F. CUNLIFFE.

20,451/C

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME TRENTE-UNIEME.

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

SI *ou* KAKI, s. m. (*Botan.*) arbre du Japon, nommé *figuier des jardins*. Il a les feuilles du poirier & son fruit est d'un goût très-agréable. L'arbre est fort laid; ses branches sont tortueuses & en petit nombre; son écorce, brune ou noire dans sa jeunesse, devient blanche & raboteuse en vieillissant; ses feuilles, dont le pédicule est court, ressemblent à celles du poirier; elles sont cotonneuses par dessous. Ses fleurs sortent de l'aisselle des feuilles, au mois de mai & de juin. Elles sont en forme de tuyau, de la grosseur d'un pois, un peu jaunes, environnées d'un calice divisé en plusieurs pieces, avec un pistil court & plusieurs étamines. Le fruit est de la grosseur & de la figure de la pomme, blanchâtre en dehors; sa chair de couleur rousse,

tendre & d'un goût de miel. Ses ſemences reſſemblent à celles de la courge, & ſont rangées en étoiles au milieu du fruit.

Si, *en muſique*, eſt une des ſept ſyllabes dont on ſe ſert en France pour ſolfier les notes. Guy Aretin, en compoſant ſa gamme, n'inventa que ſix de ces ſyllabes, quoique la gamme fût formée de ſept notes: ce qui fit que pour nommer la ſeptieme, il falloit à chaque inſtant changer les noms des autres notes, & les ſolfier de diverſes manieres; embarras que nous n'avons plus depuis l'invention du *ſi*.

Broſſard & pluſieurs autres auteurs attribuent l'invention du *ſi* à un nommé le Maire, entre le milieu & la fin du dernier ſiecle; d'autres en font honneur à un certain Vander-Putten; d'autres enfin remontent juſqu'à Jean de Muris, vers l'an 1330.

Il eſt très-aiſé de prouver que l'invention du *ſi* eſt de beaucoup poſtérieure à Jean de Muris, dans les ouvrages duquel on ne voit rien de ſemblable. A l'égard de Vander-Putten, je n'en puis rien dire, parce que je ne le connois point. Reſte le Maire, en faveur duquel les voix paroiſſent ſe réunir aujourd'hui.

Si l'invention conſiſte à avoir introduit dans la pratique l'uſage de cette ſyllabe *ſi*, je ne vois pas beaucoup de raiſons pour lui en refuſer l'honneur. Mais ſi le véritable inventeur eſt celui qui a vu le premier la néceſſité d'une ſeptieme ſyllabe & qui en a ajouté une en conſéquence, il ne faut pas avoir fait beaucoup de recherches en muſique, pour voir que le *Maire* ne mérite nullement ce titre. Car on trouve, dans pluſieurs endroits des ouvrages du pere Merſenne, la néceſſité de cette ſeptieme ſyllabe pour éviter les nuances, & il témoigne que pluſieurs avoient inventé ou mis en pratique une ſeptieme ſyllabe à peu près dans le même temps, & entr'autres le ſieur Gilles Grandjean, maître écrivain de Sens; mais que les uns nommoient cette ſyllabe *ci*, les autres *di*, les autres *ni*, les autres *ſi*, les autres *za*; & avant même le P. Merſenne, on trouve dans un ouvrage de Banchieri, moine olivetan, imprimé en 1614, & intitulé *cartella di muſica*, l'addition de la même ſeptieme ſyllabe; il l'appelle *bi* par béquarre, & *ba* par bémol, & il aſſure que cette addition avoit été fort approuvée à Rome; de ſorte que toute la prétendue invention de le *Maire* conſiſte, tout au plus, à avoir prononcé *ſi* au lieu de prononcer *bi* ou *ba*, *ni* ou *di*; & voilà avec quoi un homme eſt immortaliſé.

SIAGBANDAR, ſ. m. (*Com. de Perſe.*) nom qu'on donne en Perſe au receveur des droits d'entrée & de ſortie qui ſe paient ſur les marchandiſes dans toute l'étendue du royaume; c'eſt une eſpece de fermier général. (*D. J.*)

SIAGUL, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *liv. IV, c. iij*, la marque ſur le bord de la mer, entre Néapolis Colonia & Aphrodiſium. On croit que c'eſt aujourd'hui Suze en Barbarie, au royaume de Tunis. *Long.* ſuivant Ptolomée, *36; lat. 32, 20.* (*D. J.*)

SIAHCOUCH, (*Géog. mod.*) ou *Sia-Kuk*, ou *Siahcoueh*, mot perſan, qui veut dire *montagne noire*, mais qui cependant n'eſt pas adapté à de ſeules montagnes. En effet, quoiqu'on nomme en langue perſane *Siahcouch* une chaîne de montagnes qui s'étend depuis le déſert du Khoraſtan juſqu'au pays de Ghilan qui eſt ſur la mer Caſpienne, *Siahcouch* eſt auſſi le nom d'une iſle de la mer Noire, à l'embouchure du Douna, qui eſt le Tanaïs ou le Boryſthène.

SIAKA, religion de, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) cette religion qui s'eſt établie au Japon, a pour fondateur *Siaka* ou *Xaca*, qui eſt auſſi nommé *Budſdo*, & ſa religion *budſdoïſme*. On croit que le *buds* ou le *ſiaka* des Japonois, eſt le même que le *foë* des Chinois, & que le *viſnou*, le *buda* ou *putza* des Indiens, le *ſommonacodum* des Siamois; car il paroît certain que cette religion eſt venue originairement des Indes au Japon, où l'on profeſſoit auparavant la ſeule religion du *ſintos*. *Voyez* Sintos. Les budſdoïſtes diſent que *Siaka* naquit environ douze cens ans avant l'ere chrétienne; que ſon pere étoit un roi; que ſon fils quitta le palais de ſon pere, abandonna ſa femme & ſon fils, pour embraſſer une vie pénitente & ſolitaire, & pour ſe livrer à la contemplation des choſes céleſt.s. Le fruit de ſes

méditations fut de pénétrer la profondeur des mysteres les plus sublimes, tels que la nature du ciel & de l'enfer; l'état des ames après la mort; leur transmigration; le chemin de l'éternelle félicité, & beaucoup d'autres choses fort au-dessus de la portée du commun des hommes. *Siaka* eut un grand nombre de disciples; se sentant proche de sa fin, il leur déclara que pendant toute sa vie, il avoit enveloppé la vérité sous le voile des métaphores, & qu'il étoit enfin temps de leur révéler un important mystere. *Il n'y a*, leur dit-il, *rien de réel dans le monde, que le néant & le vuide : c'est le premier principe de toutes choses; ne cherchez rien au-delà, & ne mettez point ailleurs votre confiance.* Après cet aveu impie, *Siaka* mourut à l'âge de soixante-dix-neuf ans; ses disciples diviserent en conséquence sa loi en deux parties; l'une extérieure, que l'on enseigne au peuple; l'autre intérieure, que l'on ne communique qu'à un petit nombre de prosélytes. Cette derniere consiste à établir le vuide & le néant, pour le principe & la fin de toutes choses. Ils prétendent que les élémens, les hommes, & généralement toutes les créatures sont formées de ce vuide, & y rentrent après un certain temps par la dissolution des parties; qu'ainsi il n'y a qu'une seule substance dans l'univers, laquelle se diversifie dans les êtres particuliers, & reçoit pour un temps différentes modifications, quoiqu'au fond elle soit toujours la même : à peu près comme l'eau est toujours essentiellement de l'eau, quoiqu'elle prenne la figure de la neige, de la pluie, de la grêle ou de la glace.

Quant à la religion extérieure du *budsdoïsme*, les principaux points de sa doctrine sont, 1°. que les ames des hommes & des animaux sont immortelles; qu'elles sont originairement de la même substance, & qu'elles ne different que selon les différens corps qu'elles animent. 2°. Que les ames des hommes séparées du corps sont récompensées ou punies dans une autre vie. 3°. Que le séjour des bienheureux s'appelle *gokurakf*; les hommes y jouissent d'un bonheur proportionné à leur mérite. Amida est le chef de ces demeures célestes; ce n'est que par sa médiation que l'on peut obtenir la rémission de ses péchés, & une place dans le ciel, ce qui fait qu'Amida est l'objet du culte des sectateurs de *Siaka*. 4°. Cette religion admet un lieu appellé *dsigokf*, où les méchans sont tourmentés suivant le nombre & la qualité de leurs crimes. Jemma est le juge souverain de ces lieux; il a devant lui un grand miroir, dans lequel il voit tous les crimes des réprouvés. Leurs tourmens ne durent qu'un certain temps, au bout duquel les ames malheureuses sont renvoyées dans le monde pour animer les corps des animaux impurs, dont les vices s'accordent avec ceux dont ces ames s'étoient souillées; de ces corps, elles passent successivement dans ceux des animaux plus nobles, jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer dans des corps humains, où elles peuvent mériter ou démériter sur nouveaux frais.

5°. La loi de *Siaka* défend de tuer aucunes créatures vivantes, de voler, de commettre l'adultere, de mentir, de faire usage de liqueurs fortes. Cette loi prescrit, outre cela, des devoirs très-gênans, & une mortification continuelle du corps & de l'esprit. Les bonzes ou moines de cette religion punissent avec la derniere sévérité, & de la maniere la plus cruelle, les moindres fautes de ceux qui sont soumis à leur direction; ces moines sont de deux especes, les uns appellés *genguis*, & les autres appellés *goguis*. Ils menent une vie extraordinairement pénitente, & leur figure a quelque chose de hideux : le peuple les croit des saints, & n'ose résister à leurs ordres, quelques barbares qu'ils puissent être, & lors même que leur exécution doit être suivie de la mort. Ces bonzes font passer les pélerins qui visitent les temples de *Siaka* par les épreuves les plus cruelles, pour les forcer de confesser leurs crimes avant que de les admettre à rendre leurs hommages à ce Dieu.

Cette religion a ses martyrs, qui se donnent une mort volontaire, dans la vue de se rendre agréables à leurs dieux. On voit, le long des côtes de la mer, des barques remplies de fanatiques, qui après s'être attachés une pierre au cou, se précipitent dans le fond de la mer. D'autres se renferment dans des cavernes qu'ils font murer, & s'y laissent mourir de faim. D'au-

tres se précipitent dans les abymes brûlans des volcans. Quelques-uns se font écraser sous les roues des chariots sur lesquels on porte en procession Amida & les autres dieux de leur religion; ces scenes se renouvellent chaque jour, & les prétendus martyrs deviennent eux-mêmes les objets de la vénération & du culte du peuple.

Il y a plusieurs fêtes solemnelles que célebrent les sectateurs de la religion de *Siaka*. La principale est celle que l'on appelle la *fête de l'homme*. L'on y porte en procession la statue du dieu *Siaka* sur un brancard, celle de sa maîtresse paroît ensuite; cette derniere rencontre comme par hasard la statue de sa femme légitime : alors ceux qui portent celle-ci se mettent à courir de côté & d'autre, & tâchent d'exprimer par leurs actions le chagrin que la rencontre d'une rivale préférée cause à cette épouse infortunée; ce chagrin se communique au peuple, qui communément se met à fondre en larmes. On s'approche confusément des brancards, comme pour prendre parti entre le dieu, sa femme & sa maîtresse, & au bout de quelque temps, chacun se retire paisiblement chez soi, après avoir remis les divinités dans leurs temples. Ces idolâtres ont une autre fête singuliere, qui semble faite pour décider, les armes à la main, la préséance que méritent les dieux. Des cavaliers armés de pié en cap, échauffés par l'ivresse, portent sur le dos les dieux dont chacun d'eux s'est fait le champion; ils se livrent des combats qui ne sont rien moins que des jeux, & le champ de bataille finit par se couvrir de morts; cette fête sert de prétexte à ceux qui ont à venger des injures personnelles, & souvent la cause des dieux fait place à l'animosité des hommes.

La religion de *Siaka* a un souverain pontife, appellé *siako*, des évêques que l'on nomme *tundes*, & des moines ou bonzes appellés *xenxus* & *xodoxins*. Voy. *ces articles*.

SIAKO *ou* XACO, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne au Japon au souverain pontife du budsdoïsme, ou la religion de Siaka. Il est regardé par ceux de la secte comme le vicaire du grand Budsdo ou Siaka. *Voyez l'article qui précede.* Le *siako* a un pouvoir absolu sur tous les ministres de sa religion; c'est lui qui consacre les tundes, dont la dignité répond à celle de nos évêques, mais ils sont nommés par le cubo ou empereur séculier. Il est le chef suprême de tous les ordres monastiques du budsdoïsme; il décide toutes les questions qui s'élevent au sujet des livres sacrés, & ses jugemens sont regardés comme infaillibles. Le *siako* a, suivant le P. Charlevoix, le droit de canoniser les saints, & de leur décerner un culte religieux. On lui attribue le pouvoir d'abréger les peines du purgatoire, & même celui de tirer les ames de l'enfer pour les placer en paradis.

SIALAGOGUES, *ou* SALIVANS, adj. (*Médec.*) ce sont des remedes qui donnent un mouvement violent aux liqueurs lymphatiques & salivaires, & les font sortir par la bouche; mais quoique le regne végétal fournisse beaucoup de remedes qui excitent la salive, cependant le plus efficace est le mercure; c'est aussi pour cela que l'on emploie le mercure, lorsqu'on veut procurer sûrement & copieusement la salive.

SIALOGRAPHIE, s. f. *dans l'économie animale*, la partie qui traite de la salive. Ce mot est composé du grec σιαλον, ou σιαλος, *salive*, & γραφω, *j'écris*.

Schurig, médecin à Dresde, nous a donné un livre *in-4°.* sous le titre de *syalographie*, imprimé à Dresde en 1723.

De Nuck, un ouvrage *in-8°.* sous le le même titre, imprimé à Leyde en 1690 & en 1722.

SIAM, ROYAUME DE, (*Géogr. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes orientales. Ce royaume est appellé, par ceux du pays, *Muan-Thai*, c'est-à-dire, *la terre de Thai*. Les Malays & les Péguans l'appellent *Tziam*, d'où vient le nom européen *Siam*. Il s'étend depuis environ le septieme degré de *latitude septentrionale*, jusqu'au dix-neuvieme. Vers le milieu où la ville capitale est située, il est à 14 degrés 18 minutes de *latitude septentrionale*, & à 120 degrés de *longitude*.

Il est borné à l'orient par les royaumes de Tunquin, Cochinchine & Camboia; au midi par la mer, & par le pays de Malacca, dont le roi de *Siam* possede Ligor, Tanasseri, & quelques autres petites provinces; à l'ouest par le royaume de Pégu, & au nord par celui de Laos.

Sa longueur, qui se prend du septentrion au midi, est à peu près de cent lieues, dans les endroits où elle n'est point occupée par les états voisins. Sa largeur est d'environ cent lieues dans sa plus grande étendue, & d'environ vingt lieues dans sa plus petite. A considérer sa grandeur, il n'est guere peuplé, excepté le long de la riviere. La quantité de peaux de daims & de buffles que les marchands en tirent tous les ans, fait assez voir qu'il contient de grandes forêts & de vastes déserts; il faut encore remarquer qu'on ne tue ces animaux que dans le voisinage, parce que les tigres & les marais ne permettent pas aux chasseurs de pénétrer un peu avant dans les bois.

Ce royaume renferme douze grandes provinces, dont chacune est gouvernée par un oja, ou prince, en qualité de lieutenant de roi, qui a sous lui plusieurs opera ou officiers inférieurs. Il y a aussi à la cour un oja pour chaque province, qui en ménage les affaires & veille sur la conduite du lieutenant-général de la province.

Les Siamois parlent deux sortes de langues, la vulgaire qui est toute simple, en monosyllabes, & sans conjugaison ni déclinaison; & une autre qu'on appelle langue *bali*, enrichie d'inflexions de mots comme les langues européennes. Les termes de religion & de justice, les noms de charge, & tous les ornemens de la langue vulgaire, sont empruntés de la bali; & il semble de là, que quelque colonie étrangere se soit habituée autrefois au pays de *Siam*. Mais c'est un raisonnement que l'on pourroit faire de la plupart des contrées des Indes, qui ont ordinairement deux langues.

On prétend que les loix des Siamois leur viennent du pays de Laos; & c'est sans doute parce qu'il y a de la conformité entre les loix de Laos & celles de *Siam*, comme il y en a entre leurs religions. Cela ne prouve pas que l'un de ces royaumes ait donné sa religion & ses loix à l'autre, puisque tous les deux peuvent les avoir puisées dans une source commune. Quoi qu'il en soit, on veut à *Siam* que ce soit Laos qui leur ait donné ses loix, & même des rois: on veut à Laos, que leurs rois, & la plupart de leurs loix viennent de *Siam*.

La figure des Siamois est indienne: leur teint est mêlé de rouge & de brun, leur nez court & arrondi par le bout, les os du haut de leur joue gros & élevés, leurs yeux fendus un peu en haut; leurs oreilles plus grandes que les nôtres; en un mot, ils ont tous les traits de la physionomie indienne & chinoise, leur contenance naturellement accroupie, comme celle des singes, dont ils ont beaucoup de manieres, entr'autres une passion extraordinaire pour les enfans.

Leur religion est la même que celles des Brahmans, qui, pendant plusieurs siecles, a été la religion des peuples qui habitent depuis le fleuve Indus jusqu'aux extrémités de l'orient, si on excepte la cour du grand-mogol, & les grandes villes de son empire, aussi bien que Sumatra, Java, Celebres, & les autres isles voisines, où le mahométisme a fait de si grands progrès, qu'il semble l'emporter sur elle. Ce paganisme universel (qu'il faut distinguer de la religion des anciens persans, qui adoroient le soleil, laquelle est aujourd'hui presque éteinte): ce paganisme, dis-je, quoique divisé en plusieurs sectes & opinions, selon les différentes coutumes, langues, & interprétations de ceux qui les professent, n'a pourtant qu'une seule & même origine.

Les Siamois représentent dans leurs temples le premier instituteur de leur religion sous la figure d'un negre d'une grandeur prodigieuse, qui est assis, & qui a les cheveux frisés, & la peau noire, mais dorée, comme par respect. On voit à ses côtés deux de ses principaux disciples; & devant & autour de lui le reste de ses apôtres, tous de la même couleur, & la plupart dans la même posture. Ils croient, selon la doctrine des Brahmans, que la divinité habitoit en lui, & que cela paroît par sa doctrine, par sa maniere de vivre, & par ses prophéties.

Ils disent aussi que Wistnou, par où ils entendent la divinité, après avoir pris différentes formes, pendant plusieurs milliers d'années, & visité le monde huit fois, parut la neuvieme sous la personne d'un negre, qu'ils appellent *Sammana-Kutama* (c'est dans nos écrivains françois Sammana Codom). Ce dieu, selon eux, a revêtu dans le Gange seul cinq cens cinquante fois la forme humaine. Cette idée leur est com-

mune avec tout le peuple de l'Inde sur la métamorphose de leurs dieux. Cette idée leur est encore commune avec les anciens Egyptiens, les Grecs, & les Romains. « Une erreur si ridicule & si étendue, comme le dit M. de Voltaire, vient pourtant d'un sentiment raisonnable, qui est au fond de tous les cœurs. On sent naturellement sa dépendance d'un être suprême, & l'erreur se joignant à la vérité, a fait regarder les dieux dans presque toute la terre, comme des seigneurs qui venoient quelquefois visiter & réformer leurs domaines.

Les principes de la morale des Siamois sont tous négatifs, & à peu près les mêmes que dans la plupart des contrées des Indes. Ne rien tuer. Ne rien dérober. Ne point boire de liqueur qui enivre. Ne point exténuer ses forces par la fatigue. Ils suivent exactement ce dernier précepte, persuadés que la félicité suprême consiste à n'être point obligés d'animer une machine, & de faire agir un corps. Dans ces pays où la chaleur excessive énerve & accable, le repos est si délicieux, & le mouvement si pénible, que ce systême de métaphysique paroît naturel. A *Siam*, la possession d'un éléphant fait la gloire & l'honneur de son maître.

Leurs ecclésiastiques menent une vie retirée & austere : car ils aspirent dans ce monde à un état de perfection agréable au ciel, & suivi de grandes récompenses, en domptant leurs passions, & mortifiant leurs desirs. Ils ne se marient point tant qu'ils sont dans l'état ecclésiastique, mais vivent ensemble dans des monasteres près des temples. Ils vont presque nus, n'ayant qu'un morceau de drap d'un jaune-brun autour de leur ceinture, & un autre morceau qui pend de dessus l'épaule gauche en plusieurs petits plis, & qu'ils déploient lorsqu'il pleut pour s'en couvrir les épaules & la partie supérieure du corps. Ils ne couvrent jamais la tête, qui est rasée de près, & portent à la main un éventail de feuilles de palmier, ou de coupeaux de bois.

Il y a plusieurs rangs & plusieurs degrés différens d'ecclésiastiques siamois. Les plus jeunes prennent un nom qui revient à celui de *frere* ; & à l'âge de 20 ans, ils en prennent un autre qui répond à celui de *pere*. Les Péguans les appellent *talapoi* ; & comme ce nom a été premiérement connu des étrangers, ils le donnent à l'heure qu'il est indifféremment à tous les prêtres & ecclésiastiques de la religion qui regne à Pégu, Siam, Camboia, Aracan, Parma, Laos, Tonquin, & la Cochinchine.

Les peres siamois vivent en société dans une ou plusieurs maisons faites comme des monasteres, près de certains temples. Chacun de ces couvens est gouverné par un chef qu'ils nomment *sompan*. Tous les couvens de chaque province, sont soumis à un sompan en chef; & ceux-ci de même que tout le clergé du royaume, sont sous la jurisdiction du prah-sankara, comme qui diroit le grand pontife. Ce primat souverain demeure à Judia (*Siam*), & son autorité est si grande, que le roi lui-même est obligé de s'incliner devant lui.

Chacun peut se faire moine, s'il a assez de crédit pour cela. Il y a même des hommes mariés qui quittent leur femme, & se mettent dans un monastere. Les voilà moines, & jouissant du privilége de ne pouvoir pas être punis par le bras séculier. Le roi lui-même, lorsqu'ils sont coupables de quelque crime capital, se contente de les bannir dans une isle déserte, où il exile aussi ses mandarins, & ses ministres d'état, quand il les disgracie.

Ces mêmes ecclésiastiques ont établi plusieurs fêtes annuelles qu'on célebre toujours; une, par exemple, au commencement de l'année; une, lorsque le roi va faire des offrandes dans un temple de Napathat, en carrosse tiré par des hommes: une autre quand ce prince va par eau faire ses dévotions dans un temple situé au-dessous de *Siam* ; & suivant l'opinion du petit peuple, pour couper les eaux, qui dans ce temps-là, sont dans leur plus grande hauteur, & leur commander de se retirer. On compte parmi les fêtes annuelles des Siamois, celles du lavement des éléphans qui se fait deux fois l'année, & ces deux jours-là, on lave la tête de ces animaux avec beaucoup de cérémonie. Les Siamois célebrent aussi le premier & le quinzieme jour de chaque mois, qui sont les jours de la nouvelle & de la pleine lune.

Ils commencent leur année le premier jour de la lune de novembre ou de décem-

bre, ſuivant de certaines regles. Leur époque commence à la mort de leur grand dieu Sammana-Khodum; enſorte qu'en 1670, ils comptoient 2304 ans. Ils ont, comme les Chinois un cycle de ſoixante ans, quoiqu'il n'y ait que douze de ces années-là qui aient des noms particuliers, & qui étant répétés cinq fois font le cycle entier.

Donnons pour les curieux le nom des 12 années ſiamoiſes en françois, 1 l'année de la ſouris; 2 l'année de la vache; 3 l'année du tigre; 4 l'année du lievre; 5 l'année du grand ſerpent; 6 l'année du petit ſerpent; 7 l'année du cheval; 8 l'année du bélier; 9 l'année du ſinge; 10 l'année du poulet; 11 l'année du chien; 12 l'année du pourceau.

L'année eſt diviſée chez ce peuple en douze mois, qui ſont lunaires, de 29 & 30 jours alternativement. Chaque troiſieme année ils ont treize mois, un de douze étant répété deux fois. Le premier mois a 29 jours: le ſecond 30; le troiſieme encore 29; & ils ſe ſuivent ainſi alternativement: de ſorte que l'année entiere eſt compoſée de 354 jours, & chaque troiſieme année de 384. A l'égard des jours du mois, ils en comptent quinze depuis la nouvelle lune juſqu'à la pleine lune, après quoi ils commencent à compter par un, & continuent juſqu'à la lune ſuivante. De là vient que quelques-uns de leurs mois ont 30 jours, & d'autres 29. Leurs ſemaines ſont compoſées de 7 jours. Le dimanche eſt comme nous dirions en françois le jour du ſoleil; le lundi, le jour de la lune; le mardi, le jour du travail; le mercredi, le jour de l'aſſemblée; le jeudi, le jour de la main; le vendredi, le jour du repos; le ſamedi, le jour attractif; parce qu'il attire une nouvelle ſemaine.

Les deux premiers de leurs mois, qui répondent à peu près à nos mois de décembre & de janvier, font tout leur hiver; le troiſieme, quatrieme, & cinquieme, leur petit été, & les ſept ou huit autres leur grand été. Leur hiver eſt ſec, & leur été pluvieux: ſans cette merveille, la zone torride ſeroit ſans doute inhabitable; ainſi pendant l'hiver, le ſoleil étant au midi de la ligne, ou vers le pole antarctique, les vents de nord regnent toujours, & temperent l'air juſqu'à le rafraîchir ſenſiblement. Pendant l'été, lorſque le ſoleil eſt au nord de la ligne, & à plomb ſur la tête des Siamois, les vents de midi qui ſoufflent toujours, y cauſent des pluies continuelles, ou du moins font que le temps y eſt toujours tourné à la pluie. C'eſt cette regle éternelle des vents qui fait que les vaiſſeaux ne peuvent preſque arriver à la barre de *Siam* pendant les ſix mois des vents de nord, & qu'ils ne peuvent preſque en ſortir pendant les ſix mois de vents de midi.

Voici maintenant ce qui regarde la monnoie de ce royaume. Le tſiam, que les étrangers appellent *catti*, s'entend de l'argent, & peſe deux livres & demie ou vingt thails, ou cinquante rixdallers, c'eſt-à-dire, qu'il a deux fois la valeur d'un catti, comme il a cours à Batavia, & dans le Japon. On ne frappe point de thails dans ce royaume, mais il y vaut quatre maas, ou trente ſous de Hollande. Chaque maas vaut deux fuangs; chaque fuang vaux deux ſiampais, un ſiampai vaut deux puininis; un puinini contient un nombre incertain de cauris. Les cauris different beaucoup en valeur, car pour un fuang, on en peut acheter depuis 500 juſqu'à 800. On en apporte une grande quantité des iſles Maldives. Toute la monnoie d'argent de *Siam* eſt faite des écus de Hollande, que l'on bat en Hollande exprès, & que la compagnie hollandoiſe des Indes orientales y tranſporte ſur le pié d'environ quatre florins l'écu.

Il me reſte à parler des productions du royaume de *Siam*, de la vie des Siamois, de leurs mariages, de leurs tribunaux, de leurs rois, des grands & petits officiers de la couronne, *&c.* mais le détail que j'en ferai ſera fort court.

Ce royaume eſt riche en mines, & la grande quantité d'idoles de fonte qu'on y voit, juſtifie qu'on a mieux ſu les exploiter anciennement qu'aujourd'hui. L'or dont la ſuperſtition a orné leurs idoles preſque ſans nombre, les lambris & les combles de leurs temples, prouve auſſi la richeſſe de ces mines. On en trouve auſſi quelques-unes de fer, qu'on fait fondre & non forger. Auſſi les Siamois n'ont que des ancres de bois pour leurs galeres, auxquelles ils attachent des pierres, pour les faire couler à fond.

Ils n'ont ni épingles, ni aiguilles, ni clous, ni ciseaux, ni serrures, & n'emploient par conséquent pas un clou à bâtir leurs maisons, quoiqu'elles soient toutes de bois, leurs fermetures sont des cadenas qui leur viennent du Japon, dont les uns sont de fer, & fort bons, & les autres de cuivre très-mauvais.

Les Siamois ont des bois propres à construire des vaisseaux, parce que leurs arbres viennent si droits, si gros, & si hauts, qu'un seul suffit à faire un bateau, ou balon, comme disent les Portugais, de 10 à 15 toises de longueur; ils creusent l'arbre, & en élargissent la capacité; ils relevent les côtés par un bordage d'une planche de même longueur; ensuite ils attachent aux deux bouts une proue & une poupe fort haute, un peu recourbée en dehors, qu'ils ornent de sculpture & de dorure; mais comme ils n'ont point de chanvre, leurs cordages sont d'une écorce verte qui est sur le cocotier, & leurs voiles sont de nates de gros joncs.

Ils ont aussi du bois propre à bâtir des maisons, à la menuiserie & à la sculpture. Il y en a de légers, de fort pesans, d'aisés à fendre, & d'autre qui ne se fend point. On appelle ce dernier *bois-marie* en Europe, & c'est le meilleur de tous pour les coudes de navire; celui qui est dur & pesant, se nomme *bois de fer*, & est assez connu dans les isles de l'Amérique.

On ne trouve presque aucun de nos arbres de l'Europe, ni de nos plantes dans le pays de *Siam*; il n'y a point d'oignons, d'ails, de grosses raves, de persil, d'oseille, &c. Les roses n'y ont point d'odeur; mais à la place de nos arbres, de nos plantes, & de nos fleurs, qui sont inconnues aux Siamois, ils en ont d'autres particulieres que nous ne connoissons point. Tel est, par exemple, leur arbre topoo. C'est une espece de figuier de la grandeur d'un hêtre, touffu, qui a l'écorce unie & grise, & les feuilles rondes, à longue pointe; il porte un fruit rond, insipide, & qui n'est bon que pour les chauves-souris. Tous les Siamois regardent cet arbre comme sacré, & agréable aux dieux, parce que leur grand saint Sammana-Khodum prenoit plaisir à s'asseoir dessous; & c'est pour cela qu'ils aiment à le planter auprès des temples, lorsque le terroir & le climat le permettent.

Ils attribuent la même sainteté à un autre figuier dont les branches se courbant vers la terre, y prennent racine, & forment de nouveaux troncs; de sorte qu'il acquiert un fort grand contour. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier-cerise, excepté qu'elles sont plus grandes, & il porte un fruit comme l'espece de figuier dont nous venons de parler.

Un autre arbre fort extraordinaire, qu'on trouve dans le royaume de Siam, est l'arbre aux nids d'oiseaux. Il est de la grandeur d'un pommier; son tronc & ses grosses branches touffues, sont pleines d'excroissances raboteuses, de différentes grosseurs & figures, & sont chargées de feuilles étroites. A l'extrémité des petites branches pendent plusieurs nids d'oiseaux, faits d'herbes séches, & de quelqu'autre matiere, travaillés avec beaucoup d'art, & de la forme d'une bourse longue, qui va en s'étrécissant par le haut. L'ouverture des nids est tournée au nord-ouest, de sorte qu'ils sont à couvert du vent du midi & de la pluie. Kæmpfer a compté plus de cinquante de ces nids sur un seul arbre, & n'en a jamais vu sur aucun autre. Les oiseaux sont d'un brun jaunâtre, & ressemblent aux serins de Canarie, mais ils n'ont qu'un cri approchant de celui des moineaux.

Les terres du pays de *Siam* sont purement argilleuses, à peine y trouve-t-on un caillou. Les lieux élevés sont arides & brûlés du soleil; l'inondation annuelle de la campagne, produit seule l'abondance de la récolte du riz. Les pâturages sont grossiers; aussi n'y a-t-il dans le pays ni chevaux, ni mulets, & tout se réduit aux bœufs & aux éléphans. La chasse des derniers est permise, mais on n'y va que pour les prendre, & jamais pour les tuer. On voit toujours un éléphant de garde au palais du roi tout enharnaché & prêt à monter. A l'endroit où il est mis de garde, il y a un échafaud qui est à plein pié de l'appartement du roi, afin que sans sortir le prince puisse monter tout de suite sur son éléphant.

L'eau pure est la boisson ordinaire des Siamois; mais comme c'est de l'eau de riviere chargée de bourbe, on la met dans

de grands vaſes pour la laiſſer repoſer & filtrer pendant un certain eſpace de temps. Ils boivent auſſi de deux liqueurs qu'ils appellent *tari* & *neri*. Le tari ſe tire par inciſion d'une eſpece de cocotier ſauvage; le neri ſe tire de même de l'arequier, ſorte d'arbre dont le fruit ſe nomme *areque*. Ils boivent encore des eaux-de-vie de riz, qu'ils éclairciſſent avec de la chaux.

Leur dépenſe en habits, en logement & en ameublement n'eſt pas coûteuſe. D'abord ils ne s'habillent point: ils vont nus piés & nue tête, & s'entourent ſeulement les reins d'une piece de toile peinte qu'on appelle *pagne*. Leurs maiſons les plus belles ſont de bois, & à un ſeul étage. La plupart de leurs lits ne conſiſtent qu'en une natte de jonc. Les tables ſont ſans piés, ſans napes, ni ſerviettes, ni cuillers, ni fourchettes, ni couteaux. Point d'autres ſiéges que des nattes de jonc. Leur vaiſſelle eſt de porcelaine groſſiere, ou d'argille. Le bois ſimple ou verniſſé leur fournit tout le reſte. Leur nourriture ordinaire eſt le riz & le poiſſon. La mer leur donne auſſi de petites tortues & des écreviſſes. Les ſauterelles, les léſards, & la plupart des inſectes, ne déplaiſent point à leur goût. Leurs ſauſſes ſont faites avec un peu d'eau, de ſel, de petites herbes, & un peu d'épices, que leur fourniſſent les Hollandois.

Les formalités de leurs mariages ſont aſſez ſimples; mais à cauſe de la chaleur du climat, on a coutume de marier les filles & les garçons fort jeunes, de ſorte que les filles ont ſouvent des enfans à l'âge de douze ans. Les hommes peuvent avoir pluſieurs femmes, dans le nombre deſquelles il y en a toujours une qui eſt la principale de toutes. Le divorce y eſt commun; en ce cas le mari rend à ſa femme principale ſa dot; & ils partagent leurs enfans également, ſi leur nombre eſt pair; s'il eſt impair, la femme en a un de plus que le mari. Pour les autres femmes & leurs enfans, le mari a la puiſſance de les vendre. Après le divorce, le pere & la mere peuvent auſſi vendre les enfans qui leur ſont échus en partage.

Il y a des tribunaux de judicature pour juger tous les différens des particuliers; mais il n'y a dans chaque tribunal qu'un ſeul officier qui ait voix délibérative; tous les autres n'ont que voix conſultative, ſelon l'uſage de la Chine, & autres états voiſins. Les gouverneurs des villes ſont les chefs des tribunaux. Dans les procès délicats, on admet la preuve du feu, de l'eau, & des vomitifs. La peine du vol eſt la condamnation au double ou au triple; mais on étend la peine du vol ſur toute la poſſeſſion injuſte en matiere réelle: de ſorte que lorſqu'on eſt évincé d'un héritage par procès, on rend non-ſeulement l'héritage à la partie, mais on en paie encore le prix, moitié aux juges, moitié à la partie. Quand il peut y avoir peine de mort, la déciſion en eſt réſervée au roi ſeul, qui quelquefois ſeulement accorde à des juges extraordinaires qu'il envoie dans les provinces, le pouvoir d'infliger une peine capitale.

Le roi eſt entiérement deſpote; tout le peuple ſans diſtinction lui appartient. La ſeule différence qu'il y a des eſclaves du roi à ſes ſujets de condition libre, c'eſt que ceux-là ſont toujours occupés à des travaux perſonnels, & ſont nourris; au lieu que ceux-ci ne lui doivent de travail que ſix mois de l'année, & ſe nourriſſent eux-mêmes. Généralement tout le peuple eſt une milice enrôlée; mais comme ce prince n'emploie jamais tous ſes ſujets dans ſon armée, & que rarement il met une armée en campagne, il occupe à tel travail qu'il lui plaît pendant ſix mois de l'année, ceux de ſes ſujets qu'il n'emploie pas à la guerre.

Les Siamois ſont peut-être le peuple le moins porté & le plus inhabile à l'art militaire. Si les Péguans, leurs voiſins, entrent d'un côté ſur leurs terres, ils entrent dans celles du Pégu, & les deux parties emmenent des villages entiers en captivité. De ſiéges, ils n'en ont jamais fait; & quand ils prennent quelques places, c'eſt toujours par la faim ou par la trahiſon. Ils ſont encore plus foibles ſur mer que ſur terre: à peine le roi a-t-il cinq ou ſix petits vaiſſeaux, qui ne peuvent ſervir que pour porter des marchandiſes. Ses galeres ne ſont que de médiocres bateaux à un pont, avec des rames fort courtes qui atteignent à peine à l'eau, & des ancres de bois.

Les finances du roi conſiſtent en droits de douane ſur les marchandiſes qui arri-

vent dans ses états, & en un droit annuel sur toutes les terres labourables, & sur tous les fruits qui se recueillent; il a outre cela des terres qu'il fait cultiver par ses sujets; il a les amendes & confiscations; enfin il gagne beaucoup dans le commerce qu'il fait seul & exclusivement sur la plupart des choses rares qu'on vend ensuite à son profit.

Les anciennes loix de *Siam* ordonnent qu'après la mort du roi, son frere succédera à la couronne; & après la mort du frere, ou s'il n'y a point de frere, son fils aîné. Mais ces loix ont été si souvent violées, & la succession a été si fort dérangée, qu'à présent lorsque le roi vient à mourir, celui de la famille royale qui est le plus puissant, s'empare de la couronne; de sorte qu'il arrive rarement que le plus proche & véritable héritier monte sur le trône, ou soit en état de s'y maintenir.

Le roi de *Siam* a plusieurs grands officiers; savoir, 1. un officier qui a la direction des cours criminelles & des confiscations; c'est une place de grande confiance. 2. Un grand chancelier, qui a la direction des affaires étrangeres. 3. Un grand chambellan, qui a la surintendance des palais du roi. 4. Le premier juge. 5. Le receveur général des revenus de la couronne. 6. Un grand écuyer qui a l'inspection des éléphans & de leurs équipages. 7. Un grand maître de la maison, qui a sous son intendance tous les domestiques du roi, & les ballons de sa majesté.

Il y a plusieurs autres officiers de la cour d'un rang inférieur, comme le chef des malagans, celui des mores, le receveur des douanes, *&c.*

Les Siamois n'ont point de nom de famille héréditaire, ils reçoivent les noms qu'ils portent de leurs maîtres & de leurs supérieurs. Les premiers de l'état portent le nom de leurs charges; mais nul officier n'a de gages; il a seulement le logement, & quelquefois de petits présens du prince, comme quelques terres labourables, qui reviennent encore au roi avec l'office après la mort de l'officier. Ainsi le seul gain des offices consiste dans les concussions & les présens des particuliers, ce qui est si commun que les moindres officiers en font aux plus grands à titre de respect, mais en réalité pour en être protégés. Le ministere est orageux dans ce pays-là, tant par l'inconstance naturelle du prince, que parce que les voies sont ouvertes à tout le monde pour lui porter ses plaintes.

Un ambassadeur n'est dans ce royaume, comme dans tout l'Orient, qu'un messager des rois; il ne représente point son maître; il est arrêté à l'entrée du royaume, jusqu'à ce que le roi soit informé de son arrivée. On le conduit d'abord à l'audience, & il ne peut rester dans la capitale après l'audience de congé.

La fameuse ambassade de *Siam* en France dans le dernier siecle, nous a valu les relations de ce royaume, composées par le P. Tachard, par l'abbé de Choisy, par MM. de Lisle, Gervaise, de Chaumont, & de la Loubere; mais outre que toutes ces relations se contredisent, elles n'ont pas le mérite de celle de Kœmpfer, qui d'ailleurs est postérieure à tous les voyageurs que je viens de nommer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

SIAM, (*Géog. mod.*) capitale du royaume de *Siam*, & la résidence du roi. Cette capitale est appellée par les Siamois *Meuang-Syouthia*, & par les Chinois *Juehia* & *Judia*. *Long.* suivant Cassini, Lieutaud, & Desplaces, *118, 21, 30;* suivant le P. Noël, *118, 6, 30*. *Latit.* suivant les uns & les autres, *14, 18*.

Cette ville est renommée dans toutes les Indes, quoique très-moderne, n'ayant pas aujourd'hui plus de trois siecles d'antiquité. Elle étoit auparavant dans le lieu où est présentement Bankok, sur le bord occidental de la grande riviere Meuan; mais on l'a démolie pour la rebâtir où elle est à présent, dans une isle basse formée par cette riviere. Cette isle a la forme de la plante du pié, le talon tourné à l'ouest, & a environ deux milles d'Allemagne de circuit. Elle est située dans un pays tout à fait plat, autant que la vue peut s'étendre, sur un terrein bas, coupé par plusieurs canaux qui viennent de la riviere, & qui forment tout autant de petites isles quarrées; de sorte qu'on ne sauroit aller fort loin sans bateau. Elle est environnée d'une muraille de briques, qui doit être aujour-

d'hui tombée en ruine, si on ne l'a pas rétablie.

Plusieurs grands canaux qui viennent de la riviere, traversent la ville, & sont assez profonds pour porter les plus grands bateaux, & les faire aborder auprès des principales maisons. Les rues sont en droite ligne le long des canaux, mais la plupart sont fort étroites; d'ailleurs elles sont toutes sales & malpropres, il y en a même qui sont inondées en haute marée. A considérer la grandeur de cette ville, elle est assez dépeuplée, sur-tout du côté de l'ouest & du sud, où l'on voit de grands espaces vuides, & qui ne sont point cultivés.

Le roi a trois palais dans cette ville, dont le plus remarquable est dans le milieu de la ville même. Ce palais est un grand quarré, divisé en plusieurs bâtimens qui, suivant l'architecture chinoise, sont ornés de plusieurs toîts l'un sur l'autre, & de plusieurs frontispices, dont une partie est dorée. Dans l'enceinte du palais, aussi bien qu'au dehors, il y a de longues écuries où l'on voit une centaine d'éléphans rangés de suite, & magnifiquement harnachés; mais il n'y a qu'une seule ouverture pour entrer dans le palais; & quoiqu'elle soit extrêmement sale, personne n'y passe qu'à pié: & pour éviter toute surprise, il est défendu à tous les bâtimens qui remontent la riviere, de s'approcher des murs du palais royal qu'à une certaine distance.

On voit aux portes & aux autres avenues de ce palais, une foule de gens nus, dont la peau basanée est peinte de figures noires bigarrées, comme les images du saint sépulchre à Jérusalem. Quelques-uns ne sont marqués ainsi qu'aux bras, mais les autres le sont par tout le corps, jusqu'à la ceinture, qu'ils couvrent d'un morceau de drap, suivant la coutume générale du pays. On leur donne le nom portugais de *bracos-pintados*, ou *bras peints*. Ce sont là les gardes du roi, ses portiers & ses bateliers. Pour toutes armes, ils ont des bâtons gros & courts, & ne font que roder autour du palais comme des vagabonds.

Dans les autres parties de la ville il y a un quartier qui est destiné aux étrangers, où demeurent les Chinois, les Maures & les Indoustans; c'est un quartier très-peuplé, où il se fait un grand commerce, parce que tous les vaisseaux y abordent. Les maisons de ces étrangers sont en quelques endroits toutes bâties de pierre, mais elles sont fort petites, n'ayant que huit pas de longueur, quatre de largeur, & deux étages, quoiqu'elles n'aient pas plus de deux brasses & demie de hauteur. Elles sont couvertes de tuiles plates, & ont de grandes portes sans aucune proportion.

Le quartier des naturels du pays, est, comme on peut bien le penser, le plus grand de tous; il est habité par quantité d'artisans, rempli de boutiques des deux côtés, & de grandes places pour les marchés, qui se tiennent tous les jours soir & matin. Les maisons des gens du commun qui y demeurent, ne sont que de misérables cabanes bâties de bambou, & couvertes de branches & de feuilles de palmier qui croissent dans les marais. Les boutiques sont basses & mal entendues, mais elles sont assez bien situées en lignes droites paralleles aux rues.

Les mandarins ou ministres d'état, & les courtisans, demeurent dans les quartiers voisins des palais du roi; leurs maisons, quoique bâties de pierre & de chaux, sont assez chétives; les appartemens ne sont ni propres ni garnis, & les cours sont fort sales.

Les canaux de *Siam* ont donné lieu à un grand nombre de ponts, dont la plupart sont faits de bois, & peu solides. Ceux qu'on a bâtis sur le grand canal sont de pierre ou de brique, avec des balustrades de même; mais comme il n'y a dans cette ville ni chariots ni charretes, tous les ponts sont fort étroits: les plus beaux ont 60 ou 80 pas de long, & sont fort hauts au milieu.

Comme tout le pays de *Siam* fourmille de prêtres & de moines, cette ville en particulier est pleine de temples, dont les cours aboutissent réguliérement au niveau des rues, & sont remplies de pyramides & de colonnes de différentes figures, & dorées. Ces temples ne sont pas si grands que nos églises, mais ils les surpassent en magnificence extérieure, comme par le grand nombre de leurs toîts, par leurs frontispices dorés, leurs escaliers avancés, leurs py-

ramides, colonnes, piliers, & autres embelliſſemens. Le dedans eſt orné de plusieurs ſtatues de grandeur naturelle, ou même plus grandes, artiſſement faites d'un mêlange de plâtre, de réſine & de poil, auquel on donne d'abord un vernis noir, & que l'on dore enſuite. Elles ſont placées en pluſieurs rangs dans un lieu éminent, où eſt l'autel.

Dans quelques temples elles ſont rangées le long des murailles, aſſiſes les jambes croiſées, toutes nues, excepté au milieu du corps, où elles ſont ceintes d'un morceau de drap jaune foncé; elles ont auſſi depuis l'épaule gauche juſqu'au nombril, une autre piece de drap de la même couleur entortillée. Leurs oreilles ſont fendues, & ſi longues, qu'elles deſcendent ſur les épaules. Leurs cheveux ſont friſés & noués ſur la tête en deux nœuds, de ſorte qu'on ne peut pas diſtinguer ſi c'eſt un bonnet ou quelque autre eſpece d'ornement. La main droite eſt poſée ſur le genou droit, & la gauche ſur le giron. A la place d'honneur, qui eſt le milieu, il y a une idole qui excede de beaucoup la grandeur d'un homme, aſſiſe dans la même poſture ſous un dais. Elle repréſente leur apôtre, ou le fondateur de leur religion, leur Sammana-Khodum.

Ce Khodum a des ſtatues d'une grandeur monſtrueuſe dans quelques temples. Kœmpfer a vu une de ces idoles aſſiſe ſur un lieu élevé, dont la proportion étoit telle qu'elle auroit étant droite, cent vingt piés de long. Ces ſortes d'idoles ſont dans la même poſture où Khodum & ſes diſciples ſe mettoient lorſqu'ils étoient dans leurs méditations religieuſes. Les prêtres ſes ſectateurs, ſont encore obligés par leurs regles de s'aſſeoir tous les jours en certain temps pour l'exercice de leur dévotion. Ils portent auſſi le même habit; ils vont la tête nue & raſée; & pour ſe garantir du ſoleil, ils ſe couvrent le viſage d'un éventail fait de bois & de feuilles de palmier.

Les maiſons des moines ſont près des temples, & elles ſont aſſez chétives; mais à un des côtés ils ont leur école publique. Cette école eſt une grande ſalle où l'on monte par quelques degrés: & au lieu de fenêtres il y a pluſieurs petites lucarnes, pour donner de l'air aux étudians pendant les leçons; cette ſalle eſt diviſée en pluſieurs bancs. Au milieu eſt une eſtrade ſur laquelle il y a un pupitre ouvragé & doré; un vieux prêtre y vient à certaines heures lire d'une voix lente & diſtincte ſes leçons aux jeunes étudians. Lorſqu'il prononce certain mot, ſes auditeurs mettent leurs mains ſur leur front; mais en général ils ne brillent pas par leur dévotion; car pendant les leçons les uns coupent du pinang, d'autres le mettent en poudre; d'autres mêlent du mercure avec du jus de quelque herbe, & d'autres s'amuſent à autre choſe.

Près du pupitre, ou dans un autre endroit de la ſalle, on voit l'idole d'Amida, ſe tenant debout ſur la fleur tarate, *fabæ ægyptia*, ou *nymphæa magna*: ils croient qu'il intercede pour les ames des morts. Autour de la ſalle pendent des fleurs & des couronnes de papier, des banderolles, & d'autres ornemens dorés, attachés à des bâtons de bambou, qu'ils portent dans les convois funebres. On remarque encore devant le pupitre une machine en forme de table, faite de bambou jointe groſſiérement enſemble, & tendue de pieces de drap jaune, dont les prêtres ſe couvrent la ceinture. Cette table eſt ordinairement jonchée de fleurs, & quelquefois couverte de plats pleins de riz, de pinang, de piſang, de poiſſon ſec, de limon, mangoſtangs, & autres fruits du pays, qui ſont des offrandes & des préſens qu'on fait aux moines du couvent.

Il y a pluſieurs villages autour de *Siam*: dans quelques-uns les vaiſſeaux y ſervent de maiſons, & contiennent chacun deux ou trois familles. Ils conduiſent ces maiſons flottantes dans tous les endroits où l'on tient des foires, pour y vendre leurs marchandiſes. Dans les villages ſitués en terre ferme, les maiſons ſont communément bâties de bambous, de roſeaux, & de planches. Quelques-unes de celles qui côtoient la riviere, ſont élevées ſur des piliers de la hauteur d'une braſſe, afin que les eaux qui inondent le pays pendant quelques mois, puiſſent paſſer librement deſſous. Chaque maiſon a un degré ou une échelle, pour deſcendre à terre quand les eaux ſe ſont retirées; & un bateau pour aller aux environs lorſqu'elles ſont hautes.

C'eſt

C'eſt ſur les éminences que ſont bâtis hors de la ville pluſieurs temples, couvents, tous les cimetieres où l'on enterre les morts, & les cours où l'on brûle leurs os, & où l'on éleve de magnifiques pyramides.

Entre ces pyramides élevées proche de *Siam*, il y en a une fameuſe, à une lieue au nord-oueſt de la ville. Elle eſt d'une ſtructure maſſive, mais haute de plus de vingt braſſes, & placée dans un quarré fermé d'une muraille baſſe. Cet édifice a deux pieces poſées l'une ſur l'autre; la piece de deſſous eſt quarrée; chaque côté a cent quinze pas de long, & s'éleve juſqu'à la hauteur de plus de douze braſſes. Il y a quatre étages bâtis l'un ſur l'autre, & le plus haut s'étréciſſant, laiſſe ſur le ſommet de celui qui eſt immédiatement deſſous un eſpace vuide pour marcher tout autour; chaque étage eſt embelli de corniche. La ſeconde piece de la pyramide eſt poſée ſur la ſurface de la premiere qui eſt quarrée; chaque côté ayant trente-ſix pas de long. Le piédeſtal de cette ſeconde piece eſt octangulaire, & monte enſuite en forme de clocher. Sur le haut il y a pluſieurs colonnes qui ſoutiennent un tas de globes qui s'élevent en pointe, c'eſt-à-dire, dont les diametres diminuent à proportion de la hauteur; le tout finit par une aiguille fort longue & fort déliée. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIAM, *maladie de*, (*Médecine.*) ce n'eſt point, comme on le penſe communément, une maladie particuliere qui ait un caractere propre, & qu'on n'obſerve qu'à *Siam*, dans les Indes, & dans les iſles d'Amérique. Nous n'en trouvons la deſcription dans aucun des auteurs qui ont voyagé dans ces contrées, ni dans les ouvrages des médecins qui ont traité de la médecine de ces peuples; tels que Cleyer, Barchuſen, Proſper Alpin, *&c.* Nous ſavons ſeulement par le témoignage de différentes perſonnes inſtruites qui ont reſté long-temps au Cap & à la Martinique, qu'on y donne le nom de *maladie de Siam*, à certaines eſpeces de fiévres continues, ardentes, qui attaquent les nouveaux débarqués dans ces pays, & qui outre les ſymptomes ordinaires, ſont accompagnées d'hémorrhagies plus ou moins abondantes par différentes parties du corps. Ces ſymptomes ſont plus fréquens pendant les chaleurs brûlantes de l'été que dans les autres ſaiſons, & plus familiers à ceux qui ſont d'un tempérament vif, bilieux, pléthorique. Du reſte, il ne paroît pas que ces fiévres qu'on appelle *maladie de Siam*, ſoient plus dangereuſes que les autres; ou ſi elles le ſont, ce n'eſt que par accident, moins à cauſe des hémorrhagies qui ſont excitées, qu'à cauſe de l'incommodité ou des autres mauvais effets de la chaleur exceſſive de la ſaiſon. Il n'eſt pas rare de voir en France des fiévres ardentes pendant les étés très chauds, auxquelles on pourroit donner la même dénomination; car on y apperçoit les mêmes ſymptomes; rien n'eſt ſi ordinaire que d'obſerver pendant leur cours ou à la fin, des hémorrhagies abondantes, ſouvent critiques & ſalutaires.

On n'a dans les iſles d'autre attention particuliere pour la *maladie de Siam*, que d'inſiſter un peu plus ſur les ſaignées, ſur les anti-phlogiſtiques, ſur les tiſanes nitreuſes, émulſionnées, ſur les boiſſons acides; en un mot, ſur les rafraîchiſſans, remedes qui paroiſſent très-bien indiqués par le caractere de la maladie, l'état du malade & de la ſaiſon, & dont un ſuccès ſoutenu conſtate l'efficacité. (*m*)

SIAMBIS, (*Géog. anc.*) iſle que Pline, *l. IV*, *c. xvj*, met au nombre de celles qui ſont ſur la côte de la Bretagne. Cambden croit que c'eſt l'iſle *Sena* de Pomponius Méla, & dit qu'on la nomme à préſent *Sayn*. *Voyez* SAYN, *iſle de*. (*D. J.*)

SIAMOISE, ſ. f. (*Soierie & Cotonnerie.*) étoffe mêlée de ſoie & de coton qu'on a vue la premiere fois en France, lorſque les ambaſſadeurs du roi de Siam y vinrent ſous le regne de Louis XIV. Les *ſiamoiſes* de fil & de coton ont été plus heureuſes; il s'en fait toujours un aſſez grand commerce. Les unes ſont à grandes, & les autres à petites raies de diverſes couleurs; leur largeur eſt de demi-aune, ou de près d'une aune: quelques-unes ſe ſavonnent. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

SIAMPART, ſ. m. (*Marine.*) petit bâtiment de la Chine qui a une voile, deux, quatre, ou ſix rames, & qui peut porter vingt-cinq à trente hommes. Il navige terre à terre, & va très-vîte.

SIAN, (*Géog. mod.*) petit état d'Afri-

que, dans la basse Ethiopie, au voisinage de ceux de Chélicie & d'Ampaza : il est gouverné par un seigneur mahométan. (*D. J.*)

SIARA, (*Géog. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale, dans le Bresil, sur la côte septentrionale, entre celle de Maragnan, & celle de Rio-Grande; les Portugais y ont deux forteresses. Les sauvages de cette côte sont grands & laids de visage; ils ont les cheveux longs, les oreilles percées, pendantes presque sur les épaules, & la peau teinte en noir, excepté depuis les yeux jusqu'à la bouche. *Long.* 338; *latit. mérid.* 3, 15. (*D. J.*)

SIARE, s. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans des isles Maldives donnent à un lieu qui est consacré au roi des vents. Il n'y a presque aucune de leurs isles où ils n'aient un *siare*, dans lequel ceux qui sont échappés de quelque danger sur mer, vont faire leurs offrandes. Ces offrandes consistent en de petits bateaux chargés de fleurs & d'herbes odoriférantes. On brûle ces herbes & ces fleurs à l'honneur du roi des vents, & on jette les petits bateaux dans la mer après y avoir mis le feu. Tous leurs navires sont dédiés aux rois des vents & de la mer. (*D. J.*)

SIATUTANDA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie. Ptolomée, *liv. II*, *ch. x*, la marque dans le climat le plus septentrional. Ceux qui veulent que ce soit *Sideburen*, dans la province de Groningue, n'ont rien qui puisse appuyer cette position.

SIBA, (*Géog. mod.*) province de l'empire du Mogol. Elle est bornée au nord par celle de Nagracut, au midi par celles de Gor & de Jamba, au levant par le grand Tibet, & au couchant par la province de Pengap. On voit dans sa partie septentrionale le lac d'où sort le Gange, & dans sa partie méridionale se trouve la ville & le petit royaume de Sirinagar.

SIBA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la grande Tartarie, & qui s'appelloit autrefois *Altui*. Elle a sa source dans les montagnes d'une branche du Caucase, à 43^d de *latitude*, au sud des sources de la Jéniséa, & elle se perd vers le nord des déserts du Goby. Ses bords sont habités par les Monugales de l'ouest, qui ont un petit kan pour chef. (*D. J.*)

SIBDA, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, Pline, *l. V*, *c. xxix*, dit que ce fut une des six villes qu'Alexandre le grand mit dans la dépendance de la ville d'Halycarnasse.

SIBERENA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Etienne le géographe la donne aux Anotriens. On a des médailles anciennes avec ce mot Σιβηρήνη; Gabriel Barri dit que le vulgaire ignorant la nomme présentement *S. Severina*; cependant elle s'appelloit déja de la sorte dès le temps de Constantin Porphyrogenete. (*D. J.*)

SIBÉRIE, (*Géog. mod.*) contrée de l'empire russien; elle comprend la partie la plus septentrionale de cet empire, & même de l'Asie. Elle est bornée à l'orient par la mer du Japon, au midi par la grande Tartarie, à l'occident par la Russie, dont elle est séparée par le commencement du mont Caucase, & au septentrion par la mer Glaciale; ainsi la *Sibérie* peut avoir huit cens lieues dans sa plus grande étendue d'occident en orient, & trois cens lieues du midi au nord.

Comme ce grand pays est situé entre le 50 & le 70^d de *latitude*, le froid y doit être très-piquant dans les parties septentrionales; mais voici une autre cause qui augmente le froid jusques dans les cantons méridionaux. La *Sibérie* n'est, à proprement parler, qu'une large vallée ouverte aux vents de nord qui la traversent sans obstacle depuis la nouvelle Zemble jusqu'au sommet du Païas Semnoï; or cette exposition y rend le froid plus excessif que dans des pays septentrionaux, tels que la Suede, mais que des montagnes mettent à l'abri du nord.

Cette contrée produit les plus riches fourrures; & c'est ce qui servit à en faire la découverte en 1563. Ce fut sous Ivan Basilides, qu'un particulier des environs d'Arcangel, nommé *Anika*, riche pour son état & pour son pays, remarqua que des hommes d'une figure extraordinaire, vêtus d'une maniere jusqu'alors inconnue dans ce canton, & parlant une langue que personne n'entendoit, descendoient tous les ans une riviere qui tombe dans la Dwina, & venoient apporter au marché des martres & des renards noirs, qu'ils troquoient pour des clous & des morceaux de verre, comme les premiers sauvages de l'Amérique donnoient leur or aux Espagnols; il les fit suivre par ses enfans

& par ses valets jusque dans leur pays; c'étoient des Samojedes.

Les domestiques d'Anika étant de retour, rendirent compte à leur maitre de l'état du pays qu'ils avoient vu, & de la facilité de gagner des richesses immenses en portant aux habitans des marchandises de peu de valeur contre leurs belles pelleteries. Anika profita de cet avis, & fit si bien qu'en peu d'années ses gens, ses parens & ses amis se trouverent enrichis par ce nouveau trafic.

Les *Aniciens*, c'est ainsi qu'on les nomma, se voyant comblés de bien, & craignant les révolutions de la fortune, songerent, pour se maintenir, à se procurer un appui dans la personne du premier ministre. On les écouta favorablement, & peu de temps après l'empereur de Russie fut reconnu par tous les Samojedes pour leur souverain.

On éleva des forteresses le long de la riviere d'Oby, on y mit des garnisons, & on nomma un gouverneur général de tous le pays. On continue d'y envoyer des colonies de russes, de tartares, de polonois. On y condamne même comme à un exil, des voleurs, des misérables & autres gens qui sont l'écume des hommes. Enfin des prisonniers de guerre suédois du premier mérite y ont été relégués par le czar Pierre.

C'est là qu'on a bâti Tobolski, devenue capitale de cette vaste contrée, & le séjour du vice-roi. Tous ceux qui doivent des tributs en pelleterie les portent dans cette ville; & quand ces tributs sont recueillis, on les envoie à Moscou sous une bonne escorte.

La *Sibérie* est occupée par trois sortes d'habitans; savoir, 1°. par des peuples payens, qui sont les anciens habitans du pays; 2°. par des tartares mahométans, qui sont ceux sur lesquels les Russes l'ont conquise; 3°. par les russes qui en sont à présent les maîtres.

Les peuples payens qui habitent la *Sibérie* se divisent en plusieurs nations, dont les principales sont les Voguluzes & les Samojedes, qui habitent, les uns entre l'Obi & la Lena vers la mer Glaciale, & les autres sur la côte septentrionale de la Russie. Les Ostiaques habitent vers le 60 degré de latitude. Les Tingoëses, ou Toungonses, occupent une grande partie de la *Sibérie* orientale, & sont divisés en plusieurs branches. La plupart de ces peuples n'ont point d'habitation fixe; ils vivent sous des hutes, ils demeurent pendant l'hiver dans les forêts, cherchant leur nourriture à la chasse, & dans l'été ils vont gagner les bords des rivieres pour s'entretenir de la pêche. Les peaux des poissons sont leur habillement d'été, & les peaux des élans & des rennes leur servent au même usage en hiver. Un arc, une fleche, un couteau, une hache avec une marmite font toutes leurs richesses. Les raclures d'un certain bois leur tiennent lieu de lit de plume pour se coucher; les rennes & les chiens leur servent de chevaux pour tirer leurs traîneaux sur la neige. La religion de ces différens peuples consiste en quelque honneur qu'ils rendent au soleil, à la lune & à leurs idoles.

Les tartares mahométans sont la seconde partie des habitans de la *Sibérie*. Ils occupent un grand nombre de villages le long de l'Irtis & de la Tobol, & ils ont le libre exercice de leur religion. Leurs principaux chefs sont des murses.

Les russes qui sont la troisieme espece d'habitans actuels de la *Sibérie*, sont venus s'y établir depuis que ce pays est sous l'obéissance de la Russie, & leur nombre s'est accru en peu de temps.

La partie septentrionale de la *Sibérie* ne produit aucune sorte de grains ni de fruit, ensorte qu'elle est tout à fait inculte; mais la partie méridionale n'a besoin que d'être cultivée pour produire les choses nécessaires à la vie. Les pâturages y sont excellens, & les rivieres fourmillent de poisson.

C'est uniquement dans la *Sibérie* & les provinces qui en dépendent, qu'on trouve les renards noirs & les zibelines, de même que les gloutons; les plus belles peaux d'hermines & de loups-cerviers en viennent pareillement. On y trouve aussi des castors en abondance, & ceux de Camizchatka entr'autres sont d'une grandeur extraordinaire. Comme toutes ces pelleteries sont fort précieuses, il n'est permis à qui que ce soit d'en faire négoce; mais les habitans du pays qui en ont sont obligés de les porter aux commis du trésor, qui les doivent payer à un certain prix réglé.

La *Sibérie* est aujourd'hui partagée en autant de gouvernemens qu'il y a de villes;

chaque ville a son vaiwode sous les ordres du vice gouverneur-général, qui est un poste également honorable & profitable. La monnoie de Russie est la seule qui ait cours dans ce continent, mais elle y est fort rare, & tout le négoce s'y fait en échange, faute d'argent. Le gouvernement spirituel de la *Sibérie* est confié à un métropolitain du culte grec, tel qu'il est reçu en Russie, & ce prélat réside à Toboloskoy.

Qui croiroit que cette contrée a été long-temps le séjour de ces mêmes Huns qui ont tout ravagé jusqu'à Rome, sous Attila, & que ces Huns venoient du nord de la Chine? Les Tartares usbecs ont succédé aux Huns, & les Russes aux Usbecs. On s'est disputé ces contrées sauvages, ainsi qu'on s'est exterminé pour les plus fertiles.

La *Sibérie* fut autrefois plus peuplée qu'elle ne l'est, sur-tout vers le midi; on en juge par des tombeaux & par des ruines. Toute cette partie du monde, depuis le soixantieme degré ou environ, jusqu'aux montagnes éternellement glacées qui bornent les mers du nord, ne ressemble en rien aux régions de la zone tempérée; ce ne sont ni les mêmes plantes, ni les mêmes animaux sur la terre, ni les mêmes poissons dans les lacs & les rivieres. Il seroit curieux d'en avoir des descriptions par un naturaliste, & ce sera le fruit du progrès des sciences en Russie. Gmelin a déja ouvert cette carriere sur les plantes de cette froide contrée, par sa *flora Siberica*, *Petropoli 1750*, en *deux vol. in-4°. avec fig.* Quant à la description géographique de la *Sibérie*, on l'a mise au jour à Nuremberg en 1730, *in-folio*. Les curieux peuvent la consulter. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Antiquités trouvées dans la Sibérie.

Sibérie, (*Géog. antiq.*) à l'extrémité méridionale de la Sibérie, entre les rivieres d'Irtesh & d'Obalet au 50 degré de latitude, est un désert d'une étendue considérable, rempli en plusieurs endroits de tombeaux ou de tertres, dont M. Bell & plusieurs voyageurs ont parlé. Les habitans des environs continuent depuis plusieurs années à chercher les trésors déposés dans les tombeaux: ils y ont trouvé parmi les cendres & les os des cadavres quantité d'or, d'argent, de cuivre, ainsi que des poignées de sabre, des armures, des ornemens de selle, des brides & autres harnois, avec des os d'animaux, & en particulier d'éléphans.

La cour de Russie, informée de ces déprédations, envoya un officier général avec un corps de troupes pour ouvrir ceux des tombeaux auxquels on n'avoit pas encore touché, & recueillir, au nom de la couronne, ce qu'ils contiendroient. Cet officier examinant les monumens sans nombre dispersés dans ce vaste désert, conclut que le plus gros tertre étoit sans doute la sépulture d'un prince ou chef.

En effet après l'enlevement des tertres & des pierres, les ouvriers parvinrent à trois voûtes grossiérement travaillées. Le corps du prince étoit au centre: on le reconnoissoit aisément au moyen du sabre, de la lance, de l'arc, du carquois & des fleches qui étoient à ses côtés. Sous la voûte suivante on trouva son cheval, sa selle, sa bride & ses étriers. Le corps du prince étoit couché sur une feuille d'or étendue de la tête aux piés, & couvert d'une autre feuille d'or de la même dimension. Il étoit enveloppé d'un riche manteau à franges d'or & garni de diamans: il avoit la tête, le cou, la poitrine & les bras nus, & sans aucun ornement. La derniere voûte renfermoit le corps d'une femme distinguée par les ornemens de son sexe: elle portoit autour du cou une chaîne d'or de plusieurs anneaux, enrichie de rubis, & des bracelets d'or autour de ses bras; sa tête, sa gorge & ses bras étoient nus; son corps couvert d'une belle robe, étoit placé entre deux feuilles d'or fin: ces quatre feuilles pesoient 40 livres. Les robes du prince & de la princesse sembloient encore brillantes & entieres, mais elles tomberent en poussiere dès qu'on les toucha. On fouilla dans la plupart des autres tombeaux: celui-ci étoit le plus remarquable.

Cette description paroîtroit romanesque, si elle n'étoit attestée par une lettre de Paul Demidoff, à M. Collinson, écrite de Pétersbourg le 11 septembre 1764. Ces faits sont tirés de *Traités relatifs à l'antiquité*, publiés à Londres, *in-4°.* en deux volumes, 1773. *Voyez* la *gazette de littérature*, *n°. 5*, *pag. 6*, 1774.

Les tombeaux répandus aux environs de

cette plaine, étoient probablement les lieux où avoient été enterrés d'anciens héros Tartares, morts dans les combats: mais on ignore absolument l'époque & l'histoire de ces événemens. Quelques Tartares ont appris de M. *Bell* que ce pays avoit été le théatre de plusieurs batailles entre Tamerlan & les Tartares Calmoucks, que ce conquérant entreprit en vain de subjuguer. On lit ensuite dans l'ouvrage anglois cité, quelques observations sur les antiquités par M. *Forster*, qui a demeuré long-temps dans la Tartarie.

M. Hellant, académicien de Stockholm, conclut la salubrité de l'air du climat de la Sibérie, des regiftres de Kusamo, sous le cercle polaire, où le nombre des morts pendant trente ans n'a été que la moitié du nombre des naissances; tandis qu'ailleurs il est ordinairement les deux tiers. La population y a augmenté dans le rapport de 100 à 175; dans des pays plus peuplés & plus fertiles il faut 50 & quelquefois 100 ans pour produire cette proportion.

Dans la paroisse de Sodankile, située plus au nord, le nombre des morts, pendant sept ans, a été à celui des naissances, comme 78 à 175; & de soixante-dix personnes il n'en est mort qu'une seule.

Voyez *Collection acad. tom. XI, de la partie étrangere, in-4°. 1772.*

SIBOLE, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede de la nouvelle Espagne, dont on ne nous apprend rien sinon qu'il est de la grandeur d'une vache, & que l'on estime beaucoup sa peau par la douceur de son poil.

SIBUZATES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique, que César, *Bell. gall. liv. III*, met au nombre de ceux qui se soumirent à Crassus. On ne les connoît point.

SIBYLLE, s. f. (*Divinat. des Grecs & des Rom.*) femme inspirée de l'esprit prophétique, & qui étoit douée du don de prédire l'avenir.

La premiere femme qui s'avisa de prononcer des oracles à Delphes, s'appelloit *Sibylla*. Elle eut pour pere Jupiter au rapport de Pausanias, & pour mere Lamia fille de Neptune; & elle vivoit fort long-temps avant le siége de Troie. De là toutes les femmes qui se distinguerent par le même talent, furent appellées *sibylles*. Y a-t-il eu des *sybilles* dans le paganisme, & quel étoit leur nombre? Sur quel fondement les anciens ont-ils imaginé qu'elles avoient le don de prophétie? Comment annonçoient-elles leurs oracles? Enfin quel culte leur a-t-on rendu?

Varron, cité par Lactance, dérivoit le nom de *sibylle* de deux termes éoliens ou doriens; il le croyoit synonyme du mot *théoboulé*, conseil divin; σιος, pour θεὸς, *dieu*; & βυλὴ pour βουλὴ, *conseil*. Cette étymologie est confirmée par la signification que plusieurs écrivains grecs donnent au mot *sibylla*. Diodore, *lib. IV*, qui l'explique par *enthousiaste*, dit que le mot σιβυλλαινειν, *sibylliser*, signifie à la lettre la même chose que ἐνθεάζειν, *être saisi par l'esprit divin*. Strabon rend aussi le mot de *sibylla* par celui d'ἐνθέους, & Arrien, cité par Eustathe, assuroit que les *sibylles* avoient reçu ce nom, parce qu'elles portoient un dieu au dedans d'elles-mêmes. Les descriptions que Virgile & Ovide font de la *sibylle* de Cumes rendant ses oracles, nous apprennent ce qu'on entendoit par cette *théophorie*.

Nier qu'il y ait eu plusieurs *sibylles*, seroit renverser tous les témoignages de l'antiquité. Platon, *in Phædo & in Theage*, à l'occasion de cette sorte de fureur dont quelques personnes sont saisies, & qui les met en état d'annoncer l'avenir, fait mention de la Pythie, des prêtresses de Dodone & de la *sibylle*. Diodore de Sicile dit que Daphné fille de Tirésias, n'étoit pas moins savante que son pere dans l'art de la divination; & qu'après avoir été transportée à Delphes, elle écrivit un grand nombre d'oracles. Comme cette fille, ajoute-t-il, étoit souvent éprise d'une fureur divine en rendant ses réponses, on lui donna le nom de *sibylle*. Strabon, *lib. XIV*, fait mention de la *sibylle* Erythrée, & d'une autre nommée *Athénaïs*, qui selon lui vivoit du temps d'Alexandre. Il prétend encore dans un autre endroit, *lib. XVI*, qu'il y en avoit eu une plus ancienne. Pausanias, *in Phoc.* parle fort au long de la *sibylle* Erophyle qui vivoit avant le siége de Troie. Le même auteur décrit le rocher où elle rendoit ses oracles, & en cite quelques-uns. Aristote, en philosophe éclairé,

examinant dans ses problêmes, *Probl.* 30, *n°.* 1, en quoi consiste l'enthousiasme qui saisissoit les devins inspirés, nomme Bacis & la *sibylle*, & range cet enthousiasme parmi les genres de délire ou de folie.

Il est donc certain qu'il y a eu en différens temps, & dans des lieux différens, des femmes qui se sont données pour avoir le don de prédire l'avenir, & qui ont porté le nom de *sibylles*. Aux témoignages que j'ai déja cités pour preuve, je pourrois joindre celui de Varron, celui de Cicéron, celui de Virgile qui dit des choses si curieuses sur la *sibylle* de Cumes, ceux de Pline, de Solim, du philosophe Hermias, de Procope, d'Agathias, de Jamblique, d'Ammien Marcellin, de Justin & d'une infinité d'autres.

Mais si les anciens ont établi l'existence de pareilles femmes, ils ne s'accordent ni sur le nombre, ni sur la patrie, ni sur le nom des différentes *sibylles*. Le problême n'étoit pas encore résolu au temps de Tacite; & tout ce que les critiques ont débité à ce sujet, n'en a pas rendu la solution plus aisée. En donnant, comme faisoit Héraclyte cité par Plutarque, une durée de mille ans à la vie de la *sibylle*, on pourroit concilier les différentes opinions; & c'étoit probablement le parti qu'avoit pris Ovide. Il suppose qu'au temps d'Enée, la *sibylle* de Cumes avoit déja vécu 700 ans, & qu'elle devoit encore vivre pendant trois siecles. Dans cette supposition, la *sibylle* ayant pu habiter successivement divers pays, & se rendre célebre dans différentes générations; elle avoit pu porter les différens noms de *Daphné*, d'*Erophile*, de *Démophile*, *&c.* Au reste, comme la *sibylle* ne nous peut intéresser, qu'autant que son histoire se trouvera liée avec celle de l'esprit humain en général, ou avec celle d'une nation particuliere, la discussion de ces détails nous doit être assez indifférente. Il nous suffit de savoir que par le nom de *sibylle*; on désignoit des femmes qui sans être prêtresses, & sans être attachées à un oracle particulier, annonçoient l'avenir & se disoient inspirées. Différens pays & différens siecles avoient eu leurs *sibylles*; on conservoit les prédictions qui portoient leurs noms, & l'on en formoit des recueils.

Le plus grand embarras où se sont trouvés les anciens, c'est d'expliquer par quel heureux privilége il s'est trouvé des *sibylles* qui avoient le don de prédire l'avenir. Les platoniciens en ont attribué la cause à l'union intime que la créature parvenue à un certain degré de perfection, pouvoit avoir avec la divinité. D'autres rapportoient cette vertu divinatrice des *sibylles*, aux vapeurs & aux exhalaisons des cavernes qu'elles habitoient. D'autres encore attribuoient l'esprit prophétique des *sibylles* à leur humeur sombre & mélancolique, ou à quelque maladie singuliere. S. Jérôme a soutenu que ce don étoit en elles la récompense de leur chasteté; mais il y en a du moins une très-célebre qui se vante d'avoir eu un grand nombre d'amans, sans avoir été mariée:

Mille mihi lecti, connubia nulla fuere.

Il eût été plus court & plus sensé à S. Jérôme, & aux autres PP. de l'église, de nier l'esprit prophétique des *sibylles*, & de dire qu'à force de proférer des prédictions à l'aventure, elles ont pu rencontrer quelquefois; sur-tout à l'aide d'un commentaire favorable, par lequel on ajustoit des paroles dites au hasard, à des faits qu'elles n'avoient jamais pu prévoir.

Le singulier, c'est qu'on recueillît leurs prédictions après l'événement, & qu'on les mît en vers, quoiqu'il n'y ait pas la moindre apparence qu'elles aient jamais prophétisé de cette maniere; outre qu'elles ont vécu dans des temps différens, & dans des pays éloignés les uns des autres. Cependant il se trouva une collection de leurs prophéties du temps de Tarquin le Superbe, & ce fut une vieille femme qui lui fit présent de ce recueil en neuf livres, qu'on nomma *livres sibyllins*, & qu'il déposa dans un souterrein du temple de Junon au Capitole. *Voyez-en* toute l'histoire au *mot* SIBYLLINS, LIVRES, (*Antiq. rom.*)

Quant aux autres vers sibyllins rédigés en huit livres, & qui sont visiblement un ouvrage du ij^e^ siecle de Jesus-Christ, *voyez* SIBYLLINS, LIVRES, (*Hist. ecclés.*) Cette nouvelle collection est le fruit de la pieuse fraude de quelques chrétiens platoniciens, plus zélés qu'habiles; ils crurent en la composant, prêter des armes à la religion chré-

tienne, & mettre ceux qui la défendoient en état de combattre le paganiſme avec le plus grand avantage : comme ſi la vérité avoit beſoin du menſonge pour triompher de l'erreur.

Enfin, il y a eu trois collections de vers ſibyllins, ſans parler de celles que pouvoient avoir quelques particuliers. La premiere, achetée par Tarquin, contenoit trois livres; la ſeconde fut compilée après l'incendie du capitole, mais on ignore combien de livres elle contenoit; la troiſieme eſt celle que nous avons en huit livres, & dans laquelle il n'eſt pas douteux que l'auteur n'ait inſéré pluſieurs prédictions de la ſeconde.

Mais pour revenir aux *ſibylles* de l'antiquité, il eſt trop curieux de connoître la maniere dont elles prophétiſoient pour n'en pas rendre compte au lecteur. Comme la Pythie de Delphes rendoit quelquefois ſes oracles de vive voix, la fameuſe *ſibylle* de Cumes en Italie, rendoit auſſi quelquefois les ſiens de la même maniere; c'eſt Virgile, ſoigneux obſervateur du coſtume, qui nous l'apprend. *Helenus* dit à Enée, en lui conſeillant de conſulter cette *ſibylle* quand il ſeroit arrivé en Italie, de la prier de ne point écrire ſes prédictions ſur des feuilles d'arbres, mais de les lui apprendre d'une autre façon : ce qu'Enée exécute à la lettre lorſqu'il va la conſulter.

Foliis tantum ne carmina manda,
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis,
Ipſa canas, oro.
Enéid. *liv. VI*, *vers* 74.

La Pythie, après avoir demeuré quelque temps ſur le trépié, entroit en fureur, & dans le tranſport qui l'agitoit elle rendoit ſes oracles; la *ſibylle* étoit ſaiſie des mêmes fureurs lorſqu'elle débitoit ſes prédictions.

Subito non vultus, non color unus,
Non comptæ manſère comæ, ſed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tument, majorque videri;
Nec mortale ſonans, afflata eſt numine quando
Jam propiore dei. *Ibid. v.* 48.

C'eſt là que Rouſſeau a puiſé ces vives idées.

Ou tel que d'Apollon le miniſtre terrible;
Impatient du dieu dont le ſouffle invincible
Agite tous ſes ſens,
Le regard furieux, la tête échevelée,
Du temple fait mugir la demeure ébranlée
Par ſes cris impuiſſans.

Des prêtres établis à Delphes avoient ſoin de recueillir ce que la Pythie prononçoit dans ſa fureur, & le mettoit en vers. Il y a bien de l'apparence qu'on faiſoit à peu près de même des réponſes de la *ſibylle*, puiſque toutes celles que l'antiquité nous a tranſmiſes ſont auſſi en vers.

On ſait que les oracles ſe rendoient de différentes autres manieres, ou en ſonges, ou dans des billets cachetés, &c. La *ſibylle* de Cumes annonçoit les ſiens d'une façon ſinguliere, dont Virgile nous a inſtruits. Elle les écrivoit ſur des feuilles d'arbres qu'elle arrangeoit à l'entrée de ſa caverne, & il falloit être aſſez habile & aſſez prompt pour prendre ces feuilles dans le même ordre où elle les avoit laiſſées; car ſi le vent, ou quelqu'autre accident les avoit dérangées, tout étoit perdu, & on étoit obligé de s'en retourner ſans eſpérer d'autre réponſe.

Rupe ſub imâ
Fata canit, foliiſque notas & nomina mandat
Quæcumque in foliis deſcripſit carmina virgo,
Digerit in numerum, atque antro ſecluſa relinquit.
Illa manent immota locis, neque ab ordine cedunt.
Verùm eadem verſo tenuis cum cardine ventus
Impulit, & teneras turbavit janua frondes,
Numquam deinde cavo volitantia prendere ſaxo,
Nec revocare ſitus, aut jungere carmina curat.
Inconſulti abeunt, ſedemque odêre ſibyllæ.
Enéid. *liv. III*, *vers* 443.

« Au fond d'une grotte, près du port de Cumes, eſt la *ſibylle* qui annonce aux humains les ſecrets de l'avenir; elle écrit ſes oracles ſur des feuilles volantes, qu'elle arrange dans ſa caverne, où ils reſtent dans l'ordre qu'il lui a plu de leur donner. Mais il arrive quelquefois que le vent, lorſqu'on en ouvre la porte, dérange les feuilles; la *ſibylle* dédaigne alors de raſſembler ces feuil-

les éparses dans sa caverne, & néglige de rétablir l'ordre des vers ».

Virgile a suivi l'ancienne tradition qu'on trouve dans Varron, & que Servius a confirmée. Au reste, rien n'étoit plus célebre en Italie que l'antre où cette *sibylle* avoit rendu ses oracles. Aristote en parle comme d'un lieu très-curieux; & Virgile en fait une description magnifique. La religion avoit consacré cette caverne, on en avoit fait un temple.

Les Romains avoient presque pour les *sibylles* elles-mêmes, autant de respect que pour leurs oracles; s'ils ne les regarderent pas comme des divinités, ils les crurent au moins d'une nature qui tenoit le milieu entre les dieux & les hommes. Lactance prétend que la Tiburtine étoit honorée comme une déesse à Rome. M. Spon rapporte que près du lieu que les gens du pays disent être l'antre de la *sibylle* Tiburtine, on voit les ruines d'un petit temple qu'on croit lui avoir été consacré. On peut remarquer ici que les habitans de Gergis dans la petite Phrygie, avoient coutume de représenter sur leurs médailles la *sibylle* qui étoit née dans cette ville, comme étant leur grande divinité.

Pour terminer cet article, je n'ajouterai qu'un mot du tombeau & de l'épitaphe de la *sibylle* Erythrée, la plus célebre de toutes. Dans ses vers, dit Pausanias, elle se fait tantôt femme, tantôt sœur, & tantôt fille d'Apollon. Elle passa une bonne partie de sa vie à Samos, ensuite elle vint à Claros, puis à Délos, & de-là à Delphes où elle rendoit ses oracles sur une roche. Elle finit ses jours dans la Troade; son tombeau, continue-t-il, subsiste encore dans le bois sacré d'Apollon smintheus, avec une épitaphe en vers élégiaques, gravés sur une colonne, & dont voici le sens. « Je suis cette fameuse *sibylle* qu'Apollon voulut avoir pour interprete de ses oracles; autrefois vierge éloquente, maintenant muette sous ce marbre, & condamnée à un silence éternel. Cependant par la faveur du dieu, toute morte que je suis, je jouis de la douce société de Mercure & des nymphes mes compagnes.

Ceux qui seront curieux d'approfondir davantage l'histoire des *sibylles*, peuvent parcourir les savantes dissertations de Gallæus: *sex Gallæi dissertationes de sibyllis*, Amst. 1688, *in-4°*. Le traité qu'en a fait M. Petit médecin de Paris, *Pet. Petiti de sibyllâ tractatus*, Lips. 1686, *in-8°*. L'ouvrage de Th. Hyde, *de religione Persarum*. Van Dale, *de oraculis Ethnicorum*, & Lactance qui nous a conservé sur les *sibylles* l'ancienne tradition, qu'il dit avoir puisée dans les écrits de Varron. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIBYLLE *de Delphes*, (*Antiquit. grecq.*) prophétesse qui prononçoit des oracles. Diodore de Sicile, Denys d'Halycarnasse, Plutarque & Pausanias, nous la représentent comme une femme vagabonde, qui alloit de contrée en contrée débiter ses prédictions. Elle étoit en même temps la *sibylle* de Delphes, d'Erythrée, de Babylone, de Cumes & de beaucoup d'autres endroits. Plusieurs peuples se disputoient l'honneur de l'avoir pour concitoyenne. Elle-même dans un de ses oracles, que nous avons encore, se dit fille d'un pere mortel, & d'une mere immortelle. Il ne faut pourtant pas la confondre avec la Pythie, puisqu'elle prophétisoit sans le secours des exhalaisons qui sortoient de l'antre de Delphes, & qu'elle n'a jamais monté sur le sacré trépié. D'ailleurs, la vraie Pythie ne sortoit jamais du temple d'Apollon, dès qu'une fois elle avoit été consacrée à ce dieu; la *sibylle* au contraire, étoit étrangere, & toujours errante. *Voyez* PYTHIE. (*D. J.*)

SIBYLLINS, LIVRES (*Hist. rom.*) anciens livres d'oracles & de prédictions extrêmement accrédités chez les Romains. Ils furent apportés à Tarquin le Superbe, ou, selon Pline, à Tarquin l'ancien, par une vieille mystérieuse qui disparut comme une ombre; on la crut sibylle elle-même. On assembla les augures, on enferma les livres dans le temple de Jupiter au capitole; on créa des pontifes pour les garder; on ne douta point que les destinées de Rome n'y fussent écrites. Ces livres prophétiques périrent cependant dans l'incendie du capitole l'an 671 de Rome, sous la dictature de Sylla; mais on se hâta de réparer cette perte. On en recueillit d'autres dans la ville d'Erythrée & ailleurs; on les rédigea par extraits. Auguste les renferma dans des cof-

fres

fres dorés, & les mit sous la base du temple d'Apollon Palatin qu'il venoit de bâtir. Ils y demeurerent jusqu'au temps d'Honorius en 405 de J. C. & cet empereur, dit-on, donna des ordres à Stilicon de les jeter dans le feu. Traçons en détail toute cette histoire d'après les écrits de M. Freret, & faisons-la précéder de ses réflexions intéressantes sur cette maladie incurable de l'esprit humain, qui, toujours avide de connoître l'avenir, change sans cesse d'objets, ou déguise sous une forme nouvelle les anciens objets qu'on veut lui arracher. Croyons que l'histoire des erreurs qui semblent les plus décriées, peut encore ne pas être aujourd'hui des recherches de pure curiosité.

Dans tous les siecles & dans tous les pays, les hommes ont été également avides de connoître l'avenir : & cette curiosité doit être regardée comme le principe de presque toutes les pratiques superstitieuses qui ont défiguré la religion primitive chez les peuples policés, aussi-bien que chez les nations sauvages.

Les différentes especes de divination que le hasard avoit fait imaginer, & qu'adopta la superstition, consistoient d'abord dans une interprétation conjecturale de certains événemens qui par eux-mêmes ne méritoient le plus souvent aucune attention, mais qu'on étoit convenu de prendre pour autant de signes de la volonté des dieux. On commença probablement par l'observation des phénomenes célestes, dont les hommes furent toujours très-vivement frappés; mais la rareté de ces phénomenes fit chercher d'autres signes qui se présentoient plus fréquemment, ou même que l'on pût faire paroître au besoin. Ces signes furent le chant & le vol de certains oiseaux; l'éclat & le mouvement de la flamme qui consumoit les choses offertes aux dieux; l'état où se trouvoient les entrailles des victimes; les paroles prononcées sans dessein, que le hasard faisoit entendre; enfin, les objets qui se présentoient dans le sommeil à ceux qui par certains sacrifices ou par d'autres cérémonies, s'étoient préparés à recevoir ces songes prophétiques.

Les Grecs furent pendant plusieurs siecles sans connoître d'autres moyens que ceux-là de s'instruire de la volonté des dieux; & chez les Romains, si on en excepte quelques cas singuliers, cette divination conjecturale fut toujours la seule que le gouvernement autorisa; on en avoit même fait un art qui avoit ses regles & ses principes.

Dans les occasions importantes c'étoit par ces regles que se conduisoient les hommes les plus sensés & les plus courageux; la raison subjuguée dès l'enfance par le préjugé religieux, ne se croyoit point en droit d'examiner un systême adopté par le corps de la nation. Si quelquefois séduite par cette nouvelle philosophie, dont Tite-Live fait gloire de s'être garanti, elle entreprenoit de se révolter, bientôt la force de l'exemple, & le respect pour les anciennes opinions la contraignoient de rentrer sous le joug. En voulez-vous un exemple bien singulier? le voici.

Jules César ne peut être accusé ni de petitesse d'esprit, ni de manque de courage, & on ne le soupçonnera pas d'avoir été superstitieux; cependant, ce même Jules César ayant une fois versé en voiture, n'y montoit plus sans réciter certaines paroles, qu'on croyoit avoir la vertu de prévenir cette espece d'accident. Pline qui nous rapporte le fait, *liv. XXVII, chap. ij*, assure que de son temps, presque tout le monde se servoit de cette même formule, & il en appelle la conscience de ses lecteurs à témoin.

Du temps d'Homere & d'Hésiode, on ne connoissoit point encore les oracles parlans, ou du moins ils avoient fort peu de célébrité; j'appelle *oracles parlans*, ceux où l'on prétendoit que la divinité consultée de vive voix, répondoit de la même maniere par l'organe d'un prêtre, ou d'une prêtresse qu'elle inspiroit. L'oracle de Delphes qui fut le premier des oracles parlans, ne répondoit qu'un seul jour dans l'année, le septieme du mois busios, usage qui subsista même assez long-temps: ainsi on imagina pour la commodité de ceux qui vouloient connoître l'avenir, de dresser des recueils d'oracles ou de prédictions écrites, que pouvoient consulter les curieux qui n'avoient pas le loisir d'attendre. Ces prédictions, conçues en termes vagues & ambigus, comme ceux des oracles parlans, étoient expliquées par des devins particuliers, qu'on

nommoit *chresmologues*, ou interpretes d'oracles.

On trouve dans les anciens écrivains trois différens recueils de cette espece, celui de Musée, celui de Bacis, & celui de la Sibylle. Quoique ce dernier ait été beaucoup plus célebre chez les Romains que chez les Grecs, on voit néanmoins par les ouvrages de ces derniers, qu'ils ne laissoient pas d'en faire usage. Il falloit même que ces prédictions fussent très-connues aux Athéniens, puisque le poëte Aristophane en fait le sujet de ses plaisanteries dans deux des comédies qui nous restent de lui.

Différens pays, & différens siecles avoient eu leurs sibylles : on conservoit à Rome avec le plus grand soin les prédictions de celle de Cumes, & on les consultoit avec appareil dans les occasions importantes ; cependant les écrivains de cette ville, Pline, *l. XIII*, *c. xiij*, & Denys d'Halycarnasse, *l. I*, *c. iv*, ne sont d'accord ni sur le nombre des livres qui composoient ce recueil, ni sur le roi auquel il fut présenté. Ils s'accordent seulement à dire que Tarquin, soit le premier, soit le second de ceux qui ont porté ce nom, fit enfermer ce recueil dans un coffre de pierre, qu'il le déposa dans un souterrein du temple de Junon au capitole, & qu'il commit à la garde de ces vers qu'on prétendoit contenir le destin de Rome, deux magistrats sous le titre de *duumviri sacris faciundis*, auxquels il étoit défendu de les communiquer, & à qui même il n'étoit permis de les consulter que par l'ordre du roi, & dans la suite par celui du sénat. Cette charge étoit une espece de sacerdoce ou de magistrature sacrée, qui jouissoit de plusieurs exemptions, & qui duroit autant que la vie.

Quand les plébéïens eurent été admis à partager les emplois avec les patriciens, l'an 366 avant J. C. on augmenta le nombre de ces interpretes des destinées de la nation, comme les appelle P. Decius dans Tite-Live, *fatorum populi Romani interpretes*. On les porta jusqu'à dix, dont cinq seulement étoient patriciens, & alors on les nomma *décemvirs*. Dans la suite, ce nombre fut encore accru de cinq personnes, & on les appella *quindécemvirs*. L'époque précise de ce dernier changement, n'est pas connue ; mais comme une lettre de Célius à Cicéron, *epist. famil. l. VIII*, *c. iv*, nous apprend que le quindécemvirat est plus ancien que la dictature de Jules César, on peut conjecturer que le changement s'étoit fait sous Sylla.

Ces magistrats que Cicéron nommoit tantôt *sibyllinorum interpretes*, tantôt *sibyllini sacerdotes*, ne pouvoient consulter les *livres sibyllins* sans un ordre exprès du sénat, & de-là vient l'expression si souvent répétée dans Tite-Live *libros adire jussi sunt*. Ces quindécemvirs étant les seuls à qui la lecture de ces livres fût permise, leur rapport étoit reçu sans examen, & le sénat ordonnoit en conséquence ce qu'il croyoit convenable de faire. Cette consultation ne se faisoit que lorsqu'il s'agissoit de rassurer les esprits alarmés, par la nouvelle de quelques présages fâcheux, ou par la vue d'un danger dont la république sembloit être menacée : *ad deponendas potius quàm ad suscipiendas religiones*, dit Cicéron ; & afin de connoître ce qu'on devoit faire pour appaiser les dieux irrités, & pour détourner l'effet de leurs menaces, comme l'observent Varron & Tite-Live.

La réponse des *livres sibyllins* étoit communément, que pour se rendre la divinité favorable, il falloit instituer une nouvelle fête, ajouter de nouvelles cérémonies aux anciennes, immoler telles ou telles victimes, *&c.* Quelquefois même les prêtres *sibyllins* jugeoient, qu'on ne pouvoit détourner l'effet du courroux céleste que par des sacrifices barbares, & immolant des victimes humaines. Nous en trouvons un exemple dans les deux premieres guerres puniques, des années 227 & 217 avant J. C.

Les décemvirs ayant vu dans les *livres sibyllins* que des Gaulois & des Grecs s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, on imagina que, pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vifs dans la place, un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainsi possession de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montre que les principes de l'art divinatoire admettoient ces sortes d'accommodemens avec la destinée.

Le recueil des *vers ſibyllins* dépoſé par l'un des Tarquins dans le capitole, périt comme on l'a vu au temps de la guerre ſociale, dans l'embraſement de ce temple en 671. Mais on ſe hâta de remédier à la perte qu'on venoit de faire, & dès l'an 76 avant J. C. le ſénat ſur la propoſition des conſuls Octavius & Curion, chargea trois députés d'aller chercher dans la ville d'Erythrée, ce qu'on y conſervoit des anciennes prédictions de la ſibylle. Varron & Feneſtella cités par Lactance, ne parlent que d'Erythrée; mais Denys d'Halycarnaſſe & Tacite ajoutent les villes grecques de la Sicile & de l'Italie.

Tacite qui devoit être inſtruit de l'hiſtoire des *livres ſibyllins*, puiſqu'il étoit du corps des quindécemvirs, dit qu'après le retour des députés, on chargea les prêtres *ſibyllins* de faire l'examen des différens morceaux qu'on avoit rapportés; & Varron aſſuroit ſelon Denys d'Halycarnaſſe, que la regle qu'ils avoient ſuivie, étoit de rejeter comme faux tous ceux qui n'étoient pas aſſujettis à la méthode acroſtiche. Nous indiquerons dans la ſuite quelle étoit cette méthode.

Auguſte étant devenu ſouverain pontife, après la mort de Lepidus, ordonna une recherche de tous les écrits prophétiques, ſoit grecs, ſoit latins, qui ſe trouvoient entre les mains des particuliers, & dont les mécontens pouvoient abuſer pour troubler ſa nouvelle domination. Ces livres remis au préteur, montoient à deux mille volumes qui furent brûlés; & l'on ne conſerva que les *vers ſibyllins*, dont on fit même une nouvelle reviſion.

Comme l'exemplaire écrit au temps de Sylla commençoit à s'altérer, Auguſte chargea encore les quindécemvirs d'en faire une copie de leur propre main, & ſans laiſſer voir ce livre à ceux qui n'étoient pas de leur corps. Ou croit que, pour donner un air plus antique & plus vénérable à leur copie, ils l'écrivirent ſur ces toiles préparées qui compoſoient les anciens *libri lintei*, avant qu'on connût dans l'occident l'uſage du papier d'Egypte, & avant qu'on eût découvert à Pergame l'art de préparer le parchemin, *carta Pergamena.*

Cet exemplaire des *vers ſibyllins* fut enfermé dans deux coffrets dorés, & placés dans la baſe de la *ſtatue* d'Apollon Palatin, pour n'en être tiré que dans les cas extraordinaires.

Il ſeroit inutile de ſuivre les différentes conſultations de ces livres, marquées dans l'hiſtoire romaine; mais nous croyons devoir nous arrêter ſur celle qui ſe fit par l'ordre d'Aurélien, au mois de décembre de l'an 270 de J. C. parce que le récit en eſt extrêmement circonſtancié dans Vopiſcus.

Les Marcomans ayant traverſé le Danube, & forcé les paſſages des Alpes, étoient entrés dans l'Italie, ravageoient les pays ſitués au nord du Pô, & menaçoient même la ville de Rome, dont un mouvement mal-entendu de l'armée romaine leur avoit ouvert le chemin. A la vue du péril où ſe trouvoit l'empire, Aurélien naturellement ſuperſtitieux, écrivit aux pontifes, pour leur ordonner de conſulter les *livres ſibyllins*. Il falloit pour la forme un décret du ſénat; ainſi le préteur propoſa dans l'aſſemblée le réquiſitoire des pontifes, & rendit compte de la lettre du prince. Vopiſcus nous donne un précis de la délibération, qu'il commence en ces termes: *prætor urbanus dixi, referimus ad vos, patres conſcripti, pontificum ſuggeſtionem, & principis litteras quibus jubetur ut inſpiciantur fatales libri*, &c. Le décret du ſénat rapporté enſuite, ordonne aux pontifes *ſibyllins* de ſe purifier, de ſe revêtir des habits ſacrés, de monter au temple, d'en renouveller les branches de laurier, d'ouvrir les livres avec des mains ſanctifiées, d'y chercher la deſtinée de l'empire, & d'exécuter ce que ces livres ordonneront. Voici les termes dans leſquels Vopiſcus rapporte l'exécution du décret: *itum eſt ad templum, inſpecti libri, proditi verſus, luſtrata urbs, cantata carmina, amburbium celebratum, ambarvalia promiſſa, atque ità ſolemnitas quæ jubebatur expleta eſt.*

La lettre de l'empereur aux pontifes, qu'il appelle *patres ſancti*, finit par des offres de contribuer aux frais des ſacrifices, & de fournir les victimes que les dieux demanderont, même s'il le faut, des captifs de toutes les nations, *cujuſlibet gentis captivos, quælibet animalia regia.* Cette offre montre que, malgré les édits des empereurs, on croyoit

comme je l'ai dit, les sacrifices humains permis dans les occasions extraordinaires, & qu'Aurélien ne pensoit pas que les dieux se contenteroient de cantiques & de processions.

Sa lettre aux pontifes commence d'une façon singuliere, il marque qu'il est surpris qu'on balance si long-temps à consulter les *livres sibyllins*. Il semble, ajoute-t-il, que vous ayez cru délibérer dans une église de chrétiens, & non dans le temple de tous les dieux : *perindè quasi in christianorum ecclesiâ, non in templo deorum omnium tractaretis*. Ce qui augmente la singularité & l'expression de l'empereur, c'est qu'il est prouvé par les ouvrages de S. Justin, de Théophile d'Antioche, de Clément d'Alexandrie, & d'Origene, que depuis près de six-vingts ans, les chrétiens citoient, au temps d'Aurélien, les ouvrages de la sibylle, & que quelques-uns d'entr'eux la traitoient de prophétesse.

Les *livres sibyllins* ne furent point ôtés du temple d'Apollon Palatin par les premiers empereurs chrétiens. Ils y étoient encore au temps de Julien qui les fit consulter en 363 sur son expédition contre les Perses; mais au mois de mars de cette année, le feu ayant consumé le temple d'Apollon, on eut beaucoup de peine à sauver ces livres, qu'on plaça sans doute dans quelqu'autre lieu religieux : car Claudien nous apprend qu'on les consulta quarante ans après sous Honorius, lors de la premiere invasion de l'Italie, par Alaric en 403. Ce poëte parle encore de ces vers dans son poëme sur le second consulat de Stilicon en 405.

Il faut conclure de-là, que si, comme le dit Rutilius Numatianus, Stilicon fit jeter ces livres au feu, ce fut au plutôt dans les années 406, ou 407. Au reste, comme ce poëte, zélateur ardent de l'ancienne religion, accuse en même temps Stilicon d'avoir appellé les barbares, & d'avoir détruit les *vers sibyllins*, dans la vue de causer la ruine de l'empire, en lui enlevant le gage de sa durée éternelle; peut-être la seconde de ces deux accusations n'est-elle pas mieux fondée que la premiere.

Après avoir donné cette espece d'histoire des *livres sibyllins*, qui renferme tout ce qu'on en sait d'assuré, je dois ajouter quelques remarques sur ce qu'ils contenoient. Ce que Tite-Live & Denys d'Halycarnasse nous racontent touchant les diverses consultations qu'on en faisoit, donne lieu de penser, qu'on ne publioit point le texte même des prédictions, mais seulement la substance de ce qu'on prétendoit y avoir trouvé; c'est-à-dire, le détail des nouvelles pratiques religieuses ordonnées par la sibylle pour appaiser les dieux. Comme il ne nous reste aucun des historiens antérieurs à la perte du premier recueil des *vers sibyllins*, il faut nous contenter de ce qu'en disent Denys & Tite-Live; & nous devons même regarder comme supposé le long fragment des *vers sibyllins*, rapporté par Zozime, à l'occasion des jeux séculaires.

Ces vers qui devoient être tirés de l'ancien recueil, ne sont point dans la forme acrostiche; ils contiennent le nom de Rome, du Tibre, de l'Italie, *&c.* & prescrivent les cérémonies qui devoient accompagner les jeux séculaires dans un détail qui démontre la supposition.

Le second recueil compilé sous Sylla, nous est un peu mieux connu, & je vais rapporter ce que les anciens nous en apprennent. 1°. Varron cité par Lactance, assure que ce recueil contenoit d'abord mille vers au plus; & comme Auguste ordonna une seconde révision, qui en fit encore rejeter quelques-uns, ce nombre fut probablement diminué.

2°. Ce que disoit Varron cité par Denys d'Halycarnasse, qu'on avoit regardé comme supposés tous les vers qui interrompoient la suite des acrostiches, montre que cette forme regnoit d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

3°. Cicéron nous explique en quoi consistoit cette forme. Le recueil étoit partagé en diverses sections, & dans chacune, les lettres qui formoient le premier vers, se trouvoient répétées dans le même ordre au commencement des vers suivans; ensorte que l'assemblage de ces lettres initiales devenoit aussi la répétition du premier vers de la section : *acrostichus dicitur, cùm deinceps ex primis versûs litteris aliquid connectitur..... In sibyllinis ex primo versu cujusque sententiæ primis litteris illius sententiæ carmen omne prætexitur.*

4°. Les prédictions contenues dans ce recueil étoient toutes conçues en termes vagues & généraux, sans aucune désignation de temps ou de lieu; ensorte, dit Cicéron, qu'au moyen de l'obscurité dans laquelle l'auteur s'est habilement enveloppé, on peut appliquer la même prédiction à des événemens différens: *Callide, qui illa composuit, perfecit ut, quodcumque accidisset, prædictum videretur, hominum & temporum definitione sublatâ. Adhibuit etiam latebram obscuritatis ut iidem versus alias in aliam rem posse accommodari viderentur.*

Dans le dialogue où Plutarque recherche pourquoi la Pythie ne répondoit plus en vers, Boéthius, un des interlocuteurs qui attaque vivement le surnaturel des oracles, observe dans les prédictions de Musée, de Bacis & de la Sibylle, les mêmes défauts que Cicéron avoit reprochés aux *vers sibyllins.* Ces auteurs de prédictions, dit Boéthius, ayant mêlé au hasard des mots & des phrases qui conviennent à des événemens de toute espece, les ont, pour ainsi dire, versés dans la mer d'un temps indéterminé: ainsi lors même que l'événement semble vérifier leurs prophéties, elles ne cessent pas d'être fausses, parce que c'est au hasard seul qu'elles doivent leur accomplissement.

Plutarque nous a conservé dans la vie de Démosthène, un de ces oracles qui couroient dans la Grece sous le nom de la *Sibylle*; c'est à l'occasion de la défaite des Athéniens, près de Chéronée; on étoit, dit Plutarque, dans une grande inquiétude avant la bataille, à cause d'un oracle dont tout le monde s'entretenoit: « Puissé-je, disoit-il, m'éloigner » de la bataille du Thermodon, & devenir » un aigle pour contempler du haut des nues » ce combat, où le vaincu pleurera, & où » le vainqueur trouvera sa perte ». Il étoit bien difficile d'appliquer cet oracle à la défaite de Chéronée; 1°. il falloit trouver un Thermodon auprès du champ de bataille; & Plutarque qui étoit de Chéronée même, avoue qu'il n'a pu découvrir dans les environs de cette ville, ni ruisseaux, ni torrent de ce nom. 2°. Le vainqueur ne trouva point sa perte à cette bataille, & même il n'y fut pas blessé.

Lorsqu'on examinera les prédictions des oracles les plus accrédités, celles de la Pythie, de Musée, de Bacis, de la *sibylle*, &c. rapportées dans les anciens, on trouvera toujours que Cicéron, *liv. II, n. 56, de divinat.* a raison de dire, que celles qui n'ont pas été faites après coup, étoient obscures & équivoques, & que si quelques-unes n'avoient pas été démenties par l'événement, c'étoit au hasard qu'elles le devoient.

Quelque absurdes que fussent les conséquences que les partisans du surnaturel de la divination se trouvoient obligés de soutenir dans les controverses philosophiques, ils étoient excusables jusqu'à un certain point. Le principe qu'ils défendoient, faisoit chez eux une partie essentielle de la religion commune; ce principe une fois admis, l'absurdité des conséquences ne devoit point arrêter des hommes religieux. Mais que dire de ces rusés politiques, qui pour couvrir les desseins de leur ambition, forgeoient à leur gré des oracles *sibyllins?* C'est ainsi que P. Lentulus Sura, un des chefs de la conjuration catilinaire n'eut point de honte de semer comme vraie, une prétendue prédiction des sibylles, annonçant que trois Cornéliens jouiroient à Rome de la souveraine puissance.

Sylla & Cinna, tous deux de la famille Cornélienne, avoient déja vérifié une partie de la prédiction. Lentulus qui étoit de la même famille, répandit dans le public que l'oracle devoit avoir son accomplissement dans sa personne; & peut-être eût-il réussi sans l'heureuse prévoyance de Cicéron, qui fit mentir l'oracle.

Pompée voulant rétablir Ptolomée Aulètès dans son royaume d'Egypte, la faction qui étoit contraire à ce puissant citoyen, prit le parti d'inventer une prédiction sibylline qui portoit, qu'au cas qu'un roi d'Egypte eût recours aux Romains, ils devoient l'assister de leur protection, sans lui fournir de troupes. Cicéron qui soutenoit le parti de Pompée, savoit bien que l'oracle étoit supposé; mais persuadé qu'il étoit plus sage de l'éluder que de le réfuter, il fit ordonner au proconsul d'Afrique, d'entrer en Egypte avec son armée, de conquérir ce pays, & d'en gratifier Ptolomée au nom des Romains.

Jules-César s'étant emparé de l'autorité souveraine sous le nom de *dictateur*, ses partisans qui cherchoient à lui faire déférer

la qualité de roi, répandirent dans le public un nouvel oracle *sibyllin*, selon lequel les Parthes ne pouvoient être assujettis que par un roi des Romains. Le peuple étoit déja déterminé à lui en accorder le titre, & le sénat se trouvoit contraint d'en signer le décret, le jour même que César fut assassiné.

Enfin cet abus de faire courir dans Rome & dans toute l'Italie des prédictions *sibyllines*, alla si loin, que Tibere tremblant qu'on n'en répandît contre lui, défendit à qui que ce fût d'avoir aucun papier de prédictions *sibyllines*, ordonnant à tous ceux qui en auroient de les porter dans le jour même au préteur : *simul commonefecit, Tiberius, quia multa vana sub nomine celebri vulgabantur, sanxisse Augustum, quem intrà diem ad prætorem urbanum deferrentur, neque habere privatim liceret.*

Ce qui cause mon étonnement, n'est pas de voir que les Romains crussent aux oracles des sibylles, c'étoit un principe de leur religion, quelque ridicule qu'il fût en lui-même ; mais je suis toujours surpris que dans des temps éclairés, tel qu'étoit la fin du dernier siecle, la question du surnaturel des oracles eût encore besoin d'être traitée sérieusement, & qu'une opinion si folle & contredite par les faits mêmes sur lesquels on la fondoit dans le paganisme, ait trouvé de nos jours, pour ainsi dire, & dans le sein du christianisme, des défenseurs très-zélés. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

SIBYLLINS, LIVRES, (*Hist. ecclés.*) l'ouvrage moderne qui nous est parvenu sous ce nom, est une compilation informe de prophéties différentes, supposées la plupart vers le premier ou le second siecle du christianisme, par quelques-uns de ces hommes, qui joignant la fourberie au fanatisme, ne font point scrupule d'appeller le mensonge & l'imposture au secours de la vérité.

Les livres ou vers *sibyllins* dont nous parlons, sont encore remplis de choses contre l'idolâtrie & la corruption des mœurs des payens ; mais on a eu soin pour accréditer ces prophéties, d'y insérer plusieurs circonstances véritables que fournissoient les anciennes histoires qui subsistoient alors, & que la barbarie des siecles postérieurs a détruites. Il est aussi fait mention dans ces vers, d'une comete que l'auteur annonce devoir précéder certains événemens qu'il prédit à coup sûr, puisqu'ils étoient arrivés ainsi que la comete, plusieurs siecles avant lui ; mais on attend sans doute de nous quelques détails de plus sur cette collection des vers *sibyllins*.

Elle est divisée en huit livres, & a été imprimée pour la premiere fois en 1545 sur des manuscrits, & publiée plusieurs fois depuis avec d'amples commentaires, surchargés d'une érudition souvent triviale, & presque toujours étrangere au texte que ces commentaires éclaircissent rarement. Les ouvrages composés pour & contre l'authenticité de ces livres *sibyllins*, sont en très-grand nombre, & quelques-uns même très-savans ; mais il y regne si peu d'ordre & de critique, & leurs auteurs étoient tellement dénués de tout esprit philosophique, qu'il ne resteroit à ceux qui auroient eu le courage de les lire, que l'ennui & la fatigue de cette lecture.

Le savant Fabricius, dans le premier livre de sa bibliotheque grecque, donne une espece d'analyse de ces différens ouvrages, à laquelle il joint une notice assez détaillée des huit livres *sibyllins*. On peut y avoir recours ; c'est assez de nous borner dans cet article à quelques observations générales sur ces huit livres *sibyllins* modernes.

1°. Il est visible qu'ils ne sont autre chose qu'une misérable compilation infórme de divers morceaux détachés, les uns dogmatiques, les autres supposés prophétiques, & ceux-ci toujours écrits depuis les événemens, & le plus souvent chargés de détails fabuleux ou du moins peu assurés.

2°. Il est encore certain que tous ces morceaux sont écrits dans une vue absolument différente de celle que s'étoient proposée les auteurs des vers qui composoient le premier & le second des deux recueils gardés à Rome. Les anciens vers *sibyllins* prescrivoient les sacrifices, les cérémonies, & les fêtes par lesquelles les Romains pouvoient appaiser le courroux des dieux qu'ils adoroient. Le recueil moderne est au contraire rempli de déclamations très-vives contre le polythéisme & contre l'idolâtrie ; & partout on y établit, ou du moins on y suppose l'unité de Dieu. Presque aucun de ces morceaux n'a pu sortir de la plume d'un payen ; quelques-uns peuvent avoir été faits par des

Juifs, mais le plus grand nombre reſpire le chriſtianiſme ; il ſuffit de les lire pour s'en convaincre.

3°. Les prédictions des vers *ſibyllins* conſervés à Rome, & celles qui étoient répandues dans la Grece, dès le temps d'Ariſtophane & de Platon, étoient, comme l'obſervent Cicéron & Boéthius, des prédictions vagues, applicables à tous les temps & à tous les lieux ; elles ſe pouvoient ajuſter avec des événemens oppoſés : *ut idem verſus aliàs in aliam rem poſſe accommodari viderentur . . . . ut, quodcumque accidiſſet, prædictum videretur.* Au contraire dans la nouvelle collection tout eſt ſi bien circonſtancié, qu'on ne peut ſe méprendre aux faits que l'auteur avoit en vue. S'il ne nomme pas toujours les villes, les pays & les peuples dont il veut parler, il les déſigne ſi clairement qu'on ne ſauroit les méconnoître, & le plus ſouvent il indique le temps où ces choſes ſont arrivées d'une maniere qui n'eſt point ſuſceptible d'équivoque.

4°. Les anciens oracles *ſibyllins* gardés à Rome étoient écrits de telle ſorte qu'en réuniſſant les lettres initiales des vers qui compoſoient chaque article, on y retrouvoit le premier vers de ce même article. Le nouveau recueil n'offre aucun exemple de cette méthode, car l'acroſtiche inſéré dans le huitieme livre, & qui eſt emprunté d'un diſcours de l'empereur Conſtantin, eſt d'une eſpece différente. Il conſiſte en trente-quatre vers, dont les lettres initiales forment Ἰησοῦς Χρίστος Θεοῦ υἱὸς σωτὴρ σταυρὸς ; mais ces mots ne ſe trouvent point dans le premier vers.

5°. Les nouveaux vers *ſibyllins* contiennent des choſes qui n'ont pu être écrites que par un homme inſtruit des dogmes du chriſtianiſme, & des détails de l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt rapportés par les évangéliſtes. L'auteur ſe dit même dans un endroit *enfant du Chriſt :* ailleurs il aſſure que ce Chriſt eſt le fils du Très-haut, & il déſigne ſon nom par le nombre 888, valeur numérale des lettres du mot Ἰησοῦς dans l'alphabet grec.

6°. Quoique les morceaux qui forment ce recueil puiſſent avoir été compoſés en différens temps, celui auquel on a mis la derniere main à la compilation ſe trouve clairement indiqué dans le cinquieme & dans le huitieme livre. On fait dire à la ſibylle que l'empire romain aura quinze rois : les quatorze premiers ſont déſignés par la valeur numérale de la premiere lettre de leur nom dans l'alphabet grec. Elle ajoute que le quinzieme ; qui ſera, dit-on, un homme à *tête blanche*, portera le nom d'une mer voiſine de Rome : le quinzieme des empereurs romains eſt Hadrien, & le golfe adriatique eſt la mer dont il porte le nom. De ce prince, continue la ſibylle, il en ſortira trois autres qui régiront l'empire en même temps ; mais à la fin, un ſeul d'entr'eux en reſtera poſſeſſeur. Ces trois rejetons, κλάδοι, comme la ſibylle les appelle, ſont Antonin, Marc-Aurele & Lucius-Vérus, & elle fait alluſion aux adoptions & aux aſſociations qui les unirent. Marc-Aurele ſe trouva ſeul maître de l'empire à la mort de Lucius-Vérus, arrivée au commencement de l'an 169, & il le gouverna ſans collegue l'an 177, qu'il s'aſſocia ſon fils Commode. Comme il n'y a rien qui puiſſe avoir quelque rapport avec ce nouveau collegue de Marc-Aurele, il eſt viſible que la compilation doit avoir été faite entre les années 169 & 177 de Jeſus-Chriſt.

7°. On trouve encore un autre caractere chronologique, mais moins précis dans le huitieme livre. Il y eſt dit que la ville de Rome, Ῥώμη, ſubſiſtera pendant neuf cens quarante-huit ans ſeulement ; ſuivant la valeur des lettres numérales de ſon nom, après quoi elle deviendra une ruine, ῥύμη. Cette deſtruction de Rome eſt annoncée dans preſque tous les livres du recueil, mais ſa date n'eſt marquée qu'en ce ſeul endroit. Nous liſons dans l'hiſtoire de Dion, qu'au temps de Tibere il courut ſur la durée de Rome une prédiction attribuée à la ſibylle, où cette durée étoit fixée à neuf cens ans. Cet oracle attira l'attention de Tibere, & occaſionna une nouvelle recherche des vers *ſibyllins* conſervés par les particuliers ; cependant on ne comptoit alors que l'an 772 de la fondation de Rome, & on ne devoit pas être fort alarmé. Cette réflexion de l'hiſtorien nous montre que l'addition de quarante-huit ans

avoit été faite à dessein par quelqu'un qui écrivoit après l'an 900 de Rome, 148 de Jesus-Christ, mais avant l'an 196 : la valeur numérale des lettres du mot Ρώμη étoit sans doute ce qui l'avoit déterminé à préférer le nombre de 948.

Josephe, dans ses *antiquités judaïques*, *liv. XX*, *chap. xvj*, composées depuis les livres de la guerre des juifs & vers la treizieme année de Domitien l'an 93 de l'ere vulgaire, cite un ouvrage de la sibylle où l'on parloit de la tour de Babel & de la confusion des langues, à peu près comme dans la Genèse ; si, dans le temps auquel écrivoit Josephe, cet ouvrage de la sibylle n'eût pas déja passé pour ancien, s'il n'eût pas été dans les mains des Grecs, l'historien juif ne l'auroit pas cité en confirmation du récit de Moïse. Il résulte de-là que les chrétiens ne sont pas les premiers auteurs de la supposition des livres *sibyllins*. Josephe ne rapportant pas les paroles mêmes de la sibylle, nous ne sommes plus en état de vérifier si ce qui est dit de ce même événement dans notre collection étoit tiré de l'ouvrage que cite Josephe ; mais on est sûr que plusieurs des vers attribués à la sibylle dans l'exhortation qui se trouve parmi les œuvres de S. Justin, dans l'ouvrage de Théophile d'Antioche, dans Clément d'Alexandrie, & dans quelques autres peres, ne se lisent point dans notre recueil ; & comme la plupart de ces vers ne portent aucun caractere de christianisme, il seroit possible qu'ils fussent l'ouvrage de quelque juif platonisant.

Lorsqu'on acheva sous M. Aurele la compilation des vers *sibyllins*, il y avoit déja quelque temps que les sibylles avoient acquis un certain crédit parmi les chrétiens. Nous en avons la preuve dans deux passages de Celse, & dans les réponses que lui fait Origene. Celse qui écrivoit sous Hadrien & sous ses successeurs, parlant des différentes sectes qui partageoient les chrétiens, supposoit une secte de *Sibyllistes* ; sur quoi Origene observe qu'à la vérité ceux d'entre les chrétiens qui ne vouloient pas regarder la sibylle comme une prophêtesse, désignoient par ce nom les partisans de l'opinion contraire ; mais qu'on n'avoit jamais connu de sectes particulieres des *Sibyllistes*. Celse reproche aux chrétiens dans le second passage d'avoir corrompu le texte des vers *sibyllins*, desquels, leur dit-il, quelques-uns d'entre vous emploient les témoignages, ἤχρονταὶ τίνες ὑμῶν ; & vous les avez corrompus, ajoute-t-il, pour y mettre des blasphêmes. Il entendoit par-là sans doute les invectives contre le polythéisme & contre l'idolâtrie. Origene se contente de répondre au reproche, en défiant Celse de produire d'anciens exemplaires non altérés.

Ces passages de Celse & d'Origene semblent prouver deux choses ; 1°. que l'authenticité de ces prédictions n'étoit point alors mise en question, & qu'elle étoit également supposée par les païens & par les chrétiens ; 2°. que parmi ces derniers il y en avoit seulement quelques-uns, τίνες, qui regardoient les sibylles comme des prophétesses, & que les autres chrétiens blâmant la simplicité de ces hommes crédules, leur donnoient l'épithete de *Sibyllistes*. Plutarque qui vivoit presque dans le même temps, appelle ainsi, dans la vie de Marius, les interpretes des prédictions de la sibylle, ou les chresmologues. Ceux qui ont avancé que les païens donnoient à tous les chrétiens le nom de *Sibyllistes*, n'ont compris le vrai sens ni du reproche de Celse, ni de la réponse d'Origene.

L'opinion favorable aux sibylles qui, de l'aveu de Celse, étoit d'abord celle d'un assez petit nombre de chrétiens, devint peu à peu l'opinion commune. Les vers *sibyllins* paroissant favorables au christianisme, on les employoit dans les ouvrages de controverse avec d'autant plus de confiance que les païens eux-mêmes, qui reconnoissoient les sibylles pour des femmes inspirées, se retranchoient à dire que les chrétiens avoient falsifié leurs écrits, question de fait qui ne pouvoit être décidée que par une comparaison des différens manuscrits que très-peu de gens étoient en état de faire.

Les regles de la critique & même celles de la saine logique étoient alors peu connues, ou du moins très-négligées : à cet égard, les plus célebres philosophes du paganisme n'avoient aucun avantage sur le commun des auteurs chrétiens. Il suffira d'en

d'en citer pour exemple les dialogues & les traités dogmatiques de Plutarque, qui, malgré ce grand sens dont on le loue, ne paroît jamais occupé que de la crainte d'omettre quelque chose de tout ce qu'on peut dire de vrai & de faux sur le sujet qu'il traite. Ce même défaut regne dans les ouvrages de ceux qui sont venus après lui. Celse, Pausanias, Philostrate, Porphyre, l'empereur Julien, en un mot, tous les auteurs païens n'ont ni plus de critique, ni plus de méthode que Plutarque. On les voit tous citer sous le nom d'*Orphée*, de *Musée*, d'*Eumolpe*, & des autres poëtes antérieurs à Homere, des ouvrages fabriqués par les nouveaux Platoniciens, & donner comme authentiques des oracles supposés par ces mêmes philosophes, ou plutôt par les sectateurs du nouveau pythagorisme, ou de la secte orphique, qui joignoit les dogmes égyptiens & chaldéens à quelques points de l'ancienne doctrine de Pythagore.

Comme les auteurs de ces oracles & de ces vers philosophiques supposoient la spiritualité, l'infinité, la toute-puissance du Dieu suprême, que plusieurs blâmoient le culte des intelligences inférieures, condamnoient les sacrifices & faisoient quelquefois allusion à la trinité platonicienne, parlant d'un *pere*, d'un *fils*, d'un *esprit*, les chrétiens crurent qu'il leur étoit permis d'employer ces autorités dans la controverse avec les païens, pour les battre par leurs propres armes. *Mémoires des Inscriptions*, *tome XXIII.* (*D. J.*)

SICA, (*Armes des Romains.*) *sica* étoit une petite épée courbée en forme de faux, comme la portoient les Thraces. Le glossaire grec le dit *sica*, θρακικὸν ξιφὸς ἐπικάμπης, *sica*, épée thracienne fort courbée; c'est pourquoi Capitolin appelle *Maximinus* qui étoit en Thrace, *sicilatum latronem.* (*D. J.*)

SICAIRE, s. m. (*Hist. juive.*) les Juifs de Césarée pilloient, commettoient toutes sortes de brigandages, & l'on donnoit le nom de *sicaires* aux plus cruels d'entr'eux, à cause qu'ils portoient de courtes épées comme celles des Perses, & courbées comme le poignard que les Romains nomment *sica*. Ils se mêloient ordinairement dans les jours de fête avec le peuple qui se rendoit à Jérusalem par dévotion, & en tuoient plusieurs au retour. Ils attaquoient les villages de ceux qu'ils haïssoient, les pilloient & y mettoient le feu. (*D. J.*)

SICAMBRES, (*Géog. anc.*) *Sicambri*, peuples de la Germanie. Leur nom est différemment écrit dans les anciens auteurs. César dit ordinairement *Sicambri*, quoique dans quelques manuscrits on lise *Sigambri*. Suétone, Florus, Horace, Martial, Sidonius, Apollinaris & Claudien disent assez généralement *Sicambri*. Strabon, Plutarque & Tacite disent *Sugambri*.

On convient que ces peuples furent ainsi nommés du fleuve Sigus ou Segus, la Siga. Ils s'avancerent de-là vers le Rhin; car du temps de César ils étoient voisins de ce fleuve, *Sicambri qui proximi sunt Rheno*. Ils étendirent ensuite leurs limites jusqu'au Weser. Ce fut un peuple puissant & nombreux, le plus considérable des Istévons, & qui passoit pour le plus belliqueux de la Germanie: on sait la réponse fiere qu'ils firent à l'officier que César leur avoit envoyé, pour leur demander qu'ils lui livrassent la cavalerie des Usipetes qui s'étoit retirée sur leurs terres. Ils lui dirent que l'empire romain finissoit au Rhin, & qu'il n'avoit rien à voir dans la Germanie. César outré de cette réponse, fit faire un pont sur ce fleuve. L'ouvrage fut achevé en dix jours. L'armée romaine marcha contre les *Sicambres*, qui se retirerent dans les bois, résolus de s'y défendre s'ils y étoient attaqués. César n'ayant osé l'entreprendre, se contenta de ravager leurs terres, après quoi il repassa le Rhin, & fit rompre le pont qu'il y avoit fait construire.

Les *Sicambres* paroissent avoir été partagés en trois nations; celle des Usipetes, celle des Taneteres & celle des Bructeres. Les Usipetes ayant été chassés de leur pays par les Cattes, furent errans pendant quelque temps; une partie passa dans les Gaules où elle fut défaite par César; ceux qui échapperent après le combat, s'étant joints aux autres, vinrent s'établir dans cette contrée des *Sicambres*, qui forme présentement le comté de la Marck & une partie de la Westphalie. Ils furent subjugués par Drusus l'an 743 de Rome, & ne voulurent pas suivre les autres *Sicambres* dans

la Gaule Belgique, les duchés de Guadnes & de Cleves.

Les Teneteres ayant été chassés de leur pays, comme les Usipetes, par les mêmes ennemis, eurent la même destinée, & s'arrêterent avec eux dans le pays des *Sicambres*, qui leur en assignerent une assez grande étendue entre les Usipetes, les Bructeres & les Ubiens, ce qui forme à présent une partie de la Westphalie & du duché de Berg, & quelque peu du côté de la Marck. Ils passoient pour les meilleurs cavaliers de la Germanie. C'étoit leur passion, & on remarque dans l'histoire qu'ils aimoient tellement les chevaux, que l'ainé des enfans avoit le privilége de choisir le cheval qui lui plaisoit dans l'écurie de son pere. Les Sueves les chasserent de ce pays, ce qui les obligea de passer le Rhin, & de se réfugier parmi les Ménapiens.

Les Bructeres habiterent originairement entre les Angrivariens & les Chamaves. Ils étoient divisés en grands & petits. Ceux-là occupoient partie de l'Over-Issel, & les évêchés de Munster & de Paderborn. Les petits demeuroient vers la source de l'Ems, dans une partie de l'évêché de Paderborn & dans les comtés de Lippe & de Rieteberg. Ce pays avoit été habité auparavant par les Juhons.

Les Angrivariens & les Chamaves s'étant emparés des terres des Bructeres, ceux-ci vinrent occuper la contrée des *Sicambres*, qui s'étendoit le long de la riviere de Segus qui renferme aujourd'hui partie du duché de Berg, de l'archevêché de Treves & de la Vétéravie. *Segodunum*, qu'on prétend être Siegen, étoit leur demeure la plus remarquable.

Ces trois peuples auxquels d'autres se joignirent, quitterent le nom de *Sicambres* vers la décadence de l'empire romain, pour prendre celui de *Francs*. Ils occupoient alors tout ce qui étoit entre l'Océan & le Meyn; & comme le pays étoit extraordinairement peuplé, une partie passa dans la Gaule Belgique, & y jeta les fondemens de la monarchie françoise; les autres demeurerent dans la Germanie, & furent distingués par le surnom de *Francs orientaux*; c'est d'eux qu'est dérivé le nom de *Franconie* qui étoit la France orientale, dont une partie a conservé le même nom de *Franconie*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICAMOR, s. m. (*terme de Blason.*) c'est un cerceau ou cercle lié comme celui d'un tonneau. On voit des écus de sable à un *sicamor* d'or. (*D. J.*)

SICANDRO, ISLE, (*Géog. mod.*) isle imaginaire de la mer Egée; nous n'avons jamais su la trouver dans l'Archipel, dit Tournefort, ni même en apprendre aucune nouvelle: les nouveaux voyageurs n'ont pas été plus heureux. (*D. J.*)

SICANIENS, LES, (*Géog. anc.*) *ou* les SICANES, *Sicani*, peuples de Sicile, qui en occupoient la partie occidentale. Ce peuple, suivant Thucydide, étoit originaire de l'Ibérie, & venu des bords du fleuve *Sicanus*, que les écrivains postérieurs ont appellé *Sicoris*, & que nous nommons *Segro*. Thucydide ne donne pas ceci comme une simple tradition, mais comme un fait incontestable. Ephorus au rapport de Strabon, & Philiste de Syracuse cité par Diodore de Sicile, tenoient le même langage dans leurs écrits. Il est vrai que le même Diodore se déclare pour le sentiment de Timée, qui regardoit les *Sicani* comme Autochthones: mais ni l'un ni l'autre n'ont fait réflexion que ce mot d'*autochthones* ne pouvoit se prendre au sens qu'ils lui donnent, que par ceux qui, selon le systême des mythologues grecs, croyoient les hommes sortis même du sein de la terre. Pour Strabon, il suppose avec Ephorus, l'origine ibérienne des *Sicani*.

Au temps de Thucydide & des autres écrivains allégués ci-dessus, il étoit facile de vérifier le fait. Les Carthaginois employoient des troupes espagnoles dans leurs guerres contre les grecs de Sicile. Ces Espagnols pris dans les combats, & vendus comme esclaves, se trouvoient mêlés avec les *Sicani*; & par ce mélange on connoissoit aisément s'ils parloient des dialectes d'une même langue. Dans la guerre que Denis-le-tyran fit aux Carthaginois en 386, un grand nombre de *Sicani* se joignirent à ses troupes: peu après, un corps d'Espagnols mécontens des Carthaginois, quitta leur service, & renforça l'armée syracusaine. Philiste qui tenoit un rang considérable à la cour de Denis, avoit sans doute profité de l'occasion

pour constater l'origine ibérienne des *Sicani*, en comparant leur langue & leurs coutumes avec celles des Espagnols qui servoient dans la même armée.

Thucydide dit que ces Ibériens, qu'il nomme *Sicani*, ne passerent en Sicile, que parce qu'ils avoient été chassés par les Liguriens de la contrée qu'ils habitoient auparavant. De ce passage il faut conclure avec M. Freret, que les *Sicani* avoient autrefois possédé le pays où les Liguriens se trouvoient au temps de Thucydide, c'est-à-dire, vers l'an 430 avant l'ere chrétienne. Or, les Liguriens occupoient alors toute la côte de la mer, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, & depuis les Alpes jusqu'à l'embouchure de l'Arne. Scylax qui nous a donné une description des bornes de la Méditerranée vers l'an 350, & sous le regne de Philippe, pere d'Alexandre, distingue trois especes de Liguriens: les Ibéroligyes, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône: les Celtoligyes, depuis le Rhône jusqu'aux Alpes: & les Ligyes ou Liguriens proprement dits, depuis les Alpes jusqu'à l'Arne. Les Liguriens étoient si anciennement établis entre le Rhône & les Alpes, que les Grecs crurent pouvoir faire mention d'eux dans les fables qu'ils débitoient sur le voyage d'Hercule.

Observons encore avec M. Freret, que si le pays dont les Ibériens furent chassés, eût été en deçà des Alpes, ces peuples, loin de pouvoir pénétrer en Italie, auroient été contraints de se retirer à l'occident du Rhône. Ils se trouvoient donc alors établis au-delà des Alpes: & c'est de-là que s'avançant toujours de proche en proche jusqu'à l'extrémité de l'Italie, ils passerent enfin en Sicile. Le temps du passage des *Sicani* n'est pas fixé par Thucydide qui se contente de mettre cet événement avant la prise de Troie, c'est-à-dire, dans sa *chronologie*, avant l'an 1284; mais il paroît par les témoignages d'Hellanicus & de Philiste, que les *Sicaniens* étoient déja possesseurs d'une partie de l'isle en 1364.

Si l'on prenoit à la lettre plusieurs expressions semées dans l'*Enéide*, on concluroit que les *Sicaniens* avoient conservé des établissemens aux environs du Tybre; Virgile en parle souvent, & les nomme *veteres Sicani*. Mais peut-être, par une licence ordinaire aux poëtes, aura-t-il donné le nom de cet ancien peuple espagnol aux Sicules, nation très-différente, puisqu'elle étoit illyrienne, & dont il restoit en effet quelques peuplades dans le Latium. *Mém. des inscriptions, tome XVIII. Hist. pag. 80.* (*D. J.*)

SICANUS, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve d'Espagne, selon Thucydide. On croit que c'est le même que le SICORIS.

2°. Fleuve de Sicile: Etienne le géographe qui cite Apollodore, remarque que ce fleuve couloit près d'Agrigente, & que la contrée voisine se nommoit *Sicania*. Hésichius fait mention d'une ville de Sicile appellée Σηχάνη, & d'une contrée à laquelle il donne le nom de Σιχάνη. (*D. J.*)

SICCA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre selon les uns, & de la Numidie selon d'autres. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'Hippone royale à Carthage. Salluste, *Jugurth. c. lvj*, Pline, *liv. V*, *ch. iij*, écrivent simplement *Sicca*. Mais Ptolomée, *liv. IV*, *ch. iij*, la *table* de Peutinger, & Procope, *liv. II*, *ch. xxiv*, y joignent le surnom de *veneria*. Ce dernier ajoute qu'elle étoit à trois journées de Carthage. *Sicca veneria* devint un siége épiscopal: il ne faut pas la confondre avec *Sicca* ou *Siga* ville de la Mauritanie césariense, & où Syphax avoit eu son palais. *Voyez* SIGA.

C'est à *Sicca* dans la Numidie, ou dans l'Afrique propre, que naquit *Arnobe* vers la fin du iij^e siecle, & il y professa la rhétorique, avant que d'embrasser le christianisme. Pour obtenir son admission à l'église, il écrivit un *ouvrage contre les Gentils*: cet ouvrage dont il s'est fait plusieurs éditions, contient sept livres. L'auteur y employa toutes les fleurs de sa rhétorique, & y débita beaucoup de littérature, mais comme il se hâta trop à composer son ouvrage, de-là vient que l'ordre & la belle économie n'y paroissent pas avec toute la justesse qui seroit à desirer. M. Dupin ajoute que le tour des pensées est d'un orateur, & que les termes sont durs, mal arrangés, peu polis, & quelquefois même peu latins.

Proclus (Eutychius), grammairien célebre du second siecle, étoit aussi natif de

Sicca. Il fut nommé précepteur de l'empereur M. Antonin le philosophe, & élevé par ce prince à la dignité de proconsul. Il mit au jour un livre (cité par Trébellius Pollion) sur ce qu'il y avoit de plus curieux dans les pays étrangers ; c'est dommage que ce livre soit perdu. (*D. J.*)

SICCITÉ, s. f. (*Gram.*) privation de toute humidité. Faites évaporer jusqu'à *siccité*, disent les chymistes ; & plus l'évaporation sera lente, plus les crystaux que vous aurez seront beaux & réguliers.

SICELEG, *mesure*, (*Géog. sacrée.*) ville de la tribu de Juda, que Josué donna à celle de Siméon : *in medio possessionis filiorum Juda . . . . Siceleg. Jos. xix*, 2--5. Elle fut dans la suite possédée par Achis, roi de Geth, qui la donna à David pour retraite lorsqu'il fuyoit Saül, & ainsi elle rentra sous le joug des rois de Juda : *dedit ei Achis in die illâ* Siceleg, *propter quam causam secuta est* Siceleg, *regnum Juda. I Rois, xxvij*, 6. Les Amalécites la pillerent & la brûlerent en l'absence de David. (+)

SICELIA-CÆSAREA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Mauritanie. Xiphilin nous apprend que c'étoit la patrie de l'empereur Macrin, gladiateur de son premier métier, puis notaire, intendant, avocat du fisc, & enfin préfet du prétoire. Peu de temps après que Caracalla eut été tué par les embûches de Macrin, les soldats désespérés d'avoir perdu un prince qui donnoit sans mesure, élurent Héliogabale : & Macrin fut tué dans une bataille à Archélaïde en 218. (*D. J.*)

SICERA, (*Critiq. sacr.*) σίκερα τὸ, mot grec employé par saint Luc, *j*, 15, & qui signifie toute boisson enivrante outre le vin : ton fils, dit l'ange à Zacharie, ne boira point de vin ni de toute boisson qui peut enivrer, καὶ οἶνον καὶ σίκερα οὐ μὴ πίῃ : c'étoit la loi des Réchabites & des Nazaréens. (*D. J.*)

SICHEM, SICHAR, NEAPOLIS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui NAPLOUSE, ville de la Samarie, située entre Guerizim & Heba, dans la vallée qui sépare ces deux villes, à quarante milles de Jérusalem. Depuis la ruine de Samarie par Salmanasar, *Sichem* fut la capitale des Samaritains, & elle l'étoit encore du temps d'Alexandre. Les Juifs l'appelloient par moquerie *Sichar* ; & de-là vient qu'on la voit ainsi nommée dans l'évangile de saint Jean, *iv*, 5. Ce terme signifie la *ville des ivrognes*, du mot hébreu *siccorim*, ivrognes. C'étoit dans le voisinage de *Sichem* qu'on enterra les os de Joseph que les Israëlites apporterent avec eux d'Égypte ; & dans le même endroit étoit le puits de Jacob, comme on l'appelloit, où Notre-Seigneur étoit assis, quand il eut avec la Samaritaine la conversation que l'évangile rapporte.

Justin Martyr étoit de *Sichem*, non de la race des Samaritains, mais descendu des Grecs que Vespasien établit dans cette ville qu'il nomma *flavia Cæsarea*, en mémoire de son nom de *Flavius*. Il nous reste de Justin qui étoit grand platonicien, divers ouvrages. Les premieres éditions en ont été données par Robert Etienne en 1551 & 1571 en grec. Ensuite parut celle de Commelin en 1593 en grec & en latin : Morel la donna beaucoup plus belle en 1656, grecque & latine. Enfin a paru celle de dom Prudent Marand, savant bénédictin, en 1742, *in-fol.* J'ai parlé de saint Justin parmi les peres de l'église. (*D. J.*)

SICHINO, (*Géog. mod.*) isle de la mer Égée, entre celles de Milo à l'occident & Amorgo, proche de Policandro ; en latin *Sicinus* ou *Sicenus*. Elle n'a pas plus de cinq à six lieues de tour. Ce n'est proprement qu'une montagne, mais qui ne laisse pas de produire le meilleur froment de l'Archipel. Il n'y a que deux villages, qui sont sur le haut de cette montagne, & peuplés seulement de laboureurs & de paysans, qui ne vivent que du rapport de leurs terres. Comme il n'y a point de port un peu considérable dans l'isle de *Sichino*, il n'y a aussi point de trafic. (*D. J.*)

SICHOR, *ou* SIHOR, (*Géog. anc.*) on imagine que c'est une ville dans la partie occidentale de la tribu d'Aser. Cet endroit ne doit pas être loin du Carmel. Mr. Reland conjecture que ce pourroit être la ville ou le fleuve des crocodiles, que Pline, *l. V, c. xix*, & Strabon mettent dans ce pays-là. Strabon, *l. XVI*, dit qu'elle est entre Ptolémaïde & la Tour de Straton, ou Césarée de Palestine. L'hébreu lit *Sichor-Lebenath* ; & l'on croit que Lebenath est le promon-

toire blanc, entre Eedippe & Tyr, & que *Sichor* est un ruisseau de ce canton là. *Sichor* signifie *trouble*. (*D. J.*)

SICIGNANO, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, sur une montagne qu'on prend pour l'*alburnus mons* des anciens. (*D. J.*)

SICILE, (*Géog. mod.*) c'est la plus considérable par sa grandeur & sa fertilité des isles de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie. Elle n'est séparée de l'Italie que par le petit détroit de Messine, qui n'a que trois milles de large; au lieu que le plus court trajet de *Sicile* en Afrique est de quatre-vingt milles. Sa longueur, prise de l'est à l'ouest, est d'environ 180 milles d'Italie, & sa largeur du midi au nord de 130, d'autant qu'elle commence au cap Passaro, sous la hauteur de 35-15, & finit à 37-40 *de latitude*.

Sa forme est triangulaire, dont chaque angle fait une pointe ou un cap. Celui qui regarde l'Italie a été nommé par les anciens *Pelorus*; & aujourd'hui capo del Faro. Celui qui regarde la Morée, *Pachynum*, aujourd'hui capo Passaro; & celui qui regarde l'Afrique, *Lylibæum*, aujourd'hui capo di Dieo.

La *Sicile* est divisée en trois provinces qu'on nomme *vallées*, dont l'une s'appelle *val di Demona*, l'autre *val di Noto*, & la troisieme *val di Mazara*. Le val de Demona contient les villes de Messine, Melazzo, Cefalu, Taormina qui sont maritimes, & quelques autres dans le pays. Le val de Noto a dans son enceinte les villes de Catania, Agosta, Syracusa, Noto, Lentini, Carlentini & autres. Le val de Mazara comprend les villes de Palerme, Mazara, Marsala, Trapano, Termini, Girgenti, Xaca, Licate & autres.

Palerme, Messine & Catane sont les trois capitales du pays, chacune dans sa province. Les villes où il y a port de mer, sont Messine, Agosta, Syracusa, Trapani, Palerme & Malazzo; le climat de cette grande isle est chaud, mais l'air y est pur, le printemps y est continuel, & le terroir fertile. Le nombre des habitans de toute l'isle montoit, par le dénombrement qui en fut fait dans le dernier siecle, à plus de neuf cens mille ames; mais on sait que ce nombre a beaucoup diminué depuis.

Les principales rivieres sont le Cantaro, l'*Alabus* ou *Onabola* des anciens, la Jarreta, anciennement *Simæthus*, selon quelques-uns; les rivieres de Parri & d'Olivieto, le Termini, l'Armiraglio, le Drago, la Terra-Nova, l'Abisso, &c.

Le Monte-Gibello, anciennement *Ætna*, moins redoutable que le Vésuve, est cependant renommé pour sa hauteur, ses forêts, sa neige perpétuelle, & le feu qu'il jette souvent avec force cendres. Le tour de cette montagne est d'environ soixante milles. Du levant au midi ce sont des vignes, & du couchant au nord des bois pleins de bêtes sauvages. Le mont Trapani, anciennement *Eryx*, est près de Palerme. Les autres montagnes de l'isle sont moins connues dans l'histoire; mais toutes abondent en sources d'eau douce, & quelques-unes fournissent des bains d'eaux chaudes, tiedes & soufrées.

Le terroir de la *Sicile* est des meilleurs. Il produit abondamment du blé, du vin, de l'huile, du safran, du miel, de la cire, du coton & de la soie. La vallée de Noto est couverte de gras pâturages & de blés; & celle de Démone est fertile en bois & en arbres fruitiers. La mer fournit aussi beaucoup de poisson. Enfin la *Sicile* est heureusement située pour le commerce & la navigation.

On peut voir, à l'article *Sicilia* qui doit suivre celui-ci, les premiers peuples qui ont passé dans cette isle & qui y ont dominé, jusqu'à ce que les Romains s'en soient rendus les maîtres. Dans la décadence de leur empire, cette isle fut dévastée par Genseric, roi des Vandales, qui la soumit. Le trop malheureux Bélisaire, général de Justinien, la reconquit sur eux en 535 mais elle redevint la proie des Sarrazins d'Afrique dans le ix^e^ siecle. Ils y établirent des gouverneurs, qui se nommoient *émirs*, & qui se maintinrent à Palerme jusqu'à l'an 1074, qu'ils en furent chassés par les Normands qui avoient pour chefs Robert Guiscard & Roger son fils. Ce dernier fonda en 1139 un nouveau royaume en *Sicile*, qui fut ensuite exposé à bien des révolutions,

par l'avidité des princes qui y prétendoient en vertu de leurs alliances.

Roger, vainqueur des musulmans dans cette isle, & des chrétiens au royaume de Naples, baisa les piés du pape Urbain II, son prisonnier, & obtint de lui l'investiture de sa conquête, & fit modérer la redevance à six cens squifates, monnoie qui vaut environ une pistole. Le pape consentit encore qu'il n'y eût jamais dans l'isle de *Sicile*, ni légation, ni appellation au saint siége, que quand le roi le voudroit ainsi. C'est depuis ce temps-là que les rois de *Sicile*, seuls rois vassaux des papes, sont eux-mêmes d'autres papes dans cette isle.

Constance, fille de Roger, porta le royaume de Naples & de *Sicile* dans la maison de Suabe, par son mariage avec l'empereur Henri VI en 1186. Après la mort de Conrard leur petit-fils, Mainfroy son frere bâtard, fut reconnu pour son héritier; mais Charles de France, comte d'Anjou & de Provence, s'étant fait investir du royaume de Naples & de *Sicile* par le pape Clément IV en 1265, tua Mainfroy l'année suivante, & fit couper la tête au fils de Conrard en 1269. Pierre III, roi d'Aragon, qui avoit épousé Constance, fille de Mainfroy, fit égorger tous les François en 1282, le jour de pâques au premier coup de son de vêpres, d'où ce massacre a été appellé depuis *les vêpres siciliennes*.

Cette affreuse catastrophe envenima les fameuses querelles des deux maisons d'Anjou & d'Aragon, dont l'histoire est si remplie. La derniere eut l'avantage, se maintint en possession, & chassa les François qui n'ont pu depuis remettre le pié dans ces deux royaumes.

La *Sicile* est restée sous la domination des Espagnols jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713, que les alliés la donnerent au duc de Savoie qui y fut couronné la même année. Les Espagnols qui avoient été forcés à cette cession, revinrent en *Sicile* en 1719, & l'envahirent presqu'entiérement; ils en furent cependant chassés par les Anglois. Le traité de Londres disposa de la *Sicile* en faveur de l'empereur, qui céda en échange au duc de Savoie le royaume de Sardaigne, & promit les successions de Toscane, de Parme & de Plaisance à l'infant dom Carlos. Enfin la guerre de 1733, suivie du traité de 1736, a mis ce dernier prince en possession des royaumes de Naples & de *Sicile*, sous le titre de *roi des deux Siciles*, savoir de la *Sicile* en deçà du Phare, & de la *Sicile* au-delà du même Phare.

Il gouverne cette isle par un vice-roi, comme cela s'est pratiqué depuis la guerre de Messine, qui donna lieu à la destruction des loix & des priviléges de toutes les villes. De là vient que les peuples nombreux qui y étoient autrefois, se sont fondus. Le plus grand commerce est un revenu d'environ cent mille écus que produisent les permissions accordées à chaque particulier de manger du laitage & des œufs en carême. Le clergé séculier & monastique jouit du droit de franchise pour l'entrée de toutes sortes de marchandises & de denrées de leurs biens; de là chaque famille a quelque ecclésiastique pour fils & pour proche parent, & ne paie rien : mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'un ecclésiastique qui n'est attaché par le sang à aucune famille, vend son droit de franchise à ceux des séculiers qui n'ont point d'ecclésiastique pour parent. Toutes les églises & les chapelles du royaume, qui sont en très-grand nombre dans chaque ville, & même à la campagne, jouissent d'un droit d'asyle en faveur de tous les scélérats qui s'y retirent. Presque toutes les charges de robe & d'épée se vendent, & l'on peut croire si d'ordinaire l'argent est préféré au mérite.

La ville de Palerme est la seule du royaume où l'on bat monnoie : encore y fabrique-t-on rarement des especes d'or ou d'argent, faute de matiere, qui sort toute du pays.

Abrégeons : la *Sicile* n'a plus rien aujourd'hui de considérable que ses montagnes & son tribunal de l'inquisition, qui a des commissaires avec cour & officiers dans tous les coins du royaume. Ceux qui possedent les charges & offices de l'inquisition, jouissent, ainsi que leurs maisons, des priviléges qui y sont attachés, ne reconnoissent point d'autre tribunal; & la multitude de ces charges & offices remplis par la noblesse, les riches & les bourgeois est si grande, qu'il ne faudroit pas d'autre cause pour ruiner entiérement la monarchie de *Sicile*.

On sait que pour comble de maux, cette isle éprouva en 1693 un affreux tremblement de terre, qui porta par-tout la désolation. Les villes de Catane, d'Agouste, de Syracuse, de Lentini, de Carlentini, de Modica, furent presque détruites : un grand nombre de bourgs & de villages essuya la même catastrophe, & l'on compta près de quinze mille personnes qui périrent dans ce bouleversement.

Tant de révolutions qu'a éprouvé la *Sicile*, rendent intéressante l'histoire & la description de cette isle, & c'est sur quoi les curieux peuvent consulter l'un ou l'autre des ouvrages suivans.

Burigni, histoire de *Sicile*, imprimée à la Haye en 1745, 2 vol. *in-4°*.

Fazelli, *de rebus Siculis*, Catanæ, 1749, 2 vol. *in-fol.*

Description de la *Sicile*, publiée en italien par le marquis de Villa-Blanca. Cet ouvrage a paru en 1760. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICILE, MER DE, (*Géog. mod.*) la mer de *Sicile* est la partie de la mer Ionienne, qui est au midi de la Calabre, & qui baigne la côte orientale du royaume de *Sicile*. (*D. J.*)

SICILE, *tribunal de la monarchie de*, (*Hist. de Sicile.*) c'est ainsi qu'on nomme cette heureuse jurisdiction ecclésiastique & temporelle, indépendante de la cour de Rome, dont jouissent les rois de *Sicile*. Il faut indiquer l'origine de ce beau privilége.

Dès que le comte Roger eut enlevé cette isle aux Mahométans & aux Grecs, & que l'église latine y fut établie, Urbain II crut devoir y envoyer un légat pour y régler la hiérarchie ; mais Roger refusa si fortement & si constamment de recevoir ce légat dans le pays de sa conquête, que le pape voulant ménager une famille de héros si nécessaire à l'entreprise des croisades, dont il étoit tout occupé, prit le parti d'accorder, la derniere année de sa vie, en 1098, une bulle au comte Roger, par laquelle il révoqua son légat, & créa ce prince & tous ses successeurs, légats nés du saint siége en *Sicile*, leur attribuant tous les droits & toute l'autorité de cette dignité, qui étoit à la fois spirituelle & temporelle. Voilà ce fameux droit attaché à cette monarchie ; droit que depuis les papes ont voulu anéantir, & que les rois de *Sicile* ont maintenu. Si cette prérogative, ajoute M. de Voltaire, est incompatible avec la hiérarchie chrétienne, il est évident qu'Urbain ne put la donner ; si c'est un objet de discipline que la religion ne réprouve pas, il est également certain que chaque royaume est maître de se l'attribuer. Ce privilége au fond, n'est que le droit de Constantin & de tous les empereurs, de présider à la police de leurs états ; cependant il n'y a eu dans toute l'Europe catholique, qu'un gentilhomme qui ait su se procurer cette prérogative aux portes de Rome même. (*D. J.*)

SICILE, (*Antiquités.*) *Segeste*. Parmi les ruines de *Segeste*, on voit sur une petite colline un temple des mieux conservés d'ordre dorique, ayant 36 colonnes, 13 à chaque face collatérale, 5 pour le parvis de devant & autant pour celui de derriere. Chaque colonne a 25 palmes de circonférence.

A Frepani, autrefois mont *Erix*, vestige de l'ancienne ville d'Erix & du fameux temple de Vénus *Erycine*, en fragmens de colonnes de granit : cette montagne est après le mont Etna la plus haute de la *Sicile*, à 12 milles de Massara & 8 de Cassel-Vetrano, ruines de trois temples, débris de l'ancienne Salinonte. Ce sont après le temple de Jupiter Olympien, de Gingenti, les plus grands édifices d'une pareille antiquité : deux de ces temples ont de longueur le double de leur largeur. Le troisieme est colossal, a 160 pas de longueur, sur 8 de largeur. A six milles de ces temples est la carriere d'où ces terribles masses étoient tirées.

A Agrigente le plus beau bas-relief antique & le mieux conservé : ces figures sont des chefs-d'œuvre. Temple de Junon Lacinie qui a 24 colonnes dans son pourtour ; un autre considérable à la Concorde, bien entier. Il est d'une noble simplicité. Les parties sont pleines de noblesse & d'harmonie.

Le temple colossal de Jupiter olympien a dû être beaucoup plus magnifique que celui de S. Pierre de Rome ; rien n'est plus majestueux. Diodore de *Sicile* l'a décrit. Il avoit 150 palmes de hauteur. Il est couvert de ruines.

Catane est une ville nouvelle, car l'ancienne est ensévelie bien avant dans les ter-

res. L'Etna est voisin. M. le baron de Biedfel y éprouva le 2 mai, un froid aussi vif qu'en janvier sur les plus hautes montagnes d'Allemagne. On compte plus de cent montagnes autour de l'Etna.

A Brindes, un seul monument conservé. C'est une colonne de marbre blanc de 57 palmes de hauteur, de 5 de diametre. (*Extrait du voyage en Sicile, par le baron de Biedfel*, 2 *vol. à Lausanne*, 1773. *Traduit*, 1776. (C)

SICILIA, (*Géog. anc.*) isle de la mer Méditerranée, près de la côte d'Italie, dont elle n'est séparée que par un détroit auquel elle donnoit son nom, & qu'on appelle aujourd'hui le *phare de Messine*.

Elle est si voisine de l'Italie, que plusieurs des anciens ont cru qu'elle avoit été jointe au continent, & que quelques tremblemens de terre, ou l'effort des deux mers l'en avoient séparée : *Sicilia, ut ferunt, aliquando continens, & agro Bruttio adnexa*, dit Pomponius Méla. Virgile, *Æneid. lib. III, v.* 414, se sert aussi de la même expression, *ferunt* :

Hæc loca vi quondam, & vastâ convulsa ruinâ,
Dissiluisse ferunt, quum protinus utraque tellus
Una foret. Venit medio vi Pontus, & undis
Hesperium siculo latus abscidit. Arvaque & urbes
Littore diductas angusto interluit æstu.

« *On dit* qu'autrefois l'Italie & la *Sicile* jointes par un isthme, ne formoient qu'un même continent. Une violente tempête brisa l'isthme, sépara les deux régions, & ouvrit aux flots un passage étroit entre l'une & l'autre ».

Silius Italicus, *liv. XIV, v.* 11, assure si positivement que la *Sicile* a été anciennement jointe au continent, qu'on jureroit qu'il en a été témoin. Pline, *liv. III, ch. viij*, en parle sur le même ton que Silius Italicus : *Sicilia quondam Bruttio agro cohærens, mox interfuso mari avulsa.* Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette proximité étoit si grande, qu'on entendoit des deux côtés le chant des coqs & le cri des chiens. Pline donne quinze cens pas de largeur au détroit qui sépare l'Italie de la *Sicile*. Agathamere, *liv. I, ch. v*, dit que le trajet du promontoire *Pelorum* en Italie, étoit d'onze stades.

Cette isle a été connue sous différens noms qui lui ont été donnés, ou à raison de sa situation, ou à cause des peuples qui l'ont habitée. Les noms les plus usités sont ceux de *Trinacria, Triquetra, Sicania, Sicilia.* Ce dernier nom a été employé par divers auteurs, entr'autres par Pline, *liv. III, ch. viij*, qui préféroit la *Sicile* à toutes les isles : *ante omnes insulas est claritate Sicilia.* Elle est appellée *Sicania* par Thucydide; & par plusieurs auteurs *Trinacria* ou *Triquetra*, à cause de sa figure triangulaire, ou à cause de ses trois principaux promontoires. Le nom *Trinacria* est cependant plus usité chez les poëtes que chez les historiens.

Les *Sicani*, peuples d'Espagne, en passant dans cette isle, lui donnerent le nom de *Sicania*; & les *Siculi*, peuples d'Italie, en se retirant dans cette même isle occasionnerent le nom de *Sicilia*. On compte aussi parmi ses anciens habitans, les Lestrigons, peuples d'Italie. Enfin il est certain que la *Sicile* a encore été peuplée en différens temps par diverses colonies grecques venues de Naxos, de Chalcidie, de Corinthe, & d'autres endroits. Les Carthaginois même occuperent la plus grande partie de l'isle. Ce mêlange de peuples a été cause qu'Apulée appelle les Siciliens *Trilingues*, parce qu'il se parloit trois différentes langues chez eux; savoir, la grecque, la carthaginoise & la langue latine. Ptolomée, *liv. III, ch. iv*, a fait une description de la *Sicile* telle qu'elle étoit de son temps; on peut la consulter.

C'est assez pour moi de remarquer qu'aucun prince n'a eu l'isle entiere sous son obéissance avant la domination des Romains, qui furent appellés par les Mammertins contre Hiéron, roi de Syracuse, & les Carthaginois ses alliés. Après plusieurs combats, les Romains demeurerent maîtres de ce friand morceau, dont ils tirerent dans la suite de grands avantages. Ils firent de la *Sicile* le grenier de l'Italie. Cette isle leur donna le moyen de former des armées navales, & de se rendre maîtres des mers Adriatique & Méditerranée.

D'un autre côté, les arts & les sciences fleurirent dans cette isle sous l'autorité des tyrans qui la gouvernoient. Gorgias, sicilien, se distingua dans l'art oratoire, & fut le

le maître d'Isocrate. Il fleurissoit vers la 80e olympiade. Epicharme, son compatriote & son contemporain, se distingua par ses écrits sur la philosophie. Dinolochus, sicilien, se montra un des premiers poëtes comiques. Timée, sicilien, qui florissoit du temps de Ptolomée Philadelphe, écrivit l'histoire de la *Sicile*, de l'Italie & de la Grece avec beaucoup d'éloquence, suivant le témoignage de Cicéron. Je tais les hommes illustres qui fleurirent à Syracuse, à Agrigente, à Panorme, &c. parce qu'on les nommera en parlant de leur patrie.

Pour ce qui regarde la *Sicile* moderne, *voyez* SICILE. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICILIBRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, à 29 milles de Carthage, entre *Unuca* & *Vallis*, à 7 milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du second. Cette ville étoit un siége épiscopal, dont l'évêque se nommoit *episcopus sicillibensis*.

SICILIENNE, s. f. *en Musique ;* sorte de danse commune en Sicile, dont l'air est dans la mesure à $\frac{6}{4}$, ou à $\frac{6}{8}$, d'un mouvement beaucoup plus modéré que celui de la gigue, mais en même temps plus marqué.

SICILIQUE, s. m. (*Poids anc. & mod.*) *sicilicum ;* sorte de poids qui chez les anciens pesoit deux drachmes ou six scrupules. Le *sicilique* des modernes, & dont les apothicaires se servent, pese un sextule & deux scrupules. (*D. J.*)

SICIMINA & *PAPINUS*, (*Géog. anc.*) montagnes d'Italie, dans la Gaule cispadane. Tite-Live, *liv. XLV, ch. xij*, en parlant de ces montagnes, fait entendre qu'elles étoient aux environs des champs appellés *Macri campi*, aujourd'hui *Valle di Montirone*, selon Léander.

SICINUS, (*Géog. anc.*) selon Ptolomée, *liv. III, ch. xv*, *Sicenus ;* selon Strabon, *l. X, p. 484*, & Pline, *l. IV, c. xij*, *Sycinus ;* isle de la mer Egée, & l'une des Cyclades, à l'occident de l'isle d'Ios. Le même Pline nous apprend qu'elle se nommoit auparavant *Onde ;* ses habitans sont appellés *Sicinites* par Diogene Laërce.

S'il en faut croire les fables des poëtes, Thoas, roi de Lemnos, & fils de Bacchus, fut garanti par sa fille du malheur où tous les autres hommes de Lemnos qui furent massacrés par leurs femmes avoient été enveloppés. Il fut poussé dans l'isle dont il est ici question, & il y épousa la nymphe Œnone ou Œnoïs, de laquelle il eut un fils appellé *Sicinus*, qui donna son nom à l'isle. On la nomme aujourd'hui *Sichine* ou *Sicine ;* mais elle est désignée dans les cartes marines sous le nom de *Zétine*, *Sétine*, ou *Sétin*. *V.* SICHINO. (*D. J.*)

SICKU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un poirier du Japon, qui porte un fruit d'une figure extraordinaire, & d'un goût agréable, semblable à celui de la poire de bergamotte. Ce fruit dont le pédicule est fort long, se divise d'abord comme en deux branches, ensuite en plusieurs autres, apposées les unes aux autres, plus grosses qu'un tuyau d'orge, tortueuses, & longues d'un demi-pouce, à l'extrémité desquelles sont suspendus à une petite queue, deux grains de la figure & de la grosseur d'un grain de poivre, divisés en trois lobes, qui contiennent chacun une semence assez semblable à celle du lin par sa couleur, son brillant & sa grosseur. Les feuilles de l'arbre sont ovales, pointues, d'un verd clair, & finement dentelées.

SICLE, s. m. (*Monnoie des Hébreux.*) monnoie d'argent des Juifs qui avoit cours dans leur pays dès le temps d'Abraham. *Gen. xxiij*, 15.

Les Hébreux avoient non-seulement des *sicles*, mais des demi-*sicles*, ou des *békas*. Le *sicle* pesoit environ trois schellings d'Angleterre. *Ezéchiel*, *c. lxv*, 12, nous apprend qu'il y en avoit soixante à la mine. Le *sicle* des Hébreux contenoit quatre drachmes, de sorte que leur drachme devoit valoir neuf sous d'Angleterre. M. Brerewood ne l'estime que sept sous & demi ; mais selon l'évaluation du docteur Bernard, qui paroît avoir le mieux examiné ce sujet, en évaluant à neuf sous la drachme juive & attique, le béka ou le demi-*sicle* fait un schelling six sous, le *sicle* trois schellings, la mine neuf livres sterling, & le talent d'argent quatre cens cinquante livres sterling.

Il nous reste encore plusieurs *sicles* juifs, avec l'inscription, *Jérusalem kedushah*, c'est-à-dire, *Jérusalem la sainte*. Cette monnoie se répandit chez les nations voisines, surtout depuis que la capitivité de Babylone eut dispersé ce peuple dans l'orient. *Voyez*

à ce sujet Lighfoot, & l'*apparat* de Walton à la tête de la bible polyglotte de Londres.

On lit dans le *II liv.* des Rois, *c. xiv*, 26, que la chevelure d'Absalon, qu'on lui coupoit une fois l'an, pesoit deux cens *sicles*; cette pesanteur ne doit pas étonner, parce qu'il s'agit ici du *sicle* babylonien, qui étoit environ les deux tiers plus léger que le *sicle* hébreu; car l'auteur qui a rédigé le livre *des Rois* vivoit à la fin de la captivité de Babylone, où les Juifs ne connoissoient que le poids babylonien. (*D. J.*)

SICLI *ou* SICHILI, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans le val de Noto, à 3 lieues au sud-ouest de la ville de Noto, sur le bord d'une petite riviere. *Long.* 32, 50; *lat.* 36, 52.

SICLIQUE, s. m. (*Comm.*) petit poids dont se servent les apothicaires pour peser leurs drogues. Il pese un sextule & deux scrupules. *V. Sextule & scrupule. Dict. de com.*

SICORIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Espagne. Il séparoit les Hergetes des Lacetani. César, Pline, Dion Cassius & Vibius Sequester en font mention; & il est à croire que c'est ce fleuve que prétend parler Thucydide, *liv. VI*, lorsqu'il fait venir des bords du fleuve *Sicanus* en Espagne, les Sicaniens qui allerent s'établir en Sicile. Ce fleuve fut plus connu du temps de la guerre civile. Lucain, *liv. IV*, *v.* 11, le décrit ainsi en parlant de la ville Ilerda bâtie sur ses rives.

Colle tumet modico, lenique excrevit in altum
Pingue solum tumulo : super hunc fundata vetustâ
Surgit Ilerda manu; placidis prœlabitur undis
Hesperios inter Sicoris *non ultimus amnes*,
Saxeus ingenti quem pons amplectitur arcu,
Hibernas passurus aquas.

Ce fleuve se nomme présentement le *Segre*, & les Catalans l'appellent *Agna naval.* (*D. J.*)

SICUEDON, (*Lexic. médic.*) on entend par ce mot grec la fracture entiere & transversale d'un os long faite avec égalité, comme lorsqu'on casse un concombre en deux. Cette fracture ne differe point de celle qu'on appelle *raphanédon*; *sicuedon*, σικύηδον, veut dire, *en maniere de concombre*, de σικυός, *concombre*.

SICULES, LES, (*Géog. anc.*) peuples originaires des confins de la Dalmatie; ils vinrent après les Liburnes s'établir en Italie. Ces *Sicules* formoient une nation nombreuse qui s'empara d'une partie considérable du pays; ils peuplerent l'Ombrie du milieu, la Sabine, le Latium, & tous les cantons dont les peuples ont été connus depuis sous le nom d'*Opiques*. En comparant quelques passages d'Hérodote, de Thucydide, de Platon & d'Aristote, on voit clairement que les noms de *Sicules* & d'*Opiques* étoient deux noms généraux qui comprenoient tout ce qui s'étend depuis le Tibre jusqu'à l'extrémité orientale de l'Italie, à l'exception de ce qu'en ont occupé les Liburnes. Ces deux noms généraux furent peu à peu abolis par les ligues particulieres des Sabins, des Latins, des Samnites, des Œnotri & des Itali, qui se formerent dans la suite. Les *Sicules* qui passerent en Sicile, sont les seuls qui aient conservé leur ancien nom, que cette isle a reçu d'eux. Nous avons la date précise de ce passage des *Sicules* dans l'isle: Hellanicus de Lesbos, historien plus ancien que Thucydide, & même qu'Hérodote, donnoit pour époque à cet événement la vingt-sixieme année du sacerdoce d'Alcyonée prêtresse d'Argos: ce qui répond à l'an 80 environ avant la prise de Troie, marqué par Philiste, auteur sicilien; c'est-à-dire à l'an 1364 avant l'ére chrétienne, selon la chronologie de Thucydide. (*D. J.*)

SICULIANO *ou* SICULIANA, (*Géog. anc.*) petite ville de l'isle de Sicile, dans le val Mazzara, à la gauche de Fiume di Cani, environ à deux milles de la côte. C'est l'ancienne Cena, entre Agrigentum & Allava. (*D. J.*)

SICULOTÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Dalmatie, selon Ptolomée, *liv. II*, *c. xvij*, & Pline, *l. III*, *c. xxij*; ce dernier dit qu'ils étoient partagés en 24 décuries.

SICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie, dans la Dalmatie, sur la côte. Pline, *l. III*, *c. xxij*, dit que l'empereur Claude y envoya des soldats vétérans. Sophien veut que ce soit aujourd'hui *Sebenico*. (*D. J.*)

SICYNOIDE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *sicynoïdes*, genre de plante à fleurs monopétales, en forme de cloches ouvertes & profondément découpées. Les unes sont stériles & n'ont point d'embryon; les autres sont

soutenues par un embryon, qui devient dans la suite un fruit semblable à une amande, charnu & hérissé de pointes. Ordinairement ces fruits sont réunis en maniere de tête, & renfermés chacun sous une peau mince, une seule semence. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SICYONE, (*Géog. anc. & mod.*) ville du Péloponnèse dans l'Achaïe propre, & dans les terres, près de l'Asopus. Cette ville autrefois puissante, & qui eut ses propres rois, devint ensuite libre; & durant la guerre des républiques de la Grece, elle fut tantôt soumise aux Athéniens, tantôt aux Lacédémoniens. Justin dit, *liv. XIII, chap. v*: *Demosthenes, Sicyona, Argos, & Corynthum, cæterasque civitates eloquentiâ suâ, Atheniensibus junxit.* Quoique *Sicyone* fût dans l'Achaïe, comme le marque Pline, *liv. IV, chap. v*, cependant elle se trouve avoir été comprise dans l'Argolie.

Le royaume de *Sicyone* est le plus ancien royaume qui ait été dans la Grece. Son premier roi s'appelloit *Egialée*, & selon Eusebe, le commencement de son régne précéda de 74 ans la naissance d'Abraham. Le dernier roi, qui étoit le vingt-sixieme, s'appelloit *Zeuxippus.* Après lui, la forme du gouvernement changea; les prêtres d'Apollon exercerent l'autorité souveraine pendant 30 ou 40 ans; & enfin les rois d'Argos & de Mycenes s'en emparerent. Ce royaume dura 962 ans; il finit lorsqu'Hélie étoit souverain sacrificateur & juge des Juifs.

On célébroit à *Sicyone* de cinq en cinq ans des jeux pythiens en l'honneur d'Apollon, & on y donnoit pour prix des coupes d'argent. Les ouvriers de cette ville le disputoient à ceux de Corynthe pour la perfection des ouvrages. Dipænus & Scyllis enrichirent *Sicyone* des plus belles statues en marbre; ils formerent plusieurs éleves, qui sculpterent tant de figures de dieux, que les *Sicyoniens* en prêterent à leurs voisins, qui n'en avoient point encore; mais le culte que les Sicyoniens rendoient à Bacchus, étoit trop honteux pour être agréé dans d'autres pays; car ils adoroient ce dieu sous un nom si contraire à la décence, qu'il n'y a que des gens très-effrontés qui osassent le proférer dans une conversation libre; du moins c'est ce qu'assure Clément d'Alexandrie, *admonit. ad gentes, pag. 15.*

Le luxe étoit fort répandu à *Sicyone*; les souliers de cette ville passerent en proverbe; ils étoient si galans, qu'ils n'étoit pas permis à un homme grave de les porter.

Mais au milieu de ce luxe, *Sicyone* donna la naissance à l'un des plus grands capitaines de l'antiquité; je veux parler d'Aratus, qui défit Nicoclès tyran de sa patrie, s'empara de la citadelle de Corinthe, chassa le roi de Macédoine, & délivra la ville d'Argos de ses usurpateurs. Philippe II roi de Macédoine, le fit empoisonner, vers l'an 214 avant J. C. Il mourut à Egion, & son corps fut porté à *Sicyone*, où on lui éleva un monument qui subsistoit encore du temps de Pausanias. Aratus avoit écrit l'histoire des Achéens, qui s'est perdue, & dont Polybe fait un grand éloge.

Prascilla, qui se rendit illustre par ses poésies lyriques, étoit aussi de *Sicyone.* Elle vivoit en la 28e olympiade, selon Eusebe. Suidas & Athénée la citent quelquefois. *Phylarque* naquit, selon quelques-uns, à *Sicyone*, & mit au jour plusieurs ouvrages historiques, entr'autres une histoire de l'expédition de Pyrrhus dans le Péloponnèse. Plutarque parle de cet auteur grec. Athénée & les scholiastes de Pindare, citent l'histoire de *Sicyone* donnée par Menechme, qui y étoit né, & qui florissoit du temps des premiers successeurs d'Alexandre. Si cette histoire nous fût parvenue, nous serions instruits de mille choses curieuses que nous ignorons sur le royaume de ce nom.

La ville de *Sicyone* a été souvent endommagée par des tremblemens de terre. Celle que l'on a rebâtie sur son territoire, se nomme présentement *Vasilica*, ou *Basilica*; elle appartient au turc; elle avoit encore quelque apparence, lorsque les Vénitiens étoient maîtres de la Morée; mais ce n'est plus à présent qu'un monceau de ruines; ce monceau est situé sur une montagne, à une lieue du golfe de Lépante, & la riviere Asopus passe au-dessous. *Voyez* SICYONIE. (*D. J.*)

SICYONE, (*Lexicog. médic.*) σικυώνη; ce mot dans les médecins grecs désigne tantôt une *figue* sauvage, tantôt la *coloquinte*, & tantôt une *ventouse* conique, ouverte par son extrémité pointue. (*D. J.*)

SICYONIE, (*Géog. anc.*) *Sicyonia*,

contrée du Péloponnèse, dans l'Achaïe propre, & séparée du territoire de Corinthe par le fleuve Némée. Tite-Live, *l. XXIII, c. xv*, remarque qu'on la nomma d'abord *Micone*, & ensuite *Ægialée :* cette contrée avoit deux villes dans les terres ; savoir Phlius & Sicyone.

Les Sicyoniens, dit Pausanias, veulent qu'Egialée, originaire de leur pays, en fût le premier roi ; que sous son regne, cette partie du Péloponnèse, qui s'appelle encore aujourd'hui l'*Egiale*, prît sa dénomination ; que dans cette contrée, il bâtit en rase campagne la ville d'Egialée, avec une citadelle, qui occupoit tout le terrein où ils ont à présent un temple de Minerve.

Dans la suite des temps, Lamédon ayant fait épouser sa fille à Sicyon, né dans l'Attique, Sicyon acquit le royaume ; ce fut sous son regne que tout le pays changeant de nom fut appellé la *Sicyonie*, & que la ville qui s'appelloit autrefois *Egialée*, se nomme *Sicyone*.

Les Sicyoniens devinrent dans la suite Doriens, & commencerent à faire partie des états d'Argos. Ils sont à présent misérables, ajoute Pausanias, & fort différens de ce qu'ils étoient autrefois. D'en vouloir rechercher la cause, continue l'historien, c'est peut-être ce qu'il ne nous est pas permis : il vaut donc mieux se contenter de celle qu'Homere donne de la décadence de tant d'autres villes ; *du puissant Jupiter la volonté suprême.* Ils étoient déja réduits à cet état de foiblesse, lorsque par surcroît de malheur ils furent assiégés d'un tremblement de terre, qui fit de leur ville une solitude, & renversa beaucoup de monumens & d'édifices publics, qui étoient d'une grande beauté. Le même accident ruina plusieurs villes de la Carie & de la Lycie, & l'isle de Rhodes en fut ébranlée.

Les Sicyoniens enterroient leurs illustres morts d'une maniere assez convenable ; ils jetoient le corps dans une fosse, & le couvroient de terre ; ils construisoient un petit mur tout à l'entour ; puis ils élevoient quatre colonnes qui soutenoient un toît fait en forme d'aîle déployée & penchée ; ils ne mettoient aucune inscription sur la sépulture, mais en rendant les derniers devoirs au mort, ils l'appelloient seulement par son nom, sans y ajouter celui de son pere, & tout de suite ils lui donnoient le dernier adieu.

Les Sicyoniens, continue Pausanias, ont plusieurs statues, qu'ils renferment dans une espece de sacristie : mais chaque année durant un certaine nuit, ils les tirent de ce lieu pour les porter dans le temple ; ils allument des flambeaux afin d'éclairer la cérémonie, & chantent des hymnes composées en vieux langage. La statue qu'ils nomment le *Bacchéus*, tient le premier rang à cette procession ; c'est une statue qu'ils croient avoir été consacrée par Andromadas, fils de Philias ; ensuite paroît le Lysius, autre statue que Phanès, disent-ils, transporta de Thèbes à *Sicyone* par ordre de la Pythie ; il est certain que Phanès vint à *Sicyone* en même temps qu'Aristomaque, fils de Cléodée : mais pour avoir négligé d'accomplir un certain oracle, il ne put rentrer dans le Péloponnèse aussi-tôt qu'il se l'étoit proposé.

En descendant du temple de Bacchus dans la place, on trouve à main droite le temple de Diane, surnommé *Limnea.* Ce temple est si vieux, qu'il n'a plus de toît. La statue de la déesse y manque aussi, & l'on ne sait si elle a été transportée ailleurs, ou si elle a péri par quelqu'accident.

Dans la place, il y a un temple dédié à la Persuasion : & voici la raison que l'on en apporte. On dit qu'Apollon & Diane ayant tué Python, vinrent à Egialée pour se faire purifier ; mais qu'on leur y fit une si grande frayeur, qu'ils furent obligés de passer en Crete, & d'avoir recours à Gramanor. En effet, on voit à *Sicyone* un endroit qu'on appelle encore aujourd'hui *la Peur*. On ajoute qu'aussi-tôt la ville d'Egialée fut frappée de la peste, & que les devins consultés, répondirent que ce fléau ne cesseroit point, qu'Apollon & Diane n'eussent été appaisés : qu'en conséquence de cet oracle, on envoya sept jeunes garçons, & autant de jeunes filles, en habits de supplians, sur le bord du fleuve Sythas ; que le dieu & la déesse se laisserent fléchir à leurs prieres & qu'ils voulurent bien revenir dans la citadelle de *Sicyone*. C'est la raison pourquoi l'on a consacré ce temple à la Persuasion, dans le lieu même où Apollon & Diane s'étoient arrêtés en rentrant dans la ville ; & encore à pré-

ſent, ajoute Pauſanias, ils pratiquent la même cérémonie tous les ans; car le jour de la fête du dieu, ils envoient des jeunes enfans ſur le bord du fleuve, & tirent du temple d'Apollon les ſtatues des deux divinités, pour les porter dans le temple de la Perſuaſion; & enſuite ils les portent où elles étoient.

Ce temple eſt dans la place, & l'on dit qu'anciennement Prætus l'avoit fait bâtir dans ce lieu, parce que ſes filles y avoient été guéries de leur frénéſie. L'on tient pour certain que Méléagre y ſuſpendit la lance dont il avoit percé le ſanglier de Calydon, & que la flûte de Marſyas y fut auſſi conſacrée; car on dit qu'après le malheur qui arriva à ce Silene, ſa flûte tomba dans le fleuve Marcias, que de-là elle paſſa dans le Méandre, & du Méandre dans l'Aſope, qui la jeta ſur le rivage, où un berger l'ayant ramaſſée, la conſacra à Apollon; mais toutes ces offrandes ont été brûlées avec l'ancien temple. Celui que j'ai vu, dit Pauſanias, & la ſtatue qui y eſt, ſont modernes; & c'eſt Pytoclès qui en a fait la conſécration.

Au milieu de la place publique, continue Pauſanias, il y a un Jupiter en bronze fait par Lyſippe, natif de *Sicyone* même, & auprès eſt une ſtatue de Diane toute dorée. Aux environs, l'on voit un Hercule en bronze du même Lyſippe, & un Mercure Agoreus. Dans le lieu d'exercice, près le marché, il y a un Hercule en marbre, ouvrage de Scopas. Toute l'enceinte de cette eſpece d'académie eſt deſtinée aux exercices qu'apprennent les jeunes gens; auſſi ne l'appelle-t-on point autrement que le *gymnaſe*. Au milieu eſt le temple d'Hercule; on y voit une ſtatue de bois d'un goût antique; celui qui l'a faite eſt Laphnès de Phlius, où Hercule eſt honoré d'un culte tout particulier.

Du temple d'Hercule on va à celui d'Eſculape; dans le parvis de celui-ci, on trouve à main gauche deux chapelles qui ſe joignent, dans l'une eſt la figure du ſommeil; mais il n'en reſte plus que la tête; l'autre eſt conſacrée à Apollon, & il n'y a que les prêtres du Dieu qui aient permiſſion d'y entrer. Sous le portique qui eſt devant le temple, on conſerve un os de baleine d'une grandeur prodigieuſe. Derriere eſt la figure du ſonge, & tout auprès, celle du ſommeil qui endort un lion. A l'entrée du temple, vous voyez d'un côté une ſtatue de Pan aſſis; de l'autre une Diane qui eſt debout.

Dans le temple, ce qui s'offre d'abord à vos yeux, c'eſt un Eſculape, mais ſans barbe; cette ſtatue eſt d'or & d'ivoire, & c'eſt un ouvrage de Calamis; le dieu tient d'une main un ſceptre, & de l'autre une pomme de pin. Les Sicyoniens diſent que ce dieu leur eſt venu d'Epidaure, ſous la forme d'un dragon, dans un char attelé de deux mulets, & conduit par Nicegora ſicyonienne. Pluſieurs autres ſtatues de grandeur médiocre ſont ſuſpendues à la voûte; il y en a une entr'autres qui eſt aſſiſe ſur un dragon, & qui, ſi on les en croit, repréſente Ariſtodama, la mere d'Aratus, qui, ſelon eux, eut pour pere Eſculape: c'eſt tout ce que ce temple contient de remarquable.

Celui de Vénus n'en eſt pas loin; la premiere ſtatue eſt celle d'Antiope; car ils prétendent que les enfans d'Antiope étoient originaires de *Sicyone*; que pour cela leur mere vint s'y établir, & ſe regarda toujours comme liée de conſanguinité avec les Sicyoniens: perſonne au reſte n'entre dans le temple de Vénus, excepté une femme, qui en qualité de ſacriſtine, s'oblige à n'avoir aucun commerce avec ſon mari, & une jeune vierge qui en eſt la prêtreſſe, & dont le ſacerdoce ne dure qu'un an; ſa fonction eſt d'apporter les cuvettes & les vaſes néceſſaires au ſacrifice, d'où elle prend ſon nom. Les autres peuvent voir & adorer la déeſſe du ſeuil de la porte, mais ſans entrer plus avant. La déeſſe eſt aſſiſe; c'eſt Canachus de Sicyone qui a fait cette ſtatue, le même qui a fait l'Apollon Didyméen, pour la ville de Milet, & l'Apollon Iſménien pour celle de Thèbes. La Vénus eſt d'ivoire & d'or: elle a ſur la tête une eſpece de couronne terminée en pointe, qui repréſente le pôle; elle tient d'une main un pavot, & de l'autre une pomme. Ils lui offrent en ſacrifice les cuiſſes de toutes ſortes de victimes, à la réſerve du porc, qui ne lui eſt pas agréable; les autres parties de la victime ſe brûlent avec du bois de genievre: mais pour les cuiſſes, on les fait rôtir

avec des feuilles de pederos. *V.* PEDEROS.

Vers la porte sacrée de *Sicyone*, & tout auprès de cette porte, l'on trouve, ajoute Pausanias, un temple de Minerve, qui fut autrefois consacré par Epopée, & qui, soit pour la grandeur, soit pour la magnificence, l'emportoit beaucoup sur tous les édifices de ce siecle-là; mais le temps n'a épargné que sa réputation, car ce temple a été brûlé par le feu du ciel, & l'on n'y voit qu'un autel que la foudre n'ait pas endommagé, & qui subsiste dans le même état qu'il étoit du temps d'Epopée. Devant cet autel est la sépulture du héros; auprès de son tombeau l'on a rangé les statues de ces dieux, que l'on appelle *pr servateurs*, auxquels les Sicyoniens font des sacrifices avec les mêmes cérémonies que les Grecs ont accoutumé de pratiquer pour détourner d'eux les maux qu'ils appréhendent. (*D. J.*)

SICYRNOTYRBE, (*Musiq. des anciens.*) air de danse des anciens, qu'on exécutoit sur des flûtes. Dans les remarques de Dalechamp, sur le *XIVe liv.* du *Deipnoz* d'Athénée, on trouve qu'on appelloit aussi cet air *sicinotyrbe*, *sibenotyrbe* & *silenotyrbe*. (*F. D. C.*)

SIDA-POU, s. m. (*Botan. exot.*) nom d'un arbre qui croît au Malabar : il n'est remarquable que parce qu'il ne porte des fruits que quand il est extrêmement vieux. Ray, *hist. plant.* (*D. J.*)

SIDARISO, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, dans la Zaconie, entre Misitra & Malvasia, à peu près à égale distance de l'un & de l'autre. On prend ce bourg pour l'ancienne *Geremia* de Pausanias, ou *Gerania* de Pline. (*D. J.*)

SIDAYE, (*Géog. mod.*) M. Réland écrit *Sydaye*; ville des Indes, dans l'isle de Java, sur la côte septentrionale de cette isle, assez près de Touban, avec un port qui a dix brasses de profondeur, fond de terre vaseux. *Lat. mérid.* 6, 44. (*D. J.*)

SIDE, *ou* SIDA, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure dans la Pamphilie, sur le bord de la mer. Ptolomée, *liv. V*, *chap. v*, la marque immédiatement après l'embouchure de l'Eurymédonte; mais Strabon met un fleuve entre deux. Cependant comme il ne nomme point ce fleuve, il y a apparence qu'il n'étoit point considérable. Il ajoute que *Side* étoit une colonie des Cuméens, & qu'on y voyoit un temple de Minerve. Le Périple de Scylax fait aussi de *Side* une colonie des Cuméens, & lui donne un port. Cicéron, *lib. III*, *epist. 6*, *ad Attic.* Tite-Live, *liv. XXXVII*, *chap. xxiij*, & Pausanias, *liv. VIII*, *chap. xxviij*, parlent aussi de cette ville; & le dernier remarque que le Mélas couloit aux environs. La ville de *Side* est aujourd'hui presque toute ruinée, & ses ruines se nomment *Scandalor*, ou *Canelohora*, selon Thevet. Niger dit *Chirisonda*.

Side est encore une ville du Péloponnèse, selon Pausanias, *liv. III*, *chap. xxij*, elle avoit, dit-on, pris son nom de Sida, une des filles de Danaüs.

Eustathius, patriarche d'Antioche dans le iv^e^ siecle, étoit de *Side* en Pamphilie. Sozomene fait un grand éloge de ses ouvrages. L'église grecque honore sa mémoire le 20 février, & la latine le 16 de juillet. Sa dissertation de la Pythonisse a été donnée en 1529 par Léon Allatius, & ce n'est pas un chef-d'œuvre de jugement & de critique. (*D. J.*)

SIDEN, (*Géogr. anc.*) fameux étang de l'Inde. Pline, *liv. XXXI*, *chap. ij*, dit que Ctésias rapporte que tout y va à fond, & que rien n'y surnage; c'est une pure fable. Cet étang est appellé *Silia* par Strabon, *Silla* par Diodore de Sicile, & *Sila* par Arrien. Les habitans de ce quartier sont nommés *Silei*. (*D. J.*)

SIDENA, (*Géog. anc.*) nom d'une contrée du Pont de la Cappadoce, d'une ville de l'Asie mineure dans la Lycie, & d'une ville de la Troade, sur le Granique. Cette derniere étoit ruinée du temps de Strabon, *liv. XIII*, *pag.* 587. (*D. J.*)

SIDÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sideni*, peuples de la Germanie. Ils habitoient sur l'Oder, selon Ptolomée, *liv. II*, *chap. xj.* On prétend que leur pays étoit dans le terrein de Stetin. (*D. J.*)

SIDERA, *ou* SIDRA, (*Géog. mod.*) petite isle de l'Archipel, près de la côte de la Morée, entre les golfes de Napoli & d'Engia. Cette isle a été bien connue des anciens sous le nom de *Calauria*. Strabon lui donne trente stades, qui font à peine une lieue de circuit. Neptune y avoit un temple

célebre, avec droit de refuge, auquel les Macédoniens, maîtres de la Grece, n'oserent jamais toucher; & ce fut en considération de ce temple, que l'isle fut appellée *Posidonia.* Diane y étoit aussi révérée d'une maniere particuliere, d'où vint à la déesse l'épithete de Calaurienne. Enfin cette isle est fameuse par la mort de Démosthène, qui s'y retira, comme dans un asyle assuré que lui procuroit le temple de Neptune, contre les poursuites d'Antipater. (*D. J.*)

SIDÉRATION, s. f. *terme de Chirurgie*, gangrene parfaite. *Voyez* SPHACELE.

En *médecine* le mot *sidération* est pris pour la paralysie. *Voyez* PARALYSIE.

SIDÉRÉAL, adj. (*Astronom.*) On appelle année *sidéréale*, le temps de la révolution de la terre d'un point de son orbite au même point. Elle est distinguée de l'année *tropique*. *Voyez* AN.

SIDERITES, s. m. (*Phys.*) est un nom que quelques anciens auteurs donnent à la pierre d'aimant, *voyez* AIMANT.

SIDERITIS, s. f. (*Botan.*) Ce genre de plante s'appelle vulgairement en françois *crapaudine*, nom sous lequel on l'a caractérisée. Tournefort en compte quatorze especes, dont il suffira de décrire la plus commune, *sideritis vulgaris, hirsuta. I. R. H. 191*; en anglois *the procumbent ironwort.*

Cette plante pousse des tiges à la hauteur de deux piés, quarrées, velues, jaunâtres; ses feuilles sont opposées l'une à l'autre le long des branches, oblongues, velues, crenelées en leurs bords, ridées, d'un goût astringent un peu âcre. Ses fleurs sont en gueule, verticillées, ou disposées en rayons & par étages, d'un blanc jaunâtre, marquetées de points rouges; chaque étage de ces fleurs est soutenu par des feuilles presque rondes, coupées souvent en crêtes de coq, & différentes des autres feuilles qui naissent plus bas. Chaque fleur est un tuyau découpé par le haut en deux levres, & soutenue par un calice formé en cornette. Les graines qui succedent aux fleurs sont au nombre de quatre, oblongues, noires, enfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Cette plante a une odeur puante, croît aux lieux montagneux, & passe pour vulnéraire & dessiccative.

Les botanistes n'ont point encore découvert les trois especes de *sideritis* mentionnées dans Dioscoride. (*D. J.*)

SIDERO, CAP, (*Géog. mod.*) cap de l'isle de Candie, sur la cote orientale de l'isle, au territoire de Sittia. Le long de ce cap la mer a vingt-quatre brasses de profondeur, où l'on peut mouiller & se tenir à l'ancre en sûreté. (*D. J.*)

SIDEROCAPSA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Macédoine, au midi des ruines d'Emboli, au nord-ouest de Bolina, & à quelque distance du golfe Contessa. On la nommoit anciennement *Chrysites*, à cause de quelques mines d'or qu'elle renferme, & qui ne sont pas encore épuisées. *Long. 31, 20; latit. 40, 32.* (*D. J.*)

SIDÉROMANTIE, s. f. (*Divination.*) σιδηρομαντεία, espece de divination qui se faisoit parmi le peuple avec un fer rouge, sous lequel on plaçoit avec art un certain nombre de petites paillettes, & le devin annonçoit les événemens d'après les figures, les écarts, les étincelles que rendoient les petites paillettes en brûlant. Potter, *archæol. græc. liv. II, chap. xxviij, tom. I, pag. 353.* (*D. J.*)

SIDEROXYLUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante dans le systême de Linnæus, & qu'il caractérise ainsi. Le calice est une petite enveloppe composée d'une seule feuille découpée en cinq quartiers, & qui subsiste. La fleur est formée d'un seul pétale, divisé en cinq segmens arrondis & concaves; à la base de chaque segment est une denticule pointue & courbée intérieurement; les étamines sont cinq filets aigus & de la longueur de la fleur; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est arrondi, le style est pointu, & a la longueur des étamines; le stigma est simple; le fruit est une baie rondelette ayant une seule loge; les grains sont au nombre de quatre. *Linnæi, Gen. plant, pag. 81.*

SIDETES, LES, (*Géog. anc.*) *Sidetæ*, peuples de l'Asie mineure, dans la Pamphilie, selon Tite-Live, *liv. XXXV, chap. xlviij.* Ils prenoient leur nom de la ville *Sida*; ce sont les *Siditæ* d'Arrien. Il est fait mention de ces peuples sur une mé-

daille rapportée dans le trésor de Golzius; on y lit ce mot, Σιδήτων. (*D. J.*)

SIDIRUS, (*Géog. anc.*) lieu de l'Asie mineure dans la Phrygie, au voisinage de la ville de Trallis. C'étoit la patrie de Chérémon, qui, à ce que dit Agathias, *liv. II*, engagea par ses prieres l'empereur Auguste à rétablir la ville de Trallis, qu'un tremblement de terre avoit renversée. Du temps d'Agathias on voyoit à *Sidirus* un autel très-ancien, sur lequel on avoit élevé autrefois la statue de Chérémon; mais Agathias ajoute qu'il n'y vit point cette statue. (*D. J.*)

SIDOL, (*Diete.*) espece de sauce fort décriée par les voyageurs européens, mais qui est fort agréable pour les Indiens des royaumes de Pégu, de Siam & d'Arrakan. On dit que ce n'est autre chose que le jus ou la saumure tirée du poisson qui est entré en putréfaction. Les habitans de ce pays mêlent cette sauce, qui est extrêmement puante & dégoûtante, à tous leurs alimens. Les rois & les grands seigneurs assaisonnent leurs mets avec une sauce faite avec des crevettes pulvérisées, & mêlées avec du sel & du poivre long.

SIDOLOUCUM, ou *SIDOLEUCUM*, (*Géog. anc.*) le nom moderne est *Saulieu*, ville de la Gaule lyonnoise, dans l'Auxois en Bourgogne. Elle est placée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de *Lugdunum* à *Gessoriacum*, entre *Augustodunum* & *Albalone*, à vingt-sept milles de la premiere de ces places, & à vingt-quatre milles de la seconde. (*D. J.*)

SIDOM, *ou* SIDOMI-NOTTI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon, qui par sa feuille & ses autres apparences, ressemble à un prunier sauvage; sa fleur est rouge, à cinq pétales, avec un calice de figure conique, duquel il sort avant la chûte des pétales, un fruit charnu.

SIDON, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie, dans la Syrie, à vingt-quatre milles de Sour (autrefois Tyr), à trente-cinq milles de Barut, & à cinquante de Damas. Il est quelquefois fait mention de cette ville dans l'écriture, comme dans Josué, *xix, 28. Judic. I, xxxj & iij. Reg. xvij., xxxj.* Elle a été fameuse par son commerce.

Les principales divinités des Sidoniens étoient Baal & Astarté, ou le Soleil & la Lune, & les Hébreux ont souvent embrassé leur idolâtrie, sur-tout depuis qu'Achab roi d'Israël, eut épousé Jésabel fille d'Ethbaal, roi de *Sidon*. Alexandre subjugua les Sidoniens, prit la ville, & en donna le gouvernement à Abdolomine, qui étoit jardinier, mais de la famille royale de *Sidon*, comme nous le dirons à la fin de cet article.

Les anciens peuples de *Sidon* avoient du génie pour les arts méchaniques; ils étoient d'habiles tisserands, & d'excellens charpentiers. La ville de *Sidon* subsiste encore sous le nom de *Zaïde* ou *Seïde*.

Zénon, philosophe épicurien, & qui soutint glorieusement l'honneur de sa secte, naquit à *Sidon* : il eut entre autres disciples Cicéron, Cotta, & Pomponius Atticus; d'où l'on peut juger du temps auquel ce philosophe vivoit. Cicéron ouit Zénon à Athènes l'an 674 de Rome, c'est-à-dire, la premiere année de la 175^{e} olympiade. Nous avons perdu tous les écrits de Zénon, & entre autres l'ouvrage qu'il fit contre le foible des mathématiques, & les obscurités de cette science. Gassendi disoit à ce sujet, que les géometres ont établi leur empire dans le pays des abstractions & des idées, & qu'ils s'y promenent tout à leur aise; mais que s'ils veulent descendre dans le pays des réalités, ils trouvent bientôt une résistance insurmontable.

Au reste, il faut se rappeller qu'il y a eu plusieurs Zénon, & qu'ils ont tous été célebres dans leur genre. Le plus ancien & l'un des principaux philosophes de l'antiquité, étoit Zénon d'Elée, disciple de Parménides; il florissoit dans la 79^{e} olympiade. Amoureux de la liberté, il entreprit de la procurer à sa patrie opprimée par un tyran, nommé par les uns *Néarque*, & par d'autres *Démylus*; mais le projet de Zénon ayant été découvert, il souffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Le second Zénon surnommé le *cynique*, fut le chef des Stoïciens; c'étoit un homme de la plus haute vertu : les Athéniens eurent tant de confiance dans sa probité, qu'ils lui envoyoient tous les soirs les clés de leur ville. Le troisieme écrivit sur la géographie. Le quatrieme fit l'histoire des hauts faits de Pyrrhus en Italie

Italie & en Sicile, avec un abrégé de l'histoire de Rome & de celle de Carthage. Le cinquieme étoit disciple de Chrysippe. Le sixieme professoit la médecine avec une grande gloire. Le septieme étoit grammairien distingué. Le huitieme est celui qui naquit à *Sidon*.

Quand cette ville se fut rendue à Alexandre le Grand, il déposa Straton qui avoit usurpé la couronne, & s'informa s'il n'y avoit aucun des descendans de Cinyras en vie, pour le placer sur le trône; on croyoit généralement que toute la famille royale étoit éteinte; mais enfin, quelques personnes plus éclairées nommerent Abdolonyme. Diodore de Sicile l'appelle *Ballonyme*, & Plutarque *Alynome*. Il subsistoit à la campagne de la culture des jardins; Alexandre l'envoya chercher sur le champ, & lui ayant donné la couronne qui lui appartenoit par sa naissance, il lui demanda de quelle maniere il avoit supporté sa pauvreté. « Je souhaite, seigneur, répondit Abdolonyme, de soutenir aussi-bien le nouvel état dont vous m'honorez: ces mains ont pourvu à mes besoins; je n'ai rien eu, & rien ne m'a manqué». Alexandre touché de la beauté de cette réponse, augmenta les états d'Abdolonyme, lui donna les biens de Straton, & y joignit de riches présens de son butin sur les Perses.

Tous les Anglois savent par cœur les vers charmans de Cowley sur la vie rustique, tirés de cette histoire, rapportée dans Diodore de Sicile, *liv. XVII*, Quinte-Curce, *l. IV*, Justin, *l. XI*, *c. x*, & Plutarque, *de fortuna Alexandri*. Ils commencent ainsi:

Happy the man, whom bounteous Gods allow
With his own hauds paternal grounds to plow!
&c.

« Heureux, cent fois heureux, l'homme, qui loin du tumulte, & exempt de crainte & d'espérance, vit des fruits de son champ & de son jardin! Son champ lui fournit ce dont la simple nature a besoin; & son jardin lui offre libéralement par son ombre & par ses fruits, des plaisirs innocens. Il voit, sans que cette vue altere sa tranquillité, le poids onéreux des grandeurs, ambitionné par des insensés, & possédé par les méchans..... C'est ainsi que le sage Abdolonyme passoit sa vie, lorsque les envoyés d'un grand roi vinrent lui offrir une couronne, & le trouverent occupé à cultiver son jardin. Ce ne fut qu'à regret qu'il quitta sa campagne chérie, pour monter sur le trône; il ne put s'empêcher de s'arrêter souvent sur la route, de tourner souvent les yeux vers le séjour qu'il abandonnoit, & on l'entendit plus d'une fois répéter: Hélas! je quitte un royaume bien plus propre à rendre heureux, que celui que je vais posséder! » (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, entre les Luti-Buri & les Cogni, selon Ptolomée, *l. II*, *c. xj*. Ils habitoient donc entre l'Oder & la Vistule. (*D. J.*)

SIDONIA, (*Géog. mod.*) & plus communément *Medina-Sidonia*, ville d'Espagne, dans l'Andalousie, à sept lieues du port Sainte-Marie. Elle a été autrefois le siége d'un évêché transféré à Cadix en 1264; & c'est seulement depuis ce temps-là, que Cadix a été reconnue pour ville épiscopale. *Voyez* MEDINA-SIDONIA. *Géog. mod.* (*D. J.*)

SIDONIORUM INSULA, (*Géog. anc.*) isle du golfe Persique: Strabon, *l. XVI*, *p. 784*, dit que ce fut une colonie venue de cette isle, qui fonda la ville de Sidon en Phénicie. Il ajoute qu'on disputoit, si c'étoit des habitans de cette isle dont Homere avoit voulu parler dans ce vers:

Αἰθίοπας θ' ἱκόμεν καὶ Σιδονίους καὶ Ἐρεμβούς.

Venit & ad Æthiopes, & Sidonios, & *Erembos*.

Ortélius croit que cette isle est la *Sidodona* d'Arrien. (*D. J.*)

SIDRA, (*Géod. mod.*) grand golfe d'Afrique, sur la côte de Barbarie, entre Tripoli & Barca. On l'appelloit anciennement *Syrtis magna*: son nom moderne lui vient de la petite isle *Sidra* qui est au fond. On voit dans ce golfe les seches ou basses de Barbarie, qui sont dangereuses. (*D. J.*)

SIDRO, (*Géog. mod.*) cap de Grece, dans la Livadie, en latin *Cynosura*, & *Doriscum Promontorium*. Il est à l'embouchure de la riviere d'Asopo, dans le golfe de Négrepont. (*D. J.*)

SIDRONA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie, dans la Liburnie: Ptolomée, *l. II*, *c. xvij*, l'a marquée dans les terres; le nom moderne est *Belas*, selon Niger.

SIDUS, (*Géog. anc.*) nom d'une bourgade du territoire de Carinthe dans la Mégaride, selon Pline, *l. IV*, *c. vij*; 2°. d'une bourgade de l'Asie mineure, dans l'Ionie, au voisinage de Clazomene; 3°. d'un lieu de l'Asie mineure, dans la Pamphilie.

SIDUSA, (*Géog. anc.*) isle de l'Asie mineure. Pline, *l. V*, *c. xxxj*, la place sur la côte de l'Ionie: Thucydide, *l. VIII*, *p. 360*, fait aussi mention de cette isle; Etienne le géographe écrit *Sidussa*, & en fait une ville.

SIECLE, s. m. (*Chronolog.*) c'est dans la chronologie un espace de cent ans: les anciens poëtes divisoient le temps en quatre siecles. Le premier, nommé le *siecle d'or*, désigne l'innocence d'Adam & d'Eve dans le paradis terrestre, où ils trouvoient sans peine & sans travail ce qui leur étoit nécessaire. Le second, appellé *siecle d'argent*, marque le fruit de leur péché, qui est le travail & les douleurs. Le troisieme, dit le *siecle d'airain*, est pour le temps de la corruption des hommes jusqu'au déluge. Et le quatrieme, connu sous le nom de *siecle de fer*, marque le temps de la guerre que les hommes se firent les uns aux autres, & les suites de leur division. (*D. J.*)

Siecles des poetes, (*Mythol.*) ce sont les quatre âges du monde, qui, selon les poëtes, suivirent la formation de l'homme. A l'âge d'or succéderent l'âge d'argent, l'âge d'airain, & l'âge ou le siecle de fer. *Voyez-en* les *articles*, & joignez-y ce beau passage d'Hésiode. « Les habitans du siecle d'or, dit ce poëte ingénieux, devinrent autant de bons génies & d'anges tutélaires. Les hommes de l'âge d'argent furent changés en génies souterreins bienheureux, mais mortels, comme s'il pouvoit y avoir de vrai bonheur sans l'immortalité. Les hommes du siecle d'airain sont descendus aux enfers, & morts sans ressource. Enfin ceux de l'âge héroïque, sont allés habiter les champs élysées, ou les isles fortunées situées aux extrémités du monde ». (*D. J.*)

Siecle de fer, (*Mythol.*) les temps rapides & innocens, d'où les poëtes fabuleux ont tiré leur âge d'or, ont fait place au siecle de fer. Les premiers hommes goûtoient le nectar de la vie, nous en épuisons aujourd'hui la lie. Les esprits languissans n'ont plus cet accord & cette harmonie qui fait l'ame du bonheur; les passions ont franchi leurs barrieres; la raison à demi-éteinte, impuissante ou corrompue, ne s'oppose point à cet affreux désordre; la colere convulsive se répand en fureur, ou pâle & sombre, elle engendre la vengeance. La basse envie seche de la joie d'autrui; joie qu'elle hait, parce qu'il n'en fut jamais pour elle. La crainte découragée, se fait mille fantômes effrayans qui lui ravissent toutes les ressources. L'amour même est l'amertume de l'ame; il n'est plus qu'une angoisse triste & languissante au fond du cœur; ou bien guidé par un sordide intérêt, il ne sent plus ce noble desir qui jamais ne se rassasie, & qui s'oubliant lui-même, met tout son bonheur à rendre heureux le cher objet de sa flamme. L'espérance flotte sans raison. La douleur, impatiente de la vie, se change en délire, passe les heures à pleurer, ou dans un silence d'accablement. Tous ces maux divers, & mille autres combinés de plusieurs d'entr'eux, provenant d'une vue toujours incertaine & changeante du bien & du mal, tourmentent l'esprit & l'agitent sans cesse. Tel est le principe de la vile partialité; nous voyons d'abord avec froideur & indifférence l'avantage de notre semblable; le dégoût & la sombre haine succedent & s'enveloppent de ruses, de lâches tromperies & de basses violences: tout sentiment sociable & réciproque s'éteint & se change en inhumanité qui pétrifie le cœur; & la nature déconcertée, semble se venger d'avoir perdu son cours.

Jadis le ciel s'en vengea par un déluge: un ébranlement universel sépara la voûte qui retenoit les eaux du firmament. Elles fondirent avec impétuosité; tout retentit du bruit de leur chûte; l'Océan n'eut plus de rivage, tout fut Océan; & les vagues agitées se rouloient avec fureur au-dessus des plus hautes montagnes, qui s'étoient formées du débris du globe.

Les saisons irritées depuis ont tyrannisé l'univers confondu. L'hiver piquant l'a couvert de neiges abondantes; les chaleurs impures de l'été ont corrompu l'air. Avant ce temps un printemps continuel regnoit sur l'année entiere; les fleurs & les fruits ornoient à l'envi la même branche de leurs couleurs variées; l'air étoit pur & dans un calme per-

pétuel. Maintenant notre vie eſt le jouet des élémens qui paſſent du temps ſerein à l'obſcurité, du chaud au froid, du ſec à l'humide, concentrant une chaleur maligne, qui ſans ceſſe affoiblit nos jours, & tranche leur cours par une fin prématurée. (*D. J.*)

Siecles d'ignorance, (*Hiſt. mod.*) les neuf, dix & onzieme *ſiecles* ſont les vrais *ſiecles d'ignorance*. Elle étoit ſi profonde dans ces temps-là, qu'à peine les rois, les princes, les ſeigneurs, encore moins le peuple, ſavoient lire; ils connoiſſoient leurs poſſeſſions par l'uſage, & n'avoient garde de les ſoutenir par des titres, parce qu'ils ignoroient la pratique de l'écriture; c'eſt ce qui faiſoit que les mariages d'alors étoient ſi ſouvent déclarés nuls. Comme ces traités de mariage ſe concluoient aux portes des égliſes, & ne ſubſiſtoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été préſens, on ne pouvoit ſe ſouvenir ni des alliances, ni des degrés de parenté, & les parens ſe marioient ſans avoir de diſpenſe. De là tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique pour ſe ſéparer d'une femme légitime: de-là vient auſſi le crédit que prirent alors les clercs ou eccléſiaſtiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les ſeuls qui euſſent reçu quelque inſtruction. Dans tous les *ſiecles*, ce ſont les habiles qui dominent ſur les ignorans. *V.* Age (*D. J.*)

Siecles, les quatre, (*Arts & ſciences.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par excellence les *quatre ſiecles* célebres, dont les productions ont été admirées par la poſtérité. On ſait que le mot de *ſiecle* ſe prend ici d'une maniere vague, pour ſignifier une durée de 60 ou 80 ans, plus ou moins. *Voyez* Age.

Ces *quatre ſiecles* heureux, où les arts ont atteint une perfection à laquelle ils ne ſont point parvenus dans les autres, ſont celui qui commença dix années avant le regne de Philippe, pere d'Alexandre le grand; celui de Jules-Céſar & d'Auguſte; celui de Jules II & de Léon X; enfin celui de Louis XIV. Ce dernier a fini comme les autres, malgré les efforts qu'ont fait les cauſes morales & phyſiques pour ſoutenir les lettres & les arts au point d'élévation où ils avoient atteint rapidement. Ce temps ne ſe trouvera plus, dit M. de Voltaire, où un duc de la Rochefoucault, l'auteur des maximes, au ſortir de la converſation d'un Paſcal & d'un Arnauld, alloit au théatre de Corneille. Ainſi diſparoît le génie des arts & des ſciences, juſqu'à ce que la révolution des *ſiecles* le vienne encore tirer une autrefois du tombeau, où il ſemble qu'il s'enſeveliſſe pour pluſieurs générations, après s'être montré ſeulement durant quelques années. (*D. J.*)

Siecle, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, qui ſe prend ordinairement pour un eſpace de cent ans, ne ſe trouve point en ce ſens dans l'écriture, mais il ſignifie *long-temps*. Les géans ſont des hommes fameux depuis long-temps, *à ſæculo*, *Gen. vj*, 4. L'écriture donne auſſi le nom de *ſiecle*, au temps qui s'écouloit d'un jubilé à l'autre. Il le ſervira juſqu'au *ſiecle*, *Exod. xxj*, 6, c'eſt-à-dire juſqu'au jubilé prochain. L'eſclave hébreu qui ne vouloit pas profiter du privilége de l'année ſabbatique, demeuroit eſclave juſqu'à l'autre année ſabbatique. *Siecle* ſe prend encore pour toujours dans ce monde; ainſi *fœdus ſæculi* eſt une alliance indiſſoluble, ou, comme nous diſons, éternelle. Les *enfans du ſiecle*, οἱ υοὶ τῶ αἰῶνος, déſignent les hommes. *Luc. xvj*, 8. (*D. J.*)

SIEGBOURG, *ou* SIGEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Berg, ſur la Sieg. (*D. J.*)

SIEGE, (*Scienc. étymolog.*) on ſait qu'on entend par *ſiége*, une dignité, une juriſdiction, une place, un canton dépendant de quelque prélat; en voici l'étymologie & la filiation. Du mot grec ἕλλα, on a fait le mot latin *ſella*, par l'affinité du ſifflement entre *H* & *S*, & du mot *ſella* on a fait le mot françois *ſiége*. Les hélies de Pindare, qu'Homere nomme *ſelles*, étoient le *ſiége*, le lieu de l'oracle. Le fertile canton, qu'Héſiode appelle *Hellopie*, étoit toutes les terres de la dépendance de ce même *ſiége*; & le fleuve *Selleis*, qui en prit le nom, y couloit; cette explication ſemble répandre la lumiere ſur une infinité de paſſages obſcurs. Enfin le chriſtianiſme, qui a conſacré juſqu'aux termes de religion employés par les payens, & qui quelquefois même a été plus loin, appelle à ſon tour *ſiéges* les endroits où doivent réſider les principaux de ſes miniſtres, les lieux de leur juriſdiction; & en conſéquence la premiere de toutes ces juriſdictions, eſt nommée le *ſaint ſiége*. Le pape

a pris un titre magnifique, pour désigner son district; cependant il a donné lui-même ce titre à l'archevêché de Mayence. (*D. J.*)

SIEGE, s. m. (*Astron.*) est une étoile fixe de la seconde grandeur, qui se trouve dans la jointure de la jambe & de l'épaule gauche de la constellation, appellée *pégase*. *Voyez* PÉGASE. (*O*)

SIEGE, LE SAINT, (*Hist. ecclés.*) le *saint siége* est proprement l'évêché de Rome, que l'église romaine est convenue de regarder comme le centre de son unité; mais si Rome étoit détruite ou devenoit hérétique, l'église conviendroit d'un autre centre d'unité, qu'on regarderoit toujours comme le *saint siége*, tant qu'on y conserveroit la foi de l'église. Ainsi ce n'est pas l'église qui doit se régler sur l'évêché où est le *saint siége*; car il étoit autrefois à Antioche; mais c'est cet évêché qui doit garder les dogmes & se conformer aux regles de l'église; & ce n'est que tant qu'il conserve ces dogmes & qu'il garde ces regles, que l'église le regarde comme le centre de l'unité.

La cour de Rome est fort différente du *saint siége*; quelquefois on entend simplement par ce mot, les officiers du pape; c'est en ce sens que l'on dit se pourvoir en cour de Rome; mais la cour de Rome dans un autre sens, c'est cet assemblage de courtisans attentifs à relever la grandeur & la puissance des papes, afin d'y trouver eux-mêmes de quoi se relever & s'enrichir; c'est une foule de flatteurs, qui attribuent aux pontifes romains des perfections que Dieu seul possede, & qu'il n'a communiquées à aucun homme mortel; ce sont enfin des gens qui n'oublient rien, pour changer l'humilité sainte & le désintéressement apostolique, en un intérêt condamnable & en une domination arbitraire. C'est de cette extravagante prétention, que sont venus tant d'abus & de désordres qui désolent l'église chrétienne & fortifient le schisme. (*D. J.*)

SIÉGE, *dans l'art militaire*, est le campement d'une armée autour d'une place à dessein de s'en emparer, soit par famine en faisant des retranchemens tout autour, & empêchant tout convoi de s'y introduire, soit à force ouverte en combattant les fossés & faisant des attaques formelles. *Voyez* LIGNES, TRANCHÉE, APPROCHE.

Ce mot signifie à la lettre *demeure*, faisant allusion à ce que l'armée y fait sa demeure jusqu'à la réduction de la place.

Les *siéges* les plus célebres de l'antiquité sont ceux de Troye, de Tyr, d'Alexandrie, de Numance, *&c.* & parmi les modernes, ceux d'Ostende, de Candie, de Grave, de Prague, *&c.*

Les *siéges* peuvent se diviser en plusieurs especes, suivant la nature des villes qu'on doit attaquer, & la méthode qu'on y emploie.

Le premier est le *siége royal* ou le véritable *siége;* c'est celui dans lequel on fait tous les travaux nécessaires pour s'emparer de la place, en chassant successivement l'ennemi de toutes les fortifications qui la défendent; cette sorte de *siége* ne se fait qu'aux villes considérables & importantes, & c'est de ce *siége* qu'on entend parler ordinairement, lorsqu'on dit qu'une armée fait le *siége* d'une place.

Le *siége* qui ne demande point tous les travaux du *siége* royal se nomme simplement *attaque;* c'est pourquoi, lorsqu'un corps de troupes est envoyé pour s'emparer d'un poste important, comme d'un château ou de quelqu'autre petit lieu occupé par l'ennemi; on ne dit point qu'on en va faire le *siége*, mais l'attaque.

M. de Follard, dans son *Traité de l'attaque & de la défense des places des anciens*, blâme avec raison ceux qui confondent le *siége* avec le blocus ou le bombardement. Il attaque à ce sujet un officier d'artillerie, qui dans un mémoire donné à l'académie des sciences, *sur la méthode de tirer les bombes avec succès*, ne met aucune différence entre un *siége* dans les formes & un bombardement. Cet officier réduit à vingt-cinq les défauts où l'on tombe dans le jet des bombes pour y remédier, *& les corrige autant que faire se peut : voici*, dit-il, *ce que j'ai pratiqué aux* siéges *de Nice*, *Alger*, *Gènes*, *Tripoli*, *Rose*, *Palamos*, *Barcelone*, *Alicante*, *& nombre d'autres places que j'ai bombardées*. « Qui ne croiroit, en lisant cela, dit M. de Follard, qu'Alger, Gènes & Tripoli, ont soutenu un *siége ?* & ces *siéges* sont imaginaires, du moins de son temps. Ces trois villes furent bombardées par mer, & personne ne mit pié à terre;

c'eſt donc improprement qu'on ſe ſert du terme de *ſiége*, lorſqu'il s'agit d'un bombardement, confondant ainſi l'un avec l'autre ».

La réſolution des *ſiéges* eſt une affaire de cabinet, elle eſt une ſuite naturelle de la ſupériorité que l'on croit avoir ſur ſes ennemis : mais leur exécution étant une des plus ſérieuſes, des plus importantes & des plus difficiles parties de la guerre, elle demande auſſi le plus de meſure & de circonſpection ; leur ſuccès dépend de pluſieurs choſes.

1°. Du ſecret ſans lequel il eſt difficile de réuſſir.

2°. Des forces qu'on a ſur pié pour attaquer les places des ennemis, & défendre les ſiennes.

3°. De la diſpoſition des ennemis ; car s'ils ſont réunis & auſſi forts que celui qui veut les attaquer, ils peuvent empêcher le ſuccès du *ſiége*.

4°. De l'état des magaſins les plus à portée des lieux ſur leſquels on peut entreprendre.

5°. De la conjoncture des temps ; car tous ne ſont pas propres aux *ſiéges*, & rien n'étant plus ruineux pour les armées que ceux d'hiver, on les doit éviter tant qu'on peut.

6°. Des fonds néceſſaires à leur dépenſe ; car l'argent étant le nerf de la guerre, ſans lui on ne ſauroit réuſſir en rien.

Ce ſont toutes meſures à prendre de longue main, qui doivent être dirigées à loiſir ; & après tout cela, quand on croit les avoir bien priſes, ſouvent tout échappe ; car l'ennemi qui n'eſt jamais d'accord avec vous pourra vous interrompre.

1°. Parce qu'il ſera auſſi fort que vous, & qu'il vous obſervera de près.

2°. Parce qu'il aura deſſein d'entreprendre de ſon côté ſur des places, dont la conſervation vous importe plus, que la conquête de celles ſur leſquelles vous pourriez entreprendre.

3°. Parce qu'il ſera en état de courir ſur votre pays & d'y porter la déſolation, pendant que vous ſerez occupé au *ſiége* d'une place, dont la priſe, qui peut être incertaine, ne vous dédommageroit pas des pertes que vous pourriez ſouffrir.

4°. Enfin, parce qu'il peut ſe mettre à portée de vous combattre, avant que vous puiſſiez être établi devant la place que vous voulez attaquer.

Il faut bien peſer toutes ces conſidérations avant que de ſe déterminer, & prendre toujours ſi bien ſon temps, que l'ennemi ne puiſſe vous tomber ſur les bras avant votre établiſſement.

Dans l'un & l'autre cas le mieux eſt d'être le plus fort, & d'avoir deux armées quand on le peut ; ſavoir, une qui aſſiége, & l'autre qui obſerve. Celle qui aſſiége ſe renferme dans ſes lignes, & celle qui obſerve ne fait que rôder & occuper les avenues par où l'ennemi peut ſe préſenter ou prendre des poſtes, & s'y retrancher, ou le ſuivre s'il s'éloigne, en le côtoyant & ſe poſtant toujours entre lui & l'armée aſſiégeante, le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible.

L'armée d'obſervation eſt encore d'un grand ſecours à l'aſſiégeant dans le commencement du *ſiége*, parce qu'elle veille à ſa conſervation, peut le favoriſer, eſcorter ſes convois, lui fournir des faſcines, & faire pluſieurs autres corvées. Réciproquement l'armée aſſiégeante la peut renforcer dans le beſoin, après les ſix ou ſept premiers jours de tranchée, quand elle a bien pris ſes avantages contre la place.

C'eſt encore une circonſtance bien favorable de pouvoir attaquer avant que l'ennemi ſe puiſſe mettre en campagne avec toutes ſes forces, ou dans l'arriere ſaiſon, après qu'une partie de ſes troupes s'étant retirée, il n'eſt plus aſſez fort pour s'oppoſer aux entrepriſes. M. de Vauban, *Attaq. des places*.

Un des objets les plus importans, lorſqu'on entreprend un *ſiége*, c'eſt de l'environner de maniere que l'ennemi ne puiſſe y faire entrer aucun ſecours. M. de Vendôme ayant aſſiégé Verue à la fin de l'année 1704, ſans couper abſolument la communication de cette place avec l'armée de M. le duc de Savoie ; la ville ſe défendit depuis le 14 octobre de cette année juſqu'au 7 avril de la ſuivante, & M. de Vendôme auroit été obligé d'en lever le *ſiége*, s'il n'étoit parvenu à couper la communication avec l'armée ennemie ; c'eſt ce qu'il fit la nuit du premier au ſecond de mars.

Ayant fait après cela sommer le gouverneur de se rendre, celui-ci lui répondit, qu'il comptoit n'être assiégé que du jour de l'interruption de la communication, quoiqu'il y eût déja près de cinq mois que M. de Vendôme fût devant la place.

Avant de former un *siége*, on doit évaluer à peu près la quantité de troupes & de munitions dont on aura besoin pour la prendre ; cette évaluation est assez difficile, & nous n'avons aucun livre où elle soit traitée avec précision.

Ciran, l'un de nos plus anciens ingénieurs, suppose que l'armée assaillante doit être dix fois plus nombreuse que la garnison, & qu'ainsi il faut une armée de dix mille hommes pour attaquer une place dans laquelle il y en a mille ; mais ce rapport qui peut être assez exact dans cette supposition, pourvu qu'il n'y ait point à craindre qu'il vienne une armée au secours de la place, ne seroit pas suffisant dans une ville où il y auroit deux mille hommes, sur-tout s'il falloit se circonveiller contre l'ennemi.

Ce rapport se trouvera donc trop petit dans plusieurs cas, mais il sera aussi trop grand dans d'autres. Par exemple, on n'a pas besoin d'une armée de deux cens mille hommes pour assiéger une place dans laquelle il y en a vingt mille ; c'est au général à déterminer par la grande connoissance qu'il doit avoir de la guerre, le nombre de troupes dont il a besoin pour faire un *siége* quelconque, relativement à la grandeur de la place, à l'excellence de ses ouvrages, au nombre & à la valeur de la garnison qui y est renfermée.

Pour l'amas de munitions qu'on peut consommer dans un *siége*, il faut régler d'abord quelle en sera à peu près la durée, quelles seront les différentes batteries qu'il faudra élever, ce qu'elles pourront consommer par jour, *&c.* on a des tables dans plusieurs livres, notamment dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy, qui contiennent le détail des munitions de guerre menées à différens *siéges* ; mais comme on n'y rend aucune raison de la quantité des choses qu'elles contiennent, elles ne peuvent être d'un grand secours aux généraux. Cependant au défaut des préceptes, on joint ici quelques-uns de ces états pour donner une idée de la quantité de ces munitions qui se consomment dans un *siége*.

Etat des pieces d'artillerie & munitions de guerre qui ont été menées devant Luxembourg, pour en faire le siége, en 1684.		*Munitions consommées.*
Pieces de fonte,		
de 33	7	Il y en eut quelques-unes d'éventées.
de 24	33	
de 8	8	
de 4	12	
	60	
Affûts avec leurs avant-trains.		
de 33	12	4
de 24	46	2
de 8	8	
de 4	14	
Paires d'armes.	99	Lanternes. 16
Lanternes de rechange.	20	Refouloirs. 18
		Ecouvillons. 20
Chariots à porter canon.	19	
Charrettes	125	10
Boulets,		
de 33	10620	6792
de 24	55274	30100
de 8	3800	
de 4	5000	618
Mortiers	15	
*Ce qui a été mené au siége de ****		*Ce qui y a été consommé.*
Mortiers	16	
Chariots à porter affûts à mortiers	16	2
Plusieurs susbandes d'affûts à mortiers, avec leurs boulons.		Quelques susbandes.
Bombes	7092	5501
Fusées à bombes	7300	5600
Pierriers montés	6	
Grenades	40304	20660
Fusées à grenades	57000	40000
Poudre	953000	835300
Plomb	90800	59800

Meches	133600	67900
Sacs à terre	199049	109019
Mousquets	2400	618
Hallebardes	200	90
Fusils	100	100
Paires d'armes à l'épreuve	100	1
Pots à terre	100	13
Salpêtre	534	384
Soufre	240	104
Une tonne de poix-résine.		
Une tonne de poix-noire.		
Deux tonnes de goudron.		
Mortiers de fonte, avec leurs pilons	2	
Chaudieres de fer	2	
Outils à pionniers	38809	18795
Haches	2310	1076
Serpes	6670	2120
Manches d'outils	3300	1800
Hottes	510	500
Brouettes	260	110
Outils à mineur	184	
A charpentier & à charron	210	74
Trois forges completes, & un soufflet.		
Criks	6	3
Un équipage de pont de bateaux.		
Trois cens tonnes de cordages.		26
Et quelqu'autres cordages.		Et quelqu'autres cordages.
Chevres	5	Equipages de chevres. 1
Madriers	750	567
Coins de mire	138	88
Leviers	41	41
Feuilles de fer noir	573	573
Feuilles de fer blanc	340	340
Essieux de bois	24	22
Peaux de moutons	115	115

Clous	6430	6430
Clous de cuivre	16	16
Fer en barre	945	845
Essieux de fer	4	4
Chevilles ouvrieres	3	
Lanternes à éclairer	4	4
Boîtes pour lanternes.	24	24
Caissons	6	
Chariots à porter tymballes	1	
*Menus achats faits pour le siége de ****		*Menus achats consommés au siége de ****
Vieux oing	650 l.	650 l.
Flambeaux de cire jaune,	100	47
Bougies de cire jaune	30 l.	42 l. (Bougies de cire jaune & blanche)
Bougies de cire blanche.	40 l.	
Cire neuve	72 l.	22 l.
Chandelles	500 l.	500 l.
Aunes de toile	50	50
Fil	6 l.	6 l.
Aiguilles	200	200
Grands sacs	32	32
Grandes lanternes sourdes	33	56 (Grandes & petites lanternes sourdes)
Petites lantern. sourdes	37	
Mesures de fer blanc	29	12
Barils à bourses	24	19
Fournimens	20	20
Fil de laiton	27 l.	
Ficelle	40 l.	40 l.
Menu cordage	20 l.	
Etoupes	100 l.	40 l.
Romaine	1	
Peaux de moutons	100	100
Tôle	16 l.	16 l.
Acier	50 l.	50 l.
Clous de cuivre	19	19
Rames de papier	2	tout entier. (Rames de papier, rame de gros papier, rame de papier en quart)
Rame de gros papier	1	
Rame de papier en quart.	1	
Tamis	2	

Balance	1	
Poids de marc d'une livre chacun	2	1
Poix graſſe	100 l.	
Suif de mouton	50 l.	
Clous de toutes ſortes	400 l.	400 l.
Plumes & encre.		
Une chapelle complete.		
Un baril d'eau-de-vie.		

Etat des pieces d'artillerie & munitions de guerre, qui ont été menées devant Turin, en 1705, pour en faire le ſiége.

		Munitions uſées & conſommées à ce ſiége.
Pieces,		
de 24	104	
de 16	6	
de 12	17	
de 8	10	
de 4, dont 13 longues, 4 de la nouvelle invention, & 6 à dos de mulet.	35	
Affûts,		
de 24	153	45
de 16	11	5
de 12	35	2
de 8	10	
de 4, dont 13 longues, 4 de la nouvelle invention, & 4 à dos de mulet,	21	7
Avant-trains, dont 2 à dos de mulet,	180	
Chariots à corps de canon	90	
Chariots à ridelles	110	
Chariots à boulets	30	
Charrettes	30	
Chevres garnies	8	
Trinqueballe	1	
Armes des pieces,		
de 24	126	40
de 26	10	4
de 12	20	6
de 8	12	3
de 4	40	8
Tirebourres	20	8
Boulets,		
de 24	89633	69237
de 16	26259	15900
de 12	21210	21000
de 8	3800	3500
de 4	8400	4000
Cartouches pour les troupes	278000	106000
Cartouches de fer blanc,		
de 16	150	150
de 12	40	40
de 8	50	50
de 4	60	60
Mortiers,		
de 12 pouces	39	
de 9 pouces	7	
de 6 pouces	13	
Affûts,		
de 12 pouces, dont 10 de fer coulé,	43	10
de 9 pouces	12	5
de 6 pouces	14	4
Bombes,		
de 12 pouces	13960	13849
de 9 pouces	5549	3782
de 6 pouces	5646	3314
Fuſées à Bombes, de 12 pouces	20000	13849
Fuſées à bombes, de 9 pouces,	10000	3782
Fuſées de 6 pouces	8000	3314
Grenades chargées	25541	23200
Grenad. non charg.	21185	4500
Fuſées à grenades, non chargées,	30000	4500
Balots de laine	224	224
Sacs à terre	174160	142260
Pier. à fuſils	415200	90000
Outils à pionniers	56375	54742
Manches d'outils	24580	24580

Haches

Haches	2685	1892
Serpes	5230	1209
Outils à Mineurs.		
Piques à rocs	1000	800
Masses	150	100
Pinces	102	80
Pinces à pié de biche	30	30
Poinçons	300	200
Aiguilles	32	12
Ciseaux à grains d'orge	99	99
Tranches à grains d'orge	6	6
Outils à charpentiers & charrons, de toutes sortes,	316	216
Outils à forgeurs, de toutes sortes,	55	55
Outils à menuisiers, de toutes sortes,	43	30
Cordages.		
Prolonges doubles	86	30
Cables pour chevres	20	12
Prolonges simples	100	50
Paires de traits à canons	200	120
Paires de traits communs	42	30
Ballots de cordages pour emballer	42	30
Menus cordages	3500 l.	2200 l.
Ficelles	500 l.	500 l.
Bois de remontage.		
Timons	200	
Limonniers	50	
Essieux	100	
Jantes	500	
Rais	800	
Roues de 24, ferrées,	20	20
Roues de 24, en blanc,	10	10
Roues de chariots, à corps de canon,	30	30
Roues de chariots, à ridelles & à boulets,	10	10
Roues d'avant-trains	10	8
Leviers	100	100
Coins de mire	800	500
Chapiteaux	300	300
Madriers à plate-forme	100	199
Planches de sapin	500	500
Artifices.		
Soufre	2000 l.	1000 l.
Salpêtre	2500 l.	2000 l.

Balles à feu	150	150
Fascines goudronnées	100	100
Huile de térébenth.	50 l.	50 l.
Goudron	200 l.	200 l.
Caisses d'ustensiles à bombardiers	1	1
Cire préparée pour coiffer les fusées à bombes,	300 l.	300 l.
Cire jaune	100 l.	100 l.
Barils de pulverin	2	2
Caisse de composition	1	1
Fer neuf en plat, quarré & long,	5000 l.	3000 l.
Boîtes de fer de toutes sortes	20000	12000
Vieux clous de toutes sortes	10000	10000
Acier	400 l.	300 l.
Clous à rouage	10000	6000
Clous à flasques	15000	10000
Clous de toutes sortes	60000	30000
Clous picards	50000	20000
Clous de tonnelier	10000	8000
Clous à écouvillon	12000	9000
Clous de cuivre à lanterne	200 l.	200 l.
Mesures de fer blanc.		
de 10	200	200
de 8	100	100
de 6	80	80
de 4	150	150
de 3	100	100
de 2	150	150
de 1	80	80
de demi-livre	100	100
de deux onces	50	50
Entonnoirs de fer blanc	50	50
Fleau avec ses plateaux	1	1
Poids de fonte de 25 liv.		
Poids de marc	4	
de 10 livres	1	
de 5 livres	1	
Soufflets	8	
Enclumes	8	
Fer de tôles	288 l.	288 l.
Feuilles de cuivre, pour pontons,	9	9
Peaux de mouton, pour écouvillons,	210	210
Paniers d'osier	200	200

Hottes d'oſier	300	300
Sacs à boulets	100	100
Menus achats.		*Menus achats conſommés.*
Bougies	1100 l.	1100 l.
Chandelles	800 l.	808 l.
Flambeaux	144 l.	144 l.
Vieux-oing	3100 l.	3100 l.
Torches à vent	400 l.	400 l.
Dix-huit caiſſes de lanternes à éclairer	570	570
Lunes triangulaires, quarrées, plates & rondes,	116	116
Petites lunes	36	36
Etaux	4	4
Fil de fer	100 l.	100 l.
Fil de laiton	47 l.	47 l.
Scies à main	130	130
Grandes ſcies	3	3
Rapes	36	36
Feuilles de fer blanc	1200	1200
Cricks	5	5
Toile peinte pour mulets	100	100
Toile peinte pour la poudre	30	30
Couvertures de toile cirée	300	300
Poulies de fonte	32	12
Rames de papier à états fin	5	5
Rames de papier commun à faire gargouches	52	52
Rames de papier à lettre	6	6
Plumes	200	200
Canifs	12	12
Vrilles	30	30
Aiguilles	500	500
Fil à coudre	20 l.	20 l.
Huile d'olive, pour les mineurs,	80 l.	80 l.
Coton	180 l.	120 l.
Lampes à éclairer	60	60
Poudre	1411200 l.	1176760 l.
Plomb	150900 l.	130507 l.
Meche	41800	18794

Comme dans le temps des ſiéges pour leſquels on a dreſſé les états précédens, on ne faiſoit point uſage des obus, il n'y en eſt pas fait mention; mais comme l'on s'en eſt ſervi avec ſuccès au *ſiége* de Maeſtricht, en 1747, on ne doit point oublier d'en inſérer dans le détail des munitions qui concernent les *ſiéges*. *Voyez* ſur tout ce qui concerne ce ſujet, & le détail des *ſiéges*, notre *traité d'artillerie*, & celui de l'*attaque des places*, ſeconde édition. (*Q*)

Siége *d'aiſance*, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la devanture & la lunette d'une aiſance.

Siége *d'une ſelle*, (*Manége.*) le *ſiége d'une ſelle* eſt l'endroit du haut de la ſelle où le cavalier eſt aſſis.

Siége, ſ. m. (*terme de Potier de terre.*) c'eſt une planche un peu penchée en devant, placée derriere la roue; ſur laquelle s'aſſied l'ouvrier quand il veut tourner un vaſe, ou quelqu'autre ouvrage de poterie. Cette planche a des deux côtés deux pieces de bois qu'on nomme des *payens*, qui ſont fendues en hoches, de diſtance en diſtance pour lui ſervir comme de marche-pié. C'eſt ſur ces hoches que l'ouvrier met ſes piés lorſqu'il travaille, ce qui les lui tient fort écartés l'un de l'autre, pour qu'il ait plus de facilité à ſe ſervir du tournoir, avec lequel il donne le mouvement à ſa roue: les payens ſont mis en penchant auſſi-bien que la planche. *Savary*. (*D. J.*)

Siége, *voyez* Gardon.

SIÉGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Wétéravie, ſur un ruiſſeau de même nom. Elle eſt chef-lieu d'une principauté qui appartient à une branche de la maiſon de Naſſau. *Long. 23, 58; lat. 50, 42.*

SIÉGER, v. n. (*Gram.*) occuper le ſiége. On dit ce pape a *ſiégé* dix ans. Il *ſiégeoit* lorſque cette affaire a été jugée. *Siéger* ſe prend alors pour *préſider*.

SIÉNÉ, (*Géog. anc.*) *voy.* Syéné.

SIENNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la Toſcane, capitale du Siennois, à 9 milles de Monte-Pulciano, à 11 de Florence, à 18 de Pérouſe, & à 22 de Piſe.

Elle eſt grande & aſſez bien bâtie; ſa ſituation ſur une colline fait qu'on y reſpire un air pur, & qu'en même temps il faut toujours monter & deſcendre. Ses rues ſont propres & pavées de briques miſes de champ.

La cathédrale, quoique gothique, paſſe en total pour un bel édifice; elle eſt revêtue

de marbre en dedans & en dehors ; le pavé du chœur eſt de marbre blanc & noir, en maniere de moſaïque. Pluſieurs fontaines fourniſſent de l'eau dans tous les quartiers. Les couvens de religieux y ſont en grand nombre, & la plupart ont des égliſes riches.

L'évêché de cette ville fut érigé en métropole en 1459 ; l'univerſité fut établie en 1387. Ce fut à *Sienne* que le pape Nicolas II tint le concile qui décida que l'élection des pontifes de Rome n'appartiendroit qu'aux cardinaux. Il y a une citadelle pour la défenſe de cette ville, dont le territoire rapporte du blé, du vin & d'excellent fruit. *Long.* ſuivant Caſſini, *28, 51, 30; lat. 42, 22.*

Pline appelle Sienne, *colonia Senenſis*, & Tacite, *colonia Senienſis*. Le nom de *Sena* lui eſt donné par Caton, par l'itinéraire d'Antonin & par Ptolomée. Pluſieurs ſavans croient que les Gaulois ſénonois bâtirent cette ville pour leur repos. Quand les Romains en devinrent les maîtres, ils l'agrandirent afin d'y pouvoir loger leurs colonies.

Dans le dénombrement de leur empire, *Sienne* imita les autres villes ſes voiſines qui s'érigerent en républiques. Enſuite il s'éleva dans ſon ſein des partis qui s'armerent les uns contre les autres. Petruccio florentin, profitant de la foibleſſe des Siennois, s'empara de leur ville par ſurpriſe, & la gouverna tyranniquement.

Après ſa mort, le peuple chaſſa ſes enfans, recouvra & conſerva pendant quelque temps ſa liberté, ſous la protection de l'empereur. Enfin *Sienne* fut ſoumiſe à Côme I duc de Toſcane. Philippe II roi d'Eſpagne, lui céda cette ville pour payement des ſommes qu'il lui devoit. Depuis lors, il ne lui eſt pas reſté la plus petite ombre de ſon ancienne ſouveraineté.

Mais quelques papes, & des gens de lettres des plus illuſtres y ont pris naiſſance; je dois d'autant moins oublier de les remémorer, qu'ils n'ont point laiſſé après eux de rejeton; cette ville eſt retombée dans la barbarie.

Je connois quatre papes nés à *Sienne ;* Alexandre III, Pie III, Paul V & Alexandre VII.

Un des hommes du monde, qui, dans les temps groſſiers qu'on nomme *du moyen âge*, mérita le plus du genre humain, dit M. de Voltaire, eſt *Alexandre III* élu pape en 1159, après la mort d'Adrien IV. Ce fut lui qui dans un concile abolit la ſervitude. C'eſt ce même pape qui triompha dans Veniſe, par ſa ſageſſe, de la violence de l'empereur Frédéric Barberouſſe, & qui força Henri II roi d'Angleterre, de demander pardon à Dieu & aux hommes du meurtre de Thomas Becket; ce pape reſſuſcita les droits des peuples, réprima le crime dans les rois, & ſut réſerver au ſiége pontifical de Rome le privilége de la canoniſation des ſaints. Après avoir gouverné ſagement l'égliſe, il mourut comblé de gloire le 30 août 1181.

Pie III fils d'une ſœur du pape Pie II, ſuccéda à Alexandre VI le 22 ſeptembre 1503. Il eſt loué dans les épîtres de Marſile Ficin, de Philelphe, de Sabellicus & de quelques autres gens de lettres, qui avoient conçu de grandes eſpérances de ſon gouvernement; mais il mourut peu de jours après ſon exaltation d'une plaie à la jambe, avec ſoupçon d'avoir été empoiſonné.

Paul V. (Camille Borghèſe), originaire de *Sienne*, ſuccéda au pape Léon XI monté ſur le trône pontifical, il reprit les fameuſes congrégations *de auxiliis*, & défendit aux deux partis de ſe cenſurer. Enſuite il s'aviſa d'excommunier & d'interdire la république de Veniſe, pour avoir fait des loix qu'il jugeoit contraires aux libertés des eccléſiaſtiques; mais les Vénitiens armerent, & Paul V leva l'interdit & l'excommunication. Depuis lors il s'appliqua à embellir Rome, & à raſſembler dans ſon palais les plus beaux ouvrages de peinture & de ſculpture. Il mourut en 1621, à 69 ans, & eut pour ſucceſſeur Grégoire XV.

Alexandre VII de la famille de Chigi, né à *Sienne* en 1599, ſuccéda à Innocent X en 1655. Une de ſes premieres démarches fut de renouveller les cenſures de ſon prédéceſſeur contre les cinq propoſitions de Janſénius. Il compoſa lui-même un nouveau formulaire qui fut reçu en France par une déclaration enregiſtrée, & par tous les évêques, excepté par quatre qui refuſerent de ſigner ce formulaire. Alexandre VII nomma neuf évêques, françois pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires, ce qui ne ſervit qu'à aigrir davantage les eſprits.

Louis XIV & le pape étoient alors en bonne intelligence; l'inſulte faite au duc de

Crequi en 1662 avoit été réparée par sa sainteté, & le roi lui avoit rendu la ville d'Avignon. Ce pontife mourut peu de temps après en 1667, âgé de 68 ans, & eut pour successeur Clément IX.

On dit que dans le temps de sa nonciature d'Allemagne, il avoit résolu de quitter la religion romaine, & d'embrasser la protestante; mais que la mort du comte Pompée son parent, qui fut empoisonné en passant par Lyon, pour se retirer en Allemagne, après son abjuration, lui fit retarder l'exécution de son premier dessein, & que son élévation au cardinalat lui inspira de toutes autres vues. Il aimoit les belles-lettres; & quoiqu'il fût poëte médiocre, on a cependant imprimé au Louvre en 1656, un volume *in-fol.* de poésies, sous le titre de *Philomathi musæ juveniles*.

Je passe aux simples hommes de lettres nés à *Sienne*, & quelques-uns d'eux ont immortalisé leur nom.

Bernardin de *Sienne* étoit cependant natif de Massa-Carera en 1583, mais on lui donna le surnom de *Sienne*, parce qu'il passa dans cette ville la plus grande partie de sa vie. Ses prédications, ses austérités, son humilité, son zele pour le soulagement des pestiférés, lui acquirent une très-grande gloire. Il devint vicaire général des freres de l'observance de S. François dans toute l'Italie: il y réforma, ou établit de nouveau plus de trois cens monasteres, & refusa les évêchés de *Sienne*, de Ferrare & d'Urbin.

Pour animer davantage la dévotion des fideles, il fit faire un beau tableau, au milieu duquel étoit peint notre Sauveur entouré du soleil, & il obligeoit le peuple à adorer Jesus-Christ dans ce tableau. Cette conduite fut imitée par plusieurs moines du même ordre, qui exposoient le tableau en public dans les processions. Cependant quelques personnes sages n'approuvant point cette nouveauté, & craignant qu'on ne rendit plus d'honneur au tableau qu'à l'original, porterent l'affaire au tribunal de Martin V. Ce pape, après avoir fait là-dessus une consultation de prélats & de docteurs éclairés, défendit à Bernardin cette pratique comme dangereuse & superstitieuse, & Bernardin s'y conforma.

Il mourut à Aquila l'an 1444, dans la soixante-quatrieme année de son âge, & Nicolas V l'a canonisé. Ses œuvres qui ne roulent que sur des sujets de dévotion, ont été imprimées à Venise chez les Juntes en 1595, par les soins de Rodulphe, évêque de Sinigaglia, & à Paris l'an 1636 en *deux vol. in-fol.* par ceux du pere la Haye. Le style de S. Bernardin n'est ni pur, ni élevé; mais dans le recueil donné sous son nom, les sermons qui sont véritablement de lui, contiennent une morale simple, dépouillée des fausses pensées & des jeux de mots de la plupart des sermonnaires d'Italie.

Catharin (Ambroise), célebre théologien du xvj[e] siecle, natif de *Sienne*, enseigna le droit dans plusieurs universités d'Italie, sous son nom de *Politus Lancellotus*. Il entra dans l'ordre de S. Dominique l'an 1515, à l'âge de 33 ans; il prit alors le nom d'*Ambroise Catharin*, se donna tout entier à la théologie, & se rendit bientôt célebre par ses écrits. Il parut avec éclat au concile de Trente en 1545, fut évêque de Minori en 1547, & archevêque de Conza en 1551. Il mourut subitement quelque temps après, & lorsqu'il touchoit au moment d'être nommé cardinal.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages, & avancé dans quelques-uns des sentimens libres & hardis, sans s'embarrasser s'il s'écartoit de ceux de S. Augustin, de S. Thomas & des autres théologiens. Il déclare dans un traité sur la prédestination, que Dieu n'a point prédestiné les hommes par un décret immuable, mais que leur salut dépend du bon usage qu'ils font des graces que l'Etre suprême leur accorde. Il établit la chûte d'Adam dans le péché qu'il fit en mangeant du fruit défendu, qui est, dit-il, un péché en nous en tant que notre volonté est comprise dans la sienne. Il pense aussi que Jesus-Christ seroit venu sur la terre quand même Adam n'auroit pas péché. Il prétend que S. Jean l'évangéliste n'est point mort, mais qu'il a été enlevé au ciel comme Henoch & Elie. Dans son traité de la résurrection, loin de damner les enfans morts sans baptême, il assure qu'ils jouissent d'une félicité convenable à leur état. Il soutient dans un autre ouvrage que ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ne sont qu'énonciatives, & que Jesus-Christ n'a point consacré en les prononçant.

Enfin il a défendu au concile de Trente un sentiment qui a présentement un grand nombre de sectateurs en Sorbonne, savoir, que l'intention extérieure est suffisante dans le ministre qui administre les sacremens; c'est-à-dire que le sacrement est valide, pourvu que celui qui l'administre fasse extérieurement les cérémonies requises, quoique intérieurement il puisse avoir la pensée de se moquer du sacrement & des choses saintes.

Ferrari (Jean-Baptiste), jésuite de *Sienne*, mort en 1655, a donné au public un dictionnaire syriaque utile, imprimé à Rome en 1622, *in-fol.* sous le titre de *Nomenclator syriacus.* Il témoigne dans sa préface qu'il a été aidé par de savans maronites sur l'interprétation des termes les plus obscurs.

Ochino (Bernardino) fut un de ces ecclésiastiques d'Italie, qui sortirent de leurs pays dans le xvj^e^ siecle, pour embrasser la religion protestante. Ochin avoit été d'abord cordelier, puis capucin, & même général de ce dernier ordre. Les historiens du temps disent qu'il enchantoit ses auditeurs par la grace, la politesse, l'abondance, la douceur & la pureté de son style. Il quitta l'habit de capucin, embrassa le luthéranisme, & passa par Genève pour se rendre à Augsbourg. Il entreprit en 1547 le voyage d'Angleterre avec son ami Pierre martyr, d'où il fut appellé à Zurich en 1555 pour y être ministre de l'église italienne, qu'il desservit pendant huit ans.

Ses dialogues qu'on imprima, & qui sembloient contenir entr'autres erreurs l'approbation de la polygamie, irriterent les magistrats de Zurich, qui le chasserent de leur ville en 1563. Comme on ne voulut pas lui permettre de s'arrêter à Basle, seulement pendant l'hiver, il poursuivit tout de suite sa route en Pologne; mais à peine y étoit-il arrivé, que le nonce Commandon l'obligea d'en sortir, en vertu d'un édit qu'il obtint contre tous les hérétiques étrangers. Ochin se rendit en Moravie, & mourut à Slaucow en 1564, âgé de 77 ans. La peste l'emporta, lui, ses deux filles & son fils.

La liste de ses écrits se trouve dans la bibliotheque des anti-trinitaires. Il publia en italien six volumes de sermons; une exposition de l'épître de S. Paul aux Romains, un commentaire sur l'épître aux Galates; un dialogue sur le purgatoire; des apologues, *&c.* La plupart de ces livres ont été traduits en latin; mais les ouvrages de cet auteur qui ont fait le plus de bruit, & qu'il est difficile de trouver, sont ses *dialogues*, ses *labyrinthi* sur la prédestination & le franc-arbitre, & ses *sermons* sur la messe.

Ochin publia ses dialogues au nombre de trente en italien; Castalion les mit en latin, & les fit imprimer à Basle en 1563. Le vingt-unieme de ses dialogues traite de la polygamie. Il n'est pas vrai cependant qu'il tâche d'y prouver qu'il est permis, & qu'il est même ordonné aux chrétiens d'épouser autant de femmes qu'il leur plaît. Si vous lisez le commencement du dialogue *de polygamiâ*, vous verrez que l'état de la question est celui-ci: « Un homme qui souhaite des enfans, & qui est marié à une femme stérile, maladive, & avec laquelle il ne sauroit s'accorder, peut-il en épouser une autre, sans répudier la premiere »? Ochin suppose qu'on le consulte sur un tel cas de conscience. Il prend le parti de la négative; & après avoir mis dans la bouche de son consultant les raisons les plus favorables à la pluralité des femmes, & avoir répondu foiblement d'assez bonnes choses, il conclut par conseiller de recourir à la priere, & par assurer que si l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra. Il déclare enfin que si Dieu ne donne point la continence, on pourra suivre l'instinct que l'on connoîtra certainement venir de Dieu. Voilà du pur fanatisme, mais il n'y a rien de plus.

M. Simon, dans son *hist. critiq. des comment. du N. T.*, *c. lv*, parle fort pertinemment des dialogues d'Ochin, qui roulent sur la Trinité. Il reconnoît que l'auteur ne s'y déclare pas tout-à-fait unitaire; il rapporte seulement les raisons de part & d'autre en poussant fort loin les argumens des anti-trinitaires, sous prétexte d'y répondre.

Les *labyrinthes* de cet écrivain, ont paru à Bayle l'ouvrage d'un homme qui avoit l'esprit net & pénétrant. Ochin, dit-il, y prouve avec force que ceux qui soutiennent que l'homme agit librement, s'embarrassent dans quatre grandes difficultés, & que ceux qui tiennent que l'homme agit nécess-

sairement, tombent dans quatre autres grands embarras; si bien qu'il forme huit labyrinthes, quatre contre le franc-arbitre, & quatre contre la nécessité. Il se tourne de tous les côtés imaginables pour tâcher de rencontrer une issue, & n'en trouvant point, il conclut à chaque fois par une priere ardente adressée à Dieu, afin d'être délivré de ces abîmes. Néanmoins dans la suite de l'ouvrage, il entreprend de fournir des ouvertures pour sortir de cette prison; mais il conclut que l'unique voie est de dire comme Socrate: *unum scio, quod nihil scio*, Il faut se taire, dit-il, & juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative, ni la négative, sur des points de cette nature.

M. d'Aubigné discourt assez au long des sermons d'Ochin sur la messe. Cet italien, dit-il, vouloit premiérement que le service fût en langage vulgaire, & qu'on en supprimât plusieurs ornemens, afin de pouvoir dire sur le reste que c'est la cène du Seigneur qui s'est faite religieuse, *per parer piu sancta*. Ochin a donné douze sermons sur la messe. L'un porte pour titre *missæ tragœdia, ac primum quomodo concepta, nota, baptisata fuerit*. L'autre, *quomodo nutrita, educata, ornata, ditataque ad summam præstantiam pervenerit*. Cette maniere dramatique sent tout à fait le génie des Italiens, & ne respire point la dignité que demandent les mysteres.

Patricis (Francisco) siennois, évêque de Gaiete, florissoit dans le XV^{e} siecle sous Sixte IV, & mourut en 1494. Il publia deux ouvrages, l'un *de regno & regis institutione, lib. IX*, l'autre, *de reipublicæ institutione, lib. IX*. Ces deux traités firent du bruit; cependant ni l'un, ni l'autre ne sont estimés des connoisseurs, parce qu'il y regne plus de lecture que de jugement. Le premier a paru deux fois à Paris; savoir, en 1519 & en 1530, *in-folio*. Le second a été traduit en françois, par le sieur de Mouchetierre, & imprimé à Paris en 1610, *in-8°*.

Les *Piccolomini* ont fait un grand honneur à *Sienne* leur patrie. Piccolomini (Alexandre), archevêque de Patras, florissoit dans le XV^{e} siecle, & prouva par ses écrits l'étendue de sa science. Il publia des ouvrages sur la théorie des planetes, les étoiles fixes, les questions méchaniques, la philosophie, la morale, la rhétorique, & la poétique d'Aristote. Il se servit de sa langue maternelle dans la plupart de ses ouvrages, & il passe pour être le premier qui en ait usé de la sorte en matiere de philosophie & d'érudition. Imperialis l'en blâme, mais avec noblesse: *Efferbuit mirè*, dit-il, *ingenium Alexandri Piccolominei senensis, in cogendo sub etruscis vexillis agmine scientiarum omnium, quo intentato aliàs fascinore, immortalem sibi pararet in Italicâ celebritate triumphum*. Le traité que Piccolomini mit au jour sur la réformation du calendrier, mérita les éloges des plus grands juges; mais son application à des ouvrages sérieux, ne l'empêcha point de s'amuser à la poésie, & à donner des pieces de théatre: ses deux comédies l'*Alessandra*, & l'*Amor constante*, furent fort estimées. Il mourut à *Sienne*, en 1578, âgé de 70 ans.

M. de Thou étant en Italie, en 1573, l'alla voir avec Paul de Foix, ambassadeur de Charles IX. Ils le trouverent tout occupé à l'étude, & plein de la consolation qu'il éprouvoit dans la lecture: au milieu des infirmités de la vieillesse, *multa* (dit de Thou) *de studiis suis disseruit, eorumque se demum in eâ ætate dulcissimum fructum capere dixit, aliis oblectamentis deficientibus, quibus aliæ ætates innocenter, & citrà offensam gaudere possunt. Quod cùm dicebat, non tam senectuti solatium quærere dicebatur, quàm adolescentes qui aderant, quâ humanitate erat ad desidiam vitandam, & philosophiæ studia capessenda, exemplo suo cohortari*.

Piccolomini (François) de la même famille qu'Alexandre, s'attira l'admiration de toute l'Italie par la beauté de ses leçons philosophiques, qu'il donna pendant 53 ans avec la même réputation, à *Sienne*, à Maxerata, à Pérouse & à Padoue. Il mourut en 1604, âgé de 84 ans, sans jamais avoir eu besoin de lunettes. Ses funérailles témoignerent d'une façon singuliere l'estime que les Siennois lui portoient; car toute la ville prit le deuil le jour de son enterrement, & l'on ferma tous les tribunaux. Son ouvrage latin *de philosophia morali*, imprimé à Venise, en 1583, lui fit beaucoup d'honneur. Le P. le Moine dans

ſes peintures morales, parle de cet ouvrage avec eſtime, & en critique auſſi quelques endroits.

Sixte de *Sienne*, né juif à *Sienne*, ſe convertit au chriſtianiſme, embraſſa l'ordre de S. Dominique, & mourut en 1566, à l'âge de 49 ans. Il mit au jour, en 1566, ſa *bibliotheque ſainte*, dans laquelle il expoſe la critique des livres de l'ancien teſtament, & indique des moyens de les expliquer. Les catholiques & les proteſtans paroiſſent en général fort prévenus en faveur du mérite de cette bibliotheque, dont la meilleure édition eſt celle de Naples, en 1742, en deux volumes *in-folio*. Cependant, pour ne rien déguiſer, c'eſt un ouvrage très-imparfait. L'auteur y juge communément en mal habile homme de ceux dont il parle. Son érudition critique eſt fort chétive, ce qui ne doit pas ſurprendre; car *Sixte* ne ſavoit bien que l'hébreu, médiocrement le latin, & très-peu le grec.

Je ne connois point de famille plus illuſtre dans les lettres que celle des Socin, tous nés à *Sienne*. Ils ſe ſont diſtingués dans la juriſprudence & dans la théologie, pendant deux ſiecles conſécutifs, pere, fils, petits-fils, arriere-petits-fils, oncles & neveux.

Socin (Marianus) naquit à *Sienne*, en 1401, & mourut en 1467. Ce fut l'homme le plus univerſel de ſon ſiecle, & le premier juriſconſulte, au jugement d'Æneas Silvius, & de Pancirole, qui a donné ſa vie. Le pape Pie II le combla de marques de ſon eſtime.

Cet homme illuſtre eut cependant un fils qui le ſurpaſſa, j'entends *Socin* (Barthelemi), né à *Sienne*, en 1437. Sa réputation le fit appeller à Ferrare, à Boulogne & à Piſe, au moyen d'une penſion de mille ducats. Il mourut en 1507. On a imprimé à Veniſe ſes conſultations avec celles de ſon pere, en 1579, en quatre volumes *in-fol.*

Socin (Marianus) petit-fils du précédent, & non moins célebre, naquit à *Sienne*, en 1482, & mourut en 1556. Il profeſſa le droit comme ſon grand-pere, dans pluſieurs univerſités d'Italie, ſuccéda à Alciat, & Boulogne ſut enfin le retenir par des penſions & des privileges extraordinaires. Il eut treize enfans, entre leſquels Lélius & Alexandre ſe diſtinguerent éminemment.

Socin (Lélius) le premier auteur de la ſecte ſocinienne, naquit à *Sienne*, l'an 1525. Il commença par étudier le droit, mais ayant encore plus de goût pour la théologie, il apprit le grec, l'hébreu, l'arabe, & voyagea en France, en Angleterre, en Hollande, en Suiſſe, en Allemagne & en Pologne. Il ſe fit connoître aux plus ſavans hommes de ce temps-là, & ne feignoit point de leur communiquer ſes doutes, ou plutôt ſes ſentimens dans les matieres de religion. Sa famille qui les embraſſa, fut obligée de ſe diſperſer. Camille ſon frere fut mis en priſon. Quelques autres parens s'évaderent, & entr'autres ſon neveu Fauſte. Lélius ſe rendit à Zurich, où il mourut, en 1562. Fauſte recueillit ſes papiers, & les fit valoir dans la ſuite.

Socin (Alexandre), pere de Fauſte Socin, dont nous parlerons bientôt, mourut en 1541, à Macerata, avec la réputation d'un docte juriſconſulte.

Socin (Fauſte), fils d'Alexandre, & petit-fils de Marianus, naquit à *Sienne*, en 1539. Il embraſſa avidement, ainſi que tous ſes parens, hommes & femmes, les opinions de Lélius ſon oncle. Auſſi ce ſauva-t-il de *Sienne* avec toute ſa famille par la crainte de l'inquiſition. Il revint cependant en Italie, où le grand-duc l'aſſura de ſa protection, & lui donna des emplois honorables, qui l'empêcherent pendant 12 ans de ſe ſouvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettoit la derniere main au ſyſtême de théologie ſamoſaténienne, que ſon oncle Lélius avoit ébauché. Enfin l'étude ſérieuſe de l'écriture l'emporta ſur les délices de la cour, il s'en exila volontairement, & vint à Baſle, où il ſéjourna trois ans, & compoſa ſon ouvrage *de Jeſu-Chriſto ſervatore*. Les diſputes qu'il eut avec des théologiens proteſtans du pays, l'obligerent de ſe retirer en Pologne, en 1579, deſirant d'entrer dans la communion des unitaires; cependant ſes ennemis ameuterent contre lui la populace, qui pilla ſes meubles, & quelques-uns de ſes manuſcrits, qu'il regretta extraordinairement, ſur-tout ſon traité contre les athées. Il ſe réfugia dans la mai-

son d'un gentilhomme polonois, chez lequel il mourut, en 1604. Mais sa doctrine, loin de mourir avec lui, a pris tant de faveur, qu'elle regne & domine à présent d'une maniere invisible dans toutes les sectes chrétiennes.

Les beaux arts ont été accueillis des Siennois, en même temps que les sciences.

Lorenzetti (Ambroise), né à *Sienne* dans le xiv^e^ siecle, & contemporain de Giotto, apprit de lui les secrets de la peinture. Mais poussant plus loin son génie, il se fit un genre particulier, & s'y distingua. Il fut le premier qui tenta de représenter en quelque sorte les vents, les pluies, les tempêtes, & ces temps nébuleux, dont les effets sont si piquans sur la toile.

Vannius (François), né à *Sienne*, en 1563, mort à Rome en 1609, fit remarquer dans ses ouvrages un coloris vigoureux, joint à la touche gracieuse du Correge. Il mit en même temps beaucoup de correction dans ses desseins, & fut comblé de faveurs par le pape Alexandre VII; son tableau de Simon le magicien qu'on voit dans l'église de saint Pierre à Rome, passe pour son chef-d'œuvre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIENNE, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin, vers le midi du diocèse de Coutances. Elle a sa source dans la forêt de S. Sever, se grossit de plusieurs petits ruisseaux, & après avoir reçu la Saône, elle va se perdre dans la mer du Havre. (*D. J.*)

SIENNOIS, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans la Toscane. Elle est bornée au nord par le duché de Florence, au midi par la Méditerranée, au levant par le Perugin, l'Orviétano, & le duché de Castro, & au couchant par la mer de Toscane. On lui donne 65 milles du nord au sud, & presque autant du levant au couchant. Le *Siennois*, ainsi que sa capitale, a éprouvé bien des vicissitudes, avant que de jouir de la liberté, que les Espagnols lui enleverent vers le milieu du xvj^e^ siecle, après quoi ils vendirent ce pays au grand duc Côme de Médicis. (*D. J.*)

SIEOUTSAI, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme à la Chine le premier grade des lettres; il répond à celui de nos bacheliers. Pour y être admis, il faut que les étudians aient subi un examen, qui consiste à composer un ouvrage sur une matiere qui leur a été donnée par un mandarin envoyé par la cour: lorsqu'ils ont réussi, ils obtiennent ce premier grade, & commencent à jouir de plusieurs priviléges, comme de porter une robe bleue bordée de noir, & un oiseau d'argent sur leur bonnet. Ils sont soumis à un supérieur particulier, qui seul a droit de les punir; car dès-lors qu'ils sont admis, ils ne sont plus sujets à recevoir la bastonnade par ordre des magistrats ordinaires. Les *sieoutsai* sont obligés de subir un nouvel examen, qui ne se fait que tous les trois ans dans la capitale de chaque province, en présence des mandarins & de deux commissaires de la cour; ceux dont les ouvrages ont été approuvés, sont déclarés *kirgin*. Voyez *cet article*.

SIER, *voyez* SCIER.

SIÉRIBON, (*Géogr. mod.*) c'est ainsi qu'écrit M. Reland, dans sa carte de Java, ville des Indes dans l'isle de Java, sur la côte septentrionale, entre Teggal & Dermayaon, à environ 20 lieues de la ville de Mataran vers le nord; elle est capitale d'une province particuliere du même nom. (*D. J.*)

SIERRA, (*Géog. mod.*) terme que les Espagnols & les Portugais emploient pour signifier une montagne, ou un pays montagneux, dont les cimes de montagnes sont semblables aux dents d'une scie. Il y a de ces *sierras* dans plusieurs endroits de l'Espagne & du Portugal, mais surtout dans la Castille nouvelle, dans la Castille vieille, & au royaume de Grenade; les Espagnols ont aussi nommé *Sierra* une petite province dans la Castille nouvelle, parce qu'elle est un pays de montagnes vers sa partie méridionale.

Sierra de Balbanera, montagne d'Espagne dans la vieille Castille. Ces montagnes avec celles d'Yangas vers Rioia, sont le *Dicterius mons* des anciens.

Sierra de Guara, montagne de l'Espagne, qui est une branche des Pyrénées vers les confins du Roussillon & de la Catalogne.

Sierra de Jasquivel, autre branche des Pyrénées, qui environne du côté de terre la ville de Fontarabie.

Sierra

Sierra de Molina, montagnes d'Espagne, au-dessous de Moncayo (*mons Caunus*). C'est dans ces montagnes que le Tage & le Guadalquivir prennent leur source.

Sierra de Morena, en latin *montes Mariani*, montagne d'Espagne, qui commence à l'extrémité de la Castille nouvelle, qui sépare les royaumes d'Andalousie & de Grenade. Les aventures de don Quichotte ont immortalisé le nom de cette montagne.

Sierra Nevada, est 1°. le nom d'une montagne d'Espagne au royaume de Grenade, qu'elle sépare de celui de Murcie. C'est 2°. le nom d'une montagne de l'Amérique septentrionale, dans la Castille d'or. Son étendue est d'environ 40 lieues. Ces deux montagnes sont surnommées *Nevada*, parce que leurs sommets sont toujours couverts de neiges.

Sierras de Cogollo, montagnes d'Espagne dans la Castille vieille, au sortir de Burgos; elles sont très-hautes & très-droites.

Sierras de Ronda, en latin, *mons Illipula*, montagnes d'Espagne au royaume de Grenade, le long des frontieres de l'Andalousie; elles n'offrent par-tout que roches, qui s'étendent au long & au large jusqu'à la mer.

Sierras de S. Andrien, montagnes d'Espagne dans le Guipuscoa; elles séparent la petite province d'Alava, de la Castille vieille.

Sierras d'Alcoba, montagnes de Portugal, dans la province de Beyra. Toute la côte qui s'étend de Porto à Coimbre, est bornée à l'orient par une chaîne de ces hautes montagnes, qui s'étendent de l'une de ces villes à l'autre, & plus avant au midi pendant l'espace de douze lieues. La premiere chaîne de montagnes est le *Tapiæus mons* des anciens. Le chemin de Porto à Lisbonne est dans une longue plaine bornée par cette premiere chaîne de montagnes. En traversant cette plaine, on voit une campagne agréable, cultivée & peuplée. Elle est arrosée par des sources abondantes qui sortent de ces montagnes, & forment diverses rivieres, dont les unes se jettent dans le Duero; d'autres dans le Vonga, & d'autres dans le Mondego. (*D. J.*)

SIERRA-LIONE, RIO DE, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, *riviere de la montagne des lions*, nom donné par les Espagnols & les Portugais à une grande riviere d'Afrique, dans la haute Guinée, à la côte de Malaguette, sous le 8ᵉ degré 25 minutes de *latitude* septentrionale, & par les 359 degrés 40 minutes de *longitude*. Elle tire sa source de hautes montagnes peuplées de lions & d'autres animaux sauvages.

C'est une des plus considérables rivieres de l'Afrique, & son embouchure peut avoir trois à quatre lieues de largeur. Elle sépare deux royaumes; celui du nord nommé *Boulon*, & celui du sud appellé *Bouré*. Son lit renferme quantité d'isles, d'un excellent terroir, couvertes de palmiers & toutes bordées de mangles.

La riviere de *Sierra-lione*, porte aussi les noms de *Tagrin* & de *Mitouba* dans les relations de nos voyageurs. Il est bon d'être averti de ces noms différens, afin de ne pas faire en géographie trois rivieres d'une seule. (*D. J.*)

SIEUR, s. m. (*Hist. mod.*) est un titre d'honneur ou une qualité chez les François. Les Jurisconsultes s'en servent souvent dans les actes publics ou autres actes de cette espece. *Voyez* SIRE.

On dit, je plaide pour le *sieur un tel*, le *sieur abbé*, le *sieur marquis*, &c. *Voyez* MONSIEUR.

Le nom de *sieur* est un titre qu'un supérieur donne ordinairement à son inférieur dans les lettres ou autres écritures particulieres; comme *dites au* sieur *Hubert qu'il fasse*, &c.

Les auteurs l'emploient souvent dans ce sens, par modestie en parlant d'eux-mêmes; ainsi nous voyons à la tête de leurs livres: *Traduction du* sieur *Dablancourt*, *Œuvres du* sieur *Despreaux*, &c.

Sieur est aussi un terme qui signifie le *possesseur* d'une terre seigneuriale: comme *écuyer ou* sieur *d'un tel endroit*. *Voyez* SEIGNEUR & ÉCUYER.

SIEUREL, *voyez* SAUREL.

SIFAC, s. m. (*Hist. nat.*) espece de singe qui se trouve dans l'isle de Madagascar; il est blanc; sa queue est blanche; il a deux petites taches sur les côtes & d'une grandeur médiocre. On trouve d'autres singes blancs, dont les queues sont blanches & mouchetées de noir: ils vont par troupes de quarante ou cinquante. Il y en a d'autres qui

font gris : ils ont le poil ras ; mais jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiser.

SI-FAN, (*Géog. mod.*) vaste pays de la Tartarie asiatique. Dans la carte que les jésuites ont donnée du Tibet, le pays de *Si-Fan* est distinctement marqué comme borné à l'est par la province de Se-chuen, au nord par le pays de Coconor, & à l'ouest par la riviere de Tsacho-Tsitsirhana.

Suivant cette position, le pays de *Si-fan* est entre 29 degrés 54 minutes & 33 degrés 40 minutes de *latitude*, & entre 12 degrés 30 minutes & 18 degrés 20 minutes de *longitude*, ouest de Pekin. Sa figure forme un triangle, dont la base qui est au nord, offre environ 300 milles de longueur ; & les deux autres côtés qui font un angle au sud, sont chacun environ de 245 milles. C'est encore aujourd'hui ce qui reste aux *Si-fans* d'un domaine qui comprenoit tout le Tibet, & même quelques territoires de la Chine. On peut inférer de-là & de la conformité qui subsiste entre les langues du *Si-fan* & du Tibet, que les Chinois étendent le nom de *Si-fan* à toute cette région, & quelquefois à toutes les nations qui sont à l'ouest de l'empire de la Chine.

Suivant les apparences, c'est ce grand empire de *Si-fan*, comprenant tout l'espace qui est entre la Chine & l'Indoustan, avec toutes les vastes plaines & les déserts au nord & à l'ouest habités par les Tartares éluths, qui portoit autrefois le nom de *Tangut*, *Tanguth*, ou *Tankut*. On a d'autant moins sujet d'en douter, que la langue & les caracteres du Tibet, qui sont encore en usage dans le pays de *Si-fan*, conservent le nom de *langue* & de *caracteres de Tangut*.

Suivant les historiens chinois, l'année 1227 est l'époque de l'entiere ruine des *Si-fans*, après de longues guerres qu'ils ont eues avec les empereurs de la Chine. Leur état présent ne ressemble guere à celui où ils étoient anciennement ; car ils n'ont pas une seule ville, au lieu qu'autrefois ils formoient une nation nombreuse & puissante.

Les lamas qui les gouvernent, ne les inquietent pas beaucoup, pourvu qu'ils leur rendent certains honneurs, & qu'ils paient exactement les droits de fo, ce qui va à très-peu de chose. Ces droits semblent être des especes de dixmes religieuses. Les *Si-fans* ont toujours suivi la religion de Fo, & ont toujours choisi leurs ministres d'état & quelquefois leurs généraux parmi les lamas. Les livres & les caracteres de leurs chefs, sont ceux du Tibet. Quoique voisins des Chinois, leurs coutumes & leurs cérémonies ressemblent peu à celles de la Chine ; par exemple, dans les visites que les *Si-fans* rendent à ceux qu'ils respectent, ils leur présentent un grand mouchoir blanc, de coton ou de soie. Ils ont aussi quelques usages établis parmi les Tartares-kalks, & d'autres de ceux du Coconor.

Les *Si-fans* ne reconnoissent qu'à demi l'autorité des mandarins chinois, & ne se hâtent guere de répondre à leurs citations : ces officiers n'osent même les traiter avec rigueur, ni entreprendre de les forcer à obéir ; parce qu'il seroit impossible de les poursuivre dans l'intérieur de leurs affreuses montagnes dont le sommet est couvert de neige, même au mois de juillet : d'ailleurs, la rhubarbe croissant en abondance dans leur pays, les Chinois les ménagent pour en tirer cette marchandise précieuse. (*D. J.*)

SIFANTO, (*Géog. mod.*) isle de l'Archipel. *Voyez* SIPHANTO. (*D. J.*)

SIFARBAHR, (*Géog. mod.*) nom d'une contrée de Perse, la plus méridionale de la province de Fars. Elle comprend quelques bourgades, quoique l'air y soit excessivement chaud. (*D. J.*)

SIFFLANTE, (*Gramm.*) adj. f. On appelle ainsi, & avec raison, certaines articulations, qui sont en effet une sorte de sifflement qui précede la voyelle. Il y en a quatre linguales : deux foibles & deux fortes, *z*, *s*, *j*, *ch* ; deux labiales : l'une foible, & l'autre forte, *v*, *f* ; & la gutturale *h*. *V.* LINGUALE.

SIFFLER, v. act. Imiter avec la bouche le bruit du sifflet. *Voyez l'article* SIFFLET ; on produit ce bruit avec le sifflet même. Le merle *siffle*, le serpent *siffle*. On *siffle* un oiseau ; on *siffle* à quelqu'un sa leçon.

SIFFLER *une piece*, (*Littérat.*) c'est la huer tout haut ; c'est en marquer par des *sifflemens* les endroits dignes de mépris & de risée. L'usage de *siffler* aux représentations publiques, n'est pas d'institution moderne. Il est vraisemblable que cet usage commença presqu'aussi-tôt qu'il y eut de

mauvais poëtes & de mauvais acteurs qui voulurent bien s'exposer aux décisions de tout un monde rassemblé dans un même lieu. Quoique nos modernes se piquent de la gloire de savoir juger sainement des pieces qui méritent leurs applaudissemens ou leurs *sifflets*, je ne sais si les Athéniens ne s'y entendoient pas encore mieux que nous. Comme ils l'emportoient sur tous les autres peuples de la Grece pour la finesse & la délicatesse du goût, ils étoient aussi les plus difficiles à satisfaire. Lorsque dans les spectacles, quelqu'endroit n'étoit pas à leur gré, ils ne se contentoient pas de le *siffler* avec la bouche, plusieurs, pour mieux se faire entendre, portoient avec eux des instrumens propres à ce dessein. La plupart même, autant qu'on en peut juger par quelques passages des anciens auteurs, employoient de ces *sifflets* de berger, que Virgile nous décrit dans une de ses *églogues :*

Est mihi disparibus septem compacta cicutis Fistula.

En effet, il y a toute apparence qu'ils usoient de ces *sifflets*, qui étoient composés de sept différens tuyaux, & qui par cette raison, rendoient jusqu'à sept sons différens; en sorte qu'ils caractérisoient le degré de leur critique par un son varié plus ou moins fort du *sifflet*, rafinement de l'art dont nous n'avons pas encore imaginé les notes. Mais si les Athéniens *siffloient* avec des tons gradués les mauvais endroits d'une piece ou le mauvais jeu d'un acteur, ils savoient applaudir avec la même intelligence, aux beaux, aux bons, aux excellens morceaux. Et comme pour exprimer le premier de ces usages, ils employoient le mot συρίττειν; ainsi pour marquer le second, ils avoient le terme ἐπισημαίνεσθαι.

Le docte Muret observe que les Grecs se servoient du même mot σύριγξ, pour signifier la *flûte* des bergers, & le *sifflet* des spectateurs; comme ils se servoient aussi du mot συρίττειν, pour dire *jouer de la flûte*, & *siffler* à un spectacle les endroits des pieces qui leur déplaisoient. (*D. J.*)

SIFFLET, s. m. (*Gram.*) petit instrument de bois, d'os ou d'ivoire, qui a toutes les parties du bec de la flûte, *voyez* FLUTE; mais qui est fort court, fermé par le bas & sans trou, & qui ne rend qu'un seul son plus ou moins fort, selon la grosseur du *sifflet*.

SIFFLET *de Pan*, (*Luth. anc. & mod.*) c'est un assemblage de douze tuyaux placés les uns à côté des autres, qui vont en diminuant de longueur, & qui n'ont qu'un ton: ces tuyaux peuvent être de bois, de cuivre, de roseau ou de fer. Ils rendent successivement la gamme *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*. On a appellé cet instrument le *sifflet de Pan*, parce qu'on le lui voit pendu au cou, ou à la main, dans quelques statues antiques. Ce *sifflet* a passé du dieu Pan, à l'usage des chaudronniers ambulans dans nos provinces, qui vont achetant la vieille vaisselle de cuivre, & châtrant les chiens & les chats.

SIFFLEUR, *voyez* BOUVREUIL.

SIGA, (*Géog. anc.*) nom d'un fleuve de la Mauritanie césariense suivant Ptolomée. Ce fleuve est *Rio de Aresgol*, selon Ambroise Moralès.

Siga est aussi le nom d'une autre petite ville de la Mauritanie césariense, qui fut détruite par les Romains, selon Strabon, *liv. XVII*, *p. 830*. (*D. J.*)

SIGAH-GUSH, s. m. (*Zoolog.*) nom d'un animal de Perse, qui ne paroît différer du lynx, que parce qu'il n'est point tacheté. Ses oreilles ont, comme celles de tous les lynx, un toupet noir de poils fins & veloutés au sommet. (*D. J.*)

SIGALÉON, *ou* SIGALION, (*Mythol. égypt.*) dieu du silence chez les Egyptiens.

On portoit sa statue dans les fêtes d'Isis & de Sérapis; & on le représentoit dans leurs temples en forme d'un jeune homme qui se tenoit la bouche fermée avec un doigt sur les levres.

Les Grecs adopterent ce dieu, & le nommerent *Harpocrate*.

Ausonne est presque le seul entre les Latins qui l'appelle *Sigaléon*, & il a forgé ce mot du grec σιγάω, *je me tais*. (*D. J.*)

SIGAN, (*Géog. mod.*) SI-GAN-FU, & par le pere le Comte, qui estropie tous les noms, SIGNAN-FOU, grande ville de la Chine, dans la province de Xenxi où elle a le rang de premiere métropole de la province. Elle est bâtie sur le bord de la riviere de Guei, en forme d'amphithéatre:

ses environs sont agréables & fertiles. *Longitude*, suivant le pere Gaubil, *125, 3, 15; latit. 32, 6.*

Rien, selon les jésuites, n'a rendu cette ville plus remarquable que la découverte qui s'y fit en 1625, d'une inscription de plusieurs pages, qui nous apprend que la religion chrétienne est entrée à la Chine en 631. On trouvera cette inscription dans toutes les *relations* & dans le *dictionnaire* de la Martiniere. Ce n'est cependant autre chose qu'une fraude pieuse, une piece manifestement supposée, comme M. de la Crose l'a prouvé sans replique. En vain les peres Magalhanès & le Comte établissent la venue de l'apôtre saint Thomas à la Chine, M. Maigrot, évêque de Conon, & vicaire apostolique dans ce même royaume, reconnoît que les missionnaires ont pris pour l'apôtre saint Thomas, un certain *Tamo*, ce sont ses propres termes, l'un des plus insignes frippons qui soient jamais entrés à la Chine, & qui n'y vint qu'après l'an 582. (*D. J.*)

SIGE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend sa source près de Sigen, & va se perdre dans le Rhin, à une lieue au-dessus de Bonn. (*D. J.*)

SIGEBERT II, CLOVIS II, rois de France, le premier en Austrasie, le second en Neustrie & en Bourgogne, fils & successeurs de Dagobert I.

Le regne de ces princes est la véritable époque de la dégradation des rois de la premiere race & de l'élévation des maires du palais. Il étoit facile à ces derniers de consommer l'édifice de leur grandeur sous deux rois enfans, & dont le pere s'étoit rendu odieux aux grands, par un excès de sévérité. Sigebert l'ainé entroit dans sa huitieme année, & Clovis dans sa cinquieme. Dagobert ne s'étoit point fait illusion sur la puissance des maires du palais; n'ayant pu les supprimer dans un regne trop court, il usa au moins du droit de pouvoir les destituer: ce prince ne manquoit pas de politique, s'étant apperçu que Pepin I tendoit à la tyrannie, il lui avoit retiré la mairie d'Austrasie: lorsqu'il donna le gouvernement de ce royaume à *Sigebert II*, il semble qu'il craignoit le ressentiment de Pepin. En effet, il employa les plus grands ménagemens; il feignit un grand attachement pour cet officier, & le retint auprès de lui sous l'obligeant prétexte qu'il ne pouvoit se passer de ses conseils: il est aisé de voir que ce n'étoit qu'un prétexte sous lequel il déguisoit ses craintes. Si les conseils de Pepin étoient aussi salutaires qu'il s'efforçoit de le faire croire, c'étoit un motif pour n'en point priver *Sigebert II*, qui, comme nous l'avons observé, étoit encore dans la plus tendre enfance: dès que Dagobert fut mort, ce courtisan força aussi-tôt Adalgise de lui rendre la mairie d'Austrasie. Cet homme faux se montra sous les traits les plus séduisans, & tandis qu'il témoignoit le plus vif intérêt pour les jeunes princes, il s'efforçoit de flétrir la mémoire de leur pere. Ega, maire du palais d'Austrasie, adopta le même plan: l'un & l'autre ouvrirent les trésors du prince défunt, sous prétexte qu'il avoit fait différentes usurpations, & qu'il étoit à propos de restituer. La mort inopinée des deux maires ne permit pas de connoître toute la portée de leurs projets: mais si on en juge par celle de Grimoalde, fils & successeur de Pepin & d'Erchinoalde, ou Archambaud, on pourra croire qu'ils devoient être très-funestes aux deux rois. *Sigebert* mourut en 656, âgé seulement de 26 ans, pendant lesquels toujours enchaîné par les maires, il n'offrit qu'un fantôme de royauté: il laissoit de la reine Imnichilde un fils au berceau, nommé *Dagobert*; il le recommanda à Grimoalde, & lui en confia la tutelle. Ce maire lui avoit inspiré des sentimens si tendres pour la religion, que le pieux monarque auroit regardé comme un gros péché s'il eût mis des bornes à sa confiance. Grimoalde mit le jeune Dagobert sur le trône d'Austrasie, mais il l'en fit descendre presque aussi-tôt, il lui fit couper les cheveux & le relégua secrétement en Ecosse. Le trône ne resta pas long-temps vacant, le maire infidele y plaça presqu'aussitôt Childebert son propre fils; il s'étayoit d'une adoption fausse ou véritable qu'en avoit fait *Sigebert II*, en cas qu'il mourût au défaut de postérité masculine; l'événement sembloit être tel par l'éclipse de Dagobert dont on avoit eu grand soin de taire la destinée: cette usurpation ne pouvoit plaire aux grands, elle ne dura qu'autant de temps

qu'il leur en fallut pour dévoiler l'artifice, & se communiquer l'horreur qu'ils en avoient; & soit que la veuve de *Sigebert II* les pratiquât secrétement, soit que Clovis leur eût fait des propositions avantageuses pour les engager à réunir le royaume d'Austrasie à celui de Neustrie, ou que leur amour-propre fût blessé d'obéir au fils d'un sujet fait pour obéir comme eux, ils détrônerent Childebert, & se saisirent de la personne de Grimoalde qu'ils présenterent à Clovis II, dans la posture d'un criminel. Les seigneurs d'Austrasie l'accusoient, Imnichilde demandoit vengeance: Clovis, dans cette cause, avoit celle de son sang & la sienne propre à venger. La condamnation du coupable ne pouvoit point être différée; mais on ne sait quel fut le genre de son supplice. L'auteur des *Observations sur l'histoire de France* loue la modération d'Archambaud, qui le porta suivant lui, à sévir contre l'usurpateur, lorsqu'il étoit de l'intérêt de son ambition de le favoriser, & que ce succès du maire d'Austrasie fut devenu un titre pour lui en Neustrie. On voit que cet auteur regarde la catastrophe de Grimoalde & de son fils, comme l'ouvrage d'Archambaud, & l'histoire atteste qu'elle fut opérée par les seigneurs de l'autre royaume qui jouissoient d'une grande liberté sous un gouvernement où l'autorité du monarque étoit tempérée par celle du maire; au lieu qu'ils avoient lieu de tout craindre d'un prince qui n'auroit pas manqué de réunir dans sa personne & la royauté & la mairie: on présume aisément que l'usurpateur auroit supprimé une charge qui lui avoit servi de degré pour monter sur le trône, & pour en précipiter le légitime possesseur: gardons-nous bien de penser qu'Archambaud fût désintéressé du côté de l'ambition; ses démarches semblent avoir été mesurées sur celles de Grimoalde, & s'il montra moins d'audace, c'est que les conjonctures ne furent pas les mêmes, la chûte de son collegue devoit le rendre sage; il s'étoit rendu maître absolu des affaires du gouvernement, en tournant toutes les inclinations du jeune prince du côté de la religion: semblable à *Sigebert II*, son frere Clovis II mit tous ses soins à fonder ou à gouverner des maisons religieuses: mais ce qui décele plus particuliérement Archambaud, ce fut le mariage du jeune monarque avec l'esclave Batilde, qui fut incontestablement son ouvrage; il ne la lui fit épouser que pour l'avilir aux yeux de la nation, & pour le tenir dans sa dépendance: car enfin que ne devoit-il pas se promettre de la reconnoissance d'une femme qu'il avoit tirée de l'esclavage pour la mettre sur le trône? Batilde avoit servi à table le maire du palais, & ce fut cette femme que le traître fit épouser à son roi. Mais il se trompa: car Batilde fut non-seulement une grande sainte, mais une grande reine. Tout sert donc à démontrer que si Archambaud conserva quelque respect extérieur pour le trône, c'est qu'il étoit persuadé que le temps n'étoit point encore venu, & qu'il falloit l'abaisser, le miner insensiblement, & non pas le renverser; c'est au moins ce que la politique autorise à croire, & ce que la conduite des successeurs d'Archambaud change en démonstration. Clovis mourut dans l'année qui suivit l'usurpation & le supplice de Grimoalde; il laissoit trois fils, Clotaire, Childeric & Thierri, qui furent élevés sous la tutelle de Batilde leur mere.

L'histoire militaire de *Sigebert II* & de Clovis II, n'offre rien de mémorable; le premier livra deux batailles aux Thuringiens, il gagna la premiere & perdit la seconde, il n'y contribua que de sa présence, il étoit dans un âge trop tendre, pour qu'il lui fût possible d'y présider. Le regne de Clovis ne fut agité par aucune guerre; & ce prince toujours occupé de reliques & de fondations pieuses, n'eût point été capable d'en diriger les opérations. On ne sauroit connoître quelles furent ses vertus & ses vices dans sa vie privée. Les moines étoient les seuls qui dans ces temps de barbarie dirigeoient la main de l'histoire: ils en ont fait tantôt un pompeux éloge, & tantôt une censure amere, parce qu'ils le peignoient toujours d'après leurs passions: ils le louoient ou le blâmoient suivant qu'ils en recevoient des bienfaits ou qu'ils croyoient avoir à s'en plaindre. Clovis vend-il quelques lames d'or ou d'argent qui couvrent le tombeau de S. Denis; c'est, disent-ils, un prince livré à tous les excès du vice, il est débauché, il est ivrogne; c'est un brutal, un voluptueux, un lâche. Accorde-t-il quelqu'immunité à

l'abbaye; c'eſt un prince débonnaire, un grand roi, dont la ſageſſe égale la bravoure, aimant la juſtice & la religion, enfin c'eſt un ſaint. Un excès de dévotion le porte à détacher un bras de ſaint Denis pour le placer dans ſon oratoire : le tableau change une troiſieme fois, le bras enlevé diminuoit la vénération du peuple pour l'égliſe, alors c'étoit un imbécille, un impie digne de toute la colere céleſte. Tel a été le ſort de notre hiſtoire dans les premiers ſiecles de la monarchie, en proie à des moines ignorans, ſuperſtitieux & intéreſſés: devons-nous être ſurpris ſi nous manquons ſi ſouvent de lumieres pour marcher dans des champs auſſi féconds? (*M--y*)

SIGÉE, *Sigeum*, (*Géog. anc.*) promontoire, ville & port de l'Aſie mineure dans la Troade, immédiatement après la ville de Rhœteum. La ville de *Sigeum* étoit ruinée du temps de Strabon, *l. XIII, p. 595*, ce qui fait que peu d'auteurs en parlent. Pline, *l. V*, *c. xxx*, dit : *In promontorio quondam* Sigeum *oppidum*. Ptolomée, *l. V*, *c. ij*, marque le promontoire *Sigeum* entre l'embouchure du Scamandre & *Alexandria Troa*. On comptoit ſoixante ſtades de ce promontoire à celui de Rhœteum, en prenant le long du rivage. C'eſt aujourd'hui le cap *Janitzari*.

On y trouve un village, que les Grecs appellent *Troius*. Il contient trois cens feux ou environ. Tous les habitans ſont grecs, & vivent de la vente de leurs denrées, qui ſont des blés, des vins, des ſafrans, des melons & d'autres fruits. Tout y eſt à ſi grand marché, qu'on y a quinze poules pour une piaſtre, qui vaut un écu de notre monnoie. La douzaine d'œufs n'y coûte qu'un ſou.

Ce fut à *Sigée*, ſi l'on en croit Cicéron & quelques auteurs anciens, qu'Alexandre, en voyant le tombeau d'Achille, s'écria : *Trop heureux héros, qu'Homere ait chanté tes exploits*. Cela eſt vrai, ajoute l'orateur romain; car ſans l'Iliade, Achille mouroit tout entier, & ſon nom ne lui ſurvivoit point. Cependant Pomponius-Mela, Pline & Solin placent ailleurs qu'à *Sigée* le tombeau d'Achille. La ville de *Sigée* a été autrefois épiſcopale : elle eſt aujourd'hui ruinée. (*D. J.*)

SIGEFROI, (*Hiſt. du Danemarck.*) roi de Danemarck. Ce fut un roi pacifique, vertu rare dans ces ſiecles de ſang où la profeſſion des armes étoit la ſeule honorée : il donna ſa fille en mariage au célebre Vitikind, duc des Saxons, qui ſeul ſut tenir tête à Charlemagne. Vitikind, dans les différens revers dont ſa vie fut agitée, trouva un aſyle à la cour de ſon beau-pere; celui-ci fit alliance avec Charlemagne afin de l'appaiſer en faveur de ſon gendre : on ignore le temps & le genre de ſa mort; on ſait ſeulement qu'il vivoit dans le huitieme ſiecle. (*M.* DE SACY.)

SIGINDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. Les Grecs & les Latins ont fort varié pour l'orthographe de ce mot. La plus commune eſt *Singidunum*. *Voyez* donc SINGIDUNUM. (*D. J.*)

SIGILLAIRES, SIGILLARITES, ſ. f. pl. (*Gram.*) nom d'une fête des anciens Romains. Elle étoit ainſi appellée des petits préſens, tels que des cachets, des anneaux, des gravures, des ſculptures qu'on s'envoyoit. Elle duroit quatre jours : elle étoit immédiatement après les ſaturnales qui en duroient trois, ce qui faiſoit enſemble ſept jours : & comme les ſaturnales commençoient le 14 avant les calendes de janvier, c'eſt-à-dire, le 19 de décembre, les *ſigillaires* commençoient le 22, & duroient juſqu'au 25 incluſivement. On dit qu'elles furent inſtituées par Hercule, lorſque revenant d'Eſpagne, après avoir tué Geryon, il conduiſit ſes troupeaux en Italie, & qu'il en bâtit ſur le Tibre un pont à l'endroit où l'on conſtruiſit depuis le pont *Sublicius*. D'autres en attribuent l'inſtitution aux Pélagiens, qui imaginerent que par le mot de *tête* l'oracle ne leur demandoit pas des ſacrifices d'hommes vivans, ni par celui de φῶς, des hommes, mais par le premier des ſtatues, & par le ſecond des lumieres; ils préſenterent à Saturne des bougies, & à Pluton des figures humaines; de là viennent & les *ſigillaires* & les préſens qui accompagnoient la célébration de cette fête.

SIGILLATEURS, ſ. m. pl. (*Littérat.*) c'étoient chez les Egyptiens les prêtres qui étoient chargés de marquer les victimes deſtinées aux ſacrifices. Comme il falloit que l'animal fût entier, pur, & bien con-

ditionné pour être sacrifié, il y avoit des prêtres destinés à examiner les animaux qu'on destinoit à être victimes. Quand la bête se trouvoit propre aux autels, ils la marquoient, en lui attachant aux cornes de l'écorce de papyrus, & en imprimant leur cachet sur de la terre sigillée qu'ils lui appliquoient. Hérodote raconte qu'on punissoit de mort quiconque offroit une victime qui n'avoit pas été ainsi marquée. (*D. J.*)

SIGILLÉE, TERRE, *terra sigillata*, (*Hist. nat. Mat. médic.*) nom que l'on a donné à des terres bolaires, auxquelles on attribuoit de grandes vertus; on en formoit de petits gâteaux ronds, sur lesquels on imprimoit un sceau ou cachet, afin de certifier ceux qui les achetoient que la terre qu'on leur vendoit étoit réellement tirée de l'endroit qu'ils vouloient & n'étoit point contrefaite. La *terre sigillée* de Lemnos étoit regardée comme sacrée; suivant le rapport de M. Hill, les prêtres seuls avoient la permission d'y toucher, on la mêloit avec du sang de chevre, après quoi on y imprimoit un cachet. Comme les prêtres aidoient à la former, on l'appelloit *terre sacrée*, γῆ ἱερα. *Voyez* les notes de M. Hill *sur Théophraste*, *pag. 179*. Cette vénération subsiste encore actuellement, ce n'est qu'une fois dans l'année que l'on ouvre la carriere où se trouve cette terre, alors l'évêque à la tête de son clergé s'y rend en procession, on tire la terre avec des cérémonies, & on referme l'enceinte où elle se tire. Les Grecs font des présens de cette *terre sigillée* au sultan & aux grands officiers de l'empire, qui en font un très-grand cas, persuadés que cette terre est un antidote souverain contre toutes sortes de poisons. *Voy. l'article* LEMNOS, *terre de*.

Il est aisé de voir que les *terres sigillées* n'acquierent aucune vertu par le sceau qu'on leur imprime. Elles varient pour la couleur & pour la qualité, suivant les différens endroits où on les trouve; & il y a autant de terres que l'on appelle *sigillées*, qu'il y a de pays où l'on veut se donner la peine d'y imprimer un cachet. (---)

SIGISMOND I, (*Hist. de Pologne.*) roi de Pologne, fut successeur d'Alexandre, il fut élu l'an 1507: des soins pacifiques, & sur-tout le rétablissement des finances, occuperent les premieres années de son regne; il trouva dans Jean Bonner, le plus rare présent qu'un roi puisse demander aux cieux, un ministre désintéressé; mais bientôt Basile, grand duc de Moscovie, vint troubler son repos & saccager la Pologne: *Sigismond* s'avance, les Moscovites fuient, il les poursuit; la bonté de leurs chevaux les dérobe à sa vengeance; mais leurs villes devinrent le théatre de tous les maux que la Pologne avoit soufferts. Les Moscovites osent enfin lui présenter le combat, ils sont vaincus sur les bords du Boristhène. Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, voyant *Sigismond* occupé à cette guerre, lui refusa l'hommage qu'il lui devoit; le roi tourna ses armes contre lui, & la Prusse fut conquise. Le marquis de Brandebourg devenu luthérien, consentit à partager la Prusse avec la Pologne; partage qui dans la suite fut également funeste aux deux nations. Une victoire remportée sur les Valaques, de nouvelles conquêtes en Moscovie, illustrerent la vieillesse de *Sigismond*: son regne ne fut qu'une suite de triomphes, & sa fortune ne se démentit pas un moment; il mourut l'an 1548, âgé de 82 ans: il fut un des plus grands rois dont la Pologne s'honore; brave sans imprudence, clément sans foiblesse: devenu par ses bienfaits despote au milieu d'un peuple libre, il aima l'humanité autant qu'un conquérant peut l'aimer en travaillant à la détruire.

SIGISMOND-AUGUSTE *ou* SIGISMOND II, avoit été reconnu roi de Pologne, du vivant de Sigismond I, son pere; ce prince, avant de fermer les yeux, lui donna d'importantes leçons sur la maniere de gouverner un peuple libre. L'histoire de sa vie lui offroit des exemples plus frappans encore, trois batailles gagnées, le refus de trois couronnes, la renaissance des arts, l'ordre remis dans les finances, les campagnes défrichées, les villes enrichies & embellies, ne laissoient à *Sigismond-Auguste* que la gloire de conserver l'ouvrage de son pere; il étoit violent dans ses passions, & lent dans les affaires. Elisabeth, fille de Ferdinand, roi des Romains, l'ayant laissé veuf à la fleur de son âge, il avoit épousé la fille de Georges de Radziwil; ce mariage contracté à l'insu du sénat, de la

nation & de ſon pere même, n'étoit pas encore conſommé lorſqu'on lui apprit que la Pologne venoit de perdre, dans Sigiſmond I, un de ſes plus grands rois. Le jeune prince monta donc au trône en 1548, & y plaça près de lui ſa jeune épouſe, belle, mais dont les charmes n'avoient aucun empire ſur un peuple libre & farouche, qui vouloit diſpoſer du cœur de ſon maître & diriger ſes penchans. Le peu de reſpect que ce prince avoit témoigné pour les coutumes de l'égliſe, avoit déja aigri les eſprits : cette alliance acheva de les ſoulever; les nonces échaufferent cette premiere fermentation : les ennemis du roi éleverent la voix avec audace, & le menacerent de le dépoſer, pour avoir oſé faire ſon propre bonheur, comme ſi un prince, né pour rendre ſon peuple heureux, n'avoit pas le droit de l'être lui-même. *Auguſte* étoit amoureux, il brava ces menaces; & l'irruption des Tartares fit ſentir à la nation qu'elle avoit beſoin d'un prince courageux & verſé dans l'art de la guerre; on lui pardonna ſon amour en faveur de ſes victoires. La conquête de la Livonie, la ſoumiſſion forcée des chevaliers porte-glaive, les duchés de Courlande & de Semigalle, devenus feudataires de la couronne; tant de ſuccès remportés dans l'eſpace de trois années, firent aiſément oublier en faveur de *Sigiſmond*, les égaremens excuſables d'une jeuneſſe trop bouillante.

Il reçut en 1568 l'hommage d'Albert-Frédéric, duc de Pruſſe, qui ſuccédoit à ſon pere Albert. La réunion de la Lithuanie à la Pologne, fut le chef-d'œuvre de ſon regne & la derniere de ſes actions : il mourut en 1571; en lui s'éteignit la race des Jagellons, qui pendant près de deux ſiecles avoit donné des rois à la Pologne. Le peuple qui l'avoit perſécuté le pleura; ſon génie étoit lent, mais vaſte; ſon jugement ſain, ſon eſprit orné, ſon cœur bienfaiſant; il ouvrit à l'héréſie l'entrée de ſes états. Les ſoins de l'amour ne le détournoient point de ceux du gouvernement; eſclave de ſes maîtreſſes, il fut maître de l'état, de ſes voiſins & de ſes ennemis. (*M.* DE SACY.)

SIGISMOND III, roi de Pologne & de Suede, il étoit fils de Jean, roi de Suede : un parti puiſſant l'appella au trône de Pologne, après la mort d'Etienne Battori; Maximilien le lui diſputa, mais une victoire termina le différent; & *Sigiſmond* triomphant, par les ſoins de Zamoski, fut couronné l'an 1587. L'archiduc fut pris les armes à la main; *Sigiſmond* lui rendit la liberté, & n'exigea pour ſa rançon qu'une renonciation formelle à la couronne de Pologne. Les premieres années du regne de *Sigiſmond* furent paiſibles; il aſſoupit les querelles des catholiques & des proteſtans, en accordant aux uns & aux autres le libre exercice de leur religion, & laiſſa aux Coſaques le ſoin de repouſſer les Tartares & les Turcs. Jean, roi de Suede, mourut ſur ces entrefaites, & laiſſa le ſceptre à ſon fils *Sigiſmond*, qui alla en prendre poſſeſſion. Il fut couronné à Upſal, l'an 1594; il étoit catholique, & on exigea de lui, à ſon ſacre, le ſerment de protéger la confeſſion d'Ausbourg; il ne regardoit cette promeſſe que comme un moyen plus ſûr de rétablir un jour le catholiciſme dans ſa patrie : il eut l'imprudence de laiſſer appercevoir ſes deſſeins; il en commit une plus grande encore en confiant la régence du royaume à Charles, duc de Sudermanie, ſon oncle, prince rempli de talens, dévoré d'ambition, & qui avoit l'art de ſe faire adorer des hommes qu'il aimoit peu. Charles prit bientôt le titre de vice-roi : *Sigiſmond* à qui des réflexions trop lentes avoient fait reconnoître ſa faute, voulut lui ôter les rênes du gouvernement; la nation s'y oppoſa. Le vice-roi ſut diviſer les deux nations au ſujet de la Livonie, la guerre s'alluma : quelque parti que prît *Sigiſmond*, il falloit qu'il combattît contre ſes ſujets, & qu'il expoſât, ou la couronne de Suede, ou celle de Pologne; il voyoit les eſprits des Suédois déja aliénés par les intrigues de Charles, & tout le royaume conquis, ou par ſes bienfaits, ou par ſes armes; il ſe déclara en faveur des Polonois, mais le trône qui lui reſtoit n'étoit pas mieux affermi ſur ſes fondemens : il avoit prétendu régner en maître ſur un peuple libre; en voulant accroître ſon autorité, il la hazarda toute entiere. Deux partis ſe formerent, l'un pour faire valoir les prétentions du roi, l'autre pour défendre l'antique liberté : on en vint aux mains, les royaliſtes furent vaincus; *Sigiſmond* qui

avoit

avoit déja perdu la couronne de Suede, alloit perdre encore celle de Pologne, lorsqu'une victoire remportée par ses partisans, rétablit le calme & l'obéissance en 1608. Une chose presque inconcevable, c'est qu'au lieu de reconquérir la Suede, ou de défendre au moins la Livonie, il entra sans sujet en Moscovie, s'arrêta deux ans devant Smolensko, y fit périr inutilement deux cens mille Moscovites, y perdit lui-même la moitié de son armée, entra dans Moscou, dont on lui ouvrit les portes, y fit mettre le feu, n'en sortit qu'après avoir vu la derniere maison réduite en cendres, & ramena en Pologne les débris de ses troupes délabrées: il prétendoit disposer de la couronne de Moscovie en faveur d'Uladislas, son fils, lui qui n'avoit pu conserver pour lui-même celle de Suede. Gustave Adolphe avoit été proclamé en 1611; & les hautes qualités de ce prince, les succès qu'il avoit déja eus dans la guerre, ne laissoient à *Sigismond* aucune espérance de rentrer dans ses états. *Sigismond* en 1620 fournit à l'empereur des troupes auxiliaires contre les Turcs; son indiscrete amitié lui attira sur les bras toutes les forces de l'empire Ottoman; cependant le génie, l'expérience, le courage des généraux Polonois, arrêterent tout-à-coup ces rapides conquérans; on fit la paix, & elle ne coûta pas cher à la Pologne; *Sigismond* restitua Choczim, & l'empereur se réserva le droit de nommer le vaivode de Moldavie. Pendant cette expédition, Gustave avoit conquis toute la Livonie, & la Pologne ne put obtenir de lui qu'une trève de cinq ans en 1624: elle expira en 1629, & *Sigismond* qui craignoit d'être forcé de reprendre les armes contre le *Lion du nord*, obtint par la médiation de la France une nouvelle trève de six ans; mais il fut contraint de céder à Gustave toutes ses conquêtes en Livonie. Tant de revers successifs accablerent enfin *Sigismond*, & le chagrin éteignit peu à peu le principe de sa vie; il mourut l'an 1632: on ne lui reprochera point les maux qu'il s'est faits à lui-même: ce sont des fautes & non pas des crimes; mais de quel œil la postérité peut-elle voir les maux qu'il a faits à l'humanité, deux cens mille Moscovites massacrés dans un siége, cent mille maisons & des richesses immenses devenues la proie des flammes dans Moscou! (*M. de Sacy.*)

SIGISTAN, (*Géog. mod.*) province de Perse. *Voyez* Segestan.

SIGIUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Gaule narbonnoise, sur la côte de la mer Méditerranée. Ptolomée écrit *Setius-mons*, & il est vraisemblable qu'il a raison, car cette montagne s'appelle présentement dans le pays *Lou cap de Sete.* (*D. J.*)

SIGLE, s. f. (*Littérat.*) on appelle *sigles* les lettres initiales que l'on employoit seules dans la maniere d'écrire en abrégé, lorsqu'on n'y exprimoit les mots que par des initiales. Ces lettres présentoient aux yeux du lecteur ou par l'arrangement qu'elles avoient entr'elles, ou par la place qu'elles tenoient dans le discours, une suite d'expressions connues, & n'étoient que rarement susceptibles de différentes interprétations; par exemple, tout le monde étoit convenu que cette espece de formule *S. P. Q. R.* signifioit *Senatus populusque Romanus.* (*D. J.*)

SIGMA, s. m. (*Antiq. rom.*) table en fer à cheval. Les Romains ayant négligé dans leurs tables l'usage de ce qu'ils appelloient *triclinium*, se servirent d'une table faite en forme de *sigma*, c'est-à-dire qui avoit la figure d'un fer à cheval, autour duquel étoit posé un lit plus ou moins grand, fait de même en demi-cercle, selon le diametre de la table.

Les places les plus honorables étoient celles qui se trouvoient aux deux extrémités du lit. C'étoit par l'intervalle du demi-cercle que l'on servoit les viandes. Ce lit étoit fait ordinairement pour six ou sept convives: *septem* sigma *capit*, dit Martial.

Il avoit, selon Vossius, la figure d'un arc commun, & non celle de l'arc des Scythes qu'Athénée dit avoir ressemblé à la lettre capitale Σ. Fulvius Ursinus, dans son appendix au traité de Ciaconius de *triclinio*, nous apprend que les anciens s'asséyoient sur des coussins autour de cette table, & qu'ils étoient dans l'attitude de nos tailleurs.

Héliogabale, prince fort grossier dans le choix des plaisirs dont il égayoit ses repas,

faiſoit mettre un lit autour de la table, nommée *ſigma*, & ce lit portoit auſſi le même nom. Il faiſoit placer ſur ce lit aujourd'hui huit hommes chauves, demain huit goutteux, un autre jour huit griſons, d'autres fois huit hommes fort gras, qui étoient ſi preſſés, qu'à peine pouvoient-ils porter la main à la bouche. Un autre de ſes divertiſſemens étoit de faire faire le lit de table de cuir, de le remplir d'air au lieu de laine; & dans le temps que ceux qui l'occupoient ne ſongeoient qu'à bien manger & à bien boire, il faiſoit ouvrir ſecrétement un robinet qui étoit caché ſous la courte-pointe, le lit s'applatiſſoit, & ces pauvres gens tomboient ſous la table. (*D. J.*)

SIGMOIDES, VALVULES, (*Anatom.*) valvules au nombre de trois, ſituées à la naiſſance de l'aorte. Elles ſont faites comme de petits capuchons, & diſpoſées de maniere que quand le ſang ſort du cœur, il les applatit; & que s'il ſe préſentoit pour y rentrer, il les rempliroit & les gonfleroit; ce qui fait qu'elles ne s'oppoſent point à ſa ſortie, mais ſeulement à ſon retour. La figure circulaire qu'elles ont quand elles s'enflent, ne permet pas qu'elles ferment exactement l'entrée du cœur, mais leur nombre fait qu'elles la ferment ſuffiſamment, & qu'elles empêchent un reflux conſidérable & nuiſible à la circulation. M. Litre a cru que dans une femme qu'il a ouverte, le défaut d'une des *valvules ſigmoïdes* avoit été la cauſe de ſa mort ſubite. (*D. J.*)

SIGNA, (*Art militaire des Romains.*) nom générique de différentes enſeignes des Romains. Dans les unes, on portoit l'image du prince, & ceux qui les portoient s'appelloient *imaginiferi*: d'autres enſeignes avoient une main étendue pour ſymbole de la concorde, & ces porte-enſeignes ſe nommoient *ſigniferi*: dans quelques-unes étoit une aigle d'argent, qui faiſoit nommer ceux qui la portoient *aquiliferi*, les porte-aigle. On voyoit dans d'autres un dragon à tête d'argent, & le reſte du corps de tafetas que le vent agitoit comme un vrai dragon, & ces ſortes de dragons étoient appellés *draconarii*. Enfin l'enſeigne de l'empereur, nommée *labarum*, ſe portoit quand l'empereur étoit à l'armée; ceux qui portoient cette enſeigne, ſe nommoient *labariferi*. Le *labarum* étoit une étoffe pourpre enrichie par le bout d'une frange d'or, & garnie de pierres précieuſes. Toutes ces enſeignes étoient ſoutenues ſur une demi-pique, pointue par le bout du bas, afin qu'on la plantât aiſément en terre. (*D. J.*)

SIGNAGE, ſ. m. (*Vitrer.*) deſſin d'un compartiment de vîtres, tracé en blanc ſur le verre ou à la pierre noire, ſur un ais blanchi pour faire les panneaux & les chef-d'œuvres de vîtrerie. (*D. J.*)

SIGNAL, SIGNE, (*Gram. ſynon.*) le *ſigne* fait connoître; il eſt quelquefois naturel. Le *ſignal* avertit, il eſt toujours arbitraire.

Les mouvemens qui paroiſſent dans le viſage ſont ordinairement les *ſignes* de ce qui ſe paſſe dans le cœur. Le coup de cloche eſt le *ſignal* qui appelle le chanoine à l'égliſe.

On s'explique par *ſignes* avec les muets ou les ſourds; & l'on convient d'un *ſignal* pour ſe faire entendre des gens éloignés. *Girard.* (*D. J.*)

SIGNAL *par le feu*, (*Littérature.*) les *ſignaux par le feu* ſe nommoient πυρσοὶ, & φρυκτοὶ, & l'art de les donner s'appelloit πυρσοφορία, φρυκτωρία.

Homere eſt le premier qui en ait fait mention. L'uſage en étoit déja ſi établi de ſon temps, qu'il en a employé la comparaiſon comme d'une choſe connue & propre à peindre dans l'eſprit de ſes lecteurs l'image de ce qu'il vouloit faire concevoir.

« Comme lorſqu'une ville aſſiſe au milieu de la mer vient à être aſſiégée, on voit de loin durant le jour, dit le poëte, des tourbillons de fumée s'élever au milieu de la ville dans les airs, & pendant la nuit on apperçoit d'épaiſſes colonnes de feu s'élancer juſques dans les nues, & appeller de chez les peuples voiſins un ſecours puiſſant contre les efforts de l'ennemi; telle paroiſſoit la flamme qui voltigeant autour de la tête d'Achille répandoit au loin ſon éclat . . . . . »

Ce qu'Homere n'a fait qu'indiquer aſſez légérement, Eſchyle l'a marqué fort au long en pluſieurs endroits de ſa tragédie.

« Puiſſent enfin les dieux, s'écrie l'eſclave qui fait le prologue de la piece, me dé-

livrer de la pénible fonction qui m'attache depuis si long-temps à observer le moment du *signal* dont on est convenu. J'ai vu par plusieurs révolutions se montrer & disparoître ces astres brillans qui amenent à la terre les différentes saisons ; j'ai toujours attendu le flambeau qui doit parler à nos yeux, & nous apprendre la destruction de Troie . . . . . que ces feux si long-temps espérés viennent enfin me dégager. Je vous salue, flambeau de la nuit, votre lumiere est agréable comme celle du plus beau jour ; quelles fêtes vont éclater à l'occasion de l'événement que vous annoncez » !

A peine l'esclave de Clytemnestre a-t-il porté la nouvelle au palais, que la reine sort pour en informer le peuple ; & quand les vieillards qui composent le chœur demandent, quel est le messager assez vîte à la course pour avoir apporté sitôt la premiere nouvelle de la prise de Troie, Clytemnestre leur répond en ces termes : « Nous en sommes redevables à Vulcain, l'éclat de ses feux est parvenu jusqu'à nous, un *signal* a fait allumer un autre *signal*. Aux premiers feux apperçus sur le mont Ida, les seconds ont répondu de dessus le sommet de la montagne consacrée dans l'isle de Lemnos à Mercure. L'étendue des eaux qui séparent cette isle du mont Athos, a été bientôt éclairée par les flammes, & la montagne de Jupiter aussitôt après a été toute couverte de feux : semblables aux rayons du soleil qui se répandent sur la terre, ces feux ont annoncé la hauteur du mont Maciste, ce que le Maciste devoit publier, pour ainsi dire, jusque sur les bords de l'Euripe. Des gardes placées sur le Mésape inaccessible au sommeil, fideles à des ordres rigoureux, ont fait paroître à leur tour des feux qui, tels qu'une lune brillante, franchissant rapidement les campagnes de l'Asope, ont réveillé sur le mont Cythéron les *signaux* qui devoient en faire naître d'autres encore plus loin. La garde chargée d'observer de dessus cette derniere montagne n'a pas tardé, malgré la distance, à reconnoître ces feux. Elle a augmenté ceux qui devoient servir de réponse. Les ténebres du lac Gorgopis ont été dissipées par ce nouvel éclat ; & le mont Egiplanete, frappé de cette lumiere, nous a avertis de ce qu'il venoit d'apprendre. Mes ordres ont été ponctuellement suivis ; les gardes que j'avois disposés sur l'Egiplanete ont à l'envi redoublé les feux, le golfe & le promontoire Saronique ont vu se produire le jour que ma volonté faisoit naître, & de grandes traces de lumiere sont arrivées jusque sur le mont Arachnéen : c'étoit le lieu le plus proche d'Argos & du palais des Atrides. Ainsi a été apportée l'importante nouvelle que je vous apprends. Telles ont été les loix que j'avois établies pour une juste correspondance entre ceux qui devoient se succéder dans la fonction de donner & de recevoir les *signaux*. . . . . Les Grecs à cette heure sont maîtres de Troie. »

L'usage des *signaux*, dont l'invention toute entiere étoit due aux Grecs, se perfectionna à mesure que ce peuple réfléchit sur l'art de la guerre. Ces *signaux* y étoient souvent employés. De tout ce qui s'est inventé, dit Polybe, pour mettre à profit certaines occasions qu'il est important de ne point laisser échapper, rien n'est plus utile que les *signaux par le feu*. Dès-lors ils ne furent plus un simple signe d'institution pour apprendre seulement le gros d'un fait, on s'étudia à trouver comment on pourroit faire comprendre les différentes circonstances de ce qui se passoit à un éloignement de trois ou quatre journées de ceux avec lesquels il auroit été à desirer que l'on pût s'expliquer ; en un mot, on parvint, comme Polybe l'assure, à faire connoître des événemens que l'on n'avoit pas pu prévoir & qu'on pouvoit deviner.

Le même Polybe rend compte, d'une excellente méthode pour les *signaux par le feu*, qui avoit pour auteur Cléoxene, ou Démoclite, suivant quelques écrivains, & qu'il avoit perfectionnée lui-même. Elle consistoit à faire lire peu à peu à un observateur ce qu'il étoit important d'apprendre. On ne montroit pas des mots ni des phrases dont le bon sens demeurât équivoque, ou sujet à des difficultés, comme il arrivoit souvent dans la pratique d'Enée ; mais après que toutes les lettres de l'alphabet avoient été rangées en quatre ou cinq colonnes perpendiculairement les unes au dessus des autres.

1°. Celui qui devoit donner le *signal*, commençoit par désigner le rang de la

colonne où ſe devoit chercher la lettre que l'on vouloit indiquer. Il marquoit cette colonne par un, deux, trois flambeaux qui levoit toujours à gauche, ſuivant que la colonne étoit la premiere, la ſeconde ou la troiſieme, & ainſi du reſte.

2°. Après avoir fait connoître le rang de la colonne, & fixé l'attention de l'obſervateur à chercher où étoit la lettre ; celui qui étoit chargé du *ſignal*, indiquoit la premiere lettre de la colonne par un flambeau, la ſeconde par deux, la troiſieme par trois, de ſorte que le nombre des flambeaux répondoit exactement au quantieme de la lettre d'une colonne, alors on écrivoit la lettre qui avoit été indiquée ; & par ces opérations répétées pluſieurs fois, on parvenoit à former des ſyllabes, des mots, & des phraſes qui préſentoient un ſens déterminé.

Celui qui donnoit le *ſignal* avoit encore un inſtrument géométrique garni de deux tuyaux ; afin qu'il pût connoître par l'un la droite, & par l'autre la gauche de celui qui devoit lui répondre.

Le témoignage de Polybe, hiſtorien judicieux & exempt de ſoupçon & de menſonge, ne nous laiſſe pas douter qu'on ne ſe ſervît avec ſuccès de la méthode qu'il a expliquée & perfectionnée ; mais s'il étoit beſoin de fortifier ſon témoignage, la pratique des ſiecles qui ont ſuivi celui de Polybe, ſeroit une nouvelle preuve de la vérité du récit de cet hiſtorien.

Voici ce que dit Jules Africain des *ſignaux par le feu*, dans ſon livre intitulé Κεστοὶ. Cet auteur en traite dans un chapitre particulier. Il eſt vrai qu'il eſt aſſez difficile, par l'altération du texte, de trouver un ſens net & ſuivi dans ce qu'il dit à ce ſujet, & les différentes leçons que l'on a tirées des manuſcrits, ne ſuffiſent pas encore pour le faire entendre. On va tâcher cependant de traduire la fin du chapitre, & l'on n'héſitera pas à y faire un ou deux changemens, qui ſeront aſſez juſtifiés par la clarté qu'ils feront naître dans l'explication de Jules Africain.

« Je m'étonne aſſez ſouvent, dit-il, de la facilité que les *ſignaux* nous procurent d'écrire tout ce que nous voulons ; voici ce qui ſe pratique. On choiſit d'abord des lieux propres à donner & à recevoir les *ſignaux*. On y détermine le côté gauche, le côté droit, & l'entre-deux de ces côtés ; enſuite on diſtribue les lettres de l'alphabet, & on en fait paſſer du côté gauche un certain nombre, par exemple, celles qui ſont depuis l'*alpha* juſqu'au *theta* ; les ſuivantes, depuis l'*iota* juſqu'au *pi* demeureront dans le milieu, & le reſte de l'alphabet ſera tout entier du côté droit. Lorſqu'on veut déſigner l'*alpha*, on n'allume qu'un *ſignal* du côté gauche, deux ſi c'eſt le *bêta*, trois ſi c'eſt le *gamma*. Lorſque c'eſt l'*iota* qui doit être indiqué, on leve un *ſignal* entre le côté gauche & le côté droit ; dans l'entre-deux du terrein où doivent s'exécuter les opérations, on en leve trois ſi c'eſt le *lambda*, & on fera la même choſe pour marquer les lettres compriſes dans la troiſieme diſtribution, ſans avoir aucun égard à la valeur numérale des lettres ; car par exemple, on n'ira point lever cent ſignaux pour déſigner la lettre *rho*, parce que dans les nombres le *rho* vaut cent. Il faudra qu'il y ait un concert bien établi entre ceux qui donnent, ou qui reçoivent le *ſignal*, & qu'il y ait des gens chargés d'écrire ». Tel eſt le diſcours de Jules Africain.

Il ne nous apprend rien de plus particulier, ſi ce n'eſt quelle étoit la matiere de ces *ſignaux*. « Il faut avoir fait proviſion, dit-il, de bois ſec, de chaume, de branches d'arbres & de paille ; ſi l'on enduit ces matieres de graiſſe, elles rendront beaucoup de flamme, & une fumée épaiſſe que l'on verra monter au ciel par tourbillon ».

Jules Africain nous aſſure que les Romains uſoient de *ſignaux*, tels qu'il les a expliqués ; auſſi remarque-t-on dans Tite-Live, dans Vegece, & dans la vie de Sertorius par Plutarque, quelques occaſions où les généraux romains avoient eu recours à ce moyen de ſe parler de fort loin les uns aux autres ; mais il ſuffit de citer ces auteurs, ſans rapporter les faits dans un plus grand détail. *Mém. de littér. t. XIII.* (*D. J.*)

SIGNAUX, c'eſt *dans l'Art militaire* différentes manieres de faire connoître à une troupe ou à une armée, les mouvemens qu'on veut lui faire exécuter, & à ceux qui ſont du même parti, ou de la même

armée, le moyen de se reconnoître les uns & les autres.

Ces *signaux* sont de trois sortes. Les *vocaux* ainsi appellés de la voix humaine qui les forme; les *demi-vocaux* qui se font par le tambour, la trompette, le canon, *&c.* & les *muets* qui se font par les différens mouvemens des drapeaux & des étendards.

Il y a d'autres *signaux* muets qu'on fait mettre sur les habits des soldats, pour qu'ils se reconnoissent dans la mêlée; par exemple, de la paille ou du papier au chapeau, la chemise par dessus l'habit dans les *camisades. Voyez* CAMISADE.

Des corps séparés peuvent aussi se reconnoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit. Une armée, par exemple, qui s'avance au secours d'une place assiégée, peut annoncer son arrivée par des feux allumés, lorsqu'elle occupe quelques endroits de la campagne, d'où ces feux peuvent être vus de la place.

« Toutes les évolutions & les mouvemens qui se pratiquent parmi le fracas des armes, dit le savant commentateur de Polybe, ne sauroient être commandées par la voix; on devroit les faire au son du tambour, pourvu que les évolutions fussent distinguées par les différens roulemens. Qu'on ne me parle pas de l'exercice au son du tambour, tel qu'on le fait aujourd'hui, il est trop ridicule, puisque les évolutions ne sont pas distinguées. Je dis donc que dans une affaire générale ou dans un combat, le bruit des autres tambours, celui du canon, les décharges continuelles de l'infanterie, & les cris militaires, empêchent de distinguer les commandemens qui ne sont pas les mêmes partout, à cause des différens cas qui arrivent. Il me paroît qu'il seroit mieux d'introduire deux corps de chasse par régiment, dont les différens sons distingueroient les diverses évolutions & les manœuvres qu'il faudroit faire, & auxquels il seroit bon d'accoutumer les soldats à la maniere des anciens. Cet instrument est de tous, celui qui fait un plus beau bruit de guerre, & qui me semble digne d'être mis à un autre usage, qu'à servir à animer les chiens». *Traité de la colonne*, par M. le chevalier de Follard.

Les ennemis se servoient des *signaux* par le feu, pour s'avertir réciproquement des différens événemens qui arrivoient pendant la guerre, & même pour commencer le combat. « Ce signal de guerre avoit précédé l'usage des trompettes. Un prêtre couronné de lauriers précédoit l'armée avec une torche allumée à la main. Les ennemis l'épargnoient presque toujours dans la chaleur de la bataille. De là est venue l'ancienne façon proverbiale d'exprimer une défaite complete: *le porte-flambeau même n'a pas été épargné.* De là vient encore, avec assez de vraisemblance, l'usage de représenter la discorde avec des torches ardentes». *Théatre des Grecs par le P. Brumoy, liv. IV, in-12, pag. 238.*

Polybe nous a laissé une digression fort curieuse sur les *signaux* par le feu. On la trouve dans le sixieme volume du commentaire sur cet auteur, par M. le chevalier de Follard, *pag. 139*. M. Rollin a aussi donné cette même digression dans son *histoire ancienne, pag. 162* du huitieme vol. de l'édition *in-12* de cet ouvrage. (*Q*)

SIGNAUX, (*Marine.*) ce sont des instructions qu'on donne sur mer par quelque marque distinctive. Il y a deux sortes de *signaux*; des *signaux* généraux, & des *signaux* particuliers. Les premiers concernent les ordres de batailles, de marches, de mouillage & de route; les seconds les volontés du commandant pour tous les capitaines de chaque vaisseau en particulier, & réciproquement les avis que donnent au commandant les capitaines des vaisseaux. On se sert pour cela le jour, de pavillons de diverses couleurs, de flammes & de gaillardets; & la nuit de canons, de pierriers, de fusées, & de fanaux ou feux. Dans un temps de brume, on fait usage de trompettes, de la mousqueterie, des pierriers & du canon, & on emploie ces *signaux*, selon qu'on est convenu réciproquement; & de quelque maniere qu'on les fasse, pourvu qu'ils soient clairs, faciles à distinguer & à exécuter, ils sont toujours bons. Pour avoir cependant une idée de la maniere dont on se parle sur mer, par signes, je vais rapporter un projet universel de *signaux*, que le P. Hote a donné dans son art des armées navales, *p. 421*, & dont la plupart sont pratiqués sur les

vaisseaux. Je dois dire auparavant, que les *signaux* qui sont reçus par-tout, c'est un baril d'eau pendu à l'extrémité de la vergue d'un vaisseau, lorsqu'on a besoin de faire aiguade; & une hache attachée au même endroit, quand on veut faire du bois.

Pour subvenir aux autres *signaux*, le P. Hôte les prescrit dans l'ordre suivant.

SIGNAUX *de commandement pour le jour*, (*Marine.*) pour toute l'armée, on mettra un jacq sur le bâton du grand mât. Pour chaque escadre, on mettra le pavillon de l'escadre. Pour chaque division, on mettra une cornette de la couleur de l'escadre, au mât propre de la division. Pour chaque vaisseau, on mettra une des cinq flammes les plus remarquables, à un des trois endroits les plus en vue du mât, où l'on aura mis le signal de la division du vaisseau.

SIGNAUX *de commandement pour la nuit ou pour la brune*, (*Marine.*) pour toute l'armée, trois coups de canon précipités. Pour la premiere escadre, trois coups posés; pour la seconde, deux; pour la troisieme, un.

Signaux de partance. Pour se disposer à partir, le petit hunier désbelé. Pour désaffourcher, deux coups de canon précipités. Pour mettre à pic, deux coups de canon précipités en abordant l'artimon, avec un feu sur le beaupré, si c'est la nuit.

Pour appareiller, le petit hunier hissé pendant le jour, & un feu au bâton d'enseigne pendant la nuit.

SIGNAUX *pour les ordres*, (*Marine.*) *Pavillon à la vergue d'artimon. Ordre de bataille.* Stribord, blanc. Bas-bord, rouge.

Premier ordre de marche. Stribord, blanc & rouge. Bas-bord, blanc & bleu. Second ordre de marche, bleu. Troisieme ordre de marche, blanc facié de rouge. Quatrieme ordre de marche, blanc facié de bleu. Cinquieme ordre de marche, rouge facié de blanc. Ordre de retraite, bleu facié de blanc.

SIGNAUX *pour les mouvemens de l'armée*, (*Marine.*) *Pavillon sous le bâton du mât.* Forcer de voiles, blanc & rouge. Carguer de voiles, rouge & bleu. Arriver, écartelé, blanc & rouge. Venir au vent, écartelé, blanc & bleu. Courir vent arriere, écartelé rouge & bleu; la nuit, deux feux au bâton d'enseigne. Courir au plus près stribord, rayé, blanc & rouge; la nuit, deux feux à la vergue d'artimon. Bas-bord, rayé, blanc & bleu; la nuit, trois feux à la vergue d'artimon.

Courir vent large de deux rumbs. Stribord, blanc facié de rouge. Bas-bord, blanc facié de bleu.

De quatre rumbs. Stribord, rouge facié de blanc. Bas-bord, rouge, facié de bleu.

De six rumbs. Stribord, bleu facié de blanc. Bas-bord, bleu facié de rouge.

De huit rumbs. Stribord, blanc bordé de rouge. Bas-bord, blanc bordé de bleu. Revirer par la contre-marche, rouge bordé de blanc; la nuit deux coups de canon précipités, & un posé. Revirer tous ensemble, rouge bordé de bleu; la nuit un coup de canon & deux précipités. Revirer vent arriere, blanc bordé de rouge; la nuit quatre coups de canon posés.

SIGNAUX *de chasse & de combat*, (*Marine.*) *Pavillon dessous le mât de misaine.* Se rallier, blanc & rouge. Donner chasse à une armée qui fuit, blanc & bleu. Donner chasse à des vaisseaux qu'on veut reconnoître, rouge & bleu. Aller à l'abordage, blanc facié de rouge. Doubler les ennemis, blanc facié de bleu. Apprêter les brûlots, rouge facié de blanc. Envoyer les brûlots aux ennemis, rouge facié de bleu. Commencer le combat, trois coups précipités. Finir le combat, le général amene son pavillon & son enseigne. Finir la chasse, le général amene son pavillon avec un coup de canon.

Signaux de conseils. Pavillon au bâton d'enseigne. Conseil des généraux, blanc & rouge. Conseil des capitaines, blanc & bleu. Conseil des commissaires, rouge & bleu.

Signaux de consultation. Pavillon au bâton d'enseigne. Demande. Pour combattre, blanc facié de rouge. Pour relâcher, blanc facié de bleu. Pour poursuivre l'ennemi, rouge facié de blanc. Pour faire retraite, rouge facié de bleu. *Réponse*, flamme blanche au même endroit, pour l'affirmative; & flamme rouge pour la négative.

SIGNAUX *pour faire venir à l'amiral. Flamme au bout de la vergue d'artimon.* (*Marine.*) à l'ordre, blanche; les chaloupes armées, rouge; les vaisseaux, bleu; le commandant du vaisseau, blanche & rouge.

Signaux de mouillage. Pour mouiller, deux

coups de canon précipités, & deux posés ou une enseigne bleue.

Pour affourcher, une petite ancre, & une enseigne blanche & bleue.

Pour désaffourcher, une grosse ancre & une enseigne rouge & bleue.

Signaux des particuliers pour avertir le général : pavillon au beaupré & au bâton d'enseigne. Quand on voit la terre, rayé blanc & rouge.

Quand on voit des vaisseaux étrangers, rouge.

Quand on voit une flotte, rayé blanc & bleu.

Quand on voit les ennemis, rayé rouge & bleu.

Quand on est près du danger, écartelé blanc & rouge avec un coup de canon.

Quand on veut parler au général, écartelé rouge & bleu; & si la chose presse, un coup de canon.

Flamme au bâton d'enseigne. Quand on a des malades, blanche.

Quand on fait eau, rouge.

Quand on n'a d'eau que pour peu de jours, bleue.

Quand on manque de bois, blanche & rouge.

Quand on manque de pain, blanche & bleue.

A tous ces *signaux*, le général répond de même, & alors les particuliers amenent & hissent leur *signal* autant de fois qu'il est nécessaire pour exprimer le nombre des choses dont il s'agit.

Tout ceci est fort bien imaginé ; il y a cependant une petite difficulté, c'est que le mélange des couleurs est très-difficile à distinguer, lorsque les vaisseaux sont un peu éloignés. Pour remédier à cela, j'ai proposé, dans l'idée de l'état d'armement des vaisseaux de France, de se fixer au rouge & au blanc; & j'ai avancé que de quarante pavillons seuls ou joints avec autant de flammes semblables, & mis en divers lieux, feroient plus de dix mille *signaux*, & serviroient par conséquent à donner autant d'ordres différens, sans compter quarante gaillardets, qui se multiplieroient tous seuls à plus de 120, en les changeant de place.

On peut employer sur les galeres les mêmes *signaux* ; & pour les placer, on doit choisir la poupe & le dessus du calut des arbres, qui sont les endroits les plus visibles.

Signaux, (*Marine.*) ce sont les noms & souscriptions de ceux qu'on enrôle qui savent signer, ou leurs marques & traits informes qu'ils font avec la plume, quand ils ne savent pas écrire leur nom.

Signaux, (*Astron.*) se font avec des feux pour marquer les temps à de grandes distances, & avec des arbres disposés en cône pour prendre des angles : on en a eu sur-tout besoin pour les grandes opérations de la mesure des degrés. *Voyez* Terre, & les ouvrages de M. de Maupertuis, de M. Bouguer, & de M. de la Condamine, sur la figure de la terre. (*M.* de la Lande.)

SIGNALEMENT, s. m. (*Gramm.*) description de la personne faite par tous ses caracteres extérieurs, que l'on donne à un prévôt de maréchaussée, à un sergent, à un exempt, pour reconnoître l'homme & s'en saisir. On donne le *signalement* d'un moine échappé de son couvent, d'une religieuse fugitive, d'un criminel, d'un déserteur. Quoique ces sortes de descriptions soient très-imparfaites, cependant elles contiennent toujours quelque chose de spécifique ; & ceux à qui on les confie ont une si grande habitude à les rapporter aux personnes désignées, que s'il leur arrive quelquefois de trouver de la ressemblance entre un *signalement* & une autre personne que celle du *signalement*, il ne leur arrive jamais de rencontrer celle-ci, & de s'y méprendre. Avec un *signalement* un peu détaillé, ils prennent de temps en temps celui qu'il ne faut pas prendre, mais ils ne manquent jamais celui à qui l'on en veut, s'il se présente à eux.

SIGNALER, v. act. (*Gramm.*) c'est désigner par un signalement.

Signaler, c'est rendre remarquable, prouver avec publicité, montrer dans des circonstances difficiles quelque qualité rare en elle-même, ou commune en elle-même, mais rare par son intimité, ou le degré de force. Il a *signalé* son courage ; il a par devers lui des actions *signalées* de générosité, d'humanité, de grandeur d'ame. Il se prend rarement en mauvaise part ;

cependant si l'on dit un avocat *signalé*, on dit aussi un *signalé* frippon.

SIGNANDAIRE, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) terme de pratique par lequel on entend quelqu'un qui sait & peut signer, ou qui a signé. Dans les actes importans, tels que les testamens, donations, criées, il faut des témoins *signandaires*, c'est-à-dire, qui signent effectivement les actes, & non de ceux qui déclarent qu'ils ne le savent ou ne peuvent signer. *Voyez* SIGNATURE & TÉMOIN. (*A*)

SIGNATURE, s. f. (*Botan.*) rapport ridicule des plantes entre leur figure & leurs effets. Ce systême extravagant n'a que trop regné. (*D. J.*)

SIGNATURE, (*Jurisprud.*) est la souscription d'un acte, ou l'apposition du nom de quelqu'un au bas de cet acte, mise de sa propre main.

Anciennement du temps que l'usage des lettres étoit fort négligé, on ne signoit point les actes; au lieu de *signature*, on mettoit son sceau ou cachet.

Les notaires signoient bien leurs actes, mais ordinairement les parties ne signoient pas avec eux; c'est pourquoi l'ordonnance d'Orléans en 1560, *article 84*, leur enjoignit de faire signer les parties & les témoins instrumentaires. Ce qui fut renouvellé par l'ordonnance de Blois en 1579, *art. 165*.

Il y a des actes sous *signature* authentique, d'autres sous *signature* privée ou sous seing privé, ce qui est la même chose.

La *signature* des parties, des témoins, & des officiers publics, dont les actes doivent être souscrits, est ce qui donne la perfection à l'acte jusque-là; & tant qu'il manque quelqu'une des *signatures* nécessaires, l'acte est imparfait.

Dans les jugemens rendus à l'audience, c'est la prononciation qui en fixe la date; mais dans les procès par écrit, c'est la *signature* du juge ou du greffier. *Voyez* ACTE, JUGEMENT, NOTAIRE, SCEAU, SEING, TÉMOIN. (*A*)

SIGNATURE DE COUR DE ROME, est une réponse du pape au bas d'une supplique, par laquelle il accorde à l'impétrant la grace ou le bénéfice qu'il lui demande.

En matiere de bénéfice, cette *signature* tient lieu de provisions, excepté pour les bénéfices consistoriaux ou chefs de communauté, pour lesquels une simple *signature* ne suffit pas, étant nécessaire d'obtenir des bulles.

Sous le terme de *signature*, on entend non seulement la *signature* proprement dite, mais aussi la supplique ou acte au bas duquel elle est apposée, lequel prend son nom de la *signature* qui est au bas.

La *signature* contient les clauses, dérogations & dispenses, avec lesquelles la grace ou le bénéfice sont accordés avec la commission pour l'exécuter.

Toute *signature* ou réponse à une supplique qui porte dispense ou provision de dignité dans une cathédrale ou collégiale; prieurés conventuels, canonicats de cathédrale, doit être signée par le pape même, qui répond par ces mots *fiat ut petitur*; les autres *signatures* sont données par un officier de la chancellerie romaine, appellé *préfet de la signature de grace*, qui répond la supplique en ces termes: *Concessum ut petitur, in præsentiâ D. N. papæ.*

La date de la *signature* se prend ordinairement du jour que la supplique a été mise entre les mains du dataire, & non pas seulement du jour qu'elle a été répondue.

Il est d'usage en France que les *signatures* originales de cour de Rome y font foi, pourvu qu'elles soient vérifiées par un certificat de deux expéditionnaires.

Ces *signatures* suffisent pour prendre possession des bénéfices ordinaires, pour lesquels il ne faut pas de bulles.

Il y a trois sortes de *signatures*; l'une en forme gracieuse, l'autre *in formâ dignum antiquâ*, la troisieme *in formâ dignum novissimâ*, dont on trouvera l'explication ci-après. *Voyez* l'*usage & pratique de cour de Rome* de Castel. (*A*)

SIGNATURE AUTHENTIQUE, qu'on appelle aussi *signature publique*, est celle qui est émanée d'un officier public, & qui fait foi en justice, sans qu'il soit besoin de la faire reconnoître. *Voyez* SIGNATURE PRIVÉE. (*A*)

SIGNATURE *in formâ dignum novissimâ*, est une seconde *signature* que le pape accorde par forme de lettre exécutoriale, faute par l'ordinaire d'exécuter dans les

trente

trente jours la commission portée par la *signature*, le pape enjoint à son refus à l'ordinaire plus voisin de l'exécuter. *Voyez* Castel.

SIGNATURE *in formâ dignum antiquâ*, est une *signature* de cour de Rome ainsi appellée, parce qu'elle commence par ces mots *dignum arbitramur*. C'est celle dont le pape use pour les cures & dignités, les canonicats des églises cathédrales, & pour les dévoluts, dont il ne pourvoit l'impétrant que sous la condition de ne pouvoir prendre possession du bénéfice qu'après avoir obtenu le *visa* de l'ordinaire dont il dépend. *Voyez* Castel.

SIGNATURE EN FORME GRACIEUSE, est une *signature* de cour de Rome qui s'expédie sur une attestation de l'ordinaire; c'est pourquoi elle ne contient point de commission de procéder préalablement à l'examen de l'impétrant, de maniere que celui-ci, en vertu de cette provision, peut se faire mettre en possession *autoritate propriâ*, sans aucun *visa* de l'ordinaire.

SIGNATURE DE JUSTICE, est une *signature* de cour de Rome donnée sur quelque matiere de jurisdiction contentieuse, dans l'assemblée des officiers préposés pour cet effet, appellée aussi la *signature de justice*; telles sont les commissions, délégations, rescrits, & autres actes qui sont adressés aux tribunaux où se rend la justice. *Voyez* l'*usage & pratique de cour de Rome* de Castel, *t. I, p. 10*, & le *mot* SIGNATURE DE GRACE.

SIGNATURE ORIGINALE, c'est celle qui est écrite de la main même de celui dont elle contient le nom, à la différence des *signatures* qui sont copiées d'une main étrangere, & seulement par forme de mention des vraies *signatures*.

SIGNATURE PRIVÉE, est celle qui émane d'une personne privée, c'est-à-dire qui n'a point de caractere public.

Ces sortes de *signatures* ne font point foi en justice, jusqu'à ce qu'elles y soient reconnues. *Voyez ci-après* SIGNATURE PUBLIQUE. (*A*)

SIGNATURE PUBLIQUE, *voyez ci-devant* SIGNATURE AUTHENTIQUE.

SIGNATURE, *terme d'Imprim.* c'est un signe ou une marque que l'on met au bas des pages au dessous de la derniere ligne, pour la facilité de la reliure, & pour faire connoître l'ordre des cahiers & des pages qui les composent. Les *signatures* se marquent avec des lettres initiales qui changent à chaque cahier. S'il y a plus de cahiers que l'alphabet n'a de lettres, on ajoute à l'initiale un caractere courant de même sorte, c'est-à-dire un petit *a* à la suite d'un grand *A*, & ainsi de suite, ce qu'on redouble tant qu'il est nécessaire. Pour indiquer l'ordre des feuilles qui composent chaque cahier, on ajoute après la lettre initiale quelques chiffres qui ne passent pas le milieu du cahier, & qui par leur nombre marquent le format de l'édition. (*D. J.*)

SIGNE, s. m. (*Métaphys.*) Le *signe* est tout ce qui est destiné à représenter une chose. Le *signe* enferme deux idées, l'une de la chose qui représente, l'autre de la chose représentée; & sa nature consiste à exciter la seconde par la premiere.

On peut faire diverses divisions des *signes*, mais nous nous contenterons ici de trois, qui sont de plus grande utilité.

Je distingue trois sortes de *signes* : 1°. les *signes* accidentels, ou les objets que quelques circonstances particulieres ont liés avec quelques-unes de nos idées, ensorte qu'ils sont propres à les réveiller : 2°. les *signes* naturels ou les cris que la nature a établis pour les sentimens de joie, de crainte, de douleur, *&c.* 3°. les *signes* d'institution, ou ceux que nous avons nous-mêmes choisis, & qui n'ont qu'un rapport arbitraire avec nos idées. Ces derniers *signes* sont nécessaires à l'homme, pour que l'exercice de son imagination soit en son pouvoir.

SIGNE, (*Gramm.*) Le signe fait connoître, il est quelquefois naturel : le *signal* avertit, il est toujours arbitraire.

Les couleurs du visage sont ordinairement les *signes* des mouvemens du cœur. Le coup de cloche est le *signal* qui appelle le chanoine à l'église.

On s'explique par des *signes* aux muets; & l'on convient d'un *signal* pour se faire entendre des gens éloignés.

SIGNE *en Algebre* se dit des caracteres + & −, plus & moins, qu'on met au devant des quantités algébriques. *V.* CARACTERE, ALGEBRE, *&c.*

Signes semblables, voyez SEMBLABLE.

Signe radical, c'est le *signe* √ qu'on met au devant d'une quantité radicale. *Voyez* RADICAL & RACINE. (*O*)

SIGNE, *en Astronomie*, est la douzieme partie de l'écliptique ou du zodiaque, ou une portion de ce cercle qui contient 30 degrés. *Voyez* ZODIAQUE.

Les anciens ont divisé le zodiaque en douze segmens nommés *signes*; en commençant par le point d'intersection de l'écliptique avec l'équinoxial, ces *signes* furent désignés par les douze constellations qui occupoient ces segmens du temps d'Hipparque. Mais depuis ce temps ces constellations ont tellement changé de place, par la précession de l'équinoxe, que le bélier est maintenant dans le taureau, le taureau dans les gemeaux, &c. *Voyez* PRÉCESSION, ÉQUINOXE, &c.

Voici les noms de ces douze *signes* & leur ordre: *aries*, *taurus*, *gemini*, *cancer*, *leo*, *virgo*, *libra*, *scorpio*, *sagittarius*, *capricornus*, *aquarius*, *pisces*; en françois, *le bélier*, *le taureau*, *les gemeaux*, *l'écrevisse* ou *le cancer*, *le lion*, *la vierge*, *la balance*, *le scorpion*, *le sagittaire*, *le capricorne*, *le verseau*, *les poissons*. On les peut voir avec leurs différentes étoiles, sous l'*article* qui leur est particulier, &c.

On distingue les *signes* par rapport à la saison de l'année où le soleil y séjourne, en *signes* de printemps, d'été, d'automne & d'hiver. *Voyez* PRINTEMPS, ETÉ, &c.

Les *signes* du printemps sont *aries*, *taurus*, *gemini*, le bélier, le taureau, les gemeaux; ceux de l'été sont *cancer*, *leo*, *virgo*, l'écrevisse, le lion, la vierge; ceux d'automne sont, *libra*, *scorpio*, *sagittarius*, la balance, le scorpion, le sagittaire; ceux d'hiver sont *capricornus*, *aquarius*, *pisces*, le capricorne, le verseau, les poissons.

Les *signes* du printemps & ceux d'été sont aussi nommés *septentrionaux*; & ceux d'automne & d'hiver sont appellés *signes méridionaux*; parce que durant le printemps & l'été, le soleil est sur l'hémisphere septentrional de la terre, que nous occupons; & pendant l'automne & l'hiver, il est sur l'hémisphere méridional. (*O*)

SIGNE, (*Médecine séméiotiq.*) on appelle de ce nom tout effet apparent, par le moyen duquel on parvient à la connoissance d'un effet plus caché, dérobé au témoignage des sens. Ainsi le phénomene ou symptome, peut devenir un *signe* lorsqu'on cesse de le considérer abstractivement, & qu'on s'en sert comme d'un flambeau pour percer dans l'intérieur obscur de l'homme sain ou malade. Le pouls est, par exemple, un phénomene qui frappe les sens dans l'économie animale; j'en ferai un *signe* si je remonte par son moyen à la connoissance du mouvement du sang & de la vie; si, quand je le trouve bien régulier, j'en conclus que le sujet est bien portant; ou quand, instruit par ses diverses irrégularités, je découvre différentes maladies. Toutes ces différentes modifications peuvent être autant de *signes* qui m'éclairent pour la connoissance de la santé ou des maladies. Il n'est point d'action, point d'effet sensible dans le corps humain, qui ne puisse fournir quelque *signe*. Les effets sont tous *signes* de leurs causes; mais tous les *signes* doivent être fondés sur l'observation souvent réitérée, afin que la correspondance, la relation entre le *signe* & la chose *signifiée*, soit solidement établies. C'est la difficulté de connoître & de fixer comme il faut ce rapport, qui a embarrassé les premiers séméiologistes, & qui doit leur avoir coûté un travail & un temps infinis. *Voy.* SÉMÉIOTIQUE. Combien d'observations n'a-t-il pas fallu pour décider & constater la valeur des divers *signes*, ou même d'un seul dans les différens sujets, les différentes maladies & les diverses circonstances? C'est à Hippocrate que la science des *signes* a le plus d'obligations: le premier séméioticien a été le plus grand; aucun médecin postérieur, quoique enrichi des trésors de cet illustre législateur de la médecine, n'a été au dessus de lui; il s'en est même trouvé peu qui l'aient égalé, c'est-à-dire qui aient su mettre en usage tous les *signes* qu'il avoit établis.

On peut, à la faveur des *signes*, acquérir trois sortes de connoissances; ou remonter aux temps passés, & s'instruire par les effets présens de ceux qui ont précédé; ou dissiper l'obscurité répandue sur des objets présens; ou enfin porter un œil pénétrant sur les événemens futurs. On appelle *anam-*

nestiques tous les *signes* qui nous rappellent l'état dans lequel le corps s'est trouvé plus ou moins long-temps auparavant; de ce nombre sont les creux en différentes parties du corps, qui font connoître que la petite vérole a précédé; les cicatrices, *signes* des blessures passées, *&c.* Les seconds, qui nous éclairent sur l'état présent de la santé ou de la maladie, sont appellés *diagnostics;* ils sont extrêmement variés dans la maladie; pouvant avoir pour objet de déterminer le genre, l'espece, le caractere particulier, le siége, *&c.* de l'affection présente. Enfin on a donné le nom de *signes prognostics* à ceux qui mettent le médecin à portée de lire dans l'avenir, soit en santé ou en maladie; ces *signes* sont extrêmement étendus, difficiles à saisir & à bien évaluer; ils exigent une grande habitude à observer, beaucoup de travail & de pénétration : leur avantage compense bien au delà toutes ces difficultés. *Voyez* ANAMNESTIQUE, DIAGNOSTIC, PROGNOSTIC, *& tous les articles particuliers de Séméiotique.*

Parmi les *signes*, il y en a qui sont communs à plusieurs maladies, & qu'on appelle *équivoques;* ils indiquent différentes choses, suivant les circonstances dans lesquelles ils se rencontrent. Telle est, par exemple, la limpidité de l'urine, qui dans les fievres aiguës annonce le délire; dans les coliques néphrétiques, le paroxysme prochain, de même que chez les personnes vaporeuses, & dans les fievres intermittentes; & quelquefois n'est qu'une suite & un *signe* d'abondantes boissons aqueuses.

D'autres *signes* sont plus distinctifs; on leur a donné le nom de *pathognomonique*, lorsqu'ils ont toujours la même *signification*, & qu'ils ne sauroient exister sans que cette seule chose *signifiée* n'existe aussi. Telle est la vîtesse du pouls dans la fievre, l'excrétion de semence dans la gonorrhée, *&c.* Il est rare de trouver des maladies caractérisées par un seul *signe* pathognomonique; la plupart ne sont distinguées que par l'ensemble de plusieurs *signes*, qui ne sont pathognomoniques que lorsqu'ils sont rassemblés. Telle est la pleurésie, qui est marquée par le concours d'un point de côté, d'une difficulté de respirer, de la toux & d'une fievre aiguë, *&c.* Le défaut d'un de ces *signes* rendroit le diagnostic incertain.

SIGNES *de Musique*, sont en général, tous les caracteres dont on se sert pour noter la musique. Mais ce mot s'entend plus communément des dièzes, bémols, béquarres, points, reprises, pauses, guidons, & généralement de tous ces petits caracteres détachés, qui sont moins des notes véritables, que des modifications des notes & de la maniere de les chanter. *Voyez tous ces mots.* (*S*)

SIGNES, *écriture par*, (*Littérat.*) l'écriture par *signes*, par caracteres, par notes, ou par abréviations, est une seule & même chose. *Voy.* ABRÉVIATION, CARACTERE, NOTE, *&c.*

Nous nous contenterons de remarquer ici, que Plutarque, dans la *Vie de Caton d'Utique*, fait Cicéron inventeur de la maniere d'écrire avec des *signes*, à l'occasion de la conspiration de Catilina; & qu'il paroît par une lettre du *livre XIII* à Atticus, qu'il se servoit de cette maniere d'écrire, puisqu'il y fait mention de ce qu'il écrivoit, διὰ σημεῖον, par *signes :* expression qui fait voir que cet art étoit emprunté des Grecs. Dion Cassius, dans le *LV*^e^ *livre* de son histoire, nous apprend que Mécène le communiqua au public par Aquila son affranchi. Il paroît aussi par Suétone, que César lui-même écrivoit avec des signes, *per notas*. Dans la vie de Galba, on trouve cette façon de parler: *Quia notata, non perscripta erat summa, ne hæc quidem accepit.* On trouve encore sur ce sujet, un passage remarquable dans le digeste, *lib. XXIX*, *Lucius Titius miles, notario suo testamentum scribendum* notis *dictavit, & antequam litteris perscriberetur, vitâ defunctus est.* Voici le portrait que Manilius, dans le *IV*^e^ *liv. de ses Astronomiques*, fait d'un notaire :

Hic & scriptor erit velox, cui littera verbum est
Quique notis *linguam superet, cursimque loquentis*
Excipiat longas nova per compendia voces.

Baxter a du penchant à croire que cette maniere d'écrire étoit générale, avant qu'un musicien eût inventé l'alphabet; car Aristoxene, contemporain d'Aristote, dans son *Traité de la Musique*, fait de l'art d'écrire γραμματικὴ, une partie de la musique. Le

même Baxter croit que les notes de musique, & les caracteres dont se servent les médecins, sont encore des restes de ces anciens caracteres ou *notæ;* pour ne rien dire des *siglæ* romaines, ainsi nommées pour *singulæ*, qui n'étoient autre chose qu'une ou deux lettres, pour exprimer tout un mot, & qui par conséquent étoient plutôt des *abréviations*, que des *signes* ou des chiffres. Les ἱερὰ γράμματα des Egyptiens étoient des *signes* sacrés, *notæ sacræ*, empruntés des interpretes des songes. Artémidore appelle par-tout ces symboles sacrés σημεῖα, terme qui dans l'écriture sainte marque aussi des *prodiges. Quam scitè per* notas *nos certiores facit Jupiter*, dit Cicéron dans son traité *de divinatione.* On peut faire quelques conjectures sur la figure de ces *signes*, par les noms qu'Apulée leur donne, les appellant *ignorabiles litteras*, *nodos*, *apices condensos*, & par cette épigramme de Nicéarque,

> Ὄντως μυρμήκων τρυπήματα λοξὰ καὶ ὀρθὰ,
> Γράμματα τῶν λιβυκῶν, λόδια καὶ Φρύγια.

D'où l'on peut conclure qu'on regardoit cette maniere d'écrire comme celle qui étoit généralement en usage parmi les barbares, comme elle l'est encore aujourd'hui chez les Chinois. (*D. J.*)

SIGNER, v. act. (*Gramm.*) écrire son nom de sa propre main au bas d'un acte, soit par devant notaire, soit sous seing-privé, pour l'approuver & consentir de l'exécuter. *V.* SOUSCRIRE & SOUSSIGNER. *Diction. de Comm.* Voyez *les articles* SIGNATURE.

SIGNER, (*Orfévrerie.*) c'est marquer l'argenterie & l'orfévrerie du poinçon. Chaque orfévre ou argentier, a son poinçon particulier; & par les ordonnances il leur est enjoint de *signer* de leur poinçon toute la vaisselle & autres choses qu'ils fabriquent. L'argenterie qui n'est point *signée* se vend toujours à plus bas prix que celle qui est marquée du poinçon de l'ouvrier; car ce défaut fait connoître qu'elle n'est pas au titre prescrit, & qu'il y a trop d'alliage. (*D. J.*)

SIGNER, *terme de Vitrier*, c'est marquer avec la drague, trempée dans du blanc broyé avec de l'eau de gomme, ou simplement avec de la craie, les endroits des pieces de verre que l'on veut couper avec le diamant. (*D. J.*)

SIGNET, s. m. *terme de Relieur*, ce qui sert à marquer les endroits d'un livre d'usage, qu'on veut trouver promptement. C'est une espece de bouton un peu orné, d'où pendent plusieurs filets, ou rubans qu'on met dans un bréviaire, dans des heures, dans les bibles, &c. (*D. J.*)

SIGNET, *en terme d'Aiguilletier*, est, s'il faut ainsi parler, une touffe de plusieurs petits rubans montés sur une petite pelotte, & garnis à l'autre bout de ferrets en maniere d'anneaux, pour empêcher la soie de se défiler. *V.* FERRETS A EMBRASSER.

SIGNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, à quelques milles au nord de Norba. Tarquin le Superbe y envoya une colonie, comme nous le voyons dans Tite-Live, *lib. I, c. lv. Signiam, Circejosque colonos misit, præsidia urbi futura terrâ marique.* Le même historien, *lib. II, c. xxj*, ajoute que cette colonie fut augmentée & renouvellée sous les consuls: *Signia colonia, quam rex Tarquinius deduxerat, suppleto numero colonorum, iterum deducta est.* Silius Italicus, *lib. VIII, vers 379*, reproche à cette ville la mauvaise qualité de son vin:

> *Spumans inimico* Signia *musto.*

Et Martial, *lib. XIII, épigram. cxvj*, spécifie la mauvaise qualité de ce vin:

> *Potabis liquidum* Signina *morantia ventrem.*

Les habitans de cette ville sont appellés *Signini* par Tite-Live, *lib. XXVII, c. x*, & par Pline, *lib. III, c. v.* Elle conserve son ancien nom à quelque changement près, car on la nomme *Segni.*

Signia est encore une montagne de l'Asie mineure dans la grande Phrygie. Pline, *l. V, c. xix*, dit que la ville d'Apamée étoit au pié de cette montagne. (*D. J.*)

SIGNIFICATEUR, (*Astrologie.*) l'un des points de l'écliptique dont on se servoit pour signifier quelques événemens par rapport au *prometteur;* par exemple, si la lune étant prise pour *significateur* de quelques événemens, par rapport à une autre planete, le point où est la planete se nomme *prometteur*, & le point où est la lune se nomme *significateur:* le temps qu'il faut pour que le *prometteur* arrive dans le cercle de position

où se trouve le *significateur*, est mesurée par l'arc de direction. (*M. DE LA LANDE.*)

SIGNIFICATIF, adj. (*Gram.*) qui caractérise, qui marque, qui ne laisse aucun doute. Il s'est expliqué là-dessus d'un ton & en des termes très-*significatifs*, prenez-y garde.

SIGNIFICATIFS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom donné par quelques auteurs aux sacramentaires, qui disent que dans l'eucharistie il n'y a plus que le signe du corps de J. C. *Stranphinlus. Sandere.*

SIGNIFICATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est un acte par lequel on notifie quelque chose à une autre personne.

Les *significations* sont faites les unes par les huissiers & sergens, d'autres se font de procureur à procureur.

On signifie à personne ou à domicile; à personne, quand on notifie à la personne même ce que l'on a à lui dire, à domicile, lorsque l'huissier se transporte au domicile de la personne, pour y notifier ce dont il s'agit. *Voyez* AJOURNEMENT, EXPLOIT, HUISSIER, PROCUREUR, SERGENT. (*A*)

SIGNIFIER, v. act. (*Gramm.*) marquer, désigner, être le signe. Que *signifie* ce propos, ce geste, cette conduite? Toutes ces protestations ne *signifient* rien. Faites-lui *signifier* vos demandes. *Voyez l'article* SIGNIFICATION.

SIGNINUM OPUS, (*Architect. rom.*) c'est du ciment fait de chaux & de brique pilée. Ce mortier étoit ainsi appellé à cause du pays des Signiens, où se prenoient les meilleures briques pour le ciment. Vitruve entend quelquefois néanmoins par le *signinum*, toute sorte de mortier: & en particulier, le mortier fait de chaux, de sable & de gros cailloux mêlés ensemble, dont on formoit des cîternes. (*D. J.*)

SIGTRUG, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, vivoit vers la fin du premier siecle de l'ere chrétienne; bon prince, sage législateur, pere malheureux, il voulut laver dans le sang de Gram & des Danois, l'affront que ce prince lui avoit fait en enlevant sa fille; mais trahi par ses soldats, il expira sous la massue de Gram. (*M. DE SACY.*

SIGTUNA, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Sigtana, Sigtunia, Sigtune;* ville de Suede dans l'Uplande, sur le bord du lac Maler, entre Upsal & Stockholm. Elle est très-ancienne, & Jean Magnus croit que Siggon V roi de Suede, la fit bâtir pour opposer une barriere aux courses des Finlandois, accoutumés à venir ravager la Suede.

SIGUENZA ou SIGUENÇA, (*Géog. mod.*) en latin *Seguntia;* ancienne petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur une hauteur, au pié du mont Atiença, près du Hénarès. Elle est défendue par une enceinte de murailles, un château & un arsénal. Son évêché qui est suffragant de Tolede, vaut trente à quarante mille ducats de revenu. Son université, aujourd'hui si misérable, a été fondée en 1600, sous le regne de Ferdinand V. *Long.* 15, 14; *lat.* 41, 7. (*D. J.*)

SIGUETTE, s. f. (*Manége.*) c'est un cavesson, une espece de demi-cercle de fer creux & voûté, & avec des dents de fer comme celles d'une scie. Il est tourné en demi-cercle, & quelquefois composé de plusieurs pieces qui se joignent par des charnieres. Il est monté d'une têtiere & de deux longes, & sert à dompter les chevaux fougueux. Il y a une autre espece de *siguette*, qui est un fer rond & d'une seule piece, & qui est cousue sur la muserolle de la bride, pour qu'elle ne paroisse pas. On la fait agir par une martingale lorsque le cheval bat à la main.

SIGULONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II*, dit qu'ils habitoient dans la partie occidentale de la Chersonnèse cimbrique, au nord des Saxons. (*D. J.*)

SIHUN, SIHON, SIHOUN, (*Géog. mod.*) grand fleuve d'Asie, qui sépare la Transoxane du pays de Gété. Les Arabes appellent la province de *Marouaralnahar*, toute l'étendue de pays qui est comprise entre les fleuves *Sihun* & *Gihun*. Le fleuve *Sihun* est le Jaxartes des anciens, & le fleuve Gihun, est le Bactrus ou l'Oxus. Le *Sihun*, suivant le P. Gaubil, prend sa source sous le 97^d 13$'$ *de longitude*, & *au* 40^d de *latit.* (*D. J.*)

SJIROGGI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau du Japon, dont l'écorce est raboteuse, les feuilles longues de trois pouces, pointues aux deux extrémités, sans découpures. Ses fleurs, placées sur des pédicu-

les disposés en ombelle, sont en grand nombre, petites & pantapétales. Ses baies, en hiver, après la chûte des feuilles, sont d'un beau rouge, moins grosses qu'un pois, d'une chair blanche, pulpeuse & amere. Ses graines sont triangulaires & de la grosseur de celles du carvi. On distingue au Japon un autre *sjiroggi*, nommé vulgairement *namone*, petit arbre dont les feuilles sont creuses dans leur longueur, recourbées, & très-légérement dentelées à leur bord. Ses baies sont à peu près de la grosseur d'une cerise; & ses semences, qui sont en petit nombre, de celle de la graine de cumin.

SIKI, (*Géog. mod.*) village de la Turquie, en Asie, sur la côte de la Propontide. Il est peu éloigné du golfe de Montaquia, & est appellé *siequino* dans nos cartes. Mais *siiki* est son véritable nom, qu'il a pris de son terroir plein de figuiers sauvages. On sait que *siki* veut dire en grec une *figue*. Ce village est grand, & a une église que les Grecs appellent *Agios strategos*; c'est aussi le nom qu'ils donnent quelquefois à l'archange saint Michel, comme qui diroit le *saint capitaine*. Près du rivage, on découvre une fontaine appellée *christos*, à laquelle ils attribuent des miracles. Ils en nomment l'eau *agiasina*, c'est-à-dire, *l'eau bénite*. (*D. J.*)

SIKINO, (*Géog. mod.*) Σικῖνος, isle de la mer Egée, entre celles de Milo & Amorgos, proche de Policandro, à huit milles de Nio. Elle a environ vingt milles de tour, & n'a point de port, ce n'est proprement qu'une montagne, mais qui ne laisse pas de produire le meilleur froment de l'Archipel.

Pline, Apollonius de Rhodes, ainsi qu'Etienne le géographe, assurent qu'elle se nommoit anciennement *Œnoé*, l'isle au vin, à cause de la fertilité de ses vignobles; sur quoi le scholiaste d'Apollonius remarque qu'elle prit le nom de *Sikinus*, d'un fils de Thoas, roi de Lemnos, seule personne de l'isle qui se sauva par l'adresse de sa fille Hypsipyle, dans cette cruelle expédition où toutes les femmes égorgerent non-seulement leurs maris pendant la nuit, mais tous les garçons du pays, enragées de ce qu'ils leur préféroient les esclaves qu'ils venoient de faire en Thrace. Thoas donc aborda dans l'isle dont nous parlons, & fut très-bien reçu d'une nymphe qui lui fit part de ses faveurs; Sikinus en naquit, beau garçon, qui donna son nom au pays.

Sikino a été du domaine des ducs de Naxie; il n'y a dans l'isle qu'un bourg de même nom, & qui n'a guere plus de deux cens habitans qui sont presque tous grecs. *Long.* 43, 26; *latit.* 36, 35. (*D. J.*)

SIKKES, s. m. (*Hist. mod.*) nom sous lequel les habitans du royaume d'Arrakan, situé dans la péninsule ultérieure de l'Inde, désignent les ministres d'état & les principaux officiers du royaume.

SIKOKF, *isle*, (*Géog. mod.*) la troisieme des trois grandes isles qui forment l'empire du Japon. Elle est presque quarrée; & comme on l'a divisée en quatre provinces, on l'a nommée *siikokf*, c'est-à-dire, le pays des quatre provinces. (*D. J.*)

SIL, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une espece d'ocre rouge; ils en distinguoient trois especes; le *sil atticum* étoit d'un rouge pourpre; le *sil syricum* venoit de Syrie, étoit d'un rouge vif; le *sil marmorosum* ou marbré, qui avoit la dureté d'une pierre. Ils avoient aussi le *sil achaïcum*, dont nous n'avons point de description. M. Hill croit que le *sil atticum romanorum* dont il est parlé dans Vitruve, étoit un sable rouge & brillant préparé, qu'il ne faut point confondre avec l'ocre attique dont on a parlé. *Voyez* Hill, *notes sur Théophraste.*

Sil, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie. Elle naît aux confins du Carduel, & après avoir traversé la Circassie, elle se décharge dans la mer de Zabache. (*D. J.*)

SILA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans le Brutium, au nord de la ville de Rhegium, selon Strabon, *l. VI*, qui dit qu'on y recueilloit une sorte de poix très-estimée, appellée de-là *pix Bruttia Sila*. Cette forêt occupoit une partie de l'Apennin, ce qui fait que Pline, *l. III*, *c. v*, la nomme *Apennini Silva*, Sila. Il décrit aussi, *l. XVI*, *c. ij*, la poix que l'on recueilloit dans cette forêt. (*D. J.*)

SILAHDAR AGA, *ou* FELICTAR AGA, s. m. (*Hist. mod.*) officier du grand seigneur, tiré du corps des Itch-oglans. C'est

le porte épée du sultan dans les cérémonies publiques. Le *silahdar* porte le cimeterre du grand seigneur & coupe les viandes à sa table. Il est comme le grand maître de la maison de l'empereur & regle toute sa cour. Son autorité s'étend aussi sur le reste de l'empire d'une maniere particuliere. Les grands ne lui parlent qu'avec respect, & ne lui écrivent jamais sans lui donner le titre de *musahih*, c'est-à-dire, *conseiller privé*, quoiqu'il ne le prenne point dans les actes. Sa place, qui lui permet d'approcher du sultan, l'éleve quelquefois à la plus haute faveur. Guer. *mœurs des Turcs, tome II.*

SILARO, LE, *ou* SELO, en latin *Silarus*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a sa source dans l'Apennin, aux confins de la Basilicate, & se jette dans le golfe de Salerne, à dix-huit milles de Salerne. (*D. J.*)

SILARUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, aux confins des Picentins & des Lucaniens. L'embouchure de ce fleuve faisoit, selon Strabon, *liv. VI*, la borne entre la côte de la mer Tyrrhène & celle de la mer de Sicile. Pline, *liv. III, c. v*, dit que le *Silarus* fait le commencement de la troisieme région & du pays des Lucaniens & des Brutiens. Virgile, Ptolomée, Pline, Silius Italicus, & la table de Peutinger, disent *Silarus fluvius*, ou *Silarum flumen;* mais Pomponius Mela dit *Silerus*, & Lucain, aussi bien que Vibius Sequester, écrivent *Siler*. Le nom moderne est *Sil alo*. (*D. J.*)

SILAS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde. Arrien rapporte, d'après Mégasthène, que ce fleuve sortoit d'une fontaine de même nom, qu'il couloit par le pays des Siléens, & que ses eaux étoient très-légeres. (*D. J.*)

SILATUM, s. m. (*Littérat.*) les anciens Romains nommoient aussi la roquille de vin qu'ils prenoient le matin, parce qu'ils y faisoient infuser de la plante de sili, ou seseli. C'est une vieille coutume de boire le matin quelque liqueur médicinale, plus ou moins forte. C'est ainsi que nous faisons usage de vin d'absinthe, au lieu duquel les Indiens boivent du vin imprégné de gingembre. (*D. J.*)

SILAUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses feuilles sont assez minces, courtes, & ressemblent beaucoup à celles du fenouil ; elles sont seulement un peu plus larges. Ses semences sont longues, sillonnées, & garnies d'une espece de marge ou bord feuillu. Boerhaave en compte cinq especes. (*D. J.*)

SILBERBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, vers les confins de la Bohème, dans les montagnes, près de quelques mines d'argent, qui ont occasionné son nom. (*D. J.*)

SILBIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Japygie, selon Diodore de Sicile, qui dit que les Romains l'enleverent aux Samnites. Cette ville est appellée *Silvium* par d'autres auteurs. *Voy.* SILVIUM. (*D. J.*)

SILCESTER, (*Géog. mod.*) ville détruite d'Angleterre, au nord du comté de Southampton, où l'on voit ses ruines. Elle fut fondée dans le iv^e^ siecle par Constantin le jeune, fils de Constantin le grand. Les anciens l'appelloient *Vindonum*, & elle étoit la capitale des Ségontiens. Les Saxons la désolerent en s'emparant du pays, & les Danois acheverent de la ruiner. Elle occupoit alors quatre-vingts acres de terre. On y a déterré quelques médailles, & l'on y trouve encore les traces ordinaires des villes autrefois habitées par les Romains, je veux dire, un chemin royal pavé, qui passant par des lieux aujourd'hui déserts & jadis habités, côtoie les frontieres des comtés de Berk & de Wilt, & aboutit à la forêt de Chut, où l'on en voit les débris en quelques endroits. (*D. J.*)

SILE, (*Géog. anc.*) ville de la basse Egypte. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route de Sérapium à Péluse, entre *Thaubasium* & *Magdolum*, à vingt-huit milles de la premiere de ces places, & à douze milles de la seconde. Il y a apparence que *Sile* est la même que *Selæ* de l'Augustamnique, & dont l'évêque nommé Alypius, assista au premier concile d'Ephèse. On croit aussi que c'est la même ville qui est nommée *Sella* dans les notices. (*D. J.*)

SILENCE, s. m. *terme relatif*, c'est l'opposé du bruit. Tout ce qui frappe l'organe de l'ouie, rompt le *silence*. On dit le *silence* des temples est auguste, le *silence* de la nuit est doux, le *silence* des forêts

inspire une espece d'horreur, le *silence* de la nature est grand, le *silence* des cloîtres est trompeur.

SILENCE, (*Art orat.*) le *silence* fait le beau, le noble, le pathétique dans les pensées, parce qu'il est une image de la grandeur d'ame; par exemple, le *silence* d'Ajax aux enfers dans l'Odyssée, où Ulysse fait de basses soumissions à ce prince; mais Ajax ne daigne pas y répondre. Ce *silence* a je ne sais quoi de plus grand que tout ce qu'il auroit pu dire. C'est ce que Virgile a fort bien imité dans le vj[e] livre de l'Enéïde, où Didon aux enfers traite Enée de la même maniere qu'Ajax avoit fait Ulysse; aussi insensible, aussi froide qu'un rocher de Paros, elle s'éloigna sans lui répondre, & d'un air irrité s'enfonça dans le bois.

Nec magis incepto vultum sermone movetur,
Quàm si dura silex aut stet Marpesia cautes,
Tandem proripuit sese, atque inimica refugit;
Tu nemus umbriferum. v. 470.

2°. Il est une seconde sorte de *silence*, qui a beaucoup de grandeur & de sublimité de sentiment en certains cas. Il consiste à ne pas daigner parler sur un sujet dont on ne pouvoit rien dire sans risquer, ou démontrer quelque apparence de bassesse d'ame, ou de faire voir une élévation capable d'irriter les autres. Le premier Scipion l'africain, obligé de comparoître devant le peuple assemblé, pour se purger du crime de péculat dont les Tribuns l'accusoient: Romains, dit-il, à pareil jour je vainquis Annibal, & soumis Carthage; allons-en rendre graces aux Dieux. En même temps il marche vers le capitole, & tout le peuple le suit. Scipion avoit le cœur trop grand pour faire le personnage d'accusé; & il faut avouer que rien n'est plus héroïque que le procédé d'un homme, qui fier de sa vertu, dédaigne de se justifier, & ne veut point d'autre juge que sa conscience.

Dans la tragédie de Nicomede, ce prince, par les artifices d'Arsinoé sa belle-mere, est soupçonné de tremper dans une conspiration; Prusias son pere, qui ne le souhaite pas coupable, le presse de se justifier, & lui dit:

Purge-toi d'un forfait si honteux & si bas.

l'ame de Nicomede se peint dans sa réponse vraiment sublime:

Moi, seigneur, m'en purger! vous ne le croyez pas.

Je ne sais ce qu'on doit le plus admirer dans la réponse de Nicomede, ou de ce qu'il ne veut pas seulement se justifier, ou de ce qu'il est si sûr & si fier de son innocence, qu'il ne croit pas que son accusateur en doute.

3°. Un ambassadeur d'Abdere, après avoir long-temps harangué Agis, roi de Sparte, pour des demandes injustes, finit son discours, en lui disant: seigneur, quelle réponse rapporterai-je de votre part? Que je t'ai laissé dire tout ce que tu as voulu, & tant que tu as voulu, sans te répondre un mot. Voilà un *taire-parlier* bien intelligible, dit Montagne.

4°. Mais je vais offrir un exemple de *silence* qui est bien digne de notre respect. Un pere de l'église nous donne une idée de la constance de Jesus-Christ par un fort beau trait de réponse. Pour l'entendre, il faut se rappeller une circonstance de la vie d'Epictete. Un jour, comme son maître lui donnoit de grands coups sur une jambe, Epictete lui dit froidement: si vous continuez, vous casserez cette jambe; son maître irrité par ce sang froid, lui cassa la jambe: ne vous l'avois-je pas bien dit que vous casseriez cette jambe? Un philosophe opposoit cette histoire aux chrétiens, en disant: votre Jesus-Christ a-t-il rien fait d'aussi beau à sa mort? Oui, dit S. Justin, il s'est tu. (*D. J.*)

SILENCE, (*Crit. sacrée.*) ce mot, outre sa signification ordinaire, se prend au figuré dans l'écriture; 1°. pour la patience, le repos, la tranquillité: nous les conjurons de manger leur pain, en travaillant paisiblement, *in silentio*, μετὰ ἡσυχίας, *II. Thess. iij*, 12. Ce terme 2°. désigne la retraite, la séparation du grand monde: Esther ne portoit pas ses beaux habits dans le temps de sa retraite; *in diebus silentii.* 3°. Il marque la ruine, *Dominus silere nos fecit*, *Jérém. viij*, 14, c'est-à-dire, *le seigneur nous a ruiné.* (*D. J.*)

SILENCE, *dieu du*, (*Mythol.*) Ammien Marcellin dit qu'on révéroit la divinité du silence

ſilence, *ſilentii numen colitur*. Les Egyptiens l'appelloient *Sigation ;* les Grecs, *Harpocrate ;* & les Romains, *Angenora*. On repréſentoit cette divinité ayant le doigt ſur la bouche. (*D. J.*)

Silences, ſ. m. *en Muſique*, ſont différens ſignes répondans à toutes les différentes valeurs des notes ; & qui, mis à la place de ces notes, marquent que tout le temps de leur valeur doit être paſſé en *ſilence*.

Quoiqu'il y ait dix valeurs de notes différentes, depuis la maxime, juſqu'à la quadruple croche, il n'y a cependant que neuf caracteres différens pour les *ſilences*, parce qu'il n'y en a point qui correſponde à la valeur de la maxime ; mais pour en exprimer la durée, on double le bâton de quatre meſures, qui équivaut à la longue.

Ces divers *ſilences* ſont donc, le bâton de quatre meſures, qui vaut une longue ; le bâton de deux meſures, qui vaut une breve, ou quarrée ; la pauſe, qui vaut une ſemi-breve, ou ronde ; la demi-pauſe, qui vaut une minime, ou blanche ; le ſoupir, qui vaut une noire ; le demi-ſoupir, qui vaut une croche ; le quart de ſoupir, qui vaut une double croche ; le demi-quart de ſoupir, qui vaut une triple croche ; & enfin, le ſeizieme de ſoupir, qui vaut une quadruple croche. *Voyez dans les Pl. de Muſique* les figures de tous ces ſilences.

Il faut remarquer que le point n'a pas lieu parmi les *ſilences*, comme parmi les notes ; car, quoiqu'une noire & un ſoupir ſoient d'égale valeur, on ne pourroit pas pointer le ſoupir, pour exprimer la valeur d'une noire pointée ; mais il faut après le ſoupir écrire encore un demi-ſoupir ; ce qui eſt aſſez mal-entendu. (*S*)

SILENCIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) *ſilentiarius ;* nom propre d'office parmi les eſclaves des Romains ; ce nom & cet office n'a été établi que vers le temps de Salvien, comme l'a prouvé Pignorius. Mais les *ſilenciaires*, dans la cour des empereurs, étoient des gens attachés au ſervice de leur maiſon, & qui avoient un décurion à leur tête. Enfin le nom de *ſilenciaire* fut donné dans le bas empire, au ſecrétaire du cabinet de l'empereur ; Charlemagne avoit un *ſilenciaire*. (*D. J.*)

SILENCIEUX, adj. (*Gram.*) qui garde le ſilence, une paſſion forte eſt ordinairement *ſilencieuſe ;* les hommes *ſilencieux* profitent de tout ce qui ſe dit, & ils ſont redoutables pour ceux qui cachent au fond de leur ame, des choſes qu'ils ſeroient bien fâchés qu'on y devinât.

SILENE, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, décrit par Dillenius, dans ſon *Hort. elthethenſis*, *pag.* 309, que Linnæus caractériſe de la maniere ſuivante. Le calice particulier de la fleur, eſt liſſe, oblong, compoſé d'une ſeule feuille, découpée en cinq ſegmens ſur les bords ; la fleur eſt à cinq pétales, dont les pointes ſont obtuſes & échancrées ; le nectarium, ou la partie de la couronne de la fleur, eſt comme formée de quelques denticules ; les étamines ſont dix filets qui vont en pointes aiguës ; leurs boſſettes ſont oblongues ; le germe du piſtil eſt cylindrique ; les ſtyles, au nombre de trois, ou de cinq, ſont communément de la longueur des étamines ; les ſtigma ſont toujours penchés du côté du ſoleil ; le fruit eſt diviſé en autant de cellules qu'il y avoit de ſtyles ; ces cellules contiennent un grand nombre de graines taillées en forme de rein. Linn. *gen. plant. pag.* 197. (*D. J.*)

Silene, (*Mythol.*) il étoit né de Mercure, ou de Pan, & d'une nymphe. Nennus, dans ſes *dionyſiaques*, le fait fils de la terre, c'eſt-à-dire qu'il ignoroit ſon origine. *Silène*, dit Orphée, étoit fort agréable aux dieux, dans l'aſſemblée deſquels il ſe trouvoit fort ſouvent. Il fut chargé de l'enfance de Bacchus, & l'accompagna dans ſes voyages.

Tous les poëtes ſe ſont divertis à nous peindre la figure, le caractere & les mœurs de *Silène ;* à les en croire, il étoit ventru, ayant la tête chauve, un gros nez retrouſſé, & de longues oreilles pointues, étant tantôt monté ſur un âne, ſur lequel il a bien de la peine à ſe ſoutenir, & tantôt marchant appuyé ſur un thyrſe ; c'eſt le compagnon, & le premier lieutenant de Bacchus ; il raconte, dans le cyclope d'Eurypide, qu'il combattit les géans, à la droite de ſon maître, tua Encelade, & en fit voir les dépouilles au dieu, pour preuve de ſa valeur ; le voilà donc, malgré ſa figure burleſque, traveſti en grand capitaine.

Je ſais bien qu'il s'attribue le nectar & l'ambroiſie, comme s'il étoit un dieu céleſte; mais je ſais encore mieux par mes lectures, qu'il n'en aimoit pas moins la boiſſon des pauvres mortels, & qu'il s'en donna à cœur joie, à l'arrivée d'Ulyſſe dans l'antre du cyclope; perſonne n'ignore que les vignes ſont appellées ſes filles, & dans Pauſanias l'Ivrognerie même lui verſe du vin hors d'un gobelet.

Cependant Virgile, dans une de ſes plus belles églogues (la ſixieme que M. de Fontenelle n'a pas eu raiſon de critiquer), ne repréſente pas *Silène* comme un ſuppôt de Bacchus, mais comme un chantre admirable, & qui dans ſa jeuneſſe avoit fait de bonnes études philoſophiques.

Deux bergers, dit le poëte, le trouverent un jour endormi au fond d'une grotte; il avoit, ſelon ſa coutume, les veines enflées du vin qu'il avoit bû la veille, ſa couronne de fleurs tombée de ſa tête, étoit auprès de lui, & un vaſe peſant, dont l'anſe étoit uſée, pendoit à ſa ceinture; le vieillard avoit ſouvent flatté les bergers de l'entendre chanter de belles choſes; ils ſe jettent ſur lui, & le lient avec des guirlandes; Eglé, la plus jolie de toutes les nymphes, Eglé ſurvient, & ſe joignant à eux, les encourage; & au moment où il commençoit à ouvrir les yeux, elle lui barbouille tout le viſage de jus de mûres; le bon *Silène* riant de ce badinage, leur dit, pourquoi me liez-vous, mes enfans? laiſſez-moi libre; c'eſt pour vous, bergers, que je chanterai; je réſerve à la charmante Eglé une autre ſorte de récompenſe: à ces mots, il ſe met à commencer. Vous euſſiez vu auſſitôt les faunes & les bêtes farouches accourir autour de lui, & les chênes mêmes agiter leurs cimes en cadence; la lyre d'Apollon ne fit jamais tant de plaiſir ſur le ſommet du Parnaſſe; jamais Orphée, ſur les monts Rhodope & Iſmare, ne ſe fit tant admirer.

Le poëte lui fait ici débiter les principes de la philoſophie d'Epicure, ſur la formation du monde. Il y joint beaucoup d'autres choſes ſi jolies, que les échos des vallées, frappés de ſes accords, les porterent juſqu'aux aſtres. Elien, de ſon côté, récite une converſation que *Silène* eut avec Midas ſur ce monde inconnu, dont Platon & quelques autres philoſophes on tant parlé.

Voilà donc *Silène* qui, dans ſa figure groteſque, étoit tout enſemble bûveur, capitaine, chantre & philoſophe. Après tout, Lucien paroît être celui qui en a fait le portrait le plus naïf, & c'eſt auſſi d'après ſon tableau que *Silène* eſt repréſenté dans les monumens antiques; entr'autres ſur une belle agathe, expliquée par Scaliger & par Caſaubon. (*D. J.*)

Silènes, (*Mythol.*) les plus conſidérables & les plus âgés d'entre les ſatyres, étoient nommés *Silènes*, au rapport des anciens hiſtoriens, qui les déſignent ſouvent au pluriel; mais il y en a un principal célebre dans la fable, & à qui les poëtes ont cru devoir donner pluſieurs qualités. *Voy.* Silène, c'eſt ſon nom par excellence. (*D. J.*)

SILER, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par quelques botaniſtes qui ont écrit en latin, à la plante ſéſéli. *V.* Séséli.

Cependant le *ſiler* des auteurs romains déſigne une plante toute différente, je veux dire, un arbriſſeau qui vient dans les lieux marécageux, & qui porte des verges dures, coriaces, flexibles, & propres à toutes ſortes d'ouvrages de vanniers. Les poëtes en font ſouvent mention avec les épithetes de *molle* & *lentum*. Les critiques modernes qui croient que le *ſiler* des Romains, eſt notre ſouchet, ſe trompent, car quoiqu'il ſoit vrai que le ſouchet naiſſe dans les marais, ce n'eſt point un arbriſſeau; le *ſiler* des anciens eſt encore moins le ſaule, car ces deux arbuſtes ſont ſouvent nommés enſemble par les mêmes auteurs, comme étant des plantes différentes. Il faut néanmoins qu'elles ſe reſſemblent à divers égards. (*D. J.*)

SILÉSIE, (*Géogr. mod.*) en Allemand, *Schleſien*, contrée d'Allemagne, avec titre de duché, l'un des plus grands de l'Europe. Elle eſt bornée au nord par le marquiſat de Brandebourg & par la Pologne; au midi, par la Moravie & par la Hongrie; au levant, par la Pologne encore; & au couchant, par la baſſe Luſace & la Bohême.

Sa longueur eſt d'environ 60 milles germaniques, & ſa largeur 20. L'Oder la par-

tage en *Siléfie* orientale, & *Siléfie* occidentale; ce duché eft prefque tout environné de montagnes, d'où fortent plufieurs petites rivieres poiffonneufes, & qui après avoir fertilifé le pays, fe rendent dans l'Oder.

Il y a dans cette contrée plufieurs groffes villes outre Breflaw fa capitale; entre ces villes, les unes font remarquables par leur force, les autres par leur beauté; tout le pays eft fertile en blé, en grandes forêts pleines de gibier, & en pâturages, où l'on nourrit plus de bétail qu'en aucun endroit d'Allemagne. On y trouve auffi quelques mines, & l'Oder facilite le commerce de toutes fes denrées.

La *Siléfie*, après avoir été poffédée par les Quades & les Sarmates Lechides, refta long-temps unie à la Pologne, en formant une efpece de république qui avoit fes priviléges particuliers. Elle devint enfuite un fief mouvant de la couronne de Bohême, & a été poffédée par la maifon d'Autriche depuis l'an 1339, jufqu'en 1740; & c'eft affurément un des meilleurs pays qu'elle ait eu fous fa domination.

Après la mort de l'empereur Charles VI, un jeune prince qui fera long-temps parler de lui par fon génie fupérieur, & par fes grandes victoires, Fréderic II, roi de Pruffe, réclama fes prétentions fur une partie de ce pays, & par le traité conclu à Drefde, le 25 décembre 1745, l'impératrice reine de Hongrie & de Bohême, céda à ce prince la haute & baffe *Siléfie* en toute fouveraineté.

On a recueilli les écrivains de l'hiftoire de ce pays, *Silefiacarum rerum fcriptores*; ils forment trois volumes *in-fol.* publiés à Leipfick en 1729.

D'autres favans ont donné l'hiftoire naturelle de la *Siléfie*. Tels font Schwencfeld (Gafparus); *Tritophœum Silefiœ, Ligniciœ, 1603, in-4°.* Hennefeld, *Silefiographia, Lipfiœ, 1704, 3 vol. in-4°.* Wolckmannus (Georg. Anton.) *Silefia fubterrranea*, en allemand, Leipfick, 1720, *in-4°.* (*D. J.*)

SILEX, f. m. (*Hift. nat. Minéral.*) ce mot qui eft latin, a été adopté par les naturaliftes françois, pour défigner en général le caillou ou la pierre à fufil, & particuliérement la pierre à fufil noire, qui fe trouve par maffes informes & détachées dans les couches de la craie. On a déja parlé de plufieurs propriétés de cette pierre à l'*article* CAILLOU; l'on y a rapporté différens fentimens fur fon origine & fa formation; cependant on a cru faire plaifir au lecteur en lui mettant ici fous les yeux des obfervations plus récentes qui ont été faites fur le *filex;* elles contribueront à jeter du jour fur la nature de cette pierre importante, dont la terre fert de bafe à l'agate, au jafpe, au quartz & aux pierres précieufes. *Voyez ces différens articles.*

Le *filex* eft très-abondamment répandu dans prefque toutes les parties de notre globe; il ne forme jamais de couches fuivies ou de bancs, comme la pierre calcaire, les ardoifes, *&c.* mais il fe trouve par maffes de grandeurs inégales, détachées les unes des autres. C'eft fur-tout dans les couches de craie que l'on rencontre une grande quantité de ces pierres; elles y font répandues par maffes irrégulieres & de toutes fortes de figures. Ces fortes de *filex* font communément noirs à l'intérieur; à l'extérieur ils font comme enveloppés d'une croûte blanche qui fe diftingue par fa dureté de la craie qui les environne. Ces circonftances ont fait conjecturer qu'il devoit y avoir de l'analogie entre la craie & le *filex* ou caillou; de là quelques auteurs ont penfé que la craie n'étoit produite que par la décompofition du caillou; d'autres au contraire ont regardé le caillou comme une production de la craie. Ces fentimens font tous deux fondés fur des raifons fpécieufes; nous allons voir pour lequel il paroît plus naturel de fe décider.

Le *filex* ou le caillou ne fe diffout point, lorfqu'on y verfe de l'acide, malgré cela fi un fragment de *filex*, qui eft communément tranchant & d'une couleur noirâtre à l'extérieur, demeure pendant long-temps expofé aux injures de l'air, fes angles tranchans s'émouffent à la longue, & la partie noirâtre fe recouvre d'une efpece de peau blanche qui à la fin ne laiffe plus paroître de noir. Cette expérience prouve d'une maniere inconteftable que l'acide de l'air, qui n'eft autre chofe que l'acide vitriolique, a agi fur cette pierre; il faut croire que la nature aidée des temps, & fachant donner à cet acide le degré d'activité qui lui eft

néceſſaire, vient à bout de cette diſſolution à laquelle le chymiſte ne peut parvenir en ſe ſervant des acides ordinaires, qui ſont des produits de l'art. Dans le *liquor ſilicum* on voit qu'il ſe fait une diſſolution de la partie du caillou qui avoit été combinée par la fuſion avec le ſel alkali fixe. *Voyez* LIQUOR SILICUM. Ces expériences prouvent que la nature & l'art peuvent venir à bout de diſſoudre le *ſilex*, & que cette pierre n'eſt point inattaquable par les diſſolvans, comme quelques auteurs l'ont prétendu.

Lorſque l'on conſidere attentivement le caillou, on y trouve des caracteres qui indiquent d'une maniere ſenſible que cette pierre dans ſon origine a dû être molle, & avoir un degré de fluidité. En effet, on trouve ſouvent dans le ſein de la terre des coquilles dans l'intérieur deſquelles on rencontre des cailloux de différentes couleurs qui s'y ſont moulés au point de prendre parfaitement les empreintes des coquilles les plus petites dans leſquelles le ſuc pierreux a coulé; une infinité d'exemples empêchent de douter de cette vérité; en effet on trouve des échinites ou ourſins, des turbinites, &c. qui paroiſſent entiérement changés en *ſilex*. C'eſt auſſi de cette maniere qu'ont dû ſe former les morceaux de bois changés en agates & en cailloux que l'on rencontre ſouvent en terre; la matiere lapidifique qui produit le *ſilex*, a dû être dans une très-grande fluidité pour s'inſinuer & ſe mouler dans les fibres & canaux déliés, dont le bois eſt compoſé. *V.* PÉTRIFICATION.

Le tiſſu compacte & ſerré du *ſilex*, ainſi que les mamelons qui ſe trouvent fréquemment, ſoit à ſa ſurface, ſoit à ſon intérieur, nous conduiſent à croire que non-ſeulement la matiere dont cette pierre s'eſt formée a été fluide, mais encore qu'elle a été dans un état de viſcoſité ou d'une eſpece de gelée. Si la diſſolution eût été parfaite c'eſt-à-dire, ſi l'eau chargée de la matiere du caillou diſſoute, n'eût eu que le point de ſaturation, l'évaporation eût produit du cryſtal de roche, c'eſt-à-dire, des colonnes exagones terminées par une pyramide pareillement exagone, figure qui eſt propre à la matiere *ſilicée*, lorſqu'elle eſt pure. Mais lorſque des ſubſtances terreuſes ou métalliques ſont venues accidentellement ſe joindre à la diſſolution, elles l'ont rendue opaque, colorée & viſqueuſe, & alors la cryſtalliſation n'a point pu ſe faire. C'eſt-là vraiſemblablement la raiſon pourquoi les pierres de la nature du *ſilex*, qui ſont opaques ou fort chargées de couleur, forment preſque toujours des mamelons; on en a des exemples dans les agates, les jaſpes, & l'on voit que ces pierres ont ſouvent à leur intérieur des cavités recouvertes de mamelons très-durs, & dont la couleur varie en raiſon des métaux qui ont coloré la matiere, lorſqu'elle étoit fluide ou en diſſolution; au lieu que quelques cailloux ont à leur intérieur des cavités couvertes de cryſtaux clairs & tranſparens, qui ont toutes les qualités du cryſtal de roche.

Toutes ces conjectures prendront beaucoup de vraiſemblance, ſi l'on y joint quelques expériences que M. Swab vient de publier dans le *tome XX* des mémoires de l'académie de Stockholm, année 1758: le réſultat de ces expériences prouve, que les acides agiſſent ſur les verres formés par le mêlange d'une terre calcaire quelconque ou de la chaux, avec de l'argille ou avec du caillou. On ſait que ces ſubſtances qui ſeules ne ſe fondent point, entrent en fuſion dès-lors qu'on vient à les mêler. Pour cet effet l'on n'a qu'à pulvériſer ce verre, verſer par deſſus de l'acide vitriolique, de l'acide nitreux ou de l'acide marin, & mettre le tout en digeſtion dans un lieu chaud; dans cette expérience il ne ſe fait point d'effervescence, malgré cela on trouve que le diſſolvant que l'on a employé s'épaiſſit en vingt-quatre heures, & forme une matiere gélatineuſe & tranſparente comme de l'empoi, qui s'attache au vaiſſeau, au fond duquel eſt tombée une portion du verre pulvériſé qui ne s'eſt point diſſoute.

L'acide vitriolique combiné avec de la chaux ou avec une ſubſtance calcaire ſeule produit bien une eſpece de ſel, mais non pas une matiere gélatineuſe, comme celle dont il s'agit ici; pour produire cet effet, il faut que la chaux ou la terre calcaire ait été fondue, c'eſt-à-dire, modifiée & élaborée par ſa combinaiſon avec de l'argille

ou avec une pierre de la nature du *filex* ou du caillou.

Les différentes gelées que M. Swab a obtenues de cette maniere, se durcissoient avec le temps & acquéroient la consistance d'une pierre; elles étoient communément cassantes & remplies de gerçures; elles se mettoient par éclats, comme du *filex* ou comme du verre; elles conservoient leur transparence, mais en se séchant elles prenoient une couleur plus foncée. Cette matiere gélatineuse séchée attiroit fortement l'humidité de l'air, même après avoir été édulcorée; mais en la faisant rougir au feu, ce qui la remplit de fentes, elle n'attiroit plus d'humidité de l'air. Dans cet état, ni les acides, ni les alkalis n'attaquent plus cette matiere semblable à une pierre. Si on l'expose à un feu violent excité par un soufflet, en une demi-heure de temps sa surface se couvre d'une espece d'enduit ou de vernis, mais elle n'entre point en une fusion parfaite, elle devient tendre & grenue ou farineuse dans la fracture, & ressemble à de la pierre à chaux d'un grain fin qui a été calcinée, cependant elle n'a aucune des propriétés de la chaux.

Les expériences qui précedent ont été faites par M. Swab, dans la vue de découvrir, 1°. pourquoi certains verres étoient attaquables par les acides; il a trouvé que ceux dans la composition desquels on avoit fait entrer de la chaux ou quelque pierre calcaire, étoient toujours dissous par les acides & formoient de la gelée. 2°. Il a voulu découvrir, si ce ne seroit pas là la voie dont la nature se serviroit dans le sein de la terre, pour former des *filex* ou du caillou. Comme cette pierre se trouve communément dans des couches de craie, le célebre M. Linnæus a été le premier qui ait soupçonné que la craie pouvoit donner naissance au caillou; M. Swab présume que le caillou pourroit bien être produit par la combinaison d'un acide minéral, avec une terre calcaire modifiée & élaborée par la nature d'une façon particuliere, à laquelle il s'est joint quelque mélange étranger. Il est certain que les caracteres que présente la gelée durcie dont on a parlé, son aspect vitreux, son infusibilité, son insolubilité dans les acides annoncent une très-grande analogie entr'elle & le *filex* ou caillou. Quant aux différences qui sont entre cette matiere & le *filex*, elles viennent du temps & de certaines circonstances que la nature met dans ses opérations, & que l'art ou ignore ou ne sait point imiter. Cependant M. Swab croit que l'on pourroit parvenir à faire des *filex* ou cailloux artificiels qui auroient plus de solidité, qui n'attireroient point l'humidité de l'air; en un mot, qui seroient plus semblables au *filex* naturel, si l'on tentoit de combiner la chaux avec des substances différentes de celles qu'il a employées, & cela dans des proportions variées: comme ces expériences demandent du temps, il se promet de les suivre & de rendre compte à l'académie de Stockholm, dont il est membre, du succès de ses travaux. En attendant, il paroît que les expériences que M. Swab a faites sont propres à jeter un grand jour sur la connoissance des pierres en général; elles pourroient faire présumer qu'il n'y a qu'une terre primitive dans la nature, dont les différentes combinaisons & élaborations produisent toutes les variétés que nous voyons dans les pierres. *V.* Pierres. (--)

SILGUEROS, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau du Mexique & des autres provinces de la nouvelle Espagne, qui est de la grosseur d'un moineau; son plumage est blanc & noir.

SILIAN, (*Géogr. mod.*) grand lac de Suede dans la Dalécarlie; ses eaux sont portées à la mer par la riviere de Dala.

SILICENSE FLUMEN, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Espagne bétique. Hirtius, *de bell. Alex. c. lvij*, fait entendre que l'ancienne Ségovie de la Bétique étoit bâtie sur le bord de ce fleuve; ce qui fait juger que ce pourroit être le Xénil.

SILICERNE, s. m. (*Antiq. rom.*) *silicernium*; festin funebre que l'on faisoit chez les Romains aux vieillards décrépits auprès d'un tombeau, comme pour leur dire le dernier adieu; de là vient que Térence appelle ingénieusement par métaphore *silicernum* un vieillard qui, courbé sous le poids des années, regarde tranquillement la pierre de la tombe où ses cendres doivent être renfermées. C'étoit une idée pleine de bon sens que celle du *silicerne*; elle apprenoit

aux hommes à moins redouter la crainte de la mort. (*D. J.*)

SILICI-CLASSITÆ, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie au voisinage de la Mésopotamie, selon Pline, *l. VI*, *c. xxvj*, qui les surnomme *Classitæ*, pour les distinguer des *Silici-montani*, qui habitoient les montagnes.

SILIGO, s. m. (*Littérat. Botan.*) ce mot signifie *le plus pur froment*; & dans Celse, *la fleur du meilleur froment*. Quelques auteurs botanistes, comme Tragus, Brunsfeld & Lonicerus, ont cru que les anciens appelloient le seigle du nom de *siligo*; parce qu'ils ont lu dans Pline, *liv. XVIII*, *ch. x*, & autres écrivains, que le froment, *triticum*, se changeoit *in siliginem*, & que le *siglio* retournoit quelquefois en froment ordinaire. Leur erreur a donné lieu à celle de divers laboureurs qui imaginent que le froment se change en seigle, & le seigle en froment, ce qui est contraire à la vérité, ces deux grains donnant toujours la même espece de plante, plus ou moins belle; aussi le *panis siligineus* des anciens ne signifie point du pain de seigle, ni du pain de froment dégénéré en seigle, mais tout au contraire du pain de pur & beau froment également blanc & léger. (*D. J.*)

SILIKHTAR, s. m. (*terme de relation.*) page d'une des chambres du grand-seigneur. Il est l'écuyer du grand-seigneur, porte son épée, & l'accompagne par-tout quand il sort du serrail.

SILINUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse dans l'Elide; il arrosoit le territoire de Scillunte. C'est le *Sellenus* de Xénophon, & le *Selinus* de Strabon.

SILIQUA, s. m. (*Mesure anc.*) κεράτιον; poids des anciens qui faisoit la troisieme partie d'une obole, ou ce qui revient au même, la sixieme partie d'un scrupule.

SILIQUASTRUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante connue en françois sous le nom de *gainier*. *V.* GAINIER.

SILIQUE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *siliqua*, terme synonyme à *gousse*.

La *silique* ou la *gousse* est le fruit des légumes & des plantes qui ont la fleur légumineuse. Il faut remarquer que la *silique* est ou simple, ou double, ou composée.

La *silique* simple est formée de deux lames convexes en dehors, plates dans quelques espaces, collées par les bords l'une contre l'autre, & laissant entre ses lames appellées *cosses*, un espace occupé par les semences.

La *silique* double se forme aussi par deux lames, mais qui ne sont pas collées sur les bords, comme celles de la gousse simple; ces deux lames se replient chacune en dedans, & forment une cloison mitoyenne qui divise la *silique* dans sa longueur en deux loges remplies de semences.

La troisieme espece de *silique*, est composée de quelques pieces attachées bout à bout, & l'on trouve une semence dans chacune de ces pieces.

On voit aussi quelques *siliques* de plantes légumineuses qu'on prendroit d'abord pour *siliques* simples, parce qu'elles sont à deux cosses; mais la différence consiste en ce que les cosses de celles-ci sont divisées en cellules par des cloisons posées au travers, & ces cellules sont remplies par des semences.

J'ai dit ci-dessus que *gousse* & *silique* étoient synonymes dans notre langue, j'ajoute, avec M. de Tournefort, qu'il seroit à souhaiter qu'on fixât le nom de *gousse*, pour signifier les fruits des plantes qui ont les fleurs légumineuses, comme sont les pois, les feves, les astragales; & qu'on n'employât celui de *silique*, que pour signifier les fruits qui sont à peu près de pareille structure, mais qui succedent à des fleurs qui ne sont pas légumineuses; cependant on n'a point encore pu engager les botanistes à adopter cette distinction, & les deux mots sont restés entiérement synonymes. (*D. J.*)

SILIQUE *du carcubier*, (*Hist. nat.*) Ces *siliques* contiennent une espece de pulpe mielleuse. *Voyez* CAROUBIER. Cet arbre croît dans l'Andalousie & le Levant. Il est dommage que cet arbre soit si délicat, il demande la serre en Angleterre, en Hollande & dans la France septentrionale.

Lorsqu'on envoie la graine du *caroubier* dans la silique, elle arrive parfaitement saine: on la seme en mars dans des pots qu'on plonge dans une couche tempérée: ces jeunes plantes doivent passer l'hiver dans une caisse à vitrage. Au mois de sep-

tembre de la ſeconde année, il faudra les tranſplanter avec ſoin, & les mettre chacune ſéparément dans un pot : cette opération ne peut ſe faire de trop bonne heure, car ces arbres pouſſent de longs pivots ſans racines latérales, dont le retranchement rend la repriſe très-difficile, lorſque ces pivots ont acquis de la conſiſtance & une certaine longueur. J'ai perdu pluſieurs beaux ſujets pour en avoir trop différé la tranſplantation.

On donne les *ſiliques* de cet arbre aux beſtiaux ; elles contiennent une moëlle aſſez agréable à manger ; elles ſont même, dans les temps de diſette, une reſſource pour les plus pauvres d'entre les habitans des lieux où elles croiſſent ; mais cette nourriture donne la diarrhée, & cauſe des tranchées. On regarde ce fruit comme un bon béchique ; il entre dans pluſieurs préparations médicinales.

Le bois du *caroubier* eſt dur, & propre aux mêmes uſages que celui du chêne verd.

Il eſt bon de voir l'*article* CAROUBIER, traité par M. le chevalier de Jaucourt ; on y trouvera une érudition très-intéreſſante. (*M. le baron* DE TSCHOUDI.)

SILIQUE, ſ. f. (*Monnoie.*) ancienne petite monnoie d'Alexandrie, valant une quinzaine de ſous de la nôtre. Il en eſt parlé dans l'*hiſtoire eccléſ.* de M. Fleury.

SILIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le territoire de Veniſe. Pline, *liv. III, ch. xviij*, veut que ce fleuve prenne ſa ſource dans les monts *Tauriſani*. Ce fleuve, ſelon Cluvier, *Ital. antiq. lib. I, c. xviij*, retient ſon ancien nom ; car on le nomme préſentement *Sile*. Il a ſa ſource dans une plaine, au deſſus de Tarviſo, qu'il partage en deux, & il y groſſit ſon lit des eaux de pluſieurs ruiſſeaux. (*D. J.*)

SILISTRIA, *ou* DORESTERO, (*Géog. mod.*) en latin *Duroſtorum* ; ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, près du Danube, vis-à-vis de l'embouchure du Miſſoro, à 80 lieues de Sophie, & à 69 au nord-eſt d'Andrinople. C'eſt le chef-lieu d'un gouvernement qui eſt fort étendu. Elle a pour ſa défenſe une bonne citadelle. *Long.* 45, 15 ; *lat.* 42, 12.

SILLAGE, *ou* L'EAU DU VAISSEAU, LANGUE, SEILLURE, OUAICHE, HOUACHE, TRACE NAVALE, ſ. m. & f. (*Marine.*) c'eſt la trace du cours du vaiſſeau ; & ce mot ſe prend ſouvent pour le cours & le chemin même. On dit ce vaiſſeau ſuivoit le *ſillage* de l'amiral. Je connois le *ſillage* de notre vaiſſeau, & je ſais par expérience qu'il fait trois lieues par heure de vent largue. Ces deux capitaines vantoient le *ſillage* de leurs frégates, qui à la vérité étoient plus fines de voiles que les nôtres, mais en revanche notre équipage manœuvroit beaucoup mieux. *Voyez* SEILLURE. C'eſt lorſque le vaiſſeau avance beaucoup, *bon ſillage*.

Doubler le *ſillage* d'un vaiſſeau, c'eſt aller une fois auſſi vîte que lui, ou faire une fois autant de chemin.

SILLE, ſ. m. (*Poéſ. grecq.*) eſpece de poëme ſatyrique des Grecs. Les Grecs n'ont jamais rien eu d'approchant de la ſatyre romaine que leurs *ſilles*, qui étoient auſſi des poëmes mordans, comme on peut encore le reconnoître par quelques fragmens qui nous reſtent des *ſilles* de Timon. Ils reſſemblent ſi fort à la plupart des traits des ſatyres d'Horace, qu'ils pourroient fort bien être appellés des *ſatyres*, de même que les ſatyres pourroient être appellées des *ſilles*. Il y a pourtant cette différence eſſentielle, que les *ſilles* des Grecs étoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des ſatyres des Romains ; car ſi l'on trouva quelquefois quelques parodies, on voit bien que ce n'eſt qu'en paſſant, & que le poëte n'a eu garde d'en abuſer, & par conſéquent la parodie ne fonde pas l'eſſence de la ſatyre romaine comme elle fonde l'eſſence des *ſilles* des Grecs. (*D. J.*)

SILLEBAR, (*Géogr. mod.*) ville des Indes ſur la côte occidentale de l'iſle de Sumatra, le long d'un golfe. Il croît dans ſes environs beaucoup de poivre. *Lat.* méridionale 4, 30.

SILLER, v. n. (*Marine.*) c'eſt cheminer, ou avancer en avant, en coupant l'eau & paſſant à travers. On dit mettre un vaiſſeau dans la ſituation dans laquelle il peut mieux *ſiller*, c'eſt-à-dire en laquelle il peut mieux cheminer.

Vaiſſeau qui ſille *bien*, c'eſt-à-dire, qu'il fait bien du chemin, qu'il avance beaucoup, & fait bonne route.

Un vaisseau qui ne sille *pas bien*, c'est-à-dire, qu'il chemine lentement, & avance peu.

Siller, (*Maréch.*) cheval qui *sille*, qui est *sillé*, est celui qui a les sourcils blancs.

Siller, *terme de Fauconnerie*, c'est coudre les paupieres d'un oiseau de proie afin qu'il n'y voie goutte, & qu'il ne se débatte pas; ce qui se fait pour dresser les oiseaux de proie, & voici comme il faut s'y prendre : ayez une aiguille enfilée d'un fil fin; faites tenir l'oiseau par le bec, puis passez-lui cette aiguille à travers la paupiere de l'œil droit à l'œil gauche, & moins près du bec afin qu'il voie devant. On doit avoir attention, en *sillant* les yeux d'un oiseau, de prendre la pellicule qui couvre la paupiere, de passer l'aiguille à l'autre paupiere, & de tirer les deux bouts du fil, & on les attache sur le bec coupant le fil près du nœud, & le tordant de maniere que les paupieres soient levées si haut que l'oiseau ne puisse voir que devant lui.

SILLET, s. m. (*terme de Luthier.*) c'est un petit morceau de bois qui va tout le long du bout du manche d'un instrument à corde, & sur lequel posent les cordes de l'instrument.

SILLON, s. m. (*Agriculture.*) c'est une longue raie qu'on fait sur la terre, quand on la laboure avec la charrue. La figure que le laboureur donne à son champ en le façonnant, doit être réglée suivant ce qui est plus avantageux pour la terre, & pour les bêtes qui labourent.

On ne doit jamais faire de *sillons* trop longs, parce que les bêtes ont trop à tirer tout d'une traite; les raies n'en sont pas si étroites, & la terre n'en est pas si bien mêlée, ni figurée agréablement; c'est pourquoi les curieux veulent qu'on sépare leurs terres par quartiers, chacun de quarante perches de long tout au plus.

Quand on laboure sur une colline, pour soulager les bêtes, & faire sa besogne plus aisément, il faut travailler en travers horizontalement à la colline, & non pas de haut en bas.

On laboure à plat uniment & également les terres qui, comme dans l'isle de France, ont besoin de l'arrosement des pluies. Au contraire on laboure en talus & en dos d'âne à *sillons* hauts & élevés, les terres argilleuses, les terres humides, & généralement toutes celles qui n'ont pas besoin d'eau, ou qui sont difficiles à se dessécher. Ainsi dans la Brie & dans la petite Beausse, on laboure par planches, & on laisse d'espace en espace, un large *sillon* en talus pour recevoir les eaux, & les porter dans des fossés qui sont pour cet effet aux deux côtés des terres.

Au surplus, on fait les *sillons* plus ou moins larges, plus ou moins élevés, & les raies plus ou moins serrées dans certains pays que dans d'autres. On les fait pourtant en général beaucoup plus élevés, moins larges, & moins unis dans les terres humides & grasses, que dans les terroirs secs; & cela pour faciliter l'écoulement des eaux qui pénetrent difficilement dans ces terres, & pour empêcher qu'elles n'y croupissent.

Il y a des laboureurs qui ne font leurs *sillons* que de quatorze à quinze pouces de largeur, sur treize ou quatorze de hauteur; quand on fait de ces *sillons* étroits, il est bon de labourer du midi au nord, pour qu'ils aient le soleil de deux côtés, & que les grains y mûrissent également; sinon ceux du côté du midi mûriroient huit à dix jours avant les autres. Il n'est pas nécessaire d'avoir cette attention quand les *sillons* sont plats, larges, spacieux de huit, dix à douze piés, parce qu'ils ont le soleil de tous leurs côtés. Les terres fortes, qui boivent l'eau assez aisément, peuvent être labourées en planches, larges de huit à dix piés, dont le milieu sera pourtant un peu plus élevé que les deux extrémités, afin de faciliter l'écoulement des eaux les plus abondantes, parce que les blés, principalement le seigle, les craignent beaucoup; elles battent la terre, & la font durcir, sur-tout quand elles sont suivies de sécheresse; mais quand elles tombent doucement, elles fertilisent beaucoup le terrein.

Il y a une espece de terre si seche, que l'eau s'y imbibe aussi-tôt qu'elle tombe: il lui faut de l'eau presque tous les huit jours en été, pour qu'elle fasse de belles productions. Quand on laboure de ces sortes de terres, on n'y fait ni *sillons* ni planches; mais on met ces terres à uni à tous les remuemens qu'on y fait, & même après que

que le grain y est semé. Ce que les laboureurs appellent *labourer à uni*, c'est relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de la terre d'un même côté; de maniere que lorsqu'on a achevé de labourer le champ, il ne paroît aucun *sillon*, ni aucune enrue qui est un *sillon* fort large, & composé de plusieurs raies élevées par la charrue; on se sert d'une charrue à tourne-oreille pour cette maniere de labourer, & on laboure ainsi principalement les terres pierreuses, où on ne met souvent que de menus grains.

Il est assez d'usage de donner le troisieme labour aux terres, différemment des deux précédens, c'est-à-dire, en traversant les premieres façons; & ce labour est le meilleur qu'on puisse donner, parce qu'il ne laisse aucune ordure, & que toute la terre est également remuée. Cependant, il n'est bon que pour les pays secs, où l'eau s'imbibe promptement, & il ne vaut rien pour les terres qui sont trop humides, ou qui retiennent long-temps de l'eau, à moins que l'année ne soit extrêmement seche; autrement les eaux qui surviendroient, & qui n'auroient aucun écoulement de dessus cette terre ainsi traversée, l'humecteroient si fort, qu'on n'en pourroit tirer aucun bon parti dans la suite. *Liger*. (*D. J.*)

Sillon, (*Conchyl.*) les conchyliologistes appellent *sillon* une cavité formée par l'élévation de deux stries, ou de deux côtés.

Sillon, *en Anatomie*, petite trace sur les os formée par le battement des arteres lorsqu'ils sont encore mous; on observe plusieurs de ces *sillons* dans la face interne des os pariétaux. *V*. Pariétal.

Sillon, *en Fortification*, est une espece de petit terre-plein qu'on forme dans le milieu d'un fossé extrêmement large, pour en diminuer la largeur; il est couvert d'un parapet & comme la tenaille. *V*. Fossé.

Sillon, (*Géog. mod.*) lac d'Irlande, dans l'Ultonie; il sépare la frontiere méridionale du comté de Cavan, de celle du comté de West-Méath.

Le *sillon* se nomme plus ordinairement *enveloppe*. *V*. Enveloppe. (*Q*)

Sillons, (*Filage.*) ce sont les diverses élévations que forme le fil sur la bobine du rouet en passant par les différentes distances de l'épinglier. Les *sillons* des fileuses ne doivent point être trop élevés, de peur que le fil ne s'éboule. *Savary*. (*D. J.*)

SILO, (*Géog. sacrée.*) ville dans l'Acrabatène, éloignée de douze milles de Sichem, selon Eusebe, ou seulement de dix, selon saint Jérôme. Ce dernier ajoute, qu'elle étoit entiérement ruinée de son temps; elle est célebre dans l'écriture. M. Réland imagine que c'est du nom de *Silo*, que Pausanias a pris occasion de dire, *l. VI, ch. xxiv*, que Silenus compagnon de Bacchus, étoit enterré dans la Palestine. Mais comme Silène est représenté sur des médailles de Sichem ou Néapolis, il semble que c'est plutôt à Sichem qu'à *Silo*, qu'on auroit cru voir le tombeau de ce demi-dieu du paganisme; mais Benjamin de Tolede dit que de son temps, on montroit à *Silo* le tombeau de Samuel. (*D. J.*)

SILOÉ, (*Hist. sacrée.*) fontaine aux piés des murs de Jérusalem; son eau couloit dans la ville par un aqueduc, & formoit une piscine d'eau qu'on croit être la même que *Beth-Seda*, ou *Bethsaïda*. *Isaïe*, *viij*, 6, parle de cette fontaine, & dit que ses eaux couloient doucement & sans bruit. Il est vraisemblable que cette fontaine est la même que celle de Rogel ou du Foulon de Josué, *xviij*, 16. Quoi qu'il en soit, l'écriture nous apprend que le long de la piscine ou de l'aqueduc de *Siloé*, il y avoit une tour qui tomba & qui écrasa dix-huit hommes, *Luc*, *xiij*, 4. C'est aux eaux de cette fontaine que Jesus-Christ envoya l'aveugle né, au rapport de saint Jean, *ix*, 4. (*D. J.*)

SILPHIUM, s. m. (*Botan. anc.*) σιλφίον racine de Libye, aux environs de Cyrène, dont on faisoit un cas tout particulier, tant à cause de ses propriétés médicinales, que par son usage dans les ragoûts. Les naturels du pays l'appelloient d'abord *sirphi*, ensuite *silphi*, d'où vient le mot grec σιλφίον. Les Latins nommerent *laserpitium*, le suc de la racine *silphium*.

Le suc ou la gomme de celle de Cyrène étoit tellement estimé, que les Romains déposoient dans le trésor public tout ce qu'ils en pouvoient acquérir; & Jules César ne manqua pas de s'en emparer dans le temps de sa dictature. Les Grecs appelloient aussi proverbialement tout ce qui étoit rare,

βάττυ σιλφίον, *silphium de Battus*, c'est-à-dire, *silphium* de Cyrène, colonie dont Battus étoit fondateur. Mais nous apprenons de Pline*, que long-temps avant qu'il écrivît, la connoissance du *silphium* de Cyrène étoit perdue; les Romains tiroient alors leur *silphium*, ou le suc de cette plante d'Arménie, de Médie, & de Perse; celui de Cyrène étoit entiérement inconnu à Rome.

Je sais que quelques savans & botanistes modernes, comme le docteur Bentley, MM. Evelin, Laurence & Geoffroy, imaginent reconnoître le *silphium* de Cyrène dans notre *assa fœtida*; mais je crois qu'ils auroient bien de la peine à démontrer leur opinion; car sans parler des médailles qui leur sont contraires, & dont le docteur Mead a fait usage contre le docteur Bentley, il nous suffira de remarquer que Théophraste, Dioscoride, & l'ancien scholiaste d'Aristophane, donnent au *silphium* de Cyrène une odeur douce, odoriférante, & très-agréable; ce qui ne convient certainement pas à l'odeur fétide, forte, & désagréable de notre *assa fœtida*. (*D. J.*)

SILVA CIMINIA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie, dans la Toscane, au delà de la ville de Pérouse, par rapport à Rome. Tite-Live, *liv. IX*, *chap. xxxvj & xxxvij*, qui marque la situation de cette forêt, & qui la décrit, dit que sous le consulat de Q. Fabius, & de M. Marcius Rutilus, elle étoit aussi impénétrable & aussi affreuse que la forêt Hercinienne dans la Germanie, & qu'aucun marchand jusque-là n'avoit osé y passer. (*D. J.*)

SILVA HERCULI SACRA, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, entre le Weser & l'Elbe: Tacite l'appelle ainsi, parce qu'elle étoit, dit-il, consacrée à Hercule.

SILVAIN, s. m. ou mieux encore SYLVAIN, (*Mythol.*) *Slvanus*; dieu champêtre des Romains, qui présidoit aux forêts, comme son nom l'indique; c'est un dieu dont l'origine est peu connue. Les uns le font fils de Saturne, & les autres de Faune; on ne sait pas même où il est né. Les Pélasges en porterent la connoissance de Grece en Italie.

Macrobe distingue trois *Silvains*; l'un étoit dieu domestique ou dieu lare, *Silvanus larium*; l'autre dieu champêtre, & c'étoit le même que Pan ou Faune; le troisieme dieu oriental, ou le dieu qui étoit le même que Mars, & celui-ci étoit proprement *Silvain*. Servius observe, que c'étoit-là l'opinion commune, mais que les philosophes disoient, que *Silvain* étoit le dieu de la matiere, qui est la masse & la lie des élémens, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus grossier dans le feu, dans l'air, dans l'eau & dans la terre.

On trouve *Silvain* représenté, tantôt avec les cornes & la moitié du corps de chevre, tantôt avec toute la forme humaine; les attributs de *Silvain* sous la forme humaine, sont une serpe à la main, une couronne grossiérement faite de feuilles & de pommes de pin, un habit rustique qui lui descend jusqu'au genou, un chien auprès de lui, & des arbres à ses côtés, comme dieu des forêts.

Silvain en la forme de Pan, étoit figuré avec les cornes, les oreilles, & la partie inférieure du corps de chevre, tout nu, couronné de lierre, mais dont les cornes percent la couronne, portant de la main gauche une branche de pin, ou tenant des pommes de cet arbre, ce qui montre que le pin étoit l'arbre favori de ce dieu. Souvent au lieu de pin, c'est une branche de cyprès, à cause de la tendresse qu'il avoit pour le jeune *Cyparissus*, qui fut métamorphosé en cyprès; ou, selon les historiens, parce qu'il a le premier appris à cultiver cet arbre en Italie.

Une troisieme maniere assez ordinaire de représenter *Silvain*, c'est en forme d'herme, où l'on ne voit que la tête & la moitié du corps sans bras; le reste se termine en pilier, dont la grosseur diminue toujours jusqu'à la base.

Silvain fut extrêmement honoré en Italie, où l'on croyoit qu'il avoit pris naissance, & qu'il avoit regné utilement pour les hommes. Il avoit plusieurs temples à Rome, un dans les jardins du mont-Aventin, un autre dans la vallée du mont-Viminal, & un troisieme sur le bord de la mer, d'où il étoit appellé *Littoralis*.

Ses prêtres formoient un des principaux colléges du sacerdoce romain, & nous en ferons un article à part; c'est assez d'observer ici, qu'il n'y avoit que des hommes

qui puſſent lui ſacrifier. On lui faiſoit des offrandes ſelon la ſaiſon, & ſelon le beſoin que l'on avoit de ſon ſecours. Dans le temps de la moiſſon, on lui préſentoit des épis, afin qu'il bénît les blés. En automne, on lui offroit des raiſins; afin qu'il donnât de bonnes vendanges; & on lui donnoit du lait quand on le prioit d'avoir ſoin des troupeaux. Tout cela eſt marqué dans ces deux vers de Tibulle, de l'*Elégie 5, du liv. I*, lorſqu'il parle des occupations que ſa maîtreſſe auroit chez lui à la campagne.

Illa deo ſciet agricolæ pro vitibus uvam,
Pro ſegete ſpicas, pro grege ferre dapem.

« Elle ſaura offrir au dieu champêtre des raiſins pour nos vignes, des épis pour nos moiſſons, & du lait pour nos troupeaux ». D'abord on ſe contentoit de lui faire de ces ſimples offrandes, mais dans la ſuite, on lui immoloit encore un cochon. On paroit ſes autels de branches de cyprès ou de pin, & c'eſt pour cela qu'on l'appelloit *Dendrophore*.

On faiſoit peur aux enfans de *Silvain*, comme du loup; c'eſt à cauſe de l'inclination qu'ont tous les enfans à détruire & à rompre des branches d'arbres. Pour les en empêcher, on leur repréſentoit *Silvain* comme un dieu qui ne ſouffriroit pas impunément qu'on gâtât des choſes qui lui étoient conſacrées; mais pourquoi *Silvain* étoit-il la terreur des femmes en couches? Et pourquoi falloit-il implorer contre lui la protection d'autres divinités? C'eſt, dit-on, parce que *Silvain* étoit regardé comme incube.

SILVAINS, (*Mythol.*) les *Silvains* étoient dans la mythologie, certains dieux champêtres de peu d'importance, comme les Faunes, les Satyres, les Silènes, les Pans, les Egipans, *&c.* mais ils ſervoient tous aux poëtes à embellir leurs deſcriptions du payſage des campagnes. Ces dieux avoient des bocages particuliers, où les bergers & les troupeaux alloient chercher l'ombre pendant les ardeurs étouffantes de la canicule. (*D. J.*)

SILVAIN, COLLÉGE DE, (*Antiq. rom.*) *Collegium Silvani*; c'eſt-à-dire, *ſociété* ou *confrérie*, qu'on appelloit auſſi *ſodalitas*, *ſodalitium*. Entre les colléges ou confréries des Romains, il y en avoit de ſacrés, comme *collegium fratrum arvalium*, le collége des freres arvales, qui ſacrifioient pour la fertilité des champs. Le *collége de Silvain* à Rome, étoit auſſi du nombre des ſacrés & s'appelloit le *grand collége*. Les corps de métiers avoient auſſi leurs colléges & leurs aſſemblées qui ſe faiſoient en certains temps, & ces ſortes de colléges n'étoient point ſacrés.

La bibliotheque de S. Germain des prés poſſede un monument curieux; c'eſt une pierre trouvée à ce qu'on dit au bois de Vincennes tout auprès de S. Maur. Le ſavant P. Dom Bernard de Montfaucon, en a fait préſent aux bénédictins de ſaint Germain. Cette pierre porte pour inſcription: *Collegium Silvani, reſtituerunt Marcus Aurelius, Auguſti libertus, Hilarus, & magnus Cryptarius, curatores;* c'eſt-à-dire, que Marcus Aurelius affranchi d'Auguſte, ſurnommé *Hilarus*, *& magnus Cryptarius*, curateurs, ont rétabli le *collége de Silvain*. Le nom de Marcus Aurelius que portoit l'affranchi d'Auguſte, marque qu'il étoit affranchi de Marc-Aurele, qui regna depuis l'an 160 de J. C. juſqu'à l'an 180; & que ce rétabliſſement du *collége de Silvain* a été fait ſous cet empereur.

Ce collége de *Silvain* près de Paris, ayant été rétabli du temps de Marc-Aurele, il falloit donc qu'il eût été fondé long-temps auparavant, & qu'il fût depuis tombé en décadence, ce qui porta les curateurs à le remettre à ſon premier état. Ce fut apparemment peu de temps après que les Gaules furent réduites ſous la puiſſance des Romains, que ce *collége de Silvain* fut établi dans le bois de Vincennes, à l'imitation du grand collége de Silvain de Rome; car les principales villes des Gaulois ſe conformoient à cette capitale du monde, dans leurs établiſſemens, leurs édifices, leurs temples, leurs colléges, *&c.* & ſi les précieux reſtes de l'antiquité n'étoient comme abîmés dans les grands décombres qui ont ſi fort hauſſé le terrein de Paris, nous y verrions vraiſemblablement bien des choſes imitées de l'ancienne Rome.

Les temples & les autres lieux conſacrés à *Silvain*, étoient ordinairement dans les

bois & dans les forêts. Selon M. Fabretti, on voit encore aujourd'hui dans un bois près de Rome, joignant la voie d'Ostie, les mazures d'un temple avec l'inscription, *Silvano sancto*; ce culte qu'on lui rendoit dans les bois avoit rapport à son nom. Ce dieu se voit assez souvent représenté entre des arbres, tenant une serpe, & portant une branche de pin ou de cyprès; de-là vient qu'on l'appelloit *Dendrophore*.

Notre inscription ne nous apprend tou-chant ce *collége de Silvain*, que ce que je viens de dire; mais comme il a indubitablement été fondé, à l'exemple & sur la forme du grand *collége de Silvain* de Rome, cela m'engage à rapporter ici de ce grand collége romain, ce que les marbres nous en apprennent, car les anciens auteurs n'en ont jamais parlé.

Ce grand collége avoit été inconnu presque jusqu'à nos jours. Ce fut M. Fabretti, fameux antiquaire, mort l'an 1700, qui, à la faveur de quelques inscriptions antiques, en donna la connoissance au public. Ce collége est toujours appellé dans ses inscriptions, *collegium magnum Silvani*, le grand collége de Silvain. On gardoit dans ce grand collége les dieux Lares & les images des empereurs. On savoit bien par le rapport de quelques auteurs, qu'on rendoit un culte aux dieux Lares & aux images des empereurs; mais il n'étoit dit nulle part, qu'on les gardât au grand *collége de Silvain*.

Le nombre de ceux qui composoient ce grand collége, alloit à plus de cent, selon une des inscriptions qui rapporte tous leurs noms. Le chef de la confrérie étoit Caïus-Julius-Elpidephorus-Cyrinus, qui est appellé *patronus sodalitii*, le patron de la confrérie. Après lui venoient ceux qu'on appelloit *immunes*, au nombre de six; ce nom paroît n'exprimer guere leur office & leurs prérogatives; mais d'autres inscriptions nous apprennent que ces *immunes* avoient droit de sacrifier dans les assemblées, & ce droit est qualifié dans une inscription d'*immunitas*. Après ces *immunes* au nombre de six, venoient les *sodales* ou *confreres*, qui sont quatre-vingt douze divisés par décuries: or, il est à remarquer que ces décuries ne comprenoient pas seulement dix personnes, comme le nom semble le signifier, mais quatorze, quinze, & quelquefois seize; ce qui s'observe aussi dans d'autres inscriptions, où il est fait mention de colléges différens de celui dont nous parlons.

D'autres inscriptions qui rapportent les noms des soldats romains, mettent en titre *centuria*, la centurie, & en nomment bien au de-là de cent sur chacune.

Après les quatre-vingt-douze confreres, on voit dans un rang séparé les bas-officiers, qui y sont appellés *biatores* au lieu de *viatores*; le *b* mis pour *v* consonne se trouve si souvent dans les inscriptions, qu'on ne s'y arrête plus. Ces *biatores* étoient destinés pour les commissions & pour les emplois les plus bas. Dans une autre inscription, T. Flavius-Myrtillus-Januarianus est appellé *scriba collegii magni*, scribe ou secrétaire du grand collége.

Dans ce grand *collége de Silvain* & dans les autres colléges, les confreres s'assembloient quelquefois pour sacrifier; on y faisoit des festins à toute la troupe. Ces colléges assistoient aussi à la pompe ou procession qui se faisoit tous les ans, & où l'on portoit les images des dieux & des empereurs. Le grand *collége de Silvain* destiné à garder ces images, y devoit tenir un rang considérable.

Les inscriptions romaines qui nous ont donné la connoissance de ce grand *collége de Silvain*, ne nous apprennent pas en quel lieu de la ville se faisoient les assemblées, ni où étoit l'édifice où l'on gardoit les dieux Lares & les images des empereurs. Le lieu où s'assembloient ceux qui composoient le *collége de Silvain* de Paris, étoit apparemment dans le bois de Vincennes, où a été trouvé ce monument, ou peut-être dans quelque lieu voisin. L'inscription ne dit autre chose que ce que nous avons rapporté ci-dessus; mais comme il avoit été fait à l'exemple de celui de Rome, ce que nous avons dit du collége romain doit lui convenir. *Extrait du discours* de Dom Bernard de Montfaucon, inséré dans les *Mém. des Inscript. tom. XX.* (*D. J.*)

SILVANECTES & *SILVANECTUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique. Cette ville n'a point été connue des anciens, ou son nom est étrangement défi-

guré dans leurs livres. On ne fait si ses habitans sont les Ulmanetes de Pline, *liv. IV*, c. 17, ou les *Sumanectes* de Ptolomée.

La plupart des géographes croient qu'il est question, dans cet endroit de Ptolomée, des peuples *Silvanectes*. Ptolomée donne aux *Sumanecti* une ville nommée Ρατομάγον, qui pourroit être la même chose que l'*Augustomagus* des anciens itinéraires; si l'on vient à convenir que les *Sumanectes* & les *Silvanectes* sont le même peuple. Les mêmes itinéraires placent *Augustomagus* entre *Cæsaromagus* & *Suessiones*, ce qui montreroit que c'est la ville de Senlis d'aujourd'hui, qui est appellée *civitas Silvanectum* dans la notice des provinces des Gaules.

Dans celle des dignités de l'empire, on lit: *præfectus lætorum gentilium, Remos & Silvanectas Belgicæ secundæ*. L'on voit, par cette notice, que comme le nom des peuples *Remi* est donné à la ville de Rheims, de même le nom des peuples *Silvanectæ* est employé, selon l'usage de ce temps-là, pour désigner la capitale *Augustomagus*, à présent Senlis. Le roi Guntheram se plaignit à Grégoire de Tours, qui lui avoit été envoyé en ambassade, de ce qu'on lui retenoit sa part de la ville de Senlis: *pars mea de urbe* Silvanectensi *non redditur*.

M. de Valois croit que le nom de *Silvanectes* n'est point latin, mais gaulois, & que ce n'est que dans les notices de l'empire, qu'on trouve pour la premiere fois le nom de *civitas Silvanectum* pour Senlis, ainsi nommée de *silva*, parce qu'elle étoit au milieu des bois. (*D. J.*)

SILVE, s. f. (*Gram. & Littérat.*) piece de poésie faite d'enthousiasme, sans préparation, sans méditation, par fantaisie, par boutade, de chaleur d'imagination. Telles sont les *silves* de Stace.

SILVER-GROS, s. m. (*Monnoie.*) le *silver-gros*, c'est-à-dire, le *silver-gros* d'argent, est une monnoie de compte, dont les marchands de Breslau en Silésie se servent pour tenir leurs livres en écritures. Trente *silver-gros* font la rixdaler. *Ricard.* (*D. J.*)

SILVES, *ou* SILVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans le royaume des Algarves, au nord-est de Lagos, un peu au-dessus du bord de la mer, & dans une campagne admirable; mais la ville n'en est ni plus peuplée ni plus riche. Aussi l'évêché qu'elle avoit a été transféré à Faro en 1590. *Long.* 9, 8; *latit.* 37, 15. (*D. J.*)

SILVESTRE, s. f. (*Teinture.*) graine rouge qui sert à la teinture. L'arbre qui la produit ne croît qu'aux Indes occidentales: la graine *silvestre* vient particuliérement de Guatimala, la plus grande & la plus fertile province de la nouvelle Espagne.

SILVESTRERI, s. m. (*Hist. ecclés.*) religieux de la congrégation de saint *Silvestre* Gozzolam, d'une famille noble d'Osmo dans la marche d'Ancone, & fondateur de cet ordre.

SILVINIACUM, ou *SILVINIACUS*, (*Géog. anc.*) grande bourgade de France, aux confins du Berry & de l'Auvergne, dont elle passoit pour être la borne; c'est présentement Souvigny, entre Bourbon-l'Archambaut & Moulins. (*D. J.*)

SILVIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route de Bénevent à Tarente. Strabon donne *Silvium* aux *Peuritii*. Ses habitans sont nommés *Sylvini* par Pline, *l. III*, *c. xj*. *Silvium*, selon Holstein, étoit dans l'endroit où est à présent il Gorgolione. (*D. J.*)

SILURES, LES, (*Géog. anc.*) *Siluri*, peuples de la Grande-Bretagne, Pline, *l. IV*, *c. xvj*, les étend jusqu'à la mer d'Hibernie. Ptolomée, *l. II*, *c. iij*, qui écrit *Sylures*, ne leur donne que la ville *Bullæum*, aujourd'hui *Buelth*; mais selon l'itinéraire d'Antonin, ils devoient avoir encore *Ariconium*, *Isca Silarum*, *Burium Bovium*, & peut-être *Gobannium*. Le même itinéraire leur donne aussi *Venta Silurum*, & *Magnæ* ou *Magæ*.

Les *Silures* paroissent être venus de l'Espagne, en partie à cause de leur teint, qui étoit plus brun que celui des autres, de leurs cheveux courts & frisés, au lieu que les Bretons étoient naturellement blonds, & à cause de leurs mœurs qui étoient un peu différentes de celles des autres.

On sait d'ailleurs que les anciens Cantabres ou Biscayens, qui étoient fort appliqués à la navigation, envoyerent des colonies dans l'isle d'Irlande, & l'on présume que les *Silures* étoient des descendans de ces Cantabres transplantés, qui avoient passé

dans la grande isle de Bretagne & s'y étoient établis.

Ostorius gagna sur eux une victoire décisive, dans laquelle il fit prisonnier leur roi, ses freres, ses enfans, & les envoya à Rome, se flattant d'obtenir l'honneur du triomphe. Caractacus ayant été conduit chargé de chaînes devant l'empereur, lui parla en ces termes, au rapport de Tacite. « Si ma modération n'avoit été aussi grande que ma naissance ou ma propre fortune, Rome me verroit maintenant son allié & non son captif; & peut-être n'auroit-elle pas refusé de mettre au rang de ses amis, un prince qui commandoit à plusieurs peuples. L'état donc où je me trouve aujourd'hui, n'est pas moins indigne de moi qu'il est glorieux pour vous. J'ai eu armes, chevaux, équipages, grandeur, revenu, soldats & sujets. Ainsi ne trouvez point étrange, si possédant toutes ces choses, qui font l'objet de l'adoration des hommes, j'ai tâché de les défendre avec courage. Puisque vous vouliez tout avoir, il falloit bien, ou me conserver par les armes ce que je possédois, ou me résoudre à tout perdre. Si je m'étois soumis bassement & en lâche, votre gloire & mon infortune seroient ensevelies dans un silence éternel; mais après avoir rendu votre nom fameux par ma défaite & par mes malheurs, si vous me conservez la vie, celle de mes freres & de mes enfans, nous serons dans le monde un exemple mémorable, & qui ne périra jamais de votre clémence & de votre générosité ».

L'empereur Claude, touché de ce discours plein de force & de vérité, accorda le pardon à Caractacus, & lui fit ôter à l'instant ses chaînes, ainsi qu'à ses freres & ses enfans, & à tous les captifs de leur suite. Cependant il arriva, dans l'intervalle du voyage de Caractacus à Rome, que les *Silures* obtinrent quelques avantages contre Ostorius. Irrités de ce qu'on les menaçoit de les transporter dans un pays étranger, comme on l'avoit pratiqué à l'égard des Sicambres, ils ne songerent plus qu'à défendre unanimement leur liberté jusqu'à la mort. Bientôt après ils taillerent en pieces deux cohortes romaines, que l'avarice des chefs & le desir du pillage avoient fait engager trop avant dans leur pays. Ensuite ils tâcherent de porter tous les autres peuples à se soulever, en les gratifiant de la plus grande partie des dépouilles qu'ils avoient faites sur leurs ennemis. Ostorius mourut de déplaisir de se voir hors d'état de terminer cette guerre. Aulus Didius qui lui succéda s'y prit mieux, ou fut plus heureux. Il arrêta les progrès des armes des *Silures*, qui s'étoient déja jetés sur les frontieres de la province Romaine. Enfin ils perdirent insensiblement leurs avantages, & furent soumis par Frentinus. On voit par ce qui précede que la défaite totale des *Silures* est renvoyée fort au-delà du regne de Vespasien, temps auquel quelques auteurs l'ont fixée. Lorsqu'on lit l'histoire d'un peuple brave qui préfere la mort à la servitude, le cœur le plus lâche s'intéresse à son sort, & lui souhaite du succès. Alors on quitte le parti des Romains, & l'on s'enrôle parmi les honnêtes gens.

SILYS, (*Géog. anc.*) les Scythes, selon Pline, *l. VI, c. 15*, donnoit dans leur langue ce nom à deux fleuves différens: savoir à celui que les Latins appelloient *Tanaïs*, & qui faisoit la séparation de l'Europe & de l'Asie, & au *Jaxartes*, qui tombe dans la mer Hyrcanienne. Il ne faut donc pas s'étonner si les soldats d'Alexandre le grand, lorsqu'ils furent arrivés sur le bord du Jaxartes (*Arrian. l. IV, c. xv*), donnerent à ce fleuve le nom de *Tanaïs*. D'ailleurs Arrien dit que le *Jaxartes*, ou Ὀρξάρτης, selon le grec, est aussi appellé *Tanaïs*; car il connoît deux fleuves de ce nom. Jornandès distingue pareillement deux Tanaïs, l'un qui vient des monts *Riphées*, & tombe dans les Palus méotides; l'autre qui prend sa source dans les monts *Chrinni*, & se perd dans la mer Caspienne. *Voyez* TANAÏS & JAXARTES. (*D. J.*)

SIMA, (*Archit. rom.*) la grande cimaise, il y a deux sortes de *cimaises*, l'une droite & l'autre renversée; c'est cette derniere qui est le *sima* des Latins, & que nous appellons *gueule* en françois. (*D. J.*)

SIMADIRI, (*Hist. de l'égl. grecq.*) nom que les Grecs modernes donnent à une planche longue de trois à quatre piés, large de cinq à six pouces, taillée en talus, & qui est d'usage pour appeller le peuple à

la priere ; elle sert de cloche aux chrétiens grecs. Le caloyer ou le papas tient le *simadiri* d'une main à la porte de l'église, & de l'autre il frappe dessus à coups de maillet redoublés, ce qui fait un bruit qu'on entend d'assez loin. C'est, dit la Guilletiere, un plaisir au jour de fête, de voir dans quelques endroits les enfans des papas battre le *Simadiri* en musique. (*D. J.*)

SIMÆTHUS, (*Géog. anc.*) selon Ptolomée & Ovide : *Simetos* selon Vibius Sequester, & *Symæthus* selon Strabon, Thucydide & Pline. C'est le nom d'un fleuve de Sicile, qui, à ce que croit Cluvier, faisoit la borne entre les *Leontini* & le territoire de Catane. Ptolomée, *l. III*, *c. iv*, marque mal-à-propos l'embouchure de ce fleuve entre Catane & *Tauromenium* ; car Thucydide, *l. VI*, *p. 455*, met le fleuve *Symæthus* auprès du territoire, ou même dans le territoire des *Leontini*. Servius *ad Æneid*, *l. IX*, *v. 184*, dit que le fleuve *Symæthus* couloit aux environs de *Palica*, ce qui est confirmé par Vibius Sequester : or les *Leontini* & *Palica* étoient au midi de Catane, au lieu que *Tauromenium* étoit vers le nord. Le nom moderne, selon Fazel, est *Santo-Paulo* ; *Lazaretto* selon Léandre, & *Jarretta* selon d'autres. (*D. J.*)

SIMAISE. *Voyez* CYMAISE.

SIMANCAS, (*Géog. mod.*) en latin *Septimanca*, petite ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur le Douëro, à trois lieues au midi de Valladolid, avec un château fortifié. *Long.* 13, 33 ; *latit.* 41, 45. (*D. J.*)

SIMARE, s. f. (*Habit des Romains.*) en latin *syrma*. *Voyez* SYMARE. Mais une *simare* d'ecclésiastique est une espece de robe de chambre, que les prélats mettent quelquefois par dessus leur soutane. (*D. J.*)

SIMAROUBA, s. m. (*Botan. exot.*) écorce d'un arbre inconnu jusqu'à présent, qui croît dans la Guiane, & que les habitans ont appellée *simarouba*. Elle est d'un blanc jaunâtre, sans odeur, d'un goût un peu amer, composée de fibres pliantes, attachée au bois blanc, léger & insipide des racines, des souches & des troncs, desquels on la sépare aisément.

Le *simarouba* est composé de gomme résineuse, d'un goût qui n'est pas désagréable. Il fortifie l'estomac par sa légere amertume. Il appaise les douleurs & les tranchées par ses parties balsamiques & onctueuses, qui se connoissent par la couleur laiteuse que cette écorce donne à l'eau dans laquelle on la fait bouillir. Il arrête les hémorrhagies & les flux de ventre, par sa vertu astringente & vulnéraire.

Cette écorce est arrivée pour la premiere fois dans nos ports l'an 1713. On l'avoit envoyée de Guiane, où elle est fort en usage pour les flux de ventre dyssentériques.

Elle convient sur-tout dans les flux de ventre séreux, bilieux, sanguinolens & muqueux, où cependant il n'y a point de fievre ni de dérangement d'estomac ; pour lors le *simarouba* se donne avec grand succès, soit en décoction jusqu'à deux drachmes dans deux livres d'eau, soit en poudre ratissée, à la dose de demi-drachme, dont on fait deux ou trois boles avec du syrop de capillaire. Cette écorce a une excellente vertu anti-spasmodique, stomachique, & légérement narcotique. *Voyez les mém. de l'acad. des scienc. ann. 1729 & 1732.* (*D. J.*)

SIMAU ou SIMAUM, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, près de la riviere de Sangari, à quatorze lieues de Nicée. (*D. J.*)

SIMBALATH, s. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) nom donné par Avicennes & autres arabes, au nard celtique, & non pas au nard indien, comme on le prétend communément ; car Avicennes dit que c'est le nard européen, *nardus romani orbis* ; & après en avoir parlé, il mentionne plusieurs nards d'Asie, qui sont les nards indiens.

SIMAIRSKA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, au royaume d'Astracan, entre cette ville & Casan, sur le Wolga, au pays des Tartares nogais. *Long.* 66 ; *lat.* 54, 5.

SIMBLEAU, s. m. (*Archit.*) ou plutôt *cingleau*, par corruption du latin *cingulum*, un cordon ; c'est le cordeau qui sert à tracer les arcs de cercle d'une étendue plus grande que les branches des plus grands compas soit à branches, soit à verges. Les meilleurs *simbleaux* sont des chaînettes qui ne sont pas sujettes à s'alonger comme les cordes.

On appelle aussi *simbleau* une perche immobile par un de ses bouts, qui sert à tracer un grand arc de cercle.

SIMBLOT, s. m. (*Manufact.*) c'est un assemblage de quantité de petites ficelles, qui sont au côté droit du métier que le fabriquant a monté pour faire une étoffe figurée. Ces ficelles, qui passent sur les poulies du cassin, & qui répondent aux lisses, sont en nombre égal aux fils de la chaîne auxquels elles sont attachées, ensorte que lorsque le tireur en tire quelqu'une, il s'éleve autant de fils, à travers desquels l'ouvrier peut passer son espoulin. Pour savoir quelles ficelles doivent se tirer, on y a lu auparavant le dessin, c'est-à-dire, qu'on y a passé successivement autant de petites cordes à nœuds coulans que le liseur en a nommé. C'est cette lecture du dessin qui est ce qu'il y a de plus curieux, & aussi de plus difficile dans la monture de ces sortes de métiers, & l'on a besoin pour cela des plus habiles ouvriers, sur-tout si le dessin est beaucoup chargé. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

SIMBOR, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante singuliere des Indes orientales, qui ressemble aux cornes d'un élan. Elle croît sur les bords de la mer; au lieu de racine elle paroît sortir d'une substance mollasse & fongueuse; elle n'a pas besoin d'être mise en terre pour prendre, on n'a qu'à la placer sur une pierre ou dans le creux d'un arbre où elle reçoive de l'humidité. Cette plante est toujours verte; ses feuilles ressemblent à celles des lis blancs; elles sont visqueuses & d'un goût amer. On les regarde comme émollientes, résolutives, laxatives, & propres à tuer les vers.

SIMBOR-MAGIANAM, (*Botan. exot.*) nom d'une plante des Indes qui croît dans l'isle de Java, près de la mer, & dans le royaume de Bantam. Il est ridicule à Bontius d'en parler, & de n'en avoir pas donné la description. (*D. J.*)

SIMBRUINA STAGNA, (*Géog. anc.*) lacs d'Italie, dans le Latium. L'Anio, selon Pline, *l. III*, *c. xij*, traversoit trois lacs fort agréables, dont il portoit les eaux dans le Tibre; & ces lacs avoient donné le nom à un lieu appellé *Sublaqueum*. Ces mêmes lacs sont les *Simbruina Stagna* de Tacite, Ann. *l. XIV*, *c. xxij*, qui dit que Néron étant assis à table près des étangs simbruins, dans un lieu nommé *Sublaqueum*, la foudre renversa sa table, & frappa ses viandes. Il ajoute que cet accident arriva sur les confins du Tibur.

SIMELIUM, s. m. (*Hist. anc.*) est un terme latin qui signifie un *médailler*, ou une *planche*, qui a plusieurs petites cavités pour y arranger des médailles par ordre chronologique. *V.* MÉDAILLES & SUITE.

Ce mot est mal écrit; ce devroit plutôt être *cimelium*, qui est formé du grec κειμήλιον, *curiosités* ou *cabinet* de choses précieuses. Nous disons plus ordinairement un *médailler* qu'un *cimelium*.

SIMENIE, (*Géog. anc.*) peuples de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II*, *c. iij*, leur donne une ville nommée *Venta*. Il y en a qui croient que ces peuples sont les habitans de l'Hantshire; mais Cambden soupçonne qu'il faut lire dans Ptolomée *Siceni*, au lieu de *Simeni*. (*D. J.*)

SIMÉON, *qui est exaucé*, (*Hist. sacrée.*) le second fils de Jacob & de Lia: Lia le nomma *Siméon*, parce que le Seigneur l'avoit exaucée. Il étoit frere utérin de Dina, & il eut avec Lévi la principale part à la vengeance cruelle que les enfans de Jacob tirerent de l'affront fait à leur sœur. Jacob leur témoigna l'horreur que lui causoit cette action détestable, & leur reprocha qu'ils l'exposoient lui & sa famille à la haine & au ressentiment des peuples du pays. Ce saint patriarche en garda jusqu'à la mort le souvenir, & le temps ne put effacer de son esprit l'horreur d'une telle barbarie. *Siméon* fut un de ceux que Jacob envoya en Egypte pour y chercher du bled, & Joseph le retint pour otage jusqu'à ce que ses autres freres eussent amené Benjamin. On ne convient pas du motif qui porta Joseph à traiter *Siméon* avec tant de rigueur; & la conjecture de ceux qui prétendent que c'est parce que *Siméon* avoit été des plus ardens à poursuivre sa mort, n'est pas recevable, parce qu'outre qu'elle n'a point de fondement dans l'écriture, c'est prêter gratuitement à ce patriarche un motif de vengeance qui paroît blesser la charité. Jacob sur le point de mourir, maudit la fureur de Lévi & de *Siméon*, & témoigna toute l'indignation

l'indignation que lui causoit la violence qu'ils avoient exercée contre les Sichimites. En effet, les tribus de *Siméon* & de Lévi furent dispersées dans Israël. Dieu changea depuis à l'égard de Lévi cette malédiction en bénédiction, à cause du zele que marquerent ceux de cette tribu pour venger l'injure de Dieu après l'adoration du veau d'or: s'ils furent dispersés, ce fut par honneur, & vivant de l'autel comme servant à l'autel. Pour *Siméon* il ne reçut pour son lot qu'un canton que l'on démembra de la tribu de Juda, & quelques autres que les Siméonites allerent conquérir dans les montagnes de Séir & dans le désert de Gader. (+)

Siméon, (*Hist. sacrée.*) aïeul de Mathatias, pere des Macchabées, de la race des prêtres, & descendant de Phinées. Un autre de ce nom fut du nombre de ceux qui répudierent leurs femmes après la captivité, parce qu'elles étoient étrangeres. (+)

Siméon, (*Hist. sacrée.*) homme juste & craignant Dieu, qui vivoit à Jérusalem dans l'attente du rédempteur d'Israël; le S. Esprit l'avoit assuré qu'il ne mourroit point sans l'avoir vu. Il demeuroit presque toujours dans le temple; & le S. Esprit l'y conduisit, dans le moment que Joseph & Marie y présenterent Jesus-Christ pour obéir à la loi. Alors ce vieillard, prenant l'enfant entre ses bras, rendit graces à Dieu, & lui témoigna sa reconnoissance par un admirable cantique, qui est un excellent modele d'actions de graces. Après cela *Siméon* bénit le pere & la mere, & prédit à Marie que cet enfant seroit exposé à la contradiction, & qu'elle-même ressentiroit le contre-coup de toutes ses souffrances. C'est-là tout ce que l'évangile nous apprend de ce saint homme; ce que l'on y ajoute de plus n'a aucun fondement solide. On trouve encore dans l'écriture, *Siméon*, fils de Juda, & pere de Lévi, un des aïeux de Jesus-Christ. (+)

SIMIA, (*Chymie.*) c'est le nom que les Arabes modernes donnent à une partie de la chymie prise dans sa plus ample signification: car, selon les idées les plus communes parmi eux, la chymie proprement dite, ne s'exerce que sur les sucs & sur les essences des plantes; quoique, par extension, elle comprenne la préparation des métaux & des minéraux, qui sont particuliérement l'objet de ce que les Arabes appellent *simia*. Cependant lorsqu'ils parlent de la chymie en général, & des merveilleux effets qu'elle produit, ils joignent toujours les mots de *kimia* & de *simia*, pour comprendre toutes les opérations que l'on fait par le moyen du feu, tant sur les métaux & les minéraux, que sur les animaux & les plantes.

Ils donnent aussi le nom de *simia* à un autre art, qui a pour objet les noms & les nombres, dont on tire une espece de divination, de la même maniere que des points & des lignes, par le moyen de la géomancie. Cette science des noms va bien loin, parce qu'elle comprend aussi celle des noms des esprits, & leur invocation; & dans le livre intitulé *kitab al anwar*, le livre des lumieres, on trouve 28 alphabets de la *simia* pour faire des talismans, afin d'attirer les esprits, & d'en tirer divers usages; de sorte qu'ils définissent cette science, l'art de connoître les esprits supérieurs, & de faire descendre jusqu'à nous leurs vertus, pour obtenir ce que nous desirons.

Le mot de *simia* vient des mots arabes *sam* & *samat*, qui signifient les *veines* d'or & d'argent qui se trouvent dans les mines. Les Arabes attribuent l'invention de la *simia* à Ammonius, & celle de la *kimia* ou chymie proprement dite, à Kirum ou Carum, c'est-à-dire à Chiron le centaure, précepteur d'Achilles, qu'ils prétendent, selon M. d'Herbelot, n'être autre chose que le coré de Moïse. *Voyez* ses articles *Simia* & *Kimia*. (*D. J.*)

SIMICON, (*Musiq. instr. des anc.*) Musonius nous rapporte que cet instrument avoit 35 cordes; on prétend que Simus en étoit l'inventeur & lui avoit donné son nom. (*F. D. C.*)

SIMILAIRE, nombre, (*Arithmét.*) le *nombre similaire* est la même chose que le *nombre proportionnel*. Les nombres plans *similaires*, sont ceux qui font des rectangles proportionnels; par exemple, 6 multiplié par 2, & 12 multiplié par 4, dont l'un produit 12, & l'autre 48, sont des nombres *similaires*. Les nombres solides *similaires*, sont ceux qui font des parallélipipedes rectangles *similaires*. (*D. J.*)

SIMILAIRE, adj. (*Physique.*) *corps similaires* se dit de deux corps comparés l'un à l'autre, qui ont, ou qui sont censés avoir des particules de même espece & de même nature, comme deux monceaux d'or, deux monceaux de plomb, *&c.* au contraire un monceau d'or & un monceau de plomb sont des corps *dissimilaires.*

Similaire se dit aussi en parlant d'un même corps, dont les parties sont aussi toutes de la même nature. On les appelle autrement *homogenes;* ainsi l'eau est un fluide homogene ou *similaire.* Au contraire l'air, dont les parties n'ont pas toutes la même densité, est un fluide hétérogene & non similaire. *Voyez* HOMOGENE *&* HÉTÉROGENE. (*O*)

SIMILAIRE, *lumiere similaire*, selon M. Newton, est celle dont les rayons sont également réfrangibles. Il l'appelle encore *lumiere simple & homogene.* Telle est, par exemple, la lumiere rouge primitive, qui est un faisceau de rayons tous également réfrangibles; au contraire, la lumiere blanche est un composé de rayons de diverses couleurs, dont les réfrangibilités sont différentes. *Voyez* RAYON, RÉFRANGIBILITÉ, COULEUR, *&c.* (*O*)

SIMILAIRES, *en Anatomie*, sont les parties du corps qui au premier coup d'œil paroissent être composées de parties semblables ou de mêmes contexture, nature & formation. *Voyez* PARTIE.

On en compte ordinairement de dix sortes; savoir, les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, les fibres, les nerfs, les arteres, les veines, la chair, & la peau: on peut les voir chacune sous son article particulier, *&c.*

Le docteur Grew remarque dans son *anatomie des plantes*, qu'elles ont pareillement leurs parties *similaires* & organiques. *Voyez* PLANTE.

SIMILE ou *A SIMILI*, (*Littérat.*) lieu commun en rhétorique, par lequel on tire des preuves ou des argumens de la convenance que deux ou plusieurs choses ont entr'elles. Tel est cet argument du P. Bourdaloue sur la providence. " Le mondain croit qu'un état ne peut être bien gouverné que par la sagesse & le conseil d'un prince. Il croit qu'une maison ne peut subsister sans la vigilance & l'économie d'un pere de famille. Il croit qu'un vaisseau ne peut être bien conduit sans l'attention & l'habileté d'un pilote: & quand il voit ce vaisseau voguer en pleine mer, cette famille bien réglée, ce royaume dans l'ordre & dans la paix, il conclut sans hésiter, qu'il y a un esprit, une intelligence qui y préside. Mais il prétend raisonner tout autrement à l'égard du monde entier; & il veut que sans providence, sans prudence, sans intelligence, par un effet du hasard, ce grand & vaste univers se maintienne dans l'ordre merveilleux où nous le voyons. N'est-ce pas aller contre ses propres lumieres & contredire sa raison,,? *Carême de Bourdal. t. II, p. 309.*

SIMILITUDE *ou* RESSEMBLANCE, s. f. *en Métaphysique*, c'est l'identité des choses qui servent à distinguer les êtres entr'eux. Les êtres ne peuvent être discernés que par certaines propriétés intrinseques; mais ces propriétés ne sauroient être connues & déterminées qu'en les comparant avec celles qui se trouvent dans d'autres êtres. Il n'y a que cette voie qui mette en état d'expliquer la différence de ces propriétés. Quand on n'y en remarque aucune, les objets sont censés parfaitement semblables. Levez le plan de deux édifices; si leur disposition & leurs dimensions sont absolument pareilles, ces deux plans sont les mêmes; & à moins que de les numéroter, vous ne saurez à quel édifice chacun d'eux se rapporte, ou plutôt il vous sera indifférent de le savoir.

La quantité peut différer ou être la même dans les choses semblables. Quand elle differe, on se sert de cette disproportion de choses semblables pour les distinguer.

L'identité de quantité fait ce qu'on appelle *égalité*, dont *voyez l'article;* & la *similitude* porte sur tout ce qui n'est pas quantité dans les êtres. Leibnitz qui a donné le premier une idée distincte de la *similitude*, définit les choses semblables: *ea quæ non possunt distingui nisi per compræsentiam.* Mais ce terme de *compræsentia* aura quelque chose d'obscur & de trop resserré, si on le restreint à la présence des objets qui s'offrent à la fois à nos sens. Pour rendre l'expression de Leibnitz juste, & son idée

véritable, il faut étendre la compréſence à la poſſibilité d'appliquer non-ſeulement les objets l'un ſur l'autre, mais encore à celle de comparer ſucceſſivement deux objets, l'un préſent, & l'autre abſent, à un troiſieme, qui ſerve de meſure & de proportion commune.

Si deux ou pluſieurs objets reſſemblans ſont préſens à la fois, la place que chacun d'eux occupe, le diſtingue des autres. S'ils ne s'offrent pas aux ſens en même temps, on procede à l'égard de ceux qui different en quantité, par la voie de comparaiſon à quelque meſure qui s'applique ſucceſſivement à l'objet préſent, à l'objet abſent. Sinon on a recours aux raiſons extrinſeques, priſes de divers temps & de divers lieux dans leſquels ces objets ont exiſté & exiſtent.

Les choſes entre leſquelles on ne peut ſaiſir d'autres différences intrinſeques, que celle de la quantité, paroiſſent donc ſemblables, & ont la même eſſence, auſſi-bien que les mêmes déterminations. La *ſimilitude* n'a lieu qu'entre des êtres, qui appartiennent à la même eſpece, ou du moins au même genre, & elle ne s'étend pas au-delà des bornes de la notion commune, ſous laquelle les choſes ſemblables ſont compriſes. Une montre d'or, d'argent, de cuivre, ſont ſemblables, entant que montres compoſées de rouages & de reſſorts qui font aller l'aiguille ſur le cadran des heures. Voilà leur notion commune, & leur reſſemblance ne va pas plus loin. La matiere, la groſſeur, le poids, la façon ſont autant de choſes qui peuvent varier. Il eſt vrai qu'à meſure qu'elles s'accordent, la *ſimilitude* augmente juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaite par le concours de toutes les choſes qui ſervent à diſtinguer les êtres.

Or, il eſt manifeſte qu'il ne ſauroit y avoir une ſuite manifeſte des cauſes; car la derniere cauſe augmenteroit la ſuite en produiſant ſon effet.

Pour les mathématiciens, ils appellent *infini* tout ce qui ſurpaſſe le fini; c'eſt-à-dire, tout ce qui peut être exprimé ou meſuré en nombre. *Cet article eſt tiré des papiers de M.* Formey.

Similitude, ſ. f. *en Arithmétique*, *Géométrie*, &c. ſignifie la relation que deux choſes *ſemblables* ont enſemble. *Voyez* Semblable.

Similitude, (*Rhétor.*) la *ſimilitude* eſt une figure par laquelle on tâche de rendre une choſe ſenſible par une autre toute différente.

Les rhéteurs s'en ſervent ou pour prouver, ou pour orner, ou pour rendre le diſcours plus clair & plus agréable. Quintilien, que je conſulte comme un guide propre à nous conduire dans les ouvrages d'eſprit, dit que les *ſimilitudes* ont été inventées les unes pour ſervir de preuve des choſes dont on traite, les autres pour éclaircir les matieres douteuſes.

La premiere regle qu'il donne à ce ſujet eſt de ne pas apporter pour éclairciſſement une choſe qui eſt peu connue; parce que ce qui doit éclairer & donner du jour à une choſe, doit avoir plus de clarté que la choſe même. C'eſt pourquoi, dit-il, laiſſons aux poëtes les comparaiſons ſavantes & peu connues.

La ſeconde regle eſt que les *ſimilitudes* ne doivent pas être triviales; car plus elles paroiſſent neuves, plus elles cauſent d'admiration.

La troiſieme regle eſt que l'on ne doit point employer des choſes fauſſes pour *ſimilitudes*.

Quelquefois la *ſimilitude* précede la choſe, ou la choſe précede la *ſimilitude*; quelquefois auſſi elle eſt libre & détachée: mais elle eſt plus agréable quand elle eſt jointe avec la choſe dont elle eſt l'image, par un lien qui les embraſſe toutes deux, & qui fait qu'elles ſe répondent réciproquement.

Une quatrieme regle que j'ajoute à celles de Quintilien, c'eſt que dans les *ſimilitudes* l'eſprit doit toujours gagner, & jamais perdre; car elles doivent toujours ajouter quelque choſe, faire voir la choſe plus grande, ou, s'il ne s'agit pas de grandeur, plus fine & plus délicate; mais il faut bien ſe donner de garde de montrer à l'ame un rapport dans le bas, car elle ſe le feroit caché, ſi elle l'avoit découvert.

La cinquieme regle, c'eſt que l'eſprit doit réunir dans les *ſimilitudes* tout ce qui peut frapper agréablement l'imagination; mais afin que la reſſemblance dans les idées ſoit ſpirituelle, il faut que le rapport ne

O 2

saute pas d'abord aux yeux, car il ne surprendroit point, & la surprise est de l'essence de l'esprit. Si l'on comparoit la blancheur d'un objet à celle du lait ou de la neige, il n'y auroit point d'esprit dans cette *similitude*, à moins qu'on n'apperçût quelque rapport plus éloigné entre ces deux idées capables d'exciter la surprise. Lorsqu'un poëte nous dit que le sein de sa maîtresse est aussi blanc que la neige, il n'y a point d'esprit dans cette comparaison; mais lorsqu'il ajoute avec un soupir, qu'il est d'ailleurs aussi froid, voilà qui est spirituel. Tout le monde peut se rappeller des exemples de cette espece: ainsi la *similitude* doit frapper par quelque pensée nouvelle, fine, & qui cause une espece de surprise.

Entre tant de belles *similitudes* que j'ai lues dans les orateurs, & les poëtes anciens & modernes, je n'en citerai qu'une seule qui me charme par sa noble simplicité; c'est celle de M. Godeau dans sa paraphrase du premier pseaume de David:

Comme sur le bord des ruisseaux
Un grand arbre planté des mains de la nature,
Malgré le chaud brûlant conserve sa verdure,
Et de fruits tous les ans enrichit ses rameaux:
Ainsi cet homme heureux fleurira dans le monde;
Il ne trouvera rien qui trouble ses plaisirs,
Et qui constamment ne réponde
A ses nobles projets, à ses justes desirs.

Après avoir parlé de la *similitude* en rhéteur, il faut bien que je dise un mot comme philosophe: je crois donc que dès que le langage fut devenu un art, l'apologue se réduisit à une simple *similitude*. On chercha à rendre par-là le discours plus concis & plus court. En effet, le sujet étant toujours présent, il n'étoit plus nécessaire d'en faire d'application formelle. Ces paroles de Jérémie, *chap. ij, 16*, qui tiennent le milieu entre l'apologue & la *similitude*, & qui par conséquent participent de la nature des deux, nous font connoître avec quelle facilité l'apologue s'est réduit à une *similitude*. « Le Seigneur t'a appellé un *olivier* verd, beau & bon: il le mettra au feu avec grand bruit, & en brisera les branches».

On peut ajouter que la *similitude* répond aux marques ou caracteres de l'écriture chinoise; & que comme ces marques ont produit la méthode abrégée des lettres alphabétiques, de même aussi pour rendre le discours plus coulant & plus élégant, la *similitude* a produit la métaphore, qui n'est autre chose qu'une *similitude* en petit; car les hommes étant aussi habitués qu'ils le sont aux objets matériels, ont toujours eu besoin d'images sensibles pour communiquer leurs idées abstraites.

Les degrés par lesquels la *similitude* s'est réduite en métaphore, sont faciles à remarquer par une personne qui se donnera la peine de lire attentivement les écrits des prophetes. Rien n'y est plus ordinaire que le langage entremêlé de *similitudes* & de métaphores. A peine quittent-ils la *similitude*, qu'ils reprennent la métaphore. Voilà donc les vicissitudes du langage, l'apologie se réduisit à la *similitude*, la *similitude* fit naître la métaphore; les orateurs les employerent pour l'ornement de leurs discours, & finirent par en abuser. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIMILOR, s. m. (*Comm.*) c'est une composition qui ressemble à l'or par sa couleur jaune, & qui est moins sujette à s'altérer que celle des autres compositions; voici comme on la fait. Le détail que j'en donnerai sera circonstancié, parce que jusqu'à présent le procédé en a été un mystere; on se sert d'abord pour cela d'écailles de cuivre que l'on se procure de la maniere suivante; on prend quatre onces de nitre, trois onces & demie de sel ammoniac, trois onces de verd-de-gris, quatre onces d'alun, quatre onces de sel marin; on réduit toutes ces matieres en poudre; on verse par-dessus une pinte d'urine, une demi-pinte de vinaigre, & une demi-pinte d'eau claire; quand la liqueur a été ainsi préparée, on fait rougir des lames de cuivre, & on les éteint dans cette liqueur; on réitere la même chose jusqu'à ce qu'on ait assez d'écailles de cuivre; on réduit ensuite en cuivre ces mêmes écailles, par le moyen d'une addition de trois parties de nitre, & d'une partie de tartre: on fait fondre seul dans un creuset le cuivre ainsi réduit; & pendant qu'il est en fusion, on met sur huit onces de cuivre trois onces & demie de zinc; on remue la

matiere qui est dans le creuset; on la tient pendant quelque temps dans un égal degré de chaleur, jusqu'à ce que le zinc commence à s'enflammer; alors on verse le mélange fondu dans un moule frotté avec du suif. On peut faire toutes sortes d'ouvrages avec cette composition, & on lui donne le poli avec la poudre suivante; on prend quatre onces d'antimoine, trois onces de tripoli, un seizieme d'once de soufre, & deux drachmes de corne de cerf.

On peut aussi avoir du *similor* en faisant fondre deux onces de cuivre avec cinq drachmes de laiton; mais cette derniere composition se couvre de rouille; au lieu qu'on prétend que la premiere n'est point sujette à cet inconvénient. *Minéralogie* de Wallerius, *tome I, page* 243. (+)

SIMIO *ou* SIMIOS, (*Géog. mod.*) par les anciens Grecs & Latins *Syme*, dont on peut voir l'article. *Simio* est une isle de l'Archipel, entre celle de Rhodes & le cap Crio, à 4 ou 5 lieues de la premiere ouest-nord-ouest, à 3 au nord de l'isle Lamonia, & à 2 au midi du continent de l'Anatolie. Porcachi & Boschino lui donnent 30 milles de circuit. Elle a deux ports, dont le plus septentrional, fort large d'entrée, est le meilleur.

Cette isle est habitée par des Grecs qui sont dressés à plonger, & qui pêchent adroitement au fond de la mer une grande quantité d'éponges qui se trouvent dans les environs. On bâtit aussi à *Simio* de petites fustes fort jolies, de neuf bancs ou rames; ces frégates, qu'on appelle *simpequirs*, sont si légeres à la voile & à la rame que les corsaires ne les peuvent attraper, ensorte que les insulaires navigent continuellement pendant l'été d'un lieu à l'autre pour leur commerce. En hiver, ils reviennent dans leur rocher avec le gain qu'ils ont fait par leur trafic. Je dis *rocher*, parce que c'est ainsi que quelques géographes nomment cette isle. Elle nourrit cependant grande quantité de chevres, & de plus elle produit de très-bon vin. Elle étoit même autrefois célebre par sa fertilité en blé & en grains. (*D. J.*)

SIMISO *ou* AMID, (*Géog. mod.*) par les anciens *Amisus;* ville de la Turquie asiatique dans l'Anatolie, sur le bord de la mer Noire, par les 54^d 20' *de longit.* & par les 40^d 30' *de latit.* (*D. J.*)

SIMMEREN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, à 10 lieues au couchant de Mayence; elle appartient à l'électeur Palatin. *Long.* 25, 8; *latit.* 49, 54. (*D. J.*)

SIMMENTHAL, (*Géogr.*) vallon de 12 à 13 lieues de longueur, sur un quart de lieue de largeur, situé dans le canton de Berne en Suisse. Il est resserré des deux côtés par une chaîne de montagnes, la plupart fertiles. Cette chaîne commence à Wimmis & s'étend jusqu'aux frontieres du Valais. Il est arrosé de la Simmen. Les habitans n'ont presque d'autres occupations que de soigner le bétail. Ils en entretiennent un très-grand nombre, & ils font une quantité de beurre & d'excellens fromages, qui font autant d'objets d'exportation considérables. Ils ne cultivent pas assez de grain pour leur entretien, ils se nourrissent en grande partie de laitage & de pommes de terre. Ils ont aussi beaucoup de fruits, d'excellens poissons, & du gibier en abondance, des chamois, des daims, des faisans, des gelinotes, *&c.* Ils sont généralement bien faits, cultivant les sciences & les arts; d'un commerce fort agréable, avec une éloquence naturelle; ils sont très-éclairés sur leurs loix & leurs priviléges, bienfaisans, & capables de belles actions. Dans leurs chaumieres, on trouve communément les livres les plus nouveaux & les mieux choisis, même quelquefois des bibliotheques assez considérables. Ils savent tous très-bien écrire & calculer.

Cette heureuse contrée est partagée en deux châtellenies. C'est ainsi qu'on y nomme les bailliages, & le bailli a le nom de *châtelain*.

Le *Nider Simmenthal*, ou la partie inférieure appartenoit ci-devant aux barons de Weissenburg, & ensuite aux maisons de Brandès & Scharnachthal; la premiere vendit ses droits en 1439 au canton de Berne, & la seconde en 1449. Wimmis en est le chef-lieu & la résidence du bailli. C'étoit une petite ville, ruinée par les Bernois en 1286 & en 1303. Le château est très-élevé & bien agréablement situé. A Reutigen & à Erlenbach, il y a de grands marchés de chevaux; on compte que l'exportation en va à dix mille pieces par an, ce qui fait un objet de deux millions & au-delà.

Cette contrée est très-curieuse aussi pour les amateurs d'histoire naturelle. Deux grandes montagnes très-bien cultivées & voisines l'une de l'autre attirent leur attention, c'est le Stockhorn & le Niesen décrits par Rhellicanus, Aretius & Rebmann. La premiere est terminée par un rocher droit & presque rond, qui a au-delà de deux mille piés de hauteur. Sur la pointe de ce rocher, il y a un morceau de rocher gris qui n'a aucune liaison avec le rocher même. Le Niesen est, pour ainsi dire, taillé en pyramide, il est plus haut que le Stockhorn, & cependant plus fertile. A Diemtigen il y a des sources imprégnées d'une matiere savonneuse. Mais ce qui est le plus remarquable dans ces contrées, ce sont les bains de Weissenburg, situés dans un antre affreux & cependant très-fréquentés à cause de leur salubrité. Les sources de ces eaux sont tout près des frontieres du canton de Fribourg. Les eaux sont claires, nettes, l'odeur un peu vitriolique & grasse au goût. Leur chaleur naturelle est de 14 degrés de Fahrenheit. Leurs vertus sont balsamiques, vulnéraires & dissolvantes. Dans les environs on trouve du petrol, de l'asphalte, du soufre, du vitriol & du *lac lunæ*.

La partie haute ou l'*Ober Simmenthal* se nomme aussi la *châtellenie de Zweysimmen*, chef-lieu de cette partie; mais le bailli réside au château de Blanckenburg. Cette châtellenie est plus étendue & plus peuplée que l'autre. Elle fut vendue au canton de Berne en 1391. A Zweysimmen on a établi une maison, dans laquelle on donne une très-bonne éducation aux pauvres orphelins, & où on entretient aussi charitablement des vieillards hors d'état de gagner leur vie. Il y a de très-belles glacieres du côté de la Lengg, sur-tout celles du Raetzlisberg, montagne couverte de glaces d'un côté, & de l'autre côté très-fertile & exposée aux plus grandes chaleurs; & d'autres curiosités naturelles. Voyez Langhans, *description du haut Simmenthal*: Gruner, *description des glacieres*: Bertrand, *usage des montagnes*. (*H.*)

SIMOIS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Asie mineure dans la petite Phrygie. Il prenoit sa source au mont Ida, & se jetoit dans le Xanthus, selon Pline, *l. V, c. xxx.* Virgile, *Æneïd. l. V, v. 262*, donne au fleuve *Simoïs* l'épithete de *rapide*, parce que ce n'étoit proprement qu'un torrent,

Victor apud rapidum Simoenta sub Ilio alto.

Dans un autre endroit le même poëte dit que Vénus accoucha d'Enée sur le bord du *Simoïs*.

Tunc ille Æneus quem dardanio Anchise
Alma Venus Phrygii genuit Simoentis *ad undam.*

2°. *Simoïs*, fleuve de l'isle de Sicile. Strabon, *lib. XIII, p. 608*, rapporte que selon quelques-uns Enée étant arrivé à *Ægesta* ou *Segesta*, donna les noms de *Scamandar* & *Simoïs* ou *Simoeis* à deux fleuves qui couloient aux environs de cette ville. Le *Simoïs* couloit à la droite, & se joignoit au *Scamandar* avant que ce fleuve mouillât la ville de *Segesta*.

3°. *Simoïs*, fleuve de l'Epide, selon Virgile, *Æneid. l. III, v. 303*, qui lui donne l'épithete de *salsus*:

..... *salsi* Simoentis *ad undam.*

De ces trois fleuves, le plus fameux est le *Simoïs* de la Troade ou de la petite Phrygie, qui, dans les écrits des poëtes, est presque toujours joint au Xanthe, parce qu'ils ont la même origine. Cependant, malgré leur célébrité, ces deux rivieres sont si peu larges, qu'elles tarissent souvent en été. Sortant & descendant l'une & l'autre du mont Ida, elles s'unissent au-dessous du lieu où étoit Troye, forment un grand marais, passent de nos jours par dessous un pont de bois appuyé sur quelques piliers de pierre, & s'embouchent dans l'Hellespont (détroit des Dardanelles) environ une demi-lieue au dessous du cap Gieanizzari, (autrefois nommé *le promontoire Sigée*), près du nouveau château d'Asie; j'entends le château neuf des Dardanelles bâti par Mahomet IV à l'entrée du détroit, & dont il est une des portes. (*D. J.*)

SIMON I, (*Hist. sacrée.*) grand-prêtre des Juifs, que sa grande piété fit surnommer le *juste*, étoit fils d'Onias I, auquel il succéda dans la grande sacrificature l'an 3702. Le Saint-Esprit, par la bouche de Jesus, fils de Sirach, fait un éloge magnifique de

ce pontife des Juifs. Il répara le temple de Jérusalem qui tomboit en ruine, le fit environner d'une double muraille, & y fit conduire de l'eau par des canaux, pour laver les hosties. Ce grand-prêtre laissa, en mourant, un fils unique en bas âge, nommé *Onias*, qui, étant trop jeune pour exercer la souveraine sacrificature, ne jouit de cette dignité qu'après qu'Eléazar son oncle, & Manassé son grand-oncle, l'eurent exercée pour lui. 2°. *Simon*, petit-fils du premier, succéda à Onias son pere, l'an du monde 3785. C'est sous son pontificat que Ptolomée Philopator vint à Jérusalem; & après avoir fait des dons considérables au temple, il voulut entrer dans l'intérieur, & pénétrer même dans le saint des saints, où le seul grand-prêtre pouvoit entrer une seule fois au grand jour des expiations. Mais le grand-prêtre s'opposa avec force à cette entreprise sacrilége, & représenta au roi la sainteté du lieu, & la loi formelle de Dieu qui lui en défendoit l'entrée. Ptolomée, inflexible dans sa résolution, s'avançoit toujours pour entrer, lorsque Dieu étendit son bras vengeur sur ce prince impie, & punit sa profanation en le renversant par terre sans force & sans mouvement. Quelques auteurs appliquent à *Simon* II l'éloge du S. Esprit, que nous avons rapportée à *Simon* I. (+)

Simon Macchabée, (*Hist. sacrée.*) fils de Mathatias, surnommé *Thasi*, fut prince & pontife des Juifs, depuis l'an du monde 3860 jusqu'en 3869. Son pere étant sur le point de mourir, le recommanda à ses autres enfans comme un homme de conseil, qui pouvoit leur tenir lieu de pere. *Simon* signala sa valeur dans plusieurs occasions, sous le gouvernement de Judas & de Jonathas ses freres. Le premier, l'ayant envoyé avec trois mille hommes dans la Galilée, pour secourir les Juifs de cette province contre les habitans de Tyr, de Sidon & de Ptolémaïde, *Simon* défit plusieurs fois les ennemis, & revint triomphant & chargé d'un grand butin, auprès de ses freres. Il battit Apollonius, conjointement avec Jonathas; & celui-ci ayant été arrêté par Tryphon, *Simon* alla à Jérusalem pour rassurer le peuple, que cette détention avoit alarmé. Il lui fit un excellent discours, dans lequel on voit éclater l'amour de la religion & de la patrie, le détachement de la vie, & la ferme résolution où il étoit de remplir, à l'exemple de ses freres, sa vocation, en combattant jusqu'à la mort pour la gloire de Dieu, & pour le salut d'Israël. Ces sentimens héroïques rendirent le courage à tout le peuple, qui, ne voyant personne plus digne que *Simon* d'être à la tête des affaires, l'élut tout d'une voix. *Simon*, devenu pere de sa nation par ce choix unanime, fit bien voir, par la sagesse de son gouvernement, que Dieu avoit présidé à cette élection; il fit d'abord assembler tous les gens de guerre, répara en diligence les murailles & les fortifications de Jérusalem, & se disposa à marcher contre Tryphon, qui s'avançoit avec une grande armée dans le pays de Juda, résolu de lui livrer bataille. Mais celui-ci lui envoya des ambassadeurs, pour lui dire qu'il n'avoit retenu Jonathas, que parce qu'il étoit redevable de quelques sommes au roi; mais que s'il vouloit lui remettre cent talens, & les deux fils de Jonathas en otage, il rendroit la liberté au pere. Quoique *Simon* reconnût que le perfide ne parloit ainsi que pour le tromper, il se trouva cependant dans la cruelle nécessité de mettre ses deux neveux à la merci de ce traître, de crainte qu'en lui refusant ce qu'il demandoit, Israël ne le rendît coupable de la mort du pere. Ce qu'il craignoit arriva: Tryphon ne renvoya point Jonathas; mais désespéré de ce que *Simon* faisoit échouer son dessein sur Jérusalem, il assassina le pere & les deux fils, & reprit le chemin de son pays. *Simon* envoya chercher les os de son frere, & les fit ensevelir honorablement à Modin, dans le sépulcre de ses peres, qu'il fit orner de colonnes, de pyramides, & de trophées. Après cela, il s'appliqua à réparer les places de la Judée, & à les mettre en état de défense. Il envoya ensuite des ambassadeurs à Démétrius, qui avoit succédé, dans le royaume de Syrie, au jeune Antiochus, massacré par Tryphon, & pria ce prince de rétablir la Judée dans ses franchises, & de l'exempter de tributs: Démétrius accorda plus qu'on ne lui demandoit; il affranchit la Judée du joug des Syriens, laissa aux Juifs les places fortifiées, & les exempta de toutes charges; & l'on commença en cette année d'écrire sur les

regiſtres publics : la premiere année, ſous *Simon*, grand pontife, chef & prince des Juifs. Un an après que la liberté eut été rendue aux Juifs, les Syriens ſortirent de la citadelle de Jéruſalem, qu'ils occupoient depuis long-temps ; & *Simon*, après l'avoir purifiée, y entra en cérémonie, & établit une fête ſolemnelle en mémoire de cette réduction. Il s'appliqua enſuite à faire le bonheur de ſes peuples ; il établit par-tout l'abondance, la joie, la ſécurité & la paix ; il fit fleurir l'agriculture, protégea ceux qui cultivoient la terre, ſoulagea les pauvres, réprima l'injuſtice, rétablit la pureté du culte divin, & fit obſerver les loix de Dieu. Toute la ſuite de ſon adminiſtration nous trace l'image & le modele du plus heureux gouvernement. Il renouvella avec les Lacédémoniens & les Romains, l'alliance que ces deux peuples avoient faite avec ſes freres, & il envoya aux derniers par Mummius, un bouclier d'or, qui fut reçu avec la plus grande ſatisfaction. Les Juifs, pour donner à ce généreux chef un témoignage de leur reconnoiſſance, firent dreſſer un acte public des obligations qu'ils avoient à *Simon* & à toute ſa famille ; lui confirmerent pour toujours la dignité de prince & de pontife de la nation, pour en jouir, lui & ſes deſcendans, à perpétuité, juſqu'à ce qu'il ſe levât parmi eux un pontife fidele. Ces dernieres paroles marquent l'attente où étoient les Juifs du regne du Meſſie. Cette déclaration fut écrite ſur une table de cuivre, placée dans les galeries du temple ; & on en mit une copie dans le tréſor, pour ſervir à *Simon* & à ſes enfans. Ce tranſport de la dignité pontificale dans la maiſon de *Simon*, qui étoit de la tribu de Lévi, paroît d'abord donner atteinte à la fameuſe prophétie de Jacob, qui prédit que le ſceptre ne ſortira point de Juda, juſqu'à ce que *celui qui doit être envoyé* ſoit venu. Mais il faut faire attention que les deſcendans de Juda faiſoient alors la plus conſidérable partie du peuple Juif, en qui réſidoit l'autorité du gouvernement ; & que ce peuple ne faiſoit qu'uſer de ſon droit, en tranſportant à *Simon* toute la puiſſance publique. Ainſi la tribu de Juda ne ſe dépouilloit point du ſceptre, elle ne faiſoit que le mettre à la main de *Simon* & de ſes ſucceſſeurs pour vivre ſous eux, dans l'eſpérance du Chriſt tant de fois promis. Antiochus Sidétes, roi de Syrie, ayant propoſé à *Simon* de joindre ſes troupes aux ſiennes pour chaſſer l'uſurpateur Tryphon, le grand-prêtre y conſentit, à condition que le roi confirmeroit aux Juifs les priviléges que ſes prédéceſſeurs leur avoient accordés. Antiochus promit tout, & beaucoup plus même qu'on ne demandoit ; mais quand il crut pouvoir ſe paſſer du ſecours de *Simon*, il ne garda aucun des articles du traité ; & il voulut même le forcer à lui rendre pluſieurs places qu'il prétendoit lui appartenir, ou à lui payer en échange mille talens d'argent. *Simon* lui ayant fait une réponſe peu ſatiſfaiſante, il envoya Cendébée, ſon lieutenant, avec une puiſſante armée, pour ravager la Judée. *Simon*, que ſon grand âge mettoit hors d'état de commander les troupes, envoya Jean & Juda ſes deux fils, avec vingt mille hommes, pour combattre les Syriens. Ces deux guerriers obéirent ; & après avoir défait Cendébée, & diſſipé ſes troupes, ils retournerent triomphans en Judée. Trois ans après cette victoire, *Simon* employant, pour le bien de l'état, tout ce qui lui reſtoit de vigueur, s'appliquoit à viſiter les villes de ſon état, & à y régler toutes choſes, lorſqu'il arriva au château de Doch, où demeuroit Ptolomée, ſon gendre. Cet ambitieux, qui vouloit s'ériger en ſouverain du pays, méditoit depuis long-temps l'affreux projet de ſe défaire de ceux qui pouvoient mettre obſtacle à l'élévation de ſa fortune. Il crut en avoir trouvé l'occaſion, & ce monſtre ſe livrant ſans remords à tout ce que l'ingratitude, la perfidie, la cruauté ont de plus noir, fit inhumainement maſſacrer *Simon* & deux de ſes fils, au milieu d'un feſtin qu'il leur donna. Ainſi mourut ce grand prince, par la trahiſon d'un gendre dénaturé, dans le temps où ſa valeur & ſa ſageſſe affermiſſoient de plus en plus la liberté du peuple Juif, & l'exercice de la religion ; après avoir ſervi, comme ſes freres, Dieu & ſon peuple, il devoit éprouver le même ſort qu'eux ; il y étoit préparé depuis long-temps par la vive exhortation que Mathatias, au lit de la mort, fit à ſes enfans. (+)

SIMON, *voyez* DAUPHIN.

SIMONIAQUE,

SIMONIAQUE, adj. & f. (*Gramm.*) qui eſt coupable de ſimonie.

SIMONIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le crime que commettent ceux qui trafiquent des choſes ſacrées ou bénéfices, comme en vendant les ſacremens, la nomination & collation des bénéfices, l'entrée en religion.

Ce crime a été ainſi nommé de Simon le magicien, dont il eſt parlé dans les actes des apôtres, qui voulut acheter avec de l'argent la puiſſance de faire des miracles.

La *ſimonie* eſt mentale, conventionnelle ou réelle.

La premiere eſt celle qui eſt demeurée dans les bornes d'une ſimple penſée.

La ſeconde eſt celle qui a été convenue, ſans être ſuivie de payement.

La troiſieme eſt celle où le payement a ſuivi la convention, ſoit qu'il ait précédé, ou ſuivi ou accompagné la conceſſion du bénéfice ou autre choſe ſpirituelle.

La *ſimonie* réelle ſe commet auſſi *à manu*, *ab obſequio*, & *à linguâ; à manu*, ſoit en donnant de l'argent ou autre choſe temporelle, ou en remettant une dette; *ab obſequio*, en rendant des ſervices temporels au collateur pour avoir un bénéfice; *à linguâ*, par la flatterie, la faveur & la recommandation.

Quoiqu'il ſoit défendu en général de rien exiger pour l'adminiſtration des ſacremens & autres choſes ſpirituelles, & pour la collation des bénéfices, néanmoins des loix eccléſiaſtiques & civiles autoriſent les miniſtres de l'égliſe à recevoir par leur ſubſiſtance certaines rétributions pour les meſſes, pour les mariages, ſépultures, pour les proviſions des bénéfices, *&c.*

Il eſt auſſi permis à certaines communautés qui ne ſont pas ſuffiſamment fondées de recevoir des dots pour l'entrée en religion. *V.* Dot & Religieux.

La *ſimonie* ſe couvre de tant de détours, qu'il eſt ſouvent difficile de la prouver, d'autant même que l'on n'en admet pas la preuve par témoins, à moins qu'il n'y ait un commencement de preuve par écrit, mais elle n'en eſt pas moins criminelle.

Les conciles & les papes ſe ſont toujours élevés contre les ſimoniaques; le chap. *cum deteſtabile* les déclare excommuniés *ipſo facto*; de quelque qualité qu'ils ſoient, & tous ceux qui y ont eu part.

Ceux qui ont été ordonnés par *ſimonie*, ſont déclarés ſuſpens & interdits.

Les proviſions des bénéfices obtenues par cette voie, ſont nulles de plein droit; mais il n'y a que la *ſimonie* conventionnelle ou réelle *à manu*, qui donne lieu au dévolut.

Les ſimoniaques ne peuvent point s'aider de la poſſeſſion triennale.

Les juges d'égliſe connoiſſent de la *ſimonie* commiſe par les eccléſiaſtiques, mais les juges royaux ſont ſeuls compétens pour procéder contre les laïques qui ſe trouvent coupables & participans de ce crime; de ſorte que s'il s'en trouve quelques-uns d'impliqués avec des eccléſiaſtiques; l'official doit les renvoyer devant le juge royal, autrement il y auroit abus.

Les juges royaux peuvent néanmoins connoître de la *ſimonie* commiſe par un eccléſiaſtique, incidemment à une complainte.

Il n'y a que le pape qui puiſſe diſpenſer de la *ſimonie* volontaire; mais l'évêque peut diſpenſer de celle qui a été commiſe à l'inſu du pourvu, après néanmoins que celui-ci a donné la démiſſion pure & ſimple entre les mains de l'évêque.

Quand la *ſimonie* eſt occulte, il faut ſe pourvoir à la pénitencerie de Rome ou par devers l'évêque; mais quand elle eſt volontaire & notoire, il faut ſe pourvoir à la daterie de Rome.

La diſpenſe doit être adreſſée à l'évêque du lieu où eſt le bénéfice.

Quant aux fruits perçus, le confeſſeur en peut faire en tout ou partie, ſelon la diſpenſe & la pauvreté du bénéficier.

Si celui-ci a ignoré la *ſimonie* commiſe par un tiers, ſa deſſerte & ſa bonne foi l'exemptent de la reſtitution, au moins de la plus grande partie.

Mais dans quelque cas que ce ſoit, le pourvu par *ſimonie* doit faire une démiſſion pure & ſimple entre les mains du collateur ordinaire, ſauf à obtenir de nouvelles proviſions, ſi le collateur juge à propos de lui en accorder.

On dit communément que la confidence eſt la fille de la *ſimonie*. *Voyez* Confidence. *Voyez* aux *décrétales* le titre *de ſimon*. le

traité de M. de Launoy, van-Espen, Pontas, de Ste Breuve, d'Héricourt, Fuet, de la Combe, & *les mots* DOT, PENSION, PERMUTATION, HONORAIRE. (*A*)

SIMONIENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) hérétiques sectateurs de Simon le magicien, & par conséquent les plus anciens qui aient paru dans l'église chrétienne.

Simon le magicien leur chef, samaritain de nation, ne reconnoissoit point J. C. comme fils de Dieu, mais il le considéroit comme son rival, & prétendoit être lui-même le Christ. Il ne croyoit ni salut, ni résurrection de la chair, mais une simple résurrection de l'ame. Il enseignoit qu'on ne devoit point se mettre en peine des bonnes œuvres; que toutes les actions étoient indifférentes par elles-mêmes, & que la distinction des bonnes & des mauvaises n'avoit été introduite que par les anges pour s'assujettir les hommes. Il rejetoit la loi donnée à Moïse, & disoit qu'il étoit venu l'abolir. Il attribuoit l'ancien testament aux anges, & quoiqu'il se déclarât par tout leur ennemi, il leur rendoit néanmoins un culte idolâtre, prétendant qu'on ne pouvoit être sauvé sans offrir au souverain Pere des sacrifices abominables par le moyen des principautés qu'il plaçoit dans chaque ciel; & il leur offroit des sacrifices, non pour obtenir d'eux quelqu'assistance, mais pour empêcher qu'ils ne s'opposassent aux hommes.

Ses sectateurs professoient tous ces dogmes monstrueux, & pour la pratique, ils vivoient dans toute sorte de débauches, qui surpassoient, selon Eusebe, tout ce qu'on pourroit en dire; en sorte qu'ils avouoient dans leurs livres que ceux qui entendoient parler pour la premiere fois de leurs mysteres secrets, étoient surpris d'étonnement & d'effroi. Outre l'impudicité, ils s'adonnoient à toute sorte de magie; & quoiqu'au dehors ils fissent en quelque sorte profession du christianisme, ils ne laissoient pas que d'adorer Simon & sa concubine Hélene, représentés sous la figure de Jupiter & de Mars, & de leur offrir des victimes & des libations de vin. Ils regardoient même le culte commun des idoles comme une chose indifférente; ensorte que pour ne leur point offrir de l'encens, ils ne s'exposoient pas au martyre comme les chrétiens; aussi les payens les laissoient-ils en repos.

On croit que les apôtres S. Pierre, S. Paul & S. Jean ont ces hérétiques en vue dans plusieurs endroits de leurs épîtres. Leur secte dura jusqu'au IV^{e} siecle. S. Justin dit que de son temps, c'est-à-dire vers l'an 150 de Jesus-Christ, tous les Samaritains reconnoissoient Simon pour le plus grand des dieux, & S. Clément d'Alexandrie ajoute qu'ils l'adoroient. S. Irénée assure qu'ils étoient en très-petit nombre; mais Eusebe & plusieurs autres écrivains postérieurs en parlent comme d'une secte connue, & qui subsistoit encore au commencement du V^{e} siecle. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SIMONTHORNA, (*Géog. mod.*) ville de la basse Hongrie, au comté de Tolna, sur la Salwiza, à 2 lieues de Caposwar, & à 3 de Tolna: elle est environnée d'un grand marais, avec un château. Cette ville fut prise sur les Turcs par le prince Louis de Bade en 1686. *Long. 36, 49; lat. 46, 31.*

SIMOODSUKE, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. Elle se divise en neuf districts; c'est un assez bon pays, plutôt plat que montagneux, où il y a beaucoup des prés & de champs qui produisent abondamment de l'herbe & du gokokf. Le gokokf est un terme générique qui comprend le riz, l'orge, le petit blé que nous appellons *froment*, & les feves. (*D. J.*)

SIMOOSA, (*Géog. mod.*) autrement *Seosju*; une des quinze provinces de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Elle est censée avoir trois journées de longueur du sud au nord, & est divisée en 12 districts; c'est un pays montagneux, assez peu fertile, mais qui abonde en volaille & en bestiaux.

SIMPELEN, LE, (*Géog. mod.*) & par les Italiens *monte-Sampione*, en latin *Sempronius mons*; montagne des Alpes, aux confins des Suisses, du Valais & du Milanez; c'est cette montagne que l'on passe pour aller du Valais au duché de Milan. (*D. J.*)

SIMPLAIN, s. m. (*Hist. milit. anc.*) soldat romain, qui n'avoit que paye simple. On appelloit *duplain*, celui qui l'avoit double.

SIMPLE, adj. (*Gram.*) qu'on regarde comme ſans compoſition, ſans mélange. Je gage le *ſimple* contre le double. Il a fait un raiſonnement très-*ſimple*, mais très-fort quand il a dit: il y a environ douze cens ans qu'on a la petite vérole par toute la terre, & qu'elle eſt obſervée par tous les médecins du monde, parmi leſquels il n'y en a preſque pas un qui aſſure l'avoir vue deux fois à la même perſonne; donc on n'a point deux fois la petite vérole. Je n'ai de lui qu'une *ſimple* promeſſe. C'eſt un *ſimple* ſoldat. C'eſt un homme *ſimple*. C'eſt un caractere *ſimple*. Le récit en eſt *ſimple*.

SIMPLE, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le nom générique ſous lequel on comprend toutes les plantes uſuelles en médecine. Il connoît bien les *ſimples*. Celui qui ignore la vertu des *ſimples* n'eſt pas digne de faire la médecine. Le quinquina eſt un *ſimple* d'une vertu ſpécifique.

SIMPLE, adj. (*Métaphyſique.*) quand on regarde quelque choſe que ce ſoit comme *une*, & comme n'ayant point des parties différentes ou ſéparables l'une de l'autre, on l'appelle *ſimple*. En ce ſens-là il ne convient proprement qu'à un être intelligent d'être *ſimple*; ne concevant dans un tel être rien de ſéparable dans la ſubſtance, nous n'avons point auſſi l'idée qu'il puiſſe avoir des parties. Quelque peu de choſe qu'on ſuppoſe de ſéparable dans la ſubſtance d'un être intelligent, on la ſuppoſe en même temps capable d'être détruite toute entiere.

Si l'on prend le terme *ſimple* dans cette préciſion, il ne ſe trouvera rien dans les êtres matériels qui ſoit *ſimple*, non plus que rien qui ſoit parfaitement *un*. Tout corps peut toujours être tellement ſéparé, que ſa ſubſtance exiſtera encore dans les parties après leur ſéparation; ainſi l'une n'étoit pas l'autre, & le corps n'étoit pas *ſimple*.

Néanmoins on emploie ce terme à l'égard des corps, par analogie aux eſprits; on appelle *ſimple* un corps dans les parties duquel on n'apperçoit nulle différence communément ſenſible; ainſi l'on dit de l'eau que c'eſt un corps *ſimple*. Quelques-uns l'ont dit auſſi du feu, de l'or, de l'argent & de ce que nous comprenons ſous le nom d'*élémens* ou de *métaux*.

Ce qui eſt oppoſé au *ſimple* eſt dit *compoſé*. Voyez *ſon article*.

SIMPLE, adj. *en Algebre*; une équation *ſimple* eſt celle où la quantité inconnue n'a qu'une dimenſion, comme $x = \frac{a+b}{2}$. *Voyez* EQUATION.

En arithmétique, la multiplication & la diviſion *ſimples* ſont des opérations où il n'entre point de grandeurs de différente eſpece; on les appelle ainſi pour les diſtinguer de la multiplication & de la diviſion compoſées, où il s'agit de calculer des grandeurs de différente eſpece. *V.* MULTIPLICATION, DIVISION. (*E*)

SIMPLE *pacte*, (*Juriſpr.*) promeſſe, contrat, ou engagement qui n'eſt point motivé par rapport à la valeur reçue au temps du payement, *&c.* & qui ne donne point d'action en juſtice. *Voy.* CONTRAT, CONVENTION, PACTE, *&c.*

SIMPLE PROPRIÉTÉ, que les loix romaines appellent *une propriét*, eſt celle du propriétaire à qui le fonds de l'héritage appartient, tandis qu'un autre en a l'uſufruit. Elle eſt oppoſée à *pleine propriété*. *V.* PLEINE, USUFRUIT & PROPRIÉTÉ.

SIMPLE *appel*, *voyez* APPEL.

SIMPLE *garantie*, *voyez* GARANTIE.

SIMPLE *bénéfice*, *voyez* BÉNÉFICE.

SIMPLE, ſ. m. (*Muſique.*) Dans les doubles & dans les variations, le premier couplet ou l'air original, tel qu'il eſt d'abord noté, s'appelle le *ſimple*. Voy. DOUBLE, VARIATIONS. (*S*)

SIMPLICITÉ, ſ. f. (*Gram.*) qualité qui donne à l'être le nom de *ſimple*. *V. les articles* SIMPLE.

SIMPLICITÉ, (*Art orat.*) la *ſimplicité* dans l'élocution, eſt une maniere de s'exprimer, pure, facile, naturelle, ſans ornement, & où l'art ne paroît point; c'eſt aſſurément le caractere de Térence. La *ſimplicité* d'expreſſion n'ôte rien à la grandeur des penſées, & peut renfermer ſous un air négligé des beautés vraiment précieuſes.

Heureux qui ſe nourrit du lait de ſes brebis,
Et qui de leur toiſon voit filer ſes habits;
Qui ne ſait d'autre mer que la Marne ou la Seine;
Et croit que tout finit où finit ſon domaine!

P 2

Voilà une peinture ſimple & charmante de la tranquillité champêtre, parce que c'eſt l'expreſſion naïve des choſes par leurs effets.

La *ſimplicité* ſe trouve dans l'ode avec dignité.

Le Ciel qui doit le bien ſelon qu'on le mérite,
Si de ce grand oracle il ne t'eût aſſiſté,
Par un autre préſent n'eût jamais été quitte
Envers ta piété.

Cette ſtance de Malherbe dans ſon ode à Louis XIII, eſt d'une parfaite *ſimplicité;* les deux ſtances ſuivantes méritent encore d'être citées.

Le fameux Amphion dont la voix nompareille
Bâtiſſant une ville étonna l'univers,
Quelque bruit qu'il ait eu, n'a point fait de merveilles
Que ne faſſent mes vers.

Par eux de tes hauts faits la terre ſera pleine,
Et les peuples du Nil qui les auront ouis
Donneront de l'encens, comme ceux de la Seine,
Aux autels de Louis.

Le même poëte va me fournir un exemple plus parfait de *ſimplicité* admirable; c'eſt dans ſa paraphraſe du pſeaume 145.

En vain pour ſatisfaire à nos lâches envies,
Nous paſſons près des rois tout le temps de nos vies
A ſouffrir des mépris, à ployer les genoux;
Ce qu'ils peuvent n'eſt rien, ils ſont ce que nous ſommes;
Véritablement hommes,
Et meurent comme nous.

La *ſimplicité* noble eſt d'auſſi bonne maiſon que la grandeur même; & comme elle vient du même principe de bon eſprit, qui doute qu'elle ne ſe ſente du lieu dont elle eſt ſortie, & que par-tout où elle ſe rencontre elle ne conſerve ſa dignité, ſes droits, ou pour le moins l'air & la mine de ſa naiſſance?

Mais ſi cette *ſimplicité* noble retrace de grandes images, elle ne differe pas du ſublime; Homère & Virgile ſont des modeles de cette derniere *ſimplicité.*

Racine l'a bien connue, & j'en cite pour preuve ces vers d'Andromaque.

Ne vous ſouvient-il plus, ſeigneur, quel fut Hector?
Nos peuples affoiblis s'en ſouviennent encor!
Son nom ſeul fait trembler nos veuves & nos filles;
Et dans toute la Grece il n'eſt point de familles
Qui ne demandent compte à ce malheureux fils
D'un pere ou d'un époux qu'Hector leur a ravis.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

§ SIMPLICITÉ, MODESTIE, (*Gramm. ſynon.*) La *ſimplicité* conſiſte à montrer ce que l'on eſt, la *modeſtie* à le cacher.

La *ſimplicité* tient plus au caractere, la *modeſtie* à la réflexion.

La *ſimplicité* plaît ſans y penſer, la *modeſtie* cherche à plaire.

La *ſimplicité* n'eſt jamais fauſſe, la *modeſtie* le peut être.

Une vanité connue déplaît moins quand elle ſe montre avec *ſimplicité*, que quand elle cherche à ſe couvrir du voile de la *modeſtie.* (O)

SIMPLIFIER, v. act. (*Gram.*) rendre ſimple. On *ſimplifie* une queſtion en écartant toutes les conditions inutiles. On *ſimplifie* un problême en le réduiſant à un autre moins compliqué, ou en faiſant dépendre ſa ſolution d'une ſeule recherche. On *ſimplifie* une affaire, une phraſe, *&c.*

SIMPLUDIAIRE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) on donnoit chez les Romains ce nom à certains honneurs funebres qu'on rendoit quelquefois aux morts. Feſtus dit que c'étoient les funérailles accompagnées de jeux dans leſquels on ne faiſoit paroître que des danſeurs, des ſauteurs, des voltigeurs. Ces eſpeces de funérailles étoient oppoſées à celles qu'on nommoit *indictives*, & dans leſquelles outre les danſeurs & les ſauteurs dont on a parlé, il y avoit des déſulteurs qui ſautoient d'un cheval ſur un autre, & peut-être auſſi voltigeoient ſur des chevaux. *V. Rollin, Antiq. rom.*

SIMPULATRICES, ſ. f. pl. (*Litt.*) mot tiré de *ſimpulum*, & que Feſtus donne aux vieilles femmes qui avoient ſoin de purifier les perſonnes qui les conſultoient, pour avoir été troublées dans leur ſommeil

par des viſions nocturnes & des ſonges effrayans. Pollux appelle ces femmes ἀπομακτριαι. Elles preſcrivoient ordinairement l'eau de mer pour purification, Θάλασσα Κλύζει πάντα τῶν ἀντρωπον κακὰ, dit Eurypide. Un mot d'Ariſtophane exprime toute cette cérémonie, δεῖον ὄνειρον ἀποκλύζειν. (*D. J.*)

SIMPULE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſimpulum ;* vaſe fait en forme de burette avec un long manche; les Romains ſe ſervoient de ce vaſe dans les libations qu'ils faiſoient aux dieux. Pline, *liv. XXXV*, *c. xij*, nomme cette eſpece de vaſe *ſimpuvium*, & dit qu'il y en avoit de terre cuite.

SIMULACRE, (*Gram. & Hiſt. de l'idol.*) vieux mot conſacré, qui ſignifie *idole*, *image*, *repréſentation*. Il en eſt ſi ſouvent parlé dans l'écriture-ſainte, qu'il importe de rechercher la ſource de ce genre d'idolâtrie.

L'origine des *ſimulacres* vient de ce que les hommes ſe perſuaderent que le ſoleil, la lune & les étoiles étoient la demeure d'autant d'intelligences qui animoient ces corps céleſtes, & en régloient tous les mouvemens. Comme les planetes étoient de tous ces corps céleſtes les plus proches de la terre, & celles qui avoient le plus d'influence ſur elles, ils en firent le premier objet de leur culte. Telle a été l'origine de toute l'idolâtrie qui a eu cours dans le monde. On ſervit ces intelligences céleſtes par des tabernacles, des chapelles, des temples, enſuite par des images & des *ſimulacres*. C'eſt pourquoi lorſque les peuples firent leurs dévotions à quelqu'une d'elles, ils dirigeoient leur culte vers la planete dans laquelle ils ſuppoſoient qu'habitoit cette intelligence divine, objet de leurs adorations. Mais ces corps céleſtes ſe trouvant la plupart du temps ſous l'horizon, ils ne ſavoient comment les invoquer dans leur abſence.

Pour remédier à cet inconvénient, ils eurent recours aux ſtatues dans leſquelles ils croyoient qu'après leur conſécration, ces intelligences étoient auſſi préſentes par leurs influences, que dans les planetes; & que toutes les prieres qu'on leur adreſſoit avoient autant d'efficacité devant l'une que devant l'autre.

Tel fut le commencement de l'adoration des *ſimulacres*. On leur donna le nom des planetes qu'ils repréſentoient, qui ſont les mêmes qu'elles ſont aujourd'hui : de là vient que nous trouvons Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Vénus & Diane placés au premier rang dans le polythéïſme des anciens; c'étoient là leurs grands dieux. Enſuite l'opinion s'étant établie que les ames des gens de bien, après leur ſéparation du corps, alloient habiter d'autres planetes, on déïfia pluſieurs de ceux qu'on crut tels, & le nombre des dieux s'augmenta dans les temps idolâtres.

L'adoration des *ſimulacres* commença dans la Chaldée, ſe répandit dans tout l'orient, en Egypte, & chez les Grecs qui l'étendirent dans tout l'occident. Ceux qui ſuivoient ce culte dans les pays orientaux furent nommés *Sabéens ;* & la ſecte qui n'adoroit que Dieu par le feu, reçut le nom de *Mages*. Toute l'idolâtrie du monde ſe vit partagée entre ces deux ſectes. *Voyez* MAGES & SABÉENS. (*D. J.*)

SIMULATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) déguiſement frauduleux introduit dans quelqu'acte judiciaire. La multitude des impôts de toute eſpece, auxquels les particuliers cherchent à ſe ſouſtraire, donne lieu à toutes ſortes de *ſimulations*.

SIMULER, v. act. feindre, déguiſer, tromper par des ſuppoſitions, des apparences; c'eſt un vol que de frauder des créanciers légitimes par des obligations *ſimulées*, & celui qui s'y porte eſt coupable de recel.

SIMULTANÉE, adj. m. (*Gram.*) qui s'accompliſſent ou s'exécutent en même temps : ces faits ſont *ſimultanées ;* ces phénomenes ſont *ſimultanées ;* ces actions de la machine ſont *ſimultanées*. Il ſe paſſe ſouvent dans la vie, dans la même maiſon, dans le même appartement des ſcenes *ſimultanées*. Pourquoi ne les rendroit-on pas ſur le théâtre ?

SIMYRA, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie; elle eſt marquée dans Ptolomée, *liv. V*, *c. xv*, entre l'embouchure du fleuve *Eleutherus*, & *Orthoſia*, ainſi que dans Pline, *l. V*, *c. xx*, & Pomponius Méla, *l. I*, *c. xij*. (*D. J.*)

SIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre du Japon, dont le bois eſt fort eſtimé pour en faire des coffres & d'autres ouvrages, parce qu'il eſt blanc, léger, à l'é-

preuve des vers & de la pourriture. Il rend une mauvaise odeur, lorsqu'il est plongé dans l'eau chaude; ce qui l'a fait nommer aussi *ksa-maki*, ou *maki-fétide*.

SIN, (*Géog. des Arabes.*) Les Arabes appellent ainsi la Chine, & les Latins ont nommé *Sinæ*, *Sinarum regio*, pays de la Chine; les Persans disent *Tchin*. La Chine septentrionale est appellée par les orientaux, le *Khoran*, ou le *Khata*. (*D. J.*)

SINA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Margiane, d'une ville de la Cappadoce; d'une ville de la grande Arménie, & d'un lieu de l'isle de Lesbos, selon Strabon; *l. IX*. (*D. J.*)

SINAÏ *ou* SINA, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arabie Pétrée, située dans une espece de péninsule, formée par les deux bras de la mer rouge, dont l'un s'étend vers le nord, & se nomme *le golfe de Colsûm*; aujourd'hui golfe de Suez; l'autre s'avance vers l'orient, & s'appelle *le golfe Elatinique*, aujourd'hui d'Aïla; elle est à 260 milles du Caire, & il faut dix à douze jours pour s'y rendre de cet endroit-là.

Le mont *Sinaï* est au levant de celui d'Oreb, sur lequel est le monastere de sainte Catherine; comme le mont Oreb est moins haut que celui de *Sinaï*, l'ombre de ce dernier le couvre au lever du soleil. Il est beaucoup parlé du mont *Sinaï* dans l'écriture, comme *Exod. c. xviij, v. 20; c. xxiv, v. 16; c. xxxj, v. xviij; c. xxxiv, v. 2 & 4. Levit. c. xxv, v. 1; c. xxvij, v. 4, 5*, &c.

Quoique Thomas de Pinedo, Berkelius, & quelques autres modernes, prétendent que le mont Casius, voisin de l'Egypte, n'est pas différent du mont *Sinaï*; cependant s'il en faut croire les anciens géographes, & la plupart des modernes, le mont Casius & le mont *Sinaï* sont deux montagnes différentes, & situées assez loin l'une de l'autre. Ils mettent le mont Casius fort proche de la mer, entre l'Egypte & la Palestine. A l'égard du mont *Sinaï*, ils le placent bien avant dans les terres, sur les confins de l'Idumée & de l'Arabie Pétrée.

Il est certain que le nom de Casius a été donné à plusieurs montagnes; ainsi l'on pourroit croire que le mont *Sinaï* seroit celui à qui le nom de Casius auroit été donné en premier lieu; que de là ce même nom auroit passé à la montagne qui sépare la Palestine d'avec l'Egypte; comme il y a apparence que de cette montagne, il est passé à celle de la Syrie antiochienne.

Nous avons le profil du mont *Sinaï* dans une estampe gravée par Jean-Baptiste Frontana; & si on compare ce profil avec celui de la montagne que les médailles nous représentent, on trouvera peut-être qu'il y avoit beaucoup de ressemblance entre l'une & l'autre.

Quoi qu'il en soit, Greaves dans sa traduction d'Abulféda, nous apprend une particularité remarquable, dont les historiens n'ont point parlé; c'est que le roc du mont *Sina* est d'une espece de très-beau marbre de plusieurs couleurs, d'un rouge mêlé de blanc & de noir, & que pendant plusieurs milles on y voit de grands rochers de ce marbre, dont sans doute les anciens ouvrages de l'Egypte ont été tirés, parce que toutes les autres carrieres & montagnes sont d'une espece de pierre de taille blanche, & non de marbre rouge marqueté de noir & de blanc, comme est le roc du mont *Sina*. (*D. J.*)

L'*Arche d'alliance* fut construite sur le mont *Sinaï*, l'an du monde 2514: elle fut confiée aux soins des prêtres, & les descendans de Caath la portoient dans les marches de l'armée. L'*arche* voyagea avec Moïse & Josué. Elle fut placée à Galgal, après le passage du Jourdain, & elle y resta environ sept ans; de là elle fut transférée à Silo, où elle demeura trois cens vingt-huit ans. Les Israélites la tirerent de Silon, l'an 2888, & la menerent dans leur camp, où elle fut prise par les Philistins, chez lesquels elle demeura sept mois. Elle fut ensuite conduite à Cariathiarim, où elle resta soixante-dix ans. David l'en tira, l'an du monde 2959, & la conduisit dans la maison d'Obédédom, d'où après trois mois, David l'alla chercher & la transféra dans son palais sur le mont de Sion. Elle y resta quarante-deux ans, après lesquels Salomon la mit dans le temple qu'il venoit de bâtir, où elle fut environ quatre cens ans, jusqu'au siége de Jérusalem par Nabuchodonosor. Le prophete Jérémie la cacha alors dans

une caverne du mont Nibo. On ne ſait ſi elle fut retrouvée du temps de Néemie, ou ſi elle eſt encore aujourd'hui cachée & inconnue. *V.* la diſſertation de Calmet ſur ce ſujet, à la tête de ſon *Commentaire ſur les livres des Macchabées.* (*Lettre ſur l'Encyclopéd.*)

SINAHORIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'iſle de Madagaſcar qui reſſemble à l'aigremoine, & qui en a les propriétés.

SINANI, *ou* MOUTARDE, (*Jardinage.*) *Voyez* MOUTARDE.

SINANO, (*Géog. mod.*) autrement *Sinsju*, une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. C'eſt un pays très-froid, où le ſel, le poiſſon, & le bétail ſont rares. Il produit d'ailleurs une grande quantité de mûriers, de ſoie, & de cannib, dont il y a pluſieurs manufactures. On donne à cette province cinq journées de longueur du ſud au nord, & elle ſe diviſe en onze diſtricts. (*D. J.*)

SINAPISME, ſ. m. médicament externe, âcre & chaud, compoſé ordinairement de ſemence de moutarde incorporée avec du vieux levain; ſi le *ſinapiſme* étoit trop actif, il deviendroit véſicatoire. On ne s'en ſert que pour rougir la peau, & attirer ſur le lieu les humeurs nuiſibles. On s'en ſervoit anciennement dans les maux de tête invétérés, & dans les longues fluxions. Il ſert aujourd'hui à rappeller l'humeur de goutte ſur une partie. *V.* RUBÉFIANT. Des frictions préparatoires avec un linge chaud préparent à l'effet du *ſinapiſme*: ce mot vient de *ſinapi*, moutarde. (*Y*)

SINARUM regio, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Aſie, & la derniere que marque Ptolomée, *l. VII, c. iij*, du côté de l'orient. Il la borne au nord par la Sérique: à l'orient & au midi par des terres inconnues; & à l'occident, partie par l'Inde d'au-delà le Gange, dont elle étoit ſéparée par une ligne tirée depuis le fond du grand golfe, juſqu'à la Sérique, partie par le grand golfe, & partie par le pays des Ichthyophages Ethiopiens, compris auſſi ſous le nom général de *Sinæ*, ainſi que les peuples *Samatheni*, *Acadræ*, *Aſpithræ*, & *Ambathæ*. (*D. J.*)

SINASPITRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante, dont la fleur eſt preſqu'en croix compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique cylindrique, & compoſée de deux pieces qui renferment des ſemences ordinairement arrondies. *Inſt. rei herb. V.* PLANTE.

SINCERE, adj. (*Gram.*) qui eſt franc, & qui eſt incapable de toute diſſimulation dans le diſcours.

SINCÉRITÉ, ſ. f. (*Morale.*) La *ſincérité* n'eſt autre choſe que l'expreſſion de la vérité. L'honnêteté & la *ſincérité* dans les actions égarent les méchans, & leur font perdre la voie par laquelle ils peuvent arriver à leurs fins: parce que les méchans croient d'ordinaire qu'on ne fait rien ſans artifice.

La *ſincérité* eſt une ouverture de cœur. On la trouve en fort peu de gens; & celle que l'on voit d'ordinaire, n'eſt qu'une fine diſſimulation pour attirer la confiance des autres.

Si nos ames étoient de purs eſprits, dégagés des liens du corps, l'une liroit au fond de l'autre: les penſées ſeroient viſibles, on ſe les communiqueroit ſans le ſecours de la parole; & il ne ſeroit pas néceſſaire alors de faire un précepte de la *ſincérité*; c'eſt pour ſuppléer, autant qu'il en eſt beſoin, à ce commerce de penſées, dont nos corps gênent la liberté, que la nature nous a donné le talent de proférer des ſons articulés. La langue eſt un truchement, par le moyen duquel les ames s'entretiennent enſemble; elle eſt coupable, ſi elle les ſert infidelement, ainſi que le feroit un interprete impoſteur, qui trahiroit ſon miniſtere.

La loi naturelle qui veut que la vérité regne dans tous nos diſcours, n'a pas excepté les cas où notre *ſincérité* pourroit nous coûter la vie. Mentir c'eſt offenſer la vertu, c'eſt donc auſſi bleſſer l'honneur: or on convient généralement que l'honneur eſt préférable à la vie; il en faut donc dire autant de la *ſincérité*.

Qu'on ne croie point ce ſentiment outré: il eſt plus général qu'on ne penſe. C'eſt un uſage preſque univerſel dans tous les tribunaux, de faire affirmer à un accuſé, avant de l'interroger, qu'il répondra conformément à la vérité, & cela même lorſqu'il s'agit d'un crime capital. On lui fait donc l'honneur de ſuppoſer, qu'il pourra, quoique coupable du fait qu'on lui impute, être encore aſſez homme de bien, pour

déposer contre lui-même, au risque de perdre la vie, & de la perdre ignominieusement. Or le supposeroit-on, si l'on jugeoit que la loi naturelle le dispensât de le faire?

La morale de la plupart des gens, en fait de *sincérité*, n'est pas rigide: on ne se fait point une affaire de trahir la vérité par intérêt, ou pour se disculper, ou pour excuser un autre: on appelle ces mensonges *officieux*; on les fait pour avoir la paix, pour obliger quelqu'un, pour prévenir quelqu'accident. Misérables prétextes qu'un mot seul va pulvériser: il n'est jamais permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. La bonne intention sert à justifier les actions indifférentes, mais n'autorise pas celles qui sont déterminément mauvaises.

SINCÉRITÉ, FRANCHISE, NAÏVETÉ, INGÉNUITÉ, (*Synonym.*) La *sincérité* empêche de parler autrement qu'on ne pense, c'est une vertu. La *franchise* fait parler comme on pense; c'est un effet du naturel. La *naïveté* fait dire librement ce qu'on pense; cela vient quelquefois d'un défaut de réflexion. *L'ingénuité* fait avouer ce qu'on sait, & ce qu'on sent; c'est souvent une bêtise.

Un homme *sincere* ne veut point tromper. Un homme *franc* ne sauroit dissimuler. Un homme *naïf* n'est guere propre à flatter. Un *ingénu* ne sait rien cacher.

La *sincérité* fait le plus grand mérite dans le commerce du cœur. La *franchise* facilite le commerce des affaires civiles. La *naïveté* fait souvent manquer à la politesse. L'*ingénuité* fait pécher contre la prudence.

Le *sincere* est toujours estimable. Le *franc* plaît à tout le monde. Le *naïf* offense quelquefois. L'*ingénu* se trahit.

Je n'ajouterai rien à ces remarques de l'auteur des synonymes françois, mais je renvoie pour les choses aux *mots*, FRANCHISE, INGÉNUITÉ, NAÏVETÉ, SINCÉRITÉ. (*D. J.*)

SINCIPUT, s. m. (*Anatomie.*) est la partie antérieure de la tête qui prend depuis le front jusqu'à la suture coronale. *V. Pl. d'anatomie. V. aussi* BREGMA & CRANE.

SINDA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de l'Asie mineure, dans la Pisidie; 2°. d'une ville de l'Inde au-delà du Gange; & 3°. d'une ville de la Sarmatie asiatique, sur le Bosphore Cimmérien.

SINDE, (*Géog. mod.*) ou *Tata*, du nom de sa capitale, province des Indes, dans les états du Mogol. Elle est bornée au nord par celle de Buckor, au midi par la mer, au levant par les provinces de Soret & de Jesselmere, & au couchant par la Perse. Elle est traversée par le Sinde du nord au midi. C'est un pays riche & fertile, où l'on fabrique quantité de belles toiles de coton. Le grand-mogol Akebar fit la conquête de ce pays, ainsi que de ceux de Cachimir & de Guzarate. Les peuples sont mahométans. (*D. J.*)

SINDE, *le*, *ou* INDE, (*Géog. mod.*) en latin *Indus*, grande riviere des Indes dans les états du grand-mogol. Elle prend sa source sur les confins du petit Thibet, dans les montagnes qui séparent ce royaume de la province de Nagracut. Son cours est du nord-est au sud-ouest; après avoir traversé plusieurs pays, & s'être partagé en deux branches, qui sont les bouches de l'Inde, il se jette dans la mer.

SINDI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie asiatique compté parmi ceux qui habitent le Bosphore Cimmérien. Pomponius Mela les nomme *Sindones*, & les place au voisinage des Palus Méotides.

SINDICUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sarmatie asiatique, dans le Bosphore Cimmérien, sur la côte de la mer Caspienne, selon Ptolomée, & le Périple de Scylax.

SINDIFIU, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Tartarie, au pays auquel elle donne son nom, sur les confins de la Chine. (*D. J.*)

SINDON, s. m. (*Hist. ecclés.*) terme latin qui signifie proprement un *linceul*, mais qu'on trouve employé dans l'écriture & dans les anciens, pour exprimer diverses sortes de vêtemens.

Les évangélistes s'en servent pour marquer le linge dans lequel Joseph d'Arimathie enveloppa le corps de Jesus-Christ après l'avoir embaumé, l'avoir entouré de bandelettes, & lui avoir mis un suaire autour de la tête. Les saints suaires qu'on montre en différens endroits, ne peuvent pas tous être le vrai *sindon* qui enveloppa le corps de Jesus-Christ.

Il est encore parlé de *sindon* dans l'histoire de

de Samson, *Judic. XIV, xij*, 13, il promet aux jeunes hommes de sa noce *triginta sindones & totidem tunicas*, s'ils pouvoient expliquer l'énigme qu'il leur proposa. L'hébreu porte trente *sidinim*, & trente habits de rechange. Les uns entendent par *sedinim* ou *sindonem*, la tunique qu'on mettoit immédiatement sur la chair; & par des habits de rechange, des habits complets, une tunique & un manteau, car ces deux pieces faisoient l'habit complet, ou simplement trente manteaux, qui avec trente tuniques formoient trente habits à changer.

La femme forte dont parle Salomon, *Prov. xxij*, 24, faisoit des *sindons* & des ceintures, qu'elle vendoit aux Phéniciens. Les filles de Jérusalem portoient de ces *sindons*, comme on le voit par Isaïe, *chap. iij, vers.* 23. C'étoit un habit propre aux Tyriens & aux Phéniciens, & peut-être tiroit-il son nom de la ville de Sidon. Martial parlant à un de ses amis d'un vêtement qu'il lui envoie, l'assure qu'il est encore plus propre à garantir du mauvais temps que les *sindons* de Syrie.

Ridebis ventos hoc munere tectus & imbres
Nec sit in Syriâ sindone *tectus eris.*

Le jeune homme qui suivoit Jesus-Christ la nuit de sa passion, n'avoit sur lui qu'un sindon, *amictus sindone super nudo*. Ce pouvoit être une espece de manteau pour se garantir du froid. Calmet, *Dictionnaire de la Bible.*

Sindon, *en Chirurgie*, est un petit morceau rond de toile, dont on se sert pour panser la plaie causée par le trépan. *Voy.* Trépaner.

La premiere chose qu'on fait ordinairement après l'opération du trépan, est de jeter quelques gouttes de baume blanc sur la dure-mere, ensuite une cuillerée de miel rosat, qu'on a fait chauffer avec un peu de baume, on y met un *sindon* de fine toile de lin; cela s'applique immédiatement sur la dure-mere; & cela étant plus grand que le trou qui est au crâne, on en fait entrer la circonférence entre le crâne & la membrane, avec un instrument nommé *meningophilax*, *voyez* Meningophilax; ensuite on y applique des plumasseaux de charpie, & par ce moyen le trou est tout-à-fait bouché.

SINDRIE-MAL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est une fleur qui croît dans les bois de l'isle de Ceylan, & que sa singularité fait transplanter dans les jardins, où elle sert en quelque façon d'horloge. Elle est ou rouge ou blanche: on assure qu'elle s'ouvre tous les jours vers les quatre heures l'après midi; elle demeure épanouie jusqu'au lendemain matin; alors elle se referme pour ne s'ouvrir qu'à quatre heures du soir.

SINDRIO *ou* AKAI-SINDJO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau du Japon qui a une coudée de hauteur; il pousse dès sa racine des branches garnies de feuilles & alternes; ses baies sont rondes, un peu applaties, moins grosses qu'un pois, de couleur incarnate, d'une chair molle & pleine de suc, avec un noyau de la couleur & de la grosseur d'une graine de coriandre.

SINES, (*Géog. mod.*) port de mer en Portugal, sur la côte de l'Estramadure, au sud-ouest de Saint-Jago de Cacem.

C'est dans ce petit port qu'est né au xv^e^ siecle Vasco de Gama, amiral portugais, homme immortel par la découverte des Indes orientales, en tentant le passage du cap des Tempêtes, qu'il nomma le premier le *cap de bonne Espérance*, nom qui ne fut point trompeur.

Gama doubla la pointe de l'Afrique en 1497; & remontant par ces mers inconnues vers l'équateur, il n'avoit pas encore repassé le capricorne, qu'il trouva vers Sophala des peuples policés qui parloient arabe. De la hauteur des Canaries jusqu'à Sophala, les hommes, les animaux, les plantes, tout avoit paru d'une espece nouvelle. La surprise fut extrême de retrouver des hommes qui ressembloient à ceux du continent connu. Le mahométisme commençoit à pénétrer parmi eux; les musulmans en allant à l'orient de l'Afrique, & les chrétiens en remontant par l'occident, se rencontroient à une extrémité de la terre. Ayant enfin trouvé des pilotes mahométans à quatorze degrés de latitude méridionale, il aborda en 1498 dans les grandes Indes, au royaume de Calicut, après avoir reconnu plus de quinze cens lieues de côtes.

Ce voyage de Gama changea la face du commerce du monde, & en rendit maîtres les Portugais par l'Océan éthiopique, &

par la mer Atlantique. En moins de cinquante ans ils formerent des établissemens très-considérables depuis les Moluques jusqu'au golfe Persique, dans une étendue de soixante degrés de longitude.

Gama revenu de son voyage en 1502, avec treize vaisseaux chargés de richesses incroyables, fut nommé vice-roi des Indes, par le roi Jean III, & mourut à Cochin le 24 décembre 1525. Dom Etienne & dom Christophe de Gama ses fils, lui succéderent dans la même vice-royauté, & sont célebres dans l'histoire. (*D. J.*)

SINF, s. m. (*Mat. méd. des anciens.*) terme employé par les anciens pour désigner le bois d'aloès, *agallochum*; mais les Arabes ont fait de ce terme un adjectif, & ont nommé les bois d'aloès jaune *sinficum*, & le noirâtre *indicum*. Le mot *indicum* n'indique pas ici le lieu du pays, mais la couleur noirâtre, ce qui est assez commun dans les ouvrages des anciens.

SINGARA, (*Géog. anc.*) ville de la Mésopotamie, que Ptolomée, *liv. V*, *c. xviij*, place sur le bord du Tibre. Etienne le géographe, Pline & Ammien Marcellin, connoissent aussi cette ville.

SINGE, s. m. *simius*, (*Hist. nat. Zoologie.*) Il y a grand nombre d'especes de *singes*. La plupart de ces animaux ont plus de rapport avec l'homme que les autres quadrupedes, sur-tout pour les dents, les oreilles, les narines, *&c.* ils ont des cils dans les deux paupieres, & deux mamelles sur la poitrine. Les femelles ont pour la plupart des menstrues comme les femmes. Les piés de devant ont beaucoup de rapport à la main de l'homme; les piés de derriere ont aussi la forme d'une main, car les quatre doigts sont plus longs que ceux du pié de devant, & le pouce est long, gros & fort écarté du premier doigt; aussi se servent-ils des piés de derriere comme de ceux de devant pour saisir & empoigner. Il y a des *singes* qui ont dans la mâchoire d'en-bas une poche ou sac de chaque côté où ils serrent les alimens qu'ils veulent garder. Voyez *synop. anim.* Rai, *mém. pour servir à l'hist. natur. des anim.* dressé par M. Perrault, *part. II.*

M. Brisson, *Regne anim.* a divisé les différentes especes de *singes* en cinq races.

Race premiere. Ceux qui n'ont point de queue, & qui ont le museau court.

Le *singe.* Il y a plusieurs especes de *singes*, qui ne different entr'elles que par la grandeur; elles ont beaucoup de rapport à l'homme par la face, les oreilles & les ongles. Les fesses sont nues; le poil de ces animaux est de couleur mêlée de verdâtre & de jaunâtre. On les trouve en Afrique.

L'homme des bois, *ourang outand bout*; cet animal est des Indes orientales; il ressemble plus à l'homme qu'aucune autre espece de *singe*; son poil est court & assez doux.

Le *singe* de Ceylan. La levre supérieure de ce *singe* est fendue comme celle d'un lievre; les ongles sont plats & arrondis, excepté celui de l'index des piés de derriere, qui est long, recourbé & aigu; le poil du dos a une couleur noirâtre, & celui du ventre, des bras & des piés, une couleur cendrée jaunâtre.

Race deuxieme. Les *singes* qui n'ont point de queue, & dont le museau est alongé: on leur a donné le nom de *cynocéphales*.

Le *singe cynocéphale.* Il ne differe du *singe* qu'en ce qu'il a le museau plus alongé. Il y a des cynocéphales de différentes grandeurs: on les trouve en Afrique.

Le *singe cynocéphale de Ceylan.* Il a les oreilles rondes, larges, transparentes, nues, & de couleur cendrée claire, les jambes longues & menues; elles n'ont que peu de poils: celui du corps a beaucoup de rapport à la laine; il est long, doux comme de la soie, de couleur roussâtre, plus foncée sur le dos du mâle que sur le ventre; & au contraire plus foncée sur le ventre de la femelle que sur le dos. L'ongle de l'index de chaque pié est long, recourbé & pointu; les autres sont plats & arrondis.

Race troisieme. Les *singes* qui ont une queue très-courte.

Le *babouin.* Il se trouve dans les déserts de l'Inde; il est à peu près de la grandeur d'un dogue, & il ressemble à cet animal par la forme du museau; il a les fesses nues & rouges, les jambes courtes, les ongles très-aigus, un peu recourbés, & la queue fort courte & relevée.

Race quatrieme. Les *singes* qui ont la

queue longue & le museau court : on leur a donné le nom de *cercopitheques*.

Le *sapajou brun*. La longueur de ce *singe* est de 13 pouces, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de 14 pouces & demi; cet animal la roule en spirale, & l'applique autour des corps auxquels il veut s'attacher ou se suspendre. Le poil est noir sur la tête, & de couleur brune plus foncée sur le dos que sur le ventre.

Le *sapajou noir*. Ce *singe* ressemble au précédent par la conformation de la queue; il est à peu près de la grandeur du renard; ses poils sont longs, brillans, & couchés les uns sur les autres, noirs sur tout le corps, excepté les piés & une partie de la queue, qui ont une couleur brune; le poil du menton & de la gorge est plus long que celui du corps. On trouve ce sapajou au Bresil.

Le *sapajou cornu*. Il a quartorze pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de quinze pouces, & conformée comme celle des deux sapajous précédens. Celui dont il s'agit a sur la tête deux bouquets de poil en forme de cornes, d'où vient son nom de *sapajou cornu*. Le sommet de la tête, le milieu du dos, la queue, les jambes de derriere, & les quatre piés sont noirs; les autres parties du corps ont une couleur brune; les ongles sont longs & obtus.

Le *sapajou à queue de renard*. Il n'a que six pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de dix pouces; les poils du corps sont longs & noirs, excepté la pointe qui est blanche; ceux de la gorge & du ventre ont une couleur blanche sale; les poils de la face sont très-courts & blanchâtres; ceux de la queue sont très-longs & noirs; il n'y a que les ongles des pouces qui soient courts & arrondis. On trouve ce sapajou dans la Guyane.

Le petit singe negre : il est noir; on le trouve au Bresil.

Le singe de Guinée : les couleurs de ce *singe* ressemblent presque à celles du dos d'un lievre; il a la tête petite & la queue longue.

Le singe musqué : il est ainsi nommé, parce qu'il a une odeur de musc; son poil est long & de couleur blanche teinte de jaunâtre.

Le sapajou jaune : il a sept pouces & demi de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue d'un pié, & garnie de longs poils; les oreilles sont rondes & couvertes de poils assez longs, & de couleur blanche sale. Ce *sapajou* a le poil très-fin & très-doux, de couleur blanchâtre sur la partie inférieure du corps, de couleur mêlée de brun, de jaunâtre, & de blanchâtre sur la partie supérieure, & de couleur jaune roussâtre sur les piés; le bout de la queue est noir, & le reste a la même couleur que le dessus du corps. Les ongles des pouces sont courts & arrondis. On trouve cet animal à Ceylan & dans la Guyane; il y en a de la même espece à Cayenne; ils sont appellés *singes de nuit*.

Le singe varié : il a onze pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue d'environ quinze pouces. Les oreilles sont longues; la face est noire; le poil a une couleur mêlée de jaune & de noir sur le dessus de la tête & du cou, une couleur noire sur la partie extérieure des jambes de devant & sur les quatre piés, une couleur brune-noirâtre, mêlée d'une teinte de jaune & de roux sur les jambes de derriere, & une couleur blanche sur le dessous du corps & sur la partie intérieure des jambes. Les poils des joues & des côtés du cou sont longs, blancs à leur origine, & mêlés de noir & de jaune sur le reste de leur longueur : il y a de chaque côté près de l'origine de la queue une petite tache blanche; les ongles des pouces sont courts & arrondis.

Le tamarin : il se trouve au Bresil. Le poil est assez long & de couleur grise, teinte de noir sur le corps, de couleur noire mêlée de gris sur le front, & de couleur rousse sur la queue.

Le petit singe lion : on lui a donné ce nom, parce qu'on a trouvé quelque ressemblance entre sa tête & celle du lion. Il n'a qu'environ sept pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue de douze pouces & demi. Ce *singe* a de longs poils doux comme de la soie; ceux du corps ont une couleur blanche teinte de jaune; les poils qui entourent

la face, ont une couleur rousse-foncée; ceux de la poitrine une couleur rousse-jaunâtre; ceux de la queue une couleur blanche-jaunâtre; & ceux des jambes de devant & des quatre piés une couleur rousse. Les ongles des pouces des piés de derriere sont courts & arrondis: on trouve ce petit *singe* au Bresil.

Le petit singe de Para : il n'a que sept pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue de douze pouces & demi. Sa face & ses oreilles sont d'une couleur rouge très-vive. Le poil du corps est long, doux comme de la soie, & d'un gris blanc argenté; le poil de la queue a une couleur de marron; l'entrée est approchante du noir: les ongles des pouces des piés de derriere sont larges, plats & arrondis.

Le singe à queue de rat : il a été ainsi nommé parce que sa queue ressemble à celle d'un rat. Elle est grosse & longue à proportion du corps qui est très-petit. Ce *singe* a le nez court, les yeux enfoncés, la face blanchâtre & ridée, le bout du nez & le tour de la bouche noirs, les oreilles grandes & nues, & les ongles courts & applatis. La tête est ronde en devant & couverte jusqu'à la racine du nez par des poils d'une couleur noire qui tire sur le rouge: les poils du derriere de la tête qui est un peu alongée, sont noirâtres. La peau est nue depuis le menton jusqu'au ventre & à la partie intérieure des cuisses. Le poil du dos a une couleur rouge moins foncée que celui du devant de la tête; la partie extérieure des cuisses, les piés & les reins, n'ont que peu de poil qui est d'un jaune-clair: cet animal se trouve en Amérique.

Le sagoüin : il n'a que sept pouces & demi de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue de onze pouces & entourée d'anneaux alternativement bruns, noirâtres & gris blancs. Tous les poils de cet animal sont fins & doux: chacun de ceux du dos est en partie roux, en partie brun & en partie gris blanc: le brun & le gris blanc sont disposés de façon qu'ils forment des bandes transversales. Les poils du dessous du corps & des jambes ont aussi du brun & du gris blanc; la tête & la gorge sont brunes: il y a une tache blanche au-dessus du nez entre les yeux, & de longs poils blancs autour des oreilles. Les ongles des pouces des piés de derriere sont courts & arrondis: cet animal se trouve au Bresil.

Le singe à queue de lion : il est ainsi nommé, parce que sa queue est terminée par un bouquet de longs poils, & nue dans le reste de sa longueur comme celle du lion. Tout le corps a une couleur jaune, teinte de brun, excepté la gorge & la poitrine qui sont blanches.

Le singe lion : le nom de ce *singe* vient de ce qu'il a comme le lion de longs poils en forme de criniere sur le cou & sur la poitrine; ces poils sont blanchâtres; le museau brun.

Le singe verd : il a quinze pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à sa queue qui est longue de quatorze pouces. Le poil est de couleur mêlée de gris & de jaunâtre sur le dessus de la tête & du dos, de couleur grise sur la queue & sur les côtés & l'extérieur des jambes, de couleur blanche sur l'intérieur des jambes & sur la partie inférieure du corps: les joues ont de longs poils blancs: les poils sont courts & arrondis.

Le grand singe de la Cochinchine : il a environ deux piés de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue d'un pié neuf pouces. Les joues ont de longs poils d'un blanc jaunâtre; il y a sur le cou un collier de couleur marron pourpré; la face, les jambes & les piés de derriere sont de la même couleur; le dessous de la tête, le corps & les bras sont gris; le front, le dessus des épaules, les cuisses & les piés de devant ont une couleur noire; les avant-bras & la queue sont blancs; il y a une tache blanche sur le dos près de la queue; les ongles des pouces sont courts & arrondis.

Le singe de Guinée à barbe jaunâtre : on trouve aussi ce *singe* au Bresil. Il a le museau bleuâtre, la plus grande partie du corps de couleur noirâtre mêlée d'une couleur d'ambre, le ventre de couleur grise-bleuâtre, les jambes & les piés noirs, & la queue d'un roux jaunâtre depuis le milieu de sa longueur jusqu'à l'extrémité. Les joues

& les oreilles ont une grande quantité de longs poils d'un blanc-jaunâtre.

Le singe rouge de Cayenne : il est très-gros & d'un rouge-bay foncé. Une conformation particuliere de l'os hioïde rend le son de sa voix effroyable lorsqu'il crie.

Le singe blanc à barbe noire.

Le singe noir à barbe blanche.

Le singe de Guinée à barbe blanche : on trouve aussi ce *singe* au Bresil. Il est de couleur brune avec de petits points blancs, excepté sur la poitrine & sur le ventre qui sont blancs en entier.

Le singe barbu : il est ainsi nommé, parce qu'il a une barbe longue d'environ six pouces. Son poil est court, lisse, luisant, & de couleur noire mêlée de brun, excepté sur la poitrine & sur la partie antérieure du ventre, où il est blanc.

Le singe barbu à queue de lion : ce *singe* a été ainsi nommé parce qu'il a une barbe blanche, longue de neuf pouces, & comme le lion, un bouquet de poil au bout de la queue. Les poils de la partie supérieure du corps ont une couleur noire, mêlée de brun ; ceux de la partie inférieure sont blancs & longs : les ongles different peu de ceux de l'homme.

Le singe noir d'Egypte : il a de longs poils autour de la face.

Le singe roux d'Egypte : il est de la taille d'un grand chat ; il a une chevelure blanche autour de la face qui est noire.

Le petit singe du Mexique : il a environ sept pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à l'origine de la queue qui est longue à peu près d'un pié. La face est noire & nue jusqu'au delà des oreilles ; le dessus du corps a une couleur mêlée de brun & de roux ; le dessous & les quatre piés sont blanchâtres ; la queue est en partie rousse & en partie noire : les ongles des pouces des piés de derriere sont larges, plats & arrondis.

Le Belzébut : ce *singe* a quinze pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue de deux piés, terminée en pointe, & nue sur sa face inférieure, depuis les deux tiers de sa longueur jusqu'à l'extrémité : cette partie est revêtue d'une peau sillonnée comme celle de la plante des piés. Aussi cet animal se sert-il de sa queue comme d'une cinquieme jambe : il embrasse, il saisit, il empoigne, pour ainsi dire, avec l'extrémité de sa queue ce qu'il veut porter à sa bouche. La face de ce *singe*, les oreilles, la tête, la partie antérieure du dos, la partie extérieure du bras, de la cuisse & la jambe, l'avant-bras, les piés & la queue sont noirs ; la partie postérieure du dos est d'un brun-noirâtre ; les côtés sont roux ; la gorge, la poitrine, le ventre, la partie intérieure du bas de la cuisse & de la jambe sont d'un blanc-sale & jaunâtre : il n'y a que quatre doigts aux piés de devant.

Race cinquieme. Les *singes* qui ont la queue longue & le museau alongé : on leur a donné le nom de *cercopitheques cynocéphales*.

Le cercopitheque-cynocéphale : il ne differe du *singe* qu'en ce qu'il a une queue & le museau alongé. Il y a des cercopitheques-cynocéphales de différentes grandeurs : on les trouve en Afrique.

Le makaque : il a plus d'un pié de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui n'est longue que d'un pié, & courbée en arc. Le poil a les mêmes couleurs que celui du loup ; les narines sont fendues & élevées ; il n'y a point de poil sur les fesses : on trouve cet animal dans le royaume d'Angola & dans la Guyane.

Le magot ou tartarin : il est à peu près de la grandeur d'un dogue ; il a le nez gros, nu, cannelé & de couleur violette ; les poils ont une couleur grise-blanchâtre ; ceux de la partie antérieure du corps sont très-longs : on trouve cet animal en Asie & en Afrique.

M. de la Condamine nous apprend, *Mém. de l'académie 1745*, que les *singes* sont le gibier le plus ordinaire & le plus du goût des indiens de l'Amazone. Quand ils ne sont pas chassés ni poursuivis, ils se laissent approcher de l'homme sans marquer de crainte. C'est à quoi les sauvages de l'Amazone reconnoissent quand ils vont à la découverte, si un pays est neuf, ou n'a pas été fréquenté par des hommes. Dans tout le cours de la navigation sur ce fleuve, on en voit un si grand nombre & tant d'especes différentes, que la seule énumération en seroit ennuyeuse. Il y en a d'aussi grands qu'un levrier, & d'autres aussi petits qu'un rat,

non seulement les sapajous y sont communs ; mais il y en a d'autres plus petits encore, difficiles à apprivoiser, dont le poil est long, lustré ordinairement de couleur marron, & quelquefois moucheté de fauve ; ils ont la queue deux fois aussi longue que le corps, la tête petite & quarrée, les oreilles pointues & saillantes comme les chats ; ceux-ci ne ressemblent point aux autres *singes*, ayant plutôt l'air & le port d'un petit lion. On les nomme *pinches* à Maynas, & *tamarins* à Cayenne.

Les anciens, *mémoires de l'académie des sciences*, ont décrit l'anatomie du *singe ;* mais il y faut joindre les *Remarques* de M. Hunauld qui sont dans les *mémoires* modernes de la même académie, *année 1735*. En général, on a montré depuis long-temps tant de curiosité pour la dissection du *singe*, qu'on a donné souvent & représenté des parties de cet animal, comme tirées de cadavres humains. Galien a montré l'exemple à ses successeurs ; & je crois que Vésale lui-même a fait une ou deux fois cette petite supercherie.

Singe, s. m. (*Architect.*) machine composée de deux croix de S. André, avec un treuil à bras, ou à double manivelle, qui sert à enlever des fardeaux, à tirer la fouille d'un puits, & à y descendre le moilon & le mortier pour le fonder. *Daviler*. (*D. J.*)

Singe, s. m. *terme de Perspective*, c'est un instrument de perspective qui sert à copier des tableaux, & à les réduire du grand au petit pié, ou du petit pié au grand, dans la proportion requise; mais le vrai mot est *pantographe*. *Voyez* Pantographe. (*D. J.*)

SINGERIE de Téniers, (*Peint. Grav.*) on appelle la *singerie de Téniers*, tous les singes que ce peintre a représentés ; les uns habillés en juges, les autres en prêtres, les autres en moines, *&c*. On voit dans la *singerie de Téniers*, tous les acteurs de la comédie italienne, en sorte que c'est un singe qui est habillé en arlequin, un autre représente scaramouche, un autre colombine, *&c*. Les estampes qu'on en a gravées, s'appellent aussi *singeries*. (*D. J.*)

SINGHILLOS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les *Jagas*, peuple anthropophage de l'intérieur de l'Afrique, donnent à leurs prêtres; ce sont eux qui sont chargés de consulter les manes de leurs ancêtres, qui paroissent être les seuls dieux que ces peuples connoissent; les prêtres le font par des conjurations, accompagnées ordinairement de sacrifices humains, que l'on fait en présence des ossemens des rois, conservés pour cet effet après leur mort, dans des especes de boîtes, ou de châsses portatives. Ces prêtres, dont l'empire est fondé sur la cruauté & la superstition, persuadent à leurs concitoyens que toutes les calamités qui leur arrivent, sont des effets de la vengeance de leurs divinités irritées, & qui veulent être appaisées par des hécatombes de victimes humaines ; jamais le sang humain ne coule assez abondamment au gré de ces odieux ministres ; les moindres souffles de vents, les tempêtes, les orages, en un mot les événemens les plus communs, annoncent la colere & les plaintes des ombres altérées de sang ; plus coupables en cela que les peuples aveugles & barbares qu'ils gouvernent, & qu'ils entretiennent par la terreur dans des pratiques révoltantes ; c'est à leurs suggestions que sont dues les cruautés que ces sauvages exercent sur tous leurs voisins ; ce sont ces prêtres qui leur persuadent que plus ils seront inhumains, plus ils plairont aux puissances inconnues, de qui ils croient dépendre. *Voyez l'article* Jagas.

SINGIDAVA, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, selon Ptolomée, *l. III*, *c. viij*, le nom moderne est, à ce qu'on prétend, *Enyed*, & en allemand, *Engetyn*. (*D. J.*)

SINGIDUNUM, (*Géog. anc.*) ou *Singindunum*, ou *Sigendunum*, ville de la Pannonie, que l'itinéraire d'Antoine marque sur la route d'Italie, en orient, en passant par le mont d'Or. Ptolomée met cette place au nombre des villes méditerranées de la haute Mœsie, car, comme Pline nous l'apprend, la Mœsie fut ajoutée à la Pannonie ; *Singidunum* étoit située à une petite distance de la Save. Holstein juge que c'est à présent Zinderin, dans la Servie.

Jovien (Flavius Claudius Jovianus) naquit à *Singidunum*, vers l'an 331, & fut proclamé empereur par l'armée romaine, en 363, après la mort de Julien. Il fit aussi-

tôt la paix avec les Perſes, par une négociation qu'ils tirerent exprès en longueur pour faire conſumer aux Romains ce qui leur reſtoit de vivres. Alors le nouvel empereur, preſſé de la faim, & dans la crainte aſſez bien fondée, que quelqu'autre, profitant de ſon abſence, ne prît auſſi le diadême, conclut avec Sapor un traité apparemment néceſſaire, certainement honteux. Il céda par ce traité, les cinq provinces tranſtigritaines, avec la ville de Niſibe, qui étoit le boulevart de l'empire, en orient; ce même prince avoit généreuſement confeſſé la foi chrétienne, & perſévéra dans la même croyance; mais il ſe propoſa d'éteindre par la douceur, les ſchiſmes de l'égliſe. Son regne ne dura que ſept mois & vingt jours; il fut étouffé dans ſon lit, en 364, à l'âge de 33 ans, par la vapeur du charbon qu'on avoit allumé dans ſa chambre. M. l'abbé de la Bletterie a écrit la vie de ce prince, & nous y renvoyons le lecteur, parce qu'elle mérite d'être lue. (*D. J.*)

SINGITICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la Macédoine, dans la mer Egée, ſelon Ptolomée, *l. III*, *c. xxxj.* Ce golfe entroit fort avant dans les terres, entre la Chalcidie & la Praxie, depuis le promontoire *Nymphæum*, juſqu'à *Ampelus extrema.*

SINGLER, v. n. (*Archit.*) c'eſt dans le toiſé, contourner avec le cordeau, le cintre d'une voûte, les marches, la coquille d'un eſcalier, les montures d'une corniche, & toute autre partie qui ne peut être meſurée avec le pié & la toiſe. *Daviler.* (*D. J.*)

SINGLIOTS, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) font les deux foyers d'une ellipſe où l'on attache les bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu, qu'on appelle *le trait du jardinier*. *V.* ELLIPSE.

SINGO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie en Europe, dans la Macédoine, ſur la côte du golfe de Monte-Santo. Elle conſerve le nom de l'ancienne *Singus*, qui avoit donné le ſien au golfe *Singiticus ſinus.* (*D. J.*)

SINGO-FAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'iſle de Madagaſcar, qui s'attache au tronc des arbres, & dont il ſort une grande feuille longue de deux ou trois piés, fort épaiſſe, & large de quatre doigts; les habitans écraſent cette feuille, après l'avoir chauffée au feu, & s'en frottent le tour des yeux, pour s'éclaircir la vue.

SINGOR, *ou* SINGORA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Siam, ſur la côte orientale de la preſqu'iſle de Malaca, à l'embouchure d'une petite riviere, qui ſe jette dans le golfe de Patane. *Lat. 9, 48.* (*D. J.*)

SINGULARITÉ, (*Morale.*) on prend ordinairement ce mot en mauvaiſe part, pour déſigner une affectation de mœurs, d'opinions, de manieres d'agir, ou de s'habiller, contre l'uſage ordinaire; cependant il faut diſtinguer la *ſingularité* louable, de la vicieuſe.

1°. Tout homme de bon ſens tombera d'accord avec moi, que la *ſingularité* eſt digne de nos éloges, lorſque malgré la multitude qui s'y oppoſe, elle ſuit les maximes de la morale & de l'honneur; dans de ſemblables cas, il faut ſavoir que ce n'eſt pas la coutume, mais le devoir, qui eſt la regle de nos actions, & que ce qui doit diriger notre conduite, eſt la nature même des choſes: alors la *ſingularité* devient une vertu qui éleve un homme au-deſſus des autres, parce que c'eſt le caractere d'un eſprit foible, de vivre dans une oppoſition continuelle à ſes propres ſentimens, & de n'oſer paroître ce qu'on eſt ou ce qu'on doit être. (*)

(*) La bizarrerie eſt un défaut très-oppoſé à la bonne ſociété; elle conſiſte dans un goût particulier qui s'écarte mal à propos de celui des autres. S'écarter du goût commun par une *ſingularité* condamnable, c'eſt être bizarre. On doit éviter ce vice qui eſt preſque toujours la marque d'un eſprit faux & plein d'amour propre.

Il eſt dangereux de paſſer pour un homme bizarre: quand nous avons cette réputation, on n'a plus de confiance en nous, parce qu'on s'imagine que la *ſingularité* qui nous écarte de la route commune, dans de petites choſes, pourroit nous en écarter dans les affaires de conſéquence. Il eſt certain que quiconque ſe conduit par des principes déraiſonnables, n'eſt pas propre à inſpirer de la confiance. Si les hommes entendoient bien leurs intérêts, ils ſe corrigeroient d'une infinité de défauts & de vices qui leur nuiſent cent fois plus qu'ils ne leur procurent de ſatisfaction. (+)

La *fingularité* n'eft donc vicieufe que lorfqu'elle fait agir les hommes contre les lumieres de la raifon, ou qu'elle les porte à fe diftinguer par quelques niaiferies; comme je ne doute pas que tout le monde ne condamne les perfonnes qui fe fingularifent pas les mauvaifes mœurs, le défordre & l'impiété, je ne m'arrête qu'à ceux qui fe rendent remarquables par la bifarrerie de leurs habits, de leurs manieres, de leurs difcours, ou de telles autres chofes de peu d'importance dans la conduite de la vie civile; il eft certain qu'à tous ces égards, on doit donner beaucoup à la coutume; & quoique l'on puiffe avoir quelque ombre de raifon, pour ne fuivre pas la foule, on doit facrifier fon humeur particuliere, & fes opinions, aux ufages reçus du public.

Il faut donc s'y prêter, & fe reffouvenir qu'en fuivant toujours le bon fens même, on peut paroître ridicule dans l'efprit de gens qui nous font beaucoup inférieurs, & fe rendre moins propre à être utile aux autres, dans des affaires réellement importantes; au refte, parmi nous, on voit très-peu de gens fe fingularifer dans les modes, les ufages, & les opinions reçues; mais combien n'en voit-on pas qui, de peur de fe donner un ridicule, n'ofent fe montrer ce qu'ils devroient être, & ce que la vertu leur prefcrit d'être? (*D. J.*)

La *fingularité* n'eft pas précifément un caractere: c'eft une fimple maniere d'être qui s'unit à tout autre caractere, & qui confifte à être foi, fans s'appercevoir qu'on foit différent des autres; car, fi l'on vient à le reconnoître, la *fingularité* s'évanouit; c'eft une énigme qui ceffe de l'être auffitôt que le mot en eft connu. Quand on s'eft apperçu qu'on eft différent des autres, & que cette différence n'eft pas un mérite, on ne peut guere perfifter que dans l'affectation; & c'eft alors petiteffe ou orgueil, ce qui revient au même, & produit le dégoût: au lieu que la *fingularité* naturelle met un certain piquant dans la fociété, qui en ranime la langueur.

Les fots, qui connoiffent fouvent ce qu'ils n'ont pas, & qui s'imaginent que ce n'eft que faute de s'en être avifés, voyant le fuccès de la *fingularité*, fe font finguliers; & l'on fent ce que ce projet bifarre doit produire.

Au lieu de fe borner à n'être rien, ce qui leur convenoit fi bien, ils veulent à toute force être quelque chofe; & ils font infupportables. Ayant remarqué ou plutôt entendu dire que des génies reconnus ne font pas toujours exempts d'un grain de folie, ils tâchent d'imaginer des folies, & ne font que des fottifes.

La fauffe *fingularité* n'eft qu'une privation de caractere, qui confifte non-feulement à éviter d'être ce que font les autres, mais à tâcher d'être uniquement ce qu'ils ne font pas.

On voit de ces fociétés, où les caracteres fe font partagés comme on diftribue des rôles. L'un fe fait philofophe, un autre plaifant, un troifieme homme d'humeur. Tel fe fait cauftique qui penchoit d'abord à être complaifant; mais il a trouvé le rôle occupé. Quand on n'eft rien, on a le choix de tout.

Il n'eft pas étonnant que ces travers entrent dans la tête d'un fot; mais on eft étonné de les rencontrer avec de l'efprit. Cela fe remarque dans ceux qui, nés avec plus de vanité que d'orgueil, croient rendre leurs défauts brillans par la *fingularité*, en les outrant, plutôt que de s'appliquer à s'en corriger. Ils jouent leur propre caractere: ils étudient alors la nature, pour s'en écarter de plus en plus, & s'en former une particuliere. Ils ne veulent rien faire ni dire qui ne s'éloigne du fimple: & malheureufement, quand on cherche l'extraordinaire, on ne trouve que des platitudes. Les gens d'efprit même n'en ont jamais moins que lorfqu'ils tâchent d'en avoir.

On devroit fentir que le naturel qu'on cherche ne fe trouve jamais, que l'effort produit l'excès, & que l'excès décele la fauffeté du caractere. On veut jouer le brufque, & l'on devient féroce; le vif, & l'on n'eft que pétulant & étourdi. La bonté jouée dégenere en politeffe contrainte, & fe trahit enfin par l'aigreur: la fauffe fincérité n'eft qu'offenfante. Et, quand elle pourroit s'imiter quelque temps, parce qu'elle ne confifte que dans des actes paffagers, on n'atteindroit jamais à la franchife qui en eft le principe, & qui eft une continuité de caractere.

ractere. Elle est comme la probité; plusieurs actes qui y sont conformes n'en font pas la démonstration, & un seul de contraire la détruit.

Enfin, toute affectation finit par se déceler, & l'on retombe alors au-dessous de sa valeur réelle. Tel est regardé comme un sot, après & peut-être pour avoir été pris pour un génie. On ne se vange point à demi d'avoir été sa dupe.

SINGULIER, RE, adj. (*Gram.*) ce terme est consacré dans le langage grammatical, pour désigner celui des nombres qui marque l'unité. *V.* NOMBRE.

Un même nom, avec la même signification, ne laisse pas très souvent de recevoir des sens fort différens, selon qu'il est employé au nombre *singulier*, ou au nombre pluriel. Par exemple, *donner la main*, c'est la présenter à quelqu'un par politesse, pour l'aider à marcher, à descendre, à monter, *&c. donner les mains*, n'est plus qu'une expression figurée, qui veut dire consentir à une proposition. Cette remarque est dûe à M. l'abbé d'Olivet, sur ces vers de Racine, *Bajazet, I, iij, 8, 9.*

. . . . Savez-vous si demain
Sa liberté, ses jours seront en votre main?

Il me semble que de pareilles observations sont fort propres à faire concevoir qu'il est nécessaire d'apporter dans l'étude des langues, autre chose que des oreilles, pour entendre ce qui se dit, ou des yeux pour lire ce qui est écrit : il y faut encore une attention scrupuleuse sur mille petites choses qui échapperont aisément à ceux qui ne savent point examiner, ou qui seront mal vues par ceux qui n'auront pas une certaine pénétration, un certain degré de justesse dont on se croit toujours assez bien pourvu, & qui pourtant est bien rare.

L'usage a autorisé dans notre langue une maniere de parler qui mérite d'être remarquée : c'est celle où l'on emploie par synecdoque, le nombre pluriel, au lieu du nombre *singulier*, quand on adresse la parole à une seule personne : *Monsieur, vous m'avez ordonné; je vous prie, &c.* ce qui signifie littéralement en latin, *domine, jussistis; oro vos;* la politesse françoise fait que l'on traite la personne à qui l'on parle, comme si elle en valoit plusieurs : & c'est pour cela que l'on n'emploie que le *singulier*, quand on parle à une personne à qui l'on doit plus de franchise, ou moins d'égards; on lui dit, *tu m'as donné, je t'ordonne, sur tes avis, &c.* cette derniere façon de parler s'appelle *tutoyer*, ou *tutayer;* ainsi l'on ne tutaye que ceux avec qui l'on est très-familier, ou ceux pour qui l'on a peu d'égards. On trouve dans le patois de Verdun *dévouser*, pour *tutayer;* ce qui me feroit volontiers croire que c'est un ancien mot du langage national; il en a tous les caracteres analogiques, & il est composé de la particule privative *dé*, & du pronom pluriel *vous*, comme pour dire *priver de l'honneur du vous*. Ce mot méritoit de rester dans la langue, & il devroit y rentrer en concurrence avec *tutayer :* tous deux signifieroient la même chose, mais en indiquant des vues différentes; par exemple, on *tutayeroit* par familiarité, ou par énergie, comme dans la poésie; on *dévouseroit* par manque d'égards, ou par mépris.

Au reste, il y a peu de langues modernes où l'urbanité n'ait donné lieu à quelque locution vraiment irréguliere à cet égard. Les Allemands disent : *mein herr, ich bin irh diener*, ce qui signifie littéralement en françois, *monsieur, je suis leur serviteur*, au lieu de *ton*, qui seul est régulier : ils disent de même *ils*, au lieu de *tu;* par exemple, *sie bleiben immer ernsthaft*, c'est-à-dire, *ils demeurent toujours sérieux*, au lieu de l'expression réguliere, *tu es toujours sérieux :* il y a donc dans le germanisme, abus du nombre & de la personne. Les Italiens, outre notre maniere, ont encore leur *vossignoria*, nom abstrait de la troisieme personne, qu'ils substituent à celui de la seconde. Les Espagnols ont également adopté notre maniere, pour les cas du moins où ils ne croient pas devoir employer les noms abstraits de distinction, ou le nom de pure politesse, *vuestra merced*, ou *vuesa merced*, qu'ils indiquent communément dans l'écriture, par *v. m.* (*B. E. R. M.*)

SINGUS, ou *SINGOS*, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, dans la Chalcidie. Ptolomée, *l. III, c. xiij*, la marque sur le golfe Singitique, aujourd'hui le golfe d'Athos. (*D. J.*)

SINGYLIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne, présentement nommée *Antiquera*; elle tiroit apparemment son nom du fleuve *Singulis*, aujourd'hui le Xénil, suivant l'opinion commune. (*D. J.*)

SINI, *ou* CONFUSI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre sauvage du Japon, de la grandeur du cerisier. Ses branches sont tortueuses : son écorce a l'odeur du camphre, & sa feuille ressemble à celle du nêflier; mais ses fleurs qui naissent à l'entrée du printemps, sont des especes de tulipes ou de lys blancs. Leur pistil est gros & de figure conique, environné d'un grand nombre d'étamines. Cet arbre est aussi appellé *kobus* par les Japonois.

SINIGAGLIA, (*Géog. mod.*) en latin *Senogallia*, petite ville d'Italie, dans le duché d'Urbain, sur la riviere Nigola, près de la mer, à 10 milles de Fano, à 22 de Pésaro & d'Ancone, & à 34 d'Urbin. Cette ville fut fondée par les Sénonois, & devint depuis colonie romaine. La riviere la divise en ville neuve & en ville vieille, toutes les deux dépeuplées. Ses fortifications & celles du château ne sont pas absolument mauvaises. Son terroir abonde en vin, & manque de bonne eau. Son évêché a été établi depuis le IV[e] siecle, & est suffragant d'Urbin. *Longit.* 30, 52; *latit.* 43, 40. (*D. J.*)

SINISTRE, adj. (*Gramm.*) fâcheux, malheureux, de mauvais augure. Il se dit des choses & des personnes. Un homme *sinistre*; un visage *sinistre*; un songe *sinistre*; un ordre *sinistre*.

SINISTRES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anciens hérétiques ainsi appellés de l'aversion qu'ils avoient prise pour leur main gauche; ils ne vouloient rien accepter ni donner de cette main-là. On les appelloit aussi *novateurs sabbatiens*; il en est parlé dans le concile de Constantinople, *can.* 7.

SIN KOO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbre odoriférant du Japon, que Kæmpfer prend pour l'aquila, ou bois d'aigle, espece d'aloès, & dont il croit que ce sont les morceaux les plus résineux, & par conséquent ceux qui ont le plus d'odeur, auxquels on donne le nom de *calamba*. Son tronc, dit-il, est haut d'une coudée, droit, mince, d'un verd agréable, garni de feuilles dès le bas, couvert de poil, & se partageant en deux branches. Ses feuilles naissent une à une, éloignées d'un pouce entr'elles, semblables à celles du pêcher, d'un verd brillant & vif de chaque côté, sans découpure; mais avec un gros nerf qui regne au milieu sur le dos, dans toute leur longueur, & qui couvre des deux côtés quantité de petits rameaux fins & presque imperceptibles. Cette descr ption est d'autant plus curieuse, qu'on n'avoit qu'une connoissance imparfaite de cet arbre. On savoit seulement, comme l'observe aussi Kæmpfer, qu'il ne se trouve que dans les endroits les plus reculés des bois & des montagnes. Suivant le rapport des Japonois & des Siamois, il n'acquiert l'odeur qui le rend si précieux, que lorsqu'il est tout à fait vieux.

SINNADE, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, vers la source du Sarabat, à quinze lieues d'Apamis, du côté du nord. Elle étoit autrefois archiépiscopale; elle est aujourd'hui misérable. (*D. J.*)

SINNING, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Quangtung, au département de Quangcheu, premiere métropole de la province. *Lat.* 31, 47. (*D. J.*)

SINO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle a sa source dans la Basilicate & dans l'Apennin, aux confins de la Calabre, & va se jeter dans le golfe de Tarente, près de la tour de Saint-Basile. (*D. J.*)

SINOIS, (*Mythol.*) surnom de Pan, pris du nom de la nymphe Sinoë, qui, soit en particulier, soit de concert avec ses compagnes, prit soin de l'éducation de ce dieu. (*D. J.*)

SINONIA, (*Géog. anc.*) isle de la mer de Tyrrhène, selon Pomponius Mela, *l. II, c. viij*, & Pline, *liv. III, chap. vj*. On croit que c'est à présent l'isle de Salone, aux environs de Gaëte. (*D. J.*)

SINOPE, *terre de*, (*Hist. nat. anc.*) terre rouge-brune de Natolie, qu'on ne connoît plus aujourd'hui.

Quand Voiture, dans ses entretiens avec Costar, dit plaisamment que les cordonniers ont été ainsi nommés parce qu'ils donnent des cors, il me rappelle l'étymologie

sérieuse de Ménage, qui dérive *sinople*, terme de blason, de la *terre de sinope*, qu'il suppose verte, & qui étoit d'un rouge-brun. Les anciens ont bien fait mention de la terre verte de Scio, qu'ils estimoient beaucoup, mais non pas de la terre verte de *Sinope*. Je ne sais même si le mot *prasinus* dans Pline & dans Isidore signifie la couleur verte, que nous appellons *sinople*; mais cela ne nous fait rien.

La *terre de sinope* étoit une espece de bol plus ou moins foncé en couleur rouge-brune, qu'on trouvoit aux environs de cette ville de la Natolie, qui en distribuoit à Rome une grande quantité pour divers arts; c'est pourquoi Strabon, Pline & Vitruve en ont beaucoup parlé.

Ce qui marque que cette terre n'étoit autre chose que du bol, c'est que les auteurs que l'on vient de citer, assurent qu'il étoit aussi beau que celui d'Espagne. Tout le monde sait que l'on trouve un très-beau bol rouge-brun en plusieurs endroits de ce royaume, où on l'appelle *almagra*; & ce bol d'Espagne, suivant les conjectures de Tournefort, qui devoit en être instruit, ayant voyagé dans le pays, est un safran de Mars naturel. L'on ne connoît plus aujourd'hui sur les lieux, ni la terre verte de Scio, ni la rouge de *Sinope*, appellée *rubrica fabrilis* par Vitruve, Perse & autres auteurs.

La terre sinopique de nos jours, notre rubrique, est une terre rouge qui se trouve en Grece, en Arménie, en Egypte, dans les isles de Majorque & de Minorque, en France, en Allemagne & en Angleterre. Il y en a de plusieurs especes, de graisseuses, de seches, de tendres, de dures, de tachées, &c. Elles servent aux ouvriers pour crayonner & tirer des lignes rouges.

C'est de cette terre que vient le nom de *rubrique*, qu'on donne au titre d'un livre de droit, parce que les titres en étoient autrefois écrits en lettres rouges. C'est la même origine de ce qu'on nomme *rubriques générales* dans l'office divin; & finalement puisque j'en suis sur les étymologies, c'est aussi là celle du mot de *brique*, terre grasse rougeâtre, que nous cuisons, après l'avoir façonnée en carreaux, & qui sert à bâtir.

Les Anglois savent à merveille pulvériser, tamiser & réduire en pâte, avec une eau gommée, leur terre rouge, dont ils font des crayons qu'ils débitent dans le commerce; mais nous vanter la rubrique, & toute autre sorte de terres, bols, craies, pierre de mine, &c. quelle qu'en soit la couleur, pour être utiles en médecine, en recommander les vertus vulnéraires intérieurement, c'est se moquer du monde, c'est agréger ceux qui exercent l'art d'Esculape, aux corps des petits marchands de crayons, qui étalent à Londres sur la bourse, ou à Paris sur le pont-neuf. (*D. J.*)

Sinope, (*Géog. anc.*) ville de Paphlagonie, située au 43^{e} degré *de latitude* septentrionale, sur le bord méridional du Pont-Euxin, près d'une riviere du même nom, à quelques milles en deçà de l'Halys, fut une des villes des plus célebres & des plus anciennes du royaume de Pont, dont la Paphlagonie, province entre l'Halys & le Parthenius, faisoit partie. Ovide, *de Ponto*, *liv. I*, dit:

Urbs antiqua fuit, Ponti celebrata Sinope.

J'ai lu, dans les mémoires des inscriptions, *tom. X*, *in-4°*. une excellente dissertation sur *Sinope*: en voici le précis.

Cette ville, au rapport de plusieurs écrivains, doit sa fondation à *Sinope*, une de ces amazones fameuses qui habitoient le long des rivages du Thermodon, & que quelques auteurs prétendent avoir été une colonie des Amazones de Lybie, que Sésostris menoit avec lui dans ses expéditions, & dont il laissa, dit-on, une partie sur les bords de cette riviere, lorsqu'il passa dans ces contrées-là.

Mais d'autres écrivains croient que *Sinope*, qui fonda en Asie la ville de son nom, étoit grecque d'origine, & fille d'Asope, petit prince établi à Thèbes, ou plutôt à Phliasie, où il étoit venu de l'Asie d'auprès des rivages du Méandre: comme il avoit passé la mer pour se rendre en Grece, on en fit, en langage mythologique, un fils de l'Océan & de Thétis, ou de Neptune & de Céglusé; & le fleuve Asope, à qui il donna son nom, n'étoit autre, suivant le même style, que le Méandre même, qui ayant suivi Asope sous les eaux

de la mer, étoit venu reparoître sur les terres que ce prince avoit acquises près de Phliasie, ou Phigalie.

Pausanias fait mention d'un autre prince, nommé aussi Asope, le plus ancien des rois de Platée après Cythéron. Ce fut lui qui donna son nom à un autre fleuve appellé *Asope*, qui couloit près de Thèbes, & à l'Asopie, canton des environs de cette ville.

En ce temps-là les dieux, c'est-à-dire, les princes ou seigneurs de quelque contrée, aimoient à se signaler par l'enlévement des jeunes personnes qui étoient en réputation de beauté. Asope le Phliasien avoit, dit-on, vingt filles, entre lesquelles il s'en trouvoit quelques-unes dont le mérite & la beauté faisoient beaucoup de bruit jusque dans les pays étrangers. Ce fut entre les jeunes seigneurs d'alors, à qui en enleveroit quelqu'une. Le petit souverain de l'isle d'Œnone, qu'on qualifie du nom de Jupiter, se saisit d'Egine, dont il eut Eacus, pere de Pelée, qui le fut d'Achille, & l'isle d'Œnone fut depuis appellée *Egine*. Le seigneur d'une autre isle, qu'on honora du nom de *Neptune*, parce qu'il avoit passé la mer, surprit Corcyre, qu'il emmena dans son isle de Schérie, qu'on nomma dans la suite *Corcyre*, à présent *Corfou*. Une autre corsaire, qu'on titra aussi du nom de *Neptune*, pour la même raison, s'accommoda de Salamine, qui donna son nom à l'isle où il la transporta.

Mars, c'est-à-dire, quelque guerrier, ravit Harpinne; & un jeune aventurier venu du Levant, qu'on décora pour cette raison du nom d'*Apollon*, surprit *Sinope*, une des autres filles d'Asope, qu'il transporta jusque dans une péninsule ou Chersonnèse de la côte méridionale du Pont-Euxin, qu'il lui céda en lui laissant, dit-on, sa virginité. Quelques auteurs prétendent au contraire, beaucoup plus vraisemblablement, qu'il l'épousa, & qu'il en eut un fils nommé *Syrus*, qui donna son nom à la Syrie.

La situation du lieu où *Sinope* avoit été transplantée de la Grece, étoit trop charmante pour pouvoir ne s'y pas plaire. Cette princesse s'y fixa donc volontiers, & y jeta les fondemens de la ville de son nom, qui devint dans la suite si fameuse par ses richesses, par le grand nombre de ses habitans, par la beauté de ses édifices, tant publics que particuliers, par sa puissance sur terre & sur mer, & même par les grands hommes qu'elle a produits dans les arts & les sciences, ainsi que Strabon & autres auteurs en rendent témoignage.

S'il y avoit quelque fonds à faire sur ce qu'on raconte de l'origine de cette ville, elle auroit commencé vers le temps de l'expédition de Phryxus dans la Colchide, où il épousa Chalciope, fille d'Œtes, roi du pays, une génération avant la conquête de la toison d'or, par les Argonautes: car Asope, pere de *Sinope*, étoit contemporain de Sisyphe, roi de Corinthe, & d'Atamas, roi de Thèbes & pere de Phrysus, qui le fut d'Argus l'argonaute, à qui l'on attribue la construction de la navire argo. *Sinope* étoit aussi tante, par Egine sa sœur, d'Eacus, pere de Télamon l'argonaute & de Pelée. Que la ville de *Sinope* ait été fondée avant le voyage des Argonautes en Colchide, c'est ce que supposent Diodore de Sicile dans son histoire, & Apollonius de Rhodes dans ses argonautiques, puisque l'un & l'autre auteur font passer les Argonautes par cette ville.

C'étoit aussi une tradition constante chez les habitans de *Sinope*, qu'Antolycus, fils de Mercure, c'est-à-dire, de quelque fameux négociant de ces temps-là, & oncle de Jason par sa sœur Polyphema, étoit venu s'établir dans cette ville à son retour de la campagne qu'il avoit faite sous Hercule contre les Amazones du Thermodon. On va même jusqu'à dire que ce capitaine s'étant rendu maître de *Sinope*, en avoit chassé les habitans, & s'en étoit fait le fondateur, en y mettant une nouvelle colonie. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Sinopiens lui déférerent les honneurs héroïques; qu'après Sérapis ou Jupiter, Plutus, Apollon & Minerve, ils le révérerent comme patron de leur ville, & qu'ils alloient le consulter dans son temple comme un oracle.

C'est lui, peut-être, que représente une médaille de *Sinope*, citée par Spanheim, sur laquelle se voit un buste de héros le casque en tête, & au revers une figure de femme voilée avec un casque & un javelot à ses piés, pour signifier, dit M. Spanheim,

l'amazone *Sinope*, suivant l'opinion de quelques auteurs, qui veulent que l'on donna le nom d'*Amazone* à *Sinope* la grecque, parce qu'elle aborda de son pays chez les Amazones, par l'embouchure du Thermodon, d'où Apollon la mena dans la Chersonnèse du Pont-Euxin, où elle fonda *Sinope*.

Cette ville après avoir été très-florissante pendant plusieurs siecles, fut presque entiérement ruinée sous le regne d'Adrys, bisayeul de Crésus. Les Cimmériens ayant été chassés alors de leur pays par les Scythes, se sauverent sur la côte méridionale du Pont-Euxin, & se saisirent de la péninsule de *Sinope*, & de plusieurs autres villes de conséquence de l'Asie. Mais Halyatte, pere de Crésus, les ayant contraints depuis d'abandonner leurs conquêtes, ils furent aussi obligés de quitter *Sinope*, qu'ils avoient presque entiérement détruite.

En ce temps-là, Milet, premiere ville de l'Ionie, & mere de plus de soixante & dix colonies, comme le dit Pline, se trouvant maîtresse de la Méditerranée & du Pont-Euxin, jetoit sur leurs côtes des colonies grecques de toutes parts depuis le lieu appellé le *mur des Miléfiens* sur les bords d'un des bras du Nil, jusqu'à Panticapée à l'entrée du Bosphore cimmérien.

Mais de toutes les colonies qu'ils fonderent, nulle ne fut plus célebre que celle de *Sinope*. Rien ne les engagea davantage, selon Strabon, à s'établir dans cette ville qu'ils trouverent presque déserte, que les charmes & les avantages de son assiette, placée à la pointe d'une péninsule qui commandoit à la mer de tous côtés; elle étoit presque inaccessible par mer à cause des rochers qui la bordoient jusqu'à l'entrée de ses deux ports, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident des extrémités de son isthme.

Comme cet isthme aussi n'avoit que deux stades de largeur, il étoit très-aisé d'en défendre l'entrée du côté de terre; ce qui rendoit cette Chersonnèse d'un accès fort difficile à l'ennemi.

L'établissement des Miléfiens à *Sinope* se fit vraisemblablement vers le commencement du regne de Cyaxare, dans la 37^{e} olympiade, où quelques chronologues placent la fondation de cette ville.

Elle reprit bientôt son premier éclat, & étoit très-illustre du temps du jeune Cyrus. Après sa mort, les Grecs dans leur fameuse retraite sous Xénophon, ayant pris leur route par cette ville, y furent reçus très-favorablement. Outre toutes sortes de rafraîchissemens dont ils pouvoient avoir besoin, les habitans leur fournirent tous les bâtimens nécessaires pour les conduire à Héraclée de Bithynie, où plusieurs débarquerent, pour de-là continuer leur chemin par terre.

Strabon nous apprend que la ville de *Sinope* devint si puissante par mer & par terre, que non seulement elle fut fondatrice de plusieurs colonies considérables sur la côte méridionale du Pont-Euxin, telles que Trébizonde, Cerasus, Gotyore, Armene, & autres; mais qu'elle acquit l'empire de cette mer depuis la Colchide jusqu'aux isles Cyanées, près de l'entrée du bosphore de Thrace.

Ses flottes passerent même dans la Méditerranée, où elles rendirent, selon Strabon, de grands services aux Grecs dans plusieurs combats de mer. Cependant les Sinopiens, pour se soutenir contre les puissances qui les environnoient, & auxquelles ils causoient beaucoup d'ombrage, firent une alliance perpétuelle avec les Rhodiens, qui depuis que les Miléfiens eurent perdu la domination de la mer, s'y étoient rendus les plus redoutables.

Une alliance si avantageuse contribua beaucoup à maintenir les Sinopiens contre leurs voisins, sur-tout contre les rois de Pont qui en avoient conçu une jalousie violente. La ville de *Sinope* étoit aussi trop à leur bienséance, pour qu'ils n'eussent pas toujours le dessein de l'envahir dès qu'il s'en présenteroit une occasion favorable.

Mithridate quatrieme du nom, & huitieme roi de Pont, imaginant l'avoir trouvée, fut le premier des souverains de ce royaume qui osa attaquer les Sinopiens ouvertement. Leur ayant donc déclaré la guerre, il vint aussi-tôt les assiéger, croyant les prendre au dépourvu. Mais comme ils eurent le temps d'envoyer des ambassadeurs aux Rhodiens, ils en reçurent un secours si prompt & si puissant, ainsi que le raconte Polybe, que Mithridate fut obligé de lever

honteusement le siége, après avoir perdu beaucoup de monde. Ceci arriva l'an des Seleucides 93, de Rome 534.

Mais trente-sept ans après, Pharnace son fils & son successeur, fut plus heureux; car étant venu assiéger *Sinope* par mer & par terre avec deux nombreuses armées, lorsque les habitans s'en défioient le moins, il les força de se rendre, sans qu'ils eussent eu le temps de se reconnoître & d'être secourus des Rhodiens leurs alliés, qui furent inconsolables de la prise de cette ville. Ils firent toutes les tentatives imaginables, mais inutilement auprès des Romains, pour leur persuader de déclarer la guerre à Pharnace, qu'ils traitoient de perfide.

Sinope perdit ainsi sa liberté l'an de Rome 571, après l'avoir conservée glorieusement pendant plusieurs siecles contre toutes les forces des Medes, des Lydiens, des Perses, des Macédoniens, & des premiers souverains du royaume de Pont, puissance dont les états alloient, pour ainsi dire, jusqu'aux portes de cette ville. En effet, selon Hérodote, l'empire des Medes sous Cyaxare, s'étendoit jusqu'à l'Halys qui confinoit au territoire de *Sinope*, & Ptérie qui touchoit presque à l'isthme de la Chersonnèse de cette ville, étoit sous Crésus du royaume de Lydie; ce fut-là où ce prince, au rapport d'Hérodote, vint se poster à sa premiere campagne contre Cyrus; & c'est de-là qu'il ravageoit les terres des Syriens, c'est-à-dire des Cappadociens, que les Grecs nommoient alors *Syriens*, dit encore cet historien.

Mithridate V successeur de Pharnace son pere, ne se contenta pas seulement de réparer *Sinope* ruinée en partie dans le dernier siége; il en fit la capitale de son état, & le séjour le plus ordinaire de sa cour; mais il eut le malheur d'y être assassiné par ses confidens mêmes, & y fut enterré. Les Sinopiens, en reconnoissance des bienfaits qu'ils avoient reçus de ce prince, lui donnerent le titre d'*Evergete*, qu'ils firent graver sur leurs monnoies, où se lit βασιλέος μιθριδάτου εὐεργέτου.

Sinope ayant donc été entiérement rétablie par la libéralité de ce prince, reprit sa premiere splendeur; on y admiroit sur-tout la magnificence de ses portiques, celle de la place publique, de son gymnase ou académie, & de ses remparts. La beauté des fauxbourgs répondoit à celle de la ville; & les dehors embellis de jardins agréables, étoient des plus charmans. Aussi Etienne de Byzance nomme-t-il *Sinope* la ville la plus illustre du Pont, πόλις διαφανεστάτη τοῦ Πόντου; titre qu'elle méritoit encore d'une maniere plus glorieuse, en mémoire des hommes de lettres qui y avoient pris naissance, entre lesquels Strabon nomme Diogene le cynique, Timothée le philosophe, Diphile poëte comique, Bathon qui avoit écrit l'histoire de Perse.

Cette ville qui eut Minerve & Apollon pour patrons, doit avoir produit beaucoup d'autres savans, dont les ouvrages & les noms mêmes ne sont point arrivés jusqu'à nous, puisqu'Astérius évêque d'Amasée, témoigne que *Sinope*, ville ancienne, étoit très-féconde en grands hommes & en philosophes.

Mais entre tant de personnages célebres qui y prirent naissance, aucun ne l'a plus illustrée que Mithridate, sixieme du nom, dit *Eupator*, le fléau & la terreur des Romains, & que Cicéron dans son Lucullus, nomme avec raison le plus grand des rois après Alexandre: *regum post Alexandrum maximus*.

Ce prince que son goût pour les arts & les sciences, que sa mémoire prodigieuse qui lui faisoit entendre & parler vingt-deux langues usitées dans ses états, & que la vaste étendue de son génie à qui rien n'échappoit, doivent rendre recommandable, se plaisoit principalement à faire sa résidence à *Sinope* & à Amise: il orna ces deux villes, & les remplit de tout ce qu'il put ramasser de plus rare & de plus précieux: *Sinope & Amisus domicilia regis Mithridatis omnibus rebus ornata & referta*, dit Cicéron, *pro Manilio*. Mais le malheur des guerres que ce prince eut à soutenir contre les Romains, qui de tous les peuples de la terre étoient les seuls capables de le vaincre, lui fit perdre cette ville & tous ses états; après néanmoins avoir gagné huit ou neuf batailles contre autant de généraux romains, avoir causé des pertes immenses à la république romaine, & après une résistance des plus opiniâtres pendant près de trente années,

contre trois de ses plus fameux capitaines, Sylla, Lucullus, & Pompée.

Il y avoit déja soixante-huit ans que la ville de *Sinope* étoit au pouvoir des rois de Pont, lorsqu'elle passa sous celui des Romains. Ils n'avoient pu dompter entiérement Mithridate dans les deux premieres guerres qu'ils eurent contre lui sous la conduite de Sylla & de Murena. Ce prince s'étoit toujours relevé de toutes ses pertes, encore plus redoutables que jamais; & la paix qu'il avoit conclue avec eux, lui fut des plus avantageuses; mais il succomba finalement dans la derniere guerre, & y périt.

Lucullus qui s'étoit déja distingué sous Sylla dans la premiere guerre contre ce prince, eut dans la troisieme le commandement des armées romaines. Il fut très heureux, remporta des victoires contre Mithridate, le chassa de son royaume, & conquit la petite Arménie, avec le pays des Tibaréniens.

Après ces glorieux exploits, il retourna dans le Pont, où il lui restoit encore à prendre quelques-unes des principales villes, dont *Sinope* étoit la plus importante. Cette place, devant laquelle il se rendit en personne, auroit pu tenir long-temps contre toutes ses attaques: elle n'étoit pas seulement pourvue de toutes les munitions nécessaires pour une longue & vigoureuse défense, un grand nombre de pirates de Cilicie, gens déterminés, s'y étoient encore jetés; & de plus elle pouvoit recevoir des renforts continuels par mer, dont elle étoit la maîtresse.

Mais la division s'étant mise parmi les chefs, tous ces avantages devinrent inutiles; & pour surcroît de malheur, le feu ayant pris à la ville dans un tumulte, les Romains y donnerent un assaut général dans l'effroi de l'incendie, la prirent sans presqu'aucune résistance, & huit mille pirates qui ne purent gagner leurs vaisseaux, furent passés au fil de l'épée. Ce tragique événement arriva sur la fin de l'an de Rome 683, ou au commencement de l'année suivante 684.

La plupart des habitans de *Sinope* n'ayant pu supporter l'insolence des pirates qui s'étoient jetés dans cette place pour la défendre, avoient été contraints de l'abandonner pendant le siége, & s'étoient retirés par mer où ils avoient pu. Lucullus étant maître de la ville, leur manda de revenir dans leurs maisons, dont il avoit eu grand soin de faire éteindre le feu, aussi-tôt que ses troupes furent entrées dans la ville.

Il remit aussi-tôt les habitans en possession de tous leurs biens, & par un excès de générosité, il leur accorda la liberté & le droit de vivre selon leurs loix, comme le rapporte Appien, graces dont il favorisa aussi les habitans d'Amise, autre ville capitale du Pont, & ancienne colonie des Athéniens, qu'Alexandre le grand, en considération de cette glorieuse origine, avoit aussi laissé en liberté.

Lucullus se signala à la prise de *Sinope* par son désintéressement, qui fut tel, qu'entre les richesses immenses & les pieces précieuses dont cette ville étoit remplie, il ne voulut retenir, dit Strabon, que la sphere de Billarus, célebre astronome, dont le nom cependant ne se trouve que dans cet auteur, & la statue d'Antolycus, du ciseau de Sthénis, fameux sculpteur.

Les Sinopiens regarderent cet événement comme un présage de la renaissance de leur ville; & ce fut pour en conserver la mémoire à la postérité, qu'ils quitterent l'ere des rois de Pont, dont ils s'étoient servis depuis qu'ils étoient devenus leurs sujets, pour prendre celle de Lucullus, que l'on comptoit de l'an de Rome 684, qu'ils recouvrerent, pour ainsi dire, leur liberté.

Cependant à peine *Sinope* commençoit d'en jouir, qu'elle en fut dépouillée par Pharnace, qui enleva aux habitans une partie de leurs possessions. Ce prince, après la mort de Mithridate-Eupator, avoit obtenu de Pompée le royaume de Bosphore qu'avoit eu Macharès son frere. Mais il n'eut pas plutôt appris que la guerre s'étoit allumée entre César & Pompée, que voulant profiter d'une si belle occasion de rentrer dans l'héritage de ses ancêtres, il se jeta sur le royaume de Pont, prit d'abord *Sinope*, qu'il pilla en partie, battit Domitien, général de l'armée romaine en Asie, & conquit en très-peu de temps, les états que son pere avoit possédés.

Mais toutes ses prospérités s'évanouirent

presque en un instant. César, victorieux de ses ennemis, passe en diligence d'Alexandrie en Syrie, l'an de Rome 706, vole de-là dans le Pont, où il ne fait que paroître pour vaincre Pharnace, & tailler ses troupes en pieces à la fameuse journée de Ziéla, lieu qui, plusieurs années auparavant avoit été si funeste aux Romains, par la victoire importante que Mithridate y avoit remportée contre Triarius, lieutenant de Lucullus; ainsi le nom romain fut vengé de l'affront qu'il avoit reçu en cet endroit, où César en monument de sa victoire, fit dresser un trophée, à l'opposite de celui que Mithridate y avoit fait élever à la honte des Romains.

Après le gain de cette bataille, tout céda au vainqueur; le royaume de Pont rentra sous l'obéissance de la république romaine, & Pharnace, qui s'étoit sauvé dans *Sinope* avec mille cavaliers seulement, fut obligé de rendre cette ville à Domitius Calvinus, lieutenant de César, & de s'enfuir par mer dans le Bosphore, où il n'eut pas plutôt mis pié à terre, qu'un des grands du pays, qui s'étoit soulevé contre lui, le fit périr, & s'empara du royaume.

Sinope étant ainsi tombée sous la puissance des Romains, n'eut pas moins à se louer de la générosité de César, que de celle de Lucullus: il fonda le premier dans leur ville une colonie romaine.

Ces colonies étoient autant de garnisons romaines répandues de toutes parts, pour retenir & affermir les nouveaux sujets dans l'obéissance, les accoutumer insensiblement à la domination romaine, & leur en faire goûter à la longue les loix & les coutumes. C'étoit d'ailleurs la digne récompense des travaux & des fatigues militaires du soldat vétéran, & une décharge de cette multitude prodigieuse de citoyens, dont Rome se trouvoit accablée.

On avoit soin de mettre ordinairement ces colonies dans les lieux les plus avantageux & les mieux situés de chaque contrée, sur-tout dans les villes capitales & dans les métropoles. De toutes les villes d'Asie, *Sinope*, tant à cause de sa situation, que de sa puissance sur mer, fut une de celles où il convenoit le plus de mettre une colonie, & de la rendre florissante.

M. Vaillant s'étoit persuadé trop légérement que Lucullus avoit fait le premier de *Sinope* une colonie romaine. Ce n'est pas ainsi qu'en ont écrit les anciens auteurs, que cet antiquaire cite lui-même. Strabon parlant de la prise de *Sinope* par Lucullus, dit seulement que ce général laissa à cette ville tout ce qui contribuoit à l'embellir, & qu'il se contenta de faire enlever la sphere de Billarus, & la statue d'Antolycus, ouvrage du fameux sculpteur Sthénis; c'est quelques lignes plus bas que ce géographe ajoute, que *Sinope* étoit, de son temps, colonie romaine, νῦν δὲ καὶ Ῥωμαίων ἀποικίαν δέδεκται; de-là il est aisé de voir que cette colonie n'avoit pas été établie par Lucullus; car si ce fait eût été vrai, Strabon en auroit fait mention plus haut, en parlant du traitement que *Sinope* reçut de ce général. Appien dit seulement que Lucullus rendit à *Sinope* la liberté. Ainsi aucun des anciens auteurs ne dit que cette ville ait été faite colonie par Lucullus.

L'époque de *Sinope* marquée sur la médaille de Gordien-Pie, frappée à *Sinope*, & si bien expliquée par M. l'abbé de Fontenu, prend son commencement à l'an de Rome 684. L'époque marquée sur les médailles de M. Aurele & de Caracalla, commence à l'établissement de la colonie romaine par Jules-César, l'an de Rome de 707. Cette double époque a été très-bien remarquée par M. Vaillant; elle se trouve aujourd'hui encore mieux confirmée par une médaille de Néron & d'Octavie, que le P. Froelich a fait graver, & par quelques autres dont on lui a communiqué la description.

Sinope ayant reçu tant de bienfaits de César, fit gloire de porter dans ses médailles le nom de colonie julienne, *colonia julia Sinope*. Auguste lui maintint apparemment ses franchises & ses priviléges dans le voyage qu'il fit en Asie, l'an 12 de son empire, & de Rome 743, car elle joint la qualité d'Augusta avec celle de Julia dans quelques-unes de ses médailles; *colonia Julia Augusta Sinope* dans Vaillant, au revers de Caracalla; *colonia Augusta Sinope* dans Mezzabarbe, au revers de Gordien-Pie.

J'ai déja peut-être remarqué à l'article SÉRAPIS, (& j'en parlerai plus au long au *mot* TEMPLE DE SÉRAPIS) que ce dieu des Egyptiens

Egyptiens étoit celui de *Sinope*, & que ce ne fut pas sans de grandes raisons, que les Sinopiens prirent Jupiter Plutus, c'est-à-dire, Sérapis pour leur divinité tutélaire; car outre que plusieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter même, & non pas Apollon qui transporta de Grece en Asie *Sinope*, fondatrice de la ville de ce nom; les Sinopiens étoient aussi persuadés que c'étoit à Jupiter Plutus, dieu des mines, qu'ils étoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faisoient sur toutes les côtes de la mer Noire, d'une quantité prodigieuse de fer qu'ils tiroient des mines de leur contrée, & des pays voisins: raison pour laquelle vraisemblablement Pomponius Mela nomme les Sinopiens *chalybes*, c'est-à-dire, comme l'explique Eustache sur Denys le géographe, *forgerons*, artisans, ou marchands en fer, & leur canton *Chalybie*, comme pour faire entendre que les habitans s'adonnoient sur-tout à la fabrique du fer, & qu'ils en tiroient leur principale richesse.

Outre le profit immense que le négoce du fer produisoit aux Sinopiens, ils en tiroient encore un très-considérable de la pêche du thon, qui se faisoit sur leur rivage, où en certain temps, selon Strabon, ce poisson se vendoit en quantité, raison pour laquelle ils le représentoient sur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poisson venoit des Palus-Méotides, d'où il passoit à Trébizonde & à Pharnacie, où s'en faisoit la premiere pêche; il alloit delà le long de la côte de *Sinope* où s'en faisoit la seconde pêche, & traversoit ensuite jusqu'à Byzance, où s'en faisoit une troisieme pêche.

La terre de *Sinope* vantée par Dioscoride, Pline & Vitruve, étoit une espece de bol plus ou moins formé, que l'on trouvoit autrefois au voisinage de cette ville, & qu'on y apportoit, pour la distribuer à l'étranger; ce n'étoit au reste qu'un petit objet de commerce pour les Sinopiens: plusieurs autres villes de la Grece avoient des bols encore plus recherchés.

Voilà l'histoire complete de l'ancienne *Sinope*, en y comprenant même celle de son commerce. Je ferai un petit article de *Sinope* moderne, mais je ne puis terminer celui-ci, sans ajouter un mot du fameux Diogene, que j'ai déja nommé à la tête des hommes illustres dont cette ville a été la patrie.

Ce philosophe singulier, & bisarre dans ses manieres, mais vertueux dans ses principes, naquit à *Sinope*, dans la 91^e^ olympiade, & mourut à Corinthe en allant aux jeux olympiques, la troisieme année de la 114^e^ olympiade, âgé d'environ 90 ans, après avoir vécu dans l'étude de la morale, dans la tempérance, & le mépris des grandeurs du monde.

Il se soucioit peu d'être enterré, & cependant il le fut splendidement proche la porte de l'isthme du Péloponnèse; plusieurs villes de Grece se disputerent l'honneur de sa sépulture. Son tombeau, dont parle Pausanias, portoit un chien de marbre de Paros, avec une épitaphe. M. de Tournefort a vu cette épitaphe, qui est très-singuliere, sur un ancien marbre à Venise, dans la cour de la maison d'Erizzo. Les habitans de *Sinope* lui dresserent aussi des statues de bronze.

Il me semble donc que ceux qui ne proferent aujourd'hui le nom de Diogene que pour le rendre ridicule, montrent bien peu de connoissance de sa vie & de l'antiquité. Les Athéniens en jugerent différemment, car ils honorerent toujours sa pauvreté volontaire & son tonneau. Ils punirent sévérement le jeune homme qui s'étoit avisé de le lui rompre, & lui en donnerent un autre au nom de la république. Plutarque, Cicéron, Séneque, en un mot les premiers hommes de l'antiquité, n'ont parlé de Diogene qu'en termes pleins d'éloges, & l'on ne sauroit guere s'empêcher de les lui refuser, lorsqu'on envisage philosophiquement la grandeur de son ame.

Je ne m'étonne point qu'Alexandre ait admiré un homme de cette trempe. Ce prince, maître du monde, avoit vu venir à lui de toutes parts, les hommes d'états & les philosophes pour lui faire la cour. Diogene fut le seul qui ne bougea de sa place; il fallut que le conquérant d'Asie allât trouver le sage de *Sinope*. Dans cette visite, il lui offrit des richesses, des honneurs, & sa protection, & le sage lui demanda pour unique faveur qu'il voulût bien

se retirer un peu de son soleil, comme s'il eût voulu dire : ne m'ôtez point les biens de la nature, & je vous laisse ceux de la fortune. Alexandre comprit bien la vigueur d'une ame si haute, & se tournant vers les seigneurs de sa cour : si je n'étois Alexandre, leur dit-il, je voudrois être Diogene ; c'est-à-dire, si je ne possédois tous les biens & tous les honneurs, je me tiendrois heureux de les mépriser comme ce sage.

Je n'ignore pas que ce seroit être ridicule de porter aujourd'hui une lanterne dans la même vue que le faisoit Diogene, pour chercher un homme raisonnable ; mais il faut bien qu'il n'ait pas abusé de cette idée, puisqu'elle ne parut point extravagante au peuple d'Athènes. Il y a mille choses semblables chez les anciens, dont on pourroit se moquer, si on les interprétoit à la rigueur ; & selon les apparences, ce ne seroit pas avec fondement.

A l'égard du crime de fausse monnoie, pour lequel il fut contraint de quitter sa patrie, il est excusé par ses contemporains, sur ce qu'il ne s'y porta que par l'avis de l'oracle d'Apollon ; & s'il prit d'abord à la lettre la réponse Delphique, ce ne fut que pour lui donner bientôt après une toute autre interprétation, en se servant d'une monnoie bien différente de celle qui avoit cours, si nous entendons par-là ses maximes & son genre de vie.

Mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est la sagacité de son esprit, ses lumieres, & ses connoissances. Le sel de ses bons mots, sa finesse & la subtilité de ses réparties, ont passé à la postérité. Si Aristipe, disoit-il, savoit se contenter de légumes, il ne feroit pas sans cesse sa cour aux rois ; & quoi qu'en dise Horace, éternel adulateur d'Auguste, & détracteur impitoyable du philosophe de *Sinope*, qu'il n'appelle que le *mordant cynique*, je ne sais pas trop ce qu'Aristipe auroit pu répondre à Diogene.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous ne lisons point la liste des livres qu'il avoit composés, sans regretter la perte de plusieurs de ses ouvrages. Il possédoit à un degré éminent le talent de la parole, & avoit une éloquence si persuasive, qu'elle subjuguoit tous les cœurs. C'est par cette éloquence qu'il s'acquit plusieurs disciples, que distinguoit dans le monde leur naissance, leur rang ou leur fortune. Tels ont été Stilpon de Mégare, Onésicrite & son fils, & Phocion, encore plus illustre qu'eux. Mais si vous voulez connoître plus particuliérement Diogene & sa secte, *voyez le mot* CYNIQUE, *hist. de la Philosophie.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SINOPE, (*Géog. mod.*) ville de l'Asie mineure, anciennement comprise dans la Paphlagonie, comme nous l'avons dit dans l'*article* précédent. Elle étoit à 50 stades d'Armène, bâtie à l'entrée d'une presqu'isle, dont l'isthme n'a que deux stades (environ deux cens toises de largeur), elle avoit un bon port de chaque côté.

L'ancienneté de cette ville remonte au temps fabuleux, au temps même des Argonautes. Elle reçut son lustre des Miléfiens, qui y envoyerent une colonie, & avec le temps elle devint assez puissante pour fonder elle-même d'autres colonies sur les côtes du Pont-Euxin ; savoir à Cérasunte & à Trapésunte. Les rois de Pont s'en emparerent, & Mithridate fit de *Sinope* la capitale de ses états. Lucullus joignit *Sinope* aux conquêtes de la république ; Jules-César y envoya une colonie romaine, & Auguste dans son voyage d'Asie, lui confirma ses franchises & ses immunités.

Ses murailles étoient encore belles du temps de Strabon qui vivoit alors. Celles d'aujourd'hui ont été bâties sous les derniers empereurs grecs ; son château est entiérement délabré. On ne trouve aucune inscription dans la ville, ni dans les environs ; mais on en voit quantité dans le cimetiere des Turcs, parmi des chapiteaux, bases & piédestaux. Ce sont les restes des débris du magnifique gymnase, du marché, & des portiques dont Strabon fait mention. Les eaux y sont excellentes, & l'on cultive dans les campagnes voisines, des oliviers d'une grandeur assez raisonnable.

Charatice capitaine mahométan, surprit *Sinope* du temps d'Alexis Comnène, dans le dessein d'enlever les trésors que les empereurs grecs y avoient mis en dépôt ; mais le sultan lui manda par politique d'abandonner la place sans y rien piller. Lorsque les croisés se rendirent maîtres de Cons-

tantinople, *Sinope* resta aux Comnènes, & fut une des villes de l'empire de Trébizonde. Elle devint dans la suite une principauté indépendante, dont Mahomet II fit la conquête en 1461, sur Ismaël prince de *Sinope;* c'est ainsi que cette ville de l'Anatolie, qui a été épiscopale dans le v[e] siecle, & qui n'est aujourd'hui qu'un bourg, a passé sous la domination de la Porte ottomane.

Strabon qui ne négligeoit rien dans ses descriptions, remarque que les côtes, depuis *Sinope* jusqu'en Bithynie, sont couvertes d'arbres dont le bois est propre à faire des navires; que les campagnes sont pleines d'oliviers, & que les menuisiers de *Sinope* faisoient de belles tables de bois d'érable & de noyer. Tout cela se pratique encore aujourd'hui, excepté qu'au lieu de tables qui ne conviennent pas aux Turcs, ils emploient l'érable & le noyer à faire des sophas, & à boiser des appartemens. Ainsi ce n'est pas contre ce quartier de la mer Noire qu'Ovide a déclamé avec tant de véhémence, dans sa troisieme lettre écrite du Pont à Rufin. *Longit.* 52, 54; *latit. septent.* 43.

Aquila, auteur d'une version grecque de l'ancien testament, étoit de *Sinope.* Il publia deux éditions de cette version; la premiere parut l'année 12 de l'empereur Adrien, la 128[e] de J. C. Dans la premiere, il se donna plus de liberté pour rendre le sens de l'original, sans s'attacher servilement aux mots, & sans faire une version littérale. Mais dans la seconde, il traduisit mot à mot, sans en excepter même les termes qui ne peuvent être bien rendus en grec, particuliérement la particule *eth*, qui lorsqu'elle désigne seulement l'accusatif en hébreu, n'a proprement aucune signification; cependant comme elle signifie ailleurs *avec*, Aquila la rendoit par la particule σὺν, sans aucun égard au génie de la langue grecque.

S. Jérôme porte de cette version des jugemens contradictoires; tantôt il la loue, & tantôt il la blâme. Dans un endroit il en parle d'une maniere défavorable, & ailleurs il dit qu'Aquila a rendu l'original mot à mot, avec tout le soin & toute la fidélité possible, & non trop scrupuleusement comme quelques-uns le croient. Souvent il préfere cette version à celle des septante, particuliérement ses *quæst. hebr. in Genes.* Origene en parle toujours avec éloge. Il est vrai que plusieurs autres anciens, comme Eusebe, se plaignent souvent de l'inexactitude d'Aquila en bien des passages.

Malgré toutes leurs plaintes, les savans regrettent la perte des traductions d'Aquila, qui se seroient certainement conservées jusqu'à nous, si les anciens en avoient connu le véritable usage. Elles méritoient ces traductions, qu'on les eût souvent fait copier aux frais communs des églises, & qu'on les eût mises dans les bibliotheques publiques, pour les transmettre à la postérité; mais les copistes de ces temps-là étoient employés par des gens ignorans à copier un nombre infini de pieces inutiles, tandis qu'on négligeoit des ouvrages importans, qui font des pertes irréparables.

Ce fut la seconde version d'Aquila, retouchée par cet écrivain, que les juifs hellénistes reçurent, & ils s'en servirent partout dans la suite, au lieu de celle des septante. De-là vient qu'il est souvent parlé de cette version dans le talmud, & jamais de celle des septante. Cependant les Talmudistes, jaloux contre les Hellénistes, firent leurs efforts pour en dégoûter les peuples, & pour les ramener à l'hébreu. Cette affaire causa tant de bruit & de divisions, que les empereurs furent obligés de s'en mêler.

Justinien en particulier, publia une ordonnance qui se trouve encore dans ses nouvelles constitutions, portant permission aux Juifs de lire l'écriture dans leurs synagogues, dans la version grecque des septante, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, selon les pays de leur demeure. Mais les docteurs juifs ayant réglé la chose autrement, l'ordonnance de l'empereur ne servit de rien, ou de fort peu de chose; car bientôt après les septante & Aquila furent abandonnés: & depuis ce temps-là la lecture de l'écriture s'est toujours faite dans leurs assemblées en hébreu & en chaldéen, dont on se sert même encore aujourd'hui dans quelques-unes de leurs synagogues, comme à Francfort. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SINOPE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la basse Normandie, au Cotentin. Elle sort de plusieurs sources vers Famerville, & va tomber dans le havre de Quineville.

SINOPLE, s. m. (*terme de Blason.*) couleur verte, qui se représente en gravure, par des lignes diagonales à droite.

Le *sinople* est un émail qui signifie, *amour*, *jeunesse*, *beauté*, *abondance*, *liberté*, *jouissance*, *exemption*, *grace*; d'où vient qu'on scelle en cire verte, & en lacs de soie verte, les lettres de grace, d'abolition & de légitimation.

Les évêques ont pris le chapeau de *sinople* sur leurs armoiries, pour marque de leurs priviléges & exemptions de droits.

Le terme *sinople* vient de la ville de Sinope en Asie, où l'on faisoit autrefois trafic de cette couleur.

Dufresne du Bois, en Normandie; *de sinople au chef denché d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.*

Vergeze d'Aubussargues, en Languedoc; *de sinople au levrier d'argent, ayant un collier de gueules, bordé d'or; quatre roses du second émail aux cantons de l'écu.* (*G. D. L. T.*)

Quand une plante est feuillée, ses feuilles sont ordinairement de *sinople.*

De Villers, en Picardie; *d'or à trois roses de gueules tigées & feuillées de* sinople.

De Versoris, à Paris; *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois ancolies d'azur, tigées & feuillées de* sinople.

Thumeri, à Paris; *d'or à la proie engrelée de sable, accompagnée de quatre tulipes tigées & feuillées de* sinople.

On voit que presque toujours les plantes sont tigées & feuillées de *sinople.* Cependant il y a des exceptions: Courtin de Torsay, en Normandie; *porte de gueules à trois roses d'or tigées & feuillées d'argent.*

SINSAN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Japon, dont les feuilles disposées en rond autour des petites branches, sont longues d'environ trois pouces; épaisses, pointues, légérement ondées, sans découpures à leur bord; d'un goût de sagapenum, avec une chaleur mordicante. Ses fleurs sont à quatre & cinq pétales, petites & rougeâtres. Ses baies ont la forme d'une poire, & la grosseur de celles de l'aube-épine, renfermant quatre semences blanches, fendues en deux, & semblables à celles de l'oranger.

SINSICH, (*Géograp. mod.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers. *Voyez* ZINZICH.

SINTAGORA, (*Géog. mod.*) ville de la presqu'isle de l'Inde, sur la côte de Malabar, dans la partie septentrionale du royaume de Canara, aux confins du royaume de Visapour, près de l'embouchure de la riviere Aliga. (*D. J.*)

SINTIA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine aux environs de la Thrace; le pays où elle étoit située est nommé *Sintice* par Tite-Live & par Ptolomée. (*D. J.*)

SINTOS *ou* SINTOISME, s. m. (*Hist. mod. Culte religieux.*) c'est le nom que l'on donne à la religion idolâtre la plus anciennement établie au Japon. Elle consiste dans le culte que l'on rend à des héros déifiés, que les Japonois adorent sous le nom de *cami* ou *kami*, ce qui signifie *esprits immortels.* On leur éleve des temples dans lesquels on conserve des épées, & d'autres armes antiques dont ces héros, devenus dieux, se servoient pour exterminer les monstres & les ennemis de l'empire. Les *sintoïstes* ont la vénération la plus profonde pour les reliques de ces dieux; qu'ils regardent comme les génies tutélaires de la nation, ses fondateurs & ses premiers rois. L'histoire de ces dieux fait la principale partie de la théologie du *sintos*; elle est remplie d'événemens miraculeux, de géans vaincus, de dragons exterminés, & d'autres aventures extraordinaires, qui ressemblent beaucoup à celles qui sont contenues dans nos anciens livres de chevalerie. Le chef de la religion du *sintos* & le souverain pontife, se nomme *mikaddo* ou *dairi*; il a seul le droit de placer les héros & les grands hommes de la nation au rang des dieux. On prétend qu'il descend lui-même des anciennes divinités du pays, qui se font un devoir de le visiter une fois tous les ans.

La religion du *sintos* n'admet point la métempsycose; cependant ses sectateurs s'abstiennent de tuer ou de manger les animaux utiles aux hommes. Ils croient l'immortalité de l'ame, & un état futur de

bonheur & de malheur. Ils ſont perſuadés que le diable anime le renard qu'ils appellent *ma*, c'eſt-à-dire, *eſprit malin*, parce que cet animal cauſe de grands dommages à leurs pays.

Les principaux objets de la religion du *ſintos* ſe réduiſent à quatre chefs.

1°. Les cérémonies légales : elles conſiſtent à ne point ſe ſouiller de ſang; à s'abſtenir de manger de la chair; à ne point toucher aux corps morts; il n'eſt point permis de ſe préſenter aux temples lorſque l'on eſt impur; toute effuſion de ſang, même la plus involontaire, eſt regardée comme une grande ſouillure, & l'on démoliroit un temple ſi un ouvrier qui travailleroit à ſa conſtruction, venoit à ſe bleſſer juſqu'à répandre du ſang. La plus grande de toutes les impuretés, eſt celle que l'on contracte par la mort de ſes parens; la ſouillure augmente à proportion de la proximité du degré. Quelques caſuiſtes ajoutent que l'on peut contracter l'impureté des autres, ce qui arrive, ſoit en voyant, ſoit en entendant, ſoit en diſant des choſes impures & malhonnêtes. Les *ſintoïſtes* les plus rigides croient encore que c'eſt un crime, que de ſe préſenter aux dieux avec un eſprit inquiet & chagrin; ils diſent que *les prieres des malheureux doivent être des objets fâcheux pour des êtres qui jouiſſent de la ſuprême félicité.*

2°. La célébration des fêtes de religion eſt le ſecond objet du *ſintoïſme*. Ces fêtes s'appellent *rébi*, voyez *cet article*. Les principales ſe célebrent en l'honneur de Tenſio-dai-ſin, qui eſt le plus grand des dieux du *ſintoïſme*: les autres dieux ſont *Suwa*, *Fatzman*, *Moriſaki*, *Sitios*, *Sitenno*, *Gotſutenno*, *Inari*, *Idſumo*, *Jebiſa*, *Daikoku*, *Toſſi-toku*, *Fottei* ou *Miroku*.

3°. Un des principaux points de la religion du *ſintos* conſiſte à faire des pélerinages fréquens dans la province d'Isjé, où ſont les temples conſacrés au plus grand de leurs dieux, les femmes ne s'exemptent point de ce devoir; mais les grands s'en diſpenſent & font faire ce pélerinage par des ſubſtituts. Lorſque les pélerins ont viſité les ſaints lieux d'Isjé, on leur donne une boîte appellée *ofavai*, qu'ils ont en grande vénération. *Voyez* Ofavai.

4°. La religion du *ſintos* a des ſociétés & des confréries religieuſes, & ſes moines. *Voyez* Jammabos.

SINTRA ou CINTRA, (*Géog. mod.*) montagne de Portugal dans l'Eſtramadure, à 7 lieues de Lisbonne. La terre y forme un cap avancé, que les anciens ont nommé *promontorium Lunæ* ou *promontorium Oliſiponente*; c'eſt le *Tagrus* ou *Tagrum* de Varron, *rei ruſt. l. II, c. v.* Ce cap eſt un rameau de la montagne *Sintra*, autrefois nommée *mons Lunæ*. C'eſt une montagne qui, par ſon élévation, ſe préſente de fort loin aux vaiſſeaux qui raſent cette côte. A l'un des côtés de cette montagne eſt un gros bourg qui porte ſon nom. Au ſommet de la montagne, il y a un monaſtere d'une vue charmante. D'un côté l'on voit l'Océan, de l'autre le Tage, & des deux côtés un payſage agréable de riches campagnes s'offre aux yeux. Au pié de la montagne *Sintra*, il y avoit anciennement un temple dédié au ſoleil & à la lune. (*D. J.*)

SINTZHEIM ou SINSHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, au petit pays Creigow, à 4 lieues d'Heidelberg, & à même diſtance d'Heilbron. Cette ville appartient à l'électeur Palatin, & les François la brûlerent avec quantité d'autres en 1689. *Long.* 27, 34; *lat.* 49, 15. (*D. J.*)

C'eſt auprès de cette ville que ſe donna un ſanglant combat entre M. de Turenne & le duc de Lorraine uni avec le comte de Caprara. Le général françois quoique moins fort, défit les Impériaux, & les força de repaſſer le Nekre & le Mein, & d'abandonner le Palatinat. (*C*)

SINUESSE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le nouveau Latium, aux confins de la Campanie, au-delà du Liris, ſur le bord de la mer. Tite-Live, *l. X, c. xxj*, lui donne le titre de *colonie romaine*. La ville de Minturne, ſelon Strabon, *l. V*, étoit entre celles de *Formies* & de *Sinueſſa*. Pline, *l. III, c. v*, fait de *Sinueſſa* la derniere ville du Latium ajouté, & dit que quelques-uns l'avoient appellé *Sinope*; mais Tite-Live, *l. X, c. xxj*, fait entendre que *Sinueſſa* prit ce nom lorſque les Romains eurent envoyé une colonie dans un endroit où l'on croyoit qu'avoit été Sinope, ville grecque:

placuit ut duæ coloniæ circà Vifcinum & Falernum agrum deducerentur ; una ad oftium Liris fluvii, quæ Minturna appellata ; altera in faltu Vefcino, Falernum contingente agrum, ubi Sinope dicitur græca urbs fuiffe ; Sinueffa *deindè ab colonis romanis appellata.* Les habitans de cette ville font appellés *Sinueffani* ou *populus Sinueffanus* par le même hiftorien, & *Sinuifani* dans une infcription rapportée par Holften, *p.* 224.

Il y avoit au voifinage de cette ville des eaux minérales, qui en prenoient le nom d'*aquæ Sinueffanæ*, & auxquelles on attribuoit la vertu de remédier à la ftérilité des femmes, & de remettre l'efprit aux hommes lorfqu'il étoit aliéné. C'étoient des bains d'eaux chaudes ; ce qui a fait que Silius Italicus, *l. VIII*, *verf.* 528, a donné à la ville de *Sinueffa* l'épithete de *tepens.* Nous voyons dans Tacite, *l. XII*, *c. lxvj*, que l'empereur Claude ufa de ces bains.

On voit encore aujourd'hui quelques veftiges de *Sinueffa*, & elles confervent le nom de la ville. Il y a près de Monte-Dracone quelques ruines d'édifices, de même que vers le bord de la mer où fans doute étoient les grandes murailles du port. (*D. J.*)

SINUEUX, adj. (*Gram.*) qui ne fuit pas la ligne droite. *Voyez* SINUOSITÉ.

SINUEUX, *en terme de Chirurgie*, fe dit des ulceres étroits, profonds & tortueux. *Voyez* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUOSITÉ, f. f. (*Phyf. & Géogr.*) fuite de détours en forme d'arcs alternativement placés en fens contraire.

C'eft la *finuofité* des côtes de la mer qui forme les baies, les ports, & fervit de modele à Dédale pour faire fon labyrinthe. *Voyez* BAIE, PORT, &c. *Voyez auffi* LABYRINTHE.

SINUOSITÉ, f. f. (*Oftéol.*) nom que les anatomiftes donnent à une cavité oblongue de l'os ; cette cavité eft faite en forme de gouttiere, ayant plus d'étendue dans fa longueur que dans fa largeur ; telle eft celle qui fe remarque à la partie fupérieure de l'humerus, *&c.* (*D. J.*)

SINUOSITÉ, *terme de Chirurgie & d'Anatomie*, tour & détour que fait un ulcere dans les chairs. *V.* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUS ou SINUS DROIT, *en Trigonométrie*, eft une ligne droite tirée d'une extrémité d'un arc perpendiculairement fur le rayon qui paffe par l'autre extrémité.

Le *finus* d'un arc eft la moitié de la corde du double de cet arc. *Voyez* ARC.

Ainfi la ligne *AD*, *Pl. Trigonom. fig.* 1, qui eft moitié de la corde *AB* du double de l'arc *AEB*, eft le *finus droit*, ou fimplement le *finus* de l'arc *AE*.

Le *finus total* eft le *finus* du quart de cercle *HE* ou de 90 degrés, c'eft-à-dire le *finus total* eft la même chofe que le rayon *HC*. *Voyez* RAYON.

Sinus verfe eft une partie *ED* du *finus* total ou rayon, comprife entre le *finus* droit *AD* & l'arc *AE*.

1°. Le *finus* droit *AD* étant perpendiculaire au rayon *EC*, tous les *finus* tirés fur le même rayon, font paralleles les uns aux autres.

2°. Puifque l'arc *AE* eft la même mefure de l'angle *ACE*, & *AI* la mefure de l'angle contigu *ACI*, & le quart de cercle *HE* la mefure de l'angle droit ; *AD* eft auffi le *finus* droit & *ED* le *finus* verfe des angles *ACE* & *ACI*, & le *finus* total eft le *finus* de l'angle droit.

3°. Deux angles contigus, comme *ACE* & *ACI*, ont le même *finus*.

4°. Les *finus* des angles obtus font les mêmes que ceux de leur complément à deux angles droits.

5°. Tous les *finus* d'arcs femblables ont le même rapport à leurs rayons.

Le *finus* du complément ou le co-*finus* de l'arc *AE* eft le *finus* de l'arc *AH*, qui eft fon complément à un quart de cercle. *Voyez* CO-SINUS.

Pareillement le co-*finus* de l'arc *AH* eft le *finus* de l'arc *AE*.

Pour avoir en nombre la valeur des *finus*, &c. on prend le rayon pour l'unité, & on détermine la valeur des *finus*, des tangentes & des fécantes en parties du rayon. Si nous apprenons par l'almagefte de Ptolomée, que les anciens divifoient le rayon en foixante parties, qu'ils appelloient *degrés*, & par là ils déterminoient les cordes en minutes, fecondes & tierces, c'eft-à-dire en fractions fexagéfimales du rayon, dont ils fe fervoient pareillement dans la réfolution des triangles (*Voyez* SEXAGÉSIMAL, DEGRÉ, *&c.*) les Arabes font, à ce

qu'il paroît, les premiers qui ont fait usage des *sinus* ou demi-cordes. *Voyez* CORDES.

Regiomontanus divisa d'abord, comme les anciens, le rayon en 60 degrés, & détermina les *sinus* des différens degrés par leurs fractions décimales; mais dans la suite il trouva qu'il étoit bien plus commode de prendre le rayon pour l'unité, & ainsi il introduisit dans la trigonométrie la méthode dont on se sert à présent.

Dans les tables communes des *sinus* & des tangentes, on conçoit le rayon comme divisé en 10000000 parties: on ne va jamais plus loin pour déterminer la quantité de ces *sinus* & de ces tangentes. Ainsi comme le côté d'un hexagone soutient la sixieme partie d'un cercle & est égal au rayon, de même aussi le *sinus* de 30° est 5000000.

1°. Le *sinus* *AD* étant donné, trouver le *sinus* du complément: ôtez le quarré du *sinus* *AD* du quarré du rayon *AC*; le reste sera le quarré du *sinus* *AG* du complément: d'où tirant la racine quarrée, l'on a le *sinus* du complément; par exemple, supposons *AC*, 10000000, & *AD* 5000000, on trouvera que *A G* *sinus* de 60° est 8660254.

2°. Le *sinus* *AD* de l'arc *AE* étant donné, trouver le *sinus* de la moitié de l'arc ou la moitié de *AE*; trouvez la corde de l'arc *AE*, *voyez* CORDE, car la moitié de cette corde est son *sinus*. Ainsi supposons *DC* & *AD* connues, comme dans le problême précédent, nous trouverons que le *sinus* de la moitié de la corde *AE* ou le *sinus* de 15° = 2588190.

3°. Le *sinus* *DG* de l'arc *DF* étant donné, trouver le *sinus* *DE* de l'arc double *DB*, *fig.* 6. Puisque les angles en *E* & en *G* sont des angles droits, & que l'angle *B* est commun à chaque triangle *BCG* & *DEB*, nous aurons *BC* : *CG* :: *BD* : *DE*; donc *CG* étant trouvé par le second problême, & *BD* étant double de *DG*, on peut trouver *DE* par la regle de proportion.

4°. Les *sinus* *FG* & *DE*, *fig.* 7, des arcs *FA* & *DA*, dont la différence *DF* est plus grande que 45 minutes, étant donnés, trouver un *sinus* intermédiaire quelconque, comme *IL*. Trouvez une quatrieme proportionnelle à la différence *FD* des arcs dont les *sinus* sont donnés, à la différence de l'arc *IF* dont on cherche le *sinus*, & à la différence *DH* des *sinus* donnés: ajoutez-la au plus petit *sinus* donné *FG*, la somme sera le *sinus* demandé.

5°. Trouver le *sinus* de 45 degrés; soit *HI*, *fig.* 1, un quart de cercle, *HCI* sera un angle droit; par conséquent le triangle sera rectangle, donc $HI^2 = \overline{HC}^2 + \overline{CI}^2 = 2\,HC^2$. C'est pourquoi puisque *HC* *sinus* total est 10000000; si du quarré de $2\,HC^2$, qui est 200000000000000, on extrait la racine quarrée 14142136; on aura la corde *HI*, dont la moitié 7071068 est le *sinus* demandé 45 degrés.

6°. Le *sinus* d'une minute ou de 60″, *FG*, *fig.* 7, étant donné, trouver le *sinus* d'une ou plusieurs secondes *MN*. Puisque les arcs *AM* & *AF* sont bien petits, *AMF* pourra être prise pour une ligne droite, sans qu'il y ait d'erreur sensible dans les fractions décimales du rayon dans lesquelles le *sinus* est exprimé, c'est-à-dire que les arcs *AM* & *AF* seront regardés comme proportionnels à leurs cordes; c'est pourquoi puisque *MN* est parallele à *FG*, on aura *AF* : *FG* :: *AM* : *MN*; donc *AF*, *FG* & *AM* étant donné, on trouve aisément *MN*.

Construire un canon des *sinus*. Les *sinus* de 30°, 15°, 45° & 36°, étant trouvés, (nous avons montré ci-dessus la maniere de trouver les trois premiers, &, à l'égard du quatrieme, c'est la moitié du côté du pentagone, *voyez* PENTAGONE), on peut de-là construire un canon de tous les *sinus* à chaque minute & à chaque seconde; car avec le *sinus* de 36° on trouve ceux de 18°, 9°, 4°, 30′, & 2°, 15′, par le second problême: ceux de 54°, 72°, 81°, 85°, 30′, & 87° 45′, *&c.* par le premier problême; d'ailleurs avec les *sinus* de 45° on trouve le *sinus* de 22°, 30′, 11°, 15′, *&c.* Avec les *sinus* de 30° & de 54°, on trouve le *sinus* de 12°. Avec le *sinus* de 12° on trouve ceux de 6°, de 3°, de 1°, 30′, 35′, 78°, *&c.* Avec le *sinus* de 15° on trouve le *sinus* de 7°, 30′, *&c.* jusqu'à ce qu'on ait 120 *sinus*, qui se suivent réguliérement à 45′ près les uns des autres. On peut trouver les autres *sinus* intermédiaires par le cinquieme problême, & ainsi le canon sera complet.

Le *finus* d'un arc étant donné, trouver la tangente & la fécante. *Voyez* TANGENTE & SÉCANTE.

Pour trouver le logarithme d'un *finus* donné, *voyez* LOGARITHME.

Dans tous triangles, les côtés font comme les *finus* des angles oppofés. *V.* TRIANGLE.

Le *finus* *BC*, *fig. 9*, & le *finus* verfe *AB* étant donnés, trouver l'arc *FC* en degrés. Trouvez le demi-diametre *AD*, alors dans le triangle *DBC*, outre l'angle droit *B*, vous trouverez par les côtés *BC* & *DC* l'angle *ADC*, qui fait voir combien l'arc a de degrés; le double de cet arc eft l'arc *FC*. Ce problême eft d'ufage pour trouver le fegment d'un cercle. *Voyez* SEGMENT.

Sinus artificiel fignifie *logarithme* d'un *finus*. *Voyez* LOGARITHME.

Ligne des finus eft une ligne fur le compas de proportion. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION, *&c. Chambers.* (*E*)

Formules des finus. x étant le *finus* d'un angle, & 1 le *finus* total, $\sqrt{1-xx}$ eft fon co-*finus*; $\frac{1}{x}$, fa fécante; $\frac{1}{\sqrt{1-xx}}$, fa co-fécante; $\frac{x}{\sqrt{1-xx}}$ fa tangente.

De plus, fi on nomme z un angle quelconque, on aura fon *fin.* $= \frac{c^{z\sqrt{-1}} - c^{-z\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$, & fon co-*finus* $\frac{c^{z\sqrt{-1}} + c^{-z\sqrt{-1}}}{2}$. *Voyez* le *calcul intégral* de M. de Bougainville.

En général, *fin.* d. cof. $b = \frac{\textit{fin.}\ d+b}{2} + \textit{fin.}\ \frac{d-b}{2}$.

Sin. d. *fin.* $b = -\frac{1}{2}$ cof. $d+b + \frac{1}{2}$ cof. $d-b$.

Co-*fin.* d cof. b = cof. $\frac{d+b}{2}$ + cof. $\frac{d-b}{2}$.

Sin. $d+b$ = *fin.* d cof. b + *fin.* b cof. d.

Co-*fin.* $d+b$ = cof. d cof. b − *fin.* b. *fin.* d.

Courbe des finus, eft une courbe dans laquelle les abfciffes repréfentent les arcs de cercle; les ordonnées repréfentent les *finus* de ces angles.

Donc fi z repréfente les abfciffes, on aura l'ordonnée $y = \textit{fin.}\ z = \frac{c^{z\sqrt{-1}} - c^{-z\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$, ou bien $dz = \frac{dy}{\sqrt{1-yy}}$. Par ces formules on trouvera aifément les propriétés de cette courbe, fes tangentes, fa quadrature, *&c.* (*O*)

A la fuite de ce bel article de M. d'Alembert fur les finus, *nous croyons bien mériter de nos lecteurs en mettant ici fous leurs yeux la démonftration abrégée de deux beaux théorèmes fur la même matiere.*

I. Soit ϕ un angle quelconque, ε le nombre dont le logarithme hyperbolique eft 1; & l'on aura

$$\textit{fin.}\ \phi = \frac{\varepsilon^{\phi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\phi\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$$

$$\text{cof.}\ \phi = \frac{\varepsilon^{\phi\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\phi\sqrt{-1}}}{2}.$$

Ces deux beaux théorêmes fe trouvent démontrés dans plufieurs excellens ouvrages qui font entre les mains de tout le monde: néanmoins, pour épargner à quelques-uns de nos lecteurs la peine de puifer dans des fources étrangeres, nous repréfenterons ici, en peu de mots, la démonftration.

Soit $d\phi = \frac{du}{\sqrt{1-u^2}}$, je change d'abord cette équation en celle-ci, $-d\phi\sqrt{-1} = \frac{du}{\sqrt{u^2-1}}$; faifant enfuite $\sqrt{u^2-1} = x-u$, je trouve $-d\phi\sqrt{-1} = \frac{dx}{x}$; d'où je tire $\varepsilon^{-\phi\sqrt{-1}} = \frac{1}{\sqrt{-1}}\left(u+\sqrt{u^2-1}\right)$, & $u = \textit{fin.}\ \phi\ (16) = \frac{\varepsilon^{\phi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\phi\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$.

L'équation $d\phi = -\frac{du}{\sqrt{1-u^2}}$, donneroit, en fuivant le même procédé, la valeur de cof. $\phi = \frac{\varepsilon^{\phi\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\phi\sqrt{-1}}}{2}$; mais il eft plus fimple de l'obtenir cette valeur, en fubftituant dans $\sqrt{1-\textit{fin.}^2\ \phi}$, celle de *fin.* ϕ déja trouvée. Cela pofé,

$$\text{II. } 1^{o}.\ \textit{fin.}\ \alpha\ \text{cof.}\ \beta = \left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)\left(\frac{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}}{2}\right)\ldots =$$

$$\frac{1}{2}\left(\frac{\varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha+\beta\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)\ldots = \frac{1}{2}\ \textit{fin.}\ (\alpha+\beta) + \frac{1}{2}$$

fin.

$\varepsilon^{\sqrt{-1}}$
fin. $(\alpha-\beta)$. de même, *fin.* β cof. $\alpha = \left(\frac{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)\left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}}{2}\right)$ $= \frac{1}{2}$ *fin.* $(\alpha+\beta) - \frac{1}{2}$ *fin.* $(\alpha-\beta)$; donc *fin.* $(\alpha \pm \beta) =$ *fin.* α cof. $\beta \pm$ *fin.* β cof. α.

2°. cof. α cof. $\beta = \left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}}{2}\right)\left(\frac{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}}{2}\right) = \frac{1}{2}\left(\frac{\varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}}}{2}\right) = \frac{1}{2}$ cof. $(\alpha+\beta) + \frac{1}{2}$ cof. $(\alpha-\beta)$. Par un semblable calcul, *fin.* α *fin.* $\beta = \left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)\left(\frac{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)$ $= \frac{1}{2}$ cof. $(\alpha-\beta) - \frac{1}{2}$ cof. $(\alpha+\beta)$; donc cof. $(\alpha \pm \beta) =$ cof. α cof. $\beta \mp$ *fin.* α *fin.* β &c. Il fera facile de trouver, par le moyen que nous venons de mettre en œuvre, toutes les autres formules de la théorie des *finus*. Ce détail eft trop curieux, pour en dérober le plaifir à mes lecteurs: mon but principal dans cet article, eft de donner une méthode fimple & directe pour fommer les fuites, dont les termes font des puiffances femblables de *finus* ou cofinus d'arcs qui forment une progreffion arithmétique.

III. *Probléme I.* Sommer la fuite $S =$ *fin.* $\alpha +$ *fin.* $(\alpha+\beta) +$ *fin.* $(\alpha + 2\beta) \ldots\ldots +$ *fin.* $(\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. Je donne à la fuite propofée cette forme, $S = \frac{1}{2\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots\ldots + \varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} \ldots - \varepsilon^{-(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right)$, & je remarque auffi-tôt que les exponentielles imaginaires pofitives fe fuccèdent en progreffion géométrique, ainfi que les négatives; on a donc $S = \frac{1}{2\sqrt{-1}}$ $\left(\frac{\varepsilon^{(\alpha+n\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}}}{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} - 1} + \frac{\varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha+n\beta)\sqrt{-1}}}{\varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}} - 1}\right) = 2\frac{1}{\sqrt{-1}}\left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}}}{2 - (\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}})}\right.$ $\left.\frac{- \varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{(\alpha+n\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(\alpha+n\beta)\sqrt{-1}}}{}\right) = \frac{\textit{fin. } \alpha - \textit{fin. } (\alpha-\beta) + \textit{fin. } (\alpha + (n-1)\beta) - \textit{fin. } (\alpha+n\beta)}{2(1 - \text{cof. } \beta)} = \frac{\text{cof. } (\alpha - \frac{1}{2}\beta) - \text{cof. } (\alpha + n\beta - \frac{1}{2}\beta)}{2\,\textit{fin.}\,\frac{1}{2}\beta} = \frac{\textit{fin.}\,(\alpha + \frac{1}{2}(n-1)\beta)\,\textit{fin.}\,\frac{1}{2}n\beta}{\textit{fin.}\,\frac{1}{2}\beta}$.

IV. *Probléme II.* Sommer la fuite $S =$ cof. $\alpha +$ cof. $(\alpha+\beta) +$ cof. $(\alpha+2\beta) + \ldots +$ cof. $(\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. On trouvera par un calcul femblable au précédent $S = \frac{1}{2}(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots\ldots + \varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{-(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}}) = \frac{\text{cof. } \alpha - \text{cof. } (\alpha-\beta) + \text{cof. } (\alpha+(n-1)\beta) - (\text{cof. } (\alpha+n\beta)}{2(1 - \text{cof. } \beta)} = \frac{\textit{fin. } (\alpha + n\beta - \frac{1}{2}\beta) - \textit{fin. } (\alpha - \frac{1}{2}\beta)}{2\,\textit{fin.}\,\frac{1}{2}\beta} = \frac{\text{cof.}(\alpha + \frac{1}{2}(n-1)\beta\;\textit{fin.}\,\frac{1}{2}n\beta}{\textit{fin.}\,\frac{1}{2}\beta}$.

V. *Probléme III.* Trouver la fomme de la ferie $S =$ *fin.*$^2\, a +$ *fin.*$^2\,(\alpha+\beta) \ldots +$ *fin.*$^2\,(\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. Puifque (1) *fin.*$^2\,\phi = \frac{1}{2} - \frac{1}{4}(\varepsilon^{2\phi\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-2\phi\sqrt{-1}})$, il eft clair que $S = \frac{n}{2} - \frac{1}{4}(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots\ldots\ldots + \varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}) =$ (4) $\frac{n}{2} - \frac{1}{2}\left(\frac{\text{cof. } (2\alpha + (n-1)\beta)\;\textit{fin. } n\beta}{\textit{fin. } \beta}\right) = \ldots\ldots = \frac{n\;\textit{fin. } \beta - \text{cof. } (2\alpha + (n-1)\beta)\;\textit{fin. } n\beta}{2\;\textit{fin. } \beta}$.

VI. *Probléme IV.* Trouver la fomme S de la férie cof.$^2\,\alpha +$ cof.$^2\,(\alpha+\beta) + \ldots +$ cof.$^2\,(\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. $S = \frac{n\ \text{fin.}\ \beta + \text{cof.}\ (2\alpha + (n-1)\beta)\ \text{fin.}\ n\beta}{2\ \text{fin.}\ \beta}$.

VII. *Problême V.* Quelle eſt la ſomme de la ſuite $= \text{fin.}^3\ (\alpha + \beta) + \ldots + \text{fin.}^3\ (\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. $S = (1)\ \frac{3}{8\sqrt{-1}} \left(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(\alpha + (n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(\alpha + (n-1)\beta)\sqrt{-1}} \right) \ldots - \frac{1}{8\sqrt{-1}} \left(\varepsilon^{3\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-3\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}} \right) =$

$(3)\ \frac{3}{4} \left(\frac{\text{fin.}\ (\alpha + \frac{1}{2}(n-1)\beta)\ \text{fin.}\ \frac{1}{2} n\beta}{\text{fin.}\ \frac{1}{2}\beta} \right) - \frac{1}{4} \left(\frac{\text{fin.}\ (3\alpha + \frac{3}{2}(n-1)\beta)\ \text{fin.}\ \frac{3}{2} n\beta}{\text{fin.}\ \frac{3}{2}\beta} \right) = \frac{1}{4} \left(\frac{3\ \text{fin.}\ (\alpha\beta\ \frac{1}{2}(n-1)\beta)\ \text{fin.}\ \frac{1}{2} n\beta}{\text{fin.}\ \frac{1}{2}\beta} - \frac{\text{fin.}\ (3\alpha + \frac{3}{2}(n-1)\beta)\ \text{fin.}\ \frac{3}{2} n\beta}{\text{fin.}\ \frac{3}{2}\beta} \right)$.

VIII. *Problême VI.* Quelle eſt la ſomme de la ſuite $S = \text{cof.}^3\ \alpha + \text{cof.}^3\ (\alpha+\beta) + \ldots + \text{cof.}^3\ (\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. $(4)\ S = \frac{1}{4} \left(\frac{3\ \text{cof.}\ (\alpha + \frac{1}{2}(n-1)\beta)\ \text{fin.}\ \frac{1}{2} n\beta}{\text{fin.}\ \frac{1}{2}\beta} + \frac{\text{cof.}\ (3\alpha + \frac{3}{2}(n-1)\beta)\ \text{fin.}\ \frac{3}{2} n\beta}{\text{fin.}\ \frac{3}{2}\beta} \right)$, &c.

IX. *Problême VII.* Sommer la ſérie $S = \text{fin.}\ \alpha\ \text{cof.}\ \alpha + \text{fin.}\ (\alpha+\beta)\ \text{cof.}\ (\alpha+\beta) + \ldots + \text{fin.}\ (\alpha + (n-1)\beta)\ \text{cof.}\ (\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. On changera (1) l'expreſſion de cette ſérie en celle-ci:

$\frac{1}{4\sqrt{-1}} \left(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} \right)$, & l'on aura immédiatement $(3)\ S = \frac{\text{fin.}\ (2\alpha + (n-1)\beta)\ \text{fin.}\ n\beta}{2\ \text{fin.}\ \beta}$.

X. *Problême VIII.* Trouver la ſomme S de la ſérie $\text{fin.}^2\ \alpha\ \text{cof.}^2\ \alpha + \text{fin.}^2\ (\alpha+\beta)\ \text{cof.}^2\ (\alpha+\beta) + \ldots + \text{fin.}^2\ (\alpha + (n-1)\beta)\ \text{cof.}^2\ (\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. $S = \frac{n}{8} - \frac{1}{16} \left(\varepsilon^{4\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-4\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{-(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}} \right) =$

$(4)\ \frac{1}{8} \left(\frac{n\ \text{fin.}\ \beta\ 2 - \text{cof.}\ (4\alpha + 2(n-1)\beta)\ \text{fin.}\ 2n\beta}{\text{fin.}\ 2\beta} \right)$.

XI. *Problême IX.* Sommer la ſuite $S = \text{fin.}^3\ \alpha\ \text{cof.}^3\ \alpha + \text{fin.}^3\ (\alpha+\beta)\ \text{cof.}^3\ (\alpha+\beta) + \ldots + \text{fin.}^3\ (\alpha + (n-1)\beta)\ \text{cof.}^3\ (\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. $\text{fin.}^3\ \varphi\ \text{cof.}^3\ \varphi = \frac{1}{64\sqrt{-1}} \left(3\varepsilon^{2\varphi\sqrt{-1}} - 3\varepsilon^{-2\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{6\varphi\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-6\varphi\sqrt{-1}} \right) = \frac{3}{64\sqrt{-1}} \left(\varepsilon^{2\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\varphi\sqrt{-1}} \right) - \frac{1}{64\sqrt{-1}} \left(\varepsilon^{6\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-6\varphi\sqrt{-1}} \right)$. La ſérie propoſée devient donc .... $S = \frac{3}{64\sqrt{-1}} \left(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} \right) - \frac{1}{64\sqrt{-1}} \left(\varepsilon^{6\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(6\alpha+6\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(6\alpha+6(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-6\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-6(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(6\alpha+6(n-1)\beta)\sqrt{-1}} \right) =$

$(3)\ \frac{3}{32} \left(\frac{\text{fin.}\ (2\alpha + (n-1)\beta)\ \text{fin.}\ n\beta}{\text{fin.}\ \beta} \right) - \frac{1}{32} \left(\frac{\text{fin.}\ (6\alpha + 3(n-1)\beta)\ \text{fin.}\ 3n\beta}{\text{fin.}\ 3\beta} \right) = \frac{1}{32} \left(\frac{3\ \text{fin.}\ (2\alpha + (n-1)\beta)\ \text{fin.}\ n\beta}{\text{fin.}\ \beta} - \frac{\text{fin.}\ (6\alpha + 3(n-1)\beta)\ \text{fin.}\ 3n\beta}{\text{fin.}\ 3} \right)$, &c.

XII. *Problême X.* Trouver la ſomme S de la ſérie $\text{fin.}^2\ \alpha\ \text{cof.}\ \alpha + \text{fin.}^2\ (\alpha+\beta)\ \text{cof.}\ (\alpha + \beta) + \ldots + \text{fin.}^2\ (\alpha + (n-1)\beta)\ \text{cof.}\ (\alpha + (n-1)\beta)$?

Solution. $S = \frac{1}{8} \left(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{-(\alpha-(n-1)\beta)\sqrt{-1}} \right) - \frac{1}{8}$

$$\left(\varepsilon^{3\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-3\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{-(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) =$$

$$(4)\ \tfrac{1}{4}\left(\frac{\cos.(\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta)\ \sin.\frac{1}{2}n\beta}{\sin.\frac{1}{2}\beta}\right) - \tfrac{1}{4}\left(\frac{\cos.(3\alpha+\frac{3}{2}(n-1)\beta)\ \sin.\frac{3}{2}n\beta}{\sin.\frac{3}{2}\beta}\right) =$$

$$\tfrac{1}{4}\left(\frac{\cos.(\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta)\ \sin.\frac{1}{2}n\beta}{\sin.\frac{1}{2}\beta} - \frac{\cos.(3\alpha+\frac{3}{2}(n-1)\beta)\ \sin.\frac{3}{2}n\beta}{\sin.\frac{3}{2}\beta}\right).$$

XIII. *Problême XI.* Sommer la suite $S = \sin.\alpha \cos.^2\alpha + \sin.(\alpha+\beta)\cos.^2(\alpha+\beta) + \ldots + \sin.(\alpha+(n-1)\beta)\cos.^2(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. Si l'on cherche (1) la valeur de $\sin.\varphi \cos.^2\varphi$, on trouvera qu'elle a pour expression $\frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\varphi\sqrt{-1}} + \varepsilon^{3\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-3\varphi\sqrt{-1}}\right)$; d'où l'on conclura

$$S = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{3\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-3\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) =$$

$$(3)\ \tfrac{1}{4}\left(\frac{\sin.(\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta)\ \sin.\frac{1}{2}n\beta}{\sin.\frac{1}{2}\beta} + \frac{\sin.(3\alpha+\frac{3}{2}(n-1)\beta)\ \sin.\frac{3}{2}n\beta}{\sin.\frac{3}{2}\beta}\right).$$

XIV. *Problême XII.* Trouver la somme S de la suite $\sin.^3\alpha \cos.\alpha + \sin.^3(\alpha+\beta)\cos.(\alpha+\beta) + \ldots + \sin.^3)\alpha+(n-1)\beta)\cos.(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. On a (1) $\sin.^3\varphi\cos.\varphi = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{2\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\varphi\sqrt{-1}}\right) - \frac{1}{16\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{4\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-4\varphi\sqrt{-1}}\right)$, & par conséquent

$$S = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) - \frac{1}{16\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{4\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-4\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) =$$

$$(3)\ \tfrac{1}{8}\left(\frac{2\sin.(2\alpha+(n-1)\beta)\ \sin.n\beta}{\sin.\beta} - \frac{\sin.(4\alpha+2(n-1)\beta)\ \sin.2n\beta}{\sin.2\beta}\right).$$

XV. *Problême XIII.* Sommer la suite $S = \sin.\alpha\cos.^3\alpha + \sin.(\alpha+\beta)\cos.^3(\alpha+\beta) + \ldots + \sin.(\alpha+(n-1)\beta)\cos.^3(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. Puisque $\sin.\varphi\cos.^3\varphi = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{2\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\varphi\sqrt{-1}}\right) + \frac{1}{16\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{4\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-4\varphi\sqrt{-1}}\right)$, il s'ensuit que

$$S = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) + \frac{1}{16\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{4\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-4\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) =$$

$$(3)\ \tfrac{1}{8}\left(\frac{2\sin.(2\alpha+(n-1)\beta)\ \sin.n\beta}{\sin.\beta} + \left(\frac{\sin.(4\alpha+2(n-1)\beta)\ \sin.2n\beta}{\sin.2\beta}\right)\right)\ \&c.$$

On sommeroit de la même maniere les puissances supérieures des *sinus* & des cosinus; mais le lecteur s'épargnera la monotonie de ce calcul, en généralisant la solution des problêmes précédens. La route qu'il doit suivre est toute tracée.

XVI. Les quantités angulaires $\sin.\varphi$, $\cos.\varphi$, $\tan g.\varphi$, $\cot.\varphi$, *&c.* étant des quantités variables, sont susceptibles de différentiation. Pour trouver de la maniere la plus simple la loi qu'il faut suivre en les différentiant, j'appelle φ l'arc AM (*fig. 2, pl. de Géométrie*), & je représente par 1 son rayon CA; puis menant les deux *sinus* MP, mp, & la ligne Mr parallele à Pp, je trouve, d'après la similitude des triangles MPC, Mrm, $d\sin.\varphi = d\varphi\cos.\varphi$, & $d.\cos.\varphi = -d\varphi\sin.\varphi$, d'où il est aisé

de conclure $d.\ \text{tang.}\ \varphi = \frac{d}{\text{coſ. } 2\,\varphi} \ldots\ldots\ d.\ \text{cot.}\ \varphi = -\frac{d\,\varphi}{\text{ſin. } 2\,\varphi} \ldots\ d.\ \text{ſec.}\ \varphi = \frac{d\,\varphi\,\text{ſin.}\,\varphi}{\text{coſ. } 2\,\varphi} \ldots\ldots\ d.\ \text{coſec.}\ \varphi = -\frac{d\,\varphi\,\text{coſ.}\,\varphi}{\text{ſin. } 2\,\varphi} \ldots\ d.\ \text{ſin. } v.\ \varphi = d\,\varphi\ \text{ſin.}\ \varphi \ldots\ldots\ d.\ \text{coſ. } v.\ \varphi = -d\,\varphi\ \text{coſ.}\ \varphi.$ équations qui donnent pour la différentielle de l'arc φ, $d\,\varphi = \frac{d.\ \text{ſin.}\ \varphi}{\sqrt{1 - \text{ſin. } 2\,\varphi}} = -\frac{d.\ \text{coſ.}}{\sqrt{1 - \text{coſ.}^2\,\varphi}} = \text{coſ.}^2\ \varphi.\ d.\ \text{tang.}\ \varphi = \frac{d.\ \text{tang.}\ \varphi}{1 + \text{tang. } 2\,\varphi} = -\frac{d.\ \text{cot.}\ \varphi}{1 + \text{cot. } 2\,\varphi} = \ldots\ldots$ &c. (*Cet article eſt de M. l'abbé* BERTRAND.)

SINUS, ſ. m. (*Oſteolog.*) eſpece de cavité d'un os qui a plus d'étendue dans ſon fond que dans ſon entrée, c'eſt ce qu'on remarque à l'égard des *ſinus* frontaux, des maxillaires, *&c.* (*D. J.*)

SINUS du cerveau, (*Anatom.*) Les *ſinus du cerveau* ſont des canaux veineux, plus amples & moins coniques, par rapport à leurs arteres correſpondantes, que les anciens ne le ſont ordinairement, par rapport aux leurs. Dans ces *ſinus*, ſe raſſemble comme dans une eſpece d'entrepôt, le ſang de différentes veines, pour être de-là diſtribué dans les véritables veines, qui doivent le rapporter au cœur.

Il y a quatre *ſinus* principaux, le longitudinal ſupérieur, qui reçoit le ſang de quelques parties externes de la tête & de la dure-mere, de la pie-mere, & même de l'extérieur du cerveau; deux *ſinus* latéraux par rapport à lui, l'un droit & l'autre gauche, qui en reçoivent le ſang; & un quatrieme nommé *torcular* par les anciens, où ſe ramaſſe le ſang qui revient du lacis choroïde, & par conſéquent des ventricules du cerveau.

Tous les Anatomiſtes, excepté le célebre Morgagni, ont cru que le *ſinus* longitudinal ſupérieur étant parvenu au derriere de la tête, ſur la tente du cervelet, ſe partage & ſe fourche en deux autres canaux, qui ſont les deux *ſinus* latéraux, dont chacun reçoit une égale quantité de ſang, & qu'à l'endroit de cette bifurcation, le torcular verſe ſon ſang dans le confluent de ces trois *ſinus*.

Mais M. Garengeot, chirurgien, a communiqué à l'académie ſes obſervations, ſur ce ſujet, fort différentes de l'opinion commune. Eclairé par Morgagni, il a trouvé que comme le dit cet habile homme, la bifurcation prétendue du *ſinus* longitudinal ſupérieur, n'eſt proprement continu, qu'avec le latéral droit, qui reçoit la plus grande partie de ſa liqueur; & que la gauche reçoit principalement celle du torcular, qui ne ſe décharge que dans ce *ſinus* gauche, un peu après qu'il s'eſt ſéparé du longitudinal; & en effet, à l'égard de ce point, M. Garengeot remarque qu'il ne ſeroit pas poſſible que le torcular ſe déchargeât dans le confluent du longitudinal, & de ſes latéraux, parce qu'il y trouveroit une liqueur, dont le cours ſeroit contraire au cours de la ſienne. *Hiſt. de l'acad. année 1727.* (*D. J.*)

SINUS (*en Chirurgie & en Anatomie*), eſt une petite cavité ou poche oblongue, qui ſe forme pour l'ordinaire à côté d'une bleſſure ou d'un ulcere, dans lequel le pus s'amaſſe.

Un *ſinus* eſt proprement une cavité dans le milieu d'une partie charnue, qui ſe forme par le croupiſſement ou la putréfaction du ſang ou des humeurs, & qui ſe fait à elle-même un paſſage.

Le *ſinus* fiſtuleux eſt une ulcération étroite & longue. Scutel obſerve que les *ſinus* profonds qui vont en bas, ſont difficiles à guérir; cependant ce chirurgien entreprend de guérir toutes ſortes de *ſinus* en une ſemaine, par les médicamens dont il fait la deſcription, *p. 338*, & avec un bandage bien collant. Il ajoute qu'il n'en vient jamais aux inciſions, que quand il s'apperçoit que tous les remedes de la pharmacie ſont impuiſſans; & que pour ouvrir le *ſinus*, il ne fait point uſage du biſtouri ou ſcapel trompeur, parce qu'il eſt bien plus ſujet à tromper l'opérateur que le malade.

La méthode de Scutel pour la guériſon des *ſinus* ſans opération, dépend plus de la compreſſion & du bandage expulſif que des médicamens. *V.* les mots COMPRESSION, COMPRESSE, EXPULSIF & FISTULE. (*Y*)

Deſcription des différens ſinus du cerveau, par M. le baron de Haller.

§ SINUS, en chirurgie, eſt une ſorte de ſac, de clapier, de cavité détournée, qui ſe forme dans le fond d'un ulcere, & dans laquelle il ſe ramaſſe du pus qu'on a bien de la peine à faire ſortir ſans inciſion. Il y a quelquefois pluſieurs *ſinus* dans un même ulcere qui le rendent très-difficile à guérir.

Il faut débrider tous les *finus* autant qu'il eft poffible avec le biftouri, pour donner iffue à la matiere qui y féjourne.

En anatomie, on donne le nom de *finus* à différentes parties : 1° à des cavités offeufes longuettes, deftinées à recevoir une partie du fang veineux qui retourne au cœur par le moyen des veines qui en font les fuites : 2° à des angles qai s'enfoncent entre quelques parties voifines. Tels font :

1°. *Sinus de la dure-mere.* On appelle *finus de la dure-mere* de véritables veines minces & cylindriques, mais qui font reçues dans des gaînes particulieres de la dure-mere, quelquefois triangulaires : on appelle auffi *finus* de fimples intervalles de ces lames, remplis de cellulofité & de fang.

Le plus long de ces *finus* & le plus apparent eft celui de la faux. Pour recevoir la veine de ce *finus*, la dure-mere forme un intervalle triangulaire. Sa lame extérieure fe continue de gauche à droite & fait la bafe un peu convexe du *finus* : la lame interne defcend dans l'intervalle des deux hémifpheres du cerveau & du côté droit & du côté gauche, & ces deux lames fe rejoignent fous un angle très-aigu pour former la faux. C'eft dans cet intervalle qu'eft reçue la veine, qui s'étend le long de la faux. Dans fa partie inférieure, des fibres robuftes paffent tranfverfalement de gauche à droite, & forment quelquefois une cloifon parfaite, qui fépare la partie fupérieure du *finus* de fa partie inférieure ; & de cette même partie inférieure, il fort quelques fibres attachées à la dure-mere, dont les paquets fibreux fe croifent fous la veine.

Ce *finus* commence au trou aveugle, qui eft au devant de la crête de coq : il eft très-étroit à cette place. Il remonte par la partie la plus fupérieure de la conjonction des deux hémifpheres, s'élargit, fe porte continuellement en arriere, defcend vers la droite, & fe termine, du moins ordinairement, dans le *finus* tranfverfal du côté droit.

Ce dernier *finus* eft reçu dans une rainure de l'os occipital entre la lame externe de la dure-mere, & les deux pages de lame interne, qui font fupérieure & inférieure ; il paffe par des foffes de l'os des tempes, & encore une fois par l'os occipital, pour fe terminer à la foffe jugulaire, qui eft généralement plus large du côté droit. Ce *finus* eft triangulaire, mais plus obtus ; fon compagnon, le *finus* tranfverfal gauche eft placé de même, & vient depuis la foffe jugulaire jufqu'à la réunion de la faux avec les pavillons du cervelet, pour fe terminer dans le *finus* tranfverfal du côté droit, quelquefois par deux embouchures.

Cette ftructure eft la plus ordinaire, elle n'eft cependant pas conftante. J'ai vu le *finus* de la faux fe partager en deux *finus*, dont chacun devenoit le tranfverfal de fon côté. Il n'eft pas fans exemple de trouver le tranfverfal gauche plus grand que le droit.

Le *finus* de la faux reçoit les veines fupérieures du cerveau, leur angle avec le *finus* eft aigu en arriere & obtus en devant ; il y a cependant des branches dont l'angle eft aigu en devant, & d'autres où l'angle eft droit. Ces veines, lorfque les angles font inégaux, rampent prefque parallelement au *finus* avant d'y arriver.

Il y a dans l'embouchure de ces veines quelque chofe de valvuleux, ce font les parois même des veines obliquement tronquées, dont la partie extérieure fe prolonge & dont l'intérieure manque. Les angles rétrogrades ne paroiffent pas mettre d'obftacle au mouvement du fang ; l'air pouffé dans les veines enfle également & avec facilité les *finus*.

Les veines de la dure-mere, celles de la faux, & les veines du diploë du crâne, s'ouvrent dans le même *finus* de la faux.

Les *finus* tranfverfaux reçoivent les veines des tentes du cervelet & de la dure-mere des environs ; mais ils reçoivent fur-tout des paquets des veines nées du cerveau, & d'autres qui viennent du cervelet. Les veines de la moëlle alongée s'ouvrent dans ces *finus*, près des foffes jugulaires.

Il y a des fibres tranfverfales, obliques & croifées même, dans le *finus* de la faux.

Un gros tronc veineux vient de la partie centrale du cerveau, de la cloifon tranfparente, des corps cannelés, des plexus choroïdes, des ventricules antérieurs. Ces veines forment un plexus mitoyen, placé entre les deux plexus choroïdes ; elles fe réuniffent en un tronc, ou en deux troncs paralleles, qui paffent fous la glande pinéale, & defcendent vers les tentes du cervelet : cette veine reçoit quelques veines des émi-

nences jumelles du cerveau & du cervelet, & le tronc, placé entre la lame supérieure & la lame inférieure de cette tente, prend le nom de quatrieme *sinus*, dont l'embouchure est dans celui des *sinus* transversaux, qui a le moins de diametre ; c'est ordinairement celui du côté gauche.

Une autre veine est placée entre les deux lames de la faux, à quelque distance du tranchant, auquel elle est à peu près parallele : cette veine reçoit des veines de la faux, du cerveau & du corps calleux, & va s'ouvrir à l'extrémité antérieure de la tente dans le quatrieme *sinus*. Cette veine porte le nom de cinquieme *sinus*. C'est une découverte de Vesale.

Les veines inférieures du cerveau, & surtout des lobes postérieurs, s'ouvrent dans les *sinus* pierreux supérieurs, que nous allons décrire. Le même *sinus* reçoit à son extrémité postérieure des veines inférieures du cervelet, de la moëlle alongée, & du pont de Varole, celles des tentes du cervelet, de la dure-mere qui revêt la cavité moyenne du crâne, & de l'os pierreux, & quelquefois même la veine ophthalmique.

On appelle *sinus pierreux antérieurs* des veines cylindriques placées dans une rainure du dos de l'os, dont ils prennent le nom ; elles ont peu de diametre, quoique plus larges à leur partie postérieure, & placées au dessus du nerf de la cinquieme paire. Leur extrémité antérieure s'ouvre dans le réservoir de la selle, il communique aussi avec le *sinus* pierreux inférieur, avec l'occipital antérieur & avec le circulaire. Leur embouchure postérieure est dans le coude du *sinus* transversal, au commencement de sa descente, & quelquefois dans le pierreux inférieur. Ce *sinus* a été découvert par Fallope, négligé dans la suite, & renouvellé par Vieussens.

Le *sinus pierreux inférieur* est plus court & plus ample, il est placé dans l'angle de la base de l'os pierreux, réunie à l'os occipital ; son extrémité antérieure est dans le réservoir, avec lequel il communique, & par le canal du nerf de la cinquieme paire, & derriere l'apophyse clinoïde, sous un ligament très-robuste formé par la dure-mere : il communique aussi avec l'occipital antérieur. J'ai vu son extrémité postérieure former un cul-de-sac fermé, sans communication avec le transversal. Le même *sinus* reçoit quelques veines de la dure-mere, & du commencement de la moëlle de l'épine.

La selle est couverte de deux lames de la dure-mere, mais qui sont assez éloignées l'une de l'autre. L'intervalle de ces deux lames renferme la glande pituitaire & les carotides ; le reste est rempli d'un peu de tissu cellulaire & de sang, qui amenent quatre ou cinq veines des lobes antérieurs du cerveau, & qui viennent de la fosse de Sylvius, mais qui s'ouvrent quelquefois dans le *sinus* pierreux supérieur ; la veine ophthalmique s'ouvre aussi dans ce réservoir, avec une veine de la dure-mere. Ce même réservoir communique avec les quatre *sinus* pierreux, avec le *sinus* circulaire & avec l'occipital antérieur ; ce sang qui est contenu, accompagne la carotide dans la partie supérieure de son canal jusqu'à son coude. Le nerf intercostal & la sixieme paire sont enfermés dans le réservoir, mais la cinquieme paire, la sixieme, la quatrieme & la troisieme en sont séparées, & passent par des canaux particuliers de la dure-mere.

Le *sinus circulaire* environne la glande pituitaire ; il étoit connu à Brunner, mais Ridley lui a donné un nom. Il est composé de deux demi-anneaux : l'antérieur plus étroit est placé au devant de la glande pituitaire ; le postérieur placé derriere elle est plus ample. Dans l'endroit où ces demi-cercles se rencontrent, le *sinus* circulaire s'ouvre dans le réservoir. Il est quelquefois plus elliptique que circulaire. Il communique avec les quatre *sinus* pierreux & l'occipital antérieur. Il y a beaucoup de variétés, & l'un des demi-cercles manque assez souvent. Il est assez ordinaire aux réservoirs d'être réunis par un *sinus* transversal.

Les *sinus occipitaux antérieurs* sont des veines presque sans regle, qui sont placées entre les deux lames de la dure-mere, dont est tapissée l'apophyse de l'occipital qui va se coller à la selle. Il y presque toujours une grande veine transversale à cette place, qui joint les deux *sinus* pierreux inférieurs. Les *sinus* occipitaux antérieurs communiquent avec les réservoirs, les *sinus* pierreux, & leur veine vertébrale par un émissaire qui accompagne le nerf de la neuvieme paire,

& qui reçoit des veines de la moëlle alongée & du commencement de celle de l'épine. Postérieurement ils communiquent avec les *sinus* de la moëlle de l'épine.

Les *sinus occipitaux postérieurs*, découverts par du Vernay, sont plus constans. Morgagni en a donné une description complette. Ces deux *sinus* ont ou deux embouchures, ou bien une ouverture unique, dans le *sinus* latéral le plus petit, à l'union de la faux du cervelet avec la tente. Ils embrassent ensuite des deux côtés le grand trou occipital, & s'il n'y en a qu'un seul supérieurement, il se partage pour embrasser ce trou: les deux *sinus* occipitaux postérieurs se terminent dans les transversaux. Ils communiquent avec les pierreux inférieurs & avec le premier *sinus* circulaire de la moëlle de l'épine.

Tous ces *sinus* sont de pures veines; les arteres ne s'y ouvrent que par le moyen des petites veines qui communiquent avec les arteres capillaires. Ils n'ont aucune pulsation qui soit à eux, & le sang en sort sans jaillir, comme il sort d'une veine blessée.

Il faut ajouter un mot sur les veines qui établissent une communication entre les veines extérieures de la tête & les *sinus*. Santorini les appelle *émissaires*, & nous adopterons ce nom pour être plus précis.

On a connu de tout temps les veines, qui réunissent les branches d'un réseau veineux placé sur le péricrane, & qui percent l'os pariétal à chaque côté de la suture sagittale, & s'ouvrent dans le *sinus* de la faux. On les trouve dans Berenger, dans C. Etienne, dans Massa, dans Vesale.

Un émissaire sort du réservoir à côté de la selle, il accompagne la carotide, il sort du crâne avec cette artere, & s'ouvre dans le plexus des veines ptérygoïdiennes.

La principale veine de la dure-mere, compagne de l'artere, s'ouvre d'un côté dans le réservoir ou dans le *sinus* pierreux supérieur, & de l'autre dans le plexus des veines ptérygoïdiennes. Une autre veine de la dure-mere sort du réservoir, & accompagne la seconde branche de la cinquieme paire; une autre suit la troisieme pour se rendre au même plexus.

Santorini parle d'un émissaire placé dans le canal ptérygoïdien. La veine du tympan s'ouvre dans la fosse jugulaire.

Le principal de tous les émissaires, c'est la veine mastoïdienne, née de la jugulaire externe ou seule, ou réunie avec la vertébrale, ou avec la jugulaire interne; elle perce l'os des tempes, & entre dans le *sinus* transversal. Cet émissaire se ferme avec l'âge. On l'a vu double & triple.

Un autre émissaire considérable, perce l'os occipital par un canal; il s'ouvre dans la fosse jugulaire. Cet émissaire manque assez souvent, il est suppléé quelquefois par une veine, qui accompagne le nerf de la neuvieme paire.

La veine ophthalmique est un véritable émissaire. Elle ramasse le sang des veines de l'œil, & communique d'un côté avec le réservoir, & de l'autre avec les veines du visage.

Les *sinus* de la moëlle de l'épine sont intimément liés avec ceux de l'encephale. Ce sont pareillement des veines qui rampent entre les lames de la dure-mere. Il y en a deux troncs principaux, l'un à droite & l'autre à gauche. Ils accompagnent dans toute leur longueur & la moëlle & la queue du cheval. Un *sinus* transversal les unit à chaque intervalle des vertebres; l'un de ces *sinus* est antérieur, l'autre est postérieur; réunis avec les *sinus* longitudinaux, dont nous venons de parler, ils font un anneau complet. Chaque anneau donne une branche, qui se termine dans la veine vertébrale, dans les intercostales, les lombaires, & les sacrées. D'autres branches vont à la moëlle, & communiquent avec la veine spirale antérieure & postérieure. Le plus supérieur des anneaux communique avec les *sinus* occipitaux antérieurs, & avec les fosses jugulaires. Tous les *sinus*, toutes les veines du cerveau & de la moëlle de l'épine, sont dépourvus de valvules. Le courant naturel du sang mene aux fosses jugulaires tout le sang de l'encephale, par le moyen des *sinus* de la faux, des *sinus* pierreux, de l'occipital antérieur & postérieur.

Les émissaires peuvent donner une direction contraire au sang, selon la situation de la tête. Les émissaires pariétaux, à la vérité, ne peuvent guere décharger leur sang ailleurs, que dans les *sinus* de la faux. Mais la veine ophthalmique peut se décharger ou dans les veines de la tête, quand elle pen-

che en avant ; ou dans le réservoir, quand la tête est inclinée en arriere ; & dans le premier de ces cas, le réservoir & les *sinus* qui communiquent avec le réservoir, peuvent verser leur sang dans les veines du visage.

Les émissaires de Santorini ont presque tous une pente, qui favorise le courant du sang du cerveau aux veines extérieures.

Les *sinus* de la dure-mere, paroissent être placés dans les intervalles des deux lames de cette membrane, pour acquérir de la force. L'exercice violent, l'effort détermine quelquefois le sang avec beaucoup de force vers la tête ; l'aspiration peut faire le même effet dans le vomissement. Les veines du cerveau par elles-mêmes sont très-foibles, le sang peut y être refoulé par les causes que je viens de nommer (*Voyez* RESPIRATION) : elles seroient dans un danger continuel de céder à la force du sang & de se rompre ; ce qui mettroit fin à la vie de l'animal. La force extraordinaire de la dure-mere résiste à l'impulsion du sang, & diminue ce danger. (*H. D. G.*)

SINUS MAXILLAIRES. Les *sinus maxillaires* ont été connus de tous les anatomistes depuis Vesale, & gravés plusieurs fois avant Highmor, qui n'a gueres ajouté à leur histoire que l'opération chirurgique de percer l'alvéole d'une dent, dans la vue de faire écouler la matiere corrompue qui se seroit amassé dans le *sinus* ; cependant quelques chirurgiens l'ont nommé l'*antre d'Highmor* : vous en pouvez voir l'histoire au mot ANTRE. Nous y ajouterons que seul des *sinus* pituitaires, il se trouve dans le fœtus. Il est le plus ample de tous ; sa partie postérieure est égale ; l'antérieure se divise en plusieurs cellules imparfaites.

Dans l'homme, ce *sinus* a deux & même trois ouvertures : la plus connue est un grand orifice irrégulier, mais qui est rendu à peu près circulaire par plusieurs lames osseuses, & par des membranes ; par lame descendante de la conque supérieure du nez ; par deux lames qui remontent depuis la conque inférieure, & par l'apophyse montante de l'os du palais ; le reste est membraneux.

La seconde ouverture de ce *sinus* est antérieure, sa cavité se rétrécit, & forme une espece d'appendice oblongue, qui est divisée en cellules, qui sort du *sinus* un peu plus en arriere que l'orifice du conduit nazal, & qui se porte en avant sous l'orbite. Cette appendice est fermée par l'os onguin, par le planum, par l'apophyse orbitaire de l'os de la mâchoire, & par une lame un peu cellulaire, qui descend du labyrinthe de l'os éthmoïde, à la conque inférieure : elle communique avec les cellules ethmoïdes antérieures & avec le *sinus* frontal.

Il y a encore d'autres *sinus* qu'on a nommés *orbitaires* : C'est la paroi inférieure de l'orbite qui appartient à l'os maxillaire, & qui est toute creusée de cellules qui deviennent plus grandes à mesure qu'elles sont antérieures, & s'ouvrent dans une des cellules ethmoïdes de l'ordre des moyennes.

Ce *sinus* est tapissé d'une membrane extrêmement vasculeuse, continue avec la membrane pituitaire ; mais plus mince que dans le sceptum. Nous n'y avons jamais trouvé de glandes ; ses arteres viennent principalement de l'infraorbitaire & de l'alvéolaire ; ses nerfs, des troncs qui accompagnent cette artere. (*H. D. G.*)

§ *SINUS GALLICUS*, (*Géogr. anc.*) Strabon appelle *Golfe Gaulois* cette partie de la mer Méditerranée qui borde au midi la Gaule Narbonnoise ; c'est ce qu'on nomme aujourd'hui le *Golfe de Lyon*, qui commence à la mer de Gènes, & se termine en Catalogne. Les Bollandistes, (*l. I, Apr. p. 171*) rapportent l'origine de cette dénomination au nom de la ville de Lyon ; mais cette ville est trop éloignée de la côte pour y avoir aucune sorte de rapport. Il est plus vraisemblable de dire que les dangers que l'on court sur cette mer par les bas-fonds dont elle est remplie, par les tempêtes qui s'y élevent fréquemment, par l'agitation presque continuelle de ses flots, lui ont fait donner le nom de *mare Leonis* : c'est le sentiment de Guillaume de Nangis ; il dit que S. Louis s'étant embarqué à Aigues-mortes, en 1269, il fut trois jours après battu d'une tempête à l'entrée de cette mer, nommée *mer de Lyon*, à cause des orages dont elle est agitée, *mare Leonis nuncupatur quod semper est asperum, fluctuosum & crudele.*

Ce golfe commençoit, selon Strabon, vers un promontoire assez considérable, qui étoit au couchant & à cent stades de Marseille, & se terminoit au promontoire des Pyré-

Pyrénées, appellé *Aphrodision.* Le premier de ces deux promontoires ne peut être que le cap Couronne; celui d'Aphrodision, ainsi nommé d'un temple en l'honneur de Vénus, comme le dit Ptolomée, est aujourd'hui le cap Creuz, appellé dans les monumens du moyen âge, *Caput de Crucibus.*

Strabon ajoute que le golfe Gaulois est partagé en deux par le mont *Sigius* & par l'isle de Blascou; que le plus grand de ces deux golfes, qui conserve en particulier le nom de *golfe Gaulois*, est celui où le Rhône se décharge; & que le plus petit s'étend du côté de Narbonne jusqu'aux Pyrénées. Le mont *Sigius* n'est autre que la montagne de Sette, nommée *Setius Mons* par Ptolomée & par Festus Avienus. L'isle de Blascou est celle de Brescou, connue par tous les anciens géographes. Festus Avienus la dit remarquable, & elle l'est encore en effet par l'éminence presque ronde qu'elle forme dans la mer.

La partie orientale de ces deux golfes, c'est-à-dire, celle qui s'étend depuis Agde jusqu'au Rhône, est à présent beaucoup plus petite que l'autre; les grands attérissemens qui se sont faits sur cette partie des côtes de Languedoc, ont seuls pu produire un si notable changement; l'inspection des lieux le prouve assez; la mer s'en est retirée si considérablement qu'on n'y reconnoît plus l'état où étoit cette côte lorsque Strabon écrivoit. Les différens étangs qu'on y voit aujourd'hui depuis Aigues-mortes jusqu'à Agde, & qui ne sont séparés de la mer que par un banc de sable qu'on appelle *la plage*, faisoient autrefois partie de la mer même, & prouvent d'une maniere indubitable les attérissemens successifs de près de 2000 ans, qui ont si fort diminué la partie orientale du golfe Gaulois.

Aimarques, qui est une petite ville, appellée *Armasanicæ* dans les monumens du moyen âge, se trouvoit en 813, située au bord de la mer, *in Littoraria*, selon une charte de cette année là; elle en est maintenant éloignée de trois lieues. *Psalmodi* où fut bâti un monastere considérable, étoit en 815 une isle du côté du midi, & il est constant que ce canton est actuellement à deux lieues de la mer. Il n'y a pas eu de semblables attérissemens dans la partie occidentale du golfe, depuis Agde jusqu'au cap de Creuz; le golfe y est enfoncé aussi avant que du temps de Strabon; la ville de Narbonne est encore à 12 milles ou 3 lieues distante de la mer, comme du temps des anciens géographes. Voy. *le tom. XII des Mém. de l'acad. des Inf. p. 110, édit. in-12, 1770.* (*C*)

SIOMIO, s. m. (*Hist. mod.*) C'est ainsi qu'on nomme au Japon des seigneurs particuliers de certains districts ou terres dont ils sont propriétaires, & où ils rendent la justice au nom des empereurs du Japon. Ils sont dans une telle dépendance de la cour, qu'il ne leur est pas permis de rester plus de six mois dans leurs terres; ils sont obligés de passer les six autres mois dans la ville de Jedo, où l'on retient toute l'année leurs enfans, qui répondent au souverain de la fidélité de leurs peres.

SION *ou* ZION, (*Géog.*) fameuse montagne d'Asie, dans la Judée, au midi & près de Jérusalem, sur laquelle fut bâti par Salomon le temple du Seigneur, ou pour mieux dire, il étoit sur le mont Moria. David & les autres rois ses successeurs choisirent leurs sépultures sur la montagne de *Sion*, mais on n'en voit aujourd'hui aucune trace. Ce mont même, dont la beauté est tant vantée dans l'écriture, est à présent tellement difforme, qu'on ne devineroit jamais qu'il y eût eu dessus une ville, & moins encore un château royal. Ce château détruit depuis tant de siecles, a été fort renommé chez les Hébreux, par la perte funeste que David y fit de son innocence; car ce fut du haut de la terrasse où il se promenoit, qu'il laissa échapper un regard inconsidéré sur Bethsabée, femme d'Urie; & ce fut dans ce même endroit, que le prophete Nathan l'ayant repris de la part de Dieu de l'adultere qu'il avoit commis, il reconnut humblement son crime. La maison de Caïphe, qui étoit proche du mont *Sion*, est à présent changée en une église que les Arméniens desservent. Les Turcs ont fait une mosquée du saint cénacle. On peut lire le voyage de la Terre-sainte par le P. Nau, sur l'état actuel de la montagne de *Sion.* (*D. J.*)

Sion *ou* Syon, (*Geog.*) en latin *Sedunum*, & en allemand *Sitten*, ville de Suisse,

dans le Valais, dont elle est capitale, sur la petite riviere de Sitten, près de la rive droite du Rhône, dans une belle plaine, à 20 lieues au levant de Genève, à 12 au nord d'Aoste.

Cette ville, l'ancienne demeure des Séduniens, est propre, & bien bâtie. Elle n'a point eu de siége épiscopal qu'à la fin du sixieme siecle. Son évêque qui est suffragant de Moustiers, prend ridiculement la qualité de prince de l'empire, quoiqu'il n'en soit plus membre, qu'il n'ait aucune séance aux dietes, & qu'il ne doive aucune obéissance à l'empereur & aux états de l'empire, jouissant de la franchise accordée au corps Helvétique, & autorisée par le traité de Westphalie.

Il a d'autres grandes prérogatives. Il préside aux états du pays avec une autorité, à peu près semblable à celle du doge de Venise. La monnoie se bat à son coin, sous son nom, & à ses armes. Il est élu par les suffrages communs des chanoines de la cathédrale & des députés des départemens. L'autorité souveraine est entre les mains de l'assemblée générale du pays, qui est composée d'un certain nombre de députés des sept départemens.

Après l'évêque, celui qui tient le premier rang est le bailli du pays, nommé en allemand *Landshaultman*, c'est-à-dire, *capitaine du pays*. Il est juge absolu des causes civiles qui se portent devant lui, & sa charge dure deux ans. *Long. de Sion*, 24, 2; *lat.* 46, 8. (*D. J.*)

SJOO, (*Géogr. mod.*) une des quinze provinces de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Elle est très-considérable, puisqu'on lui donne trois journées de longueur de tous côtés; c'est un pays médiocrement fertile, mais qui abonde en vers à soie, & conséquemment en manufactures d'étoffes de ce genre; cette province a onze districts. (*D. J.*)

SIOR, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, capitale du royaume de Coré, dans la province de Sengado, à une lieue d'une large riviere. *Long.* 143, 38; *lat.* 37, 32. (*D. J.*)

SIOUANNA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales qui présente un coup d'œil très-agréable. Il produit des baies & des fleurs en ombelles. Son fruit croît sur les branches inférieures. On vante beaucoup l'efficacité de sa racine contre le venin des serpens les plus dangereux.

SIOULE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans l'Auvergne. Elle prend son nom d'un village nommé *Sioule* dans la généralité de Riom, & se perd dans l'Allier, à quatre lieues au-dessus de Moulins. (*D. J.*)

SIOUNE, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tripoli, dans les montagnes de Derne. C'est une petite république, dont les habitans Négres & Arabes, ont pour tout bien des forêts de palmiers, qui avec un peu de laitage & d'orge, leur donnent à vivre. Ils ne paient aucun tribut, sont libres, & contens. (*D. J.*)

SIOUTH ou SIUTH, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la haute Egypte, au pié d'une montagne, & à demi-lieue du Nil, qu'on passe dans cet endroit sur un pont de pierre, le seul qui soit sur ce fleuve. Cette ville est une des plus grandes & des plus peuplées de l'Egypte. Il y a plusieurs mosquées, & minarets. Le cascief y réside, & l'on y fabrique les toiles les mieux façonnées de toute l'Egypte. *Long.* 49, 28; *lat.* 26, 52. (*D. J.*)

SIPARIUM, s. m. (*Théat. des Rom.*) sorte de voile qui se tiroit devant la scene, pendant que l'on travailloit au changement du théatre, ou à changer la décoration. (*D. J.*)

SIPHÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Béotie. Elle étoit vers les confins de la Phocide, selon Ptolomée, *l. III, c. xv.* Thucydide, *l. IV, p.* 303, la met sur le bord de la mer, dans le golfe *Cirsæus*. Dans la dialecte dorique, au lieu de *Siphæ*, on disoit Τιφαι ou Τιφα, & c'est ainsi que Pausanias, *l. IX, c. xxxij*, écrit: si, dit-il, après être parti de Créusis par mer, & après avoir passé Thisbé, vous reprenez la route le long de la côte, vous verrez sur le bord de la mer une autre petite ville nommée *Tipha*. Hercule y a un temple, & sa fête s'y célebre tous les ans comme à Thisbé. Les Thiphéens, ajoute-t-il, se vantent d'être de tous les peuples de la Béotie, ceux qui ont toujours le mieux entendu la marine. Ils disent que Tiphis, à qui l'on confia la con-

duite du navire d'Argos, étoit de Tipha, & ils montrent hors de la ville un endroit où ils prétendent que ce navire aborda en revenant de Colchos. (*D. J.*)

SIPHANTO, (*Géog. mod.*) isle de l'Archipel connue des anciens sous le nom de Siphnus. *V.* SIPHNUS.

Elle est à 36 milles de Milo, & sous un très-beau ciel; l'air, les eaux, les fruits, le gibier, la volaille, tout y est excellent; les raisins y sont merveilleux, mais la terre qui les produit est trop forte, & les vins n'y sont pas délicats. On y compte environ cinq mille ames, cinq villages, & quelques couvens. Le principal port de l'isle est Faro, qui sans doute a retenu son nom d'un ancien phare qui servoit à guider les vaisseaux. On voit dans Goltzius une médaille, où d'un côté est représentée une tour avec un homme placé au haut. De l'autre côté est la tête de quelque dieu, peut-être de Neptune.

Les mœurs des habitans de *Siphanto*, ne sont point décriées comme celles de leurs ancêtres, hommes & femmes. Les dames même de *Siphanto* quand elles sont à la campagne, couvrent pour n'être pas connues, leur visage avec des bandes de linge qu'elles roulent si adroitement, qu'on ne voit que leur bouche, leur nez, & le blanc de leurs yeux. Certainement elles n'ont pas l'air conquérantes avec ce masque, & ressemblent plutôt à des mumies ambulantes: aussi sont-elles plus soigneuses d'éviter les étrangers, que celles de Milo & de l'Argentiere n'ont d'empressement à les accueillir. Il y a un archevêque grec dans cette petite isle. *Long.* 42, 48; *lat.* 38.

SIPHILIS, s. f. (*Médec.*) mot latin qu'on écrit différemment, parce qu'on en fait moins l'étymologie que la signification. Guy Patin, dans sa cent trente-deuxieme lettre, après avoir parlé du prince & de la princesse de C.... qui avoient la *siphilis*, dit que François I gagna cette *siphilis*, & que le médecin le Coq en avertit Fernel pour qu'il le traitât.

SIPHNIENS, s. m. pl. (*Mythol.*) habitans de l'isle de Siphnos, une des Cyclades. Ces peuples ayant découvert dans leur isle une mine d'or, Apollon leur en fit demander la dixme pour la Pythie, leur promettant de la faire fructifier à leur profit. Les *Siphniens* firent donc bâtir un trésor dans le temple de Delphes, & y déposerent la dixme que le dieu exigeoit; mais dans la suite par un esprit d'avarice, dit l'historien, ils cesserent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit disparoître. La capitale de l'isle est aujourd'hui Siphanto, séjour agréable, sous un beau ciel, & dans un air pur. (*D. J.*)

SIPHNIUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui se trouvoit dans l'isle de Siphnus dans la mer Egée; on en formoit des vases parce qu'elle se travailloit aisément & soutenoit très-bien le feu. C'est une pierre de la nature de celle que nous appellons *pierres ollaires*.

SIPHNUS, (*Géog. anc.*) isle que Strabon compte au nombre des Cyclades. Pomponius Méla, Pline & l'itinéraire d'Antonin écrivent *Siphnos*. Ptolomée, *l. III*, *c. xv*, place dans cette isle une ville à laquelle il semble donner le même nom.

Cette ville s'appelloit *Apollonia*, selon Etienne le géographe. Ptolomée marque l'isle *Siphnos* presque au milieu des isles Cyclades, & je ne crois pas qu'aucun autre qu'Etienne le géographe l'ait placée dans la mer de Crete. On l'appelloit anciennement *Meropia*, selon Pline; ses habitans sont nommés *Siphnii* dans Hérodote, *l. VIII*, *c. xlvj*.

Les Siphniens tenoient leur trésor dans un endroit du temple de Delphes, & voici la raison qu'en donne Pausanias, *liv. X*, *c. xj*. Ils avoient, dit-il, des mines d'or dans leur isle; Apollon leur demanda la dixme du produit de ces mines. Ils firent donc bâtir un trésor dans le temple de Delphes, & y déposerent la dixme que le dieu exigeoit; mais dans la suite par un esprit d'avarice, ils cesserent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit disparoître.

Hérodote parle d'un autre malheur que les mines avoient attiré à cette isle. Ceux parmi les Samiens qui avoient déclaré la guerre à Polycrate leur tyran, se voyant abandonnés par les Lacédémoniens, après la levée du siége de Samos, s'enfuirent à *Siphnos*, où ils demanderent à emprunter

dix talens. *Siphnos* étoit alors la plus riche de toutes les isles, & l'on regardoit comme un grand trésor la dixieme partie de l'or & de l'argent que l'on prenoit tous les ans sur le rapport des mines pour envoyer au temple de Delphes. Cependant la proposition des Samiens fut rejetée ; mais ils ravagerent tout le pays, après avoir mis en fuite tous les habitans que l'on obligea de donner cent talens de rançon pour retirer leurs prisonniers. On prétend que la Pythonisse avoit prédit ce malheur; consultée par ceux de *Siphnos* pour savoir si leurs richesses se soutiendroient long-temps, elle répondit qu'ils se donnassent bien de garde d'une ambassade rouge dans le temps que leur hôtel de ville & leur marché seroient tous blancs. Il semble que la prophétie s'accomplit à l'arrivée des Samiens, dont les vaisseaux étoient peints de rouge, suivant l'ancienne coutume des insulaires, chez qui le bol est fort commun, & l'hôtel de la ville de *Siphnos*, de même que le marché, étoient revêtus de marbre blanc.

Théophraste, Pline, Isidore rapportent qu'on tailloit à *Siphnos* avec le ciseau des pots à feu d'une certaine pierre molle, lesquels pots devenoient noirs & très-durs après qu'on les avoit échaudés avec de l'huile bouillante. Cette terre n'étoit autre chose que de la mine de plomb qui est commune dans cette isle; mais *Siphnus* étoit encore plus célebre par ses mines d'or & d'argent, dont il ne reste pas aujourd'hui la moindre trace.

Les mœurs des habitans étoient fort décriées, au point qu'on disoit en proverbe, *vivre à la siphnienne*, σιφνιάζειν, parole de siphnien, σιφνίος ἄρρατων, pour dire de grosses injures à quelqu'un, ainsi que nous l'apprennent Etienne le géographe, Hesychius & Suidas.

Nous n'avons que peu de médailles de *Siphnus*. Il y en avoit une dans le cabinet de M. Foucault, dont le type est une tête de Gordien Pie, & le revers une Pallas en casque qui lance un javelot.

Cette isle se nomme aujourd'hui *Siphanto*. On y trouve pour toute antiquité quelques tombeaux de marbre, qui servent communément d'auge pour y faire boire les animaux. (*D. J.*)

SIPHON, s. m. *voyez* Syphon.

SIPHONANTHEMUM, s. m. (*Bot.*) genre de plante établi par le docteur Amman. Le nom dérive des mots grecs σίφον, *un tuyau*, & ἀνθέμον, *une fleur* : voici ses caracteres. La fleur est composée d'un seul pétale qui forme un tuyau divisé dans les bords en plusieurs segmens. Le pistil s'éleve du calice, & devient un fruit à quatre baies délicatement jointes ensemble ; il est divisé en quatre loges, & contient plusieurs graines rondelettes ; les tiges de la plante sont vertes & sillonnées ; les feuilles sont placées sans ordre, pressées les unes contre les autres, étroites, longues de trois pouces, & semblables à celles du saule; elles sont d'un verd foncé de chaque côté, & portées sur de courtes queues. Des aîles des feuilles sortent différens pédicules en maniere de ceux des fleurs ombellifères ; chacun de ces pédicules est terminé par un calice d'une seule feuille, divisée en cinq quartiers ; les fleurs sortent de ce calice, qui forme un tuyau délié, long de deux ou trois pouces, d'un verd jaunâtre, & découpé à l'extrémité en quatre segmens ; au milieu des fleurs est le style de couleur pourpre, crochu, environné de quatre étamines pourpres, qui ont chacune un sommet brun, triangulaire. Dans les quatre cellules de la capsule est contenue une grosse semence d'un jaune verdâtre. *Act. petropol. vol. VIII, p. 216.* (*D. J.*)

SIPONTE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, sur la côte de la mer Adriatique, à l'embouchure du fleuve Garganus. Tite-Live & Pline écrivent *Sipontum*; Pomponius Méla & l'itinéraire d'Antonin, *Sipuntum*, & les Grecs & quelques Latins qui les ont suivis, disent *Sipus*; *Sipuntum*, dit Pomponius Méla, *vel, ut Graii dixere, Sipus*. Ptolomée & Etienne le géographe lisent Σιποῦς. Lucain, *l. V, v. 377*, décrit la situation de cette ville dans ces vers :

Quas recipit Salapina palus, & subdita Sipus
Montibus, Ausoniam quod torquent frugifer oram.
Dalmatico Boreæ, Calabroque obnoxius austro,
Appulus hadriacus exit Garganus in undas.

Silius Italicus fait le nom de cette ville indéclinable :

Et terram & littora Sipus.

Siponte fut, selon Tite-Live, *l. XXXIV, c. lxv*, & *l. XXXIX, c. xxiij*, une colonie romaine, qui dans la suite se trouvant affoiblie fut augmentée & renouvellée. Cette ville subsista jusqu'au temps de Manfrede, qui voyant que l'air y étoit mal sain, à cause des marais voisins, & qu'elle n'avoit pas un bon port, assigna aux habitans une place où fut bâtie la ville de Manfredonia. Le nom national est Σιπεντιος, selon Etienne le géographe, & *Sipontinus*, selon les Latins; car on lit dans Cicéron, *Agrar. II, c. xxvij, in* Sipontinâ *siccitate collocari*, & dans Frontin, *de Coloniis, ager Canusinus* .... Sipontinus. *Ricordanus Malespina. Hist. Florent. cap. clxviij.*

Au bord de la mer, dit Leander, sur un rocher escarpé, au pié du mont Gargan, on découvre les débris de l'ancienne ville de *Siponte.* Elle fut aussi appellée *Sipa.* Strabon dit que Diomede la bâtit; elle étoit à 150 stades, ou à 20 milles de Salapia. On n'y voit aujourd'hui que des ruines d'édifices, qui font cependant conjecturer que cette ville étoit grande & belle. (*D. J.*)

SIPTÉ, (*Géog. anc.*) Pausanias dit qu'à Olympie, ville de l'Elide, il y avoit vers le milieu de l'Altis, ou Bois sacré, sous des platanes, un trophée érigé par les Eléens vainqueurs des Lacédémoniens; qu'auprès de ce trophée on voyoit une statue dédiée par ceux de Mende en Thrace, & que par une inscription gravée sur la cuisse du thrace, on apprenoit que ceux de Mende s'étant rendus maîtres de *Sipté*, en consacrerent les dépouilles à Jupiter. *Sipté*, ajoute Pausanias, étoit apparemment quelque ville ou quelque forteresse de Thrace. (*D. J.*)

SIPYLE, (*Géog. anc.*) Σιπύλος, en latin *Sipylum*; ville de l'Asie mineure, & la capitale de la Méonie; elle étoit bâtie au pié du mont *Sipyle*, selon Pline, *liv. v, c. xxix*, qui dit qu'on l'appelloit auparavant *Tantalis*; mais que de son temps ce n'étoit plus qu'un lac ou étang, cette ville ayant été abymée dans la terre. Strabon, *liv. I, pag. 58*, rapporte la même chose. Il dit que *Sipyle*, qu'il surnomme *Idæa*, fut renversée du temps de Tantale, & que les marais du voisinage y formerent de grands lacs. Il ajoute dans le *liv. XII, p. 579*, qu'on ne doit pas regarder comme une fable ce qui étoit rapporté touchant le renversement de *Sipyle*, puisque de son temps la ville de Magnésie avoit été pareillement engloutie.

Le mont Sipyle, *Sipylus*, fut appellé anciennement *Ceraunius.* Pausanias, dans les Achaïques, *liv. II, c. xxiij*, confirme l'engloutissement de la ville de *Sipyle*, bâtie au pié de cette montagne. Il témoigne y avoir vu le tombeau de Tantale fils de Jupiter & de Pluton; & c'est même, ajoute-t-il, un tombeau très-remarquable, ainsi que le trône de Pélops qui étoit au haut du mont *Sipyle*, immédiatement au-dessus de la chapelle dédiée à la mere Plastène, qu'on regardoit pour la mere des dieux. Enfin il dit avoir vu des aigles blancs sur cette montagne, près d'un marais nommé *le marais de Tantale.*

Tournefort qui a eu la curiosité, dans le dernier siecle, de visiter le mont *Sipyle*, nous en a donné la description suivante.

La grande plaine de Magnésie, dit-il, est bornée au sud par le mont *Sipylus*; & cette montagne quoique fort étendue de l'est à l'ouest, paroît beaucoup moins élevée que le mont Olympe. Le sommet du *Sipylus* reste au sud-est de Magnésie; & le côté du nord est tout escarpé. Du haut de cette montagne la plaine paroît admirable, & l'on découvre avec plaisir tout le cours de la riviere. Plutarque dit que le mont *Sipylus* s'appelloit *la montagne de la foudre*, parce qu'il y tonnoit plus souvent que sur les autres qui sont aux environs. C'est apparemment pour cela qu'on a frappé à Magnésie des médailles de Marc-Aurele, du vieux Philippe, d'Herennia & d'Etruscilla, dont les revers représentent Jupiter armé de la foudre.

La déesse Sipylène avoit pris son nom de cette montagne, ou, pour mieux dire, Cybele, la mere des dieux, avoit été nommée *Sibylène*, parce qu'on la révéroit d'une maniere particuliere dans le mont *Sipylus*; ainsi il n'est pas surprenant qu'on voie tant de médailles de Magnésie, au revers desquelles cette déesse est représentée tantôt sur le frontispice d'un temple à quatre colonnes, tantôt dans un char. On juroit même dans les affaires les plus importantes

par la déesse du mont *Sipylus*, comme il paroît par ce précieux marbre d'Oxford, où est gravée la ligue de Smyrne & de Magnésie, sur le Méandre, en faveur du roi Séleucus Callinicus.

On ne peut être sur le *Sipyle*, continue Tournefort, sans se représenter, tantôt les grandes armées d'Agésilaüs & de Tissapherne, tantôt celles de Scipion & d'Antiochus, qui disputoient l'empire d'Asie dans les vastes campagnes qu'offre à la vue cette montagne. Pausanias assure qu'Agésilaüs battit l'armée des Perses le long de l'Hermus; & Diodore de Sicile rapporte que ce fameux général des Lacédémoniens, descendant du mont *Sipylus*, alla ravager les environs de Sardes.

Il est vraisemblable que le mont *Sipyle* étoit autrefois fécond en métaux & en aimant; il n'est donc pas étonnant que la ville de *Sipylum*, située au pié de cette montagne, ait été engloutie par des tremblemens de terre; c'est un malheur assez ordinaire aux lieux qui abondent en mines métalliques, & ce malheur compense trop les richesses que les mines fournissent aux habitans. Si la fable, bien plus que la vérité, n'avoit toujours flatté le goût des Grecs, le mont *Sipyle* auroit peut-être été plus fameux par l'aimant, que par le rocher de Niobé, d'où selon les poëtes, les eaux qui coulent sans cesse de cette montagne, sont les larmes que cette malheureuse mere verse encore après sa mort, pour la perte de ses enfans.

Pausanias étoit natif ou de *Sipyle*, capitale de la Méonie, ou de quelqu'autre ville voisine du mont *Sipyle*; il vivoit à Rome sous l'empereur Hadrien, & sous les Antonins; il mit au jour plus d'un ouvrage: car outre que Philostrate lui attribue des oraisons, Eustathe, Etienne de Bysance, & Suidas, le citent à l'occasion de quelques noms de villes ou de peuples, & nous donnent à entendre que non-seulement il avoit voyagé en Syrie, dans la Palestine, & dans toute l'Asie, mais qu'il en avoit publié une relation.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons de lui que le voyage historique de la Grece, ouvrage qui est écrit avec un détail, une exactitude, un fond d'érudition, que l'on ne trouve dans aucun autre voyageur, & qui peut à bon titre, servir de modele. Nous le trouvons trop concis dans le style, mais c'est qu'écrivant pour les gens de son temps, qui étoient au fait de ce qu'il racontoit, il ne s'est pas cru obligé de s'expliquer plus au long. Son ouvrage est par-tout semé de réflexions utiles pour la conduite de la vie; s'il s'y trouve bien des choses auxquelles nous ne prenons point d'intérêt, c'est que le temps & la religion ont mis une grande différence entre notre façon de penser, & celle des anciens.

Son voyage est écrit avec une vérité qui ne sauroit être suspecte; l'auteur y rend compte de ce qu'il a vu dans la Grece; & à qui en rend-il compte? Aux Romains, au milieu de qui il vivoit, dont la plupart avoient été en Grece aussi bien que lui, & qui auroient pu le démentir, s'il avoit avancé quelque fausseté.

En second lieu, c'est un voyage historique; on y remarque tout à la fois un voyageur curieux, & un écrivain profond, parfaitement instruit de tout ce qui regardoit les divers peuples dont il parle; il en possédoit la langue, c'étoit la sienne propre; il connoissoit leurs dieux, leur religion, leurs cérémonies, leurs loix, leurs coutumes, leurs mœurs; il avoit lu leurs poëtes, leurs historiens, leurs généalogistes, leurs géographes, en un mot leurs annales & leurs monumens les plus anciens; annales & monumens qui étoient alors subsistans, qu'il cite à chaque page, & que le temps nous a ravis. De là, cette quantité prodigieuse de faits, d'événemens, de particularités, qui ne se trouvent plus que dans cet auteur, & qui le rendent précieux à tous ceux qui aiment l'étude des temps & de l'antiquité.

Enfin, c'est le voyage de l'ancienne Grece, non de la Grece d'aujourd'hui, ou telle que Spon & Wheler l'ont décrite, pauvre, misérable, dépeuplée, gémissante dans une espece d'esclavage, & qui n'offre plus aux yeux du voyageur, que des ruines superbes, au milieu desquelles on la cherche sans la trouver; en un mot, l'image de la dévastation la plus affreuse, & l'exemple déplorable des vicissitudes d'ici-bas. C'est de la Grece florissante que Pausanias nous donne la description; de la Grece,

lorsqu'elle étoit le séjour des muses, le domicile des sciences, le centre du bon goût, le théatre d'une infinité de merveilles, & pour tout dire, le pays le plus renommé de l'univers.

Il est vrai que Pausanias n'embrasse dans sa relation, qu'une partie de la Grece, & les villes que ses colonies occupoient dans l'Asie mineure; mais c'est aussi la partie la plus intéressante; il la divise en dix états, qui étoient autrefois indépendans les uns des autres, savoir, l'Attique, la Corinthie, l'Argolide, la Laconie, la Messenie, l'Elide, l'Arcadie, la Béotie, & la Phocide; c'est pourquoi chacun de ses livres donne la description de chacun de ces dix états de la Grece, à la réserve du cinquieme & du sixieme livre, qui tous deux ne traitent que de l'Elide, comme le second, lui seul, comprend Corinthe & Argos.

Il décrit exactement l'origine des peuples qu'il se propose de faire connoître, il nous instruit de leur gouvernement, de leurs guerres, de leurs colonies; il parcourt leurs villes & leurs bourgades, en rapportant ce qui lui a paru digne de curiosité. Si dans la discussion de quelques points d'histoire ou d'antiquité, il embrasse un sentiment plutôt qu'un autre, il cite toujours ses garans; & ses garans sont ordinairement les historiens & les poëtes les plus anciens, comme témoins des faits qu'il discute, ou plus proche de ceux qui en avoient été témoins. C'est par cette raison que la lecture de Pausanias fait tant de plaisir à ces savans, qui ont tous les siecles présens à l'esprit, & qui ne veulent rien ignorer de ce qu'il est possible de savoir. M. Fabricius a fait en leur faveur le détail des diverses éditions & traductions de Pausanias, afin qu'ils pussent choisir. Nous avons en françois celle de M. l'abbé Gedoyn, qui est excellente, & accompagnée de quelques cartes, & de courtes remarques, mais bonnes & instructives. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIPYLENE, (*Mythol.*) surnom de Cybele, pris de la ville de *Sipylum*, dans la Méonie, où cette déesse avoit un temple & un culte particulier. (*D. J.*)

SIR, (*Géog. mod.*) grande ville, & la capitale des Illyriens, selon Suidas. (*D. J.*)

SIRACI, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie, qui habitoient vers les monts Caucases, & sur les bords du mont Mermodas, suivant Strabon, *l. II*, *p. 492.*

SIRADIE, *palatinat de*, (*Géog. mod.*) palatinat de la grande Pologne. Il est borné au nord par le palatinat de Lencizca; à l'orient, par le palatinat de Sandomir; au midi, par le duché de Silésie; à l'occident, par le palatinat de Kalish. La riviere de Warta le divise en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale; il est gouverné par un palatin qui en prend le nom, ainsi que son chef-lieu. (*D. J.*)

SIRADIE, *ou* SIRATZ, (*Géogr. mod.*) ville de la grande Pologne, capitale du palatinat de même nom, dans une belle plaine, sur les bords de la Warta, à 46 lieues au nord-ouest de Cracovie. Elle a pour sa défense un château, qui n'a pas empêché les Tartares de la piller en 1290; les Bohêmes la brûlerent en 1292; les chevaliers de l'ordre Teutonique en agirent de même en 1331; & en 1447, elle fut désolée par un nouvel incendie. *Long. 36, 18; lat. 51, 32.* (*D. J.*)

SIRÆ, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèse dans l'Arcadie, suivant Pausanias, *l. VIII*, *c. xxiij*. C'est aussi le nom d'un lieu de la Macédoine, dans la contrée Odomantique, selon Tite-Live, *l. XLV*, *c. iv.* (*D. J.*)

SIRAF, (*Géog. mod.*) c'étoit une ville maritime du Farsistan, sur le golfe de Perse, éloignée d'environ 60 lieues de Schiraz, capitale de la province. Cette ville fut long-temps fameuse par son trafic; car tous les vaisseaux arabes y abordoient, particuliérement de Bassora, & les autres peuples indiens y apportoient aussi toutes sortes de marchandises de l'Inde; le commerce florissoit encore à *Siraf* au commencement du xiv^e^ siecle; mais étant passé peu de temps après à Bander-Congo, & de là à Ormuz, *Siraf* fut tellement abandonnée, que l'on auroit peine à trouver des vestiges d'une ville autrefois si brillante. (*D. J.*)

SIRA-MANGHITS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre aromatique de l'isle de Madagascar, ses feuilles & son bois répandent une odeur semblable à celle du santal citrin; l'écorce a l'odeur du girofle, & jette

une résine jaune; on la regarde comme un spécifique pour les maux de cœur, & pour fortifier le foie.

SIRATICK, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom sous lequel on désigne le souverain d'une nation de négres d'Afrique, appellée *les foulis*; contre l'ordinaire des rois de ces climats, il gouverne avec la plus grande modération, ses loix paroissent dictées par l'amour du bien public, & il n'est, pour ainsi dire, que l'organe de sa nation; cela n'empêche point que son autorité ne soit très-respectée & très-étendue; les peuples se soumettent avec joie à des volontés qui tendent à leur bonheur. Le *siratick* a sous lui un grand officier, qui est pour ainsi dire le lieutenant général du royaume, qui commande à d'autres officiers, ces derniers sont tenus de fournir un certain contingent en cavalerie & en infanterie, sur le premier ordre qu'on leur donne; ils sont payés sur le prix qui résulte de la vente des prisonniers de guerre, & de ceux qui refusent de servir le roi ou la patrie; ce droit est fondé sur les loix primitives de l'état, qu'il n'est point permis au *siratick* de changer, quoiqu'il ouvre la porte à des oppressions sans nombre. La dignité de *siratick* ne passe point aux enfans, mais aux freres du roi défunt, ou bien à leur défaut, au fils de sa sœur; usage qui est établi chez presque tous les négres

SIRBI, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur une riviere de même nom, qui, deux lieues au dessous, se jette dans la Méditerranée. *Sirbi* étoit autrefois, selon quelques savans, une ville épiscopale, nommée *Xanthus*, ou *Xanthos*, dans la notice d'Hiéroclès; en ce cas-là, cette ville auroit essuyé bien des événemens différens jusqu'à ce jour. *Voyez* XANTHUS. (*D. J.*)

SIRBON, LAC, (*Géog. anc.*) les anciens ont écrit *sirbonis* & *serbonis*; ce lac, connu des historiens & des anciens géographes, étoit entre la Palestine & l'Egypte, sur la mer Méditerranée, assez près du mont Casius. Diodore de Sicile, *liv. I, c. xxx*, en parle ainsi: il y a, dit-il, au milieu de la Cælo-Syrie & de l'Egypte, un lac fort étroit, & dont la longueur peut avoir deux cent stades; on l'appelle *le lac Sirbon*; il est très-profond & très-dangereux pour ceux qui ne le connoissent pas, parce qu'étant comme une bande d'eau entre deux rivages sablonneux, les vents le tiennent presque toujours couvert de sable, de sorte qu'il ne fait qu'une même surface avec la terre ferme, de laquelle il est impossible de le distinguer à l'œil; il y a eu des capitaines qui y ont péri avec toute leur armée, faute de bien connoître le pays; le sable accumulé sur cette eau bourbeuse, ne cede d'abord que peu à peu, comme pour séduire les passans, qui continuent d'avancer, jusqu'à ce que s'appercevant de leur erreur, les secours qu'ils tâchent de se donner les uns aux autres, ne peuvent plus les sauver. En effet, ce composé n'étant ni solide, ni liquide, on ne sauroit nager dans une eau épaissie par le sable, & par le limon dont elle est chargée: & l'on ne trouve nulle part un fond assez ferme pour appuyer le pié, ou pour s'élancer en haut; tous les efforts qu'on peut faire ne servent qu'à attirer le sable qui est sur le rivage, & qui acheve d'accabler ceux qui sont pris dans ce funeste piége.

Strabon s'est assez grossiérement trompé sur ce sujet, ayant confondu le lac de *Sirbon*, avec le lac Asphaltite, comme il est aisé de le voir par la description qu'il en fait, & par ce qu'il dit de son origine. *Géog. liv. XVI, pag. 1308. Amst. 1707, in-fol.* Le lecteur peut consulter sur le lac *Sirbon*, Cellarius *Géogr. anc. liv. IV, chap. j.* (*D. J.*)

SIRCK, (*Géog. mod.*) les François disent & écrivent *Sirque*; petite ville de Lorraine, aux confins du Luxembourg, sur la rive gauche de la Moselle, à trois lieues de Thionville, vers le couchant d'été. Elle a été cédée à la France par le traité de Vincennes, de l'an 1661, confirmé par celui de 1718. *Long. 23, 46; latit. 49, 24.* (*D. J.*)

SIRE, s. m. (*Hist. mod.*) est un titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'au roi seul, & qui est comme une marque de souveraineté. Dans tous les placets, les demandes, les lettres, les discours, qui s'adressent au roi, on lui donne la qualité de *sire*.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *herus*,

herus, maître ; il semble que ce soit l'opinion de Budée, qui, en parlant au roi François premier, le nomme toujours *here*, maître ou *sire* : d'autres le dérivent du grec κυριος, *seigneur* ; telle est l'opinion de Pasquier ; cet auteur ajoute que les anciens Francs donnoient le même titre à Dieu, en le nommant *beau-sire diex* ; d'autres font venir ce mot du syriaque, & soutiennent qu'on le donnoit d'abord aux marchands qui négocioient en Syrie. Ménage prétend qu'il vient de *senior*, ancien, d'où est venu *seigneur*, ensuite *seignor*, & *sire*.

Anciennement on se servoit également du mot *sire*, dans le même sens que sieur & seigneur, & on l'appliquoit aux barons, aux gentilshommes, & aux citoyens. *Voyez* SIEUR.

Le *sire* de Joinville a écrit l'histoire de S. Louis.

Il n'y avoit que certaines familles d'une noblesse distinguée, qui pouvoient prendre le nom de *sire*, devant le nom de leur maison, comme les *sires de Coucy*, les *sires de Beaujeu*; mais lorsque le mot de *sire* se trouve dans nos anciens auteurs, avec le nom de baptême, il signifie très-peu de chose. Loyseau dit que les barons de France, qui étoient barons des duchés ou comtés relevant de la couronne, pour se distinguer des barons inférieurs, s'appellerent *sires*, comme *sire* de Bourbon, *&c.* On donne aussi au roi d'Angleterre le titre de *sire*, soit en lui parlant, soit en lui écrivant. Dans le même royaume le titre de *sir*, qui vient de *sire*, est donné à toutes les personnes de distinction qui sont au dessous des barons ; & lorsqu'on parle d'un baronnet, ou d'un simple chevalier, on l'appelle toujours par son nom de baptême, joint à celui de *sir*, comme *sir* Philippe Sydney. Lorsque le roi d'Angleterre crée un simple chevalier, il le nomme par son nom de baptême, lui commande de se mettre à genoux, & après lui avoir touché l'épaule gauche de son épée nue, il lui dit en anglois, *rise sir*, c'est-à-dire, *levez-vous chevalier*, & il le nomme. Miege, *Etat nouveau de la grande Bretagne*.

SIRENES, s. f. *siren*, *enis*, (*terme de Blason.*) monstre marin, ayant la tête, le sein, les bras & le corps jusqu'au nombril d'une jeune fille, le reste terminé en queue de poisson ; elle tient d'une main un miroir ovale à manche, & de l'autre un peigne.

On voit peu de *sirenes* dans les armoiries, elles servent quelquefois de tenans aux écus.

Selon la fable, les *sirenes* étoient trois filles du fleuve Acheloüs & de la muse Calliope, elles étoient nommées *Parthénope*, *Ligée* & *Leücosie* ; le nombre & le nom des trois *sirenes* a été inventé sur la triple volupté des sens, l'*amour*, la *musique* & le *vin*.

De Seré dés Landes, au pays Nantois en Bretagne ; *de gueules à la sirene, se peignant de la main dextre, & se mirant de la main gauche, posée sur des ondes mouvantes du bas de l'écu, le tout d'argent.* (*G. D. L. T.*)

SIRENES, s. f. (*Mythol.*) ces monstres demi-femmes & demi-oiseaux, doivent leur naissance à la fable ; ce fut, dit-elle, trois filles du fleuve Achéloüs, & de la muse Calliope. On les nomma *Parthénope*, *Leucosie*, & *Ligée* ; & selon d'autres, *Aglaophénie*, *Thelxiépie*, & *Pisinoé*, noms qui roulent sur la douceur de leur voix & le charme de leurs paroles ; mais les graces du chant, qui leur furent données en partage, les enorgueillirent jusqu'à oser défier les déesses du Parnasse ; il leur en coûta leurs aîles qui leur furent arrachées en punition de leur témérité ; elles se retirerent dans des isles désertes, & proche de la côte de Sicile ou de Campanie ; de-là, elles attiroient sur leurs écueils les passagers, par l'harmonie de leur voix, & leur donnoient ensuite la mort. Désespérées de n'avoir pu surprendre dans leurs pieges Ulysse, ou Orphée, elles se précipiterent dans la mer, & ne furent plus entendues depuis. On tient qu'une d'elles donna le nom de *Parthénope* à la ville qui prit ensuite celui de *Naples*, & qu'une autre laissa celui de *Leucosie* à une isle de ces mers-là.

Les *sirenes* avoient la tête & le corp de femme jusqu'à la ceinture, & la forme d'oiseau, de la ceinture en bas ; ou tout le corps d'oiseau, & la tête de femme ; car on les trouve représentées en ces deux manieres, & dans les mythologues, & sur les anciens monumens ; l'une tient une lyre, l'autre deux flûtes, & la troisieme un rouleau pour chanter.

Ceux qui veulent moralifer fur cette fable des poëtes, difent que les *firenes* n'étoient autre chofe que des courtifannes, qui demeuroient fur les bords de la mer de Sicile, & qui par les attraits de la volupté, féduifoient les paffans, & leur faifoient oublier leur courfe ; ils ajoutent même que le nombre & le nom de trois *firenes*, a été inventé fur la triple volupté des fens, la mufique, le vin, & l'amour ; en conféquence de cette idée, ils ont tiré l'étymologie de *firenes*, du mot σειρὰ, qui fignifie *une chaîne*, pour dire qu'il étoit comme impoffible de fe tirer de leurs liens, & de fe détacher de leurs charmes invincibles. Strabon affure que les *firenes* eurent un temple près de Surrente. (*D. J.*)

SIRENUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, fur la côte de la Lucanie, vis-à-vis de l'ifle Leucofia, que la mer en a détachée, felon Pline, *l. II*, *c. lxxxviij*. (*D. J.*)

SIRÉNUSES LES, (*Géog. anc.*) *firenufæ*, ifles fur la côte de la mer de Tyrrhène, felon Ptolomée, *liv. III*, *chap. j*. Strabon, *liv. V*, *pag*. 247, nous marque plus précifément la pofition de ces ifles. Entre le promontoire de Minerve, & l'ifle de Caprée, il n'y a, dit-il, qu'un trajet : & quand vous avez tourné autour de ce promontoire, vous rencontrez des ifles feules & pierreufes, qu'on appelle *firenufæ*, *firenes*, ou *firenides*. Dans un autre endroit, *liv. V*, *pag*. 251, il compte 260 ftades, depuis les ifles *firenufæ*, jufqu'au fleuve Silarus ; il femble néanmoins donner ici le nom de *firenufæ* au promontoire de Minerve, qui a pu être appellé de ce nom, à caufe du voifinage de ces ifles, comme il avoit été nommé *Athæneum*, ou *promontoire de Minerve*, à caufe d'un temple qu'Ulyffe y avoit bâti à l'honneur de Minerve.

Ces mêmes ifles font appellées *Sirenum petræ*, par Pomponius Mela, *liv. II*, *chap. iv*, & *Sirenum fedes*, par Pline, *liv. III*, *chap. v*. Elles étoient au nombre de trois ; il y en a qui en comptent davantage ; le pere Coronelli, *Ifolario*, *p*. 117, en compte huit. Auprès de l'ifle de Procida, qui n'eft pas éloignée de Pouzzoles, on voit, dit-il, huit petites ifles qui font pleines de rochers, & défertes ; elles font près l'une de l'autre : les anciens les appelloient les *Sirénufes*, ou les ifles de Sirènes, parce que Parthénope, Ligée, & Léucofie, trois fameufes courtifannes, les avoient habitées.

Ces femmes avoient toutes la beauté, toutes les graces, & tous les agrémens imaginables ; leur voix étoit belle & mélodieufe ; c'étoit auffi par tous ces artifices, & fur-tout par leurs chants, qu'elles charmoient ceux qui paffoient près de-là. Les nautonniers qui n'étoient pas affez fur leurs gardes, fe trouvoient tellement épris de curiofité, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de defcendre dans cette ifle fatale, où, après des plaifirs illicites, ils éprouvoient la derniere mifere. C'eft pour cela que les poëtes ont feint qu'Ulyffe devant paffer auprès de ces écueils, avoit eu la fage précaution de boucher avec de la cire, les oreilles de fes compagnons, pour qu'ils n'entendiffent point la voix de ces trompeufes firènes. La fable ajoute qu'Ulyffe lui-même, fe lia au mât du navire, pour être infenfible aux chants de ces dangereufes bacchantes.

On dit que les anciens habitans de ces ifles, avoient coutume d'adorer les firènes, & de leur offrir des facrifices ; & même on veut que du temps d'Ariftote il y eût encore dans cet endroit un temple dédié aux firènes. L'une de ces ifles porte aujourd'hui le nom de *Galli* ou *Gallé :* elle eft à cinq milles de l'ifle Caprée ; l'autre, qui eft un peu au de-là du cap de la Minerve, n'a aucun nom ; & la troifieme qui eft auprès, s'appelle *San-Petro*. (*D. J.*)

SIRGIAN *ou* SERDGIAN, (*Géogr. mod.*) ville de Perfe, capitale du Kerman. Elle eft arrofée par plufieurs canaux, ce qui en rend le féjour gracieux. Les tables arabiques lui donnent pour *long*. 90, 20 ; *latit. feptent*. 29, 30. (*D. J.*)

SIRIASE, f. f. (*Médec.*) *Siriafis ;* nom d'une maladie à laquelle les enfans font fujets. Elle confifte dans l'inflammation du cerveau, la fievre aiguë, la perte de l'appétit, l'excavation des yeux & le defféchement du corps ; il faut détruire la fievre, dont tous les autres fymptomes tirent leur origine. (*D. J.*)

SIRICACHE. *Voyez* CRESSELLE.

SIRINAGAR, (*Géog. mod.*) ville d'Afie,

dans les états du grand-mogol, & capitale du petit royaume de *Sirinagar*, situé dans la partie méridionale de la province de Siba. (*D. J.*)

SIRIO, (*Géog. anc.*) lieu sur une route qui conduit de Bourdeaux à Agen, dont les itinéraires font mention: c'est le pont de *Siron*, près de l'embouchure d'une petite riviere de ce nom, dans la Garonne, à 17500 toises de Bordeaux. (*C*)

SIRION, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule aquitanique. L'itinéraire d'Antonin le marque entre Bordeaux & Ussubium, à quinze milles de la premiere de ces places, & à vingt milles de la seconde. Les uns veulent que ce soit Rioms, sur le bord de la Garonne, & d'autres Barsac, qui est au bord de la même riviere. (*D. J.*)

SIRIS, (*Géogr. anc.*) 1°. ville d'Italie dans la Lucanie, à l'embouchure du fleuve *Siris*. Elle fut d'abord nommée *Leuternia*, ensuite *Policum*, ensuite *Siris*, & enfin *Heraclium*, car elle ne fut plus regardée que comme le port de la ville d'Héraclée, lorsque les Tarentins eurent fondé cette derniere ville. Pline, *liv. III*, *chap. xj*, se trompe donc, lorsqu'il dit qu'Héraclée fut pendant quelque temps appellée *Siris*. Héraclée & *Siris* étoient toutes deux situées entre les fleuves *Aciris* & *Siris*, la derniere à l'embouchure du fleuve de même nom, & l'autre au bord de l'*Aceris*, mais à quelque distance de la mer.

On prétendoit que *Siris* avoit été bâtie par les Troïens; & pour prouver cette idée, on y montroit un simulacre de la Minerve de Troie. On le montroit encore du temps de Strabon, comme une image miraculeuse, car elle baissoit les yeux, de l'horreur qu'elle éprouva lorsque les Ioniens prirent la ville, & qu'ils n'eurent aucun respect pour son simulacre. Plusieurs habitans s'étoient sauvés auprès de la statue de Minerve, & imploroient dans cet asyle, qu'ils croyoient inviolable, l'humanité du vainqueur; mais sans aucun égard à leurs prieres, on les arracha barbarement de cet asyle. La déesse n'eut pas le courage de contempler ce crime, & voilà pourquoi elle avoit les yeux fixés en terre. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'un spectacle affreux l'avoit obligé à détourner la vue; elle se conduisit ainsi dans Troie quand on viola Cassandre.

Strabon, dont j'emprunte tous ces faits, les accompagne d'une réflexion judicieuse, *liv. VI*, *pag. 182*, sur le grand nombre d'images de la même Minerve, qu'on prétendoit que les Troïens avoient consacrées depuis leur dispersion. C'est une impudence, dit-il, que d'oser feindre, non-seulement qu'autrefois un simulacre baissât les yeux, mais même qu'on peut aujourd'hui montrer un tel simulacre. C'est une impudence encore plus grande que d'oser parler d'un bon nombre de tels simulacres apportés de Troie. On se vante à Rome, continue-t-il, à Lavinée, à Luceria, à *Siris*, d'avoir la Minerve des Troïens, & l'on applique à divers lieux l'action des femmes troïennes.

2°. *Siris*, fleuve d'Italie dans la Lucanie, aujourd'hui *Sinno*, *Senno* ou *Sirio*. Son embouchure est marquée du golfe de Tarente, près la ville de *Siris*, qui étoit le port d'Héraclée. Strabon, *liv. VI*, *p. 264*, dit qu'elle se trouvoit à vingt-quatre stades de cette derniere ville, à trois cent trente de Thurium, & à trois cent quarante de Tarente. Au reste, les géographes ont remarqué que Florus, *liv. I*, *chap. xviij*, a confondu la riviere Liris avec celle de *Siris*, en parlant du combat de Pyrrhus contre le consul Levinus. Il dit que ce combat se donna, *apud Heracleam & Campaniæ fluvium Lirim*, au lieu de dire, *apud Heracleam & Lucaniæ fluvium Sirim*. (*D. J.*)

SIRITIS, *ou* SIRENETIS, (*Géogr. anc.*) contrée d'Italie, dans la Lucanie. Athénée, *liv. XIV*, dit qu'elle prenoit son nom de la ville de Siris, qui y étoit située. *Voyez* SIRIS. (*D. J.*)

SIRIUS, s. m. *en Astronomie*, ou la canicule, est une étoile de la premiere grandeur, très-brillante, qui est placée dans la gueule du grand chien. *Voyez* CHIEN & CONSTELLATION.

Les Arabes la nomment *aschere*, les Grecs σείριος, & les Latins *canicula*. *V.* CANICULE & CANICULAIRE. (*O*)

SIRMICH, *ou* SIRMISCH, (*Géogr. mod.*) en latin *Sirmiensis comitatus*, contrée du royaume de Hongrie. Elle s'étend au midi le long de la Save, qui la sépare de

la Servie & de la Rascie. Le Danube la borne à l'orient, le comté de Valpon au nord, & celui de Posega à l'occident. Les Turcs sont aujourd'hui les maîtres de cette contrée.

La ville de *Sirmich*, sa capitale, en latin *Sirmium*, lui a donné son nom. Cette ville, appellée par ceux du pays *Szreino* ou *Schremnia*, est située sur la riviere de Bosweth, proche la Save, au pié du mont Arpareta, à quinze milles d'Essek, au midi. *Long. 38, 6; lat. 45, 4.*

Elle a eu un évêché sous Colocza. Il s'y est tenu deux conciles, l'un en 351, & l'autre en 537. Cette ville alors considérable, fut ruinée par les Huns vers l'an 460, & les Turcs ne l'ont pas rétablie, ensorte que ce n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade dépeuplée; mais elle étoit puissante & célebre sous les empereurs romains, comme on peut le voir en lisant l'*article* SIRIMUM. (*D. J.*)

SIRMIO, (*Géogr. anc.*) péninsule d'Italie, dans la Gaule transpadane, au territoire de Vérone, dans le lac *Benacus*, du côté du midi. Cette péninsule charmante n'étoit pas la patrie de Catulle, qui étoit né à Vérone, comme le disent Pline, *liv. XXXVI, c. vj*, & Eusebe, *in chronic.* mais il y avoit seulement une maison de campagne, ou une agréable retraite; aussi ne l'appelle-t-il pas sa patrie, mais son domaine, & il s'en dit le maître, & non pas le nourrisson. Voici de quelle maniere il en parle, *carm. xxxij*.

Peninsularum Sirmio, *insularumque*
Ocelle, quascumque in liquentibus stagnis
Marique vasto fert uterque Neptunus.
Quam te libenter, quamque lætus inviso.

Et un peu plus bas il ajoute:

O quid solutis est beatius curis!
Quum mens onus reponit, ac peregrino
Labore fessi venimus larem ad nostrum,
Desideratoque adquiescimus lecto!
Hoc est, quod unum est pro laboribus tantis.
Salve, ô venusta Sirmio, *atque hero gaude.*

Que ces vers sont doux & agréables! Quel aimable poëte que Catulle! (*D. J.*)

SIRMIUM, (*Géog. anc.*) ville de la basse-Pannonie, sur la rive gauche de la Save, dans l'endroit où cette riviere reçoit celle que les anciens nomment *Bacuntius*, C'est-là sa position, selon Pline, *liv. III, c. xxv*, & Ptolomée, *liv. II, ch. xvj.*

C'étoit une très-grande ville, au rapport d'Hérodien, *liv. VII, ch. ij*, & la métropole de la Pannonie. On voit dans Gudius, *pag. 146* une ancienne inscription, avec ces mots: *natione Pannonius domu flavia Sirmio*; & on lit dans la notice des dignités de l'empire, *flavia Augusta Sirmium*, ce qui nous apprend que *Sirmium* fut redevable de quelques bienfaits à la maison flavienne. Peut-être les empereurs de cette maison y envoyerent-ils une colonie; du moins M. le comte de Marsilly rapporte, dans son danube, une inscription, qui justifie que cette ville étoit une colonie romaine. *Dec. col. Sirmiens.* Les Huns la détruisirent vers l'an 460, & ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg de l'Esclavonie, nommé *Sirmich.*

Mais *Sirmium*, dans le temps de son lustre, a été la résidence, la patrie, ou le lieu du tombeau de plusieurs empereurs romains, ce qui lui valut le titre de *ville impériale.*

Je remarque d'abord que c'est à *Sirmium* que mourut *Marc-Aurele*, le 17 mars de l'an 180 de Jesus-Christ, à l'âge de 59 ans, après en avoir regné 19. « On sent en soi-même un plaisir secret lorsqu'on parle de cet empereur, dit M. de Montesquieu. On ne peut lire sa vie sans une espece d'attendrissement. Tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes». Il fit le bonheur de ses sujets, & l'on vit en lui l'accomplissement de cette ancienne maxime de Platon, que le monde seroit heureux si les philosophes étoient rois, ou si les rois étoient philosophes. Marc-Aurele faisoit profession ouverte de philosophie, mais de la plus belle, j'entends de celle des Stoïciens, dont il suivoit la secte & la morale. Il nous reste de ce prince douze livres de réflexions sur sa vie, ouvrage précieux, dont Madame Dacier a donné une traduction de grec en françois, avec des remarques.

L'empereur *Claude* finit aussi ses jours à *Sirmium* en 270, à 56 ans, d'une maladie

pestilentielle qui s'étoit mise dans son armée, après de grandes batailles contre les Goths, les Scythes & les Sarmates.

Les empereurs nés à *Sirmium* sont Aurélien, Probus, Constance II & Gratien. Rappellons briévement leur caractere.

Aurelianus (Lucius Domitius), l'un des plus grands guerriers de l'antiquité, étoit d'une naissance obscure, & parvint à l'empire par sa valeur, après la mort de Claude. Il aimoit le travail, le vin, la bonne-chere, & n'aimoit pas les femmes. Il fit observer la discipline avec la derniere sévérité; & quoique d'un caractere des plus sanguinaires, sa libéralité, & le soin qu'il prit de maintenir l'abondance, firent oublier son extrême cruauté. Il battit les Perses, & s'acquit la plus haute réputation par la conquête des états de la reine Zénobie. Il traita les Palmyréniens avec une rigueur énorme, soumit l'Egypte à son obéissance, & triompha de Tetricus avec une pompe extraordinaire. Il alloit conduire en Thrace son armée contre les Perses, lorsqu'il fut tué par un de ses généraux, au mois de janvier 275. Il porta la guerre d'Orient en Occident, avec la même facilité que nos rois font marcher leurs armées d'Alsace en Flandres. On le déifia après sa mort, & l'on éleva un temple en son honneur. Il fut nommé dans une médaille le restaurateur de l'empire, *orbis restitutor*. C'est un bonheur que ce prince payen, attaché au culte du soleil, ne se soit pas mis dans l'esprit de persécuter les chrétiens, car un homme si sanguinaire n'en eût pas laissé subsister un seul.

Probus (Marcus Aurelius) parvint de bonne heure aux premieres dignités militaires. Gallien lui donna le commandement de l'Illyrie. Tacite y joignit celui de l'Orient; & c'est là qu'il fut nommé par ses troupes à l'empire. Il vainquit Florien, frere de Tacite, qui avoit été son concurrent. Ensuite il remporta de grandes victoires sur les Vandales, les Gaulois, les Sarmates & les Goths. Il se préparoit à porter la guerre jusques dans la Perse, lorsqu'il fut tué en 282 par un parti de ses soldats séditieux, qu'il occupoit à des ouvrages publics auprès de *Sirmium*.

Constance II (Flavius Julius Constantius), second fils de Constantin le grand, & de Fauste, naquit l'an 317 de Jesus-Christ, & fut déclaré César en 324. Après le décès de son pere, il fit mourir ses neveux & ses cousins. Il eut presque pendant tout le cours de son regne qui fut de 25 ans, une guerre désavantageuse à soutenir contre les Perses, au milieu de laquelle il se défit de plusieurs hommes illustres qui le servoient avec fidélité, entr'autres de Sylvain, capitaine habile, qui commandoit dans les Gaules, & de Gallus, qui avoit le département de l'Istrie. Enfin Julien, frere de Gallus, prit le titre d'empereur, & quitta les Gaules pour venger cette mort. Constance se préparoit à venir au-devant de lui, lorsqu'il finit ses jours à Mopsueste, l'an 361, à l'âge de 45 ans. Saint Grégoire de Nazianze est le seul des écrivains originaux qui ait accusé Julien d'avoir fait empoisonner Constance. On s'apperçoit que ce pere de l'église charge sans preuves la mémoire de Julien, tandis qu'il fait de Constance le plus grand prince qui ait jamais été, & même un saint.

La verité néanmoins est que Constance étoit un très-petit génie, qui d'ailleurs commit des cruautés inouies. Il fut paresseux & inappliqué; vain & avide de louanges, sans se soucier de les mériter; maître fier & tyran de ses sujets, esclave de ses eunuques, qui conserverent toujours l'ascendant qu'ils avoient pris sur son enfance, & lui firent exercer en faveur de l'hérésie un pouvoir despotique sur l'église, sans qu'on puisse dire autre chose à sa décharge, sinon qu'il agit toujours par des impressions étrangeres.

Les payens même ont blâmé sa tyrannie dans les affaires de la religion. Voici ce qu'en dit Ammien. « Par bigoterie il mit le trouble & la confusion dans le christianisme, dont les dogmes sont simples & précis. Il s'occupa plus à les examiner avec une inquiétude scrupuleuse, qu'il ne travailla sérieusement à rétablir la paix. De-là naquirent une infinité de nouvelles divisions, qu'il eut soin de fomenter & de perpétuer par des disputes de mots. Il ruina les voitures publiques, en faisant aller & venir des troupes d'évêques pour les conciles, où il vouloit dominer sur la foi ».

Gratien, fils de Valentinien I naquit en

359, & n'étoit âgé que de 16 ans lorsqu'il parvint à l'empire. Au lieu de rétablir l'ordre, la discipline & les finances; il donna des édits contre tous les hérétiques, & aliéna le cœur de ses sujets. Maxime en profita pour débaucher les légions, qui le nommerent empereur. Gratien obligé de fuir, fut assassiné à Lyon par Andragatius en 383, à l'âge de 24 ans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIROC *ou* SIROCO, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne sur la Méditerranée au vent qui est entre l'orient & le midi. C'est le sud-est sur l'Océan.

SIRT, LA, (*Géog. mod.*) riviere du Turquestan. Elle a sa source dans les montagnes qui séparent les états de Contousch (Khan des Calmoucks) de la grande Boucharie, à 44, 40 *de latitude* & à 95 *de long.* Après un cours d'environ cent lieues d'Allemagne, elle se dégorge dans le lac d'Arall, qui est situé sur les frontieres du Turquestan, à trois journées de la mer Caspienne. (*D. J.*)

SIRVAN, (*Géog. mod.*) province de Perse. *Voyez* SCHIRVAN.

SISACHTINIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) c'est-à-dire, la déposition des charges; c'étoit une fête en mémoire d'une loi que fit Solon, qui défendoit de contraindre par violence les pauvres à payer leurs dettes.

SISALLE. *Voyez* GRIVE.

SISALO, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'Emerita à Sarragosse, en prenant par la Lusitanie. Elle étoit entre Mirobriga & Carcuvium, à treize milles de la premiere de ces places, & à vingt milles de la seconde. Ce pourroit être la ville Sisapone de Ptolomée, selon la Martiniere.

SISAPONE, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise: Ptolomée, *l. II*, *c. xj*, la donne aux Oretani, & la place vers les confins de la Bétique. Au lieu de *Sisapone*, Pline *l. XXXIII*, *c. vij*, écrit *Sisapo*, & remarque qu'il y avoit dans ce lieu des mines qui fournissoient un excellent vermillon, mais il met *Sirapo* dans la Bétique. Le P. Hardouin veut que ce soit aujourd'hui *Almaden*, dans l'Andalousie, au dessus de Seville, & je crois fort qu'il a raison. *Voyez* dans le *recueil de l'acad. des Sciences*, le *mém.* de M. de Jussieu *sur les mines d'Almaden.* (*D. J.*)

SISAR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie-Césarienfe; son embouchure est placée par Ptolomée, *l. IV*, *c. ij*, entre les villes Chobat & Jarsath. C'est le fleuve *Usar* de Pline.

SISARUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom que les botanistes donnent au genre de plante nommé vulgairement & caractérisé au *mot* CHERVI. *Voyez* CHERVI.

Tournefort ne compte qu'une seule espece de ce genre de plante; savoir, le *sisarum germanorum I. R. H.* 309, C. B. P. 153, Boerh. *Ind. alt.* 54, en anglois *the common skirret.*

Cette plante croît à la hauteur d'environ deux ou trois piés. Ses tiges sont épaisses, cannelées, & couvertes de feuilles longues, aîlées, composées de quatre ou cinq lobes pointus & légérement crénelés en leurs bords, & opposés deux à deux. Ses fleurs sont en parasol, petites, odorantes, & à cinq pétales blancs. Sa semence approche de celle du persil, mais elle est plus grosse. Sa racine est semblable au navet; longue comme la main, grosse comme le doigt, blanche, d'un goût doux, & bonne à manger. Nous apprenons de Pline que Tibere en faisoit venir d.Allemagne. On cultive le *sisarum* dans nos jardins où il fleurit au mois de juin. On en recommande la racine dans du petit lait contre les maladies de la poitrine. (*D. J.*)

SISAURANUM, (*Géog. mod.*) ville de Perse à deux journées de Dara, & à trois milles de Rabdion, suivant Procope, qui dit que Justinien, ou plutôt Bélisaire, la prit & la rasa.

SISEK *ou* SISSEK, (*Géog. mod.*) place de la Croatie, sur la droite de la Save, au confluent de cette riviere avec la Kulpa. *Long.* 34, 33; *lat.* 45, 58.

SISERRE; *voyez* GRIVE.

SISGGW *ou* SISGAW, (*Géog. mod.*) petit pays de Suisse, au canton de Basle: Listel en est le chef-lieu.

SISIMITHRE, ROCHER DE, (*Géogr. anc.*) *Sisimithræ petra*, rocher d'Asie, dans la Bactriane, selon Strabon, *l. XI*, *p.* 517. Ce rocher avoit quinze stades de hauteur, c'est-à-dire, dix-huit cent soixante & quinze pas; & quatre-vingt stades de circuit, c'est-

à-dire, dix mille pas. Le haut du rocher formoit une plaine de terres labourables, capable de fournir du grain pour la nourriture de cinq cent personnes. Alexandre s'étant rendu maître de ce lieu, y trouva la belle Roxane, fille d'Oxyartes, & l'épousa, à ce que rapporte Plutarque. (*D. J.*)

SISIPHE, (*Myth.*) fils d'Eole & petit-fils d'Hellen, bâtit la ville d'Ephyre, qui fut dans la suite, nommée *Corinthe*. Il épousa Mérope, fille d'Atlas, & en eut Glaucus, dont naquit Bellérophon, Ornythion, Thersandre & Almus.

Sisiphe, (*Myth.*) descendant d'Eole & frere de Salmonée, régna à Corinthe, après que Médée se fut retirée: on dit qu'il avoit enchaîné la mort, & qu'il la retint jusqu'à ce que Mars la délivra à la priere de Pluton, dont l'empire étoit désert, à cause que les hommes ne mouroient plus. Homere explique comment *Sisiphe* avoit lié la mort; c'est parce qu'il aimoit la paix, & que non-seulement il la gardoit avec ses voisins, mais travailloit encore à la maintenir entre ses voisins même; c'étoit aussi, dit le poëte, le plus sage & le plus prudent des mortels. Cependant les poëtes unanimément le mettent dans les enfers, & le condamnent à un supplice particulier, qui est de rouler incessamment une grosse roche au haut d'une montagne, d'où elle retomboit aussi-tôt par son propre poids, & il étoit obligé sur le champ de la remonter, par un travail qui ne lui donnoit aucun relâche. On donne plusieurs raisons de ce supplice. Les uns ont dit que c'étoit pour avoir révélé les secrets des dieux. Jupiter ayant enlevé Egine, la fille d'Asope, celui-ci s'adressa à *Sisiphe*, pour savoir ce qu'étoit devenu sa fille: *Sisiphe* qui avoit connoissance de l'enlevement, promit à Asope de l'en instruire, à condition qu'il donneroit de l'eau à la citadelle de Corinthe. *Sisiphe* à ce prix révéla son secret, & en fut puni dans les enfers. Selon d'autres, ce fut pour avoir débauché Tyro sa niece, fille de Salmonée.

Noël-le-comte en donne une autre raison plus singuliere, d'après Démétrius, ancien commentateur de Pindare, sur les olympiques. *Sisiphe* étant prêt de mourir, dit-il, ordonna à sa femme de jeter son corps au milieu de la place sans sépulture, ce que la femme exécuta très-ponctuellement. *Sisiphe* l'ayant appris dans les enfers, trouva fort mauvais que sa femme eût obéi si fidélement à un ordre qu'il ne lui avoit donné que pour éprouver son amour pour lui. Il demanda à Pluton la permission de retourner sur la terre, uniquement pour châtier sa femme de sa dureté. Mais quand il eut de nouveau goûté l'air de ce monde, il ne voulut plus retourner en l'autre, jusqu'à ce qu'après bien des années, Mercure, en exécution d'un arrêt des dieux, le saisit au collet, & le ramena de force aux enfers, où il fut puni, pour avoir manqué à la parole qu'il avoit donnée à Pluton.

D'autres mythologues, sans avoir égard au portrait avantageux qu'Homere fait de *Sisiphe*, ont dit qu'il exerçoit toutes sortes de brigandages dans l'Attique, & qu'il faisoit mourir de divers supplices tous les étrangers qui tomboient entre ses mains: que Théfée, roi d'Athenes, lui fit la guerre & le tua dans un combat, & que les dieux le punirent avec raison, dans le Tartare, pour tous les crimes qu'il avoit commis sur la terre. (+)

SISIO ou SSIMA, (*Géog. mod.*) petite province de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Le pays est fort stérile, mais la mer voisine le fournit abondamment d'huîtres, de coquillages, & autres choses semblables; cette province n'a que trois districts.

SISO, (*Hist. nat. Bot.*) plante du Japon, d'un pié de haut, dont la racine est très-fibreuse, la tige branchue, les petits rameaux terminés par un épi de fleurs, ses feuilles ovales, pointues, & disposées en rond autour des branches. Cette plante sert à teindre la soie en pourpre.

SISSACH, (*Géog. mod.*) petite ville de Suisse, au canton de Basle; elle est située dans une plaine, entre les monts qu'on nomme le haut & le bas Hawestein, au petit pays de Sisgow, auquel elle communique son nom, quoique Leistel en soit regardé comme la capitale. (*D. J.*)

§ SISSEG ou Sisek, (*Géog. Antiquités.*) *Siscia*, c'étoit, selon Pline, une bonne ville autrefois, aujourd'hui bourg dans la Croatie, au confluent de la Save & du Kulp ou Culp: cette place ayant été assiégée par les

Sarmates, commandés par leur roi Rausimode, en 321; Constantin leur en fit lever le siége, les défit, tüa leur roi, & fit périr leur armée. Les habitans, en reconnoissance, firent frapper une médaille, sur laquelle on lit:

INOCNIHISHVC.
VIRTUS EXERC.
S. F.
VOT. X. SISC.

Le Pere Hardouin explique ainsi cette inscription:

Imperator noster optimus Constantinus
Nuper in hostes irrumpens
Siscinensem hanc urbem conservavit,
Virtus exercitus, sæculi felicitas,
Voti decennalibus
Siciensses.

Voyez Journ. de Trév., décem. 1705, page 2151, où la médaille qu'on croit unique est gravée. (*C*)

SISSONNE, PAS DE, *terme de Danse*, pour exprimer un pas, qui s'exécute de la maniere suivante.

Ce pas renferme deux façons différentes de sauter; savoir, 1°. plier pour sauter, & retomber plié; 2°. étant plié se relever en sautant. Ainsi, si l'on veut faire ce pas du pié droit, ayant le corps posé sur le pié gauche, il faut plier dessus; & alors la jambe droite, qui est en l'air, s'ouvre du même temps à côté; mais lorsqu'on se releve en sautant, elle se croise devant la gauche à la troisieme position en tombant sur les deux piés. On reste plié pour se relever, en sautant du même temps sur le pié droit.

Le *pas de sissonne* se fait de même en arriere, excepté qu'au lieu de prendre le mouvement de derriere pour venir en avant, il doit se prendre de la jambe de devant pour la passer derriere en tombant sur les deux piés, & en se relevant sur la jambe qui a passé derriere.

Il y en a un autre qui se fait à peu près de même, excepté qu'on se releve au premier saut sur le pié de derriere, & qu'en sautant on plie sur le pié gauche, mais on retombe sur les deux piés. Au second saut l'on se releve sur le pié gauche, & le pié droit reste en l'air pour prendre un autre pas de ce pié.

On le fait aussi en tournant; c'est la même maniere de tomber sur les deux piés & de se relever sur un pié; il n'y a que le contour que le corps fait qui en fait le changement, parce que les jambes étant pour supporter le corps, elles le suivent dans tous ses mouvemens.

SISSOPOLI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur une presqu'isle formée par la mer Noire, à 40 lieues au nord-ouest de Constantinople. Elle a le titre d'archiépiscopale, ce qui ne la peuple pas davantage. *Long. 45, 34; lat. 42, 20.* (*D. J.*)

SISTER, s. m. (*Mesure de continence.*) mesure pour les grains, dont on se sert à Berg-op-zoom; soixante-trois *sisters* font le last de blé, & vingt-huit celui d'avoine.

SISTERON *ou* CISTERON, (*Géogr. mod.*) ville de France, en Provence, avec évêché, bailliage, & sénéchaussée. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Senistro*, qu'on a depuis changé en *Segesterica*, & par une nouvelle corruption en *Sistarica*.

Cette ville a appartenu long-temps aux comtes de Forcalquier, ensuite aux comtes de Provence, & enfin aux rois de France, qui représentent ces derniers comtes.

Sisteron est situé sur la Durance, qu'on y passe sur un pont, à 20 lieues d'Aix, à 15 d'Embrun, & à 146 de Paris. Elle est défendue par une citadelle, qu'on regarde comme le boulevard de la province, du côté des Alpes. Elle a droit, comme chef d'un bailliage assez étendu, de députer aux états, & aux assemblées de communautés. Il y a un gouverneur, un lieutenant de roi, & un major.

Son évêché, établi dans le vj^e siecle, est suffragant d'Aix; il vaut quinze mille livres de rente. Son diocese contient 46 paroisses en Provence, 16 en Dauphiné & 2 dans le comtat Venaissin. Parmi ces paroisses, celles de Forcalquier se dit co-cathédrale, & a un chapitre. *Long.* de *Sisteron*, *23, 35; lat. 44, 12.*

Albertet, poëte provençal, qui florissoit sur la fin du xiij^e siecle, étoit né à *Sisteron*. Il aimoit les belles-lettres, étoit très-galant, & choisit pour l'objet de sa passion la marquise de Malespine, la dame la plus accomplie de Provence de ce temps-là.

là. Il fit à sa louange plusieurs pieces de poésie, qui plurent tant à cette dame, qu'elle lui en marqua sa reconnoissance par des présens de chevaux, de bijoux & d'argent. Cependant, comme elle s'apperçut que les assiduités d'*Albertet* faisoient tort à sa réputation, elle le pria de se retirer. Ce poëte obéit avec douleur, & se rendit à Tarascon; mais il continua dans sa retraite à chanter sa belle marquise. Il lui envoya entr'autres vers un sonnet, en forme de dialogue entr'elle & lui, qui commence:

Deportas vous ami, d'aquest amour per aras.

Dans une autre stance, il dit:

Mais commo faray yeu (*diz'yeu*) *mas amours caras*
My poder desportar d'aquest affection?
Car certes yeu endury en esta passion,
Per vous ingratament, moutas doulours amaras.

Le Monge des isles d'Or, nous apprend qu'*Albertet* mourut d'amour & de chagrin à Tarascon, & qu'en mourant, il remit son livre de poésies, intitulé *lou Petrach de Venus*, à Pierre de Valerme, son intime ami, pour en faire présent à sa cruelle & trop aimée Laure. Ce perfide ami, au lieu de remplir les intentions du mort, vendit l'ouvrage à le Fevre, poëte d'Usez, qui eut l'effronterie de le publier sous son nom; mais la fourberie fut découverte, & le coupable subit la peine du fouet, établie anciennement par les loix des empereurs, contre les plagiaires de son ordre. (*D. J.*)

SISTRE, s. m. (*Musiq. anc.*) en latin *sistrum*; instrument de musique qui étoit employé dans les cérémonies religieuses des Egyptiens, & principalement dans les fêtes qui se célébroient lorsque le Nil commençoit à croître. Cet instrument étoit de métal, à jour & à peu près de la figure d'une de nos raquettes. Ses branches percées de trous à égales distances, recevoient trois ou quatre petites baguettes mobiles de même métal, qui passoient au travers, & qui étant agitées, rendoient un son aigu, plus propre à étourdir qu'à flatter l'oreille.

Le *sistre* étoit ovale, fait d'une lame de métal sonnant, dont la partie supérieure étoit ornée de trois figures; savoir, de celle d'un chat à face humaine, placée dans le milieu; de la tête d'Isis du côté droit; & de celle de Nephtys du côté gauche. Plusieurs verges de même métal, terminées en crochet à leurs extrémités, & passées par des trous, dont la circonférence de l'instrument étoit percée de côté & d'autre, en traversoient le plus petit diametre. L'instrument avoit dans sa partie inférieure, une poignée par laquelle on le tenoit à la main; & tout son jeu consistoit dans le tintement ou le son qu'il rendoit par la percussion des verges de métal, qui à chaque secousse qu'on lui donnoit, le frappoient à droite & à gauche.

Dans nos pierres gravées, Isis est représentée tenant un vase d'une main, & le *sistre* de l'autre; mais la bibliotheque de Ste. Genevieve de Paris conserve un de ces instrumens tout de cuivre: c'étoit leur matiere ordinaire, ainsi qu'on l'apprend d'Apulée qui en a donné la description. Jérôme Bosius en a fait un traité exprès, intitulé *Isiacus de sistro*. En effet les prêtres d'Isis furent nommés *sistriaci*.

L'usage du *sistre* dans les mysteres de cette déesse, étoit comme celui de la cymbale dans ceux de Cybèle, pour faire du bruit dans les temples & dans les processions; ces *sistres* rendoient un son à peu près semblable à celui des castagnettes. Les Hébreux se servoient aussi de cet instrument dans leurs réjouissances; car nous lisons au *I Rois*, *xviij*, *6*, que quand David revint de l'armée, après avoir tué Goliath, les femmes sortirent de la ville en chantant & en dansant avec des tambours & des *sistres*. (*D. J.*)

SISYMBRIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en croix, composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit ou une silique, composée de deux lames appliquées sur une cloison qui la divise en deux loges. Elle renferme des semences ordinairement arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, le port des especes qui le composent. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte douze especes de ce genre de plante; entre lesquelles nous dé-

crirons la plus commune, *Sisymbrium aquaticum, foliis in profundas lacinias divisis, filiquâ breviori*, *I. R. H.* 226. Nous ajouterons un mot de *sisymbrium* annuel, à feuilles d'absynthe.

La racine du *sisymbrium* aquatique à feuilles lacinées, est oblongue, grosse comme le petit doigt; blanche, âcre, piquante & bonne à manger. Elle pousse des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés; cannelées, creuses & quelquefois rougeâtres. Ses feuilles sont oblongues, pointues, découpées profondément, dentelées en leurs bords, disposées alternativement le long des tiges.

Ses fleurs naissent aux sommets des rameaux, soutenues par des pédicules longs & grèles, composées chacune de quatre pétales, jaunes, disposées en croix & à six étamines. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede de petites siliques, courtes, divisées intérieurement en deux loges qui renferment des semences menues & presque rondes. Cette plante croît dans les fossés pleins d'eau, dans les rivieres, aux lieux marécageux; elle fleurit en été, & passe pour apéritive.

Le *sisymbrium* à feuilles d'absynthe, a la racine annuelle. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, divisées en plusieurs rameaux, revêtues de feuilles nombreuses, finement découpées, blanchâtres, d'un goût douçâtre mêlé d'une légere acrimonie. Ses fleurs naissent en grand nombre au sommet des branches, composées chacune de quatre pétales disposées en croix, de couleur jaune-pâle. Il leur succede des siliques longuettes, grèles, remplies de semences menues, rondes & rougeâtres. Cette plante croît sur les vieux murs, aux lieux rudes, incultes, pierreux, sablonneux; elle fleurit en été. Sa semence est connue des herboristes sous le nom de *thalitrou*; les pauvres gens l'emploient dans quelque liquide pour arrêter la dyssenterie & le dévoiement. (*D. J.*)

SISYRINCHIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la flambe & du xiphion, que par sa racine qui est composée de deux tubercules posés l'un sur l'autre, comme la racine du glaïeul & comme celle du safran. *Voyez* FLAMBE & XIPHION. Tournefort, *I. R. H.* *Voyez* PLANTE.

Des trois especes de ce genre de plante que compte Tournefort, nous décrirons la principale; *sisyrinchium majus, flore luteâ maculâ notato*, *I. R. H.* 365. Cette plante ressemble à l'iris bulbeux; elle pousse deux ou trois feuilles longues, étroites, vertes & molles; sa tige porte au sommet quelques fleurs semblables à celles de l'iris, s'ouvrant l'une après l'autre, de couleur bleue, marquées de quelques taches jaunes, & d'une odeur assez agréable. Ces fleurs sont de courte durée; il leur succede des fruits oblongs qui contiennent des semences arrondies, petites & rougeâtres; sa racine est composée de deux tubercules posés l'un sur l'autre; elle est bonne à manger, d'un goût doux, de couleur noire en dehors & blanche en dedans. *Sisyrinchium* est un nom formé des deux mots grecs σῦς, *cochon*, & ῥύγχος, *rostrum*, comme qui diroit *groin de cochon*, parce que les cochons poussent leur groin dans la terre pour y chercher la racine de cette plante, dont ils sont fort friands. (*D. J.*)

SITACA ou SITACE, (*Géogr. anc.*) ville de la Perside, à 15 stades du Tigre, & au voisinage du mont Zagrus. (*D. J.*)

SITALCAS, (*Mythol.*) dans le temple de Delphes, Apollon avoit plusieurs statues, l'une desquelles étoit appellée *Apollon sitalcas*. Elle venoit d'une amende à laquelle les Phocéens avoient été condamnés par les Amphictyons, pour avoir labouré un champ consacré au dieu. Cette statue étoit haute de 35 coudées. Pausanias qui fait ce récit, ne donne point l'étymologie du mot *sitalcas*. (*D. J.*)

SITE, s. m. (*Peint.*) c'est la situation, l'assiette d'un lieu. Les Italiens disent *sito*, dans le même sens. Ces deux mots viennent originairement du mot latin *situs*.

Site s'entend particuliérement du paysage; il y a des *sites* de plusieurs genres, bornés ou étendus, montueux, plats, aquatiques, cultivés ou incultes, habités ou déserts.

Sites insipides, ce sont des *sites* dont le choix est trivial. Claude le Lorrain n'a introduit dans ses paysages que des *sites insipides*; mais ce défaut est réparé par la

grace du coloris, & par la beauté de l'exécution.

Les *sites* extraordinaires, sont ceux qui frappent l'imagination par la beauté & la nouveauté de leurs formes. Il faut éviter les *sites* communs, ou les rendre agréables, piquans & frappans.

Les *sites* doivent donc être d'un beau choix, bien liés & bien débrouillés par leurs formes; ils doivent avoir quelque chose de nouveau & de piquant. « Le moyen de les diversifier à l'infini, dit M. de Piles, est d'y faire survenir quelqu'un de ces accidens qui arrivent si communément, & qui répandent tant de variété dans la nature; par exemple, l'interposition de quelques nuages qui causent de l'interruption dans la lumiere, en sorte qu'il y ait des endroits éclairés sur la terre, & des ombres qui selon le mouvement des nuages se succedent les uns aux autres, & font des effets merveilleux, & des changemens de clair-obscur qui semblent produire autant de nouveaux *sites* ». L'exécution & le coloris sont essentiels en ce genre.

Les paysages du Poussin sont remarquables par l'agrément, la nouveauté, la richesse & l'ingénieuse diversité des *sites*. Je dis *l'ingénieuse diversité*, car le *site* dans un paysage, doit être varié des divers objets que la nature produit de son bon gré, sans art & sans culture: les rochers, les torrens, les montagnes, les ruisseaux, les forêts, les ciels & les campagnes fertiles ou rustiques, sont les choses qui plaisent le plus dans les paysages. (*D. J.*)

SITELLA, s. f. (*Antiq. rom.*) espece d'urne destinée chez les Romains, à mettre des billets ou ballotes, pour les élections des magistrats à Rome. On donnoit deux ballotes à ceux qui avoient droit de suffrage; l'une marquée de deux lettres *V. R.* pour l'approbation; & l'autre de la lettre *A.* pour la réjection: on jetoit à sa volonté dens la *sitella* l'une ou l'autre de ces deux ballotes. (*D. J.*)

SITHNIDES, (*Mythol.*) les nymphes *sithnides* étoient originaires du pays de Mégare; l'une d'entr'elles eut une fille dont Jupiter devint amoureux, & de ce commerce naquit Mégarus, fondateur de Mégare. Dans cette ville étoit un magnifique aquéduc, bâti par Théagene tyran de Mégare. Les habitans appelloient l'eau de cette fontaine, *l'eau des nymphes sithnides*. (*D. J.*)

SITHONIE, (*Géogr. anc.*) Etienne le géographe appelle ainsi une partie de la Thrace. Elle tiroit son nom de Sithonius, roi des Odomantes. Cette contrée étoit située au-dessus du golfe *Toyonaïcus*, & l'on y comptoit trois villes; savoir, Olyntho, Metrée & Torone. Hérodote, *lib. VII*, *c. cxxij*, dit que la contrée où étoient situées les villes grecques Torona, Galepson, Sermyla, Mécyberna & Olynthus, étoit appellée de son temps *Sithonia*. C'est sans doute des neiges des montagnes de cette contrée dont parle Virgile dans ces vers.

Nec sic frigoribus mediis Hebrumque bibamus,
Sithoniasque *nives hiemis subeamus aquosæ*.
(*D. J.*)

SITHONIENS, les, (*Géog. anc.*) *Sithonii*; Hérodote met les *Sithoniens* sur les côtes de Macédoine, dans la Paraxie & la Calcidique, entre le golfe Singitique & le golfe Toronaïque. Etienne de Bizance & Pline en reconnoissent d'autres à l'extrémité septentrionale de la Thrace, sur les bords du Pont-Euxin, le long de la riviere *Salmidessus*, entre le mont Æmus & le Danube. Horace, *ode xviij*, *l. I*, parle de ces derniers, il dit d'eux:

Sithoniis *non levis Evius*
Quùm fas atque nefas exiguo fine libidinum
Discernunt avidi.

« Bacchus nous prouve son irritation contre les *Sithoniens*; car plongés dans la débauche, ils ne connoissent entre le bien & le mal d'autre milieu que leur insatiable cupidité ». On sait que ces peuples faisoient volontiers excès de vin dans leurs festins, & que leurs débauches se terminoient ordinairement par des querelles & par des meurtres. (*D. J.*)

SITIA ou SITTIA, (*Géog. mod.*) & par d'autres *Setia* & *Settia*; province de l'isle de Candie du côté de l'occident, dans l'endroit que l'on appelle *isthme*. Cette province n'a que douze milles d'étendue, & pour chef-lieu une ville de son nom, située au nord sur le bord de la mer. Cette ville est bien différente entre les mains des Turcs,

de ce qu'elle étoit autrefois lorfqu'on l'appelloit *Cytæum*. Son château même a été détruit par les Vénitiens en 1651. *Long.* 44, 6; *lat.* 35, 7. (*D. J.*)

SITICINE, f. m. (*Antiq. rom.*) on nommoit *fiticines* chez les Romains, ceux qui jouoient aux enterremens, de la trompette fur des airs triftes & lugubres. (*D. J.*)

SITIFIS, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céfarienfe, & enfuite la capitale d'une des Mauritanies, à laquelle elle donna fon nom. C'étoit une ville confidérable, comme on le voit par l'itinéraire d'Antonin, où elle eft nommée *Sitifi.*

Ce fut principalement dans le moyen âge que *Sitifis* acquit de la célébrité, & qu'elle donna fon nom à la Mauritanie fitifenfe, dont elle devint la métropole. Plufieurs routes y aboutiffoient comme dans les plus grandes villes. On compte entr'autres celles de Carthage, de Lambaefa, de Lamasba & de Thevefte. *Sitifis* eft aujourd'hui un village du royaume d'Alger dans la province de Bugie, & qui eft connu fous le nom de *Stefè.* (*D. J.*)

SITOCOME, f. m. (*Ant. grecq.*) magiftrat chez les Grecs, qui avoit une infpection générale fur les blés, & répondoit à peu près à l'édile céréal des Romains. (*D. J.*)

SITONES, f. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σιτῶναι, c'eft ainfi qu'on nommoit les officiers chargés des provifions de blé pour la confommation de la ville; & afin qu'elle fût toujours pourvue, le tréforier général avoit ordre de leur fournir tout l'argent dont ils auroient befoin pour cet approvifionnement. Potter, *Archæol. græc. l. I*, *c. xv*, *t. I*, *p.* 83. (*D. J.*)

SITOMAGUM ou *SITOMAGUS*, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la marque fur la route de *Venta Icenorum* à Londres, entre *Venta Icenorum* & *Cambretonium*, à 32 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du fecond. C'eft aujourd'hui Thetford en Nord-Folekshire. Il paroît que c'eft la même que la table de Peutinger appelle *Sinomagum.* (*D. J.*)

SITONS, LES, *Sitones*, (*Géogr. anc.*) Tacite, *Germ. c. xliv & xlv*, nomme ainfi l'un des trois principaux peuples qui habitoient la Scandinavie. Les *Sitons*, dit-il, font voifins des Suions; & quoique dans tout le refte ils leur foient femblables, il y a pourtant cette différence que c'eft une femme qui commande chez eux, tant ils dégénerent, non-feulement de la liberté, mais encore de la fervitude. Ils habitoient au-delà du mont Sévo, qui les féparoit des Suions. Ceux-ci s'étendoient à l'orient, & les *Sitons* étoient bornés à l'occident & au midi par l'Océan.

Les anciens n'ont point marqué diftinctement en combien de peuples fe divifoit la nation des *Sitons*. Cependant comme Ptolomée place les *Chadini* dans la partie occidentale de la Scandinavie, on ne peut guere fe difpenfer de les mettre au nombre des *Sitons*. Les *Bergii* de Pline peuvent auffi être compris fous ce nom général, de même que les habitans de l'ifle de *Nérigon.*

Dans la fuite, le nom des *Sitons* fut changé en celui de *Normands*, qui leur fut commun avec les Suions; & on vint enfin à les appeller *Norvégiens*, nom fous lefquels ils font encore connus aujourd'hui. Ces peuples, dit M. d'Audifret, *anc. Géog. t. I*, vivoient dans un grand déréglement avant que Norus, fils d'Humblus, roi de Suede, les eût fubjugués. Il les ramena par fa douceur & par fon adreffe, & leur imprima d'abord la crainte des dieux. Il leur fit une forte de religion; & afin de les mieux retenir dans le devoir, il leur prefcrivit des loix, leur apprenant par des inftructions & par des exemples, à régler leur vie. La mort de ce prince fit naître plufieurs petits royaumes, dont le partage caufa de grands différends; de forte que les *Sitons* laffés des guerres civiles abandonnerent leur pays, & commencerent à courir les mers fous le nom de *Norvégiens.* (*D. J.*)

SITOPHYLAX, f. m. (*Antiq. grecq.*) mot grec qui veut dire *gardien du blé*. Le *fitophylax* étoit le nom d'un magiftrat chez les Athéniens, qui veilloit à ce que chaque particulier n'eût pas plus de blé qu'il lui en falloit pour fa provifion. Cette provifion étoit réglée par la loi, & les *fitophylax* avoient l'œil à l'obfervation de cette loi. Il y avoit quinze *fitophylax*, dix pour la ville & cinq pour le pirée. *Voyez* le favant

commentaire de Samuel Petit *ſur les loix antiques*, *l. V*, *tit.* 57. (*D. J.*)

SITTACENE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Aſie dans l'Aſſyrie. Ptolomée, *l. VI*, *c. j*, la place près de la Suziane. Strabon dit que dans la ſuite on lui donna le nom d'*Apolloniatide.* (*D. J.*)

SITTACENI, (*Géogr. anc.*) peuples d'Aſie dans la Sarmatie aſiatique. Strabon, *l. II*, *p.* 415, les met au nombre des peuples qui habitoient ſur le bord des Palus-Méotides. (*D. J.*)

SITTARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers, & aux confins de celui de Limbourg. Cette petite ville, ſituée ſur un ruiſſeau environ à une lieue de la Meuſe & à ſept lieues au midi de Ruremonde, fut preſque toute ruinée en 1677, & elle ne s'eſt pas rétablie depuis. (*D. J.*)

SITUATION, ÉTAT, (*Gram. & Syn.*) *ſituation* dit quelque choſe d'accidentel & de paſſager. *Etat* dit quelque choſe d'habituel & de permanent.

On ſe ſert aſſez communément du mot de *ſituation* pour les affaires, le rang ou la fortune, & de celui d'*état* pour la ſanté.

Le mauvais *état* de la ſanté eſt un prétexte aſſez ordinaire dans le monde, pour éviter des *ſituations* embarraſſantes ou déſagréables.

La viciſſitude des événemens de la vie fait ſouvent que les plus ſages ſe trouvent dans de triſtes *ſituations* ; & que l'on peut être réduit dans un *état* déplorable, après avoir long-temps vécu dans un *état* brillant. *Girard Synonymes.* (*D. J.*)

SITUATION, ſ. f. *en Géométrie & en Algebre*, ſignifie la poſition reſpective des lignes, ſurfaces, *&c.*

M. Leibnitz parle dans les actes de Leipſic d'une eſpece particuliere d'analyſe, qu'il appelle *analyſe de ſituation*, ſur laquelle on pourroit établir une ſorte de calcul.

Il eſt certain que l'analyſe de *ſituation* eſt une choſe qui manque à l'algebre ordinaire. C'eſt le défaut de cette analyſe, qui fait qu'un problême paroît ſouvent avoir plus de ſolutions qu'il n'en doit avoir dans les circonſtances limitées où on le conſidere. Par exemple, qu'on propoſe de mener par l'angle *C*, *fig.* 12. *Alg.* d'un quarré *ABCD* une ligne *FCG*, qui ſoit terminée par les côtés *AD* & *AB* prolongés, & qui ſoit égal à une ligne donnée *LM*. Il eſt certain que ce problême ainſi propoſé n'a que deux ſolutions, & qu'on ne peut mener par le point *C* plus de deux lignes *ECH*, *GCF* qui ſatisfaſſent à la queſtion. Cependant ſi on réduit ce problême en équation en prenant *AG* pour inconnue, on trouvera qu'il monte au quatrieme degré. *Voyez l'application de l'Algebre à la Géométrie* de M. Guiſnée, & *le neuvieme livre de ſections coniques* de M. de l'Hôpital, d'où il s'enſuit que le problême a quatre ſolutions ; & il en a quatre en effet, parce qu'on peut faire paſſer par le point *C* deux lignes, *CO*, *CQ*, dont les parties *OP*, *QR*, terminées par les côtés *AD* & *AB* (prolongées ou non) ſoient égales à la ligne donnée *LM* ; ce qui différentie les lignes *OP* & *QR* d'avec les lignes *GF*, *EH* ; c'eſt que les extrémités de ces deux-ci ſe trouvent ſur les côtés *AD* & *AB* *prolongés vers H & vers F*, au lieu que *OP* a une de ſes extrémités ſur *AD non prolongé*, & l'autre ſur *AB prolongé vers O* ; & de même *QR* a l'une de ſes extrémités ſur *AB non prolongée*, & l'autre ſur *AD prolongée vers Q*. Le calcul algébrique ne peut exprimer autre choſe que la condition que les extrémités *G*, *F*, *E*, *H*, ſoient ſur *AD* & *AB prolongées ou non* ; & voilà pourquoi le calcul donne quatre ſolutions du problême. Il eſt vrai que cette abondance de l'algebre qui donne ce qu'on ne lui demande pas, eſt admirable & avantageuſe à pluſieurs égards, mais auſſi elle fait ſouvent qu'un problême qui n'a réellement qu'une ſolution en prenant ſon énoncé à la rigueur, ſe trouve renfermé dans une équation de pluſieurs dimenſions, & par-là ne peut en quelque maniere être réſolu. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on trouvât moyen de faire entrer la *ſituation* dans le calcul des problêmes : cela les ſimplifieroit extrêmement pour la plûpart ; mais l'état & la nature de l'analyſe algébrique ne paroiſſent pas le permettre. *Voyez* ſur cela mon *traité de dynamique*, *ſeconde édition*, *article* 176 ; *voyez* auſſi *l'article* ÉQUATION *vers la fin.*

Dans le *tome VIII* des *Memoires de l'académie de Petersbourg*, on trouve un *mémoire* de M. Euler, qui a pour titre, *Se-*

lutio problematis ad geometriam situs pertinentis, c'est-à-dire, *solution d'un probléme qui a rapport à la géométrie des situations.* Mais on ne voit dans ce mémoire rien qui ait rapport à l'analyse de *situation* dont nous parlons; il s'agit seulement de savoir par quel chemin on doit passer pour traverser des ponts disposés sur une riviere qui serpente, & les traverser de maniere qu'on ne passe jamais deux fois sur le même. (*O*)

SITUATION, (*Poésie dramatique.*) *situation* en fait de tragédie, dit l'abbé Nadal, est souvent un état intéressant & douloureux; c'est une contradiction de mouvemens qui s'élevent tout à la fois, & qui se balancent; c'est une indécision en nous de nos propres sentimens, dont le spectateur est plus instruit, pour ainsi dire, que nous-mêmes sur ce qu'il y a à conclure de nos mœurs, si elles sont frappées comme elles doivent l'être.

Au milieu de toutes les considérations qui nous divisent & qui nous déchirent, nous semblons céder à des intérêts où nous inclinons le moins, notre vertu ne nous assure jamais plus que lorsque notre foiblesse gagne de son côté plus de terrein: c'est alors que le poëte qui tient dans sa main le secret de nos démarches, est fixé par ses regles sur le parti qu'il doit nous faire prendre, & tranche d'après elle sur notre destinée.

C'est dans le Cid qu'il faut chercher le modele des *situations*. Rodrigue est entre son honneur & son amour, Chimene est entre le meurtrier de son pere & son amant; elle est entre des devoirs sacrés & une passion violente; c'est de là que naissent des agitations plus intéressantes les unes que les autres; c'est là où s'épuisent tous les sentimens du cœur humain, & toutes les oppositions que forment deux mobiles aussi puissans que l'honneur & l'amour.

La *situation* de Cornelie entre les cendres de Pompée & la présence de César, entre sa haine pour ce grand rival & l'hommage respectueux qu'il rend à la vertu; les ressentimens en elle d'une ennemie implacable sans que sa douleur prenne rien sur son estime pour César; tout cela forme de chaque scene où ils se montrent ensemble une *situation* différente. Dans de pareilles circonstances, leur silence même seroit éloquent & leur entrevue une poésie sublime, mais les présenter vis-à-vis l'un de l'autre, c'est pour Cornelie avoir déja fait les beaux vers, & ces tirades magnifiques qui mettent les vertus romaines dans leur plus grand jour.

Il est aisé de ne pas confondre les coups de théatre & les *situations*: l'un est passager, &, à le bien prendre, n'est point une partie essentielle de la tragédie, puisqu'il seroit facile d'y suppléer; mais la *situation* sort du sein du sujet & de l'enchaînement de quelques incidens, & par conséquent s'y trouve beaucoup plus liée à l'action. (*D. J.*)

Nous ajoutons à cet article de M. de Jaucourt, celui de M. de Marmontel sur la même matiere, afin que le lecteur jouisse du plaisir de voir deux hommes de goût, traiter le même sujet sans se ressembler.

SITUATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) Dans la poésie dramatique, on appelle *situation*, un moment de l'action théatrale, où de la seule position des personnages, résulte pour le spectateur un saisissement de crainte ou de piété, si la *situation* est tragique; de curiosité, d'impatience ou de maligne joie, si la *situation* est comique. C'est dans l'un & dans l'autre genre, le plus infaillible moyen de l'art.

Pour bien juger d'une *situation*, il faut supposer les acteurs muets dans ce moment critique, & se demander à soi-même quel mouvement excitera dans le spectacle la seule vue de la scene. Si le spectateur, pour être ému, doit attendre qu'on ait parlé, il n'y a plus de *situation*

Le pere de Rodrigue outragé, dit à son fils: j'ai reçu un soufflet, mon bras affoibli par les ans n'a pu me venger; voilà mon épée, venge-moi. -- De qui? -- du pere de Chimene. Rodrigue dès ce moment n'a qu'à rester immobile & muet d'étonnement & de douleur; nous sentirons, avant qu'il le dise, le coup terrible qui l'accable.

Ce même Rodrigue se présente aux yeux de Chimene, l'épée nue & sanglante à la main: l'impression de cet objet n'a pas besoin, pour être sentie, des paroles qui vont la suivre.

Chimene à son tour, va se jeter aux piés

du roi, & demander vengeance contre un coupable qu'elle adore: ces mots, *Sire*, *sire*, *justice!* nous en disent assez, & tous les cœurs, comme le sien, sont déchirés dans ce moment.

La *situation* tragique est tantôt ce que les Latins appelloient *rerum angustiæ*, un détroit dans lequel l'acteur se voit comme entre deux écueils, ou sur le bord de deux abymes: telle est la *situation* du Cid; telle est celle de Zamor, lorsqu'on lui propose le choix, ou de renoncer à ses dieux, ou de voir périr sa maîtresse; telle est celle de Mérope, réduite à l'alternative, ou de donner sa main au meurtrier de son époux, ou de voir immoler son fils; telle est la fameuse *situation* de Phocas dans Héraclius, lorsqu'entre son fils & son ennemi, & ne pouvant discerner l'un de l'autre, il dit ces vers si beaux & tant de fois cités:

O malheureux Phocas! ô trop heureux Maurice!
Tu retrouves deux fils pour mourir après toi,
Et je n'en puis trouver pour régner après moi.

Tantôt elle ressemble à la position d'un vaisseau battu par deux vents opposés, ou au combat de deux vents contraires: c'est le choc de deux passions ou de deux puissans intérêts: tel est dans l'ame d'Agamemnon le combat de l'ambition & de la nature, de la tendresse & de l'orgueil; tel est dans l'ame d'Orosmane le combat de l'amour & de la vengeance; tel est, entre Oreste & Pylade, le combat de l'amitié; entre Agamemnon & Achille, celui de l'orgueil irrité; entre Zamti & Idamé, celui de l'héroïsme & de l'amour maternel.

Tantôt c'est un simple danger mais pressant, terrible, inconnu à celui qui en est menacé. L'acteur ressemble alors au voyageur qui va marcher sur un serpent, ou qui, la nuit, va tomber dans un précipice: telle est la *situation* de Britannicus lorsqu'il se confie à Narcisse; telle & plus effroyable encore est la *situation* d'Œdipe, cherchant le meurtrier de Laïus; telle est la *situation* de Mérope & d'Iphigénie, sur le point d'immoler, l'une son fils, l'autre son frere.

Tantôt c'est comme un orage qui gronde sur la tête du personnage intéressant, ou un naufrage, au milieu duquel il est au moment de périr: l'horreur du danger lui est connue, mais sans espoir d'y échapper: telle est la *situation* d'Hécube, d'Andromaque, de Clytemnestre à qui on arrache leurs enfans.

Les *situations* comiques sont les momens de l'action qui mettent plus en évidence l'adresse des fripons, la sottise des dupes, le foible, le travers, le ridicule enfin du personnage qu'on veut jouer. Pour exemples de ces *situations* comiques, se présentent en foule les scenes de Moliere; & ces exemples sont la preuve que le comique de *situation* est presqu'indépendant des détails & du style, pour en rire jusqu'aux éclats; il suffit de se rappeller, même confusément, les *situations* de l'Ecole des Maris, du Tartuffe, de l'Avare, des deux Sosies, de George Dandin, *&c.*

Le premier soin du poëte, dans l'un ou l'autre genre, doit donc être de former son intrigue de *situations* touchantes ou plaisantes par elles-mêmes, sans se flatter que les détails, l'esprit, le sentiment & l'éloquence même puissent jamais y suppléer. Son action ainsi disposée, qu'il prenne soin d'y joindre les développemens que la *situation* demande, & que la nature lui indique; qu'il y emploie le langage propre aux caracteres, aux mœurs, à la qualité des personnes; il aura presqu'atteint le but de l'art; mais ce n'est pas assez, s'il n'a de plus observé les passages, les gradations d'une *situation* à l'autre; & c'est la grande difficulté.

On réussit plus communément à inventer des *situations* qu'à les bien amener & à les bien lier ensemble. La crainte d'être froid & languissant fait quelquefois qu'on les brusque & qu'on les entasse; alors le naturel, la vraisemblance, l'intérêt même n'y est plus. Ce n'est point par secousses que l'ame des spectateurs veut être émue: un coup de foudre imprévu les étonne, mais ne fait que les étourdir: pour que l'orage imprime sa terreur, il faut qu'elle soit graduée; qu'on l'ait vu se former de loin, & qu'on l'ait entendu gronder.

C'est peu même de savoir amener les *situations* avec vraisemblance & les graduer avec art; quand le personnage y est engagé, il faut savoir l'en faire sortir, soit pour le tirer de péril ou de peine au moment que l'action l'exige, soit pour l'engager dans

une ſituation, ou plus tragique, ou plus riſible encore.

Lorſque dans le *Philoctete* de Sophocle, Néoptoleme a rendu à Philoctete ſes armes, on ſe demande : comment par la ſeule perſuaſion de ce cœur ulcéré ſera-t-il adouci ? & on attend ce prodige, ou de la vertu de Néoptoleme, ou de l'éloquence d'Ulyſſe; mais dans la piece de Sophocle, ni l'une, ni l'autre ne l'opere: voilà une *ſituation* manquée. Dans *Cinna*, *Rodogune*, *Alzire*, lorſqu'Emilie & Cinna ſont convaincus de trahiſon, lorſque Zamore a tué Guſman & qu'il eſt pris, lorſqu'Antiochus a le poiſon ſur les levres, on ſe demande par quels prodiges échapperoient-ils à la mort ? & la clémence d'Auguſte, la religion de Guſman, l'idée qui ſe préſente à Rodogune de faire faire l'eſſai de la coupe, viennent dénouer tout naturellement ce qui paroiſſoit inſoluble.

Quant aux *ſituations* paſſageres, la réponſe d'Emilie,

Qu'il dégage ſa foi
Et qu'il choiſiſſe après entre la mort & moi.

La réponſe de Curiace,

Dis-lui que l'amitié, l'alliance & l'amour,
Ne pourront empêcher que les trois Curiaces
Ne ſervent leur pays contre les trois Horaces.

La réponſe de Chimene,

Malgré des feux ſi beaux qui troublent ma colere
Je ferai mon poſſible à bien venger mon pere;
Mais malgré la rigueur d'un ſi cruel devoir,
Mon unique ſouhait eſt de ne rien pouvoir.

La réponſe d'Alzire,

Ta probité te parle, il faut n'écouter qu'elle,

ſont des modeles accomplis des plus heureuſes ſolutions.

Dans le comique, un excellent moyen de ſortir d'une *ſituation* qui paroît ſans reſſource, c'eſt la ruſe qu'emploie la femme de George Dandin, lorſqu'elle fait ſemblant de ſe tuer, & qu'elle réuſſit par la frayeur qu'elle lui cauſe, à le mettre dehors, & à rentrer chez elle.

Le moyen qu'emploie Iſabelle dans l'*Ecole des Maris*, pour empêcher Sganarelle d'ouvrir la lettre,

Lui voulez-vous donner à croire que c'eſt moi?

n'eſt ni moins naturel, ni moins ingénieux, & il eſt d'un plus fin comique.

Mais le prodige de l'art, pour ſe tirer d'une *ſituation* difficile, c'eſt ce trait de caractere du *Tartuffe* :

Oui, mon frere, je ſuis un méchant, un coupable,
Un malheureux pécheur, tout plein d'iniquité,
Le plus grand ſcélérat qui jamais ait été.

Ce ſeroit-là le dernier degré de perfection du comique, ſi dans la même piece & après cette *ſituation*, on en trouvoit une encore plus étonnante: je parle de celle de la table, au-delà de laquelle on ne peut rien imaginer. (*M. MARMONTEL.*)

SITUATION, ſ. f. (*Architect.*) eſpace de terrein propre à y élever un bâtiment, ou pour planter un jardin. Il eſt d'autant plus avantageux que le fonds en eſt bon, l'expoſition heureuſe & les vues belles; c'eſt ce qu'on nomme vulgairement *aſſiette.* (*D. J.*)

SITUATION DU TERREIN, (*Jardin.*) eſt la choſe la plus eſſentielle pour planter un jardin. Si le choix n'eſt pas heureux, les arbres mourront en peu de temps. Quoiqu'il y ait cependant des moyens pour améliorer les mauvaiſes terres, ils ſont de grande dépenſe, ſouvent même il arrive que malgré les amandemens, les arbres ayant atteint le fond naturel de la terre, y périſſent.

Cinq conditions ſont néceſſaires à une bonne *ſituation ;* une expoſition ſaine, un bon terroir, l'eau, la vue d'un beau pays, & la commodité du lieu.

Une expoſition ſaine eſt celle d'un lieu qui n'eſt pas trop élevé, crainte des vents, ni trop bas, à cauſe des marécages; il faut la demi-côte ou la plaine. Dans une terre humide, la mi-côte eſt meilleure; dans une terre légere, la plaine eſt préférable & de moindre entretien.

Un bon terroir ſignifie une *terre fertile & abondante :* ſans cette condition il eſt inutile de planter un jardin. *V.* TERROIR.

L'eau, qui eſt la troiſieme condition, eſt une des plus eſſentielles : les habitans d'un pays, s'ils paroiſſent ſains, vous font juger de la bonté de l'eau; & en y faiſant cuire des légumes, vous connoîtrez ſa qualité. Sans ſon ſecours les végétaux périroient dans

dans les grandes chaleurs ; il n'en faut pas cependant une si grande quantité, parce qu'elle rendroit le lieu aquatique & mal sain.

La vue d'un beau pays, quoique moins nécessaire que les précédentes conditions, est du goût de tout le monde ; & la commodité du lieu ne l'est pas moins, par l'utilité qu'on en peut retirer.

SITZISTAN, (*Géog. mod.*) petite province de Perse, entre celle de Makeran & de Sablestan. Ses principaux lieux sont *Sitzistan*, Fardan, Chaluck, Masurgian & Masnich.

SITZU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon, dans l'isle de Nipon. C'est le pays le plus avancé vers l'ouest, & sur un grand golfe. Les parties méridionales sont fort chaudes, mais celles du nord sont plus froides & plus abondantes en ce qu'ils appellent *gokokf*, c'est-à-dire, *blé*, *riz*, *orge & feves*. On y trouve aussi du poisson & du sel ; & à tout prendre, c'est un fort bon pays. Il est divisé en treize districts.

SIVADIERE, s. f. (*Mesure seche.*) mesure de grains en usage en Provence, & particuliérement à Marseille. Les huit *sivadieres* font une hémine du pays. La *sivadiere* de blé doit peser un peu plus de neuf livres poids de Marseille, qui font sept livres un peu fortes poids de marc. *Savary*. (*D. J.*)

SIVAN, s. m. (*Hist. judaïq.*) neuvieme mois de l'année civile des Hébreux, & le troisieme de l'année ecclésiastique. Il a trente jours, & répond à la lune de mai.

C'étoit le six de ce mois que tomboit la Pentecôte, ou le cinquantieme jour après la Pâque. *V.* Pentecôte.

Le 17 étoit fête pour la prise de Cæsarée par les Asmonéens, qui en chasserent les payens & y établirent des juifs.

Le 23, jeûne en mémoire de la défense faite par Jéroboam, fils de Nabat, à ses sujets, de porter leurs prémices à Jérusalem.

Les juifs modernes jeûnent encore ou fêtent d'autres jours, en mémoire de quelques événemens fort suspects, qui ne sont attestés que par les livres de leurs rabbins. *Calendr. des Juifs, à la tête du Dict. de la Bible*, par Dom Calmet.

SIVARD I, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, monta sur le trône vers l'an 341. Un ambassadeur Suédois qui venoit, au nom de son maître, demander en mariage la sœur de *Sivard*, fut attaqué par des assassins. Gothar, roi de Suede, crut ou feignit de croire que cet attentat s'étoit commis par l'ordre de *Sivard*, & saisit ce prétexte pour lui déclarer la guerre ; il battit sa flotte, prit plusieurs de ses vaisseaux, lui enleva la Hallandie, conquit la Scanie, & épousa la sœur d'un prince qu'il avoit dépouillé d'une partie de ses états, & qu'il soupçonnoit être l'auteur d'un assassinat. Les Vandales s'unirent aux Suédois pour porter à *Sivard* les derniers coups ; ils furent vaincus d'abord ; mais ils revinrent avec de nouvelles forces, s'emparerent de la Cimbrie ; Jarmeric, fils de *Sivard*, & ses deux sœurs, tomberent entre les mains de ces barbares, qui les vendirent à l'encan. *Sivard* rentra dans la Scanie à main armée, résolu de périr ou de vaincre, & fut tué dans un combat vers l'an 345.

Sivard II partagea le royaume de Danemarck avec Ringon vers l'an 812 ; ce partage fut la source des plus grands maux ; les deux princes se firent une guerre cruelle ; *Sivard* suspendit les hostilités pour marcher contre les Slaves qu'il soumit ; Ringon avoit profité de son absence pour s'emparer de tout le Danemarck. *Sivard* revint sur une flotte nombreuse, & lui présenta la bataille : Ringon fut tué dans le combat ; *Sivard* fut blessé & mourut peu de jours après. (*M. de Sacy.*)

SIVAS, (*Géogr. mod.*) ville ruinée de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, à deux journées au midi de Tocat. Elle étoit le chef-lieu d'un gouvernement, & la résidence d'un bacha, avant que Tamerlan eût fait raser cette ville lorsqu'il s'en empara. *Long.* suivant les tables arabiques, *71, 30 ; lat. septent. 39, 30.* (*D. J.*)

SIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) De ce genre de plante, dans lequel Tournefort compte huit especes, nous décrirons celle des boutiques, *sium aromaticum quod sison officinarum*, *I. R. H. 308*. Cette plante a d'ordinaire la racine simple, blanche, ligneuse, foiblement enfoncée en terre, & d'un goût de panais, un peu aromatique. Elle pousse une ou plusieurs tiges hautes

d'environ deux piés, rondes, moëlleuses, lisses, glabres, noueuses, & rameuses. Ses feuilles sont ailées comme celles du panais, rangées alternativement le long de la tige, du reste semblables à celles du chervi, tendres, oblongues, crénelées sur leurs bords, quelquefois découpées. Ses fleurs naissent sur des ombelles, aux sommets de la tige & des rameaux; petites, composées chacune de cinq pétales, blanches, taillées en cœur, & disposées en rose; il leur succede des semences jointes deux à deux, menues, arrondies, cannelées sur le dos, applaties de l'autre côté, brunes, d'un goût un peu âcre & aromatique. Cette plante vient aux lieux humides, le long des haies & des fossés. Elle fleurit en été, & ses graines mûrissent au commencement d'août; mais on ne fait cas que de celles du Levant, parce qu'elles ont l'odeur du véritable amomum, & qu'elles abondent dans ce pays-là en une huile essentielle aromatique, qu'on en peut tirer par la distillation. (*D. J.*)

SIVRAY, *ou* CIVRAY, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Poitou, sur la Charente, à 10 lieues au midi de Poitiers, sur la route d'Angoulême. Elle a une sénéchaussée, & est chef-lieu d'un comté qui est un domaine de la couronne. Les protestans faisoient autrefois fleurir cette ville, dans laquelle ils avoient un temple. *Long. 17, 55; lat. 46, 12.* (*D. J.*)

SIUTO, s. m. (*Hist. mod. relig. & phil.*) c'est le nom sous lequel on désigne au Japon une secte de philosophes qui font profession de ne suivre aucune des religions admises dans cet empire. Ces philosophes font consister la perfection & le souverain bien dans une vie sage & vertueuse. Ils ne reconnoissent point un état futur, & prétendent que les bonnes actions & les crimes n'ont point hors de ce monde de récompenses ou de punitions à attendre. L'homme, selon eux, étant doué de la raison, doit vivre conformément aux lumieres qu'il a reçues, & par conséquent il est obligé de vivre sagement. Les *siutoïstes* rejettent les chimeres de la métempsycose, & toutes les divinités ridicules des religions du sintos & de siaka. *Voyez* SINTOS & SIAKA. Ils croient que nos ames, issues d'un esprit universel qui anime toute la nature, après avoir été séparées du corps, retournent dans le sein de ce même esprit, de même que les fleuves après avoir terminé leurs cours, rentrent dans la mer d'où ils tiroient leur origine. *Tien*, c'est-à-dire le *ciel*, est le nom qu'ils donnent à cet esprit, qui est la seule divinité qu'il admettent; d'où l'on voit que les *siutoïstes* ont les mêmes idées sur la divinité que les lettrés chinois, c'est-à-dire, ce sont de vrais théïstes; car quoique le mot *tien* signifie le *ciel*, il ne faut point croire que ce soit au ciel matériel & visible que ces philosophes adressent leurs vœux, mais à l'Etre suprême, créateur du ciel & de la terre. *Voyez* TIEN. Cependant on assure que quelques-uns d'entr'eux admettent un être intellectuel & incorporel qui gouverne la nature, mais qu'ils distinguent de son auteur, & qu'ils regardent comme étant lui-même une production de la nature. Selon eux cet être a été engendré par *In* & *Jo*; deux puissances différentes, dont l'une est active, & l'autre passive; l'une est le principe de la génération, & l'autre de la corruption. Les *siutoïstes* croient le monde éternel, mais que les hommes, les animaux, le ciel & tous les élémens ont été produits par *In* & *Jo*. Ces philosophes n'ont aucun temple, ni aucune forme de culte; ainsi que les lettrés chinois, ils font des cérémonies en mémoire de leurs ancêtres, sur les tombeaux desquels ils offrent du riz & des viandes; ils allument des cierges devant leurs images, & donnent des repas somptueux en leur honneur. Ils regardent le suicide non-seulement comme permis, mais même comme honorable.

Les *siutoïstes* ont, ainsi que les lettrés de la Chine, une profonde vénération pour la mémoire & les écrits de Confucius, & particuliérement pour un de ses livres intitulé *siudo*, c'est-à-dire, *voie philosophique*, d'où l'on voit que leur secte a tiré son nom; elle étoit autrefois très-nombreuse au Japon, & avoit beaucoup de partisans parmi les personnes savantes & éclairées, qui s'étoient détrompées des superstitions & des religions absurdes du pays. Mais ces philosophes eurent à essuyer de la part des bonzes ou des moines, des calomnies & des persécutions qui les obligerent de se conformer, du moins extérieurement, à l'ido-

lâtrie du Japon. Le plus grand crime qu'on leur imputa, étoit de favoriser le christianisme, accusation la plus terrible dont on puisse charger quelqu'un dans l'empire japonois.

SIWA, (*Mythol.*) divinité des anciens Germains que l'on croit être leur Pomone. On la représentoit toute nue, avec de longs cheveux qui lui descendoient par derriere jusqu'au milieu des jambes; elle tenoit d'une main une grappe de raisin, & de l'autre une grosse pomme. *Voyez* Grosser dans son *hist. latine de la Lusace;* Schoedius, *de diis Germanorum;* & dom Bernard Montfaucon, *tome II* de son *antiquité expliquée par figures.* (*D. J.*)

SIX, (*Arithmét.*) nombre pair composé de deux & de quatre, ou de deux fois trois, ou de trois fois deux, ou de cinq & un. Deux & quatre font *six;* trois & trois font *six;* deux & deux font quatre, & deux font *six;* cinq & un font *six.* *Six* se marque de cette maniere en chiffres arabes 6, en chiffres romains VI, & en chiffres françois de compte & de finance, de la sorte bj. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SIX CORPS DES MARCHANDS, (*Corporation.*) On appelle à Paris les *six corps des marchands*, par honneur, & par une espece de distinction, la draperie, l'épicerie, la mercerie, la pelleterie, la bonneterie, & l'orfévrerie, pour ne les pas confondre avec ce grand nombre de communautés des arts & métiers, dont les maîtres de quelques-unes ont la qualité de marchands, mais dans un rang bien inférieur pour la richesse & l'étendue du commerce. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SIXAIN, s. m. *dans l'Art militaire*, étoit un ancien ordre de bataille, suivant lequel six bataillons étant rangés sur une ligne, on faisoit avancer le second & le cinquieme pour former l'avant-garde; le premier & le sixieme se retiroient pour faire l'arriere-garde; & le troisieme & le quatrieme restoient en place pour former le corps de bataille. *Chambers.*

SIXAIN, (*Poésie.*) On appelle *sixain* une stance composée de six vers. Nous avons deux sortes de *sixains* qui ont des différences assez remarquables: les premiers ne sont autre chose qu'un quatrain auquel on ajoute deux vers de rime différente de celle qui a terminé le quatrain. Les *sixains* de cette espece admettent deux vers de rime différente, soit devant, soit après, comme dans l'exemple suivant:

Seigneur, dans ton temple adorable
Quel mortel est digne d'entrer?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Dans ce séjour impénétrable,
Où tes saints inclinés, d'un œil respectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux?

Rousseau.

La seconde espece de *sixains*, assez commune & fort belle, comprend deux tercets, qui ne doivent jamais enjamber le sens de l'un à l'autre: il y doit donc avoir un repos après le troisieme vers. Les deux premiers y riment toujours ensemble, & le troisieme avec le dernier ou avec le cinquieme, mais ordinairement avec celui-ci:

I. Exemple.

Renonçons au stérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui;
Ne fondons point sur eux une espérance folle:
Leur pompe indigne de nos vœux
N'est qu'un simulacre frivole,
Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.

Rousseau.

II. Exemple.

Je disois à la nuit sombre:
O nuit! tu vas dans ton ombre
M'ensevelir pour toujours.
Je redisois à l'Aurore,
Le jour que tu fais éclore
Est le dernier de mes jours.

(*D. J.*) Rousseau.

SIXAIN, *en terme de Layettier*, est une boîte qui en contient cinq autres les unes dans les autres, & par conséquent de diverses grandeurs.

SIXAIN, (*Mercerie.*) ce mot se dit parmi les marchands merciers des paquets composés de six pieces de rouleaux ou rubans de laine. Il n'y a guere que les rouleaux des numéros quatre & six qui soient par *sixains;* on appelle aussi un *sixain* de cartes, un petit paquet contenant six jeux de cartes. (*D J.*)

SIX CENTIEMES, (*Hist. mod.*) terme qui chez les anciens Saxons, qui évaluoient les hommes, signifioit une personne de la valeur de six cent chelins; dans le temps que les Saxons dominoient en Angleterre, tous les hommes y étoient distribués en trois classes; savoir la plus haute, la plus basse, & la moyenne; de sorte qu'une personne ayant reçu quelque injure, on proportionnoit la réparation à la valeur de l'offensé, & à sa classe.

Ceux de la plus basse classe s'appelloient *deux centiemes*, c'est-à-dire, des hommes évalués à deux cent chelins; ceux de la moyenne s'appellerent *six centiemes*, ou gens évalués à six cent chelins; ceux de la plus haute s'appelloient *douze centiemes*, comme étant évalués à douze cent chelins.

SIXENA, (*Géog. mod.*) village d'Espagne, dans l'Arragon, au comté de Ribagorça, sur la riviere d'Alcana, à cinq lieues de Balbastro, vers le couchant. *Long.* 17, 47; *lat.* 41, 46.

Ce village est remarquable par son célebre monastere de dames de l'ordre de S. Jean de Jérusalem; il forme un grand bâtiment dans un lieu spacieux, & ceint de murailles comme une citadelle. Ce fut la reine Sancha, femme d'Alphonse II roi d'Arragon, qui fonda ce monastere en 1188, & qui le dota richement. Après la mort d'Alphonse son mari, elle s'y retira avec sa fille Douce; elles y prirent toutes deux l'habit, de même que quelques autres princesses du sang royal. Blanche, fille de Jacques II, roi d'Arragon, a été supérieure du même monastere, & c'est un beau rang.

La supérieure a son palais à part, richement orné: quand elle meurt, on fait ses obseques pendant sept jours; ensuite on rompt le sceau de ses armes. Les dames d'Arragon & de Catalogne qui entrent dans cette maison, doivent être d'une race si ancienne & si connue, qu'il ne soit pas nécessaire d'en venir aux preuves de noblesse; les autres les font à la maniere des chevaliers de l'ordre de Jérusalem.

Quand ces dames sont au chœur, elles portent un grand manteau & un sceptre d'argent à la main; la supérieure confere tous les bénéfices cures de ses terres, & donne l'obédience à tous les prêtres. Elle visite son domaine avec les dames ses assistantes, & se trouve aux chapitres provinciaux de l'ordre en Arragon, où elle a séance & voix délibérative. Elle porte toujours la grande croix sur l'estomac, ce qui la distingue encore des autres dames. Je ne sache que l'abbesse de Remiremont qui soit le pendant de la supérieure du monastere de *Sixena*. (*D. J.*)

SIXIEME, s. m. (*Arithmét.*) c'est la partie d'un tout divisé en six parties égales; en fait de fractions ou nombre rompu, de quelque tout que ce soit, un *sixieme* s'écrit de cette maniere $\frac{1}{6}$, & trois *sixiemes*, *&c.* ainsi $\frac{3}{6}$, $\frac{5}{6}$, *&c.* un *sixieme* vaut un demi-tiers; ainsi deux *sixiemes* font un tiers; trois *sixiemes* la moitié ou un tiers & demi-tiers; quatre *sixiemes* font deux tiers; cinq *sixiemes* font deux tiers & un demi tiers, ou la moitié & un tiers; & six *sixiemes* font trois tiers qui est le tout; le *sixieme* de vingt sols est trois sols quatre deniers. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SIXMILEWATER, (*Géogr. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulster; elle arrose le comté d'Antrin, où elle se jette dans le lac de Neaugh. La ville de Connor est située à l'embouchure de cette petite riviere.

SIXTE, s. f. *en Musique*, est une des deux consonnances imparfaites, appellée par les Grecs *hexacorde*, parce que son intervalle est formé de six sons, c'est-à-dire, de cinq degrés diatoniques. Il y en a de quatre sortes: deux consonnantes & deux dissonantes.

Les consonnantes sont 1°. la *sixte* mineure, composée de trois tons & de deux semi-tons majeurs, comme de *mi* à *ut*: son rapport est de 5 à 8. 2°. La *sixte* majeure, composée de quatre tons & un semi-ton majeur, comme *sol*, *mi*: son rapport est de 3 à 5.

Les *sixtes* dissonantes sont 1°. la *sixte* diminuée, composée de deux tons & trois semi-tons majeurs, comme *ut* dièse, *la* bémol; & dont le rapport est de 125 à 192. 2°. La *sixte* superflue, composée de quatre tons, un semi-ton majeur, & un semi-ton mineur; le rapport de cette *sixte* est de 72 à 125.

Ces deux derniers intervalles ne s'em-

ploient jamais dans la mélodie, & la *sixte* diminuée ne s'emploie point non plus dans l'harmonie.

Il y a sept accords qui portent le nom de *sixte* : le premier s'appelle simplement *accord de sixte*. C'est l'accord parfait dont la tierce est portée à la basse ; sa place est sur la médiante du ton, ou sur la note sensible. Le second s'appelle *accord de sixte quarte ;* c'est encore l'accord parfait dont la quinte est portée à la basse ; il ne se fait guere que sur la dominante ou sur la tonique. Le troisieme est appellé *accord de petite sixte ;* c'est un accord de septieme, dont la quinte est portée à la basse. La petite *sixte* se met ordinairement sur la seconde note du ton & sur la sixieme. Le quatrieme est l'accord de *sixte* & quinte ou grande *sixte*, qui est encore un accord de septieme, mais dont la tierce est portée à la basse ; si l'accord de septieme est dominant, alors l'accord de grande *sixte* perd ce nom, & s'appelle *accord de fausse quinte ;* la grande *sixte* ne se met communément que sur la quatrieme note du ton. Le cinquieme est l'accord de *sixte* ajoutée, qui est un accord fondamental composé, ainsi que celui de grande *sixte*, de tierce, quinte, *sixte* majeure, & octave, & qui se place de même sur la tonique, ou sur la quatrieme note du ton. On ne peut donc distinguer ces deux accords que par la maniere de les résoudre sur l'accord suivant ; car si la quinte descend, & que la *sixte* reste en place, c'est l'accord de grande *sixte*, & la basse fondamentale fait une cadence parfaite. Mais si la quinte reste & que la *sixte* monte, c'est l'accord de *sixte* ajoutée, & la basse fondamentale fait une cadence irréguliere. Or, comme après avoir frappé cet accord, on est maître de le sauver de l'une de ces deux manieres ; cela tient l'auditeur en suspens sur le vrai fondement de l'accord jusqu'à ce que la suite l'ait déterminé ; & c'est cette liberté de choisir que M. Rameau appelle *double emploi*. Enfin, le sixieme accord de *sixte*, est celui de *sixte* superflue ; c'est une espece de petite *sixte*, qui ne se pratique jamais que sur la sixieme note d'un ton mineur, descendant sur la dominante ; comme alors la *sixte* de cette sixieme note est naturellement majeure, on la rend quelquefois superflue en ajoutant encore un dièse. *Voyez au mot* Accord. (*S*).

Remarques nécessaires sur les sept accords de sixte *énoncés dans l'article précédent.*

1°. L'accord de *sixte* peut se placer aussi sur la sixieme note du ton.

On peut commencer une piece par l'accord de *sixte* renversé de celui de tonique, mais non la finir ; lorsque l'accord de *sixte* est renversé de la tonique ou de la sous-dominante, on peut y doubler le ton fondamental, la tierce, ou la *sixte* à volonté, & suivant l'exigence des cas.

Lorsque l'accord de *sixte* est renversé de celui de dominante tonique, dont on a retranché la septieme, alors on ne peut doubler que la tierce & la *sixte*, le ton fondamental étant note sensible.

L'accord de *sixte* majeure avec tierce mineure, comme, *re*, *fa*, *si*, peut se déduire de deux accords différens, ce qui lui donne aussi plusieurs marches naturelles.

2°. L'accord de *sixte* majeure & tierce mineure peut n'être qu'un accord de petite *sixte* majeure dont on a retranché la quarte ; alors il est renversé de l'accord sensible, & se traite comme tel. Dans cet accord on ne peut doubler que le fondamental, la tierce est au fond la dissonance, & la *sixte*, la note sensible. *Voyez figure 13, n°. 1, Planche XIV de Musique. Suplément des Planches.*

3°. Ce même accord peut être renversé de l'accord tierce mineure & quinte fausse, où, comme l'on sait, la quinte est réputée juste & traitée comme telle ; alors cet accord de *sixte* passe à l'accord parfait, majeur ou mineur, qui est un degré au-dessus, ou à quelqu'un de ses renversemens. Remarquez que ce dernier accord est celui de dominante, soit simple, soit tonique, & qu'on peut dans l'accord de *sixte* qui le précede, doubler l'intervalle qu'on veut, parce qu'ils sont tous consonnans ou réputés tels. *V. fig. 13, n°. 2.*

Une observation importante c'est qu'en changeant une *sixte* mineure en majeure, ou une *sixte* majeure en superflue, on passe brusquement dans un autre mode. *V. fig. 14, n°. 1 & 2.*

4°. L'accord de *sixte*-quarte : cet accord peut être consonnant & dissonant.

L'accord de *sixte* quarte consonnant est toujours renversé de l'accord parfait, majeur ou mineur, ou d'un accord de petite-*sixte*, majeure ou mineure, dont on a retranché la tierce. L'accord de *sixte*-quarte dérivé du parfait, est moins consonnant que l'accord de *sixte;* aussi ne peut-on commencer ni finir une piece ou une phrase par cet accord. On peut doubler la quarte & la *sixte* à volonté dans l'accord consonnant de *sixte*-quarte.

L'accord de *sixte*-quarte dissonant n'est qu'une suspension de la quinte & de la tierce, ensorte que dans cet accord la *sixte* & la quarte sont préparées ou syncopent, paroissent dans le temps fort de la mesure comme dissonances, & se sauvent en descendant d'un degré dans le temps foible; on peut donc, dans cet accord, substituer la quinte à la *sixte*, & la tierce à la quarte, en ôtant la suspension, sans rien changer à la marche de l'harmonie fondamentale.

Puisqu'il y a un accord consonnant de *sixte*-quarte, & un dissonant, il faut les pouvoir distinguer; voici leurs marques distinctives, tirées de ce que nous venons de dire.

L'accord consonnant de *sixte*-quarte peut paroître également dans le levé & dans le frappé de la mesure; le dissonant, non.

Dans l'accord consonnant de *sixte*-quarte, la *sixte* ni la quarte ne sont pas préparées; dans le dissonant elles le sont toujours, au moins la quarte.

Dans l'accord consonnant de *sixte*-quarte, on ne peut changer l'une ni l'autre sans changer l'harmonie fondamentale, mais on peut souvent ajouter la tierce mineure à cet accord, qui dans ce cas n'est qu'un accord de petite-*sixte*; dans l'accord de *sixte*-quarte dissonant, on peut au contraire sonner la quinte pour la *sixte*, la tierce pour la quarte, sans rien changer à l'harmonie fondamentale, mais on ne peut point ajouter la tierce mineure à cet accord. *Voyez fig. 15, n°. 1, planche XIV, de Musique.* Ici, le premier accord de *sixte*-quarte, dans la seconde mesure, est consonnant; car il tient lieu de l'accord parfait; aussi la *sixte* ni la quarte ne sont préparées; on ne peut leur rien substituer sans changer l'harmonie fondamentale; enfin cet accord est sur le levé de la mesure. Le second accord de *sixte*-quarte, qui se trouve dans la troisieme mesure, est dissonant, car l'oreille attend l'accord de la dominante tonique qui est suspendu par celui de *sixte*-quarte; aussi la *sixte* & la quarte sont préparées, on peut substituer la quinte à la *sixte*, comme *fig. 15, n°. 2*, sans rien changer à l'harmonie fondamentale; enfin cet accord est sur le frappé de la mesure.

Dans l'exemple, *fig. 17, n°. 1*, l'accord de *sixte*-quarte sur le *sol* est consonnant; car il est renversé de l'accord parfait d'*ut;* cependant ici la quarte est préparée; mais on peut ajouter la tierce mineure à cet accord, sans changer l'harmonie fondamentale comme on voit, *fig. 17, n°. 2*, & par conséquent cet accord de *sixte*-quarte est consonnant.

L'accord de *sixte* & quarte majeure ou triton, qui résulte de l'accord de tierce & quinte fausse, passe pour consonnant; sa quarte, quoique majeure, passe pour juste, & on peut l'employer comme tel, comme nous verrons plus bas en parlant des accords de petite *sixte*.

5°. L'accord de petite-*sixte*, qui peut être mineure, majeure, & même superflue par accident.

Tous les accords de petite-*sixte* sont des accords de septieme, dont la quinte est portée à la basse, & par conséquent nous aurons autant d'accords différens de petite-*sixte* que de septieme; & l'on doublera dans l'accord de petite-*sixte* les mêmes tons que dans celui de septieme, dont il est renversé.

La marche naturelle de tout accord de petite-*sixte*, majeure ou mineure, c'est de descendre d'un degré sur un accord parfait, ou de monter d'un degré sur un accord de *sixte;* dans ce dernier cas, il faut prendre garde à ne pas doubler la note sensible qui peut se trouver dans le second accord de *sixte*.

L'accord de petite-*sixte* majeure diézée par accident, que nous nommerons accord de petite-*sixte* superflue, & qui renversé de l'accord de septieme mineure, accompagnée de tierce majeure & quinte fausse, doit nécessairement descendre d'un semi-ton

majeur, ſur une note qui porte accord de dominante tonique. *Voy. fig. 18, plan. XIV de Muſiq.*

Nous avons déja remarqué qu'en changeant dans un accord de *ſixte* une *ſixte* mineure en majeure, & celle-ci en ſuperflue, on peut paſſer bruſquement dans un autre mode; la même choſe a lieu dans l'accord de petite-*ſixte* quel qu'il ſoit.

On peut encore faire une ellipſe après un accord de petite-*ſixte*, comme après celui de ſeptieme. *Voyez* la plus uſitée de ces ellipſes, *fig. 19, planche XIV, de Muſiq.* La noire dans la baſſe fondamentale indique la fondamentale de l'accord omis par ellipſe.

Après un accord de petite-*ſixte*, on peut auſſi faire deſcendre la baſſe d'un degré en donnant l'accord de *ſixte* à cette derniere note; cette marche réſulte d'une cadence rompue.

6°. L'accord de *ſixte*-quinte, ou grande *ſixte*, eſt d'autant de ſortes que l'accord de ſeptieme dont il eſt un renverſement, & par conſéquent on y peut doubler les mêmes tons. La marche naturelle d'un accord de *ſixte*-quinte, c'eſt de monter d'un degré ſur un accord parfait, ou ſur un accord de *ſixte* par licence; il n'y a que l'accord de *ſixte* majeure & fauſſe quinte renverſé de celui de ſeptieme diminuée, à qui cette derniere marche ſoit naturelle; on pourroit auſſi faire deſcendre l'accord de *ſixte* majeure & fauſſe quinte d'un degré ſur l'accord parfait mineur; mais alors la fauſſe quinte ſe ſauveroit ſur une quinte juſte, ce qu'il faut éviter, au moins dans les parties ſupérieures.

L'accord de grande *ſixte* monte quelquefois, par licence, d'un degré, ſur un accord de *ſixte*. Enfin remarquons que l'accord de *ſixte* mineure accompagné de fauſſe quinte & tierce diminuée n'eſt pas bon à pratiquer à cauſe de la tierce diminuée.

7°. L'accord de *ſixte* ajoutée. Les Italiens ni les Allemands n'emploient point cet accord dans l'harmonie; on le trouve quelquefois dans la mélodie, comme *fig. 16, planche XIV de Muſiq.* mais cela ne peut avoir lieu que dans les mouvemens vifs, & avec des notes de courte durée; & par conſéquent on les regarde comme ſimples notes de goût, & on ne les chiffre pas.

8°. Le ſixieme accord de *ſixte* eſt celui de *ſixte* majeure & fauſſe quinte, dont nous avons déja parlé au n°. 4 de cet article.

9°. Enfin le ſeptieme & dernier accord qui porte le nom de *ſixte* eſt celui de *ſixte* ſuperflue; nous en avons déja parlé ſous le nom de petite-*ſixte* ſuperflue: il devient accord de *ſixte* ſuperflue ſimplement, en retranchant la quarte.

Nous avons déja vu que la *ſixte* majeure & mineure, quoique conſonnante naturellement, devient diſſonante lorſqu'elle n'eſt qu'une ſuſpenſion de la quinte dans l'accord diſſonant de *ſixte*-quarte. Cette même *ſixte*-quarte eſt auſſi diſſonante, lorſqu'on s'en ſert pour ſuſpendre la quinte dans un accord parfait, majeur ou mineur; ſuſpenſion qui ſe pratique rarement ſans la quarte: on peut encore ſuſpendre la quinte par la *ſixte* dans un accord de ſeptieme; cette ſuſpenſion eſt dure & peu uſitée, hors dans les points d'orgues. La *ſixte* eſt encore diſſonante, dans l'accord de grande-*ſixte*, d'où elle monte à l'octave de l'accord ſuivant. (*F. D. C.*)

Sixte, (*Jeu du*) le *ſixte* a beaucoup de rapport au jeu de la triomphe: le nom de *ſixte* lui a été donné parce qu'on y joue ſix, qu'on donne ſix cartes, & que la partie va en ſix jeux. L'on joue les cartes à ce jeu comme à la triomphe. Après être convenu de ce qu'on doit jouer, on voit à qui mêlera, & celui qui doit faire, bat & donne à couper à ſa gauche, & diſtribue enſuite ſix cartes à chacun par deux fois trois; après quoi il tourne la carte du fond qui lui revient, & dont il fait la triomphe, lorſque le jeu n'eſt compoſé que de trente-ſix cartes, comme il doit être ordinairement; & lorſqu'on veut qu'il y ait un talon, on joue avec les petites cartes; en ce cas, on tourne la carte de deſſus le talon qui fait la triomphe; cela dépend de la volonté des joueurs. Le jeu eſt plus beau, & il faut plus de ſcience à le jouer, lorſqu'on le joue avec trente-ſix cartes. Nous allons donner quelques regles qui acheveront de donner une intelligence plus complete de ce jeu.

Celui qui donne mal perd un jeu qu'il démarque, & remêle; lorſque le jeu ſe

trouve faux, le coup où il eſt découvert faux ne vaut pas, mais les précédens ſont bons, & celui-là auſſi ſi le coup étoit fini, & les cartes brouillées : qui tourne un as marque un jeton pour lui; l'as emporte le roi, celui-ci la dame, la dame le valet, & ainſi des autres cartes, ſuivant leur ordre naturel.

Celui qui joue jettant une triomphe, ou telle autre carte que ce ſoit, on eſt obligé d'en jeter ſi on en a ; ſinon on renonce, & l'on perd deux jeux dont on eſt démarqué, ſi on les a; ou on le fera d'abord qu'on en aura de cette partie.

Celui qui jette d'une couleur jouée doit lever, s'il eſt poſſible, la carte la plus haute jouée ; autrement il perd un jeu qu'on lui démarque; celui qui fait trois mains marque un jeu; ſi deux joueurs ont fait chacun trois, c'eſt celui qui les a plutôt faites qui marque un jeu. Si tous les joueurs avoient fait une main chacun, celui qui auroit fait la premiere marqueroit le jeu; de même que quand le prix eſt partagé par deux mains, celui qui a le plutôt ſes deux mains marque le jeu.

Celui qui fait ſeul ſix mains gagne la partie : voilà de quelle maniere ſe joue le jeu de *ſixte :* celui qui eſt le premier en carte a l'avantage, puiſqu'il commence à jouer la carte qui lui eſt plus convenable.

SIZALISCA, (*Géog. mod.*) riviere de Grece, dans la Livadie, anciennement *Pliſtus*. Elle a ſa ſource près des ruines de Delphes, & ſe décharge dans le golfe de Salona, qui eſt une partie de celui de Lépante. (*D. J.*)

SIZETTE, JEU DE LA, ſ. f. ce jeu eſt peu commun à Paris, & cependant c'eſt un des jeux de cartes les plus amuſans ; il demande beaucoup de tranquillité & d'attention.

L'on y joue ſix perſonnes, ce qui lui a fait donner apparemment le nom de *ſizette;* l'on joue trois contre trois placés l'un entre l'autre alternativement, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut pas qu'il y ait deux joueurs d'un même parti l'un contre l'autre ; le jeu de cartes avec lequel l'on joue, eſt de trente-ſix cartes, depuis le roi, qui eſt la premiere, juſqu'au ſix.

Comme il eſt avantageux d'être premier, on voit à qui fera, à l'ordinaire; celui qui mêle donne à couper à ſa gauche, & diſtribue enſuite par ſa droite, ſix cartes en deux fois, & jamais autrement, puis tourne la derniere carte, qui eſt celle de triomphe; après quoi, ceux qui ont la main, c'eſt-à-dire, qui ſont premiers à jouer, examinent bien leur jeu, que l'un des trois doit gouverner, quoiqu'il ſoit permis à chacun de dire ſon ſentiment ; celui donc qui gouverne le jeu, demande à chacun ce qu'il a, & après qu'il eſt informé de leur jeu, il fait jouer celui qui eſt à jouer, par la carte qu'il lui indique; quand elle eſt jouée, ceux du parti contraire qui n'ont encore rien dit, ſe demandent leur jeu, & puis celui de ce parti qui eſt à jouer, fournit de la couleur qu'on joue, s'il en a, ou coupe s'il eſt à propos, s'il n'en a pas : car on n'y eſt pas obligé, & ce ſont ceux qui font les trois premieres levées, qui gagnent le jeu; ceux qui les font toutes ſix, gagnent le double.

L'habileté du joueur conſiſte à ſavoir le jeu que ſes adverſaires ont, ſans ſe faire trop expliquer, & de retenir avec ſoin la déclaration que chacun d'eux a faite de ſon jeu, pour s'y conformer; cela regarde ceux qui gouvernent les jeux, & les autres joueurs doivent faire attention à ne rien dire que ce qu'on leur demande, afin de le cacher aux adverſaires, & de ne pas expliquer les renonces que l'on peut avoir, ſans y être obligé par celui qui gouverne, qui ne doit découvrir le jeu qu'à propos. L'expérience & l'uſage apprendront ce jeu à ceux qui le joueront, ils y prendront beaucoup de plaiſir. Voici quelques regles qui pourront les aider. Lorſque le jeu eſt faux, le coup eſt nul, & les précédens ſont bons.

S'il y a une carte tournée, l'on remêle; celui qui au lieu de tourner la carte du deſſous, qui devoit faire la triomphe, la joint à ſes autres cartes, perd un jeu, & remêle; celui qui donne mal, de même; celui qui tourne une carte de l'un de ſes adverſaires, en donnant, perd un jeu, & remêle.

Celui qui renonce perd deux jeux, ou ne joue plus, mais on remêle comme ſi le coup ſe fût joué.

Celui qui ne coupe pas une couleur dont il

il n'a point, & qu'il pourroit couper, ne fait point faute, dans quelque cas que ce puisse être.

D'abord que la carte est lâchée sur le tapis, elle est censée jouée.

Lorsque deux des joueurs ont leur jeu étalé sur la table, il faut nécessairement que le troisieme étale aussi le sien, pendant que le coup se joue.

L'on ne sauroit changer de place pendant une partie, ni même pendant plusieurs; l'on ne peut point faire couper qu'à gauche; celui qui donneroit devant son tour, s'il avoit tourné, le coup seroit bon, mais s'il n'avoit pas tourné, il seroit temps de faire mêler celui qui le devroit de droit; on ne peut donner les cartes que par trois.

Celui qui a joué avant son rang, ne peut point reprendre sa carte, à moins qu'il n'ait pas jeté de la couleur jouée, & dont il pouvoit fournir, dans ce cas il perd un jeu, & le coup se joue; ceux qui quittent la partie avant qu'elle soit finie, la perdent.

Celui des joueurs qui tourneroit une ou plusieurs levées des adversaires, perdroit un jeu.

Lorsqu'un joueur fait une faute, ceux du même parti doivent la supporter; ceux qui n'ont pas de points à démarquer pour leurs fautes, les adversaires les marquent en leur faveur.

SIZE, s. f. (*Jouaillier.*) est un instrument dont on se sert pour trouver le poids des perles fines & rondes. *V.* PERLES.

Il consiste en cinq plaques ou feuilles d'étain, d'environ deux pouces de long, & un demi pouce de large, attachées ensemble par un bout avec un clou rivé; chacune de ces plaques est percée de plusieurs trous ronds, de différens diametres; ceux qui sont à la premiere plaque servent à peser les perles, depuis $\frac{1}{2}$ grain jusqu'à 7 grains; ceux de la seconde sont faits pour peser les perles depuis 8 grains, ou deux carats, jusqu'à cinq carats, *&c.* & ceux de la cinquieme, pour les perles depuis 6 carats $\frac{1}{2}$ jusqu'à 8 $\frac{1}{2}$.

SIZUN, ISLE, (*Géog. mod.*) petite isle de France, sur la côte de Bretagne, au diocèse de Quimper, à trois lieues de la terre ferme. Elle est à fleur d'eau, d'un accès difficile, exposée à tout moment à être submergée, d'ailleurs presque stérile; & cependant la liberté qu'on y respire, fait qu'elle est habitée par des gens qui se contentent pour toute nourriture, d'orge, de poisson, & de racines.

O Liberty! thou goddess heav'nly bright!
Profuse of bliss, and pregnant with delight!
The poverty looks chearful in thy sight.
Thou mak'st the gloomy face of nature gay,
Giv'st beauty to the sun, and pleasure to the day.

SKAGEN, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la province de Vermeland, à l'orient du lac Waner, dans lequel il se décharge. (*D. J.*)

SKAR, *ou* SCARA, (*Géogr. mod.*) ville de Suede, dans la Westrogothie, sur la riviere de Lida, à deux lieues au midi du lac Waner. On croit que Scarin, roi des Goths, la fonda, & elle devint la résidence de ses successeurs. *Long. 31, 36; lat. 58, 15.*

SKARE-FIELD, *ou* DAARE-FIELD, (*Géog. mod.*) montagne de la Norwege, aux confins de la Suede. Ces montagnes ont comme les Alpes & les Pyrénées, diverses branches qui se répandent à l'orient & à l'ouest; elles sont perpétuellement couvertes de neige, & ne produisent que de grands sapins pour des planches, & des mâts de navires. (*D. J.*)

SKIDDOW, (*Géog. mod.*) montagne d'Angleterre, dans la province de Cumberland. Elle passe pour la plus haute montagne d'Angleterre, comme celle de Scruffel, qui est vis-à-vis, est estimée la plus haute d'Ecosse. (*D. J.*)

SKIE, (*Géog. mod.*) isle de la mer d'Ecosse, une des Westernes, au midi de la province de Rots. On lui donne 42 milles de longueur, & 12 milles dans sa plus grande largeur; elle n'est séparée du continent de l'Ecosse, que par un petit détroit. Il y a dans cette isle, quinze golfes & cinq bonnes rivieres, où l'on pêche du hareng & des saumons; son terroir produit beaucoup de blé, & on y nourrit de nombreux troupeaux. (*D. J.*)

SKINOSA, (*Géog. mod.*) isle, ou écueil de l'Archipel, à huit milles de l'isle de

Chéiro, & à douze milles de Naxio; cet écueil qui a environ douze milles de tour, & qu'on a abandonné, est apparemment l'isle Skimessa, que Pline, *l. IV, c. xij*, marque près de Naxos & de Pholegaudros. Les Grecs ne doutent pas que cette isle n'ait pris son nom des Lentisques, σχῖνος, *lentiscus*, dont elle est couverte, quoique cet arbre ne soit pas plus commun dans *Skinosa*, que dans les isles voisines. Il ne reste dans *Skinosa* que des masures d'une ville ruinée, & parmi lesquelles on ne voit rien de remarquable. La férule des anciens croît en abondance dans cette isle. (*D. J.*)

SKIPTON, (*Géog. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans Yorckshire, près de la riviere d'Ar, sur le chemin d'Yorck & Londres. Elle est environnée de bois; on a trouvé dans son voisinage une fontaine salée & soufrée. (*D. J.*)

SKIRIA, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fête de Bacchus, qui se célébroit tous les ans à Aba, en Arcadie. Dans cette fête une de leurs coutumes étoit de fustiger des femmes à l'autel du dieu, comme on fustigeoit de jeunes enfans à l'autel de Diane Orthia, chez les Spartiates. *Skiria* vient de σκιὰ, *ombre*, parce que la statue de Bacchus étoit portée dans une espece de tabernacle, ou de niche, qui la tenoit à couvert du soleil. (*D. J.*)

SKIRRHE, s. m. *terme de Chirurgie*; tumeur contre nature qui a essentiellement cinq caracteres qui en sont par conséquent autant de signes pathognomoniques. Il est 1°. dur & renitent; 2°. indolent; 3°. sans changement de couleur à la peau; 4°. sans chaleur; 5°. il se forme peu à peu & par une congestion lente. Cette tumeur tire son nom du mot grec *skirrhos*, qui signifie proprement *un morceau de marbre.*

Le *skirrhe* est formé par l'amas de sucs blancs lymphatiques endurcis, cette mauvaise disposition de la lymphe vient de l'usage d'alimens grossiers ou coagulans, de la vie oisive ou sédentaire, des soucis continuels & chagrins violens, du froid extérieur & de quelques levains étrangers capables d'épaissir les humeurs, tels que les virus véroliques, scrophuleux, &c.

L'épaississement particulier des humeurs recrémenticielles dans quelque viscere, y produit des tumeurs skirrheuses: la bile épaissie cause un *skirrhe* dans le foie; le lait grumelé dans les mamelles; la semence dans les testicules; le chyle dans les glandes du mesentere; la lymphe dans les glandes conglobées, &c. Les coups ou contusions sont des causes externes d'engorgement lymphatique, que la résorption de la sérosité qui sert de véhicule à la lymphe, fait endurcir & dégénérer en *skirrhe*. Le *skirrhe* peut être édémateux, phlegmoneux, ou cancéreux. *Voyez les mots* ŒDÉME, PHLEGMON & CANCER.

Le vrai *skirrhe* est incurable, parce qu'il n'est pas susceptible de résolution. Les remedes fondans & résolutifs, tant intérieurs, qu'extérieurs, en donnant de l'action aux vaisseaux, les feroient se briser contre la masse skirrheuse, & précipiteroient sa dégénération en cancer.

Il y a beaucoup de tumeurs skirrheuses, dont l'humeur est encore sujette à être détrempée & délayée, & qui par conséquent sont résolubles. Pour entreprendre avec prudence la résolution du *skirrhe*, il faut observer si la constitution du sang est visqueuse & gluante; ou si elle est salée, âcre, & muriatique.

Dans le premier cas, on emploie les apéritifs & les fondans d'abord à des doses très-légeres, pour ne point exciter inconsidérément des mouvemens violens dans l'humeur; tels sont les préparations apéritives de mars; les sels fondans, comme l'*arcanum duplicatum*; le sel fixe de tartre. Quelques préparations mercurielles, comme l'aquila alba, l'æthiops minéral. Les gommes fondantes, telle que la gomme ammoniaque; les pillules de savon, qu'on peut rendre plus actives avec les cloportes & le diagrede.

Extérieurement les cataplasmes émolliens & résolutifs, les fumigations avec le cinabre & le storax, ou avec le vinaigre jetté sur des briques rougies au feu, les emplâtres de ciguë, de vigo, diabotanum, &c.

Mais si la constitution du sang est âcre, il faut se servir avec la plus grande circonspection des fondans, & en adoucir l'action en usant de temps en temps de remedes purement délayans, humectans & rafraîchissans, comme les bouillons avec

le poulet ou le veau, & les plantes rafraîchissantes; les bains & demi-bains, le petit lait, les eaux minérales ferrugineuses, & le lait d'ânesse.

Si le *skirrhe* est douloureux, ou qu'il ait de la chaleur, il faut éviter extérieurement toute composition emplastique, capable d'attirer des accidens, en augmentant le mouvement de l'humeur; à moins qu'on ne pense qu'il devient phlegmoneux, & qu'il se dispose à suppurer; mais ces apparences sont très-suspectes dans les parties où se forment ordinairement les cancers.

Le régime doit être extrêmement exact; il faut éviter les alimens échauffans, & toutes les passions de l'ame. *Voyez le traité des tumeurs*, par M. Astruc. (*Y*)

SKULA, (*Géogr. mod.*) montagne de Suede, dans l'Angermanie, près du golfe de Bothnie, entre les rivieres d'Husa & d'Angerman; elle est extrêmement haute & si droite, qu'elle semble menacer ruine. (*D. J.*)

SKYROS, (*Géog. anc.*) *voyez* SCYROS.

SLABODE *ou* SLOBODE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme à Moscou, Petersbourg & dans les autres villes de l'empire Russien, un fauxbourg destiné aux étrangers. On dit la *slabode* des allemands, la *slabode* des tartares, *&c.* ce mot qui est esclavon signifie une *franchise*, à cause des priviléges accordés aux étrangers qui viendront y demeurer. En Sibérie & aux environs de Tobolskoy, on nomme *slabode*, une enceinte environnée d'une muraille de bois qui est presque la seule fortification que l'on connoisse dans ce pays, pour se mettre à couvert des courses des Tartares, non soumis à la Russie.

SLABRES, s. f. (*Marine.*) petites buches qui vont à la pêche du levant.

SLAGE *ou* SLAGUEN, (*Géog. mod.*) petite-ville d'Allemagne, dans la Poméranie, au duché de Wandalie, sur le Wipper, à quelques lieues au-dessus de Rugenwalde. *Long. 34, 15; lat. 54, 37.* (*D. J.*)

SLAGEL, SLAGELS, SLAGEN, (*Géog. mod.*) bourg du Danemarck, dans l'isle de Selande, & le chef-lieu d'une préfecture, *Slagels Herrit*, à laquelle il donne son nom. (*D. J.*)

SLAINE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande; elle a sa source dans le comté de Wicklo, & va se décharger dans la mer d'Irlande, à Wexford. Il est plus vraisemblable que le *Modonus Fluvius* de Ptolomée est la Liffe qui coule à Dublin, que la *Slaine*. (*D. J.*)

SLANTZA, (*Hist. nat. Botan.*) petit arbuste qui croît abondamment dans la peninsule de Kamtschatka. On dit qu'il est de la nature du cedre, excepté qu'il est beaucoup plus petit, & qu'au lieu de s'élever en l'air, il rampe à la surface de la terre. Ses cônes ou ses pommes ne sont que de la moitié de la grandeur de celles du cedre; les habitans du pays les mangent, elles sont fort astringentes, & passent pour un grand remede contre le scorbut: pour cet effet, on les fait bouillir dans de l'eau, & les matelots russes en ont éprouvé l'efficacité.

SLAVE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la Dalmatie. Elle passe à Castelnovo, & se jette dans le golfe de Venise, au-dessous de la ville de Raguse. (*D. J.*)

SLAVES, LES, (*Géog. anc.*) *Slavi*, anciens peuples de la Sarmatie, qui avec les Venedes, s'établirent dans la Germanie, entre l'Elbe & la Vistule; les peuples de ces quartiers ne se trouvant pas en état de leur faire tête, à cause qu'ils étoient épuisés par les grandes migrations qui s'étoient faites.

On ne sait pas au juste le temps où les *Slaves* s'emparerent des terres des Germains. Jornandès & Procope sont les premiers auteurs qui aient parlé des *Slaves*. On lit dans le premier auteur, que l'invasion des Venedes se fit à la fin du cinquieme siecle, & l'on apprend par Paul Diacre qu'à la fin du sixieme siecle, les *Slaves* avoient pénétré dans l'intérieur de la Germanie. Du temps de Dagobert I, roi des François, les *Slaves* firent irruption dans la Thuringe & dans la France Trans-Rhénane, où ils mirent tout à feu & à sang. Il paroît qu'alors ils habitoient dans la Lusace, & dans les terres du haut & du bas-Elbe.

Nous avons les noms d'une partie des peuples qui composoient la nation des *Slaves*. De ce nombre sont les Antes, les *Slavi Behemani* (Bohêmes), les *Maharenses* (le duché des Bohêmes) & les *Slaves* Sorabes, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, aux

confins des Thuringiens & des Saxons. Enfin, les annales de l'empereur Louis le Débonnaire nous apprennent, qu'à la diete de Francfort, ce prince reçut les ambassadeurs & les présens que lui envoyoient les *Slaves* orientaux ; savoir, les Obotrites, les Sorabes, les Wilzes, les Béhémans, les *Marnani*, les *Prædenecenteni* & les Avares de la Pannonie. On met encore au nombre des *Slaves*, les Luciziens, les Rédariens, les Siléfiens, les Polonois, les Havelliens, les Poméraniens, les Cassubiens, les Wagriens, les Rugiens.

Les Antes & les Sclavons, dit Procope, *Bell. goth. l. III, c. xiv*, n'obéissent pas à un roi : mais ils vivent depuis long-temps sous un gouvernement populaire, & déliberent publiquement de tout ce qui concerne leurs intérêts. Ces deux peuples observent les mêmes mœurs ; ils ne reconnoissent qu'un seul Dieu qui a créé le monde, & qui lance le tonnerre : & ils lui sacrifient des bœufs & d'autres victimes. Bien loin de faire dépendre la vie des hommes de la destinée, ils n'avouent pas seulement qu'il y en ait ; mais lorsqu'ils se voient en quelque danger, soit par la violence d'une maladie ou par le sort des armes, ils promettent d'immoler une victime quand ils en seront échappés, & ils ne manquent pas d'y satisfaire ; alors ils croient tenir leur vie de la mort de la victime. Ils rendent aussi des honneurs aux rivieres, aux nymphes & à d'autres divinités, & ils leur présentent des sacrifices, d'où ils tirent des présages de l'avenir. Ils habitent dans de misérables chaumieres, éloignées les unes des autres, & dont ils changent souvent ; ils font la guerre à pié, tenant en leurs mains de petits boucliers, & de petits dards ; ils ne portent point de cuirasses, quelques-uns mêmes ne portent ni tunique, ni manteau : mais ils se couvrent d'un haut de chausse, lorsqu'ils marchent contre l'ennemi. Ils parlent tous la même langue, & ont une taille & une mine toute semblable. Ils sont grands & robustes ; la couleur de leur visage n'est pas fort blanche, ni celle de leurs cheveux fort blonde : elle ne tire pas aussi sur le noir, mais plutôt sur le roux. Leur maniere de vivre est misérable comme celle des Massagetes, toujours dans la crasse. Leur esprit tient beaucoup de la simplicité des Huns, aussi bien que du reste de leurs mœurs ; tel est le récit de Procope, mais il se trompe s'il a cru que tous les *Slaves* vivoient sous un gouvernement populaire ; car les *Slaves* Maharenses, les *Slaves* Bohêmes, les *Slaves* Wilzes, & les *Slaves* Obotrites étoient soumis à des rois ou chefs.

Les *Slaves* ou *Sclavons* passerent le Danube sous l'empire de Justinien, & inonderent l'Illyrie, où ils prirent des forts, qui jusqu'alors avoient été estimés imprenables. Ils se bornerent quelque temps à des courses passageres ; mais à la fin ils établirent dans l'Illyrie une demeure plus stable que dans leur propre pays. Ils donnerent entr'autres leur nom à cette partie de la Pannonie, qui est entre la Save & la Drave, qui fut appellée de là, *Pannonie Slavienne*, & qu'on nomme encore présentement *Esclavonie*. (*D. J.*)

SLAUKAW, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Pologne, au palatinat de Cracovie, à deux milles d'Ilkusch. Il y a dans ses environs quelques mines de plomb mêlé d'argent. (*D. J.*)

SLÉE, s. f. (*Marine.*) sorte de machine, avec laquelle les Hollandois tirent à terre un vaisseau, de quelque grandeur qu'il soit. Voici la description de cette machine, tirée de l'architecture navale de M. Witsen. C'est une planche d'environ un pié & demi de largeur, & dont la longueur est égale à celle de la quille d'un vaisseau de moyenne grandeur. Elle est un peu élevée par derriere, & un peu creuse au milieu ; ensorte que les côtés s'élevent en talud. Il y a dans ces côtés des trous pour y pouvoir passer des chevilles, & le reste est tout uni. Derriere est un crochet, qui reçoit une crampe, avec une chaîne de fer, qui est attachée à une petite machine, où il y a un certain nombre de poulies.

Pour faire usage de cette machine, on la met sous la quille du vaisseau, & on l'attache à côté par derriere avec des crocs ; de sorte qu'elle est droite sous la quille. On la lie ensuite avec le vaisseau fortement, par le moyen des trous qui sont dans les côtés : on met un gros barreau par derriere dans le creux qui est contre l'étam-

bord, & on l'arrête par le moyen d'une cheville qu'on met dans le trou qui est à ce creux, & qui passant de là dans celui qui est à l'extrémité de la planche, entretient fermement l'étambord.

Les choses étant en cet état, & ayant graissé & la machine, & la forme sur laquelle elle est appuyée, un homme, à l'aide des poulies & des cabestans, amene ou tire à lui un vaisseau.

SLEGO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, capitale du comté de même nom, & la seule place remarquable de ce comté. Elle a le privilége de députer au parlement d'Irlande, & de tenir marché. Elle est défendue par un château, & a un assez bon port, mais d'un accès difficile, à cause d'une barre de sable qui le traverse. *Long. 9, 20; lat. 54, 25.* (*D. J.*)

SLEIDEN, *ou* SCHLIDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Juliers; elle est un chef-lieu du comté de même nom, & a une citadelle pour sa défense.

Sturmius (Jean), philologue du xvj^e^ siecle, naquit à *Sleiden* en 1507, & mourut en 1589, à 82 ans. Les meilleurs de ses ouvrages sont ses notes sur la rhétorique d'Aristote & sur Hermogene. Le P. Niceron a fait l'article de ce savant dans son histoire des hommes illustres. Il ne faut pas le confondre avec Sturmius (Jean) né à Malines, ni avec Sturmius (Jean-Christophle), né dans le duché de Neubourg, tous deux mathématiciens & connus par des ouvrages en ce genre. (*D. J.*)

SLESWICK, *ou* SLESWICH, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, capitale du duché de même nom, sur le golfe de Slie, à 6 milles d'Allemagne de Kiel, 11 de Gluckstad, 15 de Hambourg, 17 de Lubeck. Elle est grande, mais sans fortifications, & n'ayant d'autre église dans son enceinte que la cathédrale, où l'on voit les tombeaux des anciens ducs de *Sleswick*. Son évêché est suffragant de Lunden. Cette ville a perdu son état florissant, par les malheurs de toute espece qu'elle a éprouvés consécutivement & qu'elle n'a pu éviter à cause de sa situation, qui se trouve sur les frontieres des Danois, des Saxons & des Suédois, peuples qui se sont toujours fait la guerre, & qui tour à tour ont pris, pillé, brûlé cette malheureuse ville. *Long. 45, 52; lat. 54, 33.* (*D. J.*)

SLESVICK, *duché de*, (*Géog. mod.*) pays de Danemarck, qui est proprement le Jutland méridional. Ce pays a le Nord-Jutland pour bornes au septentrion, la mer Baltique à l'orient, le Holstein au midi, & l'Océan au couchant. Sa longueur est de quinze milles germaniques, & sa largeur à peu près de dix. Il est arrosé d'un grand nombre de rivieres, qui n'offrent dans sa partie occidentale que prairies & pâturages; sa partie orientale consiste en de grandes plaines, qui abondent en toutes sortes de grains.

Ce duché est une ancienne dépendance du royaume de Danemarck. Il est partagé en plusieurs bailliages tous fort peuplés, & dans lesquels on compte quantité de villages, quelques forteresses, & quatorze villes ou bourgs. *Slesvick* en est la capitale. La noblesse de cette province est divisée en quatre cercles, dont le premier est celui d'Hadersleben: les trois autres sont ceux de Tondern, de Flensbourg & de Gottorp.

C'est dans un village de ce dernier cercle, qu'est né *Kunckel* (Jean), célebre chymiste du xvij^e^ siecle, mort en Suede, en 1702. Il se rendit fameux par ses nouvelles inventions, & particuliérement par celle du phosphore d'urine, dont quelques-uns néanmoins lui ont disputé la découverte. Les principaux ouvrages qu'il a publiés sont, 1°. sur l'art de faire le verre; 2°. *observationes de salibus fixis, & volatilibus, auro & argento potabili; nec non de colore metallorum mineralium*, &c. Lond. 1678, *in-8°*. Ce dernier ouvrage avoit d'abord paru en allemand à Hambourg en 1676; 3°. plusieurs observations chymiques du même auteur ont été répandues dans les *mémoires des curieux de la nature.* (*D. J.*)

SLEW-BLOEMI, (*Géog. mod.*) montagnes d'Irlande, dans la province de Leinster, au Quéens-County. Elles donnent la source à trois rivieres, le Barrow, la Shure & la Nure. (*D. J.*)

SLEW-GALEN, (*Géog. mod.*) montagnes d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de Tyrone. Ce comté est

divisé en deux grandes parties par des montagnes qui le traversent dans sa longueur. Ces montagnes ont quelques mines de fer, & donnent la source à diverses petites rivieres, qui coulent vers le lac de Neaugh. (*D. J.*)

SOLDADIA *ou* SOLDAIA, (*Géogr. mod.*) ville sur la côte de la Tartarie-Crimée, entre la ville de Caffa & le cap Jukermen. Cette petite ville est prise pour l'ancienne *Lagyra*. (*D. J.*)

SLOANE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *sloana*, genre de plante dont la fleur est ou monopétale en forme de cloche profondément découpée, ou sans pétales & composée de plusieurs étamines, au milieu desquelles s'éleve un pistil, qui devient dans la suite un fruit rond, membraneux & hérissé de pointes. Ce fruit s'ouvre en quatre parties, & contient des semences oblongues, renfermées dans une loge charnue. Plumier, *nova plant. amer. gen. V.* PLANTE.

SLOBODA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, dans la province de Wiarka, sur la rive droite de la Wiarka, au-dessous de Orlo. (*D. J.*)

SLONIM, (*Géog. mod.*) petite ville du duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale d'un district de même nom, sur la rive gauche de la Sezara. *Long.* 44, 10; *lat.* 52, 40. (*D. J.*)

SLOOTEN, (*Géog. mod.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Frise, capitale du Westergoo, sur le lac nommé *Slooter-meer*, à une lieue du Zuiderzée, & à trois de Sneek. Cette ville est marchande, bien peuplée; elle a pour sa défense un fossé rempli d'eau, des remparts & cinq bastions. Son terroir est fertile en froment & en pâturages. *Long.* 23, 7; *latit.* 53, 3. (*D. J.*)

SLUCZK, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le grand duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale du duché de même nom, sur la riviere de *Sluczh*. Elle est toute bâtie en bois, à l'exception de quelques édifices publics & du palais ducal. *Long.* 45, 58; *lat.* 57, 37. (*D. J.*)

SLYE, *ou* SLIE, *ou* SLEY, (*Géog. mod.*) riviere de Danemarck, dans le Jutland méridional. C'est proprement un golfe de la mer Baltique, qui entre dans les terres, & qui est beaucoup plus long que large. Il a cinq milles de longueur, depuis son embouchure jusqu'à Gottorp. On y pêche toute sorte de poissons; mais l'embouchure est fermée par du sable, de la vase & des pierres, ensorte qu'il n'y a pas assez de fond pour l'entrée des grands vaisseaux. (*D. J.*)

SMALAND, (*Géog. mod.*) ou Gothie méridionale, province de Suede, dans la partie méridionale de la Gothie. Elle est bornée au nord par l'Ostrogothie, au midi par la Schone & par le Bleczing, au levant par la mer Baltique, & au couchant par la Westrogothie. On lui donne environ quarante lieues du levant au couchant, & vingt-cinq à trente du midi au nord, le long de la côte. Elle est partagée en plusieurs territoires, ou en continent & en isles. Calmar est sa capitale. (*D. J.*)

SMALKALDEN, (*Géogr. mod.*) les François écrivent *Smalcalde*, ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au comté de Henneberg, & comprise dans le cercle de Franconie, à un mille de la Werra, à six au sud-ouest d'Erford. C'est la plus considérable de la principauté de Henneberg, & elle appartient aujourd'hui au prince de Hesse-Cassel. Cette ville est renommée dans l'histoire par les confédérations que les princes protestans y firent en 1530, 1537 & 1540, pour la défense de leur religion; d'où la guerre qu'entreprirent contr'eux Charles-Quint & son frere Ferdinand, fut appellée la *guerre smalcalique*, dont l'on sait l'événement. *Long.* 28, 47; *lat.* 51, 9.

Cellarius (Christophle), l'un des plus savans hommes de son pays, naquit à *Smalkalden* en 1638, & mourut à Halle en Saxe en 1707 à 68 ans. Il a donné un grand nombre d'ouvrages, & a procuré la réimpression de plusieurs auteurs anciens; mais entre ses ouvrages, aucun ne lui a fait plus d'honneur que sa géographie ancienne & moderne, dont on a fait plusieurs éditions. On trouvera le catalogue de ses œuvres, avec des remarques dans le P. Nicéron, *tom. V*, *p.* 273 & *suiv.* (*D. J.*)

SMALTE, (*Chimie & Métall.*) nom que l'on donne assez souvent au verre coloré en bleu par le cobalt. *Voyez l'artic.* SAFFRE.

SMARAGDO-PRASE, ſ. f. (*Gramm. Hiſt. nat. Lytholog.*) ſorte de pierre précieuſe, qui tient le milieu entre l'émeraude & la prime d'émeraude. Elle eſt verte; elle a un peu plus de jaune que l'émeraude; elle eſt preſque opaque, rarement tranſparente. On la regarde ou comme une fauſſe émeraude, ou comme une eſpece de pierre néphrétique.

SMARAGDUS, MONS, (*Géogr. anc.*) montagne d'Egypte, ſituée, ſelon Ptolomée, *l. IV*, *c. v*, ſur la côte du golfe arabique; c'eſt peut-être dans cette montagne qu'étoient les mines d'émeraudes dont Héliodore parle ſi ſouvent. (*D. J.*)

SMARTA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de prêtres ou bramines de l'Indoſtan, qui prétendent que les dieux *Viſtnou* & *Iſſuren* ou *Ruddiren*, ne ſont qu'une même divinité, adorée ſous des emblèmes & des figures différentes. Il y a peu de gens du peuple qui adoptent cette ſecte, vu que ſes principes paroiſſent fort au-deſſus de la capacité du vulgaire.

SMECTIS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à la *lard* ou *ſteatite*. *V.* LARD, *pierre de.*

Wallerius dans ſa *minéralogie*, donne ce nom à une eſpece de marne, qu'il nomme *marga fullonum ſaponacea lamelloſa*, ou terre à foulon ſavonneuſe & feuilletée.

SMECTYMNUUS, ſ. m. (*Hiſt. d'Angleterre.*) eſt un terme qui a été célebre du temps des guerres civiles & durant l'interregne. Il étoit formé des lettres initiales des noms de cinq célebres miniſtres presbytériens de ce temps-là, qui ſont Etienne Marshal, Edmond Calamy, Thomas Yong, Matthieu Mewcomen, & Guillaume Spurſtow, qui écrivirent enſemble un livre contre l'épiſcopat, en l'année 1641, d'où leur eſt venu à eux & à leurs adhérens le nom de *ſmectymnuens*.

SMEGMA, ſ. m. (*Méd. anc.*) ce mot ſe trouve ſi ſouvent dans les auteurs grecs, qu'il eſt bon de l'expliquer une fois. Il vient de σμήχειν, *nettoyer* en frottant. C'étoit une eſpece de compoſition d'uſage en ſanté & en maladie. On s'en ſervoit particuliérement pour frotter la peau, pour en ôter les démangeaiſons, pour ouvrir les pores, pour ſoulager les douleurs de la goutte, ou pour les prévenir.

La baſe de cette compoſition étoit ou des choſes adouciſſantes, ou des poudres déterſives, comme de la farine de fêves, des ſemences de melon, de la corne de cerf, de l'antimoine, des os de ſeche, des coquillages, du ſoufre, & des ſels de différentes ſortes. On prenoit auſſi quelquefois de la ſtaphiſaigre, de l'ellébore, de la centaurée, du poivre, du nard, du cardamome; on prenoit encore des gommes & des réſines, comme du maſtic, de l'encens, &c. On brûloit quelques-unes de ces matieres avant que de les pulvériſer, & on en formoit, par le mélange de quelques ſucs, des maſſes qu'on ſéchoit, & qu'on mettoit derechef en poudre, lorſqu'on vouloit en faire uſage.

Ces poudres s'emploient ou ſeules, ou incorporées avec du miel, du vin, de l'huile, de la crême d'orge, & l'on en faiſoit une compoſition de la conſiſtance d'un cataplaſme, dont on s'oignoit le corps en tout ou en partie. L'on y ajoutoit quelquefois du ſavon, & l'on en formoit des eſpeces de ſavonettes; ainſi le *ſmegma* tiroit ſes différentes vertus de la diverſité des drogues qui le compoſoient. (*D. J.*)

SMEIOWITSCH, ſ. m. (*Hiſt. naturelle Méd.*) c'eſt le nom qu'on donne à une maladie qui ſe fait quelquefois ſentir en Ruſſie & en Sibérie. Ceux qui en ſont attaqués ſentent une douleur très-vive, accompagnée de chaleur à un doigt, & il s'y forme un abcès qui devient très-difficile à guérir. Voici le remede que les Tartares y appliquent. On prend une once de graiſſe de porc; une livre de réſine de ſapin, de verd-de-gris & de vitriol de cuivre deux gros; une demi once d'alun, & deux ſcrupules de mercure ſublimé; on met ce mélange ſur le doigt, quand même l'abcès ne ſeroit point encore formé, vu que cela contribue à le mûrir. On prétend que ce remede guérit en peu de jours. *V.* Gmelin, *voyage de Sybérie*. Ce mal reſſemble beaucoup à celui que nous connoiſſons ſous le nom de *mal d'aventure*.

SMENUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans la Laconie. Ce fleuve a ſon embouchure, dit Pauſanias, *l. III*, *c. xxiv*, à la gauche d'un promontoire fort élevé,

ſur lequel il y a un temple de Diane, ſurnommé *Dictynea*, en l'honneur de laquelle il ſe célebre un jour de fête tous les ans. Je ne connois point de fleuve, pourſuit Pauſanias, dont les eaux ſoient plus douces, ni meilleures à boire. Il a ſa ſource dans la montagne de Taïgete, & paſſe à cinq ſtades de la ville. C'eſt le fleuve Sménéos de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

SMIHEL, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Budziac, ou la Beſſarabie, ſur la bouche la plus ſeptentrionale du Danube, environ à quatre milles au-deſſus de Kilia-Nova, qui eſt vraiſemblablement Tomes.

SMILAX, ſ. m. (*Botan.*) entre les ſix eſpeces de *ſmilax* établies par Tournefort, nous décrirons la premiere, qu'il appelle *ſmilax aſpera, fructu rubente, I. R. H., p. 654*, on la nomme en françois *liſeron épineux*. Elle pouſſe pluſieurs tiges longues, dures, cannelées, ſarmenteuſes, rameuſes, pliantes, garnies d'épines & de mains ou vrilles, par le moyen deſquelles elles s'attachent & s'entortillent autour des arbriſſeaux voiſins. Ses feuilles naiſſent ſeules par intervalles, amples, ſemblables à celles du *tamnus*, mais plus épaiſſes, fermes, nerveuſes, armées d'épines, tant ſur les bords que ſur le dos, marquetées aſſez ſouvent de taches blanches.

Ses fleurs naiſſent par grappes aux ſommités des rameaux, petites, blanches, odorantes, compoſées chacune de ſix pétales, diſpoſées en étoile, avec autant d'étamines à ſommet oblong. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits ronds comme des raiſins, mollets & rouges dans leur maturité, qui contiennent deux ou trois ſemences rondes, liſſes, douces au toucher, d'une couleur rouge brune en dehors, blanches en dedans, d'un goût fade & déſagréable. Sa racine eſt ſerpentante, groſſe comme le doigt, noueuſe, fibreuſe, blanchâtre & vivace.

Cette plante croît aux lieux incultes, le long des haies, au bord des chemins, & ſur les montagnes, en Provence, en Languedoc, & autres pays chauds; on la cultive auſſi dans les jardins; elle fleurit au printemps, & ſon fruit murit en juillet. Ses racines s'emploient en médecine pour deſſécher & exciter la ſueur. (*D. J.*)

M. De Jaucourt ne décrivant qu'une eſpece de ſmilax dans l'art. ci-deſſus, M. de Tſchoudi y a ſupléé par la deſcription exacte des différentes eſpeces de cette plante.

SMILAX, (*Jardin. Botan.*) en anglois *rough bindweed*, en allemand *ſtechwinde*.

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles naiſſent ſur des individus différens; les premieres ont un calice campaniforme compoſé de ſix feuilles, & ſont dépourvues de pétales, mais elles portent ſix étamines que terminent des ſommets oblongs; le calice des fleurs femelles eſt exactement ſemblable à celui des fleurs mâles, excepté qu'il n'eſt pas permanent; au lieu de pétales & d'étamines, elles renferment un embryon ovale qui ſupporte trois ſtyles très-déliés, couronnés par des ſtigmates oblongs & recourbés; l'embryon devient une baie charnue & globuleuſe à deux cellules, contenant chacune un petit noyau arrondi.

Eſpeces dures.

1. *Smilax* à tige épineuſe & anguleuſe, à feuilles cordiformes, à dents terminées en épines, d'Italie.

Smilax caule aculeato angulato, foliis dentato-aculeatis, cordatis. Linn. *Sp. pl.*

Smilax with angular prickly ſtalk and heart-shaped prickly, indented leaves.

2. *Smilax* à tige épineuſe & anguleuſe, à feuilles condiformes inarmées, de Syrie.

Smilax caule aculeato angulato, foliis cordatis inermibus. Mill.

Smilax with an angular prickly ſtalk and ſmooth heart-shaped leaves.

3. *Smilax* à tige épineuſe & anguleuſe, à feuilles inarmées cordiformes renverſées, de Virginie.

Smilax caule aculeato, angulato, foliis inermibus retuſo-cordatis. Mill.

Smilax with retuſe heart-shaued unarmed leaves.

4. *Smilax* à tige épineuſe pyramidale, à feuilles inarmées, cordiformes-oblongues & à pluſieurs nervures, de la Caroline.

Smilax caule aculeato tereti, foliis inermibus cordatis-oblongis, multinerviis. Linn. *Sp. pl.*

Smilax with a taper prickly ſtalk and oblong heart-

heart-shaped unarmed leaves with many veines.

5. *Smilax* à tige inarmée pyramidales, à feuilles inarmées, ovale-cordiformes, à trois nerfs, à fleurs diſpoſées en corymbes, de la Caroline.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus ovato-cordatis trinerviis, floribus corymboſis. Mill.

Smilax with a taper unarmed ſtalk, oval, heart-shaped, unarmed leaves and flowers in a corymbus.

6. *Smilax* à tige inarmée pyramidale, à feuilles inarmées lancéolées, de la Caroline.

Smilax caule inermi, tereti, foliis inermibus lanceolatis. Mill.

Smilax with a taper unarmed ſtalk and ſpear-shaped, unarmed leaves.

Eſpeces tendres.

7. *Smilax* à tige épineuſe un peu conique, à feuilles inarmées, ovales-cordiformes.

Smilax caule aculeato teretiuſculo, foliis inermibus ovato-cordatis. Linn. *Sp. pl.*

Smilax with a taper prickly ſtalk and oval, heart-shaped, unarmed leaves.

8. *Smilax* à tige conique un peu épineuſe, à feuilles inarmées cordiformes à trois nerfs.

Smilax caule ſubaculeato tereti, foliis inermibus cordatis trinerviis. Mill.

Smilax with a taper ſtalk having a few ſmall thorns and unarmed heart-shaped leaves with three veines.

9. *Smilax* à tige épineuſe conique, à feuilles inarmées en forme de fleches un peu obtuſes & à trois nerfs.

Smilax caule aculeato tereti, foliis inermibus ſagittatis obtuſiuſculis trinerviis. Mill.

Smilax with a prickly taper ſtalk and blunt halberd pointed, unarmed leaves.

10. *Smilax* à tige épineuſe conique, à feuilles ovales-lancéolées, à nerfs épineux par le deſſous.

Smilax caule aculeato tereti foliis ovato-lanceolatis, nervis foliorum infernè aculeatis. Mill.

Smilax with a taper prickly ſtalck, and oval ſpear-shaped leaves whoſe veines on the under ſide are prickly.

11. *Smilax* à tige anguleuſe & épineuſe, à feuilles lancéolées, inarmées, terminées en pointes aiguës.

Smilax caule aculeato angulato, foliis lanceolatis inermibus acuminatis. Mill.

Smilax with an angular prickly ſtalk, and ſpear-shaped acute pointed unarmed leaves.

12. *Smilax* à tige inarmée conique, à feuilles inarmées ovales-cordiformes à cinq nerfs, & à fleurs en corymbes.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus, ovato-cordatis quinquenerviis, floribus corymboſis. Mill.

Rouge bindweed with a taper unarmed ſtalk, oval heart-shaped unarmed leaves, and flowers, in a corymbus.

13. *Smilax* à tige conique inarmée, à feuilles inarmées ovales à trois nerfs.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus ovatis trinerviis. Mill.

Smilax with and unarmed taper ſtalk, and oval unarmed leaves with three veines.

14. *Smilax* à tige inarmée conique, à feuilles inarmées oblong-cordiformes à trois nerfs.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus oblongo-cordatis trinerviis. Mill.

Smilax with a taper unarmed ſtalk, and oblong heart-shaped unarmed leaves with three veines.

15. *Smilax* à tige inarmée conique, à feuilles inarmées cordiformes-oblongues à trois nerfs & terminées en pointe.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus cordato-oblongis trinerviis cum acumine. Mill.

Smilax with a taper unarmed ſtalk, and heart-shaped oblong-leaves having three veines ending with acute points.

16. *Smilax* à tige inarmée conique, à feuilles inarmées cordiformes ſur les petits rameaux, à grouppes de fleurs ovale-oblongues.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus, caulinis cordatis, racemis ovato-oblongis. Linn. *Sp. pl.*

Smilax with an unarmed taper ſtalk unarmed heart-shaped leaves on the letter branches and oval-oblong bunches of flowers.

La premiere eſpece eſt indigene de l'Italie & de l'Eſpagne; c'eſt un arbriſſeau volubile, pourvu de mains ou vrilles, au moyen deſquelles il s'accroche aux ſupports voiſins, il monte à leur aide à ſix ou huit pieds de haut; ſes racines traînantes ſont compoſées de pluſieurs phalanges charnues, c'eſt de leurs nœuds que s'élevent les tiges qui ſont anguleuſes; les feuilles ſont étroites & pointues, leurs bords & quelquefois la veine du milieu ſont garnis par le deſſous de petites épines rougeâtres & courbées par le bout; le bas

ſe termine en deux orillons, le verd en eſt foncé & maculé d'une teinte claire; les fleurs petites & blanches naiſſent en petites grappes des côtés des ſarmens dans les individus femelles, il leur ſuccede des baies rouges qui mûriſſent en automne.

La ſeconde eſpece croît naturellement en Syrie; les tiges ſont quadrangulaires & épineuſes; les feuilles n'ont point d'épines par les bords: cet arbriſſeau ſarmenteux s'éleve juſqu'à la cime des arbres; les fleurs & le fruit ſont comme dans l'eſpece *n*°. *1*.

Le *n*°. *3* eſt naturel de Virginie; ſes fleurs naiſſent en grappes longues & lâches aux côtés des branches; les baies ſont petites & rouges.

Le *n*°. *4* habite la Caroline; les tiges ſont rondes & épineuſes; les feuilles ſans armes, oblongues & cordiformes, ont des veines longitudinales par-deſſous; les fleurs naiſſent comme celles de l'eſpece précédente; les baies ſont noires.

Le *n*°. *5* croît dans les mêmes contrées; les tiges ſont rondes & ſans épines, & ne s'élevent qu'à trois ou quatre pieds; les fleurs naiſſent aux côtés des branches de chaque joint, elles ſont portées par de très-courts pédicules, & grouppées en bouquets arrondis, il leur ſuccede des baies rouges: c'eſt auſſi dans la Caroline que ſe trouve l'eſpece *n*°. *6*; la tige eſt groſſe, ronde & inarmée, elle s'éleve à la faveur des buiſſons & des arbres voiſins à dix ou douze pieds; les feuilles ſont épaiſſes; les fleurs naiſſent en bouquets arrondis aux côtés des branches; les baies ſont noires.

Si ces ſix premieres eſpeces ſouffrent quelquefois de nos hivers les plus rigoureux, du moins leur ſurvivent-elles par leurs principales tiges, & leurs racines ne périront jamais, ſi l'on met de la litiere par-deſſus; ainſi ces *Smilax*, du petit nombre des arbriſſeaux grimpans, à feuilles pérennes, ſont précieux pour l'ornement des boſquets d'hiver, ſoit qu'on les laiſſe ſerpenter après le tronc des arbres, ou ſe répandre ſur les touffes des buiſſons; qu'on les attache après des tuteurs, ou qu'on en garniſſe des cintres & des tonnelles. On peut les multiplier par les baies qui ne levent que la ſeconde année; cette voie eſt longue: la plus expéditive, & la plus ſûre eſt de partager au commencement d'octobre les racines des piés les plus forts, & de planter à demeure les ſurgeons qui s'en élevent, ayant ſoin d'arroſer de temps à autre, pour hâter avant l'hiver le développement des nouvelles racines, ou mettez tout de ſuite de la menue litiere autour; & ſi le froid devenoit exceſſif, il ſeroit bon d'envelopper les tiges de paille, en leur donnant de l'air néanmoins, toutes les fois que le temps le permettroit; car ces plantes ſouffrent infiniment de la privation de ce fluide: il ne faut faire ſubir aux *Smilax* le retranchement des tiges de leurs piés que tous les trois ou quatre ans, autrement on les dégarniroit de maniere à leur ôter tout leur effet, que le faiſceau de leurs tiges, garnies de feuilles d'un beau verd glacé, rend très-agréables.

Les autres eſpeces ſont naturelles de la Nouvelle-Eſpagne & de la Jamaïque, comme elles ne produiſent nul effet par leurs fleurs, on ne les cultive que pour le complément des collections de botanique; elles demandent toutes l'abri dans une ſerre très-échauffée. On m'a envoyé, ſous le nom de *ſalſe-pareille*, un *Smilax*, que je crois être notre *n*°. *5*. *Voyez* SALSEPAREILLE (*Matiere médicale.*). (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.

SMILLE, ſ. f. *terme de Maçonnerie*, c'eſt un marteau qui ſert à piquer le moëllon ou le grais, on appelle moëllon *ſmillé* ou *eſmillé*, quand il eſt piqué avec la *ſmille*.

SMINTHE, (*Géog. anc.*) *Smintha*, ville de l'Aſie mineure, dans la Troade, ſelon Etienne le géographe, Euſtathe, & Q. Calaber. Elle donnoit ſon nom à une montagne voiſine, appellée *Sminthium nemus*. Cette ville, qui eſt nommée *Sminthium* par Strabon, *l. X*, *p. 473*, étoit voiſine d'Hamaxitia, & ſe trouvoit déſerte du temps de ce géographe, qui nous apprend qu'il y avoit divers lieux appellés *Sminthe*; ſavoir, deux près d'Hamaxite, hors du temple d'Apollon ſminthien, d'autres dans le territoire de Lariſſe, dans l'iſle de Rhodes, & en pluſieurs autres endroits. *Smintha* fut une ville ſur la côte de l'Helleſpont. Elle devoit ſa fondation à une colonie de Cré-

tois, & elle avoit un temple où Apollon rendoit des oracles. Homere parle de *Sminthe* dans le premier livre de l'Iliade.

. . . . . Τενέδοιο ἶφι ἀνάσσεις,
Σμινθεῦ.

(*D. J.*)

SMINTHIEN *ou* SMINTHIE, adj. (*Mythologie.*) est une épithete qu'on donne à Apollon, qui vient du grec σμινθος, qui signifie un *rat*.

On donne deux origines à ce nom : on dit d'abord qu'il y avoit dans la ville de Chrise en Misie un prêtre d'Apollon, appellé *Crisis*, contre lequel ce dieu étant irrité par la négligence avec laquelle il remplissoit son ministere, envoya une grande quantité de rats pour ravager ses terres. Mais Crisis ayant appaisé ce dieu, Apollon vint lui-même à son secours, & détruisit tous les rats à coups de fleches : en mémoire de cette événement Crisis bâtit un temple à son libérateur, sous le nom d'Apollon *sminthien*, & ce temple devint célebre par un oracle.

Clément Alexandrin raconte à ce sujet une autre histoire dans son *exhortation aux Grecs*. Les Crétois, dit-il, ayant dessein d'établir une colonie, consulterent l'oracle d'Apollon, pour savoir en quel lieu ils se fixeroient. La réponse fut, qu'ils devoient choisir l'endroit où les enfans de la terre s'opposeroient à leur passage. Quand ils furent arrivés dans l'Hellespont, les rats rongerent pendant la nuit toutes les cordes de leurs arcs ; ce qu'ils prirent pour un accomplissement de l'oracle, & bâtirent dans ce lieu une ville qu'ils appellerent *Smynthe*, un temple à Apollon *smintheus*, & tinrent pour sacrés tous les rats des environs de ce temple.

SMOLENSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, capitale du duché de même nom, sur la rive droite du Nieper, sur les confins de la Moscovie, à 78 lieues au sud-ouest de Moscou. Elle est grande & fortifiée d'un bon château, qu'on voit sur une montagne. Son évêché est suffragant de Gnesne. Cette ville a été souvent le théâtre de la guerre. Elle appartenoit d'abord aux grands ducs de Russie, fut ensuite conquise par le grand duc de Lithuanie, au commencement du xv^e^ siecle, & reprise, cent ans après, par ses anciens maîtres. Sigismond III roi de Pologne s'en empara en 1611. Le czar Alexis, pere de Pierre le grand, la recouvra en 1654. Les Polonois lui céderent toutes leurs prétentions sur cette place en 1687, & depuis lors, elle a toujours fait partie de l'empire de Russie. *Long. 50, 38 ; lat. 54, 52.* (*D. J.*)

SMOLENSKO, *duché de*, (*Géog. mod.*) duché de l'empire de Russie, borné au nord par la principauté de Biéla, au midi par une partie de la Séverie, au levant par le duché de Moscou, & au couchant par les palatinats de Msciflaw & de Witepsk. Le duché de *Smolensko* fait une partie de l'ancienne Sarmatie européane ; il composoit avec le duché de Moscovie la Russie blanche proprement dite. Sa capitale porte le même nom de *Smolensko*. (*D. J.*)

SMYRNE, (*Géog. anc. & Médailles.*) ville célebre de l'Ionie, à 150 stades au midi du fleuve Hermus, au fond d'un grand golfe, avec un port spacieux qui subsiste encore le même. Elle fut fondée 1114 ans avant J. C. 168 ans après la prise de Troie. Strabon l'a décrite avec soin, telle qu'elle étoit de son temps : voici comme il en parle.

Lorsque les Lydiens eurent détruit *Smyrne*, la campagne d'alentour n'étoit peuplée que de villages pendant quatre cent ans ou environ. Antigonus la rebâtit, & Lysimachus après lui ; c'est aujourd'hui une des plus belles villes d'Asie. Une partie est bâtie sur la montagne ; mais la plus grande partie est dans une plaine, sur le port, vis-à-vis du temple de la mere des dieux & du gymnase ou de l'école. Les rues sont les plus belles du monde, coupées en angles droits, & pavées de pierre. Il y a de grands portiques carrés au plus haut & au plus bas de la ville, avec une bibliotheque & un homérion qui est un portique carré avec un temple où est la statue d'Homere : car ceux de *Smyrne* sont fort jaloux de ce qu'Homere a pris naissance parmi eux, & ils ont un médaillon de cuivre qu'ils appellent *homérion* de son nom. La riviere de Melès coule le long des murailles. Entre les autres commodités de la ville, il y a un port qui se ferme quand on veut.

On voit par ce paſſage de Strabon, que les Lydiens avoient détruit une ville encore plus ancienne que celle qu'il décrit ; & c'eſt de celle dont parle Hérodote, lorſqu'il aſſure que Gigès roi de Lydie déclara la guerre aux Smyrnéens, & qu'Halyates ſon petit-fils s'en empara. Elle fut enſuite maltraitée par les Ioniens, ſurpriſe par ceux de Colophon, enfin rendue à ſes propres citoyens, mais démembrée de l'Eolide ſous l'empire des Romains.

La *Smyrne* de Strabon étoit vraiſemblablement ſur une montagne au ſud de la nouvelle & au couchant de la haute forteresse ; car on y voit pluſieurs monceaux de pierre, outre un grand bâtiment démoli. Ce bâtiment peut avoir été le temple de Cybele, la grand'mere des dieux. Pour ce qui eſt de l'homérion, on pourroit croire qu'on l'a appellé le *temple de Janus*, peut-être à cauſe de quelque reſſemblance avec celui de Rome, car il n'eſt pas fort éloigné de la riviere que l'on ſuppoſe avoir été celle de Melès. C'eſt un petit portique ou bâtiment carré de pierre, d'environ trois braſſes de long & de large, avec deux portes oppoſées l'une à l'autre, l'une au nord & l'autre au ſud, avec une grande niche en dedans contre la muraille orientale, où pouvoit être l'effigie d'Homere, quoiqu'il y en ait qui aſſurent que c'étoit un temple de Janus.

On ne peut guere conjecturer où étoit le *gymnaſium*, non plus que les beaux portiques qui ornoient cette place. Le port qu'on ouvroit & que l'on fermoit quand on vouloit, pouvoit être cette petite place carrée ſous la citadelle, qui ſert à préſent de havre aux galeres & aux autres petits vaiſſeaux. Mais le théatre & le cirque ne ſont pas des moindres reſtes des antiquités de cette ville, quoique Strabon n'en parle point, apparemment parce qu'ils n'exiſtoient pas encore de ſon temps.

Le théatre étoit ſur le penchant d'une montagne, au nord de la citadelle, & bâti de marbre blanc. On l'a détruit dans le ſiecle paſſé pour faire un kan nouveau, & un bazar qui eſt voûté de pierres de taille, & long de quatre cent pas. On a trouvé dans les fondemens un pot de médailles qui ſont toutes de l'empereur Gallien, de ſa famille, & des tyrans qui régnoient en même temps que lui ; ce qui feroit conjecturer que cet empereur avoit fait bâtir ce ſuperbe édifice, ou que du moins il avoit été bâti de ſon temps. Il y en a pourtant qui aſſurent qu'il fut bâti du temps de l'empereur Claude. Ils ſe fondent ſur ce qu'on a trouvé dans la ſcene de ce théatre une baſe de ſtatue qui n'avoit que le mot de *Claudius*. Ce n'eſt pas là néanmoins une preuve ſuffiſante, parce qu'il eſt aſſez ordinaire de trouver dans les fondemens des anciens bâtimens les médailles des fondateurs ou des empereurs contemporains.

Le cirque étoit creuſé profondément dans la montagne qui eſt au couchant de la citadelle. Il eſt ſi bien détruit, qu'il n'en reſte, pour ainſi dire, que le moule : on en a emporté tous les marbres, mais le creux a retenu ſon ancienne figure. C'eſt une eſpece de vallée de 465 piés de long, ſur 120 de largeur, dont le haut eſt terminé en demi-cercle & le bas eſt ouvert en quarré. Cet endroit préſentement eſt fort agréable par ſa pélouſe, car les eaux n'y croupiſſent point. Il ne faut pas juger de la véritable grandeur du cirque ou du ſtade, par les meſures que nous avons rapportées ; on ſait que ces ſortes de lieux n'avoient ordinairement que 125 pas de long, & qu'on les appelloit *diaules*, quand ils avoient le double d'étendue comme celui-ci. On découvre de cette colline toute la campagne de *Smyrne* qui eſt parfaitement belle, & dont les vins étoient eſtimés du temps de Strabon & d'Athénée.

On voit dans ce même endroit quantité d'anciens fondemens, mais on ne ſait point ce que c'étoit. Les inſcriptions qu'on y trouve, & qui concernent toutes la ville de *Smyrne*, ſont en aſſez grand nombre ; quoique la plupart ne ſoient que des fragmens où on lit le nom des empereurs Tibere, Claude & Néron. Strabon donne à pluſieurs princes le titre de *reſtaurateurs* de *Smyrne ;* & le fragment d'une de ces inſcriptions attribue la même gloire à l'emreur Adrien en ces termes : ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ. ΑΔΡΙΑΝΩΙ. ΟΛΥΜΠΙΩΙ ΣΩΤΗΡΙ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΗΙ ; c'eſt-à-dire : « à l'empereur Adrien, olympien, ſauveur, & fondateur ».

Spon a tranſcrit une grande inſcription

tirée du même lieu ; c'est une lettre des empereurs Severe, Antonin & Caracalla à ceux de *Smyrne ;* en voici la traduction : « Les très-divins empereurs Severe & Antonin, à ceux de *Smyrne*. Si Claudius Rufinus votre citoyen, lequel à cause de son application aux études & à l'art d'orateur, est dispensé des charges publiques selon les divines constitutions établies par nos ancêtres, est néanmoins obligé par une nécessité indispensable, & à votre réquisition, d'accepter l'emploi de gouverneur, faites ensorte qu'il ne soit pas troublé par d'autres occupations, comme il est juste; car ce seroit une chose indigne de lui que l'affection qu'il vous porte, lui devînt onéreuse ; puisque c'est vous-mêmes qui avez demandé cette grace pour lui. Bien vous soit. Les députés ont été Aurélius, Antonius & Ælius Spératus ».

On a donné dans les mémoires de Littérature, *tome IV*, *pag. 65*, une inscription grecque envoyée de *Smyrne*, avec des *remarques* par M. Kuster. Cette inscription traduite en françois, porte :

Hermogène fils de Charimede, qui a écrit de la médecine, est mort âgé de soixante & dix-sept ans, & ayant laissé autant de traités.

De médecine, soixante-douze.

De livres historiques, savoir, de la ville de *Smyrne*, deux.

De la sagesse d'Homere un, de sa patrie un.

De l'origine des villes d'Asie deux, de ces villes de l'Europe quatre, de celles des isles un.

De la mesure de l'Asie par stades un, & de celles de l'Europe un.

Des stratagêmes deux.

Un catalogue des Ioniens, & la succession des magistrats de *Smyrne* selon l'ordre des temps.

Si tous ces ouvrages ne s'étoient pas perdus, nous aurions plus de connoissance que nous n'avons de la ville de *Smyrne*, car cet Hermogène médecin en étoit sans doute natif.

Nous observerons en passant, que cette inscription en son honneur écrit Ζμύρνης par un z, & Ζμυρναίων, au lieu de Σμυρναίων. Il ne faut pas s'imaginer que ce soit une faute du graveur ; au contraire le nom de *Smyrne* s'écrivoit anciennement aussi bien par un *Z* que par un Σ, quoique plus souvent par un Ζ : Lucien nous apprend cela dans son traité qui a pour titre *jugement des voyelles*. Dans ce traité, la lettre Σ par une prosopopée, dit que souffrant assez patiemment le tort que les autres lettres lui faisoient, elle ne s'étoit jamais plaint de la lettre *Z* qui lui avoit ôté les mots de *Smaragde* & de *Smyrne*. Outre cela, il y a des médailles anciennes où au lieu de Σμυρναίων, il se trouve Ζμυρναίων par un *Z ;* M. de Boze en avoit deux dans son cabinet. On trouve *Zmyrnæorum* au lieu de *Smyrnæorum*, dans une ancienne inscription latine citée par Gruter.

Les marbres d'Oxford nous offrent aussi des inscriptions curieuses de *Smyrne ;* mais les médailles frappées dans cette ville, la font mieux connoître. Plusieurs de ces médailles nous apprennent qu'elle avoit un Prytanée, car elles font mention de ses Prytanes.

La place du château de *Smyrne* moderne étoit occupée dans le temps de la belle Grece par une citadelle sous la protection de Jupiter éthérée, ou qui présidoit aux lieux élevés. Pausanias assure que le sommet de la montagne de *Smyrne* appellé *Coryphe*, avoit donné le nom de *coryphéen* à Jupiter qui y avoit un temple. Il y a un beau médaillon où ce dieu éthérée est représenté assis, aussi bien que sur une médaille de Vespasien, où le même dieu assis tient de la main droite une victoire, & une haste de la main gauche.

M. de Boze a publié dans les mémoires de Littérature *tome XVII*, *in-4°.* des *réflexions* savantes sur une médaille antique frappée par les habitans de la ville de *Smyrne* en l'honneur de Sabinia Tranquillina, femme de Gordien Pie. On voit d'un côté sur cette médaille le buste d'une princesse, représentée sous la figure & avec les attributs de Cérès, tenant d'une main des épis, & de l'autre une corne d'abondance : on lit autour de ce portrait, СΜΥΡΝΑΙΩΝ. ΠΡΩΤΩΝ. ΑСΙΑС.

Au revers est une femme debout, le pié droit appuyé contre une proue de vaisseau, la tête couronnée de tours, & les cheveux noués & soutenus par derriere avec une

espece de ruban : son habillement relevé & plissé à la maniere de nos anciennes cottes-d'armes, finit de même au-dessus du genou : elle tient de la main droite une patere, & de la gauche cette sorte de bouclier contourné, qui étoit particulier aux amazones & qu'on nommoit *pelto*. On remarque au-dessous un bout de draperie ou une espece de petite serviette, qui aidoit sans doute à tenir le bouclier plus ferme, & qui pouvoit encore servir à d'autres usages.

A ces différens symboles, il est aisé de reconnoître l'amazone à qui les habitans de *Smyrne* rapportoient le nom, l'origine & la fondation de leur ville. La couronne de tours auroit peut-être suffi pour l'indiquer; mais ils ont été bien aises d'exprimer encore par la patere que les cérémonies religieuses, les sacrifices sur-tout qu'on avoit coutume de faire en ces sortes d'occasions, n'avoient pas été oubliés ; & quant à la proue de vaisseau qui est l'attribut ordinaire des villes maritimes, on sait que *Smyrne* a toujours passé pour un des meilleurs ports de l'Archipel.

Autour de ce type ingénieux regne une inscription dont la plupart des mots sont abrégés ; elle doit être lue ainsi, ΕΠί Cτρατηγοῦ Μαρχου ΑΥΡηλιου ΤΕΡΤΙΟΥ ΑCΙΑΡΧΟΥ; & les deux légendes réunies disent que la médaille ou monnoie dont il s'agit a été frappée par les *Smyrnéens* qui sont les premiers de l'Asie, sous la prêture de Marcus Aurélius Tertius, Asiarque.

Quand les villes de la Grece & de l'Asie mineure passerent sous la domination des Romains, elles furent, ce semble, encore plus jalouses qu'auparavant des titres d'honneur dont elles jouissoient, & plus attentives à se maintenir dans les droits qu'elles croyoient avoir insensiblement acquis les unes sur les autres. Les historiens ont négligé ce détail, mais les monumens antiques nous en ont conservé des preuves sensibles : telle est entr'autres celle qui se tire du titre de *premiere ville de l'Asie* que *Smyrne* se donne sur la médaille dont on vient de parler : il y en a plusieurs autres qui la confirment. Les Smyrnéens, dit Tacite, se vantoient d'être les premiers de tous les peuples de l'Asie, qui avoient dressé dans leur ville un temple à Rome dans le même temps qu'il y avoit de puissans rois en Asie, qui ne connoissoient pas encore la valeur des Romains.

Trois villes célebres, Pergame, Ephese & *Smyrne*, se disputerent vivement cette primatie de l'Asie sous l'empire des deux premiers Antonins. Jusques-là elles avoient vécu dans une parfaite intelligence : il y avoit même entr'elles une association particuliere, qui mettoit en commun pour les habitans de chacune le droit de bourgeoisie, l'usage des temples, le culte des divinités, les sacrifices, les fêtes & les jeux; & cette association marquée sur la plupart de leurs médailles y est exprimée en ces termes : ΕΦΕΣΙΩΝ ΣΜΥΡΝΑΙΟΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Une malheureuse idée de préséance les divisa bientôt. Pergame abandonna la premiere ses prétentions pour le bien de la paix, mais rien ne put détacher *Smyrne* du titre de *premiere de l'Asie*, car immédiatement après la mort de Marc-Aurele elle fit frapper, en l'honneur de Commode, une médaille où on lit, comme sur les précédentes : ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ.

L'ambition ou la diligence des Smyrnéens ne porta pas grand préjudice aux habitans d'Ephese, qui, selon toutes les apparences favorisés par Septime Severe, frapperent deux médailles en son honneur, l'une avec la légende ordinaire, ΕΦΕΣΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑΣΙΑΣ; l'autre avec cette inscription détournée, ΖΕΥΣ ΕΦΕΣΙΟΣ ΠΡΩΤΟΣ ΑΣΙΑΣ, « le premier Jupiter des Ephésiens est le premier de l'Asie ».

Smyrne voulant enrichir sur les expressions d'Ephese, fit frapper en l'honneur de Caracalla un médaillon, où elle ajouta au mot ΠΡΩΤΗ ΑCΙΑC ceux de ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ.ΜΕΙΕΘΕΙ, pour marquer qu'elle étoit la premiere & la plus considérable ville de l'Asie par sa grandeur & par sa beauté : cependant ces termes affectés, loin de lui donner un nouvel avantage, furent regardés comme une restriction favorable aux Ephésiens, qui ne trouverent rien de plus précis pour assurer leur victoire que l'inscription qu'ils mirent au revers d'une médaille de Macrin, ΕΦΕΣΙΩΝ ΜΟΝΩΝ. ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ,

« des Ephéſiens qui ſont les ſeuls premiers de l'Aſie ».

En même temps que *Smyrne* diſputoit de rang avec Epheſe, ſes médailles nous apprennent qu'elle étoit liée de confédération avec pluſieurs autres villes, comme avec Thyatire, Apollinaris & Hiérapolis. L'aſſociation avec cette derniere ville ſemble même avoir été ſolemniſée par quelques jeux, car on a des médailles où cette confédération, ὁμονόια, eſt repréſentée par deux urnes remplies de branches de palmier.

Il y a des médailles de *Smyrne* qui nous apprennent d'autres particularités. Telles ſont les médailles qu'elle a frappées des empereurs Tite & Domitien, avec une figure chargée ſur le revers qui porte un rameau dans ſa main droite, une corne d'abondance dans la gauche; l'eau qui en tombe repréſente la riviere d'Hermus. On y lit les mots ſuivans : ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΕΡΜΟΣ ΕΠΙ ΙΩΝΙΟΥΣ, c'eſt-à-dire, « Hermus des habitans de *Smyrne* dans l'Ionie » : on en peut recueillir que ceux de *Smyrne* tiroient tribut de la riviere d'Hermus, & qu'elle étoit annexée à l'Ionie.

Mais pour dire quelque choſe de plus à la gloire de *Smyrne*, elle fut faite néocore ſous Tibere avec beaucoup de diſtinction; & les plus fameuſes villes d'Aſie ayant demandé la permiſſion à cet empereur de lui dédier un temple, *Smyrne* fut préférée. Elle devint néocore des Céſars, au lieu qu'Epheſe ne l'étoit encore que de Diane; & dans ce temps-là les empereurs étoient bien plus craints, & par conſéquent plus honorés que les déeſſes. *Smyrne* fut déclarée néocore pour la ſeconde fois ſous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford; enfin elle eut encore le même honneur lorſqu'elle prit le titre de *premiere ville d'Aſie* ſous Caracalla, titre qu'elle conſerva ſous Julia Mœſa, ſous Alexandre Severe, ſous Julia Memmœa, ſous Gordien Pie, ſous Otacilla, ſous Gallien & ſous Salonine.

Spon cite une médaille de cette ville qui préſente le frontiſpice d'un temple, une divinité debout entre des colonnes, & cette légende autour, ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ... Γ ... ΝΕΩΚΟΡΩΝ. c'eſt-à-dire, *le ſénat de Smyrne trois fois néocore.* Il ſemble que cette médaille ſuppoſe une divinité protectrice du ſénat, lequel ils appelloient *ſaint*, comme il paroît par le titre d'une inſcription de cette ville qui dit : A la bonne fortune, à l'illuſtre métropolitaine, néocore pour la troiſieme fois de l'empereur, conformément au jugement du ſaint ſénat de *Smyrne* ».

Au défaut des médailles, l'hiſtoire nous inſtruit des diverſes révolutions de cette ville. Dès que les Romains en furent les maîtres, ils la regarderent comme étant la plus belle porte d'Aſie, & en traiterent toujours les citoyens fort humainement; ceux-ci, pour n'être pas expoſés aux armes des Romains, les ont beaucoup ménagés & leur ont été fideles. Ils ſe mirent ſous leur protection pendant la guerre d'Antiochus; il n'y a que Craſſus proconſul romain qui fut malheureux auprès de cette ville. Non-ſeulement il fut battu par Ariſtonicus, mais pris & mis à mort : ſa tête fut préſentée à ſon ennemi, & ſon corps enſéveli à *Smyrne*. Porpenna vengea bientôt les Romains, & fit captif Ariſtonicus. Dans les guerres de Céſar & de Pompée, *Smyrne* ſe déclara pour ce dernier, & lui fournit des vaiſſeaux. Après la mort de Céſar, *Smyrne*, qui penchoit du côté des conjurés, refuſa l'entrée à Dolabella, & reçut le conſul Trebonius, l'un des principaux auteurs de la mort du dictateur : mais Dolabella l'amuſa ſi à propos, qu'étant entré la nuit dans la ville, il s'en ſaiſit, & le fit martyriſer pendant deux jours. Dolabella cependant ne put pas conſerver la place, Caſſius & Brutus s'y aſſemblerent pour y prendre leurs meſures.

On oublia tout le paſſé quand Auguſte fut paiſible poſſeſſeur de l'empire. Tibere honora *Smyrne* de ſa bienveillance, & régla les droits d'aſyle de la ville. Marc-Aurele la fit rebâtir après un grand tremblement de terre. Les empereurs grecs qui l'ont poſſédée après les Romains la perdirent ſous Alexis Comnène; les Muſulmans en chaſſerent les Latins & les chevaliers de Rhodes à diverſes repriſes. Enfin Mahomet I en fit démolir les murailles. Depuis ce temps-là, les Turcs ſont reſtés paiſibles poſſeſſeurs de *Smyrne*, où ils ont bâti pour ſa défenſe une eſpece de château à gauche,

en entrant dans le port des galeres, qui est l'ancien port de la ville. Des sept églises de l'apocalypse, c'est la seule qui subsiste avec honneur; Sardes si renommée par les guerres des Perses & des Grecs; Pergame, capitale d'un beau royaume; Ephese qui se glorifioit avec raison d'être la métropole de l'Asie mineure; ces trois célebres villes ne sont plus, ou sont de petites bourgades bâties de boue & de vieux marbre; Thyatire, Philadelphie, Laodicée ne sont connues que par quelques restes d'inscriptions où leur nom se trouve; mais la bonté du port de *Smyrne*, si nécessaire pour le commerce, l'a conservée riche & brillante, & l'a fait rebâtir plusieurs fois après avoir été renversée par des tremblemens de terre. *Voyez donc* SMYRNE, (*Géog. mod.*)

C'est à cette ville que fut injustement exilé & que mourut Publius Rutilius Rufus, après avoir été consul l'an 648. Cicéron, Tite-Live, Velleïus Paterculus, Salluste, Tacite & Séneque ont fait l'éloge de son courage & de son intégrité. On rapporte qu'un de ses amis voyant qu'il s'opposoit à une chose injuste qu'il venoit de proposer dans le sénat, lui dit: « Qu'ai-je affaire de votre amitié, si vous contrecarrez mes projets? Et moi, lui répondit Rutilius, qu'ai-je affaire de la vôtre, si elle a pour but de me soustraire à l'équité »?

Bion, charmant poëte bucolique, surnommé le *smyrnéen*, σμυρναῖος, du lieu de sa naissance, a vécu en même temps que Ptolémée Philadelphe, dont le regne s'est étendu depuis la quatrieme année de la cxxiij^e^ olympiade jusqu'à la seconde année de la cxxxiij^e^. Il passa une partie de sa vie en Sicile, & mourut empoisonné, au rapport de Moschus son disciple & son admirateur. Leurs ouvrages ont été imprimés ensemble plusieurs fois, & entr'autres à Cambridge en 1652 & 1661, *in-8°.* mais la plus agréable édition est celle de Paris en 1686, accompagnée de la vie de Bion, d'une traduction en vers françois, & d'excellentes remarques par M. de Longepierre; cette édition est devenue rare, & mériteroit fort d'être réimprimée.

Les auteurs qui donnent *Smyrne* pour la patrie de *Mimnerme*, autre aimable poëte musicien, ont assurément bien raison. Mimnerme chante le combat des Smyrnéens contre Gigès roi de Lydie, ce sont les hauts faits de ses compatriotes qu'il célebre avec affection. Il étoit antérieur à Hipponax, & vivoit du temps de Solon. Il fut l'inventeur du vers pentametre, s'il en faut croire le poëte Hermésianax, cité par Athénée. Il se distingua sur-tout par la beauté de ses élégies, dont il ne nous reste que quelques fragmens. Il pensoit & écrivoit avec beaucoup de naturel, d'aménité & de tendresse. Son style étoit abondant, aisé & fleuri. J'ai remarqué à sa gloire en parlant de l'élégie, qu'Horace le met au dessus de Callimaque; il avoit plus de grace, plus d'abondance & plus de poésie.

Il fit un poëme en vers élégiaques, cité par Strabon, sous le titre de *Nanno* sa maîtresse; & ce poëme devoit être un des plus agréables de l'antiquité, s'il est vrai qu'en matiere d'amour ses vers surpassoient la poésie d'Homere; c'est du-moins le jugement qu'en portoit Properce, car il dit, *l. I, eleg. ix. Plus in amore valet Mimnermi versus Homero.* Horace n'en parle pas autrement; il cite Mimnerme, & non pas Homere, pour l'art de peindre la séduisante passion de l'amour: si, comme Mimnerme l'a chanté, dit-il, l'amour & les jeux font tout l'agrément de la vie, passons nos jours dans l'amour & dans les jeux.

Si, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque
Nil est jucundum, vivas in amore jocisque,
Epist. VI. l. I. vers. 65.

Nous connoissons les vers de Mimnerme qu'Horace avoit en vue; Stobée, *tit. 63, p.* 243, nous les a conservés dans ses extraits. Il faut en donner ici la belle version latine de Grotius, & la traduction libre de cette jolie piece en vers françois par un de nos poëtes.

Vita quid est, quid dulce, nisi juvet aurea Cypris?
Tunc peream, Veneris cum mihi cura perit.
Flos celer ætatis sexu donatus utrique,
Lectus, amatorum munera, lectus amor.
Omnia diffugiunt mox cum venit atra senectus,
Quæ facit & pulchros turpibus esse pares.
Torpida sollicitæ lacerant præcordia curæ:
Lumina nec solis, nec juvat alma dies,
Invisum pueris, inhonoratumque puellis.
Tam dedit, heu, senio tristia fata Deus.

Que seroit sans l'amour le plaisir & la vie ?
Puisse-t-elle m'être ravie,
Quand je perdrai le goût du mystere amoureux,
Des faveurs, des lieux faits pour les amans heureux!
Cueillons la fleur de l'âge, elle est bientôt passée:
Le sexe n'y fait rien; la vieillesse glacée
Vient avec la laideur confondre la beauté.
L'homme alors est en proie aux soins, à la tristesse;
Haï des jeunes gens, des belles maltraité,
Du soleil à regret il souffre la clarté,
Voilà le sort de la vieillesse.

Le plus grand de tous les poëtes du monde est né, du moins à ce que je crois, sur les bords du Mélès, qui baignoit les murs de *Smyrne;* & comme on ne connoissoit pas son pere, il porta le nom de ce ruisseau, & fut appellé *Méléfigene.* Une belle aventuriere, nommée *Crithéide*, chassée de la ville de Cumes, par la honte de se voir enceinte, se trouvant sans logement, y vint faire ses couches. Son enfant perdit la vue dans la suite, & fut nommé *Homere*, c'est-à-dire l'*aveugle.*

Jamais fille d'esprit, & sur-tout fille d'esprit qui devient sage, après avoir eu des foiblesses, n'a manqué de mari: Crithéide l'éprouva; car, selon l'auteur de la vie d'Homere, attribuée à Hérodote; Phémius, qui enseigna la grammaire & la musique à *Smyrne*, n'épousa Crithéide qu'après le malheur de cette fille, & la naissance d'Homere. Il conçut d'elle si bonne opinion, la voyant dans son voisinage uniquement occupée du soin de gagner sa vie à filer des laines, qu'il la prit chez lui, pour l'employer à filer celles dont ses écoliers avoient coutume de payer ses leçons. Charmé des bonnes mœurs, de l'intelligence, & peut-être de la figure de cette fille, il en fit sa femme, adopta son enfant, & donna tous ses soins à son éducation. Aussi Phémius est fort célebre dans l'Odyssée; il y est parlé de lui en trois endroits, *l. I, v. 154, l. XVII, v. 263, l. XXII, v. 331*, & il y passa pour un chantre inspiré des dieux. C'est lui qui par le chant de ses poésies mises en musique, & accompagnées des sons de sa lyre, égaye ces festins, où les poursuivans de Pénélope emploient les journées entieres.

Non-seulement les Smyrnéens, glorieux de la naissance d'Homere, montroient à tout le monde la grote où leur compatriote composoit ses poëmes; après sa mort ils lui firent dresser une statue & un temple; & pour comble d'honneur, ils frapperent des médailles en son nom. Amastris & Nicée, alliés de *Smyrne*, en firent de même, l'une à la tête de Marc-Aurele, & l'autre à celle de Commode.

Pausanias appelle le Mélès un *beau fleuve*; il est devenu bien chétif depuis le temps de cet illustre écrivain; c'est aujourd'hui un petit ruisseau, qui peut à peine faire moudre deux moulins; mais il n'en est pas moins le plus noble ruisseau du monde dans la république des lettres. Aussi n'a-t-il pas été oublié sur les médailles, d'autant mieux que c'étoit à sa source qu'Homere ébauchoit dans une caverne les poésies qui devoient un jour l'immortaliser. Le Mélès est représenté sur une médaille de Sabine, sous la figure d'un vieillard appuyé de la main gauche sur une urne, tenant de la droite une corne d'abondance. Il est aussi représenté sur une médaille de Néron, avec la simple légende de la ville, de même que sur celles de Titus & de Domitien.

A un mille ou environ, au-delà du Mélès, sur le chemin de Magnésie à gauche, au milieu d'un champ, on montre encore les ruines d'un bâtiment que l'on appelle *le temple de Janus*, & que M. Spon soupçonnoit être celui d'Homere; mais depuis le départ de ce voyageur, on l'a détruit, & tout ce quartier est rempli de beaux marbres antiques. A quelques pas de là, coule une source admirable, qui fait moudre continuellement sept meules dans le même moulin. Quel dommage, dit Tournefort, que la mere d'Homere ne vînt pas accoucher auprès d'une si belle fontaine! On y voit les débris d'un grand édifice de marbre, nommé *les bains de Diane:* ces débris sont encore magnifiques, mais il n'y a point d'inscription.

Autrefois les poëtes de la Grece avoient l'honneur de vivre familiérement avec les rois. Eurypide fut recherché par Archélaüs; & même avant Eurypide, Anacréon avoit vécu avec Polycrate, tyran de Samos; Eschyle & Simonide avoient été bien reçus

de Hiéron, tyran de Syracuse. Philoxene eut en son temps l'accueil du jeune Denys; & Antagoras de Rhodes, aussi-bien qu'Aratus de Soli, se sont vus honorés de la familiarité d'Antigonus roi de Macédoine; mais avant eux, Homere ne rechercha les bonnes graces d'aucun prince; il soutint sa pauvreté avec courage, voyagea beaucoup pour s'instruire, préférant une grande réputation & une gloire solide, qui s'est accrue de siecle en siecle, à tous les frivoles avantages que l'on peut tirer de l'amitié des grands.

Jamais poésies n'ont passé par tant de mains que celles d'Homere. Josephe, *l. I.* (contre Appian), assure que la tradition les a conservées dès les premiers temps qu'elles parurent, & qu'on les apprenoit par cœur sans les écrire. Lycurgue les ayant trouvées en Ionie, chez les descendans de Cléophyle, les apporta dans le Péloponnèse. On en récitoit dans toute la Grece des morceaux, comme l'on chante aujourd'hui des hymnes, ou des pieces détachées des plus beaux opéra. Platon, Pausanias, Plutarque, Diogene Laërce, Cicéron & Strabon, nous apprennent que Solon, Pisistrate & Hipparque son fils, formerent les premiers l'arrangement de toutes ces pieces, & en firent deux corps bien suivis, l'un sous le nom de *l'Iliade*, & l'autre sous celui de *l'Odyssée;* cependant la multiplicité des copies corrompit avec le temps la beauté de ces deux poëmes, soit par des leçons vicieuses, soit par un grand nombre de vers, les uns obmis, les autres ajoutés.

Alexandre, admirateur des poëmes d'Homere, chargea Aristote, Anaxarque, & Callisthene, du soin de les examiner, & selon Strabon, ce conquérant même se fit un plaisir d'y travailler avec eux. Cette édition si fameuse des ouvrages d'Homere, s'appella l'édition *de la Cassette*, ἣν ἐκ τοῦ Νάρθηκος καλοῦσιν, parce qu'Alexandre, dit Pline, *l. VII, c. ix*, la serroit dans une cassette qu'il tenoit sous son oreiller avec son poignard. Il fit mettre ensuite ces deux ouvrages dans un petit coffre à parfums, garni d'or, de perles & de pierreries, qui se trouva parmi les bijoux de Darius. Malgré la réputation de cette belle édition, il paroît qu'elle a péri comme plusieurs autres. Strabon & Eustathe sont mes garants; ils assurent que dans l'édition dont il s'agit, on avoit placé deux vers entre le 855 & le 856 du *II. liv.* de l'Iliade: or ces deux vers ne se lisent aujourd'hui dans aucun de nos imprimés.

Enfin, les fautes se multiplierent naturellement dans le grand nombre des autres copies de ces deux poëmes, ensorte que Zénodote d'Ephese, précepteur de Ptolémée, Aratus, Aristophane de Bysance, Aristarque de Samothrace, & plusieurs autres beaux esprits, travaillerent à les corriger, & à rendre à Homere ses premieres beautés.

Il ne faut pas nous étonner des soins que prirent tant de beaux génies pour la gloire d'Homere. On n'a rien vu chez les Grecs de si accompli que ses ouvrages. C'est le seul poëte, dit Paterculus, qui mérite ce nom; & ce qu'il y a d'admirable en cet homme divin, c'est qu'il ne s'est trouvé personne avant lui qui ait pu l'imiter, & qu'après sa mort il n'a pu trouver d'imitateurs. Les savans conviennent encore aujourd'hui qu'il est supérieur à tout ce qu'il y a de poëtes, en ce qui regarde la richesse des inventions, le choix des pensées & le sublime des images. Aucun poëte n'a jamais été plus souvent ni plus universellement parodié que lui.

C'est par cette raison que sept villes de la Grece se sont disputé l'avantage d'avoir donné la naissance à ce génie du premier ordre, qui a jugé à propos de ne laisser dans ses écrits aucune trace de son origine, & de cacher soigneusement le nom de sa patrie.

Les habitans de Chio prétendent encore montrer la maison où il est né, & où il a fait la plupart de ses ouvrages. Il est représenté sur une des médailles de cette isle assis sur une chaise, tenant un rouleau, où il y a quelques lignes d'écriture. Le revers représente le sphynx, qui est le symbole de Chio. Les Smyrnéens ont en leur faveur des médailles du même type, & dont la seule légende est différente.

Les habitans d'Ios montroient, du temps de Pausanias, la sépulture d'Homere dans leur isle. Ceux de Chypre le reclamoient, en conséquence d'un oracle de l'ancien poëte

Euclus, qui étoit conçu en ces termes: « Alors dans Chypre, dans l'isle fortunée de Salamine, on verra naître le plus grand des poëtes; la divine Thémisto sera celle qui lui donnera le jour. Favori des muses, & cherchant à s'instruire, il quittera son pays natal, & s'exposera aux dangers de la mer, pour aller visiter la Grece. Ensuite il aura l'honneur de chanter le premier les combats & les diverses aventures des plus fameux héros. Son nom sera immortel, & jamais le temps n'effacera sa gloire ». C'est, continue Pausanias, tout ce que je peux dire d'Homere, sans oser prendre aucun parti, ni sur le temps où il a vécu, ni sur sa patrie.

Cependant l'époque de sa naissance nous est connue; elle est fixée par les marbres d'Arondel à l'an 676 de l'ere attique, sous Diognete, roi d'Athènes, 961 ans avant J. C. Quant à sa patrie, *Smyrne* & Chio sont les deux lieux qui ont prétendu à cet honneur avec plus de raison que tous les autres, & puisqu'il se faut décider par les seules conjectures, j'embrasse constamment celle qui donne la préférence à *Smyrne*. J'ai pour moi l'ancienne vie d'Homere par le prétendu Hérodote, le plus grand nombre de médailles, Moschus, Strabon & autres anciens.

Mais comme je suis de bonne foi, le lecteur pourra se décider en consultant Vossius, Kuster, Tanegui, le Fevre, madame Dacier, Cuper, Schott, Fabricius, & même Léon Allazzi, quoiqu'il ait décidé cette grande question en faveur de Chio sa patrie.

Je félicite les curieux qui possedent la premiere édition d'Homere, faite à Florence, en 1478; mais les éditions d'Angleterre sont si belles, qu'elles peuvent tenir lieu de l'original. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Alexandre ayant résolu de rétablir *Smyrne* dans son ancienne splendeur, en rassembla les habitans qui erroient sans patrie dans les déserts, depuis qu'ils avoient été dispersés par les Lydiens. Il jetta les fondemens d'une ville nouvelle au pié du mont Pagus, & ce fut Antigonus surnommé le Cyclope qui fut chargé de présider à cette entreprise qu'il exécuta avec magnificence, de sorte qu'il fut regardé comme le fondateur de la nouvelle *Smyrne*, qui tient encore aujourd'hui le second rang parmi les villes de l'empire Ottoman. En parlant de la fondation de *Smyrne* nous croyons devoir donner des détails intéressans sur son fondateur. Alexandre qui ne confioit ses conquêtes qu'à ceux qu'il croyoit capables de les conserver, lui donna le gouvernement de la Lybie, de la Phrygie & des pays circonvoisins. Les lieutenans de Darius, après la perte de la bataille d'Issus, se réunirent pour faire une invasion dans ces provinces qu'ils croyoient sans défense. En effet Antigonus les avoit dégarnies pour fortifier l'armée Macédonienne; mais quoiqu'il n'eût que des troupes ramassées sans choix, il n'en fut pas moins ardent à chercher l'ennemi, & vainqueur dans trois combats, il rétablit le calme dans son gouvernement, & porta les tempêtes dans la Licaonie dont il fit la conquête. Alexandre qui se trouvoit pendant l'hiver dans une province de la Perse, dont les délices pouvoient amollir le courage de ses soldats, prévint ce danger en célébrant des jeux qui entretinrent leur activité. Il forma huit régimens de mille hommes chacun, qu'il destina pour être le prix de la valeur & des services; & ces récompenses furent briguées comme la distinction la plus honorable; le cinquieme prix fut décerné à Antigonus.

Après la mort du conquérant l'empire fondé par ses armes, fut partagé entre ses lieutenans qui ne prirent d'abord que le titre modeste de gouverneurs. Antigonus eut dans son partage l'Asie mineure, la Pamphilie & la grande Phrygie. Perdiccas qui, sous le nom d'Aridée, exerçoit une espece d'autorité sur les autres lieutenans d'Alexandre, vouloit les tenir dans l'abaissement, il se servit d'Eumene, gouverneur de la Cappadoce, pour leur faire la guerre. Antipater & Ptolomée rechercherent l'alliance d'Antigonus à qui ils déférerent le commandement général. Aussi-tôt qu'il fut à la tête des rois confédérés, il pénétra dans la Cappadoce, où il eut à combattre un ennemi qui ne lui étoit inférieur ni en courage, ni en talens. Eumene trahi par ses soldats, lui fut livré; & au lieu de respecter sa valeur, il le fit assassiner. Cassandre, après la mort de son pere Antipa-

ter, ne put supporter l'affront d'avoir un collegue dans le gouvernement de la Macédoine, il se retira avec tous ses partisans auprès d'Antigonus qui, soutenu de leur appui, fit trembler l'Asie. Quoiqu'il n'eût que le titre de gouverneur, il commandoit en roi. Le spectacle imposant d'une armée de soixante-dix mille hommes aguerris & de trente éléphans, assuroit l'exécution de ses ordres. Les officiers dont la fortune n'étoit pas son ouvrage, furent déposés. D'autres dont la fidélité lui étoit suspecte, furent punis & dépouillés: il suffisoit de lui paroître redoutable, ou d'avoir l'affection de la milice, pour être traité en coupable. Seleucus, satrape de Babylone, fut enveloppé dans la proscription; l'altier Antigonus lui demanda compte de son administration, comme s'il eût été son sujet. Mais, au lieu de se soumettre à cette injurieuse sommation, il se retira à la cour d'Egypte, où il forma une ligue avec Ptolomée, Lysimaque & Cassandre qui, comme lui, redoutoit l'ambition de ce tyran de l'Asie. Ces rois confédérés ayant réuni leurs forces, quitterent le ton de suppliant pour parler en maîtres. Antigonus fut sommé à son tour de restituer la Cappadoce & la Lycie à Cassandre, la Phrygie à Lysimaque, & Babylone à Seleucus. Antigonus seul contre tant d'ennemis, chercha à se fortifier de l'alliance des Grecs dont il se déclara le protecteur. Il fit publier qu'il ne prenoit les armes que pour les faire rentrer dans la jouissance de leurs privileges & de leur liberté. Il fit la même promesse aux Cyrénéens qui se laisserent séduire par cet espoir éblouissant; alors, se mettant à la tête d'une nombreuse armée, il descendit du mont Taurus, & se précipita comme un torrent dans les campagnes de la Cilicie, tandis que son fils, avec une flotte nombreuse, attaquoit les villes maritimes de la Phénicie. Les Cyrénéens furent les premiers à embrasser sa cause, &, à leur exemple, les villes lui ouvrirent leurs portes. Gasa, Tyr & Joppé qui opposerent quelque résistance, furent punis par le pillage. L'isle de Chypre, alors en proie aux factions, lui fut livrée par Pygmalion, dont il avoit corrompu la fidélité. Ses prospérités ne furent pas sans mélange de revers: son fils Démétrius perdit une bataille sous les murs de Gasa en Syrie, & sa défaite fit rentrer les villes de Phénicie sous la domination de Ptolomée, qui n'ambitionna d'autres fruits de sa victoire, que l'honneur de rétablir Seleucus, son allié, dans Babylone; il lui fournit des troupes dont le commandement fut confié à un général présomptueux qui, plein de mépris pour la jeunesse de Démétrius, s'imagina qu'il lui suffiroit de le combattre pour le vaincre. Il marcha sans précaution, & le jeune prince informé de sa négligence, fondit sur lui & dispersa son armée. Antigonus instruit que son fils avoit été défait dans les plaines de Gasa, dit froidement que Ptolomée a vaincu des enfans, qu'il aura bientôt des hommes à combattre. Il franchit le Taurus avec l'appareil de toutes ses forces, il entra dans la Phénicie qui fut rangée sous son obéissance. Les deux partis également rebutés de la guerre, firent une paix qui fut rompue aussi-tôt que jurée. Démétrius commit les premieres hostilités, en descendant dans l'isle de Chypre qui fut sa conquête. La flotte de Ptolomée dispersée par la tempête, ne put l'arrêter dans le cours de ses prospérités. Ce fut dans ce temps qu'Antigonus se fit proclamer roi de l'Asie; il fut le premier des successeurs d'Alexandre qui prit ce titre; & son exemple fut imité par tous les gouverneurs des autres provinces. Antigonus se regarda comme le monarque universel; & enflé de ses succès, il forma le dessein de conquérir l'Egypte: il fut mal secondé par la fortune; sa flotte dispersée par les vents, ne put favoriser les opérations de l'armée de terre qui eut beaucoup à souffrir. Ptolomée profita de cette circonstance pour faire déserter les troupes de son ennemi; les soldats mercénaires succomberent aisément à la séduction de ses promesses, aimant mieux servir sous un roi magnifique qui savoit récompenser, que sous un roi sévere & décrépit qui ne savoit que punir. Cette défection l'obligea d'abandonner l'Egypte sans avoir pu l'entamer. Cette disgrace ne put humilier sa fierté; & persévérant à se croire supérieur aux autres rois, il traitoit Ptolomée de capitaine de vaisseau; Seleucus, de conducteur d'éléphans; & Lysimaque, de garde du trésor royal. Ces rois dédaignés réunirent leurs

forces, lui livrerent une bataille près d'Ipsus, ville de Phrygie. L'impétueux Démétrius, dans le premier choc, disperse l'ennemi; & entraîné par son courage imprudent, il poursuit les fuyards avec une chaleur qui lui ravit la victoire. Il se trouve par-tout investi sans pouvoir rejoindre le corps de l'armée: son pere alarmé de son danger, tente de s'ouvrir un passage pour le dégager; il se précipite comme un furieux au milieu des éléphans & des ennemis. Ses soldats étonnés de son désespoir, l'abandonnent sans combattre: il tombe percé de coups sur une foule de morts qu'il avoit immolés. Il mourut la douzieme année de l'ere des séleucides; comme il étoit borgne on lui donna le surnom de Cyclope.

SMYRNE, (*Géog. mod.*) *Smyrne* moderne est une ville de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, sur l'Archipel, au fond d'un grand golfe, avec un port spacieux & de bon mouillage, à environ 75 lieues de Constantinople. Cette ville est la plus belle porte de l'Asie, & l'une des plus grandes & des plus riches du Levant, parce que la bonté de son port la rend précieuse pour le commerce. Son négoce consiste en soie, toile de coton, camelots de poil de chevre, maroquins, & tapis. Elle est habitée par des grecs, des turcs, des juifs, des anglois, des françois, des hollandois, qui y ont des comptoirs & des églises. Les Turcs y tiennent un cadi pour y administrer la justice. Son séjour y a le désagrément de la peste, qui y regne fréquemment, & des tremblemens de terre auxquels elle est exposée. *Long.* selon Cassini, 44^{d}, $51'$, $15''$; *latit.* 38^{d}, $28'$, $7''$.

Tous les fléaux viennent de se déchaîner contre cette ville. A peine cessoit-elle d'être dévastée par une pluie de sauterelles qui dévorerent toutes les productions des campagnes, qu'elle fut menacée d'être engloutie par un tremblement de terre. Le 16 juin de cette année 1778, une violente secousse renversa tous les minarets, détruisit la grande mosquée, & écrasa un grand nombre d'habitans sous les débris de leurs maisons: l'avidité conspira avec les élémens contre cette ville: forcés de chercher des asyles dans les jardins des environs, les citoyens apprirent bientôt que des incendiaires avoient mis le feu à plusieurs maisons échappées à la commotion des flammes souterraines. On évalue la perte aux deux tiers de la valeur intrinséque des biens.

C'est la patrie de *Calabert* (Quintus), nom donné à un poëte anonyme, dont le poëme grec intitulé *les paralipomenes d'Homere*, fut trouvé en Calabre par le cardinal Bessarion. C'est ce qui lui fit donner le nom de *Calaber*. Vossius conjecture que ce poëte vivoit sous l'empereur Anastase, vers 491. La meilleure édition de Quintus Calaber est celle de Rhodomanus. (*D. J.*)

SMYRNE, *terre de* (*Hist. nat.*) c'est une terre fort chargée de sel alkali ou de natron, qui se trouve dans le voisinage de la ville de *Smyrne*; les habitans du pays s'en servent pour faire du savon. On rencontre cette terre ou plutôt ce sel dans deux endroits, près d'un village appellé *Duracléa*; il est répandu à la surface de la terre, dans une plaine unie. Ce sel quand on le ramasse est fort blanc. On en fait ordinairement sa provision pendant l'été, avant le lever du soleil, & dans la saison où il ne tombe point de rosée. Ce sel sort de terre en certains endroits, de l'épaisseur d'environ deux pouces; mais on dit que la chaleur du soleil, lorsqu'il est levé, le fait ensuite diminuer & rentrer, pour ainsi dire, en terre. Le terrein où ce sel se trouve est bas & humide en hiver; il n'y croît que fort peu d'herbe. Quand on a enlevé ce sel dans un endroit, il semble qu'il s'y reproduise de nouveau.

M. Smyth, anglois, a fait des expériences sur ce sel, par lesquelles il a trouvé qu'il ne différoit en rien du sel de soude, ou des alkalis fixes ordinaires; il n'a point trouvé que cette terre contînt de l'alkali volatil.

Voici la maniere dont on prépare du savon avec cette terre; on en mêle trois parties avec une partie de chaux vive, & l'on verse de l'eau bouillante sur le mélange; on le remue avec un bâton, il s'éleve à la surface une matiere brune, épaisse, que l'on met à part; on s'en sert, aussi-bien que de la dissolution claire, pour faire du savon; mais cette matiere est beaucoup plus caustique que la liqueur claire. Ensuite on a de grandes chaudieres de cuivre, dans les-

quelles on met de l'huile ; on allume dessous un grand feu ; on fait un peu bouillir l'huile, & l'on y met peu-à-peu la matiere épaisse qui surnageoit à la dissolution ; après quoi on y met la liqueur même, ou la dissolution ; quelquefois on n'y met qu'une de ces substances. On continue à y en mettre jusqu'à ce que l'huile ait acquis la consistance de savon, ce qui n'arrive quelquefois qu'au bout de plusieurs jours ; on entretient pendant tout ce temps un feu très-violent. La partie la plus chargée de sel de la liqueur se combine avec l'huile, & la partie la plus foible tombe au fond de la chaudiere, & sort par un robinet destiné à cet usage. On la garde pour la verser sur un nouveau mélange de chaux & de terre. Lorsque le savon est bien formé, on le puise avec des cuilleres, & on le fait sécher sur une aire pavée de briques, ou enduite de glaise. *V.* les *Transactions philosophiques*, *n°.* 220.

SMYRNIUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante ainsi nommée par les Bauhins, Ray, Tournefort, Boerhaave, & autres botanistes ; nous la connoissons en françois sous le nom de *maceron*. *V.* MACERON.

Les anciens Grecs ont décrit clairement deux différentes plantes sous le nom de *smyrnium* ; savoir le maceron ordinaire, & le percil de Cilicie. La premiere de ces plantes aime les terres riches & humides, & la seconde ne se plait que sur les montagnes pierreuses, & dans les lieux les plus stériles & les plus secs. (*D. J.*)

SNEECK, SNEK, *ou* SNITZ, (*Géog. mod.*) ancienne ville des Pays-Bas, dans la Frise, au Westorgoo, à trois lieues de Zuyderzée, de Lewarde & de Trancker, dans un terrein marécageux. Elle est bien bâtie, défendue par de bons remparts, peuplée & marchande. Il y a des écoles latines pour l'instruction de la jeunesse. *Long.* 23, 10 ; *latit.* 53, 6.

Hopper (Joachim), savant jurisconsulte, connu par plusieurs ouvrages de droit, écrits en latins, naquit à *Sneeck* en 1523, & mourut à Madrid en 1573, auprès de Philippe II roi d'Espagne, qui l'avoit nommé son conseiller d'état au conseil de Malines.

Baart (Pierre), illustre poëte flamand, & compatriote de Hopper, s'est extrêmement distingué par ses ouvrages en vers. On fait cas de son poëme héroïque, intitulé le *Triton de Frise*, dans lequel il décrit la prise d'Olinde, ville du Brésil, dans la capitainerie de Fernambouc ; mais les gens de goût estiment encore plus le poëme de cet auteur, intitulé les *Georgiques de Frise*. On vante la douceur & l'harmonie des vers, la beauté & la variété des images. (*D. J.*)

SNEIRNE, (*Géog. mod.*) ville de Perse, entre Ninive & Hispahan, & à trois journées d'Amadam, avec un gouverneur qui y réside. (*D. J.*)

SNION, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, commença son regne vers l'an 778, où plutôt il régnoit en effet du vivant de son pere Sivald, prince foible, qui se reposoit sur son fils du fardeau du gouvernement, & que les Danois ne respecterent que parce qu'il fut le pere d'un grand roi. *Snion* trouva la monarchie démembrée par des voisins puissans, & déchirée par des factions intestines ; il appaisa les troubles & reconquit ce que ses prédécesseurs avoient perdu : il demanda ensuite la fille du roi de Gothie en mariage ; celui-ci fit pendre les ambassadeurs chargés de cette proposition ; *Snion* prit les armes, conquit la Gothie, tua le roi, & fit offrir à la princesse une main toute fumante encore du sang de son pere : celle-ci l'accepta ; & quoique déja fiancée au roi de Suede, elle s'enfuit avec son nouvel amant. La guerre fut bientôt allumée entre les deux royaumes, & les peuples furent les victimes des extravagances de leurs princes. Malgré cette aventure *Snion* fut regardé par ses sujets comme un grand roi, parce qu'alors on ne connoissoit dans le Nord d'autres vertus que la force, l'activité & la bravoure : c'est à son regne qu'on rapporte l'époque de la migration des Cimbres, qui allerent fonder en Italie, le royaume des Lombards. (*M.* DE SACY.)

SNORING, (*Géog. mod.*) bourg du comté de Norfolck ; mais bourg illustre par la naissance de *Pearson* (Jean), un des plus savans prélats d'Angleterre dans le xvij^e siecle. Il s'avança de grade en grade par son mérite, & devint enfin successivement, de simple chapelain, évêque de Bangor, de Chester & de Londres. Il mourut en 1686, âgé de 74 ans.

C'étoit, dit M. Burnet, le plus grand

théologien de son siecle à tous égards, homme d'un savoir éminent, d'un raisonnement profond, d'un esprit droit. A l'étude de l'histoire ecclésiastique, qu'il possédoit parfaitement, il joignit une grande connoissance des langues & des antiquités payennes. Judicieux & grave prédicateur, il se proposa plus d'instruire que de toucher. Sa vie fut exemplaire, & sa douceur étoit charmante. Avec tant de mérite & de si belles qualités, il nous a laissé un exemple de la foiblesse de l'esprit humain; car plusieurs années avant sa mort, il perdit tellement la mémoire, qu'il étoit véritablement en enfance.

Son *explication du symbole des apôtres*, est un des meilleurs ouvrages que l'église anglicane ait produit; il le publia à Londres en 1659. Il fut traduit en latin sur la cinquieme édition, & imprimé à Francfort en 1691 *in*-4°. Ce même ouvrage a été traduit en flamand, & ne l'a point été en françois.

Dans l'explication du premier article du symbole, le savant évêque se déclare contre l'idée innée de Dieu. « Quoiqu'il y ait eu des personnes, dit-il, qui se sont imaginé que l'idée de Dieu étoit innée & naturelle à l'ame humaine, ensorte qu'elle naît avec l'homme, je suis persuadé néanmoins qu'il n'y a point de connoissance innée de quelque chose que ce soit; mais je crois que l'ame reçoit les premieres idées des conséquences raisonnées. Si donc, dans son origine, l'ame est comme une table rase, sur laquelle il n'y a aucun caractere gravé, & si toutes nos connoissances viennent par la voie des sens, par l'instruction & par le raisonnement, nous ne devons pas attribuer l'dée de Dieu à aucun principe né avec nous ».

Les œuvres posthumes de l'évêque de Chester sont écrites en latin, & ont paru à Londres en 1688, *in*-4°. par les soins de Dodwel. Ces œuvres posthumes sont très-curieuses; elles renferment une dissertation sur la vie de Saint Paul, cinq leçons sur les actes des apôtres, & deux dissertations sur la succession des évêques de Rome.

Dans les leçons sur les actes des apôtres, le docteur Péarson remarque qu'il est fort difficile de fixer le temps précis de la naissance, de la mort & de l'ascension du Sauveur. Nous savons en général qu'il naquit sous le regne d'Hérode; mais il n'y a aucune circonstance qui nous marque au juste en quelle année. Les Juifs ont par malice confondu l'ordre des temps, & les peres ne se sont pas donné beaucoup de peine pour l'éclaircir. Ils étoient seulement prévenus de la fausse opinion, que Jesus-Christ n'avoit prêché qu'une année. L'auteur reconnoît néanmoins, que c'est-là un point de pure curiosité, qui ne donne pas la moindre atteinte à la vérité de l'histoire ecclésiastique; & il pose pour fondement de sa chronologie, que Jesus-Christ fut crucifié la dix-neuvieme année de l'empire de Tibere.

Dans la premiere dissertation sur la suite des évêques de Rome, le savant Péarson observe que nous n'avons que deux catalogues des pontifes romains; l'un nous est venu des Grecs, & l'autre des Latins. Les savans les suivoient indifféremment; mais l'auteur prétend qu'ils se sont égarés, & que ces catalogues sont des guides trompeurs, qui conduisent à l'erreur. Pour commencer par celui d'Eusebe, qui est le plus ancien, il soutient qu'il ne peut pas être fort exact, par cette raison, que dans les dyptiques dont il l'a tiré, le temps de la mort des évêques n'est point désigné. Les évêques de Rome, sur-tout dans le premier siecle, ne faisoient pas une assez grande figure pour attirer les regards. Ainsi l'on ne trouve rien de sûr que depuis le pape Fabien, qui, dans le milieu du troisieme siecle, commit sept notaires pour recueillir fidélement les noms des martyrs & les circonstances de leur martyre.

M. Péarson remarque aussi plusieurs fautes qui ont échappé à Eusebe dans le catalogue qu'il nous a laissé des évêques de Rome. Il reprend, entr'autres, une faute qui regarde le pontificat de Xiste, qu'Eusebe fait durer huit ans dans sa chronique, & onze ans dans son histoire. Mais outre la contradiction, ni l'un ni l'autre ne sont véritables; car il a dû laisser une place au pape Etienne, dont le pontificat seroit englouti par le trop

long regne de Xiſte. Le catalogue latin n'a pas plus de certitude. Quoiqu'on l'ait fait paſſer ſous le nom du pape Damaſe, qui vivoit dans le quatrieme ſiecle, l'auteur en eſt inconnu, & il portoit autrefois le titre de *geſta pontificalia*. Iſidore Mercator l'a ſuivi pour forger ſes decrétales, qu'il a voulu auſſi attribuer au pape Damaſe, afin de leur donner plus de poids. Cependant le ſtyle en eſt trop barbare, & l'ignorance des cérémonies de l'égliſe paroît trop groſſiérement pour être du pape Damaſe. En un mot, malgré l'air d'antiquité que l'auteur s'eſt efforcé d'y donner, c'eſt un ouvrage forgé dans le ſixieme ſiecle, qui a été continué par Anaſtaſe le bibliothécaire.

L'évêque de Cheſter a auſſi donné les ouvrages de St. Cyprien, avec les *annales Cyprianici*, *Oxoniæ* 1682, *in-fol.* Il a eu grande part, avec ſon frere Richard, profeſſeur en droit au collége de Gresham, aux *critici ſacri*, imprimés à Londres en 1660 & 1661, en 9 volumes *in-fol.* Enfin on lui attribue une belle édition grecque du vieux & du nouveau Teſtament: *vetus Teſtamentum græcum*, *cum præfatione* (Joanis Péarſon) *accedit novum Teſtamentum græcum*, Cantabrigiæ 1665, *in-12.* 3 vol. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SNOWDON-HILLS, (*Géog. mod.*) montagnes d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Caernarvon. C'eſt une chaîne de montagnes, qui ſont les plus élevées du comté de Galles, & d'ailleurs tellement entrecoupées de lacs & de marais, que les chemins en deviennent fort rudes & fort difficiles à tracer. La neige couvre leur ſommet toute l'année, & c'eſt delà qu'elles ont tiré leur nom; cependant cela n'empêche point qu'on n'y trouve dans le bas d'excellens pâturages. Du milieu de ces montagnes, on en voit une s'élever ſi prodigieuſement, qu'elle ſurpaſſe de beaucoup toutes les autres, & cache ſon front dans les nues. Elle eſt ſituée preſque au cœur de la province, & on lui donne par excellence le nom de *Snowdon*. M. Caſwel d'Oxford, qui l'a meſurée par la Trigonométrie, la juge haute de 3488 piés de Paris; mais cette meſure peut n'être pas exacte, à cauſe des réfractions de l'air, qu'il eſt impoſſible d'exprimer avec préciſion. *V.* ce que nous en avons dit au *mot* MONTAGNE. (*D. J.*)

SNYATIN, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, capitale de la Pokucie, ſur la gauche du Pruth, à quatre lieues au levant de Colomey. Elle eſt aſſez marchande, car les Valaques y portent du miel, de la cire, & y amenent quantité de bœufs & de bons chevaux. (*D. J.*)

SOAMUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui, ſelon Arrien, prend ſa ſource aux montagnes de Capiſſa, & ſe rend dans l'Indus, ſans recevoir les eaux d'aucune riviere. (*D. J.*)

SOANA, SUANA, SUANE, SOANE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la Toſcane au Siennois, ſur une montagne, proche de la riviere de Fiore, à ſeize lieues au midi de Sienne, dont ſon évêché, érigé dès le ſeptieme ſiecle, eſt ſuffragant; mais le mauvais air qu'on reſpire dans cette ville l'a rendue preſque deſerte. *Long.* 29, 14; *latit.* 42, 44.

Grégoire VII connu ſous le nom d'*Hildebrand*, moine de Cluni, fils d'un charpentier, naquit à *Soana;* il fut élevé à la tiare pontificale en 1073, & mourut en 1085 à Salerne, comme je l'ai dit dans l'article de cette ville.

Il eut la hardieſſe d'excommunier, de dépoſer l'empereur Henri IV, & déclara ſes ſujets libres du ſerment de fidélité. Entreprenant, audacieux, mêlant ſouvent l'artifice à l'ardeur de ſon zele pour les prétentions de l'égliſe, ſucceſſeur d'Alexandre II dont il gouvernoit le pontificat, il laiſſa, après ſon décès, une mémoire chere au clergé romain, mais odieuſe à tout bon citoyen qui conſidérera les effets de ſon ambition inflexible. L'égliſe, dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des ſaints, comme faiſoient les peuples de l'antiquité en déifiant leurs héros.

Mais tous les portraits, ou flatteurs, ou odieux, que tant d'écrivains ont fait de lui, ſe retrouvent dans le tableau d'un peintre de Naples, qui peignit ce pontife tenant une houlette dans une main & un fouet dans l'autre, foulant des ſceptres à ſes piés, & ayant à côté de lui les filets & les poiſſons de ſaint Pierre.

Benoît

Benoît XIII ayant donné une bulle pour introduire dans le bréviaire romain (qu'on dit assez ordinairement en France) la fête & l'office de Grégoire VII, quelques évêques éclairés & le parlement s'y opposerent vigoureusement, & la nation leur en sut bon gré. Voltaire, *Essai sur l'histoire générale.* (*D. J.*)

SOANA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique, dont le nom moderne est *Terchin.* C'est aussi le nom d'un fleuve de l'Isle de Taprobane. Enfin, c'est une ville d'Italie dans la Toscane, qui a conservé son nom. (*D. J.*)

SOANDA, *ou* SOANDUS, (*Géog. anc.*) ville de la petite Cappadoce, suivant Strabon. Antonin la marque sur la route de Tavia. (*D. J.*)

SOANES, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie, dans la Colchide. Strabon, *liv. II, p.* 499, dit qu'ils étoient du nombre de ceux qui formoient l'assemblée générale de Dioscurias. Les *Soanes* de Strabon sont les *Suani* de Pline & de Ptolomée. Ils ne le cédoient point aux Phthéirophages leurs voisins pour l'ordure & pour la crasse, mais ils étoient bien plus puissans. (*D. J.*)

SOASTUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui se jette dans le Cophès, selon Arrien. C'est peut-être le Sodinus de Pline, *l. VI, c. xxiij.* (*D. J.*)

SOATRIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse Moesie, sur le Pont-Euxin. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Marcianopolis & Anchiale, à 26 milles de la premiere, & à 24 de la seconde. (*D. J.*)

SOAVE, (*Musiq. italien.*) terme italien employé quelquefois dans la musique, & qui signifie d'une maniere agréable, douce, gracieuse, *&c.* (*D. J.*)

SOBANNUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII, ch. ij*, met son embouchure entre Pagraza & Pithonobaste; c'est présentement, selon Castalde, le Sian. (*D. J.*)

SOBARMAH, *ou* SOBORMAH, (*Géog. mod.*) nom persan, d'une grande isle de la mer de la Chine, autour de laquelle il y en a plusieurs autres qui sont inhabitées. La mer y est profonde & très-orageuse. C'est-là peut-être l'isle de Sumatra, du moins ce qu'en dit le shérif Al-édrissi s'y rapporte. (*D. J.*)

SOBERNHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin, sur la rive gauche de la Nahe, au-dessous de Marteinstein. (*D. J.*)

SOBIESKI (*Ecu de*) *Astron. scutum sobiescianum*, constellation introduite par Hévélius, pour rassembler des étoiles qui sont entre l'aigle-antinoüs & le serpentaire, près du capricorne; il y a sept étoiles principales, dont plusieurs sont de la quatrieme grandeur. Hévélius qui étoit de Dantzic, c'est-à-dire, presque Polonois, voulut consacrer le nom de Jean III, roi de Pologne, de la maison *Sobieski*, qui avoit délivré la ville de Vienne, assiégée par les Turcs, & de qui il espéroit aussi des secours après le funeste incendie qui lui avoit fait perdre ses instrumens & ses livres. (*D. J.*)

SOBIESLOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohême, dans le cercle, & à l'orient de Bechin. (*D. J.*)

SOBORMA ULLOSIENA, (*Hist. mod. Jurispr.*) c'est ainsi que l'on nomme en Russie le corps de loix, ou le code d'après lequel on juge dans les tribunaux tous les procès & contestations qui s'élevent entre les sujets de l'empire.

SOBRARVE, *ou* SOBRARBE, (*Géog. mod.*) contrée d'Espagne, au royaume d'Arragon, avec titre de principauté. Elle a les Pyrénées au nord, & le comté de Ribagorça à l'orient. Elle contient plusieurs vallées, & une petite place qu'on nomme *Ainsa.* C'est dans ce pays que le Cinca prend sa source. (*D. J.*)

SOBRE, adj. (*Gram.*) qui use de tout avec modération. L'homme *sobre* est sain & vit sans maladie & long-temps. Rien n'est plus commun qu'un vieil avare, parce que l'avarice est *sobre.* Comment se fait-il qu'un des vices les plus vils soit récompensé de la santé & de la longue vie? Heureusement sa longue vie n'est qu'un long travail & un long tourment.

SOBRIÉTÉ, s. f. (*Morale.*) tempérament dans le boire & le manger, ou pour mieux dire dans la recherche des plaisirs de la table.

La *sobriété* en fait de nourriture, a d'un côté pour opposé la gourmandise, & de

l'autre une trop grande macération. La *sobriété* dans le boire, a pour contraire l'ivrognerie.

Je crois que la *sobriété* est une vertu très-recommandable; ce n'est pas Epictete & Seneque qui m'en ont le mieux convaincu par leurs sentences outrées; c'est un homme du monde, dont le suffrage ne doit être suspect à personne. C'est Horace, qui dans la pratique s'étoit quelquefois laissé séduire par la doctrine d'Aristippe, mais qui goûtoit réellement la morale sobre d'Epicure.

Comme ami de Mecene, il n'osoit pas louer directement la *sobriété* à la cour d'Auguste; mais il en fait l'éloge dans ses écrits d'une maniere plus fine & plus persuasive, que s'il eût traité son sujet en moraliste. Il dit que la *sobriété* suffit à l'appétit, que par conséquent elle doit suffire à la bonne chere, & qu'enfin elle procure de grands avantages à l'esprit & au corps. Ces propositions sont d'une vérité sensible; mais le poëte n'a garde de les débiter lui-même. Il les met dans la bouche d'un homme de province, plein de bon sens, qui sans sortir de son caractere, & sans dogmatiser, débite ses réflexions judicieuses, avec une naïveté qui les fait aimer. Je prie le lecteur de l'écouter, c'est dans la satyre *ij*, *l. II*;

Qua virtus, & quanta, boni, sit vivere parvo:
(Nec meus hic sermo est, sed quem præcepit Ofellus
Rusticus, ab normis sapiens, crassâque Minervâ)
Discite, non inter lances, mensasque nitentes,
Quum stupet insanis acies fulgoribus, & quum
Acclinis falsis animus meliora recusat:
Verum hic impransi mecum disquirite. Cur hoc?
Dicam si potero. Malè verum examinat omnis
Corruptus judex.

« Mes amis, la *sobriété* n'est point une petite vertu. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Ofellus, c'est un campagnard sans étude, à qui un bon sens naturel tient lieu de toute philosophie & de toute littérature. Venez apprendre de lui cette importante maxime: mais ne comptez pas de l'apprendre dans ces repas somptueux, où la table est embarrassée par le grand nombre de services, où les yeux sont épris de l'éclat d'une folle magnificence, & où l'esprit disposé à recevoir de fausses impressions, ne laisse aucun accès à la vérité. C'est à jeun qu'il faut examiner cette matiere. Et pourquoi à jeun? En voici la raison, ou je suis bien trompé: c'est qu'un juge corrompu n'est pas en état de bien juger d'une affaire ».

Dans la satyre *vij*, *l. II*, *v. 105*, Horace ne peut encore s'empêcher de louer indirectement les avantages de la *sobriété*. Il feint qu'un de ses esclaves profitant de la liberté que lui donnoit la fête des Saturnales lui déclare cette vérité, en lui reprochant son intempérance. « Croyez-vous, lui dit-il, être bienheureux & moins puni que moi, quand vous cherchez avec tant d'empressement ces tables servies délicatement & à grands frais? Ce qui arrive delà, c'est que ces fréquens excès de bouche vous remplissent l'estomac de sucs âcres & indigestes; c'est que vos jambes chancelantes refusent de soutenir un corps ruiné de débauches ».

Qui, tu impunitior illæ
Quæ parvo sumi nequeunt obsonia captas?
Nempe inamarescunt epulæ sine fine petitæ,
Illusique pedes vitiosum ferre recusant
Corpus.

Il est donc vrai que la *sobriété* tend à conserver la santé, & que l'art d'apprêter les mets pour irriter l'appétit des hommes au-delà des vrais besoins, est un art destructeur. Dans le temps où Rome comptoit ses victoires par ses combats, on ne donnoit point un talent de gages à un cuisinier; le lait & les légumes apprêtés simplement, faisoient la nourriture des consuls, & les dieux habitoient dans des temples de bois. Mais lorsque les richesses des Romains devinrent immenses, l'ennemi les attaqua, & confondit par sa valeur ces sybarites orgueilleux.

Je sais qu'il est impossible de fixer des regles sur cette partie de la tempérance, parce que la même chose peut être bonne à l'un & excès pour un autre; mais il y a peu de gens qui ne sachent par expérience, quelle sorte & quelle quantité de nourriture convient à leur tempérament. Si mes lecteurs étoient mes malades, & que j'eusse à leur prescrire des regles de *sobriété* proportionnées

à l'état de chacun, je leur dirois de faire leurs repas les plus simples qu'il seroit possible, & d'éviter les ragoûts propres à leur donner un faux appétit, ou le ranimer lorsqu'il est presque éteint. Pour ce qui regarde la boisson, je serois assez de l'avis du chevalier Temple. « Le premier verre de vin, dit-il, est pour moi, le second pour mes amis, le troisieme pour la joie, & le quatrieme pour mes ennemis ». Mais parce qu'un homme qui vit dans le monde ne sauroit observer ces sortes de regles à la rigueur, & qu'il ne fait pas toujours mal de les transgresser quelquefois, je lui conseillerois alors de temps en temps des jours d'abstinence pour rétablir son corps, le délivrer de la pléthore des humeurs, & procurer par l'exercice de l'élasticité aux ressorts affoiblis de sa machine. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOBRIQUET, s. m. (*Littérat.*) sorte de surnom, ou d'épithete burlesque, qu'on donne le plus souvent à quelqu'un pour le tourner en ridicule.

Ce ridicule ne naît pas seulement d'un choix affecté d'expressions triviales propres à rendre ces épithetes plus significatives ou plus piquantes; mais de l'application qui s'en fait souvent à des noms de personnes considérables d'ailleurs, & qui produit un contraste singulier d'idées sérieuses & plaisantes; nobles & viles, bizarrement opposées, telles que peuvent l'être dans un même sujet celles d'une haute naissance, avec des inclinations basses; de la majesté royale, avec des difformités de corps, réputées honteuses par le vulgaire; d'une dignité respectable, avec des mœurs corrompues, ou d'un titre fastueux, avec la paresse & la pusillanimité.

Ainsi lorsqu'avec les noms propres d'un souverain pontife, d'un empereur illustre, d'un grand roi, d'un prince magnifique, d'un général fameux, on trouvera joints les surnoms de *Groin-de-porc*, de *Barbe-rousse*, de *Pié-tortu*, d'*Eveille-chien*, de *Pain-en-bouche*, cette union excitera presque toujours des idées d'un ridicule plus ou moins grand.

Quant à l'origine de ces surnoms, il est inutile de la rechercher ailleurs que dans la malignité de ceux qui les donnent, & dans les défauts réels ou apparens de ceux à qui on les impose: elle éclate sur-tout, à l'égard des personnes dont la prospérité ou les richesses excitent l'envie, ou dont l'autorité quelque légitime qu'elle soit, paroît insupportable; elle ne respecte ni la tiare ni la pourpre, c'est une ressource qui ne manque jamais à un peuple opprimé; & ces marques de sa vengeance sont d'autant plus à craindre, que non-seulement il est impossible d'en découvrir l'auteur, mais que ni l'autorité, ni la force, ni le laps de temps, ne sont capables de les effacer. On peut se rappeller à l'occasion de ce caractere indélébile, (s'il est permis d'user ici de ce terme), les efforts inutiles que fit un archiduc, appellé *Frédéric*, pour faire oublier le surnom de *Bourse vuide* dont il se trouvoit offensé: le peuple dans un pays où il étoit relegué le lui avoit donné dans le temps d'une disgrace qui l'avoit réduit à une extrême disette. Lorsqu'une fortune meilleure l'eut rétabli dans ses états, il eut beau, pour marquer son opulence, faire dorer jusqu'à la couverture de son palais, le surnom lui resta toujours; il faut aussi convenir que s'il eût fait du bien au peuple, au lieu de dorer son palais, son *sobriquet* eût été changé en surnom plein de gloire.

Il arriva quelque chose de semblable à Charles de Sicile, surnommé *sans-terre*, *sobriquet* qui ne lui avoit été donné, que parce qu'effectivement il fut long-temps sans états; il ne le perdit point, lors même que Robert son pere lui eut cédé la Calabre.

Il est aisé de comprendre par ce qu'on vient d'observer de l'origine & de la nature des *sobriquets*, quelles sont les sources communes d'où on les tire. Toutes les imperfections du corps, tous les défauts de l'esprit des hommes, leurs mœurs, leurs passions, leurs mauvaises habitudes, leurs vices, leurs actions de quelque nature qu'elles soient, tout y contribue.

A l'égard de la forme, elle ne consiste pas seulement dans l'usage de simples épithetes, on les releve souvent par des expressions figurées, dont quelques-unes ne sont quelquefois que des jeux de mots, comme dans celui de *bibertus mero*, pour

Tiberius Nero, à cauſe de ſa paſſion pour le vin ; & dans celui de *cacoergete*, appliqué à Ptolomée VII roi d'Egypte, pour le qualifier de mauvais prince, par imitation d'*évergete*, qui déſigne un prince bienfaiſant ; tel eſt encore celui d'*épimane*, donné à Antiochus IV, qui au lieu d'*épiphane* ou roi illuſtre dont il uſurpoit le titre, ne ſignifie qu'un furieux.

D'autres *ſobriquets* ſont ironiques & tournés en contrevérités, comme celui de *poëte laureat*, que les Anglois donnent aux mauvais poëtes.

Il y en a ſouvent dont la malignité conſiſte dans l'emprunt du nom de quelque animal ou de quelques perſonnes célebres, notées dans l'hiſtoire par leurs figures ou leurs vices, dont on fait une comparaiſon avec la perſonne qu'on veut charger ; les Syriens tirerent de la reſſemblance du nez crochu d'Antiochus VIII au bec d'un griffon, le *ſobriquet* de *grypus* qui lui eſt reſté ; & l'on connoît aſſez dans l'hiſtoire ancienne, les princes & les perſonnes célebres à qui on a donné ceux de *bouc*, ceux de *cochon*, *d'âne*, de *veau*, de *taureau* & d'*ours*, comme on donne aujourd'hui ceux de Silene, d'Eſope, de Sardanapale, & de Meſſaline, aux perſonnes qui leur reſſemblent par la figure, ou par les mœurs.

Mais de toutes les expreſſions figurées, celle qui forme les plus ingénieux *ſobriquets*, (ſi l'on veut convenir qu'il y ait quelque ſel dans cette ſorte de production de l'eſprit) c'eſt l'alluſion fondée ſur une connoiſſance de faits ſinguliers, dont l'idée prête une ſorte d'agrément au ridicule.

Ces différentes formes peuvent ſe réduire à quatre, qui ſont autant de genres de ſurnoms burleſques ; ceux dont la note eſt indifférente, ceux qui n'en impriment qu'une légere, ceux qui ſont injurieux, & ceux qui ſont honorables.

Pour donner lieu à ceux du premier genre, il n'a fallu qu'un attachement à quelque mode ſinguliere de coëffure ou d'habillement, quelque coutume particuliere, quelque action peu importante : ainſi les *ſobriquets* de *Pogonate* ou *Barbe longue*, donnés à Conſtantin V empereur de Conſtantinople ; de *crépu*, à Boleſlas roi de Pologne ; de *griſegonelle*, à Geoffroi I comte d'Anjou ; de *courte-mantel*, à Henri II roi d'Angleterre ; de *longue-épée*, à Guillaume duc de Normandie ; & de *hache*, à Baudoin VII comte de Flandres, n'ont jamais pu bleſſer la réputation de ces princes.

Les Romains appelloient *ſignum*, ce genre de ſurnoms, & l'action de le donner *ſignificare*.

Ceux du ſecond genre ont pour objet quelque légere imperfection du corps ou de l'eſprit, certains événemens, & certaines actions qui, quoiqu'innocentes, ont une eſpece de ridicule. C'eſt ce que Cicéron a entendu par *turpicula*, *ſubturpia*, *& quaſi deformia*. Si Socrate, par exemple, ſe montroit peu ſenſible au ſurnom de *camard*, beaucoup s'en trouveroient offenſés : celui de *cracheur* n'étoit point honorable à Uladiſlas, roi de Bohême, *&c.*

Ceux du troiſieme genre, ſont beaucoup plus piquans, en ce qu'ils ont pour objet les difformités du corps les plus conſidérables, ou les plus grandes diſgraces de la fortune, & dont la honte eſt ſouvent plus difficile à ſupporter, que la douleur qui les accompagne.

Ceux du quatrieme genre, n'ont pour objet que ce qu'il y a de plus rare dans les qualités du corps, de plus noble dans celles de l'eſprit & du cœur, de plus admirable dans les mœurs, & de plus grand dans les actions. Le propre de ces ſurnoms eſt d'être caractériſés d'une maniere plaiſante, & qui, quoiqu'elle tienne de la raillerie, ne laiſſe jamais qu'une idée honorable.

Ainſi les ſurnoms de *bras-de-fer*, & de *cotte-de-fer*, impoſés l'un à Baudouin I comte de Flandres, & l'autre à Edmond II roi d'Angleterre, ſont de vrais éloges de la force du corps dont ces princes étoient doués ; tel eſt auſſi celui de *temporiſeur*, preſque toujours choquant ; & qui fait pour Fabius l'apologie de ſa politique militaire, comme celui de *ſans-peur* marque à l'égard de Richard duc de Normandie, & de Jean duc de Bourgogne, leur intrépidité.

Il y a des caracteres accidentels qui en établiſſent encore des genres particuliers. Les uns peuvent convenir à plu-

sieurs personnes, comme les surnoms de *borgne*, de *bossu*, de *boiteux*, de *mauvais*: d'autres ne sont guere appliqués qu'à une seule, comme le surnom de *Copronyme* imposé à Constantin IV, & celui de *Caracalla* au quatrieme des Antonins.

Les *sobriquets* ou surnoms que se donnent réciproquement les habitans d'une petite ville, d'un bourg ou d'un hameau, ne consistent ordinairement qu'en quelques épithetes si triviales & si grossieres, qu'il n'y auroit point d'honneur à en rapporter des exemples.

Il n'en est pas de même de ceux qui naissent dans l'enceinte des camps; ils sont marqués à un coin de vivacité & de liberté particulieres aux militaires.

Il y en a enfin d'héréditaires, & qui n'ayant été d'abord attribués qu'à une seule personne, ont ensuite passé à ses descendans, & lui ont tenu lieu de nom propre. Tels sont la plupart des surnoms des Romains illustres, du temps de la république, que les auteurs de l'histoire romaine qui ont écrit en grec, ont cru leur être tellement propres, qu'ils ne leur ont ôté que la terminaison latine, comme Denis d'Halicarnasse l'a fait de ceux de Ρυφος & de Κορνετος; car il ne faut pas s'imaginer, comme l'ont cru quelques antiquaires, que les magistrats sur les médailles desquels on lit les surnoms d'*Ænobarbus*, de *Naso*, de *Crassipes*, de *Scaurus*, de *Bibulus*, soient les hommes des familles *Domitia*, *Axsia*, *Furia*, *Amilia*, *Calpurnia*, qui avoient la *barbe rousse*, le *nez long*, des *piés contrefaits*, de *gros talons*, & qui étoient *adonnés au vin*. Il y a au contraire dans cette république, certaines familles qui n'ont tiré leur nom que d'un de ces sortes de *sobriquets*, que le premier de la famille a porté, comme la Claudia qui a tiré le sien d'un *boiteux*. La même chose est arrivée en notre pays, aussi bien que dans beaucoup d'autres.

Cependant ces surnoms tels qu'ils ont été, sont devenus d'un grand avantage dans la chronologie & dans l'histoire. Il faut convenir que si quelque chose est capable de diminuer la confusion que peut causer dans l'esprit une multitude d'objets semblables, tels que ce nombre prodigieux de rois & de souverains, qui dans les monarchies anciennes & modernes, se succedent les uns aux autres sous les mêmes noms; c'est l'attention aux surnoms par lesquels ils y sont distingués. Ces surnoms nous aident beaucoup à reconnoître les princes, au temps desquels les événemens doivent se rapporter, & à y fixer des époques certaines.

L'usage en est nécessaire, pour donner aux généalogies des familles qui ont possédé les grands empires & les moindres états, cette clarté qui leur est essentielle.

C'est par le défaut de surnoms, que la généalogie des Pharaons, dont Josephe & Eusebe ont dit que les noms étoient plutôt de dignité que de famille, est si obscure. Combien au contraire la précaution de les avoir ajoutés aux surnoms tirés de l'ordre numéral, sauve-t-elle de méprises & d'erreurs dans l'histoire des Alexandres de Macédoine, des Ptolomées d'Egypte, des Antiochus de Syrie, des Mithridates du Pont, des Nicomedes de Bithynie, des Antonins & des Constantins de l'empire, des Louis & des Charles de France, *&c.* Si les épithetes de riches, de grands, de conservateurs, *&c.* dont les peuples honorerent autrefois quelques-uns des princes de ces familles, laissent dans la mémoire une impression plus forte que celles qui sont tirées de l'ordre progressif de premier, second, troisieme & des nombres suivans, les surnoms burlesques de *nez de griffon*, de *ventru*, de *joueur de flûte*, d'*efféminé*, de *martel*, de *fainéant*, de *balafré*, n'y en font-ils pas une dont les traces ne sont pas moins profondes? Horace faisant la comparaison du sérieux & du plaisant, ne feint point de donner la préférence à ce dernier.

Discit enim citius, meminitque libentius illud
Quod quis deridet, quam quod probat & veneratur.

Combien y a-t-il même de familles illustres dans les anciennes monarchies, & dans celles du moyen âge, dont les branches ne sont distinguées que par les *sobriquets* des chefs qui y ont fait des

souches différentes ! On le voit dans les familles romaines, la *Domitia* dont les deux branches ont chacune pour auteur un homme à surnom burlesque, l'un *Calvinus*, & l'autre *Ahenobarbus ;* & dans la *Cornelia*, de laquelle étoient les Scipions, où le premier qui a été connu par le surnom de *Nasica*, a donné son nom à une branche qui ne doit pas être confondue avec celle de l'Africain.

Une autre partie essentielle de l'histoire, est la représentation des caracteres des différens personnages qu'elle introduit sur la scene ; c'est ce que font les surnoms par des expressions qui sont comme des portraits en raccourci des hommes les plus célebres ; mais il faut avouer que par rapport à la ressemblance qui doit faire le mérite de ces portraits, que les surnoms plaisans l'emportent de beaucoup sur ceux du genre sérieux.

Les premiers trompent rarement, parce qu'ils expriment presque toujours les caracteres dans le vrai ; ce sont des témoignages irréprochables, des décisions prononcées par la voix du peuple, des traits de crayon libres tirés d'après le naturel, des coups de pinceau hardis qui ne font pas seulement des portraits de l'extérieur des hommes, mais qui nous représentent encore ce qu'il y a en eux de plus caché.

Ainsi l'obscurité de l'origine de Michel V empereur de Constantinople, dont les parens calfatoient des vaisseaux, nous est rappellée par son surnom de *Calaphates* ; la basse naissance du pape Benoît XII, fils d'un boulanger françois, par celui de *Jacques du Four*, qui lui fut donné étant cardinal, & l'opprobre de l'ancienne profession de Valere Maximien devenu empereur, par celui d'*Armentarius.*

L'événement heureux pour le fils d'Othon, duc de Saxe, qui fut élevé à l'empire, & qui lorsqu'il s'y attendoit le moins, en apprit la nouvelle au milieu d'une partie de chasse, est signalé par le surnom de l'*Oiseleur* qui le distingue de tous les *Henris.*

L'empressement de l'empereur Léon pour détruire le culte des images, est bien marqué dans le terme d'*Iconoclaste.*

La mauvaise fortune qu'essuya Frédéric I. duc de Saxe, par la captivité dans laquelle son pere le tint, est devenue mémorable par le surnom de *Mordu* qui lui est resté.

La mort ignominieuse du dernier des Antonins, dont les soldats jetterent le cadavre dans le Tibre, après l'avoir traîné par les rues de Rome, ne s'oubliera jamais à la vue des épithetes de *Tractitius* & de *Tiberinus*, dont Aurelius Victor dit qu'il fut chargé.

Ainsi rien n'est à négliger dans l'étude de l'histoire ; les termes les plus bas, les plus grossiers ou les plus injurieux, & qui semblent n'avoir jamais été que le partage d'une vile populace, ne sont pas pour cela indignes de l'attention des savans.

M. Spanheim, dans son ouvrage sur l'usage des médailles antiques, *tome II*, s'est un peu étendu sur l'origine des *sobriquets* des Romains, en les considérant par le rapport qu'ont aux médailles consulaires, ceux des principales familles de la république romaine. M. de la Roque dans son traité de l'origine des noms, auroit dû traiter ce sujet par rapport à l'histoire moderne. M. le Vayer en a dit quelque chose dans ses ouvrages. *Voyez* sur-tout les *mémoires de l'acad. des Inscrip. & Belles-lettres.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOC, s. m. (*Antiq. rom.*) *soccus ;* sorte de chaussure en usage chez les Grecs & les Romains ; ensuite elle devint en particulier celle de ceux qui montoient sur le théatre, pour y représenter les personnages comiques. Elle étoit opposée au cothurne, autre chaussure ou brodequin, reservé pour les personnages héroïques. (*D. J.*)

Soc, *terme de Laboureur*, c'est un fer large & pointu, qui est au bout du scep de la charrue, & qui sert à fouiller dans la terre.

Le *soc* est la partie essentielle de toutes les charrues ; il est presque toujours formé par un fer plat & acéré. Ce fer étant introduit à deux ou trois pouces sous la terre, doit l'ouvrir ; mais il y a des *socs* qui coupent la terre en-dessous, pendant que les autres ne la divisent que comme pourroit faire un coin. Il est clair que ceux-ci ont à vaincre la résistance des racines, & qu'ils paîtrissent & corroient les terres fortes & humides : ces

raisons ont déterminé les gens éclairés à donner la préférence aux *socs* coupans. (*D. J.*)

SOCCOLAN, s. m. (*Ordre monast.*) on appelle *soccolans* les religieux de l'ordre de S. François, d'une réforme particuliere établie par S. Paulet de Foligny en 1368. Lui-même ayant vu que les paysans qui vivoient dans les montagnes de son hermitage, portoient des socques ou sandales de bois, il en ordonna l'usage aux religieux de sa réforme, qui furent appellés par cette raison *soccolanti*. *Voyez* de plus grands détails dans le P. Héliot, *t. VII. c. ix.* (*D. J.*)

SOCHACZOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Cocachouf*, petite ville de Pologne dans le duché de Mazovie, près d'une petite riviere, à 4 lieues de Bloigné. C'est au-delà de cette ville qui est toute bâtie en bois, que commencent ces belles plaines qui s'étendent jusqu'à la Vistule, par une espace de 8 grandes lieues. (*D. J.*)

SOCIABILITÉ, (*Droit nat. & Moral.*) bienveillance envers les autres hommes.

La *sociabilité* est cette disposition qui nous porte à faire aux hommes tout le bien qui peut dépendre de nous, à concilier notre bonheur avec celui des autres, & à subordonner toujours notre avantage particulier, à l'avantage commun & général.

Plus nous nous étudierons nous-même, plus nous serons convaincus que cette *sociabilité* est conforme à la volonté de Dieu; car outre la nécessité de ce principe, nous le trouvons gravé dans notre cœur. Si d'un côté le Créateur y a mis l'amour de nous mêmes, de l'autre la même main y a imprimé un sentiment de bienveillance pour nos semblables; ces deux penchans, quoique distincts l'un de l'autre, n'ont rien d'opposé & Dieu les a gravés dans nos ames pour agir de concert. Aussi les cœurs généreux trouvent-ils la satisfaction la plus pure à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que suivre un penchant naturel.

Du principe de la *sociabilité* découlent toutes les loix de la société.

1°. Cette union que Dieu a établie entre les hommes exige d'eux que dans tout ce qui a quelque rapport à la société, le bien commun soit la regle suprême de leur conduite; & qu'attentifs aux conseils de la prudence, ils ne cherchent jamais leur avantage particulier au préjudice de l'avantage public.

2°. L'esprit de *sociabilité* doit être universel. La société humaine embrasse tous les hommes avec lesquels on peut avoir quelque commerce, puisqu'elle est fondée sur les relations qu'ils ont tous ensemble, en conséquence de leur nature & de leur état. *Voyez*-en les preuves dans Puffendorf & Cumberland.

3°. La raison nous dit que des créatures du même rang, de la même espece, nées avec les mêmes facultés, pour vivre ensemble & pour participer aux mêmes avantages, ont en général un droit égal & commun. Nous sommes donc obligés de nous regarder comme naturellement égaux, & de nous traiter comme tels; ce seroit démentir la nature que de ne pas reconnoître ce principe d'équité (que les Jurisconsultes nomment *æquabilitatis juris*), comme un des premiers fondemens de la société. C'est là-dessus qu'est fondée la loi du réciproque; de même que cette regle si simple, mais d'un usage universel, que nous devons être à l'égard des autres hommes dans les mêmes dispositions où nous desirons qu'ils soient à notre égard, & nous conduire avec eux de la même maniere que nous voulons qu'ils se conduisent avec nous dans des circonstances pareilles.

4°. La *sociabilité* étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice ou leur injustice rompent ce lien, ne sauroient se plaindre raisonnablement si ceux qu'ils offensent ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contr'eux à des voies de fait.

Mais si l'on est en droit de suspendre à l'égard d'un ennemi les actes de la bienveillance, il n'est jamais permis d'en étouffer le principe. Comme il n'y a que la nécessité qui nous autorise à recourir à la force contre un injuste aggresseur, c'est aussi cette même nécessité qui doit être la regle & la mesure du mal que nous pouvons lui faire; & nous devons toujours être disposés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu justice & que

nous n'aurons plus rien à craindre de sa part.

En un mot, rien n'est plus convenable à l'humanité que la bénéficence & la générosité. Il n'y a rien de plus vrai, dit Cicéron *liv. I. des Offices*, *ch. vij*, que ce beau mot de Platon, que *nous ne sommes pas nés pour nous, mais pour les autres hommes & pour la patrie*. Les Stoïciens soutenoient que pour entrer dans les desseins de la nature, il falloit contribuer chacun du sien à l'utilité commune, & employer non seulement son industrie, mais ses biens à serrer de plus en plus les nœuds de la société humaine. (*D. J.*)

SOCIABLE, AIMABLE, (*Langue franç.*) ces deux mots ne sont plus synonymes dans notre langue.

L'homme *sociable* a les qualités propres au bien de la société; je veux dire la douceur du caractere, l'humanité, la franchise sans rudesse, la complaisance sans flatterie, & sur-tout le cœur porté à la bienfaisance; en un mot, l'homme *sociable* est le vrai citoyen. *Voyez* SOCIABILITÉ.

L'homme *aimable*, dit M. Duclos, du moins celui à qui l'on donne aujourd'hui ce titre, est fort indifférent sur le bien public, ardent à plaire à toutes les sociétés où son goût & le hasard le jettent, & prêt à en sacrifier chaque particulier. Il n'aime personne, n'est aimé de qui que ce soit, plait à tous; & souvent est méprisé & recherché par les mêmes gens.

Les liaisons particulieres de l'homme *sociable* sont des liens qui l'attachent de plus en plus à l'état; celles de l'homme *aimable* ne sont que de nouvelles dissipations, qui retranchent d'autant les devoirs essentiels. L'homme *sociable* inspire le desir de vivre avec lui; l'homme *aimable* en éloigne ou doit en éloigner tout honnête citoyen. (*D. J.*)

SOCIAL adj. (*Gramm.*) mot nouvellement introduit dans la langue, pour désigner les qualités qui rendent un homme utile dans la société, propre au commerce des hommes: des vertus *sociales*.

SOCIAL, (*Comm.*) ce qui appartient à une société, ou qui est fait en son nom. On dit qu'un billet, ou autres actes, sont signés du nom *social*, lorsqu'un ou deux associés les ont signés du nom de la société. Dans ces écritures on met tous les noms des associés, ou l'on y ajoute le nom de compagnie, *N. N. & compagnie*. *Voyez* NOM SOCIAL, SOCIÉTÉ & COMPAGNIE.

SOCIALE, *guerre* (*Hist. rom.*) on appella *guerre sociale* ou *des alliés*, celle des peuples du Latium ou du pays latin, contre les Romains. Cette guerre fut entreprise par les alliés, l'an de Rome 663, pour obtenir le droit de bourgeoisie que la république leur refusoit.

Les peuples du Latium supportoient les charges de la république, & cependant n'étoient point admis aux dignités, & n'avoient pas même le droit de suffrage. Il est vrai que dans les temps difficiles, pour les attacher plus étroitement à la république, on s'étoit quelquefois relâché là-dessus, par exemple, dans la seconde guerre punique; mais quand le péril fut passé, les Romains firent regarder ces concessions comme des graces passageres, & qui ne fondoient point de droits.

Cependant les peuples alliés représentoient toujours qu'il étoit juste qu'ils eussent part aux honneurs d'un état, dont ils avoient étendu l'empire par leur vaillance. Ces peuples donc outrés d'être exclus du droit de bourgeoisie, résolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main; ils s'associerent ensemble, réunirent leur ressentiment commun, signerent une ligue, & se donnerent réciproquement des ôtages.

Il y eut entre eux & la république des combats sanglans, des batailles & des prises de villes. La fortune passa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti. Enfin le sénat s'appercevant que la république ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fussent funestes, & qu'en faisant périr des alliés, elle perdoit autant de soldats qui composoient auparavant ses armées, ce corps si sage leur accorda insensiblement le droit de bourgeoisie romaine. Mais suivant sa politique ordinaire, il réduisit ce droit presque à rien, par la forme qu'il donna au traité; de sorte que ce droit de bourgeoisie, qui avoit coûté tant de sang aux alliés, ne devint presque à leur égard, qu'un vain titre, sans fonction & sans autorité. (*D. J.*)

SOCIÉTÉ, s. f. (*Morale.*) les hommes sont faits pour vivre en *société*; si l'intention de Dieu eût été que chaque homme vécût seul, & séparé des autres, il auroit donné à chacun d'eux des qualités propres & suffisantes pour ce genre de vie solitaire; s'il n'a pas suivi cette route, c'est apparemment parce qu'il a voulu que les liens du sang & de la naissance commençassent à former entre les hommes cette union plus étendue qu'il vouloit établir entr'eux; la plûpart des facultés de l'homme, ses inclinations naturelles, sa foiblesse, ses besoins, sont autant de preuves certaines de cette intention du Créateur. Telle est en effet la nature & la constitution de l'homme, que hors de la *société*, il ne sauroit ni conserver sa vie, ni développer & perfectionner ses facultés & ses talens, ni se procurer un vrai & solide bonheur. Que deviendroit, je vous prie, un enfant, si une main bienfaisante & secourable ne pourvoyoit à ses besoins? Il faut qu'il périsse si personne ne prend soin de lui; & cet état de foiblesse & d'indigence, demande même des secours long-temps continués; suivez-le dans sa jeunesse, vous n'y trouverez que grossiéreté, qu'ignorance, qu'idées confuses; vous ne verrez en lui, s'il est abandonné à lui-même, qu'un animal sauvage, & peut-être féroce; ignorant toutes les commodités de la vie, plongé dans l'oisiveté, en proie à l'ennui & aux soucis dévorans. Parvient-on à la vieillesse, c'est un retour d'infirmités, qui nous rendent presque aussi dépendans des autres, que nous l'étions dans l'enfance imbécille; cette dépendance se fait encore plus sentir dans les accidens & dans les maladies; c'est ce que dépeignoit fort bien Séneque, *Senec. de benef. l. IV. c. xviij.* « D'où dépend notre sûreté, si ce n'est des services mutuels? il n'y a que ce commerce de bienfaits qui rende la vie commode, & qui nous mette en état de nous défendre contre les insultes & les évasions imprévues; quel seroit le sort du genre humain, si chacun vivoit à part? autant d'hommes, autant de proies & de victimes pour les autres animaux, un sang fort aisé à répandre, en un mot la foiblesse même. En effet, les autres animaux ont des forces suffisantes pour se défendre; tous ceux qui doivent être vagabonds, & à qui leur férocité ne permet pas de vivre en troupes, naissent pour ainsi dire armés, au lieu que l'homme est de toute part environné de foiblesse, n'ayant pour armes ni dents ni griffes; mais les forces qui lui manquent quand il se trouve seul, il les trouve en s'unissant avec ses semblables; la raison, pour le dédommager, lui a donné deux choses qui lui rendent sa supériorité sur les animaux, je veux dire la raison & la sociabilité, par où celui qui seul ne pouvoit résister à personne, devient le tout; la *société* lui donne l'empire sur les autres animaux; la *société* fait que non content de l'élément où il est né, il étend son domaine jusques sur la mer; c'est la même union qui lui fournit des remedes dans ses maladies, des secours dans sa vieillesse, du soulagement à ses douleurs & à ses chagrins; c'est elle qui le met, pour ainsi dire, en état de braver la fortune. Otez la sociabilité, vous détruirez l'union du genre humain, d'où dépend la conservation & tout le bonheur de la vie. »

La *société* étant si nécessaire à l'homme, Dieu lui a aussi donné une constitution, des facultés, des talens qui le rendent très-propre à cet état; telle est, par exemple, la faculté de la parole, qui nous donne le moyen de communiquer nos pensées avec tant de facilité & de promptitude, & qui hors de la *société* ne seroit d'aucun usage. On peut dire la même chose du penchant à l'imitation, & de ce merveilleux méchanisme qui fait que les passions & toutes les impressions de l'ame, se communiquent si aisément d'un cerveau à l'autre; il suffit qu'un homme paroisse ému, pour nous émouvoir & nous attendrir pour lui: *homo sum, humani a me nihil alienum puto.* Si quelqu'un vous aborde avec la joie peinte sur le visage, il excite en nous un sentiment de joie; les larmes d'un inconnu nous touchent, avant même que nous en sachions la cause, & les cris d'un homme qui ne tient à nous que par l'humanité, nous font courir à son secours, par un mouvement machinal qui précede toute délibération. Ce n'est pas tout, nous voyons que la nature a voulu partager & distri-

buer différemment les talens entre les hommes, en donnant aux uns une aptitude de bien faire certaines choses, qui sont comme impossibles à d'autres; tandis que ceux-ci, à leur tour, ont une industrie qu'elle a refusée aux premiers; ainsi, si les besoins naturels des hommes les font dépendre les uns des autres, la diversité des talens qui les rend propres à s'aider mutuellemement, les lie & les unit. Ce sont là autant d'indices bien manifestes de la destination de l'homme pour la *société*.

Mais si nous consultons notre penchant, nous sentirons aussi que notre cœur se porte naturellement à souhaiter la compagnie de nos semblables, & à craindre une solitude entiere comme un état d'abandon & d'ennui : Que si l'on recherche d'où nous vient cette inclination liante & sociable, on trouvera qu'elle nous a été donnée très-à-propos par l'auteur de notre être, parce que c'est dans la *société* que l'homme trouve le remede à la plûpart de ses besoins, & l'occasion d'exercer la plûpart de ses facultés; c'est là, sur-tout, qu'il peut éprouver & manifester ces sentimens, auxquels la nature a attaché tant de douceur, la bienveillance, l'amitié, la compassion, la générosité: car tel est le charme de ces affections sociables, que de-là naissent nos plaisirs les plus purs. Rien en effet de si satisfaisant ni de si flatteur, que de penser que l'on mérite l'estime & l'amitié d'autrui; la science acquiert un nouveau prix, quand elle peut se produire au dehors; & jamais la joie n'est plus vive que lorsqu'on peut la faire éclater aux yeux des autres, ou la répandre dans le sein d'un ami; elle redouble en se communiquant, parce qu'à notre propre satisfaction se joint l'agréable idée que nous en causons aussi aux autres, & que par-là nous les attachons davantage à nous; le chagrin au contraire diminue & s'adoucit, en le partageant avec quelqu'un, comme un fardeau s'allege quand une personne officieuse nous aide à le porter. Ainsi, tout nous invite à l'état de *société*; le besoin nous en fait une nécessité, le penchant nous en fait un plaisir, & les dispositions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'est en effet l'intention de notre créateur, Si le christianisme canonise des solitaires, il ne leur en fait pas moins une suprême loi de la charité & de la justice, & par-là il leur suppose un rapport essentiel avec le prochain; mais sans nous arrêter à l'état où les hommes peuvent être élevés, par des lumieres surnaturelles, considérons-les ici entant qu'ils sont conduits par la raison humaine.

Toute l'économie de la *société* humaine est appuyée sur ce principe général & simple: *je veux être heureux; mais je vis avec des hommes qui, comme moi, veulent être heureux également chacun de leur côté: cherchons le moyen de procurer notre bonheur, en procurant le leur, ou du moins sans y jamais nuire.* Nous trouvons ce principe gravé dans notre cœur; si d'un côté, le Créateur a mis l'amour de nous-mêmes, de l'autre, la même main y a imprimé un sentiment de bienveillance pour nos semblables; ces deux penchans, quoique distincts l'un de l'autre, n'ont pourtant rien d'opposé: & Dieu qui les a mis en nous, les a destinés à agir de concert, pour s'entr'aider, & nullement pour se détruire; aussi les cœurs bien faits & généreux trouvent-ils la satisfaction la plus pure, à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que suivre une pente que la nature leur a donnée. Les moralistes ont donné à ce germe de bienveillance qui se développe dans les hommes, le nom de *sociabilité*. Du principe de la sociabilité, découlent, comme de leur source, toutes les loix de la *société*, & tous nos devoirs envers les autres hommes, tant généraux que particuliers. Tel est le fondement de toute la sagesse humaine, la source de toutes les vertus purement naturelles, & le principe général de toute la morale & de toute la *société* civile.

1°. Le bien commun doit être la regle suprême de notre conduite, & nous ne devons jamais chercher notre avantage particulier, au préjudice de l'avantage public; c'est ce qu'exige de nous l'union que Dieu a établie entre les hommes.

2°. L'esprit de sociabilité doit être universel; la *société* humaine embrasse tous les hommes avec lesquels on peut avoir commerce, puisqu'elle est fondée sur les relations qu'ils ont tous ensemble, en con-

ſéquence de leur nature & de leur état. *V.* Humanité. Un prince d'Allemagne, duc de Wirtemberg, ſembloit en être perſuadé, lorſqu'un de ſes ſujets le remerciant de l'avoir protégé contre ſes perſécuteurs : Mon enfant, lui dit le prince, je l'aurois dû faire à l'égard d'un turc ; comment y aurois-je manqué à l'égard d'un de mes ſujets ?

3°. L'égalité de nature entre les hommes, eſt un principe que nous ne devons jamais perdre de vue. Dans la *ſociété* c'eſt un principe établi par la philoſophie & par la religion ; quelqu'inégalité que ſemble mettre entr'eux la différence des conditions, elle n'a été introduite que pour les faire mieux arriver, ſelon leur état préſent, tous à leur fin commune, qui eſt d'être heureux autant que le comporte cette vie mortelle ; encore cette différence qui paroît bien mince à des yeux philoſophiques, eſt-elle d'une courte durée ; il n'y a qu'un pas de la vie à la mort, & la mort met au même terme ce qui eſt de plus élevé & de plus brillant, avec ce qui eſt de plus bas & de plus obſcur parmi les hommes. Il ne ſe trouve ainſi, dans les diverſes conditions, guere plus d'inégalité que dans les divers perſonnages d'une même comédie : la fin de la piece remet les comédiens au niveau de leur condition commune, ſans que le court intervalle qu'a duré leur perſonnage, ait perſuadé ou pu perſuader à aucun d'eux, qu'il étoit réellement au-deſſus ou au-deſſous des autres. Rien n'eſt plus beau dans les grands, que ce ſouvenir de leur égalité avec les autres hommes, par rapport à leur nature. Un trait du roi de Suede, Charles XII, peut donner à ce ſujet une idée plus haute de ſes ſentimens, que la plus brillante de ſes expéditions. Un domeſtique de l'ambaſſadeur de France, attendant un miniſtre de la cour de Suede, fut interrogé ſur ce qu'il attendoit, par une perſonne à lui inconnue, & vêtue comme un ſimple ſoldat ; il tint peu de compte de ſatisfaire à la curioſité de cet inconnu ; un moment après, des ſeigneurs de la cour abordant la perſonne ſimplement vêtue, la traiterent de votre majeſté, c'étoit effectivement le roi ; le domeſtique au déſeſpoir, & ſe croyant perdu, ſe jette à ſes piés, & demande pardon de ſon inconſidération d'avoir pris ſa majeſté, diſoit-il, *pour un homme. Vous ne vous êtes point mépris*, lui dit le roi avec humanité, *rien ne reſſemble plus à un homme qu'un roi.* Tous les hommes, en ſuppoſant ce principe de l'égalité qui eſt entr'eux, doivent y conformer leur conduite, pour ſe prêter mutuellement les ſecours dont ils ſont capables ; ceux qui ſont les plus puiſſans, les plus riches, les plus accrédités, doivent être diſpoſés à employer leur puiſſance, leurs richeſſes, & leur autorité, en faveur de ceux qui en manquent, & cela à proportion du beſoin qui eſt dans les uns, & du pouvoir d'y ſubvenir qui eſt dans les autres.

4°. La ſociabilité étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice, ou leur injuſtice, rompent le lien de la *ſociété*, ne ſauroient ſe plaindre raiſonnablement, ſi ceux qu'ils offenſent, ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contr'eux à des voies de fait ; mais ſi l'on eſt en droit de ſuſpendre à l'égard d'un ennemi, les actes de la bienveillance, il n'eſt jamais permis d'en étouffer le principe : comme il n'y a que la néceſſité qui nous autoriſe à recourir à la force contre un injuſte aggreſſeur ; c'eſt auſſi cette même néceſſité qui doit être la regle & la meſure du mal que nous pouvons lui faire, & nous devons toujours être diſpoſés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu juſtice, & que nous n'aurons plus rien à craindre de ſa part. Il faut donc bien diſtinguer la juſte défenſe de ſoi-même, de la vengeance ; la premiere ne fait que ſuſpendre, par néceſſité & pour un temps, l'exercice de la bienveillance, & n'a rien d'oppoſé à la ſociabilité ; mais l'autre, étouffant le principe même de la bienveillance, met à ſa place un ſentiment de haine & d'animoſité, vicieux en lui-même, contraire au bien public, & que la loi naturelle condamne formellement.

Ces regles générales ſont fertiles en conſéquences ; il ne faut faire aucun tort à autrui, ni en parole, ni en action, & l'on doit réparer tout dommage : car la *ſociété* ne ſauroit ſubſiſter ſi l'on ſe permet des injuſtices.

Il faut être ſincere dans ſes diſcours, & tenir ſes engagemens : car quelle confiance

les hommes pourroient-ils prendre les uns aux autres; & quelle sûreté y auroit-il dans le commerce, s'il étoit permis de tromper & de violer la foi donnée!

Il faut rendre à chacun non-seulement le bien qui lui appartient, mais encore le degré d'estime & d'honneur qui lui est dû, selon son état & son rang: parce que la subordination est le lien de la *société*, & que sans cela il n'y auroit aucun ordre dans les familles, ni dans le gouvernement civil.

Mais si le bien public demande que les inférieurs obéissent, le même bien public veut que les supérieurs conservent les droits de ceux qui leur sont soumis, & ne les gouvernent que pour les rendre plus heureux. Tout supérieur ne l'est point pour lui-même, mais uniquement pour les autres; non pour sa propre satisfaction & pour sa grandeur particuliere, mais pour le bonheur & le repos des autres. Dans l'ordre de la nature, est-il plus homme qu'eux? a-t-il une ame ou une intelligence supérieure? & quand il l'auroit, a-t-il plus qu'eux d'envie ou de besoin de vivre satisfait & content? A regarder les choses par cet endroit, ne seroit-il pas bizarre que tous fussent pour un, & que plutôt un ne fût pas pour tous? d'où pourroit-il tirer ce droit? de sa qualité d'homme? elle lui est commune avec les autres: du goût de les dominer? les autres certainement ne lui céderont pas en ce point: de la possession même où il se trouve de l'autorité? qu'il voye de qui il la tient, dans quelle vue on la lui laisse, & à quelle condition; tous devant contribuer au bien de la *société*, il y doit bien plus essentiellement servir, n'étant supérieur qu'à titre onéreux, & pour travailler au bonheur commun, à proportion de l'élévation que sa qualité lui donne au-dessus des autres. Quelqu'un disoit devant le roi de Syrie, Antigone, que les princes étoient les maîtres, & que tout leur étoit permis: *oui*, reprit-il, *parmi les barbares; à notre égard*, ajouta-t-il, *nous sommes maîtres des choses prescrites, par la raison & l'humanité; mais rien ne nous est permis, que ce qui est conforme à la justice & au devoir.*

Tel est le contrat formel ou tacite passé entre tous les hommes, les uns sont au-dessus, les autres au-dessous pour la différence des conditions; pour rendre leur *société* aussi heureuse qu'elle le puisse être; si tous étoient rois, tous voudroient commander, & nul n'obéiroit; si tous étoient sujets, tous devroient obéir, & aucun ne le voudroit faire plus qu'un autre; ce qui rempliroit la *société* de confusion, de trouble, de dissension; au lieu de l'ordre & de l'arrangement qui en fait le secours, la tranquillité & la douceur. Le supérieur est donc redevable aux inférieurs, comme ceux-ci lui sont redevables; l'un doit procurer le bonheur commun par voie d'autorité, & les autres par voie de soumission; l'autorité n'est légitime, qu'autant qu'elle contribue à la fin pour laquelle a été instituée l'autorité même; l'usage arbitraire qu'on en feroit, feroit la destruction de l'humanité & de la *société*.

Nous devons travailler tous pour le bonheur de la *société* à nous rendre maîtres de nous-mêmes; le bonheur de la *société* se réduit à ne point nous satisfaire aux dépens de la satisfaction des autres: or les inclinations, les desirs, & les goûts des hommes, se trouvent continuellement opposés les uns aux autres. Si nous comptons de vouloir suivre les nôtres en tout, outre qu'il nous sera impossible d'y réussir, il est encore plus impossible que par-là nous ne mécontentions les autres, & que tôt ou tard le contre-coup ne retombe sur nous; ne pouvant les faire tous passer à nos goûts particuliers, il faut nécessairement nous monter au goût qui regne le plus universellement, qui est la raison. C'est donc celui qu'il nous faut suivre en tout; & comme nos inclinations & nos passions s'y trouvent souvent contraires, il faut par nécessité les contrarier. C'est à quoi nous devons travailler sans cesse, pour nous en faire une salutaire & douce habitude. Elle est la base de toute vertu, & même le premier principe de tout savoir vivre, selon le mot d'un homme d'esprit de notre temps, qui faisoit consister la science du monde *à savoir se contraindre sans contraindre personne.* Bien qu'il se trouve des inclinations naturelles, incomparablement plus conformes que d'autres, à la regle commune de la raison; cependant il n'est personne qui n'ait à faire effort de ce

côté-là, & à gagner sur soi; ne fût-ce que par une forte de liaison, qu'ont avec certains défauts les plus heureux tempéramens.

Enfin, les hommes se prennent par le cœur & par les bienfaits, & rien n'est plus convenable à l'humanité, ni plus utile à la *société*, que la compassion, la douceur, la bénéficence, la générosité. Ce qui fait dire à Cicéron, « que comme il n'y a rien de plus vrai que ce beau mot de Platon, que nous ne sommes pas nés seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour notre patrie & pour nos amis; & que comme disent les Stoïciens, si les productions de la terre sont pour les hommes, les hommes eux-mêmes sont nés les uns pour les autres, c'est-à-dire, pour s'entr'aider & se faire du bien mutuellement; nous devons tous entrer dans les desseins de la nature, & suivre notre destination en contribuant chacun du sien pour l'utilité commune par un commerce réciproque & perpétuel de services & de bons offices, n'étant pas moins empressés à donner qu'à recevoir, & employant non-seulement nos soins & notre industrie, mais nos biens mêmes à serrer de plus en plus les nœuds de la *société* humaine ». Puis donc que tous les sentimens de justice & de bonté sont les seuls & vrais liens qui attachent les hommes les uns aux autres, & qui peuvent rendre la *société* stable, tranquille, & florissante, il faut regarder ces vertus comme autant de devoirs que Dieu nous impose, par la raison que tout ce qui est nécessaire à son but, est par cela même conforme à sa volonté.

Quelque plausibles que puissent être les maximes de la morale, & quelque utilité qu'elles puissent avoir pour la douceur de la société humaine, elles n'auront rien de fixe & qui nous attache inébranlablement sans la religion. Quoique la seule raison nous rende palpables en général les principes des mœurs qui contribuent à la douceur & à la paix que nous devons goûter & faire goûter aux autres dans la *société*; il est vrai pourtant qu'elle ne suffit pas en certaines occasions, pour nous convaincre que notre avantage est toujours joint avec celui de la *société* : il faut quelquefois (& cela est nécessaire pour le bonheur de la *société*) nous priver d'un bien présent, ou même essuyer un mal certain, pour ménager un bien à venir, & prévenir un mal quoiqu'incertain. Or, comment faire goûter à un esprit qui n'est capable que des choses sensuelles ou actuellement sensibles, le parti de quitter un bien présent & déterminé, pour un bien à venir & indéterminé; un bien qui dans le moment même le touche vivement du côté de la cupidité, pour un bien qui ne le touche que foiblement du côté de sa raison : sera-t-il arrêté par les reproches de la conscience, quand la religion ne les suscite pas? par la crainte de la punition, quand la force & l'autorité l'en mettent à couvert? par le sentiment de la honte & de la confusion, quand il sait dérober son crime à la connoissance d'autrui? par les regles de l'humanité, quand il est déterminé à traiter les autres sans ménagement, pour se satisfaire lui-même? par les principes de la prudence, quand la fantaisie ou l'humeur lui tiennent lieu de tous les motifs? par le jugement des personnes judicieuses & sensées, quand la présomption lui fait préférer son jugement à celui du reste des hommes? Il est peu d'esprits d'un caractere si outré, mais il peut s'en trouver : il s'en trouve quelquefois, & il doit même s'en trouver un grand nombre, si l'on foule aux piés les principes de la religion naturelle.

En effet, que les principes & les traités de morale soient mille fois plus sensés encore & plus démonstratifs qu'ils ne sont, qui est-ce qui obligera des esprits libertins de s'y rendre, si le reste du genre humain en adopte les maximes? en seront-ils moins disposés à les rejetter malgré le genre humain, & à les soumettre au tribunal de leurs bisarreries & de leur orgueil? Il paroît donc que sans la religion il n'est point de frein assez ferme qu'on puisse donner ni aux saillies de l'imagination, ni à la présomption de l'esprit, ni à la source des passions, ni à la corruption du cœur, ni aux artifices de l'hypocrisie. D'un côté vérité, justice, sagesse, puissance d'un Dieu vengeur des crimes, & rémunérateur des actions justes, sont des idées qui tiennent si naturellement & si nécessairement les unes aux autres, que les unes ne peuvent subsister, là où les autres sont détruites. Ceci prouve évidemment combien est nécessaire

l'union de la religion & de la morale, pour affermir le bonheur de la *société.*

Mais, 1°. pour mettre cette vérité dans toute son évidence, il faut observer que les vices des particuliers quels qu'ils soient, nuisent au bonheur de la *société ;* on nous accorde déjà, que certains vices, tels que la calomnie, l'injustice, la violence, nuisent à la *société.* Je vais plus loin, & je soutiens que les vices mêmes qu'on regarde ordinairement comme ne faisant tort qu'à celui qui en est atteint, sont pernicieux à la *société.* On entend dire assez communément, par exemple, qu'un homme qui s'enivre ne fait tort qu'à lui-même ; mais pour peu qu'on y fasse d'attention, on s'appercevra que rien n'est moins juste que cette pensée. Il ne faut qu'écouter pour cela les personnes obligées de vivre dans une même famille avec un homme sujet à l'excès du vin. Ce que nous souhaitons le plus dans ceux avec qui nous vivons, c'est de trouver en eux de la raison ; elle ne leur manque jamais à notre égard, que nous n'ayons droit de nous en plaindre. Quelque opposés que puissent être les autres vices à la raison, ils en laissent du moins certaine lueur, certain usage, certaine regle ; l'ivresse ôte toute lueur de la raison ; elle éteint absolument cette particule, cette étincelle de la divinité qui nous distingue des bêtes : elle détruit par-là toute la satisfaction & la douceur, que chacun doit mettre & recevoir dans la *société* humaine. On a beau comparer la privation de la raison par l'ivresse avec la privation de la raison par le sommeil, la comparaison ne sera jamais sérieuse ; l'une est pressante par le besoin de réparer les esprits qui s'épuisent sans cesse, & qui servent à l'exercice même de la raison ; au lieu que l'autre supprime tout-d'un-coup cet exercice, & à la longue en détruit, pour ainsi dire, les ressorts. Aussi l'auteur de la nature, en nous assujettissant au sommeil, en a-t-il ôté les inconvéniens, & la monstrueuse indécence qui se trouve dans l'ivresse. Bien que celui-ci semble quelquefois avoir un air de gaieté, le plaisir qu'elle peut donner est toujours un plaisir de fou qui n'ôte point l'horreur secrette que nous concevons contre tout ce qui détruit la raison, laquelle seule contribue à rendre constamment heureux ceux avec qui nous vivons.

Le vice de l'incontinence qui paroît moins opposé au bonheur de la *société*, l'est peut-être encore davantage. On conviendra d'abord que quand elle blesse les droits du mariage, elle fait au cœur de l'outragé la plaie la plus profonde : les loix romaines qui servent comme de principes aux autres loix, supposent qu'en ce moment il n'est pas en état de se posséder ; de maniere qu'elles semblent excuser en lui le transport par lequel il ôteroit la vie à l'auteur de son outrage. Ainsi le meurtre, qui est le plus opposé de l'humanité, semble par-là être mis en parallele avec l'adultere. Les plus tragiques événemens de l'histoire, & les figures les plus pathétiques qu'ait inventé la fable, ne nous montrent rien de plus affreux que les effets de l'incontinence dans le crime de l'adultere ; ce vice n'a guere de moins funestes effets, quand il se rencontre entre des personnes libres ; la jalousie y produit fréquemment les mêmes fureurs. Un homme d'ailleurs livré à cette passion, n'est plus à lui-même ; il tombe dans une sorte d'humeur morne & brute qui le dégoûte de ses devoirs ; l'amitié, la charité, la parenté, la république, n'ont point de voix qui se fasse entendre, quand leurs droits se trouvent en compromis avec les attraits de la volupté. Ceux qui en sont atteints, & qui se flattent de n'avoir jamais oublié ce qu'ils devoient à leur état, jugent de leur conduite par ce qu'ils en connoissent ; mais toute passion nous aveugle ; & de toutes les passions, il n'en est point qui aveugle davantage. C'est le caractere le plus marqué que la vérité & la fable attribuent de concert à l'amour ; ce seroit une espece de miracle, qu'un homme sujet aux désordres de l'incontinence, qui donnât à sa famille, à ses amis, à ses citoyens, la satisfaction & la douceur que demanderoient les droits du sang, de la patrie, & de l'amitié ; enfin, la nonchalance, le dégoût, la mollesse, sont les moindres & les plus ordinaires inconvéniens de ce vice. Le savoir vivre qui est la plus douce & la plus familiere des vertus de la vie civile, ne se trouve communément dans la pratique que par l'*usage de se con-*

traindre sans contraindre les autres. Combien faut-il davantage se contraindre & gagner sur soi, pour remplir les devoirs les plus importans qu'exigent la droiture, l'équité, la charité, qui sont la base & le fondement de toute *société?* Or, de quelle contrainte est capable un homme amolli & efféminé? Ce n'est pas que malgré ce vice, il ne reste encore de bonnes qualités; mais il est certain que par-là elles sont extraordinairement affoiblies; il est donc constant que la *société* se ressent toujours de la maligne influence des désordres qui paroissent d'abord ne lui donner aucune atteinte. Or, puisque la religion est un frein nécessaire pour les arrêter, il s'ensuit évidemment qu'elle doit s'unir à la morale, pour assurer le bonheur de la *société*.

2°. Il est certain que les devoirs qui nous reglent par rapport à nous-mêmes, n'aident pas peu à nous régler aussi par rapport aux autres hommes. Il est encore certain que ces deux sortes de devoirs se renforcent beaucoup de notre exactitude à remplir nos devoirs envers Dieu. La crainte de Dieu jointe à un parfait dévouement pour sa volonté, est un motif très-efficace pour engager les hommes à s'acquitter de ce qui les concerne directement eux-mêmes, & à faire pour la *société* tout ce qu'ordonne la loi naturelle. Otez une fois la religion, vous ébranlez tout l'édifice des vertus morales; il ne repose sur rien. Concluons que les trois principes de nos devoirs sont trois différens ressorts qui donnent au système de l'humanité le mouvement & l'action, & qu'ils agissent tous à-la-fois pour l'exécution des vues du Créateur.

3°. La *société*, toute armée qu'elle est des loix, n'a de force que pour empêcher les hommes de violer ouvertement la justice, tandis que les attentats commis en secret, & qui ne sont pas moins préjudiciables au bien public ou commun, échappent à sa rigueur. Depuis même l'invention des *sociétés*, les voies ouvertes se trouvant prohibées, l'homme est devenu beaucoup plus habile dans la pratique des voies secrettes, puisque c'est la seule ressource qui lui reste pour satisfaire ses desirs immodérés; desirs qui ne subsistent pas moins dans l'état de *société* que dans celui de nature. La *société* fournit elle-même une espece d'encouragement à ces manœuvres obscures & criminelles, dont la loi ne sauroit prendre connoissance, en ce que ses soins pour la sûreté commune, le but de son établissement, endorment les gens de bien en même temps qu'ils aiguissent l'industrie des scélérats. Ses propres précautions ont tourné contre elle-même; elles ont subtilisé les vices, rafiné l'art du crime: & delà vient que l'on voit assez souvent chez les nations policées des forfaits dont on ne trouve point d'exemple chez les sauvages. Les Grecs avec toute leur politesse, avec toute leur érudition, & avec toute leur jurisprudence, n'acquirent jamais la probité que la nature toute seule faisoit reluire parmi les Scythes.

Ce n'est pas tout: les loix civiles ne sauroient empêcher qu'on ne donne quelquefois au droit & à la justice des atteintes ouvertes & publiques; elles ne le sauroient lorsqu'une prohibition trop sévere donne lieu de craindre quelque irrégularité plus grande, ce qui arrive dans les cas où l'irrégularité est l'effet de l'intempérance des passions naturelles. L'on convient généralement qu'il n'y a point d'état grand & florissant où l'on puisse punir l'incontinence de la maniere que le mériteroient les funestes influences de ce vice à l'égard de la *société*. Restreindre ce vice avec trop de sévérité, ce seroit donner lieu à des désordres encore plus grands.

Ce ne sont pas là les seuls foibles de la loi: en approfondissant les devoirs réciproques qui naissent de l'égalité des citoyens, on trouve que ces devoirs sont de deux sortes; les uns que l'on appelle *devoirs d'obligation parfaite*, parce que la loi civile peut aisément & doit nécessairement en prescrire l'étroite observation; les autres que l'on appelle *devoirs d'obligation imparfaite*, non que les principes de morale n'en exigent en eux-mêmes la pratique avec rigidité, mais parce que la loi ne peut que trop difficilement en prendre connoissance, & que l'on suppose qu'ils n'affectent point si immédiatement le bien-être de la *société*. De cette derniere espece sont les devoirs de la reconnoissance, de l'hospitalité, de la charité, *&c.* devoirs sur lesquels les loix en général gardent un profond silence,

& dont la violation néanmoins est aussi fatale, quoiqu'à la vérité moins prompte dans ses effets que celle des devoirs d'obligation parfaite. Séneque, dont les sentimens en cette occasion sont ceux de l'antiquité, ne fait point difficulté de dire que *rien n'est plus capable de rompre la concorde du genre humain que l'ingratitude.*

La *société* elle-même a produit un nouveau genre de devoirs qui n'existoient point dans l'état de nature; & quoiqu'entiérement de sa création, elle a manqué de pouvoir pour les faire observer : telle est, par exemple, cette vertu surannée & presque de mode, que l'on appelle l'*amour de la patrie.* Enfin la *société* a non-seulement produit de nouveaux devoirs, sans en pouvoir prescrire une observation étroite & rigide; mais elle a encore le défaut d'avoir augmenté & enflammé ces desirs désordonnés qu'elle devoit servir à éteindre & à corriger; semblables à ces remedes qui dans le temps qu'ils travaillent à la guérison d'une maladie, en augmentent le degré de malignité. Dans l'état de nature, on avoit peu de chose à souhaiter, peu de desirs à combattre; mais depuis l'établissement des *sociétés*, nos besoins ont augmenté à mesure que les rits de la vie se sont multipliés & perfectionnés; l'accroissement de nos besoins a été suivi de celui de nos desirs, & graduellement de celui de nos efforts, pour surmonter l'obstacle des loix : c'est cet accroissement de nouveaux arts, de nouveaux besoins, de nouveaux desirs, qui a insensiblement amorti l'esprit d'hospitalité & de générosité, & qui lui a substitué celui de cupidité, de vénalité & d'avarice.

La nature des devoirs, dont l'observation est nécessaire pour conserver l'harmonie de la *société* civile; les tentations fortes & fréquentes, & les moyens obscurs & secrets qu'on a de les violer; le foible obstacle que l'infliction des peines ordonnées par les loix oppose à l'infraction de plusieurs de ces devoirs, le manque d'encouragement à les observer, provenant de l'impossibilité où est la *société* de distribuer de justes récompenses : tous ces défauts, toutes ces imperfections inséparables de la nature de la *société* même, démontrent la nécessité d'y ajouter la force de quelque autre pouvoir coactif, capable d'avoir assez d'influence sur l'esprit des hommes pour maintenir la *société*, & l'empêcher de retomber dans la confusion & le désordre. Puisque la crainte du mal & l'espérance du bien, qui font les deux grands ressorts de la nature pour déterminer les hommes, suffisent à peine pour faire observer les loix; puisque la *société* civile ne peut employer l'un qu'imparfaitement, & n'est point en état de faire aucun usage de l'autre; puisque enfin la religion seule peut réunir ces deux ressorts & leur donner de l'activité, qu'elle seule peut infliger des peines & toujours certaines & toujours justes; que l'infraction soit ou publique ou secrette, & que les devoirs enfraints soient d'une obligation parfaite ou imparfaite; puisqu'elle seule peut apprécier le mérite de l'obéissance, pénétrer les motifs de nos actions & offrir à la vertu des récompenses que la *société* civile ne sauroit donner, il s'ensuit évidemment que l'autorité de la religion est de nécessité absolue, non-seulement pour procurer à la *société* mille douceurs & mille agrémens, mais encore pour assurer l'observation des devoirs, & maintenir le gouvernement civil. *Voyez l'article* de la PROBITÉ, & celui des ATHÉES.

La religion ayant été démontrée necessaire au soutien de la *société* civile, on n'a pas besoin de démontrer qu'on doit se servir de son secours de la maniere la plus avantageuse à la *société*, puisque l'expérience de tous les siecles & de tous les pays nous apprend que leur force réunie suffit à peine pour réfréner les désordres, & empêcher les hommes de tomber dans un état de violence & de confusion. La politique & la religion, l'état & l'église, la *société* civile & la *société* religieuse, lorsqu'on fait les unir & les lier ensemble, s'embellissent & se fortifient réciproquement, mais on ne peut faire cette union qu'on n'ait premiérement approfondi leur nature.

Pour s'assurer de leur nature, le vrai moyen est de découvrir & de fixer quelle est leur fin ou leur but. Les ultramontains ont voulu asservir l'état à l'église; & les érastiens, gens factieux qui s'éleverent en Angleterre du temps de la prétendue réformation,

mation, ainsi appellés du nom de Thomas Eraste leur chef, ont voulu asservir l'église à l'état. Pour cet effet, ils anéantissoient toute discipline ecclésiastique, & dépouilloient l'eglise de tous ses droits, soutenant qu'elle ne pouvoit ni excommunier ni absoudre, ni faire des decrets. C'est pour n'avoir point étudié la nature de ces deux différentes *sociétés*, que les uns & les autres sont tombés à ce sujet dans les erreurs les plus étranges & les plus funestes.

Les hommes en instituant la *société* civile, ont renoncé à leur liberté naturelle, & se sont soumis à l'empire du souverain civil: or ce ne pouvoit pas être dans la vue de se procurer les biens dont ils auroient pu jouir sans cela; c'étoit donc dans la vue de quelque bien fixe & précis, qu'ils ne pouvoient se promettre que de l'établissement de la source civile; & ce ne peut être que pour se procurer cet objet qu'ils ont armé le souverain de la force de tous les membres qui composent la *société*, afin d'assurer l'exécution des decrets que l'état rendroit dans cette vue. Or ce bien fixe & précis qu'ils ont eu en vue en s'associant, n'a pu être que celui de se garantir réciproquement des injures qu'ils auroient pu recevoir des autres hommes, & de se mettte en état d'opposer à leur violence une force plus grande, & qui fût capable de punir leur attentat. C'est ce que promet aussi la nature du pouvoir dont la *société* civile est revêtue pour faire observer ses loix; pouvoir qui ne consiste que dans la force & les châtimens, & dont elle ne sauroit faire un usage légitime que conformément au but pour lequel elle a été établie. Elle en abuse lorsqu'elle entreprend de l'appliquer à une autre fin; & cela est si manifeste & si exactement vrai, qu'alors même son pouvoir devient inefficace; sa force, si puissante pour les intérêts civils ou corporels, ne pouvant rien sur les choses intellectuelles & spirituelles. C'est sur ces principes incontestables que M. Locke a démontré la justice de la tolérance, & l'injustice de la persécution en matiere de religion.

Nous disons donc avec ce grand philosophe, que le salut des ames n'est ni la cause ni le but de l'institution des *sociétés* civiles. Ce principe établi, il s'ensuit que la doctrine & la morale, qui sont les moyens de gagner le salut, & qui constituent ce que les hommes en général entendent par le mot de *religion*, ne sont point du district du magistrat. Il est évident que la doctrine n'en est point, parce que le pouvoir du magistrat ne peut rien sur les opinions: par rapport à la morale, la discution de ce point exige une distinction. L'institution & la réformation des mœurs intéressent le corps & l'ame, l'économie civile & religieuse: en tant qu'elles intéressent la religion, le magistrat civil en est exclus; mais en tant qu'elles intéressent l'état, le magistrat doit y veiller lorsque le cas le requiert, y faire intervenir la force de l'autorité. Que l'on jette les yeux sur tous les codes & les digestes, à chaque action criminelle est désigné son châtiment; non en tant qu'elle est vice ou qu'elle s'éloigne des regles éternelles du juste ou de l'injuste; non en tant qu'elle est péché, ou qu'elle s'éloigne des regles prescrites par la révélation extraordinaire de la volonté divine, mais en tant qu'elle est crime, c'est-à-dire à proportion de la malignité de son influence, relativement au bien de la *société* civile. Si l'on en demande la raison, c'est que la *société* a pour but, non le bien des particuliers, mais le bien public, qui exige que les loix déploient toute leur sévérité contre les crimes auxquels les hommes sont les plus enclins, & qui attaquent de plus près les fondemens de la *société*.

Différentes raisons & diverses circonstances ont contribué à faire croire que les soins du magistrat s'étendoient naturellement à la religion, en tant qu'elle concerne le salut des ames. Il a lui-même encouragé cette illusion flatteuse, comme propre à augmenter son pouvoir & la vénération des peuples pour sa personne. Le mélange confus des intérêts civils & religieux, lui a fourni les moyens de pouvoir le faire avec assez de facilité.

Dans l'enfance de la *société* civile, les peres de famille qui remplissoient toujours les fonctions du sacerdoce, étant parvenus

ou appelés à l'administration des affaires publiques, porterent les fonctions de leur premier état dans la magistrature, & exécuterent en personne ces doubles fonctions. Ce qui n'étoit qu'accidentel dans son origine, a été regardé dans la suite comme essentiel. La plûpart des anciens législateurs ayant trouvé qu'il étoit nécessaire pour exécuter leurs projets, de prétendre à quelque inspiration & à l'assistance extraordinaire des dieux, il leur étoit naturel de mêler & de confondre les objets civils & religieux, & les crimes contre l'état, avec les crimes contre les dieux sous l'auspice desquels l'état avoit été établi & se conservoit. D'ailleurs dans le paganisme, outre la religion des particuliers, il y avoit un culte & des cérémonies publiques instituées & observées par l'état & pour l'état, comme état. La religion intervenoit dans les affaires du gouvernement; on n'entreprenoit, on n'éxécutoit rien sans l'avis de l'oracle. Dans la suite, lorsque les empereurs romains se convertirent à la religion chrétienne, & qu'ils placerent la croix sur le diadème, le zele dont tout nouveau prosélyte est ordinairement épris, leur fit introduire dans les institutions civiles des loix contre le péché. Ils firent passer dans l'administration politique les exemples & les préceptes de l'Ecriture, ce qui contribua beaucoup à confondre la distinction qui se trouve entre la *société* civile & la *société* religieuse. On ne doit cependant pas rejeter ce faux jugement sur la religion chrétienne, car la distinction de ces deux *sociétés* y est si expresse & si formelle, qu'il n'est pas aisé de s'y méprendre. L'origine de cette erreur est plus ancienne, & on doit l'attribuer à la nature de la religion juive, où ces deux *sociétés* étoient en quelque maniere incorporées ensemble.

L'établissement de la police civile parmi les juifs étant l'institution immédiate de Dieu même, le plan en fut regardé comme le modele du gouvernement le plus parfait & le plus digne d'être imité par des magistrats chrétiens. Mais l'on ne fit pas réflexion que cette jurisdiction à laquelle les crimes & les péchés étoient assujettis, étoit une conséquence nécessaire d'un gouvernement théocratique, où Dieu présidoit d'une maniere particuliere, & qui étoit d'une forme & d'une espece absolument différentes de celles de tous les gouvernemens d'institution humaine. C'est à la même cause qu'il faut attribuer les erreurs des protestans sur la réformation des états, la tête de leurs premiers chefs se trouvant remplie des idées de l'économie judaïque. On ne doit pas être étonné que dans les pays où le gouvernement reçut une nouvelle forme en même tems que les peuples adopterent une religion nouvelle, on ait affecté une imitation ridicule du gouvernement des juifs, & qu'en conséquence le magistrat ait témoigné plus de zele pour réprimer les péchés, que pour réprimer les crimes. Les ministres prétendus réformés, hommes impérieux, en voulant modéler les états sur leurs vues théologiques, prouverent, de l'aveu même des protestans sensés, qu'ils étoient aussi mauvais politiques que mauvais théologiens. A ces causes de la confusion des matieres civiles & religieuses, on en peut encore ajouter plusieurs autres. Il n'y a jamais eu de *société* civile ancienne ou moderne, où il n'y ait eu une religion favorite établie & protégée par les loix, établissement qui est fondé sur l'alliance libre & volontaire qui se fait entre la puissance ecclésiastique pour l'avantage réciproque de l'un & de l'autre. Or en conséquence de cette alliance, les deux *sociétés* se prêtent en certaines occasions une grande partie de leur pouvoir, & il arrive même quelquefois qu'elles en abusent réciproquement. Les hommes jugeant par les faits, sans remonter à leur cause & à leur origine, ont cru que la *société* civile avoit par son essence un pouvoir qu'elle n'a que par emprunt. On doit encore observer que quelquefois la malignité du crime est égale à celle du péché, & que dans ce cas les hommes ont peu considéré si le magistrat punissoit l'action comme crime ou comme péché; tel est, par exemple, le cas du parjure & de la profanation du nom de Dieu, que les loix civiles de tous les états punissent avec sévérité. L'idée complexe de crime & celle de péché étant d'ailleurs d'une

nature abſtraite, & compoſée d'idées ſimples, communes à l'une & à l'autre, elles n'ont pas été également diſtinguées par tout le monde; ſouvent elles ont été confondues, comme n'étant qu'une ſeule & même idée; ce qui ſans doute n'a pas peu contribué à fomenter l'erreur de ceux qui confondent les droits reſpectifs des *ſociétés* civiles & religieuſes. Cet examen ſuffit pour faire voir que c'eſt le but véritable de la *ſociété* civile, & quelles ſont les cauſes des erreurs où l'on eſt tombé à ce ſujet.

Le but final de la *ſociété* religieuſe eſt de procurer à chacun la faveur de Dieu, faveur qu'on ne peut acquérir que par la droiture de l'eſprit & du cœur, en ſorte que le but intermédiaire de la religion a pour objet la perfection de nos facultés ſpirituelles. La *ſociété* religieuſe a auſſi un but diſtinct & indépendant de celui de la *ſociété* civile, il s'enſuit néceſſairement qu'elle en eſt indépendante, & que par conſéquent elle eſt ſouveraine en ſon eſpece. Car la dépendance d'une *ſociété* à l'égard de l'autre, ne peut procéder que de deux principes, & d'une cauſe naturelle, ou d'une cauſe civile. Une dépendance fondée ſur la loi de nature doit provenir de l'eſſence ou de la génération de la choſe. Il ne ſauroit y en avoir dans le cas dont il s'agit par eſſence; car cette eſpece de dépendance ſuppoſeroit néceſſairement entre ces deux *ſociétés* une union ou un mélange naturel qui n'a lieu qu'autant que deux *ſociétés* ſont liées par leur relation avec un objet commun. Or leur objet loin d'etre commun eſt abſolument différent l'un de l'autre, la derniere fin de l'une étant le ſoin de l'ame, & celle de l'autre le ſoin du corps & de ſes intérêts; l'une ne pouvant agir que par des voies intérieures, & l'autre au contraire que par des voies extérieures. Pour qu'il y eût une dépendance entre ces *ſociétés*, en vertu de leur génération, il faudroit que l'une dût ſon exiſtence à l'autre, comme les corporations, les communautés & les tribunaux la doivent aux villes ou aux états qui les ont créés. Ces différentes *ſociétés*, autant par la conformité de leurs fins & de leurs moyens, que par leurs chartres, ou leurs lettres de création ou d'érection trahiſſent elles-mêmes, & manifeſtent leur origine & leur dépendance. Mais la *ſociété* religieuſe n'ayant point un but ni des moyens conformes à ceux de l'état, donne par-là des preuves intérieures de ſon indépendance; & elle les confirme par des preuves extérieures, en faiſant voir qu'elle n'eſt pas de la création de l'état, puiſqu'elle exiſtoit déja avant la fondation des *ſociétés* civiles. Par rapport à une dépendance fondée ſur une cauſe civile, elle ne peut avoir lieu. Comme les *ſociétés* religieuſes & civiles different entiérement & dans leurs buts, & dans leurs moyens, l'adminiſtration de l'une agit dans une ſphere ſi éloignée de l'autre, qu'elles ne peuvent jamais ſe trouver oppoſées l'une à l'autre; en ſorte que la néceſſité d'état qui exigeoit que les loix de la nation miſſent l'une dans la dépendance de l'autre, ne ſauroit avoir lieu, ſi l'office du magiſtrat civil s'étendoit au ſoin des ames, l'égliſe ne ſeroit alors entre ſes mains qu'un inſtrument pour parvenir à cette fin. Hobbes & ſes ſectateurs ont fortement ſoutenu cette thèſe. Si d'un autre côté l'office des *ſociétés* religieuſes s'étendoit aux ſoins du corps & de ſes intérêts, l'état courroit grand riſque de tomber dans la ſervitude de l'égliſe. Car les *ſociétés* religieuſes ayant certainement le diſtrict le plus noble, qui eſt le ſoin des ames, ayant ou prétendant avoir une origine divine, tandis que la forme des états n'eſt que d'inſtitution humaine; ſi elles ajoutoient à leurs droits légitimes le ſoin du corps & de ſes intérêts, elles réclameroient alors, comme de droit, une ſupériorité ſur l'état dans le cas de compétence; & l'on doit ſuppoſer qu'elles ne manqueroient pas de pouvoir pour maintenir leur droit: car c'eſt une conſéquence néceſſaire, que toute *ſociété* dont le ſoin s'étend aux intérêts corporels, doit être revêtue d'un pouvoir coactif. Ces maximes n'ont eu que trop de vogue pendant un temps. Les ultramontains habiles dans le choix des circonſtances, ont tâché de ſe prévaloir des troubles intérieurs des états, pour les établir & élever la chaire apoſtolique au-deſſus du trône des potentats

de la terre, ils en ont exigé, & quelquefois reçu hommage, & ils ont tâché de le rendre universel. Mais ils ont trouvé une barriere insurmontable dans la noble & digne résistance de l'Eglise gallicane, également fidelle à son Dieu & à son roi.

Nous posons donc comme maxime fondamentale, & comme une conséquence évidente de ce principe, que la *société* religieuse n'a aucun pouvoir coactif semblable à celui qui est entre les mains de la *société* civile. Des objets qui different entiérement de leur nature, ne peuvent s'acquérir par un seul & même moyen. Les mêmes relations produisant les mêmes effets, des effets différens ne peuvent provenir des mêmes relations. Ainsi la force & la contrainte n'agissant que sur l'extérieur, ne peuvent aussi produire que des biens extérieurs, objets des institutions civiles; & ne sauroient produire des biens intérieurs, objets des institutions religieuses. Tout le pouvoir coactif, qui est naturel à une *société* religieuse, se termine au droit d'excommunication, & ce droit est utile & nécessaire, pour qu'il y ait un culte uniforme; ce qui ne peut se faire qu'en chassant du corps tous ceux qui refusent de se conformer au culte public: il est donc convenable & utile que la *société* religieuse jouisse de ce droit d'expulsion. Toutes sortes de *sociétés*, quels qu'en soient les moyens & la fin, doivent nécessairement comme *société* avoir ce droit, droit inséparable de leur essence; sans cela elles se dissoudroient d'elles-mêmes, & retomberoient dans le néant, précisément de même que le corps naturel, si la nature, dont les *sociétés* imitent la conduite en ce point, n'avoit pas la force d'évacuer les humeurs vicieuses & malignes; mais ce pouvoir utile & nécessaire est tout celui & le seul dont la *société* religieuse ait besoin; car par l'exercice de ce pouvoir, la conformité du culte est conservée, son essence & sa fin sont assurées, & le bien-être de la *société* n'exige rien au-delà. Un pouvoir plus grand dans une *société* religieuse seroit déplacé & injuste.

Société, (*Jurisprud.*) signifie en général une union de plusieurs personnes pour quelque objet qui les rassemble. La plus ancienne de toutes les *sociétés* est celle du mariage, qui est d'institution divine.

Chaque famille forme une *société* naturelle dont le pere est le chef.

Plusieurs familles réunies dans une même ville, bourg ou village, forment une *société* plus ou moins considérable, selon le nombre de ceux qui la composent, lesquels sont liés entre eux par leurs besoins mutuels & par les rapports qu'ils ont les uns aux autres; cette union est ce qu'on appelle *société civile* ou *politique*; & dans ce sens tous les hommes d'un même pays, d'une même nation & même du monde entier, composent une *société* universelle.

Outre ces *sociétés* générales, il se forme encore dans un même état, dans une même ville, ou autre lieu, diverses *sociétés* particulieres; les unes relatives à la religion, qu'on appelle *communautés* & *congrégations*, *ordres religieux*; les autres relatives aux affaires temporelles, telles que les communautés d'habitans, les corps de ville; d'autres relatives à l'administration de la justice, telles que les compagnies établies pour rendre la justice; d'autres relatives aux arts & aux sciences, telles que les universités, les colleges, les académies, & autres *sociétés* littéraires; d'autres encore relativement à des titres d'honneur, telles que les ordres royaux & militaires; enfin d'autres qui ont rapport aux finances, ou au commerce, ou à d'autres entreprises.

Les *sociétés* qui se contractent entre marchands, ou entre particuliers, sont une convention entre deux ou plusieurs personnes, par laquelle ils mettent en commun entre eux tous leurs biens ou une partie, ou quelque commerce, ouvrage, ou autre affaire, pour en partager les

profits, & en ſupporter la perte en commun, chacun ſelon leur fonds, ou ce qui eſt réglé par le traité de *ſociété*.

Quand la part de chacun dans les profits & pertes n'eſt pas réglée par la convention, elle doit être égale.

Les portions peuvent être réglées d'une maniere inégale, ſoit eu égard à l'inégalité des fonds, ou à ce que l'un met plus de travail & d'induſtrie que l'autre.

On peut auſſi convenir qu'un aſſocié aura plus grande part dans les profits qu'il n'en ſupportera dans la perte, & même qu'un aſſocié ne ſupportera rien de la perte, pourvu néanmoins que la perte ſoit prélevée avant qu'on regle ſa part des profits, autrement la *ſociété* ſeroit léonine.

Aucune *ſociété* ne peut être contractée que pour un objet honnête & licite, & elle ne doit rien contenir de contraire à l'équité & à la bonne foi, qui doit être l'ame de toutes les *ſociétés ;* du reſte, elles ſont ſuſceptibles de toutes les clauſes & conditions licites.

Pour former une *ſociété*, il faut le conſentement de tous les aſſociés.

On peut avoir quelque choſe en commun, comme des cohéritiers, des colégataires, ſans être pour cela aſſociés.

L'héritier d'un aſſocié n'eſt même pas aſſocié, parce qu'il n'a pas été choiſi pour tel ; on peut cependant ſtipuler, que le droit de l'aſſocié décédé paſſera à ſon héritier.

Si l'un des aſſociés s'aſſocie une autre perſonne, ce tiers ne devient point aſſocié des autres, il n'eſt conſidéré que comme l'aſſocié particulier de celui qui l'a adjoint avec lui, & c'eſt ce que l'on appelle vulgairement *croupier*.

Une *ſociété* ſe peut contracter par écrit ou même ſans écrit, par un conſentement tacite.

Entre marchands les *ſociétés* doivent être rédigées par écrit, & il doit en être dépoſé un extrait au greffe de la juriſdiction conſulaire.

Les *ſociétés* peuvent être générales de tous biens, ou relatives ſeulement à un certain objet, auquel cas elles ſe bornent à cet objet, & aux profits qui en proviennent, & n'embraſſent point ce qui vient d'ailleurs.

On ne doit prendre ſur les biens de la *ſociété* que les dépenſes licites, & dettes contractées pour le compte de la *ſociété ;* chaque aſſocié doit payer ſeul ſes dettes particulieres, ſoit ſur ſa part, ou autrement.

Si la *ſociété* étoit de tous biens, chaque aſſocié ne peut diſpoſer que de ſa portion, & ne doit prendre ſur le fonds commun que ſon entretien & celui de ſa famille.

On peut cependant convenir dans une *ſociété* générale que les dots des filles ſe prendront ſur le fonds commun à meſure que les filles ſeront en âge d'être pourvues.

Les aſſociés doivent demeurer unis & ſe garder fidélité. Chacun d'eux eſt obligé d'apporter tous ſes ſoins pour l'intérêt commun, & eſt reſponſable aux autres de ce qui arrive par ſon dol, ou par ſa faute groſſiere.

Mais ils ne ſont jamais tenus des cas fortuits, à moins que leur faute n'y ait donné lieu.

Un aſſocié ne peut rien faire contre le gré des autres, ni les engager ſans leur fait, à moins qu'il n'ait été chargé d'eux.

Il n'eſt pas permis à un aſſocié de retirer ſon fonds avant la fin de la *ſociété*.

Mais la *ſociété* peut ſe diſſoudre avant la fin, du conſentement de tous les aſſociés.

Chaque aſſocié peut même renoncer à la *ſociété*, pourvu que ce ſoit ſans fraude, &

que sa renonciation ne soit pas faite à contre-temps.

La *société* finit aussi lorsque l'objet pour lequel elle avoit été contractée est rempli, ou qu'il ne peut plus avoir lieu.

La mort naturelle ou civile d'un associé fait pareillement finir la *société* à son égard.

La *société* étant finie, l'on préleve les dettes, chacun se rembourse de ses avances, & l'on partage ensuite les profits s'il y en a.

L'héritier de l'associé a part aux profits qui étoient déjà acquis, & porte aussi sa part des dettes qui étoient contractées; il prend les choses en l'état qu'elles étoient au moment du décès. *V.* au *digeste* & au *code* le titre *pro socio*, l'ordonnance du commerce, *tit.* 4. Savary, & *les mots* ASSOCIÉS, COMMANDITE, COMMERCE, MARCHANDS. (*A*)

SOCIÉTÉ ANONYME est celle qui se contracte sans paroître sous aucun nom. Ceux qui font ces *sociétés* travaillent chacun de leur côté sous leurs noms particuliers, pour se rendre ensuite raison l'un à l'autre des profits & pertes qu'ils ont fait dans leurs négociations. *V.* Savary.

SOCIÉTÉ CIVILE s'entend du corps politique que les hommes d'une même nation, d'un même état, d'une même ville ou autre lieu, forment ensemble, & des liens politiques qui les attachent les uns aux autres; c'est le commerce civil du monde, les liaisons que les hommes ont ensemble, comme sujets d'un même prince, comme concitoyens d'une même ville, & comme sujets aux mêmes loix, & participant aux droits & privileges qui sont communs à tous ceux qui composent cette même *société*. *Voyez* CITÉ, CITOYEN, ÉTAT, NATION, PEUPLE.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF est celle où le commerce & toutes les affaires communes se font, sous le nom de chacun des associés, qui sont tous dénommés dans les actes comme négocians en compagnie, ou seulement sous le nom d'un ou deux d'entr'eux, avec cette addition *& compagnie*, qui annonce que ceux qui sont dénommés négocians en compagnie, & qu'ils ont encore quelques autres associés qui ne sont pas dénommés.

SOCIÉTÉ EN COMMANDE est confondue par quelques-uns avec la *société en commandite*. Il semble néanmoins qu'il y ait quelque différence, & que le terme de *société en commande* convienne plus particuliérement à cette espece de *société* qui se contracte entre celui qui donne des bestiaux à cheptel, & le preneur de ces bestiaux, sous la condition d'avoir certaine part aux profits provenans des bestiaux. *V.* BESTIAUX, CHEPTEL, COMMANDE, & SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, est celle qui se fait entre deux personnes, dont l'une ne fait que mettre son argent dans la *société*, sans faire aucune fonction d'associé; & l'autre donne quelquefois son argent, mais toujours son industrie pour faire sous son nom le commerce des marchandises dont ils sont convenus ensemble. *V.* Savary.

SOCIÉTÉ LÉONINE est celle où l'un des associés tire pour lui seul tout le profit, ou du moins la plus grande partie, tandis que les autres ne sont participans que des pertes. Le surnom de *léonines* donné à ces sortes de *sociétés*, paroît avoir été tiré de la fable du lion, où cet animal sous divers prétextes, retient partout la part de ses associés, & garde tout pour lui.

SOCIÉTÉ PAR PARTICIPATION est la même chose que la *société anonyme*. Elle est ainsi appellée, parce que celui qui promet de payer une partie du prix de la chose que l'on achete en commun, ne le fait qu'à la charge de participer au profit. *Voyez* SOCIÉTÉ ANONYME.

SOCIÉTÉ TACITE est celle qui se contracte sans écrit, & même sans convention expresse, entre deux ou plusieurs personnes,

par la demeure commune, mélange de biens, vie, bourse & dépense commune, & autrement que par le mariage. *Voyez* le *traité* de le Brun, inséré à la fin de son *tr. de la communauté.* (*A*)

SOCIÉTÉ D'EDIMBOURG, est le nom d'une académie de médecine, établie dans cette capitale de l'Ecosse. Elle a publié des mémoires estimés, dont plusieurs volumes sont traduits en françois.

SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES, (*Hist. des acad. mod.*) académie de savans, établie à Londres pour la culture des arts & des sciences. Voici ce qu'en dit M. de Voltaire.

Quelques philosophes anglois, sous la sombre administration de Cromwel, s'assemblerent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimoit toute vérité. Charles II rappellé sur le trône de ses ancêtres par l'inconstance de sa nation, donna des lettres-patentes en 1660, à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La *société royale*, ou plutôt la *société libre de Londres*, travailla pour l'honneur de travailler.

Ses travaux commencerent à adoucir les mœurs, en éclairant les esprits. Les Belles-Lettres renaquirent, & se perfectionnerent de jour en jour. On n'avoit guere connu du temps de Cromwel, d'autre littérature que celle d'adapter des passages de l'ancien & du nouveau testament aux dissensions publiques. On s'appliqua sous Charles II à connoître la nature, & à suivre la route que le chancelier Bacon avoit montrée. La science des mathématiques fut portée bientôt à un point que les Archimedes n'avoient pu même deviner. Un grand homme, un homme étonnant, découvrit les loix primitives de la constitution générale de l'univers; & tandis que toutes les autres nations se repaissoient de fables, les Anglois trouverent les plus sublimes vérités. Les progrès furent rapides & immenses en 30 années: c'est-là un mérite, une gloire qui ne passeront jamais. Le fruit du génie & de l'étude reste; & les effets de l'ambition & des passions s'anéantissent avec le temps qui les ont produits.

Enfin l'esprit de la nation angloise acquit, sous le regne de Charles II, une réputation immortelle, quoique le gouvernement n'en eût point. C'est du sein de cette nation savante que sont sorties les découvertes sur la lumiere, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, & cent autres inventions qui pourroient à cet égard, faire appeller le xvij^e siecle, le *siecle des Anglois*, aussi-bien que celui *de Louis XIV*.

M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire des Anglois, voulut que les François la partageassent; & à la priere de quelques savans, il fit agréer au roi l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre; mais elle n'a pas conservé ce précieux avantage.

Au reste, le docteur Sprat, évêque de Rochester, a donné l'histoire détaillée de la *société royale de Londres*; & comme cette histoire est traduite en françois, tout le monde peut la consulter. (*D. J.*)

Réglement du 6 février 1766, pour les savans qui desirent d'être admis dans cette société.

"On ne pourra élire aucun étranger, qu'après avoir préalablement, six mois à l'avance, présenté au président de ladite société, en pleine assemblée, un certificat en sa faveur, signé du moins par trois membres domestiques, & par trois membres étrangers. Ledit certificat sera affiché dans la salle d'assemblée, depuis le 30 novembre jusqu'au 30 mai; & les candidats seront proposés dans les séances de la société pendant ce temps-là, aussi souvent que le président le jugera à propos.

Toutes les années, à la séance hebdomadaire qui tombera au 30 mai, ou à celle qui suivra ce jour, on réduira le nombre des candidats à deux, de la maniere suivante;

On donnera une liste des candidats à chacun des membres présens à ladite séance; chaque membre marquera deux des noms de cette liste, & l'on recueillera les listes ainsi marquées dans une boîte. Après les avoir examinées, l'on proposera pour l'élection les deux candidats qui se trouveront avoir le plus grand nombre des suffrages. Ce réglement cependant n'aura point lieu pour les princes étrangers, ni pour leurs fils, non plus que pour les étrangers qui, résidans dans la Grande-Bretagne, ou y ayant résidé six mois, desireront d'être admis dans ladite société, aux mêmes conditions que les membres domestiques, en payant les frais de l'admission, & les autres frais indiqués par les réglemens de la société „. (*A A.*)

Société de la Pergelle, (*Hist. mod.*) la chevalerie de la Pergelle est une *société* qui a pris naissance dans un bourg de Franche-Comté. Les hommes seuls y sont admis sur des témoignages authentiques de probité; ils doivent exercer un état honnête. Trois objets réunissent les membres de la Pergelle: 1°. l'amour de la patrie; 2°. celui de la société; 3°. l'attachement à la vertu: delà naît l'obligation de s'obliger, & de se rendre des secours mutuels. Le secret des mysteres & des cérémonies est le ressort de l'ordre.

Société royale des Sciences, c'est sous ce nom que Louis XIV fonda en 1706, une académie à Montpellier. Les motifs qui l'engagerent à cet établissement, furent la célébrité de cette ville, sa situation, la température & la sérénité de l'air, qui mettent en état de faire plus facilement qu'en aucun autre endroit, des observations & des recherches utiles & curieuses; le nombre des savans qui y accouroient de toutes parts, ou qui s'y formoient dans les différentes sciences, & sur-tout dans une des parties la plus importante de la physique. Le roi pour exciter davantage l'émulation des membres qu'il y nomma, voulut que la *société royale des sciences* demeurât toujours sous sa protection, de la même maniere que l'académie royale des sciences; qu'elle entretînt avec cette académie l'union la plus intime, comme ne faisant ensemble qu'un seul & même corps; que ces deux académies s'envoyeroient réciproquement un exemplaire de tout ce qu'elles feroient imprimer en leur nom; qu'elles se chargeroient aussi mutuellement d'examiner les matieres importantes; que leurs membres eussent séance dans les assemblées de l'une & de l'autre; que la *société royale des sciences* enverra toutes les années une des pieces qui y seront lues dans ses assemblées, pour être imprimées dans le recueil des mémoires de l'académie royale des sciences, *&c.* Voyez *les lettres-patentes & statuts donnés au mois de février 1706.*

Cette *société* n'a rien oublié pour répondre dans tous les temps aux vues & aux bontés de S. M. Toutes les sciences y ont été cultivées avec beaucoup de zele & de succès; & quoique la médecine soit la science favorite de cette ville qui a été son berceau & son premier asyle en France, & quoiqu'on s'y applique avec un soin particulier aux objets qui y sont relatifs, il ne laisse pas d'y avoir des personnes très-distinguées dans les autres parties de la physique & les mathématiques. On pourroit en voir la preuve dans plusieurs articles de ce dictionnaire.

Société littéraire de *Bruxelles*. (*Littérat.*) Les mémoires vraiment utiles que vient de faire imprimer cette société littéraire, nous font une espece de devoir de faire connoître ses réglemens:

Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice reine aux Pays-bas, est le fondateur de cette *société*, qui a pris depuis le titre d'académie impériale & royale des sciences & belles-lettres de Bruxelles: en 1769 il conçut le projet de cet établissement, qui n'a trompé ses espérances qu'en les surpassant. Il y fut excité par les conseils de l'illustre Schoëfflin, professeur d'histoire & de droit public à Strasbourg, qui lui avoit proposé cet établissement comme le seul moyen de faire fleurir les lettres dans ces provinces, & qui, pour être plus à portée de seconder les bonnes intentions & les sages vues de ce ministre, avoit

avoit fait exprès le voyage des Pays-bas. Il y avoit long-temps qu'on y formoit des vœux à ce sujet ; & déja même plusieurs savans avoient présenté leurs idées au gouvernement. Mais il falloit un protecteur à la cour pour les faire adopter. Le comte de Cobenzl le fut, & méritoit de l'être par ses qualités personnelles. Ce ministre écrivit, le 1 de février, aux personnes qui étoient destinées à composer cette *société littéraire* : que *S. M. avoit résolu de former cet établissement à Bruxelles, dans la vue de faire revivre les sciences & les lettres dans les provinces des Pays-bas ;* que *les membres de cette société s'attacheroient principalement à l'histoire ancienne, ecclésiastique, civile & naturelle de ces pays, ainsi qu'aux arts & aux sciences ;* qu'*il souhaitoit qu'ils lui remissent, avant la premiere assemblée, un mémoire, contenant les moyens qu'ils croiroient les plus propres à donner à ce corps la meilleure forme & la plus grande activité ;* que *ce seroit là le principal objet de la premiere séance, à laquelle il se proposoit de présider, de même qu'aux suivantes ;* qu'*on y fixeroit les opérations,* qu'*on y régleroit les devoirs des membres ;* & qu'*enfin on y conviendroit des sujets des deux prix, que S. M. avoit résolu de donner, & dont la distribution devoit se faire, tous les ans, le lendemain de la fête de Ste. Thérese.* Cette lettre circulaire peut être regardée comme l'époque de cet établissement.

Les membres de la société, dont S. M. avoit fait choix, étoient : M. l'abbé Turberville Néedham, déja très-avantageusement connu dans la république des lettres. Il faisoit alors sa résidence à Paris. Le chef & président comte de Neny l'attira à Bruxelles, à la requisition du comte de Cobenzl, pour occuper une place dans ce nouvel établissement. M. Vander Vynckt, conseiller au conseil de Flandre ; M. van Rossum, docteur en médecine en l'université de Louvain ; M. Paquot, conseiller historiographe ; M. de Nélis, chanoine de la cathédrale de Tournai ; M. Gérard, pour être secretaire perpétuel ; M. Verdussen, échevin de la ville d'Anvers ; M. Vunck, professeur de chymie en l'université de Louvain ; & M. Seumoy, physicien, demeurant à Bruxelles.

Dans la premiere séance, tenue le 5 mai, on procéda à l'élection d'un directeur ; & tous les suffrages se réunirent en faveur de M. Néedham.

Le comte de Cobenzl fit l'ouverture de celle du 16 octobre. Après avoir exposé les vues de S. M. en établissant la *société littéraire,* ce ministre ajouta, qu'*il ne doutoit point que les membres ne fissent les plus grands efforts pour répondre à ce qu'on attendoit d'eux ;* qu'*il étoit fortement persuadé, que, de tous les motifs qui pouvoient les y engager, l'honneur d'être employé par leur souveraine au rétablissement des lettres dans leur patrie, étoit seul un assez puissant aiguillon pour exciter leur zele, puisqu'ils partageroient avec cette auguste protectrice des arts & des sciences, la gloire qui devoit rejaillir de cette grande entreprise ;* que *de son côté il concourroit en toute occasion au bien de la société ;* qu'*il en protégeroit les membres ;* & qu'*il feroit toujours parvenir au pied du trône de S. M. les fruits de leurs travaux avec l'éloge qu'ils auroient mérité.*

La mort inopinée de ce ministre ralentit les progrès de cet établissement, & fut une nouvelle preuve du peu de fonds, qu'on peut faire quelquefois sur les apparences les plus flatteuses. La *société* naissante, foible, sans appui, sans chef, se vit à deux doigts de sa perte ; & le public ne douta plus qu'elle ne tombât dans un oubli éternel, dès la seconde année de son existence. Elle continuoit à la vérité ses assemblées : mais, aucune personne en place ne l'appuyant de son crédit, il étoit à craindre qu'elle ne pût se soutenir, & que la mort de son chef ne fût l'époque de sa décadence. Le zele de deux ou trois de ses membres, qui se roidissoient contre les obstacles, ne pouvoit produire que des efforts impuissans.

Heureusement pour les lettres, le comte de Cobenzl avoit été remplacé par le prince de Stahremberg. Dès l'arrivée de ce dernier ministre à Bruxelles, on sentit renaître un rayon d'espérance. La *société* députa vers lui son directeur & son secretaire perpétuel ; & le prince, s'étant fait rendre compte de l'origine & de la situation présente de cet établissement, résolut de rendre à ce corps mourant la vie & l'action. Dès-

lors il s'occupa des moyens qui pouvoient faire réussir cette entreprise.

Il y avoit loin d'une société mal étayée, &, pour ainsi dire, éphémere, à une académie permanente & munie de la sanction royale. Ce pas fut franchi tout d'un coup. Le prince de Stahremberg, après avoir fait les démarches nécessaires pour assurer à la *société* la protection de S. A. R. le duc Charles de Lorraine & de Bar, gouverneur général, sollicita des lettres-patentes qui l'érigeassent en académie impériale & royale des sciences & belles-lettres; & il les obtint.

Ces lettres-patentes sont conçues en ces termes :

Marie-Thérese, par la grace de Dieu, impératrice &c. à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté, que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il seroit convenable de lui donner une forme stable & légale; &, comme nous adoptons avec plaisir tout ce qui tend à exciter, entretenir & répandre le goût & l'étude des sciences utiles & de la bonne littérature :

1. Nous avons érigé & institué, comme par les présentes nous érigeons & instituons ladite société en corps permanent sous le titre d'académie impériale & royale des sciences & belles-lettres, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothéque royale, que nous venons de faire adapter & ouvrir à l'usage du public.

2. Voulons que les membres de cette académie se conforment exactement au réglement attaché sous notre contre-scel à la suite des présentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particuliérement les objets, l'ordre & la forme de leurs assemblées, conférences & exercices.

3. Permettons, par une suite de la confiance que nous avons dans la sagesse & dans les lumieres des membres de cette académie, qu'ils puissent faire imprimer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits & productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires, qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions & mémoires ayent été examinés & approuvés par l'académie.

4. Agréons que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ses divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les privileges convenables.

5. Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne; avec la légende *Sigillum Cæsareæ regiæ scientiarum & litterarum academiæ*, dont le secretaire perpétuel aura la garde.

6. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particuliere que nous accordons aux talens utiles, & à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, & qui ne seroient pas déja annoblis ou de naissance noble, les distinctions & prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, & ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie.

7. Voulons que l'enrégistrement des présentes, pour autant qu'il en écheoit, se fasse gratuitement, là & ainsi qu'il appartiendra.

8. Chargeons son A. R. le duc Charles Alexandre de Lorraine & de Bar, &c., & donnons en mandement à tous nos conseils, justiciers, officiers & sujets, &c., qu'ils fassent & laissent pleinement & paisiblement jouir & user notre dite académie des sciences & belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, privileges, prérogatives & distinctions qu'il nous a plu d'y attacher & de tout le contenu en ces présentes. &c.

Donné à Vienne le 16 décembre l'an de grace 1772, & de nos regnes le 33. paraphé K. K. Signé Marie-Thérese &c.

SOCINIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) *Voyez* UNITAIRES.

SOCLE, s. m. (*Archit.*) corps quarré plus bas que sa largeur, qui se met sous les bases des piédestaux, des statues, des vases, *&c.* Ce mot vient du latin *soccus*, sandale, à cause que ce corps sert à élever le pié des bâtimens, comme sur des patins ou sandales. Les Italiens appellent le socle *soccolo*, qui veut dire *patin.* (*D. J.*)

SOCO, s. m. (*Ornith.*) oiseau du Brésil du genre des hérons, mais remarquable en particulier par la longueur de son col; il est plus petit que le héron ordinaire, a le bec droit, pointu, la queue courte, la tête & le col bruns, avec des taches noires; ses aîles ont un mélange blanc dans leur moucheture. Marggrave, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

SOCONUSCO, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle-Espagne. Elle est bornée au nord par la province de Chiapa, au midi par la mer du sud, au levant par la province de Guatimala, & au couchant par la province de Guaxaca. De Laët lui donne environ 35 lieues de long, & presque autant de large. On n'y trouve d'autres places que *Soconusco*, qui n'est habitée que par un petit nombre d'Espagnols. (*D. J.*)

SOCOTERA *ou* SOCOTORA, (*Géog. mod.*) isle située entre l'Arabie-Heureuse & l'Afrique, au midi du cap Fartac, & au nord du cap Gardafui, environ à 20 lieues de ces deux continens. On donne à cette isle une quarantaine de lieues de tour; elle a un roi particulier, qui releve d'un shérif d'Arabie. Son produit consiste en bétail, en riz & en fruits; on en tire aussi des dattes, de l'encens & de l'aloës; sa capitale se nomme *Tamara*, *Tamarin* ou *Tamarette*. *Latit.* 13. (*D. J.*)

SOCOTH-BÉNOTH, (*Critique sacrée.*) idole des Babyloniens, dont il est fait mention au *IV. liv.* des rois, *chap. xvij*, 30. Elle fut apportée dans la Palestine par les Babyloniens transférés en Samarie. Ce mot *socoth-bénoth* signifie le *tabernacle des filles*; & la plûpart des meilleurs critiques ont adopté l'opinion de Selden, que c'est le nom du temple dédié à la Vénus de Babylone, où les filles s'assembloient pour se prostituer en l'honneur de cette déesse; nous apprenons ces particularités d'Hérodote.

Il y a, dit cet ancien historien, chez les Babyloniens, comme dans l'isle de Chypre, une coutume honteuse, c'est que toutes leurs femmes sont obligées une fois dans leur vie de venir au temple de Vénus, & d'y accorder leurs faveurs à quelqu'un des étrangers qui s'y rendent de leur côté pour en jouir. Il arrive seulement que les femmes qui ne veulent pas se prostituer, se tiennent près du temple de la déesse dans leurs propres chars sous des lieux voûtés, avec leurs domestiques près d'elles; mais la plûpart, magnifiquement parées & couronnées de fleurs, se reposent ou se promenent dans le palais de Vénus, attendant avec impatience que quelque étranger leur adresse ses vœux.

Ces étrangers se trouvent en foule dans différentes allées du temple, distinguées chacune par des cordeaux; ils voyent à leur gré l'assemblée de toutes les Babyloniennes, & chacun peut prendre celle qui lui plaît davantage. Alors il lui donne une ou plusieurs pieces d'argent, en disant, « j'invoque pour toi la déesse Mylitta », c'est le nom de Vénus chez les Assyriens. Il n'est ni permis à la femme de dédaigner l'argent qui lui est offert, quelque petite que soit la somme, parce qu'elle est destinée à un usage sacré, ni de refuser l'étranger qui dans ce moment lui donne la main, & l'emmene hors du sanctuaire de la déesse; après avoir couché avec lui, elle a fait tout ce qu'il falloit pour se rendre Vénus favorable, & elle revient chez elle, où elle garde ensuite religieusement les regles de la chasteté.

Les femmes qui sont belles ne demeurent pas long-temps dans le temple de Vénus, mais celles qui ne sont pas favorisées des graces de la nature y font quelquefois un séjour de quelques années, avant que d'avoir eu le bonheur de satisfaire à la loi de la déesse; car elles n'osent retourner chez elles qu'avec la gloire de ce triomphe.

Strabon confirme en deux mots le récit d'Hérodote. C'eſt la coutume, dit-il, des Babyloniennes de chercher à devenir la conquête de quelque étranger. Dans ce deſſein, elles accourent en foule extrêmement parées dans le temple de Vénus; l'étranger jette de l'argent à celle qui lui plaît, l'emmene hors du temple & couche avec elle; mais l'argent qu'il lui donne eſt conſacré à la déeſſe.

Il ſemble que Baruch faſſe alluſion à cette pratique infame, dans le *chap. vj*, *verſ. 42 & 43* de ſes prophéties : « Les femmes entourées de cordeaux ſont aſſiſes ou brûlant des noyaux d'olives; & lorſque quelqu'une d'elles accueillie par quelque étranger va dormir avec lui, elle reproche à ſa voiſine qu'elle n'a pas eu la même faveur, & que ſon cordeau n'a pas été rompu ». (*D. J.*)

SOCQUEURS, (*Fontaines ſalantes.*) ouvriers employés dans les ſalines de Franche-Comté; ainſi appellés de leur fonction le *ſoccage*. Voyez *l'article* SALINE.

SOCRATIQUE, PHILOSOPHIE, *ou* HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE DE SOCRATE, (*Hiſt. de la Philoſ.*) le ſyſtême du monde & les phénomenes de la nature avoient été, juſqu'à Socrate, l'objet de la méditation des philoſophes. Ils avoient négligé l'étude de la morale. Ils croyoient que les principes nous en étoient intimement connus, & qu'il étoit inutile d'entretenir de la diſtinction du bien & du mal, celui dont la conſcience étoit muette.

Toute leur ſageſſe ſe réduiſoit à quelques ſentences que l'expérience journaliere leur avoit dictées, & qu'ils débitoient dans l'occaſion. Le ſeul Archélaüs avoit entamé dans ſon école la queſtion des mœurs, mais ſa méthode étoit ſans ſolidité, & ſes leçons furent ſans ſuccès. Socrate ſon diſciple, né avec une grande ame, un grand jugement, un eſprit porté aux choſes importantes, & d'une utilité générale & premiere, vit qu'il falloit travailler par rendre les hommes bons, avant que de commencer à les rendre ſavans; que tandis qu'on avoit les yeux attachés aux aſtres, on ignoroit ce qui ſe paſſoit à ſes piés; qu'à force d'habiter le ciel, on étoit devenu étranger dans ſa propre maiſon; que l'entendement ſe perfectionnoit peut-être, mais qu'on abandonnoit à elle-même la volonté; que le temps ſe perdoit en ſpéculations frivoles; que l'homme vieilliſſoit, ſans s'être interrogé ſur le vrai bonheur de la vie, & il ramena ſur la terre la philoſophie égarée dans les régions du ſoleil. Il parla de l'ame, des paſſions, des vices, des vertus, de la beauté & de la laideur morales, de la ſociété, & des autres objets qui ont une liaiſon immédiate avec nos actions & notre félicité. Il montra une extrême liberté dans ſa façon de penſer. Il n'y eut aucune ſorte d'intérêt ou de terreurs qui retînt la vérité dans ſa bouche. Il n'écouta que l'expérience, la réflexion, & la loi de l'honnête; & il mérita, parmi ceux qui l'avoient précédé, le titre de *philoſophe par excellence*, titre que ceux qui lui ſuccéderent ne lui ravirent point. Il tira nos ancêtres de l'ombre & de la pouſſiere, & il en fit des citoyens, des hommes d'état. Ce projet ne pouvoit s'exécuter ſans péril, parmi des brigands intéreſſés à perpétuer le vice, l'ignorance & les préjugés. Socrate le ſavoit; mais qui eſt-ce qui étoit capable d'intimider celui qui avoit placé ſes eſpérances au-delà de ce monde, & pour qui la vie n'étoit qu'un lieu incommode qui le retenoit dans une priſon, loin de ſa véritable patrie?

Xénophon & Platon, ſes diſciples, ſes amis, les témoins & les imitateurs de ſa vertu, ont écrit ſon hiſtoire; Xénophon avec cette ſimplicité & cette candeur qui lui étoient propres, Platon avec plus de faſte & un attachement moins ſcrupuleux à la vérité. Un jour que Socrate entendoit réciter un des dialogues de celui-ci; c'étoit, je crois, celui qu'il a intitulé *le lyſis* : ô dieux, s'écria l'homme de bien, les beaux menſonges que le jeune homme a dit de moi!

Ariſtoxene, Démétrius de Phalere, Panetius, Caliſthene, & d'autres s'étoient auſſi occupés des actions, des diſcours, des mœurs, du caractere, & de la vie de

ce philoſophe, mais leurs ouvrages ne nous ſont pas parvenus.

L'athénien Socrate naquit dans le village d'Alopé, dans la ſoixante & dix-ſeptieme olympiade, la quatrieme année, & le ſixieme de thargelion, jour qui fut dans la ſuite marqué plus d'une fois par d'heureux événemens, mais qu'aucun ne rendit plus mémorable que ſa naiſſance. Sophroniſque ſon pere, étoit ſtatuaire, & Phinarete ſa mere, étoit ſage-femme. Sophroniſque qui s'apperçut bientôt que les dieux ne lui avoient pas donné un enfant ordinaire, alla les conſulter ſur ſon éducation. L'oracle lui répondit, laiſſe-le faire, & ſacrifie à Jupiter & aux muſes. Le bon homme oublia le conſeil de l'oracle, & mit le ciſeau à la main de ſon fils. Socrate, après la mort de ſon pere, fut obligé de renoncer à ſon goût, & d'exercer par indigence une profeſſion à laquelle il ne ſe ſentoit point appellé; mais entraîné à la méditation, le ciſeau lui tomboit ſouvent des mains, & il paſſoit les journées appuyé ſur le marbre.

Criton, homme opulent & philoſophe, touché de ſes talens, de ſa candeur & de ſa miſere, le prit en amitié, lui fournit les choſes néceſſaires à la vie, lui donna des maîtres, & lui confia l'éducation de ſes enfans.

Socrate entendit Anaxagoras, étudia ſous Archélaüs, qui le chérit, apprit la muſique de Damon, ſe forma à l'art oratoire auprès du ſophiſte Prodicus, à la poéſie ſur les conſeils d'Evenus, à la géométrie avec Théodore, & ſe perfectionna par le commerce de Diotime & d'Aſpaſie, deux femmes dont le mérite s'eſt fait diſtinguer chez la nation du monde ancien la plus polie, dans ſon ſiecle le plus célebre & le plus éclairé, & au milieu des hommes du premier génie. Il ne voyagea point.

Il ne crut point que ſa profeſſion de philoſophe le diſpenſât des devoirs périlleux du citoyen. Il quitta ſes amis, ſa ſolitude, ſes livres, pour prendre les armes, & il ſervit pendant trois ans dans la guerre cruelle d'Athènes & de Lacédémone; il aſſiſta au ſiége de Potidée à côté d'Alcibiade, où perſonne, au jugement de celui-ci, ne ſe montra ni plus patient dans la fatigue, la ſoif & la faim, ni plus ſerein. Il marchoit les piés nuds ſur la glace; il ſe précipita au milieu des ennemis, & couvrit la retraite d'Alcibiade, qui avoit été bleſſé, & qui ſeroit mort dans la mêlée. Il ne ſe contenta pas de ſauver la vie à ſon ami; après l'action, il lui fit adjuger le prix de bravoure, qui lui avoit été décerné. Il lui arriva pluſieurs fois dans cette campagne de paſſer deux jours entiers de ſuite immobile à ſon poſte, & abſorbé dans la méditation. Les Athéniens furent malheureux au ſiége de Delium: Xénophon renverſé de ſon cheval y auroit perdu la vie, ſi Socrate, qui combattoit à pié, ne l'eût pris ſur ſes épaules, & ne l'eût porté hors de l'atteinte de l'ennemi. Il marcha ſous ce fardeau non comme un homme qui fuit, mais comme un homme qui compte ſes pas & qui meſure le terrein. Il avoit le viſage tourné à l'ennemi, & on lui remarquoit tant d'intrépidité, qu'on n'oſa ni l'attaquer ni le ſuivre. Averti par ſon démon, ou le preſſentiment ſecret de ſa prudence, il délivra dans une autre circonſtance Alcibiade & Lochès d'un danger dont les ſuites devinrent funeſtes à pluſieurs. Il ne ſe comporta pas avec moins d'honneur au ſiége d'Amphipolis.

La corruption avoit gagné toutes les parties de l'adminiſtration des affaires publiques; les Athéniens gémiſſoient ſous la tyrannie; Socrate ne voyoit à entrer dans la magiſtrature que des périls à courir, ſans aucun bien à faire: mais il fallut ſacrifier ſa répugnance au vœu de ſa tribu, & paroître au ſénat. Il étoit alors d'un âge aſſez avancé; il porta dans ce nouvel état ſa juſtice & ſa fermeté accoutumées. Les tyrans ne lui en impoſerent point; il ne ceſſa de leur reprocher leurs vexations & leurs crimes; il brava leur puiſſance: falloit-il ſouſcrire au jugement de quelque innocent qu'ils avoient condamné, il diſoit *je ne ſais pas écrire.*

Il ne fut pas moins admirable dans ſa vie privée; jamais homme ne fut né plus

sobre ni plus chaste : ni les chaleurs de l'été, ni les froids rigoureux de l'hiver, ne suspendirent ses exercices. Il n'agissoit point sans avoir invoqué le ciel. Il ne nuisit pas même à ses ennemis. On le trouva toujours prêt à servir. Il ne s'en tenoit pas au bien, il se proposoit le mieux en tout. Personne n'eut le jugement des circonstances & des choses plus sûr & plus sain. Il n'y avoit rien dans sa conduite dont il ne pût & ne se complût à rendre raison. Il avoit l'œil ouvert sur ses amis ; il les reprenoit parce qu'ils lui étoient chers ; il les encourageoit à la vertu par son exemple, par ses discours ; & il fut pendant toute sa vie le modele d'un homme très-accompli & très-heureux. Si l'emploi de ses momens nous étoit plus connu, peut-être nous démontreroit-il mieux qu'aucun raisonnement, que pour notre bonheur dans ce monde, nous n'avons rien de mieux à faire que de pratiquer la vertu ; these importante qui comprend toute la morale, & qui n'a point encore été prouvée.

Pour réparer les ravages que la peste avoit faits, les Athéniens permirent aux citoyens de prendre deux femmes ; il en joignit une seconde par commisération pour sa misere, à celle qu'il s'étoit auparavant choisie par inclination. L'une étoit fille d'Aristide, & s'appelloit Mirtus, & l'autre étoit née d'un citoyen obscur, & s'appelloit Xantippe. Les humeurs capricieuses de celle-ci donnerent un long exercice à la philosophie de son époux. Quand je la pris, disoit Socrate à Antisthene, je connus qu'il n'y auroit personne avec qui je ne pusse vivre si je pouvois la supporter ; je voulois avoir dans ma maison quelqu'un qui me rappellât sans cesse l'indulgence que je dois à tous les hommes, & que j'en attends pour moi. Et à Lamprocle son fils : Vous vous plaignez de votre mere ! & elle vous a conçu, porté dans son sein, alaité, soigné, nourri, instruit, élevé ? A combien de périls ne l'avez-vous pas exposée ? combien de chagrins, de soucis, de soins, de travail, de peines ne lui avez-vous pas coûté ? ... Il est vrai, elle a fait & souffert & plus peut-être encore que vous ne dites ; mais elle est si dure, si féroce ... Lequel des deux, mon fils, vous paroît le plus difficile à supporter, ou de la férocité d'une bête, ou de la férocité d'une mere ? ... Celle d'une mere .... D'une mere ! la vôtre vous a-t-elle frappé, mordu, déchiré ? en avez-vous rien éprouvé de ce que les bêtes féroces font assez communément aux hommes ? ... Non ; mais elle tient des propos qu'on ne digéreroit de personne, y allât-il de la vie ... J'en conviens ; mais êtes-vous en reste avec elle ? & y a-t-il quelqu'un au monde qui vous eût pardonné les mauvais discours que vous avez tenus, les actions mauvaises, ridicules ou folles que vous avez commises, & tout ce qu'il a fallu qu'elle endurât de vous la nuit, le jour, à chaque instant depuis que vous êtes né, jusqu'à l'âge que vous avez ? Qui est-ce qui vous eût soigné dans vos infirmités comme elle ? Qui est-ce qui eût tremblé pour vos jours comme elle ? Il arrive à votre mere de parler mal ; mais elle ne met elle-même aucune valeur à ce qu'elle dit : dans sa colere même vous avez son cœur : elle vous souhaite le bien. Mon fils, l'injustice est de votre côté. Croyez-vous qu'elle ne fût pas désolée du moindre accident qui vous arriveroit ? ... Je le crois ... Qu'elle ne se réduisît pas à la misere pour vous en tirer ? ... Je le crois ... Qu'elle ne s'arrachât pas le pain de la bouche pour vous le donner ? ... Je le crois ... Qu'elle ne sacrifiât pas sa vie pour la vôtre ? .. Je le crois ... Que c'est pour vous & non pour elle qu'elle s'adresse sans cesse aux dieux ? ... Que c'est pour moi ... Et vous la trouvez dure, féroce, & vous vous en plaignez. Ah, mon fils, ce n'est pas votre mere qui est mauvaise, c'est vous ! je vous le répete, l'injustice est de votre côté ... Quel homme ! quel citoyen ! quel magistrat ! quel époux ! quel pere ! Moins Xantippe méritoit cet apologue, plus il faut admirer Socrate. Ah, Socrate, je te ressemble peu ; mais du moins tu me fais pleurer d'admiration & de joie !

Socrate ne se croyoit point sur la terre pour lui seul & pour les siens ; il vouloit être utile à tous, s'il le pouvoit, mais

ſur-tout aux jeunes gens, en qui il eſpéroit trouver moins d'obſtacles au bien. Il leur ôtoit leurs préjugés. Il leur faiſoit aimer la vérité. Il leur inſpiroit le goût de la vertu. Il fréquentoit les lieux de leurs amuſemens. Il alloit les chercher. On le voyoit ſans ceſſe au milieu d'eux, dans les rues, dans les places publiques, dans les jardins, aux bains, aux gymnaſes, à la promenade. Il parloit devant tout le monde; s'approchoit & l'écoutoit qui vouloit. Il faiſoit un uſage étonnant de l'ironie & de l'induction; de l'ironie, qui dévoiloit ſans effort le ridicule des opinions; de l'induction, qui de queſtions éloignées en queſtions éloignées, vous conduiſoit imperceptiblement à l'aveu de la choſe même qu'on nioit. Ajoutez à cela le charme d'une élocution pure, ſimple, facile, enjouée; la fineſſe des idées, les graces, la légereté & la délicateſſe particuliere à ſa nation, une modeſtie ſurprenante, l'attention ſcrupuleuſe à ne point offenſer, à ne point avilir, à ne point humilier, à ne point contriſter. On ſe faiſoit honneur à tout moment de ſon eſprit. « J'imite ma mere, diſoit-il, elle n'étoit pas féconde; mais elle avoit l'art de ſoulager les femmes fécondes, & d'amener à la lumiere le fruit qu'elles renfermoient dans leurs ſeins ».

Les ſophiſtes n'eurent point un fléau plus redoutable. Ses jeunes auditeurs ſe firent inſenſiblement à ſa méthode, & bientôt ils exercerent le talent de l'ironie & de l'induction d'une maniere très-incommode pour les faux orateurs, les mauvais poëtes, les prétendus philoſophes, les grands injuſtes & orgueilleux. Il n'y eut aucune ſorte de folie épargnée, ni celles des prêtres, ni celles des artiſtes, ni celles des magiſtrats. La chaleur d'une jeuneſſe enthouſiaſte & folâtre ſuſcita des haines de tous côtés à celui qui l'inſtruiſoit. Ces haines s'accrurent & ſe multiplierent. Socrate les mépriſa; peu inquiet d'être haï, joué, calomnié, pourvu qu'il fût innocent. Cependant il en devint la victime. Sa philoſophie n'étoit pas une affaire d'oſtentation & de parade, mais de courage & de pratique. Apollon diſoit de lui: “ Sophocle eſt ſage, Euripide eſt plus ſage que Sophocle; mais Socrate eſt le plus ſage de tous les hommes „. Les ſophiſtes ſe vantoient de ſavoir tout; Socrate, de ne ſavoir qu'une choſe, c'eſt qu'il ne ſavoit rien. Il ſe ménageoit ainſi l'avantage de les interroger, de les embarraſſer & de les confondre de la maniere la plus sûre & la plus honteuſe pour eux. D'ailleurs cet homme d'une prudence & d'une expérience conſommée, qui avoit tant écouté, tant lu, tant médité, s'étoit aiſément apperçu que la vérité eſt comme un fil qui part d'une extrémité des ténebres & ſe perd de l'autre dans les ténebres; & que dans toute queſtion, la lumiere s'accroît par degrés juſqu'à un certain terme placé ſur la longueur du fil délié, au-delà duquel elle s'affoiblit peu à peu & s'éteint. Le philoſophe eſt celui qui ſait s'arrêter juſte; le ſophiſte imprudent marche toujours, & s'égare lui-même & les autres: toute ſa dialectique ſe réſout en incertitudes. C'eſt une leçon que Socrate donnoit ſans ceſſe aux ſophiſtes de ſon temps, & dont ils ne profiterent point. Ils s'éloignoient de lui mécontens ſans ſavoir pourquoi. Ils n'avoient qu'à revenir ſur la queſtion qu'ils avoient agitée avec lui, & ils ſe ſeroient apperçus qu'ils s'étoient laiſſés entraîner au-delà du point indiviſible & lumineux, terme de notre foible raiſon.

On l'accuſa d'impiété; & il faut avouer que ſa religion n'étoit pas celle de ſon pays. Il mépriſa les dieux & les ſuperſtitions de la Grece. Il eut en pitié leurs myſteres. Il s'étoit élevé par la ſeule force de ſon génie à la connoiſſance de l'unité de la divinité, & il eut le courage de réveler cette dangereuſe vérité à ſes diſciples.

Après avoir placé ſon bonheur préſent & à venir dans la pratique de la vertu, & la pratique de la vertu dans l'obſervation des loix naturelles & politiques, rien ne fut capable de l'en écarter. Les événemens les plus fâcheux, loin d'étonner ſon courage, n'altérerent pas même ſa ſérénité. Il arracha au ſupplice les dix juges que les tyrans avoient condamnés. Il ne voulut point ſe ſauver de la priſon. Il apprit en ſouriant

l'arrêt de sa mort. Sa vie est pleine de ces traits.

Il méprisa les injures. Le mépris & le pardon de l'injure qui sont des vertus du chrétien, sont la vengeance du philosophe. Il garda la tempérance la plus rigoureuse, rapportant l'usage des choses que la nature nous a destinées à la conservation & non à la volupté. Il disoit que moins l'homme a de besoins, plus sa condition est voisine de celle des dieux ; il étoit pauvre, & jamais sa femme ne put le déterminer à recevoir les présens d'Alcibiade & des hommes puissans dont il étoit honoré. Il regardoit la justice comme la premiere des vertus. Sa bienfaisance, semblable à celle de l'Etre suprême, étoit sans exception. Il détestoit la flatterie. Il aimoit la beauté dans les hommes & dans les femmes, mais il n'en fut point l'esclave : c'étoit un goût innocent & honnête, qu'Aristophane même, ce vil instrument de ses ennemis, n'osa pas lui reprocher. Que penserons-nous de la facilité & de la complaisance avec laquelle quelques hommes parmi les anciens & parmi les modernes ont reçu & répété contre la pureté de ses mœurs ? une calomnie que nous rougirions de nommer ; c'est qu'eux-mêmes étoient envieux ou corrompus. Serons-nous étonnés qu'il y ait eu de ces ames infernales ? Peut-être, si nous ignorions ce qu'un intérêt violent & secret inspire, *voyez* ce que nous dirons de son démon à l'*article* THÉOSOPHE.

Socrate ne tint point école, & n'écrivit point. Nous ne savons de sa doctrine que ce que ses disciples nous en ont transmis. C'est dans ces sources que nous avons puisé.

Sentimens de Socrate sur la divinité. Il disoit :

Si Dieu a dérobé sa nature à notre entendement, il a manifesté son existence, sa sagesse, sa puissance & sa bonté dans ses ouvrages.

Il est l'auteur du monde, & le monde est la complexion de tout ce qu'il y a de bon & de beau.

Si nous sentions toute l'harmonie qui regne dans l'univers, nous ne pourrions jamais regarder le hasard comme la cause de tant d'effets enchaînés partout, selon les loix de la sagesse la plus surprenante, & pour la plus grande utilité possible. Si une intelligence suprême n'a pas concouru à la disposition, à la propagation & à la conservation générale des êtres, & n'y veille pas sans cesse, comment arrive-t-il qu'aucun désordre ne s'introduit dans une machine aussi composée, aussi vaste ?

Dieu préside à tout : il voit tout en un instant ; notre pensée qui s'élance d'un vol instantané de la terre aux cieux ; notre œil qui n'a qu'à s'ouvrir pour appercevoir les corps placés à la plus grande distance, ne sont que de foibles images de la célérité de son entendement.

D'un seul acte il est présent à tout.

Les loix ne sont point des hommes, mais de Dieu. C'est lui proprement qui en condamne les infracteurs, par la voix des juges qui ne sont que ses organes.

Sentimens de Socrate sur les esprits. Ce philosophe remplissoit l'intervalle de l'homme à Dieu d'intelligences moyennes qu'il regardoit comme les génies tutélaires des nations : il permettoit qu'on les honorât : il les regardoit comme les auteurs de la divination.

Sentimens de Socrate sur l'ame. Il la croyoit préexistante au corps, & douée de la connoissance des idées éternelles. Cette connoissance qui s'assoupissoit en elle par son union avec le corps, se réveilloit avec le temps, & l'usage de la raison & des sens. Apprendre, c'étoit se ressouvenir ; mourir, c'étoit retourner à son premier état de félicité pour les bons, de châtiment pour les méchans.

Principes de la Philosophie morale de Socrate. Il disoit :

Il n'y a qu'un bien, c'est la science ; qu'un mal, c'est l'ignorance.

Les richesses & l'orgueil de la naissance sont les sources principales des maux.

La sagesse est la santé de l'ame.

Celui qui connoît le bien & qui fait le mal est un insensé.

Rien n'est plus utile & plus doux que la pratique de la vertu.

L'homme sage ne croira point savoir ce qu'il ignore.

La

La justice & le bonheur sont une même chose.

Celui qui distingua le premier l'utile du juste, fut un homme détestable.

La sagesse est la beauté de l'ame, le vice en est la laideur.

La beauté du corps annonce la beauté de l'ame.

Il en est d'une belle vie comme d'un beau tableau, il faut que toutes les parties en soient belles.

La vie heureuse & tranquille est pour celui qui peut s'examiner sans honte; rien ne le trouble, parce qu'il ne se reproche aucun crime.

Que l'homme s'étudie lui-même, & qu'il se connoisse.

Celui qui se connoît échappera à bien des maux, qui attendent celui qui s'ignore; il concevra d'abord qu'il ne sait rien, & il cherchera à s'instruire.

Avoir bien commencé, ce n'est pas n'avoir rien fait; mais c'est avoir fait peu de chose.

Il n'y a qu'une sagesse, la vertu est une.

La meilleure maniere d'honorer les dieux, c'est de faire ce qu'ils ordonnent.

Il faut demander aux dieux en général ce qui nous est bon; spécifier quelque chose dans sa priere, c'est prétendre à une connoissance qni leur est réservée.

Il faut adorer les dieux de son pays, & régler son offrande sur ses facultés; les dieux regardent plus à la pureté de nos cœurs, qu'à la richesse de nos sacrifices.

Les loix sont du ciel; ce qui est selon la loi, est juste sur la terre, & légitimé dans le ciel.

Ce qui prouve l'origine céleste des loix, telles que d'adorer les dieux, d'honorer ses parens, d'aimer son bienfaiteur, c'est que le châtiment est nécessairement attaché à leur infraction; cette liaison nécessaire de la loi, avec la peine de l'infraction, ne peut être de l'homme.

Il faut avoir pour un pere trop sévere, la même obéissance qu'on a pour une loi trop dure.

L'atrocité de l'ingratitude est proportionnée à l'importance du bienfait; nous devons à nos parens le plus important des biens.

L'enfant ingrat n'obtiendra ni la faveur du ciel, ni l'estime des hommes; quel retour attendrai-je, moi, étranger, de celui qui manque aux personnes à qui il doit le plus?

Celui qui vend aux autres sa sagesse pour de l'argent, se prostitue comme celui qui vend sa beauté.

Les richesses sont entre les mains de l'homme, sans la raison, comme sous lui un cheval fougueux, sans frein.

Les richesses de l'avare ressemblent à la lumiere du soleil, qui ne recrée personne après son coucher.

J'appelle avare celui qui amasse des richesses par des moyens vils, & qui ne veut point d'indigens pour amis.

La richesse du prodigue ne sert qu'aux adulateurs & aux prostitués.

Il n'y a point de fonds qui rende autant qu'un ami sincere & vertueux.

Il n'y a point d'amitié vraie, entre un méchant & un méchant, ni entre un méchant & un bon.

On obtiendra l'amitié d'un homme, en cultivant en soi les qualités qu'il estime en lui.

Il n'y a point de vertus qui ne puisse se perfectionner & s'accroître, par la réflexion & l'habitude.

Ce n'est ni la richesse, ni la naissance, ni les dignités, ni les titres, qui font la bonté de l'homme; elle est dans ses mains.

L'incendie s'accroît par le vent, & l'amour par le commerce.

L'arrogance consiste à tout dire, & à ne vouloir rien entendre.

Il faut se familiariser avec la peine, afin de la recevoir quand elle viendra, comme si on l'avoit attendue.

Il ne faut point redouter la mort, c'est un assoupissement ou un voyage.

S'il ne reste rien de nous après la mort, c'est plutôt encore un avantage, qu'un inconvénient.

Il vaut mieux mourir honorablement, que vivre déshonoré.

Il faut se soustraire à l'incontinence, par la fuite.

Plus on est sobre, plus on approche de la condition des dieux, qui n'ont besoin de rien.

Il ne faut pas négliger la santé du corps, celle de l'ame en dépend trop.

La tranquillité est le plus grand des biens.

Rien de trop: c'est l'éloge d'un jeune homme.

Les hommes vivent pour manger, les bons mangent pour vivre.

Etre sage dans la haute prospérité, c'est savoir marcher sur la glace.

Le moyen le plus sûr d'être considéré, c'est de ne pas affecter de se montrer aussi bon que l'on est.

Si vous êtes un homme de bien, on aura autant de confiance en votre parole, qu'au serment.

Tournez le dos au calomniateur & au médisant, c'est quelque perversité qui le fait agir ou parler.

Principes de Socrate, sur la prudence domestique. Il disoit:

Celui qui saura gouverner sa maison, tirera parti de tout, même de ses ennemis.

Méfiez-vous de l'indolence, de la paresse, de la négligence; évitez le luxe; regardez l'agriculture comme la ressource la plus importante.

Il est des occupations sordides auxquelles il faut se refuser, elles avilissent l'ame.

Il ne faut pas laisser ignorer à sa femme ce qu'il lui importe de savoir, pour votre bonheur & pour le sien.

Tout doit être commun entre les époux.

L'homme veillera aux choses du dehors, la femme à celles du dedans.

Ce n'est pas sans raison que la nature a attaché plus fortement les meres aux enfans, que les peres.

Principes de la prudence politique de Socrate. Les vrais souverains, ce ne sont point ceux qui ont le sceptre en main, soit qu'ils le tiennent ou de la naissance, ou du hasard, ou de la violence, ou du consentement des peuples; mais ceux qui savent commander.

Le monarque est celui qui commande à ceux qui se sont soumis librement à son obéissance; le tyran, celui qui contraint d'obéir: l'un fait exécuter la loi, l'autre, sa volonté.

Le bon citoyen contribuera autant qu'il est en lui, à rendre la république florissante pendant la paix, & victorieuse pendant la guerre; il invitera le peuple à la concorde, s'il se souleve; député chez un ennemi, il tentera toutes les voies honnêtes de conciliation.

La loi n'a point été faite pour les bons.

La ville la mieux gardée, est celle qui renferme le plus d'honnêtes gens: la mieux policée, celle où les magistrats agissent de concert: celle qu'il faut préférer à toutes, où la vertu a des récompenses assurées.

Habitez celle où vous n'obéirez qu'aux loix.

Ce seroit ici le lieu de parler des accusations qu'on intenta contre lui, de son apologie, & de sa mort; mais ces choses sont écrites en tant d'endroits. Qui est-ce qui ignore qu'il fut le martyr de l'unité de Dieu?

Après la mort de Socrate, ses disciples se jetterent sur sa robe & la déchirerent. Je veux dire qu'ils se livrerent à différentes parties de la philosophie, & qu'ils fonderent une multitude de sectes diverses, opposées les unes aux autres, qu'il faut regarder comme autant de familles divisées, quoiqu'elles avouassent toutes la même souche.

Les uns s'étoient approchés de Socrate, pour se disposer par la connoissance de la vérité, l'étude des mœurs, l'amour de la vertu, à remplir dignement les premiers emplois de la république auxquels ils étoient destinés: tel fut Xénophon.

D'autres, parmi lesquels on peut nommer Criton, lui avoient confié l'éducation de leurs enfans.

Il y en eut qui ne vinrent l'entendre que dans le dessein de se rendre meilleurs; c'est ce qui arriva à Diodore, à Euthydème, à Euthere, à Aristarque.

Critias & Alcibiade lui furent attachés d'amitié. Il enseigna l'art oratoire à Lysias. Il forma les poëtes Evénus & Euripide. On croit même qu'il concourut avec ce dernier dans la composition des tragédies qui portent son nom.

Son disciple Aristippe fonda la secte cyrénaïque, Phédon l'éliaque, Euclide la mégarique, Platon l'académique, Anthistène la cynique.

Xénophon, Eschine, Criton, Simon & Cebès, se contenterent de l'honneur de l'avoir eu pour maître.

Xénophon naquit dans la quatre-vingt-deuxieme olympiade. Socrate l'ayant rencontré dans une rue, comme il passoit, mis son bâton en travers, l'arrêta, & lui demanda où se vendoient les choses nécessaires à la vie. La beauté de Xénophon l'avoit frappé. Ce jeune homme fit à sa question une réponse sérieuse, selon son caractere. Socrate l'interrogeant une seconde fois, lui demanda s'il ne sauroit point où les hommes apprenoient à devenir bons. Xénophon déclarant son embarras par son silence & son maintien, Socrate lui dit: suivez-moi, & vous le saurez. Ce fut ainsi que Xénophon devint son disciple. Ce n'est pas ici le lieu d'écrire l'histoire de Xénophon. Nous avons de lui la cyropédie, une apologie de Socrate, quatre livres des dits & des faits mémorables de ce philosophe, un banquet, un livre de l'économie, un dialogue sur la tyrannie, l'éloge d'Agésilas & la comparaison des républiques d'Athènes & de Lacédémone, ouvrages écrits avec une grande douceur de style, de la vérité, de la gravité & de la simplicité.

La maniere dont Eschine s'offrit à Socrate est d'une naïveté charmante. Il étoit pauvre: je n'ai rien, dit-il au philosophe dont il venoit prendre les leçons, qui soit digne de vous être offert; & c'est-là ce qui me fait sentir ma pauvreté. Je n'ai que moi: voyez si vous me voulez. Quels que soient les présens que les autres vous aient faits, ils ont retenu par-devers eux plus qu'ils ne vous ont donné. Quant au mien, vous ne l'aurez pas plutôt accepté qu'il ne me restera plus rien. Vous m'offrez beaucoup, lui répondit Socrate, à moins que vous ne vous estimiez peu.

Mais venez, je vous accepte. Je tâcherai que vous vous estimiez davantage, & de vous rendre à vous-même meilleur que je ne vous aurai reçu. Socrate n'eut point d'auditeur plus assidu ni de disciple plus zélé. Son sort le conduisit à la cour de Denys le tyran, qui en fit d'abord peu de cas. Son indigence fut une tache qui le suivit par-tout. Il écrivit quelques dialogues à la maniere de Socrate. Cet ouvrage arrêta les yeux sur lui. Platon & Aristippe rougirent du mépris qu'ils avoient affecté pour cet homme. Ils le recommanderent à Denys, qui le traita mieux. Il revint dans Athènes, où il trouva deux écoles florissantes établies. Platon enseignoit dans l'une, Aristippe dans l'autre. Il n'osa pas se montrer publiquement au milieu de ces deux philosophes. Il s'en tint à donner des leçons particulieres. Lorsqu'il se fut assuré du pain, par cette ressource, il se livra au barreau, où il eut du succès. Ménedeme lui reprochoit de s'être approprié des dialogues que Socrate avoit écrits, & que Xantippe lui avoit confiés. Ce reproche fait beaucoup d'honneur à Eschine. Il avoit bien singuliérement saisi le caractere de son maître, puisque Ménedeme & Aristippe s'y trompoient. On remarque en effet, dans les dialogues qui nous restent d'Eschine, la simplicité, l'expression, les maximes, les comparaisons & toute la morale de Socrate.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit de Criton, sinon qu'il ne quitta point Socrate pendant le temps de sa prison; qu'il veilla à ce que les choses nécessaires ne lui manquassent pas; que Socrate offensé de l'abus qu'on faisoit de la facilité de son caractere pour le tourmenter, lui conseilla de chercher quelque homme turbulent, méchant, violent, qui fit tête à ses ennemis, & que ce conseil lui réussit.

Simon étoit un corroyeur dont Socrate fréquentoit quelquefois la maison. Là, comme par-tout ailleurs, il parloit des vices, des vertus, du bon, du beau, du décent, de l'honnête, & le corroyeur l'écoutoit; & le soir, lorsqu'il avoit quitté son ouvrage, il jettoit sur le papier les principales choses qu'il avoit entendues. Periclès fit cas de cet homme, il chercha à se l'attacher par les promesses les plus flatteuses; mais Simon lui répondit qu'il ne vendoit point sa liberté.

Cebès écrivit trois dialogues, dont il ne nous reste que le dernier, connu sous le nom du *tableau*. C'est un petit roman sur les goûts, les penchans, les préjugés, les mœurs des hommes, composé d'après une peinture qu'on voyoit dans le temple de Saturne. On y suppose les principes suivans.

Les ames ont préexisté aux corps. Un sort heureux ou malheureux les attend.

Elles ont un démon qui les inspire, dont la voix se fait entendre à elles, & qui les avertit de ce qu'elles ont à faire & à éviter.

Elles apportent avec elles un penchant inné à l'imposture, à l'erreur, à l'ignorance & au vice.

Ce penchant n'a pas la même force en toutes.

Il promet à tous les hommes le bonheur; mais il les trompe & les perd. Il y a une condition vraie, & une condition fausse.

La poésie, l'art oratoire, la musique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie & l'astrologie, font de l'érudition fausse.

La connoissance des devoirs & la pratique des vertus, font la seule érudition vraie.

C'est par l'érudition vraie que nous échappons dans ce monde à la peine, & que nous nous préparons la félicité dans l'autre vie.

Cette félicité n'arrivera qu'à ceux qui auront bien vécu, ou qui auront expié leurs fautes.

C'eſt de ce ſéjour de délices qu'ils contempleront la folie & la miſere des hommes. Mais ce ſpectacle ne troublera point leur jouiſſance. Ils ne peuvent plus ſouffrir.

Les méchans, au ſortir de cette vie, trouveront le déſeſpoir. Ils en ſeront ſaiſis, & ils erreront; jouets continuels des paſſions auxquelles ils ſe ſeront livrés.

Ce n'eſt point la richeſſe, mais l'érudition vraie qui rend l'homme heureux.

Il ne faut ni ſe fier à la fortune, ni trop eſtimer ſes préſens.

Celui qui croit ſavoir ce qu'il ignore, eſt dans une erreur qui l'empêche de s'inſtruire.

On met encore du nombre des diſciples de Socrate, Timon le Miſantrope. Cet homme crut qu'il fuyoit la ſociété de ſes ſemblables, parce qu'ils étoient méchans; il ſe trompoit, c'eſt que lui-même n'étoit pas bon. Je n'en veux pas d'autre preuve, que la joie cruelle que lui cauſerent les applaudiſſemens que les Athéniens prodiguoient à Alcibiade; & la raiſon qu'il en donna, le preſſentiment du mal que ce jeune homme leur feroit un jour. Je ne hais pas les hommes, diſoit-il, mais les bêtes féroces qui portent ce nom; & qu'étois-tu toi-même, entre ces bêtes féroces, ſinon la plus intraitable de toutes? Quel jugement porter de celui qui ſe ſauve d'une ville, où Socrate vivoit, & où il y avoit une foule de gens de bien; ſinon qu'il étoit plus frappé de la laideur du vice, que touché des charmes de la vertu? Ce caractere eſt mauvais. Quel ſpectacle plus grand & plus doux que celui d'un homme juſte, grand, vertueux, au-deſſus de toutes les terreurs & de toutes les ſéductions! Les dieux s'inclinent du haut de leur demeure bienheureuſe, pour le voir marcher ſur la terre; & le triſte & mélancolique Timon détourne ſes regards farouches, lui tourne le dos, & va, le cœur rempli d'orgueil, d'envie & de fiel, s'enfoncer dans une forêt.

SOCZOVA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie occidentale de la Moldavie, ſur la Moldawa, entre Jaſſy & Newmack. *Long.* 44, 48; *latit.* 47, 12. (*D. J.*)

SODA, ſ. m. (*Gram. & Médec.*) c'eſt ainſi que quelques auteurs appellent un ſentiment de chaleur & d'éroſion à la gorge, cauſé par des vapeurs âcres qui s'élevent de l'eſtomac, & qui ſont produites par la fermentation des matieres excrémenteuſes. Les bilieux & les mélancoliques ſont ſujets au *ſoda*.

SODER-HAMPT *ou* SOEDER-HAMN, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *port du ſud*; nouvelle petite ville de Suede dans l'Helſingie, ſur la côte du golfe de Bothnie aſſez près, & au nord de l'embouchure du Linſna. On y fait des armes à feu. Les bourgeois les vendent aux habitans de la Bothnie, & ceux-ci aux Lapons qui viennent en acheter. Ils tirent auſſi de cette ville de la poudre, des bales & du plomb en maſſe. (*D. J.*)

SODER-TELGE *ou* SODER-TALGE, *ou ſimplement* TELGE, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Sudermanie, à l'embouchure d'un des canaux par où le lac Maler communique avec la mer Baltique, & à quatre milles au ſud-oueſt de Stockholm. *Longit.* 37, 12; *lat.* 59, 21. (*D. J.*)

SODOME, (*Géog. anc. & ſacrée.*) ville capitale de la Pentapole; elle fut conſumée, dit l'Ecriture, par le feu du ciel, avec trois autres villes voiſines, Gomorre, Zeboïm & Adama, qui toutes étoient plongées dans le crime. Les prophêtes parlent ſouvent de la ruine de *Sodome* & de Gomorre, & par-tout ils mar-

quent que ce feront des lieux déferts, arides, inhabités, couverts d'épines; en un mot, une terre de fel, où l'on ne pourra planter ni femer: *ficcitas fpinarum*, & *acervi falis*, & *defertum ufque in æternum*. *Deut. xxix*, 22. Sophon. 2, *ix*. Amof. *iv*, 11.

Strabon, *liv. XV*, parle auffi des ruines de *Sodome* & de fon circuit de 60 ftades, qu'on voyoit au bord de la mer Morte; cependant l'on ne peut révoquer en doute, que la ville n'ait été rétablie dans la fuite, foit au même endroit où elle étoit autrefois, fur le bord méridional de la mer Morte, foit vis-à-vis de ce lieu-là. Les notices font mention expreffe de *Sodome*, ville épifcopale, fituée entre Thamar & Engaddi. Etienne le géographe met auffi Engaddi près de *Sodome*. On trouve dans les mêmes notices un Severe, évêque de *Sodome*, parmi ceux de l'Arabie, qui foufcrivirent au premier concile de Nicée. (*D. J.*)

SODOMIE, f. f. (*Gram. & Jurifp.*) eft le crime de ceux qui commettent des impuretés contraires même à l'ordre de la nature; ce crime a pris fon nom de la ville de Sodome, qui périt par le feu du ciel à caufe de ce défordre abominable qui y étoit familier.

La juftice divine a prononcé la peine de mort contre ceux qui fe fouillent de ce crime, *morte moriatur;* Lévitique, *ch. xx.*

La même peine eft prononcée par l'antheritique, *ut non luxurientur.*

La loi *cum vir* au code de *adult.* veut que ceux qui font convaincus de ce crime foient brûlés vifs.

Cette peine a été adoptée dans notre jurifprudence: il y en a eu encore un exemple en exécution d'un arrêt du 5 juin 1750, contre deux particuliers qui furent brûlés vifs en place de Grève.

Les femmes, les mineurs, font punis comme les autres coupables.

Cependant quelques auteurs, tels que Menochius, prétendent que pour les mineurs, on doit adoucir la peine, furtout fi le mineur eft au-deffous de l'âge de puberté.

Les eccléfiaftiques, les religieux, devant l'exemple de la chafteté, dont ils ont fait un vœu particulier, doivent être jugés avec la plus grande févérité, lorfqu'ils fe trouvent coupables de ce crime; le moindre foupçon fuffit pour les faire deftituer de toute fonction ou emploi qui ait rapport à l'éducation de la jeuneffe. *Voyez* du Perray.

On comprend fous le terme de *fodomie*, cette efpece de luxure que les Canoniftes appellent *mollities*, & les Latins *mafturpatio*, qui eft le crime que l'on commet fur foi-même; celui-ci lorfqu'il eft découvert (ce qui eft fort rare au for extérieur) eft puni des galeres ou du banniffement, felon que le fcandale a été plus ou moins grand.

On punit auffi de la même peine ceux qui apprennent à la jeuneffe à commettre de telles impuretés; ils fubiffent de plus l'expofition au carcan avec un écriteau portant ces mots, *Corrupteur de la jeuneffe*. *Voyez* les *novelles* 77 & 141. du Perray, *des moyens can. ch. viij.* Menochius, *de arbitr. caf.* 329. *n.* 5. M. de Vouglans, en fes *Inftit. au Droit criminel, page* 510. (*A*)

Cette efpece de *fodomie* que l'on appelle mafturbation, compromet effentiellement la fanté; elle nuit toujours aux perfonnes foibles, dit Celfe, & elle affoiblit les forts: l'on ne peut lire, fans un falutaire effroi, le tableau qu'Arétée nous a fait des maux que produit ou qu'occafionne cette paffion réprouvée par la politique comme par la nature. « Les jeunes gens, dit-il, prennent & l'air & les infirmités des vieillards;

ils deviennent pâles, efféminés, engourdis, pareſſeux, lâches, ſtupides, & même imbécilles; leurs corps ſe courbent; leurs jambes ne peuvent plus les porter; ils ont un dégoût général; ils ſont inhabiles à tout; pluſieurs tombent dans la paralyſie ». Galien a vu la même cauſe occaſionner des maladies de cerveau & de nerfs: l'eſtomac ſe dérange, dit Aétius; tout le corps s'affoiblit; les yeux ſe cavent & le corps ſe deſſéche. Sanctorius a remarqué que cette malheureuſe habitude empêche l'inſenſible tranſpiration, dont la ſuppreſſion a des ſuites ſi fâcheuſes. Lemmius dans ſes commentaires ſur les paſſages de Celſe déja cités, prétend que la maſturbation produit des apoplexies, des léthargies, des épilepſies, des aſſoupiſſemens, des pertes de vue, & les gouttes les plus douloureuſes.

La différence qui ſe trouve entre l'époux qui jouit de ſa femme & les maſturbateurs, eſt toute au déſavantage de ces derniers. La joie qui tient à l'ame & qu'il faut bien diſtinguer de cette volupté purement corporelle que l'homme partage avec l'animal, cette joie, dis-je, aide les digeſtions, anime la circulation, favoriſe toutes les fonctions, rétablit les forces, les ſoutient; ſi elle ſe trouve réunie avec les plaiſirs de l'amour, elle contribue à réparer ce qu'ils peuvent ôter de force. La beauté a des charmes qui dilatent notre cœur & qui en multiplient les eſprits: il faut croire avec S. Chryſoſtome que *s'excitant contre les loix de la nature, le crime eſt beaucoup plus grand de ce côté-là que de l'autre.* Et peut-on douter que la nature n'ait attaché plus de joie aux plaiſirs qui ſont dans ſes voies qu'à ceux qui y répugnent? Un coït modéré, ſelon Sanctorius, eſt utile, quand il eſt ſollicité par la nature; lorſqu'il eſt ſollicité par l'imagination, il affoiblit toutes les facultés de l'ame, & ſur-tout la mémoire. Il eſt aiſé d'expliquer pourquoi. La nature, dans l'état de ſanté, n'inſpire de deſirs que lorſque les véſicules ſéminales ſont remplies d'une quantité de liqueur, qui a acquis un degré d'épaiſſiſſement qui en rend la réſorbtion plus difficile; & cela dénote que ſon évacuation n'affoiblira pas les corps ſenſiblement: mais telle eſt l'organiſation des parties génitales, que leur action & les deſirs qui la ſuivent ſont mis en jeu non-ſeulement par la préſence d'une humeur ſéminale ſurabondante, mais que l'imagination a auſſi beaucoup d'influence ſur ces parties; elle peut en s'occupant des deſirs, les mettre dans cet état qui les produit; & le deſir conduit à l'acte, qui eſt d'autant plus pernicieux qu'il étoit moins néceſſaire. Il en eſt de l'organe de ce beſoin comme de celui de tous les autres qui ne ſont mis en jeu à propos, que lorſqu'ils le ſont par la nature. La faim & la ſoif indiquent le beſoin de prendre des alimens & de la boiſſon. Si l'on en prend plus que ces ſenſations n'en exigent, le ſurplus nuit au corps & l'affoiblit. Il en eſt ainſi des maſturbateurs. Ils enlévent à la nature ce qui lui eſt néceſſaire; & ce dont, par-là même, elle ſe gardoit bien de ſe défaire. Enfin, en conſéquence de cette loi de l'économie animale, que les humeurs ſe portent là où il y a irritation, il ſe fait au bout d'un certain temps un afflux continuel d'humeurs ſur ces parties.

La maſturbation a un danger particulier pour les enfans avant le temps de puberté; elle nuit à l'accroiſſement de leur corps; ceux qui s'y ſont livrés dans cet âge, traînent dans les langueurs une vieilleſſe précoce & ſont ineptes aux différentes fonctions de la vie civile. Quels ſoins ne doivent point avoir les peres & les inſtituteurs pour prévenir des maux auſſi funeſtes

J'aurois pu parler en moraliſte de cette eſpece de ſuicide, & faire voir quel eſt le crime de ceux qui anéantiſſent ainſi les générations futures; mais quand on connoît les hommes, on ſe perſuade aiſément qu'il eſt plus aiſé de les détourner du vice par la crainte du mal préſent que par la crainte des maux à venir. Puiſſent les yeux de la jeuneſſe

se dessiller, les soins des peres redoubler pour prévenir ou arrêter une corruption aussi funeste! S'ils ne craignent pas le sort d'Onan que le Seigneur frappa de mort à cause de ce crime " *quod rem destabilem fecerat* » (*Gen. xxxviij, x.*) qu'ils redoutent au moins les douleurs & les infirmités qui sont la suite nécessaire de cette pernicieuse habitude.

Cet article est tiré de l'onanisme de M. Tissot, *un des ouvrages les plus utiles qu'aient donné nos médecins modernes.*

SODORE, (*Géog. mod.*) autrefois ville d'Ecosse, aujourd'hui village dans la petite isle d'Iona, une des Weesternes. L'évêque de Cerses, suffragant de l'archevêque de Glascow, réside encore dans un village. (*D. J.*)

SOE, ÎLE, *ou* SOA, (*Géogr. mod.*) c'est une des plus petites isles Hébrides de l'occident d'Ecosse, & voisine de celle de Kildan; elle abonde en pâturages & en oiseaux de mer, qui viennent y pondre leurs œufs. (*D. J.*)

SOEN, SOUN *ou* TSSONN, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à la Chine, aux principaux & aux plus ordinaires vaisseaux marchands ou de guerre. Ces bâtimens sont larges en arriere, & diminuent insensiblement de largeur jusqu'à la proue. Ils n'ont point de quilles, & sont plats par-dessous; ils ont une préceinte seule de chaque côté, deux mâts sans hunes, avec deux gros cordages, qui sont comme deux étais; l'un à l'avant, l'autre à l'arriere. Leurs voiles sont d'écorces de roseaux, si bien entrelacées ensemble avec des feuilles de bambouc, que le moindre vent ne sauroit passer à-travers; elles sont attachées à une épavre vers le haut du mât, qui les traverse pour les soutenir, & on les hisse par le moyen d'une poulie qui est attachée au haut de chaque mât. Au lieu d'écoutes & de bras, il y a divers petits cordages qui sont amarrés à un plus gros, & qui en font l'office.

Il y a dans le fond de cale plusieurs chambres qui n'ont point de communication; des citernes pour conserver l'eau; des galeries des deux côtés; un pont fixe courant devant-arriere; & un pié au-dessus; un pont volant de planches, qui s'ôte & se remet, & sur lequel on se promene. La chambre du capitaine s'éleve à la hauteur d'un homme, au-dessus du pont volant; & le château commence un peu plus bas que le pont fixe, & s'éleve bien haut au-dessus des deux ponts. Le dessus de ce château est une espece de demi-pont, où les premiers officiers se tiennent, & autour duquel sont suspendus leurs boucliers & leurs rondaches; les piques sont rangées autour du vaisseau & paroissent en-dehors.

Sur le grand mât s'éleve une girouette ou pyramide, sur laquelle on attache des pieces d'étoffes, frisées & peintes de figures grotesques; & au-dessous pend une queue, dont les poils ou fils servent à faire connoître d'où vient le vent. Le bâton de pavillon est à-peu-près comme le mât. Il y a une poulie vers le haut pour hisser & amener les pavillons qui sont suspendus de travers à ce mâtereau; la gaule d'enseigne est placée dans l'endroit où nous plaçons le mât d'artimon.

Le gouvernail se démonte aisément, & on le retire à bord quand on veut; enfin, les ancres sont de bois; elles n'ont ni jare, ni pattes, mais seulement en-bas deux longs morceaux de bois pointus, & malgré cela, elles enfoncent & tiennent aussi-bien que les ancres de fer. Les plus grands *souns* de charge portent quatorze cent tonneaux: mais le port de ceux qu'on équipe en guerre, n'est que de deux cent tonneaux. Ils ont vingt à trente légeres pieces de canons, qui tournent sur un pivot; leur équipage est très-considérable, car un *soun* de dix canons porte deux cent hommes.

SOEST,

SOEST, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Weftphalie, au comté de la Marck, à quatre lieues au fud-oueft de Lipftad. Elle paffe pour une des plus grandes & des plus riches de la Weftphalie; elle a été impériale, & appartient préfentement au roi de Pruffe. Ses habitans font en partie calviniftes, en partie catholiques; le pays de fes environs eft très-fertile. *Long.* 25, 48; *lat.* 51, 42.

Affelman, théologien modéré, naquit à *Soeft*. Il a mis au jour un traité *de ferendis hæreticis, non auferendis*. Ce titre tient un peu du jeu de mots, mais l'ouvrage part d'un efprit tolérant & raifonnable.

Gropper (Jean) controverfifte du feizieme fiecle, naquit à *Soeft* en 1501, & mourut à Rome en 1558, ayant refufé trois ans auparavant le chapeau de cardinal. Son principal ouvrage eft intitulé, *Inftitutio fidei catholicæ*. Il avoit une idée fi folle de la pureté, qu'ayant trouvé une fervante qui faifoit fon lit, il la chaffa, & fit jeter le lit par la fenêtre; j'imagine que cette fervante étoit huguenote. (*D. J.*)

SŒUR, f. f. (*Gram. & Jurifprud.*) eft une perfonne du fexe féminin qui eft iffue de mêmes pere & mere, ou de même pere ou de même mere qu'une autre perfonne, mâle ou femelle dont on parle; car la qualité de *fœur* peut être relative à deux *fœurs*, ou à une *fœur* & un frere.

La *fœur germaine* eft celle qui eft iffue de même pere & mere que fon frere ou fa *fœur*. On appelle *fœur confanguine*, celle qui eft iffue de même pere feulement; *fœur utérine* eft celle qui eft née de même mere, mais non pas de même pere. *Voy.* FRERE. (*A*)

SŒUR, (*Critiq. facrée.*) ce mot dans le ftyle des hébreux, outre l'acception qui lui eft commune à toutes les langues, a celle de fignifier une proche parente, foit coufine germaine ou niece. Dans l'évangile de S. Matth. *xiij*, 56, les *fœurs* de Jefus-Chrift, font fes coufines: ce mot fe dit au figuré de la reffemblance des inclinations des peuples & des villes, ainfi le prophete appelle Jérufalem, *fœur de Sodome & de Samarie*, parce qu'elle a imité leur idolâtrie, Ezéchiel, *xvj*. 46, il s'emploie pour un terme de careffe; vous avez bleffé mon cœur, ma tendre *fœur*, dit l'époux à l'époufe, dans le *Cantiq*. 4, 9. Jefus-Chrift tient pour fes plus proches parens, pour mere, *fœurs* & freres, tous ceux qui fuivront fes préceptes; c'eft fa bonté qui forme ces nœuds figuratifs. (*D. J.*)

SŒURS DE LA SAGESSE, (*Hift. eccléf.*) Ce font des filles qui fe font mifes enfemble pour exercer la charité envers les pauvres, auffi prennent-elles le nom de *fervantes des pauvres*; elles doivent leur établiffement au fieur Grignon de Montfort, prêtre miffionnaire apoftolique, décédé en 1716, au bourg & paroiffe de faint-Laurent-fur-Sayvre, en bas Poitou; il les affembla pour avoir foin gratis des pauvres & des petites écoles, dans les villes & villages où on les appelleroit; leur habillement eft fort fimple, il eft fait d'une groffe étoffe grife, & les coëffures d'une fimple toile, elles font toujours en corps de juppe, & portent au devant d'elles, fous la piece du corps, une croix de bois de la longueur d'un demi-pié ou environ, fur laquelle il y a un Chrift de cuivre jaune. Lorfqu'elles fortent ou qu'elles vont à l'églife, elles ont une cappe d'étamine noire qui leur couvre tout le corps. Le fieur de Montfort leur donna des regles & conftitutions pour leur façon de vivre, de s'habiller, & pour leurs exercices fpirituels; elles font répandues en différens diocefes, où on les a appellées *Nones*: elles ont formé des établiffemens, elles gouvernent l'hôpital-général de la Rochelle, l'hôpital royal & militaire de l'ifle d'Oleron, & ont des établiffemens dans plufieurs villes, bourgs & paroiffes de la Bretagne, Poitou, Saintonge & Aunis, où elles rempliffent avec beaucoup de zele & de charité les emplois où leur fupérieur les diftribue; leur maifon de faint-Laurent-fur-Sayvre eft celle où ces filles font leur noviciat, elles y ont une fupérieure générale qui eft une d'entre elles, & à vie; elles font toutes fous les ordres & la conduite d'un prêtre, qui a fuccédé au fieur de Montfort dans le titre de fupérieur des miffionnaires de ces cantons là, & qui demeure auffi à faint-Laurent-fur-Sayvre. Ces filles n'ont encore pu jufqu'à préfent obtenir, ni bulles, ni lettres-patentes pour

leur établissement ; elles les sollicitent, & si elles les obtiennent, elles feront dans l'église un corps de religieuses, si-non, on ne doit les regarder que comme des filles qui se sont vouées au service des pauvres, sous la regle ou constitution du sieur de Montfort.

SŒURS DE LA CHARITÉ DE MONTOIRE, (*Hist. ecclés.*) ainsi nommées à cause de leur premier & principal établissement à Montoire, petite ville dans le bas Vandomois, diocese du Mans. Elles ont été établies il y a environ cent ans, par M. Moreau, prêtre, curé de Montoire ; elles sont répandues dans plusieurs paroisses de différens diocèses du royaume, où elles tiennent les écoles de charité pour les petites filles, visitent & soulagent les pauvres malades chez eux ; elles suivent la regle de saint Augustin, font des vœux perpétuels, & n'observent point la clôture à cause de la visite des malades ; elles ont des bulles du pape & des lettres-patentes du roi bien enregistrées pour la solidité de leur établissement. M. l'évêque du Mans est leur supérieur né, elles ont aussi une supérieure générale qui fait sa résidence à Montoire, & dont l'élection se fait par scrutin tous les trois ans, sous la direction de leur supérieur, ou d'un commissaire nommé de sa part pour cette élection.

SOFA, s. m. (*terme de relation.*) espece d'estrade qui est d'usage en Orient, & qui est élevée d'un demi-pié au dessus du niveau de la chambre d'honneur, où l'on reçoit les personnes les plus remarquables. Chez les Turcs, tout le plancher est couvert d'un tapis de pié, & du côté des fenêtres, ils élevent une estrade, qu'ils appellent *sofa*. Il y a sur cette estrade de petits matelas, de deux à trois piés de large, couverts d'un petit tapis précieux. Les Turcs s'asséient sur ce tapis comme les tailleurs qui travaillent en France, les jambes croisées ; & ils s'appuient contre la muraille sur de grands carreaux de velours, de satin, & d'autre étoffe convenable à la saison. Pour prendre leur repas, on étend sur le tapis de l'estrade un cuir qui sert de nappe ; on met sur ce cuir une table de bois faite comme un plateau rond, & on la couvre de plats. *Duloir.* (*D. J.*)

SOFALA, *ou* ZOFALA, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Cafrerie, sur la côte de la mer d'Ethiopie, vers le Zanquebar. M. Danville renferme ce royaume entre les états de Monomotapa au nord, la mer de Mosambique à l'orient, le royaume de Sabia au midi, & celui de Manica au couchant. La riviere de Tandanculo coule au nord de ce pays, & une autre riviere qu'on nomme *Sofala*, le traverse d'orient en occident. Le roi de *Sofala* se nomme *Quiteve*. Ses sujets sont negres pour la plupart. Ils ne se couvrent que depuis la ceinture jusqu'aux genoux, d'une pagne de coton ; quelques-uns parlent arabe, & sont mahométans ; les autres ne professent aucune religion. Le pays ne manque pas d'éléphans, de lions & d'animaux sauvages ; mais vers l'embouchure du Cuama, c'est un pays fertile, & assez peuplé. Il se trouve même de riches mines d'or à quelque distance de la capitale du royaume, qui porte le même nom de *Sofala*, & que plusieurs savans prennent pour l'ophir de Salomon. Cette capitale est située sur le bord de la mer, un peu au nord de l'embouchure de la riviere *Sofala*. Les Portugais s'emparerent de cette ville vers 1508, & y bâtirent une forteresse qui leur est d'une grande importance, pour leur assurer le commerce qu'ils font avec les Cafres. *Latit. mérid.* de cette forteresse, 20, 30. (*D. J.*)

SOFFE, ou plutôt SOFIAH *ou* SOPHIE, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, capitale de la Bulgarie, que les Turcs appellent *Sifiah Vilajeti*, le pays de *Sofiah*, à cause de sa capitale. Elle est située sur la riviere de Bojana, dans une vaste plaine, à 96 lieues de Constantinople. Elle est sans murailles, au pié du mont Hæmus, & d'ailleurs aussi mal bâtie que les autres villes de Turquie. L'air qu'on y respire est si mauvais, que sans la résidence du beglierbey, elle ne se maintiendroit pas telle qu'elle est aujourd'hui. Les Juifs y ont quelques synagogues, & y font du commerce, parce que c'est un grand passage pour aller de Constantinople en Hongrie.

L'on croit que *Soffe* est l'ancienne *Sardica*, rebâtie par Justinien. Les Bulgares,

venus des pays ſeptentrionaux, ayant occupé la Mœſie, fatiguerent long-temps les empereurs grecs de ce côté-là, où la Mœſie confinoit à la Thrace ; enfin, ayant été ſubjugués par les Grecs, la plupart ſe firent chrétiens, & la ville de *Sardique* ou *Sophie*, devint un archevêché, lequel a été diſputé entre les papes & les patriarches de Conſtantinople, juſqu'à ce que le turc ait décidé leur querelle. *Long.* 41,28 ; *latit.* 42, 30. (*D. J.*)

SOFI, ſ. m. (*Science étymolog.*) ce mot ſignifie proprement en arabe, un *homme vêtu de laine* ; car *ſof* ou *ſuf*, veut dire de la laine. C'eſt pourquoi on donne ce titre chez les mahométans, à celui qui vit retiré du monde, & qui, par une eſpece de profeſſion religieuſe, eſt groſſiérement habillé. Ainſi *ſofi* déſigne un religieux mahométan, qui porte auſſi le nom de *dervis* en turc & en perſan, & que les Arabes appellent *fakir.* Shah-Iſmaël, roi de Perſe, eſt le premier qui prit de ſes ancêtres le ſurnom de *ſofi* ; & de là vient que pluſieurs de nos hiſtoriens & de nos voyageurs, donnent aux rois de Perſe le nom de *ſofi* ou de *grand-ſohi.* (*D. J.*)

SOFITE *ou* SOFFITE, ſ.m. (*Menuiſ.*) nom général qu'on donne à tout plafond ou lambris de menuiſerie, qu'on nomme *à l'antique*, fermé par des poutres croiſées ou des corniches volantes, dont les compartimens, par renfoncemens quarrés, ſont ornés de roſes par compartimens, enrichis de ſculpture, de peinture & de dorure, comme on en voit aux baſiliques & au palais d'Italie. Dans l'ordre dorique, on orne ces *ſofites* avec des gouttes au nombre de dix-huit, faites en formes de clochettes diſpoſées en trois rangs, & miſes au droit des gouttes, qui ſont au bas des triglyphes.

On appelle auſſi *ſofite*, le deſſous du plancher. Ce mot vient de l'Italien *ſofito*, qui ſignifie *ſoupente*, *galetas*, *plancher de grenier.*

Sofite de corniche, rond. C'eſt un *ſofite* contourné en rond d'arc, dont les naiſſances ſont poſées ſur l'architrave, comme au temple de Mars, à la place des prêtres, à Rome. *Daviler.* (*D. J.*)

SOFROY, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, à cinq lieues de Fez, au pié d'une branche du grand Atlas, qui ſe nomme auſſi *Sofroy.* Le chérif en eſt le maître. *Long.* 13, 57 ; *latit.* 33, 32. (*D. J.*)

SOFTAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) parmi les turcs, ce ſont certains religieux ou dervis qui ſont bénéficiers rentés, & comme chanoines. Leur fonction eſt de venir à la fin de chaque namas ou priere du jour, dire une ſorte d'office des morts auprès du tombeau des ſultans qui ont laiſſé des fonds pour leur entretien.

SOGD, LA, (*Géog. mod.*) nom que porte la plaine, au milieu de laquelle Samarcande, capitale de la Tranſoxane, eſt ſituée. C'eſt donc la Sogdiane des anciens. Cette plaine, diſent les orientaux, eſt un des quatre paradis, ou lieux délicieux du monde. Elle eſt de tous côtés environnée de jardins couverts d'excellens fruits, de terres labourables, de pâturages toujours verds, de ſources & de ruiſſeaux. (*D. J.*)

SOGDIANA-PETRA, (*Géogr. anc.*) fortereſſe dont parle Arrien dans ſes expéditions d'Alexandre. C'eſt la même que Strabon nomme *Siſimithræ-Petra*, quoique ce dernier la mette dans la Bactriane, au lieu de la placer dans la Sogdiane. *Voyez Siſimithræ-Petra. Géog. anc.* (*D. J.*)

SOGDIANE, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie, entre les fleuves Jaxartes & Oxus. Ptolomée, *l. VI*, *c. xij*, la borne du côté de l'occident par les monts *Auxis*, & à l'orient par le pays des peuples *Sacæ.* Il convient avec Strabon, touchant les deux fleuves qui bornoient cette contrée ; car on lit dans Strabon, *l. XI*, que les Sogdiens étoient ſéparés des Bactriens par le fleuve Oxus, & des Nomades par le Jaxartes. Il ne parle point des autres bornes. Il paroît que dans la ſuite, la *Sogdiane* fut plus étendue du côté de l'occident que du temps de Ptolomée ; car divers auteurs la pouſſent juſqu'à la mer Caſpienne. Au lieu de *Sogdiana*, Denis le Periegete dit *Sugdias*, ou *Sogdias.* Le nom des peuples varie pareillement, la plupart des auteurs les appellent *Sogdiani* ; & Strabon & Ammien Marcellin diſent *Sogdii.* Ptolomée place dans la *Sogdiane* un grand nombre de peuples qui ne ſont point connus des autres géographes. (*D. J.*)

SOGNO, (*Géog. mod.*) petite province d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale, au royaume de Congo. Elle eſt bornée au nord par le Zaïre, au midi par l'Ambriſi, au levant par le Pemgo & Sundi, & au couchant par la mer. C'eſt une province où il ne croît que des palmiers ; mais l'on y recueille ſur les bords de la mer beaucoup de ſel, dont il ſe fait un grand débit. *Latit. mérid. 6.* (*D. J.*)

SOIE, ſ. f. (*Gramm. & Hiſt. nat.*) eſt un fil mou, fin, délicat, & léger, qui eſt l'ouvrage d'un inſecte appellé *bombix* ou *ver à ſoie*.

Les anciens ne connoiſſoient guere les uſages de la *ſoie*, ni la maniere de la travailler : ils la regardoient comme l'ouvrage d'une ſorte d'araignée ou eſcargot, qui la tiroit de ſes entrailles, & l'entortilloit autour des petites branches des arbres. Ils appelloient cet inſecte *ſer* de *Seres*, nom d'un peuple de Scythie qui le conſervoient : c'eſt de là que la *ſoie* même eſt appellée *ſericum*. Mais le *ſer* a bien peu de reſſemblance avec notre *bombix* ou ver à *ſoie* ; le premier vit cinq années ; mais le dernier meurt tous les ans, après s'être enveloppé dans une coque ou boule jaunâtre, qui, compoſée de petits fils attachés en rond, fait ce que nous appellons la *ſoie*.

C'eſt dans l'iſle de Cos que l'art de façonner la *ſoie* a été inventé d'abord, & on en donne l'honneur à Pamphile fille de Platis. Cette découverte ne fut pas longtemps inconnue aux Romains. On leur apportoit la *ſoie* de Sérica qui étoit le lieu où on trouvoit les vers qui la produiſent. Mais ils étoient ſi éloignés de tirer avantage de cette découverte, qu'on ne put pas venir à bout de leur faire croire qu'un fil ſi beau étoit l'ouvrage d'un ver, & qu'ils formoient là-deſſus mille conjectures chimériques.

Cet entêtement fut cauſe que la *ſoie* fut une marchandiſe bien rare chez eux pendant pluſieurs ſiecles. On l'achetoit même au poids de l'or ; de ſorte que Vopiſque rapporte que l'empereur Aurélien refuſa à l'impératrice ſon épouſe une robe de *ſoie* qu'elle lui demandoit avec beaucoup d'inſtance, par la raiſon qu'elle coûteroit trop. Dans la ſuite, deux moines, arrivant des Indes à Conſtantinople en 555, apporterent avec eux une grande quantité de vers à *ſoie*, avec les inſtructions néceſſaires pour faire éclore les œufs, élever & nourrir les vers, pour en tirer la *ſoie*, la filer & la travailler ; après quoi on établit pour cela des manufactures à Athènes, à Thèbes & à Corinthe.

Environ l'an 1130 Roger, roi de Sicile, établit une manufacture de *ſoie* à Palerme & une autre en Calabre, qui furent dirigées par des ouvriers qui faiſoient partie du butin qu'il avoit remporté d'Athènes, Corinthe, *&c.* dont ce prince avoit fait la conquête dans ſon expédition de la Terre-ſainte. Inſenſiblement, ajoute Mézeray, le reſte de l'Italie & de l'Eſpagne apprit des Siciliens & des Calabrois la maniere de gouverner les vers à *ſoie* & de travailler la *ſoie* : & à la longue, les François, par droit de voiſinage, commencerent à les imiter un peu avant le regne de François premier.

Les grands avantages qui revenoient de ces nouvelles manufactures donnerent envie à Jacques I, roi d'Angleterre, de les introduire dans ſon royaume : il recommanda pluſieurs fois du haut de ſon trône, & engagea ſes ſujets, dans des termes bien preſſans, à planter des mûriers, *&c.* pour la nourriture des vers à *ſoie* : mais malheureuſement cela ne réuſſit pas. Cependant il paroît par beaucoup d'expériences qu'on trouve dans les *tranſactions philoſophiques* & ailleurs, que le ver à *ſoie* profite & travaille auſſi-bien à tous égards dans l'Angleterre, qu'en tout autre endroit de l'Europe.

Le ver à *ſoie* eſt un inſecte qui n'eſt pas plus admirable par la matiere précieuſe qu'il fournit pour différentes étoffes, que par toutes les formes par leſquelles il paſſe avant & après s'être enfermé dans la riche coque qu'il ſe fait lui-même. D'un petit œuf à peu près gros comme la tête d'une épingle qui eſt ſon premier état, il devient un petit ver d'une couleur blanchâtre & tirant ſur le jaune. Dans cet état il ſe nourrit de feuilles de mûrier, juſqu'à ce que venant en maturité, il s'enferme lui-même dans une coque ou enveloppe de *ſoie* de la groſſeur & de la figure d'un œuf

de pigeon; & se change en chrysalide. Il reste dans cet état sans aucun signe de vie ou de mouvement, jusqu'à ce qu'enfin il sort de cet état pour devenir un papillon; & se fait lui-même ensuite un passage à travers son tombeau de *soie*. Après quoi, cessant réellement de vivre, il se prépare à soi-même une autre vie, par les petits œufs ou la semence qu'il pond, & que la chaleur du printemps aide à éclore. *Voyez* INSECTE.

Aussi-tôt que le ver à *soie* a acquis la grosseur & la force nécessaires pour faire sa coque, il fait sa toile; car c'est ainsi qu'on nomme ce tissu léger qui est le commencement & le fondement de cet ouvrage admirable: c'est à quoi il emploie le premier jour. Le second jour il forme le commencement de sa coque, & s'enferme dedans avec sa *soie*. Le troisieme jour il est tout à fait caché, & il emploie les jours suivans à épaissir & fortifier sa coque: il travaille toujours avec le même bout, qui jamais ne se casse par sa faute, & qui est si fin & si long, que ceux qui l'ont examiné avec attention, assurent que sans exagérer, la *soie* que chaque coque contient suffiroit pour former la longueur de 6 milles d'Angleterre.

Au bout de dix jours, la coque est dans sa perfection: il faut pour lors la détacher des feuilles de mûrier où le ver l'avoit attachée. Mais ce point demande beaucoup d'attention; car il y a des vers qui sont plus paresseux les uns que les autres: & il est dangereux d'attendre qu'ils se fassent eux-mêmes un passage, ce qui arrive autour du quinzieme jour de la lune.

On conserve les premieres coques, les plus fines & les plus fortes, pour en avoir des œufs: on devide les autres avec soin: ou si on veut les garder toutes, ou bien s'il y en a trop pour pouvoir les devider toutes à la fois, il faut les mettre quelque temps dans un four dont la chaleur soit modérée, ou bien les exposer plusieurs jours de suite à la plus grande ardeur du soleil, afin de faire mourir l'insecte qui, sans cette précaution, ne manqueroit pas de se faire passage pour sortir & faire usage des nouvelles aîles qu'il a acquises dans la coque.

Ordinairement on ne devide que les plus belles coques. On met à part celles qui sont doubles, ou foibles, ou trop grossieres: ce n'est pas qu'elles soient mauvaises; mais parce que n'étant pas propres pour être devidées, on les réserve pour être filées en écheveau.

Il y a des coques de plusieurs couleurs; les plus ordinaires sont jaunes, orangées, isabelle, ou couleur de chair. Il y en a aussi quelques-unes qui sont verd de mer, d'autres couleur de soufre, & d'autres blanches: mais il n'est pas nécessaire de séparer les couleurs & les nuances pour les devider à part; car toutes ces couleurs se perdent dans les autres préparations nécessaires à la *soie*.

Les différentes préparations que la *soie* essuie avant que d'être propre à être employée dans les manufactures d'étoffe de *soie*, sont de la filer, la devider, la passer au moulin, la blanchir & la teindre.

Nous donnerons à la suite de cet *article* la maniere de la filer, devider, passer au moulin, après avoir parlé des différentes sortes de *soie*. Quant à la maniere de la blanchir & de la teindre, nous renverrons à l'*article* TEINTURE.

On donne à la *soie* différens noms, suivant les différens états dans lesquels elle est:

Soie crue, est celle qu'on tire de la coque sans feu & sans coction: telle est toute, ou du moins la plus grande partie de celle qu'on fait venir du Levant en Angleterre.

Dans les manufactures de *soie* en France, la plus grande partie de cette *soie* crue passe pour être un peu meilleure qu'une espece de fin fleuret: cependant elle fait un fil luisant, & sert pour les manufactures d'étoffes de moyen prix. Mais les *soies* crues du Levant, d'où nous tirons la plus grande partie des nôtres, sont extrêmement belles & fines. Cette différence vient de ce qu'en France on jette les meilleures coques dans l'eau bouillante pour les filer & les devider, & on ne fait de *soie* crue qu'avec le rebut; au lieu qu'au Levant on ne sait ce que c'est que de filer & devider la *soie* au feu; mais on envoie toutes les *soies* en balle ou paquet, telles qu'elles ont

été tirées de dessus les coques, de sorte qu'on ne les distingue que par leurs qualités de *fine*, *moyenne* & *grosse*.

Soie bouillie, est celle qu'on a fait bouillir dans l'eau, afin de pouvoir la filer & la devider plus facilement. C'est la plus fine de toutes les sortes de *soies* qu'on travaille en France, & on ne s'en sert guere que pour les étoffes les plus riches, comme velours, taffetas, damas, brocards, *&c.*

Il y a aussi une autre espece de *soie* bouillie qu'on prépare à aller au moulin en la faisant bouillir, & qui ne peut pas recevoir cette préparation sans avoir auparavant passé par l'eau chaude.

Il est défendu par les loix de France de mêler de la *soie* crue avec la *soie* bouillie, parce que cela ôteroit la teinture, & que la *soie* crue gâte & coupe la *soie* bouillie.

La *soie torse* & *retorse*, est celle qui, indépendamment du filage & du devidage, a de plus passé par le moulin & a été torse.

Elle reçoit cette préparation par degré, selon qu'on la passe plus ou moins souvent sur le moulin. Cependant, à proprement parler, les *soies* torses sont celles dont les fils sont tors en gros & retors ensuite différentes fois.

Soie plate, est celle qui n'est point torse, mais qui est préparée & teinte pour faire de la tapisserie ou autres ouvrages à l'aiguille.

Soie d'Orient ou *des Indes orientales*: celle qu'on appelle proprement ainsi, n'est pas l'ouvrage des vers à *soie*; mais elle vient d'une plante qui la produit dans des cosses semblables à celles que porte l'arbre du coton. La matiere qui est renfermée dans ces cosses, est extrêmement blanche, fine & passablement luisante : elle se file aisément, & on en fait une espece de *soie* qui entre dans la composition de plusieurs étoffes des Indes & de la Chine.

Soie de France. Ce n'est que dans les provinces les plus méridionales de la France qu'on cultive la *soie*, qu'on plante des mûriers, & qu'on nourrit des vers à *soie*. Les principales sont le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, Avignon, la Savoie & Lyon. Cette derniere ville fournit à la vérité bien peu de *soie* de son propre crû : mais c'est un entrepôt considérable, où les marchands de Paris & des autres villes vont s'en fournir : du moins ils sont obligés de les faire passer par Lyon, quand même ils les tireroient d'ailleurs, soit par terre ou par mer.

On compte qu'il en entre dans Lyon, année commune, 6000 balles, à cent soixante livres par balle : desquelles 6000 balles il y en a 1400 qui viennent du Levant, 1600 de Sicile, 1500 d'Italie, 300 d'Espagne, & 1200 du Languedoc, de Provence & de Dauphiné.

Dans le temps que les manufactures de Lyon étoient dans un état florissant, on y comptoit 18000 métiers employés aux étoffes de *soie*; mais elles sont tellement tombées, que même, en 1698, il y en avoit à peine 4000. Il n'y a pas moins de diminution dans celle de Tours: on y voyoit anciennement 700 moulins pour devider & préparer les *soies*, 8000 métiers occupés pour fabriquer les étoffes, & 40000 personnes employées à préparer & travailler les *soies*. Tout ce nombre est réduit à présent à 70 moulins, 1200 métiers, & 4000 ouvriers.

Soies de Sicile. Le commerce des *soies* de Sicile est fort considérable : ce sont les Florentins, les Génois & les Luquois qui le font : ils en tirent une grande quantité tous les ans de ce royaume, & principalement de Messine, dont une partie sert à entretenir leurs propres manufactures; & ils vendent le reste avec profit à leurs voisins les François, *&c.* Les Italiens, & sur-tout les Génois, ont cet avantage sur les autres peuples, que comme ils ont de grands établissemens dans cette isle, ils sont regardés comme les naturels du pays, & ne paient point de droit pour les transporter.

La *soie* qu'on fait en Sicile est en partie crue, & le reste est filé & mouliné; pour cette derniere espece, celle qui vient de Sainte-Lucie & de Messine est la plus estimée. Les *soies* crues qui ne sont point travaillées s'achetent toujours argent comptant; les autres se vendent quelquefois en échange d'autres marchandises.

Soies d'Italie. Les *soies* qu'on tire d'Italie, sont en partie travaillées, & en partie crues sans être travaillées. Milan, Parme,

Luques & Modène n'en fourniffent que de la derniere efpece : Gènes beaucoup de la premiere ; Boulogne fournit des deux fortes.

Les *foies d'Efpagne* font toutes crues ; & on les file & on les mouline, *&c.* en Angleterre, à proportion des ouvrages auxquels on les deftine.

Les *foies de Turquie* font toutes crues : nous trouvons dans le commerce des *foies* du Levant un avantage qui manque dans celles de Sicile ; c'eft que les dernieres ne peuvent venir que dans une faifon particuliere de l'année ; au lieu que les premieres peuvent être amenées en toutes faifons. On les tire d'Alep, de Tripoli, de Sayde, de l'ifle de Chypre, de Candie, *&c.* Mais la principale ville de commerce, particuliérement pour les *foies* de Perfe, eft Smyrne. Les *foies* y arrivent en caravanes, depuis le mois de janvier jufqu'à celui de feptembre : les caravanes de janvier font chargées des plus fines *foies* ; celles de février & de mars les apportent toutes indifféremment ; & celles des autres mois ne fe chargent que des plus groffieres.

Elles viennent toutes des différentes provinces de Perfe, principalement de celles de Quilan & Schirevan, & de la ville de Schamachia, qui font fituées près des bords de la mer Cafpienne : un auteur hollandois prétend que ces trois places ne fourniffent pas moins de 30000 balles de *foie* par an. Ardeuil ou Ardebil, autre ville de Perfe qui n'eft pas éloignée des pays où on fait la *foie*, eft le lieu où on la dépofe, & d'où les caravanes prennent le chemin de Smyrne, d'Alep & de Conftantinople : & cette ville & celle de Schamachie ont toujours été regardées comme le centre du commerce de la *foie*, quoiqu'on ait tâché plufieurs fois de l'éloigner de Smyrne & de la Méditerranée, en faveur de l'Archangel & de la mer blanche, en les tranfportant à travers la Mofcovie par le Volga & la Douïne, qui font deux fleuves qui traverfent les principales provinces de ce vafte empire.

Ce nouveau cours des *foies* de Perfe en Europe fut d'abord propofé par Paul Centurien, génois, au czar Bafile, fous le pontificat de Léon X. Les François eurent le même deffein en 1626. Le duc d'Holftein envoya en 1633 des ambaffadeurs à la cour de Perfe précifément dans le même deffein ; & en 1668 le czar Alexis Michel fit lui-même cette entreprife ; mais il en fut détourné par la révolte des Cofaques & par la prife d'Aftracan.

En 1668, le commerce des *foies* de Perfe fut un peu détourné de Smyrne à caufe d'un tremblement de terre qui bouleverfa toute la ville ; & fans doute cette tranflation de commerce fe feroit faite, fans les puiffans moyens que les Turcs mirent en œuvre pour l'empêcher. Quoi qu'il en foit, Smyrne eft toujours demeurée dans fon ancienne poffeffion ; & les différentes nations de l'Europe continuent toujours d'y envoyer leurs flottes, & d'en tranfporter les *foies* : & les chofes refteront fans doute dans cet état, à moins que les conquêtes que le dernier czar a faites le long de la mer Cafpienne, ne mettent fes fucceffeurs en état d'exécuter ce grand projet que lui-même a eu certainement en vue.

Soie de la Chine & du Japon. Différentes provinces de la Chine font fi abondantes en mûriers, & d'un climat fi favorable aux vers à *foie*, qu'on ne fauroit concevoir combien elles produifent de *foie* ; la feule province de Tchekiam pourroit fuffire à en fournir toute la Chine, & même une grande partie de l'Europe. Les *foies* de cette province font les plus eftimées, quoique celles de Nankin & de Canton foient excellentes.

Le trafic des *foies* eft le principal commerce de la Chine, & celui qui occupe le plus de monde. Mais les marchands européens qui y trafiquent, fur-tout en *foies* travaillées, doivent bien prendre garde au filage, *&c.* parce que ces *foies* font fujettes à avoir beaucoup de déchet, comme la compagnie françoife des Indes orientales l'a éprouvé depuis peu à fes dépens.

Le Japon ne fourniroit pas moins de *foie* que la Chine, fi les Japonois, qui font un peuple barbare & foupçonneux, n'avoient interdit tout commerce avec les étrangers, fur-tout avec les Européens, excepté la Hollande, qui y eft reçue dans des termes impies que Tavernier rapporte, mais que nous ne pouvons pas croire.

Aussi les Hollandois se sont efforcés de se disculper par la plume de plusieurs écrivains fameux.

Les *soies* des états du grand-mogol viennent toutes de Kasem-Bazar, ville située dans le milieu des terres, d'où elles sont transportées par un canal de quinze lieues dans le Gange, d'où elles sont encore transportées à quinze autres lieues plus avant jusqu'à l'embouchure de la fameuse riviere de l'Indostan. La *soie* de Kasem-Bazar est jaunâtre, comme sont aussi celles de Perse & de Sicile; il n'y en a point, du moins que nous connoissions, qui soit naturellement blanche, si on en excepte celle de Palestine. Quoi qu'il en soit, les Indiens la blanchissent avec une lessive faite des cendres d'un arbre qu'on appelle le *figuier d'Adam*. Mais comme cet arbre est fort rare, les Européens sont forcés de prendre la plus grande partie de leurs *soies* dans leur couleur naturelle qui est jaune.

On prétend que Kasem-Bazar seule produit tous les ans 22000 balles de *soie* du poids de 100 livres chaque balle. Les Hollandois en achetent la plus grande partie; mais ils ne l'apportent point en Europe, non plus que celles du Japon; mais ils la donnent en échange d'autres riches marchandises, comme particuliérement des lingots d'argent, *&c.*

Tirage de soie. *Premiere opération de cette matiere importante.* Pour tirer la *soie* on s'est attaché à la méthode des Piémontois, par la réputation qu'ils se sont acquis de faire mieux que les autres nations; on a même jugé à propos de donner une idée des différentes qualités des cocons qui sont produits par le ver, avant que de détailler les parties dont le chevalet est composé.

Lorsque les cocons sont tirés des bruyeres où on fait monter les vers, il faut séparer les bons d'avec les mauvais, c'est-à-dire, ceux qu'on appelle *chiques*, & en Piémont *chochetti*, qui sont tachés, ou dont le ver est mort ou fondu. (*Article* 3 *du réglement de Piémont pour la filature des cocons, du* 8 *avril* 1724). On doit encore séparer dans les bons les cocons fins d'avec ceux qui sont doubles, c'est-à-dire, les cocons formés par deux vers ensemble, parce que les derniers ne peuvent produire qu'une *soie* très-grossiere; enfin dans les cocons fins, on doit encore séparer les cocons satinés ou veloutés de ceux qui ne le sont pas. Ces différentes qualités de cocons doivent être tirées séparément; il est à observer que les cocons satinés ou veloutés demandent un degré de chaleur plus tempéré à l'eau de la bassine, que ceux qui sont fins; les différentes opérations démontrent la nécessité de tirer les cocons séparément, parce que ce mêlange de cocons, se trouvant réuni, ne peut que causer une imperfection dans la matiere qui en est tirée.

Lorsque les cocons sont triés ou séparés, il faut avoir soin de les passer au four lorsqu'il est un peu chaud, ou les exposer à la chaleur vive du soleil afin de faire mourir le ver qui y est renfermé, sans quoi, au bout de 18 ou 20 jours, le ver changé en papillon perceroit le cocon, qui par-là se trouveroit hors d'état de fournir la *soie* au tirage, attendu que le trou auroit coupé tous les brins qui le composent. Les cocons qui ne sont pas passés au four servent à fournir les papillons qui font la graine dont se tire le ver. Les cocons ronds produisent des papillons mâles, & ceux qui sont pointus des papillons femelles. Cela fait, on a deux machines, l'une est un fourneau avec sa chaudiere, l'autre est un dévidoir. L'ouvrier est assis près du fourneau, jette dans la chaudiere pleine d'eau qui est sur le feu, qu'il a déja fait chauffer & même bouillir, l'entretenant ensuite à un certain degré que l'expérience seule peut déterminer, une poignée ou deux de cocons qui ont été bien nettoyés de substance grossiere qui les environnoit; ensuite il remue le tout fort vîte avec des brins de bouleau liés ensemble, & coupés comme une brosse. Quant la chaleur & l'agitation ont démêlé les bouts de *soie* des cocons, ils prennent aux brins du bouleau, & l'ouvrier les sort dehors en tortillant à la fois 9, 10, 12, 15, 16 bouts de *soie*; il en forme un fil qu'il porte sur le devidoir.

Une fille tourne l'hasple ou le dévidoir sur lequel se forment les écheveaux. Quatre piés soutiennent le chassis ou quarré long de 4 piés environ sur environ deux

piés

piés & demi dans le haut, & 2 piés du côté de la tireuse de *soie*. Des quatre piliers, que les Piémontois nomment *fantine*, deux soutiennent l'hasple ou devidoir, & les deux autres l'épée ou va-&-vient. Les piliers qui soutiennent l'hasple doivent être éloignés de ceux qui soutiennent le va-&-vient de 2 piés liprandi, ou 38 pouces de notre mesure (mesure de Piémont, qui contient 12 onces, qui font 18 pouces de notre mesure), afin que la distance de l'hasple à la bassine puisse conduire le fil plus sec & mieux conditionné sur l'hasple. (*Art. 6 du réglement de Piémont, du* 8 *avril* 1724.) Au bout de l'arbre du devidoir, & en dedans du pilier est un pignon de bois composé de 22 dents, qui engrene à une roue taillée comme une roue de champ, appellée *campana* en langage piémontois, attachée à une piece de bois arrondie, au bout de laquelle est une autre roue de champ, de 22 dents, qui engrene à un autre pignon, composé de 35 dents, sur lequel est un excentrique, qui entre par une pointe recoudée en équerre dans un trou qui est à l'extrémité du va-&-vient, qui, de l'autre côté, entre dans une coulisse, où il a la liberté d'aller & venir sur une même ligne. Deux fils de fer sont recourbés en anneaux ouverts, on les appelle *griffes*, dans lesquels la *soie* est passée d'une part & de l'autre à une lame de fer percée, & adhérente à la bassine ou chaudiere, dans l'eau de laquelle sont les cocons, qui est posée sur un fourneau.

On fouette avec un petit balai les cocons, lorsqu'ils commencent à être chauds, afin de trouver le brin de chaque cocon; ce qu'on appelle en termes de l'art, *faire la battue*.

Les tours ou chevalets dont on se sert en France ne sont point composés comme ceux de Piémont, quant au mouvement; ceux de France n'ont ni roue, ni pignons pour conduire le va-&-vient, mais seulement une corde sans fin, laquelle, passant dans une cavité de l'arbre de l'hasple dans l'endroit où est le pignon, vient embrasser une poulie cavée placée dans la partie où se trouve placé le pignon, sur laquelle est posé l'excentrique, & au moyen du mouvement que la tourneuse donne à l'hasple, l'extension de la corde le donne au va-&-vient.

L'*art.* 15 du réglement de Piémont défend absolument l'usage des chevalets à corde, *prohibendo onninamente l'uso di cavaletti à corda*, sous peine d'amende; il faut en expliquer la raison, de même que celle qui veut qu'on croise les fils.

Chaque fil de la *soie* tirée est composé de plusieurs brins de cocons; les fils les plus fins sont composés de 4 & 5 cocons; les plus gros de 25 & 30. Cette façon de les croiser sert à les unir tellement ensemble, que tous ces brins réunis ne composent qu'un fil, qui, par cette opération, acquiert toute la consistance nécessaire pour l'emploi auquel il est destiné; elle l'arrondit & le déterge de façon, qu'aucun bouchon ou bavure ne peut passer à l'écheveau, qualité nécessaire pour former un parfait organsin; on croise les fils les plus fins 18 à 20 fois au moins (*art.* 4 *du réglement de Piémont*), & on augmente les croisemens à proportion de leurs grosseurs.

Outre ces croisemens de fils sur eux-mêmes, il est encore une façon de les faire croiser séparément lorsqu'ils viennent sur l'hasple pour former des écheveaux, & c'est ici le point fondamental de la perfection que les Piémontois se sont acquise, & qui est tellement connue de toute l'Europe, qu'il n'est point de fabriquant dans cette partie du monde, qui ne soit obligé de convenir que les *organsins* (ce sont les *soies* qui servent à faire les chaînes ou toiles des étoffes de *soie*), composés avec la *soie* du tirage du Piémont, sont les plus beaux & les meilleurs de ceux qui se font dans cette partie du monde. Ces croisemens doivent former une espece de zig-zag sur le devidoir, tellement irrégulier qu'un brin ne puisse pas se trouver sur un autre brin, attendu que la *soie* qui vient de la bassine ou chaudiere, qui n'est qu'une gomme ductile, n'étant pas seche, se colleroit sur un autre fil si elle le joignoit dans sa longueur, ce qu'on appelle en terme de l'art, *bout-baisé*; il est donc d'une conséquence extraordinaire d'éviter ces baisemens de fil, afin de faciliter le devidage de la *soie*, & empêcher les cassemens de fils, qui ne peuvent être raccommodés que

par des nœuds, qui, dans les étoffes fines, comme les taffetas unis, ne peuvent passer dans les peignes fins où la *soie* est passée; de façon que s'il étoit possible de trouver une chaîne ou toile qui n'en eût aucun, on seroit sûr de faire une étoffe parfaite.

La méthode des Piémontois pare aux inconvéniens qu'on vient de démontrer, qui consistent dans la difficulté du devidage de la *soie* lorsqu'on veut la préparer pour organsin ou pour trame; elle empêche encore la cause du vitrage, défaut le plus commun & le plus rebelle de tous ceux qu'on éprouve dans la filature. On en distingue douze plus ou moins nuisibles. Le vitrage est un arrangement vicieux des fils sur le devidoir, causé par le mouvement du va-&-vient, dont la variation répétée trop souvent les fait trouver dans la même place, & les attache ou fait baiser, de façon que le devidage en est toujours difficultueux, & le déchet ou diminution de la *soie* très-considérable. Un habile homme pense avoir trouvé la façon de corriger ce défaut (*gazette d'Avignon*, *du* 28 *janvier* 1749), en se servant des chevalets, à la maniere de ceux de France; mais comme il n'est pas bien démontré & qu'il exige encore le concours d'une habile tourneuse, on ne pense pas devoir s'arrêter à ce principe.

Le mouvement des tours ou chevalets dont on se sert en France, étant composé du seul jeu, comme on l'a observé, il n'est pas possible qu'une seule corde, qui donne le mouvement au va-&-vient, puisse produire le même effet que produiront des roues semblables à celles dont est composé le chevalet ou tour de Piémont; un mouvement qui se fait par des roues à dents sera toujours plus juste & plus égal que celui à cordes & à poulies: le premier peut se mesurer, diviser & distribuer à telle proportion que l'on veut; on peut en déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il est composé, & l'on est en état à chaque instant de compter ces gradations jusqu'à la plus petite réduction; ce que l'on ne sauroit faire dans le second mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas susceptibles de cette ponctuation géométrique qui seroit requise pour en mesurer & distinguer les progressions: d'ailleurs un mouvement composé est bien plus multiplié & varié qu'un mouvement simple, cela est clair.

Enfin il n'est pas de doute que pour former sur l'hasple ou devidoir les croisemens en zig-zag qui empêchent qu'aucun fil de la *soie* ne se couche sur l'autre, il faut un mouvement extrêmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité représentative aussi-bien que productive de ces zig-zags, ce qui ne se rencontre ni ne peut se rencontrer que dans le rouage de la machine de Piémont.

Le pignon de l'hasple de cette machine a 22 dents qui s'engrenent à une roue, non pas de 22 dents aussi, ce ne seroit là qu'un mouvement simple, mais de 25 dents; cette irrégularité, dans le nombre des dents, en engendre nécessairement une dans le mouvement qui n'est appellé *un jeu* (*art.* 15 *du réglement de Piémont*, 8 *avril* 1724), chez les Piémontois, qu'à cause de cette irrégularité même. La roue du va-&-vient de 35 dents reçoit le mouvement d'une roue de 22 dents, seconde irrégularité qui forme un second jeu, cette double irrégularité de mouvement s'entretenant exactement par la correspondance d'entre le va-&-vient & l'hasple qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral dont l'effet est d'imiter & de suivre, dans la décomposition du cocon, la même méthode que le ver à *soie* a employée à le composer; car c'est un point de fait constant entre les naturalistes & les artistes, que la *soie* du cocon y est filée en zig-zags pareils à ceux que le tour du Piémont fait former sur son hasple, & que par conséquent l'opération de ce tour est une imitation de la nature dont l'industrie du ver instruit par elle est le prototype.

Ces deux mouvemens, disposés comme il vient d'être démontré, sont mesurés de façon qu'auparavant qu'ils puissent recommencer au même point d'où ils sont partis, l'hasple doit faire 875 tours. Or il n'est pas possible que pendant l'intervalle de cette quantité de tours que le vent de l'hasple fait sécher, il puisse arriver que le fil, qui prend la même place qu'il a occupée en commençant les 875 tours, se colle

avec celui qui l'a précédé, parce qu'il doit être extrêmement ſec.

On pourroit donner le réglement du Piémont en entier concernant le tirage des *ſoies*, traduit de l'italien très-exactement, avec des notes ſur la néceſſité d'obſerver tous les articles qu'il contient.

Obſervations ſur l'art de tirer la ſoie de deſſus le cocon, où l'on démontre l'importance de cet art, & que la machine dont ſe ſervent les Piémontois pour le tirage, eſt la ſeule qui y convienne. Il n'eſt point d'art, dont les prérogatives & la perfection ne dépendent de certaines opérations élémentaires & primitives qui influent ſur toutes les opérations ſubſéquentes, auſſi néceſſairement que la cauſe influe ſur ſon effet.

Tel eſt entre autres, l'art de manœuvrer & fabriquer la *ſoie*, dont l'opération élémentaire & primitive eſt le tirage, ou la façon de la tirer de deſſus le cocon qui la produit. Cette opération a un rapport ſi eſſentiel à celles qui concernent la manœuvre & la fabrication de la *ſoie*, & des étoffes dans la compoſition deſquelles la *ſoie* entre, que c'eſt de ſon plus ou moins de perfection, que dépend le plus ou le moins de facilité & de ſuccès dans la préparation de la *ſoie*, & dans la fabrication deſdites étoffes: c'eſt une vérité juſtifiée par l'expérience de toutes les manufactures en *ſoie*, & par la réputation que les Piémontois ſe ſont acquiſe dans toute l'Europe, pour ce qui concerne le tirage des *ſoies*, dans lequel ils excellent & l'emportent ſur les autres nations. En effet, cette réputation eſt telle, qu'il n'eſt point de fabriquant qui ne ſoit obligé de convenir qu'il eſt impoſſible de faire une étoffe parfaite, ſur-tout dans l'uni, ſans le ſecours des organſins, ce ſont les *ſoies* dont on forme la chaîne des étoffes, compoſés avec la *ſoie* du tirage de Piémont, tout autre tirage lui étant de beaucoup inférieur.

De-là, il eſt aiſé de conclure qu'en France ni ailleurs, on n'atteindra jamais à la perfection de ce tirage, qu'en imitant la pratique des Piémontois; pratique d'autant plus sûre, qu'elle eſt une imitation de la nature, & que les nouvelles machines que l'on a voulu introduire en France, ne ſont elles-mêmes qu'une imitation, mais imparfaite de celle de Piémont; c'eſt ce que l'on va développer: le détail eſt indiſpenſable.

Les cocons dont on veut tirer la *ſoie* étant triés, afin de ne tirer qu'une même eſpece de *ſoie* de pluſieurs cocons à la fois, on les paſſe au four pour faire mourir le ver qui y eſt renfermé. Cela fait, on les jette dans une chaudiere qu'on appelle en terme de l'art, *baſſine*, pleine d'eau chaude, dont la chaleur eſt entretenue dans un certain degré par un fourneau ſur lequel on la met. Une ouvriere en démêle les premiers brins ou fils, en les fouettant dans cette eau avec un petit balai; les brins ou fils démêlés, elle les diviſe en deux portions égales, qu'elle croiſe l'une ſur l'autre quinze ou dix-huit fois pour les *ſoies* les plus fines, & à plus grand nombre de fois à proportion de leurs groſſeurs.

Ces croiſemens qui ſe font entre une lame de fer fixe & adhérente à la baſſine, d'une part; & deux fils de fer recourbés & attachés à une lame de bois, dont on parlera dans un moment, d'autre part, ſont d'une néceſſité abſolue pour unir inſéparablement les fils de chacun de ces deux brins croiſés, en les devidant ſur le tour dont on parlera auſſi ci-après, afin de leur donner la confiſtance & la force néceſſaires pour être mis en œuvre.

Premiere utilité de ces croiſemens: ils contribuent encore à rendre les *ſoies* nettes, parce qu'ils les détergent & ils les arrondiſſent également, de la même façon que pourroit faire une filiere, en ſorte qu'il ne peut paſſer aucun bouchon entre les croiſemens de cette eſpece; on appelle *bouchons* les inégalités & groſſeurs qui ſe rencontrent dans les fils. Seconde utilité de ces croiſemens.

On attache chacun de ces brins à un tour ou devidoir que l'on nomme *haſple*, ſur lequel une autre ouvriere en devide juſqu'à une certaine quantité, dont l'on forme des écheveaux; mais comme les écheveaux doivent être encore devidés pour préparer la *ſoie* ſur le moulin; il s'agit, lors du premier devidage, de parer aux inconvéniens qui peuvent ſe rencontrer dans le ſecond. Ces inconvéniens ſont, la difficulté dans ce ſecond devidage, le caſſement des

fils, & le déchet par conféquent que ce caffement occafionne ; ce qui rend ce fecond devidage d'autant moins fructueux qu'il eft plus défectueux, en ce que ces *foies* d'un côté demeurent plus long-temps à être devidées, & que d'un autre côté étant caffées, elles ne peuvent être nouées fi proprement que ce nœud ne les rende inégales dans leur groffeur ; & cette défectuofité originelle non-feulement fe continue dans la préparation de la *foie* & dans la formation de l'organfin, mais encore elle fe perpétue jufque dans la fabrication de l'étoffe, fans pouvoir être corrigée par aucune induftrie ; parce que ces nœuds ne pouvant paffer par les dents des peignes, la *foie* fe caffe une feconde fois : il faut donc la renouer une feconde fois au-delà des dents du peigne, ce qui fait néceffairement une imperfection qui s'apperçoit, moins à la vérité dans une étoffe brochée, que dans une étoffe unie ; mais qui n'en eft pas moins un vice & un défaut, foit que les premiers nœuds puiffent paffer ou non par les dents du peigne ; la chofe eft fenfible.

Tous ces inconvéniens partent d'une même caufe qui eft que la *foie*, lors du premier devidage, n'a pas été croifée fur le tour ou hafple ; car outre les premiers croifemens dont on vient de parler, il en faut encore d'autres qui fe forment fur cet hafple, à mefure que la *foie* s'y devide. Ce font ces nouveaux croifemens qui rendent aifé le fecond devidage, & empêchent le caffement des fils, & par conféquent leur déchet ; & c'eft ici où fe réduit toute la difficulté du tirage, & le point effentiel & délicat de cette main-d'œuvre fondamentale. La néceffité de l'expliquer le plus clairement qu'il fera poffible, fait paffer par-deffus la crainte d'être prolixe.

La *foie* que produit le cocon, n'eft dans fon principe qu'une efpece de gomme ductile à l'infini ; & comme en la tirant de deffus le cocon, elle eft encore en bave, pour ainfi dire, il eft néceffaire qu'en fortant de deffus la chaudiere pour aller fur le devidoir, elle faffe des mouvemens fi exactement irréguliers, que les brins ne puiffent jamais fe joindre ; parce que dès qu'ils fe font une fois touchés & baifés, ils fe collent enfemble & ne peuvent plus fe féparer ; ce qui fait qu'il eft impoffible de devider enfuite cette *foie* mife en écheveaux fans qu'elle ne fe caffe ; défaut, on ne fauroit trop le répéter, d'autant plus effentiel, qu'il influe fur les opérations pour la préparer, mouliner, mettre en organfin, & enfuite en étoffes.

Ces mouvemens font produits par celui d'une lame de bois qui eft placée horizontalement au deffus de la baffine, à environ deux piés ½ de l'afple : à cette lame font attachés deux fils de fer recourbés en anneaux ouverts, que l'on appelle *griffes*, dans lefquels on paffe les deux brins déja croifés, ainfi qu'on l'a expliqué ci-devant.

C'eft-là cette lame que les artiftes appellent *va-&-vient*, nom qui en renferme une idée auffi claire que fuccinte, puifqu'effectivement elle ne fait qu'aller & venir, & cela fur fa longueur, & toujours fur une même ligne ; & ce font ces allées & venues continuelles qui font que la *foie* fe croife fur l'hafple en forme de zig-zag, fans qu'un brin fe couche, ni par conféquent fe colle fur l'autre : elles doivent donc être ces allées & ces venues extrêmement juftes & régulieres, pour former par proportion aux tours que fait l'hafple, un mouvement égal de correfpondance d'où naiffent fucceffivement ces zig-zags ; cela n'eft pas douteux.

Or la machine de Piémont feule opere cette merveille ; c'eft ce qu'il s'agit de démontrer : mais avant de paffer outre, il eft bon d'obferver que les inventeurs de ces nouvelles machines en France, ne prétendent pas qu'elles prévalent à celle de Piémont : c'eft déja un grand point, mais feulement qu'elles l'égalent ; c'eft encore quelque chofe : car en fuppofant le fait, c'en eft affez pour profcrire leur ufage, parce qu'elles coûtent plus cher que la machine de Piémont ; mais il faut prouver que ces nouvelles machines n'approchent point de la perfection de celle de Piémont, & par conféquent qu'elles ne l'égalent pas.

La machine ou tour de Piémont que l'on appelle *chevalet*, eft un chaffis compofé de quatre piliers de bois qui, joints enfemble par des traverfes, forment un quarré-long de 3 piés 4 pouces ou environ, fur environ 2 piés ½ de largeur. Dans le haut de ce

chassis, & entre les deux piliers est placé l'hasple ou devidoir, composé de quatre aîles, dont le diametre est de deux piés ou environ, y compris le diametre de son arbre ou axe; dans le bas & au côté opposé aussi entre les deux piliers, est la lame de bois ou le *va-&-vient*.

A l'un des bouts de l'arbre qui passe dans le pilier du côté droit, est attachée la manivelle de la tourneuse, & à l'autre bout est un pignon horizontal de vingt-deux dents.

Celui des deux piliers entre lesquels est le *va-&-vient*, est attaché d'un bout par un excentrique; l'autre bout du *va-&-vient* est passé dans une coulisse; l'intervalle qui est entre les deux roues ci-dessus, est rempli par une piece de bois arrondie, à chacune des extrémités de laquelle est une roue de champ, dont l'une qui a vingt-cinq dents s'applique & s'engrene sur le pignon de l'hasple; & l'autre qui n'en a que vingt-deux sur la roue du *va-&-vient*.

La tourneuse met le rouage en mouvement, en tournant avec la main la manivelle du devidoir à l'arbre duquel est attaché le pignon, qui est le principe des deux mouvemens corrélatifs de l'hasple & du *va-&-vient*.

Ces deux mouvemens sont mesurés, de façon qu'auparavant qu'ils puissent recommencer au même point d'où ils sont partis, l'hasple doit faire 875 tours.

Le fameux réglement de Piémont, donné *ad hoc* au mois d'avril 1724, exige indispensablement dans la structure des tours à filer ou devider la *soie*, ce nombre de roues & de dents.

Li cavaleti, porte l'article 15, *provisti de loro guiochi necessari perle devute guerociature per ogni guiocho : avere il pagnone di denti* 25, *campana grossa di* 25, *stello dellaspa e campana piccola di denti* 22 *caduna; e mantenersi tali ordigni, sempre in istato di buon servizio* : c'est-à-dire, « les chevalets seront pourvus de leurs jeux nécessaires pour opérer les croisemens susdits, chaque jeu aura, savoir, le pignon 25 dents, la grosse roue 25, l'étoile de l'hasple & la petite roue 22 chacune; & il faudra maintenir toujours cet ordre, il sera d'un bon service ».

Cette loi est le fruit des recherches & des découvertes des plus habiles manufacturiers & artistes de Piémont. Il en résulte deux choses; la premiere, qui n'est point contestée, que la *soie* qui se porte sur l'hasple doit continuellement se croiser; & la seconde, que ces croisemens continuels ne peuvent être opérés par un mouvement simple, mais bien par un mouvement double & composé de deux jeux, tels qu'ils sont prescrits par cette ordonnance.

L'on sent déja au premier coup d'œil que ce rouage établit d'un côté l'identité continue de chaque mouvement de l'*hasple* & du *va-&-vient* en soi-même, une dent ne pouvant passer devant l'autre, & d'un autre côté la correspondance & la réciprocité entre ces deux mouvemens. On va les particulariser & en expliquer les propriétés, en faisant la comparaison des nouvelles machines avec celle de Piémont.

Les machines nouvellement inventées, l'une par le sieur V * * * l'autre par le sieur R * * * fabriquant en bas, & la troisieme par le sieur M * * * inspecteur des manufactures de Languedoc, telles qu'elles sont décrites dans le procès-verbal d'épreuves qui en ont été faites au mois d'avril 1745 dans l'orangerie de M. le Nain, intendant de Languedoc, en sa présence & en celle de plusieurs artistes. Ces machines, disons-nous, imitent bien en quelque façon celle de Piémont, comme on l'a déja observé; en effet, leur structure est la même, & l'on y fait aussi de même les premiers croisemens dont on a parlé ci-devant, qui se font entre la bassine & la lame de fer. L'*hasple* ou devidoir & le *va-&-vient* sont aussi, à quelque chose près, les mêmes que ceux de la machine de Piémont; mais au lieu d'un mouvement de rouage, elles n'ont qu'un mouvement à corde & poulies; & au lieu d'un mouvement composé, elles n'en ont qu'un simple : & c'est précisément cette différence de mouvement, l'un composé & à roues, & l'autre simple & à corde & poulies, qui fait que le premier est constamment uniforme en soi-même, & dans la correspondance & réciprocité de l'*hasple* au *va-&-vient*, & que le deuxieme est aussi inégal en soi que dans cette correspondance de l'*hasple* au *va-&-vient*; &

de-là naît la perfection du tirage qui se fait par le mouvement à roues, & l'imperfection de celui qui ne s'opere qu'avec un mouvement à corde & poulies.

On en trouve la preuve écrite dans le procès-verbal même du mois d'août 1745, ci-dessus énoncé. Les sieurs le M * * * & R * * * qui l'ont dressé conjointement, y reconnoissent en termes formels que l'inégalité & la cessation de la tension de la corde dans les temps secs causent l'inégalité & la cessation du mouvement du *va-&-vient*. Voilà donc un défaut radical dans ce mouvement à corde, de l'aveu même de ses auteurs, qui ne se rencontre, ni ne peut se rencontrer dans un mouvement à rouage.

Il est bien vrai qu'on prétend, selon ce procès-verbal, qu'il est remédié à ce défaut, du moins dans le tour du sieur V*** par un contrepoids qui tient la corde tendue. Mais 1°. l'efficacité de ce remede n'est que conjecturale, on veut dire qu'elle n'est pas bien établie. En effet, ce contrepoids ne sauroit empêcher que les poulies ne se liment peu à peu dans leurs rainures par le frottement continuel de la corde, & que la corde aussi ne s'amincisse, tant par ce frottement que par celui qu'elle souffre sur elle-même, étant croisée; dès lors le diametre de ces poulies étant diminué & cette corde amincie, glissant plus ou moins légérement, il en résulte nécessairement une inégalité de mouvement.

2°. Pourquoi recourir au remede, quand on peut éviter le mal dans sa source? Qui détruit la cause, détruit l'effet. Le mouvement est fixé invariablement par le rouage dans la machine de Piémont; il faut donc se servir de rouage sans recourir à des voies qui le rendent inégal, & qui elles-mêmes ont besoin d'un correctif, dont, encore un coup, l'effet est douteux tout au moins, s'il n'est pas démontré tout à fait impuissant.

Les sieurs le M * * * & R * * * confessent encore dans ce même procès-verbal, que le plus grand défaut de la construction d'un tour est d'occasionner le cassement des fils, & ils ont raison: or il est constant que lors des épreuves les fils se sont plus souvent cassés sur le tour du sieur V * * * que sur les autres; voilà donc conséquemment aux principes & de leur aveu même une des trois nouvelles machines qui ne sauroit entrer en concurrence avec les autres, & à plus forte raison avec celle de Piémont: *si vinco vincentem te, debeo vincere te.*

On a établi ci-devant que les fils qui se couchoient sur l'*hasple* lors du tirage ou premier devidage, se colloient ensemble, ce qui en occasionnoit la rupture lors du second devidage, & conséquemment le déchet, indépendamment de ce que ce second devidage en étoit plus long & plus difficultueux: le tour du sieur R * * * en fournit la preuve. « Proportion gardée, dit le procès-verbal en question en parlant du second devidage, il a été mis plus d'un tiers sur le quart au devidage de l'écheveau filé sur le tour du sieur R * * * qu'à celui de tous les autres; la différence est plus considérable sur le déchet & le nombre des fils rompus, cela est bien clair; ce qui suit ne l'est pas moins; mais indépendamment de ces remarques qui peuvent être différentes de celles auxquelles donnera lieu le devidage du moulin, nous avons remarqué qu'il y a eu plus de temps à devider l'écheveau du tour du sieur R * * * que ceux des autres: on n'en peut guere attribuer la cause, continue ce procès-verbal, qu'en ce que les fils en étoient collés plus durs aux endroits qui avoient porté sur les aîles des hasples, & qu'ils l'étoient encore un peu dans leur longueur ».

Ces judicieuses remarques épargnent le commentaire, on ne peut rien y ajouter, elles établissent démonstrativement ces trois points: 1°. que les fils de l'écheveau tiré sur le tour du sieur R * * * se sont couchés dans les longueurs, & par conséquent collés; 2°. que ce collage en a occasionné la rupture & le déchet lors du second devidage, indépendamment des inconvéniens qui en résulteront lors du devidage du moulin; 3°. que ce second devidage a été plus long & plus difficultueux: trois défauts essentiels dans les principes mêmes des sieurs le M * * * & de R * * *; car dans le cours des épreuves qu'ils ont faites lors de leur procès-verbal, ils ont reconnu, disent-ils, « que la bonne construction du tour devoit avoir principalement pour objet de contribuer à la perfection de la *soie*, d'empêcher

que la *foie* ne foit difficile à devider, & ne fouffre trop de déchet dans cette opération, *&c.* ». Le tour du fieur R * * * a fauffé fa vocation, puifqu'ils ont reconnu que la *foie* en étoit difficile à devider, fouffroit plus de déchet, & par conféquent étoit moins parfaite.

Mais ces défauts, nous difent les mêmes fieurs le M * * * & R * * * ne font que de petits défauts (quelle contradiction!) auxquels il fera aifé de remédier; & comment cela? c'eft ce qu'ils ne favent ni l'un ni l'autre, ou tout au moins c'eft fur quoi ils n'ont pas jugé à propos de s'expliquer. La feule & véritable voie de remédier à ces défauts, eft de reconftruire un tour d'une nouvelle ftructure : mais, non, vous répondront-ils. Il faut bien fe garder de changer cette ingénieufe ftructure. Eh, pourquoi cela? C'eft pour lui conferver le grand avantage qu'il a fur les autres tours, qui eft d'aller plus vîte qu'eux. Quelle erreur! Cette vîteffe, en la fuppofant, eft elle-même un défaut qu'il faut corriger, bien loin d'être une qualité avantageufe à lui conferver, puifqu'elle empêche que la *foie* qui paffe de la baffine fur l'hafple n'ait le temps de fécher, comme elle fait fur le tour de Piémont, dont le réglement de 1724 n'a prefcrit une certaine diftance entre les piliers, qu'afin que les fils puiffent aller de la baffine fur l'hafple plus fecs & mieux conditionnés. *Li cavaleti devrano avere le fantine in diftanfa di due pedi li prandi; l'una dall' altra acchiochè dall' afpla al ferro vi fia contanza tale che li fili...... poffano andar fovra l'afpla piu afciutitè miglio conditionati*, porte cette ordonnance, *article 6*, « les chevalets devront avoir les piliers en diftance de 2 piés *liprandi* (mefure de Piémont de 19 pouces un pié de roi), c'eft-à-dire, 3 piés 2 pouces pié de roi l'un de l'autre, afin que de l'hafple au fer il y ait une telle diftance, que les fils..... puiffent aller fur l'hafple plus fecs & mieux conditionnés ».

Voilà donc encore une des trois nouvelles machines, qui ne mérite pas plus de préférence fur le tour de Piémont que celle du fieur V * * *.

Voyons fi celle du fieur le M * * * aura un meilleur fort.

Cette machine, à proprement parler, n'eft point de l'invention du fieur le M***, mais un tour qui eft en ufage dans le Languedoc, c'eft-à-dire, dont le mouvement eft à cordes & à poulies, & qui dès-lors porte la réprobation fur fon front. Le fieur le M * * * y a feulement fait ajouter (c'eft lui qui parle) « une petite piece de bois d'un pouce & demi d'épaiffeur, clouée fur une des pieces latérales du chaffis, au milieu de la ligne que décrit la corde qui embraffe la poulie du *va-&-vient* à l'arbre de l'hafple. Sur le fommet de cette piece eft une poulie élevée de 4 à 5 pouces au deffus de la corde, & fur cette poulie paffe une petite corde, à un bout de laquelle eft attachée une autre petite poulie mobile, fur laquelle roule la corde du *va-&-vient;* & à l'autre bout pend un poids pefant 12 onces, qui, tendant la corde à laquelle il eft attaché, tend la corde du *va-&-vient*, & en l'élevant en même temps qu'il l'approche du centre de la ligne qu'elle décrit, la fait entrer avec moins de frottement dans la rainure horizontale de la poulie du *va-&-vient*, & fortir de celle verticale de l'arbre de l'hafple avec moins de frottement; moyennant quoi, fans rien déranger au tour de Languedoc, il feroit remédié, à ce que vous affure le même fieur le M * * *, aux inconvéniens de l'inégalité & ceffation du mouvement de leur *va-&-vient*, comme dans le tour du fieur V*** ».

Mais en bonne foi cette addition & prétendue correction aux tours de Languedoc pourra-t-elle jamais détruire leur imperfection originelle, & ne fe trouvent-ils pas réfutés d'avance par tout ce que l'on a dit ci-deffus?

Tout mouvement à corde & à poulies eft impuiffant pour produire cette conftante & invariable irrégularité des mouvemens, tant du *va-&-vient* & de l'*hafple*, chacun en foi, que de leur correfpondance également uniforme dans fon irrégularité. Cela préfuppofé comme inconteftable, ce mouvement double & compofé de deux jeux eft une merveille qui ne peut s'opérer que par le myftérieux rouage des tours de Piémont. Les fieurs le M * * *, V * * *, R * * *, & tous les auteurs des mouvemens à corde & poulies, ou mouvemens fimples, ne tom-

beront-ils pas dans une perpétuelle pétition de principes, lorsqu'ils s'obstineront à prétendre d'imprimer par quelque addition & par quelque correctif que ce soit à un mouvement simple, encore sans le déranger, la propriété & l'efficacité du mouvement composé d'un double jeu? La proposition seule heurte les premiers principes du méchanisme; aussi se trouve-t-elle proscrite par le réglement de Piémont qu'on a déja cité, qui défend l'usage des tours à corde, & inflige même la peine de 25 liv. d'amende pour chaque tour contre les fabriquans qui s'en serviront. *Sotto pena*, porte l'article 6, *alli pradoni d'ella filature di l.* 25, *per caduno cavaleto differamente disposto*; & article 14, *proibendo omninamente l'uso di cavaleti à corda*; défense de se servir des chevalets à corde, tels que celui d'aujourd'hui du sieur Vaucanson: *il tutto sotto la pena susdetta*; sous peine aux maîtres de filature de 25 liv. par chaque chevalet différemment construit; défendant absolument l'usage des chevalets à corde, de quelque façon qu'ils puissent être construits, quelque correctif qu'on y ajoute, & sous quelque prétexte que ce soit, car c'est là l'idée que renferme cet *omninamente*, le tout sous la peine susdite. D'où il faut conclure que l'invention du sieur le M*** n'empêche pas que son tour ne soit rangé dans la même classe que ceux des sieurs V*** & R***.

Les auteurs & les partisans des tours à corde, n'objecteront peut-être pas que la prohibition de ces tours, portée par une ordonnance de Piémont, ne fait pas loi en France? L'objection seroit risible & indécente: on ne la rapporte pas ici comme une autorité légale; c'est au roi seul, souverain législateur de son royaume, à lui en imprimer le caractere, si sa majesté le juge à propos, comme il y a lieu de l'espérer; mais on la propose seulement comme une autorité de principe pour l'espece particuliere. Les sciences & les arts sont fondés sur des principes qui font loi pour ceux qui les cultivent: il y a autant de danger que de témérité à s'en écarter; on n'en veut d'autre exemple que les auteurs des nouvelles machines.

Qu'ils ne tirent pas non plus avantage de la gratification qu'ils ont obtenue du conseil, & qu'ils ne la proposent pas comme un préjugé en leur faveur; cette gratification est bien plus la récompense de leurs recherches que celle de leurs découvertes, & elle fait bien moins l'éloge de leurs talens que celui des bontés du magistrat qui la leur a obtenue, & de la libéralité du conseil qui la leur a accordée.

Personne n'ignore l'attention du ministere à exciter & à entretenir, par des promesses & par des gratifications, cette noble émulation si nécessaire pour porter les sciences & les arts à leur perfection; & tout le monde sait avec quel zèle M. le Nain a toujours secondé les vues du ministere sur ce point.

Ce magistrat, bien convaincu que les tours des sieurs V***, R*** & le M*** n'avoient point corrigé le défaut du vitrage, c'est le nom que l'on donne au collement des fils de la *soie* sur l'hasple, chargea en 1748 un particulier d'Avignon (1), à qui il connoissoit des talens, de chercher le remede à ce défaut; & quoiqu'il ne l'ait pas trouvé, n'ayant fait que tripler la rainure de la roulette de l'hasple des tours ordinaires, encore exige-t-il le concours d'une habile tourneuse; cependant il a éprouvé de la part de M. le Nain la même libéralité dont les sieurs R***, le M*** & autres précurseurs s'étoient ressentis, & cela parce que du moins il a travaillé tout autant & peut-être plus qu'eux, quoiqu'aussi infructueusement, & qu'il est juste de récompenser des talens qu'on a mis en œuvre, quel qu'en soit le succès, toute peine méritant salaire.

Si un sujet de Piémont, qui se serviroit de ces nouveaux tours, bien loin d'être récompensé, est puni d'une amende de 25 livres par chaque tour, *sotto pena di ſſ.* 25, *per caduno cavaleto*, les inventeurs de ces tours n'y feroient pas fortune assurément.

L'artiste Comtadin auroit bien plus de raison de s'arroger, sur le fondement de cette récompense, le mérite de son travail & la préférence sur ses concurrens, puisqu'au moins il peut leur opposer cet argument. . . .

(1) Gazette d'Avignon du 28 janvier 1749.

ment. . . . Si vous aviez trouvé le remede au vitrage, M. le Nain ne m'auroit pas chargé de le chercher, or il m'en a chargé, donc, *&c.*

Au reste, il faut discuter le fait par lui-même, & non par des préjugés épisodiques. Les nouvelles machines empêchent-elles le vitrage des *soies*? La négative est démontrée par les principes & par l'expérience. Reste à savoir si la machine de Piémont a cette prérogative. L'affirmative est aisée à prouver, d'après les observations ci-dessus.

D'abord elle a pour elle les principes généraux & particuliers. En général tout mouvement qui se fait par le moyen des roues à dents, est plus juste & plus égal que celui à corde & à poulies: le premier peut se mesurer, diviser & distribuer à telle proportion que l'on veut; on en peut déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il est composé, & l'on est en état, à chaque instant, de compter ces gradations jusqu'à la plus petite réduction, ce que l'on ne sauroit faire dans le second mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas susceptibles de cette ponctuation géométrique qui seroit requise pour en mesurer & distinguer les progressions; la chose est aussi claire qu'incontestable.

2°. Un mouvement composé est bien plus multiplié & varié qu'un mouvement simple: cela s'entend de soi-même: or le mouvement à rouage est un mouvement composé; par conséquent, *&c.*

3°. Dans la these particuliere, on comprend que pour former sur l'hasple ou devidoir ces croisemens en zig-zags, qui empêchent qu'aucun fil de la *soie* ne se couche l'un sur l'autre, il faut un mouvement extrêmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité représentative aussi bien que productive de ces zig-zags; ce qui ne se rencontre, ni même ne peut se rencontrer que dans le rouage en question.

Le pignon de l'hasple a vingt-deux dents qui s'engrenent à une roue, non de vingt-deux dents aussi, ce ne seroit là qu'un même mouvement simple, mais de vingt-cinq dents. Cette irrégularité dans le nombre des dents, en engendre nécessairement une dans le mouvement, qui n'est appellé un *jeu* par l'ordonnance de 1724, qu'à cause de cette irrégularité même. La roue du *va-&-vient* de vingt-cinq dents, reçoit le mouvement d'une roue de vingt-deux dents, deuxieme irrégularité qui forme un second jeu: cette double irrégularité de mouvemens s'entretenant exactement par la correspondance d'entre le *va-&-vient* & l'*hasple* qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral, dont l'effet est d'imiter & de suivre la décomposition du cocon, la même méthode que le ver à *soie* a employée à le composer; car c'est un point de fait constant entre les naturalistes & les artistes, que la *soie* du cocon y est filée en zig-zags pareils à ceux que le tour de Piémont fait former sur son hasple, & que par conséquent l'opération de ce tour est une imitation de la nature, dont l'industrie du ver, instruit par elle, est le prototype.

C'est-là cette merveille dont la découverte a coûté tant de veilles, de soins & de recherches aux Piémontois (1). Elle n'a point frappé les sieurs le M*** & R***, parce qu'ils ne la supposoient pas dans un tour qu'ils n'avoient pas envie de préconiser à l'exclusion des leurs. D'ailleurs ils la connoissoient si peu (car on est bien éloigné de les taxer de cette partialité plus opiniâtre qu'aveugle que l'amour-propre inspire aux ouvriers pour leurs productions), qu'ils n'y entendoient pas même mystere, & n'en soupçonnoient point dans ce nombre & dans cet arrangement curieux de roues & de dents. « Le quatrieme tour, disent-ils dans leur procès-verbal, est celui que le feu sieur Baron a fait faire sur le modele de ceux de Piémont; son chassis est de la même longueur. . . . L'*hasple* donne le mouvement au *va-&-vient* par le moyen d'un arbre horizontal, dont un bout engrene par des dents à l'arbre de l'*hasple*, & l'autre à un plateau dentelé auquel est attaché le *va-&-vient* ».

Cette laconique description, ce silence

(1) On a fait en Piémont plus de roues que n'en contiendroient six tombereaux, auparavant de faire cette découverte.

sur le nombre & l'arrangement des roues & des dents du tour de Piémont de la part des gens qui ont pompeusement étalé des inutilités (1) dans les autres tours, provient tout au moins de ce qu'ils ne connoissoient guere ce qu'ils examinoient, ou qu'ils n'examinoient point assez ce qu'ils ne connoissoient pas; cela est si vrai, qu'ils se sont même imaginés que ce rouage embarrassoit l'opération du tirage (2). Quelle inconséquence!

D'ailleurs une réflexion qui se présente ici d'elle-même, c'est qu'il n'est pas bien certain que la machine du sieur B * * * fût un modele parfait de celle de Piémont. Ce doute est d'autant plus raisonnable, que le témoignage même des sieurs M * * * & R * * *, de la façon dont ils en parlent, sert plutôt à le confirmer qu'à l'éclaircir, & encore moins à le résoudre.

L'autorité de la chose jugée (3) ne milite pas moins que les principes en faveur du tour de Piémont: enfin il a pour lui l'expérience de toute l'Europe. Muni de tant de titres, peut-on lui refuser une préférence aussi justement acquise; préférence d'ailleurs dont il a été déja jugé digne par l'épreuve qui en a été faite en 1748, en présence de Messieurs les intendans du commerce, chez M. le Tourneur, l'un d'eux?

La perfection de ce tour n'a point échappé aux lumieres de M. Rouillé, secretaire d'état, sous les yeux duquel il a paru. « J'ai vu (4), dit ce savant ministre, le tour du sieur Othon, qui est celui de Piémont: j'ai vu son devidoir, & j'ai été content de l'un & de l'autre ». Cette approbation est un garant assuré de celle qu'on a lieu d'attendre de tous les connoisseurs devant qui l'on renouvellera l'épreuve du tour de Piémont, si le conseil le juge à propos.

L'importance du tirage ou filage de la *soie* démontrée par lui-même & reconnue par l'unanimité des fabriquans de l'Europe, rien de plus intéressant pour le bien du commerce du royaume en général, & en particulier des manufactures des étoffes de *soie* qui en font la branche la plus considérable, que d'assurer la méthode de ce même tirage, par une décision qui prononce irrévocablement sur la préférence que la machine de Piémont mérite sur ses concurrentes. Et comme cette décision doit porter sur ces deux objets, 1°. la structure des tours, 2°. leur utilité; supposé que le conseil ne trouvât pas, quant à présent, ces objets ou l'un des deux suffisamment éclaircis, par les raisons expliquées dans ce mémoire, en ce cas rien de plus simple que d'en faire faire la vérification en présence de nosseigneurs les commissaires du conseil, par les députés de l'académie royale des sciences, conjointement avec ceux du commerce, & des manufacturiers, artistes & connoisseurs.

Cette précaution, qui est conforme à la sagesse & aux maximes du conseil, dissipera jusqu'au doute le plus léger, & acquerra infailliblement à la machine de Piémont une plénitude d'évidence, à laquelle ses adversaires, s'il lui en restoit encore alors, ne pourront résister.

Autres observations sur le tirage des soies. Quoique l'explication de la méthode dont les Piémontois se servent pour tirer leurs *soies*, paroisse suffisante pour parvenir à cette perfection qui leur est commune, il seroit néanmoins nécessaire d'établir un ordre, qui, sans exciter les murmures que causent ordinairement les nouveautés, pût rendre le public certain de la solidité du grand objet qu'on se propose.

L'ordre qu'on se propose d'établir, pourroit être une espece de réglement, qui pût concerner toutes les personnes qui s'appliquent à faire des *soies*, principalement celles dont la mauvaise foi peut donner lieu à de grandes défectuosités dans celles qu'elles font tirer; il ne peut se trouver que des personnes semblables à qui cette nouveauté donne de la répugnance; il est nécessaire d'expliquer quels sont les abus qui peuvent se commettre en pareil cas.

(1) Voyez la description de l'hasple du tour du sieur R * * *, les numérations des dents de deux roues du même tour, une corde finement placée, *&c.*

(2) Voyez le procès-verbal.

(3) Réglement de Piémont de 1724.

(4) Lettre, du 25 Août 1748, à M. de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes.

C'eſt un uſage conſtant en France, en Piémont, en Italie, & depuis peu dans le royaume de Naples, que chaque particulier, qui fait faire des *ſoies*, a la liberté de les faire tirer à ſa fantaiſie, c'eſt-à-dire, à tant de cocons, plus ou moins. Cette liberté ne doit point être ôtée à ceux qui en jouiſſent, crainte de décourager les perſonnes qui s'appliquent à faire des nouvelles plantations de mûriers. Mais elle entraîne après ſoi un grand inconvénient, en ce que, excepté néanmoins en Piémont, la *ſoie* tirée à 17 cocons eſt bien ſouvent vendue dans les foires ou marchés ſur le même pié & au même prix que celle qui eſt tirée à 13 ou à 12; celle tirée à 12, comme ſi elle étoit tirée à 10 ou à 9, ainſi des autres. C'eſt au moyen de cette fraude qui échappe aux lumieres des plus fameux connoiſſeurs, par la fineſſe de la *ſoie* tirée, que tous les organſins de l'Europe, autres que ceux de Piémont, ne ſont jamais portés à cette perfection ſi néceſſaire pour celles des étoffes, ſi l'on en excepte néanmoins certaines fabriques, qui, ayant des fonds aſſez conſidérables pour acheter dans le temps de la récolte la quantité de cocons dont elles peuvent faire l'emploi pendant le courant de l'année, ſont en état de fournir une quantité proportionnée d'organſin égal & bien ſuivi auquel on donne communément le nom d'*organſin de tirage*.

Indépendamment de la fraude qui peut être miſe en pratique dans le tirage des *ſoies*, concernant la quantité de brins ſuppoſée, la croiſade ſi néceſſaire pour l'union des brins qui compoſent le fil, & ſi utile pour parvenir à faire un bel organſin, ne peut-elle pas être négligée? Tout le monde ſait que plus il y a de croiſure, plus la *ſoie* acquiert de perfection; mais auſſi elle ſe tire bien plus doucement; d'où on doit conclure que l'avidité du gain, & l'expédition du tirage pour vendre promptement la *ſoie* tirée ou grèze, peut occaſionner la négligence d'un article auſſi eſſentiel dans le réglement de Piémont, de l'importance duquel dépend toute la perfection de la *ſoie*.

Il eſt peu de fabriquans de *ſoie* en France qui ſoient en état de ſe fournir tout d'un coup de la quantité de cocons qu'ils peuvent faire tirer, & dont ils ſont préparer la *ſoie* pour être employée dans leurs manufactures, & les faire travailler pendant le courant d'une année, s'ils ne ſont de ceux à qui le conſeil a fait des fonds, ou accordé des privileges pour en trouver plus facilement; il faut donc avoir recours à cette multitude de particuliers qui font tirer eux-mêmes; & c'eſt préciſément cette quantité de *ſoie* de différens tirages qui altere les organſins qui en proviennent: ce qui n'arriveroit pas, ſi on obſervoit à cet égard la même regle qui eſt pratiquée en Piémont.

Il eſt néceſſaire d'obſerver encore qu'il eſt peu de fabriquans d'étoffes qui achetent les *ſoies* œuvrées comptant; le terme du paiement eſt toujours au moins d'une année: il eſt porté quelquefois à plus de 15 mois, & cela par rapport au temps long pour la préparation de la matiere & la fabrication de l'étoffe; de ſorte qu'un marchand de *ſoie*, qui au commencement de la récolte vendra la *ſoie* achetée dans le commencement de la précédente, qu'il n'aura pas pu faire préparer plutôt, pour continuer ſon travail, qu'il ne peut ni ne doit faire diſcontinuer, afin d'entretenir ſes ouvriers pour ne pas les perdre, ſera obligé d'attendre plus de deux années, avant que de pouvoir ſe procurer le rembourſement des avances qu'il aura été obligé de faire en achetant les cocons de divers particuliers qui ne peuvent vendre que comptant.

Il n'en eſt pas de même des particuliers qui font tirer les *ſoies* qu'ils cueillent: ceux là ne ſont pas obligés de vendre leur cocons comptant, attendu leur bien être, & le bénéfice qui ſe trouve ſur la *ſoie* qu'ils font tirer, & ſur les fraudes que quelques-uns peuvent mettre en pratique, ainſi qu'elles ont été citées. Ils vendent la *ſoie* qu'ils font, à ceux qui la préparent pour la vendre aux fabriquans d'étoffe. Ces fabriquans de *ſoie* n'en achetent qu'au fur & à meſure qu'ils en trouvent le débouché: ce qui fait que toutes ces parties différentes achetées de différens particuliers, réunies pour compoſer un même balot, ne peuvent faire qu'une marchandiſe ou matiere très-défectueuſe.

Pour prévenir un abus auſſi pernicieux, il ſeroit néceſſaire de faire un réglement

semblable à celui de Piémont, qui, entre autres articles, en eût un qui assujettit chaque particulier de faire une déclaration au châtelain ou procureur fiscal du bourg ou village où il feroit sa résidence, de la quantité de cocons qu'il a cueillis : à combien de brins il voudroit les faire tirer : les croiser en conformité de la quantité, à peine de, *&c.* dans le cas où il feroit une fausse déclaration : charger ceux qui la recevroient, de faire des visites exactes, en leur attribuant une partie des amendes encourues, ou autre indemnité pour les exciter à veiller : préposer une personne pour faire des visites générales outre les particulieres : & enfin ne rien négliger de ce qui pourroit contribuer à faire des *soies* parfaites.

Toutes les précautions qu'on pourroit prendre pour parvenir à la perfection du tirage des *soies*, deviendront inutiles, dès qu'on négligera celles qui conduisent à la perfection de l'organsin, qui ne sauroit être parfait, ni même bon, si celui qui le prépare, n'est pas certain de la quantité de fils ou brins qui composent les fils. On ne sauroit être instruit de cette qualité qu'en mettant en pratique les moyens énoncés ci-dessus.

Au moyen de cette précaution aussi nécessaire qu'utile, le particulier qui croiroit avoir été trompé dans l'achat des *soies* grèzes, n'auroit besoin que de recourir à celui qui auroit reçu la déclaration de son vendeur, pour en être parfaitement instruit ; d'ailleurs l'obligation imposée de la faire, tiendroit en quelque façon tous les fraudeurs en regle ; & ceux qui ne s'y trouveroient pas, feroient obligés de subir la peine qui leur feroit imposée à cet égard ; conséquemment les prévaricateurs feroient retenus par la crainte du châtiment ou par celle des exemples, & ne feroient plus de fausses déclarations.

Comme cet article est le plus délicat de ceux qui pourroient être inférés dans le réglement prétendu, aussi bien que celui de la croisade, il est néanmoins évident qu'il ne feroit à charge qu'aux personnes de mauvaise foi. Des semblables articles sont observés dans le réglement de Piémont concernant les filatures, ou à peu près de même. A l'égard des autres, tels que ceux qui concerneroient l'égalité du devidoir, tant pour les tirages de *soie* que pour les moulins à la préparer, le salaire des tireuses & des ouvriers qui travaillent aux moulins, les raisons qu'on donneroit de la nécessité de leurs exécutions, & l'examen qui en feroit fait, suffiroient pour les augmenter ou diminuer, selon que le cas l'exigeroit.

Dès que les mouliniers qui préparent la *soie* au sortir du tirage, feroient sûrs de la qualité de celles qu'ils emploieroient, il est certain qu'ils s'appliqueroient à mieux travailler ; aucune raison ne pourroit les disculper des reproches qu'on feroit en droit de leur faire sur les défauts qui se trouveroient dans leurs ouvrages ; les organsins, dont l'égalité est si recherchée, & qui ne se trouve que dans les fabriques auxquelles le tirage des *soies* est affecté, se trouveroient pour lors également beaux par-tout. Le prix excessif de ces mêmes organsins appellés communément *organsins du tirage*, qui ordinairement est de 3 à 4 l. par livre plus cher que les autres, feroit cesser, en diminuant, celui des étoffes, qui ne sauroient être parfaites sans le secours de ces mêmes organsins, conséquemment la diminution de la matiere nécessaire à la perfection de l'étoffe se trouvant dans l'étoffe même, pourroit donner lieu à une consommation & à l'établissement de la fabrique de celles qui ne sauroient subsister en France, que parce que la matiere dont elles sont composées, est infiniment moins parfaite, & plus chere que celle dont les étrangers se servent.

Du moulinage des soies. Le moulinage ou filage des *soies* étant la préparation au moyen de laquelle on peut employer ou travailler la *soie*, soit pour les étoffes, bas, *&c.* il est nécessaire, pour faciliter aux curieux l'intelligence de cette préparation, de leur faire remarquer que toutes les *soies* en général qui sont tirées simplement du cocon, sont appellées *soie grèze*.

Cette *soie* grèze reçoit ensuite différentes préparations, on en fait du poil, de la trame, & de l'organsin.

Le poil est composé d'un seul brin de *soie* grèze, tordu foiblement sur lui-même ;

cette préparation eſt néceſſaire pour donner plus de conſiſtance à cette qualité de *ſoie*, & afin qu'elle ne bourre pas en teinture ; le poil eſt défendu dans toutes les étoffes de *ſoie*, & n'eſt employé que dans la bonneterie.

La trame eſt compoſée de deux brins de *ſoie* grèze, tordus légérement comme le poil. Il y en a quelqu'une à trois brins, mais elle n'eſt pas commune.

On donne encore le nom de *trame* à une certaine quantité de brins de *ſoie* grèze, tordus enſemble ſur une machine diſpoſée pour cette opération, appellée *ovale* ; mais comme cette qualité de *ſoie* n'eſt propre que pour les bonnetiers, on ne la détaillera qu'après avoir donné l'explication de la maniere dont on fabrique l'organſin.

L'organſin eſt compoſé de deux brins de *ſoie* grèze, il y en a de trois & de quatre, mais les plus ordinaires ſont de deux brins. La préparation de cette qualité de *ſoie*, eſt bien différente de celle des autres ; l'organſin ayant beſoin d'une force extraordinaire, pour qu'il puiſſe réſiſter à l'extenſion & aux fatigues du travail de l'étoffe dont il compoſe la chaine, ou toile, dans laquelle la trame eſt paſſée.

Il faut donc pour la compoſition de l'organſin, que chaque brin de *ſoie* grèze dont il eſt compoſé, ſoit tordu ſéparément ſur lui-même, d'une force extraordinaire, avec l'aide du moulin diſpoſé pour cette opération. Ce tors, auquel on donne le nom de *premier apprêt*, & qui ſe fait à droit, eſt ſi conſidérable, que ſelon la ſupputation la plus exacte, trois pouces de longueur du brin, préparé comme il faut, auront reçu plus de 800 tours. Le réglement de 1737, donné *ad hoc*, ordonne, *art.* 108, de donner au moins aux organſins, au filage, ou premier apprêt, ſoixante points deſſous, & quinze deſſus ; c'eſt-à-dire, que le pignon qui conduit celui de la bobine ſur laquelle la *ſoie* ſe roule, à meſure qu'elle ſe travaille, n'ayant que quinze dents, & la bobine un pignon de ſoixante, il faut que le pignon conducteur faſſe quatre tours pour en faire faire un à la bobine, qui, par conſéquent, tournant très-doucement, donne le temps au brin de *ſoie* grèze de recevoir le tors ou apprêt qui lui eſt néceſſaire ; de façon que ſi le pignon de quinze dents en avoit trente, & celui de la bobine ſoixante à l'ordinaire, le brin n'auroit pas tant de tors ou apprêt, parce qu'elle ramaſſeroit la *ſoie* plus vîte, le moulin ne donnant que le tors ordinaire, lequel n'augmente ni ne diminue qu'au prorata du mouvement lent ou prompt qu'on donne à la bobine.

Chaque brin étant préparé de la façon qu'on vient de le démontrer, il eſt queſtion de donner à l'organſin le retors, ou ſecond apprêt, pour le finir ; il faut, pour parvenir à cette ſeconde opération, doubler, ou joindre enſemble deux brins de la *ſoie* préparée comme il a été dit ci-deſſus, & lorſqu'on a le nombre de bobines néceſſaires, on les remet ſur le moulin, pour leur donner le tors néceſſaire, c'eſt ce qu'on appelle *charger le moulin* ; avec cette différence, que le ſecond tors n'emporte que la dixieme partie du premier, puiſque l'article du réglement qu'on a déja cité, ordonne que les organſins gros ſeront retordus tant ſur tant, ou point ſur point : ce qui fait un quart de différence pour le mouvement, & que dans cette ſeconde opération, au lieu d'une bobine pour ramaſſer le fil, dont la circonférence eſt ordinairement de ſix pouces ſeulement, ici c'eſt un devidoir, auquel les artiſtes ont donné le nom d'*haſple*, tiré de l'allemand, *aſplen*, dont la circonférence eſt de quinze pouces environ ; ce qui faiſant ramaſſer ou devider la *ſoie* plus vîte, ne donne qu'un tors très-léger dans cette ſeconde préparation. (Art. 10 *du réglement de Piémont, concernant le moulinage des ſoies*, du 8 avril 1724.)

Il faut obſerver que les bobines pour le ſecond apprêt, tournent à gauche, parce que ſi on les faiſoit tourner comme dans le premier, la *ſoie* tordue une ſeconde fois dans le même ſens, ayant reçu un tort conſidérable, ſe friſeroit d'une telle façon, qu'il ſeroit impoſſible de l'employer ; de ſorte que les deux brins tordus & préparés comme il vient d'être démontré, ces deux brins paroiſſant n'en compoſer qu'un, forment le fil d'organſin.

Les organſins à trois ou quatre brins, reçoivent la même préparation que ceux à

deux brins, pour le premier & second apprêt; avec cette différence, que pour faire un organsin à trois brins, il faut doubler ou joindre ensemble trois brins, sur une même bobine; pour un organsin à quatre brins, on en joint quatre, ensuite, chargeant le moulin, on leur donne le second apprêt, comme aux premiers.

Il reste à observer que quoique le moulin ne tourne que d'un même côté, qui est à gauche, néanmoins un seul moulin peut faire toutes ces qualités de *soies*, qui viennent d'être décrites, quoique les bobines soient de nécessité de tourner à droit & à gauche, la disposition des moulins étant de façon que les parties qui frottent contre les fuseaux qui soutiennent les bobines, ont leur mouvement en dedans pour le premier apprêt, & en dehors pour le second; c'est une des plus grandes perfections des moulins, à laquelle les Piémontois ont donné beaucoup de lustre. On expliquera ces différens mouvemens, en détaillant toutes les parties du moulin.

La *soie* ovalée reçoit une préparation semblable à peu près, à celle de la trame, avec cette différence, qu'au lieu de deux ou trois brins de *soie* grèze seulement, qui composent cette derniere qualité, la premiere est composée de huit, douze, & quelquefois seize brins; mais comme cette qualité de soie n'est propre qu'aux bonnetiers, attendu qu'une étoffe ne doit recevoir dans sa confection, qu'une certaine quantité de brins de trame, quantité proportionnée au dessein, ou à sa réduction, ou à la grosseur de l'organsin, dont la chaîne est composée; on ne pourroit pas faire une étoffe parfaite, si on y employoit une qualité de *soie* dont les brins ne pourroient pas être diminués ou augmentés, comme il arriveroit avec la *soie* ovalée.

L'art. 2 du réglement du mois de février 1672, qui permet, aux maîtres bonnetiers de la ville de Paris, de faire des bas au moins à quatre brins de trame, pour l'affise qui forme la maille, ayant donné lieu à des abus considérables, en ce que les fabriquans, pour faire des bas légers, avoient trouvé le moyen d'employer des trames très-fines, ce qui rendoit les bas défectueux, il fut ordonné, par arrêt du conseil, du 30 mars 1700, *art.* 4, que les *soies* préparées pour les ouvrages de bonneterie, ne pourroient être employées en moins de huit brins; ces huit brins pouvoient être de trame ou de poil indifféremment, mais néanmoins de *soie* travaillée au moulin; mais comme les *soies* de cette espece faisoient revenir le bas plus cher qu'il n'est aujourd'hui, attendu les frais du devidage & du doublage, les fabriquans de bas de Nîmes & de Lyon, inventerent l'ovale, qui est en usage dans tout le royaume, excepté à Paris, afin que la modicité du prix de cette marchandise, qui n'est pas moins de 25 à 30 sols chaque paire, donnât lieu à une plus grande de consommation.

Pour rendre plus intelligible la différence de la *soie* ovalée, d'avec la trame ou le poil, quant aux frais, il est bon d'observer que, suivant l'ancienne méthode pratiquée dans les provinces, lorsque la trame ou le poil étoient teints, il falloit les faire devider, ce qui coûtoit des frais assez considérables; le devidage étant fait, il falloit ensuite doubler, ou joindre ensemble la quantité de fils devidés, qui devoient composer l'affise; toutes ces opérations faisoient revenir cette matiere plus chere; le doublage, en unissant les fils, qui ne pouvoient être au dessous de huit brins, leur donnoit une espece de tors; pour l'employer plus facilement, il falloit encore que les *soies* trame, ou poil, eussent été travaillées au moulin, ainsi qu'il a été démontré dans l'article du moulinage, ce qui augmentoit les frais de la préparation; aujourd'hui l'ovale épargne le moulinage, le devidage en entier, & le doublage en partie, parce que l'ovale étant une imitation du doublage, une ouvriere, ou ouvrier seul, en faisant autant que seize, selon l'ancienne méthode, le paiement qui se fait pour une semblable préparation, est équivalent à la proportion du travail.

On a dit que la *soie* ovalée étoit un assemblage de huit, douze, même jusqu'à seize brins de *soie* grèze, suivant la qualité de la *soie*, ou le poids qu'on veut donner au bas; cette *soie*, ou ces brins sont préparés comme la trame, c'est-à-dire,

tordus légérement ensemble sur eux-mêmes, & doivent composer la moitié de l'affise, qui, par sa grosseur, est devidée si aisément, que les frais n'en sont pas comptés, & c'est la seule préparation dont elle a besoin; dans cette opération se trouvent renfermées le moulinage, le devidage, & la partie du doublage, bien différent de l'ancien.

Lorsque la *soie* est ovalée, on la donne au teinturier pour lui donner la couleur desirée, & lorsqu'elle est teinte, comme on vient de dire qu'elle ne composoit que la moitié de l'affise, on joint ensemble les deux fils de *soie* ovalés, & les repassant sur l'ovale, comme le premier, ces deux fils paroissant n'en composer qu'un, forment l'affise entiere, propre à la fabrication du bas.

Outre la propriété de l'ovale à concourir à la diminution des frais pour préparer la *soie*, elle en a encore une pour le mêlange des bas; par exemple, si on veut faire un bas mêlangé gris de maure, & gris clair, on fait teindre un fil de chacune de ces deux couleurs, on les double ou joint ensemble, & les repassant sur l'ovale, le tors que cette machine donne à ces deux fils, quoique léger, est si juste que le mêlange se trouve parfait dans la fabrication du bas; de-là vient que dans le mêlange des bas de Nîmes, Lyon, *&c.* on ne voit point des barres brunes, ni des barres claires, mais un mêlange si régulier, qu'il n'est pas possible de faire mieux.

Outre cette perfection de l'ovale, il en est encore une dans cette même machine, qui n'est pas moins essentielle que la précédente. Le fabriquant qui fait ovaler sa *soie*, fait jusqu'à un pouce la longueur de son écheveau, & la quantité qui lui est nécessaire pour la qualité ou longueur du bas qu'il se propose de faire, de façon que, comme il arrive très-souvent que le teinturier charge la *soie* de drogues, pour rendre le poids de la *soie*, en conformité des réglemens & de l'usage, retenant de son côté une partie des écheveaux, il arrive que la longueur déterminée & juste de l'ovale, met le fabriquant de bas à l'abri de cette fraude, parce que étant ovalée teinte, elle doit avoir la même longueur que lorsqu'elle ne l'étoit pas, & que quand même le poids se trouveroit dans la partie rendue par le teinturier, si la longueur n'y étoit pas de même, la fraude seroit trop visible.

Pour rendre sensible la façon dont on peut mesurer la longueur du fil ovalé, il n'est besoin que d'examiner l'hasple, ou devidoir, sur lequel se forment les écheveaux; au bout de l'axe, ou arbre du devidoir, est un pignon de quatre dents, qui engrene à une roue de vingt-quatre, de façon que tous les six tours du devidoir, la roue en fait un; au centre de cette même roue est attaché un autre pignon de quatre dents, qui engrene à une seconde roue de quarante; tous les dix tours de la premiere roue, cette seconde en fait un; combinez le mouvement de l'hasple, avec celui de la premiere & seconde roue, il arrivera que toutes les fois que cette derniere fait un tour, le devidoir en fait soixante; la chose est claire; au centre de cette seconde roue, est un axe de quatre à cinq pouces de longueurs, & de trois ou quatre lignes de diametre, sur lequel se roule une corde fine, au bout de laquelle est attaché un poids de trois ou quatre onces, afin de la tenir tendue; lorsqu'on veut savoir combien de tours le devidoir a fait, il n'est besoin que de compter les tours de la corde, sur l'axe de la seconde roue, & multiplier ces mêmes tours par soixante, le produit donnera juste la quantité des tours du devidoir; par exemple, dix tours de la petite corde, multipliés par soixante, donneront six cens tours du devidoir, *&c.*

Toutes ces perfections établies de l'ovale, n'empêchent pas qu'il n'y ait une imperfection bien marquée dans le bas fabriqué avec les secours de cette machine, puisque le réglement, concernant la manufacture de cette marchandise, en défend l'usage à Paris, où il n'est permis de fabriquer des bas qu'à trame distincte; c'est le terme des fabriquans de Paris. Il s'agit d'établir la différence qui se trouve dans le bas fabriqué avec de la *soie* ovalée, d'avec celui qui l'est à trame distincte.

La façon dont on a démontré la préparation de la *soie* ovalée, est bien différen-

te de celle de la trame ou du poil. Dans cette premiere, tous les brins de *soie* grèze sont préparés ensemble : & dans la seconde, ils sont préparés ou deux ensemble, comme la trame, ou un seul, comme le poil. Or il résulte de toutes ces préparations différentes, qu'il n'est personne qui ne convienne que 8 brins de trame préparés séparément, auront plus de consistance & plus de perfection que 16 brins, de la même maniere préparés tous ensemble ; conséquemment qu'un bas fabriqué à trame distincte, acquerra plus de brillant & plus de qualité qu'un autre fabriqué avec de la trame ovalée. Il est encore à remarquer que si un bas fabriqué avec de la *soie* ovalée, se trouve au sortir de l'apprêt avoir un nœud à l'endroit, il faut nécessairement le couper pour ôter cette difformité ; or on soutient qu'il n'est pas possible de couper un nœud de la *soie* ovalée, qu'on ne coupe l'assise du bas, ou au moins la moitié, conséquemment que la maille n'échappe totalement, ce qui ne sauroit arriver dans un bas fabriqué à trame distincte, où un nœud de la *soie* coupée, ne composant que la huitieme partie de l'assise, les septieme & huitieme restantes auront toujours assez de force pour soutenir la maille.

Enfin l'invention de l'ovale n'a été établie & tolérée en France, que pour faciliter le commerce avec l'étranger. Les Anglois nous ont indiqué cette machine, nous aurions la mauvaise grace de leur laisser faire impunément ce commerce, tandis que nous pouvions les imiter : on n'empêche pas à Paris d'ovaler des trames & des organsins ; mais, dans ce cas, l'ovale n'étant qu'une double préparation, qui augmente la perfection de cette marchandise ; la consommation qui se fait dans la ville étant plus que suffisante pour occuper tous les maîtres bonnetiers qui y sont établis ; il n'est pas surprenant si les bas y sont plus chers qu'en aucune ville du royaume, & si leur prix excessif empêche la consommation qui pourroit en être faite chez l'étranger. Ce qui n'empêche pas néanmoins que les connoisseurs n'accordent la préférence à qui elle est due, quant à la qualité, puisqu'on a vu des fraudeurs marquer impunément des bas fabriqués à Lyon avec un faux plomb de Paris, ce qui a occasionné le réglement du 10 juillet 1743, qui concerne la bonneterie.

Explication du moulin à filer la soie. C'est un moulin à trois vargues ; on appelle *vargues* chaque rangée de bobines & fuseaux ; il y a des moulins en Piémont à 4 & 6 vargues, mais les plus ordinaires sont à 4 ; savoir, trois vargues pour le premier apprêt, & un pour le second, attendu que ce dernier fait autant d'ouvrage que les deux, même les trois autres, ainsi qu'il a été expliqué dans la description du moulinage des *soies*. Il sera encore à propos d'observer que le vargue du bas du moulin qui donne le second apprêt aux organsins ou le retordement, peut aussi faire des trames. La partie rembrunie de l'intérieur du moulin est un assemblage de pieces de bois de la largeur d'un pouce & plus, montée en forme de chassis, de figure ronde, comme la figure du moulin, laquelle, tournant sur un pivot par le secours d'un homme, de l'eau ou d'un cheval, donne le mouvement à toute la machine.

Des pieces de bois appliquées sur la partie tournante, en forme de vis sans fin, appellées *serpes*, sont posées diagonalement sur cette même partie, lesquelles, passant dessous les branches des étoiles, les font tourner réguliérement, de façon que lorsqu'une serpe a élevé en tournant une branche de l'étoile ; celle qui lui succede par sa position, prend celle de dessous, & successivement elles se reprennent les unes & les autres ; une piece de bois faite en forme de croix, est attachée solidement à la partie tournante, mobile dans la croisée, garnie de peau, dont le frottement contre les fuseaux leur donne le mouvement en dedans, & à droit dans les deux vargues supérieurs, & à gauche dans le vargue inférieur, une roue donne le mouvement au va-&-vient, ou espece de cercle sur lequel sont posés des fils de fer courbés, en forme d'anneau, servans de guide au fil qui se roule sur les bobines, ce qui les fait porter d'une extrémité intérieure à l'autre, & les fait croiser par cette variation, réguliere & nécessaire pour faciliter le devidage de la *soie* filée, quand il est question de la doubler pour lui donner le second

second apprêt ; une couronne à laquelle est attaché un fil de fer facilite le devidage de la *soie* qui est sur les bobines ; de petits verres dans lesquels entre la pointe des fuseaux, sont appellés par les Piémontois *carcagnoles*. L'arbre du moulin, avec l'arbre du devidage, ne doit composer qu'une seule piece. Lorsque les moulins tournent à l'eau, ou avec de grandes roues garnies de deux hommes, & qu'il se trouve plusieurs plantes de moulin qui doivent tourner par un seul mouvement, une partie du moulin est environnée d'une roue à cheville, laquelle, par le moyen de la lanterne, attachée à l'arbre de la grande roue à l'eau ou à hommes, donne le mouvement au moulin. Et lorsqu'il se trouve plusieurs plantes, la communication du mouvement se fait de l'une à l'autre plante, de la même façon qu'il est marqué dans celle-ci.

Du devidage des soies *sur les bobines, pour les mettre sur le moulin.* Ces devidages doivent être de 400 tavelles ou devidoirs pour les moulins à 3 ou 4 vargues, & à proportion suivant la quantité de plantes de moulin, ce qui n'empêche pas qu'on ne fasse devider à des ouvrieres avec la main pour suppléer au défaut du devidage. La *soie* devidée avec les tavelles est la même qui sort de dessus le tour à tirer la *soie*, appellée communément *soie grèze*.

Il est inutile de donner la dénomination des roues à chevilles & à dents, de même que des lanternes, qui sont les mêmes, le mouvement étant très-bien indiqué, il ne s'agit que de faire remarquer les principales opérations de ce devidage, une roue donne le mouvement à toute la machine ; une roue à couronne, par un excentrique qui lui est attaché, conduit le va-&-vient, où sont placés les guides qui font varier le fil sur les bobines, afin de faciliter le devidage de la *soie* ; dans le canon des roues de bois est passé quarrément une tringle de fer de longueur, pour qu'elles tournent toutes ensemble ; & par leur frottement à la noix dans laquelle est passé immobilement une broche de fer qui entre dans une bobine, elles font tourner les bobines qui appuient par la noix de la broche sur les roues très-légérement, ou par leur propre poids, de façon que quoiqu'un fil de l'écheveau qui est sur les tavelles retienne, les roues ne cessent point de tourner, sans néanmoins casser le fil.

Il est à observer que les moulins seuls, comme celui dont nous donnons la description, tournent au moyen d'un homme, qui est dessous dans la partie intérieure de la machine ; & lorsqu'il se trouve quatre ou cinq plantes de suite, si on fait tourner par le secours des hommes, on les met dans une grande roue qui communique par son arbre à celui du moulin, à la grande roue duquel engrene un autre arbre posé horizontalement, qui communique à une autre plante, & successivement par la même continuation, lorsque l'eau fait tourner lesdits moulins. On a vu jusqu'à 18 plantes de suite, qui ne recevoient leur mouvement que d'une seule roue à l'eau, qui produit le même effet que celle à homme.

Extrait du réglement publié à Turin, par ordre de S. M. le roi de Sardaigne, concernant le tirage & le filage des soies, *le 8 avril* 1724.

Regles pour la filature des cocons. ARTICLE I. Quiconque voudra tenir des filatures de quelque qualité de *soie* que ce puisse être, personne n'étant excepté, sera tenu chaque année, avant que de commencer le tirage, d'en faire la déclaration ; savoir, celles qui se feront dans les fauxbourgs de la ville de Turin & son territoire, à l'office & entre les mains du secrétaire du consulat, qui sera obligé d'en tenir un registre à part ; & celles qui se feront dans les autres villes, terres & lieux indépendans, à l'office du juge de l'ordinaire ; & chacun fera en telle occasion sa soumission entre les mains des secrétaires respectifs du consulat ou de l'ordinaire, d'observer ou faire observer les regles ou articles ci-dessous écrits, sous la peine de perdre ses *soies* filées ou leur valeur, même à défaut d'avoir fait ladite déclaration ou soumission.

L'ordinaire qui aura reçu lesdites déclarations, sera tenu de les remettre à l'office du consulat de Turin dans la quinzaine,

à compter du jour qu'elles auront été faites, à peine de payer de ses propres deniers les vacations du commissaire que le magistrat seroit obligé d'envoyer sur les lieux pour les retirer.

Le secrétaire du consulat de la ville de Turin sera obligé de tenir un registre à part desdites déclarations.

Les susdites déclarations seront faites par les préposés ou maîtres auxdites filatures, & non par les propriétaires d'icelles, qui seront néanmoins tenus de répondre civilement pour leurs préposés.

Observation sur les articles de ce réglement. L'obligation imposée sur le premier article de ce réglement à tous ceux qui voudront entreprendre de tenir des filatures de *soie*, ou faire tirer des quantités considérables de cocons, pour les faire filer ensuite sur leurs moulins, afin de faire des organsins suivis & égaux, ne concerne pas seulement de simples particuliers ou négocians ; elle concerne encore les personnes les plus distinguées de l'état, soit par leur naissance, soit par leurs emplois, qui ont tous des filatures considérables, comme faisant la plus grande partie de leurs richesses ; c'est pour cela que les seuls préposés aux filatures sont assujettis à faire les déclarations insérées dans le premier article, qui n'exclut pas néanmoins les propriétaires de la peine imposée aux contrevenans, puisqu'ils sont tenus d'en répondre civilement en cas de contravention. Elle sert encore à faire ressouvenir les mêmes préposés de la nécessité où ils doivent être de se conformer à tous les articles du même réglement, pour parvenir à la perfection si nécessaire du tirage & du filage des *soies* ; & à donner connoissance aux juges du consulat, tirés en partie de la noblesse, des lieux où sont les filatures, afin que les commis qu'ils ont soin d'y envoyer de temps en temps, puissent plus facilement faire leurs visites, pour ensuite en fournir leur rapport par les procès-verbaux qu'ils sont obligés de dresser, quoiqu'il ne s'y trouve pas de contraventions.

Le nom de *filature* est donné aux lieux où le tirage du cocon est suivi du moulinage de la *soie*, tant en premier qu'en second apprêt ; de façon qu'au sortir de la filature, elle soit préparée en organsin parfait, & prête à être mise en teinture.

II. Toutes les filatures excédant trois fourneaux, devront être conduites pendant le cours de leur travail par une personne capable d'en répondre audit consulat, ou ordinaire du lieu où résidera le maître de la filature, afin qu'il soit plus exact à observer les articles suivans du présent réglement, à peine de 25 écus d'or.

Observation. Ce second article fait voir que dès qu'un tirage est un peu considérable, il doit être conduit par une personne capable de répondre au consulat de l'exacte observance du réglement. Il y a des tirages de 20 à 30 fourneaux.

III. Pour filer lesdites *soies* il faudra séparer les bons cocons d'avec les chiques, falloupes & douppions ; il faut enlever la bourre, & les filer séparément les uns des autres, en mettant dans la chaudiere un nombre de cocons proportionné à la qualité des soies qu'on doit filer ; & la fileuse sera bien attentive à ce que les *soies* se trouvent bien égales : le tout à peine de 25 écus d'or contre le maître de la filature ou son préposé qui s'y trouveront présens, ou donneront leur consentement à un semblable mêlange, & 10 livres contre la fileuse pour chaque contravention.

Observation. Ce qui est ordonné par cet article se pratique en plusieurs endroits de la France.

IV. Toutes lesdites *soies* ne pourront être filées qu'à deux fils seulement, de maniere qu'elles ne puissent former sur l'hasple ou devidoir que deux écheveaux, ayant soin de faire croiser les *soies* fines & superfines au moins quinze fois, & les autres qualités un plus grand nombre de fois, & à proportion de la qualité de chacune & de sa grosseur ; lesquels croisemens ne seront point faits quand le devidoir tourne, déclarant que toutes les fois que les deux fils viendront à se joindre, de maniere que le fil aille double sur un seul écheveau, il faudra faire tourner l'hasple en arriere, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le commencement du doublage. Un fil semblable doit demeurer entre les deux écheveaux, pour former un lien qui servira à les attacher ; avec défense de se servir d'autre matiere :

le tout ſous les peines ſuſdites, outre la perte de la *ſoie.*

Obſervation. Ce quatrieme article n'eſt de conſéquence qu'à l'égard des croiſemens des *ſoies.* Il ſe pratique par-tout du plus au moins.

V. Toutes les *ſoies* préparées de cette façon, devront être levées, bien purgées, nettes & égales, ſelon leur qualité reſpective.

VI. Les chevalets ſur leſquels ſeront filées les ſuſdites *ſoies*, devront avoir les piliers éloignés de deux piés *liprandi*, 28 pouces les deux, l'un de l'autre, afin que du tour à la lame il ſe trouve un tel éloignement, que les fils croiſés comme il a été dit ci-devant, puiſſent aller ſur le tour plus ſecs & mieux conditionnés : ſous peine contre les maîtres des filatures de 25 livres pour chaque chevalet qui ſera diſpoſé différemment.

Obſervation. Ce ſixieme article, qui ordonne que les piliers qui ſupportent le *va-&-vient* ſeront éloignés de deux piés liprandi de ceux qui ſoutiennent le tour, détruit totalement l'uſage des machines nouvellement inventées pour tirer la *ſoie* : il faut le prouver. La raiſon de cet éloignement n'a d'autre objet que celui de donner lieu à la *ſoie* de ſe trouver ſur le tour ou haſple plus ſeche & mieux conditionnée. Or ſelon le ſyſtême des auteurs des nouvelles machines, ils prétendent tirer la *ſoie* avec plus de célérité ; ce qui ne lui donneroit pas le temps de venir ſur le tour auſſi ſeche & auſſi conditionnée que l'article l'exige, mais plus humide & plus baveuſe, & le détruiroit totalement, ſi la méthode étoit bonne : au lieu que ſi l'article eſt bon, il faut néceſſairement que les nouvelles machines ſoient détruites ; puiſque plus la *ſoie* ſe trouvera ſeche ſur le tour, plus elle ſera aiſée à devider, ce qui eſt préciſément l'objet qu'on doit ſe propoſer. *Vide* le *mémoire* envoyé à M. le Tourneur le 15 janvier 1747 ; à M. de Montaran le 12 janvier *idem.*

Deux piés liprandi compoſent 28 pouces pié de roi.

VII. Les tours ſur leſquels ſe fileront les ſuſdites *ſoies*, ne pourront avoir plus de 48 onces de circonférence, ni moins de quarante ; obſervant néanmoins que tous les tours d'une filature ſoient d'une meſure égale, ſous les peines ſuſdites.

Obſervation. Les 48 onces de circonférence ordonnées par le ſeptieme article, qui font autant que 76 pouces, pié de roi, ne ſont pas d'une grande conſéquence pour le plus ou le moins ; mais il eſt d'une conſéquence extraordinaire que dans une filature tous les tours ſoient égaux : il ſeroit même néceſſaire que tous les tours du royaume ne fuſſent pas plus grands les uns que les autres.

VIII. Les écheveaux ne ſeront point levés de deſſus le tour qu'ils ne ſoient bien ſecs ; & pour cet effet chaque chevalet ſera pourvu de deux tours ; & ceux qui ſeront doubles, de quatre, ſous la peine ſuſdite.

Obſervation. Ce qui eſt contenu dans ce huitieme article, ſe pratique preſque par tout.

IX. Chaque flotte ou écheveau de *ſoie* de la premiere & ſeconde qualités, ne pourra être que de trois à quatre onces pour le plus haut poids ; celle de la troiſieme & quatrieme qualités pourra être depuis ſix onces juſqu'à huit, ſous la peine ſuſdite.

Obſervation. A l'égard du poids des écheveaux mentionnés dans ce neuvieme article, comme il ſe fait peu de *ſoie* de la premiere & ſeconde qualités, il n'eſt pas pratiqué.

X. Après que chacune deſdites flottes aura été levée, elle ſera pliée à deux tours ſeulement, ſans être liée avec du fil, cottée ou moreſquée, faiſant paſſer ſeulement une tête dans l'autre, de façon qu'on puiſſe reconnoître facilement ſi elle aura été travaillée ſans fraude, & en conformité du préſent réglement ; ſous la peine dite ci-deſſus.

Obſervation. Cette façon de tirer la *ſoie* de deſſus le tour, contenue dans ce dixieme article, n'eſt ſimplement que pour examiner ſa qualité.

XI. L'eau des baſſines ſera changée au moins trois fois par jour, ayant ſoin de bien purger les cocons de la moreſque, afin de rendre la *ſoie* bien nette & égale, & ſans aucune bave. Il faudra lever au

moins une livre de moresque sur chaque rub de cocons, eu égard à la qualité des susdits cocons, sous peine de 10 livres contre la fileuse, chaque fois qu'elle sera trouvée en contravention.

Observation. Le changement d'eau dans les bassines est très-utile pour donner à la *soie* cette propreté qui lui est nécessaire. A l'égard de la bourre ou moresque qui enveloppe le cocon, comme elle est très-grossiere en comparaison de celle qui se forme, il est nécessaire d'en lever au moins une livre sur chaque rub, qui vaut autant que 25 livres de notre poids.

XII. Tout maître de filature sera tenu, à chaque demande qui lui en sera faite par l'ordinaire du lieu, ou par les commis du consulat de Turin, de donner un état de la *soie*, des douppions, de la chique & de la moresque, le tout distinctement & séparément, sous peine de 25 écus d'or.

Observation. La peine de 25 écus d'or attachée à cet article, n'est précisément que pour savoir la quantité & qualité des *soies* de chaque particulier, afin qu'elles ne puissent pas être vendues sans payer les droits considérables, qui ne se perçoivent que sur la *soie* œuvrée, trame ou organsin, c'est-à-dire, prête à être mise en teinture; ce qui fait qu'il est défendu sous des peines très-rigoureuses de sortir aucune *soie* grézée du Piémont, ou qui ne soit travaillée.

XIII. Le salaire des fileuses sera réglé à journées, & non à raison de tant la livre de la *soie* qu'elles fileront; & en cas de contravention, le maître de la filature encourra la perte de toute la *soie* déja filée, & la fileuse celle de 20 livres, outre la perte de son salaire.

Observation. C'est un usage établi en beaucoup d'endroits de France & d'Italie, de ne payer les fileuses de *soie* qu'à raison de tant chaque livre, ce qui fait qu'elles négligent la qualité pour s'attacher à la quantité, & par conséquent laissent passer toutes les ordures occasionnées par les mauvais croisemens, qui ne sont négligés que pour avancer l'ouvrage, & gagner plus par conséquent; au lieu que dès que la fileuse est payée à journée, on a soin de la veiller, & elle a soin de faire mieux.

XIV. Chaque fourneau devra avoir un conduit de telle hauteur, qu'il empêche la fumée d'aller sur le tour, à peine de 25 livres contre le maître.

Observation. Comme la fumée noircit la *soie* & la rend moins brillante, il est nécessaire de donner au conduit du fourneau une hauteur qui puisse parer à cet inconvénient, très-préjudiciable à la vente.

XV. Les bassines ou chaudieres devront être ovales, minces & profondes d'un quart de ras, environnées d'une couverture de planches, & les chevalets pourvus de leur jeu nécessaire pour faire les croisemens de la *soie* juste. Chaque jeu aura un pignon de 35 dents; la grande roue 25; l'étoile du tour & la petite roue 22 chacune. Il faudra maintenir un ordre semblable pour bien faire, défendant totalement l'usage des chevalets de corde: le tout sous la peine susdite.

Sept tours de l'hasple donnent cinq tours au va-&-vient.

Sept tours de celui de Rouviere, n'en donnent qu'un.

Huit tours de celui de Masurier, n'en donnent qu'un.

Observation. La profondeur des bassines fixée par l'article 15 à un quart de ras, qui vaut cinq pouces & demi, pié de roi, est sensible; le mouvement du chevalet n'est pas de même, & il ne peut bien être démontré qu'en examinant le travail, attendu l'inégalité du nombre de dents qui composent les quatre roues qui donnent le mouvement au va-&-vient. Il est à observer seulement que l'usage des cordes pour les chevalets est totalement défendu, ce qui acheve de détruire tous les chevalets qui en sont pourvus. *Vide* le *mémoire* envoyé à M. de Montaran le 12 janvier 1747; à M. le Tourneur le 15 dudit mois.

XVI. Chaque fourneau où sera filée la *soie* de premiere & seconde sortes, sera pourvu d'un tourneur ou d'une tourneuse habile, ou qui ait pratiqué, auxquels il sera défendu de tourner le devidoir avec le pié, à peine de 5 livres.

Observation. Ce seizieme article n'est pas d'une grande conséquence, parce qu'il n'est pas difficile de tourner comme il faut l'hasple ou devidoir. Il démontre seulement

combien les Piémontois font fcrupuleux pour parvenir à la perfection du tirage des *foies*.

XVII. Il ne fera point permis, à peine de 10 liv. aux fileufes, ni à qui que ce foit, de nettoyer la *foie* fur l'hafple & hors de l'hafple, avec des aiguilles, poinçons ou autres, ce qui eft appellé vulgairement *aiguiller la foie*.

Obfervation. Rien de plus dangereux que de nettoyer la *foie* avec des poinçons ou aiguilles, qui la coupent & la bourrent.

XVIII. Sous femblable peine il eft défendu de liffer les flottes fur le tour ou autrement, avec de l'eau, même pure, ou autre forte d'eau; elles doivent être nettoyées feulement avec les mains, fans fe fervir d'aucun autre ingrédient.

Obfervation. L'eau pure donnant un brillant à la *foie*, qui ne la rend pas meilleure, & les autres ingrédiens la chargeant, l'article 18 a pourvu aux autres inconvéniens qui peuvent réfulter de ces opérations différentes.

XIX. Toutes les *foies* qui, encore qu'elles fuffent hors des filatures, fe trouveront en quelque temps que ce foit, & à qui qu'elles puiffent appartenir, défectueufes, n'étant pas filées ou travaillées conformément à leurs qualités, n'ayant pas obfervé la forme & les regles prefcrites ci-deffus, tomberont irrémiffiblement en contravention; & outre les peines fufdites feront, fur la reconnoiffance fommaire préalablement faite de leurs défauts, brûlées publiquement, fauf le recours du propriétaire comme il avifera raifonnablement; avec obligation au maître fileur ou moulinier de dénoncer les *foies* défectueufes qui fe rencontreront, & de qui il les aura reçues, fous peine de 25 écus d'or contre le maître qui contreviendra au préfent réglement.

XX. A l'égard des *foies* ordinaires dites *fagotines*, après que la féparation en fera faite d'avec les bonnes, il faudra en faifant la battue tirer la morefque par le haut de la baffine jufqu'à trois fois, à la hauteur d'un demi ras au moins, afin que la *foie* refte bien purgée & nette; fous peine par les contrevenans de payer 30 écus pour chaque livre de *foie*.

Obfervation. L'article 20 ne concerne que les petites parties de *foie* faites par des particuliers, qui font appellées *fagotines*, parce qu'elles ne font pas deftinées pour des filages fuivis, par conféquent très-inégales; & quoique ceux qui les font tirer foient affujettis aux mêmes réglemens, néanmoins les différentes qualités raffemblées pour compofer un feul ballot, forment toujours une *foie* défectueufe, attendu qu'elle eft tirée de plufieurs perfonnes dont le tirage n'eft pas fuivi. C'eft ce qui fe pratique en France, où il y a peu d'organfin de tirage. On peut voir là deffus le petit *mémoire* envoyé le 6 juillet 1747, à M. de Montaran; & à M. le Tourneur le 23 mars 1747.

XXI. Et pour plus grande obfervance de tout ce que deffus, le confulat & l'ordinaire des lieux feront obligés refpectivement, dans les occafions ou temps des filatures, de vifiter & faire vifiter, par des perfonnes expérimentées, les lieux où fe fileront lefdites *foies*, afin de prendre les informations des contraventions qui pourront fe trouver, pour procéder & condamner les contrevenans aux peines ci-deffus prefcrites: défendant aux ordinaires ou autres auxquels feroient commifes femblables vifites, d'exiger aucune chofe pour leurs vacations, finon en fin de caufe, & fur le pié qu'elles feront taxées par le confulat.

Obfervation. On peut comparer les vifites ordonnées par l'article 21, à celles que font les infpecteurs dans les manufactures; elles font très-fréquentes, & produifent tous les effets qu'on peut defirer pour la perfection des tirages.

Mouliniers ou fileurs de foie, regles qu'ils doivent obferver. ART. PREMIER. Quiconque voudra travailler du métier de moulinier ou fileur de foie, ne pourra, à peine de 50 écus d'or, ouvrir ni tenir boutique dans les états de S. M. en-deçà les monts, ni feulement exercer cet art en qualité de maître, qu'il n'ait en premier exercé comme garçon de boutique, en qualité d'apprenti, l'efpace de fix années; & fucceffivement travaillé trois autres années en qualité de compagnon, & s'il n'eft jugé capable par les fyndics de l'univerfité dudit art, & admis pour tel par le confulat;

pour laquelle approbation & admiſſion, perſonne excepté, il paiera à l'univerſité ſuſdite 20 livres, pour être employée à ſon uſage; ſeront ſeulement exempts d'un tel paiement, les fils des ſuſdits maîtres; & aucun maître dans ledit art ne pourra prendre, à peine de 50 livres, un apprenti pour un moindre temps que celui de trois années, leſquelles expirées, & ayant ainſi travaillé ſans aucune notable interruption, il lui ſera expédié par le maître un certificat de bon ſervice, avec lequel il puiſſe continuer les autres trois années d'apprentiſſage, & les trois autres en qualité de compagnon, avec qui bon lui ſemblera, pourvu que ce ſoit dans les états de S. M.

II. Chacun de ceux qui voudront travailler en qualité de compagnon, ſera tenu en premier lieu de faire foi de ſon bon ſervice, pardevant les ſuſdits ſyndics, qui, après l'avoir reconnu, en feront foi au pié dudit acte; défendant expreſſément à qui que ce ſoit de prendre aucun compagnon, ſans avoir vérifié ſi l'acte ſuſdit eſt en bonne forme, à peine de 50 livres.

III. A l'égard des ouvriers étrangers, ils ne pourront avoir boutique, s'ils n'ont premiérement travaillé dans les états de S. M. en qualité de compagnons pendant trois années, en juſtifiant qu'ils ſont catholiques, à peine de 50 écus d'or. Le conſulat pourra cependant abréger ledit temps, ſelon la capacité qui réſultera deſdits ouvriers, faiſant cependant ſubir & approuver un examen par les maîtres où ils auront travaillé précédemment; & dans le cas où il ſe trouvera preuve de leur capacité, ils ſeront tenus de payer au bénéfice de l'univerſité les 20 livres ſuſdites.

IV. Les compagnons ne pourront prendre congé des maîtres, ni ceux-ci le leur donner, s'ils ne ſe ſont avertis quinze jours auparavant; lequel temps expiré, auquel ils ſe ſeront réciproquement obligés, excepté néanmoins qu'il ne ſe trouvât quelque cas ou motif légitime & ſuffiſant, à peine de dix livres, applicables un tiers au fiſc, un autre tiers au profit de ladite univerſité, & l'autre à celui de l'hôpital de la charité.

V. Les ſyndics dudit art ſeront obligés, toutes les fois qu'ils en ſeront chargés par le conſulat, ou par l'ordinaire de leur département où ſe trouveront établies des univerſités ſemblables, d'aller en viſite dans les maiſons & bâtimens des fileurs, pour reconnoître ſi les *ſoies* ſeront travaillées en conformité des articles du réglement ci-deſſous cités, & les maîtres fileurs & maîtres deſdits fileurs ſeront obligés d'ouvrir les maiſons, boutiques, bâtimens & autres lieux où il pourra ſe trouver des *ſoies*, ſous peine à quiconque y contreviendra, de 50 livres applicables comme ci-deſſus.

VI. Le maître ne pourra prendre aucun compagnon ou ouvrier qui aura déja travaillé dudit art chez un autre maître, ſi premiérement il ne fait pas foi du certificat de bon ſervice du maître précédent en due forme, ſous peine au ſuſdit maître de 25 livres applicables comme ci-deſſus, laquelle peine aura également lieu contre le maître qui auroit refuſé ſans aucune cauſe un certificat ſemblable.

VII. Tout maître fileur ſera tenu de rendre au propriétaire de la *ſoie*, la même qui ſera travaillée, conformément à la facture, & ſous la déduction du déchet, qui ſera payé comptant ſur le prix dont les parties ſeront convenues, avec la faculté avant de la rendre ou de la recevoir, de la faire conditionner ſelon les regles expliquées ci-deſſous, & il ſera établi un lieu pour ladite condition, en quel cas de vente que ce ſoit, tant pour la *ſoie* grèze que pour celle qui ſera œuvrée.

VIII. Il ſera pour cet effet deſtiné un lieu public, commodément diſpoſé, ſous la garde d'une perſonne reſponſable, prépoſée par le conſulat, laquelle, auſſi-tôt que la *ſoie* ſera peſée en préſence des parties & la note priſe, l'expoſera à la condition, ſelon l'inſtruction qui lui ſera donnée par le même conſulat pendant vingt-quatre heures, & ſans feu, dans les mois de mai, juin, juillet & août; & dans les autres huit mois, pendant quarante-huit heures, avec un feu modéré & continuel ſous la cheminée, moyennant ſalaire compétent que le conſulat taxera, & qui ſera payé par celui qui requerra la condition ſuſdite, ſuivant laquelle, s'il eſt reconnu que la *ſoie* ait produit plus d'un & demi pour cent de dimi-

nution, la condition sera réitérée aux frais du vendeur, ou du maître fileur, jusqu'à ce que la diminution dans la condition réitérée n'excede pas un & demi pour cent, avec déclaration que dans le cas où il s'éléveroit quelque contestation entre les parties, pour fait des *soies* qui auroient été conditionnées dans un autre endroit hors celui-là, du consentement des parties, il n'y aura aucun lieu pour le recours sur la différence du poids qui pourroit se trouver.

IX. Et pour éviter toutes les fraudes qui pourroient se commettre, il est expressément défendu auxdits maîtres fileurs & autres marchands, de faire mettre les *soies* pures avec celles de douppion, chiques, baves & fleuret, ni aucune de ces qualités avec l'autre, chaque sorte devant être travaillée séparément, sous peine de cent livres payables par le contrevenant, laquelle somme sera également payée par le maître fileur qui travaillera ou tiendra les *soies* exposées en quelques places où il y auroit des fenêtres, ou autres ouvertures rélatives & près des écuries ou du fumier, ou qui, en quelque autre façon, donneront aux *soies* des moyens pour en augmenter le poids, outre la peine majeure, laquelle sera arbitrée par le consulat, suivant l'exigence des cas.

X. Tous les moulins de vingt hasples inclusivement & au dessous, devront avoir les serpes divisées en douze parties & pas davantage. L'étoile des traches, ou hasples, ou devidoirs, sera de 60 dents dans toutes les plantes, & les petits demi-cercles ou roues des plantes, depuis 24 traches inclusivement jusqu'à celles de 20, devront être pour le moins de 8 bobines; si c'est de 18, de 9 bobines; & si c'est de 16 & au dessous, de 10, avec une défense spéciale de se servir de traches de neuf dents. Les fuseaux seront maintenus bien droits, & les verres changés, & les coronaires bien disposées, afin qu'on puisse faire la perle bien serrée, & les hasples qui servent au moulin à tordre les organsins, seront tous de neuf onces de tour à juste mesure, & ceux pour les trames semblablement de neuf onces & demie, afin que toutes les fois qu'on lévera la *soie* de dessus les susdits hasples, elle se trouve toute d'une mesure égale. Les propriétaires des filatures qui n'auront pas les moulins conformes audit réglement, seront tenus de les rendre justes dans l'espace de deux mois; le tout à peine de 50 écus d'or; laquelle peine subiront encore les maîtres qui travailleront dans des moulins qui ne seront pas conformes ou réduits à la regle susdite.

XI. Tous les organsins, tant superfins que de la seconde & troisieme sortes, seront cappiés toutes les huit heures; & à l'égard des trames, lesquelles ne pourront être à moins de deux fils, toutes les quatre heures de travail, sous peine de 5 livres payables par les compagnons.

XII. Les matteaux des organsins devront être à l'avenir d'un tel poids, qu'il n'en entre pas moins de huit ou dix par chaque livre, & pliés de façon qu'ils ne soient pas trop serrés, sous peine de réitérer la condition dans l'occasion de la vente, & de restitution de la part du maître fileur, qui sera condamné à 10 livres pour chaque contravention.

XIII. Il reste défendu à tout maître fileur de contraindre leurs compagnons ou apprentis, soit mâle ou femelle, à acheter d'eux ou prendre à compte de leurs salaires respectifs aucune sorte d'alimens, soit boire, soit manger, excepté qu'ils n'en soient d'accord, sous peine de 25 livres chaque fois qu'ils y contreviendront.

XIV. Tous les appartemens ou moulins destinés au filage des *soies*, tant à l'eau qu'à la main, devront être pourvus d'un chef-maître, examiné par les syndics de l'université de l'art & admis par le consulat, lequel devra avoir l'entiere veille sur le travail, afin que les *soies* se trouvent travaillées selon les articles du présent réglement, avec défenses auxdits maîtres d'occuper à aucun autre ouvrage continuel, actuel & particulier, les personnes employées audit filage, sauf à avoir soin & veiller sur le travail & ouvrages des autres personnes employées dans le même filage, à peine de la privation d'exercice de maître fileur, outre celle de dix écus d'or.

XV. Tous les maîtres fileurs du district de ce consulat, seront tenus de se rendre à l'université de Turin, pour reconnoître les syndics d'icelle, à l'exception des maîtres fileurs de Raconis, où l'établissement

d'une univerſité de maîtres fileurs a été permis, avec la totale dépendance néanmoins du conſulat ſuſdit, & l'obligation d'obſerver le préſent réglement, ne voulant pas S. M. qu'aucune perſonne, ſoit par privilége, immunité ou exemption quelconque, puiſſe ſe diſpenſer de l'obſervation d'icelui, ni qu'aucun des ſuſdits maîtres puiſſe être admis à un tel exercice, qu'au préalable il ne poſſede pour le montant de cinquante doubles, ou qu'il donne une caution ſuffiſante de pareille ſomme devant le conſulat.

Quand la *ſoie* eſt moulinée, il s'agit après cela de l'employer.

De la fabrication des étoffes en ſoie. Ce travail a pluſieurs opérations préliminaires, dont nous donnerons quelques-unes ici, renvoyant pour les autres à différens articles de cet ouvrage.

Opérations préliminaires. Premiere, il faut avoir les *ſoies* teintes. *Voyez l'article de la* FABRICATION *des étoffes*, & TEINTURE.

Deuxieme, il faut ourdir les chaînes, ce que nous allons expliquer.

Troiſieme, il faut avoir le deſſin de l'étoffe qu'on veut fabriquer. *Voy. l'article* VELOURS A JARDIN. *Voyez* auſſi *l'article* DESSIN.

Quatrieme, il faut monter le métier d'après le deſſin. *Voy. à l'article* VELOURS, la maniere de monter un métier, avec ſa deſcription.

Cinquieme, le métier monté, il faut lire le deſſin, ce que nous allons expliquer.

Sixieme, il faut fabriquer. *Voyez à l'article* VELOURS un exemple de fabrication d'une étoffe très-difficile, & aux différens *articles* de cet ouvrage pour les autres étoffes.

Cela fait, nous terminerons cet article par différentes obſervations uſitées ſur quelques goûts particuliers d'étoffes.

De l'ourdiſſage des chaînes. Ourdir, c'eſt diſtribuer la quantité de fils qui doivent compoſer la chaîne ſur l'ourdiſſoir.

On prend les 40 fils qui compoſent la cantre, & après les avoir fait paſſer chacun dans une boucle de verre, attachée au deſſus de chaque crochet ſur lequel la *ſoie* eſt devidée, on noue tous les fils enſemble, enſuite on les met ſur une premiere cheville poſée ſur une traverſe au haut de l'ourdiſſoir, après quoi on les enverge par l'inſertion des doigts. *Voyez* ENVERGER. On les met bien envergés, ſur deux autres chevilles à quelque diſtance de la premiere. On paſſe enſuite tous les fils enſemble ſous une tringle de fer bien polie, la moitié de ces mêmes fils étant ſéparée par une autre tringle également polie, les deux tringles de fer étant attachées au plot de l'ourdiſſoir, qui, au moyen d'une mortaiſe quarrée, & de la grandeur d'un des quatre montans qui ſont arrêtés en haut & en bas des deux croiſées, donc celle d'en bas ayant une crapaudine de cuivre dans le milieu, dans laquelle entre le tourillon de l'arbre de l'ourdiſſoir, lui fournit la liberté de tourner, a la liberté de monter & de deſcendre; dans la croiſée d'en haut eſt paſſée une broche de fer ſur laquelle s'enroule ou ſe déroule une corde de boyau paſſée dans une poulie du plot, & arrêtée à un tourniquet poſé perpendiculairement à la poulie de ce plot.

Quand l'ouvriere met l'ourdiſſoir en mouvement, la corde qui ſe déroule laiſſe deſcendre le plot à meſure. Ce plot conduit tous les fils qu'il tient arrêtés entre deux poulies, de même que par la tringle ſupérieure, ſur l'ourdiſſoir en forme de ligne ſpirale, juſqu'à ce que le nombre de tours qui indique la quantité d'aunes qu'on veut ourdir ſoit complet. Ayant le nombre de tours deſiré, on prend la demi-portée avec la main droite, & la paſſant ſur une cheville, on la fait paſſer deſſous une ſeconde & la ramenant par le deſſus, on la paſſe enſuite deſſous la premiere, de façon que cette maniere de paſſer alternativement la demi-portée ou la braſſée deſſus ou deſſous les deux chevilles, forme une eſpece d'envergure pour les portées ſeulement, ce qui donne la facilité de les compter. Quand cette opération eſt achevée, on fait tourner l'ourdiſſoir dans un autre ſens, de façon que la corde du plot s'enroule à meſure, & le fait monter juſqu'à l'endroit où l'on a commencé; pour lors on enverge de nouveau fil par fil, & on met les fils envergés ſur les chevilles où ont été poſés les premiers, & faiſant paſſer la braſſée ſur la premiere, on enverge de nouveau & on deſcend comme la premiere fois, & on remonte

monte de même, en continuant jufqu'à ce que la quantité de portées qui doivent compofer la chaîne foient ourdies.

La piece étant ourdie, on paffe des envergures en bas & en haut; celles d'en bas fervent à féparer les portées pour les mettre dans un rateau, quand on plie la piece fur l'enfuple de derriere; l'envergure d'en haut fert à prendre les fils de fuite, & de la même façon qu'ils ont été ourdis pour tordre la piece, ou pour la remettre. Les envergures paffées & arrêtées, on tire les chevilles d'en bas, on leve la piece en chaînette, & pour lors on lui donne le nom de *chaîne*. *Voyez* CHAÎNE.

De la lecture du deffin. Lire le deffin, c'eft incorporer le deffin dans les cordes du métier. Pour lire un deffin dans la regle, on enverge le femple, obfervant de commencer l'envergure par la corde qui tire la derniere arcade & la derniere maille de corps. Quand le femple eft envergé, on paffe deux baguettes un peu fortes dans les 2 envergures, & on les attache ferme fur un chaffis fait avec des marches, qui eft tourné de côté, afin que la place ordinaire du femple foit libre, pour avoir la liberté de faire les lacs pendant qu'on lira le deffin.

On range enfuite les dixaines dans les coches de l'efcalette, par huit cordes. *V.* ESCALETTE. On place le deffin fur les dixaines de l'efcalette, dont les grands carreaux du papier, au nombre de 50, contiennent chacun huit lignes perpendiculaires, qui font autant de cordes. Si le deffin contient fix couleurs, l'étoffe fera de fix lacs. Pour commencer à lire, la lifeufe choifit autant d'embarbes qu'elle range dans fes doigts, qu'il y a de lacs ou de couleurs; chaque embarbe eft deftinée pour la même couleur pendant tout le lifage du deffin, & on doit toujours commencer par la même, fuivre & finir également.

Le papier réglé ayant autant de lignes tranfverfales ou horizontales, qu'il y en a de perpendiculaires, la lifeufe fuit la premiere ligne, & chaque couleur qui fe trouve fur cette ligne, eft prife par l'embarbe qui lui eft deftinée; c'eft-à-dire, que fi une couleur occupe fur la ligne tranfverfale 7, 8, 10 cordes perpendiculaires, la lifeufe doit retenir autant de cordes du femple, obfervant de bien prendre fur les mêmes dixaines, & les mêmes cordes pendant la traverfée du lifage. Quand elle a fini une ligne, elle en recommence une autre de même; & quand elle eft arrivée à la fin du premier carreau qui porte 10, 11 ou 12 lignes tranfverfales, elle noue enfemble toutes les embarbes auxquelles elle donne le nom de *dixaine*, & en recommence une autre jufqu'à ce que le deffin foit fini.

Il faut obferver que quoiqu'il y ait plufieurs lacs fur une même ligne, tous les lacs enfemble ne compofent qu'un coup; de façon que fi le deffin contient fix lacs chaque ligne, & que le carreau ait 12 lignes tranfverfales, il fe trouve 72 lacs, qui néanmoins ne compofent que 12 coups.

Des deffins répétés. Tous les deffins qui fe travaillent aujourd'hui, foit dans l'étoffe riche, foit dans celle qui n'eft brochée que *foie*, ne portent que 40 à 50 dixaines; ce qui les rend très-courts dans la réduction de l'étoffe; les fabriquans néanmoins, ont trouvé le moyen de faire paroître le deffin plus long en faifant lire le deffin deux fois, & faifant porter à droite ce qui eft à gauche, ou à gauche ce qui eft à droite; la façon de faire le deffin pour des étoffes de ce genre, de même que pour le lire, eft différente des autres; dans ces dernieres, il faut que le deffinateur s'attache feulement à faire en forte que fon deffin finiffe comme il a commencé, pour qu'il foit fuivi pendant le cours de l'étoffe; au lieu que dans la nouvelle, il faut que le deffin pour le lire foit renverfé après qu'il a été lu à l'ordinaire, pour que la figure qui étoit d'un côté foit portée de l'autre; or, comme en renverfant le deffin il arriveroit que les fleurs, tiges, & autres figures qui compofent l'étoffe, fuppofé qu'elles euffent été lues en montant, ne pourroient être lues qu'en defcendant, & que dans l'étoffe la moitié du deffin monteroit infailliblement, & que l'autre moitié defcendroit; il faut pour parer à cet inconvénient, que le deffin qui, ordinairement fe lit en commençant du bas en haut, lorfqu'on le lit une feconde fois, foit lu du haut en bas, c'eft-à-dire, en remontant; de façon que par ce moyen le premier lac qui eft lu à la feconde reprife, fe trouve précifément le

même qui a été lu lorsqu'on a commencé à lire à la premiere ; & par ce moyen le dessin suit, comme il arriveroit si on ne le lisoit qu'une fois ; avec la différence que tout ce qui étoit d'un côté, se trouve de l'autre pendant toute la fabrication de l'étoffe. Il est nécessaire encore que le dessinateur fasse rencontrer les fleurs, feuilles & tiges de son dessin ; de façon qu'en le renversant de droite à gauche pour le tirer, toutes les parties se trouvent parfaitement sur les mêmes cordes ou dixaines qui doivent se succéder tant dans la fin du premier lisage, que dans le commencement du second. Cette façon est très-singuliere, & des mieux imaginées de la fabrique, pour dispenser le dessinateur de ne faire qu'un dessin au lieu de deux.

Le sieur Maugis dans sa nouvelle méchanique a trouvé le moyen, en lisant le dessin une fois seulement, de faire l'étoffe comme si le dessin étoit lu deux fois, & de faire porter la figure de droite à gauche. *Voyez la dissertation* contenant les avantages de sa machine, imprimée à Lyon en 1758. Il feroit très-difficile de penser qu'un dessin lu une fois seulement, pût paroître deux fois en étoffe de différente façon ; cependant le fait est constant.

Pour parvenir à cette opération, on attache deux semples au rame, dont l'un par la premiere corde à gauche, prend la premiere également du rame, jusqu'à celle qui finit par 400, dont la pareille du semble qui fait la 400ᵉ, y est attachée, ayant continué nombre par nombre de corde depuis la premiere des 400 du semple, jusqu'à la derniere. Le second semple au contraire a la premiere corde attachée à la 400ᵉ du rame, & la 400ᵉ du semple à la premiere du rame ; de façon que ces deux semples étant attachés d'une façon totalement opposée, il s'ensuit qu'un des semples porte la figure dans l'étoffe d'une façon opposée à l'autre, en supposant que le dessin fût lu sur chacun des deux semples séparés ; mais comme le dessin n'est lu qu'une fois sur un semple, ce même semple sur lequel le dessin est lu, est accroché aux deux semples dont est question ; & pour fabriquer l'étoffe, on bande le semple qui doit faire faire la figure d'un côté, & quand il est fini on bande l'autre semple & on lâche le premier ; ce qui fait que la figure est exécutée dans un autre sens ; c'est-là le secret. Le seul semple qui est lu est attaché horizontalement à côté le métier & bien tendu, ayant la gavassiniere attachée de même au dessus ; de façon que la tireuse prenant le lac, s'il est pesant elle l'attache à une petite bascule, qui, en faisant lever les cordes que le lac retient, celles-ci font venir les cordes d'un des deux semples attachés d'une façon opposée, lesquelles cordes entrent dans un rateau, lequel baissant au moyen d'une autre bascule qui le tire par le bas, & au moyen encore de perles arrêtées & fixes sur chaque corde du semple, pour empêcher que le rateau ne glisse ; les perles retenant les cordes auxquelles elles sont fixées, tirent la corde de rame qui fait lever la *soie*, & fournit le moyen à l'ouvrier de brocher le lac ou passer la navette, si le cas l'exige, pour la fabrication de l'étoffe.

La feuille renversée porte à droite ce qui étoit à gauche ; & si on la lisoit à l'ordinaire en commençant du bas en haut, les fleurs au lieu de monter au second lisage descendroient ; mais comme on fait lire du haut en bas, la figure doit toujours suivre l'ordre de la premiere feuille, attendu que le premier lac qui se tire, se trouve également le premier de la premiere feuille, & que le dernier se trouve de même le dernier ; avec cette différence, que la position de la feuille au second lisage, se trouve totalement opposée à celle de la premiere, & que par une conséquence infaillible, la figure doit se trouver de même dans l'étoffe.

Suivant cette démonstration, dans la pratique ordinaire, un dessin qui contient une feuille de 40 ou 50 dixaines étant lu deux fois, paroît aussi long en étoffe, que s'il en contenoit deux ; & suivant la méchanique du sieur Maugis, il n'est besoin que de les lire une fois, pour qu'il produise le même effet.

Si deux petites feuilles ne sont pas suffisantes pour cette démonstration, on en fera faire deux plus grandes qui contiendront un dessin en plusieurs lacs brochés ; & au lieu de cinq à six dixaines comme celles-ci, on

les fera de 15 à 20 chacunes; mais il faut un avertiſſement prompt, s'il eſt poſſible: le ſilence ſur cet objet prouvera qu'on eſt ſatisfait.

Un deſſinateur qui eſt obligé de fournir chaque année 50 deſſins dans une fabrique, contenant 100 feuilles, n'a beſoin que d'en peindre 50 pour remplir ſon objet; ce qui fait qu'il s'applique infiniment mieux à perfectionner ſon ouvrage, ſoit dans la compoſition, ſoit dans le goût: on nomme ces deſſins, *deſſins à répétition.*

Des cordelines. On donne le nom d'*armure* à la façon de paſſer les cordelines; mais ce mot eſt impropre; car l'armure ne concerne préciſément que la maniere de faire lever & baiſſer les liſſes, ſuivant le genre d'étoffe que l'on fabrique; au lieu que la beauté de la cordeline qui forme la liſiere, ne ſe tire que de la façon de la paſſer dans les liſſes. Auſſi l'on va donner cette façon de la paſſer, qui doit être la même dans tous les gros-de-tours & taffetas, ainſi que dans tous les ſatins, ſoit à huit liſſes, ſoit à cinq.

Pour faire une belle liſiere dans un taffetas ou gros-de-tours, il faut paſſer une cordeline ſur la premiere liſſe & une ſur la ſeconde; ainſi des autres, s'il y en a ſix ou huit. Si l'étoffe exigeoit qu'il y eût un liſeré paſſé ſous une liſſe levée ſeulement, pour lors on paſſeroit chaque cordeline ſur deux liſſes; ſavoir, une ſur la premiere & la troiſieme, & une ſur la ſeconde & la quatrieme, ainſi des autres; parce que ſans cette précaution, il arriveroit que les cordelines n'étant paſſées que ſur la premiere & la ſeconde, quand on ſeroit obligé de faire lever la troiſieme & la quatrieme ſeules, & qu'elles n'auroient point de cordelines dans leurs mailles, il n'en léveroit aucune pour paſſer la navette de liſeré; conſéquemment la trame ne ſeroit point arrêtée.

A l'égard des ſatins à huit liſſes, s'ils ſont fabriqués avec deux navettes, ſoit ſatins pleins ou unis, ſoit ſatins façonnés, il faut que la premiere cordeline priſe du drap ſoit paſſée ſur la deuxieme, troiſieme, ſixieme, & ſeptieme liſſe; la ſeconde, ſur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme liſſe, ainſi des autres; de façon que la ſixieme ou huitieme cordeline ſoit la premiere hors du drap du côté droit, ou des deux navettes, quand on commence le courſe ou à travailler. A l'égard du côté gauche, il faut commencer dans un ſens contraire, c'eſt-à-dire, que la premiere du côté du drap ſoit paſſée ſur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme; la ſeconde, ſur la deuxieme, troiſieme, ſixieme, & ſeptieme, & ainſi des autres. Au moyen de cette façon de paſſer la cordeline, il arrive que les deux premiers coups de navette ſe trouvent préciſément ſous les mêmes cordelines levées; les deux ſeconds ſous celles qui avoient demeuré baiſſées; ainſi des autres juſqu'à la fin du courſe; quoique à chaque coup de navette il leve une liſſe différente, ſuivant l'armure ordinaire d'une priſe & deux laiſſées.

Cette façon de paſſer les cordelines renferme deux objets également eſſentiels pour la perfection de la liſiere. Le premier eſt que les deux coups de navette ſe trouvent réguliérement de chaque côté entre les trois ou quatre mêmes cordelines autant deſſus que deſſous, & produiſent un effet bien différent que ſi elles croiſoient à chaque coup; parce que pour lors, le ſatin ne croiſant pas comme la liſiere, & la trame y entrant dedans avec plus de facilité, la liſiere avanceroit plus que l'étoffe par rapport à la croiſure continuelle; ce qui la rendroit défectueuſe, & feroit que l'étoffe étant déroulée, la liſiere feroit ce qu'on appelle en fabrique le *ventre de veau;* tandis que l'étoffe paroîtroit également tendue; ce qui arrive néanmoins très-ſouvent & fait paroître l'étoffe défectueuſe, principalement quand il s'agit de coudre liſiere contre liſiere quand elle eſt coupée pour en faire des robes ou autres ornemens.

Le ſecond objet, que l'on peut dire hardiment être ignoré de la centieme partie des fabriquans eſt, que cette façon de paſſer les cordelines, fait que dans celles qui levent du côté où on paſſe la navette, celle de la rive, ou la plus éloignée du drap, ne peut manquer de lever, & ſucceſſivement les autres une priſe & une laiſſée, afin que la trame ſe trouve retenue par celle qui leve, & que la liſiere ſoit plate à ſon extrémité; ce qui s'appelle en terme de fabrique, *faire le ruban;* ce qui n'arrive-

roit pas si la seconde levoit; parce que pour lors, le coup de navette précédent faisant que la trame se seroit trouvée dessous la cordeline de la rive qui auroit levé, cette cordeline se trouvant baissée quand il faudroit repasser les deux coups, l'ouvrier en étendant sa trame pour la coucher, les cordelines qui ne levent pas étant très-lâches, attendu que celles qui levent supportent tout le poids destiné à leur extension; il arrive que la trame tire la cordeline qui n'est pas tendue, & la fait ranger sous la seconde qui l'est beaucoup, attendu la levée, & forme une lisiere quarrée au lieu de former le ruban, ou d'être plate comme elle doit être.

Cette précaution quoique très-importante est tellement ignorée des fabriquans de Lyon, que presque toutes les étoffes péchent par la lisiere, & que ceux qui ne connoissent pas la fabrique, attribuent ce défaut à la qualité de la matiere dont la cordeline est composée, quoiqu'il n'y en ait pas d'autre que celui que l'on vient de citer.

Il est donc d'une nécessité indispensable de passer les cordelines d'une façon, soit aux taffetas ou gros-de-tours, soit aux satins, que celle qui est à la rive de l'étoffe soit toujours disposée à être levée du côté où l'ouvrier lance la navette, parce que pour lors il se trouvera qu'elle aura baissé au coup précédent: cette observation concerne toutes les étoffes de la fabrique en général.

Dans une étoffe telle qu'une lustrine liserée, la façon de passer la cordeline est différente pour qu'elle soit parfaite, parce que pour lors la premiere navette passe réguliérement deux fois, quand celle du liseré n'en passe qu'une; ce qui fait qu'au retour de la premiere la cordeline doit croiser pour arrêter la trame, ce qui n'arrive pas dans celle que l'on vient de citer; de façon que dans celle-ci les deux coups de trame & celui du liseré doivent se trouver sous un même pas pour que la lisiere ne fasse pas le ventre de veau.

Les cordelines dans celle-ci doivent donc être passées, savoir du côté droit la premiere & la plus proche du drap sur la 3, 4, 7 & 8^e^ lisse; la seconde sur la premiere, 2, 5 & 6^e^, ainsi des autres, soit qu'il y en ait six ou huit; de façon que celle de la rive se trouve toujours passée sur les mêmes lisses de la seconde; par conséquent elle leve du côté où la navette est lancée. Les cordelines du côté gauche doivent être passées en sens contraire, c'est-à-dire, la premiere plus près du drap sur la premiere, 2, 5 & 6^e^, la seconde sur la 3, 4, 7 & 8^e^; ce qui fait qu'au moyen de l'armure du satin, celle de la rive, au second coup de navette, se trouve réguliérement sur la troisieme lisse, qui est celle qui doit lever à ce même coup, suivant l'armure du métier.

Cordelines pour les damas. Il n'est pas possible de passer la cordeline dans le damas, ni dans tous les satins à cinq lisses; de façon que celle de la rive leve réguliérement du côté que la navette est lancée, attendu le nombre impair des lisses, qui fait que quand le course des cinq lisses est fini, la navette se trouve à gauche dans le premier, & à droite dans le second; il y a cependant une façon de les passer, pour que la lisiere soit belle, différente des autres genres d'étoffe: la premiere cordeline du côté du drap doit être passée sur la premiere lisse du côté du corps, la quatrieme & la cinquieme; la seconde doit être passée sur la deuxieme & la troisieme; la troisieme sur la quatrieme & la cinquieme; la quatrieme sur la premiere, la seconde & la troisieme; la cinquieme sur la troisieme, quatrieme & la cinquieme; la sixieme sur la premiere & la seconde, en commençant à la droite. La lisiere du côté gauche doit être passée de même que celle du côté droit. Il y a encore une autre façon de passer la cordeline; savoir, la premiere du côté du drap sur la premiere & la seconde; la seconde sur la quatrieme & la cinquieme; la troisieme sur la seconde & la troisieme; la quatrieme sur la premiere & la cinquieme; la cinquieme sur la troisieme & la quatrieme; la sixieme sur la premiere & la seconde, où il faut observer que la lisse du milieu, ou la troisieme par laquelle finit le second course, ou le dixieme coup, ne doit jamais faire lever les mêmes cordelines qui sont sur la premiere lisse, parce que pour lors le course

finissant par celle du milieu, les mêmes cordelines léveroient, & la trame ne seroit point liée.

De la différence des damas de Lyon & de Gènes. La façon dont les Italiens, principalement les Génois, fabriquent le damas, est tellement différente de celle dont on se sert en France, soit par la qualité & quantité de *soie* dont leurs chaînes sont composées, soit par la maniere dont ils sont travaillés, qu'il n'est pas besoin d'être fabriquant pour convenir que si leurs étoffes sont préférées aux nôtres, leurs principes sont aussi plus excellens; c'est ce qu'il est nécessaire d'expliquer.

On vient de dire que la qualité & quantité de la *soie* dont les chaînes des damas qui se fabriquent chez l'étranger sont composées, different de la quantité & qualité de celle qui est employée dans les damas qui se fabriquent en France, il faut le démontrer.

Le réglement du 1 octobre 1737, quoique rempli de vetilles sur le fait de la fabrication des étoffes, ne fait aucune mention des damas meubles; il ordonne seulement, *art.* 68, que les damas ne pourront être faits à moins de 90 portées de chaîne. Celui du 19 juin 1744, ordonne, *tit. viij*, *art.* 4, que les damas réputés pour meubles ne pourront être faits à moins de 90 portées de chaîne, chaque portée de 80 fils.

Cette fixation qui ne concerne précisément que la quantité de *soie* pour ce genre d'étoffe, démontre assez que les fabricateurs des deux réglemens qu'on vient de citer, n'étoient pas des plus intelligens, puisque d'un côté, la quantité de *soie* qu'ils admettent est insuffisante, & de l'autre, qu'ils ne font aucune mention de la qualité, qui est aussi essentielle que la quantité même.

L'*art.* 1 du réglement du 8 avril 1724, pour la manufacture de Turin, tiré du réglement de celle de Gènes, veut que les damas soient faits avec une chaîne de 96 portées de 80 fils chacune, & avec un peigne de 24 portées, pour qu'il se trouve 8 fils par chaque dent de ce peigne, & qu'il ne soit employé à l'ourdissage des damas que des organsins du poids de 6 octaves (6 octaves sont 18 deniers poids de marc), chaque raz (un raz fait demi-aune de France), au moins, étant teints, ce qui vaut autant pour le poids qu'une once & demie chaque aune de la chaîne pour ceux qui s'ourdissent en France.

Les Piémontois ont eu soin de fixer le nombre des portées par rapport à la quantité de *soie* dans leurs damas, de même que les poids par rapport à la qualité, & n'ont pas oublié de faire ordonner que les peignes pour la fabrication de ce genre d'étoffe fussent composés d'un nombre de portées proportionné à la quantité de la *soie*, & ne continssent que 8 fils chaque dent.

La fixation du poids seroit inutile si le nombre des portées n'étoit pas désigné, parce qu'on pourroit mettre moins de portées & un organsin plus gros; s'il n'étoit question que de la qualité, afin que le même poids se trouvât toujours à la chaîne, en conformité du réglement; ce qui contribueroit à une défectuosité d'autant plus grande, qu'il n'est personne qui ne sache que ce n'est pas le fil le plus gros & le plus pesant qui fait la plus belle toile, mais bien le plus fin & le plus léger, la quantité nécessaire supposée complete.

Les Génois mettent 100 portées aux moindres damas meubles de leurs fabriques, & un peigne de 25 portées pour faire également le nombre complet de 8 fils chaque dent; ce qui doit immanquablement faire une étoffe plus parfaite que si elle ne contenoit que 90 portées, comme il est ordonné par les réglemens de 1737 & 1744, concernant les manufactures de Lyon.

La quantité des portées prescrite pour les damas de Turin & de Gènes, étant supérieure à celle qui est prescrite pour ceux qu'on fait en France, il est évident que leurs étoffes doivent surpasser ces dernieres; ce n'est pas encore assez pour leur perfection, ces étrangers veulent aussi que le poids de leur chaîne soit fixé, crainte qu'un organsin trop fin n'altérât la qualité de l'étoffe ne garnissant pas assez; ce que tous nos fabricateurs de réglemens n'ont pas su imaginer, quoiqu'ils se soient attachés à des minuties infiniment au dessous de ce que demande le damas pour qu'il soit parfait.

Si un organsin extraordinairement fin peut rendre le damas défectueux, quoique le nombre des portées soit complet, un organsin extraordinairement gros ne le rendra pas parfait; il faut une matiere proportionnée à l'étoffe pour laquelle elle est destinée; de façon que si un organsin trop fin fait paroître l'étoffe affamée ou peu garnie, celui qui est trop gros fera paroître un satin rude & sec, au lieu d'être doux & velouté, comme il faut qu'il soit pour que l'étoffe soit en qualité.

Les Génois fabriquent encore des damas pour meubles, qui sont les plus parfaits qu'on puisse faire en ce genre; ils sont composés de 120 portées, & faits avec un peigne de trente portées, pour avoir, à l'ordinaire, 8 fils par dent. Ces damas ne sont distingués des ordinaires de 100 portées que par la lisiere ou cordon qu'ils appellent *cimossa*, laquelle est faite en gros-de-tours, non en taffetas, c'est-à-dire, que les deux coups de la navette, dont la trame sert à former l'étoffe, qui sont passés à chaque lac, passent pour le cordon sous un même pas, & forment un parfait gros-de-tours & une belle lisiere; ce qui sert à les distinguer des damas ordinaires.

Cette façon de faire la lisiere ou cordon du damas en gros-de-tours, aussi bien que la cordeline, est si ingénieuse, qu'on ose soutenir que de cinq ou six mille maîtres fabriquans qui sont à Lyon, il n'en est pas peut-être dix qui sur le champ soient en état de démontrer de quelle façon peut être faite une chose aussi singuliere, pas même encore en leur donnant le temps de l'étudier. Ce sont cependant des paysans très-grossiers qui font de telles étoffes, aussi bien que les velours.

A l'égard de la façon dont les damas sont travaillés à Gènes, elle est différente de celle de France.

Toutes les chaînes des étoffes façonnées qui se font ou fabriquent à Lyon, ne reçoivent l'extension forte qu'elles doivent avoir pendant le cours de leur fabrication, qu'au moyen d'une grosse corde, laquelle étant arrêtée par un bout au pié du métier, fait ensuite trois ou quatre tours autour du rouleau sur lequel la chaîne est pliée, & ayant son autre bout passé dans un valet, ou espece de bascule de la longueur d'un pié & demi plus ou moins, dont une partie taillée en demi rond enveloppe ce même rouleau sur lequel il est posé horizontalement, on accroche à son extrêmité un poids d'une grosseur proportionnée, & selon qu'exige la longueur de la bascule qui tient le rouleau arrêté; de façon que pour tenir la chaîne tendue il faut tourner le rouleau opposé sur lequel l'étoffe se roule à mesure qu'on la travaille, & au moyen d'une roue ou roulette de fer, taillée comme une roue à rochet d'une pendule, dans les dents de laquelle accroche un fer courbé pour entrer dans chacune de la roulette, & la retenir; à mesure qu'on tourne le rouleau de devant, auquel est attachée & placée quarrément la roulette en question, on fait devider le rouleau de derriere, & la chaîne se trouve toujours tendue.

Cette façon de tenir tendue la chaîne des étoffes façonnées est très-commode, principalement pour les riches, qui demandent une extension continuelle de la chaîne, par rapport à cette quantité de petites navettes ou espolins, qui ne pourroient pas se soutenir sur l'étoffe si la piece étoit lâche; mais elle est sujette à un inconvénient auquel on ne sauroit parer, en ce que les grandes secousses que la tire occasionne pendant le travail de l'étoffe, jointes aux coups de battant, & à la liberté que la bascule donne au rouleau de derriere de devider, font toujours lâcher un peu plus, un peu moins la chaîne, laquelle par conséquent perdant une partie de son extension, la fait perdre également à l'étoffe fabriquée. De là vient le défaut ordinaire de damas de Lyon de paroître froissés dans de certains endroits si-tôt qu'ils sont hors du rouleau, ce qui s'appelle *gripper*, dans le langage de la fabrique de Lyon, défaut qui ne se trouve point dans les damas de Gènes, ou autres d'Italie, parce qu'ils sont travaillés différemment.

Les Génois n'ont ni corde, ni bascule, ni roulette de fer attachée à l'ensuple ou rouleau de devant, pour tenir tendues les chaînes de leurs étoffes; ils se servent seulement de deux chevilles de bois, dont la premiere de deux piés de longueur envi-

-ron, étant paſſée dans un trou de deux pouces en quarré, fait au rouleau de devant, qui, pour cet effet, eſt percé en croix en deux endroits de part en part, eſt attachée par le bout à une corde qui tient au pié du métier de devant.

L'enſuple ou rouleau de derriere eſt percé auſſi à un des bouts, comme celui de devant; & lorſqu'il eſt queſtion de donner l'extenſion à la chaîne, on paſſe dans une des quatre entrées que forment les deux trous de part en part, une cheville de bois de la longueur de trois piés & demi au moins, à l'aide de laquelle on donne l'extenſion néceſſaire pour la fabrication, en attachant la cheville par le bout à une corde placée perpendiculairement à l'eſtaze du métier, au deſſus de l'endroit où ce même bout ſe trouve.

Cette façon de tenir la chaîne tendue n'eſt ſuſceptible d'aucun inconvénient; au contraire, par le moyen de la cheville de derriere, on ne lui donne que l'extenſion qu'elle demande; ce qui n'arrive pas avec la baſcule qui, ſelon l'humide ou le ſec, laiſſe courir le rouleau ou enſuple de derriere plus ou moins, ſuivant les grandes ou petites ſecouſſes que la chaîne reçoit par la tire, toujours peſante dans le damas, & cauſe l'inégalité qui ſe trouve dans les étoffes façonnées de cette eſpece; elle empêche le froiſſement ou grippure qui ſe trouve dans les damas de Lyon, parce qu'elle retient toujours la chaîne dans cette même égalité d'extenſion qui lui eſt néceſſaire pour la perfection de l'étoffe; les ſecouſſes qu'elle reçoit ne la faiſant ni lâcher, ni tirer plus qu'il ne faut, elle fait même que l'étoffe reçoit une eſpece d'apprêt pendant la fabrication, qui ne ſe voit que dans les damas de Gènes, ou autres fabriqués de la même maniere.

Quoiqu'on n'ait pas fait mention de la quantité de brins dont l'organſin, pour faire le damas, eſt compoſé, on penſe bien que ceux qui ſont faits avec un organſin à trois brins, doivent être plus beaux que ceux faits avec un organſin qui n'en contient que deux, par conſéquent on ne dira rien de plus ſur cet article.

La façon dont on vient de démontrer la différence qui ſe trouve dans la fabrication des damas d'Italie, & dans celle des damas qui ſont fabriqués en France, de même que celle qui ſe trouve dans la quantité & qualité des *ſoies* dont les uns & les autres ſont compoſés eſt ſi ſenſible, qu'il n'eſt perſonne qui ne convienne que dès que les fabriquans de France voudront ſe conformer à la maxime des Italiens, ils feront des étoffes auſſi parfaites que celles qui ſont travaillées par les montagnards de Gènes.

Tout ce que les fabriquans de France pourroient oppoſer à ce qui vient d'être dit en ce qui concerne le damas, & ce qui a été dit précédemment concernant le velours, eſt qu'étant obligés de tirer du Piémont les organſins propres à faire les chaînes de ſemblables étoffes pour qu'elles ſoient parfaites, les droits de ſortie, les frais de tranſport, les droits d'entrée dans le royaume, la proviſion des commiſſionnaires qui vendent pour le compte des négocians piémontois, leur faiſant revenir la *ſoie* infiniment plus chere qu'aux Génois & autres italiens, il s'enſuit que l'étoffe fabriquée leur reviendroit également à un prix qui les mettroit hors d'état d'en faire le commerce.

Obſervation concernant ce dernier article qui demande un examen très-ſcrupuleux.

Un ballot d'organſin de cent trente-ſix livres poids de Piémont, qui font cent huit livres poids de Lyon, paie pour la ſortie du pays 105 liv. argent de Piémont, qui font cent vingt-ſix livres argent de France, ci	126 l.
Pour voiturer de Turin à Lyon, ...	10
Four la douane à l'entrée du royaume, ...	70

Le commiſſionnaire de Lyon qui vend pour le compte du marchand piémontois, exige ordinairement quatre pour cent de proviſion pour demeurer du croire, ce qui fait qu'en ſuppoſant le prix de la *ſoie* à vingt-cinq livres la livre, la proviſion

d'autre part	206 l.
monte à cent livres sur un ballot, ci	100 l.
Les ballots d'organsin que l'on tire du Piémont, ne passent point par la condition publique (1), attendu que cette précaution est contre l'intérêt du propriétaire, ce qui fait qu'il n'en est pas un qui ne fasse une diminution de 3, 4, 5, 6 livres, même jusqu'à 7; on la réduit ici à trois livres & demie, tant pour les uns que pour les autres, ce qui fait quatre-vingt-sept livres dix sous, ci . . .	87 l. 10 f.
Total,	393 l. 10 f.

Le ballot d'organsin teint ne rend au plus que soixante-quinze livres, ce qui fait que la *soie* teinte revient à 5 liv. 5 f. plus chere aux François qu'aux Italiens, attendu qu'ils sont obligés de payer les droits du quart de la *soie*, qui s'en va en fumée dans les opérations de la teinture, & que les droits qui se perçoivent en France n'équivalent pas sur les étoffes étrangeres aux frais que les fabriquans françois sont obligés de supporter, ce qui fait que l'étranger peut donner sa marchandise à meilleur prix que le fabriquant françois.

Si les fabriquans françois achetoient eux-mêmes en Piémont les *soies* qu'ils emploient, ils gagneroient & les frais de commission & les diminutions qui se trouvent sur les ballots; en les faisant conditionner, la loi étant telle que le négociant piémontois ne sauroit le refuser; & que dans l'article qui est contenu dans cette loi, il est précisément stipulé que dans le cas où l'acheteur & le vendeur seroient convenus que la *soie* ne passeroit pas à la condition publique, dans le cas de contestation pour l'humidité ou autre défectuosité, le consulat de Turin n'en prendroit aucune connoissance, ce qui n'est pas de même quand la *soie* y a passé.

Il faudroit des fonds trop considérables pour acheter comptant les *soies* qu'ils emploient, vendre leurs marchandises pour terme, payer les façons, &c. les *soies* se vendant ordinairement à Lyon pour dix-huit mois de terme, d'ailleurs les marchands de *soie* de Lyon sont obligés de faire de grosses avances à ceux du Piémont dans le temps du tirage des *soies*, tant pour l'achat des cocons dans les campagnes qui ne se fait que comptant, que pour le paiement des femmes qui tirent la *soie*, & autres frais. Les Anglois & Hollandois fournissent des fonds quelquefois deux années d'avance, parce qu'ils en tirent plus que nous, attendu qu'ils n'en cueillent point.

Des étoffes riches en 800. Les étoffes qui se font depuis peu en 800, sont assez singulieres pour qu'elles méritent de tenir place dans les mémoires de la fabrique d'étoffes de *soie*, or & argent.

Les étoffes en 800 ordinaires n'ont point de répétition, parce que si elles en avoient, il faudroit nécessairement 800 cordes de rame, 800 arcades & 800 cordes de semple, ce qui donneroit 1600 mailles. Or comme on a démontré dans tous les mémoires, que la réduction ordinaire de l'étoffe riche est de 800 mailles de corps, il s'ensuit que tous les 800 qui se font faits jusqu'à ce jour, sont sans répétition & montés en 800 cordes de rame & autant de semple, & une demi-arcade seulement, ce qui supprime la répétition.

Suivant la nouvelle méthode, on fait une étoffe en 800, c'est-à-dire, sans répétition dans sa largeur avec 400 cordes seulement & 400 arcades. Il paroît surprenant qu'avec

(1) La condition publique est une chambre établie à Turin, pour y mettre les *soies* lorsque l'acheteur en convient avec le vendeur. Cette chambre contient quatre cheminées, dans lesquelles on fait un feu modéré pendant toute l'année, excepté dans les mois de mai, juin, juillet & août. Dans cette chambre, on sépare la *soie* par matteaux, qui contiennent quatre à cinq écheveaux chacun; on les passe dans des ficelles, lesquelles sont suspendues dans le milieu; & le ballot ayant été pesé avant que d'y être porté, on laisse la *soie* vingt-quatre heures; après quoi on la repese: si le ballot a diminué de deux livres & demie, il est reporté une seconde fois, & enfin si à la troisieme la diminution se trouve encore de même, pour lors il est confisqué. Comme personne n'est forcé de porter la *soie* à la condition publique, les propriétaires de celles qui sont envoyées à Lyon n'ont garde de faire passer les leurs par une épreuve de cette sorte.

qu'avec 400 arcades il n'y ait pas de répétition, attendu qu'il n'eſt pas difficile de faire une étoffe qui dans ſa largeur n'aura point de répétition, en attachant une demi arcade à chaque corde de rame & ne laiſſant que 400 mailles de corps, mais il paroît impoſſible de la faire avec une arcade entiere qui leve 800 mailles.

Pour faire une étoffe dans ce goût, il faut faire deux deſſins de même hauteur pour 400 cordes de ſemple, ſoit 8 en 10, ſoit 8 en 11, ſoit 8 en 12, ſuivant que le fabriquant deſire que l'étoffe ſoit réduite, la liſeuſe met les deux deſſins l'un ſur l'autre; & quand elle a lu un lac ou toutes les couleurs différentes qui ſont ſur la ligne horizontale du premier deſſin, elle en lit une autre ſur le ſecond, & continue de même juſqu'à la fin des deux deſſins en entier. Il faut bien faire attention que ſous la dénomination d'un *lac* en fait de liſage de deſſin, on comprend toutes les dorures & *ſoies* qui ſe brochent d'un ou deux coups de navettes aux deux autres, ſuivant la diſpoſition de l'étoffe, mais ordinairement il n'y en a qu'un, attendu que la trame ne doit faire aucune figure dans ce genre d'étoffe, mais ſeulement le corps de cette même étoffe, de façon que quoiqu'il ſe trouve 5, 6, 7, même 8 lacs & plus à brocher dans l'intervalle d'un coup de navette à l'autre, tous ces lacs enſemble néanmoins n'en compoſent qu'un, ſuivant le liſſage. On voit actuellement à Lyon des étoffes qui ont juſqu'à 12, même 13 lacs brochés & un paſſé, ce qui fait 14 lacs; mais elles ſont rares, attendu les frais de la main-d'œuvre, & qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire plus d'un demi quart par jour. Tous ces lacs brochés cependant & le lac paſſé n'en compoſent qu'un ſuivant le liſſage.

Le deſſin lu & le métier monté, l'ouvrier fait tirer les premiers lacs qui doivent être brochés, & ne paſſe ou ne broche ſur l'étoffe qu'un côté des lacs qui ont été tirés & qui ſe rapportent au premier deſſin lu; il fait tirer enſuite les lacs du ſecond deſſin, & les broche dans la place qu'il a laiſſé vuide, ou qu'il n'a pas broché dans l'étoffe, de façon qu'il ne broche qu'une répétition de chaque deſſin, ſoit à droite, ſoit à gauche; de cette maniere, il ſe trouve qu'encore que le métier ne ſoit monté que de 400 cordes à l'ordinaire, les deux deſſins lus, comme il a été démontré, contenant 400 cordes chacun, forment un 800 parfait.

Suivant cette façon de travailler, il ſe trouve qu'une étoffe de 6 lacs brochés chaque deſſin en contient 12, ce qui augmente conſidérablement les frais de main-d'œuvre; on a cependant trouvé le moyen de parer à cet inconvénient, mais il n'eſt pas aiſé. Comme il n'y a encore que trois ou quatre métiers dans Lyon montés dans ce genre, il ne s'eſt trouvé qu'une liſeuſe qui ait pu mettre en uſage la méthode qui commence à ſe mettre en pratique pour diminuer la quantité de lacs brochés. Il faut, pour cette opération, que la liſeuſe obſerve le vuide ou le fond qui ſe trouve dans chacun des deux deſſins, & qu'elle ait ſoin de porter les parties qui ſe trouvent garnies dans le premier deſſin dans le lac de la partie vuide du ſecond, & de même celles qui ſe trouvent garnies dans le ſecond deſſin dans la partie vuide du premier; ce qui fait qu'au lieu de 12 lacs brochés, il arrive qu'il ne s'en trouve quelquefois que 6, 7 à 8, plus ou moins; il faut en même temps que l'ouvrier ait un grand ſoin de ne pas brocher à droite ce qu'il a broché à gauche ſur le drap ou étoffe, ce qui n'eſt pas aiſé ou facile pour l'ouvrier, & encore plus mal-aiſé pour la liſeuſe, qui eſt obligée de choiſir ſes lacs, pour ainſi dire, des yeux; inſenſiblement les liſeuſes & les ouvriers s'accoutumeront à travailler dans ce goût, parce qu'il n'eſt rien dont les fabriquans ne viennent à bout lorſqu'ils veulent s'appliquer ſérieuſement.

Quoique cette façon de lire le deſſin ſoit détaillée autant qu'elle peut l'être, de même que celle de travailler l'étoffe, elle ne paroît pas aiſée à comprendre, ſi on ne connoît pas à fond, pour ainſi dire, le métier; ainſi l'on pourroit objecter que, ſans ſe donner tant de peine, il ne feroit pas difficile de monter un métier & faire une étoffe ſans répétition, en faiſant lire un deſſin de 400 cordes à l'ordinaire, & au lieu de 800 mailles de corps n'en mettre que 400.

L'on répondra à cette objection qu'il est très-aisé de faire une étoffe sans répétition sur un 400 ordinaire; mais on observera en même temps que si le corps ne contenoit que 400 mailles, la réduction seroit si grossiere, qu'au lieu de 4 à 5 bouts dont un gros-de-tours ou satin est composé pour la trame qui fait le corps de l'étoffe, il en faudroit plus de dix; en voici la raison.

Le papier réglé sur lequel le dessinateur peint son dessin, porte la largeur juste de l'étoffe. Ce dessin étant répété deux fois dans cette même étoffe, doit se trouver réduit à la moitié juste dans la hauteur, comme il est forcé de l'être dans la largeur. Pour parvenir à cette réduction, il faut que la trame qui en fait le corps soit proportionnée pour qu'elle soit parfaite; attendu que si on trame trop gros, les fleurs, feuilles ou fruits qui doivent être ronds, seront larges; de même que si on trame trop fin, les fleurs seront écrasées, & perdront de leur beauté; c'est pour cela qu'un dessin sur un papier de 8 en 10 exige d'être tramé plus gros que celui qui est sur un 8 en 11; de même que celui qui est sur un 8 en 11, doit être également tramé plus gros que celui qui est sur un 8 en 12, attendu que la dixaine étant parfaitement quarrée, plus elle contient de coups dans sa hauteur, plus il faut qu'ils soient fins pour qu'ils puissent y entrer. Ce fait posé pour principe, il s'ensuit que 400 mailles de corps dans la largeur ordinaire, qui ne garniront que par la quantité de 8 mailles chaque dixaine, ne réduiront pas autant que 800 mailles qui en donneront 16, attendu la répétition. Par la même raison, puisque 12 coups doivent former le quarré dans un dessin de 8 en 12 sur 16 mailles, il en faudroit 24 sur 400 mailles dans la largeur; ce qui écraseroit la fleur, laquelle, pour être dans sa rondeur, exigeroit une fois plus de trame chaque coup que l'étoffe ordinaire, à quoi il faut ajouter que la découpure dans le dessin qui ordinairement est de 4 fils doubles, se trouvant pour lors de 8, ajouteroit une imperfection par sa grossiéreté, à laquelle il seroit impossible de parer, puisque dans un satin de 90 portées qui composent 7200 fils, la maille de corps contenant 9 fils, pour lors elle en contiendroit 18. On peut voir dans le *traité des satins réduits* toutes les proportions géométriques qui doivent être observées pour former une réduction juste dans toutes les étoffes, proportionnément à la quantité de mailles de corps contenues dans les largeurs ordinaires, puisque chaque maille doit avoir sa corde. Par exemple,

Un fabriquant de Lyon vient de monter un métier qui commencera à travailler dans la semaine: ce métier contient 3200 mailles de corps sans répétition, conséquemment 3200 cordes de rame, & autant de semple. Comme la largeur de 3200 cordes de semple porteroit huit fois autant de largeur qu'un 400 ordinaire, on a adossé deux cassins de 1600 cordes chacun, lesquelles cordes sont faites d'un fil de lin très-fin, & ne porteront pas plus large qu'un 800 ou un mille à l'ordinaire: ce qui facilitera le travail qu'une trop grande largeur auroit totalement rendu impossible. L'étoffe qui doit être fabriquée, ne sera point à répétition, attendu qu'elle est destinée pour habit d'homme à bordure, qui ne sauroit être répétée, cette bordure n'étant que d'un côté, de même que la patte de la poche & soupatte qui ne sauroient se trouver dans le milieu de l'étoffe, par conséquent être répétées. Ce métier aura deux corps de 1600 mailles chacun; chaque maille ne devroit avoir qu'un fil double; mais comme le double corps exige deux chaînes, ou une chaîne & un poil; chaque maille de corps contiendra deux fils doubles: ce qui fera la réduction tant dans la chaîne que dans le poil.

Suivant cette disposition, une fleur qui dans un 400 ordinaire de huit dixaines de largeur est réduite à 4 dixaines, sera réduite dans celle-ci à deux: ce qui est un objet considérable, puisqu'elle doit être dans sa hauteur d'une pareille réduction; mais pour parer à un inconvénient aussi difficile, on prend un parti convenable, qui est qu'au lieu de peindre le dessin dans sa hauteur sur un papier de 8 en 10, en 11 ou en 12, on tourne le papier de côté, & on peint le dessin sur le papier en hauteur de 10, de 11, de 12 en 8: ce qui fait qu'au lieu de 12 coups de navette que

contient la dixaine fur une largeur de 8 cordes, il n'en faut que 8 fur une largeur de 10, 11 ou 12; pour lors on peut donner à la trame un peu plus de groffeur, pour que l'étoffe ait fa qualité: ce qui n'empêche pas que la découpure ne foit exactement fine, dès qu'elle ne contient que deux fils par mailles de corps: & ce qui fait toute la beauté de la réduction.

Pour ne rien laiffer à defirer fur les réponfes aux objections qui pourroient être faites fur la réduction, on pourroit avancer que dans un 400 qui ne feroit pas répété, le deffinateur n'auroit qu'à faire les fleurs, feuilles & fruits plus longs en hauteur, & que pour lors l'ouvrier étant obligé de mettre en rondeur tous les fujets dont le deffin feroit compofé, il ne feroit pas obligé de tramer avec tant de brins. A quoi on répond 1°. qu'il ne feroit pas poffible qu'un deffinateur travaillât réguliérement, s'il étoit obligé de défigurer fon deffin; 2°. la découpure étant groffe par la maille de corps, lorfqu'elle fe trouveroit placée perpendiculairement, feroit beaucoup plus fine, lorfqu'elle fe feroit horizontalement, parce qu'elle feroit beaucoup plus ferrée par la fineffe de la trame; 3°. il eft d'une néceffité indifpenfable que le deffin foit peint avec une correction exacte, puifque pour parvenir à ce point, les deffinateurs qui veulent faire du beau, font obligés de faire des efquiffes autant parfaites qu'il leur eft poffible, fur des papiers qui portent jufte la moitié de l'étoffe, pour celles qui font répétées, de façon que l'efquiffe doit être femblable à l'étoffe, tant en hauteur qu'en largeur, & quand elle eft faite, on la divife en plufieurs quarrés égaux pour la peindre de même fur le papier réglé; on appelle mettre en carte l'efquiffe qui eft divifée également en même nombre de quarrés; ce qui fait qu'en fuppofant l'efquiffe parfaite, il n'eft pas poffible que le deffin foit autrement. Par exemple, une efquiffe qui repréfente l'étoffe fabriquée, doit porter jufte la moitié de la feuille du papier réglé, puifque la feuille porte jufte la largeur de l'étoffe dont le deffin eft répété. La feuille du papier réglé contient 50 dixaines de largeur & 40 de hauteur, on la divife en dix parties pour la largeur de cinq dixaines chacune, & en huit parties pour la hauteur: ce qui fait également cinq dixaines pour la hauteur, conféquemment des quarrés parfaits. On divife l'efquiffe de même, après quoi on peint le deffin; & en fuivant cette méthode, il eft phyfiquement impoffible de fe tromper.

Fonds d'or ou d'argent. Tous les fonds d'or ou d'argent riches, qui fe fabriquent aujourd'hui à Lyon, foit pour habits d'hommes, foit pour veftes, fe font à double corps, ou à la broche; il n'y a plus que les fonds d'or pour ornement d'églifes qui fe faffent à l'ordinaire, c'eft-à-dire, comme ils ont été démontrés précédemment, avec des fonds de couleur: tous les riches en or ont des chaînes, poils, *&c.* en couleur d'or ou aurore; & ceux en argent, en blanc.

Toutes les chaînes des fonds or contiennent 40 portées doubles, qui compofent 3200 fils doubles, & 10 portées de poil, qui font 800 fils doubles ou fimples; doubles, fi l'organfin eft fin; & fimple, s'il eft gros: on ajoute un fecond poil de 40 portées fimples, lorfque l'on veut une dorure relevée qui imite la broderie. Tous les métiers généralement quelconques, font montés en gros-de-tours, c'eft-à-dire, fur 4 liffes de levée pour la chaîne & le rabat, & autant pour le rabat du poil; & deux feulement pour le lever.

Tous les métiers & doubles corps ont 200 cordes pour la chaîne, & 200 cordes pour le poil; chaque corde, tant de la chaîne que du poil, contient deux arcades pour faire lever les 800 mailles de chaque corps, ce qui fait que les fleurs ou ornemens font répétés quatre fois dans l'étoffe; on ne fauroit en répéter moins dans les 400 ordinaires.

Comme la lame, foit or ou argent, eft ce qu'il y a de plus brillant dans l'étoffe riche, c'eft auffi cette partie de dorure qui eft femée le plus abondamment dans toutes les étoffes; on la paffe prefque dans toutes à travers avec la navette; on la broche dans quelques-unes, mais rarement.

Ce coup de navette en lame doit faire deux figures très-différentes, quoique d'un feul jet; la premiere, un grand brillant où la lame n'eft point liée; la feconde, un

très-beau fond moiré, ſuivant le goût du deſſinateur.

Pour l'intelligence de cette opération nous donnerons le nom de *petit corps*, à celui dans lequel les fils de poil ſont paſſés ſeulement, & le nom de *grand corps* à celui dans lequel la chaîne eſt paſſée de même.

Les deſſins pour ce genre d'étoffe doivent être lus ſur les deux corps, pour le broché ou autre coup de navette s'il s'en trouve, telles que les rebordures, *&c.* à l'exception du lac de la navette de lame, lequel doit être peint en deux couleurs, l'une pour faire la moire, & l'autre pour faire le brillant.

De quelque façon que ſoient peintes les deux couleurs, pour faire avec la navette un fond moiré & un fond brillant, néanmoins pour concevoir plus aiſément cette opération, nous ſuppoſerons le tout moiré en marron pour la couleur peinte ſur le deſſin, & le brillant en rouge.

Ces deux couleurs doivent être lues enſemble, & ne contenir qu'un ſeul lac; ſavoir le rouge ſur les deux corps, & le marron ſur le grand corps ſeulement.

Pour travailler l'étoffe on paſſe le coup de fond en *ſoie* aurore ou blanc, ſuivant les dorures; on broche enſuite les eſpolins, ſoit *ſoie*, ſoit dorure différente de la lame, & au dernier coup la navette de lame, crainte que ſi on la paſſoit au premier coup, après la navette de *ſoie* la lame n'étant point arrêtée, le broché de tous les eſpolins ne la fît écarter ou rompre. Sitôt que la lame eſt paſſée, on fait lever les liſſes du poil ſeulement, ſous le fil deſquelles on paſſe, ſans aucun lac tiré, un coup de navette, auquel on donne le nom de *coup perdu*, & cela pour arrêter le poil qui, ſans ce coup, traîneroit ſous la piece dans les parties moirées.

Il eſt donc aiſé de comprendre que dès que l'on tire le lac de lame, tout ce qui eſt lu ſur les deux corps le tire, à l'exception du marron, qui n'étant lu que ſur le grand corps, la partie qui ne ſe tire pas demeure en fond, & fait le liage de la moire; cela eſt clair, puiſque c'eſt la partie du poil qui n'eſt lue que ſur un corps.

Les habits pour homme & les veſtes très-riches ne contenant que de très-petites fleurs, il s'en fait à quatre chemins qui font quatre répétitions; il s'en fait enſuite à cinq chemins, à ſix, à ſept & à huit, & point au deſſus. Mais comme le fabriquant doit chercher la facilité du travail dans ſes opérations, & qu'il faut néceſſairement que les 800 mailles de chaque corps travaillent, un métier à quatre chemins ou répétitions, doit contenir 200 cordes pour chaque corps, ce qui fait deux arcades chaque corde de rame, & 400 cordes à l'ordinaire.

Un métier à cinq répétitions ou chemins, ſe monte avec 160 cordes, qui ſont 320 pour les deux corps, & deux arcades & demie à chaque corde de rame.

Trois arcades à chaque corde de rame, un métier à ſix chemins, 133 cordes, 266 pour les deux corps.

3 arcades ½ à chaque corde de rame, un métier à 7 chemins, 114 cordes, 228 pour les deux corps.

4 arcades à chaque corde de rame, un métier à 8 chemins, 100 cordes, 200 pour les deux corps.

Le deſſin pour 4 chemins ou répétitions, doit contenir 25 dixaines, ci. 25 dix.

à 5 chem. 20 dix. ci . . 20 dix.

à 6 chem. 16 dix. 5 cord. ci 16 dix. 5 cord.

à 7 chem. 14 dix. 2 cord. ci 14 dix. 5 cord.

à 8 chem. 12 dix. 4 cord. ci 12 dix. 4 cord.

Comme l'extenſion des chaînes qui ſont néceſſaires pour la fabrication des étoffes riches, fatigue beaucoup plus les cordages que les plombs, qui ſont attachés aux mailles du corps, les fabriquans qui ont un peu d'intelligence, prennent deux cordes pour une lorſqu'ils font lire les deſſins, dans le nombre de celles qui ſont deſtinées pour le grand corps, dont chaque maillon doit ſoutenir quatre fils doublés de la chaîne, & quatre fils ſimples pour le relevé, ce qui compoſe douze fils bien tendus; & s'il y a huit répétitions, chaque corde doit faire lever 96 fils, ce qui les fatigue beaucoup, tant celles du ſemple que celles du rame: conſéquemment c'eſt une attention qui même n'eſt pas connue de tous nos fabriquans de Lyon dont la plupart ne ſont, pour ainſi dire, que des automates qui ne ſavent travailler que machi-

nalement ; au lieu que dans le petit corps, un métier monté à huit répétitions, ne leve pas plus de huit fils simples ou doubles, & encore d'un poil qui n'est pas tendu extraordinairement pour que la dorure ou lame liée paroisse mieux dans l'étoffe.

On ne croit pas devoir omettre que tous les gros-de-tours riches étant composés de 40 portées doubles, qui font 3200 fils, les poils pour lier la dorure de 10 portées qui font 800 fils, il se trouve par ce moyen quatre fils doubles, chaque maille de corps & un fil de poil simple ou double, conséquemment quatre fils doubles, à chaque dent de peigne qui contient 800 dents, & un fil de poil ; ce qui fait que dans les doubles corps, ce liage serré, & les fils si près les uns des autres, font la moire en question, le liage du poil dans les autres étoffes brochées n'étant que du quart de poil qui est passé sous quatre lisses de rabat, c'est-à-dire, toutes les quatre dents du peigne, un fil.

L'on ajoutera encore qu'il faut autant d'arcades au petit corps qu'il en faut au grand, pour que le tout puisse se faire juste ; & cela à proportion des répétitions.

Le beau relevé se fait aujourd'hui avec un deuxieme poil de quarante portées simples ; ce qui fait quatre fils séparés chaque maillon & chaque dent du peigne.

La dorure pour relever est ordinairement or ou argent lisse, broché à deux bouts ; il faut que le dessin & le métier soient disposés pour cette opération.

Quant au dessin, la dorure qui doit être relevée, doit être peinte d'une seule couleur, selon l'idée du dessinateur ; la partie qui doit être relevée, doit être peinte d'une couleur opposée à cette premiere, & par dessus ; en observant que dans toutes les parties qui contiennent les extrémités des sujets, il y ait au moins deux côtés au delà de celles qui doivent être relevées, c'est-à-dire, que si la dorure qui doit être relevée est peinte en jaune ; la partie qui doit faire le relevé en bleu, peinte sur la partie jaune, tous les contours, refentes, *&c.* doivent être rebordés de deux cordes de jaune, tant en dehors qu'en dedans.

Pour brocher le relevé, on tire le lac peint en blanc, & on fait rabattre tout le poil des 40 portées simples, qui ordinairement n'est passé que dans le corps, & sous deux ou quatre lisses de rabat ; après quoi on passe l'espolin qui contient une petite canette de 4 ou 6 gros bouts de *soie*, après quoi on laisse aller la marche, & on fait tirer un second lac qui est le même, à l'exception des deux cordes de plus dans toute sa circonférence, & on broche l'espolin de dorure.

Les deux cordes de plus, peintes dans les circonférences & découpures des fleurs relevées, sont si nécessaires, que si elles manquoient, on n'en tireroit que la même partie sous laquelle auroit passé la *soie* pour relever ; il arriveroit alors que la *soie* passée étant étendue aussi bien que la dorure, resserreroient les rives ou extrémités des fleurs de telle façon qu'il se feroit des ouvertures dans l'étoffe, qui seroient très-défectueuses, & porteroient coup à la vente ; ce qui est arrivé dès le commencement que le relevé a été mis en pratique.

Etoffes à la broche. Les fonds d'or ou d'argent à la broche ne different en aucune façon pour l'apparence de ceux qui sont à double corps, mais la fabrication en est très-différente ; outre que l'on peut fabriquer un fond or à la broche, comme une autre étoffe, avec 400 cordes & deux répétitions seulement ; au lieu qu'en double corps il faudroit 800 cordes, savoir 400 pour le poil & 400 pour la chaîne.

L'invention de la broche, dès le commencement, ne fut mise en pratique que pour rendre le liage de la corde plus fin, & pour le faire grand ou petit, suivant que la beauté de l'étoffe l'exigeoit ; pour lors on faisoit tirer les cordes du liage telles qu'elles étoient peintes par le dessinateur, & en même temps on faisoit rabattre avec la marche une lisse qui faisoit baisser un fil double de chaque maille du corps qui étoit tirée, après quoi on passoit la broche ; & faisant tirer ensuite le lac qui devoit être broché, & joignant la broche au peigne, il arrivoit que le lac tiré en levant la broche, enlevoit en même temps les trois quarts de chaque maille de corps qui étoient demeurées dessus, & ne laissoient pour lier que le quatrieme fil que la lisse

de rabat avoit fait trouver ſous la broche lorſqu'on l'avoit paſſée quand le lac avoit été tiré.

La broche fait aujourd'hui le même effet que le double corps; il y a encore cette différence qu'avec la broche on peut faire un fond moiré avec le quart de la chaîne, en faiſant baiſſer une liſſe du rabat; pour lors il ne faut point de coup perdu, comme au double corps; ou bien avec le poil en faiſant baiſſer les quatre liſſes de liage; pour lors il faut le coup perdu comme au double corps; ainſi tout revient au même.

Les métiers pour la broche ſont montés à l'ordinaire, comme tous les gros-de-tours en 40 portées doubles de chaîne, & de dix de poil; on les monte auſſi en relevé, en ajoutant un ſecond poil de 40 portées ſimples, comme il a été dit ci-devant. Les parties qui doivent faire fond moiré & fond brillant par la lame, doivent être peintes ſur le deſſin, comme celles des doubles corps.

Au lieu d'un ſeul lac qui ſuffit pour le double corps, afin de faire la moire & le brillant, ici il en faut deux. En ſuppoſant la partie du brillant ſans liage peinte en rouge, & celle de la moire en marron, on tire la partie peinte en rouge, ſous laquelle on paſſe la broche nuement, ſans bouger ni faire mouvoir aucune liſſe, & lorſque la broche eſt paſſée, on prend le ſecond lac peint en marron, que l'on tire avec celui qui eſt peint en rouge; pour lors faiſant baiſſer tout le poil de dix portées, ou une des quatre liſſes qui contient le quart de la chaîne, on paſſe la navette de lame, ou on broche l'eſpolin de la même qualité de dorure.

Il eſt très-aiſé de comprendre, que le premier lac tiré ſe trouvant (ou la *ſoie* qu'il leve) toute ſur la broche, quand le ſecond eſt tiré enſuite, la broche étant près du peigne, les fils que la liſſe de rabat fait baiſſer étant ſur la broche, ne peuvent pas ſe trouver deſſous étant arrêtés par cette même broche, & qu'il n'y a que ceux du ſecond lac, leſquels ſe trouvant deſſous, & n'étant gênés en aucune façon, forment la figure de la moire, en baiſſant auſſi bas que le reſte de la chaîne qui ne ſe tire pas; & le vuide qui ſe trouve dans la partie où les fils ne peuvent pas baiſſer, forme le brillant de la lame. Il eſt vrai que pour cette opération il faut deux temps; ſavoir, celui de paſſer la broche, & celui de paſſer la navette, au lieu qu'au double corps, il n'en faut qu'un, qui eſt celui de paſſer la navette ſeulement. Mais en revanche ſur le métier de la broche, on peut, comme on l'a déja dit, faire l'étoffe à l'ordinaire à deux répétitions non-ſeulement, mais encore toutes ſortes de gros-de-tours à la broche ou non, ſans rien changer au métier, ce qui ne ſauroit ſe faire avec les doubles corps.

L'on a trouvé depuis peu une invention aſſez jolie pour faciliter le travail des étoffes à la broche, qui ſouvent ſont difficiles à travailler, lorſque la moire ſe fait par le moyen du quart de la chaîne; il ne ſera pas difficile de le comprendre: par exemple, lorſque l'étoffe a plus de brillant que de moire, & que l'on fait baiſſer le quart de la chaîne, il arrive que les fils de cette chaîne, qui eſt extrêmement tendue, le deviennent encore davantage, lorſque la partie de *ſoie* qui doit faire la moire eſt levée, le quart de cette même partie étant forcé de baiſſer, fait une triple extenſion; ſavoir, celle de la chaîne ordinaire, celle de la tire, & celle du rabat, lequel peſant ſur la broche, la force de baiſſer, & fait que la navette de lame ne peut ſe paſſer que difficilement dans ces momens, qui, ſuivant les deſſins, ne font pas de durée. Au moyen de cette méchanique, la broche paſſe derriere le peigne dans quatre lames d'un fer bien poli paſſé dans la chaîne, comme des mailles de liſſes, & lorſqu'on veut paſſer la navette, on fait lever la petite méchanique, comme une liſſe qui ſoutient la broche, & la navette ſe paſſe plus aiſément. L'auteur du préſent mémoire a donné dans le panneau, comme les autres; il a fait faire la petite méchanique, & s'en eſt ſervi pendant quelques jours; tout ce qu'elle a de plus beau eſt de lancer la broche auſſi promptement que la navette, & de la retirer de même quand la lame eſt paſſée. Après avoir bien examiné ſi on ne pourroit pas trouver un moyen plus aiſé pour cette opération, il n'a pas pu s'empêcher de rire de ſa ſimplicité, & de celle

de tous les fabriquans qui travaillent ces genres d'étoffes ; il a raisonné & pensé, que puisque tous les fabriquans en double corps font la moire avec le poil qui est passé au petit corps, on pouvoit bien la faire de même avec le poil, quoique le métier fût monté autrement ; de façon qu'au lieu de faire baisser le quart de la chaîne au coup de lame, il a fait baisser les 4 lisses de poil, ce qui revient au même, puisqu'il se trouve un fil par dent de peigne, quand tout le poil baisse, comme au quart de la chaîne.

On pourroit dire que la quantité de fils de poil qui baissent, étant égale à celle des fils de la chaîne, l'extension des fils de poil doit produire le même effet que celle des fils de la chaîne ; à quoi on répondra, que tous les poils en général destinés à lier la dorure dans les étoffes de la fabrique, ne sont point tendus & arrêtés comme les chaînes, attendu qu'ils enterreroient la dorure ; d'ailleurs les poids qui les tiennent tendus montent à fur & à mesure qu'ils s'emploient (précaution nécessaire pour conserver l'égalité de l'extension), au lieu que les chaînes sont arrêtées avec des valets ou especes de bascules chargés de poids considérables, qui empêchent à l'ensuple de jouer pendant le cours de la fabrication, ce qui n'est pas de même au poil qui monte & descend, c'est-à-dire, le poids, tandis que l'on travaille l'étoffe, de façon que l'on voit dérouler le poil, lorsqu'on le fait rabattre pour passer le coup de lame, & ainsi monter le poids & descendre, suivant les efforts de la tire & du rabat, & par ce moyen conserver toujours l'égalité de son extension, ce qui est d'une conséquence infinie pour toutes les étoffes de la fabrique, dans lesquelles les poils sont destinés à former des liages dans la dorure. Au moyen de cette façon de travailler, en faisant baisser le poil au lieu de la chaîne, l'on passe la navette de lame aussi aisément que dans une étoffe unie.

Suite des étoffes à la broche. Il se fabrique à Lyon des étoffes riches, auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'étoffes à la broche, qui dans le commerce n'ont d'autre dénomination que celle de fond d'or ou d'argent riches. Voici ce que c'est.

Toutes les étoffes riches de la fabrique, dont la dorure est liée par les lisses, soit par un poil, soit par la chaîne, ont un liage suivi que forment des lignes diagonales, lesquelles partant à droite & à gauche, selon la façon de commencer ou d'armer le liage, en commençant par la premiere du côté du battant, & finissant par la quatrieme du côté des lisses, ou en commençant par cette derniere, & finissant par la premiere du côté du battant. Cette façon d'armer le liage en général, & pourvu que la lisse ne soit pas contrariée, est la même, ou produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus grosse, qui imite la broderie, appellée vulgairement *dorure sur liage*, parce que pour lors on ne baisse point de lisse pour lier cette dorure, qui n'est arrêtée que par la corde ; c'est-à-dire, que dans les parties de dorure qui sont tirées, & qui ont une certaine largeur, le dessinateur a soin de laisser des cordes à son choix, lesquelles n'étant pas tirées, & se trouvant à distance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donnent plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La distance ordinaire des cordes qui ne sont point tirées, afin d'arrêter la dorure, est de 13 à 14 cordes ; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne passe pas, pour les plus larges, 5 à 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure, le dessinateur qui le marque au dessin, a encore la liberté de distribuer ce liage à son choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, quarrée ou ovale, comme il lui plaît, dans une feuille de dorure, à former les côtés, ce qui ne se peut avec la lisse ordinaire. Cette façon de tirer la dorure étant peinte sur le dessin, il n'est pas de doute que le dessinateur ne la distribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la représente comme une broderie parfaite.

Malgré la beauté que l'étoffe acquerrera par cette façon arbitraire de lier la dorure, il s'y trouveroit un défaut, auquel on a voulu remédier. Trente années ou environ se sont passées, sans qu'on ait pu y

parvenir. La corde de la maille qui lioit cette dorure, & qui tenoit ordinairement dans les fonds gros-de-tours, huit fils fimples, ou quatre fils doubles, qui compofent la dent du peigne, étoit trop groffe, en comparaifon des autres liages qui ne font que d'un fil fimple, ou deux fils dans le taffetas gros-de-tours, parce que ce genre d'étoffe eft ourdi de même, & qu'il n'eft pas poffible de féparer le fil qui a été doublé par l'ourdiffage. Il falloit donc trouver le moyen de diminuer la groffeur de ce liage, fans déranger néanmoins la variation qui lui eft donnée, pour qu'il foit parfait; & voici comment en eft venu à bout un des plus habiles fabriquans de Lyon.

On a dit ci-devant, que le deffinateur peignoit fon liage par la corde, pour lui donner l'agrément qu'il defiroit; la lifeufe laiffoit en fond cette corde peinte, afin que n'étant pas tirée, elle formât une découpure, qui arrêtoit ou lioit la dorure. On a fuivi le même ordre, quant à la façon de peindre le deffin; mais au lieu de laiffer en fond la corde deftinée à lier la dorure, il a fallu au contraire en faire un lac particulier, & la faire lire comme les autres couleurs.

Lorfqu'il eft queftion de fabriquer l'étoffe, on fait tirer le lac qui contient les différentes cordes deftinées à lier la dorure; ce lac étant tiré, l'ouvrier au moyen d'une marche particuliere, pofée exprès, fait baiffer une des quatre liffes du rabat de la chaîne, laquelle faifant baiffer de même un des quatre fils doubles de la maille, il paffe une petite baguette de fer ronde & bien polie dans la féparation des fils, que chaque maille tirée a fait lever, de façon qu'il fe trouve un fil double de chaque maille deffous la baguette de fer. Cette opération faite, il pouffe la baguette de fer du côté du peigne, & immédiatement après, il fait tirer le lac de la dorure qui doit être liée par la corde, en laiffant aller le lac des cordes même, fous lefquelles la baguette a été paffée. Ce lac étant tiré, les cordes qui doivent lier reftent en fond comme à l'ordinaire; mais la baguette qui eft couverte des trois quarts des fils de chaque maille, étant levée par les autres parties de *foie*, fous lefquelles la dorure doit être paffée; elle leve par conféquent les trois quarts des fils de chaque maille dont elle eft couverte, & ne laiffe dans le fond que le feul fil double qui a été baiffé, lorfqu'on a tiré le lac du liage qui fert feul à lier la dorure, au lieu des quatre qui la lioient précédemment, après quoi l'ouvrier la tire pour paffer les autres dorures & les couleurs dont l'étoffe eft compofée.

Cette baguette eft un peu plus groffe que celle qui forme dans le velours cizelé, celui qui n'eft pas coupé, & qui vulgairement eft nommé *velours frifé*; elle a la même longueur & paffe tranfverfalement fur l'étoffe.

Cette façon de lier la dorure, eft fans contredit une des plus belles inventions qui ait été trouvée dans la fabrique, eu égard à l'état actuel où elle fe trouve.

Quelques fabriquans pour fe diftinguer ont voulu faire des étoffes liées de même, fans fe fervir de la baguette de fer, qui a fait donner à l'étoffe le nom d'étoffe à la broche, parce que dans le patois de Lyon, on appelle ordinairement *broche*, une petite baguette de bois, de fer ou de laiton; ils y ont réuffi, en faifant ourdir un poil de 10 portées, compofant 800 fils; mais pour faire cette opération, il falloit 800 mailles de plus, pour contenir les 800 fils de poil, conféquemment 400 cordes de rame, & 400 à chaque femple de plus, ce qui, avec le fil de lac d'augmentation, faifoit un objet de trois à quatre cens livres de dépenfe pour l'ouvrier, indépendamment de l'embarras de cette quantité de cordages, qui retarde toujours la fabrication : au lieu que dans l'étoffe à la broche, il n'y a rien à changer au métier, ni au travail, fi ce n'eft le temps de la paffer, qui n'eft rien pour ainfi dire, ce qui a fait donner la préférence à la premiere invention.

Etoffes riches qui ne peuvent fe faire que l'endroit deffus. La Ruffie & quelques provinces du Nord, tirent de la fabrique de Lyon, des gros-de-tours fans nuances, qui font très-riches.

Les étrangers veulent des étoffes pour l'hiver, qui aient beaucoup d'apparence, &

& qui ne soient pas cheres, de façon qu'elles ne sont brochées qu'avec de la lame d'or ou d'argent, qui est l'espece de dorure qui a le plus de brillant, ce qui convient parfaitement à l'un & à l'autre sexe qui ne s'habille, pour ainsi dire, que la nuit, les jours y étant trop courts en hiver; il est vrai qu'on y envoie aussi des marchandises très-riches, dans le goût ordinaire; mais comme la lumiere favorise plus que les autres celles qui sont faites seulement avec de la lame, celles-ci ont la préférence.

La raison qui fait que les étoffes fabriquées avec de la lame seulement, exigent que l'endroit soit dessus, ne pouvant être faites aussi belles & à aussi bon prix, suivant la méthode ordinaire, demandent une explication détaillée; il faut la donner.

Les découpures qui sont nécessaires pour donner aux fleurs, feuilles & tiges, l'agrément qui leur convient, pour qu'elles soient parfaites, resteroient en fond de la couleur de la chaîne, dès qu'il n'y auroit qu'un lac broché, & appauvriroient l'étoffe, ce qui est le langage ordinaire, parce que les découpures étant ou plus grandes ou plus petites, suivant que les feuilles ou les fleurs l'exigent pour leur perfection, diminueroient leur brillant, attendu l'opposition qui se trouveroit entre la *soie* qui paroîtroit terne, en comparaison de la lame, & cette même lame dont l'éclat seroit diminué; il est vrai que l'on pourroit faire lire un second lac qui ne contiendroit que ces découpures, & le brocher en frisé de la même dorure de la lame, c'est-à-dire, or, si la lame étoit or, & argent, si la lame étoit de même; pour lors la découpure étant brochée & couverte par un frisé, la fleur, la feuille ou la tige seroient également riches, & l'étoffe ne seroit point appauvrie. Il n'est pas possible de trouver une autre méthode pour une étoffe, dont l'endroit est dessous. Dans ce cas, un lac de plus augmenteroit la façon de l'ouvrage, & le frisé la matiere; par conséquent le prix de l'étoffe.

Les fabriquans de la ville de Lyon, ingénieux à faire des étoffes, dont le bon marché leur procure la préférence, & satisfasse les personnes qui veulent briller à peu de frais, ont trouvé le moyen de faire l'étoffe aussi belle, avec un lac seul, & sans y ajouter de frisé, en baissant l'endroit dessus.

Ils font pour cet effet dessiner le dessin à l'ordinaire, & ne font peindre que la corde qui fait le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures grandes & petites, qui se trouvent dans tous ces sujets, c'est le terme; ils font lire les parties peintes qui sont d'une seule couleur, le vuide qui se trouve entre ces parties peintes, forme le dessin, pour lors la bordure des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures étant tirées pour brocher la lame, l'ouvrier fait baisser trois lisses du rabat du gros-de-tours, au moyen d'une marche posée exprès pour cette opération, les trois lisses rabattant les trois quarts de la chaîne; le quart qui demeure levé, ayant du vuide par la séparation des trois quarts qui baissent, forme un liage serré, sous lequel la lame étant passée, elle fait une espece de frisé, qui paroît si peu différent de la lame ordinaire, qu'il n'est personne qui ne s'y méprenne; & comme la lame n'est liée que par la corde, le liage ne se trouvant que d'un seul fil, au lieu de quatre, il produit le même effet que dans les étoffes à la broche. Observez que le liage est absolument peint & lié avec les découpures & les cordes qui forment le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, dont le dessin est composé.

Cette invention, à la broche près, n'est pas une des moindres de la fabrique, on peut dire même qu'elle a eu des admirateurs.

Il se fabrique des étoffes, auxquelles on a donné le nom de *péruviennes*, qui sont faites au bouton, qui sont légeres, jolies & à bon marché.

Elles sont composées d'une chaîne de 50 à 60 portées, ourdies en deux couleurs différentes; chaque couleur de la chaîne a un corps particulier; les deux corps donnent lieu à deux lacs différens, lesquels se tirent successivement l'un après l'autre; on passe un coup de la même navette sous chacun des deux lacs tirés, la couleur de la trame qui est dans la navette est différente de celle des deux chaînes, de façon que l'étoffe

montre trois couleurs différentes, ce qui compose une étoffe aussi belle que le dessin peut y contribuer, & qui ne revient pas chere.

Cette étoffe n'a point de lisses pour le coup de fond, les fils qui le forment sont passés dans les mailles; on a soin de faire lire le fond avec la figure, de façon qu'au moyen de la tire, l'un & l'autre se fait ensemble.

En supposant la chaîne d'une étoffe semblable de 60 portées, elle contient 4800 fils. Chaque fil doit avoir sa maille de corps, afin que le fond puisse se faire tel qu'il est dans un taffetas; savoir un pris & un laissé: il faudroit donc par conséquent 4800 mailles de corps & autant d'aiguilles de plomb pour faire baisser la maille quand on laisse aller le lac tiré: or dans cette étoffe 120 ou 160 aiguilles suffisent pour cette opération, & voici de quelle façon on s'y prend.

Comme les dessins de la péruvienne sont petits, ceux qui portent 30 lacs de hauteur ont 60 lisses, savoir 30 pour chaque couleur de la chaîne, plus ou moins à proportion de la hauteur du dessin; les lisses sont faites de façon qu'il s'en trouve toujours une plus haute que basse de deux pouces au moins quoique les mailles soient de hauteur égale. Cette précaution est nécessaire, afin que 60 ou 80 lisses ne portent que la moitié de la distance que les lisses ont ordinairement entre elles; chaque lisse ne porte que deux aiguilles, de façon qu'au moyen de cette façon de monter ce métier, au lieu de 4800 aiguilles, 120 ou 160 suffisent pour faire l'étoffe. Il faut observer encore que ces lisses sont faites de façon qu'il y a une distance de trente mailles chaque lisse de l'une à l'autre si le métier est de 60, & de 40 s'il est de 80, afin que chaque maille puisse se trouver réguliérement à la place du fil dans laquelle il doit être placé, pour qu'il ne soit point contrarié; ces sortes de lisses sont appellées *lisses à jour*, par rapport à l'éloignement des mailles. Les lisserons sur lesquels sont montées les lisses de cette façon, n'ont pas plus d'une ligne d'épaisseur, ce qui fait que 60 lisses ne portent guere plus de trente lignes ou trois pouces, par la façon dont on vient de démontrer que les lisses étoient faites & attachées lorsqu'elles sont serrées; mais comme dans le travail elles ont besoin d'une certaine distance pour qu'elles puissent avoir du jeu, la distance ordinaire est toujours de six pouces environ. On évite par cette façon de monter le métier, l'embarras de deux corps, sans lesquels on ne sauroit faire une étoffe, quand elle est façonnée, outre les quatre premieres lisses qu'on ne sauroit s'épargner pour en faire le fond.

Pour que le dessin paroisse plus long, ou ait plus de hauteur dans une étoffe de cette espece, le dessinateur a soin de le composer de maniere qu'il soit répété, c'est-à-dire, qu'on puisse revenir sur ses pas en tirant le bouton, ce qui s'appelle *dessiner à retour*. En conséquence, au lieu de paroître de 30 coups de hauteur dans l'étoffe de 60 lisses, il paroît en avoir 60, & à proportion dans les autres.

Des fonds or guillochés. Pour l'intelligence de cette façon de faire des fonds or dont la dorure pût par le liage former une espece de guilloché, il faut examiner ce qui a été écrit sur les étoffes riches à la broche. *Voyez ce qui précede.* La façon de travailler les étoffes en se servant de la broche, alongeoit un peu le travail, il étoit nécessaire de trouver un moyen qui parât à cet inconvénient & qui produisît le même effet; pour y parvenir, on ajouta plusieurs lisses de liage & une quantité de marches équivalentes à ces lisses, dont chacune doit avoir sa marche; dans cette quantité de marches, on en choisissoit deux pour former un liage droit sur la lame brochée, les autres lisses étoient disposées de façon qu'elles faisoient une certaine figure dans les dorures qu'elles lioient, néanmoins cette figure étoit toujours la même dans le cours du dessin, il étoit donc nécessaire de trouver un moyen de distribuer une façon de lier la dorure, qui fût différente dans toutes les parties que l'on vouloit qui fussent liées différemment, ce qui n'auroit pas pu se faire qu'en mettant autant de lisses, & conséquemment autant de marches que les différences du guilloché en auroient exigé, ce qui, sur un dessin de dix dixaines, huit en douze, auroit exigé cent vingt lisses & autant de marches de liage.

La méthode qui a été mise en usage pour parvenir à faire des fonds or ou autres étoffes riches, dont le liage formât des guillochés différens dans les étoffes, a été celle de monter des métiers à deux corps; savoir, un corps pour le poil, & un pour la figure: les premiers métiers ont été montés; savoir, 200 cordes pour la figure, & 200 pour le poil, afin de ne point déranger l'ordre des 400 cordes, nombre ordinaire de la plus grande quantité des métiers. Chaque corde de rame étoit attachée à deux arcades, ou deux arcades étoient attachées à chaque corde de rame, pour faire tirer quatre mailles de corps, ce qui fait 800 mailles à l'ordinaire pour former la réduction qui est en usage dans la fabrique; le second corps étoit attaché de même à 400 arcades, dont deux étoient attachées à chacune des 200 autres cordes de rame, ce qui faisoit encore 800 mailles dans lesquelles étoient passés 800 fils de poil pour lier la dorure, de façon que l'ourdissage du poil étant de 10 portées à 80 fils chacune, le nombre de 800 fils se trouvoit complet & égal à celui de la chaîne quant aux mailles de corps, le nombre des fils de la chaîne étant pour ces genres d'étoffes de 40 portées doubles qui composent 3200 fils doubles qui valent autant que 6400 simples, & par conséquent 4 fils doubles chaque maille de corps, ce qui fait tous les 4 fils doubles un fil de liage, l'usage étant de passer le liage de façon, que dans toutes les étoffes façonnées, il se rencontre tous les 6, 8, 10 & 12 fils un de liage, pour que la dorure ne soit pas trop couverte. Si le liage étoit plus serré ou que le nombre de fils fût plus grand, attendu que la largeur de l'étoffe est la même, ils se rapprocheroient davantage.

L'ouvrier en passant les fils de poil & ceux de la chaîne dans les lisses après les avoir passé dans chaque corps séparément, doit avoir un grand soin de passer les fils de poil dans les lisses, de façon que la premiere maille ou boucle de la lisse réponde parfaitement à la premiere maille du corps, la seconde à la seconde, la troisieme à la troisieme, la quatrieme à la quatrieme, pour les 4 lisses dans lesquelles on le passe ordinairement. Cette précaution est d'une nécessité indispensable, attendu que si elle n'étoit pas d'accord, les lisses disposées pour lever à chaque coup de navette qui fait le corps de l'étoffe, une partie du poil; si ce poil n'étoit pas d'accord avec les lisses, il feroit lever quelques-uns des fils qui doivent lier la dorure, ce qui formeroit une contrariété qui rendroit l'étoffe défectueuse, ainsi qu'il a été dit plusieurs fois dans les *articles* où il a été question du liage de toutes les dorures en général, la maxime étant que le fil qui doit lier la dorure où la *soie* ne doit point lever dans les coups de navette qui précedent les lacs que l'on doit brocher, attendu que les lacs brochés & les coups de navette ne forment qu'un même coup dans le travail de l'étoffe ou une même ligne horizontale sur le dessin.

On pourroit objecter que le poil pour lier étant passé dans un corps particulier, le travail de l'étoffe le faisant lever & baisser, les lisses destinées à lui donner ce mouvement devroient être inutiles. A quoi on répond, que si un poil de fil se trouvoit, suivant la figure que le dessinateur donneroit à son ouvrage, 2, 3, 4, 5 dixaines & plus sans travailler, ce fil de poil paroîtroit à l'envers de l'étoffe dans une pareille étendue, ce qui feroit qu'outre qu'il lâcheroit plus que ceux qui travailleroient, cet envers seroit ridicule & rendroit l'endroit de l'étoffe dans lequel il seroit employé très-défectueux, attendu qu'il ne lieroit pas comme celui qui tireroit davantage; c'est précisément pour parer à cet inconvénient, que l'ouvrier, outre que ce poil est passé dans le corps, est encore obligé de le passer dans deux ou quatre lisses, n'importe qu'une lisse, s'il n'est passé que sur deux, ou que deux, s'il est passé sur quatre, puissent lever en croisant, & draper avec la chaîne, la lisse ou les deux levant alternativement aux coups de navette qui sont passés pour faire le corps de l'étoffe, en observant toujours, comme il a été dit, de ne pas faire lever celui qui doit lier, ce qu'il est aisé de prévoir en accordant l'armure avec la façon dont le poil est passé dans le corps.

Toutes ces étoffes riches sont montées ordinairement en gros-de-tours, attendu qu'il ne paroît point de fond, ce qui fait

que la chaîne pour les or eſt toujours de couleur aurore, & blanche pour les fonds argent, ce qui a donné lieu de parler de 40 portées doubles pour l'ourdiſſage, qui valent & compoſent 80 portées à fils ſimples, ſur quoi il faut obſerver, que ſi on ourdiſſoit 80 portées à fils ſimples, la quantité de croiſés que les fils donneroient, empêcheroient à l'étoffe de ſe ſerrer, puiſque dans 80 portées ſimples qui compoſent 6400, il ſe trouveroit 3200 croiſures, au lieu que dans 3200 fils doubles, il ne s'en trouve que 1600. On fait à Lyon des gros-de-tours ourdis à 60 portées ſimples; mais comme dans ce nombre de 60 portées, qui compoſent 4800 fils ſéparés, il ſe trouve 2400 croiſures, ces étoffes ne peuvent recevoir qu'une trame très-fine par rapport à ces mêmes croiſures, elles ne forment qu'un ſimple taffetas très-mince; cette obſervation eſt de conſéquence.

Pluſieurs fabriquans font aujourd'hui teindre leurs chaînes & leurs poils en blanc pour les étoffes riches, dont les plus grands ſujets (terme de fabrique) ou les principales parties ſont en argent, & lorſqu'ils veulent ſur la même chaîne faire des or, ils la jauniſſent avec du rocou, ce qui vaut à peu près autant que ſi elle étoit teinte en aurore, puiſque le fond de l'étoffe, quant à la chaîne, ne paroît pas.

Les premieres étoffes qui ont été faites dans ce goût étant montées, comme il a été dit, ſur 200 cordes, le deſſin ne pouvoit être que très-petit, attendu que le deſſinateur dans la hauteur du deſſin étoit obligé de ſe conformer à la largeur; aujourd'hui on les monte ſur des 400, ce qui fait qu'il faut des caſſins de 800, & les ſemples de même, ce qui néanmoins ne fait que 800 mailles de corps pour la chaîne, & pareille quantité pour le poil, chaque corde de rame n'ayant qu'une arcade au lieu de deux, tant pour la chaîne, que pour le poil; de façon que le deſſinateur peut s'étendre autant qu'il le juge à propos.

Le métier diſpoſé de la maniere qu'on vient de le décrire, le deſſinateur peint le liage de la façon qu'il deſire qu'il ſoit fait, en donnant à chaque partie de dorure le guillochage qui lui convient, ce qui ne pourroit pas ſe faire avec la broche, parce qu'à chaque partie de dorure, il faudroit la paſſer, ce qui, dans une étoffe de quatre lacs de dorure, donneroit quatre paſſages de broche, qui vaudroient autant que quatre lacs de plus, & avec les lacs de nuance augmenteroit conſidérablement la main d'œuvre.

Pour lire les deſſins diſpoſés pour ce genre d'étoffe, on commence ordinairement par les 200 ou 400 cordes du poil, la liſeuſe prenant toutes celles qui ne ſont pas marquées ſur le deſſin, & laiſſant celles qui le ſont à chaque lac qu'elle prend avec ſon embarbe; lorſque la liſeuſe a lu la partie du poil, elle fait couler ſon deſſin ſur l'eſcalette de 50 dixaines pour les 400, & de 25 pour les 200; après quoi elle lit une ſeconde fois les mêmes lacs en prenant les cordes qui doivent lier la dorure, ou celles qu'elle a laiſſé comme les autres, de façon que le même lac lié deux fois n'en forme cependant qu'un, & lorſqu'on le tire pour travailler l'étoffe, la corde que la liſeuſe a laiſſée en liſant la partie du poil demeure en bas & forme le liage, tel qu'il a été peint par le deſſinateur.

Si l'invention des étoffes à la broche a paru belle, celle-ci ne l'eſt pas moins: avec la broche, on pourroit la paſſer une ou deux fois; mais quand il faut la paſſer ſouvent dans un lac, le travail eſt trop alongé, au lieu que dans celle-ci le travail ſe fait à l'ordinaire, & l'on n'a pas beſoin de marches de liage; il eſt vrai que la dépenſe du métier eſt plus conſidérable, mais une fois faite il y en a pour long-temps.

Les fonds or les plus riches ont été faits dans tous les temps ſur des métiers montés en 600 cordes, conſéquemment 600 arcades & 1200 mailles de corps, ce qui faiſoit une grande réduction, quoique le papier ne fût que de 10 en 10. Depuis les inventions du guillochage, on a monté des 600 à 600 mailles, ce qui ſemble diminuer la réduction; mais en revanche, on fait le deſſin de 8 en 14, ce qui, faiſant dans la hauteur quatre coups de plus chaque dixaine, forme une réduction équivalente; la découpure eſt plus large qu'aux 400 ordinaires; le guillochage de ces étoffes ſe fait par un plus grand nombre de liſſes de poil, attendu que ſi on vouloit le faire avec un

double corps, il faudroit des rames & des semples de 1200 cordes de largeur; l'on ne désespere pas cependant que dans la suite l'on n'en vienne à bout.

Il se monte actuellement à Lyon (1753) un métier qui contiendra 1600 cordes de rame, & par conséquent autant à chaque semple, il contiendra 3200 mailles de corps; on en donnera la description quand il sera achevé. Il faut observer que l'étoffe n'aura que la largeur ordinaire, on doit penser quelle sera la réduction; on craint qu'elle ne soit trop forte pour la dorure qui ne pourra pas se serrer, excepté qu'on ne trame extraordinairement fin, ce qui pourroit occasionner une qualité trop mince dans l'étoffe.

Pour l'intelligence de l'armure du poil des étoffes à double corps, l'on observera que dans toutes les étoffes montées sur des métiers à 400 cordes; le cassin est composé de 8 rangs de 50 poulies chacun, pour contenir un pareil nombre de cordes; on commence à passer les cordes de bas en haut, ou de haut en bas, n'importe, dans une poulie de chacun des 8 rangs, savoir, une corde chaque poulie; & on continue de suite, en reprenant toujours par le même rang où l'on a commencé, jusqu'à la fin. Les planches dans lesquelles sont passées les arcades, ont également 8 trous chaque rang, pour qu'elles puissent se rapporter à ceux du cassin. Le poil, qui le plus ordinairement est passé sur quatre lisses, doit se rapporter de même aux huit mailles de corps attachées aux huit arcades, qui passent dans les huit trous de la planche, de façon que les huit premieres mailles ou boucles des quatre lisses doivent faire le rang complet des huit mailles de corps, ce qui fait deux mailles ou boucles sur chacune des quatre lisses. Le fil du second rang des mailles du corps doit également correspondre à la boucle de la premiere lisse, & continuer de même tous les fils de poil jusqu'à la fin, de sorte que le dernier fil de poil se puisse trouver sur la derniere des quatre lisses, & le premier sur la premiere. Cette précision est tellement néceslaire, que si par hazard on se trompoit d'un fil, il faudroit dépasser le tout, attendu la contrariété qui se trouveroit dans le fil du liage qui léveroit au coup de navette, dans le temps où il faudroit que la lisse le fît baisser; par la même raison le dessinateur doit avoir un grand soin que le point que forme son liage, soit placé de façon qu'il puisse correspondre & à l'armure du métier, & à celle du remettage, ou passage du fil dans les lisses, ce qui n'est pas difficile, lorsque le dessinateur entend un peu la fabrique; d'ailleurs, la ligne du dessin, c'est-à-dire, celle qui est tirée horizontalement, doit se conduire pour cette opération qui est immanquable, & qui ne le gêne point quant au goût qu'il veut donner à son liage guilloché.

L'ouvrier de son côté doit avoir une grande attention, quand il arme son métier, de ne faire lever que la seconde & la quatrieme lisse pour passer son coup de navette, si le point du liage se trouve placé sur la premiere ligne du dessin, lequel point doit correspondre à la premiere maille du corps, conséquemment à la premiere boucle de la lisse; de sorte que tous ces fils étant destinés pour le liage, ne doivent point lever au coup de navette qui sert à former le corps de l'étoffe, & à draper le poil; ainsi des autres.

Enfin le liage à double corps est si joli, que dans un même lac broché, toute la dorure, soit or lisse, soit or frisé, soit la lame or, peut être broché ou passé sans que le même liage soit égal sur aucune des parties dont le lac est composé; il en est de même de l'argent, ce qui produit une variété si surprenante, que l'étoffe paroît être composée d'autant de dorures différentes, qu'il se trouve de différens liages, ce qui produit des effets si difficiles à connoître, qu'il n'est pas possible que les fabriques étrangeres puissent pénétrer la cause de ces mêmes variétés qui se trouvent dans les étoffes riches des fabriques de Lyon.

Suite des étoffes dont la dorure est guillochée. Il vient de paroître des étoffes dont la dorure est guillochée, sans qu'elle soit travaillée à la broche, ou que le métier soit monté avec un double corps, c'est-à-dire, seulement un échantillon, dont l'auteur du mémoire a conduit le dessin & le

montage du métier, qui eſt un gros-de-tour de 40 portées à fil doublé & de quatre fils doubles chaque maille de corps, ſur un 400 cordes à l'ordinaire; il eſt vrai qu'il n'y a qu'une dorure qui puiſſe être guillochée; mais auſſi cette diſpoſition de métier eſt excellente pour tous les fonds or, dont une navette de lame eſt paſſée à travers, & dans leſquels les autres dorures qui ſont brochées ne ſont pas d'une grande conſidération pour que le fabriquant les aſſujettiſſe au guillochage.

Pour fabriquer une étoffe dans ce genre, le deſſinateur fait ſon deſſin, & peint ſon liage d'une corde, comme il ſe pratique, en lui donnant la forme du guilloché qu'il lui plaît, laquelle eſt ordinairement ſur la partie principale de la dorure. Le métier étant monté, on paſſe le coup de fond avec la navette de *ſoie*, ſoit qu'elle faſſe liſeré ou non. Elle fait liſeré ſi le deſſinateur a peint un lac particulier en petites découpures pour figurer dans le fond; ce liſeré doit être toujours de la même couleur de la chaîne; ou ſi elle eſt différente, il ne faut pas qu'elle la coupe trop.

L'on penſe bien qu'au coup de fond ſi c'eſt un liſeré, on ne fait point baiſſer de liſſe de rabat, parce que pour lors, le rabat faiſant baiſſer la moitié de la tire, ou du lac tiré, ce lac ne formeroit qu'un gros-de-tours ordinaire.

Le ſecond coup de navette que l'ouvrier paſſe eſt celui de la lame; pour lors on tire le lac qui doit faire le guilloché, qui eſt formé par les cordes que le deſſinateur a peintes dans les grands ou petits ſujets qui compoſent ce lac. Ces cordes reſtent en bas lorſque le lac eſt tiré; & ſuivant l'ancienne méthode, elles formeroient un liage de 4 fils doubles, dont chaque maille de corps eſt remplie, ce qui mangeroit ou cacheroit une partie de la dorure. Pour parer à cet inconvénient, l'ouvrier fait lever trois liſſes du gros-de-tours, qui par ce moyen, levant trois fils doubles de chaque maille de corps qui doit lier la dorure, ne laiſſent qu'un fil double ſeulement pour la lier; ce qui lui donne tout l'éclat dont elle eſt ſuſceptible de l'invention.

Comme les parties qui ne ſont pas tirées ne contiennent que le quart de la chaîne, qui n'eſt pas ſuffiſant pour cacher ou enterrer totalement la lame, ces parties forment une eſpece de gaze en dorure de la même lame; mais on peut y ſemer quelques petites fleurs liées par la corde même de la dorure, un peu plus groſſe qu'à l'ordinaire, ſi on broche de l'argent ſur un fond lamé or, ou or ſur un lamé argent, afin que la dorure qui forme la gaze dans le fond, ne tranſpire pas au travers de celle qui eſt brochée, mais pour lors la dorure brochée ne ſauroit être liée par un liage guilloché.

Mais, dira-t-on, ne pourroit-on pas faire ſur une dorure différente brochée, la même opération, qui ſe fait ſur le lac ſous lequel la lame eſt paſſée? La choſe n'eſt pas poſſible, en voici la raiſon. Les trois liſſes qui levent pour ne laiſſer qu'un fil des quatre contenus dans la maille du corps, élevent la *ſoie* qu'elles contiennent auſſi haut que le lac tiré, conſéquemment elles empêchent de choiſir la partie de dorure différente ſous laquelle doit paſſer l'eſpolin qui contient cette même dorure, on ne penſe pas même qu'il ſoit jamais poſſible de ſurmonter cet obſtacle, ce qui ſeroit cependant d'une grande conſéquence, ſi on pouvoit le vaincre; mais juſqu'à préſent il n'y a que la broche ou les doubles corps qui puiſſent produire cette perfection.

Il ne s'eſt fabriqué à Lyon qu'environ 12 aunes juſqu'à ce jour, de l'étoffe faite dans ce genre; on penſe bien que dès que cette invention ſera connue, il s'en fera d'autres; mais il n'y en a encore qu'un métier de monté; cette façon de guillocher la dorure a été ſuivie bientôt d'une autre, qui n'eſt pas moins belle. On a dit que les parties qui n'étoient pas tirées au coup de lame, ne contenoient que le quart de la chaîne, attendu que les trois liſſes de fond que l'ouvrier faiſoit lever; levoient également les trois autres quarts de cette même chaîne, ce qui faiſoit que le fond formoit par ce même quart reſtant une eſpece de gaze. Or, comme cette figure de gaze a déja été connue dans les tiſſus en lame qui ſe ſont faits l'endroit deſſus, pour la fabrication deſquels on ne

fait que lire le fond, & que quand il eſt tiré on fait baiſſer trois liſſes du rabat, les parties qui ne ſont pas tirées faiſant la figure, la partie tirée ne contenant que le quart de la chaîne, la dorure qui ſe trouvoit deſſous faiſant, par la dorure qu'elle contenoit, une eſpece de gaze, la partie qui n'étoit pas tirée, & qui faiſoit la figure, lioit la dorure avec les quatre liſſes de poil, ainſi qu'il ſe pratique, c'eſt-à-dire, que cette dorure qui n'auroit pas pu être liée, s'il n'y avoit pas eu un poil, l'étoit au moyen d'une des quatre liſſes de liage que l'ouvrier faiſoit lever ſucceſſivement à chaque coup de lame qu'il paſſoit. On a donc voulu que ce coup dont la partie forme la gaze fît une figure différente, & voici ce qui a été imaginé pour faire que cette gaze imitât parfaitement le toilé, qui ordinairement dans toutes les étoffes doit environner la figure de la lame, puiſqu'il fait le fond de l'étoffe.

On monte le métier à l'ordinaire en gros-de-tours, & on y ajoute un poil de 20 portées, ce qui fait deux fils chaque maille de corps indépendamment des 4 fils doubles de la chaîne. On fait lever la moitié du poil au coup de fond; & au coup de lame guilloché, on fait baiſſer tout le poil; de façon que ces deux fils de poil qui ſont paſſés dans chaque maille du corps, forment un ſecond liage, lequel avec le fil double de la liſſe, qui ſeule reſte baiſſée ſur ce coup, fait un friſé auſſi parfait, que s'il étoit préparé ſur le rouet à filer l'or ou l'argent.

Il paroît que ce n'eſt pas aſſez de dire que la lame paſſée, & qui ſe trouve liée par deux fils de poil & un de chaîne, paroît être un friſé parfait; il faut donner une explication qui établiſſe la certitude d'un fait auſſi ſingulier. Il eſt peu de perſonnes qui ne ſachent que le friſé or ou argent qui s'emploie dans les étoffes de fabrique, n'eſt autre choſe qu'une eſpece de cordonnet tout *ſoie*, qui ſe prépare & ſe fait ſur le rouet à filer; lorſque ce cordonnet eſt achevé on le remet ſur le rouet où on le fait couvrir par la lame comme les autres filés, après quoi on l'emploie, l'ayant levé, dans l'étoffe.

Ce friſé or ou argent n'a jamais autant de brillant que le filé uni ordinaire, attendu la quantité de *ſoie* dont il eſt compoſé, & le grain dont il eſt formé, ce qui fait que la lame ne ſauroit être couchée deſſus auſſi unimeut que ſur un filé; cette quantité de *ſoie*, la poſition de la lame ſur le grain, tantôt à droite, tantôt à gauche, forme cette variation qui en diminue l'éclat. Or, dans l'étoffe guillochée, dont le fond forme la gaze, & où le quart de la chaîne lie la lame, la diſtance qui ſe trouve d'un fil à l'autre ſur la même liſſe, qui eſt de trois fils doubles ou ſimples, eſt trop grande pour que cette lame ne donne pas plus de brillant qu'il n'en faut; pour qu'elle imite un friſé, les deux fils de poil qui ſe trouvent ajoutés par cette nouvelle invention, leſquels ſont ſéparés par deux fils doubles ou quatre fils ſimples, forment une ſeconde couverture qui cache une partie de la lame, le fil de chaîne qui lie la lame étant extrêmement tendu; pour que l'étoffe ſoit fabriquée comme il faut, on la reſſerre de façon qu'elle forme une eſpece de grain ou cordonnet qui n'ôteroit pas le brillant, ſi les deux fils de poil qui ſont à côté, dont l'un eſt ſéparé par un fil de chaîne & l'autre qui le joint, & qui ordinairement ne ſont tendus qu'autant qu'il le faut pour tenir la dorure en raiſon, ne formoient par leur oppoſition vis-à-vis ou à côté celui qui eſt extraordinairement tendu, ce grain qui compoſe le véritable friſé.

La chaîne de l'étoffe eſt compoſée de 40 portées doubles, qui valent autant pour la quantité que 80 portées ſimples. Le poil contient 20 portées ſimples, ce qui fait tous les deux fils doubles un fil de poil, conſéquemment deux fils de poil chaque maille de corps, puiſqu'elle contient quatre fils doubles de chaîne; on comprend aiſément que ſi le poil étoit deſtiné à lier les dorures ordinaires, qui n'ont pas autant de brillant que la lame, le liage ſeroit trop ſerré, & enterreroit la dorure (c'eſt le terme), il n'y a donc qu'une étoffe de cette eſpece qui puiſſe ſoutenir un poil autant garni, la chaîne, dans toutes les étoffes, doit être extraordinairement tendue pour qu'elle ſoit fabriquée comme il faut. Le poil ne doit pas être de même dans l'étoffe riche; c'eſt préciſément ce contraſte

d'extenſion qui donne la forme au friſé apparent de l'étoffe dont il s'agit, de laquelle il n'y a encore, au moment que l'on écrit cet ouvrage, qu'une aune de faite, laquelle a été examinée par des commiſſionnaires connoiſſeurs qui en ont ordonné ſur le champ, attendu la différence du prix, qui eſt de plus de 15 liv. l'aune en or, & 10 liv. en argent, s'il falloit brocher un friſé quelque fin qu'il pût être.

Il y a une obſervation très-importante à faire ſur l'armure du métier concernant ce genre d'étoffe. On a dit que l'on faiſoit baiſſer tout le poil au coup de la navette de lame, de façon qu'il s'en trouvoit un des deux qui ſont paſſés dans la maille du corps, qui joignoit le quatrieme fil de chaîne qui forme le guilloché, & l'autre en étoit ſéparé par un fil de chaîne d'une part, & deux de l'autre; or comme des deux fils de poil qui lient avec celui de chaîne, il y en a un qui a levé au coup de fond, & qui baiſſe enſuite au coup de lame, il faut que l'ouvrier ait une grande attention à ne pas faire lever au coup de fond le fil qui joint celui de la chaîne, mais bien celui qui en eſt ſéparé par deux fils, attendu que la contrariété qui ſe trouveroit dans ce fil qui joindroit celui de la chaîne qui lie, lui donnant une pareille extenſion ayant levé & baiſſé au coup de fond, ou dans un même coup, feroit un grain très-inégal, ce qui rendroit l'étoffe moins parfaite. On a dit aſſez ſouvent qu'il faut faire attention dans l'armure de toutes les étoffes en général, que le fil qui doit lier la dorure, quel qu'il ſoit, de chaîne ou de poil, ne doit jamais lever aux coups de navette qui forment le fond, afin d'éviter cette contrariété, qui eſt d'une très-grande conſéquence dans toutes les étoffes en général, & qui ne peut paſſer que dans celle-ci attendu l'effet qu'il produit.

Quoique cette armure paroiſſe difficile, l'ouvrier en viendra aiſément à bout en laiſſant la liſſe de chaîne qui doit lier lorſqu'il fait lever les trois autres, celle dont le fil joint celui de poil qui n'a pas levé au coup de fond; la choſe eſt ſimple, mais nos ouvriers la plupart ne ſont que des machines, même ceux qui veulent ſe donner pour les plus habiles.

De quelques étoffes omiſes dans le cours de cet ouvrage, telles que les batavia, les brocatelles, les florentines à ſonnettes.

Les *batavia*. On fabrique à Lyon une étoffe à laquelle on a donné le nom de *batavia*. Cette étoffe ne repréſente ni le ſatin ni le gros-de-tours; elle imite la ſerge, & dans l'armure elle ſe fait comme le raz de Saint-Maur.

Ce qui la fait diſtinguer de cette derniere étoffe, c'eſt que ſa figure & ſon travail ſont différens.

Le raz de Saint-Maur eſt noir ordinairement, & le batavia eſt de couleur différente; il eſt uni, & le *batavia* eſt à carreaux.

Pour former le carreau du batavia; toutes les cinq, ſix, ſept & huit portées d'ourdiſſage, on ourdit dix ou douze fils blancs qui ſéparent la couleur de la chaîne, & forment une eſpece de bande.

Si la diſtance d'une bande à l'autre eſt de trois pouces plus ou moins, il faut dans la fabrication tous les 3 pouces plus ou moins, paſſer une navette dont la trame ſoit blanche, auſſi c'eſt ce qui forme le carreau.

Si la bande ourdie eſt de dix fils blancs, on paſſe dix coups de navette avec la trame blanche; ſi elle eſt de douze, on en paſſe douze, & c'eſt ce qui forme le carreau.

La trame ordinaire doit être de la couleur de la chaîne: il s'en fait d'une couleur différente auxquelles on donne le nom de *batavia changeant*: mais il faut toujours les mêmes coups pour former le carreau, ſoit que les fils ſoient blancs ou d'une autre couleur, il n'importe pas. Il en eſt de même pour l'ourdiſſage par rapport aux bandes.

On fait des batavia brochés à petits bouquets détachés, chaque bouquet étant placé au milieu de chaque carreau.

La largeur du batavia eſt de deux tiers, ou de cinq huit, *ad libitum*.

La quantité de portées eſt de quarante juſqu'à ſoixante, en y comprenant les fils blancs ou de couleur qui forment les bandes.

Les batavia unis ſont montés avec quatre liſſes dont les fils ſont paſſés à col tors; celles qui ſont brochées, ſont paſſées dans quatre liſſes pour lever, & quatre de rabat pour

pour donner aux fils la liberté de lever lorſqu'on tire les lacs.

Nota. On a omis dans l'*article* des Moires, d'obſerver qu'il s'en fait à 40 portées triples, ce qui vaut autant que 120 portées ſimples. Cette façon de les monter eſt pour éviter la quantité de liſſes, parce que ces dernieres ne contiennent pas plus de mailles que ſi elles étoient montées à 40 portées ſimples ou 40 portées doubles, l'ourdiſſage étant de trois fils par boucle, ce qui ne fait qu'un fil quoiqu'il y en ait trois; conſéquemment trois fils chaque maille ou boucle de la liſſe qui ne ſont comptés que pour un.

Brocatelles. La brocatelle eſt une étoffe tramée de fil, deſtinée pour tapiſſerie. Elle eſt compoſée de 60 fils de chaîne, 10 portées de poils & un 20 de peigne, ce qui fait 6 fils chaque dent. Elle eſt montée ordinairement ſur cinq liſſes pour la chaîne, & trois pour le poil. Les liſſes de poil qui ordinairement eſt de la même couleur de la chaîne, ſont attachées de façon que le poil eſt toujours levé d'une hauteur propre à paſſer la navette, & ne forment qu'un rabat. L'enſuple de poil eſt élevée par derriere au deſſus de celui de la chaîne de maniere que l'ouverture ſe trouve faite ſans le ſecours de la marche. Cette façon de monter le métier eſt diſpoſée ainſi, afin que chaque marche n'ait qu'une eſtriviere, ſavoir une à chacune des cinq marches pour la chaîne afin de la faire lever, & une à chacune des trois liſſes de poil pour la faire baiſſer.

Cette façon de monter le métier fait qu'au lieu de trois liſſes à couliſſe pour le poil ou ſix liſſes ordinaires, ſavoir trois pour le lever, & trois pour le baiſſer, il n'en faut que trois ordinaires; & au lieu de trois eſtrivieres à chaque marche de ce poil, ſavoir deux pour le faire lever, & une pour le faire baiſſer, il n'en eſt beſoin que d'une pour le tout, la façon de tenir levé l'enſuple de poil tenant lieu de liſſe pour lever le même poil.

Cette étoffe ne ſauroit être travaillée que des deux piés, ſans quoi il faudroit 30 marches au lieu de 8, ſavoir 15 pour le coup de fond, & 15 pour le coup de tire, afin que la révolution complete du cours cauſée par la diſproportion du nombre de liſſes de chaîne & de poil ſe trouvât complete; au lieu que dans la façon de monter le métier, ainſi qu'il a été dit ci-devant, il n'en faut que huit.

Pour travailler cette étoffe, l'ouvrier paſſe un coup de fond & un coup de tire. La navette deſtinée pour le coup de fond eſt garnie d'une trame de fil toujours de la couleur de la chaîne, & celle du coup de tire eſt garnie de *ſoie* de la couleur dont ou veut le fond.

Lorſque l'ouvrier commence à travailler, il foule du pié droit la premiere marche des liſſes de ſatin, & du pié gauche celle du poil, & paſſe en plein la navette du fil; c'eſt le premier coup de navette. Pour le ſecond coup, il laiſſe aller la marche du pié droit, tient toujours le gauche ſur la liſſe de poil baiſſée, & paſſe la navette de *ſoie* deſſous le lac qui eſt tiré, qui ordinairement eſt le fond; la *ſoie* paſſée & arrêtée par la liſſe qui eſt baiſſée, forme le fond de l'étoffe, de façon que ce qui n'eſt pas tiré en fait la figure qui eſt formée par un ſatin d'autant plus beau, qu'étant tramé de fil, il enfle davantage; & étant à cinq liſſes, il a plus de brillant.

Le ſecond coup, l'ouvrier prend la deuxieme marche de ſatin & la ſeconde de poil. Le troiſieme coup, la troiſieme de ſatin & la troiſieme de poil. Le quatrieme coup, la quatrieme de ſatin, & reprend la premiere de poil. Le cinquieme coup, la cinquieme de ſatin & la deuxieme de poil. Le ſixieme, il reprend la premiere de ſatin & la troiſieme de poil; & ainſi des autres.

Florentines à ſonnettes. La florentine eſt une étoffe de *ſoie* qui ſe travaille au bouton, pour que l'ouvrier aille plus vîte. Il n'eſt perſonne qui ne ſache que de toutes les étoffes façonnées, il n'en eſt point qui ſe fabrique plus promptement que celle dont les cordages qui font lever la *ſoie*, ſe tirent avec le bouton. On a expliqué dans les *différens articles de cet ouvrage*, la façon de lire les deſſins à la réduction pour les étoffes qui ſe travaillent avec le bouton, telles que les droguets ou autres de ſemblable eſpece: cette façon de lire le deſſin épargne une quantité de fils aſſez conſidé-

rable, mais celle de la sonnette, non-seulement épargne plus de fils ou cordes de tirage que la premiere, mais encore elle soulage grandement la tireuse par sa singularité.

Les dessins de florentine sont à grandes tiges & à grandes fleurs: les uns en un lac, & les plus beaux en deux; ils portent ordinairement 40 à 50 dixaines, ce qui fait 400 boutons pour les premiers, & 500 pour les seconds en un lac ou une navette seule. Ceux qui sont en deux lacs ou à deux navettes portent le double. Il est des dessins de cette espece qui portent jusqu'à 14 ou 1500 boutons, suivant la longueur du dessin. Ces étoffes sont presque toutes montées en 400 cordes de semple & de rame. Chaque corde de rame fait lever trois mailles de corps, ce qui fait 1200 mailles & trois répétitions, ce qui vaut autant pour la réduction ordinaire que les étoffes très-riches qui sont montées en 600 cordes à l'ordinaire, avec une arcade chaque corde; au lieu que dans celui-ci chaque corde tire une arcade & demie. Dans l'étoffe riche, les dessins sont sur des papiers de 10 en 10; & dans celle-ci, ils sont sur des 8 en 10, parce qu'elle est toute *soie*, & que dans l'autre la dorure empêcheroit de serrer l'étoffe.

Lorsqu'il est question de lire le dessin, l'on examine dans les tiges les feuilles & les fleurs, dont la quantité de cordes qui doivent être prises peut aller à une certaine hauteur, sans qu'il y ait du changement, comme par exemple, à une dixaine ou deux de hauteur qui seront tirées sans discontinuer; on en fait un lac qui est placé à la droite de la tireuse, & on continue de lire les petites parties jusqu'à la hauteur où la disposition du dessin oblige de changer ce premier lac pour en lire un second; & ainsi des autres jusqu'à la fin du dessin. Quand l'étoffe est prête à être travaillée, la tireuse tire ce premier lac, & arrête le bouton tiré entre deux chevilles placées à sa droite; dans lesquelles chevilles qui n'ont de distance de l'une à l'autre qu'autant qu'il en faut pour y placer la corde qui est arrêtée par le bouton qui est au dessous, ce lac se trouvant tiré pendant le temps que les autres lacs qui sont légers se tirent, & que l'étoffe se fabrique jusqu'à la dixaine ou ligne transversale du dessin, où il faut changer ce premier lac qui, ordinairement est le plus pesant; lorsque le moment du changement arrive, le dernier lac tire une sonnette qui avertit du changement: pour lors la tireuse sort le lac arrêté entre les deux chevilles, & en place un autre pour continuer son travail.

Comme ces gros lacs sont placés en une seule ligne à la droite des autres boutons, il faut que les chevilles soient placées de façon que chaque bouton soit perpendiculaire aux deux chevilles dans lesquelles il doit être arrêté; sans quoi la tire seroit gênée: c'est pour cela que la planche des chevilles qui est de quatre pouces de largeur, doit être d'une longueur égale au rang des boutons qui contiennent le gros lac, cette planche est arrêtée solidement à une piece de bois de la hauteur de l'étai du métier, où elle forme une espece de croix, & à une distance du bouton égale à la longueur déterminée qu'il doit avoir pour tenir la *soie* levée à la hauteur nécessaire pour que la navette puisse passer.

Il est aisé de comprendre que cette façon de lire le dessin soulage beaucoup la tireuse, puisque dans un dessin de 50 dixaines, loin de tirer le gros lac 500 fois, elle ne le tire au plus que 50, même 25 ou 30, suivant la hauteur des cordes arrêtées; & encore tire-t-elle ce lac seul pour le mettre entre les deux chevilles, le surplus qui n'est pas arrêté, étant les plus petites parties à tirer qui ne sauroient la fatiguer.

Il y a encore une observation très-importante à faire sur cette façon de disposer le métier.

C'est une regle, que chaque lac ou bouton doit contenir autant de cordes de tirage qu'il y a de cordes de rame à tirer. Ces cordes qui sont d'un très-beau fil retordu coûtent 4 liv. 10 f. jusqu'à 100 f. la livre. Or, si le gros lac contient 100 ou 200 cordes plus ou moins, le bouton en doit tirer autant pour une fois seulement; s'il est poussé jusqu'à une dixaine seulement, on épargne sur 100 cordes du lac 900 cordes de moins chaque dixaine, & sur 200 cordes 1800, de trois quarts & plus de longueur chacune; ce qui, outre cette épargne

qui est considérable, dégage par cette diminution de cordes le travail qui seroit beaucoup plus gêné, si le métier contenoit ce millier nombreux de cordages qui est diminué par ce retranchement industrieux.

Les florentines sont montées à 8 lisses pour le satin & autant pour le rabat, ce qui fait 16 lisses égales en tout. Les chaînes sont depuis 60 jusqu'à 75 portées; les lisses de satin sont armées à l'ordinaire, savoir, une prise & deux laissées; celles de rabat baissent de suite; de façon que ce qui fait figure de florentine à l'endroit de l'étoffe, fait satin à l'envers; & ce qui fait satin à l'endroit, fait florentine à celui qui lui est opposé.

On ne se sert point de carrette ordinaire pour faire lever les lisses de la florentine; & au moyen de celle qui est en usage, on épargne une estriviere chaque marche où il en faut une pour lever la lisse de satin, & une pour faire baisser la lisse de rabat. Une estriviere seule fait tout le mouvement, au moyen d'une carrette fort élevée dont les alerons sont fixés horizontalement, auxquels on attache d'un côté la lisse qui doit baisser, & de l'autre celle qui doit lever; de façon qu'une seule estriviere attachée à la lisse de rabat faisant baisser la lisse d'un côté de même que l'aleron, lorsque l'ouvrier foule la marche, le fait lever du côté opposé; & par conséquent la lisse qui lui est attachée. Par exemple:

Au premier aleron d'un côté est attachée la premiere lisse de satin du côté du corps; & de l'autre la premiere lisse de rabat du côté du battant. Au deuxieme, la quatrieme de satin & la troisieme de rabat. Au troisieme, la septieme lisse de satin & la troisieme de rabat. Au quatrieme, la deuxieme lisse de satin & la quatrieme de rabat. Au cinquieme, la cinquieme de satin & la cinquieme de rabat. Au sixieme, la huitieme de satin & la sixieme de rabat. Au septieme, la troisieme lisse de satin & la septieme de rabat. Au huitieme enfin, la sixieme lisse de satin & la huitieme de rabat.

L'usage est de commencer par la deuxieme lisse de satin & celle de rabat comme elles sont marquées, en suivant le satin à l'ordinaire, pour éviter la contrariété qui se trouveroit entre la huitieme de rabat & la premiere de satin.

Il est bon d'observer encore que les carrettes dans les florentines ne sont pas placées au travers des estases comme dans les autres métiers. On les attache au plancher & en long, c'est-à-dire, parallelement aux deux estases; ensorte qu'en suivant l'ancienne méthode, il faudroit à la carrette trente alerons, tandis qu'il ne lui en faut ici que huit; il faudroit huit carquerons, au lieu qu'ici il n'y en a point; il faudroit seize estrivieres pour les huit marches, tandis qu'on n'en emploie que huit.

Machines inventées pour faciliter la fabrication des étoffes. La quantité de machines qui ont été inventées pour faciliter la fabrication de l'étoffe est considérable, attendu le peu d'utilité qui en résulte. Il en est cependant quelques-unes auxquelles on ne sauroit refuser un juste applaudissement.

Telle est, par exemple, celle qui fut inventée en l'année 1717 par Jean-Baptiste Garon, fabriquant de Lyon, ou plutôt par le sieur Jurines, maître passementier. Cette machine, qui tient lieu d'une seconde tireuse, de laquelle on ne pouvoit pas absolument se passer pour la fabrication des étoffes riches, ou celles dont la tire est extraordinairement pesante, ne coûte aujourd'hui que 7 livres 10 sous, au lieu de 45 livres que son auteur la vendoit, suivant le privilége qui lui fut accordé de la vendre seul pendant l'espace de dix années, par arrêt du conseil du mois de mai 1718. Il est vrai qu'elle revenoit à son auteur à 20, 22 livres, le surplus de son prix lui tenoit lieu de récompense. Cette machine très-utile a tellement été multipliée, qu'on ne croiroit pas trop hazarder en soutenant qu'il y en a actuellement plus de dix mille à Lyon.

Après cette machine, a paru sur les rangs celle de Falcon, imaginée en 1738. Elle lui a été attribuée, quoique Basile Bouchon en fût le premier inventeur. Cette machine, aussi inutile qu'elle a coûté de l'argent, n'est mise en pratique que par un seul fabriquant, duquel Falcon a acheté les suffrages pour la faire valoir; elle coûte à la communauté, à la ville ou à l'état environ quatre-vingt mille livres jusqu'à ce jour, en y comprenant une pension viagere de

1500 livres, dont la moitié eſt reverſible après ſa mort, ſur la tête de ſa femme. Cette penſion a été accordée en 1748. Loin de ſoulager la tireuſe, cette machine la fatigue extraordinairement, en ce qu'elle eſt obligée de travailler des piés & des mains, au lieu que ſuivant l'ancienne méthode, elle travaille des mains ſeulement. Tous les maîtres ouvriers qui ont voulu s'en ſervir, en ont été tellement ſatisfaits, que, excepté le ſeul qui a vendu cherement ſon ſuffrage à Falcon, ils ont fourni une déclaration, certifiée des maîtres gardes des ouvriers pour lors en exercice, qui contient en ſubſtance, que s'ils avoient continué de s'en ſervir, elle les auroit tous ruinés ; cette déclaration eſt du mois de janvier 1754, enſuite des ordres adreſſés à M. le prévôt des marchands de la ville de Lyon, par M. de Gournay, intendant du commerce, par ſa lettre du mois de décembre précédent, pour conſtater ſon utilité, en conſéquence d'une nouvelle demande de Falcon au conſeil d'une ſomme de 20 mille livres de gratification, & d'une augmentation de mille livres de penſion pour la rendre parfaite, comme ſi dans l'eſpace de ſeize années Falcon n'eût pas encore eu le temps de donner à ſa machine toute la perfection dont elle devoit être revêtue, eu égard aux ſommes qu'il en avoit reçues.

On ſera ſans doute ſurpris que le conſeil ait ordonné le paiement de ſommes auſſi conſidérables, & une penſion de même ponr une machine auſſi inutile ; la choſe n'eſt pas difficile à concevoir, parce qu'en cela, comme en beaucoup d'autres choſes, le conſeil eſt ſouvent trompé. Quand il s'agit de ſtatuer ſur la récompenſe d'une machine, le miniſtere envoie la requête de l'inventeur au prévôt des marchands de Lyon, pour avoir ſon avis ſur l'invention propoſée ; le prévôt des marchands communique la lettre du miniſtre ou ſon prépoſé aux maîtres & gardes de la communauté, qui bien ſouvent compoſent avec l'inventeur ; le traité étant conclu, les maîtres & gardes donnent leur avis par écrit au prévôt des marchands, qui en conſéquence envoie le ſien au miniſtre, ſur lequel la gratification eſt ordonnée. Falcon a reçu environ 50 mille livres depuis 1748 juſqu'en 1754, ſuivant ſes quittances : on penſe bien que toutes ces ſommes ne ſont pas entrées chez lui.

La machine de Falcon ne peut ſervir ni aux étoffes brochées, riches ou autres, ni aux étoffes courantes au bouton ; dans les premieres, pour un deſſin de cent douzaines ſeulement en dix lacs brochés comme elles ſe font aujourd'hui, où il faut douze mille lacs, il faudroit douze mille bandes de carton de deux pouces & demi de large, les lacs qui ordinairement ſont de fil dans les métiers ordinaires, étant de carton dans celle-ci. Il faudroit en outre au moins trois mois pour monter ce métier, au lieu de quinze jours qui ſuffiſent, même moins ſuivant l'ancienne méthode ; le carton revient auſſi cher que le fil de lac, qui dans une étoffe brochée durera dix à douze années, & dans celle-ci il ne peut ſervir abſolument qu'à un deſſin. Quand le fil de lac eſt uſé, il ſert encore à tramer des toiles groſſieres deſtinées à faire des nappes, des eſſuie-mains & des draps pour coucher les tireuſes & les compagnons du maître. Veut-on avoir toutes les machines néceſſaires pour lire le deſſin & faire les lacs, 3000 livres ne ſeroient pas ſuffiſantes pour en faire les frais, ſans y comprendre le temps perdu pour monter le métier. Veut-on augmenter ou diminuer les cordages, il faut les machines différentes ; par conſéquent les mêmes frais pour chaque métier. Veut-on faire des étoffes courantes, ou au bouton avec la même machine, on ſoutient hardiment qu'outre les frais différens & proportionnés à la quantité de cordages énoncés ci-deſſus, un bon ouvrier ne fera pas le quart de la journée. En un mot, ſi la machine & toutes les autres qui y concourent eſt diſpoſée pour un métier de quatre cens cordes à l'ordinaire, on ne ſauroit en diminuer ni en augmenter une ſeulement, qu'il ne faille faire les frais néceſſaires & énoncés ci-deſſus pour la mettre en état de travailler. Cette machine déclarée inutile & ruineuſe par les principaux membres de la communauté, a cependant été préconiſée par un très-grand machiniſte, l'un des rédacteurs du réglement du 19 juin 1744, puiſqu'elle fait un article de ce réglement, qui permet un

cinquieme métier aux fabriquans qui voudront le monter suivant la méchanique de Falcon, ce qui n'a pu faire faire fortune à cette méchanique, puisqu'elle a été proscrite par ceux qui seuls sont en état de connoître son utilité. On est bien éloigné de penser que Falcon ait acheté les suffrages, & du machiniste, & des rédacteurs du réglement; on les a cru trop délicats pour un commerce semblable.

Le conseil est aujourd'hui plus circonspect à l'égard des gratifications; l'intendant a ordre de pulvériser tous les méchanismes nouveaux en fait de fabrique pour s'assurer de leur utilité; c'est lui qui a soin de faire payer & de donner les ordonnances à ce sujet au lieu & place du prévôt des marchands qui en étoit chargé ci-devant.

On a inventé encore d'autres machines pour travailler sans tireuses; mais elles ne sont bonnes que pour des dessins de trois ou quatre dixaines; elles sont montées avec un cylindre, dont la circonférence se rapporte à la quantité de dixaines dont le dessin est composé, chaque ligne du dessin tant transversale que perpendiculaire contenant plus d'un demi-pouce, ce qui fait que pour un dessin de cinquante dixaines de large pour quatre cens cordes à l'ordinaire, il faudroit un cylindre de vingt-cinq pouces & plus de longueur, & pour cinquante dixaines de hauteur en huit, en dix seulement, cent vingt-cinq pouces de circonférence, ce qui ne feroit pas moins de quarante-deux pouces ou trois piés & demi de diametre, & encore faudroit-il que l'étoffe n'eût qu'un lac seulement: ajoutez à toutes ces inventions qu'il n'est pas possible qu'un ouvrier puisse faire seul un ouvrage, ordinairement pénible pour deux personnes, & aller aussi vîte. La tireuse d'ailleurs étant utile pendant le cours de la fabrication à beaucoup d'autres occupations toutes relatives à l'expédition de l'ouvrage; telles que celles de remonder, r'habiller les fils, changer ceux qui sont écorchés, &c. tandis que l'ouvrier est occupé à autre chose. D'où il faut conclure que toutes les méchaniques, dont le nombre est assez grand, ne sont imaginées que pour attraper par leurs auteurs quelques sommes d'argent, ce qui les rend paresseux & débauchés tout ensemble; il est vrai que l'ordre établi depuis quelque temps a produit un changement différent. On ne disconvient pas que les ouvriers qui se distinguent dans les inventions d'étoffes ne méritent récompense, toutefois en rendant l'étoffe publique de même que l'invention; mais à l'égard des méchaniques pour la fabrication de l'étoffe, si on n'avoit accordé que le privilége aux inventeurs tels que le sieur Garon, on auroit épargné des sommes considérables; parce que si la méchanique est bonne, tous les ouvriers s'en serviront; si elle ne l'est pas, elle ne mérite aucune gratification. Lorsque le privilége de dix années accordées à Garon fut expiré, on compta deux mille machines dans la fabrique, lesquelles pouvoient lui avoir procuré environ 25000 livres de bénéfice, ce qui devoit être suffisant pour son indemnité.

Modèle d'un métier d'étoffe fabriquant seul un damas à fleurs. Le bâtis de ce métier est de deux piés de longueur (non compris les alongeaux) sur huit pouces de largeur; sa hauteur est de quatorze pouces, non compris les hausses & le cassin; toute sa hauteur est de trente-sept pouces; les alongeaux sont de la longueur de vingt-deux pouces & demi.

Cette machine est posée sur un piédestal de 4 piés 2 pouces de longueur, sur 2 piés 3 pouces & demi de largeur, & 3 piés 2 pouces de hauteur. La plus grande partie des mouvemens se fait à couvert; quelques-uns sont en dedans du piédestal.

Avant d'entrer dans la description de ces mouvemens, il est à propos de faire sentir les difficultés qui se sont trouvées dans l'exécution de ce petit modele, & qui n'auroient pas lieu dans un grand métier.

Dans un grand métier, l'ensuple de devant est distante de celle de derriere d'environ 12 piés, par conséquent la *soie* qui a beaucoup d'étendue, a aussi beaucoup de ressort & prête avec facilité; dans un court espace, tel qu'est celui du petit métier, où la *soie* n'a que 2 piés 4 pouces d'étendue, elle n'a presque aucun ressort, & casse plutôt que de prêter; le peu de distance qui se trouve du drap aux lisses &

des lisses aux maillons, forme encore une très-grande difficulté pour le jeu de la *soie*; la lisse ne sauroit se lever qu'avec beaucoup d'effort, n'ayant du côté du drap que 2 pouces & demi de distance, & du côté des maillons que 4 pouces. La tire, dont une partie de la *soie* est rabattue par les lisses de rabat, & cela seulement à 4 pouces de distance, se trouve extrêmement gênée, & ne peut lever qu'avec peine. Il est aisé de juger, par toutes ces difficultés, combien il a été mal aisé de trouver des moyens qui empêchassent la *soie* de se casser; & pour que l'ouverture se trouvât assez nette pour le passage de la navette, la chaîne est de 15 portées de 80 fils (elle est divisée sur cinq ensuples) ce qui revient à 100 portées dans une largeur de damas ordinaire.

L'étoffe a trois pouces de largeur entre les lisieres; le peigne a 172 dents & 7 fils par dent, ce qui feroit 1140 dents dans un peigne en largeur ordinaire; les lisses sont au nombre de 10, 5 pour lever & 5 pour rabattre; le grand corps est de 96 maillons, 12 & 13 fils par maillon alternativement; le mouvement qui met en action toute la machine est placé au dessus de la piece sur le derriere du métier entre les deux alongeaux.

La grande roue fixée à l'essieu du premier mobile est de 7 pouces & demi de diametre & de 60 dents; cette roue fait tourner un axe de 10 pouces de longueur par le moyen d'une autre roue où elle s'engrene, dont le diametre est de 2 pouces & demi & de 20 dents, elle est fixée à l'extrémité de l'axe qui est sur la droite; cet axe est placé tout auprès de la barre d'en bas du métier; & sur le même parallele, à son autre extrémité, est fixée une roue à cheville d'un pouce 8 lignes de diametre, & de 5 chevilles distantes les unes des autres d'un pouce; cette roue fait tourner le tambour qui forme le dessin, y ayant pour cet effet 50 dents à chevilles sur l'extrémité de la circonférence à droite où la roue à 5 chevilles s'engrene. Ce tambour a 25 pouces de circonférence & 5 pouces de largeur; il a 48 divisions égales d'une ligne chacune; il est placé sur la droite du métier, vis-à-vis du cassin, au même endroit qu'occupe le tireur à un métier ordinaire. En dedans du métier, & vis-à-vis de ce tambour, est un clavier composé de 48 leviers d'une ligne d'épaisseur, chacun répondant aux 48 divisions du tambour; tous les becs de ces leviers forment entr'eux une ligne droite parallele à l'axe du tambour, mais un peu plus élevée; la circonférence de ce tambour est encore divisée en 50 parties égales d'un demi-pouce chacune, ce qui forme des lignes qui coupent à angle droit les autres 48 divisions; c'est sur ces lignes que sont arrangées (suivant la disposition du dessin) les pointes qui font baisser les leviers lorsque le tambour vient à tourner.

A 3 ou 4 lignes de distance du bec des leviers, sont attachées des cordes de laiton, qui montent perpendiculairement jusqu'aux poulies du cassin; ce cassin est double; chaque chassis contient 48 poulies; ces poulies ont deux diametres, le petit de six lignes & le grand d'un pouce & demi.

Les cordes attachées par le bas aux leviers, le sont par le haut avec des alonges de *soie* au petit diametre des poulies de la premiere chasse sur lesquelles elles roulent; de secondes cordes sont attachées & roulent sur le grand diametre; de-là elles vont gagner horizontalement & parallélement le petit diametre des poulies de la seconde chasse. Enfin de troisiemes cordes sont attachées au grand diametre, d'où elles tombent perpendiculairement jusqu'aux fourches où elles sont attachées; chaque fourche fait lever deux maillons, y ayant deux répétitions au dessin; comme les divisions de la circonférence du tambour ne sont éloignées que d'un demi-pouce, les pointes qui y sont fixées ne font baisser les leviers également que d'un demi-pouce; mais par le moyen de différens diametres des poulies, la corde qui répond aux maillons leve de 4 pouces & demi.

L'on a dit ci-dessus, que la roue qui fait tourner le tambour, n'a que cinq chevilles, distantes d'un pouce les unes des autres, tandis que celles du tambour ne le sont que d'un demi; ce qui fait que chaque dent de la roue, après avoir fait tourner le tambour d'un demi-pouce, sort de son engrenage, & décrit un autre demi-

pouce, fans toucher aux chevilles du tambour, qui reste immobile le même espace de temps qu'il vient de mettre à marcher, & qui par conséquent tient les leviers baissés, & la tire en l'air par le moyen d'un rochet qui le fixe, & l'empêche de retourner jusqu'à ce que la cheville suivante de la roue vienne reprendre une autre cheville du tambour; par ce moyen le lac ne change que tous les deux coups; la même chose se pratique dans tous les damas, la navette passe deux fois sous le même lac, mais non pas sous le même pas; les lisses changent aussi souvent que la navette passe de fois.

Sur le même axe mentionné ci-dessus, il y a encore une autre roue fixée, dont le diametre est de 2 pouces & demi, & de vingt dents; cette roue s'engrene dans un pignon de dix dents, & fait tourner un second axe; cet axe a 25 pouces de longueur, il est placé sur la même ligne & même parallele du premier, il s'étend depuis le pilier de devant, jusques & passé celui de derriere; il met en mouvement tout le reste de la machine, par le moyen de différentes roues qui y sont fixées, & qui communiquent à toutes les parties du métier. La premiere roue, qui est fixée sur cet axe, est une roue de champ de 3 pouces de diametre, & de soixante dents elle s'engrene dans un pignon de douze dents; ce pignon est fixé sur un troisieme axe de 6 pouces 10 lignes de longueur; il forme un angle droit avec le second, & passe sous la piéce tout auprès des lisses, & va communiquer au côté gauche du métier; à son extrémité est fixée une platine de 2 pouces & demi de diametre; cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à 1 pouce de distance du centre, un va-&-vient de 5 pouces & demi de longueur; ce va-&-vient se meut horizontalement, & en fait aller un autre de 6 pouces de longueur, placé perpendiculairement; une de ses extrémités est arrêtée à la barre du métier, au dessous du battant, à 2 pouces & demi de distance de la barre, il est attaché par une vis à l'extrémité de l'autre va-&-vient; il se meut donc par le haut circulairement & par vibration égale entre l'ensuple de devant & les lisses, & décrit une courbe; lorsqu'il va du côté des lisses, il pousse le battant par la barre de dessous, au côté de laquelle est une cheville qui s'accroche dans l'entaille d'un valet; ce valet qui a une bascule, tient par ce moyen le battant arrêté, jusqu'à ce que le va-&-vient, en s'en retournant, prenne par dessous le bout de la bascule, & la fasse lever; le battant qui se trouve pour lors dégagé & libre, vient frapper l'ouvrage; la chasse & le coup lui est donné par le moyen d'un ressort à boudin, qui est roulé dans un barillet; ce barillet est placé dans un support, sur la barre du métier; un des bouts du ressort tient à un des pivots de la traverse du battant, où sont assujetties les épées; ce ressort se bande à volonté, (suivant le plus ou le moins de carte que l'on veut donner à l'étoffe), par le moyen d'une vis-sans-fin, qui fait tourner une roue assujettie au barillet. A côté de la roue de champ, & sur le même axe, est fixée une espece de petit tambour, qui fait mouvoir un clavier composé de cinq leviers; ce clavier est placé en dedans du métier, & vis-à-vis du tambour; à cinq ou six lignes de distance du bec des leviers, sont attachées des cordes qui montent perpendiculairement & parallelement jusqu'à d'autres leviers, qui sont placés au haut du métier, où elles sont aussi attachées; à l'autre extrémité de ces leviers, sont attachées d'autres cordes, qui répondent aux cinq lisses qui doivent lever; au bas de ces lisses sont encore d'autres cordes qui passent & roulent sous des poulies qui sont placées dans le piédestal, & vont répondre aux lisses de rabat, qui, par ce moyen baissent lorsque les autres levent. A cinq pouces de distance du petit tambour, & sur le même axe, est fixée une roue de deux pouces de diametre, & de trente dents; cette roue s'engrene dans un pignon de douze dents; à côté de ce pignon, & sur le même pivot, est fixée une platine de deux pouces trois lignes de diametre, cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à un pouce de distance du centre, un va-&-vient de trois pouces de longueur, & lui fait par conséquent parcourir une ligne de deux pouces. Au dessous du quartier d'ouvrage, & dans le milieu de la lar-

geur du métier, eſt placée une fleche de quatre pouces & demi de longueur, & large de dix lignes par le bas; elle ſe meut ſur un pivot fixé à la barre du métier; à ſept lignes de diſtance au deſſus de ce pivot, elle a une cheville fixée, dans laquelle entre avec aiſance une piece d'acier percée à cet effet par un bout; cette piece a un pouce & demi de longueur, & environ deux lignes d'épaiſſeur; elle peut ſe plier dans le milieu, par le moyen d'une charniere; elle répond par le bas à un fort reſſort, qui tire perpendiculairement & ſur la même direction du pivot; lorſque la fleche eſt parfaitement droite, le reſſort ne tirant pas plus d'un côté que d'un autre, elle reſte en cet état; mais pour peu qu'elle ſoit pouſſée ſur la droite ou ſur la gauche, elle part avec rapidité du côté oppoſé; ſon mouvement lui eſt donné par le moyen d'un va-&-vient, dont on vient de parler ci-deſſus, qui a pour cet effet à l'extrémité oppoſée à celle qui eſt arrêtée à la platine, une ouverture en traverſe, de la longueur de quinze lignes, dans laquelle entre une vis, qui eſt fixée à la fleche; cette ouverture eſt faite afin que la fleche, lorſqu'elle eſt miſe en mouvement, puiſſe partir ſans être arrêtée par la vis, qui a la liberté de gliſſer aiſément dedans; elle ſe meut par ſon extrémité circulairement, entre deux petites piéces d'acier, qui ſont fixées à une tringle, contre leſquelles elle heurte, ce qui fait faire alternativement à la tringle un mouvement précipité de droite à gauche, & de gauche à droite, n'étant arrêtée ſur les extrémités qu'à des ſupports à pivots très-mobiles, qui répondent à deux marteaux; les têtes de ces marteaux ſont inſérées dans deux couliſſes, qui ſont placées contre les liſſes, une de chaque côté du métier; c'eſt dans ces couliſſes que l'on met la navette qui eſt chaſſée par le moyen de ces marteaux: chaque fois qu'elle paſſe, il y a un crochet qui prend la *ſoie*, & qui la couche le long du drap; le crochet a trois pouces & un quart de longueur; ſon mouvement eſt circulaire, ayant ſon extrémité oppoſée arrêtée à un pivot placé au deſſous des couliſſes. A cette même extrémité il y a un retour d'un pouce de longueur, qui forme un angle aigu. Au deſſus de la couliſſe eſt un va-&-vient, qui gliſſe le long d'une petite tringle, auquel eſt fixée une queue qui tombe dans l'angle, & qui, par ce moyen, tire & repouſſe le crochet. Ce va-&-vient ſe meut par le moyen de différens retours & cordes qui, en gliſſant ſur des poulies, aboutiſſent au mouvement que mene le battant. Au bout du même axe eſt fixé un pignon de huit dents; ce pignon s'engrene dans une roue de deux pouces huit lignes de diametre, & de quarante-huit dents; le pivot de cette roue paſſe au travers du pilier du métier; à ſon autre extrémité eſt un pignon de ſix dents, qui s'engrene dans une roue de deux pouces quatre lignes de diametre, & de quarante-huit dents; cette roue eſt fixée à un eſſieu, qui paſſe au travers de l'enſuple où ſe roule l'ouvrage; ſur le côté de cette enſuple, eſt fixé un rochet dont le cliquet eſt arrêté à la roue, ce qui donne la facilité de dérouler l'ouvrage, n'y ayant pour cela qu'à détourner une vis qui fait lever le cliquet. C'eſt par le moyen de ce rouage, que l'ouvrage ſe roule à meſure qu'il ſe fait.

Parmi les étoffes de *ſoie* on diſtingue les moires, c'eſt un gros-de-tours auquel on donne ce nom lorſqu'il a paſſé ſous la calandre. *Voyez* MOIRE.

L'analogie qui ſe trouve entre les opérations du gazier & celles des autres ouvriers en *ſoie* nous ont engagé à parler ici de la maniere dont ſe fabrique la gaze.

Le métier de gazier eſt aſſez ſemblable aux autres métiers de la fabrique des étoffes en *ſoie*, ſoit unies, ſoit figurées, & il ſe monte exactement de la même maniere; *voyez* le travail des étoffes en *ſoie*.

La partie qui diſtingue le métier de gazier des autres métiers à ourdir, eſt une liſſe qui porte de petits grains de chapelets qu'on appelle des *perles*. C'eſt cette liſſe qui, en tenant les fils de la chaîne & ceux de la trame écartés les uns des autres, empêche que la gaze unie ne ſoit une toile ou ſatin, & qui en fait une gaze.

Pour ſe mieux repréſenter ceci, que l'on s'imagine des fils horizontaux & paralleles les uns aux autres, comme ſur le métier du tiſſerand; que l'on nomme le premier de ces fils *a*, le ſecond *b*, le troiſieme *a*, le quatrieme *b*, le cinquieme *a*, le ſixieme *b*,

&

& ainsi de suite. Si vous faites lever tous les fils *a*, *a*, *a*, *a*, les fils *b*, *b*, *b*, *b*, restant horizontaux & paralleles, & que vous donniez un coup de navette pour faire passer un fil de trame; qu'ensuite vous fassiez baisser les fils *a*, *a*, *a*, *a*, & que, les laissant horizontaux & paralleles, vous fassiez lever les fils *b*, *b*, *b*, *b*, & que vous donniez un second coup de navette pour faire passer un second fil de trame; il est clair que le battant pressera l'une contre l'autre ces deux portions des fils de trame, & que vous feriez de la toile en continuant toujours ainsi. Mais si après avoir fait lever les fils *a*, *a*, *a*, *a*, laissé les fils *b*, *b*, *b*, *b*, dans la situation horizontale & parallele, donné un coup de trame, & laissé retomber les fils *a*, *a*, *a*, *a*, au lieu de lever les fils *b*, *b*, *b*, *b*, vous levez une seconde fois les fils *a*, *a*, *a*, *a*, mais en les faisant passer de l'autre côté des fils *b*, *b*, *b*, *b*; en sorte qu'au lieu de se trouver dans la situation *ab*, *ab*, *ab*, *ab*, comme au premier coup de navette, ils se trouvent au second coup de navette dans la situation *ba*, *ba*, *ba*, *ba*: il est évident que les fils *b*, *b*, *b*, *b*, seront toujours restés immobiles & paralleles, mais que les fils *a*, *a*, *a*, *a*, auront perpétuellement serpenté sur eux une fois en dessus, une fois en dessous de gauche à droite, une fois en dessus, une fois en dessous de droite à gauche, & que ces petits serpentemens des fils *a*, *a*, *a*, *a*, empêcheront les fils de trame, lancés à chaque coup de navette, de se serrer & d'être voisins, ce qui fera une toile à claire voie. Or c'est précisément là ce qui s'exécute par le moyen de la *lisse à perle* & de la *lisse à maillon*; aussi ces perles sont-elles enfilées dans des brins de fil ou de *soie* d'une certaine longueur.

Outre ces deux lisses, il y en a une troisieme au métier du gazier. Cette troisieme lisse est pour le fond. L'on distingue donc dans la fabrication de la gaze trois pas, le *pas de gaze*, le *pas de fond*, & le *pas dur*.

Voilà pour les gazes unies ce qu'il falloit savoir pour distinguer le métier & la manœuvre du gazier de tout autre ourdissage.

Quant aux gazes figurées ou brochées, elles s'exécutent comme toutes les autres étoffes figurées, tantôt à la petite tire, tantôt à la grande tire.

Les anciens faisoient aussi des gazes très-fines: celle qui étoit connue sous le nom de *gaze de Cos* étoit si déliée, si transparente, qu'elle laissoit voir le corps comme à nu; c'est pourquoi Publius Syrus appelloit ingénieusement les habits qui en étoient faits *ventum textilem* (du vent tissu). Cette gaze avoit été inventée par une femme nommée *Pamphila*, au rapport de Pline, qui dit qu'il ne faut pas frustrer cette femme de la gloire qui lui appartient, d'avoir trouvé le merveilleux secret de faire que les habits montrent les femmes toutes nues. On faisoit la *gaze de Cos* d'une *soie* très-fine qu'on teignoit en pourpre avant que de l'employer, parce qu'après que la gaze étoit faite, elle n'avoit pas assez de corps pour souffrir la teinture. C'étoit auprès de l'isle de Cos qu'on pêchoit les coquillages qui produisoient la pourpre dont on teignoit la gaze pour en rendre encore les habits plus précieux. *Voyez le dictionn. raisonné d'histoire naturelle.*

Les gazes que l'on fabrique à Paris ne le cedent pas en finesse à celles que les anciens avoient imaginées; mais la température du climat, l'élégance de la taille des femmes grecques, & la différence des mœurs, sont des raisons pour que l'habillement de gaze, qui est celui des graces & de la beauté, ait été en vogue parmi les femmes de la Grece; au lieu que la gaze ne s'emploie ici que pour les coiffures, les manchettes, &c.

Il vient de la Chine & des Indes des gazes à fleur d'or & d'argent. Parmi celles de la Chine il s'en trouve de gauffrées.

Les gazes paient les droits de la douane de Lyon, suivant leur qualité; savoir:

Les gazes avec or, trois livres dix sous de la livre, tant d'ancienne que de nouvelle taxation; les gazes sans or, quarante-quatre sous; & les gazes sans or faux & tocque fausse, seize sous.

Ceux qui fabriquent la gaze à Paris sont du nombre des ferrandiniers.

SOIE *des araignées*, M. Bon, premier président de la chambre des comptes de Montpellier, & associé honoraire de la société royale des sciences de la même ville, lut en 1709, à l'ouverture de cette acadé-

mie, un mémoire sur l'emploi que l'on pouvoit faire des fils dont les araignées enveloppent leurs œufs. Ces fils sont plus forts que ceux dont elles font leurs toiles; ils ne sont pas fortement tendus sur les œufs, de sorte que la coque qu'ils forment est assez semblable aux cocons des vers à *soie*, qui ont été préparés & ramollis entre les doigts. M. Bon avoit fait ramasser douze ou treize coques des araignées les plus communes dans le Languedoc, qui ont les jambes courtes, & qui se trouvent dans des lieux habités. Après les avoir battues pour en ôter la poussiere, on les lava dans de l'eau tiede, & on les laissa tremper dans une eau de savon mêlée de salpêtre & d'un peu de gomme arabique; ensuite on fit bouillir le tout à petit feu pendant deux ou trois heures; après cette sorte de cuisson, on les lava de nouveau, on les fit sécher, & on les ramollit un peu entre les doigts. Enfin on les carda avec des cardes beaucoup plus fines que celles dont on se sert pour la *soie*; par ce procédé on tira des coques d'araignées une *soie* d'une couleur grise assez singuliere, que l'on fila aisément, & dont le fil fut plus fin & plus fort que celui de la *soie* ordinaire : ce fil prend toutes sortes de couleurs, & on peut en faire des étoffes. On prétendoit que les araignées fourniroient plus de *soie* que les vers à *soie*, parce qu'elles sont plus fécondes; une seule pond cinq ou six cens œufs, au lieu qu'un papillon de vers à *soie* n'en fait qu'une centaine; de sept ou huit cens araignées, il n'en meurt presque aucune dans une année; au contraire, de cent petits vers à *soie*, il n'y en a pas quarante qui parviennent à faire leur coque, quelque précaution que l'on prenne pour les conserver: tandis que les œufs des araignées éclosent sans aucun soin, dans les mois d'août & de septembre, quinze ou seize jours après qu'ils ont été pondus. Les araignées dont ils sont sortis, meurent quelque temps après, & les jeunes restent dans leur coque sans manger, pendant dix à onze mois; lorsqu'elles en sortent, on les met dans des cornets de papier, & dans des pots que l'on couvre d'un papier percé de trous d'épingles, pour leur donner de l'air : on les nourrit avec des mouches.

Les coques des araignées rendent plus de *soie* à proportion de leur légéreté, que les coques des vers à *soie*; treize onces de coques d'araignées rendent près de quatre onces de *soie* nette, dont il ne faut que trois onces pour faire une paire de bas des plus grands, tandis que les bas de *soie* ordinaires, pesent sept ou neuf onces. M. Bon fit voir à la société des sciences de Montpellier, une paire de bas faits de *soie* d'araignée, qui ne pesoient que deux onces & un quart, & des mitaines qui ne pesoient qu'environ trois quarts d'once; ces bas & ces mitaines étoient aussi forts, & presque aussi beaux que ceux qui sont faits avec de la *soie* ordinaire; ils étoient d'une couleur grise, approchante du gris de souris, qui étoit la couleur naturelle de cette *soie*; mais son lustre & son éclat avoient sans doute été augmentés par l'eau de savon mêlée de salpêtre, & d'un peu de gomme arabique.

M. Bon ayant envoyé des ouvrages de *soie* d'araignées à l'académie royale des sciences de Paris, la compagnie chargea deux académiciens d'examiner la *soie* des araignées, pour savoir de quelle utilité elle pourroit être au public. M. de Réaumur fut nommé pour cet examen, & l'année suivante 1710, il rendit compte de son travail. M. Bon ayant fait voir que les araignées filoient dans certains temps de l'année, une *soie* dont on pouvoit faire différens ouvrages, M. de Réaumur se proposa de rechercher les moyens de nourrir & d'élever les araignées, & ensuite de savoir si leur *soie* pourroit être à aussi bon marché que celle des vers à *soie*; & au cas qu'elle fût plus chere, si on pourroit être dédommagé de quelque façon. On sait que les araignées se nourrissent de mouches; mais toutes les mouches du royaume suffiroient à peine, pour nourrir les araignées qui seroient nécessaires pour fournir de la *soie* aux manufactures, & d'ailleurs comment faire pour prendre chaque jour ces mouches? il falloit donc chercher une autre sorte de nourriture; les araignées mangent des cloportes, des millepiés, des chenilles, des papillons; ces insectes n'étoient guere plus aisés à trouver que des mouches; M. de Réaumur s'avisa de leur donner des vers de

terre coupés par morceaux, elles les mangerent, & en vécurent jusqu'au temps de faire leur coque: il est facile de ramasser autant de vers de terre qu'on en veut; ces insectes sont extrêmement abondans dans les champs; il faut les chercher pendant la nuit à la lumiere d'une chandelle; on en trouve en quantité dans tous les temps, excepté après les longues sécheresses. On pourroit aussi nourrir les araignées avec les plumes des jeunes oiseaux; elles mangent la substance molle qui est à l'extrémité de leur tuyau; on coupe cette extrémité par morceaux longs d'une ligne ou d'une ligne & demie; les jeunes araignées semblent préférer cette nourriture à toute autre; les rôtisseurs fourniroient beaucoup de plumes; on pourroit aussi en arracher de temps en temps aux poules & aux pigeons vivans, sans leur faire de mal. On trouveroit aussi d'autres moyens pour nourrir les araignées, & déja les vers & les plumes sont des nourritures plus assurées pour elles que les feuilles de mûriers pour les vers à *soie*: on n'a pas à craindre la gelée, & on en trouve dans tous les temps & dans tous les pays.

Il seroit donc aisé de nourrir un grand nombre d'araignées, mais on auroit bien de la peine de les élever, ou plutôt de les loger: si on les met plusieurs ensemble dans la même boîte au sortir de leurs coques, d'abord elles paroissent vivre en société; elles travaillent plusieurs ensemble à faire une même toile dans les premiers jours, on en voit aussi plusieurs qui mangent ensemble sur le même morceau de plume; mais bientôt elles s'attaquent les unes les autres, & les plus grosses mangent les plus petites: en peu de temps de deux ou trois cens qui étoient dans la même boîte, il n'en restoit plus qu'une ou deux. C'est apparemment parce que les araignées se mangent les unes les autres, qu'il y en a si peu, en comparaison du grand nombre d'œufs qu'elles pondent; car les frélons, les lézards, *&c.* ne pourroient pas en détruire un si grand nombre. Il faudroit donc, pour avoir de la *soie*, nourrir des araignées dans des lieux séparés, où chacune auroit sa case; alors il faudroit bien du temps pour donner à manger à chacune en particulier. Les vers à *soie* ne demandent pas cette précaution; d'ailleurs ils sont assez féconds puisqu'ils fournissent aujourd'hui une si grande quantité de *soie* en Europe; on pourroit encore les multiplier davantage, si on le vouloit. Reste à savoir si la *soie* des araignées est plus abondante, meilleure, ou plus belle que celle des vers.

Toutes les especes d'araignées ne donnent pas une *soie* propre à être employée; ainsi pour distinguer celles dont la *soie* est bonne, il est nécessaire d'avoir une idée générale des principales sortes d'araignées. M. Bon les divise en deux classes; savoir, les araignées à jambes longues, & les araignées à jambes courtes, & il dit que ce sont les dernieres qui fournissent la bonne *soie*. On a objecté deux choses contre cette division: il y a des araignées qui ont les jambes de longueur moyenne, c'est-là l'inconvénient des divisions méthodiques, on y rencontre toujours un terme moyen qui est équivoque; mais ce n'est pas là le plus grand inconvénient de la division de M. Bon: on pourroit au moins le parer en grande partie; pour cela il suffiroit de prendre une espece d'araignée bien connue pour objet de comparaison. Le plus grand défaut est que cette division n'est pas exacte, parce que différentes especes d'araignées vagabondes, & les grosses araignées brunes qui habitent des trous de vieux murs, n'ont point de *soie* quoiqu'elles aient les jambes plus courtes que la plupart de celles qui en donnent.

M. de Réaumur donne un autre moyen pour reconnoître parmi les araignées du royaume celles qui peuvent fournir de la *soie*: il les divise d'abord en deux genres principaux; le premier comprend celles qui courent au loin pour chercher leur proie sans tendre de toiles. M. Homberg a donné à toutes les especes de ce genre d'araignées le nom de *vagabondes*; elles ne filent guere que lorsqu'elles font la coque de leurs œufs; quelques-unes forment cette coque en demi-sphere, & la laissent collée à des pierres, ou cachée dans la terre; d'autres font leur coque ronde comme une boule, & elles la portent toujours collée à leurs mamelons. Le tissu de toutes ces coques est très-serré, & communément de couleur

blanche ou grise : on n'en peut tirer qu'une très-petite quantité de *soie*, qui n'est pas d'une assez bonne qualité pour être employée. Le second genre de la division de M. de Réaumur renferme toutes les araignées qui tendent des toiles, & il est subdivisé en quatre especes principales. La premiere comprend toutes les araignées qui font des toiles dont le tissu est assez serré, & qui les étendent parallelement à l'horizon, autant qu'elles peuvent se soutenir; telles sont les araignées domestiques, qui font leurs toiles dans les maisons, & quelques especes d'araignées des champs, dont les toiles sont posées comme celles des araignées domestiques. Dans cette premiere espece les œufs sont renfermés dans une toile assez semblable à celles qu'elles tendent pour arrêter les mouches; ainsi elle ne peut pas être employée. Les araignées qui habitent des trous dans les vieux murs sont de la seconde espece; le bord du trou est tapissé d'une toile qui se prolonge dans l'intérieur, en forme de tuyau; les fils dont les œufs sont enveloppés ne sont pas d'une meilleure qualité que ceux de la toile. La troisieme espece comprend les araignées dont les filets ne sont pas tissus comme une toile, mais seulement composés de différens fils tirés en tout sens. Cette espece pourroit être subdivisée en un grand nombre d'autres; les unes font leur coque en portion de sphere dont les bords sont collés sur une feuille; ces coques sont très-blanches, & d'un tissu serré; les araignées les couvent constamment, & se laissent emporter avec la feuille sans abandonner la coque; d'autres renferment leurs œufs dans deux ou trois petites boules rougeâtres; elles suspendent ces boules à des fils, & les cachent avec un petit paquet de feuilles séches qu'elles suspendent aussi à des fils au devant de la boule, & à quelque distance; d'autres enfin font leur coque en forme de poire, & les suspendent comme une poire le seroit par la queue. Toutes ces coques sont composées d'une *soie* trop foible pour être travaillée, excepté celles qui sont en poire; leur *soie* pourroit être employée, mais il y en a si peu qu'elle ne peut être d'aucune utilité. La quatrieme espece est celle que M. Homberg donne sous le nom d'*araignée des jardins*, où elle est fort commune, comme dans les bois & dans les buissons; elle renferme beaucoup d'autres especes différentes par leur grosseur, leur figure & leur couleur. Les œufs de ces araignées sont arrangés dans les coques de façon qu'elles ont à peu près la figure d'une sphere applatie. Les œufs de quelques-unes de ces araignées sont collés les uns aux autres dans la coque. La *soie* des coques de toutes ces araignées est d'assez bonne qualité pour être employée; il y a cependant quelques especes dont la *soie* seroit trop foible pour soutenir des métiers un peu rudes. Les premiers fils qui enveloppent les œufs sont plus tendus & plus serrés que ceux du dessus qui sont lâches comme les fils extérieurs des coques des vers à *soie*.

La *soie* des vers est toujours aurore ou blanche, on trouveroit plus de variété dans les couleurs de la *soie* des araignées; il y a du jaune, du blanc, du gris, du bleu céleste & du beau brun café. Les araignées dont la *soie* est de cette derniere couleur sont rares; on trouve leurs coques dans des champs de genêt; la *soie* en est très-forte & très-belle : les œufs sont enveloppés d'une *soie* brune qui est recouverte par une autre *soie* grise dont le tissu est plus serré que celui de la *soie* brune.

Les araignées qui sont nées au printemps font leurs coques aux mois d'août & de septembre; celles qui ont passé l'hiver les font dès le mois de mai. Les fils qui composent les coques ne different de ceux des toiles que parce qu'ils sont plus forts. Un fil d'araignée n'est plus fort qu'un autre, que parce qu'il est composé d'une plus grande quantité de petits fils au sortir des mamelons. Chaque mamelon est parsemé de plusieurs petites filieres, dont sort la liqueur qui forme les fils. Si on applique le doigt sur un mamelon pendant qu'on presse le ventre de l'araignée, il s'y attache plusieurs fils, que l'on alonge en le retirant : on en a compté plus de sept ou huit sur le même mamelon. Lorsque l'araignée se dispose à filer, si elle applique tous ses mamelons à la fois, & si elle colle chaque mamelon en entier, le fil qui en résultera sera composé d'un nombre de fils

bien plus grand qu'il ne feroit, si elle n'appliquoit qu'un seul mamelon, ou seulement une partie de ce mamelon. Les araignées qui filent la bonne *soie* ont six mamelons, dont il y en a quatre qui sont fort sensibles; les deux autres sont si petits qu'on ne peut les distinguer qu'avec une loupe.

Un fil tiré des toiles ne peut porter que deux grains sans se rompre; les fils des coques peuvent soutenir chacun le poids d'environ trente-six grains, mais un seul fil de coque de vers à *soie* porte jusqu'à deux gros & demi, c'est-à-dire, qu'il est quatre fois plus fort que le fil d'araignée: il est aussi à peu près quatre fois plus gros. Ainsi en réunissant cinq fils d'araignées en un seul, ce fil composé pourroit être aussi fort qu'un fil de vers à *soie* sans être plus gros; mais il ne seroit jamais aussi lustré; parce que les fils réunis laisseroient des vuides entre eux qui ne donneroient point de reflets. Les ouvrages que l'on a faits de fils d'araignée n'ont pas eu autant de lustre que les ouvrages de *soie* ordinaire, parce que les fils de la *soie* des araignées sont si crêpés, qu'au lieu de la devider on est toujours obligé de la carder & de la filer ensuite.

Lorsqu'on emploie cette *soie* elle paroît rendre davantage que la *soie* ordinaire à poids égal; il est aisé de trouver la cause de cette différence. Un fil de *soie* tel que les plus fins de ceux dont on se sert pour coudre, est composé d'environ 200 fils simples tels qu'on les tire de la coque. Pour qu'un fil fait de *soie* d'araignée soit aussi fort que ce fil à coudre, il faut qu'il soit composé de 36000 fils simples pareils à ceux des toiles; car en supposant qu'il n'y ait que deux mamelons qui fournissent chacun un fil simple pour composer un fil propre à faire la toile des araignées, ce fil, quoique composé de deux fils simples, est cependant dix-huit fois plus foible que le fil de la coque, comme on l'a déja vu par l'expérience rapportée plus haut: ainsi il faudra au moins trente-six fils simples, tels qu'ils sortent des mamelons, pour faire un fil de coque; de plus le fil de coque étant quatre fois plus foible qu'un fil de *soie* ordinaire, il faudra réunir 90 fils de coque, c'est-à-dire, selon notre supposition, 180 fils simples pour faire un fil de *soie* d'araignée aussi fort qu'un fil de coque de *soie* ordinaire: par conséquent s'il faut 200 de ces fils de *soie* ordinaire pour faire un fil à coudre, il faudra 36000 fils simples d'araignées pour faire un fil aussi fort que le fil à coudre. Il est impossible de réunir cette prodigieuse quantité de fils de façon qu'ils ne laissent entre eux plus de vuide qu'il n'y en a dans le fil de *soie* ordinaire: c'est pourquoi les ouvrages de *soie* d'araignée doivent être beaucoup plus épais que ceux de *soie* ordinaire pour qu'ils puissent avoir autant de force: ainsi la *soie* des araignées ne rend pas plus pour la force que la *soie* ordinaire quoiqu'elle rende plus pour le volume.

Les coques des vers à *soie* les plus fortes pesent 4 grains & les plus foibles plus de 3 grains, de sorte qu'il faut au moins 2304 vers pour faire une livre de *soie* de seize onces. Les coques d'araignées les plus grosses pesent environ un grain; ainsi il faut quatre grosses araignées pour donner autant de *soie* qu'un seul ver. De plus il y a un grand déchet dans les coques des araignées, elles sont remplies des coques des œufs & autres ordures; ce déchet est de plus des deux tiers du poids. M. Bon avoue que de treize onces de *soie* d'araignée sale, il n'en retira que quatre onces de *soie* nette: ainsi douze araignées ne donneront pas plus de *soie* qu'un seul ver. D'ailleurs s'il y a des araignées mâles & des araignées femelles, & si on suppose que le nombre des mâles égale celui des femelles, comme il n'y aura que les femelles qui puissent donner des coques, il faudra vingt araignées tant mâles que femelles pour donner autant de *soie* qu'un seul ver, & par conséquent 55296 araignées ne produiront qu'une livre de *soie*, encore faudra-t-il qu'elles soient des plus grosses de ce pays; car douze araignées qui ne seroient que d'une grosseur médiocre, par exemple, de celles que l'on trouve dans les jardins, donneront beaucoup moins de *soie*; il en faudroit 663552 pour en avoir une livre: enfin, il faudroit nourrir séparément toutes ces araignées, & donner à chacune un espace assez grand pour qu'elle y pût tendre sa toile.

Tous ces inconvéniens rassemblés rendront la *soie* des araignées beaucoup plus chere que celle des vers. Au reste, on pourroit peut-être les prévenir. Si on avoit des araignées beaucoup plus grosses que les nôtres, elles donneroient plus de *soie ;* on en trouveroit dans les pays étrangers, sur-tout en Amérique, & il y a lieu d'espérer de les élever ici aussi facilement que les vers à *soie* qui y ont été apportés de fort loin. Quoi qu'il en soit, c'étoit beaucoup de découvrir que la *soie* des araignées fût d'assez bonne qualité pour être employée dans les manufactures. M. Bon l'a prouvé clairement en montrant au public des ouvrages faits avec cette *soie. Mémoires de l'académie royale des sciences, année* 1710, *examen de la* soie *des araignées par M. de Réaumur, p.* 386.

BLANCHIR LA SOIE, (*Manufact.*) La *soie* encore toute crue est mise dans une poche ou sac de toile claire, qu'on jette dans une chaudiere, remplie d'eau de riviere bouillante, dans laquelle on a fait fondre de bon savon de Gènes, ou de Toulon.

Après qu'on a fait bouillir la *soie* dans cette eau l'espace de deux à trois heures ; & que le sac où elle a été renfermée y a été retourné & remué plusieurs fois, on la retire pour la battre & la laver dans l'eau froide ; & quand elle a été ainsi bien lavée & battue, on la tord légérement, puis on la rejette une seconde fois dans la chaudiere pleine d'eau froide, mêlée de savon, & d'un peu d'indigo.

C'est cet indigo qui donne l'œil bleuâtre qu'on remarque ordinairement dans les *soies* blanches.

Après que la *soie* a été tirée de cette seconde chaudiere, on la tord bien fort avec une cheville de bois, pour exprimer toute l'eau & le savon ; ensuite on la secoue pour la détordre & en séparer les brins, & on la suspend en l'air dans une espece d'étuve faite exprès, qu'on appelle un *soufroir*, à cause du soufre qu'on y brûle.

C'est la vapeur de ce minéral qui achéve de donner le dernier degré de blancheur à la *soie*.

Maniere de blanchir les étoffes de laine. Il y a trois façons de blanchir les étoffes de laine.

La premiere se fait avec l'eau & le savon ; la seconde, avec la vapeur du soufre, & la troisieme, avec la craie, l'indigo & la vapeur du soufre.

Blanchir au savon & à l'eau. Après que les étoffes sont sorties du moulin à foulon, on les met dans l'eau de savon un peu chaude, dans laquelle on les foule de nouveau à force de bras sur une fouloire de bois ; ce qui achéve de leur donner le blanchiment que le moulin à foulon n'avoit fait que commencer.

Quand les étoffes ont été suffisamment foulées à bras dans cette eau de savon, on les lave dans l'eau claire, & on les fait sécher.

Cette façon de blanchir les étoffes de laine, est celle qu'on appelle la naturelle.

Blanchir en soufre. On commence par bien laver & dégorger les étoffes dans l'eau de riviere, puis on les met sécher sur des perches ; & lorsqu'elles sont à demi-seches, on les étend dans une espece d'étuve bien fermée, dans laquelle on fait brûler du soufre, dont la vapeur venant à s'étendre, s'attache petit à petit sur toute l'étoffe ; ce qui lui donne ce beau blanchiment qu'on appelle communément *blanchiment de Paris*, parce que c'est à Paris où il s'en fait le plus de cette sorte.

Blanchir avec la craie, l'indigo & le soufre. Lorsque les étoffes ont été bien lavées & dégorgées dans l'eau claire, on les jette dans un baquet rempli d'eau froide, dans laquelle on a fait détremper de la craie avec un peu d'indigo ; & après que ces étoffes ont été bien maniées & agitées dans cette eau, on les en retire, pour les laver de nouveau dans une eau pure & claire, au sortir de laquelle on les fait sécher à demi sur les perches, puis on les met sur l'étuve pour leur faire prendre la vapeur ; ce qui achéve de les *blanchir* parfaitement. (+)

SOIE, (*Chymie, Pharm. Mat. méd.*) la nature chymique de la *soie* est spécialement exposée à l'*article* SUBSTANCE ANIMALE. *Voyez cet article.*

Quelques pharmacologistes ont compté la *soie* crue donnée en substance, & sans avoir éprouvé le feu chymique, parmi les cordiaux : & ils ont estimé cette vertu par celle du sel volatil qu'on en retire par la

violence du feu. C'eſt la même erreur que celle qui a érigé la corne de cerf & la vipere en ſudorifiques, *voyez* VIPERE & *l'article* PRINCIPE (*Chymie*); la *ſoie* n'eſt point cordiale, la *ſoie* n'a point de vertu médicamenteuſe.

On a employé en pharmacie, l'alkali volatil & l'huile empyreumatique de *ſoie*. Le premier principe entre, par exemple, dans les gouttes d'Angleterre céphaliques ou gouttes de Goddard. A la bonne heure, car ce produit de l'analyſe animale a des vertus médicamenteuſes très-réelles & très-énergiques: mais il faut qu'on ſe ſouvienne que l'alkali volatil de *ſoie* n'a abſolument que les propriétés médicinales connues des alkalis volatils animaux.

La cendre de *ſoie* eſt comptée parmi les *remedes* mondificatifs; c'eſt un pauvre remede & qui eſt auſſi fort peu uſité. (*b*)

SOIE, (*Coutelier.*) c'eſt la queue d'une lame de couteau de table; la *ſoie* eſt ſéparée de la lame par la moitié.

SOIE, *en terme de Vergetier;* c'eſt le poil dont les ſangliers ou les porcs ſont couverts. On tire beaucoup de *ſoie* de ſanglier de Moſcovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck, *&c.*

SOIERIE, ſ. f. (*Comm.*) nom ſous lequel on renferme tout ce qui appartient au commerce en *ſoie*. *Voyez* SOIE.

SOIF, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt l'appétit des fluides; il ne faut point croire que ce qui eſt la ſource de la *ſoif* ſoit auſſi la ſource de la faim; ſouvent cette derniere ſenſation n'eſt pas accompagnée de la *ſoif*, & ſouvent on l'éprouve dans le temps qu'on a le moins d'appétit. Elle a ſon ſiége non-ſeulement dans l'eſtomac, mais dans l'œſophage, dans le pharynx & dans toute la bouche.

Son origine n'eſt pas facile à développer; mais en général il paroît que la *ſoif* provient d'une certaine chaleur qui s'excite dans l'eſtomac par différentes cauſes; les principales ſont les alimens chauds, les vins ſpiritueux, les liqueurs fortes, les aſſaiſonnemens aromatiques, le violent exercice, la chaleur de la ſaiſon, le crachement exceſſif des gens pituiteux, phthiſiques, mélancholiques; *&c.*

Si donc 1°. le goſier n'eſt pas humecté, la *ſoif* ſe fait ſentir, parce que les vaiſſeaux étant ſecs ſe retréciſſent, & augmentent par-là le mouvement du ſang; c'eſt à cauſe de cette ſéchereſſe, que les phthiſiques ont la paume de la main fort chaude après le repas.

2°. S'il y a des matieres gluantes dans l'eſtomac, la *ſoif* peut ſurvenir, parce que ces matieres qui ont de la viſcoſité, ſont un effet de la chaleur, & quelquefois elles ſuppoſent un ſang privé de ſa lymphe; quand le ſang n'a pas d'humeur aqueuſe, il eſt épais, & alors il ne peut pas paſſer librement par les vaiſſeaux capillaires, il gonfle donc les arteres qui doivent en conſéquence battre plus fréquemment & plus fortement, ce qui ne ſauroit arriver que la chaleur ne s'augmente.

3°. Les ſels, les matieres âcres, ou les corps qui contiennent beaucoup de feu doivent cauſer la *ſoif*, car toutes ces ſubſtances mettent en mouvement les parties ſolides, & y excitent par conſéquent de la chaleur.

4°. Dans les fievres, la *ſoif* ſe fait ſentir avec violence, la raiſon n'eſt pas difficile à trouver; les fievres ne ſont cauſées que par un excès de mouvement, les arteres étant bouchées ſe gonflent; il faut donc qu'elles battent plus fortement & plus fréquemment, & que par-là il ſurvienne plus de chaleur.

5°. Dans l'hydropiſie, l'on ſent une *ſoif* violente, cela vient de ce que la partie aqueuſe du ſang reſte dans l'abdomen; il n'y aura donc qu'un ſang épais dans les autres parties, cette épaiſſeur cauſera néceſſairement de la chaleur; d'ailleurs l'abdomen étant rempli d'eau, les vaiſſeaux ſanguins ſont fort comprimés, le ſang coule donc en plus grande quantité vers les parties ſupérieures; de-là il ſuit que le mouvement & la chaleur y ſont plus conſidérables, & qu'il arrive ſouvent des hémorrhagies aux hydropiques.

6°. On voit par ce détail que c'eſt un mauvais ſigne, comme dit Hippocrate, que de n'avoir pas *ſoif* dans les maladies fort aiguës; cela marque que les organes deviennent inſenſibles, & que la mort n'eſt pas éloignée. L'origine de ce dégoût pour les fluides, vient du reſſerrement des vaiſ-

ſeaux lactées ; il faudroit alors employer quelque liquide très-humectant, auquel le malade ſe porteroit plus volontiers.

La cauſe finale de la *ſoif*, eſt de nous avertir des vices du ſang, de ſa diverſe acrimonie, de ſon épaiſſiſſement, de ſon inflammation ; du deſſéchement du pharynx, de l'œſophage & du ventricule, deſſéchement qui arrive toutes les fois que les glandes ceſſent de filtrer un ſuc doux & muqueux.

Entre les quadrupedes qui peuvent le plus ſupporter la *ſoif*, on n'en connoît point qui jouiſſent de cet avantage comme le chameau ; car même dans les pays brûlans, ils ſupportent la *ſoif* des ſemaines entieres. Cet animal a dans le ſecond de ſes quatre ventricules pluſieurs cavités faites comme des ſacs, qui ſelon quelques phyſiciens pourroient être les réſervoirs où Pline dit que les chameaux gardent fort long-temps l'eau qu'ils boivent en quantité quand ils en trouvent dans les déſerts.

Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que l'homme n'a pas le même bonheur, & que quand il ne peut ſatisfaire à ce beſoin preſſant, cet état eſt ſuivi au bout de quelques jours de l'inflammation du ventricule, de la fievre, du reſſerrement de la gorge, & de la mort. C'eſt un tourment inexprimable, par lequel on recherche dans le ſecours de l'eau ou de toute autre liquide, le remede au mal qu'on endure ; on donneroit alors un royaume pour un verre d'eau, comme fit Lyſimaque.

Il n'y a, dit l'amiral Anſon, dans ſon voyage de la mer du Sud, que ceux qui ont ſouffert long-temps la *ſoif*, & qui peuvent ſe rappeller l'effet que les ſeules idées de ſources & de ruiſſeaux ont produit alors en eux, qui ſoient en état de juger de l'émotion avec laquelle nous regardâmes une grande caſcade d'une eau tranſparente, qui tomboit d'un rocher haut de près de cent piés dans la mer, à une petite diſtance de notre vaiſſeau. Ceux de nos malades qui n'étoient point à l'extrémité, quoiqu'alités depuis long-temps, ſe ſervirent du peu de force qui leur reſtoit, & ſe traînerent ſur le tillac pour jouir d'un ſpectacle ſi raviſſant. (*D. J.*)

Soif, (*Lang. franç.*) ce mot au figuré déſigne une grande paſſion, un deſir vif, inquiet, & ardent de quelque choſe ; il s'emploie dans le ſtyle noble, la *ſoif* de l'or, la *ſoif* des honneurs, la *ſoif* de la gloire. L'évangile dit, que ceux qui ont *ſoif* de la juſtice ſont bienheureux ; c'eſt une belle idée. La poéſie s'eſt enrichie de ce mot.

Cette ſoif *de régner que rien ne peut éteindre.*
Rac. Iphig. act. 4, ſc. 4.

Perfides, contentez votre ſoif *ſanguinaire.*
Iphig. act. 5, ſc. 4.

Vous brûlez d'une ſoif *qu'on ne peut étancher.*
Deſpréaux.

(*D. J.*)

SOIGNIES, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Hainaut, au comté de Mons, ſur la riviere de Senne, à quatre lieues au nord-oueſt de Binche, & à ſept au ſud-oueſt de Bruxelles, près d'une forêt de même nom qui a ſept lieues de circuit.

Cette ville eſt nommée *Sonegiæ* dans les anciens titres, & c'eſt de *Sonegiæ* qu'on a fait *Soignies*. Elle a un chapitre ſéculier, un couvent de capucins, un de ſœurs-griſes, & les PP. de l'oratoire y ont une maiſon depuis 1629. *Long.* 21, 45 ; *lat.* 50, 31. (*D. J.*)

SOIN, ſ. m. (*Gramm.*) attention qu'on apporte à quelque choſe. Ayez *ſoin* de ces effets. Je confie la conduite de ma maiſon à vos *ſoins*. Cet ouvrage eſt travaillé avec *ſoin*, ou ſoigné. J'ai l'eſprit embarraſſé de mille *ſoins* ou ſoucis. Combien de *ſoins* inutiles ne lui ai-je pas rendus ? J'en ſuis avec elle aux petits *ſoins*. On dit *ſoigner* pour avoir ou prendre *ſoin* ; *ſoigneux*, de celui qui a *ſoin*.

SOIR, ſ. m. (*Gram.*) intervalle de la journée qui comprend la fin du jour & le commencement de la nuit. En hiver, les ſoirées ſont longues.

Soir, (*Médecine.*) ce temps de la journée mérite une certaine attention de la part des médecins, ſoit par rapport aux changemens qui arrivent alors dans les maladies, ſoit à cauſe des remedes qu'il convient de preſcrire ou d'éviter. Les redoublemens de la plupart des fievres ſe font le *ſoir* ; c'eſt vers le temps du coucher du ſoleil que

les malades commencent à devenir plus inquiets ; le malaise augmente ; les douleurs sont plus sensibles; souvent ils entrent alors dans l'agonie ; quelques-uns ayant pendant le jour retenu un dernier souffle de vie, prêt à échapper, sont morts dans l'instant que le soleil a cessé d'éclairer l'horizon. Ces effets dépendroient-ils d'une action particuliere, ou de l'influence de cet astre lumineux? Animeroit-il par sa présence la machine? augmenteroit-il le ressort & le jeu des organes? vivifieroit-il en un mot, également les hommes, les animaux & les plantes? & en disparoissant, donneroit-il lieu à cette espece d'affaissement qui produit le sommeil varié des êtres organisés & vivans, qui prive la plupart des plantes de leur éclat, qui les flétrit, & qui fait cesser l'exercice des sens & des mouvemens dans presque tous les animaux? *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Ou bien pourroit-on attribuer ces effets à la façon de vivre la plus généralement suivie par les hommes, à la fatigue du jour, à l'état de veille qui doit nécessairement lasser les organes, aux alimens qu'on prend, *&c*? Si ces causes influent, elles ne sont pas du moins générales, & l'on observe que dans les fievres lentes, les quotidiennes, les redoublemens ne viennent pas moins le *soir*, quoique le malade ait dormi tout le jour, & observé une diete rigoureuse. Cependant on ne doit pas tout à fait exclure leur action, qui se rend sensible chez ces personnes qui font du jour la nuit, & de la nuit le jour; pour qui le *soir* est matin, & le matin est *soir*; leur machine se plie insensiblement à ce pervertissement de l'ordre naturel. Le physique & le moral sont chez elles asservis à peu près aux mêmes loix, ou au même défaut de loix. Les maladies qui viennent en foule les assaillir sous ces lambris dorés, semblent s'y conformer, elles ne ressemblent jamais avec la même uniformité aux mouvemens du soleil, dont l'usage est souvent peu connu dans ces appartemens retirés, fermés à la clarté du jour, & uniquement éclairés par la brillante & flatteuse lueur des flambeaux multipliés. Les redoublemens s'y font plus souvent sentir le matin que le *soir*, & dans l'administration des remedes le médecin est souvent obligé de se servir de leur mesure pour distinguer les temps de la journée.

Lorsque la nécessité n'est pas pressante, lorsqu'il est libre au médecin de choisir un temps de la journée pour faire prendre quelque remede, sur-tout des purgatifs, il les prescrit ordinairement le matin. *Voyez ce mot*. Le malade alors plus tranquille, fortifié par le sommeil de la nuit, en supporte mieux l'effet, & en éprouve plus de soulagement; on évite de donner ces remedes le *soir*, à cause de la révolution que nous avons dit arriver alors assez communément dans la maladie, qui s'opposeroit au succès entier du médicament. D'ailleurs l'agitation que procure le remede, l'excrétion qu'il doit occasionner, empêcheroit le sommeil de la nuit. Les secours qui semblent plus appropriés le *soir*, sont les saignées à cause du redoublement, ou de l'agitation plus grande qui se fait alors, les vésicatoires & les cordiaux, pour prévenir ou dissiper un affaissement que l'absence du jour & le sommeil pourroient augmenter. Dans d'autres cas les calmans, les narcotiques indiqués pour préparer une nuit plus tranquille, pour procurer un sommeil qui rétablisse les forces, pour diminuer une excrétion trop abondante qui s'y opposeroit, & enfin pour réparer les mauvais effets qu'un purgatif ou un émétique, donné dans la journée, manque rarement d'occasionner. Pour remettre la machine dans l'équilibre & l'assiette naturelle, dont ces remedes l'avoient tirée, Sydenham étoit fort dans l'usage de donner un parégorique le *soir* du jour qu'il avoit purgé ses malades; beaucoup de praticiens ont suivi cette méthode, dont ils se sont bien trouvés. (*m*)

SOISSONS. (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Soissonnois, sur la riviere d'Aisne qu'on y passe sur un pont de pierre. Elle est assez grande, peuplée & située dans un vallon agréable & fertile, à 12 lieues d'Amiens, & à 22 de Paris. Quoique ses dehors soient charmans, ses rues sont généralement étroites, & ses maisons mal bâties. Il y a dans cette ville un intendant, bureau des finances, présidial, élection, maréchaussée, jurisdiction des juges-consuls, & maîtrise des eaux & forêts. Les PP.

de l'oratoire occupent le collége. On voit quelques abbayes d'hommes dans cette ville, entre autres celle de S. Jean qui eſt chef d'ordre & l'unique. L'abbaye de filles, ordre de S. Benoît, appellée *l'abbaye de Notre Dame*, eſt très-riche. On remarque dans ſon égliſe deux tombeaux de marbre aſſez antiques, qui ont chacun cinq à ſix piés de longueur, & trois de hauteur. L'un de ces tombeaux paroît être celui de quelque chrétien riche & illuſtre; & l'autre eſt celui de quelque homme de guerre.

L'évêché de *Soiſſons* eſt très-ancien; ſon évêque eſt le premier ſuffragant de Rheims, & a droit de ſacrer nos rois au défaut de l'archevêque; ce qui a été pratiqué au ſacre de S. Louis, & à celui de Louis XIV. Il eſt vrai que la cérémonie de ce ſacre ne ſe fait dans l'égliſe métropolitaine de Rheims, par l'évêque de *Soiſſons*, que ſous l'autorité & avec la permiſſion du chapitre. Le revenu de l'évêché de *Soiſſons* eſt de 15 à 20000 livres. Son diocèſe compte près de 400 paroiſſes, & 23 abbayes tant d'hommes que de filles. Le chapitre de l'égliſe cathédrale eſt nombreux, & les canonicats ſont un peu meilleurs depuis la ſuppreſſion qu'on a faite de onze prébendes. *Long.* 20, 59; *lat.* 49, 22.

Soiſſons, en latin *Auguſta Sueſſionum*, a pris, comme on voit, ſon nom des peuples *Sueſſiones*. Elle s'appelloit auparavant *Noviodunum*, & elle étoit célebre du temps de Jules-Céſar, qui remarque que Divitiacus ſon roi, avoit été un prince illuſtre & puiſſant. Ce fut Auguſte qui abolit le nom de *Noviodunum* qu'avoit cette ville, pour lui donner le ſien.

Dans nos temps modernes Louis XIV a érigé à *Soiſſons* une académie de beaux eſprits, par des lettres patentes enregiſtrées au parlement, le 27 juin 1675. En effet, elle a produit de temps en temps des gens de lettres de mérite.

Héricourt (Julien de), né dans cette ville, occaſionna l'établiſſement de l'académie de *Soiſſons*. Son petit-fils, *Louis d'Héricourt*, s'eſt diſtingué dans le barreau de Paris, & a mis au jour un livre fort eſtimé, ſur le droit eccléſiaſtique françois.

Les théologiens ſavent aſſez que Paſchaſe Ratbert, abbé de Corbie, dans le neuvieme ſiécle, étoit de *Soiſſons*. Il ſe rendit illuſtre par un grand nombre d'ouvrages que le P. Sirmond a recueillis, & publiés pour la premiere fois à Paris, en 1618, en un volume *in-folio*. Le *traité* de Paſchaſe, *du corps & du ſang de notre Seigneur J. C.* excita dans ſon temps, & a cauſé depuis, de grandes conteſtations qu'il eſt inutile de réveiller.

Robbe (Jacques), connu par ſes ouvrages de géographie, naquit à *Soiſſons* en 1643, & y eſt mort en 1721. Il a fait deux diſſertations qui n'ont pas été imprimées. Dans la premiere, il prétend que le *Bibrax oppidum Rhemorum*, dont parle Céſar, eſt la ville de *Laon*. L'autre diſſertation traite du lieu où ſe donna en 593, la fameuſe bataille de True (ou Trauſſi), dans le Sueſſonnois, ſous Clotaire II. M. Robbe croit que ce lieu appellé en latin *Truecius*, dans les *geſta Francorum*, *c. xxxvj*, eſt *Prêle* ſur l'Aiſne, village au nord de Braine.

Suſſannau (Hubert), poëte & humaniſte, naquit à *Soiſſons*, en 1514, publia quelques traités de grammaire, & des poéſies latines qui furent aſſez bien reçues.

Voilà pour les gens de lettres. Ajoutons un mot d'un homme célebre dans l'hiſtoire de France, & qui mourut à *Soiſſons* en 1611, à l'âge de 57 ans, je veux parler de *Charles de Lorraine*, duc de Mayenne, frere de Henri duc de Guiſe. Il fut long-temps jaloux de la réputation de ce frere, dont il avoit toutes les grandes qualités à l'activité près. Nourri comme le duc de Guiſe dans les alarmes, il ſuccéda à ſa gloire ainſi qu'à ſes deſſeins. L'un donnoit beaucoup au hazard, & l'autre à la prudence; l'un étoit trop hardi, l'autre trop meſuré; le premier promettoit tout & tenoit peu, celui-ci promettoit rarement & ne manquoit guere à ſa parole. Dès que le ſceptre de la ligue eut paſſé dans ſes mains, il ſut long-temps, par une ſage politique, réunir ſous ſes loix les diverſes factions des eſprits; & s'il n'eût pas trouvé dans ſa propre famille des rivaux qui lui diſputoient la couronne de France, on ne doute guere qu'il n'eût réuſſi à la mettre ſur ſa tête. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SOISSONS, (*Académ. de*) ſociété littéraire établie à *Soiſſons*, ſous la protection

du cardinal d'Eſtrées, par lettres patentes du roi en 1674.

Avant qu'elle eût reçu cette forme munie de l'autorité royale, & dès l'an 1650, les premiers qui ont compoſé cette compagnie, s'aſſembloient réguliérement une fois la ſemaine, conféroient enſemble de leurs études, ſe communiquant leurs lumieres, & corrigeant enſemble leurs compoſitions: encouragés à ces exercices par les liaiſons qu'ils avoient avec pluſieurs membres de l'académie françoiſe, qui leur donnerent la penſée de former une académie, en ſorte qu'on peut la regarder comme fille de l'académie françoiſe avec laquelle elle conſerve des liaiſons très-étroites.

L'académie de *Soiſſons* a preſque les mêmes ſtatuts & les mêmes uſages que l'académie françoiſe. Le nombre de ſes membres eſt fixé à 20, & elle doit toujours prendre un protecteur du corps de l'académie françoiſe, à laquelle elle envoie tous les ans pour tribut, une piece de ſa compoſition. La perfection de la langue françoiſe, l'éloquence, les belles-lettres & l'hiſtoire, ſont les objets de ſes études; & pour marquer encore davantage ſes rapports avec la premiere de nos académies, elle a pris pour deviſe un aiglon qui s'éleve vers le ſoleil à la ſuite d'un aigle, avec ces mots: *maternis auſibus audax.* Si quelque membre de l'académie françoiſe ſe trouve à *Soiſſons*, les académiciens de cette derniere ville le prient de préſider à leurs aſſemblées; & de ſon côté l'académie françoiſe admet dans les ſiennes les académiciens de *Soiſſons*, leur permet d'y prendre ſéance, & demande leur avis ſur les matieres qu'on y agite.

En 1734 M. de Laubrieres, alors évêque de *Soiſſons*, fonda un prix annuel, qui doit être diſtribué à celui qui remplira le mieux, au jugement de l'académie, un ſujet qu'elle propoſe ſur quelque ſujet d'hiſtoire ou de littérature. Ce prix eſt une médaille d'or de trois cens livres.

SOISSONNOIS, LE, (*Géog. mod.*) pays de France qui faiſoit autrefois partie de la province de Picardie, & qui eſt à préſent uni au gouvernement militaire de l'iſle de France. Il eſt borné au nord par le Laonois, au midi par la Brie, au levant par la Champagne, & au couchant par le Valois. Il comprend une partie de terrein qu'occupoient anciennement les *Sueſſiones.* Il a depuis ſuivi le ſort de Soiſſons ſa capitale. C'eſt un pays fertile en grains, en prairies & en bois. La riviere d'Aiſne le traverſe. (*D. J.*)

SOIXANTE, (*Arithmét.*) nombre pair compoſé de ſix dixaines, ou de dix fois ſix, ou de cinq fois douze, ou de douze fois cinq, ou de quinze fois quatre, ou de quatre fois quinze, ou de vingt fois trois, ou de trois fois vingt, ou de deux fois trente, ou de trente fois deux; ainſi que ſix ſoit multiplié par dix, ou que dix le ſoit par ſix, ou que cinq par douze, ou douze par cinq, ou quinze par quatre, ou quatre par quinze, ou vingt par trois, ou trois par vingt, ou trente par deux, ou deux par trente: cela ne produiroit jamais que *ſoixante.* Le nombre de *ſoixante* multiplié par lui-même, produit 3600. En chiffre commun ou arabe, *ſoixante* s'écrit 60; en chiffre romain de cette maniere LX; & en chiffre françois de compte & de finance, lx. On dit *ſoixante* & un, *ſoixante*-deux, *ſoixante*-trois, & ainſi de ſuite juſqu'à quatre-vingt. *Irſon.* (*D. J.*)

SOIXANTER, v. act. (*Jeu de piquet.*) compter ſoixante points, faire un ſoixante, un pic; ce qui ſe dit de celui qui a la main lorſqu'il compte juſqu'à trente points de ſuite en jouant les cartes, avant que le joueur qui eſt dernier ait fait aucune levée ni rien compté. *Acad. des jeux.* (*D. J.*)

SOIXANTIEME, ſ. m. (*Arithmétiq.*) en matiere de fractions ou nombres rompus, un *ſoixantieme* s'écrit ainſi $\frac{1}{60}$. On dit auſſi un *ſoixante-unieme*, un *ſoixante & deuxieme*, un *ſoixante & troiſieme*, &c. & ces différentes fractions ſe marquent de même que celle ci-deſſus, avec cette différence néanmoins que l'on met un 1, un 2, un 3 au lieu du zéro qui ſuit le 6: ce qui ſe pratique de cette maniere $\frac{1}{61}$, $\frac{1}{62}$, $\frac{1}{63}$, *&c.* On dit encore $\frac{3}{60}$, $\frac{5}{60}$, $\frac{7}{60}$, *&c. Irſon.* (*D. J.*)

SOK *ou* SOC, ſ. m. (*Comm.*) meſure des longueurs dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. C'eſt la demi-coudée. Deux keubs font un *ſok*; douze nions font le keub, & chaque nion contient huit

grains de riz non battu, c'est-à-dire, neuf de nos lignes. Au dessus du *sok* sont le kene, le voua, le sen, le jod & le rôé-nung, qui contient deux mille vouas ou tonis. *Voyez* KEN, VOUA, *&c.* *Dictionnaire de commerce & de Trévoux.*

SOKIO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) C'est un très-grand arbre du Japon, dont les feuilles sont fort longues, & ont plusieurs lobes. Ses branches sont longues & minces. Kœmpfer est porté à croire que c'est l'arbre de la casse.

SOL, s. m. (*Architect.*) Ce terme, dérivé du latin *solum*, rez-de-chaussée, signifie dans la coutume de Paris, *art.* 187, la *propriété du fonds d'un héritage.* Ainsi il est dit dans cette coutume, que qui a le *sol* a le dessous & le dessus, s'il n'y a titre contraire. Ceux qui bâtissent sur le fonds d'autrui pour en jouir un certain nombre d'années, n'ont que le dessus. *Daviler.* (*D. J.*)

SOL *ou* SOU, s. m. (*Monnoie.*) Ce mot signifie tantôt une monnoie réelle & courante, & tantôt une monnoie imaginaire & de compte. Le *sol* monnoie courante, est une petite espece faite de billons, c'est-à-dire, de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, suivant les lieux & les temps. Le *sol* de France a d'abord été fabriqué sur le pié de douze deniers tournois: il fut appellé *douzain*, nom qu'il conserve encore, quoiqu'il n'en ait pas la valeur.

Il y a eu autrefois en France sous la premiere race de nos rois, des *sous*, des *demi-sous*, & des tiers de *sous* d'or, ainsi que des *sous* d'argent à la taille de 24 à la livre.

Il y a en Hollande deux monnoies, l'une d'argent, l'autre de billons, auxquelles on donne le nom de *sou*; celle d'argent s'appelle *sou de gros*, & l'autre *sou commun*, dit en hollandois *stuyver*: le *sou* de gros vaut 12 gros ou un schelling d'Angleterre.

Le *sou* françois, monnoie de compte, appellé *sou tournois*, est composé de quatre liards qui valent 12 deniers tournois. Les 20 *sous* tournois font une livre tournois. L'autre *sou* de compte, que l'on appelle *sou parisis*, est d'un quart en sus plus fort que le *sou* tournois, & vaut 15 deniers.

Le *sou* d'Angleterre se nomme *sou sterling*; c'est la vingtieme partie d'une livre sterling, & le *sou* sterling vaut 12 deniers sterlings, ou douze penings, c'est-à-dire, vingt-quatre *sous* tournois de France. (*D. J.*)

SOL D'OR, (*Monnoie.*) monnoie d'or. On s'est servi en France pendant la premiere race de nos rois, de *sous*, de *demi-sous*, & de *tiers de sous d'or* fin.

Ces monnoies étoient en usage chez les Romains dès Constantin; & vraisemblablement les Francs qui s'emparerent de la Gaule, imiterent les Romains dans la fabrication de leurs monnoies. La conformité qu'il y a pour le poids entre nos *sous*, nos *demi-sous*, & les *tiers de sous*, & ceux des empereurs romains qui ont régné depuis le déclin de l'empire, ne permet guere d'en douter. Leur *sou* & le nôtre pesoient également chacun 85 grains & un tiers de grain, les *demi-sous* & les *tiers de sous* à proportion. Cela se justifie par quantité de monnoies qui nous restent des uns & des autres.

Il paroît par plusieurs passages de la loi salique, que le *sou d'or* des Francs valoit 40 deniers (mais ces deniers étoient d'argent fin, & pesoient environ 21 grains); le *demi-sou* en valoit 20, & le tiers de *sou* 13 & un tiers de denier. Ce *sou d'or* vaudroit aujourd'hui de notre monnoie courante 15 livres environ, le *demi-sou* & le tiers de *sou* à proportion. Ces trois especes d'or avoient ordinairement sur un de leurs côtés la tête ou le buste de quelqu'un de nos rois, & de l'autre une croix, avec le nom du lieu où la piece avoit été fabriquée.

Sous la seconde race, on se servit aussi de *sous d'or*; mais il s'en trouve si peu, qu'il n'est pas possible de pouvoir déterminer quel étoit leur véritable poids. M. le Blanc n'a vu qu'un seul de ces *sous d'or*, qu'il croit être de Louis le débonnaire, & qui étoit beaucoup plus fort que les *sous d'or* de la premiere race, car il pesoit 132 grains; ils valoient toujours 40 deniers d'argent, mais ils étoient plus pesans que ceux dont il est parlé dans la loi salique.

Pendant le commencement de la troi-

ſieme race, on ſe ſervoit encore en France de *ſous d'or* fin ; mais comme il n'en reſte aucun, on n'en connoît ni le poids ni la valeur. Sous le regne de Philippe I il y avoit des francs d'or qu'on nommoit auſſi *florin d'or*, leſquels étoient peut-être la même choſe que le *ſou d'or*, qui avoit encore cours en ce temps-là. Après tout, que le *ſou d'or* & le franc d'or ne ſoient qu'une même monnoie, ou que c'en ſoient deux différentes, on en ignore le poids & la valeur; parce que perſonne n'en a encore vu aucune eſpece d'or du commencement de la troiſieme race. *(D. J.)*

SOL, *(Muſique.)* l'une des ſix ſyllabes inventées par l'Aretin, pour prononcer & ſolfier les notes de la gamme. Le *ſol* naturel répond à la lettre G. *Voyez* GAMME. *(S)*

SOL, *terme de Blaſon.* Il ſe dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pieces honorables & les meubles. *(D. J.)*

SOLAGE, ſ. m. *(Gramm. & Econom. ruſtiq.)* ſol, terrein. Ces fruits ſont d'un mauvais *ſolage*, d'un ſol aride, d'un terroir ingrat. *Solage* ſe dit peu.

SOLAIRE, adj. *(Aſtron.)* ſe dit de ce qui a rapport au ſoleil. *Voyez* SOLEIL.

Syſtême *ſolaire*, eſt l'ordre & la diſpoſition des différens corps céleſtes qui font leurs révolutions autour du ſoleil comme centre de leur mouvement : ces corps céleſtes ſont les planetes du premier & du ſecond ordre, & les cometes ; quant au plan du ſyſtême *ſolaire*, *voyez* SYSTÊME.

L'année *ſolaire* eſt compoſée de 365 jours 5 heures 49 minutes, par oppoſition à l'année lunaire, qui n'eſt que de 354 jours. *Voyez* ANNÉE.

L'année *ſolaire* eſt tropique ou planétaire.

L'année *ſolaire* tropique eſt l'eſpace de temps dans lequel le ſoleil revient au même point des équinoxes ou des ſolſtices ; cet eſpace eſt toujours égal à 365 jours 5 heures, & environ 49 minutes.

L'année *ſolaire* planétaire eſt l'eſpace de temps pendant lequel le ſoleil revient à quelque étoile fixe, particuliere : ce qui arrive environ au bout de 365 jours 8 heures & 9 minutes. *Voyez* AN. *Chambers.* *(E)*

SOLAIRE, *(Année chronol.)* Tous ceux qui ont quelque connoiſſance des antiquités romaines, ſavent que Numa Pompilius avoit d'abord établi à Rome une année lunaire. Cette maniere de compter n'étoit point exacte, & étoit ſujette à de grands inconvéniens. Jules-Céſar réforma le calendrier, & introduiſit une année *ſolaire* de 365 jours & ſix heures : c'eſt ce que perſonne n'ignore ; mais on ne ſavoit pas ſi communément qu'il eût auſſi corrigé ſon année ſur les mouvemens de la lune, quoique Macrobe l'eût dit en termes exprès, & qu'il eût de bonnes raiſons d'en uſer ainſi, comme le cardinal Noris l'a montré au commencement de ſa diſſertation du *Cycle* paſchal des Latins. Il y a eu auſſi des auteurs qui ont remarqué que l'égliſe latine, avant le concile de Nicée, ſe ſervoit du *Cycle* luniſolaire de Jules-Céſar.

M. Bianchini, dans ſa diſſertation latine imprimée à Rome *in-fol.* en 1703, donne une deſcription & une explication générale du *Cycle de Céſar*, que l'on a trouvée ſur un ancien marbre. Il rapporte l'inſcription complete de ce monument, qui avoit été gravée du temps d'Auguſte, & qui ne fut retrouvée que ſur la fin du ſeizieme ſiecle à Rome, ſous la colline des jardins & en quelques autres endroits. Celle de Rome avoit été placée dans le palais des Maffei, & on l'y voyoit au temps que Paul Manuce, Charles Sigonius, Jean Gruter, Joſeph Scaliger, & d'autres la publierent & tâcherent de l'expliquer. Depuis elle a été égarée juſqu'à ce que M. Bianchini l'ait retrouvée. Quoiqu'elle ſoit rompue, les morceaux rajuſtés l'un avec l'autre la repréſentent entiere, excepté quelques lignes qui étoient au deſſus, mais qui ne font pas une partie du calendrier. Il paroît par pluſieurs dates des principaux événemens arrivés ſous Jules-Céſar & ſous Auguſte, que ce calendrier avoit été fait ſous ce dernier ; car il n'y eſt point fait mention des empereurs ſuivans.

Il eſt diviſé en douze colonnes, dont chacune contient les jours de chaque mois. Les jours y ſont diſtingués en ceux qu'on appelle *faſti*, *nefaſti*, *nefaſti primo*, & *comitiales*, par les lettres *F. N. N. P.* & *C.* Les jeux publics & les fêtes y ſont enſuite

exprimés en plus petites lettres. Mais ce qu'il y a de plus singulier, ce sont les huit premieres lettres de l'alphabet qui y sont répétées par ordre, en commençant par *A*, & finissant par *H*, depuis le premier jour de l'an jusqu'au dernier. Joseph Scaliger a cru que ces lettres marquoient les nundines ou les jours de marché qui revenoient de neuf en neuf jours; mais M. Bianchini remarque que pour marquer les nundines, il faudroit neuf lettres, à quoi il ajoute encore d'autres raisons pour prouver que Scaliger s'est trompé.

Comme il est remarqué dans les premieres lignes de ce monument qu'il avoit été peint, M. Bianchini soupçonne que la variété des couleurs pouvoit avoir servi à distinguer quelque cycle dans ce calendrier. Il observe ensuite que Jules-César dans sa maniere de régler l'année, ne suivit ni la méthode des Chaldéens, ni celle des Egyptiens, ni celle des Grecs; mais une quatrieme, comme Pline le témoigne, qui ne laissoit pas néanmoins d'avoir du rapport avec les précédentes. C'est ce qu'on pourra reconnoître, si l'on peint de couleurs différentes, les ogdoades ou huitaines de lettres qui suivent immédiatement les solstices & les équinoxes. On peut se servir en cette occasion des couleurs du cirque.

La premiere huitaine qui commence au premier de janvier, & qui va jusqu'au huit, peut être peinte de couleur blanche; la seconde huitaine depuis le neuf jusqu'au seize du même mois, de couleur verte; la troisieme depuis le dix-sept jusqu'au vingt-quatre, de couleur rouge; la quatrieme depuis le vingt-cinq jusqu'au premier de février, de bleu. Ces jours pourront être mis dans une colonne qui représentera l'hiver. Il faudra faire la même chose depuis le trente de mars, auquel jour se trouve la lettre *A*, la premiere fois après l'équinoxe du printemps, & la peindre en bleu, & les sept suivantes jusqu'au six d'avril, & garder le même ordre de couleurs qu'auparavant dans les trois autres huitaines. On appellera cette colonne *la colonne du printemps*. On procédera de même dans la colonne d'été, qui commence après le solstice du cancer, au vingt-six de juin où, dans le calendrier, se trouve *A*, pour la premiere fois après ce solstice; on en fera autant à la colonne d'automne, qui commence au vingt-deux septembre où se trouve la premiere lettre *A*, après l'équinoxe.

Cela étant établi, M. Bianchini explique la maniere de ce cycle lunaire recueilli de ces lettres, & comparé avec l'ennéadécaétéride de Méton & celle d'Alexandrie; & il fait voir l'usage de ce cycle pour bien marquer l'âge de la lune conformément à l'usage civil. Il montre ensuite l'usage de ce même *cycle* parmi les Romains, & parmi la plupart des peuples qui étoient soumis à leur empire. La plupart des fêtes païennes étant fixées à certaines saisons, selon les mouvemens lunisolaires, *le cycle de César* étoit très-propre à les marquer. Il montre enfin la même chose par le moyen des médailles frappées pour célébrer les jeux & les fêtes en l'honneur des dieux. *(D. J.)*

SOLAIRE, s. f. est le nom que donne M. Bouguer à la courbe que décrivent les rayons de lumiere en traversant l'atmosphere. *Voyez* CRÉPUSCULE, RÉFRACTION.

M. Taylor a donné dans son livre *methodus incrementorum directa & inversa*, la maniere de trouver cette courbe; M. Bouguer, dans sa dissertation sur la maniere d'observer en mer la hauteur des astres, qui remporta le prix de l'académie en 1729, a donné aussi l'équation de cette courbe par une méthode particuliere plus claire que celle de M. Taylor, & il montre dans cette dissertation l'usage qu'on en peut faire pour connoître la hauteur des astres. *(O)*

SOLAIRE, *en Anatomie*, nom du muscle extenseur du pié; il prend ses attaches à la partie postérieure & supérieure du tibia & du péroné, à la membrane interosseuse, & se termine par un tendon plat en s'unissant à ceux du plantaire & des jumeaux à la partie postérieure & supérieure du calcaneum.

SOLAIRE, *terme de Chirurgie*, bandage pour la saignée de l'artere temporale. *V.* ARTÉRIOTOMIE, *article* où l'on a donné la maniere de faire ce bandage. *(Y)*

SOLAK, f. m. *terme de relation*, foldat à pié de la garde du grand-feigneur: les *folaks* ont un bonnet pareil à celui des tehornadgis, & portent chacun un arc à la main; leur vefte de deffous eft retrouffée jufqu'à la ceinture, avec des manches pendantes; la chemife qu'ils ont par deffus les caleçons, eft brodée fur coutures. *Du Loir.*

SOLAMIRE, f. f. *en terme de Boiffelier*, c'eft cette toile de crin, de foie, ou de toute autre chofe à claire voie dont on garnit le tamis, & à travers laquelle doit paffer ce qu'on veut faffer. *Voyez* TAMIS.

SOLANDRE, f. f. (*Art hippiatr.*) maladie de cheval; c'eft une efpece d'ulcere ou crevaffe qui vient au pli du jarret: la peau fe trouve fouvent fendue & rongée par l'âcreté des humeurs qui en découlent. (*D. J.*)

SOLANE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Limoufin; elle fe joint à la Correze, fous les murs de Tulles.

SOLANOIDE, f. f. *folanoïdes*, (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rofe, compofée de quelques feuilles; le piftil devient une coque affez ronde, qui renferme un noyau couvert d'une peau charnue qui lui donne l'apparence d'une baie. Tournefort, *mém. de l'académie royale des fciences. Voyez* PLANTE.

La *folanoïde* fe nomme autrement *dulcamere bâtarde;* fa fleur eft en rofe, à cinq pétales; fon piftil dégénere dans la fuite en un fruit rondelet, contenant une femence dure, couverte d'une pulpe mince, qui donne au fruit la reffemblance d'une baie. Cette plante eft nommée par Tournefort, *folanoïdes americana, circeæ foliis canefcentibus. I. R. H.*

Miller dit que les *folanoïdes* font originaires des contrées les plus chaudes de l'Amérique, d'où l'on a apporté en Europe leurs femences; elles font aujourd'hui affez communes dans les jardins des curieux. Leurs fruits broyés donnent une couleur rouge affez belle, mais qui fe fanne promptement, en forte qu'on en fait peu de cas. (*D. J.*)

SOLANTO, (*Géog. mod.*) en latin *Solus* ou *Solantum*, bourg, autrefois ville de Sicile, dans le Val de Mazara, entre Palerme & Termini, à l'orient feptentrional de Monte-Alfano. M. de Lifle appelle ce bourg *le fort de Solanto.* (*D. J.*)

SOLANUM, f. m. (*Botan.*) Tournefort compte trente-quatre efpeces de *folanum*, entre lefquelles il y en a une principalement d'ufage en médecine, & une autre en aliment; mais l'efpece de *folanum* nommé *belladona majoribus foliis & floribus*, par Tournefort *I. R. H.* 77, eft un véritable poifon.

Le *folanum* d'ufage en médecine eft nommé *folanum nigrum, vulgare, I. R. H.* 149, en anglois *che common night-shade*, & en françois, *morelle. Voyez* MORELLE.

L'efpece de *folanum* dont la racine eft d'ufage en aliment, eft le *folanum tuberofum efculentum*, *I. R. H.* 149, en françois *batate*, *patate*, *pomme de terre*, *topinambour. Voyez* POMME DE TERRE & TOPINAMBOUR.

La belladona de Tournefort, de Boerhaave, de Clufius, de Dillenius & autres botaniftes, eft le *folanum lethale* de Ray, *hift.* 1, 679; *folanum melanocerafus*, C. B. P. 166; *folanum maniacum*, J. B. 3, 611; *folanum fomniferum*, Phyt. Brit. 115; *folanum furiofum luridè purpureo flore calathoide, melanocerafus.* Pluck. Almag. 1, 352.

C'eft le plus grand de tous les *folanum;* il a plufieurs racines épaiffes, longues, éparfes, fortes, d'où partent de grandes tiges angulaires qui s'élevent à la hauteur de l'homme & plus, environnées de feuilles d'un verd fale, de la figure de celles de la morelle ordinaire, mais beaucoup plus larges; fes fleurs font difperfées parmi les feuilles; elles croiffent féparément fur de longs pédicules; elles font larges, profondes, en cloche, divifées en fix fegmens à leurs extrémités, d'un brun foncé, verdâtres à l'extérieur, & purpurines au dedans. Elles font place à des baies larges, luifantes, rondes, noires, comme des cerifes, placées fur un calice brunâtre, & pleines d'une pulpe purpurine, fucculente, d'un goût fade & douçâtre; cette pulpe eft parfemée de petites graines plates.

Ce font les fruits de cette plante qui produifent des convulfions, des battemens

de cœur terribles, l'aliénation de l'esprit, & la mort. Les mémoires de l'académie royale, les transactions philosophiques, & d'autres ouvrages, n'ont cité que trop d'exemples des qualités funestes de cette plante. Ray rapporte, d'après Hochstetter, qu'un frere mendiant à Rome ayant bu d'une infusion de belladonne, perdit les sens, & qu'il les recouvra en buvant un verre de vinaigre. Il est très-vraisemblable que le meilleur remede contre ce poison, ainsi que contre le *stramonium*, seroit les acides végétaux précédés d'une boisson copieuse d'eau & de miel émétisés. Les peintres en miniature font macérer le fruit du *solanum melanocerasus*, & en préparent un assez beau verd. (*D. J.*)

SOLARIUM, s. m. (*Littérat.*) c'est une esplanade, ou un lieu élevé à découvert au soleil, où l'on se promenoit, comme on l'apprend d'Isidore & du glossaire de Cyrille.

Solarium est aussi un cadran au soleil. Vitruve a décrit plusieurs sortes de cadrans au soleil, *liv. IX* de son architecture. (*D. J.*)

SOLBAM, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval dont la sole est foulée.

SOLBATURE, s. f. *terme de Maréchal*, foulure & meurtrissure de la chair qui est sous la sole, & qui est froissée & foulée par la sole, c'est-à-dire, la petite semelle de corne du pié du cheval, quand cet animal a marché long-temps pié nu, & quand la sole est trop desséchée. (*D. J.*)

SOLBAZAR, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie en Asie, dans l'Anatolie, à une petite distance de Madre. C'est, selon Léunclavius, l'ancienne *Halonæ*, ville de l'Asie mineure, près du Méandre. (*D. J.*)

SOLDANELLE, s. f. *soldanella*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, & ordinairement frangée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit cylindrique, qui s'ouvre par la pointe, & qui renferme plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, le calice de la fleur est droit, durable & divisé en cinq segmens aigus; la fleur est monopétale, en cloche, qui s'élargit jusque dans les bords où regne une dentelure; les étamines sont cinq filets plats; leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le style est menu, de la longueur de la fleur, & subsiste après elle; le stigma est obtus; le fruit est une capsule oblongue, cylindrique, contenant une seule loge; les graines sont très-nombreuses, extrêmement petites & pointues.

La principale espece de *soldanelle* est nommée par Tournefort, *convolvulus maritimus nostras, rotundifoliis, I. R. H.* 83. Sa racine est fibreuse & menue. Elle pousse plusieurs tiges grêles, pliantes, sarmenteuses, rougeâtres, rampantes sur terre. Ses feuilles sont sphéroïdes, lisses, luisantes, semblables à celles de la petite chélidoine, mais plus épaisses, remplies d'un suc laiteux, & portées sur de longs pédicules. Ses fleurs sont des cloches à bords renversés comme celles des autres especes de liseron, assez grandes, & de couleur purpurine. Il leur succede des fruits presque ronds, membraneux, qui renferment des semences anguleuses & noires pour l'ordinaire. Cette plante croît fréquemment sur les rivages sablonneux de la mer, & fleurit en été. (*D. J.*)

SOLDANELLE, (*Mat. méd.*) chou marin. Cette plante est comptée parmi les purgatifs hydragogues, c'est-à-dire violens. On l'emploie quelquefois dans l'hydropisie, la paralysie & les maladies invétérées de la peau. On donne son suc dépuré à la dose de demi-once; son extrait à celle d'un gros; la plante séchée & réduite en poudre à la dose d'un gros jusqu'à deux dans de l'eau ou dans du bouillon. *Voyez* PURGATIF.

Les feuilles séches de *soldanelle* entrent dans la poudre hydragogue de la pharmacopée de Paris. (*b*)

SOLDAT, s. m. (*Art militaire.*) est un homme de guerre, qui s'engage de servir un prince ou un état moyennant une certaine paie.

Ce mot est formé de l'italien *soldato*, & celui-ci du latin *solida*, ou *solidata*, ou *solidus*, solde ou paie; cependant Pasquier aime mieux le dériver du vieux mot gaulois *solet doyer*, un *soldier*; & Nicod le fait venir de *soldurrus*.

Le *soldat* est celui qui reçoit la paie ; le vassal est celui qui est obligé de servir à ses propres dépens ; le volontaire est celui qui sert à ses dépens, mais de bonne volonté. *Voyez* VASSAL, *&c.*

Ducange remarque que les anciens *soldats* ne devoient point avoir moins de cinq piés & demi de haut, & qu'on appelloit cette mesure *incomma* ou *incoma*. *Chambers.*

On doit, selon Végece, s'attacher sur toute chose à connoître par les yeux, par l'ensemble des traits du visage, & par la conformation des membres, ceux qui peuvent faire les meilleurs *soldats*. Il y a, dit cet auteur, des indices certains & avoués par les gens d'expérience pour juger des qualités guerrieres dans les hommes, comme pour connoître la bonté des chevaux & des chiens de chasse. Le nouveau *soldat* doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pié moins charnus que nerveux. Ces qualités peuvent dispenser d'insister sur la hauteur de la taille, parce qu'il est plus nécessaire que les *soldats* soient robustes que grands. *Nouv. trad. de Végece.* On préfere les *soldats* levés dans la campagne à ceux des villes, parce qu'ils sont plus propres à soutenir les travaux & les fatigues militaires. (*Q*)

SOLDATS DE MARINE, (*Marine.*) ce sont des *soldats* qu'on emploie sur mer, & qui travaillent à la manœuvre des écoutes & des couets.

SOLDATS GARDIENS, (*Marine.*) *soldats* qu'on entretient sur les ports. Il y en a trois cens dans le port de Toulon, pareil nombre dans les ports de Brest & de Rochefort, & cinquante au Havre-de-Grace; outre trois cens qu'on entretient à la demi-solde dans chacun de ces 3 premiers ports.

SOLDE, s. f. (*Art militaire.*) c'est la paie que l'on donne à chaque homme de guerre. Chez les Grecs, les soldats faisoient d'abord la guerre à leurs dépens ; ce qui étoit très-naturel, puisque c'étoient les citoyens mêmes qui s'unissoient pour défendre leurs biens, leur famille & leur vie. Périclès fut le premier qui établit une paie aux soldats athéniens. Chez les Romains, le service militaire se faisoit gratuitement dans les premiers temps de la république. Ce ne fut que plus de 440 ans après la fondation de Rome que le sénat, à l'occasion du siége de Véïes qui fut fort long, ordonna, sans en être requis, que la république paieroit aux soldats une somme réglée pour le service qu'ils rendroient. Pour fournir à cette paie, on imposa un tribut sur les citoyens à proportion de leur revenu. Quoique le soldat ne servît ordinairement que la moitié de l'année, il étoit payé de l'année entiere. Cette paie ne fut d'abord accordée qu'aux fantassins, mais les cavaliers l'obtinrent aussi trois ans après. Lors de l'établissement des compagnies d'ordonnances par Charles VII en 1445, la *solde* de chaque gendarme, pour lui & pour toute sa lance fournie, *voyez* LANCE, étoit de trente francs par mois.

Les bourgeois des villes & les habitans de la campagne payoient cette *solde*, & l'imposition ordonnée à ce sujet fut appellée la *taille des gendarmes*. Le P. Daniel prétend que c'est là le commencement des tailles ordinaires. Cette *solde*, dit cet auteur, paroîtra bien petite eu égard à l'équipage & à la suite du gendarme, & elle le seroit sans doute de notre temps ; mais alors une telle somme étoit considérable, à cause du prix des vivres ; car nous voyons par les ordonnances de Louis XI & même de François I, qu'un mouton à la campagne ne coûtoit que 5 sous, pourvu qu'on rendît la peau & la graisse qui servoit à faire du suif. Cette *solde* fut depuis augmentée par la raison contraire. *Hist. de la milice franç.*

A l'égard de la *solde* ou de la paie que les troupes ont à présent, *voyez* le *code militaire* de M. Briquet, ou les *élémens de l'art militaire* par M. d'Héricourt.

Pendant la guerre, la paie des troupes se fait de dix jours en dix jours, & de cinq en cinq pendant la paix, & toujours d'avance ; c'est ce qu'on appelle le *prêt*. *Voy.* PRÊT. (*Q*)

SOLDE DE COMPTE, (*Comm.*) somme qui fait la différence du débit & du crédit lorsque le compte est arrêté & vérifié. *Dict. de comm. & de Trév. Voy.* COMPTE.

SOLDER UN COMPTE, (*Comm.*) c'est le calculer, le régler, l'arrêter, en faire la balance. *Voyez* BALANCE *&* COMPTE.

SOLDIN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Il y a une collégiale, composée de douze chanoines. *Long.* 32, 55; *latit.* 53. (*D. J.*)

SOLDURIER, (*Hist. des Gaules.*) on appelloit *solduriers* dans les Gaules certains braves qui s'attachoient à un prince ou à un seigneur, pour avoir part à sa bonne ou à sa mauvaise fortune; lorsque le seigneur périssoit dans un combat, ils mouroient avec lui, ou se tuoient après sa défaite. *Voyez* César, *liv. III*, *de la guerre des Gaules*. (*D. J.*)

SOLE, s. f. *solea*, *lingulaca*, (*Hist. nat. Ichtyol.*) poisson de mer, dont la figure a quelque rapport à celle d'une langue de bœuf; il est plus long, plus plat & moins large que la plie; la face inférieure du corps a une couleur blanche, & la face supérieure est noire; les mâchoires sont courbes, & n'ont point de dents. Il y a sur chacune des faces du corps un trait droit qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue; les yeux sont placés sur la face supérieure de la tête; les nageoires des ouïes ont la même couleur que la partie du corps où elles se trouvent; celle du dos & celle du ventre sont blanches en dessous & noires en dessus; la premiere s'étend sur toute la longueur du dos; l'autre ne commence qu'au dessous de l'anus, & se prolonge aussi jusqu'à la queue dont la nageoire n'est pas fourchue. La *sole* craint le froid, & se cache au fond de la mer pendant l'hiver. Sa chair est dure, visqueuse, très-nourrissante & de bon goût, sur-tout lorsqu'elle a été gardée quelque temps, c'est pour cette raison que les *soles* sont meilleures à Paris que sur les côtes où on les pêche. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *part. I*, *liv. XI*, *ch. x. Voyez* POISSON.

Il seroit singulier que la nature eût réservé à des insectes le soin de faire éclore des œufs de poissons. C'est pourtant un sentiment que M. Deslandes a adopté par rapport aux œufs de *sole*, comme il paroît par l'*hist. de l'acad. des scienc. ann.* 1722. Il a pensé que les *soles* étoient produites par une espece de petite écrevisse de mer qu'on nomme *chevrette* ou *crevette*. M. Deslandes en fit pêcher une grande quantité, & les mit dans une baille pleine d'eau de mer; au bout de douze à treize jours il vit huit ou dix petites *soles*. Il répéta l'expérience plusieurs fois, toujours avec le même succès; il mit ensuite des *soles* dans une baille; & quoiqu'elles frayassent, il n'y parut point de petites *soles*.

Il a de plus trouvé, que quand on a nouvellement pêché des chevrettes, on leur voit entre les piés plusieurs petites vessies, inégales en grosseur & en nombre, fortement collées à leur estomac par une liqueur gluante. Ayant examiné ces vessies avec un microscope, il y a vu une espece d'embryon qui avoit l'air d'une *sole*; d'où il conclut que les œufs de *sole*, pour éclore, doivent s'attacher à des chevrettes.

M. Lyonnet n'a pas voulu disputer cette conclusion; mais il lui semble avec raison que M. Deslandes auroit pu rendre son expérience plus sûre, si au lieu de la grande quantité de chevrettes qu'il a mise dans sa baille, & parmi lesquelles il se seroit aisément pu mêler quelques petites *soles*, sans qu'il s'en fût apperçu, il se fût contenté de prendre quelques chevrettes chargées des vessies dont il parle; & qu'après avoir compté ces vessies, il eût mis chaque chevrette à part dans un peu d'eau; si pour lors en trouvant après quelques jours une petite *sole* dans l'eau, il eût aussi trouvé une vessie de moins à la chevrette placée dans le même vase, ç'auroit été une preuve que la *sole* seroit née d'une vessie attachée à la chevrette; mais encore n'auroit-ce pas été une preuve que les œufs de *sole* ont besoin de ces insectes, & qu'ils ne pourroient éclore sans cela.

Si les œufs de celles qui avoient frayé dans la baille sont demeurés stériles, & que les autres aient produit des poissons, la raison de cette différence peut bien avoir été, ou que les mâles n'ont pas fertilisé le frai des premieres, & qu'ils auront rendu fertile celui dont les œufs se sont attachés aux chevrettes; ou bien que ces œufs ayant besoin d'agitation pour éclore, les premiers n'ont pas eu dans la baille l'agitation nécessaire qu'ils auroient reçue dans la mer, tandis que les chevrettes par leur mouvement auront procuré une agitation suffisante aux autres. Toutes ces réflexions

prouvent qu'on ne sauroit être trop réservé à établir des faits sur des expériences douteuses, & qu'on croit démonstratives. (*D. J.*)

SOLE, s. f. (*Marine.*) c'est le fond des bâtimens qui n'ont point de quille, tels que la gribane, le bac, *&c.*

SOLES, (*Marine.*) pieces du fond d'un affût de bord.

SOLE, s. f. (*Architect.*) c'est une grosse piece de bois d'équarrissage, qui, avec une autre piece qu'on appelle *fourchette*, fait la base d'une machine à élever des fardeaux qu'on nomme un *engin*. C'est sur le milieu de la *sole* que pose le poinçon, & ses bras. Les *sonnettes*, autre machine pour battre des pieux, ont pareillement leur *sole*, de dessus laquelle s'élevent les montans à coulisse & leurs bras. Les *soles* sont encore les deux pieces de bois posées en croix sur un massif de pierre ou de maçonnerie, sur le milieu desquelles est appuyé & arcbouté l'arbre ou poinçon qui porte la cage d'un moulin à vent, & sur lequel il tourne. En général, toutes les pieces de bois qui posent à terre pour soutenir quelque construction, machine ou bâtiment, & sur lesquelles on les éleve, s'appellent des *soles*. (*D. J.*)

SOLES, s. f. pl. (*Maçonn.*) ce sont les jetées du plâtre au panier, que les maçons font avec la truelle pour former les enduits. (*D. J.*)

SOLE, s. f. (*Agric.*) c'est une certaine étendue de champ sur laquelle on seme successivement par années, des blés, puis des menus grains, & qu'on laisse en jachere la troisieme année. On divise ordinairement une terre en trois *soles*. (*D. J.*)

SOLES, s. f. (*Charpent.*) On appelle ainsi toutes les pieces de bois posées de plat, qui servent à faire les empattemens des machines, comme des grues, engins, *&c.* On les nomme *racinaux*, quand au lieu d'être plates, elles sont presque quarrées. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLE, s. f. (*Comm.*) place publique ou étape où l'on étale les marchandises, & où on les met comme en dépôt pour être vendues. Les marchands de vin en gros sont tenus de mettre dans les *soles* de l'hôtel de ville leurs vins, pour en payer le gros. *Dictionnaire de commerce.* (*D. J.*)

SOLE, (*Maréchal.*) On appelle ainsi le dessous du pié du cheval. C'est une espece de corne beaucoup plus tendre que l'autre qui l'environne, & qui à cause de sa dureté, est appellée proprement la *corne*. Un fer qui porte sur la *sole*, peut fouler un cheval, le faire boîter, & lui meurtrir la chair qui la sépare du petit pié.

Cheval dessolé est celui à qui on a ôté la *sole* sans toucher à la corne du sabot. On ôte la *sole* pour plusieurs accidens, & en moins d'un mois, elle peut être entiérement rétablie.

SOLE, (*Vénerie.*) Ce mot en *terme de chasse*, signifie le milieu du dessous du pié des grandes bêtes. (*D. J.*)

SOLE ou SOULLE, *jeu de la*, (*Hist. mod.*) Le jeu de la *sole* ou de la *soulle* étoit en usage autrefois dans le Berry, le Bourbonnois, la Picardie, & peut-être ailleurs. Ce *mot* vient, selon M. Ducange, de *solea*, une *semelle* de soulier, parce que c'étoit avec la plante du pié que l'on poussoit l'instrument. On jouoit à la *sole* dès le xii^e^ siecle en plusieurs endroits du royaume. En certains pays, ce jeu s'appelloit la *soule*, en d'autres la *chéole*. On voit ce jeu désigné dans les ordonnances de nos rois & dans nos statuts synodaux. L'instrument du jeu, s'il étoit gros, s'appelloit *soule*, & *soulette*, s'il étoit petit, en basse Bretagne s'appelloit *mellat* en langue vulgaire du xv^e^ siecle, qui est le temps auquel Raoul évêque de Tréguier le défendit. Son statut est de l'an 1440, & on le trouve au *tome IV* du *thesaurus anecdotorum* des PP. Martenne & Durant. L'ordonnance de Charles VI, qui parle de ce jeu auquel les paysans du Vexin s'exerçoient devant la porte de l'abbaye de Notre-Dame de Mortevert, le jour de carême prenant, est de l'an 1387. Une autre ordonnance du roi Charles V qui est de l'an 1369, met ce jeu dans le rang de ceux qui sont défendus, comme ne servant nullement à dresser la jeunesse pour la guerre. La *sole*, selon M. Ducange, étoit un ballon enflé de vent, ou une boule de bois, & peut-être l'un & l'autre. Dans un décret ou statut du châtelet de Paris, de l'an 1493, il en est encore parlé sous le nom du *jeu de la soule*. On assure

que les peuples de quelques villages de l'archiprêtre d'Hériſſon en Bourbonnois, croyoient autrefois honorer ſaint Jean l'évangéliſte ou ſaint Urſin, en courant la *ſole*; c'eſt-à-dire, que cet exercice ſe faiſoit dans l'une de ces paroiſſes le 27 de décembre, & dans une autre, le 29 du même mois. *Voyez* M. Ducange & ſes continuateurs dans le *gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis*, aux mots *ludi*, *cheolare*, *mellat*, &c. Le même M. Ducange, dans ſa *viij° diſſertation ſur Joinville*, & le *mercure de mars* 1735, où l'on trouve pluſieurs réflexions de M. Lebeuf, chanoine & ſouschantre d'Auxerre, ſur le même ſujet. *Supplément* de Moréry.

SOLEA, (*Antiq. rom.*) riche chauſſure d'or & de ſoie, avec une ſeule ſemelle de cuir. (*D. J.*)

SOLÉCISME, ſ. m. (*Gram.*) quelques grammairiens ont prétendu que ce mot, qui ſe dit en grec σολοικισμὸς, eſt formé de ces mots, σῶν λόγου οἰκισμὸς, *ſani ſermonis indigna corruptio*, corruption d'un langage ſain. Mais cette origine, quoiqu'ingénieuſe & probable en ſoi, eſt démentie par l'hiſtoire.

« Ce mot eſt formé de Σόλοικοι, qui ſignifie les *habitans de la ville* appellée Σόλοι, comme Ἄγροικοι, les *habitans de la campagne* ». [La terminaiſon οικοι vient de οἶκος, *domus*; d'où οἰκεῶ, *habito*]. « De Σόλοικοι on a fait σολοικίζειν, *imiter les habitans de la ville* appellée Σόλοι, comme de Ἄγροικοι, ἀγροικίζειν, *imiter les gens de la campagne* ». *Voyez* IMITATIF.

« Il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cilicie, ſur les bords du Cydnus, l'autre dans l'iſle de Chypre. Ces deux villes, ſuivant un grand nombre d'auteurs, avoient été fondées par Solon. La ville qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans la ſuite le nom de ſon fondateur, pour prendre celui de Pompée, qui l'avoit rétablie. A l'égard de celle de l'iſle de Chypre, Plutarque nous a conſervé l'hiſtoire de ſa fondation. Solon étant paſſé auprès d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant d'autorité ſur ſon eſprit, qu'il lui perſuada d'abandonner la ville où il faiſoit ſon ſéjour: l'aſſiette en étoit à la vérité fort avantageuſe; mais le terrein qui l'environnoit étoit ingrat & difficile. Le roi ſuivit les avis de Solon, & bâtit dans une belle plaine une nouvelle ville, auſſi forte que la premiere, dont elle n'étoit pas éloignée, mais beaucoup plus grande & plus commode pour la ſubſiſtance des habitans. On accourut en foule de toutes parts pour la peupler; & il y vint ſur-tout un grand nombre d'Athéniens, qui, s'étant mêlés avec les anciens habitans, perdirent dans leur commerce la politeſſe de leur langage, & parlerent bientôt comme des barbares: de-là le nom σόλοικοι, qui eſt leur nom, fut ſubſtitué au mot βάρβαροι, & σολοικίζειν, à βαρβαρίζειν, qu'on employoit auparavant pour déſigner ceux qui parloient un mauvais langage ». *Mém. de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettr. tome V. Hiſt. page* 210.

Le nom de *ſolécisme*, dans ſon origine, fut donc employé dans un ſens général, pour déſigner toute eſpece de faute contre l'uſage de la langue; & il étoit d'abord ſynonyme de *barbariſme*.

Mais le langage des ſciences & des arts, guidé par le même eſprit que celui de la ſociété générale, ne ſouffre pas plus les mots purement ſynonymes: ou il n'en conſerve qu'un, ou il les différencie par des idées diſtinctives ajoutées à l'idée commune qui les rapproche. De-là la différence que les grammairiens ont miſe entre les deux mots, *ſolécisme* & *barbariſme*, & que M. du Marſais a expoſée avec netteté au *mot* BARBARISME.

Théophraſte & Chryſippe avoient fait chacun un ouvrage intitulé Περὶ σολοικισμῶν; ce qui prouve l'erreur d'Aulu-Gelle, *l. V, c. xx*, qui prétend que les écrivains grecs qui ont parlé purement le langage attique, n'ont jamais employé ce mot, & qu'il ne l'a vu dans aucun auteur de réputation. (*B. E. R. M.*)

SOLEIL, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le grand aſtre qui éclaire le monde, & qui, par ſa préſence, conſtitue le jour. *Voyez* JOUR.

On met ordinairement le *ſoleil* au nombre des planetes; mais on devroit plutôt le mettre au nombre des étoiles fixes. *V.* ÉTOILE, PLANETE.

Suivant l'hypothèſe de Copernic, qui eſt

à présent généralement reçue, & qui même est appuyée par des démonstrations, le *soleil* est le centre du systême des planetes & des cometes; autour duquel toutes les planetes & les cometes, & entre autres notre terre, font leurs révolutions en des temps différens, suivant leurs différentes distances du *soleil*. *Voyez l'article* PLANETE.

La grande distance de la terre au *soleil* est l'unique cause qui nous empêche d'en appercevoir la sphéricité, ce qui n'est pas fort étonnant, puisque nous ne voyons pas même celle de la lune, qui est beaucoup moins éloignée de nous: au lieu d'appercevoir leur surface sphérique, nous jugeons au contraire l'un & l'autre planes ou comme des disques, au milieu desquels nous nous imaginons un point qui, quoique réellement dans leur superficie, n'en est pas moins regardé comme le centre de l'astre, n'étant que celui de la surface ou du disque apparent.

Quoique le *soleil* soit déchargé de ce mouvement prodigieux que les anciens s'imaginoient qu'il faisoit tous les jours autour de la terre, il n'est point cependant parfaitement en repos.

Il paroît évidemment, par les apparences de ses taches, qu'il a un mouvement de rotation autour de son axe, semblable à celui de la terre qui mesure le jour naturel, mais seulement plus lent. On apperçoit quelques-unes de ces taches au bord du disque du *soleil*, & quelques jours après on les voit sur le bord opposé; d'où après un délai de quatorze jours, elles reparoissent à la place où on les avoit vues d'abord, & recommencent leurs cours; elles finissent ainsi tout leur circuit en vingt-sept jours de temps: d'où on conclut que ce temps est celui de la rotation du *soleil* sur son axe. Ces taches se meuvent d'occident en orient; on en infere que le mouvement du *soleil* se fait d'occident en orient. Pour ce qui regarde les différentes apparences des taches du *soleil*, leur cause, *&c. voyez* TACHES.

Outre ce mouvement du *soleil* autour de son axe, cet axe en a encore d'autres, mais moins sensibles, suivant M. Newton. Car, selon ce philosophe, les planetes pesent vers le *soleil* & le *soleil* vers les planetes; de sorte que si le *soleil*, qui est considérablement plus gros que toutes les planetes prises ensemble, attire les planetes à lui, les planetes doivent aussi attirer le *soleil* & le déranger du lieu qu'il occupe; il est vrai que ce dérangement n'est pas fort considérable, mais il l'est assez pour produire quelques inégalités dans le mouvement des planetes. Car comme dans toutes observations astronomiques on suppose le *soleil* immobile & fixe au foyer des orbites des planetes, il est évident que les dérangemens que l'action des planetes causent au *soleil*, étant rapportés à ces mêmes planetes, doivent empêcher qu'elles n'observent constamment & exactement la même loi dans leurs mouvemens apparens autour de cet axe.

A l'égard du mouvement annuel que le *soleil* paroît avoir autour de la terre, les astronomes font voir facilement que c'est le mouvement annuel de la terre qui occasionne cette apparence.

Un observateur qui seroit dans le *soleil*, verroit la terre se mouvoir d'orient en occident, par la même raison que nous voyons le *soleil* se mouvoir d'occident en orient; & tous les phénomenes qui résultent de ce mouvement annuel dans quelque corps que ce puisse être, paroîtront les mêmes de l'un comme de l'autre.

Soit par exemple *S*, (*Plan. d'astron. fig.* 39.) représentant le *soleil*, *ABCD* l'orbite de la terre, qui en fait le tour en allant d'occident en orient dans l'espace d'un an. Un observateur placé en *S* voyant la terre en *A*, la rapportera au point ♈ qui est dans la sphere des étoiles: quand elle arrivera en *B*, l'observateur la verra comme si elle étoit au point ♋: quand elle sera en *C*, il la verra au point ♎, *&c.* jusqu'à ce qu'après avoir fait tout son circuit, elle reparoîtra en ♈. Ainsi il lui semblera que la terre aura décrit l'écliptique, & passé successivement de signe en signe.

Supposons maintenant que l'observateur passe du *soleil* sur la terre au point *C*, la distance des étoiles fixes est si grande, que celle du *soleil* n'est qu'un point par rapport à elles; par conséquent l'observateur, qui

eſt à préſent ſur la terre, verra la même face des cieux, les mêmes étoiles, &c. qu'auparavant; avec cette ſeule différence qu'au lieu qu'auparavant il s'imaginoit que la terre étoit dans les cieux & le *ſoleil* au centre, il s'imaginera maintenant que le *ſoleil* eſt dans les cieux & la terre au centre.

Donc la terre étant en *C*, l'obſervateur verra le *ſoleil* en ♈; & cet obſervateur étant emporté avec la terre, & partageant ſon mouvement annuel, n'appercevra point ſon propre mouvement ou celui de la terre; mais obſervant le *ſoleil* lorſque la terre ſera en *D*, le *ſoleil* lui ſemblera être en ♋: de plus, quand la terre avancera en *A*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru les ſignes ♋, ♌, & ♍; & tandis que la terre décrit le demi cercle *ABC*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru ſur la ſurface concave des cieux les ſix ſignes ♎, ♏, ♐, ♑, ♒, ♓; de maniere qu'un habitant de la terre verra le *ſoleil* parcourir le même cercle dans les cieux & dans le même eſpace de temps, qu'un obſervateur qui ſeroit dans le *ſoleil*, verroit parcourir la terre.

C'eſt de-là que vient le mouvement apparent du *ſoleil*, par lequel il ſemble avancer inſenſiblement vers les étoiles du côté de l'orient; de ſorte que ſi une étoile qui eſt proche l'écliptique ſe leve dans un temps avec le *ſoleil*, quelques jours après le *ſoleil* ſera plus avancé à l'orient de cette étoile, & l'étoile ſe levera & ſe couchera avant lui.

Pour ce qui regarde les phénomenes qui réſultent du mouvement apparent du *ſoleil*, ou du mouvement réel de la terre, par rapport à la diverſité des jours & des nuits, des ſaiſons, &c. *voyez* TERRE & PARALLÉLISME.

Nature, propriétés, figure, &c. *du ſoleil*. 1°. De ce qu'on trouve que les taches du *ſoleil* reſtent quelquefois trois jours plus long-temps derriere le *ſoleil*, qu'elles n'en emploient à parcourir ſon hémiſphere viſible, quelques auteurs ont conclu qu'elles ne ſont point adhérentes à la ſurface du *ſoleil*, mais qu'elles en ſont à quelque diſtance.

Mais cette opinion ne paroît point fondée; car il ſemble au contraire que les taches ſuivent une loi aſſez réguliere dans leurs oppoſitions. Il y a certaines taches du *ſoleil* à qui l'on a vu faire deux ou trois révolutions de ſuite, & qui ſont revenues conſtamment au même lieu au bout des vingt-ſept jours qui ſe ſont écoulés à chaque période. Or toutes ces taches ont employé exactement treize jours & demi à paſſer du bord occidental du *ſoleil* à ſon bord oriental. Donc puiſqu'elles ont employé à chaque fois la moitié du temps périodique à parcourir le diſque apparent du *ſoleil*, leur orbite doit convenir préciſément avec la ſurface extérieure du corps lumineux, c'eſt-à-dire, qu'elles nagent, pour ainſi dire, ſur le *ſoleil*. S'il y a quelques taches qui aient paru ne pas ſuivre exactement cette loi, il faut croire que l'obſervation n'en a pas été bien faite, & qu'on a peut-être pris d'autres taches pour les mêmes, ou que par quelque raiſon que nous ne ſaurions ſavoir, la révolution de ces taches dans la partie poſtérieure du *ſoleil* avoit été retardée.

2°. De ce que ces taches paroiſſent & diſparoiſſent ſouvent, même au milieu du diſque du *ſoleil*, & éprouvent différens changemens par rapport à leur maſſe, ou à leur figure, ou à leur denſité, il s'enſuit que ſouvent il s'en éleve de nouveau autour du *ſoleil*, & qu'auſſi il y en a qui s'évanouiſſent.

3°. Puiſque les taches ſe diſſolvent ſouvent & diſparoiſſent même au milieu du diſque du *ſoleil*, la matiere des taches, c'eſt-à-dire, les exhalaiſons ſolaires *retournent donc au ſoleil*: d'où il ſuit qu'il doit ſe faire différentes altérations dans la matiere de cet aſtre, &c.

4°. Puiſqu'en tout état le *ſoleil* paroît comme un diſque circulaire, ſa figure, quant aux ſens, doit être ſphérique; cependant nous ferons voir bientôt qu'elle eſt réellement ſphéroïde.

Outre les macules ou taches obſcures, pluſieurs auteurs parlent des *facules*, ou taches, qui ſont plus brillantes que le reſte du diſque du *ſoleil*. Celles-ci ſont en général plus larges, & bien différentes des macules en figure, durée, &c.

Kirker, Scheiner, &c. ſuppoſent que ces facules ſont des éruptions de flammes;

c'eft pourquoi ils repréfentent la face du *foleil* comme couverte de volcans, &c.... Mais Huyghens prenant de meilleurs télefcopes, n'a jamais rien pu trouver de femblable, quoiqu'il ait remarqué quelquefois, même dans les macules, des endroits plus brillans que le refte.

5°. La fubftance du *foleil* eft une matiere ignée; voici comment on le prouve. Le *foleil* éclaire, & fes rayons raffemblés par des miroirs concaves, ou des verres convexes, brûlent, confument & fondent les corps les plus folides, ou même les convertiffent en cendres ou en verre.

6°. Puifque les taches du *foleil* font formées par les exhalaifons du *foleil*, il paroît que le *foleil* n'eft pas un feu pur; mais que ce feu eft mêlé de particules hétérogènes.

7°. La figure du *foleil* eft un fphéroïde plus élevé fous fon équateur que fous fes pôles. En effet, le *foleil* a un mouvement autour de fon axe, & par conféquent la matiere folaire doit faire des efforts pour s'éloigner des centres des cercles dans lefquels elle fe meut, avec d'autant plus de force que les circonférences font plus grandes. Or l'équateur eft le plus grand cercle, & les autres qui font vers les pôles, vont toujours en diminuant. Donc la matiere folaire tend à s'éloigner du centre de l'équateur avec plus de force, que des centres des cercles paralleles. Par conféquent elle s'éloignera du centre, plus fous l'équateur que fous aucun des cercles paralleles; & ainfi le diametre du *foleil* qui paffe par l'équateur, fera plus grand que celui qui paffe par les pôles, c'eft-à-dire, que la figure du *foleil* n'eft pas parfaitement fphérique, mais fphéroïde.

Il eft vrai que la différence des axes du *foleil* doit être fort petite, comme M. de Maupertuis l'a fait voir dans fon *difcours fur la figure des aftres*, & cela, parce que la force centrifuge des parties du *foleil* eft beaucoup moins grande que leur pefanteur vers le *foleil*. C'eft pour cette raifon que nous n'appercevons point d'inégalités fenfibles entre les deux diametres du *foleil*.

Parallaxe du foleil. *Voyez* PARALLAXE.

A l'égard de la diftance du *foleil*, comme fa détermination dépend de celle de la parallaxe, & qu'on ne peut trouver la parallaxe du *foleil* fans faire des calculs longs & difficiles; auffi les aftronomes ne font point d'accord fur la diftance du *foleil*.

La moyenne diftance du *foleil* à la terre eft, fuivant quelques-uns, de 7490 diametres de la terre; felon d'autres 1000; felon d'autres 12000, & fuivant d'autres 15000. Mais fuivant la parallaxe de M. de la Hire, qui eft 6″; la moyenne diftance du *foleil* fera 17188 diametres de la terre, & fuivant celle de Caffini 14182. *Voyez* DISTANCE.

Le diametre apparent du *foleil* n'eft pas toujours le même. Lorfqu'il eft le plus grand, Ptolomée l'eftime de 33′ 20″; Tycho 32′; Kepler 31′ 4″; Riccioly 32′ 8″; Caffini 32′ 20″; de la Hire 32′ 43″. Son diametre apparent moyen, eft fuivant Ptolomée 32′ 13″; fuivant Tycho 31′; fuivant Riccioly 31′ 40″; fuivant Caffini 31′ 40″; fuivant de la Hire 32′ 10″; & fuivant Kepler 30′ 30″. Son plus petit diametre apparent, eft fuivant Ptolomée de 31′ 20″; fuivant Tycho 30′; fuivant Kepler 30′; fuivant Riccioly 31′; fuivant Caffini 31′ 8″; & fuivant de la Hire 31′ 38″. *Chambers*. (*O*)

SOLEIL, (*Aftron.*) c'eft le centre de l'attraction & du mouvement de toutes les planetes de notre fyftême; il eft au foyer de toutes les orbites elliptiques des planetes & des cometes, il eft 1435025 fois plus gros que la terre, fon diametre étant de 323155 lieues, 113 fois plus grand que celui de la terre; mais comme la denfité du *foleil* n'eft que le quart de celle de la terre, fa maffe ou fa pefanteur réelle eft feulement 365412 fois plus groffe que celle de la terre. Le *foleil* étant mille fois plus pefant que jupiter, qui eft la plus groffe de toutes les planetes, il n'eft pas étonnant qu'il les retienne toutes par fa force attractive.

Le diametre apparent du *foleil* varie depuis trente-une minutes & trente-une fecondes, jufqu'à 32′ 36″, à raifon de l'excentricité ou de la diftance, entre le centre & le foyer de l'orbite de la terre, qui eft de 1680 parties, dont la moyenne diftance eft 100000; l'équation de l'orbite du *foleil* eft de $1^d\ 55'\ 32''$; le lieu de fon apogée pour 1750 eft de $3^f\ 8^d\ 3'\ 8''$, 4; & la

longitude moyenne du *ſoleil* au commencement de la même année 9ſ 10d o' 43''.

La parallaxe du *ſoleil* eſt de huit ſecondes & demie, ſuivant les dernieres obſervations de 1769. *Voyez* PASSAGE *ſur le ſoleil.* (*Aſtron.*)

On voit aſſez que le *ſoleil* eſt la ſource du feu & le réſervoir de la lumiere; mais il eſt difficile de décider ſi le fluide lumineux forme ſa ſubſtance toute entiere, ou s'il ne fait que couvrir ſa ſurface; il ſemble par la maniere dont les taches du *ſoleil* changent de figure ſans changer de place, qu'il y a dans le *ſoleil* un noyau ſolide & opaque, environné d'une couche de fluide, & dont les éminences étant ſucceſſivement couvertes ou découvertes, forment les différentes apparences de ſes taches. Il y a lieu de croire que toutes les étoiles fixes ſont à cet égard ſemblables au *ſoleil*; voilà pourquoi l'on en a vu diſparoître totalement, ou diminuer de lumiere.

Le *ſoleil* étant l'objet le plus frappant de la nature, ſon mouvement ſert à meſurer tous les autres; les années, les jours, les heures, les minutes ſe comptent par les révolutions annuelles ou diurnes du *ſoleil*. *Voyez* TEMPS. Les points équinoxiaux que le *ſoleil* marque dans le ciel, en traverſant l'équateur, ſervent à compter les longitudes & les aſcenſions droites; la trace qu'il nous marque par ſa révolution eſt l'écliptique à laquelle on rapporte toutes les autres orbites planétaires. Les aſtronomes obſervent ſans ceſſe des hauteurs correſpondantes du *ſoleil* pour avoir l'heure de leurs obſervations, ils ſe ſervent de ſon diametre pour évaluer les parties de leurs micrometres, les éclipſes du *ſoleil* leur ſervent à trouver les longitudes géographiques, & les lieux de la lune aux temps de ſes éclipſes. Les paſſages de vénus ſur le *ſoleil* ſervent à trouver la parallaxe du *ſoleil*, & de-là toutes parallaxes des planetes. On rapporte au centre du *ſoleil* toutes les obſervations faites ſur les planetes & les cometes (*Voyez* OPPOSITION); ſa diſtance ſert d'échelle pour meſurer toutes les autres diſtances, leur rapport étant donné par la loi de Kepler.

Pour obſerver le *ſoleil* les aſtronomes ſe ſervent d'un morceau de glace paſſé ſur la fumée d'une chandelle ou d'une lampe, qu'on recouvre d'une autre glace ſemblable; cela peut tenir lieu d'hélioſcope ou d'oculaires colorés: on a fait auſſi des hélioſcopes, compoſés de quatre petites glaces, non polies par derriere, renfermées dans une boîte de cuivre bien noircie; elles ſont placées de maniere que la lumiere du *ſoleil* n'arrive à l'œil qu'après quatre réflexions, qui ſuffiſent pour affoiblir l'image du *ſoleil* & rendre ſa lumiere ſupportable à l'œil; ſans ces précautions les aſtronomes courroient riſque de perdre les yeux. Galilée & Caſſini ſont morts aveugles, mais M. de Liſle, à l'âge de 80 ans, liſoit continuellement & ſans lunettes, ce qui prouve l'utilité des précautions que nous venons d'indiquer, ſur la rotation du *ſoleil* & le mouvement de ſes taches autour des pôles & de l'équateur ſolaire. *Voyez* ROTATION *&* TACHES. (*M.* DE LA LANDE.)

SOLEIL, (*Critiq. ſacr.*) cet aſtre lumineux, objet de l'ancien culte de la plupart des peuples de l'orient, a donné lieu dans l'écriture, tantôt à des comparaiſons, tantôt à des façons de parler figurées. Ainſi, lorſque les prophetes veulent marquer la durée d'une choſe brillante & glorieuſe, ils la comparent à l'éclat & à la durée du *ſoleil*. Son trône eſt ſemblable au *ſoleil*, dit David, *pſ. lxxxviij*, 38. Le bonheur préſent, c'eſt le *ſoleil* qui s'éleve; au contraire, quand Jérémie déclare, *ch. xv*, 9, que le *ſoleil* ne luit plus pour Jéruſalem, c'eſt-à-dire, que ſon bonheur eſt paſſé. Les ardeurs du *ſoleil* m'ont ternie, s'écrie l'épouſe, dans le cantique *j*, 5, c'eſt-à-dire, je ſuis dans l'affliction, dans la douleur. De même, lorſqu'Iſaïe veut peindre un déſaſtre, une calamité, il dit ſeulement que le *ſoleil* eſt obſcurci, *obtenebratus eſt ſol*, *ch. xiij*, 10ᵉ, &c. Ce petit nombre d'exemples ſuffit pour en rappeller d'autres ſemblables à la mémoire du lecteur. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Mythol. Iconolog.*) cet aſtre a été le premier objet de l'idolâtrie. L'idée d'un être purement ſpirituel, s'étant effacée dans l'eſprit des hommes, ils porterent leurs vœux à ce qu'ils trouverent dans la nature de plus approchant de l'idée qu'ils avoient

avoient de Dieu : la beauté du *soleil*, le vif éclat de sa lumiere, la rapidité de sa course, sa régularité à éclairer successivement toute la terre, & à porter par-tout la lumiere & la fécondité ; tous ces caracteres essentiels à la divinité, tromperent aisément les hommes grossiers ; c'étoit le Bel, ou Baal des Chaldéens ; le Moloch des Chananéens ; le Béelphégor des Moabites ; l'Adonis des Phéniciens & des Arabes ; le Saturne des Carthaginois ; l'Osiris des Egyptiens ; le Mithras des Perses ; le Dionysius des Indiens ; & l'Apollon ou Phœbus des Grecs & des Romains. Il y a même des savans qui ont prétendu que tous les dieux du paganisme se réduisoient au *soleil*, & toutes les déesses à la lune : ces deux astres furent les premieres divinités des Egyptiens.

On sait, par les marbres d'Arondel, que les Grecs adoroient le *soleil*, puisqu'ils juroient par cet astre, une entiere fidélité à leurs engagemens. Ménandre déclare qu'il faut adorer le *soleil* comme le premier des dieux, parce que ce n'est que par sa bienfaisance qu'on peut contempler les autres divinités. Les Rhodiens, dit-on, lui avoient consacré leur magnifique colosse. Il étoit adoré par les Syracusains & les Troézéniens, sous le nom de *Jupiter libérateur*. Les Corinthiens, selon Pausanias, lui dédierent plusieurs autels. Sa fête se solemnisoit à Rome, sous le nom de *Soli invicto*, & l'on célébroit des jeux publics en son honneur, à la fin de chaque année.

Si les habitans de Hiéropolis défendirent qu'on lui dressât des statues, c'étoit parce qu'il étoit assez visible ; & c'est peut-être la raison pour laquelle ce même dieu n'étoit représenté à Emese, que sous la figure d'une montagne, enfin, selon Jules-César, les anciens Germains adoroient aussi le *soleil*, & lui sacrifioient des chevaux, pour marquer par la légéreté de cet animal, la rapidité du cours de cet astre.

Les anciens poëtes, & particuliérement Homere, ont communément distingué Apollon du *Soleil*, & les ont reconnu pour deux divinités différentes ; en effet, il avoit ses sacrifices à part, & son origine n'étoit pas la même ; il passoit pour fils d'Hypérion, & Apollon l'étoit de Jupiter. Les marbres, les médailles, & tous les anciens monumens les distinguent ordinairement, quoique les physiciens aient pris Apollon pour le *soleil*, comme ils ont pris Jupiter pour l'air, Neptune pour la mer, Diane pour la lune, & Cérès pour les fruits de la terre.

On représentoit ordinairement le *soleil* en jeune homme, qui a la tête rayonnante ; quelquefois il tient dans sa main une corne d'abondance, symbole de la fécondité dont le *soleil* est l'auteur ; assez souvent il est sur son char tiré par quatre chevaux, lesquels vont tantôt de front, & tantôt comme séparés en deux couples. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Inscrip. Médail.*) Plusieurs écrivains & poëtes grecs, donnent au *soleil* le titre de *seigneur* δεσπότης, à la mode des Orientaux, qui l'ont appellé *béel-samen*, ou *bal-schamen*, c'est-à-dire, *seigneur du ciel*.

Ammien Marcellin, *l. XVII*, cite une inscription grecque d'un obélisque, portant ces mots en grec, *sol deus magnus, despotes cœli* : Gruter, *l. XXXIII*, *c. iv*, en indique une latine, avec ces mots : *domino soli*.

Quant aux médailles, on a celles d'Aurélien, ayant pour inscription : *sol dominus imperii romani*. On connoît aussi deux médailles d'Héliogabale ; l'une représente un *soleil* couronné de rayons, avec cette légende : *sancto deo soli*, au *soleil* dieu saint ; sur la seconde on lit : *invicto soli*, à l'invincible *soleil*. Il ne faut pas s'en étonner, car ce prince se glorifia toujours d'avoir été prêtre du *soleil*, dans la Syrie, & par reconnoissance, il lui consacra un superbe temple à Rome.

Mais pour dire quelque chose de plus singulier, il se trouve des médailles de Constantin, frappées à l'honneur du *soleil*; c'étoit vraisemblablement avant qu'il eût renoncé au culte des faux dieux. Dans ces médailles, le *soleil* est représenté comme le guide & le protecteur de cet empereur, avec l'inscription *soli invicto*, ou *soli invicto comiti* : une de ces médailles offre à la vue la tête toute radieuse du *soleil* ; l'autre représente ce dieu debout, avec sa couronne

rayonnante, un globe dans la main gauche, & mettant de la droite une couronne sur la tête de Constantin, qui tient le labarum : l'une & l'autre médailles portent au revers le nom & la tête de Constantin. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Poésie anc. & mod.*) comment Pindare, Homere, Virgile, Ovide, *&c.* n'auroient-ils pas célébré dans leurs écrits le pere & le modérateur des saisons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie : car ce sont là autant de surnoms que les Grecs & les Romains donnoient au *soleil*. Cependant j'aime encore mieux les tableaux que nos poëtes modernes & autres, ont faits de cet astre du jour, que les descriptions de l'antiquité; je les trouve plus nobles, plus remplies d'images, & plus philosophiques.

On ne peut s'empêcher de louer ces beaux vers de Milton:

Oh son! *of this great world's, bothe eye and*
soul!
Oh thou! theat with surpassing glory crown'd,
Look'st from thy sole dominion, like the god
Of this great world's, at whose sight all the
stars
Hide their diminish'd heads.

Soleil, *astre du jour*,
Toi qui sembles le dieu des cieux qui t'environnent,
Devant qui leur éclat disparoît & s'enfuit,
Qui fait pâlir le front des astres de la
nuit, &c.

On connoît encore davantage les vers suivans de M. de Voltaire :

Dans le centre éclatant de ces orbes immenses,
Qui n'ont pu nous cacher leur marche & leurs
distances,
Luit cet astre du jour par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de soi sur son axe en-
flammé;
De lui partent sans fin des torrens de lumiere;
Il donne en se montrant, la vie à la matiere,
Et dispense les jours, les saisons, & les ans,
A des mondes divers, autour de lui flottans.
Ces astres asservis à la loi qui les presse,
S'attirent dans leur course, & s'évitent sans
cesse;
Et servant l'un à l'autre & de regle & d'appui,
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.
Henriade, ch. vij.

Enfin M. Thompson peint avec tant de magnificence tous les biens que le *soleil* répand sur la nature, que ce morceau même dans une traduction françoise, ne peut que plaire aux gens assez heureusement nés pour goûter les belles choses, indépendamment de l'harmonie.

Puissant roi du jour, dit le poëte anglois, ô *soleil*, ame des mondes qui nous environnent, miroir fidele & transparent de ton créateur, puisse ma foible voix apprendre à te chanter! ta force secrete & attractive, enchaîne, gouverne, & regle tout le tourbillon, depuis les limites éloignées de Saturne, dont la révolution remplit une durée de trente ans, jusqu'à Mercure, dont le disque perdu dans l'éclat de tes rayons, peut à peine être apperçu par l'œil philosophique.

Créateur de toutes les planetes, puisque sans ton regard vivifiant, leurs orbes immenses seroient des masses informes & sans mouvement, esprit de vie, combien de formes d'êtres t'accompagnent, depuis l'ame que tu délies, jusqu'à la race la plus vile, composée de millions d'êtres mêlangés, & produits de tes rayons!

Pere des saisons, le monde végétal reconnut ton empire! la pompe précede & suit ton trône, & décore majestueusement au milieu de ton vaste domaine annuel ta brillante route céleptique; éclat triomphant qui réjouit la nature! en cet instant, une multitude d'êtres en attente, implorent ta bonté, ou pleins de reconnoissance, chantent une hymne commune en ton honneur; tandis qu'autour de ton char brillant, les saisons menent à leur suite, dans une harmonie fixe & changeante, les heures aux doigts de rose, les zéphirs se jouant nonchalamment; les pluies favorables, & la rosée passagere; toute cette cour verse & prodigue odeurs, herbes, fleurs & fruits, jusqu'à ce que tout s'allumant successivement par ton souffle, tu décores le jardin de l'univers.

Ton pouvoir ne se borne pas à la surface de la terre, ornée de collines, de vallons,

& de bois épais, qui forment ta riante chevelure; mais dardant profondément tes feux jusques dans ses entrailles, tu regnes encore sur les minéraux! ici brillent les veines du marbre éclatant; plus loin se tirent les outils précieux du labourage; là, les armes étincelantes de la guerre; ailleurs, les plus nobles ouvrages, qui font dans la paix, le bonheur du genre humain, & les commodités de la vie, & sur-tout ces métaux précieux qui facilitent le commerce des nations.

Le stérile rocher, lui-même, imprégné de tes regards, conçoit dans son sein obscur, la pierre précieuse & transparente; le vif diamant s'abreuve de tes plus purs rayons, lumiere rassemblée, compacte, dont l'éclat ose ensuite le disputer aux yeux de la beauté dont elle pare le sein: de toi, le rubis reçoit sa couleur foncée: de toi, le solide saphir prend l'azur qui le décore: par toi, l'améthyste se revêt d'ondes pourprées, le topaze brûle du feu de tes regards; la robe du printemps, agitée par le vent du sud, n'égale pas la verte émeraude dont tu nous caches l'origine; mais tous tes rayons combinés & épais, jouent à travers l'opale blanche, & plusieurs s'échappant de sa surface, forment une lumiere vacillante de couleurs répétées, que le moindre mouvement fait jaillir à l'œil du spectateur.

La création inanimée semble recevoir par ton influence, le sentiment & la vie: par toi, le ruisseau transparent joue avec éclat sur la prairie; la fougueuse cataracte qui répand l'horreur sur le fleuve bouillonnant, s'adoucit à ton retour; le désert même, & ses routes mélancholiques, semblent s'égayer; les ruines informes réfléchissent ton éclat, & l'abyme salé, apperçu du sommet de quelque promontoire, s'agite, & renvoie une lumiere flottante dans toute la vaste étendue de l'horizon. Mais tout ce que mon esprit transporté pourroit peindre, l'éclat même de la nature entiere, détaillée ou réunie, n'est rien en comparaison de ta propre beauté; source féconde de la lumiere, de la vie, des graces, & de la joie d'ici bas, sans ton émanation divine, tout seroit enseveli dans la plus triste obscurité. (*D. J.*)

SOLEIL, *chevaux du*, (*Mytholog.*) les poëtes donnent quatre chevaux au *soleil*, qu'ils nomment *Pyroéis*, *Eoüs*, *Æthon* & *Phlégon*, noms grecs, dont l'étymologie explique les attributs. Le premier marque le lever du *soleil*, lorsque ses rayons sont encore rougeâtres. Le second désigne le temps où ses rayons sortis de l'atmosphere sont plus clairs, vers les neuf heures du matin. Le troisieme figure le midi, où la lumiere du *soleil* est dans toute sa force. Le quatrieme représente le coucher, où le *soleil* semble s'approcher de la terre. Fulgence donne aux chevaux du *soleil* des noms différens: *Erythreus*, le rouge; *Actéon*, le lumineux; *Lampas*, le resplandissant; *Philogéus*, qui aime la terre. Le premier dans cet auteur, se prend du lever du *soleil*; le second de la clarté du *soleil*, lorsque n'ayant plus un atmosphere épais à percer, il répand une lumiere plus pure; le troisieme peint le midi, temps où il a toute sa splendeur; le quatrieme désigne son coucher, où il semble tendre vers la terre. On voit assez que les noms de *Fulgence* reviennent à ceux des poëtes, il n'avoit aucun besoin de les changer. (*D. J.*)

SOLEIL, *coucher du*, (*Mythol.*) la fable qui regarde le *soleil* comme un dieu, donne une idée bien différente de son coucher, que ne fait l'astronomie; Cowley va vous l'apprendre aussi joliment qu'Ovide:

It is the time when witty poëts tell
That Phœbus into Thetis bosom fell,
She blush'd at first, and then put out the light
And drew the modest curtains of the night.
(*D. J.*)

SOLEIL, (*Marine.*) il y a sur cet astre quelques façons de parler, dont voici l'explication.

Le *soleil* a baissé: cela signifie que le *soleil* a passé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner.

Le *soleil* a passé le vent: cela signifie que le *soleil* a passé au-delà du vent. Exemple: le vent étant au sud, si le *soleil* est au sud-sud-ouest, il a passé le vent: & on dit que le vent a passé le *soleil*, lorsque le contraire a lieu. Ainsi le vent s'étant levé vers l'est, il est plutôt au sud que le *soleil*, & le vent a passé le *soleil*.

Le *soleil* chasse le vent : façon de parler dont on se sert, lorsque le vent court de l'ouest à l'est devant le *soleil*.

Le soleil chasse avec le vent : on entend par cette expression, que le vent souffle de l'endroit où se trouve le *soleil*.

Le soleil monte encore : c'est-à-dire, que le *soleil* n'est pas encore arrivé au méridien, lorsque le pilote prend hauteur.

Le soleil ne fait rien : on entend par-là que le *soleil* est au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commencé à décliner.

Soleil brillant, (*Artificier.*) cet artifice, qui est un des plus apparens pour l'exécution d'un spectacle, imite si bien le *soleil* par le brillant de sa lumiere, qu'il cause ordinairement des exclamations de surprise parmi les spectateurs, au moment qu'il vient à paroître.

Sa construction n'est autre chose qu'une grande quantité de jets ou de fusées à aigrettes, rangées en forme de rayons autour d'un centre.

La composition de la matiere combustible peut être la même que celle des aigrettes, ou si on la veut plus simple, il suffit de mettre sur trois parties de poudre une de limaille de fer ou d'acier neuve, c'est-à-dire, qui ne soit pas rouillée, & passée par un tamis médiocrement fin. On s'est piqué dans quelques artifices à Paris de faire des *soleils* d'un diametre extraordinaire, auxquels on donne le nom de *gloire*; car on lit dans la description de celui qui fut fait en 1739, sur le pont-neuf, à l'occasion du mariage de madame, premiere de France, qu'il y en avoit un sur l'entablement du temple de l'hymen, qui avoit 60 piés de diametre.

Supposé qu'on veuille faire un *soleil* de grandeur au dessus de la moyenne, on prend des fusées à aigrettes d'environ 20 lignes de diametre, & de 15 à 20 pouces de long, qui jettent leur feu à 12 & 15 piés de hauteur; laissant un pié de vuide dans le milieu, il en résulte un *soleil* de 25 à 30 piés de diametre. Si l'exaltation des flammes augmente à peu près en raison des quarrés des surfaces des mêmes matieres combustibles, il est visible que pour faire un *soleil* du diametre de 60 piés, il a fallu des fusées à aigrettes au moins de 4 pouces de diametre, pour qu'elles aient pu jeter leur feu à 28 ou 30 piés de distance, qui font la moitié de ce diametre, y compris l'espace vuide du milieu qu'occupent les longueurs des cartouches des fusées.

Puisque les fusées peuvent si fort varier de grandeur, & que la durée de cet artifice dépend de leur longueur, ou de la répétition des rangs de ces fusées, il est clair que les moyens de le former peuvent aussi beaucoup varier. Sur quoi il faut observer qu'on ne peut se dispenser de laisser au milieu du *soleil* un espace vuide d'une grandeur proportionnée à la grosseur des fusées, & au nombre qu'on y en veut mettre, à cause qu'elles doivent être rangées en rayon, & que l'espace compris par ces rayons diminue toujours à mesure qu'il approche du centre.

Je m'explique par un exemple. Supposons qu'on se serve de fusées de 20 lignes de grosseur; il est évident que si l'on mettoit leurs têtes au centre, il n'y en auroit que deux qui puissent y être appliquées immédiatement; trois commenceront à laisser un espace triangulaire; quatre, un quarré; cinq, un pentagone, &c. de 20 lignes de côte, de sorte qu'une douzaine de ces fusées, qui se toucheroient par leur tête, laisseroient nécessairement un vuide de 7 pouces de diametre. D'où il suit que le vuide du milieu est déterminé par le nombre des fusées qu'on veut employer à faire le *soleil*, & que réciproquement le diametre du vuide détermine le nombre des fusées, parce qu'elles doivent toutes se toucher. Ainsi, supposant qu'on veuille y employer trois douzaines de fusées qui donnent une circonférence de 5 piés, le diametre du vuide sera d'environ 19 pouces.

On voit par cette observation, que pour attacher les fusées, il faut leur préparer pour assiette un anneau de la largeur que donne la longueur des fusées, & d'une ouverture fixée par leur grosseur & par leur nombre. Cet anneau peut être fait d'un assemblage de planches; mais il est plus solide de le faire de deux cercles de fer concentriques, liés par 4 ou 6 entre-

toises, observant d'y ajouter des queues percées, pour qu'on puisse le clouer solidement sur des pieces de bois placées exprès sur le théatre des artifices où il doit être exposé.

Cette carcasse de l'artifice étant faite, il ne s'agit plus que d'y appliquer ces fusées avec du petit fil-de-fer recuit pour être plus flexible, en les dirigeant toutes du centre à la circonférence, & les attachant aux deux bouts sur les cercles de fer préparés pour les y arranger, la gorge tournée en dehors; on y fait ensuite passer une étoupille bien attachée sur chacune, & enfermée dans des cartouches, s'il faut éviter le feu des artifices qu'on doit faire jouer avant le *soleil*.

Comme la durée de cet artifice ne seroit pas considérable, s'il n'y avoit qu'un rang de fusées, on la prolonge par un second rang, qui prend feu après que le premier est consumé; on peut même, si l'on veut, y en ajouter un troisieme, pour tripler cette durée.

La maniere de disposer ce second rang, est à peu près la même que la premiere, observant seulement qu'afin qu'elles ne prennent pas feu avant le temps, leurs gorges doivent être couvertes & un peu éloignées des premieres, soit en les reculant, comme lorsqu'elles sont séparées par des rouelles de bois, ou en les rapprochant du centre, si elles sont sur un même plan; comme sur le double anneau de fer dont on a parlé.

Tout l'art de la communication des feux ne consiste qu'à lier à la tête qui n'est pas étranglée, un porte-feu fait d'un cartouche vuide, dans lequel on fait passer une étoupille, ou qu'on remplit d'une composition un peu vive sans être foulée.

Ce porte-feu doit être collé dans l'intervalle des deux cartouches rebouché par les deux bouts, pour recevoir & donner le feu par des ouvertures faites à ses côtés, situé au bout d'en bas, l'autre à celui d'en haut, ainsi que l'on voit dans nos *pl. d'artif.* où la premiere fusée qui a sa gorge comme on l'a placée, sa tête non étranglée, mais seulement fermée ou bouchée par un papier collé, le long d'une partie de cette fusée, est collée contre le cartouche qui reçoit le feu par une ouverture de laquelle sort une étoupille qui passe par ce trou dans le porte-feu, & qui en sort par le trou du haut, pour entrer dans la gorge de la seconde fusée du second rang.

Il est visible que s'il y avoit trois rangs, on devroit observer la même disposition du second à l'égard du troisieme pour y porter le feu; mais cet arrangement sur un même plan ne convient point, parce qu'il laisse trop d'intervalle d'une gorge de feu à l'autre; il vaut mieux que le feu soit continu ou sans une interruption sensible; c'est pourquoi il est plus à propos que les rangs soient placés les uns devant les autres, & séparés par des cloisons de bois ou de carton.

Lorsqu'on met plusieurs rangs de fusées, on peut, pour varier le spectacle, teindre les feux de chaque rang de couleurs inégales, dont la lumiere du *soleil* est susceptible en apparence, par l'interposition des vapeurs de la terre ou des nuées, comme du clair brillant, du rougeâtre, du pâle & du verdâtre, au moyen de la limaille de fer, de cuivre, du charbon de chêne pilé, de la poudre de buis, *&c.*

Comme il ne convient pas que le centre du *soleil*, qui est l'espace compris entre les têtes des fusées & celui qu'occupent les longueurs des corps de fusées doubles ou rayons opposés, soit obscur, on y colle un papier huilé qu'on peint de la figure d'un visage d'Apollon attribué au *soleil*, ou de quelques rayons de feu qu'on éclaire par derriere par le moyen des lampions ou lances à feu un peu éloignées, crainte d'embraser ce papier. Pour plus de sureté on peut y mettre de la corne ou du verre peint de couleur d'aurore ou jaune, avec des couleurs transparentes, qui n'aient pas assez de corps pour le rendre trop opaque, comme la gomme gutte.

Lorsque l'intervalle de ce centre est d'un diametre plus grand que de 20 à 30 pouces, on peut mettre au centre du *soleil* une girandole, ou roue de feu, qui y forme un tourbillon, pendant que le reste du *soleil* jette ses rayons au dehors, observant que les feux de l'un & de l'autre artifice soient exactement de la même couleur.

Il eſt viſible qu'on peut étendre la ſurface du feu du *ſoleil*, en faiſant pluſieurs rangs de fuſées attachées ſur des cercles de fer concentriques, & plus grands les uns que les autres; c'eſt par ce moyen qu'on a fait à Paris de ces *ſoleils*, qu'on dit avoir eu 60 piés de diametre.

Soleil d'eau tournant ſur ſon centre. Il ne s'agit que de couvrir le plat des fuſées de la girandole pour l'eau de feux brillans arrangés du centre à la circonférence, pour former la figure d'un *ſoleil* qui tournera ſur ſon centre par le mouvement de circulation cauſé par les fuſées poſées en jante, dont le feu croiſe par deſſous celles qui forment le *ſoleil*, ce qui produit un très-bel effet ſur l'eau.

SOLEIL, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu, dont le viſage avec un nez, deux yeux & une bouche, eſt un cercle parfait, entouré de ſeize rayons, huit droits, huit ondoyans, poſés alternativement, un droit & un ondoyant; ſon émail particulier eſt l'or, il y en a cependant de différens émaux; quand il eſt de couleur, & repréſenté ſans aucuns traits du viſage, on l'appelle proprement *ombre du ſoleil.* (*D.J.*)

Soleil levant eſt celui qui meut de l'angle dextre du haut de l'écu.

Soleil couchant, celui qui meut de l'angle ſeneſtre du haut de l'écu.

Ombre de ſoleil, eſt un *ſoleil* qui n'a ni yeux, ni nez, ni bouche.

Felines de la Renaudie, en Limoſin; *d'azur au ſoleil d'or.*

Pouſſard de Lhommeliere, en Poitou; *d'azur à trois ſoleils d'or.* (*G. D. L. T.*)

SOLEIL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *corona ſolis*, genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons: ces fleurons & ces demi-fleurons ſont portés par des embryons, & ſéparés les uns des autres par de petites feuilles pliées en gouttiere. Dans la ſuite ces embryons deviennent des ſemences garnies de deux feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

SOLEIL DE MER, on a donné ce nom à différentes eſpeces d'étoiles de mer qui different des étoiles proprement dites, en ce que les rayons ne partent pas du centre; le milieu du corps des *ſoleils* eſt arrondi, & les rayons ſortent de ce cercle. Rondelet, *hiſt. des zoophytes*, *ch. xvj. Voy.* ÉTOILE DE MER.

SOLEME, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, ſur la Sarte, à une lieue de Sablé. Les bénédictins y ont un ancien monaſtere remarquable par ſon égliſe. *Longit.* 17, 13; *latit.* 47, 50. (*D. J.*)

SOLEMNEL, adj. (*Gram. & Théolog.*) choſe qui ſe fait avec beaucoup d'appareil & de cérémonie. Ainſi nous diſons fêtes *ſolemnelles*, offices *ſolemnels*, proceſſions *ſolemnelles.*

Les fêtes *ſolemnelles* dans l'égliſe romaine ſont celles qu'on célebre avec plus de pompe & de cérémonies que les autres, à cauſe de la grandeur des myſteres ou de la dignité des ſaints en mémoire deſquels elles ſont inſtituées. Ainſi Pâque, la Pentecôte, Noël ſont des fêtes *ſolemnelles.* La fête du patron de chaque paroiſſe eſt pour cette paroiſſe une fête *ſolemnelle.*

Dans quelques diocèſes, par exemple dans celui de Paris, on diſtingue les grandes fêtes en annuels, *ſolemnels* majeurs & *ſolemnels* mineurs, *ſolemne majus* & *ſolemne minus.* La préſentation de Jeſus-Chriſt au temple, l'Aſcenſion, la fête du ſaint-Sacrement ſont des jours *ſolemnels* majeurs, la plupart des fêtes de la Vierge ſont des *ſolemnels* mineurs; c'eſt ce qu'on appelle dans d'autres diocèſes *annuel* & *ſemi-annuel. Voyez* ANNUEL.

SOLEMNEL, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt revêtu des formes les plus authentiques.

Un acte *ſolemnel* eſt celui qui eſt paſſé devant un officier public avec le nombre de témoins requis.

Quelquefois, pour rendre un acte encore plus *ſolemnel*, on y fait intervenir certaines perſonnes dont la conſidération donne plus de foi & de poids à l'acte.

On entend quelquefois par teſtament *ſolemnel* tout teſtament reçu par un officier public, à la différence du teſtament olographe qui eſt écrit de main privée. *Voyez* ACTE, FORMALITÉS, FORME, TESTAMENT. (*A*)

SOLEMNITÉ, ſ. f. (*Gram.*) la pompe, la magnificence, cérémonie qui ac-

compagne quelqu'action remarquable dans un jour diſtingué par quelques circonſtances. On dit la *ſolemnité* d'une fête; la *ſolemnité* d'un mariage; une entrée *ſolemnelle*; la *ſolemnité* du ferment.

SOLEN, ſ. m. (*Conchyliolog.*) & par Pline *unguis*; c'eſt la même coquille que l'on appelle plus communément en françois *couteau*, *manche de couteau*, & dans le pays d'Aunis *coutelier*. C'eſt ſous ce dernier nom de *coutelier* qu'on a conſidéré dans l'Encyclopédie le coquillage; nous parlerons ici de la ſeule coquille.

C'eſt une coquille bivalve dont le corps eſt long, ouvert par les deux extrémités, quelquefois droit & quelquefois arqué.

La claſſe des *ſolens* dont le corps eſt droit, comprend les eſpeces ſuivantes: 1°. le *ſolen* ou manche de couteau blanc; 2°. la couleur de roſe, venant de l'Amérique; 3°. le bariolé; 4°. le *ſolen*, nommé l'*onix*; 5°. le brun; 6°. le mâle, c'eſt-à-dire, le plus grand; 7°. la femelle, c'eſt-à-dire, le plus petit; 8°. le *ſolen* reſſemblant à l'ongle par ſa couleur; 9°. le *ſolen* imitant le doigt par ſa longueur; 10°. le *ſolen* reſſemblant à une flûte; 11°. le *ſolen* fait comme un roſeau; 12°. le *ſolen* très-long, très-étroit, de couleur brune, avec un muſcle noir vers la charniere.

On ne connoît que deux eſpeces de *ſolens* ou manches de couteaux faits en arc; ſavoir, le *ſolen* courbé en forme de ſabre hongrois, & le *ſolen* qui ſe trouve dans le ſable.

Rumphius décrit un manche de couteau d'une ſeule piece, qu'il appelle *ſolen arenarius*: c'eſt un long tuyau à pluſieurs repriſes ou nœuds.

Le *ſolen* d'Orient, couleur de roſe, eſt fort rare.

Klein, dans ſon traité *de tubulis marinis* avec figures, a donné le nom de *ſolen* à différens tuyaux de mer, dont il a formé quelques genres diſtingués par des caracteres qui leur ſont propres; ſon ſyſtême eſt très-méthodique & heureuſement exécuté. (*D. J.*)

SOLEN, (*Chirurgie.*) eſpece de boîte ronde, oblongue & creuſe, dans laquelle on place un membre fracturé, une jambe, une cuiſſe, pour y être maintenue après la réduction dans ſa ſituation naturelle. M. Petit le chirurgien a perfectionné cette machine avec beaucoup de ſagacité. (*D.J.*)

SOLENUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Inde, en deçà du Gange. Son embouchure eſt, ſelon Ptolomée, *l. VII*, *c. j*, dans le golfe Colchique, entre *Colchi-Emporium* & *Calligicum - Promontorium*. (*D. J.*)

SOLETAR, ſ. m. (*Gram.*) ſorte de terre glaiſe, dont on ſe ſert en Angleterre pour dégraiſſer les laines; on l'appelle auſſi *ſmectere*.

SOLETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Calabre, au deſſus d'Otrante. Elle étoit déſerte du temps de Pline, *liv. III*, *cap. ij*. Elle a été repeuplée depuis. C'eſt la même ville que *Salentia*, dont les habitans ſont appellés *Salentini*, & qui donnoit ſon nom au promontoire *Solentinum*: c'eſt préſentement *Soleto*, ſelon Léandre, & *Solito*, ſelon le P. Hardouin. (*D. J.*)

SOLEURE, (*Géogr. mod.*) en latin *Salodurum*, *Solodurum*, & en allemand *Solothurn*; ville de Suiſſe, capitale du canton de même nom, ſur la riviere d'Aare, à 12 lieues au midi de Bâle, à 10 au nord-eſt de Berne dans le Salgœu, c'eſt-à-dire, dans le pays des anciens Saliens.

Cette ville eſt remarquable par ſon antiquité, par ſes édifices, par ſa force, & par ſa grandeur pour le pays. On y a trouvé des médailles, des inſcriptions, & d'autres monumens qui juſtifient qu'elle étoit déja connue des Romains. Elle fut ruinée par les Huns, les Goths, les Vandales, qui ravagerent la Suiſſe tour à tour. L'égliſe collégiale de ſainte Urſe paſſe pour avoir été fondée par Berthrade, mere de Charlemagne. Les jéſuites ont dans cette ville une belle maiſon, & les cordeliers un très-beau couvent, dont ils louent une partie aux ambaſſadeurs de France.

Soleure devint une ville impériale ſous les empereurs d'Allemagne, & les ducs de Suabe en furent enſuite gouverneurs. Dans le quatorzieme ſiecle, ſes habitans s'allierent avec Berne; dans le ſiecle ſuivant, ils ſe joignirent aux cantons contre le duc de Bourgogne; & après la guerre de 1481, ils furent reçus au nombre des cantons. Son gouvernement civil eſt à peu près le

même qu'à Berne & à Fribourg, le pays étant divisé en bailliages, qui n'ont à la vérité dans leurs jurisdictions que des villages, excepté Olten, qui est une petite ville.

Quant au gouvernement spirituel, il est arrivé qu'en 1532 le parti catholique-romain prit le dessus, & depuis lors *Soleure* & son canton sont demeurés attachés à la religion romaine. *Long.*25, 6; *lat.*47, 14.

Schilling (Diebold), né à *Soleure*, a laissé une histoire écrite en allemand de la guerre des Suisses contre Charles le *Téméraire*, duc de Bourgogne. Cet ouvrage est d'autant plus précieux que l'auteur s'étoit trouvé lui-même à presque toutes les batailles & actions de guerre qu'il décrit. Le manuscrit a été gardé jusqu'à ce jour au greffe de Berne, & imprimé pour la premiere fois dans cette ville en 1743, *in-fol.* (*D.J.*)

SOLEURE, *canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suisse, & l'onzieme en ordre. Il est borné au nord par le canton de Bâle, au midi & au levant par le canton de Berne, au couchant par ce même canton & en partie par les terres de l'évêque de Bâle. Il s'étend le long de l'Aare, en partie dans la plaine & en partie dans le mont Jura. Il est assez grand, mais fort étroit; du reste, c'est un pays passablement fertile en grains, en pâturages & en bois. Tout ce canton est attaché à la religion catholique-romaine. On l'a partagé en douze bailliages, & les baillis ne sont pas obligés d'aller résider dans ceux qu'on nomme *bailliages intérieurs.* (*D.J.*)

SOLFARA, LA, (*Géog. mod.*) la *Solfara* des modernes, entre Naples & Pouzzol, est le *Forum-Vulcani* des anciens, ou cette colline d'Italie que Pline appelle *Leucogæi colles*, à cause de la blancheur du terroir. Il y avoit au même endroit des sources d'eaux qu'il nomme, *l.XXXI*, *c. j*, *Leucogæi Fontes*, & dont on vantoit les vertus pour la guérison des plaies. (*D.J.*)

SOLFATARA, s. f. (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme en italien un endroit du royaume de Naples, dans le voisinage de Pouzzol, qui paroît brûler perpétuellement, & où l'on trouve un grand nombre d'ouvertures qui donnent passage à des vapeurs sulfureuses & à de la fumée que le feu souterrein fait sortir du sein de la terre qui est au-dessous. Les pierres qui sont autour de ces orifices ou ouvertures sont dans un mouvement perpétuel, & lorsqu'on y jette quelques corps légers, ils sont repoussés à dix ou douze piés de hauteur; & l'on voit dans certains endroits le sable bouillonner comme de l'eau qui seroit sur le feu. Les pierres qui se tirent de cet espace de terrein sont très-chaudes, friables, blanches & comme calcinées; pour peu qu'on y creuse, on trouve des cendres. On en tire aussi une très-grande quantité de vitriol bleu & d'alun; la chaleur du terrein épargne les frais du bois pour l'évaporation de ces sels, on ne fait que laver dans de l'eau les pierres qui en sont chargées, on met cette dissolution dans des chaudieres de plomb que l'on place sur les ouvertures de ce terrein, dont la chaleur est assez grande pour faire bouillir la dissolution, après quoi l'eau chargée de ces sels se met dans des cuves de bois où ils se crystallisent; le débit de ce vitriol & de cet alun fait un revenu assez considérable.

Tout le terrein de la *Solfatara* est creux, & résonne sous les piés. Ayant été comme miné par les feux souterreins, il seroit dangereux d'y passer à cheval, parce qu'on seroit en danger d'y enfoncer. Quelques personnes croient que les feux qui sont sous la *Solfatara* communiquent par dessous terre avec le mont Vésuve, qui en est à quatre lieues; & l'on prétend que lorsque ce volcan est tranquille, la fumée est plus forte dans la *Solfatara*, & au contraire que lorsque le volcan vomit des flammes & éprouve de fortes éruptions, ce terrein est moins agité.

Cet endroit étoit déja connu des anciens, qui l'appelloient *Forum Vulcani*; il a été décrit en vers par Pétrone. Les modernes l'appellent *Solfatara* ou *Solforata*, soufriere; on croit que ce sont les restes d'une montagne qui a été détruite par les embrasemens souterreins, & qui a été changée en une plaine.

SOLFIER, v. n. *en Musique*, c'est prononcer les syllabes de la gamme *ut*, *re*, *mi*, &c. & entonner en même temps les sons

sons qui leur conviennent; & c'est un exercice par lequel on fait commencer ceux qui apprennent la musique, afin que l'idée de ces différentes syllabes s'unissant dans leur esprit à celle des intervalles qui s'y rapportent, ces syllabes leur aident à se rappeller ces intervalles.

Il y a diverses manieres de *solfier*. Plusieurs nations ont gardé l'ancienne méthode des six syllabes de l'Arétin. D'autres en ont encore retranché, comme les Anglois, qui solfient sur ces quatre syllabes seulement, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. Les François au contraire ont ajouté la syllabe *si*, pour renfermer sous des noms différens tous les sept sons de l'octave.

Les inconvéniens de la méthode de l'Arétin sont considérables; car faute d'avoir rendu complete la gamme de l'octave, les syllabes de cette gamme ne signifient ni des touches fixes du clavier, ni des degrés du ton, ni même des intervalles exactement déterminés: *la*, *fa* peut former un intervalle de tierce majeure en descendant, ou de tierce mineure en montant, ou d'un semi-ton encore en montant. *Voyez* GAMME, MUANCES. C'est encore pis par la méthode des Anglois: ils trouvent à chaque instant différens intervalles qu'ils ne peuvent exprimer que par les mêmes syllabes, & toutes les quartes portent toujours les mêmes noms, qui devroient être réservés aux seules octaves.

La maniere de *solfier* établie en France par l'addition du *si* est infiniment supérieure à tout cela; car la gamme se trouvant complete, les muances deviennent inutiles, & l'analogie des octaves est parfaitement observée: mais les musiciens ont encore gâté cette méthode par la bizarre imagination de rendre les noms des notes toujours fixes & déterminés sur les touches du clavier, & non pas sur les degrés du ton; ce qui charge inutilement la mémoire de tous les dièses ou bémols de la clé; ce qui ôte au nom des notes le rapport nécessaire avec les intervalles qui leur sont propres, & ce qui efface enfin, autant qu'il est en eux, toutes les traces de la modulation.

Ut ou *ré* ne sont point ou ne doivent point être telle ou telle touche du clavier, mais tel ou tel degré du ton; quant aux touches fixes, c'est par des lettres de l'alphabet qu'elles doivent s'exprimer; la touche que vous appellez *ut*, je l'appelle *C*; celle que vous appellez *re*, je l'appelle *D*. Ce ne sont pas des signes que j'invente, ce sont des signes tout établis, & par lesquels je détermine très-nettement la fondamentale d'un ton: mais ce ton une fois fixé, dites-moi, je vous prie, à votre tour, comment vous en appellez la tonique que j'appelle *ut*, & la seconde note que j'appelle *ré*, & la médiante que j'appelle *mi*, &c. car c'est là le point essentiel. Qu'on y réfléchisse bien, & l'on trouvera que rien n'est moins naturel que ce que les musiciens françois appellent *solfier au naturel*. Cette prétendue nature n'est du moins connue chez nul autre peuple. *(S)*

Maniere de solfier *des anciens*.

Aristide Quintilien nous apprend que les Grecs avoient pour *solfier*, quatre syllabes ou dénominations des notes, qu'ils répétoient à chaque tétracorde, comme nous en répétons sept à chaque octave; ces quatre syllabes étoient les suivantes, *te*, *ta*, *the*, *tho*; la premiere répondoit au premier son ou à l'hypate du premier tétracorde & des suivans; la seconde, à la parhypate; la troisieme, au lichanos; la quatrieme, à la nete; & ainsi de suite, en recommençant: maniere de *solfier* qui, nous montrant clairement que leur modulation étoit renfermée dans l'étendue du tétracorde, & que les sons homologues, gardant & les mêmes rapports & les mêmes noms d'un tétracorde à l'autre, étoient censés répétés de quarte en quarte, comme chez nous d'octave en octave, prouve en même temps que leur génération harmonique n'avoit aucun rapport à la nôtre, & s'établissoit sur des principes tout différens.

Guy d'Arezzo ayant substitué son hexacorde au tétracorde ancien, substitua aussi, pour le *solfier*, six autres syllabes aux quatre que les Grecs employoient autrefois; ces six syllabes sont les suivantes, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, tirées, comme chacun sait, de l'hymne de saint Jean-Baptiste; mais chacun ne sait pas que l'air de cette hymne, tel qu'on le chante aujourd'hui dans

l'église romaine, n'est pas exactement celui dont Arétin tira ses syllabes, puisque les sons qui les portent dans cette hymne, ne sont pas ceux qui les portent dans sa gamme. On trouve dans un ancien manuscrit, conservé dans la bibliotheque du chapitre de Sens, cette hymne, telle probablement qu'on la chantoit du temps de l'Arétin, & dans laquelle chacune des six syllabes est exactement appliquée au son correspondant de la gamme, comme on voit *fig.* 2, *pl. X de Musiq.*, où j'ai transcrit cette hymne en notes de plain-chant.

Il paroît que l'usage des six syllabes de Guy ne s'étendit pas bien promptement hors de l'Italie, puisque Muris témoigne avoir entendu employer dans Paris les syllabes *Pro to do no tu a*, au lieu de celles-là; mais enfin celles de Guy l'emporterent, & furent admises généralement en France comme dans le reste de l'Europe. Il n'y a plus aujourd'hui que l'Allemagne où l'on *solfie* seulement par les lettres de la gamme, & non par les syllabes, ensorte que la note qu'en solfiant nous appellons *la*, ils l'appellent *A*; celle que nous appellons *ut*, ils l'appellent *C*. Pour les notes diésées, ils ajoutent un *s* à la lettre, & prononcent cet *s*, *is*; ensorte, par exemple, que pour *solfier re* dièse, ils prononcent *dis*: ils ont aussi ajouté la lettre *H*, pour ôter l'équivoque du *si*, qui n'est *B* qu'étant bémol; lorsqu'il est béquarre, il est *H*; ils ne connoissent en *solfiant* de bémol que celui-là seul; au lieu de bémol de toute autre note, ils prennent le dièse de celle qui est au dessous; ainsi pour *la* bémol, ils *solfient Gs*, pour *mi* bémol *Ds*, *&c.* Cette maniere de *solfier* est si dure & si embrouillée, qu'il faut être Allemand pour s'en servir, & devenir toutefois grand musicien.

Depuis l'établissement de la gamme de l'Arétin on a essayé en différens temps de substituer d'autres syllabes aux siennes: comme la voix des trois premieres est assez sourde, M. Sauveur, en changeant la maniere de noter, avoit aussi changé celle de *solfier*, & il nommoit les huit notes de l'octave par les huit syllabes suivantes: *Pa ra Ga da so bo lo do*, ces noms n'ont pas plus passé que les notes; mais pour la syllabe *do*, elle étoit antérieure à M. Sauveur: les Italiens l'ont toujours employée au lieu d'*ut* pour *solfier*, quoiqu'ils nomment *ut* & non pas *do* dans la gamme. Quant à l'addition du *si*, *voy.* SI (*Musiq.*).

A l'égard des notes altérées par dièse ou par bémol, elles portent le nom de la note au naturel, & cela cause, dans la maniere de *solfier*, bien des embarras, auxquels M. de Boisgelou s'est proposé de remédier, en ajoutant cinq notes pour completer le systême chromatique, & donnant un nom particulier à chaque note: ces noms avec les anciens, sont en tout au nombre de douze, autant qu'il y a de cordes dans ce systême; savoir, *ut de re ma mi fa fi sol be la sa si*; au moyen de ces cinq notes ajoutées, & des noms qu'elles portent, tous les bémols & les dièses sont anéantis, comme on le pourra voir dans l'exposition de celui de M. de Boisgelou. *Voy. l'explication de la pl. XII de Musique.*

On a en Italie un recueil de leçons à *solfier*, appellées *solfeggi*: ce recueil, composé par le célebre Léo, pour l'usage des commençans, est très-estimé. (*S*)

La maniere de *solfier* avec les syllabes de l'Arétin, est effectivement longue & embarrassante à apprendre, mais elle est utile, en ce que celui qui la possede bien, a déja les premiers principes de la composition; elle est encore utile pour déterminer la réponse d'une fugue: enfin j'ai entendu moi-même un simple amateur qui, par le moyen de cette maniere de *solfier*, chantoit juste & sans hésiter, à livre ouvert. Un jour un fort habile musicien lui donna exprès à chanter des intervalles défendus en composition, à cause de leur difficulté & de leur dureté, & il entonna très-juste. J'ai été présent à cette expérience, & elle m'a plus démontré en faveur de cette méthode que tous les raisonnemens du monde, ajoutez à ce que j'ai dit que cet auteur chantoit très-rarement.

M. Rousseau a rapporté ci-dessus la maniere de *solfier* de la plus grande partie des Allemands; maniere qui lui paroît dure & embrouillée: elle l'est effectivement telle qu'il l'enseigne; mais quand on la connoît mieux, il ne lui reste que la dureté.

Les Allemands *folfient* effectivement les tons naturels & diéfés de la gamme, comme on l'a vu plus haut, mais ils connoiffent plus d'un *b mol*; le *fi b* fe nomme *b* tout court, comme qui diroit le *b mol* par excellence; pour les autres ils ajoutent la lettre *s* & la prononcent *es*, quand le nom de la note eft une confonne. Pour mettre tout d'un coup le lecteur au fait, nous avons mis toute la gamme allemande dans notre *planche XV de Mufiq. fig.* 2.

Plufieurs Allemands *folfient* comme le dit M. Rouffeau; la plus grande partie le fait par ignorance, mais quelques-uns le font parce qu'ils trouvent cette multiplicité de noms embarraffante, & qu'ils difent, avec raifon, que quoique l'on nomme du même nom un ✕ & un *b mol*, on ne prendra jamais l'un pour l'autre en chantant, l'échelle diatonique guidant toujours l'oreille.

Les difficultés qu'on trouve dans toutes les manieres de *folfier*, on fait venir dans l'efprit d'un jeune muficien Allemand (M. Schulze), que le mieux feroit de noter tous les airs au naturel, les majeurs en *ut*, & les mineurs en *la*, en écrivant, comme au cor-de-chaffe, le mode à côté; cela me paroît effectivement très-fimple & très-facile, d'autant plus que ceux qui favent déja *folfier* dans tous les tons, n'ont rien de nouveau à apprendre, mais peuvent au contraire oublier.

Quelques rigoriftes Allemands *folfient* le *fa b*, *fes* au lieu d'*e*; & l'*ut b*, *ces* au lieu de *h*; mais la plus grande partie regarde cela comme inutile, parce que dans notre fyftême on n'a d'autre *fa b* & *ut b*, que le *mi* & le *fi*. (*F. D. C.*)

SOLI, *ou* SOLOS, *en Cilicie*, (*Géog. anc.*) cette ville qui prit enfuite le nom de *Pompeïopolis*, étoit fituée fur la côte, entre les embouchures du *Lamus* & du *Cydnus*; Pomponius Mela, *l. I*, *c. xiij*, l'appelle *Soloë*, & dit qu'elle appartenoit aux Rhodiens; fes habitans font appellés *Solenfes*, par Diogene Laërce.

Soli étoit la patrie de Chryfippe, philofophe grec de la fecte des Stoïciens, difciple de Cléanthe, fucceffeur de Zénon. Il a dit de la vertu, que l'action de la nature la faifoit naître par une efpece de concomitance, & que cette même action produifoit par contre-coup la fource des vices. C'eft un beau principe fur l'exiftence du bien & du mal moral; Chryfippe mourut âgé de 73 ans dans la 143 olympiade.

Aratus poëte grec étoit auffi de *Solos* en Cilicie, & vivoit dans la 126 olympiade, 276 ans avant J. C. Il a compofé deux poëmes grecs qui tiennent entiérement à l'aftronomie, les *phénomenes & les prognoftics*, διοσημεῖα. Cicéron avoit fait du premier une traduction en vers latins, dont il nous refte une grande partie. Grotius nous a donné une belle édition des phénomenes d'Aratus en grec & en latin, *Lugd. Batav.* 1600. *in-4°.*

Crantor, autre poëte grec, & philofophe de mérite, naquit pareillement à *Solos* en Cilicie. Il quitta fon pays natal où il étoit admiré, pour fe rendre à Athènes, & y devenir difciple de Xénocrate avec Polemon. Ce dernier ayant fuccédé à Xénocrate dans l'académie vers la fin de la 116^{e} olympiade, eut la gloire de voir au nombre de fes écoliers, le même Crantor qui avoit été autrefois fon condifciple. Il paffa pour l'un des piliers de la fecte platonique; & fi vous voulez connoître quel cas on en faifoit, vous n'avez qu'à lire ces deux vers d'Horace, *epift.* 2, *l. I*, *v.* 3, qui dit:

Qui quid fit pulchrum, quid juftum, quid utile, quidnon,
Plenius ac melius Chryfippo & Crantore dicit.

Ce philofophe fit un livre de la confolation qui s'eft perdu, & qu'on eftimoit beaucoup. On admire principalement fon traité *du deuil*, dit Diogène de Laërce; c'étoit-là, fans doute, le titre de l'ouvrage de notre cilicien. Nous apprenons de Plutarque, que ce philofophe mit ce livre au jour pour confoler Hippoclès, qui avoit perdu fes enfans; Cicéron tira beaucoup de chofes de ce traité quand il compofa un femblable livre. Crantor mourut d'hydropifie dans un âge fort avancé, & laiffa à fon ami Arcéfilas tout fon bien, qui montoit à douze talens, environ cinquante-trois mille livres de notre monnoie.

Enfin, Cléarque difciple d'Ariftote, & célebre péripatéticien, étoit de *Solos* en

Cilicie. De plusieurs ouvrages qu'il composa, il ne reste qu'un fragment de son traité sur *le sommeil*. C'est de son *art d'aimer*, qu'Athénée a pris ce qu'il dit, *liv. XIII*, des honneurs que Gygès roi de Lydie, fit à une courtisane dont il étoit amoureux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOLI, ou *Solon*, ou *Soler*, *en Cypre*, (*Géog. anc.*) ville de l'isle de Cypre, sur la côte septentrionale; Strabon qui en fait deux athéniens, Apamas & Phalerus, les fondateurs, la place auprès de la ville d'Arsinoé. Elle avoit auparavant le nom d'*Epéa*, quoiqu'à proprement parler, Epéa fût une autre ville bâtie par Démophoon, fils de Théfée, près de la riviere de Clarius dans un quartier raboteux & infertile.

Philocyprus qu'Hipparque appelle *Cypranor*, en étoit le roi, lorsque Solon y arriva. Ce sage philosophe, la voyant si mal située, conseilla au roi de transporter sa cour en une fort belle plaine qui étoit au dessous, d'y bâtir une plus grande & plus belle ville, & d'en accompagner la structure de plus de justesse & d'ornement.

Le projet de Solon fut exécuté avec beaucoup d'exactitude; & dès qu'on fut en état d'en jeter les fondemens, après avoir fait les préparatifs nécessaires, il se chargea du soin de la peupler. Sa présence y attira beaucoup de monde; de sorte qu'elle ne fut pas plutôt bâtie, qu'on la vit presque remplie d'habitans. Philocyprus de son côté ne manqua pas de reconnoissance. Il voulut qu'on appellât la ville *Solon*, *Soli*, ou *Solos*, pour conserver dans son pays la mémoire de ce grand homme & de ses bienfaits. Ce prince laissa un fils, appellé *Aristocyprus*, qui lui succéda à la couronne, bien qu'il ne vécût pas longtemps après lui; car il fut tué dans un combat contre les Perses, du temps du roi Darius.

La ville de *Soli* fut aussi assiégée par les Perses, trois cens six ans avant la naissance du Sauveur du monde, & tint plus longtemps qu'aucune ville de Cypre: mais elle fut enfin prise au cinquieme mois, après qu'on en eut sappé les murailles par les fondemens.

Cette ville avoit un port, un temple de Vénus & d'Isis, & une riviere nommée apparemment *Clarius*; Minerve y étoit aussi adorée, & ses prêtres se nommoient *hypeccaustrii*. Outre les rois que j'ai nommés, Athénée fait mention d'Eunostus, que Solon célébra plus qu'aucun autre dans ses vers.

Cette ville n'est à présent qu'un village appellé *Soléa*, situé au côté septentrional de l'isle, entre les caps de Cormachiti & d'Alexandrette, à sept lieues de Basso. Strabon place au dessus de *Soli* l'ancienne ville de *Liménia*, & au dessous le cap de Crommyon, ou de Cormachiti. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOLICINIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Allemagne, dont parle Ammien Marcellin, *liv. XXVII*, *c. x.* C'est, selon Hérold, *Solmi*; selon Lazius, *Bretten*; & selon Cluvier, *Sultz*.

SOLICOQUE, *voyez* SQUILLE.

SOLIDAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui emporte une obligation de payer la totalité d'une dette commune à plusieurs personnes; l'obligation est *solidaire*, quand chacun des obligés peut être contraint pour le tout. Il en est de même d'un cautionnement *solidaire*, c'est-à-dire, lorsque l'on a stipulé que chacune des cautions sera tenue pour le tout. *Voy. ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDAIREMENT, adv. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie le droit que l'on a de contraindre chacun de plusieurs co-obligés à acquitter seul pour le tout une dette commune, sauf son recours contre ses co-obligés pour leur part & portion. *Voy. ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDARITÉ, s. f. (*Commerce.*) c'est la qualité d'une obligation où plusieurs débiteurs s'engagent à payer une somme qu'ils empruntent ou qu'ils doivent; en sorte que la dette totale soit exigible contre chacun d'eux, sans que celui au profit duquel l'obligation est faite, soit obligé de discuter les autres, & l'un plutôt que l'autre. *Dictionn. de commerce.* (*D. J.*)

SOLIDE, s. m. *en Géométrie*, est une portion d'étendue qui a les trois dimensions, c'est-à-dire, longueur, largeur, & profondeur. *Voyez* DIMENSION.

Ainsi, comme tous les corps ont les trois dimensions, *solide* & *corps* sont souvent employés comme synonymes. *V.* CORPS.

Un *solide* est terminé ou compris par un ou plusieurs plans ou surfaces, comme une surface est terminée par une ou plusieurs lignes. *Voyez* SURFACE & LIGNE.

Les *solides* réguliers sont ceux qui sont terminés par des surfaces régulieres & égales.

Sous cette classe sont compris le tétrahedre, l'hexahedre ou cube, l'octahedre, le dodécahedre, & l'icosahedre. *Voyez ces mots*, & RÉGULIER, &c.

Les *solides* irréguliers sont tous ceux auxquels on ne peut pas appliquer la définition des *solides* réguliers. Tels sont le cylindre, le cône, le prisme, la pyramide, le parallélipipede, &c. *Voyez* CYLINDRE, CÔNE, &c.

La cubature d'un *solide* est la mesure de l'espace qui est renfermé par ce *solide*. *Voyez* CUBATURE & SOLIDITÉ.

Un angle *solide* est composé de trois angles plans, ou davantage, qui se rencontrent en un point. *Voy.* ANGLE; ou autrement, un angle *solide* comme *B*, (*Planche géom. fig.* 30.) est l'inclinaison de plus de deux lignes, *AB*, *BC*, *BF*, qui se rencontrent au même point *B*, & qui sont dans des plans différens.

Ainsi les angles *solides*, pour être égaux, doivent être contenus sous un nombre égal de plans égaux, de plans disposés de la même maniere.

La somme de tous les angles plans qui composent un angle *solide*, est toujours moindre que 360°, autrement ils constitueroient le plan d'un cercle, & non pas un *solide*. *Voyez* ANGLE.

Figures solides semblables, *voyez* SEMBLABLE.

Bastion solide, *voyez* BASTION.

Lieu solide, *voyez* LIEU.

Les nombres *solides*, sont ceux qui naissent de la multiplication d'un nombre plan par un autre nombre quelconque.

Ainsi 18 est un nombre *solide*, formé du nombre plan 6, multiplié par 3, ou de 9 multiplié par 2. *Voyez* NOMBRE. *Chambers.* (*E*)

SOLIDE HYPERBOLIQUE AIGU, est un *solide* formé par la révolution de l'arc *AM*. *fig.* 20, *sect. con.* d'une hyperbole équilatere autour de son asymptote. Par cette révolution, il se forme une espece de fuseau infiniment long, & cependant Torricelli qui lui a donné ce nom, a démontré évidemment qu'il est égal à un *solide* ou corps fini. (*O*)

SOLIDE, adj. (*Alg.*) problême *solide* est un problême où l'équation monte au troisieme degré; on l'appelle *problême solide*, parce que l'inconnue y est élevée à la troisieme puissance, laquelle représente un produit de trois dimensions. *Voy.* DIMENSIONS. (*O*)

SOLIDE, adj. *en Physique*, se dit d'un corps dont les petites parties sont unies ensemble, de sorte qu'une force d'un certain degré ne les divise & ne les sépare pas les unes des autres. *Voyez* SOLIDITÉ.

On nomme ces corps *solides*, par opposition à fluides. *Voyez* FLUIDE, FLUIDITÉ, &c.

Cependant on peut dire dans un autre sens, que tous les corps sont *solides*, en attendant la solidité de l'impénétrabilité. Les corps *solides* ou impénétrables qui sont l'objet de la physique, sont distingués par là des corps simplement étendus, ou considérés avec leurs dimensions, & qui sont l'objet de la géométrie. *Voyez* CORPS.

SOLIDE, *en Anatomie*, signifie les parties du corps continues & contenantes, ainsi appellées par opposition aux fluides & aux parties contenues du corps. *Voyez* CORPS, PARTIE & FLUIDE.

Les *solides* sont les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, les fibres, les muscles, les tendons, les arteres, les veines, les nerfs, les glandes, les vaisseaux lymphatiques, les veines lactées, &c. *V.* Os, CARTILAGE, &c.

Nonobstant le grand nombre & l'apparence des parties *solides* du corps, nous trouvons par le secours du microscope, des injections, des vésicatoires, des atrophies, &c. que les parties *solides* sont excessivement petites & peu considérables, en comparaison des fluides. Au contraire, on peut presque démontrer par la considération du progrès & de la génération des vaisseaux, & par la résolution des plus grands vaisseaux dans les plus petits qui les constituent, que toute la masse des *solides* dans le corps, est composée des fibres,

d'un tiſſu cellulaire & d'une ſubſtance gélatineuſe qui en ſont les élémens communs. *Voyez* FIBRES, TISSU CELLULAIRE & GÉLATINEUX.

En effet, toute la maſſe des *ſolides* auſſi bien que des fluides, ſi on en excepte ſeulement un petit germe ou animalcule, procédé d'un fluide bien ſubtil, qui ne differe point du ſuc des nerfs, comme l'a fait voir Malpighi dans ſon traité de *ovo incubato*. *Voyez* ŒUF.

Le blanc de l'œuf ne nourrit jamais, juſqu'à ce que l'incubation ait détruit ſon épaiſſeur naturelle, & qu'il ait paſſé par un grand nombre de degrés de fluidité avant de devenir aſſez ſubtil pour entrer dans les petites véſicules du germe. Les *ſolides* d'abord mous & plus tendres, procédent de cette humeur ſubtile & paſſent par une infinité de degrés intermédiaires avant que d'arriver à leur plus grande ſolidité. *Voyez* GÉNÉRATION.

Par conſéquent tous les *ſolides* dans nos corps (à moins qu'on ne ſoit aſſez minutieux pour en excepter le premier germe) ne different des fluides dont ils ont été formés, que par leur repos, leur cohéſion & leur figure; & une particule fluide deviendra propre à former une partie d'un *ſolide*, ſi-tôt qu'il y aura une force ſuffiſante pour opérer ſon union avec les autres parties *ſolides*. *Voyez* NUTRITION & ACCROISSEMENT.

SOLIDE, ſ. m. (*Architect.*) nom commun & à la conſiſtance d'un terrein ſur lequel on fonde, & au maſſif de maçonnerie de groſſe épaiſſeur, ſans vuide au-dedans.

On nomme encore *ſolide*, toute colonne ou obéliſque fait d'une ſeule pierre. Et on appelle *angle ſolide*, une encoignure dite vulgairement *carne*. *Daviler*. (*D. J.*)

SOLIDITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) on donne de la *ſolidité* à ſes ouvrages; & l'on cherche le ſolide dans ſes deſſeins.

La *ſolidité* affermit & fait durer longtemps. Le ſolide eſt utile & fait le vrai bonheur.

Les nouveaux bâtimens ont plus de graces que de *ſolidité*; les biens & la ſcience d'en jouir font le ſolide de la vie, les honneurs n'en font que l'ornement.

SOLIDITÉ, ſ. f. *en Géométrie*, eſt la quantité d'eſpace contenue ſous un corps ſolide. *Voyez* CUBATURE.

On a la *ſolidité* d'un cube, d'un priſme, d'un cylindre ou d'un parallélipipede, en multipliant la baſe par la hauteur. *Voyez* CUBE, PRISME, CYLINDRE, &c.

La *ſolidité* d'une pyramide ou d'un cône ſe détermine en multipliant ou la baſe entiere par la troiſieme partie de la hauteur, ou la hauteur entiere par la troiſieme partie de la baſe. *Voyez* PYRAMIDE & CÔNE.

Trouver la *ſolidité* de tout corps irrégulier. Mettez le corps dans un vaſe parallélipipede, & verſez-y de l'eau ou du ſable juſqu'en *B*, *Pl. Géom. fig.* 32, alors ôtez-en le corps, & obſervez à quelle hauteur l'eau ou le ſable eſt placé, quand le corps eſt ôté, comme *AC*. Otez *AC* de *AB*, le reſte ſera *BC*; ainſi le corps irrégulier eſt réduit à un parallélipipede, dont la baſe eſt *FCGE* & la hauteur *BC* pour trouver la *ſolidité* de ce parallélipipede. *Voy.* PARALLÉLIPIPEDE.

Suppoſez, par exemple, $AB=8$ & $AC=5$: alors BC ſera $=3$: de plus, ſuppoſez $DB=12$, $BE=4$, alors la *ſolidité* du corps irrégulier ſera 144. (*E*)

SOLIDITÉ, ſ. f. (*Phyſiq.*) idée qui nous vient par l'attouchement, & qui eſt cauſée par la réſiſtance que nous éprouvons ou que nous remarquons dans un corps juſqu'à ce qu'il ait quitté le lieu qu'il occupe, lorſqu'un autre corps y entre actuellement.

Voici l'article que M. Formey a bien voulu nous communiquer ſur ce ſujet.

De toutes les idées que nous recevons par ſenſation, il n'y en a point que nous recevions plus conſtamment que celle de la *ſolidité*. Soit que nous ſoyons en mouvement ou en repos; dans quelque ſituation que nous nous mettions, nous ſentons toujours quelque choſe qui nous ſoutient, & qui nous empêche d'aller plus bas; & nous éprouvons tous les jours, en maniant des corps, que tandis qu'ils ſont entre nos mains, ils empêchent par une force invincible l'approche des parties de nos mains qui les preſſent. Or, ce qui empêche ainſi l'approche de deux corps, lorſqu'ils ſe meuvent l'un vers l'autre, c'eſt ce que l'on appelle *ſolidité*, & que l'on peut nommer

aussi *impénétrabilité*. C'est de toutes les idées celle qui paroît la plus essentiellement & la plus étroitement unie au corps, en sorte qu'on ne peut la trouver ou imaginer ailleurs que dans la matiere.

Par-tout où nous imaginons quelque espace occupé par une substance solide, nous concevons que cette substance occupe de telle sorte cet espace, qu'elle en exclut toute autre substance solide, & qu'elle empêchera à jamais deux autres corps qui se meuvent en ligne droite l'un vers l'autre, de venir à se toucher, si elle ne s'éloigne d'entre eux par une ligne qui ne soit point parallele à celle sur laquelle ils se meuvent actuellement.

Cette résistance qui empêche que d'autres corps n'occupent l'espace dont un corps est actuellement en possession, est si grande, qu'il n'y a point de force, quelque puissante qu'elle soit, qui la surmonte. Que tous les corps du monde pressent de tous côtés une goutte d'eau, ils ne pourront jamais vaincre la résistance qu'elle fera, quelque molle qu'elle soit, jusqu'à s'approcher l'un de l'autre, si auparavant ce petit corps n'est ôté de leur chemin. Les partisans de l'espace pur en concluent que la *solidité* differe de cet espace qui n'a ni résistance ni mouvement. Sans contredit, la *solidité* n'est pas un attribut de l'espace pur, puisque celui-ci n'est qu'une simple abstraction, prise de la considération de l'espace réel, qui n'est lui-même réel qu'en vertu des corps qui l'occupent. C'est aux corps que convient l'impénétrabilité, la *solidité*, & diverses autres propriétés; & les corps étant annihilés, il ne reste absolument rien, que la possibilité d'en produire d'autres dont l'existence renouvelleroit l'espace détruit avec les précédens. C'est donc une distinction chimérique, selon M. Formey auteur de cet article, que celle que l'on met entre l'étendue des corps & l'étendue de l'espace, en disant que la premiere est une union, ou continuité de parties solides divisibles, & capables de mouvement, & l'autre une continuité de parties non solides, indivisibles, & immobiles.

La *solidité* d'un corps n'emporte autre chose, si ce n'est que ce corps remplit l'espace qu'il occupe, de telle sorte qu'il exclut absolument tout autre corps, au lieu que la dureté consiste dans une forte union de certaines parties de matiere qui composent des masses d'une grosseur sensible, de sorte que toute la masse ne change pas aisément de figure. En effet le *dur* & le *mou* sont des noms que nous devons aux choses seulement par rapport à la constitution particuliere de notre corps. Ainsi nous donnons généralement le nom de *dur* à tout ce que nous ne pouvons sans peine changer de figure en le pressant avec quelque partie de notre corps; & au contraire nous appellons *mou* ce qui change la situation de ces parties, lorsque nous venons à le toucher, sans faire aucun effort considérable & pénible. Mais la difficulté qu'il y a à faire changer de situation aux différentes parties sensibles d'un corps, ou à changer la figure de tout le corps; cette difficulté, dis-je, ne donne pas plus de *solidité* aux parties les plus dures de la matiere qu'aux plus molles; & un diamant n'est pas plus solide que l'eau: car quoique deux plaques de marbre soient plus aisément jointes l'une à l'autre, lorsqu'il n'y a que de l'eau ou de l'air entre deux, que s'il y avoit un diamant: ce n'est pas à cause que les parties du diamant sont plus solides que celles de l'eau ou qu'elles résistent davantage, mais parce que les parties pouvant être plus aisément séparées les unes des autres, elles sont écartées plus facilement par un mouvement oblique, & laissent aux deux pieces de marbre le moyen de s'approcher l'une de l'autre; mais si les parties de l'eau pouvoient n'être point chassées de leur place par ce mouvement oblique, elles empêcheroient éternellement l'approche de ces deux pieces de marbre tout aussi bien que le diamant; & il seroit aussi impossible de surmonter leur résistance par quelque force que ce fût, que de vaincre la résistance des parties du diamant.

Car que les parties de matiere les plus molles & les plus flexibles qu'il y ait au monde, soient entre deux corps quels qu'ils soient, si on ne les chasse point de-là, & qu'elles restent toujours entre deux, elles résisteront aussi invinciblement à l'approche de ces corps, que le corps le plus dur

que l'on puiſſe trouver ou imaginer. On n'a qu'à bien remplir d'eau ou d'air un corps ſouple & mou, pour ſentir bientôt de la réſiſtance en le preſſant : & quiconque s'imagine qu'il n'y a que les corps durs qui puiſſent l'empêcher d'approcher ſes mains l'une de l'autre, peut ſe convaincre du contraire par le moyen d'un ballon rempli d'air. L'expérience faite à Florence avec un globe d'or concave, qu'on remplit d'eau & qu'on referma exactement, fait voir la *ſolidité* de l'eau, toute liquide qu'elle ſoit. Car ce globe ainſi rempli, étant mis ſous une preſſe qu'on ſerra à toute force, autant que les vis purent le permettre, l'eau ſe fit chemin à elle-même à travers les pores de ce métal ſi compact. Comme ces particules ne trouvoient point de place dans le creux du globe pour ſe reſſerrer davantage, elles s'échapperent au dehors où elles s'exhalerent en forme de roſée, & tomberent ainſi goutte à goutte avant qu'on pût faire céder les côtés du globe à l'effort de la machine qui les preſſoit avec tant de violence.

La *ſolidité* eſt une propriété non-ſeulement commune, mais même eſſentielle à tous les corps. Cela eſt vrai, ſoit qu'on conſidere les corps dans leur tout, ſoit qu'on n'ait égard qu'à leurs parties les plus ſimples. C'eſt auſſi le ſigne le moins équivoque de leur exiſtence. Des illuſions d'optique en impoſent quelquefois à nos yeux ; nous ſommes tentés de prendre des fantômes pour des réalités ; mais en touchant, nous nous aſſurons du vrai par la perſuaſion intime où nous ſommes que tout ce qui eſt corps eſt ſolide, capable par conſéquent de réſiſtance, & qu'on ne peut placer le doigt ou autre choſe dans un lieu qui eſt occupé par une matiere quelconque, ſans employer une force capable de la pouſſer ailleurs. Toute réſiſtance annonce donc une *ſolidité* réelle plus ou moins grande. C'eſt une vérité tellement avouée, qu'elle n'a beſoin d'autre preuve que de l'habitude où l'on eſt de confondre les deux idées ; quoiqu'à parler exactement, l'une repréſente la cauſe & l'autre l'effet. Mais il y a tel cas où l'une & l'autre (la *ſolidité* & la réſiſtance) échappent à nos ſens ou à notre attention.

Certains corps nous touchent ſans ceſſe, nous touchent par-tout également ; l'habitude nous a rendu leur contact ſi familier, que nous avons beſoin d'y réfléchir pour reconnoître l'impreſſion qu'ils font ſur nous. Quand on agit dans un air calme, il eſt peu de perſonnes qui penſent qu'elles ont continuellement à vaincre la réſiſtance d'un corps dont la *ſolidité* s'oppoſe à leurs mouvemens. Si l'on ſortoit de l'atmoſphere pour y rentrer, on ſentiroit ſans réflexion l'attouchement de l'air, comme on ſent celui de l'eau quand on s'y plonge. Ce qui fait encore que la *ſolidité* des fluides échappe à notre attention, c'eſt que leur partie indépendante des unes & des autres & d'une petiteſſe qui ſurpaſſe beaucoup la délicateſſe de nos ſens, cédent aux moindres de nos efforts, ſur-tout quand elles ſont en petite quantité ; & nous ne penſons pas que nous agiſſons quand nous agiſſons très-peu. C'eſt en vertu de ce préjugé qui nous fait regarder comme vuide tout ce qui n'eſt plein que d'air ; que nous croyons qu'une liqueur n'a qu'à ſe préſenter de quelque façon que ce ſoit à l'ouverture d'un vaſe pour y trouver accès ; mais nous devrions faire attention que toutes ces capacités ſont naturellement remplies d'air, comme elles ſeroient pleines d'eau, ſi elles avoient été fabriquées au fond d'un étang, & qu'elles n'en fuſſent jamais ſorties. Nous devrions penſer de plus que l'air ayant de la *ſolidité* dans ſes parties, on ne doit pas prétendre loger avec lui un autre corps dans le même lieu, & qu'ainſi pour mettre de l'eau, du vin, *&c.* dans une bouteille, il faut que l'air puiſſe paſſer entre le col & l'entonnoir, pour faire place à la liqueur ; mais quand ce col eſt tellement étroit qu'il ne peut pas donner en même temps un paſſage libre à deux matieres qui coulent en ſens contraire, c'eſt-à-dire, à la liqueur qu'on veut faire entrer, & à l'air qui doit ſortir, il faut que cela ſe faſſe ſucceſſivement. C'eſt pourquoi, quand on veut introduire de l'eſprit de lavande dans une caſſolette, dont le canal eſt fort étroit, on commence par la chauffer ; & quand l'action du feu a fait ſortir une bonne partie de l'air qu'elle contenoit, on plonge le col dans la liqueur qui va prendre ſa place.

Nous

Nous avons dit que la *solidité* se confond avec l'impénétrabilité ; ce terme a besoin d'être expliqué, pour prévenir des objections tirées de certaines expériences, par lesquelles il paroît que plusieurs matieres mêlées ensemble confondent leurs grandeurs, & se pénetrent mutuellement. Une éponge, par exemple, reçoit intérieurement une quantité d'eau qui semble perdre son propre volume, puisque celui sous lequel elle se trouve renfermée après cette espece de pénétration, n'en est point sensiblement augmenté. Un vaisseau plein de cendre ou de sable, admet encore une grande quantité de liqueur ; & parties égales d'esprit de vin & d'eau mêlées dans le même vase, y tiennent moins de place qu'elles n'en occupoient avant le mêlange : la matiere est-elle donc pénétrable ? ou si elle ne l'est pas, dans quel sens faut-il entendre son impénétrabilité ? C'est qu'il faut soigneusement distinguer la grandeur apparente des corps de leur *solidité* réelle. Les parties simples ou premiers élémens, s'il y en a, sont absolument impénétrables : celles même d'un ordre inférieur qui commencent à être composées, ne sont encore vraisemblablement jamais pénétrées par aucune matiere ; en un mot, il y a dans tous les corps, quels qu'ils puissent être, une certaine quantité de parties qui occupent seules les places qu'elles ont, & qui en excluent nécessairement tout autre corps. Mais ces parties solides & impénétrables, qui sont proprement la vraie matiere de ces corps, ne sont pas tellement jointes ensemble, qu'elles ne laissent entre elles des espaces qui sont vuides, ou qui sont pleins d'une autre matiere qui n'a aucune liaison avec le reste, & qui cede sa place à tout ce qui se présente pour l'en exclure ; en admettant ces petits interstices, dont l'existence est facile à prouver, on conçoit très-facilement que l'impénétrabilité des corps doit s'entendre seulement des parties solides qui se trouvent liées ensemble dans le même tout, & non pas du composé qui en résulte. *Voyez* les *leçons de physique expérimentale* de M. l'abbé Nollet, *tome I*, *pag.* 65 *& suiv.* (*Cet article est de M.* FORMEY.)

SOLIDITÉ, (*Jurisprudence.*) est l'obligation dans laquelle est chacun des co-obligés d'acquitter intégralement l'engagement qu'ils ont contracté.

Dans quelques provinces on dit *solidarité*, expression qui paroît plus juste & moins équivoque que le terme de *solidité*.

Ce n'est pas que le paiement puisse être exigé autant de fois qu'il y a de co-obligés solidairement ; l'effet de la *solidité* est seulement que l'on peut s'adresser à celui des co-obligés que l'on juge à propos, & exiger de lui le paiement de la dette en entier, sans qu'il puisse en être quitte en payant sa part personnelle, sauf son recours contre ses co-obligés pour répéter de chacun d'eux leur part & portion qu'il a payée en leur acquit.

La *solidité* a lieu ou en vertu de la loi, ou en vertu de la convention.

Il y a certains cas dans lesquels la loi veut que tous les obligés puissent être contraints solidairement comme en matiere civile, lorsqu'il y a fraude, & en matiere criminelle, pour les dommages & intérêts, & autres condamnations pécuniaires prononcées contre les accusés.

Les conventions ne produisent point de *solidité*, à moins qu'elle n'y soit exprimée suivant la novelle 99 de Justinien. *Voyez* le titre *de duobus reis stipulandi & promittendi* ; au digeste, au code & aux institutes, & la novelle 99 ; le *traité de la subrogation* de Renusson ; & les *mots* CAUTION, CO-OBLIGÉS, CRÉANCIERS, DÉBITEURS, DISCUSSION, DIVISION, FIDÉIJUSSION, OBLIGATION, PAIEMENT, QUITTANCE. (*A*)

SOLIDITÉ, *en Architecture*, est un terme qui s'applique à la consistance du terrein sur lequel la fondation d'un bâtiment est posée, & à un massif de maçonnerie d'une épaisseur considérable, sans aucune cavité dedans. La *solidité* des pyramides d'Egypte est inconcevable. *Voyez* PYRAMIDE & CORPS.

SOLIDITÉ, SOLIDE, (*Synonymes.*) Le mot de *solidité* a plus de rapport à la durée : celui de *solide* en a davantage à l'utilité. On donne de la *solidité* à ses ouvrages, & l'on cherche le *solide* dans ses desseins.

Il y a dans quelques auteurs & dans

quelques bâtimens plus de grace que de *solidité*. Les biens & la santé joints à l'art d'en jouir, sont le *solide* de la vie : les honneurs n'en sont que l'ornement. *Synon. franç.* (*D. J.*)

SOLIGNAC, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France dans le Velay, sur la gauche de la Loire, & à deux lieues au midi de Puy, capitale du Velay. *Long.* 21, 23; *latit.* 45, 26. (*D. J.*)

SOLILOQUE, s. m. (*Littérat.*) est un raisonnement & un discours que quelqu'un se fait à lui-même. *Voyez* MONOLOGUE.

Papias dit que *soliloque* est proprement un discours en forme de réponse à une question qu'un homme s'est faite à lui-même.

Les *soliloques* sont devenus bien communs sur le théatre moderne ; il n'y a rien cependant de si contraire à l'art & à la nature, que d'introduire sur la scene un acteur qui se fait de longs discours pour communiquer ses pensées, *&c.* . . à ceux qui l'entendent.

Lorsque ces sortes de découvertes sont nécessaires, le poëte devroit avoir soin de donner à ses acteurs des confidens à qui ils pussent, quand il le faut, découvrir leurs pensées les plus secretes : par ce moyen les spectateurs en seroient instruits d'une maniere bien plus naturelle : encore est-ce une ressource dont un poëte exact devroit éviter d'avoir besoin.

L'usage & l'abus des *soliloques* est bien détaillé par le duc de Buckingham dans le passage suivant : « Les *soliloques* doivent être rares, extrêmement courts, & même ne doivent être employés que dans la passion. Nos amans parlant à eux-mêmes, faute d'autres, prennent les murailles pour confidens. Cette faute ne seroit pas encore réparée, quand même ils se confieroient à leurs amis pour nous le dire ».

Nous n'employons en France que le terme de *monologue*, pour exprimer les discours ou les scenes dans lesquelles un acteur s'entretient avec lui-même, le mot de *soliloque* étant particuliérement consacré à la théologie mystique & affective. Ainsi nous disons les *soliloques* de saint Augustin, ce sont des méditations pieuses.

SOLIMARIACA, (*Géog. anc.*) ce lieu est placé dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route d'*Andomatunum*, ou de Langres à *Tullum Leucorum*, Toul, entre *Mosa*, Meuvi & *Tullum*; c'est Soulouse qui conserve quelque analogie avec l'ancienne dénomination. La trace de la voie romaine se fait encore remarquer en plusieurs endroits par son élévation, & en deçà de Soulouse comme au-delà, en tirant vers Toul. D'Anville, *Not. Gall. page* 611. (*C*)

SOLINS, s. m. pl. (*Architect.*) ce sont les bouts des entrevoux des solives scellées avec du plâtre sur les poutres, sablieres où murs. Ce sont aussi les enduits de plâtre pour retenir les premieres tuiles d'un pignon. (*D. J.*)

SOLITAIRE, s. m. (*Morale.*) celui qui vit seul, séparé du commerce & de la société des autres hommes, qu'il croit dangereuse.

Je suis bien éloigné de vouloir jeter le moindre ridicule sur les religieux, les *solitaires*, les chartreux ; je sais trop que la vie retirée est plus innocente que celle du grand monde : mais outre que dans les premiers siecles de l'église la persécution faisoit plus de fugitifs que de vrais *solitaires*, il me semble que dans nos siecles tranquilles une vertu vraiment robuste est celle qui marche d'un pas ferme à travers les obstacles, & non pas celle qui se sauve en fuyant. De quel mérite est cette sagesse d'une complexion foible qui ne peut soutenir le grand air, ni vivre parmi les hommes sans contracter la contagion de leurs vices, & qui craint de quitter une solitude oisive pour échapper à la corruption ? L'honneur & la probité sont-ils d'une étoffe si légere qu'on ne puisse y toucher sans l'entamer ? Que feroit un lapidaire s'il ne pouvoit enlever une tache d'une émeraude, sans retrancher la plus grande partie de sa grosseur & de son prix ? il y laisseroit la tache. Ainsi faut-il, en veillant à la pureté de l'ame, ne point altérer ou diminuer sa véritable grandeur, qui se montre dans les traverses & l'agitation du commerce du monde. Un *solitaire* est à l'égard du reste des hommes comme un être inanimé ; ses prieres & sa vie contemplative, que personne ne voit, ne sont d'aucune influence pour la société, qui a plus besoin d'exem-

ples de vertu sous ses yeux que dans les forêts. (*D. J.*)

SOLITAIRE, (*Hist. monac.*) nom de religieuse du monastere de Faiza, fondé par le cardinal Barberin, & approuvé par un bref de Clément X, l'an 1676. Les religieuses de ce couvent, s'adonnent entiérement à la vie *solitaire ;* elles gardent un silence continuel, ne portent point de linge, vont toujours nus piés sans sandale, & ont pour habit une robe de bure ceinte d'une grosse corde. Le cardinal Barberin instituteur de ce monastere, ne mena point une vie semblable à celle de ses religieuses ; c'étoit un homme du monde, fin, intrigant, toujours occupé du manége politique des intérêts de diverses puissances. (*D. J.*)

SOLITAIRE, *ver*, (*Hist. nat. des Insect.*) voilà le plus long de tous les animaux, s'il est vrai qu'on en ait vu qui avoient 80 aunes de Hollande. Quelques physiciens prétendent qu'il se forme ordinairement dans le fœtus, qu'il vieillit avec nous, & ne se trouve jamais que seul dans les corps où il habite. Que penser de ce systême si ces faits étoient véritables, comme Hippocrate & ses sectateurs le soutiennent? que croire de l'origine de pareils animaux?

Hors des corps animés on n'en a jamais trouvé de semblables, auxquels on puisse présumer que ceux-ci devroient leur naissance ; & s'il y en avoit eu de petits ou de grands, leur figure applatie & la grande multitude de leurs articulations n'auroient pas manqué, ce semble, de les faire connoître. Il faudroit donc admettre que ces vers ne sont produits que par ceux qui se trouvent dans nos corps ; & si cela est, comment peuvent-ils en être produits, à moins qu'on ne suppose que chacun de ces vers ne se suffise à lui-même pour produire son semblable, vu qu'il se trouve toujours seul?

Mais cette supposition ne leve pas toutes les difficultés qu'on peut faire sur l'origine de ce ver singulier. On pourra toujours demander pourquoi il ne se trouve jamais que seul, & quel chemin prennent ses œufs ou ses petits pour entrer dans le corps d'un autre homme. Avec de nouvelles suppositions, il ne seroit pas difficile de répondre à ces difficultés.

La premiere difficulté disparoîtroit en supposant que ce ver est du nombre de ceux qui se mangent les uns les autres ; le plus fort ayant dévoré ceux qui sont nés avec lui dans un même endroit, doit enfin rester tout seul. Pour ce qui est de l'autre difficulté, on n'a qu'à supposer que l'œuf ou le fœtus de ce ver est extrêmement petit ; que l'animal le dépose dans notre chyle ; ce qu'il peut faire aisément si l'issue de son ovaire est près de sa tête, comme l'est celle des limaces. Du chyle il entrera dans la masse du sang de l'homme ou de la femme, où ce ver habite. Si c'est dans une femme, la communication que son sang a avec le fœtus qu'elle porte, y donnera par sa circulation entrée à l'œuf ou au fœtus du ver, qui y croîtra aussi-tôt qu'il se sera arrêté à l'endroit qui lui convient. Que si l'œuf ou le fœtus du ver se trouve dans la masse du sang d'un homme, la circulation de ce sang fera passer cet œuf ou ce fœtus dans les vaisseaux où ce sang se filtre, afin d'être préparé à un usage nécessaire pour la conservation de notre espece. Et de-là on conçoit aisément comment il peut se trouver mêlé dans les parties qui entrent dans la composition du fœtus humain.

C'est ainsi qu'avec des suppositions on peut rendre raison de tout, même de l'existence des choses qui n'ont jamais été, comme l'ont fait les physiciens des derniers siecles, qui nous ont expliqué de quelle maniere la corruption engendroit des insectes. C'est les imiter que de bâtir par rapport au *ver solitaire* sur des faits, qui, pour avoir été assez généralement reçus, n'en sont pas pour cela plus véritables. M. Valisnieri a renversé d'un seul coup ce systême ridicule, en établissant par ses observations & ses recherches, que le *solitaire* n'est qu'une chaîne de vers qu'on nomme *cucurbitaires*, qui se tiennent tous accrochés les uns aux autres, & forment ainsi tous ensemble la figure d'un seul animal. Les raisons qu'il en allegue sont si vraisemblables, & ont paru si fortes aux physiciens éclairés, qu'il est aujourd'hui fort difficile de n'être pas de cet avis. (*D. J.*)

SOLITAIRE, s. m. (*Jeu.*) nom d'un jeu qu'on a inventé depuis près de quatre-vingts ans, auquel un homme peut jouer seul.

C'eſt une tablette percée de 37 trous, diſpoſés de maniere que le premier rang en a trois, le ſecond cinq, les trois ſuivans chacun ſept, le ſixieme cinq, & le dernier trois. Tous ces trous ont chacun une cheville, à la réſerve d'un qui reſte vuide. Ce jeu conſiſte à prendre toutes ces chevilles les unes après les autres, en ſorte qu'il n'en reſte plus aucune. Elles ſe prennent comme on prend les dames au jeu de dames, en ſautant par deſſus, & ſe mettant à la place vuide qui eſt de l'autre côté de celle qu'on prend & qu'on enleve. Ce jeu n'a pas grand attrait quand on en ignore la marche, & n'en a point quand on la ſait. *(D. J.)*

SOLITAIRE, (*Jeu de cartes.*) c'eſt une eſpece de quadrille, ainſi appellé parce que l'on eſt obligé de jouer ſeul ſans appeller. S'il arrive que les quatre joueurs n'aient pas aſſez beau jeu pour jouer ſans prendre, ou même pour appeller un médiateur, on eſt obligé de paſſer, ne pouvant contraindre ſpadille à jouer, comme au quadrille ordinaire; on laiſſe alors les deux fiches du poulan ſur le jeu, & l'on continue d'en faire mettre le même nombre par celui qui mêle juſqu'à ce que l'un des quatre joueurs puiſſe faire jouer ſans prendre, ou avec un médiateur. A l'égard des bêtes, elles augmentent de vingt-huit jetons de plus que tout ce qui ſe trouve ſur le jeu; & ſur les poulans doubles de cinquante-ſix jetons.

SOLITAIRE, *le médiateur ſolitaire à trois*, (*Jeu de cartes.*) Ce jeu ne ſe joue à trois que faute d'un quatrieme, & n'en eſt pas moins amuſant. On l'appelle *ſolitaire* parce qu'on joue toujours ſeul.

Il faut ôter dix cartes du jeu ordinaire, c'eſt-à-dire, neuf carreaux & le ſix de cœur, & laiſſer le roi de carreau; par ce moyen on peut jouer dans les quatre couleurs quoiqu'il y en ait une preſque ſupprimée. Par exemple, un joueur ayant les deux as noirs avec des rois pourra jouer en carreau, il aura par conſéquent tous les matadors qui lui ſeront payés comme au médiateur à quatre: de même celui qui a de quoi demander un médiateur peut demander le roi de carreau, puiſqu'on le laiſſe dans le jeu, ce qui le rend auſſi divertiſſant qu'à quatre. Ce jeu ſe marque comme au médiateur, c'eſt-à-dire, que celui qui fait met deux fiches devant lui, & l'on ne joue point en appellant, l'on ne renvoie point auſſi à ſpadille. Si l'on n'a pas dans ſon jeu de quoi jouer un médiateur, ou ſans prendre, il faut paſſer. Alors celui qui mêle doit mettre encore deux fiches devant lui, ce qui ſe continue juſqu'à ce qu'un des joueurs faſſe jouer. A l'égard des bêtes, elles augmentent toujours de vingt-huit les unes ſur les autres comme au médiateur ordinaire à quatre. La ſeule différence qu'il y ait, c'eſt que la bête faite par remiſe doit augmenter d'autant de jetons qu'il ſe trouvera de paſſe ſur le jeu; au lieu que celle qui eſt faite par codille ne ſera pas de plus de jetons qu'au médiateur ordinaire à quatre. Comme à ce jeu l'on joue un coup de moins à chaque tour, il eſt convenable de jouer douze tours au lieu de dix, pour que la repriſe ſoit finie; pour ce qui regarde le reſte, on ſuit à ce jeu les loix du médiateur à quatre.

Autre maniere de jouer le médiateur ſolitaire à trois. L'on ôte pour jouer à ce jeu les quatre trois qui n'y ſont pas d'un grand uſage, ce qui le réduit au nombre de trente-ſix cartes au lieu de quarante. Celui qui mêle donne à chacun des joueurs douze cartes, trois à trois ou quatre à quatre, & non autrement, ce qui emploie les trente-ſix cartes du jeu. Celui qui fait jouer en telle couleur que ce ſoit eſt obligé de faire ſept levées pour gagner. L'on peut auſſi demander un médiateur lorſqu'on n'a que de quoi faire ſix levées dans ſon jeu, ſinon il faut paſſer, en ſuivant pour le reſte les regles du médiateur ordinaire à quatre.

SOLITAURILIES, (*Ant. rom.*) nom d'un ſacrifice ſolemnel qu'on faiſoit chez les Romains, d'un verrat, d'un bélier & d'un taureau. *Voyez*-en les détails au *mot* SUOVE-TAURILIES. *(D. J.)*

SOLITUDE, ſ. f. (*Morale.*) L'homme qui s'aime trop & les gens du grand monde craignent de ſe trouver ſeuls: leur conſcience & les préjugés les tyranniſent tour à tour; il faut que le fracas & le tumulte du monde les étourdiſſent ſur leurs propres ſentimens. Mais la *ſolitude* eſt pour le ſage la ſource des plaiſirs les plus vifs: c'eſt là que, délivré du trouble & de l'agitation

qu'on trouve dans le tumulte & la diſſipation, il jouit de lui-même, il ſent la félicité ſuprême, la ſatisfaction de ſentir & de penſer.

Les hommes, dit l'empereur Marc Antonin, ſouhaitent des lieux de retraite, à la campagne, ſur le rivage de la mer, ſur les montagnes; cela n'eſt pardonnable qu'aux ignorans. A toute heure n'eſt-il pas en ton pouvoir de te retirer au dedans de toi? L'homme n'a nulle part de retraite plus tranquille, ni où il ſoit avec plus de liberté que dans ſa propre ame; ſur-tout s'il a au dedans de lui de ces choſes précieuſes qu'on n'a qu'à regarder pour être dans une parfaite tranquillité. J'appelle tranquillité le bon ordre & la bonne diſpoſition de l'ame. Retire-toi donc ſouvent dans une ſi délicieuſe retraite, reprends-y de nouvelles forces, & tâche de t'y rendre un homme nouveau. Ayes-y toujours ſous ta main certaines maximes courtes & principales, qui ſe préſentant à toi, ſuffiront à diſſiper tous tes chagrins, & à te renvoyer en état de ne te fâcher d'aucune des choſes que tu vas trouver dans le monde. Car, de quoi te fâcherois-tu? De la malice des hommes? Souviens-toi que c'eſt toujours malgré eux qu'ils péchent, & c'eſt une partie de la juſtice que de les ſupporter. Parmi les vérités & les maximes que tu dois avoir devant les yeux, il ne faut pas oublier ces deux-ci: la premiere, que les choſes ne touchant point d'elles-mêmes notre ame, elles demeurent dehors fort tranquilles; & le trouble, qui nous ſaiſit, ne vient que du jugement que nous en faiſons: l'autre, que tout ce que tu vois va changer dans un moment, & que le monde n'eſt que changement, & la vie qu'opinion.

Des mortels j'ai vu les chimeres;
Sur leurs fortunes menſongeres
J'ai vu regner la folle erreur;
J'ai vu mille peines cruelles
Sous un vain maſque de bonheur;
Mille petiteſſes réelles
Sous une écorce de grandeur,
Mille lâchetés infidelles
Sous un coloris de candeur.
Et j'ai dit au fond de mon cœur:
Heureux qui, dans la paix ſecrete
D'une libre & ſûre retraite,
Vit ignoré, content de peu;
Et qui ne ſe voit pas ſans ceſſe
Jouet de l'aveugle déeſſe,
Ou dupe de l'aveugle dieu!

GRESSET.

SOLITUDE, ſ. f. *(Religion.)* lieu déſert & inhabité. La religion chrétienne n'ordonne pas de ſe retirer abſolument de la ſociété pour ſervir Dieu dans l'horreur d'une *ſolitude*, parce que le chrétien peut ſe faire une *ſolitude* intérieure au milieu de la multitude, & parce que Jeſus-Chriſt a dit: que votre lumiere luiſe devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre pere qui eſt aux cieux. L'âpreté des regles s'applanit par l'accoutumance, & l'imagination de ceux qui croient par dévotion devoir s'y ſoumettre, eſt plus atrabilaire, plus maladive, qu'elle n'eſt raiſonnable & éclairée. C'eſt une folie de vouloir tirer gloire de ſa cachette. Mais il eſt à propos de ſe livrer quelquefois à la *ſolitude*, & cette retraite a de grands avantages; elle calme l'eſprit, elle aſſure l'innocence, elle appaiſe les paſſions tumultueuſes que le déſordre du monde a fait naître: c'eſt l'infirmerie des ames, diſoit un homme d'eſprit. *(D. J.)*

SOLITUDE, *état de*, *(Droit naturel.)* état oppoſé à celui de la ſociété. Cet état eſt celui où l'on conçoit que ſe trouveroit l'homme s'il vivoit abſolument ſeul, abandonné à lui-même, & deſtitué de tout commerce avec ſes ſemblables. Un tel homme ſeroit ſans doute bien miſérable, & ſe trouveroit ſans ceſſe expoſé par ſa foibleſſe & ſon ignorance à périr de faim, de froid, ou par les dents de quelque bête féroce. L'état de ſociété pourvoit à ſes beſoins, & lui procure la ſûreté, la nourriture & les douceurs de la vie. Il eſt vrai que je ſuppoſe l'état de paix & non pas l'état de guerre, qui eſt un état deſtructeur, barbare, & directement contraire au bonheur de la ſociété. *(D. J.)*

SOLIVE, ſ. f. *(Charpent.)* piece de bois, de brin ou de ſciage, qui ſert à former les planchers; il y en a de pluſieurs groſſeurs, ſelon la longueur de leur portée.

Les moindres *solives* sont de 5 à 7 pouces de gros; pour les travées, depuis 9 jusqu'à 15 piés. Les *solives* de 15 piés ont 6 pouces sur 8; celles de 21 piés ont 8 pouces sur 10; celles de 24 piés 9 pouces sur 11; & celles de 27 piés 10 pouces sur 12: ces proportions sont générales dans toutes les *solives*. Dans les *solives* ordinaires & celles d'enchevêtures, elles ne sont pas tout à fait les mêmes, comme on le verra dans la table suivante.

Table des dimensions des solives, *eu égard à leur longueur.*

	solives d'enchevêt.		*solives* ordin.	
longueur.	largeur.	hauteur.	largeur.	haut.
6 piés.	5 pouc.	7 pouc.	4 pou.	5 pou.
9	6	7	4	6
12	6	8	5	7
15	8	9	6	7
18	9	10	6	8
21	10	11	7	8
24	11	12	8	9

Les *solives* d'une grande portée doivent être liées ensemble avec des liernes entaillées, & posées en travers par dessus, ou avec des étrésillons entre chacune. Selon la coutume de Paris, *article* 206, il n'y a que les *solives* d'enchevêture qu'on peut mettre dans un mur mitoyen, & dans un mur même non mitoyen; mais elles doivent porter sur des sablieres. On les pose de champ, & à distances égales à leur hauteur: ce qui donne beaucoup de grace à leur intervalle. Le mot de *solive* vient du mot *solum*, plancher.

Solive de brin, *solive* qui est de toute la longueur d'un arbre équarri.

Solive de sciage; *solive* qui est débitée dans un gros arbre, suivant sa longueur.

Solive passante, *solive* de bois de brin qui fait la largeur d'un plancher sous poutre. Cette *solive* se pose sur les murs de refend, plutôt que sur les murs de face, parce que ceux-ci en diminuent la solidité, & qu'elle s'y pourrit; & lorsqu'on est obligé d'y poser des *solives* de cette espece, on la fait porter sur une sabliere soutenue par des corbeaux.

Solive d'enchevêtrure, ce sont les deux plus fortes *solives* d'un plancher, qui servent à porter le chevêtre, & qui sont ordinairement de brin. On donne aussi ce nom aux plus courtes *solives* qui sont assemblées dans le chevêtre. *Daviler*. (*D. J.*)

SOLIVEAU, s. m. (*Charpent.*) moyenne piece de bois d'environ 5 à 6 pouces de gros, plus courte qu'une *solive* ordinaire. (*D. J.*)

SOLKAMSKAIA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire russien, dans la province de Perucie, sur la riviere d'Usolska, qui, un peu au dessous, se joint au Kama. (*D. J.*)

SOLLES, s. f. pl. (*Hydraul.*) sont des pieces de bois un peu épaisses, posées de plat, qui servent aux empattemens des machines; on les nomme *racineaux* quand elles sont presque quarrées. (*K*)

SOLLICITATION, s. f. terme relatif à tous les moyens qu'on emploie pour obtenir un avantage qu'il dépend d'un autre de nous accorder, ou de nous refuser.

Les *sollicitations* dans une affaire injuste, sont une injure à celui à qui elles sont adressées; on le prend ou pour un sot, ou pour un fripon.

SOLLICITATION, s. f. (*Philosophie morale.*) On appelle ainsi les démarches que font les plaideurs, ou par eux-mêmes, ou par leurs amis, auprès des juges, pour se les rendre favorables.

Quelqu'un prioit Agésilas d'écrire à ses amis en Asie de lui faire bon droit: *Mes amis*, dit-il, *font ce qui est de droit*, *sans que je leur écrive.*

Ou le juge qui se fait solliciter, veut laisser croire qu'il dépend de lui de faire pencher la balance, quoiqu'il soit bien persuadé qu'il est esclave de la loi, & qu'il soit même bien résolu à ne s'en écarter jamais; alors sa vanité en impose & le calomnie: plus juste qu'il ne veut le paroître, il aime mieux être craint qu'estimé; il consent même qu'on le méprise, pourvu qu'on le ménage & qu'on le considere; & l'insulte réelle des *sollicitations* le flatte par l'apparence des respects qu'on lui rend. Ou se croyant libre de prononcer comme il lui plaira, il se met lui-même à la place des loix, prêt à céder à la séduction des prieres & des hommages, à l'impulsion

du crédit ou des affections perſonnelles ; alors il eſt réellement inique & livré à la corruption.

Dans l'hypotheſe même la plus favorable, la *ſollicitation* eſt offenſante pour le juge ſollicité. Que demander à un homme integre, incorruptible, appliqué à s'inſtruire, & tel qu'on doit le ſuppoſer, à moins de lui faire un outrage? Son attention, c'eſt la moins malhonnête des formules que l'on emploie, & celle-là même eſt une injure. Demander à un homme qui va décider de la fortune, de l'état, de la vie des citoyens, lui demander d'être attentif! il faut être bien deſireux d'un crédit uſurpé & d'une conſidération fauſſe, pour s'expoſer en face à de pareils affronts; & tel eſt cependant l'empire de la coutume & de l'habitude, que cet uſage honteux eſt devenu honnête & paroît innocent. Rendons juſtice toutefois aux magiſtrats qui ſe reſpectent, & qui ſavent quelle eſt réellement la dignité de leur état. Acceſſibles pour leurs cliens quand leur inſtruction l'exige ; acceſſibles aux avocats interprêtes de leurs cliens, ils ſe dérobent, autant que les égards & les bienſéances le permettent, à tout ce que la faveur, le crédit, l'amitié, & des ſéductions encore plus indécentes peuvent entreprendre ſur eux ; ou ſi la pourſuite obſtinée des recommandations, à la fin force leur répugnance, un froid accueil, un ſilence auſtere, & l'aſſurance laconique d'être attentifs & d'être juſtes, eſt tout ce qu'en obtient celui qui les a fait rougir. (*M. MARMONTEL.*)

SOLLICITER, v. act. & n. (*Gram.*) c'eſt prendre toutes les voies néceſſaires pour réuſſir dans une affaire, dont le ſuccès nous importe. On *ſollicite* ſans pudeur ; on *ſollicite* également une choſe juſte ou injuſte ; on *ſollicite* par ſoi-même & par les autres : on ne rougit d'aucune ſorte de ſéduction ; on *ſollicite* à commettre une mauvaiſe action ; on *ſollicite* au plaiſir ; on *ſollicite* à l'évacuation.

SOLLICITEUR, ſ.m. (*Gram. & Juriſp.*) *de procès*, ou *ſolliciteur* ſimplement, eſt celui qui donne ſes ſoins à la pourſuite d'une cauſe, inſtance ou procès qui concerne un tiers.

On entend quelquefois par le terme de *ſollicitation*, les inſtances qui ſont faites auprès des juges en leurs maiſons, pour obtenir d'eux ce que l'on demande. Ces ſortes de démarches & d'importunités ſont défendues avec raiſon par les ordonnances, ſur-tout lorſque l'on emploie de mauvaiſes voies pour capter les ſuffrages des juges.

Il n'eſt pas cependant défendu de rendre à ſes juges l'honneur qui leur eſt dû, de les aller ſaluer chez eux, & de leur demander l'audience ou l'expédition d'une affaire de rapport ; de leur donner les inſtructions & éclairciſſemens dont ils peuvent avoir beſoin.

Les *ſolliciteurs* de procès, c'eſt-à-dire, ceux qui font profeſſion de ſuivre des procès pour autrui, ſont regardés d'un œil peu favorable, non pas qu'il y ait rien de prohibé dans cette geſtion, mais parce que ſouvent ils abuſent de leurs connoiſſances & de leurs talens pour vexer les parties ; & quelquefois pour acquérir eux-mêmes des droits litigieux. *Voyez* DROITS LITIGIEUX.

SOLLICITEURS DES RESTES, on nommoit autrefois ainſi celui qui étoit chargé de pourſuivre les comptables pour les debets de leurs comptes : on l'appelle préſentement *contrôleur des reſtes*. *V.* CHAMBRE DES COMPTES, *& le mot* CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL DES RESTES. (*A*)

SOLLICITUDE, ſ. f. (*Gram.*) ſoin pénible & continu. Les hommes vivent dans une *ſollicitude* continuelle ; il y a des états pleins de *ſollicitudes* ; on dit ſur-tout la *ſollicitude* paſtorale.

SOLLINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, au duché de Berg, ſur la riviere de Wiper. *Long.* 24, 19 ; *latit.* 51, 9.

Claudeberge, l'un des premiers ſectateurs de Deſcartes en Allemagne, naquit à *Sollingen* en 1622, & mourut en 1665. Ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Amſterdam en 1691, en deux vol. *in*-4°. On en faiſoit un grand cas avant qu'une meilleure philoſophie eût été connue. (*D.J.*)

SOLMISSUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure dans l'Ionie. Strabon, *l. XIV*, *pag.* 639, la place au voiſinage de la ville d'Edeſſe, au deſſus du bois ſacré nommé *Ortygia*. Il ajoute que pendant les

couches de Latone, les Curetes se tinrent sur cette montagne, & que par le bruit de leurs armes ils épouvanterent Junon, qui, par jalousie, cherchoit à nuire à Latone. (*D. J.*)

SOLMS, COMTÉ DE, (*Géogr. mod.*) comté d'Allemagne dans la Wétéravie. Il confine avec le haut landgraviat de Hesse, la principauté de Dillenbourg, & la seigneurie de Beilstein. La maison de *Solms*, qui possede ce comté & plusieurs autres seigneuries, est une branche de la maison de Nassau. (*D. J.*)

SOLO, s. m. (*Musique.*) ce mot italien s'est francisé dans la musique, & s'applique à une piece ou à un morceau de musique qui se chante à voix seule, ou qui se joue sur un seul instrument, avec un seul accompagnement de basse ou de clavessin. Rien n'est si beau qu'un *solo* de Tartini; mais pour l'entendre, il faut d'autres oreilles que celles de Midas. (*S*)

SOLOCHO, LES ISLES, (*Géog. mod.*) isles sur la côte de Barbarie, au nombre de trois, appellées anciennement *Gœa*, *Pontia* & *Mysinos*. Elles sont dans le golfe de Sidra, & environnées de fameux écueils que les anciens nommoient *la grande Syrte*, & qu'on appelle aujourd'hui *les Seches de Barbarie*. (*D. J.*)

SOLOGNE, (*Géog. mod.*) en latin *Secalonia* ou *Segalonia*; pays de France compris dans le gouvernement de l'Orléanois, qui est au midi de la Loire. On lui donne communément 25 lieues de longueur, sur 12 de largeur. La *Sologne* est arrosée de plusieurs petites rivieres, du Loiret, du Cousson, du Beuvron & de la Sauldre. C'est un pays diversifié par des bois, des rivieres, des prairies, & des terres labourables qui produisent de fort bon seigle; il s'y trouve aussi beaucoup de gibier, & le vin qu'on en retire, donne de la bonne eau-de-vie; l'air qu'on y respire n'est pas trop sain, & les eaux qu'on y boit sont pesantes; en échange les laines de ce pays sont estimées, & se manufacturent en draps & en serges. Romorentin est la capitale de la *Sologne*. *Voyez* ROMORENTIN.

SOLOKAMSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, sur la riviere d'Usolsko. Elle a été bâtie par les Russes, & elle est renommée par ses chevaux & par ses salines. Ses habitans sont en partie russes & en partie tartares. (*D. J.*)

SOLON, (*Géog. anc.*) ville des Allobroges, dont parle Tite-Live. Elle est nommée *Solonium* par Dion Cassius. (*D. J.*)

SOLONATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie; Pline, *liv. III*, *ch. xv*, les met dans la huitieme région, & le P. Hardouin croit que leur ville est aujourd'hui *Citta del Sole*. On trouve dans Gruter une inscription ancienne, avec ces mots: *Curatori Solonatium*. (*D. J.*)

SOLONIUS AGER, (*Géograph. anc.*) champ ou campagne d'Italie, dans le Latium. Tite-Live, *liv. VIII*, *ch. xij*, dit que les Antiates y avoient fait des incursions; ce qui donna occasion aux Romains de prendre les armes contre eux. Il est aussi parlé de ce champ dans Cicéron. Divinat. *liv. I* & *II*, & *ad Attit. liv. II*, *épit. iij*; & dans Plutarque, *in Mario*.

Ce champ *Solonius*, dit Cluvier, étoit entre les sources du *Numicius* & du *Juturna*, & entre les villes *Sabellum* & *Patrica*, où sont aujourd'hui les lieux S. Abrocolo, *Torre maggiori*, *Carqueto*. On ignore, ajoute Cluvier, l'origine de ce mot *Solonius*; on doit néanmoins conjecturer que c'est un dérivé, puisque la maison de campagne de C. Marius, & celle de Cicéron, sont aussi appellées *Villa Solonium*. (*D. J.*)

SOLOON, *ontis*, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Asie mineure, dans la Bithynie: Plutarque en parle dans la vie de Théſée. Un certain Menecrates, dit-il, a écrit dans une histoire qu'il a faite de la ville de Nicée en Bithynie, que Thésée emmenant avec lui Antiope, séjourna quelque temps dans ce lieu là; parmi ceux qui l'accompagnoient, il y avoit trois jeunes athéniens qui étoient freres, Ennée, Thoas & Soloon; le dernier étant devenu amoureux d'Antiope, découvrit son secret à un de ses freres, qui alla sans différer parler de sa passion à cette reine; elle rejeta fort loin ses propositions, & du reste, elle prit la chose avec beaucoup de douceur & de sagesse, car elle ne fit aucun éclat, & n'en découvrit rien à Thésée; *Soloon* au désespoir se jeta dans un fleuve où il se noya; Thésée averti de cette aventure, en fut très-

très-fâché; & la douleur qu'il en eut, le fit ressouvenir d'un oracle que la prêtresse d'Apollon lui avoit rendu autrefois à Delphes, par lequel elle lui ordonnoit que, quand il se trouveroit en terre étrangere, il bâtît une ville dans le lieu où il seroit le plus triste, & qu'il en donnât le gouvernement à quelques-uns de ceux qu'il auroit à sa suite; Théfée bâtit donc là une ville, qu'il nomma *Pythiopolis*, donna au fleuve qui coule tout auprès, le nom de *Soloon*, en mémoire du jeune homme qui s'y étoit noyé, & laissa dans la place ses deux freres pour gouverneurs. *(D. J.)*

SOLOR, *(Géog. mod.)* isle de la mer des Indes, au midi de celles des Célebes. Les Hollandois l'enleverent aux Portugais en 1613. Ils en tirent du bois de Santal, & des vivres pour les Moluques. Cette isle a un roi particulier. Elle est située à l'occident & à deux lieues de celle de Timor. *Long.* 140; *latit.* méridionale 8.

SOLORIUS MONS, *(Géog. anc.)* montagne d'Espagne. Pline, *l. III*, *c. j*, la compte au nombre de celles qui séparoient l'Espagne tarragonnoise de la Bétique, & de la Lusitanie. Isidore, *liv. XIV*, *orig. c. viij*, qui en fait la plus haute montagne de l'Espagne, l'appelle *Solurius mons.* C'est aujourd'hui, selon le pere Hardouin, *Sierre de los Vertientes. (D. J.)*

SOLOS, s. m. *(Gymnast.)* σόλος, espece de palet avec lequel les anciens s'exerçoient; il ne différoit du disque que par sa figure sphérique. Potter, *archæol. græc. tom. I*, *p.* 443.

SOLSONA, *(Géog. mod.)* ville d'Espagne, dans la Catalogne, à deux lieues au nord de Cardona, près du Cardonero, sur une hauteur. Elle a un évêché suffragant de Tarragone, fondé par Philippe II, avec 4000 ducats de revenu. Les uns veulent que cette ville soit l'ancienne Ceressus, & d'autres l'ancienne Calea. *Long.* 19, 14; *latit.* 41, 52. *(D. J.)*

SOLSTICE, s. m. *en Astronomie*, est le temps où le soleil est dans un des points solstitiaux, c'est-à-dire, où il est à la plus grande distance de l'équateur, qui est d'environ 23 degrés & demi; on l'appelle ainsi *quasi à sole stante*, parce que le soleil quand il est proche du *solstice*, paroît durant quelques jours avoir à peu près la même hauteur méridienne; & que les jours avant & après le *solstice*, sont sensiblement de la même grandeur, comme si le soleil restoit (*staret*) dans le même parallele à l'équateur. Cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le soleil décrit alors pendant quelques jours, est presque parallele à l'équateur. C'est de quoi on se convaincra facilement en jetant les yeux sur un globe.

Il y a deux *solstices* chaque année, le *solstice* d'été & le *solstice* d'hiver.

Le *solstice* d'été arrive quand le soleil est dans le tropique du cancer, ce qui tombe au 21 juin, auquel temps les jours sont les plus longs de l'année.

Le *solstice* d'hiver arrive quand le soleil entre dans le premier degré du capricorne, ce qui arrive vers le 21 de décembre, quand il commence à revenir vers nous, & que les jours sont les plus courts.

Ceci doit être entendu seulement pour notre hémisphere septentrional; car pour l'hémisphere méridional, l'entrée du soleil dans le capricorne fait le *solstice* d'été, & son entrée dans le cancer fait le *solstice* d'hiver.

Les points des *solstices* sont les points de l'écliptique vers lesquels le soleil monte ou descend en s'éloignant de l'équateur, mais au-delà desquels il ne va point. *Voy.* ÉCLIPTIQUE.

Le premier point qui est dans le commencement du premier degré du cancer est appellé le *point d'été*, & l'autre qui est dans le commencement du premier point du capricorne, le *point d'hiver*. Les points des *solstices* sont diamétralement opposés l'un à l'autre.

Colure des *solstices*, est celui qui passe par les points des *solstices*. *Voy.* COLURE.

Les points des *solstices* rétrogradent ainsi que les points des équinoxes: car les points des *solstices* sont toujours à 90 degrés des points des équateurs. *V.* PRÉCESSION. *(O)*

SOLTA, *(Géog. mod.)* isle du golfe de Venise, sur la côte de la Dalmatie, entre la ville de Tran & l'isle de Lézina, près de Spalatro. Cette isle étoit nommée par les anciens, *Olynta*, *Soloentia* & *Bolentia*. Elle appartient à présent aux Vénitiens,

& on lui donne trente milles de tour, mais elle est presque déserte à cause de sa stérilité. (*D. J.*)

SOLTAN ou AL-SOLTAN, (*Hist. des Arabes.*) premiere dignité chez les Arabes. Les historiens orientaux nous apprennent que Mahmud Gazni, fils de Sabektekin, fut le premier à qui Khalef, fils d'Ahmed, gouverneur du Ségistan, donna ce titre. Ce fut alors qu'on le substitua au titre d'*émir*, qui jusques-là avoit été constamment en usage.

Le mot de *soltan* est commun à la langue chaldaïque, syriaque & arabe, & signifie *roi*, *prince*, *seigneur*, *empereur*. Les princes des Dynasties, qui ont précédé celle des Gaznévides, comme des Thahériens, des Soffariens, des Samanides, des Deylamites, ne portoient que le titre d'*émir*; mais les Gaznévides, les Khowarasiniens, les Selgiucides, & les princes mahométans qui sont venus depuis, ont généralement porté le titre de *soltan* ou *sultan*. Aujourd'hui encore c'est celui que prennent plusieurs princes mahométans d'Asie & d'Afrique, aussi bien que le grand-seigneur. *Voyez* SULTAN. (*D. J.*)

SOLTHOLM, (*Géog. mod.*) petite isle de Danemarck, au milieu du Sund, à la hauteur des villes de Coppenhague, & de Malmoé.

SOLTWEDEL, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, la *vallée du Soleil*; petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, sur la riviere d'Ietze. On prétend que Charlemagne fit bâtit cette ville des ruines d'un ancien lieu qu'on appelloit *Heliopolis*, & qu'il fit abattre la statue du Soleil qu'on y adoroit. *Long.* 29, 22; *lat.* 53, 6. (*D. J.*)

SOLVABILITÉ, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) est la puissance où quelqu'un est de payer & acquitter ce qu'il doit, c'est-à-dire, lorsqu'il a assez de biens pour le faire. *Voy.* SOLVABLE & INSOLVABILITÉ. (*A*)

SOLVABLE, adj. (*Jurisp.*) à *solvendo*, est celui qui est en état de payer, qui a de quoi répondre d'une dette. Un gardien *solvable* est celui qui a de quoi répondre des meubles laissés à sa garde. Ce terme est opposé à celui d'*insolvable*. *Voyez* SOLVABILITÉ. (*A*)

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut se résoudre. La question que vous me proposez est difficile; mais je la crois *soluble*.

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut se dissoudre. Cette substance est *soluble* dans l'eau; cette autre ne l'est que dans l'esprit de vin.

SOLVENSE OPPIDUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique. Pline, *liv. III*, *c. xxiv*, la surnomme *Flavium*, ce qui fait voir qu'elle étoit colonie romaine. Gruter rapporte une ancienne inscription trouvée à Hermanstad, & sur laquelle on lit ces mots, *Pl. Solva.* On croit que c'est à présent Solfedt dans la Carinthie. J'ai vu, dit Ortelius, *Thes.* entre S. Weit & Clagenfurt, deux petites villes de la Carinthie, situées dans l'étendue de l'ancien Norique, une campagne spacieuse, couverte de ruines, & où l'on trouve d'anciens fragmens de marbre, des médailles & d'autres monumens d'antiquité. Les habitans du pays appellent ce lieu *Solveldt*, comme qui diroit *le champ de sol.* Ce pourroit être la ville *Solva*, dont fait mention la notice des dignités de l'empire. Edouard Brown, dans son *voyage de Vienne*, *p.* 174, est de ce sentiment.

Les Romains y envoyerent autrefois une colonie sous le nom de *colonia Solvensis.* On croit que *Solvense-oppidum* est aujourd'hui *Solfeld* ou *Solveld*, bourgade de la basse Carinthie, entre S. Weit & Clagenfurt. (*D. J.*)

SOLUS, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, selon Pline, *liv. III*, *c. viij.* Les habitans de ce lieu sont appellés *Soluntini* par Cicéron, & la ville se nomme encore *Solunto* ou *Solanto.* Solus est encore le nom d'un promontoire de la Lybie, sur la côte de la mer Atlantique, selon les périples d'Hannon & de Scylax. Il y avoit au sommet de ce promontoire tout couvert d'arbres un temple dédié à la Vengeance & à Neptune. (*D. J.*)

SOLUTION, s. f. *en Mathématique*, est la réponse à une question, ou la résolution de quelque problême proposé. *Voy.* RÉSOLUTION, PROBLÊME, &c.

SOLUTION, s. f. *en Physique*, est la réduction d'un corps solide & ferme à un état fluide, par le moyen de quelque menstrue. *Voyez* MENSTRUE.

On confond quelquefois la *solution* avec ce que nous appellons autrement *dissolution* ; cependant ce n'est pas la même chose, du moins à tous égards. *Voyez* DISSOLUTION.

Solution de continuité se dit de l'état d'un corps dont les parties ne sont plus continues, & sont séparées les unes des autres ; par exemple, si on fait un trou au milieu d'une table, on dit alors qu'il y a *solution* de continuité dans les parties de cette table. *(O)*

SOLUTION DE CONTINUITÉ est un terme dont se servent les chirurgiens, pour exprimer un dérangement qui arrive dans les parties du corps, par lequel leur cohésion naturelle est détruite, comme par une blessure ou autre cause. *Voyez* CONTINUITÉ.

La *solution de continuité* est une division, désunion, ou séparation des parties continues, c'est-à-dire, des parties solides du corps. On lui donne un nom particulier, suivant la nature de la partie, la différence de la cause ou la maniere de l'application, comme plaie, rupture, fracture, piqûre, ouverture, contusion, ulcere, corrosion, dilacération, exfoliation, carie, *&c. Voy.* BLESSURE, RUPTURE, FRACTURE, *&c.* *(Y)*

SOLUTION, *(Chymie.)* la *solution* des corps en général est ou radicale ou superficielle. Nous disons qu'elle est radicale lorsque la composition du corps dissous est entiérement détruite, & qu'il est par conséquent décomposé dans ses élémens, & en parties totalement dissimilaires. Nous disons au contraire qu'elle est superficielle, lorsque les molécules qui composent ce corps sont simplement séparées, & que ce corps est conséquemment divisé en parties similaires & très-fines.

Nous avons différentes observations à faire sur la *solution*, les corps à dissoudre, les menstrues ou les dissolvans, & les différens moyens dont on se sert pour les dissolutions ; tous les corps solides, les agrégats, les mixtes, les composés & les décomposés, quelques liquides & demi-liquides, par exemple, les huiles, les baumes liquides naturels, *&c.* sont des corps que l'on dissout. On divise les menstrues en général, en aqueux, salins acides, salins alkalis fixes & volatils, inflammables, spiritueux & huileux, & en mixtes, par exemple, en aqueux inflammables, acides inflammables, salés inflammables & salés aqueux. Quelques-uns joignent à ces menstrues généraux un menstrue universel ; cependant on doit le mettre, comme j'en ai averti ci-devant, au nombre des êtres imaginaires.

Les menstrues aqueux, tels que sont l'eau simple de fontaine & de riviere, l'eau de pluie & la rosée, les eaux pures distillées, & différens phlegmes, dissolvent les sels sur-tout, les mucilages, les gelées & les concrétions gommeuses. Les menstrues salins acides, par exemple, l'huile & l'esprit de vitriol, l'esprit de sel, de nitre, de vinaigre, de sucre, de miel, le vinaigre simple & distillé, *&c.* sont propres à dissoudre les corps terreux, pierreux, métalliques & demi-métalliques ; les salins alkalis au contraire, comme le sel de tartre, les cendres gravelées, le nitre fixé, l'alkahest de Glaubert, l'huile de tartre par défaillance, l'esprit aqueux de sel ammoniac, *&c.* peuvent dissoudre les corps sulfureux, huileux, onctueux, gras, *&c.* & enfin les inflammables spiritueux, comme l'esprit de vin le mieux rectifié, & les autres esprits de cette nature, brisent les soufres minéraux, néanmoins un peu contraints par les alkalis salins, de même que les concrets bitumineux, camphrés & résineux, les huiles éthérées, *&c.* & chargent leurs pores des molécules divisées de ce corps. Pour ce qui est des mixtes & des menstrues composés, tels que le vin, l'esprit de vin alkalisé, la liqueur aqueuse & vineuse de la terre foliée de tartre, l'esprit vineux de sel ammoniac, *&c.* il est facile de connoître & de déterminer la faculté qu'ils ont de dissoudre par celle de leurs simples menstrues, & par la raison singuliere de leur mixtion & de leur composition.

Les moyens dont on se sert avant la dissolution, ou pendant qu'elle se fait, se réduisent à la trituration, à la commixtion, à la dissection, à la fusion, la digestion, la coction, la distillation, la cohobation, *&c.*

On doit rapporter l'extraction à la *solution*, comme en étant une espece la plus usitée. En effet, on en fait usage toutes les fois qu'il est question de dissoudre telle ou telle substance active dans les corps composés, & de la séparer des autres parties. On prépare par le moyen de la *solution* & de l'extraction non-seulement différentes teintures, les essences, les élixirs, les baumes liquides, les infusions, les extraits, les mucilages & les gelées; mais fort souvent on fait passer ces corps par la dissolution pour les faire ensuite passer par des précipitations, des calcinations, & d'autres opérations. Boerhaave, *Chymie*. (*D. J.*)

Solution, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *paiement*, quelquefois il se prend pour *décision*, comme quand on dit la *solution* d'une question; quelquefois enfin il signifie *cessation* de quelque chose, comme dans les procès-verbaux des chirurgiens, lorsqu'en parlant d'une plaie ils disent qu'il y a *solution* de continuité, pour exprimer que les chairs sont ouvertes & séparées. (*A*)

SOLWAY, (*Géog. mod.*) en latin *Itunæ*, *Æstuarium*, golfe de la Grande-Bretagne, sur la côte occidentale de l'Ecosse, vers les confins de l'Angleterre. Ce golfe est fort couvert de bancs de sable, & sert de séparation entre la Grande-Bretagne & l'Ecosse.

Sur la pointe de terre qui est à l'issue du golfe, on voit une petite place nommée *Bulnesse*; ce n'est aujourd'hui qu'un village; autrefois c'étoit une ville que les Romains appelloient *Blatum-Bulgium*, peut-être du mot gaulois *bulch*, qui signifie *séparation*, parce qu'alors ce lieu étoit la tête d'une muraille que les Romains éleverent le long du rivage, jusque près de Carlisle; lorsque la mer est basse, on en voit encore quelques ruines. Il y avoit aussi dans cet endroit un port que la mer a insensiblement comblé par le sable qu'elle y a jeté. (*D. J.*)

SOLYMES, les *Solymi*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Asie mineure dans la Lycie, selon Hérodote, qui veut que les Miliens aient été autrefois appellés *Solymi*; mais Strabon place les *Solymes* dans la Pisidie. De son temps on voyoit encore près de Termesse dans la vallée de Bellérophon qui avoit dompté les *Solymes*, le tombeau de son fils Isandre, tué dans le combat. Pline, *liv. V*, *c. xxx*, dit qu'Eratosthène comptoit les *Solymes* au nombre des peuples de l'Asie qui se trouvoient éteints. Il y avoit une colline de l'Asie mineure dans la Pisidie, au dessus du promontoire Termessien, qui portoit le nom de Solyme, *Solymus collis*. Hésychius nomme aussi *Solymi* des peuples de la Scythie. (*D. J.*)

SOMACHE, *voyez* Saumache & Saumatre.

SOMASCO, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg d'Italie, sur les frontieres du Milanez & du Bergamasque, au diocèse de Milan. Ce bourg a donné l'origine & le nom à la congrégation des clercs réguliers qu'on appelle *somasques*. Cette congrégation commença en 1528, & ses clercs furent mis en 1568 au nombre des clercs religieux sous la regle de S. Augustin. Ils fleurissent en Italie. (*D. J.*)

SOMASQUE, s. m. (*Gramm. & Hist. ecclés.*) religieux de la congrégation de S. Mayeul; ils sont sous la regle de S. Augustin. Ils ont été appellés *somasques* du lieu de leur chef d'ordre *Somaque*, ville située entre Milan & Bergame.

SOMBRE, adj. (*Gram.*) qui n'est pas assez éclairé de la lumiere du jour, & où l'on a peine à discerner les objets. On dit un lieu *sombre*, un temps *sombre*; & au figuré, une humeur *sombre*, un homme *sombre*, un air *sombre*.

SOMBRER sous voiles, (*Marine.*) on se sert de cette expression, lorsqu'un vaisseau étant sous voiles, est renversé par quelque grand coup de vent, qui le fait périr & couler bas.

SOMBRÉRAS, isles de, (*Géog. mod.*) isles d'Afrique, au nombre de trois, sur la côte de Guinée, au sud de la baie de Ste Anne; elles produisent du vin, de l'huile, du coton, du bois rouge pour la teinture, & des cannes de sucre. (*D. J.*)

SOMBRÉRO, isle de, (*Géog. mod.*) petite isle qu'on range au nombre des Vierges à l'orient de S. Jean de Portorico. Cette isle, quoique sous la domination des Espagnols, n'est fréquentée que par des pê-

cheurs; elle eſt ronde, plate ſur ſes bords, & relevée dans ſon milieu par une montagne ronde; la reſſemblance qu'elle a avec un chapeau dont les bords ſont rabattus lui a fait donner le nom de *Sombréro*, qui, en eſpagnol, ſignifie *chapeau*.

SOMBRIÉRO, LE MONT, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique dans la baſſe Ethiopie, au pays de Benguela, & au couchant de la baie de ce nom. Elle eſt plate, & nommée par cette raiſon *Klap-mats* par les Hollandois, parce qu'à la voir de loin, elle imite en figure un bonnet de prêtre à trois angles. (*D. J.*)

SOME, ſ. f. (*Marine chinoiſe.*) vaiſſeau dont les Chinois ſe ſervent pour naviguer ſur mer, & qu'ils nomment *tchouen*. Les Portugais ont appellé ces ſortes de vaiſſeaux *ſoma*, ſans qu'on ſache la raiſon de cette dénomination.

Les *ſomes* (car nous avons franciſé le mot portugais), ne peuvent point ſe comparer à nos vaiſſeaux européens, ni pour l'art de leur conſtruction, ni pour leur grandeur, puiſqu'ils ne portent guere au-delà de deux cens cinquante tonneaux, & s'il eſt vrai que la connoiſſance de la navigation ſoit fort ancienne chez les Chinois, il eſt certain qu'ils ne l'ont pas plus perfectionnée que leurs autres ſciences.

Leurs *tchouen* ou *ſomes* ne ſont à proprement parler que des barques plates à deux mâts: ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur; la proue coupée & ſans éperon, eſt relevée en haut de deux eſpeces d'ailerons en forme de corne, qui font une figure aſſez bizarre; la poupe eſt ouverte en dehors, par le milieu, afin que le gouvernail y ſoit à couvert des coups de mer; ce gouvernail qui eſt large de 5 à 6 piés, peut s'élever & s'abaiſſer par le moyen d'un cable qui le ſoutient ſur la poupe.

Ces vaiſſeaux n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mâts de hune; toute leur mâture conſiſte dans le grand mât & le mât de mizaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'eſt pas d'un grand ſecours; le grand mât eſt placé aſſez près du mât de mizaine, qui eſt fort ſur l'avant; la proportion de l'une à l'autre, eſt communément comme 2 à 3, & celle du grand mât au vaiſſeau, ne va jamais au deſſous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du vaiſſeau.

Leurs voiles ſont faites de natte de bambou ou d'une eſpece de cannes communes à la Chine, leſquelles ſe diviſent par feuilles en forme de tablettes, arrêtées dans chaque jointure, par des perches qui ſont auſſi de bambou; en haut & en bas ſont deux pieces de bois: celle d'en haut ſert de vergue: celle d'en bas, faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, ſur 5 à 6 pouces d'épaiſſeur, retient la voile lorſqu'on veut la hiſſer, ou qu'on veut la ramaſſer.

Ces ſortes de bâtimens ne ſont nullement bons voiliers, ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres, ce qui vient de la roideur de leurs voiles, qui ne cedent point au vent; mais auſſi comme la conſtruction n'en eſt pas avantageuſe, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont ſur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *ſomes* & autres vaiſſeaux avec du goudron comme on fait en Europe; leur calfas eſt fait d'une eſpece de gomme particuliere, & il eſt ſi bon qu'un ſeul puits ou deux, à fond de cale du vaiſſeau, ſuffit pour le tenir ſec. Juſqu'ici ils n'ont eu aucune connoiſſance de la pompe.

Leurs ancres ne ſont point de fer comme les nôtres; elles ſont d'un bois dur & peſant, qu'ils appellent pour cela *tie mou*, c'eſt-à-dire, *bois de fer*. Ils prétendent mal à propos que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, diſent-ils, celles-ci ſont ſujettes à ſe fauſſer, ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient: cependant, pour l'ordinaire, elles ſont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont ſur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre; ce ſont les ſeuls timonniers qui conduiſent la *ſome*, & qui commandent la manœuvre. Il faut avouer néanmoins qu'ils ſont aſſez bons pilotes côtiers, mais mauvais pilotes en haute mer; ils mettent le cap ſur le rumb qu'ils croient devoir faire, & ſans s'embarraſſer des élans du vaiſſeau, ils courent ainſi comme ils le jugent à propos. *Voyez*

de plus grands détails dans l'*histoire de la Chine*, du pere du Halde. (*D. J.*)

SOMEN, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la Gothie. Il se décharge dans le fleuve Motala, à l'occident de Lindkoping. (*D. J.*)

SOMERTON, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, ville d'été, *Sommer's-town*; ce n'est cependant qu'un bourg à marché d'Angleterre, dans le Sommerset-shire, à la droite de l'Ivell, à quelques milles au dessus de l'endroit où cette petite riviere se jette dans le Parret, & qu'on nomme *Ivel-mouth*; mais *Sommerton* étoit anciennement une ville importante, qui a donné son nom à la province; aussi les rois de Westsex y avoient établi leur résidence. Il n'est à présent considérable que par la grande foire des bœufs qui s'y tient, depuis le dimanche des rameaux, jusqu'au premier de juin. (*D. J.*)

SOMMA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, au sommet du mont Vésuve, qui en prend le nom de *monte-di-Somma*, quoique certains auteurs veuillent que le nom de *Somma* ait été donné au mont Vésuve, à cause de l'excellence des fruits & des vins qu'il produit, ou à cause de sa hauteur. (*D. J.*)

SOMMAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme qui se trouve dans quelques coutumes, & qui signifie le service de cheval à somme, qui est dû au seigneur foncier. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, *ch. xxxiv.* Ferrier, *liv. V*, *ch. ij*; la coutume de Lorraine, *tit.* 8, *art.* 5. (*A*)

SOMMAIL, s. m. (*Marine.*) c'est une basse. *Voyez* BASSE.

SOMMAIRE, s. m. (*Littérat.*) abrégé qui contient en peu de mots la somme ou substance d'un chapitre, d'un traité, d'un ouvrage, *&c. Voyez* ABRÉGÉ.

Le *sommaire* qu'on met à la tête d'un livre, d'un chapitre, d'une loi, *&c.* est utile au lecteur, pour lui donner une idée générale, & lui faciliter l'intelligence de ce dont il s'agit. Les *sommaires* sont surtout nécessaires dans les histoires, pour présenter sous un coup d'œil abrégé, & indiquer les principaux événemens. *Voyez* ARGUMENT.

Il y a cette différence entre un *sommaire* & une récapitulation, que celle-ci est à la suite, ou à la fin des matieres, & que le *sommaire* doit les précéder.

SOMMAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est bref, & dont l'expédition est prompte.

Les matieres *sommaires* sont celles dont l'objet est léger, & dont l'instruction est *sommaire*, c'est-à-dire, simple & prompte. *Voyez* MATIERES SOMMAIRES. (*A*)

SOMMAIRE, *imprimer en*, (*Imprimerie.*) imprimer en *sommaire* est lorsqu'un titre un peu long, est disposé de façon que la premiere ligne avance de deux ou trois lettres, tandis que les suivantes sont en retraite, & ont chacune un quadratin au commencement. Ce mot se dit par opposition à *cul-de-lampe*, dont les lignes vont en diminuant de part & d'autre. (*D. J.*)

SOMMATION, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) est un acte par lequel on interpelle quelqu'un de dire ou faire quelque chose.

Les huissiers font des *sommations* de payer, de remettre des pieces, *&c.*

Les procureurs font des *sommations* de donner copie de pieces, fournir des défenses, de satisfaire à un réglement, de venir plaider, *&c.*

SOMMATION RESPECTUEUSE est un acte fait par deux notaires, ou par un notaire en présence de deux témoins, par lequel, au nom d'un enfant, ils requierent ses pere & mere, ou l'un d'eux, de consentir au mariage de cet enfant.

On appelle ces sortes de *sommations*, *respectueuses*, parce qu'elles doivent être faites avec décence, & sans appareil de justice; c'est pourquoi l'on y emploie le ministere des notaires, & non celui des huissiers.

Ces *sommations* ne peuvent être faites qu'en vertu d'une permission du juge, laquelle s'accorde sur requête; l'objet de ces *sommations* de la part de l'enfant, est de se mettre à couvert de l'exhérédation que ses pere & mere pourroient prononcer contre lui, s'il se marioit sans leur consentement.

Mais pour que ces *sommations* produisent cet effet, il faut que l'enfant soit en âge de les faire, & qu'il ait trente ans; si

c'eſt un garçon, ou vingt-cinq ans, ſi c'eſt une fille.

L'enfant qui conſent de courir les riſques de l'exhérédation, peut ſe marier à 25 ans, ſans requérir le conſentement de ſes pere & mere. *Voyez* l'arrêt de réglement, du 27 juillet 1692, au *journal des audiences*. (*A*)

SOMMATION, *en guerre*, *ſommer une place*, c'eſt envoyer un tambour, ou un trompette ordonner au gouverneur de ſe rendre; ſinon lui proteſter qu'on donnera l'aſſaut, & qu'on mettra tout à feu & à ſang.

SOMME, SOMMEIL, (*Gramm. & Synonym.*) il y a quelquefois de la différence entre ces deux mots. *Somme* ſignifie toujours le dormir, ou l'eſpace du temps qu'on dort. *Sommeil* ſe prend quelquefois pour l'envie de dormir: on eſt preſſé du *ſommeil* en été, après le repas; on dort d'un profond *ſomme* après une grande fatigue.

C'eſt-là que le prélat muni d'un déjeûner,
Dormant d'un léger ſomme, *attendoit le dîner.*
Boileau.

Sommeil a beaucoup plus d'uſage & d'étendue que *ſomme*. On dit poétiquement de la mort, que c'eſt un *ſommeil* de fer, parce que le *ſommeil* eſt l'image de la mort. Ce mot ſignifie au figuré, l'*indolence* & l'*inſenſibilité*; l'oubli de la religion & de la vertu, eſt un *ſommeil* funeſte. (*D. J.*)

SOMME, *la*, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Somona*; riviere de France en Picardie, qu'elle traverſe preſque toute d'orient en occident, où elle prend ſa ſource, au lieu nommé *Fonſomme*, & après avoir arroſé pluſieurs villes, elle va ſe jeter dans la Manche, entre le Crotoi & S. Valery. (*D. J.*)

SOMME, ſ. f. *en Mathématique*, ſignifie la quantité qui réſulte de l'addition de deux ou pluſieurs grandeurs, nombres ou quantités jointes enſemble. *Voyez* ADDITION.

On l'appelle quelquefois *total*, & en algebre on l'exprime quelquefois par la lettre *ſ*, qui ſignifie *ſomme*.

La *ſomme* d'une équation eſt l'aſſemblage de tous les termes d'une équation; lorſque le nombre abſolu, ou terme tout connu, étant tranſporté d'un côté à l'autre avec un ſigne contraire, le tout devient égal à zéro; en ſorte que zéro eſt un des membres de l'équation, comme dans cet exemple, $x^2 + 5x - 3 = 0$. Deſcartes appelle $x^2 + 5x - 3$, la *ſomme* de l'équation propoſée, & c'eſt ſous cette forme que l'on conſidere ordinairement les équations. *Voy.* ÉQUATION. (*O*)

SOMME, ſ. f. (*Comm. d'argent.*) ce mot ſe dit d'une certaine quantité, par exemple de livres, ſous, & deniers, que l'on reçoit, & dont on fait paiement; ſur les livres & dans les comptes des marchands, les *ſommes* ſe tirent en lignes, ſur la marge à droite, en chiffre commun, en arabe; on appelle *ſomme* totale, celle qui provient de l'addition de pluſieurs petites *ſommes*. Irſon. (*D. J.*)

SOMME, ſ. f. (*Clouterie.*) ce terme, dans le négoce de la clouterie, exprime en un ſeul mot, une certaine quantité de milliers de clous; toute la broquette, à la réſerve de la groſſe broquette eſtampée, ou à tête emboutie, & toutes les autres ſortes de clous, qui ſont du nombre de ceux qu'on appelle *clous légers*, même quantité de clous, dit *clous au poids*, ſe vendent à la *ſomme* quand on les vend en gros; la *ſomme* eſt de douze milliers de compte; les broquettes eſtampées, de tous les grands clous, ſe vendent au compte. *Savary.* (*D. J.*)

SOMME HAUTE, (*Comm. maritime.*) en matiere de commerce de mer, on appelle *ſomme haute*, la dépenſe qui ne concerne ni le corps du navire, ni les victuailles, ni les loyers des hommes; mais ce qui s'emploie au nom de tous les intéreſſés, pour l'avantage du deſſein qu'on a entrepris. Les marchands en fourniſſent ordinairement les deux tiers, & l'autre tiers ſe paie par le maître du navire. *Diction. du commerce.* (*D. J.*)

SOMME, (*Maréchal.*) fardeau qu'on met ſur un cheval, & qui eſt auſſi peſant qu'il peut le porter. *Cheval de ſomme* eſt celui qui eſt deſtiné à porter la *ſomme*.

SOMME DE VERRE, (*Verrerie.*) une *ſomme de verre*, eſt un panier de verre propre aux vitriers, qui renferme vingt-quatre plats, ou pieces de verre rondes,

d'environ deux piés de diametre, qui font la charge du crocheteur; on peut tirer d'une *fomme de verre*, 90 ou 95 piés quarrés de vitrage. *(D. J.)*

SOMMÉ, ÉE, adj. *(terme de Blafon.)* fe dit des petites tours ou donjons qui fe trouvent pofés fur une tour ou château.

Sommé fe dit auffi des ornemens extérieurs de l'écu, foit des couronnes, cafques ou autres.

Sommé fe dit encore de cette clamure du cerf dont on charge les écus, où l'on met quelquefois des corps fans nombre, & où quelquefois on les compte.

Le terme *fommé* vient du vieux verbe *fommer*, qui a fignifié mettre le fommet, le couronnement à quelque chofe.

Dornant des Vallées, de Befniere, en Normandie; *de gueules à la tour d'or, fommée d'un donjon de même. (G. D. L. T.)*

SOMMÉES, f. f. pl. *terme de Fauconnerie*, fe dit des pennes du faucon qui ont entiérement pris leur croît; on dit les pennes de cet oifeau font toutes *fommées*.

SOMMEIL, f. m. *(Phyfiolog.)* état d'inaction ou de détenfion des organes des fens extérieurs, & des mouvemens volontaires; cet état eft néceffaire à l'homme pour foutenir, réparer, & remonter fa machine.

Du Dieu qui nous créa la clémence infinie,
Pour adoucir les maux de cette courte vie,
A placé parmi nous deux êtres bienfaifans,
De la terre à jamais aimables habitans,
Soutiens dans les travaux, tréfors dans l'indigence,
L'un eft le doux fommeil, *& l'autre eft l'efpérance;*
L'un quand l'homme accablé fent de fon foible corps
Les organes vaincus, fans force & fans refforts,
Vient par un calme heureux fecourir la nature,
Et lui porter l'oubli des peines qu'elle endure.
Henriade, chant 7.

Tels font les effets falutaires du *fommeil!* Mais la caufe qui le fait naître & difparoître au bout d'un certain nombre d'heures, eft fi difficile à trouver, qu'il faut s'en tenir à de fimples conjectures, entre lefquelles voici peut-être les plus vraifemblables.

Pour que notre corps puiffe fe mouvoir avec facilité, il faut qu'il y ait du fuc nerveux qui puiffe être envoyé dans les nerfs, & qu'il n'y ait pas d'obftacle qui l'arrête dans fon cours. Si ces deux conditions viennent à manquer, on fe trouve dans l'inaction.

Quand nous agiffons, le fuc nerveux fe diffipe peu à peu; enforte qu'après de longs travaux, il ne fe trouve plus d'efprits en affez grande quantité pour mouvoir notre corps: mais afin que les liqueurs coulent dans nos organes avec facilité, les fibres de nos vaiffeaux doivent avoir une certaine tenfion; fi elles n'étoient pas tendues, elles ne fauroient pouffer les fluides: or par le travail les fibres perdent leur tenfion, parce que le fuc qui les rempliffoit, & qui les tendoit en les rempliffant, s'évapore continuellement; ces fibres n'étant plus tendues, tombent les unes fur les autres, & de-là, il fuit que celles du cerveau qui font les plus molles doivent plus facilement s'affaiffer. Quand la maffe du cerveau fera ainfi affaiffée, le fuc nerveux ne paffera plus dans les nerfs comme auparavant; enforte qu'alors fuccédera la langueur qui nous obligera de nous repofer; c'eft ce qu'on peut prouver, par le *fommeil* qui arrive quand on lie une des carotides, ou quand on a perdu une quantité extraordinaire de fang, ou quand les fucs qui rempliffent les vaiffeaux ont été épuifés dans les maladies.

Les nerfs éprouvent encore une autre compreffion, quand nous veillons longtemps; la tranfpiration enleve continuellement la partie la plus fluide du fang, ce qu'il y a de plus groffier refte dans les vaiffeaux. De plus, par le travail, & même par l'action feule du cœur, le fang s'accumule dans les extrémités des arteres qui fe trouvent au cerveau; ces arteres doivent donc s'engorger, & leur engorgement doit comprimer l'origine des nerfs; cette compreffion produit néceffairement un engourdiffement dans tout le corps, puifqu'il eft un obftacle au cours du fuc nerveux. On voit l'effet de cette compreffion dans les plénitudes de fang, dans l'ufage immodéré des efprits fermentés, qui, par leur raréfaction caufent une grande preffion dans le cerveau,

cerveau, & par conféquent jettent dans le *fommeil ;* mais on a vu un effet bien plus fenfible de cette compreffion; une femme dont le crâne étoit ouvert, s'endormoit dès qu'on lui preffoit le cerveau, & tomboit, pour ainfi dire, en apoplexie par une compreffion plus forte: nous pouvons donc penfer que la compreffion eft une des caufes du *fommeil.*

Lorfque nous avons été fatigués par le travail, ou que nous avons veillé long-temps, le fuc nerveux fe trouve diffipé, les vaiffeaux gonflés dans la tête, compriment l'origine des nerfs, mais en certains cas, le cerveau ayant perdu fa tenfion, s'affaiffe & forme la compreffion ; or tout cela doit produire dans les nerfs le même effet qu'une ligature, le fentiment doit donc s'émouvoir, les mouvemens volontaires doivent devenir difficiles & ceffer entiérement. Comme le col n'eft foutenu que par les mufcles extenfeurs, & qu'il faut une action pour le tenir droit, la tête doit fe pencher par fon poids, parce que ces mufcles n'agiffent plus ; les yeux doivent fe fermer, car pour qu'ils foient ouverts, il faut que le mufcle qui leve la paupiere foit raccourci ; durant le *fommeil*, il ne reçoit pas affez de fuc nerveux pour cela, ainfi il fe lâche & abandonne la paupiere fupérieure à elle-même; enfin tous les membres font lâches, puifque les mufcles qui les meuvent ne reçoivent plus comme auparavant, la liqueur qui les anime ; de tout cela, il fuit auffi que les affections de l'efprit qui dépendent de l'activité des fens doivent ceffer lorfque nous dormons.

Tandis que l'action ceffe dans les mufcles qui font fujets à la volonté, le mouvement devient plus fenfible dans le cœur & dans les organes de la refpiration ; les mufcles étant lâches dans les extrémités, ils ne pouffent plus le fang, leurs fibres affaiffées n'aident ni les arteres, ni les veines ; il arrive donc que le cœur trouve plus de réfiftance : or comme le cœur ne fauroit trouver de la réfiftance que fon action ne devienne plus grande, ces obftacles qui fe trouvent dans les extrémités font que la circulation eft plus forte dans les vifceres, car le fang ne pouvant pas continuer fa route vers les extrémités, fe jette en plus grande quantité dans les vaiffeaux latéraux; c'eft-à-dire, dans les vaiffeaux qui fe répandent dans l'abdomen.

Ce fyftême donne au moins la caufe de plufieurs phénomenes très-curieux, 1°. la tranfpiration augmente dans le *fommeil*, & les autres fecrétions diminuent. Outre que la chaleur du lit en raréfiant la peau peut ouvrir les tuyaux fecrétoires, il faut obferver que le fang qui fe jette en plus grande quantité dans les vifceres de l'abdomen, gonfle les arteres ; ce gonflement comprime les tuyaux fecrétoires, qui alors ne peuvent plus recevoir la liqueur qu'ils ont accoutumé de filtrer ; mais les tuyaux fecrétoires de la peau ne font pas comprimés de même, parce qu'ils n'appuient extérieurement que contre l'air ; d'ailleurs, ils ne font pour la plupart que les extrémités des arteres ou des pores ; ainfi rien ne fauroit empêcher que les liqueurs ne continuent leur chemin par ces ouvertures. Ajoutez que la chaleur eft plus grande quand nous dormons, & que nous fommes bien couverts : or cette chaleur produit la raréfaction, & la raréfaction eft fuivie d'une tranfpiration plus abondante.

2°. Les parties fe nourriffent mieux durant le *fommeil*, car d'abord il fe diffipe moins de fubftance groffiere, puifque les mufcles font dans l'inaction, & de plus, ce repos qui regne dans le corps, fait que les parties qui nourriffent peuvent fe mieux appliquer aux parties folides, car elles ne trouvent pas d'obftacles dans le mouvement que les mufcles, quand ils agiffent, impriment à ces parties que doit réparer le fuc nourricier. Tandis que les obftacles diminuent, la force qui fait l'application du fuc nourricier aux parties folides augmente, car c'eft l'action du cœur ; & par cette action plus forte du cœur, le chyle fe change en lymphe & en fang plus facilement : enfin les véficules qui renfermoient la graiffe, & qui étoient vuidées par l'action des mufcles, fe rempliffent peu à peu de nouvelle huile, & c'eft même le principal effet du *fommeil* : tout, en un mot, fe répare à caufe de ce mouvement doux & uniforme que nous éprouvons en dormant ; au contraire, tout fe détruit & fe vuide dans notre corps, par les veilles.

3°. Durant le *ſommeil*, le ſuc nerveux ſe filtre peu à peu & coule dans ſes réſervoirs; & enfin après ſept à huit heures de repos; il s'en trouve une aſſez grande quantité pour remonter notre machine.

4°. Ce qui ſe perd par la tranſpiration qui arrive durant le *ſommeil*, c'eſt ſur-tout la partie aqueuſe des alimens & de notre ſang; le mouvement modéré qui regne alors dans notre corps, ne peut détacher que peu de parties huileuſes & groſſieres, au contraire, il attache davantage ces ſortes de parties, comme nous l'avons dit; mais dans le temps que nous veillons, l'action des muſcles fait évaporer les matieres plus épaiſſes qui ſont dans le tiſſu des parties ſolides. De-là il ſuit que quand nous dormons, nous n'avons pas beſoin de manger, comme quand nous veillons; cela paroîtra encore plus clairement, ſi l'on fait réflexion que le ſuc nerveux deſtiné aux muſcles ne ſe perd pas, puiſqu'il n'y eſt pas envoyé, & que tout ſe remplit & ſe répare. On peut donc être long-temps ſans prendre des alimens, pourvu qu'on dorme; & ſi l'on veille & que l'on agiſſe, il faudra ſouvent manger. On peut ajouter à tout cela, que le ſentiment étant émouſſé durant le *ſommeil*, les fibres de l'eſtomac ne ſont donc pas ſi ſenſibles aux impreſſions de la faim.

5°. Les fibres du cerveau des enfans ſont fort molles, elles s'affaiſſeront donc, ou elles ſe gonfleront plutôt que celles des vieillards dans leſquels elles ſe deſſéchent: de-là vient que les enfans dorment plus que les adultes & les vieillards; peut-être que le repos du fœtus dans le ſein de la mere vient de la même ſource; il y a cependant une autre cauſe dans le fœtus, c'eſt que les objets ne font impreſſion ni ſur ſes yeux, ni ſur ſes oreilles; or, dès que les ſens ſont tranquilles ou ſans action, on eſt diſpoſé au *ſommeil;* enfin le ſang eſt partagé entre le placenta & le fœtus; il y a donc moins de mouvement, & par conſéquent plus de repos: ajoutez encore que les fibres molles des enfans n'ont pas aſſez de force pour diviſer les matieres épaiſſes qui ſont dans les vaiſſeaux; il doit donc ſe former plus aiſément une plénitude dans leur cerveau, & la compreſſion cauſée par cette plénitude, produira le *ſommeil.*

6°. Si l'on dort trop long-temps, la tranſpiration s'arrête, on a la tête peſante, on eſt ſans force; la raiſon en eſt peut-être de ce que la partie aqueuſe qui ſe diſſipe preſque ſeule durant le *ſommeil*, prive le ſang de véhicule, & que les parties groſſieres doivent former des engorgemens par-tout: la tranſpiration doit donc ceſſer en même temps. Pour ce qui regarde la tête, les vaiſſeaux ſe gonflent toujours quand on dort, & enfin par un long *ſommeil* le gonflement devient ſi grand, que les vaiſſeaux capillaires ſont comprimés avec les veines par les groſſes arteres, le ſang ne pourra donc pas revenir avec la même facilité, & ce ſera une néceſſité qu'on ait la tête peſante; mais cette compreſſion qui empêche le ſang de revenir, arrête encore le ſuc nerveux à l'origine des nerfs, ainſi ce ſuc ne pourra pas couler dans les extrémités, & on ſe trouvera ſans force, faute du ſuc néceſſaire pour mouvoir les muſcles; enfin les battemens des vaiſſeaux cauſeront par leurs ſecouſſes des impreſſions déſagréables qui réveilleront en ſurſaut, & qui nous empêcheront de dormir tranquillement.

7°. Pour la graiſſe, il eſt évident qu'elle doit ſe ramaſſer en plus grande quantité dans ceux qui dorment trop long-temps: car comme il ne ſe fait pas de diſſipation de la ſubſtance groſſiere par la tranſpiration, c'eſt une néceſſité que les véſicules huileuſes ſe rempliſſent davantage.

8°. Quand on s'éveille, on bâille, on étend les bras, on eſt plus agile, on a plus de vivacité d'eſprit; comme le ſuc nerveux n'a pas coulé dans les muſcles durant le *ſommeil*, toutes leurs fibres ſont languiſſantes, il faut donc les contracter tous pour ouvrir le paſſage au ſuc nerveux qui s'eſt filtré dans le cerveau, ou pour l'appeller dans ces parties. De plus, le mouvement du ſang étoit languiſſant dans les muſcles, il faut hâter ſon cours; or cela ſe fait par la contraction où ils entrent quand on étend les membres, le bâillement vient de la même cauſe, comme on le peut voir à l'article de ce *mot:* ce ſuc nerveux qui entre dans les muſcles, & qui s'eſt ramaſſé en grande quantité, fait qu'on eſt plus agile. Quant à la vivacité d'eſprit, l'Etre ſuprême

a voulu qu'elle dépendît du mouvement des liqueurs dans le cerveau: or ce mouvement est beaucoup plus aisé quand il s'est ramassé une grande quantité de suc nerveux, & que les fibres ne sont plus engourdies, ou qu'elles ont repris leur tension, & c'est ce qui arrive durant le *sommeil*.

La conjecture tirée de la compression du cerveau, que nous venons de préférer aux autres, pour expliquer les phénomenes que présente le *sommeil*, semble être confirmée par l'action des causes qui nous assoupissent.

1°. Les alimens pris avec excès, & surtout les viandes solides & ténaces prises en grande quantité, nous font dormir; cela vient de ce que les alimens peu aisés à se diviser, forment une liqueur épaisse, qui ne peut pas aisément passer par les extrémités artérielles du cerveau; par-là elles occasionnent un engorgement qui cause une compression.

D'ailleurs ces matieres, comme elles sont ténaces, arrêtent la transpiration, ainsi que Sanctorius l'a remarqué; de-là il suit qu'il y aura dans le cerveau une plénitude, & par conséquent une compression: en général, les vaisseaux sont plus remplis quand on a mangé, & la plénitude est plus grande quand les arteres se vuident plus difficilement; or cette difficulté est plus grande quand les alimens sont ténaces; enfin, quand le ventricule est plein de ces alimens, il se vuide avec peine, il se boursoufflé, & ce boursoufflement comprimant les vaisseaux du bas-ventre, le sang est déterminé vers la tête.

2°. Les liqueurs fermentées endorment, parce qu'elles contiennent des principes qui se raréfient beaucoup; ces principes en occupant beaucoup d'espace, dilatent les arteres du cerveau, & les compriment par conséquent.

3°. Les remedes qui appaisent la douleur, nous procurent un doux *sommeil;* mais nous ne parlons ici que d'une douleur continuelle & longue; il faut regarder cette douleur comme un long travail qui agite le corps & le cerveau, & qui produit une insomnie; dès que la cause de cette insomnie vient à cesser, on est saisi du *sommeil*, comme après une insomnie ordinaire, & après un travail fatiguant; l'ame par les loix qui l'unissent avec le corps, ne sauroit sentir la douleur, qu'elle ne cause de l'agitation dans le cerveau; mais quand la douleur cesse, les fibres du cerveau étant relâchées, n'empêchent plus par leur agitation, que la compression ne produise le *sommeil;* d'ailleurs, quand on souffre, les arteres du cerveau sont plus pleines, & quand la douleur cesse, cette plénitude produit la compression dont nous venons de parler; on voit par-là que des remedes contraires pourront faire dormir: quand le lait aigri a causé des convulsions & des coliques aux enfans, les absorbans se chargent de l'acide, & produisent le *sommeil;* dans les grandes maladies dont la chaleur est le principe, les remedes rafraîchissans seront des somniferes.

4°. La grande chaleur jette dans l'assoupissement; la raréfaction qu'elle cause dans les liqueurs, l'évaporation des parties les plus fluides du sang, le relâchement qu'elle produit dans les fibres, doivent nécessairement produire le *sommeil*: le froid peut occasionner la même chose, parce qu'en arrêtant la transpiration, il cause une plénitude qui comprime le cerveau.

5°. La tranquillité de l'esprit procure le *sommeil*, car le cerveau n'est pas alors agité par l'ame; ainsi abandonné, pour ainsi dire, à lui-même, il peut s'affaisser, puisqu'il ne résiste pas à la compression; c'est sur-tout en calmant l'esprit que le murmure des ruisseaux nous assoupit: ce bruit sourd & uniforme attire notre attention sans nous agiter, & par-là éloigne de notre esprit les pensées qui pourroient nous troubler; on doit dire la même chose des sons des instrumens qui produisent cet effet.

6°. Tout ce qui peut empêcher le sang de se rendre au cerveau, doit nécessairement assoupir; car alors les fibres deviennent flasques, & s'affaissent; de-là vient que les grandes évacuations sont suivies du *sommeil*.

7°. Tous les accidens qui peuvent causer une compression dans le cerveau, doivent endormir; aussi les observations nous apprennent-elles que les abcès, les liqueurs extravasées, les contusions, les enfoncemens du crâne, produisent un assoupissement.

8°. Pour ce qui eſt des aſſoupiſſemens qui tirent leur origine des mouvemens ſympathiques, ils peuvent venir de la plénitude, ou des compreſſions que cauſent ces mouvemens dans le cerveau.

9°. Enfin, il faut convenir qu'il y a des eſpeces de *ſommeil* dont on ne peut rendre raiſon.

De même que tout ce qui comprime le cerveau & s'oppoſe au paſſage du ſuc nerveux dans les nerfs, amene le *ſommeil*; tout ce qui produira un effet contraire nous tiendra dans une ſituation oppoſée à l'aſſoupiſſement; les paſſions, la douleur, les matieres âcres & volatiles nous mettent toujours dans un état où les fibres ſe trouvent agitées. Pour les matieres âcres & volatiles, on voit aiſément qu'elles peuvent produire cette agitation; mais quant aux maladies de l'eſprit, l'être qui tient l'ame & le corps dans une dépendance mutuelle, peut ſeul nous apprendre la maniere dont le cerveau ſe trouble quand l'ame eſt agitée: quoi qu'il en ſoit, l'effet des paſſions eſt toujours un mouvement dans le cerveau; ce mouvement fait couler le ſuc nerveux, & empêche que le cerveau ne ſoit comprimé par les vaiſſeaux, ou ne s'affaiſſe de lui-même. *Boerhaave*, *Haller*, *de Sénac*. (*D. J.*)

Les différentes cauſes du ſommeil, *& leur oppoſition entre elles.*

La veille eſt l'état de l'animal dans lequel les impreſſions des objets extérieurs ſe repréſentent à l'ame, & en ſont apperçues. C'eſt l'état dans lequel l'animal ſe trouve pendant une moitié de la vie. Mais il y a un autre état dans lequel ces impreſſions ne ſont pas repréſentées à l'ame, & n'en ſont pas apperçues, c'eſt le *ſommeil*, dont il eſt difficile de diſtinguer l'état d'aſſoupiſſement naturel d'un grand nombre d'animaux.

Le véritable *ſommeil* regne parmi les quadrupedes, les poiſſons à ſang chaud & les oiſeaux. L'aſſoupiſſement tient lieu de *ſommeil* dans les quadrupedes expoſés aux rigueurs de l'hiver, & tranſis par le froid ſans périr; c'eſt l'état dans lequel paſſent l'hiver les ours, les marmotes, les hamſters, pluſieurs eſpeces de rats, les hériſſons, le blaireau, la chauve-ſouris, la marte-zibeline. Les oiſeaux ſurpris par le froid, les hirondelles, ſur-tout, paſſent l'hiver dans l'eau, ou dans la boue, dans le même état d'aſſoupiſſement. Il en eſt de même des poiſſons à ſang froid aſſoupis par l'hiver; on leur attribue même un véritable *ſommeil*, plus analogue à celui des quadrupedes; mais je ne crois pas l'obſervation aſſez exactement vérifiée. Les ſerpens & les grenouilles paſſent l'hiver dans l'aſſoupiſſement, ainſi que pluſieurs inſectes, & ſur-tout des fourmis, des abeilles. L'état dans lequel l'animal à roue & l'anguille de la colle ſe trouve, lorſqu'il eſt privé d'eau, paroît être quelque choſe de plus: l'animal ne donne aucun ſigne de vie, ſans être mort, car il reprend l'uſage de ſes organes dès qu'on l'humecte.

Dans l'eſpece humaine, le *ſommeil* eſt, comme dans les quadrupedes, naturellement attaché à la nuit: le fœtus eſt aſſoupi, l'enfant dort beaucoup, le vieillard à un certain âge dort preſque toujours. Feu M. Moivre, le calculateur, ne veilloit que quatre heures ſur les vingt-quatre. Paré qui mourut dans ſa cinquante-unieme année, paſſoit la plus grande partie de ſon temps à dormir. Les grands animaux dorment peu, & ne ſe couchent que rarement.

Le *ſommeil* eſt la ſuite de la fatigue & de l'épuiſement qui ſuccedent aux travaux du jour; plus on a travaillé & plus le *ſommeil* eſt preſſant & doux; il fuit ceux qui ne s'occupent pas, & qui ne font pas agir leurs muſcles. L'homme qui va dormir, commence à ſentir un engourdiſſement dans les muſcles longs, & une ſtupeur aſſez déſagréable autour des genoux; il eſt obligé de bâiller, le pouls devient plus rare & plus foible, les forces de l'ame ſe relâchent, la curioſité, l'attachement, l'attention, nous abandonnent; les impreſſions des ſens deviennent plus foibles, la vue ſe trouble, la mémoire n'eſt pas fidelle, la ſuite des penſées ſe dérègle, on apperçoit une chaleur à la paupiere ſupérieure, les yeux ſe ferment d'eux-mêmes, la tête tombe en avant; on la redreſſe, mais elle retombe, la mâchoire devient pendante, la néceſſité de dormir nous ſurmonte. Le ſentiment de l'ouïe ſe ſoutient encore, lors

même que les yeux ne s'acquittent plus de leur fonction. Mais bientôt l'imagination prend le dessus sur les impressions des sens. On voit les images des choses au lieu des signes, & dès-lors on peut s'assurer qu'on va dormir.

Dans le *sommeil* parfait, les sens ne nous frappent plus, les irritations intérieures ne sont plus apperçues, on ne sent plus les nécessités naturelles, le mouvement péristaltique s'affoiblit, l'appétit ne revient pas dans le nombre d'heures dans lequel il revient pendant la veille.

Tous ces phénomenes annoncent un affoiblissement de la sensibilité & de l'irritabilité; il est plus sensible à mesure que le *sommeil* devient & plus profond & plus long. Le pouls devient plus rare. Dans le hamster il n'y a que douze pulsations par minute entiere, il y en a cent cinquante dans la veille. Le corps se refroidit dans le *sommeil*; l'homme le plus sain prend froid en dormant, s'il n'étoit pas mieux couvert que dans la veille: il périt bien sûrement dans un froid de 32°, au lieu qu'il supporte un beaucoup plus grand froid quand il veille. Le cœur devient également froid dans la marmote, le hamster, le hérisson. L'animal devient insensible, même à de violentes irritations, ses muscles sont roides, & la respiration ne s'apperçoit plus. La graisse s'amasse, la transpiration diminue, le mouvement du sang se ralentit; on a vu la léthargie succéder à un *sommeil* prolongé par volupté.

Des auteurs respectables nous assurent d'un autre côté, que le *sommeil* échauffe, qu'il augmente le pouls, la respiration, la digestion, qu'il enfle les chairs, & donne aux visages des enfans cette fleur de beauté.

On a confondu les effets propres au *sommeil* avec ceux des couvertures & de l'opium. Nous nous couvrons beaucoup plus la nuit que le jour: la transpiration arrêtée sous des tapis de laines, sous des duvets & des plumes, fait un bain de vapeur, qui attendrit la peau & qui attire les humeurs. L'opium (nous y reviendrons) augmente en effet le pouls & la chaleur.

Les causes du *sommeil* ne sont pas faciles à découvrir: elles le sont d'autant moins, que le *sommeil* est appellé par des causes qui paroissent en contradiction les unes avec les autres, par l'émulsion rafraîchissante, & par l'esprit ardent du vin, du camphre, de l'opium.

Pour réussir dans cette recherche, recueillons simplement les causes qui nous obligent à dormir. La premiere & la plus naturelle, c'est le travail, celui des muscles, celui même des sens; cette cause est si puissante, qu'aucune irritation ne peut lui résister. On a tourmenté des infortunés, on les accabloit de coups dès qu'ils sommeilloient; la nécessité du *sommeil* a surmonté la puissance de la douleur dans ces infortunés, ils apprirent à dormir au milieu des coups, & j'ai vu, ayant été obligé par ma charge & en qualité de chef de la justice d'assister à des questions, le *sommeil* saisir le criminel, avec les poids attachés aux piés.

Une autre cause aussi naturelle & plus générale encore, c'est la nourriture. Tout animal, & sans exception, dort quand il a satisfait sa faim: le tigre gorgé du sang qu'il suce avec avidité, s'endort sur la proie; le serpent même qui aura dévoré le tigre, dort après cet étrange repas, & se livre sans défense aux coups des Negres. Je ne crois pas que ce soit l'applatissement de l'aorte comprimée par l'estomac dilaté, qu'il faille regarder comme la cause de ce phénomene; la nature ne priveroit pas le bas-ventre de son sang, pour le renvoyer à la tête, dans le temps même que le bas-ventre a le plus pressant besoin des sucs qui servent à la digestion. On sait d'ailleurs que dans l'homme l'estomac distendu ne presse pas l'aorte, & qu'il s'en écarte, sa grande courbure va toucher le péritoine, & l'aorte est comprise dans l'intervalle des deux orifices.

Seroit-ce le bien-être qui succede au besoin, & la satisfaction qui appellent le *sommeil*? Je ne parle pas de la volonté de l'ame. Le *sommeil* est certainement très-souvent fort involontaire, les enfans en sont un exemple fréquent, quand ils sont tourmentés d'un côté par la nécessité irrésistible de dormir, & de l'autre par les charmes d'un conte dont ils voudroient entendre la fin. Le *sommeil* n'est donc pas un

acte de l'ame, qui sent prudemment que son corps s'épuise, & qui en suspend les mouvemens.

Les voluptés douces invitent à dormir, la fraîcheur d'une cascade, une lumiere tempérée, des sons doux, l'esprit dégagé de toute sollicitude, nous assoupissent. Dans le corps, le repos, la situation dans laquelle les muscles ne travaillent pas, & qui est celle d'un homme couché, la fin d'une fievre qui cesse de nous dévorer, les bains de piés qui déchargent la tête d'une partie de son sang, le lait rafraîchissant des amandes, des pavots, la saignée rappellent le *sommeil*.

Les causes que j'ai exposées, produisent un *sommeil* tranquille & qui rétablit les forces. Une cause bien dangereuse concourt avec elles à joindre une envie irrésistible de dormir au sentiment le plus doux, lorsqu'on s'y est livré, mais qui mene à une mort certaine; c'est le froid, & qui nous saisit, qui resserrant toutes les veines des tégumens, refoule le sang au cerveau & le remplit. Boerhaave a été sur le point de périr par les charmes enchanteurs de ce *sommeil*; & Solander n'a été arraché à la mort, sur les montagnes de la terre de Feu, que par la violence amicale de ses compagnons. J'ai lu des relations d'un plaisir à peu près semblable, qu'ont ressenti des personnes suffoquées par une mofette, ou étranglées par une corde, mais dont on a sauvé la vie. La graisse trop accumulée agit à peu près de même, & sur les animaux & sur l'homme; on l'a vu réduire des personnes à ne pouvoir être réveillées que par de violentes douleurs. J'ai vu un goître produire un assoupissement continuel, en comprimant les veines jugulaires. Une autre classe de causes produit également le *sommeil*, mais un *sommeil* pesant, mêlé d'engourdissement & souvent de délire; ce sont de ces vapeurs de différentes especes répandues sur la surface de la terre, & dont l'effet est violent, lorsqu'elles peuvent agir sans être dispersées.

L'esprit de vin, & en général l'esprit né par la fermentation, le camphre, l'odeur concentrée des aromates, le gas de la fermentation, le feu blanc & amer de plusieurs plantes, & sur-tout celui des pavots, le champignon dont on se sert en Europe pour tuer les mouches, toutes ces substances végétales contiennent un principe vaporeux, qui enivre & qui assoupit à peu près de même. Cet effet est si essentiel à cette vapeur, qu'elle agit uniformément sur l'homme & sur les animaux, sur les insectes même, qui n'ont ni véritable cœur, ni vaisseaux, car l'esprit de vin enivre les abeilles & leur inspire de la fureur. Cette observation peut servir à résoudre une question pour laquelle M. Monro le fils s'est donné beaucoup de peine. Il vouloit déterminer par les expériences, si l'opium agit par les vaisseaux, ou par les nerfs. Il a cru trouver qu'il n'agit que par les nerfs, puisqu'il faisoit le même effet sur les grenouilles, après qu'on leur avoit arraché le cœur. Mais puisque des animaux sans cœur & sans vaisseaux ressentent également la force de l'esprit né par la fermentation, il est clair que c'est sur les nerfs que cet esprit opere; & l'opium dont les effets sont en tout les mêmes que ceux de cet esprit ne peut qu'agir de même.

L'opium agit presque également, soit qu'on applique sa teinture à la peau, soit qu'on la verse dans la cellulosité sous la peau, qu'on en fomente le péritoine, qu'on l'injecte dans le bas-ventre, qu'on en fasse avaler à l'animal, ou qu'on en injecte dans l'intestin, ou dans les veines, ou qu'enfin l'on hume la vapeur. On a cru même remarquer, qu'injecté dans le bas-ventre, appliqué à la peau & au péritoine, l'opium agit plus puissamment que lorsqu'il a été pris par la bouche ou injecté dans les veines. La seule maniere dont il n'agisse point du tout, c'est lorsqu'on l'applique au tronc des nerfs; aussi augmente-t-il la douleur au lieu de la diminuer, quand on en applique au cancer, aux maux de dents.

L'opium réunit deux forces, le principe narcotique, & le principe stimulant. Le premier agit sur les nerfs & sur ce qui dépend des nerfs. Il émousse la sensibilité, il détruit la douleur & force le *sommeil*. Ce même principe agit avec force sur l'irritabilité des intestins, & détruit le mouvement péristaltique de l'estomac & des intestins; les excrémens abandonnés à eux-mêmes deviennent, après l'usage de l'o-

pium ; d'une odeur insupportable. Il porte sa force jusqu'à détruire la contraction de l'iris ; un chien qui a avalé de l'opium, ne resserre pas la prunelle, quand même on approche une lumiere de ses yeux, elle reste aussi immobile que dans un poisson. C'est le plus puissant secours qu'on puisse opposer au spasme cynique & au tetanos.

On n'est pas également d'accord sur la puissance stimulante de l'opium. L'odeur pénétrante de cette substance, les élémens volatils qu'on en tire par la chymie, & sur-tout sa portion résineuse préviennent en faveur de cette force: l'analogie des effets de l'esprit de vin & des autres narcotiques est entiérement pour elle.

On a crû cependant prouver, & par des expériences faites sur des animaux soumis au microscope, que l'opium en quelque maniere qu'on le fasse agir sur l'animal, diminue les forces du cœur & la fréquence du pouls, retarde & arrête même la circulation, & rend la respiration plus rare.

Il est bien difficile de concilier ces expériences avec ce que nous allons rapporter. Le vin, le chanvre, l'opium, tout narcotique, pris à petite dose, éleve le pouls, le rend plus fréquent & plus animé, fait rougir le visage, gonfle les vaisseaux, donne à l'homme une gaieté & une vivacité dans les pensées & dans les sensations, qu'aucun autre remede ne pourroit lui donner ; ces narcotiques poussent par la sueur, causent des hémorrhagies, & disposent à l'amour. Ces effets sont si connus, que les Mahométans s'enivrent avec l'opium, pour jouir de cette gaieté & de cette vivacité, qu'ils ne sauroient, à ce qu'ils se persuadent, acheter trop cher, même par le danger auquel ils exposent leur santé.

De l'aveu même de M. Whytt, l'opium rend le pouls plus plein & donne une nouvelle chaleur à l'homme ; le pouls est grand & fréquent dans le *sommeil* que cause l'opium. Ce puissant remede ranime les forces vitales & animales dans le bœuf: le pouls lorsqu'il a paru s'affoiblir, se développe par son usage & devient plus fort, il a rappellé quelquefois la chaleur des agonisans, & causé l'apoplexie.

La différence de ces résultats vient en partie de la maniere dont on s'y est pris dans les expériences dans lesquelles l'opium a paru affoiblir le cœur. On a fait sur les animaux des opérations compliquées, & qui ne permettoient pas de tirer de justes conclusions ; car il n'est pas étonnant que l'animal paroisse languir, lorsqu'on lui a coupé la tête ou détruit la moëlle de l'épine. Et peut-être a-t-on confondu les effets immédiats de l'opium avec les suites. Lorsqu'il est donné à une dose médiocre, il est indubitable qu'il ranime & qu'il échauffe ; mais lorsque la dose en est trop forte ou trop souvent réitérée, il n'est pas étonnant que l'animal languisse, & qu'il s'affoiblisse avant que de périr. On connoît la langueur qui suit l'ivresse.

Les effets dont nous avons parlé jusqu'ici, agissent sur la généralité de l'animal : mais l'opium produit un troisieme effet, qui fait le but principal de cet article, c'est d'assoupir. Une petite prise même ne cause qu'une tranquillité agréable & une sérénité sans *sommeil*, c'est l'effet le plus ordinaire qu'il fait sur moi. Une dose un peu plus forte fait l'effet d'une pinte de vin, il égaie, il anime, il dissipe les chagrins, il rend l'ame au plaisir, c'est ce qui l'a fait rechercher aux Turcs. Un peu plus forte, il cause un *sommeil* assez tranquille, & rafraîchissant. Mais à des doses extrêmes, c'est une ivresse, une stupeur, un *sommeil* pesant, l'insensibilité, la mort même. Dans les cadavres on a trouvé le sang engorgé dans les vaisseaux du cerveau & de la dure-mere. Trop souvent réitéré, l'opium affoiblit la mémoire, rend hébêté, cause une langueur, que de plus fortes doses seules peuvent surmonter, des paralysies, des apoplexies.

La dose funeste est inégale. L'opium agit beaucoup plus violemment sur un homme qui n'y est pas accoutumé. J'en ai ressenti un effet extrême en prenant trois gouttes de laudanum dans un lavement, il me disposa au *sommeil*, pendant trois fois vingt quatre heures entieres. Plus accoutumé, je ne sentis aucun effet d'une dose plus forte. On a vu des personnes en prendre habituellement une dragme & demie & deux dragmes. Le chien supporte quatre dragmes sans mourir.

Toute pression du cerveau en général

assoupit, le sang épanché, une portion du crâne enfoncée, l'eau amassée dans les ventricules, le sang engorgé dans les sinus & dans les vaisseaux. Ce *sommeil* est pesant, & presque toujours sans souvenir.

Après avoir exposé les causes qui procurent du *sommeil*, il ne sera pas inutile de rappeller celles qui l'empêchent. La faim empêche de dormir, l'indigestion, toute cause irritante qui agit continuellement sur quelque partie du corps, le froid d'une partie du corps, des piés par exemple, pendant que le reste est couvert, les sons violens, les sollicitudes & les chagrins, l'attention trop forte, la mélancolie, la manie, la douleur, une grande partie des fievres, les boissons chaudes aqueuses, bues de temps en temps, le thé, le café, plusieurs maladies du cerveau qui ne sont pas encore bien déterminées, écartent le *sommeil* aussi bien; car des causes presqu'analogues causent l'assoupissement.

En comparant toutes ces causes qui appellent le *sommeil* ou qui l'empêchent, il est étonnant combien les causes du *sommeil* sont opposées les unes aux autres. Il suit la diminution du mouvement du sang qui se porte au cerveau, il en suit l'augmentation: la fievre cause l'insomnie, elle produit l'assoupissement, une petite différence dans la dose du vin éveille ou assoupit; l'excès des esprits & le manque de cette liqueur nerveuse assoupit également. Mais le méchanisme qui paroît réunir toutes les causes du *sommeil*, c'est l'affaissement de la moëlle du cerveau, soit qu'elle soit comprimée ou qu'elle soit moins remplie.

Comme dans le *sommeil* naturel les forces vitales agissent avec moins de force, il paroît prolonger la vie, & faire sur la machine animale un effet analogue à celui que fait le froid sur la chrysalide: le froid en retarde le développement & prolonge la vie de l'animal. Les pouls sont généralement en plus grand nombre le soir, ils diminuent pendant le *sommeil*, & sont en plus petit nombre au réveil. Le *sommeil* diminue le mouvement péristaltique, il expose plus long-temps la masse alimentaire & aux forces de la digestion, & à la résorption du chyle, en ralentissant le mouvement progressif du sang il favorise l'embonpoint, la nutrition & la réparation des pertes du corps animal. Il paroît donner le temps au cerveau de réparer la perte de l'esprit nerveux qu'ont causés les travaux de la veille.

Boerhaave croyoit que l'homme ne se réveilloit que par quelque stimulus, soit que les excrémens lui soient à charge, que des sons violens frappent son organe de l'ouïe, ou que la faim se fasse sentir. Je me rappelle que les hommes assoupis par une compression du cerveau, se réveillent tout de suite, quand on a enlevé le sang épanché ou le crâne déprimé, qui faisoit la compression. Je serois donc porté à croire que l'homme se réveille, dès que la cause du *sommeil* a cessé, dès que la moëlle de l'épine affaissée a été relevée, & que ses petits canaux sont remplis par le fluide nerveux, qui s'est formé pendant le repos du *sommeil*.

Dans le *sommeil* le plus parfait, dans celui qui accompagne la convalescence de quelque fievre violente qui a écarté le *sommeil* pendant plusieurs nuits, je croirois assez que rien ne se représente à l'homme, du moins ne se souvient-on de rien, & les grands dormeurs n'ont cru avoir donné au *sommeil* qu'un temps ordinaire, après avoir dormi quatorze à quinze jours & autant de nuits.

Mais dans un *sommeil* ordinaire, l'ame est presque toujours occupée de songes, ou de représentations de ses propres idées, dont les images paroissent devant elle, auxquelles elle prend le plus d'intérêt, de la réalité desquelles elle est souvent intimement persuadée.

Les songes ont leur source quelquefois dans des sensations présentes. Un embarras dans la circulation du sang fait le cochemar; l'association des idées fournit à l'ame d'une fille l'image d'un spectre, & quelquefois d'un objet qui l'occupe plus agréablement.

Quelque embarras moins violent m'a mille fois inquiété, en me faisant passer sous des voûtes qui alloient en s'abaissant, par des maisons sans issue, par des chemins qui devenoient impraticables. Une indigestion, des flatuosités renfermées dans les intestins, la tête trop horizontale, une

douleur quelconque, fait naître des ſonges déſagréables.

Les images ſont toujours plus vives que les ſenſations dont elles naiſſent. La ſanté & la facilité dans la circulation s'expriment ſous l'image du vol.

D'autres ſonges naiſſent des ſenſations paſſées, des aventures de la veille, des livres qu'on a lus, des paſſions qui nous ont émus, de nos ſoucis. Un ami que nous avons perdu, paroît long-temps encore dans nos ſonges. Les idées s'aſſocient dans cette claſſe, comme dans la précédente, & la nature fournit tout un aſſortiment pour chaque ſenſation originale; il y a quelquefois, & ſur-tout dans la parfaite ſanté, beaucoup d'ordre dans les ſonges, même des lectures ſuivies, des calculs faits.

Les ſonges ſont donc des reſtes de l'état de veille, mêlé à celui du *ſommeil*, le repos regne dans la plus grande partie du cerveau, une ſeule partie du magaſin des ſenſations paroît avoir une proviſion d'eſprits qui coulent par ſes canaux & qui repréſentent à l'ame l'image victorieuſe. La repréſentation doit être d'une certaine force déterminée; trop vigoureuſe elle éveilleroit, & termineroit le *ſommeil;* trop foible, elle ne ſeroit pas apperçue par l'ame.

Dans le *ſommeil*, le cerveau ne repoſe jamais en entier. Le cœur continue de battre, les inteſtins ne ſuſpendent pas entiérement le mouvement périſtaltique, l'eſtomac digere, le diaphragme & les muſcles intercoſtaux agiſſent. Il y a plus, on ne peut guere diſconvenir que de certains muſcles ne ſe contractent dans le *ſommeil*, de la claſſe même qui eſt évidemment ſous l'empire de la volonté. Galien a déja remarqué que les ſphincters s'acquittent de leurs fonctions, quoique bien certainement ſoumis aux ordres de l'ame. Les enfans qui n'ont pas encore acquis aſſez d'expérience, ſentent le ſtimulus de l'urine, ils ſont agir les forces qui l'impulſent, ils relâchent le ſphincter, & ce n'eſt qu'à force de répréhenſions, & quelquefois de châtimens, qu'ils apprennent à faire uſage du ſphincter. Dans l'homme adulte, l'expérience & l'habitude ont appris à la volonté à continuer cette action, & cet acte eſt devenu ſi naturel & ſi facile, qu'il n'émeut pas l'ame, & qu'il n'en eſt pas apperçu.

Beaucoup de perſonnes parlent en dormant, & révelent leurs penſées les plus ſecretes. Il y a eu quelques individus qui ſont allés plus loin, & qui en dormant profondément, & les yeux fermés, ſe ſont levés la nuit, & ont fait des choſes très-raiſonnées & très-compliquées. Dans ces perſonnes, une partie du cerveau doit avoir été libre, & la moëlle en état de fournir aux muſcles les eſprits néceſſaires pour les faire agir. (*H. D. G.*)

SOMMEIL *ou aſſoupiſſement idiopathique*, (*Médec.*) ce *ſommeil* doit être diſtingué, de même que l'apoplexie, en ſanguin, ſéreux & accidentel; & tout ce que l'*article* APOPLEXIE contient à ce ſujet, doit ſe rapporter ici. Nous avons dit qu'il devoit être regardé comme l'avant-coureur de l'apoplexie: ſans aller à ce degré, il laiſſe quelquefois la tête tremblante, & une foibleſſe dans les membres, qui approche de la paralyſie. L'ouverture des cadavres juſtifie pleinement l'affinité que nous avons établie entre ces deux maladies: les inondations ſéreuſes y ſont très-communes; on a obſervé une lymphe épaiſſe, ou une matiere gélatineuſe dans toutes les cavités & anfractuoſités du cerveau, comme aux environs de la moëlle alongée. On a apperçu rarement l'engorgement des vaiſſeaux ſanguins; mais on a vu très-ſouvent des tumeurs & des ſuppurations, des pourritures & autres déſordres au cerveau: auſſi obſerve-t-on que l'aſſoupiſſement précede plus ſouvent les deux dernieres eſpeces d'apoplexie que la premiere. Nous ne propoſerons ici aucun remede, parce qu'on doit les tirer de ce que nous avons dit à l'article APOPLEXIE. On peut en uſer auſſi contre l'aſſoupiſſement fébrile, lorſque l'état de la maladie principale le permet.

Il y a encore une autre eſpece d'aſſoupiſſement ou d'ivreſſe qui vient du vin, de la bierre & des autres liqueurs fermentées; de l'ivraie, de l'opium & des autres narcotiques; de la fumée du tabac, & des eaux minérales: il en eſt de pluſieurs degrés, dont le plus haut reſſemble à l'apoplexie, ſans être auſſi dangereux; mais on riſque de s'y tromper, ſi l'on néglige de prendre les informations néceſſaires. Cet

état dure quelquefois plusieurs jours; quelques-uns tombent sans sentiment, comme les apoplectiques; les autres sont livrés à un assoupissement dont on peut les tirer pour quelque temps: il y en a qui passent dans le délire, & même avec fureur, ou, ce qui est plus rare, dans les convulsions. Mais les degrés inférieurs n'ont rien d'alarmant; la tête est étourdie, & la démarche chancelante; on a la vue trouble; on radote, *&c.*

Tout ce qu'on peut faire de mieux dans tous ces cas, lorsqu'ils paroissent graves, c'est d'exciter le vomissement, en chatouillant le gosier, ou en gorgeant les malades d'eau chaude: il est rare qu'on soit obligé d'avoir recours à l'émétique, lorsque l'estomac est plein, ce qui ne manque guere d'arriver dans l'ivresse; mais on peut en user dans les autres cas: les lavemens purgatifs sont toujours utiles. L'eau nitrée, la limonade & les autres acides végétaux y sont très-utiles. On a observé que quelques-uns s'étant laissés tomber dans l'eau, étoient sortis de leur ivresse; ce fait démontre l'utilité des bains froids. La saignée est ici très-suspecte, sur-tout pour l'ivresse ordinaire, quoique plusieurs en aient vanté les bons effets: on peut l'appliquer avec ménagement aux autres cas.

Il y a enfin des *sommeils* extraordinaires, qui durent des semaines, des mois & des années, avec plus ou moins d'intermission: on en trouve des exemples dans l'*histoire de l'académie des sciences* de Paris; dans les *transactions philosophiques*, dans les *actes de Leipsick*, & autres ouvrages périodiques. Ils ont presque tous été attaqués, ces *sommeils*, par ce qu'on emploie de plus fort contre l'apoplexie; mais il paroît dans la plupart de ces relations, que tous les remedes qu'on a pu faire, n'ont eu aucun succès, & qu'après les avoir tous abandonnés, crainte de pis, les malades se sont éveillés naturellement après un certain temps; celui qui a paru le plus efficace a été l'immersion subite de tout le corps dans l'eau froide, comme on l'a dit ci-dessus. (*T*)

SOMMEIL, (*Mytholog.*) Homere & Hésiode font le *Sommeil* fils de l'Erebe & de la Nuit, & frere de la Mort, dont il est la plus parfaite image.

Junon voulant endormir Jupiter, pour l'empêcher de voir ce qui se passoit dans le camp des Grecs & des Troyens, va trouver le *Sommeil* à Lemnos, son séjour ordinaire, & le prie d'assoupir les yeux trop clairvoyans de son mari, en lui promettant de beaux présens, & l'appellant le roi des dieux & des hommes. Le *Sommeil* s'en défendit par la crainte de la colere de Jupiter: « Je me souviens, lui dit-il, *Iliade*, *l. XIV*, d'une semblable priere que vous me fîtes au sujet d'Hercule: je m'insinuai auprès de Jupiter, je fis couler mes douceurs les plus puissantes dans ses yeux & dans son esprit, & vous profitâtes de ce moment pour persécuter ce héros. Jupiter s'étant éveillé, entra dans une si grande fureur, qu'il me chercha pour me punir; j'étois perdu sans ressource; il m'auroit jeté dans les abîmes les plus profonds de la mer, si la Nuit, qui dompte les dieux comme les hommes, ne m'eût sauvé. Je me jetai entre ses bras secourables, & Jupiter, quelque irrité qu'il fût, s'appaisa; car il n'osoit forcer cet asyle: & vous venez m'exposer au même péril ». Cependant Junon le gagna en lui promettant en mariage la plus jeune des Graces.

Ovide établit le domicile du *Sommeil* au pays des Simmériens, que les anciens croyoient être plongés dans les plus épaisses ténebres. Là est une vaste caverne, dit-il, *Métam. l. II*, où les rayons du soleil ne pénetrent jamais: toujours environnée de nuages sombres & obscurs, à peine y jouit-on de cette foible lumiere, qui laisse douter s'il est jour ou nuit; jamais les coqs n'y annoncerent le retour de l'aurore; jamais les chiens ni les oies qui veillent à la garde des maisons, ne troublerent par leurs cris importuns le tranquille repos qui y regne; nul animal ni féroce, ni domestique, ne s'y fit jamais entendre. Le vent n'y agita jamais ni les feuilles, ni les branches. On n'y entend rien, ni querelles, ni murmures; c'est le séjour de la douce tranquillité. Le seul bruit qu'on y entend, est celui du fleuve d'oubli, qui, coulant sur de petits cailloux, fait un doux murmure qui invite au repos. A l'entrée de ce palais naissent des pavots, & une infinité d'autres

plantes, dont la nuit ramasse soigneusement les sucs assoupissans, pour les répandre sur la terre. De crainte que la porte ne fasse du bruit en s'ouvrant ou en se fermant, l'antre demeure toujours ouvert, & on n'y voit aucune garde. Au milieu de ce palais est un lit d'ébene couvert d'un rideau noir: c'est là que repose sur la plume & sur le duvet le tranquille dieu du *sommeil*....

Iris envoyée par Junon, s'étant approchée de ce lit, le *Sommeil* frappé de l'éclat de ses habits, ouvre ses yeux appesantis, fait un effort pour se relever, & retombe aussi-tôt. Enfin, après avoir laissé souvent tomber son menton sur son estomac, il fait un dernier effort, & s'appuyant sur le coude demande à Iris quel étoit le sujet de son arrivée... Toute cette peinture enchante par la douceur du style & des images; nos meilleurs poëtes ont fait leurs efforts pour l'imiter; Garth en Angleterre en a beaucoup approché, témoins les vers suivans:

Upon a couch of down in these abodes
Supine with folded arms he thoughtless nods:
Indulging dreams his Godhead lull to ease,
With murmurs of soft rills and whisp'ring trees.
The poppy, and each numming plant dispense
Their drowsy virtue and dull indolence.
A careless Deity!...

On représentoit ce dieu comme un enfant enseveli dans un profond *sommeil*, qui a la tête appuyée sur des pavots. Tibulle lui donne dés aîles: un autre poëte lui fait embrasser la tête d'un lion qui est couché. Les Lacédémoniens, au rapport de Pausanias, joignoient ensemble dans leurs temples la représentation du *Sommeil* & celle de la Mort. Lorsqu'on invoquoit le *Sommeil* pour les morts, il s'agissoit alors du *sommeil* éternel, qui étoit la mort. (*D. J.*)

SOMMELIER, s. m. (*Gram.*) officier de grande maison, qui a le soin des vins & des liqueurs. Il y a un pareil surveillant dans les maisons religieuses.

SOMMELLERIE, s. f. (*Architect.*) lieu au rez-de-chaussée d'une grande maison, & près de l'office, où l'on garde le vin de la cave, & qui a ordinairement communication avec la cave par une descente particuliere. (*D. J.*)

SOMMER, v. act. (*Arithmétiq.*) c'est ajouter, joindre plusieurs sommes ou nombres, pour connoître à combien ils peuvent monter ensemble; il y a plus de sûreté à *sommer* avec la plume, qu'avec le jeton. *Irson. Voyez* SOMME. (*D. J.*)

SOMMER, s. m. mesure dont on se sert en Espagne. Le *sommer* fait quatre quarteaux; il faut huit *sommers* pour l'arobe, & deux cens quarante *sommers* pour la botte. *Voy.* AROBE & BOTTE. *Id. ibid.*

SOMMEREN, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-Bas, dans la mairie de Bois-le-Duc, au quartier de Pelland. Quoique la guerre y ait causé de grands ravages, on compte encore dans ce bourg environ huit cens maisons de paysans, outre celles des boutiquiers, des artisans, & d'autres particuliers. Il y a un tribunal de sept échevins, & une église protestante. (*D. J.*)

SOMMERSET-SHIRE, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre au couchant, dans le diocèse de Bath & de Wells, avec titre de duché. Elle est bornée au nord par le duché de Glocester, au nord-ouest par la baie de la Saverne, à l'orient par le comté de Wilt, au sud-est par le comté de Dorset, & au sud-ouest par Devonshire.

Elle a 55 milles de long, 40 de large, & 204 de circuit. On y compte 42 quartiers, 35 villes ou bourgs à marchés, & 385 églises paroissiales. Elle est abondamment arrosée de rivieres qui la rendent fertile en grains & en fruits, & riche en prairies, en pâturages & en troupeaux.

On y trouve plusieurs mines d'excellens charbons de terre, & des fontaines médicinales qui sont renommées; Bristol est la capitale de cette province. Le plomb qui se tire des montagnes de Mendip, est un des meilleurs du royaume, & il s'en fait un grand commerce.

Les anciens habitans de ce pays portoient le nom de *Belges*, & possédoient outre cette province, celles de Wight & de Southampton. Plusieurs seigneurs y ont leurs terres, & de belles maisons de campagne; mais ce qui fait sur-tout la gloire de cette

belle province, ce sont les illustres gens de lettres qu'elle a produits : il faut nommer ici les principaux.

Beckington (Thomas), est le premier dans cette province qui se soit distingué dans les lettres. Il fit ses études à Oxford, dans le collége neuf dont il étoit membre en 1408, & dont il fut dans la suite le bienfaiteur. Il devint évêque de Bath & de Wells, & favorisa si généreusement les sciences qu'il en a été regardé comme le plus grand protecteur dans son siecle. Il publia un ouvrage latin : *de jure regum anglorum ad regnum Franciæ.* On disputoit alors fort vivement sur cette matiere, & Beckington tâcha de prouver dans son livre, la nullité de la loi salique, & le droit héréditaire des rois d'Angleterre à la couronne de France. Il mourut en 1464.

Bond (Jean), se montra un critique utile pour la jeunesse, par ses notes sur Perse & sur Horace, qui sont toujours fort estimées à cause de leur briéveté; on y remarque pourtant des omissions considérables, particuliérement touchant les points historiques & philologiques, qui sont absolument nécessaires pour l'intelligence des auteurs. Bon mourut recteur de l'école publique de Taunton en 1612, âgé de 62 ans.

Bennet (Christophe), né en 1614, s'attacha à la médecine, & se rendit fameux dans sa pratique & par ses écrits. Son ouvrage intitulé : *theatri tabidorum vestibulum, &c.* Londres 1654, *in*-8°. est un ouvrage admirable. L'auteur mourut en 1655, âgé de 41 ans, de la maladie même sur laquelle il a fait un chef-d'œuvre.

Charlton (Gautier), autre médecin célebre, naquit en 1619; après avoir longtemps pratiqué à Londres, se retira en 1691 dans l'isle de Jersey où il mourut fort âgé. Il a publié un grand nombre d'ouvrages. Les principaux sont : 1°. *Œconomia animalis*, Londres 1658, Amsterdam 1659, Leyde 1678, la Haye 1681, *in*-12 : 2°. *Exercitationes physico-anatomicæ, de Œconomiâ animali*, Londres 1659, *in*-8°. réimprimées depuis plusieurs fois au-delà de la mer : 3°. les *Femmes éphésiennes & simmériennes*, ou deux exemples remarquables de la puissance de l'amour, & de la force de l'esprit, Londres 1653, *in*-8°. 4°. *Exercitationes pathologicæ*, Londres 1660, *in*-4°. 5°. *Onomasticon zoicon, &c.* Londres 1668 & 1671, *in*-4°. Oxon 1677, *in-fol.*: 6°. *De scorbuto liber singularis, cui accessit epiphonema in medicastros*, London 1671, *in*-8°. Leyde 1672, *in*-12. 7°. *Leçons anatomiques sur le mouvement du sang, & la structure du cœur*, Londres 1683, *in*-4°. 8°. *Inquisitio de causis catameniorum, & uteri rhumatismo*, London 1685, *in*-8°. 9°. *La vie de Marcellus*, traduite de Plutarque en anglois, Londres 1684, *in*-8°. 10°. *Discours sur les défauts du vin, & sur les manieres d'y remédier*, London 1668, 1675 & 1692, *in*-8°.

Ajoutons son livre intitulé, *Chorea gigantum*, ou la plus fameuse antiquité de la Grande-Bretagne, vulgairement appellée *Stone-hinge*, qui se trouve dans la plaine de Salisbury, rendue aux Danois, Londres 1663, en neuf feuilles *in*-4°.

Inigo (Jones), inspecteur-général des bâtimens de Jacques I, de la reine Anne, du prince Henri, & de Chrétien IV roi de Danemarck, & ensuite du roi Charles I, composa en 1620, par ordre de Jacques I un ouvrage, où il prétend que *Stone-hinge* sont les restes d'un temple bâti par les Romains, pendant leur séjour dans la Grande-Bretagne, & dédié à Cœlus dont les anciens dérivoient l'origine de toutes choses. Ayant laissé cet ouvrage imparfait, lorsqu'il mourut en 1652, il tomba entre les mains de M. Jean Webb de Burleigh dans le comté de *Sommerset*, qui y mit la derniere main & le publia sous ce titre : *La plus notable antiquité de la Grande-Bretagne, vulgairement appellée* Stone-hinge, *dans la plaine de Salisbury, rétablie*; Lond. 1655, en 15 feuilles *in-folio.*

Charlton, peu content de ce livre, l'envoya à Olaüs Wormius, fameux antiquaire danois. Ce savant lui écrivit plusieurs lettres sur cette matiere, & ce sont ces lettres, avec les ouvrages de quelques autres écrivains danois, qui ont servi de fonds à Charlton pour composer son traité sur ce sujet. Cet ouvrage, dit M. Wood, quoique peu favorablement reçu de plusieurs personnes lorsqu'il parut, n'a pas laissé d'être fort estimé de nos plus célebres antiquaires, & sur-tout du chevalier Guillaume Dugdale, qui croyoit que le docteur

Charlton avoit rencontré juſte dans ſa *Chorea gigantum*. Cependant M. Webb entreprit la défenſe du traité d'Inigo Jones, par un livre intitulé : *Défenſe de* Stone-hinge, *rétabli*, où l'on examine les ordres & les regles de l'architecture des Romains, *&c.* Londres 1665, *in-folio.*

Baker (Thomas), né en 1625, & mort en 1690, a mis au jour à Londres 1684, *in*-4°. en latin & en anglois, un ouvrage intitulé la *Clé de la géométrie*, dont on trouve un extrait dans les *Tranſ. phil. du 20 mars* 1683 ou 84, *n*°. 154.

Godwin (Thomas), enſeigna avec réputation à Abingdon, & mourut en 1643 à 55 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages en latin, remplis d'érudition ; les plus eſtimés ſont : 1°. *Romanæ hiſtoriæ anthologia*, Oxford 1613, *in*-4°. 1623, & Lond. 1658 : 2°. *Synopſis antiquitatum hebraïcarum, libri tres*, Oxford 1616, *in*-4°. 3°. *Moſes & Aaron*, ou les *Uſages civils & eccléſiaſtiques des Hébreux*, Londres 1625, *in*-4°. la ſeptieme édition eſt auſſi de Londres en 1655, *in*-4°. Cet ouvrage a été traduit en latin, & publié à Utrecht en 1690, *in*-4°. avec des remarques de Jean-Henri Reyzius : on y a ajouté deux diſſertations de Vitſius ; l'une ſur la théocratie des Iſraélites, & l'autre ſur les Réchabites.

Cudworth (Rodolphe), naquit en 1617, & cultiva de bonne heure toutes les parties de la théologie, des belles-lettres & de la philoſophie. En 1647 il prononça un ſermon en préſence de la chambre des communes, dans lequel il la ſollicite de contribuer à faire fleurir l'érudition. « Je ne parle pas ſeulement, dit-il, de celle qui eſt propre pour la chaire, vous y veillez ſuffiſamment ; mais je parle de l'*érudition* qui eſt d'un uſage moins ordinaire, priſe dans ſes différentes branches, leſquelles toutes réunies, ne laiſſent pas d'être utiles à la religion & à la ſociété. C'eſt une choſe digne de vous, meſſieurs, en qualité de perſonnes publiques, d'encourager le ſavoir, qui ne peut que réfléchir ſur vos perſonnes, & vous couvrir d'honneur & de gloire ».

En 1654 il fut nommé principal du collége de Chriſt à Cambridge, poſte dans lequel il paſſa le reſte de ſes jours, & mourut en 1688, âgé de 71 ans.

Cudworth réuniſſoit de grandes connoiſſances ; il étoit très-verſé dans la théologie, dans les langues ſavantes & dans les antiquités. Il prouva par ſes ouvrages qu'il n'étoit pas moins philoſophe ſubtil, que profond métaphyſicien. Il fit choix de la philoſophie méchanique & corpuſculaire ; & dans la métaphyſique, il adopta les idées & les opinions de Platon.

Il publia en 1678 ſon ſyſtême intellectuel de l'univers, *in-fol.* Il combat dans cet ouvrage l'athéiſme (qui eſt la néceſſité de Démocrite), dont il réfute les raiſons & la philoſophie. Thomas Wiſe a publié en 1706, un abrégé fort eſtimé de ce bel ouvrage, en deux volumes *in*-4°. & cet abrégé étoit néceſſaire, parce que le livre du docteur Cudworth eſt un ſi vaſte recueil de raiſons & d'érudition, que le fil du diſcours eſt perpétuellement interrompu par des citations grecques & latines. M. le Clerc avoit cependant deſiré que quelque ſavant entreprît de traduire en latin le grand ouvrage de Cudworth ; ce projet a été finalement exécuté en 1733, par le docteur Mosheim, & ſa traduction a paru à Iene en 2 vol. *in-fol.* avec des notes & des diſſertations.

Cudworth a laiſſé pluſieurs ouvrages manuſcrits, entre autres 1°. un *Traité du bien & du mal moral*, contenant près de mille pages : 2°. un *Traité* qui n'eſt pas moins conſidérable *ſur la liberté & ſur la néceſſité* : 3°. un *Commentaire ſur la prophétie de Daniel touchant les ſeptante ſemaines*, en 2 vol. *in-fol.* : 4°. un *Traité ſur l'éternité & l'immutabilité du juſte & de l'injuſte* ; ce traité a été publié en anglois à Londres en 1731, *in*-8°. avec une préface du docteur Chandler, évêque de Durham : 5°. un *Traité de l'immortalité de l'ame*, en un volume *in*-8°. 6°. un *Traité de l'érudition des Hébreux*, *&c.*

Il laiſſa une fille nommée *Damaris*, qui fut intimement liée avec M. *Locke*, dont il eſt temps de parler.

En effet, la province de *Sommerſet* doit ſur-tout ſe vanter d'avoir produit ce grand homme. Il naquit à Whrington, à 7 ou 8 milles de Briſtol, en 1632. Après avoir commencé à étudier ſérieuſement, il s'attacha à la médecine ; & quoiqu'il ne l'ait jamais pratiquée, il l'entendoit à fond au

jugement de Sydenham. Le lord Ashley, depuis comte de Shaftesbury, qui reconnoissoit devoir la vie à un des conseils de Locke, disoit cependant que sa science médicinale étoit la moindre partie de ses talens. Il avoit pour lui la plus grande estime, le combla de bienfaits, & le mit en liaison avec le duc de Buckingham, le lord Halifax, & autres seigneurs de ses amis, pleins d'esprit & de savoir, & qui tous étoient charmés de la conversation de Locke.

Un jour trois ou quatre de ces seigneurs s'étant donné rendez-vous chez le lord Ashley, pour s'entretenir ensemble, s'aviserent en causant de demander des cartes. Locke les regarda jouer pendant quelque temps, & se mit à écrire sur ses tablettes avec beaucoup d'attention. Un de ces seigneurs y ayant pris garde, lui demanda ce qu'il écrivoit. « Mylord, dit-il, je tâche de profiter de mon mieux dans votre compagnie; car ayant attendu avec impatience, l'honneur d'être présent à une assemblée des plus spirituels hommes du royaume, & ayant eu finalement cet avantage, j'ai cru que je ne pouvois mieux faire que d'écrire votre conversation; & je viens de mettre en substance le précis de ce qui s'est dit ici depuis une heure ou deux ». Il ne fut pas besoin que Mr. Locke lût beaucoup de ce dialogue, ces illustres seigneurs en sentirent le ridicule; & après s'être amusés pendant quelques momens à le retoucher, & à l'augmenter avec esprit, ils quitterent le jeu, & entamerent une conversation sérieuse, & y employerent le reste du jour.

Locke éprouva la fortune & les revers du comte Shaftesbury, qui lui avoit donné une commission de cinq cens livres sterling, qu'on supprima. Après la mort du roi Charles II, M. Penn employa son crédit auprès du roi Jacques II pour obtenir le pardon de M. Locke; & la chose eût réussi si M. Locke n'avoit répondu, qu'*il n'avoit que faire de pardon, puisqu'il n'avoit commis aucun crime.*

En 1695 il fut nommé commissaire du commerce & des colonies, emploi qui vaut mille livres sterling de rente; mais il le résigna quelques années après, à cause de l'air de Londres qui étoit contraire à sa santé; & quoique le roi même voulût lui conserver ce poste sans résidence, M. Locke se retira dans la province d'Essex, chez le chevalier Marsham son ami, avec lequel il passa les quinze dernieres années de sa vie, & mourut en 1704 âgé de 73 ans.

Il fit lui-même son épitaphe, dont voici le précis: *Hic situs est Joannes* Locke. *Si qualis fuerit rogas, mediocritate suâ contentum se vixisse respondet. Litteris eò usque tantum profecit, ut veritati uni se litaret; morum exemplar si quæras, in Evangelio habes. Vitiorum utinàm nusquam; mortalitatis certè (quod prosit) hîc, & ubique.*

Il avoit une grande connoissance du monde, & des affaires. Prudent sans être fin, il gagnoit l'estime des hommes par sa probité, & étoit toujours à couvert d'un faux ami, ou d'un lâche flatteur. Son expérience & ses mœurs honnêtes, le faisoient respecter de ses inférieurs, lui attiroient l'estime de ses égaux, l'amitié & la confiance des grands. Quoiqu'il aimât surtout les vérités utiles, & qu'il fût bien aise de s'en entretenir, il se prêtoit aussi dans l'occasion aux douceurs d'une conversation libre & enjouée. Il savoit plusieurs jolis contes, & les rendoit encore plus agréables, par la maniere fine & aisée dont il les racontoit. Il avoit acquis beaucoup de lumieres dans les arts, & disoit que la connoissance des arts contenoit plus de véritable philosophie, que toutes les belles & savantes hypothèses, qui n'ayant aucun rapport à la nature des choses, ne servent qu'à faire perdre du temps à les inventer, ou à les comprendre. Comme il avoit toujours l'utilité en vue dans ses recherches, il n'estimoit les occupations des hommes qu'à proportion du bien qu'elles sont capables de produire, c'est pourquoi, il faisoit peu de cas des purs grammairiens, & moins encore des disputeurs de profession.

Ses ouvrages rendent son nom immortel. Ils sont trop connus, pour que j'en donne la liste; c'est assez de dire, qu'ils ont été recueillis & imprimés à Londres en 1714, en 3 vol. *in-fol.*, & que depuis ce temps-là, on en a fait dans la même ville huit ou dix éditions. Il a seul plus approfondi la nature & l'étendue de l'entendement

humain, qu'aucun mortel n'avoit fait avant lui. Depuis Platon jusqu'à nos jours, personne dans un si long intervalle de siécles, n'a dévoilé les opérations de notre ame, comme ce grand homme les développe dans son livre, où l'on ne trouve que des vérités. Personne n'a tracé une méthode de raisonner plus claire & plus belle; & personne n'a mieux réussi que lui à rappeller la philosophie de la barbarie, à l'usage du monde & des personnes polies qui pouvoient avec raison la mépriser, telle qu'elle étoit auparavant.

Je joins à ma liste des hommes illustres de la province de *Sommerset*, un courtisan célebre, que la fortune, par un exemple des plus rares, daigna constamment favoriser jusqu'à la fin de ses jours; je veux parler du lord Pawlet, marquis de Winchester, grand trésorier d'Angleterre, mort dans ce poste en 1572, âgé de 97 ans. Il laissa une postérité plus nombreuse que celle d'Abraham, qui ne comptoit que soixante & dix descendans, au lieu que le lord Pawlet en vit jusqu'à cent trois. Pendant le cours d'une si longue carriere, passée sous des regnes si opposés, tels que ceux d'Henri VIII, d'Edouard VI, de Marie & d'Elisabeth, il posséda toujours leur faveur & leurs bonnes graces. Il échappa à tous les dangers, & s'endormit tranquillement avec ses peres, comblé d'années, d'honneurs, & de richesses. On rapporte qu'ayant été interrogé, comment il avoit fait pour se maintenir parmi tant de troubles & de révolutions dans l'état & dans l'église, il répondit, *en étant un saule, & non pas un chêne.* Cette réponse peint à merveille le caractere d'un ministre d'état, qui ne chérit que lui, se prête à tout, & s'embarrasse peu du bien public. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT.*)

SOMMET, s. m. (*Géomét.*) c'est en général le point le plus élevé d'un corps ou d'une figure, comme d'un triangle, d'une pyramide, &c. Le *sommet* d'un angle est le point où viennent se réunir les deux lignes qui forment cet angle. On dit que deux angles sont opposés au *sommet*, quand l'un est formé par le prolongement des côtés de l'autre. Le *sommet* d'une figure est le *sommet* & l'angle opposé à la base. Tel est le point *M* (*Planc. géom. fig.* 19) opposé à la base *KL*. *Voyez* BASE.

SOMMET *d'une courbe*, est proprement l'extrémité de l'axe d'une courbe qui a deux parties égales & semblables également & semblablement situées par rapport à son axe. Ainsi, (*fig.* 26, *sect. con.*) *A* est le *sommet* de la courbe *MAM*.

Sommet en général est le point où une courbe est coupée par son axe ou son diametre. Ainsi une courbe a autant de *sommets* sur le même axe ou le même diametre, qu'il y a de points où elle est coupée par cet axe ou ce diametre. (*O*)

SOMMET, (*Botan.*) les *sommets* terminent l'extrémité supérieure des étamines, & sont autant de capsules chargées d'une poussiere très-fine qu'elles répandent, lorsque la maturité les fait entr'ouvrir. Cette poussiere étant vue par le microscope, paroît composée de petits grains d'une figure uniforme dans chaque espece de plante. (*D. J.*)

SOMMET, (*Conchyl.*) en latin *apex*, *cacumen*, *vertex*; c'est la pointe ou l'extrémité du haut d'une coquille.

SOMMET DE LA TÊTE, *en Anatomie*, est la partie la plus haute & moyenne de la tête. *Voyez* TÊTE.

SOMMET, (*Architect.*) c'est la pointe de tout corps, comme d'un triangle, d'une pyramide, d'un fronton, d'un pignon, &c.

SOMMIER, s. m. (*Coupe des pierres.*) par analogie au sommet; c'est la premiere pierre d'une plate-bande, laquelle porte à plein au sommet du pié droit, où elle forme le premier lit en joint, & l'appui de la butée des claveaux pour les tenir suspendus sur le vuide de la baie, d'où ils ne peuvent s'échapper qu'en écartant les *sommiers* ou coussinets. La coupe ou inclinaison de leur lit enjoint sur l'horizon, est ordinairement de 60 degrés; parce qu'on a coutume de la tirer du sommet d'un triangle équilatéral.

SOMMIER, (*Finance.*) gros regiître où le commis des aides, les receveurs des tailles, & autres commis des bureaux des fermes du roi, écrivent les sommes à quoi montent les droits qu'ils reçoivent journellement. Quelques marchands, négocians, & banquiers, donnent aussi le nom de

sommier, à celui de leurs regiſtres, qu'on appelle *le grand livre*. *Dictionn. de comm.* (*D. J.*)

SOMMIER, (*Commerce.*) ſe dit des bêtes de ſomme dont les voituriers & meſſagers ſe ſervent pour le tranſport des marchandiſes. Le meſſager de Lyon a dix *ſommiers*, c'eſt-à-dire, dix chevaux de charge. *Dict. de commerce.*

SOMMIER, (*Commerce de bois.*) piece de bois ordinairement de brin qui tient le milieu pour la groſſeur, entre la poutre & la ſolive. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOMMIERS, (*Braſſ.*) ce ſont les pieces de bois ſur leſquelles ſont placées les cuves, les bacs, & les tringles de la touraille.

SOMMIER, (*Coffretier-Malletier.*) autrement dit *coffre de charge*, grand coffre fait pour être porté à la guerre ou en voyage ſur des mulets ou des chevaux. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOMMIER, (*Piece d'une preſſe d'Imprimerie.*) eſt un morceau de bois à peu près quarré, de deux piés de long, ſur deux piés de diametre, & dont chacune des extrémités ſe termine par deux tenons : il y a à une preſſe deux ſortes de *ſommiers*, ſavoir celui d'en haut & celui d'en bas.

Le *ſommier* d'en haut, eſt celui où eſt enchaſſé l'écrou de la vis de la preſſe ; & ſur celui d'en bas, eſt poſé le berceau dans lequel roule, va & vient tout le train de la preſſe : ils ſont poſés l'un & l'autre entre les deux jumelles, & maintenus au moyen de leurs doubles tenons qui entrent dans les doubles mortaiſes faites au dedans des jumelles.

SOMMIER *de claveſſin*, (*Lutherie.*) eſt la piece de bois dans laquelle entrent les fiches qui ſervent à tendre les cordes de cet inſtrument. C'eſt une forte piece de hêtre ou autre à peu près de même qualité, aſſemblée dans les côtés du claveſſin par des tenons en queue d'hironde. Sur le *ſommier* ſont collés deux chevalets ; le premier porte les cordes de la petite octave, leſquelles vont s'attacher aux fiches du rang, qui doivent paſſer entre les cordes de l'uniſſon, qui ſont les deux grandes cordes à l'uniſſon du claveſſin. Ces deux rangs de cordes qui paſſent ſur le grand chevalet, vont s'attacher aux chevilles des deux rangs. Chacun de ces rangs a autant de chevilles qu'il y a de touches au clavier ; les chevilles ſont rangées ſur deux lignes près l'une de l'autre en cette ſorte : celles du rang inférieur ſont celles du rang antérieur du claveſſin, & répondent aux touches diatoniques, & celles du rang ſupérieur ou poſtérieur du claveſſin, répondent aux touches cromatiques ou aux feintes en cette maniere.

	※ b ※※ b	*ut re mi fa ſol la ſi ut*		
Rang ſupérieur.	O O O O O	O O O O O	O O O O O	O O O O O
Rang inférieur.	O O O O O O O	O O O O O O O	O O O O O O O	O O O O O O O O
	quatrieme octave.	*troiſieme octave.*	*ſeconde octave.*	*premiere octave.*

SOMMIER *de poſitif*, ne differe de celui du grand orgue qu'en ce que la laie eſt en deſſus, & que les ſoupapes s'ouvrent en pouſſant par le petit bâton qui traverſe une bourſette. *Voyez* BOURSETTE *du ſommier ci-après.* Ce petit bâton eſt pouſſé en haut par la *baſcule* du *poſitif*, voyez *à ce mot* ; le derriere de la laie eſt aſſemblé par une languette dans une rainure faite à la table du *ſommier* du côté de la queue des ſoupapes, qui ſont de même que celles du *ſommier* de grand orgue, *voyez* SOMMIER *de grand orgue* ; le deſſus de la laie eſt aſſemblé d'un côté à rainure & languette avec le derriere de la laie, & par devant à tenons & mortaiſes avec trois morceaux de bois aſſemblés de même avec le chaſſis. Ces morceaux de bois, le chaſſis du *ſommier* & le deſſus de la laie qui forment deux cadres, ſont entaillés en drageoir à mi-bois, pour recevoir deux devans de laie : à la partie oppoſée au deſſus de la laie, & en deſſous du *ſommier* eſt une planche collée & clouée ſur les barres du chaſſis. C'eſt par des trous faits à cette planche que paſſent les petits bâtons qui levent

levent les ſoupapes ; ces trous ſont fermés par des bourſettes qui laiſſent mouvoir les petits bâtons, & retiennent l'air ou le vent renfermé dans la laie. *Voyez* BOURSETTES *ci-après*. Le côté de cette planche porte ſur la moitié des morceaux, décrits au *mot* SOMMIER *de grand orgue*, ſur l'autre moitié deſquels la peau de mouton, qui ferme le deſſous des gravures, eſt auſſi collée. Les jeux que l'on met dans le poſitif ſont les mêmes que ceux du grand orgue, avec cette différence, qu'ils ſont de plus menue taille s'ils ſonnent l'uniſſon des premiers, ou des deſſus s'ils ſont plus courts. *Voyez* JEUX.

SOMMIER *de grand orgue*, & en général tout *ſommier* d'orgue eſt la partie de l'orgue ſur laquelle les tuyaux ſont rangés, & qui leur diſtribue le vent.

Un *ſommier* eſt compoſé de pluſieurs parties. Pour faire un *ſommier*, il faut prendre du bois d'Hollande, ou de Vauge (le plus ſec eſt le meilleur), le refendre & le corroyer, c'eſt-à-dire, le blanchir avec le rabot. On le laiſſe enſuite trois ſemaines ou un mois dans quelque endroit; comme, par exemple, un grenier expoſé aux variétés de la température de l'air, pour lui laiſſer faire ſon effet.

Après que le bois eſt parvenu à ſon état de repos, on le dreſſe bien de tous côtés, & on en fait un chaſſis, dont les premiers côtés s'appellent la *largeur* ou la *profondeur du chaſſis*, & les ſeconds côtés, la *longueur du même chaſſis* ; ces derniers côtés ſont entaillés à leur partie intérieure. Après que les deux longs côtés du chaſſis, qui eſt aſſemblé à queue d'hironde, ou à tenons & mortaiſes, ſont entaillés, on fait des barres auſſi longues que la largeur du chaſſis, & d'un équarriſſage égal à celui de l'entaille qu'elles doivent remplir exactement pour faire tenir ces barres dans leurs entailles ; on les colle & on les cloue avec des clous d'épingles ; les barres & les intervalles qu'elles laiſſent entre elles, qui s'appellent *gravures*, doivent ſuivre le diapaſon; les entailles, comme on a dit, ont la même largeur que les barres qui doivent les remplir exactement, & les denticules la même largeur que les gravures auxquelles elles correſpondent.

Après que le chaſſis & les barres ſont aſſemblés, on dreſſe le deſſus & le deſſous, & on applique ſur le deſſus une table. Cette table eſt auſſi faite de bois d'Hollande, que l'on colle & l'on cloue ſur le chaſſis & les barres. Lorſque la table eſt collée & ſéchée, on retourne le *ſommier*, enſorte que les gravures ſoient en deſſus, & l'on verſe dedans un plein chauderon de colle, pour enduire & fermer tous les joints & pores des bois; on réitere juſqu'à trois fois la même opération, obſervant que pour le premier enduit la colle ſoit très-claire, pour le ſecond un peu plus forte, & pour le troiſieme aſſez épaiſſe.

Lorſque les enduits de colle-forte ſont ſéchés, on ajuſte des morceaux de bois épais ſeulement d'une ligne & demie ou deux entre les barres du *ſommier* : ces morceaux de bois qui ſont à l'affleurement des barres, doivent être éloignés de la barre de devant du chaſſis d'une diſtance moins grande de quatre lignes que les ſoupapes n'ont de longueur.

Après que ces morceaux de bois ſont collés, on colle des bandes de vélin (*voyez* VÉLIN). Ces bandes de vélin couvrent la barre antérieure, les parties des traverſes & les épaulemens qui bornent le plan des ſoupapes. Lorſque les bandes de vélin ſont collées & ſéchées, on colle de la peau de mouton ſur toute l'étendue; ce qui acheve avec le parchemin des ſoupapes de couvrir tout le deſſous du *ſommier*. Pour faire étendre la peau & réchauffer la colle, on ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau bouillante, que l'on exprime avant de l'appliquer ſur la peau ; ce qui donne le moyen de la pouvoir étendre à ſon gré.

Pour faire les ſoupapes, on prend du bois d'Hollande très-ſec, on le dreſſe & on le dégauchit de tous côtés; les ſoupapes doivent avoir de longueur quatre lignes de plus que l'ouverture, & auſſi quatre lignes de plus de largeur que la gravure ſur laquelle elle doit être appliquée ; on abat enſuite les faces latérales en talud ou en glacis, enſorte que les deux longues faces latérales & ſon oppoſée ne ſoient éloignées que d'une ligne ou une ligne & demie du trait de ſcie de la ſoupape ; on donne à la face une inclinaiſon ſemblable, & à ſon

opposée qui est la queue, celle de quarante-cinq, ensuite on met des anneaux de fil-de-fer sur la partie de devant. Ces anneaux doivent être placés à l'extrémité antérieure du trait de scie, & la soupape est achevée; on colle ensuite dessous un morceau de peau de mouton par le côté glabre, ensorte que le côté du duvet soit tourné au dehors; ce morceau de peau doit être d'un pouce ou un pouce & demi plus long que la soupape, & excéder de cette quantité du côté de la queue; ces morceaux de peau que l'on colle sur les pieces servent de charniere aux soupapes, sur la queue ou face postérieure desquelles on colle un morceau de la même peau, qui couvre cette face & la charniere. Ce morceau empêche que la soupape ne se décolle de la peau qui couvre toute la face inférieure. Avant d'appliquer les soupapes sur les places qui leur conviennent, on perce & découpe avec un couteau le vélin qui ferme les gravures en ces endroits. Après que les soupapes sont ainsi collées, on met à chacun de leur côté une pointe de laiton ou de fil-de-fer vers la partie antérieure : ces pointes servent à guider la soupape dans ses mouvemens, ensorte qu'elle retombe toujours sur l'ouverture de la gravure.

Lorsque les soupapes sont faites & montées sur le *sommier*, on fait une boîte appellée *laie*, qui les enferme, laquelle n'a que trois côtés: un des côtés est une planche de bois de chêne de trois ou quatre pouces de large, & aussi long que le *sommier*. Cette barre est appliquée & collée sur des pieces, sur une partie desquelles les peaux des soupapes sont aussi collées. Le second côté opposé à cette barre, s'appelle *devant de laie*: il est composé de deux planches entaillées à mi-bois dans tout leur circuit. Cette entaille du drageoir est faite avec un guillaume, aussi bien que celui du chassis qui reçoit ces deux devans de laie, les devans de la laie sont revêtus de peau collée par son côté glabre sur toute la surface qui regarde l'intérieur de la laie pour la fermer exactement; chaque piece du devant a deux anneaux qui servent à la pouvoir retirer, quand on veut rétablir quelque soupape. Les devans de la laie sont retenus dans leur cadre par des tourniquets de fer, le dessous de la laie, qui est le côté opposé aux soupapes, est assemblé à rainure & languettes, avec le fond de la laie, & à tenons & à mortaises, avec les trois morceaux de bois qui forment avec le *sommier* les deux cadres entaillés en drageoir dans tout leur pourtour, qui reçoivent les deux devans de la laie. A la partie intérieure du dessous de la laie est collée une barre de bois aussi longue que l'intérieur de la laie : cette barre est traversée par des traits de scie paralleles & directement placés vis-à-vis ceux des soupapes qui doivent les regarder; ces traits de scie, tant ceux des soupapes que de la barre de bois qu'on appelle *guide*, servent à loger un ressort. Ces ressorts qui sont de laiton le plus élastique que l'on puisse trouver, ont la forme d'un U d'Hollande majuscule: les deux extrémités de ces ressorts font le crochet vers la partie extérieure; ces crochets entrent dans des trous percés, l'un dans le trait de scie de la soupape, & l'autre vis-à-vis dans le trait de scie du guide. Ces ressorts auxquels le guide sert de point d'appui servent à renvoyer la soupape vers le *sommier*, & à l'y tenir appliquée; entre le guide & le devant de la laie, il doit y avoir des trous; ces trous servent à passer les boursettes qui communiquent aux soupapes par le moyen des *S*, qui tiennent par une de leurs extrémités aux anneaux des soupapes, & par l'autre aux anneaux supérieurs des boursettes. *Voyez* BOURSETTES *du sommier ci-après*. Les soupapes sont tirées par les touches du clavier par le moyen des targettes qui vont des boursettes à l'abrégé, & de celles qui vont de l'abrégé aux touches du clavier. *Voyez* ABRÉGÉ *du sommier ci-après*. Un des bouts de la laie est bouché, & l'autre bout a une ouverture quarrée entaillée en drageoir, comme les cadres qui reçoivent les devans de laie: cette ouverture sert à recevoir le porte-vent qui vient des soufflets. *Voyez* SOUFFLETS & PORTE-VENT DE BOIS.

Le dessus de la table du *sommier* est garni d'autant de tringles, & une de plus qu'il doit y avoir de jeux sur le *sommier*. Ces tringles qui sont de feuillet sont collées & clouées sur la table, & doivent croiser les gravures; on les appelle *registres dormans*,

à cause des registres qui sont placés entre eux. *Voyez* REGISTRES DORMANS. Les registres, ainsi nommés de *regere*, *rego*, gouverner, parce qu'en effet ils gouvernent le vent qui anime l'orgue, sont des regles de bois de feuillet très-sec : ces régles doivent occuper toute la largeur que laissent entre eux les registres dormans, entre deux desquels elles doivent couler facilement ; on colle sous le registre de la peau de mouton par le côté glabre : le duvet doit être tourné du côté de la table du *sommier*, sur laquelle le registre doit poser. Les facteurs de Flandre ordinairement ne mettent point de peau sous les registres, mais ils dressent si bien la table du *sommier* & le registre, que l'air ne sauroit trouver entre deux aucun passage ; cependant la méthode de les garnir de peau est préférable, car pour peu que le bois travaille ou gauchisse, le vent s'introduit d'une gravure dans une autre, ce qui produit un cornement insupportable.

Après que les registres sont placés sur le *sommier* entre les tringles, appellés *registres dormans*, on les égalise à la hauteur de ces tringles, & on met des épaulemens : les épaulemens sont des morceaux de bois aussi larges que le registre que l'on colle sur ses extrémités, qui doivent excéder la longueur du *sommier* d'un demi-pié de chaque côté : les épaulemens doivent laisser entre eux une longueur égale à toute la longueur du *sommier*, & à la moitié de la distance qui se trouve entre le milieu d'une gravure & le milieu de celle qui est à côté. Par dessus les registres & leurs guides, les registres dormans, on met une table de bois d'Hollande ou de Vauge, qu'on appelle *chape* ; les chapes qui sont épaisses au moins d'un pouce, servent à recevoir les tuyaux par leurs piés qui entrent dans des cavités hémisphériques. *Voyez* PIÉ *de tuyau d'orgue*. Pour trouver sur la chape, qui doit être arrêtée sur le *sommier* par les quatre coins avec des chevilles, les places des tuyaux, il faut tracer des lignes, ces lignes doivent répondre sur le milieu des gravures & des lignes qui doivent répondre sur le milieu des registres. Pour tracer les premieres, il faut, avant d'avoir collé la table du *sommier* sur les barres, avoir tracé sur les longs côtés du chassis des points qui répondent à la gravure, diviser ensuite l'espace en deux parties égales, mener avec l'équerre des menuisiers la ligne droite perpendiculaire au plan de la chape, faire la même opération à l'autre extrémité & à toutes les gravures, tirer ensuite les lignes qui répondront sur le milieu des gravures. Pour tracer les autres lignes, il faut prolonger sur les côtés de la chape les têtes des registres dormans, & diviser l'espace qu'elles laisseront entre elles en deux parties égales, mener par les points de division les lignes qui répondront directement sur le milieu des registres : les intersections des lignes sont les endroits où il faut percer avec un vilebrequin les trous, lesquels se rencontreront perpendiculairement sur les gravures dans lesquelles ils doivent déboucher : la chape, le registre & la table du *sommier* doivent tous trois être percés. Il faut observer qu'un des épaulemens doit porter contre la table du *sommier*, l'autre épaulement qui est celui où la bascule du mouvement prend, *voyez* MOUVEMENT, doit en être éloigné de l'autre côté de la moitié de l'intervalle que nous avons dit être l'excès de la longueur du registre, sur celle de la table du *sommier*. Après avoir percé les trous, on les agrandit, & on les brûle avec des fers chauds pour les approprier ; les trous des basses qui doivent avoir une certaine grandeur, se font quarrés par dessous les chapes, & on les équarrit jusqu'à la moitié de l'épaisseur de la chape ; dans l'autre moitié de la chape, on les arrondit pour recevoir le pié des tuyaux. Ceux des registres & de la table sont quarrés dans toute l'épaisseur de ces pieces ; on fait ces trous des basses avec un ciseau de menuisier, c'est même à cause qu'on les fait avec un ciseau qu'ils sont quarrés ; leur figure au reste est assez indifférente ; on les fait avec un ciseau, à cause de l'inconvénient qu'il y auroit de les brûler avec un fer chaud assez gros pour les creuser, la chaleur considérable d'un gros morceau de fer étant capable de faire éclater le bois. Un registre est ouvert lorsque ses trous répondent vis-à-vis ceux de la table du *sommier* & ceux de la chape, ce qui établit la communication de ces derniers à la gravure,

Il eſt fermé lorſque le regiſtre eſt enfoncé, enſorte que les intervalles de ſes trous répondent entre les trous correſpondans de la table & de la chape; ce qui empêche la communication du vent de la gravure aux trous de la chape. Quant à l'arrangement des jeux, il faut ſavoir qu'un jeu eſt poſé ſur un ſeul regiſtre, ſelon la largeur du *ſommier :* le premier jeu que l'on poſe eſt ſur le devant du *ſommier*, qui eſt le côté de la laie, on met la montre de 16 piés enſuite ſur le regiſtre, le bourdon de 16 ou 8 piés bouchés ſonnant le 16. Pour entendre ce que c'eſt qu'un 16 piés, un 8 piés bouché ſonnant le 16, *voyez l'article* JEUX, & leurs articles particuliers; enſuite le grand cornet, & ſelon l'ordre de la table ſuivante.

Arrangement des jeux ſur le ſommier.

	N°. des regiſtres, fig. 9.	Noms des jeux.
Le premier regiſtre eſt celui du côté de la laie.	I.	Montre de 16 piés.
	II.	Bourdon 16 ou 8 piés bouché.
	III.	Grand cornet.
	IV.	Bourdon de 8 ou 4 piés bouché.
	V.	Huit piés ouverts ou 8 piés en réſonance.
	VI.	Preſtant.
	VII.	Flûte.
	VIII.	Double tierce.
	IX.	Nazard.
	X.	Doublette.
	XI.	Quarte de nazard.
	XII.	Tierce.
	XIII.	Double trompette.
	XIV.	Trompette.
	XV.	Cromorne.
	XVI.	Clairon.
	XVII.	Voix humaine.

Pour éviter la confuſion parmi tant de jeux, on fait le *ſommier* du grand orgue en deux parties, & on place les baſſes aux côtés extérieurs de chaque partie vers les baſcules des mouvemens, enſorte que les plus grands tuyaux ſont vers les côtés de l'orgue, & les petits au deſſus dans le milieu où l'on fait un pont ſur lequel on poſe les *ſommiers* de cornet & de la trompette du récit, & quelquefois auſſi les chapes de la *fourniture* & de la *cimbale*, lorſqu'on ne les met pas ſur le *ſommier. Voyez l'article* de ces jeux.

Pour faire tenir tous ces jeux debout ſur les chapes des *ſommiers* dans les trous deſquels ils ne font que poſer, on met des faux *ſommiers* qui ſont des planches de feuillet d'Hollande que l'on perce avec les tarieres pointues des charrons d'autant de trous qu'il y en a à la chape du *ſommier:* ces trous qui doivent être aſſez grands pour que le tuyau puiſſe y entrer, doivent avoir leur centre perpendiculairement au deſſus de celui des trous de la chape, vis-à-vis deſquels ils ſe rencontrent. Pour trouver la place du centre de ces trous, on trace ſur le faux *ſommier* les mêmes lignes qu'on a tracées ſur la chape; & aux interſections de ces lignes on perce des trous avec un vilebrequin que l'on accroît avec un autre dont la meche eſt plus groſſe, & avec les tarieres pointues, juſqu'à ce que les tuyaux puiſſent y entrer; après on place le faux *ſommier* ſur le *ſommier* à environ un demi-pié de diſtance; on le fait tenir par quatre piliers fixés aux quatre coins avec des vis; on place enſuite les piés des tuyaux dans les trous du faux *ſommier*, & on les fait entrer dans les trous des chapes, comme les tuyaux. On doit remarquer que la bouche des tuyaux doit toujours être en deſſus du faux *ſommier*, & que par conſéquent il faut que les piés des tuyaux ſoient quelques pouces plus longs que la diſtance de la chape au faux *ſommier*.

Il ſuit de cette conſtruction qu'après que la laie eſt remplie du vent des ſoufflets, ſi l'organiſte abaiſſe une touche du clavier (qui par le moyen de ſa targette fera tourner un rouleau de l'abrégé, lequel par le moyen d'une autre targette tirera une ſoupape, la ſera ouvrir), que l'air condenſé contenu dans la laie entrera dans la gravure dont la ſoupape eſt ouverte, & paſſera delà par le trou de la table & du regiſtre qui ſera ouvert dans le trou correſpondant de la chape, d'où il entrera dans le tuyau par le trou de ſon pié: ce qui le fera parler. *Voyez* l'explication de la maniere dont le vent fait parler les tuyaux, à l'*article* BOURDON DE SEIZE, & au *mot* JEUX.

Le *sommier* du positif differe peu de celui du grand orgue; toute la différence est que la laie est en dessus du côté de la table, & que les soupapes s'ouvrent en foulant en dessous par le moyen des petits bâtons qui portent sur le haut des bascules du positif. *Voyez* BASCULE DU POSITIF & POSITIF.

Boursettes du sommier.

Dans le *sommier* on trouve les boursettes. *Voy.* BOURSETTES. La boursette est composée d'un petit morceau d'osier d'une ligne ou deux plus long que la planche de la laie n'a d'épaisseur: un fil de fer est enfilé dans l'osier, à l'extrémité on fait un anneau avec des pincettes rondes, un autre petit morceau d'osier d'une ligne & demie ou deux de long est enfilé par dessus une peau d'agneau fort déliée, on met de la colle aux bouts des morceaux d'osier qui touchent la peau; on coupe ensuite le fil de fer, en sorte qu'il n'en reste que pour faire un anneau. Lorsque la boursette est ainsi préparée, on perce des trous dans la planche de dessous de la laie: ces trous doivent être seulement un peu plus grands que les morceaux d'osier n'ont de grosseur, afin qu'ils puissent y passer librement. Du côté de l'intérieur de la laie, on élargit les trous en les brûlant avec un fer chaud: ce fer doit avoir une tête hémisphérique, pour former comme un bassin concave. Lorsque les trous sont ainsi préparés, on passe le grand morceau d'osier dedans, & on colle les bords de la peau sur les bords évasés du trou. La colle dont on se sert est la colle forte ordinaire. Pour faire prêter la peau à la même forme que les trous des boursettes, on se sert d'un morceau de bois arrondi par le bout, comme le fer à brûler dont on a parlé, avec lequel en appuyant sur la peau que l'on vient de coller, on lui fait prendre la forme des trous. La peau prête facilement, sur-tout lorsqu'elle n'a pas été étirée, c'est-à-dire, autant étendue qu'elle peut l'être avant de l'employer à cet usage.

Cette opération faite, la boursette est entiérement achevée; on l'assemble ensuite avec la soupape par le moyen d'une *S*, qui prend d'un côté dans l'anneau de la soupape, & de l'autre dans l'anneau supérieur de la boursette, dont l'anneau inférieur reçoit la targette appellée *targette du sommier*.

Abrégé du sommier.

Cette partie de l'orgue est un assemblage de plusieurs rouleaux par le moyen desquels on répond & l'on transmet l'action des touches du clavier dans une plus grande étendue.

Si les *sommiers* n'avoient pas plus d'étendue que le clavier, il suffiroit alors de mettre des targettes qui seroient attachées par leur extrémité inférieure aux demoiselles du clavier, & par leur extrémité supérieure aux anneaux des boursettes; il est sensible qu'en baissant une touche du clavier, on tireroit sa targette qui feroit suivre la boursette, l'esse & la soupape correspondante; mais comme les soupapes ne peuvent pas être aussi près les unes des autres que les touches du clavier, (dont 13, nombre de touches d'une octave y compris les feintes, ne font qu'un demi-pié, puisqu'il y a tel tuyau dans l'orgue qui porte le double,) il a donc fallu nécessairement les écarter les unes des autres: mais en les éloignant les unes des autres, elles ne se trouvent plus vis-à-vis des touches correspondantes du clavier, d'où cependant il faut leur transmettre l'action: il faut remarquer que l'action des touches du clavier se transmet par le moyen des targettes posées verticalement, & ainsi que cette action est dans une ligne verticale.

Pour remplir cette indication, on fait des rouleaux qui sont de bois & à huit pans, d'un pouce ou environ de diametre; aux deux extrémités de ces rouleaux que l'on fait d'une longueur convenable, ainsi qu'il va être expliqué, on met deux pointes de fil de fer d'une ligne ou d'une demi-ligne de diametre pour servir de pivot, les points entrent dans les trous des billots. *V.* BILLOTS. Imaginez maintenant une targette qui monte d'une touche de clavier au rouleau, & une ligne qui descende de la soupape au même rouleau, la distance entre les perpendiculaires qui passent par une soupape, & la touche qui doit la faire mouvoir, s'appellera l'*expansion du clavier*. Les rouleaux doivent être de trois ou quatre pouces plus longs que cette étendue,

ces trois ou quatre pouces doivent être répartis également aux deux côtés de l'eſpace, qui eſt l'eſpace égal & correſpondant du rouleau ; on perce des trous qui doivent traverſer les mêmes faces, ces trous ſervent à mettre des pattes de gros fil de fer ; ces pattes ſont appointées par l'extrémité qui entre dans le rouleau, & rivées après l'avoir traverſé ; l'autre extrémité de la patte eſt applatie dans le ſens vertical, & percée d'un trou qui ſert à recevoir le laiton des targettes ; les pattes ont trois ou quatre pouces de longueur hors du rouleau, & ſont dans le même plan horizontal : on conçoit maintenant que ſi l'on tire la targette attachée à une touche, en appuyant le doigt ſur cette touche, l'extrémité de la patte doit baiſſer : mais comme la patte eſt fixée dans le rouleau, elle ne ſauroit baiſſer par ſon extrémité ſans faire tourner le rouleau ſur lui-même d'une égale quantité, le rouleau en tournant fait ſuivre une autre patte, dont l'extrémité décrit un arc de cercle égal à celui que décrit l'extrémité de l'autre patte. *Voyez* BOURSETTE, SOMMIER.

Un *abrégé* eſt un compoſé d'autant de rouleaux ſemblables à celui que l'on vient de décrire, qu'il y a de touches au clavier ou de ſoupapes dans les *ſommiers* ; tous les rouleaux qui compoſent un *abrégé* ſont rangés ſur une table ou planche, dans laquelle les queues des billots entrent & ſont collées, une de leurs pattes répond directement au deſſus d'une touche du clavier à laquelle elle communique par le moyen de la targette, l'autre patte communique par le moyen d'une autre targette à une ſoupape des *ſommiers* qui s'ouvre, & lorſque l'on tire la targette du clavier en appuyant le doigt ſur la touche à laquelle elle eſt attachée, ce qui fait tourner le rouleau & tirer la targette du *ſommier*, on appelle par *targette du clavier*, celle qui va du clavier à l'*abrégé* ; & *targette du ſommier*, celle qui va de l'*abrégé* au *ſommier* ; les unes & les autres doivent ſe trouver dans un même plan vertical dans lequel ſe doivent auſſi trouver les demoiſelles du clavier & les bourſettes des *ſommiers*.

Par cette ingénieuſe conſtruction, l'étendue des *ſommiers* qui eſt quelquefois de 15 ou 20 piés, ſe trouve rapprochée ou réduite à l'étendue du clavier qui n'eſt que de deux piés pour quatre octaves. C'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*abrégé*, comme étant les *ſommiers* réduits ou *abrégés*.

Dans les grandes orgues qui ont deux *ſommiers* placés à côté l'un de l'autre en cette ſorte *A* |___| *C* |___| *B*, les tuyaux des baſſes & de deſſus ſont répartis ſur tous les deux ; enſorte que les plus grands ſoient vers les extrémités extérieures *A B*, & les plus petits vers *C* ; les tuyaux ſur chaque *ſommier* ſe ſuivent par tons, en cette ſorte :

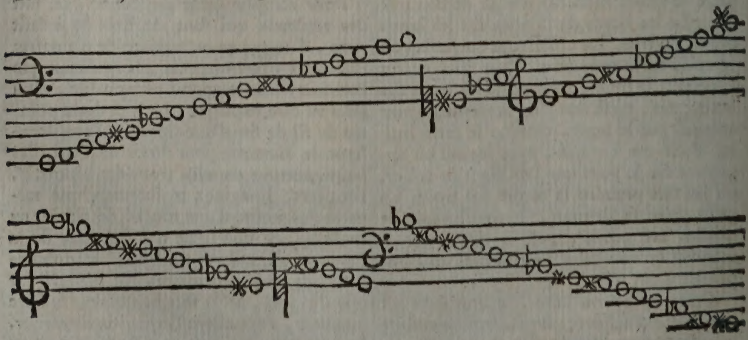

Sommier, (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval de ſomme.

Sommier, *terme de Parcheminier*, c'eſt une peau de veau, qui couvre la herſe, ou métier des parcheminiers, & qui ſoutient la peau qu'on travaille, dans le temps qu'on la rature.

Contre-ſommier, eſt une peau de parchemin en coſſe, qu'on poſe entre le *ſommier* & la peau qu'on rature, afin que le fer trouve plus de facilité à mordre. *V.* Parchemin.

Sommier, *terme de Tonnelier*, c'eſt ainſi qu'on nomme les cerceaux doubles, qui ſe placent aux deux extrémités d'une futaille, & immédiatement ſur le jable, afin de lui donner plus de force.

SOMMIERE, ſ. f. (*Manuf. de lainage.*) ſorte d'étoffe toute de laine, tant en chaîne qu'en trame croiſée, chaude & mollette, qui n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſerge un peu lâche, tirée à poil, tantôt d'un ſeul côté, & tantôt des deux côtés, dont on ſe ſert à faire des doublures pour l'hiver. (*D. J.*)

SOMMIERES, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Sumerium;* petite ville de France, dans le Languedoc, ſur la Vidourle, à deux lieues de Nîmes. Les calviniſtes en avoient fait une forte place; c'eſt encore aujourd'hui un gouvernement particulier dans le Languedoc. *Long.* 21, 43; *latit.* 43, 55. (*D. J.*)

SOMMISTE, ſ. m. (*Chancel. rom.*) c'eſt le principal miniſtre de la chambre romaine, pour l'expédition des bulles; il en fait faire les minutes, les fait recevoir, & plomber. (*D. J.*)

SOMMITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) extrémité ſupérieure d'un objet. Il ſe dit particuliérement de la pointe des plantes, *voyez* Sommet, & du haut des collines. La *ſommité* de cette colline.

SOMMONA-KODOM, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt un perſonnage fameux, qui eſt l'objet de la vénération, & même du culte des Siamois, des habitans de Laos, & du Pégu. Suivant les talapoins, ou prêtres ſiamois, le nom propre de cet homme eſt *Kodom*, & *ſommona* ſignifie le *ſolitaire* ou le *religieux des bois*; parce que ce légiſlateur, devenu l'idole des Siamois, étoit un *ſarmane* ou *ſammane*, de la côte de Malabar ou de Coromandel, qui leur apporta la religion qu'ils ſuivent aujourd'hui, & qui eſt prêchée par les talapoins ſes diſciples. On croit que cet homme, ou ce dieu, eſt le même que *Poutiſat* ou *Budda*, nom qu'on lui donne en différentes parties de l'Inde: on préſume auſſi que c'eſt celui qui eſt adoré par une ſecte de Chinois qui l'appellent *Shaka*, ou *Shekia.* Quoi qu'il en ſoit de ces opinions, les prêtres ſiamois font une hiſtoire non moins merveilleuſe que ridicule, de leur légiſlateur; ils diſent qu'il eſt né d'une fleur, ſortie du nombril d'un enfant qui mordoit le gros doigt de ſon pié, & qui lui-même n'étoit que la feuille d'un arbre nageant à la ſurface des eaux. Malgré cela, les Siamois ne laiſſent pas de donner à *Sommona-kodom*, un pere qui étoit roi de Tanka, ou de Ceylan, & une mere appellée *Maha* ou *Marya*, ou ſuivant d'autres, *Man-ya.* Ce nom a attiré l'attention des miſſionnaires chrétiens qui ont été à Siam; il a fait croire aux Siamois que Jeſus-Chriſt étoit un frere de *Sommona-kodom*, qu'ils appellent le méchant *Thevetat*, qui, ſelon ces aveugles idolâtres, eſt tourmenté en enfer, par un ſupplice qui a du rapport avec celui de la croix.

Sommona-kodom mourut, ſuivant les annales de Siam, 544 ans avant l'ere chrétienne; les talapoins, dont le but principal eſt de tirer de l'argent du peuple, qu'ils ſéduiſent, aſſurent que non content d'avoir donné tout ſon bien aux pauvres, n'ayant plus rien, il s'arracha les yeux, & tua ſa femme & ſes enfans, pour les donner à manger aux talapoins. Ces charités ſi inouies dégagerent le ſaint homme de tous les liens de la vie: alors il ſe livra au jeûne, à la priere, & aux autres exercices qui menent à la perfection; il ne tarda point à recevoir la récompenſe de ſes bonnes œuvres; il obtint une force de corps extraordinaire, le don de faire des miracles, la faculté de ſe rendre auſſi grand & auſſi petit qu'il vouloit, celle de diſparoître ou de s'anéantir, & d'en ſubſtituer un autre à ſa place; il ſavoit tout, connoiſſoit le paſſé & l'avenir; il ſe tranſportoit avec une promptitude merveilleuſe, d'un lieu dans un autre,

pour y prêcher des dogmes. Suivant les mêmes traditions, ce prétendu prophete eut deux disciples, qui partagent avec lui la vénération & le culte des Siamois; l'un d'eux pria un jour son maître d'éteindre le feu de l'enfer, mais il ne voulut en rien faire, disant que les hommes deviendroient trop méchans, si on leur ôtoit la crainte de ce châtiment. Malgré sa sainteté, *Sommona-kodom* eut un jour le malheur de tuer un homme; en punition de ce crime, il mourut d'une colique, qui lui vint pour avoir mangé de la viande de porc; avant de mourir, il ordonna qu'on lui érigeât des temples & des autels, après quoi il alla jouir du *nireupan*, c'est-à-dire, de l'état d'anéantissement dans lequel la théologie siamoise fait consister la félicité suprême; là, il ne peut faire ni bien ni mal; cela n'empêche point qu'on ne lui adresse des vœux. Les Siamois attendent la venue d'un second *Sommona-kodom*, prédit par le premier; ils le nomment *Pra-narotte;* il sera si charitable, qu'il donnera ses deux fils à manger aux talapoins; action qui mettra le comble à ses vertus. *Voy.* la Loubere, *hist. & descript. de Siam.*

Opinion de Kœmpfer sur l'origine de Sommona-kodom, *& raisons qui la rendent vraisemblable.*

Kœmpfer a une opinion singuliere sur l'origine de *Sommona-kodom*, ou *Sommona-Khutama*, comme il écrit. C'est l'instituteur de la religion de presque tous les peuples de l'Asie, au-delà de l'Inde, connu des Chingulois, sous le nom de *Budhum*, *Budha* (1) ou *Buddou;* & des Chinois & des Japonois sous celui de *Saka* ou *Siaka*. Tous ces peuples ne s'accordent point sur le pays de la naissance de ce dieu, héros, saint, imposteur ou législateur, tout comme on voudra l'appeller. Kœmpfer conjecture qu'il étoit Egyptien ou Maure, chassé d'Egypte par Cambyse. Voici les raisons qu'il allegue en faveur de son opinion, elles ne nous paroissent pas destituées de vraisemblance.

1°. La conformité sur différens points essentiels, entre ce paganisme oriental & celui des anciens Egyptiens: l'un & l'autre très-différens de celui des Chaldéens & des Perses, qui étoient placés entre les Egyptiens & les Indiens. Deux des principaux articles de la religion des Egyptiens, & qui subsistent encore parmi les Orientaux, c'étoit la transmigration des ames, dont une conséquence assez naturelle est le scrupule de faire mourir aucun animal & l'adoration des vaches. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que plus ces païens sont proches de l'Egypte, plus ils font paroître de zèle sur ces deux articles. Ceux qui habitent à l'ouest du Gange, n'oseroient tuer les insectes les plus chétifs & les plus nuisibles; & dans les royaumes les plus orientaux, les prêtres mêmes ne font aucun scrupule de manger de la chair de vache, pourvu qu'ils n'aient pas donné occasion, ni consenti qu'on les tuât.

2°. 536 ans avant l'ere chrétienne, Cambyse tua Apis & persécuta les prêtres: or l'ere des Siamois, qui commence, à ce qu'ils disent, à la mort de *Sommona-kodom*, est plus reculée que l'ere chrétienne de 543 ou 544 ans; d'où notre auteur infere, que ce législateur étoit quelqu'un de ces prêtres égyptiens fugitifs qui établit dans les Indes la secte qui y subsiste encore.

Pour que cette conjecture soit recevable, il faut supposer quelque erreur dans l'un ou dans l'autre de ces nombres, sans quoi *Sommona-kodom* seroit mort 7 ou 8 ans avant la mort d'Apis & la persécution de Cambyse. Il y a plus encore, c'est que suivant toute apparence, l'époque Siamoise est purement (2) astronomique, & n'a aucun rapport avec la mort de *Sommona-kodom* qu'en vertu d'une tradition plus que suspecte. Enfin, les Japonois, suivant notre auteur même, placent la mort de Siaka près de 950 ans avant Jesus-Christ, & nous avons vu qu'il prétend que Siaka & *Sommona-kodom* ne sont que des noms différens du même homme.

3°. Ce saint est représenté avec des cheveux crêpés comme un Maure, d'où l'on peut conclure qu'il étoit plutôt né en Afrique,

(1) Voyez la *Relation de Ceylan*, par Knox.

(2) C'est le sentiment de MM. de la Loubere & Cassini. Voyez le *Voyage de Siam* de la Loubere, *Tom. I, pag. 197, & Tom. II, pag. 209.*

que,

que, que dans les Indes, dont les peuples ont les cheveux longs, droits & très-peu frisés.

SOMNAMBULE, & SOMNAMBULISME, s. m. (*Médecine.*) ce nom formé de deux mots latins, *somnus*, sommeil, & *ambulo*, je me promene, signifie littéralement l'action de se *promener* pendant le *sommeil*; mais on a étendu plus loin la signification de ce mot, dans l'usage ordinaire, & l'on a donné le nom générique de *somnambulisme*, à une espece de maladie, d'affection, ou incommodité singuliere, qui consiste en ce que les personnes qui en sont atteintes, plongées dans un profond *sommeil*, se promenent, parlent, écrivent, & font différentes actions, comme si elles étoient bien éveillées, quelquefois même avec plus d'intelligence & d'exactitude; c'est cette faculté & cette habitude d'agir endormi comme éveillé, qui est le caractere distinctif du *somnambulisme*; les variétés naissent de la diversité d'actions, & sont en conséquence aussi multipliées que les actions dont les hommes sont capables, & les moyens qu'ils peuvent prendre pour les faire; elles n'ont d'autres bornes que celles du possible, & encore ce qui paroît impossible à l'homme éveillé, ne l'est point quelquefois pour le *somnambule*; son imagination échauffée dirige seule & facilite ses mouvemens.

On voit souvent des *somnambules* qui racontent en dormant tout ce qui leur est arrivé pendant la journée; quelques-uns répondent aux questions qu'on leur fait, & tiennent des discours très-suivis; il y a des gens qui ont la malhonnêteté de profiter de l'état où ils se trouvent, pour leur arracher, malgré eux, des secrets qu'il leur importe extrêmement de cacher; d'autres se levent, composent, écrivent ou se promenent, courent les rues, les maisons; il y en a qui nagent & qui font des actions très-périlleuses par elles-mêmes, comme de marcher sur le bord d'un toît sans peur, & par-là sans danger; ils ne risquent que de s'éveiller, & si cela leur arrive, ou par hazard, ou par le secours funeste de quelque personne imprudente, ils manquent rarement de se tuer. Quelques *somnambules* ont les yeux ouverts, mais il ne paroît pas qu'ils s'en servent; la plupart n'ont en se réveillant aucune idée de ce qu'ils ont fait étant endormis, mais ils se rappellent d'un sommeil à l'autre, les actions des nuits précédentes; il semble qu'ils aient deux mémoires, l'une pour la veille, & l'autre pour le sommeil. Lorsqu'on suit quelque temps un *somnambule*, on voit que son sommeil, si semblable à la veille, offre un tissu surprenant de singularités: il ne manque pas d'observations étonnantes dans ce genre; mais combien peu sont faites exactement, & racontées avec fidélité? ces histoires sont presque toujours exagérées par celui qui en a été le témoin; on veut s'accommoder au goût du public, qui aime le merveilleux, & qui le croit facilement; & à mesure qu'elles passent de main en main, elles se chargent encore de nouvelles circonstances; le vrai se trouve obscurci par les fables auxquelles il est mêlé, & devient incroyable; il importe donc de choisir des faits bien constatés, par la vue & le témoignage d'un observateur éclairé. Laissant donc à part tous les contes imaginaires, ou peu prouvés, qu'on fait sur les *somnambules*, je vais rapporter quelques traits singuliers, qui pourront servir à faire connoître la nature de cette affection, dont la vérité ne sauroit être suspecte; je les tiens d'un prélat illustre (M. l'archevêque de Bordeaux), aussi distingué par ses vertus, que par la variété & la justesse de ses connoissances; son nom seul fait une autorité respectable, qu'on ne sauroit recuser.

Il m'a raconté qu'étant au séminaire, il avoit connu un jeune ecclésiastique *somnambule*: curieux de connoître la nature de cette maladie, il alloit tous les soirs dans sa chambre, dès qu'il étoit endormi; il vit entre autres choses, que cet ecclésiastique se levoit, prenoit du papier, composoit, & écrivoit des sermons; lorsqu'il avoit fini une page, il la relisoit tout haut d'un bout à l'autre (si l'on peut appeller relire, cette action faite sans le secours des yeux); si quelque chose alors lui déplaisoit, il le retranchoit, & écrivoit par dessus, les corrections, avec beaucoup de justesse. J'ai vu le commencement d'un des sermons qu'il avoit écrit en dormant, il m'a paru assez

bien fait, & correctement écrit: mais il y avoit une correction qui étoit surprenante; ayant mis dans un endroit *ce divin enfant*, il crut en *la relisant*, devoir substituer le mot *adorable* à *divin;* pour cela il effaça ce dernier mot, & plaça exactement le premier par dessus; après cela il vit que le *ce*, bien placé devant *divin*, ne pouvoit aller avec *adorable*, il ajouta donc fort adroitement un *t* à côté des lettres précédentes, de façon qu'on lisoit *cet adorable enfant*. La même personne, témoin oculaire de ces faits, pour s'assurer si le *somnambule* ne faisoit alors aucun usage de ses yeux, mit un carton sous son menton, de façon à lui dérober la vue du papier qui étoit sur la table; mais il continua à écrire sans s'en appercevoir; voulant ensuite connoître à quoi il jugeoit de la présence des objets qui étoient sous ses yeux, il lui ôta le papier sur lequel il écrivoit, & en substitua plusieurs autres à différentes reprises, mais il s'en apperçut toujours, parce qu'ils étoient d'une inégale grandeur: car quand on trouva un papier parfaitement semblable, il le prit pour le sien, & écrivit les corrections aux endroits correspondans à celui qu'on lui avoit ôté; c'est par ce stratagême ingénieux, qu'on est venu à bout de ramasser quelques-uns de ses écrits nocturnes. M. l'archevêque de Bordeaux a eu la bonté de me les communiquer; ce que j'ai vu de plus étonnant, c'est de la musique faite assez exactement; une canne lui servoit de regle, il traçoit, avec elle, à distance égale, les cinq lignes néceffaires, mettoit à leur place, la clé, les bémols, les diésis, ensuite marquoit les notes qu'il faisoit d'abord toutes blanches, & quand il avoit fini, il rendoit noires celles qui devoient l'être. Les paroles étoient écrites au dessous. Il lui arriva une fois de les écrire en trop gros caracteres, de façon qu'elles n'étoient pas placées directement sous leur note correspondante; il ne tarda pas à s'appercevoir de son erreur, & pour la réparer, il effaça ce qu'il venoit de faire, en passant la main par dessus, & refit plus bas cette ligne de musique, avec toute la précision possible.

Autre singularité dans un autre genre, qui n'est pas moins remarquable; il s'imagina, une nuit au milieu de l'hiver, se promener au bord d'une riviere, & d'y voir tomber un enfant qui se noyoit; la rigueur du froid ne l'empêcha point de l'aller secourir, il se jeta tout de suite sur son lit, dans la posture d'un homme qui nage, il en imita tous les mouvemens, & après s'être fatigué quelque temps à cet exercice, il sent au coin de son lit un paquet de la couverture, croit que c'est l'enfant, le prend avec une main, & se sert de l'autre pour revenir en nageant, au bord de la prétendue riviere; il y pose son paquet, & sort en frissonnant & claquant des dents, comme si en effet il sortoit d'une riviere glacée; il dit aux assistans qu'il gêle & va mourir de froid, que tout son sang est glacé; il demande un verre d'eau-de-vie pour se réchauffer, n'en ayant pas, on lui donne de l'eau qui se trouvoit dans la chambre, il en goûte, reconnoît la tromperie, & demande encore plus vivement de l'eau-de-vie, exposant la grandeur du péril qu'il couroit; on lui apporte un verre de liqueur, il le prend avec plaisir, & dit en ressentir beaucoup de soulagement; cependant il ne s'éveille point, se couche, & continue de dormir plus tranquillement. Ce même *somnambule* a fourni un très-grand nombre de traits fort singuliers; ceux que je viens de rapporter, peuvent suffire au but que nous nous sommes proposé. J'ajouterai seulement que lorsqu'on vouloit lui faire changer de matiere, lui faire quitter des sujets tristes & désagréables, on n'avoit qu'à lui passer une plume sur les levres, dans l'instant il tomboit sur des questions tout à fait différentes.

Quoiqu'il soit très-facile de reconnoître le *somnambulisme* par les faits incontestables que nous avons détaillés, il n'est pas aisé d'en découvrir la cause & le méchanisme; l'étymologie de cette maladie est un écueil funeste à tous ces faiseurs d'hypothèses, à tous ces demi-savans qui ne croient rien que ce qu'ils peuvent expliquer, & qui ne sauroient imaginer que la nature ait des mysteres impénétrables à leur sagacité, d'autant plus à plaindre que leur vue courte & mal assurée, ne peut s'étendre jusqu'aux bornes très-voisines de leur horizon; on peut leur demander:

1°. Comment il se peut faire qu'un homme enseveli dans un profond sommeil, entende, marche, écrive, voie, jouisse en un mot de l'exercice de ses sens, & exécute avec justesse, divers mouvemens: pour faciliter la solution de ce problême, nous ajouterons que le *somnambule* ne voit alors que les objets dont il a besoin, que ceux qui sont présens à son imagination. Celui dont il a été question, lorsqu'il composoit ses sermons, voyoit fort bien son papier, son encre, sa plume, savoit distinguer si elle marquoit ou non; il ne prenoit jamais le poudrier pour l'encrier, & du reste il ne se doutoit pas même qu'il eût quelqu'un dans sa chambre, ne voyoit & n'entendoit personne, à moins qu'il ne les interrogeât; il lui arrivoit quelquefois de demander des dragées à ceux qu'il croyoit à côté de lui, & il les trouvoit fort bonnes quand on lui en donnoit; & si dans un autre temps on lui en eût mis dans la bouche, sans que son imagination fût montée de ce côté-là, il n'y trouvoit aucun goût, & les rejetoit.

2°. Comment l'on peut éprouver des sensations sans que les sens y aient part; voir, par exemple, sans le secours des yeux: le *somnambule* dont nous avons fait l'histoire, paroissoit évidemment voir les objets qui avoient rapport à son idée, lorsqu'il traçoit des notes de musique; il savoit exactement celles qui devoient être blanches ou noires, & sans jamais se méprendre il noircissoit les unes & conservoit les autres; & lorsqu'il étoit obligé de revenir au haut de la page, si les lignes du bas n'étoient pas séches, il faisoit un détour pour ne pas les effacer en passant la main dessus; si elles étoient assez séches, il négligeoit cette précaution inutile. Il est bien vrai que si on lui substituoit un papier tout à fait semblable, il le prenoit pour le sien; mais pour juger de la ressemblance, il n'avoit pas besoin de passer la main tout autour. Peut-être ne voyoit-il que le papier, sans distinguer les caracteres. Il y a lieu de présumer que les autres sens dont il se servoit n'étoient pas plus dispos que les yeux, & que quelqu'autre cause suppléoit leur inaction; on auroit pu s'en assurer en lui bouchant les oreilles, en le piquant, en lui donnant du tabac, *&c.*

3°. Comment il arrivoit qu'en dormant il se rappelloit le souvenir de ce qui lui étoit arrivé étant éveillé, qu'il fût aussi ce qu'il avoit fait pendant les autres sommeils, & qu'il n'en conservât aucun souvenir en s'éveillant: il témoignoit quelquefois pendant le sommeil sa surprise de ce qu'on l'accusoit d'être *somnambule*, de travailler, d'écrire, de parler pendant la nuit; il ne concevoit pas comment on pouvoit lui faire de pareils reproches, à lui qui dormoit profondément toute la nuit, & qu'on avoit beaucoup de peine à réveiller; cette double mémoire est un phénomene bien merveilleux.

4°. Comment il est possible que, sans l'action d'aucune cause extérieure, on soit affecté aussi gravement que si on eût été exposé à ses impressions: notre *somnambule*, sans être sorti de son lit, éprouva tous les symptomes qu'occasionne l'eau glacée, précisément parce qu'il a cru avoir été plongé dans cette eau quelque temps. Nous pourrions demander encore l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes que les *somnambules* nous fournissent, mais nous n'en retirerions pas plus de lumieres. Il faut convenir de bonne foi qu'il y a bien des choses dont on ne sait pas la raison, & qu'on chercheroit inutilement. La nature a ses mysteres, gardons-nous de vouloir les pénétrer, sur-tout lorsqu'il ne doit résulter aucune utilité de ces recherches, à moins de ne vouloir s'exposer gratuitement à débiter des erreurs & des absurdités.

Je vais plus loin: non-seulement on ne sauroit expliquer les faits que nous avons rapportés; mais ces phénomenes en rendent d'autres qu'on croyoit avoir compris inexplicables, & jettent du doute & de l'obscurité sur des questions qui passent pour décidées; par exemple:

On croit communément que le sommeil consiste dans un relâchement général qui suspend l'usage des sens & tous les mouvemens volontaires; cependant le *somnambule* ne se sert-il pas de quelques sens, ne meut-il pas différentes parties du corps avec motif & connoissance de cause? & le sommeil n'est cependant pas moins profond.

2°. S'il ne se sert pas de ses sens pour obtenir les sensations, comme il est incontestable que cela arrive quelquefois, on peut donc conclure avec raison que les objets même corporels peuvent, sans passer par les sens, parvenir à l'entendement. Voilà donc une exception du fameux axiome, *nihil est in intellectu quod prius non fuerit in sensu*. Il ne faut pas confondre ce qui se passe ici avec ce qui arrive en songe. Un homme qui rêve, de même que celui qui est dans le délire, voit comme présens des objets qui ne le sont pas; il y a un vice d'apperception, & quelquefois de raisonnement; mais ici les objets sont présens à l'imagination, comme s'ils étoient transmis par les sens, ce sont les mêmes que le *somnambule* verroit s'il r'ouvroit les yeux & en reprenoit l'usage. Ils sont existans devant lui de la même maniere qu'il se les représente; l'apperception qu'il en auroit par l'entremise des sens ne seroit pas différente.

3°. Les plus grandes preuves que le philosophe donne de l'existence des corps sont fondées sur les impressions qu'ils font sur nous; ces preuves perdent nécessairement beaucoup de leur force, si nous ressentons les mêmes effets sans que ces corps agissent réellement; c'est précisément le cas du *somnambule*, qui gêle & frissonne sans avoir été exposé à l'action de l'eau glacée, & simplement pour se l'être vivement imaginé: il paroît par-là que les impressions idéales font quelquefois autant d'effet sur le corps que celles qui sont réelles, & qu'il n'y a aucun signe assuré pour les distinguer.

4°. Sans nous arrêter plus long-temps sur ces considérations, qui pourroient être plus étendues & généralisées, tirons une derniere conséquence peu flatteuse pour l'esprit humain, mais malheureusement très-conforme à la vérité; savoir, que la découverte de nouveaux phénomenes ne fait souvent qu'obscurcir ou détruire nos connoissances, renverser nos systêmes, & jeter des doutes sur des choses qui nous paroissoient évidentes: peut-être viendra-t-on à bout d'ôter tout air de paradoxe à cette assertion; que c'est le comble de la science que de *savoir* avec Socrate *qu'on ne sait rien*.

Pour ce qui regarde la médecine, il nous suffit d'être fondés à croire que tous ces phénomenes dénotent dans le *somnambule* une grande vivacité d'imagination, ou, ce qui est le même, une tension excessive des fibres du cerveau, & une extrême sensibilité. Les causes qui disposent à cette maladie sont peu connues; les médecins ne se sont jamais occupés à les rechercher; ils se sont contentés d'écouter comme le peuple, les histoires merveilleuses qu'on fait sur cette matiere. En examinant les personnes qui y sont le plus sujettes, on voit que ce sont celles qui s'appliquent beaucoup à l'étude, qui y passent les nuits, ou qui s'échauffent la tête par d'autres occupations.

La santé des *somnambules* ne paroît du tout point altérée, leurs fonctions s'exécutent avec la même aisance, & leur état ne mériteroit pas le nom de maladie, s'il n'étoit à craindre qu'il n'empirât, que la tension des fibres du cerveau n'augmentât & ne dégénérât enfin en relâchement. La manie paroît devoir être le terme du *somnambulisme*, peut-être n'en est-elle que le premier degré & n'en differe pas essentiellement.

Il paroît donc important de dissiper cette maladie avant qu'elle se soit enracinée par le temps, & qu'elle soit devenue plus forte & plus opiniâtre; mais les moyens d'y parvenir ne sont pas connus, ils ne paroissent pas même faciles à trouver; c'est dans la médecine rationnelle qu'il faut les chercher: les observations pratiques manquent tout à fait; l'analogie nous porte à croire que ceux qui sont propres à la manie pourroient réussir dans le *somnambulisme*. *Voy.* MANIE. C'est encore une très-foible ressource; car personne n'ignore combien peu les remedes les plus variés ont de prise sur cette terrible maladie. En tirant les indications des causes éloignées du *somnambulisme*, & de l'état du cerveau & des nerfs, il paroît que la méthode de traitement la plus sûre doit être de dissiper ces malades, de les faire voyager, de les distraire des occupations trop sérieuses, de leur en présenter qui soient agréables, & qui n'attachent pas trop: on pourroit seconder ces effets par les bains froids, remedes excel-

lens & trop rarement employés, pour calmer la mobilité du systême nerveux. Quant aux *somnambules* qui se levent, & qui courent de côté & d'autre, & qui risquent par-là de tomber dans des précipices, de se jeter par la fenêtre, comme il arriva à un qui imaginant avoir dans sa chambre Descartes, Aristote & quelques autres philosophes, crut tout à coup les voir sortir par la fenêtre, & se disposoit à les accompagner, s'il n'avoit été retenu: il faut les attacher dans leur lit, fermer exactement les portes, griller les fenêtres, & s'ils se levent, les éveiller à coups de fouet. Ce remede réussit à bien des personnes. Un *somnambule* fut aussi guéri par un remede que je me garderai bien de conseiller, ce fut en se jetant d'une fenêtre fort élevée : il se rompit le bras, & depuis ne ressentit aucune atteinte de cette maladie. (*m*)

SOMNIALES DII, (*Mytholog.*) c'étoient les dieux qui présidoient au sommeil, & qui rendoient leurs oracles par les songes. Les savans n'ignorent pas qu'il y avoit des dieux particuliers qui présidoient aux songes, & qu'il y avoit des ministres préposés pour leur culte. M. Spon rapporte une inscription qu'il avoit copiée à Florence dans le palais de Strozzi, où il est parlé du culte d'Hercule, comme d'un dieu qui présidoit aux songes. Cette inscription porte : *cultores Herculis somnialis;* on trouve diverses statues du même dieu avec ces mots, *deo somniali.*

Il est peut-être difficile de déterminer par quelle raison les anciens croyoient qu'Hercule présidoit aux songes : il n'en est pas moins certain qu'ils le croyoient, & qu'on envoyoit les malades dormir dans ses temples, pour y avoir en songe quelque agréable présage du rétablissement de leur santé. (*D. J.*)

SOMNIFERES, adj. (*Mat. méd.*) épithete que l'on donne aux remedes qui procurent le sommeil; tels sont la cinoglosse, la jusquiame, la belladone, toutes les especes de pavot. Cependant il y a des alimens qui provoquent le sommeil; tels sont le lait, les alimens glutineux, le suc ou le jus exprimé des viandes des jeunes animaux, les liqueurs fermentées, & enfin tous les esprits ardens : de-là vient que l'ivresse est une espece de sommeil.

SOMO, *ou* SKIMMI, *ou* FANNA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) qui signifie la *fleur par excellence*; c'est un arbre sauvage du Japon, il a des feuilles de laurier, & des fleurs comme celles de la narcisse. Son écorce est aromatique. Il est de la grandeur d'un de nos cerisiers, d'un bois roux, dur & fragile. Ses feuilles sont disposées en rond, autour de petites branches, & ses fleurs sont situées à leur bout. Les bonzes de la Chine & du Japon mettent devant les idoles & sur les tombeaux des feuilles de cet arbre en bouquets.

SOMPAYE, s. f. (*Monnoie étrangere.*) c'est la plus petite monnoie d'argent qui se fabrique à Siam. Elle vaut quatre à cinq sous monnoie de France, à prendre l'once d'argent sur le pié de six livres.

SOMPI, s. m. (*Poids.*) petit poids dont les habitans de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Le *sompi* ne pese qu'une dragme ou gros, poids de Paris; c'est néanmoins le plus fort de tous ceux dont ces insulaires ont l'usage, ne sachant ce que c'est que l'once, le marc, ou la livre, & n'ayant rien qui leur en tienne lieu, ou qui y réponde. Tout, hors l'or & l'argent, se négocie par échange & par estimation. Les diminutions du *sompi* sont le vari ou demi-gros : le sacare ou le scrupule, le nanqui ou demi-scrupule, & le nanque qui vaut six grains. Le grain chez eux n'a point de nom. *Savary.* (*D. J.*)

SOMPTUAIRES, LOIX, (*Jurisprud.*) ce sont des loix faites pour restraindre le luxe dans les habits, les équipages, la table, *&c.* *Voyez* LOI.

La plupart des nations ont eu dans différens temps leurs loix *somptuaires* : & il y en a qui sont encore en vigueur, comme chez les Vénitiens, les François, *&c.* Mais on remarque qu'il n'y a point de loix plus mal observées que les *loix somptuaires.*

Les *loix somptuaires* de Zaleucus, cet ancien législateur des Locriens, sont fameuses. Elles ordonnoient qu'une femme ne se feroit point accompagner dans les rues de plus d'un domestique, à moins qu'elle ne fût ivre; qu'elle ne pourroit point sortir de la ville pendant la nuit, à moins

que ce ne fût pour commettre la fornication ; qu'elle ne porteroit point d'or, ni de broderie sur ses habits, à moins qu'elle ne se proposât d'être courtisane publique : que les hommes ne porteroient point de franges ni de galons, excepté quand ils iroient dans de mauvais lieux, *&c.*

Les Anglois ont eu aussi leurs loix *somptuaires*, mais elles ont toutes été révoquées par le statut premier de Jacques I, ou sont tombées en désuétude.

Sous le regne de Charles IV, Cambden dit qu'on avoit porté si loin le luxe dans les chaussures, qu'on fut obligé de défendre aux hommes de porter des souliers de plus de six pouces de largeur du côté des doigts ; les autres habillemens étoient si courts, qu'il fut ordonné par le statut 25 d'Edouard IV, que toutes personnes d'une condition inférieure à celle des lords, porteroient des robes ou habits de telle longueur, qu'elles pussent, quand la personne est debout, lui couvrir les fesses.

Chez les Romains il y avoit quantité de loix *somptuaires*. La loi *Orchia* limitoit le nombre des convives dans les fêtes, sans limiter la dépense. La loi *Fannia*, qui fut faite 32 ans après, ordonnoit que dans une fête ordinaire on ne pourroit pas dépenser plus de 10 *as*, & plus de 100 *as* dans les fêtes solemnelles, comme les saturnales, *&c.* & Gellius nous apprend que 10 as étoient le prix d'un mouton, & 100 celui d'un bœuf.

La loi *Didia* qui fut faite 18 ans après, ordonna que les premieres loix *somptuaires* seroient exécutées non-seulement à Rome, mais même par toute l'Italie ; & qu'en cas de transgression, non-seulement le maître de la fête, mais aussi les convives seroient sujets à l'amende. *Voyez l'article* LOI.

SOMPTUOSITÉ, s. f. *(Gram.)* magnificence qu'on se procure par de grandes dépenses. Il n'est question chez les anciens que de la *somptuosité* de Lucullus.

SOMTOU, *ou* SOMTOC, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Chinois nomment les vice-rois des provinces. C'est une des plus éminentes dignités de l'empire. Ils ont deux provinces sous leurs ordres, qui ont outre cela des gouverneurs nommés *fu-yen*.

SON, CAP DE, (*Géog. mod.*) cap dans la Méditerranée, sur la côte de l'isle de Corse, environ cinq milles à l'ouest de l'entrée du port de *San-Bonifacio* ; c'est une longue pointe avancée en mer vers le sud-ouest. (*D. J.*)

SON, s. m. (*Physiq.*) est une perception de l'ame qui lui est communiquée par le secours de l'oreille : ou bien c'est un mouvement de vibration dans l'air, qui est porté jusqu'à l'organe de l'ouïe. *Voyez* OUÏE.

Pour éclaircir la cause du *son*, nous observerons, 1°. que pour produire le *son*, il faut nécessairement du mouvement dans le corps sonore.

2°. Que ce mouvement existe d'abord dans les parties déliées & insensibles des corps sonores, & qu'il y est excité par leur choc & leur collision mutuelle, ce qui produit ce tremblement qui est si facile à remarquer dans les corps qui rendent un *son* clair, comme les cloches, les cordes des instrumens de musique, *&c.*

3°. Que ce mouvement se communique à l'air, ou produit un mouvement semblable dans l'air ou dans autant de ses parties qu'il y en a de capables de le recevoir & de le perpétuer ; d'autant plus que le mouvement des corps qui sont à quelque distance, ne peut point affecter nos sens sans la médiation d'autres corps qui reçoivent ces mouvemens du corps sonore, & les communiquent immédiatement à l'organe.

Enfin, que ce mouvement doit être communiqué aux parties qui sont les instrumens propres & immédiats de l'ouïe.

De plus, ce mouvement d'un corps sonore qui est la cause immédiate du *son*, doit être attribué à deux causes différentes ; ou au choc de ce corps & d'un autre corps dur, comme dans les tambours, les cloches, les cordes d'instrumens, ou bien au battement & au frottement du corps sonore & de l'air l'un contre l'autre immédiatement, comme dans les instrumens à vent, les flûtes, les trompettes, *&c.*

Mais dans l'un & dans l'autre cas, le mouvement qui est la suite de cette action mutuelle, & la cause immédiate du mouvement sonore, que l'air porte jusqu'à l'oreille, est un mouvement presque insensi-

ble, qui se fait remarquer dans les parties déliées & insensibles du corps par un tremblement & des ondulations.

Pour expliquer ce méchanisme, on suppose que tous les corps sensibles sont composés d'un nombre de parties petites & insensibles, ou corpuscules parfaitement durs & incapables d'être comprimés. *Voy.* CORPUSCULE.

Ces parties en composent d'autres un peu plus grandes, mais encore insensibles; & celles-ci different entre elles, selon les différentes figures & l'union des parties qui les composent. Celles-ci constituent encore d'autres masses plus grandes & beaucoup plus distinguées des premieres: & des différentes combinaisons de ces dernieres, sont composés ces corps grossiers qui sont visibles & palpables, *&c.*

Les premieres & les plus petites parties, comme nous l'avons observé, sont absolument dures; les autres sont compressibles & unies de telle sorte, qu'étant comprimées par une impulsion extérieure, elles ont une force élastique ou restitutive, au moyen de laquelle elles se rétablissent d'elles-mêmes dans leur premier état. *Voyez* ÉLASTICITÉ.

Lors donc qu'un corps en choque un autre, les petites particules par leur force élastique se meuvent avec une grande vîtesse, avec une sorte de tremblement & d'ondulations, comme on l'observe facilement dans les cordes des instrumens de musique, & c'est ce mouvement sonore qui est porté jusqu'à l'oreille; mais il faut observer que c'est le mouvemnt insensible de ces particules, qu'on suppose être la cause immédiate du *son*; & même parmi celles-là, il n'y a que celles qui sont proches de la surface, qui communiquent avec l'air; le mouvement du tout ou des parties plus grandes, n'y servant qu'autant qu'il le communique aux autres.

Pour faire l'application de cette théorie, frappez une cloche avec quelque corps dur, vous appercevrez aisément un trémoussement sensible sur la surface qui se répand de lui-même sur le tout, & qui est d'autant plus sensible, que le choc est plus fort. Si on y touche dans quelqu'autre endroit, le tremblement & le *son* cesse aussitôt; ce tremblement vient sans doute du mouvement des particules insensibles qui changent de situation, & qui sont en si grande quantité & si serrées les unes contre les autres, que nous ne pouvons pas appercevoir leurs mouvemens séparément & distinctement, mais seulement une espece de tremblement ou d'ondulation.

Le corps sonore ayant fait son impression sur l'air contigu, cette impression est continuée de particule en particule, suivant les loix de la pneumatique. *Voyez* ONDE & ONDULATION.

Les *sons* varient à proportion des moyens qui concourent à leur production; les différences principales résultent de la figure & de la nature du corps sonore; de la force, du choc, de la vîtesse, *&c.* des vibrations qui se suivent; de l'état & constitution du milieu; de la disposition, distance, *&c.* de l'organe; des obstacles qui se rencontrent entre l'organe, le corps sonore & les corps adjacens. Les différences les plus remarquables des *sons*, naissent des différens degrés & combinaisons des conditions dont nous venons de parler; on les distingue en fort & foible, en grave & aigu, long & court.

La vîtesse du *son* ne differe pas beaucoup, soit qu'il aille suivant ou contre la direction du vent. A la vérité le vent transporte une certaine quantité d'air d'un lieu à un autre, & le *son* est accéléré tandis que ses vagues se meuvent dans cette partie d'air, lorsque leur direction est la même que celle du vent. Mais comme le *son* se meut avec beaucoup plus de vîtesse que le vent, l'accélération qu'il en reçoit est peu considérable. En effet, la vîtesse du vent le plus violent que nous connoissions, est à la vîtesse du *son* comme 1 est à 33: & tout l'effet que nous appercevons que le vent peut produire, est d'augmenter ou de diminuer la longueur des ondulations; de sorte qu'au moyen du vent, le *son* puisse être entendu d'une plus grande distance qu'il ne le seroit autrement.

Que l'air soit le milieu ordinaire du *son*, c'est ce qui résulte de plusieurs expériences qui ont été faites, soit dans un air condensé, soit dans l'air raréfié. Dans un récipient qui n'est point vuide d'air, une petite son-

nette se fait entendre à quelque distance; mais quand on en a pompé l'air, à peine l'entend-on tout auprès: si l'air est condensé, le *son* sera plus fort à proportion de la condensation ou de la quantité d'air pressé. Nous en avons plusieurs exemples dans les expériences de M. Hauksbée.

Mais l'air n'est pas seul capable des impressions du *son*, l'eau l'est aussi, comme on le remarque en sonnant une sonnette dans l'eau; on en distingue pleinement le *son*: à la vérité il n'est pas si fort & plus bas d'une quarte, au jugement des bons musiciens. Mersenne dit qu'un *son* produit dans l'eau paroît de même, que s'il étoit produit dans l'air & entendu dans l'eau. M. l'abbé Nollet a fait sur les *sons* entendus dans l'eau, plusieurs expériences curieuses. *Mém. academ.* 1741.

Le célebre M. Newton a donné à la fin du *second livre de ses principes*, une théorie très-ingénieuse & très-savante des vibrations de l'air, & par conséquent de la vîtesse du *son*. Sa théorie est trop compliquée & trop géométrique pour être rendue ici; nous nous contenterons de dire qu'il trouve la vîtesse du *son* par son calcul, à peu près la même que l'expérience la donne. Cet endroit des principes de M. Newton, est peut-être le plus difficile & le plus obscur de tout l'ouvrage. M. Jean Bernouilli le fils, dans son *discours sur la propagation de la lumiere*, qui a remporté le prix de l'académie des sciences en 1736, dit qu'il n'oseroit se flatter d'entendre cet endroit des principes. Aussi nous donne-t-il dans la même piece, une méthode plus facile & plus aisée à suivre que celle de M. Newton, & par le moyen de laquelle il arrive à la même formule qu'a donnée ce grand géometre.

Un auteur qui a écrit depuis sur cette matiere, prétend qu'on peut faire contre la théorie de MM. Newton & Bernouilli, une objection considérable; savoir, que ces deux auteurs supposent que le *son* se transmet par des fibres longitudinales vibrantes, qui se forment successivement, & qui sont toujours égales entre elles; or cette hypothèse n'est point démontrée, & ne paroît point même appuyée sur des preuves solides. Le même auteur prétend que dans cette hypothèse, M. Bernouilli auroit dû trouver la vîtesse du *son*, double de ce qu'il l'a trouvée, & de ce qu'elle est réellement. M. Euler dans sa *dissertation sur le feu*, qui a partagé le prix de l'académie en 1738, a donné aussi une formule pour la vîtesse du *son*; elle est différente de celle de M. Newton, & l'auteur n'indique point le chemin qui l'y a conduit.

Voici en général de quelle maniere se font les expériences pour mesurer la vîtesse du *son*. On fait par la mesure actuelle, la distance d'un lieu *A*, à un autre *B*. Un spectateur placé en *B*, voit la lumiere d'un canon qu'on tire au lieu *A*, & comme le mouvement de la lumiere est presque instantané à de si petites distances, le spectateur *B* compte combien il s'écoule de secondes depuis le moment où il voit la lumiere du canon, jusqu'à ce qu'il en entende le bruit. Divisant ensuite l'espace qui est entre les lieux *A* & *B*, par le nombre de secondes trouvé, il a le nombre de toises que le *son* parcourt en une seconde.

Le *son* se transmet en ligne droite; mais il se transmet aussi en tous sens, & suivant toutes sortes de directions à la fois, quoiqu'avec moins de vîtesse. Cela vient de ce que le *son* se transmet par un fluide, & que les pressions dans un fluide, se propagent en tout sens; la lumiere au contraire, ne se propage jamais qu'en ligne droite: c'est ce qui donne lieu de croire qu'elle n'est point causée par la pression d'un fluide. Sur la réflexion du *son*, *voyez* ÉCHO & CABINET SECRET. (*O*)

La vîtesse du *son* est différente, suivant les différens auteurs qui la déterminent. Il parcourt l'espace de 968 piés en une minute suivant M. Isaac Newton: 1300 suivant M. Robert: 1200 suivant M. Boyle: 1338 suivant le docteur Walker: 1474 suivant Mersenne: 1142 suivant M. Flamsteed & le docteur Halley: 1148 suivant l'académie de Florence, & 1172 piés suivant les anciennes expériences de l'académie des sciences de Paris. M. Derham prétend que la cause de cette variété vient en partie de ce qu'il n'y avoit pas une distance suffisante, entre le corps sonore & le lieu de l'observation, & en partie de ce que l'on n'avoit pas eu égard aux vents.

M. Derham

M. Derham propoſe quelques-unes des plus conſidérables queſtions relatives aux loix du *ſon*, & répond à chacune avec exactitude, par les expériences qu'il a faites lui-même ſur cette matiere.

SON, *en Muſique*; quand l'agitation communiquée à l'air par un corps violemment frappé parvient juſqu'à notre oreille, elle y produit une ſenſation qu'on appelle *bruit*. Mais il y a une eſpece de bruit permanent & appréciable qu'on appelle *ſon*.

La nature du *ſon* eſt l'objet des recherches du phyſicien; le muſicien l'examine ſeulement par ſes modifications, & c'eſt ſelon cette derniere idée que nous l'enviſageons dans cet article.

Il y a trois choſes à conſidérer dans le *ſon*: 1, le degré d'élévation entre le grave & l'aigu: 2, celui de véhémence entre le fort & le foible: 3, & la qualité du timbre qui eſt encore ſuſceptible de comparaiſon du ſourd à l'éclatant, ou de l'aigu au doux.

Je ſuppoſe d'abord que le véhicule du *ſon* n'eſt autre choſe que l'air même. Premiérement, parce que l'air eſt le ſeul corps intermédiaire de l'exiſtence duquel on ſoit parfaitement aſſuré, entre le corps ſonore & l'organe auditif, qu'il ne faut pas multiplier les êtres ſans néceſſité, & que l'air ſuffit pour expliquer la formation du *ſon*; & de plus, parce que l'expérience nous apprend qu'un corps ſonore ne rend pas de *ſon* dans un lieu exactement privé d'air. Si l'on veut abſolument imaginer un autre fluide, on peut aiſément lui appliquer tout ce que nous avons à dire de l'air dans cet article.

La permanence du *ſon* ne peut naître que de la durée de l'agitation de l'air. Tant que cette agitation dure, l'air vient ſans ceſſe frapper l'organe de l'ouïe, & prolonge ainſi la perception du *ſon*: mais il n'y a point de maniere plus ſimple de concevoir cette durée, qu'en ſuppoſant dans l'air des vibrations qui ſe ſuccédent, & qui renouvellent ainſi à chaque inſtant la ſenſation du *ſon*. De plus, cette agitation de l'air, de quelque eſpece qu'elle ſoit, ne peut être produite que par une émotion ſemblable dans les parties du corps ſonore. Or c'eſt un fait certain que les parties du corps ſonore éprouvent de telles vibrations. Si l'on touche le corps d'un violoncelle dans le temps qu'on en tire du *ſon*, on le ſent frémir ſous la main, & l'on voit bien ſenſiblement durer les vibrations de la corde juſqu'à ce que le *ſon* s'éteigne. Il en eſt de même d'une cloche qu'on fait ſonner en la frappant du battant; on la ſent, on la voit même frémir, & l'on voit ſautiller les grains de ſable qu'on jette ſur ſa ſurface. Si la corde ſe détend ou que la cloche ſe fende, plus de frémiſſement, plus de *ſon*. Si donc cette cloche ni cette corde ne peuvent communiquer à l'air que les mouvemens qu'elles éprouvent elles mêmes, on ne ſauroit douter que le *ſon* étant produit par les vibrations du corps ſonore, il ne ſoit propagé par des vibrations ſemblables, que le même inſtrument communique à l'air. Tout cela ſuppoſé, examinons ce qui conſtitue le rapport des *ſons* du grave à l'aigu.

Théon de Smyrne témoigne que Laſus, de même que le pythagoricien Hypaſe de Métapont, pour calculer au juſte les rapports des conſonances, s'étoient ſervi de deux vaſes ſemblables & réſonnans à l'uniſſon; que laiſſant vuide l'un des deux, & rempliſſant l'autre juſqu'au quart, la percuſſion de l'un & de l'autre avoit fait entendre la conſonance de la quarte; que rempliſſant enſuite le ſecond juſqu'au tiers, juſqu'à la moitié, la percuſſion des deux avoit produit la conſonance de la quinte, puis celle de l'octave.

Pythagore, au rapport de Nicomaque & de Cenſorin, s'y étoit pris d'une autre maniere pour calculer les mêmes rapports. Il ſuſpendit, diſent-ils, différens poids aux mêmes cordes, & détermina les rapports des *ſons* ſur ceux qu'il trouva entre les poids tendans; mais les calculs de Pythagore ſont trop juſtes pour avoir été faits de cette maniere, puiſque chacun ſait aujourd'hui ſur les expériences de Vincent Galilée, que les *ſons* ſont entre eux, non comme les poids tendans, mais en raiſon ſous double de ces mêmes poids.

Enfin on inventa le monocorde, appellé par les anciens *canon harmonicus*, parce qu'il donnoit la regle de toutes les diviſions harmoniques. Il faut en expliquer le principe.

Deux cordes de même métal, de grosseur égale, & également tendues, forment un unisson parfait, si elles sont aussi égales en longueur : si les longueurs sont inégales, la plus courte donnera un *son* plus aigu. Il est certain aussi qu'elle fera plus de vibrations dans un temps donné ; d'où l'on conclut que la différence des *sons* du grave à l'aigu, ne procede que de celle du nombre des vibrations faites dans un même espace de temps, par les cordes ou instrumens sonores qui les font entendre ; & comme il est impossible d'estimer d'une autre maniere les rapports de ces mêmes *sons*, on les exprime par ceux des vibrations qui les produisent.

On sait encore, par des expériences non moins certaines, que les vibrations des cordes, toutes choses d'ailleurs égales, sont toujours réciproques aux longueurs. Ainsi, une corde double d'une autre, ne fera dans le même temps que la moitié du nombre de vibrations de celle-ci, & le rapport des *sons* qu'elles rendront s'appelle *octave*. Si les cordes sont comme 2 & 3, les vibrations seront comme 3 & 2, & le rapport des *sons* s'appellera *quinte*, &c. *Voyez* au *mot* INTERVALLES.

On voit par-là, qu'il est aisé avec des chevalets mobiles, de former sur une seule corde des divisions qui donnent des *sons* dans tous les rapports possibles entre eux, & avec la corde entiere ; c'est le monocorde, dont je viens de parler. *Voyez son article.*

On peut rendre des *sons* graves ou aigus par d'autres moyens. Deux cordes de longueur égale ne forment pas toujours l'unisson ; car si l'une est plus grosse ou moins tendue que l'autre, elle fera moins de vibrations en temps égaux, & conséquemment le *son* en sera plus grave. *V.* CORDES.

C'est sur ces deux regles combinées que sont fondés, la construction des instrumens à corde tels que le claveffin, & le jeu des violons & basses, qui, par un perpétuel & différent accourcissement des cordes sous les doigts, produit cette prodigieuse diversité de *sons* qu'on admire dans ces instrumens. Il faut raisonner de même pour les instrumens à vent. Les plus longs forment des *sons* plus graves si le vent est égal. Les trous, comme dans les flûtes & hautbois, servent à les raccourcir pour faire des *sons* plus aigus. En donnant plus de vent on les fait octavier, & les *sons* deviennent plus aigus encore. *Voyez les mots* ORGUE, FLUTE, OCTAVIER, *&c.*

Si l'on racle une des plus grosses cordes d'une viole ou d'un violoncelle ; ce qui se doit faire plutôt avec douceur qu'avec force, & un peu plus près du chevalet qu'à l'ordinaire ; en prêtant une attention suffisante, une oreille exercée entendra distinctement, outre le *son* de la corde entiere, au moins celui de son octave, de l'octave de sa quinte, & la double octave de sa tierce : on verra même frémir, & on entendra résonner toutes les cordes montées à l'unisson de ces *sons*-là. Ces *sons* accessoires accompagnent toujours un *son* principal quelconque : mais quand ce *son* est aigu, ils y sont moins sensibles. On appelle ces *sons* les *harmoniques du son principal ;* c'est par eux que M. Rameau prétend que tout *son* est appréciable, & c'est en eux qu'il a cherché le principe physique de toute l'harmonie. *Voyez* HARMONIE.

Une difficulté qui resteroit à expliquer est de savoir comment deux ou plusieurs *sons* peuvent être entendus à la fois. Lorsqu'on entend, par exemple, les deux *sons* de la quinte, dont l'un fait deux vibrations, pendant que l'autre en fait trois ; on ne conçoit pas comment la même masse d'air peut fournir dans un même temps ces différens nombres de vibrations, & bien moins encore, quand il se trouve plus de deux *sons* ensemble. Mengoli & les autres se tirent d'affaire par des comparaisons. Il en est, disent-ils, comme de deux pierres qu'on jette à la fois dans l'eau à quelque distance, & dont les différens cercles qu'elles produisent, se croisent sans se détruire. M. de Mairan donne une explication plus philosophique. L'air, selon lui, est divisé en particules de diverses grandeurs, dont chacune est capable d'un ton particulier, & n'est susceptible d'aucun autre. De sorte qu'à chaque *son* qui se forme, les particules qui y sont analogues s'ébranlent seules, elles & leurs harmoniques, tandis que toutes les autres restent tranquilles jusqu'à ce qu'elles soient émues à

leur tour par les *ſons* qui leur correſpondent. Ce ſyſtême paroît très-ingénieux; mais l'imagination a quelque peine à ſe prêter à l'infinité de particules d'air différentes en grandeur & en mobilité, qui devroient être répandues dans chaque point de l'eſpace, pour être toujours prêtes au beſoin à rendre en tout lieu l'infinité de tous les *ſons* poſſibles. Quand elles ſont une fois arrivées au tympan de l'oreille, on conçoit encore moins comment, en les frappant pluſieurs enſemble, elles peuvent y produire un ébranlement capable d'envoyer au cerveau la ſenſation de chacune d'elles en particulier. Il ſemble qu'on éloigne la difficulté plutôt qu'on ne la ſurmonte. Mengoli prétendoit aller au devant de cette derniere objection, en diſant que les maſſes d'air, chargées, pour ainſi dire, de différens *ſons*, ne frappent le tympan que ſucceſſivement, alternativement, & chacune à ſon tour; ſans trop ſonger à quoi cependant il occuperoit celles qui ſont obligées d'attendre que les premieres aient achevé leur office.

La force du *ſon* dépend de celle des vibrations du corps ſonore; plus ces vibrations ſont grandes, plus le *ſon* eſt vigoureux & s'entend de loin.

Quand la corde eſt aſſez tendue & qu'on ne force pas trop la voix ou l'inſtrument, les vibrations reſtent toujours iſochrones, & par conſéquent le ton demeure le même, ſoit qu'on renfle ou qu'on adouciſſe le *ſon*: mais en raclant trop fort la corde, en ſoufflant ou en criant trop on peut faire perdre aux vibrations l'iſochroniſme néceſſaire pour l'identité du ton; & c'eſt peut-être la raiſon pourquoi, dans la muſique françoiſe, où c'eſt un grand mérite de bien crier, on eſt plus ſujet à chanter faux que dans l'italienne, où la voix ſe modere plus ſagement.

La vîteſſe du *ſon*, qui ſembleroit devoir dépendre de ſa force, n'en dépend point. Cette vîteſſe eſt toujours égale & conſtante, ſi elle n'eſt précipitée ou retardée par ces altérations de l'air: c'eſt-à-dire, que le *ſon*, fort ou foible, fera toujours la même quantité de chemin, & qu'il parcourra toujours dans deux ſecondes le double de l'eſpace qu'il aura parcouru dans une. Au rapport de Halley & de Flamſteed, le *ſon* parcourt en Angleterre 1070 piés de France en une ſeconde. Le pere Merſenne & Gaſſendi ont aſſuré que le vent, favorable ou contraire, n'accéléroit ni ne retardoit le *ſon*; depuis les expériences que Derham & l'académie des ſciences ont faites ſur ce ſujet, cela paſſe pour une erreur.

Sans ralentir ſa marche, le *ſon* s'affoiblit en s'étendant, & cet affoibliſſement, ſi la propagation eſt libre, qu'elle ne ſoit gênée par aucun obſtacle, ni dérangée par le vent, ſuit ordinairement la raiſon des quarrés des diſtances.

Quant à la différence qui ſe trouve encore entre les *ſons* par la qualité du timbre, il eſt évident qu'elle ne tient ni au degré de gravité, ni même à celui de force. Un hautbois aura beau ſe mettre exactement à l'uniſſon d'une flûte, il aura beau radoucir le *ſon* au même degré, le *ſon* de la flûte aura toujours je ne ſais quoi de doux & de moëlleux, celui du hautbois je ne ſais quoi de ſec & d'aigre, qui empêchera qu'on ne puiſſe jamais les confondre. Que dirons-nous des différens timbres des voix de même force & de même portée? chacun eſt juge de la variété prodigieuſe qui s'y trouve. Cependant, perſonne que je ſache n'a encore examiné cette partie, qui peut-être, auſſi bien que les autres, ſe trouvera avoir ſes difficultés; car la qualité de timbre ne peut dépendre, ni du nombre de vibrations qui font le degré du grave à l'aigu, ni de la grandeur ou de la force de ces mêmes vibrations qui fait le degré du fort au foible. Il faudra donc trouver dans les corps ſonores une troiſieme modification différente de ces deux, pour expliquer cette derniere propriété; ce qui ne me paroît pas une choſe trop aiſée; il faut recourir aux *principes d'acouſtique* de M. Diderot, ſi l'on veut approfondir cette matiere.

Les trois qualités principales dont je viens de parler, entrent toutes, quoiqu'en différentes proportions, dans l'objet de la muſique, qui eſt en général le *ſon* modifié.

En effet, le compoſiteur ne conſidere pas ſeulement ſi les *ſons* qu'il emploie doivent être hauts ou bas, graves ou aigus,

mais s'ils doivent être forts ou foibles, aigres ou doux; & il les distribue à différens instrumens, en récits ou en chœurs, aux extrémités ou dans le médium des voix, avec des doux ou des forts, selon les convenances de tout cela. Mais il est certain que c'est uniquement dans la comparaison des *sons* de l'aigu au grave que consiste toute la science harmonique. De sorte que, comme le nombre des *sons* est infini, on pourroit dire en ce sens que cette même science est infinie dans son objet.

On ne conçoit point de bornes nécessaires à l'étendue des *sons* du grave à l'aigu; & quelque petit que puisse être l'intervalle qui est entre deux *sons*, on le concevra toujours divisible par un troisieme *son*. Mais la nature & l'art ont également concouru à limiter cette infinité prétendue par rapport à la pratique de la musique. D'abord, il est certain qu'on trouve bientôt dans les instrumens les bornes des *sons*, tant au grave qu'à l'aigu; alongez ou raccourcissez à un certain point une corde sonore, elle ne rendra plus de *son*: on ne peut pas non plus augmenter ou diminuer à discrétion la capacité d'une flûte ni sa longueur; il y a des limites au-delà desquelles elle ne résonne plus. L'inspiration a aussi ses loix; trop foible, la flûte ne rend point de *son*; trop forte à un certain point, elle ne fait plus, de même que la corde trop courte, qu'un cri perçant qu'il n'est pas possible d'apprécier. Enfin, c'est une chose incontestable par l'expérience, que tous les *sons* sensibles sont renfermés dans des limites au-delà desquelles, ou trop graves ou trop aigus, ils ne sont plus apperçus, ou deviennent inappréciables. M. Euler a même, en quelque façon, fixé ces limites; &, selon ses expériences & son calcul rapportés par M. Diderot, tous les *sons* sensibles sont compris entre les nombres 30 & 7552; c'est-à-dire que, selon ce savant auteur, le *son* le plus grave appréciable à notre oreille, fait trente vibrations par seconde, & le plus aigu 7552 vibrations dans le même temps; intervalle qui renferme près de huit octaves.

D'un autre côté, on voit par la génération harmonique des *sons*, que parmi tous les *sons* possibles il n'y en a qu'un très-petit nombre qui puissent être admis dans un bon systême de musique; car tous ceux qui ne forment pas des consonances avec les *sons* fondamentaux, ou qui ne naissent pas médiatement ou immédiatement des différences de ces consonances, doivent être proscrits du systême; voilà pourquoi quelque parfait que puisse être aujourd'hui notre systême de musique, il est pourtant borné à 12 *sons* seulement dans l'étendue d'une octave, desquels 12 toutes les autres octaves ne contiennent que des repliques. Que si l'on veut compter toutes ces repliques pour autant de *sons* différens, en les multipliant par le nombre d'octaves auquel est bornée l'étendue des *sons* sensibles, on trouvera 96 en tout pour le plus grand nombre de *sons* praticables dans notre musique sur un même *son* fondamental.

On ne pourroit pas évaluer avec la même précision le nombre de *sons* praticables dans l'ancienne musique: car les Grecs formoient, pour ainsi dire, autant de systêmes de musique qu'ils avoient de manieres différentes d'accorder leurs tétracordes. Il paroît par la lecture de leurs traités de musique, que le nombre de ces manieres étoit grand, & peut-être indéterminé. Or chaque accord particulier changeoit les *sons* de la moitié du systême, c'est-à-dire, des deux cordes mobiles de chaque tétracorde. Ainsi l'on voit bien ce qu'ils avoient de *sons* dans une seule maniere d'accord, c'est-à-dire, 16 seulement; mais on ne peut pas calculer au juste combien ce nombre devoit se multiplier dans tous les changemens de mode, & dans toutes les modifications de chaque genre, qui introduisoient de nouveaux *sons*.

Par rapport à leurs tétracordes, les Grecs distinguoient les *sons* en deux classes générales; savoir, les *sons* stables & permanens, dont l'accord ne changeoit jamais, & qui étoient au nombre de 8; & les *sons* mobiles, dont l'accord changeoit avec le genre & avec l'espece du genre: ceux-ci étoient aussi au nombre de 8, & même de 9 & 10, parce qu'il y en avoit qui se confondoient quelquefois avec quelques-uns des précédens, & quelquefois s'en séparoient; ces *sons* mobiles étoient les

deux moyens de chacun des 5 tétracordes. Les 8 *sons* immuables étoient les deux extrêmes de chaque tétracorde, & la corde proslambanomene. *Voyez tous ces mots.*

Ils divisoient derechef les *sons* stables en deux especes, dont l'une s'appelloit *soni apieni*, & contenoit 3 *sons*; savoir, la proslambanomene, la nete synnéménon, & la nete hyperboleon. L'autre espece s'appelloit *soni baripieni*, & contenoit 5 *sons*, l'hypate hypaton, l'hypate meson, la mese, la paramese, & la nite drezeugnumenon. *Voyez ces mots.*

Les *sons* mobiles se subdivisoient pareillement en *soni mesopieni*, qui étoient cinq en nombre; savoir, le second & montant de chaque tétracorde, & en 5 autres *sons* appellés *soni oxipieni*, qui étoient le troisieme en montant de chaque tétracorde. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÊME, GENRE, *&c.*

A l'égard des 12 *sons* du systême moderne, l'accord n'en change jamais, & ils sont tous immobiles. Brossard prétend qu'ils sont tous mobiles, fondé sur ce qu'ils peuvent être altérés par dièse ou par bémol; mais autre chose est de substituer un *son* à un autre, & autre chose d'en changer l'accord. *(S)*

SONS HARMONIQUES, *ou* SONS FLUTÉS, sont une qualité singuliere de *sons* qu'on tire de certains instrumens à corde, tels que le violon & le violoncelle, par un mouvement particulier de l'archet, & en appuyant très-peu le doigt sur certaines divisions de la corde. Ces *sons* sont fort différens, pour le degré & pour le timbre, de ce qu'ils seroient si l'on appuyoit tout à fait le doigt. Ainsi ils donneront la quinte quand ils devroient donner la tierce, la tierce quand ils devroient donner la quarte, *&c.* & pour le timbre, ils sont beaucoup plus doux que ceux qu'on tire à plein de la même corde, en la faisant porter sur la touche; c'est pourquoi on les a appellés *sons flûtés*. Il faut pour en bien juger, avoir entendu M. Mondonville tirer sur son violon, ou le sieur Bertaud sur son violoncelle, une suite de ces beaux *sons*. En glissant même le doigt légérement de l'aigu au grave, depuis le milieu d'une corde qu'on touche en même temps de l'archet, on entend distinctement une succession de ces mêmes *sons* du grave à l'aigu, qui étonne fort ceuxqui n'en connoissent pas la théorie.

Le principe sur lequel est fondée la régle des *sons harmoniques*, est qu'une corde étant divisée en deux parties commensurables entre elles, & par conséquent avec la corde entiere, si l'obstacle qu'on mettra au point de division, n'empêche qu'imparfaitement la communication des vibrations d'une partie à l'autre; toutes les fois qu'on fera sonner la corde dans cet état, elle rendra non le *son* de la corde entiere, mais celui de la plus petite partie, si elle mesure l'autre; ou si elle ne la mesure pas, le *son* de la plus grande aliquote commune à ces deux parties. Qu'on divise donc une corde 6 en deux parties 4 & 2, le *son harmonique* résonnera par la longueur de la petite partie 2 qui est aliquote de la grande partie 4; mais si la corde 5 est divisée selon 2 & 3, comme la petite partie ne mesure pas la grande, le *son harmonique* ne résonnera que selon la moitié 1 de la petite partie; laquelle moitié est la plus grande commune mesure des deux parties 3 & 2, & de toute la corde 5.

Au moyen de cette loi qui a été trouvée sur les expériences faites par M. Sauveur à l'académie des sciences, & avant lui par Wallis, tout le merveilleux disparoît: avec un calcul très-simple, on assigne pour chaque degré le *son harmonique* qui lui répond: & quant au doigt glissé le long de la corde, on n'y voit plus qu'une suite de *sons harmoniques*, qui se succedent rapidement dans l'ordre qu'ils doivent avoir selon celui des divisions sur lesquelles on passe successivement le doigt.

Voici une table de ces *sons* qui peut en faciliter la recherche à ceux qui desirent de les pratiquer. Cette table indique les *sons* que rendroient les divisions de l'instrument touchées à plein, & les *sons* flûtés qu'on peut tirer de ces mêmes divisions touchées harmoniquement.

Table des sons harmoniques. La corde entiere à vuide, donne l'unisson.

La tierce mineure, donne la dix-neuvieme ou la double octave de la quinte.

La tierce majeure, donne la dix-septieme ou la double octave de la tierce majeure.

La quarte, donne la double octave.

La quinte, donne la douzieme, ou l'octave de la même quinte.

La sixte mineure, donne la triple octave.

La sixte majeure, donne la dix-septieme majeure, ou la double octave de la tierce.

L'octave, donne l'octave.

Après la premiere octave, c'est-à-dire, depuis le milieu de la corde jusques vers le chevalet, où l'on retrouve les mêmes *sons harmoniques* répétés dans le même ordre sur les mêmes divisions 1, c'est-à-dire, la dix-neuvieme sur la dixieme mineure; la dix-septieme sur la dixieme majeure, *&c.*

Nous n'avons fait dans cette table aucune mention des *sons harmoniques* rélatifs à la seconde & à la septieme; premiérement, parce que les divisions qui les donnent, n'ayant entre elles que des aliquotes fort petites, les *sons* en deviendroient trop aigus pour être agréables à l'oreille, & trop difficiles à tirer par un coup d'archet convenable: & de plus, parce qu'il faudroit entrer dans des subdivisions trop étendues, qui ne peuvent s'admettre dans la pratique: car le *son harmonique* du ton majeur feroit la vingt-troisieme, ou la troisieme octave de la seconde, & l'harmonique du ton mineur feroit la vingt-quatrieme ou la troisieme octave de la tierce majeure. Mais quelle est l'oreille assez fine & la main assez juste, pour pouvoir distinguer & toucher à sa volonté un ton majeur ou un ton mineur? (*S*)

SON FIXE, (*Musique.*) pour avoir ce que l'on appelle un *son fixe*, il faudroit s'assurer que ce *son* feroit toujours le même dans tous les temps & dans tous les lieux. Or il ne faut pas croire qu'il suffise pour cela d'avoir un tuyau, par exemple, d'une longueur déterminée: car premiérement le tuyau restant toujours le même, la pesanteur de l'air ne restera pas pour cela toujours la même; le *son* changera & deviendra plus grave ou plus aigu, selon que l'air deviendra plus léger ou plus pesant. Par la même raison, le *son* du même tuyau changera encore avec la colonne de l'atmosphere, selon que ce même tuyau sera porté plus haut ou plus bas, dans les montagnes ou dans les vallées.

En second lieu, ce même tuyau, quelle qu'en soit la matiere, sera sujet aux variations que le chaud ou le froid cause dans les dimensions de tous les corps: le tuyau se raccourcissant ou s'alongeant, deviendra proportionnellement plus aigu ou plus grave; & de ces deux causes combinées, vient la difficulté d'avoir un *son fixe*, & presque l'impossibilité de s'assurer du même *son* dans deux lieux en même temps, ni dans deux temps en même lieu.

Si l'on pouvoit compter exactement les vibrations que fait un *son* dans un temps donné, l'on pourroit, par le même nombre de vibrations, s'assurer de l'intensité du *son*; mais ce calcul étant impossible, on ne peut s'assurer de cette intensité du *son* que par celle des instrumens qui le donnent; savoir, le tuyau, quant à ses dimensions, & l'air, quant à sa pesanteur. M. Sauveur proposa pour cela des moyens, qui ne réussirent pas à l'expérience. M. Diderot en a proposé depuis de plus praticables, & qui consistent à graduer un tuyau d'une longueur suffisante pour que les divisions y soient justes & sensibles, en le composant de deux parties mobiles par lesquelles on puisse l'alonger & l'accourcir selon les dimensions proportionnelles aux altérations de l'air, indiquées par le thermometre, quant à la température; & par le barometre, quant à la pesanteur. Voyez là-dessus les *principes d'acoustique* de cet auteur. (*S*)

SON FONDAMENTAL. *Voyez* FONDAMENTAL. (*Musique.*) (*S*)

SONS FLUTÉS. *Voyez* SONS HARMONIQUES, (*Musique.*) (*S*)

SONS, ACCORD DES, (*Belles-Lettres.*) L'harmonie a lieu, soit dans la prose soit dans la poésie. Elle est à la vérité plus marquée dans les vers que dans la prose; mais elle n'en existe pas moins dans celle-ci, & n'y est pas moins nécessaire. Nous parlerons d'abord de celle-ci, & ensuite de l'harmonie poétique.

L'harmonie de la prose étoit appellée par les Grecs *Rythmes*, & par les Latins nombre oratoire, *numerus*. *Voy.* NOMBRE & RYTHMES.

On ne peut disconvenir que l'arrangement des mots ne contribue beaucoup à la beauté, quelquefois même à la force du discours. Il y a dans l'homme un goût

naturel qui le rend ſenſible au nombre & à la cadence; & pour introduire dans les langues cette eſpece de concert, cette harmonie, il n'a fallu que conſulter la nature, qu'étudier le génie de ces langues, que ſonder & interroger pour ainſi dire les oreilles, que Cicéron appelle avec raiſon un *juge fier & dédaigneux*. En effet, quelque belle que ſoit une penſée en elle-même, ſi les mots qui l'expriment ſont mal arrangés, la délicateſſe de l'oreille en eſt choquée; une compoſition dure & rude la bleſſe, au lieu qu'elle eſt agréablement flattée de celle qui eſt douce & coulante, ſi le nombre eſt mal ſoutenu, & que la chûte en ſoit trop prompte, elle ſent qu'il y manque quelque choſe, & n'eſt point ſatisfaite; ſi au contraire il y a quelque choſe de traînant & de ſuperflu, elle le rejette, & ne peut le ſouffrir. En un mot, il n'y a qu'un diſcours plein & nombreux qui puiſſe la contenter.

Par la différente ſtructure que l'orateur donne à ſes phraſes, le diſcours tantôt marche avec une gravité majeſtueuſe, ou coule avec une prompte & légere rapidité, tantôt charme & enleve l'auditeur par une douce harmonie, ou le pénetre d'horreur & de ſaiſiſſement par une cadence dure & âpre; mais comme la qualité & la meſure des mots ne dépend point de l'orateur, & qu'il les trouve pour ainſi dire tous taillés, ſon habileté conſiſte à les mettre dans un tel ordre que leur concours & leur union, ſans laiſſer aucun vuide ni cauſer aucune rudeſſe, rendent le diſcours doux, coulant, agréable; & il n'eſt point de mots, quelque durs qu'ils paroiſſent par eux-mêmes, qui, placés à propos par une main habile, ne puiſſent contribuer à l'harmonie du diſcours, comme dans un bâtiment les pierres les plus brutes & les plus irrégulieres y trouvent leur place. Iſocrate, à proprement parler, fut le premier chez les Grecs qui les rendit attentifs à cette grace du nombre & de la cadence, & Cicéron rendit le même ſervice à la langue de ſon pays.

Quoique le nombre doive être répandu dans tout le corps & le tiſſu des périodes dont un diſcours eſt compoſé, & que ce ſoit de cette union & de ce concert de toutes les parties que réſulte l'harmonie, cependant on convient que c'eſt ſur-tout à la fin des périodes qu'il paroît & ſe fait ſentir. Le commencement des périodes ne demande pas un ſoin moins particulier, parce que l'oreille y donnant une attention toute nouvelle, en remarque aiſément les défauts.

Il y a un arrangement plus marqué & plus étudié qui peut convenir aux diſcours d'appareil & de cérémonie, tels que ſont ceux du genre démonſtratif, où l'auditeur, loin d'être choqué des cadences meſurées & nombreuſes obſervées, pour ainſi dire, avec ſcrupule, ſait gré à l'orateur de lui procurer par-là un plaiſir doux & innocent; il n'en eſt pas ainſi, quand il s'agit de matieres graves & ſérieuſes, & où l'on ne cherche qu'à inſtruire & qu'à toucher; la cadence pour lors doit avoir quelque choſe de grave & de ſérieux. Il faut que cette amorce du plaiſir qu'on prépare aux auditeurs ſoit comme cachée & enveloppée ſous la ſolidité des choſes & ſous la beauté des expreſſions, dont ils ſoient tellement occupés qu'ils paroiſſent ne pas faire d'attention à l'harmonie.

Ces principes que nous tirons de M. Rollin, qui les a lui-même puiſés dans Cicéron & Quintilien, ſont applicables à toutes les langues, on a long-temps cru que la nôtre n'étoit pas ſuſceptible d'harmonie, ou du moins on l'avoit totalement négligée juſqu'au dernier ſiecle. Balzac fut le premier qui preſcrivit des bornes à la période, & qui lui donna un tour plein & nombreux. L'harmonie de ce nouveau ſtyle enchanta tout le monde; mais il n'étoit pas lui-même exempt de défauts, les bons auteurs qui ſont venus depuis les ont connus & évités.

L'harmonie de la proſe contient, 1°. les *ſons* qui ſont doux ou rudes, graves ou aigus; 2°. la durée des *ſons* brefs ou longs; 3°. les repos qui varient ſelon que le ſens l'exige; 4°. les chûtes des phraſes qui ſont plus ou moins douces ou rudes, ſerrées ou négligées, ſéches ou arrondies, dans la proſe nombreuſe, chaque phraſe fait une ſorte de vers qui a ſa marche. L'eſprit & l'oreille s'ajuſtent & s'alignent, & dès que la phraſe commence, pour faire quadrer

ensemble la pensée & l'expression, & les mener de concert l'une avec l'autre jusqu'à une chûte commune qui les termine d'une façon convenable, après quoi c'est une autre phrase. Mais comme la pensée sera différente, soit par la qualité de son objet, soit par le plus ou le moins d'étendue, ce sera un vers d'une autre espece & aussi d'une autre étendue, & qui sera autrement terminé; tellement que la prose nombreuse, quoique liée par une sorte d'harmonie, reste cependant toujours libre au milieu de ses chaînes; il n'en est pas de même dans les vers, tout y est prescrit par des loix fixes, & dont rien n'affranchit: la mesure est dressée, il faut la remplir avec précision, ni plus ni moins, la pensée finie ou non; la regle est formelle & de rigueur. *Cours de belles-lettres, tome I.*

Mais parce que ce qui constituoit l'harmonie dans la poésie grecque & latine, étoit fort différent de ce qui la produit dans les langues modernes, les unes & les autres n'ont pas à cet égard des principes communs.

Le premier fondement de l'harmonie, est dans les vers grecs & latins: c'est la regle des syllabes, soit pour la quantité qui les rend breves ou longues, soit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins, soit pour le nombre & la quantité en même temps; 2°. les inversions & les transpositions beaucoup plus fréquentes & plus hardies que dans les langues vivantes. 3°. Une cadence simple, ordinaire, qui se soutient par-tout. 4°. Certaines cadences particulieres plus marquées, plus frappantes, & qui se rencontrant de temps à autre, sauvent l'uniformité des cadences uniformes. *Voyez* CADENCE.

Il n'en est pas de même de notre langue; par exemple, quoiqu'on convienne aujourd'hui qu'elle a des breves & des longues, ce n'est pas à cette distinction que les inventeurs de notre poésie se sont attachés pour en fonder l'harmonie, mais simplement au nombre des mesures & à l'assonance des finales de deux en deux vers. Ils ont aussi admis quelques inversions, mais légeres & rares; ensorte qu'on ne peut bien décider si nous sommes plus ou moins riches à cet égard que les anciens, parce que l'harmonie de nos vers ne dépend pas des mêmes causes que celle de leur poésie.

L'harmonie des vers répond exactement à la mélodie du chant. L'une & l'autre sont une succession naturelle & sensible des *sons*. Or comme dans la seconde un air filé sur les mêmes tons endormiroit, & qu'un mauvais coup d'archet cause une dissonance physique qui choque la délicatesse des organes; de même dans la premiere, le retour trop fréquent des mêmes rimes ou des mêmes expressions, le concours ou le choc de certaines lettres, l'union de certains mots, produisent ou la monotonie ou des dissonances; les sentimens sont partagés sur nos vers alexandrins, que quelques auteurs trouvent trop uniformes dans leurs chûtes, tandis qu'ils paroissent à d'autres très-harmonieux. Le mêlange des vers & l'entrelacement des rimes contribuent beaucoup à l'harmonie, pourvu que d'espace en espace on change de rimes; car souvent rien n'est plus ennuyeux que les rimes trop souvent redoublées. *Voyez* RIME. (*G*)

SON, (*Commerce.*) on sait que c'est la peau des grains moulus séparée de la farine par le moyen du blutoir, du sas, ou du tamis. Les amidonniers se servent du *son* de froment pour faire leur amidon, qui n'est autre chose que la fécule qui reste au fond des tonneaux où ils ont mis le *son* tremper avec de l'eau. Les teinturiers mettent le *son* au nombre des drogues non colorantes, parce que de lui-même il ne peut donner aucune couleur; c'est avec le *son* qu'ils font les eaux sûres, dont ils se servent dans la préparation de leurs teintures. (*D. J.*)

SON, (*Littérature.*) les anciens se frottoient de *son* dans leurs cérémonies lustrales; ils en usoient aussi dans leurs cérémonies magiques, principalement quand ils vouloient inspirer de l'amour. Nous lisons dans le prophete Baruch, *c. vj, v. 42*, que les femmes de Chaldée assises dans les rues y brûloient du *son* à ce dessein. Il est vrai qu'il y a dans la vulgate, *succendentes ossa olivarum*, brûlant des noyaux d'olive. L'auteur de la vulgate lisoit probablement ici, ται πυεῖδας, expression qui en effet signifie (*Athén. l. II*) *noyaux d'olive brûlés*; mais il est certain qu'il y a dans le texte τὰ

πίτυρα, mot qui signifie du *son*. Théocrite dans sa pharmaceutrie, nous fournit encore un exemple de cet usage; l'enchantresse Siméthe, après avoir essayé de plusieurs charmes pour enflammer le cœur de son amant : je vais maintenant brûler du *son*, θύσω πίτυρα; & elle ajoute vers la fin de l'Idylle, qu'elle a appris ce secret d'un assyrien. *(D. J.)*

SONATE, s. f. *en Musique*, est une piece de musique purement instrumentale, composée de quatre ou cinq morceaux de caracteres différens. La *sonate* est à peu près par rapport aux instrumens, ce qu'est la cantate par rapport aux voix.

La *sonate* est faite ordinairement pour un seul instrument qui récite accompagné d'une basse continue; & dans une telle composition, on s'attache à tout ce qu'il y a de plus favorable pour faire briller l'instrument pour lequel on travaille; soit par la beauté des chants, soit par le choix des sons qui conviennent le mieux à cette espece d'instrument, soit par la hardiesse de l'exécution. Il y a aussi des *sonates* en trio; mais quand elles passent ce nombre de parties, elles prennent le nom de *concerto*. Voyez *ce mot*.

Il y a plusieurs différentes sortes de *sonates*; les Italiens les réduisent à deux especes principales; l'une qu'ils appellent *sonate da camera*, *sonate* de chambre, laquelle est ordinairement composée de divers morceaux faits par la danse; tels à peu près que ces recueils qu'on appelle en France des *suites*; l'autre espece est appellée *sonate da chieza*, *sonates* d'église, dans la composition desquelles il doit entrer plus de gravité, & des chants plus convenables à la dignité du lieu. De quelque espece que soient les *sonates*, elles commencent communément par un adagio, & après avoir passé par deux ou trois mouvemens différens, finissent par un allegro.

Aujourd'hui que les instrumens font la partie la plus essentielle de la musique, les *sonates* sont extrêmement à la mode, de même que toutes les especes de symphonies; le chant des voix n'en est guere que l'accessoire. Nous sommes redevables de ce mauvais goût à ceux qui, voulant introduire le tour de la musique italienne dans une langue qui ne sauroit le comporter, nous ont obligé de chercher à faire avec les instrumens ce qu'il nous étoit impossible de faire avec nos voix. J'ose prédire qu'une mode si peu naturelle ne durera pas; la musique est un art d'imitation; mais cette imitation est d'une autre nature que celle de la poésie & de la peinture; & pour la sentir il faut la présence ou du moins l'image de l'objet imité; c'est par les paroles que cet objet nous est présenté, & c'est par les sons touchans de la voix humaine, jointe aux paroles, que ce même objet porte jusque dans les cœurs le sentiment qu'il doit y produire. Qui ne sent combien la musique instrumentale est éloignée de cette ame & de cette énergie? Toutes les folies du violon de Mondonville m'attendriront-elles jamais comme deux sons de la voix de mademoiselle le Maure? Pour savoir ce que veulent dire tous ces fatras de *sonates* dont nous sommes accablés, il faudroit faire comme ce peintre grossier qui étoit obligé d'écrire au dessous de ses figures, *c'est un homme*, *c'est un arbre*, *c'est un bœuf*. Je n'oublierai jamais le mot du célebre M. de Fontenelle, qui, se trouvant à un concert, excédé de cette symphonie éternelle, s'écria tout haut dans un transport d'impatience, *sonate, que me veux-tu?* *(S)*

SONCHUS, s. m. *(Botan.)* on nomme communément en françois ce genre de plante *laiteron*, & en anglois *the sow-thistle*. Tournefort en distingue douze especes, & le genre a été caractérisé au *mot* LAITERON. *(D. J.)*

SONCINO, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Italie, dans le Crémonois, sur la droite de l'Oglio, à sept lieues au sud-ouest de Crémone. *Long.* 27, 20; *lat.* 45, 23. *(D. J.)*

SOND, *(Géographie.)* est un nom qu'on donne par distinction au fameux détroit par où la mer Germanique communique à la mer Baltique.

Il est situé entre l'isle de Zélande & la côte de Slhonen; il a environ 16 lieues de long & 5 de large, excepté auprès du fort de Cronimberg, où il n'en a qu'une; de sorte que les vaisseaux ne peuvent passer que sous le canon de ce fort.

Cela a donné lieu aux Danois de mettre

un impôt sur tous les vaisseaux, & on prétend que c'est un des plus beaux revenus de la couronne de Danemarck : & depuis, ils empêchent les pilotes de passer par le petit ou le grand Belt, qui sont deux autres passages de la mer Baltique, quoiqu'un peu moins commodes que le *Sond*.

Toutes les nations qui trafiquent dans cette partie du nord, sont sujettes à ce droit ; cependant les Suédois en étoient exempts par le traité de 1644 : mais ce privilége leur a été ôté par le traité de 1720, qui les a remis au niveau de leurs voisins.

Par le traité de Spire, fait entre les Danois & Charles-Quint, le droit de passage fut fixé à deux nobles à la rose pour un vaisseau de deux cens tonneaux ; cependant en 1640 cet impôt fut augmenté jusqu'à 500 rixdales.

La connivence de Jacques I, roi d'Angleterre, qui épousa une princesse de Danemarck, & les guerres que les Hollandois ont été contraints de faire pour leur liberté, ont donné lieu à une exaction si considérable ; depuis bien des années ce droit a été remis sur un pié plus modéré.

Cromwel avoit résolu d'enlever ce passage aux Danois, & il y auroit réussi sans doute, s'il n'étoit pas mort, auparavant que la flotte qu'il y envoya pour cet effet fût arrivée.

L'origine & le progrès de cet impôt (qui d'une petite contribution volontaire que les marchands payoient pour entretenir des fanaux dans certains endroits de la côte, & dont le roi de Danemarck n'étoit que le trésorier & le dépositaire, devint à la longue un pesant fardeau pour le commerce, aussi bien qu'une espece de reconnoissance servile de sa souveraineté sur ces mers) est rapportée dans l'*histoire de Danemarck*, *ch. iij*, *p.* 11 *& seq.*

SONDARI, s. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne chez les Malabares, à l'arbrisseau de leur pays que les botanistes appellent *frutex indicus*, *baccifer*, *floribus umbellatis*, *fructu tetra-cocco.* (*D. J.*)

SONDBACH, (*Géog. mod.*) communément *Sandbith*, gros bourg à marché d'Angleterre, dans Cheshire, sur une hauteur. (*D. J.*)

SONDE, DÉTROIT DE LA, (*Géog. mod.*) détroit célebre de la mer des Indes, entre les isles de Sumatra & de Java, sous les 5 & 6 degrés de *latitude* méridionale. (*D. J.*)

SONDE, ISLES DE LA, (*Géogr. mod.*) isles de la mer des Indes, situées autour de l'équateur, & au couchant des Moluques. Elles s'étendent depuis le 8 *deg. de latit. sept.* jusqu'au 8 *de lat. mérid.* & depuis le 138 *deg. de long.* jusqu'au 158. Les principales de ces isles sont Sumatra, Java & Bornéo ; leurs peuples tiennent beaucoup du naturel, de la façon de vivre, & du langage de ceux de la terre ferme de Malaca, ce qui fait conjecturer qu'elles ont été peuplées par les Malayes. Les Hollandois font le principal commerce de ces isles. (*D. J.*)

SONDE, s. f. (*Machine hydraul.*) la *sonde* dont on se sert pour sonder un terrein dans l'eau, est tantôt une perche de bois qu'on divise en piés, au bout de laquelle on scelle un poids de plomb convenable si le courant de l'eau le demande ; tantôt c'est un boulet de canon attaché au bout d'une corde, divisée pareillement par piés ; par ce moyen on leve le profil de la riviere.

Pour *sonder* au dessous de l'eau le gravier ou le sable qu'on y trouve, & examiner où commence le terrein solide, on emploie une autre espece de *sonde*.

Cette *sonde* est de fer, elle a en tête pour couronnement un gros anneau, au travers duquel on passe le bras d'une tariere pour la tourner. Elle a au dessus une tête pour pouvoir la battre & la faire entrer jusqu'à un fond de consistance qu'on a trouvé au dessous du gravier ; & en la tournant à plusieurs reprises, elle emporte dans ses barbelures quelques échantillons du terrein de consistance qu'elle a rencontré, par où l'on juge de la nature de ce terrein.

Il y a des *sondes* pour la construction des ponts, qui sont encore faites d'une autre maniere.

Elles ont une petite poche au bout en forme de coquille de limaçon, laquelle ne prend pas du sable en la tournant d'une certaine façon, mais prend du terrein au dessous du sable où on la pousse, en la

tournant d'un autre ſens : ces ſortes de *ſondes* pour être plus sûres, doivent être toutes d'une piece.

Quand le gravier eſt trop gros, & qu'il s'y rencontre de gros cailloux, que les *ſondes* ordinaires ne peuvent écarter, pour lors on ſe ſert d'un gros pieu de chêne arrondi, de 5 ou 6 pouces de diametre, ſuivant la profondeur du terrein & la rapidité de l'eau ; on arme ce pieu d'une lardoire au bout pour pouvoir écarter les cailloux, & d'une frète ou chaperon à la tête pour pouvoir réſiſter aux coups de la maſſue avec laquelle on enfonce la *ſonde*. (*D. J.*)

SONDE DE TERRE, inſtrument très-vanté pour pénétrer profondément dans les entrailles de la terre, connoître la nature des lits qui la compoſent, & trouver des eaux. Le détail des opérations faites pour forer la fontaine du fort de Saint-François, commencée le 8 mai, & achevée le 2 août 1751, nous informeront & du méchaniſme de cette *ſonde*, de ſon uſage & de ſon utilité.

L'emplacement de la fontaine étant déterminé, on fit une excavation de 12 piés de diametre par le haut réduite à 8 piés par le bas, & de 4 piés de profondeur. On s'apperçut que la nature du terrein annonçoit un ſable bouillant qui devient très-liquide auſſi-tôt qu'il eſt découvert. Il ſe rencontre ordinairement dans toute la Flandres à 5, 6 ou 7 piés de profondeur. On fit promptement au centre de ce déblai une ouverture de 18 pouces en quarré, & d'environ 2 piés de profondeur ; on y fit entrer le premier coffre. Ces coffres ſont formés par un aſſemblage de quatre planches de bois d'orme de 16 à 18 pouces de largeur, (*voyez les fig.*) de 2 à 3 pouces d'épaiſſeur, & de 8, 9 ou 10 pouces de longueur au plus. Ces quatre planches doivent laiſſer entre elles un vuide de 12 pouces en quarré, & être poſées de façon que la largeur de l'une recouvre alternativement l'épaiſſeur de l'autre. Par cet arrangement, l'effort que la terre, le ſable, & les cailloux font en dedans du coffre, & qui tend à les écarter, trouve une réſiſtance qu'il ne peut ſurmonter qu'en faiſant plier tous les clous qui les aſſemblent ; on ſe contente dans le pays de clouer deux planches larges ſur deux étroites. On a vu ſouvent réſulter de grands inconvéniens de cette méthode ; celle qu'on a ſuivie doit paroître préférable ; on arrange d'abord trois planches, comme il a été dit ci-deſſus. Puis on les cloue l'une ſur l'autre de 8 en 8 pouces avec des clous barbés de 6 pouces de longueur ; on poſe enſuite à la moitié de leur longueur, & en dedans un quarré de fer de 12 à 14 lignes de largeur, ſur 4 lignes d'épaiſſeur ; on en place deux autres à 1 pié ou environ des extrémités ; on les fait perdre dans l'épaiſſeur des planches ; on fait trois rainures dans l'épaiſſeur de la quatrieme, pour recevoir ces quarrés, & on la cloue ſur les trois autres. Enſuite on poſe trois quarrés de fer en dehors : celui du milieu eſt de deux pieces qu'on rejoint par des charnieres & des clavettes, on en met un ſecond à l'une des extrémités, & le troiſieme à 6 pouces de l'autre. Ces 6 pouces ſont deſtinés à porter le ſabot qui doit être de quatre pieces bien trempées par leur tranchant, & bien recuites ; il faut avoir attention que le talon de ce ſabot porte préciſément contre le milieu de l'épaiſſeur des planches : le coffre eſt préparé en dedans de ſon autre extrémité en forme d'emboîtement pour recevoir celui qui le ſuivra, qui doit être travaillé, ainſi que les autres qu'on emploie avec les mêmes ſujétions que le premier, à cela près qu'au lieu du ſabot, ils ſont diminués quarrément ſur 6 pouces de longueur pour entrer dans l'emboîtement de ceux ſur leſquels ils ſont poſés. On ne peut apporter trop de ſoins à la conſtruction de ces coffres ; on ne doit pas s'en rapporter aux ouvriers, il faut que quelqu'un d'intelligent examine ſi les planches ſont de même largeur, de même épaiſſeur ; ſi ces épaiſſeurs ſont d'équerre ſur les largeurs ; ſi elles ne ſont ni ventelées, ni roulées, ou ſi elles n'ont point quelqu'autre défaut ; enfin, ſi leur aſſemblage forme un vuide quarré. Après ces précautions, le coffre étant achevé, on trace ſur deux de ſes côtés des lignes de milieu, dont on fera connoître l'utilité. Il n'eſt pas poſſible dans un mémoire de l'eſpece de celui-ci de ſuivre le travail, ſans expliquer la façon & l'uſage des inſtrumens qu'on met en œu-

vre ; on prie le lecteur de trouver bon qu'on continue comme on a commencé.

On a laissé le premier coffre enfoncé de 2 piés ; on lui met ce qu'on appelle communément un *bonnet*, (*voyez les fig.*) c'est une piece de bois travaillée de façon qu'elle porte sur le haut du coffre & sur le bas de l'emboîtement ; il faut que la partie qui recouvre le haut du coffre soit d'équerre sur celle qui entre dedans, & que tous ses points portent, s'il est possible, sur tous ceux de l'assemblage. Ce bonnet doit excéder le coffre d'un pié & demi à 2 piés, pour porter le choc de la hie ou du mouton qu'on fait ensuite agir à petits coups, afin de donner à deux charpentiers, qui dans le cas présent étoient appliqués avec des plombs aux lignes de milieu dont on a parlé, la facilité de redresser le coffre & de le faire descendre, suivant une direction perpendiculaire. Il descendit de 3 piés, après quoi il refusa d'entrer ; on mit la grande tariere en œuvre, on retira 4 piés d'un sable bouillant de la même espece que le premier qu'on avoit découvert ; le fond devint fort dur ; on se servit d'une petite tariere ; on la fit entrer de 2 piés & demi ; on retira du sable couleur d'ardoise qui étoit fort serré en sortant du coffre ; mais qui s'ouvroit & se réduisoit en eau aussi-tôt qu'il étoit à l'air.

Les tarieres dont on vient de parler, sont des especes de lanternes de tôle forte ; la grande a environ 8 pouces de diametre, & la petite 4 pouces : elles sont couvertes par le haut, afin que l'eau qui est dans les coffres, & qui paroît aussitôt que le sable bouillant, ne fasse pas retomber par son poids, lorsqu'on les retire, ce dont elles sont chargées : après les avoir fait passer dans une manivelle, on les monte sur des barreaux de 16 lignes de grosseur, au moyen d'une espece de charniere traversée par deux boulons quarrés portant une tête à une de leurs extrémités & une vis à l'autre sur laquelle on monte des écrous qu'il faut serrer avec prudence, pour ne pas forcer la vis que la filiere a déja tourmentée : les deux écrous ne doivent pas être placés du même côté de la charniere, afin de donner la facilité à deux hommes de les monter & démonter ensemble ; ils ont pour cela chacun un tourne-vis qui doit avoir assez de force d'un côté pour chasser les boulons dans les trous des charnieres, lorsqu'ils font résistance ; l'autre est diminué sur sa longueur, & sert à faire rencontrer les trous des charnieres, en le passant dedans. On descend ensuite l'instrument ; le barreau coule au travers de la manivelle qui est appuyée sur le coffre, & lorsqu'il est au fond, on releve cette manivelle à une hauteur convenable pour la tourner aisément ; on y assure le barreau avec un coin qu'on chasse fortement dans sa mortaise dans laquelle ce barreau ne doit présenter que 3 à 4 lignes, & avoir une entaille particuliere pour le reste de sa grosseur. Il porte à son extrémité un étrier qui tient au crochet du cable de l'engin ; ce crochet doit tourner très-librement dans sa chape, afin de ne pas faire tordre le cable ; on couvre le coffre de deux planches épaisses qui s'y emboîtent fortement, & qui laissent entre elles une ouverture ronde pour y passer le barreau, & le contraindre par-là à se maintenir dans une direction constante.

Après la petite tariere, on se servit de la grande, & on perfectionna ce que la premiere avoit commencé, on retira du sable de la même espece que le précédent ; on remit le bonnet sur le coffre, & on le fit descendre de 18 pouces en dix volées de hie ; on le vuida, on présenta un second coffre ; on lui mit le bonnet & on laissa descendre légérement la hie, pour l'assurer dans son emboîtement ; on lui en donna ensuite deux volées de trente coups chacune ; après quoi on joignit les deux coffres par huit molles-bandes qui sont des pieces de fer plat d'environ 16 *lig.* de largeur, de 3 à 4 *lig.* d'épaisseur & de 2 piés & demi à 3 piés de longueur. On en cloue deux sur chaque côté des coffres près des angles, moitié de leur longueur sur l'un & moitié sur l'autre ; il ne faut point arrêter ces molles-bandes, qu'on ne soit sûr que les quarrés qui se trouvent à la rencontre des coffres sont bien affermis, & que les planches ne peuvent plus prendre de rebroussement sous le coup de la hie, sans quoi le moindre affaissement feroit sauter toutes les têtes des clous qui tiennent

les molles-bandes ; c'eſt ce qu'on a cherché à prévenir, en faiſant donner ſoixante coups de hie avant de les clouer.

On battit vigoureuſement le ſecond coffre : les charpentiers ayant toujours leurs plombs à la main, il deſcendit de 2 piés en vingt volées de vingt coups chacune. On employa un troiſieme coffre, & on établit un échafaudage pour ſe mettre à hauteur de pouvoir manœuvrer aiſément dedans ; on y deſcendit la petite tariere, & on la porta juſqu'à 3 piés au deſſous du ſabot du premier coffre, on la retira ; on mit la grande en œuvre, on fit agir la hie ; & enfin on recommença alternativement ces manœuvres juſqu'à 21 piés de profondeur, où les inſtrumens ne trouverent plus de priſe ; on y conduiſit les coffres, qui comme eux, refuſerent d'aller plus bas ; on employa une langue de ſerpent, on la fit entrer d'un pié, & on reconnut qu'elle étoit dans un banc de cailloux ; l'eau monta conſidérablement dans les coffres, & s'y mit de niveau avec celle d'un puits qui en étoit à 5 toiſes ; on eut la curioſité d'examiner le rapport de la hauteur des eaux du foſſé du fort avec celles-ci, on les trouva de niveau : juſque-là, on n'étoit sûr de rien, le hazard pouvant y avoir part ; deux jours après, on baiſſa celles du foſſé de 2 piés ; celles du puits & des coffres baiſſerent, & tout ſe remit de niveau ; on peut conclure avec bien de la vraiſemblance que l'eau du puits dont la garniſon faiſoit uſage, étoit la même que celle des foſſés : cette eau étoit extrêmement crue, dure, peſante ; parce que paſſant au travers de gros cailloux qui laiſſent beaucoup d'eſpace entre eux, elle ne pouvoit acquérir d'autres qualités, qualités qui occaſionnoient beaucoup de maladies.

Après avoir reconnu avec la langue de ſerpent la nature du fond, on employa un inſtrument qu'on nomme dans le pays une *tulipe*, qui ne fit aucun effet ; on en fit faire un nouveau dont on tira un très-bon parti. Il porte par le bas une langue de ſerpent ſuivie d'une eſpece de vis ſans fin dont les filets ſont très-forts & bien trempés ; cette vis eſt ſurmontée d'un aſſemblage de barreaux forgés triangulairement, eſpacés l'un de l'autre, & poſés obliquement ; en ſorte qu'extérieurement ils préſentent un de leurs angles ; le tout forme un cône renverſé dont la baſe a 8 pouces de diametre ; les parties qui la compoſent ſont ſoudées ſur un barreau de 16 lignes de groſſeur qui porte lui-même la langue de ſerpent par le bas. On le mit en œuvre ; après quelques tours de manivelle, on ſentit qu'il briſoit les cailloux ; mais ils lui réſiſterent bientôt au point d'arrêter ſix hommes. Il faut prendre garde en pareil cas que les ouvriers ne s'opiniâtrent point à ſurmonter l'obſtacle, ils romproient les charnieres ou les barreaux. Il ne provient que de la poſition de quelques gros cailloux qui ſe préſentent en même temps à l'inſtrument par leur point de plus grande réſiſtance : il faut dans cette occaſion faire bander le cable, relever les barreaux de 5 à 6 pouces par un mouvement très-lent, & faire faire en même temps trois ou quatre tours à la manivelle en ſens contraire ; on la tourne enſuite à l'ordinaire, en faiſant lâcher le cable inſenſiblement ; les cailloux prennent entre eux un arrangement différent, & on parvient à les briſer. Cette manœuvre paroît aiſée ; elle eſt cependant aſſez difficile à faire exécuter avec préciſion : on continua à tourner la manivelle, on ne trouva plus la même difficulté ; mais l'inſtrument n'avança que très-lentement ; on parvint cependant à le faire entrer de toute ſa longueur, on le retira en faiſant détourner la manivelle pour le dégager & lui donner plus de facilité à remonter, on trouva l'eſpace que les petits barreaux forment entre eux, rempli de morceaux de cailloux, qui faiſoient juger que dans leur entier ils devoient avoir 4 à 5 & 6 pouces de groſſeur. On chaſſa le coffre : il entra de 6 pouces en vingt volées de trente coups ; on redeſcendit l'inſtrument, & on le mena à 1 pié plus bas qu'il n'avoit été ; on le retira rempli comme la premiere fois ; on battit le coffre, il deſcendit de 4 pouces ; l'outil n'ayant que 8 pouces de diametre par le haut, ne lui frayoit qu'une partie de ſon chemin que le ſabot tâchoit d'achever ; on ſentit qu'à meſure qu'on deſcendoit, les cailloux étoient plus ſerrés les uns contre les autres ; on fit un ſecond inſtrument ſur

le modele à peu près du premier. On l'employa, & on le fit defcendre auffi bas qu'il fut poffible; on le retira rapportant avec lui des morceaux de cailloux proportionnés à fa capacité; on retourna au grand inftrument, on le couronna d'un cylindre de tôle de 12 pouces de hauteur & d'un diametre un peu moindre que le fien. On travailla jufqu'à ce qu'on crût que le haut de ce cylindre étoit recouvert par les graviers de 6 à 8 pouces, on le retira plein de cailloux entiers, de morceaux & de beaucoup de petits éclats. On continua les mêmes manœuvres pendant treize jours, & on perça enfin ce banc qui avoit 11 piés d'épaiffeur. On eut grande attention à bien vuider le coffre avant d'entamer le terrein au deffous qu'on avoit reconnu avec la langue de ferpent être du fable bouillant. On fit ici une faute fur la parole des gens du pays qui affuroient que ce fable fe foutenoit fort bien; malgré le peu de difpofition qu'on avoit à les croire, on fe laiffa féduire, quoique d'un autre côté il y eût grande apparence que le fable dont on avoit vu l'échantillon, étoit du véritable fable bouillant, il parut très-ferme dans le commencement; on fe fervit alternativement de la grande & de la petite tariere, on defcendit à 8 piés au deffous des coffres; on les battit, ils entrerent affez aifément de près de 2 piés; & comme ils commençoient à refufer, on ne les preffa pas. On employa la petite tariere qui s'arrêta au pié des coffres, quoiqu'avant elle la grande tariere fût defcendue beaucoup plus bas; on fentit des cailloux, & on jugea que le chemin qu'on avoit fait jufque-là étoit rempli; le fable des côtés extérieurs du coffre s'étoit détaché, & avoit coulé, les cailloux qui étoient immédiatement au deffus l'avoient fuivi, & avoient comblé l'ouverture que les tarieres avoient faite. On fe mit en devoir de les retirer; mais il en retomboit à mefure qu'on en tiroit; on ne pouvoit pas les brifer, comme on avoit fait auparavant; parce que, lorfqu'ils étoient preffés par les inftrumens, ils fe logeoient dans le fable & fe déroboient à leurs efforts; enfin, on en diminua le nombre, & ils cefferent de retomber. Lorfqu'on eut fait defcendre le coffre de 4 piés, apparemment que le fabot ayant retrouvé un peu de ferme, leur avoit fermé le paffage, les mouvemens du coffre en avoient cependant encore fait defcendre. On mit tous les inftrumens en œuvre; la grande tariere faifoit un affez bon effet; elle les enveloppoit dans le fable dont elle fe chargeoit; on ne put cependant pas fi bien s'en défaire, qu'on n'en trouvât encore à plus de 100 piés de profondeur. Il étoit aifé d'éviter ces inconvéniens; il falloit, lorfque le coffre fut arrivé fur le fable, le frapper avec vigueur, le faire defcendre de 2 piés ou 2 piés & demi; retirer 2 piés de fable du dedans; recommencer à le frapper de même; le vuider & continuer. Il eft vrai que l'ouvrage eft long, parce que les coffres n'entrent pas aifément; mais on travaille en sûreté, & on n'a pas le défagrément d'être perfécuté par les cailloux, & de voir dans un moment combler l'ouvrage de quatre jours.

La premiere couche qu'on rencontra, étoit d'un fable bouillant gris, tirant fur le verd, de 11 piés d'épaiffeur: la feconde, d'un fable bouillant gris d'ardoife, dans lequel l'on étoit entré de 8 piés, lorfque les coffres refuferent abfolument de defcendre; on les battit toute une journée fans qu'ils fiffent le moindre mouvement: on travailla pendant trois jours avec la petite & la grande tariere, on effaya de les faire defcendre, mais ce fut inutilement: on alla en avant avec les inftrumens; on fe trouva en cinq jours à 10 piés au deffous du fabot des coffres: ces 10 piés furent tout à coup remplis, & le fable remonta de 9 piés dans les coffres. Si malheufement les inftrumens avoient été à fond pendant ce mouvement, il auroit été très-difficile de les retirer. On fut obligé en pareil cas, à Aire, il y a quarante ans, d'abandonner 80 piés de barreaux: on reprit les tarieres, & on fut près de huit jours à fe remettre au point où on étoit: on jugea par la longueur de ce travail, que le fable couloit le long des coffres, & qu'il remplaçoit celui qu'on tiroit: on fonda avec la langue de ferpent, qui rencontra la terre glaife à 3 piés au deffous des 10 piés où on en étoit, par conféquent à 13 piés des coffres; ce fut une bonne découverte, on reprit cou-

rage, & on fit avancer la grande tariere, qu'on retiroit souvent par précaution; on sentit dans un moment, qu'elle pesoit plus qu'à l'ordinaire, on la remonta très-promptement, non sans difficulté, parce qu'elle étoit déja recouverte du sable qui avoit fait un mouvement & qui s'étoit reporté jusques dans les coffres: on se trouva fort heureux dans cette circonstance, de leur avoir donné 12 pouces de creux; ils n'en ont ordinairement que 8 dans le pays, parce qu'on n'y trouve communément que 12 à 13 piés de ce sable bouillant, & il y en avoit 33 ici: on avoit bien réfléchi sur la façon de remédier aux inconvéniens, mais on ne vouloit la mettre en usage qu'à la derniere extrémité: comme on vit cependant qu'on perdoit beaucoup de temps, & qu'il étoit inutile de porter la curiosité plus loin sur la nature de ce terrein, on tâcha de retirer le sable jusqu'à 3 piés près de la terre glaise, & on introduisit sur le champ de nouveaux coffres dans les premiers, ils avoient 8 pouces & demi de vuide, 1 pouce & un quart d'épaisseur, & 18 piés de long. Cette grande dimension n'est ici d'aucune conséquence, ces coffres n'ayant que peu d'effort à soutenir; ils étoient d'ailleurs maintenus dans les grands, qu'ils passerent de 3 piés sans violence & à la main: on leur mit un bonnet, on les battit, ils descendirent jusqu'au point où on avoit porté les instrumens, & ils refuserent: ces coffres n'ont point d'emboîtement, on les joint simplement par des molles-bandes: on descend le premier, en passant, à 18 pouces de son extrémité, un boulon de fer, au milieu duquel on porte le crochet du cable; on le présente dans le grand coffre, & on l'y laisse couler jusqu'à ce que le boulon porte sur ses côtés: on dégage le crochet, on en prend un second par son boulon, on le présente sur celui-ci: on le joint, comme il a été dit, par des molles-bandes, on les souleve ensemble pour dégager le premier boulon, & on les laisse descendre jusqu'au second, ainsi de suite.

Les tarieres ramenerent bien le sable qui étoit jusque sur la glaise, mais elles ne purent l'entamer, parce qu'elle se colloit à leurs meches, qui dans le moment ne mordoit plus. On fit un nouvel instrument, qu'on connoîtra mieux par la figure que par l'explication qu'on pourroit en donner: on l'employa, mais comme on sentit que le sable recommençoit à couler, on le retira: on descendit la grande tariere, on trouva que non-seulement il avoit comblé ce que le premier instrument avoit fait, mais qu'il étoit remonté de 5 piés dans les petits coffres: on soupçonna que tous ces mouvemens occasionnoient un affaissement, qui devoit se communiquer jusqu'aux terres qui entouroient le haut des coffres: on leva les madriers qui couvroient le fond du premier déblai, ils n'étoient plus soutenus que par leurs extrémités: on trouva effectivement le terrein baissé de 5 piés le long des coffres, formant un cône renversé de 8 piés de diametre. Jusque-là on ne s'en étoit pas apperçu, parce que dès le commencement de l'ouvrage, le haut du déblai avoit été couvert, pour la facilité des manœuvres; on connut enfin toute la fluidité du sable bouillant, on répara avec la grande tariere, le mal qu'il avoit fait, & on chassa les coffres jusqu'à 1 pié & demi dans la glaise. On suppute qu'on avoit été obligé de retirer plus de 90 piés cubes de sable, au-delà du volume dont les coffres occupoient la place: on reprit le nouvel instrument, & on ne fut pas trompé dans l'espérance où l'on étoit, qu'on ne rencontreroit plus les difficultés que l'on avoit eu à surmonter: on perça un lit de 10 piés, d'une terre glaise couleur d'ardoise, mêlée d'un peu de sable; on entra ensuite dans une terre séche, dure, & plus claire en couleur que la précédente; on la prend dans le pays pour du tuf, ce n'est cependant qu'une glaise; celle-ci avoit 14 piés d'épaisseur: on étoit arrêté de temps en temps par de gros cailloux, mais enfin l'instrument les forçoit à se ranger de côté dans les terres, & lorsqu'il les avoit passé, s'ils retomboient, ils étoient obligés de remonter avec lui, parce qu'il remplissoit exactement, au moyen de la terre dont il se chargeoit, le tuyau, pour ainsi dire, qu'il avoit fait: on retira de cette façon, de près de 80 piés de profondeur, des cailloux qui pesoient jusqu'à cinq livres: ils n'étoient pas tous noirs en dedans, com-

me les premiers. On entra enſuite dans un lit de 18 piés de glaiſe noire, mêlée d'un peu de ſable d'une odeur déſagréable : on en fit ſécher quelques petites parties, on les brûla, elles rendirent une flamme violette, & une très-forte odeur de ſoufre : on paſſa de-là dans un lit de 11 piés d'épaiſſeur, d'une terre fort graſſe, mêlée de beaucoup de veines & de petits morceaux d'une eſpece de craie blanche, qui tenoit de la nature de la marne à laquelle on croyoit toucher ; mais on trouva encore un lit de 12 piés, d'une glaiſe bleue fort graſſe, ſans aucune des marques qu'avoit la précédente : à 10 piés de-là on ſentit dans une glaiſe noire de la réſiſtance ſous l'inſtrument, & quelque choſe qui s'écraſoit : on le retira, & on en trouva le bout plein d'une terre blanche, & de petits graviers qui ordinairement ne ſont pas des marques équivoques : on ſonda avec la langue de ſerpent, & on connut qu'on avoit rencontré la véritable marne.

Comme on ne fera plus d'uſage des gros barreaux dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent, on s'arrêtera un moment pour expliquer la façon de les deſcendre & de les remonter, lorſqu'il y en a, comme ici, une quantité d'employée. Tous ces barreaux doivent être percés à 2 ou 3 piés de leurs extrémités ; ſi on ne veut les remonter & les deſcendre qu'un à un, la manœuvre eſt facile, mais elle eſt longue ; pour les deſcendre & les remonter deux à deux, en les ſuppoſant premiérement tous deſcendus, il faut les enlever au moyen du treuil, juſqu'au trou qui eſt au deſſus de la premiere charniere, dans lequel on fait paſſer un boulon de fer qui porte un étrier : ce boulon s'appuie ſur la manivelle qui eſt poſée ſur le coffre : on dégage, en ſecouant le cable, le crochet de l'étrier qui eſt à l'extrémité du barreau, on reprend celui-ci, on leve tout juſqu'au trou qui eſt au deſſous de la ſeconde charniere, on y paſſe un boulon avec ſon étrier, & on démonte les deux barreaux enſemble. On fait à peu près la même manœuvre pour les deſcendre : on deſcend le premier ſeul, & on le remonte de même, pour avoir la facilité de nettoyer les inſtrumens qu'il porte, on l'arrête au trou qui eſt au deſſous de ſon extrémité ſupérieure : on paſſe le crochet du cable dans un étrier qu'on place au trou qui eſt au deſſus de la charniere qui joint deux autres barreaux, on les enleve, & on les monte ſur ce premier : on leve les trois barreaux enſemble, pour avoir la facilité de dégager l'étrier qui porte ſur la manivelle, on les laiſſe couler juſqu'à celui qui eſt au deſſus ; alors un homme, monté ſur une petite échelle, en paſſe un nouveau dans le trou qui eſt au deſſous de l'extrémité des barreaux : il y met le crochet du cable : on dégage celui qui eſt ſur la manivelle ſur laquelle on fait deſcendre celui-ci : on prend deux autres barreaux, comme il a été dit, on les monte avec les vis & les écrous ſur la partie qui ſort du coffre, & on continue. Si les barreaux ſont plus longs que le poinçon de l'engin, on les fait paſſer dans un cercle de fer qui eſt à l'extrémité de l'étourneau ; on peut de cette façon les deſcendre & les remonter 3 à 3, on gagne par-là beaucoup de temps. Si les deux barreaux enſemble, avec la partie de celui qui ſort du coffre, ſont plus courts que le poinçon, on les accroche par leur extrémité, on les deſcend & on les remonte aiſément 2 à 2. Il faut avoir grand ſoin, chaque fois qu'on démonte les barreaux, de faire paſſer un petit ballet avec de l'eau, dans les trous des charnieres, de laver les vis & les écrous, parce qu'il s'y introduit du ſable qui en ruine bientôt les filets.

On s'eſt arrêté à la marne ; il fut queſtion de mettre les buiſes en œuvre ; ces buiſes ſont des pieces de bois de chêne de 6 ou 7 pouces d'équarriſſage, percées d'un bout à l'autre ſur 3 pouces de diametre : on ne leur donne que 9 à 10 piés de longueur, afin d'éviter de les percer à la rencontre, comme parlent les ouvriers, c'eſt-à-dire, percer la moitié de la longueur par un bout, & l'aller rencontrer par l'autre : ce qui ne manque pas de former un angle qui, quoique fort obtus, ne laiſſe pas que d'occaſionner à l'eau un frottement qu'il eſt à propos d'éviter le plus qu'il eſt poſſible : ces buiſes étant percées, on en abat les angles, & pour les éprouver, on ferme exactement une de leurs extrémités, on les emplit d'eau par l'autre, juſqu'aux trois quarts, on la preſſe fortement avec un

refouloir,

refouloir, on examine de près si l'eau ne pénetre pas en dehors, on les retourne, & on fait la même manœuvre pour le quart qui n'a pas été éprouvé ; on est sûr par cette précaution, autant qu'on peut l'être, qu'elles sont sans défaut : après ces précautions, on fait entrer, à 1 pié de l'extrémité de la premiere qu'on doit descendre, deux fortes vis en bois, qui ne pénetrent qu'à trois quarts de pouce, on y accroche un grand étrier qui tient au cable, on l'enleve, & on le laisse descendre jusqu'à ce que ces vis portent sur deux tasseaux qui s'appuient sur les coffres, & dont l'épaisseur ne doit point empêcher qu'on ne dégage l'étrier : on prend une seconde buise, qui est garnie de ses vis, on la présente sur la premiere, elle porte un emboîtement & un cercle de fer dans son épaisseur, dont elle retient la moitié de la largeur, & l'autre moitié entre, au moyen de quelques coups de maillet, dans celle de la premiere buise : on a garni les jointures en dedans, avec de la filasse goudronnée, on les garnit de même en dehors, sur 5 à 6 pouces de hauteur, on les couvre d'une lame de plomb, clouée de très-près, on y attache des molles-bandes, on leve tout, pour démonter les premieres vis & les laisser descendre jusqu'aux secondes : quoique ces vis ne pénetrent point dans l'intérieur des buises, il faut avoir la précaution de boucher les trous qu'elles ont faits, avec un bouchon de liége goudronné, qu'on y fait entrer avec force. La premiere buise doit être délardée, & garnie d'un sabot de fer : on en ajusta, l'une sur l'autre, de la façon qu'il a été dit, jusqu'à ce qu'on sentît que le sabot portoit sur la marne, dans laquelle on les fit descendre de 2 piés à petits coups de hie, afin de ne pas déranger les molles-bandes ni les jointures. On raccourcit les buises à la hauteur des coffres, & on y introduisit une petite tariere, montée sur des barreaux d'un pouce de grosseur ; elle descendit jusque sur la marne qui étoit entrée dans les buises : on sentit qu'elle rencontroit de la résistance, on la retira avec quelque peu de gravier blanc & transparent, on se servit d'un petit instrument, qui lui ôta toute difficulté : on la redescendit, on la fit entrer d'un pié : on la retira pleine de gravier, & d'une marne grasse, blanche, & collante : on vuida la buise, & on alla avec le même instrument jusqu'à 2 piés au dessous du sabot, on sentit du ferme qu'il ne put entamer, on reprit le petit instrument, qui entra fort aisément : les barreaux dont on se servit, n'avoient qu'un pouce de grosseur : on ne pouvoit pas, de peur de les affoiblir, y faire des trous pour y passer des étriers, comme à ceux qui avoient 16 lignes : au lieu de cela, on les arrêtoit avec le coin dans la manivelle, soit en les descendant, soit en les remontant : cette manivelle portoit sur deux tasseaux qui tenoient au coffre, & qui l'élevoient assez haut pour que le coin qu'on y frappoit, ne touchât point aux buises : on faisoit sortir ce coin, lorsqu'on vouloit mettre les barreaux en liberté, soit pour les descendre ou les remonter : on les prenoit d'ailleurs à telle hauteur qu'on vouloit, avec un instrument qui étoit attaché au cable de l'engin que les ouvriers nomment *le diable.*

On retira le petit instrument qui avoit percé un lit de gravier de 5 à 6 pouces ; on redescendit la petite tariere, qui revint toujours remplie de marne, jusqu'à 5 piés de profondeur, où il se trouva un autre lit de gravier. Le petit instrument lui fraya de nouveau son chemin, & on continua à la faire entrer. Elle descendit de 4 piés : on finit la journée. Un ouvrier couvrit la buise avec le bonnet. Le lendemain à la pointe du jour, il alla le lever ; il sortit un bouillon d'eau qui étonna. Elle parut se mettre de niveau avec l'orifice de la buise ; elle conservoit cependant un mouvement qu'on ne put appercevoir qu'en mettant un petit morceau de papier sur la superficie. On descendit la petite tariere qui fut arrêtée à 20 piés près de la profondeur où l'on avoit été auparavant. On reprit le petit instrument qui perça une espece de tampon de plus d'un pié d'épaisseur de terre, de bois, de clous & de tout ce que l'eau du fond avoit eu la force de chasser. Jusque-là on en fut d'autant plus surpris, que la petite tariere & le petit instrument n'avoient rien ramené de pareil. Peut-être ces matieres s'étoient-elles rangées de côté, & que l'eau qui commençoit

à s'élever les avoit forcées à remonter avec elle, & n'avoit cependant pas eu la force de les conduire plus haut. Il ne faut pas s'étonner si l'instrument tient quelquefois très-fortement dans les buises : il forme avec la marne qui s'y colle extérieurement, & celle dont il se charge par dessus en remontant, une espece de piston. On se sert, pour le soulager, d'un tourne-à-gauche, avec lequel on tourne & détourne les barreaux ; la marne qui l'enduit extérieurement se délaie : l'eau de dessous se communique à celle de dessus, & la difficulté cesse.

L'obstacle étant levé, l'eau commença à couler avec assez de force ; on continua à se servir alternativement de la tariere & du petit instrument jusqu'à 25 piés de profondeur. On rencontra encore dans cette marche des lits de gravier, & on s'apperçut que l'eau augmentoit sensiblement à mesure qu'on les perçoit. On mesura la quantité qu'il en sortoit par le haut des buises qu'on trouva être d'un pouce & trois septiemes, ou 20 pintes de Paris par minute. On voulut mal à propos en tirer un plus gros volume ; on redescendit le petit instrument : on ne lui eut pas fait faire quatre tours, que les barreaux se rompirent à 74 piés de profondeur, & en abandonnerent 81 piés dans le fond. La consternation des anciens serviteurs du roi & des ouvriers fut dans ce moment très-grande ; on chercha à les rassurer : on fit faire un instrument extrêmement simple : on le descendit avec les 74 piés de barreaux qu'on avoit retirés : on le joignit à ceux qui étoient dans le fond ; il les saisit avec tant de force, & l'instrument qui étoit engagé dans la marne tenoit si fort, que deux hommes appliqués au treuil de l'engin en rompirent le cable sans qu'il quittât prise : on envoya chercher une chevre à l'arsenal ; dès le premier coup de levier l'eau devint blanche : on jugea que l'instrument avoit fait un mouvement dans le fond ; au deuxieme coup de levier, les barreaux monterent de 4 pouces ; & au troisieme tout fut dégagé. On reprit le cable de l'engin, & on retira les barreaux cassés au grand contentement des spectateurs. On ne jugea pas à propos de s'exposer une seconde fois à un accident de cette nature, d'autant moins que la quantité d'eau dont on étoit sûr suffisoit pour le fort S. François. Elle est augmentée, & donne aujourd'hui 35 pintes par minute mesure de Paris.

SONDE *de mer*, ou PLOMB DE SONDE, (*Marine.*) c'est une corde chargée d'un gros plomb, autour duquel il y a un creux rempli de suif, que l'on fait descendre dans la mer, tant pour reconnoître la couleur & la qualité du fond, qui s'attache au suif, que pour savoir la profondeur du parage où l'on est. Ce dernier article est susceptible de beaucoup de difficultés quand cette profondeur est considérable.

On dit être à la *sonde*, lorsqu'on est en un lieu où l'on peut trouver le fond de la mer avec la *sonde* ; aller à la *sonde*, lorsqu'on navige dans des mers ou sur des côtes dangereuses & inconnues, ce qui oblige d'y aller la *sonde* à la main ; venir jusqu'à la *sonde*, quand on quitte le rivage de la mer, & qu'on vient jusqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *sonde* ; & enfin on dit que les *sondes* sont marquées, & cela veut dire que les brasses ou piés d'eau sont marqués sur les cartes, près des côtes.

SONDE, (*terme de Mineur.*) le mineur se sert d'une *sonde* à tariere pour agrandir le trou, lorsqu'il veut crever les galeries par quelque bombe, ou gargouge chargée ; c'est ce qu'il exécute en enfonçant la lombe dans les trous, & en maçonnant ensuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux. (*D. J.*)

SONDE, est un *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour examiner & sonder l'état des blessures, ulceres & autres cavités.

Il y a des *sondes* de différentes figures suivant leurs différens usages. La *sonde* pour les plaies & les ulceres, est une verge de fer, d'acier ou d'argent très-polie, longue tout au plus de 5 pouces & demi, mousse & boutonnée par ses extrémités, afin qu'elle ne blesse pas les parties dans lesquelles on l'introduit. La plus menue s'appelle stilet, *stilus*. Elle est de la grosseur d'une aiguille à tricoter ; une de ses extrémités se termine en poire ou en olive, l'autre est un peu mousse. Sa matiere est ordinairement d'argent. On a coutume de

la faire recuire pour la plier facilement, & lui donner une figure convenable aux sinuosités ou détours des plaies & des ulceres. *Voyez fig.* 5, *pl. I.* Les autres *sondes* sont plus ou moins grosses, suivant le besoin. Quelques-unes sont percées par un bout, comme les aiguilles, pour passer les setons: quelques stilets le sont aussi. L'usage des *sondes* est pour faire connoître la profondeur, l'étendue, le trajet des plaies & des ulceres, leur pénétration jusqu'aux os, les parties qui ont été offensées, les sinuosités des fistules, les clapiers qui s'y rencontrent, les fractures qu'il peut y avoir, les corps étrangers qui y sont engagés, la carie des os, *&c.*

Dans les plaies d'armes à feu, la *sonde* doit être terminée par un bouton olivaire, gros comme l'extrémité du petit doigt, afin de ne point suivre ou faire de fausses routes dans les déchiremens qui accompagnent ces sortes de plaies.

Il y a des *sondes* cannelées, c'est-à-dire, creusées en gouttiere dans toute leur longueur, arrondies du côté opposé. La cannelure doit être très-unie, & un peu plus large dans son commencement. La pointe doit être fermée, de façon que l'extrémité d'un bistouri ne puisse pas passer l'obstacle qu'oppose l'arête qui est à l'extrémité de la *sonde*. Le manche est une espece de trefle ou de cœur applati, ou une piece plate fendue, pour faire une fourchette propre à maintenir le filet de la langue quand on le veut couper aux enfans. Les *sondes* cannelées servent de conducteur aux instrumens tranchans pour agrandir les plaies & les ulceres sinueux ou fistuleux. *Voyez la figure* 4 *&* 5, *pl. II. La figure* 4 *sert de tire-balle.*

La *sonde* aîlée ou gardienne des intestins dans les hernies avec étranglement, est très-commode pour servir à la dilatation de l'anneau de l'oblique externe, ou du ligament de l'arcade crurale, qui produisent cet étranglement. C'est une *sonde* cannelée comme la précédente, que M. Petit a fait couder aux deux tiers de sa longueur; sous le coude est soudée une plaque en forme de cœur, large d'un pouce, longue de deux. Les deux côtés de cette plaque représentent les aîles de la *sonde*. Quand on a introduit cet instrument qui sert de conducteur au bistouri, la plaque dont la pointe doit être enfoncée jusque dans l'ouverture, couvre les intestins & les garantit du tranchant du bistouri. *Voyez la fig.* 14, *pl. III.*

Les *sondes* pour la vessie sont particuliérement appellées *algalies*, *voy.* ALGALIE.

La *sonde* pour l'opération de la taille, *voyez* CATHETER.

La *sonde* de poitrine est la même dont on se sert pour sonder la vessie des femmes, *voyez* ALGALIE. L'usage de cette *sonde* à la poitrine, est d'évacuer le sang & les autre matieres liquides épanchées dans cette cavité, d'y faire des injections, *&c.* Voyez *la fig.* 1, *pl. X.*

Il y a encore une espece de *sonde* qui sert à découvrir la carie des dents: elle est crochue, faite d'acier, longue d'environ trois pouces & demi; son milieu qui est ordinairement taillé à pans sert de manche; ses deux extrémités sont rondes, & vont en diminuant se terminer en une pointe un peu mousse; chacune d'elles est légérement recourbée à contre sens. C'est avec l'une de ces pointes qu'on examine la carie & sa profondeur. *Voy. la fig.* 7, *pl. XXV.* (*Y*)

SONDE, (*Comm.*) instrument qui sert à sonder & à connoître la qualité ou la connoissance de quelque chose.

Les commis des barrages des villes où l'on paie quelques droits, & ceux des bureaux d'entrées & sorties du royaume ont différentes *sondes* pour reconnoître si dans les marchandises qui passent à leurs bureaux, & dont on leur paie les droits, il n'y en auroit pas quelqu'autre plus précieuse, ou de contrebande.

Les *sondes* des commis pour les entrées du vin sont en forme d'une longue broche de fer, emmanchée dans du bois, qu'ils fourrent dans les chariots chargés de paille ou de foin, & autres choses semblables, dans lesquelles on pourroit cacher un tonneau ou baril.

Les autres *sondes* sont à proportion semblables, mais convenables à la qualité des matieres qu'on veut sonder. *Dictionnaire de commerce & de Trévoux.*

SONDE, s. f. (*terme de Chaircutier.*) ils nomment de la sorte une longue aiguille

d'argent, dont ils se servent pour sonder les jambons, langues de bœufs, & autres viandes crues ou cuites, qu'il leur est permis de vendre & débiter. (*D. J.*)

SONDE, s. f. (*terme d'Eventailliste.*) c'est une longue aiguille de laiton qui leur sert à ouvrir les papiers, pour y placer les fleches de la monture d'un éventail. (*D. J.*)

SONDER, v. act. (*Gram.*) c'est se servir de la sonde. *Voyez les articles* SONDE.

SONDRIO, (*Géog. mod.*) en allemand *Sonders*, gros bourg de la Valteline, sur la rive droite de l'Adda, au pié du mont Masegrio, & le chef-lieu d'un gouvernement auquel il donne son nom. C'étoit autrefois une ville fermée de murailles, avec un château, mais les murs & le château furent abattus en 1335. (*D. J.*)

SONGE, s. m. (*Métaph. & Physiolog.*) le *songe* est un état bizarre en apparence, où l'ame a des idées sans y avoir de connoissance réfléchie, éprouve des sensations sans que les objets externes paroissent faire aucune impression sur elle; imagine des objets, se transporte dans des lieux, s'entretient avec des personnes qu'elle n'a jamais vues, & n'exerce aucun empire sur tous ces fantômes qui paroissent ou disparoissent, l'affectent d'une maniere agréable ou incommode, sans qu'elle influe en quoi que ce soit. Pour expliquer la nature des *songes*, il faut avant toutes choses tirer de l'expérience un certain nombre de principes distincts; c'est-là l'unique fil d'Ariane qui puisse nous guider dans ce labyrinthe: de toutes les parties qui composent notre machine, il n'y a que les nerfs qui soient le siége du sentiment, tant qu'ils conservent leur tension, & cet extrait précieux, cette liqueur subtile qui se forme dans le laboratoire du cerveau, coule sans interruption depuis l'origine des nerfs jusqu'à leur extrémité. Il ne sauroit se faire aucune impression d'une certaine force sur notre corps, dont la surface est tapissée de nerfs, que cette impression ne passe avec une rapidité inconcevable de l'extrémité extérieure à l'extrémité intérieure, & ne produise aussi-tôt l'idée d'une sensation. J'ai dit qu'il falloit une impression d'une certaine force, car il y a en effet une infinité de matieres subtiles & déliées répandues autour de nous, qui ne nous affectent point; parce que pénétrant librement les pores de nos parties nerveuses, elles ne les ébranlent point, l'air lui-même n'est apperçu que quand il est agité par le vent. Tel étant l'état de notre corps, il n'est pas difficile de comprendre comment pendant la veille nous avons l'idée des corps lumineux, sonores, sapides, odoriférans & tactiles: les émanations de ces corps ou leurs parties même heurtant nos nerfs, les ébranlent à la surface de ces corps; & comme lorsqu'on pince une corde tendue dans quelqu'endroit que ce soit, toute la corde trémousse, de même le nerf est ébranlé d'un bout à l'autre, & l'ébranlement de l'extrémité intérieure est fidellement suivi & accompagné, tant cela se fait promptement, de la sensation qui y répond. Mais lorsque fermant aux objets sensibles toutes les avenues de notre ame, nous nous plongeons entre les bras du sommeil, d'où naissent ces nouvelles décorations qui s'offrent à nous, & quelquefois avec une vivacité qui met nos passions dans un état peu différent de celui de la veille? Comment puis-je voir & entendre, & en général sentir, sans faire usage des organes du sentiment, démêlant soigneusement diverses choses qu'on a coutume de confondre? Comment les organes du sentiment sont-ils la cause des sensations? est-ce en qualité de principe immédiat? est-ce par l'œil ou par l'oreille que l'on voit & entend immédiatement? Point du tout, l'œil & l'oreille sont affectés; mais l'ame n'est avertie que quand l'impression parvient à l'extrémité intérieure du nerf optique ou du nerf auditif; & si quelque obstacle arrête en chemin cette impression, de maniere qu'il ne se fasse aucun ébranlement dans le cerveau, l'impression est perdue pour l'ame. Ainsi, & c'est ce qu'il faut bien remarquer comme un des principes fondamentaux de l'explication des *songes*, il suffit que l'extrémité intérieure soit ébranlée pour que l'ame ait des représentations. On connoît de plus aisément que cette extrémité intérieure est la plus facile à ébranler, parce que les ramifications dans lesquelles elle se termine sont d'une extrême ténuité, & qu'elles sont place à la source même de ce fluide spiritueux, qui les arrose & les pénetre, y

court, y serpente, & doit avoir une toute autre activité, que lorsqu'il a fait le long chemin qui le conduit à la surface du corps; c'est de-là que naissent tous les actes d'imagination pendant la veille, & personne n'ignore que dans les personnes d'un certain tempérament, dans celles qui sont livrées à de telles méditations, ou qui sont agitées par de violentes passions, les actes d'imagination sont équivalens aux sensations & empêchent même leur effet, quoiqu'elles nous affectent d'une maniere assez vive. Ce sont là les *songes* des hommes éveillés, qui ont une parfaite analogie avec ceux des hommes endormis, étant les uns & les autres dépendans de cette suite d'ébranlemens intérieurs qui se passent à l'extrémité des nerfs qui aboutissent dans le cerveau. Toute la différence qu'il y a, c'est que pendant la veille nous pouvons arrêter cette suite, en rompre l'enchaînure, en changer la direction, & lui faire succéder l'état des sensations, au lieu que les *songes* sont indépendans de notre volonté, & que nous ne pouvons ni continuer les illusions agréables, ni mettre en fuite les fantômes hideux. L'imagination de la veille est une république policée, où la voix du magistrat remet tout en ordre; l'imagination des *songes* est la même république dans l'état d'anarchie, encore les passions sont-elles de fréquens attentats contre l'autorité du législateur pendant le temps même où ses droits sont en vigueur. Il y a une loi d'imagination que l'expérience démontre d'une maniere incontestable, c'est que l'imagination lie les objets de la même maniere que les sens nous les représentent, & qu'ayant cause à les rappeller, elle se fait conformément à cette liaison; cela est si commun, qu'il seroit superflu de s'y attendre. Nous voyons aujourd'hui pour la premiere fois un étranger à un spectacle dans une telle place, à côté de telles personnes: si ce soir votre imagination rappelle l'idée de cet étranger, soit d'elle-même, ou parce que nous lui demandons compte, elle fera les frais de représenter en même temps le lieux du spectacle, la place que l'étranger occupoit, les personnes que nous avons remarquées autour de lui; & s'il nous arrive de les voir ailleurs, au bout d'un an, de dix ans ou davantage, suivant la force de notre mémoire, en le voyant, toute cette escorte, si j'ose ainsi dire, se joint à son idée. Telle étant donc la maniere dont toutes les idées se tiennent dans notre cerveau, il n'est pas surprenant qu'il se forme tant de combinaisons bisarres; mais il est essentiel d'y faire attention, car cela nous explique la bisarrerie, l'extravagante apparence des *songes*, & ce ne sont pas seulement deux objets qui se lient ainsi, c'en sont dix, c'en sont mille, c'est l'immense assemblage de toutes nos idées, dont il n'y en a aucune qui n'ait été reçue avec quelqu'autre, celle-ci avec une troisieme, & ainsi de suite. En parlant d'une idée quelconque, vous pouvez arriver successivement à toutes les autres par des routes qui ne sont point tracées au hazard, comme elles le paroissent, mais qui sont déterminées par la maniere & les circonstances de l'entrée de cette idée dans notre ame; notre cerveau est, si vous le voulez, un bois coupé de mille allées, vous vous trouverez dans une telle allée, c'est-à-dire, vous êtes occupé d'une telle sensation; si vous vous y livrez, comme on le fait, ou volontairement pendant la veille, ou nécessairement dans les *songes* de cette allée, vous entrerez dans une seconde, dans une troisieme, suivant qu'elles sont percées, & votre route quelqu'irréguliere qu'elle paroisse dépend de la place d'où vous êtes parti & de l'arrangement du bois, de sorte qu'à toute autre place ou dans un bois différemment percé vous aurez fait un autre chemin, c'est-à-dire, un autre *songe*. Ces principes supposés, employons-les à la solution du problême des *songes*. Les *songes* nous occupent pendant le sommeil; & lorsqu'il s'en présente quelqu'un à nous, nous sortons de l'espece de léthargie complete où nous avoient jetés ces sommeils profonds, pour appercevoir une suite d'idées plus ou moins claires, selon que le *songe* est plus ou moins vif, selon le langage ordinaire; nous ne songeons que lorsque ces idées parviennent à notre connoissance, & font impression sur notre mémoire, & nous pouvons dire, nous avons un tel *songe*, ou du moins que nous avons

ſongé en général; mais, à proprement parler, nous ſongeons toujours, c'eſt-à-dire, que dès que le ſommeil s'eſt emparé de la machine, l'ame a ſans interruption une ſuite de repréſentations & de perceptions; mais elles ſont quelquefois ſi confuſes, ſi foibles, qu'il n'en reſte pas la moindre trace, & c'eſt ce qu'on appelle *le profond ſommeil*, qu'on auroit tort de regarder comme une privation totale de toute perception, une inaction complete de l'ame.

Depuis que l'ame a été créée & jointe à un corps, ou même à un corpuſcule organiſé, elle n'a ceſſé de faire les fonctions eſſentielles à une ame, c'eſt-à-dire, d'avoir une ſuite non interrompue d'idées qui lui repréſentent l'univers, mais d'une façon convenable à l'état de ſes organes; auſſi tout le temps qui a précédé à notre développement ici bas, c'eſt-à-dire, notre naiſſance, peut être regardé comme un *ſonge* continuel qui ne nous a laiſſé aucun ſouvenir de notre préexiſtence, à cauſe de l'extrême foibleſſe dont un germe, un fœtus ſont ſuſceptibles. S'il y a donc des vuides apparens, &, ſi j'oſe dire, des eſpeces de lacunes dans la ſuite de nos idées, il n'y a pourtant aucune interruption. Certains nombres de mots ſont viſibles & liſibles, tandis que d'autres ſont effacés & indéchiffrables; cela étant, ſonger ne ſera autre choſe que s'appercevoir de ſes *ſonges*, & il eſt uniquement queſtion d'indiquer des cauſes qui fortifient les empreintes des idées, & les rendent d'une clarté qui mette l'ame en état de juger de leur exiſtence, de leur liaiſon, & d'en conſerver même le ſouvenir. Or ce ſont des cauſes purement phyſiques & machinales; c'eſt l'état du corps qui décide ſeul de la perception des *ſonges;* les circonſtances ordinaires qui les accompagnent concourent toutes à nous en convaincre. Quelles ſont ces perſonnes qui dorment d'un profond ſommeil, & qui n'ont point ou preſque point ſongé? Ce ſont les perſonnes d'une conſtitution vigoureuſe, qui jouiſſent actuellement d'une bonne ſanté, ou celles qu'un travail conſidérable a comme accablées. Deux raiſons oppoſées provoquent le ſommeil complet & deſtitué de *ſonges:* dans ces deux cas, l'abondance des eſprits animaux fait une ſorte de tumulte dans le cerveau, qui empêche que l'ordre néceſſaire pour lier les circonſtances d'un *ſonge* ne ſe forme; la diſette d'eſprits animaux fait que ces extrémités intérieures des nerfs, dont l'ébranlement produit des actes d'imagination, ne ſont pas remuées, ou du moins pas aſſez pour que nous en ſoyons avertis; que faut-il donc pour être ſongeur? Un état ni foible, ni vigoureux; une médiocrité de vigueur rend l'ébranlement des filets nerveux plus facile; la médiocrité d'eſprits animaux fait que leur cours eſt plus régulier, qu'ils peuvent fournir une ſuite d'impreſſions plus faciles à diſtinguer. Une circonſtance qui prouve manifeſtement que cette médiocrité que j'ai ſuppoſée eſt la diſpoſition requiſe pour les *ſonges*, c'eſt l'heure à laquelle ils ſont plus fréquens; cette heure eſt le matin. Mais, direz-vous, c'eſt le temps où nous ſommes le plus frais, le plus vigoureux, & où la tranſpiration des eſprits animaux étant faite, ils ſont les plus abondans; cette obſervation, loin de nuire à mon hypothèſe, s'y ajuſte parfaitement. Quand les perſonnes d'une conſtitution mitoyenne, (car il n'y a guere que celles-là qui rêvent) ſe mettent au lit, elles ſont à peu près épuiſées, & les premieres heures du ſommeil ſont celles de la réparation, laquelle ne va jamais juſqu'à l'abondance: s'arrêtant donc à la médiocrité, dès que cette médiocrité exiſte, c'eſt-à-dire, vers le matin, les *ſonges* naiſſent enſuite, & durent en augmentant toujours de clarté juſqu'au réveil. Au reſte, je raiſonne ſur les choſes comme elles arrivent ordinairement, & je ne nie pas qu'on ne puiſſe avoir un *ſonge* vif à l'entrée ou au milieu de la nuit, ſans en avoir le matin; mais ces cas particuliers dépendent toujours de certains états particuliers qui ne font aucune exception aux regles générales que je poſe; je conviens encore que d'autres cauſes peuvent concourir à l'origine des *ſonges*, & qu'outre cet état de médiocrité que nous ſuppoſons exiſter vers le matin, toute la machine du corps a encore au même temps d'autres principes d'action très-propres à aider les *ſonges;* j'en remarque deux principaux, un intérieur & un extérieur. Le premier, ou le principe intérieur, c'eſt que les nerfs

& les mufcles, après avoir été relâchés à l'entrée du fommeil, commencent à s'étendre & à fe gonfler par le retour des fluides fpiritueux que le repos de la nuit a réparés, toute la machine reprend des difpofitions à l'ébranlement; mais les caufes externes n'étant pas encore affez fortes pour vaincre les barrieres qui fe trouvent aux portes des fens, il ne fe fait que les mouvemens internes propres à exciter des actes d'imagination, c'eft-à-dire, des *fonges*. L'autre principe, ou le principe extérieur qui difpofe à s'éveiller à demi, & par conféquent à fonger, c'eft l'irritation des chairs qui, au bout de quelques heures qu'on aura été couché fur le dos, fur le côté, ou dans toute autre attitude, commence à fe faire fentir. J'avoue donc l'exiftence des chofes capricieufes que je viens d'indiquer, mais je regarde toujours cette difpofition moyenne entre l'abondance & la difette d'efprits, comme la caufe principale des *fonges ;* & pour mettre le comble à la démonftration, voyez des exemples qui viennent à propos. Une perfonne en foibleffe ne trouve, quand elle revient à elle-même, aucune trace de fon état précédent; c'eft le profond fommeil de difette. Un homme ivre-mort ronfle plufieurs heures, & fe réveille fans avoir eu aucun *fonge ;* c'eft le profond fommeil d'abondance; donc on ne *fonge* que dans l'état qui tient le milieu. Voyons à préfent naître un *fonge* & affiftons en quelque forte à fa naiffance.

Je me couche, je m'endors profondément, toutes les fenfations font éteintes, tous les organes font comme inacceffibles; ce n'eft pas là le temps des *fonges*, il faut que quelques heures s'écoulent, afin que la machine ait pris les principes d'ébranlement & d'action que nous avons indiqués ci-deffus; le temps étant venu, fonge-t-on auffi-tôt, & ne faut-il point de caufe plus immédiate pour la production du *fonge*, que cette difpofition générale du corps? Il femble d'abord qu'on ne puiffe ici répondre fans témérité, & que le fil de l'expérience nous abandonne; car, dira-t-on, puifque perfonne ne fauroit feulement remarquer quand & comment il s'endort, comment pourroit-on faifir ce qui préfide à l'origine d'un *fonge* qui commence pendant notre fommeil?

Au fecours de l'expérience, joignez-y celui du raifonnement: voici donc comment nous raifonnons. Un acte quelconque d'imagination eft toujours lié avec une fenfation qui le précede, & fans laquelle il n'exifteroit pas; car pourquoi un tel acte fe feroit-il développé plutôt qu'un autre, s'il n'avoit pas été déterminé par une fenfation? Je tombe dans une douce rêverie, c'eft le point de vue d'une riante campagne, c'eft le gazouillement des oifeaux, c'eft le murmure des fontaines qui ont produit cet état, qui ne l'auroit pas affurément été par des objets effrayans, ou par des cris tumultueux; on convient fans peine de ce que j'avance par rapport à la veille, mais on ne s'en apperçoit pas auffi diftinctement à l'égard des *fonges*, quoique la chofe ne foit ni moins certaine, ni moins néceffaire; car fi les *fonges* ne font pas des chaînes d'actes d'imagination, & que les chaînes doivent, pour ainfi dire, être toutes accrochées à un point fixe d'où elles dépendent, c'eft-à-dire, à une fenfation, j'en conclus que tout *fonge* commence par une fenfation & fe continue par une fuite d'actes d'imagination, toutes les impreffions fenfibles qui étoient fans effet à l'entrée de la nuit deviennent efficaces, finon pour réveiller, au moins pour ébranler, & le premier ébranlement qui a une force déterminée eft le principe d'un *fonge*. Le *fonge* a toujours fon analogie avec la nature de cet ébranlement; eft-ce, par exemple, un rayon de lumiere qui, s'infinuant entre nos paupieres a affecté l'œil, notre *fonge* fuivant fera relatif à des objets vifibles, lumineux? eft-ce un fon qui a frappé nos oreilles? Si c'eft un fon doux, mélodieux, une férénade placée fous nos fenêtres, nous rêverons en conformité, & les charmes de l'harmonie auront part à notre *fonge;* eft-ce au contraire un fon perçant & lugubre? les voleurs, le carnage, & d'autres fcenes tragiques s'offriront à nous; ainfi la nature de la fenfation, mere du *fonge*, en déterminera l'efpece; & quoique cette fenfation foit d'une foibleffe qui ne permette point à l'ame de l'appercevoir comme dans la veille, fon efficacité phyfique n'en eft pas moins réelle; tel ébranle-

ment extérieur répond à tel ébranlement intérieur, non à un autre, & cet ébranlement intérieur une fois donné, détermine la suite de tous les autres.

Ce n'est pas, au reste, que tout cela ne soit modifié par l'état actuel de l'ame, par ses idées familieres, par ses actions, les impressions les plus récentes qu'elle a reçues étant les plus aisées à se renouveller: de-là vient la conformité fréquente que les *songes* ont avec ce qui s'est passé le jour précédent, mais toutes les modifications n'empêchent pas que le *songe* ne parte toujours d'une sensation, & que l'espece de cette sensation ne détermine celle du *songe*.

Par sensation je n'entends pas les seules impressions qui viennent des objets du dehors; il se passe outre cela mille choses dans notre propre corps, qui sont aussi dans la classe des sensations, & qui par conséquent produisent le même effet. Je me suis couché avec la faim & la soif, le sommeil a été plus fort, il est vrai, mais les inquiétudes de la faim & de la soif luttent contre lui; & si elles ne le détruisent pas, elles produisent du moins des *songes*, où il sera question d'alimens solides & liquides, & où nous croirons satisfaire à des besoins qui renaîtront à notre réveil; une simple particule d'air qui se promenera dans notre corps produira diverses sortes d'ébranlemens qui serviront de principes & de modification à nos *songes*: combien de fois une fluxion, une colique, ou telle autre affection incommode ne naissent-elles pas pendant notre sommeil, jusqu'à ce que leur force le dissipe enfin? Leur naissance & leur progrès sont presque toujours accompagnés d'états de l'ame ou de *songes* qui y répondent.

Le degré de clarté auquel parviennent les actes d'imagination, qui constituent les *songes*, nous en procure la connoissance; il y a un degré déterminé auquel ils commencent à être perceptibles, comme dans les objets de la vue & de l'ouïe, il y a un terme fixe d'où nous commençons à voir & à entendre; ce degré existant une fois, nous commençons à songer, c'est-à-dire à appercevoir nos *songes*; & à mesure que de nouveaux degrés de clarté surviennent, les *songes* sont plus marqués; & comme ces degrés peuvent hausser & baisser plusieurs fois pendant le cours d'un même *songe*, de-là viennent ces inégalités, ces especes d'obscurité qui éclipsent presque une partie d'un *songe*, tandis que les autres conservent leur netteté; ces nuances varient à l'infini. Les *songes* peuvent être détruits de deux manieres, ou lorsque nous rentrons dans l'état du profond sommeil, ou par notre réveil: c'est le retour des sensations; dès que les sensations claires & perceptibles renaissent, les *songes* sont obligés de prendre la fuite: ainsi toute notre vie est partagée entre deux états essentiellement différens l'un de l'autre, dont l'un est la vérité & la réalité, tandis que l'autre n'est que mensonge & illusion; cependant si la durée des *songes* égaloit celle de la nuit, & qu'ils fussent toujours d'une clarté sensible, on pourroit être en doute laquelle de ces deux sensations est la plus essentielle à notre bonheur, & mettre en question qui seroit le plus heureux, ou le sultan plongé tout le jour dans les délices de son serrail, & tourmenté la nuit par des rêves affreux, ou le plus misérable de ses esclaves qui, accablé de travail & de coups pendant la journée, passeroit des nuits ravissantes en *songes*. A la rigueur, le beau titre de réel ne convient guere mieux aux plaisirs dont tant de gens s'occupent pendant leur veilles, qu'à ceux que les *songes* peuvent procurer. Cependant l'état de la veille se distingue de celui du sommeil, parce que dans le premier, rien n'arrive sans cause ou raison suffisante.

Les événemens sont liés entre eux d'une maniere naturelle & intelligible, au lieu que dans les *songes*, tout est décousu, sans ordre, sans vérité: pendant la veille un homme ne se trouvera pas tout d'un coup dans une chambre, s'il n'est venu par quelqu'un des chemins qui y conduisent: je ne serai pas transporté de Londres à Paris, si je ne fais le voyage; des personnes absentes ou même mortes ne s'offriront point à l'improviste à ma vue; tandis que tout cela, & même des choses étranges, contraires à toutes les loix de l'ordre & de la nature, se produisent dans les *songes*: c'est donc là le *criterium* que nous

nous avons pour distinguer ces deux états; & de la certitude même de ce *criterium* vient un double embarras, où l'on semble quelquefois se trouver d'un côté pendant la veille, s'il se présente à nous quelque chose d'extraordinaire, & qui, au premier coup d'œil, soit inconcevable; on se demande à soi-même, est-ce que je rêve? On se tâte, pour s'assurer qu'on est bien éveillé; de l'autre, quand un *songe* est bien net, bien lié, & qu'il n'a rassemblé que des choses bien possibles, de la nature de celles qu'on éprouve étant bien éveillé : on est quelquefois en suspens, quand le *songe* est fini, sur la réalité; on auroit du penchant à croire que les choses se sont effectivement passées ainsi; c'est le sort de notre ame, tant qu'elle est embarrassée des organes du corps, de ne pouvoir pas démêler exactement la suite de ses opérations : mais comme le développement de nos organes nous a fait passer d'un *songe* perpétuel & souverainement confus, à un état mi-parti de *songes* & de vérités, il faut espérer que notre mort nous élévera à un état où la suite de nos idées continuellement claire & perceptible ne sera plus entrecoupée d'aucun sommeil, ni même d'aucun *songe* : ces réflexions sont tirées d'un *essai sur les songes*, par M. Formey.

Songe vénérien, (*Médec.*) maladie que Cœlius Aurelianus appelle en grec ὀνειρογονός. Hippocrate dit aussi ὀνειρώσσειν, avoir des *songes vénériens*. Ce n'est point une maladie, dit Cœlius Aurelianus, ni le symptôme d'une maladie, mais l'effet des impressions de l'imagination, qui agissent durant le sommeil. Cet état vient ou de beaucoup de tempérament, de l'usage des plaisirs de l'amour, ou au contraire d'une continence outrée. Il demande différens traitemens selon ses causes. Chez les uns il faut détourner l'imagination des plaisirs de l'amour, & la fixer sur d'autres objets. Les anciens faisoient coucher les personnes sujettes à l'onéirogonie dans un lit dur, lui prescrivoient des remedes rafraîchissans, des alimens incrassans, des boissons froides & astringentes, le bain froid & lui appliquoient sur la région des lombes des éponges trempées dans de l'oxicrat. Quelques-uns ordonnoient au malade de se coucher avec la vessie pleine, afin qu'étant de temps en temps éveillé, il perdît les impressions des plaisirs de l'amour qui agissent dans le sommeil; mais cette méthode seroit plus nuisible qu'utile, parce qu'une trop longue rétention d'urine peut devenir la cause d'une maladie, pire que celle qu'il s'agit de guérir. (*D. J.*)

Songe, (*Critique sacrée.*) il est parlé dans l'écriture, de *songes* naturels & surnaturels; mais Moïse défend également de consulter ceux qui se mêloient d'expliquer les *songes* naturels, *Lévit. xix*, 26; & les surnaturels, *Deuter. xiij*, 1. C'étoit à Dieu & aux prophetes que devoient s'adresser ceux qui faisoient des *songes* pour en recevoir l'interprétation. Le grand prêtre revêtu de l'éphod, avoit aussi ce beau privilége.

On lit plusieurs exemples de *songes* surnaturels dans l'écriture; le commencement de l'évangile de saint Matthieu en fournit seul deux exemples : l'ange du Seigneur qui apparut à Joseph en *songe*, & l'avis donné aux mages en *songe*, de ne pas retourner vers Hérode.

Les Orientaux faisoient beaucoup d'attention aux *songes*; & ils avoient des philosophes qui se vantoient de les expliquer; c'étoit un art nommé des Grecs *onéirocritique*. Ces philosophes d'Orient ne prétendoient point deviner la signification des *songes* par quelque inspiration, comme on le voit dans l'histoire de Daniel. Nabuchodonosor pressant les mages des Chaldéens de lui dire le *songe* qu'il avoit eu, & qu'il feignoit avoir oublié, ils lui répondirent : il n'y a que les dieux qui le savent, & aucun homme ne pourroit le dire, parce que les dieux ne se communiquent pas aux hommes, Daniel, *ij*, 11. Les mages ne prétendoient donc point être inspirés. Leur science n'étoit qu'un art qu'ils étudioient, & par lequel ils se persuadoient pouvoir expliquer les *songes*. Mais Daniel expliqua le *songe* de Nabuchodonosor par inspiration; ce qui fit dire au prince, que l'esprit des saints dieux étoit en lui.

Il ne faut pourtant pas déguiser au sujet du *songe* de Nabuchodonosor, qu'il y a une contradiction apparente dans le *ch. iv*, *v.* 7 & 8; & *le ch. ij*, *v.* 5 & 12 du livre qui porte le nom de *Daniel*. On rapporte au

ch. iv l'édit de Nabuchodofor, par lequel il défend de blafphémer le Dieu des juifs. Il y fait le récit de ce qui s'étoit paffé à l'occafion du *fonge* qu'il avoit eu. Il déclare qu'ayant récité ce *fonge* aux philofophes ou mages de Chaldée, aucun d'eux n'avoit pu le lui expliquer, & que l'ayant enfuite récité à Daniel, ce prophete lui en avoit donné l'explication.

Le fait eft rapporté bien différemment dans le fecond chapitre. Ici Nabuchodonofor ne voulut jamais déclarer aux mages le *fonge* qu'il avoit eu. Il prétendit qu'ils le devinaffent, parce qu'il ne pouvoit s'affurer fans cela que leur explication fût vraie. Ils eurent beau protefter que leur fcience ne s'étendoit pas fi loin; il ordonna qu'on les fît mourir comme des impofteurs. Daniel vint enfuite, à qui le roi ne dit point le *fonge* en queftion, au contraire il lui parla en ces termes : *me pourriez-vous déclarer le* fonge *que j'ai eu, & fon interprétation?* Dan. *ij*, 26. Là-deffus Daniel lui fait le récit du *fonge* & l'explique.

Un favant critique moderne trouve la contradiction de ces deux récits fi palpable, & leur conciliation fi difficile, qu'il penfe qu'on doit couper le nœud, & reconnoître que les fix premiers chapitres de Daniel ne font pas de lui; que ce font des additions faites par des juifs poftérieurs à fon ouvrage, & que ce n'eft qu'au chapitre fept que commence le livre de ce prophete. *(D. J.)*

Songes, (*Mithol.*) enfans du fommeil, felon les poëtes. Les *fonges*, dit Ovide, qui imitent toutes fortes de figures, & qui font en auffi grand nombre que les épis dans les plaines, les feuilles dans les forêts, & les grains de fable fur le rivage de la mer, demeurent nonchalamment étendus autour du lit de leur fouverain, & en défendent les approches. Entre cette multitude infinie de *fonges*, il y en a trois principaux qui n'habitent que les palais des rois & des grands, Morphée, Phobetor & Phantafe.

Pénélope ayant raconté un *fonge* qu'elle avoit eu par lequel le prochain retour d'Ulyffe & la mort de fes pourfuivans lui étoient promis, ajoute ces paroles : « J'ai ouï dire » que les *fonges* font difficiles à entendre, » qu'on a de la peine à percer leur obfcu» rité, & que l'événement ne répond pas » toujours à ce qu'ils fembloient promettre; » car on dit qu'il y a deux portes pour » les *fonges*, l'une eft de corne & l'autre » d'ivoire; ceux qui viennent par la porte » d'ivoire, ce font les *fonges* trompeurs qui » font entendre des chofes qui n'arrivent » jamais; mais les *fonges* qui ne trompent » point, & qui font véritables, viennent » par la porte de corne. Hélas, je n'ofe » me flatter que le mien foit venu par cette » derniere porte! »

Horace & Virgile ont copié tour à tour cette idée d'Homere, & leurs commentateurs moraliftes ont expliqué la porte de corne tranfparente, par l'air; & la porte d'ivoire, opaque, par la terre. Selon eux, les *fonges* qui viennent de la terre, ou les vapeurs terreftres, font les *fonges* faux; & ceux qui viennent de l'air ou du ciel, font les *fonges* vrais.

Lucien nous a donné une defcription toute poétique d'une ifle des *fonges* dont le *Sommeil* eft le roi, & la Nuit la divinité. Il y avoit des dieux qui rendoient leurs oracles en *fonges*, comme Hercule, Amphiaraüs, Sérapis, Faunus. Les magiftrats de Sparte couchoient dans le temple de Pafiphaë, pour être inftruits en *fonges*, de ce qui concernoit le bien public. Enfin on cherchoit à deviner l'avenir par les *fonges*, & cet art s'appelloit *onéirocritique*. Voyez *ce mot*. *(D. J.)*

Songe, (*Poéfie.*) fiction que l'on a employée dans tous les genres de poéfie, épique, lyrique, élégiaque, dramatique : dans quelques-uns, c'eft une defcription d'un *fonge* que le poëte feint qu'il a, ou qu'il a eu; dans le genre dramatique, cette fiction fe fait en deux manieres; quelquefois paroît fur la fcene un acteur qui feint un profond fommeil, pendant lequel il lui vient un *fonge* qui l'agite, & qui le porte à parler tout haut; d'autres fois l'acteur raconte le *fonge* qu'il a eu pendant fon fommeil. Ainfi dans la Mariane de Triftan, Hérode ouvre la fcene, en s'éveillant brufquement, & dans la fuite il rapporte le *fonge* qu'il a fait. Mais la plus belle defcription d'un *fonge* qu'on ait donnée fur le théatre, eft celle de Racine dans Athalie; épargnons au lecteur la peine d'aller la chercher. C'eft Athalie qui parle *fcene v, acte II.*

Un songe(*me devrois-je inquiéter d'un* songe?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
Je l'évite par-tout, par-tout il me poursuit.
C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit.
Ma mere Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort pompeusement parée.
Ses malheurs n'avoient point abattu sa fierté.
Même elle avoit encor cet éclat emprunté,
Dont elle eut soin de peindre & d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi.
Le cruel Dieu des juifs l'emporte aussi sur toi.
Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille..... En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser.
Et moi, je lui tendois mes mains pour l'embrasser,
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os & de chair meurtris, & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans se disputoient entr'eux, &c*).D .J.)*

SONGES, *fête des*, *(Hist. mod.)* les sauvages de l'Amérique septentrionale appellent *fête des songes* ou du *renversement de cervelle*, une espece de bacchanale qui se célebre parmi eux vers la fin de l'hiver, & qui dure ordinairement 15 jours. Pendant ce temps, il est permis à chacun de faire toutes les folies que la fantaisie lui suggere. Chaque sauvage barbouillé ou déguisé de la maniere la plus bizarre, court de cabanes en cabanes, renverse & brise tout sans que personne puisse s'y opposer; il demande au premier qu'il rencontre l'explication de son dernier rêve, & ceux qui devinent juste, sont obligés de donner la chose à laquelle on a rêvé. La fête finie, on rend tout ce qu'on a reçu, & l'on se met à réparer les désordres qu'une joie licentieuse a causés. Comme l'ivresse est souvent de la partie, il arrive quelquefois des tumultes & des catastrophes funestes dans ces sortes d'orgies, où la raison n'est jamais écoutée.

SONGER, v. act. *(Métaphys.) songer*, c'est avoir des idées dans l'esprit, pendant que les sens extérieurs sont fermés, en sorte qu'ils ne reçoivent point l'impression des objets extérieurs avec cette vivacité qui leur est ordinaire; c'est, dis-je, avoir des idées, sans qu'elles nous soient suggérées par aucun objet de dehors, ou par aucune occasion connue, & sans être choisies ni déterminées en aucune maniere par l'entendement; quant à ce que nous nommons *extase*, je laisse juger à d'autres si ce n'est point songer les yeux ouverts.

L'esprit s'attache quelquefois à considérer certains objets avec une si grande application, qu'il en examine les faces de tous côtés, en remarque les rapports & les circonstances, & en observe chaque partie avec une telle contention qu'il écarte toute autre pensée, & ne prend aucune connoissance des impressions ordinaires qui se font alors sur les sens; & qui dans d'autres temps lui auroient communiqué des perceptions extrêmement sensibles. Dans certaines occasions, l'homme observe la suite des idées qui se succedent dans son entendement, sans s'attacher particuliérement à aucune; & dans d'autres rencontres, il les laisse passer, sans presque jeter la vue dessus, comme autant de vaines ombres qui ne font aucune impression sur lui.

Dans l'état où l'ame se trouve aliénée des sens, c'est-à-dire, dans le sommeil, elle conserve souvent une maniere de penser foible & sans liaison que nous nommons *songer;* & enfin un profond sommeil ferme entiérement la scene, & met fin à toutes sortes d'apparences. Voilà des réflexions supérieures sur ce mode de penser, elles sont de Locke. (*D. J.*)

SONGO, s. m. *(Hist. nat.)* oiseau qui se trouve en Afrique, & sur-tout dans les royaumes de Congo & d'Abyssinie. Il est très-friand de miel sauvage qu'il fait découvrir aux voyageurs par le cri qu'il fait, lorsqu'il en a rencontré. Cette raison est cause qu'on ne leur fait point de mal, & l'on risqueroit de leur déplaire si on les tuoit.

SONGO *ou* SONHO, *(Géog. mod.)* province d'Afrique, dans la basse Ethiopie, au royaume de Congo, & dépendante de ce roi. Elle est située le long du fleuve Zaïre,

& s'étend jusqu'au bord méridional de la riviere de Lelunde. Ce pays abonde en éléphans, en singes, en chats de mer & en palmiers. Les habitans sont payens. *(D. J.)*

SONGSON, *(Géog. mod.)* isle de l'Océan oriental, la douzieme des isles Mariannes, à vingt lieues d'Agrigan, & à cinq de Mang ou Tunas. On lui donne six lieues de tour. Il y a dans cette isle un volcan. *Lat. septentrionale* 20, 15. *(D. J.)*

SONNA, s. f. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Mahométans donnent à un recueil de traditions contenant les faits & les paroles remarquables de Mahomet leur prophete. Quoique ce recueil soit rempli de rêveries les plus absurdes & les plus destituées de vraisemblance, ils l'ont en très-grande vénération, & c'est après le koran ou l'alkoran, le livre qui a le plus d'autorité chez les sectateurs de la religion mahométane. La *sonna* est, pour ainsi dire, un supplément à cet ouvrage; elle contient, outre les traditions dont on a parlé, les réglemens & les décisions des premiers califes ou successeurs de Mahomet: ce qui constitue un corps de Théologie dont il n'est point permis de s'écarter. L'attachement des Mahométans pour cet ouvrage leur a fait donner le nom de *Sonnites* ou *Traditionites*. Quelques-uns des faits merveilleux qui y sont rapportés, sont même attestés & confirmés par l'alcoran, & deviennent par-là des articles de foi. Tels sont les miracles de Mahomet, son voyage au ciel, & d'autres événemens merveilleux dont le prophete fait attester la vérité par la voix de Dieu même. Les *Sonnites* regardent l'alcoran comme coéternel à Dieu. Ils ont encore des opinions relatives à la politique par lesquelles ils different de ceux qu'ils appellent *Shutes* ou *sectaires schismatiques*; ces derniers regardent les califes ou successeurs de Mahomet qui ont précédé Ali, gendre de ce prophete, comme des usurpateurs; ils prétendent que c'est à Ali que l'autorité pontificale & souveraine étoit dévolue de droit après la mort de Mahomet. Les Persans sont *shutes*, & les Turcs, ainsi que les Arabes, sont *sonnites*: ces deux sectes s'anathématisent réciproquement, & ont l'une pour l'autre toute la haine dont les opinions religieuses peuvent rendre les hommes susceptibles. Les *Sonnites* assurent qu'au jour du jugement dernier leurs adversaires seront montés sur les épaules des Juifs qui les conduiront au grand trot en enfer. Les *Sonnites* se divisent en quatre sectes principales qui sont toutes regardées comme orthodoxes par tous les Musulmans qui ne sont point *shutes*. *Voyez* SHUTES.

SONNAILLE, s. f. *(Gramm.)* cloche de cuivre battu mince qu'on pend au cou des mulets.

SONNAILLE, s. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui porte une clochette pendue au cou, & qui marche devant les autres.

SONNANT, adj. *(Gramm.)* qui rend du son. Un vers *sonnant*; une tête *sonnante*. Au figuré, une proposition mal *sonnante*. Ce qui *sonne* mal à l'oreille d'un théologien scholastique, *sonne* quelquefois très-bien à l'oreille de la raison.

SONNEBERG, *ou* SUANEBERG, (*Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche du Brandebourg, sur la rive gauche de la Warte.

SONNEBOURG, *(Géog. mod.)* petite contrée d'Allemagne dans le Tirol, & de la dépendance de la maison d'autriche, avec titre de comté.

SONNER, v. n. *(Gramm.)* rendre du son. J'entends *sonner* une cloche, du cor. *Sonnez*, menétriers; il se dit alors de tout instrument. Cette période *sonne* bien à l'oreille; cette proposition *sonne* mal. Il fait *sonner* bien haut une petite chose. *Voyez les articles* SON.

SONNER LE QUART, *(Marine.)* c'est *sonner* une cloche en branle afin d'avertir la partie de l'équipage qui est couchée, de se lever pour venir faire le quart.

SONNER POUR LA POMPE, *(Marine.)* c'est donner un coup de cloche pour avertir les gens du quart de pomper.

SONNER, *une monnoie*; *(Monnoie.)* c'est l'éprouver par le son. Les trois manieres d'éprouver les monnoies dans le commerce, sont de les *sonner*, de les toucher, c'est-à-dire d'en faire l'épreuve par la pierre-de-touche, & de les cisailler. Il n'y a guere que cette derniere qui soit sûre. On dit que les Indiens connoissent le titre de l'or & de l'argent en les maniant, ou en les mettant

entre les dents, mais en ce cas-là on les tromperoit souvent. *(D. J.)*

SONNER, v. a. & n. *(Musique.)* On dit en composition qu'une note *sonne* sur la basse, lorsqu'elle entre dans l'accord & fait harmonie; à la différence des notes qui ne sont que de goût, & ne servent qu'à figurer, lesquelles ne *sonnent* point. On dit aussi *sonner* une note, un accord, pour dire frapper ou faire entendre le son, l'harmonie de cette note ou de cet accord. (*S*)

SONNERIE, s. f. *(Gramm.)* l'assemblage ou le bruit de plusieurs cloches. On dit, la *sonnerie* de cette paroisse est très-considérable & très-belle. Il y a dans les églises la grande & la petite *sonnerie* qui ont chacune leur taxe.

SONNERIE, *(Horlog.)* nom que les horlogers donnent à la partie d'une horloge qui sert à faire sonner les heures, la demie ou les quarts.

On ne sait point dans quel temps on a inventé les *sonneries*; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles ont été employées dans les plus anciennes horloges à roues: on pourroit même croire qu'elles furent imaginées avant. Car si l'on fait attention à ce qui a été rapporté dans l'*article* HORLOGE, au sujet de celle qui fut envoyée à Charlemagne, on verra qu'elle avoit une espece de *sonnerie*, puisqu'il y avoit des boules d'airain, qui à chaque heure frappoient réguliérement sur un petit tambour de même métal, un nombre de coups égal à l'heure marquée par l'horloge.

Comme toutes les *sonneries* sont construites à peu près sur les mêmes principes, nous allons expliquer celle d'une pendule à ressort à quinze jours, d'autant plus que cette *sonnerie* est des plus usitées, & que lorsqu'on en aura une fois bien compris l'effet, il sera facile d'entendre celui de toutes les autres.

Sonnerie d'une pendule à ressort sonnant l'heure & la demie.

Le barillet est denté à sa circonférence. Le nombre de ses dents est 84. Il engrene dans le pignon de la seconde roue, de 14; celle-ci a 72, & engrene dans le pignon de la troisieme roue, ou roue de chevilles qui est de 8; cette roue a 10 chevilles & 60 dents; elle mene le pignon de la roue d'étoquiau, qui est de 6, & celle-ci une autre roue qui a aussi un étoquiau; enfin cette derniere engrene dans le pignon du volant. Le nombre de ces derniers pignons est ordinairement de 6, mais celui de leur roue est assez indéterminé; il doit être cependant tel que les dents de ses roues ne soient pas trop menues, & que le volant ait une vîtesse convenable pour pouvoir ralentir celle du rouage. Quant à la seconde roue, à la roue de chevilles & à celle d'étoquiau, leur nombre est déterminé. Il faut que celle-ci fasse un tour par coup de marteau; que la roue de chevilles fasse 9 tours pour un de la seconde roue, celle-ci portant le chaperon. Ainsi on voit que la seconde roue ayant 72 dents, le pignon de la roue de chevilles est de 8; & que cette derniere roue étant de 60, le pignon de la roue d'étoquiau est de 6.

Une partie entre dans les entailles du chaperon, dont nous parlerons plus bas, une autre partie sert à arrêter la *sonnerie* en s'opposant au mouvement de la cheville de la roue d'étoquiau.

La roue ayant dix chevilles, un de ses tours équivaut à 10 coups de marteau. De plus cette roue, comme nous l'avons dit, faisant neuf tours pour un de la seconde roue, il s'ensuit que ses chevilles leveront le marteau 90 fois pour un tour de cette roue, & par conséquent pour un du chaperon, puisqu'il est porté sur son axe. Donc si l'on suppose que la détente porte toujours sur la circonférence du chaperon, la pendule dans un de ses tours sonnera 90 coups, pendant chacun desquels le chaperon fera la $\frac{1}{90}$ partie de son tour. Mais si l'on y fait attention, on verra que 90 est égal à 12, plus à la somme des nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* jusqu'à 12 inclusivement. On pourra donc partager la circonférence du chaperon en 12 parties; qui contiendront chacune $\frac{1}{90}$ $\frac{2}{90}$ $\frac{3}{90}$, *&c.* jusqu'à $\frac{12}{90}$ inclusivement, & de plus laisser entre chacune de ces parties un in-

tervalle égal encore à $\frac{1}{95}$, & tant que la détente reposera sur ces parties, comme 10, 11, 12, *&c.* la pendule sonnera 10, 11, 12 coups. Or 90 est encore égal au nombre de coups qu'une pendule doit sonner dans 12 heures, puisque ce nombre est composé de 12 demies, & de la somme 78 des heures 1, 2, 3, 4, jusqu'à 12 inclusivement. Donc, le chaperon faisant un tour en 12 heures, il faut sonner à la pendule le nombre des coups requis. Ainsi supposant que la détente repose dans une des entailles, comme 10, par exemple, & que l'aiguille des minutes soit sur le midi, la *sonnerie*, comme nous l'avons expliqué, partira, & la pendule sonnera 11 coups ou 11 heures; après quoi la détente reposera au fond de l'entaille 11; & à la demie, la *sonnerie* partant encore, elle ne sonnera qu'un coup, comme nous l'avons déja dit. Imaginant encore que la détente réponde à la partie 3 du chaperon, que l'aiguille des heures soit sur 4 heures, celle des minutes sur midi, la pendule sonnera 4 heures; & si elle continue de marcher à la demie, elle sonnera un coup, & à 5 heures elle en sonnera 5, ainsi de suite.

Nous avons dit que le chaperon est divisé en 12 parties; mais la partie destinée pour une heure, au lieu d'être comme les autres, est confondue dans la fente qui est entre 1 & 12; parce que comme il ne faut qu'un coup pour une heure, elle est dans le cas d'une demie. Les entailles du chaperon sont un peu plus grandes qu'$\frac{1}{95}$ de sa circonférence, parce qu'elles doivent contenir en outre une partie de la détente; mais cela revient au même, celle-ci portant sur la circonférence du chaperon pendant un plus long-temps, qui répond à son épaisseur. Pour que l'heure sonne plus facilement, le côté de l'entaille, du sens duquel le chaperon tourne, est limé en biseau, afin d'élever la détente plus facilement; & que dès que le premier coup de l'heure a frappé la détente posant sur la circonférence du chaperon, la pendule continue le reste des coups requis.

On conçoit facilement que ces effets d'une *sonnerie* peuvent s'exécuter par des moyens très-variés; mais ceux que nous venons de décrire, étant des plus simples, les horlogers n'en emploient point d'autres: de façon qu'on peut être sûr que dans toute *sonnerie* il y a toujours une force motrice pour faire frapper le marteau, un chaperon ou un équivalent pour en déterminer les coups, & deux détentes dont l'effet est à peu près le même que celui dont nous venons de parler, & qui servent à déterminer l'instant précis où la pendule doit sonner. Le volant & le pignon servent à ralentir la vîtesse du rouage, pour que l'intervalle entre les coups de marteau soit distinct. C'est par cette raison que dans toutes sortes de *sonneries* & dans les répétitions, le rouage doit être toujours composé d'un certain nombre de roues, afin que le volant puisse avoir une vîtesse suffisante pour produire cet effet.

Quant au calcul des nombres d'une *sonnerie*, la théorie en est très-facile. Les seules conditions sont 1°. que la roue des chevilles fasse un nombre de tours par rapport au chaperon, tel que, lorsque la pendule ou l'horloge sonne l'heure & la demie avec un nombre de chevilles quelconque, elle fasse donner 90 coups de marteau par tour de chaperon, & que lorsqu'elle ne sonne que les heures, elle n'en fasse donner que 78; ce qui est clair par ce que nous avons dit plus haut: 2°. il faut que la roue d'étoquiau fasse un tour par coup de marteau. Lorsque cette roue a deux especes de demi-anneaux ou cerceaux adaptés sur son plan, elle n'en fait qu'un demi. Enfin le chaperon devant faire deux tours par jour, il faut toujours que le nombre de ses tours soit double de celui des jours que va la pendule ou l'horloge sans être remontée; & par-là le nombre de ses tours par rapport à ceux du barillet ou de la grande roue de *sonnerie*, sont encore déterminés. Nous allons rendre cela sensible par un exemple. On a vu que le barillet de cette *sonnerie* a 84 dents, & qu'il engrene dans le pignon de 14 de la seconde roue; par conséquent le chaperon, qui est porté sur l'arbre de cette roue, fera 6 tours pour un du barillet: mais comme cette pendule va 18 jours, le chaperon doit faire 36 tours dans cet

intervalle de temps ; par conſéquent le barillet 6, puiſqu'un des ſiens en vaut 6 du chaperon. On voit donc comment les tours du chaperon déterminent ceux du barillet ou de la grande roue. *Voyez* HORLOGE, PENDULE A RESSORT, CALCUL, NOMBRE, *&c.*

La *ſonnerie* que nous venons d'expliquer, eſt celle que l'on emploie en général dans les pendules ; mais comme on vient de voir que toutes les *ſonneries* ſont conſtruites à peu près de même, celle des montres à *ſonnerie* ſont dans le même cas, & n'en different que par le volume ; & comme elles ſont aujourd'hui preſque hors d'uſage, il eſt inutile de s'y étendre, d'autant plus que quiconque aura bien compris la méchanique de la *ſonnerie* des pendules, concevra facilement celle des montres.

Sonnerie d'une horloge de clocher.

Dans une *ſonnerie* il faut enviſager 1°. le marteau qui doit frapper ſur le timbre ; 2°. l'intervalle entre chaque coup ; 3°. le nombre des coups que donne le marteau en douze heures.

Je ſuppoſe donc qu'on ait un marteau donné ; ſavoir, ſa peſanteur, la force du reſſort qui le preſſe, l'eſpace qu'il parcourt, le nombre des coups qu'il doit frapper, & enfin le temps qu'une telle machine doit frapper les heures ſans remonter le reſſort ou poids. Il n'eſt queſtion après cela que de déterminer le nombre des roues dont doit être compoſé le rouage qui doit faire mouvoir le marteau pendant le temps donné, & que d'aſſigner la quantité de force néceſſaire pour cela. Pour le faire avec intelligence, il faut d'abord faire attention au nombre de coups ſeulement, ſans enviſager l'intervalle qui eſt entre chacun : ainſi un marteau qui frappe chaque heure & demie, donne 90 coups en douze heures ; donc une ſeule roue qui porteroit 90 chevilles, ſuffiroit pour faire ſonner les heures pendant douze heures : ainſi il faut que la roue des chevilles ait des entailles faites de maniere que la premiere diviſion renferme une cheville pour une heure ; la ſeconde, deux chevilles pour deux heures ; la troiſieme, trois chevilles pour trois heures, & ainſi de ſuite en augmentant d'une heure juſqu'à douze. La force du moteur ſe réduiroit donc à l'effet de lever 90 fois le marteau à chaque douze heures : mais comme une roue ſeule qui ſeroit ſimplement entraînée par une force motrice ſuffiſante pour lever le marteau, n'auroit rien qui déterminât ſa vîteſſe, puiſque le moteur ayant élevé le marteau à ſon plus haut point, n'étant plus retenu entraîneroit la roue ſans laiſſer le temps au marteau de frapper ſur le timbre ; on ſeroit donc obligé d'aſſujettir cette roue à une eſpece de régulateur, qui rendît les intervalles des coups égaux, & donnât le temps au marteau de frapper ſur le timbre, & n'eût pas trop de vîteſſe, afin de laiſſer le temps de compter les coups.

Le premier moyen dont on s'eſt ſervi, a été de former un rouage compoſé de pluſieurs roues & pignons qui amuſent la roue qui porte les chevilles : dans la ſuite on a adapté ſur le pignon de ce rouage, une piece qu'on nomme *volant* ; c'eſt une piece légere & mince, large d'environ 9 lignes aux *ſonneries* ordinaires ; il eſt régulateur de ce rouage ; en tournant, il forme un cylindre dans l'air ; & par l'effet de la réſiſtance de l'air qu'il déplace, il va plus ou moins vîte, ſelon qu'il eſt plus ou moins large.

On doit remarquer que le nombre des roues que l'on met ordinairement aux *ſonneries* multiplie l'ouvrage, qu'ainſi ces *ſonneries* exigent une force motrice beaucoup plus conſidérable, & que ſi le marteau eſt peſant & parcourt un grand eſpace, il faut (outre la force néceſſaire pour le faire frapper) celle de faire tourner ce rouage ; de là les frottemens, l'uſure & une quantité d'ouvrage ſuperflu.

Il falloit chercher les moyens d'éviter ces défauts : M. Ferdinand Berthoud les a trouvés, le premier eſt de faire qu'une roue de 90 dents ou chevilles donne le mouvement à un pendule qui détermine la diſtance d'un coup à l'autre ; ainſi le pendule ſera le régulateur de cette roue. Le ſecond

eſt de produire le même effet par un balancier; & le troiſieme par un grand volant, comme ſont ceux que l'on emploie aux carillons.

Enfin le quatrieme eſt de ſe ſervir d'un petit volant.

La *ſonnerie* de M. Berthoud n'eſt compoſée que de trois roues. Le moteur eſt un poids de dix livres qui n'a que trois piés de deſcente. Les frottemens de cette *ſonnerie* ſont réduits à la plus petite quantité poſſible, puiſqu'un poids de dix livres, dont la deſcente eſt de trois piés, eſt ſuffiſant pour la faire marcher un an ſans remonter, ce qui eſt une ſuite des propriétés du pendule ſubſtitué aux roues de la *ſonnerie*; car par la nature du pendule, la lentille, à la fin de la ſeconde vibration, remonte ſenſiblement au même point d'où elle eſt partie pour commencer la premiere; ainſi il n'y a de force motrice employée pour mouvoir le régulateur, que celle qui eſt néceſſaire pour le faire remonter un peu plus haut, afin de faciliter l'arrêt précis de la lentille & du rouage; tout le reſtant de la force motrice eſt uniquement employé à lever le marteau: une telle *ſonnerie* marche donc avec une force motrice de la moindre quantité poſſible pour un marteau donné.

SONNET, (*Poéſie.*) petit poëme de quatorze vers, qui demande tant de qualités, qu'à peine, entre mille, on peut en trouver deux ou trois qu'on puiſſe louer. Deſpréaux dit que le dieu des vers

Lui-même en meſura le nombre & la cadence,
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déja mis oſât s'y remontrer.

Voilà pour la forme naturelle du *ſonnet*.

Il y a outre cela la forme artificielle, qui conſiſte dans l'arrangement & la qualité des rimes; le même Deſpréaux l'a exprimée heureuſement: Apollon

Voulut qu'en deux quatrains de meſure pareille,
La rime avec deux ſons frappât huit fois l'oreille;
Et qu'enſuite ſix vers artiſtement rangés
Fuſſent en deux tercets par le ſens partagés.

Le tercet commence par deux rimes ſemblables, & l'arrangement des quatre derniers vers eſt arbitraire.

Ce poëme eſt d'une très-grande beauté. On y veut une chaîne d'idées nobles, exprimées ſans affectation, ſans contrainte, & des rimes amenées de bonne grace.

Boileau ne compoſa que deux *ſonnets* dans le cours de ſa vie. L'un commence:

Parmi les doux tranſports d'une amitié fidelle, &c.

Il le fit très-jeune, & ne le déſavouoit que par le ſcrupule trop délicat d'une certaine tendreſſe qui y eſt marquée, & qui ne convenoit pas, diſoit-il, à un oncle pour ſa niece. Son autre *ſonnet* mérite d'être ici tranſcrit à la place de celui de Desbarreaux, que tout le monde ſait par cœur à cauſe de ſa beauté.

Nourri dès le berceau près de la jeune Orante,
Et non moins par le cœur que par le ſang lié,
A ſes jeux innocens enfant aſſocié,
Je goûtois les douceurs d'une amitié charmante.

Quand un faux Eſculape à cervelle ignorante,
A la fin d'un long mal vainement pallié,
Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié,
Pour jamais me ravit mon aimable parente.

O qu'un ſi rude coup me fit verſer de pleurs!
Bientôt ma plume en main ſignalant mes douleurs,
Je demandai raiſon d'un acte ſi perfide.

Oui, j'en fis dès quinze ans ma plainte à l'univers;
Et l'ardeur de venger ce barbare homicide,
Fut le premier démon qui m'inſpira des vers.

Notre poëte ſatyrique n'a rien écrit de plus gracieux: *A ſes jeux innocens enfant aſſocié*: *Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié*: *Fut le premier démon qui m'inſpira des vers.* Boileau a bien prouvé par ce morceau qu'on peut parler en poéſie de l'amitié enfantine auſſi bien que de l'amour, & que tout s'annoblit dans le langage des dieux. (*D. J.*)

SONNET,

Sonnet *en blanc*, (*Poésie.*) on appelle un *sonnet en blanc*, celui où il n'y a que les rimes, & dont les vers sont à remplir. *Voyez* Bouts-rimés. (*D. J.*)

SONNETTE, s. f. (*Gram.*) petite cloche dont on se sert dans les temples, pour avertir le peuple qu'on leve Dieu; dans les maisons pour appeller les valets; dans les rues pour faire allumer les lanternes ou balayer, *&c.*

Sonnette, (*Hydraul.*) est une machine soutenue de deux arc-boutans & d'un rancher, composée de deux montans ou coulisses à plomb, avec des poulies pour monter le mouton par un cordage que l'on tire; on laisse ensuite tomber sur la tête des pieux pour les enfoncer. (*K*)

SONNETTIER, s. m. (*Corps de jurande.*) ouvrier qui est réuni au corps des fondeurs, & qui fait des grelots & de petites sonnettes pour les mulets. (*D. J.*)

SONNEUR, s. m. (*Langue franç.*) celui qui sonne les cloches pour avertir le peuple de ce qui se doit faire ou de ce qui se passe; on a appellé autrefois *sonneurs*, ceux qui servoient la messe. Le seizieme canon du concile de Cologne tenu en 1310, ordonne que les *sonneurs* seront lettrés, pour pouvoir répondre au prêtre, & qu'ils serviront en surplis; mais il n'y avoit pas besoin d'être lettré pour pouvoir répondre au prêtre, & moins encore pour servir en surplis. Ainsi je crois que par *être lettré* dans ce temps-là, on entendoit *savoir lire*. (*D. J.*)

Sonneur, (*Architect.*) ouvrier qui tire les cordages des sonnettes; il y en a ordinairement seize pour chaque sonnette, dont on se sert pour enfoncer des pieux dans la terre. (*D. J.*)

SONNOIS le, (*Géog. mod.*) petit pays de France dans la province du Maine; il a douze lieues de longueur, depuis Balon jusqu'à Seez, & autant de largeur, depuis Alençon jusqu'au Perche. Mamers est son chef-lieu. (*D. J.*)

SONOBA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique; Strabon, *l. III. p. 143.* est le seul des anciens qui parle de cette ville. (*D. J.*)

SO-NO-KI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de vigne du Japon, qui croît dans les bois, de la hauteur d'un pié. Ses feuilles ressemblent à celles du petit buis; ses fleurs sont à quatre pétales, garnies d'un calice, & de couleur pourpre; son fruit est rouge, de la grosseur du poivre, d'un goût doux & fade, contenant trois pepins un peu amers.

SONORE, adj. (*Gram.*) qui rend beaucoup de son; on distingue les corps en bruyans, sourds & *sonores*.

Sonore, adj. (*Musiq.*) qui rend du son. Un métail *sonore*. Delà, corps *sonore*. *Voyez* Corps sonore, (*Musiq.*) (*S*)

SONQUAS les, (*Géog. mod.*) peuples vagabonds d'Afrique, vers la partie méridionale: c'est une sorte de cafres qui habitent les montagnes, où ils vivent de racines & de chasse; ce sont des voleurs de profession, qui enlevent tout le bétail qu'ils peuvent attraper. Leurs cabanes sont de branches de bois, entrelacées & couverte de jonc; ils ne se donnent pas la peine de les défaire, quand ils vont chercher de nouveaux pâturages. Il leur est plus commode d'en bâtir de nouvelles dans les lieux où ils se rendent; parce qu'au cas qu'il leur prenne fantaisie de retourner dans leurs premiers gîtes, ils trouvent leurs cabanes toutes prêtes. Les habits d'hommes sont de peaux de bufles ou d'ânes sauvages cousues ensemble; les femmes portent un parasol de plumes d'autruche autour de la tête. (*D. J.*)

SONRIER grand, (*Dign. d'abbaye.*) nom qu'on donne dans l'abbaye de Remiremont au receveur général & administrateur des droits seigneuriaux. Le grand prévôt, le chancelier, & le grand *sonrier*, doivent chacun deux écus sols, le premier jour de l'an à la doyenne de l'abbaye de Remiremont; il y a aussi une des chanoinesses de cette abbaye qui a le titre de *sonriere*. (*D. J.*)

SONSOROL *îles*, (*Géog. mod.*) petites îles de l'Océan indien, comprise au nombre de celles de Palos. Le P. Duberon jésuite, en découvrit deux en 1710. Il rapporte dans les lettres édifiantes, *t. II. p. 77.* que les habitans sont bien-faits & robustes; ils vont tout nuds, & ont les cheveux crépus. (*D. J.*)

SONTIATES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aquitaine. *Voyez* SOTIATES.

SONZÉS, s. m. (*Hist. nat.*) espece de choux ou de légume de l'île de Madagascar; ses feuilles sont rondes & d'une grandeur extraordinaire; elles ont le goût des choux; mais la racine a celui des culs d'artichaux.

SOOR, *ou* SOORA, *ou* SOER, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, dans l'île de Sélande, entre Magel & Ringstadt, près d'un lac qui abonde en poisson. C'étoit autrefois une riche abbaye, qui est à présent un célebre college. *Long. 29. 27; latit. 55. 28.* (*D. J.*)

SOPHENE, (*Géog. anc.*) contrée de la grande Arménie; Strabon, *l. XI. p. 527.* la met au nord de la Mésopotamie & de la Commagene, entre les monts *Masius* & *Antilaurus*. Selon Ptolomée, *l. V. c. xiij*, la *Sophene* s'étendoit à l'orient de l'Euphrate, entre la Basilissene au nord, l'Aclisene à l'orient, & l'Anzitene au midi. Procope, *ædif. l. III. c. iij.* en décrivant les diverses fortifications que l'empereur Justinien fit bâtir dans cette contrée, la nomme *Sophanene*; elle est appellée *Tzophanse* & *Tzophane*, dans les authentiques: mais de même que dans le code, on entend par ces deux mots, deux contrées différentes. (*D. J.*)

SOPHI, *ou* SOFI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est un titre ou une qualité qu'on donne au roi de Perse, qui signifie *prudent*, *sage*, ou *philosophe*.

Quelques-uns prétendent que ce titre doit son origine à un jeune berger de ce nom, qui parvint à la couronne de Perse en 1370. D'autres le font venir des *sophoi*, sages anciennement appellés *magi*. Vossius donne à ce mot une autre étymologie; il observe que *sophi*, en arabe signifie *laine*: & il ajoute que les Turcs l'appliquoient par dérision aux rois de Perse, même depuis le temps d'Ismaël; parce que suivant leur religion, ils ne doivent se couvrir la tête que d'un morceau d'étoffe de laine ordinairement rouge: c'est delà qu'on appelle aussi les Perses *kezelbaschs*, c'est-à-dire *têtes rouges*. Mais Bochart assure que *sophi* dans le langage persan d'où il est tiré, signifie une personne qui suit sa religion dans toute sa pureté, & qui préfere le service de Dieu à toute autre chose; & il le fait venir d'un ordre religieux qui porte ce nom. *Voyez* SOPHIS.

Les *sophis* font gloire de leur illustre extraction, & ce n'est pas sans raison, puisque cette famille ne le cede à aucune autre dans tout l'orient: ils sont descendus en droite ligne de Houssein, second fils d'Ali, cousin de Mahomet, & de Fathime, fille de Mahomet; mais on prétend qu'elle a été éteinte dans la derniere révolution de Perse. Il n'y a point de prince dans le monde dont l'autorité soit plus absolue que celle des *sophis* de Perse; leur pouvoir n'est jamais borné par aucune loi, même par celles qu'il pourroit établir; car il les suspend, les change, & les casse, comme il le juge à propos.

SOPHIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Dodonée, Lobel, Gerard, & quelques-autres anciens botanistes à l'espece de sisymbrium annuelle à feuilles d'absynthe, *sisymbrium annuum*, *absynthii minoris folio*, de Tournefort. *Voyez* SISYMBRIUM. (*D. J.*)

SOPHIANA, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans l'Adir-Beitzan, à huit journées au nord-ouest de Tauris, dans un vallon marécageux, couvert de quantité d'arbres qui empêchent presque de voir cette ville avant qu'on soit dedans. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Sophie de Médie. (*D. J.*)

SOPHIE, SAINTE, (*Architect.*) c'étoit anciennement l'église patriarchale de Constantinople, bâtie par Constantin, qui la nomma *Sophie*, parce qu'il la dédia à la sagesse éternelle. Un tremblement de terre ayant endommagé, & en partie ruiné ce superbe temple, Justinien le rebâtit. Evagrius, *liv. IV. ch. xxx.* & Procope se sont attachés à le décrire.

Il faut descendre de quelque côté qu'on entre. Son portique a sept entrées. Il y en a cinq de face qui sont ordinairement fermées; la largeur de ce portique est de 32 piés, & delà on entre dans sainte *Sophie* par neuf grandes ouvertures; celle du milieu a 18 piés de haut, & les portes sont de cuivre rouge. Quatre pilastres larges de 47 piés, soutiennent le dome qui en a 86 de

diametre, & qui cependant eſt tellement écraſé, qu'il n'a de hauteur que la concavité d'un demi-globe parfait.

Les galeries qui regnent tout-au-tour ont 53 piés de large, & ſont appuyées de ſoixante-quatre colonnes. Celles de l'intérieur ſont de marbre ſerpentin & de porphyre, hautes de 18 piés; & les colonnes de deſſous ſont de marbre blanc, pareil à celui dont les murailles ſont revêtues. Dans les galeries, il y a cinquante-deux colonnes de même ordre, & de matiere ſemblab e à celles qui ſont au bas. Au deſſous des portes du temple, il y a quatre petites colonnes de jaſpe. Parmi les marbres dont ſont pavées les galeries, on voit une pierre ſemblable au porphyre, que les Turcs ont en grande vénération.

Mais comme ils ſont ennemis des arts, ils ont détruit ou laiſſé périr la plus grande partie de cet ancien temple & ſes décorations. Autrefois toutes les voûtes du temple étoient peintes en moſaïque, elles ſont aujourd'hui barbouillées de blanc. Lorſque *Ste. Sophie* appartenoit aux chrétiens orientaux, les femmes ſe plaçoient dans les galeries, dont l'entrée étoit interdite aux hommes. Il y avoit auſſi un autel qui ne ſubſiſte plus; mais on trouve à la place la niche où l'on met l'alcoran. Cette niche eſt tournée vers le Zébla, c'eſt-à-dire à l'orient, qui eſt le point du ciel vers lequel les Mahométans doivent ſe tourner dans leurs prieres. Le pavé de cette moſquée eſt de marbre, couvert de riches tapis de Turquie. On a pratiqué dans un coin de mur, une tribune deſtinée pour le grand-ſeigneur, qui s'y rend par un eſcalier dérobé. Il y a devant le portail des réduits de marbre en façon d'oratoires, couverts d'un petit dôme, qui ſervent de ſépulture aux jeunes princes ottomans.

Au-delà du portique qui eſt devant cette moſquée, & dans lequel les femmes mahométanes viennent quelquefois faire leurs prieres, il y a pluſieurs portes, dont une ſeule reſte ouverte pour l'entrée. On y voit en dehors quatre minarets ou petites tours à pluſieurs étages, avec des balcons en ſaillie: les muozims y montent quatre à cinq fois le jour à certaines heures, pour appeller les turcs au naama, c'eſt-à-dire, à l'oraiſon, car les Mahométans ne ſe ſervent point de cloches. Ceux qui voudront de plus grands détails, les trouveront dans du Loir. *(D. J.)*

SOPHIS *ou* SOPHÉES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece d'ordre de religieux mahométans en Perſe, qui répond à celui qu'on appelle *dervis*, chez les Turcs & les Arabes; & *fakirs*, chez les Indiens. *Voyez* DERVIS & FAKIRS.

Quelques uns prétendent qu'on les nomme *ſophis*, à cauſe d'une eſpece d'étoffe qu'ils portent, qu'on appelle *ſouf*, parce qu'elle ſe fabrique dans la ville de *Souf*, en Syrie; d'autres, parce qu'ils ne portent par humilité à leur turban, qu'une étoffe de laine qu'on nomme en arabe, *ſophi*; d'autres enfin veulent que ce ſoit du mot arabe *ſophie*, qui ſignifie *pur & ſimple*, parce qu'ils profeſſent la pure religion de Mahomet, qui eſt, ſelon eux, de la ſecte d'Aly.

Le plus éminent de ces *ſophis* eſt toujours décoré du titre de *ſcheik*, c'eſt-à-dire, *révérend*. Scheik *ſophi* qui jeta les premiers fondemens de la grandeur de la maiſon royale de Perſe, éteinte par les dernieres révolutions, fut le fondateur ou plutôt le reſtaurateur de cet ordre. Iſmaël qui conquit la Perſe, étoit lui-même *ſophi*, & ſe faiſoit gloire de l'être. Il choiſit tous ſes gardes parmi les membres de cet ordre, & voulut que tous les grands ſeigneurs de ſa cour fuſſent *ſophis*. Le roi de Perſe & les ſeigneurs continuent à y entrer, quoiqu'il ſoit à préſent tombé dans un grand mépris; car les *ſophis* du commun ſont employés ordinairement en qualité d'huiſſiers ou de domeſtiques de la cour, & même d'exécuteurs de la juſtice; & les derniers rois de Perſe ne vouloient pas leur permettre de porter l'épée en leur préſence. Ce mépris dans lequel ſont les *ſophis*, a été cauſe que les rois de Perſe ont quitté ce titre pour prendre celui de *ſcheik*, qui ſignifie *roi* ou *empereur*. Mais M. de la Croix s'eſt trompé, en prétendant qu'ils n'avoient jamais porté le nom de *ſophi*.

SOPHISME, ſ. m. (*Logique.*) le *ſophiſme* eſt le ſinge du ſyllogiſme. Pour être ſéduiſant & captieux, il faut néceſſairement qu'il en affecte la figure & la mine. On peut dire de lui en général, que ce qu'il

a de vicieux consiste dans une contravention à quelqu'une des regles générales ou particulieres de quelqu'une des quatre figures, d'où résultent toutes les sortes des syllogismes.

La logique du Port-Royal les réduit à sept ou huit, ne s'arrêtant pas à remarquer ceux qui sont trop grossiers pour surprendre les personnes un peu attentives.

Le premier, consiste à prouver autre chose que ce qui est en question. Ce *sophisme* est appellé par Aristote *ignoratio elenchi*, c'est-à-dire, l'ignorance de ce quon doit prouver contre son adversaire; c'est un vice très-ordinaire dans les contestations des hommes. On dispute avec chaleur, & souvent on ne s'entend pas l'un l'autre. La passion ou la mauvaise foi fait qu'on attribue à son adversaire ce qui est éloigné de son sentiment, pour le combattre avec plus d'avantage, ou qu'on lui impute les conséquences qu'on s'imagine pouvoir tirer de sa doctrine, quoiqu'il les désavoue & qu'il les nie.

Le second suppose pour vrai ce qui est en question; c'est ce qu'Aristote appelle *pétition* de principe. On peut rapporter à ce *sophisme* tous les raisonnemens où l'on prouve une chose inconnue, par une qui est autant ou plus inconnue; ou une chose incertaine, par une autre qui est autant ou plus incertaine.

La troisieme prend pour cause ce qui n'est point cause. Ce *sophisme* s'appelle *non causa pro causâ*; il est très-ordinaire parmi les hommes, & on y tombe en plusieurs manieres: c'est ainsi que les philosophes ont attribué mille effets à la crainte du vuide, qu'on a prouvé démonstrativement en ce temps & par des expériences ingénieuses, n'avoir pour cause que la pesanteur de l'air. On tombe dans le même *sophisme*, quand on se sert de causes éloignées & qui ne prouvent rien, pour prouver des choses ou assez claires d'elles-mêmes, ou fausses, ou du moins douteuses. L'autre cause qui fait tomber les hommes dans ce *sophisme*, est la sotte vanité qui nous fait avoir honte de reconnoître notre ignorance; car c'est de là qu'il arrive que nous aimons mieux nous forger des causes imaginaires des choses dont on nous demande raison, que d'avouer que nous n'en savons pas la cause; & la maniere dont nous nous échappons de cette confession de notre ignorance est assez plaisante. Quand nous voyons un effet dont la cause est inconnue, nous nous imaginons l'avoir découverte, lorsque nous avons joint à cet effet un mot général de *vertu* ou de *faculté*, qui ne forme dans notre esprit aucune autre idée, sinon que cet effet a quelque cause; ce que nous savions bien, avant d'avoir trouvé ce mot. Ceux qui ne font point profession de science, & à qui l'ignorance n'est pas honteuse, avouent franchement qu'ils connoissent ces effets, mais qu'ils n'en savent pas la cause; au lieu que les savans qui rougiroient d'en dire autant, s'en tirent d'une autre maniere, & prétendent qu'ils ont découvert la vraie cause de ces effets, qui est, par exemple, qu'il y a dans les arteres une vertu pulsifique, dans l'aimant une vertu magnétique, dans le séné une vertu purgative, & dans le pavot une vertu soporifique. Voilà qui est fort commodément résolu; & il n'y a point de chinois qui n'eût pu avec autant de facilité, se tirer de l'admiration où on étoit des horloges en ce pays-là, lorsqu'on leur en apporta d'Europe; car il n'auroit eu qu'à dire, qu'il connoissoit parfaitement la raison de ce que les autres trouvoient si merveilleux, & que ce n'étoit autre chose, sinon qu'il y avoit dans cette machine une vertu indicatrice qui marquoit les heures sur le cadran, & une vertu sonorifique qui les faisoit sonner: il se seroit rendu par-là aussi savant dans la connoissance des horloges, que le sont ces philosophes dans la connoissance du battement des arteres, & des propriétés de l'aimant, du séné & du pavot.

Il y a encore d'autres mots qui servent à rendre les hommes savans à peu de frais, comme de sympathie, d'antipathie, de qualités occultes. Ce qui les rend ridiculement savans, c'est qu'ils s'imaginent l'être effectivement, pour avoir trouvé un mot auquel ils attachent une certaine qualité imaginaire, que ni eux ni personne n'a jamais conçue.

Le quatrieme consiste dans un dénombrement imparfait. C'est le défaut le plus ordinaire des personnes habiles que de faire des dénombremens imparfaits, & de ne

considérer pas assez toutes les manieres dont une chose peut être ou peut arriver ; d'où ils concluent téméràirement, ou qu'elle n'est pas, parce qu'elle n'est pas d'une certaine maniere, quoiqu'elle puisse être d'une autre ; ou qu'elle est de telle ou telle façon, quoiqu'elle puisse être encore d'une autre maniere qu'ils n'ont pas considérée.

Le cinquieme, fait juger d'une chose par ce qui ne lui convient que par accident. Ce *sophisme* est appellé *fallacia accidentis*. Il consiste à tirer une conclusion absolue, simple & sans restriction de ce qui n'est vrai que par accident : c'est ce que font tant de gens qui déclament contre l'antimoine, parce qu'étant mal appliqué, il produit de mauvais effets ; & d'autres qui attribuent à l'éloquence tous les mauvais effets qu'elle produit, quand on en abuse ; ou à la médecine les fautes de quelques ignorans.

On tombe aussi souvent dans ce mauvais raisonnement, quand on prend les simples occasions pour les véritables causes ; comme qui accuseroit la religion chrétienne d'avoir été la cause du massacre d'une infinité de personnes, qui ont mieux aimé souffrir la mort que de renoncer à Jesus-Christ ; au lieu que ce n'est ni à la religion chrétienne, ni à la constance des martyrs qu'on doit attribuer ces meurtres, mais à la seule injustice & à la seule cruauté des payens.

On voit aussi un exemple considérable de ce *sophisme* dans le raisonnement ridicule des Epicuriens, qui concluoient que les dieux devoient avoir une forme humaine, parce que dans toutes les choses humaines, il n'y avoit que l'homme qui fût doué de la raison. « Les dieux, disoient-ils, sont très-heureux : nul ne peut être heureux sans la vertu : il n'y a point de vertu sans la raison, & la raison ne se trouve nulle part ailleurs qu'en ce qui a la forme humaine : il faut donc avouer que les dieux sont en forme humaine ». Voilà qui n'est pas bien conclu. En vérité, ce que M. de Fontenelle a dit des anciens ; savoir, qu'ils ne sont pas sujets, sur quelque matiere que ce soit, à raisonner dans la derniere perfection, n'est point exagéré. « Souvent, dit cet auteur ingénieux, de foibles convenances, de petites similitudes, des jeux d'esprit peu solides, des discours vagues & confus passent chez eux pour des preuves ; aussi rien ne leur coûte à prouver ; mais ce qu'un ancien démontroit en se jouant, donneroit à l'heure qu'il est, bien de la peine à un pauvre moderne ; car de quelle rigueur n'est-on pas sur les raisonnemens ? On veut qu'ils soient intelligibles, on veut qu'ils soient justes, on veut qu'ils concluent. On aura la malignité de démêler la moindre équivoque ou d'idées ou de mots ; on aura la dureté de condamner la chose du monde la plus ingénieuse, si elle ne va pas au fait. Avant M. Descartes on raisonnoit plus commodément ; les siecles passés sont bien heureux de n'avoir pas eu cet homme-là. »

Le sixieme, passe du sens divisé au sens composé, ou du sens composé au sens divisé ; l'un de ces *sophismes* s'appelle *fallacia compositionis*, & l'autre *fallacia divisionis*. J. C. dit dans l'Evangile, en parlant de ses miracles : *les aveugles voient*, *les boiteux marchent droit*, *les sourds entendent*. Il est évident que cela ne peut être vrai, qu'en prenant ces choses séparément, c'est-à-dire, dans le sens divisé. Car les aveugles ne voyoient pas demeurant aveugles, & les sourds n'entendoient pas demeurant sourds. C'est aussi dans le même sens qu'il est dit dans les Ecritures, que *Dieu justifie les impies* ; car cela ne veut pas dire qu'il tient pour justes ceux qui sont encore impies, mais bien qu'il rend justes, par sa grace, ceux qui étoient impies.

Il y a, au contraire, des propositions qui ne sont vraies qu'en un sens opposé à celui-là, qui est le sens divisé. Comme quand S. Paul dit : que *les médisans*, *les fornicateurs*, *les avares n'entreront point dans le royaume des cieux*, car cela ne veut pas dire que nul de ceux qui auront eu ces vices ne seront sauvés, mais seulement que ceux qui y demeureront attachés ne le seront pas.

Le septieme passe de ce qui est vrai à quelque égard, à ce qui est vrai simplement ; c'est ce qu'on appelle dans l'école, *à dicto secundùm quid*, *ad dictum simpliciter*. En voici des exemples. Les Epicuriens prouvoient encore que les dieux devoient avoir la forme humaine, parce qu'il n'y en a point de plus belle que celle-là, &

que tout ce qui eſt beau doit être en dieu. C'étoit fort mal raiſonner ; car la forme humaine n'eſt point abſolument une beauté, mais ſeulement au regard des corps ; & ainſi n'étant une perfection qu'à quelque égard, & non ſimplement, il ne s'enſuit point qu'elle doive être en dieu, parce que toutes les perfections ſont en dieu.

Nous voyons auſſi dans Cicéron, au *III livre de la nature des dieux*, un argument ridicule de Cotta contre l'exiſtence de Dieu, qui a le même défaut. « Comment, dit-il, pouvons-nous concevoir Dieu, ne lui pouvant attribuer aucune vertu ? Car, dirons-nous qu'il a de la prudence, mais la prudence conſiſtant dans le choix des biens & des maux, quel beſoin peut avoir Dieu de ce choix, n'étant capable d'aucun mal ? Dirons-nous qu'il a de l'intelligence & de la raiſon, mais la raiſon & l'intelligence nous ſervent à nous, à découvrir ce qui nous eſt inconnu par ce qui nous eſt connu ; or il ne peut y avoir rien d'inconnu à Dieu ? La juſtice ne peut auſſi être en Dieu, puiſqu'elle ne regarde que la ſociété des hommes ; ni la tempérance, parce qu'il n'a point de voluptés à modérer ; ni la force, parce qu'il n'eſt ſuſceptible ni de douleur ni de travail, & qu'il n'eſt expoſé à aucun péril. Comment donc pourroit être Dieu, ce qui n'auroit ni intelligence ni vertu » ? Ce qu'il y a de merveilleux dans ce beau raiſonnement, c'eſt que Cotta ne conclud qu'il n'y a point de vertu en Dieu, que parce que l'imperfection qui ſe trouve dans la vertu humaine n'eſt pas en Dieu. Deſorte que ce lui eſt une preuve que Dieu n'a point d'intelligence, parce que rien ne lui eſt caché ; c'eſt-à-dire qu'il ne voit rien, parce qu'il voit tout, qu'il ne peut rien, parce qu'il peut tout ; qu'il ne jouit d'aucun bien, parce qu'il poſſede tous les biens.

Le huitieme enfin, ſe réduit à abuſer de l'ambiguité des mots ; ce qui ſe peut faire en diverſes manieres. On peut rapporter à cette eſpece de *ſophiſme*, tous les ſyllogiſmes qui ſont vicieux, parce qu'il s'y trouve quatre termes, ſoit parce que le moyen terme y eſt pris deux fois particuliérement, ou parce qu'il eſt ſuſceptible de divers ſens dans les deux prémiſſes ; ou enfin parce que les termes de la concluſion ne ſont pas pris de la même maniere dans les prémiſſes que dans la concluſion. Car nous ne reſtraignons pas le mot d'*ambiguité*, aux ſeuls mots qui ſont groſſiérement équivoques, ce qui ne trompe preſque jamais ; mais nous comprenons par-là tout ce qui peut faire changer du ſens à un mot, par une altération imperceptible d'idées, parce que diverſes choſes étant ſignifiées par le même ſon, on les prend pour la même choſe.

Ainſi quand vous entendrez le *ſophiſme* ſuivant :

> *Les apôtres étoient douze,*
> *Judas étoit apôtre ;*
> *Donc Judas étoit douze.*

le ſophiſte aura beau dire que l'argument eſt en forme ; pour le confondre, ſans nulle diſcuſſion ni embarras, démêlez ſimplement l'équivoque du mot les *apôtres.* Ce mot les *apôtres* ſignifie dans le ſyllogiſme en queſtion, les apôtres en tant que pris tous enſemble & faiſant le nombre de douze. Or dans cette ſignification, comment dire dans la mineure, or *Judas étoit apôtre ?* Judas étoit-il apôtre en tant que les apôtres ſont pris tous enſemble au nombre de douze ?

Citons encore pour exemple ce *ſophiſme* burleſque.

> *Le manger ſalé fait boire beaucoup ;*
> *Or boire beaucoup fait paſſer la ſoif :*
> *Donc le manger ſalé fait paſſer la ſoif.*

Ce *ſophiſme* porte un maſque de ſyllogime ; mais il ſera bientôt démaſqué par une ſimple attention : c'eſt que le moyen terme, qui paroît le même dans la premiere & dans la ſeconde propoſition, change imperceptiblement à la faveur d'un petit mot qui eſt de plus dans l'une, & qui eſt de moins dans l'autre. Or un petit mot ne fait pas ici une petite différence. Une diphtongue altérée cauſa autrefois de furieux ravages dans l'Egliſe ; & une particule changée, n'en fait pas de moindres dans la logique pour conſerver au moyen terme, le même ſens dans les deux propoſitions. Il falloit énoncer dans la mi-

neure, or *faire boire beaucoup fait passer la soif.* Au lieu de cela, on supprime ici dans la mineure, le verbe *faire* devant le mot *boire*, ce qui change le sens, puisque *faire boire* & *boire*, ne sont pas la même chose.

On pourroit appeller simplement le *sophisme*, une *équivoque ;* & pour en découvrir le vice ou le nœud, il ne faudroit que découvrir l'équivoque.

SOPHISTE, s. m. (*Gram. & Hist. anc. ecclés.*) qui fait des sophismes, c'est-à-dire qui se sert d'argumens subtils, dans le dessein de tromper ceux qu'on veut persuader ou convaincre. *Voyez* SOPHISME & GYMNOSOPHISTE. Ce mot est formé du grec σοφος, *sage*, ou plutôt de σοφιστης, *imposteur*, *trompeur*.

Le terme *sophiste*, qui maintenant est un reproche, étoit autrefois un titre honorable, & emportoit avec soi une idée bien innocente. Saint Augustin observe qu'il signifioit un *rhéteur* ou *professeur d'éloquence*, comme étoient Lucien, Athænée, Libanius, *&c.*

Suidas, & après lui Olar. Celsius, dans une dissertation expresse sur les *sophistes* grecs, nous déclare que ce mot s'appliquoit indifféremment à tous ceux qui excelloient dans quelque art ou science, soit théologiens, jurisconsultes, physiciens, poëtes, orateurs ou musiciens. Mais il semble que c'est donner à ce mot un sens trop étendu. Il est possible qu'un rhéteur ait fait des vers, *&c.* mais que ce soit en vertu de son talent poétique qu'on l'ait nommé *sophiste*, c'est ce que nous ne voyons point de raison de croire. Quoi qu'il en soit, Solon est le premier qui paroît avoir porté ce nom, qui lui fut donné par Isocrate; ensuite on le donna assez rarement, mais seulement aux philosophes & aux orateurs.

Le titre de *sophiste* fut en grande réputation chez les Latins dans le douzieme siecle, & dans le temps de S. Bernard. Mais il commença à s'introduire chez les Grecs dès le temps de Platon, par le moyen de Protagoras & de Gorgias, qui en firent un métier infâme en vendant l'éloquence pour de l'argent. C'est delà que Séneque appelle les *sophistes*, des *charlatans* & des *empyriques.*

Cicéron dit que le titre de *sophiste* se donnoit à ceux qui professoient la philosophie avec trop d'ostentation, dans la vue d'en faire un commerce, en courant de place en place pour vendre en détail leur science trompeuse. Un *sophiste* étoit donc alors comme à present, un rhéteur ou logicien qui fait son occupation de décevoir & embarrasser le peuple par des distinctions frivoles, de vains raisonnemens & des discours captieux.

Rien n'a plus contribué à accroître le nombre des *sophistes*, que les disputes des écoles de philosophie. On y enseigne à embarrasser & obscurcir la vérité par des termes barbares & inintelligibles, tels que antiprédicamens, grands & petits logicaux, quiddités, *&c.*

On donna le titre de *sophiste* à Rabanus Maurus, pour lui faire honneur. Jean Hinton, moderne auteur scholastique anglois, a fait ses efforts pour se procurer le titre magnifique de *sophiste.*

SOPHISTE, (*Musiq. des anciens.*) Musonius, dans son traité *De luxu Græcor.* rapporte, d'après Athénée, que les anciens appelloient aussi *sophistes* ceux qui s'appliquoient à la musique. (*F. D. C.*)

SOPHISTIQUER, v. act. (*Gram. & Com.*) signifie mélanger, altérer des drogues & des marchandises, en y en mêlant d'autres de différente ou de moindre qualité. Il se dit particuliérement des remedes & des drogues qu'on soupçonne n'être pas toujours sans mélange. *Dic. de Commerce.*

SOPHISTIQUERIE, s. f. (*Com.*) mélange de drogues de mauvaise qualité que l'on veut faire passer avec des bonnes. *Id. ibid. pag.* 159.

SOPHONIE, LIVRE DE, (*Critiq. sacr.*) le livre sacré de *sophonie*, ne contient que trois chapitres. Son style est assez semblable à celui de Jérémie, dont il semble n'être que l'abréviateur. C'est le neuvieme des douze petits prophetes; mais nous ne savons rien de sa vie, que ce qu'il nous apprend lui-même de sa naissance, *chap. j. v. I.* savoir qu'il étoit fils de Chusi, de la tribu de Siméon. Il vivoit du temps de Josias, qui commença son regne l'an du monde 3363, & il y a beaucoup d'apparence qu'il prophétisoit avant que ce prince ré-

ligieux eût réformé les desordres de ses sujets. Sophonias peint vivement leur idolâtrie, menace Jérusalem de toute la colere du Seigneur, & finit néanmoins par des promesses consolantes sur le retour de la captivité. *(D. J.)*

SOPHOSA, s. f. *(Hist. nat. Botan.)* nom donné par Linnæus, au genre de plante appellé par Dillénius, dans son *Hort. eltheth. p. 112. ervi species*; en voici les caracteres : le calice de la fleur est en forme de cloche, composé d'une seule feuille, divisée en cinq segmens obtus à l'extrêmité : la fleur est légumineuse à cinq pétales, dont le supérieur est droit & oblong, devenant plus large au sommet, & se courbant dans les bords : les ailes sont au nombre de deux, aussi longues que la fleur supérieure des fleurs : les étamines sont dix filets distincts, pointus, & de la même longueur que la fleur, mais cachés : les bonnettes des étamines sont petites, le germe du pistil est oblong & cylindrique : le stigma est obtus, le fruit est une gousse très-longue & très-déliée, contenant une seule loge marquée de tubérosités, où sont contenues des graines arrondies, & nombreuses. Linn. *gen. pl. p. 177. (D. J.)*

SOPHRONISTES, s. m. *(Ant. grecq.)* σωφρόνισαι ; on nommoit ainsi chez les Athéniens, dix magistrats chargés de veiller aux bonnes mœurs de la jeunesse, & l'endroit où l'on enfermoit les jeunes gens indociles, pour les corriger, s'appelloit σωφρονιστήριον Potter, *Archæol. græc. l. I ch. xxv. t. I. p. 84 & 130. D. J.*

SOPIANÆ, *(Géog. anc.)* ville de la basse Pannonie, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Sirmium à Carnuntum. Le nom moderne est *Zéeblack*, selon Simler, & *Soppan*, selon Lazius *(D. J.)*

SOPITHES, RÉGION DES, *(Géog. anc.)* *Sopithis regio* la région des Sopithes, *Sopithis regio*, est une contrée de l'Inde, Strabon. *l. XV. p. 699*, qui l'appelle aussi *Cathea*, dit que quelques-uns la placent entre les fleuves Hydaspes & Acésines ; Diodore de Sicile distingue la terre des Cathéens, du royaume des *Sopithes*.

Quoi qu'il en soit, Strabon remarque qu'on racontoit des choses merveilleuses de la beauté de ce pays, & des qualités de ses chevaux, & de ses chiens. Onésicrite, dit-il, rapporte que parmi ces peuples, on choisissoit le plus bel homme pour le mettre sur le trône, & que deux mois après qu'un enfant étoit né, on examinoit publiquement s'il étoit bien conformé, & s'il étoit digne de vivre, ou non. C'étoit aussi une coutume particuliere aux Cathéens que les mariages dépendissent du choix de l'amant & de la maitresse, sans que le consentement des parens fût requis. Dans ce même pays, il y avoit une race de chiens admirables ; Alexandre en reçut des *Sopithes*, cent cinquante en présent. Ces sortes de chiens ne lâchoient jamais prise. Quinte-Curse, *l. IX. c. 1.* raconte quelques autres particularités de ce peuple singulier. *(D. J.)*

SOPOLO, *(Géog. mod.)* ville à demi-ruinée des états du Turc, dans l'Albanie, au canton appellé le *Canina*, à environ douze lieues de Butrinto, vers le nord, & à quelque distance de la bouche du golfe de Venise. Les uns la prennent pour l'ancienne *Hecatompedum*, d'autres pour *Olpæ*, & d'autres pour *Cestria*. *(D. J.)*

SOPORANT, SOPORIFIQUE, *ou* SOPORIFERE, *(Médecine)* est une médecine qui a la vertu de procurer le sommeil. *Voyez* SOMMEIL. Tel est l'opium, le laudanum, *&c.* *Voyez* OPIUM, LAUDANUM, *&c.*

Ce mot vient du latin *sopor*, sommeil. Les Grecs au lieu de ce mot, se servent du mot *hypnotic*. *Voyez* HYPNOTIC.

SOPORIFIQUES, maladies *soporifiques*, endormantes, assoupissantes, sont le coma ou cataphora, la léthargie & le carus, lesquelles semblent différer les unes des autres par le plus & le moins, plutôt que par leur essence. Elles s'accordent en ce qu'elles sont toutes accompagnées de stupeur. *Voyez* COMA, CARUS, LÉTHARGIE, *&c.*

SOPRON, *(Géog. mod.)* comté de la basse Hongrie. Il est borné au nord par les terres de l'Autriche ; à l'orient, par les comtés de Mosom & de Javarin ; au midi, par celui de Sarwar ; au couchant par l'Autriche.

Le comté prend son nom de sa capitale, qu'on appelle *Edenbourg* ; elle est

située sur une petite riviere, à l'occident du lac de Ferto. *Longitude 36. 37 ; latitude 47. 55. (D. J.)*

SOR, est la même chose que *saurage*, *V.* SAURAGE.

SOR, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres de France ; l'une est dans le Languedoc, au Lauragais ; elle passe à Sorèze, & se jette dans l'Agout ; l'autre dans l'Alsace, a sa source au mont de Vosge, & se perd dans le Rhin, à Offentorff. *(D. J.)*

SORA, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes. 1°. C'est une ville de l'Asie mineure dans la Paphlagonie. 2°. Ville de l'Arabie déserte, aux confins de la Mésopotamie. 3°. Ville de l'Inde en-deçà du Gange selon Ptolomée, *l. VII. c. j.* ses interpretes croient que c'est à présent Bisnagar. 4°. Ville de la Phénicie. 5°. Ville d'Italie, dans la Campanie, selon Strabon, & dans le Latium, selon Ptolomée. Tite-Live en fait une colonie romaine. Elle fut saccagée par l'Empereur Fréderic II. sous le pontificat de Grégoire IX. On ne sait par qui elle a été rétablie, mais c'est actuellement un évêché qui releve du saint siege.

C'est dans l'ancienne *Sora*, ville de la Campanie, que naquit Quintus-Valerius-Soranus. Il florissoit au cinquieme siecle de Rome, & passoit pour le plus savant homme qui eût paru entre les auteurs latins, *litteratissimum togatorum omnium*, dit Ciceron, *l. III. de Oratore.* Il observa dans ses ouvrages une méthode que Pline a pris soin d'imiter ; c'est qu'il y joignit des sommaires qui faisoient que chaque lecteur pouvoit choisir ce qu'il lui convenoit, sans avoir la peine de lire le tout. Deux vers qui nous restent de Soranus, semblent témoigner qu'il pensoit que Dieu est la cause immanente de toutes choses ; opinion qui ne differe point du spinosisme. Voici ces deux vers.

Jupiter omnipotens, rerumque, deûmque rex,
Progenitor, genitrixque deûm, deus unus & omnis.

(D. J.)

SORA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la terre de labour, au royaume de Naples, près de la riviere de Carigliano, à vingt lieues au sud-est de Rome. Elle a titre de duché, & un évêque qui ne releve que du saint siege. Elle a été bâtie sur les ruines de l'ancienne *Sora*, qui fut saccagée & brûlée par l'empereur Fréderic II. sous le pontificat de Grégoire IX. *Long. 31. 15. lat. 41. 46.*

Baronius (César), savant cardinal, naquit à *Sora*, en 1538, & mourut à Rome, bibliothécaire du Vatican, en 1605, à 68 ans.

Il a donné les annales ecclésiastiques en latin, ouvrage qui contient en 12 tomes *in-fol.* l'histoire ecclésiastique, depuis Jesus-Christ, jusqu'à l'an 1198. Baronius entreprit cet ouvrage à l'âge de 30 ans, pour réfuter les centuriateurs de Magdebourg. C'étoit une grande entreprise, & au dessus des forces de l'auteur, d'autant plus que son manque de connoissance de la langue grecque, devoit le détourner de ce travail. En s'y dévouant, il auroit dû se contenter de rapporter les faits de l'histoire ecclésiastique, sans entrer dans des controverses de parti, & dans les intérêts de la cour de Rome ; enfin son style n'est ni pur, ni le moins du monde agréable.

Le savant P. Pagi, de l'ordre de Saint François, a fait une critique des annales de Baronius en *4 vol. in-fol.* dont le premier parut en 1697, & les trois derniers en 1705. D'autres savans, Casaubon, le cardinal Norris, Richard de Montaigu, Blondel, & M. de Tillemont, ont publié leurs remarques critiques sur les annales de Baronius. Un libraire de Lucques en a donné une nouvelle édition, avec les corrections de ces savans au bas des pages. Le meilleur, sans doute, seroit de composer une nouvelle histoire de l'église, exacte, complette, & exempte des défauts & des milliers de fautes qui se trouvent dans celle du cardinal napolitain.

Peu s'en fallut qu'il ne succédât à Clément VIII. mais le cardinal de Véronne s'expliqua si fortement pour lui donner l'exclusion, qu'il fit changer les suffrages : Monseigneur illustrissime, dit-il au cardinal Spinelli, qui soutenoit Baronius, " ce sujet n'est point propre à soutenir le fardeau du pontificat ; il n'est ni théologien,

ni canoniste, ni versé dans les sciences; c'est un écrivain piquant, & rapsodiste : tant s'en faut qu'il fût bon à gouverner l'église universelle, que je doute fort qu'il sût gouverner une église particuliere». Enfin l'Espagne lui donna l'exclusion pour la papauté, à cause de son livre de la *Monarchie de Sicile*, & la douleur qu'il en eut abrégea le cours de sa vie. *(D. J.)*

SORA, s. m. *(Hist. nat. Bot. exot.)* nom donné par le peuple de Guinée, à une espece de buisson dont les feuilles sont de la grandeur & de la figure de celles du séné; les habitans du pays les font bouillir dans l'eau, & en prennent la collature, contre toutes sortes de douleurs d'entrailles. *Transact. philos. n. 231. (D. J.)*

SORABES LES, *(Géog. anc.) Sorabi*, peuples de la Germanie, compris au nombre des Vénédes, & ensuite comptés parmi les Slaves. Dans le moyen âge, ils habitoient sur le bord de la Sala, & s'étendoient jusqu'à l'Elbe. Il est souvent parlé des *Sorabes*, dans les annales de Charlemagne; on y voit l'année 782, que ce prince apprit que les *Sorabes*-Slaves, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, avoient fait des courses sur les terres des Thuringiens & des Saxons, qui étoient leurs voisins. Sous l'année 806, il est dit que l'empereur envoya son fils Charles à la tête d'une armée, dans la terre des Slaves, appellés *Sorabes*, qui habitoient sur le bord de l'Elbe; & Eginhart, dans la vie de Charlemagne, dit que la riviere Sala séparoit les Thuringiens d'avec les *Sorabes*.

SORACTES, *(Géog. anc.)* montagne d'Italie, dans l'Etrurie, aux confins des Falisques, & dans le voisinage du Tibre. Servius fait entendre qu'elle n'étoit pas éloignée de la voie flaminiene. Horace parle de cette montagne, au premier livre de ses odes. *Ode. IX.*

Vides ut altâ stet nive candidum
Soracte.

Au pié de cette montagne, il y avoit sur une éminence, une ville, ou du moins une forteresse de même nom; & c'est ce que Virgile entend par ce vers de son Enéïde, *l. VII. v. 699.*

Hi Soractis *habent arces, flaviniaque arva.*

La montagne de *Soracte* étoit consacrée à Apollon. *Ibid. l. v. 785.*

Sancti custos Soractis *Apollo.*

Silius Italicus, *liv. VIII. v. 493.* dit la même chose.

Qui sacrum Phœbo Soracte *frequentant.*

Au bas du mont *Soracte*, sur les bords du Tibre, s'élevoit un temple consacré à la déesse Féronie; ce temple, & le culte de la déesse, avoient été de tout temps communs aux Sabins & aux Latins; les uns y alloient offrir leurs vœux: les autres y étoient attirés par la foire célebre qui s'y tenoit. Quelques Romains s'y étant rendus, furent insultés par les Sabins, qui les dépouillerent de leur argent, & les retinrent en captivité; ce qui fit naître une guerre entre les deux peuples, dans la quatre-vingt-douzieme année de Rome.

Le nom moderne, selon Léander, est *monte di S. Silvestro*, & par corruption, *monte S. Tresto.* Cette montagne a été ainsi appellée à cause du pape Silvestre, qui s'y retira durant la persécution exercée contre les chrétiens; au sommet de cette montagne, qui est d'un accès très-difficile, est un bourg de même nom, & tout proche il y a un monastere qu'on dit avoir été bâti en l'honneur de S. Silvestre, par Carloman, frere de Pepin, & chef des François, avant qu'il se fût retiré au monastere du mont Cassin. Il y en a qui disent que le temple & le petit bois consacré à Apollon, étoient dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le monastere.

Le mont *Soracte* étoit à vingt-six milles de Rome, entre le Tibre & la voie Flaminiene; c'est-là que les Hirpes, c'est-à-dire certaines familles du pays, marchoient impunément sur des charbons ardens, après s'être frottés d'un certain onguent la plante des piés, au rapport de Varron & de Pline. *(D. J.)*

SORADÉEN, VERS, *(Poésie anc.)* on nommoit *vers soradéens* du temps de Quintilien, des vers licencieux, faits pour gâ-

ter le cœur & l'esprit. On les appelloit ainsi, du nom de leur auteur *Sorades*, poëte d'Alexandrie, qui s'étoit distingué en ce genre. Ses *vers soradéens* étoient composés ou d'iambes, ou de trochées, ou de dactyles, ou d'anapestes. *(D. J.)*

SORAIRE, adj. *(Soirie.)* il se dit de deux fils envergés qui se trouvent ensemble sur la même verge ou cannes, parce que l'intermédiaire qui les séparoit s'est cassé.

SORAME, LA, *(Géog. mod.)* riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, à douze lieues de celle de Surinam. Les Indiens qui habitent sur ses bords, sont Caraïbes. *(D. J.)*

SORANUS, *(Mytholog.)* surnom que les Sabins donnoient au dieu de la mort. Le mot *Sora* en leur langue signifioit *cercueil.*

SORATOF ou SARATOF, *(Géog. mod.)* ville de l'empire Russien, dans le royaume d'Astracan, sur un bras du Volga au penchant d'une montagne, avec un fauxbourg qui s'étend le long de la riviere. Les maisons de cette ville, & même la plupart des églises, sont de bois. *Longitude 67. 15; latit. 52. 12.*

SORAW, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, sur les confins de la Silésie, capitale du marquisat de Lusace, près du Bober, à 2 lieues au nord-est de Sagan, & à 7 sud de Crossen. *Long. 32. 55; latit. 51. 37.*

Neander (Michel), un des plus célebres littérateurs allemands du xvj. siecle, naquit à *Soraw* en 1525, & mourut à Isfeld l'an 1595, âgé de 70 ans. Entre ses principaux ouvrages qu'il a publiés, je nomme 1°. les *erotemata linguæ græcæ*, *Basilæa* 1553 & 1565 *in-8°.* La préface qu'il a mise à la tête de la seconde édition, est une dissertation sur les bibliotheques anciennes, où il parle des livres qui sont perdus, & sur les bibliotheques de son temps les mieux fournies en manuscrits grecs. 2°. *Linguæ hebreæ erotemata*, *Basil.* 1556, *in-8°.* & plusieurs autres fois. La préface de cet ouvrage traite, comme la précédente, de la langue hébraïque en général, des ouvrages & des savans les plus célebres dans les langues orientales. 3°. *Opus aureum & scholasticum*, *Lipsiæ* 1575, *in-8°.* Ce recueil contient le poëme de Coluthus de Lycoplis sur l'enlevemeut d'Hélene, celui de Thryphiodore d'Egypte, sur la ruine de Troie, & trois livres de Quintus Calaber, ou Cointe le Cabrois, sur le même sujet. 4°. *Chronicon & historia Ecclesiæ*, *Lipsiæ 1590*, *in-8°.* 5°. *Orbis terræ partium simplex enumeratio. Lipsiæ 1582, 1586, 1589 & 1597*, *in-8°.* Cet ouvragé assez curieux dans le temps où il parut, ne l'est plus pour nous.

Fabricius, Morhoff, Baillet, & finalement le P. Niceron, ont beaucoup parlé de ce littérateur. Il ne faut pas le confondre comme ont fait quelques bibliothécaires, avec le *Neander* (Michel), physicien & médecin, né à Souchimestal, en 1529, & mort en 1581. Ce dernier a donné entr'autres ouvrages une *synopsis mensurarum & ponderum*, à Basle, 1556, *in-4°.*

SORBET, s. m. *(Confit. & boisson des Turcs.)* celui que les Turcs boivent ordinairement n'est qu'une infusion de raisins secs, dans laquelle ils jettent une poignée de neige : cette boisson ne vaut pas la tisane de l'hôtel-Dieu de Paris.

Tournefort raconte dans ses voyages, qu'étant dans l'île de Crete sur le mont Ida, il s'avisa de faire du *sorbet* pour rétablir ses forces épuisées des fatigues qu'il avoit essuyées en grimpant cette montagne. « Nous remplîmes, dit-il, nos tasses d'une belle neige crystallisée à gros grains, & la disposâmes par couche avec du sucre, sur lequel on versoit ensuite d'excellent vin, tout cela se fondoit promptement en secouant les tasses ». Ce *sorbet* est sans contredit meilleur que celui des Turcs ordinaires ; car ceux qui sont riches & rafinés font leur *sorbet* avec du suc de limon & de citrons confis au sucre, qu'on délaie dans de l'eau glacée ; ainsi le *sorbet* des Turcs riches est une composition seche faite de citron, de sucre, d'ambre, *&c.* Ils appellent aussi du même nom le breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau ; mais les pauvres gens ne boivent guere de cette espece de *sorbet.* *(D. J.)*

SORBIER, *(Bot. Jard.)* en latin *sor-*

bus, en anglois *fervice-trée*, en allemand *fperberbaum.*

Caractere générique.

Le calice eft étendu, concave, permanent & découpé en cinq, il foutient cinq pétales arrondis & concaves, & environ vingt étamines, formées en alêne, terminées par des fommets arrondis, l'embryon eft fitué fous la fleur, il fupporte trois ftyles déliés, couronés par des ftygmates droits & arrondis & devient un fruit mou ombilic, contenant trois ou quatre pepins.

Efpeces.

1. *Sorbier* à feuilles ailées, unies des deux côtés, *forbier* des oifeleurs; cochêne, cormetier, harloffier.

Sorbus foliis pinnatis, utrinque glabris. Hall. Helv. Sorbus aucuparia.

Quickbeam mountain ash roan-trée.

2. *Sorbier* à feuilles ailées, velues par deffous.

Sorbus foliis pinnatis, fubtùs tomentofis. Hall. Helv.

3. *Sorbus foliis fuprà crenato-dentatis infernè lobato-diffectis. Hort. Colomb. Sorbus hybrida.*

Le *forbier*, n°. 1. eft un des arbuftes les plus beaux qu'on puiffe cultiver; fon tronc droit & uni, fon port régulier & pyramidal, fon feuillage élégant, les ombelles des fleurs blanches dont il fe charge au mois de mai, les beaux corymbes de fruits qui leur fuccedent, & qui d'abord verds, fe colorent en orangé au mois de juillet, deviennent enfuite écarlate & puis ponceau, & fubfiftent jufqu'à la fin de décembre; ce font-là des agrémens qu'on ne trouve guere réunis dans le même arbre. Celui-ci doit être employé pour les décorations des bofquets printaniers, & de ceux d'autone & d'hiver: il a encore le mérite très-grand aux yeux de bien des perfonnes, d'attirer par fes baies des nuées d'oifeaux. Les grives en font très-friandes, deforte qu'on en tue tant qu'on veut fur les arbres, à la fin de l'autone, après la vendange: on peut auffi fe fervir des grapillons de ces baies pour amorcer les collets & autres fortes de pieges.

Le *forbier* des oifeleurs eft un des arbres du monde qui réfifte au plus grand froid; il fe trouve encore en Laponie, & même dans le Groenland; fes nouveaux bourgeons n'ont pas fouffert du tout de la gelée du 17 avril 1768: il fe multiplie par les graines, les furgeons & la greffe.

Lorfque les baies font bien mûres, on en fait une leffive, en les écrafant dans un vaiffeau; enfuite on les paffe; on fait fécher le marc, qu'on feme en novembre, dans des planches de bonne terre bien préparée; on recouvre les femences d'un peu moins d'un demi-pouce d'un mélange de terre locale, de fable fin & de terreau. Si le printemps eft humide, les jeunes plantes fortiront de terre en foule dès les premiers jours d'avril; s'il eft fec, il faut arrofer de temps à autre. La feconde autone on arrachera les jeunes arbres pour les mettre en pépiniere à deux piés & demi en tous fens les uns des autres; fi on les cultive convenablement, ils feront au bout de trois ans en état d'être plantés à demeure. Comme ces *forbiers* des oifeleurs ne font guere, pour la grandeur, que des arbres du troifieme ordre, il fuffira de les efpacer de huit à dix pieds. Il ne faut pas retrancher la fleche de cet arbre en le plantant; on fe contentera de rapprocher les branches latérales les plus fortes; on peut arracher les furgeons qui nuifent à fon pied, & les planter en pépiniere; mais les arbres qu'ils procurent font moins bien venans que ceux obtenus de graine. Le *forbier* des oifeleurs s'écuffonne fur l'alifier à feuilles blanches par deffous, & y fait très-bien; il devient même plus fort que lorfqu'il vit fur fa propre racine; il prend bien fur l'épine blanche, & y donne de bonne heure beaucoup de fruit; il prend auffi fur poirier: il fubfifte plufieurs années fur le pommier doux; & ce qu'il y a de fingulier, il rebute le *forbier* cultivé malgré fa très-proche parenté avec cet arbre.

Le *forbier* qui eft notre *n°*. 2. croît naturellement en Italie, dans la France méridionale, dans les bois & fur les montagnes; il fe trouve auffi fpontané en Angleterre, dans la Lorraine & le pays Meffin: on en a obtenu, par la voie des femis, plufieurs variétés qui different entr'elles par la forme

& la grosseur des fruits ; les uns sont figurés comme une poire, les autres sont applatis comme les pommes; on doit s'attacher à multiplier les plus belles especes par la greffe; elle se fait en écusson sur *sorbier* commun cultivé & sur poirier. C'est même un moyen de mettre plutôt à fruits ces arbres qui naturellement ne rapportent que si tard : il prend aussi sur l'épine blanche, mais le fruit n'y est pas si bon. On peut multiplier le *sorbier* des oiseleurs comme le *n*°. 1. par ses pepins, mais il ne leur faut pas une terre si fraîche, & il faut les semer fort clairs, sans quoi les jeunes plantes se pourriroient; lorsqu'on est à portée d'en tirer des bois, on peut y faire arracher de jeunes sujets d'environ un pouce de tour, & les cultiver trois ou quatre ans en pépiniere ; cet arbre est très-précieux par son bois qui est tout cœur; il est précieux pour des moyeux, des vis de pressoirs, & est propre à bien d'autres usages. Le *sorbier* devient prodigieusement gros & très-étendu, mais il croît lentement, & sa perfection est l'ouvrage des siecles. Ce qui ne doit point empêcher le pere de famille & le bon citoyen d'en faire des plantations; cette espece de bois est infiniment trop rare. Le bois de *sorbier* des oiseleurs n'est pas d'une qualité médiocre. Cet arbre forme de belles cepées lorsqu'on le cultive en taillis, & fournit de très-bons fagots. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

SORBIER *ou* CORNIER, (*Diete & Mat. méd.*) le fruit de cet arbre est du nombre de ceux dont les hommes se nourrissent, & qui possedent en même temps des vertus véritablement médicamenteuses. La *sorbe* ou corne a, comme aliment & comme remede, la plus parfaite analogie avec la cornouille & avec la nefle. *Voyez* CORNOUILLE, NEFLE, & ce qui est dit de l'usage des cornes à l'*article* CORMIER, *hist. nat.* (*b*)

SORBONNE, s. f. (*Hist. mod.*) collége de théologie, fameux dans l'université de Paris, & qui tire son nom de Robert de Sorbon son fondateur. Celui-ci, qui étoit confesseur & aumonier du roi S. Louis, ayant formé en 1256, le dessein d'établir un collége en faveur de 16 pauvres étudians en théologie, 4 de chaque nation de l'université, le roi donna à ce collége plusieurs maisons qui étoient de son domaine dans la rue Coupe-gueule, vis-à-vis le palais des Thermes, & au moyen de quelques échanges de rentes, Robert de Sorbon fit bâtir dans cet emplacement ce collége pour 16 écoliers & un proviseur, c'est-à-dire, un principal ou supérieur. On les appelloit *les pauvres de Sorbonne*, & leur maison *la pauvre* Sorbonne, *pauper Sorbonna.* Mais par la suite elle s'enrichit, & de collége destiné à loger des étudians, elle devint une société particuliere dans la faculté de théologie de Paris, & une retraite pour un certain nombre de docteurs & de bacheliers de cette maison. Cependant elle s'étoit toujours maintenue dans son ancienne simplicité, jusqu'au temps que le cardinal de Richelieu la fit rebâtir avec une magnificence, qui seule seroit capable d'immortaliser son nom : ce qu'on y admire le plus c'est l'église dans laquelle est le mausolée de ce cardinal. Trois grands corps de logis comprennent, outre la bibliotheque, la salle des actes, la salle à manger, les cuisines, *&c.* trente-six appartemens pour les docteurs & bacheliers de la maison, & ces appartemens sont donnés à l'ancienneté. Pour être admis dans cette maison, dès qu'on a été reçu bachelier en théologie, il faut professer un cours de philosophie dans quelque collége de l'université, cependant on postule, ou, comme on dit, on supplie pour être aggrégé à la maison & société, & l'on soutient un acte que l'on appelle *Robertine*, du nom du fondateur, ce que les bacheliers font ordinairement avant que d'entrer en licence. De ceux qui sont de la maison, on en distingue de deux sortes ; les uns sont de la *société*, & ont droit de demeurer en *Sorbonne*, & de donner leur suffrage dans les assemblées de la maison, les autres sont de l'*hospitalité*, c'est-à-dire, aggrégés à la maison sans être de la société. On les appelle ordinairement *docteurs licenciés* ou *bacheliers* de la maison & société de *Sorbonne.* Mais leur véritable titre, & celui qu'ils prennent dans les actes de la faculté, est docteurs licenciés & bacheliers de la faculté de théologie de Paris, de la maison & société de *Sorbonne* ; ce qu'on

exprime en latin par *doctor licentiatus*, ou *baccalaureus*, *theologus ſacræ facultatis Pariſienſis*, *ſocius Sorbonicus*. On donne auſſi communément aux autres docteurs de la faculté, le titre de *docteur de Sorbonne*; & bien des gens en prennent occaſion de penſer que la maiſon de *Sorbonne* a quelque ſupériorité dans la faculté de théologie de Paris. Cette maiſon reſpectable par les hommes célebres qu'elle a produits, par les ſavans qui la compoſent, & par ceux qu'elle forme encore tous les jours, n'eſt après tout qu'une ſociété particuliere, comme pluſieurs autres, & ſur-tout celle de Navarre, qui compoſent le corps de la faculté de théologie avec une autorité & des fonctions parfaitement égales dans les aſſemblées, & les autres actes de faculté. Il eſt vrai encore que les aſſemblées ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires de la faculté, ſe tiennent dans la grande ſalle de *Sorbonne*; mais cet uſage ne tire point à conſéquence, parce qu'elle s'aſſembloit autrefois aux Mathurins, & qu'elle peut encore s'aſſembler dans telle maiſon de ſon corps qu'elle juge à propos.

Il y a proche de la *Sorbonne* des écoles extérieures, où ſix profeſſeurs, dont quatre ſont entretenus par le roi, & deux ont été fondés par des particuliers, font des leçons réglées de théologie. Ces chaires ſont toujours remplies par des ſujets de la maiſon de *Sorbonne*, laquelle nomme auſſi à pluſieurs autres places, comme à celle de grand-maître du college Mazarin, dont les chaires de philoſophie, ainſi que celles du college du Pleſſis, ſont toujours données à des membres de la maiſon & ſociété de *Sorbonne*. Le premier ſupérieur de la maiſon ſe nomme *proviſeur*; & dans l'intérieur, l'autorité, c'eſt-à-dire, le maintien des réglemens & du bon ordre, appartient au chef des docteurs, qu'on nomme *ſenieur de Sorbonne*, & au chef des bacheliers en licence, qu'on appelle *prieur de Sorbonne*. *Voyez* PRIEUR & SENIEUR.

Pour ce qui concerne la bibliotheque de cette maiſon. *Voyez* le *mot* BIBLIOTHEQUE.

SORCELLERIE, ſ. f. (*Magie.*) opération magique, honteuſe ou ridicule, attribuée ſtupidement par la ſuperſtition, à l'invocation & au pouvoir des démons.

On n'entendit jamais parler de ſortileges & de maléfices que dans les pays & les temps d'ignorance. C'eſt pour cela que la *ſorcellerie* régnoit ſi fort parmi nous dans le xiij. & xiv. ſiecles. Les enfans de Philippe-le-Bel, dit M. de Voltaire, firent alors entr'eux une aſſociation par écrit, & ſe promirent un ſecours mutuel contre ceux qui voudroient les faire périr par le ſecours de la *ſorcellerie*. On brûla par arrêt du parlement une ſorciere qui avoit fabriqué avec le diable un acte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI. fut attribuée à un ſortilege, & on fit venir un magicien pour le guérir.

On vit à Londres la ducheſſe de Gloceſter accuſée d'avoir attenté à la vie d'Henri VI. par des ſortileges. Une malheureuſe devinereſſe, & un prêtre imbécille ou ſcélérat qui ſe diſoit ſorcier, furent brûlés vifs pour cette prétendue conſpiration. La ducheſſe fut heureuſe de n'être condamnée qu'à faire une amende honorable en chemiſe, & à une priſon perpétuelle. L'eſprit de lumiere & de philoſophie, qui a établi depuis ſon empire dans cette île floriſſante, en étoit alors bien éloigné.

La démence des ſortileges fit des nouveaux progrès en France ſous Catherine de Médicis; c'étoit un des fruits de ſa patrie tranſplantés dans ce royaume. On a cette fameuſe médaille où cette reine eſt repréſentée toute nue entre les conſtellations d'*Aries* & *Taurus*, le nom d'Ebullé Aſmodée ſur ſa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, & dans l'exergue le nom d'Oxiel. On fit ſubir la queſtion à Côme Ruggieri, florentin, accuſé d'avoir attenté par des ſortileges à la vie de Charles IX. En 1606 quantité de ſorciers furent condamnés dans le reſſort du parlement de Bourdeaux. Le fameux curé Gaufrédi brûlé à Aix en 1611, avoit avoué qu'il étoit ſorcier, & les juges l'avoient cru.

Enfin ce ne fut qu'à la raiſon naiſſanre vers la fin du dernier ſiecle, qu'on dut la déclaration de Louis XIV. qui défendit en 1672, à tous les tribunaux de ſon royaume d'admettre les ſimples accuſations de *ſorcellerie*; & ſi depuis il y a eu de temps en temps quelques accuſations de

maléfices, les juges n'ont condamné les accusés que comme des prophanateurs, ou quand il est arrivé que ces gens-là avoient employé le poison.

On demandoit à la Peyrere, auteur des préadamites, mais qui d'ailleurs a composé une bonne histoire de Groenlande, pourquoi l'on parloit tant de sorciers qu'on supplicioit; c'est, disoit-il, parce que le bien de tous ces prétendus sorciers que l'on fait mourir, est en partie confisqué au profit des juges.

Personne n'ignore l'histoire de l'esclave affranchi de l'ancienne Rome, qu'on accusoit d'être sorcier, & qui par cette raison fut appellé en justice pour y être condamné par le peuple romain. La fertilité d'un petit champ que son maître lui avoit laissé, & qu'il cultivoit avec soin, avoit attiré sur lui l'envie de ses voisins. Sûr de son innocence, sans être allarmé de la citation de l'édile Curule qui l'avoit ajourné à l'assemblée du peuple, il s'y présenta accompagné de sa fille; c'étoit une grosse paysanne bien nourrie & bien vêtue, *benè curatam & vestitam*: il conduisit à l'assemblée ses bœufs gros & gras, une charrue bien équipée & bien entretenue, & tous ses instrumens de labour en fort bon état. Alors se tournant vers ses juges : Romains, dit-il, voilà mes sortileges, *veneficia mea, quirites, hæc sunt.* Les suffrages ne furent point partagés : il fut absous d'une commune voix, & fut vengé de ses ennemis par les éloges qu'il reçut. (*D. J.*)

SORCIERS & SORCIERES, (*Hist. anc. & mod.*) hommes & femmes qu'on prétend s'être livrés au démon, & avoir fait un pacte avec lui pour opérer par son secours des prodiges & des maléfices.

Les payens ont reconnu qu'il y avoit des magiciens ou enchanteurs malfaisans, qui par leur commerce avec les mauvais génies ne se proposoient que de nuire aux hommes, & les Grecs les appelloient *goétiques*. Ils donnoient à l'enchanteur le nom d'ἐπαοιδὰ, au devin celui de μαντις. Par φαρμακευς ils désignoient celui qui se servoit de poisons, & par γοης, celui qui trompoit les yeux par des prestiges. Les Latins leur ont aussi donné différens noms, comme ceux d'empoisonneurs, *venenarii* & *venefici*, parce qu'en effet ils savoient préparer les poisons, & en faisoient usage : Thessaliens & Chaldéens, *Thessali & Chaldæi*, du nom des pays d'où sortoient ces magiciens : généthliaques & mathématiciens, *genethliaci & mathematici*, parce qu'ils tiroient des horocospes, & employoient le calcul pour prédire l'avenir : devins, augures, aruspices, *&c. arioli*, *augures*, *aruspices*, &c. des différens genres de divination auxquels ils s'adonnoient. Ils appelloient les magiciennes lamies, *lamiæ*, du nom d'une nymphe cruelle & forcenée, qu'on feignoit dévorer tous les enfans : *sagæ*, terme qui dans l'origine, signifioit une personne prévoyante, mais qui devint ensuite odieux, & affecté aux femmes qui faisoient profession de prédire l'avenir : *striges*, qui veut dire proprement des oiseaux nocturnes & de mauvais augure, nom qu'on appliquoit par métaphore aux magiciennes, qui, disoit-on, ne faisoient leurs enchantemens que pendant la nuit. On les trouve encore appellées dans les auteurs de la bonne latinité, *veratrices*, *veraculæ*, *simulatrices*, *fictrices.* Dans les loix des Lombards elles sont nommées *mascæ*, à cause de leur figure hideuse & semblable à des masques, dit Delrio. Enfin on trouve dans Hincmar, & depuis fréquemment dans les auteurs qui ont traité dé la magie, les mots *sortiarii* & *sortiariæ*, que nous avons rendus par ceux de *sorciers* & de *sorcieres*.

Les anciens ne paroissent pas avoir révoqué en doute l'existence des *sorciers*, ni regardé leurs maléfices comme de simples prestiges. Si l'on ne consultoit que les poëtes, on admettroit sans examen cette multitude d'enchantemens opérés par les Circés, les Médées, & autres semblables prodiges par lesquels ils ont prétendu répandre du merveilleux dans leurs ouvrages. Mais il paroit difficile de recuser le témoignage de plusieurs historiens d'ailleurs véridiques, de Tacite, de Suétone, d'Ammien Marcellin, qu'on n'accusera pas d'avoir adopté aveuglément, & faute de bon sens, ce qu'ils racontent des opérations magiques. D'ailleurs, pourquoi tant de loix séveres de la part du sénat & des empereurs contre les magiciens, si ce n'eussent été que des

imposteurs & des charlatans propres tout au plus à duper la multitude, mais incapable de causer aucun mal réel & physique?

Si des fausses religions nous passons à la véritable, nous trouverons qu'elle établit solidement l'existence des *sorciers* ou magiciens, soit par des faits incontestables, soit par les regles de conduite qu'elle prescrit à ses sectateurs. Les magiciens de Pharaon opérerent des prodiges qu'on n'attribuera jamais aux seules forces de la nature, & qui n'étoient pas non plus l'effet de la divinité, puisqu'ils avoient pour but d'en combattre les miracles. Je n'ignore pas que ces prodiges sont réduits par quelques modernes au rang des prestiges; mais outre que ce n'est pas le sentiment le plus suivi, conçoit-on bien clairement qu'il soit du ressort de la nature de fasciner les yeux de tout un peuple, de le tromper longtemps par de simples apparences, de lui faire croire que des spectres d'air ou de fumée sont des animaux & des reptiles qui se meuvent? Si ce n'eussent été que des tours de charlatan: qui eût empêché Moïse si instruit de la science des Egyptiens, d'en découvrir l'artifice à Pharaon, à sa cour, à son peuple, & en les détrompant ainsi, de confirmer ses propres miracles? Pourquoi eût-il été obligé de recourir à de plus grandes merveilles que celles qu'il avoit opérées jusques-là, & que les magiciens ne purent enfin imiter? Prestiges pour prestiges, la production des moucherons phantastiques ne leur eût pas dû coûter davantage que celle des serpens ou des grenouilles imaginaires. Dans le livre de Job, satan demande à Dieu que ce saint homme soit frappé dans tous ses biens, & Dieu les lui livre, en lui défendant seulement d'attenter à sa vie; ses troupeaux sont enlevés, ses enfans ensevelis sous les ruines d'une maison; lui-même enfin se trouve couvert d'ulceres depuis la plante des piés jusqu'au sommet de la tête, L'histoire de l'évocation de l'ombre de Samuël faite par la pythonisse, & rapportée au *xxviij. chap. du second livre des Rois*, ce que l'Ecriture dit ailleurs des faux prophetes d'Achab & de l'oracle, de Beelzebuth à Accaron: tous ces traits réunis prouvent qu'il y avoit des magiciens & des *sorciers*, c'est-à-dire, des hommes qui avoient commerce avec les démons.

On n'infere pas moins clairement la même vérité des ordres réitérés que Dieu donne contre les magiciens & contre ceux qui les consultent: Vous ferez mourir, dit-il, ceux qui font des maléfices; *maleficos non patieris vivere, Exod. xxij. v. 18.* Même arrêt de mort contre ceux qui consultoient les magiciens & les devins: *anima quæ declinaverit ad magos & ariolos & fornicata fuerit cum illis... interficiam illam de medio populi mei. Levitic. xx. v. 6.* Qu'il n'y ait personne parmi vous, dit-il encore à son peuple, qui fasse des maléfices, qui soit enchanteur, ou qui consulte ceux qui ont des pythons ou esprits, & les devins, ou qui interroge les morts sur des choses cachées; *nec inveniatur in te maleficus, nec incantator, nec qui pythones consulat: nec divinos, aut quærat à mortuis veritatem, Deuteron. xviij. v. 10:* précautions & sévérités qui eussent été injustes & ridicules contre de simples charlatans, & qui supposent nécessairement un commerce réel entre certains hommes & les démons.

La loi nouvelle n'est pas moins précise sur ce point que l'ancienne; tant d'énergumenes guéris par J. C. & ses apôtres, Simon & Elymas tous deux magiciens, la pythie dont il est parlé dans les actes des apôtres, enfin tant de faits relatifs à la magie, attestés par les peres, ou attestés par les écrivains ecclésiastiques les plus respectables, les décisions des conciles, les ordonances de nos rois, & entr'autres de Charles VIII. en 1490, de Charles IX. en 1560, & de Louis XIV. en 1682. Les Jurisconsultes & les Théologiens s'accordent aussi à admettre l'existence des *sorciers*; & sans citer sur ce point nos théologiens, nous nous contenterons de remarquer que les hommes les plus célebres que l'Angleterre ait produits depuis un siecle, c'est-à-dire, MM. Barrow, Tillotson, Stillingfleet, Jenkin, Prideaux, Clarke, Loke, Vossius, *&c.* ce dernier sur-tout remarque que ceux qui ne sauroient se persuader que les esprits entretiennent aucun commerce avec les hommes, ou n'ont lu les saintes Ecritures que fort négligemment, ou, quoiqu'ils se déguisent, en méprisent l'autorité.

l'autorité. « *Non possunt in animum inducere ulla esse in spiritibus commercia cum homine . . . sed deprehendi eos vel admodùm negligenter legisse sacras litteras, vel utcumque dissimularent, Scripturarum autoritatem parvi facere.* Voss. *epist. ad.*

En effet dans cette matiere tout dépend de ce point décisif; dès qu'on admet les faits énoncés dans les Ecritures, on admet aussi d'autres faits semblables qui arrivent de temps en temps : faits extraordinaires, surnaturels, mais dont le surnaturel est accompagné de caracteres qui dénotent que Dieu n'en est pas l'auteur, & qu'ils arrivent par l'intervention du démon. Mais comme après une pareille autorité il seroit insensé de ne pas croire que quelquefois les démons entretiennent avec les hommes de ces commerces qu'on nomme *magie*, il seroit imprudent de se livrer à une imagination vive & tout à la fois foible, qui ne voit par-tout que maléfices, que lutins, que phantômes & que *sorciers*. Ajouter foi trop légérement à tout ce qu'on raconte en ce genre, & rejeter absolument tout ce qu'on en dit, sont deux extrêmes également dangereux. Examiner & peser les faits, avant que d'y accorder sa confiance, c'est le milieu qu'indique la raison.

Nous ajouterons même avec le P. Malebranche, qu'on ne sauroit être trop en garde contre les rêveries des démonographes, qui sous prétexte de prouver ce qui a rapport à leur but, adoptent & entassent sans examen tout ce qu'ils ont vu, lu, ou entendu.

» Je ne doute point, continue le même auteur, qu'il ne puisse y avoir des *sorciers*, des charmes, des sortileges, *&c.* & que le démon n'exerce quelquefois sa malice sur les hommes, par la permission de Dieu. C'est faire trop d'honneur au diable, que de rapporter serieusement des histoires, comme des marques de sa puissance, ainsi que font quelques nouveaux démonographes, puisque ces histoires le rendent redoutable aux esprits foibles. Il faut mépriser les démons, comme on méprise les bourreaux, car c'est devant Dieu seul qu'il faut trembler. . . . quand on méprise ses loix & son évangile.

» Il s'ensuit delà, (& c'est toujours la doctrine du P. Malebranche), que les vrais *sorciers* sont aussi rares, que les *sorciers* par imagination sont communs. Dans les lieux où l'on brûle les *sorciers*, on ne voit autre chose, parce que dans les lieux où on les condamne au feu, on croit véritablement qu'ils le sont, & cette croyance se fortifie par les discours qu'on en tient. Que l'on cesse de les punir, & qu'on les traite comme des fous, & l'on verra qu'avec le temps ils ne seront plus *sorciers*, parce que ceux qui ne le sont que par imagination, qui sont certainement le plus grand nombre, deviendront comme les autres hommes.

» Il est sans doute que les vrais *sorciers* méritent la mort, & que ceux même qui ne le sont que par imagination, ne doivent pas être regardés comme innocens, puisque pour l'ordinaire, ces derniers ne sont tels, que parce qu'ils sont dans la disposition du cœur d'aller au sabbat, & qu'ils se sont frottés de quelque drogue pour venir à bout de leur malheureux dessein. Mais en punissant indifféremment tous ces criminels, la persuasion commune se fortifie; les *sorciers* par imagination se multiplient, & ainsi une infinité de gens se perdent & se damnent. C'est donc avec raison que plusieurs parlemens ne punissant point les *sorciers* » ; (il faut ajouter précisément comme *sorciers*, mais comme empoisonneurs, & convaincus de maléfices, ou chargés d'autres crimes, par exemple, de faire périr des bestiaux par des secrets naturels.) « Il s'en trouve beaucoup moins dans les terres de leur ressort, & l'envie, la haine, & la malice des méchans ne peuvent se servir de ce prétexte pour accabler les innocens. » *Recherc. de la vérité, liv. III, chap. vj.*

Il est en effet étonnant qu'on trouve dans certains démonographes une crédulité si aveugle sur le grand nombre des *sorciers*, après qu'eux-mêmes ont rapporté des faits qui devroient leur inspirer plus de réserve. Tel est celui que rapporte en latin Delrio, d'après Monstrelet; mais que nous transcrirons dans le vieux style de cet auteur, & qui servira à confirmer ce que dit le P. Malebranche, que l'accusation de sorcel-

lerie eſt ſouvent un prétexte pour accabler les innocens.

« En cette année (1459), dit Monſtrelet, en la ville d'Arras ou pays d'Artois, advint un terrible cas & pitoyable, que l'en nommoit vaudoiſie, ne ſai pourquoi : mais l'en diſoit que c'étoient aucunes gens, hommes & femmes, qui de nuit ſe tranſportoient par vertu du diable, des places où ils étoient, & ſoudainement ſe trouvoient en aucuns lieux arriere de gens, ès bois, ou ès déſerts, là où ils ſe trouvoient en très-grand nombre hommes & femmes, & trouvoient illec un diable en forme d'homme, duquel ils ne veſient jamais le viſage ; & ce diable leur liſoit où diſoit ſes commandemens & ordonances, & comment & par quelle maniere ils le devoient avrer & ſervir, puis faiſoit par chacun d'eux baiſer ſon derriere, & puis il bailloit à chacun un peu d'argent, & finalement leur adminiſtroit vins & viandes en grand largeſſe, dont ils ſe repaiſſoient ; & puis tout-à-coup chacun prenoit ſa chacune, & en ce point s'eſtaindoit la lumiere, & connoiſſoient l'un l'autre charnellement, & ce fait tout ſoudainement ſe retrouvoit chacun en ſa place dont ils étoient partis premiérement. Pour cette folie furent prins & empriſonnés, pluſieurs notables gens de ladite ville d'Arras, & autres moindres gens, femmes folieuſes & autres, & furent tellement gehinés, & ſi terriblement tourmentés, que les uns confeſſerent le cas leur être tout ainſi advenu, comme dit eſt ; & outre plus confeſſerent avoir veu & cogneu en leur aſſemblée pluſieurs gens notables, prélats, ſeigneurs & autres gouverneurs de bailliages & de villes : voire tels, ſelon commune renommée, que les examinateurs & les juges leur nommoient & mettoient en bouche : ſi que par force de peines & de tormens ils les accuſoient & diſoient que voirement ils les y avoient veus ; & les aucuns ainſi nommés, étoient tantôt après prins & empriſonnés & mis à torture, & tant & ſi très-longuement, & par tant de fois que confeſſer le leur convenoit ; & furent ceux-ci qui étoient des moindres gens, exécutés & brûlés inhumainement. Aucuns autres plus riches & plus puiſſans ſe racheperent par force d'argent, pour éviter les peines & les hontes que l'on leur faiſoit ; & de tels y eut des plus grands, qui furent preſchés & ſéduits par les examinateurs, qui leur donnoient à entendre, & leur promettoient s'ils confeſſoient le cas, qu'ils ne perdroient ne corps ne biens. Tels y eût qui ſouffrirent en merveilleux patience & conſtance, les peines & les tormens ; mais ne voulurent rien confeſſer à leur préjudice, trop bien donnerent argent largement aux juges, & à ceux qui les pouvoient relever de leurs peines. Autres y eut qui ſe abſenterent & vuiderent du pays, & prouverent leur innocence, ſi qu'ils en demourerent paiſibles, & ne fait ni à faire ce que pluſieurs gens de bien cogneurent aſſez, que cette maniere d'accuſation, fut une choſe controuvée par aucunes mauvaiſes perſonnes, pour grever & déſtruire, ou deshonorer, ou par adeur de convoitiſe, aucunes notables perſonnes, que ceux hayoient de vieille haine, & que malicieuſement ils feirent prendre meſchantes gens tous premiérement, auxquels ils faiſoient par force de peines & de tormens, nommer aucuns notables gens tels que l'en leur mettoit à la bouche, leſquels ainſi accuſez étoient prins & tormentez, comme dit eſt. Qui fût pour veoir au jugement de toutes gens de bien, une choſe moult perverſe & inhumaine, au grand deshonneur de ceux qui en furent notez, & au très-grand péril des ames de ceux qui par tels moyens vouloient deshonnorer gens de bien ». Monſtrelet, 3^e^ *vol. des chroniques, fol. 84. édit. de Paris 1572. in-fol.*

On renouvella ces procédures dans la même ville & avec les mêmes iniquités, au bout d'environ 30 ans ; mais le parlement de Paris rendit juſtice aux parties, par l'abſolution des accuſés, & par la condamnation des juges.

Malgré des exemples ſi frappans, on étoit encore fort crédule en France ſur l'article des *ſorciers* dans le ſiecle ſuivant.

En 1571, un *ſorcier* nommé *Trois-Echelles*, fut exécuté en greve, pour avoir eu commerce avec les mauvais démons, & accuſa douze cents perſonnes du même

crime, dit Mézerai, qui trouve ce nombre de douze cents bien fort; car, ajoute-t-il, un auteur le rapporte ainsi, « je ne sai s'il le faut croire, car ceux qui se sont une fois rempli l'imagination de ces creuses & noires fantaisies, croient que tout est plein de diables & de *sorciers.* » L'auteur que Mézerai ne nomme point, mais qu'il désigne pour un démonographe, c'est Bodin. Or Bodin dans sa démonomanie, *liv. IV. chap. j.* dit que « Trois-Echelles se voyant convaincu de plusieurs actes impossibles à la puissance humaine, & ne pouvant donner raison apparente de ce qu'il faisoit, confessa que tout cela se faisoit à l'aide de satan, & supplia le roi (Charles IX.) lui pardonner, & qu'il en défereroit une infinité. Le roi lui donna grace, à charge de revéler ses compagnons & ses complices, ce qu'il fit, & en nomma un grand nombre par nom & surnom qu'il connoissoit, & pour vérifier son dire, quant à ceux qu'il avoit vus aux sabbats, il disoit qu'ils étoient marqués comme de la patte ou piste d'un lievre qui étoit insensible, ensorte que les *sorciers* ne sentent point les pointures quand on les perce jusqu'aux os, au lieu de la marque. Il ajoute encore, que Trois-Echelles dit au roi Charles IX qu'il y avoit plus de trois cents mille *sorciers* en France », nombre beaucoup plus prodigieux que celui qui étonnoit Mézerai. Il y a apparence que Trois-Echelles étoit réellement *sorcier*, & que la plupart de ceux qu'il accusa, ou ne l'étoient que par imagination, ou ne l'étoient point du tout. Quoi qu'il en soit, Trois-Echelles profita mal de la grace que lui avoit accordée le roi, & retomba dans ses premiers crimes, puisqu'il fut supplicié. Quant aux autres, continue Bodin, « la poursuite & délation fut supprimée, soit par faveur ou concussion, ou pour couvrir la honte de quelques-uns qui étoient peut-être de la partie, & qu'on n'eût jamais pensé, soit pour le nombre qui se trouva, & le délateur échappa » ; mais ce ne fut pas, comme on voit, pour longtemps. Bodin, dit M. Bayle, de qui nous empruntons ceci, veut faire passer pour un grand désordre cette conduite, qui au fond étoit fort louable, car la suppression des procédures fondées sur la délation d'un pareil scélérat, fait voir qu'il y avoit encore de bons restes de justice dans le royaume. Elles eussent ramené les maux qui furent commis dans Arras au quinzieme siecle. Bayle, *réponse aux questions d'un provinc. chap. LV. 603 de l'édit. de 1737. in-fol.*

Sous le successeur de Charles IX, on n'étoit pas moins en garde contre l'excessive crédulité sur ce point, comme il paroît par ce récit de Pigray, chirurgien d'Henri III. & témoin oculaire du fait qu'il rapporte. La cour de parlement de Paris s'étant, « dit-il, réfugiée à Tours en 1589, nomma MM. le Roi, Falaiseau, Renard, médecins du roi, & moi, pour voir & visiter quatorze, tant hommes que femmes, qui étoient appellantes de la mort, pour être accusées de sorcellerie : la visitation fut faite par nous en la présence de deux conseillers de ladite cour. Nous vîmes les rapports qui avoient été faits, sur lesquels avoit été fondé leur jugement par le premier juge : je ne sai pas la capacité ni la fidélité de ceux qui avoient rapporté, mais nous ne trouvâmes rien de ce qu'ils disoient, entre autres choses, qu'il y avoit certaines places sur eux du tout insensibles : nous les visitâmes fort diligemment, sans rien oublier de tout ce qui y est requis, les faisant dépouiller tous nuds : ils furent piqués en plusieurs endroits, mais ils avoient le sentiment fort aigu. Nous les interrogeâmes sur plusieurs points, comme on fait les mélancoliques ; nous n'y reconnumes que de pauvres gens stupides, les uns qui ne se soucioient de mourir, les autres qui le desiroient : notre avis fut de leur bailler plutôt de l'ellebore pour les purger, qu'autre remede pour les punir. La cour les renvoya suivant notre rapport ». Pigray, *chirur. liv. VII. chap. x. p. 445.*

Cependant ces accusations fréquentes de sorcellerie, jointes à la créance qu'on donnoit à l'astrologie judiciaire & autres semblables superstitions sous le regne des derniers Valois, avoient tellement enraciné le préjugé, qu'il existe un grand nombre de vrais *sorciers*, que dans le siecle suivant on trouve encore des traces assez fortes de cette opinion. En 1609, Filesac docteur

de sorbonne, se plaignoit que l'impunité des *sorciers* en multiplioit le nombre à l'infini. Il ne les compte plus par cent mille, ni par trois cents mille, mais par millions : voici ses paroles. » *Lepidè Plautus in truculento, act. I. sc. j.*

Nam nunc lenonum & scortorum plus est ferè
Quam olim muscarum & cum caletur maximè.

Etiam magos, maleficos, sagas, hoc tempore in orbe christiano, longe numero superante omnes fornices & prostibula, & officiosos istos qui homines inter se convenas facere solent, nemo negabit, nisi elleborosus existat, & nos quidem tantam colluviem miramur & perhorrescimus. De idololat. magic. fol. 71.

La maréchale d'Ancre fut accusée de sortilege, & l'on produisit en preuve contr'elle, de s'être servie d'images de cire qu'elle conservoit dans des cercueils, d'avoir fait venir des *sorciers* prétendus religieux, dits ambrosiens, de Nanci en Lorraine, pour l'aider dans l'oblation d'un coq qu'elle faisoit pendant la nuit dans l'église des Augustins & dans celle de S. Sulpice, & enfin d'avoir eu chez elle trois livres de caracteres, avec un autre petit caractere & une boîte, où étoient cinq rondeaux de velours, desquels caracteres, elle & son mari usoient pour dominer sur les volontés des grands. « On se souviendra avec étonnement, dit M. de Voltaire, dans son essai sur le siecle de Louis XIV jusqu'à la derniere postérité, que la maréchale d'Ancre fut brûlée en place de greve comme *sorciere*, & que le conseiller Courtin, interrogeant cette femme infortunée, lui demanda de quel sortilege elle s'étoit servie pour gouverner l'esprit de Marie de Médicis : la maréchale lui répondit : *je me suis servie du pouvoir qu'ont les ames fortes sur les esprits foibles*, & qu'enfin cette réponse ne servit qu'à précipiter l'arrêt de sa mort. »

Il en fut de même dans l'affaire de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien, par une commission du conseil. Ce prêtre étoit sans doute répréhensible & pour ses mœurs & pour ses écrits ; mais l'histoire de son procès, & celle des diables de Loudun, ne prouvent en lui aucun des traits, pour lesquels on le déclara duement atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & possession, & pour réparation desquels on le condamna à être brûlé vif avec les pactes & caracteres magiques qu'on l'accusoit d'avoir employé.

En 1680, la Vigoureuse & la Voisin, deux femmes intriguantes qui se donnoient pour devineresses, & qui réellement étoient empoisonneuses, furent convaincues de crimes enormes & brûlées vives. Un grand nombre de personnes de la premiere distinction furent impliquées dans leur affaire ; elles nommerent comme complices ou participantes de leurs opérations magiques la duchesse de Bouillon, la comtesse de Soissons & le duc de Luxembourg, sans doute, afin de tâcher d'obtenir grace à la faveur de protections si puissantes. La premiere brava ses juges dans son interrogatoire, & ne fut pas mise en prison, mais on l'obligea de s'absenter pendant quelque temps. La comtesse de Soissons décretée de prise de corps, passa en Flandres. Pour le duc de Luxembourg, accusé de commerce avec les magiciennes & les démons, il fut envoyé à la bastille, mais élargi bientôt après, & renvoyé absous. Le vulgaire attribuoit à la magie son habileté, dans l'art de la guerre.

Si les personnes dont nous venons de parler eussent pratiqué l'art des *sorciers*, elles auroient fait une exception, à ce que dit le jurisconsulte Ayrault, qu'il n'y a plus maintenant que des stupides, des paysans & des rustres qui soient *sorciers*. On a raison en effet de s'étonner, que des hommes qu'on suppose avoir commerce avec les démons & leur commander, ne soient pas mieux partagés du côté des lumieres de l'esprit, & des biens de la fortune, & que le pouvoir qu'ils ont de nuire, ne s'étend jamais jusqu'à leurs accusateurs & à leurs juges. Car on ne donne aucune raison satisfaisante de la cessation de ce pouvoir, dès qu'ils sont entre les mains de la justice. Delrio rapporte pourtant quelques exemples de *sorciers* qui ont fait du mal aux juges qui les condamnoient, & aux bourreaux qui les exécutoient ; mais ces faits sont de la nature de

beaucoup d'autres qu'il adopte, & son seul témoignage n'est pas une autorité suffisante pour en persuader la certitude ou la vérité à ses lecteurs.

SORCIERE, s. f. (*Conchyliol.*) nom que les Bretons donnent à une espece de *sabot*, qui est petite & plate. *Voyez* SABOT.

L'animal qui habite ce coquillage est très-petit, & à spirales applaties ; cet animal est ombiliqué, & tire sur la couleur cendrée, avec des taches brunes. Sa chair est reçue dans un sac brun foncé ; sa bouche est brune, ses yeux sont gros & noirs, ses cornes sont de la même couleur & coupées dans leur largeur par une ligne brune, ce qui les rend épaisses, & d'une pointe fort camuse.

Trois particularités se trouvent dans ce testacé ; la premiere consiste dans une petite languette charnue, ferme, & qui paroît sortir du fond de la poche. La seconde est une base charnue sur laquelle il rampe. Son opercule fait la troisieme différence ; il est mince & brillant.

On fait de fort belles fleurs à l'abbaye de la Joie (à 2 lieues du port de Lorient) avec du burgau & des *sorcieres*. (*D. J.*)

SORCIERES *de Thessalie*, (*Mytholog.*) la fable leur donnoit le pouvoir d'attirer par des enchantemens la lune sur la terre. Elles empruntoient leurs charmes des plantes venimeuses que leur pays fournissoit en abondance, depuis que Cerbere passant par la Thessalie lorsqu'Hercule l'emmenoit enchaîné au roi de Micènes, avoit vomi son venin sur toutes les herbes. Cette fable étoit fondée sur les plantes vénéneuses ou sur la beauté des femmes de Thessalie. (*D. J.*)

SORDIDITÉ, s. f. (*Morale.*) substantif énergique dont notre langue devroit s'enrichir, & qui exprimeroit très-bien une avarice basse & honteuse : « sois économe, mais ne sois point *sordide*, ce n'est que pour te reposer le soir, que tu dois, voyageur sensé, profiter du matin de tes jours, *the bramine inspir'd* ». (*D. J.*)

SOREC, *vigne*, (*Géogr.*) vallée célebre dans la Palestine où demeuroit Dalila : *Amavit mulierem quæ habitabat in valle Sorec. Juges xvj. 4.* Elle étoit située entre la tribu de Dan & celle de Siméon, & traversée par un torrent qu'on appelloit le torrent de *Sorec*. Il y avoit dans cette vallée le plus beau vignoble de toute la Palestine ; & l'on croit que c'est delà que fut rapportée la fameuse grape, qui devoit donner aux Israélites une idée si avantageuse de la terre promise. (+)

SORESSA, LAGO DELLA, (*Géog. mod.*) lac d'Italie, dans la campagne de Rome. Il s'étend dans les marais Pomptins, entre le fleuve Sisto & la plage romaine. Il a vers le nord un émissoire, par lequel il se décharge dans le lac Crapolaccio, lequel se perd lui-même dans la mer. (*D. J.*)

SORET, (*Géog. mod.*) petite province des Indes, dans les états du Mogol. Elle touche vers le levant au royaume de Guzarate, & vers le ponant à la mer. Elle est peuplée, & sa ville capitale s'appelle *Iangar*. (*D. J.*)

SOREZE, (*Géogr.*) petite ville du haut Languedoc, diocese de Lavaur, dans le Lauragais, sur le ruisseau de *Sor*, dont elle a pris le nom, à deux lieues de Saint-Papoul, & à une demi-lieue du bassin de Saint-Ferreol : elle est remarquable par une abbaye de bénédictins, fondée par Pepin, roi d'Aquitaine, appellée autrefois l'*abbaye de la Paix*, & par un collége renommé de plus de 320 pensionnaires. Les Espagnols même y envoient leurs enfans ; on y enseigne les mathématiques, l'italien, l'anglois, l'allemand, le latin, le grec, l'écriture, le manége, le dessin & la musique. Cet établissement utile fut formé en 1760 par dom Fougeras, & il est dignement soutenu par dom Despeaux, prieur de l'abbaye, aidé de vingt-six religieux & de vingt-six maîtres étrangers, choisis avec soin. Il y a une fondation pour douze pauvres gentilshommes. Les bénédictins ont encore deux autres pensions, où ils élevent les jeunes gens à Pont-le-Vois, diocese de Blois, & à Ambournas, diocese de Lyon. (*C.*)

SORGHO, (*Mat. méd. & diet.*) *voyez* MIL, *gros*, & *l'article* FARINE & FARINEUX.

SORGUE, (*Géog. mod.*) ville de France en Provence, dans le comtat Venaissin, près du confluent où la *Sorgue*, la Nesque & la Louvèse se jettent dans le Rhône, à

près de deux lieues d'Avignon. *Long.* 22. 30 *latit.* 43. 55. (*D. J.*)

SORGUE, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere de France dans la Provence, au comtat Venaissin. Elle prend sa source à la célebre fontaine de Vaucluse, à une lieue de Gordes. Elle se sépare en trois branches, dont l'une se rend dans la Nesque, la seconde se joint à la Louvèse, & la troisieme se jette dans le Rhône au dessous d'Avignon. (*D. J.*)

SORGUGE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment une aigrette faite de plumes, & ornée de pierreries que l'on porte au turban. Le sultan seul a le droit d'en porter trois. Les grands pachas ou gouverneurs d'Egypte, de Babylone & de Damas en portent une seule du côté gauche; les officiers d'un moindre rang portent aussi une aigrette, mais elle est toute simple.

SORI *ou* MONTI-SORI, (*Géog. mod.*) montagnes de la Sicile dans le val Demona. Ce sont les montagnes que les anciens ont appellées *Heræi montes* ou *Junonii montes*. (*D. J.*)

SORIA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille, près de la source du Duero, bâtie en partie des ruines de l'ancienne Numance. *Longit.* 15. 34. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

SORIE-SEGOVIANE, (*Commerce de laine.*) laine d'agnelins qui vient de Ségovie, ville d'Espagne. Il y en a de lavée & de non-lavée. Il vient aussi des *sories* de Moline, de Castille, d'Albarasin & de Navarre. (*D. J.*)

SORISSAGE, s. m. (*Commerce de hareng.*) façon que l'on donne an hareng, en le fumant à un feu de bois ou de charbon dans les lieux qu'on appelle *roussables*. *Trévoux*. (*D. J.*)

SORISTAN *ou* SOURIE, (*Géog. mod.*) province de la Turquie asiatique sur le bord de la Méditerranée, entre la Caramanie, l'Arménie, le Diarbeck & l'Arabie. Elle comprend la *Sourie*-propre, la Phénicie & la Palestine. La capitale de la *Sourie*-propre est aujourd'hui Alep.

Le *Soristan* est un pays fertile, & qui le seroit bien davantage s'il étoit en d'autres mains que celles des Turcs, qui ne connoissent ni le travail, ni l'agriculture; car cette région est riche en pâturages & en bétail; elle est arrosée de l'Euphrate, de l'Oronte & autres rivieres, & elle est fournie de bons ports de mer. La langue des Souriens d'aujourd'hui est l'arabesque ou la moresque, qui est la même; les habitans des villes marchandes situées sur les ports, y parlent aussi un jargon italien, sans liaison ni syntaxe. (*D. J.*)

SORITE, s. m. (*Logique.*) un argument des plus captieux & des plus embarrassans est celui que les Latins nomment *sorites*, du grec *soros*, qui veut dire un *monceau*. Cet argument est composé de plusieurs propositions, peu différentes les unes des autres, & tellement enchaînées, qu'après avoir débuté par une vérité sensible & incontestable, on passe, comme de proche en proche, à une conclusion évidemment fausse.

Pour éviter la surprise, il faut sur-tout prendre garde que tout ce qui se dit de l'attribut se dise aussi du sujet. Qu'il n'y ait point d'ambiguité ni dans les termes, ni dans les propositions. Qu'on n'insere point de propositions négatives parmi des affirmatives. Que la proposition qui précede immédiatement la conclusion ne soit point négative, à moins que la conclusion ne le soit aussi. Que la liaison & la gradation, qui doit être entre les propositions, soit juste. Enfin qu'il n'y ait dans le *sorite* aucune proposition particuliere, si ce n'est peut-être la premiere. Telles sont en abrégé les judicieuses regles que Facciolati a détaillées dans un discours sur les argumens insolubles; on peut le consulter. (*D. J.*)

SORLINGUES, LES, (*Géog. mod.*) îles situées sur la côte de la grande Bretagne, à 8 lieues à l'ouest de la pointe la plus avancée de la province de Cornouaille, qui est le cap de *Lands-End*, où elles sont rangées en rond. On en compte plus de cent; mais dans ce nombre, il y en a dix plus grandes que les autres. Elles sont la plupart couvertes d'herbes, & fournies de bons pâturages; cependant on y voit force rochers & écueils, ainsi que de lapins, de grues & d'oiseaux aquatiques. La plus grande de toutes est celle de Ste. Marie qui a 8 milles de circuit, avec un havre large &

commode. La reine Elisabeth y fit construire un fort où l'on tient garnison. L'île de Silly est la seconde en grandeur, & a été apparemment autrefois plus considérable, puisqu'elle a donné le nom de *Sillinæ* à toutes les autres.

Cabden en comparant ce que les anciens nous ont appris de la position & de l'histoire des îles Cassitérides, avec la connoissance exacte qu'il avoit des *Sorlingues*, a découvert le premier & prouvé invinciblement l'identité cachée sous ces noms différens.

Il résulte donc que les îles *Sorlingues* sont les *Sillinæ* ou *Cassiterides* des anciens, nom qui leur fut donné à cause de leur richesse en mines d'étain, qui ont été connues des Phéniciens, des Tartésiens, des Carthaginois, des Romains & des Marseillois.

Les empereurs romains avoient coutume d'y envoyer des personnes coupables de quelques crimes pour travailler aux mines; c'étoit une maniere de supplice usitée dans ce temps-là comme aujourd'hui d'envoyer aux galeres.

Les anciens habitans de ces îles portoient des habits noirs & longs, qui descendoient jusqu'à terre. Ils se nourrissoient de leur bétail, & vivoient à la maniere des Nomades, n'ayant aucune demeure fixe. Leur commerce consistoit à troquer du plomb, de l'étain & des peaux contre de la vaisselle de terre, du sel, & quelques petits ouvrages de bronze qu'on leur donnoit en échange: ils ne se soucioient point d'argent, & même ils ne s'appliquoient pas beaucoup au travail des mines. A moitié chemin de ces îles, au cap le plus avancé de la province de Cornouaille, la marée découvre quand elle est basse une île, ou plutôt un rocher, nommé autrefois *Lissia*, aujourd'hui *Letowrow* & *the Gulphe*, c'est-à-dire le *goufre*. (*D. J.*)

SORNE, s. f. *terme de forge*, ce mot signifie les *scories*, les *écumes*, les *crasses* qui sortent du fer en le forgeant. *Scorie* est le terme générique dont les métallurgistes se servent. Le *machefer* est le nom que les serruriers & les maréchaux donnent aux *scories* de fer; mais dans les grosses forges, on les appelle *sornes*, (*D. J.*)

SORNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, selon Ptolomée, *l. III. c. viij.* Lazius dit que le nom moderne est *Sewrny*, que d'autres écrivent *Severin* ou *Zeverin*, ville de la haute Hongrie, sur le Danube. (*D. J.*)

SORO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Subur*, riviere de Portugal dans l'Estramadoure; accrue de diverses autres rivieres, elle sépare l'Estramadoure de l'Alentéjo, & tombe dans le Tage entre Benavente & Salva-Terra. (*D. J.*)

SOROKC, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Moldavie sur le Niester ou Turla, avec un château pour défense. Les Polonois en sont les maîtres. (*D. J.*)

SOROGA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie, & une de celles qui étoient éloignées du Danube, selon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Lazius croit que c'est aujourd'hui *Sagrabia*. (*D. J.*)

SORON, (*Géog. anc.*) bois du Péloponnèse dans l'Arcadie, entre le Ladon & le Psophis. Quand vous avez passé le Ladon, dit Pausanias, *l. III. c. xxiij.* vous prenez par les villages des Argéathes, des Lycoates, des Scotines, & vous arrivez au bois de *Soron*, où il y a un chemin qui vous mene à Psophis. Ce bois commence toutes les autres forêts de l'Arcadie, nourrit des sangliers, des ours & des tortues, dont on peut faire des lyres aussi belles que celles qui se font des tortues des Indes. Vers la fin du bois de *Soron*, on voyoit les ruines d'un ancien village, que l'on nommoit *Paüs*. (*D. J.*)

SORORES, (*Géog. anc.*) Strabon, *liv. XVI. pag.* 749. dit qu'on donnoit ce nom à ces quatre villes, Antioche près de Daphné, Seleucie dans la Piérie, Apamée & Laodicée, à cause de leur amitié & de leur concorde. (*D. J.*)

SORP, (*Géog. mod.*) fontaine de France en Provence au diocese de Riez, & dans le territoire de Baudun. Cette fontaine est si considérable, que dans sa source même, on la divise en dix canaux, qui font moudre dix moulins différens. (*D. J.*)

SORRAT, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolo.*) *maltha*; poisson du genre des chiens de mer. Il a les dents large comme celles de la lamie, & le museau court. Il ressem-

ble au milandre par le nombre & la position des nageoires, par la queue & par les parties intérieures; mais il n'a pas de taie devant les yeux. La chair du *sorrat* est molle & laxative. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. XIII. Voy.* MILANDRE, POISSON.

SORRENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Surrentum;* ville d'Italie, au royaume de Naples dans la terre de labour, à l'extrêmité du golfe de Naples, & à 4 lieues à l'ouest d'Amalfi. *Longitude 31. 50; latitude 40. 38.*

Cette ville est décorée d'un archevêché, mais elle tire sa principale gloire d'être la patrie du Tasse, *Tasso Torquato.*

A ce que j'ai déja dit de ce beau génie, en parlant du poëme épique, je vais joindre ici d'autres particularités.

L'amour de la poésie entraîna tellement le Tasse, malgré les conseils de son pere, qu'il publia à l'âge de 17 ans son poëme de Renaud, *Il Renaldo*, qui parut à Vénise en 1562, *in-4°.* Il avoit lu le *Roland furieux* de l'Arioste, & s'étoit senti piqué d'une grande émulation pour ce poëte, par qui sa réputation fut si long-temps balancée, & qui lui est encore préféré par un grand nombre de beaux esprits d'Italie. Comme l'Arioste avoit adressé son poëme à un cardinal d'Est, le Tasse voulut à l'envi se choisir un patron du même nom & de la même qualité; en un mot, débuter par un nom célebre, & par les éloges d'une maison capable de soutenir sa muse naissante. Mais pour adoucir le chagrin que cette résolution donneroit à son pere, il tâcha de se le rendre favorable par deux strophes qui finissent son poëme, dans lesquelles, parlant à son ouvrage, il lui ordonne d'aller se soumettre à sa censure, en des termes aussi fins & aussi délicats, que pleins de respect, de reconnoissance & de tendresse. Ce poëme lui acquit l'estime des savans & des académies d'Italie. Les louanges qu'on lui adressa de toutes parts, l'ambition d'être mis au dessus de ses concurrens, & son goût invincible pour la poésie, lui firent abandonner la jurisprudence, malgré la médiocrité de sa fortune, & tous les efforts de ce même pere pour l'arracher à un penchant naturel, qui ne produit d'ordinaire qu'une magnifique fumée.

A l'âge de 27 ans il suivit en France le cardinal d'Est, & fut reçu du roi Charles IX, disent les historiens d'Italie, avec une bienveillance singuliere. On n'en peut pas donner, ajoutent-ils, une preuve plus forte que ce qui se passa à l'occasion d'un homme de lettres qui avoit été condamné à mort. C'étoit un poëte de quelque réputation; il étoit malheureusement tombé dans un crime énorme. Le Tasse, tant en faveur des muses, que par compassion, résolut d'aller demander sa grace au roi. Il se rendit au Louvre; mais il apprit en arrivant que le roi venoit d'ordonner que la sentence fût exécutée en peu de jours, & qu'il avoit déclaré là dessus sa volonté. Cette déclaration d'un prince qui ne revenoit guere de ses résolutions, n'étonna point le Tasse. Il se présenta au roi avec un visage ouvert: « Sire, lui dit-il, je viens supplier votre majesté, de laisser périr par les loix un malheureux, qui a fait voir par sa chute scandaleuse, que la fragilité humaine met à bout tous les enseignemens de la philosophie ». Le roi frappé de cette réflexion du Tasse, & de cette maniere de demander grace, lui accorda la vie du criminel. C'est dommage que les historiens françois n'aient point confirmé cette anecdote italienne.

Le Tasse de retour à Ferrare en 1573, donna l'*Aminte*, qui fut représentée avec un grand succès. Cette pastorale est l'original du Berger fidele & de la Philis de Sciros. On fut enchanté de la nouveauté du spectacle, & de ce mélange de bergers, de héros & de divinités qu'on n'avoit pas vu encore ensemble sur le théatre. Il parut aux yeux des spectateurs comme un tableau brillant, où l'imagination & la main d'un grand peintre exposoient en même temps dans un beau paysage la grandeur héroïque, & la douceur de la vie champêtre. L'auteur s'étoit dépeint lui-même dans ce poëme, sous la personne de *Tircis*, & s'y montroit dans cet état tranquille où l'avoit mis la protection du duc de Ferrare, & dans cet heureux loisir qu'il consacroit aux muses. On y voyoit le portrait du duc & de sa cour touché d'une maniere aussi fine que spirituelle:

ſpirituelle : tout cela étoit rehauſſé par l'odieuſe peinture de Mopſe, ſous le nom duquel le Taſſe déſigne un de ſes envieux. On prétend encore qu'il y a décrit l'amour dont il brûloit en ſecret pour la princeſſe Léonore ſœur du duc, paſſion qu'il a toujours cachée avec beaucoup de ſoin.

Quoi qu'il en ſoit, cette paſtorale eſt d'une grande beauté. L'auteur y a ſcrupuleuſement obſervé les regles preſcrites par Ariſtote ſur l'unité du lieu, & ſur celle des caracteres. Enfin il a ſu ſoutenir l'intérêt de ſa piece en ménageant dans ſon ſujet des ſituations intéreſſantes. On peut cependant lui reprocher quelquefois de la ſéchereſſe, & ſur-tout ce nombre de récits conſécutifs, qui ne donnant rien à la repréſentation, laiſſent ſans occupation un des principaux ſens, par l'organe duquel les hommes ſont plus facilement touchés. Le pere Bouhours condamne avec raiſon la *Silvie* du Taſſe, qui en ſe mirant dans une fontaine, & en ſe mettant des fleurs, leur dit qu'elle ne les porte pas pour ſe parer, mais pour leur faire honte. Cette penſée n'eſt point naturelle à une bergere. Les fleurs ſont les ajuſtemens qu'elle emprunte de la nature, elle s'en met lorſqu'elle veut être plus propre & plus parée qu'à l'ordinaire, & elle eſt bien éloignée de ſonger qu'elle puiſſe leur faire honte.

L'*Aminte* fut imprimée pour la premiere fois en 1581, avec les *rimes* du Taſſe, à Veniſe, par Alde le jeune, *in-8°*. & dans les autres recueils des œuvres de l'auteur, qui parurent auſſi à Veniſe les années ſuivantes en 1582 & 1583. Depuis il s'en eſt fait pluſieurs éditions ſéparément. Ménage en donna une à Paris en 1655, *in-4°*. avec des remarques, ſur leſquelles l'académie *della Cruſca* fit des obſervations que le traducteur a inſérées à la page 74. de ſes meſcolanze, imprimées à Paris en 1678, *in-8°*. Il y a auſſi une édition de l'Aminte fort jolie, faite à Amſterdam en 1678. On en a des traductions en pluſieurs langues, & même en latin. En 1734 & 1735 il y en a eu deux en françois ; la premiere de M. Pecquet, & la ſeconde de M. l'Eſcalopier. Il a paru auſſi une traduction angloiſe de l'Aminte à Londres en 1628, *in-4°*. Jean de Xauregui en a publié une verſion eſpagnole à Séville en 1618, *in-4°*. On en a donné une traduction hollandoiſe à Amſterdam en 1715, *in-8°*.

Le Taſſe acheva en 1574, à l'âge de 30 ans, ſa *Jéruſalem délivrée*. La premiere édition complette de ce beau poëme épique parut à Ferrare, l'an 1581, chez Vittorio Baldini, *in-4°*. Il s'eſt fait quantité de traductions de la Jéruſalem délivrée dans toutes les langues. Scipion Gentilis en a traduit les deux premiers livres en vers latins, ſous ce titre. *Solimeidos libri duo priores*, *de* Torquati Taſſi *italicis expreſſi*, Veniſe 1585, *in-4°*. Il y en a deux traductions eſpagnoles ; l'une de Jean Sedeno, imprimée à Madrid en 1587, *in-8°*. l'autre d'Antoine Sarmento de Mendoſa, qui parut dans la même ville en 1649, *in-8°*. Fairfax a traduit ce poëte en anglois avec beaucoup d'élégance & de naturel, & tout à la fois avec une exactitude ſcrupuleuſe. Chaque ligne de l'original eſt rendue par une ligne correſpondante dans la traduction ; c'eſt dommage qu'il ait ſervilement imité l'italien dans ſes ſtances, dont la prolixe uniformité déplaît dans un long ouvrage. M. Hill en a donné une nouvelle traduction imprimée à Londres en 1713. Gabriel Faſagno en a fait une verſion en langue napolitaine, imprimée à Naples en 1720, *in-fol.* Le poëme & la verſion napolitaine ſont ſur deux colonnes.

Les François ſe ſont auſſi empreſſés à donner des traduction de ce poëme ; la premiere & la plus mauvaiſe de toutes, eſt celle de Vigenere, qui parut à Paris en 1595. *in-4°*. & 1598, *in-8°*. Les endroits qu'il a mis en vers, déplaiſent encore plus que ſa proſe. Depuis Vigenere, on a vu pluſieurs autres traductions en vers alexandrins de la Jéruſalem, mais aucune de ces traductions n'a réuſſi. Enfin en 1724 M. Mirabaud publia une traduction en proſe de la Jéruſalem délivrée, & il en donna une nouvelle édition beaucoup meilleure en 1735.

On n'ignore point les jugemens qu'un grand nombre de ſavans de tous les pays ont porté de ce célebre poëme, ſoit en ſa faveur, ſoit à ſon déſavantage, & je ne crois pas devoir m'y arrêter ici. La

critique de M. Despréaux a non-seulement revolté les Italiens, mais presque tous les François. Il est vrai cependant que Despréaux estimoit le Tasse, & qu'il en connoissoit le mérite; autrement comment auroit-il pu dire de cet illustre poëte?

Il n'eût point de son livre illustré l'Italie,
Si son sage héros toujours en oraison,
N'eût fait que mettre enfin satan à la raison;
Et si Renaud, Argant, Tancrede & sa maîtresse,
N'eussent de son sujet égayé la tristesse.

M. l'abbé d'Olivet, dans son histoire de l'accademie françoise, assure avoir entendu tenir à M. Despréaux le discours suivant, peu de temps avant sa mort, à une personne qui lui demanda s'il n'avoit point changé d'avis sur le Tasse; « J'en ai si peu changé, dit-il, que le relisant dernierement, je fus très-fâché de ne m'être pas expliqué un peu au long dans quelqu'une de mes réflections sur Longin. J'aurois commencé par avouer que le Tasse à été un génie sublime, étendu, heureusement né à la poésie & à la grande poésie; mais ensuite venant à l'usage qu'il a fait de ses talens, j'aurois montré que le bon sens n'est pas toujours ce qui domine chez lui; que dans la plupart de ses narrations, il s'attache bien moins au nécessaire, qu'à l'agréable; que ses descriptions sont trop chargées d'ornemens superflus; que dans la peinture des plus fortes passions, & au milieu du trouble qu'elles venoient d'exciter, souvent il dégénere en traits d'esprit qui font tout-à-coup cesser le pathétique; qu'il est plein d'images trop fleuries, de tours affectés, de pointes & de pensées frivoles, qui loin de pouvoir convenir à sa Jérusalem, pourroient à peine trouver place dans son Aminte. Or, conclut M. Despréaux, tout cela opposé à la sagesse, à la gravité, à la majesté de Virgile, qu'est-ce autre chose que du clinquant opposé à de l'or »? Cependant il est toujours certain, malgré les réflexions de Despréaux, que la Jérusalem du Tasse est admirable par la conduite, l'intérêt, la variété, les graces, & cette noblesse qui releve le sublime.

Sa tragédie de Torrismond, *il Torrismondo*, parut à Vérone en 1587, *in-8°*. Mais le Tasse lui-même n'étoit pas content de cette piece, & se plaignoit de ses amis qui la lui avoient arrachée des mains, & l'avoient publiée avant qu'il eût pu la mettre dans la perfection où il la souhaitoit. Dalibray, poëte du dernier siecle, en a fait une traduction libre en vers françois, au devant de laquelle il a mis un discours où l'on trouve de bonnes réflexions sur le génie de la tragédie, sur celui du Tasse, & sur la tragédie de Torrismond en particulier. Cette traduction de Dalibray, quoique pesante & prosaïque, fut jouée deux fois, & imprimée à Paris en 1636, *in-4°*.

Le Tasse lassé des critiques qu'on faisoit de sa Jérusalem délivrée, se proposa de faire un nouvel ouvrage, sous le titre de la Jérusalem conquise, *la Jerusalemme conquistata, libri XXIV*. Ce poëme parut à Rome en 1593, *in-4°*. mais il n'a point été reçu avec le même applaudissement que le premier, où l'auteur s'étoit abandonné à son génie; au lieu que dans la Jérusalem conquise il s'est proposé de s'accommoder en quelque maniere au goût & aux idées de ses critiques.

Toutes les œuvres de ce beau génie ont été imprimées ensemble avec sa vie par Jean-Baptiste Manso son ami, à Florence en 1724, en *six vol. in-fol.* Les deux premiers tomes contiennent ses poésies: la Jérusalem délivrée, la Jérusalem conquise, le Renaud, le poëme sur la création, Torrismond, l'Aminte: les autres poésies sont divisées en trois classes. 1. Poésies galantes. 2. Poésies héroïques. 3. Poésies sacrées & morales. Elles sont suivies de quelques pieces imparfaites du Tasse, & de quelques-unes de celles qui passent sous son nom. Les ouvrages en prose forment les tomes III. & IV. Ils consistent en vingt-cinq dialogues sur différens sujets, & environ quarante discours ou autres pieces sur diverses matieres d'érudition, principalement sur l'art poétique, sur le poëme épique; tout cela est suivi de la défense de la Jérusalem délivrée. Le tome V. est divisé en deux parties. Dans la premiere se trouvent les lettres familieres & poétiques du Tasse; dans la seconde sept pieces

de l'Académie della Crusca, & d'autres beaux-esprits d'Italie, concernant les disputes sur les poésies de l'auteur & celles de l'Arioste. Le VI. tome contient dix-huit pieces, dialogues ou discours sur le même sujet, c'est-à-dire, pour ou contre le Tasse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SORRETERIE, s. f. (*Comm.*) lieu où l'on fait sorrer les sardines.

Presque toutes les sardines de Douarnenez, dans le ressort de l'amirauté de Quimper en Bretagne, se pressent; on ne les saloit pas autrefois en baril, comme on fait à présent; on les sorroit de la même maniere dont on boucane encore aujourd'hui les harengs-sors en Picardie & en Normandie. Il s'en faisoit un grand commerce le long des côtes d'Espagne & d'Italie, depuis qu'on s'est mis à les saler en barils, ce premier commerce est tombé de maniere qu'on ne sorre plus gueres de sardines; à présent les sardines salées se mangent pour la plupart crues par les Basques & les garçons des vignobles où l'on les fait passer.

Les lieux où l'on fait sorreter les sardines sont établis à-peu-près de la même maniere que les roussables où l'on fait fumer en Normandie les harengs-sors. On sale à terre les sardines en tas ou en grenier; on les arrange de tête en queue, en forme de demi-ovale; on seme entre chaque lit du sel, comme on fait aux sardines que l'on prépare pour être pressées; on les laisse ainsi en tas pendant deux ou trois jours au plus. Quand on veut que cet apprêt soit doux & moins âcre, on sale les sardines avec de vieux sel reposé d'une année, parce que le poisson apprêté de sel neuf ou nouveau, est bien moins délicat; après qu'il est resté suffisamment au sel, on passe dans de petites brochettes de bois les sardines de la même maniere que celles qu'on met en presse; on les lave de même dans l'eau de mer, & ensuite dans l'eau douce; après quoi on les pend dans la *sorreterie*, comme on fait les harengs; on les laisse égouter pendant 24 heures avant d'y faire le feu, qui dure ordinairement 7 à 8 jours si le temps est sec, sinon pendant 10 jours & plus s'il est humide.

Le feu qu'on fait pour sorreter les sardines, est fait avec du bois de chêne & des copeaux de tonnelier ou de menuisier, que l'on recouvre ensuite de cendres des landes brûlées; pour lui faire rendre plus de fumée, on met le feu le long des pentes des brochettes.

Le lieu qui sert à cette préparation est une salle ou espece de cellier sans étage au dessus, avec une cheminée dont l'embouchure occupe toute la largeur de la piece, le long de laquelle sont pendues les sardines.

On ne commence guere à sorreter à Douarnenez que vers la fin de la pêche, parce qu'alors ce sont les plus grosses sardines qui viennent à la côte, qu'elles rangent toujours pour passer l'embouchure du canal, vers la fin de Décembre, ou au plus tard vers la fin de Janvier.

SORT, (*Jurisprud.*) On entend par ce terme, le hazard produit dans les partages; après avoir formé les lots, ils se distribuent ou par choix ou par convention, ou enfin on les tire au *sort*. Dans ce dernier cas, on fait autant de petits billets qu'il y a de *lots*, & l'on écrit sur l'un *premier lot*, & sur l'autre *second lot*, & ainsi des autres. On mêle ensuite ces billets après les avoir pliés ou roulés, & on les fait tirer l'un après l'autre, un pour chaque héritier, suivant l'ordre de progéniture; & selon le billet qui échet, on écrit dans le partage que *le premier lot est advenu à un tel, le second à un tel. Voyez* LOTS & PARTAGE. (*A*)

SORT, (*Critiq. sacr.*) maniere de décider les choses par le hazard. Cet usage est très-convenable dans plusieurs occasions, surtout dans celles où il n'y a aucune raison de préférence. Alors l'Auteur des *Proverbes* a raison de dire que le *sort* termine toute dispute. Son usage étoit fréquent chez les Hébreux, comme cela paroît dans plusieurs endroits de l'Ecriture. La terre promise fut partagée au *sort*. Les Lévites reçurent leur lot par le même moyen. Dans le jour de l'expiation, on jetoit le *sort* sur les deux boucs, pour savoir lequel des deux seroit immolé. David distribua par le *sort* les rangs aux vingt-quatre bandes de prêtres qui devoient servir dans les temples. Quand il fut question de remplir la place de Judas dans l'apostolat, le *sort* tomba sur S. Mat-

thias. Enfin la robe de Jesus-Christ fut jetée au sort.

Mais la maniere de tirer le *sort* chez les Juifs, n'est pas marquée fort distinctement dans l'Ecriture; & nous n'en voyons qu'une sorte exprimée dans Salomon. On jetoit les *sorts* (apparamment des billets) dans le pan d'une robe, d'où, après les avoir bien mêlés, on les tiroit pour la décision.

Le mot *sort* désigne encore dans l'Ecriture l'effet du *sort*, le *partage*. La méchante femme doit être le partage des pécheurs, *sors peccatorum*, *Ecclés. xxv. 28.* c'est-à-dire, que le pécheur mérite de souffrir la mauvaise humeur d'une méchante femme plutôt que l'homme vertueux; mais malheureusement le *sort* ne le décide pas toujours ainsi. (*D. J.*)

Sorts, (*Théologie payenne*) *sortes*. Le *sort* est l'effet du hazard, & comme la décision ou l'oracle de la fortune; mais les *sorts* sont les instrumens dont on se sert pour savoir quelle est cette décision.

Les *sorts* étoient le plus souvent des especes de dés, sur lesquels étoient gravés quelques caracteres ou quelques mots dont on alloit chercher l'explication dans des tables faites exprès. Les usages étoient différens sur les *sorts*. Dans quelques temples on les jetoit soi-même; dans d'autres on les faisoit sortir d'une urne, d'où est venue cette maniere de parler si ordinaire aux Grecs, *le* sort *est tombé*.

Ce jeu de dés étoit toujours précédé de sacrifices & de beaucoup de cérémonies; apparemment les prêtres savoient manier les dés; mais s'ils ne vouloient pas prendre cette peine, ils n'avoient qu'à les laisser aller; ils étoient toujours maîtres de l'explication.

Les Lacédémoniens allerent un jour consulter les *sorts* de Dodone, sur quelque guerre qu'ils entreprenoient; car outre les chênes parlans, & les colombes & les bassins & l'oracle, il y avoit encore des *sorts* à Dodone. Après toutes les cérémonies faites, sur le point qu'on alloit jeter les *sorts* avec beaucoup de respect & de vénération, voilà un singe du roi des Molosses qui étant entré dans le temple, renverse les *sorts* & l'urne. La prêtresse effrayée dit aux Lacédémoniens qu'ils ne devoient pas songer à vaincre, mais seulement à se sauver; & tous les écrivains assurent que jamais Lacédémone ne reçut un présage plus funeste.

Les plus célebres entre les *sorts* étoient à Préneste & à Antium, deux petites villes d'Italie. A Préneste étoit la fortune, & à Antium les fortunes. *Voyez* Sorts de Préneste.

Les fortunes d'Antium avoient cela de remarquable que c'étoient des statues qui se remuoient d'elles-mêmes, selon le témoignage de Macrobe, *l. I. c. xxiij.* & dont les mouvemens différens, ou servoient de réponse, ou marquoient si l'on pouvoit consulter les *sorts*.

Un passage de Ciceron, au *liv. II. de la divination*, où il dit que l'on consultoit les *sorts* de Préneste par le consentement de la fortune, peut faire croire que cette fortune savoit aussi remuer la tête, ou donner quelqu'autre signe de ses volontés.

Nous trouvons encore quelques statues qui avoient cette même propriété. Diodore de Sicile & Quint-Curce disent que Jupiter-Ammon étoit porté par quatre-vingt prêtres dans une espece de gondole d'or, d'où pendoient des coupes d'argent; qu'il étoit suivi d'un grand nombre de femmes & de filles qui chantoient des hymnes en langue du pays, & que ce dieu porté par ses prêtres, les conduisoit en leur marquant par quelques mouvemens où il vouloit aller.

Le dieu d'Héliopolis de Syrie, selon Macrobe, en faisoit autant: toute la différence étoit qu'il vouloit être porté par les gens les plus qualifiés de la province, qui eussent long-temps auparavant vécu en continence, & qui se fussent faits raser la tête.

Lucien, dans le *traité de la déesse de Syrie*, dit qu'il a vu un Apollon encore plus miraculeux; car étant porté sur les épaules de ses prêtres, il s'avisa de les laisser là, & de se promener par les airs, & cela aux yeux d'un homme tel que Lucien, ce qui est considérable.

Dans l'Orient, les *sorts* étoient des fleches, & aujourd'hui encore les Turcs & les Arabes s'en servent de la même maniere. Ezéchiel dit que Nabuchodonosor mêla ses fleches contre Ammon & Jérusalem, &

que la fleche ſortit contre Jéruſalem. C'étoit-là une belle maniere de réſoudre auquel de ces deux peuples il feroit la guerre.

Dans la Grece & dans l'Italie on tiroit ſouvent les *ſorts* de quelque poëte célebre, comme Homere ou Euripide; ce qui ſe préſentoit à l'ouverture du livre, etoit l'arrêt du ciel. L'hiſtoire en fournit mille exemples. *Voyez* SORTS d'*Homere*.

On voit même que quelques 200 ans après la mort de Virgile, on faiſoit déja aſſez de cas de ſes vers pour les croire prophétiques, & pour les mettre en la place des *ſorts* qui avoient été à Préneſte; car Alexandre Severe encore particulier, & dans le temps que l'empereur Héliogabale ne lui vouloit pas de bien, reçut pour réponſe dans le temple de Préneſte cet endroit de Virgile, dont le ſens eſt? « Si tu peux ſurmonter les deſtins contraires, tu ſeras Marcellus. *Voyez* SORTS de *Virgile*.

Les *ſorts* paſſerent juſque dans le chriſtianiſme; on les prit dans les livres ſacrés, au lieu que les payens les prenoient dans leurs poëtes. S. Auguſtin, dans l'*épître cxix.* à Januarius, paroît ne déſapprouver cet uſage que ſur ce qui regarde les affaires du ſiecle. Grégoire de Tours nous apprend lui-même quelle étoit ſa pratique; il paſſoit plusieurs jours dans le jeûne & dans la priere; enſuite il alloit au tombeau de ſaint Martin, où il ouvroit tel livre de l'Ecriture qu'il vouloit, & il prenoit pour la réponſe de Dieu le premier paſſage qui s'offroit a ſes yeux. Si ce paſſage ne faiſoit rien au ſujet, il ouvroit un autre livre de l'Ecriture.

D'autres prenoient pour *ſort* divin, la premiere choſe qu'ils entendoient chanter en entrant dans l'Egliſe. *Voyez* SORTS *des Saints*.

Mais qui croiroit qu'Héraclius délibérant en quel lieu il feroit paſſer l'hiver à ſon armée, ſe détermina par cette eſpece de *ſort*? Il fit purifier ſon armée pendant trois jours; enſuite il ouvrit le livre des évangiles, & trouva que ſon quartier d'hiver lui étoit marqué dans l'Albanie. Etoit-ce là une affaire dont on pût eſpérer de trouver la déciſion dans l'Ecriture?

L'Egliſe eſt enfin venue à bout d'exterminer cette ſuperſtition; mais il lui a fallu du temps. Du moment que l'erreur eſt en poſſeſſion des eſprits, c'eſt une merveille ſi elle ne s'y maintient toujours. (*D. J.*)

SORTS *d'Homere*, (*Divinat. du paganiſme.*) *ſortes Homericæ*; eſpece de divination. Elle conſiſtoit à ouvrir au hazard les écrits d'Homere, & à tirer à la premiere inſcription de la page qui ſe préſentoit à la vue, un augure ou pronoſtic de ce qui devoit arriver à ſoi-même & aux autres, ou des regles de conduite convenables aux circonſtances dans leſquelles on ſe trouvoit. Les Grecs donnoient à ce genre de divination le nom de *στοιχειωμαντεία*, *ῥαψωδομαντεια*, *ῥαψωδομαντική*.

L'antiquité payenne ſemble avoir regardé ceux qui avoient le talent ſupérieur de la poéſie, comme des hommes inſpirés; ils ſe donnoient pour tels; ils aſſuroient qu'ils parloient le langage des dieux, & les peuples les ont cru ſur leur parole. L'Iliade & l'Odiſſée ſont remplis d'un ſi grand nombre de traits de religion & de morale; ils contiennent dans leur étendue une ſi prodigieuſe variété d'événemens, de ſentences & de maximes appliquables à toutes les circonſtances de la vie, qu'il n'eſt pas étonnant que ceux qui par hazard ou de deſſein formé jetoient les yeux ſur ces poëmes, aient cru y trouver quelquefois des prédictions ou des conſeils: il aura ſuffi que le ſuccès ait juſtifié de temps en temps la curioſité des perſonnes, qui, dans des ſituations embarraſſantes, ont eu recours à cet expédient, pour qu'on ſe ſoit inſenſiblement accoutumé à regarder les écrits de ce poëte, comme un oracle toujours prêt à rendre des réponſes à quiconque voudroit l'interroger. On ne peut s'imaginer à quel point les hommes portent la crédulité, lorſqu'ils ſont agités par la crainte ou par l'eſpérance.

Ce n'étoit point là un de ces préjugés qui ne regnent que ſur le vulgaire; de grands perſonnages de l'antiquité, ceux principalement qui aſpiroient à gouverner les autres, n'ont pas été exempts de cette chimere. Mais ce ne fut point par cette idée ſuperſtitieuſe que Socrate dans ſa priſon, entendant réciter ces vers qu'Homere met

dans la bouche d'Achille ; j'arriverai le troisieme jour à la fertile Phthie,

Ἤματί κεν τριτάτῳ Φθίην ἐρίβωλον ἱκοίμην,

se mit à dire qu'il n'avoit donc plus que trois jours à vivre ; il badinoit sur l'équivoque du mot φθίην qui signifie le pays de Phthie, & la *corruption* ou la *mort* ; cependant ce badinage qu'il fit en présence d'Eschine, ne fut point oublié, parce qu'il mourut trois jours après.

Valere-Maxime raconte que Brutus eut le triste présage du sort qui l'attendoit à la bataille de Philippe. Le hazard lui ayant offert cet endroit de l'Iliade, où Patrocle se plaint que « le cruel destin & le fils de Latone lui ont ôté la vie. »

Ἀλλά με μοῖρ', καὶ Λητοῦς ἔκτανεν υἱός.

L'application que cet illustre romain s'en fit à lui-même, fut justifiée par l'événement.

Si l'on en croit Lampride, l'empereur Macrin curieux d'apprendre dans le même poëte, si son regne seroit long & heureux, tomba sur ces vers qu'on peut rendre ainsi. » Vieillard, vous êtes furieusement serré par de jeunes guerriers ; votre force est anéantie, & vous êtes menacé d'une triste vieillesse : »

Ὦ γέρον, ἦ μάλα δή σε νέοι τείρουσι μαχηταί,
Σὴ δὲ βίη λέλυται, χαλεπὸν δέ σε γῆρας ὀπάζει.

Comme cet empereur étoit déja avancé en âge, lorsqu'il parvint à la souveraine puissance, qu'il ne régna que quatorze mois, & que Héliogable n'étoit âgé que d'un pareil nombre d'années, lorsqu'il lui ôta la vie avec l'empire ; on trouva dans ces paroles une prédiction de la mort tragique de Macrin.

Au reste, Homere ne fut pas le seul dont les vers eussent le privilege d'être regardés comme renfermant des oracles ; les Grecs firent quelquefois le même honneur à ceux d'Eurypide ; il paroît par un endroit d'Hérodote, qu'on croyoit que les poésies de Musée contenoient aussi des présages. Cet historien raconte qu'Onomacrite qui faisoit profession d'interpréter ou de développer ces sortes de prédictions, fut banni d'Athènes par Hipparque, fils de Pisistrate, pour avoir altéré les écrits de ce poëte & y avoir inséré un vers qui portoit, que les îles adjacentes à celles de Lemnos, seroient submergées.

Enfin, Virgile eut la gloire de succéder aux poëtes grecs, & de partager avec eux l'art de prédire les événemens. *Voy.* SORTS DE VIRGILE. *(D. J.)*

SORTS DE PRÉNESTE, *(Divinat. des Rom.)* les plus célebres de toute l'Italie ; c'est une curiosité raisonnable de chercher à savoir en quoi consistoit cet oracle, & comme il se rendoit.

Ciceron, *liv. II.* de la divination, *sect. 41 ;* nous apprend que les archives de Préneste portoient, qu'un homme des plus considérables de la ville, nommé Numerius-Suffucius, fut averti par plusieurs songes réitérés & menaçans, d'aller entr'ouvrir un rocher dans un certain lieu ; qu'il y alla, brisa ce rocher, & qu'il en sortit plusieurs *sorts ;* c'étoit de petits morceaux de bois de rouvre bien taillés & bien polis, sur lesquels étoient écrits des prédictions en caracteres antiques ; on mit ces petits morceaux de bois dans un coffre d'olivier. Pour les consulter, on ouvroit ce coffre, on faisoit mêler ensemble tous ces *sorts*, par un enfant, il en tiroit un, & c'étoit la réponse que l'oracle donnoit aux consultans. Ce coffre continue Ciceron, est aujourd'hui religieusement gardé, à cause de Jupiter enfant, qui y est représenté avec Junon, tous deux dans le sein de la fortune qui leur donne la mamelle, & toutes les bonnes meres y ont une grande dévotion.

Plutarque prétend qu'on tiroit plusieurs petits morceaux de bois du coffre, & que les caracteres gravés sur chacun étant rassemblés composoient la prophétie ; mais outre que Ciceron dit le contraire, il paroît clairement par un passage de Tite-Live, que chacun de ces *sorts* contenoit toute la prophétie ; voici les propres termes de l'historien, au commencement du liv. XXII. *Faleriis cœlum findi visum velut magno hiatu quaque patuerit ingens lumen effulsisse, sortes suâ sponte attenuatas, unamque excidisse ità scriptam, Mars telum suum concutit.* « On vit à Faleres le ciel se fendre

& s'entrouvir, & une grande lumiere remplir ce grand vuide. Les *sorts* diminuerent & s'appetisserent d'eux-mêmes, & il en tomba un où étoient écrites ces paroles, *Mars prépare ses armes.* »

Les prêtres se servirent habilement de ces *sorts* pour se procurer du profit & du crédit. *Tota res est invita fallaciis, aut ad superstitionem*, dit Ciceron.

Mais que signifient ces mêmes *sorts* dont parle Tite-Live, qui diminuerent & s'appetisserent d'eux-mêmes, *sortes suâ sponte attenuatas?* Peut-être que ces *sorts* étoient doubles, je veux dire, qu'il y en avoit de grands & de petits, tous semblables, & que les prêtres faisoient tirer les uns ou les autres, selon qu'ils vouloient effrayer ou encourager les consultans. Il est certain qu'en matiere de prodiges, on prenoit à bonne augure les choses qui paroissoient plus grandes que de coutume; & au contraire, on tenoit à mauvais présage les choses qui paroissoient plus petites qu'elles ne sont naturellement, comme Saumaise l'a prouvé dans ses commentaires sur Solin. Il suit delà que les *sorts* appetissés, *sortes extenuatæ*, pronostiquoient par eux-mêmes un événement sinistre; mais j'aime à voir ce que les Philosophes pensoient des *sorts* en général, & ce que devinrent ceux de Préneste en particulier; Ciceron m'en éclaircit lui-même.

Qu'est-ce à votre avis, que les *sorts*, disoit-il à un stoïcien? C'est-à-peu-près, comme de jouer au nombre, en haussant & en fermant les doigts, ou de jouer aux osselets & aux dés; en quoi le hazard, & peut-être une mauvaise subtilité, peuvent avoir quelque part, mais où la sagesse & la raison n'en ont aucune. Les *sorts* sont donc pleins de tromperie, & c'est une invention, ou de la superstition, ou de l'avidité du gain. La divination par les *sorts* est désormais entiérement décriée. La beauté & l'antiquité du temple de Préneste a véritablement conservé le nom des *sorts* de Préneste, mais parmi le peuple uniquement; car y a-t-il quelque magistrat, quelqu'homme un peu considérable qui y ait le moindre recours? Par-tout ailleurs on n'en parle plus, & c'est ce qui faisoit dire à Carnéade, qu'il n'avoit jamais vu la fortune plus fortunée qu'à Préneste.

Cependant, il s'en fallut peu qu'ils ne revinssent en crédit du temps de Tibere. Suétone nous apprend, que cet empereur ayant formé le projet de ruiner tous les oracles voisins de Rome, ceux d'Antium, de Cœrès, de Tibur & de Préneste, en fut détourné par la majesté de ces derniers, car s'étant fait remettre le coffre bien fermé & bien cacheté, les *sorts* ne s'y trouverent point, mais ce coffre ne fut pas plutôt rapporté dans le temple de Préneste, que les *sorts* s'y trouverent comme de coutume.

Il n'est pas difficile de reconnoître ici l'adresse des prêtres, qui voulurent relever le crédit de leur ancien oracle; mais son temps étoit passé, personne ne se rendit sur les lieux pour y avoir recours; & ce qu'il y a de bien singulier, les *sorts* de Virgile n'ayant pour eux aucun apparat de religion, emporterent la balance, & succéderent à ceux de Préneste. *Voyez* SORTS DE VIRGILE. *(D. J.)*

SORTS DE VIRGILE, *(Divinat. du Paganis.)* *sortes Virgilianæ*, divination qui consistoit à ouvrir les œuvres de Virgile, & à en tirer, à l'inspection de la page que le hazard offroit, des présages des événemens futurs.

Le temps ayant insensiblement donné de l'autorité aux poésies de Virgile, les Latins s'accoutumerent de même à les consulter dans les occasions où il leur étoit important de connoître la volonté du ciel. L'histoire des empereurs Romains, sur-tout depuis Trajan, en fournit plusieurs exemples. Le premier dont nous ayons connoissance est celui d'Adrien : inquiet de savoir quelles étoient les dispositions de Trajan à son égard, & s'il le désigneroit pour son successeur à l'empire, il prit l'Enéide de Virgile, l'ouvrit au hazard & y lut ces vers du VI. livre.

Quis procul ille autem ramis insignis olivæ
Sacra ferens! nosco crines incanaque menta
Regis Romani; primus qui legibus urbem
Fundabit, curibus parvis & paupere terra
Missus in imperium magnum. . . .

Comme on ne se rend pas difficile sur les choses qui flattent les desirs, quelques lé-

geres convenances qu'Adrien trouva dans ces vers avec son caractere, ses inclinations, le goût qu'il avoit pour la philosophie & pour les cérémonies religieuses, le rassurerent; & si l'on ajoute foi à Spartien, le fortifierent dans l'espérance qu'il avoit de parvenir à l'empire.

Lampride rapporte qu'Alexandre Severe qui devoit pour lors être très-jeune, puisqu'il n'avoit que treize ans lorsqu'il fut nommé empereur, s'appliquant avec ardeur à l'étude de la Philosophie & de la Musique; Mammée sa mère lui conseilla de faire plutôt son occupation des Arts & des Sciences nécessaires à ceux qui sont destinés à gouverner les hommes, & qu'Alexandre se conforma d'autant plus volontiers à cet avis, qu'ayant consulté Virgile sur le *sort* qui lui étoit réservé, il crut y trouver un présage assuré de son élévation à l'empire dans ces fameux vers :

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, &c.
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes.

Claude le Gothique voulant savoir quelle seroit la durée de son regne, consulta Virgile à l'ouverture du livre, & lut ce vers.

Tertia dum latio regnantem viderit æstas.

alors il tira la conclusion, qu'il n'avoit au plus que trois ans à vivre; l'auteur qui nous a conservé ce fait, assure que Claude ne survécut en effet que deux ans à cette espece de prédiction; & que celles qu'il crut de même avoir trouvées dans Virgile sur ce qui devoit arriver à son frere & à sa postérité, eurent aussi leur accomplissement.

On rencontre dans les auteurs plusieurs exemples de cette espece : Bullengerus en a recueilli une partie dans le traité qu'il a composé sur ce sujet; mais ceux que l'on vient de rapporter suffisent pour montrer jusqu'où peut aller la superstition humaine. (*D. J.*)

Sorts des saints, (*Divinat. des Chrétiens.*) *sortes sanctorum*, espece de divination qui vers le troisieme siecle s'est introduite chez les chrétiens à l'imitation de celles qu'on nommoit parmi les payens, *sortes homericæ, sortes virgilianæ.*

Elle consistoit à ouvrir au hazard les livres sacrés, dans l'espérance d'y trouver quelques lumieres sur le parti qu'ils avoient à suivre dans telles & telles circonstances; d'y apprendre, si le succès des événemens qui les intéressoient, seroit heureux ou malheureux, & ce qu'ils devoient craindre ou espérer du caractere, de la conduite, & du gouvernement des personnes auxquelles ils étoient soumis.

L'usage avoit établi deux manieres de consulter la volonté de Dieu par cette voie : la premiere étoit, comme on vient de le dire, d'ouvrir au hazard quelques livres de l'Ecriture-sainte, après avoir imploré auparavant le secours du ciel par des jeûnes, des prieres, & d'autres pratiques religieuses. Dans la seconde qui étoit beaucoup plus simple, on se contentoit de regarder comme un conseil sur ce qu'on avoit à faire, ou comme un présage du bon ou du mauvais succès de l'entreprise qu'on méditoit, les premieres paroles du livre de l'Ecriture qu'on chantoit dans le moment où celui qui se proposoit d'interroger le ciel par cette maniere, entroit dans une église.

Saint Augustin dans son épître à Januarius, ne paroît condamner cette pratique qu'au sujet des affaires mondaines; cependant il aime encore mieux qu'on en fasse usage pour les choses de ce siecle que de consulter les démons.

Saint Grégoire évêque de Tours; nous a fait connoître d'une maniere assez particuliere les cérémonies réligieuses avec lesquelles on consultoit *les sorts des saints*. Les exemples qu'il en donne, & le sien propre, justifient que cette pratique étoit fort commune de son temps, & qu'il ne la desaprouvoit pas.

On en jugera par ce qu'il raconte de lui-même en ces termes : « Leudaste comte de Tours, qui cherchoit à me perdre dans l'esprit de la reine Frédegonde, étant venu à Tours avec de mauvais desseins contre moi, frappé du danger qui me menaçoit, je me retirai fort triste dans mon oratoire; j'y pris les pseaumes de David, pour voir

voir si à leur ouverture, je n'y trouverois rien d'où je pusse tirer quelque consolation, & j'en eus une très-grande de ce verset, que le hazard me présenta : *Il les fit marcher avec espérance & sans crainte, pendant que la mer enveloppoit leurs ennemis.* En effet, ajoute-t-il, Leudaste n'osa rien entreprendre contre ma personne ; car ce comte étant parti de Tours le même jour, & la barque sur laquelle il étoit monté ayant fait naufrage, il auroit été noyé s'il n'avoit pas su nager ».

Ce qu'il rapporte de Mérovée fils de Chilpéric, mérite de trouver place ici, parce qu'on y voit quelles étoient les pratiques de religion auxquelles on avoit recours pour se rendre le ciel favorable, avant que de consulter les *sorts des saints*, & pour mieux s'assurer de la vérité de la réponse qu'on y cherchoit.

« Mérovée dit Grégoire de Tours, étant disgracié de Chilpéric son pere, se réfugia dans la basilique de saint Martin ; & ne se fiant point à une pythonisse, qui lui avoit prédit que le roi mourroit cette même année & qu'il lui succéderoit, il mit séparément sur le tombeau du saint, les livres des pseaumes, des rois, & des évangiles ; il veilla toute la nuit auprès du tombeau, & pria saint Martin de lui faire connoître ce qui devoit lui arriver, & s'il régneroit ou non. Ce prince passa les trois jours suivans dans le jeûne, les veilles & les prieres ; puis s'étant approché du tombeau, il ouvrit d'abord le livre des rois ; & le premier verset portoit ces mots : *Comme vous avez abandonné le Seigneur votre Dieu, pour courir après des dieux étrangers, & que vous n'avez pas fait ce qui étoit agréable à ses yeux, il vous a livré entre les mains de vos ennemis.* Les passages qui s'offrirent à lui dans le livre des pseaumes, & dans celui des évangiles (passages qu'il seroit inutile de rapporter), ne lui annonçant de même rien que de funeste, il resta long-temps aux piés du tombeau fondant en larmes, & se retira en Austrasie, où il périt malheureusement, trois ans après par les artifices de la reine Frédegonde, sa belle-mere ».

Dans cet exemple, on voit que c'est Mérovée qui sans recourir au ministere des clercs de saint Martin de Tours, pose lui-même les livres saints, & les ouvre. Dans celui que l'on va citer toujours d'après le même auteur, on fait intervenir les clercs de l'église, qui joignent leurs prieres à celles du suppliant ; voici comme le même auteur expose ce fait.

« Chramne s'étant révolté contre Clotaire I, & se trouvant à Dijon, les clercs de l'église se mirent en prieres pour demander à Dieu, si le jeune prince réussiroit dans ses desseins, & s'ils parviendroit un jour à la couronne. Ils consulterent, comme dans le fait précédent, trois différens livres de l'Ecriture sainte, avec cette différence, qu'à la place du livre des rois & des pseaumes, ils joignirent ceux du prophete Isaïe, & les épîtres de saint Paul, au livre des Evangiles. A l'ouverture d'Isaïe, ils lurent ces mots : *J'arracherai la haie de ma vigne, & elle sera exposée au pillage ; parce qu'au lieu de porter de bons raisins, elle en a produit de mauvais.* Les passages des épîtres de saint Paul, & ceux de l'évangile qui se présentoient ensuite, ne parurent pas moins menaçans, & furent regardés comme une prédiction de la mort tragique de ce prince infortuné ».

Non-seulement on employoit les *sorts des saints* pour se déterminer dans les occasions ordinaires de la vie, mais même dans les élections des évêques, lorsqu'il y avoit partage. La vie de saint Aignan fait foi, que c'est de cette maniere qu'il fut nommé évêque d'Orléans. Saint Euverte qui occupoit le siege de cette ville sur la fin du IV siecle, se trouvant accablé de vieillesse, & voulant le désigner pour son successeur, le clergé & le peuple s'opposerent vivement à ce choix. Saint Euverte prit la parole, & leur dit : « Si vous voulez un évêque agréable à Dieu, sachez que vous devez mettre Aignan à ma place ». Mais pour leur faire connoître clairement que telle étoit la volonté du Seigneur, après que ce prélat eut indiqué, selon la coutume, un jeûne de trois jours, il fit mettre d'un côté sur l'autel des billets (*brevia*), & de l'autre, les pseaumes, les épîtres de saint Paul, & les évangiles. Ce que l'historien qu'on vient de citer, appelle ici *brevia*, étoient comme je l'ai traduit,

des billets sur chacun desquels on écrivoit le nom d'un des candidats.

Saint Euverte fit ensuite amener un enfant qui n'avoit point encore l'usage de la parole, & lui commanda de prendre au hazard un de ces billets; l'enfant ayant obéi, il tira celui qui portoit le nom de saint Aignan, & se mit à lire à haute voix: *Aignan est le pontife que Dieu vous a choisi*. Mais saint Euverte, continue l'historien, pour satisfaire tout le monde, voulut encore interroger les livres saints; le premier verset qui se présenta dans les pseaumes, fut: *Heureux celui que vous avez choisi, il demeurera dans votre temple*. On trouva dans saint Paul ces mots: *Personne ne peut mettre un autre fondement que celui qui a été posé*; & enfin dans l'évangile ces paroles: *C'est sur cette pierre que je bâtirai mon église*. Ces témoignages parurent si décisifs en faveur de saint Aignan, qu'ils réunirent pour lui tous les suffrages, & qu'il fut placé aux acclamations de tout le peuple sur le siege d'Orléans.

Les Grecs aussi-bien que les Latins, consultoient les *sorts des saints* dans les conjonctures critiques; Cedrenus rapporte, comme nous l'avons dit en parlant des *sorts* en général, que l'empereur Héraclius après avoir eu de grands avantages sur Cosroez roi des Perses, se trouvant incertain sur le lieu où il prendroit ses quartiers d'hiver, purifia son armée pendant trois jours; ce sont les termes de l'historien; qu'ensuite il ouvrit les évangiles, & qu'il trouva qu'ils lui ordonnoient d'aller hiverner en Albanie.

Depuis le huitieme siecle, les exemples de cette pratique deviennent un peu plus rares; cependant il est certain que cet usage subsista jusque dans le quatorzieme siecle, avec cette seule différence, qu'on ne se préparoit plus à cette consultation par des jeûnes & des prieres, & qu'on n'y joignoit plus cet appareil religieux, que jusqu'alors on avoit cru nécessaire pour engager le ciel à manifester ainsi ses volontés.

L'église tant greque que latine, conserva sans cesse quelques traces de cet usage. La coutume étoit encore dans le xv. & xvj. siecle quand un évêque étoit élu, que dans la cérémonie de son sacre, immédiatement après qu'on lui avoit mis sur la tête le livre des évangiles, on l'ouvroit au hazard, & le premier verset qui se présentoit, étoit regardé comme un pronostic de ce qu'on avoit à espérer ou à craindre de son caractere, de ses mœurs, de sa conduite, & du bonheur ou du malheur qui lui étoit réservé durant le cours de son épiscopat; les exemples en sont fréquens dans l'histoire ecclésiastique.

Si l'on en croit un de ces écrivains qui a fait la vie des évêques de Liége, la mort funeste d'Albert évêque de cette ville, lui fut annoncée par ces paroles, que l'archevêque qui le sacroit trouva à l'ouverture du livre des évangiles: *Il envoya un de ses gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean; & ce garde étant entré dans la prison, lui coupa la tête*. L'historien ajoute, que ce prélat en fut si frappé, qu'il adressa la parole au nouvel évêque, & lui dit en le regardant avec des yeux baignés de larmes: *Mon fils, en vous donnant au service de Dieu, conduisez-vous avec crainte & avec justice, & préparez votre ame à la tentation; car vous serez un jour martyr*. Il fut en effet assassiné par des émissaires de l'empereur Henri VI, & l'Eglise l'honore comme martyr.

On ajoutoit tant de foi à ces sortes de pronostics; ils formoient un préjugé si favorable ou si désavantageux aux évêques, qu'on les alléguoit dans les occasions les plus importantes, & même dans celles où il étoit question de prononcer sur la canonicité de leur élection.

La même chose se pratiquoit à l'installation des abbés, & même à la réception des chanoines; cette coutume subsiste encore aujourd'hui dans la cathédrale de Boulogne, dont le diocese aussi-bien que ceux d'Ypres & de Saint-Omer, a été formé des débris de cette ancienne église, après que la ville de Térouanne eut été détruite par Charles-Quint. Toute la différence qui s'y trouve présentement, c'est qu'à Boulogne, le nouveau chanoine tire les *sorts* dans le livre des pseaumes, & non dans celui des évangiles. Feu M. de Langle évêque de Boulogne, peu d'années avant sa mort qui arriva en 1722, rendit une ordonance qui tendoit à abroger cet usage; il craignoit avec raison qu'il n'eût quelque

chose de superstitieux. Il avoit d'ailleurs remarqué, qu'il arrivoit quelquefois que le verset du pseaume que le hazard offroit au nouveau chanoine, contenoit des imprécations, des reproches, ou des traits odieux, qui devenoient pour lui une espece de note de ridicule, ou même d'infamie. Mais le chapitre qui se prétend exempt de la jurisdiction épiscopale, n'eut point égard à cette ordonance; & comme suivant la coutume, on inséroit dans les lettres de prise de possession de chaque chanoine le verset du pseaume qui lui étoit tombé à sa réception, le chapitre résolut seulement, qu'à l'avenir on ajouteroit à ces lettres, qu'on ne faisoit en cela que suivre l'ancienne coutume de l'église de Térouanne.

Quant à la seconde maniere de consulter les *sorts des saints*, elle étoit, comme on l'a dit, beaucoup plus simple, & également connue dans les deux églises greque & latine. Cette maniere consistoit à regarder comme un bon ou mauvais augure, ou comme une déclaration de la volonté du ciel, les premieres paroles de la sainte Ecriture qu'on chantoit à l'église dans le moment qu'on y entroit à cette intention : les exemples en sont très-nombreux.

Saint Cyprien étoit si persuadé que Dieu manifestoit quelquefois ses volontés par cette voie, qu'il y avoit souvent recours; c'étoit pour ce pere de l'église un heureux présage lorsqu'il trouvoit que les premieres paroles qu'il entendoit en mettant le pié dans l'église, avoient quelque relation avec les choses qui l'occupoient.

Il faut cependant convenir que dans le temps où cet usage de consulter les *sorts* à venir par l'Ecriture, étoit le plus en vogue, & souvent même accompagné d'un grave appareil d'actes de religion; on trouve différens conciles qui condamnent en particulier les *sorts des saints*, & en général toute divination faite par l'inspection des livres sacrés. Le concile de Vannes, par exemple, tenu sous Léon I. dans le v. siecle; le concile d'Agde assemblé l'an 506; les conciles d'Orléans & d'Auxerre, l'un de l'an 511 & l'autre de l'an 595, proscrivent les *sorts des saints*; & l'on trouve un capitulaire de Charlemagne publié en l'an 789, qui contient aussi la même défense. Mais les termes dans lesquels ces défenses sont conçues, donnent lieu de croire, que la superstition avoit mêlé une infinité de pratiques magiques dans les *sorts des saints*, & qu'il ne faut peut-être pas confondre la maniere de les consulter condamnée par ces canons, avec celle qui étoit souvent employée dans les premiers siecles de l'église par des personnes éminentes en piété.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que quelques théologiens conviennent en général qu'on ne peut pas excuser les *sorts des saints* de superstition; que c'étoit tenter Dieu que de l'interroger ainsi; que les Ecritures ne contiennent rien dont on puisse conclure, que Dieu ait pris là-dessus aucun engagement avec les hommes, & que cette coutume bien loin d'être autorisée par aucune loi ecclésiastique, a été abrogée dans les temps éclairés; cependant ces mêmes théologiens oubliant ensuite la solidité des principes qu'ils venoient d'établir, se sont persuadés que dans certaines occasions, plusieurs de ceux qui ont consulté les *sorts des saints*, y ont été portés par une secrete inspiration du ciel. *(D. J.)*

SORTA CAP, *(Géog. mod.)* cap de la Méditerranée, sur la côte de Tripoli, en Barbarie, au fond du golfe de Sidra. On prend ce cap pour l'*Hippi promontorium* des anciens. *(D. J.)*

SORTE, s. f. *(Gram.)* nom collectif, qui rassemble sous son acception un certain nombre de choses distinguées par quelque caractere d'un plus grand nombre qui forme le genre. Plante est le genre; mais il y a bien des *sortes* de plantes. Etoffe est le genre; mais il y a bien des *sortes* d'étoffes, d'animaux, de poissons, de serpens; il y a toutes *sortes* d'esprits & de caracteres. Il y a dans quelques hommes une *sorte* distinct; il y en a qui ont une *sorte* de science. Cet homme nous en contera de toutes les *sortes*. Il y a de toutes *sortes* de marchandise. Il n'y a *sorte* d'attentions qu'il n'ait prises, le hazard les a toutes trompées.

SORTE, s. f. *(Joaillerie.)* on se sert de ce terme dans le commerce des pierreries,

en parlant des émeraudes qui ne se vendent qu'au marc; ce qui en marque les différentes grosseurs qui vont en diminuant, depuis la premiere *sorte* jusqu'à la troisieme; on dit aussi premiere, seconde & troisieme *couleur*. (*D. J.*)

SORTIE, s. f. (*Gram.*) l'action de *sortir*, ou passage d'un lieu qu'on regardoit comme sa premiere demeure dans un autre. J'en suis à ma premiere *sortie*. Ce mot a quelquefois rapport au temps, à la *sortie* de l'hiver, à la fin d'une occupation, à la *sortie* de ce livre. Aux issues d'une maison, j'ai deux *sorties*, & cela m'est fort commode, je m'échappe & je rentre quand il me plaît & sans qu'on le sache; aux voies qu'on ouvre aux eaux, à l'air, à un fluide dont le séjour incommoderoit; j'ai pratiqué une *sortie* à ces vapeurs.

Sortie, (*Fortification.*) terme dont on se sert dans l'*art militaire* pour exprimer l'action par laquelle les assiégés *sortent* de leurs villes ou de leurs forteresses, afin de chasser les assiégeans, d'enclouer leur canon, d'empêcher leurs approches, & de détruire leurs ouvrages, *&c.* On dit, faire une *sortie*, repousser une *sortie*, &c. On est coupé dans une *sortie*, lorsque l'ennemi se place entre ceux qui sont *sortis* & leur ville. *Chambers.*

Ceux qui se tiennent toujours dans leur place sans faire des *sorties*, sont, dit le *chevalier de la Ville*, semblables à ceux qui ne se soucient point du feu qui est dans la maison du voisin, & qui ne se meuvent pour l'éteindre, que lorsqu'il a pris à la leur. En effet, les assiégeans avançant toujours leurs travaux vers la place, il est de la derniere importance de travailler de bonne heure à en arrêter le progrès; c'est à quoi les *sorties* sont excellentes lorsqu'elles sont bien disposées & bien conduites; car autrement elles avanceroient plutôt la prise de la place qu'elles ne la retarderoient. Quelque avantageuses que soient les *sorties*, on ne peut pas en faire indifféremment dans toutes sortes de places; il faut pour en entreprendre que la garnison soit nombreuse. Une garnison foible & qui seroit amplement fournie de toutes les munitions nécessaires pour se défendre & pour subsister long-temps dans la ville, devroit être fort circonspecte dans les *sorties*. Mais une garnison nombreuse & qui n'est pas d'ailleurs fournie pour long-temps de vivres & d'autres munitions, doit fatiguer l'ennemi autant qu'il lui est possible, par de très-fréquentes *sorties*: c'est aussi le parti que l'on doit prendre dans une ville dont les fortifications sont mauvaises; on ne doit pas se laisser renfermer, pour être obligé de se rendre, pour ainsi dire, sans résistance. Il faut fatiguer l'ennemi continuellement, le tenir éloigné de la place le plus long-temps qu'il est possible, & n'omettre aucune chicane pour lui disputer l'approche du glacis & la prise du chemin couvert. C'est ainsi que M. le marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, en usa dans la défense de Mayence en 1689. Il défendit cette ville, assez grande & très-mal fortifiée, pendant plus de deux mois, par le secours d'une garnison excellente, & il fut obligé de capituler faute de poudre & de munitions, étant encore maître de son chemin couvert, & même, pour ainsi dire, de tous ses glacis, puisque l'ennemi n'y avoit qu'un logement sur le haut; encore, dit M. de Feuquieres, M. le Marquis d'Uxelles le laissa-t-il faire pour avoir prétexte de capituler, & que l'ennemi ne put pas soupçonner qu'il se rendoit faute de poudre. A Keiservert en 1702, la place fort mauvaise par elle-même, ne fut encore défendue que par de nombreuses *sorties*, qui firent payer sa prise chere à l'ennemi. Dans des cas semblables, on ne doit point se négliger pour les *sorties*; pour qu'elles réussissent, il faut qu'elles soient faites avec art & intelligence; c'est, dit M. le maréchal de Vauban, dans ces sortes d'actions que la vigueur, la diligence & la bonne conduite doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue.

Lorsque l'ennemi est encore loin de la place, les *sorties* sont très-périlleuses, parce que l'ennemi peut avec sa cavalerie, leur couper la retraite dans la ville; mais lorsqu'il a établi sa seconde parallele, & qu'il pousse les boyaux de la tranchée en avant pour parvenir à la troisieme au pié du glacis, c'est alors qu'on peut sortir sur lui; on le peut même, si l'on prend bien ses

précautions, lorſqu'il travaille à ſa ſeconde parallele, & qu'elle n'eſt point encore achevée entiérement ; mais où elles doivent être les plus fréquentes, c'eſt lorſque l'aſſiégeant eſt parvenu à la troiſieme parallele, & qu'il veut s'établir ſur le glacis. On ne craint plus alors d'être coupé, & on peut le ſurprendre d'autant plus aiſément, qu'on peut tomber ſur lui d'abord, & le culbuter ſans lui donner le temps de ſe reconnoître.

Les *ſorties* peuvent être ou grandes ou petites ; les grandes doivent être au moins de 5 ou 600 hommes, ou proportionnées à la garde de la tranchée, & les plus petites ſeulement de 10, 15 ou 20 hommes.

L'objet des grandes *ſorties* doit être de détruire & de raſer une grande partie des travaux de l'aſſiégeant, afin de le mettre dans la néceſſité de les recommencer, d'enclouer le canon des batteries, de reprendre quelque poſte que l'on aura abandonné, & enfin de nuire à l'ennemi en retardant ſes travaux, pour reculer par-là la priſe de la place.

Pour les petites *ſorties*, elles ne ſe font que pour donner de l'inquiétude aux têtes de la tranchée, pour effrayer les travailleurs, & pour les obliger de ſe retirer. Comme il faut toujours quelque temps pour les rappeller & les mettre dans l'obligation de continuer leur travail, il y a un temps de perdu, qui retarde toujours l'avancement & le progrès des travaux.

Le temps le plus propre pour les grandes *ſorties*, eſt deux heures avant le jour ; le ſoldat eſt alors fatigué du travail de la nuit & accablé de ſommeil, il doit par cette raiſon être plus aiſé à ſurprendre & à combattre. Lorſqu'il a fait de grandes pluies pendant la nuit, & que le ſoldat ne peut faire uſage de ſon feu, c'eſt encore une circonſtance bien favorable ; il ne faut rien négliger pour le ſurprendre : car ce n'eſt, pour ainſi dire, que par la ſurpriſe que l'on peut tirer quelque avantage d'une *ſortie*.

Pour les petites *ſorties*, dont l'objet eſt de donner ſimplement de l'inquiétude aux aſſiégeans, ſans pouvoir leur faire grand mal, voici comme elles ſe font. On choiſit, pour les faire, des ſoldats hardis & valeureux, au nombre, comme nous l'avons dit, de 10, 15 ou 20, qui doivent s'approcher doucement de la tête des travaux des aſſiégeans, & ſe jeter enſuite promptement deſſus, en criant *tue*, *tue*, & jetant quelques grenades ; enſuite de quoi ils doivent ſe retirer bien vîte dans la place ; l'alarme qu'ils donnent ainſi eſt ſuffiſante pour faire fuir les travailleurs, qui ne demandent pas mieux que d'avoir un prétexte ſpécieux pour s'enfuir, ſans, dit M. Goulon, qu'il ſoit poſſible de les en empêcher, & de les raſſembler toute la nuit, ce qui la fait perdre aux aſſiégeans. Si, dit le même auteur, les aſſiégeans s'accoutument à ces petites *ſorties*, & qu'ils ne s'en ébranlent plus, les aſſiégés s'en appercevant, feront ſuivre ces petites *ſorties* d'une bonne, laquelle n'étant point attendue, renverſera ſans difficulté les travailleurs & ceux qui les couvrent ; après quoi elle ſe retirera ſans s'opiniâtrer au combat, pour ne pas avoir toute la tranchée ſur les bras. (*Q*)

Sortie, (*Hydr.*) c'eſt l'ouverture circulaire ou l'orifice d'un ajutage par où l'eau s'élance en l'air & forme un jet d'eau. *Voyez* Orifice. (*K*)

Sortie, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt le paſſage d'un lieu à un autre. Il n'y a guere de ſouverains qui n'ait établi des droits ſur les marchandiſes qui entrent dans leurs états ou qui en ſortent ; mais les ſouverains qui ont le moins établi de ces droits en général, ſont les plus éclairés. Il ne faut aucun de ces droits dans un même royaume, qui eſt ſous la domination du même ſouverain. (*D. J.*)

SORTILEGE, ſ. m. (*Magie.*) *Voyez* Sorcellerie.

Sortilege, (*Juriſp.*) on entend par ce terme un maléfice qui ſe fait par l'opération du diable.

Le *ſortilege* eſt compris dans ce que l'on appelle en général *magie* ; mais il a particuliérement pour objet de nuire aux hommes, ſoit en leur perſonne, ſoit en leurs beſtiaux, plantes & fruits de la terre.

Il n'appartient qu'aux Théologiens de traiter une matiere ſi délicate ; c'eſt pourquoi nous nous contenterons de parler des peines que les loix ont prononcées contre ce crime.

La loi divine condamne à mort ceux qui en sont convaincus, *Lévit. xx. Deutéron. xviij*.

Le droit canonique prononce l'excommunication & les autres censures contre ceux qui usent de *sortilege*.

Les loix même du paganisme les ont condamnés comme ennemis du bien public & du repos de la société. La loi des xij tables y est précise ; & si les Romains permirent depuis l'usage des augures, ce ne fut que pour savoir le sort des armes & des batailles ; encore reconnut-on le danger de cet usage qui favorisoit les assemblées secretes où se formoient les conspirations contre l'état & la vie des concitoyens : tellement que ces assemblées furent défendues par un édit de Tibere.

Les empereurs chrétiens se hâterent d'arrêter le cours de ces superstitions criminelles, ainsi qu'on le voit au code *de maleficiis & mathematicis* : la peine du *sortilege* étoit tantôt d'être exposé aux bêtes, tantôt celle d'être brûlé vif, ou d'être crucifié, quelquefois d'être mis dans un vase plein de pointes, ou d'être décapité ; la moindre peine étoit la déportation.

La seule peine que nous ayions retenue est celle du feu vif. Elle ne doit pourtant pas être ordonnée dans tous les cas. On distingue s'il ne s'agit que d'un *sortilege* simple, sans autres circonstances aggravantes, & qui part ordinairement d'un cerveau dérangé, ou s'il y a eu maléfice qui ait causé la mort à quelqu'un ou des pertes considérables; c'est principalement pour ces maléfices qu'on ordonne la peine du feu.

Les prétendus devins, faiseurs de pronostics & diseurs de bonne fortune, dont parlent les ordonnances d'Orléans & de Blois, doivent seulement être punis de peines corporelles & exemplaires. L'édit d'Août 1682 ajoute cependant la peine de mort, lorsqu'à la superstition se joint l'impiété & le sacrilege.

Voyez le traité de la police de la Mare, le traité de la magie, *&c.* imprimé en 1737, l'histoire critique des pratiques superstitieuses par le P. le Brun, & les *institutes au droit criminel* de M. du Vouglans. *(A)*

SORTILEGUE, s. m. *(Antiq. rom.)* c'étoit un emploi sacré que celui de *sortilegue*, c'est-à-dire de celui qui avoit la fonction de jeter les sorts ; elle étoit exercée par des hommes & par des femmes, au choix du pontife. On les appelloit *sortiarii* & *sortiariæ*, d'où sont venus sans doute les noms de *sorciers* & *sorcieres*. Mais ceux qui jetoient les sorts n'avoient pas le pouvoir de les tirer ; on se servoit pour cela du ministere d'un jeune enfant. Dans les inscriptions recueillies par Gruter, on en trouve une d'un nommé C. Stiminius Heracla, qui se qualifie de *sortilegue* de Vénus Erycine. *(D. J.)*

SORTINO, *(Géog. mod.)* petite ville de Sicile dans le val de Noto, au bord de la riviere de Sortino, & un peu au dessus de l'endroit où cette riviere se jette dans le Fium-grande. *(D. J.)*

SORTIR, v. n. *(Gram.)* passer d'un lieu qu'on regarde comme son séjour, dans un autre. Le maître de la maison est *sorti* ; il a eu ordre de *sortir* du royaume ; il est *sorti* d'un mauvais pas; cet endroit *sort* trop; cette figure *sort* trop ; il est *sorti* d'exercice; il *sortit* de la place à la tête d'une petite troupe ; ne *sortez* point de votre sujet ; la petite vérole commence à *sortir* à cet enfant ; il est *sorti* de bonne heure ; vous *sortez* de cadence, de mesure ; il est *sorti* de grands hommes de Port-Royal, *&c.*

Sortir, *(Jurisp.)* signifie avoir, tenir ou produire ; comme quand on dit qu'un jugement *sortira* effet, c'est-à-dire aura son exécution.

Dans les contrats de mariage, où l'on fait des stipulations de propres, après avoir fixé la mise en communauté, on dit que le surplus *sortira* nature de propres, c'est-à-dire tiendra nature de propres. *Voyez* Propre. *(A)*

Sortir le boute-feu a la main, *(Marine.)* cela signifie qu'un port est assez bon pour en faire sortir un vaisseau tout prêt à tenir la mer, ou prêt à combattre ; tel est, par exemple, le port de Brest.

Sortir du fort, *terme de chasse*, il se dit d'une bête qui débûche de son fort, ou du lieu où elle a passé le jour.

SORVIODUNUM, *(Géog. anc.)* ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Calleva* à *Viroconium*, en prenant par *Muridonum* ;

Elle étoit entre *Brige* & *Vindogladia*, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du second. Quelques manuscrits lisent *Sorbiodunum* pour *Sorviodunum*; le nom moderne est *Old-Salisbury*, selon Cambden. En effet, la ville de Salisbury d'aujourd'hui a été bâtie des ruines de l'ancienne *Sorbiodunum*, qui étoit située un peu au dessus sur une hauteur aride & stérile, où il y avoit un château fortifié, dont l'enceinte avoit cinq cents pas de tour. *(D. J.)*

SORY, s. m. *(Hist. nat.)* nom donné par quelques auteurs à une pierre de couleur grise, chargée de vitriol.

SOS, *(Géog. mod.)* petite ville de France dans le bas Armagnac. Elle a donné la naissance à M. de *Silhon* (Jean), conseiller d'état ordinaire, & l'un des premiers membres de l'académie Françoise. Il s'appliqua à l'étude de la religion & de la politique, & fut employé dans des négociations importantes, sous le ministere du cardinal de Richelieu. Il mourut en 1667, après avoir mis au jour plusieurs livres, & entr'autres celui qui a pour titre, *le Ministre d'état*. C'est un bon écrivain, mais dont le style est trop diffus. Il a très-bien prouvé la fausseté de la puissance indirecte, que les Ultramontains s'avisent d'attribuer au pape sur le temporel des princes. *(D. J.)*

SOSIBES, LES, *(Géog. anc.)* peuples des environs de la Sarmatie asiatique. Ils furent du nombre de ceux qui conspirerent contre l'empire romain sous Marc Antonin le philosophe. *(D. J.)*

SOSICURŒ, *(Géog. anc.)* peuple de l'Inde, en-deçà du Gange, & selon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique. Castald dit que le nom moderne est *Jacamcuri*. *(D. J.)*

SOSIPOLIS, s. m. *(Mythol. grecq.)* dieu des Eléens. Pausanias raconte que les Arcadiens ayant fait une grande irruption en Elide, les Eléens s'avancerent contre eux pour éviter la prise de leur capitale. Comme ils étoient sur le point de livrer bataille, une femme se présenta aux chefs de l'armée, portant entre ses bras un enfant à la mamelle, & leur dit, qu'elle avoit été avertie en songe que cet enfant combattroit pour eux. Les généraux Eléens crurent que l'avis n'étoit pas à négliger; ils mirent cet enfant à la tête de l'armée, & l'exposerent tout nud; au moment du combat cet enfant se transforma tout-à-coup en serpent, & les Arcadiens furent si effrayés de ce prodige, qu'ils se sauverent; les Eléens les poursuivirent, en firent un grand carnage, & remporterent une victoire signalée.

Comme par cette aventure la ville d'Elis fut sauvée, les Eléens donnerent le nom de *Sosipolis* à ce merveilleux enfant, bâtirent un temple à sa gloire, & instituerent une prêtresse particuliere pour présider à son culte. Le temple étoit double: la partie antérieure étoit consacrée à Lucine, qui selon l'opinion des Eléens, avoit singuliérement présidé à la naissance de *Sosipolis*. Tout le monde jouissoit d'une entrée libre dans cette partie du temple; mais dans le sanctuaire du dieu, personne n'y entroit que la prêtresse qui même, pour exercer son ministere, se couvroit la tête d'un voile blanc.

Les filles & les femmes restoient dans le temple de Lucine, chantoient des hymnes & brûloient des parfums en l'honneur du dieu d'Elide. On représentoit ce dieu sous la forme d'un enfant avec un habit de plusieurs couleurs, & semé d'étoiles, tenant d'une main une corne d'abondance.

On peut croire que les chefs des Eléens pour effrayer leurs ennemis, & donner du courage à leurs troupes, s'aviserent du stratagême d'exposer un enfant à la tête du camp, & de substituer ensuite avec adresse, un serpent à la place. Enfin on fit intervenir la religion pour soutenir une ruse qui avoit si bien réussi. Voilà le premier tome de la Pucelle d'Orléans.

Jupiter est aussi quelquefois nommé *Sosipolis*, c'est-à-dire *sauveur de la ville*. *(D. J.)*

SOSPELLO, *(Géog. mod.)* petite ville des états du roi de Sardaigne, dans le comté de Nice, entre Nice & Cony. Elle fut prise en 1692 par les François, qui la rendirent au duc de Savoie par la paix de 1696.

Raynaud (Théophile), l'un des fameux jésuites du xvij. siecle, naquit à *Sospello*, passa presque toute sa vie en France, & mourut à Lyon en 1663, à 79 ans, selon M. Gallois.

Le P. Raynaud étoit extrêmement laborieux, comme le prouve le nombre de livres qu'il a composés. Il en publia quelques-uns qui furent à son grand regret, flétris par l'inquisition ; mais il déchargea sa colere sur les jacobins, par un ouvrage où il ramassa une infinité de choses tirées de leurs écrits, qui n'avoient pas été censurées, quoiqu'elles le méritassent. On ne sauroit nier qu'il n'eût l'esprit satyrique, l'imagination vive & une mémoire prodigieuse. Son style est obscur, à cause qu'il affecte de se servir de termes difficiles à entendre, & de mots tirés du grec.

Il maltraita les jansénistes qui ne l'ont pas épargné à leur tour ; mais les carmes l'ont beaucoup loué, & ils lui rendirent les honneurs funebres dans tous les couvens de leur ordre. Ce fut à cause de l'ouvrage qu'il avoit fait sur le scapulaire. Guy Patin étoit aussi de ses bons amis, & trouvoit beaucoup de doctrine dans tous ses ouvrages ; ce n'est pas un petit éloge, car l'édition qu'on en a faite à Lyon en 1665, comprend 20 volumes *in-fol.* & ce qui est fort étrange, le libraire ne s'y est pas ruiné.

Au reste, le P. Rainaud a si souvent déguisé son nom à la tête de ses livres, que M. Baillet n'a pas eu le bonheur de pouvoir toujours découvrir cette supercherie. Hurtado, moine espagnol, a jeté bien des railleries, non-seulement sur les divers noms que prenoit le P. Rainaud, mais aussi sur les titres que ce pere donnoit à ses ouvrages. Il faut pourtant convenir que les titres étoient quelquefois ingénieux. Qui ne voudroit lire, par exemple, un ouvrage intitulé, *les spiritualités hétéroclites*, & les *anomalies de la piété*. C'est le titre du quinzieme & du seizieme volume des œuvres de ce jésuite. Voilà donc, dira-t-on, des hétéroclites dans la religion, aussi bien que dans la grammaire ; y voilà des anomalies aussi bien que dans la lune ; on ne peut se dispenser d'acheter un ouvrage qui nous apprend des choses si singulieres. *(D. J.)*

SOSPITA, *(Mythol.)* c'est-à-dire, *salutaire* ; surnom de Junon, parce qu'elle veilloit à la salubrité de l'air, dont l'intempérie cause les maladies. Cette déesse, qui est souvent prise pour l'air même, avoit trois temples à Rome sous le nom de *Juno sospita*, & les consuls, avant que d'entrer en charge, alloient lui offrir un sacrifice. *(D. J.)*

SOSSINATI, *(Géogr. anc.)* peuples de l'île de Sardaigne. Strabon, *lib. V. p. 225.* les compte au nombre des peuples montagnards qui habitoient dans des cavernes, & qui bien qu'ils eussent des terres propres à porter du blé, les négligeoient, aimant mieux piller les terres des autres, tantôt dans l'île, tantôt dans le continent opposé, sur-tout les terres des Pisans. *(D. J.)*

SOSSIUS, *(Géogr. anc.)* fleuve de la Sicile. Ptolomée, *l. III. c. IV.* le marque sur la côte méridionale, entre la ville Pintia & l'embouchure du fleuve Isburus. Le nom moderne est *Calia Bellota* selon Fazel, & *Puliei* selon Léander. *(D. J.)*

SOSTENUTO, *(Musiq.)* mot italien qui signifie *soutenu*. On trouve ce mot dessous une note longue ou tenue, pour avertir le musicien qui joue cette partie ; de nourrir & de soutenir le ton pendant tout le temps de sa valeur. Le mot *sostenuto* est principalement d'usage dans les parties d'accompagnement, comme la basse & la viole, parce que sans cela l'accompagnateur se contente de donner le ton, & le laisse éteindre. On trouve aussi *tenuto*. *Voyez* SOUTENIR, *(Musiq.)* *(F. D. C.)*

SOT, FAT, IMPERTINENT, *(Gram.)* ce sont là de ces mots dans toutes les langues qu'il est impossible de définir, parce qu'ils renferment une collection d'idées qui varient suivant les mœurs dans chaque pays & dans chaque siecle, & qu'ils s'étendent encore sur les tons, les gestes & les manieres.

Il me paroît en général que l'épithete de *fat*, de *sot* & d'*impertinent*, prise dans un sens aggravant, n'indique pas seulement un défaut, mais porte avec soi l'idée d'un vice de caractere & d'éducation. Il me semble aussi que la seconde épithete attaque plus l'esprit, & les deux autres les manieres ; c'est en vain qu'on fait des leçons à un *sot*, la nature lui a refusé les moyens d'en profiter. Les discours les plus raisonnables sont perdus auprès d'un *fat* ; mais le temps & l'âge lui montrent quelquefois l'extravagance de la fatuité. Ce n'est qu'avec

qu'avec beaucoup de peine qu'on peut venir à bout de corriger un *impertinent*.

Le *sot* est celui qui n'a pas même ce qu'il faut d'esprit pour être un fat. Un *fat* est celui que les *sots* croient un homme d'esprit. L'*impertinent* est une espece de *fat* enté sur la grossiereté.

Un *sot* ne se tire jamais du ridicule, c'est son caractere. Un *impertinent* s'y jette tête baissée, sans aucune pudeur. Un *fat* donne aux autres des ridicules, qu'il mérite encore davantage.

Le *sot* est embarrassé de sa personne. Le *fat* est rempli de l'amour de la science, avec une sorte de hauteur pour les autres. L'*impertinent* passe à l'effronterie.

Le *sot*, au lieu de se borner à n'être rien, veut être quelque chose; au lieu d'écouter, il veut parler, & pour lors il ne sait & ne dit que des bêtises. Un *fat* parle beaucoup, & d'un certain ton qui lui est particulier; il ne sait rien de ce qu'il importe de savoir dans la vie, s'écoute & s'admire. Il ajoute à la sottise la vanité & le dédain. L'impertinent est un fat, qui péche en même temps contre la politesse & la bienséance. Ses propos sont sans égard, sans considération & sans respect. Il confond l'honnête liberté avec une familiarité excessive; il parle & agit avec une hardiesse insolente, c'est un *fat* ou un *sot* outré, sans délicatesse. Le *sot* ennuie; le *fat* révolte; l'*impertinent* rebute, aigrit & irrite.

Addisson & la Bruyere ont donné d'excellens coups de crayon sur chacun de ces trois défauts. Théophraste les a décrits en passant dans ses portraits ingénieux des vices des Athéniens. Séneque les caractérise aussi dans ses tableaux des mœurs romaines; mais il a peint merveilleusement le *fat* parfait, dans la personne d'un des *aimables* de Rome, qui ayant été transporté par ses esclaves du bain dans sa chaise à porteurs, se donne la peine de leur demander en arrivant, s'il est assis, comme si c'étoit une chose au-dessous de lui de le savoir. Citons ce trait dans la langue originale, il a bien plus de sel : *Audio quemdam ex istis delicatis (si modo deliciæ vocandæ sunt vitam & consuetudinem dediscere), cùm ex balneo inter manus elatus, & in sellâ positus esset, dixisse interrogando*, jam sedeo? *Nimis humilis & contempti hominis esse videtur, sc re quid faciat.* Senec. *de brevitate vitæ, cap. xij.* (*D. J.*)

SOTAVENTO *ou* SOTOVENTO, (*Géogr. mod.*) on appelle ainsi la partie méridionale des îles Antilles. Les Espagnols leur donnent ce nom, à cause qu'elles sont effectivement sous le vent, à l'égard de celles de Barlovento. Les principales de ces îles sont la Trinité, la Marguerite, la Tortuga, la Rocca, Bon-Aire, Curacao, Oruba. (*D. J.*)

SOTER, *SOTERIA*, (*Littérature.*) c'est-à-dire, *conservateur*, *conservatrice* : on trouve que ces noms étoient souvent donnés aux divinités, lorsqu'on croyoit leur être redevable de sa conservation. On les donnoit particuliérement à Jupiter, à Diane, à Proserpine. Il y avoit chez les Grecs des fêtes appellées *sotéries*, qui se célébroient en actions de graces, quand on étoit délivré de quelques périls. (*D. J.*)

SOTÉRIES, s. f. pl. *soteria*, (*Antiq. rom.*) fêtes qu'on célébroit en actions de graces pour la délivrance de quelque grand péril public. Sous le regne des empereurs, on ne manquoit pas de faire ces sortes de solemnités, lorsque le prince relevoit de maladie. (*D. J.*)

SOTHERTON *ou* SUTTERTON, (*Géogr. mod.*) village d'Angleterre, dans Lincoln-shire & dans la partie septentrionale du Holland. Ce village mérite d'être remarqué, parce qu'il étoit autrefois sur le bord de la mer, & qu'aujourd'hui il en est à plus de deux milles. Ainsi l'Océan s'est retiré de ce côté-là, à mesure qu'il s'est avancé vers un autre. (*D. J.*)

SOTHIAQUE, adj. (*Astron.*) La période *sothiaque* ou caniculaire de 1460 ans, est celle qui, suivant les anciens, ramenoit les saisons aux mêmes jours de l'année civile des Egyptiens, qui étoit de 365 jours; cette année vague différoit de $5^h\,48'\,45''$ de l'année astronomique & naturelle, & de $6^h\,9'\,11''$ de l'année sidérale ou astrale, qui devoit ramener le lever de sirius ou de la canicule au premier jour de l'année ou au premier jour du mois thoth; ainsi elles ne devoient commencer ensemble qu'une fois dans le cours d'une période (Voyez les *Mém. des Inscriptions*, *tom.*

XXIX; Censovenus, *chap. 18*; Riccioli; *Almag. t. I, pag. 129*; *Petarii Var. Differt. l. II, chap. 4.*), à calculer plus exactement; la période sothiaque devoit être plus longue qu'on croyoit, car il faut 1425 années égyptiennes pour faire 1424 années sidérales, & 1508 années égyptiennes pour faire 1507 années tropiques, ou retours des saisons. (*M. DE LA LANDE.*)

SOTIATES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule, marqués dans l'Aquitaine par César. M. l'abbé de Longuerue observe que le nom de ces peuples est corrompu en celui de *Soutiates* dans plusieurs éditions des commentaires de César; mais de quelque maniere qu'on écrive ce mot, on n'en connoit pas mieux le peuple dont il s'agit, comme le prouve assez la variété des opinions de nos savans.

M. de Marca, *hist. de Béarn. l. I. c. ix.* pense que le peuple *Sotiates* répond au diocese d'Aire. M. de Valois veut que ce soit le quartier aux environs de Soz qui est de l'ancien diocese d'Eause, aujourd'hui compris dans celui d'Aux. M. Samson, dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, estime que les *Sotiates* sont les habitans du diocese de Lectoure, d'autant mieux que la ville est forte d'assiette & de travail, comme dit César; & parce que ce pays se présente le premier du côté de Toulouse, par où il semble que Crassus entra dans l'Aquitaine. Enfin M. Lancelot, *hist. de l'acad. des inscript. tome V. p. 291.* croit que les *Sotiates* sont plutôt les habitans du pays de Foix, parce que cette ville est frontiere de Languedoc, qu'on y entre en venant de Toulouse sans avoir de riviere considérable à passer; que le pays est montueux, & a quelques mines de cuivre, circonstance que César dit du pays des *Sotiates*.

La conjecture de M. de Marca n'est autorisée que sur une charte faite par quelque moine moderne fort ignorant. L'opinion de M. de Valois n'est fondée que sur la conformité du nom de *Soz* avec *Sotiates*, qui toute seule est la plus foible raison du monde. Les idées de MM. Samson & Lancelot ne sont étayées d'aucune autorité ancienne ou moderne. En un mot, comme les anciens après César n'ont fait aucune mention des peuples *Sotiates*; que lui-même n'en parle qu'en passant & légérement, il est impossible aujourd'hui de deviner la position des peuples *Sotiates*, ainsi que de plusieurs autres nommés dans les commentaires de ce grand capitaine, d'autant mieux que ces peuples ont sans doute été confondus avec d'autres peuples par Auguste, dans le temps qu'il fit faire la nouvelle division de l'Aquitaine. (*D. J.*)

SOTIE, s. f. (*Hist. du théat. franç.*) nom donné à des farces qu'on représentoit autrefois en public, & qui étoient un tissu de bouffonnerie pour faire rire le peuple. Elles suivirent de près les mysteres de la passion. L'on ne doit pas les confondre avec les sotéries, qui étoient des pieces de vers plus anciennes faites en l'honneur des saints. (*D. J.*)

SOTTISE, s. f. (*Gram.*) c'est l'action ou le propos d'un sot. *Voyez* SOT.

SOTTISE *ou* SOTTIE, s. f. (*Belles-Lettres.*) espece de drame, qui sur la fin du quinzieme siecle & au commencement du seizieme, faisoit chez nous la satyre des mœurs. La *sottise* répondoit à la comédie grecque du moyen âge; non qu'elle fût une satyre personnelle, mais elle attaquoit les états, & plus expressément l'église. La plus ingénieuse de ces pieces est sans contredit celle où l'*Ancien monde*, déja vieux, s'étant endormi de fatigue, *Abus* s'avise d'en créer un nouveau, dans lequel il distribue à chaque vice & à chaque passion son domaine, ensorte que la guerre s'allume entr'eux, & détruit le monde qu'*Abus* a créé; alors le vieux monde se réveille, & reprend son train.

Dans cette satyre le clergé n'est point épargné; il l'est encore moins dans la *sottie* du *Nouveau-monde*, dont les personnages sont, *Pragmatique*, *Bénéfice grand*, *Bénéfice petit*, *Pere saint*, *le Légat*, *l'Ambitieux*, &c. *Bénéfice grand*, à qui l'on fait violence pour se livrer à *Ambitieux*, se met à crier plaisamment, *volens nolo*, *nolens volo*.

Mais la plus célebre de toutes les *sotties* est celle de *Mere Sotte*, composée & représentée par ordre exprès de Louis XII. Dans cette piece le prince des sots s'informe

de l'état de ses sujets. Le premier *sot* lui répond :

Nos prélats ne sont point ingrats,
Quelque chose qu'on en babille ;
Ils ont fait, durant les jours gras,
Banquets, beignets, & tels fracas
Aux mignonnes de cette ville.

Sotte commune (le peuple) se plaint au *roi des sots*, qu'elle dépérit de jour en jour, & que l'église enleve tout son bien. *Mere Sotte* paroît alors, *habillée par dessous en Mere Sotte, & par dessus ainsi que l'Eglise.* En entrant sur la scene elle déclare à *Sotte Occasion* & à *Sotte Fiance*, ses deux confidentes, qu'elle veut usurper le temporel des princes. « Disposez de moi, lui dit *Sotte Fiance*, je consens à éblouir le peuple par vos amples promesses, & en cela je risque peu de chose » :

On dit que vous n'avez point d'honte
De rompre votre foi promise.

SOTTE OCCASION.

Ingratitude vous surmonte.
De promesses ne tenez compte,
Non plus que boursiers de Venise.

Mere Sotte dit elle-même, sur la prédiction d'un juif :

Aussi-tôt que je cesserai
D'être perverse, je mourrai.

Elle déclare aux prélats, sujets du *prince des sots*, que le spirituel ne lui suffit pas, & qu'elle y veut joindre le temporel :

Je jouis ainsi qu'il me semble :
Tous les deux veuil mêler ensemble.

PLATTE BOURSE.

Mais gardons le spirituel ;
Du temporel ne nous mêlons.

MERE SOTTE.

Du temporel jouir voulons.
(Combats de prélats & de princes.)

UN SEIGEEUR.

Notre mere devient gendarme !

MERE SOTTE.

Prélats, debout. Alarme ! Alarme !

Le prince des sots, dans le combat, démasque Mere Sotte, & la fait connoître pour ce qu'elle est. *(M. MARMONTEL.)*

SOTTISIER, s. m. *(Gram.)* recueil de pieces ordurieres.

SOTTOSRINS, s. m. *terme de Galere*, pieces de bois qui croisent les courbâtons, & qui servent à les lier & à les affermir.

SOTTO-VOCE, adv. *(Musique.)* Ce mot italien marque, dans les lieux où il est écrit, qu'il ne faut chanter qu'à demi-voix, ou jouer qu'à demi-jeu. *Mezzo-forte*, & *mezza-voce* signifient la même chose. *(S)*

SOU, *(Monnoie.) voyez* SOL.

SOU, s. m. *(Marine.)* c'est la terre qui est au fond de l'eau.

SOU, s. f. *(Econom. rustique.)* c'est l'étable aux pourceaux.

SOVA *ou* SOVI, *(Hist. mod.)* c'est le nom qu'on donne en Afrique dans les royaumes de Congo & d'Angola à des especes de gouverneurs ou de vice-rois, qui sont soumis aux rois du pays ou aux Portugais, & qui tyrannisent les habitans qui sont sous leurs ordres de la maniere la plus cruelle ; ils jugent des procès & des différends, & ne manquent pas de rendre à leur profit ceux à qui ils donnent tort.

SOUACHEM, *(Géog. mod.)* petite île du golfe Arabique, qui sépare, pour ainsi dire, l'Egypte de l'Ethiopie. Il y a dans cette île un bacha turc. *(D. J.)*

SOUADOU, *(Géog. mod.)* nom qu'on donne à un amas d'îles de l'Océan indien, situées partie sous le deuxieme, partie sous le troisieme degré de latitude méridionale, au midi des îles d'Adoumatis, & au nord des îles d'Addou en général qui en sont assez proche. *(D. J.)*

SOUBA *ou* SUBA, s. m. *(Hist. mod.)* c'est ainsi qu'on nomme dans l'Indostan des especes de vice-rois ou de gouver-

neurs généraux, qui ont sous leurs ordres des gouverneurs particuliers, que l'on nomme *nababs ;* ils sont nommés par le grand-mogol.

SOUBARDIERS, s. m. pl. *terme de Carriers*, principaux étais qui soutiennent la machine avec laquelle on tire des pierrieres les masses de pierre à faire de l'ardoise. *(D. J.)*

SOUBASSEMENT, s. m. *(Archit.)* large retraite ou espece de piédestal continu, qui sert à porter un édifice. Les architectes le nomment *stéréobate* & *socle continu*, quand il n'y a ni base, ni corniche. *(D. J.)*

SOUBASSEMENT, *terme de Tapissier ;* bande d'étoffe de soie, de drap, de serge, qui est attachée le long de chaque pan de lit.

SOUBERME, s. f. *(Marine.)* c'est un torrent, c'est-à-dire, un amas d'eaux provenues des pluies ou de la fonte des neiges, qui grossit les rivieres.

SOUBISE, *(Géog. mod.)* petite ville de France, dans la Saintonge, sur la Charente, à 2 lieues au nord de Brouage, & à 5 de la Rochelle. Elle a donné le nom à une branche de l'illustre maison de Rohan ; c'est une principauté de vingt mille livres de rente. Elle comprend sept grosses paroisses, qui forment un petit pays. *Long. 16. 34 ; lat. 45. 49 (D. J.)*

SUBRESAUT, s. m. *(Manége.)* saut imprévu & à contretemps que le cheval fait pour se dérober de dessous le cavalier qui le monte.

SOUBRETTE, s. f. *(Gram.)* c'étoit autrefois une femme attachée au service d'une autre. Il n'y a plus de *soubrette* dans nos maisons ; mais elles sont restées au théatre, où elles sont communément, méchantes, bavardes, sans décence, sans sentiment, sans mœurs, & sans vertu ; car il n'y a rien dans la société qui ressemble à ce personnage.

SOUBREVESTE, s. f. *(Habit milit.)* la *soubreveste* fait partie de l'habillement des mousquetaires. Ce fut en 1688 que le roi ordonna les *soubrevestes*, qui sont comme des juste-au-corps sans manches. Elles sont bleues & galonnées comme les casaques. Elles ont une croix devant & une derriere, qui sont de velours blanc bordées de galon d'argent ; les fleurs-de-lis aux angles de la croix sont de même. Le devant & le derriere des *soubrevestes*, s'accrochent aux côtés par des aggraffes. Non-seulement les mousquetaires, mais encore les sous-brigadiers, les brigadiers & les maréchaux-des-logis portent la *soubreveste*. Il n'y a que les officiers supérieurs qui ne la portent point. Le roi fournit la casaque & la *soubreveste ;* & on rend l'un & l'autre quand on quitte la compagnie. *(D. J.)*

SOUCHE, s. f. *(Grammaire & Jurisprudence.)* pris dans le sens littéral signifie le *tronc d'un arbre ;* on emploie ce terme dans un sens figuré en matiere de généalogies & de propres, pour désigner celui qui est l'auteur commun de plusieurs personnes ; on le compare à la *souche* ou tronc d'un arbre, dont ces autres personnes sont les branches : on appelle donc *souche* ou tige commune celui du quel sont issues d'autres personnes.

Les immeubles qui n'ont pas encore été transmis par succession, ne forment que des acquêts quand ils ont fait *souche*, c'est-à-dire, qu'ils ont passé du pere au fils, ou d'un collatéral à un autre par voie de succession : on dit qu'ils ont fait *souche*, parce que le défunt est regardé comme la *souche* d'où procede l'héritage qui devient propre. *Voyez* PROPRE & COUTUME SOUCHERE.

Succéder par *souches in stirpes*, c'est lorsque plusieurs personnes viennent par représentation d'un défunt, & ne prennent tous ensemble que ce qu'il auroit pris, au lieu que ceux qui succedent par tête prennent chacun *jure suo* leur portion virile. *Voyez* REPRÉSENTATION, SUCCESSION, PARTAGE. *(A.)*

SOUCHE *de cheminée*, *(Archit.)* c'est un tuyau de cheminée qui paroît au dessus d'un comble ; il ne doit être élevé que de trois piés plus haut que le faîte. Les tuyaux d'une *souche de cheminée* sont ou adossés au devant les uns des autres, comme on les faisoit anciennement, ou rangés sur une même ligne, & joints par leur épaisseur, comme on le pratique quand ils sont dévoyés.

Les *souches de cheminée* se font ordinaire-

ment de plâtre pur, pigeonné à la main, & on les enduit des deux côtés de plâtre au panier. Dans les bâtimens considérables, on les construit de pierre ou de brique de quatre pouces, avec mortier fin & crampons de fer.

Souche feinte ; souche qu'on éleve sur un toit, pour répondre à la hauteur, à la figure, à la situation des autres, & leur faire symmetrie.

Souche ronde ; tuyau de cheminée de figure cylindrique en maniere de colonne creuse, qui sort hors du comble, ainsi qu'il y en a au palais à Paris. Ces sortes de *souches* ne se partagent point par des languettes pour plusieurs tuyaux ; mais elles sont accouplées ou grapées, comme celles par exemple du château de l'Escurial, à sept lieues de Madrid, en Espagne. *Daviler. (D. J.)*

Souche, *(Hydr.)* est le tuyau qui s'éleve au milieu d'un bassin & d'où sort le jet ; on le soude à plomb sur la conduite & du même diametre, & il est terminé par un ajutage de cuivre soudé, & qui se déviffe pour nettoyer les ordures qui empêchent l'effet de l'eau. *(K)*

Souche, *(Comm. en détail.)* les détailleurs nomment ainsi la plus longue des deux pieces de bois qui composent ce que les marchands appellent une *taille*, sur laquelle ils marquent avec des hoches les marchandises qu'ils donnent à crédit. *(D. J.)*

Souche, *(Exploitat. des bois.)* c'est la partie de l'arbre qui est à fleur de terre & qui tient aux racines. On l'appelle aussi *sepée ;* mais ce dernier terme ne se dit guere que des arbres, du tronc desquels il sort diverses tiges.

SOUCHERE, *(Jurisprudence.)* se dit d'une coutume où, pour succeder aux propres, & pour être admis au retrait lignager, il faut être descendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille. *Voyez* Coutume souchere, *& les mots* Coté, Signe, Propre, Retrait lignager, Souche. *(A)*

SOUCHET, s. m. *(Hist. nat. Bot.) cyperus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle est composée de plusieurs etamines, & elle forme une sorte de tête écailleuse. Le pistil sort des ailes des écailles, & devient dans la suite une semence triangulaire. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les tiges sont aussi triangulaires. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* Plante.

Il y a deux especes de *souchet* en usage dans les boutiques, le long, & le rond du levant.

Le *souchet* long, *cyperus longus*, est une racine longue, menue, noueuse, genouillée, tortueuse, difficile à rompre, noirâtre en dehors, blancheâtre en dedans, d'un goût suave un peu âcre, aromatique, d'une odeur agréable qui approche de celle du nard. Il croît en Provence & en Languedoc, & c'est delà qu'on nous l'apporte. On choisit celui qui est bien conservé, qui n'est pas carié, & qui est odorant.

C'est la racine d'une plante qui s'appelle *cyperus odoratus, radice longâ*, C. B. P. Cette racine est oblongue, genouillée, garnie de plusieurs nœuds articulés les uns avec les autres, & de plusieurs fibres capillaires, d'un rouge noirâtre, succulent, & souvent de petites racines en forme d'olives, comme dans la racine de filipendule ; de cette racine sortent des feuilles graminées, semblables à celles du porreau, mais cependant plus longues & plus étroites : la tige est d'une coudée, droite, sans nœuds, lisse, striée, triangulaire, & pleine d'une moëlle blanche ; elle porte à son sommet des feuilles plus petites, disposées en maniere d'étoile, & placées au dessous des épis de fleurs, qu'elles surpassent en longueur. Ces bouquets sont amples, épars, & comme flottans sur le sommet de la tige : ils sont composés d'épis ou de têtes écailleuses, garnies de fleurs à étamines sans pétales : des aisselles des écailles naissent les pistils, qui se changent ensuite en grains triangulaires, durs, revêtus d'une écorce noire. Cette plante croît abondamment dans la Provence, & dans quelques endroits des environs de Paris.

Le *souchet* rond du Levant, *cyperus rotundus orientalis*, est une racine arrondie ; de la grandeur & de la figure d'une olive, raboteuse, striée, roussâtre ou rougeâtre, & quelquefois noire en dehors, & blanche en dedans, plusieurs racines sont attachées

à la même tête, & y pendent comme par des filets. Elle a le même goût, & la même odeur que la racine du *souchet long*. La plante s'appelle *cyperus rotundus orientalis major*. C. B. P. Elle pousse beaucoup de racines arrondies, cannelées, de la grosseur d'une olive ou environ, liées ensemble par une fibre intermédiaire. Elle a les feuilles, les fleurs, & les graines semblables à la précédente. Elle vient en abondance dans l'Egypte le long du Nil, & dans les marais.

On connoit encore une troisieme espece de *souchet* qui s'appelle *cyperus americanus*, dans le p. du Tertre, *radix sanctæ Helenæ*, *galangæ species*, J. B. *scirpus americanus*, *caule geniculato*, *cavo*, *I. R. H.* cette espece passe pour avoir les mêmes vertus que les précédentes.

Dioscoride & Pline ont parlé du *souchet*, sans en distinguer les especes. Leurs racines sont propres à diviser les humeurs, à exciter les regles, & à fortifier l'estomac affoibli par le relâchement des fibres. Hippocrate en prescrivoit l'usage dans les ulceres de la matrice. Les racines sont moins odorantes fraîches que séches; mais elles sont aussi moins actives, étant chargées d'une plus grande quantité de phlegmes inutiles. Fallope prétend que la graine de *souchet long* énivre comme l'yeble, lorsqu'on en mange avec le riz, avec lequel elle se trouve souvent mêlée dans les rivieres d'Italie. Je ne sais si cette remarque est certaine, mais elle est assez vraissemblable; car les parfumeurs macerent les racines de *souchet* dans le vinaigre, les séchent ensuite, & les pulvérisent pour en faire des parfums. (*D. J.*)

SOUCHET *des Indes*, (*Botan.*) *Voyez* SAFRAN des Indes. (*D. J.*)

SOUCHET-SULTAN, (*Botan.*) espece de *souchet*, nommé par Tournefort, *cyperus rotundus esculentus*, *augustifolius I. R. H.* Il pousse des feuilles arondinacées, longues, étroites, semblables à celles des autres *souchets*; ses tiges sont hautes d'environ deux piés, triangulaires, portant en leurs sommets des fleurs à plusieurs étamines ramassées en tête jaunâtre, entre des feuilles à écailles, disposées en maniere d'étoile; quand ces fleurs sont passées, il vient sous chaque feuillet, une graine triangulaire, ou relevée de trois coins; ses racines sont des fibres menues, auxquelles sont attachés des tubercules charnus, gros comme les plus petites noisettes, ronds, ornés d'une espece de petite couronne, comme les nefles, couverts d'une écorce ridée un peu rude, jaunâtre ou rousse, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux. Cette plante croît aux pays chauds, en Provence, en Italie, en Sicile, *&c.* où sa racine est d'usage en médecine. (*D. J.*)

SOUCHET, *terme de Carriers*, ils nomment ainsi une assez mauvaise pierre, qui se trouve quelquefois entre les bancs qui composent une carriere, particuliérement sur le dernier banc; le plus souvent le *souchet* n'est qu'une espece de terre & de gravois. (*D. J.*)

SOUCHETAGE, s. m. (*Eaux & forêts.*) descente que font les officiers des eaux & forêts, après la coupe des bois, pour visiter & compter le nombre & la qualité des souches, ou arbres abattus. Il se dit aussi du compte & de la marque des bois de futaie, qu'on a permission d'abattre dans une vente: cette derniere visite se fait avant l'exploitation des bois. *Traité des eaux & forêts.* (*D. J.*)

SOUCHETEUR, s. m. (*Gram.*) expert que chacun nomme de son côté, pour assister au souchetage & à la visite des souches.

SOUCHEVER, v. n. *terme de Carriers*, c'est proprement couper le souchet, c'est-à-dire, la pierre ou moilon qui se trouve dans les carrieres, au dessous du dernier banc de pierre. Il se dit néanmoins plus communément de tout l'ouvrage que les garçons carriers font dans le fond de la carriere, sous chaque banc ou lit de pierre, pour les séparer les uns des autres: c'est l'ouvrage le plus difficile & le plus périlleux de tous, qui ne se fait que sous-œuvre, dans une posture très-contrainte, le carrier étant ordinairement couché de son long sur de la paille, pour pouvoir détacher & couper la pierre avec le marteau en croissant, qu'en terme du métier on appelle une *esse*. (*D. J.*)

SOUCHEVEUR, s. m. *terme de Carriers*,

ouvrier qui travaille dans les carrieres à ôter le souchet. *(D. J.)*

SOUCI, Caltha, s. m. *(Hist. nat. Bot.)* genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons; ces fleurons, & ces demi-fleurons, sont portés sur des embryons, & soutenus par un calice. Les embryons deviennent dans la suite des capsules, le plus souvent courbes & bordées, qui renferment chacune une semence ordinairement oblongue. Tournefort *inst. rei herb. Voyez* Plante.

Souci, *(Mat. med.)* *souci* des jardins, & *souci* de vigne, ou *souci* sauvage. On donne les mêmes vertus aux deux especes de *souci;* quelques-uns préférent le sauvage comme étant plus fort; ils sont apéritifs & résolutifs, ils levent les obstructions du foie, de la rate, & de la matrice; ils guérissent la jaunisse, excitent les regles, & facilitent l'accouchement : on prescrit le suc de toute la plante, depuis une once jusqu'à quatre; l'infusion des fleurs & des feuilles pilées dans le vin blanc, depuis trois onces jusqu'à six; l'extrait, depuis un gros jusqu'à deux; la conserve des fleurs, depuis deux gros jusqu'à une once; on recommande les fleurs & les feuilles mangées cuites ou crues, & leur décoction en boisson ordinaire, pour guérir les écrouelles; la décoction des fleurs de *souci* dans du lait & de la biere, est très-en usage en Angleterre, dans la petite vérole, selon J. Rai. On se préserve de la peste, au rapport du même auteur, en mangeant des fleurs de *souci* avec l'huile & le vinaigre, & en se rinsant la bouche le matin à jeun avec le vinaigre de *souci*, & en avalant ensuite une ou deux cuillerées. *Extrait de la mat. méd.* de Geoffroi.

Souci *de marais*, *(Botan.)* nom vulgaire du genre de plante que Tournefort appelle *populago. Voyez* Populago. *(D. J.)*

Souci *ou* Soucie, *V.* Roitelet hupé.

Souci d'eau, *populago;* genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; le pistil sort du milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit membraneux, dans lequel sont réunies, en maniere de tête, plusieurs gaines qui sont ordinairement recourbées en bas, & qui contiennent des semences le plus souvent oblongues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* Plante.

Souci, s. m. *(Morale.)* fâcheuse sollicitude & inquiétude d'esprit; *curæ*, disent les Latins.

L'idée des *soucis* qui voltigent dans les appartemens des grands, *curæ laqueata circùm tecta volantes*, pour parler avec Horace; cette idée, dis-je, est très-ingénieuse, & ne se trouve que trop vraie. Tandis qu'un particulier qui sait reprimer le soulévement de ses passions, coule doucement ses jours dans une honnête médiocrité, un seigneur riche & puissant a d'ordinaire le cœur flétri par les *soucis* les plus amers. Lucrece dit :

Metus curæque sequaces
Nec metuunt sonitus armorum feraque tela.

« Les *soucis* & les craintes ne respectent ni le bruit des armes, ni la fureur des traits ». Il s'en faut de beaucoup, c'est-là que les *soucis* se plaisent; ils s'établissent sur-tout dans le cœur des puissances & des têtes couronnées, malgré l'éclat de l'or & de la pourpre qui les environne. *(D. J.)*

SOUCI, s. m. *Caltha vulgaris*, *(terme de Blason.)* meuble de l'écu qui représente une fleur de souci.

Ce mot vient du latin *solsequium, ii*, tournesol, parce que la fleur de cette plante se ferme quand le soleil se couche, & s'ouvre le matin, quand il se leve.

Le Maistre de Ferriere à Paris : *d'azur à trois soucis d'or*. Ces armes sont parlantes, faisant allusion au proverbe : *si les valets ont la peine, le maître a les soucis. (G. D. L. T.)*

Souci de hanneton, *en terme de boutonnier*, c'est une espece de meche en soie plate, & non torse, dévidée sur une bobine; on la noue à une certaine distance, de deux nœuds près l'un de l'autre, puis de deux autres à la même distance, ainsi tout le long, jusqu'à ce qu'on en ait assez; ensuite on coupe la soie au milieu de la distance des nœuds; cette distance partagée forme de petits bouquets brillans, à proportion de beauté de la soie; le *souci* entre dans les graines d'épinars, & autres ajustemens d'hommes & de femmes.

SOUCIE, s. m. (*Ornithol.*) en latin *trochilus*, espece de moineau ou passereau; on le nomme *soucie*, à cause que ses sourcils sont composés de plumes noires, élevées sur chaque côté des temples au dessus des yeux, au milieu desquels il a une espece de crête de plusieurs plumes jaunes, sur le sommet de la tête. Cet oiseau fréquente les haies & les jardins, où il se met volontiers sur les choux pour y attraper des insectes; il a le bec un peu crochu quand il est jeune; le dessus de sa gorge, de l'estomac, & du ventre, sont jaunâtres; sa queue & ses ailes sont cendrées, mais le dessus de son dos tire sur le brun. Quand il est vieux, il a le bec rond, longuet, pointu, & très-noir; ses jambes sont d'un brun qui tire sur le noir, les plumes du dos sont de couleur d'ocre; le dessus du ventre & de la gorge sont blancs, ses yeux sont noirs & ombrés de plumes cendrées; il est sauvage, & ne vit pas en cage. (*D. J.*)

SOUCIS, *ou* SOUTIS, s. m. pl. (*soierie des Indes.*) ce sont des mousselines de soie rayées, de diverses couleurs, qui viennent des Indes. On les appelle *mousselines*, quoiqu'il n'y entre aucun coton dans leur fabrique; ce qui leur a fait donner ce nom, c'est une espece de bourre légere, qui paroît sur la superficie de la toile, comme sur les mousselines; mais ce sont de vraies toile de soie. Il n'y a que les Indiens qui aient la maniere de travailler ainsi ces sortes d'étoffes. *Diction. de commerce* (*D. J.*)

SOUCIER, v. act. & n. il ne se dit guere qu'avec le pronom personnel: c'est prendre du souci. *Voyez* Souci. De quoi vous *souciez-vous* dans ce monde? Je méprise à présent tout ce qui me plut autrefois, je ne me *soucie* plus de cet amas de raretés que j'avois achetées à grand prix.

SOUCIEUX, adj. qui prend aisément du souci. Il a toujours un air *soucieux* qui afflige.

SOUCOUPE, s. f. *terme d'orfèvre & de fayencier*, ouvrage d'orfèvre, de fayencier, ou de potier d'étain, qui forme la figure d'un vase, composé d'un pié, & d'un dessus, qui est une sorte d'assiette large, avec de petits rebords, servant à poser un verre ou une tasse. (*D. J.*)

SOUDAIN, adj. (*Grammaire.*) terme relatif à la promptitude de l'action; rien de plus *soudain* que le mouvement de la lumiere: on dit aussi, une irruption *soudaine*, une mort *soudaine*, une maladie *soudaine*, une révolte *soudaine*, *&c.*

SOUDAN, s. m. (*Hist. mod.*) ou comme on le trouve dans nos vieux auteurs *soldan*, & en latin *soldanus*; étoit le nom qu'on donnoit autrefois aux lieutenans généraux des califes dans leurs provinces & dans leurs armées; mais la puissance des califes étant déchue peu à peu par diverses révolutions, & sur-tout par la trop grande étendue de pays soumis à leur domination; ces lieutenans généraux s'érigerent en souverains. Saladin, général des troupes de Noradin roi de Damas, prit ce titre, & fut le premier *soudan* d'Egypte. Les empereurs turcs détruisirent toutes les petites dinasties que les *soudans* avoient fondées dans l'Asie mineure comme celles de Cogni, de Caramanie, *&c.* & soumirent aussi celle d'Egypte en 1516. Pour l'étymologie du mot *soudan*, *voyez* Sultan.

Soudan, *ou* Soldan, s. m. (*Hist. mod.*) est le nom d'un officier de la cour de Rome, qu'on appelle autrement *juge de la tour de nove*, ou *maréchal de Rome à la cour de savelles*, c'est une espece de prévôt qui a la garde des prisons & qui connoît de plusieurs affaires criminelles, sur-tout de celles où les courtisanes sont impliquées. Pendant la vacance du siege, on lui confie, quelquefois la garde du conclave avec des soldats sous ses ordres. Ducange, *glossar. latinit.*

SOUDE, *ou* Sel de soude, (*Chymie & Médec.*) on appelle *soude* le sel lixiviel, ou les cendres de plusieurs plantes qui contiennent du sel marin, & qui croissent pour la plupart sur les côtes maritimes des pays chauds, quoique on en trouve quelques-unes au milieu des terres, comme le kali geniculatum que Henkel a cueilli en Saxe. Les botanistes n'ont éclairé jusqu'à présent qu'imparfaitement cette partie, & nous trouvons si peu d'ordre & de clarté dans les noms & les descriptions qu'ils donnent des plantes dont on a coutume de tirer la *soute*, que nous n'osons en présenter un tableau complet; on les a presque toutes confondues sous le nom de *kali*, tandis que plusieurs sont de différens genres. M. de Jussieu, *mémoires*

de l'académie 1717, nomme *kali* d'Espagne annuel couché sur terre, à feuilles courtes, & de sedum, celui dont on retire principalement à Alicante la *soute* dite de *barille*. On prépare la *soude* dans plusieurs autres contrées. Les marchands distinguent ces différentes *soudes* par le nom que la plante dont on les tire a dans chaque endroit. Ainsi ils appellent la *soude* préparée à Cherbourg, *soude de varech*; ainsi ils divisent celle d'Alicante en *soude* de barille & *soude* de bourdine. C'est du *kali geniculatum* de Gaspard Bauhin, du *kali majus cochleato semine*, & du *salsola sativa* du même auteur, qu'on retire les *soudes* communes. Pour y parvenir, voici la méthode qu'on suit dans tous les pays où le travail s'exécute en grand, en Egypte, près d'Alexandrie, à Carthagene, à Alicante, à Cherbourg, & en d'autres endroits.

On cueille cette plante qui a cru sans art, ou qu'on a semée pour la multiplier; on la coupe lorsqu'elle est dans sa plus grande force, on la fait sécher au soleil comme le foin, on la met en gerbes, après en avoir ramassé le fruit, si on souhaite; on la brûle ensuite sur des grils de fer, d'où les cendres tombent dans une fosse, ou par un procédé plus suivi, dans un grand creux; on jette d'abord une botte de kali séchée & enflamée, qui réduit successivement en cendres toutes celles dont on la couvre peu-à-peu. Le feu éteint naturellement, on tire du creux les cendres qui contienent une très-grande quantité de sel alkali fixe marin (*voy.* Sel), auquel on a donné les noms de *soude*, *soude en pierre*, *salicore*, *salicote*, *la marie*, *alun catin*, dont Pline dit que la découverte est due à des marchands qui jetés par la tempête à l'embouchure du fleuve Bélus en Syrie, firent cuire leurs alimens avec le kali, dont la cendre unie au sable sur lequel elle tomboit, forma du verre par la fusion de l'un & de l'autre.

On préférera la *soude* des pays chauds à celle des pays froids; la *soude* de barille est la plus estimée de toutes. On la choisira seche, sonnante, d'un gris bleuâtre, garnie de petits trous, n'ayant aucune odeur de marécage; on rejetera celle qui a une croûte verdâtre, qui est noirâtre, puante, ou qui contient des pierres. Pour être sûr de son choix dans l'achat de la *soude*, il faut la dissoudre dans l'eau, la filtrer, comparer le poids que l'eau a acquis avec celui de la *soude*, oubien faire évaporer jusqu'à siccité, elle sera d'autant meilleure, qu'elle contiendra une plus grande quantité de sel alkali auquel elle doit toute sa vertu.

Le sel de la *soude* est un vrai sel lixiviel alkalin marin, c'est lui qui sert de base au sel commun; mais cet alkali est mêlé de sel de Glauber, de tartre vitriolé, & d'une assez grande quantité de sel marin que le feu n'a pu décomposer. Ce sel marin constitue le sel essentiel du kali de la plupart des plantes maritimes, & de toutes celles qui fournissent la *soude*: ce qu'il est aisé de démontrer par la décoction, l'expression, la filtration & l'évaporation du suc de ces plantes. *Voyez* le supplément au *Flora saturnisans* de Henkel, *voyez* Sel essentiel. Ce sel neutre est détruit par l'incinération, le feu dégage l'acide marin de sa base alkaline; cet acide se dissipe, & l'alkali reste mêlé avec la terre, & une portion des sels qui n'ont pu être décomposés, *voyez* Sel lixiviel. La putréfaction est un autre moyen de décomposer le sel marin; le kali donne en se pourrissant une odeur extrêmement fétide, semblable à celle des excrémens humains, ou des parties animales putréfiées: elle est due à un alkali volatil qu'on peut ramasser sous forme concrete par la distillation. *Voyez* Henkel à l'endroit cité. C'est ici évidemment une transmutation de l'alkali fixe en volatil.

M. Henkel ayant versé les différens acides minéraux sur un sel grossier qui s'étoit précipité de la lessive & sur la *soude*, trouva après une forte effervescence, & après avoir laissé reposer la dissolution, une poudre semblable au bleu de Prusse, en très-petite quantité, *voyez* le supplément au *Flora saturnisans* déja cité. M. Geoffroy répéta les expériences de M. Henkel, obtint à peu-pres les mêmes produits, & observa que la fécule bleue qui varioit beaucoup, dépendoit principalement de la quantité de charbon contenu dans la *soude*. *Voyez son mémoire parmi ceux de l'académie*, 1725. Il attribua cette couleur bleue à la portion ferrugineuse du charbon, développée par le savon tartareux formé de soufre, ou de l'huile concentrée du même charbon unie avec le sel alkali qui est ici abondant.

La *foude* eſt d'un très-grand uſage pour blanchir le linge dans les pays où on ne brûle que du bois flotté, comme à Paris, dont les cendres ne contiennent point d'alkali fixe; les blanchiſſeuſes ne pouvant faire uſage de ces cendres pour leurs leſſives, emploient la *foude* à leur place; elle ſert auſſi à dégraiſſer les étoffes : mais ſa plus grande conſomation eſt dans les fabriques de ſavon noir, gris ou blanc, & dans les verreries. *Voyez* SAVON, VERRE, EMAIL & FRITTE. Pour ces derniers uſages on ne devroit l'employer que lorſqu'elle eſt purifiée par la leſſive de ſa partie terreuſe ſurabondante. Le ſel marin qu'elle contient lui eſt necéſſaire pour que le ſavon prenne de la conſiſtence.

Nous ne trouvons pas qu'on ſe ſoit ſervi de la *foude* pure ou leſſive dans la Médecine, mais les vertus apéritives & fondantes des ſavons communs de Marſeille, d'Alicante, de Veniſe, ſont connues de tout le monde; ils les doivent preſque toutes au ſel alkali de la *foude* : nous pouvons donc les attribuer à ce dernier. On pourroit en faire des pierres à cauteres, moins actives que celles qu'on prépare communément avec les cendres clavelées.

SOUDE BLANCHE, (*Minéralogie & Chymie.*) Lemery donne ce nom au *natrum* des anciens. *Voyez* NATRUM.

SOUDE, *kali*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond & membraneux, qui renferme un fruit d'une forme ſinguliere; car il eſt contourné comme un limaçon, & le plus ſouvent enveloppé par les pétales de la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SOUDE DE BARILLE, (*Commerce.*) *foude* d'Alicante, ainſi nommée de l'herbe de *barille* qui ſe ſeme, ſe cultive, ſe recueille & ſe brûle aux environs de cette ville d'Eſpagne. On la tire rarement toute pure d'Eſpagne, les Eſpagnols la mêlant ſouvent avec la *foude* de bourdine, qui eſt une autre herbe qui reſſemble à la *barille*. C'eſt la véritable *foude de barille* qu'il faut employer pour la fabrication des glaces à miroirs, la bourdine n'y étant pas propre; elle s'envoie en maſſe dans de grands cabats de jonc. (*D. J.*)

SOUDÉE, *ou* SOULDÉE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité anciennement pour dire *la valeur d'un ſou*, comme on peut voir dans les ſtatuts donnés par S. Louis aux Boulangers, dans leſquels ſont détaillés les jours de fêtes auxquels il ne leur eſt pas permis de cuire du pain; la contravention à ce réglement étoit punie par une amende de ſix deniers & la confiſcation de deux *ſoudées* de pain pour chaque fournée, c'eſt-à-dire autant de pain qu'il s'en donnoit alors pour la valeur de deux ſous. *Voyez le traité de la police, tome I. livre II. titre 8. chapitre v.* (*A*)

SOUDER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt joindre enſemble deux morceaux de métal ſéparés, par le moyen d'une compoſition d'une fuſibilité moyenne entre l'un & l'autre, quelquefois par le ſeul moyen du feu, *&c.* *Voyez les articles ſuivans.*

SOUDER, *terme d'arquebuſier*, les arquebuſiers *ſoudent* les tenons ſous les canons de fuſil en les y aſſujettiſſant avec du fil de fer, & en faiſant fondre du cuivre avec du borax en poudre, de la même façon que les ſerruriers. Les arquebuſiers *ſoudent* auſſi avec de l'argent & du cuivre mêlés enſemble. Ils ont auſſi pluſieurs autres pieces dans leurs ouvrages qu'ils ſont obligés de *ſouder*, comme les guidons, *&c.*

SOUDER, v. act. SOUDURE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt la maniere de joindre enſemble deux pieces de plomb, par le moyen d'un mélange chaud de plomb & d'étain, appellé *ſoudure*, enſorte que ces deux pieces ne faſſent qu'un corps.

On *ſoude* deux tables de plomb avec de la *ſoudure* faite de deux tiers de plomb & d'un tiers d'étain.

Le cuivre ſe *ſoude* avec de l'étain & du cuivre, & quelquefois de l'argent.

L'argent ſe *ſoude* avec le cuivre mêlé avec de l'argent; cette *ſoudure* s'appelle *huit*. (*K*)

SOUDER, *en terme de bijoutier*, eſt l'action de réunir différentes parties déſunies pour n'en faire qu'un tout par le moyen de la ſoudure. *Voyez* SOUDURE.

Pour *ſouder*, on arrête enſemble les pieces que l'on veut joindre, ſoit avec du fil de fer, ſoit avec des crampons; on met des paillons de ſoudure le long des aſſemblages; on humecte le tout, & on garnit

de borax tous les endroits où il y a des paillons de ſoudure ; il eſt même prudent, lorſqu'une piece a déja éprouvé quelques ſoudures, de garnir légérement de borax les endroits précédemment ſoudés ; cela empêche la ſoudure ancienne de ſe brûler au feu. Lorſque la piece eſt ainſi diſpoſée, on l'expoſe à un feu léger pour faire ſécher le borax ; on veille pendant ce temps-là à ce que les paillons de ſoudure ne s'écartent pas des places où on les a poſés, ce qui arrive quelquefois par le bouillonnement qu'excite l'humidité mêlée au borax. Si la piece eſt petite, on la porte tout de ſuite au feu de la lampe, où d'un coup de flamme dirigée par le chalumeau de cuivre, on échauffe la totalité de la piece, & on la *ſoude* du même coup. Lorſque la piece eſt groſſe, après l'avoir fait ſécher, on l'environne & on la couvre de charbon allumé ; on l'échauffe alors en ſouflant à l'entour avec un ſouflet à main ; lorſque la piece eſt d'un rouge ſuffiſant, on découvre les endroits qui doivent être *ſoudés* en ôtant les charbons de deſſus ces places ; on porte le tout au feu de la lampe, où d'abord on acheve de l'échauffer tout-à-fait en l'enveloppant de toute la flamme du chalumeau ; & lorſqu'on apperçoit que la ſoudure eſt prête à ſe fondre, on retrécit ſa flamme, & on la porte plus directement ſur les parties à réunir : lorſque l'on a vu couler toutes les ſoudures, alors on dégarnit la piece promptement de tout le feu de charbon qui l'environne : on la laiſſe refroidir, on la délie, & on la met dérocher dans l'eau ſeconde, *voyez* EAU SECONDE & DÉROCHER. Il y a une obſervation à faire, c'eſt qu'il arrive quelquefois que les crampons ou fils de fer ſe *ſoudent* avec l'or par la violence du feu, & qu'il eſt aiſé d'éviter cet inconvénient en mêlant tant ſoit peu de ſel de verre avec le borax.

SOUDER, *terme de Chaînetier*, les chaînetiers *ſoudent* pluſieurs de leurs ouvrages avec de la ſoudure dont les deux tiers ſont d'argent & l'autre tiers de cuivre ; quelquefois la ſoudure eſt moitié l'un, moitié l'autre, ſelon les ouvrages.

SOUDER, *fers à*, dont ſe ſervent les *facteurs d'orgues* pour *ſouder* toutes les pieces de plomb ou d'étain dont les tuyaux ſont compoſés, ſont des fers faits en forme de coin arrondi ſur le tranchant, ayant une queue ou un manche pour pouvoir les tenir : on ſe ſert pour cela de deux poignées, qui ſont de bois, & ſont chacune une moitié de cylindre convexe-concave, c'eſt-à-dire creuſe par dedans pour recevoir le manche de fer, & convexe par dehors pour s'ajuſter à la main. *V.* POIGNÉES, *&c.* Lorſque les fers ſont neufs, on les lime avec une lime douce, & on les frotte avec du ſel ammoniac, ce qu'on appelle les *étamer*, parce que ſans cette préparation ils ne prendroient pas la ſoudure qui eſt ſur la tuile.

Pour ſe ſervir de ces fers, après les avoir fait chauffer non juſqu'à ce qu'ils ſoient rouges, on les frotte ſur la tuile où il y a de la ſoudure, que la chaleur du fer fait fondre, & qui s'attache au fer lorſqu'elle eſt fort dure, comme l'encre à écrire dans une plume. On la porte en cet état ſur la partie que l'on veut *ſouder*, où on l'applique en paſſant & repaſſant le fer chaud autant de fois qu'il en eſt beſoin pour la faire prendre. *Voyez l'article* SOUDURE.

SOUDER, *fers à*, eſt un inſtrument dont les *plombiers* ſe ſervent pour *ſouder* les ouvrages de leur métier. C'eſt un fer de forme cylindrique, dont la queue auſſi de fer ſort du milieu de la baſe du cylindre, eſt emboîtée dans deux morceaux de bois appellés *mouflettes*, qui lui ſervent de manche, & par le moyen deſquelles l'ouvrier retire le fer du feu, & s'en ſert ſans être incommodé de la chaleur. Il y a encore des *fers à ſouder* qui ſont d'une forme triangulaire & plus petits : ceux-là ne ſont propres qu'aux ſeuls plombiers.

SOUDER *les pots d'étain*, c'eſt unir, par le moyen d'un fer à *ſouder*, le haut & le bas d'un pot pour en former un ſeul corps. Pour cela, on prend une bande de feutre de chapeau, qui forme la circonférence du pot en dedans ? cette bande eſt plus ou moins large & longue, ſuivant la grandeur & la groſſeur des pieces. On joint les deux pieces l'une ſur l'autre ? on les attache par deux gouttes avec le fer chaud: puis on conduit ce fer ſur ce qu'on appelle la *ſoudure*, qui eſt un cordon qui vient en moule à une piece, ſoit du haut & du bas, & dans lequel il y a un degré

pour introduire justement l'autre piece, & qui fournit en même temps la matiere suffisante pour faire la soudure, on fait marcher le fer en tournant la piece sur ses genoux; on appuie le fer assez fort, afin qu'elle soit bien tréfondue; ensuite on retire son feutre avec un petit crochet.

Il faut avoir soin de passer légérement du suif autour de la soudure avant de *souder*.

Souder *à la soudure légere en étain*, c'est faire tenir une anse, ou charniere, ou autre morceau à une piece d'étain, soit de poterie ou menuiserie, sans la jeter sur la piece. *Voyez* Jeter sur la piece.

Pour cela on attache, avec une goutte d'étain, l'anse ou autre morceau qu'on a jeté à part sur la piece où on le veut unir, puis on met du charbon allumé sur une plaque de fer échancrée, qui échauffant l'anse & la piece où elle est posée, fait fondre la soudure légere qu'on y met adroitement, & *soude* la piece proprement: après quoi on retire le feu.

La soudure légere est composée de trois parties, une d'étain fin, une d'étain de glace & une de plomb. Cette soudure se coule par petites branches sur une rape à étain; elle est fort tendre à fondre, ce qui fait qu'elle fond sur une piece chaude, sans que la piece fonde.

On *soude* aussi, *à la soudure légere*, des pieces sortant du moule, encore assez chaudes pour fondre la soudure, principalement des chandeliers d'étain, pour éviter de les *souder* au fer: c'est une diligence. *Voyez* Souder.

Souder, *en terme de Potier*, c'est l'action d'appliquer une partie au corps d'une piece, comme corne, pié, manche, *&c.* *Voyez ces mots.*

Souder, (*Rubanier.*) maniere de joindre une nouvelle piece au bout d'une autre qui finit; cette maniere est uniquement affectée au galon, & voici ce que l'on entend par-là; lorsqu'on est borné à faire un aunage juste, comme supposé de 20 ou 30 aunes, & qu'une des pieces de chaîne vient à finir avant ce complément, il faut donc en substituer une autre à sa place, ce qui se fait ainsi; la piece qui finit & au bout de laquelle on a ajouté la corde à encorder pour l'alonger étant parvenue auprès des lissettes, une autre de même contenance est placée sur les potenceaux; & au moyen de l'encroix, chaque brin de cette piece nouvelle est passé à la place de celui auquel il doit succéder dans les mêmes mailles des lisses où passoient ceux qui finissent; ce brin à passer prend celui qu'il va remplacer par un demi-tour qu'on lui fait faire, & passe ainsi dans la lisse, de même tous les autres, ce qui après est passé de même dans le peigne, devant lequel le tout étant, est arrêté sur l'ensouple de devant par une autre corde à encorder; on travaille ainsi avec cette double chaîne, la longueur de quatre doigts, jusqu'à ce que l'on juge que la nouvelle piece ne puisse s'échapper par derriere; ce qui étant fait, le bout de la piece finie, détaché de la corde à encorder qui le tenoit tendu derriere les lisses, est dépassé en le tirant pardevant le peigne, & pour lors la nouvelle chaîne se trouve seule en état d'aller. Il faut observer que pendant ce travail de quatre doigts, que l'ouvrage doit être extraordinairement frappé par le battant à coups redoublés, pour empêcher, autant qu'il est possible, l'extrême épaisseur qu'auroit cet endroit fait ainsi avec deux chaînes; il s'agit à présent de couper ces portions de chaînes inutiles, ce qui se fait en les coupant avec des ciseaux le plus près que l'on peut, les tirant même de l'ouvrage avec force pour les faire sortir davantage; cela achevé en travaillant le galon, ces bouts vont se loger dans le corps de l'ouvrage & ne paroissent plus: cet endroit n'a d'autre difformité que d'être un peu plus épais que le reste.

Souder, *en terme de Rafineur*, s'entend de l'action d'éprouver si les formes sont cassées ou non en les frappant plusieurs fois avec le manche du cacheur. *V.* Cacheur.

Souder un compte, (*Commerce.*) c'est la même chose que solder un compte. *V.* Compte & Solder.

SOUDOIR, s. m. (*Cirerie.*) sorte d'outil ou d'instrument de fer, dont les Ciriers se servent pour souder ensemble les bras des flambeaux de poing. Il est long d'environ deux piés, fait en fer de pique un peu arrondie; il a un manche de bois pour le tenir. (*D. J.*)

SOUDRAS, s. m. *Hist. mod.*) c'est le nom sous lequel on désigne dans les Indes orientales une tribu d'Indiens idolâtres, parmi laquelle sont tous les ouvriers, les laboureurs & les artisans. Dans quelques endroits on les nomme *Veys*. Cette tribu se soudivise en plusieurs ordres ou castes, qui se méprisent les unes les autres, suivant les fonctions auxquelles elles se livrent. Chaque caste a ses usages particuliers; il y en a qui se permettent de manger les animaux; & d'autres, de même que ceux des tribus plus distinguées, ne mangent rien de ce qui a eu vie.

SOUDURE ou SOUDER, (*Chymie*, *Métallurgie*, *Orfévrerie*, *arts méchaniques*, &c.) c'est une opération, par laquelle on joint ensemble deux ou plusieurs métaux, à l'aide d'un fondant métallique, que le feu puisse faire entrer en fusion plus facilement que les métaux que l'on veut joindre ou coller les uns aux autres. Le fondant dont on se sert pour cette opération, se nomme *soudure*; elle varie. 1°. en raison des métaux que l'on veut *souder*, 2°. par la maniere dont il faut l'appliquer.

En effet, les métaux ont des propriétés particulieres, & ils exigent pour se mettre en fusion des degrés de feu différens. Or lorsqu'on veut *souder* deux morceaux d'un même métal ou de métaux différens, il faut que chacun de ces morceaux aient un commencement de fusion par les bords, c'est-à-dire, dans l'endroit par où l'on veut les faire tenir ensemble, sans que le reste des morceaux entre en fusion; pour produire cet effet, on fait une composition, dans laquelle on fait ordinairement entrer une portion du métal que l'on veut *souder*, auquel on joint une quantité plus ou moins grande de quelqu'autre substance métallique qui en facilite la fusion. En général on peut réduire l'art de *souder* aux principes suivans. 1°. Il faut que la *soudure* entre plus aisément en fusion, que le métal ou que les métaux qu'on veut *souder*. 2°. Il faut que la *soudure* ait, autant que faire se peut, la même couleur que le métal à *souder*. 3°. Il faut que la *soudure* ait la même ductilité & la même solidité que le métal qu'on veut *souder*, sans quoi la *soudure* ne seroit point de durée, & ne pourroit être polie, travaillée & cizelée. 4°. Les métaux alliés, entrent plus aisément en fusion que les métaux purs. Il faut encore observer que les métaux étant différemment alliés, exigent des *soudures* différentes. On va indiquer dans cet article, celles qui conviennent à chaque métal, & à leurs différens alliages; nous allons commencer par l'or.

Si l'or que l'on voudra *souder* est très-pur, on n'aura qu'à prendre une partie d'or pur, par exemple, 16 grains, on y joindra $\frac{1}{8}$ d'argent pur, par exemple, 2 grains; on mettra le tout dans un creuset bien net, où l'on fera fondre le mélange, en observant de le remuer; on y ajoutera du borax de la grosseur de deux pois; lorsque tout sera parfaitement fondu, on le vuidera dans une lingotiere, on battra cet alliage pour le réduire en une lame très-mince, on le fera bouillir dans de l'eau, dans laquelle on aura fait dissoudre de l'alun; après quoi, cet alliage sera propre à *souder* des morceaux d'or fin.

Si les moceaux d'or fin que l'on veut souder étoient très-délicats, on pourroit faire entrer dans la *soudure*, un peu plus d'argent, & en mettre le quart ou même la moitié de la quantité d'or qu'on y emploie. Lorsque les morceaux à *souder* sont fort petits, on n'aura pas besoin de creuset pour fondre la *soudure*, on n'aura qu'à former un creux dans un charbon, & l'on y fera fondre la *soudure* ou le mélange, avec un chalumeau, la flamme d'une lampe ou d'une bougie. C'est la méthode des metteurs en œuvre.

Lorsque les pieces que l'on veut *souder* sont d'un or déja allié, voici la composition que les orfevres emploient pour la *soudure*. On prend deux parties d'or fin, par exemple, deux gros; on y joint une partie ou un gros d'argent fin, & autant de cuivre, c'est-à-dire, un gros; on fait fondre le tout de la maniere susdite, & l'on obtient une composition propre à *souder* l'or allié, soit avec de l'argent, soit avec du cuivre, soit avec l'un & l'autre de ces métaux; on observera seulement de faire ensorte que la composition de la *soudure* ait une couleur conforme aux pieces que l'on veut *souder*. Ce qui se fera en mettant dans la *soudure* de l'argent ou

du cuivre, proportionnellement à l'alliage de l'or à *souder*. Ainsi c'est sur la nature de l'alliage qu'il faut se régler, & pour la quantité d'or, & pour celle des deux autres métaux que l'on fera entrer dans la *soudure*, c'est-à-dire, on prendra plus d'or, si l'or à *souder* est pur ; & l'on prendra plus d'argent & de cuivre, si l'or à *souder* est plus allié avec l'un ou l'autre de ces métaux, ou avec tous les deux à la fois. Ainsi, si l'or étoit d'un très-bas aloi, on pourroit faire la *soudure*, en prenant 10 grains d'or fin, & 20 grains d'argent ou de cuivre, que l'on fera fondre, que l'on réduira en lames, & que l'on fera bouillir. C'est à chaque ouvrier à consulter la nature de l'or qu'il doit *souder*, & à faire sa *soudure* en conséquence.

Cela posé, tous les métaux, à l'exception du fer, entrent plus aisément en fusion que l'or, mais on ne peut point s'en servir pour cela, parce que les *soudures* n'auroient ni la couleur ni la ductilité de l'or. En se servant de l'argent, de l'étain & du plomb, on auroit une *soudure* blanche ; en se servant du cuivre, on auroit une *soudure* rouge. D'ailleurs l'étain rend l'or cassant, & la *soudure* ne tiendroit point, inconvénient qu'auroit pareillement le plomb. Le laiton ou cuivre jaune approcheroit assez de la couleur de l'or, & il se fondroit plus promptement que lui ; mais comme le laiton contient du zinc, il est plus aigre que l'or, & il lui communiqueroit même cette mauvaise qualité. Ainsi le parti le plus sûr, est de prendre pour la *soudure*, une portion d'un or qui soit du même aloi que celui qu'on veut *souder*, & d'y joindre pour la fusibilité $\frac{1}{8}$, ou tout au plus $\frac{1}{4}$ d'argent ou de cuivre, ou de tous deux à la fois.

Quand la *soudure* pour l'or aura été ainsi préparée ; voici les précautions qu'il faudra prendre pour *souder*. On commencera par donner quelques coups de lime ou l'on passera le grattoir sur les endroits par où l'on voudra *souder* les pieces, ce qui s'appelle *aviver*, ce qui se fait pour enlever de dessus l'or les saletés & l'espece de rouille superficielle qui s'y forme à cause du cuivre avec lequel il est allié ; on les joindra fortement les unes aux autres en les liant avec un fil-de-fer ; on humectera les endroits que l'on veut *souder*, avec de l'eau que l'on y appliquera avec un pinceau ; on mettra par-dessus la *soudure* que l'on aura réduite en lame mince, & coupée en très-petits morceaux ; on les saupoudrera avec du borax tout calciné, réduit en poudre & mêlé avec du fiel de verre, bien pur & bien pulvérisé, de maniere que la *soudure* & les endroits que l'on veut faire prendre en soient parfaitement couverts. Lorsque le tout aura été ainsi préparé, on mettra les pieces dans un feu de charbon bien allumé, de maniere qu'elles en soient entourées ; on souflera légérement avec un souflet ou avec la bouche, jusqu'à ce qu'on voie que la *soudure* soit bien fondue, ce que l'on reconnoîtra lorsqu'elle paroîtra unie & luisante comme un miroir ; alors on écartera les charbons qui sont par dessus & tout-au-tour, après quoi on prend avec des pinces les pieces *soudées*, & on les jette dans de l'eau pour les refroidir.

Il faut que le borax que l'on emploiera dans cette opération ait été calciné, sans cela il arriveroit des inconvéniens, vu que ce sel bouillonne dans le feu, lorsqu'il n'a point été calciné, ce qui pourroit causer du dérangement dans la position des lames minces ou des petits morceaux de *soudure*. Cette calcination se fera dans un creuset que l'on n'emplira de borax que jusqu'à moitié ; lorsqu'il aura suffisamment bouillonné, on retirera le creuset que l'on laissera refroidir, & le borax sera facile à réduire en une poudre blanche que l'on conservera pour l'usage. Si on donnoit un trop grand feu au creuset, le borax se changeroit en verre, & alors on en perdroit une portion qui resteroit attachée aux parois du creuset.

Lorsque les pieces d'or que l'on veut *souder* sont petites, on ne peut point les mettre dans un feu de charbon ; alors on se sert d'une lampe garnie d'une meche, dont avec un chalumeau on soufle la flamme sur les petites pieces que l'on veut joindre ensemble, & que l'on a placées dans un creux pratiqué dans un charbon de bois & propre à recevoir ce qu'on veut *souder* ; lorsqu'on a mis les pieces dans ce creux, on les couvre d'un autre petit charbon, après quoi, avec le chalumeau, on soufle

la flamme de la lampe, de maniere qu'elle forme un dard qui aille donner sur les pieces à *souder*, & sur-tout sur l'endroit que l'on veut faire prendre; on continue à soufler jusqu'à ce qu'on voie que la *soudure* soit bien fondue, alors on cesse de soufler, & on laisse refroidir la piece d'elle-même, ou bien on la jette dans l'eau.

Lorsque des pieces d'or passent par le feu, elles perdent leur éclat & leur couleur, sur-tout quand l'or est d'un bas titre, alors il faut chercher à leur rendre leur éclat & leur couleur; pour cet effet on se sert d'une liqueur qui n'est autre chose que de l'eau seconde, ou bien de l'eau simple, dans laquelle on a fait dissoudre de l'alun à volonté; on fait rougir les pieces d'or qui ont été *soudées*, & on les éteint dans cette dissolution d'alun, que l'on fait bouillir pendant quelques minutes sur du feu; au bout de ce tems on retire les pieces, & on les frotte avec de la pierre ponce en poudre, après quoi, on les lave de nouveau.

Il arrive aussi que par la *soudure* dans laquelle on emploie le borax, l'or prend une couleur plus pâle; mais on pourra lui rendre sa couleur naturelle, au moyen de la liqueur naturelle suivante. On prendra parties égales de nitre purifié, d'alun & de sel marin; on mêlera ces sels, & on les réduira en poudre; on trempera la piece d'or qui aura éte *soudée* dans de l'eau, ou dans de la bierre, après quoi on la roulera dans le mélange susdit, afin qu'elle en soit entiérement couverte; alors on la mettra sur des charbons allumés, jusqu'à ce que la poudre environnante commence à bouillonner; à ce signe on retirera promptement la piece, & on la trempera dans de l'eau ou dans de la biere; on enlevera la poudre qui y sera restée attachée avec une brosse, ou en la frottant doucement avec un morceau d'étoffe, & un peu de pierre-ponce, après quoi on pourra lui donner quelques coups de brunissoir. Par ce moyen la piece aura repris la couleur d'or qu'elle doit avoir. Telle est la maniere de *souder* l'or.

Soudure de l'argent. Pour *souder* de l'argent, on observera les mêmes regles que nous avons indiquées pour l'or; les grands ouvrages pourront pareillement se *souder* dans un feu de charbon, & les petits à la lampe & à l'aide d'un chalumeau. Quant à la *soudure* que l'on y emploie, les orfevres en distinguent de deux especes; l'une s'appelle *soudure forte*, & l'autre *soudure tendre*.

La premiere s'appelle *forte*, parce qu'elle est difficile à fondre, & qu'elle souffre le marteau tout comme les pieces mêmes qui ont été *soudées*. L'autre *soudure* est plus aisée à fondre, mais plus cassante.

Quoique l'argent varie pour l'alliage ou pour le titre, ainsi que l'or; quand il s'agit de le *souder*, on consulte plutôt la grandeur & l'épaisseur des pieces que leur titre; ainsi lorsque les pieces sont grandes, on emploie la *soudure* forte, & lorsqu'elles sont petites & minces, on se sert de la *soudure* tendre.

La meilleure *soudure* forte se fait en mêlant parties égales de laiton ou de cuivre jaune & d'argent: on fait fondre ces deux métaux dans un creuset bien net, & on remue la matiere fondue avec une verge de fer; on y joint pendant la fusion un peu de borax, auquel on ajoute aussi quelquefois un peu de fiel de verre. Lorsque le tout est bien fondu, on vuide le creuset dans une lingotiere où on laisse la matiere se refroidir, après quoi on la réduit en lames très-minces que l'on lave dans la liqueur à blanchir l'argent, que nous décrirons par la suite. On coupe les lames en petits morceaux; mais il faut observer de faire rougir ces lames au feu, lorsqu'on les a durcies en les frappant au marteau, ce que l'on connoît lorsqu'elles se gersent par les bords, ou lorsqu'elles commencent à se fendre.

Quelques orfevres donnent la préférence à une *soudure* faite avec quatre parties d'argent & trois parties de cuivre jaune. Cette *soudure* est plus aisée à fondre que la précédente, mais elle ne souffre point si bien le marteau. Cependant on peut l'employer avec succès dans les ouvrages de moyenne grandeur.

D'autres prennent deux parties d'argent fin & une partie d'oripeau ou de laiton en feuilles minces, que l'on ne met dans le creuset que lorsque l'argent est entré en fusion, circonstance qui est pourtant indifférente. Il faut seulement observer de ne

point laisser cette *soudure* trop long-temps en fusion, parce qu'elle deviendroit aigre & cassante, & trop difficile à fondre. Cette *soudure* est encore plus fusible que la précédente.

Les livres sont remplis de recettes pour faire des *soudures* pour l'argent; quelques-uns disent qu'il faut y faire entrer de l'arsenic, & même du mercure; mais il est aisé de sentir que ces substances doivent rendre la *soudure* aigre & cassante, & donner une mauvaise qualité aux pieces *soudées*.

A l'égard de la *soudure* tendre de l'argent, voici celle que l'on regarde comme la meilleure. On prend une partie d'argent très-fin & autant de cuivre jaune; on les fait fondre ensemble, après quoi on met de zinc la huitieme partie de ce qu'on a mis d'argent; on continue encore à faire fondre le mélange, on remue le tout, & l'on y joint un peu de borax, & aussi-tôt après on vuide la composition dans une lingotiere.

On peut encore faire cette *soudure* en prenant une partie d'argent fin, douze parties de cuivre jaune & quatre parties de zinc. On commence par faire fondre l'argent & le cuivre jaune, après quoi on y joint le zinc après l'avoir chauffé; on remue le tout, l'on y met ensuite une partie de borax, & peu après on vuide le creuset.

Quelques-uns joignent une petite portion d'étain à l'argent & au cuivre jaune; mais il faut observer que l'étain rend la *soudure* aigre & cassante. On peut aussi se servir de l'étain fin, pour souder les petits ouvrages en argent; mais lorsqu'on est dans le cas de refondre ces ouvrages d'argent, l'étain nuit à l'argent, & l'on est obligé de l'en séparer avec soin, sans quoi il rendroit toute la masse très-aigre.

Comme l'argent que l'on emploie dans la vaisselle ou pour d'autres usages est ordinairement allié avec du cuivre, les ouvrages d'argenterie qui ont été soudés, deviennent noirs par cette opération, & perdent leur éclat; on remédie à cet inconvénient en faisant la composition suivante, dans laquelle on fait blanchir les pieces. On prend parties égales de tartre crud & de sel marin, que l'on réduit parfaitement en poudre; on met ce mélange dans un vaisseau de terre neuf & vernissé, ou bien, si l'on a un grand nombre de pieces à blanchir, on prend un grand chaudron de cuivre jaune. On verse de l'eau sur le mélange de tartre & de sel, ce qui fera une dissolution qu'on rendra forte à volonté. On place le chaudron sur un feu de charbon, on fera rougir au feu la piece qu'on voudra blanchir, en prenant garde de ne point la laisser fondre; plus la piece sera mince, plus il faudra y avoir attention. Lorsque la piece aura rougi, on la jetera dans la liqueur dont elle doit être entiérement couverte; on la fera bouillir doucement pendant une demi-heure ou même plus, en observant de la remuer avec une baguette ou une cuillere de cuivre jaune, mais il faudra bien se garder de ne point se servir pour cela d'un instrument de fer qui feroit des taches sur l'argent. De temps en temps on sortira une piece de l'eau pour voir si elle est devenue blanche; lorsqu'elle sera au point de blancheur que l'on desire, on ôtera le chaudron de dessus le feu, & l'on trempera les pieces dans de l'eau bien nette; on les frottera avec du sable fin ou avec une brosse, & on les remettra dans de nouvelle eau; on les essuyera bien proprement avec un linge, ou bien on les fera sécher au dessus d'un brasier de charbon. S'il se trouvoit quelque piece qui ne fût point parfaitement blanche, on la remettroit de nouveau dans la même liqueur, ce que l'on est quelquefois obligé de réitérer plusieurs fois.

Il y a encore une autre liqueur dont les orfevres & les jouaillers se servent pour blanchir les ouvrages d'argenterie; elle consiste à faire bouillir les pieces pendant environ un demi-quart d'heure dans une dissolution d'alun, après quoi on les nettoie de la maniere qui vient d'être décrite. Quelques-uns conseillent de mettre les pieces d'argent à tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'eau seconde, mais cette méthode ne blanchit point parfaitement l'argent. On réussira encore en frottant les pieces d'argenterie avec de l'eau de savon, sans avoir besoin de les y faire bouillir. Quelques orfevres nettoient leurs pieces, soit avec de la pierre à plâtre réduite

réduite en poudre, soit avec des os de seche, soit avec de la craie & du vinaigre, *&c.*

Soudure du cuivre. On emploie différentes compositions pour la *soudure* du cuivre; les unes s'appellent *soudures fortes*, les autres *soudures tendres.* Voici une maniere de faire la *soudure* forte, qui se pratique par les ouvriers en cuivre. On prend seize parties de cuivre jaune & une partie de zinc. On commence par faire fondre le cuivre jaune dans un creuset; & lorsqu'il est bien fondu, on y joint le zinc que l'on aura préalablement fait chaufer, afin qu'il ne petille point, comme il feroit, si on le mettoit tout d'un coup dans le creuset; on remue le mélange, & l'on recouvre promptement le creuset; lorsqu'on l'a laissé entrer parfaitement en fusion pendant deux minutes; on vuide le creuset sur un ballet de bouleau placé au dessus d'une cuve pleine d'eau; par ce moyen le mélange fondu se réduira en une grenaille, qui est la *soudure* desirée; on la lavera & on la conservera pour l'usage. Cette *soudure* est très-bonne pour souder les grosses pieces, elle souffre très-bien le marteau; mais comme elle est assez difficile à fondre, quelques-uns préferent de ne prendre que huit parties de cuivre jaune contre une partie de zinc; cette *soudure* est très-fusible, & cependant très-malléable. Un mélange de trois parties de cuivre rouge & d'une partie de zinc fait encore une très-bonne *soudure.* D'autres ne font que simplement couper des lames de cuivre jaune en petits morceaux, qu'ils appliquent sur l'endroit qu'ils veulent *souder*, en y joignant du borax.

La *soudure* tendre pour le cuivre n'est autre chose qu'un mélange de deux parties d'étain, & d'une partie de plomb que l'on fait fondre ensemble; après quoi on en forme un lingot dont on se sert au besoin.

Lorsqu'on veut faire des ouvrages propres en cuivre, sans avoir égard à la dépense, on peut se servir des *soudures* qui ont été décrites pour l'argent, & même de celles pour l'or.

Quand on veut *souder* des pieces de cuivre, on commence par donner quelques coups de lime sur les jointures ou sur les endroits que l'on veut joindre, ou bien on y donne quelques coups de grattoir; on échaufe les pieces dans un feu de charbon; on met ensuite un peu de colophône sur les endroits qu'on veut faire prendre, puis on y met quelques morceaux de la *soudure* tendre, composée d'étain & de plomb; lorsque cette *soudure* est fondue, on enleve ou l'on essuie le superflu de la *soudure*, tandis qu'elle est encore fluide, avec de l'étoupe ou de la filasse.

On se sert encore d'une autre méthode pour *souder* les ouvrages en cuivre. Les ouvriers ont des outils particuliers, appellés *fers à souder*, qui sont de fer ou de cuivre que l'on fait rougir, sans cependant que la chaleur aille jusqu'à les blanchir. Quand le fer à *souder* est d'un rouge de cerise, on lui présente un lingot de la *soudure* tendre qui venant ainsi à se fondre, tombe goutte à goutte sur l'endroit qu'on veut *souder*, sur lequel on a d'abord répandu un peu de colophône; après cela on repasse avec le fer à souder tout chaud sur l'endroit que l'on veut faire prendre, par-là on égalise la *soudure;* on en enleve ensuite le superflu avec une lime ou un grattoir.

Comme les pieces de cuivre qui ont été *soudées* perdent leur couleur & se noircissent, on la leur rend en les trempant dans une liqueur qui est de l'urine, dans laquelle on a mis des cendres de bois neuf. On fait bouillir ce mélange; & après avoir fait rougir au feu les ouvrages, on les éteint dans la liqueur; ou bien, on les éteint dans une simple dissolution de sel marin: cette opération s'appelle *décaper.*

Soudure du laiton ou cuivre jaune. On emploie aussi une *soudure* forte & une *soudure* tendre pour le laiton ou cuivre jaune. La *soudure* forte est la même que pour le cuivre rouge, c'est-à-dire de seize parties de laiton contre une partie de zinc, que l'on fait fondre & que l'on met en grenaille de la même maniere. Cette *soudure* est encore fort bonne en ne mettant que huit parties de laiton contre une partie de zinc. Si on veut que la *soudure* soit encore plus aisée à fondre, on ne prend que six parties de laiton. On prend aussi quelquefois trois parties de cuivre rouge que l'on fait fondre avec une partie de zinc: cette *soudure* est

dure & solide. D'autres prennent deux parties de cuivre rouge contre une partie de zinc. On peut ainsi varier les proportions du zinc & du cuivre : ce qui donne des *soudures* plus ou moins jaunes, en raison du plus ou du moins de zinc qu'on y a fait entrer, ce qui les rend aussi plus fusibles & plus tendres. La *soudure* tendre du cuivre jaune se fait ordinairement avec six parties de laiton, & une partie de zinc & une partie d'étain. On commence d'abord par faire fondre le cuivre jaune ou laiton ; lorsqu'il est fondu, on y joint l'étain, & aussi-tôt après on y met le zinc, après avoir eu la précaution de le chaufer ; on remue le tout, & on le met en grenaille, on le lave & on le conserve pour s'en servir au besoin.

Dans les petits ouvrages qui ne demandent pas beaucoup de solidité, on se sert d'une *soudure* faite avec de l'étain & du plomb ; pour les ouvrages en cuivre jaune. Elle est composée ordinairement de trois parties d'étain fin, & d'une partie de plomb. Pour appliquer cette *soudure*, il faut toujours donner quelque coups de lime ou de grattoir aux endroits que l'on veut *souder*, & y répandre un peu de colophône ; après quoi on y fait tomber la *soudure* avec le fer à *souder* rougi, dont on se sert ensuite pour égaliser les jointures *soudées*.

On peut se servir pour le tombac & pour les autres compositions métalliques qui ont le cuivre jaune pour base, des mêmes *soudures* que pour le laiton ou le cuivre jaune.

Soudure pour le fer. Tous les métaux sont plus fusibles que le fer ; ainsi on peut se servir d'eux pour *souder* ce métal. On emploie communément à cet usage le cuivre rouge & le cuivre jaune pour les grands ouvrages. On peut encore se servir de toutes les *soudures* fortes du cuivre jaune. Dans les ouvrages de fer qui exigent de la propreté on peut *souder* avec l'or, si les ouvrages méritent cette dépense.

Lorsqu'on veut *souder* de grandes pieces de fer avec le cuivre, on commence par limer les jointures par où l'on veut joindre les pieces ; ensuite on coupe de petites lames de cuivre que l'on applique sur les jointures, où on les assujettit au moyen d'un fil ; on met par dessus un enduit de glaise ou de terre grasse qui environne la *soudure* de tous côtés. Quelques-uns mettent un peu de verre pilé ou de sablon fin sur le cuivre qui doit servir à *souder*, avant que de l'entourer de terre grasse. D'autres mêlent avec cette terre toutes sortes de matieres propres à faciliter la fusion ; après quoi on fait sécher doucement la terre grasse en la présentant de loin au feu. Alors on place les pieces qu'on veut *souder* dans la forge, en observant sur-tout que le vent du soufflet aille donner directement sur la partie qui doit être *soudée*, afin d'échauffer fortement cette partie. Lorsqu'on s'apperçoit que les pieces sont rougies jusqu'à blancheur, & que la terre grasse s'est vitrifiée, on les retire du feu ; si c'est du fer tendre, on le trempe dans l'eau ; si c'est de l'acier, on le laisse refroidir de lui-même. Pour-lors on ôte la glaise vitrifiée, & on polit avec les outils convenables l'endroit qui a été *soudé*. Le procédé est le même, si au lieu de cuivre rouge, la *soudure* a été faite avec du laiton ou cuivre jaune, ou avec les *soudures* fortes qui ont été indiquées pour le laiton.

Comme les ouvrages d'acier perdent une partie de leur dureté toutes les fois qu'elles passent par le feu, on est obligé de les tremper de nouveau après les avoir *soudées*, afin de leur rendre la dureté qu'elles avoient perdue. *Voyez* TREMPE DE L'ACIER.

La *soudure* des ferblantiers n'est autre chose qu'un mélange de parties égales d'étain & de plomb. Pour *souder* les jointures, ils ne font que les mouiller avec un peu d'eau, ils y repandent un peu de colophône en poudre, ils prennent leur fer à *souder* qui est tout chaud, ils l'essuyent, & par ce moyen font tomber quelques gouttes de *soudure* sur les jointures, & y repassent avec le fer à *souder*. Pour faire pénétrer la *soudure* jusqu'à ce qu'ils n'apperçoivent aucun intervalle vuide, ils enlevent le superflu de la colophône & de la *soudure*, en frottant avec un morceau d'étoffe de laine. Cette *soudure* convient à tous les ouvrages qui sont étamés.

Soudure de l'étain. Pour *souder* l'étain, on se sert d'un étain mêlé de plomb à

parties égales ; d'autres mettent un peu plus d'étain que de plomb ; ils prennent, par exemple, 3 ¼ livres d'étain contre 2 livres de plomb : c'est ce que les potiers-d'étain appellent *soudure forte*. La *soudure tendre* est celle dont ils se servent pour les petits ouvrages. Pour la faire, on joint du bismuth à l'étain & au plomb dans des proportions différentes. Les uns prennent 3 onces de bismuth contre 2 onces de plomb, & 4 oncas d'étain fin ; les autres mettent 4 onces de bismuth sur 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain ; d'autres font leur *soudure* avec une partie de bismuth, une partie de plomb & deux parties d'étain fin ; d'autres enfin y mettent six parties d'étain, une partie de plomb & un quart de bismuth. On fond ensemble ces trois substances, & l'on en forme des lingots.

Ceux qui font des boutons d'étain ont une *soudure* dont ils font grand mystere ; ils y mettent une livre de bismuth, un quarteron de plomb, & trois quarterons d'étain. D'autres font cette *soudure* avec une partie d'étain, une partie de bismuth, & un peu plus de la moitié de plomb. D'autres enfin prennent six parties de bismuth, six parties d'étain fin, & trois parties de plomb.

Il y a différentes manieres d'appliquer ces *soudures* sur les ouvrages en étain. 1°. La premiere consiste à former avec de la glaise une espece de rigole, qui fait que la *soudure* fondue coule dans les jointures que l'on veut faire prendre, sans pouvoir se répandre. 2°. Il y a une seconde maniere de faire la même *soudure* ; quant à celle de l'appliquer, c'est la même qu'on a décrite pour la *soudure* du fer-blanc. 3°. Pour les ouvrages qui demandent de la propreté, on se sert du chalumeau & de la lampe comme pour les *soudures* de l'or & de l'argent.

Soudure du plomb. On se sert de différentes *soudures* pour le plomb ; la plus ordinaire est faite avec du plomb & de l'étain, auxquels on joint quelquefois du bismuth. La *soudure* des faiseurs d'orgues est composée de quatre parties de bismuth, seize parties d'étain, & huit parties de plomb. D'autres la font avec trois parties de bismuth, quatorze parties d'étain, & onze parties de plomb. Cette *soudure* pour les tuyaux d'orgues doit varier à proportion des différens alliages dont on se sert pour faire les différens tuyaux. Tantôt on prend parties égales de plomb & d'étain, tantôt deux parties de plomb contre une partie d'étain, tantôt deux parties d'étain contre une de plomb ; on y joint aussi quelquefois de l'antimoine.

On peut encore employer pour le plomb les *soudures* propres aux ferblantiers & aux potiers d'étain.

Non-seulement on *soude* ensemble des pieces d'un même métal, mais encore dans l'orfévrerie & la bijouterie on est souvent obligé de *souder* des pieces de différens métaux. Pour *souder* l'or avec l'argent, l'or avec le cuivre, l'or avec le fer, on peut se servir des mêmes *soudures* que pour l'or fin & l'or allié.

Pour *souder* l'argent avec le cuivre rouge, le cuivre jaune, & le fer, on pourra se servir des soudures indiquées pour l'argent.

Pour *souder* le cuivre rouge avec le cuivre jaune & avec le fer, on pourra employer les *soudures* indiquées pour le laiton ou cuivre jaune ; elles peuvent aussi servir à *souder* le cuivre jaune avec le fer & l'acier ; cependant beaucoup d'artisans se servent pour cela de la même *soudure* que pour l'étain.

Toutes les méthodes indiquées dans cet article important pour les arts & métiers, sont extraites d'un ouvrage allemand de M. Klein, qui a pour titre, *Description détaillée de la* soudure *des métaux*, publiée à Berlin en 1760, & qui est l'ouvrage le plus complet qui ait encore été publié sur cette matiere intéressante. (—)

Soudure *du fer*, (*Métallurgie. Fabrique des armes. Fusil de munition.*) est l'union & la pénétration intime & réciproque de deux ou plusieurs morceaux de fer chauffés au rouge blanc très-vif, amolis, réduits en pâte & presqu'en fusion : ces morceaux de fer battus les uns sur les autres, à ce degré de chaleur, & à coups précipités & redoublés, se pénetrent, s'incorporent & s'unissent, & ne font plus qu'un seul & même corps.

Il y a trois choses à observer pour que la *soudure* soit complette : en premier lieu, le degré de chaleur : il faut que le fer soit

presqu'en fusion : 2°. la chaude doit être promptement saisie, c'est-à-dire, qu'il faut battre précipitamment, & ne pas donner au fer le temps de se refroidir. Il faut enfin éviter que quelque corps étranger ne se glisse entre les morceaux de fer que l'on soude ensemble. Une de ces précautions négligée fera manquer la *soudure*, ou la rendra incomplette & occasionera des doublures (*Voyez* DOUBLURE). L'acier se soude fort bien avec le fer comme dans tous les gros outils tranchans où il n'y a que le taillant qui soit d'acier.

Il n'est pas nécessaire de poser l'un sur l'autre & de faire croiser deux morceaux de fer que l'on veut souder ensemble : j'ai fait faire des canons de fusils avec des tubes soudés bout à bout, & avec des morceaux de barre de fer aussi soudés bout à bout. Ces canons ont résisté aux plus violentes épreuves ; cette maniere de souder exige de l'intelligence & de l'attention de la part de l'ouvrier, qui ne peut faire prendre & souder ces tubes & ces barreaux qu'en chauffant & refondant à propos. Je ne cite ceci, que pour montrer qu'il n'est pas de nécessité indispensable de faire croiser deux morceaux de fer que l'on soude ensemble. (*AA.*)

SOUDURE, *en terme de Bijoutier*, c'est une composition d'or bas, d'argent & de cuivre fort, aisée à fondre. Il y a de la *soudure* au tiers, au quatre, au cinq, au six, au sept, au huit, au neuf & au dix, qui est la plus forte qu'on emploie. Pour faire la *soudure* au quatre, par exemple, on prend trois parties d'or & une d'aloi que l'on fait fondre ensemble, & que l'on forge de l'épaisseur d'une piece de six liards ; & on la coupe par paillons plus ou moins gros. On marque chaque morceau de *soudure* du numéro de son titre, & on renferme les paillons coupés dans des boîtes aussi numérotées de leurs titres, afin d'éviter l'inconvénient d'employer une *soudure* pour une autre. *Voyez* ALOI.

SOUDURE, *en terme de Diamantaire*, est une composition d'étain & de plomb fondus ensemble : un tiers du premier & deux tiers de l'autre. Monter en *soudure*, voyez *Mettre en soudure*.

Mettre en SOUDURE, *en terme de Diamantaires*, c'est monter le diamant dans la coquille sur un mélange d'étain & de plomb, qu'on appelle *soudure*. Ce mélange prend la forme d'un cône qui remplit par sa base la coquille, & au fond duquel est le diamant que l'on veut tailler.

SOUDURE, *terme de Ferblantiers*. La *soudure* des ferblantiers est d'étain. Ils s'en servent pour joindre ensemble deux ou plusieurs pieces de fer-blanc. Ils commencent par mettre sur la raie ou les pieces qu'ils veulent souder, de la poix-résine écrasée ; ensuite ils enlevent avec le fer à souder un petit morceau de *soudure*, & le posent sur la poix-résine : la chaleur du fer fait fondre la *soudure*, la poix-résine, & les fait incorporer avec les pieces de fer-blanc & les assujettit ensemble.

SOUDURE, *terme d'Horlogers*. Les horlogers en emploient de plusieurs especes. La *soudure* d'étain qui est la même que celle des ferblantiers, le zinc & la *soudure* d'argent ou *soudure* au tiers ; elle se fait en mettant les deux tiers d'argent & un tiers de cuivre.

Les mouleurs de boîtes ont des *soudures* de différens numéros, comme de la *soudure* au 3, au 4, au 5, ce qui signifie que sur 3 ou 4 ou 5 parties de *soudure* il y en a une d'alliage d'un métal inférieur ; ainsi la *soudure* d'or au 4 est un mélange de 3 parties d'or au titre avec une d'argent ou de rosette, selon que l'on emploie de l'or rouge ou de l'or blanc. On emploie la *soudure* la plus forte sur les ouvrages de plus haut titre.

SOUDURE, dont les *Facteurs d'orgues* se servent, est un mélange de deux parties d'étain & d'une de plomb, que l'on fond ensemble dans une cuillere de fer, & que l'on coule en plusieurs bandes larges d'un pouce, & épaisses seulement de deux lignes ou environ. On met la *soudure* en bandes plates, afin que les fers à souder avec lesquels on la prend sur la tuile, puissent la fondre plus aisément. Ainsi si on veut faire trois livres de *soudure*, il faut deux livres d'étain & une livre de plomb ; elle sert à joindre deux ou plusieurs pieces & à n'en faire qu'une. Avant que d'employer la *soudure*, il faut blanchir les rives de ce que l'on veut souder, laisser sécher le

blanc, ensuite gratter le blanc & la surface du tuyau avec la pointe à gratter décrite à son *article*. Cette pointe doit être bien afilée sur la pierre à l'huile, afin de ne point éclater le blanc qui doit border les deux côtés de la *soudure*, & qui l'empêche de s'étendre au-delà de ce qui est nécessaire. Une bonne *soudure* doit avoir une ligne, une ligne & demie ou au plus deux lignes de large, selon l'épaisseur & la grandeur des pieces que l'on soude, & être bordée de chaque côté par une bande de blanc de 4 ou 5 lignes de large plus ou moins. Le blanc qui sert à empêcher la *soudure* de couler & de s'étendre au-delà de l'endroit où on veut qu'elle soit, sert aussi à empêcher les tuyaux de fondre à l'approche du fer chaud avec lequel on pose & on fait couler la *soudure* dans l'espace que l'on a gratté de part & d'autre de la fente qui sépare les deux pieces que l'on veut joindre. On doit avoir gratté en biseau, c'est-à-dire, ensorte que la pointe ait pénétré plus avant vers la rive ou arrête, où elle doit avoir atteint toute l'épaisseur, que vers le blanc où elle ne doit qu'éfleurer la superficie.

La gratture doit être bien unie, sans ressauts ni bosses, afin que la *soudure* vienne de même; pour cela il faut gratter légérement: on la graisse ensuite avec du suif de chandelle, & on applique la *soudure* avec les fers à souder que l'on traîne tout du long des endroits qu'il faut souder, *Voyez* FERS A SOUDER, qui doivent être étamés & chargés de *soudure* autant qu'il est besoin.

Lorsqu'une *soudure* est bien faite, elle doit former dans toute sa longueur une petite convexité très-unie & par-tout de même largeur, laquelle dépend de l'égalité avec laquelle on a gratté le tuyau.

SOUDURE, (*Plomberie.*) mélange fait de deux livres de plomb avec une livre d'étain, qui sert à joindre les tables de plomb ou de cuivre. On la nomme *soudure au tiers*.

Soudure en losange ou *en épi*. Grosse *soudure* avec bavures en maniere d'arrête de poisson. On la nomme *soudure plate*, quand elle est plus étroite, & qu'elle n'a d'autre saillie que son arrête. *Daviler*. (*D. J.*)

SOUDURE, (*Maçonn.*) On entend par *soudure*, du plâtre serré dont on raccorde deux enduits qui n'ont pu être faits en même temps sur un mur ou sur un lambris. (*D. J.*)

SOUDURE, (*Droit romain.*) La *soudure* fait dans le droit romain un objet de question qui a partagé tous les jurisconsultes; parce que comme ils ont cru qu'on ne pouvoit pas séparer les métaux, par exemple, l'or du cuivre, ou que la *soudure* produisoit un vrai mélange de deux matieres soudées ensemble; ils ont établi, que de deux choses jointes ensemble, la moindre étoit acquise au maître de la plus grande.

Quelques-uns d'eux ont distingué deux sortes de *soudure*, l'une qui se fait avec une matiere de même genre que les deux corps soudés ensemble; l'autre qui se fait avec une matiere de différente nature. Ils appellent la premiere *ferruminatio*, & l'autre *plumbatura*. Suivant l'idée de ces jurisconsultes, la premiere sorte de *soudure* confond les deux corps soudés ensemble, de maniere que le tout demeure par droit d'accessoire au propriétaire de la plus grosse, ou de la plus considérable partie, quand même elle viendroit ensuite à être séparée de la moindre; comme si un bras soudé à une statue d'or, se détachoit. Que si les deux parties étoient égales, ensorte que l'une ne pût être regardée comme une accessoire de l'autre; alors, disent-ils, aucun des deux propriétaires ne pourroit s'approprier le tout, & chacun demeureroit maître de sa portion.

D'un autre côté, quand deux pieces d'argent, par exemple, sont soudées avec du plomb, ou que l'on soude ensemble deux pieces de différent métal, ce qu'on appelloit *plumbatura*; ces mêmes jurisconsultes vouloient qu'en ce cas, il n'y eût point de mélange, & qu'ainsi les deux corps soudés demeurent chacun à leur maître, soit que l'un se trouve plus ou moins considérable que l'autre.

Mais on ne voit aucun fondement solide de cette différence, car deux pieces d'argent soudées ensemble avec de l'argent, demeurent aussi distinctes l'une de l'autre, que si elles étoient soudées avec du plomb, ou si une piece de fer étoit soudée avec une piece d'argent.

Après tout, il ne faut pas s'étonner que les décisions des jurisconsultes romains soient si peu nettes sur cette matiere. En effet, ce n'est point par des idées physiques ou métaphysiques, ni même par la destination, l'usage, ou le prix des choses mêlées ensemble, qu'on doit décider les questions sur l'accessoire; mais c'est par de tout autres principes que nous établirons ailleurs plus convenablement qu'au chetif *mot* SOUDURE. (*D. J.*)

SOUDOYER, v. act. (*Gram.*) c'est payer la solde d'un homme, d'une troupe. Nous *soudoyons* des armées immenses.

SOUETTE, *voyez* CHOUETTE.

SOUFFLAGE, s. m. (*Marine.*) renforcement de planches qu'on donne à quelque vaisseau.

SOUFFLAGE, (*Marine.*) c'est un *soufflage* sur les membres du vaisseau & non sur les bordages.

SOUFFLAGE, *four du*, (*Manufacture des glaces.*) on appelle dans les manufactures des glaces à miroir le *four du soufflage*, celui où se fond & se prépare le verre pour faire les glaces soufflées. Le four des glaces de grand volume, se nomme *four à couler*. *Savary* (*D. J.*)

SOUFFLE, s. m. (*Gram.*) il est quelquefois synonyme à *haleine* & à *respiration*; c'est l'air chassé du poumon. Les bons principes que les maîtres s'efforcent à graver dans l'esprit des enfans, ressemblent à des caracteres tracés sur le sable, que le moindre *souffle* de l'air éface.

SOUFFLE, se dit *dans l'Artillerie*, de la compression de l'air formée par le mouvement du boulet lorsqu'il sort du canon. Ce *souffle* est si violent, qu'il détruit en peu de temps les embrasures des batteries. (*Q*)

SOUFFLER, v. act. & neut. c'est agiter avec l'haleine; *soufflez* sur ce duvet, & vous le ferez voler dans l'air; *souffler* une chandelle, c'est l'éteindre; *souffler* en chymie, c'est s'occuper de la recherche de la pierre philosophale; *souffler* un mauvais discours, c'est l'insinuer; on *souffle* aux grands tout ce que l'on veut; *souffler* au théâtre, c'est secourir la mémoire de l'acteur; *souffler* un emploi à quelqu'un, c'est le lui enlever; *souffler* au jeu de dames, c'est ôter de dessus le damier la dame avec laquelle l'adversaire auroit dû en prendre une ou plusieurs des vôtres. *Voyez les articles suivans.*

SOUFFLER, (*Marine.*) c'est donner un second bordage à un vaisseau, en le revétissant de planches fortifiées par des nouvelles préceintes, soit pour le garantir de l'artillerie des ennemis, ou pour lui faire bien porter la voile, & l'empêcher de se rouler, ou de se tourmenter trop à la mer. Pour comprendre la raison de ceci, il faut lire l'*article* CONSTRUCTION.

SOUFFLER L'ÉMAIL, *terme d'Emailleur*; c'est en former, en le soufflant avec un petit tube de verre, cet émail creux qu'on appelle du *jais*. *Voyez* EMAIL.

SOUFFLER, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval poussif. *Laisser souffler son cheval*, c'est l'arrêter pour lui laisser reprendre haleine. *Voyez* HALEINE. *Souffler au poil*, se dit de la matiere qui n'a pas eu d'écoulement dans certains maux de pié, & qui reflue & se fait jour au pâturon ou à la couronne.

SOUFFLET, s. m. (*Art méchannique.*) est un instrument dont le méchanisme consiste à pomper l'air & à le pousser contre le feu ou toute autre chose, par le moyen d'une ame ou soupape de cuir, qui est attachée au bois de dessous, & tenue lâche & aisée, de façon qu'elle s'en éloigne quand on leve celui de dessus, & revient s'y appliquer dès que par une légere pression on rapproche les deux bois l'un de l'autre; par-là l'air ne pouvant ressortir par où il est entré, s'échappe nécessairement par un trou pratiqué exprès au bout du *soufflet*. Le *soufflet* est composé de deux ais, au bord desquels est clouée une peau, d'une douelle placée à l'une des extrêmités des ais, & d'une soupape attachée en dedans à l'ouverture de l'ais du dessous; il est évident qu'en écartant les ais, l'air est attiré en dedans du *soufflet* par l'ouverture de l'ais de dessous; qu'en les rapprochant, la soupape s'abaisse, & que l'air est chassé par la douelle. Voilà en général à quoi se réduit toute construction de *soufflet*, quelle qu'elle soit.

SOUFFLET, *outil d'arquebusier*; ce *soufflet* est comme celui des serruriers, suspen-

du de même, & a le même mouvement; il sert aux arquebusiers pour souffler & allumer le feu à la forge.

Soufflet quarré, *en terme de boisselier*; c'est un *soufflet* qui ne differe du *soufflet* ordinaire que par de petites feuilles de bois de fourreau qu'on y colle intérieurement à la place des verges.

Soufflet quarré a double vent, *en boisselerie*; on appelle ainsi des *soufflets* qui pompent le double d'air des autres, par le moyen d'une planche qu'on y met de plus, & d'un ressort qui s'y ajoute.

Soufflet, *outil de ferblantier*; ce *soufflet* est beaucoup plus petit que les *soufflets* d'orgue, & est exactement fait comme eux. Il sert aux ferblantiers à allumer le feu avec lequel ils font chaufer leurs fers à souder.

Soufflet, (*Forge.*) *Voyez l'article* Grosses forges.

Soufflets de l'orgue, sont de grands corps qui, en se dilatant, se remplissent d'air, qu'ils chassent par les porte-vents dans la laie du sommier lorsqu'ils se contractent. C'est cet air ainsi poussé avec vîtesse, & qui est condensé, qu'on appelle *vent*, sans lequel l'orgue est un corps sans ame.

Les *soufflets*, dont un seul, quelque grand qu'on le fasse, ne sauroit suffire, sont composés de deux tables de bois de chêne de 6, 7 ou 8 piés de long, sur 3 ou 4 de large, plus ou moins, selon la grandeur des *soufflets* & celle de l'orgue. Ces tables sont faites de bois d'Hollande de deux pouces d'épaisseur, qu'on assemble à rainures & languettes, ou avec des clés, & que l'on dresse bien des deux côtés & sur champ. La table inférieure, est percée de deux ou de trois trous : le premier qui a 1 pié de long, 6 pouces de large reçoit la partie supérieure du gosier par lequel l'air contenu dans la capacité du *soufflet* passe dans le porte-vent. Ce trou doit être à environ 2 pouces du bout de la table, & dans le milieu de sa largeur; ensorte que le grand côté du trou soit parallele au petit côté de la table. Le second ou bien les deux autres, si on a fait deux ouvertures, est vers l'autre bout de la table, dont il est éloigné de 8 pouces ou environ. Ce trou a 1 pié en quarré, c'est où on ajuste les deux soupapes, qui chacune ferment un trou. Lorsque l'on a fait deux ouvertures à l'extrémité des tables, qui est le côté du gosier; & à la partie intérieure du *soufflet*, on met des barres; chaque barre a autant d'épaisseur que la moitié de toutes les éclisses qui trouvent place dans la largeur, dont les deux tables sont éloignées; à l'autre extrêmité des tables sont d'autres barres de bois paralleles aux premieres, mais collées & clouées de l'autre côté; ensorte que ces dernieres sont extérieures; la barre extérieure de la table de dessous est à l'extrémité de cette table; mais les barres extérieures de la table de dessus, & qui sont au nombre de deux, sont, la premiere, à environ 4 pouces du bout de la table, & la seconde, à 8 ou 10 pouces de la premiere, entre lesquelles ont met la pierre qui comprime le *soufflet* par son poids, & contraint l'air d'en sortir : après que ces tables sont faites, on fait les plis du *soufflet*. Les pieces qui composent les plis des côtés du *soufflet* s'appellent *éclisses*, & les pieces qui composent les plis de la tête du *soufflet* s'appellent *têtieres*. Toutes ces pieces, tant les éclisses que les têtieres, sont faites de bois d'Hollande réfendu de l'épaisseur d'un quart de pouce : la largeur des têtieres est d'un pouce ou 1 ¼ pouce par pié de la longueur du *soufflet*; ensorte que si le *soufflet* a 8 piés de long, les têtieres doivent avoir 8 pouces de large, qui est 1 pouce par pié de la longueur du *soufflet*, ou 10 pouces, qui font 1 pouce ¼ par pié de la même longueur. Les éclisses ont par le côté de la tête du *soufflet* la même largeur que les têtieres, & par le bas une largeur, égale à l'épaisseur des barres qui sont du côté du gosier du *soufflet*. Ces barres sont percées de trois trous 1, 2, 3, pratiqués obliquement, ensorte qu'ils répondent à la tête extérieure & au milieu des faces intérieures des barres; on passe des cordes d'un calibre convenable dans ces trous, & on les arrête avec des chevilles enduites de colle, que l'on enfonce à coups de marteau, & que l'on arrase ensuite aux faces intérieures des barres, qui sont le côté par où les chevilles doivent être enfoncées. On fait entrer les bouts de corde qui sor-

tent des trous par le côté de la tête des barres dans les trous correſpondans de la barre de l'autre table ; ils doivent entrer par le côté de la tête, & ſortir par la face intérieure, c'eſt-à-dire, par la face qui regarde le dedans du *ſoufflet*, & être chevillés & collés comme par l'autre bout. Ces cordes ainſi paſſées d'une barre dans l'autre, ſervent de charniere aux barres.

Après que les écliſſes & les têtieres ſont taillées, & que les rives extérieures ſont arrondies, on couvre le côté qui doit regarder l'intérieur du *ſoufflet*, auſſi-bien que le côté intérieur des tables, de parchemin bien collé, afin que l'air condenſé dont le *ſoufflet* eſt rempli, ne s'échappe pas au travers des pores dont les planches ſont fort remplies. Quelques facteurs pour ſatisfaire à la même indication, ſe contentent d'enduire pluſieurs fois de colle l'intérieur du *ſoufflet*, comme on fait l'intérieur du ſommier. *Voy.* SOMMIER.

Lorſque le parchemin eſt ſec, on aſſemble les écliſſes les unes avec les autres avec des bandes de peau de mouton parées. Ces bandes qui ſervent auſſi à aſſembler de même les têtieres, ſont collées ſur la partie convexe du pli, enſorte que les bandes de peau des plis ſaillans ſont collées à l'extérieur du *ſoufflet*, & les bandes des plis rentrans regardent l'intérieur. On met enſuite les écliſſes & les têtieres en preſſe, & on les laiſſe ſécher. Les têtieres doivent toujours être en nombre pairement pair, c'eſt-à-dire que la moitié de ce nombre doit être en nombre pair; enſorte, par exemple, qu'on ne pourroit pas faire un *ſoufflet* qui auroit 10 têtieres; mais on le peut faire avec 8 ou 12, ou tout autre nombre dont la moitié eſt un nombre pair. Les écliſſes ſont de chaque côté du *ſoufflet* en même nombre que les têtieres, enſorte qu'elles ſont dans un *ſoufflet* en nombre double de ces dernieres. Ainſi ſi un *ſoufflet* à 8 têtieres, il aura 16 écliſſes, 8 de chaque côté. Le haut des écliſſes & les têtieres doivent être coupées à onglet, un peu moindres que 45^{d}. Le *ſoufflet* a 8 écliſſes de chaque côté, & environ la douzieme partie des mêmes longueurs, ſi le *ſoufflet* en a douze. On aſſemble enſuite les écliſſes & les têtieres avec les tables, avec des bandes de peau parées, collées moitié ſur les écliſſes ou têtieres & les tables. Lorſque les bandes de peau ſont ſéchées, on coud avec du gros fil de Bretagne, les têtieres & les écliſſes par la peau des bandes, qui doit excéder les angles ſaillans formés par la rencontre des écliſſes & des têtieres, d'environ un pouce de chaque côté; on ouvre enſuite le *ſoufflet*, enſorte que les tables faſſent enſemble un angle de 30 ou 35 degrés, ou que la diſtance d'une table a l'autre ſoit de 3 ½ piés ou 4 piés, pour un *ſoufflet* de 8 piés.

Avant que d'aſſembler les écliſſes avec les tables, on les étend ſur un établi le côté de dehors en deſſus, & on colle ſur leur extrêmité étroite une piece de peau triangulaire qui prend toutes les écliſſes; cette piece de peau s'appelle *rabat*, *voy.* RABAT. La partie de cette piece de peau qui excede les écliſſes d'environ 4 pouces, vient s'appliquer ſur les faces extérieures des barres d'en bas où elle eſt collée; on aſſemble de même les écliſſes de l'autre côté du *ſoufflet*. Après que les têtieres & les écliſſes ſont aſſemblées avec les tables, & que les queues des rabats ſont collées ſur les barres, qui forment l'épaiſſeur du *ſoufflet*, on colle une bande de peau ſur toute la face, qui domine le gozier; cette peau parée dans tout ſon pourtour, eſt recouverte à ſes deux bouts par les rabats, dont nous venons de parler. Par deſſus cette piece on en met une autre plus longue & plus large, parée de même dans tout ſon contour, laquelle recouvre par ſes extrêmités, les rabats & les tables par ſes longs côtés, d'environ 2 pouces. Toutes ces pieces de peau ſont collées & parées par le côté du duvet, enſorte que le côté glabre eſt en dehors. Pour faire étendre la peau & rechaufer la colle, on ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau chaude & enſuite exprimé, que l'on applique ſur la peau; on ne ſe ſert du linge mouillé que lorſque le côté glabre de la peau eſt en dehors; car lorſque c'eſt le duvet, & qu'on veut le ménager comme celui de la peau dont les ſoupapes & les devans de l'axe ſont doublés, on ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé, que l'on fait chaufer devant le feu comme un fer à repaſſer le linge, & on l'applique

enſuit

ensuite sur la peau dont la colle est rechaufée par ce moyen.

Pour achever le *soufflet*, qui se trouve fini quant à la partie inférieure, qui est le côté du gosier, il faut coller sur les vuides, que les éclisses & les têtieres laissent entre elles, des pieces de peau, qui s'appellent les premieres *demi-aisnes*, les secondes *aisnes*, & les troisiemes *ronds*. On commence par coller les ronds, sur les angles saillans des plis; on colle ensuite les demi-aisnes, qui sont des pieces de peau triangulaires, moitié sur une éclisse, & l'autre moitié sur la têtiere voisine, ensorte que les espaces des éclisses & des têtieres, se trouvent fermés par ce moyen. Après que les pieces sont séchées, on colle par dessus les aisnes, qui sont des pieces losanges, composées de deux demi-aisnes, unies par leur petit côté; ensorte que si on coupoit l'aisne en deux par une ligne, qui est la petite diagonale du losange, on auroit deux triangles qui seroient chacun semblables aux demi-aisnes, mais seulement plus grands. On colle les pieces, ensorte qu'une moitié, couvre une des demi-aisnes déja collées, & l'autre moitié, la demi-aisne qui est vis-à-vis. Pour faire entrer ces pieces de peau dans les encoignures des plis, on se sert d'un couteau de bois non tranchant, avec lequel on range la peau dans les endroits où les doigts ne peuvent atteindre, & on rechause la colle avec un linge trempé dans l'eau chaude, autant de fois qu'il est nécessaire.

Avant de coller les aisnes & les demi-aisnes, on a l'attention d'ouvrir le *soufflet* autant qu'il le doit être, & d'écarter également les plis. Pour exécuter la premiere de ces deux choses, on dresse le *soufflet* debout sur la face inférieure, que l'on pose sur une planche qui est par terre, ensorte que les deux tables soient inclinées à l'horizon, l'une d'un coté, & l'autre de l'autre de la moitié de l'ouverture du *soufflet*; on l'arrête dans cet état avec des cordes, ou des barres de bois. Pour la seconde, qui est que les plis ouvrent également, on doit avoir collé du ruban de fil sur l'intérieur des plis. Ces rubans ne les laissent s'ouvrir que de la quantité que l'on veut. Cela fait aux *soufflets* que l'on laisse sécher dans le même état où ils ont été collés, c'est-à-dire, tout ouverts, on ajuste un chassis sur l'ouverture, destinée aux soupapes. Ce chassis, qui a environ un pouce d'épais, a un drageoir fait avec un guillaume dans tout son circuit intérieur. Ce drageoir reçoit lesdites soupapes; ces soupapes sont faites avec du feuillet d'Hollande, & sont doublées de peau collée par le côté glabre. Cette peau qui doit excéder la soupape d'un côté pour lui servir de queue, est prise entre une barre du chassis, & une piece qui la recouvre. Par dessus cette piece on en met une autre, qui empêche le renversement des soupapes qui ne peuvent ouvrir qu'autant que cette piece le permet. Le chassis qui est doublé de peau collée par le côté glabre, aussi bien que l'endroit de la table où il pose qui est garni de peau, ensorte que les deux duvets se rencontrent, est attaché sur la table en dedans du *soufflet* par quatre vis, qui traversent la table, & qui sont retenues par dessous avec des écrous. Lorsqu'on dilate le *soufflet*, on suspend l'action de la colonne d'air qui presse au dessus des soupapes, ce qui donne lieu à celle de la colonne qui presse par dessous les mêmes soupapes, d'exercer tout l'effort dont elle est capable contre elles. Mais comme les soupapes n'opposent à cet effort qu'une très-petite résistance, la colonne d'air qui presse en dessous force cet obstacle, ouvre les soupapes & s'introduit dans la capacité du *soufflet* qu'elle remplit à l'instant. Aussitôt que le *soufflet* est rempli, les soupapes retombent par leur propre poids, la cause qui les tenoit levées cessant, qui est le courant d'air rapide qui a rempli le *soufflet*. Le *soufflet* étant ainsi rempli, si on comprime la table supérieure, l'air qu'il contient sera contraint d'en sortir par l'ouverture où est ajusté le *gosier*.

Le gosier est une portion de tuyau des mêmes dimentions que l'ouverture dans laquelle il doit entrer jusqu'au rebord. On fait ce rebord en diminuant la partie du gosier qui entre dans le *soufflet*. Cette partie est coupée obliquement. Sur ce talus qui doit regarder les têtieres par dedans le *soufflet*, on ajuste un chassis; ce chassis qui est doublé de peau du côté qu'il s'appli-

que au gosier, porte une soupape qui s'ouvre de dehors en dedans du gosier. Cette soupape (qui comme toutes les autres est doublée de peau collée par le côté glabre, ensorte que le duvet est en dehors), laisse passer l'air contenu dans le *soufflet* lorsqu'on le comprime, & ne le laisse point rentrer. La partie inférieure du gosier a un drageoir, qui entre dans un autre drageoir, qui est à la face supérieure du porte-vent avec lequel il doit convenir. Lorsque le *soufflet* est mis en place, on colle de la peau de mouton parée sur tous les joints, tant ceux du gosier avec la table inférieure du *soufflet*, que ceux du même gosier avec le porte-vent, & on fait une bascule par le moyen de laquelle on ouvre le *soufflet*.

Cette bascule est une forte piece de bois de chêne, d'un demi-pié ou environ de large, sur 2 ou 3 pouces d'épaisseur, que l'on arrondit dans les deux tiers de sa longueur; à l'extrêmité de cette basçule, on fait une fourchette pour recevoir la palette du crochet, qui y est retenue par une cheville qui la traverse. Le crochet prend dans une anse, attachée à la table supérieure du *soufflet*, & la bascule a pour point d'appui une forte piece de bois scellée dans les murailles. On fixe sur des chevalets cette piece de bois à des entailles, faites en dos d'âne, qui servent de point d'appui à la bascule qui est traversée en cet endroit par une grosse cheville de fer, autour de laquelle elle peut se mouvoir librement. A l'extrêmité de la bascule est une corde qui a plusieurs nœuds; cette corde doit être assez longue pour que le souffleur puisse par son moyen abaisser l'extrêmité de la bascule qui, dans les grands *soufflets*, se trouve trop élevée pour y atteindre avec la main. On charge les *soufflets* avec une pierre qui pese environ 60 livres pour un *soufflet* de 8 piés; & il en faut au moins quatre pour un grand orgue de 16 piés. *Voyez* le mot Orgue. Le souffleur doit observer de ne relever qu'un *soufflet* à la fois ensorte que lorsque l'un aspire, les autres puissent toujours fournir au sommier le vent nécessaire, & de ne point lâcher subitement le *soufflet* sur l'air qu'il contient; car cela donne une secousse aux tuyaux, dont les moins attentifs s'apperçoivent, & qui est très-désagréable.

Soufflet, *terme de Sellier*, espece de voiture, ou de chaise roulante fort légere, posée sur deux roues; un *soufflet* n'a de place que pour une ou deux personnes; le dessus & le dedans sont de cuir, ou de toile cirée; ils se levent & se plient comme un *soufflet* pendant le beau temps, & s'étendent de toute part pour garantir de la pluie. (*D. J.*)

Soufflet, s. m. (*Critiq. sacr.*) coup de la main porté au visage: *donner un soufflet*, en grec ῥαπισεῖν; si quelqu'un, dit Jesus-Christ, vous frappe sur la joue droite, présentez-lui aussi l'autre; ἀλλὰ ὅστις ῥαπίσει ἐπὶ τὴν δεξιὰν, *&c. Matt. V. v. 39.* Il est constant que ce discours ne doit pas être pris à la rigueur de la lettre, & que cela signifie, il vaut encore mieux que vous souffriez un second *soufflet*, que de vous venger du premier: la preuve en est évidente par l'exemple de Jesus-Christ lui-même: car un officier du grand prêtre lui ayant donné un *soufflet*, notre Seigneur, bien loin de présenter l'autre joue, lui dit, *si j'ai mal parlé, faites-le voir; mais si je n'ai rien dit que de bien, pourquoi me frappez-vous?* Le Seigneur se plaint de l'injure qu'il vient de recevoir, avec une grande modération, & prouve qu'il ne l'a pas méritée; l'exemple de Jesus-Christ est donc le commentaire du précepte qu'il donne à ses apôtres, car c'est à eux seuls qu'il parle, & la plupart de ses préceptes ne se rapportent qu'à eux & à leur ministere. (*D. J.*)

SOUFFLEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui souffle. *Voyez les articles* Souffler, *& suiv.*

Souffleur, *Voyez* Mular.

Souffleur, s. m. (*Belles-lettres.*) homme de théatre, qui est ordinairement placé dans une des coulisses, & à portée des acteurs, pour suivre fort attentivement, sur le papier, ce que les acteurs ont à dire, & le leur suggérer, si la mémoire vient à leur manquer.

Souffleur, s. m. (*Alchymie.*) chercheur de pierre philosophale. *Voyez* Philosophie hermétique, Pierre philosophale.

Souffleur, (*Musiq.*) celui qui fait aller les soufflets de l'orgue. (*F. C. D.*)

Souffleur, (*Maréchal.*) on appelle ainsi certains chevaux, qui sans être poussifs, soufflent prodigieusement, sur-tout dans les chaleurs; ce qui ne peut venir que d'un défaut de conformation à l'entrée du conduit de la respiration, ou de quelque excroissance de chair à l'entrée extérieure des naseaux.

SOUFFLURE, se dit dans la *fonderie*, de certaines concavités ou bouteilles qui se forment dans l'épaisseur du métal; quand il a été fondu trop chaud. Il se trouve quelquefois des *soufflures* en dehors des boulets, c'est un défaut, & ils n'ont pas alors leur poids. *Voyez* Boulet & Canon. (*Q*)

Soufflure, s. f. (*Dioptrique.*) On appelle ainsi dans le verre, & en particulier dans les vitres, certains défauts où la matiere du verre a pris dans la fusion une figure courbe au lieu d'une figure plane.

Recherches sur l'effet des soufflures du verre, par rapport à la réfraction de la lumiere.

Ces recherches ont été occasionées par un mémoire envoyé à l'académie royale des sciences de Paris, dans lequel l'auteur prétendoit prouver que la matiere renfermée entre ces *soufflures*, & qu'on croit beaucoup plus rare que l'air, a cependant une force réfractive qu'on n'attendroit pas de son peu de densité, & que cette matiere, moins dense que l'air, & à plus forte raison que le verre, réfracte les rayons en les approchant de la perpendiculaire; au lieu que suivant toutes les loix admises jusqu'ici par les opticiens, elle paroîtroit devoir les écarter de la même perpendiculaire. Nous allons examiner cette question par le calcul, en supposant que *ABCD*, (*pl. I. d'Optique, fig. 2 & 3.*) est un verre plan des deux côtés, ou une vitre ordinaire, à travers laquelle la lumiere passe, & au dedans de laquelle il y a une *soufflure E F* concave ou convexe, comme dans l'une de ces deux figures.

Soit *A* la matiere renfermée entre les surfaces *B* & *C*, *D* & *E* (*fig. 1.*); & *a* la matiere renfermée entre les surfaces *CD*; *P* le rapport du sinus d'incidence au sinus de réfraction, en passant de l'air dans la matiere *A*; *p* le rapport qu'il y auroit entre le sinus d'incidence & celui de réfraction, si la lumiere passoit de l'air dans la matiere *a*; enfin r^{I}, r^{II}, r^{III}, r^{IV}, les rayons des surfaces, δ la distance *A B* de l'objet & *R* la distance focale *E R*, ou soit que $\frac{1}{R} = (P-1)\left(\frac{1}{r^{I}} - \frac{1}{r^{II}} + \frac{1}{r^{III}} - \frac{1}{r^{IV}}\right) + (p-1)\left(\frac{1}{r^{II}} - \frac{1}{r^{III}}\right) - \frac{1}{\delta}$.

Si r^{I} & $r^{IV} = \infty$, c'est-à-dire, si les deux surfaces *B* & *E* sont planes, & si de plus δ est infinie ou censée telle, on aura $\frac{1}{R} = (P-1)\left(-\frac{1}{r^{II}} + \frac{1}{r^{III}}\right) + (p-1)\left(\frac{1}{r^{II}} - \frac{1}{r^{III}}\right)$ ou $\frac{1}{R} = (P-p)\left(-\frac{1}{r^{II}} + \frac{1}{r^{III}}\right)$.

Donc $dR = (dp - dP)\frac{RR}{\delta}$, en supposant $-\frac{1}{r^{II}} + \frac{1}{r^{III}} = \frac{1}{S}$.

D'où résultent les conséquences suivantes: 1°. si $\frac{1}{\delta}$ est positif, il faudra que $P - p$ soit positif, c'est-à-dire, $P > p$, pour que *R* soit positif, c'est-à-dire, pour que le foyer soit du côté de *R*, & si $\frac{1}{S}$ est négatif, il faudra au contraire que *P* soit $< p$, pour que *R* soit positif.

2°. *R* étant positif, dR pourra être négatif, quand même *P* seroit $>$ ou $< p$, pourvu que dans le premier cas dp soit $> dP$, & dans le second $dp < dP$; supposition qui n'a rien de contradictoire: car *P* pourroit être $>$ ou $< p$, tandis que dP seroit $<$ ou $> dp$; du moins c'est à l'expérience seule à nous éclairer sur ce point: car il pourroit y avoir telle matiere plus refringente que telle autre pour les rayons moyens, & dans laquelle pourtant la différence de refrangibilité seroit moindre.

Donc si au milieu d'un verre plan *A B CD*, il y a (*fig. 2.*) une *soufflure E F*, & que cette *soufflure* soit bisconvexe, alors comme r^{III} est négatif, $\frac{1}{S}$ l'est aussi; donc pour que le foyer soit positif, c'est-à-dire, pour que les rayons paralleles sortent con-

vergens, il faudra que P ſoit $< p$, c'eſt-à-dire, que les rayons s'approchent de la perpendiculaire en paſſant du verre dans la *ſoufflure*; ce qui ſeroit d'autant plus ſingulier que la matiere de la *ſoufflure* paroît plus rare que l'air même, & à plus forte raiſon que le verre. Mais il ne faut pas ſe hâter de tirer cette conſéquence avant de s'être aſſuré ſi la figure EF de la matiere qui renferme la *ſoufflure*, eſt biſconvexe, ou en général telle que $-\frac{1}{r^{II}}+\frac{1}{r^{III}}$ ſoit négatif; car ſi elle étoit poſitive, par exemple, ſi la figure de la *ſoufflure* étoit biſconcave, comme dans la *fig. 3*, ou en général ſi $\frac{1}{r^{III}}$ étoit $> \frac{1}{r^{II}}$, alors R pourroit être poſitif, ſans que p fût $> P$.

D'ailleurs, ſi les ſurfaces du verre AB, CD, ne ſont pas exactement planes, ce dont il eſt fort difficile de s'aſſurer, alors il faudra ajouter à la valeur de $\frac{1}{R}$ la quantité $(P-1)\left(\frac{1}{r^{I}}-\frac{1}{r^{IV}}\right)$; & il devient encore plus difficile de décider ſi $P-p$ eſt négatif.

Si la figure de la *ſoufflure* eſt telle que les rayons ſortent divergens, alors comme $\frac{1}{R}$ eſt négatif, il faudra, pour plus de commodité & pour traiter R comme poſitif, écrire $\frac{1}{R}=(P-p)\times-\frac{1}{S}$, le ſecond membre étant poſitif, & on aura $dR=(-dP+dp)\times-\frac{1}{S}$, ou $\frac{dP-dp}{S}$.

D'où il eſt aiſé de conclure 1°. que ſi R eſt poſitif & dR poſitif, on aura, en ſe plaçant à une aſſez grande diſtance du foyer, une lumiere circulaire blanche au dedans, & entourée au dehors d'un cercle coloré, dont l'extérieur ſera rouge & l'intérieur violet.

2°. Que ce ſera le contraire, ſi R eſt poſitif & dR négatif.

3°. Que ſi les rayons ſont divergens, & que dR ſoit poſitif, le violet ſe trouvera à l'extérieur & le rouge à l'intérieur, & au contraire ſi dR eſt négatif.

En général, R étant regardé comme poſitif, ſi $dP-dp$ eſt du même ſigne que $P-p$, dR ſera négatif, c'eſt-à-dire, le foyer des rayons violets plus proche du verre que celui des rayons rouges & au contraire; donc ſi les rayons ſortent divergens, le cercle violet ſera intérieur & le rouge extérieur, & s'ils ſortent convergens, le cercle violet ſera extérieur, & le rouge intérieur, ou au contraire ſelon qu'on recevra l'image en-deçà ou au-delà du foyer.

Mais encore une fois, ces conſéquences ſuppoſent que les ſurfaces AB, CD ſoient planes, ce qu'il n'eſt pas facile de vérifier. Si elles ſont ſenſiblement courbes, comme elles le paroiſſent ſouvent à la vue ſimple, il ſera facile d'avoir égard à cette circonſtance dans les formules précédentes, & de déterminer les phénomenes qui doivent en réſulter. (*O*)

SOUFFRANCE, ſ. f. (*Gramm.*) peine de corps ou d'eſprit; la mort nous délivre de toutes nos *ſouffrances*; les amans ne parlent que de leurs *ſouffrances*.

SOUFFRANCE, (*Juriſprud.*) eſt une ſurſéance, ou délai, que le ſeigneur accorde à ſon vaſſal, pour lui faire la foi & hommage, en conſidération de quelque empêchement légitime; le motif de ce délai eſt que réguliérement la foi & hommage doit être faite par le vaſſal en perſonne.

Elle n'a pas lieu pour le paiement des droits utiles, ni pour la preſtation de l'aveu & dénombrement.

La *ſouffrance* eſt néceſſaire ou volontaire; néceſſaire quand l'empêchement du vaſſal eſt tel que le ſeigneur ne peut lui refuſer le délai; comme en cas de minorité, maladie, ou autre empêchement légitime; elle eſt volontaire, lorſque le ſeigneur l'accorde librement, & pour faire plaiſir à ſon vaſſal.

La *ſouffrance*, même néceſſaire, n'a point lieu de plein droit, elle doit être demandée au ſeigneur dominant, par le tuteur en perſonne, ſi le vaſſal eſt mineur; ou ſi le vaſſal eſt majeur, par un fondé de procuration ſpéciale.

Le temps pour demander la *ſouffrance*, eſt de quarante jours, depuis l'ouverture du fief; ces quarante jours ſont francs, de maniere qu'on ne compte pas celui de l'ouverture du fief, ni le quarantieme jour.

Faute de demander la *ſouffrance* dans les quarante jours, le ſeigneur peut faire ſaiſir

le fief, & faire les fruits siens, sauf le recours des mineurs contre leur tuteur; mais si les mineurs n'avoient pas de tuteur, la saisie n'emporteroit pas perte de fruits contre eux, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de faire la foi.

Le tuteur en demandant *souffrance* pour ses mineurs, doit à peine de nullité déclarer leurs noms & leur âge, afin que le seigneur sache quand chacun d'eux sera en état de faire la foi.

Si le tuteur, en demandant la *souffrance*, ne payoit pas les droits, le seigneur pourroit la lui refuser, & saisir.

La *souffrance* peut s'accorder en justice, ou devant notaire, & même par un écrit sous seing privé : quand il s'agit d'un fief mouvant du roi, on obtient des lettres de *souffrance* en la petite chancellerie.

Il n'est pas besoin d'obtenir nouvelle *souffrance*, pour une portion du même fief, qui échet ensuite au mineur.

Il est de maxime que *souffrance* vaut foi tant qu'elle dure, c'est-à-dire, que pendant ce délai, le seigneur ne peut saisir, faute de foi & hommage.

Dès que la *souffrance* est finie, à l'égard d'un des mineurs, il doit aller à la foi, quand même les autres n'auroient pas l'âge. *Voyez* les commentateurs sur *l'article 41*, *de la coutume de Paris ;* les auteurs qui ont traité des fiefs; & les *mots* FOI, HOMMAGE, AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX. *(A)*

SOUFFRANCE, s. f. *terme de compte*, ce mot se dit des articles de la dépense d'un compte qui n'étant pas assez justifiés pour être alloués, ni assez peu pour être rayés, restent comme en suspens pendant un temps, afin que pendant ce délai, le comptable puisse chercher & rapporter des quittances, ou autres pieces pour sa décharge. Les articles en *souffrance*, se rayent après le délai fini, s'ils ne sont pas justifiés, ou s'allouent s'ils le sont. *Dict. du Comm. (D. J.)*

SOUFFRIR, SUPPORTER, *(Synon.)* *souffrir* se dit d'une maniere absolue : on *souffre* le mal dont on ne se venge point. *Supporter* regarde proprement les défauts personnels : on *supporte* la mauvaise humeur de ses proches.

L'humilité chrétienne fait *souffrir* les mépris sans ressentiment. L'usage du monde fait *supporter* dans la société, une infinité de choses qui déplaisent. On *souffre* avec patience, on *supporte* avec douceur.

Quand *souffrir* signifie *permettre*, il veut après soi un *que*, avec le subjonctif; ainsi Larrey, a fait une faute en disant dans l'épitaphe d'Edouard VI.

Urne où ses cendres reposent,
Souffrez-nous de graver *ces vers sur son tombeau.*

Il falloit dire, *souffrez que nous gravions*. *Supporter* signifie quelquefois *protéger* & *soutenir :* les financiers sont *supportés* à la cour, à cause de leur fortune; quelques escadrons ne peuvent pas *supporter* le choc de toute une armée. *(D. J.)*

SOUFRE *pierre de*, *(Hist. nat.)* on trouve en Franche-Comté des cailloux qui sont d'une forme arrondie irréguliere, & lorsqu'on vient à les briser, on trouve que ces cailloux formoient une espece de croûte, qui sert d'enveloppe à du soufre natif.

SOUFRE, s. m. *(Hist. nat. Minéralogie & Chymie.)* *sulphur ;* c'est une substance solide, mais friable, d'un jaune clair lorsqu'il est pur, très-inflammable, & qui en se brûlant répand une flamme bleuâtre accompagnée d'une odeur pénétrante & suffocante. Il se fond très-aisément lorsque le feu ne lui est point immédiatement appliqué, & pour lors il ne s'enflamme point.

La nature nous présente le *soufre* de deux manieres : ou il est pur & sous la forme qui lui est propre, ou il est combiné avec d'autres substances du regne minéral, qui par leur union avec lui le rendent méconnoissable ; c'est ainsi qu'il est dans les mines où il est combiné avec les métaux.

Le *soufre* pur que l'on nomme aussi *soufre fossile*, *soufre natif*, ou *soufre vierge*, se trouve abondamment dans quelques endroits de la terre; ce n'est que dans le voisinage des volcans & des endroits sujets aux embrasemens souterrains que ce *soufre* se rencontre : & par-tout où on le voit, on doit supposer qu'il a été produit & sublimé par les feux de la terre ; ils l'ont dégagé des substances avec lesquelles il étoit

combiné ; ils l'ont sublimé comme auroit pu faire un fourneau, & ils l'ont porté à la surface de la terre.

M. Rouelle dans ses savantes leçons de chymie, enseigne la façon dont le *soufre* se forme par le feu des volcans ; ses idées sont fondées sur la nature du *soufre*, qui n'est autre chose que de l'acide vitriolique combiné avec le phlogistique ou la matiere inflammable. Suivant ce savant chymiste, ce sont les bitumes qui servent d'alimens aux feux souterrains ; par leur embrasement ces bitumes se décomposent, & l'acide vitriolique, si abondant dans le sein de la terre, s'unit au phlogistique des matieres grasses qui brûlent, & produit du *soufre* ; d'où M. Rouelle conclut que le *soufre* pur n'est qu'une production secondaire de la nature ; puisque sans les embrasemens souterrains, on n'en trouveroit jamais sous la forme qui lui est propre ; tout celui qui est dans la terre est dans un état de combinaison, comme toutes les mines ; & la terre renferme les parties dont il peut être produit.

Les environs des volcans sont donc toujours remplis de *soufre* ; il est aisé de sentir qu'il n'est point communément fort pur, comme on peut en juger par sa couleur ; ainsi le parti le plus sûr tant pour les opérations de la chymie que pour les usages médicinaux est de ne se servir de ce *soufre*, qu'aprés l'avoir purifié ; alors on est certain qu'il est parfaitement dégagé des matieres métalliques & arsénicales, avec lesquelles les feux souterrains peuvent l'avoir combiné ; on sent aussi que ce *soufre* est souvent mélangé avec des terres, des pierres, *&c.* Les échantillons de ce que l'on nomme *soufre natif*, sont plus ou moins purs ; suivant les circonstances ; celui que l'on nomme *soufre de Quito*, & *soufre de la Guadeloupe*, est d'un jaune clair & transparent ; il vient des parties de l'Amérique qui éprouvent le plus de ravages de la part des volcans ; on en rencontre aussi de plus ou moins purs aux environs des monts Étna, Vésuve, Hecla, *&c.* Certaines eaux thermales, telles que celles d'Aix-la-Chapelle, & de plusieurs autres endroits, déposent une assez grande quantité de *soufre*.

Le *soufre* entre dans la combinaison d'un très-grand nombre de mines ; il s'y trouve dans des proportions différentes, & fait prendre aux métaux des formes & des couleurs qu'ils n'auroient point sans cela. *Voyez les articles* MINÉRALISATION & MINE. Mais la mine la plus ordinaire & la plus abondante du *soufre*, est la pyrite, d'où l'on est obligé de le tirer par art ; on nomme *pyrites sulphureuses*, celles dont on se sert pour cet usage ; cependant le *soufre* est une substance qui entre toujours nécessairement dans la combinaison de toute pyrite *Voyez l'article* PYRITE.

Il y a plusieurs méthodes pour tirer le *soufre* des pyrites ; quelquefois on l'obtient accidentellement par le grillage de certaines mines qui sont fort chargées de cette substance ; ces mines sont sur-tout les pyrites cuivreuses, dont on ne peut obtenir le cuivre, avant que le *soufre* en ait été séparé. Pour cet effet on forme à l'air libre, des tas de pyrites qui ont environ 20 piés en quarré, & 9 piés de haut ; on arrange ces tas sur un lit de buches & de fagots ; on laisse une ouverture à ce tas qui serve de vent, ou comme le cendrier sert à un fourneau ; on enduit les parois extérieurs du tas, qui forment comme des especes de murs, avec de la pyrite en poudre & en petites particules que l'on mouille. Alors on met le feu au bois, & on le laisse brûler doucement pendant 9 ou 10 semaines. On forme à la partie supérieure des tas ou de ces massifs de pyrites, des trous ou des creux, qui forment comme des bassins dans lesquels le *soufre* fondu par l'action du feu va se rendre, & d'où on le puise avec des cuilleres de fer ; mais ce *soufre* ainsi recueilli n'est point parfaitement pur ; il a besoin d'être fondu de nouveau dans des chaudieres de fer ; alors les parties pierreuses & terreuses qui s'y trouvent mêlées tombent au fond de la chaudiere, & le *soufre* pur nage à leur surface. Telle est la maniere dont on tire le *soufre* au Hartz : une autre maniere d'obtenir du *soufre*, se pratique dans quelques endroits d'Allemagne. Elle consiste à faire griller les pyrites ou la mine de cuivre sous un angard couvert d'un toît qui va en pente ; ce toît oblige la fumée qui part du tas que

l'on grille, à passer par dessus une auge remplie d'eau froide; par ce moyen cette fumée, qui n'est composée que de *soufre*, se condense & tombe dans l'auge, d'où on le retire lorsqu'il s'en est suffisamment amassé.

En Suede, dans les mines de Néricie, on obtient le *soufre* par la distillation; on a pour cela un fourneau qui a la forme d'un quarré long; dans les murs latéraux on laisse deux rangées de dix ou douze ouvertures, pour y placer deux rangées de retortes de fer très-grandes; on ne les remplit de pyrites que jusqu'au tiers, parce que l'action du feu les fait gonfler considérablement; une portion du *soufre* suinte au-travers du fer des retortes; ce *soufre* est très-pur, & on le débite pour de la fleur de *soufre*; quand au reste du *soufre* qui fait la plus grande partie, il est reçu dans des récipiens remplis d'eau, qui ont été luttés avec des retortes. Cette distillation se renouvelle toutes les vingt-quatre heures; on enleve le *soufre* qui s'est rendu dans les récipiens; on ôte des tortes le résidu qui y est resté, & l'on y remet de nouvelles pyrites. Le *soufre* qui a été ainsi obtenu, est porté dans une chaudiere de fer, enchâssée dans un massif de maçonnerie, sous laquelle on fait un feu doux; par-là le *soufre* se fond de nouveau, & dépose les substances étrangeres avec lesquelles il étoit encore mêlé. Lorsque les pyrites ont été dégagées du *soufre* qu'elles contenoient, on les jette en un tas, à l'air libre; après qu'elles ont été exposées aux injures de l'air, ces tas sont sujets à s'enflammer d'eux-mêmes, après quoi le *soufre* en est totalement dégagé; mais on a soin de prévenir cet inconvénient; on lave ces pyrites calcinées, & l'on en tire du vitriol, qu'elles ne donneroient point si on les avoit laissé s'embraser. *Voyez* VITRIOL.

Le *soufre* avant que d'avoir été purifié se nomme *soufre brut* ou *soufre caballin*; après qu'il a été dégagé des parties étrangeres, on le prend avec des cuilleres de fer tandis qu'il est encore liquide, & on le verse dans des moules qui lui donnent la forme de bâtons arrondis; c'est ce qu'on appelle *soufre en canon*.

Presque tout le *soufre* qui se débite dans le commerce vient des pays où il y a des volcans & des embrasemens de la terre, parce qu'alors la nature épargne la peine & les frais pour l'obtenir; il n'y a que les pays où la main d'œuvre & le bois sont à très-grand marché, tels que la Suéde & certains cantons d'Allemagne, où l'on puisse songer à le tirer des pyrites, ou des mines de cuivre pauvres de la maniere qui a été décrite. Aux environs du mont Vésuve & dans d'autres endroits d'Italie où il se trouve du *soufre*, on met les terres qui sont imprégnées de cette substance dans des pots de terre de la forme d'un pain de sucre ou d'un cône fermé par la base, & qui ont une ouverture par le sommet; on arrange ces pots dans un grand fourneau destiné à cet usage, en observant de les coucher horizontalement; on donne un feu modéré qui suffise pour faire fondre le *soufre*, qui découle par l'orifice qui est à la pointe des pots; & qui est reçu dans d'autres pots dans lesquels on a mis de l'eau froide où le *soufre* se fige.

Après toutes ces purifications le *soufre* n'est point encore parfaitement pur; souvent il renferme encore des substances qui pourroient en rendre l'usage dangereux; pour le dégager parfaitement on est obligé de le sublimer à l'aide du feu; cette sublimation se fait ou en grand ou en petit. En Angleterre, cette opération se fait sur plusieurs quintaux de *soufre* à la fois; on se sert pour cela d'un fourneau particulier. On a une grande chaudiere de fer qui est prise dans la maçonnerie, & qui peut contenir deux ou trois quintaux de *soufre* concassé grossiérement; on ne remplit cette chaudiere que jusqu'aux trois quarts. Au dessus de cette chaudiere est une espece de chambre quarrée, qui est garnie intérieurement de carreaux de terre ou de fayence vernissés. A quelques pouces au dessus de la chaudiere est une ouverture ou porte par où le *soufre* qui se sublime entre dans la chambre quarrée, au fond de laquelle est un trou qui ferme à coulisse, par lequel on peut voir si la sublimation se fait convenablement. Pendant l'opération il faut que toutes les ouvertures soient bouchées, afin d'empêcher l'air d'y entrer.

Le *soufre* se purifie en petit par la sublimation de la maniere suivante. On met le *soufre* dans une cucurbite de terre, au dessus de laquelle on adapte cinq ou six aludels, dont le dernier se bouche avec un couvercle; le premier des aludels est joint avec la cucurbite, & on les lutte ensemble avec de la terre grasse, afin de retenir la chaleur, & on ne laisse ouverts que les regîtres du fourneau sur lequel la cucurbite est placée, afin de donner de l'air. Après quoi on donne un feu un peu au dessus du degré nécessaire pour tenir le *soufre* en fusion; par ce moyen le *soufre* s'éleve & s'attache aux parois des aludels sous la forme d'une poudre d'un jaune clair, extrêmement fine: c'est ce qu'on appelle *fleurs de soufre*. Alors il est pur, & dans un état de division qui le rend propre aux usages médicinaux, & à passer dans l'économie animale. Il est bon d'observer que les droguistes falsifient quelquefois les fleurs de *soufre* avec du *soufre* ordinaire pulvérisé; par ce moyen ils les alongent, & s'épargnent les peines & les frais de la sublimation.

M. Rouelle regarde le *soufre* comme un véritable sel neutre, ou comme un acide à qui le phlogistique a fait prendre une forme solide & concrete. En effet ce savant chymiste remarque que le *soufre* fondu en se refroidissant se crystallise à la maniere des sels neutres. La crystallisation commence vers les parois du vaisseau dans lequel le *soufre* a été fondu, & à la surface par où il a le contact de l'air où le refroidissement commence, & où il se forme une croûte; si on creve cette croûte avant que le *soufre* ait eu le temps de se refroidir entiérement, & si l'on vuide le *soufre* qui est encore en fusion au centre, on verra que la croûte sera remplie de petits crystaux en colonnes ou en stries.

Quoique le *soufre* soit une substance très-inflammable, il ne laisse pas de brûler très-lentement. Stahl a remarqué qu'en prenant deux gros de *soufre* pulvérisé, au milieu duquel on place un fil qui sert de mêche, & auquel on met le feu avec précaution, de crainte que la flamme ne s'étende sur la surface du *soufre*, ces deux gros ne perdront dans une heure de temps que 15 ou 16 grains de leur poids.

C'est une vérité reconnue de tous les chymistes, que l'acide vitriolique & l'acide du *soufre* sont les mêmes; cependant l'acide sulphureux volatil dont nous venons de parler, n'est point la même chose que l'acide vitriolique; & le célebre Stahl a observé que l'acide sulphureux volatil, en se dégageant du *soufre*, entraîne avec lui une portion du phlogistique; de plus il a remarqué qu'il attiroit fortement l'humidité de l'air, & que cette humidité entroit comme partie essentielle dans l'acide sulphureux volatil. Pour que le phlogistique reste uni à cet acide, il faut que le *soufre* soit brûlé lentement; sans cela à un feu trop violent cette portion du phlogistique se dégageroit, & l'acide que l'on obtiendroit, seroit un simple acide vitriolique non volatil. On trouvera vers la fin de cet article la meilleure maniere d'obtenir l'acide sulphureux volatil, en parlant des préparations pharmaceutiques du *soufre*.

On fera voir dans la suite de cet article, que le *soufre* se dissout dans toutes sortes d'huiles, & dans l'alkali fixe. Quelques auteurs ont prétendu que l'on pouvoit disposer le *soufre* à la fixité, en le mettant en digestion dans l'acide vitriolique, & en en faisant l'abstraction, & réiterant à plusieurs reprises ces opérations; mais les acides n'ont aucune action sur le *soufre*; il n'est pas plus vrai que l'acide nitreux, ou l'acide du sel-marin rende le *soufre* transparant, lorsqu'on l'y fait bouillir pendant six heures.

On peut produire artificiellement du *soufre*; pour cet effet on n'a qu'à prendre parties égales de tartre vitriolé, & d'alkali fixe bien pur, on les pulvérise avec un peu de charbon; on met ce mélange dans un creuset, que l'on couvre bien exactement, & on donne un feu très-vif; par ce moyen, le mélange entre en fusion & produit un véritable foie de *soufre*; pour en séparer le *soufre*, on n'aura qu'à faire dissoudre ce foie de *soufre* dans de l'eau, & y verser quelques gouttes d'acide, qui fera tomber le *soufre* en poudre, sous la forme & la couleur qui lui est propre. Ce

soufre

soufre s'est produit dans l'opération par la combinaison qui se fait de l'acide vitriolique contenu dans le tartre vitriolé avec le phlogistique du charbon. Le célebre Stahl, a trouvé que dans la composition du *soufre*, l'acide vitriolique faisoit environ $\frac{15}{16}$ du poids total, & même un peu plus, & que le phlogistique y faisoit un peu moins que $\frac{1}{16}$.

Le *soufre* a la propriété de s'unir avec tous les métaux & les demi-métaux, à l'exception de l'or, sur lequel il n'agit que lorsqu'il est combiné avec le sel alkali fixe. Comme l'acide vitriolique se trouve abondamment répandu dans le regne minéral, ainsi que le phlogistique, il n'est point surprenant que l'on rencontre le *soufre* dans un si grand nombre de mines.

Le *soufre* en poudre, mêlé avec de la limaille de fer, & humecté, produit une chaleur très-forte, & le mélange finit par s'allumer. Le *soufre* trituré avec du mercure, se change en une poudre noire, connue sous le nom d'*éthiops minéral*. Si on sublime ce mélange, on obtient du cinnabre. *Voyez* CINNABRE. Combiné avec le régule d'antimoine, il forme ce qu'on appelle l'*antimoine cru*. *Voyez* RÉGULE D'ANTIMOINE. Le *soufre* combiné avec l'arsenic, fait la substance appellée *orpin* ou *orpiment*, *voyez cet article*.

Le *soufre*, comme nous l'avons déja fait remarquer, n'est point soluble dans l'eau, ainsi c'est une erreur de croire qu'il puisse lui communiquer aucune qualité. Quelques personnes ont cru, sans raison, qu'il étoit propre à rafraîchir l'eau.

On prépare diversement le *soufre* pour des usages pharmacéutiques : on trouve dans les boutiques, premiérement les *fleurs de soufre* dont il a été déja parlé. 2°. le *soufre lavé*, & la *crême de soufre*. Ce *soufre* lavé se prépare ainsi : prenez du *soufre* commun entier, deux livres ; faites-les fondre à un feu doux, dans un vaisseau de terre ; versez dessus trois livres d'eau bouillante ; faites bouillir le mélange pendant un quart d'heure, laissez-le reposer un instant, & decantez ; versez une pareille quantité d'eau bouillante sur le résidu, faites bouillir encore, & decantez ; répétez cette manœuvre quatorze fois ; mettez votre *soufre* ainsi lavé, dans un vaisseau de terre bien couvert, que vous tiendrez deux heures dans un four, pour que votre *soufre* coule comme de l'huile ; laissez refroidir le vaisseau, cassez-le, retirez votre *soufre* & le reduisez en poudre : c'est le *soufre lavé*. Si vous pulvérisez ultérieurement ce *soufre* sur le porphyre avec une eau distillée aromatique, vous aurez la *crême de soufre* ; 3°. Le *lait* & le *magistere de soufre*, ne sont autre chose que le précipité du foie de *soufre*, soit spontané, soit obtenu par l'acide du vinaigre. Ce n'est par conséquent, comme on voit, que du *soufre* très-divisé par la pulvérisation philosophique. On voit encore que le *soufre lavé*, la *crême de soufre*, le *lait* ou le *magistere de soufre*, & les *fleurs de soufre*, ne sont qu'une même chose, savoir du *soufre* entier très-divisé, mais très-vraissemblablement le lait ou magistere de *soufre* plus que ses autres préparations, d'ailleurs très-analogues. On prépare d'ailleurs un lait de *soufre* d'une espece particuliere, & qui differe essentiellement de tous ces remedes purement sulphureux. Celui-ci est un précipité du même, hépar de *soufre* par l'alun : il se fait dans ce cas une double précipitation, savoir celle du *soufre*, & celle de la terre de l'alun ; ce précipité est immense eu égard à la quantité de réactifs d'où on le retire.

L'union du *soufre* à différentes huiles, soit essentielles, soit par expression, fournit divers *baumes de soufre*, ou *rubis de soufre* ; ils se préparent en faisant dissoudre des fleurs de *soufre* dans une huile quelconque, de l'une ou de l'autre espece ; les huiles par expression en dissolvent une très-grande quantité, & l'on peut faire commodément cette opération dans un vaisseau de terre, & avec le secours d'un feu tel qu'il n'échaufe l'huile que jusqu'au point de faire fondre le *soufre*, ce qui arrive à un degré bien inférieur à celui qui seroit nécessaire pour faire bouillir cette huile ; les huiles essentielles au contraire ne dissolvent que peu de *soufre*. Boérhaave a trouvé que l'huile de térébentine, *v. g.* n'en pouvoit dissoudre qu'un $\frac{1}{16}$ de son poids. On doit traiter le *soufre* avec les huiles essentielles, dans un matras à long cou, qui ne soit

rempli qu'à demi, & qu'il faut laisser ouvert, parce qu'il faut faire bouillir le mélange, effectuer la dissolution, & qu'il faut prévenir l'explosion énorme dont est susceptible ce mélange, selon l'observation rapportée par Hoffman, *phys. chym. l. III, obs. 15*; or cette explosion ne peut avoir cependant lieu, que lorsqu'on traite imprudemment ces matieres dans des vaisseaux bien fermés & trop pleins, qui venant à éclater par la simple expansion vaporeuse, repandent jusque dans le foyer du fourneau, cette matiere très-inflammable : car il est à-peu-près évident que ce n'est qu'en s'enflammant rapidement, & par conséquent lorsqu'il est déja hors des vaisseaux, que le baume de *soufre* dont nous parlons, peut produire les effets rapportés dans cette opération d'Hoffman. Au reste, les divers baumes de *soufre* sont dénommés par l'espece d'huile qu'on emploie à leur préparation; ainsi le dernier, dont nous venons de parler, est le *baume de soufre térébenthiné*; il y a un baume de *soufre anisé*, il pourroit y en avoir un *amandé*, ou *amigdalé*, *&c.*

On trouve encore au nombre des remedes officinaux, un *sirop de soufre*, & des *tablettes de soufre*; ce *sirop de soufre* n'est autre chose que le foie de *soufre* préparé avec l'alkali, délayé dans trois ou quatre parties d'eau, qu'on mêle ensuite avec suffisante quantité de *soufre*, pour en faire un sirop.

Les *tablettes de soufre* se préparent ainsi : prenez fleur de *soufre*, demi-once; sucre blanc, quatre onces; cuisez votre sucre avec de l'eau commune (car l'eau rose demandée dans la pharmacopée de Paris, d'après la routine commune, est très-inutile.) en consistance d'électuaire solide; alors mêlez vos fleurs de *soufre*, faites des tablettes selon l'art.

Tous les remedes dont nous venons de parler, sont destinés uniquement à l'usage intérieur, excepté les baumes de *soufre*, qui sont aussi recommandés pour l'usage extérieur; c'est presque uniquement aux maladies chroniques de la poitrine, comme asthme, phthisie, toux inveterées, que ces remedes sont destinés; mais ils sont fort peu usités, & vraisemblablement ils sont abandonnés avec raison. Boérhaave, qui a traité assez au long de la plupart, dans sa *chymie*, les condamne presque sans restriction; il dit qu'ils irritent, échauffent, desséchent, qu'ils nuisent aux poumons, à l'estomac, aux autres visceres, qu'ils diminuent l'appétit, & augmentent la soif & les sueurs, & il ajoute qu'il ne se décide point ainsi légérement, mais qu'il a examiné la chose très-exactement, *quæ non temerè effundo, sed explorata loquor meditatus.*

Les baumes de *soufre* sont d'ailleurs recommandés pour l'usage extérieur, comme de puissans resolutifs discussifs, déssechans, contraires à la gangrene, & principalement comme spécifique contre la gale; mais il est principalement sous la forme d'onguent quand on l'emploie contre cette derniere maladie; on a coutume même de le mêler dans ce cas, avec quelques autres médicamens. Voici l'onguent pour la gale, de la pharmacopée de Paris; remede dont le *soufre* fait l'ingrédient principal, la vraie base du remede.

Prenez sain-doux lavé, six onces; racine de patience sauvage, cuite jusqu'à consistence de pulpe, & passée par un tamis, & fleur de *soufre*, de chacun une once & demie; d'onguent populeum battu avec du suc d'aulnée, demi-once : battez le tout exactement dans un mortier, & faites-en un onguent pour être employé sur le champ. Quant à l'emploi de cet onguent, *voyez* GALE.

Foie de soufre : celui dont il sera ici seulement question, est préparé comme nous l'avons déja dit, avec l'alkali fixe de nitre; cette matiere se présente sous la forme d'une substance concrete d'un rouge foncé; elle tombe facilement en déliquium; elle est très-soluble dans l'esprit-de-vin, quoique les deux principes dont elle est composée, ne soient solubles ni l'un ni l'autre dans ce menstrue. Boérhaave s'exprime peu exactement, lorsqu'il appelle la dissolution du foie de *soufre*, dans l'esprit-de-vin, *sulphuris dissolutio in alcohole vini.* Le foie de *soufre* dissout toutes les substances métalliques, & même l'or, avec beaucoup de facilité, quoique l'alkali fixe du *soufre* pris séparément, ne dissolve point

l'or. Stahl croit que c'est avec ce menstrue, que Moïse ouvrit & disposa à une prompte pulvérisation, le veau d'or, duquel il est dit dans le *xxxiij. chap. de l'exode*, *v.* 20. que Moïse le prit. . . *tulit vitulum quem fecerant, & combussit igne, contrivitque donec in pulverem redegit, postea sparsit in superficiem aquarum, & potavit filios Israel.* Ce chymiste a fait un traité exprès, sous le titre de *vitulus aureus igne combustus*, &c. dans lequel, au sujet de ce fait rapporté dans l'Ecriture, ou plutôt à cette occasion, il examine très-doctement, mais peut-être trop longuement, toutes les manieres connues de diviser l'or. Le foie de *soufre* est précipité par tous les acides; il répand pendant cette opération, une odeur détestable, & semblable à celle des œufs pourris: les chymistes se servent quelquefois de ce signe, pour reconnoître l'acide vitriolique, dans quelques substances terreuses ou salines, dans lesquelles ils le soupçonnent; ils traitent ces substances avec le phlogistique, de la maniere que nous avons rapportée plus haut, en traitant de la composition artificielle du *soufre*; ils versent ensuite sur le mélange ainsi traité, un peu d'acide de vinaigre; s'ils produisent par-là cette mauvaise odeur, ils en concluent la présence d'un foie de *soufre*, & par conséquent celle du *soufre* qui suppose nécessairement le concours d'un acide vitriolique, qui est le principe recherché; cette épreuve qui est usitée, sur-tout dans les travaux sur les eaux minérales, n'est point démonstrative.

La théorie commune, sur la maniere d'être du principe sulfureux dans les eaux minérales soufrées, enseigne que ce principe y est contenu sous la forme de foie de *soufre*: cette théorie est fausse.

Acides du soufre: l'acide que fournit le *soufre* consumé par une flamme violente, est du pur acide vitriolique. *Voyez* VITRIOLIQUE *acide*. Le meilleur appareil que les chymistes aient trouvé jusqu'à présent, pour retirer cet acide, c'est de placer sur un feu vif de charbon, une petite écuelle pleine de *soufre*, qui s'enflamme bientôt, & deflagre vivement, & de tenir suspendue sur cette écuelle une large cloche de verre, peu élevée au dessus du sol qui porte le *soufre* brûlant; cette cloche perfectionnée par les chymistes modernes, porte en dedans & à sa partie inférieure, c'est-à-dire à son ouverture, une gouttiere qui s'ouvre en dehors par un bec; les vapeurs du *soufre* brûlant étant condensées dans l'intérieur de cette cloche, coulent en petits filets presque insensibles dans la gouttiere, s'y ramassent, & sont versés au dehors, par le bec, dans un vaisseau convenable qui y est adapté. Cette opération réussit mieux lorsqu'on la fait dans un air humide. Je ne sais quel chymiste moderne a imaginé de disposer autour de cet appareil, un éolipyle, de maniere qu'il soufflât continuellement dans l'intérieur de la cloche une vapeur aqueuse; de quelque maniere qu'on s'y prenne, dumoins dans le procédé connu jusqu'à présent, on obtient très-peu d'acide vitriolique du *soufre*; cet acide est connu dans l'art sous le nom d'*esprit de soufre* par la cloche, *spiritus sulphuris per campanam*; & sous celui d'*huile de soufre*, si on a concentré cet esprit par la rectification, Ces opérations s'exécutent à peine dans les laboratoires des chymistes instruits; dumoins dans la vue d'avoir un acide particulier, soit comme un instrument chymique, soit comme médicament; & ce n'est point assurément une fraude réelle que de substituer l'esprit de vitriol à l'esprit de *soufre*, demandé encore quelquefois dans les ordonnances des médecins.

L'esprit sulphureux volatil est encore plus difficile à retenir que l'acide dont nous venons de parler; c'est encore un présent que Stahl a fait à la chymie, que l'acide sulphureux ramassé en abondance, & possédé en un volume considérable dans des vaisseaux. Il a proposé deux moyens pour se procurer cette richesse chymique, dans une dissertation exprès, intitulée: *spiritûs vitrioli volatilis in copia parandi fundamentum & experimentum*, laquelle se trouve aussi dans son opuscule. L'un de ces deux moyens est de distiler à dessein, du vitriol dans une cornue fêlée ce qui produit, comme on voit, un acide sulfureux, volatil, artificiel, c'est-à-dire, fourni par un *soufre* artificiel, composé dans la cornue par l'union de l'acide du vitriol au phlogistique introduit par la fêlure. Le

second moyen consiste à faire brûler paisiblement du *soufre* sous une espece de cloche de terre tronquée, & ouverte par son sommet, qui porte une file verticale d'aludels (*voyez* les planches de chymie), dans lesquelles est apposté un aimant de cet acide; savoir, des linges trempés dans une forte lessive d'alkali fixe, lequel se change par l'absorption de cet acide, en un sel neutre d'une espece particuliere, & dont tous les acides minéraux chassent l'acide sulphureux volatil; si on lessive les linges chargés de ce sel neutre, dans suffisante quantité d'eau, qu'on évapore cette lessive, & qu'on distille par intermede de l'acide vitriolique, le sel qu'on en retire dans un alembic muni d'un récipient convenable, toutes les jointures étant exactement luttées on obtient l'acide sulfureux volatil en assez grande quantité.

La nature de cet acide est fort peu connue; Stahl croit qu'il est spécifié par le phlogistique, qu'il contient en une assez foible proportion différente de celle qui constitue, suivant lui, l'acide nitreux; mais cette prétention n'est point du tout prouvée.

Il est démontré contre Hoffman & ses copistes, que l'acide sulfureux volatil n'est point l'acide propre, & encore moins l'esprit élastique des eaux minérales, dans le premier mémoire sur les eaux de Selters. *Mémoire présenté à l'académie royale des sciences, vol. II.*

L'acide sulphureux volatil a la propriété de détruire & de décomposer les couleurs; c'est pour cette raison que l'on expose les laines & les soies à la vapeur du *soufre* afin de les blanchir; cette vapeur s'attache si fortement à ces sortes d'étoffes, que l'on ne peut plus leur faire prendre de couleur à moins de les faire bouillir dans de l'eau de savon, ou dans une dissolution de sel alkali fixe. Mais il faut prendre garde de laisser ces étoffes trop long-temps exposées à la vapeur du *soufre*, parce qu'elle pourroit les endommager & les rendre cassantes.

Personne n'ignore que le *soufre* est une des substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon & des feux d'artifice. *Voyez* POUDRE.

L'acide sulfureux volatil a la propriété d'arrêter la fermentation; c'est pour cette raison que l'on *soufre* les tonneaux dans lesquels on veut mettre certains vins, cela les empêche de fermenter & de tourner à la graisse.

On a déja fait remarquer que le *soufre* se trouvoit dans presque toutes les mines des métaux dans des proportions différentes; alors il leur fait changer de forme & de couleur, il noircit tous les métaux, & les rend aigres & cassans, excepté l'argent qu'il rend si ductile, qu'on peut le plier & le tailler avec un couteau: c'est ce qu'on peut voir dans la mine d'argent vitreuse, qui n'est que de l'argent combiné avec le *soufre*; on peut imiter cette mine par l'art. Le *soufre* n'agit point sur l'or ni sur le zinc quand ils sont bien purs; mais il agit très-fortement sur le fer, le cuivre, le plomb, l'étain. C'est par ces propriétés que le *soufre* joue un très-grand rôle dans les travaux de la métallurgie; on cherche à le dégager par le grillage; & dans cette opération, lorsque son acide est mis en action par le feu, il sert à détruire les métaux qui nuiroient à ceux que l'on veut obtenir, parce qu'il y en a auxquels il s'unit préférablement à d'autres; c'est ainsi que dans le grillage de la mine de cuivre il sert à détruire le fer qui accompagne souvent cette mine. Dans le traitement de la mine de plomb, le *soufre* sert aussi à dissoudre les autres substances minérales qui y sont jointes, & facilite la formation de la matte.

Les anciens chymistes & les naturalistes ont donné très-improprement le nom de *soufre* à plusieurs substances qui ne sont rien moins que le *soufre minéral* dont nous parlons. Ils ont donné ce nom à toutes les substances huileuses & grasses des trois regnes de la nature, aux bitumes, & à toutes les matieres propres à s'enflammer.

Les alchymistes ont désigné le phlogistique sous le nom de *soufre des métaux*; ils en distinguent deux especes, l'une qu'ils appellent *soufre volatil*, & l'autre *soufre fixe*. Cette distinction étoit fondée sur ce que certains métaux perdent très-aisément leur phlogistique, comme le fer & le cuivre, & sont calcinés & réduits en chaux, tan-

dis que d'autres ne se perdent que très-difficilement, comme l'or & l'argent. D'autres par *soufre volatil* ont voulu désigner le *soufre* qui se dégage des mines par une calcination légere; & par *soufre fixe* ils ont entendu le phlogistique des métaux. Il est aisé de sentir combien cette dénomination est impropre, vu que le phlogistique est un principe élémentaire des métaux, qui, comme Becher l'a fait voir le premier, les met dans l'état métallique; au lieu que le vrai *soufre* est un corps grossier, fort éloigné de la simplicité d'un principe. Cette erreur des anciens chymistes a été mise dans tout son jour, & refutée par le célébre Stahl. Ce restaurateur de la saine chymie a fait voir, dans son *traité du soufre* & dans ses autres ouvrages, qu'il falloit bannir ces façons de parler impropres & obscures.

Nous ne pouvons passer ici sous silence une erreur qui a été quelquefois accréditée par des personnes très-habiles d'ailleurs; il s'agit des prétendues *pluies de soufre*, que l'on nous dit être tombées en de certains cantons, où l'on nous assure avoir vu la terre couverte d'une poudre jaune. M. Henckel & d'autres savans ont apprécié ce phénomene à sa juste valeur, en disant que cette poudre n'est autre chose que la poussiere des étamines de quelques plantes, ou que celle qui se trouve dans les pommes des pins, que le vent a répandue dans l'air & que la pluie a ensuite rabattue. Plusieurs personnes, fondées apparemment sur ces prétendues pluies de *soufre*, ont aussi imaginé qu'il y avoit un vrai soufre répandu dans l'air, & que c'étoit lui qui produisoit les éclairs & le tonnerre; à en croire la plupart des physiciens non chymistes, peu s'en faut que notre atmosphere ne soit un arsenal dans lequel on trouve des magasins de poudre-à-canon toute formée. En effet, ils voient dans l'air du nitre tout formé, ils y voient du *soufre*, il ne leur manquera plus que du charbon pour avoir tout ce qu'il faut pour leur artillerie systématique. S'ils empruntoient les lumieres de la chymie qui seule peut guider dans les connoissances naturelles, ils s'épargneroient un grand nombre de conjectures hazardées qui n'ont d'autre fondement que des chimeres que l'expérience détruit. (—)

SOUFRE, *Théorie de la composition du (chymie.)* Le *soufre* selon les anciens chymistes étoit un être simple, un des principes des corps qu'ils trouvoient par-tout dans les minéraux, dans les animaux & dans les plantes. C'est à l'illustre Stahl que nous devons la belle théorie de sa composition. Elle a répandu le plus grand jour sur toutes les opérations de la chymie, elle est appuiée sur des preuves multipliées d'analyse & de synthere.

Par la combustion du *soufre* on sépare l'acide vitriolique pur; voilà donc bien sûrement une des substances qu'il contenoit pour prouver maintenant que c'est ce même acide qui forme le *soufre* avec le phlogistique ou feu fixe, il suffit de mettre cet acide dans une cornue, de lui présenter des charbons noirs, de l'huile ou autres matieres que nous savons contenir du phlogistique, ou même de se servir d'une cornue fêlée par où il puisse s'introduire quelque portion de la matiere de la flamme. La liqueur qui passera dans le récipient, ne sera plus simplement de l'acide, ce sera de l'acide & du feu combinés, un véritable *soufre* qui en aura toute l'odeur suffocante, qui ne differera du *soufre* solide, que parce qu'il sera rendu miscible à l'eau par l'intermede de l'air uni à l'acide.

On produit sur le champ le même *soufre* volatil en portant un charbon allumé à la surface de l'acide.

Cet article nouveau est tiré des élémens de chymie de l'académie de Dijon.

SOUFRIERE, s. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme, dans l'île de la Guadeloupe, une montagne fort élevée, qui a la forme d'un cône tronqué, & qui s'éleve au dessus de toutes les autres montagnes de cette île. Elle est à environ trois lieues des côtes de la mer, & occupe le milieu de la partie méridionale de l'île. Cette montagne a été autrefois un volcan; & suivant la description qui en a été donnée par différens voyageurs, & en dernier lieu par M. Peyssonel médecin, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne soit encore embrasée dans son intérieur. Le nom de *soufriere* lui vient de la grande quantité de

soufre que l'on y trouve ; il se sublime naturellement par la chaleur souterraine, & se trouve en si grande abondance, que cet endroit paroît inépuisable.

Le chemin qui conduit au sommet de cette montagne est très-difficile ; on rencontre par-tout des débris de volcans, comme des pierres calcinées, de la pierre-ponce, des sources d'eaux chaudes, de l'alun, &c. Le terrain ressemble à du colcothar, ou au résidu de la distillation du vitriol, étant rouge comme de l'ochre. Lorsqu'on est parvenu à une certaine hauteur on trouve un espace qui peut avoir environ 25 toises de diametre ; l'on n'y voit que du soufre, des cendres & des terres calcinées ; le terrain de cet endroit est rempli de fentes profondes, d'où il sort de la fumée ; l'on entend qu'il se fait un bouillonnement au dessous, & il en sort du soufre qui se sublime & s'attache aux parois de ces fentes & des cavités qui s'y sont formées. On éprouve en cet endroit une odeur de soufre qui ôte la respiration, & l'on voit l'acide sulfureux que la chaleur dégage se condenser en gouttes, & ruisseler comme de l'eau claire. Le terrain est peu solide ; & l'on peut y enfoncer des bâtons avec facilité ; & si l'on ne marchoit avec précaution, on courroit risque de s'y abîmer. Cet endroit paroît être le soupirail par où les éruptions de ce volcan se sont faites autrefois. On dit que dans un tremblemant de terre, cette montagne se fendit en deux, & vomit un grand nombre de matieres embrasées, & que depuis ce temps on n'a plus éprouvé de tremblement de terre dans l'île. Cette fente a plus de mille piés de profondeur, & plus de 20 piés de largeur. Du côté du nord de cette fente, dans la plaine, est un petit étang dont les eaux sont fortement imprégnées d'alun. On trouve aussi près de cette fente une grotte très-étendue, & qui présente des phénomenes très-dignes d'être remarqués. A l'entrée de cette caverne on éprouve une chaleur modérée ; en montant plus haut par dessus des débris de pierres, on entre dans une seconde grotte où l'on sent que la chaleur augmente, & en montant encore plus haut on parvient à un endroit qui forme une troisieme grotte ; la chaleur y est si condérable, que ; suivant le rapport de M. Peyssonel, l'on peut à peine y respirer, les flambeaux ont beaucoup de peine à brûler, & l'on est bientôt trempé de sueur. Au côté gauche de cet endroit la grotte semble continuer ; M. Peyssonel voulant aller plus avant vers ce côté, fut très-surpris d'y trouver de la fraîcheur, de voir que les flambeaux y brûloient très-bien; en descendant encore plus, il trouva qu'il y faisoit un froid excessif ; revenu de cet endroit, il repassa par la partie chaude de la grotte où il avoit été auparavant, & y éprouva la même difficulté de respirer & la même chaleur que la premiere fois.

On trouve différentes especes de soufre dans la *soufriere* de la Guadeloupe, il y en a qui ressemblent parfaitement à des fleurs de soufre ; d'autres se trouvent en masses compactes, & d'un beau jaune d'or ; enfin l'on en rencontre des morceaux qui sont d'un jaune transparant comme du succin, au point d'y être trompé. *Voyez les transactions philosophiques, tom.* **XLIX**, voyez *l'article* Solfatara. (—)

SOUFROIR, s. m. (*ouvrage de Potier.*) c'est une petite étuve bien plafonnée en ciment & bien close, pour y blanchir la laine ou la soie par la vapeur du soufre allumé dans une terrine. (*D. J.*)

SOUFY, Secte des, (*Religion persane.*) secte ancienne chez les Persans. On en fixe l'origine vers l'an 200 de l'égire. Sheic-Abousaïd, philosophe austere, en fut le fondateur ; c'est une secte toute mystique, & qui ne parle que de révélations, d'unions spirituelles avec Dieu, & d'entier détachement des choses de la terre. Ils entendent spirituellement tout l'alcoran, & spiritualisent tous les préceptes qui regardent l'extérieur de la religion, excepté pour les jeûnes qu'ils font avec la plus grande austérité. Leur foi & leur doctrine ont été recueillies dans un livre qu'ils ont en vénération, & qu'ils nomment *galchendras*, c'est-à-dire *le parterre des mysteres.* Il est vraisemblable que leur théologie mystique a passé d'orient en occident par la voie de l'Afrique, & qu'elle s'est ainsi communiquée d'abord à l'Espagne, ensuite par l'Espagne en Italie, en France & ailleurs. (*D. J.*)

SOUHAIT, DESIR, s. m. (*Synonym.*) l'un & l'autre désignent une inquiétude qu'on éprouve pour une chose absente, éloignée, à laquelle on attache une idée de plaisir. Les *souhaits* se nourrissent d'imagination; ils doivent être bornés. Les *desirs* viennent des passions; ils doivent être modérés. On se repaît de *souhaits*; on s'abandonne à ses *desirs*. Les paresseux s'occupent à faire des *souhaits* chimériques; les courtisans se tourmentent par des *desirs* ambitieux. Les *souhaits* me semblent plus vagues, & les *desirs* plus ardens. Quelqu'un disoit qu'il connoissoit plus les *souhaits* que les *desirs*, distinction délicate, parce que les *souhaits* doivent être l'ouvrage de la raison, & que les *desirs* sont presque toujours une inquiétude aveugle qui naît du tempérament.

M. de Saci a dit, mes desirs *soupirent* vers vous; c'est mal parler : les *desirs* ne soupirent point, ce sont eux qui font soupirer. (*D. J.*)

SOUI, *ou* SOI, s. m. (*Cuisin.*) c'est une espece de sauce que les Japonnois préparent, & qui est très-recherchée par les peuples de l'Asie, & par les Hollandois qui en apportent de ce pays; c'est une espece d'extrait ou de suc qui se tire de toute sorte de viandes, & sur-tout des perdrix & du jambon. On y joint du suc de champignons, beaucoup de sel, de poivre, de gingembre, & d'autres épiceries qui lui donnent un goût très-fort, & qui contribuent à empêcher que cette liqueur ne se corrompe. Elle se garde pendant un grand nombre d'années dans des bouteilles bien bouchées, & une petite quantité de cette liqueur mêlée avec les sucs ordinaires, les releve, & leur donne un goût très-agréable. Les Chinois font aussi du *soui*, mais on regarde celui du Japon comme supérieur; ce qui vient, dit-on, de ce que les viandes sont beaucoup plus succulentes au Japon qu'à la Chine.

SOUILFA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar, dont la feuille est déchiquetée; elle est d'un goût aigrelet, & passe pour un remede excellent contre la fievre, lorsqu'on l'applique sur la région du foie & du cœur.

SOUILLAC *ou* SOULIAC, (*Géogr. mod.*) petite vile de France dans le Quercy, à 3 lieues de Sarlat, sur la Borese, près de la Dordogne, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît. Toutes les maisons de cette place ne sont que de bois, & le bas de la ville ne sert que d'écuries ou d'étables. *Long. 18. 57; latit. 45. 4.* (*D. J.*)

SOUILLARD, s. m. (*Charpent.*) piece de bois assemblée sur des pieux, & que l'on pose au devant des glacis, qui sont entre les piles des ponts de pierre. On en met aussi aux ponts de bois. On appelle encore *souillard* un petit chassis, que plusieurs font sceller dans les écuries pour contretenir les piliers. (*D. J.*)

SOUILLE, s. f. (*Vénerie.*) lieux bourbeux où se vautre le sanglier. Le *souil* est souvent une marque qui fait reconnoître sa taille. *Fouilloux.*

SOUILLER, TACHER, (*Gram. Syn.*) ces deux mots désignent la même chose, & forment un même sens; mais *tacher* ne s'emploie qu'au propre, & *souiller* ne se dit guere qu'au figuré; ainsi l'on dit *tacher* ses hardes, *souiller* sa conscience, se *tacher* de graisse, se *souiller* de crimes. *Souiller* est très-beau en poésie.

Lorsque le déshonneur souille *l'obéissance,*
Les rois doivent douter de leur toute-puissance :
Qui la hazarde alors, n'en sait pas bien user,
Et qui veut tout pouvoir, ne doit pas tout oser.

Corneille, *dans D. Sanche d'Aragon.*

(*D. J.*)

SOUILLURE, s. f. (*Gram. Critiq. sacrée.*) impureté extérieure : selon la loi de Moïse, on contractoit plusieurs sortes de *souillures* légales; les unes étoient volontaires, comme l'attouchement d'un homme mort; d'une femme qu'on savoit avoir le cours de ses regles; d'un animal impur, & autres choses souillées; d'autres *souillures* étoient involontaires, comme d'être attaqué de quelque maladie, telle que la lepre, de se trouver sans y penser dans la chambre d'un homme qui tomboit mort, ou de toucher par mégarde quelque chose d'impur. Ces diverses impuretés excluoient des choses saintes, & de tout acte de religion, celui qui en étoit souillé, jusqu'à ce qu'il se fût purifié, ou qu'il fût guéri;

mais les choses souillées de leur nature, comme les charognes, ou déclarées telles par l'institution de la loi, comme certains animaux, ne pouvoient jamais devenir pures; les maisons, les habits, les ustenciles de ménage, se purifioient par des lavages, des lessives, le soufre ou le feu; après quoi l'on pouvoit s'en servir. *Voyez* PURIFICATION. *(D. J.)*

SOUILLURE, *terme de Teinturier;* ce mot s'emploie dans les teintures qui se font par des mélanges lorsqu'on mêle ensemble différentes especes.

SOULAGER, v. act. *(Gram.)* diminuer sa peine, son travail ou sa fatigue, soit en la partageant, soit en l'adoucissant. On dit, cet homme succombe sous le poids dont il est trop chargé; il faut le *soulager*. On *soulage* un vaisseau, un plancher, un malade, les affligés. La douleur se *soulage* par la plainte.

SOULE, PAYS DE, *(Géog. mod.)* pays de France, au gouvernement militaire de Guyenne & de Gascogne, dans les Pyrénées, & enclavé entre le Béarn & la basse Navarre. Le pays de *Soule* est habité par les Basques, & les Pyrénées le séparent du val de Roncal en Navarre.

Pline fait mention de certains peuples vers les Pyrénées, qu'il nomme *Sibillates :* il est fort probable que ces Sibillates sont ceux de *Soule*, parce que nous voyons dans Frédegaire, que le véritable nom de ce pays étoit *Subola*, corrompu depuis en *Sola;* il étoit des anciennes dépendances des Tarbelliens, & il a toujours été au diocese d'Acqs, capitale des Tarbelliens, jusqu'au milieu du xj. siecle, que l'évêque d'Oleron s'empara de la jurisdiction spirituelle.

Après la prise du roi Jean, & le traité de Brétigny, les Anglois se rendirent maîtres de *Soule;* ensuite sous Charles VII. après la prise d'Acqs, & des autres villes de Gascogne, la *Soule*, avec sa capitale Mauléon, se rendit aux François. On lui a conservé de grands privileges; c'est un pays d'état, pauvre à la vérité; mais tous ceux qui y ont des fiefs, ont droit d'assister à la tenue des états. La *Soule* est située le long du Gave-Suzon, & comprend environ 60 paroisses. *(D. J.)*

SOULE, *la*, *(Géog. mod.)* en latin du moyen âge *Subola*, *Sulla*, *Sola;* petite riviere de France, dans la Normandie, au diocese de Coutances. Elle naît auprès de Montabor, & après un cours d'environ sept lieues, elle se joint à la Sienne, au pont de la Roque.

SOULEVER, *se* SOULEVER, *(Langue françoise.)* ce verbe se dit rarement au propre, excepté des sujets vis-à-vis de leur prince; le peuple se *souleva;* toutes les provinces *se sont soulevées*, en parlant d'une émotion populaire générale. Les Guises firent *soulever* plusieurs villes contre Henri III. mais on ne diroit pas que la grande-Bretagne *s'est soulevée* contre la France en lui déclarant la guerre.

Ce passage, *consurget gens in gentem, regnum in regnum*, est donc mal traduit, par « on verra se *soulever* peuple contre peuple, royaume contre royaume ».

Soulever se dit encore au figuré de tout ce qui révolte l'humanité, ou qui cause du scandale & de l'indignation sans qu'il s'agisse de souverains ni de sujets, par exemple; l'apologiste moderne du massacre de saint Barthélemi a *soulevé* tout le monde contre lui. *(D. J.)*

SOULIE, s. f. *(Marine.)* c'est le lieu où le vaisseau a posé, lorsque la mer étoit basse, & qu'il a touché sur de la vase.

SOULIER, s. m. *(Chaussure.)* chaussure de cuir, ou de quelque étoffe qui couvre le pié depuis ce qu'on appelle la *cheville*. Le *soulier* est composé d'une ou de plusieurs semelles; d'un talon de cuir ou de bois, de l'empeigne, des quartiers, & des oreilles. *(D. J.)*

SOULIER *des anciens*, *(Littérat.)* il paroît qu'en général chez les anciens, la matiere la plus ordinaire des *souliers* étoit le cuir apprêté. Martial se moquoit d'un homme qui portoit une calotte de maroquin assez profonde. Celui-là, disoit-il, vous a plaisamment raillé, qui a parlé de votre calotte comme de la chaussure de votre tête.

Hædinâ tibi pelle contegenti
Nuda tempora verticemque calvæ,
Festive tibi, Phœbe, dixit ille,
Qui dixit caput esse calceatum.

On

On se servit aussi d'écorces d'arbres ; ou du moins de leurs membranes, comme par exemple de celles de la plante appellée papyrus : *calceos prœterea ex papyro textili subligavit.*

Les bergeres espagnoles, au rapport de Pline, fournissent la mode de *souliers* de jonc & de genêt. On mit en œuvre pour les couvrir la laine, le lin, la soie, & l'or. Si nous en croyons quelques auteurs, non-seulement les *souliers* se trouverent chargés de feuilles d'or, mais il y en avoit même dont les semelles étoient d'or massif : espece de luxe qui paroît presque incroyable : *socculum auratum, imò aureum.*

Plaute dans sa comédie des Bacchides, fait dire à un valet à qui son maître demande si un certain Théotime est riche : vous me demandez si un homme est riche, lorsqu'il porte des semelles d'or à ses *souliers* : *etiam rogas qui soccis habeat auro suppactum solum.*

Le luxe n'en demeura point là ; la vanité de la parure des *souliers* alla si loin, que non-seulement le dessus du *soulier* étoit garni de pierreries, mais tout le *soulier* même, ainsi qu'on le voit clairement par ce passage : *gemmas non tantùm crepidarum obstragulis, sed & totis socculis addunt.*

A l'égard de la forme des *souliers*, elle a été différente suivant le génie & les mœurs des nations. Nous ne trouvons rien dans l'écriture sainte qui puisse nous donner une notion de celle des *souliers* des Hébreux, & les rabbins expliquent si différemment les termes qui concernent les *souliers* des Juifs, que l'on ne sait véritablement à quoi s'en tenir.

Le *soulier* romain quant à la hauteur, ne se terminoit pas comme le nôtre ; il s'élevoit jusqu'à mi-jambe, en prenant juste toutes les parties. Il étoit ouvert par devant depuis le cou-de-pié, & se fermoit avec une espece de ruban ou de lacet. Pour être bien chaussé, il falloit que le *soulier* fût extrêmement serré, *tensum calceum.* Un soin particulier des gens du siecle, dit S. Jerôme, est d'avoir un *soulier* propre & bien tendu : *si pes in laxâ pelle non natet.* On sait que Paul Emile ayant répudié sa femme, qui étoit en considération pour sa vertu, & par-là s'étant exposé aux reproches de ses amis, se contenta de leur répondre en leur montrant le pié : vous voyez, dit-il, ce *soulier*, il est bien fait & me chausse juste, vous ne savez point où il me blesse.

Si ce n'étoit pas une preuve sensible de l'irrégularité de la conduite de sa femme, c'étoit au moins une marque certaine que tout le pié étoit couvert du *soulier*. La forme, au volume près, en étoit égale pour les femmes comme pour les hommes. Que votre pié, dit Ovide, à une femme qu'il aime, ne nage point dans un *soulier* trop large.

Ne vagus in laxâ pes tibi pelle natet.

La pointe du *soulier* étoit recourbée ; c'est delà que Cicéron, dans son traité de la nature des dieux, a pris l'idée de la chaussure de Junon : *calceolis repandis.*

Il y avoit une sorte de *souliers* appellés *perones* que les simples magistrats pouvoient porter, & dont il est parlé dans Festus. Juvenal nous en a donné la description dans sa quatorzieme satyre. C'etoient de gros *souliers* faits exprès pour résister aux boues, aux neiges, & dont les paysans se servoient en travaillant à la terre. Ce sont, sans doute, les mêmes dont Ulpien entend parler dans la loi. 3. §. *ff. de offic. præf. virgil. calceatum*, dit il, *debere præfectum vigilum coerrare.* Les gardes préposés à veiller pendant la nuit aux incendies, avoient besoin de pareils *souliers*, pour résister aux pluies, aux neiges, & autres injures du temps.

Avant de parler de la couleur & des ornemens que les anciens mettoient à leurs *souliers*, il est à propos de faire mention d'une autre sorte de *souliers* qui étoit en usage chez eux, & que les Romains appelloient *soleæ*, & qui revient assez à notre sandale. Elle consistoit dans une simple piece de bois ou de cuir que l'on plaçoit sous le pié, & que l'on attachoit par des bandelettes de toile ou d'étoffe, passées & repassées sur le pié, & entre les doigts du pié, & autour de la jambe : il nous en reste plusieurs exemples dans les anciens monumens de peinture & de sculpture, que les curieux ont conservés. C'est par rapport à

ces liens que Virgile & Ovide ont appellé les sandales *vincula*. Ce dernier a dit dans ses métamorphoses.

Vincla duo pedibus demunt.

Et Virgile, dans le huitieme livre de l'Enéide.

Et tyrrena pedum circumdat vincula plantis.

On appelloit encore cette chaussure *crepida* & *crepidula*, à cause du bruit que l'on faisoit en marchant.

Cette sandale étoit plus particuliérement la chaussure des femmes. Cicéron reprochant à Verrès sa molesse & ses manieres efféminées, l'accuse d'avoir paru en public, en qualité de *préteur*, avec des sandales, un manteau de pourpre, & une tunique descendant jusqu'aux talons : *stetit soleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari.* Ce n'est pas que les hommes ne se servissent quelquefois de la sandale, particuliérement lorsqu'ils alloient à quelque festin. Quant aux *souliers* dont les soldats se servoient à la guerre, on les appelloit *caligæ militum*. Comme cette chaussure leur étoit particuliere, on les nommoit souvent *caligati*, au lieu de *milites ;* ainsi Seneque, *de benef. cap. xvj.* en parlant de Marius, dit : *à caligine ad consulatum pervenit.*

Il y avoit encore deux autres chaussures en usage, mais dont on ne se servoit que sur le théatre ; c'étoient le *brodequin* & le *cothurne*. *Voyez* chacun de ces mots à leur article.

Quelques-uns croient que les *souliers* des hommes étoient noirs, sur le fondement de ce vers d'Horace :

Nigris medium impedit crus pellibus.

Ils le croient encore sur ces vers de la septieme satyre de Juvenal, où parlant d'un certain Quintilien, il dit qu'il étoit beau, bien fait de sa personne, vaillant, sage & très-noble ; car le croissant qu'il portoit sur ses *souliers* de peau noire, en étoit une preuve.

Felix, & sapiens, & nobilis, & generosus,
Appositam nigræ lunam subtexit alutæ.

Le terme *aluta* signifie une peau déliée sur laquelle on pouvoit peindre le croissant, ou la lune en son entier, comme il est dit dans les vers de Juvenal qu'on vient de lire, auxquels il faut ajouter cet endroit de l'*épigramme 29* du *II. liv.* de Martial.

Non extrema sedet limatâ lingula plantâ,
Cæcina non læsum cingit aluta pedem.

On rapporte plusieurs raisons de l'usage de faire peindre une lune ou un croissant sur les *souliers* des sénateurs, & des personnes d'une ancienne famille. C'est une des questions que Plutarque propose sur les usages des Romains, *quest. 86.* On a depuis imaginé plusieurs autres raisons de cet usage qu'il seroit inutile de rapporter. On ne sait pas même si l'on peignoit la lune dans son plein ; ou si ce n'étoit que son croissant, ni en quel endroit du *soulier* elle étoit placée.

Il est encore difficile de découvrir la forme & l'usage des *souliers* que les Romains appelloient *mullei*. Festus veut qu'on les ait ainsi nommés, de l'ancien mot *mullare*, qui signifioit *unir* différentes parties d'une étoffe ou de quelqu'autre matiere, par une couture fine & délicate, ce qui convient à la broderie des *souliers*. M. Danet prétend que les *souliers* des fils des sénateurs, avoient aussi une lune, mais différente, qui leur avoit donné le titre de *mullei calcei*. Mais il paroît que ces mots de Tertullien dans son traité *de pallio*, nous donnent une idée plus claire du *soulier* appellé *mulleus : impuro*, dit-il, *cruri purum aut mulleolum induit calceum.*

Les *souliers* qui étoient simples & sans ornement, étoient appellés *puri ;* & ceux qui étoient ornés par une lune, ou par quelque broderie, étoient distingués par l'épithete de *mullei*.

Les *souliers* des femmes étoient blancs pour l'ordinaire. Les *souliers* des sénateurs étoient de peau noire, & quelquefois blanche, mais les magistrats curules les portoient de couleur rouge.

Pendant un temps, une honnête femme chez les Romains n'osoit porter du rouge aux *souliers :* cette couleur étoit affectée aux courtisanes. Cette mode ne dura guere,

ſoit que le caprice la reglât, ſoit que dans quelques femmes, la vertu ait été aſſez hardie pour s'affranchir de la tyrannie d'un uſage qui contraignoit le goût. Celles qui ſe piquoient le plus de régularité, porterent impunément des *ſouliers* rouges, long-temps même avant le regne d'Aurelien qui leur en permit l'uſage, & l'ôta en même temps aux hommes, *calceos mulleos*, *rubros viris omnibus tulit*, *mulieribus reliquit.* L'ordonnance de ce prince fut d'autant plus gracieuſe pour les dames, que lui & ſes ſucceſſeurs ſe réſerverent cette couleur, à l'exemple des anciens rois d'Italie, au rapport de Dion. Elle régna dans le bas empire, & paſſa des empereurs d'occident à la perſonne des papes qui acheverent d'éfacer les traces de ſa premiere deſtination.

Les empereurs chargerent leurs *ſouliers* de pluſieurs ornemens. Ils y firent broder la figure d'une aigle enrichie de perles & de diamans, *aquilis ex lapillis & margaritis.* Il y a lieu de croire que cette décoration paſſa juſqu'aux *ſouliers* des dames, ou du moins juſqu'à ceux des impératrices.

La chaleur de ſaint Chryſoſtome contre les *ſouliers* brodés, dont la mode ſubſiſtoit de ſon temps, me rappelle celle du frere Thomas contre les coïffures hautes dont j'ai parlé au mot *hennin.* S. Chryſoſtome ne s'échaufa guere moins ſur cette niaiſerie, qu'il auroit fait ſi l'on avoit élevé des idoles ſur les autels des chrétiens. On voit aujourd'hui des femmes qui ont beaucoup de raiſon & de piété, porter des *ſouliers* avec ces ornemens, que ce pere de l'égliſe regardoit comme une invention du diable. Saint Piere ne déſapprouvoit pas les ornemens de ce genre, puiſque les ſaintes femmes qu'il cite pour exemple, en portoient elles-mêmes; mais il veut qu'on donne une autre attention aux ornemens qui font le vrai mérite.

La molleſſe & la galanterie varierent la chauſſure; & la mode inventa une ſorte de *ſoulier* grec qu'on appelloit *ſicyonien.* Il étoit plus léger & plus délicat que les autres. « Si vous me donniez, dit Cicéron, au *premier livre de l'orateur*, des *ſouliers* ſicyioniens, je ne m'en ſervirois certainement point; c'eſt une chauſſure trop éféminée; j'en aimerois peut-être la commodité, mais, à cauſe de l'indécence, je ne m'en permettrois jamais l'uſage.

On employa le liege pour hauſſer le *ſoulier*, & élever la taille, ſuivant la coutume des Perſes, chez qui la petite taille n'étoit pas en honneur; l'uſage de cette chauſſure étoit commun ſur la ſcene & dans les repréſentations où l'on recherchoit de la majeſté. Les coquettes s'en ſervoient dans les bals, les actrices ſur le théatre, ſur-tout dans le comique, & s'il eſt permis de rapprocher des choſes infiniment oppoſées, les prêtres s'en ſervoient dans les ſacrifices.

On ôtoit ſes *ſouliers* en ſe mettant à table. On ſait le bon mot de Dorion, poëte muſicien. Ayant perdu à un feſtin le *ſoulier* qu'il portoit à un pié malade. « Je ne ferai d'autre imprécation contre le filou, dit-il, ſinon qu'en me dérobant mon *ſoulier*, il ait pu trouver chauſſure convenable à ſon pié.

Les eſclaves ne portoient point de *ſouliers*, mais marchoient nuds piés; & on les appelloit *cretati* ou *gypſati*, des *piés poudreux.* Il y avoit même des perſonnes libres qui alloient auſſi nuds piés; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & pluſieurs autres marchoient quelquefois ſans *ſouliers*; mais ces exemples ſont rares, & généralement parlant, toutes les perſonnes qui étoient de condition libre, marchoient toujours chauſſées, ſi ce n'étoit dans quelque ſolemnité extraordinaire de religion, ou quelque calamité publique; car nous apprenons de l'hiſtoire, que quand on lavoit la grand'mere des dieux, on alloit piés nuds en proceſſion, & que les dames romaines ſe déchauſſoient dans les ſacrifices de Veſta.

Tertullien rapporte que les pontifes des payens ordonnerent ſouvent des proceſſions nuds piés dans un temps de ſécheresse : *Cùm ſtupet cœlum & aret annus*, *nudipedalia denunciantur.* A la mort de Jules Céſar, pluſieurs chevaliers romains ramaſſerent ſes cendres, revêtus de tuniques blanches & piés nuds, pour marquer tout enſemble leur reſpect & leur triſteſſe. Lycurgue & la jeuneſſe lacédémonienne alloient toujours piés nuds.

Les magiciennes dans leurs myſteres ma-

giques, avoient un pié chaussé & l'autre nud ; c'est Ovide & Virgile qui le disent : *unum exuta pedem vinclis*, *IV. Æneid.* Horace parlant de Canidie, assure qu'elle marchoit piés nuds, pour mieux réussir dans ses enchantemens.

Si le lecteur veut réunir à cet *article* celui de CHAUSSURE, & parcourir en même temps le *traité* de Balduinus, *de calceo antiquo*, il n'aura presque rien à desirer sur cette matiere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Comme il n'est guere question dans cet article que des chaussures anciennes nous allons parler des modernes, & nous nous étendrons principalement sur la construction du soulier, *d'homme, des bottes, de l'escarpin & sur celle des* souliers *de femmes.*

La premiere chose que le *cordonnier* fait, c'est de prendre mesure à celui à qui il doit faire des souliers, c'est-à-dire prendre la longueur du pié, la hauteur du cou-de-pié, & la largeur du gros du pié. Il se sert pour cet effet, de l'instrument qu'on nomme le *compas* ou la *mesure*. Il est composé de quatre regles de bois de buis, mobiles à coulisses les unes dans les autres : il y en a deux plus courtes que les deux autres qui sont perpendiculaires à celles-ci. Une des courtes est fixée à l'extrêmité d'une des longues, & l'autre glisse suivant la longueur. On tire les deux longues regles, après quoi on appuie celle qui est fixe derriere le talon, on approche de l'extrêmité du pié la petite regle mobile, & on remarque sur quelle division de la longue regle elle tombe. Si l'on veut faire un soulier fort, on ajoute un peu plus à cette longueur trouvée, que lorsqu'on veut faire un escarpin ou un soulier très-juste. Enfin, on prend une bande de papier, au moyen de laquelle on trouve la hauteur du cou-de-pié & la largeur du gros du pié, en entourant le pié dans ces endroits avec cette bande. C'est sur cette mesure que l'on cherche une forme ou qu'on en commande une au formier, s'il ne s'en trouve point qui convienne parmi celles que le maître a déja. Quand on a la forme, on construit le soulier dessus ; c'est de quoi nous allons nous occuper, en nous attachant seulement à la construction d'un soulier ordinaire pour homme.

Le *cordonnier* étant assis, prend sur ses genoux une petite planche de bois dur, qu'il nomme l'*écoffret* ; il étend dessus la peau de veau qu'il a dessein d'employer, la posant à l'envers, c'est-à-dire, la fleur ou le côté d'où sortoit le poil de l'animal, & qui a été noirci, en dessous, & la chair en dessus ; il applique ensuite sur cette peau ainsi tournée, les patrons dont chaque *cordonnier* doit être muni, qui sont taillés en forme d'empeigne, de quartier, &c. on les suit avec la pointe du tranchet, ou avec le couteau à main, en observant de couper pour cette premiere fois un peu plus large que le patron ne porte, parce qu'après cela on tire avec la pince le cuir en tout sens, pour lui procurer toute son extension : on pose de rechef la piece sur l'écoffret, pour la couper cette seconde fois juste suivant le patron, excepté du côté des oreilles, où on laisse un peu plus de cuir qu'il ne faut. Après avoir coupé l'empeigne & les quartiers, on coupe les autres pieces qui entrent dans le soulier ; savoir, les paillettes, les ailettes, & la trépointe. Cela fait, on prend un quartier que l'on pose sur l'enpeigne, & on fend l'empeigne, en suivant le biais qui fait le bas de l'oreille, On coupe ensuite en ligne droite jusqu'au bout de la fente qu'on vient de faire ; on forme ainsi une petite entaille d'environ un demi-pouce de profondeur, qui se trouve à un pouce & demi d'un des côtés de l'empeigne ; & pour en faire autant de l'autre coté, on plie en deux l'empeigne, ensorte que le triangle coupé s'applique sur l'autre bord : la partie renfermée entre ces deux entailles, se trouvera à l'extrêmité du cou-de-pié, & c'est à ce bord que se coud la piece, qu'on nomme aussi *l'oreille*, quand le soulier est achevé.

Avant que de montrer comment toutes ces pieces s'assemblent, il convient de dire une fois pour toutes, comment les coutures se font. Le *cordonnier* emploie différentes especes de fil, du gris & du blanc, plus ou moins gros, suivant les coutures ; & lorsqu'il ne coud pas avec le carrellet, qui est une espece d'ai-

guille, il ajuste à chaque extrêmité de l'aiguille une soie de sanglier, ensorte que ces bouts étant roides, on peut les faire passer facilement par les trous qu'on a fait au cuir avec une alêne. *Voyez* AIGUILLÉE à la fin de cet article.

La plus grande partie des coutures qu'il fait, sont des coutures lacées, il les fait ainsi lorsqu'il doit accoller deux morceaux de cuir & les joindre solidement : il perce avec une alêne toute l'épaisseur du cuir, ou il l'effleure, comme ils disent, c'est-à-dire, qu'il ne le perce pas d'outre en outre. Il approche d'abord les deux cuirs l'un de l'autre, & il les perce d'un seul coup d'alêne; il passe ensuite par le trou qu'il vient de faire, la soie d'un des bouts de l'aiguillée, & il l'égalise en joignant les deux bouts, & en tirant en l'air l'aiguillée; quelquefois on fait un nœud pour arrêter ces deux moitiés : il continue à percer le cuir avec l'alêne, près ou loin, suivant qu'il a dessein de serrer plus ou moins ses points, & il passe dans le trou qu'il a fait les deux soies de l'aiguillée, ensorte que le fil qui est à la droite soit à la gauche, & réciproquement; alors il tire à la fois les deux bouts de l'aiguillée horizontalement, faisant ensorte que le fil qu'il tire de la main, passe au travers de l'anneau qui se forme à droite, & qui y fera le point quand le tout sera serré; & c'est pour faire ce point & le serrer vigoureusement, que le *cordonnier* porte à la main gauche la manicle, qui consiste en un petit morceau de cuir de veau pris à la tête, large d'environ deux pouces, & qui est assez long pour entourer la paume & le dessus de la main, laissant les doigts libres, moyennant quoi le fil ne fait point d'impression sur la main quand il le tire avec force. La couture étant achevée, on fait un nœud, en faisant passer le fil qui sort à gauche, d'abord par-dessous l'anneau, ensuite par dessus, puis encore par dessous; & lorsque le tout est serré, la couture est solidement terminée.

Pour en revenir à la construction du soulier, le *cordonnier* prend d'abord les deux quartiers qu'il coud à l'envers, en les laçant comme nous venons de l'expliquer; il prend, pour travailler plus commodément, une forme, au dessus du talon de laquelle il a planté une petite pointe qui lui sert à engager le cuir; il tient cette forme sur son genou à l'aide du tire-pié. Quelques-uns évitent cette couture, en taillant le quartier d'une seule piece. Il coud ensuite les quartiers aux empeignes, & toujours à l'envers; il prend après cela les pailletes, il en amincit les bords & il les coud en effleurant la peau près des entailles pour les fortifier. Cela fait, il amincit aussi les ailettes, seulement le côté qui est droit & le bout le plus large; il les place de chaque côté de l'empeigne le long du bas, ensorte que leur extrêmité soit à la distance d'un bon pouce du bout de l'empeigne; puis il les coud tout alentour en effleurant la peau, excepté le bas qui suit le bas de l'empeigne. Après avoir cousu toutes ces ces pieces, il retourne l'empeigne, & le côté noirci est alors en dehors.

Le *cordonnier* peut jusqu'ici mener les les deux souliers à la fois; mais à présent qu'il s'agit de mettre les semelles, il doit les travailler l'un après l'autre sur la même forme. La premiere semelle est toujours de cuir de vache; il la laisse tremper dans un baquet plein d'eau, jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment souple & maniable; après quoi, il la bat avec la panne du marteau, sur un billot, ou sur un gros caillou qu'il tient sur ses genoux; il la rend ainsi plus ferme & plus compacte; c'est ce qu'il nomme *corroyer une semelle.* Cela fait, il l'affiche sur la forme, c'est-à-dire, qu'il l'arrête par quatre clous, dont deux sont au talon, un au milieu & l'autre au bout. Il coupe ensuite le cuir qui excede la forme, & il pare les bords en biseau jusqu'au bois de la forme. Il place ensuite sur la forme, des hausses; ce sont des pieces de veau noir taillées en forme de petites empeignes, qui couvrent le milieu de la forme & qui s'étendent presque jusqu'au bout : elles servent à donner de l'ampleur sur le cou-de-pié, pour qu'on puisse chausser le soulier aisément. Maintenant il prend l'empeigne dans l'état où nous l'avons laissée, il la met sur la forme, il l'étend vigoureusement avec la pince, en recouvrant avec l'empeigne les bords de la premiere semelle, &

il l'arrête en plantant sur les bords de l'empeigne des clous, de distance en distance. Il s'agit après cela de coudre cette semelle avec l'empeigne & la trépointe qui se place en dehors sur l'empeigne, en suivant les bords du bas de la forme où la couture doit sortir : cette piece de peau de veau sert à porter la seconde semelle qui n'est uniquement cousue qu'à cette trépointe ; c'est pourquoi elle fait le tour du soulier, & dans les souliers forts on la prend double, afin de pouvoir faire une couture plus forte. Le *cordonnier* lace donc toutes ces pieces en suivant une légere gravure qu'il a faite sur la premiere semelle pour se diriger : il nomme *gravure* un petit trait fait avec la pointe d'un tranchet sur la semelle, en suivant les bords à une certaine distance. Il effleure cette semelle, mais il perce l'empeigne en entier, de même que la trépointe & il arrache les clous à mesure que la couture avance. Cette couture étant achevée, il affiche la seconde semelle, qu'il a laissé tremper dans l'eau comme la premiere; celle-ci est de cuir fort pour les souliers dont nous parlons : il la corroie aussi comme la premiere, & si la forme est cambrée, comme c'étoit autrefois l'usage, il bat alors la semelle dans la buisse, afin de l'enfoncer, & qu'elle puisse mieux s'appliquer sur la premiere; mais comme les formes dont on fait usage aujourd'hui sont presque plates, cette opération n'est plus nécessaire ; la semelle peut très-bien s'ajuster sur l'autre sans cela, où on la fait tenir avec des clous qui étoient à la premiere, & qu'on a ôtés. Le *cordonnier*, après avoir affiché cette seconde semelle, prend un tranchet à redresser, & il coupe, comme il convient, le cuir qui passe la forme, en faisant un bizeau du côté de l'empeigne; il fait ensuite une gravure profonde de demi-ligne, & distante du bord de la semelle de trois lignes ; il tient le tranchet de biais, penché en-dedans de la semelle, pour faire cette gravure que les ouvriers nomment *la-sous-semelle*. Elle sert à placer au fond les points de couture qui doivent attacher la seconde semelle à la trépointe, & on voit facilement que de cette façon les points sont à couvert, & qu'ils ne doivent s'user que lorsque la semelle l'est presque toute. C'est pourquoi le *cordonnier* élargit cette gravure avec le releve-gravure, afin de pouvoir mieux placer ses points, & il fait tout de suite une couture lacée qui fait le tour du soulier; après quoi, il coupe la trépointe près de la couture qu'il vient de faire. Il ne manque plus rien au soulier que le talon, on en met quelquefois de bois & d'autres fois de cuir; nous parlerons d'abord des derniers. Le *cordonnier* ayant préparé un morceau de cuir un peu plus grand que le talon ne doit être, il le fait tenir sur le soulier par le moyen de quelques clous; il fait tout autour une gravure pour le coudre, soit à une trépointe particuliere destinée à porter le talon, soit aux semelles qu'il perce alors toutes deux; mais il est obligé d'ôter le soulier de dessus la forme. Le soulier est maintenant presque achevé ; il ne s'agit plus que de redresser le talon, c'est-à-dire, lui donner la grandeur & la forme qu'il doit avoir ; après quoi, il ôte encore à la semelle le biseau qu'il y a d'abord fait, en la coupant presque droite, & il ne s'agit plus alors que de passer la rape, la lime, & racler avec du verre, pour unir les bords de la semelle & du talon. Quand cela est fait, on les noircit avec de l'encre, qui est composée avec de l'empois bleu, du noir de fumée & de l'encre ordinaire, & on finit par les lisser avec la bisaigue ou bouis, qui est un outil de buis. Le soulier est alors achevé.

Si le talon doit être de bois, lorsque la couture, qui en prenant les bords amincis de la semelle, ceux de l'empeigne, & ceux de la trépointe amincis est arrivée à la retraite du côté opposé où l'on a commencé; on coud tout de suite le passe-talon à l'envers du cuir, tout autour du bas des quartiers, le prenant par son bord d'en bas avec le bas des quartiers; ce bord deviendra celui du haut du talon de bois, quand le passe-talon sera retourné. C'est pourquoi en le cousant, on le couche sur les quartiers, la fleur en dedans. Le *cordonnier* prend ensuite le talon de bois qui est brut, il le buche, c'est-à-dire, qu'il lui donne la forme, avec la grosseur & hauteur convenables, le met en place, & l'attache à la forme avec

le clou à talon qui, enfoncé dans le trou, perce la premiere semelle, & entre dans la forme. Comme le dessus du talon de bois, qu'on nomme la *boîte*, n'est pas toujours si exactement buché, qu'il s'applique parfaitement sous le talon de la premiere semelle, on met entre deux au pli de la cambrure un petit morceau de cuir de vache, qu'on nomme le *cambrillon*, qui sert encore à fortifier ce pli, en débordant dans la cambrure. On serre le tout en donnant quelques coups de marteau sur le clou à talon. Le *cordonnier* mouille alors le tour extérieur du talon de bois avec de l'empois blanc, & renverse le passe-talon par dessus, ce qui l'applique sur le bois, la fleur du cuir en dehors. Il tire avec la pince le bas du passe-talon, pour le bien tendre; il arrête sur le talon ce qui dépasse, & coupe net avec le tranchet à redresser, le cuir du passe-talon, le long des côtés qui regardent la semelle à une demi-ligne près du talon de bois. Passant ensuite le releve-gravure tout autour du haut du passe-talon, à l'endroit où il est cousu aux quartiers, on y fait paroître une petite rainure.

Tout cela se fait avant que d'afficher la seconde semelle. Celle-ci doit être assez longue, pour qu'après qu'on lui aura fait faire une bosse ou élévation au fond de la cambrure, vis-à-vis du cambrillon, & qu'elle aura été pliée le long du devant du talon, elle en dépasse encore la hauteur de près d'un pouce; elle doit être en même temps assez large pour en excéder les côtés de près de deux lignes. Dès qu'elle est lacée, le *cordonnier* rabat & resserre sur elles-mêmes, à petits coups de la panne du marteau, les deux extrêmités qui débordent le long des côtés du talon de bois, les unit avec le tranchet à redresser, les pare & les lace à couture blanche serrée, depuis le pli de la cambrure, jusqu'au bas de chaque côté.

Il s'agit de garnir le dessous du talon de bois. On le garnit de deux cuirs l'un sur l'autre; le premier de cuir de vache, s'applique immédiatement sur le talon; le second qui le recouvre est de cuir fort à l'orge. On ôte le clou à talon pour les mettre en place; on les arrête avec trois pointes en forme de triangle, & l'on renfonce le clou à talon en les perçant. On taille le contour de ces cuirs pour lui donner la forme du talon; on le polit, & on les attache avec de petites chevilles de bois qui, entrant dans des trous faits avec la broche tout au tour en dessous, à deux lignes du bord, percent les deux cuirs, & vont s'enfoncer dans le talon de bois. On rase avec le tranchet celles des chevilles qui débordent. Enfin le *cordonnier* procede à coudre la boîte à couture blanche serrée. Il commence par percer la seconde semelle au coin du pli de la cambrure, le cuir du passe-talon, & le bas du quartier, le traversant en dedans, afin qu'en serrant les points, le passe-talon se joigne aux quartiers; mais le second point ne perce plus que le cuir du haut du passe-talon, & le bas du quartier. Il continue toujours ainsi, & finit au pli de la cambrure de l'autre côté, avec un nœud.

Nous ne sommes point entrés dans tous les petits détails que le *cordonnier* suit dans la pratique de son art, & nous n'avons pas non plus fait mention des diverses matieres qui lui sont absolument nécessaires, comme des diverses especes de fil, des différentes cires, *&c.* parce que notre dessein n'a été que de donner ici une idée générale de l'assemblage des pieces qui entrent essentiellement dans la construction d'un soulier ordinaire. C'est ce que nous croyons avoir fait assez au long, & avec assez de clarté. Ceux qui voudront connoître tous les détails dans lesquels nous ne sommes pas entrés, peuvent consulter l'*art du cordonnier*, par M. de Garsault, où ils les trouveront, de même que la construction des diverses especes de souliers que l'on fait pour hommes & pour femmes, comme escarpins retournés & non retournés, claques, mules. *V. ci-dessous ce qui concerne les escarpins.*

Avant que de terminer cet article, nous avons encore à traiter de l'art du *cordonnier-bottier*. Mais comme on peut diviser les bottes en deux especes; savoir, en bottes fortes, & en bottes molles, dont le travail est assez différent, nous allons parler des deux séparément, & le plus succinctement qu'il nous sera possible.

La botte forte. La mesure se prend, pour la longueur du pié, avec le compas de *cordonnier*, comme pour les souliers. A l'égard des autres dimensions du pié & de la jambe,

on se sert de bandes de papier ou de parchemin, avec lesquelles on prend le gros du pié; le cou-de-pié, du bout du talon sur le cou-de-pié; on prend ensuite la hauteur de la jambe depuis le genou, & le contour du mollet.

Cette espece de botte se fait avec du cuir de bœuf tanné en blanc, c'est-à-dire, sans aucun apprêt. On taille la tige dans l'endroit le plus fort du cuir, en suivant les mesures qu'on a prises, & à l'aide d'un patron de carton, lequel a une échancrure que l'on suit en taillant le cuir; c'est l'à où l'avant-pié doit être cousu (les bottiers nomment *avant-pié*, ce que les *cordonniers* appellent l'*empeigne*). C'est avec cette piece que l'on forme la tige, en mettant le grain en dedans, & la chair en dehors; on joint les deux bords par une couture lacée noire qui se trouvera sur le milieu du devant: on fait quelquefois à l'opposite de celle-ci une autre couture, en effleurant le cuir pour marquer le milieu du derriere de la tige; on la nomme la *couture de parade*. Après quoi on coud en dedans, & par le bas, en effleurant le cuir, un petit contrefort pour fortifier le talon; on le prend dans le plus mince de la peau: il se termine de chaque côté à l'avant-pié, & il descend jusques sur la semelle. Cela fait, le bottier après avoir suiffé à chaud avec du suif fondu l'avant-pié, le coud à la tige, en mettant la chair suiffée en dehors.

La forme des souliers de bottes fortes différe de celle des souliers ordinaires, en ce que celle-la a le cou-de-pié plus bas & plus arrondi que celle-ci, & que le bout est presque quarré: elle est ainsi faite, pour qu'on puisse la retirer avec plus de facilité hors de la botte, quand le soulier est fait: on peut d'ailleurs suppléer à cet applatissement, en mettant sur le cou-de-pié plus ou moins de hausses, dont les plus longues sont dessous, & les autres qui les recouvrent vont en diminuant.

Lorsque le bottier a mis sur sa forme la quantité de hausses qu'il juge nécessaires, & qu'il les a arrêtées avec une bride de fil; il la place sous l'avant-pié, le talon de la forme contre celui de la tige, & il plante un ou deux clous du dehors en dedans, qui traversent le talon de la tige, & entrent dans la forme pour la tenir ainsi sous l'avant-pié; il pointe ensuite l'avant-pié de chaque côté jusqu'au milieu, & il retourne le bout de l'avant-pié pour en poser le paton.

Le paton est un morceau de cuir de vache qui se place sur le devant du soulier pour le soutenir; il le laisse d'abord tremper dans l'eau pour le bien amollir; il l'amincit ensuite vers les bords; après quoi il le pose sur la forme pour lui en faire prendre le contour; puis il l'enduit extérieurement de pâte (ils nomment ainsi une espece de colle fort épaisse, faite de farine & d'eau), & il rabat l'avant-pié; sur le paton. Il acheve de pointer l'avant-pié; puis il taille le porte-éperon, qui est composé de deux bandes de cuir de bœuf, & il continue à travailler ce soulier comme un soulier ordinaire, observant seulement d'engager le bout aminci du porte-éperon entre la semelle & la trépointe de derriere, lorsqu'il fait cette couture; il coud ensuite, en montant le long du talon de la tige, le porte-éperon à un pouce près, qui sert à soutenir la molette de l'éperon.

Cela fait, le bottier pose le talon; celui-ci est fait de plusieurs pieces de cuir collées les unes sur les autres avec de la pâte; il les taille avec le tranchet pour leur donner la forme du talon, & le reste s'acheve comme aux autres souliers, excepté qu'on met toujours des chevilles à ces talons.

Quand le soulier est fini, il en tire la forme; il saisit, pour cet effet, avec une pince, les hausses qui sortent sans beaucoup de peine, parce que la bride qui les retient se casse aisément. Il passe ensuite un crochet de fer dans un trou qui est au côté de la forme, & qu'elles ont toutes, & mettant le pied sur une corde qui est attachée à l'autre bout du crochet, il tire en haut la botte renversée; & comme la forme a du jeu après en avoir ôté les hausses, elle sort assez aisément.

Après que la forme est ôtée, le bottier prend un boulon de fer aussi long que la tige, & d'une certaine largeur par un bout, il s'en sert pour briser toutes les pointes des chevilles du talon qui ont percé en dedans, & il frappe jusqu'à ce que le tout soit uni.

Il

Il s'agit maintenant d'arrondir & de former la tige comme il faut; le bottier prend pour cet effet l'embouchoir, c'est une espece de forme brisée de deux piés & demi de long; le devant est rond en dehors, & un peu cambré en avant par le bas; le derriere est rond de même, mais tout droit. La piece du milieu est la clef; elle est plate, & elle a deux languettes qui entrent dans deux rainures qui sont sur le côté plat des deux autres pieces dont nous venons de parler. Pour placer l'embouchoir, le bottier ôte la courroie qui lie toutes ces pieces ensemble quand on ne s'en sert pas; il fait ensuite entrer la piece de devant & celle de derriere jusqu'au talon, puis il met la clef dans les rainures, & il la fait entrer à grands coups de marteau. Il faut remarquer qu'on doit amollir la tige avant que de la mettre sur l'embouchoir, en la mouillant un peu, pour qu'elle puisse prendre plus facilement la rondeur qu'elle doit avoir.

Lorsqu'on a deux bottes sur la même mesure, chacune sur son embouchoir, & qu'on a laissé sécher les tiges, on prend une grosse rape à bois que l'on passe sur toute la tige pour ôter le bourru du cuir, qui se leve du côté de la chair; après quoi on procede au cirage.

Le bottier doit choisir pour cette opération un lieu pavé ou carrelé, ou l'on ne craigne pas le feu, ou se placer sous quelque grande cheminée; il attache dans l'endroit qu'il juge le plus commode, une chaine qui pendra jusqu'à dix pouces de terre ou environ.

Il a à côté de lui une marmite dans un fourneau, ou sur un réchaud plein de braises, qui contient la matiere du cirage; il est composé d'une livre de cire jaune, de deux livres d'arcançon, qui est la résine du pin, & du noir de fumée à volonté; il laisse fondre toutes ces matieres ensemble.

Il prend les bottes qu'il a dessein de cirer; mais comme on met sur l'avant-pié un autre cirage que celui qu'il va mettre sur la tige, il y attache d'abord quelques morceaux de cuir pour séparer l'avant-pié de la tige, afin que le cirage de la tige ne l'atteigne pas; il enveloppe aussi avec un peu de cuir l'extrêmité du porte-éperon qui n'est pas cousu à la tige. Il prend ensuite la broche à cirer, qui est de fer avec un manche de bois au bout; il la passe dans un anneau rond qui termine la chaîne, puis il l'enfonce dans le talon de la botte jusqu'à ce qu'elle tienne bien.

Après avoir ainsi tout préparé, il s'assiet à l'opposite de la chaîne, soutenant l'embouchoir des deux mains horizontalement; il allume de la paille qu'il porte sous la tige pour la flamber, c'est-à-dire, pour brûler le reste du héru du cuir que la rape n'a pas enlevé; il prend ensuite le gipon (c'est ainsi qu'ils nomment un assemblage de chiffons de toile), il le trempe dans le cirage bouillant, il en enduit toute la tige, puis tournant & retournant perpétuellement l'embouchoir dans ses mains sur le feu de paille qu'il entretient toujours, ayant fait auparavant provision à côté de lui de la paille qu'il lui faut pour cette opération, la chaleur du feu fait pénétrer le cirage, & il a grand soin d'arroser à temps la tige, crainte qu'elle ne se brûle; il lui faut ordinairement deux heures de temps pour cirer une paire de bottes. La tige étant cirée, il la laisse refroidir.

Les bottes des couriers ont des contre-forts; c'est le nom que l'on donne à une seconde tige qui recouvre la premiere, pour lui donner plus de force; elle y est attachée par quatre coutures, une devant, une derriere, & une de chaque côté; on l'humecte bien pour pouvoir la plier sur la premiere, & on ne met le contre-fort qu'après que la botte pour laquelle il est fait, a eu un demi-cirage.

On met au haut de la tige de toute botte forte une genouillere ou un bonnet. La genouillere est faite de deux pieces de cuir de bœuf noirci par le tanneur; on met le noir en dedans; ces deux pieces se rejoignent par deux coutures, l'une est au devant de la botte, & l'autre derriere; on amollit dans l'eau le bas de la grenouillere pour faire un redoublement qui fait le tour de la botte; on doit aussi remarquer qu'elle soit plus évasée par le haut que par le bas.

Le bonnet se taille tout d'une piece, suivant son patron; on y fait aussi un redoublement qui fait le tour de la tige.

La garniture est un morceau de cuir de bœuf pris dans le mince du cuir ; elle couvre une partie de l'avant-pié & de la tige ; elle soutient de chaque côté les deux branches de l'éperon ; on lui donne une forme différente dans les bottes fortes ordinaires, & les bottes de courier.

La tige de la botte, après avoir été cirée, est pleine d'élévations causées par la cire bouillante dont elle a été enduite ; on se sert pour les enlever d'un vieux tranchet en guise de grattoire : lorsqu'on les a ôtées, on cire la tige à froid, on étend cette cire avec une brosse rude, une bisaigue, &c. & on l'acheve de polir avec le creux de la main.

Ce qui manque maintenant à la botte pour être finie, c'est de noircir l'avant-pié. Voici comment cette partie s'accommode ; on étend dessus du suif que l'on flambe tout de suite avec un peu de paille ; ce feu fera pénétrer le suif sur le champ ; on le frotte d'encre tout chaudement, & l'avant-pié est noirci. Quant à la genouillere, on la cire légérement au feu, puis on la polit comme la tige, avec de la cire & du noir de fumée.

On ajoute ordinairement aux bottes fortes un petit coussin qui se place en dedans de la genouillere, vis-à-vis du côté intérieur du genou, on y joint aussi une paire d'escarpins que les *cordonniers* font exprès ; la semelle qui est très-mince, n'est que de cuir de vache, & ils sont sans talons. Ils servent à tenir le pié plus chaudement, & comme il est difficile de marcher avec de telles bottes, on a encore l'agrément d'avoir les piés chaussés lorsqu'on les quitte pour faire quelques pas.

La Botte molle. Celle-ci ne nous arrêtera pas long-temps, après ce que nous avons dit du travail des souliers & des bottes fortes : car ce qui se fait là se fait aussi ici avec peu de changement. Cette botte est de veau noir ; on commence aussi par lever la tige, c'est-à-dire, la tailler suivant le patron qu'on a pour cela ; elle est d'une seule piece, & elle n'a qu'une couture lacée qui se fait par derriere ; on donne différens contours, pour la grace, à l'échancrure qui doit recevoir l'avant-pié, parce que cet endroit reste à découvert, car on n'y met point de garniture. On coud aussi un petit contrefort contre le talon de la tige ; on coud l'avant-pié & on acheve le soulier comme à l'ordinaire. On met quelquefois à ces bottes des porte-éperons ; d'autres fois on n'en met point, attendu qu'on fait descendre l'éperon, qui d'ailleurs est fort léger, sur le talon du soulier, ensorte qu'il ne blesse point, & qu'il ne peut pas descendre plus bas.

On n'a pas de peine à retirer la forme de celle-ci, à cause que la tige est souple ; elles n'ont point de genouillere ni de bonnet, parce qu'on la forme en rabattant le haut de la tige jusqu'aux tirans, & en la relevant pour lui faire faire un bourrelet ou redoublement.

Il y a encore diverses especes de bottes, dont la fabrication n'a rien de particulier ; aussi n'en parlerons-nous pas.

Il est une espece de souliers nommés escarpins : pour completter cet article, nous allons en parler.

L'escarpin est une chaussure légere. On le distingue en escarpin retourné, & escarpin non retourné. Celui-ci n'est autre chose qu'un *soulier* ordinaire très-léger. Il se travaille comme un *soulier* ordinaire, excepté qu'on n'y met point de trépointe, & qu'il est à double couture à la semelle & au talon ; si le talon est de cuir, & qu'on y desire une seconde couture. Pour faire les deux coutures de la semelle, on trace deux gravures sur la seconde semelle. La premiere couture percera la gravure d'en dedans & au dessus de la premiere semelle, comme à l'ordinaire. Mais pour exécuter la seconde couture qui n'est faite qu'après avoir retiré la forme, il faut percer à la gravure le plus proche du bord de la semelle, puis en dedans du *soulier*, en commençant cette ouverture vers la cambrure. Alors l'ouverture du *soulier* laissera voir les trous que l'alêne fait au dedans du *soulier*, & l'on pourra y diriger les soies ; mais à mesure que l'on avance, l'empeigne cachant la besogne, on ne peut plus appercevoir les trous de l'alêne. Pour remédier à cet inconvénient, après avoir tiré la soie, qui perce de dehors en dedans, allez loin pour avoir une longueur de fil ; on perce avec l'alêne un trou au travers de ce fil ;

on passe dans le trou la soie; on la plie ensuite, & on la couche le long du fil, & l'on fait retrograder la soie & le fil, jusqu'à ce que cette soie, que le fil amene avec lui, sorte; aussi-tôt qu'elle est dehors, on la prend, en la dégageant de son trou, & l'on cesse de tirer le fil. La soie reste en dedans, on va la reprendre, on tire les deux soies, & le point est fait. Cette manœuvre se répete de point en point autour du *soulier*, jusqu'à ce que l'on puisse revoir de l'autre côté les trous que fait l'alêne.

La construction de l'escarpin retourné a quelque chose de plus particulier. On le commence à l'envers, & lorsqu'on l'a conduit à un certain point, on le retourne comme un gant pour l'achever, d'où lui vient son nom. On commence par travailler la seconde semelle sur la forme. Lorsqu'elle y est fixée par quatre pointes, on fait une raie avec le releve-gravure, tout autour à deux lignes des bords, puis à quatre lignes de cette raie, une petite gravure avec le tranchet, suivant le même contour. On perce avec l'alêne à semelle, en effleurant le cuir de la raie dans la gravure sans coudre, espaçant les trous de deux lignes.

Le cordonnier, ayant monté & affiché sur la forme l'empeigne & les quartiers, comme à l'ordinaire, mais à l'envers, le noir en dedans, coud l'empeigne à la semelle, passant par les trous qui communiquent de la raie à la gravure. Otant le *soulier* de dessus la forme, il coud à points simples, au bout de la semelle du côté du talon, un morceau de cuir, appellé *la tirette*, qui aidera à remettre l'escarpin sur la forme quand il aura été retourné. Pour retourner l'escarpin, il en fait entrer le bout en dedans en même temps qu'il contretire l'empeigne & la semelle par dessus avec force. L'escarpin étant retourné, on le remet sur la forme pour travailler cette seconde semelle. On rehausse les quartiers avec le releve-quartiers, qui est une espece de chausse-pié très-petit.

Pour afficher la premiere semelle en dedans de l'escarpin, on déforme, afin d'appliquer cette seconde semelle seule sur la forme; on l'y arrête; on la pare en la mouillant avec de l'empois blanc; on pose le cambrillon en son lieu (*Voyez* CAMBRILLON); & comme alors il ne tient à rien, il faut l'arrêter au talon avec deux clous vers son bout large. On renforme alors l'escarpin sur cette premiere semelle, en s'aidant de la tirette. On coud à grands points lacés le talon de cette premiere semelle au bord du bas des quartiers; on ôte la tirette, & l'on couche l'endroit où elle étoit, qui fait partie du talon de seconde semelle, sur la premiere semelle au talon. On met ensuite un talon de bois ou de cuir que l'on travaille suivant les manœuvres, que nous venons d'expliquer. On peut faire une double couture aux talons de cuir. Pour cela on fait deux gravures sous le dernier bout du talon, l'une à deux lignes du bord, l'autre à deux lignes de la premiere; on coud ensuite passant l'alêne derriere les grands points de la premiere semelle sortant de la gravure du dedans; puis pour seconde couture, on perce l'alêne au dessous de la premiere, & l'on sort à la gravure du dehors, autrement le plus proche des bords; cette seconde couture tient lieu des chevilles que l'on auroit mises si le talon n'étoit qu'à simple couture: car elle ne prend que les cuirs du talon.

L'escarpin de bottes n'a qu'une semelle de vache d'un bout à l'autre, sans alonges ni talon, il se travaille du reste comme l'escarpin retourné.

La pantoufle, n'a ni piés, ni quartiers, de maniere que le talon est toujours à découvert. Elle se fait comme le *soulier* à talon de bois ou de cuir. Si on fait le talon de bois, on couvre le dessus du talon appellé *la planche*, d'un morceau de cuir de veau, taillé suivant la rondeur du talon, & terminé quarrément un peu au-delà des bords de l'empeigne en dedans. On le colle sur la planche, la fleur en dehors, & l'on y coud un passe-talon, que l'on retourne ensuite sur le talon de bois comme à l'ordinaire. Pour contenir la piece de dessus en sa place, on la coud en travers vers son extrêmité quarrée, en la perçant avec les deux semelles le long du pli de la cambrure.

Le sabot ou la mule, est un *soulier* imparfait, n'ayant ni oreilles, ni piece, mais il a des quartiers qu'on taille ordinairement en pente jusques vers le bas de l'empeigne,

de chaque côté, où on les coud par une rosette.

La claque, est encore une autre espece de *soulier* imparfait dans lequel on fait entrer le vrai *soulier*, pour tenir le pied sec & chaud. Comme elle doit être juste au *soulier*, il est à propos de la travailler sur le *soulier* même. Pour cela on renforme le *soulier*, & l'on fait tenir la premiere semelle de la claque à trois clous au travers de la seconde semelle du *soulier*. Si le talon du *soulier* est bas, on coupe cette semelle tout net au fond de sa cambrure; s'il est haut, on la releve le long du devant du talon; après quoi l'on affiche l'empeigne par dessus celle du *soulier*, sans mettre de piece ni de quartier. On pose & coud la trépointe; on la renverse & l'arrête par dessous cette premiere semelle, tout du long, par un bâtis de fil simple. On pose la seconde semelle à l'ordinaire, la coupant net au fond de la cambrure si le talon est bas, & la relevant s'il est haut.

Le cordonnier tourne ensuite au tour du talon du *soulier*, le passe-talon de la claque, qui est plus ou moins haut, suivant la hauteur du talon du *soulier*, & doit être d'un cuir fort de vache. Il le coud à l'empeigne par dehors avec une rosette de chaque côté vers la cambrure. Il pose sous ce passe-talon deux bouts de talon, qui se cousent d'abord au passe-talon, la couture perçant dans une gravure faite sous le second bout de talon, puis dans les deux semelles le long de la cambrure, si elles sont relevées; sinon, elle se fera de dehors en dedans, au travers des deux semelles; si le *soulier* est à talons de bois, on releve chaque semelle de la claque le long de la cambrure du talon, après les avoir amincis, puis on fait la couture susdite. Par ces opérations, le passe-talon acquiert assez de profondeur pour recevoir le talon du *soulier* qui doit s'y emboîter jusqu'au dessous des quartiers.

Passons aux *souliers* de femmes. Ils different beaucoup de ceux des hommes.

L'empeigne & les quartiers, se taillent à l'ordinaire sur des patrons de papier. On buche le talon, pour lui donner la forme & les proportions convenables. On ébauche ensuite le passe-talon qui est ordinairement de peau de mouton blanche ou colorée. Pour l'ébaucher, on enveloppe dedans le talon de bois, excepté à sa cambrure, & l'on coupe à vue d'œil ce qui dépasse. Cette coupe donne un triangle dont le haut est arrondi.

Ces pieces étant ainsi taillées, le cordonnier pose sur le dessus du talon de bois, qu'on nomme *la planche*, la partie de la premiere semelle qu'il veut former en talon; il l'arrête avec un clou au milieu de ladite planche, & la coupe avec le tranchet au-tour du rond du talon afin qu'elle en suive juste le tour jusqu'à sa cambrure. Portant ce talon de la semelle ainsi affiché sous la forme en son lieu, il y arrête toute la semelle avec quatre clous, met le petit paton sur le bout du pié de la forme, & l'y fait tenir avec quelques pointes; ou si l'on ne veut point de paton, met tout de suite l'empeigne & l'arrête. Il colle par dessus deux ailettes (une de chaque côté) amincies par le haut. Tout cela doit servir de doublure à l'étoffe qu'on suppose taillée convenablement. Il enduit l'empeigne de colle, & y pose l'étoffe qui s'y colle; il attache le tout sur la semelle, comme on l'a expliqué à l'article précédent en parlant des *souliers* d'homme. Il colle de même l'étoffe sur chaque quartier, assemble les deux quartiers, pose la couture juste au milieu du talon de la forme, & amenant les quartiers le long de ces côtés, il les cloue à mesure par en bas, arrête leur retour en haut vers le cou-de-pié par une pointe, & bâtit une bride au bout du pié, comme aux *souliers* d'homme. Il coud ensuite la trépointe blanche, en la redoublant à mesure d'un tiers, & perçant au travers du redoublement. Elle se coud à grands points & à fleur de forme. Reprenant le talon de passe-talon, il le mouille pour le joindre plus exactement au talon de bois. L'y ayant appliqué, il fait aux extrémités qui dépassent la cambrure deux entailles, & une derriere: elles servent à donner de la prise pour mettre le talon de bois en sa place. Il coud le passe-talon à l'envers du cuir à la semelle & aux quartiers, commençant sa couture au défaut de la trépointe & laçant à grands points, jusqu'au tournant du talon. Ici l'on peut continuer le point ordinaire, ou le quitter pour se servir du point

à l'angloise, tant que l'on travaille sur le rond du talon. Voici la manœuvre particuliere de ce point.

Etant arrivé au tournant du talon, après le dernier point ordinaire, le cordonnier perce en avant avec l'alêne le passe-talon par l'envers & dirige l'alêne de maniere que sans sortir du trou qu'elle vient de faire, elle fasse par sa pointe une marque vis-à-vis dudit trou; l'alêne ôtée, il passe la soie & fil en entier par ce trou, vis-à-vis de la marque en dedans sur la semelle, à trois ou quatre lignes de ladite marque, le passe-talon entre deux; il perce avec l'alêne en effleurant le cuir de la semelle, de maniere qu'elle ressorte à la marque; passe les deux soies croisées dans cette conduite, & le point prêt à serrer, il repique l'alêne dans le premier trou fait au passe-talon pour le rouvrir, puis il y fait passer la soie, & serre tout-à-fait, observant de repousser toujours avec l'alêne le point vers le rond du talon, pour l'empêcher de finir trop en dedans. Cette manœuvre se continue de point en point en tournant le talon jusqu'à ce qu'on reprenne le point ordinaire pour finir la couture de l'autre côté, vis-à-vis d'où l'on avoit commencé.

Cette couture du passe-talon étant terminée, l'ouvrier le retourne, & y colle le talon de bois avec de l'empois blanc tirant avec la pince les côtés du passe-talon pour le bien étendre, coupant ensuite ce qui déborde aux côtés & à la pointe, & finissant par le lustrer en le frottant avec la guinche ou la dent de loup. Il bride ensuite le talon avec une laniere de cuir arrêtée par une pointe vers le bas de chaque quartier, pour le tenir ferme pendant que la colle seche.

On pose la seconde semelle & les bouts de talons comme aux *souliers* d'homme. On termine le *soulier* par la couture blanche qui, commençant à l'endroit où finit le talon, fait tout le tour du *soulier*, prenant d'abord la trépointe & la seconde semelle, puis le retour de ladite semelle avec le passe-talon, le long de la cambrure, remonte de l'autre côté, & va aboutir où elle a commencé. Enfin on ôte la bride du talon, on déforme, on coud les oreilles au bout des quartiers, on borde d'un ruban ou d'un galon le tour des quartiers, les oreilles & le haut de l'empeigne, & le *soulier* est achevé.

On fait des escarpins retournés, des sabots, des mules & des claques pour les femmes, en suivant à-peu-près les mêmes procédés que pour les chaussures de même nom pour les hommes; on fait aussi des demi-claques qui prennent depuis la cambrure jusqu'à la pointe du pied. *Art du Cordonnier par M.* DE GARSAULT.

Des aiguillées dans les souliers.

La préparation des *aiguilées* dont se sert le cordonnier pour les coutures lacées, a quelque chose de particulier. Il s'agit d'unir plusieurs gros fils ensemble, d'y attacher une soie de sanglier: car celles de cochon ne sont pas si bonnes, étant trop molles. Pour cet effet, prenez au peloton de gros fil autant de longueur de fil qu'il vous en faut, selon la couture que vous allez faire: redoublez assez de brins pour former une *aiguillée* de la grosseur dont vous avez besoin; mais avant chaque redoublement, il s'agit de rompre le fil afin que tous les brins se trouvent séparés l'un de l'autre; pour cet effet, afin de faire un autre brin, commencez par détordre le fil sur votre genou avec la paume de la main, puis tirez & arrachez; il se fera des effilogeures: continuez toujours ainsi à chaque bout de l'*aiguillée*, toutes ces effilogeures des bouts se trouveront naturellement inégales, les unes plus longues, les autres plus courtes, ce qui formera une pointe alongée, & votre *aiguillée* sera terminée par deux pointes de fil, une à chaque bout: tordez toutes ces pointes en travers sur votre genou, poussant en avant le plat de la main, & poissez avec la résine; vous aurez une pointe alongée & fine, composée d'effilogeures: prenez ensuite une soie de sanglier, séparez-la en deux brins par son bout mince, jusqu'à un peu au-delà du milieu de sa longueur; puis avançant la pointe de votre *aiguillée* entre les deux susdites séparations, & même un peu au-delà de l'endroit où elles finissent, repliez le surplus sur le haut des deux brins où ils se réunissent, tordez le bout de l'*aiguillée* avec un brin de

la soie, & tout de suite l'autre brin, observant d'engager présentement la pointe de l'*aiguillée* dans celui-ci, observant encore de ne le pas tordre jusqu'au bout, à un travers de doigt près, cela étant fait, prenez l'alêne à joindre, avec laquelle vous percerez un trou au travers de l'*aiguillée*, au dessous & tout auprès du bout de soie resté en l'air; retirez l'alêne, & prenant l'autre extrêmité de la soie qui en est le gros bout, vous l'abbaisserez pour l'amener au trou que l'alêne vient de faire, vous le fairez passer au travers, & le tirerez en haut, jusqu'à ce que vous l'ayez ramené tout droit comme il étoit auparavant: on recommence, quand on veut, cette derniere opération une seconde fois, faisant un second trou avec l'alêne au dessous du premier; la jonction en est plus solide: on fait la même chose à l'autre bout de la même *aiguillée*; car chaque bout doit être terminé par une soie.

On vient de voir que les deux bouts de l'*aiguillée* ont été tordus sur le genou, puis poissés, & ensuite attachés aux soies; il s'agit maintenant de donner à tout le reste de l'*aiguillée* un tors un peu lâche; car il faut éviter de la tordre trop: on en vient à bout par le moyen suivant.

Prenez l'*aiguillée* vers l'un des bouts; recourbez le bout; formez-en une boucle, que vous serrerez entre le pouce & l'index de la main gauche, laissant pendre le surplus avec sa soie; prenez l'*aiguillée* de la main droite; il s'agit de la tourner autour du pouce de la main gauche jusqu'à son autre bout, ce qui ne se fait pas sans regle, sur-tout au commencement; car dabord, & pour le premier tour, vous conduirez votre fil passant sous le pouce par derriere la boucle, delà par dessus le bout de l'index, puis sur le pouce; delà allant toujours, passez encore sous le pouce, remontez par derriere la boucle; mais ne prenez plus l'index, revenez sur le pouce, continuez le troisieme tour & tous les autres de la même façon; mais, après celui-ci dégagez l'index de la petite boucle dans laquelle le premier de tous les tours l'avoit enfermé: continuez donc à entourer le pouce & à l'emmaillotter, pour ainsi-dire, jusqu'à ce que vous soyez arrivé vers l'autre bout de l'*aiguillée*; alors défaites la boucle en la tirant en avant, le bout suivra; continuez de tirer, tous les tours se dérouleront; & afin qu'ils ne viennent pas tous ensemble, on appuie un peu le pouce emmaillotté contre l'index? on recommence cette manœuvre trois fois de suite, après quoi l'*aiguillée* se trouve torse au degré convenable.

Plusieurs ont maintenant l'habitude de tordre les *aiguillées* sur le genou, en poussant le plat de la main en avant à plusieurs réprises sur l'*aiguillée*.

Les *aiguillées* blanches se préparent exactement en tout comme les noires dont on vient de parler, excepté qu'on ne les tord pas sur le pouce comme les précédentes, mais simplement sur le genou.

Les *aiguillées* pour les coutures simples ou à surjet, ne sont autre chose que du fil de Bretagne, qn'on enfile dans le carrelet. *Art du cordonier*, par M. de Garsault.

Des formes de souliers.

Il n'y a aucun doute que l'art de fabriquer des formes ne soit presque aussi ancien même que l'usage des souliers; selon toute aparence, on n'a pu sans beaucoup de difficulté les monter sans moules; delà est venue la nécessité de les imaginer, & de leur donner pour cet effet la même forme que l'on jugeoit à propos de donner aux souliers. Ces sortes de formes ont changé, & changent encore tous les jours de figure comme les souliers; celles dont on se sert aujourd'hui sont de plusieurs especes; nous en verrons les détails après avoir parlé des bois qui leur sont propres.

Des bois propres à cet art. Les bois propres aux formes sont de deux sortes, le hêtre & le noyer; le premier est sans contredit le plus propre à cette sorte d'ouvrage, étant plus sain, plus tendre, par conséquent plus facile à couper, & moins sujet aux nœuds & à se fendre; l'autre moins préférable, & dont on se sert fort rarement, est un peu plus durable, mais aussi plus dur à couper, sujet à fendre, s'il n'est bien choisi, & en même temps plus cher, raison pour laquelle on en emploie fort peu: les *formiers* le font venir

par voie, & en emploient jusqu'à deux ou trois chaque semaine, à proportion qu'ils sont chargés d'ouvrage, soit pour la ville ou pour la province.

Des formes. L'usage des formes est devenu si commun chez les cordonniers par la commodité qu'ils y ont trouvée pour la monture des souliers, qu'il n'y en a point maintenant dont la boutique n'en soit garnie par centaine; la forme, ainsi que la grandeur & la grosseur des piés, étant si différentes, qu'ils sont nécessairement obligés d'en avoir chez eux au moins autant qu'ils ont de pratiques, ce qui en procure un débit très-considérable.

De la maniere de faire une forme. Nous avons vû ci-dessus que le hêtre étoit le bois dont on se servoit le plus ordinairement pour les formes; ce bois doit être, autant qu'il se peut, à trois quarres, cette forme laissant alors beaucoup moins de bois à couper, par conséquent moins de perte & moins d'ouvrage à faire. Ainsi, pour faire une forme, un ouvrier l'ébauche, & un autre la plane, la rape, & la polit à la peau de chien de mer.

Pour ébaucher une forme, on commence d'abord par la tenir de la main gauche par un bout, & l'appuyer par l'autre sur le billot, & avec la hache, on enleve la moitié d'un des quarres; on retrécit ensuite les deux côtés en forme de demi-pointe; on applatit le dessous pour le dresser, l'amincir, & lui faire lever le petit bout; on enleve ensuite les deux arrêtes, à côté du talon, que l'on évide; on perce ensuite un trou, on y enfonce un clou dont on rive la pointe par l'autre côté, & cela pour empêcher la forme de se fendre, lorsque le cordonnier y attache son cuir avec d'autres cloux. Ainsi ébauchée, un autre ouvrier la plane & l'arrondit sur son banc, avec la plane qui s'y trouve arrêtée, en tenant la forme de la main gauche & le manche de la plane de la droite. Ceci fait, il la rape, ou la lime avec l'une des rapes ou l'une des limes, & lui donne la figure convenable; il la polit ensuite en la frottant avec de la peau de chien de mer, & la finit.

Des formes. On divise les formes en deux sortes, les unes simples, & les autres brisées; les unes servent de moules aux souliers lorsqu'on les monte; les autres servent à les aggrandir, lorsqu'étant faits ils sont trop petits, ce qu'on appelle *mettre en forme.*

Des formes simples. Les formes simples sont de deux sortes : les premieres faites pour monter les souliers des hommes sont plus grosses & plus fortes; les autres faites pour monter les souliers des femmes sont plus petites.

Les formes pour hommes se divisent en cinq especes. La premiere, appellée *à la mariniere* ou *à talon de cuir*, est celle dont le bout du pié est en pointe, & qui étant droite sur sa longueur, est faite pour servir de moule aux souliers qui doivent porter talon de cuir, on les appelle ainsi, parce que les mariniers les ont inventées comme moins sujettes que les autres à faire glisser.

La deuxieme, appellée *en pié de pendu*, parce que les piés de pendus prennent à-peu-près cette figure, est celle dont le bout du pié est en pointe basse, & qui, au lieu d'être droite comme la précédente, est renflée vers le cou-de-pié; elle est faite pour servir de moule aux souliers qui doivent porter un talon de bois fort élevé. La troisieme, appellée *en demi-pié de pendu*, est celle dont le bout du pié, aussi en pointe basse, est un peu moins renflée qu'à la précédente vers le cou-de-pié; elle est faite pour servir de moule aux souliers qui doivent porter un talon de bois d'une demi-hauteur. La quatrieme, appellée *en rond*, est celle dont le bout du pié est arrondi, cambré & droit sur sa longueur : cette forme est assez ordinairement grossiere, & faite pour servir de moule aux souliers des paysans, portefaix, *&c.* La cinquieme, appellée *en demi-rond*, est celle dont le bout du pié est à demi-arrondi, & plus cambré que celui de la précédente, & aussi droit sur sa longueur.

Les formes pour femmes destinées à servir de moules à des souliers dont les talons sont fort élevés, & dont les bouts sont plus pointus que ceux des dernieres formes, ont pour cette raison le bout du pié un peu cambré, & sont en général plus petites que les autres. On les divise en huit especes. La premiere, appellée *à la mariniere* ou *talon de cuir.* La deuxieme,

appellée *en pié de pendu*. La troisieme, appellée *en demi-pié de pendu*. La quatrieme, appellée *en rond*, & la cinquieme, appellée *en demi-rond*, sont toutes à-peu-près de même figure que celles qui sont faites pour les souliers d'hommes. La sixieme, appellée *cambrée*, est celle dont le bout du pié est très-cambré, & le cou-de-pié fort élevé; elle est faite pour servir aux souliers qui doivent porter des talons les plus hauts possibles. La septieme, appellée *demi-cambrée*, est celle dont le bout du pié est un peu moins cambré que celui de la précédente, & le cou-de-pié un peu élevé; elle est faite pour servir de moule à des souliers dont les talons sont à la vérité moins élevés que ces derniers, mais néanmoins fort hauts. La huitieme, appellée *à talon de bois plat*, est celle qui étant droite sur sa longueur, est destinée aux souliers qui doivent porter des talons de bois plats: cette forme ordinairement grossiere est faite pour monter les souliers des paysanes, blanchisseuses, *&c.*

Il est encore une infinité d'autres formes, qu'on appelle *composées*, & qui sont en effet composées des figures des autres, selon le goût des cordonniers & de ceux qui leur font faire des souliers.

Des formes brisées. Les formes brisées sont aussi de deux sortes; les unes pour aggrandir ou mettre en forme les souliers d'hommes; & les autres pour aggrandir ou mettre en forme ceux des femmes; les unes & les autres sont comme les simples, à la mariniere, en pié & demi-pié de pendu, en rond & demi-rond, cambrées & demi-cambrées, à talon de bois plat, *&c.*

Les formes brisées pour hommes, sont composées de deux demi-formes, portant chacune sur leur longueur, une feuillure formant trois losanges lorsque les deux demi-formes sont jointes ensemble, & placées dans le soulier qu'on veut mettre en forme, au travers duquel on enfonce à force une clef quarrée ou applatie, faisant partie de la forme brisée; ce qui, par ce moyen, donne plus de largeur au soulier.

Les formes brisées pour femmes, quoique plus petites que les autres, sont aussi composées de deux demi-formes, mais dont la feuillure, au lieu d'être sur la longueur, est disposée obliquement, allant de la cheville à la semelle du pié: on s'en sert de la même maniere, en enfonçant la clef entre les deux.

Des embouchoirs. Les embouchoirs sont des especes de formes brisées, destinées à emboucher ou monter les bottes & bottines; il en est de deux sortes, les unes à pié, les autres sans pié; celles-ci sont les plus ordinaires & celles dont les cordonniers se servent le plus souvent; les unes & les autres sont composées de deux pieces de bois, formant ensemble la forme d'une jambe jusqu'au-dessous du genou, dont l'une, garnie de feuillure pour conduire la clef, porte le derriere du genou, le mollet & le talon; & l'autre, garnie aussi de feuillure, porte le genou, le devant de la jambe, le cou-de-pié, & quelquefois le pié entier que l'on ajoute au bout, séparées l'une & l'autre par une clef méplate & en forme de coin, garnie de ses languettes pour la conduire, que l'on enfonce à force, comme celle des formes brisées, faites pour élargir les bottes & donner au cuir la forme du moule.

Il est d'autres embouchoirs aussi pour monter les bottes, mais dont on se sert fort rarement, qui, au lieu d'être coupés comme les précédens, le sont en sens contraire; ils sont composés de deux demi-formes, & de clef applatie garnie de languette.

Les embouchoirs pour monter les bottines, ou petites bottes en brodequins, ne different des précédens que parce qu'ils sont coupés vers le milieu, & ne vont que jusque vers la moitié de la jambe; ils sont de demi-formes.

Des Bouisses. Les bouisses, autre ouvrage qui regarde aussi l'art du *formier*, sont des especes de sébilles de toute grandeur, & de même bois que les formes faites pour servir aux cordonniers à emboutir le cuir des semelles; il en est pour hommes & pour femmes, & de deux sortes; la premiere est une piece de bois d'environ neuf à dix pouces de longueur, à trois quarres, creusée en forme de calotte ovale propre à emboutir le cuir, garnie d'un manche par où on la tient lorsque l'on emboutit; la deuxieme est une

une piece de bois de quelque forme que ce soit, creusée aussi en forme de calotte ovale, destinée au même usage.

SOULIER *de Notre-Dame*. (*Botan.*) en anglois, *the ladiez-slipper*. Tournefort distingue trois especes de ce genre de plante. L'espece commune, *calceolus vulgaris*, jette une tige d'environ un pié, garnie de quelques feuilles larges, veineuses, ressemblantes à celles du plantain, & rangées alternativement. Elle porte une fleur ordinairement unique, à sommet, composée de six pétales inégaux, quatre opposés en croix, & deux placés au milieu. Ces derniers représentent en quelque maniere un *soulier* ou sabot, de couleur jaune, ferrugineuse ou purpurine-noirâtre. Le fruit qui succede, a la figure d'une lanterne à trois côtés. Il contient des semences semblables à de la sciure de bois; cette plante croît sur les montagnes & dans les forêts. (*D. J.*)

SOULIER, (*Marine.*) piece de bois concave, dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre, pour empêcher qu'elle ne s'accroche sur la pointe, quand on la laisse tomber: on n'en fait presque point usage en France.

SOULIERS, (*Géogr. mod.*) bourg de France en Provence, viguerie d'Hieres, & diocese de Toulon. Ce bourg est la patrie d'Antoine *Arena*, poëte du xvj. siecle, qui se rendit alors célebre par ses vers macaroniques, & en particulier par sa description de la guerre de Charles-Quint dans son pays, dont il avoit été témoin. Il mourut en 1544.

Ce n'est point à *Souliers* en Provence, mais au château de Souliers dans la province de la Marche qu'est né François Tristan, surnommé l'*hermite*, poëte reçu à l'académie françoise en 1649, & mort dans la misere en 1655, âgé de 54 ans. On connoît à ce sujet l'épigramme de M. de Montmor, maître des requêtes:

Elie, ainsi qu'il est écrit,
De son manteau comme de son esprit
Récompensa son serviteur fidele.
Tristan eût suivi ce modele;
Mais Tristan, qu'on mit au tombeau
Plus pauvre que n'est un prophete,
En laissant à Quinaut son esprit de poëie,
Ne put lui laisser un manteau.

Les poésies de Tristan ont été recueillies en trois volumes; le premier contient ses *amours*; le second sa *lyre*, & la troisieme ses *vers héroïques*; mais il se distingua surtout par ses pieces dramatiques, qui eurent beaucoup de succès pendant sa vie. Mais sa tragédie de *Marianne*, retouchée par Rousseau, est la seule qui soutienne encore la réputation de son auteur. Mondori, célebre comédien de son temps, fit de si grands & de si continuels efforts pour y bien jouer le rôle d'Hérode, qu'il en mourut. Le rôle d'Oreste dans l'*Andromaque* de Racine, a causé depuis le même sort à Montfleury.

Tristan a fait aussi des poésies sacrées, & a mis en vers l'office de la Vierge. Enfin il composa lui-même son épitaphe, que voici:

Je fis le chien-couchant auprès d'un grand seigneur.
Je me vis toujours pauvre, & tâchai de paroître.
Je vécus dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus sur un coffre en attendant mon maître.

C'étoit Gaston de France dont il étoit gentilhomme ordinaire. (*D. J.*)

SOULONDRE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans le bas-Languedoc. Elle naît à 2 lieues de Lodeve; & au-dessous de cette ville, elle coule dans la Lergue. (*D. J.*)

SOULOSSOIS (LE), *Géogr. du moyen âge. Pagus Solciensis*, pays considérable entre le Chaumontois, le Saintois, le Toulois & le Bassigny, dépend en partie de l'archidiaconé de Vitel, composé de cinq doyennés. Le *Soulossois* a quatorze lieues de longueur, & il tire son nom de l'ancienne ville de *Solimariaca*, dont fait mention l'itinéraire d'Antonin, & qui fut ruinée au v^{e}. siecle par les Huns. Elle étoit sur la riviere de Verre, près de son embouchure dans la Meuse. On voit encore près de là les restes du chemin militaire de Langres à Metz, & les ruines de cette

ville à cent pas de cette riviere, & un peu au dessous le village de Soulosse.

Neuchâteau, qu'on croit être le *Nomagus* ou *Novimagus* de l'itinéraire d'Antonin: on l'a appellé depuis *Neocastrum*. Dans le voisinage sont les vestiges d'un camp fortifié que le peuple appelle la *cité de Julien l'Apostat*.

A Pont-pierre sur Meuse, que don Ruinart prétend être le *Pons-Petreus* dont parle Grégoire de Tours, se fit la fameuse entrevue, où le roi Gontran adopta son neveu Childebert, en lui mettant la lance à la main.

Le Châtelet, *Castellum*, forteresse plusieurs fois assiégée, qui a donné le nom à l'illustre maison du Châtelet, dont le P. don Calmet a publié l'histoire *in-folio*.

Châtenoi, *Castinetum*, bourg, chef-lieu d'une prévôté. Les premiers ducs de Lorraine y ont tenu leur cour. Le vallon, qui s'étend jusqu'à la vallée de l'abbaye de l'Etanche, s'appelloit anciennement la *vallée du duc*. Cette abbaye a été fondée par Matthieu I, duc de Lorraine, vers l'an 1148. Adélaïde, mere de ce prince, religieuse du *Tart*, y est enterrée.

La Motte, *Mota*, petite ville du duché de Bar, a été assiégée plusieurs fois, & enfin rasée par Louis XIII. Vasbourg dit qu'elle s'appelloit autrefois *Hilairmont*, *Alacer-Mons*.

Bourmont, *Brunonis-Mons*, petite ville avec sénéchaussée & bailliage, a un couvent d'Annonciades. Bulgneville, où se donna, en 1431, une sanglante bataille, & où fut fait prisonnier René d'Anjou, duc de Bar & de Lorraine, par les Bourguignons qui le renfermerent dans le château de Talant & ensuite de Dijon, d'où il ne sortit qu'en 1435 par le traité d'Arras.

Flabémont a une abbaye de Prémontré, fondée en 1132 par les seigneurs d'Aigremont. Brixci, *Brixcicum*, sur Meuse, étoit une forteresse souvent prise & reprise, & entiérement ruinée durant la guerre du duc de Calabre contre Antoine de Neuchâtel, évêque de Toul. Le chapitre, fondé par Gilles de Sorci, en 1261, est uni au séminaire de Toul.

Vicherey a été un palais de nos rois en 804, *Viskerium*, *Villa Regia*: c'est le chef-lieu d'une prévôté du domaine du chapitre de Toul. Il paroît être du Saintois. Charles le Chauve & Louis le Germanique parlent de ce canton *Soulossois*, dans le partage du royaume de Lorraine. Aubert le Mire & Coringius ont cru que le *Soulossois*, *Solecensis Pagus*, étoit le pays de *Saulieu* en Bourgogne, diocese d'Autun. M. de Valois, qui les a refutés, croit que c'est *Seltz* sur le Rhin. Mais l'endroit où nous l'avons placé, après les meilleurs géographes, est comme au milieu des deux, néanmoins à plus de quarante lieues, tant de Saulieu que de Seltz. *Voyez Hist. de Toul, in-4°.* 1707. (*C*)

SOUMELPOUR, (*Géogr. mod.*) petite ville des Indes, au royaume de Bengale, dans les états du grand-mogol, sur la riviere de Gouel, à 30 lieues vers le couchant d'Ougli. Toutes ses maisons sont de terre, & couvertes de branches de cocos. *Longit. 102. 20; latit. 21. 35.* (*D. J.*)

SOUMISSION, s. f. (*Gram. & Jurisf.*) est une déclaration par laquelle on s'engage à faire quelque chose, ou l'on consent que quelque chose soit faite.

Ainsi l'on se soumet aux rigueurs d'un tribunal, comme de la conservation de Lyon.

On fait ses *soumissions* pour un office, pour une ferme, ou quelqu'autre exploitation ou entreprise, en consignant une somme ou en faisant une déclaration que l'on s'oblige de payer. *Voyez* CONSIGNATION, OFFRES, OBLIGATION, PAIEMEMT. (*A*)

SOUMONTSOUI, (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar, dont le bois est violet & marbré; il sert à teindre en rouge.

SOUN, s. m. (*Marine.*) ce sont à la Chine les principaux bâtimens tant de guerre que vaisseaux marchands. Les plus grands de charge sont de 300 lastes; ceux qu'on équipe en guerre, ne passent pas 100.

SOUPAPE, *en Hydraulique*, *Pneumatique*, &c. est une espece de couvercle de tuyau, qui est fait de maniere qu'il s'ouvre d'un côté, & que de l'autre plus il est pressé, plus il bouche exactement l'ouverture: desorte qu'il laisse entrer un fluide dans le tuyau, & l'empêche de retourner, ou bien le laisse sortir & l'empêche de rentrer.

Les *soupapes* sont d'un grand usage dans les machines pneumatiques, dans lesquelles elles sont ordinairement faites de morceaux de vessie. *Voyez* PNEUMATIQUE & CANNE A VENT.

Dans les machines à vent hydrauliques, comme aux pistons des pompes, elles sont ordinairement de cuir. *Voyez* PISTON.

Quelquefois elles sont faites de deux morceaux de cuir ronds, renfermés entre deux plaques de cuivre.

Quelquefois elles sont faites de cuivre, toujours couvertes de cuir, & garnies d'un petit ressort qui donne passage quand il est pressé fortement & qui ramene la *soupape* sur l'ouverture sitôt que la force cesse de le presser. *Voyez* POMPE, *&c.*

L'usage des *soupapes* dans l'hydraulique est principalement nécessaire pour pouvoir élever l'eau à une hauteur considérable par le moyen des pompes; en effet la force de l'air ne pouvant élever l'eau qu'à la hauteur de 32 piés, il est certain que si on vouloit transporter par le moyen d'une pompe simple une certaine quantité d'eau dans un lieu élevé, on ne pourroit jamais la transporter à plus de 32 piés de hauteur. Or les *soupapes*, par leur solidité & construction, sont destinées à soutenir l'eau qui est au dessus, & par conséquent déchargent, pour ainsi dire, l'atmosphere de la force qu'il faudroit qu'elle employât pour les tenir en équilibre ou pour les élever, desorte que le surplus de cette force est employé à élever une nouvelle quantité d'eau.

On a cru jusqu'à présent qu'on ne pouvoit donner un trop grand diametre à l'ouverture des *soupapes* des pompes; & on se fondoit sur ce principe très-vrai, qu'une certaine quantité d'eau passera plus facilement par une grande ouverture. Cependant le contraire est fort possible; voici l'éclaircissement du paradoxe. Si la fonction d'une *soupape* ne consistoit qu'à laisser passer l'eau par son ouverture, le principe seroit vrai sans difficulté, mais une *soupape* a deux autres fonctions à remplir.

1°. Il faut qu'après avoir laissé passer l'eau, & dès qu'il n'en passe plus, elle retombe & ferme le passage par où l'eau est entrée dans le corps de pompe.

2°. Il faut qu'étant retombée sur son ouverture qu'elle ferme, elle porte toute la colonne qui y est entrée.

Pour le premier effet, il lui faut une pesanteur spécifique plus grande que celle de l'eau, sans quoi elle ne retomberoit pas malgré la résistance de l'eau, comme elle le doit faire. Pour le second effet, il lui faut une solidité proportionnée à la colonne d'eau qu'elle soutiendra. Les deux effets s'accordent à exiger en général la même chose.

Je suppose une *soupape* parfaite, qui s'ouvre ou qui s'éleve, se referme ou retombe à souhait, qui ait précisément la solidité nécessaire pour soutenir la colonne d'eau entrée dans le corps de pompe. Je suppose ensuite que pour y faire entrer l'eau encore plus facilement qu'elle n'y entroit, on augmentât l'ouverture de cette *soupape*, tout le reste demeurant le même; qu'en arrivera-t-il? En augmentant l'ouverture, il aura fallu nécessairement augmenter le diametre de la *soupape*, & par conséquent son poids: l'eau qui n'aura que la même vîtesse, & qui n'ouvre ou qui n'éleve les *soupapes* que par cette force, élevera donc moins la nouvelle *soupape* ou la *soupape* plus pesante, & le passage de l'eau sera retréci & rendu plus difficile, tout au contraire de l'intention qu'on avoit eue. *Hist. & mém. acad. 1739.*

La nature a fait un fréquent usage des *soupapes* dans la construction des vaisseaux du corps humain; elles servent à faciliter la circulation du sang & des autres liqueurs. *(O)*

SOUPAPES, c'est dans le sommier de l'orgue les pieces qui ferment le passage au vent qui, lorsqu'elles sont ouvertes, passe de la laie dans la gravure, dont la *soupape* est abbaissée. Les *soupapes* sont tenues fermées par les ressorts. *Voyez* RESSORT. Elles ne sont ouvertes que lorsqu'on les tire en en bas par le moyen des boursettes, targettes de sommier & du clavier, & des touches que l'organiste abaisse avec ses doigts. *Voyez* SOMMIER.

SOUPÇON, s. m. (*Morale.*) défiance sur la probité, sur la sincérité d'une personne, ou sur la vérité de quelque chose;

c'eſt une croyance déſavantageuſe accompagnée de doute.

Les *ſoupçons*, dit ingénieuſement le chancelier Bacon, ſont entre nos penſées, ce que ſont les chauve-ſouris parmi les oiſeaux, qui ne volent que dans l'obſcurité. On ne doit pas écouter les *ſoupçons*, ou dumoins y ajouter foi trop facilement. Ils obſcurciſſent l'eſprit, éloignent les amis, & empêchent qu'on n'agiſſe avec aſſurance dans les affaires. Ils répandent ſans ceſſe des nuages dans l'imagination. Tyrans de l'amour & de la confiance, ils rendent les rois cruels, les maris odieux, les femmes furieuſes, les maîtres injuſtes, les gens de bien inſociables, & diſpoſent les ſages à la mélancolie & à l'irréſolution.

Ce défaut vient plutôt de l'eſprit que du cœur, & ſouvent il trouve place dans des ames courageuſes. Henri VII, roi d'Angleterre; en eſt un bel exemple. Jamais perſonne n'a été plus brave, ni plus ſoupçonneux que ce prince; cependant dans un eſprit de cette trempe, les *ſoupçons* ne font point tant de mal; ils n'y ſont reçus qu'après qu'on a examiné leur probabilité; mais ſur les eſprits timides, ils prennent trop d'empire.

Rien ne rend un homme plus ſoupçonneux que de ſavoir peu. On doit donc chercher à s'inſtruire contre cette maladie. Les *ſoupçons* ſont nourris de fumée, & croiſſent dans les ténebres; mais les hommes ne ſont point des anges: chacun va à ſes fins particulieres, & chacun eſt attentif & inquiet ſur ce qui le regarde.

Le meilleur moyen de modérer ſa défiance eſt de préparer des remedes contre les dangers dont nous nous croyons menacés, comme s'ils devoient indubitablement arriver, & en même temps de ne pas trop s'abandonner à ſes *ſoupçons*, parce qu'ils peuvent être faux & trompeurs. De cette façon, il n'eſt pas poſſible qu'ils nous ſervent à quelque choſe.

Ceux que nous formons nous-mêmes, ne ſont pas à beaucoup près ſi fâcheux que ceux qui nous ſont inſpirés par l'artifice & le mauvais caractere d'autrui; ces derniers nous piquent bien davantage. La meilleure maniere de nous tirer du labyrinthe des *ſoupçons*, c'eſt de les avouer franchement à la partie ſuſpecte: par-là on découvre plus aiſément la vérité, & on rend celui qui eſt ſoupçonné plus circonſpect à l'avenir; mais il ne faut pas uſer de ce remede avec des ames baſſes. Quand des gens d'un mauvais caractere ſe voient une fois ſoupçonnés, ils ne ſont jamais fideles. Les Italiens diſent *ſoſpetto licenſia fede*, comme ſi le *ſoupçon* congédioit & chaſſoit la bonne foi; mais il devroit plutôt la rappeller & l'obliger à ſe montrer ouvertement. Enfin il faut que l'homme ſe conduiſe de ſon mieux, pour ne pas donner lieu à des *ſoupçons*; & pour le dire en poëte,

Il faut pour mériter une ſolide eſtime,
S'exempter du ſoupçon *auſſi-bien que du crime.*

(*D. J.*)

SOUPE, ſ. f. (*Cuiſine.*) eſt une eſpece de potage compoſé de pain & de bouillon, ou jus de viande, & autres matieres, que l'on ſert ordinairement au commencement d'un repas.

Ce mot eſt françois, & formé de l'italien *zuppa* ou *ſuppa*, qui vient du latin *ſapa*, qui ſignifie du *vin* réduit au tiers: d'autres le dérivent du mot celtique *ſauben*, qui a la même ſignification.

En France, la *ſoupe* eſt regardée comme une partie eſſentielle d'un dîner. On en rehauſſe quelquefois le goût avec des oignons ou des choux, des navets, des porreaux, des coulis, &c.

SOUPE DE LAIT, (*Manége.*) ce terme de manége & de commerce de chevaux, ſe dit du poil qui tire ſur le blanc. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOUPEAU, ſ. m. (*Agricul.*) morceau de bois qui ſert à tenir le ſoc de la charrue avec l'oreille, & qui eſt poſé en deſſous. (*D. J.*)

SOUPENTE *de machine*, (*Méchaniq.*) piece de bois qui, retenue aplomb par le haut, eſt ſuſpendue pour ſoutenir le treuil & la roue d'une machine. Telles ſont les *ſoupentes* d'une grue retenue par la grande moiſe, pour en porter le treuil & la roue à tambour. Dans les moulins à eau, ces *ſoupentes* ſe hauſſent & ſe baiſſent avec des coins & des crans, ſelon la crue & décrue des eaux, pour en faire tourner les roues

par le moyen de leurs alluchons. *Daviler.* (*D. J.*)

Soupente, s. f. *terme de Bourreliers*, ils appellent *soupentes* de grosses courroies de plusieurs cuirs cousus ensemble, qui tiennent suspendus le corps d'un carrosse, & qui s'alongent ou s'accourcissent suivant qu'il en est besoin, par le moyen de fortes boucles de cuivre relevées en bosses, que fondent les fondeurs en sable, & que dorent les Doreurs sur métal. (*D. J.*)

Soupente, s. f. (*Menuiserie.*) espece d'entresol, qui se fait de planches jointes à rainure & languettes portées sur des chevrons ou soliveaux. On pratique les *soupentes* dans les lieux élevés pour avoir plus de logement. *Daviler.* (*D. J.*)

Soupentes, (*Serrurerie, Maçonnerie.*) les Serruriers & les Maçons appellent de la sorte les barres de fer ou les morceaux de bois qui servent à soutenir le faux manteau d'une cheminée. (*D. J.*)

SOUPER, *en terme de Cuisine*, signifie l'action de prendre le repas du soir.

Souper se prend encore substantivement pour marquer le repas du soir même, & souvent ce qui le compose.

Souper des Romains, (*Antiq. rom.*) le *souper des Romains* étoit non-seulement leur principal repas, mais c'étoit souvent un *repas* préparé, une assemblée de toute une famille, un rendez-vous de plusieurs amis. Tout y étoit concerté de maniere à rendre les choses plus commodes & plus agréables à ceux qui en devoient être; l'heure, le lieu, le service, la durée, les accompagnemens & les suites.

Le temps de ce *repas* étoit ordinairement entre la neuvieme & la dixieme heure du jour, suivant leur maniere de compter, & selon la nôtre, entre trois & quatre heures après midi; ensorte qu'il restoit du temps suffisamment pour la digestion, pour les amusemens, pour les soins domestiques, & même quelquefois pour le régal extraordinaire : les écrivains sont d'accord sur cet article.

Imperat extructos frangere nona thoros :

c'est-à-dire, la neuvieme heure avertit de se mettre à table. Juvenal outrant la déclamation, remarque comme une insulte faite aux bonnes mœurs, aux loix, & à la justice, la conduite d'un certain Marius, qui dans l'exil qu'il avoit mérité par ses concussions, prévenoit cette heure.

Exul ab octavâ Marius bibit, & fruitur dis
Iratis, at tu, victrix provincia, ploras.

Le lieu du *souper* étoit anciennement *in atrio*, c'est-à-dire dans un espece de vestibule exposé aux yeux de tout le monde. Ils ne rougissoient point de manger ainsi, dit Valere Maxime, *liv. II. c. j.* parce que leur sobriété & leur modération n'appréhendoient point la censure de leurs concitoyens; *nec sanè ullas epulas habebant, quas populi oculis subjicere erubescerent.* Après cela ils y furent obligés par les loix Æmilia, Antia, Julia, Didia, Orchia, de peur qu'une plus grande retraite ne donnât lieu à la licence; *Imperatum est ut patentibus januis pransitarentur, & cœnarentur*, dit Macrobe, *ne singularitas licentiam gigneret*, ajoute Isidore.

Quelquefois, & sur-tout dans la belle saison, le *souper* se donnoit sous un platane, ou sous quelqu'autre arbre touffu; mais en quelque lieu que ce fût, on avoit soin de faire étendre en l'air une grande piece de draperie, qui pût mettre la table & les convives à couvert de la poussiere & des autres malpropretés. Outre les anciens marbres qui en font foi encore aujourd'hui, Horace dans la description du repas que Nasidienus donna à Mecenas, n'oublie pas ce tapis dont la chûte malheureuse causa une si grande désolation.

Interea suspensa graves aulæa ruinas
In patinam fecêre, trahentia pulveris atri
Quantum non aquilo campanis excitat agris.

Mais quand les Romains eurent été instruits dans l'architecture, ils voulurent mettre en œuvre les leçons qu'ils en avoient reçues. Les disciples, afin d'y mieux réussir, dépouillerent leurs maîtres, & bâtirent à leurs dépens des salons exprès, pour recevoir plus commodément & plus splendidement ceux qu'ils vouloient traiter. Alors cette modestie des premiers Romains, ces réglemens mêmes tant de fois renouvellés

& multipliés pour la maintenir, furent bientôt mis en oubli. Les censeurs, quoique secondés par les plus sages du sénat & du peuple, ne purent arrêter le torrent ; on écoutoit sans s'émouvoir, les harangues des uns, & les ménaces des autres.

La république étoit encore dans sa plus grande splendeur, lorsqu'il plut à Lucullus d'avoir plusieurs de ces superbes sallons, à chacun desquels il donna le nom de quelque divinité, & ces noms étoient pour ses maîtres d'hôtel, un signal de la dépense qu'il vouloit faire à ses repas.

L'empereur Claude avoit entr'autres un salon auquel il avoit donné le nom de *Mercure*. Mais tout ce qu'on en avoit vu jusqu'alors, fut effacé par l'éclat de ce salon aussi merveilleux que magnifique de Neron, appellé *domus aurea*. Celui-ci, par le mouvement circulaire de ses lambris & de ses plat-fonds, imitoit les conversions du ciel, & représentoit les diverses saisons de l'année, qui changeoient à chaque service & faisoient pleuvoir des fleurs & des essences sur les convives. Comme le luxe va toujours en augmentant, quoique la fortune diminue, Eliogabale enchérit encore sur Néron, autant que Néron avoit enchéri sur Lucullus.

Les buffets étoient chargés de quantité de vases, encore plus précieux par la délicatesse du travail, que par l'or, l'argent ou la matiere rare dont ils étoient composés. C'étoient la plupart des fruits de leurs victoires, & des dépouilles des provinces qu'ils avoient conquises, dont la plus grande partie servoit plutôt à former un spectacle magnifique, qu'à aucun usage nécessaire.

La table étoit chez les premiers romains de figure quarrée, du bois que leur fournissoient leurs forêts, & que leur tailloient leurs propres ouvriers. Quand ils eurent passé chez les Africains & chez les Asiatiques, ils imiterent d'abord ces peuples, puis ils les surpasserent en ce genre-là comme en tout autre. Ils varierent la figure de leurs tables ; & parce qu'ils ne les couvroient point encore de nappes, il fallut les faire au moins d'une matiere qui n'offrît à leurs yeux rien que de luisant & de beau. Ils y employerent l'ivoire, l'écaille de tortue, la racine du buis, de l'érable, du citronnier & tout ce que l'Afrique féconde en singularités, leur fournissoit de plus curieux. Non contens de cette recherche, ils les ornerent de plaques de cuivre, d'argent & d'or, & ils y enchasserent des pierres précieuses en formes de couronne. La table des pauvres étoit à trois piés ; celle des riches étoit soutenue par un seul. A chaque service on nettoyoit les tables avec une éponge mouillée, & à chaque fois les conviés se lavoient les mains. On avoit encore l'usage de substituer au premier service une nouvelle table toute servie, & ainsi pour tous les autres jusqu'à la fin du *souper*.

La maniere dont les Romains étoient à table n'a pas toujours été la même ; mais elle a paru digne de la curiosité des gens de lettres. Dans les premiers temps, ils mangeoient sur des bancs à l'exemple des Lacédémoniens ; ensuite ils adopterent l'usage des petits lits de Carthage qui n'étoient pas fort tendres ; enfin ils vinrent à manger sur les lits les plus mollets, les plus voluptueux & les plus magnifiques. *Voyez* LIT DE TABLE, *Antiq. rom.*

Les convives se rendoient au *souper* à la sortie du bain, avec un habillement qui ne servoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *synthesis* ; espece de draperie qui ne tenoit presque à rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs.

On ne voit point qu'on ôtât les souliers aux dames, ni qu'on leur lavât ou parfumât les piés quand elles venoient prendre part à la fête ; mais rien n'étoit plus commun pour les hommes : on avoit raison de ne pas exposer à la boue & à la poudre, les étoffes précieuses dont les lits de table étoient couverts. On présentoit de l'eau pour les mains, & même pour les piés, à ceux qui ne sortoient pas du bain.

Quant aux ombres & aux parasites qui venoient aux repas, ceux-ci appellés ou tolérés par le maître de la maison, & ceux-là amenés par les convives, *voyez*-en l'article au *mot* OMBRE & PARASITE.

Une chose qui paroîtra même ici fort bisarre ; c'est que long-temps après le siecle d'Auguste, ce n'étoit point encore la mode

que l'on fournît des serviettes aux conviés; ils en apportoient de chez eux.

Tout le monde ainsi rangé, on ôtoit de dessus le buffet où étoient les vases plus ou moins précieux, on ôtoit, dis-je, des coupes qu'on plaçoit devant chaque convive. On faisoit présenter à chacun des couronnes de fleurs ou de lierre, auxquelles on se plaisoit d'attribuer la propriété d'empêcher par leur fraîcheur, l'effet des fumées du vin. Après s'être fait frotter les cheveux d'essences odorantes, ils mettoient ces couronnes sur leur tête, & les gardoient pendant tout le repas. On leur donnoit en même temps une liste de tous les services & de tous les mets qui devoient composer le festin.

On servoit ensuite les viandes, non pas toujours chaque plat séparément, mais souvent plusieurs plats ensemble sur une table portative.

Leurs *soupers* étoient pour l'ordinaire à trois services; mais quelquefois par un surcroît de bonne chere & de magnificence, on les augmentoit jusqu'à sept. On commençoit d'abord par des œufs, c'étoit un des mêts du premier service; on y servoit aussi des salades de laitues & d'olives, des huitres du lac Lucrin si renommé chez eux pour la bonté de ce coquillage, & d'autres choses pareilles qui pouvoient exciter l'appétit.

Le second service étoit composé du rôti & des viandes les plus solides, parmi lesquelles on entremêloit quelques plats de poisson, dont ils étoient si grands amateurs, que sans ce mêts on n'auroit pas cru faire bonne chere.

Le troisieme service consistoit en pâtisserie, & en fruits de toute espece; rien n'étoit plus magnifique.

On attendoit ce dernier service pour faire les dernieres libations. Ces libations consistoient à répandre avant que de boire, un peu de vin de la coupe en l'honneur de quelque divinité, ou même de l'empereur, pour se montrer bon courtisan quand la république fut assujettie; ou en celui du génie de la personne à qui on vouloit déferer cette distinction : c'étoit le temps du repas où la gaieté des conviés paroissoit davantage.

On commençoit à faire courir les santés; le maître de la maison faisoit apporter une coupe plus grande & plus riche que les autres, qu'on appelloit *cupa magistra*, la principale coupe, pour boire à la ronde les santés des personnes qu'on chérissoit. Quand c'étoit celle d'une maîtresse, souvent par galanterie on obligeoit de boire autant de coups que son nom avoit de lettres. On élisoit souvent un roi du festin. *Voyez* ROI DU FESTIN.

Il y avoit des domestiques dont la fonction étoit de présider à l'arrangement des plats, & qui tenoient lieu de nos maîtres d'hôtels; d'autres pour avoir soin de la distribution des vins, & d'autres pour couper les viandes. Ils faisoient la fonction de nos écuyers tranchans : Il y en avoit même qui pendant l'été ne faisoient que chasser les mouches avec de grands éventails de plumes garnis d'un manche, comme quelques bas-reliefs antiques nous les représentent.

On se lavoit quelquefois les mains aussi souvent que les services varioient; si on servoit un poisson ou un oiseau de quelque prix & de quelque rareté singuliere, on l'apportoit aux sons des flûtes & des hautsbois; l'allegresse redoubloit, ainsi que le vin de Falerne qu'on faisoit rafraîchir dans des vases d'or, & le maître du festin se croyoit amplement récompensé par les acclamations de toute l'assemblée.

La bonne chere n'étoit pas le seul plaisir des *soupers*, la musique en faisoit souvent partie; on y admettoit des chanteuses & des joueurs d'instrumens; ou bien les conviés eux-mêmes y suppléoient; on y appelloit aussi des danseuses, des mimes, des pantomimes, qui faisoient des scenes muettes, & d'autres sortes de gens dont le métier étoit de débiter des contes plaisans pour amuser la compagnie; on y lisoit souvent des ouvrages d'esprit : enfin on tâchoit de rassembler tout ce qui pouvoit divertir & flatter les sens.

Au commencement de la république, les Romains chantoient dans leurs *repas*, les louanges des grands hommes au son de la flûte; mais dans la suite, il ne se donnoit point de fête à laquelle les bouffons, les joueuses d'instrumens & les pan-

tomimes, ne fussent appellés. On mêloit quelquefois aux plaisirs de la table le jeu, ou quelqu'autre divertissement plus barbare; j'entends les gladiateurs samnites. *Voyez* SAMNITES.

Je viens de dire que les pantomimes paroissoient toujours à la fin des grands repas, & je ne dois pas oublier pour preuve, ce qui arriva dans un souper que donnoit l'empereur Auguste. On avoit beaucoup loué le pantomime Pylade, qui avoit représenté les fureurs d'Hercule sur le théatre public. Auguste voulut donner ce régal à sa compagnie : il fait venir Pylade, & lui dit de jouer la même piece dont il avoit reçu tant d'applaudissemens. Pylade qui, dans l'excès de sa fureur, avoit tiré des fleches sur le peuple, commençoit déja à en faire autant sur les conviés; & si on ne l'eût arrêté, il auroit sans doute ensanglanté la scene; il est même à croire que ceux sur qui ces fleches seroient tombées, n'étoient pas les personnes qu'il respectoit davantage.

Suétone nous a conservé trois lettres du même empereur où il est parlé de plaisirs plus tranquilles. Les deux premieres sont à Tibere, à qui il rend compte de ce qui s'est passé dans deux *soupers*. « J'ai *soupé*, dit-il, avec les mêmes personnes que vous savez, excepté que nous avions de plus Vinicius & Sibius le pere; & en soupant, tant hier qu'aujourd'hui, nous avons joué assez sagement & en bons vieillards; γεροντικως. *Talis enim jactatis ut quisque canem aut seniorem miserat, in singulos talos, singulos denarios in medium conferebat, quos tollebat universos qui venerem jacerat* ». Dans la seconde lettre : « Nous nous sommes, dit-il, assez bien réjouis pendant les fêtes de Minerve. Non-seulement nous avons joué pendant le *souper*, mais encore nous avons mis tout le monde en humeur de jouer : *Forum aleatorium calefecimus, frater tuus magnis clamoribus rem gessit.* »

Dans la troisieme lettre il mande à sa fille, qu'il lui envoie 250 deniers, parce qu'il avoit donné pareille somme à chacun de ses convives pour jouer à pair & à non, aux dés, ou à tel autre jeu qu'ils voudroient, pendant le *souper*.

Plaute, Catulle & Properce, parlent des divers jeux de table à-peu-près dans les mêmes termes. Mais ce que Pline écrit à Gornelien, *l. VI. Ep. xxxij.* marque encore plus positivement la coutume de son temps. Après avoir rendu compte à son ami des affaires que Trajan avoit terminées à Cincelles, *centumcellis*, il ajoute : vous voyez que nos journées ont été assez bien remplies; mais nos occupations ne finissoient pas moins bien. Nous avions l'honneur de *souper* tous les jours avec l'empereur; le repas étoit fort frugal, eu égard à la dignité de celui qui le donnoit. La soirée se passoit quelquefois à entendre des comédies ou des farces; quelquefois aussi une conversation enjouée nous tenoit lieu d'un plaisir qui auroit coûté plus cher, mais qui ne nous auroit peut-être pas touché davantage. *Vides quàm honesti, quàm severi dies fuerint, quos jucundissimæ remissiones sequebantur. Adhibebantur quotidiè cœnæ, erat modica si principem cogites. Interdum acroamata audiebamus, interdum jucundissimis sermonibus nox ducebatur.*

Le dernier acte des *soupers* voluptueux, étoit une nouvelle collation qui succédoit aux jeux & aux autres amusemens. Cette collation s'appelloit chez les Romains *commissation* ou *commessatio*, du mot grec κωμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, se régaloient à tour de rôle, & soupoient ainsi tantôt dans un village, & tantôt dans un autre. Quelquefois même, quand on avoit *soupé* trop modestement dans un endroit, après quelques tours de promenade, on se retrouvoit dans un autre pour cette sorte de réveillon.

Démétrius, fils du dernier Philippe, roi de Macédoine, avoit vaincu Persée son frere dans une espece de joute ou de tournois : Persée ne l'avoit pas pardonné à Démétrius. Mais celui-ci après avoir bien *soupé* avec ceux de sa quadrille, leur dit, que n'allons-nous faire le réveillon chez mon frere? *quin commessatum ad fratrem imus?* ce sera peut-être un moyen de nous réconcilier.

Suétone nous apprend, que Titus poussoit le régal du *souper* assez souvent jusqu'à minuit, au lieu que Domitien son frere

frere demeuroit rarement à table, après le coucher du soleil.

Mais à quelque heure qu'on se séparât, on finissoit toujours le *souper* par des libations aux dieux. On le commençoit par un coup de vin grec; César qui étoit magnifique faisoit servir jusque dans les festins qu'il donnoit au peuple, quatre sortes de vins; savoir, de Chios, de Lesbos, de Falerne, & le Mammertin. Virgile parle des libations aux dieux faites à la fin du repas que Didon donna à Enée.

Postquam prima quies epulis, mensæque remotæ,
Crateras magnos statuunt, & vina coronant....
Hinc regina gravem gemmis auroque poposcit,
Implevitque mero pateram......
Tunc facta silentia tectis.
Jupiter (hospitibus nam te dare jura loquuntur)
Dixit, & in mensâ laticum libavit honorem:
Primaque libato summo tenus attigit ore;
Tum bitiæ dedit increpitans......
Post alii proceres, &c.

Æneid. I. v. 727.

» Vers la fin du repas, on apporta de grandes coupes; la reine en demanda une d'or, enrichie de pierreries, & répandit du vin sur la table. On fit silence, & après qu'elle eut adressé sa priere à Jupiter, & qu'elle eût fini la libation sacrée, elle trempa légerement ses levres dans la coupe, la donna à Bitias qui avala sur le champ la liqueur mousseuse, & tous les autres seigneurs l'imiterent.

Après les effusions sacrées, on buvoit à la prospérité de son hôte, & à celle de l'empereur. Ce dernier coup s'appelloit *poculum boni genii*, & se faisoit avec le cri ζήσειας; après cela on relavoit les mains avec une espece de pâte faite exprès.

Enfin les conviés en prenant congé de leur hôte, recevoient de lui de petits présens qui d'un mot grec étoient appellés *apophoreta* du verbe ἀποφέρειν, *emporter*; ainsi finissoit la journée romaine.

Il ne me reste plus qu'à expliquer quelques termes qu'on trouve souvent dans les auteurs latins, & qui peuvent embarrasser ceux qui commencent à lire; par exemple.

Cœna recta, désigne un *souper* splendide que les grands de Rome donnoient à leurs amis, & aux cliens qui leur avoient fait cortege dans leurs visites & dans la poursuite des charges. Ceux qui vouloient éviter cet embarras, leur distribuoient des provisions de bouche, & cette distribution s'appelloit *sportula*. Domitien la retrancha, & rétablit le repas appellé *cœna recta*, comme Suétone nous l'apprend: *sportulas*, dit-il, *publicas sustulit, revocatâ cœnarum rectarum consuetudine*.

Cœna dapsilis, un festin abondant en viandes, soit que ce mot vienne de *dapes*, qui signifie des *viandes exquises*, ou du grec δαψιλεία, *abondance de toutes choses*.

Cœna acroamatica, du mot grec ἀκροάματα, qui signifie des *conversations plaisantes & agréables*. C'est un *souper* où l'on dit quantité de bons mots pour se divertir.

Il y avoit de plus *cœna adventitia*, *intervallata*, *novemdialis*, & *duodenaria*, appellée en grec δωδεκαθεος parce que les conviés étoient au nombre de douze, habillés en dieux & en déesses.

Enfin, il y avoit un *souper* pontifical, que le souverain prêtre donnoit le jour de son inauguration.

Abacus étoit le buffet sur lequel on mettoit les verres, le dessert, &c.

Urnarium, étoit une table quarrée sur laquelle on posoit les vases, les flacons, les bassins, &c.

Cartibulum, signifie la *table* sur laquelle on découpoit les viandes qu'on servoit ensuite aux conviés.

Antecœna ou *gustatio*, désignoit le premier service ou les entrées. Le second s'appelloit *caput cœnæ*, & le troisieme ou le dessert, se nommoit *bellaria*. Auguste n'avoit ordinairement que ces trois services, *cœnam ternis ferculis præbebat*, dit Suétone.

A l'entour de la grande table des conviés, il y avoit une espece de marche-pié un peu élevé, sur lequel étoient assis les enfans d'un certain âge qui *soupoient* avec la compagnie. Suétone nous dit dans la vie de l'empereur Claude, ch. xxxij. *Adhibebat omni* cœnæ *liberos suos cum pueris, puellisque nobilibus, qui more veteri ad fulcra lectorum sedentes, vescerentur.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOUPER; (*Hist. des usag. de France.*)

on soupe dans ce siecle à dix heures à la cour, & dans les grandes maisons de Paris; dans le quinzieme siecle, & même sous la minorité de Charles IX, c'étoit l'usage à la cour de France de *souper* à six heures du soir, & de dîner à onze du matin. Il n'étoit que 8 heures quand le duc d'Orléans fut assassiné le 23 Novembre 1407, & cependant à cette heure, il avoit déja *soupé* avec la reine; c'est qu'alors les princes, ainsi que les bourgeois, n'aimoient point à se *déheurer*, pour me servir de l'expression du cardinal de Retz. *(D. J.)*

SOUPHRIERE LA, *(Géog. mod.)* montagne de l'Amérique septentrionale, dans l'île de la Guadaloupe. C'est une des plus hautes montagnes de l'île, qui vomit presque toujours du soufre, des cendres & des pierres brûlées, quoiqu'il fasse un froid continuel sur son sommet; mais le milieu & le bas de cette montagne, sont couverts d'une agréable verdure, & arrosés d'une infinité de ruisseaux. *(D. J.)*

SOUPIER, s. m. *(terme de Carriers.)* c'est une espece de banc ou de lit de pierre, qui ne se trouve que dans les carrieres de S. Maur, village à deux lieues de Paris, & qui y tient lieu de ce qu'on appelle le *souchet* dans les autres carrieres; avec cette différence que du *soupier*, il se tire d'excellens moillons, & que le souchet n'est souvent qu'un amas de gravois & de terre, sur lesquels est posé le grand banc. *(D. J.)*

SOUPIR, SANGLOT, GÉMISSEMENT, CRI PLAINTIF, *(Synonymes.)* tous ces mots peignent les accens de la douleur de l'ame; en voici la différence selon l'explication physiologique donnée par l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme.

Lorsqu'on vient à penser tout-à-coup à quelque chose qu'on desire ardemment, ou qu'on regrette vivement, on ressent un tressaillement ou serrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit sur les poumons, les éleve, & y occasione une inspiration vive & prompte qui forme le *soupir*; lorsque l'ame a réfléchi sur la cause de son émotion, & qu'elle ne voit aucun moyen de remplir son desir, ou de faire cesser ses regrets, les *soupirs* se répétent, la tristesse qui est la douleur de l'ame, succede à ses premiers mouvemens.

Lorsque cette douleur de l'ame est profonde & subite, elle fait couler les pleurs; si l'air entre dans la poitrine par secousses, il se fait plusieurs inspirations réitérées par une espece de secousse involontaire; chaque inspiration fait un bruit plus fort que celui du *soupir*, c'est ce qu'on appelle *sanglots*. Les *sanglots* se succedent plus rapidemment que les *soupirs*, & le son de la voix se fait entendre un peu dans le *sanglot*.

Les accens en sont encore plus marqués dans le *gémissement*. C'est une espece de *sanglot* continué, dont le son lent se fait entendre dans l'inspiration, & dans l'expiration; son expression consiste dans la continuation & la durée d'un ton plaintif, formé par des sons inarticulés : ces sons du *gémissement* sont plus ou moins longs, suivant le degré de tristesse, d'affliction, & d'abattement qui les cause, mais ils sont toujours répétés plusieurs fois; le temps de l'inspiration est celui de l'intervalle du silence, qui est entre les gémissemens, & ordinairement ces intervalles sont égaux pour la durée, & pour la distance.

Le *cri plaintif* est un gémissement exprimé avec force & à haute voix; quelquefois ce cri se soutient dans toute son étendue sur le même ton, c'est sur-tout lorsqu'il est fort élevé & très-aigu; quelquefois aussi il finit par un ton plus bas; c'est ordinairement lorsque la force du cri est modérée. *(D. J.)*

SOUPIR, s. m. *en Musique*, est un caractere qui se fait ainsi 𝄽 & qui marque un silence, dont le temps doit être égal à celui d'une noire ou de la moitié d'une blanche. *Voyez* SILENCES, VALEUR DES NOTES, *&c.* *(S)*

SOUPIRAIL, s. m. *(Archit.)* ouverture en glacis entre deux jouées rampantes, pour donner de l'air & un peu de jour, à une cave, à un cellier, à un aquéduc. Le glacis d'un *soupirail* doit ramper de telle sorte, que le soleil ne puisse jamais y entrer. *(D. J.)*

SOUPIRAIL *d'aquéduc*, *(Archit. hydraul.)* on appelle ainsi une certaine ouverture en abajour, dans un certain aquéduc couvert, ou aplomb, dans un aquéduc souterrain, laquelle se fait d'espace en espace, pour donner échappée aux vents qui, étant ren-

fermés, empêcheroient le cours de l'eau. *(D. J.)*

SOUPIRER, *(Lang. franç.)* Malherbe, Gombaut, Sarrazin, Despréaux & autres poëtes, ont employé ce mot dans une signification active, pour signifier *produire au dehors.*

Tantôt vous soupiriez *mes peines,*
Tantôt vous chantiez mes plaisirs.
Malh.

Mille esprits abusés en leur sujétion
Vont soupirer *leur flâme éloquente & muette.*
Gomb.

Tout dort dans la nature, & Daphnis seulement,
Privé de ce repos, soupire *son tourment.*
Sarrasin.

Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'amour dictoit les vers que soupiroit *Tibule.*
Despréaux.

Soupirer dans le sens *de desirer pasionnément*, rechercher avec ardeur, se met avec la préposition *après* & *pour*. Je *soupire* après ma délivrance; comme la biche *soupire* après le courant des eaux, ainsi mon ame *soupire* après vous, ô mon Dieu. *Port royal.* C'est une chimere que de *soupirer* pour des richesses qui ne sont point le prix de la vertu, & qu'on n'emporte point dans la tombe. *(D. J.)*

SOUPLE, adj. *(Gram.)* maniable, flexible, qui cede facilement sous l'action des doigts, & qui n'y excite aucune sensation de roideur & de résistance. On rend les peaux *souples* en les maniant; les jeunes branches des arbres sont souples; les ressorts minces sont *souples* : on dit au figuré, un caractere *souple*, un esprit *souple*, une humeur *souple*. Celui qui a de la souplesse se plie facilement à tout ce que les circonstances exigent, & s'avancera rapidement.

SOUPLE, *(Maréchal.)* un cheval *souple*, est celui qui a les mouvemens lians & vifs.

SOUPLESSE, s. f. *(Gram.)* qualité qui fait appeller *souple*. *Voyez* SOUPLE.

SOUPLESSE, *(Métaphy.)* la *souplesse* est la facilité de se prêter aux sentimens des autres, & de paroître adopter leurs idées. Elle est bonne ou mauvaise, suivant son objet.

La *souplesse*, est quelquefois une disposition naturelle, qui marque peu de vigueur & d'élasticité dans l'esprit : c'est une de ses facultés passives. Elle reçoit facilement les impressions, parce qu'elle est souvent incapable d'en donner aux autres.

SOUPROSE, *(Géog. mod.)* bourg, que nos auteurs qualifient de ville de France, en Gascogne, au diocese d'Acqs, à demi-lieue de la riviere d'Adour, & dans un endroit marécageux. *(D. J.)*

SOUQUENILLE, s. f. *terme de Tailleur;* espece de vêtement de toile que les cochers & les palfreniers mettent pour se conserver leurs habits en pansant leurs chevaux.

SOUR, *(Géog. mod.)* ville ruinée de la Turquie asiatique, dans la Syrie, sur le bord de la mer; les tables arabiques la placent dans le troisieme climat, sous le 68 degré 30 minutes de *longitude*, & sous le 32 degré 40 minutes de *latitude* septentrionale.

Cette place n'est autre chose que les ruines de la fameuse Tyr; le sultan des Mamelucs d'Egypte l'ayant prise en 1291 sur les Francs, la démolit de fond en comble. La mer bat jusques dans ses ruines. Son port est rempli d'écueils, de sable, & de roches. On ne trouve dans toute la campagne voisine que quelques cabanes de pêcheurs maures. *(D. J.)*

SOURBASSIS, s. f. *(Soierie.)* ce sont les soies de Perse les plus fines, & de la meilleure qualité, de toutes celles que l'on tire du Levant. Il y en a de blanches & de jaunes, mais toutes ordinairement grèges & en matasses. L'empliage est en masse, & chaque balle contient cent vingt masses. Le plus grand commerce s'en fait à Smirne, où elles sont apportées de Perse par caravannes. On en tire aussi d'Alep, & de quelques autres échelles du Levant. Il en vient encore une assez grande quantité par le retour des vaisseaux, que les nations d'Europe envoient dans le golfe persique. *Diction. de comm. (D. J.)*

SOURCE, s. f. *(Physique.)* est une eau qui sort de la terre en plus ou moins

grande quantité, & qui forme les puits, les fontaines, les rivieres.

Il y a dans la terre beaucoup de *sources*, même assez considérables, dont les eaux, sans être éloignées de sa surface, n'y paroissent cependant point, tellement que l'on croit que des endroits sont totalement dépourvus d'eau, tandis qu'il y en a souvent beaucoup sous la terre sur laquelle on marche, & peu éloignées de sa surface. Chacun sait combien il est important qu'une ville ou une habitation seulement soit pourvue de bonne eau & abondamment; & quand on n'en trouve pas dans le voisinage, les villes qui ont pu en faire la dépense, en ont fait venir de fort loin par des aqueducs: c'est aussi ce qui a engagé à rechercher s'il n'y auroit pas quelque moyen de découvrir les *sources* cachées, sans être obligé de fouiller la terre au hazard; ce qui est toujours dispendieux. L'on a déja indiqué, à l'*article* ABREUVER, plusieurs signes que l'on remarque à la surface de la terre, & dont l'apparition est pour l'ordinaire une marque qu'il y a de l'eau sous terre dans ces endroits-là. Voici ce qu'on peut ajouter à ce qu'on a dit sur ce sujet dans l'endroit cité.

Lorsqu'on veut chercher une *source*, il faut d'abord examiner la nature du sol des quartiers où l'on a dessein d'en chercher. Si c'est une terre sablonneuse, mêlée de gravier qui occupe la surface, & qu'au dessous il n'y ait pas une couche de quelque terre propre à arrêter les eaux qui filtrent à travers ces sables, on ne trouvera point de *source* dans ce terrain. *Voyez* sur l'origine des *sources* *l'art.* FONTAINE. De même on ne trouvera pas de *source* dans les montagnes composées de pierres calcaires qui, pour l'ordinaire, sont remplies de fentes, & ne forment pas de lits continus; tellement que les eaux filtrent à travers sans être arrêtées: c'est ce qui arrive dans une partie du mont Jura. Dans ces montagnes on se trouve dans des vallées formées par des hauteurs assez considérables & assez vastes, pour espérer de trouver au pié quelques *sources*; cependant il n'y en paroît point, & en fouillant la terre, on n'en découvre pas non plus: cela vient de ce que ces montagnes ne sont formées que de pierres calcaires qui, comme l'on vient de le dire, sont pleines de fentes, tellement que l'eau qui tombe sur ces montagnes, filtre presque jusqu'au pied, où elles sont enfin arrêtées par une couche de marne ou de terre glaise que l'on y trouve en effet; & c'est aussi là où l'on trouve des *sources* en creusant, & où d'ailleurs il en sort plusieurs.

Si l'endroit où l'on cherche une *source* est situé sur une hauteur qui est commandée par une autre; & si les couches de terre ne sont ni trop légeres ni trop compactes, alors elles sont propres à recevoir l'eau, à la rassembler, mais non pas à l'arrêter, comme seroit une couche d'argille. Comme il est rare d'en trouver de telles dans les lieux dont nous parlons, ou au moins d'un peu fortes, il ne faut pas espérer d'y trouver des réservoirs ou de grands amas d'eau; (*Voyez* FONTAINE.) mais bien des *sources* vives, & encore plus souvent des veines ou des filets d'eau.

Dans les endroits bas, qui ne sont cependant pas en plaine, mais qui sont adossés contre une montagne, & dont les couches inférieures du sol sont des terres fortes, on doit y trouver fréquemment des *sources* vives.

On doit aussi en trouver, & de la meilleure espece, dans les endroits dominés par des collines sablonneuses qui reçoivent les eaux de tous côtés, mais il faut qu'elles aient pour bases des couches de terre compacte.

On trouve aussi de grands amas d'eau dans les grandes plaines, sur-tout lorsqu'elles sont traversées par une riviere où il y a ordinairement des couches de sable ou de gravier, & sous elles des lits impénétrables de terre glaise & d'argille.

Dans les endroits bas & humides il y a toujours de grandes couches d'argille & de terre glaise; c'est aussi sous un fonds marécageux ou tosseux que l'on rencontre ordinairement de grands réservoirs d'eau.

Sur les surfaces couvertes de mousses qui cedent sous le pié & qui tremblent, il y a des couches d'argille ou de terre glaise, & au dessous des réservoirs d'eau qui jaillissent d'eux-mêmes, dès qu'on perce ce sol d'argille ou de terre glaise.

Ainsi l'on voit, par ce qu'on vient de dire, qu'en général on doit espérer de trouver de l'eau dans tous les endroits où le sol est composé de couches de terre légere, de sable, de gravier, de mousse ou même de tuf, & où il se trouve au dessous d'autres couches plus compactes, comme d'argille, de terre glaise, de marne, & autres de cette nature, qui sont impénétrables & qui reçoivent l'eau qui filtre depuis le haut : au contraire l'on ne trouvera point de *source* là où il n'y aura que des couches de la premiere espece, sans couches de glaise ou autre au dessous, soit qu'elles soient à une trop grande profondeur dans la terre, ou qu'elles manquent tout-à-fait dans cet endroit-là.

Mais si le terrain est de nature à faire espérer qu'on peut y trouver de l'eau, & si d'ailleurs le local est tel qu'on peut diriger ses recherches de différens côtés, il vaut cependant mieux se tourner du côté du couchant, & sur-tout du midi, on y trouvera plutôt des *sources* que vers le nord ou l'est, ou au moins on y en trouvera de plus abondantes, parce qu'il y tombe plus de pluie & de neige que dans les autres expositions.

Quoique le terrain soit de nature à promettre qu'on y découvrira des *sources*, cependant il pourroit arriver qu'on en chercheroit dans plusieurs endroits sans en trouver, si l'on ouvroit la terre simplement à tout hazard ; car, à moins de se trouver placé sur un réservoir d'eau d'une grande étendue, on ne doit pas se flatter de trouver de l'eau en ouvrant la terre sous ses piés, vu qu'une *source* ne roule ses eaux que dans des conduits assez resserrés. Il faut donc connoître, avant que de travailler, où une *source* passe, ou bien où il s'est formé quelque réservoir. Pour cet effet on peut faire usage des indices que l'on a donnés à l'*article* ABREUVER. Par exemple, si l'on remarquoit, dans un petit espace, des plantes aquatiques, telles que le trefle d'eau, le souchet, le souci d'eau, l'épi d'eau, le cresson des prés, la reine des prés, la prêle, le roseau d'eau, *&c.* qu'il n'y en ait point alentour, & que le terrain y soit sec, tandis qu'au contraire il est humide à l'endroit où se trouvent ces plantes ; on a un indice suffisant pour ouvrir la terre dans cet endroit, & l'on est presque assuré d'y trouver ce que l'on cherche. Cependant il peut y avoir des *sources* cachées dans de certaines places, sans qu'aucune de ces plantes s'y trouve : cela arrive lorsqu'il y a de la terre glaise ou de l'argille au dessus de l'eau qui empêche les vapeurs de s'élever.

On peut de même faire usage des autres indices donnés à l'*article* cité, & à ceux-là on peut y ajouter les deux suivans. Si l'on fait le soir fort tard ou le grand matin, lorsque tout est tranquille autour de soi, un trou dans la terre, à l'endroit où l'on espere trouver de l'eau, & qu'on y place l'oreille, ou bien la plus large ouverture d'un entonnoir de papier, dont la plus petite doit entrer dans l'oreille ; alors s'il y a quelqu'eau qui roule sous terre dans cet endroit ou près de là, & qu'elle ne soit pas à une trop grande profondeur, on l'entendra facilement murmurer ; mais si l'eau est tranquille, cet expédient ne sera d'aucune utilité.

Un autre indice est celui que l'odorat peut fournir ; car une personne qui a l'odorat fin, peut, dans une matinée ou une soirée, lorsqu'il fait sec, distinguer un air humide de celui qui ne l'est pas, sur-tout en ouvrant la terre dans différens endroits, & en comparant entr'eux l'odeur de ces différens airs.

Mais le moyen le plus sûr pour trouver des *sources*, est de se servir de la sonde. Il paroît d'abord que l'on pourroit se passer des autres, celui-ci étant le meilleur. Cependant, si l'on se rappelle ce qu'on a dit auparavant, que, quoique la nature du sol soit tel qu'il le faut pour renfermer des *sources*, il pourroit arriver qu'on travailleroit encore long-temps avant que d'en trouver, en ouvrant la terre. On ne doit donc pas, à plus forte raison, se servir de la sonde purement & simplement ; car si une terre ne renferme que des *sources* vives ou des filets d'eau qui coulent dans un petit espace, comment seroit-il possible de les trouver d'abord sans un effet du hazard, avec un instrument qui ne fait qu'un trou de deux pouces de diametre ? Il faut donc découvrir avant que d'en faire usage, au

moyen des indices précédens, les endroits par où passent des *sources* vives ou des filets d'eau: alors, en faisant agir la sonde dans cet endroit-là, on peut être assuré que l'on trouvera l'eau après quelque opération, sur-tout si c'est un petit filet d'eau qui occupe peu de place; car s'il y avoit là quelque réservoir un peu étendu, on ne manqueroit pas de le trouver à la premiere tentative.

Supposant donc qu'on soit assuré qu'il y a une *source* dans un endroit, il convient de connoître différentes choses avant que de penser à creuser la terre, pour la chercher & la conduire où on la voudroit. 1°. Il importe de connoître de quelle espece est la *source*, si c'est un eau qui coule ou qui est arrêtée, si c'est une *source* vive, ou un filet d'eau, ou un réservoir; 2°. à quelle profondeur elle est, pour voir si elle ne seroit point plus basse que le lieu où l'on a dessein de la mener; 3°. enfin de quelle nature est la couche dans laquelle elle se trouve. Il est bon de connoître tout cela pour prévenir des dépenses inutiles; & la seconde est un moyen très-sûr pour y parvenir; car elle met sous les yeux la nature du terrain, d'un pié à un autre & à une grande profondeur.

Ainsi, pour connoître de quelle espece est la *source*, ce qu'il est très-nécessaire de savoir, afin de diriger son travail en conséquence, il faut se servir de la sonde de cette maniere. Après l'avoir fait descendre jusqu'à la profondeur où l'on conjecture que la *source* se trouve, ou que la terre que l'on a sortie fait déja connoître, on attache une éponge à la cuillere de la sonde (*V.* Sonde,) qu'on fait descendre jusqu'au fond du trou qui paroît toucher à la *source*: cette éponge ne doit remplir qu'à moitié la cuillere, en laissant le vuide au dessus. Quand on est arrivé à l'eau, si c'est une *source* vive, abondante, peu profonde, ou qui ait assez de chûte, & sur-tout si elle est couverte par une couche d'argille ou de terre glaise, elle montera par l'ouverture, comme dans un tuyau. Mais si c'est un filet d'eau, l'éponge, placée dans la cuillere de la sonde, se remplira entiérement d'eau: si c'est un réservoir d'eau, l'éponge se remplira aussi d'eau; mais en même temps il se fourrera, surtout dans la partie supérieure de la cuillere qui est restée vuide, de la terre de l'espece de celle sur laquelle ce réservoir d'eau se trouve assis. Toutes ces découvertes mettent en état d'exploiter ces *sources* de la maniere la plus avantageuse & la moins dispendieuse. S'il s'agit d'une *source* vive, peu profonde, qui ait une chûte suffisante, on peut la faire sortir par sa propre force, comme par un tuyau, sans y rien faire de plus. S'agit-il au contraire de divers filets d'eau? On peut juger, par la situation du terrain & par la pente de la surface qui est au dessus, d'où ils viennent & où ils vont, par la pente & la direction de la surface qui est au dessous; ce qui met en état de décider de l'endroit où l'on peut creuser avec le plus d'avantage & le moins de dépense. S'agit-il d'un réservoir d'eau? On sait qu'il faut le percer de côté, par le moyen d'une galerie qui y mene, & le mieux sera de la prendre par l'endroit où il y a plus de pente; & dans ce cas il ne sera pas nécessaire que la galerie soit aussi exactement mesurée, que si la *source* étoit un filet d'eau.

En second lieu, il est nécessaire, pour faciliter l'ouvrage, de savoir à quelle profondeur la *source* se trouve. Est-elle sur une petite éminence? Il faut savoir si, lorsqu'elle sera creusée, on pourra lui donner assez de chûte pour la conduire au lieu de sa destination; sans cela on s'exposeroit à des dépenses inutiles. Est-elle sur un terrain très-élevé? Il faut prendre garde de pratiquer une galerie qui réponde exactement à cette hauteur, & qui aille rencontrer juste la *source*, surtout si c'est un filet d'eau, & qui soit dans la même direction avec elle; car si l'on va ou trop haut ou trop bas, ou de côté, on ne sait plus où l'on en est, & il faut souvent fouiller toute une colline.

C'est ici encore où la sonde est d'un grand usage, & l'on découvre cette profondeur en même temps qu'on s'assure des différentes couches de terre & de la nature de la *source*, sans que l'on ait besoin d'un nouveau genre de travail.

Si l'on veut connoître la nature d'une *source*, il faut aussi faire descendre la sonde

jusqu'à ce qu'elle l'atteigne. En même temps que l'on parvient au premier but, on atteint le second, & l'on connoît exactement cette profondeur en mesurant la longueur de la sonde. Dès que l'on a cette profondeur, on peut, par son moyen, tirer aussi une ligne horizontale qui réponde exactement à cette profondeur, de maniere que l'on dirigera, avec la plus grande précision la galerie. Rien n'est plus facile que de faire cette opération quand la profondeur n'est pas considérable. On prend pour cela une longue perche, qu'on pose horizontalement & perpendiculairement à la sonde, contre laquelle on l'appuie à l'endroit où elle sort de terre. On attache à l'extrêmité de cette perche un aplomb qui fera avec elle un angle droit & formera un parallélogramme dont les côtés opposés sont égaux, & par conséquent l'aplomb sera égal à la partie de la sonde cachée en terre; ce qui détermine précisément, non-seulement le point où il faut commencer à creuser, mais encore la direction qu'il faut donner à la galerie.

En troisieme lieu, il importe beaucoup de savoir non-seulement quelle est l'espece de terre dans laquelle la *source* se trouve, mais encore de quelle nature sont les couches au dessus & au dessous, dans lesquelles elle est enfermée. De cette connoissance dépend le degré de certitude qu'on a du succès, & elle sert à régler le plus ou le moins de dépense; car si l'on pratique, par exemple, une galerie dans une terre légere ou graveleuse, elle ne sera jamais sûre ni de durée.

En général les *sources* sont dans les endroits mêlés de sable & de gravier, sous lesquels il y a toujours une couche d'argile ou de terre glaise, ou de quelqu'autre espece de terre ferme, parce que sans cela l'eau n'auroit pas pu se rassembler : c'est ce que la sonde fait toujours connoître avec la plus grande exactitude. Mais lorsqu'on approche de la *source*, il faut prendre garde de ne pas percer les couches inférieures ou le lit sur lequel l'eau repose; car sans cela il seroit à craindre qu'elle ne s'échappât par cette ouverture, & qu'elle ne se perdît.

Les couches sont paralleles à la surface, ou elles sont horizontales sur les côtés, sur-tout des montagnes un peu rapides & escarpées du côté de la vallée; ce que l'on reconnoît très-aisément en enlevant le gazon. Or, cette connoissance indique au fontainier comment il doit percer la galerie pour la rendre sûre; car, dans le premier cas, il faut passer au travers de toutes les couches que l'on creusera de biais jusqu'à la *source :* il n'y a pas d'autre regle à suivre. Mais dans le second cas, le fontainier doit examiner s'il ne conviendroit pas d'ouvrir la galerie dans les couches d'argille ou de terre glaise, qui servent de lit à la *source*, & de prendre par conséquent la *source* par dessous, parce qu'une galerie pratiquée dans le sable ou dans le gravier où la *source* se trouve, ne sauroit être ni sûre ni durable.

Cherche-t-on des *sources* dans une plaine où l'on en trouve fréquemment; parce que les eaux s'y rassemblent, non-seulement des hauteurs voisines & des collines éloignées, mais aussi des rivieres qui traversent les plaines ? La sonde est encore très-propre à les découvrir, à connoître leur profondeur, leur situation & les couches dans lesquelles elles sont placées, à leur donner issue, & à les faire sortir d'elles-mêmes.

Si l'eau vient des collines voisines, & qu'elle ait une grande chûte, souvent alors la *source* jaillit par sa propre force, dès que la sonde a fait ouverture. C'est ce qui a lieu principalement, lorsqu'une couche d'argille ou de terre glaise couvre le réservoir d'eau & le presse par-dessus; ce que l'on connoît en général, lorsqu'en marchant par-dessus, le fond cede & tremble. Il y a des grands réservoirs d'eau de cette espece à Dantzick où l'eau jaillit, depuis une profondeur de dix piés, & à Modene depuis environ soixante-trois piés hors de terre, aussi-tôt que l'on y a fait la plus petite ouverture.

Si l'eau d'un ruisseau ou d'une riviere voisine abreuve ce réservoir dont le niveau n'est pas plus élevé que le fond de la riviere, il ne faut pas beaucoup de façon pour la sortir; la sonde sera encore le moyen le plus abrégé pour connoître tout ce qui a rapport à son exploitation.

Cet admirable instrument sert aussi au même but dans les endroits humides & marécageux. Pous l'ordinaire, sous la premiere couche il y a des réservoirs ou l'eau jaillit d'elle-même, aussi-tôt que l'on a fait une ouverture au lit supérieur; c'est ce que la sonde apprendra en peu de temps. Souvent il y a sous ces lits supérieurs, ou même au dedans, des *sources* cachées qu'on voit suinter ici & là, soit directement au bas, soit de côté, & qui rendent la superficie du terrain marécageuse. Avec un peu d'attention, les yeux, sans aucun autre secours, les font connoître, & la sonde suffit pour faire sortir ces *sources.*

Dans les pays qui n'ont pas de *source*, parce que les premieres couches de la terre sont de la glaise ou quelqu'autre terre forte qui retiennent les eaux de pluie, les empêchent de pénétrer dans l'intérieur & de former des *sources*, il est cependant un moyen très-simple de s'en procurer d'artificielles. Il consiste à faire, dans quelque lieu favorable, un étang assez vaste pour contenir autant d'eau qu'on peut en avoir besoin, & même au-delà : il convient de le placer, s'il est possible, sur une hauteur qui doit être dominée par quelqu'autre, parce qu'on est obligé d'y amener l'eau de pluie qui tombe dans les champs des environs, par des fossés qui viennent se rendre à l'étang; & il est bon qu'il soit placé sur une hauteur qui domine le lieu que l'on habite, afin de pouvoir y conduire l'eau & former une fontaine. Mais pour l'avoir plus pure, on doit faire, à l'extrêmité de l'étang, un puits de sept à huit piés de profondeur, qu'on emplit de sable & de gravier : l'eau filtre à travers ces graviers, & on la prend au bas du puits avec des tuyaux, pour la conduire où on le juge à propos. Du reste, il est évident qu'on ne doit pas laisser couler cette eau dès qu'on ne veut pas s'en servir; car il faudroit un étang bien vaste pour fournir assez d'eau de quoi former une fontaine qui coulât toujours. (*J*)

SOURCES, (*Archit. Hydraul.*) ce sont plusieurs rigoles de plomb, de rocaille ou de marbre, qui sont bordées de mousse ou de gazon, & qui par leurs sinuosités & détours, forment dans un bosquet planté sans symmétrie, sur un terrain en pente, une espece de labyrinthe d'eau, ayant quelques jets aux endroits où elles se croisent. Il y a de ces sortes de *sources* au jardin de Trianon. *Daviler.* (*D. J.*)

SOURCICLE, *voyez* ROITELET HUPÉ.

SOURCIL, s. m. (*Anat.*) On donne ce nom à une éminence en forme d'arc que l'on apperçoit au dessus de chaque orbite. Elle est recouverte de poils auxquels on fait aussi porter le nom de *sourcils.* Ces poils sont forts, épais, couchés obliquement, de maniere que leur racine est tournée du côté du nez, & leur pointe vers le petit angle. La partie qui répond au grand angle de l'œil, s'appelle la *tête du sourcil*, & celle qui est voisine du petit angle, la *queue.* Les *sourcils* ont deux mouvemens : par le premier, leurs têtes se rapprochent l'une de l'autre, & la peau qui est dans l'intervalle se ride. Par ce mouvement on écarte la trop grande clarté du jour, & c'est pour cette raison que l'on fronce le *sourcil*, quand on est ébloui par une lumiere trop vive. Par le second, ils sont portés en haut. Leur usage est d'écarter la sueur qui coule le long du front, & de l'empêcher de tomber dans les yeux.

Sourcil, cartilage. On donne ce nom à un rebord cartilagineux en forme de bourrelet, qui environne les cavités des articulations, & les rend plus profondes. Il arrive souvent delà qu'une cavité qui est cotyloïde dans le cadavre, devient glénoïde dans le squelette, parce que ce *sourcil* se trouve détruit. (*P*)

SOURCILIERE, adj. *en Anatomie*, parties relatives aux sourcils. *V.* SOURCILS.

Arcades *sourcilieres* du coronal; tubérosités *sourcilieres* du coronal, *voy.* CORONAL.

Trou *sourcilier*, *voyez* TROU.

Le muscle *sourcilier* vient de la racine du nez qui se termine obliquement dans la peau vers le milieu du sourcil.

Quelques-uns regardent ce muscle seulement comme une portion des frontaux.

SOURCROUTE, *voy.* SAUER-KRAUT.

SOURD, adj. celui qui ne jouit pas de la faculté d'entendre les bruits, les sons. *Voyez l'article* SURDITÉ.

SOURD, (*Critique sacrée.*) celui qui est privé

privé de l'ouïe, l'Evangile rapporte les guérisons miraculeuses que J. C. opéra sur des *sourds*, *Marc vij*, 37; mais *sourd* est aussi pris dans l'Ecriture métaphoriquement pour un *sourd* spirituel, *Isaïe xxix*, 18; & pour celui qui n'est pas présent. *Non maledices surdo. Levit. xix*, 14. Vous ne calomnierez point celui qui est absent (*D. J.*)

SOURD, adj. *en terme d'Arithmétique*, signifie un nombre qui ne peut être exprimé, ou bien un nombre qui n'a point de mesure commune avec l'unité. *Voyez* NOMBRE.

C'est ce qu'on appelle autrement *nombre irrationel* ou *incommensurable*. *Voyez* IRRATIONEL & INCOMMENSURABLE.

Quand il s'agit d'extraire la racine proposée d'un nombre ou d'une quantité quelconque, si cette quantité n'est pas une puissance parfaite de la racine que l'on demande, c'est-à-dire, si l'on demande une racine quarrée, & que la quantité proposée ne soit pas un vrai quarré; si c'est une racine cube, & que la quantité ne soit pas un vrai cube, &c. alors il est impossible d'assigner en nombres entiers ou en fractions, la racine exacte de ce nombre proposé. *Voyez* RACINE QUARRÉE, &c.

Quand cela arrive, les mathématiciens ont coutume de marquer la racine demandée de ces nombres ou quantités, en les faisant précéder du signe radical $\sqrt{}$: ainsi $\sqrt{2}$ signifie la racine quarrée de 2: & $\sqrt[3]{16}$ ou $\sqrt{}$: (3) 16 signifie la racine cubique de 16. Ces racines sont appellées proprement des racines *sourdes*, à cause qu'il est impossible de les exprimer en nombres exactement, car l'on ne sauroit assigner de nombre entier ou fractionnaire, lequel multiplié par lui-même produise 2; ou bien un nombre, lequel multiplié cubiquement puisse jamais produire 16.

Il y a aussi un autre moyen fort en usage aujourd'hui d'exprimer les racines, sans se servir des signes radicaux: on a recours aux exposans. Ainsi comme x^2, x^3, x^5, &c. signifient le quarré, le cube, & la cinquieme puissance de x; de même aussi $x^{\frac{1}{2}}$, $x^{\frac{1}{3}}$, $x^{\frac{1}{5}}$ signifient la racine quarrée, cube, &c. de x.

La raison en est assez évidente; car puisque $\sqrt{x}$ est un moyen proportionel géométrique entre 1 & x, pareillement $\frac{1}{2}$ est un moyen proportionel arithmétique entre 0 & 1; c'est pourquoi, comme 2 est l'exposant du quarré de x, $\frac{1}{2}$ sera l'exposant de sa racine quarrée, &c. *Voyez* EXPOSANT.

Observez aussi que pour la commodité & pour abréger, on donne souvent aux nombres rationels la forme des membres *sourds*. Ainsi, $\sqrt{4}$, $\sqrt{\frac{1}{4}}$, $\sqrt[3]{27}$, &c. signifient 2, $\frac{1}{2}$, 3, &c.

Mais quoique ces racines *sourdes*, quand elles le sont véritablement, soient inexprimables en nombres, elles sont néanmoins susceptibles des opérations arithmétiques, telles que l'addition, la soustraction, la multiplication, &c. Un algébriste ne doit pas ignorer avec quelle facilité on peut les soumettre à ces opérations.

Les quantités *sourdes* sont simples ou composées.

Les simples sont exprimées par un seul terme, comme $\sqrt[3]{2}$.

Les composées sont formées par l'addition ou la soustraction des simples irrationels: comme $\sqrt{5} + \sqrt{5}$; $\sqrt{5} - \sqrt{2}$, ou $\sqrt[3]{7 + \sqrt{2}}$; cette derniere signifie la racine cubique de ce nombre, qui est le résultat de l'addition de 7 à la racine quarrée de 2.

Réduire les quantités rationelles à la forme de racines *sourdes* quelconques proposées. Elevez la quantité rationelle au degré marqué par l'exposant de la puissance de l'irrationelle ou *sourde*, & ensuite mettez au devant le signe radical de la quantité *sourde* proposée. Ainsi, pour réduire $a = 10$ à la forme de $\sqrt{15} = b$, quarrez $a = 10$; & le faisant précéder du signe radical, on aura de cette maniere $\sqrt{aa} = \sqrt{100}$, qui est la forme de la quantité *sourde* demandée.

De même s'il falloit donner à 3 la forme de $\sqrt[4]{12}$; il faudroit élever 3 à sa quatrieme puissance, & mettant au devant le signe

radical, on auroit $\sqrt[4]{81}$ ou $\overline{81}^{\frac{1}{4}}$, qui a la même forme que $\sqrt[4]{12}$.

Et par ce moyen, une simple fraction *sourde*, dont le signe radical n'affecte que l'un de ses termes, peut être changée en un autre, dont le numérateur & le dénominateur soient affectés du signe radical. Ainsi, $\frac{\sqrt{2}}{5}$ se réduit à $\sqrt{\frac{2}{25}}$ & $\frac{\sqrt[6]{5}}{\sqrt{4}}$ revient à $\sqrt[3]{\frac{125}{4}}$, où le signe radical affecte le numérateur & le dénominateur.

Réduire les irrationels simples, qui ont des signes radicaux différens, & que l'on appelle irrationels hétérogenes, à d'autres qui peuvent avoir un signe radical commun, ou qui sont homogenes. Multipliez les exposans l'un par l'autre, & élevez mutuellement la puissance de l'un au degré de l'exposant de l'autre : ainsi pour réduire $\sqrt[2]{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ à un signe radical commun; multipliez l'exposant 2 du radical $\sqrt[2]{aa}$ par l'exposant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$, & élevez en même temps la puissance aa du radical $\sqrt[2]{aa}$ au quatrieme degré, & vous aurez $\sqrt[8]{a^8} = \sqrt[2]{aa}$? pareillement multipliant l'exposant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$ par l'exposant 2 du radical $\sqrt[2]{aa}$, vous éleverez la puissance bb du radical $\sqrt[4]{bb}$ au second degré, ce qui donnera $\sqrt[8]{b^4} = \sqrt[4]{bb}$; ainsi $\sqrt[2]{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ se trouvent transformés en $\sqrt[8]{a^8}$ & $\sqrt[8]{b^4}$ qui ont un signe radical commun.

Pour réduire les irrationels aux plus petits termes possibles, divisez la quantité *sourde* par quelqu'une des puissances des nombres naturels 1, 2, 3, 4, *&c.* de même degré que l'exposant du radical, pourvu que cela puisse se faire sans aucun reste, en employant toujours la plus haute puissance possible : mettez ensuite la racine de cette puissance au devant du quotient ou de l'irrationel ainsi divisé, vous aurez une nouvelle quantité *sourde*, de même valeur que la premiere; mais en termes plus simples. Ainsi $\sqrt{16aab}$, en divisant par $16aa$, & faisant précéder la racine $4a$, sera réduite à celle-ci $4a\sqrt{b}$; & $\sqrt{12}$ s'abaissera à $2\sqrt{3}$. de même $\sqrt[3]{cb^3r}$ s'abaisse à $b\sqrt[3]{cr}$.

Cette réduction est d'un grand usage par-tout où l'on peut la faire : mais si on ne peut pas trouver, pour un diviseur, des quarrés, des cubes, des quarrés quarrés, cherchez tous les diviseurs de la puissance de l'irrationelle proposée, & voyez ensuite si quelqu'un d'eux est un quarré, un cube, *&c.* ou une puissance telle que le signe radical l'indique : si l'on en peut trouver quelqu'un, que l'on s'en serve de la même maniere que ci-dessus, pour dégager en partie du signe radical la quantité irrationelle : si l'on propose, par exemple, la quantité $\sqrt{288}$; parmi ses diviseurs on trouvera 4, 9, 16, 36 & 144; par lesquels divisant 288, on a les quotiens 72, 32, 18, 8, & 2; c'est pourquoi au lieu de $\sqrt{288}$, on peut mettre $2\sqrt{72}$, ou $3\sqrt{32}$, ou $4\sqrt{18}$, ou $6\sqrt{8}$, ou enfin $12\sqrt{2}$; & l'on peut faire la même chose en algebre; mais pour connoître le calcul entier des irrationels, *voyez* l'algebre de Kersey & un grand nombre d'autres ouvrages sur le même sujet. *Chambers. (E)*

SOURD, on donne ce nom dans différentes provinces de France, à la salamandre terrestre. *Voyez* SALAMANDRE.

SOURD, *couteau*, *terme de Corroyeur*; un couteau *sourd*, est une espece de plane qui n'est pas extrêmement tranchant, qui leur sert à préparer leurs cuirs. *(D. J.)*

SOURD, *(Joaillerie.)* les Joailliers disent qu'une pierre est *sourde*, qu'elle a quelque chose de *sourd*, quand elle n'a pas tout le brillant & tout l'éclat que les pierres d'une semblable espece doivent avoir pour qu'elles soient parfaites. Les pailles & les glaces, qui sont de grands défauts dans les pierres précieuses, & un certain œil sombre, obscur & brouillé que d'autres ont quelquefois, sont proprement le *sourd* de la joaillerie. *(D. J.)*

SOURDE, COUCHE, *(Jardinage.)* *Voyez* COUCHE.

SOURDE *lime* f. f. *(terme de Serrurier.)* On appelle *lime fourde*, celle qui ne fait point de bruit. Elle eft toute enveloppée de plomb, & le manche même, deforte qu'il n'y a que la partie qui lime qui foit découverte. Elle fert à couper fans bruit les plus groffes barres de fer, pourvu qu'on les enveloppe auffi de plomb, n'y laiffant rien de découvert que pour le jeu de la lime. Le plomb qui eft fort doux, empêche le trémouffement des parties du fer qui caufe le bruit, de même que la main, quand on la met fur une cloche qu'on frappe. *(D. J.)*

SOURDELINE, f. f. *(Mufiq. inft.)* inftrument de mufique à vent; c'eft une efpece de mufette, qu'on appelle auffi *fampogne*, & qui étoit autrefois d'ufage en Italie. Elle eft différente de nos mufettes, en ce qu'elle a quatre chalumeaux avec plufieurs trous garnis de boîtes, qui fervent à les ouvrir & fermer, & qui s'avancent ou fe reculent par le moyen de petits refforts. On a attribué l'invention de la *fourdeline* à Jean-Baptifte Riva, à dom Julio & à Vincenze. *(D. J.)*

SOURDINE, f. f. *(Fortification.)* bruit fourd qu'on fait faire à une trompette pour qu'il s'étende moins loin. On fe fert pour cet effet d'un morceau de bois qu'on introduit dans l'ouverture de la trompette; il eft percé tout de long; il fert à rétrécir l'ouverture de cet iuftrument, ce qui en étouffe le fon. *Voyez* TROMPETTE. *(Q)*

SOURDINE, f. f. *(Horlogerie.)* c'eft une piece de la cadrature d'une montre à répétition, on appelle ainfi un reffort qui étant pouffé retient le marteau, & l'empêche de frapper fur le timbre ou fur la boîte de la montre; deforte qu'alors les marteaux ne frappant plus ni fur le timbre ni fur la boîte, on n'entend point fonner la répétition, & l'on n'apprend l'heure que par le tact, ce qui a fait donner à cette piece le nom de *fourdine*. Les *fourdines* ont été inventées principalement pour les répétitions à timbre.

Sourdine fe dit encore d'un petit bouton fitué à la lunette d'une montre à répétition, & qui répond à une partie de la *fourdine*, de façon qu'en appuyant fur ce bouton, c'eft la même chofe que fi l'on le faifoit fur cette partie, au moyen de quoi les coups des marteaux font tranfmis de même au dehors; quelquefois cette derniere *fourdine* eft fituée à la cuvette, alors elle répond directement au marteau qui vient frapper deffus.

SOURDINE, *(Lutherie.)* forte de violon qui n'a qu'une table, laquelle fait très-peu de bruit, d'où lui vient fon nom. *Voyez* VIOLON.

SOURDINE, f. f. ce qui fe met dans une trompette & a certains inftrumens de mufique pour en affoiblir le fon: c'eft ordinairement une petite plaque d'argent appliquée au chevalet.

La *fourdine* en affoibliffant les fons, change leur timbre, & leur donne un caractere extrêmement attendriffant & trifte. Les muficiens François qui penfent qu'un jeu doux produit le même effet que la *fourdine*, & qui n'aiment pas l'embarras de la placer & déplacer, ne s'en fervent point, mais on en fait ufage avec un grand effet dans tous les orcheftres d'Italie: & c'eft parce qu'on trouve fouvent ce mot *fordini* écrit dans les fymphonies, que j'en ai dû faire un article.

Il y a des *fourdines* auffi pour les cors-de-chaffe, pour le claveffin, *&c.* *(S)*

SOURDON, f. m. *(Conchyliolog.)* fur les côtes de Poitou & d'Aunis, on nomme *fourdon* un coquillage dont la coquille eft à deux battans & fort convexe; fa longueur n'a qu'environ 14 lignes, & fa largeur 9 ou 10 lignes; c'eft une efpece de peigne. *Voyez* PEIGNE, *Conchyl.*

La furface extérieure de cette coquille eft ornée de cannelures affez larges, à côtes arrondies, qui partent toutes du fommet; la plus grande partie de ces cannelures vont en ligne droite à la bafe, & les autres en fe recourbant un peu, vont fe terminer au deffus de la bafe; la furface intérieure de cette coquille eft prefque toute polie, c'eft-à-dire, qu'elle n'eft cannelée que dans une bande d'environ une ligne de l'argeur, qui regne tout autour du bord de la coquille, qui eft blanche, fur-tout intérieurement, car extérieurement elle eft quelquefois d'un blanc fale. Elle eft peu épaiffe,. dentelée dans fes bords comme es dents d'une fcie.

L'animal eſt auſſi de couleur blancheâtre, quelquefois variée de rouge, de violet, de brun & de jeaune; deux muſcles qui ſortent de ſon corps vers la charniere l'attachent fortement à ſes deux valves. Il ſe tient dans le ſable, mais peu enfoncé; auſſi les tuyaux dont il ſe ſert pour attirer & jeter l'eau ſont-ils très-courts, car le plus long & le plus gros, qui eſt le plus éloigné du ſommet de la coquille, ne s'étend guere à plus d'une ligne de ſon bord. Ces tuyaux ſont non-ſeulement découpés en frange, comme ceux des palourdes autour de leurs ouvertures, mais ils ont encore quelques eſpeces de poils au deſſous de cette même ouverture.

Quoique les *ſourdons* s'enfoncent peu avant dans le ſable, ils en ſont pourtant couverts entiérement. On connoît néanmoins les endroits où ils ſont lorſque la mer a abandonné ce terrain pendant ſon reflux, par les trous qui paroiſſent au deſſus d'eux, & mieux encore par pluſieurs petits jets d'eau; car ils pouſſent l'eau quelquefois à plus de deux piés de haut.

Ce coquillage exécute ſes mouvemens progreſſifs par le moyen d'une plaque ou pié fait en forme de croiſſant par le bout. Cette partie molle a fort l'air d'un pié-bot. M. de Réaumur vous expliquera le méchaniſme qui facilite la marche du *ſourdon*, dans les *mémoires de l'acad. des ſciences*, *année 1710. pag. 455, avec les figures.* (*D. J.*)

SOURDRE, v. neut. ſortir, jaillir, s'écouler. Il ſe dit des eaux, des ruiſſeaux, des fontaines.

SOURDRE, (*Marine.*) On ſe ſert de ce terme pour exprimer la ſortie d'un nuage de l'horizon, en s'avançant vers le zénith.

SOURDRE AU VENT, (*Marine.*) c'eſt tenir le vent, & avancer au plus près.

SOURE, (*Géog. mod.*) ou *Rio di Soure*, petite ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une riviere de même nom, à cinq lieues de Coïmbre, & à ſix de Leyra. Cette ville n'a qu'une paroiſſe, quatre à cinq cents habitans, & quelques couvens de religieux. *Long. 9. 9; lat. 40. 5.*

SOURE *la*, (*Géog. mod.*) nom d'une riviere des Pays-Bas, & d'une riviere d'Alſace. La premiere eſt dans le Luxembourg, & ſe joint à la Moſelle entre Trèves & Grevemacheren. La ſeconde prend ſa ſource aux monts de Voſge, arroſe Saverne, & ſe jette dans le Mottern.

SOURE, *Rio de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Ancus*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadure. Elle ſort du mont Sierra de Ancaon, & ſe perd dans le Mondégo. (*D. J.*)

SOURICIERE, *en terme de Layetier*, c'eſt une boîte ou un piege où les ſouris ſe prennent ſans pouvoir en ſortir. Il y en a à baſcule, de natte, & à panier. *Voyez chacun de ces termes.*

SOURICIERE A BASCULE *chez les Layetiers*, eſt un petit coffre quarré fermé de tous côtés, excepté par un bout qui eſt comme une eſpece de trape qui s'éleve par le moyen d'une baſcule dont il eſt garni, & qui eſt retenue très-foiblement par un crochet qui répond à l'appât qu'on a eu ſoin de ſuſpendre dans la *ſouriciere*; enſorte que quand l'animal vient pour y mordre, la baſcule tombe & l'enferme.

SOURICIERE A NATTE, c'eſt *en Layeterie* un petit coffre ſur lequel eſt un panier de fil de fer dont l'ouverture va toujours en diminuant, & ſe termine par des pointes qui empêchent l'animal de ſortir.

SOURICIERE A PANIER, c'eſt *chez les Layetiers* une ſimple planche garnie d'un panier comme la *ſouriciere* à natte. *Voyez* SOURICIERE A NATTE.

SOURIQUOIS, LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France, où ils habitent l'Acadie. Ils vivent de poiſſon en été, & de venaiſon en hiver. Ils obéiſſent à des chefs qu'ils nomment *ſagamos*, & n'ont nulle forme de religion. (*D. J.*)

SOURIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) *mus minor*; animal quadrupede qui a environ trois pouces & demi de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'a la queue; qui eſt longue de trois pouces un quart. La *ſouris* ne differe du rat qu'en ce qu'elle eſt plus petite, qu'elle a la queue plus velûe, & le poil plus court & plus doux, de couleur mêlée de jaunâtre & de cendré noirâtre ſur le deſſus du corps; le deſſous & les quatre jambes ſont de couleur jaunâtre; avec quelques teintes de cendré: ces couleurs

varient; & il y a des *souris* entiérement blanches. Ces animaux produisent dans toutes les saisons, & plusieurs fois par an. Les portées ordinaires sont de cinq ou de six; en moins de quinze jours les petits se dispersent & vont chercher à vivre; aussi la durée de leur vie est fort courte. Tous les oiseaux de nuit, les chats, les fouines, les belettes, les rats même, leur font la guerre. L'espece des *souris* est généralement répandue en Europe, en Asie, & en Afrique; on prétend que celles qui sont actuellement en grand nombre en Amérique, y ont été apportées de l'Europe. Il paroît qu'elles fuient les pays inhabités, & qu'elles suivent l'homme par l'appétit naturel qu'elles ont pour le pain, le fromage, le lard, l'huile, le beurre, & les autres alimens que l'homme prépare pour lui-même. *Hist. nat. gen. & part. tom. VII. Voyez* QUADRUPEDE.

SOURIS, (*Mat. méd.*) Les Pharmacologistes ont célébré comme médicamenteuses plusieurs parties & préparations de la *souris*, la chair, la peau, le sang, la cendre, & cela fort arbitrairement, à leur ordinaire.

La seule matiere fournie par la *souris*, qui a conservé jusqu'à présent le titre & l'emploi de *médicament*, c'est sa fiente, connue principalement chez les Pharmacologistes sous le nom de *musurda*, & encore sous le nom ridicule d'*album nigrum*, forgé apparemment en prenant pour un nom générique celui d'*album*, spécifié par l'épithete de *græcum* dans un des noms scientifiques ou mystérieux que porte la fiente de chien, *voyez* CHIEN, *Mat. méd.*

La fiente de *souris* est mise au rang des purgatifs par la plupart des auteurs de matiere médicale, & par quelques-uns, même par Juncker, par exemple, au nombre des émétiques, mais véritablement des émétiques hors d'usage. Ettmuler dit qu'elle lâche admirablement & doucement le ventre. C'est dans quelques pays un remede de bonne femme pour purger les enfans: on leur en donne depuis le poids d'un grain jusqu'à deux en substance dans de la bouillie, ou celui de cinq ou six grains broyés avec du lait, qu'on passe ensuite à travers d'un linge. La dose pour les enfans un peu plus forts, est de sept à huit grains. Sept à huit crotins de *souris* sont un puissant purgatif, même pour les adultes, & qui est spécialement recommandé pour ouvrir le ventre dans la passion iliaque. Ces usages n'étant point fondés sur des observations journalieres, peuvent être regardées comme suspects; mais on peut employer la fiente de *souris* avec moins de circonspection dans les suppositoires & les lavemens irritans, où elle passe pour faire très-bien. Il est encore vraisemblable qu'elle est réellement déterside, résolutive & dessicative dans l'usage extérieur. (*b*)

SOURIS D'AMÉRIQUE, petit animal quadrupede. Il a environ trois pouces de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue, qui est longue de trois pouces huit lignes. Le museau est un peu pointu; les oreilles sont longues & larges; le poil est d'un bairouge clair. *Regn. anim. p. 172.*

SOURIS, s. f. (*terme de Coëfeuse.*) les coëfeuses ont nommé *souris*, une fausse coëfe qu'elles mettent sous les deux autres lorsqu'on coëfe à trois rangs; il n'y a que deux de ces coëfes qui soient complettes & aient des barbes; la troisieme n'est qu'une fausse coëfe sans fond ni barbe; c'est celle que les lingeres & coëfeuses appellent *souris*: elle a seulement quelques plis sur le front comme les autres, & ses deux bouts viennent se perdre sur les tempes sous la seconde coëfure. (*D. J.*)

SOURIS, *gris de souris*, (*Maréchallerie.*) poil de cheval. C'est une nuance de poil gris, laquelle est de la couleur du poil d'une *souris*.

La *souris* est aussi un cartilage qui forme le devant des naseaux du cheval, & qui l'aide à s'ébrouer. *Voyez* EBROUER.

SOURIS, *ou* SOURIRE, s. m. (*Physiol.*) c'est un ris léger; il se fait lorsque dans les mouvemens de l'ame doux & tranquilles, les coins de la bouche s'éloignent un peu sans qu'elle s'ouvre, les joues se gonflent, & forment dans quelques personnes, par une espece de duplicature, un léger enfoncement entre la bouche & les côtés du visage, que l'on appelle la *fossette*, qui produit un agrément dans les jolies personnes. Le *souris* est une marque de satisfaction intérieure, de bienveillance, d'applaudissement. Il est vrai que c'est aussi une façon d'exprimer le mépris, l'insulte

& la moquerie ; mais dans un *souris* malin on serre davantage les levres l'une contre l'autre par un mouvement de la levre inférieure. Le *souris* d'approbation & d'intelligence est un des plus grands charmes de l'objet aimé, sur-tout quand ce charme vient d'un contentement qui a sa source dans le cœur. Enfin, il y a des *souris* d'assurance, d'admiration, de doute, Le *souris* d'Abraham, quand Dieu lui promit un fils, n'étoit pas un *souris* de doute, mais de satisfaction, d'admiration & de reconnoissance. *(D. J.)*

SOURSOMMEAU, (*terme de Bahutier.*) c'est le ballot qu'on met dans l'entre-bas sur les deux ballots qui composent la somme. La somme ordinaire est composée de deux ballots ou de deux paniers ; mais fort souvent on ajoute le *soursommeau*, qui est un troisieme petit panier ou ballot que l'on met sur les deux autres dans l'autre bas. *(D. J.)*

SOUS, *(Géogr. mod.)* nom commun à quelques villes. 1°. C'est un des noms de la célebre Suses, capitale de la Susiane. *Voyez* SUSES.

2°. *Sous* surnommé *Alacsa*, est une ville de Mauritanie, dans la partie la plus occidentale de l'Afrique, sur les bords de l'Océan atlantique, au pié du mont Atlas, sous le *15. 30. de longitude*, & sous le *32. de latitude* septentrionale, selon les tables arabiques de Nassir-Eddin & d'Ulugbeg.

3°. *Sous* ou *Souis* des Arabes, est la même ville d'Egypte que nous appellons ordinairement *Suez*, *voyez* SUEZ. *(D. J.)*

SOUSA, *Province de*, ou SOUSE, *(Géogr. mod.)* province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tunis. Elle a pris son nom de sa capitale.

SOUSA, *(Géogr. mod.)* ville d'Afrique, au royaume de Tunis, capitale de la province de son nom, sur un rocher, près de la mer. C'est la résidence du gouverneur de la province, à 25 milles de Tunis, à l'opposite de l'île de Pantalarée, & plus près de la Sicile qu'aucune autre ville d'Afrique. Elle a un bon port, où les corsaires de Tunis se mettent à l'ancre. Son terroir rapporte de l'orge, des figues & des olives, & il est fertile en pâturages. Ce fut dans le voisinage de cette place, qui n'est à-présent qu'une bourgade, que le prince Philibert de Savoie fut autrefois défait, & qu'un grand nombre de chevaliers de Malte perirent. *Long. 28. 47 ; lat. 35. 54. (D. J.)*

SOUS-AGE, s. m. *(Gram. & Jurisp.)* est l'âge de minorité qui est au dessous de la majorité, qui est appellé dans quelques coutumes, l'*âge par excellence*, comme étant l'âge parfait, requis par la loi. *Voyez* AGE & AGÉ, MAJEUR, MAJORITÉ, MINEUR, MINORITÉ, EMANCIPATION, BÉNÉFICE D'AGE. *(A)*

SOUS-AIDE, s. m. *(Gram. & Jurisp.)* est une aide ou prestation seigneuriale que les sous-tenans ou sujets médiats, & les arriere-vassaux doivent au seigneur duquel ils tiennent de nu à nu, c'est-à-dire, immédiatement, pour payer par lui le droit de loyaux & chevels-aides au chef-seigneur du fief chevel duquel les arriere-fiefs relevent médiatement. *Voyez l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxxv. (A)*

SOUS-AILES, s. f. pl. *(Archit.)* bas côtés ou collatéraux d'une église.

SOUS-ALLÉE ; *voyez* ALLÉE.

SOUS-ARBRISSEAU, *ou* ARBUSTE, *voyez* ARBRISSEAU.

SOUS-ARGOUSIN, s. m. *(Marine.)* terme de galere, c'est l'aide de l'argousin.

SOUS-AVOUÉ, s. m. *(Hist. ecclés.)* second avoué d'un église ou d'un monastere. *Voyez* AVOUÉ.

SOUS-BACHA, *ou* SOUS-BACHI, s. m. *(Hist. mod.)* le second après le bacha ; officier subordonné à celui-ci.

SOUS-BAIL, s. m. *(Gram.)* cession de son bail à un autre, ou second bail passé d'un premier tenant à un second. *Voyez l'article* BAIL.

SOUSBANDE, c'est *dans l'Artillerie*, une bande de fer qui entre sur un affut à mortier. *Voyez* MORTIER. *(q)*

SOUS-BARBE, *(Marine.)* *Voyez* PORTE-BOSSOIR.

SOUS-BARBES, *(Marine.)* ce sont les plus courtes étances qui soutiennent le bout de l'étrave quand elle est sur le chantier.

SOUS-BARBE, *(Manége.)* on appelle ainsi la partie du cheval qui porte la gourmette. *Voyez* GOURMETTE.

SOUS-BARBE, *en terme d'Eperonnier*, est une partie de la bride de figure plate, droite

d'un côté & taillée en coude de l'autre. Elle regne tout le long du coude, & se termine par un petit bouton nommé *rouleau*. *Voyez* ROULEAU.

SOUS-BARQUE, *terme de Riviere*, quatrieme tour de planches servant à la construction d'un bateau foncet ou quatrieme bord.

SOUS-BASSEMENT, *voyez* SOUBASSEMENT.

SOUS-BASSEMENT, s. m. (*Menuiserie.*) est la partie de lambris qui se met devant les appuis des croisées.

SOUSBERME, *voyez* SOUBERME.

SOUS-BOUT, s. m. *en terme de Cordonnier*, est ce qu'on appelle *talon*. Il est fait de petits morceaux de cuir cloués ensemble.

SOUSBRIGADIER, s. m. *dans la Cavalerie*, est un bas officier qui commande sous le brigadier, & qui l'aide dans l'exercice de ses fonctions. *Voyez* OFFICIERS. *Chambers*.

SOUS-CAMÉRIER, s. m. (*Hist. mod.*) celui qui est subordonné au camérier, & qui succede à ses fonctions. *Voyez* CAMÉRIER.

SOUSCAPULAIRE, (*Anat.*) le muscle *souscapulaire* est situé dans toute la fosse *souscapulaire*, il vient de la base de l'omoplate & de la fosse *souscapulaire*, & il s'insere par un tendon demi-circulaire à la petite tubérosité qui se remarque vers la tête de l'humerus.

SOUS-CHAMBELLANS DE L'ÉCHIQUIER, (*Hist. mod.*) deux officiers de ce tribunal de Londres, qui fendent les tailles, & qui en font la lecture, afin que le clerc de la peau & ses contrôleurs puissent voir que les entrées sont justes. *Voyez* ÉCHIQUIER, TAILLE, PELLS.

C'est eux aussi qui font la recherche de tous les actes enrégistrés à la tréforerie, & qui sont chargés de la garde du grand cadastre ou terrier d'Angleterre. *Voyez* CHAMBELLAN.

SOUS-CHANTRE, s. m. (*Hist. eccléſ.*) est un officier de chœur qui officie à la place du chantre. *Voyez* CHANTRE.

SOUS-CHERIF, *voyez* SCHERIF.

SOUS-CHEVER, v. act. (*Carrier.*) c'est couper la pierre en-dessous avec le marteau appellé l'*esse*, & la séparer du banc qui est inférieur.

SOUS-CHEVRON, s. m. (*Archit.*) piece de bois d'un dôme, ou d'un comble en dôme, dans laquelle est assemblé un bout de bois appellé *clef*, qui retient deux chevrons courbes. (*D. J.*)

SOUSCLAVIER, RE, adj. *en Anat.* se dit des parties situées sous la clavicule. *Voyez* CLAVICULE.

Ce muscle *sousclavier* s'attache sous la portion humérale de la clavicule, & se termine à la premiere côte.

Les arteres *sousclavieres* sont au nombre de deux, l'une à droite, l'autre à gauche; elles naissent de l'arcade de l'aorte, & changent de nom lorsqu'elles sont parvenues au dessus du milieu de la premiere vraie côte.

L'artere *sousclaviere* droite, qui est la plus grosse & la plus longue des deux, jette au médiastin, au thymus, au péricarde, & aux larinx, &c. des petites arteres, sous le nom de *médiastines*, *thymiques*, *péricardines*, & *trachéales*. *Voyez* MÉDIASTINE, THYMIQUE, &c.

La *sousclaviere* droite produit à un bon travers de doigt de son origine, la carotide droite, à peu de distance de la carotide; elle donne ordinairement quatre rameaux, qui sont l'artere mammaire interne, l'artere cervicale, l'artere vertébrale, & quelquefois intercostale supérieure. *Voy.* ARTERE MAMMAIRE, CERVICALE, VERTÉBRALE, &c.

La *sousclaviere* gauche se distribue à-peu-près de la même maniere que la *sousclaviere* droite.

La veine *sousclaviere* droite est fort courte, elle est formée par le concours des veines vertébrales, jugulaire interne, jugulaire externe, céphalique, & axillaire. *Voyez* VERTÉBRALE, &c.

La veine *sousclaviere* gauche est plus longue, outre les veines vertébrales, jugulaires, &c. elle reçoit le canal thorachique, les veines pectorales, les intercostales supérieures. *Voyez* THORACHIQUE, PECTORAL, &c.

SOUS-CLERC, s. m. (*Gram.*) qui est subordonné au clerc, & qui travaille sous lui.

SOUSCLOISON, *en Anatomie*, ſe dit d'une colonne graiſſeuſe, appliquée au bord inférieur de la cloiſon cartilagineuſe des narines. *Voyez* NEZ.

Les muſcles de la *ſouſcloiſon* ſont des fibres charnues qui partent de la *ſouſcloiſon*, & s'uniſſent aux fibres de l'orbiculaire des levres.

SOUS-COMITE, ſ. m. *terme de Galere*, nom de celui qui fait aller le quartier de proue, qui eſt entre l'arbre de meſtre & l'arbre de trinquet.

SOUS-CONTRAIRE, adj. (*Géom.*) lorſque deux triangles ſemblables ſont placés de façon qu'ils ont un angle commun. *Voy.* (*Pl. de Géom. fig. 44.*) au ſommet, ſans que leurs baſes ſoient paralleles : on dit qu'ils ont une poſition *ſous-contraire ;* dans ce cas, l'angle B eſt $= A$, & l'angle $D = C$. *Voyez* ANTI-PARALLELE, au *mot* PARALLELE.

Si le cône ſcalene BVD eſt tellement coupé par le plan CA, que l'angle en C ſoit égal à l'angle en D, le cône eſt dit alors être coupé d'une maniere *ſous-contraire* à la baſe BD. *Chambers.* (*E*)

SOUS-COSTAUX, *ou* INTER-COSTAUX DE VERHEYEN, *en Anatomie*, nom des muſcles ſitués ſous les côtes. *Voy.* CÔTES.

Ces muſcles ſe remarquent à la face interne des côtes, & viennent de la 6, 7, 8, ou 9^e^. des côtes, vis-à-vis de leur angle, & ſe terminent à la côte ſupérieure ſuivante, & quelquefois à la quatrieme.

Ces muſcles avoient déja été décrits par Euſtache, ſuivant que l'obſerve Morgani.

SOUSCRIPTION, (*Gram. & Juriſp.*) eſt l'appoſition d'une ſignature au deſſus d'un écrit; ſouſcrire une promeſſe ou billet, c'eſt le ſigner. *Voyez* SIGNATURE. (*A*)

SOUSCRIPTION, ſ. f. (*fonds en Angleterre.*) ce mot ſe dit en Angleterre de l'intérêt que les particuliers prennent dans un fonds public, ou dans un établiſſement de commerce, en ſignant ſur un regiſtre pour combien ils veulent y prendre part. Preſque toutes les grandes affaires ſe font, dans ce pays-là, par voie de *ſouſcription*, & c'eſt une excellente méthode. (*D. J.*)

SOUSCRIPTION, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt l'engagement que celui qui ſouſcrit un billet, lettre-de-change, promeſſe, ou obligation, prend en y ajoutant ſa ſignature, d'être la caution de celui qui les a faits, de payer pour lui les ſommes qui y ſont contenues, & d'acquitter toutes les clauſes qui y ſont ſpécifiées ; enſorte que celui ou ceux au profit deſquels leſdits billets, lettres-de-change, promeſſes & obligations ſont ſouſcrits, ont autant de débiteurs tenus de l'acquit de leur dette, & de l'exécution des engagemens pris dans ces actes, qu'il y a de perſonnes qui y ont mis leur ſignature, ou *ſouſcription ;* on ne demande des *ſouſcriptions* que pour plus de ſureté; c'eſt un vrai cautionnement. *Savary.* (*D. J.*)

SOUSCRIPTION, *dans le commerce des livres*, ſignifie l'obligation de prendre un certain nombre d'exemplaires d'un livre qu'on doit imprimer, & une obligation réciproque de la part du libraire, ou de l'éditeur, de délivrer ces exemplaires dans un certain temps.

Les conditions ordinaires des *ſouſcriptions* ſont, du côté du libraire, de fournir les livres à meilleur compte aux ſouſcripteurs qu'aux autres, à un tiers, ou un quart du prix de moins; & de la part des ſouſcripteurs, de payer moitié du prix d'avance, & le reſte en recevant les exemplaires : c'eſt un avantage égal pour l'un & pour l'autre; car par ce moyen, le libraire a les fonds néceſſaires pour exécuter une entrepriſe, qui autrement ſeroit au deſſus de ſes forces; & le ſouſcripteur reçoit en quelque façon l'intérêt de ſon argent, par le prix modéré qu'il paye de ces livres.

Les *ſouſcriptions* tirent leur origine d'Angleterre, & ce n'eſt que depuis peu qu'elles ſont en uſage dans d'autres pays : les premieres *ſouſcriptions* ont été propoſées dans le milieu du dernier ſiecle, pour l'impreſſion de la bible polygotte de Walton, qui eſt le premier livre qui ait été imprimé par *ſouſcriptions*.

Elles ont paſſé d'Angleterre en Hollande, & commencent à s'introduire en France. La collection des antiquités du pere Montfaucon, eſt le premier livre qui y ait été publié par *ſouſcriptions*, & le nombre des ſouſcripteurs fut ſi grand, qu'on en refuſa beaucoup. La même méthode a depuis été propoſée pour l'édition de S. Chriſoſtome,

par les bénédictins, mais elle n'a pas eu le même succès.

Tous les autres livres qui ont été depuis imprimés en France, par *souscription*, sont la traduction des vies de Plutarque, par M. Dacier; la description de Versailles, & l'histoire de la milice françoise, par le pere Daniel, *&c.*

En Angleterre, les *souscriptions* sont très-fréquentes, & cette habitude les a rendues sujettes à quelques abus qui commencent à les décréditer.

SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj. *en anatomie*, qui est sous la peau; les arteres, les veines, les glandes *sous-cutanées*; les vaisseaux lymphatiques *sous-cutanés.*

SOUSDIACONAT, s. m. *(Hist. eccl.)* ordre ecclésiastique, inférieur à celui de diaconat, & néanmoins très-ancien dans l'église, puisque S. Ignace, S. Cyprien, & le pape Corneille, en font mention. Les sous-diacres n'étoient pas ordonnés comme les ministres sacrés, par l'imposition des mains; & les scholastiques ont douté que le *sous-diaconat* fût un sacrement. Dans l'ordination des sous-diacres, l'évêque leur fait toucher le calice & la patene; ce rit est établi dans le concile de Carthage iv. & dans les anciens pontificaux; on leur donne encore la tunique & le manipule, & le livre des épîtres; mais cette cérémonie est plus nouvelle. Les Grecs leurs imposent les mains. Leur ancienne fonction étoit de recevoir les oblations des fideles, pour les porter au diacre, qui les présentoit au prêtre, ou les mettoit sur l'autel; ils avoient droit d'entrer dans le sanctuaire, de toucher les vases sacrés, de servir les diacres à l'autel. Le célibat a été annexé à l'ordre des sous-diacres, en occident, dès le quatrieme siecle; en orient, ils n'y ont pas plus été obligés que ceux qui étoient dans les ordres sacrés, & même dans les premiers temps, ils pouvoient se marier après avoir été ordonnés sous-diacres; mais cela leur fut défendu par le concile *in trullo*, & par la loi de Justinien. Morin, *de sacris ordinat.* & Thomassin, *discipl. de l'égl. V.* SOUS-DIACRE.

SOUS-DIACRE, s. m. *(Hist. eccl.)* *subdiaconus*, & en grec ὑποδιάκονος, est un ecclésiastique revêtu du premier degré des ordres sacrés ou majeurs, que l'on appelle *sous-diaconat. Voyez* SOUS-DIACONAT.

Le *sous-diacre*, selon la disposition du concile de Trente, *sess. XXIII. ref. c. v, vj, vij, viij, xj & xij.* doit avoir été éprouvé dans tous les ordres inférieurs, & avoir au moins atteint sa vingt-deuxieme année; il doit être assez instruit pour pouvoir exercer ses fonctions, avoir des attestations de son curé, & des maîtres sous qui il étudie, & espérer, moyennant la grace de Dieu, de garder la continence; son ordination doit être précédée de trois publications faites au prône, afin de connoître s'il n'est point engagé par mariage, ou par vœu incompatible, ou chargé de dettes, ou irrégulier de quelqu'autre maniere.

Le jour de l'ordination étant venu, on appelle ceux qui doivent être ordonnés *sous-diacre*, chacun par son nom & par son titre: *un tel, au titre d'une telle église*, pour ceux qui ont des bénéfices: *un tel, au titre de son patrimoine: frere tel, profès d'un tel ordre: frere tel à titre de pauvreté:* d'abord l'évêque les avertit de considérer attentivement à quelle charge ils se soumettent. *Jusqu'ici*, leur dit-il, *il vous est libre de retourner à l'état séculier; mais si vous recevez cet ordre, vous ne pourrez plus reculer, il faudra toujours servir Dieu, dont le service vaut mieux qu'un royaume, garder la chasteté avec son secours, & demeurer engagés à jamais au ministere de l'église: songez-y donc, tandis qu'il est encore temps, & si vous voulez persévérer dans cette sainte résolution, approchez au nom de Dieu.*

Ensuite on fait approcher ceux qui doivent être ordonnés *sous-diacres*, conjointement avec ceux qui doivent être ordonnés diacres & prêtres, & tous ensemble, étant prosternés à terre, on chante les litanies, & l'on invoque pour eux les suffrages de tous les saints. Ils se relevent à genoux, & l'évêque instruit les *sous-diacres* de leurs fonctions; elles sont de servir le diacre, préparer l'eau pour le ministere de l'autel, laver les napes d'autel & les corporaux; le *sous-diacre* doit aussi offrir au diacre le calice & la patene pour le sacrifice, & avoir soin de mettre sur l'autel autant de pains qu'il faut pour le peuple, ni plus ni moins, de peur qu'il ne demeure dans le sanctuaire quelque chose de corrompu. Ce sont les fonctions marquées dans le pontifical ro-

main. Il faut être au moins *sous-diacre*, pour toucher les vases sacrés, & les linges qui touchent immédiatement la sainte eucharistie.

L'évêque donne ensuite à celui qui doit être ordonné *sous-diacre*, à toucher le calice vuide, avec la patene, puis il lui met les ornemens qui conviennent à son ordre, comme la dalmatique & le manipule ; enfin il lui présente le livre des épîtres, avec le pouvoir de les lire dans l'église ; ainsi le ministere des *sous-diacres* est presque réduit au service des autels, & à assister l'évêque ou les prêtres dans les grandes cérémonies. Autrefois, ils étoient les secrétaires des évêques, qui les employoient dans les voyages & les négociations ecclésiastiques. Ils étoient chargés des aumônes & de l'administration du temporel ; & hors de l'église, ils faisoient les mêmes fonctions que les diacres. Fleury, *instit. au droit ecclés. tome I. part. I. ch. viij. p. 75 & suiv.*

SOUS-DIVISER, v. act. (*Gram.*) diviser une seconde fois. *Voyez* DIVISER.

SOUS-DOMINANTE, s. f. *en musique*, est la quatrieme note du ton. On l'appelle *sous-dominante*, parce qu'en effet la dominante est immédiatement au dessus d'elle ; ou bien parce qu'il y a le même intervalle en descendant de la tonique à cette quatrieme note, qu'en montant de la tonique à la dominante. *Voyez* DOMINANTE, MODE, TONIQUE.

L'accord de la *sous-dominante* est composé, 1°. de tierce majeure ou mineure ; selon que le mode est majeur ou mineur ; 2°. de quinte ; 3°. de sixte majeure : cette sixte qui est la quinte de la dominante, est censé la représenter. *Voyez* là-dessus mes *élémens de musique*. (*O*)

SOUS-DOUBLE, adj. (*Math.*) on dit qu'une quantité est *sous-double*, ou en raison *sous-double* d'une autre quantité, quand la premiere est contenue deux fois dans la seconde : ainsi 3 est *sous-double* de 6, comme 6 est *double* de 3. *Voyez* RAISON & DOUBLE. (*E*)

SOUS-DOUBLÉ, adj. (*Math.*) deux grandeurs sont en raison *sous-doublée* de deux autres, quand elles sont dans le rapport ou la raison des racines quarrées de ces deux autres.

SOUS-DOYEN, (*Jurisprud.*) est celui qui est immédiatement après le doyen d'une compagnie. *Voyez* DOYEN. (*A*)

SOUS-ÉCUYER, s. m. (*Hist. mod.*) officier de la maison du roi d'Angleterre, dont la fonction est de présenter & de tenir l'étrier au roi lorsqu'il monte à cheval.

SOUS-ÉPINEUX, adj. (*Anat.*) nom d'un muscle situé dans la fosse *sous-épineuse* de l'omoplate. Il remplit tout l'espace de cette fosse, & se termine à la facette moyenne de la grosse tubérosité de la tête de l'humérus.

SOUS-FAITE, (*Charpenter.*) piece de bois au-dessous du *faîte*, liée par des entretoises, des liernes & des croix de saint André. La *sous-faîte* sert à rendre les assemblages plus solides. (*D. J.*)

SOUS-FERME, (*Finance de France.*) partie du bail général des fermes. Les principes de régie ne sauroient être trop uniformes pour la sûreté publique & pour la facilité du travail des supérieurs. S'il convient ordinairement de permettre les *sous-fermes* des parties qui veulent du détail, il semble que la bonne police exige que ces *sous-fermes* s'adjugent à l'enchere au profit du roi, & que tout ce qui regarde une partie, appartienne à une seule compagnie composée de travailleurs.

La forme de donner les fermes au plus offrant & dernier enchérisseur, en éloignant tous monopoles, trafics, pensions, gratifications, accommodemens & autres abus dont le retranchement est ordonné par les divers réglemens faits depuis 1661 jusqu'à ce jour, a produit en partie les augmentations prodigieuses qui se sont trouvées sur les fermes ; mais cette méthode a aussi des inconvéniens considérables, en ce que les sous-fermiers ont porté leurs *sous-fermes* au-delà de leur juste valeur, ce qui donne lieu à deux grands désordres ; l'un que les sous-fermiers demandent toujous des diminutions qu'ils obtiennent ; & l'autre, qu'ils vexent infiniment les peuples, pour s'indemniser de l'excès de leurs *sous-fermes*. *Considération sur les finances*. (*D. J.*)

SOUS-FERMER, v. act. (*Com.*) prendre ou donner à ferme une partie de ce qui compose une ferme générale.

SOUS-FERMIER, s. m. (*Financ.*) celui

qui tient une ferme ou une partie d'une ferme sous un autre.

On appelloit autrefois simplement *sous-fermiers*, ceux qui prenoient des sous-fermes sous les fermiers généraux de sa majesté; maintenant ils se donnent le titre d'*intéressés dans les fermes du roi*.

SOUS-FRÉTER, v. act. (*Marine.*) c'est louer à un autre le vaisseau qu'on a loué, ou fréter à un autre le vaisseau qu'on a affrété. Il est défendu de *sous-fréter* un vaisseau à plus haut prix que celui qui est porté par le premier contrat; mais l'affréteur peut prendre à son profit le fret de quelques marchandises, pour achever la charge du vaisseau qu'il a entiérement affrété.

SOUS-GARDE, s. f. *terme d'Arquebusier*, c'est un morceau de fer long d'environ huit pouces, & large d'un demi-pouce, qui forme par le milieu un demi-cercle, & qui a un oreille à chaque côté qui servent à l'assujettir au bois de fusil à la vissant. Cette piece se pose dessous le bois de fusil, & sert pour garantir la détente, & empêcher qu'elle ne s'accroche & qu'elle ne fasse partir le fusil dans le tems qu'on ne s'y attend pas.

SOUS-GORGE, s. f. *terme de Bourrelier*, c'est une partie de la bride du cheval, qui consiste en une bande de cuir qui passe sous la gorge, & qui est terminée par deux boucles, au moyen desquelles on l'attache à deux petites courroies qui tiennent à la têtiere auprès du fronteau. L'usage de la *sous-gorge* est d'assujettir la bride, & d'empêcher que le cheval en secouant la tête ne dérange la têtiere & ne fasse tomber toute la bride.

SOUS-GOUVERNANTE, s. f. (*Gram.*) celle qui sert en l'absence de la gouvernante. *Voyez l'article* GOUVERNANTE.

SOUS-GOUVERNEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui représente le gouverneur, fait ses fonctions & le soulage dans son emploi.

SOUS-INTRODUITE FEMME, (*Hist. ecclés.*) une femme *sous-introduite* étoit celle qu'un ecclésiastique avoit chez lui pour le soin de son ménage, ou pour quelque autre raison. M. Fleury dit, dans son *Hist. ecclés. l. II. p. 140.* qu'on nommoit *femmes introduites* ou *sous-introduites*, celles que les ecclésiastiques tenoient dans leurs maisons par un usage que l'église condamnoit, & qui fut reproché à Paul de Samosate, parce qu'encore que ce fût sous prétexte de charité & d'amitié spirituelle, les conséquences en étoient trop dangereuses, & qu'il en résultoit tout au moins du scandale.

Dès le temps de saint Cyprien, où l'on ne faisoit encore aucun vœu solemnel de virginité ni de célibat, & où l'on n'imposoit aux ecclésiastiques aucune nécessité de s'abstenir du mariage, on lit que des filles demeuroient librement avec des hommes d'église; couchoient avec eux dans un même lit, & soutenoient néanmoins qu'elles ne donnoient par-là aucune atteinte à leur chasteté, offrant pour preuve d'être visitées par des expertes. Saint Cyprien le reconnoît lui-même, & censure quelques-unes de ces filles. Voici ses propres paroles: *Quid nobis de iis virginibus videatur, quæ cum in statu suo esse, & continentiam similiter tenere decreverint, detecta sunt posteà in eodem lecto pariter mansisse cum masculis: ex quibus unum diaconum esse dicis: planè easdem, quæ se cum vivis dormisse confessæ sint, adseverare se integras esse, &c. Epist. IV. p. 7. edit. Brem. Fell.*

Le même pere se plaint ailleurs que quelques confesseurs étoient tombés dans la même faute; & les expressions dont il se sert sont bien fortes: *non desse, qui Dei templa, & post confessionem sanctificata & illustrata priùs membra turpi & infami concubitu suo maculent, cubilia sua cum fœminis promiscua jungentes, &c.*

Une telle compagne des ecclésiastiques fut appellée *femme sous-introduite*, συνείσακτος γυνὴ, parce que les ecclésiastiques les introduisoient chez eux comme des aides & des sœurs spirituelles, *consortio sororiæ appellationis*; & cet usage devint si commun, que divers conciles, & entr'autres celui de Nicée, furent obligés de défendre cet usage. Μήτε ἐπισκόπῳ, μήτε πρεσβυτέρῳ, μήτε διακόνῳ, μήτε ὅλως τινὶ τῶν ἐν κλήρῳ, ἐξεῖναι συνείσακτον γυναῖκα ἔχειν, πλὴν εἰ μὴ ἄρα μητέρα, ἢ ἀδελφὴν, ἢ θείαν, ἢ ἃ μόνα πρόσωπα πᾶσαν ὑποψίαν διαπέφευγεν. *Canon III.*

Cependant les défenses des conciles eurent si peu d'effet, que les empereurs chrétiens, comme Honorius, Théodose & Jus-

tinien se virent contraints d'employer toute l'autorité des loix pour remédier à cet abus. Voyez *cod. Theodos. l. XVI. tit. 2. leg. 44. cod. inst. l. I. tit. 3. de episcop. & cler. leg. 19. novell. VI. cap. v.* Jacques Godefroy, *tom. VI. p. 86. & suivantes.* Pour ne point entrer dans de plus grands détails sur cette matiere, nous renvoyons les lecteurs curieux aux notes d'Henri de Valois sur Eusebe, *hist. ecclés. l. VII. c. xxx.* à Henri Dodwell, *differtat. Cyprianic, 3.* à Bingham, *antiq. ecclés. liv. VI. c. ij.* & finalement à M. Boëhmer, dans son *jus ecclef. protestant. l. III. tit. 2.* (*D. J.*)

SOUS-LIEUTENANT, est un troisieme officier dans les compagnies d'infanterie & de cavalerie, dont les fonctions sont à peu près les mêmes que celles des lieutenans. On les établit ordinairement dans la guerre & on les casse à la paix. *Voyez* OFFICIER.

Dans toutes les compagnies de la maison du roi, excepté les gardes du corps, il y a des *sous-lieutenans.* Il y en a aussi dans toutes les compagnies de gendarmerie: ce sont les seconds officiers de toutes ces compagnies. (*Q*)

SOUS-LIGNER, v. act. (*terme d'Imprimeur.*) c'est imprimer en italique un mot ou plusieurs qui sont *sous-lignés* dans un manuscrit, à dessein de les faire remarquer, ou pour quelqu'autre raison. (*D. J.*)

SOUS-LOCATAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui auquel le principal locataire d'une maison ou autre héritage a donné lui-même à loyer quelque portion de ce qu'il tenoit du propriétaire.

Le *sous-locataire* est différent du cessionnaire du bail, en ce que le cessionnaire doit payer au propriétaire, au lieu que le *sous-locataire* paye au principal locataire.

L'article 162 de la coutume de Paris, permet néanmoins au propriétaire de saisir les meubles des *sous-locataires;* mais ceux-ci en ont main-levée en payant le loyer de leur occupation.

En fait de fermes, on appelle *sous-fermier*, ce qu'en fait de bail à loyer on appelle *sous-locataire. Voyez* BAIL A LOYER, FERME, LOCATAIRE, PRINCIPAL LOCATAIRE. (*A*)

SOUS-LUI, *terme de Manége*, un cheval qui est bien *sous-lui*, qui se met bien sur les hanches, est un cheval qui en marchant approche les piés de derriere de ceux de devant, & dont les hanches soutiennent en quelque maniere les épaules. (*D. J.*)

SOUS-MÉDIANTE *ou* SOUMÉDIANTE, (*Musiq.*) C'est dans le vocabulaire de M. Rameau, le nom de la sixieme note du ton; mais cette *sous-médiante* devant être au même intervalle de la tonique en dessous, qu'en est la médiante en dessus, doit faire tierce majeure sous cette tonique, & par conséquent tierce mineure sur la sous-dominante; & c'est sur cette analogie que le même M. Rameau établit le principe du mode mineur; mais il s'ensuivroit delà que le mode majeur d'une tonique, & le mode mineur de sa sous-dominante, devroient avoir une grande affinité; ce qui n'est pas, puisqu'au contraire il est très-rare qu'on passe d'un de ces deux modes à l'autre, & que l'échelle presque entiere est altérée par une telle modulation.

Je puis me tromper dans l'acception des deux mots précédens; savoir, SOUS-DOMINANTE & SOUS-MÉDIANTE, (*Voyez la fin de cet article*) n'ayant pas sous les yeux en écrivant cet article, les écrits de M. Rameau; peut-être entend-il simplement, par *sous-dominante*, la note qui est un degré au dessous de la dominante; &, par *sous-médiante*, la note qui est un degré au dessous de la médiante: ce qui me tient en suspens entre ces deux sens, est que, dans l'une & dans l'autre, la sous-dominante est la même note *fa* pour le ton d'*ut*; mais il n'en seroit pas ainsi de la *sous-médiante*, elle seroit *la* dans le premier sens, & *re* dans le second. Le lecteur pourra vérifier lequel des deux est celui de M. Rameau; ce qu'il y a de sûr est que celui que je donne est préférable pour l'usage de la composition. (*S*)

Après avoir feuilleté les *Œuvres* de M. Rameau, que j'ai entre les mains, sans y trouver le terme dont il s'agit ici, j'ai pris le parti de mettre cet article tel qu'il est dans le *dictionnaire de Musique* de M. Rousseau. Dans son *code de Musique pratique*, M. Rameau nomme *su-dominante* la

sixieme note du ton, & *su-tonique* la seconde. (*F. D. C.*)

SOUS-MULTIPLE, adject. *en Mathém. &c.* une quantité *sous-multiple* est celle qui est contenue dans une autre un certain nombre de fois, & qui par conséquent étant répétée un certain nombre de fois, lui devient exactement égale.

Ainsi 3 est un *sous-multiple* de 21 : dans ce sens, *sous-multiple* revient au même que partie aliquote. *Voyez* ALIQUOTE.

Une raison *sous-multiple* est celle qui est entre la quantité *sous-multiple*, & la quantité qui la contient; ainsi la raison de 3 à 21, est *sous-multiple. Voyez* RAISON.

Dans ces deux cas *sous-multiple* est l'opposé de *multiple* : 21, par exemple, est *multiple* de 3, & la raison de 21 à 3, est une raison *multiple. Voyez* MULTIPLE. *Chambers.* (*E*)

SOUS-NORMALE, s. f. (*Géom.*) est la même chose que sous-perpendiculaire. *Voyez* SOUS-PERPENDICULAIRE.

SOUS-OCCIPITAUX, *en Anatomie*, nom des nerfs situés sous l'os occipital. Ces nerfs appellés communément la *dixieme paire*, naissent un peu plus bas & plus latéralement, que les nerfs grands hypoglosses, à l'extrêmité de la moëlle alongée & vis-à-vis la partie postérieure de l'apophyse condiloïde de l'os occipital. Ils communiquent avant de percer la dure-mere avec la premiere paire cervicale; après quoi ils la percent en sortant du crâne, entre la premiere vertebre du col & l'os occipital, & se distribuent aux muscles postérieurs de la tête. *Voyez* TÊTE & OREILLE.

SOUS-OFFICIERS *de l'empire*, (*Hist. mod.*) *sub-officiales imperii* : on a dit à l'*article* ELECTEURS quels étoient les grands officiers de l'empereur & de l'empire; chacun de ces princes fait exercer ses fonctions par des *sous-officiers* héréditaires qui possedent des fiefs pour cette raison. C'est ainsi que l'électeur de Saxe, qui est grand-maréchal de l'empire, lors du couronnement de l'empereur, est représenté dans ses fonctions par le comte de Pappenheim; l'électeur de Brandebourg qui est grand-chambellan, est représenté par le prince de Hohenzollern; l'électeur de Bohème, par le comte d'Althan; l'électeur de Baviere, par le comte de Truches-Waldburg; l'électeur Palatin, par le comte de Sinzendorf.

SOUS-ORBITAIRE, *en Anatomie*, nom des arteres qui se distribuent au dessous de l'orbite.

SOUS-ORDRE, (*Jurisprud.*) est un ordre particulier qui se fait en second entre les créanciers particuliers d'un créancier colloqué dans l'ordre principal qui ont formé opposition sur lui en *sous-ordre*, c'est-à-dire, pour se venger sur ce qui peut lui revenir, au cas qu'il soit colloqué utilement dans l'ordre. *Voyez* CRÉANCIER, DECRET, OPPOSITION & SOUSORDRE, SAISIE RÉELLE. (*A*)

SOUS-PÉNITENCIER, s. m. (*Gram.*) aide du pénitencier. *Voyez l'article* PÉNITENCERIE.

SOUS-PENTE, *voyez* SOUPENTE.

SOUS-PENTE, (*Maréchall.*) les maréchaux appellent ainsi un assemblage de courroies, qui servent à arrêter un cheval dans le travail. *Voyez* TRAVAIL. Les trois principales qui servent à suspendre ou élever le cheval, sont garnies de deux ou trois chaînons à chaque bout : il y a cinq courroies traversantes qui coulent comme on veut. Les trois plus courtes servent à garnir sous le ventre; & des deux autres l'une est fort longue, un de ses côtés va entourer la croupe, & l'autre le poitrail; ces côtés se bouclent à deux boucles qui sont à la courroie qui est de l'autre côté.

SOUS-PERPENDICULAIRE, adj. *en Géométrie* la *sous-perpendiculaire* est une portion de l'axe d'une courbe interceptée entre l'extrêmité de l'ordonnée & le point, où la perpendiculaire à la tangente, tirée de l'autre extrêmité de l'ordonnée, coupe l'axe de cette courbe. *Voyez* TANGENTE.

La *sous-perpendiculaire* est donc une ligne qui détermine le point où l'axe d'une courbe est coupée par une perpendiculaire tirée sous une tangente, au point de contact.

Ainsi TM, *Planch. sect. coniq. fig.* 19, touchant la courbe en M, & MR étant perpendiculaire à TM, au point de contingence, la

ligne PR comprise entre l'ordonnée PM & la perpendiculaire MR, s'appelle *sous-perpendiculaire.* La *sous-perpendiculaire* PR est à la demi-ordonnée PM, comme PM à PT, ou comme MR à TM; d'où on peut conclure que dans la parabole, la *sous-perpendiculaire* est sous-double du parametre, & par conséquent d'une grandeur constante; car $PR = \frac{PM^2}{PT}$ = dans la parabole $\frac{PM^2}{2AP}$ = en nommant le parametre a, $\frac{a \times AP}{2AP} = \frac{a}{2}$.

En général, puisque la soustangente est $\frac{yxd}{dy}$ (*voyez* SOUSTENGENTE,) on aura la sousperpendiculaire $= y^2$ divisé par la soustangente, c'est-à-dire, $\frac{ydy}{dx}$.

SOUS-PESER, v. act. (*Gram.*) prendre quelque chose pesant en dessous, & le soulever de la main pour en estimer le poids.

SOUS-PRÉCEPTEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui soulage le précepteur dans ses fonctions. *Voyez* PRÉCEPTEUR.

SOUS-PRIEUR, s. m. (*Hist. ecclés.*) est un officier claustral qui aide le prieur. *Voyez* PRIEUR.

SOUS-PROMOTEUR, s. m. (*Gram.*) qui représente le promoteur & sert sous lui. *Voyez* PROMOTEUR.

SOUS-RACHAT, s. m. (*Jurisprud.*) c'est le rachat au seigneur dominant par ses arriere-vassaux, pendant qu'il a mis en sa main le fief de son vassal, faute de rachat.

C'est le profit de l'arriere fief que le seigneur exploite. *Voyez* RACHAT & FIEF.

SOUS-REFECTORIER, s. m. (*Gram.*) celui qui veille aux choses du réfectoire sous le réfectorier.

SOUS-RENTE, s. f. (*Gram.*) rente que l'on tire d'une chose que l'on tient soi-même à rente.

SOUS-RENTIER, s. m. (*Gram.*) celui qui tient à rente d'un rentier. *Voyez* RENTE.

SOUS-SECRÉTAIRE, s. m. (*Gram.*) qui travaille sous le secrétaire. *Voyez* SECRÉTAIRE.

SOUSSIGNER, v. act. (*Gram. Jurisp. & Com.*) c'est mettre sa signature, c'est-à-dire, écrire son nom, & quelquefois y ajouter un paraphe au pié de quelque acte ou écrit, pour l'agréer, le faire valoir, & consentir à son exécution. *Voyez* SIGNATURE.

Les personnes qui ne savent pas écrire se contentent de mettre au lieu de signature quelque marque qui leur est propre, si c'est sous seing-privé; mais dans tout acte public ou passé par-devant notaires, il faut faire mention que l'un des contractans, ou même tous deux, ont déclaré ne savoir signer. Les consultations des avocats & celles des habiles négocians qui donnent leur conseil; les réponses des docteurs de Sorbonne sur les cas de conscience, commencent ordinairement par ces mots, *le conseil soussigné, &c.* & les promesses, quittances, certificats par ceux-ci assez semblables: *je soussigné*, ou nous *soussignés*, reconnoissons, certifions, *&c. Dictionn. de Commerce.*

SOUS-SURPARTICULIERE, SOUS-SURPARTIENTE, (RAISON) *voyez* RAISON.

SOUSTANGENTE, s. f. (*Géom.*) la *soustangente* d'une courbe est une portion de son axe interceptée entre l'extrêmité d'une ordonnée & l'intersection de la tangente avec l'axe; cette ligne détermine le point où la tangente coupe l'axe prolongé. *Voyez* COURBE & TANGENTE.

Ainsi dans la courbe AM, *&c.* (*Planche d'anal. fig. 10.*) la ligne TP, comprise entre la demi-ordonnée PM, & la tangente TM, en est la *soustangente.* Si on mene la parpendiculaire MQ à la tangente MT, on aura PR à PM, comme PM à PT, & PM à PT, comme MR à TM.

Il est aisé de voir que la *soustangente* est à l'ordonnée y comme la différentielle dx de l'abscisse est à la différence dy de l'ordonnée, donc la *soustangente* $= \frac{ydx}{dy}$.

C'est une loi que, dans toute équation qui exprime la valeur d'une *soustangente*, si cette valeur est positive, le point d'intersection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée où la courbe

a son sommet, ainsi que cela arrive dans la parabole.

Au contraire, si la valeur de la *soustangente* est négative, le point d'intersection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée, opposé à celui où la courbe a son sommet; ainsi que cela arrive dans l'hyperbole rapportée à ses asymptotes.

En général, dans toutes les courbes dont l'équation est $y = x^m$, m marquant un nombre quelconque entier ou rompu positif ou negatif, la *sous-tengente* est égale à l'abscisse multipliée par l'exposant m de la puissance de l'ordonnée. *Voyez* TANGENTE.

Ainsi dans la parabole ordinaire dont l'équation est $x = yy$, la *sous-tangente* est égale à x multipliée par l'exposant 2 de yy; or x est l'abscisse dont la *sous-tangente* est égale au double de l'abscisse; & d'ailleurs comme cette valeur vient avec le +, ou est positive, elle doit être prise du côté de l'ordonnée où la parabole a son sommet, au-delà duquel l'axe doit être prolongé.

De même dans une des paraboles cubiques dont l'équation est $y = x^{\frac{2}{3}}$, la valeur de la *sous-tangente* est égale aux $\frac{3}{2}$ de l'abscisse.

SOUSTENDANTE, s. f. *en Géométrie*, est une ligne droite opposée à un angle, & que l'on suppose tirée entre les deux extrêmités de l'arc qui mesure cet angle. *V.* ANGLE & ARC.

Ce mot est formé du latin *sub*, sous, & *tendo*, je tends.

La *soustendante* de l'angle repond à la corde de l'arc. *Voyez* CORDE.

Dans tout triangle rectangle, le quarré de la *soustendante* de l'angle droit, est égal aux quarrés des *soustendantes* des deux autres angles, par la 47e proposition d'Euclide. Cette merveilleuse propriété du triangle a été découverte par Pythagore. *Voyez* HYPOTHÉNUSE. *Chambers*. (*E*)

SOUSTERRAINS *dans la fortification*, sont des espaces qu'on pratique quelquefois dans l'intérieur de l'épaisseur du rempart, pour mettre dans un siege les principales munitions, & une partie de la garnison à l'abri du ravage des bombes. On construit ordinairement de ces *souterrains* dans l'épaisseur des bastions pleins, sur-tout lorsqu'il y a des cavaliers sur ces bastions; on en construit aussi vis-à-vis, ou le long des courtines. Ils sont voûtés, à l'épreuve de la bombe. Il y a de ces *souterrains* dans les tours bastionnées de Landau & du Neuf-Brisach. *V.* TOURS BASTIONNÉES. (*Q*)

SOUS-TIRER, v. act. *sous tirer* du vin, c'est le transvaser d'un tonneau dans un autre.

SOUSTRACTION, s. f. *en Arithmétique*, la *soustraction* est la seconde regle, ou pour mieux dire, la seconde opération de l'arithmétique; elle consiste à ôter un nombre d'un autre nombre plus grand, & à trouver exactement l'excès de celui-ci sur celui-là.

En un mot, la *soustraction* est une opération par laquelle on trouve un nombre qui, ajouté au plus petit de deux nombres homogenes, fait avec lui une somme égale au plus grand de ces nombres. *V.* ARITHMÉTIQUE.

Voici ce qu'il faut observer dans cette opération.

Pour soustraire un plus petit nombre d'un plus grand. 1°. Ecrivez le plus petit nombre sous le plus grand, les unités sous les unités, les dixaines sous les dixaines, *&c.* en général les quantités homogenes les unes sous les autres, ainsi que nous l'avons prescrit pour *l'addition*. 2°. Tirez une ligne sous les deux nombres. 3°. Soustrayez séparément les unités des unités, les dixaines des dixaines, les centaines des centaines; & commençant à droite, & procédant vers la gauche, écrivez chaque reste sous le caractere sur lequel vous avez opéré, & qui vous l'a donné. 4°. Si le chifre que vous avez à soustraire est plus grand que celui dont il doit être soustrait, empruntez une unité sur le chifre qui suit immédiatement en allant vers la gauche, cette unité empruntée vaudra 10; ajoutez cette dixaine au plus petit caractere, & soustrayez le plus grand de la somme. S'il se rencontroit un *zéro* immédiatement devant celui qui vous contraint d'emprunter, parce qu'il est trop petit; l'emprunt se feroit sur le chifre qui suit immédiatement ce *zéro*, en allant vers la gauche. Mais sans emprunter sur les nombres suivans, ce qui cause quelquefois de

l'embarras ; il vaut mieux ajouter une unité au nombre qui suit immédiatement, & qui vaut toujours dix unités, par rapport au nombre qui le précede ; & dans la colonne suivante soustraire une unité de plus dans la quantité que l'on soustrait ; afin de détruire par cette derniere opération l'augmentation que l'on a faite par la premiere.

Il n'y a point de nombre qu'on ne puisse ôter d'un plus grand, en observant ces regles. Exemple.

soit. . .	9800403459.
d'où il faut soustraire	4743865263.
le reste sera	5056538196.

Car, commençant par le premier caractere qui se présente à droite, & ôtant 3 de 9, reste 6, que j'écris au dessous de la ligne. Passant au second caractere, je trouve 6 que je ne peux ôter de 5 ; c'est pourquoi j'emprunte sur le 4 qui suit le plus immédiatement 5, en allant vers la gauche, & qui marque des centaines, une unité, ou dix dixaines. J'ajoute ces 10 dixaines, aux 5 dixaines que j'avois, & qui me produit 15 dixaines, d'où soustrayant 6 dixaines, il m'en reste 9, j'écris donc 9 sous la ligne & sous les dixaines. J'en suis aux centaines, je dis 2 & 1 que j'ai emprunté, font 3 ; 3 de 4, reste un, que j'écris sous la ligne. J'avance & je dis, 5 ne se peut ôter de 3 ; j'emprunte, non sur le zéro, mais sur le 4 qui vient après le zéro, toujours en allant vers la gauche. Cet 1 vaut cent mille, par conséquent si on le suppose à la place du zéro, il vaudra 10 dixaines de mille. J'emprunte sur ces 10 dixaines de mille, une unité qui vaudra 10 mille, & par conséquent le zéro se trouvera valoir 9 dixaines de mille : or ces dix mille ajoutés à trois mille que j'ai, produisent 13 mille ; de ces 13 mille, j'ôte 5 mille, reste 8 mille, que j'écris sous la ligne. Je dis ensuite 6 de 9, reste 3, que j'écris sous la ligne. J'arrive au 4 sur lequel j'ai emprunté une unité, & qui ne vaut par conséquent que trois ; je ne dirai donc point 8 de 4, mais 8 de 3 : on achevera la *soustraction*, en continuant d'opérer, comme nous avons fait jusques-là.

Si l'on proposoit d'ôter un nombre hétérogene, d'un autre nombre hétérogene plus grand ; on suivroit la même méthode, observant seulement que les unités que l'on emprunte, ne valent pas 10 unités ; mais autant qu'il en faut de la plus petite espece, pour continuer une unité de la plus grande. Exemple.

liv.	sous	d.
45	16	6
27	19	9
17	16	9

Je ne peus ôter 9 deniers de six deniers. J'emprunte 1 sou, sur les 16 sous qui précédent les 6 deniers. Ce sou vaut 12 deniers. Ces 12 deniers joints aux 6 deniers que j'ai déja, font 18 deniers, d'où j'ôte 9 deniers, & il me reste 9 deniers, j'écris donc 9 sous la ligne. Pareillement 19 sous ne peuvent se soustraire des 15 sous restans. J'emprunte donc sur les 45 livres qui précedent, une livre qui vaut 20 sous. Ces 20 sous joints aux 15 sous que j'ai, font 35 sous, d'où j'ôte 19 sous, & il me reste 16 sous que j'écris sous la ligne. Enfin j'ôte 27 livres, de 44 livres qui me restent, & j'écris la différence 17 sous la ligne.

Si le nombre à soustraire est plus grand que celui d'où il faut le soustraire ; il est évident que l'opération est impossible. Dans ce cas, il faut ôter le plus petit nombre du plus grand, & écrire le reste avec un signe négatif. Exemple, soient 8 livres à payer avec 3 livres ; j'en paye 3 des 8 que je dois, avec les 3 que j'ai, & il en reste 5 de dues ; j'écris donc au dessous de la ligne —. 5.

La preuve de la *soustraction* se fait en ajoutant le nombre soustrait avec le reste ; où l'excès du plus grand nombre sur le plus petit avec le plus petit. S'ils font une somme égale au plus grand, l'opération a été bien faite. Exemple.

		liv.	sous.	d.	
9800403459		156	11	$3\frac{1}{4}$	
4743865263	nomb. souft.	21	17	$2\frac{1}{2}$	nomb. souft.
5056538196	reste	134	14	$0\frac{1}{4}$	reste
9800403459		156	11	$3\frac{1}{4}$	

Soustraction *en Algebre*, pour faire une *soustraction* algébrique, quand il s'agit de *monomes*, on écrit ces quantités de suite,

suite, en changeant simplement le signe de la grandeur à soustraire ; & l'on fait ensuite la réduction, si ces quantités sont semblables : ainsi pour ôter $+ c$ de b, on écrit $b - c$; puisque — est le signe de la *soustraction* : & pour ôter $- b$ de a, on écrit $a + b$, en changeant le signe — en +; ensorte que la grandeur a est augmentée par cette *soustraction* ; en effet ôter des dettes, c'est augmenter les facultés de quelqu'un : soustraire des *moins*, est donc aussi donner des *plus*.

S'il est question de *polinomes*, on disposera les termes de la grandeur à soustraire, sous ceux de la grandeur dont on soustrait ; c'est-à-dire, les termes de l'une, sous les termes semblables de l'autre, en changeant simplement tous les signes de la grandeur à soustraire, en des signes contraires, c'est-à-dire, que l'on mettra — où il y aura +, & le signe + où l'on verra le signe —. Ainsi, pour retrancher le polinome $- 2\,acx + 3\,acx^2 + 4\,a^3m - 5\,a^3b$ *(A)* du polinome $7\,cx^2 - 4\,a^3b + 5\,a^3m - acx + bd$, *(B)* on disposera comme on le voit ici.

$$\begin{array}{l} 7\,cx^2 - 4\,a^3b + 5\,a^3m - acx + bd\ (B). \\ \underline{- 3\,cx^2 + 5\,a^3b + 4\,a^3m + 2\,acx\ (A).} \\ \underline{4\,cx^2 + a^3b + a^3m + acx + bd.} \end{array}$$

Les termes du polinome *A*, sous les termes du polinome *B* ; les termes semblables les uns sous les autres, en changeant tous les signes du polinome *A*, en des signes contraires. Cette préparation faite, on réduira les termes à leur plus simple expression ; & cette réduction donnera $4\,cx^2 + a^3b + a^3m + acx + bd$, qui est la différence cherchée.

Quand il n'y a point de termes semblables, on écrit simplement la quantité à soustraire, dont on change les signes, à la suite du polinome, dont on fait la *soustraction* : ainsi pour ôter $xx - 2\,cx + cc$ de $2\,a^4 - 3\,b^2$, écrivez $2\,a^4 - 3\,b^2 - xx + 2\,cx - cc$; en changeant simplement les signes de la grandeur $xx - 2\,cx + cc$, qui n'a aucuns termes semblables à ceux de la quantité $2\,a^4 - 3\,b^2$. *(E)*

Soustraction, s. f. *(Grammaire & Jurisprud.)* est l'action d'ôter & enlever frauduleusement une chose du lieu où elle devroit être.

C'est principalement pour les papiers que l'on a détournés que l'on se sert de ce terme ; cela s'appelle une *soustraction de pieces*.

Soustraction d'une minute d'un notaire, c'est l'enlevement qui est fait de cette minute.

Soustraction de pieces dans une production, lorsque l'on retire frauduleusement d'une production quelque cotte ou quelque piece d'une cotte, que l'on a intérêt de supprimer. *Voyez* Divertissement, Enlevement, Recélé, Suppression. *(A)*

SOUSTRAIT, s. m. *terme de riviere*, ce sont des fagots que l'on met dans le fond des bateaux, pour empêcher que la marchandise ne soit mouillée.

SOUS-TRAITANT, *terme de Finance*, celui qui traite d'une ferme adjugée à un autre, ou qui en tient une partie du traitant en général ; il se dit plus particuliérement dans les fermes du roi. *(D. J.)*

SOUS-TRAITÉ, sous-ferme qui fait partie d'une plus grande. *V.* Sous-ferme. *Id. ibid.*

SOUS-TRAITER, prendre une sous-ferme, la tenir de celui qui a la ferme générale. *Voyez* Ferme & Sous-ferme. *Id. ibid.*

SOUS-TRÉSORIER *d'Angleterre*, *(Hist. mod.)* officier dont il est fait mention dans le *statut* 39. d'Elisabeth, *chap. vij.* & que plusieurs autres statuts confondent avec le trésorier de l'échiquier. *V.* Echiquier.

Sa fonction étoit d'ouvrir le trésor du roi à la fin de chaque terme, de faire un état de l'argent qui se trouvoit dans chaque caisse, & de le voir porter à la trésorerie du roi qui est à la tour de Londres, pour soulager d'autant le grand-trésorier dans ses fonctions.

Quand la charge de grand-trésorier étoit vacante, le *sous-trésorier* le remplaçoit dans toutes les fonctions concernant la recette des deniers royaux. *Voyez* Trésorier.

SOUS-TRIPLE, adj. *(Mathémat.)* deux quantités sont en raison *sous-triple*, quand l'une est contenue dans l'autre trois fois. *Voyez* Raison. Ainsi 2 est *sous-triple* de 6, ou en raison *sous-triple* de 6, de même que 6 est triple de 2, ou en raison triple de 2. *(E)*

SOUS-TRIPLÉE, adj. (*Mathémat.*) une raison *sous-triplée* est le rapport des racines cubiques. *Voyez* RAISON.

SOUSTYLAIRE, s. f. *en Gnomonique*, est une ligne droite, sur laquelle le style ou gnomon d'un cadran est élevé.

Cette ligne est la section ou rencontre du plan du cadran, avec le plan d'un méridien qu'on suppose être perpendiculaire au plan du cadran. Ce méridien est toujours différent du méridien du lieu, à moins que le plan du cadran ne soit horizontal, ou qu'il ne soit dans la ligne qui joint le levant au couchant : ainsi la méridienne d'un cadran differe presque toujours de la *soustylaire*; car la méridienne d'un cadran est la ligne de section du plan du cadran avec le méridien du lieu. Au reste le point où ces deux lignes se rencontrent, est le centre du cadran; car le sommet du style représente le centre de la terre, & par conséquent un point commun aux deux méridiens; & le point de rencontre de la *soustylaire* & de la méridienne est encore un point commun aux deux méridiens, d'où il s'ensuit qu'une ligne menée par le sommet du style & par le point de rencontre des deux lignes dont il s'agit, seroit la ligne de section ou de rencontre des deux méridiens, & qu'ainsi cette ligne représente l'axe de la terre, c'est-à-dire lui est parallele. Or le point où le plan d'un cadran est coupé par une ligne tirée du sommet du style parallelement à l'axe de la terre, est toujours le centre du cadran, & le point de rencontre des lignes horaires. Donc le point de rencontre de la *soustylaire* & de la méridienne est toujours le centre du cadran. (*O*)

Dans les cadrans polaires, équinoxiaux, horizontaux, méridiens & septentrionaux, la ligne *soustylaire* est la ligne méridienne, ou ligne de douze heures, ou l'interfection du plan sur lequel le cadran est tracé, avec celui du méridien du lieu, parce que le méridien du lieu se confond alors avec le méridien du plan. *Voyez* MÉRIDIEN. (*O*)

SOUS-VENTRIERE, s. f. (*Maréchal.*) courroie de cuir qu'on met sous le ventre des chevaux de carrosse & de voiture, pour tenir leurs harnois en état.

SOUS-VICAIRE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) prêtre qui partage les fonctions du vicaire. *Voyez* VICAIRE.

SOUS-YEUX, (*Jardinage.*) terme usité chez les vignerons, qui s'emploie aussi par les jardiniers pour exprimer de petits yeux ou boutons placés au dessous des vrais yeux, & proche de la base ou empatement d'un rameau. Ces yeux inférieurs sont toujours plus petits du double que les yeux supérieurs, souvent même on a de la peine à les distinguer; chacun de ces *sous-yeux* a une feuille qui lui sert de merenourrice, de même qu'en ont les vrais yeux, mais de moitié plus petite. Ils restent toujours nains, & ne produisent que des bourgeons nains. Formés les premiers, leurs feuilles viennent les premieres, & elles tombent de même. Chaque année à la pousse du printemps, le plus grand nombre des *sous-yeux* avorte. La seve qui se porte par-tout avec véhémence dans cette saison, trouvant des conduits plus dilatés dans les véritables yeux, les préfere aux *sous-yeux*, dont les conduits & les passages sont trop étroits.

SOUTANE, s. f. *terme d'Eglise*, habit long & descendant jusque sur les talons que portent les ecclésiastiques, & que portoient autrefois les gens de justice sous leur manteau. Le pape porte toujours la *soutane* blanche; les évêques la portent noire quand ils sont en deuil, ou hors de leur diocese; mais dans leurs dioceses & à certaines grandes cérémonies, ils ont droit de la porter violette. Les cardinaux la portent rouge. Il y a, dans le *journal du palais*, un arrêt qui a du rapport à l'obligation de porter la *soutane* sous les peines prononcées par le concile de Trente. Du Cange dérive le mot *soutane* de *subtaneum*, qui dans la basse latinité signifioit la même chose.

L'histoire de la chevalerie nous apprend que le gentilhomme novice qui devoit être fait chevalier, passoit la nuit précédente à prier Dieu dans une église; son habit dans ce premier jour étoit une *soutane* brune, toute unie & sans ornement; le lendemain, il communioit, & alloit au bain où il quittoit l'habit d'écuyer. (*D. J.*)

SOUTANELLE, s. f. (*Hist. ecclésiast.*)

petite soutane de campagne, qui ne descend que jusqu'au dessous du genoux.

SOUTE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) ou, comme on écrivoit autrefois, soulte, *quasi solutio*, est ce que l'on donne pour solder un partage ou un échange.

Quand un lot se trouve plus fort qu'un autre, on le charge d'une *soute* en argent envers l'autre lot, pour rendre les choses égales.

De même dans un échange, quand l'héritage donné d'une part à titre d'*échange*, est plus fort que celui qui est donné en contr'échange, on charge celui qui a l'héritage le plus fort de payer une *soute* à celui qui a le plus foible.

Dans les partages, la *soute* suit la nature du partage, c'est-à-dire que quand il n'est point dû de droits seigneuriaux pour l'héritage que l'on a dans son lot, il n'en est pas dû non plus pour l'héritage ou portion que l'on conserve moyennant une *soute*.

Dans les échanges, au contraire la portion d'héritage pour laquelle on paye une *soute*, est réputée acquise par contrat de vente, & sujette aux mêmes droits que l'on paie en cas de vente. *Voyez* DROITS SEIGNEURIAUX, ECHANGE, PARTAGE. (*A*)

SOUTE, (*Marine.*) c'est le plus bas des étages de l'arriere d'un vaisseau, lequel consiste en un retranchement enduit de plâtre, fait à fond de cale, où l'on enferme les poudres & le biscuit. Cette derniere est placée ordinairement sous la sainte-barbe; elle doit être garnie de ferblanc, afin que le biscuit se conserve mieux; & la *soute* aux poudres est placée sous celle-ci: mais il n'y a point de regle à cet égard. *Voyez* VAISSEAU.

SOUTENANT, adj. (*terme de Blason.*) se dit d'un ou de plusieurs animaux qui paroissent soutenir quelques pieces ou meubles.

S'il se rencontroit dans un écu une figure humaine qui soutînt quelque piece, il faudroit se servir du terme *tenant*. Les figures humaines sont si rares sur le champ de l'écu en France, qu'il est difficile d'en trouver des exemples; mais il y a beaucoup de parties du corps humain, particuliérement des dextrocheres qui tiennent différentes pieces.

De Marches de la Saigne en Condomois, pays de Gascogne; *d'argent à deux lions de sable affrontés, soutenant un croissant d'azur.*

De Saint-Jean de Massaguel, de Bouisse, en Languedoc, *d'azur à deux lions affrontés d'or, lampassés de gueules, soutenant une cloche d'argent bataillée de sable.*

De Saint-Brieurc du Guerne, de Pembulso, en Bretagne; *d'azur au dextrochere d'or, tenant une fleur-de-lys de même.* (*G. D. L. T.*)

SOUTENEMENS, s. m. pl. (*Gram. & Jurisprud.*) sont des écritures fournies au soutien d'un compte, l'oyant compte fournit ses débats contre le compte, & le rendant compte pour réponse aux débats, fournit ses *soutenemens*. *Voyez* COMPTE, DÉBATS, OYANT, RENDANT. (*A*)

SOUTENIR, v. act. (*Gram.*) C'est supporter un fardeau; cette poutre *soutient* seule tout le bâtiment. C'est tenir suspendu; l'air *soutient* les nuages. C'est appuyer; si je ne l'avois *soutenu* de la main, il tomboit à terre. C'est nourrir & fortifier; ces viandes *soutiennent* long-temps. C'est résister; il faut *soutenir* vigoureusement ce poste. Tenir la bride haute & ferme; *soutenez* ce pas-là. *Voyez les articles suivans.*

SOUTENIR, v. act. *en Musique*, c'est faire exactement durer les sons toute leur valeur, sans se relâcher vers la fin, & sans en passer une partie dans le silence, comme font très-souvent les musiciens, sur-tout les symphonistes. (*S*)

SOUTENIR, (*Marine.*) on se sert de ce verbe pour exprimer l'effort d'un courant qui pousse un vaisseau dans un sens, tandis que le vent le pousse dans un autre sens; de sorte que par ces deux forces il est porté dans sa véritable route.

SOUTENIR, (*Marine.*) on sousentend le pronom *se*. C'est demeurer dans le même parage, & ne pas dériver, nonobstant les courans ou la marée contraire, sans avancer cependant, ou sans avancer beaucoup.

SOUTENIR LA MAIN, (*Maréchal.*) *ou* SOUTENIR UN CHEVAL, *en termes de Manége*, c'est tenir la bride ferme & haute, pour l'empêcher de tendre le col & de s'en aller sur les épaules.

On dit *soutenir* un cheval de la jambe

de dedans ou du talon de dedans, lorſqu'il s'entable, & qu'en maniant ſur les voltes ſa croupe va avant ſes épaules.

On dit encore *ſoutenir* un cheval, lorſqu'on l'empêche de ſe traverſer & qu'on le conduit également, le tenant toujours ſujet ſans que la croupe puiſſe échapper, ſans qu'il perde ni ſa cadence, ni ſon terrain, en lui faiſant marquer ſes temps égaux.

SOUTENU, *en terme de blazon*, vient du verbe ſoutenir derivé du latin *ſuſtinere*, il ſe dit d'une piece quelconque, qui en ſoutient une autre, ou qui l'a au deſſous, comme d'un échalas, qui ſoutient un cep de vigne, lorſqu'il eſt d'un émail différent, d'un chef qui paroît poſé ſur une deviſe.

Caylar en Languedoc, d'or a trois bandes de gueules, au chef d'or chargé d'un lion naiſſant de ſable, *ſoutenu* d'une deviſe couſue d'or, chargée de trois treffles de ſable.

Guyon de Vauguyon de Sauſſay en Normandie d'argent au cep de vigne pampré de ſinople, *&c.*

SOUTERAINE, LA, (*Géog. mod.*) petite ville, diſons mieux, petit bourg de France dans le Limouſin, à 2 lieues de Limoges. (*D. J.*)

SOUTHAMPTON, (*Géog. mod.*) On devroit écrire *South-Hanton*; ville d'Angleterre dans l'Hantshire & ſa capitale. Elle eſt ſituée ſur le rivage de la baie de ſon nom, entre les deux rivieres du Teſt & de l'Itching, mais plus près de la derniere, à 72 milles au ſud-oueſt de Londres.

On ne doute point qu'elle n'ait été bâtie des ruines d'une autre ville de même nom, ſiſe un peu plus haut, aux bords de la même riviere dans l'endroit où l'on voit les deux villages de Sainte-Marie, & de Bittern. Cette ancienne ville, preſque ruinée par les Danois en 980, fut réduite en cendres par les François dans le xiv. ſiecle, pendant les démêlés d'Edouard III. avec Philippe de Valois pour la couronne de France.

Les habitans éleverent une nouvelle ville dans une ſituation plus commode, plus voiſine de l'eau, & qui conſerva le même nom. Avec le temps, cette nouvelle ville ſe peupla, s'agrandit, fut fermée de bonnes murailles, & devint floriſſante. Son port fut muni d'un château bâti de pierres de taille; & comme elle étoit la capitale du comté, elle lui donna ſe nom de *Southampton*, vulgairement *Hantshire.*

Son havre eſt aſſez bon & revêtu d'un beau quai. Son commerce eſt cependant aujourd'hui moins conſidérable qu'autrefois; mais cette ville ne laiſſe pas d'être encore grande & peuplée, car on y compte cinq paroiſſes. Elle eſt du nombre des villes qui ſe gouvernent par elles-mêmes, & qui ne relevent point du lieutenant de la province. Enfin elle a titre du duché, érigé par Charles II, en faveur de l'aîné des fils naturels qu'il a eus de la ducheſſe de Cleveland. *Long. 16. 22. latit. 50. 48.*

Fuller (Nicolas) ſavant philologue, naquit à *Southampton* dans le xvj. ſiecle, & mourut en 1623. Ses *miſcellanea theologica & ſacra* ſont remplis d'érudition.

Anne, comteſſe de *Winchelſea*, dame d'eſprit, & connue par ſes vers, étoit née dans la province de *Southampton*, & mourut en 1720. On a publié à Londres en 1713 *in-8°.* un recueil de ſes poéſies, où ſe trouve ſon poëme ſur la rate, & ſa tragedie intitulée *Ariſtomene*, mais qui n'a jamais été repréſentée. (*D. J.*)

SOUTHAMPTON, *baie de*, (*Géog. mod.*) ou *baie de Hampton*. Les anciens la nommoient *Clauſentum*, c'eſt-à-dire, le *canal de Hantum*; & c'eſt de ce nom que la province entiere a été appellée *Hantzhire.*

La *baie de Southampton* a près de huit milles de longueur & trois milles de largeur. Elle eſt fort droite, & preſque ſans courbure, s'étendant du nord-oueſt au ſud-eſt. Ses côtes occidentales ſe terminent par une pointe, où l'on a bâti le château de Calshot, ſur un rocher avancé, pour défendre l'entrée de la baie. A l'occident de cette baie le pays eſt couvert d'une grande & vaſte forêt, de trente milles de tour, nommée *new-foreſt*, & anciennement appellée *Ithene.*

Avant le regne de Guillaume-le-Conquérant, ce quartier étoit habité; mais ce prince le changea en une forêt. Il détruiſit pour cet effet trente-ſix paroiſſes qui s'y trouvoient, ſans épargner ni bourgs ni villages, ni égliſes, ni monaſteres. Il expulſa par la force tous les habitans, ſoit pour ſe donner le plaiſir de la chaſſe, ſoit, plus vraiſemblablement, pour ſe procurer, en cas de ſoulevement, une retraite aſſurée dans

cette vaste forêt, jusqu'à ce qu'il eût reçu du secours de la Normandie qui est vis-à-vis.

Au reste, le pays que cette forêt occupe, & ce qui est aux environs, d'un côté jusqu'à la mer, & de l'autre jusqu'au comté de Dorset, étoit la demeure des anciens *regnes*, avant l'invasion des Saxons. La côte qui s'étend au midi de la forêt, est restée toute ouverte jusqu'au xvj. siecle, qu'Henri VIII. pour la couvrir, y fit construire le château de Hust, sur une langue de terre avancée qui approche le plus de l'île de Whigt, & dont le trajet n'a guere au-delà de deux milles de l'argeur. (*D. J.*)

SOUTHWARE, (*Géog. mod.*) *ou* plus communément *Soudrik*, bourg d'Angleterre dans la province de Surrey, uni & incorporé à la ville de Londres par deux beaux ponts sur la Tamise. Ce bourg est si considérable & si peuplé, qu'il pourroit passer pour une grande ville, puisqu'il contient cinq grosses paroisses. C'est de ce bourg qu'on passe à Lambeth où est le palais des archevêques de Cantorbéry, bâtiment antique, construit au bord de la Tamise, vis-à-vis Westminster. Près de ce palais, est la promenade nommée *Vaux-hall*. La plus belle des églises de *Southware* est celle de Sainte-Marie-Overy *ou* Overry, qui étoit anciennement de la dépendance d'un prieuré fondé dans le xiij. siecle. Le prieuré fut détruit par Henri VIII. mais l'église fut conservée, & en 1540 les bourgeois l'acheterent du roi, pour en faire une église paroissiale.

Sherlock (Guillaume) savant théologien, naquit à *Southware*, ou, si vous l'aimez mieux, à Londres, vers l'an 1641. Il fut nommé doyen de saint Paul en 1691, & mourut en 1707 âgé de 67 ans. C'étoit un écrivain clair, poli, bon logicien, & qui s'acquit un grand nom sous le regne de Jaques II. par ses ouvrages polémiques contre les catholiques romains. Son traité du *jugement dernier* a souffert un grand nombre d'éditions, ainsi que celui de la *mort*. On a donné en françois à la Haye en 1721 *in-8°*. une belle traduction du traité de la *providence* par Sherlock. On a aussi traduit en françois son traité de l'*immortalité de l'ame*, *& de la vie éternelle*. Amsterd. 1708, *in-8°*. Enfin les *sermons* de Sherlock ont été traduits & publiés en françois à la Haye en 1723 en deux volumes *in-8°*. (*D. J.*)

SOUVERAINS, s. m. pl. (*Droit naturel & politiq.*) Ce sont ceux à qui la volonté des peuples a conféré le pouvoir nécessaire pour gouverner la société.

L'homme, dans l'état de nature, ne connoît point de *souverain*; chaque individu est égal à un autre, & jouit de la plus parfaite indépendance; il n'est dans cet état d'autre subordination que celle des enfans à leur pere. Le besoins naturels, & surtout la nécessité de réunir leurs forces pour repousser les entreprises de leurs ennemis, déterminerent plusieurs hommes ou plusieurs familles à se rapprocher, pour ne faire qu'une même famille que l'on nomme *société*. Alors on ne tarda point à s'appercevoir, que si chacun continuoit d'exercer sa volonté, à user de ses forces & de son indépendance, & de donner un libre cours à ses passions, la situation de chaque individu seroit plus malheureuse que s'il vivoit isolé, on sentit qu'il falloit que chaque homme renonçât à une partie de son indépendance naturelle pour se soumettre à une volonté qui représentât celle de toute la société, & qui fût pour ainsi dire, le centre commun & le point de réunion de toutes ses volontés & de toutes ses forces. Telle est l'origine des *souverains*. L'on voit que leur pouvoir & leurs droits ne sont fondés que sur le consentement des peuples; ceux qui s'établissent par la violence ne sont que des usurpateurs; ils ne deviennent légitimes, que lorsque le consentement des peuples a confirmé aux *souverains* les droits dont ils s'étoient emparés.

Les hommes ne se sont mis en société, que pour être plus heureux; la société ne s'est choisi des *souverains* que pour veiller plus efficacement à son bonheur & à sa conservation. Le bien-être d'une société dépend de sa sûreté, de sa liberté & de sa puissance, pour lui procurer ces avantages. Il a fallu que le *souverain* eût un pouvoir suffisant pour établir le bon ordre & la tranquillité parmi les citoyens, pour assurer leurs possessions, pour protéger les foibles contre les entreprises des forts, pour retenir les passions par des peines, & encou-

rager les vertus par des récompenſes. Le droit de faire ces loix dans la ſociété, s'appelle *puiſſance légiſlative*. *V.* LÉGISLATION.

Mais vainement le *ſouverain* aura-t-il le pouvoir de faire des loix, s'il n'a en même temps celui de les faire exécuter : les paſſions & les intérêts des hommes font qu'ils s'oppoſent toujours au bien général, lorſqu'il leur paroît contraire à leur intérêt particulier. Ils ne voient le premier que dans le lointain ; tandis que ſans ceſſe ils ont le dernier ſous les yeux. Il faut donc que le *ſouverain* ſoit revêtu de la force néceſſaire pour faire obéir chaque particulier aux loix générales, qui ſont les volontés de tous, c'eſt ce qu'on nomme *puiſſance exécutrice*.

Les peuples n'ont point toujours donné la même étendue de pouvoir aux *ſouverains* qu'ils ont choiſis. L'expérience de tous les temps apprend, que plus le pouvoir des hommes eſt grand, plus leurs paſſions les portent à en abuſer : cette conſidération a déterminé quelques nations à mettre des limites à la puiſſance de ceux qu'elles chargeoient de les gouverner. Ces limitations de la ſouveraineté ont varié, ſuivant les circonſtances, ſuivant le plus ou moins d'amour des peuples pour la liberté, ſuivant la grandeur des inconvéniens auxquels ils s'étoient trouvés entiérement expoſés ſous des *ſouverains* trop arbitraires : c'eſt-là ce qui a donné naiſſance aux différentes diviſions qui ont été faites de la ſouveraineté & aux différentes formes des gouvernemens. En Angleterre, la puiſſance légiſlative réſide dans le roi & dans le parlement : ce dernier corps repréſente la nation, qui par la conſtitution britannique, s'eſt réſervé de cette maniere une portion de la *puiſſance ſouveraine;* tandis qu'elle a abandonné au roi ſeul le pouvoir de faire exécuter les loix. Dans l'empire d'Allemagne, l'empereur ne peut faire des loix qu'avec le concours des états de l'empire. Il faut cependant que la limitation du pouvoir ait elle-même des bornes. Pour que le *ſouverain* travaille au bien de l'état, il faut qu'il puiſſe agir & prendre les meſures néceſſaires à cet objet ; ce ſeroit donc un vice dans un gouvernement, qu'un pouvoir trop limité dans le *ſouverain* : il eſt aiſé de s'appercevoir de ce vice dans les gouvernemens ſuédois & polonois.

D'autres peuples n'ont point ſtipulé par des actes exprès & authentiques les limites qu'ils fixoient à leurs *ſouverains ;* ils ſe ſont contentés de leur impoſer la néceſſité de ſuivre les loix fondamentales de l'état, leur confiant d'ailleurs la puiſſance légiſlative, ainſi que celle d'exécuter. C'eſt-là ce qu'on appelle *ſouveraineté abſolue*. Cependant la droite raiſon fait voir qu'elle a toujours des limites naturelles ; un *ſouverain*, quelque abſolu qu'il ſoit, n'eſt point en droit de toucher aux loix conſtitutives d'un état, non plus qu'à ſa religion ; il ne peut point altérer la forme du gouvernement, ni changer l'ordre de la ſucceſſion, à moins d'une autoriſation formelle de ſa nation. D'ailleurs il eſt toujours ſoumis aux loix de la juſtice & à celles de la raiſon, dont aucune force humaine ne peut le diſpenſer.

Lorſqu'un *ſouverain* abſolu s'arroge le droit de changer à ſa volonté les loix fondamentales de ſon pays ; lorſqu'il prétend un pouvoir arbitraire ſur la perſonne & les poſſeſſions de ſon peuple, il devient un deſpote. Nul peuple n'a pu ni voulu accorder un pouvoir de cette nature à ſes *ſouverains;* s'il l'avoit fait, la nature & la raiſon le mettent toujours en droit de réclamer contre la violence. *Voyez l'article* POUVOIR. La tyrannie n'eſt autre choſe que l'exercice du deſpotiſme.

La ſouveraineté lorſqu'elle réſide dans un ſeul homme, ſoit qu'elle ſoit abſolue, ſoit qu'elle ſoit limitée, s'appelle *monarchie*. Voyez *cet article*. Lorſqu'elle réſide dans le peuple-même, elle eſt dans toute ſon étendue, & n'eſt point ſuſceptible de limitation ; c'eſt ce qu'on appelle *démocratie*. Ainſi chez les Athéniens la ſouveraineté réſidoit toute entiere dans le peuple. La ſouveraineté eſt quelquefois exercée par un corps, ou par une aſſemblée qui repréſente le peuple, comme dans les états républicains.

En quelques mains que ſoit dépoſé le pouvoir *ſouverain*, il ne doit avoir pour objet que de rendre heureux les peuples qui lui ſont ſoumis ; celui qui rend les hommes malheureux eſt une uſurpation mani-

feste & un renversement des droits auxquels l'homme n'a jamais pu renoncer. Le *souverain* doit à ses sujets la sûreté, ce n'est que dans cette vue qu'ils se sont soumis à l'autorité. *V.* PROTECTION. Il doit établir le bon ordre par des loix salutaires, il faut qu'il soit autorisé à les changer, suivant que la nécessité des circonstances le demande; il doit réprimer ceux qui voudroient troubler les autres dans la jouissance de leurs possessions, de leur liberté, de leur personne; il a le droit d'établir des tribunaux & des magistrats qui rendent la justice, & qui punissent les coupables suivant des regles sûres & invariables. Ces loix s'appellent *civiles*, pour les distinguer des loix naturelles & des loix fondamentales auxquelles le *souverain* lui-même ne peut point déroger. Comme il peut changer les loix civiles, quelques personnes croient qu'il ne doit point y être soumis; cependant il est naturel que le *souverain* se conforme lui-même à ses loix tant qu'elles sont en vigueur, cela contribuera à les rendre plus respectables à ses sujets.

Après avoir veillé à la sûreté intérieure de l'état, le *souverain* doit s'occuper de sa sûreté au dehors; celle-ci dépend de ses richesses, de ses forces militaires. Pour parvenir à ce but, il portera ses vues sur l'agriculture, sur la population, sur le commerce; il cherchera à entretenir la paix avec ses voisins, sans cependant négliger la discipline militaire, ni les forces qui rendront sa nation respectable à tous ceux qui pourroient entreprendre de lui nuire, ou de troubler sa tranquillité; delà naît le droit que les *souverains* ont de faire la guerre, de conclure la paix, de former des alliances, *&c.* *Voyez* PAIX, GUERRE, PUISSANCE.

Tels sont les principaux droits de la souveraineté, tels sont les droits des *souverains*; l'histoire nous fournit des exemples sans nombre de princes oppresseurs, de loix violées, de sujets révoltés. Si la raison gouvernoit les *souverains*, les peuples n'auroient pas besoin de leur lier les mains, ou de vivre avec eux dans une défiance continuelle; les chefs des nations contens de travailler au bonheur de leurs sujets, ne chercheroient point à envahir leurs droits. Par une fatalité attachée à la nature humaine, les hommes font des efforts continuels pour étendre leur pouvoir; quelques digues que la prudence des peuples ait voulu leur opposer, il n'en est point que l'ambition & la force ne viennent à bout de rompre ou d'éluder. Les *souverains* ont un trop grand avantage sur les peuples; la dépravation d'une seule volonté suffit dans le *souverain* pour mettre en danger ou pour détruire la félicité de ses sujets. Au lieu que ces derniers ne peuvent guere lui opposer l'unanimité ou le concours de volontés & de forces nécessaires pour reprimer ses entreprises injustes.

Il est une erreur funeste au bonheur des peuples, dans laquelle les *souverains* ne tombent que trop communément; ils croient que la souveraineté est avilie dès lors que ses droits sont resserrés dans des bornes. Les chefs de nations qui travailleront à la félicité de leurs sujets, s'assureront leur amour, trouveront en eux une obéissance, prompte, & seront toujours redoutables à leurs ennemis. Le chevalier Temple disoit à Charles II, *qu'un roi d'Angleterre qui est l'homme de son peuple, est le plus grand roi du monde; mais s'il veut être davantage, il n'est plus rien. Je veux être l'homme de mon peuple*, répondit le monarque. *Voyez les articles* POUVOIR, AUTORITÉ, PUISSANCE, SUJETS, TYRAN.

SOUVERAIN, (*Jurisprud.*) ce titre est donné à certains tribunaux, comme aux conseils *souverains*, aux cours *souveraines*; ce qui ne signifie pas que ces juges aient une autorité *souveraine* qui leur soit propre, mais qu'ils exercent la justice au nom du *souverain*.

A la table de marbre, on appelle *tenir le souverain*, lorsque les commissaires du parlement viennent y tenir l'audience.

De même aux requêtes de l'hôtel, les maîtres des requêtes, étant au nombre de sept, jugent au *souverain* certaines causes dont ils sont juges en dernier ressort. *Voy.* CONSEIL SOUVERAIN, COUR SOUVERAINE, MAITRE DES REQUÊTES, REQUÊTES DE L'HOTEL. (*A*)

SOUVERAIN, (*Monnoie.*) c'est le nom d'une monnoie frappée en Flandres vers le commencement du dernier siecle. Il y

avoit aussi un demi-*souverain* & un quart de *souverain*. Le *souverain* de Flandres étoit du poids de six deniers 12 grains, ou 2 gros 12 grains trébuchans, & étoit reçu en France pour 13 livres. Le demi-*souverain* valoit 10 livres 10 sous, pesant 1 gros 6 grains; le gros 3 liv. 5 sous pesant demi-gros 3 grains. Cette monnoie n'a pas toûjours eu le même type. Le livre qui contient les réglemens faits en 1641 pour les monnoies, dont la figure de deux *souverains*, dont le premier frappé en 1616, a d'un côté les effigies des archiducs Albert & Elisabeth assis, & de l'autre côté l'écu d'Autriche. Le second frappé en 1622, a d'un côté le buste de Philippe IV, roi d'Espagne, & de l'autre côté son écu. (*D. J.*)

SOUVERAINETÉ, (*Gouvernem.*) on peut la définir avec Puffendorf, le droit de commander en dernier ressort dans la société civile, que les membres de cette société ont déféré à une seule ou à plusieurs personnes, pour y maintenir l'ordre au dedans, & la défense au dehors, & en général pour se procurer sous cette protection un véritable bonheur, & sur-tout l'exercice assuré de leur liberté.

Je dis d'abord que la *souveraineté* est le droit de commander en dernier ressort dans la société, pour faire comprendre que la nature de la *souveraineté* consiste principalement en deux choses; la premiere dans le droit de commander aux membres de la société, c'est-à-dire, de diriger leurs actions avec empire ou pouvoir de contraindre; la seconde est que ce droit doit être en dernier ressort, de telle sorte que tous les particuliers soient obligés de s'y soumettre, sans qu'aucun puisse lui résister: autrement si cette autorité n'étoit pas supérieure, elle ne pourroit pas procurer à la société l'ordre & la sûreté qui sont les fins pour lesquelles elle a été établie.

Je dis ensuite que c'est un droit déféré à une ou à plusieurs personnes, parce qu'une république est aussi bien souveraine qu'une monarchie.

J'ajoute enfin, pour se procurer sous cette protection un véritable bonheur, *&c.* pour faire connoître que la fin de la *souveraineté* est la félicité des peuples.

On demande quelle est la source prochaine de la *souveraineté*, & quels en sont les caracteres? Il est certain que l'autorité souveraine, ainsi que le titre sur lequel ce pouvoir est établi, & qui en fait le droit, résulte immédiatement des conventions mêmes qui forment la société civile, & qui donnent naissance au gouvernement. Comme la *souveraineté* réside originairement dans le peuple, & dans chaque particulier par rapport à soi-même, il résulte que c'est le transport & la réunion des droits de tous les particuliers dans la personne du souverain, qui le constitue tel, & qui produit véritablement la *souveraineté*; personne ne sauroit douter, par exemple, que lorsque les Romains choisirent Romulus & Numa pour leurs rois, ils ne leur conférassent par cet acte même la *souveraineté* sur eux qu'ils n'avoient pas auparavant, & à laquelle ils n'avoient certainement d'autre droit que celui que leur donnoit l'élection de ce peuple.

Le premier caractere essentiel de la *souveraineté*, & celui d'où découlent tous les autres, c'est que c'est un pouvoir souverain & indépendant, c'est-à-dire, une puissance qui juge en dernier ressort de tout ce qui est susceptible de la direction humaine, & qui peut intéresser le salut & l'avantage de la société; mais quand nous disons que la puissance civile est par sa nature souveraine & indépendante, nous entendons seulement que cette puissance une fois constituée, a une puissance telle que ce qu'elle établit dans l'étendue de son district, ne sauroit être légitimement troublé par un autre pouvoir.

En effet, il est absolument nécessaire que dans tout gouvernement, il y ait une telle puissance suprême, la nature même de la chose le veut ainsi, & il ne sauroit subsister sans cela; car puisqu'on ne peut pas multiplier les puissances à l'infini, il faut nécessairement s'arrêter à quelque degré d'autorité supérieur à tout autre; & quelle que soit la forme du gouvernement monarchique, aristocratique, démocratique, ou mixte, il faut toujours qu'on soit soumis à une décision souveraine, puisqu'il implique contradiction de dire qu'il y ait quelqu'un au dessus de celui ou ceux qui tiennent le plus haut rang dans un même ordre d'êtres. Un

Un second caractere qui est une suite du premier, c'est que le souverain comme tel, n'est tenu de rendre compte à personne ici-bas de sa conduite : quand je dis que le souverain n'est pas comptable, j'entends aussi long-temps qu'il est véritablement souverain; car la *souveraineté* n'existe que pour le bien public, & il n'est pas permis au souverain de l'employer d'une maniere directement opposée à sa destination, puisqu'il est constant que tout souverain, ou tout corps de *souveraineté* est soumis aux loix naturelles & divines.

Les limitations du pouvoir souverain ne donnent aucune atteinte à la *souveraineté ;* car un prince ou un sénat à qui on a déféré la *souveraineté*, en peut exercer tous les actes, aussi-bien que dans une *souveraineté* absolue : toute la différence qui s'y trouve, c'est qu'ici le roi prononce seul en dernier ressort, suivant son propre jugement, & que dans une monarchie limitée, il y a un sénat qui conjointement avec le roi, connoît de certaines affaires, & que son consentement est une condition nécessaire sans laquelle le roi ne sauroit rien décider.

Il nous reste à dire un mot des parties de la *souveraineté*, ou des différens droits essentiels qu'elle renferme. L'on peut considérer la *souveraineté* comme un assemblage de divers droits & de plusieurs pouvoirs dinstincts, mais conférés pour une même fin, c'est-à-dire, pour le bien de la société, & qui sont tous essentiellement nécessaires pour cette même fin; ce sont ces différens droits, ces différens pouvoirs que l'on appelle *les parties essentielles de la souveraineté.* Pour les connoître, il ne faut que faire attention à leur fin.

La *souveraineté* a pour but la conservation, la tranquillité & le bonheur de l'état, tant au dedans qu'au dehors; il faut donc qu'elle renferme en elle-même tout ce qui lui est essentiellement nécessaire pour procurer cette double fin.

La premiere partie de la *souveraineté*, & qui est comme le fondement de toutes les autres, c'est le pouvoir législatif en vertu duquel le souverain établit en dernier ressort des regles générales & perpétuelles que l'on nomme *loix*; par-là chacun est instruit de ce qu'il doit faire ou ne pas faire pour maintenir le bon ordre, de ce qu'il conserve de sa liberté naturelle, & comment il doit user de ses droits pour ne pas troubler le repos public.

La seconde partie essentielle de la *souveraineté* est le pouvoir coactif, c'est-à-dire, le droit d'établir des peines contre ceux qui troublent la société par leurs désordres, & le pouvoir de les infliger actuellement; sans cela l'établissement de la société civile & des loix seroit tout à fait inutile, & on ne sauroit se promettre de vivre en sûreté. Mais afin que la crainte des peines puisse produire une impression assez forte sur les esprits, il faut que le droit de punir s'étende jusqu'à pouvoir faire souffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la mort; autrement la crainte de la peine ne seroit pas toujours capable de balancer la force de la passion; en un mot, il faut qu'on ait manifestement plus d'intérêt à observer la loi qu'à la violer : ainsi ce droit du glaive est sans contredit le plus grand pouvoir qu'un homme puisse exercer sur un autre homme.

La troisieme partie essentielle de la *souveraineté* est de pouvoir maintenir la paix dans un état, en décidant les différends des citoyens; comme aussi de faire grace aux coupables lorsque quelque raison d'utilité publique le demande; & c'est-là ce qu'on appelle *le pouvoir judiciaire.*

4°. La *souveraineté* renferme encore tout ce qui concerne la religion par rapport à son influence sur l'avantage & la tranquillité de la société.

C'est en cinquieme lieu une partie essentielle de la *souveraineté* de pouvoir mettre l'état en sûreté à l'égard du dehors, & pour cet effet d'avoir le droit d'armer les sujets, lever des troupes, contracter des engagemens publics, faire la paix, des traités, des alliances avec les états étrangers, & d'obliger tous les sujets à les observer.

Enfin, c'est une partie de la *souveraineté* d'avoir le droit de battre monnoie; de lever les subsides absolument nécessaires en temps de paix & en temps de guerre, pour assurer le repos à l'état, & pour pourvoir aux nécessités publiques. Telles sont les parties essentielles de la *souveraineté.*

Quant aux différentes manieres d'acquérir

la *souveraineté*, je me contenterai de dire que le seul fondement légitime de cette acquisition est le consentement, ou la volonté du peuple; cependant il n'arrive que trop souvent qu'on acquiert la *souveraineté* par la violence, & qu'un peuple est contraint par la force des armes de se soumettre à la domination du vainqueur; cette acquisition violente de la *souveraineté* se nomme *conquête*, *usurpation*. Voyez *les mots* CONQUÊTE & USURPATION.

Puisque la guerre ou la conquête est un moyen d'acquérir la *souveraineté*, il résulte que c'est aussi un moyen de la perdre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOUVERAINETÉ ABSOLUE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE ABSOLUE.

SOUVERAINETÉ LIMITÉE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE LIMITÉE.

SOUVIGNI, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Silviniacus*, petite ville de France dans le Bourbonnois, sur le ruisseau de Quesne, près de l'Allier, à 2 lieues de Moulins, & à 3 de Bourbon l'Archambaud. Elle doit être ancienne, car Charlemagne y fit ses premieres armes dans la guerre de Pepin son pere, contre le duc de Guienne. Les sires de Bourbon, dont est venue la branche aujourd'hui régnante, y avoient leur sépulture. Le monastere du prieur de cette ville vaut environ dix mille livres de rente. *Long.* 20, 52; *latit.* 36, 31. (*D. J.*)

SOWAAS, (*Métallurg.*) les Japonois donnent ce nom à une composition métallique qui n'est autre chose qu'un alliage d'or & de cuivre, & qui travaillée, a une couleur aussi belle que l'or pur.

SOYE, *voyez* SOIE.

SOYETEUR, s. m. (*Soierie.*) ouvrier qui travaille en étoffes de soie. Il n'y a guere qu'à Lille, capitale de la Flandre françoise, où on leur donne ce nom; ailleurs on les appelle *manufacturiers*, *fabriquans* ou *ouvriers en soie*. Savary.

SOYEUX, adj. qui imite la qualité de la soie; le castor est *soyeux*: qui est bien fourni de soie; ce tafetas est très-*soyeux*.

SOZ, (*Géog. mod.*) Bourg d'Espagne, aux frontieres de la Navarre; c'est un bourg remarquable par la naissance de Ferdinand V, surnommé le *Catholique*. Il épousa Isabelle de Castille, & réunit en faveur de ce mariage, les états de Castille à ceux d'Aragon en 1479. C'est sous son regne que Colomb découvrit le nouveau monde, & soumit à la Castille tant de riches provinces. Ferdinand remporta à Toro une grande victoire en 1476 sur Alphonse V, roi de Portugal, conquit le royaume de Grenade, & chassa les Maures d'Espagne en 1492. Bientôt après, il se rendit maître d'Oran en Afrique, s'empara du royaume de Naples, usurpa celui de Navarre en 1512, & mourut en 1516 au village de Madrigales, d'un breuvage que Germain de Foix, sa seconde femme, lui avoit fait prendre, pour le rendre capable d'avoir des enfans. Voilà sa vie; la politique de ce prince n'est pas moins connue; il parloit sans cesse de religion & de bonne foi, & viola toujours l'une & l'autre. Il trompa indignement le roi d'Angleterre son gendre, après avoir successivement trompé son parent, le roi de Navarre, & le roi Louis XII, & les Vénitiens, & les papes. On l'appelloit en Espagne, *le catholique*; en Italie, *le prudent*; en France & en Angleterre, *le perfide*; & c'étoit-là le seul titre qu'il méritoit. (*D. J.*)

SOZUSÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe connoît trois villes de ce nom, l'une dans la Phénicie; l'autre dans la Pisidie, & la troisieme dans l'Ethiopie. S. Epiphane en met encore une dans la Pentapole, & il en fait un siege épiscopal, dont il nomme l'évêque Héliodore. (*D. J.*)

S P

SPA, (*Géog. mod.*) bourg du pays de Liége, sur les confins du duché de Limbourg, à environ cinq milles de la ville de Liége. Ce bourg est toujours renommé par ses eaux minérales; elles étoient déja célebres du temps de Pline, & vous trouverez la belle & simple description qu'il en fait dans son *Hist. nat. liv. XXXI, ch. ij*; au *mot* TUNGRORUM FONS. (*D. J.*)

SPACIEUX, adj. (*Gramm.*) qui occupe un grand espace, un jardin *spacieux*; une maison *spacieuse*. Au figuré, vous avez entrepris cet ouvrage, le champ est *spacieux*.

SPADA *ou* SPATA, (*Géog. mod.*) cap de l'île de Candie, à 8 lieues au couchant

de la Canée; c'est le *spacum promontorium* des anciens, selon Coronelli. (*D. J.*)

SPADASSIN, s. m. (*Gram. Escrim.*) homme sanguinaire & fou, qui se fait un jeu de sa vie & de celle des autres qu'il expose avec une imprudence qui ne se conçoit pas, en leur faisant mettre l'épée à la main pour un oui ou non.

SPADILLE, s. m. *au jeu de Quadrille*, c'est l'as de pique qui est le premier à-tout & la premiere carte de quelque couleur que soit la triomphe: *spadille* a le privilege de forcer les autres matadors quand il a été joué la premiere carte, & que ceux qui les ont n'ont pas d'autre à-tout à fournir. Il en est de même du baste à l'égard de la manille, le matador supérieur forçant toujours l'inférieur. *Voyez* MATADORS.

SPADILLE FORCÉ, est une maniere de jouer à l'hombre, assez divertissante quand on joue pour le plaisir, parce qu'il y a toujours des bêtes au jeu, & qu'on gagne souvent codille quand on y pense le moins; mais quand le jeu est intéressé ce n'est plus la même chose, parce que le jeu de l'hombre qui est tout spirituel par lui-même, dégénere presque en jeu de hazard, & que la conduite ne sert de rien à un joueur qui se voit souvent *spadille* fort mal accompagné; il se joue en tout comme le véritable jeu de l'hombre dont nous avons parlé plus haut, chacun parle à son rang, & si personne ne joue, celui qui a *spadille* est obligé de jouer quelque foible que soit son jeu.

Celui qui a *spadille* en main peut passer, pour voir si quelqu'un des joueurs ne le tirera pas d'embarras.

Quand personne n'accuse *spadille*, on voit dans le talon s'il n'y est pas, celui qui l'a, fait la bête, & le coup ne se joue pas.

SPADIX, (*Musiq. inst. des anciens*) Pollux, dans son *Onomasticon*, met le *spadix* au nombre des instrumens à cordes. (*F. D. C.*)

SPADON, *voyez* ESPADON.

SPAGIRIQUE, adj. (*Gram.*) du grec *σπαω*, *extraire*; c'est une épithete par laquelle on désigne la Médecine chymique. *Spagirique* s'oppose à *galenique*.

SPAHI-AGASI, s. m. *terme de relation*; aga ou commandant des saphis. Le *spahi-agasi* & les caziasques vont chez le grand-seigneur avec beaucoup de cérémonies, toutes les fois que se tient le divan. *Duloir*. (*D. J.*)

SPAHILAR-AGA, s. m. (*Hist. mod.*) colonel-général de la cavalerie turque ou des spahis; c'est un des grands officiers du sultan. Il a la même autorité sur les spahis, que l'aga des janissaires sur ce corps d'infanterie, elle étoit même autrefois si grande, qu'elle étoit redoutable au grand-seigneur; mais le visir Cuprogli l'a beaucoup diminuée, en abaissant le corps des spahis qui avoient détrôné l'empereur Osman. Guer. *Mœurs des Turcs*, *Tome II.*

SPAHIS, s. m. (*Hist. mod.*) chez les Turcs sont les soldats qui composent la cavalerie de leurs armées.

On les nommoit autrefois *selictarlis*, c'est-à-dire hommes d'épée, mais ayant plié lâchement dans une occasion, Mahomet III. les cassa & leur substitua un nouveau corps qu'il nomma *spahis*, c'est-à-dire simples cavaliers, & leur donna un étendard rouge. On les tire ordinairement d'entre les baltagis & les ichoglans du trésor & de la fauconnerie, & d'entre les Turs naturels d'Asie.

Les *spahis* se servent de l'arc & de la lance plus commodément que des armes à feu. Quelques-uns portent à la main un *girit* espece de dard de deux piés de long, qu'ils lancent avec autant de force que d'adresse, mais leur arme la plus redoutable est le cimeterre; quelques-uns portent aussi pour armes défensives des cottes de mailles, des cuirasses & des casques, mais le plus grand nombre n'a que l'habillement ordinaire des Turcs & le turban.

Autrefois les *spahis* d'Asie ne paroissoient jamais à l'armée, que suivis de trente ou quarante hommes chacun, sans compter leurs chevaux de main, tentes & bagages: aujourd'hui ils y vont sur le pié de simples soldats. Leur corps n'est pourtant jamais qu'une multitude confuse qui n'est distribuée ni en régimens, ni en compagnies; ils marchent par pelotons, combattent sans beaucoup d'ordre, s'absentent du camp & quittent le service sans congé. Ils ont cependant quelques capitaines qu'on nomme *agas*, qui ont cent cinquante aspres de paye par jour; celle des *spahis* est depuis 12 aspres jusqu'à 30; mais ceux qui ne se trou-

vent pas à la paye du mois de Novembre, sont rayés de dessus les registres du grand-seigneur. Cette cavalerie passoit anciennement pour la meilleure de l'Europe, mais depuis qu'on a permis aux domestiques des bachas d'y entrer, elle est devenue molle, vile & libertine : leur général en chef se nomme *spahilar-aga*. Guer. *Mœurs des Turcs, tome II.*

SPALATRO *ou* SPALATO, (*Géog. mod.*) ville de l'état de Venise, capitale de la Dalmatie vénitienne, sur le golfe de Venise, à 3 milles de Salone, à 12 de Trau, & environ à 400 de Venise. Elle est assez peuplée, parce que c'est une échelle des caravanes de Turquie qui y déchargent leurs marchandises pour Venise. D'ailleurs, son port est grand & a un bon fond. *Long.* 34, 10; *latit.* 43, 62.

Dans les monumens de quatre cents ans, cette ville est appellée *Spaletum*, *Spalatum*; & de cette maniere *Spalato* sembleroit plus conforme à l'origine que *Spalatro*, quoique ce dernier *mot* soit le plus en usage. Ce mot peut lui être venu de *palatium*, parce que ce lieu n'étoit anciennement qu'un palais de l'empereur Dioclétien né à Salone, & l'on en voit encore les restes. Le dôme de *Spalatro* étoit un petit temple au milieu de ce palais. Depuis que ce temple a été changé en église, on l'a percé pour y faire un chœur, & on y a fait quelques jours. Les murailles du palais de Dioclétien qui embrassent les deux tiers de la ville, offrent encore trois portes d'une belle architecture, & dont les pierres sous l'arc sont entées en mortaise les unes sous les autres.

Spalato passa en 1124 sous la domination des Vénitiens qui ont agrandi ses murailles, & les ont fortifiées. Elle a eu le titre d'archevêché vers l'an 650; & son archevêque se dit primat de la Dalmatie, quoiqu'il soit sujet lui-même à la primatie de Venise. Il y a douze suffragans, & presque tous dans un triste état par le voisinage du Turc.

Le fameux (Marco-Antonio de) *Dominis* devint archevêque de cette ville; c'étoit un physicien de quelque mérite, & un homme plein de vues pour la pacification des troubles de religion. Il chercha une retraite en Angleterre sous le regne de Jacques premier; & ce fut un grand sujet de triomphe à la nation, qui enlevoit un prosélyte de ce rang aux catholiques romains; mais le prélat de Dalmatie, quoique fort accueilli, & élevé à quelques honneurs, ne les trouva pas capables de satisfaire son ambition, il prit le mauvais parti de retourner en Italie, à la sollicitation de l'ambassadeur d'Espagne, qui lui fit espérer un chapeau de cardinal. Etant arrivé à Rome, il y fit une abjuration publique de la religion protestante; cependant il n'obtint aucune dignité, & même quelque temps après il fut arrêté sur quelques soupçons de ses vrais sentimens, & il fut enfermé dans le château saint Ange, où il finit sa vie en 1625, âgé de 64 ans.

Pendant son séjour en Angleterre, il fit imprimer l'*histoire du concile de Trente* de Fra Paolo. Il publia dans le même pays un grand ouvrage, intitulé, *de republica ecclesiastica, Londini* 1617 & 1622, en deux volumes *in-fol.* & l'on en a donné depuis un troisieme volume en Allemagne en 1658. La Sorbonne a censuré plusieurs propositions du premier tome de cet ouvrage; & Richer a fait sur cette censure quelques notes, dans lesquelles il n'est pas du sentiment de ses confreres.

Dominis est connu des Physiciens par un petit traité *de radiis visûs & lucis*, imprimé à Venise en 1611 *in-4°.* dans lequel il explique les couleurs de l'arc-en-ciel, par deux réfractions de la lumiere solaire & une réflexion entre-deux. Kepler avoit déja eu la même pensée. Descartes a suivi en partie l'explication de *Dominis*; mais la véritable exposition de ce phénomene étoit réservée à Newton par le moyen de sa doctrine des couleurs, qui est la seule véritable. (*D. J.*)

SPALDYNG, (*Géog. mod.*) ou SPALDING, petite ville à marché d'Angleterre, dans l'Incolnshire, au quartier du Holland, vers l'embouchure du Welland. Elle est toute renfermée de rivieres, de coupures & de marais. (*D. J.*)

SPALETHRA, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe place dans la Thessalie. C'est la *Spalathra* que Pline, *liv. IV*, *ch. ix*; met dans la Magnésie. Le *peryple* de Scylax fait de *Spalathra* une ville maritime de la Magnésie. (*D. J.*)

SPALMADORI, (*Géog. mod.*) petite

île de l'Archipel, près de l'île de Scio, vis-à-vis de Porto-Delphino. Ce fut aux environs de *Spalmadori*, que les Turcs défirent l'armée navale des Vénitiens en 1695. (*D. J.*)

SPANDAW, (*Géog. mod.*) ou SPANDOW, ville d'Allemagne, dans la moyene Marche-de-Brandebourg, sur le Havel, près de son embouchure dans la Sprée, à trois lieues au nord-ouest de Berlin. Avant que d'entrer dans *Spandaw*, on passe sur la chaussée d'un étang, au milieu duquel est une citadelle très-forte, qui renferme un arsenal des mieux fournis d'Allemagne, avec une grosse garnison à cause de l'importance de cette place. La ville est éloignée de la citadelle d'une mousquetade : elle est fortifiée de remparts de terre, & de murailles de brique. Plusieurs françois protestans s'y sont réfugiés, comme dans un sûr asyle. *Long.* 31, 20; *latit.* 52, 34. (*D. J.*)

SPANGENBERG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le bas landgraviat de Hesse, au quartier appellé *Ampt-Spangenberg*, dont elle est le chef-lieu. Sa situation est à environ 4 milles germaniques au sud-est de Cassel, sur une petite riviere qui se jette dans la Fulde. *Longitude*, 27, 13; *latitude* 51, 17. (*D. J.*)

SPANHEIM, (*Géog. mod.*) ou SPONHEIM, comté d'Allemagne, dans le bas palatinat. Il est borné au nord par l'électorat de Mayence, au midi par les duchés de Lorraine & de Deux-Ponts, à l'orient par l'électorat du Palatinat, & au couchant par l'électorat de Treves. L'électeur palatin possede la plus grande partie de ce comté. (*D. J.*)

SPARADRAP, s. m. *terme de Chirurgie & de Pharmacie*, sorte de toile enduite d'emplâtre de chaque côté. Elle se fait en trempant de la toile demi-usée dans une composition emplastrique, fondue & un peu réfroidie. On la polit en la raclant avec une longue spatule. Il y a autant de sortes de *sparadrap* qu'il y a d'emplâtres dans lesquels on trempe cette toile. On l'appelle communément *toile à Gautier*; probablement du nom de son inventeur. Elle sert à couvrir le pois qu'on met dans le trou d'un cautere, & peut être employée alternativement plusieurs fois, d'un coté & d'un autre. On préfere dans ce cas, une feuille fraîche de lierre. Le *sparadrap* sert à former des bougies pour le canal de l'urethre, & des sondes ou tentes emplastriques pour les sinus, &c. (*Y*)

SPARAGON, s. m. (*Com.*) sorte de basse laine qui se fabrique en Angleterre.

SPARAILLON, s. m. (*Hist. nat Ichtiolog.*) SPARGOIL, SPARLE, *spargus*, *sparus*, poisson de mer si ressemblant à la dorade, que les pêcheurs mêmes s'y trompent au premier coup-d'œil; il en differe cependant, en ce qu'il a le corps plus rond, moins épais, plus applati & moins long: il a rarement plus d'un empan de longueur. L'ouverture de la bouche est moins grande, & la tête plus applatie que dans la dorade, mais le bec a plus de longueur. On reconnoît très-aisément ce poisson par une tache noire qu'il a sur la queue. Les *sparaillons* restent sur les rivages de la mer: ils se réunissent plusieurs ensemble pendant les froids: leur chair est tendre, mais moins ferme que celle de la dorade. Rondelet, *hist. natur. des poiss. part. I. liv. V. ch. iij.* *Voyez* POISSON.

SPARGANIUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante nommée vulgairement en françois *ruban d'eau*, & dont voici les carracteres. Ses fleurs sont mâles, polypétales, herbacées, garnies d'un grand nombre d'étamines, & fortement attachées à la tige en forme de globes. Ses ovaires sont situés sur la même tige, au dessous des fleurs mâles dont nous venons de parler. Ce sont de petits tubes recourbés, semblables à des siliques, & qui deviennent en mûrissant, osseux, mono-capsulaires ou bi-capsulaires; ils contiennent un noyau farineux. Ses ovaires sont aussi en globes semblables à des nœuds. Tournefort en compte trois especes, qui ne méritent aucune description particuliere. (*D. J.*)

SPARGELLE, s. f. (*Botan.*) *Voyez* SPERGULA. (*D. J.*)

SPARGOIL, *Voyez* SPARAILLON.

SPARLE, *Voyez* SPARAILLON.

SPARSILES, adject. pl. (*Astronomie.*) Les étoiles *sparsiles* ou informes sont celles qui ne sont point comprises dans les grandes constellations, auxquelles les astronomes ont donné des noms; les modernes ont fait plusieurs constellations moindres

pour rassembler ces étoiles. *Voyez* ETOILES & CONSTELLATIONS. (*M. DE LA LANDE.*)

SPARTARIUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne, dans Strabon, *lib. pag. 160.* Il la met en Espagne, & dit que le chemin de Sagunte & de Sétabis à Cordoue, s'éloignoit un peu de la mer, & passoit par cette campagne: Strabon entend parler de la campagne qui étoit aux environs de Carthagene-la-neuve, & où on trouvoit cette espece de jonc appellé *spartum*, qui avoit donné à la ville le nom de *Spartaria*, & à la campagne celui de *Spartarius campus*. C'étoit une espece de jonc blanc & sec, qui croissoit sans eau. Il étoit d'un usage presque universel; il se filoit & on en faisoit des cordes pour les chariots, des cables pour les vaisseaux, des nattes pour servir de lits, des nasses pour la pêche, des souliers & des habits pour les pauvres gens, & enfin il servoit à brûler: on le transportoit de toutes parts, & surtout en Italie. Cette espece de jonc se trouve encore à-present dans la même campagne, aux environs de Carthagène. (*D. J.*)

SPARTE *ou* LACÉDÉMONE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse dans la Laconie.

J'ai promis au mot *Lacédémone*, de la décrire; & comment pourrois-je l'oublier? Son nom seul rappelle de plus grandes choses, & sur-tout de plus grandes vertus, que celui de toutes les autres villes de la Grece ensemble. Sa gloire a fait tant de bruit dans le monde, & dans les annales de l'histoire, qu'on ne se lasse point d'en parler. Les auteurs ont coutume de donner le nom de *Spartiates* aux habitans de la ville, & celui de *Lacédémoniens* aux habitans de la campagne. Hérodote, Xénophon & Diodore, ont presque toujours observé cet usage.

Cette ville a été bâtie par Lacédémon, qui régnoit avec Eurotas en Laconie, la 67 année de l'ere attique, & la 1539 année avant J. C. Il la nomma *Sparte*, du nom de sa femme; & c'est le seul nom dont Homere fasse usage pour désigner la capitale de la Laconie.

Plus ancienne que Rome de 983 ans; plus que Carthage de 867 ans; plus que Syracuse de 995 ans; plus qu'Alexandrie de 1405 années; plus que Lyon de 1693 années; & plus que Marseille de 1136: car Eusebe prétend que cette derniere ville a été bâtie 1736 ans avant la naissance de J. C.

La forme de *Sparte* étoit ronde, & son terrain inégal & coupé par des collines, selon la description de Polybe. Cet historien lui donne 48 stades de circuit, c'est-à-dire, un peu plus de deux lieues de France; circuit bien différent de celui d'Athènes, qui approchoit de 100 stades. C'est là-dessus que Thucidide fait une si belle remarque sur la fortune de ces deux villes, qui ont autrefois partagé toute la Grece pour leurs intérêts. « Imaginons-nous, dit-il, que la ville de *Sparte* soit rasée, & qu'il en reste seulement les temples & le plan de ses édifices; en cet état, la postérité ne pourroit jamais se figurer que sa puissance & sa gloire fussent montées au point où elles sont. Si nous supposons, au contraire, que la ville d'Athènes ne soit plus qu'une esplanade, son aspect nous devroit toujours persuader que sa puissance aura été deux fois plus grande qu'elle n'est ».

Dans les premiers temps, *Sparte* n'eut point de murailles, & quoiqu'ouverte, Agésilaüs la défendit contre Epaminondas, après la bataille de Leuctres: elle demeura telle 6 ou 700 ans, selon la plupart des historiens; ce fut du temps de Pyrrhus que le tyran Nabis éleva des murs à cette ville. Philopoëmen les fit abattre, & Appius Claudius les rétablit bientôt après.

Hérodote dit que du temps de Xerxès, la ville de *Sparte* pouvoit fournir huit mille hommes capables de porter les armes; mais ce nombre augmenta bien dans la suite, & rien ne prouve mieux la multitude des habitans de la république de Lacédémone, que les colonies qui en sont sorties. Elle peupla Byzance, quatre ou cinq villes d'Asie, une dans l'Afrique, cinq ou six dans la Grece, trois ou quatre provinces d'Italie, une ville en Portugal, & une autre en Espagne auprès de Cordoue. Cependant le nombre de ses habitans n'a roulé que sur la fécondité de leurs mariages. *Sparte* ne souffrit point que des familles étrangeres vinssent s'établir dans son enceinte, & jamais ville n'a été plus jalouse de son droit de bourgeoisie.

Elle fut toujours distinguée par les Romains, tant qu'ils en furent les maîtres;

enfin elle tomba ſous la domination des Turcs, l'an de J. C. 1460, 7 ans après la priſe de Conſtantinople, 5 ans après celle d'Athènes, & 3210 ans après ſa fondation. On la nomme aujourd'hui *Miſiſtra*, dont il eſt bon de voir l'*article*. Je paſſe maintenant à ce qu'elle étoit du temps de Pauſanias. Voici la deſcription qu'il en fait, dont j'élaguerai peu de choſe.

En deſcendant de Thornax, dit-il, on trouvoit devant ſoi la ville de *Sparte*, qui étoit appellée ainſi de ſa fondation; mais qui dans la ſuite prit le nom de *Lacédémone*, parce que c'étoit le nom du pays. Il y avoit dans cete ville beaucoup de choſes dignes de curioſité. En premier lieu, la place publique où ſe tenoit le ſénat des vieillards, qui étoient au nombre de 28; le ſénat de ceux qui ſont les conſervateurs des loix; le ſénat des éphores, & le ſénat de ces magiſtrats qu'ils appelloient *bidiéens*. Le ſénat des vieillards étoit le ſouverain tribunal des Lacédémoniens, & celui qui régloit toutes les affaires de l'état. Les autres ſénateurs étoient, à proprement parler, des archontes; les éphores étoient au nombre de cinq, & les bidiéens de même. Ceux-ci étoient commis pour veiller ſur les jeunes gens, & pour préſider à leurs exercices, ſoit dans le lieu qu'ils nommoient le *platanifte*, ſoit par-tout ailleurs. Ceux-là étoient chargés de ſoins plus importans, & chaque année ils en nommoient un d'entr'eux qui préſidoit aux autres, & dont le nom ſervoit à marquer l'année, de la même maniere qu'à Athènes les neuf éliſoient un d'entr'eux, qui avoit le nom d'*archonte* par excellence.

Le plus bel édifice qu'il y eût dans la place, étoit le portique des Perſes, ainſi nommé parce qu'il avoit été bâti des dépouilles remportées ſur les Perſes. Dans la ſuite on l'avoit beaucoup aggrandi & orné. Tous les chefs de l'armée des Barbares, & entr'autres Mardonius, fils de Gobryas, avoient là chacun leurs ſtatues de marbre blanc, & ces ſtatues étoient ſur autant de colonnes: on y voyoit auſſi la ſtatue d'Arthémiſe, fille de Lygdamis & d'Halicarnaſſe. On dit que cette reine, de ſon propre mouvement, joignit ſes forces à celles de Xerxès pour faire la guerre aux Grecs, & que dans le combat naval qui fut donné auprès de Salamine, elle fit des prodiges de valeur.

Après le portique des Perſes, ce qu'il y avoit de plus beau à voir dans cette place étoit deux temples, dont l'un étoit conſacré à Jules-Céſar, & l'autre à Auguſte ſon fils. On remarquoit ſur l'autel de ce dernier, une figure d'Agias, gravée ſur du cuivre: c'eſt cet Agias qui prédit à Lyſander qu'il ſe rendroit maître de toute la flotte d'Athènes à Aigoſpotamos, à la réſerve de dix galeres, qui en effet ſe ſauverent en Chypre.

Dans la place de *Sparte* on voyoit encore trois ſtatues, une d'Apollon pythien, l'autre de Diane, & la troiſieme de Latone. L'endroit où étoient ces ſtatues, étoit une enceinte qu'ils appelloient du nom de *chœur*, parce que dans ces jeux publics auxquels les jeunes gens s'exerçoient, & qui ſe célébroient avec beaucoup de ſolemnité, toute la jeuneſſe alloit là, & y formoit des chœurs de muſique en l'honneur d'Apollon.

Près de là étoient pluſieurs temples, l'un conſacré à la Terre, l'autre à Jupiter agoréus, un autre a Minerve agoréa, & un quatrieme à Neptune ſurnommé *aſphalius*. Apollon & Junon avoient auſſi chacun le leur: on voyoit auſſi une grande ſtatue qui repréſentoit le peuple de *Sparte;* & un peu plus bas le temple des Parques. Tout joignant ce temple étoit le tombeau d'Oreſte: auprès de ſa ſépulture on remarquoit le portrait du roi Polydore, fils d'Alcamène. Les Lacédémoniens ont tellement diſtingué ce roi entre tous les autres, que les actes publics ont été long-temps ſcellés de ſon ſceau.

Au même lieu il y avoit un Mercure qui portoit un petit Bacchus, & ce Mercure étoit ſurnommé *agoreus*. Il y avoit auſſi dans le même endroit des rangées d'anciennes ſtatues, qui repréſentoient les éphores de ces temps-là. Parmi ces ſtatues on voyoit le tombeau d'Epiménide, & celui d'Aphareus fils de Périérès. Du côté droit étoient les Parques; on voyoit les ſalles où les Lacédémoniens prenoient ces repas publics qu'ils nommoient *phidities*,

& là étoit aussi Jupiter hospitalier, & Minerve hospitaliere.

En sortant de la place, & passant par la rue des Barrieres, on trouvoit une maison qu'ils appelloient *le Boonete*. Au dessus du sénat des bidiéens, il y avoit un temple de Minerve, où l'on dit qu'Ulysse consacra une statue à la déesse, sous le nom de *Minerve celeuthea*, comme un monument de la victoire qu'il avoit remportée sur les amans de Pénélope; & il fit bâtir sous le même nom trois temples en trois différens endroits. Au bout de la rue des Barrieres, on trouvoit une sépulture de héros, entr'autres celle d'Iops, qu'on croit avoir vécu environ le temps de Lelex & de Mylès; celle encore d'Amphiaraüs fils d'Oïclès.

Près de là étoit le temple de Neptune surnommé *ténarien*, & assez près on voyoit une statue de Minerve. Du même côté on trouvoit la place Hellénie, ainsi appellée, parce que dans le temps que Xerxès passa en Europe, toutes les villes grecques qui prirent les armes contre lui, envoyerent leurs députés à *Sparte*, & ces députés s'aboucherent là pour aviser aux moyens de résister à une puissance si formidable. D'autres disoient que cette dénomination étoit encore plus ancienne, & qu'elle venoit de ce que tous les princes de la Grece ayant, pour l'amour de Ménélas, entrepris le siege de Troye, ils s'assemblerent en ce lieu pour délibérer sur cette expédition, & sur les moyens de tirer une vengeance de Pâris qui avoit enlevé Hélene.

Près de cette place, on montroit le tombeau de Talthybius; mais ceux d'Egion en Achaïe avoient aussi dans le marché de leur ville un tombeau, qu'ils assuroient être celui de Talthybius. Dans le même quartier, on voyoit un autel dédié à Apollon Acritas, ainsi appellé, parce que cet autel étoit bâti sur une hauteur. On trouvoit dans le même endroit un temple de la terre, qu'ils nommoient *Gasépton*, & un peu au dessus un autre temple d'Apollon, surnommé *Maléatis*: passé la rue des Barrieres contre les murs de la ville, on trouvoit une chapelle dédiée à Dictynne, & ensuite les tombeaux de ces rois, qui ont été appellés *Eurypontides*.

Auprès de la place Hellénienne, il y avoit le temple d'Arsinoé, qui étoit fille de Leucippe, & belle-sœur de Castor & Pollux. Du côté des remparts, on voyoit un temple de Diane, & un peu plus loin la sépulture de ces devins qui vinrent d'Elis, & qu'on appelloit *Jamides*. Maron & Alphée avoient aussi là leurs temples. C'étoit deux grands capitaines, qui, après Léonidas, signalerent le plus leur courage au combat des Thermopyles. A quelques pas de là, on voyoit le temple de Jupiter Tropeus. Mais de tous les temples qui étoient à *Sparte*, le plus révéré étoit celui de la mere des dieux. On voyoit auprès le monument héroïque d'Hyppolite, fils de Thésée, & celui d'Aulon Arcadien, fils de Tlésimene, frere de Parthenopée.

La grande place de *Sparte* avoit encore une autre issue, & de ce côté-là on trouvoit un édifice où les habitans venoient prendre le frais. On disoit que ce bâtiment étoit un ouvrage de Théodore de Samos, qui le premier trouva l'art de fondre le fer & d'en faire des statues. C'est à la voûte de cet édifice que les Lacédémoniens avoient suspendu la lyre de Timothée de Milet, après l'avoir puni de ce qu'aux sept cordes de l'ancienne lyre, il en avoit ajouté quatre autres.

A quelques pas du temple d'Apollon, étoient trois autels dédiés à Jupiter Ambulius, à Minerve Ambulia, & aux Dioscures, qui avoient aussi le surnom d'*Ambulii*. Vis-à-vis étoit une éminence appellée *Colona*, où il y avoit un temple de Bacchus Colonate: ce temple tenoit presque à un bois qu'ils avoient consacré à ce héros qui eut l'honneur de conduire Bacchus à *Sparte*. Du temple de Bacchus à celui de Jupiter Evanemus, il n'y avoit pas loin, & de ce dernier on voyoit le monument héroïque de Pleuron, dont les enfans de Tyndare descendoient par leur mere.

Près de là étoit une colline où Junon Argiva avoit un temple, qui avoit été consacré, dit-on, par Eurydice, fille de Lacédémon, & femme d'Acrisius, & qui étoit fils d'Abas: car pour le temple de Junon Hyperchiria, il avoit été bâti par le conseil de l'oracle, dans le temps que le fleuve Eurotas inondoit toute la campagne.

pagne. On voyoit dans ce temple une ſtatue de bois d'un goût fort ancien, & qui repréſentoit, à ce qu'ils diſoient, Vénus-Junon. Toutes les femmes qui avoient des filles à marier, faiſoient des ſacrifices à cette déeſſe.

Au ſortir de la place, vers le couchant, étoit le théatre bâti de marbre blanc. Vis-à-vis du théatre étoit le tombeau du roi Pauſanias, qui commandoit les Lacédémoniens au combat de Platée. La ſépulture de Léonidas étoit tout auprès. Tous les ans on faiſoit les oraiſons funebres de ces grands capitaines ſur leurs tombeaux, & ces oraiſons étoient ſuivies de jeux funéraires, où il n'y avoit que les Lacédémoniens qui fuſſent reçus à diſputer le prix. Léonidas étoit véritablement inhumé dans ce lieu-là; car ſes os avoient été rapportés des Thermopyles par Pauſanias quarante ans après ſa mort. On voyoit auſſi là une colonne, ſur laquelle étoient gravés les noms de ces grands hommes, qui ſoutinrent l'effort des Perſes aux Thermopyles, & non-ſeulement leurs noms, mais ceux de leurs peres. Il y avoit un quartier dans la ville qu'on nommoit le *Théomélide*, où étoient les tombeaux des rois, dits Agides. Le leſché étoit tout contre. C'étoit le lieu où les Crotanes s'aſſembloient, & les Crotanes étoient la cohorte des Pitanates.

On trouvoit enſuite le temple d'Eſculape, qu'ils nommoient l'*Enapadon*, & un peu plus loin le tombeau de Ténarus, d'où un promontoire fort connu avoit pris ſa dénomination. Dans le même quartier on voyoit le temple de Neptune Hyppocurius, & celui de Diane Eginea. En retournant vers le leſché, on trouvoit ſur ſon chemin le temple de Diane Iſſoria, autrement dite *Liminéa*. Près de ces tombeaux des Agides, on voyoit une colonne, ſur laquelle on avoit gravé les victoires qu'un lacédémonien, nommé *Anchionis*, avoit remportées, au nombre de ſept, tant à Olympie qu'ailleurs. On voyoit auſſi le temple de Thétis dans ce quartier-là. Pour le culte de Cérès Cthonia, qui étoit établi à *Sparte*, les habitans croyoient l'avoir reçu d'Orphée; mais il y a plus d'apparence qu'ils l'avoient pris des habitans d'Hermione, chez qui cette déeſſe étoit honorée ſous le même nom. On voyoit auſſi à *Sparte* un temple de Sérapis, & un temple de Jupiter Olympien.

Il y avoit un lieu qu'ils appelloient *Dromos*; où ils exerçoient leurs jeunes gens à la courſe. Si l'on y entroit du côté qui regardoit la ſépulture des Agides, on voyoit à main gauche le tombeau d'Eumédès, qui étoit un des fils d'Hippocoon, & à quelques pas de là une vieille ſtatue d'Hercule. C'étoit à ce Dieu, & en ce lieu-là que ſacrifioient les jeunes gens qui ſortoient de l'adoleſcence pour entrer dans la claſſe des hommes. Le Dromos avoit deux gymnaſes ou lieux d'exercices, dont l'un avoit été conſacré à cet uſage par Euryclide de *Sparte*. Au dehors & près de la ſtatue d'Hercule, on montroit une maiſon qui étoit autrefois la maiſon de Ménélas. Plus loin on trouvoit les temples des Dioſcures, des Graces, de Lucine, d'Apollon Carneus & de Diane Hégémaque. A droite du Dromos, on voyoit le temple d'Agnitas; c'étoit un ſurnom qui avoit été donné à Eſculape, à cauſe du bois dont la ſtatue avoit été faite.

Quand on avoit paſſé le temple d'Eſculape, on voyoit un trophée que Pollux, à ce qu'on dit, avoit érigé lui-même après la victoire qu'il avoit remportée ſur Lyncée.

Les Dioſcures avoient leurs ſtatues à l'entrée du Dromos, comme des divinités qui préſident à la barriere. En avançant plus loin, on voyoit le monument héroïque d'Alcon; à quelques pas de là étoit le temple de Neptune, ſurnommé *Domatilès*. Plus loin étoit un endroit, qu'ils nommoient le *Plataniſte*, à cauſe de la grande quantité de grands platanes dont il étoit rempli. *Voyez* PLATANISTE.

Vers ce bois de platanes, on voyoit auſſi le monument héroïque de Cyniſca, fille du roi Archidame. Derriere un portique qui étoit là, on trouvoit encore d'autres monumens héroïques, comme ceux d'Alcine & d'Enarephore; un peu plus loin ceux de Dorcée & de Sébrus. Dorcée avoit donné ſon nom à une fontaine qui étoit dans le voiſinage, & Sébrus le ſien à une rue de ce quartier-là. A droite du monument de Sébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman. Là ſe trouvoit auſſi le tem-

ple d'Helene & le temple d'Hercule ; le premier plus près de la ſépulture d'Alcman ; le ſecond contre les murs de la ville. Dans ce dernier il y avoit une ſtatue d'Hercule armé ; on dit qu'Hercule étoit repréſenté ainſi, à cauſe de ſon combat avec Hippocoon & avec ſes enfans.

En ſortant du Dromos, du côté de l'orient, on trouvoit un temple dédié à Minerve Axiopœnas, ou vengereſſe. Minerve avoit encore dans cette rue, un temple qu'on trouvoit à gauche au ſortir du Dromos. On rencontroit enſuite le temple d'Hipposthène, homme célebre pour avoir été pluſieurs fois vainqueur à la lutte ; & vis-à-vis de ce temple, il y avoit une ſtatue fort ancienne, qui repréſentoit Mars enchaîné, ſur le même fondement qu'on voyoit à Athènes une victoire ſans aîles : car les Lacédémoniens s'étoient imaginés que Mars étant enchaîné, demeureroit toujours avec eux, comme les Athéniens avoient cru que la Victoire n'ayant point d'aîles, elle ne pourroit s'envoler ailleurs ni les quitter. C'étoit la raiſon qui avoit porté ces deux peuples à repréſenter ainſi ces divinités. Il y avoit encore à *Sparte* un autre leſché, qu'ils nommoient le *Pœcile*.

On voyoit tout près les monumens héroïques de Cadmus, fils d'Agenor ; d'Oéolicus, fils de Théras ; & d'Egée, fils d'Oéolicus. On croyoit que c'étoit Méſis, Léas & Europas, fils d'Hyrée & petit-fils d'Egée, qui avoient fait élever ces monumens. Ils avoient même ajouté celui d'Amphiloque, parce que Tiſamène, leur ancêtre, étoit né de Démonaſſe, ſœur d'Amphiloque. Les Lacédémoniens étoient les ſeuls grecs qui révéroient Junon ſous le nom de la déeſſe *Egophage*, & qui lui immoloient une chevre. Si on reprenoit le chemin du théatre, on voyoit un temple de Neptune Généthlius, & deux monumens héroïques, l'un de Cléodée, fils d'Hylius, l'autre d'Oébalus ; Eſculape avoit pluſieurs temples dans *Sparte* ; mais le plus célébre de tous étoit celui qui étoit auprès de Boonete : & à la gauche duquel on voyoit le monument héroïque de Teleclus.

Plus avant on découvroit une petite colline, au haut de laquelle il y avoit un vieux temple de Vénus, & dans ce temple une ſtatue qui repréſentoit la déeſſe armée. Ce temple étoit ſingulier ; mais à proprement parler, c'étoient deux temples l'un ſur l'autre ; celui de deſſus étoit dédié à Morpho : ce nom *Morpho* étoit un ſurnom de Vénus. La déeſſe y étoit voilée, & elle avoit des chaînes aux piés. Les habitans de *Sparte* diſoient que c'étoit Tyndare qui lui avoit mis ces chaînes, pour donner à entendre combien la fidélité des femmes envers leurs maris devoit être inviolable : d'autres diſoient que c'étoit pour ſe venger de Vénus, à qui il imputoit l'incontinence & les adulteres de ſes propres filles.

Le temple le plus proche qui ſe préſentoit enſuite, étoit celui d'Hilaire & de Phœbé. Un œuf enveloppé de bandelettes étoit ſuſpendu à la voûte du temple, & le peuple croyoit que c'étoit l'œuf dont accoucha Léda. Des femmes de *Sparte* filoient tous les ans une tunique pour la ſtatue d'Apollon qui étoit à Amycle, & le lieu où elles filoient, s'appelloit par excellence *la Tunique*. On voyoit auprès une maiſon qu'avoient habitée autrefois les fils de Tyndare, & qu'avoit achetée depuis un particulier de *Sparte* nommé *Phormion*. Un jour, à ce qu'on rapporte, les Dioſcures étoient arrivés chez lui, ſe diſant des étrangers qui venoient de Cyrène ; ils lui avoient demandé l'hoſpitalité, & l'avoient prié de leur donner une certaine chambre dans ſa maiſon : c'étoit celle où ils s'étoient plu davantage lorſqu'ils étoient parmi les hommes. Phormion leur dit que toute ſa maiſon étoit à leur ſervice, à la réſerve pourtant de cette chambre, qui étoit occupée par une jeune fille qu'il avoit. Les Dioſcures prirent l'appartement qu'on leur donna ; mais le lendemain la jeune fille & les femmes qui la ſervoient, tout diſparut, & on ne trouva dans ſa chambre que deux ſtatues des Dioſcures, une table, & ſur cette table du benjoin ; voilà ce que racontoient les habitans de *Sparte*.

En allant vers la porte de la ville, on trouvoit ſur ſon chemin le monument héroïque de Chilon, qui avoit été autrefois en grande réputation de ſageſſe, & celui d'un héros athénien, qui étoit un des principaux de cette colonie, que Doricus,

fils d'Anaxandride, avoit débarqué en Sicile.

Les Lacédémoniens avoient aussi bâti un temple à Lycurge leur législateur, comme à un dieu; derriere son temple on voyoit le tombeau de son fils Eucosmus, auprès d'un autel qui étoit dédié à Lathria & à Anaxandra, qui étoient deux sœurs jumelles, qui avoient épousé les deux fils d'Aristodème, qui étoient aussi jumeaux. Vis-à-vis du temple de Lycurgue, étoit la sépulture de Théopompe, fils de Nicandre, & celle de cet Eurybiade, qui commandoit la flotte des Lacédémoniens au combat d'Artémisium, & à celui de Salamine contre les Perses.

On trouvoit ensuite le monument héroïque d'Astrabacus. On passoit de là dans une rue qu'ils nommoient *Limnée*, où il y avoit un temple dédié à Diane Orthia. Du temple de Diane, il n'y avoit pas loin à celui de Lucine. Les Lacédémoniens disoient que c'étoit l'oracle de Delphes qui leur avoit conseillé d'honorer Lucine comme une déesse.

Dans la ville il n'y avoit point de citadelle bâtie sur une hauteur, comme la Cadmee à Thèbes, ou Larissa à Argos; mais il y avoit plusieurs collines dans l'enceinte de leur ville, & la plus haute de ces collines tenoit lieu de citadelle. Minerve y avoit son temple, sous les noms de *Minerve Polinchos* & *Chalciæcos*, comme qui diroit de *Minerve gardienne de la ville*. Tyndare avoit commencé cet édifice; après lui ses enfans entreprirent de l'achever, & d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées sur les Aphidnéens; mais l'entreprise étant encore restée imparfaite, les Lacédémoniens, long-temps après, construisirent un nouveau temple, qui étoit tout d'airain comme la statue de la déesse. L'artiste dont ils s'étoient servi se nommoit *Gitiadas*. Au dedans du temple, la plupart des travaux d'Hercule étoient gravés sur l'airain. Là étoient aussi gravés les exploits des Tyndarides, & sur-tout l'enlevement des filles de Leucippe. On voyoit ensuite d'un côté Vulcain, qui dégageoit sa mere de ses chaînes, & d'un autre côté Persée prêt à partir pour aller combattre Méduse en Lybie. Des nymphes lui mettoient un casque sur la tête, & des talonieres aux piés, afin qu'il pût voler en cas de besoin. On n'avoit pas oublié tout ce qui avoit rapport à la naissance de Minerve; & ce qui effaçoit le reste, c'étoient un Neptune & une Amphitrite, qui étoient d'une beauté merveilleuse. On trouvoit ensuite une chapelle de Minerve Ergané.

Aux environs du temple il y avoit deux portiques, l'un au midi, l'autre au couchant; vers le premier étoit une chapelle de Jupiter, surnommé *Cosmètes*, & devant cette chapelle, le tombeau de Tyndare. Sur le second portique on voyoit deux aigles éployées, qui portoient chacun une victoire; c'étoit un présent de Lysander, & en même-temps un monument des deux victoires qu'il avoit remportées, l'une près d'Ephèse, sur Antiochus, le lieutenant d'Alcibiade, qui commandoit les galeres d'Athènes; l'autre encore sur la flotte athénienne, qu'il avoit défaite entiérement à Aigospotamos. A l'aile gauche du temple d'airain, il y avoit une chapelle consacrée aux muses, parce que les Lacédémoniens marchoient à l'ennemi, non au son de la trompette, mais au son des flûtes & de la lyre.

Derriere le temple, étoit la chapelle de Vénus Aréa; l'on y voyoit des statues de bois aussi anciennes qu'il y en eût dans toute la Grece; à l'aile droite, on voyoit un Jupiter en bronze, qui étoit de toutes les statues de bronze, la plus ancienne; ce n'étoit point un ouvrage d'une seule & même fabrique; il avoit été fait successivement, & par pieces; ensuite ces pieces avoient été si bien enchassées, si bien jointes ensemble avec des clous, qu'elles faisoient un tout fort solide. A l'égard de cette statue de Jupiter, les Lacédémoniens soutenoient que c'étoit Léarque, de Rhégium, qui l'avoit faite, selon quelques-uns, c'étoit un éleve de Dipœne & de Scyllis; & selon d'autres, de Dédale même.

De ce côté-là, étoit un endroit appellé *Scenoma*, où l'on trouvoit le portrait d'une femme; les Lacédémoniens disoient que c'étoit Euryléonis, qui s'étoit rendue célébre pour avoir conduit un char à deux chevaux dans la carriere, & remporté le prix aux jeux olympiques. A l'autel même

du temple de Minerve, il y avoit deux statues de ce Pausanias, qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée; on disoit que ce même Pausanias, se voyant atteint & convaincu de trahison, avoit été le seul qui se fût réfugié à l'autel de Minerve Chalciæcos, & qui n'y eût pas trouvé sa sûreté; la raison qu'on en rapportoit, c'est que Pausanias ayant quelque temps auparavant commis un meurtre, il n'avoit jamais pu s'en faire purifier. Dans le temps que ce prince commandoit l'armée navale des Lacédémoniens & de leurs alliés, sur l'Hélespont, il devint amoureux d'une jeune Bysantine: ceux qui avoient ordre de l'introduire dans sa chambre, y étant entrés sur le commencement de la nuit, le trouverent déja endormi; Cléonice, c'étoit le nom de la jeune personne, en approchant de son lit, renversa par mégarde une lampe qui étoit allumée: à ce bruit, Pausanias se réveille en sursaut; & comme il étoit dans des agitations continuelles, à cause du dessein qu'il avoit formé de trahir sa patrie, se croyant découvert, il se leve, prend son cimeterre, en frappe sa maîtresse, & la jette morte à ses piés. C'est-là le meurtre dont il n'avoit jamais pu se purifier, quelques supplications, quelque expédient qu'il eût employé. Envain s'étoit-il adressé à Jupiter Phyxius: envain étoit-il allé à Phigalée, en Arcadie, pour implorer le secours de ces gens qui savoient évoquer les ames des morts: tout cela lui avoit été inutile, & il avoit payé enfin à Dieu, & à Cléonice, la peine de son crime. Les Lacédémoniens, par ordre exprès de l'oracle de Delphes, avoient depuis érigé deux statues en bronze à ce prince, & avoient rendu une espece de culte au génie Epidote, dans la pensée que ce génie appaiseroit la déesse.

Après ces statues, on en voyoit une autre de Vénus, surnommée *Ambologera*, c'est-à-dire Vénus qui éloigne la vieillesse; celle-ci avoit été aussi érigée par l'avis de l'oracle; ensuite étoient les statues du Sommeil & de la Mort, qui sont freres, au rapport d'Homère, dans l'Iliade. Si de là on passoit dans la rue Alpia, on trouvoit le temple de Minerve, dite *Ophthalmitis*, comme qui diroit Minerve qui conserve les yeux: on disoit que c'étoit Lycurgue même, qui avoit consacré ce temple sous ce titre à Minerve, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre, à qui ses loix ne plaisoient pas, il avoit été sauvé, en ce lieu-là, par le peuple, sans le secours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

Plus loin étoit le temple d'Ammon, car il paroît que les Lacémoniens étoient, de tous les Grecs, ceux qui recouroient le plus volontiers à l'oracle de la Lybie: on dit même que Lysander, assiégeant la ville d'Aphytis, près de Pallène, eut durant la nuit une apparition du dieu Ammon, qui lui conseilla, comme une chose également avantageuse, à lui & à Lacédémone, de laisser les assiégés en paix; conseil auquel il déféra si bien, qu'il leva le siege, & qu'il porta ensuite les Lacédémoniens à honorer Ammon, encore plus qu'ils ne faisoient; ce qui est de certain, c'est que les Aphitéens revéroient ce dieu comme les Lybiens mêmes.

Si quelqu'un trouve un peu longue cette description de *Sparte*, par Pausanias, je prie ce quelqu'un de se rappeller qu'il n'y a pas jusqu'aux portes & aux clefs des anciens Spartiates, que l'histoire n'ait décrites. Comment vous imagineriez-vous qu'étoient faites leurs portes, dit joliment M. de la Guilletiere? croiriez-vous que les étoiles en eussent formé les traits? vous les trouverez cependant dans la constellation de Cassiopée. Après que vous aurez démêlé, dans un jour serein, l'étoile méridionale qui est à la tête, & la septentrionale qui est à la chaise, remarquez bien les deux autres qui sont situées entre celles-là; toutes les quatre vous traceront la peinture d'une porte des Lacédémoniens, coupée par le milieu, & qui s'ouvre des deux côtés. C'est Théon qui nous l'apprend dans ses commentaires sur Aratus; ceux qui ne peuvent s'élever jusqu'au ciel, trouveront dans les figures de Bayerus, celles des portes des Spartiates.

Pour leurs clefs, il faut bien en reconnoître la célébrité malgré nous. Ménandre, Suidas, & Plaute, en conviennent

de bonne foi. Je sais qu'Aristophane dit qu'elles avoient trois dents, qu'elles étoient dangereuses, & propres à crocheter; mais les traits odieux d'un satyrique, qui ne cherche qu'à faire bassement sa cour au peuple d'Athènes, dont il avoit tous les vices, sont peu propres à nous séduire. Ce poëte, plein d'imaginations où régnoient la méchanceté de son naturel, ne pouvoit attaquer les Spartiates sur leur courage & sur leurs vertus; il ne lui restoit que leurs clefs à ridiculiser. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Après avoir conservé la ville des Spartiates au milieu de ses ruines, transmettons à la postérité la mémoire de ses loix, le plus bel éloge qu'on puisse faire de son législateur.

On ne considere ordinairement Lycurgue que comme le fondateur d'un état purement militaire, & le peuple de *Sparte*, que comme un peuple qui ne savoit qu'obéir, souffrir, & mourir. Peut être faudroit-il voir dans Lycurgue celui de tous les philosophes qui a le mieux connu la nature humaine, celui, sur-tout, qui a le mieux vu jusqu'à quel point les loix, l'éducation, la société, pouvoient changer l'homme, & comment on pouvoit le rendre heureux en lui donnant des habitudes qui semblent opposées à son instinct & à sa nature.

Il faudroit voir dans Lycurgue, l'esprit le plus profond & le plus conséquent qui ait peut-être jamais été, & qui a formé le systême de législation le mieux combiné, le mieux lié qu'on ait connu jusqu'à présent.

Quelques-unes de ses loix ont été généralement censurées, mais si on les avoit considérées dans leur rapport avec le systême général, on ne les auroit qu'admirées; lorsqu'on saisit bien son plan, on ne voit aucune de ses loix qui n'entre nécessairement dans ce plan, & qui ne contribue à la perfection de l'ordre qu'il vouloit établir.

Il avoit à réformer un peuple séditieux, féroce, & foible; il falloit mettre ce peuple en état de résister aux entreprises de plusieurs villes qui menaçoient sa liberté; il falloit donc lui inspirer l'obéissance & les vertus guerrieres, il falloit faire un peuple de héros dociles.

Il Commença d'abord par changer la forme du gouvernement; il établit un sénat qui fut le dépositaire de l'autorité des loix, & de la liberté. Les rois de Lacédémone n'eurent plus que des honneurs sans pouvoir; le peuple fut soumis aux loix: on ne vit plus de dissensions domestiques, & cette tranquillité ne fut pas seulement l'effet de la nouvelle forme du gouvernement.

Lycurge sut persuader aux riches de renoncer à leurs richesses: il partagea la Laconie en portions égales: il proscrivit l'or & l'argent, & leur substitua une monnoie de fer dont on ne pouvoit ni transporter, ni garder une somme considérable

Il institua ses repas publics, où tout le monde étoit obligé de se rendre, & où régnoit la plus grande sobriété.

Il régla de même la maniere de se loger, de se meubler, de se vêtir, avec une uniformité & une simplicité qui ne permettoient aucune sorte de luxe. On cessa d'aimer à *Sparte*, des richesses dont on ne pouvoit faire aucun usage: on s'attacha moins à ses propres biens qu'à l'état, dont tout inspiroit l'amour; l'esprit de propriété s'éteignit au point qu'on se servoit indifféremment des esclaves, des chevaux, des chiens de son voisin, ou des siens propres: on n'osoit refuser sa femme à un citoyen vertueux.

Dès la plus tendre enfance, on accoutumoit le corps aux exercices, à la fatigue, & même à la douleur.

On a beaucoup reproché à Lycurgue d'avoir condamné à mort les enfans qui naissoient foibles & mal constitués: cette loi, dit-on, est injuste & barbare; elle le seroit sans doute, dans une législation où les richesses, les talens, les agrémens de l'esprit, pourroient rendre heureux, ou utiles, des hommes d'une santé délicate; mais à *Sparte*, où l'homme foible ne pouvoit être que méprisé & malheureux, il étoit humain de prévenir ses peines en lui ôtant la vie.

On fait encore à Lycurgue un reproche de cruauté, à l'occasion des fêtes de Diane: on fouettoit les enfans devant l'autel de la déesse, & le moindre cri qui leur seroit échappé, leur auroit attiré un long supplice: Lycurgue, dans ces fêtes, accoutu-

moit les enfans à la douleur, il leur en ôtoit la crainte qui affoiblit plus le courage, que la crainte de la mort.

Il ordonna que dès l'âge de cinq ans, les enfans apprissent à danser la pyrrique; les danseurs y étoient armés; ils faisoient en cadence, & au son de la flûte, tous les mouvemens militaires qui, sans le secours de la mesure, ne peuvent s'exécuter avec précision; on n'a qu'à lire dans Xénophon, ce qu'il dit de la tactique & des évolutions des Spartiates, & on jugera que sans l'habitude, & un exercice continuel, on ne pouvoit y exceller.

Après la pyrrique, la danse la plus en usage étoit la gymnopœdie; cette danse n'étoit qu'une image de la lutte & du pancrace, & par les mouvemens violens qu'elle exigeoit des danseurs, elle contribuoit encore à assouplir & à fortifier le corps.

Les Lacédémoniens étoient obligés de s'exercer beaucoup à la course, & souvent ils en remportoient le prix aux jeux olympiques.

Presque tous les momens de la jeunesse étoient employés à ces exercices, & l'âge mûr n'en étoit pas dispensé. Lycurgue, fort différent de tant de médiocres législateurs, avoit combiné les effets, l'action, la réaction réciproque du physique & du moral de l'homme, & il voulut former des corps capables de soutenir les mœurs fortes qu'il vouloit donner; c'étoit à l'éducation à inspirer & à conserver ces mœurs, elle fut ôtée aux peres, & confiée à l'état; un magistrat présidoit à l'éducation générale, & il avoit sous lui des hommes connus par leur sagesse & par leur vertu.

On apprenoit les loix aux enfans; on leur inspiroit le respect de ces loix, l'obéissance aux magistrats, le mépris de la douleur & de la vie, l'amour de la gloire & l'horreur de la honte; le respect pour les vieillards étoit sur-tout inspiré aux enfans qui, parvenus à l'âge viril, leur donnoient encore des témoignages de la plus profonde vénération. A *Sparte*, l'éducation étoit continuée jusque dans un âge avancé : l'enfant & l'homme y étoient toujours les disciples de l'état.

Cette continuité d'obéissance, cette suite de privation, de travaux & d'austérités donnent d'abord l'idée d'une vie triste & dure, & présentent l'image d'un peuple malheureux.

Voyons comment des loix si extraordinaires, des mœurs si fortes ont fait des Lacédémoniens, selon Platon, Plutarque & Xénophon, le peuple le plus heureux de la terre.

On ne voyoit point à *Sparte* la misere à côté de l'opulence, & par conséquent on y voyoit moins que par-tout ailleurs l'envie, les rivalités, la mollesse, mille passions qui affligent l'homme, & cette cupidité qui oppose l'intérêt personnel au bien public, & le citoyen au citoyen.

La jurisprudence n'y étoit point chargée d'une multitude de loix; ce sont les superfluités & le luxe; ce sont les divisions, les inquiétudes & les jalousies qu'entraîne l'inégalité des biens, qui multiplient & les procès & les loix qui les décident.

Il y avoit à *Sparte* peu de jalousie, & beaucoup d'émulation de la vertu. Les sénateurs y étoient élus par le peuple, qui désignoit, pour remplir une place vacante, l'*homme le plus vertueux de la ville*.

Ces repas si sobres, ces exercices violens étoient assaisonés de mille plaisirs; on y portoit une passion vive & toujours satisfaite, celle de la vertu. Chaque citoyen étoit un enthousiaste de l'ordre & du bien, & il les voyoit toujours; il alloit aux assemblées jouir des vertus de ses concitoyens, & recevoir les témoignages de leur estime.

Nul législateur, pour exciter les hommes à la vertu, n'a fait autant d'usage que Lycurgue du penchant que la nature donne aux deux sexes l'un pour l'autre.

Ce n'étoit pas seulement pour que les femmes devenues robustes donnassent à l'état des enfans bien constitués, que Lycurgue ordonna qu'elles feroient les mêmes exercices que les hommes; il savoit qu'un sexe se plaît par-tout où il est sûr de trouver l'autre. Quel attrait pour faire aimer la lutte & les exercices aux jeunes spartiates, que ces jeunes filles qui devoient ou combattre avec eux, ou les regarder combattre! qu'un tel spectacle avoit encore de charmes aux yeux des vieillards qui présidoient aux exercices, & qui devoient y imposer la chasteté dans les momens où la loi dispensoit de la pudeur!

Ces jeunes filles élevées dans des familles vertueuses & nourries des maximes de *Sparte*, récompensoient ou punissoient par leurs éloges ou par leurs censures ; il falloit en être estimé pour les obtenir en mariage, & mille difficultés irritoient les desirs des époux ; ils ne devoient voir leurs épouses qu'en secret, ils pouvoient jouir & jamais se rassasier.

La religion d'accord avec les loix de Lycurgue, inspiroit le plaisir & la vertu ; on y adoroit Vénus, mais Vénus armée. Le culte religieux étoit simple ; & dans des temples nuds & fréquentés, on offroit peu de chose aux dieux, pour être en état de leur offrir toujours.

Après Vénus, Castor & Pollux étoient les deux divinités les plus honorées ; ils avoient excellé dans les exercices cultivés à *Sparte ;* ils étoient des modeles d'un courage héroïque, & d'une amitié généreuse.

Les Lacédémoniens mêloient à leurs exercices des chants & des fêtes. Ces fêtes étoient instituées pour leur rappeller le souvenir de leurs victoires, & ils chantoient les louanges de la divinité & des héros.

On lisoit Homere, qui inspire l'enthousiasme de la gloire ; Lycurgue en donna la meilleure édition qu'on eût encore vue.

Le poëte Terpandre fut appellé de Lesbos, & on lui demanda des chants qui adoucissent les hommes. On n'alloit point au combat sans chanter les vers de Tirtée.

Les Lacédémoniens avoient élevé un temple aux Graces, ils n'en honoroient que deux ; elles étoient pour eux les déesses à qui les hommes devoient la bienfaisance, l'égalité de l'humeur, les vertus sociales ; elles n'étoient pas les compagnes de Vénus & des muses frivoles.

Lycurgue avoit fait placer la statue du Ris dans le temple des Graces, la gaieté régnoit dans les assemblées des Lacédémoniens, leur plaisanterie étoit vive ; & chez ce peuple vertueux, elle étoit utile, parce que le ridicule ne pouvoit y tomber que sur ce qui étoit contraire à l'ordre ; au lieu que dans nos mœurs corrompues la vertu étant hors d'usage, elle est souvent l'objet du ridicule.

Il n'y avoit à *Sparte* aucune loi constitutive ou civile, aucun usage qui ne tendît à augmenter les passions pour la patrie, pour la gloire, pour la vertu, & à rendre les citoyens heureux par ces nobles passions.

Les femmes accouchoient sur un bouclier. Les rois étoient de la postérité d'Hercule : il n'y avoit de mausolées que pour les hommes qui étoient morts dans les combats.

On lisoit dans les lieux publics l'éloge des grands hommes, & le récit de leurs belles actions. Il n'y a jamais eu de peuple dont on ait recueilli autant de ces mots qui sont les saillies des grandes ames, & dont les monumens attestent plus la vertu. Quelle inscription que celle du tombeau des trois cents hommes qui se dévouerent aux Termopiles ! *Passant, vas dire à* Sparte *que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes loix.*

Si l'éducation & l'obéissance s'étendoient jusque dans l'âge avancé, il y avoit des plaisirs pour la vieillesse ; les vieillards étoient juges des combats, juges de l'esprit & des belles actions ; le respect qu'on avoit pour eux, les engageoit à être vertueux jusqu'au dernier moment de la vie, & ce respect étoit une douce consolation dans l'âge des infirmités. Nul rang, nulle dignité ne dispensoit un citoyen de cette considération pour les vieillards qui est leur seule jouissance. Des étrangers proposoient à un général lacédémonien de le faire voyager en litiere. *Que les dieux me préservent, répondit-il, de m'enfermer dans une voiture, où je ne pourrois me lever si je rencontrois un vieillard.*

La législation de Lycurgue si propre à faire un peuple de philosophes & de héros, ne devoit point inspirer d'ambition. Avec sa monnoie de fer, *Sparte* ne pouvoit porter la guerre dans des pays éloignés ; & Lycurgue avoit défendu que son peuple eût une marine, quoiqu'il fût entouré de la mer. *Sparte* étoit constituée pour rester libre, & non pour devenir conquérente ; elle devoit faire respecter ses mœurs, & en jouir ; elle fut long-temps l'arbitre de la Grece, on lui demandoit de ses citoyens pour commander les armées ; Xantippe, Gilippe, Brasidas en sont des exemples fameux.

Les Lacédémoniens devoient être un peuple fier & dédaigneux ; quelle idée ne devoient-ils pas avoir d'eux-mêmes lorsqu'ils se comparoient au reste de la Grece ? Mais

ce peuple fier ne devoit pas être féroce, il cultivoit trop les vertus sociales, & il avoit beaucoup de cette indulgence, qui est plus l'effet du dédain que de la bonté. Des Clazoméniens ayant insulté les magistrats de *Sparte*, ceux-ci ne les punirent que par une plaisanterie : ses éphores firent afficher, *qu'il étoit permis aux Clazoméniens de faire des sottises.*

Le gouvernement & les mœurs de *Sparte* se sont corrompus, parce que toute espece de gouvernement ne peut avoir qu'un temps, & doit nécessairement se détruire par des circonstances que les législateurs n'ont pu prévoir ; ce fut l'ambition & la puissance d'Athènes qui forcerent *Lacédémone* de se corrompre, en l'obligeant d'introduire chez elle l'or & l'argent, & d'envoyer au loin ses citoyens dans des pays, dont ils revenoient couverts de gloire & chargés de vices étrangers.

Il ne reste plus de *Lacédémone* que quelques ruines ; & il ne faut pas, comme le *Dictionnaire de Trévoux*, en faire une ville épiscopale, suffragante de l'archevêché de Corinthe.

Sparte. *Des Rois de Sparte.* De tous les spectacles singuliers que *Sparte* offrit au monde, il n'en est peut-être point qui mérite plus de fixer l'attention, que l'usage qu'elle fit de la royauté dans sa législation, & l'art avec lequel elle sut la combiner avec les principes républicains. Par-tout ailleurs ce pouvoir sans cesse occupé à lutter contre la liberté du peuple, ou fut bientôt anéanti au milieu des convulsions qu'il avoit fait naître, ou bien s'emparant par degré du pouvoir attaché à tous les autres ordres, il finit par les subjuguer. Le monarque qui, dans l'origine, n'étoit que le pere de la famille pour la gouverner en commun avec ses principaux chefs, dont tous les droits n'étoient fondés que sur l'amour & la confiance, emprunta bientôt ceux de la force, jusqu'à ce qu'il pût donner la volonté pour l'unique loi. Telle est, en peu de mots, l'histoire de presque tous les gouvernemens.

Cette révolution n'eut point lieu à *Sparte*, & il est intéressant d'en rechercher les causes. Quoique dans l'institution des gouvernemens, tous n'aient eu que le même but, celui de pourvoir au bonheur de la société entiere, les moyens qu'ils ont pris pour y arriver, ont été fort différens. Les uns sensibles aux bienfaits de l'un de leurs chefs, & entraînés par une reconnoissance aveugle, l'ont armé de toute la force publique, sans prendre aucune précaution pour l'empêcher d'en abuser. D'autres n'ont pu souffrir que cette force résidât hors du peuple, ou du moins hors d'une portion considérable du peuple, ce qui a introduit les différentes formes républicaines ; enfin quelques législateurs voulant concilier l'avantage d'avoir un chef permanent, avec la liberté générale, ont imaginé ces formes mixtes, à l'ombre desquelles tous les citoyens peuvent participer à l'autorité, dans les limites que la loi leur a prescrit.

Pour maintenir ces formes, tous les législateurs se contenterent de créer des corps intermédiaires, placés entre le monarque & le peuple pour arrêter les usurpations de l'un, & défendre les droits de l'autre ; & leur habileté se montra sur-tout dans le soin qu'ils eurent de balancer ces pouvoirs, de maniere que pouvant concourir avec toute leur activité contre les ennemis du dehors, ils se servissent de frein les uns aux autres, & se tinssent réciproquement en équilibre pour toutes les opérations intérieures du gouvernement.

Mais avec quelque soin qu'ils eussent posé ces limites, elles ne tarderent pas à être franchies ; car si ces pouvoirs rivaux resterent d'intelligence, ils ne s'accorderent entr'eux que pour dépouiller ce peuple ; ou s'ils se diviserent, comme il arriva plus souvent dans cette lutte continuelle, il fallut bien qu'un parti devînt la proie de l'autre, & l'avantage demeura presque toujours au premier magistrat, dont les privileges concentrés dans une seule personne, avoient par cette raison plus d'activité pour s'étendre, & dont l'autorité héréditaire pouvoit aussi mieux suivre un plan fixe d'agrandissement.

Il n'en fut pas ainsi à *Sparte*, parce qu'outre ces corps intermédiaires, le frein de la royauté se trouva dans la royauté même. Confiée en même-temps à deux familles sorties de la même tige, & absolument

lument indépendantes l'une de l'autre, elle fut nécessairement affoiblie par le partage : si l'intérêt parut rapprocher quelquefois les deux princes, il les divisa plus souvent ; & comme dans la carriere de l'ambition, aucun d'eux ne pouvoit faire un pas sans s'élever au dessus de son collegue, les efforts de celui-ci devoient toujours tendre à les ramener à l'égalité.

Les passions & le caractere sont presque toujours l'effet naturel des situations. Cette impossibilité où étoient les rois de *Sparte* de sortir des bornes que la loi leur avoit prescrit, leur étoit en quelque sorte si bien démontrée, qu'on voit rarement leur ambition se produire. Si l'on excepte le seul Pausanias vainqueur de Platée, tous les complots contre la liberté publique furent tramés par des généraux ou par des simples citoyens. Xenophon remarque que ce qui les distinguoit particuliérement, c'étoit la gravité de leurs mœurs & la modération de leur conduite. Quoique leur inégalité personnelle dût réveiller leur jalousie à chaque changement de regne, jamais elle n'aboutit à des démarches violentes ; & c'est l'unique exemple de deux pouvoirs rivaux à-peu près égaux en force, qui n'eurent jamais recours aux armes pour se supplanter.

On les vit au contraire se réunir constamment toutes les fois qu'il s'agissoit du bonheur de l'état. Plus jaloux du titre de citoyen que des prérogatives royales, ils travaillerent eux-mêmes à restreindre encore le pouvoir qu'ils avoient reçu. Ce fut le roi Théopompe qui introduisit dans le gouvernement le tribunal des éphores ; son épouse lui reprochant cette diminution de son autorité, & de la laisser à ses enfans moindre qu'il ne l'avoit reçue : *au contraire*, répondit-il, *je la leur laisse d'autant plus solide & plus durable, qu'elle sera plus modérée.*

Cependant il faut l'avouer, cette institution fut dans la suite beaucoup au-delà du but que son auteur s'étoit proposé. Les éphores créés pour être les inspecteurs de la conduite des rois, devinrent bientôt leurs juges, & des juges d'autant plus redoutables, que, placés à côté du trône, ils avoient plus d'intérêt d'en anéantir les droits. Leur pouvoir sans cesse grossi par leur usurpation, dégénéra dans une véritable tyrannie, & fit trembler tous les ordres de la république. Ils comptoient parmi leurs droits, celui d'appeller les rois à leur tribunal, de les exiler, de les faire traîner en prison, de les condamner à une amende, de leur ôter le commandement des armées ; & il n'y en eut aucun dont ils ne firent usage plusieurs fois. On sent que la majesté royale, ainsi dégradée, perdit peu à peu toute son influence dans le gouvernement ; ainsi la plupart de ces princes condamnés à une modestie forcée, furent plus recommandables par les vertus obscures des citoyens, que par les qualités attachées à leur rang : ils furent souvent éclipsés par de simples citoyens, tels que Lysandre, Brasidac, & une multitude d'autres ; & il n'y en eut que bien peu qui prirent part aux grandes choses que *Sparte* exécuta.

Tel fut Léonidas qui commanda les Lacédémoniens à la journée des Thermopiles. Il n'avoit que 3000 hommes pour s'opposer au passage de l'armée des Perses ; & comme on lui représentoit la témérité de son entreprise à cause du nombre des ennemis, qui étoit tel, disoit-on, que le soleil seroit obscurci de leurs fleches, *tant mieux*, répondit-il, *puisqu'alors nous combattrons à l'ombre.* Du reste, déterminé à périr avec sa brave troupe, dans le dernier repas qu'ils prirent avant de combattre, *mes amis*, leur dit-il, *dinons avec joie & avec assurance, comme devant ce soir aller souper chez Pluton.* En effet, de ces 3000 hommes il n'en échappa qu'un seul, mais ils firent périr plus de 20000 Perses ; & cet exemple animant toute la Grece, fut la premiere cause de son salut. Quelques jours avant le combat, on avoit demandé à Léonidas, pourquoi les braves gens préféroient la mort à la vie : *c'est*, répondit-il, *parce qu'ils tiennent celle-ci de la fortune, & l'autre de la vertu.*

Tel fut encore Agésilas, (*voyez son art.*) & les princes qui porterent le nom d'Agis, dont nous allons donner l'histoire.

Agis I, qui donna son nom à la famille des Agides, étoit fils d'Euristene, descendant

d'Hercule, dont la postérité, après avoir long-temps erré sans éclat dans le Péloponese, se rassembla dans la Laconie où elle occupa le trône de Sparte pendant neuf cents ans. Euristene & Proclès furent les premiers de cette famille, qui régnerent conjointement à Lacédémone avec un pouvoir égal. Euristene étant mort après un regne de quarante-deux ans, son fils *Agis* recueillit son héritage, & eut la portion du trône qui appartenoit à sa famille. Les rois de *Sparte* décorés d'un vain titre étoient alors sans domaine & sans pouvoir : ils commandoient à un peuple libre, qui reconnoissoit un chef & ne vouloit point de maître. Il falloit ménager ce peuple sauvage, & n'en rien exiger pour en tout obtenir. *Agis*, souple & insinuant, représenta aux tribus qui lui étoient soumises, qu'il étoit juste de lui payer le même tribut que toutes les autres nations payoient à leurs souverains pour les employer aux besoins publics. Deux sentirent la justice de ses demandes. La ville d'Elos fut la seule qui refusa de consentir à la honte d'une imposition. *Agis* offensé de ses refus, forme le siege de leur ville, & les oblige de se rendre à discrétion. Le vainqueur leur laissa la vie, mais ce fut moins par un sentiment de générosité, que pour jouir plus long-temps du plaisir de leur humiliaton. Ce peuple infortuné fut assujetti aux plus avilissantes fonctions de l'esclavage ; ce furent eux qui cultiverent les terres dont leurs maîtres impérieux dévorerent les fruits. Leur nom désignoit dans la suite tous les ennemis, que les Spartiates réduisirent dans la servitude ; telle fut l'origine des Ilotes inhumainement dégradés par ces Spartiates impitoyables qu'on peint si vertueux, & qui ne furent qu'austeres & sauvages ; mais l'outré, dans tous les temps, a usurpé le nom de *sublime*. *Agis* ne régna qu'une année, ainsi il est à présumer que la conquête d'Elos fut le seul exploit mémorable de son regne. Ce prince mourut environ mille ans avant Jesus-Christ. (*T—N.*)

Agis II, monta sur le trône de *Sparte*, la sixieme année de la guerre du Péloponese, qui assura à Lacédémone la supériorité sur le reste de la Grece. Cette guerre allumée sous le regne d'Archidame, fut soutenue avec gloire par son fils *Agis*, qui adopta le systême guerrier de son pere. Ce fut le siecle des héros de la Grece, dont la jalousie employa à sa ruine des guerriers qui pouvoient lui assujettir l'Asie. On vit paroître sur le même théatre les Brasidas, les Lysandre, les Alcibiade & les Cimon. *Agis* entraîné par ses inclinations belliqueuses crut n'être roi que pour faire la guerre aux hommes. Les premiers jours de son regne sont marqués par son invasion dans l'Argolide, qui eut le plus brillant succès. Son dessein étoit de pénétrer dans l'Attique ; mais les tremblemens de terre qui bouleversoient cette contrée, frapperent de terreur son armée qui se persuada que les dieux se réservoient la punition de ses ennemis. Ce contretemps ne fit que retarder l'exécution de son dessein ; & l'année suivante, il entra dans l'Attique qu'il ravagea sans trouver d'ennemis à combattre. Rien ne s'opposoit à ses succès, lorsqu'il apprit que les Athéniens sans défense dans leur pays avoient dispersé la flotte de Lacédémone, & ravageoient le territoire de *Sparte*. *Agis* s'arrête au milieu de ses conquêtes, & vole au secours de sa patrie. Les Spartiates toujours vainqueurs lorsqu'il marchoit à leur tête, n'éprouverent de revers que dans les lieux où il n'étoit pas. Quoiqu'il eût toujours été heureux, il fut obligé de remettre le commandement à un autre. La loi trop prévoyante défendoit de prolonger le commandement au-delà d'une année. C'étoit pour prévenir les desseins d'un ambitieux qui auroit pu abuser de son pouvoir pour asservir sa patrie. Cette loi avoit ses avantages & ses abus. Elle assuroit la liberté publique, mais elle ôtoit à l'état des héros qui seuls pouvoient le défendre. Les momens qu'*Agis* ne passa point sous la tente, furent employés à la réforme des abus qui s'étoient glissés dans le gouvernement. Il crut devoir abolir l'égalité qui subsistoit entre les six tribus, & il lui parut juste d'accorder de plus grands privileges à celles qui étoient les plus utiles ; les prérogatives furent proportionnées aux services. Mais comme chacune avoit la vanité de croire en être la plus digne, ces changemens introduits firent beaucoup de mécontens & de murmurateurs ; son mérite & son courage

imposerent silence à la censure. Ce prince laborieux, dans son loisir, s'occupoit des moyens d'abaisser l'orgueil d'Athènes; & quoiqu'il ne fût plus à la tête des armées, il en dirigeoit les mouvemens en facilitant aux généraux leurs conquêtes. Ce fut dans ce temps qu'Alcibiade, fugitif d'Athènes, fut chercher un asyle à Lacédémone, où, pour se venger de son ingrate patrie, il indiqua à *Agis* les moyens de saper sa puissance par la prise de Dercilée qui, n'en étant éloignée que de sept lieues, pouvoit servir à intercepter les convois. *Agis* se chargea lui-même de cette entreprise, & l'exécuta avec succès. Après avoir fortifié Dercilée, il se répandit dans l'Attique, dont il ravagea les moissons. Les Athéniens avoient réuni leurs forces dans le territoire de Mantinée, *Agis* impatient de les combattre, marche contr'eux, les joint & donne le signal du combat. Les deux armées saisies d'une terreur soudaine, forcent leurs chefs à conclure une treve de quatre mois. *Agis* menacé par une soldatesque insolente & rebelle, est forcé de souscrire aux conditions. Les Lacédémoniens irrités de cette molle condescendance lui font son procès, & l'on alloit prononcer son arrêt lorsqu'il s'abaissa à demander sa grace, non par un sentiment de crainte, mais pour lui laisser le temps d'effacer sa honte par quelque action d'éclat. Il obtint la vie, mais il eut l'humiliation d'être soumis aux conseils de dix personnes, & il lui fut défendu de rien exécuter sans avoir leur approbation préliminaire. Cette sévérité contre le chef de la nation étoit autorisée par une loi qui permettoit aux rois de lever autant de soldats qu'ils croyoient que le besoin l'exigeoit; mais il leur étoit défendu de retirer les troupes prêtes à combattre, & c'étoit la faute qu'on reprochoit à *Agis*. L'action la plus utile & la plus prudente devenoit criminelle, lorsqu'elle étoit une infraction à la loi.

La treve de quatre mois fut bientôt violée par les Athéniens; & cette infraction fournit à ce prince l'occasion d'effacer sa honte dans la plaine de Mantinée, où il combattit avec un courage qui approchoit de la férocité. Son ambition étoit d'exterminer jusqu'au dernier des ennemis; & ce fut lui qui eut tout l'honneur de cette journée. Il fut aussi heureux à négocier qu'il avoit été habile à vaincre; il détacha les Argiens, les Thraces & les Eubéens de l'alliance d'Athènes, dont la flotte fut battue & dispersée devant Syracuse. A son retour à *Sparte*, il ne put obtenir le privilege de souper avec sa femme : ce roi vainqueur fut soumis à la loi commune qui assujetissoit tous les citoyens à se trouver aux repas publics. Il étoit d'un caractere franc & brusque, ses reparties étoient vives. Le député d'une ville alliée lui fit une longue harangue; & lorsqu'il eut fini, il lui demanda quelle réponse il feroit à ceux qui l'avoient envoyé : *dis-leur*, répond *Agis*, *que tu as eu bien de la peine à finir, & que j'en ai eu autant à t'entendre*. Il mourut trois cents quatre-vingt-dix-sept ans avant Jesus-Christ. (*T—n.*)

Agis III, monta sur le trône de *Sparte* dans un âge où les passions exercent le plus d'empire. Les institutions de Lycurgue étoient tombées dans l'oubli, & l'ancienne austérité avoit été remplacée par le luxe & la mollesse. *Agis* élevé dans les délices, ne se laissa point séduire par l'exemple; il forma le dessein de rendre aux institutions primitives leur ancienne vigueur; & pour y réussir, il commença la réforme sur lui-même. Le luxe Asiatique, introduit par les relations des Spartiates avec les Perses, fut subitement proscrit. Sobre & frugal, il ne fit servir sur sa table que des mets communs & sans assaisonnement : simple dans ses habits, ses mœurs pures furent sa plus belle parure : l'exemple des rois est la regle de leurs sujets. Les jeunes Spartiates se firent un devoir d'imiter sa simplicité. Toute réforme est moins pénible aux jeunes gens qui n'ont point encore fixé leurs penchans, qu'aux vieillards blanchis dans les préjugés, & domptés par l'habitude. La mere d'*Agis* épouvantée de la témérité de l'entreprise, ne vit dans ce projet qu'un amour dangereux des nouveautés; mais elle se laissa subjuguer par les sollicitations de son frere Agésilas qui, quoique corrompu par le luxe, goûta d'autant plus volontiers le projet d'une réforme, qu'elle le mettoit à couvert de la poursuite de ses créanciers. La mere rassurée par la pureté des motifs qui dirigeoient son fils, versa tout son or

dans le trésor public, & fit le sacrifice de ses biens immenses à la patrie. Son exemple eut bientôt de généreux imitateurs. Un enthousiasme subit saisit tous les Spartiates. Les dames entraînées par l'exemple de la mere de leur roi embrasserent l'austérité de la réforme ; elles exerçoient alors une domination absolue sur leurs maris qui n'étoient que leurs premiers esclaves ; elles n'userent de leur pouvoir que pour les affranchir de la servitude des sens.

Ce premier mouvement étoit trop vif pour être durable : elles se repentirent bientôt d'avoir renoncé à l'élégance de leur parure, & aussi-tôt elles résolurent de détruire l'ouvrage qu'elles s'étoient empressées d'élever. Le roi *Agis* avoit pour collegue Léonida, qui avoit vieilli dans le luxe & les voluptés. Il ne put se résoudre à se soumettre dans son déclin à un régime sévere. Les vieillards qui trembloient au seul nom des institutions de Lycurgue, formerent une espece de confédération pour arrêter le réformateur dans sa marche. *Agis*, que les obstacles rendoient plus ardent, leur opposa Lysandre & plusieurs citoyens respectés par leur désintéressement; & assuré de leur appui, il convoque le sénat, où il propose d'abolir les dettes, & de partager par égales portions les terres entre tous les citoyens. La proposition fut vivement agitée, & les opposans l'emporterent d'une voix. Ce premier début ne rebuta point le réformateur, il se transporta dans l'assemblée du peuple, où il se dépouilla de tout son patrimoine : sa mere, son aïeule, ses parens & ses amis firent le même sacrifice. Le peuple frappé du désintéressement d'un roi qui se dépouilloit pour le revêtir, le révere comme une intelligence divine envoyée sur la terre pour présider à ses destinées. Léonida jaloux de la gloire de son collegue, ne voit en lui que le censeur de son avarice; il souleve le sénat, dont les membres étoient accoutumés à des superfluités que l'habitude rend nécessaires. Lysandre, pour se débarrasser d'un ennemi si dangereux, le cite au tribunal du peuple, juge de ses rois, il l'accuse d'avoir épousé une femme étrangere, & d'élever, comme ses enfans, les fruits d'une union que la loi flétrissoit comme un concubinage. La plus grave des accusations étoit d'avoir fait un long séjour dans une cour étrangere, dont il avoit rapporté la mollesse & les vices. La loi de *Sparte* décernoit peine de mort contre celui qui sans permission résidoit sur une terre étrangere. Léonida, pour se soustraire à la rigueur de son arrêt, chercha un asyle dans un temple. Il fut aussitôt dégradé, & son gendre fut mis en sa place.

Sparte déchirée de factions, se soutint par la prudence d'*Agis*, qui ne vit dans Léonida qu'un infortuné que son malheur lui rendoit respectable; & pour ne point l'exposer à être la victime d'une multitude furieuse, il lui donna une escorte qui le conduisit à Tégée. Dès qu'il n'eut plus d'opposition dans ses desseins, & qu'il vit que son nouveau collegue conspiroit avec lui dans leur exécution, il ordonna d'apporter dans le *forum* toutes les obligations pécuniaires, qui aussi-tôt furent brûlés aux yeux des créanciers dépouillés de leurs titres. Le partage des terres fut ensuite proposé, le perfide Agésilas s'opposa à l'exécution. Les dettes abolies l'avoient délivré de l'importunité de ses créanciers ; il étoit le plus riche de la Laconie en fonds de terre, il ne put consentir à un partage qui le réduisoit à l'égalité : sur ces entrefaites, *Agis* fut obligé de marcher au secours des Achéens. Pendant son absence, Agésilas revêtu du pouvoir, exerça les vexations les plus criantes, & sa tyrannie devint le crime des deux rois qui l'avoient favorisé, lorsqu'il ne s'étoit point encore rendu criminel. *Agis* triomphant n'essuie à son retour que des outrages. Ses amis l'abandonnent : il cherche un asyle dans le temple de Minerve. Léonida revenu de son exil, devient son juge & son plus ardent persécuteur. Ce prince ingrat eut la lâcheté d'oublier, que dans la premiere révolution, il n'avoit été redevable de la vie qu'à la générosité de son collegue. Il corrompt des hommes pervers pour l'arracher de son asyle. L'éphore Amphare se chargea de lui livrer sa victime. Ce traître, quelque temps auparavant, avoit emprunté la vaisselle d'or & les meubles les plus précieux de la mere d'*Agis*. Il saisit cette occasion pour se les approprier. Il va trouver *Agis*, pour le

conduire au bain avec une forte escorte, & comme le prince étoit prêt de rentrer dans le temple qui lui servoit d'asyle, il est traîné en prison par son ami parjure. Les éphores le condamnerent à la mort. Tous les officiers refuserent de le conduire au lieu de son supplice. Amphare, sans remord & sans pudeur, se charge de remplir lui-même ce barbare ministere. *Agis* voit d'un œil tranquille l'appareil de la mort : tous les spectateurs versent des larmes; c'est lui qui veut être leur consolateur. *Ce n'est pas moi*, dit-il, *que vous devez plaindre, réservez votre pitié pour ceux qui me font périr.* Sa mere & son aïeule à qui l'on avoit caché sa mort, se rendent à sa prison pour le consoler. Archidamie, accablée d'infirmités & d'années, entre la premiere, & en même temps elle expire sous le fer des assassins : la mere d'*Agis*, qui fut ensuite introduite, apperçut le cadavre sanglant de sa mere & de son fils. La nature étonnée lui fait éprouver trois supplices, elle s'écrie : *O*, Agis! *mon cher* Agis! *ta douceur dangereuse nous a conduits à la mort.* L'inexorable Amphare l'écoute avec indignation, & lui dit : *Puisque tu oses plaindre ton fils, tu te déclares sa complice ;* & aussi-tôt il donne aux bourreaux le signal de frapper. *Dieux immortels!* s'écrie-t-elle; *je ne vous demande pour grace que d'épargner ma patrie : ne permettez pas que mon sang, ni celui de ma famille, soit la semence des calamités publiques : les remords de nos ennemis seront nos vengeurs.* Archidamas, frere d'*Agis*, sauva sa vie par la fuite. (*T*—N.)

Agis IV, n'est célebre que par sa jalousie contre Alexandre le Grand, dont il crut pouvoir arrêter les prospérités; il souleva le Péloponese, & avec l'argent de la Perse il leva une armée qui fut défaite & dissipée par les lieutenans du héros Macédonien. (*T*—N.)

SPARTE, (*Archagetes de*) c'est le nom que les Lacédémoniens donnoient à leur roi, comme pour leur montrer qu'ils n'étoient que les premiers magistrats de la république, semblables aux deux consuls de Rome. Car un de ces deux rois servoit de contrepoids à la puissance de l'autre, & les éphores balançoient l'autorité de tous les deux.

SPART-GENÊT, (*Jard. Bot.*) en latin *spartium*, en anglois *broom-tree*, en allemand *pfriemen*.

Caractere générique.

La fleur est papilionacée, son calice est cordiforme, l'étendard est grand, presque figuré en cœur, & entiérement renversé; les ailes sont oblongues & plus courtes que l'étendard, & jointes aux étamines; la nacelle ou carene est oblongue & dépasse les ailes; ses bords velus sont joints & renferment les étamines, elles sont au nombre de dix & inégalles entr'elles, neuf sont unies, celle d'en bas est séparée, elles environnent un embryon oblong & velu qui supporte un style en forme d'alêne qui s'éleve, & au bout duquel est attaché un stigmate oblong, velu & tourné en dedans; l'embryon devient une silique longue, cylindrique & obtuse à une seule cellule, s'ouvrant en deux valves qui contiennent plusieurs semences globuleuses & réniformes.

Especes.

1. *Spart-genêt* à branches opposées cylindriques, à bouquet terminal, dont la pointe fleurit à feuilles lancéolées; genêt d'Espagne commun.

Spartium ramis oppositis teretibus, apice floriferis; foliis lanceolatis. Hort. Cliff. Genista juncea.

Spanish-broom.

2. *Spart-genêt* à branches opposées anguleuses, à feuilles opposées & formées en alêne.

Spartium ramis oppositis angulatis, foliis oppositis subulatis. Linn. *Sp. pl.*

Radiated or starry-broom.

3. *Spart-genêt* à rameaux anguleux, à bouquets de fleurs latéraux, à feuilles lancéolées.

Spartium ramis angulatis, racemis lateralibus, foliis lanceolatis. Hort. Cliff.

Broomwith angular branches, flowers in bunches from the side, and spear-shaped leaves.

4. *Spart-genêt* à branches un peu cylindriques, à bouquets latéraux, à feuilles étroi-

tes lancéolées. Genêt d'Espagne à fleur blanche.

Spartium ramis subteretibus, racemis lateralibus, foliis lineari-lanceolatis. Mill.

White spanish broom.

5. *Spart-genêt* à feuilles ternées solitaires, à rameaux inarmés anguleux. Genêt commun.

Spartium foliis ternatis solitariisque, ramis inermibus, angulosis. Hort. Cliff.

Common green broom with a yellow flower.

6. *Spart-genêt* à feuilles ternées, à folioles formées en coin, à rameaux inarmés anguleux. Genêt de Portugal à grande fleur.

Spartium foliis ternatis, foliolis cuneiformibus, ramis inermibus angulatis. Mill.

Portugal broom with a large flower.

7. *Spart-genêt* à feuilles ternées, pourvues de pétioles, à folioles étroites, lancéolées & velues, à rameaux inarmés anguleux.

Spartium foliis ternatis petiolatis, foliolis lineariis-lanceolatis hirsutis, ramis inermibus angulatis. Mill.

Broom with trifoliate hairy leaves upon foot-stals, &c.

8. *Spart-genêt* à feuilles ternées, unies, immédiatement attachées, à rameaux anguleux inarmés; à siliques lisses.

Spartium foliis ternatis, glabris, sessilibus, ramis inermibus angulatis, leguminibus glabris Mill.

Broom with trifoliate smooth leaves sitting close to the branches wich are angular and unarmed and smooth pods.

9. *Spart-genêt* à feuilles ternées solitaires, à rameaux, à six pans, à sommités fleuries. *Spart-genêt* d'Orient.

Spartium foliis solitariis ternatisque, ramis sex angularibus apice floriferis. Linn. *Sp. pl.*

Eastern broom with round, smooth compressed pods.

Tendres.

10. *Spart-genêt* à feuilles ternées, à rameaux anguleux, épineux, cytise épineux.

Spartium foliis ternatis, ramis angulatis spinosis. Hort. Cliff.

Prickly cytisus.

Tendres.

11. *Spart-genêt* à tige d'arbre rameuse, épineuse, à feuilles formées en coins & groupées, à fleurs solitaires latérales. *Spart-genêt* des Indes orientales à feuilles d'arroche.

Spartium caule arborescente, ramoso, aculeato, foliis cunei-formibus confertis, floribus solitariis lateralibus. Mill.

Prickly broom with purslain leaves, or ebony of the west-Indies.

La premiere espece est le genêt d'Espagne commun, dont on se sert depuis très-long-temps pour l'ornement des jardins; les hivers rigoureux qui se sont succedés depuis quelques années ayant fait périr les piés qui étoient exposés à tous les vents, l'ont rendu moins commun qu'autrefois; on connoît l'effet agréable de ce grand arbrisseau, lorsque ses branches souples & inclinées, semblables au scirpe, appellé communément *jonc*, sont chargées de bouquets de grandes fleurs de jonquille brillant, qui mêlent une odeur si douce aux parfums de l'été; on en a deux variétés, l'une anciennement connue nous est venue d'Espagne, l'autre a été apportée du Portugal. Le premier de ces *spart-genêt* a de plus grosses branches, des feuilles plus larges, de plus grandes fleurs, d'un jaune plus foncé que le second; tous deux s'élevent à huit ou dix piés & donnent des fleurs, quand la saison n'est pas brûlante, depuis le mois de juillet, quelquefois depuis la mi-juin jusqu'en septembre: on les multiplie par leurs graines, qu'il faut semer au printemps, dans une planche de terre ombragée, elles levent très-aisément: l'autone suivante on transplantera les petits genêts en pépiniere, à un pié les uns des autres, dans des rangées distantes de deux piés; on fera choix d'un emplacement bien abrité, ayant soin de les enlever avec la beche ou la truelle, & de ne pas blesser leurs racines qui se déchirent aisément; ils pourront être plantés à demeure au bout de deux ou trois ans, car plus âgés ils ne souffrent plus la transplantation. Si au lieu d'établir ce semis

en pleine terre, on le fait dans des caisses portatives., son succès sera plus assuré par la facilité qu'on aura de les mettre le premier hiver sous une caisse vitrée ; la petite pépiniere doit être couverte durant le froid d'une charpente légere sur laquelle on posera de la fane de pois ; lorsque ces arbrisseaux seront plantés, il conviendra de mettre toutes les autones de la litiere autour de leurs piés.

On cultive depuis quelque temps un genêt d'Espagne à fleur double de la plus grande beauté ; les fleurs dans lesquelles on reconnoît à peine la forme papilionacée, par la quantité des pétales qui jaillissent du fond, sont aussi belles que des jonquilles, & n'ont rien perdu de leur suave odeur ; elles ont même le mérite de se succéder plus long-temps que les simples ; mérite particulier aux fleurs doubles, dont les pétales ne peuvent se débarasser de la foule qui les presse que successivement & avec une sorte d'effort : à tous ces agrémens, cet arbuste, un des plus beaux dont on puisse décorer les jardins, joint encore le prix de la singularité, car la famille des plantes légumineuses n'offre presque point de fleurs doubles : cette précieuse variété se multiplie par les marcottes & même par les boutures ; mais plus sûrement en la greffant en approche ou en fente sur des genêts d'Espagne à fleur simple, de la même maniere dont on greffe les jasmins (*Voyez l'article* GREFFE :) ; ils doivent former un des plus beaux ornemens des bosquets d'été.

La seconde espece naturelle de l'Inde ne laisse pas que de subsister en pleine terre dans nos climats, rarement s'éleve-t-elle au dessus de trois piés ; les tiges dispersent au loin leurs branches & forment un gros buisson ; les feuilles formées en alêne sont disposées en rayons autour des branches ; à leur bout naissent en petits bouquets ses fleurs jaunes, mais de moitié plus petites que celles du *n*°. 1 : elles sont inodores, & il leur succede de petites siliques velues contenant deux ou trois petites semences reniformes ; cette espece veut être semée en autone ; si l'on attend jusqu'au printemps, les graines ne leveront le plus souvent qu'un an après, à moins qu'on ne les contraigne à la germination, en les transportant successivement sur des couches récentes.

La troisieme espece s'eleve à six ou sept piés de haut sur des tiges grêles & flexibles, qui poussent des branches menues semblables au scirpe ; les fleurs sont très-petites & d'un jaune foncé, il leur succede des siliques courtes & enflées qui contiennent une seule semence large & réniforme ? cette espece croît naturellement en Espagne & en Portugal, ainsi que la suivante ; celle-ci s'éleve sur une grosse tige, dont l'écorce de la troisieme année devient cannelée, grise & comme spongieuse, à la hauteur de huit ou neuf piés ; il part de cette tige nombre de branches d'un ver blancheâtre, trés-grêles, scirpacées, garnies de loin en loin de très-étroites feuilles argentées ; ces feuilles sortent quelquefois au nombre de trois de l'aisselle des dernieres ramifications ; les fleurs naissent aux côtés des branches en très-petits bouquets, elles sont blanches & petites, il leur succede de grosses soliques qui contiennent une seule grosse semence : les semences sont sujettes ainsi que les haricots à se pourir en terre, pour peu que contrariées par un temps froid elles y demeurent oisives ; c'est pourquoi il ne faut les lui confier qu'en avril & attendre même plus long-temps, si l'air n'est pas encore suffisamment échaufé ; il faut les planter à un pouce de distance les unes des autres dans des caisses emplies de bonne terre légere, on fera passer l'hiver à ces caisses sous des massifs ; le printemps d'après on transplantera ces jeunes *spart-genêts*, chacun dans un pot, qu'on abritera les hivers suivans. La troisieme ou quatrieme année on en peut tirer les arbustes pour les fixer à une bonne exposition ; mais à tout événement on en conservera toujours deux ou trois individus dans des pots, afin d'être assuré de n'en pas perdre l'espece.

Le *n*°. 5 est le genêt commun de nos bois, il mérite d'être cultivé dans les jardins, il fait un effet charmant pendant tout le mois de mai par ses gerbes de fleur d'un si beau jaune ; lorsqu'il est cultivé, il s'éleve sur un tronc robuste à près de neuf piés ; il faut en jeter des

buissons vers le milieu des massifs des bosquets printaniers, & en border les taillis dans les déserts à l'angloise & les allées des parcs : il fait un point de vue charmant lorsqu'il est planté en masse au bout d'une allée droite, qui se continue par une bifurcation.

La sixieme espece croît naturellement en Portugal & en Espagne ; sa tige est plus robuste que celle du genêt précédent ; les branches viennent plus droites & sont creusées de cannelures plus profondes ; les feuilles qui ont toutes trois folioles sont beaucoup plus larges, ainsi que les fleurs, dont le jaune est plus intense, & qui ont de plus longs pédicules ; mais ce genêt n'est pas si dur.

Le *n°*. 7 nous vient de Portugal, il a la même taille & le même port que le précédent ; mais il est plus garni de feuilles qu'aucune des autres especes ; les fleurs sont plus serrées, plus grandes & d'un jaune plus foncé.

C'est la même contrée qui produit la huitieme espece ; ses tiges & ses branches sont grêles, anguleuses, unies & garnies du bas en haut de feuilles étroites, ternées & assises ; les fleurs naissent en longs épis au bout des rameaux ; elles sont grandes & d'un jaune éclatant, il leur succede de petites siliques comprimées ; ce *spart-genêt* est un cytise dans Tournefort.

Le *n°*. 9 habite l'Orient ; ses tiges & ses branches relevées de six arêtes, sont grêles & souples ; elles sont garnies seulement vers le bout d'un petit nombre de feuilles, tantôt simples, tantôt à trois folioles ; les fleurs sont petites, d'un jaune pâle, & naissent en épi lâche, terminal.

La dixieme espece est une production maritime des côtes d'Italie & d'Espagne ; ses tiges s'élevent à cinq ou six piés ; elles poussent des branches flexibles & anguleuses, armées de longues épines qui portent des feuilles ternées ; les fleurs pourvues de longs pédicules naissent en grapes au bout des branches ; elles sont d'un jaune brillant, & sont suivies de siliques courtes & ligneuses, qui ont une bordure épaisse sur leurs arêtes supérieures, elles contiennent trois ou quatre semences ; cet arbrisseau ne peut subsister en plein air dans nos contrées septentrionales & occidentales, à moins qu'on ne lui donne un emplacement très-chaud ; il faut en tenir quelques piés en pots, qu'on placera l'hiver avec les myrtes & les lauriers.

Le *n°*. 11 est très-commun à la Jamaïque & dans plusieurs autres contrées des Indes occidentales ; ce petit arbre s'éleve à douze ou quatorze piés sur une tige couverte d'une écorce brune & rude, elle se divise en plusieurs branches presqu'horizontales, qui sont armées d'épines courtes, brunes & courbées ; les feuilles sont roides & sortent par bouquets ; les fleurs naissent solitaires aux côtés des branches sur des pédicules déliés, elles sont d'un jaune brillant, il leur succede des siliques lenticulaires qui contiennent une seule semence qui sert à multiplier ce *spart-genêt* ; il demande la même éducation & le même régime que les plantes des pays les plus chauds ; c'est-à-dire, qu'il faut le semer dans des pots sur une couche de tan, & le tenir constamment, même au plus fort de l'été, dans la serre chaude, six semaines après que les graines sont levées ; il faut mettre chaque individu dans un pot particulier, qu'on plongera dans une couche chaude, ayant soin de les ombrager convenablement jusqu'à parfaite reprise ; cet arbrisseau demande d'être arrosé tous les deux ou trois jours ; son bois fournit l'ébene d'occident qui est d'un beau brun-verd, il prend un poli très-agréable ; on s'en sert pour plusieurs usages, & les luthiers en font grand cas, étant très-dur & très-durable : l'ébene noir vient d'orient, & c'est un arbre d'un genre différent ; nous devons à Miller les détails qui concernent les especes de ce genre qui ne sont pas sous nos yeux. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

SPARTIVENTO, LE CAP, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, au royaume de Naples, à l'extrêmité de la Calabre ultérieure. Magin dit que c'est *Herculis promontorium* des anciens. (*D. J.*)

SPATIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique courte, arrondie, & un peu gonflée, & renferme une semence dont la forme ressemble le plus souvent à celle d'un

d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort en distingue quatre especes, dont la principale est le *spartium monosper-mon, flore luteo, semine reni simili, I, R, H, 645.* Cette espece d'arbrisseau pousse une tige à la hauteur de deux ou trois piés, se divisant en plusieurs rameaux qui jettent de petites verges semblables à celles du jonc. Ses fleurs sont légumineuses, petites, jaunes, d'une odeur de jonquille, attachées à des pédicules qui sortent des côtés des petites verges. A cette fleur succede une capsule fort courte, qui ne contient qu'une seule semence dure, noire, & faite en petit rein. L'espece de *spartium* que nous venons de décrire se nomme communément en françois *genêt-jonquille. (D. J.)*

SPARTON, s. m. *(Marine.)* c'est un cordage de genêt d'Espagne, d'Afrique & de Murcie, dont l'usage est fort bon, soit qu'il aille dans l'eau salée ou dans l'eau douce.

SPASME, s. m. *(Médec. Patholog.)* ce mot est pris assez ordinairement, sur-tout par les auteurs grecs & latins, comme synonyme à *convulsion*, & dans ce sens il est employé pour désigner la contraction non-naturelle de quelque partie. Quelques médecins françois ont évité de confondre ces deux mots, appellant *spasme* la disposition des parties à la *convulsion*, & *convulsion* le complément de cette disposition, ou ce qui revient au même, un *spasme* plus fort & plus sensible : il me semble qu'on pourroit en distinguant ces deux états, établir la distinction sur des fondemens moins équivoques, & pour cela je remarque que deux sortes de parties peuvent être le sujet ou le siege du *spasme*, ou de la convulsion : les unes ont un mouvement considérable, mais soumis à l'empire de la volonté ; tels sont les muscles destinés à exécuter les mouvemens animaux : les autres ont une action plus cachée, un mouvement moins remarquable, mais indépendant de l'arbitre de la volonté ; de ce nombre sont tous les organes qui servent aux fonctions vitales & naturelles. Le *spasme* ou la convulsion ne sauroient s'évaluer de la même façon dans l'un & l'autre cas : on juge que les muscles soumis à la volonté sont dans une contraction contre nature, lorsque cette contraction n'est point volontaire, c'est ce que j'appelle proprement *convulsion*. cette mesure seroit fautive à l'égard des parties qui se contractent naturellement sans la participation de la volonté ; on ne doit donc décider leur contraction non naturelle que lorsqu'elle sera portée à un trop haut point, que le mouvement tonique sera augmenté de façon à entraîner une lésion sensible dans l'exercice des fonctions. Cette seconde espece me paroît devoir retenir le nom plus approprié de *spasme* ; la différence que je viens d'établir dans la nomenclature se trouve encore fondée sur la façon ordinaire de s'exprimer ; ainsi on dit : *Un homme est tombé dans les convulsions, il avoit le bras en convulsion*, &c. lorsqu'il s'agit de ces contractions contre nature, extérieures involontaires, & l'on dit au contraire : *Le* spasme *des intestins, de la vessie, des extrémités artérielles, des différens organes*, &c. lorsqu'on veut exprimer l'augmentation de ton de ces parties intérieures. En partant de ces principes, je crois qu'on peut dire qu'une convulsion suppose un *spasme* violent ; & dans ce cas, il sera vrai que le *spasme* est une disposition prochaine à la convulsion. Cette assertion est fondée sur ce que tous les symptomes apparens ont pour cause un dérangement intérieur que nous croyons analogue.

Quel est donc ce dérangement intérieur, & quelle en est la cause ? Champ vaste ouvert aux théoriciens, sujet fertile en discussions, en erreurs & en absurdités. Les partisans de la théorie ordinaire confondant toujours *spasme* & convulsion, les ont regardés comme des accidens très-graves, qu'ils ont fait dépendre d'un vice plus ou moins considérable dans le cerveau ; les uns ont cru que ce vice consistoit dans un engorgement irrégulier des canaux nerveux ; d'autres l'ont attribué à un fluide nerveux, épais & grumelé, qui passoit avec peine & inégalement dans les nerfs, & excitoit par-là cette irrégularité dans les mouvemens. La plupart ont pensé que la cause du mal étoit dans les vaisseaux sanguins du cerveau, & que leur disposition vicieuse consistoit en des especes de petits anévrismes extrêmement multipliés, qui rendoient la circulation du sang déja épais & sec, plus difficile, & en troubloient en

même temps l'uniformité. Tous enfin ont recours à des causes particulieres, presque toutes vagues, chimériques, ou peu prouvées pour l'explication d'un fait plus général qu'on ne le pense communément.

Et c'est précisément de tous les défauts qu'on pourroit, par le plus léger examen, découvrir dans ces théories, celui qui est le plus remarquable, & qu'il est le plus important d'approfondir; rien n'est plus nuisible aux progrès d'une science, que de trop généraliser certains principes, & d'en trop *particulariser* d'autres. La circulation du sang, simple phénomene de physiologie, dont la découverte auroit dû, ce semble, répandre un nouveau jour sur la médecine théorique, n'a fait qu'éblouir les esprits, obscurcir & embrouiller les matieres, parce que tout aussi-tôt on l'a regardée comme un principe général, & qu'on en a fait un agent universel. Erreur dont les conséquences ont toujours été de plus en plus éloignées du sanctuaire de la vérité ou de l'observation; donnant dans l'écueil opposé, on n'a considéré le *spasme* que sous l'aspect effrayant d'un symptome dangereux, tandis qu'avec une idée plus juste de l'économie animale on n'y auroit vu qu'un principe plus ou moins général, qui, vrai Protée, changeoit de forme à chaque instant, & produisoit dans différentes parties & dans différentes circonstances des effets très-différens. C'est par la lecture de quelques ouvrages modernes, *specimen novi medicinæ conspectus*, idée de l'homme physique & moral, *&c.* & des différens écrits de M. de Bordeu, que partant d'une connoissance exacte de l'économie animale, *voyez ce mot*, on pourra sentir de quelle importance il est d'analiser plus profondément qu'on ne l'a fait jusqu'ici le *spasme*, & d'en examiner de beaucoup plus près la nature, le méchanisme, la marche, les especes & les variations.

A mesure que les sujets sont plus intéressans, on doit chercher davantage à trouver de grands points de vue pour les mieux appercevoir, pour les considérer en grand, & les suivre dans toutes leurs applications; mais il faut bien prendre garde aux fondemens sur lesquels on établit de grands principes. Il est incontestable qu'en médecine de pareils fondemens ne peuvent être assis que sur l'observation; & comme les différentes théories qui se sont succédées jusqu'à présent n'ont été reçues que sur la foi d'un pareil appui, & qu'il est probable que leurs auteurs étoient persuadés, de les avoir ainsi fondés, il en résulte nécessairement qu'il en est de l'observation, comme Montagne le disoit de la raison, que c'est un *pot à deux anses*, *une regle de plomb & de cire alongeable*, *ployable & accommodable*, *à tous sens & à toutes mesures.* Il y a donc une maniere de saisir l'observation pour en tirer les lumieres qu'elle doit fournir; il faut donc un point de vue, propre à saisir le fonds de l'observation, avant que de pouvoir se flatter d'en tirer assez de parti pour former une théorie également solide & profonde.

Infantum corpus læditur in quantum convellitur; c'est un grand & important axiome que le célebre auteur des ouvrages cités plus haut, établit pour fondement de la théorie des maladies, il découle naturellement des principes justes & feconds qu'il a exposés sur l'économie animale; il est d'ailleurs appuyé sur des observations multipliées, & sur-tout sur le genre d'observation le plus lumineux & le moins équivoque; c'est celui dont on est soi-même l'objet: voilà donc le *spasme* proposé comme cause générale de maladie, suivons l'auteur dans les différens pas qu'il a faits pour venir à cette conséquence, & examinons sans prévention les preuves sur lesquelles il en étaye la vérité. Jetons d'abord un coup d'œil sur l'homme sain, & sans remonter aux premiers élémens peu connus dont il est composé, fixons plus particuliérement nos regards sur le tableau animé que présentent le jeu continuel des différentes parties & les fonctions diversifiées qui en résultent.

Qu'est-ce que l'homme? ou pour éviter toute équivoque, que la méchanceté & la mauvaise foi sont si promptes à faire valoir; qu'est-ce que la machine humaine? Elle paroît à la premiere vue, un composé harmonique de différens ressorts qui mus chacun en particulier, concourent tous au mouvement général; une propriété générale particuliérement restreinte aux composés organiques, connue sous les noms

d'*irritabilité* ou *sensibilité*, se répand dans tous les ressorts, les anime, les vivifie & excite leurs mouvemens; mais modifiée dans chaque organe, elle en diversifie à l'infini l'action & les mouvemens; par elle les différens ressorts se bandent les uns contre les autres, se résistent, se pressent, agissent & influent mutuellement les uns sur les autres; cette commixture réciproque entretient les mouvemens, *nulle action sans réaction*. De cet antagonisme continuel d'actions, résulte la vie & la santé; mais les ressort perdroient bientôt & leur force, & leur jeu, les mouvemens languiroient, la machine se détruiroit, si l'Etre suprême qui l'a construite n'avoit veillé à sa conservation, en présentant des moyens pour ranimer les ressorts fatigués, & pour ainsi dire débandés, pour rappeller les mouvemens & remonter en un mot toute la machine; c'est-là l'usage des six choses connues dans le langage de l'école sous le nom des *six choses non naturelles*, & qui sont absolument nécessaires à la vie: l'examen réfléchi des effets qui résultent de l'action de ces causes sur le corps & de quelques phénomenes peu approfondis, l'analogie qu'il doit y avoir nécessairement entre la machine humaine & les autres que la main des hommes a su fabriquer, & plusieurs autres raisons de convenance, ont fait penser qu'il devoit y avoir dans le corps un premier & principal ressort, dont le mouvement ou le repos entraîne l'exercice ou l'inaction de tous les autres, *voyez* ÉCONOMIE ANIMALE; observation si frappante, qu'il est inconcevable comment elle a pu échapper à l'esprit de comparaison & aux recherches des méchaniciens modernes. Parmi les différentes parties, celles dont le département est le plus étendu, sont sans contredit, la tête & le ventre, l'influence de leurs fonctions est la plus générale; ces deux puissances réagissent mutuellement l'une sur l'autre, & par cette contranitence d'action, lorsqu'elle est modérée, se conservent dans une tension nécessaire à l'exercice de leurs fonctions respectives; mais leurs efforts se réunissent sur le diaphragme, cet organe le premier mu dans l'enfant qui vient de naître, doit être regardé comme le grand mobile de tous les autres ressorts, comme la roue maîtresse de la machine humaine, comme le point où les dérangemens de cette machine viennent se concentrer, où ils commencent & d'où ils se répandent ensuite dans les parties analogues.

Partons de ce point de vue lumineux, pour promener avec plus de fruit nos regards attentifs sur l'innombrable cohorte de maladies qui se présentent à nos yeux; tâchons de pénétrer dans l'intérieur de la machine pour y appercevoir les dérangemens les plus cachés: supposons parmi cette multitude de ressorts qui se résistent mutuellement & qui par cette contranitence réciproque, entretiennent leurs mouvemens & concourent par-là à l'harmonie générale; supposons, dis-je, un de ces ressorts altéré, affoibli, par l'abus de ce qui sert à l'entretenir, destitué de la force nécessaire pour réagir efficacement contre le ressort sympathique; aussi-tôt cette égalité d'action & de réaction qui constitue une espece de *spasme* naturel est troublée; ce dernier ressort augmente la sphere de ses mouvemens, les fibres qui le composent sont irritées, tendues, resserrées, & dans un orgasme qui constitue proprement l'état *spasmodique* contre nature. Mais remontons à la source du dérangement d'un organe particulier, nous la trouverons dans le diaphragme, qui par le tissu cellulaire, par des bandes aponévrotiques & par les nerfs, communique comme par autant de rayons aux différentes parties; l'action de cet organe important est entretenue dans l'uniformité qui forme l'état sain par l'effort réciproque & toujours contre-balancé de la tête & de l'épigastre; si l'une de ces deux puissances vient à agir avec plus ou moins de force, dès-lors l'équilibre est rompu, le diaphragme est affecté, son action cesse d'être uniforme, une ou plusieurs de ses parties sont dérangées, & par une suite de son influence générale sur tous les visceres, le dérangement, l'affection, la maladie plus ou moins considérable se propage & se manifeste dans les organes qui répondent aux parties du diaphragme altérées, par un *spasme* plus ou moins sensible, plus ou moins facilement réductible à l'état naturel.

Les deux pivots sur lesquels roule le jeu du diaphragme & en conséquence tous les mouvemens de la machine, & où prennent naissance les causes ordinaires de maladie, sont comme nous l'avons déja remarqué, la tête & le bas-ventre; toute la force du bas-ventre dépend de l'action tonique des intestins & de l'estomac, & de leur effort contre le diaphragme; les alimens qu'on prend en attirent par le méchanisme de la digestion, l'influx plus considérable de toutes les parties sur la masse intestinale, en augmentent le jeu, & remontent pour ainsi dire ce ressort qu'une trop longue abstinence laissoit débandé, sans force & sans action; il agit donc alors plus fortement sur le diaphragme; le dérangement qui en résulte très-sensible chez certaines personnes leur occasione pendant la digestion une espece de fievre, si la quantité des alimens est trop grande, ou si par quelque vice de digestion ils séjournent trop long-temps dans l'estomac, l'égalité d'action & de réaction de la tête avec cet organe est sensiblement troublée, & ce trouble se peint tout aussi-tôt par l'affection du diaphragme & des parties correspondantes. Les mêmes effets suivront si les humeurs abondent en quantité à l'estomac & aux intestins, si leurs couloirs sont engorgés, si des mauvais sucs s'accumulent dans leur cavité, *&c.* appliquons le même raisonnement à la tête, & nous verrons l'équilibre disparoitre par l'augmentation des fonctions auxquelles la masse cérébrale est destinée; ces fonctions sont connues sous le nom générique de *passions* ou *affections* de l'ame, elles se réduisent au sentiment intérieur qui s'excite par l'impression de quelque objet sur les sens, & à la durée du sentiment produit par ces impressions; ce sont ces deux causes dans la rigueur, réductibles à une seule, qui entretiennent le ressort de la tête; & son augmentation contre nature est une suite de leur trop d'activité; ainsi les passions modérées ne concourent pas moins au bonheur physique, c'est-à-dire à la santé, qu'au bonheur moral: le corps seroit bien moins actif, les someils seroient bien plus longs, les sens seroient dans un engourdissement continuel, si nous n'éprouvions pas cette suite constante de sensations, de craintes, de réflexions, d'espérance; si nous étions moins occupés de notre existence & de moyens de l'entretenir, & si à mesure que le soin de la vie animale nous occupe moins, nous ne cherchions à donner de l'exercice à la tête par l'étude, par l'accomplissement de nouveaux devoirs, par des recherches curieuses; par l'envie de-se distinguer dans la société, par l'ambition, l'amour, *&c.* ce sont-là tout autant de causes qui renouvellent le ressort de la tête, & qui entretiennent son antagonisme modéré avec celui du bas-ventre; mais si ces causes deviennent plus actives; si une crainte excessive ou une joie trop vive nous saisit; si l'esprit ou le sentiment est trop occupé d'un seul objet, il se fatigue & s'incommode, le ressort de la tête augmentant & surpassant celui du bas-ventre, devient cause de maladie. Théorie importante qui nous manquoit, qui nous donne un juste coup-d'œil pour exciter & modérer nos passions d'une maniere convenable.

De cette double observation naît une division générale de la pathologie en maladies dues au ressort augmenté de la tête, & en celles qui sont produites par l'augmentation du ressort du bas-ventre: cette division va paroître plus importante & plus féconde en se rapprochant du langage ordinaire des médecins; pour cela qu'on fasse attention que le dérangement du ressort du bas-ventre reconnoît pour cause, des mauvaises digestions, des amas d'humeurs viciées, *&c.* dans l'estomac & les intestins; & d'un autre côté que le ressort de la tête est altéré par des sensations trop vives, par des passions violentes, par des méditations profondes, des veilles excessives, des études forcées, & l'on s'appercevra que la division précédente se reduit à la distinction connue, mais mal approfondie, des maladies en humorales & nerveuses: double perspective qui se présente dans un lointain très-éclairé au médecin observateur.

Les maladies purement nerveuses dépendantes d'une lésion particuliere de sentiment, doivent être appellées plus strictement *spasmodiques*; l'état de *spasme* est l'é-

tat premier & dominant, le ſeul qu'il ſoit alors néceſſaire d'attaquer & de détruire; mais il arrive ſouvent qu'à la longue la maſſe inteſtinale, dérangée par l'affection conſtante du diaphragme, donne lieu à de mauvaiſes digeſtions, & entraîne bientôt après un vice humoral; ou au contraire dans des ſujets ſenſibles très-impreſſionnables, qui ont le genre nerveux très-mobile, l'affection humorale étant eſſentielle & protopathique, occaſione par la même raiſon des ſymptomes nerveux; le genre mixte de maladies qui réſulte de cette complication de quelque façon qu'elle ait lieu, eſt le plus ordinaire; lorſque la maladie eſt humorale ou mixte, la cauſe morbifique irrite, ſtimule les forces organiques, augmente leurs mouvemens, & les dirige à un effort critique, ou, ce qui eſt le même, excite la fievre, pendant le premier temps de la fievre, qu'on appelle *temps de crudité* ou *d'irritation*; l'état *ſpaſmodique* des organes affectés, & même de toute la machine, eſt peint manifeſtement ſur le pouls, qui, pendant tout ce temps, eſt tendu, ſerré, précipité, convulſif: lorſque par la réuſſite des efforts fébrils le *ſpaſme* commence à ſe diſſiper, les ſymptomes diminuent, le temps de la coction arrive, le pouls eſt moins tendu, il commence à ſe développer; la ſolution du *ſpaſme* anonce, détermine, & prépare l'évacuation critique qui terminera la maladie; à meſure qu'elle a lieu, les accidens diſparoiſſent, la peau eſt couverte d'une douce moiteur, l'harmonie ſe rétablit dans la machine, le *ſpaſme* ſe diſſipe, le pouls devient plus mou, plus égal plus rapprochant en un mot de l'état naturel: ſi, au contraire, quelqu'obſtacle vient s'oppoſer à l'accompliſſement de la criſe, tout auſſi-tôt les efforts redoublent, la conſtriction des vaiſſeaux augmente, leur *ſpaſme* devient plus ſenſible, le pouls reprend un caractere d'irritation; dans les maladies nerveuſes où il ne ſe fait point de criſe, le pouls conſerve pendant tout le cours de la maladie ſon état convulſif, image naturel de ce qui ſe paſſe à l'intérieur.

Nous ne pouſſons pas plus loin ces détails, renvoyant le lecteur curieux aux ouvrages mêmes dont nous les avons tirés; les principes plus rapprochés des faits y paroîtront plus ſolidement établis, & plus féconds; les conſéquences mieux enchaînées & plus naturellement déduites, les vues plus vaſtes, les idées plus juſtes & plus lumineuſes; mais pour juger ſainement de la bonté de cette doctrine, il ne faut pas chercher à la plier aux minutieuſes recherches anatomiques; ce n'eſt point à la toiſe des théories ordinaires qu'il faut la meſurer; on tâcheroit envain de la ſoumettre aux loix peu connues & mal évaluées de la circulation du ſang, meſures fautives & ſur la valeur deſquelles tous ceux qui les admettent ne ſont pas d'accord; c'eſt dans l'obſervation répétée, & ſur-tout dans l'étude de ſoi-même, qu'il faut chercher des raiſons pour la détruire ou la confirmer; appliquons-lui avec l'auteur ce que Stahl diſoit avec raiſon de toutes ces diſcuſſions frivoles, qui ne font qu'embrouiller les faits, avec leſquels elles ſont ſi rarement d'accord: *muſſitant hîc ſubtilitates nudæ, eo nil faciunt ſpeculationes anatomicorum à viis & mentibus petitæ, ſed motus naturæ hîc conſiderari debet.* Qu'on faſſe attention d'ailleurs que ces principes pathologiques, très-conformes aux loix bien fixées de l'économie animale, aux dogmes les plus ſacrés, établis par les anciens, & reconnus par les modernes, à la doctrine des criſes, aux nouvelles découvertes, enfin à la plus exacte obſervation, fourniſſent encore l'explication naturelle de pluſieurs phénomenes dont les théoriſtes modernes avoient inutilement cherché les raiſons; les métaſtaſes entr'autres, les douleurs vagues qu'on ſent courir en différens endroits du corps, les maladies qui changent à chaque inſtant de place, & pluſieurs autres faits analogues, écueils, où ſe venoient briſer la ſagacité & l'imagination de ces auteurs, ſe déduiſent ſi naturellement de ce ſyſtême, qu'ils en paroiſſent la confirmation.

Quelle que ſoit la fécondité des principes que nous venons d'expoſer, quelle que ſoit la multiplicité & la force des preuves qui étoient la doctrine dont ils ſont les fondemens; une raiſon plus victorieuſe encore combat en leur faveur; un avantage infiniment plus précieux aux yeux du pra-

ticien éclairé s'y rencontre ; c'est que cette théorie loin de gêner, d'asservir l'observateur, de lui fasciner pour ainsi dire les yeux, & de diriger sa main, ne lui fait au contraire que de lui servir de point de vue fixe pour discerner plus exactement les faits ; bien éloignée en cela des théories ordinaires qui tyrannisent le praticien, & l'asservissent au joug souvent funeste du raisonnement. Pour faire sentir cette différence & le prix de cet avantage, je propose l'épreuve décisive de la pratique : qu'un malade se présente avec une fievre assez considerable, difficulté de respirer, point de côté assez vif, crachement de sang, &c. le médecin imbu des théories ordinaires, s'avance avec d'autant plus de courage qu'il a moins de lumiere, & au premier aspect de ces symptomes, ce despote absolu dit : « je prouve par mes raisonnemens que ces phénomenes sont des signes assurés d'une inflammation de la plevre ou du poumon ; je tiens pour maxime incontestable que les saignées sont le remede unique & par excellence de toute inflammation ; on ne sauroit trop en faire, & le moindre retardement est un grand mal». En conséquence, il ordonne qu'on fasse coup-sur-coup plusieurs saignées, secours jamais curatif, quelquefois soulageant & souvent inutile ou pernicieux ; il fait couler à grands flots le sang de l'infortuné malade, qui atteint d'une affection humorale, meurt bientôt après, victime de ce théoriste inconsidéré ; que le même malade tombe entre les mains d'un médecin qui aura adopté la théorie que nous venons d'exposer ; moins prompt à se décider, s'il est conséquent à ses principes, il examinera attentivement, & les symptomes qui paroissent, & les causes qui ont précédé, attribuant tous ces symptomes au pervertissement de l'action du diaphragme, à un *spasme* plus ou moins étendu, il se rappellera en même temps que ce dérangement intérieur peut être l'effet de deux vices très-différens, ou produit par l'augmentation du ressort de la masse intestinale qu'auront occasionée la présence & l'accumulation de mauvais sucs dans les premieres voies, ou tout à fait indépendant de cette cause ; considerant la maladie sous ce double aspect, il vient à bout de décider par un examen plus réfléchi des symptomes propres, à quelle cause elle doit être attribuée : c'est-là que s'arrête le théoricien ; le praticien observateur muni de ces connoissances, appelle à son secours les observations antérieures pour classer la maladie, & déterminer par quel genre de remedes il doit attaquer la cause qui se présente, comment il doit employer ces remedes, les varier, & dans quel temps il doit les administrer. Suivons-le dans le traitement de cette maladie pour indiquer combien cette théorie s'applique heureusement à la pratique : supposons que cette prétendue fluxion de poitrine soit du nombre de celles qui ne dépendent que du mauvais état de l'estomac & des intestins ; après une ou deux saignées & l'émétique que la violence des accidens peut exiger, il tournera toutes ses vues du coté du bas-ventre, il sollicitera par des purgatifs légers la solution du *spasme* de ce côté, & préparera par-là une crise prompte & salutaire. Attentif à suivre tous les mouvemens de la nature, si le *spasme* critique paroît se diriger vers quelqu'autre couloir ; instruit par divers signes, & sur-tout par le pouls de cette détermination, il secondera la nature en poussant les humeurs vers les couloirs indiqués ; ainsi, jamais asservi par la théorie à telle ou telle pratique, il n'en sera que plus éclairé pour mieux saisir & suivre l'observation ; d'où il résulte évidemment que quand même les fondemens de ce systême seroient aussi foibles qu'ils sont solides, il n'en seroit pas moins infiniment préférable à tous ceux que nous connoissons. *(m)*

SPASMODIQUES *ou* CONVULSIVES, *maladies*, (*Médecine.*) en partant des principes que nous avons exposés à l'article précédent SPASME, toutes les maladies mériteroient cette qualification, parce que toutes dépendent d'un spasme plus ou moins général ; mais nous avons remarqué qu'il y en avoit où cet état n'étoit que secondaire produit par un vice humoral, & que dans d'autres le spasme étoit essentiel ; ce sont celles que nous avons plus particuliérement appellées *spasmodiques*, & auxquelles on a souvent donné le nom de *maladies nerveu-*

ses. Voyez ce mot. Dans celles-ci le *spasme* beaucoup plus considerable, se manifeste pour l'ordinaire par des symptomes extérieurs plus appropriés ; tels sont les convulsions, les frissons, les tremblemens, les hoquets, les nausées, les douleurs vagues, les défaillances fréquentes, les lassitudes, les vents, &c. Tous ces symptomes varient, suivant l'espece de maladie qu'ils accompagnent, & se réunissent en plus ou moins grand nombre ; on connoît que ces maladies sont purement *spasmodiques* ou nerveuses, par l'absence des signes qui caractérisent les affections humorales, & le genre mixte qui résulte de la combinaison de ces deux especes est marqué par le mélange de leurs phénomenes.

Les maladies qui sont en général reconnues pour *spasmodiques* sont l'épilepsie, l'hypocondriacité, l'hystéricité, les attaques de convulsion, l'asthme convulsif, les palpitations de cœur, le hoquet, l'opistotone & l'emprostotone, l'incube, les mouvemens convulsifs, le priapisme, le ténesme, quelques especes de colique, & surtout la colique vulgairement appellée *de plomb* ou *des peintres*, le ris sardonique, l'éclampsie ou épilepsie des enfans, l'*hieranosos*, le *chorea sancti viti*, le *beriberri*, maladie indienne, la toux, l'éternument, le bâillement ; & plusieurs auteurs y rangent aussi les affections arthritiques, la migraine, les fievres intermittentes & généralement toutes les maladies périodiques; on pourroit augmenter encore cette liste par l'énumération des maladies des différentes parties qui peuvent être *spasmodiques;* il n'est pas possible de déterminer parmi ces maladies celles qui sont strictement *spasmodiques*, d'avec celles qui sont mixtes, parce que les mêmes maladies peuvent varier dans différens sujets au point de mériter d'être rangées tantôt dans une classe & tantôt dans une autre.

Il n'est pas possible, par la même raison, de donner un pronostic général qui puisse convenir à toutes ces maladies, parce que les unes sont très-dangereuses, comme l'épilepsie, les attaques de convulsion, &c. les autres n'entraînent à leur suite aucune espece de danger, comme la plupart des fievres intermittentes ; nous renvoyons le lecteur aux articles particuliers de chaque maladie que nous n'avons fait que nommer ; nous n'entrons pas non plus dans aucun détail sur le traitement qui convient à chaque maladie, il doit varier non-seulement selon les maladies, mais selon les différentes causes auxquelles elles doivent être attribuées ; il faut attaquer le vice humoral dans celles où le spasme apparent en est le produit, dans les autres il faut avoir recours aux nervins, roborans, toniques, anti-spasmodiques : de ce nombre sont les préparations d'opium, les odeurs fétides, le sel sédatif, les amers & sur-tout le quinquina ; les calmans, anodins, narcotiques ne doivent être employés que pour calmer la violence des accidens; les stomachiques amers, les martiaux sont très-efficaces pour détruire la cause de la maladie, pour donner le ton aux vaisseaux, fortifier les nerfs, & les rendre moins mobiles ; mais dans leur administration, il faut bien prendre garde qu'il n'y ait aucun vice humoral, ils seroient alors funestes en arrêtant des mouvemens *spasmodiques* souvent salutaires; les plaisirs, la dissipation, les promenades en voiture ou à cheval, ou même à pié, les spectacles, les concerts aident très-efficacement à leurs effets sans qu'il en résulte le moindre inconvénient.

SPASMODIQUES, *mouvemens*, & SPASME, (*Séméiot.*) outre les maladies dont les *spasmes*, convulsions, ou *mouvemens spasmodiques* sont les symptomes essentiels & caractéristiques, il y en a où ces symptomes ne sont que des accidens plus ou moins graves, qui en varient, & pour l'ordinaire augmentent le danger. Sans entrer dans aucune discussion théorique, nous allons extraire des ouvrages du grand Hippocrate, & de quelques autres médecins observateurs, les faits & les axiomes au sujet des signes qu'on peut tirer du *spasme* & des *mouvemens spasmodiques*, ou *convulsifs*. Le *spasme* doit être ici regardé comme exactement synonyme à *convulsion :* nous nous servirons indifféremment de l'un & de l'autre mot.

Les *convulsions* qui surviennent à l'effet d'un émétique, à une superpurgation, à la passion iliaque, à un flux immodéré des regles, ou des hémorrhoïdes, à une

hémorragie considérable, à une blessure, à des veilles excessives, à un délire continuel, *&c.* sont, suivant les observations d'Hippocrate, de Waldschmid, de Baglivi, *&c.* presque toujours mortelles.

Dans les fievres aiguës avec beaucoup d'ardeur, les distensions *spasmodiques* sont d'un mauvais augure. *Hippoc. aphor. 13. lib. VII.* Il en est de même des *spasmes* qu'accompagnent les douleurs vives dans les entrailles, *aphor. 66. lib. IV.* les *mouvemens convulsifs* des mains ou des piés survenus dans le cours d'une fievre aiguë, indiquent de la malignité, *coac. prænot. cap. j. n°. 44.* ils annoncent une mort prochaine au phrénétique qui en est attaqué, *ibid. cap. ij. n°. 16.* Les *mouvemens spasmodiques* sont, suivant l'observation de Riviere, moins dangereux au commencement d'une maladie, que lorsqu'elle est parvenue à l'état fixe; moins dangereux aussi dans les enfans que dans les adultes, & dans les femmes que dans les hommes. Hippocrate a remarqué qu'elles y étoient beaucoup plus sujettes.

Il y a moins à craindre de la fievre qui survient aux *convulsions*, que des *convulsions* qui surviennent à la fievre, *Hippoc. aphor. 26. lib. II.* il arrive même souvent que la fievre dissipe toutes les affections *spasmodiques*, *aphor. 57. lib. IV.* cependant lorsque les *convulsions* arrivent dans le cours de la fievre, & qu'elles disparoissent le même jour, elles font cesser la fievre le même jour ou le lendemain, ou le surlendemain; mais si elles durent plus d'un jour, elles deviennent un mauvais signe, *coac. prænot. lj. n°. 130.* Les mouvemens convulsifs sont les avant-coureurs de plusieurs maladies; & Sydenham a remarqué que les petites véroles qui en étoient précédées dans les enfans, étoient ordinairement bénignes & discretes; les tensions *spasmodiques* du dos sont, suivant Waldschimid, familieres aux malades attaqués de la petite vérole, de la rougeole, & des fievres pétéchiales.

Les interruptions de voix *convulsives* qui s'observent dans quelques fievres, annoncent la folie, & un danger pressant, *Hippocr. coac. prænot. cap. jx. n°. 4.* la distorsion *spasmodique* du nez, des sourcils, des yeux, ou des levres, est un signe mortel dans les malades déja affoiblis, *id. ibid. cap. j. n°. 74.* le testicule droit refroidi, & dans un état convulsif, fournit le même présage, *aphor. 2. lib. VIII.*

On doit s'attendre qu'il surviendra des *convulsions* ou *mouvemens spasmodiques*, 1°. lorsque dans un ulcere situé aux parties postérieures du corps, les humeurs viennent à disparoître, *aphor. 65. lib. V.* 2°. Après des veilles opiniâtres, *aphor. 18. lib. VII.* 3°. Lorsque dans le courant d'une maladie les yeux s'obscurciront avec défaillance, *coac. prænot. ij. n°. 145.* 3°. Lorsque les délires sont violens & variés, ou joints avec une action soporeuse, sur-tout si un frisson occupe alors le cou & le dos, ou même tout le corps; dans ces circonstances les urines que le malade rend contiennent beaucoup de pellicules, ou sont *membraneuses*, ὑμβρυώδεες 5°. Dans les maladies longues, s'il paroît sans raison apparente quelque tumeur contre nature dans le bas-ventre, *coac. prænot. cap. ij. n°. 8-11.* 6° Lorsque dans les fievres l'haleine est désagréable, *aphor. 68. lib. IV.* 7°. Lorsqu'un ivrogne devient tout-à-coup muet, il meurt bientot après dans les *convulsions*, à moins que la fievre ne soit excitée, ou qu'il ne recouvre la parole au moment que l'accès d'ivrognerie est dissipé, ou que le vin est cuvé, *aphor 5. lib. V.* 8°. A la suite des douleurs de tête aiguës, & des pesanteurs avec engourdissement *coac. prænot. iv. n°. 12.* 9°. Les femmes qui sont attaquées de suffocation de matrice, sont très-sujettes aux *convulsions*. Dorcas en fournit un exemple, *coac. prænot. cap. xxiv. n°. 55.* Elles sont plus rares & plus dangereuses dans les hommes qui ont passé l'âge de sept ans, *cap. xiv. n°. 11.* 10°. Les *convulsions* sont annoncées chez certains malades inquiets, tremblans, par des petits abscès aux oreilles, auxquels se joint une mauvaise disposition des premieres, *voyez n°. 7.*

Les malades attaqués de *mouvemens spasmodiques*, dont les yeux ont beaucoup d'éclat, sont hors d'eux-mêmes; & risquent d'être long-temps malades, *cap. xiv. n°. 5.* la taciturnité pendant les *convulsions*, est d'un mauvais augure, si elle dure long-

temps;

temps; si elle se dissipe bientôt, elle indique la paralysie de la langue, du bras ou du côté droit, *n°. 13.* Ceux qui sont attaqués de *mouvemens convulsifs*, meurent en quatre jours; s'ils passent ce temps, ils reviennent en santé, *aphor. 5. lib. VI.* La fievre aiguë qui survient aux *spasmes*, les fait cesser; si elle existoit auparavant, son redoublement produit cet effet; le sommeil, le cours de ventre & une excrétion abondante d'urine vitrée parviennent au même but; mais les *convulsions* soudaines sont terminées par la fievre & le dévoiement, *coac. prœnot. cap. xiv. n°. 12.* Quelquefois les douches d'eau froide font disparoître les *spasmes*, sur-tout dans des jeunes gens robustes, & jouissant d'ailleurs d'une bonne santé, *aphor. 21. & 35. lib. V.* Plus souvent la chaleur ramollit la peau, calme les douleurs & adoucit les *convulsions*, *ibid. aphor. 22.* Galien a prouvé par l'heureuse expérience qu'il a faite sur lui-même, que rien n'est si efficace dans pareil cas que de répandre sur la partie attaquée de *mouvemens spasmodiques*, de l'huile douce bien chaude. Dans les femmes l'éruption des regles résout sur le champ les *spasmes*; il arrive quelquefois que ces *mouvemens spasmodiques* sont d'un grand secours, lorsqu'étant enceintes, elles sont incommodées de douleurs de tête gravatives, avec un penchant insurmontable au sommeil, *coac. prœnot. cap. xxiv. n°. 21 & 24.*

Le frisson, le vomissement, le hoquet, l'éternument, *&c.* étant des especes de *mouvemens spasmodiques*, fournissent aussi différens signes qu'on doit trouver détaillés à leurs *articles particuliers*; nous n'ajouterons qu'un mot par rapport à l'éternument, pour suppléer ce qui manque à cet article. L'éternument survenant au hoquet, le fait céder tout de suite. *Hipp. aphor. 13. liv. VI.* Il est très-avantageux aux femmes attaquées de vapeurs, & à celles qui ne peuvent accoucher, *aphor. 35. lib. V.* & si propre à chasser l'arriere-faix, qu'Hippocrate conseille, dans ces circonstances, de donner un sternutatoire, *ibid. aphor. 49.* L'éternument est mauvais dans toutes les affections de la poitrine, soit qu'il les accompagne ou qu'il les précede; du reste il n'est point défavorable dans les autres maladies. *coac. prœnot. cap. xvj. n°. 24.* Riviere rapporte, d'après Forestus, une observation singuliere sur l'éternument; il assure que si un homme malade éternue une seule fois, il succombera à la violence de sa maladie, & en réchappera s'il éternue deux fois; le contraire arrive à la femme; un éternument lui annonce ou prépare une convalescence prochaine, & sa mort est assurée après deux éternumens. Le fait assurément mérite bien d'être vérifié plus d'une fois; en attendant, *fides sit penes autorem.* (*m*)

SPATARA, (*Géog. mod.*) petite île de Laconie, fameuse autrefois sous le nom d'*île de Cranaï*, où la belle Hélene accorda ses premieres faveurs à Pâris. Sur le rivage de la terre ferme qui est vis-à-vis : cet heureux amant fit bâtir après sa conquête, un temple à Vénus, pour marquer les transports de sa joie & de sa reconnoissance. Il donna à cette Vénus le surnom de *Migonitis*, & nomma le territoire *Migonion*, du mot qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y étoit passé. Ménélas, le malheureux époux de cette princesse, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint visiter ce temple, dont le voisinage avoit été le témoin de son malheur & de l'infidélité de sa femme. Il n'osa point ruiner cet édifice sacré; mais il fit mettre aux deux côtés de la statue de Vénus, les tableaux de deux autres déesses, celles de Thétis & celle de Praxidice, la déesse des châtimens, pour montrer qu'il ne laisseroit jamais son affront impuni; cependant il n'eut pas l'avantage de se voir vengé d'Hélene. Cette belle veuve lui survéquit; il est vrai qu'on prétend que dans son dernier refuge à Rhodes, Polixo eut la barbarie de la faire pendre à un arbre, loin de lui accorder le droit d'asyle qu'elle lui devoit comme malheureuse & comme parente. (*D. J.*)

SPATH, SPAAT, ou SPAR, s. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) *spatum*, *marmor metallicum*; le mot *spath* a été introduit par les minéralogistes allemands, & a été adopté par les François. Les Anglois disent *sparr.* On désigne sous ce nom une pierre calcaire assez pesante, composée de lames ou de feuillets qui ne peuvent se plier,

& qui ſont tantôt plus, tantôt moins ſenſibles à l'œil ; elle ſe diſſout avec effervefcence dans les acides ; elle ſe briſe & pétille dans le feu, ſes lames y perdent leur liaiſon, & enfin elle s'y change en une vraie chaux ; en un mot, le *ſpath* a toutes les vertus des pierres calcaires. *Voy. l'article* CALCAIRES.

Wallerius compte neuf eſpeces de *ſpaths;* ſavoir, 1°. le *ſpath* opaque & rhomboïdal, c'eſt-à-dire, qui ſe caſſe toujours en rhomboïdes ; il eſt peſant, compacte & de différentes couleurs.

2°. Le *ſpath* feuilleté ou en lames, *ſpathum lamelloſum ;* il eſt très-tendre, il pétille & ſe briſe dans le feu, cependant il finit par entrer en fuſion. L'arrangement des lames dont ce *ſpath* eſt compoſé lui fait prendre ſouvent des figures très-ſingulieres, & qui varient à l'infini.

3°. Le *ſpath* en particules fixes & placées ſans ordre ni régularité, de façon qu'il n'eſt point aiſé de diſtinguer la figure des lames ou des cubes dont il eſt compoſé ; il y en a de différentes couleurs.

4°. Le *ſpath* tendre & tranſparent ; il eſt en rhomboïdes, ſes couleurs ſont variées ; il y en a quelquefois qui eſt veiné.

5°. Le *ſpath* en rhomboïdes clairs & tranſparens qui doublent les objets que l'on regarde au travers ; ce *ſpath* eſt blanc & tranſparent comme du cryſtal de roche, c'eſt ce qu'on appelle *cryſtal d'Iſlande.*

6°. Le *ſpath* en cryſtaux ; ils different du cryſtal de roche en ce que leurs colonnes ſont ordinairement tronquées ou tranchées par le ſommet. Ces cryſtaux de *ſpath* varient conſidérablement pour le nombre de leurs côtés ; il y en a de cubiques, d'exagones, d'octogones, de neuf côtés, de quatorze côtés ; les uns ſont priſmatiques ou à colonnes, d'autres ſont par maſſes cryſtalliſées qui préſentent toutes ſortes de figures ſingulieres. Ils varient auſſi pour les couleurs ; il y en a de blancs, de jaunes, de rouges, de violets, de verdâtres, *&c.* c'eſt proprement à ces cryſtaux *ſpathiques* que l'on doit donner le nom de *fluors.* Ils ont tous la propriété de devenir phoſphoriques lorſqu'on les frotte les uns contre les autres, ou lorſqu'on les chauffe légérement ſans les faire rougir.

7°. Le *ſpath* fétide, appellé *lapis ſuillus*, qui eſt ou ſphérique, ou rayonné, ou priſmatique. Cette pierre répand une odeur déſagréable lorſqu'on la frotte ; mais ſon odeur étant une choſe purement accidentelle, ne mérite pas qu'on en faſſe une eſpece particuliere.

8°. Le *ſpath* compacte & ſolide, que l'on nomme *ſpath vitreux*, parce qu'il reſſemble aſſez à une maſſe de verre. Il eſt plus ou moins tranſparent, ſa couleur eſt ou blanche, ou griſe, ou verdâtre, ou violette. Il n'affecte point de figure déterminée, mais il ſe briſe en morceaux irréguliers, comme le quartz avec qui il a beaucoup de reſſemblance au premier coup d'œil ; il ne fait point effervefcence avec les acides non plus que lui ; mais ce qui le diſtingue du quartz, c'eſt qu'il ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec de l'acier ; échauffé il devient phoſphorique ou lumineux lorſqu'on le frotte dans un endroit obſcur. D'ailleurs il eſt rare qu'il ſoit d'un tiſſu aſſez compacte pour qu'un œil exercé n'y apperçoive en quelque endroit une diſpoſition à ſe mettre en lames, ou quelques ſurfaces unies. C'eſt ce *ſpath* que l'on nomme *ſpath fuſible ;* nous parlerons de ſes propriétés dans la ſuite de cet article, & des expériences qui ont été faites avec lui.

9°. Wallerius enfin ajoute à ces différentes eſpeces de *ſpaths* celui qu'il nomme *ſpath dur* ou *ſpathum pyrimachum*, parce qu'il donne des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. M. Pott ſoupçonne que cela vient de ce que ce *ſpath* eſt intimement combiné avec des parties de quartz ; en effet, il eſt conſtant que de faire feu eſt une propriété étrangere au *ſpath.* Quoi qu'il en ſoit, M. Wallerius dit que ce *ſpath* ſe partage en morceaux cubiques rectangulaires, dont les ſurfaces ſont très-unies. *Voyez* la *minéralogie de* Wallerius.

On voit par ce qui précede que le *ſpath* eſt un vrai protée ; il ſe montre ſous une infinité de formes différentes, par les arrangemens divers que prennent les lames ou feuillets dont cette pierre eſt toujours compoſée, & qui ordinairement caractériſent le *ſpath.* C'eſt de l'arrangement & de la liaiſon plus ou moins forte de ces lames

que dépend le plus ou le moins de dureté & de solidité de cette pierre. Le *spath* accompagne un très-grand nombre de mines ; plus il est tendre, plus il donne d'espérance que l'on trouvera de métaux précieux, parce qu'alors il est plus propre à donner entrée aux exhalaisons minérales qui forment les mines. *Voy. l'article* MINE & MATRICE.

Les propriétés que nous avons assignées aux différentes especes de *spath*, suffisent pour le mettre en état de le distinguer du quartz. En effet, cette derniere pierre ne se change point en chaux par la calcination; elle ne fait point d'effervescence avec les acides; elle ne devient point phosphorique après avoir été chauffée; elle ne montre point de feuillets ni de disposition à se partager suivant des plans ou surfaces unies, tandis que ces signes conviennent en tout ou en partie aux *spaths*. Joignez à cela que le quartz est beaucoup plus dur; il est d'un tissu compacte comme celui du verre; il donne toujours des étincelles lorsqu'on le frappe avec de l'acier. *Voyez* QUARTZ.

On a déja fait remarquer qu'il y avoit une espece de *spath* que les Allemands ont nommé *fluss-spath* ou *spath-fusible*. Ce mot lui a été donné, soit parce qu'on s'en sert comme d'un fondant dans les fonderies, soit parce qu'il entre en fusion avec une facilité singuliere pour peu qu'on y joigne de sel alkali.

M. Pott croit que ce *spath* fusible est redevable de sa fusibilité & de sa dureté, à une portion de terre de caillou (*terra silicea*) qui s'y trouve combinée avec la terre *spathique* ou calcaire. On a lieu de soupçonner outre cela quelqu'autre substance dans le *spath* fusible. En effet, la pesanteur extraordinaire de cette pierre donne lieu de croire qu'elle contient quelque substance métallique. Quelques auteurs ont cru que c'étoit de l'arsénic ; mais M. Pott assure qu'ayant fondu quelquefois du *spath* fusible avec du marbre blanc, a obtenu quelques grains de plomb; mais il convient que cette expérience ne lui a point toujours réussi; ce qui vient, selon lui, de ce que l'action trop violente du feu a pu dissiper la partie métallique durant la fusion.

M. de Justi, très-habile chymiste allemand, conteste la vérité de cette expérience de M. Pott; il paroît que ce n'est point sans raison, vu que le marbre blanc ne contient point de matiere propre à produire la réduction d'un métal. D'un autre côté, M. de Justi assure n'avoir jamais pu tirer le moindre atôme d'une substance métallique du *spath*, quelque fondant ou quelque matiere qu'il ait employé pour en faire la réduction. De plus, il dit n'avoir jamais pu parvenir à faire entrer en fusion un mélange de *spath* & de marbre, quelque degré de feu qu'il ait donné, & quelque variété qu'il ait mise dans les proportions. M. Pott n'a pas manqué de répliquer à M. de Justi, & dans ses réponses il persiste toujours à maintenir la vérité de ses expériences, & il en rapporte encore de nouvelles, par lesquelles il persiste à maintenir la fusibilité du *spath* avec le marbre : expérience que M. de Justi n'a jamais pu effectuer : sur quoi ce dernier soupçonne son adversaire de s'être trompé sur la qualité de la pierre qu'il travailloit, & l'accuse de ne pas connoître le *spath* pesant. En effet, à la vue de résultats si différens, on a lieu de croire que ces deux chymistes ont opéré sur des matieres tout à fait différentes. Selon M. de Justi, le *spath* qu'il appelle *pesant*, se distingue de toutes les especes de *spaths* par son poids extraordinaire, qui surpasse non-seulement celui de toutes les autres pierres, mais encore qui est plus grand que celui de plusieurs mines métalliques, & qui égale presque celui de l'hématite, qui est une mine de fer très-pesante. M. de Justi présume du poids de ce *spath*, qu'il doit nécessairement contenir une portion considérable de quelque substance métallique; il se fonde encore sur les effets que ce *spath pesant* produit dans les dissolvans. Les dissolvans agissent très-promptement sur les différens *spaths*, sur-tout lorsqu'ils sont réduits en poudre, & les dissolvent entiérement; au lieu que l'eau forte n'agit point, selon lui, sur le *spath pesant*, à moins que d'être bouillante, & même alors il dit que l'on voit clairement que

ce dissolvant n'attaque pas la totalité de cette pierre, mais seulement quelques-unes de ses parties. L'eau régale ne paroît point non plus avoir d'abord aucune action sur ce *spath* ; mais lorsqu'elle commence à bouillir, elle attaque vivement la totalité de la pierre ; mais elle lâche bientôt les parties qu'elle avoit dissoutes, ce qui, selon lui, annonce la présence d'une substance métallique sur laquelle l'eau forte a de la prise, tandis que l'eau régale ne peut la dissoudre.

M. de Justi a poussé plus loin ses expériences sur le *spath* qu'il nomme *pesant*. Il en prit un quintal poids d'essai, qu'il mêla avec trois quintaux de sable blanc parfaitement pur, & dans lequel la calcination n'avoit développé aucune couleur ; il y joignit un quintal & demi de potasse bien purifiée, & un quintal de borax calciné. Il fit fondre ce mélange pendant deux heures au feu le plus violent : par-là il obtint un verre d'un beau jaune d'or foncé tirant sur le rouge. Il devient plus foncé encore quand on ne fait entrer dans le mélange que deux quintaux de sable contre un quintal de *spath pesant*. Voulant rendre la couleur de ce verre plus claire, M. de Justi fit le mélange d'une autre maniere ; il prit un quintal poids d'essai de *spath pesant*, qu'il joignit avec six quintaux de sable, trois quintaux de potasse, & un quintal & demi de borax. Il fit fondre ce nouveau mélange pendant deux heures, & obtint un verre de très-beau jaune d'or tirant toujours sur le rouge. Il assure avoir fait ces expériences avec le même succès sur des *spaths pesans* venus de différens endroits.

D'un autre côté, M. Pott, par ses expériences, a eu des produits très-différens. Il prit deux onces de son *spath*, six gros de nitre & autant de borax, ce qui lui donna un verre verdâtre : pareillement trois parties de *spath* avec une partie de sel alkali fixe bien pur, lui ont donné une espece de scorie qui ressembloit à une agate d'un gris noirâtre. Enfin une partie de *spath* avec trois parties d'alkali fixe pur ont produit une masse noire.

Des produits si différens doivent faire conjecturer qu'il n'est guerre possible que ces deux auteurs habiles a[illegible]ent travaillé sur la même substance. Pour convenir de leurs faits, il faudroit que ces deux chymistes se fussent communiqué une portion de la pierre que chacun d'eux appelloit l'un *spath fusible*, & l'autre *spath pesant*, & qué séparément ils eussent traité la même substance de la même maniere. Il peut se faire que leurs *spaths*, quoique très-conformes les uns aux autres à l'extérieur, renfermassent des mélanges, des combinaisons & même des métaux très-différens.

Le *spath* qu'on nomme *fusible* n'entre point en fusion tout seul & sans addition ; il ne fait alors que se pelotonner, sans entrer en fusion dans les vaisseaux fermés. Quant aux *spaths* crystallisés & colorés, que l'on nomme *fluors*, ils perdent leurs couleurs, & deviennent tendres & friables. Mais le *spath* fusible a la propriété de communiquer une fusibilité étonnante aux pierres & aux terres les moins fusibles par elles-mêmes ; c'est, selon M. Pott, cette propriété qui fait que l'on a trouvé très-avantageux de traiter les mines qui ont le *spath* fusible pour matrice, vu que ces mines portent leur fondant avec elles. *Voyez la continuation de la lithogéognosie de* M. Pott, *page 126-137*. Cependant M. de Justi croit que le *spath* n'agit point comme fondant dans le traitement des mines, mais comme précipitant, en se chargeant de la portion de soufre que ces mines contiennent.

La différence que l'on remarque entre le *spath* calcaire & le *spath* fusible dont on vient de parler, paroît due à la partie métallique, c'est-à-dire, au plomb qui est, suivant les apparences, contenu dans ce dernier, d'autant plus que le plomb est toujours un très-puissant fondant, comme le prouvent tous les travaux de la métallurgie. Il y a une mine de plomb que l'on nomme *spathique*, qui ressemble parfaitement à du *spath* par son tissu feuilleté, & qui est une vraie mine de plomb. *Voyez l'article* Plomb. Il y a aussi une mine de fer *spathique*, qui contient une très-grande quantité de métal, ce qui n'empêche point qu'elle ne ressemble parfaitement à du *spath*. Telle est la mine de fer blanche d'Alvare en Dauphiné. *Voyez l'article* Fer. Tout cela prouve que le coup d'œil extérieur ne peut suffire pour nous faire connoître la nature

des pierres, qui ne sont presque jamais homogenes & pures, lors même qu'elles le paroissent.

On peut donner le nom de *spath calcaire* à toute pierre calcaire qui paroît composée d'un assemblage de lames ou de feuillets luisans; ainsi les stalactites, les congélations, *&c.* sont du *spath*. Les particules luisantes que l'on remarque dans le marbre de Paros sont aussi spathiques; mais elles sont enveloppées d'un gluten qui leur donne la dureté du marbre. *Voyez* PAROS, *marbre de*. En général il paroît que le *spath* est la pierre calcaire la plus pure, & que les feuillets ou lames dont il est composé est la figure propre à cette pierre, lorsqu'elle est dans sa plus grande pureté.

On a cru devoir s'étendre sur cet article, vu que le *spath*, par la variété de ses figures, de ses couleurs & de ses propriétés, est une pierre d'achoppement pour tous ceux qui commencent à s'appliquer à l'étude de la minéralogie. On se flatte qu'au moyen de ce qui a été dit ici, on pourra se faire une juste idée du *spath*; qu'on le distinguera des pierres gypseuses & des pierres talqueuses qui sont feuilletées comme il l'est ordinairement; sur-tout qu'on ne le confondra point avec le quartz, inconvénient dans lequel sont tombés presque par-tout les auteurs anglois, qui donnent indistinctement le nom de *spath* à toutes les crystallisations qui accompagnent les mines. D'un autre côté, l'on ne sera point surpris des grandes variétés de cette pierre, quand on considérera que dans sa formation elle a pu se combiner avec des sucs lapidifiques d'une nature différente de la sienne, ce qui en a pu faire un corps dont les propriétés ont été altérées. Tout *spath* pur est une pierre calcaire & en a les propriétés. *Voyez* PIERRE. (—)

SPATHA, (Lexic. médic.) σπάθη; ce terme est singuliérement équivoque; il signifie quelquefois une côte, souvent une spatule dont se servent les Apoticaires; dans Celse, *l. VII, c. x*, une espece de bistouri; d'autres fois, une sorte d'épée tranchante; enfin, il désigne l'enveloppe extérieure du fruit du palmier. *(D. J.)*

SPATHALIUM, (Littérat.) σπαθάλιον, espece de bracelet rouge que les dames romaines portoient sur le poignet, tel à-peu-près que seroit un bracelet fait de grains de corail; mais le même mot dans Martial, désigne une branche de palmier avec son fruit.

SPATULE, s. f. est un instrument dont les *Chirurgiens* & les *Apoticaires* se servent, qui est plat par un bout & rond par l'autre, & qui sert à étendre les onguens.

Ce mot vient du latin *spatha*, du grec σπαθίον, qui a la même signification.

Les Chirurgiens ont de petites *spatules* d'acier; les Apoticaires ont aussi de grandes *spatules* de bois, pour remuer leurs drogues quand ils les délayent, les mélangent, & les font bouillir.

La *spatule* des Chirurgiens est longue de cinq pouces deux ou quatre lignes; on la divise en deux parties, dont une qui est véritablement la *spatule*, se nomme la *palette*, & l'autre son *manche*. La palette va du manche en augmentant jusqu'à sa fin; elle a deux pouces de long sur une ligne & demie d'épaisseur; un des côtés est exactement plane, & l'autre va doucement en arrondissant.

Le manche est une tige irréguliérement cylindrique; il va un peu en diminuant jusqu'à son extrêmité, où il se termine différemment suivant la volonté des chirurgiens.

Les uns y font ajouter de petites rainures transversales après l'avoir un peu applatie & recourbée; ce qui construit un élévatoire: d'autres y font ajouter une sonde boutonnée ou canelée.

Le manche doit avoir trois pouces deux ou quatre lignes de long; la matiere des *spatules* est de fer ou d'argent. Les premieres sont plus fortes & conviennent à la construction d'un élévatoire; les autres sont plus propres & ne se rouillent pas.

La palette des *spatules* sert à étendre les onguens tenaces & les emplâtres sur le linge, le cuir, ou le tafetas, & à charger les plumaceaux, tentes & bourdonnets, des médicamens convenables, comme baumes, digestifs, & onguens assez mous; & comme cette palette a un côté plat, & l'autre d'une rondeur évasée, ces mêmes médicamens sont étendus & chargés en plus ou moindre quantité: on se sert de la rondeur

pour charger les plumaceaux un peu gras, & du côté plat pour les charger plus maigres. *Voyez la figure 2 ; Planche I. (Y)*

SPATULE, *en terme te Blanchisserie* ; c'est un morceau de bois rond jusqu'à une de ses extrêmités qui est plate ; on s'en sert pour remuer la matiere dans la chaudiere. Il y a encore une *spatule* de fer beaucoup plus petite, avec laquelle on gratte les bords de la chaudiere.

SPATULE, *en terme de Cirier* ; c'est un instrument de bois assez long & taillé en forme de lame de couteau ; on s'en sert pour faire tomber dans la poële les croûtes qui se forment autour, & même sur la cuillere. *Voyez* CUILLERE.

SPATULE, *en terme de Doreur*, se dit d'un outil à manche dont le fer est large & arrondi par l'extrêmité tranchante ; elle sert à réparer dans les moulures.

SPATULE, *terme de Peintre*, instrument de bois plat par un bout & rond par l'autre, dont se servent les Peintres pour délayer & pour broyer leurs couleurs ; on donne aux *spatules* la figure qu'on veut. *(D. J.)*

SPATULE ; les *Patissiers* appellent ainsi une petite cuillere plate dont ils se sevent pour battre leurs pâtes.

SPATULE, *en terme de Rafineur*, n'est autre chose qu'une verge de fer applatie & ronde dans son contour ; sa douille & son manche composent cinq à six piés de hauteur. On s'en sert pour gratter l'empli & les greniers, & ramasser le sucre qui y est tombé, tant en emplissant qu'en mouvant. *Voyez* EMPLI, EMPLIR, & MOUVER.

SPATULE D'EMPLI, est un morceau de fer applati par un bout, terminé à l'autre par un bouton qui ne lui sert que d'ornement, au dessous duquel est un petit crochet pour l'arrêter aux bords du rafraîchissoir ; elle sert à gratter le rafraîchissoir après l'empli. *Voyez* EMPLI & RAFRAÎCHISSOIR.

SPATULE PETITE, *en terme de Rafineur*, ne differe de la grande que par sa petitesse & son usage, qui est de gratter le grain qui se forme dans les pots. *Voyez* POTS & GRAIN.

SPAUTA, *(Géog. anc.)* lac de la Médie-Atropatie. Ce lac produit un sel auquel Strabon, *liv. II, p. 524*, attribue des qualités qu'il n'a pas à présent. Pierre Gilles, dans une lettre dont Ortelius a eu communication, appelle ce lac *Spota*, & le décrit de la sorte. Nous trouvâmes ce lac si salé, que son rivage étoit couvert d'une glace continuelle de sel l'espace de quatre stades. J'eus la curiosité, ajoute-t-il, de faire l'épreuve de ce que Strabon avoit dit de ce sel. Je me promenai dans le lac l'espace de deux cents pas en avançant vers le milieu, & l'eau me venoit à-peine au milieu du corps. Je voyois le lac couvert d'une croûte de sel continuelle sans pouvoir découvrir la terre d'aucun côté. On prétend qu'il faut six jours pour faire le tour de ce lac. *(D. J.)*

SPÉAN, *(Géog. mod.)* petite riviere d'Ecosse ; elle sort du lac de Laggan, & va se jeter dans le lac Aber.

SPECIA, s. f. *(Commerce.)* terme dont quelques marchands, négocians & banquiers, se servent assez souvent dans leurs écritures pour signifier ce qu'on nomme ordinairement *solde*, *soute*, ou *soude* d'un compte. *Dictionnaire de Commerce & de Trévoux. Voyez* SOLDE, SOUDE, & COMPTE.

SPÉCIAL, adj. *(Gram. & Jurisprud.)* se dit de ce qui se réfere singuliérement à un certain objet. Ce terme est ordinairement opposé à *général* ; une procuration est générale ou *spéciale* ; celle qui est générale, est pour faire toutes les affaires du constituant ; la procuration *spéciale* n'est que pour une certaine affaire ; on dit de même une autorisation *spéciale*, une clause *spéciale*. *(A)*

SPÉCIES, *dans la Médecine*, sont proprement les ingrédiens simples dans les boutiques des Droguistes & des Apoticaires, dont ils font les médecines composées. Cependant les auteurs de pharmacie donnent communément ce nom à certaines poudres aromatiques ou cathartiques ; parce que probablement on les tenoit autrefois prêtes & préparées d'avance, pour faire des électuaires, des tablettes, des pillules, *&c.* comme l'on en a encore présentement.

SPÉCIEUX, adj. *(Gram.)* qui a une apparence séduisante & trompeuse ; vos raisons sont *spécieuses* ; vous avez trouvé un prétexte *spécieux* ; vous avez rendu votre projet bien *spécieux*. Cet homme a couvert sa noirceur à mon égard d'un voile bien

spécieux; il a commencé, avant que de m'accuser, d'avouer une partie des obligations qu'il m'avoit, puis il a laissé entrevoir qu'il avoit les raisons les plus fortes de se plaindre de moi. Plus il connoissoit la fausseté de toute sa conduite, plus il a mis d'art à lui donner une honnêteté *spécieuse* ; j'avois lu au fond de son ame vile & corrompue ; il s'en étoit apperçu, il ne pouvoit plus me souffrir.

Spécieuse, (*Alg.*) Arithmétique *spécieuse*, est cette espece d'Arithmétique qui enseigne à calculer les quantités exprimées par les lettres de l'alphabet, que les premiers algébristes appelloient *species*, *especes*, apparamment parce que ces lettres servent à exprimer généralement toutes les quantités, & en marquent ainsi l'espece générale, pour ainsi dire. On appelle cette arithmétique *spécieuse* ; pour la distinguer de celle où les quantités sont exprimées par des nombres, qu'on appelle *Arithmétique numérique*. *Voy.* Arithmétique.

L'Arithmétique *spécieuse*, est ce que nous appellons communément *Algebre*. *Voyez* Algebre. (*O*)

SPÉCIFICATION, s. f. (*Gram.* & *Jurisp.*) est ce qui désigne l'espece d'une chose, ce qui sert à expliquer que l'on a eu en vue singuliérement telle & telle chose ; comme quand on legue tous ses meubles & effets mobiliers, & que l'on explique que l'argent comptant sera compris dans ce legs : c'est une *spécification* que l'on fait par rapport à l'argent. *Voyez ci-devant* Spécial. (*A*)

SPÉCIFIQUE, Pesanteur, *en Hydrostatique*, signifie cette gravité ou pesanteur particuliere à chaque espece de corps naturel, & par laquelle on le distingue de tous les autres. *Voyez* Pesanteur, Poids & Gravité.

On dit qu'un corps est spécifiquement plus pesant qu'un autre, lorsque sous le même volume il a un poids plus grand qu'un autre corps, & on dit que cet autre est spécifiquement plus léger que le premier. Ainsi, si de deux spheres égales, chacune d'un pié de diametre, l'une est de plomb & l'autre de bois ; comme on trouve que celle de plomb est plus pesante que celle de bois ; on dit qu'elle est spécifiquement plus pesante ; & que celle qui est de bois, est spécifiquement plus légere.

Quelques-uns appellent cette espece de pesanteur, *relative*, par opposition à la pesanteur absolue, qui est la même dans les petites parties de chaque corps, égales en masses, ce qui les fait descendre également vîte dans le vuide.

Loix de la pesanteur & de la légéreté spécifique des corps. 1°. Quand deux corps sont égaux en volume, leurs pesanteurs *spécifiques* sont l'une à l'autre comme leurs masses. Ainsi on dit qu'un corps est d'une pesanteur *spécifique* double d'une autre, lorsqu'il a deux fois sa masse sous le même volume.

Donc les pesanteurs *spécifiques* des corps égaux, sont comme leur densité. *Voyez* Densité.

2°. Les pesanteurs *spécifiques* des corps qui sont du même poids, sont en raison réciproque de leurs volumes. Ainsi les densités de deux corps du même poids, sont en raison réciproque de leurs volumes.

3°. Les pesanteurs *spécifiques* de deux corps sont en raison composée de la raison directe de leurs masses, & de la raison réciproque de leurs volumes.

4°. Un corps spécifiquement plus pesant qu'un fluide, perd dans ce fluide une portion de sa pesanteur, égale à celle d'un pareil volume de fluide.

Car supposons qu'un pouce cubique de plomb soit plongé dans l'eau, un pouce cubique d'eau sera par ce moyen chassé du lieu qu'il occupoit ; mais le poids de cette eau étoit soutenu par la résistance de l'eau qui l'environnoit. Il faut donc qu'une partie du poids du cube de plomb soit soutenue par l'eau environnante, & que cette partie soit égale au poids de l'eau qui a été repoussée ; par conséquent la pesanteur du corps plongé doit être diminuée d'autant. *Voyez* Fluide.

Ainsi, 1°. puisqu'un fluide spécifiquement plus pesant, a plus de poids sous le même volume, qu'un autre plus léger ; le même corps perdra davantage de son poids dans un fluide spécifiquement plus pesant que dans un plus léger ; & par conséquent il pesera plus dans un fluide plus léger que dans un autre plus pesant.

2°. Des corps égaux homogenes, par exemple, deux balles égales de plomb, qui pesent également dans l'air, perdront leur équilibre si on les plonge dans deux fluides différens.

3°. Puisque les *pesanteurs spécifiques* sont comme les masses sous le même volume, la *pesanteur spécifique* du fluide sera à la *pesanteur spécifique* du corps plongé, comme la partie du poids que perd le corps solide, est à tout le poids du corps.

4°. Deux solides de volume égal, perdent autant de poids l'un que l'autre dans le même fluide; mais le poids de celui qui est spécifiquement plus pesant, est plus grand que celui du corps spécifiquement plus léger: donc le corps spécifiquement plus léger, perd plus de son poids à proportion que celui qui est spécifiquement plus pesant.

5°. Puisque les volumes des corps de poids égal, sont réciproquement comme leurs *pesanteurs spécifiques*, un corps spécifiquement plus léger, perd davantage de son poids dans le même fluide, qu'un autre corps de même poids & d'une plus grande *pesanteur spécifique*, ou d'un moindre volume. C'est pourquoi s'ils sont en équilibre dans un fluide, ils ne le seront pas de même dans un autre; mais celui qui est spécifiquement plus pesant l'emportera, d'autant plus que le fluide sera plus dense.

Trouver la pesanteur spécifique *d'un fluide.* Suspendez un globe de plomb à un des côtés d'une balance, & attachez à l'autre côté un poids qui soit en équilibre avec l'autre en plein air; plongez successivement le globe dans les différens fluides dont les *pesanteurs spécifiques* sont inconnues, & observez combien il pese dans chacun. Ces différentes pesanteurs étant soustraites, chacune à part, du premier poids, ce qui reste est la quantité de poids qui se perd dans chaque fluide. D'où on connoît la *pesanteur spécifique* de chacun de ces fluides.

Donc, puisque les densités sont comme les *pesanteurs spécifiques*, on trouve en même temps la raison des densités des fluides.

Ce problême est d'un fort grand usage; car on trouve par ce moyen le degré de pureté ou de bonté des fluides; connoissance dont l'utilité s'étend non-seulement à la philosophie naturelle, mais encore aux usages de la vie, & à la pratique de la médecine.

On remarque que les *pesanteurs spécifiques* des mêmes fluides varient dans les différentes saisons de l'année. M. Eisenschmid, dans son livre intitulé: *disquisitio nova de ponderibus*, &c. rapporte quantité d'expériences sur ce sujet, dont nous ne citerons ici que les principales.

Table des pesanteurs spécifiques *de différens fluides.*

1 pouce cubique, à Paris	en été.			en hiver.		
Pese	onc.	dr.	g.	onc.	dr.	g.
de Mercure	7	1	66.	7	2	14.
Huile de vitriol		7	59.		7	71.
Esprit de vitriol		5	33.		5	38.
Esprit de nitre		6	24.		6	44.
Esprit de sel		5	49.		5	55.
Eau forte		6	23.		6	35.
Vinaigre		5	15.		5	21.
Vinaigre distillé		5	11.		5	15.
Vin de Bourgogne		4	67.		4	75.
Esprit-de-vin		4	32.		4	42.
Biere pâle		5	1.		5	9.
Biere foncée		5	2.		5	7.
Lait de vache		5	20.		5	25.
Lait de chevre		5	24.		5	28.
Urine		5	14.		5	19.
Esprit d'urine		5	45.		5	53.
Huile de tartre		7	27.		7	43.
Huile d'olive		4	53.	est gelée en hiver.		
Huile de térébenthine		4	39.		4	46.
Eau de mer		6	12.		6	18.
Eau de riviere		5	10.		5	13.
Eau de fontaine		5	11.		5	14.
Eau distillée		5	8.		5	11.

6°. Pour déterminer en quelle raison la *pesanteur spécifique* d'un fluide, est à la *pesanteur spécifique* d'un solide qui est spécifiquement plus pesant que le fluide.

Pesez la masse du solide dans le fluide, & remarquez quel est précisément son poids dans le fluide & dans l'air: la gravité *spécifique* du fluide sera à celle du solide, comme la partie de la pesanteur que perd le solide, est à son poids dans l'air.

7°. Les *pesanteurs spécifiques* des corps également pesans, sont réciproquement comme

comme les quantités de pesanteurs qu'ils perdent dans le même fluide.

Par ce moyen on trouve la raison des *pesanteurs spécifiques* des solides, en pesant dans le même fluide, des portions de ces solides qui soient également pesantes dans l'air, & en remarquant quelle est la pesanteur que chacun perd.

Plusieurs auteurs ont déterminé les *pesanteurs spécifiques* de différens solides. Ghetaldus a examiné particuliérement les *pesanteurs spécifiques* des corps métalliques ; & c'est de lui qu'Ougtred les a empruntées. On trouve dans les *Transactions philosophiques*, des tables fort amples des *pesanteurs spécifiques*, faites par différens auteurs.

Voici celles de quelques-uns des corps les plus ordinaires, qui ont été publiées par le P. Mersenne, & depuis par différens auteurs.

Table des pesanteurs spécifiques *de différens solides.*

Un poids de cent livres d'or est égal en volume à

71 ½	de mercure.	21	de marbre.
60 ½	de plomb.	14	de pierre.
54 ½	d'argent.	12 ½	de soufre.
47 ⅓	de cuivre.	5	de cire.
45	d'airain.	5 ½	d'eau.
42	de fer.		
39	d'étain.		
38 ½	d'étain fin.		
26	d'aimant.		

Voyez à l'article BALANCE HYDROSTATIQUE une table plus étendue.

8°. Un corps spécifiquement plus pesant qu'un fluide, y descend avec une pesanteur égale à l'excès de son poids sur celui d'un pareil volume de ce fluide.

Donc 1°. la force qui peut soutenir dans un fluide un corps spécifiquement plus pesant, est égale à l'excès de la pesanteur absolue de ce corps, sur celle d'un pareil volume de fluide. Par exemple, 47 liv. ⅓ de cuivre, perdent cinq liv. & un tiers de leur poids dans l'eau ; donc une puissance de 42 liv. suffit pour les y soutenir.

2°. Puisque l'excès de poids d'un solide sur le poids d'un fluide, est moindre que l'excès du même sur le poids d'un fluide plus léger, ce solide descendra avec moins de vîtesse dans un fluide plus pesant que dans un autre plus léger.

9°. Un corps spécifiquement plus léger qu'un fluide, enfonce dans ce fluide jusqu'à ce que le poids d'une quantité de ce fluide, égale en masse à la partie qui est plongée, soit égal au poids du corps entier.

Donc 1°. puisque les *pesanteurs spécifiques* des corps qui ont le même poids, sont réciproquement comme leurs volumes, & que des volumes de même poids dans différens fluides, sont comme les parties du même solide qui y sont plongées ; les *pesanteurs spécifiques* des fluides sont réciproquement comme les parties du même corps qui y sont plongées.

2°. Un solide donc enfonce plus avant dans un fluide plus léger que dans un plus pesant, & d'autant plus profondément que le rapport de la *pesanteur spécifique* du solide à celle du fluide est plus grand.

3°. Si un corps est de la même *pesanteur spécifique* qu'un fluide, tout le corps y enfoncera ; & il s'arrêtera dans quelque endroit du fluide qu'on le place.

4°. Si un corps spécifiquement plus léger qu'un fluide, y est entiérement plongé, il sera forcé par les colonnes collatérales du fluide de remonter avec une force égale à l'excès de pesanteur d'un pareil volume du fluide sur la pesanteur du solide.

5°. Donc un corps spécifiquement plus léger qu'un fluide, & placé dans le fond d'un vase que ce fluide remplit, sera soulevé & remontera.

10°. La *pesanteur spécifique* d'un solide est à la *pesanteur spécifique* d'un fluide plus léger où il est plongé, comme la masse de la partie qui y est plongée est à toute la masse entiere.

11°. Les *pesanteurs spécifiques* des solides égaux, sont comme leurs parties, plongées dans le même fluide.

12°. La pesanteur & la masse d'un corps, & la pesanteur d'un fluide spécifiquement plus pesant étant données, trouver la force requise pour tenir le solide plongé entiérement dans le fluide.

Comme cette force est égale à l'excès de pesanteur d'un pareil volume de fluide,

ſur celle du ſolide, au moyen de la maſſe donnée du ſolide & du poids d'un pié cubique du fluide, trouvez par la regle de trois, le poids d'un volume de fluide égal à celui du corps. Otez-en le poids du ſolide ; le reſte eſt la force demandée. Par exemple, ſuppoſez que l'on demande la force néceſſaire pour ſoutenir dans l'eau un ſolide de 8 piés cubes de volume, & de 100 liv. de peſanteur ; puiſqu'un pié cubique d'eau peſe 70 liv. le poids de 8 piés cubes d'eau eſt 560, ôtez-en 100 liv. qui eſt la peſanteur du ſolide, les 460 liv. reſtantes ſont la force néceſſaire pour tenir le ſolide dans l'eau & l'empêcher de remonter.

D'où il ſuit que puiſqu'un corps monte dans un ſolide ſpécifiquement plus peſant, avec une force égale à celle qui pourroit l'empêcher de monter, on peut pareillement par le préſent problême, trouver la force avec laquelle un corps ſpécifiquement plus léger monte, ou tend à monter, dans un fluide plus peſant.

13°. La peſanteur d'un corps qui doit être conſtruit d'une matiere ſpécifiquement plus peſante, & celle d'un fluide ſpécifiquement plus léger, étant donnée, déterminer la cavité que le corps doit avoir pour nager ſur le fluide.

La peſanteur d'un pié cubique de fluide étant donnée, on trouve par la regle de trois, le volume de la portion du fluide égale en poids au corps. Si donc on fait la cavité du corps telle que le volume ſoit un peu plus grand que ce volume trouvé, le corps aura moins de peſanteur ſous le même volume, que le fluide, & par conſéquent ſera ſpécifiquement plus léger, & ainſi nagera ſur le fluide. Par exemple, ſuppoſez qu'on propoſe de faire une boule de fer du poids de 30 liv. de telle ſorte qu'elle puiſſe nager ſur l'eau. Puiſque le poids d'un pié cubique d'eau eſt 70 liv. une maſſe d'eau égale en poids à 30 liv. contiendra les $\frac{3}{7}$ d'un pié cube, & on trouvera facilement le diametre d'une ſphere qui ait $\frac{3}{7}$ de piés cubes de ſolidité. On fera enſuite la boule de fer de maniere qu'elle ſoit creuſe en dedans, & que ſon diametre ſoit plus grand que le diametre trouvé ; cette boule ſurnagera.

Ces différens théorèmes qu'on a annoncés, peuvent non-ſeulement ſe démontrer par les principes de méchanique, mais encore être confirmés par l'expérience. *Voyez le cours de phyſique expérimentale* de M. Cotes, traduit de l'anglois par M. le Monnier, docteur en médecine de la faculté de Paris, & de l'académie royale des ſciences de Paris, 1742. *Voyez* auſſi *l'art.* FLUIDE. *Wolf* & *Chambers.* (*E*)

SPÉCIFIQUE, (*Médec.*) nous entendons par *ſpécifiques*, les médicamens dont la vertu eſt telle qu'ils ſont plus efficaces contre certaines maladies déterminées, que contre d'autres ; enſorte que leurs vertus réunies, rempliſſent pluſieurs indications curatives de la même maladie. La rhubarbe, par exemple, mérite la préférence ſur les autres médicamens laxatifs dans la diarrhée, en ce que non-ſeulement elle évacue, mais tempere par ſon amertume balſamique les ſucs cauſtiques, & qu'en ceſſant d'opérer comme purgatif, elle fortifie le ton des inteſtins trop affoibli, à cauſe des particules légerement aſtringentes qu'elle contient.

On donne à d'autres médicamens le nom de *ſpécifiques*, parce qu'une longue expérience a fait connoître la vertu qu'ils ont de produire des effets favorables dans certaines maladies ; c'eſt ce qui a fait donner au quinquina le nom de *ſpécifique*, pour arrêter les accès des fievres intermittentes ; à l'opium, pour calmer les douleurs ; aux mercuriels, pour guérir les maladies vénériennes.

Enfin, il y a des remedes que les médecins appellent *ſpécifiques*, pour déſigner ſeulement qu'ils ſont plus amis que d'autres des parties qu'attaque la maladie, & qu'ils leur font principalement reſſentir leur opération ; c'eſt ainſi que les nerfs & les parties nerveuſes ſe trouvent très-bien des remedes empreints d'une huile ſubtile, aromatique, de bonne odeur ; & qu'ils ſe trouvent mal des remedes irritans. Dans la putridité, l'eſtomac eſt réjoui par les acides qui ſe trouvent contraires aux maladies des bronches des poumons. Les cantharides ne font point d'impreſſion ſur l'eſtomac, mais elles picotent les canaux urinaires des reins, les ureteres, la veſ-

fie ; & leur caufent des contractions fpafmodiques.

Après avoir indiqué les divers fens qu'on peut donner aux remedes nommés *fpécifiques* en médecine, nous allons indiquer en peu de mots, ceux qui conviennent davantage pour la guérifon de différentes maladies les plus communes.

Le quinquina n'a point perdu la réputation qu'il s'eft acquife dès le commencement, d'être le *fpécifique* des fievres intermittentes, ou du moins d'en reprimer les accès : le fait eft certain, quoique la maniere foit inconnue. On loue encore avec raifon, dans les mêmes fievres, les fleurs de camomille ordinaire, parce que leur amertume & leur huile ont une vertu antifpafmodique, & une autre tonique légérement aftringente.

La teinture de rhubarbe & de gentiane, préparée avec une leffive de celle de tartre, & l'efprit urineux du fel ammoniac, a dans plufieurs efpeces de fievres quartes, une efpece de vertu *fpécifique* ; mais quand cette fievre ne cede pas à ce remede, il paroît qu'on peut recourir avantageufement au mercure doux, ou diaphorétique, bien préparé.

Le nitre dépuré avec un peu de camphre, les adouciffans, les doux anodins, les émulfions, & les diaphorétiques fixes, ont une efpece de vertu particuliere dans toutes les inflammations qui font accompagnées de fievre, & qui communément attaquent les parties nerveufes, comme font les membranes du cerveau, les tuniques de l'eftomac, la plevre, les bronches des poumons.

Lorfque les humeurs ont une difpofition maligne, c'eft-à-dire, une difpofition à la putréfaction, le camphre marié avec le nitre, mérite des éloges, foit que les maladies foient aiguës ou chroniques. On doit regarder le vinaigre, ou fimple, ou chargé de la teinture des racines cordiales, comme le meilleur des aléxiteres, dans la pefte même. Le fuc de limons, de citrons, le firop de limon aromatifé avec l'huile de cedre, refiftent puiffamment en qualité d'acides, à la diffolution corruptible des humeurs.

Les douleurs caufées par un refferrement fpafmodique, font utilement mitigées par la liqueur anodine minérale d'Hoffman ; les vents dont la raréfaction caufe une extenfion douloureufe des membranes de l'eftomac & des inteftins, fe diffipent avantageufement, toutes les fois qu'il n'y a point d'inflammation, par l'écorce d'orange jointe aux fleurs de camomille, & par d'autres remedes femblables, qui ont une huile fubtile, vaporeufe, réunie à un principe aromatique, qui fortifient & adouciffent.

Les goutteux font foulagés par l'ufage abondant & continué d'une décoction de racine d'armoife, de fcorzonere, de fquine, de régliffe, & de polypode ; le rob de fureau, pris intérieurement à la dofe d'une once, dans un liquide convenable, eft une efpece de *fpécifique* pour exciter la tranfpiration.

Les accidens hyftériques & hypocondriaques, qui proviennent de la contraction fpafmodique du fyftême des nerfs, ne connoiffent point de meilleur remede que l'exercice du corps, les gommes balfamiques, comme ; l'affa fœtida, le fagapenum, l'opopanax, le caftoreum, l'extrait de rhubarbe, la myrrhe & le fafran, pris fouvent à dofe modérée, parce que ces remedes diffolvent les liqueurs tenaces, & fortifient le ton des parties nerveufes.

Lorfque le tiffu véficulaire des poumons eft engorgé dans l'afthme par une pituite épaiffe, la gomme ammoniaque, le baume du Pérou, l'opopanax, réduits en pilules, ou en effence, avec la teinture de tartre, font les remedes les plus *fpécifiques*, c'eft-à-dire les plus appropriés à cette maladie.

Quand les mêmes poumons commencent à être attaqués de phthifie, c'eft furtout dans le lait d'aneffe, ou feul, ou coupé avec les eaux de Selter, qu'il faut chercher le remede *fpécifique* à ce mal, en y joignant l'exercice modéré à cheval, avec le régime convenable d'ailleurs, pour prévenir la putridité des humeurs.

L'hydropifie dépendant d'une infinité de caufes particulieres, n'a point de remedes *fpécifiques* ; mais comme l'écoulement des urines eft quelquefois un des moyens deftinés à évacuer les eaux des hydropiques, on peut confeiller la poudre des canthari-

des mêlée avec le sel de tartre, quelques grains de nitre dépuré, & de camphre, si les humeurs ont disposition à prendre le cours des urines pour s'évacuer; il faut ensuite fortifier le corps par des bandages.

La disposition des reins à former du gravier, demande un long & fréquent usage de l'infusion des sommités de mille feuilles, ainsi que l'écorce des racines d'acacia, infusée dans l'eau.

La dissenterie, maladie contagieuse qui fait quelquefois de grands ravages, est ordinairement, heureusement guérie par la racine de l'Amérique, connue sous le nom d'*ipecacuanha*, qui passe dans ce mal pour un *spécifique*.

On prescrit entre les remedes qui peuvent émousser l'acrimonie, les diaphorétiques doux, les tempérans, & l'infusion légere de rhubarbe; enfin on emploie avec succès, l'écorce de cascarille, pour raffermir les fibres relâchées des intestins, & calmer les mouvemens désordonnés.

Les vers, qui présentent quelquefois la scene de plusieurs accidens, sont heureusement attaqués & chassés du corps par l'extrait de rhubarbe, & sur-tout par le diagrede & le mercure doux: on peut, dans les enfans, faire précéder l'usage de ces remedes, par quelques cuillerées d'huile d'olive, ou d'amende douce, lesquels comme tous les huileux, causent la mort des vers, sur-tout si les enfans sont à jeun.

Dans les maladies vénériennes, le bois & l'écorce de gayac, mais sur-tout le mercure, passent depuis long-temps pour être les meilleurs *spécifiques* connus. Le gayac empreint l'eau dans laquelle on le fait bouillir, d'un sel subtil resineux, qui accélere la circulation de la masse du sang & des humeurs; ce qui tend à dissoudre les sucs tenaces, & à lever les obstructions.

On attaque avec succès les maladies cutanées, telles que l'herpès; la gale, & autres exulcérations de la peau, par le soufre diaphorétique d'antimoine; & en général par les antimoniaux.

La stagnation des humeurs & du sang, qui procede d'une contusion des parties extérieures, outre les remedes externes, admet intérieurement l'usage de l'infusion, ou de la décoction du damozanium, & autres plantes de ce genre, qui possedent des vertus incisives, résolutives, & discussives.

Voilà, dans plusieurs maladies, les remedes choisis que l'expérience a fait connoître pour les plus utiles, & dont la plupart sont honorés du titre de *spécifiques*; cependant les vertus de tous ces médicamens, même des plus vantés, ne sont jamais que relatives, bornées & limitées à certaines dispositions & circonstances; ils demandent tous d'être réglés par une méthode convenable, & par les lumieres d'un sage médecin qui connoisse les causes de la maladie, le régime, le genre de vie qu'il faut suivre pendant l'usage de ces remedes, la maniere de les combiner, & combien de temps il faut les continuer.

Nous n'avons donc garde d'imaginer qu'il y a des remedes qui produisent toujours un effet salutaire dans tous les sujets: nous n'entendons par *spécifiques*, comme nous l'avons déja dit, que les remedes connus, qui ont généralement une faculté particuliere, ou spéciale, dans certaines maladies préférablement à d'autres.

A plus forte raison sommes-nous convaincus qu'il n'y a ni panacées, ni secrets, ni *spécifiques* universels. Ceux qui prétendent d'en posséder, ne sont que des fourbes & des charlatans: si l'on croit ces gens-là, dit la Bruyere, le remede qu'ils ont est un bien de famille qui s'est amélioré dans leurs mains; de *spécifique* qu'il étoit contre un seul mal, il les guérit tous par les expériences qu'ils en ont faites; forcez un peu votre mémoire, ajoute-t-il, nommez une maladie, la premiere qui vous viendra dans l'esprit, l'épilepsie, dites-vous, ils la guérissent. Ils ne ressuscitent personne, à la vérité, ils ne rendent pas la vie aux hommes, mais ils les conduisent nécessairement à la décrépitude, & ce n'est que par hazard que leurs peres & leurs aïeuls, qui avoient leurs *spécifiques* & leurs secrets, sont morts fort jeunes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SPÉCIFIQUE, (*Chymie.*) *spécifique* de la goutte & des diverses maladies où il y a épaississement. Des réflexions sur les affinités chymiques m'ont fait soupçonner qu'une substance qui a une grande affinité

avec les substances huileuses & animales pourroit être le dissolvant le plus efficace de diverses matieres épaissies ou concretes qui sont les causes ou les effets de diverses maladies & dont la dissolution en opéreroit la guérison, ou concourroit à celle qu'on pourroit attendre d'autres remedes, du moins en en empêchant les progrès ultérieurs. Ces maladies sont toutes celles où il se rencontre des concrétions calculeuses, telles que les pierres des voies urinaires ou du foie, & d'autant plus que ces concrétions sont abondantes en parties huileuses (*a*); les obstructions non inflammatoires des visceres, les squirrhes, &c. Cette substance est un mélange saturé de chaux & d'alkali fixe, qu'on peut nommer chaux alkalisée (*b*) ou lessive de chaux & d'alkali. Mr. le baron *Van Swietten* persuadé de la vertu dissolvante de ce mélange, par celle de la pierre à cautere qui n'est que ce mélange concret, & mettant à profit l'exemple des anciens, qui appliquoient des matieres alkalines sur les nœuds arthritiques, & principalement d'*Æthius*, qui incorporoit du nitre (par lequel il entendoit un alkali) & de la chaux dans des pommades pour dissoudre les concrétions goutteuses, s'est avisé de tenter le même remede extérieurement; à cet effet il le faisoit délayer autant qu'il étoit nécessaire pour qu'il ne fit pas d'impression incommode sur la langue; il en faisoit fomenter les nœuds arthritiques & d'autres tumeurs rebelles, & le succès en a été tel qu'en peu de jours elles étoient dissoutes (*c*). Jusques-là ce remede n'avoit été employé qu'à l'extérieur; mais en Angleterre on l'a donné intérieurement dans un véhicule convenable contre la pierre des reins & de la vessie (*d*). Je ne doute point qu'on ne pût l'employer aussi en injections & probablement avec un succès plus sûr & plus prompt qu'étant pris intérieurement. Fondé sur la théorie de la quinzieme colonne de notre *table des affinités chymiques* (*e*), j'avois opiné depuis long-temps que ce mélange pouvoit servir non-seulement à divers arts (*f*), mais principalement qu'il devoit être un excellent remede dans diverses maladies chroniques, dans lesquelles je l'ai donné intérieurement & entr'autres dans des gouttes tant fixes que vagues, aussi bien sur le declin des accès que dans les temps d'intermission. Je n'ose pas assurer qu'on dût lui attribuer le changement plus ou moins favorable qui a suivi ordinairement son usage, je sçais qu'il faut un grand nombre d'observations, pour prononcer décisivement: mais comme ce remede, suffisamment delayé, paroit être le fondant le plus efficace des matieres animales, il est vraisemblable qu'il est aussi le *specifique* le plus naturel & le plus assuré de diverses maladies dont l'épaississement des humeurs est la cause ou l'effet. On ne doit pas dissimuler que ce remede échaufe, raison qui oblige quelquefois à des ménagemens, ou à des interruptions dans son usage. Il pourroit nuire aussi dans les cas où les humeurs tendroient à la dissolution. Je suis entré dans quelques détails sur ce nouveau genre de remede pour animer le zele des praticiens qui auront occasion de l'éprouver. *Cet article est de M. J. P. de Limbourg médecin de Spa.*

SPECILLUM, *ou* SPECULUM, est un instrument de chirurgie, qui sert à sonder & écarter les plaies, *&c.* c'est la même chose que *sonde*. *Voyez* SONDE. (*Y*)

SPECTABILES, (*Littérature.*) titre d'honneur qu'on donnoit aux nobles du second rang sous les empereurs romains; mais c'étoit un titre inconnu du temps de la république. Il y avoit deux autres qualifications dans le discours, accordées à la noblesse dont la principale étoit celle de *illustres*, & la moindre celle de *clarissimi*. (*D. J.*)

SPECTACLES, (*Invent. anc. & mod.*) représentations publiques imaginées pour amuser, pour plaire, pour toucher, pour

(*a*) *Boerhave elem. chem.* & *Boyle*, *Grew*, *Save* & *Hales*, cités par Lobb §. 1. 2.
(*b*) Quinzieme colonne de la table des affinités dans notre *Dissertation sur les affinités chymiques*.
(*c*) Dans son Comment. sur l, §. 1277.
(*d*) *A Disquisition ou Medicines that dissolve the stone hy A. Blackrie London 1766.*
(*e*) Dissert. sur les affinités chymiques.
(*f*) Comme pour le dégraissement des aines avant de les envoyer à la teinture.

émouvoir, pour tenir l'ame occupée, agitée, & quelquefois déchirée. Tous les *spectacles* inventés par les hommes, offrent aux yeux du corps ou de l'esprit, des choses réelles ou feintes; & voici comme M. le Batteux, dont j'emprunte tant de choses, envisage ce genre de plaisir.

L'homme, dit-il, est né spectateur; l'appareil de tout l'univers que le créateur semble étaler pour être vu & admiré, nous le dit assez clairement. Aussi de tous nos sens, n'y en a-t-il point de plus vif, ni qui nous enrichisse d'idées, plus que celui de la vue; mais plus ce sens est actif, plus il a besoin de changer d'objets: aussitôt qu'il a transmis à l'esprit l'image de ceux qui l'ont frappé, son activité le porte à en chercher de nouveaux, & s'il en trouve, il ne manque point de les saisir avidement. C'est delà que sont venus les *spectacles* établis chez presque toutes les nations. Il en faut aux hommes de quelque espece que ce soit: & s'il est vrai que la nature dans ses effets, la société dans ses événemens, ne leur en fournissent de piquans que de loin à loin, ils auront grande obligation à quiconque aura le talent d'en créer pour eux, ne fût-ce que des phantômes & des ressemblances, sans nulle réalité.

Les grimaces, les prestiges d'un charlatan monté sur des tréteaux, quelque animal peu connu, ou instruit à quelque manége extraordinaire, attirent tout un peuple, l'attachent, le retiennent comme malgré lui; & cela dans tout pays. La nature étant la même par-tout, & dans tous les hommes, savans & ignorans, grands & petits, peuple & non peuple, il n'étoit pas possible qu'avec le temps les *spectacles* de l'art n'eussent pas lieu dans la société humaine; mais de quelle espece devoient-ils être, pour faire la plus grande impression de plaisir?

On peut présenter les effets de la nature, une riviere débordée, des rochers escarpés, des plaines, des forêts, des villes, des combats d'animaux; mais ces objets qui ont peu de rapport avec notre être, qui ne nous menacent d'aucun mal, ni ne nous promettent aucun bien, sont de pures curiosités: ils ne frappent que la premiere fois, & parce qu'ils sont nouveaux: s'ils plaisent une seconde fois, ce n'est que par l'art heureusement exécuté.

Il faut donc nous donner quelque objet plus intéressant, qui nous touche de plus près; quel sera cet objet? Nous-mêmes. Qu'on nous fasse voir dans d'autres hommes, ce que nous sommes, c'est de quoi nous intéresser, nous attacher, nous remuer vivement.

L'homme étant composé d'un corps & d'une ame, il y a deux sortes de *spectacles* qui peuvent l'intéresser. Les nations qui ont cultivé le corps plus que l'esprit, ont donné la préférence aux *spectacles* ou la force du corps & la souplesse des membres se montroient. Celles qui ont cultivé l'esprit plus que le corps, ont préféré les *spectacles* où on voit les ressources du génie & les ressorts des passions. Il y en a qui ont cultivé l'un & l'autre également, & les *spectacles* des deux especes, ont été également en honneur chez eux.

Mais il y a cette différence entre ces deux sortes de *spectacles*, que dans ceux qui ont rapport au corps, il peut y avoir réalité, c'est-à-dire, que les choses peuvent s'y passer sans feintes & tout de bon, comme dans les *spectacles* des gladiateurs, où il s'agissoit pour eux de la vie. Il peut se faire aussi que ce ne soit qu'une imitation de la réalité, comme dans ces batailles navales où les Romains flatteurs représentoient la victoire d'Actium. Ainsi dans ces sortes de *spectacles*, l'action peut être ou réelle, ou seulement imitée.

Dans les *spectacles* où l'ame fait ses preuves, il n'est pas possible qu'il y ait autre chose qu'imitation, parce que le dessein seul d'être vu contredit la réalité des passions: un homme qui ne se met en colere, que pour paroître fâché, n'a que l'image de la colere; ainsi toute passion, dès qu'elle n'est que pour le *spectacle*, est nécessairement passion imitée, feinte, contrefaite: & comme les opérations de l'esprit sont intimement liées avec celles du cœur, en pareil cas, elles sont de même que celles du cœur, feintes & artificielles.

D'où il suit deux choses: la premiere que les *spectacles* où on voit la force du corps & la souplesse, ne demandent pres-

que point d'art, puiſque le jeu en eſt franc, ſérieux, & réel; & qu'au contraire ceux où l'on voit l'action de l'ame, demandent un art infini, puiſque tout y eſt menſonge, & qu'on veut le faire paſſer pour vérité.

La ſeconde conſéquence eſt que les *ſpectacles* du corps doivent faire une impreſſion plus vive, plus forte; les ſecouſſes qu'ils donnent à l'ame, doivent la rendre ferme, dure, quelquefois cruelle. Les *ſpectacles* de l'ame au contraire, font une impreſſion plus douce, propre à humaniſer, à attendrir le cœur plutôt qu'à l'endurcir. Un homme égorgé dans l'arene, accoutume le ſpectateur à voir le ſang avec plaiſir. Hippolyte déchiré derriere la ſcene, l'accoutume à pleurer ſur le ſort des malheureux. Le premier *ſpectacle* convient à un peuple guerrier, c'eſt-à-dire deſtructeur; l'autre eſt vraiment un art de la paix, puiſqu'il lie entr'eux les citoyens par la compaſſion & l'humanité.

Les derniers *ſpectacles* ſont ſans doute les plus dignes de nous; quoique les autres ſoient une paſſion qui remue l'ame & la tient occupée. Tels étoient chez les anciens le *ſpectacle* des gladiateurs, les jeux olympiques, circenſes & funebres; & chez les modernes, les combats à outrance, & les joûtes à fer émoulu qui ont ceſſé. La plupart des peuples polis ne goûtent plus que les *ſpectacles* menſongers qui ont rapport à l'ame, les opéras, les comédies, les tragédies, les pantomimes. Mais une choſe certaine, c'eſt que dans toute eſpece de *ſpectacles*, on veut être ému, touché, agité ou par le plaiſir de l'épanouiſſement du cœur, ou par ſon déchirement, eſpece de plaiſir; quand les acteurs nous laiſſent immobiles, on a regret à la tranquillité qu'on emporte, & on eſt indigné de ce qu'ils n'ont pas pu troubler notre repos.

C'eſt le même attrait d'émotion qui fait aimer les inquiétudes & les alarmes que cauſent les périls où l'on voit d'autres hommes expoſés, ſans avoir part à leurs dangers. Il eſt touchant, dit Lucrece, *de nat. rer. lib. II*, de conſidérer du rivage un vaiſſeau luttant contre les vagues qui le veulent engloutir, comme de regarder une bataille d'une hauteur d'où l'on voit en ſûreté la mêlée.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis
E terrâ alterius magnum ſpectare laborem;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inſtructa tui ſine parte pericli.

Perſonne n'ignore la dépenſe exceſſive des Grecs & des Romains en fait de *ſpectacles*, & ſur-tout de ceux qui tendoient à exciter l'attrait de l'émotion. La repréſentation de trois tragédies de Sophocle coûta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponèſe. On ſait les dépenſes immenſes des Romains pour élever des théatres, des amphithéatres & des cirques, même dans les villes des provinces. Quelques-uns de ces bâtimens qui ſubſiſtent encore dans leur entier, ſont les monumens les plus précieux de l'architecture antique. On admire même les ruines de ceux qui ſont tombés. L'hiſtoire romaine eſt encore remplie de faits qui prouvent la paſſion démeſurée du peuple pour les *ſpectacles*, & que les princes & les particuliers faiſoient des frais immenſes pour la contenter. Je ne parlerai cependant ici que du paiement des acteurs. Æſopus, célebre comédien tragique & le contemporain de Cicéron, laiſſa en mourant à ſon fils, dont Horace & Pline font mention comme d'un fameux diſſipateur, une ſucceſſion de cinq millions qu'il avoit amaſſés à jouer la comédie. Le comédien Roſcius, l'ami de Cicéron, avoit par an plus de cent mille francs de gages. Il faut même qu'on eût augmenté les appointemens depuis l'état que Pline en avoit vu dreſſé, puiſque Macrobé dit que ce comédien touchoit des deniers publics près de neuf cens francs par jour, & que cette ſomme étoit pour lui ſeul: il n'en partageoit rien avec ſa troupe.

Voilà comment la république romaine payoit les gens de théatre. L'hiſtoire dit que Jules-Céſar donna vingt mille écus à Laberius, pour engager ce poëte à jouer lui-même dans une piece qu'il avoit compoſée. Nous trouverions bien d'autres profuſions ſous les autres empereurs. Enfin Marc-Aurele, qui ſouvent eſt déſigné par la dénomination d'Antonin le philoſophe, ordonna que les acteurs qui joueroient dans les *ſpectacles* que certains magiſtrats étoient tenus de donner au peuple, ne pourroient point exiger plus de cinq

pieces d'or par représentation, & que celui qui en faisoit les frais ne pourroit pas leur donner plus du double. Ces pieces d'or étoient à-peu-près de la valeur de nos louis, de trente au marc, & qui ont cours pour vingt-quatre francs. Tite-Live finit sa dissertation sur l'origine & le progrès des représentations théatrales à Rome, par dire qu'un divertissement, dont les commencemens avoient été peu de chose, étoit dégénéré en des *spectacles* si somptueux, que les royaumes les plus riches auroient eu peine à en soutenir la dépense.

Quant aux beaux arts qui préparent les lieux de la scene des *spectacles*, c'étoit une chose magnifique chez les Romains. L'architecture, après avoir formé ces lieux, les embellissoit par le secours de la peinture & de la sculpture. Comme les dieux habitent dans l'olympe, les rois dans des palais, le citoyen dans sa maison, & que le berger est assis à l'ombre des bois, c'est aux arts qu'il appartient de représenter toutes ces choses avec goût dans les endroits destinés aux *spectacles*. Ovide ne pouvoit rendre le palais du soleil trop brillant, ni Milton le jardin d'Eden trop délicieux: mais si cette magnificence est au dessus des forces des rois, il faut avouer d'un autre côté que nos décorations sont fort mesquines, & que nos lieux de *spectacles*, dont les entrées ressemblent à celles des prisons, offrent une perspective des plus ignobles. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SPECTATEUR, est une personne qui assiste à un spectacle. *Voyez* SPECTACLE.

Chez les Romains, spectateurs, *spectatores*, signifioient plus particuliérement une sorte de *gladiateurs* qui avoient obtenu leur congé, & qui étoient souvent gagés pour assister comme *spectateurs* aux combats de gladiateurs, &c. dont ont regaloit le peuple. *Voyez* GLADIATEUR.

SPECTRE, s. m. (*Métaphysique.*) on appelle *spectres* certaines substances spirituelles, qui se font voir ou entendre aux hommes. Quelques-uns ont cru que c'étoient des ames des défunts qui reviennent & se montrent sur la terre. C'étoit le sentiment des Platoniciens, comme on le peut voir dans le Phédon de Platon, dans Porphyre, &c. En général l'opinion touchant l'existence des *spectres* étoit assez commune dans le paganisme. On avoit même établi des fêtes & des solemnités pour les ames des morts, afin qu'elles ne s'avisâssent pas d'effrayer les hommes par leurs apparitions. Les cabalistes & les rabbins parmi les Juifs n'étoient pas moins pour les *spectres*. Il faut dire la même chose des Turcs, & même de presque toutes les sectes de la religion chrétienne. Les preuves que les partisans de cette opinion en donnent, sont des exemples ou profanes ou tirés de l'Ecriture-Sainte. Baronius raconte un fait, dont il croit que personne ne peut douter: c'est la fameuse apparition de Marcilius Ficinus à son ami Michaël Mercato. Ces deux amis étoient convenus que celui qui mourroit le premier; reviendroit pour instruire l'autre de la vérité des choses de l'autre vie. Quelque temps après, Mercato étant occupé à méditer sur quelque chose, entendit tout d'un coup une voix qui l'appelloit: c'étoit son ami Ficinus qu'il vit monté sur un cheval blanc, mais qui disparut dans le moment que l'autre l'appella par son nom.

La seconde opinion sur l'essence des *spectres* est celle de ceux qui croient que ce ne sont point les ames qui reviennent, mais une troisieme partie dont l'homme est composé. C'est-là l'opinion de Théophraste, Paracelse, & tous ceux qui croient que l'homme est composé de trois parties; savoir de l'ame, du corps & de l'esprit. Selon lui, chacune de ses parties s'en retourne après la mort à l'endroit d'où elle étoit sortie. L'ame qui vient de Dieu, s'en retourne à Dieu. Le corps qui est composé de deux élémens inférieurs, la terre & l'eau, s'en retourne à la terre, & la troisieme partie, qui est l'esprit, étant tirée des deux élémens supérieurs l'air & le feu, s'en retourne dans l'air, où avec le temps elle est dissoute comme le corps; & c'est cet esprit, & non pas l'ame, qui se mêle des apparitions. Théophraste ajoute qu'il se fait voir ordinairement dans les lieux & auprès des choses qui avoient le plus frappé la personne qu'il animoit; parce qu'il lui en étoit resté des impressions extrêmement fortes.

La troisieme opinion est celle qui attribue les

les apparitions aux esprits élémentaires. Paracelse & quelques-uns de ses sectateurs croient que chaque élément est rempli d'un certain nombre d'esprits; que les astres sont la demeure des salamandres, l'air celle des sylphes, l'eau celle des nymphes, & la terre celle des pigmées.

La quatrieme opinion regarde comme des *spectres* les exalaisons des corps qui pourrissent. Les partisans de cette hypothese croient que ces exhalaisons rendues plus épaisses par l'air de la nuit, peuvent représenter la figure d'un homme mort. C'est la philosophie de Cardan & d'autres: elle n'est pas nouvelle. On en trouve des traces dans les anciens, & sur-tout dans la troade de Séneque.

Enfin la cinquieme opinion donne pour cause des *spectres* des opérations diaboliques. Ceux-ci supposent la vérité des apparitions comme un fait historique, dont on ne peut point douter; mais ils croient que c'est l'ouvrage du démon qui se formant un corps de l'air, s'en sert pour ses différens desseins. Ils soutiennent que c'est la maniere la plus convenable, & la moins embarrassante pour expliquer les apparitions.

Nonobstant le grand nombre de ceux qui croient les *spectres* & qui cherchent à expliquer leur possibilité, il y a eu de tous temps des philosophes qui ont osé nier leur existence. On en peut faire trois classes. On peut mettre dans la premiere ceux qui n'admettent aucune différence entre le corps & l'esprit comme Spinosa, qui soutenant qu'il n'y a qu'une seule substance, ne peut point admettre des *spectres*. On peut mettre dans la seconde classe ceux qui paroissent croire l'existence du diable, mais qui lui ôtent tout pouvoir sur la terre. La troisieme classe comprend ceux qui admettent le pouvoir du diable sur la terre, mais qui nient qu'il puisse prendre un corps.

Spectres, *les*, s. m. pl. (*Conchyliolog.*) en latin *concha spectrorum*, en anglois *the spectre-shell*; les auteurs appellent ainsi une volute singuliere de la classe de celles qui ont le sommet élevé. *Voyez* Volutes.

Ce nom lui vient de figures bisarres & frappantes dont elle est chargée. Ces figures sont rougeâtres sur un fond blanc, ce qui les fait paroître plus effrayantes. Elles forment deux grandes & larges fascies qui environnent toute la volute depuis le sommet jusqu'au bas, & entre ces fascies regnent des cordons assez réguliers de taches & de différens points. Cette coquille est rare, & se vend ordinairement fort cher. (*D. J.*)

Spectre coloré, (*Optique.*) est le nom que l'on donne à l'image oblongue & colorée du soleil, formée par le prisme dans une chambre obscure. *Voyez* Couleur & Prisme.

SPECULAIRE, pierre, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre gypseuse ou pierre à plâtre, qui est composée de feuillets brillans comme ceux du talc; on l'appelle aussi *miroir des ânes*. Elle est blanche, ou jaunâtre, ou de couleur d'iris. Il s'en trouve beaucoup à Montmartre.

SPECULARIA, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainsi l'espece de vitrage faite de pierres spéculaires, & qu'on employoit aux fenêtres avant que le verre fût d'usage. (*D. J.*)

SPÉCULATIF, adj. (*Phil.*) on appelle ainsi les connoissances qui se bornent à la spéculation des vérités, & qui n'ont point la pratique pour objet. *Voyez* Pratique.

SPÉCULATION, s. f. (*Gram.*) examen profond & réfléchi de la nature & des qualités d'une chose. Ce mot s'oppose à *pratique*. La *spéculation* recherche ce que c'est que l'objet; la pratique agit. Ainsi l'on peut dire que la philosophie, la vertu, la religion, la morale, ne sont pas des sciences de pure *spéculation*. Celui qui n'en a que la *spéculation*, n'est que le fantôme d'un philosophe, d'un homme vertueux, religieux, moraliste. La physique a ses *spéculations*, qu'il faut mettre à l'épreuve de l'expérience; que seroit-ce que les mathématiques sans les problêmes d'utilité, auxquelles on arrive par la démonstration de ses propositions spéculatives? Les théorêmes sont la partie de *spéculation*. Les problêmes sont la partie de pratique.

Spéculation, *terme de marchand d'étoffes*, sorte d'étoffe non-croisée qui se fabrique pour l'ordinaire à Paris, dont la chaîne est de soie cuite ou teinte, & la trame de fil blanc de Cologne, ou de fil de coton blanc. Sa largeur est communément de demi-aune, moins un seize, mesure de Paris.

Il s'en fait de moirée & de non-moirée de différentes couleurs. *Savary*. (*D. J.*)

SPECULUM, *terme de Chirurgie*, nom qu'on a donné à différens instrumens qui dilatent des cavités. Ce mot est latin, & signifie *miroir*. On s'en est servi pour les instrumens qui font voir ce qui se trouve contre nature dans les cavités qu'ils tiennent ouvertes.

Speculum ani, est un instrument dont on se sert pour écarter le fondement, examiner le mal, tirer des os, & enlever toute matiere qui peut s'y être fixée. *Voyez* DILATATOIRE.

Speculum matricis, est un instrument dont on se sert pour examiner & panser les endroits qui se trouvent viciés dans les parties secretes des femmes. Il a la même forme que le *speculum ani*. *V*. DILATATOIRE. (*)

Speculum oris, est un instrument qui sert à examiner les maux de bouche. Il y en a de deux sortes. L'un sert à contenir la langue afin de voir plus aisément le fond de la bouche. *Voyez* GLOSSOCATOCHE. L'autre est un instrument qui sert à ouvrir & dilater la bouche par force, afin de faire prendre au malade du bouillon ou des remedes liquides.

Cet instrument est composé de deux colonnes cylindriques, hautes pour le moins de trois pouces, paralleles entr'elles, distantes l'une de l'autre d'un pouce & demi,

(*) L'objet du *speculum uteri* est de trouver plusieurs puissances qui écartent & soutiennent uniformément les parties de l'orifice du vagin, & le vagin même à une certaine profondeur : voici un nouvel instrument de cette espece qui nous paroît avoir des avantages sur celui de Scultet, & les autres qu'on a inventés jusqu'ici.

Ce *speculum*, très-simple en chacune de ses parties, ne paroît composé qu'à l'aspect de toutes les pieces réunies. Ces pieces sont toutes semblables & ne sont qu'au nombre de six, qui se meuvent par un seul & même moyen six fois répété.

La façon la plus sûre de m'expliquer clairement, est de ne considérer qu'une piece à la fois. *Fig.* 1. *planche II. de chirurgie*.

Il ne faut voir d'abord qu'une branche droite de deux pouces trois lignes de roi de longueur, insinuée dans le vagin ; & par quel secours on peut la remener du centre à la circonférence.

(Pour les personnes maigres ou celles d'un embonpoint ordinaire, les branches doivent avoir un peu plus de deux pouces de longueur ; mais pour celles qui sont fort grasses, dont les levres de la vulve sont extrêmement épaisses, les branches doivent être d'un pouce ou un pouce & demi plus longues. C'est ce qui m'a fait penser qu'il faut en avoir de trois longueurs, & les monter à vis.)

Chaque branche de cette espece bien proprement arrondie dans sa longueur, & par le bout, a deux lignes de diametre réduites à une ligne à son extrêmité.

En tirant la branche courbe *b*, par la chaîne *d*, qui passe sur un tourillon *c*, cette branche courbe vient se noyer dans la portion du cercle creux *f*, dont on voit le profil *g*, *Pl. II. fig.* 1 & 2.

Il ne s'agit plus que d'expliquer comment les six chaînes des six branches droites seront tirées également, & en même temps. C'est une seconde idée à réunir à la premiere, & alors tout le méchanisme est rendu sensible.

Sur les tourillons où passent les chaînes, se place un second cercle plein, qui loge l'épaisseur de chaque chaîne dans une rainure intérieure, où elles sont toutes attachées séparément. Le cercle *a* reste fixe, le cercle *b* est mobile, *pl. II. fig.* 3.

Le cercle *a* est tenu d'une main, & de l'autre on fait mouvoir le cercle *b*.

On aura une juste idée de ce mouvement, si l'on prend d'une main le fond d'une tabatiere ronde & fermée & que de l'autre on fasse mouvoir le dessus.

Une troisieme & derniere explication, c'est le moyen d'arrêter le second cercle au degré qu'on juge à propos. Le premier cercle, toujours tenu fixe, porte les pas d'un cliquet sur un quart de sa circonférence, étendue bien plus grande que tout le développement possible. Le cliquet posé sur le cercle mobile en suit & en arrête successivement le mouvement. Pour le relâcher après, tout le monde connoît l'usage d'un cliquet à queue.

On voit *fig.* 4, le développement entier du *speculum uteri* dont l'intelligence est facile. Ces principes déterminés, on peut construire le même instrument de différentes façons. Celle dont je donne le dessin m'a paru la moins composée. Mais, pour plus d'aisance & de force, on peut ajouter un barillet sur lequel une chaîne se devide par le moyen d'une clef pareille à celle d'une montre. Cette chaîne de trois pouces de longueur est arrêtée à l'extérieur du cercle mobile par une de ses extrêmités, & par l'autre au barillet. Le barillet porte un rochet, avec son cliquet ajusté sur

posées sur un piédestal, dont la base est percée perpendiculairement en écrou. Au haut des colonnes sont situées horizontalement deux plaques d'acier de figure pyramidale tronquée, c'est-à-dire, qu'elles sont plus larges du côté des colonnes que vers leur pointe. L'inférieure est mobile, la supérieure est fixe. Elles ont extérieurement quatre entaillures formées par autant de biseaux pour les empêcher de glisser quand elles sont entre les dents. La plaque inférieure a trois trous. Ceux des côtés servent à loger les colonnes sur lesquelles elle glisse; celui du milieu reçoit la soie d'une vis à double pas, qui passe par l'écrou du piédestal, & dont l'extrêmité inférieure est terminée en trefle pour le tourner. Quand on tourne cette vis, dont le sommet est un chaperon ou tête demi-sphérique, au dessus de la plaque mobile; cette plaque s'éloigne plus ou moins de celle qui est fixe, en se baissant ou se haussant comme on veut, & fait par conséquent ouvrir la bouche autant qu'il est nécessaire. *Voyez la fig. 11, Pl. XXVI.* On trouve dans le traité d'instrumens de M. de Garengeot, une description beaucoup plus ample de cet instrument.

M. Levret a fait graver, dans son traité des *polypes*, un *speculum oris* de son invention. Pour opérer aisément dans le fond de la bouche, soit par la ligature des polypes du nez qui s'étendent derriere le voile du palais, soit pour amputer les amygdales extraordinairement tuméfiées, il faut se rendre maître du mouvement de la mâchoire inférieure & de la langue. Les divers *speculum oris* ne remplissent que fort imparfaitement ces intentions; ils gênent beaucoup l'opérateur, & dans quelques cas ils empêchent absolument l'opération. Le nouveau *speculum* gravé *Pl. XXXIV, fig. 5;* n'a pas ces inconvéniens. On monte à vis le coin de bois, sur la branche du côté opposé à celui où l'on doit opérer. Ce coin est entre les dents molaires. La plaque contient la langue. On avoit cru mal à propos que la surface polie de la plaque réfléchiroit dans le fonds de la gorge les rayons de lumiere d'une bougie: mais c'est une fausse spéculation, puisque l'haleine ternit cette plaque.

Speculum oculi, ou *miroir de l'œil*, instrument qui tient l'œil ouvert & assujetti de maniere à permettre au chirurgien d'y faire les opérations convenables. M. Petit a imaginé le *speculum* annulaire. Celui qui est représenté *Pl. 23. fig. 6.* sert pour les injections dans le point lacrimal inférieur, & on voit, *fig. 7.* celui qui convient pour assujettir la peau de la réunion des deux paupieres, & la bander afin de faire l'opération de la fistule lacrymale.

Il y a un autre instrument propre pour l'opération de la cataracte. C'est une espece de coulisse plate & à jour, composée de deux jumelles exactement quarrées, qui ont environ trois pouces de longueur & de rectitude, sur une ligne de large. Elles

le cercle immobile qui en arrête le mouvement à l'endroit où l'on veut borner la dilatation du vagin. C'est ainsi qu'est construit le modele.

Les branches & le cercle qui les supportent sont d'acier, & le cercle mobile est de cuivre jaune. Je pense que le tout seroit mieux en argent; les parties exposées à l'humidité ne seroient pas sujettes à la rouille. On se trouveroit dédommagé de la dépense par la main-d'œuvre qui seroit moindre; toutes les pieces étant en acier demandent beaucoup de temps pour les forger, & plus encore pour les polir. En argent, elles peuvent être jetées dans des moules. Le poli en est infiniment moins difficile.

Reste à m'expliquer sur la maniere de porter la lumiere au fond du vagin. Je me sers d'une petite lanterne de la forme des lanternes sourdes, bien argentée en dedans, & garnie d'un verre rond, convexe seulement en dehors, plats en dedans, & d'un pouce & demi de diametre, au moyen duquel je dirige les rayons lumineux sur les parties que je veux examiner.

Par le moyen de ce *speculum*, l'entrée du vagin étant dilatée, ses parois soutenues par les branches qui font ce service, & éclairées par la lumiere qui y est portée, on peut panser les ulceres qui se trouvent dans sa cavité, lier les hypersarcoses qui s'élevent sur sa surface, ou les couper avec des ciseaux ou autres instrumens convenables. Celui qui me paroît le plus propre à cet effet est le saphyletome dont on trouve la description & les usages au mot SAPHYLETOME. (*Mémoires de Chirurgie*, par M. G. Arnaud, *docteur en médecine, membre de la société des chirurgiens de Londres.*)

se recourbent ensuite, & se jettent en dessous de la longueur de six à sept lignes, pour s'approcher & ne former plus qu'un corps, dont l'extrêmité est attachée à la corne d'un demi-cercle, dont la corde horizontalement située peut avoir un pouce de longueur.

Ces jumelles sont éloignées l'une de l'autre, de maniere qu'elles laissent un vuide ou une fente qui a une ligne de diametre: elles se tiennent à la même distance par de petites bandes traversieres, deux en dessus & deux en dessous, qui forment une canule à jour, observant que la bande qui est à sept lignes du coude, soit large, & ait dans son milieu un trou gravé en écrou, pour les usages que l'on rapportera.

Ces jumelles sont soudées par leur partie postérieure sur une plaque alongée & artistement figurée, de quatorze lignes de long, & qui sert de manche à l'instrument.

La seconde piece de cet instrument est mobile; c'est une verge aussi quarrée, de trois pouces de long sur une ligne de diametre: elle est, de même que les jumelles, coudée à la partie antérieure, & se jette en dessous, pour former une petite tige de six à sept lignes de long, qui, de même que la précédente, est attachée à la corne d'un demi-cercle aussi horizontalement situé, desorte que les deux demi-cercles se touchent par leurs bouts, forment un anneau ovale d'un pouce de longueur & de huit lignes de large.

L'anneau ovale que nous venons d'examiner, a deux bords, l'un inférieur, ou qui regarde le dessous de l'instrument, & l'autre supérieur, qui regarde le dessus. Le premier devant être appliqué immédiatement sur les paupieres, doit présenter une ouverture plus spacieuse, afin de s'accommoder à la figure globuleuse de l'œil.

La situation de la seconde piece du *speculum oculi*, est d'occuper le vuide ou la fente qui se trouve entre les jumelles & entre les bandes traversieres qui sont en dessus & en dessous, de maniere qu'elle glisse là dedans comme une coulisse; mouvement qui s'exécute en poussant un petit bouton, qui est soudé ou monté à vis sur la partie postérieure du corps.

Enfin la derniere piece de cet instrument est une petite vis, qui s'engageant dans l'écrou qui est pratiqué sur la bande large des jumelles, tient l'anneau ferme dans l'ouverture qu'on lui a donnée.

Pour se servir de cet instrument, on pose la circonférence antérieure de l'anneau sur le bord des paupieres, & en poussant l'anneau, on les écarte de maniere à voir le globe de l'œil fixé & arrêté. *Voyez la fig. 9. Pl. XXIII.*

On se sert de cet instrument pour l'opération de la cataracte, & pour l'extirpation de quelques excroissances, *&c.* La nouvelle méthode d'opérer par l'extraction du crystallin, rend ces ingénieuses inventions inutiles.

Pour l'extraction des corps étrangers nichés dans l'angle que la membrane interne des paupieres fait avec le globe de l'œil, il n'y a point de meilleur *speculum* qu'une bandelette, dont l'extrêmité garnie d'un emplâtre agglutinatif, s'applique sur la paupiere pour l'écarter du globe. *(Y)*

SPEI FANUM, *(Géogr. anc.)* ou *Spei templum*, temple d'Italie. Denys d'Halicarnasse, *liv. IX. chap. xxx.* le met à huit stades de la ville de Rome. Tite-Live, *liv. XXIV. chap. xlvij.* en parlant de l'incendie & du rétablissement du temple de l'Espérance, dit qu'il étoit au dehors de la porte Carmentale. *(D. J.)*

SPEISS, *(Métallurgie.)* dans les atteliers où l'on traite la mine de cobalt pour faire le verre bleu qu'on appelle *smalte* ou *saffre*, on donne le nom de *speiss* à une matiere qui se dépose au fond des creusets où l'on a fait vitrifier le cobalt avec la fritte du verre. Lorsque la mine de cobalt se trouve jointe avec de la mine de plomb, en faisant fondre cette mine, le *speiss* vient nager à la surface du plomb qui est plus pesant que lui. Cette matiere, qui est du cobalt pur & dans l'état de chaux, est, suivant M. Gellert, en état de colorer trente ou quarante fois son poids de fritte ou de verre, au lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire, à proportion du cobalt qu'elle contient, ne peut en colorer que de huit à quinze fois son

poids. *Voyez l'article* SAFFRE, où l'on trouvera les différentes opinions des chymistes modernes sur la nature du cobalt & du *speiss*. (—)

SPELARITE, (*Mythol.*) surnom d'Apollon, de Mercure & d'Hercule, dont les statues se plaçoient souvent dans des cavernes.

SPELLO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolette, à cinq milles de Foligno, sur une colline de l'Apennin. C'est l'ancienne ville que Pline nomme *Hispellium*, & Strabon *Hyspellum*. Ce bourg fut saccagé en 1529 par les troupes de l'empereur, & le pape Paul III fit ensuite abattre ses murailles, qu'on n'a pas relevées depuis; cependant les ruines d'un ancien théatre, & quelques autres monumens, marquent que c'étoit une ville florissante; ce qui le prouve encore, c'est que le tombeau de Properce a été trouvé en 1722 dans ce bourg d'Ombrie, qu est à six milles de Bévania, lieu de sa naissance, sous les ruines d'une maison qu'on appelle aujourd'hui la *maison du poëte*. Properce mourut à l'âge de 41 ans, l'an de Rome 739, & 15 ans avant J. C. (*D. J.*)

SPELUNCÆ, (*Géogr. anc.*) 1°. lieu d'Italie, au territoire de Frondi; ce lieu, selon Suétone, étoit un prétoire, & les Jurisconsultes donnent quelquefois le nom de *prétoire*, à une maison de campagne bâtie avec quelque magnificence. 2°. *Speluncæ*, dans l'itinéraire d'Antonin, étoit un lieu d'Italie, à dix-huit milles de Brindes. (*D. J.*)

SPERARE, v. act. (*Lang. lat.*) on trouve chez les anciens le verbe *sperare*, pour signifier *prévoir*; c'est ainsi que dans Virgile, *Æneid. liv. IV. v. 419*. Didon dit à sa sœur:

Hunc ego si potui tantum sperare *dolorem*.

« Si j'avois pu prévoir, imaginer, me préparer à un coup si terrible ». Les Anglois disent aussi *to hope* pour *to believe*, c'est-à-dire, *espérer* pour *croire*. (*D. J.*)

SPERCHEA, (*Géogr. anc.*) promontoire de la Macédoine; Ptolomée, *liv. III. chap. xiij.* le marque sur la côte de la Phthiotide, dans le golfe Pélasgique entre *Echinus* & *Thebæ Phthiodes*. Le nom moderne est *Comen*, selon Niger; & *Phthelia*, selon Sophien. Il y avoit sur ce promontoire une ville de même nom. (*D. J.*)

SPERCHIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine; Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* le marque sur la côte de Phthiotide, dans le golfe Pélasgique, entre *Echinus* & *Phthiotidis*. Homere parle de ce fleuve, & dit que Pélée lui voua la chevelure d'Achille son fils, s'il revenoit heureusement dans sa patrie après la guerre de Troie. (*D. J.*)

SPERGULA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) espece de morgeline, nommée par Tournefort, *alsine major*; c'est une petite plante qui pousse plusieurs tiges, nouées à la hauteur d'environ un demi-pié; ses feuilles sont petites, étroites, jaunâtres, disposées en rayons autour de chaque nœud des branches; ses fleurs naissent au sommet des tiges; elles sont composées de plusieurs petits pétales blancs, disposés en rose, soutenus par un calice à cinq feuilles. Ses graines sont petites, rondes, noires, plus menues que celles de la rave; cette plante croît dans les champs & dans les pâturages; les Anglois la nomment *spury*, & la sement deux fois dans un été; la premiere semaille est au mois de Mai; la seconde se fait après la moisson du seigle. Sa récolte est d'une utilité admirable pour les bestiaux pendant l'hiver; les vaches qui s'en nourrissent donnent de meilleur lait & de meilleur beurre qu'en prenant tout autre pâturage; la volaille en fait aussi ses délices. (*D. J.*)

SPERMACOCÉ, (*Hist. nat. Bot.*) genre distinct de plante dans le systême de Linnæus; le calice est une enveloppe très-petite, divisée par quatre découpures à l'extrêmité; il est placé sur le germe, & subsiste. La fleur est composée d'une seule feuille qui forme un tuyau divisé à l'extrêmité en quatre segmens obtus, & un peu panchés en arriere; les étamines sont quatre filets pointus plus courts que la fleur; leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi, applati, & situé sous le réceptacle; le stile est fendu au sommet; les stigma sont obtus; le fruit est composé de deux capsules oblongues join-

tes ensemble, convexes d'un côté; applaties de l'autre, & finissant en deux cornes; les graines sont uniques, de forme rondelette. Linn. *gen. de plant. pag.* 25. (*D. J.*)

SPERMATIQUE, *en Anatomie*, est ce qui a rapport à la semence ou sperme. *Voyez* SEMINAL.

Les anciens divisoient en général les parties du corps animal en *spermatiques* & sanguines. Les parties *spermatiques* sont celles qui par leur couleur, *&c.* ont quelque ressemblance avec la semence, & qu'on supposoit en être formées; tels sont les nerfs, les membranes, les os, *&c.* les parties sanguines qu'on supposoit être formées du sang après la conception.

Mais les modernes prétandent avec bien plus de fondemement, que toutes les parties sont *spermatiques* en ce sens, & qu'ellles sont formées de l'œuf de la femelle ou de la semence du mâle. *Voyez* GÉNÉRATION.

M. Andry parle de vers *spermatiques* qui se trouvent dans le corps humain. *Voyez* VERS.

Vaisseaux *spermatiques* appellés aussi *vasa preparantia*, sont de certains vaisseaux qui sont destinés à porter le sang aux testicules, *&c.* pour y être séparé & préparé en semence; & à transporter ensuite le sang qui reste après la sécrétion. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE, *&c.*

Les vaisseaux *spermatiques* sont deux arteres & autant de veines.

Les arteres *spermatiques* viennent de la partie antérieure du tronc de l'aorte, au dessous des émulgentes. *Voyez les Planches & les fig. d'Anat. & leur explication.*

Leur structure est bien singuliere, en ce que contraires à la forme des autres arteres qui sont très-grosses à leur sortie du tronc, elles sont très-petites dans leur origine, & deviennent plus grosses à mesure qu'elles s'avancent vers les testicules. Par ce moyen le sang est comprimé quand il commence à sortir de l'aorte pour aller dans ces parties, ce qui le dispose aux différens changemens, *&c.* qu'il doit essuyer. Dans les quadrupedes, ces arteres sont tortillées & contournées comme une vis, ce qui répond au même but.

Cowper observe, que la raison pour laquelle la nature a suivi une autre méthode dans les hommes, est que dans ce cas, s'il auroit fallu que les muscles de l'abdomen eussent été plus larges qu'ils ne sont; au moyen de quoi les intestins auroient pu tomber souvent dans le scrotum; inconvénient auquel les quadrupedes ne sont point exposés, à cause de la situation horizontale de leur corps.

Les arteres *spermatiques* rencontrent dans leur route les veines *spermatiques*, & elles entrent ensemble dans le tissu cellulaire du péritoine, où s'insinuant dans la membrane vaginale, & y étant enveloppées ensemble, elles vont passer à trois ou quatre travers de doigts des testicules; où elles se divisent en deux branches inégales, dont la plus grosse va aux testicules & s'y partage, *voyez* TESTICULE, & la plus courte va se rendre dans le parastate ou épididyme. *Voyez* PARASTATE.

Les veines *spermatiques* prennent le même cours que les arteres; si ce n'est qu'un peu au dessus des testicules elles se divisent en plusieurs branches, qui, en s'unissant, forment un plexus qu'on appelle *corps variqueux pampiniforme* ou *pyramidal*. Le sang que les veines *spermatiques* reportent, est rapporté du côté droit à la veine cave, & du côté gauche aux veines émulgentes. *Voyez encore les Pl. & les figures anat. avec leur explic.*

Ces vaisseaux sont sujets comme les autres, à des jeux de la nature. Verheyen a vu deux arteres *spermatiques* d'un côté, dont l'une sortoit de l'artere émulgente. Kerckringius dit avoir trouvé quatre arteres *spermatiques*, dont les deux gauches naissoient de l'émulgente, & une des deux droites; procédoit de l'aorte. Mais Ambroise Paré prétend avoir vu dans un sujet, sept veines émulgentes & autant d'arteres; il ne faut pas beaucoup compter sur une observation unique; mais il est assez commun de trouver la veine *spermatique* double de chaque côté. Marchettis dit même en avoir vu trois, qui nées du tronc de la veine cave, se réunissoient en une seule avant que d'entrer dans le testicule.

Les Anatomistes curieux ne doivent pas manquer de lire dans les mémoires de Médecine d'Edimbourg, *tom. V.* un savant

morceau de M. Martin, dans lequel il combat les anastomoses des veines & des arteres *spermatiques*, adoptées par M. Boerhaave. Ils se feront aussi un mérite de consulter le bel article de M. le B. de Haller, que je mets ici sous leurs yeux.

§ SPERMATIQUE, en *Anatomie*, est ce qui a rapport à la semence ou sperme.

Depuis les reins jusqu'aux testicules, ou jusqu'aux ovaires dans l'autre sexe, on découvre sur le muscle psoas un paquet mêlé de quelques arteres & d'un nombre prodigieux de veines accompagnées de quelques nerfs, & de quelques vaisseaux *spermatiques*; c'est le cordon *spermatique*. Ce paquet descend, croise l'uretere & les vaisseaux iliaques, atteint l'anneau du muscle oblique, & continue sa route derriere le péritoine, sans percer cette membrane. Le canal déférent remonte depuis le bassin, & se joint aux vaisseaux *spermatiques*; le cordon continue sa marche derriere les fibres éparses du grand oblique, & devant sa colonne postérieure, sort de l'anneau, & s'éloigne du péritoine en passant devant le muscle pectiné.

Ce cordon reçoit de la cellulaire qui environne extérieurement le péritoine, une gaîne lâche & mêlée de lames, qu'on a appellé le *processus*, mais qui est très-différent de la véritable appendice du péritoine, qui dans le chien & dans quelques hernies descend jusqu'au scrotum.

Dans l'état ordinaire, le cordon *spermatique* est placé hors du sac herniaire, qui est un prolongement du péritoine. Il faut être en garde contre les descriptions des anciens, qui ont transporté dans la description de l'espece humaine le processus des quadrupedes.

L'artere *spermatique* fait la partie principale de ce cordon, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près aussi grande que la veine du même nom.

Cette artere est à proportion de sa longueur une des plus petites arteres du corps humain; les deux arteres spinales seules peuvent lui être comparées. Je parle de l'artere *spermatique*, que les auteurs ont décrite, & que les anciens ont connue malgré sa petitesse.

Elle sort ordinairement de l'aorte sous les rénales, & les deux *spermatiques* naissent ensemble de la surface antérieure de cette grande artere. Mais il y a beaucoup de variété. Les deux arteres *spermatiques* sortent quelquefois de l'aorte à des hauteurs fort inégales. L'une d'elles se contourne autour de l'artere rénale. D'autres fois l'un des *spermatiques*, & quelquefois l'une & l'autre, sortent de l'aorte au dessus de la rénale.

D'autres fois, mais plus rarement du côté droit, l'artere *spermatique* vient de la rénale, ou bien de la réunion d'une branche de la rénale, & d'une autre branche de l'aorte.

Il n'est pas rare de voir la *spermatique* venir d'une capsulaire de l'une des trois classes.

D'autres fois les arteres *spermatiques* sortent de l'aorte beaucoup plus inférieurement, & de la division de l'aorte, ou de l'iliaque, ou même de l'hypogastrique.

Il est très-ordinaire, & peut-être est-ce la structure la plus commune, de voir dans le cordon une seconde artere *spermatique* de chaque côté, différente de la commune, elle est généralement plus petite: elle tire son origine de la rénale, d'une capsulaire, ou de l'aorte.

L'artere *spermatique* principale passe devant la veine-cave, & quelquefois derriere cette grande veine, elle est jointe par la veine *spermatique* devant le psoas. Elle est, généralement parlant, assez droite, avec des courbures qui se compensent, & qui sont plus considérables dans la femme; elle traverse des anneaux du plexus veineux, & arrive au testicule divisé en deux branches. Avant d'y venir, elle donne plusieurs petites branches, dont la principale sort du tronc au dessous du rein, & se contourne au dessous de sa convexité, elle se distribue à la graisse rénale. D'autres branches vont au foie près de la sortie de la veine cave à l'uretere, aux glandes lombaires, aux glandes mésocoliques, au mésocolon, au duodenum, au colon gauche, au péritoine. Toutes ces branches ne diminuent pas son calibre, qui s'augmente quelquefois en s'éloignant de l'aorte. Elle donne encore au dessous de l'anneau des filets au cremaster, à la tunique vaginale, à la cloison prétendue du scrotum.

Arrivée au testicule, la *spermatique* envoie un paquet de branches à la tête de l'épididyme, au haut du testicule : elle donne ensuite dans toute la longueur du testicule des branches, qui vont en serpentant & transversalement sur les deux faces de l'albuginée ; ces branches percent cette tunique, & pénetrent dans la substance du testicule, elles accompagnent les petites cloisons des lobules de cet organe toujours en serpentant, & finissent en donnant des branches très-fines aux tuyaux séminaux

Un second paquet de branches de l'artere *spermatique* moins considérable que le premier, accompagne le canal déférent & se partage au testicule & l'épididyme, le long de l'attache de la vaginale à l'albuginée ; ces branches communiquent avec celles du paquet principal, & pénetrent de même dans la substance du testicule.

La petite *spermatique* née de la capsulaire ou de la rénale, se termine le plus souvent dans le cordon au dessus de l'anneau ; elle forme un réseau de petites branches, qui enveloppent les veines, elle fournit des filets à la graisse & aux glandes, & elle communique avec la *spermatique* principale.

Le cordon reçoit d'autres petites arteres de l'épigastrique, elles vont quelquefois au testicule même, d'autres filets nés d'une autre branche de l'épigastrique vont à la vaginale. Ces communications font que l'on peut lier les vaisseaux *spermatiques* sans faire périr le testicule.

On a cru depuis Berenger, qu'il y avoit entre les arteres & les veines *spermatiques* une communication plus ouverte & plus ample que dans le reste du corps animal. Eustache, si justement renommé pour son exactitude, a fait dessiner ces anastomoses. On a bâti pour ce fait des théories physiologiques ; on a cru que pour produire une liqueur plus fine dans le testicule, l'artere *spermatique* se déchargeoit de son sang dans la veine sa compagne, & que les branches qui pénetrent dans la substance du testicule, n'y portoient qu'une liqueur trop fine pour être rouge.

Il n'y a de particulier dans le cordon *spermatique* que des petites arteres innombrables, qui sont collées sur toute la surface des veines, & qu'on a regardées comme ouvertes dans ces veines, parce qu'effectivement la même cire rouge injectée dans les arteres remplit & ces branches artérielles & les veines. Et pour finir tout d'un coup la dispute, il suffit de remarquer que les arteres sont rouges & pleines de sang.

Les veines *spermatiques* sont très-considérables en comparaison des arteres leurs compagnes : elles varient moins ; la veine du côté droit vient presque toujours de la veine cave, & celle du côté gauche de la veine rénale. Quelquefois cependant une de ces veines communique avec l'azygos, avec une veine capsulaire, ou avec une lombaire : d'autres fois la veine *spermatique* sort plus inférieurement de la cave, & la veine du côté gauche sort de cette veine, au lieu que la droite vient de la rénale ; l'une & l'autre est formée d'autres fois de deux, trois, quatre branches même, qui sortent de la veine cave & de la rénale, pour produire une veine *spermatique*.

J'ai vu l'iliaque, l'hypogastrique même produire cette veine.

J'ai vu, comme dans les arteres, une petite veine *spermatique* de chaque coté s'ajouter au cordon ; elle venoit de la capsulaire ou de l'adipeuse ; elle étoit parallele à la *spermatique* ordinaire.

Le cordon *spermatique* appartient presqu'entiérement à la veine *spermatique* : cette veine commence à former au dessous du rein un plexus de branches innombrables, divisées & réunies sur toutes sortes d'angles. Ce plexus qu'on appelloit *pampiniforme* devient plus gros & plus épais à mesure qu'il s'approche du testicule. Il en naît deux paquets de veines, qui, comme les deux paquets d'arteres, mais en bien plus grand nombre, pénetrent dans les cloisons du testicule, elles sont pleines de sang. Les autres petites branches de veines *spermatiques* répondent à celles des arteres. Pour les femmes, *voyez* les articles MATRICE & HYPOGASTRIQUES.

Les veines *spermatiques* sont capables d'une énorme dilatation ; les varices sont fréquentes, & j'ai vu cette veine tenir lieu de la veine cave, & ramener tout le sang des iliaques dans un sujet, dont la veine cave étoit bouchée au dessus de sa

divisìon

division par des fibres & par une espece de moële.

Les veines *spermatiques* avoient donc besoin de valvule, pour soutenir ce sang, qui se seroit refoulé & auroit détruit entiérement la circulation dans le testicule. Ces veines en sont pourvues dans leur longueur, car il n'y en a pas dans leur embouchure.

Il y a des vaisseaux lymphatiques dans le testicule & dans le cordon; on peut les injecter par les veines & par le canal déférent; j'ai vu un de ces vaisseaux se détacher du paquet de l'épididyme, & remonter dans le cordon: on a réussi à suivre les vaisseaux lymphatiques du testicule jusques dans le canal thorachique: cela est plus aisé dans les animaux.

Il y a des nerfs, & le cordon est sensible: la castration a plus d'une fois causé des convulsions mortelles, & un spasme cynique. Ces nerfs viennent des plexus rénaux nés des ganglions sémilunaires & de quelques nerfs lombaires. D'autres y arrivent depuis le grand plexus mésentérique. Ils aident aux vaisseaux à composer le cordon *spermatique*, & pénetrent dans le testicule, dont le sentiment est obtus, mais profond, & capable de produire les plus violens effets.

La petitesse de l'artere *spermatique*, sa longueur, son élargissement produit par les fréquentes branches, dans lesquelles elle se partage, le vaste calibre des veines, favorable au passage des humeurs contenues dans l'artere, tout concourt à diminuer l'abondance de la secrétion de la liqueur fécondante, & dans l'homme plus encore que dans le plus grand nombre des animaux. Le sage auteur de notre structure a voulu sans doute que l'espece se conservât, que la liqueur fécondante ne manquât point, qu'elle fût assez copieuse pour le besoin, & pour donner la force de le satisfaire. Mais l'homme avoit moins besoin de ces desirs suscités par le méchanisme irrésistible du corps, que les animaux qui n'ont pas d'autre source de desir. L'homme en a dans la préférence personnelle, dans les charmes vrais ou imaginaires de la personne, dans la vanité, dans plusieurs idées collatérales, qui se réunissent pour augmenter sa passion. Elle n'est que trop forte pour son repos & pour son innocence; en diminuant la secrétion du sperme, la nature a moderé ses desirs, & les a rendus plus gouvernables. *(H. D. G.)*

SPERMATOCELE, s. f. *en Chirurgie*, tumeur des testicules & des vaisseaux déférens, causée par le séjour & l'épaississement de la matiere spermatique. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE; ce terme est composé de deux mots grecs, σπέρμα ατος, *semen*, semence, & de κήλη, *tumeur*.

La rétention de la matiere prolifique donne lieu à un gonflement très-douloureux qui se dissipe par les saignées, la dietė rafraîchissante, & les cataplasmes anodins. Si cette maladie n'est pas calmée promptement par ces moyens, elle dégénere en sarcocele. *Voyez* SARCOCELE. *(Y)*

SPERMATOLOGIE, s. f. *dans l'économie animale*, la partie qui traite de la semence: ce *mot* est composé du grec σπέρμα *semence*, & λογος, *traité*.

Nous avons un livre de Schurig sous le titre de *spermatologia*, imprimé à Francfort, *in*-4°. 1720.

SPERME, s. m. *(Gram.)* liqueur séminale des animaux. *Voyez* SPERMATIQUE.

SPERME, le sperme que l'on nomme communément *sperma ceti*, se tiroit anciennement du Cachelot. Anderson donne une description indéchiffrable du réservoir de cette graine; mais l'analogie des autres poissons nous porte à croire qu'elle se tiroit du crâne, non du cerveau même, mais d'une huile qu'on trouve en quantité dans plusieurs poissons, entre la dure & la pie-mere de nos jours; ce n'est plus ce cerveau qu'on épure, du moins à ce que nous assure M. Hill, c'est l'huile de baleine qui sert de matiere *au sperma ceti*; on la cuit avec plusieurs eaux, elle devient blanche, & perd une partie de sa mauvaise odeur. Il lui reste cependant une odeur de suif, qui nous donne une très-mauvaise opinion de l'usage qu'on en fait dans les obstructions de la poitrine: rien ne l'engorge plus que la graisse en général, & les graisses rances encore davantage. *(H. D. G.)*

SPERME DE BALEINE, *sperma ceti*, *en Pharmacie*, est une substance blancheâtre & fade,

préparée avec une huile qu'on trouve dans la tête d'un poisson cetacé, que quelques-uns appellent *baleine mâle*, d'autres *cachalot*, & les Latins *orca*, & qui est différente de la baleine ordinaire, en ce qu'elle a des dents, au lieu des os de baleine, & une bosse sur le dos. *Voyez* BALEINE.

Les anciens ignoroient entiérement la nature de cette préparation : desorte que Schroder semble douter si on doit la regarder comme une substance animale ou minérale.

On lui a donné le nom de *sperme* de baleine, *sperma ceti*, sans doute pour en augmenter la valeur, en donnant une idée de sa rareté. L'huile dont on le tire se trouve dans un grand réservoir de quatre ou cinq piés de profondeur, & de dix ou douze piés de longueur, qui remplit toute la cavité de la tête, & qui semble tenir lieu du cerveau & du cervelet.

La maniere de le préparer est un secret connu de bien peu de personnes. Voici comme on dit que cette préparation se fait. Quand on a tiré l'huile ou cerveau de la tête de l'animal, on le fait fondre sur un feu modéré, & on le jette dans des moules tels que ceux dans lesquels on forme les pains de sucre. Quand il est refroidi & séché, on le retire des moules, & on le fait encore fondre, & on continue de la sorte jusqu'à ce qu'il soit bien purifié & devenu blanc. Ensuite on le hache avec un instrument fait exprès, & on le réduit en miettes, dans l'état où on le trouve chez les droguistes. On doit le choisir bien blanc, net & transparent, d'une odeur douce, que quelques-uns s'imaginent tenir de celle de la violette. On le falsifie avec la cire ; mais il est facile de découvrir la tromperie, soit par l'odeur de la cire, ou par la foiblesse de la couleur. On vend aussi une composition d'huile tirée de la queue de la baleine au lieu de celle du cerveau : mais cette derniere espece jaunit aussi-tôt qu'elle prend l'air. En général, il n'y a point de marchandise qui ait plus de soin d'être tenue couverte que le *sperme de baleine*

Le *sperme de baleine* est d'une grande utilité pour la médecine. Le docteur Quincy dit que c'est un excellent remede pour l'asthme, *&c*... On s'en sert aussi pour les contusions, les blessures intérieures, & après l'accouchement. Mais il est certain que la plus grande vertu, & celle qui lui a donné tant de vogue, est la propriété qu'il a d'adoucir la peau, & de dissoudre les tumeurs de la poitrine. C'est pourquoi nos dames s'en servent dans leurs pâtes, *&c.*

On fait depuis peu des bougies avec le *sperme de baleine ;* on les adoucit avec un vernis léger ; elles ne sont point rayées ni cicatrisées ; elles l'emportent sur les plus belles bougies de cire pour la couleur & le poli ; & quand elles ne sont pas falsifiées, elles ne tachent point la soie, les étoffes ni la toile la plus fine.

SPERONNELLE *ou* ÉPERON DE CHEVALIER, (*Jardinage.*) *symphytum*, se nomme encore *consoude royale*; fleur qui est double & varie dans ses couleurs ; elle est tantôt blanche-bleue, tantôt incarnate & d'autres couleurs. Ses brins sont déliés, revêtus de petites feuilles longues, étroites & jointes ensemble. Elle demande un grand air, une terre ordinaire, & un arrosement fréquent. Elle se seme au printemps comme les autres.

SPERTIS, (*Hist. des Lacédémoniens.*) *voyez* BUTIS. (*T—N.*)

SPET, BROCHET DE MER, HAUTIN, HAUTAIN, OUTIN, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *sphyræna*, poisson de mer qui ressemble au brochet par la forme du corps, & dont il y a deux especes : la premiere a le corps alongé & menu & le bec pointu ; la mâchoire inférieure est plus longue que la supérieure & terminée en pointe ; elles joignent si exactement l'une contre l'autre, que l'on ne distingue pas la bouche, quoique l'ouverture en soit grande ; les dents sont fort pointues & courbées en arriere, le dedans de la bouche a une couleur jaune : il y a au milieu de la mâchoire, du dessous une dent qui est plus longue que les autres, & qui entre dans un trou de la mâchoire de dessous. Les yeux sont grands, & il y a deux trous entr'eux & l'extrêmité de la mâchoire. Ce poisson n'a qu'un rang d'écailles qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue, à-peu-près sur le milieu du corps ; le ventre a une couleur blanche, & l'extrêmité du bec est noire. Il y a deux nageoires auprès

des ouïes, deux plus petites à la partie antérieure du ventre, une au dessous de l'anus, & deux au dos ; la premiere des nageoires du dos a cinq aiguillons, & la seconde n'en a point. La chair de ce poisson est seche, blanche, dure, & de bon goût.

Le *spet* de la seconde espece ressemble beaucoup au premier par la forme du corps, mais il en differe principalement en ce qu'il n'a ni dents ni écailles : le bec est aussi plus court, & il n'a jamais plus d'un empan de longueur ; sa chair est blanche, mais moins dure : la queue s'élargit à l'extrêmité ; les os & la chair sont presque transparens. Rondelet, *hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. VIII; ch. j & ij. Voyez* POISSON.

SPEY, LA, *ou* SPAEA, (*Géog. mod.*) grande riviere d'Ecosse, la plus grosse de ce royaume après le Tay, & la plus rapide de toutes. Sa source est au pié d'une montagne, sur les confins des provinces de Lochabir & de Badenoch. Elle reçoit dans son cours qui est de soixante milles, plusieurs autres rivieres, & se jette avec rapidité dans l'Océan, au dessous de Bagie, maison du duc de Gordon. Tout l'avantage que procure cette riviere à ceux qui habitent sur ses bords, est la pêche des saumons qui s'y rencontrent en quantité. Les pêcheurs se mettent de nuit sur l'eau dans des canots d'osier entourés de cuir. Ils suivent les saumons à la trace, les dardent avec des bâtons pointus, & les prennent à la main. Dans le jour, ils les attendent sur le bord de l'eau. (*D. J.*)

SPEZZE, GOLFE DE LA, (*Géog. mod.*) golfe d'Italie dans l'état de Gènes, entre la bouche de Magra au levant, & Porto-Venere au couchant.

SPEZZE, (*Géog. mod.*) *Specie*, *Specia* ; petite ville d'Italie, dans l'état de Gènes, sur le golfe du même nom, à quatre milles de Porto-Venere, & à sept de Sarzane, dans un terroir agréable & fertile. *Long.* 27 30 ; *latit.* 44, 6. (*D. J.*)

SPHACELE, s. m. *en Chirurgie*, est une corruption ou mortification totale de quelque partie causée par l'interception du sang & des esprits. *Voyez* MORTIFICATION.

Ce *mot* est grec, σφάκελος, formé peut-être de σφάττω, *je fais mourir*. On l'appelle aussi quelquefois *necrosis*, & quelquefois *sideratio*. *Voyez* NECROSIS & SIDÉRATION.

Le *sphacele* est différent de la gangrene, en ce que celle-ci n'est qu'une mortification commencée, & pour ainsi dire, le commencement du *sphacele*, qui est une mortification parfaite & achevée. *Voy.* GANGRENE.

On distingue le *sphacele* par la noirceur ou la lividité de la partie affectée, par sa mollesse, son insensibilité, & son odeur de cadavre.

Les autres causes de *sphacele* sont des ligatures trop serrées, des froids excessifs, les grandes inflammations, la morsure des chiens enragés, *&c.*

Un pié sphaceleux, suivant Aquapendente, doit être coupé dans la partie mortifiée un peu au dessous du vif. Quand le pié est coupé, la chair morte qui reste doit être consumée en y appliquant un cautere actuel, répété à plusieurs reprises, jusqu'à ce que le malade sente la chaleur du feu. *Voyez* AMPUTATION & GANGRENE. (*Y*)

SPHACTÉRIE, (*Géog. anc.*) *Sphacteria*, île du Péloponèse, sur la côte de la Messenie, vis-à-vis la ville de Pylos. On la nommoit aussi *Sphagia* : Pline, *l. IV*, *c. xij* ; comprend trois îles sous le nom de *Sphagiæ* : mais deux de ces îles ne sont proprement que des écueils. La troisieme, qui étoit la plus grande, s'appelloit *Sphagia* & *Sphacteria*, comme le disent positivement Strabon, *l. VIII*, *p.* 359, & Etienne le géographe. Le nom de *Sphacteria* paroît néanmoins le plus usité, & c'est ainsi qu'elle est appellée par Thucydide, *l. IV*, *p.* 256 ; & par Diodore de Sicile, *l. XIII*, *c. xxiv.*

Pausanias, *l. IV*, *c. xxxvj*, après avoir dit que l'île de *Sphactérie*, est vis-à-vis du port de Pylos, ajoute : il est assez ordinaire que des lieux obscurs & inconnus par eux-mêmes deviennent tout-à-coup célebres, pour avoir servi de théatre aux jeux de la fortune, ou à quelque événement considérable : c'est ce qui est arrivé à l'île de *Sphactérie*. La défaite des Lacédémoniens la tira de cette obscurité où elle étoit & du temps de Pausanias on y voyoit encore dans la citadelle une statue de la Victoire que les Athéniens y avoient laissée, pour mo-

nument de l'avantage qu'ils avoient remporté sur Lacédémone.

Pausanias, *l. I, c. xij*, déclare dans un autre endroit, que ce qui s'étoit passé dans l'île de *Sphaclérie*, où les Athéniens, commandés par Démosthene, avoient eu quelque avantage, étoit plutôt une ruse de guerre, & s'il faut ainsi dire, un larcin qu'une victoire. *(D. J.)*

SPHÆCULÆ, *(Littérature.)* nom qu'on donnoit chez les Romains à des especes de marrons de bois, *tesseræ ligneæ*, sur lesquels les empereurs désignoient les présens qu'ils faisoient à certaines personnes de l'un & de l'autre sexe, qui se trouvoient avec eux au théatre ou au cirque. *(D. J.)*

SPHÉCISME, *(Musiq. des anc.)* suivant Bullenger, *de theat. liv. II. chap. 26*, le *sphécisme* étoit un air de flûte qui imitoit le bourdonnement des guêpes. *(F. D. C.)*

SPHENO-ÉPINEUSE, *en Anatomie*, nom de l'artere maxillaire interne, appellée aussi *épineuse*. *Voyez* MAXILLAIRE.

SPHÉNOIDAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'os sphénoïde.

L'apophyse *sphénoïdale* est une éminence de l'os de la pommette qui est articulée avec l'os sphénoïde. *Voyez* POMMETTE & SPHÉNOÏDE.

La fente *sphénoïdale* ou fente orbitaire supérieure est celle qui se remarque entre les grandes & les petites ailes de l'os sphénoïde.

Les sinus *sphénoïdaux* sont situés dans le corps de l'os sphénoïde; ils sont divisés par une cloison verticale.

SPHÉNOIDE, os, *(Anatomie.)* os du crâne, autrement dit l'os *basilaire* ou *cunéiforme*; il est situé au milieu de la base du crâne, & a une figure approchante de celle d'une chauve souris, dont les ailes sont étendues. On distingue à cet os un corps & deux branches communément appellées les *apophyses plates du sphénoïde*.

On y considere aussi deux faces, une externe, & l'autre interne. On remarque dans la face externe cinq apophyses, deux trous, deux sinus & six échancrures. Des apophyses il y en a deux que l'on nomme *ptérygoïdes*, à chacune desquelles on distingue deux ailes, une externe, & l'autre interne; dans la partie inférieure de l'aile interne se marque un bec osseux, autour duquel passe le tendon d'un muscle. La troisieme & quatrieme apophyses sont dites *épineuses*, & la cinquieme, qui est placée entre les deux ptérygoïdes, est appellée *la crête du sphénoïde*; les trous sont nommés *ptérygoïdiens*. Les sinus appellés *sphénoïdaux* s'ouvrent dans le nez. Des échancrures, il y en a deux inférieures, deux postérieures, & deux antérieures; celles-ci aident à former les fentes sphéno-maxillaires, & les trous nommés *sphéno-palatins*. Les inférieures se trouvent entre les ailes des apophyses ptérygoïdes pour recevoir une portion des os du palais.

Cet os fait, outre cela, partie de huit fosses; savoir, des deux nasales, des deux ptérygoïdiennes, des deux orbitaires, & des deux zygomatiques.

On considere dans la face interne du *sphénoïde* quatre apophyses nommées *clinoïdes*, deux fentes appellées *sphénoïdales*; huit trous, quatre de chaque côté; savoir l'optique, le maxillaire supérieur, le maxillaire inférieur, & le trou pour l'artere de la dure-mere; une fosse nommée *pituitaire* ou *selle à cheval*, aux côtés de laquelle se trouvent deux échancrures. Cet os fait partie des deux fosses temporales.

L'os *sphénoïde* est joint avec tous les os du crâne, & outre cela avec ceux de la pommette, & les os maxillaires, ceux du palais, & le vomer.

Les jeux de la nature se rencontrent dans les sinus de cet os, comme dans d'autres os du crâne. D'abord quelquefois la lame osseuse qui partage ces sinus, ne se trouve pas directement au milieu, & par-là rend un des sinus plus grand que l'autre. Quelquefois encore il n'y a qu'un grand sinus au milieu de l'os, avec une seule ouverture.

Riolan assure qu'il a examiné un grand nombre de crânes, dans lesquels il n'a point trouvé de sinus sphénoïdaux, sur quoi il dit 1°. qu'on ne les trouve pas dans les enfans; 2°. dans ceux qui ne croissent plus; 3°. dans ceux qui ont le crâne fort épais; 4°. enfin dans ceux chez qui les sinus sourciliers manquent; mais les autres anatomistes ne conviennent point de la vérité générale de ces quatre observations, ou pour mieux

dire, elles se sont trouvées le plus communément fausses. (*D. J.*)

SPHÉNO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muscle qu'on nomme aussi *spheno-staphylin*, & d'un trou formé par l'os du palais, & par l'os sphénoïde, *V.* SPHÉNO-STAPHYLIN.

SPHÉNO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, est une paire de muscles qu'on nomme aussi *spheno-salpingo-pharingien* &c. *Voyez* SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN.

SPHÉNO-PTÉRIGO-PALATIN de Cowper, ou le staphylin, *en Anatomie*. *Voyez* STAPHYLIN.

SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom des muscles qui s'attachent en partie à l'os sphénoïde, directement au dessus de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, & en partie à la portion voisine & cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & se termine à la ligne blanche du pharinx. *Winslow*. *Voyez* PHARINX.

SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN, *ou* PERISTAPHYLIN EXTERNE, *en Anatomie*; c'est un muscle qui naît large & tendineux du bord postérieur des os du palais, & répand un grand nombre de fibres sur la cloison du palais; puis devenu par la réunion de ses fibres, un petit tendon délié, il se réflechit vers le petit crochet de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, & s'insere charnu dans toutes les parties membraneuses, charnues & cartilagineuses de la trompe d'Eustache, & un peu à l'os sphénoïde.

SPHÉNO-STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles de la luete, appellés aussi *salpingo-staphylins*. *Voyez* SALPINGO-STAPHYLIN.

SPHERE, s. f. *en Géom.* est un corps solide contenu sous une seule surface, & qui a dans le milieu un point qu'on appelle *centre*, d'où toutes les lignes tirées à la surface, sont égales. *Voyez* SOLIDE, &c.

On peut supposer que la *sphere* est engendrée par la révolution d'un demi-cercle *ABC* (*Pl. de Géométr. fig. 34.*) autour de son diametre *AC*, qu'on appelle aussi l'*axe de la sphere*; & les points *A* & *C* qui sont les extrêmités de l'axe, sont nommés les *poles de la sphere*.

Propriétés de la sphere. 1°. Une *sphere* est égale à une pyramide dont la base est égale à la surface de la *sphere*, & la hauteur au rayon de la *sphere*.

2°. Une *sphere* est à un cylindre circonscrit autour d'elle, comme 2 est à 3. *Voyez* CYLINDRE.

3°. Le cube du diametre d'une *sphere* est au solide que contient la *sphere*, à peu près comme 300 à 157. On peut donc par-là mesurer à peu près la solidité d'une *sphere*.

4°. La surface d'une *sphere* est quadruple de l'aire d'un cercle décrit avec le rayon de la *sphere*.

Le diametre d'une *sphere* étant donné, trouver sa surface & sa solidité. 1°. Trouvez la circonférence du cercle décrit par le rayon de la *sphere*. *Voyez* CIRCONFÉRENCE.

Multipliez ce que vous avez trouvé par le diametre, le produit sera la surface de la *sphere*. Multipliez la surface par la sixieme partie du diamette, le produit sera la solidité de la *sphere*.

Ainsi, en supposant que le diametre de la *sphere* est 56, la circonférence sera 175, qui multipliée par le diametre, produira 9800 qui est la surface de la *sphere*: cette surface multipliée par la sixieme partie du diametre, donnera 919057, qui est la solidité: ou bien opérez comme il suit:

Trouvez le cube du diametre 175616: ensuite cherchez une quatrieme proportionnelle à ces nombres 300, 157, 175616, cette quatrieme proportionnelle sera 919057. *Voyez* PROPORTIONNEL: c'est la solidité de la *sphere* qu'on cherchoit.

Pour ce qui regarde les segmens & les secteurs des *spheres*, *voyez* SEGMENT & SECTEUR.

Projection de la sphere. *Voyez* PROJECTION.

Sphere d'activité d'un corps est un espace déterminé & étendu tout autour de lui, au-delà duquel les émanations qui sortent du corps, n'ont plus d'action sensible. *Voyez* ATMOSPHERE.

Ainsi nous disons que la vertu de l'aimant a de certaines bornes au-delà desquelles cette pierre ne peut point attirer une aiguille; mais par-tout où l'aiguille est pla-

cée, pourvu qu'elle puisse être mise en mouvement par l'aimant, on dit qu'elle est dans la *sphere* d'activité de l'aimant. *Voyez* AIMANT.

SPHERE, *en Astronomie*, est cet orbe ou étendue concave qui entoure notre globe, & auquel les corps céleftes, le soleil, les étoiles, les planetes & les cometes semblent être attachées. *Voyez* CIEL.

On l'appelle aussi la *sphere* du monde, & elle est l'objet de l'astronomie sphérique. *Voyez* ASTRONOMIE & SPHÉRIQUE.

Cette *sphere* est extrêmement grande, puisqu'elle renferme les étoiles fixes ; ce qui la fait quelquefois nommer la *sphere* des étoiles fixes. Le diametre de l'orbite de la terre est si petit, quand on le compare au diametre de la *sphere* du monde, que le centre de la *sphere* ne souffre point de changement sensible, quoique l'observateur se place successivement dans les différens points de l'orbite : mais en tout temps & à tous les poitns de la surface de la terre, les habitans ont les mêmes apparences de la *sphere* ; c'est-à-dire, que les étoiles fixes paroissent occuper le même point dans la surface de la *sphere*, *voyez* PARALLAXE. Notre maniere de juger de la situtation des astres est de concevoir des lignes droites tirées de l'œil ou du centre de la terre, à travers le centre de l'astre, & qui continuent encore jusqu'à ce qu'elles coupent cette *sphere* ; les points où les lignes se terminent, sont les lieux apparens de ces astres. *Voyez* LIEU & PARALLAXE.

Pour déterminer mieux les lieux que les corps occupent dans la *sphere*, on a imaginé différens cercles sur la surface, & qu'on appelle par cette raison *cercle de la sphere*. *Voyez* CERCLE.

Il y en a quelques-uns qu'on appelle *grands cercles*, comme l'écliptique, le méridien, l'équateur, *&c.* les autres *petits cercles*, comme les tropiques, les paralleles, *&c. Voyez* chacun de ces cercles sous son nom particulier, EQUATEUR, HORIZON, ECLIPTIQUE, *&c.*

SPHERE, *en Géographie*, *&c.* signifie une certaine disposition de cercles sur la surface de la terre, dont la plupart gardent toujours entr'eux la même situation, mais sont différemment disposés par rapport aux différens points de la surface de notre globe.

Les cercles qu'on concevoit originairement sur la surface de la *sphere* du monde, ont été pour la plus grande partie, transférés par analogie à la surface de la terre ; où on les conçoit tracés directement sous ceux de la *sphere* & dans les mêmes plans, de maniere que si les plans des cercles de la terre étoient continués jusqu'à la *sphere*, ils coïncideroient avec les cercles respectifs qui y sont placés : c'est ainsi que nous avons sur la terre un horizon, un méridien, un équateur, *&c. Voyez* HORIZON.

Comme l'équateur qui est dans le ciel divise la *sphere* en deux parties égales, l'une septentrionale, l'autre méridionale ; de même aussi l'équateur qui est sur la surface de la terre, la divise en deux parties égales. *Voyez* EQUATEUR.

Et comme les méridiens qui sont dans la *sphere*, passent par les poles du monde, il en est de même de ceux qui sont sur la terre. *Voyez* MÉRIDIEN.

Toute la *sphere*, ou le globe terrestre pouvant amener tour-à-tour tous ses points sous le méridien ; & le méridien pouvant hausser ou baisser l'axe du monde en glissant dans les entailles de l'horizon : cela sert à déterminer les aspects du ciel à l'égard de tous les peuples de la terre, à mesurer les distances des lieux, à connoître la durée des nuits & des jours pour tel lieu, le moment du lever & du coucher du soleil, l'heure qu'il est en tel endroit, quand il est midi dans un autre ; en un mot, à résoudre toutes les questions qui regardent la disposition des lieux, tant entr'eux sur le globe, qu'à l'égard du soleil & de tout le ciel. *Voyez* GLOBE.

Donc, suivant la différente position de quelques-uns de ces cercles par rapport aux autres, il arrive que nous avons la *sphere* droite, parallele ou oblique.

La *sphere* droite est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horizon du lieu à angles droits.

Dans cette situation, l'équateur & tous les cercles paralleles à l'horizon, doivent couper directement l'horizon, sans s'incliner d'un côté plus que de l'autre. Réciproquement l'horizon coupe l'équateur,

& tous les cercles paralleles à l'équateur en deux portions égales. Telle est la *sphere* droite, & voici ses effets. On a le jour en général tant que le soleil est sous l'horizon. Or tous les cercles que le soleil décrit d'un tropique à l'autre sont coupés en deux portions égales par cet horizon, puisqu'ils tombent directement dessus. Les jours y sont donc égaux aux nuits, & durant toute l'année il y a douze heures de jour & autant de nuit. Le soleil y descendant directement sous l'horizon, s'en éloigne plus plus vîte que s'il s'y plongeoit obliquement; ainsi le crépuscule est plus court.

La *sphere* parallele est celle dans laquelle l'équateur est parallele à l'horizon sensible, & dans le plan de l'horizon rationnel.

Elle est telle pour ceux auxquels le pole sert de zénith. Si ce coin du monde est habitable, on doit y avoir l'horizon dans l'équateur, puisque le pole & le zénith y étant la même chose, à 90 degrés delà, on trouve également l'horizon & l'équateur qui se confondent, ou deviennent paralleles l'un à l'autre; ce qui fait donner à cette disposition du monde le nom de *sphere parallele*. En voici les suites. Le soleil est six mois en-deça de l'équateur vers le pole arctique, & six mois au-delà. Si l'équateur est l'horizon des peuples qui peuvent être sous le pole, ils devroient voir le soleil tourner six mois de suite autour d'eux, s'élever peu à peu durant trois mois jusqu'à la hauteur de 23 ½ degrés, & pendant trois autres mois s'abaisser par des cercles disposés en forme de ligne spirale, jusqu'à ce que décrivant un parallele qui commence à se détacher de l'équateur, il abandonne aussi leur horizon.

La *sphere oblique* est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horizon obliquement.

Dans cette position l'horizon & l'équateur se coupent obliquement, faisant un angle aigu d'un côté, & obtus de l'autre; desorte que les révolutions diurnes de la *sphere* se font à angles obliques à l'horizon. L'un des poles du monde est toujours élevé au dessus de l'horizon, & toujours visible; mais l'autre est perpétuellement au dessous & invisible, & la hauteur de l'un est toujours égale à l'abaissement de l'autre. Le zénith est hors de l'équateur, entre lui & le pole. Il en est de même du nadir.

Sphere armillaire ou *artificielle* est un instrument astronomique qui représente les différens cercles de la *sphere* dans leur ordre naturel, & qui sert à donner une idée de l'usage & de la position de chacun d'eux, & à résoudre différens problêmes qui y ont rapport.

On l'appelle ainsi parce qu'elle est composée d'un nombre de bandes, ou anneaux de cuivre ou d'autre matiere, appellés par les Latins *armilla*, à cause de la ressemblance qu'ils ont avec des bracelets ou anneaux.

On la distingue d'avec le globe en ce que quoique le globe ait tous les cercles de la *sphere* tracés sur sa surface, il n'est cependant pas coupé en bandes ou anneaux pour représenter les cercles purement & simplement; mais il offre aussi les espaces intermédiaires qui se trouvent entre les cercles. *Voyez* GLOBE.

Tout ce que nous voyons dans le ciel marche pour nous, comme étant vu dans une *sphere* concave. Un globe convexe, & qu'on ne voit que par dehors, n'étant pas naturellement propre à nous peindre cette concavité, on s'avisa de construire une *sphere* évuidée, & où l'on pût voir intérieurement tous les points qu'on a intérêt de connoître, en ne la composant que de ces points mis bout à bout, & en supprimant les autres.

Il y a des *spheres armillairrs* de deux sortes, suivant l'endroit où la terre y est placée; c'est pourquoi on les distingue en *sphere* de Ptolomée & *sphere* de Copernic: dans la premiere la terre occupe le centre, & dans la derniere elle est sur la circonférence d'un cercle, suivant la place que cette planete remplit dans le systême solaire. *Voyez* SYSTEME.

La *sphere* de Ptolomée est celle dont on se sert communément, & qui est représentée, *Pl. astronomique, fig. 21.*

Au milieu sur l'axe de la *sphere*, il y a une boule *T*, qui représente la terre, *&c.* Tous les problêmes qui ont rapport aux

phénomenes du soleil & de la terre peuvent se résoudre au moyen de cette *sphere*, à peu près comme on le feroit par le moyen du globe céleste. *Voyez* ces problêmes sous l'*article* GLOBE.

La *sphere* de Copernic differe à plusieurs égards de celle de Ptolomée. Le soleil y occupe le centre, & autour de cet astre sont placées à différentes distances les planetes, au nombre desquelles est la terre. Cet instrument est de si peu d'usage qu'on nous excusera facilement si nous nous dispensons d'en donner la description détaillée. *Chambers.*

SPHERE, s. f. (*Architect.*) c'est un corps parfaitement rond, qu'on nomme aussi *globe* ou *boule*; il sert d'ornement sur la rampe d'un escalier.

SPHERE, s. m. *sphæra*, *æ*, (*terme de blason.*) meuble de l'écu qui représente *la sphere céleste*.

Ce mot vient du latin *sphæra*, un globe, dérivé du grec σφαῖρα en la même signification.

Danican de Lepine de Landivisiau, à Paris; *d'azur la sphere d'argent cintrée d'un cercle ou zodiaque de sable, accompagnée en chef d'une étoile d'or & en pointe d'un grand vol de même, dont les bouts des ailes s'élevent au dessus de la sphere.* (*G. D. L. T.*)

SPHERE, s. f. (*Miroiterie.*) ou *boule*; instrument dont se servent les miroitiers-lunetiers, pour travailler les verres concaves qui sont propres aux opérations d'Optique, ou autres ouvrages de miroiterie. (*D. J.*)

SPHÉRICITÉ, s. f. est la qualité qui constitue la figure sphérique, ou ce qui fait que quelque corps est rond ou sphérique. *Voyez* SPHERE.

La *sphéricité* des cailloux, des fruits, des graines, *&c.* & des gouttes d'eau, de vif-argent, *&c.* & des bulles d'air dans l'eau, *&c.* vient, suivant Hooke, du peu de convenance de leurs parties avec celles du fluide environnant; ce fluide, selon lui, les empêche de se mêler & les contraint de prendre une forme ronde en les pressant également de toutes parts. *Voyez* GOUTTE.

Les Newtoniens expliquent cette *sphéricité* par leur grand principe de l'attraction, suivant lequel les parties de la même goutte fluide, *&c.* se rangent naturellement le plus proche du centre de cette goutte qu'il est possible, ce qui occasione nécessairement une figure ronde. *Voyez* ATTRACTION & COHÉSION. *Chambers.* (*O*)

SPHÉRIE, (*Géog. anc.*) *Sphæria*; île du Péloponnèse, sur la côte de l'Argolide, sous la domination de Trœsène. Cette île, dit Pausanias, *liv. II. c. xxxij*, est si près du continent, que l'on y peut passer à pié. Elle s'appelloit originairement l'*île Sphéris*; mais dans la suite on lui donna le nom d'*île Sacrée*. Sphérus, qui, selon les Trœséniens, fut l'écuyer de Pélops, étoit inhumé dans cette île. Ethra, fille de Pithée, femme d'Egée & mere de Théfée, fut avertie en songe par Minerve, d'aller rendre à Sphérus les devoirs que l'on rend aux morts. Etant venue dans l'île à ce dessein, il arriva qu'elle eut commerce avec Neptune. Ethra, après cette aventure, consacra un temple à Minerve surnommée *apaturie*, ou la *trompeuse*, & voulut que cette île, qui se nommoit *Sphérie*, s'appellât l'*île sacrée*. Elle institua même l'usage que toutes les filles du pays, en se mariant, consacreroient leur ceinture à Minerve apaturie; c'étoit là peut-être une méchanceté de cette princesse. (*D. J.*)

SPHÉRIQUE, adj. (*Géom. & Astronomie.*) se dit en général de tout ce qui a rapport à la sphere, ou qui lui appartient. Un angle *sphérique* est l'inclinaison mutuelle de deux plans qui coupent une sphere. *V.* PLAN & ANGLE.

Ainsi l'inclinaison des deux plans *C A F* & *C E F*, *Pl. de Trigonométrie*, *fig. 21*, forme l'angle *sphérique A C E*. *Voyez* SPHERE.

La mesure d'un angle *sphérique A C E* est un arc de grand cercle *A E*, décrit du sommet *C*, comme pole, & compris entre les côtés *C A* & *C E*.

D'où il s'ensuit que puisque l'inclinaison du plan *C E F* au plan *C A F* est par-tout la même, les angles qui sont aux intersections opposées *C* & *F* sont égaux.

Si un cercle de la sphere *A E B F* coupe un autre cercle *C E D F*, *fig. 19*, les angles adjacens *A E C* & *A E D* sont égaux à deux

à deux droits; & les angles opposés *A E C*, & *D E B* sont égaux entr'eux. Ainsi tous les angles *sphériques* comme *A E C*, *A E D*, *D E B*, *B E C*, &c. faits autour du même point *E*, sont égaux pris ensemble à quatre angles droits.

Un triangle *sphérique* est un triangle compris entre trois arcs de grands cercles d'une sphere qui se coupent l'un l'autre. *V.* TRIANGLE.

Propriétés des triangles sphériques. 1°. Si dans deux triangles *sphériques*, *Pl. de Trigonomét. fig. 10 & 11. A B C* & *a b c*, l'angle $A = a$, $B A = b a$, & $C A = c a$; les angles *B b*, & les côtés qui renferment les angles, seront respectivement égaux; & par conséquent les triangles entiers seront égaux; c'est-à-dire, $B C = b c$, $B = b$, & $C = c$.

De plus, si dans deux triangles *sphériques* $A = a$, $C = c$, & $A C = a c$, alors $B = b$, $A B = a b$, & $b c = B C$. Enfin si dans deux triangles *sphériques* $A B = a b$, $A C = a c$, & $B C = b c$; donc *A* sera égal $= a$, $B = b$ & $C = c$: les démonstrations de ces propriétés sont les mêmes que celles des propriétés semblables qui se rencontrent dans les triangles plans; car les propositions sur l'égalité des triangles rectilignes s'étendent à tous les autres, &c. pourvu que leurs côtés soient semblables. *V.* TRIANGLE *sphérique isoscele.*

2°. Dans un triangle *A B C*, *fig. 11* les angles à la base *B* & *C* sont égaux; & si dans un triangle *sphérique* les angles *B* & *C* à la base *B C* sont égaux, le triangle est isoscele.

3°. Dans tout triangle *sphérique* chaque côté est moindre qu'un demi-cercle; deux côtés quelconque pris ensemble sont plus grands que le troisieme; tous les trois côtés pris ensemble sont moindres que la circonférence d'un grand cercle, le plus grand côté est toujours opposé au plus grand angle, & le moindre côté au moindre angle.

4°. Si dans un triangle *sphérique B A C*, *fig. 13.* deux côtés *A B* & *B C* pris ensemble sont égaux à un demi-cercle, la base *A C* étant continuée en *D*, l'angle externe *B C D* sera égal à l'angle interne opposé *B A C*.

Si deux côtés pris ensemble sont moindres ou plus grands qu'un demi-cercle, l'angle externe *B C D* sera moindre ou plus grand que l'angle interne opposé *A*, & la converse de toutes ces propositions est vraie; savoir, si l'angle *B C D* est égal ou plus grand, ou moindre que *A*, les côtés *A B* & *B C* sont égaux, ou plus grands, ou moindres qu'un demi-cercle.

5°. Si dans un triangle *sphérique A B C*, *fig. 12.* deux côtés *A B* & *B C* sont égaux à un demi-cercle, les angles à la base *A* & *C* sont égaux à deux angles droits; si les côtés sont plus grands qu'un demi-cercle, les angles sont plus grands que deux droits; & si les côtés sont moindres, les angles sont moindres, & réciproquement.

6°. Dans tout triangle *sphérique* chaque angle est moindre que deux droits; & les trois ensemble sont moindres que six angles droits, & plus grands que deux.

7°. Si dans un triangle *sphérique B A C*, les côtés *A B* & *B C* sont des quarts de cercle, les angles à la base *B* & *C* seront des angles droits; si l'angle *A* compris entre les côtés *A B* & *A C* est un angle droit, *B C* sera un quart de cercle; si *A* est un angle obtus, *B C* sera plus grand qu'un quart de cercle; & s'il est aigu, *B C* sera moindre, & réciproquement.

8°. Si dans un triangle *sphérique* rectangle, le côté *B C*, *fig. 14.* adjacent à l'angle droit *B*, est un quart de cercle, l'angle *A* sera un angle droit; si *B E* est plus grand qu'un quart de cercle, l'angle *A* sera obtus; & si *B D* est moindre qu'un quart de cercle, l'angle *A* sera aigu, & réciproquement.

9°. Si dans un triangle *sphérique* rectangle chaque côté est plus grand ou plus petit qu'un quart de cercle, l'hypothénuse sera moindre qu'un quart de cercle, & réciproquement.

10°. Si dans un triangle *sphérique A B C*, *fig. 15.* rectangle seulement en *B*, un côté *C B* est plus grand qu'un quart de cercle, & l'autre côté *A B* moindre, l'hypothénuse *A B* sera plus grande qu'un quart de cercle, & réciproquement.

11°. Si dans un triangle *sphérique* obliquangle *A B C*, *fig. 16.* les deux angles à

la base *A* & *B*, sont obtus ou aigus, la perpendiculaire *C D* qu'on laissera tomber du troisieme angle *C* sur le côté opposé *A B*, tombera dans le triangle ; si l'un d'eux *A* est obtus, & l'autre *B* aigu, la perpendiculaire tombera hors du triangle.

12°. Si dans un triangle *sphérique A B C* tous les angles *A*, *B*, & *C* sont aigus, les côtés sont chacun moindres qu'un quart de cercle. Ainsi, si dans un triangle *sphérique* obliquangle un côté est plus grand qu'un quart de cercle, il y a un angle obtus, savoir celui qui est opposé à ce côté.

13°. Si dans un triangle *sphérique A C B*, deux angles *A* & *B* sont obtus, & le troisieme *C* aigu, les côtés *A C* & *C B* opposés aux côtés obtus sont plus grands qu'un quart de cercle ; ainsi si les deux côtés sont moindres qu'un quart de cercle, les deux angles sont aigus.

14°. Si dans un triangle *sphérique* tous les côtés sont plus grands qu'un quart de cercle, ou bien s'il y en a deux plus grands, & un qui soit égal à un quart de cercle, tous les angles sont obtus.

15°. Si dans un triangle *sphérique* obliquangle deux côtés sont moindres qu'un quart de cercle, & le troisieme plus grand, l'angle opposé au plus grand sera obtus & les autres aigus. *Wolf & Chambers.*

Sur la résolution des triangles *sphériques*, *voyez* Triangle.

Les propriétés des triangles *sphériques* sont démontrées avec beaucoup d'élégance & de simplicité dans un petit traité qui est imprimé à la fin de l'*introductio ad veram Astronomiam*, de M. Keill. M. Deparcieux, de l'académie royale des sciences de Paris & de celle de Berlin, a donné au public en 1741, un traité de *Trigonométrie sphérique*, *in*-4°. imprimé à Paris chez Guérin ; l'auteur démontre dans cet ouvrage les propriétés des triangles *sphériques*, en regardant leurs angles comme les angles formés par les plans qui se coupent au centre de la sphere, & les côtés des triangles *sphériques* comme les angles que forment entr'elles les lignes tirées du centre de la sphere aux extrêmités du triangle ; c'est-à-dire qu'il substitue aux triangles *sphériques* des pyramides qui ont leur sommet au centre de la sphere. L'académie royale des Sciences ayant fait examiner cet ouvrage par des commissaires qu'elle nomma à cet effet, a jugé que quoique l'idée de M. Déparcieux ne soit pas absolument nouvelle, & qu'elle l'ait obligé de charger quelques-unes de ses démonstrations d'un assez grand détail, elle lui avoit donné moyen d'en éclaircir & d'en simplifier un plus grand nombre d'autres, & que cet ouvrage ne pouvoit manquer d'être fort utile. *(O)*

L'astronomie *sphérique* est la partie de l'astronomie qui considere l'univers dans l'état où l'œil l'apperçoit. *Voyez* Astronomie.

L'astronomie *sphérique* comprend tous les phénomenes & les apparences des cieux & des corps célestes, telles que nous les appercevons, sans en chercher les raisons & la théorie. En quoi elle est distinguée d'avec l'astronomie théorique, qui considere la structure réelle de l'univers, & les causes de ses phénomenes.

Dans l'astronomie *sphérique* on conçoit le monde comme une surface *sphérique* concave, au centre de laquelle est la terre, autour de laquelle le monde visible tourne avec les étoiles & les planetes, qui sont regardées comme attachées à sa circonférence ; & c'est sur cette supposition qu'on détermine tous les autres phénomenes.

L'astronomie théorique nous apprend par les loix de l'optique, *&c.* à corriger ces apparences, & à réduire le tout à un systême plus exact.

Compas sphérique, *voyez* Compas.

Géométrie *sphérique* est la doctrine de la sphere & particuliérement des cercles qui sont décrits sur sa surface, avec la méthode de les tracer sur un plan, & d'en mesurer les arcs & les angles quand on les a tracés.

La trigonométrie *sphérique* est l'art de résoudre les triangles *sphériques*, c'est-à-dire, trois choses étant données dans un triangle *sphérique*, trouver tout le reste : par exemple, deux côtés & un angle étant donnés, trouver les deux autres angles, & le troisieme côté. *Voyez* Triangle & Trigonométrie. *Chambers.*

Sphériques, (*Géom.*) c'est propre-

ment la doctrine des propriétés de la ſphere, conſidérée comme un corps géométrique, & particuliérement des différens cercles qui ſont décrits ſur ſa ſurface. *Voyez* SPHERE.

C'eſt ſur cette matiere que le mathématicien Théodoſe a écrit les livres qui nous reſtent encore de lui, & qu'on appelle les *ſphériques* de Théodoſe.

Voici les principales propoſitions, ou les principaux théorêmes des *ſphériques*.

1°. Si on coupe une ſphere de quelque maniere que ce ſoit, le plan de la ſection ſera un cercle dont le centre eſt dans un diametre de la ſphere.

D'où il ſuit, 1°. que le diametre *H I* (*Planche de Trigonom. fig.* 17.) d'un cercle qui paſſe par le centre *C*, eſt égal au diametre *A B* du cercle générateur de la ſphere, & le diametre d'un cercle, comme *F E*, qui ne paſſe pas par le centre, eſt égal à quelque corde du cercle générateur.

2°. Que comme le diametre eſt la plus grande de toutes les cordes, un cercle qui paſſe par le centre eſt un grand cercle de la ſphere, & tous les autres ſont plus petits.

3°. Que tous les grands cercles de la ſphere ſont égaux les uns aux autres.

4°. Que ſi un grand cercle de la ſphere paſſe par quelque point donné de la ſphere, comme *A*; il doit paſſer auſſi par le point diamétralement oppoſé, comme *B*.

5°. Que ſi deux grands cercles ſe coupent mutuellement l'un l'autre, la ligne de ſection eſt un diametre de la ſphere; & que par conſéquent deux grands cercles ſe coupent l'un l'autre dans des points diamétralement oppoſés.

6°. Qu'un grand cercle de la ſphere la diviſe en deux parties, ou hémiſpheres égaux.

2°. Tous les grands cercles de la ſphere ſe coupent l'un l'autre en deux parties égales & réciproquement tous les cercles qui ſe coupent en deux parties égales, ſont de grands cercles de la ſphere.

3°. Un arc d'un grand cercle de la ſphere compris entre un autre arc, *HIL* (*fig.* 18.) & ſes poles *A* & *B*, eſt un quart de cercle.

Celui qui eſt compris entre un moindre cercle *D E F*, & un de ſes poles *A*, eſt plus grand qu'un quart de cercle; & celui qui eſt compris entre le même, & l'autre pole *B*, eſt plus petit qu'un quart de cercle.

4°. Si un grand cercle d'une ſphere paſſe par les poles d'un autre, cet autre paſſe par les poles de celui-ci; & ſi un grand cercle paſſe par les poles d'un autre, ils ſe coupent l'un l'autre à angles droits, & réciproquement.

5°. Si un grand cercle *A F B D* paſſe par les poles *A* & *B* d'un plus petit cercle *D E F*, il le diviſe en parties égales, & le coupe à angles droits.

6°. Si deux grands cercles *A E B F*, & *C E D F*, (*fig.* 19.) ſe coupent l'un l'autre aux poles *E* & *F*, d'un autre grand cercle *A C B D*, cet autre paſſera par les poles *H* & *h*, *I* & *i* des cercles *A E B F*, & *C E D F*.

7°. Si deux grands cercles *A E B F*, & *C E D F*, en coupent chacun un autre mutuellement, l'angle d'obliquité *A E E* ſera égal à la diſtance des poles *H I*.

8°. Tous cercles de la ſphere, comme *G E*, & *L K*, (*fig.* 20.) également diſtans de ſon centre *C*, ſont égaux: & plus ils ſont éloignés du centre, plus ils ſont petits; ainſi, comme de toutes les cordes paralleles il n'y en a que deux qui ſoient également éloignées du centre, de tous les cercles paralleles au même grand cercle, il n'y en a que deux qui ſoient égaux.

9°. Si les arcs *E H* & *K H*, *G I* & *I L*, compris entre un grand cercle *I H M*, & les cercles plus petits *G N E*, & *L O K* ſont égaux, les cercles ſont égaux.

10°. Si les arcs *E H* & *G I*, du même grand cercle *A I B H*, compris entre deux cercles *G N E*, & *I M H*, ſont égaux, les cercles ſont paralleles.

11°. Un arc d'un cercle parallele *IG*, (*fig.* 21.) eſt ſemblable à un arc d'un grand cercle *A E*, ſi chacun d'eux eſt compris entre les mêmes grands cercles *C A F*, & *C E F*.

Ainſi, les arcs *A E* & *IG*, ont la même raiſon à leur circonférence; & par conſéquent contiennent le même nombre de

degrés ; & l'arc *IG*, est plus petit que l'arc *AE*.

12°. L'arc d'un grand cercle est la ligne la plus courte qu'on puisse tirer d'un point de la surface d'une sphere à un autre point de la même surface.

Delà il s'ensuit que la vraie distance de deux lieux sur la surface de la terre, est un arc d'un grand cercle compris entre ces lieux. *Voy.* NAVIGATION & CARTE. *Wolf & Chambers. (E)*

SPHERISTERE, s. m. (*Gymnastiq.*) *sphæristerium*, lieu consacré à tous les exercices dans lesquels on employoit la balle.

Quoiqu'entre les divers exercices où l'on se servoit de balles, il y en eût plusieurs qu'on ne pouvoit pratiquer qu'en plein air & dans les endroits les plus spacieux des gymnases, tels qu'étoient les xystes, *xysta*, ou les grandes allées découvertes ; on ne laissoit pas chez les Grecs de construire dans ces gymnases quelques pieces convenables à certaines especes de sphéristiques.

Les Romains qui avoient imité les Grecs dans la construction de la plupart de leurs bâtimens, & entr'autres dans celle de leurs gymnases ou palestres, & de leurs thermes, y plaçoient aussi de ces *sphéristeres*, qui n'étoient pas tellement affectés à ces édifices publics, qu'il ne s'en trouvât souvent dans les maisons des particuliers tant à la ville qu'à la campagne. L'empereur Vespasien, par exemple, en avoit un dans son palais ; & c'étoit-là, qu'au rapport de Suétone, il se faisoit frotter la gorge & les autres parties du corps un certain nombre de fois. Alexandre Severe s'exerçoit aussi très-souvent dans son *sphéristere*, suivant le témoignage de Lampridius.

Pline le jeune, dans les descriptions qu'il nous a laissées de ses deux maisons de campagne du Laurentin & de celle de Toscane, place dans l'une & dans l'autre un *sphæristerium*. Il dit en parlant du Laurentin, *cohæret calida piscina mirificè ex quâ natantes mare adspiciunt ; nec procul* sphæristerium, *quod calidissimo soli, inclinato jam die, occurrit*, c'est-à-dire, il y a une grande baignoire d'eau chaude si avantageusement située, que ceux qui s'y baignent voient la mer ; & non loin de là est un jeu de paume exposé à la plus grande chaleur du soleil vers la fin du jour. Et en parlant de sa maison de Toscane, il s'exprime ainsi : *apodyterio superpositum est* sphæristerium *quod plura genera exercitationis, pluresque circulos capit* ; une espece de jeu de paume propre à divers exercices, occupe le dessus du lieu qui sert de garde-robe ; & ce jeu de paume est accompagné de plusieurs réduits & détours particuliers.

Comme Vitruve, dans la description qu'il donne des gymnases ou palestres, tels qu'on les voyoit en Grece de son temps (car ils n'étoient pas fort communs en Italie) ne dit pas un mot du *sphæristerium*, en faisant le dénombrement des différentes pieces de la palestre ; il y a apparence que le *coryceum* dont il parle, est le véritable *sphæristerium* des palestres, c'est-à-dire, un lieu destiné à la plupart des exercices où l'on se servoit d'une balle, & qui faisoient partie de la *sphéristique*. *Voyez* SPHÉRISTIQUE & *SPHÆRISTICI*. (*D.J.*)

SPHÆRISTICI, (*Gymnastiq.*) maîtres qui enseignoient la sphéristique. *Voyez* SPHÉRISTIQUE & SPHÉRISTERE. (*D. J.*)

SPHÉRISTIQUE, (*Gymnastiq.*) chez les anciens la *sphéristique* comprenoit tous les exercices où l'on se sert d'une balle : elle faisoit une partie considérable de l'orchestique. On a fait honneur de son invention à Pithus, à Nausicaa, aux Sicyoniens, aux Lacédémoniens, & aux Lydiens. Il paroît que dès le temps d'Homere cet exercice étoit fort en usage, puisque ce poëte en fait un amusement de ses héros. Il étoit fort simple de son temps, mais il fit de grands progrès dans les siecles suivans chez les Grecs. Ces peuples s'appliquant à le perfectionner, y introduisirent mille variétés qui contribuoient à le rendre plus divertissant & d'un plus grand commerce. Ils ne se contenterent pas d'admettre la *sphéristique* dans leurs gymnases où ils eurent soin de faire construire des lieux particuliers, destinés à recevoir tous ceux qui vouloient s'instruire dans cet exercice, ou donner des preuves de l'habileté qu'ils y avoient acquise : ils proposerent encore des prix pour ceux qui se distingueroient en ce genre dans les jeux publics ; ainsi qu'on peut le conjecturer de quelques médailles grecques rapportées par Mercurial, & sur lesquelles on voit trois

athletes nuds s'exerçant à la balle au devant d'une espece de table qui soutient deux vases, de l'un desquels sortent trois palmes avec cette inscription au dessous, ΠΥΘΙΑ ΑΚΤΙΑ. Les Athéniens, entre autres donnerent un témoignage signalé de l'estime qu'ils faisoient de la *sphéristique*, en accordant le droit de bourgeoisie, & en érigeant des statues à un certain Aristonique Carystien, joueur de paume d'Alexandre le grand, & qui excelloit dans cet exercice.

Les balles à jouer se nommoient en grec σφαῖραι, *spheres*, *globes*, & en latin elles s'appelloient *pilæ*. La matiere de ces balles étoit de plusieurs pieces de peau souple & corroyée, ou d'autre étoffe, cousues ensemble en maniere de sac que l'on remplissoit tantôt de plume ou de laine, tantôt de farine, de graine de figuier, ou de sable. Ces diverses matieres plus ou moins pressées & condensées, composoient des balles plus ou moins dures. Les molles étoient d'un usage d'autant plus fréquent, qu'elles étoient moins capables de blesser & de fatiguer les joueurs, qui les poussoient ordinairement avec le poing, ou la paume de la main. On donnoit à ces balles différentes grosseurs; il y en avoit de petites, de moyennes, & de très-grosses; les unes étoient plus pesantes, les autres plus légeres; & ces différences dans la pesanteur & dans le volume de ces balles, ainsi que dans la maniere de les pousser, établissoient diverses sortes de *sphéristiques*. Il ne paroit pas que les anciens aient employé de balles de bois, ni qu'ils aient connu l'usage que nous en faisons aujourd'hui pour jouer à la boule & au mail; mais ils ont connu les balles de verre, ce que nous observons en passant.

A l'égard des instrumens qui servoient à pousser les balles, outre le poing & la paume de la main, on employoit les piés dans certains jeux; quelquefois on se garnissoit les poings de courroies qui faisoient plusieurs tours, & qui formoient une espece de gantelet ou de brassard, sur-tout lorsqu'il étoit question de pousser des balles d'une grosseur ou d'une dureté extraordinaire. On trouve une preuve convaincante de cette coutume sur le revers d'une médaille de l'empereur Gordien III. rapportée par Mercurial, où l'on voit trois athletes nuds ceints d'une espece d'écharpe, lesquels soutiennent de leur main gauche une balle ou un balon, qui paroît une fois plus gros que leur tête, & qu'ils semblent se mettre en devoir de frapper du poing de leur main droite armée d'une espece de gantelet. Ces sortes de gantelets ou de brassards, tenoient lieu aux anciens de raquettes & de battoirs qui, selon toute apparence, leur ont été absolument inconnus.

Les exercices de la *sphéristique*, qui étoient en grand nombre chez les Grecs, peuvent se rapporter à quatre principales especes, dont les différences se tiroient de la grosseur & du poids des balles que l'on y employoit. Il y avoit donc l'exercice de la petite balle, celui de la grosse, celui du balon & celui du corycus.

De ces quatre especes de *sphéristiques*, celui de la petite balle étoit chez les Grecs le plus en usage, & celui qui avoit le plus mérité l'approbation des médecins. Antyllus, dont Oribase nous a conservé des fragmens considérables, & qui est l'auteur dont nous pouvons tirer plus d'éclaircissemens sur cette matiere, reconnoît trois différences dans cet exercice de la petite balle, non-seulement par rapport à la diverse grosseur des balles dont on jouoit; mais aussi par rapport à la diverse maniere de s'en servir. Dans la premiere, où l'on employoit les plus petites balles, les joueurs se tenoient assez près les uns des autres. Ils avoient le corps ferme & droit, & sans branler de leur place, ils s'envoyoient réciproquement les balles de main en main avec beaucoup de vîtesse & de dextérité. Dans la seconde espece, où l'on jouoit avec des balles un peu plus grosses, les joueurs, quoiqu'assez voisins des uns des autres, déployoient davantage les mouvemens de leurs bras, qui se croisoient & se rencontroient souvent; & ils s'élançoient çà & là pour attraper les balles, selon qu'elles bondissoient ou bricoloient différemment. Dans la troisieme espece, où l'on se servoit de balles encore plus grosses, on jouoit à une distance considérable, & les joueurs se partageoient en deux bandes, dont l'une

se tenoit ferme en son poste, & envoyoit avec force & coup sur coup les balles de l'autre côté, où l'on se donnoit tous les mouvemens nécessaires pour les recevoir & les renvoyer.

On doit rapporter à l'exercice de la petite balle, dont on vient de décrire les trois especes alléguées par Antyllus, trois autres sortes de jeux appellés ἀπόῤῥαξις οὐρανία & ἁρπαστόν.

Le jeu nommé *aporrhaxis*, d'ἀποῤῥήγνυμι, *abrumpo*, *frango*, & dont Pollux nous a conservé la description, consistoit à jetter obliquement une balle contre terre, lui donnoit occasion de rebondir une seconde fois vers l'autre côté d'où elle étoit renvoyée de la même maniere & ainsi de suite, jusqu'à ce que quelqu'un des joueurs manquât son coup, & l'on avoit soin de compter les divers bonds de la balle.

Dans le jeu appellé *ourania*, l'un des joueurs se courbant en arriere, jetoit en l'air une balle qu'un autre tâchoit d'attraper en sautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même se trouvât sur ses piés; ce qui demandoit une grande justesse de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour sauter prendre précisément l'instant que la balle qui retomboit pût être à la portée de sa main.

L'*harpaston* a son nom dérivé d'ἁρπάζω, *rapio*, parce qu'on s'y arrachoit la balle les uns aux autres. Pour y jouer, on se divisoit en deux troupes, qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκῦρος, que l'on traçoit au milieu du terrain, & sur laquelle on posoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne, qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu. Ensuite les joueurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de se saisir de la balle, & de la jeter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoient le but, pendant que ceux du parti contraire faisoient tous leurs efforts pour défendre leur terrain, & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Cela causoit une espece de combat fort échauffé entre les joueurs qui s'arrachoient la balle, qui la chassoient du pié & de la main, en faisant diverses feintes, qui se poussoient les uns les autres, se donnoient des coups de poing, & se renversoient par terre. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle au-delà de cette ligne qui bornoit le terrain des antagonistes. On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque façon de la course, du saut, de la lutte & du pancrace.

L'exercice de la grosse balle étoit différent des précédens, non-seulement à raison du volume des balles que l'on y employoit, mais aussi par rapport à la situation des bras; car dans les trois principales especes de petite *sphéristique*, dont on vient de parler, les joueurs tenoient toujours leurs mains plus basses que leurs épaules; au lieu que dans celle-ci, ces mêmes joueurs élevoient leurs mains au-dessus de leur tête, se dressant même sur la pointe du pié, & faisant divers sauts pour attraper les balles qui leur passoient par-dessus la tête. Cet exercice, comme l'on voit, devoit être d'un fort grand mouvement, & d'autant plus pénible, qu'outre qu'on y mettoit en œuvre toute la force des bras pour pousser des balles d'une grosseur considérable à une grande distance, les courses, les sauts, & les violentes contorsions que l'on s'y donnoit, contribuoient encore à en augmenter la fatigue.

La troisieme espece de *sphéristique* connue des Grecs, étoit l'exercice du ballon, appellé φύσικα κενή, dont nous savons peu de circonstances, si ce n'est que ces ballons étoient vraissemblablement faits comme les nôtres, qu'on leur donnoit une grosseur énorme, & que le jeu en étoit difficile & fatiguant.

L'exercice du *corycus*, qui étoit la quatrieme espece de *sphéristique* grecque, la seule dont Hippocrate ait parlé, & qu'il appelle κωρυκομαχία qui est la même chose que le κωρυκοβολία du médecin Aretée, consistoit à suspendre au plancher d'une salle, par le moyen d'une corde, une espece de sac que l'on remplissoit de farine ou de graine de figuier pour les gens foibles, & de sable pour les robustes, & qui descendoit jusqu'à la hauteur de la ceinture de ceux qui s'exerçoient. Ceux-ci pressant ce sac à deux mains, le portoient aussi loin que la corde pouvoit s'étendre, après quoi lâchant ce sac ils le suivoient,

& lorsqu'il revenoit vers eux, ils se reculoient pour céder à la violence du choc; ensuite le reprenant à deux mains, ils le poussoient en avant de toutes leurs forces, & tâchoient malgré l'impétuosité qui le ramenoit, de l'arrêter, soit en opposant les mains, soit en présentant la poitrine leurs mains étendues derriere le dos; ensorte que pour peu qu'ils négligeassent de se tenir fermes, l'effort du sac qui revenoit leur faisoit quelquefois lâcher le pié, & les contraignoit de reculer.

Il résultoit selon les Médecins, de ces différentes especes de *sphéristiques*, divers avantages pour la santé. Ils croyoient que l'exercice de la grosse & de la petite balle étoit très-propre à fortifier les bras, aussi-bien que les muscles du dos & de la poitrine, à débarrasser la tête, à rendre l'épine du dos plus souple par les fréquentes inflexions, à affermir les jambes & les cuisses. Ils n'estimoient pas que le jeu de ballon fût d'une grande utilité, à cause de sa difficulté & des mouvemens violens qu'il exigeoit; mais en général ils croyoient tous ces exercices contraires à ceux qui étoient sujets aux vertiges, parce que les fréquens tournoiemens de la tête & des yeux, nécessaires dans le *sphéristique*, ne pouvoient manquer d'irriter cette indisposition. Pour ce qui concerne l'exercice du *corycus*, ou de la balle suspendue, ils le jugeoient très-convenable à la diminution du trop d'embonpoint, & à l'affermissement de tous les muscles du corps; se persuadant aussi que les secousses réitérées que la poitrine & le ventre recevoient du choc de cette balle, n'étoient pas inutiles pour maintenir la bonne constitution des visceres qui y sont renfermés. Arétée en conseilloit l'usage aux lépreux; mais on le défendoit à ceux qui avoient la poitrine délicate.

Après avoir parcouru les especes de *sphéristiques* en usage chez les Grecs, examinons présentement ce que les Romains ont emprunté d'eux par rapport à cet exercice, & ce qu'ils y ont ajouté de nouveau. On ne trouve dans l'antiquité romaine que quatre sortes de *sphéristiques*; savoir le ballon, appellé *follis*; la balle, surnommée *trigonalis*; la balle villageoise, *pila paganica*, & l'*harpastum*. Cœlius Aurélianus les désigne toutes par l'expression générale de *sphæra italica*, *paume italienne*. Le poëte Martial les a toutes comprises dans ces vers.

Non pila, non follis, non te paganica thermis
Præparat, aut nudi stipitis ictus hebes:
Vara nec injecto ceromante brachia tendis,
Non harpasta vagus pulverulenta rapis.

Le ballon étoit de deux especes, de la grande & de la petite. On poussoit les grands ballons avec le bras garni comme nous l'avons dit en parlant de celui des Grecs. La petite espece qui étoit le plus en usage, se poussoit avec le poing, d'où elle recevoit le nom de *follis pugillaris* ou *pugilatorius*. La légéreté de ce ballon le mettoit le plus à la portée des personnes les moins robustes, tels que sont les enfans, les vieillards & les convalescens.

La paume appellée *trigonalis*, se jouoit avec une petite balle nommée *trigon*, non pas de sa figure qui étoit ronde & nullement triangulaire, mais du nombre des joueurs qui étoient ordinairement trois disposés en triangle, & qui se renvoyoient la balle, tantôt de la main droite, tantôt de la gauche, & celui qui manquoit à la recevoir, la laissoit tomber, perdoit la partie. Il y a trois expressions latines qui ont rapport à ce jeu, & qui méritent d'être remarquées. On appelloit *raptim ludere*, lorsque les joueurs faisoient ensorte de prendre la balle au premier bond. *Datatim ludere* se disoit d'un joueur qui envoyoit la balle à un autre, & qui accompagnoit ce mouvement de diverses feintes pour tromper les joueurs. Enfin, *expulsim ludere* s'appliquoit à l'action des joueurs qui se repoussoient les uns les autres pour atraper la balle, & la renvoyer.

La paume de village, appellée *pila paganica*, n'étoit pas tellement abandonnée aux paysans, qu'elle ne fût aussi reçue dans les gymnases & dans les thermes, comme il est facile de s'en convaincre par les vers de Martial ci-dessus rapportés. Les balles qu'on employoit dans cette sorte de paume étoient faites d'une peau remplie de plume bien foulée & bien entassée, ce qui donnoit une dureté considérable à ces balles. Elles surpassoient en grosseur les balles trigones &

les ballons romains. La dureté de ces balles jointe à leur volume en rendoit le jeu plus difficile & plus fatiguant.

La derniere espece de *sphéristique* en usage chez les Romains & nommée *harpastum*, n'étoit en rien différente de l'harpaston des Grecs, de qui les Romains l'avoient empruntée; ainsi, sans répéter ce qui a été dit, on remarquera seulement que l'on s'exerçoit à ce jeu sur un terrain sablé, que la balle qui y servoit étoit de la petite espece, & que l'on y employoit plutôt les mains que les piés, comme il paroît par cette épigramme de Martial sur des *harpastes* :

Hæc rapit antæi velox in pulvere Draucus,
Grandia qui vano colla labore facit.

Et par ces vers du même poëte :

Sive harpasta manu pulverulenta rapis
Non harpasta vagus pulverulenta rapis.

L'antiquité grecque & romaine ne nous fournit rien de plus, touchant les différentes especes de *sphéristiques* ; mais on en découvre une tout à fait singuliere qui est le jeu de balles de verre dans une ancienne inscription trouvée à Rome en 1591, sous le pontificat d'Innocent XI, & que l'on voit encore aujourd'hui attachée aux murs du vatican : elle est le seul monument dont nous ayons connoissance, qui fasse mention du jeu de la balle de verre inconnu jusqu'au temps d'un *Ursus Togatus* mentionné dans l'inscription, lequel s'en dit l'inventeur. Il est difficile de deviner précisément en quoi consistoit ce jeu, & il faut nécessairement, au défaut d'autorités sur ce point, hazarder quelques conjectures. M. Burette, dans une dissertation sur sa *sphéristique* des anciens, qu'il a mise dans le recueil des mémoires de l'académie des Inscriptions, & dont nous avons tiré cet article, a de la peine à se persuader que les balles de verre qu'on employoit fussent solides : car, dit-il, si l'on veut leur attribuer une grosseur proportionnée à celle de nos balles ordinaires, elles eussent été d'une pesanteur incommode & dangereuse pour les joueurs; si au contraire on les suppose très-petites, elles eussent donné trop peu de prise aux mains, & eussent échappé aux yeux. Il y auroit donc lieu de croire que ces balles étoient autant de petits ballons de verre que les joueurs s'envoyoient les uns aux autres ; & l'adresse dans ce jeu consistoit sans doute à faire ensorte que ces ballons fussent toujours soutenus en l'air par les diverses impulsions qu'ils recevoient des joueurs qui les frappoient de la paume de la main, & à empêcher qu'ils ne heurtassent contre les murs, ou qu'ils ne tombassent par terre, auquel cas ils ne manquoient guere de se briser. Ce qui acheve de déterminer à cette opinion est un passage de Pline le naturaliste, qui emploie l'expression de *pila vitrea* dans une occasion où ce ne peut être qu'une boule de verre creuse : *Cum, additâ aquâ, vitreæ pilæ sole adverso, in tantum excandescant, ut vestes exurant.* « Les *boules de verre* pleines d'eau, & exposées aux rayons du soleil, s'échaufent jusqu'au point de brûler les habits ». Voilà dumoins ce qu'on a pensé de plus vraisemblable par rapport à cette derniere espece de *sphéristique*, si peu connue d'ailleurs, & qui mériteroit certainement d'être plus particuliérement éclaircie. *(D. J.)*

SPHÉROIDE, s. m. *en Géométrie*, est le nom qu'Archimede a donné a un solide qui approche de la figure d'une sphere, quoi qu'il ne soit pas exactement rond, mais oblong, parce qu'il a un diametre plus grand que l'autre, & qu'il est engendré par la révolution d'une demi-ellipse sur son axe. Ce mot vient de σφαίρα *sphere*, & εἶδος *figure*.

Quand il est engendré par la révolution d'une demi-ellipse sur son plus grand axe, on l'appelle *sphéroïde oblong* ou *alongé* ; & quand il est engendré par la révolution d'une ellipse sur son petit axe, on l'appelle *sphéroïde applati*.

Pour ce qui regarde les dimensions solides d'un *sphéroïde* alongé, il est les deux tiers de son cylindre circonscrit.

Un *sphéroïde* alongé est à une sphere décrite sur son grand axe, comme le quarré du petit axe est au quarré du grand ; & un *sphéroïde* applati est à une sphere décrite sur le petit axe, comme le quarré du grand axe est au quarré du petit.

On

On appelle aujourd'hui assez généralement *sphéroïde* tout solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour de son axe, soit que cette courbe ovale soit une ellipse ou non. *(O)*

SPHEROMACHIE, s. f. *(Antiq. grecq.)* σφαιρομαχία, espece particuliere de jeu de paume, dont les balles étoient de plomb, & se nommoient σφαῖραι. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxj; t. I. p. 448. Voyez* SPHÉRISTIQUE. *(D. J.)*

SPHETTUS, *(Géog. anc.)* municipe de la tribu Acamantide, selon Etienne le géographe. Pausanias, *l. II, c. xxx;* en fait une bourgade de l'Attique : ce qui revient au même, & dit qu'elle fut fondée par *Sphettus*, fils de Troezen. Phavorinus lit *Sphittos* pour *Sphettus*. Il est souvent fait mention de cette bourgade dans les orateurs & autres écrivains grecs. Le vinaigre y étoit très-piquant, & les personnes fort satyriques, comme nous l'apprennent Aristophane & Athénée. M. Spon, dans la liste des bourgs de l'Attique, rapporte une inscription qu'il avoit vue à Constantinople chez M. de Nointel, ambassadeur, qui l'avoit apportée d'Athènes. On y lisoit ces mots :

ΔΗΜΗΤΙΟΣ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΣΦΗΤΤΙΟΣ.

Dans une autre inscription qui se voyoit sur la base d'une statue à Eleusine, on lit aussi le mot ΣΦΗΤΤΙΟΣ vers la fin de l'inscription. *(D. J.)*

SPHINCTER, *en Anatomie*, est un terme dont on se sert pour signifier une espece de muscles circulaires, ou muscles en forme d'anneaux, qui servent à former & retrécir différens orifices du corps, & à empêcher l'excrétion de ce qui est contenu. *Voyez* MUSCLE.

Ce mot est formé du grec σφιγκτήρ, *strictor* ou *constricteur*, quelque chose qui bouche & tient une chose bien close ; ces muscles ont un effet à-peu-près semblable à ceux des cordons d'une bourse.

Le *sphincter* des levres, *voyez* ORBICULAIRE.

Le *sphincter* du vagin est un muscle constricteur, qui sert à empêcher le reflux du sang du clitoris, *&c.* pendant le coït. *Voyez* VAGIN, CLITORIS.

SPHINCTER DE L'ANUS, *(Anatomie.)* c'est un muscle large, épais, charnu, qui borde l'anus tout autour : sa figure & la tissure de ses fibres en dehors immédiatement sous la peau forme une espece d'ovale. Il tient par devant à l'accélérateur de l'urine, & par derriere à l'os coccyx. A mesure qu'il avance plus loin sur le corps de l'intestin droit, ses fibres deviennent circulaires, & ont à-peu-près deux doigts de large. Il est beaucoup plus large dans les hommes que dans les animaux ; & cela, parce que l'homme ayant le corps dressé perpendiculairement, il faut beaucoup plus de force à ce muscle pour retenir les excrémens, fonction pour laquelle il est fait. *(D. J.)*

Addition à l'article précédent par M. le baron de Haller.

Le *sphincter* épargne à l'homme le désagrément insuportable de vivre dans l'ordure, & dans une mauvaise odeur, qui lui rendroit la vie amere.

Les excrémens acquierent dans l'homme le plus sain, une odeur dont la simple idée souleve l'estomac. Si comme les oiseaux & les poissons, l'homme étoit obligé de laisser à la matiere fécale la liberté de s'écouler, il seroit odieux à lui-même, & la société fairoit place a une horreur mutuelle. Ce muscle a cependant d'autres avantages encore, il contribue essentiellement à la propagation de l'espece.

On distingue avec raison deux *sphincter de l'anus*.

Comme le rectum est très-charnu, il a des fibres longitudinales très-fortes, & très-supérieures à celles que l'on trouve sur les autres intestins. Il a encore des fibres circulaires qui forment un bourelet épais autour de l'extrémité de l'intestin, qui en resserre l'orifice, empêche de sortir les excrémens qui y peuvent être contenus, & acheve de chasser ceux qui sont engagés dans l'ouverture.

Le *sphincter* extérieur est beaucoup plus considérable, quoique pâle, & mêlé de beaucoup de graisse. Il n'est pas circu-

laire, ce sont deux colonnes, dont chacune fait la moitié d'une ellipse fort alongée, dont les fibres sont presque droites; elles se mêlent par quelques paquets à celles du *sphincter* interne. Les deux tiers de la partie postérieure du *sphincter* externe, reçoivent les fibres du releveur, qui se mêlent avec elles. Ces colonnes au reste sont placées entre la graisse & l'extrêmité de l'intestin, elles sont plus larges que les colonnes du *sphincter* intérieur.

L'extrêmité antérieure du *sphincter de l'anus* donne de chaque côté un paquet de fibres; ces deux paquets forment un muscle presque triangulaire, qui va s'attacher dans la suture entre les accélérateurs, au milieu du bulbe de l'uretre. Un autre paquet presque semblable sort de celui que je viens de dire, se réunit à son compagnon de l'autre côté, & s'attache à la peau du périnée. Deux cordons de fibres plus robustes sortent encore latéralement du *sphincter de l'anus*, & couverts des muscles transversaux de l'uretre, vont se mêler à l'accélérateur dont elles sont la principale origine.

Le reste des fibres du *sphincter* se contourne autour de l'extrêmité antérieure de l'anus, & joint la colonne droite à la gauche plus en arriere que le bulbe de l'uretre.

L'extrêmité postérieure du *sphincter* donne de même deux paquets de fibres, qui s'attachent à la peau qui couvre le coccyx, à la graisse calleuse qui en descend, & quelquefois au coccyx même.

Le reste des fibres de chaque colonne se contourne autour de l'extrêmité postérieure de l'anus, & réunit la colonne gauche à la droite.

Les fibres droites du *sphincter*, en se gonflant & en se racourcissant diminuent le diametre de l'anus, qui va de sa partie droite à la gauche; les fibres contournées resserent le diametre, qui va de l'extrêmité antérieure de l'anus à la postérieure. Cette action est si exacte, qu'elle retient l'eau & l'air.

Ce muscle en se resserant, devient le point fixe du muscle accélérateur & lui donne la résistance nécessaire pour déterminer son action à la compression du bulbe de l'uretre. Le *sphincter* est très-nécessaire pour l'expulsion de l'urine & de la liqueur fécondante: il se tend & durcit dans cette action. Il tire la peau à lui pour empêcher l'intestin de s'en éloigner.

C'est un muscle très-robuste, très-irritable, qui blessé & incisé se guérit avec facilité, & dont l'action, quoique évidemment volontaire, n'est pas suspendue par le someil. (*H. D. G.*)

SPHINCTER DE LA VESSIE, (*Anatomie.*) Fallope observe que les Anatomistes de son siecle n'ont pas bien décrit la situation de ce muscle, en le plaçant au dessous des prostates; car si cela étoit, dit-il, la semence dans le coït ne pourroit pas être éjaculée sans urine; observation que les auteurs modernes n'ont point faite, ou par inadvertance, ou parce qu'ils ont été trompés par une partie des *levatores ani*, qui restoient sur les prostates, & que Riolan appelle *sphincter externus.*

Le *sphincter de la vessie* est situé à la partie supérieure du cou de la vessie, immédiatement au dessus des glandes prostates, où, dit Fallope, nous ne devons pas nous attendre à trouver un muscle entier, & une substance distincte de celle du canal, semblable à celle de l'anus; mais seulement la partie la plus charnue du cou de la vessie composée de plusieurs fibres transversales, dont la contraction empêche la sortie involontaire de l'urine. Pour découvrir ces fibres transversales, l'auteur conseille de plonger la vessie dans de l'eau bouillante, en commençant par ôter les fibres droites qui sont en dehors, au moyen de quoi les transversales paroîtront.

Les principales connexions de la vessie dans l'homme sont avec l'intestin *rectum* & les vésicules séminaires, & dans la femme avec le vagin, & outre cela dans l'un & l'autre sexe avec les os pubis, non-seulement par plusieurs fibres ligamenteuses, mais encore par quelques petits trousseaux de fibres charnues qui en viennent & qui se portant obliquement au cou de la vessie, l'embrassent par leur entrecroisement en se confondant avec les fibres transverses de sa tunique charnue; c'est l'entrecroisement de ces fibres charnues sur le cou de la vessie

que M. Winslow soupçonne être son véritable *sphincter*, lequel se trouve fortifié par quelques fibres du *sphincter* de l'anus.

L'urine qui est déchargée dans la vessie n'en sort que dans certains temps à cause, du *sphincter* qui embrasse son coté, & qui, comme un ressort bandé, ferme l'ouverture qui y répond; elle y séjourne jusqu'à ce que par les impressions vives qu'elle fait sur les parois de la vessie elle ait donné lieu à la contraction des fibres charnues de son corps; cette contraction jointe à celle du diaphragme & des muscles de l'abdomen qui agissent en même temps, se trouvant pour lors plus forte que celle du *sphincter*, l'oblige à céder, & donne à l'urine la liberté de s'échapper. (*D. J.*)

SPHINX, s. m. & f. (*Mytholog.*) monstre fabuleux, auquel les anciens donnoient ordinairement un visage de femme, avec un corps de lion couché.

Le *sphinx*, célebre dans la fable, est celui de Thèbes qu'Hésiode fait naître d'Echidne & de Typhon. Junon irritée contre les Thébains, envoya ce monstre dans le territoire de Thèbes pour le désoler.

On représente le *sphinx* de Thèbes avec la tête & le sein d'une jeune fille, les griffes d'un lion, le corps d'un chien, la queue d'un dragon, & des ailes. Elle exerçoit ses ravages sur le mont Phycée, d'où se jetant sur les passans, elle leur proposoit des énigmes difficiles, & mettoit en pieces ceux qui ne pouvoient les déchiffrer. Œdipe qui fut assez heureux pour expliquer l'énigme qu'elle lui proposa, a fait lui-même la peinture suivante de cette cruelle *sphinx*.

Né parmi les rochers aux piés du Cythéron,
Ce monstre à voix humaine, aigle, femme & lion,
De la nature entiere exécrable assemblage,
Vomissoit contre nous l'artifice & la rage.

Enfin cette *sphinx* barbare, outrée de dépit de se voir devinée, se cassa la tête contre un rocher.

Il y en a, dit Pausanias, qui prétendent que la *Sphinx* étoit une fille naturelle de Laïus, & que, comme son pere l'aimoit fort, il lui avoit donné connoissance de l'oracle que Cadmus avoit apporté de Delphes. Après la mort de Laïus, ses enfans s'entre-disputerent le royaume; car outre ses fils légitimes il en avoit laissé plusieurs de diverses concubines; mais le royaume, suivant l'oracle de *Delphes*, ne devoit appartenir qu'à un des enfans de Jocaste. Tous s'en rapporterent à *Sphinx*, qui, pour éprouver celui de ses freres qui avoit le secret de Laïus, leur faisoit à tous des questions captieuses: & ceux qui n'avoient point connoissance de l'oracle, elle les condamnoit à mort, comme n'étant pas habiles à succéder. Œdipe instruit de l'oracle par un songe s'étant présenté, à *Sphinx*, fut déclaré successeur de Laïus.

D'autres ont dit que *Sphinx*, fille de Laïus, peu contente de n'avoir aucune part au gouvernement s'étoit mis à la tête d'une troupe de bandits, qui commettoient mille désordres aux environs de Thèbes; ce qui la fit regarder comme un monstre. On lui donnoit pour mere Echidne, pour pere Typhon; c'étoient toujours les péres & meres de ce qu'il y avoit de plus monstrueux. Les griffes de lion marquoient sa *cruauté*; son corps de chien, les *desordres* dont une fille de ce caractere est capable; ses ailes désignoient l'*agilité*, avec laquelle elle se transportoit d'un lieu à un autre, pour éviter les poursuites des Thébains; ses énigmes signifioient les *embûches* qu'elle dressoit aux passans, les attirant dans les rochers & dans les broussailles du mont Phycée où elle habitoit, & dont il leur étoit impossible de se dégager, faute d'en savoir les issues qu'elle connoissoit parfaitement. Œdipe la força dans ses retranchemens, & la fit mourir. *Sphinx* vient de σφιγγειν, *embarrasser*.

Rien de plus commun que la figure de *sphinx* avec des ailes ou sans ailes, dans les monumens égyptiens. Plutarque dit qu'on mettoit des *sphinx* dans leurs temples; pour marquer que la religion égyptienne étoit toute énigmatique. Les oracles que les Egyptiens faisoient rendre à leur célebre *sphinx*, étoient une frauduleuse invention de leurs prêtres, qui ayant creusé sous terre un canal aboutissant au ventre & à la tête de cette prétendue divinité, entroient aisément dans son corps, d'où ils faisoient

entendre d'une voix sépulcrale des paroles superstitieuses en réponse aux voyageurs qui venoient consulter l'oracle.

Pline dit que la tête du *sphinx*, dont nous parlons, avoit quarante-trois piés de longueur, douze de circuit, & qu'il en avoit cent soixante-douze du sommet de la tête jusqu'au ventre. On lit dans les *observations curieuses*, qu'à trois cents pas de la grande pyramide & presque vis-à-vis du vieux Caire, proche le rivage du Nil, on voit encore la tête de ce fameux *sphinx*, & que le reste du corps est enterré sous le sable; mais ce récit est un nouveau conte à ajouter aux autres. (*D. J.*)

Sphinx, (*Sculpt.*) ouvrage de sculpture imitant les *sphinx* de la fable; on les représente d'ordinaire avec la tête & le sein d'une fille, & le corps d'un lion; tel est le *sphinx* de l'escalier qui porte ce nom à Fontainebleau; tels sont les deux *sphinx* de marbre blanc, devant le parterre de la dauphine à Versailles. On en voit plusieurs autres semblables qui ornent des rampes de terrasse dans les jardins; mais il n'y a point de *sphinx* modernes, qui égalent les anciens en goût & en travail exquis.

C'est dommage que le *sphinx* de bronze qui a été déterré à Rome, se soit trouvé dans un si grand désordre, qu'on a eu beaucoup de peine à le restaurer. On ne peut nier qu'il n'ait été grec. L'assemblage des morceaux met les connoisseurs en état de juger combien les Grecs avoient altéré la premiere forme de ces animaux. Il est vrai qu'ils n'y attachoient pas les mêmes idées, & qu'ils étoient éloignés de l'allégorie des signes célestes, qui avoient donné naissance à cet objet fantastique. Le *sphinx* n'étoit en quelque façon connu dans la Grece que par l'histoire d'Œdipe; on le voit même sur quelques pierres gravées, lorsqu'il propose à ce prince une énigme qui ne mérite guere d'être si célébrée. Le *sphinx* est encore traité de la même façon sur le revers des médailles des Antiochus, & sur un poids de plomb trouvé dans l'île de Chio. Ces différens emplois du même objet méritent d'être présentés; ils sont capables de piquer la curiosité, & font naître l'envie de chercher pourquoi les Grecs ont adopté le *sphinx*; pourquoi ils ne l'ont point représenté accroupi; enfin, pourquoi ils lui ont donné des ailes, de l'arrondissement desquelles il y a lieu d'être surpris? Toutes ces réflexions sont de M. de Caylus. (*D. J.*)

Sphinx, s. m. (*terme de blason.*) meuble de l'écu qui représente ce *monstre* fabuleux que les poëtes ont feint avoir été engendré par Thyphon, & que Junon fit naître pour se venger des Thébains: il avoit la tête & le sein d'une femme, les griffes d'un lion & le reste du corps fait en forme de chien: il proposoit à tous les passans des questions énigmatiques; & s'ils ne les expliquoient, il les dévoroit aussi-tôt.

Ce *monstre* ne put être détruit que lorsqu'Œdipe eut expliqué l'énigme qu'il avoit proposée: *qui étoit l'animal qui le matin se tenoit sur ses quatre jambes, à midi sur deux, & le soir sur trois;* Œdipe répondit que *c'étoit l'homme qui en venant au monde se tenoit sur ses mains & ses jambes, au milieu du jour sur ses deux piés, & le soir sur un bâton qui lui servoit d'une troisieme jambe.* Le *sphinx* de désespoir alla se briser la tête contre un rocher, & les Thébains en furent délivrés.

Savalette de Magnanville à Paris; *d'azur au sphinx d'argent accompagné en chef d'une étoile d'or.* (*G. D. L. T.*)

SPHONDILIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante que les Anglois nomment *cow-parsnep*, & les François *berce*, mot sous lequel vous en trouverez les caracteres.

Tournefort distingue huit especes de ce genre de plante, dont il nous suffira de décrire la plus commune. *Sphondilium vulgare hirsutum*, *I*, *R*, *H*, 320.

Sa tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus, nouée, velue, canelée & creuse en dedans. Ses feuilles sont larges, laciniées, couvertes dessus & dessous d'un duvet assez doux, & d'un goût douçâtre. Ses fleurs naissent sur des ombelles, composées chacune de cinq pétales disposées en fleurs de lis, de couleur ordinairement blanche, & quelquefois purpurine. Quand cette fleur est tombée, le calice qui la soutenoit devient un fruit, composé de deux grandes graines ovales, applaties, d'une odeur désagréable, & d'une saveur un peu âcre; sa racine est empreinte d'un suc jau-

nâtre, accompagné d'âcreté. Cette plante croît dans les champs, & fleurit au mois de Mai ou de Juin. Ses feuilles passent pour émollientes, & sa graine est recommandée comme antihystérique, par le d. Willis.

Il ne paroît pas que le *sphondilium* des modernes, soit celui de Dioscoride, ni de Pline; car les vertus qu'ils lui attribuent paroissent entiérement étrangeres à notre plante. *(D. J.)*

SPHRAGIDIUM, (*Géog. anc.*) Pausanias, *liv. IX, ch. iij*; donne ce nom à un antre de la Béotie, dans le mont Cithéron c'étoit l'antre des nymphes Cithéronides qui, à ce qu'on disoit, avoient eu le don de prophétie. Du nom de ce lieu, ces nymphes étoient aussi appellées *Sphragitides*, comme dit Plutarque dans la vie d'Aristide. *(D. J.)*

SPHRAGIS, (*Musiq. des anc.*) septieme partie du mode des cithares, suivant la division de Terpandre, (Pollux, *Onomast. liv. IV. chap. 9.*); probablement le *sphragis* (clôture, fin) étoit véritablement la fin de ce mode, étant entre l'omphalos & l'épilogue. *Voyez* OMPHALOS & EPILOGUE *Musiq. des anc.* *(F. D. C.)*

SPHRAGITIDES, NYMPHES, (*Littérat.*) nymphes du mont Cithéron qui avoient eu le nom de *sphragitides*, de l'antre appellé *sphragidion*. Peut-être que ce nom venoit du respect & du silence que l'on gardoit sur ce qui se passoit dans cet antre, de peur de blesser ces nymphes & d'encourir leur indignation; car σφράγιο, signifie un *cachet*, d'où vient le proverbe σφραγῖδα γλώσσῃ ἐπικεῖσθαι, *signatum habere*, avoir un cachet sur la bouche, pour dire *ne point parler*, ou garder un profond silence. *(D. J.)*

SPIAUTER, (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par quelques auteurs au zinc. *Voyez l'article* ZINC.

SPIAGGIA ROMANA, LA, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, la *plage romaine*. Les Italiens appellent de ce nom une partie de la Méditerranée, le long de la côte de l'Eglise. *(D. J.)*

SPICA, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donna à une espece de bandage, parce qu'il représente par ses tours de bande en doloires, les rangs d'un épi de blé.

Le *spica* est différent, suivant les parties auxquelles on l'applique. On en fait un pour la luxation de l'humerus & pour la fracture de l'acromion & celle du bout externe de la clavicule, *voyez* HUMERUS, ACROMION, CLAVICULE; on fait aussi un *spica* pour le bubonocele & pour la luxation de l'os de la cuisse.

Pour faire le *spica* qui convient à la luxation de l'humerus, on prend une bande de trois doigts de largeur, sur six aunes de longueur, & roulée à un chef. On pose l'extrêmité de la bande sous l'aisselle opposée; on tire un jet de bande de derriere en devant, en croisant obliquement les deux épaules; on passe sur la tête de l'os luxé, sous l'aisselle, & on vient croiser sur le deltoïde: on descend sur la partie antérieure de la poitrine obliquement; on conduit la bande sous l'aisselle opposée, où l'on assujetit l'extrêmité de la bande. On revient par derriere le dos sur le premier jet de bande, pour passer autour de la tête de l'humerus, en formant un doloire avec la premiere circonvolution de la bande: on fait trois ou quatre doloires, & ensuite un circulaire autour de la partie supérieure moyenne du bras. Ce circulaire laisse une espace en Δ ou triangle équilatéral avec le premier croisé de la bande, ce que les auteurs appellent *gerani*. On remonte ensuite par un rampant, & on conduit le globe de la bande sous l'aisselle opposée pour terminer par des circulaires autour du corps; on arrête la bande avec des épingles à l'endroit où elle finit.

Avant l'application de ce bandage, on a soin de garnir le lieu malade & le dessous de l'aisselle avec des compresses.

Le *spica* pour la clavicule se fait de même, à l'exception que les croisées de la bande se font sur la clavicule.

Pour faire le *spica* de l'aine, on pose le bout de la bande sur l'épine de l'os ilion du côté de la maladie; on descend obliquement sur l'aine entre les parties naturelles; on entoure la cuisse postérieurement; on revient croiser antérieurement sur l'aine, on conduit la bande sur l'os pubis, au dessus de l'os des iles du côté opposé; on entoure le corps au dessus des fesses, & on revient sur le bout de la bande pour continuer en faisant des doloires, quatre ou cinq circonvolutions comme la précédente: on finit par des circulaires autour du corps.

Le *spica* de la cuisse se fait de même, à l'exception que les croisés qui forment les épis se font sur la partie extérieure & supérieure de la cuisse. *Voyez* BANDE & BANDAGE. (*Y*)

SPICCATO, STACCATO, ad. mots italiens consacrés à la musique, & qui indiquent des sons secs, piqués, & bien détachés. *Voyez* PIQUÉ, DÉTACHÉ. (*S*)

SPICNARD, (*Botan.*) *Voyez* NARD. (*D. J.*)

SPIEGELBERG, (*Géog. mod.*) petit pays d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, entre le comté de Shaumbourg & la Basse-Saxe. Il appartient au Prince de Nassau-Dietz. Il n'a que six lieues de longueur, quatre de largeur, & un bourg qui prend son nom. (*D. J.*)

SPIETZ, (*Géog. mod.*) petite ville de Suisse, dans le canton de Berne, sur le bord du lac de Thoun. (*D. J.*)

SPIGA, (*Géog. mod.*) ou *Chizico*, petite ville de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, sur la côte de la mer de Marmora, à huit milles de l'île de ce nom au midi. Elle a un port près du cap de Spigola. Il est fort douteux que ce soit la célebre Cysique des anciens. (*D. J.*)

SPIGA LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de la Turquie asiatique, en Anatolie. Elle a sa source au mont Ida, & se décharge dans la mer de Marmora, à onze lieues de Spiga, vers le couchant. On ne doute pas que ce ne soit l'Æsapus de Strabon, ou l'Æsepus de Pline & de Ptolomée. (*D. J.*)

SPIGELIUS LOBE DE, Spigelius de Bruxelles, disciple de Casserius & d'Aquapendente, professa l'anatomie & la chirurgie dans l'université de Padoue; il nous a laissé un corps d'anatomie. Le petit lobe du foie porte son nom. Nous avons de lui un livre intitulé: *Spigeli opera omnia. Venet.* 1627. *fol. Amstelod.* 1644, *fol.*

SPIGURNEL, s. m. (*Hist. mod.*) étoit anciennement celui qui avoit la charge des *espigurnantia*, ou de sceller les actes du roi. Spelman & du Fresne rapportent ce mot sans y ajouter aucune interprétation. Mais il semble qu'il est pris du saxon *sparrau*, qui signifie *serrer*, *sceller* ou *assurer*. Voy. *Kennet's glos. in paroch. antiquit.*

SPILEMBERGO, (*Géog. mod.*) & SPILEMBERG par les Allemands; ville de l'état de Venise dans le Frioul, sur le Tajamento, à 10 milles d'Udine, vers les frontieres du Boulonnois. Lazius croit que c'est la *Bibium* d'Antonin, mais Smiler prétend que *Bibium* est *Billigratz*. *Long.* 30, 46; *lat.* 46, 21. (*D. J.*)

SPINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie au voisinage de Ravenne, près de l'embouchure la plus méridionale du Pô. C'étoit une colonie grecque & qui avoit été florissante; mais qui du temps de Strabon, *liv. V*, se trouvoit réduite à un simple village. Cet ancien Géographe ajoute, qu'on montroit à Delphes le trésor des Spinites. Cette circonstance est confirmée par Pline, *liv. III, ch. xvj*, qui marque en même temps la situation de cette ville, en disant que l'embouchure du Pô, nommée *Eridanum ostium*, étoit appellée par quelques-uns *Spineticum ostium*, de la ville de *Spina*, qui avoit été bâtie auprès & apparemment à la gauche; car Butrium se trouvoit à la droite, entre cette embouchure & Ravenne. (*D. J.*)

SPINÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'*Isca* à *Calleva*, entre *Duracornovium* & *Callava*, à 15 milles de chacune de ces places. On croit que le bourg de Newbury s'est élevé des ruines de cette ville, qui n'est plus aujourd'hui qu'un petit village appellé *Spene*, à un mille de Newbury. (*D. J.*)

SPINA-LONGA, (*Géog. mod.*) forteresse de l'île de Candie, sur un rocher escarpé, près de la côte septentrionale de l'île & du golfe auquel elle donne son nom. Cette forteresse située à 55 milles de Candie, au levant en tirant vers Sétia, étoit autrefois une ville épiscopale, & elle a un port. (*D. J.*)

SPINARZA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans l'Albanie, sur la riviere de même nom, près de son embouchure. *Long.* 37, 10; *lat.* 41.

SPINA VENTOSA, s. m. *maladie de Chirurgie*, qui consiste dans une carie interne des os, principalement vers les jointures où elle a coutume de commencer sans douleur; ensuite la face interne du corps de l'os & la moëlle même se corrompent.

La carie pénetre peu-à-peu jusqu'à la surface externe ; les os deviennent mous ou vermoulus, & se cassent quelquefois, ne pouvant résister à l'éfort des muscles dans les mouvemens violens & subits auxquels ils sont exposés ; ou bien ils se gonflent, & il y survient une exostose. Quand l'os est carié, le périoste se détache & se corrompt aussi sans qu'il paroisse aucune tumeur au dehors. Pendant que l'humeur qui cause cette maladie, ronge le périoste, il s'y excite à cause de sa sensibilité, une douleur vive & piquante, comme si l'on étoit percé par une épine, d'où vient le nom de ce cruel mal, c'est-à-dire, du mot latin *spina*, *épine*. Lorsque le périoste est consumé, la douleur cesse, l'humeur s'épanche dans les chairs & forme une tumeur lâche, molle, indolente, sans changement de couleur à la peau ; & parce que cette tumeur semble remplie d'une humeur venteuse ou flatueuse, qu'elle imite l'édéme, & que *ventosité* chez les Arabes signifie *tumeur édémateuse*, on a ajouté au mot de *spina*, celui de *ventosa* ou *ventositas spinæ*. Cette espece d'abscès étant ouvert par lui-même ou par l'opération, il en sort un pus séreux, & il en résulte un ulcere sinueux ou fistuleux, qui ne se peut guérir que la carie ne soit enlevée par le fer ou par le feu. Il s'y joint ordinairement une fievre lente, & le malade meurt souvent en consomption.

La cause de cette maladie est souvent un virus vénérien dégénéré, ou un virus scorbutique ou écrouelleux.

Avicenne a parlé du *spina ventosa*, *lib. IV, fenit.* 4, *tract.* 4, *c. ix.* Pandolfin en a fait un traité entier, auquel Merklin a ajouté des notes. M. A. Sévérius en a écrit aussi un traité, sous le nom de *pædarthrocace*, terme composé de trois mots grecs, παῖς, παιδὸς, *puer* enfant, jeune personne, ἄρθρον, *articulus*, articulation, κάκη, *malum*, mal, à cause que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, & rarement ceux de 25 ou 30 ans, à moins qu'ils n'en aient été incommodés auparavant sans être guéris, & parce qu'il commence presque toujours par les jointures.

Le pronostic est fort douteux, on a souvent vu cette maladie se reproduire ailleurs, après l'avoir détruite dans une partie.

Dans le commencement, lorsqu'il n'y a point encore ulcération à l'os, on peut tâcher de guérir cette maladie après les remedes généraux, par un régime convenable. L'usage de la décoction des bois sudorifiques, l'application extérieure des cataplasmes résolutifs & aromatiques, les onctions mercurielles, & autres remedes suivant la sagacité du guérisseur. Si ces secours loin de diminuer les accidens semblent augmenter les douleurs, c'est un signe qu'il se fait abscès dans l'os ; on ne peut l'ouvrir trop promptement, pour éviter les progrès de la carie que le pus occasione dans l'intérieur. M. Petit rapporte dans son *Traité des maladies des os*, à *l'article de la carie*, avoir donné issue par l'opération du trépan, à un abscès dans la cavité du tibia. Un homme avoit été traité méthodiquement de la vérole, traitement qui fit disparoître une tumeur à la partie moyenne du tibia. Les douleurs ne cesserent pas entiérement ; elles augmenterent quinze jours après être sorti de chez M. Petit. Le malade avoit de la fievre ; sa jambe étoit devenue rouge, & même douloureuse à l'extérieur. On délibéra dans une consultation qu'il falloit ouvrir l'endroit où il y avoit eu tumeur, pour donner issue à quelque matiere qu'on soupçonnoit être infiltrée dans le périoste, & causer ces accidens. L'incision ne procura aucun soulagement : on se détermina deux jours après à l'application du trépan qui procura une évacuation considérable d'un pus très-fétide. La moële étoit toute fondue, & le canal paroissant presque vuide. M. Petit appliqua trois autres couronnes de trépan, & coupa les ponts qui restoient des uns aux autres. Le cautere actuel fut appliqué plusieurs fois pour détruire la carie, & le malade guérit. Il y a plusieurs observations de cette nature, & on réussit presque toujours lorsque l'opération n'a pas été trop différée. Ce *spina ventosa* est une exostose suppurée. *Voyez* EXOSTOSE.

Il n'est pas toujours possible de détruire ces exostoses & ces caries. Lorsque par leur situation elles ne sont pas accessibles, il faut en venir au remede extérieur, qui est l'amputation du membre. J'ai eu occasion d'ou-

vrir une tumeur qui sembloit aquoflatueuse, à la partie interne & inférieure de la cuisse d'un jeune homme de 20 ans. Cette tumeur qui étoit sans changement de couleur à la peau, avoit été précédée par des douleurs assez vives dans l'os du fémur, ce qui caractérisoit un *spinosa ventosa*. Après avoir donné issue par une incision, à une grande quantité de matiere assez fétide, je portai mon doigt dans le foyer de cet abscès, il passa par dessus le muscle vaste interne, à la partie postérieure du fémur, où je sentis un trou à l'os qui pénétroit dans la cavité. Il fallut nécessairement faire l'amputation de la cuisse, n'étant pas possible de travailler à la destruction de la carie dans un lieu où l'os est recouvert d'une aussi grande quantité de muscles & de vaisseaux considérables. (*Y*)

SPINAL, LE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties qui ont quelque relation avec l'épine. *Voyez* ÉPINE.

Les arteres *spinales* sont principalement les deux produites par l'artere vertébrale. *Voyez* VERTÉBRALE.

L'artere spinale antérieure est produite par la réunion des deux rameaux des arteres vertébrales sur l'apophyse basilaire de l'os occipital. *Voyez* OS OCCIPITAL.

Lartere *spinale* postérieure est produite par la réunion de deux rameaux produits par les arteres vertébrales à leur entrée dans le crane. *Voyez* CRANE.

Ces deux arteres descendent le long de la partie antérieure & de la partie postérieure de la moële alongée, & communiquent avec des rameaux des intercostales & des lombaires. *V.* INTERCOSTALES, LOMBAIRE, *&c.*

SPINELLE, adj. (*Gram. Joaillerie.*) on dit rubis *spinelle*, (*voyez l'article* RUBIS.) lorsqu'il est de couleur de vinaigre ou de pelure d'oignon. Quoiqu'il ait la dureté du rubis balai, il n'en a pas le prix.

SPINEUSES, s. m. (*Mythol.*) dieu qui présidoit au defrichement des ronces & des épines.

SPINHUYS, s. m. (*Hist. mod. économ. politique.*) ce mot est hollandois, & signifie maison où l'on file; on donne ce nom en Hollande à des maisons de force établies dans presque toutes les villes, dans lesquelles on renferme les femmes de mauvaise vie, qui ont attiré l'attention de la police; on les y occupe à filer & à différens autres travaux convenables à leur sexe; on ne leur épargne point les corrections, lorsqu'elles manquent à remplir la tâche qui leur est imposée. Ces sortes de maisons sont ordinairement sous la direction de deux échevins, qui nomment un inspecteur & une inspectrice, qui leur rendent compte.

SPINOSA, philosophie de (*Hist. de la Philosophie.*) Benoît Spinosa, juif de naissance, & puis déserteur du judaïsme, & enfin athée, étoit d'Amsterdam. Il a été un athée de systême, & d'une méthode toute nouvelle, quoique le fond de sa doctrine lui fût commun avec plusieurs autres philosophes anciens & modernes, européens & orientaux. *Voyez* ATHÉISME, *fin de l'article.*

SPINOSISTE, s. m. (*Gram.*) sectateur de la philosophie de Spinosa. Il ne faut pas confondre les *spinosistes* anciens avec les *spinosistes* modernes. Le principe général de ceux-ci, c'est que la matiere est sensible, ce qu'ils démontrent par le développement de l'œuf, corps inerte, qui, par le seul instrument de la chaleur graduée, passe à l'état d'être sentant & vivant, & par l'accroissement de tout animal qui, dans son principe, n'est qu'un point, & qui, par l'assimilation nutritive des plantes, en un mot, de toutes les substances qui servent à la nutrition, devient un grand corps sentant & vivant dans un grand espace. Delà ils concluent qu'il n'y a que de la matiere, & qu'elle suffit pour tout expliquer; du reste, ils suivent l'ancien spinosisme dans toutes ses conséquences.

SPINTHER, s. m. (*Littérat.*) ce mot se trouve dans Plaute; c'est une espece de bracelet que les dames romaines, dans les premiers siecles de la république, portoient en haut du bras gauche.* (*D. J.*)

SPINUS, s. m. (*Hist. nat. des anciens.*) corps fossile d'une qualité bien remarquable, s'il est vrai ce qu'en dit Théophraste & d'autres naturalistes, qu'on coupoit le *spinus* en pieces, & qu'après l'avoir mis en tas à l'exposition du soleil, il prenoit feu, s'allumoit,

s'allumoit, & brûloit encore mieux quand on l'humectoit avec de l'eau. (*D. J.*)

SPINY, LAC, (*Géogr. mod.*) lac d'Ecosse, dans la province de Murray. Il est couvert de cignes & bordé de deux châteaux, l'un à l'occident, & l'autre au midi. (*D. J.*)

SPIR, VAL DE, (*Géogr. mod.*) en latin *Vallis Asperia*, Vallée de France dans le Roussillon, arrosée par le Tec, en latin *T.dis*, & environnée des Pyrénées de tous côtés, excepté du côté de l'orient. Le val de *Spir* étoit autrefois un Comté qui a appartenu aux Comtes de Serdagne; ce n'est aujourd'hui qu'une sous-viguérie de Perpignan. Le principal lieu de cette vallée est Prats de Moillo, que Louis XIV a fait fortifier, & qui l'avoit déja été anciennement en 1232. (*D. J.*)

SPIRACULA ou *CHARONEÆ SCROBES*, (*Géog. anc.*) Pline, *l. II. c. xciij.* appelle ainsi des lieux ou des cavernes qui exhaloient des vapeurs empestées, capables de donner la mort seulement aux oiseaux, comme une caverne du mont Soracte, au voisinage de Rome; ou capables de la donner à toutes sortes d'animaux, à l'exception de l'homme, comme on trouvoit quelques-unes de ces cavernes en différens endroits; ou qui quelquefois la donnoient même aux hommes, comme les cavernes des territoires de Sinuessa & de Pouzzol. Il est parlé dans Séneque, *natur. quæst. l. VI. c. xxviij.* des cavernes d'Italie, dont les exhalaisons étoient fatales aux oiseaux, & dangereuses pour les autres animaux, & même pour les hommes.

Près de Naples, on voit une caverne, dont on a parlé dans ce Dictionnaire, appellée par les Italiens *Grotta del cane*, c'est-à-dire, *la Grotte du chien*, parce que si on y jette un chien, il perd sur le champ tout mouvement & tout sentiment, jusqu'à ce qu'on le plonge dans une eau voisine qui lui fait reprendre les esprits, & lui rend, pour ainsi dire, la vie : d'un autre côté, cette vapeur ne nuit point aux hommes. Enfin, la caverne du territoire de Pouzzol, dont Pline fait mention, se trouve encore aujourd'hui à la gauche du lac d'Agnani, appellé vulgairement *lago Agnano*. (*D. J.*)

SPIRAL, RESSORT, (*Horlogerie.*) C'est une lame d'acier ployée en ligne spirale, susceptible de contraction & de dilatation, élastique, que les horlogers emploient de deux manieres différentes, l'une pour servir de force motrice, & l'autre de force réglante.

Les ressorts tirent toute leur énergie de l'élasticité de la matiere; cette propriété qui est généralement connue, & même palpable dans presque tous les corps, nous laisse néanmoins encore dans une profonde ignorance sur la cause qui la produit, ce ne sera donc que par les effets, & sur-tout par l'usage que les horlogers en font pour en tirer la force motrice & la force réglante, que je me propose de la traiter dans cet article : par cette raison je supprimerai l'énumération qu'il y auroit à faire des différentes matieres susceptibles d'élasticité, & je me bornerai à parler seulement de celles de l'acier trempé, que les horlogers emploient avec tant d'avantage.

L'on sait en général que la force élastique peut être prise pour une puissance active qui réagit proportionnellement aux efforts qui la compriment ou qui la pressent; ainsi de quelque figure que soit un corps parfaitement élastique, il la reprendra toujours dès que la compression cessera : par exemple, lorsqu'on ploie une lame d'épée, elle se redresse avec d'autant plus de vîtesse, qu'elle a exigé plus de force pour être ployée; c'est donc par cette réaction que les ressorts peuvent tenir lieu de poids ou de force motrice, pour animer & faire marcher les montres & les pendules, & par cette raison on les nomme *ressorts moteurs*.

Comme ressorts moteurs, ils peuvent être susceptibles de différentes figures plus ou moins avantageuses pour l'intensité de cette force; d'où il suit qu'on pourroit faire cette question : la matiere & sa quantité étant donnée, trouver la figure qui donnera la plus grande puissance élastique; mais outre que la solution en est très-difficile, & qu'elle tient à un grand nombre d'expériences qu'il y auroit à faire, dignes d'occuper même les plus habiles physiciens, je dois, quant à présent, me borner à rendre compte de ce qu'on sait, plutôt que de ce qu'il y auroit à faire.

De l'exécution & application des ressorts, en qualité de force motrice. Pour faire les ressorts de montres, l'on prend de l'acier en barre, que l'on fait dégrossir aux grandes forges, pour ensuite le tirer rond à la filiere, plus ou moins gros, suivant les ressorts qu'on a à faire; ou bien l'on prend de l'acier rond d'Angleterre, & c'est le meilleur, l'on coupe ce fil par bout de 20 à 30 pouces; après l'avoir fait recuire, on le forge pour l'applatir & le réduire à l'épaisseur d'un quart de ligne, on le dresse sur le plat, & l'on supplée ainsi à la lime, aux inégalités que le marteau a pu laisser; cela s'apperçoit à la différence de courbure que prend le ressort, en le faisant ployer de place en place dans toute sa longueur. On le lime aussi d'égale largeur, en le faisant passer dans toute sa longueur, dans un calibre. Plusieurs de ces ressorts ainsi préparés, on les entortille chacun de fil-d'archal sur toute leur longueur, en laissant un demi-pouce d'intervalle; l'on prend un de ces ressorts, on en forme un cercle qui peut avoir 7 à 8 pouces de diametre, l'on en ploie ainsi une douzaine de même largeur, concentriquement les uns dans les autres, ce qui forme une trempe cylindrique, épaisse de la largeur des ressorts, & large de toutes les épaisseurs réunies, & il reste encore un vuide dans le milieu, & tous les jours que laissent les fils-d'archal; ces jours sont utiles, parce que l'huile ou le liquide dans lequel on les plonge pour les tremper, saisit aisément toutes les surfaces des ressorts: l'on prend ce paquet de douze ressorts, pour le placer dans un cercle de fer fait en forme de roue de champ, qui a une croisée au centre de laquelle est un pivot qui tient à l'extrêmité d'une verge de fer, & qui laisse mobile le cercle, pour être tourné dans le fourneau au moyen d'une autre baguette, dont on se sert pour faire tourner ce cercle par sa circonférence; l'on voit aisément que cette méchanique n'est là que pour la facilité de donner une égale chaleur dans toutes les parties de la circonférence.

L'on porte le tout dans un fourneau de reverbere où le charbon doit être bien allumé; & lorsque les ressorts ont acquis le degré de chaleur que l'expérience seule peut apprendre, ce qui revient à peu près d'un rouge couleur de charbons allumés: alors on retire le tout des fourneaux, & l'on fait tomber subitement le paquet de ressorts dans une suffisante quantité d'huile de navette, & l'on repete cette expérience autant de fois qu'on a de douzaine de ressorts à tremper.

Retirez de l'huile ces ressorts, coupez de place en place les fils-d'archal, pour les séparer les uns des autres, les blanchir avec du grai, les bleuir sur un fer chaud, les redresser à coup de marteau, les limer de nouveau pour les égaler sur la largeur comme sur l'épaisseur, avec cette différence qu'il faut que la lame aille en diminuant d'épaisseur insensiblement sur le bout qui doit faire les tours intérieurs du ressort.

Cette derniere opération exige toute l'attention, pour qu'ils prennent des courbures régulieres & semblables, de place en place; & lorsqu'on les passe entre les doigts, en ployant légérement la lame, il ne faut plus sentir aucune différence, aucune dureté, en un mot, une flexibilité égale dans toute la largeur, comme si l'on passoit un simple ruban entre ses doigts; mais l'expérience & la délicatesse du tact sont bien plus propres à faire sentir cette épreuve, que tout ce que l'on pourroit dire.

Après avoir fait aux ressorts ce qu'on pouvoit de mieux avec la lime, il faut ensuite, pour les égaler parfaitement, les passer & repasser plusieurs fois entre deux morceaux de bois dur, de quatre à cinq pouces en quarré, bien dressé, & qui tout rassemblé par une charniere & le morceau de dessus, porte un bras de levier d'un pié avec lequel l'on presse: l'on est deux pour passer le ressort dans cette machine; l'un le tient par un bout de la tenaille & le tire, pendant que l'autre presse avec le bras de levier; l'on place entre ces machines, de l'émeri rude dans le commencement, & doux sur la fin, & on le polit.

C'est par cette derniere opération que l'on parvient à donner au ressort cette uniforme flexibilité qui lui est si essentielle; après quoi on le bleuit une seconde fois

le plus également qu'il est possible, par une chaleur douce. L'on recuit également les deux extrêmités pour y faire une ouverture qui s'appelle *œil*; l'on ploie avec une pince ronde le bout qui doit faire le tour intérieur autour de l'arbre, & l'on procede à lui donner sa figure *spirale* en le ployant autour d'un arbre au moyen d'un crochet qui entre dans l'œil du ressort, tournant l'arbre d'une main, & de l'autre appuyant du pouce sur le premier tour, l'on fait passer ainsi la longeur du ressort; ce ressort ainsi ployé spiralement tend par sa réaction à se redresser; c'est pourquoi il faut lâcher par degrés. D'où il suit, que la réaction est moindre que l'action, & qu'elle perd d'autant plus cette qualité, que les ressorts sont plus comprimés & qu'ils restent plus long-temps dans cet état. Si la matiere des ressorts étoit parfaitement élastique, bien loin de rester ployés en ligne *spirale*, ils reviendroient droit au même point dont ils seroient partis; & au contraire, si la matiere étoit parfaitement sans élasticité, le ressort resteroit comme on l'auroit ployé & ne vaudroit rien; d'où il suit que les meilleurs ressorts sont ceux qui rendent le plus de réaction, ou qui perdent le moins de leur élasticité. Or l'acier trempé étant de toutes les matieres celle qui a le plus cette propriété; c'est donc avec raison que les horlogers la préferent. L'on augmente prodigieusement l'élasticité de l'acier par la trempe qu'on lui donne; mais on est obligé de la lui diminuer pour qu'il ne casse pas lorsqu'on le met au travail; & l'on a raison de dire que les meilleurs ressorts sont sujets à casser, parce que ce sont ceux à qui on a conservé le plus d'élasticité; mais lorsqu'on diminue trop cette qualité élastique par le revenir ou recuit qu'on donne aux ressorts après la trempe, ils ne cassent pas, il est vrai; mais ils perdent trop sensiblement leur élasticité, & conséquemment leur force; il y a donc par-tout des extrêmes qu'il faut éviter. C'est un point qu'il faudroit pouvoir saisir; mais qui est infiniment difficile, pour ne pas dire impossible. L'on préfere donc dans cette alternative qu'un ressort soit plus près du casser par trop d'élasticité, que de se rendre en en manquant. Enfin, pour résumer ce que l'expérience & le raisonnement m'ont donné sur les différens ressorts que j'ai éprouvés, j'ai trouvé, toutes choses égales d'ailleurs, qu'une lame de ressort étoit d'autant plus élastique, & conservoit d'autant plus long-temps cette qualité, que la lame étoit plus mince, plus large, plus longue: ensorte que cette lame étant ployée en *spirale* autour de l'arbre dans son barillet, son rayon fût égal à la largeur ou hauteur des ressorts, & réciproquement; c'est pourquoi les ressorts de montre plate se rendent ou se cassent plus fréquemment que les autres. Le ressort placé dans le barillet porte un crochet qui accroche le bout extérieur du ressort, & l'arbre accroche le bout intérieur. Dans cet état, si l'on vient à tourner l'arbre, le barillet étant fixé, le ressort s'enveloppera immédiatement sur le corps de l'arbre, ainsi de tous les tours successivement; dans cet état le ressort sera bandé, si l'on lui oppose un rouage à faire tourner par le moyen des dents qu'on aura pratiquées à la circonférence du barillet, ce qui engrénera dans le premier pignon; le ressort en se détendant fera tourner le rouage avec une vîtesse qui diminuera comme la détente du ressort.

Mais si au lieu d'opposer au barillet des rayons égaux comme sont les ailes de pignons sur lesquelles il agit; on lui adapte une chaînette qui communique & s'entortille sur une figure conique taillée en *spirale*, dont les rayons diminuent précisément comme la force du ressort augmente, c'est ce qui formera la fusée. *Voy.* Fusée. Alors la fusée portant la roue du barillet communiquera au premier pignon une égale vîtesse pour tous les tours, & par conséquent la force motrice sera uniforme sur tout le rouage.

De l'exécution du ressort spiral *& de son application en qualité de force réglante.* Le *ressort spiral* d'une montre ordinaire est une lame d'acier très-déliée qui peut avoir trois ou quatre pouces de longueur, & d'un neuvieme à un douzieme de ligne de largeur, sur une trente à quarante-huitieme d'épaisseur ployée en ligne *spirale* de quatre à trois tours au moins; ces tours doivent avoir des intervalles plus ou moins grands, suivant la force du *spiral* & la grandeur du

balancier ; la lame doit diminuer d'épaisseur imperceptiblement du dehors au dedans, ensorte que lorsqu'on suspend un petit poids par le bout intérieur, & qu'on le leve en tenant avec une pincette l'autre extrêmité extérieure, il prenne la figure d'un cône renversé ; c'est à cette épreuve qu'on juge si le ressort se déploie bien, & s'il garde les intervalles proportionnés au diametre du *spiral ;* il faut aussi que les tours de lame soient exactement paralleles entr'eux & dans le même plan.

Pour faire ces petits ressorts, l'on prend de l'acier d'Angleterre qui n'est point trempé, mais qui est passé au laminoir ; ce qui lui donne assez de corps pour avoir de l'élasticité. Plusieurs horlogers s'en servent & font eux-mêmes leurs *ressorts spiraux ;* ils redressent, réforment même ceux qui sont faits, mais il n'y a guere que les habiles artistes capables de les bien faire ; Genève est la seule ville que je connoisse où il y ait des gens qui ne s'occupent qu'à faire de ces ressorts, & qui les font d'autant mieux, que la routine & la délicatesse du tact l'emportent de beaucoup sur la théorie ; ils ne se servent point de fil d'Angleterre ; ils prennent une lame d'acier trempé, & revenue comme une lame de ressort moteur qu'ils affoiblissent à la lime jusqu'à une certaine épaisseur ; après quoi ils les coupent par petites bandes. Les redresser, limer sur la largeur & l'épaisseur, les adoucir & les ployer en ligne *spirale*, sont toutes opérations trop longues à détailler, & qui seroient encore insuffisantes pour donner une idée de leur délicatesse ; il n'y a guere que l'expérience qui puisse la faire sentir.

Je ne déciderai pas lesquels des deux *spiraux* sont les meilleurs d'être d'acier trempé, ou non trempé ; ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai vu de bons effets par les uns & les autres ; je ne pense pas qu'il soit connu de personne, autrement que par conjectures, auxquelles on doit donner la préférence ; les raisons qu'on donne de part & d'autre, me paroissant trop foibles pour être rapportées.

De l'application du ressort spiral au *balancier.* Sur l'axe du balancier est ménagée une petite assiette pour recevoir & faire tenir à frottement une virole qui est percée par une ligne qui seroit tangente, dans l'épaisseur de la circonférence : ce trou est pour recevoir l'extrêmité intérieure du *spiral ;* & au moyen d'une goupille qu'on y fait entrer avec, ce *spiral* se fixe & s'arrête sur la virole ; elle est coupée pour faire un peu ressort en entrant sur l'assiette du balancier ; ce qui donne la facilité de tourner la virole qui tient alors par une pression élastique ; le balancier étant placé sur la platine, la cheville de renversement est en repos sur le centre d'échappement. *V.* RENVERSEMENT. A l'extrêmité extérieure du *spiral*, se trouve sur la platine un piton percé pour la recevoir avec une goupille qui la serre & la fixe. Par ce moyen le balancier ne peut point tourner d'un côté ni d'un autre, sans tendre le *ressort spiral.* Le balancier ainsi placé, la roue de rencontre agit par une de ces dents sur la palette si c'est une verge, & sur les tranches du cylindre, si c'en est un ; alors elle tend le *ressort spiral* en décrivant l'arc de levée ; mais le balancier ne parcourt point son arc de levée sans gagner de la force pour continuer son arc commencé, qui devient par cette raison cinq ou six fois plus grand, *voyez* RECUL, REPOS, ARC DE SUPPLÉMENT, & ARC DE LEVÉE, où le *ressort spiral* fait un si grand rôle en s'opposant aux vibrations du balancier, & en les accélérant. (*Voyez* RÉGULATEUR ÉLASTIQUE.) Sous le balancier est placé une méchanique qu'on nomme la *coulisserie ;* elle consiste en une roue dentée qui engrene dans le rateau qui est une portion de cercle trois ou quatre fois plus grand que la roue ; ce rateau est denté en dehors & placé concentriquement au balancier, au dedans duquel est réservée une portion de rayon sous lequel sont placées deux goupilles entre lesquelles se place le grand trou du *ressort spiral ;* ensorte que lorsqu'on tourne la roue qui porte une aiguille de rosette, ce rateau se meut, & les deux chevilles en fourchettes suivent le tour du *spiral*, & par conséquent le raccourcissent ou l'alongent, parce qu'il est censé prendre naissance à cette fourchette. Il faut donc faire abstraction de la partie excédante qui va de la fourchette au piton où l'extrêmité

est fixée, parce que cette partie ne doit avoir aucun mouvement par les vibrations du balancier; c'est pour cela qu'on place les chevilles très-proches l'une de l'autre, pour ne laisser que la liberté au *spiral* de glisser dedans; puisque par cette méchanique l'on raccourcit ou alonge le *ressort spiral*, il devient donc plus fort ou plus foible, il retarde ou accelere la vîtesse du balancier; c'est donc véritablement une force réglante; j'ai trouvé par l'expérience que les petits *ressorts spiraux*, relativement au balancier, toutes choses égales d'ailleurs, étoient ceux qui permettoient les plus grands momens au balancier sans arrêter au doigt. Pour bien placer un *spiral*, il faut qu'il ne bride en aucun sens, qu'il laisse le balancier libre d'opérer les vibrations dans toutes leurs étendues; ce qui se voit aisément. En regardant marcher la montre l'on voit s'il tourne bien droit, si les tours de lames jouent dans leurs véritables proportions, *&c.*

Les *ressorts spiraux* ne perdent point de leur élasticité par le mouvement des vibrations; ils se contractent & se dilatent par des efforts parfaitement égaux; j'ai fait à ce sujet quelques expériences qui servent à le prouver. Avec la machine pour le frottement des pivots, le balancier étant arrêté par le *spiral*, je donnois jusqu'à trois tours de tention, ce qui comprimoit le *spiral* autour de la virole; je l'abandonnois alors, & le *spiral* non-seulement se détendoit des trois tours; il faisoit encore trois tours à peu près dans le sens contraire, ce qui rendoit le *spiral* presque en ligne droite; il faisoit donc six tours par ces premieres vibrations qui alloient en diminuant d'étendue jusqu'à ce qu'elles s'arrêtassent.

J'ai répété cette expérience plusieurs fois; je n'ai vu aucune altération dans l'élasticité du *spiral*; donc à plus forte raison, ne la perdra-t-il pas dans les montres où les plus grandes tensions ne vont jamais à un tour. (*Article de M. Romilly, Horlog.*)

SPIRALE, s. f. (*Géom.*) est en général une ligne courbe, qui va toujours en s'éloignant de son centre, & en faisant autour de ce centre plusieurs révolutions.

On appelle plus proprement & plus particuliérement *spirale* en géométrie, une ligne courbe dont Archimede est l'inventeur, & qu'on nomme pour cette raison *spiral* d'Archimede.

En voici la génération: on suppose le rayon d'un cercle divisé en autant de parties que sa circonférence; par exemple, en 360. le rayon se meut sur la circonférence, & la parcourt toute entiere. Pendant ce même temps, un point qui part du centre du cercle, se meut sur le rayon, & le parcourt tout entier; desorte que les parties qu'il parcourt à chaque instant sur le rayon, sont proportionnelles à celles que le rayon parcourt dans le même instant sur la circonférence; c'est-à-dire, que tandis que le rayon parcourt, par exemple, un degré de la circonférence, le point qui se meut sur le rayon, en parcourt la 300^e. partie. Il est évident que le mouvement de ce point est composé, & si l'on suppose qu'il laisse une trace, c'est la courbe qu'Archimede a nommée *spirale*, dont le centre est le même que celui du cercle, & dont les ordonnées ou rayons sont les différentes longueurs du rayon du cercle, prises depuis le centre, & à l'extrêmité desquelles le point mobile s'est trouvé à chaque instant: par conséquent les ordonnées de cette courbe concourent toutes en un point, & elles sont entr'elles comme les parties de la circonférence du cercle correspondantes qui ont été parcourues par le rayon, & qu'on peut appeller arcs de révolution. *Voyez la fig. 39. de Géom.* La courbe *CMmm* est une *spirale*. Lorsque le rayon *CA*, *fig. 39. Géom.* a fait une révolution, & que le point mobile parti de *C* est arrivé en *A*, on peut supposer que ce point continue à se mouvoir, & le rayon à tourner, ce qui produira une continuation de la *spirale*; & on voit que cette courbe peut être continuée par ce moyen aussi loin qu'on voudra. *Voyez fig. 40.*

Archimede, inventeur de la *spirale*, en l'examinant, en trouva les tangentes, ou, ce qui revient au même, les sous-tangentes, & ensuite les espaces. Il démontra qu'à la fin de la premiere révolution, la sous-tangente de la *spirale* est égale à la circonférence du cercle circonscrit, qui est

le même que celui sur lequel on a pris les arcs de la révolution ; qu'à la fin de la seconde révolution, la sous-tangente est double de la circonférence du cercle circonscrit, triple à la fin de la troisieme révolution, & toujours ainsi de suite. Quant aux espaces, qui sont toujours compris entre le rayon qui termine une révolution & l'arc *spiral* qui se termine aussi, pris depuis le centre, Archimede a prouvé que l'espace *spiral* de la premiere révolution, est à l'espace de son cercle circonscrit, comme 1 à 3 ; que l'espace de la seconde révolution est au cercle circonscrit, comme 7 à 12 ; celui de la troisieme, comme 19 à 27, *&c.* Ce sont-là les deux plus considérables découvertes du traité d'Archimede ; nous avons ses propres démonstrations ; elles sont si longues & si difficiles, que, comme on le peut voir par un passage latin rapporté dans la préface des infinimens petits de M. de l'Hôpital, Bouillaud avoue qu'il ne les a jamais bien entendues ; & Viette, par cette même raison, les a injustement soupçonnées de paralogisme ; mais par le secours des nouvelles méthodes, les démonstrations de ces propriétés de la *spirale*, ont été fort simplifiées & étendues à d'autres propriétés plus générales. En effet, l'esprit de la géométrie moderne est d'élever toujours les vérités, soit anciennes, soit nouvelles, à la plus grande universalité qu'il se puisse. Dans la *spirale* d'Archimede, les ordonnées ou rayons sont comme les arcs de révolution : on a rendu la génération de cette courbe plus universelle, en supposant que les rayons y fussent, comme telle puissance qu'on voudroit de ces arcs, c'est-à-dire, comme leurs quarrés, leurs cubes, *&c.* ou même leurs racines quarrées, cubiques, *&c.* car les géometres savent que les racines sont des puissances mises en fractions. Ceux qui souhaitent un plus grand détail sur l'universalité de cette hypothese, le trouveront dans l'*histoire de l'académie royale des sciences*, *an. 1704. p. 57. & suiv.*

SPIRALE LOGARITHMIQUE, *ou* LOGISTIQUE, *voyez* LOGARITHMIQUE. *(O)*

SPIRARE AMORES, (*Littérature.*) *respirer les amours* dans le style des Grecs & des Latins, n'est pas ce que nous entendons, en disant, *respirer l'amour.* Ces deux façons de parler sont entiérement différentes, & signifioient des choses fort opposées. *Spirare amores*, & en grec, πνεῖν ἔρωτας, *respirer les amours*, c'est-à-dire, les faire sortir de ses yeux, de sa bouche, *&c.* ne dire pas une parole, ne pousser pas un soupir, ne donner pas un coup d'œil qui ne fasse naître l'amour, & n'allume cette passion. Notre langue n'a point de terme qui puisse bien exprimer cela. Horace disoit à Lycé :

Quo fugit Venus ? Heu ! quovè color decens ?
Quo motus ? Quid habes illius, illius,
Quæ spirabat amores,
Quæ me surpuerat mihi.

« Hélas ! qu'est devenue cette fleur de jeunesse, ce gracieux coloris, ces manieres enjouées & engageantes qui animoient toutes vos démaaches ? Que vous reste-t-il de cette Lycé, de cette charmante Lycé, qui faisoit naître tant d'amours & qui m'avoit enlevé à moi-même » ? La traduction qu'on vient de lire est passable ; cependant faire naître tant d'amours, ne rend point la force & la beauté du latin, *spirare amores.* (*D. J.*)

SPIRATION, s. f. terme usité parmi les Théologiens, lorsqu'ils traitent du mystere de la Ste. Trinité, & de la maniere dont le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils.

Ils distinguent deux sortes de *spirations*, l'une active & l'autre passive. La *spiration* active est l'action ou la notion par laquelle le Pere & le Fils de toute éternité produisent le Saint-Esprit. La *spiration* passive est la notion ou le caractere, par lequel le Saint-Esprit est désigné comme procédant du Pere & du Fils.

Les Scholastiques disent que la *spiration* active n'est pas distinguée réellement de la paternité & de la filiation, parce qu'elle n'a point d'opposition relative ni avec l'une ni avec l'autre. Mais ils ajoutent qu'elle en est distinguée formellement, parce qu'elle ne présente pas les mêmes idées que la paternité & la filiation, qu'on la définit tout différemment, & que ce n'est pas par elle mais par la paternité & la filiation que le Pere & le Fils sont constitués en qualité de

personnes. *Voyez* PERSONNE, PATERNITÉ, FILIATION, NOTION, TRINITÉ, *&c.*

SPIRE, s. f. *dans l'ancienne Architecture*, est quelquefois employé pour la base d'une colonne, & quelquefois pour astragale. *Voyez* BASE, ASTRAGALE.

Ce mot vient du latin *spœræ*, les *replis* d'un serpent qui sont semblables à cela, quand ils sont couchés par terre, ou bien du grec σπεῖρα, le *roulement* d'un cable. *Voy.* BASE.

SPIRE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, capitale de l'Evêché de même nom, sur le bord du Rhin, à 2 lieues de Philisbourg, à 5 de Heidelberg, à 16 ou environ de Strasbourg, presqu'au milieu entre ces deux places, & à 112 de Paris. *Longit.* 26. 7. *latit.* 49. 17.

Elle étoit anciennement habitée par les Nemetes, & ce fut pour cette raison qu'on l'appella *Noviomagus Nemetum*, *civitas Nemetum*. Elle prit avant le viij. siecle le nom de *Spire*, d'une petite riviere qui la baigne. Roger, qui en étoit Evêque, la fit entourer de murailles dans le xj. siecle. L'empereur Henri IV. la mit au nombre des villes libres. Henri V. Frédéric II. & Venceslas lui accorderent successivement des grands privileges. Charles-Quint y fixa la chambre impériale en 1530.

Cette ville étoit riche, grande, heureuse, libre, & bien bâtie, lorsque les troupes françoises en 1689 la réduisirent en cendres, conformément aux ordres de Louis XIV; elle fut consumée toute entiere dans l'intervale de quelques heures, & elle n'a jamais pu se rétablir depuis dans un état un peu favorable. L'église cathédrale qui appartenoit aux catholiques, & qui passoit pour un chef-d'œuvre de sculpture, décorée de grandes tours pyramidales aux quatre coins, ne fut pas plus épargnée que les temples des calvinistes. Ainsi le nom françois fut également abhorré dans ce terrible désastre par les sectateurs de l'une & de l'autre religion.

Becher (Jean-Joachim), un des grands chymistes de l'Europe, naquit à *Spire* en 1645, & mourut en 1682 à l'âge de 37 ans. Privé des biens de la fortune, il employoit la nuit à étudier, & le jour à enseigner, pour pouvoir subsister & faire vivre sa pauvre mere. Malheureux à Mayence, à Munich, & à Witzbourg par la jalousie de ses ennemis, il fut errant pendant plusieurs années sans pouvoir trouver en Allemagne un domicile assuré. Il passa donc en Angleterre & mourut à Londres. Sa *physica subterranea* est un ouvrage profond, ainsi que son *trifolium Hollandicum*, *seu de machinis necessariis ad opera serici aquarum molendinorum*, *& artis fusoriæ metallorum*. Il prétendit dans son livre intitulé *caracter pro notitiâ linguarum universali*, fournir une langue universelle, par le moyen de laquelle toutes les nations s'entendroient aisément; c'est du moins le systême d'un homme de génie. Dans un de ses livres écrit en allemand, sous le titre de la *folie sage* & de la *folle sagesse*, il rapporte plusieurs inventions fort utiles. (*D. J.*)

SPIRE, *Evêché de*, (*Géog. mod.*) Evêché d'Allemagne dans le bas Palatinat, entre les bailliages de Neustat, de Geamershein, de Bretten & de Heidelberg; le Rhein le divise en deux parties. On ne sauroit marquer précisément le temps de la fondation de cet évêché. On sait seulement qu'il est déja fait mention d'évêques de Nemetes dans le quatrieme siecle. Les empereurs Othon affranchirent l'évêque de *Spire* de la jurisdiction des comtes; Henri II. Conrad II. Henri III. lui firent des donations considérables. L'étendue de cet évêché n'est pas grande; elle consiste en des plaines fertiles, situées avantageusement à cause de la commodité du Rhein. Son domaine est composé de cinq ou six bailliages. Les bourgs les plus remarquables sont Weibstad & Bruchsal, sur la petite riviere de Saltz, qui est le lieu de la résidence ordinaire de l'évêque. Le chapitre de *Spire* est composé de neuf chanoines capitulaires, & de douze domiciliés. L'évêque n'a aucune jurisdiction dans la ville de *Spire*; elle est libre & impériale. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

SPIREA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *spiræa*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit composé de plusieurs siliques qui renferment une semence oblongue. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

La principale des especes de *spiræa* est à feuilles de saule; c'est un arbrisseau qui

croît à la hauteur d'environ trois piés, poussant plusieurs rameaux grêles couverts d'une écorce rouge, portant beaucoup de feuilles longues & étroites comme celles du saule, dentelées en leurs bords, vertes en dessus, rougeâtres en dessous; d'un goût astringent, tirant sur l'amer. Ses fleurs sont petites, disposées aux sommités des branches en maniere de grapes ou d'épis longs presque comme le doigt, & assez gros. Chacune de ses fleurs est composée de cinq pétales incarnats disposés en rose & soutenus par un calice découpé en étoile. Après qu'elles sont passées, il paroît un fruit composé de plusieurs gaînes disposées en maniere de tête; on trouve dans chacune de ces gaînes des semences menues, applaties, jaunâtres. On cultive cet arbrisseau dans les jardins, aux lieux sombres & ombrageux. *(D. J.)*

M. de Jaucourt, auteur de l'article précédent, ne s'étant attaché qu'à faire connoître à ses lecteurs la principale espece de spirea, *M. de Tschoudi va les dédommager, en mettant sous leurs yeux toutes les especes de cette plante.*

§ SPIREA *(Jard. Botan.)* en latin *spiræa.* En anglois *spiræa tree.* En allemand *spierstaude.*

Caractere générique

Un calice applati, permanent, d'une seule feuille divisé en cinq longues découpures, soutient cinq pétales arrondis. Le pistil est ordinairement composé d'au moins cinq embryons surmontés d'autant de stiles menus: il est couronné de vingt ou même d'un plus grand nombre d'étamines déliées, plus courtes que les pétales, & terminées par des sommets sphéroïdes. Les stiles dépassent les étamines, & sont surmontés de stygmates figurés en tête de clous. Le groupe d'embryons devient une capsule oblongue, pointue à cinq loges saillantes qui s'ouvrent en autant de valves à deux pointes, & laissent échapper des semences pointues & ordinairement très-menues.

Especes.

1. *Spiræa* arbrisseau à feuilles lancéolées, obtuses, dentées & menues, à épis surcomposés. Grand *spiræa* à feuilles de saule.

Spiræa foliis lanceolatis, obtusis serratis nudis, floribus duplicato-racemosis. Hort. Cliff.

Common spiræa frutex.

2. *Spiræa* à feuilles découpées en plusieurs lobes, dentées, à fleurs rassemblées en corymbe terminal. *Spiræa* à feuilles d'obier.

Spiræa foliis lobatis serratis, corymbis terminalibus. Lin. *Sp. pl.*

Virginian gelder rose with a currant leaf.

3. *Spiræa* à feuilles entieres & à bouquets assis immédiatement aux côtés des branches. *Spiræa* à feuilles de mille-pertuis.

Spiræa foliis integerrimis, umbellis sessilibus. Hort. Upsal Hypericum frutex.

Spiræa with entire leaves, &c.

4. *Spiræa* à feuilles un peu oblongues dont le bout est denté à corymbes latéraux. *Spiræa* à feuilles de mille-pertuis dentées. *Spiræa* d'Espagne.

Spiræa foliis oblongiusculis, apice serratis, corymbis lateralibus. Lin. *Sp. pl.*

Spiræa wit oblong leaves whose points are sawed.

5. *Spiræa* à feuilles lancéolées, inégalement dentées, velues par dessous, à épis surcomposés. *Spiræa* à fleur d'un beau rouge.

Spiræa foliis lanceolatis inæqualiter serratis, subtus tomentosis floribus duplicato-racemosis Lin. *Sp. pl.*

Red spiræa.

6. *Spiræa* à feuilles ailées dont les folioles sont réguliérement dentées, à fleurs rassemblées en panicule.

Spiræa foliis pinnatis, foliolis uniformibus serratis, caule fruticoso, floribus paniculatis.

Spiræa with winged leaves.

7. *Spiræa* à feuilles lancéolées, dentées au bout, nerveuses, blanches par dessous, à fleurs en panicules.

Spiræa foliis lanceolatis, supernè serratis, nervosis, subtùs incanis, floribus racemosis, caule fruticoso, Mill.

Spiræa with spearshaped veined leaves wich are saved toward their points and hairy on their underside.

8. *Spiræa* à feuilles lancéolées, à dents aiguës, à fleurs en panicules.

Spiræa

Spiræa foliis lanceolatis, acutè ferratis, floribus paniculatis, caulè fruticoſo. Mill.

Spiræa with ſpear shaped leaves wich are sharply ſawed.

Plantes.

9. *Spirea* à feuilles ternées, dentées, preſqu'égales, dont les fleurs ſont raſſemblées en une ſorte de panicule.

Spiræa foliis ternatis ſerratis ſubæqualibus, floribus ſubpaniculatis. Lin. *Sp. pl.*

American herbaceous ſpiræa wid trifoliate ſaved leaves &c.

10. *Spiræa* à feuilles ailées, à folioles égales & dentées, à tige herbacée, à fleurs terminales. Barbe de chevre.

Spiræa foliis pinnatis, foliolis uniformibus ſerratis, caule herbaceo, floribus cimoſis. Lin. *Sp. pl.*

Common dropwort.

11. *Spiræa* à feuilles ailées dont le lobe terminal eſt le plus large, à fleurs terminales; reine des prés.

Spiræa foliis pinnatis, impari majore lobato, floribus cimoſis. Flor. Lap. Ulmaria.

Meadowſweet or que en of te meadows.

12. *Spiræa* à feuilles compoſées de feuilles doublement ailées, à épis en panicule, dont les fleurs ſont mâles & femelles.

Spiræa foliis ſuprà decompoſitis ſpicis paniculatis, floribus diviſis Lin. *Sp. pl.*

Spiræa with more than decompounded leaves, &c.

Les *Spiræa* compoſent une des plus belles & des plus nombreuſes familles des plantes qu'il y ait; ils s'élevent la plupart ſur des tiges élancées & ſveltes; pluſieurs inclinent leurs rameaux avec grace. Tous portent des épis ou des ombelles de fleurs très-mignones, d'une couleur tendre. Ils ſont garnis de feuilles élegantes, d'un verd plein d'aménité. Ils décorent les rives des ruiſſeaux, & ſe penchent ſur le bord des fontaines; & le botaniſte égaré dans les vallons frais, leur accorde toujours un coup d'œil de préférence. Ils ſont un des plus précieux ornemens des boſquets fleuris, point délicats ſur la nature du ſol, bravant les plus grands froids de nos climats, ſe multipliant d'eux mêmes, leur culture eſt à la portée de tout le monde; & l'on voit déja les eſpeces les plus rares croître dans les petits jardins du villageois à côté du roſier & de la groſeille. Dans les ſols riches & humides, l'eſpece n°. 1. parvient à la hauteur de ſix ou huit piés, elle s'éleve ſur nombre de tiges droites, menues, égales, diminuant inſenſiblement vers le haut qui eſt anguleux, & ſe termine preſqu'en pointe. ſes maîtreſſes tiges pouſſent de petites branches latérales & grêles dont quelques unes ſont inclinées. La ſeconde écorce eſt peu épaiſſe & d'un verd éteint; ſes racines ſont fibreuſes & noirâtres; l'épiderme eſt très-mince, gercé & glacé, de couleur de noiſette, & ſe détache par intervalles; les feuilles d'un verd tendre ſont près les unes des autres, & rapprochées de la tige; les fleurs naiſſent au bout des branches en longs épis compoſés de petits bouquets où ſont raſſemblées environ huit petites fleurs dont les pétales ſont d'une couleur de chair animée; autour de la baſe des pétales, eſt un petit cercle glanduleux de couleur de roſe, c'eſt auſſi la couleur des ſtiles qui occupent le milieu. Ce ſpiræa fleurit à la fin de juin & en juillet; les jeunes baguettes qui naiſſent autour du pié ne portent ſouvent leurs épis qu'au mois d'août, ce ſont les plus grands & les plus beaux. Comme ſes branches ſont très-pliantes, on s'en ſert pour terminer les lignes. Ce bel arbriſſeau ſe multiplie par les ſurgeons qu'il pouſſe en abondance. On peut auſſi le reproduire par les marcottes, les boutures reprennent très-facilement; il faut les planter au mois d'octobre, garnir la terre au printemps de mouſſe ou de menue litiere, les arroſer de temps à autre, & les tenir ombragés par des paillaſſons au plus chaud du jour.

L'eſpece n°. 2. originaire de la virginie s'éleve à environ deux toiſes dans les bonnes terres un peu humides; il naît de ſon pié qui eſt robuſte un grand nombre de branches qui ſe courbent à leur inſertion. Elles ſont couvertes de trois ou quatre épidermes, dont le premier qui eſt gris & aſſez épais, pend ordinairement par lambeaux. Le ſecond ſe gerce & ſe détache auſſi quelquefois de lui-même, il eſt de couleur de noiſette, ainſi que ceux de deſſous; ces branches ſe raſſemblent régulierement & forment un buiſſon élégant & bien garni de feuilles: elles ſont d'un verd

tendre & ſemblable à celles d'un groſeiller. Les fleurs plus grandes que celles du *ſpiræa n°. 1.* naiſſent au bout de toutes les branches principales & des crochets; elles forment des corymbes, c'eſt-à-dire des bouquets exactement ronds & ſi ſerrés, que les pétales des fleurs ſe touchent & même s'entrelacent. Les pétales ſont d'un blanc de perle; mais le groupe de ſes étamines nombreuſes dont les ſommets ſont roſe, forment en dedans une aréole de cette couleur. Ce *ſpiræa* fleurit au commencement de juin, il ſe multiplie comme le précédent. Au corymbe des fleurs ſuccede un bouquet de capſules à cinq pans bien marqués qui ſont d'abord d'un rouge aſſez vif, & font un bel effet par leur réunion. Ces capſules ſont bien plus grandes que celles des autres eſpeces, & contiennent de bien plus groſſes ſemences; ces ſemences qui ſont arrondies, au lieu que celles des autres *ſpiræa* ſont longuettes, levent très-aiſément & fourniſſent du plan d'une qualité ſupérieure. Au reſte ce beau *ſpiræa* ſe multiplie comme l'eſpece précédente. Ses racines principales ſont blancheâtres & oſſeuſes. Il faut le placer vers le fond des boſquets de juin.

Le *n°. 3.* nous eſt venu du Canada: cet arbriſſeau s'éleve à environ une toiſe dans les bonnes terres, il pouſſe de ſon pié nombre de branches droites très-grêles, couvertes d'une écorce rougeâtre & formant comme un faiſceau: dans les vieux piés certaines branches fleuries s'en détachent agréablement & ſe courbent en volute. Les feuilles ſont petites, cunéiformes, entieres & percées de petits trous comme celles du mille-pertuis. Les fleurs dont le blanc eſt éclatant, naiſſent en petits bouquets proche les uns des autres: elles ſont immédiatement aſſiſes ſur les côtés des branches de l'année précédente, qu'elles garniſſent depuis leur inſertion juſqu'à leur bout, & paroiſſent vers la mi-mai. Ce *ſpiræa* eſt un des plus beaux feſtons du printemps, il ſe multiplie comme l'eſpece *n°. 1.*

L'eſpece *n°. 4* quoiqu'indigene d'Eſpagne, ne differe de celle-ci que par ſes feuilles plus larges au bout, où l'on voit deux ou trois dents profondes. Lorſque ces *ſpiræa* ſont trop âgés, il faut les recouper pour donner plus d'eſſor à leurs branches nouvelles. On en forme avec le ciſeau des boules & des paliſſades charmantes par l'extrême rapprochement de ſes très-petites feuilles. Comme leur feuillage, d'un verd obſcur, demeure frais bien avant dans l'autone, on peut les faire entrer dans la compoſition des boſquets de cette ſaiſon.

La cinquieme eſpece croît naturellement dans les environs de Philadelphie: elle ne vient pas ſi haute que les précédentes. Ce *ſpiræa* jette du pié pluſieurs tiges grêles que recouvre une écorce, tantôt purpurine, tantôt noirâtre, avec une eſpece de farine griſe par deſſus qu'une impreſſion légere du doigt efface. Les feuilles ſont un peu plus larges & plus courtes que celles du *n°. 1*, le deſſous eſt blancheâtre, légérement cotonneux & veiné; le deſſus eſt d'un verd clair: les branches ſont terminées par de larges & longs épis de fleurs qui ſe ſubdiviſent en pluſieurs grapillons par le bas; les fleurs ſont très-petites & d'un rouge éclatant. Il paroît que ce *ſpiræa* aime les lieux frais & un peu ombragés. C'eſt un arbuſte charmant.

Le *ſpiræa n°. 6.* croît de lui-même dans les terres humides en Sibérie: dans nos jardins il ne s'éleve guere qu'à deux piés & demi au plus. Ses feuilles ailées compoſées de trois ou quatre paires de lobes le diſtinguent aſſez de tous les autres; ſes fleurs d'un blanc pur naiſſent en épis au bout des branches.

Le *n°. 7.* forme un buiſſon qui s'éleve à cinq ou ſix piés; ſes tiges couvertes d'une écorce brune ſe diviſent en pluſieurs branches robuſtes dont la partie ſupérieure porte une touffe de feuilles lancéolées, veinées, blanches par deſſous & dentées ſeulement vers la pointe. Ses fleurs qui naiſſent terminales en épis, reſſemblent à celles du précédent. Cette eſpece eſt indigene de l'Amérique ſeptentrionale.

Le *n°. 8.* nous vient des mêmes contrées, il s'éleve ſur pluſieurs tiges qui ſortent de terre ainſi que les premiers, mais il vient plus haut; ſon écorce eſt plus jaunâtre: il pouſſe des branches latérales, menues & inclinées. Les dents de ces feuilles ſont aiguës, le bas de ſes épis en darde

d'autres presqu'horizontalement. Les pétales sont blancs ; mais le cercle coloré qui est à leur base, ainsi que les embryons qui occupent le centre, sont d'un rose pâle. J'en ai une variété dans laquelle ces parties sont d'un jaune herbacé.

Spiræas plantes.

La neuvieme espece est une plante dont la racine est perenne & la tige annuelle : elle s'éleve à environ un pié. Les fleurs naissent au bout des branches en panicules lâches. Il faut semer sa graine dès qu'elle est mûre sur une plate-bande ombragée. Cette plante aime l'ombre & l'humidité.

Le *n*°. 10. est la *barba capræ* de Tournefort, qui croît ordinairement dans les terres qui couvrent la craie, où elle s'éleve à un peu plus d'un pié dans ces sortes de sols. Mais j'en ai vu dans les Alpes qui avoient près de trois piés de haut. Les fleurs naissent en bouquets lâches au bout des tiges. Les racines consistent dans des corps glanduleux enfilés par des fibres déliées ; elle passe pour diurétique. On en a trouvé une variété croissant naturellement dans l'Angleterre septentrionale, dont les fleurs sont doubles ! c'est une très-belle plante. La onzieme ne lui cede pas en beauté ; c'est l'ornement des prés humides où elle s'éleve sur des tiges droites, robustes & demi-ligneuses, à près de trois piés. Les ombelles serrées de ses fleurs d'un blanc un peu verdâtre, sont d'un effet gracieux, & exhalent une odeur douce, analogue à celle de l'amande : on en a une espece à fleur double qui est charmante. Les pétales sont si petits & en si grand nombre, que l'ombelle ne présente à l'œil nud que l'aspect de plusieurs franges réunies. Cette plante sera très-bien sur les devants des massifs dans les bosquets d'été, elle fleurit en juillet. On la multiplie aisément en partageant ses racines. La reine des prés est cordiale, sudorifique & vulnéraire.

Enfin la douzieme espece croît naturellement sur les montagnes en Autriche. Les feuilles sont singulieres par leur complication, les fleurs naissent au bout des branches en épis déliés. Cette plante aime l'ombre & l'humidité. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

SPIREO, (*Géog. mod.*) cap de la Morée, dans la Zacanie, sur la côte du golfe d'Engia, au midi de l'île de ce nom, & au sud-ouest de celle de Dorussa.

SPIRES, (*Conchyl.*) contours, circonvolutions de la vis d'une coquille, ou que la coquille forme autour de son fût.

SPIRIQUES, LIGNES, (*Géom.*) especes de courbes inventées par Perséus, & qu'il ne faut pas confondre avec les spirales. M. Montucla a trouvé dans Proculus ce que c'étoit que *lignes spiriques*. Ce commentateur les décrit assez clairement. Il nous apprend que c'étoient des courbes qui se formoient en coupant le solide fait par la circonvolution d'un cercle autour d'une corde, ou d'une tangente, ou d'une ligne extérieure. Delà naissoit un corps en forme d'anneau ouvert ou fermé, ou en forme de bourelet ; ce corps étant coupé par un plan, donnoit, suivant les circonstances, des courbes d'une forme fort singuliere, tantôt alongées en forme d'ellipse, tantôt applaties & rentrantes dans leur milieu, tantôt se coupant en forme de nœud ou de lacet. Perséus considéra ces courbes, & crut avoir fait une découverte si intéressante, qu'il sacrifia à son bon génie. Montucla, *hist. des Mathém. tom. I.* (*D. J.*)

SPIRITUALITÉ, s. f. (*Gramm.*) on dit la *spiritualité* de l'ame, pour désigner cette qualité qui nous est inconnue, & qui la distingue essentiellement de la matiere. *Voyez l'article* AME.

Le même mot se prend aussi pour une dévotion honnête, recherchée, qui s'occupe de la méditation de ce qu'il y a de plus subtil & de plus délié dans la religion.

SPIRITUEL, adj. (*Gramm.*) qui est esprit, qui est d'une nature essentiellement différente de la matiere ; en ce sens il s'oppose à *matériel*. L'être *spirituel* ; l'être matériel. Il se prend aussi pour désigner la qualité de l'homme que nous appellons l'*esprit*. C'est un homme très-*spirituel* ; cette pensée est très-*spirituelle*. On le dit des personnes qui s'occupent de la contemplation des choses divines. Les religieux ont des peres *spirituels* & des peres temporels. La vie *spirituelle* a des douceurs. *Spirituel* s'oppose à *temporel* & à *civil* dans ces phrases : le glaive *spirituel* ; la puissance *spirituelle*. S'il est si dif-

ficile de poser des bornes entre la puissance temporelle & la puissance *spirituelle*, c'est que chacune cherche à étendre ses prérogatives. L'alliance *spirituelle* est celle que l'on contracte avec Dieu par des vœux religieux. La communion *spirituelle* est la part que les assistans prennent à la communion du prêtre. Il y a des incestes *spirituels*. Les Valentiniens s'appelloient *spirituels*, & ils donnoient aux catholiques le nom de *psychiques*. Ceux d'entre les freres mineurs, qui dans le xiv. siecle s'attacherent à toute l'austérité de la regle de S. François, se distinguerent des autres par l'épithete de *spirituels*.

SPIRITUEUX, adj. (*Gram.*) qui est plein de ce que les chymistes appellent *esprits*. *Voyez* ESPRIT, *Chymie*. La distillation extrait des corps ce qu'ils ont de plus *spiritueux*. Les bons vins sont très-*spiritueux*.

SPIRITU-SANCTO, (*Géog. mod.*) capitainie de l'Amérique méridionale au Brésil, sur la côte orientale, à 10 degrés de *latitude* méridionale. Elle est bornée au nord par la capitainie de Porto-Séguro, au midi par celle de Rio-Janeiro, & à l'orient par la mer. Ses limites ne sont point fixées du côté de l'occident. Ce gouvernement passe pour le plus fertile de ceux du Brésil, & le mieux fourni de toutes les choses nécessaires à la vie. L'on y fait commerce de coton & de bois de Brésil. Il n'y a dans ce gouvernement, qui appartient aux Portugais, qu'une seule ville de même nom.

SPIRITU-SANCTO, *la ville de*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Brésil, capitale du gouvernement de ce même nom, sur le bord de la mer, avec un port. Elle n'a ni remparts, ni murailles; elle est située sur le bord de la mer avec un port, qui est une petite baie, ouverte vers l'orient; & parsemée de petites îles.

SPIROLE, s. f. *terme d'Artillerie*, vieux mot; Rabelais dit, *l. I. c. xxvj.* bombards, faulcons, *spirols*, & autres pieces. La *spirole* étoit une maniere de petite coulevrine, ainsi appellée de *spira*, tortillement en ligne spirale; & l'on a donné ce nom à la *spirole*, soit à cause de la tortuosité du chemin que faisoit son boulet; soit pour distinguer cette piece d'artillerie de plusieurs autres, que le sifflement de leurs boulets semblable à celui des serpens, avoit déja fait nommer *basilics*, *serpentines*, & *coulevrines*. (*D. J.*)

SPITALL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Carinthie, aux frontieres de l'évêché de Saltzbourg, sur la Liser, près son embouchure dans la Drave.

SPITHAME, s. f. (*Mesure anc.*) nom équivoque qu'on avoit donné chez les Grecs à deux mesures différentes, dont l'une, assez rare faisoit seulement la moitié de l'autre, & n'étoit que la quatrieme partie de la coudée, composée de six doigts grecs, qui revenoient à quatre doigts romains. La grande *spithame* étoit la moitié de la coudée grecque, & les trois quarts du pié, d'où vient qu'on y comptoit douze doigts, comme on en comptoit six à la petite. C'est du moins là l'opinion de M. de la Barre que nous ne prétendons pas garantir, mais on peut le consulter dans les *mém. des Inscrip. tom. XIX.* (*D. J.*)

SPITHÉAD, (*Géog. mod.*) rade d'Angleterre, dans le Hant-Shire, au nord-est, entre la ville de Porthsmouth & l'île de Wight. C'est le rendez-vous de la flotte royale, soit qu'elle aille à l'ouest, ou qu'elle revienne à l'est.

SPITZBERG, LE, (*Géog. mod.*) pays de la terre Arctique, dans l'Océan septentrional, ainsi nommé à cause de la quantité de ses montagnes aiguës. Les Anglois l'appellent *Niew-land*. Il est fort avancé au dessus de la Norwege, vers le nord, à la hauteur de 80 degrés de *latitude*, entre la nouvelle Zemble à l'orient, & le Groenland à l'occident, à près de trois cents lieues de chacune de ces contrées. Il fut découvert en 1596, & ainsi nommé par Guillaume Barents & Jean Cornelis, hollandois, qui cherchoient un chemin pour aller à la Chine par la mer glaciale.

On a reconnu que le *Spitzberg* est divisé en deux parties: celle qui est au couchant est une grande île, qui s'étend du septentrion au midi l'espace de près de deux cents mille pas: & celle qui est au levant, est une autre île plus petite, nommée *la nouvelle frise*.

Il n'y a ni villes, ni villages connus dans ce pays à cause du grand froid qu'il y fait,

mais seulement quelques ports, comme la baie de Hoorn, la baie des Anglois, la baie des Basques, le golfe de Way, & & quelques autres ports fréquentés par les Anglois, les Holandois, les Hambourgeois, pour la pêche de la baleine, qui y est meilleure qu'en aucun autre pays du pole arctique; mais les glaces dont toutes les côtes du *Stpitzberg* sont couvertes, en rendent la navigation très-dangereuse. *(D. J.)*

SPLANCHNOLOGIE, s. f. *en Anatomie*, traité ou explication des visceres, où est représenté l'objet de cette partie de l'anatomie. *Voyez* VISCERE.

Ce mot est formé du grec σπλαγχνον, *viscere, intestin*, λογος, *discours.*

La sarcalogie est divisée en trois parties; savoir, la *splanchnologie*, la myologie & l'angeiologie. *Voyez* SARCOLOGIE. La *splancknologie* est celle qui traite des parties internes, & particuliérement des visceres.

SPLENDEUR, s. f. *(Gram.)* éclat. La *splendeur* des astres. Il se prend au figuré; la *splendeur* de son nom, de sa maison, de ses dignités. La *splendeur* de l'ancienne Rome.

SPLENDIDE, adj. *(Gram.)* somptueux. Un repas *splendide*, une table *splendide*.

SPLÉNETIQUE, adj. *(Médecine.)* il se dit de celui qui est attaqué d'opilations & d'obstructions dans la rate. *Voyez* RATE.

Dans les *splénetiques*, la rate est gonflée plus qu'à l'ordinaire, ou durcie, de façon qu'on y apperçoit une tumeur squirrheuse.

On connoît les personnes *splénetiques* par leur teint livide & plombé. Leur caractere est d'être portées a rire; & c'est un expédient dont on suppose que la nature se sert pour évacuer l'humeur trop abondante dont la rate est surchargée; c'est pourquoi les anciens disoient que l'organe du rire résidoit dans la rate; c'est aussi à cause de cela que quand quelqu'un rit bien, on dit qu'il décharge sa rate. *Voyez* RIRE.

SPLÉNETIQUE, se dit aussi des remedes indiqués dans les obstructions de la rate; tels sont les eaux minérales ferrugineuses, savoneuses, & autres de pareille nature. *Voyez* OBSTRUCTION & RATE.

SPLÉNIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties qui ont quelque relation avec la rate. *Voyez* RATE.

L'artere *splénique arteria splenica*, est un tronc de la céliaque gauche qui sert à porter le sang de cette artere à la rate, pour y être séparé, préparé, &c. son cours est bien tortueux, & après qu'elle est arrivée à la surface de la rate, elle se répand dans toute sa substance en petites branches, qui semblent aboutir aux petites cellules.

La veine *splénique vena splenica*, se forme au dehors des différentes petites veines de la rate qui s'unissent en quittant sa surface. Elle porte le sang qui reste après la sécrétion qui s'est faite dans la rate, à la branche gauche de la veine porte, pour être de là porté au foie, où il doit être préparé davantage, & converti en bile. *Voyez* FOIE & BILE.

La veine & l'artere *splénique* communiquent visiblement l'une à l'autre; car aussitôt qu'on a versé de l'eau dans l'une, elle se vuide aussi-tôt par l'autre. *Voyez* RATE.

SPLÉNIQUE; ce terme outre sa signification anatomique, exprime la vertu des médicamens qui conviennent aux maux de la rate. *Voyez au mot* RATE, les opérations & remedes proposés en faveur des ratileux. *(Y.)*

SPLÉNIUS, *en Anatamie*, est une paire de muscles, qu'on appelle aussi *triangulaires* à cause de leur forme.

Ils viennent des cinq apophyses épineuses supérieures des vertebres du dos, & de la derniere du cou, & du ligament cervical, & montant obliquement s'attache aux apophyses transverses des deux ou trois vertebres supérieures du cou, & s'inserent à la partie postérieure de l'apophyse mastoïde, & à la partie voisine de la ligne transverse de l'occipital sont appellés *splénius*, parce qu'ils ressemblent à la rate d'un bœuf. On les appelle encore *mastoïdiens postérieurs*.

SPLUGERBERG, MONTAGNE DE, *(Géog. mod.)* montagne des Grisons, de la haute ligue, dans la communauté des Schams. Cette montagne a 2 lieues de montée jus-

qu'au sommet, & environ 3 lieues de descente du côté de l'Italie. Il y a une hôtellerie sur la cime, & une grande plaine qui produit de la bonne herbe, qu'on fauche en été. *(D. J.)*

SPODIUM, s. m. *(Minéralogie.)* est une espece de chaux ou de cendre de métaux, qu'on regarde comme un cardiaque, & à laquelle quelques-uns accordent les mêmes vertus qu'au corail. *Voyez* CORAIL.

Le *spondium* des anciens grecs étoit une espece de récrément grisâtre qu'on trouve en forme de cendres dans la terre des fourneaux où on a fondu de l'airain, ils l'appelloient σποδιον, qui signifie à la lettre *cendres.*

Spodium est une poudre de métaux qui ressemble beaucoup, par son origine & son usage, à la tutie & au pompholix, à l'exception qu'il est plus pesant. *Voyez* TUTIE & POMPHOLIX.

Le *spodium* des médecins arabes, comme Avicenne & autres, étoit composé des racines de buissons & des roseaux brûlés.

Quelques modernes font aussi une sorte de *spodium* d'ivoire brûlée & calcinée. On le contrefait souvent avec des os de bœuf ou de chien brûlés; mais il n'est pas si bon.

L'antispodium que les anciens ont substitué à leur *spodium* étoit fait de feuilles de mirthes, de noix de galle & autres drogues calcinées.

SPOLETE, DUCHÉ DE, *(Géog. mod.)* duché d'Italie dans l'état de l'église. Il est borné au nord par la marche d'Ancone & le duché d'Urbin; au midi par la Sabine & le patrimoine de S. Pierre; à l'orient l'Abruzze ultérieure; & à l'occident par l'Orviétano & le Pérusin. Son terroir, quoique marécageux, est extrêmement fertile. Les rivieres qui l'arrosent sont le Tibre, la Néra & le Topino. Ses principaux lieux sont Spoletto, capitale, Trevi, Foligni, Bevagna, Otricoli, Riéti, Spello, &c.

Cette province qu'on appelle indifféremment *Ombrie* ou *duché de Spolete*, commença à être connue sous ce dernier nom en 572, que Longin, exarque de Ravenne y établit des ducs, sous l'autorité des empereurs d'Orient. C'est Charlemagne qui vers l'an 780, fit présent à l'église du *duché de Spolete* & de ses dépendances qui peuvent avoir 47 milles du nord au sud, & 65 milles de l'est à l'ouest. *(D. J.)*

SPOLETIUM, *(Géog. anc.)* ville d'Italie chez les Villumbres, selon Ptolomée, *l. III. c. j.* Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* & Tite-Live, *epist. 20.* en font une colonie romaine; & Florus la compte au nombre des municipes les plus célebres d'Italie. Ses habitans sont appellés *Spoletini* dans Pline, *l. III. ch. xiv.* & *populus spoletinus* dans Ciceron, *pro Balbo*, *ch. xxj.* On lit dans une ancienne inscription, rapportée par Grutter, *p. 476, n°. 7, ordo spoletinorum*, génitif formé de *spoletium*, selon Cellarius, & non de *spoletum*, comme écrivent par erreur quelques modernes, qui ont voulu former le nom latin de cette ville sur celui qu'elle porte aujourd'hui; car c'est de la ville *Spolete* dont il est question. Symmaque, *l. III. epist. 12.* donne à *Spolete* le nom de *bonne ville*, & lui attribue la gloire d'être la mere des meilleurs citoyens. *(D. J.)*

SPOLETO, *(Géog. mod.)* les François écrivent *Spolete*, en latin *Spoletum* ou *Spoletium*, dont le territoire s'appelloit *Ager spoletinus.*

Spoleto est une vile d'Italie, dans l'etat de l'église, capitale du duché de même nom, à dix lieues au sud-est de Pérouse, & à 20 au nord de Rome; elle est bâtie en partie sur une colline, & en partie dans la plaine, dont la communication se fait par le moyen d'un pont soutenu de vingt quatre gros pilastres, que l'on a rangés avec beaucoup d'art.

Son château passe pour un des plus forts de l'Italie; son évêché ne releve que du saint siege; la cathédrale est un assez beau bâtiment; le territoire de cettte ville produit beaucoup de bons fruits, d'huile, d'amande, du blé & des vins; ils étoient autrefois fameux, car Martial en parle, & les préfere aux vins de Salerne même. *Long. 30. 26; lat. 42. 44.*

Tous les anciens ont parlé de *Spolete*, capitale des Villumbres; Tite-Live en particulier fait l'éloge de cette ville, dont Annibal tenta vainement le siege, après sa défaite par les Romains, auprès du lac de

Perugia. Théodoric, roi des Goths, y fit bâtir un palais que les Goths détruisirent après sa mort, ainsi que le théatre. Fréderic Barberousse saccagea cette ville, parce qu'elle soutenoit le parti du pape Alexandre III. Les Pérusins la surprirent & la brûlerent en 1324; mais elle s'est rétablie de tous ses malheurs. On y voit encore quelques fragmens antiques, de foibles restes d'un amphitéatre, & quelques marbres détachés mais son aqueduc est un ouvrage digne de la curiosité des voyageurs.

Cet aqueduc fondé sur le roc, s'éleve à cent cinq toises, c'est-à-dire à 630 piés, pour joindre ensemble deux montagnes voisines; cet ouvrage, que la tradition du pays attribue à Théodoric, est peut-être le morceau d'architecture gothique le plus hardi & le plus haut que l'on connoisse dans le monde; il subsiste presque dans son entier, & continue depuis tant de siecles à porter de l'eau dans la ville; il sert aussi de pont pour y passer. (*D. J.*)

SPOLIARIUM, s. m. (*Antiq rom.*) c'étoit chez les Romains la chambre des bains, destinés à s'habiller & se déshabiller avant & après le bain. Ce mot désignoit encore l'endroit de Rome où l'on traînoit & où l'on dépouilloit les corps des gladiateurs qui avoient été tués en combattant. (*D. J.*)

SPOLIATION, s. f. (*Gram. & Jurisf.*) est l'action de dépouiller quelqu'un de quelque chose, comme de ses papiers, de son argent, de ses meubles, & autres effets. La *spoliation* d'une hoirie est lorsqu'on enleve d'une succession le tout ou partie des effets qui la composoient, ce qui est appellé en droit, *crimen expilatæ hæreditatis*. *Voyez* Divertissement, Enlevement, Récelé, Vol. (*A*)

SPONDAIQUE, adj. (*Littérat.*) sorte de vers hexametre dans la poésie grecque & latine, ainsi nommé parce qu'au lieu d'un dactyle au cinquieme pié, il a un spondée, ce qui est une exception à la regle générale de la construction du vers hexametre. Tels sont ceux-ci.

Nec brachia longo,
Margine terrarum porexerat amphitrite. Ovid.
Supremamque auram, ponens caput, expiravit. Vida.

Ces sortes de vers sont fort expressifs par leur cadence, mais il n'est permis qu'aux grands poëtes de les employer. Homere en est plein. Personne n'a peut-être remarqué dans ce poëte, qu'il est rare de lire vingt vers de l'iliade, sans en rencontrer un ou deux *spondaïques*.

Spondaique, (*Musiq. inst. des anc.*) Pollux (*Onom. liv. IV, chap. 10.*) parle de la flûte *spondaïque* comme propre à l'accompagnement des hymnes.

Apparemment que la flûte *spondaïque* étoit celle dont se servoit le *spondaula*, & que celui-ci exécutoit les spondalies sur cet instrument. *Voyez* Spondaula, Spondalies, (*Musiq. des anc.*) *de la planche II du Luth.*

Peut-être la flûte *spondaïque* étoit-elle la même que la précentorienne, l'une étant le nom grec, & l'autre le latin; ce dernier tire son origine de *præ* & *canere*. (*F D C*).

SPONDALIES, (*Musiq. des anciens.*) Cœlius Rhodiginus nous apprend (*Lectionum antiquarum cap. 6, lib. IX*) que les *spondalies* étoient des airs composés sur la mesure spondaïque dont on se servoit dans les actes de religion pour confirmer les dieux dans leur bonne volonté par des mélodies longues; ce passage peut faire soupçonner que les *spodalies* étoient des airs tous composés de notes longues & égales. *Voyez* Spondaique, (*Musique instr. des anciens*). (*F. D. C.*)

SPONDAULA, s. m. σπονδαύλης, dans l'antiquité étoit un joueur de flûte, ou d'autre instrument à vent de cette espece, qui pendant qu'on offroit les sacrifices, jouoit à l'oreille du prêtre quelque air convenable, pour l'empêcher de rien écouter qui pût le distraire ou diminuer son attention. *Voyez* Sacrifice. Ce mot est formé du grec σπονδὴ, *libation*, & αὐλὸς *flûte*. (*S*)

SPONDÉE, s. m. (*Littérature.*) dans la prosódie grecque & latine, c'est une mesure de vers ou pié composé de deux syllabes longues, comme *vērtūnt dīvōs cāmpōs*. *Voyez* Pié, Quantité.

Le *spondée* est une mesure grave & lente, à la différence du dactyle, qui est rapide & léger; tous les vers hexametres grecs

& latins finissent ordinairement par une *spondée*. *Voyez* VERS & MESURE.

SPONDÉE, (*Musiq. des anciens*) c'étoit, suivant Pollux, la quatrieme partie du nome pythien. *Voyez* PYTHIEN, (*Musiq. des anciens*. (*F. D. C.*)

SPONDIAS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier appelle *moubin*, en voici le caractere.

Le calice de la fleur est permanent, il est d'une seule feuille divisée dans les bords en cinq quartiers : la fleur est composée de cinq pétales ovoïdes & déployées : les étamines sont neuf filets, de la longueur du calice, & du nombre desquels il y en a cinq placés circulairement ; les bossetes des étamines sont simples, le germe du pistil est ovale, le stile est très-petit, & se termine par trois stigma obtus, le fruit est une baie ovale, renfermée dans chaque cellule, & quelquefois cette baie contient quatre noyaux. Plumier. *gen.* 22. Linn. *gen. plant. pag.* 175. (*D. J.*)

SPONDIASME, s. m. (*Musiq. anc.*) c'est, dit Aristide-Quintilien, une sorte d'intervale, qui avec deux autres nommées ἔκλυσις & ἐκϐολή, *exolutio & ejectio*, étoient mis en œuvre par les anciens, pour caractériser différentes harmonies, ou différens modes. Selon lui, l'ἔκλυσις étoit un relâchement qui baissoit la corde, ou le son de la quantité de trois dièses, ou de trois quarts de ton : le *spondiasme* les haussoit de la même quantité, & l'ἐκϐολή de cinq dièses. Le vieux Bacchius définit de même l'ἔκλυσις & l'ἐκϐολή mais il ne dit pas un mot du *spondiasme* (*) non plus que Meibom. Malgré leur silence, on doit présumer que le *spondiasme*, ainsi que les deux autres intervales, n'avoit lieu que dans le genre enharmonique. (*D. J.*)

SPONDIUS, (*Mythol.*) Appollon avoit un autel dans le temple d'Hercule à Thébes, sous le nom de *spondius*, c'est-à-dire Apollon qui préside aux traités. Cet autel étoit fait de la cendre des victimes ; là se ptatiquoit une espece de divination tirée de tout ce que l'on a pu apprendre, soit par la renommée, soit autrement. (*D. J.*)

SPONDYLE ; s. m. (*Hist. nat. Conchyl.*) nom générique que l'on a donné à différentes especes de coquilles. *V.* COQUILLE.

SPONDYLE *ou* PIÉ-D'ANE, s. m. (*Conchyliol.*) en latin, par les naturalistes modernes *spondylus*, espece d'huitre ainsi nommée ; elle n'a d'autre différence de l'huitre ordinaire, que dans sa charniere, laquelle consiste en deux boutons arrondis, qui renferment le ligament, disposé de façon que les boutons de la valve supérieure sont reçus dans les cicatrices de l'inférieure, & que pareillement les boutons de cette derniere se logent dans les trous de la supérieure. Le ligament de nature coriace se trouve entre les boutons, & sert à la charniere des deux valves.

On connoît des *spondyles* unis, & d'autres raboteux sans pointes ; il y en a qui sont couverts de lames blanches, & armés dans leur pourtour de pointes couleur de rose ; d'autres sont distingués par des lames jaunâtres, & par un mamelon en partie rouge & en partie blanc ; cette derniere espece de *spondyle* est appellé *gaidaron* par Rondelet, en latin *gaiderona*. (*D. J.*)

SPONDYLE, (*Conchyl.*) c'est le cal nerveux de la chair de l'huitre. (*D. J.*)

SPONDYLE, σπονδυλος est un terme dont on se servoit anciennement pour exprimer une vertebre de l'épine du dos. *Voyez* VERTEBRE, *&c.*

SPONDYLOLITE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs aux vertebres de poissons qui se trouvent dans le sein de la terre en plusieurs endroits, comme en Tyrol, à Dax, *&c.*

SPONDYLUS, s. m. (*Antiq. grec.*) σπονδύλος, espece de maron de cuivre dont on se servoit pour donner son suffrage au barreau ou ailleurs, avant qu'on eût mis les feves en usage. Potter, *Arcicol. grec. tom. I. p.* 119. (*D. J.*)

SPONGIEUX, SE, adj. *en Anotomie*, nom qu'on donne à plusieurs parties du corps,

(*) C'étoit, dans les plus anciennes musiques grecques, une altération dans le genre harmonique, lorsqu'une corde étoit accidentellement élevée de trois dieses au dessus de son accord ordinaire ; desorte que le *spondéasme* étoit précisément le contraire de l'éclyse. (*S*)

corps, à cauſe de leur contexture qui eſt poreuſe & caverneuſe comme celle d'une éponge; comme les corps ſpongieux du penis, qu'on nomme auſſi corps caverneux & nerveux. *Voyez* CORPS CAVERNEUX.

Les os *ſpongieux* du nez, qu'on appelle auſſi *os turbinés*, & *os cribriformes*. *Voyez* CRIBRIFORME & ÉPONGE.

SPONGIOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre ſemblable à des champignons, qui ſe trouve dans le voiſinage de Bologne en Italie. *Voyez* FUNGITE.

SPONGITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom ſous lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner des pierres légeres & ſpongieuſes, qui ne ſont que des incruſtations formées dans l'eau ſur des végétaux, ou des corps marins; cette pierre eſt de la nature du tuf & des incruſtations. *Voyez ces deux articles.*

SPONSUS, SPONSA, (*Littérat.*) Ces deux mots ne ſe prennent pas ſeulement dans les auteurs, pour des perſonnes fiancées, promiſes en mariage; *ſponſus* ſe prend auſſi dans le même ſens que *maritus* & *vir*, comme on le voit dans Horace, *Ode II. lib. III. verſ.* 31. 33. & 42. On a donc cenſuré mal-à-propos Santeuil le victorin d'avoir mis *ſponſus* pour *mari*, & *ſponſa* pour *femme*.

Sponſus ſe prend auſſi pour une *caution*. *Sponſum* au neutre, auſſi-bien que *auditum*, eſt un de ces noms ſubſtantifs verbaux qu'il a plu à nos grammairiens d'appeller *ſupins*, & qui ſe prend pour *ſponſor*, un *répondant*, une *caution*. Séneque a dit au *IV liv.* des bienfaits, *ch. xxxix*, ſponſum *deſcendam*, *quia promiſi*. (*D. J.*)

SPONTANÉE, adj. ſe dit, *en Grammaire*, de tout ce qui s'exécute de ſoi-même; & *en Médecine*, on appelle évacuation *ſpontanée*, celle qui ſe fait ſans qu'on ait rien pris pour cet effet; fatigue *ſpontanée*, une laſſitude qui n'a été cauſée par aucune fatigue précédente : hémorrhagie *ſpontanée* celle qui arrive ſans avoir été excitée : ſueur *ſpontanée* celle qui arrive par le ſeul mouvement de la nature.

ſelles ſpontanées, ou qui ſe font ſans l'aide ou de lavemens ou de ſuppoſitoires.

SPONTANÉITÉ, ſ. f. (*Gram.*) la qualité qui conſtitue le ſpontanée. *Voyez* SPONTANÉE. Si l'on attache au mot *ſpontanéité* d'autre idée que l'italien met dans cette phraſe, *il mondo va da ſe*, c'eſt une chimere.

SPONTON *ou* ESPONTON, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt une demi-pique dont ſe ſervent les officiers, qui a ſept à huit piés de longueur. (*Q*)

SPORADES, ſ. f. pl. *en Aſtronomie*, eſt un nom que les anciens donnoient aux étoiles qui ne faiſoient partie d'aucune conſtellation. *Voyez* ETOILE.

Ce ſont celles que les modernes appellent ordinairement *étoiles informes*. *Voyez* CONSTELLATION.

Pluſieurs des *ſporades* des anciens ont depuis formé de nouvelles conſtellations : par exemple, de celles qui ſont entre le lion & la grande ourſe, Hévelius a formé une conſtellation appellée le *petit-lion*. Il en a formé une autre de celles qui ſont ſous la queue de la grande ourſe; on la nomme *canis venaticus*, &c. *Chambers*. (*O*)

SPORADES, *îles* (*Géog. mod.*) îles de l'Archipel, ainſi nommées, parce qu'elles ſont diſperſées, & non raſſemblées en un tas comme les cyclades. Il y a une partie de ces îles dans la mer de Crete, d'autres dans la mer Carpathienne, & les plus conſidérables dans la mer Icarienne. (*D. J.*)

SPORADIQUE, MALADIE, (*Médec.*) *morbus ſporadicus*. Les maladies *ſporadiques* ſont celles qui attaquent diverſes perſonnes, dans différens temps ou en différens lieux; au lieu que les maladies épidémiques ſont particulieres à certains temps ou ſaiſons, & les endimiques à certains lieux. Ce mot eſt dérivé du grec σπείρω *ſemer*. Ainſi *maladie ſporadique* veut dire une *maladie ſemée*, *diſperſée* çà & là. (*D. J.*)

SPORCO, ſ. m. (*Com.*) terme uſité parmi les négocians des provinces de France pour ſignifier une marchandiſe dans laquelle il n'y a point de tare. *Voyez* TARE. *Dictionnaire de Commerce*.

SPORI, (*Géog. anc.*) Les anciens appelloient les Antes & les Sclavons du même nom grec *ſpori*, qui ſignifie *diſperſés*; parce que, dit Procope, leurs cabanes occupoient une grande étendue de pays : & du temps de cet hiſtorien, ces peuples barbares couvroient en effet une grande partie d'un des bords du Danube. (*D. J.*)

SPORTULA, ſ. f. (*Littérat. & Hiſt. anc.*)

Ce mot eſt ſans contredit le diminutif de *ſporta*, mais il ſeroit difficile d'en marquer la véritable étymologie. Quoi qu'il en ſoit, *ſporta* & *ſportula* ont ſignifié originairement dans la langue latine, une *corbeille* ou *panier* fait de joncs, de roſeaux, de branche d'oſier tiſſues & entrelacées.

On l'a étendu enſuite à ſignifier les vaſes ou meſures propres à contenir les pains, les viandes, & les autres mets que l'on diſtribuoit en certaines occaſions : & lorſque l'uſage ſe fut introduit chez les grands de Rome, de faire diſtribuer à leurs cliens, & à ceux qui leur faiſoient la cour, de certaines portions pour leur nourriture ; ces portions que l'on mettoit dans des corbeilles, furent appellées, par métonymie, *ſportulæ*. Enſuite on l'employa pour ſignifier une ſorte de *repas public*, différent de ceux qu'on appelloit *cœnæ rectæ* qui étoient des repas ſervis par ordre, où l'on n'admettoit que des gens choiſis. Tels étoient les repas que donnoit Auguſte, au rapport de Suétone : *Convivabatur & aſſiduè nec unquam niſi rectâ*. Caſaubon explique ce mot *rectâ* par ἐντελὲς δεῖπνον, & lui oppoſe le repas appellé *ſportula*, δεῖπνον ἀπὸ σπυρίδος, où l'on invitoit tout le peuple indiſtinctement, & où chacun recevoit ſa portion dans une corbeille.

Les diſtributions que les particuliers répandoient ſur leurs cliens, ſe faiſoient tantôt en argent, tantôt en viandes, quelquefois même de ces deux manieres, & s'appelloient également du nom de *ſportulæ*. Ces préſens etoient ſouvent de petites médailles d'argent qui ſervoient de monnoie; mais les empereurs ou autres perſonnes de qualité donnoient des médailles d'or. Auſſi Trebellius Pollio, parlant des petits préſens que l'empereur Galien fit à ſon conſulat, dit qu'il donna une *ſportule* à chaque ſénateur, & à chaque dame romaine quatre médailles d'or : *Senatui* ſportulam *ſedens erogavit. Matronas ad conſulatum ſuum rogavit, iis denique manum ſibi oſculantibus quaternos aureos ſui nominis dedit.*

C'étoit auſſi la coutume que ceux qui entroient dans le conſulat, envoyaſſent à leurs amis de ces préſens : Sportulam *conſulatûs mei & amicitiæ noſtræ, & honori tuo debeo, hanc in ſolido miſi*, dit Symmachus.

Le mot de *ſportula*, qui ſignifie une *petite corbeille*, fut donné à ces préſens, parce qu'on les envoyoit dans une corbeille. Les vers ſuivans de Coripus, *l. IV*, ſur le conſulat de l'empereur Juſtin, nous le confirment.

Dona calendarum, quorum eſt ea cura, parabant
Officia, & turmis implent felicibus aulam,
Convectant rutilum ſportis *capacibus aurum.*

C'eſt pourquoi les gloſes grecques qui expliquent le mot de *ſportula*, diſent que ce ſont des préſens qu'on envoyoit dans des corbeilles.

Outre ces *ſportules*, les conſuls donnoient de petites tablettes de poche d'argent ou d'ivoire dans leſquelles étoient leurs noms; & c'eſt ce qu'on appelloit les *faſtes*. Sidonius, *l. VIII, c. vj*; parlant du conſulat d'Aſterius, nomme les *ſportules* & les faſtes qui furent diſtribués.

Enfin, le mot *ſportula* s'eſt appliqué généralement à toutes ſortes de préſens, de gratifications & de diſtributions, de quelque nature qu'elles fuſſent. *(D. J.)*

SPRÉE, LA, *(Géog. mod.)* riviere d'Allemagne. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale de la Bohême, traverſe la Luſace; &, groſſie dans ſon cours de pluſieurs rivieres, entre dans la moyenne marche de Brandebourg, arroſe Berlin & Spandaw, où elle ſe joint au Havel, & y perd ſon nom. *(D. J.)*

SPREHENBERG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Luſace. Elle eſt ſituée ſur une coline, dont le bord eſt arroſé par la riviere de Sprée, d'où lui vient ſon nom. *(D. J.)*

SPROTTA, LA, *(Géog. mod.)* riviere d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Glogaw. Elle prend ſa ſource au pays de Lignitz, forme dans celui de Glogaw un lac, d'où elle ſort pour ſe perdre dans le Bober à Sprotaw. *(D. J.)*

SPROTTAW, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, dans la Siléſie, au duché de Glogaw, au confluent du Bober & du Sprotta, à deux milles au deſſus de la ville de Sagan. *Long.* 32, 9; *lat.* 51, 33. *(D. J.)*

SPUMA LUNÆ, *(Hiſt. nat. Lythol.)* nom ſous lequel pluſieurs naturaliſtes ont

désigné la *pierre spéculaire. Voyez* SPÉCULAIRE.

SPUMA LUNÆ, (*Hist. nat.*) Quelques auteurs se sont servi de ce nom pour désigner le *talc. Voyez* TALC.

SPUMA LUPI, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une mine de fer arsénicale, qui est noire, luisante, & en petits crystaux qui donnent une poudre rouge quand on les écrase. Elle ressemble aux crystaux d'étain, & se trouve souvent dans les mines de ce métal qu'il faut en séparer soigneusement avant que de les faire fondre, parce qu'elles rendroient l'étain d'une mauvaise qualité. Cette substance est si dure qu'elle fait feu contre l'acier. Il y en a de cubique, de striée, composée de particules polyhédres & demi-transparentes. Les Allemands nomment cette substance minérale *wolfram* ou *écûme de loup*; elle n'est point propre à être exploitée dans les forges. *Voyez* la *minéralogie* de Wallérius.

SPUMEUX, adj. (*Gram.*) mauvais mot technique qui n'emporte aucune idée de plus qu'*écumeux*.

SPUMOSITÉ, * s. f. celui-ci peut être reçu, car il désigne la propriété de se mettre en écume, pour laquelle nous n'avons que ce *mot*.

* SPURN-HEAD, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, le cap d'éperon, cap avancé d'Angleterre, sur la cote d'York-Shire, au quartier d'En-Riding. Sur ce cap il y a un village nommé *Kellensey*. C'est ce village ou *Spurn-Head*, qu'on doit prendre pour être ce que Ptolomée, *l. II, c. iij*, nomme *Ocelli promontorium*, Ὀκέλλου ἄκρα (*D. J.*)

SPUTATION, s. f. (*Médec.*) c'est l'action de cracher. Il y a des maladies où l'on est fatigué d'une *sputation* fréquente.

S Q

SQUALUS, s. m. (*Hist. nat. Ichthyol.*) espece de chien de mer que les naturalistes nomment *galeus glaucus, dentibus granulosis, foraminibus circa oculos*. C'est un poisson dont la peau est très-rude. On en trouve qui ont plus de 20 piés de longueur, sur 8 à 9 de circonférence dans la partie la plus grosse du corps, & qui pesent au-delà de trente quintaux. L'organe le plus singulier de ces sortes de poissons consiste en un filtre placé entre la pointe du museau & du cerveau, de la consistance & de la couleur du corps vitré, & l'humeur transude par quantité de petits trous de la peau. Presque tous les poissons sont enduits d'une espece d'huile ou de graisse, qui sert à les défendre des impressions nuisibles que l'eau pourroit faire sur leur peau & sur leurs écailles; cette huile est apparemment un produit de leur transpiration; mais le *squalus* est encore doué à sa partie antérieure, destinée à fendre l'eau, d'un magasin abondant de cette matiere huileuse, qui lui sert sans doute à lubrifier cette partie, & peut-être à bien d'autres usages qui nous sont inconnus. (*D. J.*)

SQUAMMEUX, ÉCAILLEUX, adj. *en Anatomie*. c'est une épithete des sutures fausses ou bâtardes du crane; parce qu'elles sont composées d'écailles semblables à celles des poissons, ou comme des tuiles qui avancent les unes sur les autres. *Voyez* SUTURE.

Les sutures *squammeuses* sont aussi appellées *temporales*, parce qu'elles sont formées par les os des tempes. *Voyez* TEMPORAL.

SQUELETE, s. m. (*Anatomie.*) on entend par un *squelete* tous les os d'un animal dépouillé des tégumens, des muscles, des vaisseaux, des glandes & des viscéres, & rangés dans leur situation naturelle. On peut étendre l'acception de ce terme à toute préparation seche; mais le gros des anatomistes l'a restraint à la préparation des os.

Il y a deux sortes de *squeletes*, le *squelete* naturel, dans lequel les os tiennent ensemble par leurs ligamens; le *squelete* artificiel, où ils sont attachés avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre substance qui ne faisoit point partie de l'animal à qui les os appartiennent.

On prépare de la premiere maniere les petits sujets, & ceux dont les os ne sont pas entiérement ossifiés, parce que si toutes leurs parties étoient séparées, leur petitesse & leur peu de solidité ne permettroient pas au plus habile artiste de les réunir, au lieu que les os des adultes sont proprement & commodément nettoyés lorsqu'ils sont séparés, & il n'est pas difficile de les re-

placer ensuite, & de les fixer dans leur état naturel.

On suit quelquefois les deux méthodes dans la préparation d'un même *squelete ;* on laisse les petits os unis par leurs ligamens naturels, & l'on sépare les gros, on les nettoie, & on les attache ensuite avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre matiere semblable.

Une remarque singuliere, c'est que quand les os du *squelete* sont réduits dans leur situation naturelle, il n'y en a presque pas un seul qui soit placé perpendiculairement sur un autre, quoique la machine entiere qu'ils composent, soit construite de maniere, que quand elle est droite, la ligne perpendiculaire, tirée de leur centre de gravité commun, passe par le milieu de leur base commune. C'est par ce moyen que nous nous tenons fermes sur nos jambes, comme si l'axe de tous les os étoit une ligne droite perpendiculaire à l'horizon. Cette propriété facilite en même temps les différens mouvemens que nous avons à faire.

Il est vrai que toutes les fois que les os destinés à supporter quelque partie de notre corps, s'écartent de leur direction naturelle, la force requise dans les muscles, pour balancer la pesanteur de cette partie, devient plus grande qu'elle ne seroit sans cela. Et il n'y a aucun endroit de notre corps où le nombre & la force des muscles, ne puisse suffire à cet effet.

Tant que nous demeurons dans la même posture, il y a un nombre considérable de muscles qui sont dans un état de contraction, ce qui doit à la longue produire une sensation désagréable ; la raison & l'expérience sont d'accord en ceci. Voilà ce que nous appellons être las de la même posture, inconvénient que nous n'éprouverions point droits, si tous les os étoient perpendiculaires les uns aux autres. Mais ce défaut, si c'en est un, est bien compensé, par la facilité, la promptitude, & la force avec laquelle nous exécutons une infinité de mouvemens.

Les os des femmes sont plus petits, relativement à leur grandeur, que ceux des hommes, parce que la force de leurs muscles n'est pas assez grande, ni le poids qui leur est appliqué perpendiculairement assez grave pour les empêcher de s'étendre.

Les enfoncemens, les rebords, les aspérités, & les autres inégalités causées par les muscles, sont encore moins sensibles en elles qu'en nous, parce que leurs muscles étant moins forts, moins épais & moins exercés, font des impressions moins considérables sur leurs os.

Elles ont plus fréquemment l'os du front divisé par la continuation de la suture sagittale, ce qui provient des causes générales de la différence de leurs os d'avec les nôtres ; ainsi qu'on s'en appercevra, en considérant la structure de leur épine interne & moyenne.

Leurs clavicules sont moins recourbées, parce que leurs bras ont été moins violemment tendus en-devant ; car l'ajustement de nos européennes, sur-tout de celles qui ont de la naissance, est contraire à ce mouvement.

Leur sternum est plus élevé par de longs cartilages inférieurs, afin que la poitrine s'étende en proportion de ce qu'elle est retrécie, par la compression du diaphragme qui se fait dans la grossesse.

Elles manquent assez souvent d'un os, ou ont un trou dans le milieu du sternum, qui sert de passage aux vaisseaux des mamelles ; ce qu'il faut peut-être attribuer à leur constitution lâche, dans laquelle l'ossification ne se fait pas aussi promptement que dans les sujets en qui l'action des solides a de la vigueur, & la circulation des fluides de la vîtesse ; car un trou beaucoup plus petit suffisoit à cet effet ; les branches des vaisseaux internes des mamelles destinées aux parties extérieures de la poitrine passent entre les cartilages des côtés, avant qu'elles passent au sternum.

Le cartilage xiphoïde est plus souvent fourchu dans les femmes que dans les hommes ; ce qui provient de la même cause que nous venons d'apporter dans l'article précédent, savoir la lenteur de l'ossification.

Les cartilages supérieurs des côtes qui ont à supporter les mamelles, s'ossifient plus promptement.

Le poids des mamelles leur rend les cartilages moyens plus plats & plus larges.

Les cartilages inférieurs ſont plus longs, & leur rendent la poitrine plus large.

Elles ont l'os ſacrum plus tourné en arriere; ce qui contribue à la grandeur du baſſin.

Les femmes foibles qui ont mis au monde pluſieurs enfans dans leur jeuneſſe, ont quelquefois les vertebres du dos courbées en dedans, & leur ſternum enfoncé, ou deviennent, comme Cheſelden l'obſerve, voûtées, & ont la poitrine enfoncée, à cauſe du poids & de la preſſion de l'utérus, & de l'action violente des muſcles épigaſtriques.

Le coccyx eſt plus mobile & plus reculé en arriere, pour fortifier la ſortie de l'enfant.

Les os des iles ſont plus creux, ſe portent plus en dehors, & ſont par conſéquent fort écartés l'un de l'autre, pour donner plus de capacité à la partie inférieure du bas-ventre, & procurer plus de place à la matrice durant la groſſeſſe.

L'arcade ou partie ſupérieure de l'os pubis, eſt beaucoup plus ample dans les femmes qui ont eu des enfans, que dans les autres, étant dilatée par l'action du muſcle droit du bas-ventre.

Le cartilage qui joint les deux os du pubis, eſt extrêmement épais, ce qui donne beaucoup plus de capacité au baſſin.

Les ſurfaces conjointes des os pubis, des os innominés & de l'os ſacrum, ont peu d'étendue, afin de procurer avec l'os ſacrum qui eſt fort étroit, un paſſage plus libre à l'enfant dans l'accouchement.

La groſſe tubéroſité de l'os iſchion eſt plus plate dans les femmes que dans les hommes, à cauſe de la preſſion continuelle qu'il ſouffre, par la vie ſédentaire que les premieres menent.

La grande capacité du baſſin dans les femmes eſt cauſe que les articulations des os des cuiſſes ſont plus éloignées que dans les hommes; ce qui laiſſe, comme Albinus l'obſerve très-bien, un plus grand eſpace à la matrice pendant la groſſeſſe. Cet éloignement des cuiſſes eſt peut-être une des cauſes qui fait que les femmes panchent plus d'un côté que de l'autre en marchant que les hommes, pour empêcher le centre de gravité de leur corps, de trop ſe jeter ſur l'articulation de la cuiſſe qui poſe à terre, tandis que l'autre eſt levée; ce qui les expoſeroit à tomber. Tous ces faits prouvent que la deſtination des femmes eſt d'avoir des enfans & de les nourrir. (*D. J.*)

SQUILLACI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du golfe de même nom, ſur le torrent de Favelone, à 12 lieues de Coſenza, à 14 de Girace, avec titre de principauté, ſous la métropole de Rhegio. *Long. 34, 32; latit. 38, 52.*

Quoique la fondation de cette ville, qu'on rapporte à Uliſſe, ſoit fabuleuſe, on ſait néanmoins que la Calabre a été autrefois habitée par des Grecs, & que même on appelloit ce pays-là, & tout ce qui eſt à l'extrêmité de l'Italie, *la grande Grece.* Strabon veut que *Squillaci* fut une colonie des Athéniens, dont elle avoit conſervé la politeſſe & les inclinations.

Quoiqu'il en ſoit, cette ville ſe glorifie d'avoir donné la naiſſance à Caſſiodore (Magnus Aurelius) ſecretaire d'état de Théodoric, roi des Goths, & l'un des plus grands miniſtres de ſon ſiecle dans l'art de gouverner. Il fut conſul en 514, & eut beaucoup de crédit ſous Athalaric & ſous Vitiges. Il trouva le temps de compoſer divers ouvrages, dont la meilleure édition eſt celle du P. Garet, à Rouen, en 1679, *in-fol.* Il ſe retira du monde ſur ſes vieux jours, & mourut dans le monaſtere qu'il fit bâtir à *Squillaci*, à l'âge d'environ quatre-vingt-treize ans, vers l'an 562 de J. C.

Nous lui devons une peinture riante de la ſituation de *Squillaci* ſur la mer Adriatique, qu'on appelle aujourd'hui *mer de Sicile* de ce côté-là, & qui fait en cet endroit un golfe, qu'on nomme aujourd'hui *golfe de Squillaci.* « Cette ville, dit-il, s'éloigne du rivage en s'élevant doucement, environnée d'un côté de fertiles campagnes, & de l'autre baignée de la mer; l'aurore du ſoleil eſt pour elle, & jamais nuage ni brouillard ne lui en dérobent la lumiere; l'air en eſt pur, & les ſaiſons y ſont toujours tempérées. Son territoire offre des campagnes couvertes d'oliviers, des aires pleines de riches moiſſons, & des vignes qui promettent une abondante vendange. »

Cette deſcription, qui a quelque choſe d'étudié, marque du moins l'inclination

naturelle que cet homme illustre avoit conservée pour sa patrie. Il en donna de bonnes preuves par les travaux qu'il entreprit pour l'utilité de cette ville, lorsqu'il étoit gouverneur de l'Abbruzze & de la Lucanie, qu'on comprend aujourd'hui sous le nom de *Calabre*. Il fit creuser de vastes réservoirs dans la concavité d'un rocher, pour y attirer des poissons de toute espece, & c'est dans ce même lieu qu'il bâtit depuis son monastere.

» La situation de ce monastere, écrivit-il à ses moines, nous invite à préparer toutes sortes de soulagemens pour les étrangers, & pour les pauvres du pays. Vous avez des jardins arrosés de plusieurs canaux, & le voisinage du fleuve Pellène, qui est fort poissonneux, & qui a cela de commode, que vous ne devez pas craindre d'inondation de l'abondance de ses eaux, quoiqu'il en ait assez pour n'être pas à mépriser. On le trouve à-propos lorsqu'on en a besoin, & dès qu'il a rendu le service qu'on en attendoit, on le voit se retirer. Il est, pour ainsi dire, dévoué à tous les ministeres de votre maison, prêt à rafraîchir vos prairies, à arroser vos jardins, & à faire tourner vos moulins. Vous avez aussi la mer au bas du monastere, & vous pouvez y pêcher commodément. Vous avez encore de grands réservoirs où le poisson se rend de lui-même. Je les ai fait creuser dans la concavité de la montagne, desorte que le poisson qu'on y met, ayant la liberté de s'y promener, de s'y nourrir, & de se cacher dans le creux des rochers, comme auparavant, ne sent point qu'il est captif, *&c.* »

Pline le jeune n'a pas jeté plus de fleurs que Cassiodore dans les peintures agréables de ses maisons de plaisance. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SQUILLACI, *golfe de*, (*Géog. mod.*) on appelle *golfe de Squillaci* une partie de la mer Ionienne, sur la côte de la Calabre ultérieure, entre le cap de Rizzuto, & celui de Stilo, qui le sépare du golfe de Girace. (*D. J.*)

SQUILLE, s. f. (*Hist. nat.*) CHEVRETTE, SOLICOQUE, CREVETTE, *squilla*; crustacée dont il y a plusieurs especes qui different principalement par la grandeur & par les couleurs. Les *squilles* de mer sont beaucoup plus grandes que celles d'eau douce; celles-ci ont le corps couvert d'une soie très-mince, jaune ou blancheâtre, & trasparente. Elles naissent dans les ruisseaux dont les eaux sont claires, & elles se retirent sous les racines des roseaux & des glayeux, ou sous les pierres. Les *squilles* de mer ont la chair tendre, délicate & de bon goût. *Dict. univ. des drogues simples* par M. Lemery. *Voyez* CRUSTACÉE.

SQUILLE, (*Botan.*) *voyez* SCILLE.

SQUILLE AQUATIQUE, (*Insectolog.*) M. Derham dit que les *squilles aquatiques* étant du nombre des insectes les plus rapaces, elles ont aussi des organes proportionnés à leur état, en particulier la grande *squille aquatique* recourbée a quelque chose de hideux dans la posture qu'elle tient dans l'eau, dans son aspect, sur-tout dans la structure de sa bouche, qui paroît armée de longs crochets aigus, avec lesquels elle saisit goulument & hardiment tout ce qu'elle rencontre, même jusqu'aux doigts des hommes. Lorsqu'elle tient sa proie, elle la serre, si fortement avec ses pinces, qu'elle ne lâche point prise, après même qu'on l'a tirée de l'eau, & lorsqu'on la roule dans la main. Quand ces insectes ont attrapé quelque chose de succulent pour leur nourriture, ou quelqu'autre petit insecte, ils percent avec leurs pinces creuses leur proie; & à travers les creux de ces pinces, ils en sucent tout le suc ou le sang. (*D. J.*)

SQUILONE, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) c'est le nom que les Portugais ont donné à un poisson d'eau douce, qui a huit ou neuf pouces de longueur; il est fort gras & d'un goût exquis. Il est remarquable par une espece de duvet qui lui vient autour de la bouche. Il se trouve abondamment dans le royaume de Congo en Afrique.

SQUINE, s. f. (*Hist. des drog. exot.*) racine exotique nommée *chinna*, *ceù cinna*, par Cesalp. *chinæa radix*, par Cordus, hist. *china* & *schima*, par Tabern. C'est une racine qui tire son nom du pays de la Chine d'où elle a d'abord été portée dans les Indes orientales. Elle est bien differente par sa nature & par ses vertus de l'écorce appellée *china china*, qui vient du Pérou, & que nous nommons en françois *quinquina*. On trouve chez les droguistes deux especes

de *ſquine*, l'une orientale, & l'autre occidentale.

La *ſquine* orientale, *china orientalis off*, eſt une groſſe racine ſans odeur, noueuſe, génouillée, peſante, ligneuſe, à tubercules inégaux, extérieurement d'un blanc rougeâtre, & intérieurement d'un blanc tirant ſur le rouge; quelquefois elle eſt un peu réſineuſe. Elle a dans ſa fraîcheur un goût un peu âcre & pâteux; mais lorſqu'elle eſt ſeche ſon goût eſt terreux & légérement aſtringent.

La meilleure eſt celle qui eſt récente, compacte, ſolide, peſante, qui n'eſt point cariée ni rongée par les teignes; on veut qu'elle ſoit preſque inſipide, pleine cependant d'une eſpece d'humeur graſſe & onctueuſe; ce que l'on connoît aſſez évidemment en la mâchant, mais encore plus lorſqu'on la fait bouillir. On rejette celle qui eſt trop vieille, qui n'a point de ſuc, qui eſt ſpongieuſe, légere & cariée.

La plante eſt appellée *ſmilax aſpera chinenſis*, *lampatam dicta*, par Herman, *ſmilax minus ſpinoſa*, *fructu rubicundo*, *radice virtuosâ*, par Kæmpfer. Sa racine eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, un peu fibreuſe, longue, rouſſe ou noirâtre en dehors, blancheâtre en dedans, d'un goût foible & preſque inſipide. Voilà ce que les médecins appellent *racine de ſquine*, également célebre par ſes effets.

Elle s'éleve d'une ou de deux coudées lorſqu'elle n'eſt pas ſoutenue, mais étant appuyée ſur les buiſſons voiſins, elle monte plus haut. Ces ſarmens ſont ligneux, de la groſſeur d'une paille d'orge, d'un rouge brûn près de la terre, & noueux de deux pouces en deux pouces; les parties compriſes entre les nœuds ſont alternativement courbées & un peu réfléchies, & chaque nœud a quelquefois deux petites épines crochues & oppoſées ſur le même côté. De chaque nœud ſort une feuille portée ſur une queue creuſée en gouttiere, membraneuſe, repliée, d'où naiſſent deux mains ou vrilles, une de chaque côté, ſemblables à celles de la vigne, par leſquelles elle s'attache fortement à tout ce qui eſt autour.

De l'aiſſelle des queues de chaque feuille pouſſent des bouquets de fleurs ou des bourgeons; quelquefois les vrilles ſont à l'extrêmité de la queue & touchent à la feuille qui eſt en forme de cœur, de trois pouces de diametre, & qui ſe termine en une pointe courte & obtuſe.

Cette feuille eſt mince; membraneuſe, luiſante, noirâtre des deux côtés, & fort ondée vers la pointe; le bord eſt entier, & quelquefois inégal; elle a cinq nervures branchues qui dès leur origine vont les unes directement, & les autres en forme d'arc ſe réunir à la pointe.

Les fleurs de cette plante ſont petites, portées ſur un pédicule grêle, délié, de la longueur d'un pouce, de couleur rougeâtre ou jaunâtre; elles ſont au nombre de dix, plus ou moins diſpoſées en ombelles ſans calice, d'un jaune tirant ſur le verd, à ſix feuilles diſpoſées en étoile autour d'un embryon qui approche par ſa figure de la ſemence de coriandre, & eſt entouré par ſix étamines ou filets tranſparens garnis d'une ſomme jaunâtre. Cet embryon qui occupe le centre, porte un petit ſtyle ſurmonté d'une tête de couleur bleuâtre.

Lorſque la fleur eſt paſſée l'embryon en groſiſſant devient un fruit qui a la figure, la groſſeur, la couleur & l'éclat de la ceriſe, plus ſpongieux que charnu; ſa pulpe eſt peu conſidérable, ſeche, farineuſe, de couleur de chair, d'un goût acerbe, & ſemblables à celui des nefles. Dans l'intérieur de ce fruit ſont renfermées quatre, cinq ou ſix ſemences de la grandeur d'une petite lentille, de la figure d'un croiſſant, raſſemblées en rond comme les grains de mauve; étant ſeches, elles ont une couleur de chataigne tirant ſur le noir; elles ſont blanches en dedans, très-dures, & d'une ſubſtance de corne. Cette plante croît en abondance dans le royaume de la Chine parmi les cailloux, les épines & dans les lieux incultes.

La *ſquine* a été ſelon toute apparence, inconnue aux anciens médecins. Les nouveaux auteurs l'ont fort recommandée, & pendant long-temps, pour guérir les maux vénériens. Des marchands chinois lui ont donné de l'autorité pour la premiere fois vers l'an 1535, par leurs aſſurances que cette racine guériſſoit la goutte, les maladies vénériennes & pluſieurs autres, ſans

qu'on fût obligé d'observer le régime exact que l'on suivoit alors, en usant du gayac; ils ajoutoient encore qu'il ne falloit pas tant de temps, & que la *squine* ne causoit pas tant de dégoût. Les Espagnols la vanterent par toutes ces raisons à l'empereur Charles-quint, comme le rapporte Davila & Vésale; conséquemment ce prince en fit usage de son propre mouvement sans consulter les médecins; mais ce fut sans succès puisqu'il n'observoit point de régime, & qu'il n'en continua pas l'usage, ce qui l'obligea de reprendre son gayac: cependant tout le monde le pressa de publier la maniere d'employer la *squine*, & tous ceux qui suivirent son exemple furent également trompés; cette licence téméraire eut sa mode; on en revint à la diete du gayac avec la *squine*, car tous les auteurs de médecine conviennent encore que ce remede bien administré, est un excellent antidote contre les maladies vénériennes.

Ce remede atténue les humeurs épaisses, les tempere, les résout, & les dissipe ensuite par les sueurs & par les urines; cependant la *squine*, la sarsepareille & le gayac sont bien inférieurs au mercure pour la guérison des maladies qu'on contracte par le commerce avec une personne gâtée.

Je n'ajoute qu'un mot sur la *squine* d'occident. Elle est nommée *china occidentalis*; c'est une racine oblongue, grosse, noueuse, tubéreuse, qui ne differe de la *squine* d'orient que par la couleur qui est plus rousse ou noirâtre en dehors, & plus rougeâtre en dedans. La plante est appellée *smilax aspera fructu nigro, radice nodosâ, magnâ, farinaceâ*, china *dicta*, Sloane *catal. plant. jam.* On apporte cette *squine* de la nouvelle Espagne, du Pérou, du Brésil & d'autres pays de l'Amérique. Elle a les mêmes vertus que la *squine* d'orient, quoiqu'on la regarde comme lui étant inférieure. (*D. J.*)

SQUINE BATARDE, (*Botan.*) *senecio asiaticus, jacobæo folio, radice lignosâ*, china *officinarum dicta nobis*, Commel Boerh. *Ind. A.* 117. *Senecio madrapatensis, rapi folio, floribus maximis, cujus radix à nonnullis* china *dicitur*, Petiv. Mus. 680. *Hort. elth.* 345. Cette plante croît au Malabar, & y est nommée *perinchakka*; il en est parlé fort au long dans les *Transf. philos. n°. 274. p. 943.* (*D. J.*)

SQUINQUE, *voyez* SCINE.

SQUIRRHE, f. m. (*Chirurgie.*) *voyez* SKIRRHE.

S S

SSI, *ou* GUS, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un oranger sauvage du Japon, dont le fruit est de fort mauvais goût. Ses branches sont inégales & tortueuses, garnies d'épines longues, fortes & piquantes. Son bois n'est pas dur. L'écorce qui est grasse & d'un verd brillant se sépare sans peine. Chacune des feuilles est composée de trois petites feuilles qui se réunissent au centre sur un pédicule mince; long d'un demi-pouce, garni d'un bord de chaque côté. Ces petites feuilles sont ovales, longues d'un pouce, d'un verd foncé par dessus & plus clair au revers, celles du milieu un peu plus longues que les autres. Les fleurs ressemblent à celles du néflier, & croissent près des épines ou jointes aux feuilles une à une, ou deux à deux sans pédicules. Elles ont cinq pétales d'un demi-pouce, de long; elles sont blanches, garnies d'un calice, & presque sans odeur. Le pistil est court, environné de plusieurs étamines courtes & pointues. Le fruit ressemble à l'orange par sa figure; & n'en differe intérieurement que par l'odeur désagréable, & le mauvais goût de sa poulpe qui est visqueuse. On fait sécher l'écorce de ce fruit pour en faire avec d'autres drogues un remede célebre au Japon, qui se nomme *ki-kolum.*

SSI *ou* KUTSPINAS, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbre du Japon, qui est une espece de néflier; sa feuille est grande, sa fleur très-blanche, l'odeur très-agréable, & la forme en tuyau, partagé en six levres, longues, étroites, & qui s'ouvrent de la grandeur d'une rose. Son fruit est exagone & de figure conique; il a la poulpe jaune, d'un goût desagréable, & remplie d'une infinité de petites semences, semblables à celles du sésame. Cette poulpe sert aux teintures en jaune. Un autre arbre de même nom a la feuille plus petite, & la fleur blanche & double. Son bouton, lorsqu'il n'est point ouvert,

ouvert, présente la figure d'une belle coquille de limaçon de figure oblongue.

SSIO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Japon, qui est une espece de laurier qui donne du camphre, sur-tout par ses racines. Il est de l'épaisseur & de la hauteur de nos tilleuls. On en tire le camphre dans la province de Saxuma, & dans les îles de Gotto, où il croît uniquement, par la décoction des racines & du bois coupés en petits morceaux; mais quoiqu'on le sublime ensuite, il est plus de quatre-vingt fois meilleur marché que celui de Borneo, qui se tire des arbres par de simples incisions entre l'écorce & le bois. L'arbre japonnois a peu de branches; son écorce est dure & d'un gris obscur, mais celle des jeunes branches est gluante & s'enleve aisément. La moële en est dure & ligneuse; le bois est naturellement blanc; mais en se séchant, il prend une petite teinture de rouge. Quoique peu compacte, il a des fibres assez dures qui le rendent propre à faire des ouvrages de menuiserie, comme cabinets, boîtes, *&c.* mais à mesure que sa résine s'évapore, il devient raboteux. Les plus beaux cabinets du Japon sont faits de la racine de cet arbre, & de celle du fatz-no-ki. Les veines & les nuances de l'une & de l'autre ont beaucoup d'agrément.

Les feuilles du camphier japonois tiennent a des pédicules assez longs, qui rougissent un peu après avoir été verds d'abord. Elles sont toujours seules, sans ordre, membraneuses, de forme tirant sur l'ovale, pointues à l'extrêmité, ondées sur les bords, sans être dentelées, avec beaucoup de fibres d'une couleur plus pâle. Le dessus est d'un verd foncé, mais luisant; le dessous a la couleur de l'herbe & la douceur de la soie. Le nerf qui est prominant des deux côtés, est d'un verd blancheâtre, & jette ses rameaux en arc le long de la feuille. De ces rameaux, il en sort d'autres plus déliés. L'extrêmité des fibres forme assez souvent de petits poreaux qui sont particuliers à cet arbre. Lorsqu'il est dans toute sa grandeur, il commence à pousser de petites fleurs, aux mois de mai & de juin. Elles naissent aux extrêmités des petites branches sous les pédicules des feuilles; & leurs propres pédicules sont d'un tiers plus court que ceux des feuilles, forts, menus, divisés en petites branches, dont chacune porte une fleur blanche hexapétale avec neuf étamines; trois au milieu, & les six autres disposées en rond autour des premieres. A mesure que le calice augmente, la graine mûrit; & dans sa maturité, elle est de la grosseur d'un poids, luisante, & d'un pourpre foncé. Sa figure est ronde, alongée comme une poire, avec une petite enveloppe de couleur tirant sur le pourpre, d'un goût de camphre giroflé. Elle renferme un noyau, de la grosseur d'un grain de poivre, dont l'écorce est d'un noir luisant; & qui se sépare en deux; il est de nature huileuse; & d'un goût fade. *Voy.* Kempfer, *histoire du Japon.*

SSIBU-KAKI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un figuier du Japon, qui donne un fruit qui ne se mange point, mais qu'on enterre dans un pot, pour le faire pourir & fondre, & dans le suc qu'on passe soigneusement, on trempe le papier, dont on fait des habits, pour le garantir de la pourriture. On s'en sert aussi pour teindre les toiles d'ortie & de chanvre.

S T

ST, est un terme indéclinable, dont on se sert ordinairement quand on recommande le silence.

Les Romains écrivoient ces deux lettres sur les portes des chambres où ils mangeoient, comme s'ils avoient voulu dire, *sed tace* ou *silentium tene.*

Porphire, remarque que les anciens se faisoient un point de religion de ne pas dire un seul mot en sortant ou en entrant par les portes.

STABIE, (*Géog. anc.*) *Stabiæ*, ville d'Italie dans la Campanie. Elle ne subsistoit plus du temps de Pline, *liv. III. c. v.* qui nous apprend qu'elle avoit été détruite, sous le consulat de Cn. Pompée, & de L. Caton, par Sylla, le dernier d'Avril, & qu'elle étoit réduite à un simple village.

Pline le jeune, *l. VII. epist. xvj.* après avoir rapporté que son oncle, curieux d'examiner l'embrasement du mont Vesuve, dit à son pilote de tourner du côté de Pom-

ponianus, ajoute que Pomponianus étoit à *Stabie*, dans un endroit séparé par un petit golfe, que forme insensiblement la mer sur ses rivages qui se courbent. Ovide parle de *Stabiæ* au quinzieme livre de ses métamorphoses, *v. 711.*

Herculeamque urbem, Stabiasque.

On voit dans Galien, *liv. V. méth. medec.* & dans Symmaque, *liv. VI. epist. 17.* que le lait des vaches de *Stabiæ* étoit en usage dans la médecine. Charles Patin confirme ce fait par une médaille curieuse de l'empereur Géta, sur le revers de laquelle est une vache, qui désigne l'excellence du lait que produisoient les pâturages de *Stabie*. Columelle, *liv. X. v. 139.* fait l'éloge des eaux & des fontaines de *Stabie*.

Fontibus & Stabiæ *celebres, & vesvia rura.*

La table de Peutinger place *Stabiæ* entre *Pompeii* & *Surrentum*. C'est aujourd'hui *Castel a mare di* Stabia, ou simplement *Castel a mare*. (*D. J.*)

STABILITÉ, s. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui est fixe, immobile. On dit la *stabilité* de la terre; la *stabilité* d'une convention, du caractere, de l'esprit, des vues, des vertus, *&c.*

STABLAT, s. m. (*Lang. Franç.*) c'est une habitation que font les habitans des pays des hautes montagnes dans des étables, où ils s'enferment en hiver pendant la chûte des neiges. (*D. J.*)

STABLE, adj. (*Musique*) sons ou cordes *stables*. C'étoit, outre la corde proslambanomene, les deux extrêmes de chaque tétracorde, desquels extrêmes sonnant ensemble le diatessaron ou la quarte, l'accord ne changeoit jamais, comme faisoit celui des cordes du milieu, qu'on tendoit ou relâchoit suivant les genres, & qu'on appelloit pour cela sons ou cordes mobiles. (*S*)

STACCATO, (*Musique.*) *Voyez* SPICCATO, (*Musiq.*) &c.

STACHIR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Lybie intérieure. Ptolomée, *l. IV. c. vj.* dit que ce fleuve sort du mont *Rysadius*, & qu'auprès de cette montagne, il forme un marais *Clonia*. Marmol prétend que ce fleuve est le *Senega*. (*D. J.*)

STACHYS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée; dont la levre supérieure est un peu concave & droite, la levre inférieure est divisée en trois parties; dont les deux extérieures sont beaucoup plus petites que celle du milieu. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont velues & blanches. Tourn. *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit six especes de ce genre de plante, dont nous décrivons la principale, la grande d'Allemagne, *stachys major germanica. I. R. H. 186.*

Sa racine est dure, fibrée, jaunâtre, & vivace. Elle pousse une ou plusieurs tiges à la hauteur d'environ 2 piés, grosses, quarrées, nouées, velues, blanches, veloutées, moëleuses en dedans. Ses feuilles sont opposées l'une à l'autre à chaque nœud de sa tige, semblables à celles du marrhube blanc, mais beaucoup plus longues, plus blanches; cotonnées, dentelées en leurs bords, d'une odeur assez agréable, d'un goût astringent sans aucune âcreté.

Ses fleurs sont verticillées & disposées en maniere d'épis entre les feuilles, au sommet de la tige, velues en dehors, glabres en dedans, ordinairement purpurines, quelquefois blanches, approchantes de celles du lamium; chacune de ces fleurs est en gueule; ou en tuyau découpé par le haut en deux levres; la supérieure est creusée en cueilleron, relevée & échancrée: l'inférieure est divisée en trois parties, dont celles des côtés sont beaucoup plus petites que celles du milieu.

Après que la fleur est tombée, il lui succéde quatre semences presque rondes, noirâtres, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Toute la plante rend une odeur forte, elle croît aux lieux montagneux, rudes, incultes, & fleurit en été. Son nom lui vient de ces fleurs rangées en épis, car σταχὺς en grec veut dire *épi*. (*D. J.*)

STACKI, LAC, (*Géog. mod.*) lac

d'Ecosse dans la province de Strah-Navern. (*D. J.*)

STACTÉ, s. m. (*Hist. nat. des drog.*) c'est ainsi que les anciens nommoient la plus précieuse sorte de myrrhe liquide, qui découloit des arbres sans incision. Ce n'étoit point le storax de nos boutiques, comme quelques modernes l'ont imaginé, car le storax est même fort différent de notre myrrhe en larmes. C'est une myrrhe liquide, naturelle; d'un grand usage dans les choses de luxe. On la mêloit dans des vins de liqueur, qu'on appelloit *vina myrrhata*, & qu'on estimoit singuliérement. Delà vient que dans Plaute une vieille dit:

Tu mihi stacte, *cinnamomum. Tu rosa*,
Tu crocum & cassia es!

Les anciens composoient encore avec le *stacté* des parfums odoriférans, des pommades pour les cheveux & des baumes de grand prix. Plusieurs commentateurs de l'Ecriture prétendent que c'est de ce baume de myrrhe que les mages porterent à Bethléem au Sauveur du monde, avec de l'or & de l'encens.

Nos parfumeurs appellent à leur tour *stacté* quelques morceaux choisis de myrrhe, qu'ils font dissoudre dans de l'huile, & y mettent de l'odeur; car nous ne connoissons plus le *stacté* des anciens; nous ne connoissons uniquement que la myrrhe seche en larmes. *V.* MYRRHE, & MYRRHÉ, *vin.* (*D. J.*)

STADE, s. m. (*Mesure itinéraire des anciens.*) mesure de longueur des Grecs; leur *stade*, selon Pline, étoit de 625 piés romains, & chacun de ces piés romains étoit de 12 pouces: il falloit 5 piés romains pour faire un pas géométrique (*) ainsi 625 piés romains faisoient 125 pas géométriques, par conséquent il falloit 8 *stades* pour faire un mille romain; donc les 800 *stades* faisoient 100 milles romains.

Pour réduire maintenant 800 *stades* romains à nos lieues communes de France, les lieues communes de France sont de deux mille 400 pas géométriques; donc 800 *stades* faisoient 41 de nos lieues de France & $\frac{2}{3}$ de lieue.

Je sais bien que M. de la Barre a établi un systême tout différent de celui-ci; il donne aux Grecs deux *stades*, un grand & un petit. Le grand *stade*, selon lui, étoit de 133 pas romains, deux tiers, & il y en avoit sept & demi au mille; le petit *stade* étoit de 80 pas ou de 400 piés romains. On peut lire dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions*, *tome XIX*, les raisons sur lesquelles il appuye son hypothese; mais quoiqu'elle soit accompagnée de savantes recherches, je ne crois pas devoir abandonner l'opinion commune. (*D. J.*)

STADE D'OLYMPIE, (*Antiq. greq.*) le *stade d'Olympie* étoit un espace de 600 pas qu'on avoit renfermé de murs près de la ville d'Elis & du fleuve Alphée, & qu'on avoit orné de tout ce qu'on avoit cru propre à l'embellir; mais comme on avoit été contraint de s'assujettir au terrain qui étoit inégal, ce *stade* étoit fort irrégulier, ainsi qu'on peut le voir par le dessin qu'en a tracé sur la description de Pausanias, M.

(*) Il y en a eu de plusieurs especes. Pline dit que le *stade* est de 625 piés; or, le pié romain étoit de 10 piés 10 lignes $\frac{9}{10}$, par un milieu pris entre tous les vestiges qu'on en a pu retrouver; donc le *stade* étoit de 95 toises, ou plus exactement 94 toises, 693. C'est la huitieme partie du mille romain.

M. de la Barre, dans le tome XIX des Mémoires de l'académie des inscriptions, établit deux especes de *stades* grecs, l'un de 400 piés romains, l'autre de 133 pas romains & deux tiers.

M. d'Anville, dans son traité des mesures itinéraires, publié en 1769, *in*-8°. croit que le *stade* pythique à Delphes, étoit de 125 toises. Il fait voir aussi qu'il y avoit un *stade* qui n'étoit que la dixieme partie du mille romain, ou 76 toises. *Mémoires des inscript. tom. XXX. pag.* 214.

Le *stade* de Xenophon, dans sa retraite des dix mille, & celui d'Alexandrie, paroissent avoir été de même espece, ou d'environ 76 toises. M. d'Anville, *pag.* 79 & 82.

M. d'Anville croit aussi trouver dans Aristote la trace d'un *stade* de 51 toises, mais il suppose pour cela que la mesure du degré rapportée dans Aristote fut juste, & je crois que cette supposition est fort éloignée de la vraisemblance; cependant il trouve encore dans l'histoire d'autres preuves d'un *stade* aussi petit, & sur-tout en Egypte. (*M. DE LA LANDE.*)

le chevalier Folard, & que M. l'abbé Gédoyn a fait graver pour l'insérer dans la traduction de cet auteur grec.

Ce *stade* étoit composé de deux parties: la premiere, dont la figure ressembloit assez à la proue d'un vaisseau, étoit nommée la *barriere*. C'étoit-là qu'étoient les écuries & les remises où se tenoient les chevaux & les chariots, & où ils s'apparioient. La seconde étoit nommée la *lice*, & c'étoit dans l'espace qu'elle contenoit que se faisoient les courses, soit à cheval, soit avec les chariots. Au bout de la lice étoit la borne, autour de laquelle il falloit tourner, & comme celui qui en approchoit le plus, formoit un cercle plus court, il étoit, toutes choses égales, plutôt revenu au lieu d'où il étoit parti. C'étoit-là principalement que consistoit l'adresse de ceux qui conduisoient les chars, & où au même temps ils couroient le plus grand danger. Car indépendamment de ce qu'ils pouvoient s'y rencontrer avec un autre char; si on venoit à toucher cette borne, l'essieu se brisoit en mille pieces, ou recevoit du moins quelque échec qui faisoit perdre tout l'avantage. Voilà ce qu'Horace exprime par ces mots, *metaque fervidis evitata rotis*.

Au-delà de cette borne étoit encore une autre occasion de danger. C'étoit la figure du génie Tarascippas, qui étoit faite de maniere à effrayer les chevaux. On ne sait si on l'avoit mise là exprès pour augmenter le danger de la course, ou si par respect pour ce génie on l'y avoit laissée, supposé qu'elle y fût avant la construction du *stade*; mais il est toujours vrai que c'étoit un endroit fort dangereux.

Des deux côtés de cette lice dans toute sa longueur étoient les places des spectateurs. Les principales étoient pour les juges & pour les personnes de considération; le peuple qui y accouroit en foule se mettoit où il pouvoit: car rien n'est égal à la curiosité qu'on avoit pour ces sortes d'exercices.

J'ai dit que de la barriere les chars entroient dans la lice, & je dois ajouter que la séparation de ces deux lieux étoit fermée avec une corde qui se baissoit par une espece de méchanique, que décrit Pausanias; & c'étoit le signal qui avertissoit d'entrer dans la lice. *Banier.* (*D. J.*)

STADEN, (*Géogr. mod.*) en latin *Statio*, ville d'Allemagne dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Brème, sur la riviere de Schwinge, près de l'Elbe, à 25 lieues au nord-est de Brème. Cette ville a été considérable du temps des Romains, qui y tenoient des troupes pour défendre les passages de l'Elbe. Après avoir subi la domination des archevêques de Brème, elle devint ville anséatique & florissante; mais elle déchut beaucoup, lorsque les Anglois eurent transporté à Hambourg le commerce de leurs draps. Le feu la consuma presque entiérement en 1659. Les ducs de Brunswick-Lunebourg la prirent en 1676. Elle appartient aujourd'hui à l'électeur d'Hanovre. *Longit.* 26, 54; *latit.* 53, 42. (*D. J.*)

STADHOUDER, *voyez* STATHOUDER.

STADIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, sur le bord occidental du golfe Thessalonique, au midi de l'embouchure de la Platamona. C'est le *Dium* en Macédoine de Strabon. (*D. J.*)

STADIASMOS, s. m. (*Littérat. grecq.*) σταδιασμὸς signifie la *mesure par stades*. Ce mot, quoique bon & ancien, ne se trouve pourtant dans aucun de nos dictionnaires grecs. Personne n'ignore que les anciens Grecs étoient accoutumés à mesurer les distances des lieues par stades; ils appelloient cela σταδιάζειν, d'où vient σταδιασμὸς (*D. J.*)

STADIDROME, s. m. (*Gymnast.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans l'exercice de la course ne couroient que l'espace d'un stade, à la différence de ceux qui en couroient deux, & que l'on nommoit *dolcodromes*, & de ceux qui retournoient après avoir couru les deux stades, & qu'on nommoit *dianlodromes*, enfin de ceux qui couroient armés & qui s'appelloient *oplitodromes*. (*D. J.*)

STADISIS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Ethiopie sous l'Égypte, près de la grande cataracte du Nil; c'est la *Tasitia* de Ptolomée. (*D. J.*)

STADIUM, s. m. (*Jeux de la Grece.*) στάδιον, carriere pour les courses publi-

ques dans l'ancienne Grece. Cette carriere étoit environnée de plusieurs rangs de degrés élevés sur une enceinte faite en portion d'ovale, dont chaque côté étoit de 600 piés athéniens, ce qui déterminoit le *stade* simple qui étoit de 125 pas géométriques; le *stade* doublé, c'est-à-dire parcouru deux fois, formoit 250 pas; l'hipodrome de Némée étoit d'une grande étendue, car il devoit avoir 750 pas, étant deux fois plus long que le double *stade*.

Mais le plus beau *stade* de la Grece étoit le *stadion panathenaicon* d'Athènes, dont les débris frappoient encore tellement les curieux voyageurs dans le dernier siecle, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'en dire ce que Pausanias avoit dit de l'ouvrage entier: on ne le sauroit voir sans l'admirer. Sa figure étoit une portion d'ovale, coupée selon sa largeur; & il semble que la nature se fût jouée pour former à plaisir une colline qui regne pareillement en portion d'ovale, comme pour borner le terrain de cette carriere. Les rangs des degrés étoient tous de marbre blanc. L'empereur Adrien donna un jour aux Athéniens dans ce *stade* le spectacle d'une chasse de mille bêtes sauvages. (*D. J.*)

STADONISUS *ou* STADINISUS PAGUS, (*Géogr. ancienne.*) Ce lieu désigné dans les capitulaires de Charles-le-Chauve, est placé par M. de Valois à Stenai, ou à Astenois ou Estaïnois, dans le territoire de Châlons-sur-Marne: M. le Beuf semble avoir prouvé que ce *Pagus* doit être placé au bourg de Stonne, dans le diocese de Reims, à seize lieues de cette ville, & quatre par-delà Vouzi, deux lieues en deçà de la meuse. De *Stadonum*, nom primitif du *Pagus*, on a formé en langue vulgaire *Stadone*, puis *Staone*, & ensuite *Stonne*. *Voyez le X. vol. des mém. de l'acad. des inscript. page 328, édit. in-12. 1770.* (*C.*)

STADSBERG *ou* STADBERG, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne dans le cercle de Westphalie, aux confins du comté de Waldeck, sur la riviere de Dimel. On nommoit autrefois cette bourgade *Eresberg Mersberg*, & c'étoit-là que les anciens Saxons avoient bâti un temple à leur dieu Irminsul. (*D. J.*)

STADT-AM-HOF, (*Géog.*) ville de la Basse Baviere, en Allemagne, dans la préfecture de Straubing, & sur le Danube, vis-à-vis de Ratisbonne. Elle est elle-même un siege de jurisdiction, sous la seigneurie des chevaliers de S. George, & elle renferme deux couvens, un hôpital, & une chapelle évangélique: son hôpital, dont les revenus annuels montent dit-on, à quatre-vingt-mille florins d'empire, est indistinctement ouvert aux pauvres protestans & aux pauvres catholiques, & la direction en est partagée entre des membres de l'une & de l'autre communion. Les Autrichiens prirent cette ville d'assaut l'an 1704, & les François s'y retrancherent l'an 1742. (*D. G.*)

STADTHAGEN, (*Géog.*) *Haga Scauenburgi, civitas Indaginis*, ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, & dans la portion du comté de Schauenbourg, qui appartient à la maison de la Lippe. C'est la plus ancienne des villes du comté, & avant la guerre de 30 ans c'en étoit la plus considérable. Elle est située dans une belle plaine, & entourée de fossés & de remparts: elle est ornée d'un palais de résidence, assigné aux comtesses douairieres de la Lippe. Sa grande église luthérienne renferme plusieurs tombeaux magnifiques, & sa maison d'orphelins est instituée sur le modele de celle de Halle en Saxe. L'université qui est à Rinteln fut d'abord fondée dans *Stadthagen*. C'est d'ailleurs le siege d'un bailliage & d'une surintendance ecclésiastique; la plupart de ses habitans sont agriculteurs & brasseurs de biere. (*D. G.*)

STAFARDE, (*Géogr. mod.*) bourgade des états de Savoie, au marquisat de Saluces, entre Cavours & Pignérol sur le Po. Elle est connue par son abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, & par la victoire que le maréchal de Catinat y remporta en 1690 sur le duc de Savoie. *Longit. 25, 4; latit. 44, 35.* (*D. J.*)

STAFFORA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans le Milanez. Elle arrose le Pavesan, & après avoir passé à Voghera, elle se perd dans le Po. (*D. J.*)

STAFFORD, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, capitale du comté de même nom, sur la Saw, dans une agréable campagne;

elle eſt bien bâtie, a deux paroiſſes, une école publique, & un château pour ſa défenſe. *Long.* ſuivant Harris, 15, 30; *latit.* 52, 54. (*D. J.*)

STAFFORD-SHIRE, (*Géogr. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le dioceſe de Lichfield & Conventry. Elle eſt bornée au nord-oueſt par le comté de Cheſter; à l'occident pat celui de Shrewsbury; au midi par ceux de Worcheſter & de Warwick; & à l'eſt & au nord-eſt par celui de Darby. Elle s'étend du nord au ſud l'eſpace de quarante-quatre milles? elle en a vingt-ſept de large, & cent quarante de circuit: on y compte cinq hundreds ou quartiers, & cent trente égliſes paroiſſiales. Il y a quatre villes qui ont droit de députer au parlement; ſavoir *Stafford*, la capitale, Lichfield, Newcaſtle, Taenworth, & quinze bourgs à marché.

Les principales rivieres de cette province, ſont la Trent, la Tame, la Dove, la Blithe, & la Saw. La partie ſeptentrionale du comté de *Stafford* eſt montueuſe, froide, & aſſez ſtérile; mais la partie méridionale eſt fertile. Outre les pâturages & les grains, on y trouve des carrieres de charbon de terre, d'albâtre, & des pierres de moulin. Nous avons un excellent ouvrage ſur ſon hiſtoire naturelle: Plot (Robert) *the natural hiſtory of Stafford-Shire*, Oxoniæ, 1686; *in-fol.*

Les anciens habitans de ce pays ont été les Carnariens, qui poſſédoient outre cela les terres compriſes dans les comtés de Shrewsbury, de Worceſter, & de Cheſter: après eux ce comté fut le partage des Saxons Merciens.

Il a produit depuis la renaiſſance des Lettres des ſavans diſtingués, entre leſquels on peut nommer Alleyn (Thomas,) Lightfoot (Jean,) Wollaſton. (Guillaume,) & Sheldon (Gilbert,) qui méritent tous quatre nos éloges.

Alleyn naquit en 1542, & mourut en 1632; ſa ſcience dans les mathématiques l'expoſa de même que le Moine Bâcon, aux jugemens déſavantageux du peuple, qui le regardoient comme un ſorcier, tandis que les hommes éclairés le reſpectoient comme un beau génie. Henri Savilei, Cambden, Robert Coton, Spelman, Selden, *&c.* ont chanté ſes louanges. Ce dernier l'appelle *academiæ Oxonenſis decus, omnis eruditionis genere ornatiſſimum.* Henri, comte de Northumberland, & Robert comte de Leiceſter, favori de la reine Eliſabeth, l'aimerent ſinguliérement. Il n'épargna ni ſes ſoins, ni ſon crédit, ni ſa bourſe, pour raſſembler des manuſcrits dans toutes les ſciences, & pour favoriſer leurs progrès. Mais ſes propres ouvrages, ſes recueils, & ſes obſervations ſur l'aſtronomie, les mathématiques, & la nouvelle philoſophie, ſont tombées dans des mains inconnues.

Lightfoot naquit en 1602, & mourut en 1675 à 74 ans; c'étoit un homme prodigieuſement habile dans les antiquités judaïques; ſes ouvrages précédés de ſa vie, ont été raſſemblés & imprimés à Londres, en 1684. On fit une nouvelle édition de ce recueil à Rotterdam; en 1686, *en 2 vol in-fol.* La troiſieme édition parut à Utrecht en 1699, par les ſoins de Jean Leveden; il y a ajouté un nouveau volume contenant les ouvrages poſthumes latins de l'auteur, qui n'avoient point encore vu le jour, & que M. Jean Strype lui avoit envoyé d'Angleterre. Le troiſieme volume contient 22 traités, dont la plupart ſont courts, & quelques-uns imparfaits.

Enfin, M. Strype a publié à Londres en 1700, *in-8°.* de nouvelles œuvres poſthumes de Lightfoot; il avoit eu deſſein d'inférer dans cette collection, une chronique de ce qui s'eſt paſſé dans le monde au ſujet des Juifs, ſous les empereurs Ottomans, ſur la fin du xj. ſiecle. Cet ouvrage qui dépeint les malheurs & la deſtruction des Juifs dans ce temps-là, avoit été compoſé par un certain ſacrificateur nommé *Joſeph*, qui vivoit ſous le regne d'Henri VIII. La traduction de l'hébreu en anglois étoit de Lightfoot, & de ſa propre main.

On voit par la lecture des œuvres de ce ſavant, qu'il avoit quelques ſentimens particuliers: par exemple, il croyoit, 1°. que les Juifs étoient entiérement rejetés de Dieu. 2°. Il penſoit que les clefs du royaume des cieux n'avoient été données qu'à ſaint Pierre. 3°. Que le pouvoir de

lier & de *délier*, accordé à cet apôtre, regardoit la doctrine, & non la discipline. 4°. Dans son interprétation de ces paroles de Dieu à Caïn : *si tu fais mal, le péché est à la porte ;* il prétend que par le *péché*, il ne faut pas entendre la *punition*, mais l'oblation pour le péché, pour en faire l'expiation.

Wollaston naquit en 1659, & fit d'excellentes études ; mais comme il étoit pauvre, il prit l'emploi du second maître d'école dans la province à 70 livres sterlings par an. Peu de temps après, la mort d'un de ses parens, arrivée en 1688, le mit en possession d'un bien très-considérable. Un changement aussi inprévu qu'avantageux, auroit été capable de tourner la tête à bien des gens ; mais la même fermeté d'ame qui avoit soutenu Wollaston dans la mauvaise fortune, lui fit supporter la bonne avec modération ; sa philosophie lui apprit à se posséder également dans les deux états opposés.

Il se fixa à Londres, épousa une femme de mérite, & cependant continua toujours de passer sa vie dans la retraite & dans l'étude. Il avoit des amis, du loisir, & des livres, dont il sut profiter. Il cultiva presque toutes les sciences, & travailla sur-tout à perfectionner sa raison, en s'affranchissant des préjugés, en observant l'étendue & l'influence des axiomes, la nature & la force des conséquences ; enfin, en suivant la bonne méthode dans la recherche de la vérité. Il mourut en 1724, de la même maniere qu'il avoit vécu en philosophe chrétien.

La reine d'Angleterre fit placer son buste dans une grotte de son jardin de Richemont, avec ceux de Newton, de Locke, de Samuel Clarck, *&c.*

Mais son fameux ouvrage, ébauche de la religion naturelle, *the religion of nature delineated*, qu'il mit au jour l'année de sa mort, a fait sa principale gloire. Le débit prodigieux qu'a eu cet ouvrage en Angleterre, dont il s'est vendu plus de dix mille exemplaires en peu d'années, prouve assez son mérite. Il est peu d'ouvrages finis qu'on puisse opposer à celui qu'il a donné sous le modeste titre d'*ébauche*. Le dessin exécuté de main de maître, a non-seulement toutes les proportions, mais aussi toutes les graces de l'expression, du tour, de la solidité, du savoir, & de la nouveauté.

La traduction françoise de ce beau livre a paru à la Haye en 1726, *in-4°*. L'auteur a eu l'art de débrouiller le cahos des notes qui regne dans l'édition angloise ; mais il seroit à souhaiter que sa traduction fût moins défectueuse pour le style, & surtout pour le sens ; car il fait souvent dire à M. Wollaston ce qu'il ne dit point, & quelquefois le contraire de ce qu'il dit.

Sheldon (Gilbert) archevêque de Cantorbéri, naquit dans la province de *Stafford*, en 1598, & mourut à Lambeth en 1677, âgé de 80 ans. C'étoit un homme adroit au maniment des affaires, généreux, charitable, d'une conversation pleine d'agrément, peut-être même à l'excès, honnête homme, sans avoir beaucoup de religion, dont il ne parloit d'ordinaire que comme d'un mystere d'état, & d'une affaire de pure politique mondaine très-sagement établie. Il a employé 35 mille livres sterling en œuvre de piété. Il a élevé le magnifique théatre d'Oxford qui porte son nom, & y a employé 14470 liv. 11 s. 11 d. Enfin, il légua à l'université deux mille livres sterling, dont la rente est destinée à l'entretien du théatre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est une résidence actuelle & exacte que chaque nouveau chanoine doit faire dans son église pendant six mois ou un an, selon les statuts du chapitre, lorsqu'il a pris possession, pour pouvoir jouir des honneurs & des revenus de sa prébende.

Le temps du *stage* dépend des statuts du chapitre ; il y a même quelques chapitres où les nouveaux chanoines ne sont point assujettis au *stage*, dans les chapitres où il a lieu, les conseillers de cour souveraine en sont dispensés. *Voyez* Brillon, *au mot* STAGE, & les *mots* CANONICAT, CHANOINE, CHAPITRE, RÉSIDENCE. (*A*)

STAGIER, s. m. *terme d'église*, chanoine qui fait son stage, c'est-à-dire, qui assiste réguliérement aux offices de son église pendant le temps fixé par les statuts du chapitre, afin de pouvoir jouir des hon-

neurs & des revenus attachés à la prébende dont il a pris possession. *(D. J.)*

STAGIRE, *(Géog. anc.) Stagirus*, par Thucidyde, & par Hérodote, *Stagira*, gen. *orum*, par Pline, & par Etienne le géographe, ville de la Macédoine, au voisinage du mont Athos, sur le golfe Strymonique, entre Amphipolis, & *Acanthus.* Thucydide, *l. IV. p. 311.* dit que *Stagirus* étoit une colonie des Andriens, & que conjointement avec la ville d'*Acanthus*, elle abandonna le parti des Athéniens. Cette ville est appellée dans un endroit *Libanova* par Sophien, & dans un autre passage, il la nomme *Orthagoria*; Nicetor lui donne le nom de *Macra.*

Stagire n'étoit qu'une petite ville, mais elle s'est immortalisée par la naissance d'Aristote, le plus illustre des éleves de Platon, le chef & le fondateur de la philosophie péripatéticienne. Il vit le jour à *Stagire*, la premiere année de la 99^e^ olympiade, l'an 384 avant Jesus-Christ; il étoit fils de Nicomaque fameux médecin; petit-fils de Macaon, fils d'Esculape même. On voit qu'il descendoit de bonne race dans la connoissance de la nature; aussi s'est-il illustré dans cette partie.

A l'âge de seize ans il vint à Athènes, & y étudia sous Platon tant qu'il vécut: après sa mort, Aristote se rendit en Asie auprès d'Hermias, qui étoit roi d'Atarnès ville de Mysie, & il épousa la niéce de ce prince. Il demeura trois ans avec lui, au bout desquels Hermias étant tombé dans un piége que lui tendit le général d'Ocus roi de Perse, fut arrêté & envoyé à la cour de Perse, où on le fit mourir.

Aristote accablé de ce malheur, passa à Mitylene, & de là en Macédoine, où sa réputation l'avoit devancé. Philippe se proposant de le mettre auprès d'Alexandre, lui manda qu'il remercioit moins les dieux de lui avoir donné un fils, que de l'avoir fait naître du temps d'Aristote; il accepta la place de précepteur du jeune prince, & demeura huit ans auprès de lui. Ensuite Alexandre alla conquérir la Perse; mais Aristote dévoué aux Muses, choisit pour son séjour la ville d'Athènes, & enseigna dans le Lycée, avec une gloire unique, la philosophie pendant douze ans.

Sa haute réputation excita l'envie; on l'accusa, suivant la coutume, d'avoir des sentimens contraires à la religion; & cette accusation fut si violente, que craignant le sort de Socrate, il se sauva à Chalcis, ville d'Eubée, où il mourut deux ans après, l'an 3 de la 114^e^ olympiade, âgé de 63 ans.

Diogene Laërce parmi les anciens, & Stanley parmi les modernes, vous donneront sa vie; elle est digne de votre curiosité. Je ne dirai rien ici du nombre & du mérite des ouvrages de ce grand homme; on n'a pas oublié d'en faire mention en plusieurs endroits de l'Encyclopédie. *(D. J.)*

STAGNARA, *(Géog. mod.)* petite ville de la Turquie européenne dans la Romanie, près de la côte de la mer Noire, entre Siropoli & les bouches du détroit de Constantinople.

STAGNARALAC, *(Géog. mod.)* lac de Turquie en Europe dans la Romanie, près de la ville ou bourgade de Devolto. *(D. J.)*

STAGNATION, s. f. *(Gram. & Méd.)* ralentissement ou perte totale du mouvement progressif. Les humeurs sont en *stagnation.*

STAGNO, *(Géog. mod.)* petite ville de la Dalmatie, dans la presqu'île de Sabioncello, sur le golphe de Venise, où elle a un petit port, qui est à 30 milles au nord-ouest de Raguse, dont son évêque est suffragant. *Long. 35. 38; lat. 42. 53.*

STAINFORD-BRIDGE, *(Géog. mod.)* bourg à marché d'Angleterre, dans Yorck-Shire, au quartier oriental de cette province, & sur le Derwent. C'est-là que Harold roi d'Angleterre défit en 1066 le roi de Norwege; & c'est-là que neuf jours après, ce même prince livra la bataille à Guillaume le conquérant, & perdit la couronne & la vie. *(D. J.)*

STAINTHORPE, *(Géog. mod.)* gros bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à quatre ou cinq milles de Bernard-Castle, au nord-est.

STAJOLUS, s. m. *(Litérat.)* nom qu'on donnoit chez les Romains à une mesure de longueur qu'on employoit pour arpenter le terrain; cette mesure étoit égale

égale à cinq palmes & trois quarts de palme. (*D. J.*)

STALACTITE, s. f. (*Hist. nat.*) *stalactites*, *stalagmites*, *lapis stillatitius*; c'est ainsi que les naturalistes nomment des concrétions pierreuses, qui se forment peu à peu à la partie supérieure d'un grand nombre de grottes & de cavernes, & qui y sont suspendues de la même maniere que les glaçons s'attachent en hiver aux toits des maisons. Ces concrétions ou *stalactites* sont toujours calcaires, & doivent être regardées comme un vrai spath. *Voyez* SPATH. Elles prennent suivant les circonstances, des formes différentes, cependant communément elles sont coniques, & elles sont diversement colorées, suivant les différentes substances qui y sont jointes.

Il est évident que les *stalactites* doivent leur formation à des eaux, qui après avoir détrempé & dissous des terres ou des pierres, se filtrent au travers des roches & de leurs fentes, forment des gouttes dont la partie terreuse se dégage peu à peu par l'évaporation & le contact de l'air, & s'augmentent à proportion de l'abondance du fluide qui charie la matiere dont elles sont composées. *Voyez* PIERRES.

Les *stalactites* sont de toutes les substances minérales les plus propres à nous donner une idée de la formation des pierres. Elles nous prouvent d'une façon sensible que l'eau est leur véhicule, & qu'elles se forment journellement. Souvent les eaux contiennent en si grande abondance des matieres dissoutes ou détrempées, qu'elles parviennent à la fin à remplir entiérement des cavités très-considérables, & à boucher à la longue des endroits où auparavant on pouvoit passer librement; c'est ce qui arrive dans les grottes d'Arcy & dans beaucoup d'autres qui changent perpétuellement de face par les concrétions & les *stalactites* qui s'y forment journellement. Lorsqu'à force de s'amasser, ces *stalactites* ont rempli une grotte ou une espace vuide, elles forment à la fin une masse solide, qui prend de la consistance & ne fait plus qu'une roche ou pierre, dans laquelle cependant on voit souvent des couches & des veines qui sont les endroits où les *stalactites* se sont réunis &, pour ainsi dire, collées les unes aux autres; c'est ainsi que l'on peut conjecturer que se sont formés les albâtres d'Orient, qui ne sont autre chose que des *stalactites* calcaires de la nature du marbre.

Les *stalactites* sont plus ou moins transparentes ou opaques en raison de la pureté de la terre que les eaux ont déposée, & suivant que la dissolution s'est faite plus ou moins parfaitement. En effet, nous voyons des *stalactites* presque transparentes, tandis que d'autres sont opaques & remplies de matieres étrangeres & colorantes.

En considérant attentivement presque toutes les *stalactites*, on apperçoit qu'elles sont formées d'un assemblage de petites lames ou de feuillets plus ou moins sensibles, telles que celles des spaths : ces feuillets forment des especes de stries ou d'aiguilles qui vont aboutir à un centre commun, qui est quelquefois creux ou fistuleux. D'autres *stalactites* sont entiérement solides. A l'extérieur leur figure est ordinairement conique; cependant quelquefois elle présente des formes bizarres, dont la singularité est encore augmentée par l'imagination des curieux, qui trouvent ou croient souvent trouver à ces pierres des ressemblances qu'elles n'ont que très-imparfaitement. Il y en a pourtant qui représentent assez bien des chouxfleurs, des fruits confits, des arbustes, *&c.*

La couleur des *stalactites* est ou blanche, ou brune, ou rougeâtre; leur surface est ou lisse, ou inégale, & raboteuse. (—) (*)

STALAGMITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *stalactite*; cependant quelques per-

(*) Il est étonnant que parmi les auteurs qui ont écrit sur le fossile *Belemnite* les uns l'aient regardé comme une production minérale du genre des *stalactites*, & les autres comme des dents fossiles d'animaux. Son organisation différente de celle de ces deux sortes de corps devoit écarter ce soupçon, & l'examen des parties de quelques individus qui ont été trouvés avec les articulations & les alvioles qui sont naturels à ce fossile, auroit dû leur faire reconnoître pour une espece de coquillage analogue à l'orthocératite, dont on n'a point encore vu l'analogue vivant, qui habite sans doute dans les mers les plus profondes.

ſonnes ont reſtreint ce nom à une eſpece de concrétion opaque compoſée de pluſieurs couches concentriques, & forment un amas de mamelons.

STALIMENE, ILE, *ou* STALIMINI, (*Géog. mod.*) & quelquefois par les Turcs *Limio*; c'eſt l'ancienne Lemnos; île de l'Archipel, placée dans les cartes marines à quatre lieues d'Allemagne, à l'oueſt de l'île de Ténédos, à ſept au ſud-oueſt des îles d'Imbros & de Samandrachi, huit à l'oueſt-quart-au-ſud du détroit des Dardanelles, & environ à dix au ſud-eſt du mont Athos.

Cette île fut appellée *Lemnos* de ſa ſituation qui reſſemble à un lac ou à un étang, que les Grecs appellent λίμνη. On la nomma *Hypſipylée* d'une des filles du roi Thoas, qui avoit autrefois régné ſur ces inſulaires. Elle étoit conſacrée à Vulcain, & en conſéquence on la ſurnomma *Vulcania*. Homere nous dit que Vulcain la chériſſoit par deſſus tous les pays du monde, & c'eſt pour cela que ce lieu eſt appellé dans Virgile le *pere Lemnien*.

On donne à cette île cent milles d'Itale, ou vingt-cinq lieues d'Allemagne de circuit. Elle eſt plus étendue en longueur d'orient à l'occident, qu'en largeur du nord au midi. Elle avoit anciennement deux villes, dont la capitale étoit appellée *Hephæſtia*, la *ville de Vulcain*, & l'autre *Myrina*. On ne ſait laquelle de ces deux villes eſt à préſent celle de *Stalimene*, & même quelques auteurs veulent que c'eſt le village Cochino qui eſt près de la mer. Quoi qu'il en ſoit, les Pélaſgiens ont autrefois habité une des deux villes de cette île, où ils ſe retirerent après avoir eté chaſſés de l'Attique par les Athéniens.

L'île de *Stalimene* n'eſt pas haute, mais fort inégale, & diverſifiée par des côteaux & des vallons. Ses plus hautes montagnes ſont ſituées du côté de la Macédoine. Celle qui eſt nommée *Moſychle* par Heſichius, vomit à ſon ſommet des feux & des flammes, dont les poëtes n'ont pas oublié de parler; delà vient la fiction poétique des forges que Vulcain avoit dans cette île, comme en Sicile, travaillant tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre à forger les foudres de Jupiter & les armes des grands hommes. Delà vient que cette île fut appellée *Œthalie*, c'eſt-à-dire, *brûlante*; auſſi Séneque lui donne toujours l'épithete d'*ardente*.

On y compte plus de 70 villages, habités preſque tous par des Grecs laborieux; cependant cette île n'a point de rivieres, mais ſeulement quelques fontaines & ruiſſeaux. Elle a un beau port poiſſonneux, nommé *Porto S. Antoni*. Elle eſt dépourvue de bois, enſorte que ſes habitans ſe ſervent à la place de tiges, d'aſphodele & d'autres plantes. On y recueille par la culture, de bons vins, du blé, du chanvre, du lin, des feves, des pois & pluſieurs autres ſortes de légumes. Diverſes ſortes d'animaux domeſtiques & ſauvages n'y manquent point, non plus que de ſerpens de pluſieurs eſpeces.

Mais c'eſt la terre lemnienne qui a fait la principale gloire de cette île chez les anciens, & qui la fait encore aujourd'hui parmi les Turcs. Galien vint exprès ſur les lieux pour connoître ce bol médicinal dont on chantoit les vertus; & de nos jours le grand-ſeigneur pour honorer les miniſtres des têtes couronnées qui ſont à la Porte, leur donne de cette terre ſigillée en préſent, comme un excellent remede pour la guériſon des plaies & les morſures de vipere. Philoctete, fils d'Apollon, qui avoit accompagné les Grecs à la guerre de Troie, ayant été bleſſé au pié par une fleche empoiſonnée, fut laiſſé dans l'île de Lemnos pour y être guéri de ſa plaie par le moyen de la terre lemnienne; cependant les corroyeurs de *Stalimene* ne font pas un ſi grand cas de cette terre que les anciens & le grand-ſeigneur, car ils l'emploient pour tanner leurs cuirs.

Le mont Athos, que les Grecs nomment *Agios oros*, c'eſt-à-dire, la *montagne ſainte*, couvre l'île *Stalimene* de ſon ombre lorſque le ſoleil approche de ſon coucher; & c'eſt ce que Belon a eu occaſion de voir au ſolſtice d'été. On dit qu'il y avoit anciennement dans cette île la ſtatue d'un bœuf faite de pierre blanche, & que le mont Athos l'obſcurciſſoit de ſon ombre; d'où vient le proverbe, le *mont Athos couvre le côté du bœuf de Lemnos*; & l'on appliquoit ce

proverbe à ceux qui tâchoient d'ofcurcir la gloire des autres par leurs calomnies.

Pline fait mention d'un labyrinte célebre qui étoit dans cette île, & qui passoit pour être plus magnifique que ceux de Crète & d'Egypte ; mais il n'est pas resté la moindre trace de ce superbe édifice, ni même de l'endroit où il avoit été bâti.

L'île de *Stalimene*, après avoir été successivement envahie par les Turcs & les Vénitiens, est enfin demeurée entre les mains des premiers, qui s'en rendirent maîtres en 1657, après un siege de deux mois, & ils l'ont toujours possédée depuis. *(D. J.)*

STALIMENE, *(Géog. mod.)* ville capitale de l'île de même nom sur un côteau proche de la mer, avec un bon port, & un château où les Turcs tiennent garnison, sous l'autorité d'un gouverneur qui y fait son séjour. Les maisons de cette petite ville sont bâties le long d'une colline qui est toute plantée de vignes. Quelques-uns prétendent que *Stalimene* est l'ancienne Myrina que Ptolomée semble placer près de la mer, au lieu qu'il met Hephystia, autrefois capitale de l'île, au milieu des terres. *Long.* 43. 4; *lat.* 40. 5. *(D. J.)*

STALIOCANUS PORTUS, *(Géog. anc.)* port de la Gaule lyonoise ; Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque sur la côte de la mer Britannique, entre le promontoire Gobæum & l'embouchure du fleuve Titus. C'est aujourd'hui Roscou, selon d'Argentré. *(D. J.)*

STALLE, s. m. & f. *(terme d'église.)* c'est un siege de bois qui se hausse & se baisse au moyen de deux fiches ; quand il est baissé il forme un siege assez bas ; étant levé, il présente un étui attaché sur le siege même comme la moitié d'un cul-de-lampe, un peu plus ample que la paume de la main. A proprement parler, on n'est ni assis ni debout sur une *stalle*, mais seulement un peu appuyé par derriere, les coudes portant par devant sur une espece de paumelle qui avance, & qui est soutenue par une double console.

Il y a deux rangs de *stalles* ou formes dans les églises, l'un haut & l'autre bas. Les hautes *stalles* sont pour les prêtres & religieux profès, les basses sont pour les clercs & les novices.

L'appui attaché sur le siege en forme de cul-de-lampe porte le nom de *patience*, & dans quelques ordres religieux on lui donne encore celui de *miséricorde*, parce que l'ancien usage étoit de chanter debout l'office divin ; ce n'est que par indulgence que l'on a permis au clergé de s'y appuyer. *(D. J.)*

STALLEN, *(Géog. mod.)* en italien *Bevio*; communauté du pays des Grisons dans la ligue, de la maison de Dieu, où elle a le sixieme rang, & est composée de deux jurisdictions.

STAMATE, s. f. pl. *(Comm.)* espece d'étoffe dont il est fait mention dans un tarif de Hollande ; c'est tout ce qu'on en sait.

STAMEN, SUBTEMEN, *(Littérature.)* il faut bien distinguer la signification de ces deux mots qui dans les auteurs latins désignent deux sortes de fils dans le métier des Tisserans. Le premier, *stamen*, forme ce que l'on appelle la *chaîne* qui passe entre les dents du peigne, & tient à des rouleaux par les extrêmités *Subtemen* ou *trama* est la trame, c'est-à-dire, le fil que la navette conduit entre les fils de la chaine pour les lier ensemble & leur donner de la consistance. On dit la *trame* dans le sens propre & la *trame* dans le sens figuré. *Telam texere*, signifie ourdir une toile ; *retexere*, la désourdir. Par la même raison, *scribere*, étoit passer une obligation, & *rescribere*, biffer, rayer cette obligation.

Subtemen se prend encore dans les auteurs au figuré. C'est ainsi qu'Horace, en parlant des parques qui ont fixé le terme des jours d'Achille dans les plaines du Scamandre, emploie *subtemen* figurément pour *filum* ; car les parques ne faisoient que filer. Dans Catule elles se servoient elles-mêmes du mot *subtemen* dans ce sens-là :

Currite ducentes subtemina, *currite fusi.*

(D. J.)

STAMENA, s. f. *(Marine.)* c'est la même chose que *genoux*, *voyez* GENOUX.

STAMETTE, s. f. *(Comm. & Manuf.)* étoffe de laine qui se fabrique en différens endroits des Provinces-Unies.

STAMPALIE, *ou* STAMPALÉE, *(Géog. mod.)* comme les Italiens, les Turcs & les Grecs la nomment ; île de l'Archipel,

à sept lieues au couchant de l'île de Stanchio ou Longo, & à quatre lieues est-nord-est de celle de Namphia. Porcachi lui donne, comme Pline, 87 milles d'Italie de circuit; mais d'autres auteurs ne lui en donnent que 60. Son terroir est fertile, & sa pêche abondante. Strabon, Ptolomée & Pline appellent cette île *Astypalée*, & elle reçut ce nom d'Astypalée la mere d'Ancée, qu'elle eut de Neptune. Lorsque les Cariens étoient en possession de cette île, elle étoit appellée *Pyrrha*, ensuite on la nomma *Pilea*, & quelque temps après elle reçut un nom grec, qui signifioit la *table des dieux*, soit parce qu'elle étoit toute embelie de fleurs, soit à cause du nom d'une de ses montagnes. Ses anciens habitans révéroient Achille comme un dieu, & avoient bâti un petit temple en son honneur sur la pointe septentrionale de leur île. (*D. J.*)

STAMPE, s. f. (*Comm. des negres.*) instrument dont l'on se sert pour marquer les negres dans l'île de St. Domingue, afin de les pouvoir réconnoître. La *stampe* est faite ordinairemeut d'une lame d'argent très-mince tournée de maniere qu'elle forme les chifres de chaque propriétaire de negres. Elle est attachée à un petit manche de bois afin de la tenir lorsqu'on veut l'appliquer après l'avoir fait raisonnablement chauffer. Nous avons dit ailleurs ce qu'on doit penser de cette odieuse pratique. (*D. J.*)

STANCE, s. f. (*Poésie.*) on nomme *stance*, un nombre arrêté de vers comprenant un sens parfait, & mêlé d'une maniere particuliere qui s'observe dans toute la piece.

Une loi essentielle, c'est de ne point enjamber d'une *stance* à l'autre. Il est nécessaire de régler ses vers; ensorte que passant d'une *stance* à l'autre, on ne rencontre pas deux vers masculins, ou deux vers feminins consécutifs qui riment ensemble; savoir, le dernier de la *stance* qu'on a lue, & le premier de celle qu'on va lire.

Il y a des *stances régulieres*, & des *stances irrégulieres*; on appelle *stance irréguliere* des *stances* de suite, qui ne sont pas assujetties à des regles déterminées. Le poëte amploie indifféremment toutes sortes de *stances*. Le mélange des rimes y est purement arbitraire, pourvu toutefois de ne mettre jamais plus de deux rimes masculines ou féminines de suite.

Les *stances* sont de 4, 6, 8, 10, 12 & 14 vers. On fait aussi des *stances* de 5, de 7, de 9 & de 10, vers. Les *stances* de 4 vers font un quatrin; 5 vers font un quintil; 6, un sixain; 8, un huitain; 10, un dixain.

Il n'y a que les *stances* composées de sept, de neuf, de douze, de treize & de quatorze vers, qui n'ont pas un nom particulier. Il en faut dire un mot. Les *stances* de douze, se composent comme le dixain, ou *stance* de dix vers, à laquelle on ajoute deux vers, qui sont pour l'ordinaire de même rime que ceux qui les précedent. Les *stances* de quatorze vers, sont des *stances* de dix vers, à la fin desquels on ajoute quatre vers qu'on peut faire rimer avec ceux qui précedent. Ces sortes de *stances*, encore plus celles de treize & de seize vers sont très-rares. Les *stances* de sept vers, se composent d'un quatrain & d'un tercet, ou autrement d'un tercet & d'un quatrain; dans la premiere maniere, il doit se trouver un repos après le quatrieme vers; & dans la seconde maniere, ce repos doit être après le troisieme vers. Les *stances* de neuf vers, ne se composent que d'une façon, c'est-à-dire, que l'on fait un quatrain, suivi d'un quintil; ainsi le repos dans cette *stance*, est placé après le quatrieme vers. Exemple:

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de tristesse
D'un loup-garou revêtu
Des habits de la sagesse;
Plus légere que le vent,
Elle fuit d'un faux savant
La sombre mélancolie,
Et se sauve bien souvent
Dans les bras de la folie.

Les *stances* n'ont été introduites dans la poésie françoise, que sous le regne de Henri III. en 1580. Lingendes, dont les poésies ont beaucoup de douceur & de facilité, est le premier de nos poëtes qui

ait fait des *ſtances*. Les irréſolutions, les douces réveries s'accommodent aſſez à leur cadence inégale. Cependant leur matiere peut être enjouée, & on arrange de telle façon les vers, que dans les ſujets galants, chaque *ſtance* ſe termine par un maſculin, & dans les triſtes par un féminin : les rimes maſculines étant moins languiſſantes que les féminines.

Stance vient de l'italien *ſtanza*, qui ſignifie *demeure*, parce qu'à la fin de chaque *ſtance*, il faut qu'il y ait un ſens complet & un repos. Ce que le couplet eſt dans les chanſons, la ſtrophe dans les odes, les *ſtances* le ſont dans les matieres graves & ſpirituelles. (*D. J.*)

STANCHIO *ou* STANCO *ou* LANGO, (*Géog. mod.*) comme diſent les Grecs & les Italiens ; île de l'Archipel ſur la côte de l'Aſie mineure, à 7 lieues au levant de Stampalie, entre les îles de Niſarée & de Calamine, & à 3 lieues du cap de la Terre-ferme, qui eſt appellé *Calono*.

Les cartes marines lui donnent l'île de Rhodes au ſud-eſt, l'île de Calamine à l'occident, celle de Scarpanto du midi, & l'Aſie mineure au nord. Sa longueur eſt de 40 milles d'Italie d'orient en occident. Son terroir eſt fertile ſur-tout en excellens vignobles, mais l'air y eſt mal ſain, ce qui fait qu'elle eſt preſque déſerte.

La capitale qui porte le même nom de *Lango* ou *Stanchio*, eſt ſituée dans la partie occidentale, au fond d'un grand golfe d'une étroite embouchure, & au pié d'une montagne qui aboutit en plaine. Les vaiſſeaux pourroient ſe venir mettre à l'ancre dans ce golfe ſur ſix à ſept braſſes d'eau, mais le port voiſin eſt meilleur pour l'ancrage. On trouve encore en quelques endroits de la ville, des reſtes de colonnes & de ſtatues, qui font juger par la matiere & par l'ouvrage de la premiere ſplendeur de cette place. Auſſi perſonne n'ignore que l'île de *Stanchio* eſt l'ancienne Cos, immortelle pour avoir été la patrie d'Hippocrate. (*D. J.*)

STANDAERT-BUITEN, (*Géog. mod.*) ſeigneurie des Pays-bas, dans le marquiſat de Berg-op-zoom, ſur la rive de la Merck, vis-à-vis le havre d'Ouden-Boſch. *Standaert-Buiten* eſt le ſiege d'un bureau de l'amirauté de Rotterdam. Il y a une égliſe proteſtante, & une chapelle pour les catholiques.

STANDIA, (*Géog. mod.*) île ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Candie, à environ 6 milles d'Italie, au nord-eſt de la ville de Candie, & à pareille diſtance, eſt du cap Freſchia.

Cette île n'eſt, à proprement parler qu'un rocher, ou une grande & longue montagne, qui défend par ſa hauteur les vaiſſeaux du vent & de la tempête. C'eſt-là que les Vénitiens, dans la guerre de Candie contre les Turcs, ſe portoient avec leur flotte, pour pouvoir porter du ſecours à la ville de Candie. Ils ne retirerent aucun autre avantage de l'île *Standia*, qui eſt déſerte & ſtérile. Sa petite baie, nommée *Conca*, eſt aſſez ſûre. Son meilleur port, qui eſt le plus oriental, ſe nomme *Porto-della-Madona*. Les anciens ont connu cette île ; Ptolomée & Strabon la nomment *Dia*, & Pline en parle ſous le nom de *Cia*. (*D. J.*)

STANES, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Middleſex, ſur le bord de la Tamiſe.

STANFORD, (*Géog. mod.*) nom commun à deux villes d'Angleterre. La premiere eſt dans la province de Lincoln, avec titre de comté, ſur le Wéland, à 75 milles au nord-oueſt de Londres, vers les confins de la province de Leiceſter. Elle eſt fermée de murailles, bien peuplée, & jouiſſant de pluſieurs privileges. Elle a ſix ou ſept égliſes paroiſſiales, & deux beaux hôpitaux. *Longitude 15. 43. latitude 52. 45.*

La ſeconde ville d'Angleterre qui porte le nom de *Stanford*, eſt dans Nottingham-Shire, ſur le bord de la Stoure, & vers les frontieres de la province de Leiceſter. On a trouvé dans cette ville quelques monumens d'antiquité, & particuliérement des médailles. *Long. 16. 15 ; latit. 53. 4.* (*D. J.*)

STANGUE, ſ. f. *ſcapus, truncus : anchora*, (*terme de Blaſon.*) Meuble de l'écu, repréſentant la tige droite d'un ancre de navire ; elle eſt traverſée en ſa partie ſupérieure vers l'anneau d'une piece que l'on nomme *trabs*.

La *ſtangue* n'eſt nommée en blaſonnant

que lorſqu'elle ſe trouve d'un autre émail que l'ancre.

La *ſtangue* d'émail différent eſt rare en armoiries.

Dupaſtiz de Montcollain, en Normandie; *d'argent à l'ancre de ſable, la ſtangue & le trabs d'azur*, (G. D. L. T.)

STANISLAS LESCZINSKI, (*Hiſt. de Pologne.*) roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar: il naquit à Léopold le 20 Octobre 1677; une éducation dure, mâle & ſimple, lui donna les forces que la nature lui avoit refuſées; mais en prenant ſoin du corps on n'oublia pas la culture de l'eſprit; le droit public de Pologne fut ſa principale étude; ſon amour pour ſa patrie dirigea celui qu'il avoit pour les ſciences; il voyagea en Italie; à ſon retour il trouva le grand Sobieski ſon aïeul maternel, prêt à deſcendre dans la tombe; il reçut ſes derniers ſoupirs; ſa mort fut ſuivie d'un interregne orageux; les prétendans à la couronne ne furent point effrayés par le fardeau qu'ils s'impoſoient en ſuccédant à Sobieski: enfin, Frederic Auguſte, électeur de Saxe, l'emporta ſur ſes rivaux, & fut couronné le 15 Septembre 1697. La même année la Suede perdit Charles XI, plaça ſur le trône le jeune Charles XII, & le déclara majeur à 15 ans. Les rois de Pologne & de Danemarck & le czar de Ruſſie ne crurent point que cette majorité précoce déférée par les états, fût une preuve des talens prématurés de Charles; réſolus de le dépouiller d'une partie de ſes domaines, ils formerent une ligue offenſive contre lui; Charles attaqua les Danois dans leurs foyers, écraſa les Moſcovites à Narwa, & tourna ſes armes contre Frédéric-Auguſte. La république n'avoit point approuvé les projets ambitieux de celui-ci; Charles, par-tout vainqueur & conquérant, trouva aiſément en Pologne une faction contre ſon ennemi, & la diete aſſemblée à Varſovie le 14 Février 1704, déclara Auguſte déchu du trône. Charles qui avoit eu aſſez de force pour ôter un roi aux Polonois, prétendit avoir le droit de leur en donner un autre; il avoit nommé d'abord Jacques Sobieski, mais ce prince & Conſtantin ſon frere furent arrêtés par des partiſans d'Auguſte; *Staniſlas* engagea Charles à monter ſur le trône, ce fut en vain; le jeune Alexandre Sobieski montra le même déſintéreſſement; *Staniſlas*, député près de Charles, avoit inſpiré à ce prince une eſtime ſentie; ſes manieres douces & nobles, ſon eſprit actif & pénétrant, la juſteſſe avec laquelle il apprécioit les hommes, ſon éloquence mâle & ſans art, la candeur qui régnoit dans ſes réponſes; toutes ces qualités l'élevoient d'autant plus au deſſus de ſes rivaux, qu'il ne vouloit être lui-même le rival de perſonne: il n'avoit point brigué le ſceptre, & Charles le mit dans ſes mains: » voilà, dit-il, le roi qu'auront les Polonois »: *Staniſlas* objecta que les princes Jacques & Conſtantin étoient abſens, & qu'on ne pouvoit faire une élection ſans eux; » il faut une élection pour ſauver la république, répondit Charles XII ». Le primat qui avoit intérêt de différer l'élection pour perpétuer ſon autorité, eſſaya de perdre *Staniſlas*, & dans l'eſprit de Charles & dans l'eſprit de la nobleſſe polonoiſe. *Staniſlas* ne lui oppoſa d'autre brigue que l'eſtime publique. Le prélat ne put la détruire, ni même l'affoiblir: on s'aſſembla au Colo: Charles s'y gliſſa ſécrétement; cria *vivat Staniſlas*, & à ce cri le prince fut proclamé par toute l'aſſemblée; le primat & ſes autres ennemis vinrent lui rendre hommage. Le roi ne fit paroître aucun reſſentiment dans ſes diſcours, parce qu'il n'en avoit aucun dans le cœur.

Staniſlas étoit élu, mais il n'étoit point couronné; le pape qu'Auguſte avoit mis dans ſes intérêts, voulut traverſer cette cérémonie. La Pologne fut inondée de brefs, par leſquels tous les prélats qui aſſiſteroient au ſacre, étoient menacés des foudres du Vatican: La nouvelle Rome a cru longtemps avoir hérité de l'ancienne, du droit de donner & d'oter les couronnes. Le primat refuſa de couronner *Staniſlas*, mais il mourut peu de jours après; l'archevêque de Léopold remplit les fonctions du primat: ce fut en préſence de Charles XII qu'il couronna *Staniſlas* & Charlotte-Catherine Opalinska, ſon épouſe. Auguſte vaincu par-tout n'obtint la paix qu'en renonçant à la couronne: Charles XII le força de féliciter *Staniſlas* ſur ſon avénement au trône; ce prince lui répondit en ces termes:

» Monſieur & frere, la correſpondance de votre majeſté eſt une nouvelle obligation que j'ai au roi de Suede; je ſuis ſenſible, comme je le dois, aux complimens que vous me faites ſur mon avénement: j'eſpere que mes ſujets n'auront point lieu de me manquer de fidélité, parce que j'obſerverai les loix du royaume ».

Tandis qu'Auguſte, par des intrigues ſecrettes, eſſayoit de ſoumettre des places, *Staniſlas* conquéroit des cœurs par ſes bienfaits; il fut bientôt univerſellement reconnu; les Cours d'Allemagne, de France, d'Angleterre & de la Porte, joignirent leur ſuffrages à ceux des Polonois; mais bientôt l'appareil effrayant de l'armée du czar, les menées ſourdes d'Auguſte, l'or que ſes émiſſaires verſoient à pleines mains, aliénerent quelques factieux qui donnoient leur eſtime à *Staniſlas*, & leur ſang à ſon rival. Pour comble de malheurs, Charles XII fut battu à Pultava, le 28 Juin 1709, & s'enfuit en Turquie. Tous les princes du Nord ſe liguerent pour partager la dépouille du vaincu; Auguſte rentra en Pologne, & réclama contre la ceſſion forcée qu'il avoit faite de la couronne: ce fut alors que *Staniſlas* fit éclater toute la nobleſſe de ſon ame; abandonné par des amis foibles, n'ayant plus de finances pour acheter des créatures, il ſe retira en Poméranie, pour défendre les états de ſon bienfaiteur. Juſqu'alors on l'avoit connu prince généreux, bon citoyen, ami fidele; à Stralſund, à Stetin, à Roſtock, à Guſtrow on le vit ſoldat intrépide, habile général; ne pouvant plus ſe maintenir en Poméranie, il paſſa en Suede pour raſſurer la fidélité du peuple, ébranlée par les malheurs & par l'abſence de ſon maître, réſolut enſuite de rendre la paix à la Pologne, en deſcendant du trône: il courut à Bender pour faire conſentir Charles XII à cette abdication, mais il fut arrêté en Moldavie, conduit de priſons en priſons, & ne put voir Charles XII: dès qu'il fut remis en liberté, il traverſa l'Allemagne, arriva à Deux-Ponts, & y fit venir ſa famille. Ce fut-là que la mort lui enleva ſa fille aînée en 1714; cette perte lui fut plus ſenſible que celle de la couronne. La fortune n'avoit point changé: mais le czar avoit changé de deſſeins & d'intérêts. L'ennemi de Charles étoit devenu ſon allié, & tous deux vouloient replacer *Staniſlas* ſur le trône, où Auguſte étoit monté une ſeconde fois. Les ennemis de *Staniſlas* eſſayerent de l'enlever; mais la conſpiration fut découverte, le roi fit venir les coupables, ſe vengea par un pardon généreux, & leur donna de l'argent pour retourner dans leur patrie, tandis qu'il en manquoit lui-même pour ſoutenir ſa maiſon. La mort de Charles XII renverſa toutes les eſpérances que les amis de *Staniſlas* avoient conçues pour lui-même; il ſe retira à Veiſſenbourg l'an 1718, & y demeura juſqu'au mariage de Louis XV avec Marie ſa fille, célébré à Fontainebleau le 7 Septembre 1725: *Staniſlas* lui donna les conſeils les plus ſages; il ne pouvoit lui en donner un plus beau que l'exemple de ſa vie. Ce prince fixa ſa cour à Chambord, où Louis XV lui donna de quoi ſoutenir ſon rang, & ſatisfaire la douce habitude qu'il avoit contractée de faire des heureux. Sur ces entrefaites Frédéric-Auguſte mourut le 1 Février 1733, *Staniſlas* quitta ſa paiſible retraite pour remplir ce qu'il devoit à ſa patrie, à Louis XV, à lui-même: il arrive déguiſé à Varſovie, ſe montre au peuple & eſt encore proclamé roi par plus de cent mille bouches; quelques palatins raſſemblerent des troupes pour traverſer cette élection; on preſſa *Staniſlas* de prendre les armes pour diſſiper cet orage. « Non, non, dit-il, je ne ſuis pas venu pour faire égorger mes compatriotes, mais pour les gouverner: s'il faut que mon trône ſoit cimenté de leur ſang, j'aime mieux y renoncer pour jamais ».

Cependant Frédéric-Auguſte III, électeur de Saxe & fils de Frédéric-Auguſte II, fut élu par un parti puiſſant: il avoit épouſé la niece de Charles VI, & cet empereur joignit ſes armes à celles de Ruſſie pour captiver les ſuffrages des Polonois. Le roi de France lui déclara la guerre; Dantzik fut aſſiégé par les Moſcovites. Les habitans de cette ville idolâtroient *Staniſlas*; il ſe jeta parmi eux; ils montrerent ainſi que lui, un courage au deſſus des plus grands périls; mais enfin voyant le ſecours qu'il attendoit de France intercepté, la ville démantelée, la garniſon menacée d'une mort certaine, les

biens des habitans prêts à être livrés au pillage, enfin sa tête mise à prix, (& ce dernier malheur étoit celui qui le touchoit le moins,) il résolut de s'enfuir pour laisser aux Dantzickois la liberté de capituler; il partit déguisé en paysan; un centumvir, en apprenant sa fuite, tomba mort sur les genoux du comte de Poniatowski. Il est peu de rois sans doute à qui on ait donné de pareilles preuves d'attachement: mais il en est moins encore qui les aient autant mérités que *Stanislas*. "Je vous embrasse tous bien tendrement, écrivoit-il à ses partisans, & je vous conjure par vous-même & par conséquent par ce que j'ai de plus cher, de vous unir plus que jamais pour soutenir les intérêts de la chere patrie qui n'a d'autre appui qu'en vous seul: les larmes qui effacent mon écriture m'obligent de finir». Il donna aux Dantzickois les mêmes témoignages de reconnoissance & d'amitié: ses lettres ainsi que ses discours portent l'empreinte de la vérité du sentiment; de tous les talens il ne lui manquoit que celui de tromper, & s'il avoit eu celui-là, il n'auroit peut-être jamais perdu la couronne. Les bornes de cet article ne me permettent pas de le suivre dans sa fuite; errant au milieu de ses ennemis, à la merci de quelques guides mercenaires & peu fideles, exposé à toutes les injures de l'air, rencontrant la mort à chaque pas, trahi quelquefois par cet air de noblesse, qui le faisoit reconnoître sous les haillons qui le couvroient, tournant sans cesse ses regards attendris vers Dantzick; enfin reçu dans les états du roi de Prusse avec tous les égards qu'on devoit à son rang, à ses malheurs, & sur-tout à sa vertu, il quitta bientôt son nouvel asyle pour revenir en France. Enfin la paix fut signée; on laissa à *Stanislas* le titre & les honneurs de roi de Pologne & de grand duc de Lithuanie: il abdiqua la couronne, & entra en possession des duchés de Lorraine & de Bar, qui devoient après sa mort être réunis à la couronne de France. Il se forma depuis un parti en Pologne pour le replacer sur le trône, mais il se hâta de dissiper cette faction par une lettre où il fait éclater & le patriotisme le plus pur & le désintéressement le plus héroïque; il ne s'occupa plus que du bonheur de ses nouveaux sujets, & ne se permit d'autre délassement que l'étude; des hôpitaux fondés, des églises bâties, des manufactures établies, la ville de Nancy ornée, celle de Saint-Diez ruinée par un incendie & reconstruite par ses soins; les établissemens les plus sages pour l'éducation de la jeunesse, sont autant de monument de sa bienfaisance & de son goût pour les arts: enfin, il félicita le comte Poniatowski sur son avénement au trône l'an 1763; cette démarche fut libre, & fait plus d'honneur à la mémoire de *Stanislas* qu'une pareille lettre dictée par Charles XII ne fait de tort à celle de Frédéric-Auguste. Il fit plus, il engagea les cours de France & de Vienne à reconnoître le nouveau roi. Il savoit que sa nation avoit fait un choix éclairé, & que le mérite de ce prince avoit seul brigué les suffrages. La mort de son épouse & celle de monseigneur le dauphin jeterent une amertume profonde sur ses dernieres années. Persécuté long-temps, frappé dans ce qu'il avoit de plus cher, il fit des heureux & ne le fut pas lui-même. Enfin il tomba dans le feu, & mourut le 23 Février 1766, au milieu des douleurs les plus cuisantes. Il les souffrit avec cette force qui vient du courage & qui tient plus au moral qu'au physique; la reine lui ayant recommandé de se munir contre le froid, "vous auriez dû plutôt, lui dit-il, me recommander de me munir contre le chaud». *Stanislas* avoit l'esprit juste, le jugement sain, les reparties vives, le cœur droit & sensible; il aimoit les arts & les cultivoit: sa piété n'avoit rien d'âpre & de farouche. Clément sans ostentation il pardonnoit sans effort, & ne s'en faisoit pas un mérite; son ame naturellement belle n'avoit pas besoin de l'école du malheur pour s'épurer, mais ses disgraces le rendoient plus intéressant; il parloit notre langue avec pureté & même avec élégance: ses écrits en sont une preuve; ceux surtout où il raconte ses malheurs portent un caractere de vérité qui les fera survivre long-temps à leur auteur. (*M. DE SACY.*)

STANTÉ, adj. (*Peint.*) terme dont on se sert quelquefois en peinture, au lieu de *peiné*: un tableau *stanté*, est donc un ouvrage où l'on découvre la peine, la gêne,

gêne, le travail qu'il a coûté à l'artiste. Ce défaut de facilité ne laisse jouir qu'imparfaitement du plaisir que les beautés d'un morceau de peinture peuvent d'ailleurs offrir au spectateur. C'est sur-tout dans les arts d'agrément, que le talent doit s'annoncer sous un dehors libre & aisé. Il faut qu'un tableau soit fini, mais sans qu'on juge qu'il ait beaucoup fatigué le peintre, en un mot, sans paroître *stanté*. (*D. J.*)

STANTZ, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suisse, au canton d'Underwald, à une lieue au dessus du lac des quatre cantons. Ce bourg étoit autrefois la capitale de tout le canton; il ne l'est plus que de la vallée inférieure, depuis le partage de religion, mais il est toujours considérable. (*D. J.*)

STAPHILÉE, NEZ COUPÉ *ou* FAUX-PISTACHIER, (*Jard. Bot.*) en latin *staphilœa*, *staphilodendron*, en anglois *bladdernut*, en allemand *pinpernus-leinbaum*.

Caractere générique.

Un calice coloré long & cylindrique, découpé en cinq par les bords, porte, ou plutôt renferme cinq pétales oblongs & droits qui paroissent entre les échancrures du calice dont les pointes les dépassent. L'on trouve au fond un nectarium concave formé comme une cruche qui supporte cinq étamines ou stiles droits terminés par des sommets simples, & un gros embryon divisé en trois qui supporte autant de stiles couronnés de stigmats obtus. L'embryon se change en une vessie à deux ou trois angles ronds, remplie d'air, partagée, suivant les especes, en deux ou trois loges, & séparée par un placenta auquel doivent être attachés quatre noyaux comme coupés par leur base, dont un avorte ordinairement. La vessie se termine par autant de petites cornes divergentes qu'il s'y trouve de loges.

Especes.

1. *Staphilée* à feuilles ailées.

Staphilœa foliis pinnatis. Hort. Cliff.

Bladdernut with winged leaves.

2. *Staphilée* à feuilles ternées pendantes à pétioles plus courts.

Staphilœa foliis ternatis pendentibus, petiolis brevioribus, floribus minimis. Hort. Colomb.

Virginian bladdernut.

3. *Staphilée* à feuilles ternées plus droites, à plus longs pétioles & à petites fleurs. Nez coupé de Pensilvanie.

Staphilœa foliis ternatis erectioribus, petiolis longioribus, floribus minimis Hort. Colomb.

Pensilvanian bladdernut.

Cette troisieme espece ne se trouve ni dans M. Duhamel ni dans Miller; ce dernier auteur avoit transcrit dans sa premiere édition trois autres especes de *staphilée*; mais il s'est trouvé que l'une appartenoit au genre royena, & l'autre étoit le ptelea. A l'égard de la troisieme, je ne sais à quel genre elle appartient. C'est un arbre de serre chaude, puisqu'il est naturel de Campêche.

L'espece *n°*. 1. croît d'elle-même dans quelques forêts de l'Europe occidentale: elle forme un arbre du quatrieme ordre qui s'éleve à environ vingt piés dans les bonnes terres sur un tronc droit & uni. Plusieurs jardiniers le cultivent sous le nom de *cocotier*. Il est assez connu pour n'avoir pas besoin de description. Il porte au mois de mai des grapes pendantes de fleurs blanchêatres qui ne sont pas d'un grand effet, & ne peuvent être admises dans les bosquets printaniers qu'en faveur de la variété. Ses vessies n'ont que deux loges séparées par une paroi qui ne se rompt pas par le milieu.

La seconde espece parvient à-peu-près à la même hauteur que la premiere, le verd des feuilles en est plus gracieux, les fleurs sont plus grandes & d'un blanc plus pur, ainsi elle doit être préférée pour l'ornement. Sa vessie est séparée en trois loges, dont les côtés intérieurs, en se joignant au milieu, forment les parois de séparation où sont attachées les amandes.

Le *n°*. 3. paroît ne devoir former qu'un buisson de moyenne taille; envain veut-on le contraindre à ne conserver qu'une seule tige nue; son inclination le porte à pousser de son pié nombre de branches qui le font buissonner. D'ailleurs sa tige est plus foible, ses tranches plus grêles que celles des autres especes. Aux caracteres

distinctifs exprimés dans sa phrase, nous ajouterons que la foliole terminale est plus éloignée des lobes latéraux que celles des autres, que son écorce est plus striée, & que sa fleur est légérement teinte de rouge; il fleurit dans la même saison.

On multiplie ordinairement les *staphilées* par les rejets qu'ils poussent assez abondamment de leurs piés: les plus forts se plantent tout de suite à demeure dans les massifs. Ceux qu'on veut élever en arbres se mettent en pépiniere en octobre à une distance convenable les uns des autres. C'est aussi dans cette saison qu'on le reproduit par les boutures. Il faut choisir un bourgeon de l'année, pourvu d'un peu de bois de l'année précédente. Les arbres qui en proviendront, seront préférables à ceux formés des surgeons, ils seront moins inclinés à buissonner du pié; mais les *staphilées* élevés de graines, sont suivant la loi générale, encore plus droits, plus vîtes & mieux venans; il faut semer la graine dès qu'elle est mûre; si on la soigne convenablement, & que le temps soit favorable, elle levera pour la plus grande partie le printemps suivant; lorsqu'on attend cette saison pour la confier à la terre, elle ne paroît jamais qu'un an après. Les deux *staphilées* d'Amérique se greffent très-bien en écusson sur le n°. 1. C'est par ce moyen que nous les avons d'abord multipliés. Les religieuses font des chapelets avec les noyaux du *staphilée*. Les enfans les mangent, on retire par expression de leurs amandes une huile qui passe pour résolutive. Je ne sais pourquoi M. Duhamel dit qu'elles mûrissent mal dans nos provinces froides. Elles acquierent dans nos jardins une parfaite maturité, & aucun de ces arbres n'est originaire des pays chauds. Le *n*°. 1. se trouve dans les bois en Angleterre, & je crois en avoir rencontré dans les forêts de la Vôge. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.

STAPHISAIGRE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) cette plante est l'espece de delphinium nommée *delphinium plantani* folio, *staphisagria dictum*, I. R. H. 428. Sa racine est longue, ligneuse, annuelle: elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, droite, ronde, rameuse; ses feuilles sont grandes, larges, découpées profondément en plusierus parties, vertes, velues, ressemblantes à celles du platane ou de la vigne, attachées à des queues longues. Ses fleurs naissent au sommet de la tige & des rameaux, & dans les aisselles des feuilles; elles sont composées chacune de cinq pétales inégales, disposées en rond, & d'un bleu foncé; la feuille supérieure s'alonge postérieurement, & reçoit dans son éperon l'éperon d'une autre feuille. Quand la fleur est passée, il lui succede un fruit composé de trois ou quatre cornes ou gaînes verdâtres, qui s'ouvrent en dedans, selon leur longueur, & qui renferment plusieurs semences grosses comme de petits pois, de figure triangulaire, ridées, jointes étroitement ensemble, noirâtres en dehors, blancheâtres ou jaunâtres en dedans, d'un goût âcre, brûlant, amer, fort désagréable.

Cette plante croît aux lieux sombres dans les pays chauds, comme en Italie, en Provence & en Languedoc, d'où la graine nous est apportée seche; elle fleurit en été, & sa semence mûrit en automne; on s'en sert extérieurement pour tuer les poux, & quelquefois pour consumer les chairs des ulceres. (*D. J.*)

STAPHYLIN, *en anatomie*, nom d'un muscle de la luette qui vient de la pointe commune du rebord postérieur des os du palais, & vient en se portant le long de la partie moyenne de la cloison du palais, environner la luette.

STAPHYLODENDRON, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui se caractérise ainsi; son calice est d'une seule piece, découpée en cinq quartiers. Sa fleur est pentapétale, droite, en cloche, à cinq étamines au milieu. L'ovaire au fond du calice est garni de deux tuyaux, & devient un fruit membraneux, divisé endeux loges dont les semences sont à coques ligneuses.

Les Botanistes comptent quatre especes de ce genre de plante, dont la plus commune est le *staphylodendron* de Tournefort, *I. R. H.* 616 *pistachia silvestris*, C. B. P. 401. *Nux vesicaria*. Park. *Theat.* 1417.

C'est un arbrisseau dont le bois est rempli de moëlle blanche; ses feuilles ressemblent à celles du sureau, elles sont seulement plus petites, & dentelées en leurs bords; ses fleurs sont attachées par grapes à des pédi-

cules longs & menus ; chacune d'elles eſt formée de cinq pétales blancs, diſpoſés en rond, & ſoutenus ſur un calice d'une ſeule piece, découpé en cinq parties : lorſque cette fleur eſt tombée, il paroît en ſa place un fruit membraneux ou une eſpece de veſſie verdâtre, diviſée en deux loges, dans leſquelles ſe trouvent quelques ſemences couvertes d'une écorce ligneuſe, rougeâtre, facile à caſſer ; leur ſubſtance eſt verdâtre, d'un goût fade & doucereux. Cet arbriſſeau croît dans les bois, dans les haies & dans les buiſſons des pays chauds. Son nom eſt compoſé de σταφυλὴ, *raiſins*, & δενδρὸν, *arbre*, comme qui diroit *arbre de raiſin*, parce que ſon fruit eſt diſpoſé en grapes ; il peut fournir de l'huile par expreſſion. *(D. J.)*

STAPHYLOME *ou* CHUTE DE L'UVÉE, ſ. m. (*Chirurg.*) maladie de l'œil, formée par la membrane uvée qui paſſe au-travers de la cornée ouverte, par une plaie ou un ulcere, *voyez* UVÉE & CORNÉE. Ce mot vient du grec σταφυλὴ, *uvée*, grain de raiſin, à raiſon de la couleur noire de la membrane qui fait ſaillie.

Le *ſtaphylome* differe, ſuivant le volume de la tumeur : lorſqu'elle eſt conſidérable, elle occaſione beaucoup de difformité à l'œil, & de douleur au malade, par l'imitation que cauſe la rencontre des cils & le mouvement des paupieres. Cette eſpece de tumeur détruit entiérement la vue : on ne peut guérir les malades, qu'en liant la tumeur ſi la baſe eſt étroite, ou en l'ouvrant ſi la baſe eſt large ; dans l'un & l'autre cas, l'œil ſe vuide dès l'inſtant par l'inciſion, ou après la chûte de la ligature, & le malade perd l'organe affecté. Si l'ouverture ou l'ulcere de la cornée eſt petite, la tumeur de l'uvée eſt appellée *myocephalon*, tête de mouche, par rapport à ſa reſſemblance à la tête de cet inſecte. J'en ai guéri pluſieurs de cette nature, en faiſant ſouffler ſur la tumeur deux ou trois fois par jour un collyre ſec, avec la tuthie & le ſucre candi en poudre. S'il y a inflammation à la conjonctive, on a égard à cet accident. *Voyez* OPHTHALMIE.

Le *ſtaphylome* eſt une eſpece d'hernie de l'uvée ; on pourroit eſſayer de le guérir, pourvu qu'il ne ſoit point d'un volume trop conſidérable, en le comprimant légérement par des compreſſes & un bandage appliqués ſur la paupiere, à l'endroit qui répond à la tumeur ; ou, comme le propoſe M. de la Faye dans ſes remarques ſur les opérations de Dionis, par une petite lame de corne fort mince & concave, qui étant miſe entre l'œil & la paupiere, entoureroit exactement & immédiatement le globe de l'œil. Ce moyen, dit cet auteur, pourroit faire rentrer peu-à-peu la partie de l'uvée qui forme le *ſtaphylome*. *(Y)*

STARACHINO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de la Turquie européenne, dans la macédoine, à 4 lieues de Voſtanza, proche de la rive gauche du Vardari. Quelques-uns prétendent que c'eſt l'ancienne Stobi, qui devint colonie romaine. *(D. J.)*

STARAIA-RUSSA *ou* STARO-RUSSA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans le duché de Novogorod, ſur le lac Ilmen, à l'endroit où la riviere Lovat ſe jette dans ce lac. *(D. J.)*

STARGARD, (*Géog. mod.*) Il y a trois petites villes de ce nom en Allemagne. La premiere eſt la capitale de la Poméranie ultérieure, ſur la riviere d'Ihne, à 5 lieues au levant de Stetin : elle appartient aujourd'hui au roi de Pruſſe, & eſt fort dépeuplée. La ſeconde *Stargard*, eſt une ville du royaume de Pruſſe, ſur la riviere de Fers, à ſept grandes lieues de Dantzick. La troiſieme eſt au duché de Mecklenbourg, vers les confins de l'Uckermark, au midi de la petite ville de Brandebourg. *(D. J.)*

STARIE, ſ. f. *terme de commerce de mer*, uſité particuliérement dans le levant.

Les Hollandois nomment *ſtaries* le temps que ceux qui commandent les eſcortes que l'amirauté de Hollande accorde aux convois qui vont au levant, reſtent à Smyrne, au-delà de celui qui leur eſt permis par leur commiſſion.

Au retour des convois, les commandans des eſcortes ſont tenus de remettre un journal de leur voyage entre les mains du procureur-général de l'amirauté ; s'il n'approuve pas les *ſtaries* faites extraordinairement, il en rejette la dépenſe ſur le compte des commandans. *Voyez* AMIRAUTÉ. *Dict. de Commerce.*

STARO, f. m. (*Comm.*) mesure d'Italie, seche & liquide. Comme mesure de liquides, elle est à Florence de trois barils, & le baril de vingt fiasques. On se sert aussi du *staro* dans la Calabre & dans la Pouille. Dans ces deux provinces du royaume de Naples, il faut dix *stari* pour la salme, trente-deux pignatoli pour le *staro*. C'est aussi le boisseau dont on se sert en plusieurs villes d'Italie pour mesurer les grains, particuliérement à Venise, à Livourne & à Luques. Le *staro* ou *stara* de Livourne pese ordinairement 54 livres : 112 *stari* sept huitiemes font le last d'Amsterdam. Les grains se mesurent aussi à Luques au *staro*, dont les 119 font un last d'Amsterdam : le *staro* de Venise pese 128 livres gros poids ; chaque *staro* contient quatre quartes ; 35 *stari* un cinquieme, ou 140 quartes quatre cinquiemes font le last d'Amsterdam. *Savary*. (*D. J.*)

STAROSTE, f. m. (*Hist. mod.*) en Pologne on donne ce nom à des gouverneurs de villes & de châteaux ; ils sont nommés par le roi pour veiller sur ses revenus, & pour rendre la justice en son nom : on appelle *starostie* le district sous leur jurisdiction : cependant il y a des *starostes* qui n'ont point de jurisdiction ; alors ils ne doivent être regardés que comme des châtelains

STAROSTIE, f. f. (*Hist. de Pologne.*) On appelle *starostie* en Pologne, des terres que les rois de Pologne distribuent comme bon leur semble, pourvu que ce soit à des Polonois. Autrefois elles faisoient le domaine de ces princes, & c'est pour cela qu'on les nomme *biens royaux*. Sigismond-Auguste céda volontairement ce domaine aux gentilshommes, pour leur aider à soutenir leurs dépenses militaires. Il se réserva seulement, pour lui & pour ses successeurs, le droit de nommer à ces seigneuries, & que le trésor de la république jouiroit du revenu pendant la vacance, jusqu'à la nomination d'un *staroste*, comme les rois de France ont droit de jouir des évêchés & autres bénéfices de leur nomination par économat. Outre cela, il chargea les *starosties* d'un impôt appellé *quarta* (kwarta), parce qu'il est la quatrieme partie du revenu de la terre : ce qui fait avec ce qu'on leve sur les biens d'église, le fonds pour l'entretien des arsenaux, de l'artillerie & de la cavalerie polonoise.

Il y a deux sortes de *starosties*, les unes simples, les autres à jurisdiction. Ces dernieres sont un tribunal appellé *grode*, avec un juge & un tabellionage, où s'enregistrent tous les actes passés dans le ressort de la *starostie*, les protestations, les contrats & autres : comme elles ont aussi le privilege de pouvoir juger à mort, les femmes ne possedent jamais de ces sortes de *starosties*, ni aucun jeune homme avant sa majorité. (*D. J.*)

STASE, f. f. (*Gram. & Méd.*) repos des humeurs dans quelques parties du corps, où elles ne devroient point s'arrêter. La stagnation suppose encore un peu de mouvement ; il n'y en a plus dans la *stase*.

STASIMON, (*Musiq. des anc.*) nom que donnoient les Grecs à l'air ou cantique que chantoit un chœur après les sacrifices : les personnes qui composoient ce chœur se tenoient tranquilles devant l'autel. (*F. D. C.*)

STATA MATER, (*Mythol.*) la *mere Stata*, divinité qu'on honoroit à Rome dans le marché public, en allumant de grands feux en son honneur ; c'étoit la divinité protectrice de Rome qu'on vénéroit ainsi. (*D. J.*)

STATANUM VINUM, (*Littérature.*) Strabon, *liv. V. pag. 243.* vante une sorte de vin ainsi nommé du lieu où on le recueilloit. Ce lieu devoit être dans le Latium ou dans la Campanie. Pline, *l. XIV. c. vj.* qui connoît ce vin, dit qu'il croissoit au voisinage de Falerne, & peut-être aux environs des marais Statines, qui pouvoient lui donner leur nom. Athénée, *l. I. c. xxj.* fait aussi mention de ce vin. (*D. J.*)

STATEN-EYLAND, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *îles des Etats*, parce qu'elles ont été découvertes par les sujets des Etats-généraux. Ce sont trois îles de la mer Glaciale, éloignées les unes des autres, mais qui appartienent à-présent à la Russie : la difficulté est de les rendre habitables. (*D. J.*)

STATER, (*Mon. des Hébreux.*) στατήρ ; piece de monnoie qui valoit un sicle, ou quatre drachmes. Les receveurs du temple ayant demandé à saint Pierre, si leur maître ne payoit pas le *didrachme* (j'ai vû plusieurs anciennes éditions du Nouveau-Testament en françois où il y a les *dix drachmes*, les

traducteurs ayant ignoré que *didrachme* étoit deux drachmes, & non dix.) Jesus-Christ voulant satisfaire à cet impôt, envoya Pierre pêcher dans le lac de Tibériade, & l'apôtre y prit à la ligne un poisson qui avoit dans son gosier un *stater*. Cette piece de monnoie servit à acquitter ce que Jesus-Christ & saint Pierre devoient pour le temple, savoir un *didrachme* ou un demi-sicle chacun par année. *Matt. xvij. 24. 27. (D. J.)*

STATERA, (*Littérature.*) la différence étoit grande entre *statera*, *strutina* & *libra*, chez les Romains. *Libra* étoit une balance composée comme les nôtres, de deux bassins, d'un fléau, d'une languette, & chasse. *Trutina* étoit proprement la languette de la balance qui marque l'égalité du poids; & *statera* étoit ce qu'est parmi nous la romaine : mais au lieu du crochet qui porte le fardeau, il y avoit un bassin. (*D. J.*)

STATERE, s. f. (*Antiq. rom.*) *statera* balance romaine : voici la description qu'en donne Vitruve, *liv. X. c. viij.* L'anse qui est comme le centre du fléau, étant attachée comme elle est, proche de l'extrêmité à laquelle le bassin est pendu : plus le poids qui coule le long de l'autre extrêmité du fléau est poussé en avant sur les points qui y sont marqués, plus il aura la force d'égaler une grande pesanteur, selon que le poids étant éloigné du centre, aura mis le fléau en équilibre; ainsi le poids qui étoit trop foible lorsqu'il étoit trop près du centre, peut acquérir en un moment une grande force, & élever en haut sans beaucoup de peine un très-lourd fardeau. Dans cette ancienne balance, il y avoit un bassin au lieu de crochet qu'on met maintenant au pezon, pour porter le fardeau. *Voyez* BALANCE ROMAINE. (*D. J.*)

STATERE, s. m. (*Monnoie anc. de Grece.*) monnoie d'or & d'argent que l'on fabrique en Grece. Les *statères* d'or de Cyzique étoient en particulier fort estimés, à cause de la beauté de la fabrique; le type étoit, d'un côté, une tête de femme, & de l'autre une tête de lion : ils étoient du poids de deux drachmes, & valoient vingt-huit drachmes d'argent d'Athènes. Le *statère* d'or d'Athènes valoit vingt drachmes, dans le rapport de l'or à l'argent, qui étoit dans ce temps-là chez les Grecs de dix à un, c'est-à-dire qu'une drachme d'or valoit dix drachmes d'argent. Le *statère* d'or de Cizique valant vingt-huit drachmes d'Athènes; la drachme de Cyzique devoit peser une drachme attique, & deux cinquiemes ou huit oboles & deux cinquiemes d'Athènes.

Ainsi le *statère* de Cyzique, en l'évaluant par vingt-huit drachmes d'Athènes, vaudroit de la monnoie qui a cours en France, environ vingt & une livres; mais le rapport de l'or à l'argent étant actuellement en France environ de quatorze à un, le *statère* d'or de Cyzique vaudroit environ vingt-neuf livres de notre monnoie.

A l'égard du *statère* d'argent, il pesoit ordinairement quatre drachmes; ce qui revient à-peu-près à trois livres de notre monnoie. (*D. J.*)

STATEUR, (*Mythol.*) surnom de Jupiter. Romulus voyant ses soldats plier dans un combat contre les Samnites, pria Jupiter de rendre le courage aux Romains, & de les arrêter dans leur fuite. Sa priere fut exaucée, & en mémoire de cet événement, Romulus bâtit un temple à Jupiter au pié du mont Palatin, sous le titre de *Stator*, le dieu qui arrête. La statue qu'on lui consacra représentoit Jupiter debout, tenant la pique de la main droite, & la foudre de la gauche. Ciceron met dans la bouche d'un de ses interlocuteurs, que le consul Flaminius marchant contre Annibal; tomba tout d'un coup, lui & son cheval, devant la statue de Jupiter *Stator*, sans qu'il en parût aucune cause. Cet accident fut pris par ses troupes pour un mauvais augure, ou plutôt pour un avis que le dieu lui donnoit de s'arrêter & de ne pas aller combattre; mais le consul méprisa l'avis, ou l'augure, & fut battu à la journée de Trasimènes. (*D. J.*).

STATHMOS, s. m. (*Littérat.*) Σταθμος, c'étoit une maison royale ou publique qu'il y avoit sur les routes en Asie, selon le rapport d'Hérodote, dans laquelle on pouvoit s'arrêter, autant qu'on le desiroit, & y prendre le repos dont on avoit besoin. On sait qu'encore aujourd'hui les voyageurs trouvent par tout dans le Levant des maisons appellées *caravenserai*, qui servent au même usage. (*D. J.*)

STATHOUDER *ou* STADHOUDER, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme, dans la république des Provinces-Unies des Pays-Bas, un prince à qui les états donnent le commandement des troupes, & une grande part dans toutes les affaires du gouvernement. Ce titre répond à celui de *lieutenant-général de l'état*; il ne confere point les droits de la souveraineté, qui réside toujours dans l'assemblée des états-généraux, mais il jouit de prérogatives qui lui donnent la plus grande influence dans la république.

Dans le temps de la naissance de la république des Provinces-Unies, elle avoit besoin d'un chef habile & propre à soutenir sa liberté chancellante contre les efforts de Philippe II. & de toute la monarchie espagnole. On jeta les yeux sur Guillaume I. de Nassau-Dillembourg, prince d'Orange, qui possédoit de grands biens dans les pays qui venoient de se soustraire au despotisme du roi d'Espagne, & qui d'ailleurs étoit déjà gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Ce prince, par son amour pour la liberté, & par ses talens, parut le plus propre à affermir l'état qui venoit de se former; dans cette vue les provinces de Hollande & de Zélande lui confierent, en 1576, la dignité de *stadhouder*, ou de *lieutenant-général de l'état*; l'exemple de ces provinces ne tarda point à être suivi par celles de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel. On attacha à cette dignité le commandement des armées, tant par terre que par mer, avec le titre de capitaine-général & d'amiral; le *stadhouder* eut le droit de disposer de tous les emplois militaires, celui de nommer les magistrats, sur la nomination des villes, qui lui étoient présentées, enfin celui de faire grace aux criminels. Outre cela il assistoit aux assemblées des états, dans lesquelles on ne prenoit aucune résolution que de son consentement. Il présidoit dans chaque province à toutes les cours de justice; il étoit chargé de l'exécution des décrets de la république; il étoit l'arbitre des différends qui survenoient entre les villes & les provinces de la république. Tous les officiers étoient obligés de lui prêter serment de fidélité, après l'avoir prêté aux états des provinces & au conseil d'état.

Guillaume I. ayant été assassiné en 1584, les mêmes provinces, en reconnoissance des services éminens de ce prince, conféerent la dignité de *stadhouder* au prince Maurice son fils, avec la même autorité & les mêmes prérogatives. Frédéric Henri, frere du prince Maurice, lui succéda en 1625; après avoir fait respecter sa république, il mourut en 1647, & Guillaume II son fils prit possession du stadhoudérat, dont on lui avoit accordé la survivance du temps même de son pere. Il en jouit jusqu'à sa mort arrivée en 1650. Comme les vues ambitieuses de ce prince avoient donné de l'ombrage aux provinces de la république, elles prirent des mesures pour renfermer l'autorité du *stadhouder* dans des bornes plus étroites, & même la province de Hollande forma le dessein d'exclure son fils Guillaume III depuis roi d'Angleterre, de toutes les charges possédées par ses ancêtres. Cependant en 1672, la Hollande étonnée des progrès de Louis XIV, nonobstant les efforts de la faction républicaine, déclara le prince Guillaume *stadhouder* & capitaine-général des forces de la république, avec le même pouvoir dont avoient joui ses prédécesseurs. Cet exemple fut suivi de quatre autres provinces. En considération de ses services, les états de Hollande déclarerent, en 1674, la charge de *stadhouder* héréditaire, & accorderent qu'elle passeroit aux héritiers mâles de Guillaume III. De cette maniere il fut *stadhouder* de cinq provinces, & il conserva cette dignité, même après être monté sur le trône d'Angleterre. Ce prince exerçoit en Hollande un pouvoir si absolu, qu'on disoit de lui, qu'il étoit *roi de Hollande & stadhouder d'Angleterre*. Il mourut sans enfans en 1702, & déclara pour son légataire universel le jeune prince de Nassau-Dietz, son parent, descendu de Guillaume-Louis de Nassau-Dietz, cousin de Guillaume I fondateur de la république, qui étoit déja *stadhouder* héréditaire des provinces de Frise & de Groningue; ce prince eut le malheur de se noyer en 1711, en passant un bras de mer appellé le *Moerdyck*. Il n'avoit point été *stadhouder* de toute la république, mais simplement des deux provinces susdites. Son fils posthume, Guillaume-Charles-Henri Frison, prince de Nassau-Dietz,

ſuccéda à ſon pere dans ſes biens & dans le ſtadhoudérat des provinces de Friſe & de Groningue ; en 1722 la province de Gueldre le nomma auſſi ſon *ſtadhouder*, mais les quatre autres provinces, dans leſquelles le parti républicain dominoit, ne voulurent jamais lui accorder cette dignité. Enfin, en 1747, ces provinces forcées par le peuple, & d'ailleurs effrayées des victoires de la France, déclarerent ce prince *ſtadhouder*, lui accorderent une autorité plus grande qu'à aucun de ſes prédéceſſeurs, déclarerent le ſtadhoudérat héréditaire dans ſa famille, & y appellerent même les femmes au défaut des mâles. Ce prince a joui de la dignité de *ſtadhouder* juſqu'à ſa mort ; après lui elle eſt paſſée au prince Guillaume ſon fils, né en 1746, qui la poſſede aujourd'hui.

On donne auſſi dans les Pays-Bas le nom de *ſtadhouders* à des officiers municipaux, qui ſont dans de certains diſtricts les fonctions des ſubdélégués des intendans de province en France. (—)

STATICE, *ſtatice*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs ſont réunies en une ſorte de tête preſque ſphérique, & ſoutenues par un calice commun. Cette tête eſt formée par pluſieurs fleurs, qui ont la forme d'un œillet, & qui ſont compoſées de pluſieurs pétales ; ces pétales ſortent d'un calice particulier à chaque fleur, & fait en forme d'entonoir. Le piſtil ſort auſſi du calice, & devient dans la ſuite une ſemence oblongue & enveloppée par le calice ou par une capſule. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les neuf eſpeces de ce genre de plante, nous décrirons la premiere de Tournefort, *ſtatice vulgaris major*, *I.R.H.* 340, on l'appelle en anglois *the ſea july flower*. Sa racine eſt longue, aſſez groſſe, ronde, ligneuſe, rougeâtre, vivace, diviſée en pluſieurs têtes. Elle pouſſe un grand nombre de feuilles longues & étroites comme celles du gramen, de couleur de verd-de-mer. Il releve d'entre ces feuilles, pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, droites, ſans nœuds, creuſes, preſque toutes nues ; elles portent à leur ſommet un bouquet ſphérique de petites fleurs à cinq pétales, blanches, purpurines, diſpoſées en œillet, dans un calice formé en entonoir ; ce bouquet de fleurs eſt encore ſoutenu par un calice général écailleux. Lorſque les fleurs ſont tombées, il ſuccede à chacune d'elles une ſemence oblongue, pointue par les deux bouts, enf rmée dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux montagneux, un peu humides ; elle fleurit en été, & comme ſes fleurs ne s'ouvrent pas toutes enſemble, mais les unes après les autres, elle reſte fleurie juſqu'à la fin de l'autone. On l'eſtime vulnéraire, aſtringente, & convenable pour arrêter le ſang dans la diſſenterie, & les regles trop abondantes. (*D. J.*)

STATION, ſ. f. (*Gram.*) lieu où l'on s'arrête.

STATION, *en Géométrie*, &c. eſt un lieu qu'on choiſit pour faire une obſervation, prendre un angle ou autre choſe ſemblable.

On ne peut meſurer une hauteur ou une diſtance inacceſſible, qu'on ne faſſe deux *ſtations* dans deux endroits, dont la diſtance eſt connue. Quand on fait des cartes géométriques de provinces, &c. on fixe les *ſtations* ſur pluſieurs éminences du pays, & de là on prend les angles aux différentes villes, villages, &c.

Dans l'arpentage, on meſure la diſtance qu'il y a d'une *ſtation* à une autre ; & on prend l'angle que l'endroit où on ſe trouve, forme avec la *ſtation* ſuivante. *Voyez* ARPENTAGE. (*E*)

STATION, *en Aſtronomie*, eſt la poſition ou l'apparence d'une planete au même point du zodiaque pluſieurs jours de ſuite. *Voyez* PLANETE.

Comme la terre, d'où nous appercevons le mouvement des planetes, eſt placée hors du centre de leurs orbites, les planetes, vues de la terre, ont un cours irrégulier ; quelquefois on les voit aller en avant, c'eſt-à-dire, d'occident en orient, c'eſt ce qu'on appelle *être directes* ; quelquefois on les voit aller en arriere, c'eſt-à-dire, d'orient en occident, c'eſt ce qu'on appelle *être rétrogrades*. *Voyez* DIRECT & RETROGRADE.

De plus, entre ces deux états, il y en a un autre intermédiaire, dans lequel les planetes ne paroiſſent aller ni en avant,

ni en arriere, mais rester à la même place dans leur orbite : c'est ce qu'on appelle leur *station* ; c'est ce qui arrive quand les lignes suivant lesquelles on voit une planete de dessus la terre, placée en deux différens endroits de son orbite, sont paralleles entr'elles ; car alors, les deux lieux où on voit la planete dans le ciel sont sensiblement le même à cause de la petitesse du rayon de l'orbe terrestre en comparaison de la distance des étoiles.

Soit un cercle *BDG* (*fig. 63 astronomiq.*) dans lequel la terre est supposée se mouvoir, de *B* en *D*. Si pendant ce temps la planete *A* décrit l'arc *CA*, qui soit tel que *BA*, *DC* soient paralleles, elle paroîtra répondre sensiblement au même point du ciel, & par conséquent stationnaire.

Dans le *second volume de l'académie de Pétersbourg*, *p. 82*. M. Mayer donne une méthode pour déterminer les lieux de la terre d'où une planete vue dans un point donné de son orbite doit paroître stationnaire ; & M. Halley a donné une méthode pour trouver le temps d'une *station*. *Voyez* les *institutions astronomiques* de M. le Monnier, *p. 589*. (*O*)

Station, (*Hydraul.*) se dit dans un nivellement de l'endroit où se pose le niveau, desorte qu'un coup de niveau est compris entre deux *stations*. C'est ainsi qu'on connoît la pente d'une montagne. (*K*)

Station, *dans l'histoire de l'Eglise*, est un terme qui s'applique aux jeûnes des quatrieme & sixieme jours de la semaine, c'est-à-dire, le mercredi & le vendredi, que beaucoup de personnes chez les anciens observoient très-scrupuleusement jusqu'à trois heures après midi. *Voyez* Fête.

S. Pierre d'Alexandrie, dans son épître canonique, *can. 15* observe qu'il étoit ordonné conformément à l'ancienne tradition, de jeûner toutes les semaines pendant ces deux jours ; le mercredi, en mémoire du conseil que les juifs tinrent pour mettre à mort notre Sauveur ; & le vendredi à cause de sa passion. On a encore quelqu'égard à cette tradition dans l'Eglise d'Angleterre. *Voyez* Abstinence.

Station se dit aussi, dans l'Eglise romaine, d'une église où on peut aller gagner des indulgences dans de certains jours. *Voyez* Indulgence.

Ce fut saint Grégoire qui fixa les *stations* à Rome, c'est-à-dire, les églises dans lesquelles on devoit faire l'office tous les jours du carême, & les fêtes solemnelles. Ces *stations* sont marquées dans son sacramentaire, telles qu'on les voit dans le missel romain ; elles sont appropriées principalement aux églises patriarchales & titulaires. Mais quoique ces *stations* soient réglées, l'archidiacre ne manque point à chaque *station*, d'annoncer au peuple la *station* suivante.

Station est aussi une cérémonie de l'Eglise romaine, dans laquelle les prêtres ou chanoines vont en procession hors du chœur pour chanter une antienne devant le crucifix, ou devant l'image de la Vierge. On attribue cette cérémonie à saint Cyrille.

Stations, (*Hist. ecclésiast.*) ce terme ne désignoit chez les Hébreux que le rang de ceux qui assistoient aux sacrifices ; & chez les Romains, le lieu où les avocats se tenoient pour répondre aux consultations ; mais dans l'Eglise primitive, ce terme fut usité pour signifier un jour que les chrétiens passoient en prieres, & dans lequel ils jeûnoient jusqu'à l'heure de none. Suivant l'usage récent de l'Eglise romaine, le mot *station* dénote les chapelles où le clergé & le peuple vont en prossession, & s'arrêtent pour y célébrer une partie de l'office divin. Enfin dans les derniers temps, les papes & les évêques ayant indiqué des églises particulieres où l'on est obligé d'aller prier pour gagner le jubilé, l'usage a donné à ces églises le nom de *station*. Cet usage semble venir des anciens Romains, qui, dans les fêtes extraordinaires de réjouissances ou de deuil, avoient ordonné des *stations* du peuple dans les principaux temples des dieux. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, adj. *en Astronomie*, se dit d'une planete qui paroît rester immobile au même point du zodiaque. *Voyez* Station.

Quoique les planetes aient quelquefois un mouvement progressif, & quelquefois un mouvement rétrograde ; il peut y avoir quelque point dans lequel elles paroissent *stationnaires*. Une planete paroîtra *stationnaire*, lorsque la ligne qui joint la terre & le

le centre de la planete, eſt dirigée au même point du firmament, c'eſt-à-dire, quand cette ligne eſt pendant quelque temps parallele à elle-même.

Saturne paroît *ſtationnaire* à la diſtance de 90 degrés du ſoleil; Jupiter à la diſtance de 52, & Mars à une diſtance beaucoup plus grande.

Saturne eſt *ſtationnaire* huit jours, Jupiter quatre, Mars deux, Vénus un & demi, & Mercure un demi; cependant les temps de ces différentes ſtations ne ſont pas toujours égaux, parce que les orbites de ces planetes ne ſont pas des cercles qui aient le ſoleil pour centre; mais des ellipſes dont le ſoleil occupe le foyer, & dans leſquelles les planetes ne ſe meuvent pas uniformément. *Chambers.* (*O*)

STATIONNAIRE, (*Milice romaine.*) ce nom s'eſt donné dans le bas Empire romain à des ſoldats ou des officiers que l'on mettoit en certains poſtes, d'où ils avertiſſoient les gouverneurs & les magiſtrats de ce qui ſe paſſoit. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, *fievre*, (*Médec.*) épithete qu'on donne à certaines fievres continues, qui dépendent d'une diſpoſition particuliere des ſaiſons & des alimens, & qui regnent plus conſtamment & plus généralement que les autres pendant une ou pluſieurs années. Elles ſont oppoſées aux fievres intercurrentes. Sydenham a parfaitement traité des unes & des autres; il faut le lire & le relire. On les appelle ſtationnaires, *à ſtando*, reſter, demeurer. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) épithete qu'on a donné dans l'Egliſe au diacre qui étoit de ſemaine, pour chanter l'évangile aux meſſes que le pape ou l'évêque du diocèſe venoit dire dans différentes ſtations. (*D. J.*)

STATIQUE, ſ. f. (*Ordre encyclop. entend. raiſon, Philoſ. ou ſcience, ſcience de la nature, Mathématiq. Mathém. mixtes, Méchaniq. Statique.*) eſt une partie de la méchanique, qui a pour objet les loix de l'équilibre des corps ou des puiſſances qui agiſſent les unes ſur les autres.

La méchanique en général a pour objet les loix de l'équilibre & du mouvement des corps, mais on donne plus parfaitement le nom de *méchanique* à la partie qui traite du mouvement, & celui de *ſtatique* à la partie qui traite de l'équilibre; ce nom vient du latin *ſtare*, s'arrêter être en repos, parce que l'effet de l'équilibre eſt de produire le repos, quoiqu'il y ait dans le corps en équilibre une tendance au mouvement.

La *ſtatique* ſe diviſe en deux parties, l'une qui conſerve le nom de *ſtatique*, a pour objet les loix de l'équilibre des ſolides. C'eſt dans cette partie qu'on traite ſes différentes machines ſimples ou compoſées, comme la poulie, le levier, le plan incliné, *&c.* l'autre partie, qu'on appelle *hydroſtatique*, a pour objet les loix de l'équilibre des fluides.

L'ouvrage le plus étendu que nous ayons ſur la *ſtatique*, eſt la *nouvelle méchanique* de M. Varignon, imprimée à Paris en 1725, en deux volumes *in*-4°. Dès l'année 1687 l'auteur avoit donné un ouvrage ſur ce même ſujet avec le titre de *projet d'une nouvelle méchanique.*

Dans ce premier ouvrage, qui a paru la même année que les *principes* de Newton, M. Varignon donne une méthode générale pour déterminer l'équilibre ſur toutes les machines, & cette méthode eſt peu différente de celle que M. Newton donne dans le premier livre de ſon ouvrage. Elle conſiſte à réduire par le principe de la compoſition des forces, toutes les puiſſances qui agiſſent ſur une machine à une ſeule puiſſance, dont la direction doit paſſer par quelque point d'appui fixe & immobile lorſqu'il y a équilibre. Ainſi dans la poulie, par exemple, il faut que la direction de la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées à la poulie, paſſe par le centre fixe de la poulie: de même dans le levier, il faut que la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées aux extrêmités du levier, ait une direction qui paſſe par le point d'appui. L'auteur a étendu ce principe dans ſa *nouvelle méchanique*, qui n'a été imprimée qu'après ſa mort, & il y a joint la maniere de déterminer par le même moyen les loix de l'équilibre des fluides. (*O*)

STATIQUE, *colonne* (*Archit.*) eſpece de pilier rond ou à pans, poſé ſur un ſocle, à hauteur d'appui, au milieu d'un marché: on pend à une potence de fer, une balance ou romaine, pour peſer publique-

ment & à poids étalonnés par la police, les vivres & denrées que le peuple achete, comme on le pratique en quelques villes du Languedoc. Le mot *ſtatique* vient de *ſtatera*, balance. (*D. J.*)

STATIQUES, *ſtatici*, (*Médec.*) ſont une eſpece d'épileptiques, ou de perſonnes attaquées d'épilepſie. *Voyez* ÉPILEPSIE.

Les *ſtatiques* different des cataleptiques en ce que ces derniers n'ont aucun ſentiment des objets extérieurs, & ne ſe reſſouviennent point de ce qui s'eſt paſſé dans le temps du paroxiſme : au lieu que les *ſtatiques* ſont occupés pendant tout ce temps d'idées fortes & vives, dont ils ſe reſſouviennent aſſez bien après que l'accès eſt paſſé. *Voyez* CATALEPTIQUE & ÉPILEPSIE.

STATO DELLI PRESIDII, LO, (*Géog. mod.*) C'eſt ainſi qu'on appelle un petit canton d'Italie, dans la Toſcane, ſur la côte de la mer, & qui eſt la partie méridionale de l'état de Sienne. Cet état comprend le mont Argentaro, les places d'Orbitello, de Talamone, de Porto-Hercole, & de Porto-San-Stéfano, avec leurs petits territoires. (*D. J.*)

STATONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Toſcane, ſelon Pline, *l. III. c. v.* Strabon, *l. v. p.* 226, nomme leur ville *Statonia*, & la place dans les terres. Du temps de Vitruve, *l. II. c. ij. de Lapidicin.* Le territoire de cette ville étoit une préfecture, *præfectura Statonienſis*; & on s'accorde à dire que c'eſt aujoujourd'hui le duché de Caſtro. Les vins de ce quartier, *vina Statonienſia*, ſont vantés par Pline, *l. XIV. c. vj.* Séneque, dans ſes queſtions naturelles, *l. III. c. xxv.* fait mention d'un lac de ce territoire : il le nomme *lacus Statonienſis*, & il y met une île flotante. C'eſt préſentement le lac de *Mezzano*. (*D. J.*)

STATUAIRE, ſ. m. (*Sculpt.*) ſculpteur qui fait des ſtatues ; mais le *ſtatuaire* déſigne l'art de faire des ſtatues. *Voyez* SCULPTEUR, SCULPTURE, STATUE & STATUES *des Grecs & des Romains*. (*D. J.*)

Quant à l'art *ſtatuaire* pour la fonte, *voyez* BRONZE. (*D. J.*)

STATUAIRE, *colonne*, (*Archit.*) colonne qui porte une ſtatue, comme la colonne que le Pape Paul V. a fait élever ſur un piédeſtal devant l'égliſe de Sainte Marie-Majeure à Rome, & qui porte une ſtatue de la Sainte Vierge, de bronze doré. Cette colonne qui a été tirée des ruines du temple de la paix, & dont le fût d'un ſeul bloc de marbre blanc, à 5 piés 8 pouces de diametre ſur 49 & demi de hauteur, eſt d'ordre corinthien & cannelé.

On peut auſſi appeller *colonnes ſtatuaires*, les caryatides, perſiques, termes, & autres figures humaines qui font l'office des colonnes, comme celles du gros pavillon du Louvre, que Vitruve nomme *telamones & atlantes*. Daviler. (*D. J.*)

STATUE, ſ. f. (*Sculpt. & Archit. Décorat.*) figure de plein relief taillée ou fondue, qui imite dans la repréſentation tous les êtres de la nature. Mais ordinairement une *ſtatue* repréſente un dieu, un homme, une femme ; & l'on a coutume d'embellir de *ſtatues* les palais ou les places publiques. On diſtingue différentes eſpeces de *ſtatues*, dont nous ne donnerons ici que de courtes définitions, renvoyant les détails au *mot* STATUES *des Grecs & des Romains*.

Statue allégorique. *Statue* qui repréſente quelque ſymbole, comme les parties de la terre, les ſaiſons, les âges, les élémens, les tempéramens, les heures du jour. Telles ſont les *ſtatues* modernes de marbre du parc de Verſailles.

Statue coloſſale. *Statue* qui excede le double ou le triple du naturel, ou *ſtatue* d'une hauteur démeſurée.

Statue curule. On appelle ainſi les *ſtatues* qui ſont dans des chariots de courſe tirés par deux, quatre ou ſix chevaux, comme il y en avoit aux cirques, hypodrômes, &c. ou dans les chars, comme on en voit à des arcs de triomphe ſur quelques médailles antiques.

Statue équeſtre. *Statue* qui repréſente un homme à cheval, comme celle de Marc-Aurelle à Rome, d'Henri IV, de Louis XIII, Louis XIV à Paris, &c.

Statue de fonte. *Statue* de pluſieurs morceaux ſéparés & remontés ſur une armature de fer ou *ſtatue* formée de grands morceaux fondus d'un jet. Telle eſt la *ſtatue* équeſtre érigée dans la place de Vendôme, & qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de

fonderie. *Voyez* les détails de cet art au *mot* Bronze.

Statue grecque. C'est une *statue* nue & antique. Les Grecs se servoient de ces *statues* pour représenter leurs divinités, les athletes des jeux olympiques & les héros; celles-ci étoient appellées *statues d'Achille*; parce qu'il y en avoit quantité qui représentoient Achille dans la plupart des villes de Grece.

Statue hydraulique. C'est toute figure qui sert d'ornement à quelque fontaine & grotte, ou qui fait l'office de jeu ou de robinet par quelqu'une de ses parties, ou par un attribut qu'elle tient. C'est aussi tout animal qui sert au même usage, comme les groupes des deux bassins quarrés du haut parterre de Versailles.

Statue iconique, est toute *statue* qui a la taille & la ressemblance de la personne qu'elle représente.

Statue pedestre. *Statue* qui est en pié ou debout. Il y a à Paris deux *statues* de cette espece qui ont été élevées à la gloire de Louis XIV, l'une dans la place des Victoires, faite par Desjardins, l'autre dans l'hôtel-de-ville par Coisevox.

Statue persique. Figure d'homme en pierre ou en terme, qui fait l'office de colonnes dans les bâtimens. On appelle *statue caryatide* celle d'une femme qui sert au même usage.

Statue romaine, est une *statue* couverte de quelque habillement.

Statue sacrée. On appelle ainsi une figure qui représente Jesus-Christ, la Vierge, ou quelque saint dont on décore les autels, l'extérieur ou l'intérieur des églises. (*D. J.*)

Statues *des Grecs & des Romains*, (*Antiq. grecq. & rom.*) quoique les Grecs & les Romains aient eu des termes différens pour présenter à l'esprit l'idée que nous mettons au mot de *statues*, ils n'en ont affecté spécialement aucun pour distinguer les *statues* des dieux & des demi-dieux, & celles des hommes, des animaux & des choses inanimées. Les Grecs ont employé en général les termes εἰκόνες, ἀνδριάντες, ἀγαλμάτα, ἐπιστήματα, βρέτεα, ξοάνα, comme les Romains ceux de *statuæ*, *imagines*, *simulachra*, *sculptilia*.

Comme l'explication de ces divers synonymes seroit fort ennuyeuse, il vaut mieux remarquer que tous les peuples du monde ont consacré de bonne heure les *statues* à la religion. Les Egyptiens montrerent l'exemple : ces peuples, dit Diodore de Scicile, *liv. I*, frappés d'admiration en observant le mouvement régulier du soleil & de la lune, les regarderent comme les premieres divinités auxquelles ils se croyoient redevables de toute la douceur de leur vie. Ils bâtirent des temples à leur honneur, poserent à l'entrée de ces édifices sacrés des figures de sphinx, & dans l'intérieur des *statues* de lions, à cause de l'entrée du soleil dans le signe du lion, au temps des débordemens du Nil, principe de la fertilité de leurs terres dans toute l'étendue de son inondation. Osiris leur avoit enseigné l'agriculture; ils l'honorerent, après sa mort, sous la figure d'une genisse.

La promptitude des Israélites à élever le serpent d'airain, montre que cette nation avoit appris en Egypte l'art de la statuaire. Cet art passa promptement chez les Grecs & chez les Romains, qui chargerent leurs temples de superbes *statues*, depuis celle de Cybelle jusqu'à celle d'Isis, après qu'ils eurent adopté le polythéisme.

Il seroit peut-être à souhaiter que les payens n'eussent jamais songé à faire entrer les *statues* & les images dans leur culte religieux, du moins le Christianisme épuré pouvoit s'en passer. Le peuple n'est pas capable de s'élever au dessus des sens; mettant toujours l'accessoire à la place du principal, il cherche à s'acquiter aisément : ici la superstition le subjugue, & là la dépravation l'entraîne dans des excès criminels.

Elien, *Hist. var. liv. IX; c. xxxix*, rapporte qu'un jeune athénien devint amoureux de la *statue* de la Bonne-Fortune qui étoit dans le Prytannée. Les vœux fréquens qu'il lui présentoit l'échaufferent à un tel point, qu'après avoir trouvé des raisons pour excuser dans son esprit la folie de sa passion, il vint à l'assemblée des prytannes, & leur offrit une grosse somme pour l'acquisition de la *statue* : on le refusa; il orna la *statue* avec toute la magnificence qui pouvoit être permise à un particulier, lui fit un sacrifice, & se donna la mort. Pline, *liv. XXXVI; c. iv.* Valere-Maxime, *VIII*.

xj. Athenée, *l. VIII.* Plutarque, *in Gryllo*; Clément d'Alexandrie, *admonit. ad Gentiles*; Arnobe, *lib. adversus Gentiles*, sont remplis d'exemples de ces foiblesses humaines pour les *statues* de Vénus qu'on voyoit à Gnide & dans l'île de Chypre.

Quoiqu'il en soit, après les dieux, l'honneur des *statues* fut communiqué aux demi-dieux & aux héros que leur valeur élevoit au dessus des autres; & qui par des services éclatans s'étoient rendus vénérables à leur siecle.

Quelques-uns ont reçu ces honneurs pendant leur vie, & d'autres les ayant refusés, les ont mérités après leur mort par un motif de reconnoissance encore moins équivoque. Tel fut Scipion, à qui Rome ne rendit cet éclatant témoignage de son estime que quand il ne fut plus en état de s'y opposer lui-même. Etant censeur, il avoit fait abattre toutes les *statues* que les particuliers s'étoient érigées dans la place publique, à-moins qu'ils n'eussent été autorisés à le faire par un décret du sénat; & Caton aima mieux que l'on demandât pourquoi on ne lui en avoit point élevé, que si on pouvoit demander à quel titre on lui avoit fait cet honneur-là.

Suétone dit qu'Auguste déclara par un édit que les *statues* qu'il avoit fait élever en l'honneur des grands hommes de toutes les nations, ne l'avoient été que pour leur servir d'exemple, de même qu'aux princes ses successeurs, & afin que les citoyens en desirassent de semblables. Mais on sait assez que la plupart de ses successeurs en furent plus redevables à la crainte de leurs sujets qu'à leur propre mérite; aussi sentant bien qu'ils n'avoient rien de semblable à espérer après leur mort, ils se hâtoient de se faire rendre par force ou par complaisance un hommage qui n'étoit dû qu'à la vertu.

Les *statues*, comme les temples, faisoient une partie considérable des apothéoses dont il est si souvent parlé dans les auteurs de l'histoire d'Auguste; on y trouve un grand détail des cérémonies essentielles qui se pratiquoient en ces occasions, & de tout ce que la flatterie y ajouta pour plaire davantage aux vivans dans des honneurs si légérement décernés aux défunts. Les Romains étoient si scrupuleux dans ces dédicaces de temples ou de *statues*, qu'ils les auroient recommencées s'ils s'étoient apperçus qu'un seul mot ou même une seule syllabe y eût été omise; & Pline observe que le pontife Métellus, qui étoit begue, se prépara pendant six mois à prononcer le nom de la déesse Ops-opifera, à laquelle on devoit dédier une *statue*.

Les législateurs ont été honorés de *statues* dans presque tous les états; quelques hommes illustres ont partagé avec eux cet honneur; mais d'autres se défiant de la reconnoissance & de l'estime publique, n'attendirent pas qu'on le leur accordât, ils s'éleverent à eux-mêmes des *statues* à leurs frais; & c'est peut-être à cette liberté que l'on doit les réglemens qui défendirent d'en ériger sans l'aveu des censeurs. Mais ces ordonnances ne s'étendoient pas sur les *statues* que les personnes de quelque considération faisoient poser pour l'ornement de leurs maisons de campagne, où quelquefois à côté des leurs, ils en élevoient pour des esclaves dont les services leur avoient été agréables, ce qui n'étoit pas permis à la ville du moins pour les esclaves.

Valere-Maxime dit qu'une *statue* de Sémiramis la représentoit au même état où elle se trouvoit lorsqu'on vint dire que les habitans de Babylonne s'étoient révoltés; elle étoit à sa toilette, n'ayant qu'un côté de ses cheveux relevés; & s'étant présentée en cet état à son peuple, il rentra aussitôt dans le devoir.

Cornélius Népos, dans la vie de Chabrias, rapporte que les Athéniens qui honoroient d'une *statue* les athletes victorieux à quelque jeu que ce fût dans la Grece, le firent représenter appuyé sur un genou, couvert de son bouclier, la lance en arrêt, parce que Chabrias avoit ordonné à ses soldats de se mettre dans cette attitude pour recevoir l'attaque des soldats d'Agésilaüs, qui furent défaits. Ces mêmes Athéniens éleverent à Bérose, qui a vécu du temps d'Alexandre, & non au temps de Moïse, ainsi que l'établit Eusebe, une *statue* dont la langue étoit dorée, & qui fut posée dans le lieu des exercices publics par estime pour ses écrits, & pour ses observations astronomiques.

Pline dit que Lucius Minucius Augurinus, qui s'oppofa aux deffeins ambitieux de Mélius, & qui de l'état de fénateur où il étoit né, paffa à celui de Plébéien pour pouvoir être tribun du peuple, ayant rétabli l'abondance à Rome, fut honoré d'une *ftatue* à la porte Trégemina ; & Patin cite la médaille qui le repréfente comme il l'étoit dans cette *ftatue*, tenant en fa main deux épis, fymbole de l'abondance.

Les femmes même qui avoient rendu quelque fervice à la république, furent affociées à la prérogative d'avoir des *ftatues*. On ordonna une *ftatue* équeftre à Clélia, échappée des mains de Porfenna qui la gardoit en ôtage. La veftale Suffétia eut par un décret du fénat, la permiffion de choifir le lieu qui lui plairoit pour pofer la *ftatue* qui lui fut décernée en reconnoiffance de quelques terres dont elle fit préfent à la ville de Rome ; & Denys d'Halicarnaffe en allégue quelques autres exemples.

Quand le fénat ordonnoit une *ftatue*, il chargeoit les entrepreneurs des ouvrages publics, de prendre au tréfor de l'état de quoi fournir à la dépenfe qui convenoit. Il y avoit un terme fixé pour l'exécution de cet ordre, & des officiers prépofés pour y tenir la main.

En accordant la permiffion ou le droit d'élever des *ftatues*, le fénat en détermınoit le lieu, avec un terrain de cinq piés d'étendue autour de la bafe, afin que la famille de ceux à qui il avoit fait cette faveur eût plus de commodité pour affifter aux fpectacles qui fe donnoient dans les places publiques, avant qu'on eût bâti les amphithéatres & les cirques. La concefion du lieu étoit proportionnée à la dignité de celui que l'on vouloit honorer, & à l'action qui lui procuroit l'avantage d'avoir une *ftatue* par autorité publique.

Quelques-unes étoient placées dans des temples ou dans les cirques où le fénat s'affembloit; d'autres dans la place de la tribune aux harangues, dans les lieux les plus éminens de la ville, dans les carrefours, dans les bains publics, fous les portiques deftinés à la promenade, à l'entrée des aqueducs, fur les ponts ; & avec le temps, il s'en trouva un fi grand nombre, que c'étoit un peuple de pierres ou de marbre : par-tout, dit Cicéron, on les honoroit en brûlant de l'encens devant ces repréfentations; on y portoit des offrandes, on y allumoit des cierges ; & comme on en pofoit felon les occurences, à l'occafion de quelque action finguliere, dans des lieux moins fréquentés, il y avoit des officiers chargés du foin de les faire garder ; ces officiers font appellés dans le droit romain, *comites, curatores* ftatuarum, & *tutelarii*.

Les lieux deftinés à la repréfentation des comédies & des tragédies, étoient accordés pour élever des *ftatues* à ces fameux acteurs qui faifoient les délices du peuple ; les auteurs des belles pieces de théatre n'y avoient pas moins de droit, mais le plus fouvent on les plaçoit dans les bibliotheques, fur-tout depuis que Pollion en eût ouvert de publique.

On ordonnoit quelquefois des *ftatues* pour faire paffer à la poftérité la punition de quelque trahifon ou de quelque crime contre l'état ; on les pofoit couchées par terre & fans bafe, pour les tenir à la portée des infultes dont parle Juvénal.

Solin remarque, que Dédale fut le premier qui imagina de donner aux *ftatues* l'attitude naturelle d'une perfonne qui marche; avant lui elles avoient les piés joints, & on les appelloit chez les Romains *compernes*.

Les *ftatues affiffes* étoient communément employées pour repréfenter les dieux & les déeffes, comme un fymbole du repos dont ils jouiffoient. On repréfentoit de même les premiers magiftrats pour exprimer la fituation tranquille de leur ame, dans l'examen & la difcuffion des affaires.

Quant à la matiere dont elles étoient compofées, il y a apparence que l'argille comme la plus maniable, & la plus fufceptible de formes arbitraires, y fut d'abord employée. Après lui avoir donné la figure qui convenoit au deffein, l'ouvrier la laiffoit durcir au foleil, ou la faifoit fécher au feu, pour la mettre en état de réfifter plus long-temps aux injures de l'air ; peut-être même que l'incruftation de quelque matiere plus dure pour la préferver d'altération, conduifit ceux qui inventerent l'art de fondre les métaux, à fe fervir de l'argille pour la compofition des moules.

Le bois fut ensuite mis en œuvre comme plus traitable que la pierre ou les métaux ; les Romains n'eurent pendant long-temps dans leur temples que des dieux de bois grossiérement taillés, même après que les sculpteurs eurent assujetti la pierre & le marbre. Les *statues* des dieux se faisoient souvent par préférence d'un certain bois, plutôt que d'un autre. Priape fut d'abord de bois de figuier pour le jardinier qui imploroit son assistance, contre ceux qui voloient ses fruits ; le vigneron voulut que son Bacchus fût de bois de vigne ; & l'on employoit celui d'olivier pour les *statues* de Minerve : Mercure, en sa qualité de dieu des sciences, ne se tailloit pas tout de bois, sur-tout pour être joint à Minerve par les hermathènes, & à Hercule par les hermeracles.

Hérodote rapporte que les Epidauriens réduits à la derniere misere par la stérilité de leurs terres, envoyerent consulter l'oracle de Delphes, qui leur répondit, que le remede à leurs maux étoit attaché à l'érection de deux *statues* à l'honneur des déesses Damia & Auxesia, en les faisant tailler d'olivier franc. Comme le seul territoire d'Athènes nourrissoit de ces sortes d'arbres, ils envoyerent en demander ; on leur en promit, sous la condition que tous les ans à certains jours les Epidauriens députeroient quelques-uns de leurs citoyens, pour faire à Athènes des sacrifices à Minerve & à Erechthée. Après quelques années, cette servitude déplut aux Epidauriens, qui voulurent s'en affranchir, & on leur déclara la guerre. Il paroît en examinant le nom de ces deux divinités peu connues, que ce n'étoit qu'un avertissement de l'oracle, pour engager les Epidauriens à donner plus de soin qu'ils n'en donnoient à la culture de leurs terres.

Pausanias fait mention de quelques *statues* de bois qui avoient le visage, les mains & les piés de marbre ; d'autres de bois doré & peint, avec le visage, les piés & les mains incrustés d'ivoire. Le même historien dit que Théodore de Samos fut le premier qui découvrit l'art de fondre le fer, & que Tisagoras fut le premier qui en fit usage pour fondre plusieurs *statues* ; mais ce métal est trop poreux, & par-là trop susceptible de la rouille pour avoir été long-temps mis en œuvre, sur-tout pour être exposé en plein air ou dans des lieux humides. Le cuivre qui devient bronze par son alliage avec l'étain ou le plomb, de douze jusqu'à vingt-cinq livres par cent, a une consistance bien plus fusible, & se trouve moins sujet à l'altération.

L'or & l'argent ont encore été employés pour les *statues*, il ne faut qu'ouvrir Pausanias pour en trouver de fréquens exemples : mais Valere-Maxime observe que ni à Rome, ni en aucun endroit de l'Italie, on n'avoit vu de *statues* d'or, avant que Glabrion en exposât une équestre pour Marcus-Acilius Glabrion son pere, dans le temple de la piété, après la défaite d'Antiochus le grand aux Thermopyles. Les magistrats d'Athènes, lors de leur installation faisoient serment qu'ils seroient exacts observateurs des loix, & qu'ils ne recevroient aucuns présens pour l'administration de la justice, sous peine de faire élever à leur dépens une *statue* d'or d'un certain poids ; l'ivoire entroit encore dans la fabrique des *statues*.

J'ignore s'il y avoit des *statues magiques* faites avec de la cire pour être plus susceptibles des maléfices ; mais il est certain que le bois de buis comme le plus compact, étoit employé dans les secrets de la magie. Photius, dans l'extrait des XXII livres des histoires d'Olympiodore, fait mention d'une *statue* élevée à Reggio, qui avoit la vertu d'arrêter les feux du mont Etna, & qui empêchoit les Barbares de venir désoler les côtes.

Pline & beaucoup d'historiens ont parlé de la *statue* artificielle de Memnon, qui retentissoit tous les matins au lever du soleil, & dont les débris, à ce que disent quelques auteurs, rendoient au lever du soleil un son semblable à celui des cordes d'un instrument lorsqu'elles viennent à se casser.

Néalcès de Cyzique rapporte, qu'après la mort de Méton, les habitans d'Acragas s'étant révoltés, Empédocle appaisa la sédition, conseilla à ses citoyens de prendre le gouvernement républicain, & qu'ayant fait de grandes libéralités au peuple, & doté les filles, qui faute de bien ne trou-

voient pas à se marier, il avoit couvert de pourpre la *statue* qu'on avoit fait dresser à son honneur, & y avoit fait rapporter une cuirasse dorée & d'autres ornemens, qui furent pillés par les Romains.

Voilà la premiere *statue* grecque qui irrita leur cupidité; mais dès qu'ils furent vainqueurs & maîtres de la terre, ils embellirent leur ville des plus fameuses *statues* répandues dans le monde. Métrodore de Scepsis dit que les Volociniens furent attaqués par les Romains, sans autre motif que celui de s'emparer de deux mille *statues* qui servoient à l'ornement de leur ville. Mummius en enleva un grand nombre de l'Achaïe, Lucullus, du Pont, Antoine, d'Ephèse; Néron fit enlever toutes celles qui étoient à Olympie; le seul Caton se contenta de transporter de Cypre à Rome la *statue* de Zénon par considération pour le mérite de ce philosophe.

Il étoit ordinaire à Rome de mettre des *statues* jusques sur les tombeaux. Festus Pompeius raconte qu'on trouvoit près de la porte romaine un lieu appellé *statuæ Cinciæ*, à cause du grand nombre de *statues* qui y étoient sur les sépultures de la famille Cincia; mais les loix Athéniennes défendoient même de poser des *statues* de Mercure au dessus des colonnes sépulchrales; & Démétrius de Phalere à qui l'on avoit élevé plus de trois cents *statues*, réduisit la hauteur des colonnes ou des pyramides sépuchrales à trois coudées.

Lucien dans le dialogue intitulé *Philopseudes*, ou *le Crédule*, fait mention d'une *statue* qui avoit la vertu de guérir la fievre, & dont les genoux étoient chargés des marques de la reconnoissance de ceux qui en avoient obtenu quelque soulagement; & il raporte tout de suite la punition d'un malheureux qui avoit volé le petit trésor de cette *statue*. Mais le même auteur se moque des *statues* qu'on prétendoit qui suoient, qui se remuoient, & qui rendoient des oracles. Cependant les Romains portoient un tel respect, une telle vénération aux *statues* de leurs princes, que la loi défendoit à un maître de maltraiter son esclave qui s'étoit réfugié auprès de la *statue* d'un empereur; & du temps de Tibere, c'étoit une espece de crime, que d'avoir seulement changé de robe devant une *statue*. L'empereur Claude fit ôter celle d'Auguste de la place publique, où l'on exécutoit les coupables condamnés, pour ne la point profaner par un pareil spectacle.

Pausanias observe aussi que les Grecs regardoient comme une affaire capitale de voler une *statue*, ou de l'ôter de sa place. Il nous a conservé là-dessus l'histoire de Théagene, fils de Thémosthène, prêtre d'Hercule à Thasos. Dans son enfance il étoit d'une si grande force, qu'à l'âge de neuf ans, revenant du lieu où il alloit faire ses exercices, il enleva, dit-on, une *statue* d'airain; il fut arrêté, & on ne fit grace à son âge, qu'à condition qu'il la replaceroit; ce qu'il exécuta dans le moment. Il remporta jusqu'à 1400 prix en différens jeux de la Grece, si nous en croyons le texte grec du même Pausanias; car le traducteur qui les a réduits à 400, ne s'y est déterminé que par le motif d'une plus grande vraissemblance. Un de ses concurrens qui l'avoit trop souvent rencontré dans son chemin pendant qu'il vivoit, avoit passé de la jalousie à une haine si forte contre lui, qu'il alloit toutes les nuits charger de coups de fouet la *statue* de ce vainqueur; & cette *statue* étant tombée sur celui qui la traitoit si indignement, l'écrasa. Ses enfans demanderent en justice vengeance de la mort de leur pere, fondés sur la loi de Dracon qui condamnoit à l'exil, les choses même inanimées, qui avoient occasioné la mort d'un homme; les Thasiens ordonnerent que la *statue* seroit précipitée dans la mer; mais ils en furent punis par la stérilité de leurs terres. Ils envoyerent à Delphes; l'oracle leur conseilla de rappeller les exilés; on oublia la *statue* de Théagene, & la stérilité continua: nouvelle députation; l'oracle rappella le souvenir de l'injure faite à Théagene: des plongeurs tirerent la *statue* de la mer; on la rétablit avec honneur. Elle fut depuis en très grande vénération; & on imploroit son secours en différentes maladies.

On profanoit les *statues* en les renversant par terre, en les couvrant de boue, en arrachant ou biffant les inscriptions, comme Pline le fait connoître dans le panégyrique de Trajan; Suétone exprime avec bien de

la force ce sentiment du sénat lui-même à la mort de Domitien ; voici ses termes : *Contrà senatus adeò lætatus est, ut repleta certatim curia non temperaret, quin mortuum contumeliosissimo atque acerbissimo acclamationum genere laceraret, scalas etiam afferri, clypeosque, & imagines ejus coràm detrahi, & ibidem solo affligi juberet, novissimè eradendos ubique titulos, & abolendam omnem memoriam decerneret.*

Ces observations générales sur les *statues*, suffiront à la plupart des lecteurs ; mais les curieux desireront encore des détails particuliers qui leur facilitent l'intelligence de Pline, de Pausanias, & des autres écrivains de la Grece & de Rome : tâchons de les servir en quelque chose.

La liberté de faire des *statues*, multiplia les temples & les divinités : nous ne connoissons les dieux par le visage, dit Cicéron, que parce qu'il a plu aux peintres & aux sculpteurs de nous les représenter ainsi : *deos eâ facie novimus quâ Pictores & sculptores voluerunt.* Aussi Aristophane appelle les sculpteurs θεοποιὲς, *faiseurs de dieux*, & Julius Pollux, *la statuaire*, θεοποιητικὴ, *la fabrication des dieux.*

La matiere de cet art statuaire, *artis statuariæ*, comme Pline l'appelle, fut le métal de toutes especes ; car quoique le cuivre & le bronze en fussent la matiere la plus commune, cependant, les Egyptiens, & d'autres peuples, y employerent le fer, l'or, & l'argent. La premiere *statue* de bronze qu'on vit à Rome, fut celle de la déesse Cérès ; on la fit des derniers provenans de la vente des meubles de Cassius, qui fut tué par son propre pere, parce qu'il aspiroit à la royauté. Il est vrai que la *statue* d'Hercule dédiée par Evandre, & celle de Janus consacrée par Numa, étoient plus anciennes & de même métal ; mais la fonte en venoit de dehors, *nec dubium in Hetruriâ factitatas*, dit Pline, *l. XXXIV, c. vij.*

Les premieres *statues* d'argent qu'on vit à Rome étoient d'Asie ; je parle de celles de Pharnace & de Mithridate, rois de Pont, que Pompée fit porter dans son triomphe ; il est vrai que bientôt après on commença d'en fondre à Rome, & dans les provinces de l'empire. Les premieres furent à l'honneur d'Auguste, & on en fit un grand nombre. Dans la suite, on fondit deux *statues* d'argent en l'honneur de Commode, dont l'une pesoit quinze cents livres, & dont l'autre étoit accompagnée d'un taureau & d'une vache d'or, à cause que ce prince affectoit le titre de fondateur de Rome, & qu'il s'avisa d'appeller cette ville *coloniam commodianam.* Domitien, au rapport de Suétone, ordonna qu'on ne fît aucune *statue* à sa ressemblance pour mettre au capitole, si elle n'étoit d'or ou d'argent, & d'un certain poids par lui désigné : *statuas sibi in capitolio non nisi aureas & argenteas poni permisit, ac ponderis certi.* Il me semble par les vers suivans de Stace, que le poids des *statues* d'or fixé par Domitien, étoit de cent livres.

Da capitolinis æternum sedibus annum,
Quo niteant sacri centeno pondere vultus
Cæsaris.

Toutefois les empereurs romains ne furent pas les premiers du monde qui eurent des *statues* d'or à leurs images ; car Georgias Léontin, qui vivoit long-temps avant eux, & qui n'étoit qu'un simple particulier, se fit représenter en une *statue* solide de pur or, qu'il dédia au temple d'Apollon à Delphes, vers la 70^{e} olympiade : tant étoient grandes les richesses que procuroit alors le talent de la parole. C'est Pline, *l. XXXIII, c. iv*, qui nous apprend cette particularité : *hominum primus & auream statuam & solidam Georgias Leontinus Delphis in templo sibi posuit, lxx. circiter olympiadæ, tantus erat docendæ artis oratoriæ quæstus.*

Les *statues* ne différoient pas seulement par la matiere ; elles différoient encore par la forme & par la grandeur. Pour ce qui regarde la forme, il faut d'abord observer que les unes étoient nues, & les autres vêtues ; chez les Grecs, toutes les *statues* étoient nues, à l'exception de celles de Lucine, qu'on couvroit jusqu'aux piés ; chez les Romains, elles étoient couvertes d'un habit conforme au rang & au sexe. Pline le dit en ces termes : *Græca res est nihil velare, at contra romana & militaria thoracas addere.*

Les Grecs faisoient leurs *statues* toutes nues

nues, afin de mieux représenter la nature, & de mettre dans leurs ouvrages la respiration & la vie. Aussi faut-il convenir qu'on apperçoit dans les *statues* grecques une légéreté & une finesse dans les draperies, à travers desquelles le nud se découvre, une élégance, une délicatesse dans les contours, une correction de dessin, une majesté dans les attitudes ; qualités auxquelles les sculpteurs romains ne purent jamais atteindre. Virgile le savoit bien, quand il attribue la science de bien gouverner à sa nation, & qu'il ne peut refuser aux Grecs l'excellence de la fonte & de la sculpture : c'est d'eux qu'il dit, *Enéid. liv. VI. v. 848.*

Excudent alii spirantia molliùs æra
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt causas meliùs, cœlique meatus
Describent radio, & surgentia sidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Parcere subjectis, & debellare superbos.

« D'autres peuples plus industrieux feront respirer l'airain, & sauront animer le marbre : ils auront des orateurs plus éloquens, & des astronomes plus habiles, qui liront dans les cieux, & mesureront le cours des étoiles. Pour toi, romain, songe à subjuguer & à régir les nations ; c'est à toi de faire la guerre & la paix, de pardonner aux peuples soumis ; & de dompter ceux qui te résistent : tels sont les arts qui te sont réservés ».

Les Romains distinguoient leurs *statues* par les habillemens. Ils appelloient *statuæ paludatæ* celles des empereurs qui étoient revêtues du *paludamentum*, long manteau de guerre ; telles étoient les *statues* de Jules-César placées au capitole, & gravées en taille-douce dans le *recueil des statues*, publié à Rome en 1584 par Laurentius Vaccarius. Les *statues thorocatæ*, étoient celles des capitaines & des chevaliers avec leurs cotte-d'armes. *Loricatæ*, étoient celles des soldats. Mais, dit Pline, *Cæsar quidem dictator loricatam sibi dicari in foro suo passus est.* Les trabiées, *trabeatæ*, étoient celles des sénateurs & des augures. *Togatæ*, celles des magistrats en robes longues ; *tunicatæ*, celles du peuple avec une simple tunique ; enfin, *stolatæ statuæ*, étoient celles des femmes habillées de leurs stoles ou longues robes.

Mais on peut diviser commodément les *statues* antiques en pédestres, équestres & curules, c'est-à-dire, à pié, à cheval & en char. Entrons dans quelques détails sur cette décision, parce qu'elle fournit quantité de faits curieux.

Les *statues équestres* sont de l'invention des Grecs, qui les appelloient *celetas*, du mot κέλης, *cheval de monture* ; & c'est par de telles *statues* qu'on représentoit en marbre ou en bronze les vainqueurs aux quatre grands jeux de la Grece ; ensuite on les figura sur des chars tirés à deux, à quatre ou à six chevaux de front, qu'on appelloit *bigæ*, *quadrigæ* & *sejuges* ; c'est ainsi qu'en parle Pline, *l. XXXIV. c. v. Equestres utiquè* statuæ *romanam celebrationem habent, orto sine dubio à Græcis exemplo, sed illi celetas tantùm dicabant in sacris victores ; posteà verò & qui bigis & quadrigis vicissent, undè & nostris currus in his, qui triumphabant verùm hoc & in his, non nisi à divo Augusto sejuges.*

Les *statues pédestres* occupoient trois endroits remarquables à Rome. 1°. On les mettoit dans des niches pratiquées dans les entre-colonnes des bâtimens, ou bien sur les chapiteaux desdites colonnes. C'est ainsi que M. Scaurus étala publiquement trois mille *statues* de bronze dans son théatre ; & c'est ainsi qu'Auguste décora deux galeries de son *forum*. Dans l'une, il plaça tous les rois latins, depuis Enée portant son pere sur ses épaules, jusqu'à Amulius ; dans l'autre étoient les rois de Rome, depuis Romulus jusqu'à Tarquin-le-Superbe, conjointement avec les généraux qui avoient reculé les frontieres de l'empire, tous revêtus de leurs habits triomphaux ; ce sont à ces deux rangs de *statues* qu'Ovide fait allusion, quand il dit, *tract. lib. V.*

Hinc videt Æneam oneratum pondere charo ;
Et tot Juleæ nobilitatis avos :
Hinc videt illiadem humero ducis arma ferentem ;
Clarque dispositis acta subesse viris.

Par ce dernier vers, Ovide nous fait

entendre qu'il y avoit ſous chaque *ſtatue* une inſcription en l'honneur de celui qu'elle repréſentoit. Auguſte qui ſe trouvoit du nombre, avoit la ſienne qui nommoit toutes les provinces qu'il avoit réunies à l'empire, comme Velleïus Paterculus le rapporte, *l. XI. c. xxxix. Quarum provinciarum titulis forum ejus prænitet;* ce ſont ces inſcriptions que les hiſtoriens appelloient *acta*, *tituli*, *indices.* Il y en avoit de ſemblables toutes dorées dans le *forum* de Trajan, & l'empereur Antonin en augmenta le nombre, qu'il plaça dans le *forum* ulpien: *Quibus nobilibus viris, bello germanico defunctis* ſtatuas *in foro ulpio collocavit*, dit Aulu-Gelle, *l. XIII. c. xxiij.*

2°. On poſoit auſſi les *ſtatues pédeſtres* ſur des pilaſtres, que l'on élevoit au milieu & aux deux côtés des frontiſpices d'une pleine architecture. Ces endroits étoient par leur élévation, les vraies places d'honneur des *ſtatues pédeſtres.* C'étoit auſſi en pareils lieux que ſe trouvoit dans le *forum* d'Auguſte, la belle *ſtatue* de Minerve, toute d'ivoire. Pauſanias ajoute, qu'à l'exemple d'Auguſte, ſes ſucceſſeurs rechercherent dans tous les coins du monde les plus belles *ſtatues pédeſtres*, pour en orner leurs ouvrages publics & embellir la ville de Rome: *Et ipſum, & reliquos principes, pleraque ornamentorum talia undique avexiſſe, & ad opera ſua ornanda traduxiſſe.*

Le troiſieme lieu deſtiné à porter les *ſtatues pédeſtres*, étoit les colonnes ſolitaires, c'eſt-à-dire, non appliquées au bâtiment. Ces *ſtatues* ſur colonnes ſe dreſſoient pour l'ordinaire à l'honneur de ceux qui avoient rendu des ſervices ſignalés à la république, par leurs exploits, leur ſavoir, ou leurs vertus. Caïus Mævius fut le premier que le ſénat honora de ce genre de récompenſe, après ſa victoire contre les Latins, & celle qu'il gagna ſur mer contre les Antiates. On mit de même la *ſtatue* de Trajan ſur la colonne de cet empereur, plantée au milieu du *forum* magnifique dont il embellit Rome. On plaça de même la *ſtatue* d'Antonin-le-Débonnaire ſur ſa colonne plantée au champ de Mars, haute de 161 piés, & percée d'un bout à l'autre d'un eſcalier de 207 marches, qui tiroient le jour de cinquante petites ouvertures.

On voyoit, tant à Rome que dans les campagnes, pluſieurs autres *ſtatues pédeſtres* de particuliers, placées ſur des colonnes ſolitaires. C'eſt aſſez de citer ici celle de Caïus Duellius, qui vainquit ſur mer les Carthaginois; & celle que le ſénat & le peuple romain décernerent à P. Minutius au-delà de la porte dite *Trajemina.* Voyez les *Ornamenti di fabriche antichi è moderni di Romà*, de Bartholomæo Roſſi fiorentino.

Les *ſtatues pédeſtres* furent connues dans Rome avant les équeſtres. Cependant les deux premieres équeſtres qu'on y vit, étoient aſſez anciennes, puiſque l'une fut élevée en l'honneur de Clélia, qui s'échappa des mains de Porſenna, & paſſa le Tibre à la nage ſur un bon cheval; & l'autre étoit à la gloire d'Horatius ſurnommé *le Borgne*: c'eſt Pline qui nous l'apprend. *Pedeſtres*, dit-il, *ſine dubio Romæ fuère in autoritate longo tempore. Equeſtrium tamen origo per quam vetus eſt, cum fœminis etiam honore communicato; Cleliæ enim* ſtatua *eſt equeſtris. Hanc primam & Horatii coclitis publicè dicatam crediderim.*

Les marchés de Rome & les places publiques étoient décorées des plus belles *ſtatues équeſtres.* Jules Céſar ordonna de mettre celle qui le repréſentoit dans le *forum* de ſon nom. Le cheval & la *ſtatue* avoient été taillés par Lyſippe pour Alexandre-le-Grand. Céſar fit ôter la tête d'Alexandre de deſſus la *ſtatue*, & y ſubſtitua la ſienne. Stace, *l. I. Syll.* nous apprend cet échange:

Cœdat equus, Latiæ qui contrà templa Diones
Cæſarei ſtat ſede fori, quem tradere es auſus
Pellæo, Lyſippe duci: mox Cæſaris ora
Auratâ cervice tulit.

C'eſt ici le moment de remarquer que les anciens faiſoient ſouvent des *ſtatues*, dont la tête ſe détachoit du reſte du corps, quoique l'une & l'autre fuſſent d'une même matiere; & pour faire promptement une nouvelle *ſtatue*, ils ſe contentoient d'en changer la tête. Ainſi nous liſons dans Suétone, qu'au lieu de briſer les *ſtatues* des empereurs dont la mémoire étoit odieuſe, on en ôtoit les têtes, à la place deſ-

quelles l'on mettoit celles des empereurs chéris ou considérés. Delà vient sans doute en partie qu'on a trouvé dans la suite des temps quantité de têtes antiques sans corps.

Les *statues équestres* de Pollux; de Domitien, de Trajan, de Marc-Aurele, d'Antonin-le-Pieux revêtu d'un long manteau qui lui pend de l'épaule gauche sur la groupe du cheval, ont une grande célébrité dans l'histoire. Elle vante aussi celles qu'Alexandre Severe fit mettre dans le *forum transitorium* de Nerva. Lampride en parle en ces termes : Statuas *colossos, vel pedestres nudas, vel equestres, divis imperatoribus dicatas, in foro divi Nervæ quod* transitorium *dicitur, locavit, omnibus cum titulis & columnis æreis quæ gestorum ordinem continerent.*

Les *statues curules*, soit de marbre ou bronze, avoient pour lieu propre de leur emplacement, les arcs de triomphe. Comme on élevoit de tels arcs en l'honneur de ceux à qui le triomphe étoit décerné après leurs victoires, & que les triomphateurs en entrant dans Rome, passoient pardessous ces arcs sur des chars attelés de plusieurs chevaux de front, l'on mettoit leurs *statues curules* au-dessus desdits arcs pour en conserver la mémoire. Ainsi l'arc de triomphe érigé en l'honneur d'Auguste sur le pont du Tibre, étoit orné de sa *statue* de bronze, portée sur un char attelée de quatre chevaux. Ce même empereur ayant fait élever un arc de triomphe à son pere Octave, l'enrichit d'un quadrige, sur lequel étoient les représentations d'Apollon & de Diane. Le tout, char, chevaux, figures, étoit d'une seule piece de marbre, ouvrage de Lysias, dont Pline, *l. XXXVI. c. v.* vante extrêmement l'excellence. Enfin, l'on estimoit beaucoup l'arc de triomphe que le sénat & le peuple romain firent ériger en l'honneur de Trajan dans la ville d'Ancône, & qui étoit orné de la *statue* de ce prince, posée sur un char tiré par quatre chevaux. Eicherrius dans ses *délices d'Italie. l. II.* en parle en ces termes: *In ejus medio noscitur arcus ille sublimis, quadrigis & trophæis in fastigio onustus A. S. P. Q. R. in ejus beneficii memoriam, Trajano ibidem erectus, & adhuc temporis extans.*

C'est encore une belle chose à considérer que la différence de grandeur des *statues*; car quelle qu'en fût la matiere, de métal, de marbre ou d'ivoire, il y en avoit en tout genre, de grandes, de moyennes & de petites. On appella grandes *statues* celles qui surpassoient la grandeur naturelle des personnes pour lesquelles elles étoient faites; on nomma *moyennes* ou *athlétiques* celles qui étoient conformes à leur grandeur, & *petites* celles qui étoient au dessous. Ce n'est pas tout, les grandes se divisoient en trois ordres; quand elles n'excédoient la hauteur naturelle que d'une moitié, on les nommoit *augustes*, & elles servoient à représenter les empereurs, les rois & les grands capitaines de Rome. Celles qui avoient deux fois leur grandeur s'appelloient *héroïques*, & on les consacroit aux demi-dieux & aux héros. Enfin, lorsqu'elles s'étendoient jusqu'à trois hauteurs ou plus, elles prenoient le nom de *colossales*, & étoient destinées pour les dieux.

Quoique les premieres sortes de *statues*, c'est-à-dire les *augustes* & les *héroïques*, servissent communément à représenter en marbre ou en fonte les empereurs, les rois & les généraux romains, cependant on en étendit l'usage à quelques gens de lettres. L. Actius, célebre entre les poëtes de son temps, montra l'exemple, en se faisant faire une *statue* de bronze beaucoup plus grande que sa taille, & qu'il mit dans le temple des muses hors la porte Capene. *Notatum ab auctoribus*, dit Pline, *L. Actium poetam in camœnarum æde, maximâ formâ* statuam *sibi posuisse, quùm brevis admodum fuisset.* Mais il est étonnant que les hommes aient osé se faire ériger des *statues* semblables à celles que la religion avoit spécialement consacrées pour les dieux, je veux dire des *statues* colossales; cependant on vit des rois & des empereurs, Sésostris, Attila, Eumenes, Néron, Domitien, Commode, *&c.* qui s'attribuerent tous le même honneur.

Tous les historiens, & Pline en particulier, se sont fort étendus sur la description des *statues* colossales de marbre ou de bronze, qui faisoient l'admiration publique. *Audaciæ, moles* statuarum *excogita-*

tas, quas colossos vocant, vidimus turribus pares, dit l'historien naturaliste de Rome. Telle étoit la *statue* de Jupiter Olympien, chef-d'œuvre de Phidias; sa hauteur étoit si prodigieuse, ajoute Pausanias, que ce dieu qui étoit assis, n'auroit pu se lever sans percer la voûte du temple. Telle étoit la Minerve d'Athènes, haute de trente-six coudées; & tel le Jupiter du capitole que Sp. Carvilius fit élever de la fonte des dépouilles des Samnites. Tel étoit encore un autre Jupiter au champ de Mars, que l'empereur Claude y fit poser. Tel un Hercule, que Fabius Verrucanus tira de Tarente; telle est enfin la *statue* colossale d'Appollon par Lysippe, dont la hauteur étoit de 40 coudées. Je passe sous silence le colosse de Rhodes, dédié au soleil.

Pline, *l. XXXIV. c. vij.* ajoute que la Gaule avoit dans une ville d'Auvergne une *statue* de Mercure qui surpassoit tout ce qu'on connoissoit de *statues colossales*, ayant 400 piés de hauteur. C'étoit l'ouvrage de Zénodore, qui y avoit employé dix ans de travail & des sommes immenses. Voici ses paroles: *Verùm omnem amplitudinem* statuarum *ejus generis vicit ætate nostrâ Zenodorus Mercurio facto in civitate Galliæ Avernis per annos decem, pedum cccc. immani pretio.* Néron, frappé de la renommée de cette *statue*, attira Zénodore à Rome, & l'engagea de faire à sa ressemblance une *statue* colossale de 100 piés de haut, selon Pline, ou de 120, selon Suétone, *cap. xxxj. vestibulum fuit in quo colossus cxx. stabat ejus effigie.* Il est vrai qu'après la mort de ce prince, on ôta le nom de *Néron* à cette *statue colossale*, & on la dédia au soleil, ainsi que d'autres.

Le lecteur jugera sans doute qu'il n'étoit pas possible de travailler à un seul attelier les *statues colossales* qu'on vient de décrire; or l'artiste, pour pouvoir les exécuter, distribuoit la besogne à un grand nombre d'ouvriers choisis, & leur traçoit les proportions, ensorte que quand ils rendoient les parties dont ils avoient été chargés séparément, elles se rapportoient avec tant de justesse, qu'en les rejoignant elles composoient un tout parfaitement assorti, & qui sembloit être du même bloc & de la même main. Pausanias nous a donné sur ce sujet des détails de l'art de la fonte qui méritent attention. Le Jupiter de bronze, dit-il, la plus ancienne des *statues* de ce métal, n'étoit point l'ouvrage d'une seule & même fabrique. Il a été fait dans le même temps par parties; ensuite les pieces ont été si bien enchassées & si bien jointes ensemble avec des clous, qu'elles font un tout fort solide. Nous avons vu renouveller de nos jours le même procédé par un artiste médiocre, qui a exécuté de la même maniere à Dresde une *statue* équestre plus grande que nature.

Les Grecs mettoient sur la base de leurs *statues* le nom de celui qu'elles représentoient ou qui en avoit fait la dépense; ils pouvoient éfacer ce même nom & en substituer un autre, c'est ce qu'ils firent souvent par flatterie, quand ils furent soumis aux Romains; quelquefois ils changeoient en même temps la tête, ou en retouchoient les traits. Plutarque dit qu'ils userent de ce stratagême, & mirent le nom d'*Antoine* aux deux *statues colossales* d'Attalus & d'Eumenès.

Considérez en passant les progrès de l'art statuaire, depuis les premieres *statues* taillées pour les dieux, jusqu'à la colossale que Néron se fit faire par Zénodore. La premiere idole de la Diane d'Ephese étoit un tronc d'orme, ou, selon Pline, une souche de vigne. Pausanias parle d'un Mercure de bois grossier, qui étoit dans le temple de Minerve Poliade. Avant que Rome triomphât de l'Asie, les *statues* des dieux consacrées dans les bocages n'étoient que de terre cuite. Cicéron, *l. I. de la divination*, dit que la *statue* de Summanus placée sur le faîte du temple de Jupiter étoit pareillement de terre. Les Romains ne pensoient pas alors qu'ils seroient un jour tellement épris de l'amour des *statues*, qu'ils publieroient une loi qui condamneroit à l'amende les statuaires chargés de faire les *statues*, si dans leurs ouvrages ils péchoient en quelque chose contre la regle de leur art & contre l'attente de ceux qui les employeroient.

Les *statues* de grandeur naturelle furent nommées athlétiques ou iconiques, *statuæ athleticæ, statuæ iconicæ*, parce qu'elles imitoient mieux que les grandes & les petites la ressemblance de ceux pour lesquels elles étoient faites.

Les peuples de la Grece, pour perpétuer le souvenir des victoires remportées par les athletes, employerent tout l'art des sculpteurs, afin de transmettre aux siecles à venir la figure & les traits de ces mêmes hommes qu'ils regardoient avec tant d'estime & d'admiration : on leur érigeoit ces *statues* dans le lieu même où ils avoient été couronnés, & quelquefois dans celui de leur naissance, & c'étoit ordinairement la partie du vainqueur qui satisfaisoit les frais de ces monumens. Les premiers athletes pour qui on décora Olympie de ces sortes de *statues* (ce qui arriva dans la lix. & la lxj. olympiade, selon Pausanias), furent Praxidomes vainqueur au pugilat, & Rhexibius vainqueur au pancrace. La *statue* du premier étoit de bois de cyprès ; & celle du second, de bois de figuier. Le bronze dans la suite devint la matiere la plus ordinaire de ces *statues*.

On ne les faisoit pas néanmoins toujours de grandeur naturelle, mais on accordoit cet honneur à ceux qui avoient vaincu aux quatre grands jeux de la Grece. Ces *statues* chez les Romains représentoient les athletes nuds, sur-tout depuis le temps qu'ils avoient cessé de se couvrir d'une espece d'écharpe ou de ceinture; mais comme les athletes romains ne l'avoient point quittée, ils la conservoient dans leurs *statues*. On élevoit de ces monumens non-seulement aux athletes, mais encore aux chevaux, à la vîtesse desquels ils étoient redevables de la couronne agonistique ; & Pausanias témoigne que cela se fit pour une cavale, entr'autres, nommée *Aura*, qui avoit, sans conducteur, procuré la victoire à son maître, après l'avoir jeté par terre. On peut lire dans le même auteur un dénombrement exact de toutes les *statues* d'athletes qui se voyoient de son temps à Olympie. Les Hellanodiques prenoient grand soin que ces *statues* ne fussent pas plus grandes que le naturel ; & en cas de contravention, ils faisoient renverser la *statue* par terre. C'étoit sans doute de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop porté à rendre les honneurs divins aux athletes, ne s'avisât, en voyant leurs *statues* d'une taille plus qu'humaine, de les mettre au rang des demi-dieux.

Les *statues* plus petites que nature étoient soudivisées en quatre especes, auxquelles on donna des noms tirés de leur différente hauteur, celles de la grandeur de trois piés se nommoient *tripedaneæ*. Telles étoient les *statues* que le sénat & le peuple ordonnoient pour leurs ambassadeurs qui avoient péri de mort violente dans leur légation ; c'est ce que Pline, *l. LIV. c. vj.* nous apprend : *à romano populo tribui solere injuria cæsis tripedaneas* statuas *in foro*. On cite pour exemple la *statue* de Tullius Cœlius, qui qui fut tué par les Fidénates, & celles de P. Junius & de T. Carumanus que la reine des Illyriens fit mettre à mort. Quand les *statues* n'étoient que de la grandeur d'une coudée, on les appelloit *cubitales*. Lorsqu'elles étoient hautes d'une palme, c'est-à-dire, de quatre doigts, elles étoient appellées *palmares*. Enfin quand elles étoient encore moins hautes, on les nommoit *sigilla*. On faisoit quantité de ces *sigilla* en or, en argent, en ivoire, & on les estimoit beaucoup, soit pour leur travail, soit à cause qu'on pouvoit les transmettre commodément, & même les avoir sur soi par dévotion pour les dieux, par reconnoissance pour des princes, par admiration pour de grands hommes, ou par attachement pour des amis qu'ils représentoient.

Voilà l'histoire des *statues* dont le nombre étoit incroyable chez les Grecs & les Romains. Il suffit de lire Pausanias pour s'en convaincre. Sans parler de l'Attique & d'Athènes qui fourmilloient de ce genre d'ouvrages, la seule ville de Milet en Ionie en rassembla une si grande quantité, que lorsqu'Alexandre s'en rendit maître, il ne put s'empêcher de demander où étoient les bras de ces grands hommes, quand les Perses les subjuguerent. On sait que Mummius remplit Rome des *statues* de la seule Achaïe : *devictâ Achaïâ*, statuis *implevit urbem*. Plutarque rapporte que Paul Emile employa trois jours à la pompe de son triomphe de Macédoine, & que le premier put à peine suffire à faire passer en revue les tableaux & les *statues* d'excessive grandeur prises sur les ennemis, & portées sur deux cents cinquante chariots.

D'un autre côté, la multitude des *statues* qui se faisoient perpétuellement dans Rome

étoit si grande, que l'an 596 de la fondation de cette ville les censeurs P. Cornelius Scipio & M. Popilius se crurent obligés de faire ôter des marchés publics les *statues* de particuliers & de magistrats ordinaires, qui les remplissoient, attendu qu'il en restoit encore assez pour les embellir, en laissant seulement celles de ceux qui avoient obtenu le privilege par des décrets du peuple & du sénat.

Entre les *statues* que les censeurs réformerent, je ne dois pas oublier celle de Cornélie, mere des Gracches, ni celles d'Annibal, qui prouvoient du moins la noble façon de penser des Romains. Je crois que Pline se dégrade, quand il lui échappe de dire à l'occasion de ces dernieres, *& adeò discrimen omne sublatum, ut Annibalis etiam* statuæ, *tribus locis visebantur in urbe cujus intrà muros solus hostium emisit hastam.*

Cependant la sévérité des censeurs que nous venons de nommer, ne put éteindre une passion si dominante, & qui s'accrut encore sur la fin de la république, ainsi que sous le regne d'Auguste & de ses successeurs. L'empereur Claude fit des loix inutiles pour la modérer. Cassiodore qui fut consul 463 ans après la mort de ce prince, nous apprend que le nombre des *statues pédestres* qui se trouvoient dans Rome de son temps, égaloit à-peu-près le nombre des habitans de cette grande ville, & les figures équestres excédoient celui des chevaux. En un mot, les *statues* de prix étoient si nombreuses, qu'il fallut créer des officiers pour garder nuit & jour ce peuple de *statues*, & ces troupeaux de chevaux, si je puis parler ainsi, dispersés dans toutes les rues, palais & places publiques de la ville. Cet amas prodigieux de *statues* demandoit autant d'habileté pour en empêcher le pillage qu'on avoit mis d'art à les faire, & de soin à les fixer en place : *nam quidem populus copiosissimus* statuarum, *greges etiam abundantissimi equorum, tali sunt cautelâ servandi, quali & curâ videntur affixi.*

Mais entre tant de *statues* publiques de Rome, il s'en trouva une seule à la garde de laquelle on imagina de pourvoir d'une façon bien singuliere. Peut-être pensez-vous que c'étoit une *statue* d'or massif, qui se trouvoit posée devant la maison d'un riche affranchi, d'un traitant ou d'un munitionnaire de vivres ? Point du tout. Eh bien, la *statue* en bronze ou en marbre de quelque divinité tutélaire des Romains ? Non. La *statue* d'un demi-dieu, de l'Hercule de Tarente, de Castor, de Pollux ? Nullement. La *statue* de quelque héros du sang des empereurs, de Marcellus, de Germanicus ? En aucune façon. C'étoit la figure d'un chien qui se léchoit une plaie ; mais cette figure étoit si vraie, si naturelle, d'une exécution si parfaite, qu'on décida qu'elle méritoit d'être mise sous un cautionnement nouveau dans la chapelle de Minerve, au temple de Jupiter capitolin. Cependant comme on ne trouva personne assez riche pour cautionner la valeur de ce chien, les gardiens du temple furent obligés d'en répondre au péril de leur vie. Ce n'est point un fait que j'imagine ou que je brode, j'ai pour garant l'autorité & le témoignage de Pline, dont voici les propres paroles, *l. XXXIV, c. vij ; canis eximium miraculum, & indiscreta veri similitudo, non eò solùm intelligitur, quòd ibi dicata fuerat, verùm, & novâ satisdatione, nam summa nulla par videbatur, capite tutelari cavere prætio, instituti publici fuit.*

Il faut terminer ce discours qui, quoiqu'un peu long pour cet ouvrage, n'est qu'un précis fort abrégé des recueils que j'ai faits sur les *statues* de la Grece & de Rome. Aussi me suis-je moins proposé de tout dire que de piquer & d'étendre la curiosité. Il est bon de joindre à la lecture de Pausanias & de Pline la dissertation de Frigelius, *de statuis illustrium romanorum*, dont le petit livre de François Lemée n'est qu'un extrait. Le traité des *statues* de Calistrate, traduit par Vigenere à la fin des images des deux Philostrates, avec les notes du traducteur, est plein d'érudition ; mais les ouvrages des savans d'Italie méritent encore plus d'être étudiés.

Enfin nous n'avons ici considéré que l'historique ; l'art statuaire, qui renferme d'autres détails intéressans liés de près à cet article, a été discuté avec recherches au *mot* SCULPTURE *ancienne & moderne ;* & les artistes célebres ont été soigneusement dénommés avec des observations sur l'art même aux *mots* SCULPTEURS *anciens & SCULP-*

TEURS *modernes*. On a même pris soin de décrire les belles *statues* antiques qui nous sont parvenues. *Voyez* BAS-RELIEF, GLADIATEUR, HERCULE, LAOCOON, ROTATER, VÉNUS *de Médicis*, & *autres*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STATUE, (*Critique sacrée.*) image taillee pour être adorée; Moïse les défend totalement aux Hébreux, *Deuter. xvj*, 22. Il est parlé dans l'Ecriture de la *statue d'or*, que Nabuchodonosor fit dresser dans la plaine de Dura; elle avoit soixante coudées de haut, & six de large; il est apparent qu'il l'avoit érigée en l'honneur de Bel. Mais le changement de la femme de Loth en *statue* de sel, *Genes. xix*, 26; a plus excité l'attention des commentateurs de l'Ecriture que la *statue* de Nabuchodonosor. Quelques critiques pensent que le corps de la femme de Loth s'étant incrusté de nitre de la mer-Morte, Moïse a pu appeller *statue de sel* un corps ainsi pétrifié. D'autres savans prétendent avec plus de vraissemblance, que le texte de l'Ecriture doit s'entendre figurément d'un état d'immobilité, dans lequel cette femme curieuse demeura; & que ces mots *changée en statue de sel*, signifient *comme en statue de sel*, comparaison ordinaire à des habitans d'un pays qui abondoit en masses de sel nitreux. (*D. J.*)

STATUER, v. act. (*Gram.*) c'est arrêter par un statut, après examen, délibération. *Voyez* STATUT.

STATURE, s. f. (*Gram.*) est la grandeur & la hauteur d'un homme. Ce mot vient du latin *statura*, qui est formé de *stare*, être debout.

La *stature* ou taille d'un homme est admirablement bien proportionnée aux circonstances de son existence. Le docteur de Grew observe que si l'homme eût été nain, il eût difficillement pu être une créature raisonnable: car pour cet effet, ou il auroit eu une grosse tête, & son corps & son sang n'auroient pas pu fournir assez d'esprits à son cerveau; ou s'il eût eu la tête petite & proportionnée, il n'auroit pas eu de cervelle suffisamment pour remplir ses fonctions. De plus, si l'homme eût été géant, il n'eût pas pu si commodément trouver des nourritures, parce que la quantité des bêtes propres à la nourriture de l'homme n'auroit pas été suffisante; ou si les bêtes avoient été plus grosses à proportion, on n'auroit jamais pu trouver assez de pâturages pour les nourrir, &c. *Voyez* NAIN, GÉANT.

Cependant c'est le sentiment commun, même depuis le temps d'Homere, que dans les siecles les plus reculés les hommes surpassoient de beaucoup les modernes en grandeur; & nous voyons à la vérité que les histoires, tant sacrées que prophanes, font mention d'hommes dont la taille étoit surprenante; aussi ces histoires en parlent-elles comme de Géans.

M. Derham observe, qu'il est très-probable que la taille des hommes étoit au commencement du monde telle qu'elle est à présent; comme on peut l'estimer par les tombeaux, momies, &c. qui subsistent encore. Le plus ancien tombeau qui existe est celui de Cheops dans la premiere pyramide d'Egypte, qui suivant l'observation de M. Gréaves ne surpasse de gueres la grandeur de nos cercueils ordinaires. Sa cavité, dit-il, n'a que 6.488 piés de long, & 2.218 piés de large, & 2.160 de profondeur: de ces dimentions & de celles de différens corps embaumés qu'il a apportés d'Egypte, cet auteur exact conclut que la nature ne décroit point, & que les hommes de notre temps sont de la même taille que ceux qui vivoient il y a trois mille ans.

M. Hakewell nous fournit d'autres exemples plus modernes à joindre à ces observations: les tombeaux qui sont à Pise, & qui ont quelques mille ans d'antiquité, ne sont pas plus longs que les nôtres. On peut dire la même chose de celui d'Athelstan qui est dans l'église de Malmsbury, de celui de Sheba, dans saint Paul, qui sont de l'année 693, &c.

Les anciennes armures, écus, vases, &c. qu'on a déterrés de nos jours, fournissent la même preuve: par exemple le casque d'airain qu'on a déterré à Metaurum, est propre pour servir à un homme de notre temps; cependant on prétend que c'est un de ceux qui ont été laissés lors de la défaite d'Asdrubal. Joignez à tout cela qu'Auguste avoit 5 piés 9 pouces de haut, qui étoit la taille de la reine Elisabeth; avec cette différence seulement, qu'en évaluant le pié Ro-

main avec le nôtre, la reine avoit deux pouces de plus que cet empereur.

§ STATURE, s. f. (*Physiol.*) est la grandeur ou hauteur d'un homme. La *stature* humaine a, de même que celle des animaux, une mesure & des termes, entre lesquels elle se permet de varier, mais qu'elle ne passe jamais. Les quadrupedes varient de même, & peut-être plus encore.

La *stature* la plus commune d'un homme européen, est de cinq piés & demi de Paris. Les nations chasseresses qui font beaucoup d'exercice, & qui se nourissent de leur travail, sont généralement de la plus haute *stature*, tels étoient les Germains, tels sont encore les habitans de quelques valées de la Suisse. L'aisance & la liberté me paroissent contribuer à la *stature*. Les arts sédentaires, le mauvais air, la misere la dégradent : les femmes ont généralement quelques pouces de moins que les hommes, & les montagnards sont moins grands que les habitans de la plaine.

Il arrive quelquefois qu'un homme s'éleve au dessus de la *stature* ordinaire de ses concitoyens (*Voyez* GÉANT,); mais ces individus sont rares, & n'ont jamais formé de nation.

Les premiers hommes ne paroissent pas avoir été plus grands que nous : le sarcophage de la grande pyramide suffiroit à peine à recevoir le cadavre d'un européen bien fait : les armes, les cuirasses, les portes, les proportions des hommes aux animaux & aux arbres exprimés par les sculpteurs, ne permettent pas de croire que la *stature* ait diminué en général ; elle peut avoir diminué pour quelques peuples devenus vicieux, méchaniques ou malheureux. Les cuirasses conservées dans nos arsenaux depuis trois cents ans, ont été plutôt trop petites, quand dans une fête militaire la jeunesse les a voulu endosser.

Il y a des nations d'une taille un peu plus avantageuse, ce sont les habitans des climats plus froids que chauds, sans que le froid soit extrême. Il y en a d'autres qui sont généralement d'une petite *stature*.

Les Grecs ont placé à la partie méridionale, & à la côte occidentale de la mer rouge, une nation de petits hommes qu'ils ont appellés *pygmées*, en supposant que leur *stature* ne passoit pas une coudée. Les voyageurs les plus modernes n'ont rien trouvé qui autorisât cette relation. Les Abyssiniens sont grands & bien faits.

On n'a pas trouvé jusqu'ici de nation qu'on pût appeller *naine*. Les plus petits des hommes sont des habitans des côtes de la mer glaciale, les Samojedes, les Ostiakes, les Jakutes ; mais quoique petits ils sont fort éloignés d'être des nains. Les habitans des hautes montagnes du Madagascar ne sont apparemment petits que par proportion, comme généralement les habitans des Alpes sont moins grands que ceux des vallées fertiles entre les montagnes.

Il y a des nains comme il y a des géans, mais ce sont des individus, qui nés des parens ordinaires, freres quelquefois d'autres hommes bien faits, n'ont pas atteint la *stature* convenable à leur climat. C'est souvent une maladie qui produit ces nains. On a trouvé leurs têtes hydrocéphaliques & d'une grosseur énorme, leurs épiphyses gonflées & rachitiques, & ces nains ont souvent été ou stupides ou bassement malins.

Je ne parle pas des nains accidentels ; qui d'une *stature* ordinaire ont été réduits par des maladies à celle d'un nain à 38 à 40 pouces ; on a vu de ces exemples.

On seroit tenté de croire que la diminution de l'accroissement doit être l'effet d'un vice corporel, comme un arbre mal sain reste au dessous de la hauteur de ses pareils. Bébé pourroit nous inviter à cette prévention. Il étoit bossu, décrépit dès l'âge de vingt-un ans, & mourut à trente.

On courroit cependant risque de se tromper. L'academie a publié la relation authentique de deux freres & d'une sœur d'une famille noble Polonoise, qui n'ont pas passé les 22, les 28 & les 34 pouces. Ces petits hommes nés des parents bien faits, étoient bien pris dans leur taille, n'avoient rien de disproportionné, étoient spirituels, gais & dociles, & ne paroissoient pas être viciés dans l'essentiel de leur structure. Un pygmée, docteur de Pavie, & docteur savant, a été connu de Settala.

J'ai

J'ai recueilli différentes mesures de nains : le plus petit que j'ai trouvé, n'avoit que seize pouces d'angleterre à l'âge de 37 ans. Birch en a donné la relation dans les extraits des registres de la Société royale de Londres.

Pour les pygmées des Grecs, ce pourroit bien être des singes, dont la race méchante se sera plue a casser les œufs des oiseaux, & s'en sera attirée l'inimitié. Ces animaux malfaisans abondent dans les climats où les Grecs ont placé les pygmées.

Pour parler au reste avec exactitude de la *stature*, il faudroit nommer l'heure du jour où l'on en prendroit la mesure. L'homme est toujours plus long au sortir du lit ; il s'affaisse par les travaux du jour, & se trouve plus court d'un pouce entier en se couchant. Ce sont les segmens ligamenteux & les cartilages élastiques, placés entre les vertebres qui sont la cause de cette inégalité ; les inférieures sont comprimées par les supérieures, elles cedent, rentrent en elles-mêmes, & la *stature* diminue. Dans le repos du sommeil ces mêmes cartilages font agir leur élasticité, se repoussent mutuellement, éloignent la tête du bassin, & rendent à l'homme la taille qu'il paroissoit avoir perdue. (*H. D. G.*)

STATUT, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est un terme générique qui comprend toutes sortes de loix & de réglemens.

Chaque disposition d'une loi est un *statut*, qui permet, ordonne ou défend quelque chose.

Il y a des *statuts* généraux, il y en a de particuliers ; les premiers sont des loix générales qui obligent tous les sujets : les *statuts* particuliers sont des réglemens faits pour une seule ville, pour une seule église ou communauté ; soit laïque, soit ecclésiastique ; séculiere ou réguliere : chaque corps d'arts & métiers a ses *statuts* : les ordres réguliers, hospitaliers & militaires en ont aussi.

Un des points les plus difficiles à bien démêler dans la jurisprudence, c'est de déterminer la nature & le pouvoir des *statuts*, c'est-à-dire, en quel cas la loi doit recevoir son application.

En général les coutumes sont réelles *clauduntur territorio*, cependant on est souvent embarrassé à déterminer quel *statut* ou coutume on doit suivre pour la décision d'une contestation. Souvent le *statut* du domicile se trouve en concurrence avec les différens *statuts* de la situation des biens, avec celui du lieu où l'acte a été passé, du lieu où l'exécution s'en fait ; & pour connoître le pouvoir de chaque *statut*, & celui d'entre eux qui doit prévaloir, il faut d'abord distinguer deux sortes de *statuts*, les uns personnels, les autres réels.

Les *statuts* personnels sont ceux qui ont principalement pour objet la personne, & qui ne traitent des biens qu'accessoirement ; tels sont ceux qui regardent la naissance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, la capacité ou incapacité de s'obliger, de tester, d'ester en jugement, *&c.*

Les *statuts* réels sont ceux qui ont pour objet principal les biens, & qui ne parlent de la personne que relativement aux biens ; tels sont ceux qui concernent les dispositions que l'on peut faire de ses biens, soit entre-vifs ou par testament.

Quelques auteurs distinguent une troisieme espece de *statuts*, qu'ils appellent *mixtes* ; savoir, ceux qui concernent tout à la fois la personne & les biens ; mais de cette maniere la plupart des *statuts* seroient mixtes, n'y ayant aucune loi qui ne soit faite pour les personnes, & aussi presque toujours par rapport aux biens. A dire vrai, il n'y a point de *statuts* mixtes, ou du moins qu'ils soient autant personnels que réels ; car il n'y a point de *statuts* qui n'ait un objet principal ; cet objet est réel ou personnel, & détermine la qualité du *statut*.

Le *statut* du domicile regle l'état de la personne, & sa capacité ou incapacité personnelle ; il regle aussi les actions personnelles, les meubles & effets mobiliers, en quelque lieu qu'ils se trouvent situés de fait.

Le pouvoir de ce *statut* du domicile s'étend par-tout pour ce qui est de son ressort ; ainsi, celui qui est majeur, selon la loi de son domicile, est majeur par-tout.

Le *statut* de la situation des biens, en regle la qualité & la disposition.

Quand le *statut* du domicile & celui de la situation sont en contradiction l'un avec

l'autre, s'il s'agit de l'état & capacité de la personne, c'est le *statut* du domicile qui doit prévaloir; s'il s'agit de la disposition des biens, c'est la loi de leur situation qu'il faut suivre.

Si plusieurs *statuts* réels se trouvent en concurrence, chacun a son effet pour les biens qu'il régit.

En matiere d'actes, c'est le *statut* du lieu où on les passe qui en regle la forme.

Mais il y a certaines formalités qui servent à habiliter la personne, telles que l'autorisation du mari à l'égard de la femme; celles-là se reglent par le *statut* du domicile, comme touchant la capacité personnelle; d'autres sont de la substance de la disposition même, telles que la tradition & l'acceptation dans les donations; & celles-ci se reglent par le *statut* du lieu où sont les biens dont on dispense.

Enfin, dans l'ordre judiciaire on distingue deux sortes de *statuts*, ceux qui concernent l'instruction, & ceux qui touchent la décision: pour les premiers, *litis ordinatoria*, on suit la loi du lieu où l'on plaide; pour les autres, *litis decisoria*, on suit la loi qui régit les personnes ou leurs biens, selon que l'un ou l'autre est l'objet principal de la contestation.

Quelques *statuts* sont seulement négatifs, d'autres prohibitifs, d'autres prohibitifs-négatifs.

Le *statut* simplement négatif, est celui qui déclare qu'une chose n'a pas lieu, mais qui ne défend pas de déroger à sa disposition, comme quand une coutume dit que la communauté de biens n'a pas lieu entre conjoints, & qu'elle ne défend pas de l'établir.

Le *statut* prohibitif est celui qui défend de faire quelque chose, comme la coutume de Normandie, *art. 33.* qui porte que quelqu'accord ou convenance qui ait été faite par contrat de mariage, & en faveur d'icelui, les femmes ne peuvent avoir plus grande part aux conquêts faits par le mari, que ce qui leur appartient par la coutume, à laquelle les contractans ne peuvent déroger.

Le *statut* est prohibitif-négatif lorsqu'il déclare qu'une chose n'a pas lieu, & qu'il défend de déroger à sa disposition: on confond souvent le *statut* prohibitif avec le prohibitif-négatif.

Quand le *statut* prononce quelque peine contre les contrevenans, on l'appelle *statut pénal. Voyez* LOI PENALE & PEINE.

Sur la matiere des *statuts*, on peut voir Barthole, Balde, Paul de Castre, Christineus, Everard, Tiraqueau, Dumoulin, Dargentré, Burgundus, Rodemburgius, Voet, les *mémoires* de Roland, les *questions sur les démissions* de M. Boulenois, & ses *dissertations sur les questions qui naissent de la contrariété des loix & coutumes. (A.)*

STATUT DE SANG, *(Hist. d'Angleterre.)* c'est ainsi qu'on nomma en Angleterre le reglement qu'Henri VIII. fit en 1539 au sujet de la religion. Il décerna la peine de feu ou du gibet contre ceux; 1°. qui nieroient la transubstantiation; 2°. qui soutiendroient la nécessité de la communion sous les deux especes; 3°. qu'il étoit permis aux prêtres de se marier; 4°. qu'on peut rompre le vœu de chasteté; 5° que les messes privées sont inutiles; 6°. que la confession auriculaire n'est pas nécessaire pour le salut. Gardinner évêque de Winchester, étoit le véritable auteur de ces loix. Il avoit fait entendre au prince, que c'étoit le seul moyen d'empêcher qu'il ne se formât une ligue contre lui; que ce qu'il avoit aboli n'étoit pas essentiel à la religion; & qu'enfin personne ne le regarderoit comme hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces six articles. On rechercha ceux qui les condamnoient, mais on en découvrit un si grand nombre, que le roi se vit obligé de changer la peine de mort, en celle de la confiscation des biens contre ceux-là seulement qui seroient coupables de violation du quatrieme *statut*. Enfin, en 1547 sous Edouard VI. la loi des six articles fut révoquée pour toujours; ce fut-là l'aurore des jours plus heureux qui reparurent sous le regne d'Elisabeth. *(D. J.)*

STATUTS, *(Commerce.)* ce sont des réglemens faits par autorité publique, & confirmés par des lettres-patentes du souverain pour servir à la conduite, gouvernement & discipline des corps des marchands & des communautés des arts & métiers,

Les *ſtatuts* en général ſont auſſi anciens que l'union des particuliers en certains corps & communautés, parce qu'il eſt impoſſible d'entretenir la paix entre pluſieurs perſonnes de condition égale, ſi elles ne conviennent de certaines loix communes, ſuivant leſquelles elles s'engagent de vivre & de ſe conduire par rapport à l'intérêt commun; mais comme il eſt du bon ordre & de la ſûreté des états, quil ne s'y tienne point d'aſſemblée ſans l'aveu du prince, les princes eux-mêmes ou leurs miniſtres, ou officiers ont trouvé bon de veiller à l'établiſſement ou à la manutention de ces *ſtatuts*.

C'eſt ce qui eſt arrivé en France ſur la fin du douxieme ſiecle; car quoiqu'il y ait des communautés qui produiſent des *ſtatuts* qui leur ont été donnés, à ce qu'elles prétendent, dès le commencement du onzieme ſiecle, on doute pourtant de leur authenticité.

Le premier réglement général qui ait été fait au ſujet des *ſtatuts* des corps & communautés, eſt celui des états-généraux, tenus à Orléans au mois de Décembre 1560. l'article 98, ordonnant que tous les *ſtatuts* deſdits corps & communautés ſeroient revus & corrigés, réduits en meilleure forme, mis en langage plus intelligible, & de nouveau confirmés & autoriſés par lettres-patentes du roi.

L'exécutoire de cet article donna lieu à quantité de lettres-patentes de confirmation, expédiées ſous Charles IX. Les guerres de religion qui ſuivirent ſuſpendirent la continuation de cette police.

Louis XIV. donna au mois de mars 1673 un édit pour le renouvellement général des *ſtatuts* de tous les corps & communautés, & il fut même réglé au conſeil un rôle des ſommes qu'il leur en devoit coûter. Il paroît par ce rôle, qu'alors ces communautés n'étoient dans Paris qu'au nombre de quatre-vingt-quatre; mais par celui du mois d'avril 1691, portant exécution du premier, elles ſe trouvent monter à cent vingt-quatre, y en ayant eu pluſieurs nouvelles, érigées par lettres-patentes depuis l'édit de 1673.

Depuis que les rois ont trouvé à propos de donner leurs lettres de confirmation des *ſtatuts* & réglemens des communautés, elles ſont obligées de demander cette confirmation au commencement de chaque regne; mais pluſieurs de nos rois ont bien voulu ne pas uſer de leurs droits à cet égard. *Dictionn. de Commerce.*

STAVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, entre le pays de l'évêque de Liége, & les duchés de Limbourg & de Luxembourg, ſur la riviere d'Ambleve, à une lieue au deſſus de Malmédie, & à 4 de limbourg. Elle a une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée dans le ſeptieme ſiecle; ſon abbé eſt prince de l'Empire, & ſouverain de la ville. *Long.* 23, 34; *lat.* 50, 25. (*D. J.*)

STAVEREN, (*Géog. mod.*) ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, au Weſtergo, ſur le Zuiderzée, à ſix lieues d'Enckhuyſen, & à 9 de Vollenhove.

Staveren étoit autrefois une ville puiſſante, riche, extrêmement peuplée, & l'un des célebres ports de mer de toutes les côtes ſeptentrionales. Les anciens rois de Friſe y faiſoient leur ſéjour ordinaire; & les annales diſent que Richolde, premier roi du pays, fit bâtir vers l'an 400, entre *Staveren* & Médemblic, un ſuperbe temple, dont l'enceinte ſervoit d'aſyle aux criminels & aux bannis. De plus, *Staveren* fut compriſe dans l'alliance des villes Anſéatiques.

De fréquentes inondations de la mer, ont extrêmement diminué ſa grandeur & ſon luſtre; cependant c'eſt encore une bonne ville, peuplée, & commerçante; ſon port eſt à l'embouchure d'une petite riviere qu'on retient par un canal qui coule dans le pays. Il y a outre cela un grand mole qui s'avance dans la mer, & qui eſt ſoutenu par des pilotis pour empêcher que les ſablons ne bouchent l'entrée de ce port. Enfin, elle a pour ſa défenſe de fortes murailles & de bons baſtions, qui ſont environnés de marais. *Long.* 22, 54; *lat.* 52, 57. (*D. J.*)

STAURALATRE, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) adorateur de la croix; hérétiques qu'on appelloit auſſi en arménien *chaziazariens*, qui ſignifie la même choſe; ils rendoient à la croix le même culte qu'à Dieu.

STAUROLITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre en croix, *lapis crucifer*. *Voyez* PIERRE EN CROIX.

STAUROPHYLAX, s. m. (*Hist. ecclés.*) σταυροφύλαξ, officier de l'église de Constantinople, chargé de garder la croix trouvée par l'impératrice Helene; ce mot est composé de σταυρὸς, *une croix* & φυλάσσω, *je garde*; les ecclésiastiques chargés de porter la croix en procession se nommoient σταυροφόροι, *staurophori*, staurophores. (*D. J.*)

STAWANGER ou STAVANGER, (*Géog. mod.*) ville de Norwege, dans le gouvernement de Bergen, capitale de la contrée de même nom, sur le Buckenfiord, à 30 lieues au midi de Bergen, avec un évêché suffragant de Drontheim. *Long.* 22, 48; *lat.* 58, 44. (*D. J.*)

STAXIS, (*Lexicog. medic.*) στάξις de στάζω *distiller*; c'est une distillation de sang goutte-à-goutte par les narines. Telle est l'acception générale de στάξις dans Hippocrate.

L'éfusion de sang par le nez goutte-à-goutte est regardée comme dangereuse dans la doctrine des crises, en ce qu'elle indique le manque de force & de la foiblesse de la nature. Hippocrate dit qu'elle est de mauvais augure lorsqu'elle arrive le onzieme jour. Galien ajoute que toutes les distillations légeres par le nez sont funestes dans les pleurésies & dans les phrénésies; au contraire les évacuations abondantes & libres de sang par le nez passent chez tous les médecins anciens & modernes pour être des crises salutaires, & pour désigner la terminaison heureuse de la maladie. (*D. J.*)

STÉATITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre douce au toucher comme du savon, qui est de la nature de la terre cimolée. *Voyez* CIMOLÉE. D'autres ont donné le nom de *stéatite* à la pierre de lard. *Voyez* LARD, *pierre de*.

STÉATOCELE, s. f. *en Chirurgie*, est une tumeur du scrotum, qui est composée d'une substance grasse qui s'y est amassée, & qui ressemble à du suif. *Voyez* STÉATOME. (*Y*)

STÉATOME, s. m. (*Médec.*) στεάτωμα, de στέαρ, *suif*; espece de tumeur enkistée, & qui est formée dans les parties molles par une matiere semblable à du suif.

Les *stéatomes* viennent de la graisse qui ne pouvant pas sortir des cellules adipeuses, forme des tumeurs, & y dégenere en une espece de suif; on trouve dans ces tumeurs une membrane qui s'épaissit, & qui peut être séparée de toutes les parties voisines. On ne sauroit douter que cette membrane, ou ce sac, n'ait été dans son origine une cellule adipeuse. La méthode curative de cet accident est la même que celle de l'athérome & du meliceris. (*D. J.*)

STEC, s. m. *au jeu du romestecq*, est une marque que l'on efface pour celui qui fait la derniere levée. *Voyez* ROMESTECQ.

STECKBOREN, ou STECKBUREN, ou STECKBORU, (*Geog. mod.*) petite ville de Suisse dans le Thourgaw, au bord du lac de Constance, à deux lieues au dessus de l'endroit où ce lac se dégorge dans le Rhein. (*D. J.*)

STEEN, s. m. (*poids.*) le mot *stéen* ou *stéin*, signifie *pierre*: c'est une sorte de poids plus ou moins fort, suivant les lieux où il est en usage. A Anvers la pierre est de huit livres, qui en font sept de Paris & d'Amsterdam. A Hambourg la pierre est de dix livres; à Dantzick & à Revel il y a la petite & la grosse pierre pour peser les marchandises plus ou moins fines. Leur *stéin* de vingt-quatre livres fait à Paris vingt-une livres cinq onces cinq gros. A Konisberg la pierre est de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. (*D. J.*)

STEENBERGUE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas au Brabant hollandois, dans la partie septentrionale du marquisat de Berg-op-zoom. Cette ville est très-bien fortifiée, & elle fait avec les poldeers des environs une seigneurie qui appartient à la maison de Nassau-Orange; mais les Etats-généraux en font souverains, & y levent les mêmes impôts que dans les autres pays de la généralité. La régence est composée d'un drossard, d'un bourguemestre & de six échevins, avec un secretaire. *Long.* 21. 50; *lat.* 51. 36. (*D. J.*)

STEENKERCK, ou STEICKERCK,

(*Géog. mod.*) les François écrivent *Stinquerque* en estropiant l'ortographe de ce mot; village des Pays bas dans le Hainaut, à deux lieues & demie de Halle, & à une d'Enghien, sur les confins du Brabant. Ce village est célebre par le fameux combat du 3 août 1692, le plus sanglant de toute la guerre de ce temps-là. M. le maréchal de Luxembourg ne sut que l'armée ennemie s'approchoit, que quand la brigade de Bourbonnois venoit d'être entamée. Il eut le bonheur de réparer cette surprise, en forçant, après deux attaques inutiles, le prince d'Orange à repasser les défilés par lesquels il étoit venu. (*D. J.*)

STEENSTURE I, (*Hist. de Suede.*) administrateur en Suede ; au milieu des troubles qui agiterent la Suede, sous le regne de Charles Canutson, (*Voyez* ce mot), *Steensture* fut proclamé administrateur par un parti puissant l'an 1471. L'autorité attachée à ce titre n'étoit bornée que par l'ambition de celui qui en étoit revêtu ou par l'indocilité du peuple. *Steensture* auroit desiré peut-être de régner sous le nom de roi; mais Charles lui conseilla de conserver le titre modeste d'administrateur pour donner moins d'ombrage à la noblesse, & s'emparer plus sûrement du pouvoir suprême auquel il aspiroit. Charles, avant sa mort, arrivée le 13 mai 1470, désigna *Steensture* pour son successeur, une partie de la nation approuva ce choix. La Dalécarlie fit éclater sur-tout pour l'administrateur un zele à l'épreuve des événemens ; une partie de la noblesse avoit embrassé la défense de Christiern I, roi de Danemarck qui prétendoit à la couronne, en vertu de l'union de Calmar. (*Voyez* MARGUERITE,) *Steensture* marcha contre lui, remporta une victoire, & se vit du moins un moment maître de la Suede. Christiern mourut en 1481, on tint à Calmar une assemblée des députés des trois royaumes, pour rétablir dans cette ville même le systême politique qui y avoit pris naissance ; Jean, fils de Christiern, fut proclamé ; *Steensture* eut l'art de lui imposer des conditions qu'il savoit bien que ce prince ne rempliroit pas. Ainsi son ambition ne manqua point de prétextes pour l'écarter du trône de Suede. Si *Steensture* n'avoit eu que des étrangers pour ennemis, il eût rencontré peu d'obstacles dans le cours de ses prospérités ; mais au sein de la Suede, Yvar-Axelson, aussi ambitieux mais moins habile, formoit des cabales & s'éforçoit d'arracher à son concurrent l'autorité que le peuple lui avoit confiée. La plus grande partie du peuple se déclara hautement pour *Steensture*, & Yvar s'enfuit dans le Gothland, il y régna en brigand, exerça la piraterie, & acheva de mériter la haine de sa nation ; il eut la lâcheté de céder cette île au roi Jean, qui nomma un autre gouverneur malgré la parole qu'il lui avoit donnée, & le fit traîner en Danemarck, où il mourut dans l'indigence : le roi Jean, qui commençoit à sentir combien il étoit difficile de réduire l'administrateur par la voie des armes, essaya de le vaincre par les bienfaits. Mais celui-ci se défioit des caresses du prince Danois, & d'une main il acceptoit ses présens, de l'autre il signoit avec la république de Lubec un traité de ligue contre le Danemarck. Les Russes animés par le roi Jean, causoient dans la Finlande les plus affreux ravages ; Suante Nilson commandoit l'armée dans cette province, *Steensture* eut avec lui une querelle très-vive ; il se vengea en calomniant Suante Nilson ; il l'accusa de lâcheté ; celui-ci se défendit avec tant d'éloquence, que le sénat indigné contre l'administrateur le déposa l'an 1497. La noblesse & le clergé, jaloux de la grandeur de *Steensture*, applaudirent à sa chûte ; mais le peuple l'adoroit, & vint lui offrir son sang. Ce ramas de troupes mal disciplinées ne servit qu'à accélérer sa décadence : après avoir perdu plusieurs batailles, il se vit contraint de céder la Suede au roi de Danemarck, qui lui laissa la Finlande, les deux Bothnies, & quelques autres domaines.

On régla qu'il ne rendroit aucun compte de son administration, & cette ordonnance faite pour étouffer les murmures de l'envie, rend peut-être son désintéressement un peu suspect. Jean le nomma maréchal de sa cour, dès qu'il fut couronné roi de Suede ; quelque belle que fût cette dignité, après le rôle que *Steensture* avoit joué dans sa patrie, c'étoit moins une honneur

pour lui qu'une humiliation véritable ; il ne tarda pas à échauffer les esprits, & à rendre le roi Jean odieux au peuple ; ce fut en 1501 que la conjuration éclata : l'infraction du traité de Calmar en étoit le prétexte. *Steensture* fut reçu triomphant dans Stockholm, & rejeta avec hauteur les propositions de paix que le roi lui fit offrir. La reine étoit renfermée dans le château, *Steensture* s'empara de cette place ; mais il manqua à sa parole, & fit jeter la princesse dans un couvent. Bientôt après il lui rendit la liberté ; il mourut au milieu de ses prospérités l'an 1503. Si *Steensture* n'avoit pas calomnié Suante Nilson, s'il n'avoit pas violé une capitulation, & fait servir quelquefois à ses desseins des moyens que l'honneur désavoue, on ne verroit en lui qu'un citoyen armé pour la défense de sa patrie, & qui cherchoit à détruire un traité utile au roi seul, & funeste aux trois nations. Il laissa trop entrevoir l'ambition dont il étoit dévoré. Il refusa le titre de roi que le peuple lui offroit, mais il en conserva l'autorité que le sénat vouloit enlever. Il séduisit le peuple, s'en fit aimer en l'opprimant, l'asservit en criant liberté, & fut le Cromwel de la Suede. Du reste savant dans la guerre comme dans les négociations, capable de créer de bonnes loix alors même qu'il les violoit ; roi, ministre, magistrat, général tout ensemble, il eut tous les talens des grands hommes, mais il n'en eut pas les vertus.

STEENSTURE II, administrateur en Suede. Il étoit fils de Suante Nilson-Sture, & fut élu après sa mort l'an 1513, pour gouverner la Suede au milieu des discordes civiles qui la déchiroient. Christiern II. venoit de monter sur le trône de Danemarck, & prétendoit monter sur celui de Suede, en rétablissant l'union de Calmar. La cour de rome, vendue à ce prince, excommunia l'administrateur & ses partisans, pour avoir défendu la liberté de leur patrie ; Gustave Trolle archevêque d'Upsal, attisa mieux encore le feu des guerres civiles, ouvrit au roi de Danemarck l'entrée de la Suede, malgré une treve conclue avec ce prince par *Steensture*. L'administrateur remporta d'abord quelques avantages sur les Danois ; il marcha au secours de Stockholm, assiégé par Christiern, & fut vainqueur dans un combat. Cette victoire fut suivie d'un traité qu'il viola aussi-tôt qu'il fut signé. Trolle avoit conspiré contre la patrie. *Steensture* le fit déposer, la cour de Rome excommunia tous les Suédois pour avoir puni un traître, & les condamna à payer une amende de cent mille ducats. L'an 1520, Christiern parut dans la Gothie occidentale à la tête d'une armée, l'administrateur marcha contre lui ; mais ses secrets étoient vendus à Christiern. Il fut contraint de fuir, il se blessa sur la glace, & mourut de sa blessure. (*M. DE SACY.*)

STEENWICK, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la province d'Over-Issel, vers les confins de la Frise, sur la riviere d'Aa. Ses fortifications sont bonnes & régulieres. Elle étoit autrefois sous l'évêché de Deventer. Le prince Maurice de Nassau la prit sur les Espagnols en 1592, & elle est restée depuis sous la domination des Etats-généraux. *Long. 23. 38 ; lat. 52. 49.*

Cette petite-ville est la patrie d'*Oléarius* (Adam), qui s'est acquis de la réputation par la relation du voyage qu'il fit en Perse, en Moscovie & en Tartarie, en qualité de secretaire de l'ambassade du duc de Holstein. M. de Wicquefort a traduit en françois cette relation, & l'a faite imprimer à Paris en 1656, en *deux vol. in-4°.* Le même ouvrage a été réimprimé en 1726, en *deux vol. in-fol.* avec beaucoup de cartes & de figures copiées sur celles de l'édition allemande, dessinées par Oléarius lui-même. Oléarius de retour dans sa patrie, donna un abrégé des chroniques de Holstein, imprimé à Schleswick en 1663.

Poludanus (Bernard) autrement nommé *Vanden-Broek*, étoit compatriote d'Oléarius, & a publié entr'autres ouvrages de savantes remarques sur les voyages de Linschoten. (*D. J.*)

STEGANOGRAPHIE, s. m. (*Littérat.*) est l'art de l'écriture secrette, ou d'écrire en chifres, de maniere que l'écriture ne puisse être lue que par le correspondant. *Voyez* CHIFRE.

Æneas le tacticien inventa il y a plus de 2000 ans, au rapport de Polype, vingt façons différentes d'écrire de maniere que

perſonne n'y pouvoit rien comprendre s'il n'étoit dans le ſecret.

Mais à préſent il eſt bien difficile de rien écrire de cette maniere qui ne puiſſe être déchiffré, & dont on ne trouve le ſecret. Le docteur Wallis, cet excellent mathématicien, a beaucoup contribué à l'art de déchiffrer. *Voyez* DÉCHIFFRER.

La *ſtéganographie*, qui eſt aſſurément un art fort innocent, na pas laiſſé que de paſſer dans des ſiecles peu éclairés, pour une invention diabolique. Tritheme, abbé de Spanheim, ayant entrepris de le faire revivre, & compoſé à ce deſſein pluſieurs ouvrages, un mathématicien, ſans doute ignorant, nommé *Boville*, ne comprenant rien à certains noms extraordinaires que Tritheme n'avoit employés que pour marquer ſa méthode, publia que l'ouvrage étoit plein de myſteres diaboliques. Poſſevin l'a copié; & prévenu de ces imputations, l'électeur Fréderic II. fit brûler l'original de la *ſtéganographie* de Tritheme qu'il avoit dans ſa bibliotheque. Cependant lorſqu'on a été revenu de ſes préjugés, divers auteurs ont donné des traités de *ſtéganographie*, tels que le Caramuel, Gaſpard Schot, jeſuite allemand, Wolfang Erneſt Eidel autre ſavant allemand, & entr'autres un duc de Lunébourg, qui fit imprimer en 1624 un traité ſur cette matiere, iutitulé *cryptographia*, c'eſt-à-dire *écriture cachée*; c'eſt auſſi ce que ſignifie *ſtéganographie*, qui eſt un mot formé du grec στεγανος, *caché*, & de γραφη, *écriture*. On trouve pluſieurs exemples & manieres de *ſtéganographie* dans les *récréations mathématiques* d'Ozanam.

STEGE, *ou* STEKE, (*Géog. mod.*) petite ville de D'anemarck, ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Mone, dont elle eſt la capitale, avec un château où l'on tient garniſon.

STEGEBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans l'Oſtrogothie, ſur la cote de la mer Baltique à trois lieues à l'orient de Suderkoping, avec un petit port commode. (*D. J.*)

STEGNOSE, ſ. f. (*Médec.*) eſt une obſtruction de toute tranſpiration animale; ſur-tout de celle qui ſe fait par les pores *Voyez* TRANSPIRATION.

Il ſignifie auſſi *conſtipation*, *condenſation*. Ce mot a rapport aux ſtegnotiques qui ſont deſtinés à boucher, fermer ou reſſerrer.

STEGNOTIQUE, adj. *en Médecine*, remede propre à fermer ou à boucher l'orifice des vaiſſeaux ou émunctoires quand ils ſont relâchés, étendus, déchirés, *&c.* *Voyez* STYPTIQUE & ASTRINGENT.

Ce mot eſt formé du grec στεγω *impedio*, *conſtipo*, j'empêche, je reſſere.

Telles ſont les feuilles de grenadiers, les roſes rouges, les feuilles de plantin, les racines de tormentille, *&c.* Les *ſtegnotiques* ſont propres pour les hémorrhoïdes & autres flux de ſang. *Voyez* ASTRINGENS, STYPTIQUES.

STEIN, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe, dans le canton de Zurich, ſur la rive droite du Rhein, à l'endroit où ce fleuve ſort du lac de Conſtance. Cette ville jouit d'une entiere liberté, & ſe gouverne par ſes magiſtrats, ſous la protection de Zurich, depuis l'an 1484. *Long.* 26. 44; *lat.* 47. 50. (*D. J.*)

STEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur le Danube, à 10 milles au deſſus de Vienne, & à 20 au deſſous de Lentz.

STEINAW, (*Géogr. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne en Siléſie; l'une eſt dans la principauté d'Oppelen, ſur la petite riviere de Stein; l'autre dans la principauté de Wolaw ſur le bord de l'Oder. (*D. J.*)

STEINBACH, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le marquiſat de Bade, à quelques lieues au ſud-oueſt de la ville de Bade.

STEINFURT, *autrement* STENFORD, (*Géogr. mod.*) petite ville ou bourg d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, ſur le Wecht, à ſix lieues de la ville de Munſter vers le couchant méridional. Ce bourg donne ſon nom à un comté qui a eu autrefois des ſeigneurs particuliers. (*D. J.*)

STEINHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'archevêché de Mayence, ſur la gauche du Mein, près de Selingſtad. *Long.* 26, 3; *lat.* 50, 4.

Reineccius (Reinier,) l'un des ſavans hommes d'Allemagne du xvj. ſiecle dans la connoiſſance de l'hiſtoire, naquit à

Steinheim, & y finit ses jours en 1595. On a de lui un grand nombre d'ouvrages latins sur différens peuples de l'antiquité, & en particulier sur les Juifs, les Grecs, les Romains, les familles des rois de Macédoine, celles des Arsacides, des Séleucides, des Lagides, des rois d'Arménie & de Pergame, des rois de Messénie, des rois de Médie & Bactriane, des rois d'Athènes & de Mycène, &c. On fait un cas particulier de son *historia Julia*. Son traité de la méthode de lire & d'étudier l'histoire, *methodus legendi historias*, est encore estimé. *(D. J.)*

STEKAIMEN, s. m. *(Comm.)* mesure de liquides. *Voyez* STEKAN.

STEKAN *ou* STECKAN, s. m. *(Comm.)* mesure de Hollande pour les liquides, & particuliérement pour les huiles. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis 20 jusqu'à 25 *stekans*. A Amsterdam on nomme cette mesure *stekaimen*. Le stekaiman contient 16 mingles ou mingulles, à raison de deux pintes de Paris le mingle, ainsi il est de 32 pintes. La barique de Bourdeaux rend 12 *stekens* & demi. Le tonneau de Bayonne, Tursun, & Chalosse, 240 *stekans*, & le poinçon de Nantes 12. *Diction. de comm. & de Trév.*

STÉLAGE, s. m. *(Droit de seigneur.)* droit qui se perçoit sur les grains en quelques endroits de France. C'est un droit de seigneur qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage*, & *mesurage*. Il consiste ordinairement en une écuellée de grains par chaque sac qui se vend dans une halle ou marché. Il y a des lieux où le *stélage* se leve aussi sur le sel, comme dans la principauté de Bouillon. *(D. J.)*

STELE, s. m. *(Antiq. grec.)* στήλη, nom qu'on donnoit chez les Grecs à un pilier auquel on exposoit un criminel à la vue du public, & sous lequel on l'enterroit ensuite pour raison de son crime: les coupables ainsi exposés étoient appellés *stelitæ*. Potter, *Archæol. grec. l. I, c. xxv. tom. I, p. 130. (D. J.)*

STELES, s. f. pl. *(Archit.)* les Grecs nommoient ainsi les pierres quarrées dans leur base, qui conservoient une même grosseur dans toute leur longueur, d'où sont venues les colonnes attiques, & ils appelloient *styles* les pierres qui étant rondes dans leur base, finissoient en pointes par le haut, d'où sont venues les colonnes diminuées, & les obélisques.

STELECHITES, s. f. *(Hist. nat. Lithog.)* nom donné par quelques auteurs à l'ostéocolle. *Voyez cet article*. Aldrovande a donné le nom de *stelechite* aux entrochites.

STELLA TERRÆ: *(Hist. nat.)* quelques auteurs ont donné ce nom au talc. *Voyez l'art.* TALC.

STELLA, *(Géogr. mod.)* ville d'Espagne, au royaume de Navarre, capitale d'une mérindade, avec un château pour sa défense. Elle est située sur le chemin de Biscaye à Pampelune, dans une plaine agréable, au bord de la riviere Ega. *(D. J.)*

STELLA, *(Géogr. mod.)* Montagne de Portugal, près de Coïmbre; c'est une chaîne de montagnes qui tourne de Coïmbre à l'orient, entre les rivieres de Mondego & de Zezere. Anciennement elle étoit appellée *Hermenus* ou *Herminius*, & elle est différente d'une autre montagne *Herminius*, qui est dans la province d'Alentéjo à l'orient, jusques dans le voisinage de Corilhana. *(D. J.)*

STELLA, *la (Géogr. mod.)* riviere d'Italie, dans l'état de Venise, au Frioul. Elle prend sa source près de Coloredo, & se jete par deux embouchures dans le lac de Venise: c'est le *talamentum minus* des anciens, selon Léander. *(D. J.)*

STELLARIS LAPIS, *(Hist. nat. Lithol.)* nom donné par quelques auteurs à la pierre que nous appellons *astroïte*. Voyez *cet article*.

STELLATE, PLAINE DE, *(Géogr. anc.)* *Stellatis ager* ou *campus*, plaine ou campagne d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. IX, c. xliv*, parle des incursions que les Samnites firent dans cette campagne. Il en donne en quelque sorte la situation lorsqu'il dit, *liv. XXII, chap. xiij*, qu'Annibal s'étant détourné de son chemin, & ayant traversé les territoires d'Alifa, de Calatia, & de Cales, descendit dans la *plaine de Stellate*, qu'il trouva renfermée de montagnes & de fleuves.

Cicéron parle de cette plaine dans sa premiere harangue, *c. j*, *de lege agraria*, & dans sa seconde harangue, *ch. xxxj*, il dit

dit que la *plaine de Stellate* fut unie au territoire de la Campanie, & que dans la distribution qui en fut faite, on adjugea douze arpens à chaque homme.

Selon Suétone, *in Cœsare*, *ch. xx*, la campanie de *Stellate* avoit été autrefois consacrée, ou peut-être seulement conservée par les anciens Romains, & fut divisée conjointement avec la Campanie à environ vingt mille citoyens romains, qui avoient trois enfans ou davantage. *(D. J.)*

STELLATINE, TRIBU, *(Antiq. rom.)* la *tribu Stellatine* étoit une des quatre qui furent établies ensemble, l'an de Rome 337, & dont voici les noms: *Stellatine*, *Sabatine*, *Tormentine*, & *Arniensis* ou *Narniensis*: selon M. Boivin, le véritable nom de cette derniere est *Aniensis*; j'y consens, l'objet qu'il importe de connoître, c'est l'esprit du gouvernement de Rome, dans l'établissement des tribus. Les censeurs, tous les cinq ans, distribuoient le peuple dans ses diverses tribus, de maniere que les tribuns & les ambitieux ne pussent pas se rendre maîtres des suffrages, & que le peuple même ne pût pas abuser de son pouvoir. *(D. J.)*

STELLINGUES, s. m. pl. *(Hist. saxone.)* c'est le nom que se donnerent les Saxons, à qui Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, accorda la permission de professer le paganisme, que Charlemagne avoit obligé leurs peres d'abandonner. Lothaire se trouvant enveloppé de grandes affaires à cause des guerres qu'il avoit contre ses freres, Louis & Charles-le-Chauve, requit les Saxons ses sujets de le secourir de troupes & d'argent, & pour les y disposer il leur accorda la liberté de suivre telle religion qu'ils voudroient. Alors la plupart des Saxons retournerent à leur ancien paganisme, & se nommerent *Stellingues*, en conséquence de la permission de Lothaire. *Stelling* en ancien saxon, signifie *réglement*, *systême*, *hypothèse*, *arrangement*; telle est l'origine du nom bizarre qu'ils prirent, de *Stellingues*, comme qui diroit gens attachés à un systême, ou à un réglement de religion. *(D. J.)*

STELLIONAT, s. m. *(Jurisprud.)* est un nom générique sous lequel les loix romaines ont compris toutes les especes de fraude & de tromperies qui peuvent se commettre dans les conventions, & auxquelles la loi n'avoit pas donné de désignation particuliere.

Le *stellionat* est mis par les loix au nombre des crimes, & a été ainsi nommé d'un certain lésard appellé *stellio*, remarquable par son extrême finesse & par la variété de ses couleurs, parce que ceux qui commettent ce crime, emploient toutes sortes de détours & de subtilités pour cacher leur fraude.

Entre les différentes manieres de commettre ce crime, on en remarque six des plus usitées dont les loix romaines font mention.

La premiere est lorsque quelqu'un vend ou engage la même chose à deux personnes en même temps.

La seconde est du débiteur qui engage ou donne en paiement à ses créanciers une chose qu'il sait ne lui pas appartenir.

La troisieme est le cas de celui qui soustrait ou altere des effets qui étoient obligés à d'autres.

La quatrieme est lorsque quelqu'un collude avec un autre au préjudice d'un tiers.

La cinquieme est du marchand qui donne une marchandise pour une autre, ou qui en substitue une de moindre qualité à celle qu'il a déja vendue ou échangée.

La sixieme enfin est lorsque quelqu'un fait sciemment une fausse déclaration dans un acte.

Ainsi, suivant le droit romain, le *stellionat* ne se commettoit pas seulement dans les conventions, mais encore par le seul fait & sans qu'il fût besoin d'une déclaration expresse.

Mais parmi nous on ne répute stellionataire que celui qui fait une déclaration frauduleuse dans un contrat, soit en vendant comme sien un héritage qui ne lui appartient pas ou qui est substitué, soit en déclarant comme franc & quitte de toutes charges, un fonds qui se trouve déja hypothéqué à d'autres; ce crime peut conséquemment se commettre, non-seulement dans les ventes & obligations, mais aussi dans les constitutions de rente.

Chez les Romains ce crime étoit puni d'une peine extraordinaire. Quand le *stel-*

lionat étoit joint au parjure, on condamnoit le coupable aux mines, si c'étoit un homme de vile naissance, & à la relégation ou interdiction de son emploi, si c'étoit une personne constituée en dignité.

Parmi nous il est rare que ce crime soit poursuivi extraordinairement; à moins qu'il ne soit accompagné de circonstances de fraude extrêmement graves, les peines ne se prononcent que par la voie civile.

Les plus ordinaires sont, 1°. que le stellionataire peut être contraint au remboursement du prix de la vente, ou au rachat de la vente, *ordonnance de 1629*. 2°. Il peut y être contraint par corps, même les septuagénaires; qui dans les autres cas ne sont pas sujets à cette contrainte pour dettes purement civiles, *ordonnance de 1667*. 3°. On ne reçoit point le stellionataire au bénéfice de cession.

Les femmes étoient aussi autrefois sujettes aux mêmes peines, lorsqu'en s'obligeant avec leurs maris elles déclaroient leurs biens francs & quittes, quoiqu'ils ne le fussent pas: mais l'édit du mois de Juillet 1680, a affranchi dans ce cas les femmes de l'emprisonnement, & les a seulement assujetties au paiement solidaire des dettes auxquelles elles se sont obligées avec leurs maris, par saisie & vente de leurs biens.

Il y a néanmoins trois cas où les femmes sont contraignables par corps pour *stellionat*; le premier est lorsqu'il procede de leur fait seulement, *ordonnance de 1667*. Le second, lorsqu'elles sont marchandes publiques, & qu'elles font un commerce séparé de celui de leurs maris, *Paris art. 335*. Le troisieme est lorsqu'elles sont séparées de biens d'avec leurs maris, ou que par leurs contrats de mariage elles se sont réservées l'administration de leurs biens.

Au reste, notre usage s'accorde avec le droit romain en ce que la peine de ce crime cesse, 1°. lorsqu'avant contestation en cause, le stellionataire offre de dédommager celui qui se plaint (ce qui n'a pas lieu néanmoins dans le cas du vol ou rapine.) 2°. Lorsque celui qui se plaint est lui même complice de la fraude, ne pouvant en ce cas dire qu'on l'a trompé.

Voyez au Digeste le titre *stellionatus* & celui *ad leg. cornel. de falsis*; & au code, *de crimine stellionat*. Brod. sur Louet, *let. S, n. 18*. Dufart, *l. XXXII. chap. 165*. *Greg. Tolosanus*; les *Institutes* de M. de Vouglans; l'ordonnance de 1667, *titre 34*, & les *mots* DÉCLARATION, FAUX, PARJURE, CONTRAT DE CONSTITUTION, REMBOURSEMENT, RENTE, VENTE. (*A*)

STELLIONATAIRE, s. m. (*Jurispr.*) est celui qui a commis un stellionat. *Voyez ci-devant* STELLIONAT. (*A*)

STELLITE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à des pierres qui ont une ressemblance parfaite avec des étoiles de mer. Il s'en trouve de cette espece sur le mont Liban. On en rencontre aussi en plusieurs endroits d'Europe.

STENAY, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Sathanacum*, ville de France, capitale du pays de Bar, sur la Meuse, à 3 lieues de Montmédi, & à 7 de Verdun. Le duc Charles céda à perpétuité à Louis XIII. & à ses successeurs la ville de *Stenay*, par le traité de l'an 1619, confirmé par le traité des Pyrénées, l'an 1659, & par celui de Vincennes, l'an 1661. Ses fortifications furent rasées par ordre de Louis XIV. mais elles ont été relevées depuis. *Long. 22. 51; latit. 42. 30.* (*D. J.*)

STENCHILL MILDE, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede; il régnoit vers la fin du neuvieme siecle. L'évangile à peine introduit dans le Nord y chancelloit encore. Deux partis divisoient alors la Suede. L'un tenoit pour la nouvelle religion, l'autre pour l'ancienne. Le roi renversa le temple d'Upsal & brisa les idoles. Le peuple furieux le massacra sur les débris du temple, & se priva d'un bon roi, pour venger des mauvaises statues: sa douceur lui avoit fait donner le surnom de *Débonnaire* (*M.* DE SACY.)

STENDAL *ou* STENDEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, sur la petite riviere d'Ucht, environ à cinq milles au nord-ouest de Tangermund, & à 4 sud-est d'Arneberg. Les guerres d'Allemagne l'ont presqu'entiérement ruinée. *Long. 29. 47; latit. 52. 28.* (*D. J.*)

STENFORD *ou* BORCH-STENFORDE, (*Géogr. mod.*) & quelquefois *Steinfurt*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de

Westphalie, capitale d'un comté de même nom, sur le Wecht, à 6 lieues au nord-ouest de Munster, avec une académie. *Long.* 25. 41; *latit.* 52. 24.

STÉNIADE, (*Mythol.*) Minerve étoit surnommée *Sténiade*, c'est-à-dire, *robuste*, pour désigner l'air mâle & vigoureux qu'on donnoit à cette déesse.

STENOMARGA, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom par lequel quelques naturalistes ont voulu désigner une marne, qui est compacte à-peu-près comme une pierre. D'autres entendent par-là la marne ou craie légere & fine que l'on nomme *agaric minéral* ou *lait de lune*, &c.

STENON, PAROTIDE DE, RELEVEUR DE. *Stenon* s'est attaché à la recherche des glandes & des conduits lymphatiques. Il a découvert le premier les principaux conduits salivaires supérieurs. Il nous a laissé encore différens autres ouvrages. Le conduit de la parotide & les releveurs des côtes portent son nom. *Voyez* PAROTIDE & RELEVEUR.

STENTATTO, (*Musique italienne.*) ce terme de la musique italienne, avertit de chanter d'une maniere qui exprime la douleur, & en poussant avec force, & comme avec peine, les sons de la voix ou de l'instrument. *Brossard.* (*D. J.*)

STENYCLERUS, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnèse dans la Messénie, selon Hérodote & Strabon, mais ce dernier écrit *Stenyclaros*. Il ajoute que Cresphonte, après s'être rendu maître de la Messénie, la divisa en 5 parties, & choisit pour sa demeure la ville de *Stenyclaros*, située au milieu du pays.

Stenyclerus étoit encore le nom d'une plaine du Péloponnèse, dans la Messénie, sur le chemin d'Ithome à Mégalopolis d'Arcadie. Quand vous avez passé, dit Pausanias, *l. IV. c. xxxiij.* les rivieres de Leucasie & d'Amphise, vous entrez dans la plaine de *Sténycleré*, ainsi dite du nom d'un héros des Messéniens. Vis-à-vis étoit autrefois Oechalie : mais du temps de Pausanias c'étoit un bois de cyprès, nommé le bois *Carnasius*. (*D. J.*)

STEP, (*Géogr. mod.*) plaine de l'empire russien, aux environs d'Astracan, à l'orient du Volga. Cette vaste plaine, mais inculte & sans habitans, produit une grande quantité de sel entassé comme des couches de cristal d'espace en espace.

STÉPHANE, (*Géogr. anc.*) c'est un des noms que Pline, *l. V. c. xxxj.* donne à l'île de Samos, ainsi que le nom de la ville de Préneste, dans le Latium. Le même auteur, *l. IV. c. viij.* donne encore ce nom à une montagne de la Thessalie, dans la Phthiotide. Enfin, c'est le nom d'une ville de la Phocide, & d'une ville de l'Asie mineure dans la Paphlagonie, sur la côte du Pont-Euxin. (*D. J.*)

STÉPHANEPHORE, s. m. (*Antiquité asiatique.*) στεφανηφόρος; on nommoit dans l'antiquité *stéphanéphores*, certains prêtres ou pontifes particuliers, d'un ordre distingué, qui portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or, dans les cérémonies publiques. Ce sacerdoce étoit établi dans plusieurs villes d'Asie, à Smyrne, à Sardes, à Magnésie du Méandre, à Tarse, & ailleurs. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les *stéphanephores* anciennement consacrés au ministere des dieux, s'attacherent ensuite au culte même des empereurs. Nous lisons dans une inscription, que Tibere-Claude de Sardes avoit été *stéphanephore*, CYPATHΓOY. ΔIC. KAI. CTEΦANHΦOPOY mais nous ignorons s'il étoit pontife des dieux ou des empereurs.

On nommoit aussi *stéphanephore* le prêtre qui étoit à la tête des femmes dans la célébration des thesmophories. Mais on nommoit par excellence *stéphanephore* le premier pontife de Pallas, comme celui d'Hercule portoit le nom de *Dadouque*. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p.* 206. (*D. J.*)

STÉPHANITES, s. m. (*Antiq. grecq.*) στεφανῖται; les Grecs nommoient *stéphanistes* tous les jeux & les exercices dont le prix consistoit dans une simple guirlande. Potter. *Archæol. grecq. tom. I. pag.* 451.

STEPNEY, (*Géogr. mod.*) village d'Angleterre, dans la province de Middlesex; à l'orient de Londres. C'est un village agréable, brillant, plus peuplé que beaucoup de places qu'on nomme *villes* en France. Il y a trois paroisses à *Stepney*, une épisco-

pale, une presbytérienne, & une de Quakers. *(D. J.)*

STERCORAIRE, CHAIRE, *(Hist. des papes.)* c'est ainsi qu'on nommoit à Rome, au rapport de M. Lenfant, une chaire qui étoit autrefois devant le portique de la basilique, sur laquelle on faisoit asseoir le pape le jour de sa consécration. Le chœur de musique lui chantoit alors ces paroles du *pseaume 113.* selon l'hébreu, & le *112* selon la Vulgate, *v. 6 & suiv.* « Il tire de la poussiere celui qui est dans l'indigence, & il éleve le pauvre de son avilissement pour le placer avec les princes de son peuple: » c'étoit pour insinuer au pape, dit le *cardinal Raspon*, la vertu de l'humilité, qui doit être la compagne de sa grandeur. Cet usage fut aboli par Léon X. qui n'étoit pas né pour ces sortes de minuties. *(D. J.)*

STERCORANITES, s. m. pl. *(Hist. ecclés.)* nom que quelques écrivains ont donné à ceux qui pensoient que les symboles eucharistiques étoient sujets à la digestion & à toutes ses suites de même que les autres nourritures corporelles.

Ce mot est dérivé du latin, *stercus*, excrément.

On ne convient pas généralement de l'existence de cette erreur. Le président Manguin l'attribue à Amalaire, auteur du neuvieme siecle; & le cardinal Humbert, dans sa réponse à Nicetas Pectoratus, l'appelle nettement *stercoraniste*, parce que celui-ci prétendoit que la perception de l'hostie rompoit le jeûne. Enfin Alger attribue la même erreur aux Grecs.

Mais ces accusations ne paroissent pas fondées, car 1°. Amalaire propose à la vérité la question, si les especes eucharistiques se consument comme les alimens ordinaires; mais il ne la décide pas. Nicetas prétend aussi que l'Eucharistie rompt le jeûne, soit qu'il reste dans les especes quelque vertu nutritive, soit parce qu'après avoir reçu l'Eucharistie, on peut prendre d'autres alimens; mais il ne paroît pas avoir admis la conséquece que lui impute le cardinal Humbert. Il ne paroît pas non plus que les autres grecs soient tombés dans cette erreur: S. Jean Damascene les en disculpe.

Mais soit que le stercoranisme ait existé ou non, les protestans n'en peuvent tirer aucun avantage contre la présence réelle, que cette erreur suppose plutôt qu'elle ne l'ébranle. *Voyez* M. Wuitass, *traité de l'Euchar. premiere partie, quest. ij. art. 1. sect. 1. p. 416. & suiv.*

STERCULIUS, *(Mythol.)* surnom donné à Saturne, parce qu'il fut le premier qui apprit aux hommes à fumer les terres pour les rendre fertiles. *(D. J.)*

STEREA, *(Géogr. anc.)* municipe de l'Attique, dans la tribu Pandionide, selon Lucien.

STÉRÉOBATE, *(Archit.)* *voyez* SOUBASSEMENT. *(D. J.)*

STÉRÉOGRAPHIE, s. f. est l'art de dessiner la forme ou la figure des solides sur un plan. *Voyez* SOLIDE.

Ce mot est formé du grec στέρεος, *solide*, & γράφω, *je décris*. La *stéréographie* est une branche de la Perspective, ou plutôt c'est la perspective même des corps solides; c'est pourquoi on en peut voir les regles aux *mots* PERSPECTIVE, & SCÉNOGRAPHIE. *Voy. aussi* STÉRÉOGRAPHIQUE, & PROJECTION. *(O)*

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. *(Persp.)* projection *stéréographique* de la sphere, est celle dans laquelle on suppose que l'œil est placé sur la surface de la sphere. *Voyez* PROJECTION.

La projection *stéréographique* est la projection des cercles de la sphere, sur le plan de quelque grand cercle, l'œil étant placé au pole de ce cercle. Cette projection a deux avantages; 1°. les projections de tous les cercles de la sphere, y sont des cercles, ou des lignes droites, ce qui rend ces projections faciles à tracer. 2°. Les degrés des cercles de la sphere, qui sont égaux, sont à la vérité inégaux dans la projection, mais ils ne sont pas à beaucoup près si inégaux que dans la projection orthographique; c'est ce qui fait qu'on se sert par préférence de cette projection pour les mapemondes, ou cartes qui représentent le globe terrestre en entier.

Voici la méthode & la pratique de cette projection, dans tous les cas principaux, c'est-à-dire, sur les plans du méridien, de l'équateur, & de l'horizon.

Projection stéréographique sur le plan du méridien; soit ZQNE *(Pl. de persp. fig. 22.)*

le méridien; *Z* & *N* les poles, comme aussi le zénith & le nadir; *EQ* l'équinoxial ou l'équateur; *ZN* le colure des équinoxes, & le premier cercle vertical; *Z15N*, *Z30N*, *Z45N*, &c. sont les cercles horaires ou méridiens. Pour décrire ces cercles, trouvez d'abord les points *15*, *30*, *45*, *60*, &c. dans l'équinoctial, pour cela il ne faudra que trouver les tangentes des moitiés des angles de 15 degrés, de 30, de 45, &c. dans le grand cercle *ZENQ*, & les porter depuis *Y*, jusqu'aux points *15*, *30*, *45*, &c. ou bien, ce qui abrégera encore l'opération, on divisera le grand demi-cercle *ENQ* en 180 degrés, en commençant au point *N*, 90 de chaque côté; ensuite par le point *Z*, & par les points de *15*, de *30*, de *45* degrés, &c. on tirera des lignes droites qui couperont la ligne *Y2*, aux points *15*, *30*, *45*, &c. Ces points étant trouvés, il ne s'agira plus que de décrire par ces points, & par les points *Z* & *N*, des arcs de cercle *Z15N*, *Z30N*, *Z45N*, &c. qui représenteront les méridiens; ce qu'on exécutera facilement par les méthodes connues de géométrie, pour tracer un cercle par trois points donnés. Si on ne veut pas se servir de ces méthodes pour décrire ces cercles, on pourra en employer d'autres qui seront encore plus simples: par exemple, pour tracer le méridien *Z15N*, on tirera du point *Z* au point *15*, une ligne droite, & sur cette ligne droite, on élevera au point *Z* une perpendiculaire qui ira couper la ligne *YE*, prolongée en quelque point; la distance entre ce point de rencontre & le point *15*, sera le diametre du cercle *Z15N*, dont on trouvera par conséquent le centre, en divisant cette distance en deux parties égales. On peut aussi avoir les centres d'une autre maniere: par exemple, pour avoir le centre du cercle *Z45N*, on tirera par le point *Y* & par le point de *45* degrés du quart de cercle *NQ*, une ligne droite ou diametre, qu'on prolongera jusqu'au quart de cercle *ZE*; ensuite par le point *Z*, & par les points d'intersections de ce diametre, avec les deux quarts de cercle *NQ*, *ZE*, on tirera deux lignes droites qui iront couper la ligne *QYE*, prolongée, s'il est nécessaire, en deux points, & la distance de ces points donnera le diametre; delà, il est facile de conclure, par les principes de la géométrie, que le diametre du cercle *Z45N*, est égal à la moitié de la somme de la tangente de la moitié de 45 degrés, & de la tangente du complément de cette moitié au quart de cercle; que la distance du point *Y* au centre du cercle *Z45N*, est égal à la tangente du complément de 45 degrés, c'est-à-dire, à la cotangente de 45 degrés, & que la distance du point 45 à ce même centre, est égale à la sécante du complément de 45 degrés, c'est-à-dire, à la cosécante de 45 degrés, & ainsi des autres; ce qui fournit encore de nouvelles méthodes pour déterminer les centres des projections des différens méridiens; car pour déterminer par exemple le méridien *Z45N*, il n'y a qu'à prendre depuis le point *45*, vers *E*, une ligne égale à la cosécante de 45 degrés, ou à la demi-somme des tangentes de la moitié de 45 degrés, & du complément de cette moitié; ou bien on prendra depuis le point *Y* vers *E*, une ligne égale à la cotangente de 45 degrés.

Dans cette même projection les arcs de cercles ♋, ♋, & *rs*, *rs*, sont les tropiques septentrional & méridional, qui se projetteront aussi par des arcs de cercle. Pour tracer ces cercles, par exemple ♋, ♋, on prendra d'abord sur le demi-cercle *F22*, les arcs *E* ♋, *Q* ♋ de 23 degrés & demi, ensuite par le point *E*, & par le point ♋ qui en est le plus éloigné, on tirera une ligne droite qui coupera la ligne *ZN* en un point, & par ce point, & les deux points ♋, on décrira un arc de cercle qui représentera le tropique du cancer. On peut aussi s'y prendre de la maniere suivante pour décrire le tropique ♋ *o* ♋; on portera de *y* vers *o* une ligne *yo*, égale à la tangente de la moitié de 23 degrés 30′, & du point *o* vers le point *Z*, on portera une ligne égale à la cosécante de 23° 30′, en prenant pour sinus total le rayon du tropique. On pourra décrire par une méthode semblable tous les autres cercles paralelles à l'équateur.

Dans cette projection ♋, *rs* est l'écliptique, elle est représentée par une ligne droite & on la divisera en degrés, comme on a divisé la projection *E2* de l'équateur;

on nommera ces degrés par les ſignes du zodiaque, en comptant 30°. pour chaque ſigne.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'équinoctial ou équateur : ſoit *SC* (*fig.* 23.) le méridien & le colure des ſolſtices; *EN* le colure équinoctial, & le cercle horaire de 6 heures; *P* le pole ſeptentrional; ♋, ♋, le tropique ſeptentrional; *E* ♋ *N* la moitié ſeptentrionale de l'écliptique. Pour en trouver le centre, on diviſera d'abord la ligne *PC* en 90 degrés, comme on a diviſé dans la *fig.* 22, la ligne *YQ*; on prendra enſuite la portion *P*♋, de 66 degrés & demi, & on portera depuis ♋ vers *S*, une ligne égale à la ſécante de 23 degrés & demi, enſuite d'un rayon égal à cette ſécante, on décrira un cercle qui paſſe par le point ♋; ou bien on portera depuis le point *P*, vers *S*, une ligne égale à la tangente de 23 degrés & demi, & de l'extrêmité de cette ligne, comme centre, on décrira un arc de cercle qui paſſe par les points *N*, *E*. Le pole *a* de l'écliptique eſt à l'interſection du cercle polaire & du méridien, parce que c'eſt le lieu par où doivent paſſer tous les cercles de longitude; & *EZN* ſera l'horizon du lieu, par exemple de Paris. Pour la décrire, prenez depuis *P* juſqu'à *Z* la tangente de la demi-latitude; alors la tangente de la colatitude, priſe depuis *P* juſqu'à *O*, ou ſa ſécante depuis *Z* juſqu'à *O*, donne le centre du cercle qui doit repréſenter l'horizon, & ſon pole qui repréſente le zénith, ſera éloigné du pole *P* d'une quantité égale à la tangente de la demi-colatitude.

Tracer tous les autres cercles dans cette projection : 1°. pour les cercles de longitude qui doivent tous paſſer par *a*, & par les différens degrés de l'écliptique; prenez la tangente de 66 degrés 30 minutes, depuis *a* vers *x* ſur le méridien, ce qui donnera un point par lequel une perpendiculaire étant tirée au méridien, elle contiendra les centres de tous les cercles de longitude, & les diſtances de ces centres au rayon *PC*, ſeront les tangentes des degrés de leurs diſtances au méridien *SPC*. 2°. On décrit tous les paralleles de déclinaiſon, en prenant les tangentes de leurs demi-diſtances au pole *P*, & décrivant du point *P* & de ces demi-diſtances, comme rayons des cercles concentriques. 3°. Tous les cercles azimuthaux ou verticaux doivent paſſer par le zénith *h* : puis donc que le zénith de Paris eſt éloigné de *P* de 41°. 30′ prenez-en la coſécante, (ou la ſécante de 48 degrés 50 minutes) depuis *h* vers *C*, & cela donnera le point *X*, qui eſt le centre de l'azimuth oriental & occidental, c'eſt-à-dire *EhN*. 4°. Les cercles de hauteur, ou almicantarats, ſont des cercles plus petits, dont les poles ne ſont point dans le plan de la projection; ainſi le cercle *Oe* eſt un cercle de hauteur, élevé de 50 degrés au deſſus de l'horizon. 5°. Tous les cercles horaires ſon des lignes droites, tirées du centre *P* à l'extrêmité du grand cercle *SNXE*.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'horizon. D'abord décrivez un cercle qui repréſente l'horizon; partagez-le en quatre parties par deux diametres : *Z* (*fig.* 24,) ſera le zénith du lieu; 12 *z* 12 ſera le méridien; 6 *z* 6 ſera le premier vertical ou azimuth d'orient & d'occident; faites *ZP* égale à la tangente de la moitié de 41°. 10; *P* ſera le pole du monde : faites *z Æ* = à la tangente de la moitié de 48°. 30′. & vous aurez le cercle équinoctial 6 *æ* 6.

Dans cette projection, les almicantarats ſont tous paralleles au cercle de projection, & les azimutaux ſont tous des lignes droites qui paſſent par *Z*, centre du cercle de projection. Les paralleles de déclinaiſon ſont tous de petits cercles paralleles au cercle équinoctial; & on trouve leurs interſections avec le méridien, en prenant la tangente de leurs demi-diſtances du zénith, vers le midi ou vers le nord, ou des deux côtés depuis *Z* : leurs centres ſe trouvent en coupant en deux la diſtance qui eſt entre ces deux points : car le milieu ſera le centre du parallele.

Pour ce qui regarde les cercles horaires, faites *Zc* = à la tangente de 48°. 50′; ou *Pc* = à la ſécante de 48°. 50′. tirez par le point *C* une perpendiculaire au méridien 12*ZC* prolongé; enſuite ſi vous prenez *ZC* pour rayon, & que ſur la ligne *CT* vous portiez les tangentes de 15°. 30°. 45°. *&c.* d'un & d'autre côté, vous aurez les centres de chacun des cercles horaires, 7 & 5, 8, 4, *&c.*

Remarquez que dans toute projection *stéréographique*, tous les diametres sont divisés en degrés, par les tangentes des demi-angles correspondans ; ainsi dans la *fig.* 22. on a divisé *YQ* en degrés, aux points 15, 10, 45, &c. en portant depuis *Y* les tangentes des moitiés de 15 degrés, de 30 degrés, de 45 degrés, &c. & c'est-là le fondement de la projection des cercles horaires de la sphere, sur un plan donné. *Voyez* GNOMONIQUE, &c.

Comme dans la projection *stéréographique* tous les cercles se projettent par des lignes droites, ou par d'autres cercles, on se sert beaucoup de cette sorte de projection. Il faut toujours imaginer dans ces sortes de projections, que l'œil est éloigné du plan, d'une quantité égale au rayon du grand cercle de la projection, & que la moitié de la sphere projettée est au dessous du papier, ensorte que son centre se confonde avec le centre du grand cercle de projection. Au reste, cette espece de projection, malgré tous ses avantages, a un inconvénient, c'est que l'on ne peut pas s'y servir d'une même échelle pour trouver les distances des lieux : car, par exemple, dans la *fig.* 22, les points 15, 30, 45, &c. sont inégalement éloignés les uns des autres sur la projection ; cependant les points de la sphere dont ces lieux sont la projection, sont tous à 15 degrés les uns des autres. Il en est de même de tous les autres points de la projection ; car leurs distances se projettent par des arcs de différens cercles, & dans lesquels les degrés sont représentés par des divisions inégales. Ainsi dans une mapemonde qui n'est pas à l'horizon de Paris, il faut bien se garder de se servir d'une échelle pour trouver la distance de Paris aux différentes villes de l'Europe ; on ne peut se servir d'une échelle pour mésurer ces distances, que dans les mapemondes dont Paris occupe le centre, c'est-à-dire dans celles dont la projection est sur l'horizon de Paris ; encore faudra-t-il se servir d'une échelle dont les divisions soient inégales, comme le sont celles de la ligne *YQ*, *fig.* 22, & cette échelle ne pourra donner que les distances de Paris à toutes les autres villes, & non pas la distance de ces autres villes entr'elles. (*O*)

STÉRÉOMÉTRIE, s. f. (*Géom.*) est une partie de la Géométrie, qui enseigne la maniere de mesurer les corps solides, c'est-à dire, de trouver la solidité ou le contenu des corps ; comme des globes, des cylindres, des cubes, des vases, des vaisseaux, &c. *Voyez* SOLIDE & SOLIDITÉ.

Ce *mot* est formé du grec στέρεος *solide*, & μέτρον *mesure*. *Voyez*-en la méthode sous les *articles* des différens corps, comme GLOBE, CYLINDRE, SPHERE, &c. *Voyez* aussi JAUGE. *Chambers.* (*E*)

STEREONTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II*, *c. xj.* Quelques savans veulent que ce soit aujourd'hui Cassel. (*D. J.*)

STÉRÉOTOMIE, s. f. (*Géom.*) est la même chose que *coupe des pierres*. *Voyez* COUPE DES PIERRES.

STÉRILITÉ, s. f. (*Malad.*) maladie appartenante au sexe. Elle dépend de plusieurs causes que l'on peut réduire au vice des solides, à celui des fluides & à un vice combiné de ces deux premiers.

La plupart des femmes conçoivent, & portent leur fruit jusqu'au neuvieme mois ; mais beaucoup d'entr'elles ne peuvent concevoir, c'est ce que l'on nomme *stérilité*. C'est une maladie qui afflige les familles, leur faisant perdre l'espoir d'avoir des héritiers.

Le vice des solides consiste dans la conformation irréguliere des parties de la génération, dans l'affaissement & l'étroitesse du vagin, dans l'obstruction & le desséchement des ovaires, dans le relâchement & la foiblesse de la matrice, du vagin, des trompes & des autres parties. Souvent il se trouve que le vagin n'est pas ouvert, souvent les parois sont obliterés, & l'art ne peut remédier à leur coalition.

D'autres fois les éminences qui sont contenues entre les ailes, telles que le clitoris, les nymphes, sont si prodigieuses, qu'elles ne permettent pas l'introduction du membre viril dans le grand conduit de l'utérus. On a vu des femmes en qui cette structure bisarre a donné lieu à de grands désordres, en leur facilitant un commerce illicite avec des personnes du même sexe.

Le vice des fluides consiste ou dans l'excès des fluides ou dans la petite quantité de ces fluides. C'est ainsi que les regles immo-

dérées, les pertes continuelles, les fleurs blanches continuelles, en épuisant les humeurs, relâchent & humectent si fort les parois de l'utérus, que la liqueur séminale & l'embryon venu de l'ovaire ne peuvent y rester ni y être retenu : delà vient que les femmes sujettes à ces incommodités, ou ne conçoivent point ; ou si elles sont assez heureuses pour concevoir, elles sont sujettes à de fréquens avortemens. Ces sortes de femmes étant toujours mouillées, les parties solides des organes n'ont point assez de ressort pour échauffer les principes de l'embryon ; la sérosité qui les inonde & leur humidité étouffent les principes actifs de la semence qui auroient pu sans cette fâcheuse circonstance se développer, & porter dans l'œuf cet esprit vivifiant nécessaire pour former ou développer l'embryon.

La sanie ou plutôt les écoulemens purulens des fleurs blanches lymphatiques, d'une gonorrhée virulente, produisent les mêmes effets, & disposent l'utérus aux ulcérations & à l'hydropisie. D'ailleurs tous ces vices des humeurs ci-dessus énoncés empêcheroient l'utérus de se fermer, & de garder le précieux dépôt dont ses parois ont été arrosés.

Souvent les vices des solides se combinent avec ceux des fluides. C'est à cette cause que l'on peut rapporter la suppression des regles, les pâles couleurs, ou la chlorose, qui sont toutes des causes & des signes de *stérilité*.

Or, cette suppression dépend également du vice des solides comme de celui des fluides : la roideur, la sécheresse, l'aridité de l'utérus, la trop grande tension de ses fibres, sont des causes fréquentes de la diminution, de la suppression des regles; comme aussi le sang trop épais, trop acre, trop abondant produit encore les mêmes effets. C'est l'ordinaire que les filles en qui la menstruation est pénible, ne conçoivent que difficilement ; & que celles en qui les regles coulent librement & réguliérement, sont plus heureuses dans la conception, dans la gestation comme dans l'accouchement. C'est ainsi que l'illustre Fernel procura à la France un dauphin, conseillant au roi d'approcher de la reine pendant l'éruption facile des regles : ce sont aussi là les vues des grands praticiens de nos jours.

Mais outre ces causes, la chaleur de l'utérus est quelquefois si grande, qu'elle détruit & suffoque tous les principes les plus actifs de la liqueur séminale : d'ailleurs cela arrivera encore plus sûrement, si cette liqueur se trouve trop froide, respectivement à l'état présent de l'utérus, si les embrassemens d'un époux sont froids, languissans ; ou si l'épouse ne sympathise & ne correspond que froidement aux embrassemens de son époux, soit par la constitution *froide & inactive* de son tempérament, soit par le peu d'inclination ou d'amitié qu'elle se sent pour lui.

Enfin l'expérience fournit d'autres causes qui confirment ces premieres : nous voyons tous les jours des femmes qui conçoivent avec un second mari, & qui en ont des enfans, tandis qu'elles n'avoient pu en avoir du premier. Nous voyons de même des maris avoir des enfans en secondes noces, qui n'ont pu en avoir du premier lit. Ces cas ne sont point rares ; ils tendent à prouver le rapport qui doit être entre les humeurs des deux époux, de même qu'entre les organes destinés à l'ouvrage de la génération.

Voilà les causes de la *stérilité* qui peuvent avoir lieu du côté de la femme : il en est d'autres qui attaquent les hommes, dont la froideur, la langueur dans les embrassemens vient des mêmes causes du vice des solides, de leur mutilation, ou du peu d'activité des humeurs séminales. La cause la plus commune est le libertinage, l'habitude des plaisirs qui a épuisé les secours de la santé & les marques de la virilité. Car la vraie cause prochaine de la conception est l'immission de liqueur séminale vivifiante dans l'utérus pour y développer les rudimens de l'embryon contenu dans l'ovaire.

Traitemens. Si l'on nous demande les remedes nécessaires pour détruire ces causes, & donner à tant de familles cette douce consolation qui serre & affermit les nœuds des alliances, qui entretient la concorde & l'union dans la société conjugale ; nous répondrons que la plupart des causes énoncées ci-dessus sont sans remedes, & que l'on voit rarement les médecins réussir

dans l'adminiſtration des remedes pour une telle fin.

La difficulté vient de l'embarras où l'on eſt de connoître les vices réels que l'on doit combattre. On voit bien les vices de ſolides dans l'un & l'autre ſexe, qui dépendent de la conformation extrinſeque ; mais on ne voit pas de même ceux qui dépendent du vice interne des fibres ; de la ſéchereſſe, de la roideur ; ou des fluides, ſoit qu'ils péchent par excès, ſoit qu'ils ſoient en trop petite quantité. L'excès des liquides, & leur médiocrité peuvent provenir de cauſes également capables de produire l'un & l'autre : d'ailleurs les différences des tempéramens & des affections mettent encore un obſtacle invincible à la connoiſſance de la cauſe & du remede.

Nous allons cependant donner quelques points de vue généraux.

Dans la tenſion & la ſécheresſe trop grandes, on doit relâcher par les remedes émolliens, humectans & adouciſſans, par un régime délayant, tempérant & rafraîchiſſant : cette indication générale a lieu dans les deux ſexes.

Les eaux légérement acidules, les limonades aigrelettes, les cordiaux acides & doux, les viandes des jeunes animaux, leurs bouillons, ſont donc ici ſpécialement indiqués : les émulſions, les bains d'eau froide ou légérement tiéde, les frictions douces ſur les parties avec les huiles, les infuſions ou décoctions émollientes, les demi-bains, les embrocations ſont très-bien indiqués dans ce cas.

Dans la ſoupleſſe, l'humidité & le relâchement des parties, on doit employer les remedes aſtringens & toniques : tels ſont les injections, les peſſaires, les bains ; les demi-bains, les fomentations, & autres remedes compoſés ou préparés de médicamens aſtringens, fortifians & toniques. *Voyez* ASTRINGENS & TONIQUES.

Les fomentations avec les infuſions de plantes aromatiques, telle que l'armoiſe, la matricaire, la millefeuille, la tanneſie, la ſauge, la cataire, les mentes, les marrubes, les abſynthes, & autres de même vertu, ſont fort recommandées.

Les opiats faits de plantes aphrodiſiaques, de leur ſuc, des gommes aromatiques, les teintures de myrrhe, d'aloës, de caſtoréum, les différens élixirs, la teinture d'ambre, de muſc, employés en fomention, en injection ; ces ſubſtances même employées en linimens, ont quelquefois réuſſi ; on doit commencer par leur uſage intérieur.

Les emménagogues ſont les remedes indiqués dans le cas de ſuppreſſion de regles ; mais il faut, avant toute choſe, bien conſidérer les cauſes, ſans quoi on ne feroit qu'irriter le mal. En général, ces remedes doivent être donnés long-temps & par intervalle. *Voyez* EMMÉNAGOGUES.

STÉRILITÉ, (*Médecine légale.*) *Voyez l'article* MÉDECINE LÉGALE.

STERLING, ſ. m. (*Monn. de compte d'Angl.*) nom de la monnoie idéale & de compte d'Angleterre ; quelques-uns croient que ce mot vient de la ville *Sterling* en Ecoſſe, où ils prétendent qu'on battoit anciennement de la monnoie très-pure, avec fort peu d'alliage. D'autres diſent avec bien plus d'apparence, que ce nom dérive du mot ſaxon *ſtére*, qui ſignifie *regle* ; ainſi, ſelon ce ſentiment, une monnoie *ſterling*, n'eſt autre choſe qu'une monnoie faite ſelon la regle preſcrite.

Enfin, Camden eſtime que le mot *ſterling* eſt moderne, & qu'il a été vraiſſemblablement pris de certains ouvriers flamands, qui ſous le regne de Jean-Santerre, furent attirés dans la Grande-Bretagne pour y rafiner l'argent ; à quoi ils réuſſiſſoient bien mieux que les Anglois. Comme on appelloit communément les gens de ce pays-là *Eſterlings*, à cauſe de leur ſituation à l'eſt de l'Angleterre, il eſt arrivé que la monnoie qu'ils firent, fut nommée *eſterling*, & par abréviation *ſterling*, c'eſt-à-dire, faite par les *Eſterlings* ou Flamands, & par conſéquent plus pure que celle qu'on avoit battue juſqu'alors.

Quoi qu'il en ſoit, les négocians anglois tiennent leurs comptes par livres *ſterling*, shillings, & farthings, en mettant la livre idéale *ſterling* pour vingt shillings, le shilling pour douze ſous, & le ſou pour quatre farthings. (*D. J.*)

STERLING, (*Géogr. mod.*) province d'Ecoſſe dans la ſeconde preſqu'île de ce

royaume, au midi du Tay. Cette province est bornée à l'orient par l'Avon, qui la sépare de la Lothiane, & par le Forth, qui la sépare de la Fife. Au nord elle a la province de Menteith; à l'occident, celle de Lénox, & au midi celle de Cluydesdale. Elle s'étend en longueur du nord-ouest au sud-est, l'espace de vingt milles, & sa largeur n'est que de douze milles. Mais si cette province est petite, elle est l'une des plus fertiles de l'Ecosse; on y compte environ vingt paroisses; les rivieres qui l'arrosent sont le Carron, le Kelwin, le Coutyr, le Bannok, & le Forth.

En passant de la Lothiane dans cette province, on voit les restes de la muraille des Romains, qui s'étendoit à travers les provinces de *Sterling* & de Lénox, jusqu'à Kilspatrick, sur la Cluyd, dans un espace de trente à trente-cinq milles. Les vallées de la province de *Sterling* sont entrecoupées de prairies; les montagnes du midi & de l'ouest, entretiennent de gros troupeaux de bêtes à cornes; les habitans brûlent du bois, du charbon de pierre, ou une espece de tourbe, suivant les lieux. (*D. J.*)

STERLING, (*Géog. mod.*) ville de l'Ecosse méridionale, capitale de la province de même nom, sur la pente d'un rocher, dont le Forth mouille le pié, & qu'on passe sur un pont de pierre, à 12 lieues au nord-ouest d'Edimbourg. Elle a été la demeure de plusieurs rois d'Ecosse. On y voit un beau & fort château. *Long.* 13, 55; *lat.* 56, 5.

Les anciens appelloient cette ville *Bincbara*; mais Ptolomée l'appelle *Vindovara*. C'étoit une des bornes de l'empire romain dans la Grande-Bretagne, comme il paroît par une inscription qu'on trouve vers le pont au bas du château, & qui marque qu'une des aîles de l'armée romaine faisoit garde dans cette place. Du temps de la religion catholique, il y avoit près de cette ville une abbaye magnifique qui portoit le nom de *Cambuskenneth*.

A deux milles au nord de *Sterling*, est une terre nommée *Arthrey*, ou *Airthrey*, dans laquelle on trouve une mine de cuivre au côté méridional d'une montagne. La matiere qu'on tire de la mine est couverte d'une croûte métallique, & le reste est bigarré de couleurs vives, de verd, de violet, & de bleu. Un quintal de cette matiere rend trente livres de cuivre; une fontaine sort de la même montagne; & comme elle passe à travers une terre minérale, elle en prend une légere teinture, & on la croit bonne pour guérir quelques maux externes.

Quoi qu'il en soit, la ville de *Sterling* est la patrie de Marie Lambrun, femme qui mérite d'occuper sa place dans l'histoire du xvj siecle. Elle avoit épousé un François nommé *Lambrun*, qui lui donna le nom sous lequel elle est connue; tous les deux entrerent fort jeunes au service de Marie Stuart qu'ils adoroient. L'époux de mademoiselle Lambrun fut si touché de la fin tragique de cette princesse, qu'il en mourut de douleur au bout de quelques mois, & sa femme desespérée résolut aussi-tôt de venger l'un & l'autre par un terrible crime. Elle s'habille en homme, prend le nom d'*Antoine Sparch*, & se rend à Londres, portant sur elle deux pistolets chargés, l'un pour tuer la reine Elisabeth, & l'autre pour se tuer tout de suite, afin d'éviter l'échafaut.

En perçant la foule avec vivacité pour s'approcher de la reine qui se promenoit dans ses jardins, elle laisse tomber un de ses pistolets; les gardes accoururent, la saisissent, & ne songent qu'à la traîner en prison; mais Elisabeth voulant sur le champ l'interroger elle-même, lui demanda son nom, sa patrie, & sa qualité.

Mademoiselle Lambrun répondit d'un ton ferme: » Madame, je suis Ecossoise & femme, quoique je porte cet habit: je m'appelle *Marguerite Lambrun*. J'ai vécu plusieurs années auprès de la reine Marie, que vous avez injustement fait périr; & par sa mort, vous avez été cause de celle de mon mari, qui n'a pu survivre au trépas d'une reine innocente, à laquelle il étoit dévoué. De mon côté, aimant l'un & l'autre avec passion, j'avois résolu au péril de ma vie, de venger leur mort par la vôtre. Tous les efforts que j'ai faits pour abandonner ce dessein, n'ont abouti qu'à m'apprendre qu'il n'y a rien qui soit capable d'empêcher une femme irritée de se venger, lors-

qu'un double amour enflamme sa haine & son ressentiment.»

Quoique la reine Elisabeth eût grand sujet d'être émue d'un tel discours, elle ne laissa pas de l'écouter de sens froid, & de repartir tranquillement : » Vous avez donc cru faire votre devoir, & rendre à l'amour que vous avez pour votre maîtresse & pour votre mari, ce qu'il exigeoit : mais quel pensez-vous que doit être maintenant mon devoir à votre égard ? »

Cette femme répondit à la reine avec grandeur : » Je dirai franchement à votre majesté mon avis, pourvu qu'il lui plaise de me dire premiérement, si elle me fait cette question en qualité de reine, ou en qualité de juge.» Elisabeth lui déclara que c'étoit en qualité de reine. » Votre majesté doit m'accorder grace, » repartit Marguerite Lambrun.

» Mais quelle assurance me donnerez-vous; répliqua la reine, que vous n'en abuserez pas, & que vous n'entreprendrez pas une seconde fois un attentat semblable ? » A quoi la Lambrun repartit encore : » Madame, la grace que l'on veut accorder avec tant de précaution, n'est plus, selon mon idée, une véritable grace : ainsi votre majesté peut agir contre moi comme juge.»

Alors la reine s'étant retournée vers quelques membres de son conseil qui étoient présens, leur dit : » Il y a trente ans que je regne; mais je ne me souviens pas d'avoir trouvé personne qui m'ait jamais fait une pareille leçon. Allez (continua-t-elle, en s'adressant à mademoiselle Lambrun,) je vous accorde la grace pure, entiere, & sans aucune condition.»

Marie Lambrun se prosterna aux genoux de la reine, en la priant d'avoir la générosité de la faire conduire sûrement hors des royaumes de la Grande-Bretagne jusqu'aux côtes de France. Elisabeth le lui accorda volontiers; & l'on regarda cette requête de Marie Lambrun, comme un trait singulier de prudence & de sagesse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STERNBERG, (*Géogr. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, aux confins de la Pologne & de la Silésie; c'est un pays montagneux, coupé de quelques petites rivieres. *Sternberg* sa capitale lui donne son nom; cette petite ville est située aux confins de la Silésie, entre Custrin, Schwerin, Francfort sur l'Oder, & autres lieux. (*D. J.*)

STERNOMANTIS, s. f. (*Antiquit. grecq.*) στερνόμαντις; c'étoit un des noms de la prêtresse de l'oracle de Delphes, plus connu encore sous celui de Pithie; mais le même nom de στερνόμαντις étoit généralement donné à tous ceux qui agités par quelque démon, prophétisoient, ou rendoient des oracles. (*D. J.*)

STERNO-CLYTHO-MASTOIDIEN, *ou* STERNO-MASTOIDIEN, *ou* MASTOIDIEN ANTERIEUR, *en Anatomie*, nom de deux muscles dont chacun vient de la partie supérieure & antérieure du sternum de la clavicule, vers l'extrêmité sternale, & se termine à l'apophyse mastoïde.

STERNO-COSTAUX, *ou le triangulaire du sternum*, (*Anatomie.*) nom de quelques muscles qui s'attachent aux côtes & au sternum. *Voyez* CÔTES & STERNUM.

Ces muscles viennent de chaque côté de la partie inférieure & interne du sternum, & s'inserent à la seconde, troisieme, quatrieme, cinquieme, sixieme, & septieme des vraies côtes.

STERNO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, est une paire de muscles qui viennent de la partie la plus supérieure & interne du sternum, de la portion voisine de la clavicule & de la partie adjacente à la premiere côte; ils sont larges & situés le long de la trachée-artere, des glandes thyroïdes, & du cartilage scutiforme; ils se terminent à la base de l'os hyoïdes.

STERNO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles appellés aussi *sterno-clyto-mastoïdien*. *Voyez* STERNO-CLYTO-MASTOÏDIEN.

STERNO-THYROIDE, *en Anatomie*, est une paire de muscles du larynx qui s'inserent dans la partie supérieure & interne du sternum, tout au tour du rebord inférieur de sa cavité articulaire, & se termine à la tubérosité oblique du cartilage thyroïde.

STERNO-THYRO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom d'une paire de muscles

du pharynx, qui sont formés par un paquet de fibres qui prend ses attaches à la partie interne & supérieure du sternum, s'unit intimement avec le sterno-thyroïdien jusque vers les attaches, au cartilage thyroïde, & vient s'unir ensuite avec le tyro-pharingien. *Voyez* STERNO-TYROIDIEN & TYRO-PHARINGIEN.

STERNUM, s. m. *en Anatomie*, nom d'un os situé tout le long de la partie antérieure & moyenne de la poitrine.

Cet os est composé de trois pieces dans les adultes, une supérieure qui a la figure d'un éxagone irrégulier, une moyenne de figure d'un quarré oblong, & une inférieure la moins considérable de toutes; elle est cartilagineuse, & se nomme *cartilage xiphoïde*. *Voyez* XIPHOIDE.

Mais dans les enfans il est composé de plusieurs pieces suivant les différens âges, c'est-à-dire de 5, de 6, 7 & quelquefois de 8 pieces.

Deux pieces principales du *sternum* sont unies ensemble par diarthrose obscure, de façon qu'en les décrivant comme n'étant qu'une seule piece, leur face antérieure externe est inégalement convexe, la postérieure interne est légérement concave; le bord supérieur qui a sur le milieu une grande échancrure, que les anciens ont nommée *fourchette*, & sur les parties latérales deux cavités pour y recevoir les clavicules; le bord inférieur a cinq petits enfoncemens, un mitoyen, & deux à chaque partie latérale, qui sont quelquefois confondus ensemble; on voit sur les bords latéraux quatre petites cavités comme divisées en deux, & vers la partie supérieure une petite portion du cartilage de la premiere vraie côte. *Voyez* CÔTE.

L'os du *sternum* souffre des jeux de la nature dans divers sujets, je n'entends pas pour le nombre des os qui le composent comme ont fait quelques anatomistes, en les considérant sur des sujets de différens âges, mais pour la figure, la grandeur, la situation de cet os: par exemple, on a trouvé quelquefois sa pointe extrêmement tournée en dehors ou en dedans, & alors ce jeu de la nature doit avoir nui à sa santé, produit des difficultés de respirer & de se courber, ou des maladies internes incurables. On trouve aussi quelquefois à la partie inférieure du *sternum* un trou qui est plus ou moins grand.

Un auteur allemand assure dans les *selecta medica Francofurtensia*, avoir observé un pareil trou, & que ce trou donnoit passage aux arteres & aux veines mammaires; M. Hunauld dit qu'il n'a trouvé ce trou qu'une seule fois; qu'il n'y passoit rien, & qu'il étoit rempli par une sorte de substance cartilagineuse. Voici, peut-être, continue-t-il, ce qui donne occasion à la formation de ce trou. Le *sternum*, dans les premiers temps, est tout cartilagineux, & l'ossification y commence en différens endroits; le nombre de ces ossifications est incertain, elles se réunissent plus ou moins tard pour former trois pieces qui ensuite se soudent pour n'en faire qu'une. Si donc lorsque toutes ces différentes ossifications commencent à se réunir, il y a un endroit où l'ossification se trouve arrêtée; cet endroit restera rempli de la substance cartilagineuse qui en se détachant, lorsqu'on fait le squelette, laissera appercevoir un trou dans l'os du *sternum*; peut-être encore que les trois pieces d'ossification qui se rencontrent par leurs bords, peuvent, en prenant de l'accroissement & de la solidité, avant que d'être unies, laisser un vuide entr'elles. Comme on ne dit point avoir vu un pareil trou à la partie supérieure du *sternum*, c'est vraisemblablement parce que la partie supérieure de cet os n'est ordinairement qu'une seule piece dès les premiers temps, & qu'elle ne s'ossifie point en différens endroits, au lieu que la multitude différente d'ossifications se fait à la partie inférieure, où le trou dont il s'agit se rencontre toujours. (*D. J.*)

STERNUM, *fracture du*, (*maladie de Chirurgie.*) solution de continuité de l'os *sternum* à l'occasion de quelque coup ou chûte. Le *sternum*, comme les os du crâne, est susceptible de fracture & d'enfoncement. On reconnoît la fracture à l'inégalité des pieces osseuses, & quelquefois à la crépitation qu'on entend en comprimant alternativement les pieces séparées. L'enfoncement se connoît par la dépression; la douleur, la difficulté de respirer, la toux, & quelquefois le crachement de sang sont les

ſymptomes de la fracture & de l'enfoncement. Le crachement eſt plutôt l'effet de la commotion que de la fracture. Ambroiſe Paré rapporte qu'il a été envoyé en 1563 par le feu roi de Navarre pour panſer un gentilhomme de la chambre, bleſſé devant Melun d'un coup de mouſquet au milieu du *ſternum*, ſur ſa cuiraſſe : il tomba par terre comme mort, jetant grande quantité de ſang par la bouche, & il en cracha de ſuite pendant l'eſpace de trois mois. Le *ſternum* étoit enfoncé. Pour en faire la réduction on fit coucher le bleſſé ſur le dos, ayant un carreau entre les épaules, & les os furent rétablis dans leur état naturel par la preſſion latérale des côtes. On appliqua des compreſſes trempées dans une liqueur vulnéraire ſpiritueuſe, & un bandage qui ne doit pas être trop ſerré, afin de ne pas gêner la reſpiration. Les ſaignées ſont dans cette fracture d'un grand ſecours pour calmer les accidens & pour les prévenir.

Le *ſternum* eſt un os ſpongieux ſujet à être altéré par la carie. On peut tenter ſur cet os les opérations convenables pour enlever la carie ; tel que le trépan. Il y a ſur la poſſibilité de la réuſſite de cette deſtruction des parties viciées, deux obſervations très-importantes, l'une dans Galien, & l'autre dans Harvey, au traité *de generatione animalium*, où l'on voit que le *ſternum* a été détruit en partie, & que les malades ont ſurvécu. Dans l'un & dans l'autre cas on touchoit le cœur, & l'on ſentoit ſes mouvemens dans le vuide qu'avoit laiſſé la déperdition de ſubſtance du *ſternum*. (*Y*)

STERNUTATION, ſ. f. (*Phyſiol.*) en grec πταρμὸς, en latin *ſternutatio*, *voyez* ÉTERNUMENT, qui eſt le terme le plus en uſage ; nous n'ajouterons ici que peu de remarques ſur ce curieux phénomène de notre organiſation.

Tout le monde ſait que c'eſt un mouvement convulſif, au moyen duquel l'air étant pouſſé violemment par toutes les cavités des narines, balaie & emporte avec bruit la mucoſité qu'il trouve ſur ſon paſſage.

Pour entendre cet effet, il faut ſe rappeller 1°. qu'il y a un rameau de nerf de la cinquieme paire qui ſe rend à la membrane pituitaire du nez. 2°. Quand ce nerf vient à être irrité, l'intercoſtal, le vague, & par conſéquent les nerfs des muſcles qui ſervent à la reſpiration, doivent ſentir cette irritation, & forcer les muſcles à entrer en contraction. 3°. Comme les nerfs du nez ſont fort ſenſibles, ils produiſent de grands mouvemens dans les nerfs qui vont aux muſcles inſpirateurs ; c'eſt ce qui fait que le thorax ſe dilate tout-à-coup extraordinairement. 4°. Cette dilatation ſubite pourroit être ſuivie d'un reſſerrement lent, ſi les muſcles qui ſervent à l'expiration n'avoient pas des nerfs qui fuſſent irrités, de même que ceux des muſcles inſpirateurs : comme ces muſcles inſpirateurs ſont plus forts que les muſcles expirateurs, leur action a d'abord prévalu, mais durant le temps qu'ils agiſſent, la réſiſtance augmente ; & les nerfs des muſcles expirateurs étant toujours irrités, y cauſent une contraction qui l'emporte enfin ſur les muſcles inſpirateurs. 5°. La violence avec laquelle les muſcles expirateurs ſe contractent, comprime extraordinairement les poumons, en ſorte que l'air eſt obligé de ſortir avec force. 6°. Par la communication des nerfs, les muſcles qui concourent à élever la racine de la langue, entrent en contraction : par ce moyen l'air ne pouvant ſortir par la bouche, eſt jeté impétueuſement dans la cavité des narines, & ſi l'humeur muqueuſe de la membrane pituitaire eſt ramaſſée dans ſes réſervoirs, les ſecouſſes de l'air l'enlevent & la balaient. 7°. Les muſcles qui pouſſent l'air des poumons dans la trachée-artere, ſont principalement le triangulaire & le diaphragme.

Ainſi l'éternument ſe fait lorſque l'air d'une grande inſpiration eſt long-temps retenu dans le poumon, & en ſort enſuite avec force par le nez, au moyen d'un mouvement expirateur convulſif de tous les muſcles abdominaux, des intercoſtaux & du diaphragme. Quand on inſpire beaucoup d'air, les muſcles poſtérieurs de la tête & du cou étendent la tête & le corps en arriere, & à leur tour les antérieurs la plient fortement en devant dans l'expiration. Il arrive avant l'éternument une eſpece de petit chatouillement doux dans les narines, & quelquefois dans les parties avec leſquelles les nerfs olfactifs correſpondent.

Lorsqu'on éprouve cette sensation, toutes les actions du corps sont suspendues, & l'on reste un instant dans l'attente de ce qui va se passer. L'instant suivant, les muscles qui servent à l'expiration se retirent avec une force que rien ne peut arrêter ; & les poumons subitement resserrés, chassent l'air qu'ils contiennent avec un bruit semblable à celui d'une liqueur qu'on jette dans le feu. Ainsi dans l'instant que se fait cette forte expiration, le sang ne sauroit passer dans les poumons ; par la même raison, le sang veineux qui revient de la tête, ne sauroit se décharger librement dans le ventricule droit du cœur ; ce qui fait que non-seulement les vaisseaux du cerveau sont distendus, mais aussi que l'impétuosité du sang artériel est augmenté par la violence de cette commotion. Or, le cours de ces deux causes produit une sorte de distension momentanée dans toute la masse du cerveau. Il est clair que c'est-là ce qui se passe dans l'éternument ; car s'il est réitéré, tous les sens & le mouvement musculaire manquant à la fois, le visage s'enfle, il sort des larmes des yeux, le nez coule ; & si l'éternument est répété bien des fois, toutes les actions du cerveau en sont prodigieusement troublées.

Il est vraisemblable que c'est à la commune origine des nerfs que commence cette puissante irritation qui met en branle presque tous les nerfs de la poitrine, du dos, de la tête, & les enveloppe tous dans les mêmes mouvemens, comme on voit que la piquure d'un nerf, d'un tendon quel qu'il soit, produit un spasme universel. On peut juger de toute l'étendue de cette contraction musculaire, puisqu'il en résulte un ébranlement général de toute la machine au moment qu'on y songe le moins, & par la plus petite cause, l'émanation de quelque corps odoriférant qu'on inspire.

On éternue même en regardant le soleil, parce qu'il entre dans le nez une branche à peine visible du nerf ophtalmique avec le nerf olfactif, & qui étant ébranlée par une vive lumiere, excite dans le nerf des organes de la respiration les mouvemens convulsifs de l'éternument. C'est par la même raison qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

L'irritation de la membrane pituitaire se fait, ou extérieurement par la vapeur d'esprit-de-vin, de fortes odeurs, comme par celle de la marjolaine, des roses, du tabac ; portées aux narines par des poudres qui volant en l'air, sont reçues par l'inspiration ; par des médicamens âcres, comme l'ellébore, l'euphorbe & autres sternutatoires qui picotent la membrane du nez ; ou intérieurement par l'acrimonie de la lymphe qui humecte naturellement la membrane des narines, comme dans le coriza.

Les matieres qui sont rejetées en éternuant viennent, 1°. du nez, de la gorge, parce que la membrane pituitaire y exude continuellement de la lymphe ; 2°. de la trachée-artere & des bronches des poumons. Mais il ne faut pas croire que tout ce qui irrite les narines, soit les seules causes de la *sternutation* ; car il y a des gens qui savent éternuer plusieurs fois de suite au gré de leur volonté.

L'éternument peut s'arrêter, en pressant l'angle interne de l'œil. Comprime-t-on le nerf récurrent qui vient de l'ophtalmique de la cinquieme paire, & qui paroît principalement s'anastomoser avec les nerfs de la premiere paire ? c'est l'opinion de Willis.

La *sternutation* differe de la toux, parce qu'elle se fait avec moins de force, & que l'air qu'on n'inspire & qu'on n'expire qu'une seule fois dans l'éternument affecte de passer par les narines.

L'émonction ou l'action par laquelle on se mouche, est une espece d'éternument doux & volontaire.

Les éternumens, quand ils ne sont pas naturels, peuvent être de bons ou de mauvais signes en Médecine, suivant leur violence, leurs causes, & les maladies dans lesquelles ils arrivent. Ils sont quelquefois, comme dans le mouvement, augmenté de la circulation du sang, l'avant-coureur d'une hémorrhagie salutaire, ou d'une métastase favorable dans le hoquet ; mais dans les maladies épidémiques, dans la rougeole, la petite-vérole, les fievres continues, où la métastase s'est jetée sur les narines, les *sternutations* n'apportent aucun soulagement ; elles empirent le mal, lorsqu'elles viennent du consentement des parties, comme dans l'hystérisme ; l'épilepsie, l'esquinancie, les

maladies des yeux & des poumons. Dans les maladies des narines, telles que leur inflammation, leur ulcération, un polype, un cancer, l'ozœne, il en résulte des *sternutations* qui augmentent le mal, par la commotion qu'elles causent. En pareil cas, il faut adoucir les narines, en injectant, en attirant, en portant dans le nez, des baumes, des linimens opposés à la nature de la maladie.

Les humeurs âcres, catharreuses, qui agacent les nerfs olfactoires provoquent des éternumens fréquens, qui cesseront en attaquant la cause, & en adoucissant les symptomes par des drogues onctueuses, ou par la fumée de parfums secs, dirigés dans les narines, si les humeurs âcres sont extrêmement tenues.

Enfin, l'on conçoit aisément que les *sternutations* sont capables de procurer plusieurs autres effets salutaires ou nuisibles. Par exemple, 1°. on pourra les exciter artificiellement dans les maladies apoplectiques & soporeuses. On pourra de même s'en servir avec succès pour aider l'accouchement, pour faciliter la sortie de l'arriere-faix ; c'est pourquoi Hippocrate qui savoit si bien tirer parti des observations, ordonne dans ces cas de faire éternuer la femme en couche, la bouche & les narines fermées. 2°. Par la même raison, de telles *sternutations* produisant une violente secousse dans tout le corps pourroient exciter l'avortement, l'hernie, les regles, & rompre même des vaisseaux dans le nez ou dans la poitrine. 3°. Non-seulement les *sternutations* violentes & continuées, fatiguent & accablent prodigieusement ; mais elles peuvent même devenir mortelles. Les praticiens en citent des exemples aisés à comprendre, puisque les *sternutations* ne sont autre chose que que de violentes convulsions. Elles produisent quelquefois dans l'hystérisme une cœcité momentanée, qui se dissipe avec les antispasmodiques, parce qu'elle vient de la sympathie des nerfs ; car il est naturel de conjecturer que la premiere cause de cet accident, vient de la commune distribution des nerfs de la cinquieme paire au nez & à l'œil.

Le remede dans les *sternutations* violentes & répétées est de porter dans les narines, du lait, des huiles, des infusions de graine de lin, de psyllium ; en un mot tout liquide, onctueux, visqueux, muscilagineux, adoucissant, balsamique, & d'y joindre du laudanum liquide. C'est ainsi qu'on arrêtera les *sternutations* causées par le muguet, la bétoine, la marjolaine, la lavande, la racine de pyrethre, l'euphorbe, l'ellébore ; enfin, tout ce qu'il y a de plus âcre dans la classe des végétaux.

Cependant il arrive très-rarement pour notre consolation, des malheurs causés par les éternumens ; l'expérience nous apprend sans cesse, qu'ils sont plus salutaires que nuisibles, plus propres à éloigner une maladie qu'à y conduire. Semblable à la toux qui détache pour notre bien la lymphe visqueuse des poumons, ils emportent la mucosité superflue de la membrane pituitaire, & procurent par ce moyen plus de finesse dans l'odorat. Ils excitent en même-temps un mouvement plus vif dans la circulation du sang, augmentent celui des humeurs & des esprits, & raniment presque tous les sens à la fois. La nature a donc été sage de nous faire des organes délicats, que l'impression de l'air, de la lumiere & des odeurs, ébranlent presque toujours à notre avantage. (*D. J.*)

STERNUTATOIRE, adj. (*Thérapeutique.*) espece d'errhins, c'est-à-dire, de remedes destinés à être introduits dans le nez, *voyez* ERRHINS, dont la vertu spéciale consiste à pouvoir produire l'éternument. *voyez* ÉTERNUMENT.

Les *sternutatoires* sont encore connus dans les autres grecs & latins, sous le nom de *ptarmica*, du mot grec πταίρω, *j'éternue.* Les effets & les usages des *sternutatoires* sont exposés à l'*article* ÉTERNUMENT, & la maniere de les appliquer à l'*article* ERRHIN, *voyez* cet *article*. Les précautions à observer dans leur administration & les considérations qui contre-indiquent leur usage, ont été renvoyés à celui-ci Tous les praticiens conviennent que ce genre de secours ne convient point aux pléthoriques sanguins, qui en général supportent mal toute sorte de secousses violentes.

Il est observé que dans les vertiges qui précedent ou qui annoncent les apoplexies sanguines, l'usage indiscret des *sternuta-*

toires hâte souvent l'attaque ; & même la détermine.

Quoique les errhins dont l'effet se borne à provoquer puissamment l'évacuation nasale, soient utiles dans les ophthalmies en général, & même dans celles qui ont un caractere véritablement inflammatoire; l'usage des *sternutatoires* est manifestement nuisible dans ce dernier cas. Ceux qui sont sujets à des hémorrhagies, & sur-tout à des hæmophtisies, & ceux qui sont menacés de phthisie ne doivent point être exposés à l'action des *sternutatoires*.

Juncker désapprouve formellement leur usage contre l'épilepsie, & il assure même que cet usage n'est pas trop sûr dans les léthargies ou les défaillances ; enfin, il est très-connu qu'on doit préserver autant qu'il est possible de l'éternument, & par conséquent qu'il ne faut pas faire éternuer à dessein les sujets qui ont des hernies, des chûtes de matrice, & les femmes grosses. Quant à ce dernier chef, il est sans doute très-évident par l'observation même de l'utilité de l'éternument pour chasser l'arriere-faix. *Voyez* ETERNUMENT.

Tous les corps capables d'irriter puissamment la membrane pituitaire provoquent l'éternument, lorsqu'ils sont appliqués sur cet organe ; & ce sont les mêmes qui étant portés dans l'estomac & dans les intestins, sont capables d'irriter ces derniers organes vraisemblablement de la même maniere, & qui excitent en conséquence le vomissement ou la purgation ; & enfin qui impriment sur les organes du goût, la sensation appellée *vive*, *piquante*, *âcre*, & qui déterminent aussi abondamment l'écoulement de la salive ; ainsi tous les émétiques & les purgatifs forts sont en même temps *sternutatoires* & salivans.

Il est cependant un certain nombre de remedes, tirés pour la plupart de la famille des végétaux, dont la vertu *sternutatoire* paroît avoir quelque chose de spécifique, ou du moins dont la qualité émétique ou purgative n'est point constatée ; telles sont la piretre, le poivre noir, le gingembre, la semence de nielle, celle de moutarde, de roquette, *&c.* la bétoine, la marjolaine, le *marum*, l'origan & le plus grand nombre de plantes aromatiques de la classe radiée de Tournefort, les fleurs de muguet, le *ptermica* ou herbe à éternuer, *&c.* mais les *sternutatoires* les plus puissans sont tirés de la classe des émétiques & des purgatifs forts ; tels sont le vitriol blanc, l'euphorbe, les ellébores, la racine de cabaret, l'iris, le concombre sauvage, le tabac, *&c.* Voyez *tous ces articles particuliers*.

On trouve dans presque tous les dispensaires des poudres *sternutatoires* composées ; voici celles de la pharmacopée de Paris.

Prenez feuilles seches de marjolaine, de bétoine & fleurs seches de muguet, de chacun un gros ; de feuilles seches de cabaret demi-gros ; faites une poudre selon l'art. *(b)*

STERTZINGEN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne dans le Tirol, au pié du mont Brenner, sur le torrent d'Eisack, à 5 lieues au nord-ouest de Brixen. Quelques-uns croient que c'est le *Vipiternum* d'Antonin. *Long.* 29. 51 ; *latit.* 46. 28. *(D. J.)*

STETIN *ou* STETTIN, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, capitale de la Poméranie prussienne, & d'un duché de même nom, sur la gauche de l'Oder, à 35 lieues au nord de Francfort, & à 56 au sud-est de Lubeck.

Stetin & son territoire furent anciennement habités par les *Sidini*, & ensuite par les Vendes. En 1121, Boleslas, duc de Pologne, entreprit d'y établir le christianisme par la force, mais il réussit beaucoup mieux en remettant aux habitans le tribut qu'il leur avoit imposé ; cependant la religion chrétienne ne triompha dans cette ville qu'au bout d'un siecle, & alors elle fut gouvernée par les mêmes loix que Magdebourg. La paix de Westphalie donna *Stetin* aux Suédois. En 1710, elle fut obligée de recevoir des troupes de Prusse, de Saxe & de Holstein ; & quelque temps après, le roi de Prusse en fut mis en possession. Ce prince y a établit en 1720 la régence de la Poméranie, & une chambre de guerre & de domaine, mais en même temps il a confirmé aux habitans leurs divers privileges qui sont considérables.

tables. *Long.* suivant Street, 31. 56'. 15"; *lat.* 53. 36.

Kirstenius (George) est le seul homme de lettres de ma connoissance qui soit né à *Stetin*. Il cultiva la poésie latine & la médecine. Il a publié dans cette derniere science des disquisitions philologiques, & deux excellentes dissertations, *de symptomatibus visûs & auditûs*, *olfactûs & tactûs*, sur les symptomes de la vue & de l'ouïe, de l'odorat & du tact. Christine, reine de Suede, l'honora de son estime & de ses bontés. Il mourut en 1660, à 47 ans. Le P. Nicéron l'a mis au rang des hommes illustres. Il l'étoit pourtant beaucoup moins que *Kirstenius* (Michel), autre médecin du xvij. siecle, né à Bérone, petite ville de Moravie; ce dernier étoit un homme versé en plusieurs sciences. Il y a eu quelques autres savans du nom de *Kirstenius*, & que les bibliographes n'ont pas toujours bien distingués les uns des autres. (*D. J.*)

STEVENSWERT, (*Géog. mod.*) île des Pays-Bas, dans le quartier & à 3 lieues de Ruremonde, sur les frontieres de l'évêché de Liége. Cette île est formée par la Meuse, & défendue par une forteresse qui fut cédée en 1705 aux états généraux par l'empereur, en vertu du traité de Barriere. (*D. J.*)

STEUNOS, (*Géog. anc.*) grotte ou antre de l'Asie mineure, dans la Phrygie, au quartier de ces Phrygiens qui habitoient sur les bords du fleuve Peucella, & qui étoient originaires d'Asanie. Pausanias, *l. X. c. xxxij.* dit: « C'est un antre qui, par sa figure ronde & par son exhaussement, plaît fort à la vue ». Ils en ont fait un temple de la mere des dieux, où la déesse a sa statue. (*D. J.*)

STEWART, GREAT, (*Hist. d'Angleterre.*) c'est-à-dire *grand-sénéchal*, lequel seul pouvoit prononcer l'arrêt de mort contre un pair accusé de haute trahison. Cette charge étoit autrefois perpétuelle, & la premiere du royaume; mais l'excès du pouvoir qui lui étoit attribué l'a faite abolir en Angleterre, comme on a aboli en France celle de connétable; avec cette différence toutefois, que la charge de *grand-stewart* est rétablie par *interim* pour le couronnement du roi, & lorsqu'il s'agit de la vie d'un pair. Le roi Georges I donna cette commission au lord Cowper en 1716, par rapport aux auteurs de la rebellion d'Ecosse, dont le comte de Nithisdale étoit du nombre; mais son épouse lui sauva la vie la veille de l'exécution, en gagnant le principal officier de la garde de la tour de Londres; & faisant sauver son mari sous ses habits, elle resta prisonniere avec les siens. Toute la grande Bretagne applaudit à l'action héroïque de cette dame, & vint lui témoigner son estime. Quelqu'outré qu'on fût dans le ministere de la tendresse ingénieuse de la comtesse de Nithisdale, on ne crut pas devoir prendre d'autre parti que de la mettre en liberté. C'est ordinairement le lord chancelier que le roi charge de la commission de présider aux procès des pairs accusés de haute trahison. Ce fut aussi le chancelier qui présida en 1746 au jugement des quatre pairs d'Ecosse, les comtes de Kilmarnock & de Cromarty, & les lords Balmérine & Lovat. (*D. J.*)

STEWARTIA, (*Botann.*)

Caractere génerique.

Un calice permanent d'une seule feuille, divisé en cinq segmens ovales & concaves, soutient un pétale divisé en cinq parties arrondies par le bout, & qui s'étendent: un grand nombre d'étamines déliées qui couronnent des sommets arrondis & inclinés, & qui sont plus courtes que le pétale, sont rassemblées en cône dans sa partie inférieure où elles adherent. Leur touffe cache un embryon velu & arrondi qui porte cinq stiles aussi longs que les étamines, & couronnés par des stygmates obtus. L'embryon devient une capsule à cinq pans qui s'ouvre en cinq cellules closes, dont chacune contient une semence ovale & comprimée.

Espece.

Stewartia, act. Upsal.

C'est dommage que ce bel arbrisseau soit encore si rare en Europe. La graine qu'on envoie d'Amérique est ordinairement vuide pour la plupart, parce qu'elle a sans doute été recueillie avant sa maturité. Le

peu de plantes qui en provient est très-difficile à conduire les premieres années. Miller dit que le seul moyen de les entretenir (car, malgré ces précautions, elles ne font que peu de progrès), est de les tenir dans les pots ou les caisses où on les a semées, sous des cloches ou un vitrage ombragé de paillassons, au plus chaud du jour; il faut encore mettre de la mousse fine entre ces plantes, sur la surface de la terre, afin de la tenir constamment fraîche. Nous ne doutons pas qu'on ne trouve dans la suite une méthode plus simple. Une bonne relation de la nature du sol, de l'emplacement & de l'exposition, que cet arbrisseau se choisit en Virginie, seroit d'un grand secours pour nous mettre sur la route de sa meilleure éducation : il s'éleve dans cette contrée sur des tiges robustes, à la hauteur de dix ou douze piés. Les branches sont couvertes d'une écorce brune; les grandes fleurs qui naissent à leurs aisselles sont blanches, à cela près qu'un des segmens est taché d'un jaune herbacé : les étamines sont purpurines, & terminées par des sommets bleus qui forment à son centre, par leur réunion, une houppe de cette couleur qui tranche agréablement sur le blanc. *M. le baron de* TSCHOUDI.

STEYR *ou* STEYBR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la haute Autriche, située sur une colline, au quartier de Traun, au confluent du *Steyr* & de l'Ens, à 3 lieues au dessus du bourg de Traun. Quelques-uns prennent *Steyr* pour l'ancienne *Asturis. Long.* 32. 34; *lat.* 48. (*D. J.*)

STHÉNIENS, JEUX, (*Antiq. grecq.*) l'antiquité nous apprend peu de chose touchant les *jeux sthéniens*. Ils furent institués, selon Plutarque, par les Argiens en l'honneur de l'égyptien Danaüs, neuvieme roi d'Argos, puis rétablis en l'honneur de Jupiter, surnommé le *fort*, le *puissant*, d'où ils prirent le nom de *sthéniens*. Hésychius fait une courte mention de ces jeux. Meursius, dans sa *græcia feriata*, n'allégue sur ce point que le seul passage d'Hésychius, sans rien dire de celui de Plutarque, ni de celui de Pausanias que je vais rapporter, ne connoissant rien de plus en ce genre.

Ce dernier historien témoigne que de son temps on voyoit encore sur le chemin qui conduisoit de Trézene à Hermione, une roche ou une pierre, nommée originairement *l'autel de Jupiter sthénien*, qu'on appelloit *la roche de Théfée*, depuis que ce prince tout jeune la remua, pour tirer de dessous la chaussure & l'épée qui devoient le faire connoître à Egée son pere, & que celui-ci dans ce dessein y avoit cachées.

Au reste il ne faut point confondre ces jeux ou cette fête d'Argos avec une autre fête que les femmes athéniennes célébroient sous le nom de στήνια, & dans laquelle ces femmes se brocardoient & se disoient mille injures. Il est parlé des *sthénies* d'Athènes dans Hésychius & dans Suidus. (*D. J.*)

STIBADIUM, s. m. (*Littérature.*) ce mot emprunté des Grecs par les Romains, signifioit un *lit de table* fait de joncs; ces sortes de lits étoient fort commodes pour manger, à cause de leur légéreté & de leur fraîcheur. Ils succéderent à ceux qu'on nommoit *triclinia*; il y en avoit de toutes grandeurs, à six, à huit & à neuf places, suivant le nombre des convives qui se trouvoient au repas. (*D. J.*)

STIBIÉ, adj. on donne cette épithete au tartre; on dit *tartre stibié* : ce mot vient du latin *stibium*, antimoine. *Voyez l'article* ANTIMOINE.

STICHOMANTIE, s. f. (*Littérature.*) mot composé de στιχη, *vers*, & μαντεία, *divination*, c'est donc l'art de deviner par le moyen des vers; après avoir écrit sur de petits billets des vers, on jetoit ces billets dans une urne, & celui qu'on tiroit le premier, étoit pris pour la réponse de ce qu'on vouloit savoir. Les vers des Sibylles servirent long-temps à cet usage. Quelquefois on se contentoit d'ouvrir un livre de poésie, sur-tout d'Homere & de Virgile, & le premier vers qui se présentoit aux yeux tenoit lieu d'oracle. Lampride rapporte dans la vie d'Alexandre Sévere que l'élévation de ce prince avoit été marquée par ce vers de Virgile, qui s'offrit à l'ouverture du livre.

Tu regere imperio populos, romane, memento.

« Romain, ta destinée est de gouverner les peuples sous ton empire ». *Voyez* SORTS *d'Homere & de Virgile*. *(D. J.)*

STIGLIANO, *(Géog. mod.)* petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, près la riviere de Salandrella, à 20 milles de la côte du golfe de Tarente. Elle a titre de *principauté*. Ses bains sont assez renommés, on les appelle, je ne sais pourquoi, les *bains de Bracciano*. *(D. J.)*

STIGMA, s. m. *(Botan.)* le *stigma* dans les pistils est une pointe mousse, qui forme sur l'embryon une pellicule membraneuse, transparente. *(D. J.)*

STIGMATE, *voyez* FLEUR.

STIGMATES, organes extérieurs de la respiration de plusieurs insectes, & principalement des chenilles. C'est M. Malpighi qui a reconnu le premier cette organisation. Les chenilles ont sur chacun des douze anneaux du corps, à l'exception du second, du troisieme & du dernier, deux taches ovales, une de chaque côté, placées plus près du ventre que du dos : ces taches sont imprimées en creux dans la peau, & bordées par un petit cordon le plus souvent noir. Ces taches sont jaunes dans certaines chenilles, & dans d'autres elles ont une couleur blanche. La petite ouverture, qui est au milieu de chacune de ces taches, communique à un poumon particulier, desorte que les chenilles ont neuf poumons de chaque côté, ou plutôt neuf paquets de trachées qui composent le poumon, & qui s'étendent chacun tout le long du corps.

M. Malpighi a découvert que ces organes servoient à la respiration des chenilles, en les couvrant d'huile ou d'une matiere graisseuse quelconque, alors l'insecte tombe en convulsions sur le champ. Mais si on ne met de l'huile que sur un certain nombre de *stigmates*, les parties voisines de celles qui sont huilées deviennent paralytiques par la privation d'air, & souvent l'insecte meurt quelque temps après. On tient cependant sous l'eau un ver à soie pendant des heures entieres, sans le faire mourir; il reprend ses forces & sa vigueur en le remettant à l'air & en l'exposant au soleil. M. de Reaumur croit que c'est parce que l'eau ne peut pas pénétrer dans les *stigmates*, comme l'huile, & que l'air qui se trouve renfermé dans le creux de chaque *stigmate* empêche que l'insecte ne soit suffoqué. M. Malpighi croyoit que l'air entroit & sortoit par les *stigmates ;* mais M. de Reaumur a découvert depuis par des expériences réitérées en plongeant une chenille dans l'eau, que l'air avoit son issue par de très-petites ouvertures répandues sur tout le corps, qui communiquent à de petits canaux, & que ces canaux ont communication avec les trachées dont il a été fait mention. *Mém. pour servir à l'hist. des insectes*, *par* M. de Reaumur, *tome I. n°. 3. Voyez* INSECTE.

STIGMATES, *(Hist. anc.)* signes ou caracteres dont on marquoit ordinairement les esclaves qui avoient été fugitifs. La marque la plus commune étoit la lettre F, qu'on leur imprimoit au front avec un fer chaud. On se contentoit quelquefois de leur mettre un collier ou un bracelet, sur lequel on gravoit le nom du maître. Quelques-uns ont cru qu'on imprimoit aussi des caracteres sur les mains, les bras ou les épaules des nouveaax soldats chez les Romains; mais cet usage n'a pas été général, & l'on n'en trouve pas des témoignages assez précis chez les anciens, pour affirmer que cette coutume fût constamment établie dans les troupes romaines.

STIGMATES, *(Théolog.)* marques ou incisions que les payens se faisoient sur la chair en l'honneur de quelque fausse divinité.

Ces *stigmates* s'imprimoient ou par un fer chaud, ou par une aiguille avec laquelle on faisoit plusieurs piquures, que l'on emplissoit ensuite d'une poudre noire, violette, ou d'une autre couleur, qui s'incorporoit avec la chair, & demeuroit imprimée pendant toute la vie. La plupart des femmes arabes ont les bras & les joues chargés de ces sortes de *stigmates :* Lucien, dans son livre de la déesse de Syrie, dit que tous les Syriens portoient de ces caracteres imprimés les uns sur les mains, & les autres sur le cou. Moyse, Lévitiq. *x. ix. cers. 28.* défend aux Israélites de se faire aucune figure, ni aucune *stigmate* sur le corps. L'hébreu porte, *vous ne vous ferez*

aucune écriture de pointe, c'est-à-dire, aucune *stigmate* imprimée avec des pointes.

Ptolemée Philopator ordonna qu'on imprimât une feuille de lierre, qui est un arbre consacré à Bacchus, sur les juifs qui avoient quitté leur religion pour embrasser celle des payens. S. Jean, dans l'Apocalypse, fait allusion à cette coutume, quand il dit, *c. xiij. vers. 16 & 17*, que la bête a imprimé son caractere dans la main droite, & sur le front de ceux qui sont à elle; qu'elle ne permet de vendre ou d'acheter qu'à ceux qui portent le caractere de la bête ou son nom; & S. Paul, dans son épître aux Galates, dit qu'il porte les *stigmates* de J. C. sur son corps en parlant des coups de fouet qu'il a reçus pour la prédication de l'évangile.

Philon le juif, *de monarch. l. I.* dit qu'il y a des hommes qui, pour s'attacher au culte des idoles d'une maniere plus solemnelle & plus déclarée, se font sur la chair avec des fers chauds, des caracteres qui prouvent leur engagement & leur servitude. Procope, *in Isaï. xliv.* remarque l'ancien usage des chrétiens, qui se faisoient sur le poignet & sur les bras des *stigmates*, qui représentoient la croix ou le monogramme de J. C. usage qui subsiste encore aujourd'hui parmi les chrétiens d'Orient, & parmi ceux qui ont fait le voyage de Jérusalem. Prudence, *hymn. x.* décrit en ces termes la maniere dont les payens se faisoient des *stigmates* en l'honneur de leurs dieux.

Quid cum sacrandus accipit sphragitidas?
Acus minutas ingerunt fornacibus,
His membra pergunt urere: utque igniverint
Quamcumque partem corporis fervens nota
Stigmavit, hanc sic consecratam prædicant.

Calmet, *dictionn. de la Bibl.*

Stigmates, (*Théolog.*) terme que les Franciscains ont introduit pour exprimer les marques ou empreintes des plaies de Notre Seigneur, qu'il imprima lui-même sur le corps de S. François d'Assise.

Voici ce qu'en dit M. l'abbé Fleury, dans son histoire ecclésiastique, *tom. XVI. l. LXXIX. n°. 5.* d'après Vading & S. Bonaventure. "En 1224, saint François se retira sur le mont Alverne pour y passer son carême de saint Michel, c'est-à-dire, les quarante jours qu'il avoit coutume de jeûner, depuis l'assomption de Notre Dame, jusqu'à la fin de Septembre.... Un matin, vers la fête de l'exaltation de la sainte Croix, qui est le 14 Septembre, comme il prioit au côté de la montagne, il vit un séraphin, ayant six ailes ardentes & lumineuses, qui descendoit du haut du ciel d'un vol très-rapide. Quand il fut proche, saint François vit entre ses ailes la figure d'un homme, ayant les mains & les piés étendus & attachés à une croix. Deux ailes s'élevoient au dessus de sa tête, deux étoient étendues pour voler, & deux couvroient tout son corps.... La vision disparoissant, le saint apperçut à ses mains & à ses piés les marques des clous comme il les avoit vus à l'image du crucifix. Ses mains & ses piés paroissoient percés de clous dans le milieu, les têtes des clous se voyoient au dedans des mains & au dessus des piés, & les pointes repliées de l'autre côté, & enfoncées dans la chair. A son côté droit paroissoit une cicatrice rouge, comme si elle venoit d'un coup de lance, & souvent elle jetoit du sang, dont sa tunique & ses fémoraux étoient arrosés."

L'impression de ces *stigmates* fut confirmée par plusieurs miracles que rapporte le même auteur, qui continue ainsi: "Quelque soin que prît François de cacher ses *stigmates*, il ne put empêcher que l'on ne vît ceux des mains & des piés, quoique depuis ce temps-là il marchât chaussé, & tînt presque toujours ses mains couvertes. Les *stigmates* furent vus par plusieurs de ses confreres, qui, bien que très-dignes de foi par leur sainteté, l'assurerent depuis par serment, pour ôter tout prétexte d'en douter. Quelques cardinaux les virent par la familiarité qu'ils avoient avec le saint homme; ils ont relevé les *stigmates*, dit saint Bonaventure, dans les proses, les hymnes & les antiennes qu'ils ont composées en son honneur, & ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix, & par écrit. Enfin le pape Alexandre IV. prêchant au peuple, en présence de plusieurs freres & de moi-même (ce sont les propres paroles

de saint Bonaventure), assura que pendant la vie du saint il avoit vu ces sacrés *stigmates* de ses propres yeux. Il ajoute qu'à la mort de saint François plus de cinquante freres les virent, & la pieuse vierge Claire avec ses sœurs, & une multitude innombrable de séculiers, dont plusieurs les baiserent & les toucherent de leurs mains pour plus grande certitude.

Quant à la plaie du côté, il la cacha si bien, que de son vivant personne ne put la voir qu'à la dérobée; mais après sa mort elle parut évidemment comme les autres. »

On a institué en mémoire de ce miracle une fête appellée la *fête des stigmates de saint François*, avec une messe & un office particulier, mais qui n'est obligatoire que pour les Franciscains. Il y eut aussi à la même occasion une archi-confrérie érigée en 1594, par François Pizi, chirurgien de la ville de Rome.

STIGMITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par quelques naturalistes aux pierres remplies de taches ou de petits points.

STIGNITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par Pline à un porphyre rouge avec des taches noires; c'est le même qu'il appelle *syenites* & *pyrropoecilon*.

STIL DE GRAIN, (*Peint.*) pâte jaune faite avec une espece de craie ou marne blanche, qu'on teint par une décoction de graines d'Avignon dans de l'eau, jointe à de l'alun ordinaire. De ce mélange, on en forme cette pâte seche & tortillée qui s'appelle *stil de grain*; c'est en Hollande qu'on le fabrique; il faut le choisir tendre, friable, d'un beau jaune doré. On l'emploie pour peindre en huile & en miniature.

Le *stil de grain* se compose ordinairement avec du blanc de Troie & de la graine d'Avignon; mais l'espece en est mauvaise, & il change. Il vaut mieux le faire avec du blanc de plomb ou de céruse; broyer ce blanc bien fin, en le détrempant sur le porphyre, d'où il faut le lever avec une spatule de bois, & le laisser sécher à l'ombre; ensuite prenez de la graine d'Avignon, mettez-la en poudre dans un mortier de bois, & faites-la bouillir avec de l'eau dans un pot de terre plombé, jusqu'à ce qu'elle soit consommée environ du tiers ou plus: passez cette décoction dans un linge, & jetez-y la grosseur de deux ou trois noisettes d'alun pour l'empêcher de changer de couleur; quand il sera fondu, détrempez le blanc de cette décoction, & le réduisez en forme de bouillie assez épaisse, que vous pétrirez bien entre les mains, & vous en formerez des trochisques, que vous ferez sécher dans une chambre bien aérée; quand le tout sera sec, vous le détremperez de même jusqu'à trois ou quatre fois avec ladite décoction, selon que vous voudrez que le *stil de grain* soit clair ou brun; & vous le laisserez bien sécher à chaque fois. Remarquez qu'il est bon que ce suc soit chaud, quand on en détrempe la pâte, & qu'il faut en faire d'autres, lorsque le premier est gâté.

Cette couleur jaune que donne le *stil de grain* est fort susceptible par le mélange des qualités des autres couleurs. Quand on mêle le *stil de grain* avec du brun rouge, on en fait une couleur des plus terrestres; mais si on la joint avec du blanc ou du bleu, on en tire une couleur des plus fuyantes. (*D. J.*)

STILAGE *ou* STELAGE, s. m. (*Comm.*) droit qui se perçoit sur les grains en quelques endroits de France. C'est un droit seigneurial, qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage* & *mesurage*. Il consiste ordinairement en une écuellée de grain par chaque sac qui se vend dans une halle ou marché.

Il y a des lieux où le *stelage* se leve aussi sur le sel, comme dans la souveraineté de Bouillon. *Diction. de Commerce.*

STILE, *en Botanique*, est la partie qui est élevée au milieu d'une fleur, & qui pose par sa partie inférieure sur le rudiment du fruit ou de la graine.

C'est ce qu'on appelle plus ordinairement *pistil*. Cependant Bradley les distingue: il l'appelle *stile*, quand il n'est que joint ou contigu à la graine ou au fruit; & *pistil*, lorsqu'il contient au dedans de lui la semence ou le fruit, comme l'ovaire contient les œufs. *Voyez* PISTIL.

STILE, (*Critiq. sacrée.*) instrument de fer, d'acier, ou d'autre matiere, pointu d'un côté pour former les lettres sur une

tablette enduite de cire, & applatie de l'autre pour les effacer. *Voyez* Tablette de cire.

Cet usage des anciens est très-bien décrit dans ce passage du 4 des Rois, *xxj. 13.* j'effacerai Jérusalem comme on efface l'écriture des tablettes, & je passerai mon *stile* dessus plusieurs fois. Dieu vouloit faire entendre par cette métaphore, qu'il ne laisseroit pas la moindre trace de la vie criminelle qu'on y menoit, mais qu'il la détruiroit, comme on efface l'écriture sur une tablette de cire, en tournant le *stile* & le passant par-dessus. Jérémie, *c. xvij. 1.* dit que le crime de la tribu de Juda est écrit avec un *stile* de fer & une pointe de diamant, & qu'il est gravé sur leur cœur comme sur des tablettes. Mais ces mots d'Isaïe, *viij. 5. scribe stilo hominis*, écrivez en *stile* d'homme, signifient une maniere d'écrire simple, naturelle, intelligible, opposée au *stile* figuré & énigmatique des prophetes. *(D. J.)*

Stile, *stilus*, s. m. *en Chirurgie*, est un long instrument d'acier qui va en diminuant par un bout, & se termine en pointe, de maniere qu'il a la forme d'un cone, & qui sert à étendre & découvrir une partie, ou à l'insinuer dedans.

On a coutume de faire rougir au feu le stile pour l'insinuer dans les canules *cannulæ*, & le retirer aussi-tôt; & on l'y met & l'en retire successivement aussi souvent qu'il est nécessaire; pour cet effet, il est bon d'avoir deux stiles pour les introduire alternativement. *Voyez* Cannula.

Stile, *en Gnomonique*, signifie le *gnomon* ou *aiguille* d'un cadran, qu'on dresse sur un plan pour jeter l'ombre. *Voy.* Gnomon.

STILET, s. m. *(Gram.)* est une sorte de poignard petit & dangereux qu'on peut fort bien cacher dans sa main, & dont les lâches sur-tout se servent pour assassiner en trahison. *Voyez* Poignard.

La lame en est ordinairement triangulaire & si menue, que la plaie qu'elle fait, est presque imperceptible. Le *stilet* est sévérement défendu dans tous les états bien policés.

Stilet, *instrument de Chirurgie*, qu'on introduit dans les plaies & ulceres. *Voyez* Sonde. Anel a imaginé des petits *stilets* d'or extrêmement déliés, à-peu-près comme des soies de porc, & néanmoins boutonnés par leur extrêmité, pour sonder les points lacrimaux, & désobstruer le conduit nazal. *Voyez fig. 11. Pl. XXIII. Voyez* Fistule lacrimale. *(Y)*

STILLIA, *(Géog. anc.)* La table Théodosienne place ce lieu entre *Ajuæ Bormonis*, Bourbon-l'Archambaut, & *Pocrinium*, Parigni. On croit reconnoître le nom de *Stillia* dans celui de Triel, & le passage de la route dans un lieu voisin nommé le *passage*. D'Anvile. *Not. Gaul. pag. 610. (C.)*

STILLICIDIUM, s. m. *(Archit. rom.)* on sait que ce mot signifie d'ordinaire la chûte de l'eau goutte-à-goutte; mais dans Vitruve il désigne la pente du toît qui est favorable à l'écoulement des eaux; il appelle au figuré les toîts des cabanes des premiers hommes *stillicidia*. Pline entend aussi par *stillicidia*, l'épaisseur du feuillage des arbres quand elle est capable de mettre à couvert de la pluie. *(D. J.)*

STILLYARD, s. m. *(anc. compag. de Comm.)* on nommoit autrefois en Angleterre *la compagnie de styllyard*, une compagnie de commerce établie en 1215 par Henri III. en faveur des villes libres d'Allemagne. Cette compagnie étoit maîtresse de presque toutes les manufactures angloises, particuliérement des draperies. Les préjudices que ces privileges apportoient à la nation, la firent casser sous Edouard IV. Elle subsista néanmoins encore quelque temps en faveur des grandes avances qu'elle fit à ce prince; mais enfin elle fut entiérement supprimée en 1552, sous le regne d'Edouard VI. *(D. J.)*

STILO, *(Géogr. mod.)* bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur le Cacino, à six milles de la côte de la mer Ionienne.

C'est dans ce bourg qu'est né *Campanella* (Thomas), fameux philosophe italien, qui fit grand bruit par ses écrits, & dont la vie fut long-temps des plus malheureuses. Il entra dans l'ordre de saint Dominique, & un vieux professeur de ce même ordre conçut une haine implacable contre Campanella, parce qu'il se montra plus habile que lui dans une dispute publique.

En passant par Bologne, on lui enleva

ses manuscrits & on les déféra au tribunal de l'inquisition. Quelques paroles qui lui étoient échappées sur la dureté du gouvernement d'Espagne & sur des projets de révolte, le firent arrêter par le vice-roi de Naples; on lui fit souffrir la question, & on le retint 27 ans en prison. Enfin Urbain VIII. qui le connoissoit par ses écrits, obtint sa liberté en 1626 du roi d'Espagne, Philippe IV. Le même pape le prit à Rome au nombre de ses domestiques, & le combla de biens; mais tant de faveur ralluma la jalousie des ennemis de Campanella; il s'en apperçut & se sauva secrettement de Rome en 1634, dans le carrosse de M. de Noailles, Ambassadeur de France. Arrivé à Paris, il fut accueilli gracieusement de Louis XIII. & du cardinal de Richelieu, qui lui procura une pension de deux mille livres. Il passa le reste de sa vie dans la maison des jacobins de la rue saint Honoré, & y est mort en 1639, à 71 ans.

Il a publié un grand nombre de livres sur la théologie, la philosophie, la morale, la physique, la politique, la rhétorique, la médecine, & l'astrologie. Il seroit superflu d'indiquer les titres & les éditions d'ouvrages, dont on ne fait aucun cas aujourd'hui. Nous n'avons plus besoin de l'apologie de Galilée, ni de préservatif contre l'autorité d'Aristote. On méprise souverainement l'astrologie judiciaire. Enfin, on ne craint plus la monarchie universelle du roi d'Espagne. Les idées de Campanella pour fonder une republique qu'il nomme allégoriquement la *cité du Soleil*, ne valent pas, à beaucoup près, l'Uthopie de Thomas Morus. Ajoutez que c'est un écrivain plein d'imaginations folles, & dont le style est rebutant.

Son *atheismus triumphatus*, est de tous ses ouvrages celui qui a fait le plus de bruit, quoique ce soit perdre son temps aujourd'hui que de prendre la peine de le lire. On prétend qu'en faisant semblant de combattre les athées dans cet ouvrage, il a cherché à les favoriser, en leur prêtant des argumens auxquels ils n'ont jamais pensé, & en y répondant très-foiblement; d'où vient qu'on a dit qu'il auroit dû intituler son ouvrage, *atheismus triomphans*, & peut-être l'eût-il fait s'il l'eût osé.

Ern. Sal. Cyprianus a donné fort au long, en latin, la vie de Campanella; c'est dans le goût des savans de son pays, mais ils s'en corrigeront bientôt. *(D. J.)*

STIMULANT, adj. se dit *en médecine*, d'une espece de douleur, il signifie alors une douleur poignante ou pongitive. Ce terme vient du latin *stimulus*, aiguillon, parce que la douleur est comme un aiguillon qui réveille & ranime les mouvemens de la machine en produisant une irritation ou un chatouillement désagréable.

STIMULANS, *remedes âcres*, *irritans*, dont l'énergie est très-considérable. Ces remedes sont en général tous les amers, tous les sels volatils & fixes, les sels neutres ou androgyns, les sels volatils huileux, les baumes, les teintures âcres, telles que celle de soufre, de scories, de foie & de régule d'antimoine.

Tous ces remedes sont indiqués dans tous les cas où l'atonie de nos fibres est trop grande, & ou la viscosité de nos humeurs obstrue nos vaisseaux au point d'empêcher leur oscillation. On peut conclure delà que tous les remedes atténuans sont autant de *stimulans*, parce qu'en divisant les humeurs & en redonnant du ressort aux fibres, ils rétablissent l'équilibre entre les solides & les fluides.

STINCHAR ou STINSIAR, *(Géog. mod.)* riviere d'Ecosse, dans la province de Carrik. Elle sort d'un petit lac de cette province, & se perd dans la mer. *(D. J.)*

STINKERKE; s. f. *(Modes.)* mouchoir de cou, d'usage dans le dernier siecle; on le bordoit de dentelle, de frange de soie, de filets d'or ou d'argent; voici l'origine de ce nom. Une bataille, suivie de la victoire, se donna en 1692, près d'un village du Hainaut, nommé *Steinkerke*: il plut à nos dames d'illustrer ce nom, en le faisant passer du village à une espece de mouchoir de cou de leur invention, & qui prit beaucoup de faveur, parce que plusieurs dames, qui crurent devoir cacher leur gorge, y trouverent un double avantage. *(D. J.)*

STIPENDIAIRE, s. m. *(Gram.)* qui est aux gages ou à la solde d'un autre.

STIPENDIÉ, adj. *(Gram.)* payé, soudoyé par quelqu'un.

STIP-VISCH, s. m. (*Ichthiolog.*) nom donné par les Hollandois à un poisson des Indes orientales, qui est de la classe de ceux de l'Europe, qui ont deux nageoires de derriere, dont l'antérieure est armée de piquans. La peau du *stip-visch* est tachetée, & sa chair est très-délicate : on le prend communément avec l'hameçon. (*D. J.*)

STIPULATION, s. f. *stipulatio*, (*Gram. & Jurisprud.*) est une forme particuliere, par laquelle on fait promettre à celui qui s'oblige de donner ou faire quelque chose.

Les jurisconsultes tirent l'étymologie de ce mot du latin *stipulum*, qui est la même chose que *firmum* : de *stipulum* on a fait *stipulation*, parce que c'est la *stipulation* qui affermit les conventions, & leur donne de la force.

D'autres font venir *stipulation* de *stips*, qui signifie une *piece de monnoie*, parce que les *stipulations* ne se faisoient guere qu'à propos de quelques sommes pécuniaires.

Isidore fait dériver ce mot de *stipula*, qui signifie un *brin de paille*, parce que, selon lui, les anciens, quand ils se faisoient quelque promesse, tenoient chacun par un bout un brin de paille qu'ils rompoient en deux parties, afin qu'en les rapprochant cela servît de preuve de leurs promesses.

Mais cet auteur est le seul qui fasse mention de cette cérémonie, & il n'est pas certain que les *stipulations* n'eussent lieu que dans les promesses pécuniaires, comme Festus & Varron le prétendent; il est plus probable que *stipulatio* est venu de *stipulum*.

La *stipulation* étoit alors un assemblage de termes consacrés. Pour former cette maniere d'obligation, on l'appelloit souvent *interrogatio*, parce que le stipulant, c'est-à-dire celui au profit de qui l'on s'obligeoit, interrogeoit l'autre : *Mævi*, *spondes ne dare decem* ; & *Mævius*, qui étoit le promettant, répondoit *spondeo* ; ou bien, s'il s'agissoit de faire quelque chose, l'un disoit, *facies ne*, &c. l'autre répondoit, *faciam*, *fide jubes*, *fide jubeo*, & ainsi des autres conventions.

Ces *stipulations* étoient de plusieurs sortes, les unes conventionnelles, d'autres judicielles, d'autres prétoriennes, d'autres communes ; mais ces distinctions ne sont plus d'aucune utilité parmi nous ; ceux qui voudront s'en instruire plus à fond, peuvent consulter Gregorius Tolosanus, *liv. XXIV. chap. j.*

Dans toutes ces *stipulations*, il falloit interroger & répondre soi-même : c'est delà qu'on trouve dans les loix cette maxime, *alteri nemo stipulari potest.*

Mais ces formules captieuses furent supprimées par l'empereur Léon ; & dans notre usage, on n'entend autre chose par le terme de *stipulation*, que les *clauses & conditions* que l'on exige de celui qui s'oblige envers un autre ; & comme on peut aujourd'hui s'obliger pour autrui, à plus forte raison peut-on stipuler quelque chose au profit d'autrui. *Voyez* au *digeste le tit. I. livre XLV. le livre VIII. du code*, *tit. XXXVIII.* & aux *inst. liv. III. tit. VI.* & les *mots* ACCORD, CONTRAT, CONVENTION, CLAUSE, OBLIGATION, PACTE. (*A*)

STIPULER, (*Scienc. étymol.*) on sait que *stipuler*, en latin *stipulari*, signifie *contracter* ; ce mot vient de *stipula*, qui veut dire une *paille*, parce qu'anciennement les premieres *stipulations* furent faites entre les bergers pour des terres, & qu'alors celui qui *stipuloit*, qui contractoit, tenoit en sa main une paille, *stipulam*, qui représentoit les fonds de terre qu'il vouloit prendre ou engager. (*D. J.*)

STIPULES, s. f. pl. (*Botan.*) ce sont deux petites feuilles pointues, qui se trouvent à la naissance de plusieurs especes de plantes. (*D. J.*)

STIQUE, s. m. (*Critique sacrée & profane.*) en grec στίχος ; ce mot qu'il importe d'expliquer, veut dire la même chose que le mot latin *versus*. L'un & l'autre de ces deux termes dans leur origine signifioit simplement une *ligne* ou une *rangée* ; car *versus* vient de *vertere*, qui signifie *tourner* ; & quand l'écrivain est au bout de sa ligne, il faut qu'il retourne, & le lecteur tout de même. *Voyez* Menagii *observ. in Diog. Laërtii*, *l. IV. n°. 24.* S. Jerôme dit aussi dans sa préface à sa version latine de Daniel, que Méthodius, Eusebe & Apollinaire avoient répondu aux objections de Porphyre contre l'écriture, *multis versuum millibus*, c'est-à-dire dans des ouvrages qui contenoient plusieurs milliers de lignes ; car ces auteurs ont tous écrit en prose.

Cornélius

Cornélius Nepos, dans *Epaminondas, l. XVI. vj.* dit : *uno hoc volumine vitas excellentium virorum concludere constituimus, quorum separatim multis millibus* versuum *complures scriptores ante nos explicarunt.* Josephe, à la fin de ses *antiquités*, dit que son ouvrage contenoit vingt livres & soixante mille vers ou *stiques. Voyez* VERSET, *critiq. sacrée. (D. J.)*

STIRI, *(Géog. mod.)* montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie, avec un village qui lui a communiqué son nom, & qui est l'ancienne *Stiris.* On voit sur cette montagne le monastere d'un hermite de ce désert, qu'on nomme le couvent de S. Luc *Stirite*, & qui est l'un des plus beaux de toute la Grece; il est composé de plus de cent caloyers, qui s'occupent dans leurs cellules & dans les campagnes à divers ouvrages nécessaires; leur église est belle & bâtie à la grecque. *Voyez* ce qu'en dit Whéler dans son *voyage de Dalmatie. (D. J.)*

STIRIE, *en allemand* STEYER, *(Géog. mod.)* province d'Allemagne, & l'un des états héréditaires de la maison d'Autriche, au cercle de ce nom. Elle a pour bornes l'archiduché d'Autriche au nord, la Hongrie à l'orient, la Carniole au midi, la Carinthie & l'archevêché de Saltzbourg à l'occident. Elle étoit anciennement comprise partie dans la Pannonie & partie dans la Norique. Elle fut sous la domination des ducs de Baviere jusqu'en 1030, que l'empereur Conrad II, l'érigea en marquisat; Frédéric I. érigea ce marquisat en duché, & par la donation qu'il en fit à Léopold, duc d'Autriche, son beau-pere, du consentement des états du pays, la *Stirie* passa dans la maison d'Autriche. Cette province a 32 lieues de long sur 20 de large. C'est un pays fort montagneux, arrosé de la Drave, du Muer, & d'autres rivieres, désert & stérile dans sa plus grande partie; mais abondant en mines de fer. On le divise en haute & basse *Stirie.* Gratz en est la capitale. *(D. J.)*

STIRIS, *(Géog. anc.)* ville de la Grece dans la Phocide. Pausanias, *l. X. c. xxxv.* dit : « On ne va pas seulement de Chéronée dans la Phocide par le chemin qui mene à Delphes, ni par celui qui traversant Panopée, passe auprès de Daulis, & aboutit au chemin qui fourche; il y en a encore un autre fort rude, par lequel en montant presque toujours, on arrive enfin à *Stiris*, autre ville de la Phocide. Ce chemin peut avoir six-vingts stades de longueur ».

Les *Stirites* se vantoient d'être Athéniens d'origine. Ils disoient qu'ayant suivi la fortune de Péteüs, fils d'Orneus, chassé d'Athènes par Egée, ils vinrent s'établir dans un coin de la Phocide, où ils bâtirent une ville qu'ils nommerent *Stiris*, parce qu'ils étoient la plupart de la bourgade de *Stirium* ou *Steirea*, qui faisoit partie de la tribu Pandionide. Ils habitoient sur la cime d'un roc fort élevé, & par cette raison ils manquoient souvent d'eau, particuliérement en été : car ils n'avoient que des puits, dont l'eau n'étoit pas même fort bonne : aussi ne s'en servoient-ils qu'à se laver & à abreuver leurs chevaux. Ils étoient obligés de descendre quatre stades pour aller chercher de l'eau d'une fontaine creusée dans le roc.

On voyoit à *Stiris* un temple de Cérès, surnommé *Stiritis :* ce temple étoit bâti de briques crues; mais la déesse étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. Près de cette statue, il y en avoit une autre fort ancienne, couronnée de bandelettes, & ces peuples rendoient à Cérès tous les honneurs imaginables.

De *Stiris* à *Ambryssum*, on comptoit environ 60 stades, & l'on y alloit par une plaine qui étoit entre deux montagnes. Le chemin étoit bordé de vignes à droite & à gauche, & tout le pays étoit un vignoble; mais entre les ceps de vigne, on élevoit une espece de chêne-verd.

Stiris, selon M. Spon, *voyage de Grece, tome II*, subsiste encore aujourd'hui, & conserve son ancien nom : car on l'appelle *Stiri ;* mais ce n'est plus qu'un village. *(D. J.)*

STIRITIS, *(Mythol.)* Cérès avoit un temple à Stiris, ville de Phocide, sous le nom de *Cérès Stiritis*, dans lequel on lui rendoit, dit Pausanias, tous les honneurs imaginables. Ce temple étoit bâti de briques; mais la déesse étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. *(D. J.)*

STIRONE, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans le Parmesan. Elle a sa source dans les montagnes, & après s'être grossie de la Vezola & de la Parola, elle se jette dans le Tarro. (*D. J.*)

STIVA, LE MONT, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie. C'est le Cyrhis des anciens, selon M. Spon. Les Grecs l'ont appellé *Stiva*, d'un village de ce nom qui est au dessus. (*D. J.*)

STOÆ, (*Antiq. athén.*) στόαι; c'est ainsi que les Athéniens nommoient leurs portiques plantés d'arbres pour la promenade, de sieges pour se reposer, & de cabinets de feuillage pour se retirer ou pour converser. Potter, *archæol. græc. l. I. c. viij. t. I. p. 38.* Voyez *aussi le mot* PORTIQUE. (*D. J.*)

STOBI, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine dans la Pélagonie. Il y a apparence qu'elle prit ses accroissemens & son lustre après la destruction de *Pélagonia*, métropole de la province: car personne, depuis Tite-Live, ne fait mention de cette derniere ville, au lieu que *Stobi* est fort connue. Pline, *l. IV. c. x.* en fait une colonie romaine. Il en est parlé dans le digeste, *leg. ult. de censib.* & on a des médailles de Vespasien & de Trajan, où elle a le titre de *municipe*, MUNICIP. STOBEUS, *ou* MUNICIP. STOBENSIUM. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* connoît aussi cette ville qu'il donne aux Pélagoniens. Il y en a qui veulent que le nom moderne soit *Starachino*. (*D. J.*)

STOC, s. m. (*Forges.*) base sur laquelle est appuyée l'enclume de grosses forges. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

STOCKFISH, s. m. (*Commerce de poisson.*) poisson de mer salé & desséché, couleur de gris cendré, ayant néanmoins le ventre un peu blanc; sa longueur ordinaire est d'un pié ou deux. La morue seche ou parée, que l'on appelle autrement *merlu* ou *merluche*, est une espece de *stockfish*. *Savary.* (*D. J.*)

STOCKHEIM, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne. La premiere est dans l'évêché de Liége, sur la Meuse, à 5 lieues au dessous de Mastricht. La seconde, autrement nommée *Stockak*, est dans la Suabe, au landgraviat de Nellenbourg, sur une petite riviere de ce nom, à deux lieues du lac, & à six au nord de la ville de Constance. *Long.* de cette derniere, 26. 32; *latit.* 47. 56. (*D. J.*)

STOCKHOLM, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans l'Upland, la capitale du royaume, & la résidence des rois, à 75 lieues de Copenhague, à 260 de Vienne, & à environ 310 de Paris.

Cette ville est bâtie à l'embouchure du lac Méler dans la mer Baltique; tout y est sur pilotis, dans plusieurs îles voisines les unes des autres; il n'y a que deux fauxbourgs qui soient en terre ferme.

Stockholm est grande, fort peuplée, & fait un commerce considérable. La plupart de ses maisons sont actuellement bâties en brique, au lieu que précédemment elles étoient presque toutes de bois. On y remarque entr'autres beaux édifices le palais du chancelier, celui de la noblesse, & le château, qui est un bâtiment spacieux, où non-seulement la cour loge, mais où s'assemble aussi la plupart des cours supérieures du royaume. Ce château est situé de façon que d'un côté il a vue sur le port, & de l'autre sur la ville, où il fait face à une grande place décorée des plus belles maisons. Le palais de la noblesse est le lieu où elle tient ses séances.

Stockholm n'oubliera jamais la fête funeste de ce même palais, dans laquelle Christiern rétabli roi, & son primat Troll, firent égorger en 1520 le sénat entier, & tant d'honnêtes citoyens. Le tyran devenu par-tout exécrable, fut enfin déposé, & finit ses jours en prison; Troll mourut les armes à la main; dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique!

On divise ordinairement *Stockholm* en quatre parties; savoir, Sud-Malm, & Nor-Malm, qui sont les deux fauxbourgs, au milieu desquels la ville est située, & dans une île. La quatrieme partie est Garceland, & le tout compose une des grandes villes de l'Europe.

L'île dans laquelle la plus grande partie de *Stockholm* se trouve enfermée, est environnée de deux bras de riviere, qui sortent impétueusement du lac Méler, & sur chacun de ces bras, il y a un pont de bois; ensuite il se forme encore quelques autres

îles qui n'en sont séparées que par un peu d'eau. D'un côté on a la vue sur le lac, & de l'autre sur la mer, laquelle forme un golfe qui s'étend à travers plusieurs rochers, ensorte qu'on le prendroit pour un autre lac. L'eau en est si peu salée, qu'on en pourroit boire devant *Stockholm*, à cause de la quantité d'eau douce qui y tombe du lac Méler.

On rapporte la fondation de la ville à Birger, qui fut gouverneur de Suede après la mort du roi Erric, surnommé le *Begue*, & on prétend qu'elle reçut le nom de *Stockholm* d'une grande quantité de poutres qu'on y apporta des lieux circonvoisins; *stock* signifie en suédois une *poutre*, & *holm* une *île*, & même un *lieu désert*. Quoiqu'il en soit, outre la force de sa situation, elle est encore défendue par une citadelle toute bordée de canons.

Presque tout le commerce de Suede se fait à *Stockholm*; il consiste en fer, fil-de-fer, cuivre, poix, résine, mâts, & sapins, d'ou on les transporte ailleurs. La plupart des marchandises & denrées qu'on reçoit des pays étrangers viennent dans ce port, dont le havre est capable de contenir un millier de navires: il y a encore un quai qui a un quart de lieue de long, où peuvent aborder les plus grands vaisseaux; mais son incommodité consiste en ce qu'il est à dix milles de la mer, & que son entrée est dangereuse à cause des bancs de sable.

On compte dans cette ville neuf églises bâties de brique, & couvertes de cuivre, indépendamment de celles des fauxbourgs. La noblesse & les grands du royaume résident à *Stockholm*, où l'on a établi en 1735, une académie des Sciences & des Belles-Lettres.

Le gouvernement de la ville est entre les mains du stadtholder, qui est aussi conseiller du conseil privé. Après lui sont les bourg-mestres, au nombre de quatre, l'un pour la justice, l'autre pour le commerce, le troisieme pour la police, & le quatrieme pour l'inspection sur tous les bâtimens publics & particuliers. Les tributs qui s'imposent sur les habitans pour le maintien du gouvernement de la ville, les bâtimens publics, la paie d'une garde de trois cents hommes; &c. les tributs, dis-je, que les bourgeois doivent payer pour cette dépense, seroient regardés comme un pesant fardeau, même dans les pays les plus opulens; aussi tâche-t-on de dédommager les citoyens sur lesquels tombent ces charges, par les privileges qu'on leur accorde, soit pour les douanes, soit pour le commerce du pays qui passe nécessairement par leurs mains. *Long.* de *Stockholm*, suivant Harris, *35, 1, 15; lat. 58, 50. Long.* suivant Cassini, *36, 56, 30; latit. 59, 20.*

La célebre reine Christine naquit à *Stockholm*, en 1626, de Gustave Adolphe, roi de Suede, & de Marie-Eléonore de Brandebourg. Elle avoit beaucoup de sagacité dans l'esprit, l'air mâle, les traits grands, la taille un peu irréguliere. Elle étoit affable, généreuse, & s'illustra par son amour pour les sciences, & son affection pour les gens de lettre. Elle succéda aux états de son pere en 1633, & abdiqua la couronne en 1654, en faveur de Charles Gustave, duc des Deux-Ponts, de la branche de Baviere palatine, son cousin-germain, fils de la sœur du grand Gustave.

Peu de temps après cette abdication, Christine vint en France, & les sages admirerent en elle une jeune reine qui, à 27 ans, avoit renoncé à la souveraineté dont elle étoit digne, pour vivre libre & tranquille. Si l'on veut connoître le génie unique de cette reine, on n'a qu'à lire ses lettres, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Elle dit dans celle qu'elle écrivit à Chanut, autrefois ambassadeur de France auprès d'elle: « j'ai possédé sans faste, je quitte avec facilité. Après cela ne craignez pas pour moi, mon bien n'est pas au pouvoir de la fortune». Elle écrivit au prince de Condé. « Je me tiens autant honorée par votre estime que par la couronne que j'ai portée. Si après l'avoir quittée, vous m'en jugez moins digne, j'avouerai que le repos que j'ai tant souhaité, me coûte cher; mais je ne me repentirai point pourtant de l'avoir acheté au prix d'une couronne, & je ne noircirai jamais par un lâche repentir une action, qui m'a semblé si belle; s'il arrive que vous condamniez cette action, je vous dirai pour toute excuse, que je n'aurois pas quitté les biens que la fortune m'a donnés, si je les eusse cru nécessaires à ma félicité; & que j'aurois prétendu à

l'empire du monde, si j'eusse été aussi assuré d'y réussir que le seroit le grand Condé.

Telle étoit l'ame de cette personne si singuliere; tel étoit son style dans notre langue qu'elle avoit parlé rarement. Elle savoit huit langues; elle avoit été disciple & amie de Descartes qui mourut a *Stockholm* dans son palais, après n'avoir pu obtenir seulement une pension en France, où ses ouvrages furent même proscrits pour les seules bonnes choses qui y fussent. Elle avoit attiré en Suede tous ceux qui pouvoient l'éclairer. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ses sujets, l'avoit dégoûtée de régner sur un peuple qui n'étoit que soldat. Elle crut qu'il valoit mieux vivre avec des hommes qui pensent, que de commander à des hommes sans lettres ou sans génie. Elle avoit cultivé tous les arts dans un climat où ils étoient alors inconnus. Son dessein étoit d'aller se retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y passer, parce que ces arts ne commençoient qu'à y naître.

Son goût la fixoit à Rome. Dans cette vue elle avoit quitté la religion luthérienne pour la catholique; indifférente pour l'une & pour l'autre, elle ne fit point scrupule de se conformer en apparence aux sentimens du peuple chez lequel elle vouloit passer sa vie. Elle avoit quitté son royaume, en 1654, & fait publiquement à Inspruck la cérémonie de son abjuration. Elle plut assez peu à la Cour de France. parce qu'il ne s'y trouva pas une femme dont le génie pût atteindre au sien. Le roi la vit, & lui fit de grands honneurs, mais il lui parla à peine.

La plupart des femmes & des courtisans n'observerent autre chose dans cette reine philosophe, sinon qu'elle n'étoit pas coëffée à la françoise, & qu'elle dansoit mal. Les sages ne condamnerent en elle que le meurtre de *Monasdelchi* son écuyer, qu'elle fit assassiner à Fontainebleau dans un second voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la royauté, elle devoit demander justice, & non se la faire. Ce n'étoit pas une reine qui punissoit un sujet, c'étoit une femme qui terminoit une galanterie par un meurtre; c'étoit un italien qui en faisoit assassiner un autre par l'ordre d'une suédoise, dans un palais d'un roi de France. Nul ne doit être mis à mort que par les loix. Christine en Suede n'auroit eu le droit de faire assassiner personne; & certes ce qui eût été un crime à *Stockholm*, n'étoit pas permis à Fontainebleau.

Cette honte & cette cruauté ternissent prodigieusement la philosophie de Christine qui lui avoit fait quitter un trône. Elle eût été punie en Angleterre; mais la France ferma les yeux à cet attentat contre l'autorité du roi, contre le droit des nations, & contre l'humanité.

Christine se rendit à Rome, où elle mourut en 1689, à l'âge de 63 ans. *Essai sur l'hist. universelle. (Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STOECHADES, îles, *(Géog. anc.)* îles de la mer Méditerranée, sur la côte de la Gaule narbonnoise, au voisinage de la ville de Marseille. Pline, entre les anciens, est celui qui paroît les avoir le mieux connues. Il en donne non-seulement le nombre & le nom général; il en marque encore les noms particuliers & la situation. Les Marseillois, dit-il, donnerent des noms particuliers à ces trois îles *Stoechades*, selon leur situation, c'est-à-dire, à l'égard de Marseille. La premiere, ou la plus proche de la ville, fut nommée d'un nom grec *Prote*, ce qui veut dire *premiere* : la seconde fut nommée *Mese*, c'est-à-dire, celle du milieu, ou *mediana*, comme on l'appella après l'abolition de la langue grecque dans ce pays-là : la troisieme fut nommée *Hupæa*, inférieure, c'est-à-dire, celle qui est au dessous des deux autres, & la plus éloignée de Marseille.

A cette description il n'est pas difficile de reconnoître les trois îles, que l'on trouve dans la mer voisine de la ville d'Hieres, & qui prennent aujourd'hui leur nom de cette ville, quoique chacun des trois ait aussi le sien en particulier. La premiere île s'appelle vulgairement *Porqueyroles* ou *Porqueroles*, à cause qu'il y vient beaucoup de sangliers, qui y passent à la nage de la terre ferme, pour manger le gland des chênes verds qui s'y trouvent en abondance. La seconde île a le nom de *Portecroz*, du nom du port, où il y a un petit fort. La troisieme se nomme l'île du *Titan* ou du *Levant*, à cause qu'elle est à l'orient des

deux autres ; & l'on voit par les anciens regiſtres de Provence, que cette troiſieme île s'appelloit autrefois *Cabaros.*

Ces îles furent premiérement habitées par les Marſeillois, qui les nommerent *Stoecades*, peut-être à cauſe de la plante ſtoechas qui y abonde. Les trois écueils ou rochers voiſins de Marſeille, nommés *If*, *Ratonneau* & *Pomègue*, ne ſont point, comme quelques-uns l'ont imaginé, les *Stoechades* des anciens, parce que ces rochers ſont ſtériles, & ne produiſent ni la plante ſtoechas, ni preſqu'aucune autre. Les trois îles d'Hieres ſont auſſi nommées les *îles d'or*, par corruption du mot latin *Araé*, qui eſt l'ancien nom de la ville d'Hieres ; ainſi le nom d'*inſulæ Arearum*, eſt celui des îles d'Hieres ou des *Stoechades* de l'antiquité. *(D. J.)*

STŒCHAS, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante, à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure eſt relevée & fendue en deux parties, & l'inférieure en trois, de façon qu'au premier aſpect cette fleur paroît diviſée en cinq parties. Le piſtil ſort du calice ; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs ſont diſpoſées par rangs ſur des têtes écailleuſes, du haut deſquelles il ſort quelques petites feuilles. Tournefort, *inſt. rei herbar. Voyez* PLANTE.

La premiere des cinq eſpeces de *ſtœchas* de Tournefort ſera celle que nous décrirons ; c'eſt la ſtæchas *purpurea, arabica vulgò dicta*, *inſt. rei herb.* 201. J. B. 3. 277. C. B. P. 216 Raii *hiſt.* ſtœchas *brevioribus ligulis*, Cluſ. *hiſt.* 344. C'eſt un ſous-arbriſſeau, haut d'une ou de deux coudées ; ſes tiges ſont ligneuſes, quadrangulaires : ſes feuilles naiſſent deux à chaque nœud, de la figure de celles de la lavande, longues de plus d'un pouce, larges de deux lignes, blancheâtres, âcres, odorantes & aromatiques. L'extrêmité de la tige eſt terminée par une petite tête longue d'un pouce, épaiſſe, formée de pluſieurs petites feuilles arrondies, pointues, blancheâtres & fort ſerrées. D'entre ces feuilles ſortent ſur quatre faces, des fleurs d'une ſeule piece, en gueule, de couleur de pourpre foncé : la levre ſupérieure eſt droite, & diviſée en deux : & l'inférieure partagée en trois ; mais cependant elles ſont tellement découpées toutes les deux, que cette fleur paroît du premier coup-d'œil partagée en cinq quartiers. Leur calice eſt d'une ſeule piece, ovalaire, court, légérement dentelé, permanent, & porté ſur une écaille. Le piſtil qui eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, eſt environné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines arrondies, & renfermées dans le fond du calice : la petite tête eſt couronnée de quelques petites feuilles d'un pourpre violet.

Cette plante aime les lieux chauds & ſecs ; auſſi croît-elle abondamment en Languedoc, en Provence & ſur-tout aux îles d'Hieres appellées par les anciens *îles ſtechades.* Ses ſommités fleuries, ou petites têtes deſſéchées, ſont nommées στοιχὰς par Dioſcoride, στοίχας par Galien, & dans les ordonnances des médecins *ſtœchas*, *ſtœchas arabica* ou *flores ſtœchados.*

Ces ſommités fleuries, ou ces petites têtes ſont oblongues, écailleuſes, purpurines, d'un goût un peu âcre, amer, & d'une odeur pénétrante, qui n'eſt pas déſagréable. Ceux qui les cueillent, & qui ſont un peu éclairés, conſervent leur couleur & leur odeur, en les faiſant ſecher enveloppées dans du papier gris, & on les met enſuite dans une boîte.

On multiplie les *ſtœchas* de graines qu'on ſeme au printemps dans une terre ſeche & légere. Quand elles ſe ſont élevées à la hauteur de trois pouces, on les tranſplante ailleurs à ſix pouces de diſtance ; on les arroſe, on les abrite, juſqu'à ce qu'elles aient pris racine ; on les nettoie de mauvaiſes herbes ; on les couvre pendant l'hiver, & l'année ſuivante on les met ailleurs à demeure ; on doit choiſir celles qui ſont nouvelles, odorantes, & en même temps un peu ameres. On retire l'huile eſſentielle de ces têtes fleuries de la même maniere que des ſommités de la lavande ; elle a les mêmes vertus, mais on en fait peu d'uſage en médecine.

On a dans les boutiques une autre plante

nommée *stœchas citrin*, stœchas *citrina angustifolia*, C. B. P. 264; mais elle n'a ni la figure, ni les vertus du vrai *stœchas*, c'est une espece d'*elychrisum*. (*D. J.*)

STŒCHAS *ou* STŒCHAS ARABIQUE, (*Mat. méd.*) cette plante croît abondamment en Provence & en Languedoc; c'est des îles d'Yeres & des environs de Montpellier qu'on la tire, principalement pour l'usage de la médecine.

C'est la plante entiere fleurie & sechée, ou ses épis fleuris & sechés qu'on emploie; elle est de la classe des labiées de Tournefort. Elle est très-aromatique; on en retire par conséquent par la distillation, une eau distillée bien parfumée & très-analogue en vertus à celles que fournissent la plupart des autres plantes usuelles de la même classe; telles que la lavande, la sauge, le thim, *&c.* on en retire aussi par la distillation une bonne quantité d'huile essentielle qui est peu d'usage en médecine, & qui a les mêmes vertus que l'huile essentielle de lavande, *&c.*

Le *stœchas* est mis au rang des remedes céphaliques & antispasmodiques; on l'emploie quelquefois en infusion dans la paralysie, les tremblemens des membres, le vertige & toutes les maladies appellées *nerveuses* & spasmodiques; mais le *stœchas* est beaucoup moins usité & moins efficace dans tous ces cas, que beaucoup d'autres plantes de sa classe, & notamment que la sauge qui paroît lui devoir être toujours préférée. *Voyez* SAUGE.

Les autres vertus attribuées à cette plante, comme d'exciter les regles & les urines, & même de purger doucement la pituite & la bile noire, ne sont pas assez réelles, ou ne lui appartiennent point à un degré assez considérable pour l'avoir rendue usuelle à ces titres. Ainsi, quoique cette plante ne soit pas sans vertus, mais seulement parce que l'on ne manque point de remedes absolument analogues & plus efficaces, on n'en fait que rarement usage dans les prescriptions magistrales: elle entre cependant dans plusieurs compositions officinales, parce que dans ces compositions on entasse tout. On trouve dans les pharmacopées un sirop simple, & un sirop composé de *stœchas*. Le premier n'est point usité, & n'est presque bon à rien, si on le prépare selon la méthode commune, en faisant long-temps bouillir avec le sucre une infusion ou une décoction de cette plante.

Le sirop composé auquel le *stœchas* donne son nom, contient toutes les particules de plusieurs substances végétales très-aromatiques, & doit être regardé comme une préparation bien entendue, & comme un bon remede très-propre à être mêlé dans les juleps, les décoctions, les infusions, les potions fortifiantes, cordiales, stomachiques, céphaliques, diaphorétiques, hystériques & emménagogues. Ce sirop est absolument analogue à un autre sirop composé, très-connu dans les boutiques sous le nom de *sirop d'armoise*, si même le sirop de *stœchas* ne vaut mieux que ce dernier. En voici la description d'après la pharmacopée de Paris.

Sirop de stœchas composé. Prenez épis secs de *stœchas* trois onces; sommités fleuries & seches de thim, de calament, d'origan, de chacun une once & demie; de sauge, de bétoine, de romarin, de chacun demi-once; semences de rue, de pivoine mâle, de fenouil, de chacun trois gros; canelle, gingembre, roseau aromatique, de chacun deux gros: que toutes ces drogues hachées & pilées macerent pendant deux jours dans un alembic d'étain ou de verre, avec huit livres d'eau tiéde; alors retirez par la distillation au bain-marie huit onces de liqueur aromatique, dont vous ferez un sirop en y faisant fondre au bain-marie le double de son poids, c'est-à-dire une livre de beau sucre. D'autre part; prenez le marc de la distillation avec la liqueur *résidue*; passez & exprimez fortement; ajoutez quatre livres de sucre à la colature; clarifiez & cuisez en consistence de sirop, auquel, lorsqu'il sera à demi refroidi, vous mêlerez le précédent. (*b*)

STŒNIENS, s. m. pl. (*Hist. ancienne.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui du temps des Romains habitoient au pié des Alpes maritimes.

STOER LE, *ou* LE STOR, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Holstein. Elle se forme de

divers petits ruisseaux, aux confins de l'Holsace & de la Stormarie, baigne la ville de Krempe, & va se jeter dans l'Elbe, un peu au dessous de Gluckstad. (*D. J.*)

STOICIEN, STOÏQUE, (*Synonim.*) *stoïcien* signifie ordinairement un homme qui suit la philosophie de Zénon; & *stoïque*, un homme ferme qui ne s'émeut de rien, qui est insensible à tout, quoiqu'il ne soit point instruit de la philosophie du portique. *Stoïcien* va proprement à l'esprit & à la doctrine; *stoïque* au caractere & à la conduite. Suivant cette distinction, il faudroit dire, les *Stoïciens* sont de ce sentiment; & d'une personne que les fâcheux événemens ne peuvent ébranler, c'est un vrai *stoïque*, une ame *stoïque*.

Enfin, *stoïcien* ne se dit guere que dans le propre, quand il s'agit effectivement de Zénon & de ses disciples; la philosophie *stoïcienne*; la secte *stoïcienne*. *Stoïque* se dit au contraire presque toujours au figuré; voilà une action *stoïque*; cependant l'on peut dire, voilà l'action d'un *stoïcien*; il a reçu cette triste nouvelle en *stoïcien*; il a fini ses jours en *stoïcien*, en grand homme. (*D. J.*)

STOICISME, *ou* SECTE STOÏCIENNE, *ou* ZÉNONISME, (*Hist. de la Philosophie.*) le *stoïcisme* sortit de l'école cynique: Zénon qui avoit étudié la morale sous Cratès, en fut le fondateur. Aussi disoit-on que d'un stoïcien à un cynique, il n'y avoit que l'habit de différence. Cependant Zénon rendit sa philosophie plus étendue & plus intéressante que celle de Diogène; il ne s'en tint pas à traiter des devoirs de la vie; il composa un systême de philosophie universelle d'après les maîtres qu'il avoit entendus, & il donna aux exercices de l'école une face nouvelle.

Zénon naquit à Cittium, ville maritime de l'île de Chypre; Cittium avoit été bâti par une colonie phénicienne; ce qui lui attira quelquefois le reproche qu'il n'étoit qu'un étranger ignoble. Mnésius son pere faisoit le commerce; l'éducation de son fils n'en fut pas plus négligée; les affaires du bon-homme l'appelloient souvent à Athènes, & il n'en revenoit point sans rapporter au jeune Zénon quelques livres de Socrate. A l'âge de trente à trente-deux ans, il vint lui-même dans la ville fameuse pour y vendre de la pourpre, & pour entendre les hommes dont il avoit lu les ouvrages. Tout en débarquant, il demanda où ils demeuroient; on lui montra Cratès qui passoit, & on lui conseilla de le suivre. Zénon suivit Cratès, & devint son disciple. Il ne pouvoit assez admirer l'élévation que son maître montroit dans sa conduite & dans ses discours; mais il ne se faisoit point au mépris de la décence qu'on affectoit dans son école; il se livra tout entier à la méditation, & bientôt il parut de lui un ouvrage intitulé *de la République*, qu'il avoit écrit, disoit-on, assez plaisamment, sous la queue du chien. Les Cyniques ne s'occupoient que de la morale; ils ne faisoient aucun cas des autres sciences. Zénon ne les approuvoit pas en ce point; entraîné par le desir d'étendre ses connoissances, il quitta Cratès, qui ne digéra pas sans peine cette désertion. Il fréquenta les autres écoles, il écouta Stilpon pendant dix ans; il cultiva Zénocrate; il vit Diodore Cronus; il interrogea Polémon: enrichi des dépouilles de ces hommes, il ouvrit boutique; il s'établit sous le portique; cet endroit étoit particuliérement décoré des tableaux de Polygnote & des plus grands maîtres; on l'appelloit le *stoa*, d'où la secte de Zénon prit le nom de *stoïcienne*; il ne manqua pas d'auditeurs, sa morale étoit sévere; mais il savoit tempérer par le charme de l'éloquence l'austérité de ses leçons: ce fut ainsi qu'il arrêta une jeunesse libertine que ses préceptes nuds & secs auroient effarouchée; on l'admira; on s'attacha à lui; on le chérit; sa réputation s'étendit, & il obtint la bienveillance même des rois. Antigonus Gonatès de Macédoine, qui n'avoit pas dédaigné de le visiter sous le portique, l'appella dans ses états; Zénon n'y alla point, mais lui envoya Persée son disciple; il n'obtint pas seulement des Athéniens le nom de grand philosophe, mais encore celui d'excellent citoyen; ils déposerent chez lui les clefs des châteaux de leur ville, & l'honorerent de son vivant d'une statue d'airain; il étoit d'une foible santé, mais il étoit sobre; il vivoit

communément de pain, d'eau, de figues & de miel; sa physionomie étoit dure, mais son accueil prévenant; il avoit conservé l'ironie de Diogène, mais tempérée. Sa vie fut un peu troublée par l'envie; elle souleva contre lui Arcésilaüs & Carnéadès, fondateurs de l'académie moyenne & nouvelle; Epicure même n'en fut pas tout-à-fait exempt; il souffrit avec quelque peine qu'on donnât particuliérement aux stoïciens le nom de *sages*. Cet homme qui avoit reçu dans ses jardins les graces & la volupté, dont le principe favori étoit de tromper par les plaisirs les peines de la vie, & qui s'étoit fait une maniere de philosopher douce & molle, traitoit le *stoïcisme* d'hypocrisie. Zénon de son côté ne ménagea pas la doctrine de son adversaire, & le peignit comme un précepteur de corruption; s'il est vrai que Zénon prétendit qu'il étoit aussi honnête, *naturam matris fricare, quam dolentem aliam corporis partem fricando juvare*; & que dans un besoin pressant, un jeune garçon étoit aussi commode qu'une jeune fille; Epicure avoit beau jeu pour lui répondre. Mais il n'est pas à croire qu'un philosophe dont la continence avoit passé en proverbe, enseignât des sentimens aussi monstrueux. Il est plus vraisemblable que la haine tiroit ces conséquences odieuses d'un principe reçu dans l'école de Zénon, & très-vrai, c'est qu'il n'y a rien de honteux dans les choses naturelles. Le livre de la république ne fut pas le seul qu'il publia; il écrivit un commentaire sur Hésiode, où il renversa toutes les notions reçues de théologie, & où Jupiter, Junon, Vesta, & le reste des dieux, étoient réduits à des mots vuides de sens. Zénon jouit d'une longue vie; âgé de quatre-vingt dix-huit ans, il n'avoit plus qu'un moment à attendre pour mourir naturellement; il n'en eut pas la patience; s'étant laissé tomber au sortir du portique, il crut que la nature l'appelloit: me voilà, lui dit-il, en touchant la terre du doigt qu'il s'étoit cassé dans sa chûte, je suis prêt; & de retour dans sa maison, il se laissa mourir de faim. Antigone le regretta, & les Athéniens lui éleverent un tombeau dans la Céramique.

Sa doctrine étoit un choix de ce qu'il a puisé dans les écoles des académiciens, des Erétriaques ou Eristiques, & des cyniques. Fondateur de secte, il falloit ou inventer des choses, ou déguiser les anciennes sous de nouveaux noms; le plus facile étoit le premier. Zénon disoit de la dialectique de Diodore, que cet homme avoit imaginé des balances très-justes, mais qu'il ne pesoit jamais que de la paille. Les stoïciens disoient qu'il falloit s'opposer à la nature; les cyniques, qu'il falloit se mettre au dessus, & vivre selon la vertu, & non selon la loi; mais il est inutile de s'étendre ici davantage sur le parallele du *stoïcisme*, avec les systêmes qui l'ont précédé; il résultera de l'extrait des principes de cette philosophie, & nous ne tarderons pas à les exposer.

On reproche aux stoïciens le sophisme. Est-ce pour cela, leur dit Séneque, que nous nous sommes coupé la barbe? on leur reproche d'avoir porté dans la société les ronces de l'école; on prétend qu'ils ont méconnu les forces de la nature, que leur morale est impraticable, & qu'ils ont inspiré l'enthousiasme au lieu de la sagesse. Cela se peut; mais quel enthousiasme que celui qui nous immole à la vertu, & qui peut contenir notre ame dans une assiette si tranquille & si ferme, que les douleurs les plus aiguës ne nous arracheront pas un soupir, une larme! Que la nature entiere conspire contre un stoïcien, que lui fera-t-elle? qu'est-ce qui abattra, qu'est-ce qui corrompra celui pour qui le bien est tout, & la vie n'est rien? Les philosophes ordinaires sont de chair comme les autres hommes; le stoïcien est un homme de fer, on peut le briser, mais non le faire plaindre. Que pourront les tyrans sur celui sur qui Jupiter ne peut rien? il n'y a que la raison qui lui commande; l'expérience, la réflexion, l'étude, suffisent pour former un sage; un stoïcien est un ouvrage singulier de la nature; il y a donc eu peu de vrais stoïciens, & il n'y a donc eu dans aucune école autant d'hypocrites que dans celle-ci; le *stoïcisme* est une affaire de tempérament, & Zénon imagina, comme ont fait la plupart des législateurs, pour tous les hommes, une regle qui ne convenoit guere qu'à lui; elle est trop forte pour

pour les foibles, la morale chrétienne est un zénonisme mitigé, & conséquemment d'un usage plus général; cependant le nombre de ceux qui s'y conforment à la rigueur n'est pas grand.

Principes généraux de la philosophie stoïcienne. La sagesse est la science des choses humaines & des choses divines; & la philosophie, ou l'étude de la sagesse, est la pratique de l'art qui nous y conduit.

Cet art est un, c'est l'art par excellence; celui d'être vertueux.

Il y a trois sortes de vertus; la naturelle, la morale, & la discursive; leurs objets sont le monde, la vie de l'homme, & la raison.

Il y a aussi trois sortes de philosophies; la naturelle, la morale, & la rationelle, où l'on observe la nature, où l'on s'occupe des mœurs, où l'on perfectionne son entendement. Ces exercices influent nécessairement les uns sur les autres.

Logique des stoïciens. La logique a deux branches, la rhétorique & la dialectique.

La rhétorique est l'art de bien dire des choses qui demandent un discours orné & étendu.

La dialectique est l'art de discuter les choses, où la briéveté des demandes & des réponses suffit.

Zénon comparoit la dialectique & l'art oratoire, à la main ouverte & au poing fermé.

La rhétorique est ou délibérative, ou judiciaire, ou démonstrative; ses parties sont l'invention, l'élocution, la disposition, & la prononciation; celles du discours, l'exorde, la narration, la réfutation, & l'épilogue.

Les académiciens récens excluoient la rhétorique de la philosophie.

La dialectique est l'art de s'en tenir à la perception des choses connues, de maniere à n'en pouvoir être écarté; ses qualités sont la circonspection & la fermeté.

Son objet s'étend aux choses & aux mots qui les désignent; elle traite des conceptions & des sensations; les conceptions & les sensations sont la base de l'expression.

Les sens ont un bien commun; c'est l'imagination.

L'ame consent aux choses conçues, d'après le témoignage des sens? ce que l'on conçoit se conçoit par soi-même; la compréhension suit l'approbation de la chose conçue, & la science, l'imperturbabilité de l'approbation.

La qualité par laquelle nous discernons les choses les unes des autres, s'appelle *jugement.*

Il y a deux manieres de discerner le bon & le mauvais, le vrai & le faux.

Nous jugeons que la chose est ou n'est pas, par sensation, par expérience, ou par raisonnement.

La logique suppose l'homme qui juge, & une regle de jugement.

Cette regle suppose ou la sensation, ou l'imagination.

L'imagination est la faculté de se rappeller les images des choses qui sont.

La sensation naît de l'action des objets extérieurs, & elle suppose une communication de l'ame aux organes.

Ce qu'on a vu, ce qu'on a conçu reste dans l'ame, comme l'impression dans la vue, avec ses couleurs, ses figures ses éminences, & ses creux.

La compréhension formée d'après le rapport des sens, est vraie & fidelle; la nature n'a point donné d'autre fondement à la science; il n'y a point de clarté, d'évidence plus grande.

Toute appréhension vient originairement des sens; car il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans la sensation.

Entre les choses comprises, il y en a de plus ou de moins sensibles; les incorporelles sont les moins sensibles.

Il en a de rationelles & d'irrationelles, de naturelles & d'artificielles, telles que les mots.

De probables & d'improbables, de vraies & de fausses, de compréhensibles & d'incompréhensibles; il faut pour les premieres qu'elles naissent d'une chose qui soit, qu'elles y soient conformes, & qu'elles n'impliquent aucune contradiction.

Il faut distinguer l'imagination du fantôme, & le fantôme du fantastique qui n'a point de modele dans la nature.

Le vrai eſt ce qui eſt, & ce qui ne peut venir d'ailleurs que d'où il eſt venu.

La compréhenſion, ou la connoiſſance ferme, ou la ſcience, c'eſt la même choſe.

Ce que l'eſprit comprend, il le comprend ou par aſſimilation, ou par compoſition, ou par analogie.

L'homme reçoit la ſenſation, & il juge; l'homme ſage réfléchit avant que de juger.

Il n'y a point de notions innées; l'homme vient au monde comme une table raſe ſur laquelle les objets de la nature ſe gravent avec le temps.

Il y a des notions naturelles qui ſe forment en nous ſans art; il y en a qui s'acquierent par induſtrie & par étude; je laiſſe aux premieres le nom de *notions*, j'appelle celles-ci *anticipations*.

Le ſenti eſt dans l'animal, il devient le conçu dans l'homme.

Les notions communes le ſont à tous; il eſt impoſſible qu'une notion ſoit oppoſée à une notion.

Il y a la ſcience, & l'opinion, & l'ignorance; ſi l'on n'a pas éprouvé la ſenſation, on eſt ignorant; s'il reſte de l'incertitude après cette épreuve, on eſt incertain; ſi l'on eſt imperturbable, on ſait.

Il y a trois choſes liées, le mot, la choſe, l'image de la choſe.

La définition eſt un diſcours qui analyſé, devient la réponſe exacte à la queſtion, qu'eſt ce que la choſe? elle ne doit rien renfermer qui ne lui convienne; elle doit indiquer le caractere propre qui la diſtingue.

Il y a deux ſortes de définitions; les unes des choſes qui ſont, les autres des choſes que nous concevons.

Il y a des définitions partielles: il y en a de totales.

La diſtribution d'un genre dans ſes eſpeces les plus prochaines, s'appelle *diviſion*.

Un genre s'étend à pluſieurs eſpeces; un genre ſuprême n'en a point au deſſus de lui; une eſpece infime n'en a point au deſſous d'elle.

La connoiſſance complette ſe forme de la choſe du mot.

Il y a quatre genres; la ſubſtance, la qualité, l'abſolu, le rapport.

Les énonciations qui comprennent ſous un point commun des choſes diverſes, s'appellent *catégories*; il y a des catégories dans l'entendement, ainſi que dans l'expreſſion.

L'énonciation eſt ou parfaite, ou imparfaite & défectueuſe; parfaite ſi elle comprend tout ce qui eſt de la choſe.

Une énonciation eſt ou affirmative ou négative, ou vraie ou fauſſe.

Une énonciation affirmative ou négative, parfaite, eſt un axiome.

Il y a quatre catégories; la directe, l'oblique, la neutre, & l'active ou paſſive.

Un axiome eſt ou ſimple ou compoſé; ſimple, ſi la propoſition qui l'énonce eſt ſimple; compoſé, ſi la propoſition qui l'énonce eſt compoſée.

Il y a des axiomes probables; il y en a de rationels, il y en a de paradoxals.

Le lemme, le proſlemme & l'épiphore, ſont les trois parties de l'argument.

L'argument eſt concluant ou non; ſyllogiſtique ou non.

Les ſyllogiſmes ſont ou liés, ou conjoints, ou disjoints.

Il y a des modes, ſelon leſquels les ſyllogiſmes concluans ſont diſpoſés.

Ces modes ſont ſimples ou compoſés.

Les argumens ſyllogiſtiques qui ne concluent pas, ont auſſi leurs modes. Dans ces argumens, la concluſion ne ſuit pas du lien des prémiſſes.

Il y a des ſophiſmes de différens genres; tels, par exemple que le ſorite, le menteur, l'inexplicable, le pareſſeux, le dominant, le voile, l'électre, le cornu, le crocodile, le réciproque, le déficient, le moiſſonneur, le chauve, l'occulte, &c.

Il y a deux méthodes, la vulgaire & la philoſophique.

On voit en effet, que toute cette logique n'a rien de bien merveilleux. Nous l'avons dépouillée des termes barbares dont Zénon l'avoit revêtue. Nous aurions laiſſé à Zénon ſes mots, que les choſes n'en auroient pas été plus nouvelles.

Phyſiologie des ſtoïciens. Le cahos étoit avant tout. Le cahos eſt un état confus & ténébreux des choſes, c'eſt ſous cet état que ſe préſenta d'abord la matiere, qui étoit la ſomme de toutes les choſes revêtues de leurs qualités, le réſervoir des germes & des cauſes, l'eſſence, la Nature,

s'il est permis de s'exprimer ainsi, grosse de son principe.

Ce que nous appellons le *monde* & la *nature* ; c'est ce cahos débrouillé, & les choses ténébreuses & confuses prenant l'ordre & formant l'aspect que nous leur voyons.

Le monde ou la nature est ce tout, dont les êtres sont les parties. Ce tout est un ; les êtres sont les membres ou parties.

Il faut y distinguer des principes différens des élémens.

De ces principes, l'un est efficient ; l'autre est passif. L'efficient est la raison des choses qui est dans la matiere, ou Dieu. Le passif est la matiere même.

Ils sont l'un & l'autre d'une nature corporelle. Tout ce qui agit ou souffre, est corporel. Tout ce qui est, est donc corps.

La cause efficiente ou Dieu, est un air très-pur & très-limpide, un feu artificiel, placé à la circonférence des cieux la plus éloignée, séjour de tout ce qui est divin.

Le principe passif ou la matiere, est la nature considérée sans qualité, mérite, chose prête à tout, n'étant rien, & cessant d'être ce qu'elle devient, se reposant, si rien ne la meut.

Le principe actif est opposé au principe passif. Ce feu artificiel est propre à former de la matiere, avec une adresse suprême & selon les raisons qu'il a en lui-même, les semences des choses. Voilà sa fécondité. Sa subtilité permet qu'on l'appelle *incorporel*, *immatériel*.

Quoiqu'il soit corps, en conséquence de son opposition avec la matiere, on peut dire qu'il est esprit.

Il est la cause rationnelle, incorruptible, sempiternelle, premiere, originelle, d'où chaque substance a les qualités qui lui sont propres.

Cette cause est bonne. Elle est parfaite. Il n'y a point de qualités louables qu'elle n'ait.

Elle est prévoyante ; elle régit le tout & ses parties ; elle fait que le tout persévere dans sa nature.

On lui donne différens noms. C'est le monde dont elle est en effet la portion principale, la nature, le destin, jupiter, Dieu.

Elle n'est point hors du monde ; elle y est comprise avec la matiere ; elle constitue tout ce qui est, ce que nous voyons & ce que nous ne voyons pas ; elle habite dans la matiere & dans tous les êtres ; elle la pénétre & l'agite, selon que l'exige la raison universelle des choses ; c'est l'ame du monde.

Puisqu'elle pénétre toutes les portions de la matiere, elle y est intimement presente, elle connoît tout, elle y opere tout.

C'est en agitant la matiere & en lui imprimant les qualités qui étoient en elle, qu'elle a formé le monde. C'est l'origine des choses. Les choses sont d'elle. C'est par sa présence à chacun qu'elle les conserve ; c'est en ce sens que nous disons qu'elle est Dieu, & que Dieu est le pere des choses, leur ordinateur & leur conservateur.

Dieu n'a point produit le monde par une détermination libre de sa volonté ; il en étoit une partie ; il y étoit compris. Mais il a rompu l'écorce de la matiere qui l'enveloppoit ; il s'est agité & il a opéré par une force intrinseque, selon que la nécessité de sa nature & de la matiere le permettoit.

Il y a donc dans l'univers une loi immuable & éternelle, un ordre combiné de causes & d'effets, enchaînés d'un lien si nécessaire, que tout ce qui a été, est & sera, n'a pu être autrement ; & c'est-là le destin.

Tout est soumis au destin, & il n'y a rien dans l'univers qui n'en subisse la loi, sans en exempter Dieu ; puisque Dieu suit cet ordre inexplicable & sacré des choses ; cette chaîne qui lie nécessairement.

Dieu, ou la grande cause rationnelle n'a pourtant rien qui la contraigne : car hors d'elle & du tout, il n'y a que le vuide infini ; c'est la nature seule qui la nécessite ; elle agit conformément à cette nature, & tout suit conformément à son action ; il ne faut pas avoir d'autre idée de la liberté de Dieu, ni de celle de l'homme ; Dieu n'en est ni moins libre, ni moins puissant, il est lui-même ce qui le nécessite.

Ce sont les parties ou les écoulemens de cet esprit universel du monde, distribués par-tout, & animant tout ce qu'il y a d'animé dans la nature, qui donnent naissance aux démons dont tout est rempli.

Chaque homme a son Génie & sa Ju-

non qui dirige ses actions, qui inspire ses discours, & qui mérite le plus grand respect; chaque particule du monde a son démon qui lui est présent & l'assiste; c'est là ce qu'on a désigné sous les noms de *Jupiter*, de *Junon*, de *Vulcain*, de *Cérès*. Ce ne sont que certaines portions de l'ame universelle, résidentes dans l'air, dans l'eau, dans la terre, dans le feu, *&c.*

Puisque les dieux ne sont que des écoulemens de l'ame universelle, distribuées à chaque particule de la nature, il s'ensuit que dans la déflagration générale qui finira le monde, les dieux retourneront à un Jupiter confus, & à leurs anciens élemens.

Quoique Dieu soit présent à tout, agite tout, veille à tout, en est l'ame, & dirige les choses selon la condition de chacune, & la nature qui lui est propre; quoiqu'il soit bon, & qu'il veuille le bien, il ne peut faire que tout ce qui est bien arrive, ni que tout ce qui arrive soit bien; ce n'est pas l'art qui se repose, mais c'est la matiere qui est indocile à l'art. Dieu ne peut être que ce qu'il est, & il ne peut changer la matiere.

Quoiqu'il y ait un lien principal & universel des choses, qui les enchaîne, nos ames ne sont cependant sujettes au destin, qu'autant & que selon qu'il convient à leur nature; toute force extérieure a beau conspirer contre elles, si leur bonté est originelle & premiere, elle persévérera; s'il en est autrement, si elles sont nées ignorantes, grossieres, féroces; s'il ne survient rien qui les améliore, les instruise, & les fortifie; par cette seule condition, sans aucune influence du destin, d'un mouvement volontaire & propre, elles se porteront au vice & à l'erreur.

Il n'est pas difficile de conclure de ces principes, que les stoïciens étoient matérialistes, fatalistes, & à proprement parler athées.

Nous venons d'exposer leur doctrine sur le principe efficient; voici maintenant ce qu'ils pensoient de la cause passive.

La matiere premiere ou la nature est la premiere des choses, l'essence & la base de leurs qualités.

La matiere générale & premiere est éternelle; tout ce qu'il en a été est, elle n'augmente ni ne diminue, tout est elle; on l'appelle *essence*, considérée dans l'universalité des êtres; *matiere*, considérée dans chacun.

La matiere dans chaque être, est susceptible d'accroissement & de diminution; elle n'y reste pas la même, elle se mêle, elle se sépare, ses parties s'échappent dans la séparation, s'unissent dans le mélange; après la déflagration générale, la matiere se retrouvera une, & la même dans Jupiter.

Elle n'est pas stable, elle varie sans cesse, tout est emporté comme un torrent, tout passe, rien de ce que nous voyons ne reste le même; mais rien ne change l'essence de la matiere, il n'en périt rien, ni de ce qui s'évanouit à nos yeux; tout retourne à la source premiere des choses, pour en émaner de rechef; les choses cessent; mais ne s'anéantissent pas.

La matiere n'est pas infinie; le monde a ses limites.

Il n'y a rien à quoi elle ne puisse être réduite, rien qu'elle ne puisse souffrir, qui n'en puisse être fait; ce qui seroit impossible si elle étoit immuable; elle est divisible à l'infini; or, ce qui est divisible ne peut être infini; elle est contenue.

C'est par la matiere, par les choses qui sont de la matiere, & par la raison générale qui est présente à tout, qui en est le germe, qui le pénetre, que le monde est, que l'univers est, que Dieu est; on entend quelquefois le ciel par ce mot, *Dieu*.

Le monde existe séparé du vuide qui l'environne, comme un œuf, la terre est au centre, il y a cette différence entre le monde & l'univers, que l'univers est infini; il comprend les choses qui sont, & le vuide qui les comprend; le monde est fini, le monde est compris dans le vuide qui n'entre pas dans l'acception de ce mot.

Au commencement il n'y avoit que Dieu & la matiere; Dieu, essence des choses, nature ignée, être prolifique, dont une portion combinée avec la matiere, a produit l'air, puis l'eau; il est au monde comme le germe à la plante; il a déposé le germe du monde dans l'eau, pour en faciliter le développement; une partie de lui-même a condensé la terre, une autre s'est exhalée; delà le feu.

Le monde est un grand animal, qui a sens, esprit, & raison; il y a, ainsi que dans l'homme, corps & ame dans ce grand animal; l'ame y est présente à toutes les parties du corps.

Il y a dans le monde, outre de la matiere nue de toute qualité, quatre élémens, le feu, l'air, l'eau, & la terre; le feu est chaud, l'air froid, la terre seche, & l'eau moite; le feu tent en haut, c'est son séjour; cet élément, ou sa portion connue sous le nom d'*æther*, a été le rudiment des astres & de leurs spheres; l'air est au dessous du feu; l'eau coule sous l'air & sur la terre; la terre est la base du tout, elle est au centre.

Entre les élémens deux sont légers, le feu & l'air; deux pesans, l'eau & la terre; ils tendent au centre qui n'est ni pesant ni léger.

Il y a une conversion réciproque des élémens entr'eux; tout ce qui cesse de l'un, passe dans un autre; l'air dégénere en feu, le feu en air; l'air en eau, l'eau en air; la terre en eau, l'eau en terre; mais aucun élément n'est sans aucun des autres: tous sont en chacun.

Le feu est le premier des élémens, il a son séjour vers le ciel, & le ciel est, comme nous l'avons dit, la limite derniere du monde, où ce qui est divin a sa place.

Il y a deux feux; l'artificiel qui sert à nos usages, le naturel qui sert aux opérations de la nature; il augmente & conserve les choses, les plantes, les animaux; c'est la chaleur universelle sans laquelle tout périt.

Ce feu très-haut, répandu en tout, enveloppe derniere du monde, est l'æther, est aussi le Dieu tout-puissant.

Le soleil est un feu très-pur, il est plus grand que la terre, c'est un orbe rond comme le monde; c'est un feu, car il en a tous les effets; il est plus grand que la terre, puisqu'il l'éclaire, & le ciel en même temps.

Le soleil est donc à juste titre, le premier des dieux.

C'est une portion très-pure de l'æther, de Dieu ou du feu, qui a constitué les astres; ils sont ardens, ils sont brillans, ils sont animés, ils sentent, ils conçoivent, ils ne sont composés que de feu; ils n'ont rien d'étranger au feu; mais il n'y a point de feu qui n'ait besoin d'aliment; ce sont les vapeurs des eaux, de la mer, & de la terre, qui nourrissent le feu des astres.

Puisque les astres sont des portions du feu naturel & divin, qu'ils sentent & qu'ils conçoivent, pourquoi n'annonceroient-ils pas l'avenir? ce ne sont pas des êtres où l'on puisse lire les choses particulieres & individuelles, mais bien la suite générale des destinées; elle y est écrite en caracteres très-évidens.

On appelle du nom d'*astres* le soleil & la lune; il y a cette différence entre un astre & une étoile, que l'étoile est un astre, mais que l'astre n'est pas une étoile.

Voici l'ordre des astres errans; saturne, jupiter, mars, mercure, vénus, le soleil, la lune; la principale entre les cinq premieres, c'est vénus, l'astre le plus voisin du soleil.

La lune occupe le lieu le plus bas de l'æther, c'est un astre intelligent, sage, d'une nature ignée; mais non sans quelque mélange de terrestre.

La sphere de l'air est & commence au dessous de la lune, elle est moyenne entre le ciel & les eaux, sa figure est ronde, c'est Junon.

La région de l'air se divise en haute, moyenne, & basse; la région haute est très-seche & très-chaude; la proximité des feux célestes la rend très-rare & très-tenue; sa région basse, voisine de la terre, est dense & ténébreuse; c'est le réceptacle des exhalaisons; la région moyenne plus tempérée que celle qui la domine, & que celle qu'elle presse, est seche à sa partie supérieure, humide à sa partie inférieure.

Le vent est un courant d'air.

La pluie un changement de nue en eau; ce changement a lieu toutes les fois que la chaleur ne peut diviser les vapeurs que le soleil a élevées de la terre & des mers.

La terre, la portion du monde la plus dense, sert de base au tout, comme les os dans les animaux; elle est couverte d'eaux qui se tiennent de niveau à la surface; elle est au centre; elle est une, ronde, finie, ainsi que l'exige la nature de tout centre; l'eau a la même figure qu'elle, parce

que son centre est le même que celui de la terre.

La mer parcourt l'intérieur de la terre, par des routes secretes ; elle sort de ses bassins, elle disparoît, elle se condense, elle se filtre, elle se purifie, elle perd son amertume, & offre, après avoir fait beaucoup de chemin, une eau pure aux animaux & aux hommes.

La terre est immobile.

Il n'y a qu'un seul monde.

Il est éternel, c'est Dieu & la nature ; ce tout n'a point commencé, & ne finira point ; son aspect passera.

Comme l'année a un hyver & un été, le monde aura une inondation & une déflagration ; l'inondation couvrira toute la surface de la terre, & tout périra.

Après cette premiere révolution par l'eau, le monde sera embrasé par le feu, répandu dans toutes ses parties, il consumera l'humidité, & s'assimilera les êtres ; ils prendront peu à peu sa nature, alors tout se résoudra en Jupiter, & le premier cahos renaîtra.

Ce cahos se débrouillera comme le premier, l'univers se reformera comme il est, & l'espece humaine sera reproduite.

Le temps est à la derniere place entre les êtres.

Anthropologie des Stoïciens. L'homme est une image du monde, le monde est en lui, il a une ame & un corps comme le grand tout.

Les principes de l'espece humaine étoient dans l'univers naissant ; les premiers hommes sont nés par l'entremise du feu divin, ou par la providence de Dieu.

Dans l'acte de la génération, le germe de l'homme s'unit à la portion humide de l'ame.

La liqueur spermatique ne produit que le corps, elle contient en petit tous les corps humains qui se succéderont.

L'ame ne se forme point dans la matrice, elle vient de dehors, elle s'unit au corps avant qu'il ait vie.

Si vous remontez à la premiere origine de l'ame, vous la ferez descendre du feu primitif dont elle est une étincelle ; elle n'a rien de pesant ni de terrestre ; elle est de la même nature que la substance qui forme les astres, & qui les fait briller.

L'ame de l'homme est une particule de Dieu, une petite portion de l'ame universelle qui en a été, pour ainsi dire, détachée : car l'ame du monde est la source féconde de toutes les ames.

Il est difficile d'expliquer la nature ; elle est ignée, ardente, intelligente, & raisonnable.

Il y a des ames mortelles, & il y en a d'immortelles.

Après la déflagration générale, & le renouvellement des choses, les ames retourneront dans les corps qu'elles ont animés avant cet événement.

L'ame est un corps, car elle est ; & elle agit ; mais ce corps est d'une ténuité & d'une subtilité extrêmes.

On y distingue huit facultés ; les cinq sens, la faculté d'engendrer, celle de parler est une partie principale.

Après la mort, elle remonte aux cieux ; elle habite les astres, elle converse avec les dieux, elle contemple, & cet état durera jusqu'à ce que le monde soit consumé, elle & tous les dieux se confondent, & ne forment plus qu'un seul être, Jupiter.

L'ame du sage, après la dissolution du corps, s'occupe du cours du soleil, de la lune, & des autres astres, & vérifie les connoissances qu'elle a acquises sur la terre.

Principes de la philosophie morale des Stoïciens. Dans la vie, c'est sur-tout la fin qu'il faut regarder ; la fin est l'être par qui tout se fait, pour qui tout est, à qui tout se rapporte.

La fin peut se considérer sous trois aspects, l'objet, les moyens, & le terme.

La fin de l'homme doit être de conformer sa conduite aux loix de la nature.

La nature n'est autre chose que la raison universelle qui ordonne tout ; conformer sa conduite à celle de la nature, c'est se voir comme une partie du grand tout, & conspirer à son harmonie.

Dieu est la portion principale de la nature ; l'ame de l'homme est une particule de Dieu ; la loi de la nature ou de Dieu, c'est la regle générale par qui tout est ordonné, mu, & vivifié ; vivre conformément à la nature, imiter la divinité, suivre l'ordre général, c'est la même chose sous des expressions différentes.

La nature est tout ce qu'il y a de bon & beau.

La vertu a ces deux qualités comme la nature.

Le bonheur en est une suite.

Bien vivre, aimer le beau, pratiquer le bien, & être heureux, c'est une même chose.

La vertu a son germe dans l'ame humaine, c'est une conséquence de son origine; particule émanée de la divinité, elle tend d'elle-même à l'imitation du principe de son émanation; ce principe la meut, la pousse & l'inspire.

Cette particule détachée de la grande ame, & spécifiée par son union à tel ou tel corps, est le démon de cet homme, ce démon le porte au beau, au bon, & à la félicité.

La souveraine félicité consiste à l'écouter : alors on choisit ce qui convient à la nature générale ou à Dieu, & l'on rejette ce qui contredit son harmonie & sa loi.

Chaque homme ayant son démon, il porte en lui le principe de son bonheur, Dieu lui est présent. C'est un pontife sacré qui préside à son autel.

Dieu lui est présent; c'est Dieu-même attaché à un corps de figure humaine.

La nature du bonheur de l'homme est la même que la nature du bonheur de Dieu. C'est la vertu.

La vertu est le grand instrument de la félicité.

Le bonheur souverain n'est pas dans les choses du corps, mais dans celles de l'ame.

Il n'y a de bien que ce qui est honnête. L'honnête n'est relatif qu'à l'ame. Rien de ce qui est hors de l'homme ne peut donc ajouter solidement à son bonheur.

Le corps, les jouissances, la gloire, les dignités sont des choses hors de nous & de notre puissance; elles ne peuvent donc que nuire à notre bonheur, si nous nous y attachons.

Le dernier degré de la sagesse consiste à bien distinguer le bon du mauvais.

Entre les choses, il y en a qui sont bonnes; il y en a qui sont mauvaises, & d'autres qu'on peut regarder comme indifférentes.

Une chose est bonne relativement à la nature d'un être : une créature raisonnable ne peut être heureuse que par les objets analogues à la raison.

Ce qui est utile & honnête est bon. La bonté ne se conçoit point séparée de l'utilité & de l'honnêteté.

L'utile consiste à se conformer à la fin du tout dont on est partie; à suivre la loi du principe qui commande.

La vertu est le vrai bien; la chose vraiment utile. C'est-là que la nature parfaite nous invite.

Ce n'est point par des comparaisons de la vertu avec d'autres objets, par des discours, par des jugemens que nous decouvrons que la vertu est le bien. Nous le sentons. C'est un effet énergique de sa propre nature qui développe en nous, malgré nous.

La sérénité, le plaisir & la joie sont les accessoires du bien.

Tout ce qui est opposé au bien est mal. Le mal est un écart de la raison générale du tout.

Les accessoires du mal sont les chagrins, la douleur, le trouble.

La vertu & ses accessoires constituent la félicité.

Il y a des biens présens; il y en a des futurs. Des biens constans, des biens intermittens, de durables & de passagers; des biens d'objets, de moyens, de fin, d'utilité, d'intérieurs, d'extérieurs, d'absolus, de relatifs, *&c.*

Le beau c'est la perfection du bien.

Tous les biens sont égaux. Il faut les desirer tous. Il n'en faut n'égliger aucun.

Il y a entre le bien ou l'honnête; entre le mal ou le honteux, des choses intermédiaires qui ne peuvent ni contribuer au bonheur, ni y nuire. On peut ou les négliger, ou les rechercher sans conséquence.

Le sage est sévere, il fuit les distractions; il a l'esprit sain; il ne souffre pas; c'est un homme dieu; c'est le seul vrai pontife; il est prophete; il n'opine point; c'est le Cynique par excellence; il est libre; il est roi; il peut gouverner un peuple; il n'erre pas; il est innocent; il n'a pitié de rien; il n'est pas indulgent, il n'est point fait pour habiter un désert; c'est un véritable ami;

il fait bien tout ce qu'il fait; il n'est point ennemi de la volupté; la vie lui est indifférente; il est grand en tout; c'est un économe intelligent; il a la noblesse réelle; personne n'entend mieux la médecine; on ne le trompe jamais; il ne trompe point; c'est lui qui fait jouir de sa femme, de ses enfans, de la vie; il ne calomnie pas; on ne sauroit l'exiler, *&c.*

Les *Stoïciens* à ces caracteres en ajoutoient une infinité d'autres qui sembloient en être les contradictoires. Après les avoir regardés comme les meilleurs des hommes, on les eût pris pour les plus méchans. C'étoit une suite de leur apathie, de leur imitation stricte de la divinité, & des acceptions particulieres des mots qu'ils employoient. La définition du stoïcien étoit toute semblable à celle que Vanini donnoit de Dieu.

L'ame, semblable à un globe parfaitement rond, est uniforme; elle n'est capable ni de compression, ni d'expansion.

Elle est libre; elle fait ce qu'elle veut; elle a sa propre énergie. Rien d'extérieur ne la touche, ni ne peut la contraindre.

Si on la considere relativement au tout, elle est sujette au destin; elle ne peut agir autrement qu'elle agit; elle suit le lien universel & sacré qui unit l'univers & ses parties.

Dieu est soumis au destin, pourquoi l'ame humaine, qui n'en est qu'une particule, en seroit-elle affranchie?

Aussi-tôt que l'image du bien l'a frappée, elle le desire.

Le principe qui se développe le premier dans un être animé, est celui de sa propre conservation.

S'il atteint ce qui est conforme à la nature, son bonheur commence.

Les desirs suivent la connoissance ou l'opinion des choses.

C'est de la connoissance de l'ordre universel, que dépend celle du vrai bien.

Si l'on présente à l'homme un bien convenable à sa nature, & qu'il s'y porte avec modération, il est sage & non passionné; s'il en jouit paisiblement, il est serein & content; s'il ne craint point de le perdre, il est tranquille, *&c.*

S'il se trompe sur la nature de l'objet; s'il le poursuit avec trop d'ardeur; s'il en craint la privation; s'il en jouit avec transport; s'il se trompe sur sa valeur; s'il en est séduit; s'il s'y attache; s'il aime la vie, il est pervers.

Les desirs fondés sur l'opinion, sont des sources de trouble. L'intempérance est une des sources les plus fécondes du trouble.

Le vice s'introduit par l'ignorance des choses qui font la vertu.

Il y a des vertus de théorie. Il y en a de pratique. Il y en a de premieres. Il y en a de secondaires.

La prudence qui nous instruit de nos devoirs; la tempérance qui regle nos appétits; le courage qui nous apprend à supporter; la justice qui nous apprend à distribuer, sont des vertus du premier ordre.

Il y a entre les vertus un lien qui les enchaîne; celui à qui il en manque une, n'en a point. Celui qui en possede bien une, les a toutes.

La vertu ne se montre pas seulement dans les discours; mais on la voit aussi dans les actions.

Le milieu entre le vice & la vertu n'est rien.

On forme un homme à la vertu. Il y a des méchans qu'on peut rendre bons.

On est vertueux pour la vertu même. Elle n'est fondée ni dans la crainte ni dans l'espérance.

Les actions sont ou des devoirs ou de la générosité, ou des procédés indifférens.

La raison ne commande ni ne défend les procédés indifférens; la nature ou la loi prisent les devoirs. La générosité immole l'intérêt personnel.

Il y a des devoirs relatifs à soi-même; de relatifs au prochain, & de relatifs à Dieu.

Il importe de rendre à Dieu un culte raisonnable.

Celui-là a une juste opinion des dieux qui croit leur existence, leur bonté, leur providence.

Il faut les adorer avant tout, y penser, les invoquer, les reconnoitre, s'y soumettre, leur abandonner sa vie, les louer même dans le malheur, *&c.*

L'apathie est le but de tout ce que l'homme

l'homme ſe doit à lui-même. Celui qui y eſt arrivé eſt ſage.

Le ſage ſaura quand il lui convient de mourir ; il lui ſera indifférent de recevoir la mort ou de ſe la donner. Il n'attendra point à l'extrêmité pour uſer de ce remede. Il lui ſuffira de croire que le ſort a changé.

Il cherchera l'obſcurité.

Le ſoir il ſe rappellera ſa journée. Il examinera ſes actions. Il reviendra ſur ſes diſcours. Il s'avouera ſes fautes. Il ſe propoſera de faire mieux.

Son étude particuliere ſera celle de lui-même.

Il mépriſera la vie & ſes amuſemens ; il ne redoutera ni la douleur, ni la miſere, ni la mort.

Il aimera ſes ſemblables, Il aimera même ſes ennemis.

Il ne fera l'injure à perſonne. Il étendra ſa bienveillance ſur tous.

Il vivra dans le monde, comme s'il n'y avoit rien de propre.

Le témoignage de ſa conſcience ſera le premier qu'il recherchera.

Toutes les fautes lui ſeront égales.

Soumis à tout événement, il regardera la commiſération & la plupart des vertus de cet ordre, comme une ſorte d'oppoſition à la volonté de Dieu.

Il jugera de même du repentir.

Il n'aura point ces vues de petite bienfaiſance, étroite, qui diſtingue un homme d'un autre. Il imitera la nature. Tous les hommes ſeront égaux à ſes yeux.

S'il tend la main à celui qui fait naufrage, s'il conſole celui qui pleure, s'il reçoit celui qui manque d'aſyle ; s'il donne la vie à celui qui périt ; s'il préſente du pain à celui qui a faim, il ne ſera point ému. Il gardera ſa ſérénité. Il ne permettra point au ſpectacle de la miſere d'altérer ſa tranquillité. Il reconnoîtra en tout la volonté de Dieu & le malheur des autres ; & dans ſon impuiſſance à les ſecourir, il ſera content de tout, parce qu'il ſaura que rien ne peut être mal.

Des diſciples & des ſucceſſeurs de Zénon. Zénon eut pour diſciple Philonide, Calippe, Poſidonius, Zenode, Scion & Cléanthe.

Perſée, Ariſton, Herille, Denis, Sphærus & Athénadore ſe ſont fait un nom dans ſa ſecte.

Nous allons parcourir rapidement ce qu'il peut y avoir de remarquable dans leurs vies & dans leurs opinions.

Perſée étoit fils de Démétrius de Cettium. Il fut, diſent les uns, l'ami de Zénon ; d'autres, un de ces eſclaves qu'Antigone envoya dans ſon école, pour en copier les leçons. Il vivoit aux environs de la cxxx olympiade. Il étoit avancé en âge, lorſqu'il alla à la cour d'Antigone Gonatas. Son crédit auprès de ce prince fut tel, que la garde de l'Acro-Corinthe lui fut confiée. On ſait que la ſûreté de Corinthe & de tout le Pélopponnèſe dépendoit de cette citadelle. Le philoſophe répondit mal à l'axiome ſtoïque, qui diſoit qu'il n'y avoit que le ſage qui ſache commander. Aratus de Sycione ſe préſenta ſubitement devant l'Acro Corinthe, & le ſurprit. Il empêcha Antigone de tenir à Menedeme d'Erétrie la parole qu'il lui avoit donnée de remettre les Erétriens en république ; il regardoit les dieux comme les premiers inventeurs des choſes utiles chez les peuples qui leur avoient élevé des autels. Il eut pour diſciples Hermagoras d'Amphipolis.

Ariſton de Chio étoit fils de Miltiade. Il étoit éloquent, & il n'en plaiſoit pas davantage à Zénon qui affectoit un diſcours bref. Ariſton qui aimoit le plaiſir, étoit d'ailleurs peu fait pour cette école ſévere. Il profita d'une maladie de ſon maître pour le quitter. Il ſuivit Polémon, auquel il ne demeura pas long-temps attaché. Il eut l'ambition d'être chef de ſecte, & il s'établit dans le Cynoſarge, où il aſſembla quelques auditeurs, qu'on appella de ſon nom *les Ariſtoniens :* mais bientôt ſon école fut mépriſée & déſerte. Ariſton attaqua avec chaleur Arceſilaüs, & la maniere de philoſopher académique & ſceptique. Il innova pluſieurs choſes dans le *Stoïciſme :* il prétendoit que l'étude de la nature étoit au deſſus de l'eſprit humain ; que la Logique ne ſignifioit rien, & que la Morale étoit la ſeule ſcience qui nous importât ; qu'il n'y avoit pas autant de vertus différentes qu'on en comptoit communément, mais qu'il ne falloit pas, comme Zénon,

les réduire à une seule; qu'il y avoit entr'elles un lien commun; que les dieux étoient sans intelligence & sans vie, & qu'il étoit impossible d'en déterminer la forme. Il mourut d'un coup de soleil qu'il reçut sur sa tête qui étoit chauve. Il eut pour disciple Eratosthene de Cyrene. Celui-ci fut grammairien, poëte & philosophe. Il se distingua aussi parmi les Mathématiciens. La variété de ses connoissances lui mérita le nom de *philologue*, qu'il porta le premier, & les Ptolomée, Philopator & Epiphane lui confierent le soin de la bibliotheque d'Alexandrie.

Persée ne fut pas le seul qui abandonna la secte de Zénon. On fait le même reproche à Denis d'Héraclée. On dit de celui-ci qu'il regarda la volupté comme la fin des actions humaines, & qu'il passa dans l'école cyrénaïque & épicurienne.

Herelle de Carthage n'eut pas une jeunesse fort innocente. Lorsqu'il se présenta pour disciple à Zénon, celui-ci exigea pour preuve de son changement de mœurs, qu'il se coupât les cheveux qu'il avoit fort beaux. Herelle se rasa la tête, & fut reçu dans l'école stoïque. Il regarda la science & la vertu comme les véritables fins de l'homme, ajoutant qu'elles dépendoient quelquefois des circonstances, & que semblables à l'airain dont on fondoit la statue d'Alexandre ou de Socrate, il en falloit changer selon les occasions; qu'elles n'étoient pas les mêmes pour tous les hommes; que le sage avoit les sciences qui n'étoient pas celles du fou, *&c.*

Sphærus le borysthénite, le second disciple de Zénon, enseigna la Philosophie à Lacédémone, & forma Cléomene. Il passa de Sparte à Alexandrie: il modifia le principe des Stoïciens, que le sage n'opinoit jamais. Il disoit à Ptolomée qu'il n'étoit roi que parce qu'il en avoit les qualités, sans lesquelles il cesseroit de l'être. Il écrivit plusieurs traités que nous n'avons pas.

Cléanthès, né à Asse en Lycie, succéda à Zénon sous le Stoa. Il avoit été d'abord athlete. Son extrême pauvreté lui fit apparemment goûter une philosophie qui prêchoit le mépris des richesses. Il s'attacha d'abord à Cratès qu'il quitta pour Zénon. Le jour il étudioit; la nuit il se louoit pour tirer de l'eau dans les jardins. Les Aréopagites, touchés de sa misere & de sa vertu, lui décernerent dix mines sur le trésor public: Zénon n'étoit pas d'avis qu'il les acceptât. Un jour qu'il conduisoit des jeunes gens au spectacle, le vent lui enleva son manteau, & le laissa tout nud. La fortune & la nature l'avoient traité presqu'avec la même ingratitude. Il avoit l'esprit lent: on l'appelloit *l'âne de Zénon*, & il disoit qu'on avoit raison, car il portoit seul toute la charge de ce philosophe. Antigone l'enrichit; mais ce fut sans conséquence pour sa vertu. Cléanthès persista dans la pratique austere du *Stoïcisme*. La secte ne perdit rien sous lui de son éclat; le portique fut plus fréquenté que jamais: il prêchoit d'exemple la continence, la sobriété, la patience & le mépris des injures: il estimoit les anciens philosophes de ce qu'ils avoient négligé les mots, pour s'attacher aux choses; & c'étoit la raison qu'il donnoit de ce que beaucoup moindres en nombre que de son temps, il y avoit cependant parmi eux beaucoup plus d'hommes sages. Il mourut âgé de 80 ans: il fut attaqué d'un ulcere à la bouche, pour lequel les médecins lui ordonnerent l'abstinence des alimens; il passa deux jours sans manger; ce régime lui réussit, mais on ne put le déterminer à reprendre les alimens. Il étoit, disoit-il, trop près du terme pour revenir sur ses pas. On lui éleva, tard à la vérité, une très-belle statue.

Mais personne ne s'est fait plus de réputation parmi les Stoïciens que Chrisippe de Tarse. Il écouta Zénon & Cléanthès: il abandonna leur doctrine en plusieurs points. C'étoit un homme d'un esprit prompt & subtil. On le loue d'avoir pu composer jusqu'à cinq cents vers en un jour: mais parmi ces vers, y en avoit-il beaucoup qu'on pût louer? L'estime qu'il faisoit de lui-même n'étoit pas médiocre. Interrogé par quelqu'un qui avoit un enfant, sur l'homme à qui il en falloit confier l'instruction: à moi, lui répondit-il; car si je connoissois un précepteur qui valût mieux, je le prendrois pour moi. Il avoit de la hauteur dans le caractere: il méprisa les honneurs. Il ne dédia point aux rois ses ouvrages, comme c'étoit la coutume de

son temps. Son esprit ardent & porté à la contradiction lui fit des ennemis. Il éleva Carnéade, qui ne profita que trop bien de l'art malheureux de jeter des doutes. Chrisippe en devint lui-même la victime. Il parla librement des dieux : il expliquoit la fable des amours de Jupiter & de Junon d'une maniere aussi peu décente que religieuse. S'il est vrai qu'il approuvât l'inceste, & qu'il conseillât d'user de la chair humaine en alimens, sa morale ne fut pas sans tache. Il laissa un nombre prodigieux d'ouvrages. Il mourut âgé de 83 ans : on lui éleva une statue dans le Céramique.

Zénon de Tarse, à qui Chrisippe transmit le portique, fit beaucoup de disciples & peu d'ouvrages.

Diogene le babylonien eut pour maîtres Chrisippe & Zénon. Il accompagna Critolaüs & Carnéade à Rome. Un jour qu'il parloit de la colere, un jeune étourdi lui cracha au visage, & la tranquillité du philosophe ne démentit pas son discours. Il mourut âgé de 98 ans.

Antipater de Tarse avoit été disciple de Diogene, & il lui succéda. Ce fut un des antagonistes les plus redoutables de Carnéade.

Panetius de Rhodes laissa les armes auxquelles il étoit appellé par sa naissance, pour suivre son goût & se livrer à la Philosophie. Il fut estimé de Cicéron, qui l'introduisit dans la familiarité de Scipion & de Lœlius. Panetius fut plus attaché à la pratique du *Stoïcisme* qu'à ses dogmes. Il estimoit les philosophes qui avoient précédé, mais surtout Platon, qu'il appelloit leur *Homere*. Il vécut long-temps à Rome, mais il mourut à Athenes. Il eut pour disciples des hommes du premier mérite, Mnesarque, Posidonius, Lelius, Scipion, Fannius, Hécaton, Apollonius, Polybe. Il rejetoit la divination de Zénon : écrivit des offices ; il s'occupa de l'histoire des sectes. Il ne nous reste aucun de ses ouvrages.

Posidonius d'Apamée exerça à Rhodes les fonctions de magistrat & de philosophe ; & au sortir de l'école, il s'asseyoit sur le tribunal des loix, sans qu'on l'y trouvât déplacé. Pomp e le visita. Posidonius étoit alors tourmenté de la goutte. La douleur ne l'empêcha point d'entretenir le général romain. Il traita en sa présence la question du bon & de l'honnête. Il écrivit différens ouvrages. On lui attribue l'invention d'une sphere artificielle, qui imitoit les mouvemens du systême planétaire : il mourut fort âgé Cicéron en parle comme d'un homme qu'il avoit entendu.

Jason, neveu de Posidonius, professa le *Stoïcisme* à Rhodes ; après la mort de son oncle.

Voyez à l'article de la PHILOSOPHIE DES ROMAINS l'histoire des progrès de la secte dans cette ville sous la république & sous les empereurs.

Des femmes eurent aussi le courage d'embrasser le *Stoïcisme*, & de se distinguer dans cette école par la pratique de ses vertus austeres.

La secte *stoïcienne* fut le dernier rameau de la secte de Socrate.

Des restaurateurs de la Philosophie stoïcienne parmi les modernes. Les principaux d'entr'eux ont été Juste-Lipse, Scioppius, Heinsius & Gataker.

Juste-Lipse naquit dans le courant de 1447. Il fit ses premieres études à Bruxelles, d'où il alla perdre deux ans ailleurs. Il étudia la Scholastique chez les Jésuites ; le goût de l'éloquence & des questions grammaticales l'entraînerent d'abord ; mais Tacite & Séneque ne tarderent pas à le détacher de Donat & de Cicéron. Il fut tenté de se faire jésuite ; mais ses parens qui n'approuvoient pas ce dessein, l'envoyerent à Louvain où sa vocation se perdit. Là il se livra tout entier à la Littérature ancienne & à la Jurisprudence. Il se lia sous Corneille Valere, leur maître commun, à Delrio, Giselin, Lermet, Shott, & d'autres qui se sont illustrés par leurs connoissances. Il écrivit de bonne heure. Il n'avoit que dix-neuf ans lorsqu'il publia ses livres *de variis lectionibus* : il les dédia au cardinal Pernot de Granville, qui l'aima & le protégea. A Rome, il se plongea dans l'étude des Antiquités : il y connut Manuce, Mercuriales & Muret. De retour de l'Italie en Flandres, il s'abandonna au plaisir, & il ne parut pas se ressouvenir beaucoup de son Epictete : mais cet écart de jeunesse, bien pardonnable à un homme qui étoit resté si jeune sans pere, sans mere, sans parens, sans tuteur, ne dura pas. Il

revint à l'étude & à la vertu. Il voyagea en France & en Allemagne, en Saxe, en Bohême, satisfaisant toujours sa passion pour les sciences & pour les savans. Il s'arrêta quelque temps en Allemagne, où le mauvais état de sa fortune, qui avoit disparu au milieu des ravages de la guerre allumée dans son pays, le détermina à abjurer le Catholicisme, pour obtenir une chaire de professeur chez des Luthériens. Au fond, indifférent en fait de religion, il n'étoit ni catholique, ni luthérien. Il se maria à Cologne. Il s'éloigna de cette ville pour aller chercher un asyle où il pût vivre dans le repos & la solitude; mais il fut obligé de préférer la sécurité à ces avantages, & de se réfugier à Louvain, où il prit le bonnet de docteur en droit. Cet état lui promettoit de l'aisance : mais la guerre sembloit le suivre par-tout; elle le contraignit d'aller ailleurs enseigner parmi les Protestans la Jurisprudence & la Politique. Ce fut là qu'il prétendit qu'il ne falloit dans un état qu'une religion, & qu'il falloit pendre, brûler, massacrer ceux qui refusoient de se conformer au culte public : quelle morale à débiter parmi des hommes qui venoient d'exposer leurs femmes, leurs enfans, leur pays, leurs fortunes, leur vie, pour s'assurer la liberté de la conscience, & dont la terre fumoit encore du sang que l'intolérance espagnole avoit répandu ! On écrivit avec chaleur contre Juste-Lipse. Il devint odieux : il médita de se retirer de la Hollande. Sa femme superstitieuse le pressoit de changer de religion; les jésuites l'investissoient : il auguroit mal du succès de la guerre des Provinces-Unies. Il simula une maladie : il alla à Spa; il passa quelques années à Liége, & de-là il vint à Cologne, où il rentra dans le sein du Catholicisme. Cette inconstance ne nuisit pas autant à sa considération qu'à sa tranquillité. Les jésuites, amis aussi chauds, qu'ennemis dangereux, le préconiserent. Il fut appellé par des villes, par des provinces, par des souverains. L'ambition n'étoit certainement pas son défaut : il se refusa aux propositions les plus avantageuses & les plus honorables. Il mourut à Louvain en 1606, âgé de 58 ans. Il avoit beaucoup souffert, & beaucoup travaillé; son érudition étoit profonde : il n'étoit presqu'aucune science dans laquelle il ne fût versé; il avoit des lettres, de la critique & de la philosophie. Les langues anciennes & modernes lui étoient familieres. Il avoit étudié la Jurisprudence & les Antiquités. Il étoit grand moraliste; il s'étoit fait un style particulier, sententieux, bref, concis & serré. Il avoit reçu de la nature de la vivacité, de la chaleur, de la sagacité, de la justesse même, de l'imagination, de l'opiniâtreté & de la mémoire. Il avoit embrassé le *Stoïcisme*; il détestoit la philosophie des écoles. Il ne dépendit pas de lui qu'elle ne s'améliorât. Il écrivit de la politique & de la morale; & quoiqu'il ait laissé un assez grand nombre d'ouvrages, qu'ils aient presque tous été composés dans les embarras d'une vie tumultueuse, il n'y en a pas un qu'on lise sans quelque fruit : sa physiologie *stoïcienne*, son traité de la constance, ses politiques, ses observations sur Tacite ne sont pas les moins estimés : il eut des mœurs, de la douceur, de l'humanité, assez peu de religion. Il y a dans sa vie plus d'imprudence que de méchanceté : ses apostasies continuelles sont les suites naturelles de ses principes.

Gaspard Scioppius, dont on a dit tant de bien & de mal marcha sur les pas de Juste-Lipse. Il publia des élémens de la philosophie *stoïcienne*; ce n'est guerre qu'un abrégé de ce qu'on savoit avant lui.

Daniel Heinsius a fait le contraire de Scioppius. Celui-ci a délayé dans une oraison *de philosophiâ stoicâ* ce que Scioppius avoit resserré.

Gataker s'est montré fort supérieur à l'un & à l'autre dans son commentaire sur l'ouvrage de l'empereur Antonin. On y retrouve par-tout un homme profond dans la connoissance des orateurs, des poëtes & des philosophes anciens : mais il a ses préjugés. Il voit souvent Jesus-Christ, S. Paul, les évangélistes, les peres sous le portique, & il ne tient pas à lui qu'on ne les prenne pour des disciples de Zénon. Dacier n'étoit pas éloigné des idées de Gataker.

STOIDIS, (*Géog. anc.*) île de l'Asie, vers la côte de la Carmanie, & au voisinage de l'Inde. Pline, *liv. VI. c. xxv.* nous apprend qu'on pêchoit des perles sur les côtes de cette île. C'est en vain que Sau-

maiſe ſoutient que Pline, au lieu de *Stoïdis*, avoit écrit *Tyndis*; tous les manuſcrits de Pline s'oppoſent à la correction de Saumaiſe. (*D. J.*)

STOLBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, chef-lieu d'un petit comté de même nom. Ce comté confine avec la principauté d'Anhalt, le comté de Mansfeld & de Hohenſtein, & le comté de Schwartzbourg. Les comtes de cette maiſon poſſedent encore le comté de Wernigérode.

C'eſt dans le comté de *Stolberg* que naquit en 1546 *Rhodoman* (Laurent) connu dans la littérature par pluſieurs ouvrages. Il étoit poëte, & très-verſé dans la langue grecque; il a fort bien réuſſi dans la traduction latine de Diodore de Sicile. Scaliger lui fit obtenir la chaire de profeſſeur en hiſtoire dans l'académie de Wirtemberg, où il mourut en 1606, âgé de ſoixante ans.

Schneidewin (Jean) ſavant juriſconſulte, né à *Stolberg* en 1519, & mort en 1568, étoit le quinzieme des enfans de ſon pere qui ne l'en aima que plus tendrement. Ce fils devint un habile homme, & fut employé par l'électeur de Saxe dans des négociations importantes. Son *commentarius ad inſtituta*, eſt un ouvrage eſtimé. (*D. J.*)

STOLE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *ſtola*, robe traînante à l'uſage des dames de qualité, & ſur laquelle elles jetoient dans les jours de cérémonie, un petit manteau.

Cette robe des dames romaines ſe mettoit par deſſus la tunique, & avoit quelque reſſemblance aux habits de cour de nos temps modernes. Si votre maîtreſſe, dit un poëte, s'habille de quelque robe ample & longue, écriez-vous de toute votre force, que ſous cet équipage, elle va mettre le feu par-tout; mais en même-temps priez la d'une voix timide, qu'elle ne s'expoſe point aux rigueurs de l'hiver.

La queue de cette robe étoit traînante, & le bas garni d'un tiſſu très-large, d'or ou de poupre, *lata faſcia*. Le corps de la robe étoit rayé de différentes couleurs; elle reçut inſenſiblement un grand nombre de plis, s'augmenta de volume; fit tomber la toge, ou du moins n'en laiſſa l'uſage qu'aux hommes & aux courtiſannes.

Le nom de *ſtole* peu altéré a paſſé dans l'égliſe, & eſt devenu une partie de l'habillement du prêtre, quand il eſt devant l'autel. Mais l'étole eſt bien differente de la *ſtole* des Romains, car c'eſt proprement les extrêmités de la longue robe que portoit le grand prêtre des Juifs; & ſi l'on veut remonter à l'origine de la *ſtole* du grand prêtre juif, on la trouvera dans la Genèſe, où l'on verra que Pharaon voulant établir Joſeph, intendant de l'Egypte; il le fit revêtir d'une robe de fin lin, appellée *ſtola biſſina*. On trouvera encore qus les robes qui furent diſtribuées aux freres de Joſeph ſont nommées *ſtoles*, ainſi que la robe neuve dont ſe para Judith pour tromper Holopherne. (*D. J.*)

STOLHOFFEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le marquiſat de Bade, proche la rive droite du Rhin, à 6 lieues au nord-eſt de Strasbourg. Les Allemands y furent forcés dans leurs lignes par les François en 1707. *Long.* 25. 24; *lat.* 48. 30. (*D. J.*)

STOLPEN, PIERRE DE, (*Hiſt. nat. Litholog.*) en allemand *ſtolpenſtein*; c'eſt le nom qu'on donne à une pierre de touche ou à une eſpece de *baſaltes* qui ſe trouve en Miſnie; elle eſt ſemblable à du marbre noir ou gris par ſa couleur, mais ſa forme eſt très-ſinguliere; elle ſe trouve en criſtaux ou en colonnes priſmatiques, qui ſont ou pentagones ou hexagones, ou eptagones, ou octogones; quelquefois même il y a de ces colonnes qui ont la figure d'une ſolive équarrie. Les ſurfaces de ces priſmes ſont unies & liſſes, comme ſi elles avoient été polies. Ces colonnes priſmatiques ſont placées perpendiculairement les unes à côté des autres comme des tuyaux d'orgue; elles s'élevent d'environ 16 ou 17 piés au deſſus du ſommet d'une montagne; & ces priſmes ou colonnes ſervent de fondement au château de *Stolpen*, qui eſt bâti préciſément au deſſus.

M. Pott qui a examiné cette pierre, dit qu'elle eſt d'une très-grande dureté; elle ne fait point efferveſcence avec les acides, & l'action du feu ne la convertit point en chaux. Ce ſavant chymiſte conjecture, que c'eſt une terre argileuſe, comme celle de l'ardoiſe, combinée avec une terre ferrugineuſe qui fait la baſe de cette pierre; ſans aucune

addition un feu très-violent peut la changer en une scorie noire si dure, qu'elle donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec un briquet, quoique dans son état naturel elle ne fasse point feu. Cette pierre est de différentes nuances, elle est ou noirâtre ou d'un gris de fer ou d'un gris de cendre ; en frottant un métal dessus, elle en prend la couleur, & plus elle est noire, plus elle est propre à servir de pierre de touche. *Voyez* la *Lithogéognosie de* M. Pott, *voyez* aussi l'*article* TOUCHE (*pierre de*).

STOLPEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Poméranie ultérieure, sur la riviere de même nom, à 30 lieues nord-ouest de Dantzick ; elle dépend du roi de Prusse. *Long. 34. 48 ; lat. 54. 42.* (*D. J.*)

STOLPEN, LA, (*Géog. mod.*) ou la *Stolpe ;* riviere d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure ; au duché de Vandalie ; elle se forme de divers ruisseaux, & se perd dans la mer Baltique. (*D. J.*)

STOLPMUND ; (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au duché de Vandalie, vers l'embouchure de la Stolpe, qui lui donne son nom. (*D. J.*)

STOMACHIQUE, adj. *en anatomie*, ce qui appartient à l'estomac. *V.* ESTOMAC.

STOMACHIQUE, adj. (*Thérapeutique.*) ou remede approprié aux maladies particulieres de l'estomac; car l'estomac étant sujet comme tous les autres organes, aux maladies universelles ou communes, telles que l'imflammation, les divers genres de tumeurs, *&c.* à des maladies propres ou particulieres; savoir, celles qui ont rapport à sa constitution, & à ses fonctions propres ; & les maladies communes se traitant toujours par les remedes généraux ou communs; restent seulement les maladies particulieres auxquelles puissent convenir les remedes appropriés.

Les maladies propres de l'estomac sont pour la plupart des affections légeres qui ne peuvent qu'être mises au rang des incommodités, quoiqu'elles soient souvent très-opiniâtres & très-importunes ; ce sont des vices dans les digestions, & des vices qui pour rester dans l'ordre des maladies propres de l'estomac, doivent ne dépendre d'aucune cause manifeste, & notamment exclure toutes les conformations contre nature, tous les vices organiques ou des solides, & ces maladies sont outre les digestions pénibles & les digestions fougueuses, sont, dis-je, les douleurs ou coliques d'estomac, & les vomissemens habituels.

Ce n'est absolument qu'aux maladies particulieres de l'estomac ainsi circonscrites, que les remedes *stomachiques* sont vraiment consacrés. On les emploie toujours dans la vue de rétablir le ton naturel, la sensibilité naturelle, l'activité naturelle, de réveiller le jeu, de remédier à la paresse, à l'inertie, au relâchement de cet organe, ou bien au contraire d'émousser sa trop grande sensibilité, de diminuer sa tension contre nature, de modérer sa trop grande activité, *&c.* de suppléer le trop peu d'énergie des sucs digestifs, ou leur trop peu d'abondance, de leur rendre leurs *seves ;* de corriger leur acidité, leur âcreté, leur *bilessence*, de les adoucir, de les épaissir, ou au contraire de les rendre plus fluides, *&c.* toutes indications déduites, comme on voit, de vices fort occultes, & dirigées à des opérations pour le moins aussi peu comprises, du moins fort peu évidentes ; annoncées tout-au-plus par quelques effets, mais d'une maniere très-éloignée.

Quoique les vices des digestions soient assez généralement divisés en deux especes très-opposées, qu'on exprime communément par le relâchement contre nature, & par la trop grande tension ; & qu'on peut se représenter en effet par ces deux états opposés ; & qu'ainsi les *stomachiques* dussent être partagés aussi en deux classes ; celles des toniques & celles des relâchans ; cependant comme il a été observé dans l'*article* DIGESTION, *p. 1002. col. 2. & 1003. col. 1.* que rien n'est si bizarre que les affections propres de l'estomac, & rien de si équivoque que les signes d'après lesquels on prétend communément déduire le caractere des deux classes générales de ces affections ; rien aussi de moins constant en médecine, que les regles de détails sur l'administration des divers *stomachiques*, aussi comme il est observé dans l'endroit que nous venons de citer. L'unique maniere d'employer utilement les divers *stomachi-*

ques dans les cas où ces remedes ſont indiqués en général, c'eſt l'empyriſme ou le tatonnement : ce dogme général eſt confirmé entr'autres obſervations par celle-ci ; ſavoir, qu'il n'eſt pas rare de voir des maladies de l'eſtomac cauſées par des amas d'acide, ou pour le moins accompagnées de ce ſymptome, guéries par l'uſage du lait, ce qui dément formellement les deux dogmes les plus reçus de la doctrine courante ſur ce point ; car les acides de l'eſtomac ſont regardés comme un des indices les plus clairs de ſon relâchement, de ſa foibleſſe ; & le lait tient le premier rang parmi les remedes relâchans.

Au reſte, ſoit que par un préjugé très-ancien & très-répandu, les remedes fortifians, échauffans, toniques, ſoient généralement regardés comme amis de l'eſtomac, & comme capables de remédier à tous ces dérangemens : les *ſtomachiques* proprement dits ſont tous pris dans la claſſe des remedes fortifians, échauffans toniques, ou même tous les remedes fortifians, échauffans toniques ſont en même temps regardés comme *ſtomachiques ;* & en effet, tous les remedes de cet ordre ſont propres à guérir pluſieurs maladies de l'eſtomac.

Mais une obſervation plus éclairée a appris auſſi qu'un grand nombre de ces incommodités étoient très-efficacement combattues par les remedes rafraîchiſſans & par les remedes relâchans, c'eſt-à-dire, qu'en cherchant par le tatonnement des remedes pour chaque cas particulier, il falloit ſe retourner du côté des rafraîchiſſans & des relâchans, auſſi-bien que du côté des toniques ; enſorte qu'on pourra laiſſer, ſi l'on veut, pour obéir à l'uſage, le titre de *ſtomachiques* aux remedes toniques, mais en obſervant que ce ne ſont pas les ſeuls qui ſoient propres aux affections de l'eſtomac, ou bien diſtinguer les *ſtomachiques* en *ſtomachiques* toniques, & en *ſtomachiques* rafraîchiſſans & relâchans. Au reſte, quoique les abſorbans remédient quelquefois très-directement aux affections de l'eſtomac, nous ne les comptons point parmi les *ſtomachiques*, parce qu'il eſt évident qu'ils n'operent point du tout ſur l'organe même, ſur l'eſtomac, tandiſque l'action des autres paroît évidemment ſe porter uniquement ſur les ſolides.

Les *ſtomachiques* tant rafraîchiſſans & relâchans que toniques, (*) n'étant, comme nous l'avons inſinué déja, que ces remedes généraux conſidérés quant à un de leurs effets particuliers, nous ne ſaurions indi-

(*) Parmi le grand nombre des *ſtomachiques* on doit diſtinguer le codaga-pâle. Son écorce pilée & priſe dans une décoction *ſtomachique*, eſt un remede contre le flux de ventre. On loue auſſi l'écorce de ſa racine priſe de la même maniere, pour toutes ſortes de flux de ventre, ſoit diſſentérique, ſoit lientérique : elle ſert encore en qualité de déſobſtruant, priſe en infuſion & en décoction.

La racine pilée & bouillie dans de l'eau dans laquelle on a cuit de l'orge ou du ris, eſt utile pour l'angine aqueuſe ou pituiteuſe ; on en fait une lotion : elle ſert encore pour diſſiper les tumeurs, étant employée de la même maniere : elle appaiſe quelquefois la douleur des dents ; on en retient la décoction dans la bouche. Les graines bouillies ſont utiles contre les vers. Mais de toutes les vertus attribuées au *codaga-pâle*, celle de ſon efficace contre la diarrhée nous eſt préſentée avec trop d'éloges dans les *Mémoires d'Edimbourg*, *tome III. page* 32, pour en paſſer l'article ſous ſilence.

L'auteur recommande l'écorce des petites & jeunes branches d'un *codaga-pâle*, qui ne ſoit point couvert de mouſſe, ni d'une écorce extérieure ſeche & inſipide, qu'il faut ôter entiérement lorſqu'elle s'y trouve.

L'écorce ainſi mondée doit être réduite en poudre fine, dont on fait un électuaire avec une quantité ſuffiſante de ſirop d'orange. On donne un demi-gros ou davantage de cet électuaire quatre fois dans la journée, de quatre en quatre heures : le premier jour les déjections deviennent plus fréquentes & plus abondantes ; le lendemain la couleur des excrémens devient meilleure ; le troiſieme & le quatrieme jour il leur donne une conſiſtance approchante de l'état naturel, & il opere alors la guériſon.

Il eſt rare, dit-on encore, que ce remede manque dans les diarrhées qui ſont récentes, qui viennent d'un déréglement dans le boire & le manger, pourvu qu'il n'y ait pas de fievre, & qu'on ait fait prendre auparavant au malade une doſe d'ipécacuana. On preſcrit avec le même ſuccès & de la même maniere cet électuaire à ceux qui étant d'une conſtitution relâchée, ont

quer ici ces remedes & en exposer la nature, sans répéter absolument & inutilement ce qui en est dit aux articles rafraîchissans, relâchans, & toniques. *V. ces articles.*

STONE, s. m. (*Poids d'Angleterre.*) poids dont les bouchers anglois se servent pour peser la viande qu'ils débitent. Le *stone* est de huit livres d'avoir du poids, c'est-à-dire, de la livre la plus pesante des deux, dont on se sert en Angleterre : cette livre est de seize onces. (*D. J.*)

STONEHENGE, (*Antiquité.*) c'est ainsi que les Anglois nomment un monument singulier qui se voit dans les plaines de Salisbury, à environ deux lieues de cette ville. Ce monument est composé de quatre rangées de pierres brutes d'une grandeur énorme, placées circulairement. Quelques-unes de ces pierres ont vingt piés de hauteur sur sept de largeur, & en soutiennent d'autres placées horizontalement ; ce qui forme comme des linteaux de porte ; l'on présume que toutes les autres pierres étoient anciennement liées les unes aux autres, & ne formoient qu'un seul édifice.

La grandeur de ces pierres & la difficulté qu'il y eût eu à les transporter à cause de l'énormité de leur poids, a fait croire qu'elles étoient composées, & que les anciens avoient le secret d'un ciment au moyen duquel avec du sable ou de petites pierres, ils venoient à bout de faire des masses très-considérables. Mais cette raison ne paroît point décisive, vu que les Egyptiens avoient trouvé le moyen de faire venir de très-loin des masses de pierres bien plus considérables qu'aucune de celles dont ce monument anglois est composé ; d'ailleurs en examinant le grain de ces pierres, tout le monde demeure convaincu qu'elles sont naturelles.

Les antiquaires anglois sont partagés sur les usages auxquels cet édifice a pu servir. Quelques-uns croient que c'étoit un temple des druides ou prêtres des anciens Bretons ; d'autres croient que c'étoit un temple des Romains dédié à *Cœlus* ou au ciel, parce qu'il étoit découvert ; d'autres croient que c'étoit un monument élevé en l'honneur de Hengist fameux héros danois, qui conquit l'Angleterre ; d'autres enfin croient que c'étoit un monument élevé par *Aurelius Ambrosius*, fondés sur ce que le nom latin de ce lieu est encore *mons Ambrosii.*

M. Mallet, dans son *Introduction à l'histoire de Danemarck*, nous apprend que les anciens peuples du nord élevoient sur des collines, soit naturelles soit artificielles, des autels qui n'étoient composés que de rochers dressés sur la pointe, & qui servoient de bases à de grandes pierres plates qui formoient les tables. Quelques-uns de ces autels étoient entourés d'un double rang de pierres énormes, qui environnoient aussi la colline même sur laquelle ces autels étoient placés. On voit encore une semblable enceinte dans l'île de Sélande, où ces pierres ont dû être apportées de fort loin, & par un travail énorme ; sur quoi M. Mallet remarque que *de tout temps la superstition*

aisément des diarrhées lorsque le temps est pluvieux ou humide ; & même il faut en continuer l'usage pendant quelques jours soir & matin, après que la diarrhée est guérie, prenant de l'eau de ris pour boisson ordinaire, ou des émulsions avec les semences froides & le sel de prunelle, s'il est nécessaire.

Si la fievre accompagne la diarrhée, on sent bien qu'il faut attaquer la fievre par la saignée, les émulsions rafraichissantes, ou la décoction blanche avec le sel de prunelle, avant que d'employer l'écorce du *codaga-pâle.*

N'oublions pas d'observer que cette écorce doit être nouvellement mise en poudre, & qu'il faut faire l'électuaire tous les jours, ou de deux jours l'un ; parce qu'autrement cette drogue perd son goût astringent, qui est mêlé d'une amertume désagréable au palais, & par cette perte son action sur les intestins diminue. M. Mouro, célebre par son savoir & ses talens, témoigne qu'il a guéri une dyssenterie très-invétérée, & qui avoit résisté à un grand nombre de remedes, par le moyen de l'écorce du *codaga-pâle* donnée suivant la méthode dont on vient de parler.

Quoiqu'il en soit, cette écorce paroît avoir toutes les qualités requises pour être très-utile dans la diarrhée, en fortifiant l'estomac par son amertume, qui d'ailleurs n'est pas rébutante, en stimulant les intestins, & en appaisant les tranchées par des parties balsamiques & onctueuses. Il paroît donc qu'elle mérite qu'on réitere dans d'autres pays les expériences avantageuses qu'on a faites en Ecosse de ses vertus. *Art. de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

tition

tition a imaginé qu'on ne pouvoit honorer la divinité qu'en faisant pour elle des especes de tours de force. Le même auteur observe encore que dans les lieux où les peuples du nord faisoient l'élection de leurs rois, on formoit une enceinte composée de douze rochers placés sur la pointe & perpendiculairement, au milieu desquels il s'en élevoit un plus grand que les autres, sur lequel on mettoit un siege pour le roi; les autres pierres servoient de barriere entre le peuple & lui. On trouve trois de ces monumens grossiers; l'un près de Lund en Scanie, l'autre à Leyre en Sélande, & le troisieme près de Vilbord en Jutlande. Il y a lieu de croire que le *stonehenge* des Anglois servoit à quelques usages semblables, qui étoient communs aux Bretons & aux anciens Danois, ou que ces derniers avoient apporté en Angleterre, lorsqu'ils en firent la conquête.

STONG, *(Géog. mod.)* riviere de Suede, dans la province d'Ostrogothie, qu'elle sépare en deux parties: elle se rend dans le lac de Roxen, près de Linkoping. *(D. J.)*

STONI, *(Géog. anc.)* peuples des Alpes, Strabon, *l. IV. p. 204*, les joint avec les *Lepontini* & les *Tridentini*; & Tite-Live, *épitom. l. LXII*, dit que le consul Q. Marcius les subjugua. Ils sont nommés *Stæni*, & mis au nombre des Liguriens, dans l'inscription des triomphes du capitole, rapportée par Gruter, *p. 298 de liguribus Stænis.* Ils tiroient sans doute leur origine des Liguriens, où ils avoient une origine commune avec eux. Les *Stoni* étoient aussi apparemment compris sous le nom général des *Euganei*, dont la capitale est appellée *Stonos* par Pline, *l. III, c. xx.* Etienne le géographe connoît une ville nommée *Stonos*, & la donne aux Liguriens. On ne sait point précisément le lieu où habitoient les *Stoni*; Cluvier les place par conjecture au voisinage du fleuve *Clusius*, au nord du lac Edrinus. *(D. J.)*

STONY-STRATFORD, *(Géog. mod.)* bourg d'Angleterre, dans Buckinghan-shire, sur le bord de l'Ouse. C'est un grand & beau bourg, où se tient un des meilleurs marchés de la province: son nom lui vient de trois choses; la premiere, de ce que toutes les maisons y sont de pierre de taille; la seconde, parce qu'il est sur l'ancienne voie militaire, autrement sur un chemin battu, pavé autrefois par les Romains, qu'on nomme aujourd'hui *Watling-Streat*, & dont on voit encore quelques restes hors du bourg; la troisieme, parce qu'il est situé près d'un gué de l'Ouse.

Cependant, comme la riviere n'est plus guere guéable dans cet endroit, on y a construit un pont. De l'autre côté de la riviere, il y avoit anciennement une place appellée *Lactorodum*, qui tiroit son nom de son gué pierreux; car en langue galloise, *lech* signifie une pierre, & *rhyd*, un gué; mais la place n'est plus, & il n'y reste qu'un village, nommé *Passham*, pour marquer que c'étoit un lieu de passage. *Stony-Stratford* est toujours un lieu de grand abord, parce qu'il est sur la route de Londres, au nord d'Angleterre. *(D. J.)*

STOOR-JUNKARE, *(Idolâtrie des Lapons.)* dieu des Lapons idolâtres; ils croient que tous les animaax, & en particulier les bêtes sauvages, comme les ours, les loups, les renards, les cerfs, & les rennes, sont sous son empire; c'est pourquoi ils lui sacrifient de temps à autre un renne mâle. Chaque famille a son *stoor-junkare*, & lui rend un culte sur quelque rocher, ou près de quelque caverne, ou sur le bord d'un lac. La figure de ce dieu est une espece de pierre brute, qui semble avoir une tête; & c'est à cette pierre que se borne la religion de ce peuple imbécille. *(D. J.)*

STOPFORD, *(Géog. mod.)* ville d'Angleterre, en Chester-Shire, au quartier septentrional, près de l'endroit où la Tamer se jette dans la Mersey.

STOPHIES, *(Antiq. grecq.)* fêtes que l'on célébroit à Erétrie en l'honneur de Diane. Hésichius qui en parle ne nous apprend point leur origine. *(D. J.)*

STOQUER, *en terme de Rafinerie*, c'est l'action de conduire les feux de maniere à rendre la chaleur égale par-tout, en transportant le charbon d'une place où il est moins nécessaire dans un autre où il l'est plus; & de donner de l'air aux grilles en faisant tomber les cendres au dessous, & en ces grilles l'une de l'autre. *Voy.* GRILLES.

STOQUEUR, s. m. *en terme de Rafinerie*, est une verge de fer applatie sur les

extrêmités en forme d'une ſpatule, environ de trois doigts de large. Il a quatre piés de long avec ſa douille, qui reçoit un manche de même longueur. On s'en ſert à gouverner les fourneaux, & à donner de l'air aux grilles *Voyez* STOQUER.

STORA *ou* STURA, (*Géog. mod.*) ville ruinée ; elle étoit ſituée ſur le détroit de Négrepont, au fond d'un petit golfe, entre Potiri au ſud-eſt, & Cariſto au nord-oueſt. Mahomet II. brûla cette ville, qui ne s'eſt pas rétablie depuis. (*D. J.*)

§ STORAX *ou* STYRAX, (*Jard. Bot.*) en latin *Styrax*, en anglois *the ſtorax tree*, en allemand *ſtoraxbaum*.

Caractere générique.

Un petit calice cylindrique d'une ſeule piece & diviſé en cinq par le bord, ſoutient une fleur monopétale, figurée en entonnoir, dont le tube eſt petit & cylindrique, & les bords découpés en cinq ſegmens larges & obtus qui s'étendent ; dix ou douze étamines formées en alêne, & terminées par des ſommets oblongs, ſont attachées circulairement à la paroie intérieure du pétale ; elles environnent un embryon arrondi qui repoſe au fond, il eſt ſurmonté d'un ſeul ſtile, couronné d'un ſtygmate lacinié. l'embryon devient une baie arrondie, un peu charnue, contenant deux noyaux qui renferment une amande aſſez groſſe ; ces noyaux ſont applatis d'un côté & convexes de l'autre.

Eſpeces.

Styrax à feuilles de coignaſſier, en Provence, aliboufier.

Styrax foliis mali cotonei. C. B. P.

Le *Styrax* s'éleve à la hauteur de douze à quatorze piés ; ſon écorce eſt griſe & unie ; ſes feuilles arrondies, entieres, alternes & couvertes d'un duvet blancheâtre par le deſſous, & attachées par des courts pétioles, reſſemblent parfaitement à celles du coignaſſier à fruit rond ; des côtés de ſes branches nombreuſes & grêles, naiſſent au printemps ſur des pédicules rameux, des bouquets de cinq ou ſix fleurs blanches d'un effet fort agréable.

M. Duhamel du Monceau a trouvé des *ſtyrax qui croiſſoient* naturellement en Provence, près de la Chartreuſe de Montrien : on a envoyé à M. de Juſſieu des fruits de la Louiſiane, dont les noyaux étoient plus petits que ceux du *ſtyrax* de Provence c'eſt peut-être une autre eſpece : cet arbre croît auſſi naturellement en Syrie & en Cilicie ; on le cultive aux environs de Stanchir, & on l'y multiplie par les marcottes. Un voyageur a écrit à M. Duhamel qu'il avoit rencontré les *ſtyrax* en Ethiopie ; enfin Miller aſſure qu'il croit ſpontané aux environs de Rome, dans la Paleſtine & dans pluſieurs des îles de l'Archipel ; c'eſt cet arbre qui fournit le ſtorax ſolide qu'on en tire par inciſion, il eſt d'une odeur forte, mais agréable ; on l'appelle auſſi *ſtorax calamita*, parce qu'on nous l'apporte dans des cannes creuſes ; il nous vient de Turquie, mais fort altéré par des mélanges qu'on y ajoute en fraude : pour être réputée bonne, cette gomme-réſine doit être nette, molaſſe, graſſe, & d'une odeur agréable : on l'emploie en médecine comme réſolutive ; on s'en ſert auſſi en qualité d'aromate. Les liquidambards fourniſſent une eſpece de ſtorax, qu'on appelle *ſtorax liquide*, & qui eſt d'une couleur jaune : on l'apporte quelquefois d'Amérique en Angleterre, ſous une forme concrete ; il doit y avoir quelque différence entre celui que donne le liquidambar de Virginie, & celui qu'on tire du liquidambar d'Orient. Ces baumes qui different ſans doute du vrai ſtorax par leurs qualités, portent auſſi quelquefois, ſuivant M. Cartheuſer, le nom de *liquidambart* : les Anglois écrivent *liquidamber*, ambre liquide.

Suivant M. Duhamel les *ſtirax* peuvent ſubſiſter en plein air dans nos provinces froides, l'ombre, ajoute-t-il, leur eſt ſi eſſentielle, qu'on ne peut guere les élever qu'en les tenant ſous de grands arbres ; mais nous objectons qu'il eſt ſenſible au froid, & qu'on ne peut guere trouver un emplacement chaud dans les maſſifs, les quinconces & les parcs. Nous penſons en conſéquence qu'il conviendroit de le planter devant des haies d'arbres toujours verds qui le parâſſent du nord-nord-eſt & nord-oueſt, là où il ſe trouveroit ombragé par

quelques cedres de Virginie ou arbres semblables, dont le feuillage léger ne procure pas une masse d'ombre trop épaisse. Miller ne croit pas que les *styrax* aient besoin d'être ombragés, puisqu'il prescrit de les planter en espalier contre un mur exposé au midi, & de les y palisser comme des arbres fruitiers; il assure que dans une position semblable, avec l'attention de les couvrir de paillassons par les plus grands froids, ils fleuriront annuellement & donneront même des fruits mûrs; les nôtres ne sont pas encore assez forts pour les planter à demeure, nous les tenons en pot, que nous enterrons l'été au pié d'un mur exposé au levant.

Occupons-nous maintenant de son éducation; il faut tirer ses noyaux de Provence; & recommander qu'on les envoie immédiatement après leur maturité: si on les seme à la fin de l'été dans des pots emplis de terre légere, qu'on mette ces pots sans délai dans une couche commune, & qu'on les enterre pendant l'hiver dans une couche tempérée faite avec du tan: les graines leveront ordinairement dès le commencement de la belle saison; qu'elles soient levées ou non, il faut au mois d'avril placer ces pots dans une couche ordinaire récente, les ombrager au plus chaud du jour, & les arroser convenablement; à la fin de juin on ôtera ces pots de dessus la couche pour les enterrer en plein air à une bonne exposition; on les en tirera vers la mi-octobre pour les mettre sous une bonne caisse à vitrage, où ils passeront l'hiver: au printemps on mettra chaque arbre dans un pot particulier; ces pots seront placés dans une couche tempérée: en juin on les remettra en plein air à quelque bon abri, pour les renfermer en automne dans une couche vitrée, ce qu'on continuera jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour être plantés à demeure: si on en garde quelques-uns en pots, ils n'auront besoin l'hiver que de l'abri d'une bonne serre commune ou de l'orangerie. (*M. le Baron de* TSCHOUDI.)

STORAX, (*Hist. des drog. exot.*) on distingue à présent dans la matiere médicale, conformément à la doctrine des Arabes, deux sortes de *storax*; savoir, le liquide, & le solide ou le sec, au lieu que les Grecs n'en connoissoient qu'un qui est le sec; du moins il ne paroît pas qu'ils aient connu le liquide; or, comme ces deux sortes de *storax* sont entiérement différens, & qu'ils tirent leur origine de différens arbres, nous en formerons deux articles séparés, outre que c'est la bonne méthode à suivre dans un dictionnaire; ainsi *voyez* STORAX LIQUIDE & STORAX SOLIDE. (*D. J.*)

STORAX LIQUIDE, (*Hist. des drog. exot.*) suc nommé par les auteurs latins *styrax liquida*, & par les arabes *miha*. C'est un suc résineux dont on trouve deux especes dans les boutiques d'apoticaire, le pur & le grossier.

Le *storax liquide* pur est un suc résineux, d'une substance tenace & mielleuse, semblable à la térébenthine, à demi-transparent, brun, ou d'un brun rougeâtre, ou d'un gris brun, d'une odeur forte, & qui approche un peu du *storax* solide; mais presque désagréable, à cause de son goût un peu âcre, aromatique & huileux. On estime celui qui est gluant, jaune, transparent & très-odorant.

Le *storax liquide*, moins pur ou grossier, est un suc résineux semblable à de la lie, brun ou grisâtre, opaque, gras, peu odorant. Il paroît être la lie du précédent, & l'on ne doit même l'employer dans les remedes externes, qu'après l'avoir passé & purifié de la crasse qu'il contient.

Le commun des apoticaires donnent au *storax liquide*, d'après quelques arabes, & mal-à-propos, le nom de *stacté*, parce que le stacté des Grecs est la colature de la myrrhe, comme on le peut voir dans Dioscoride. On trouve rarement le *storax liquide*, pur & véritable; car, outre qu'il est ordinairement sali par la sciure ou par la poussiere de bois; il arrive encore que l'on substitue trop souvent d'autres sucs résineux factices à sa place.

Les auteurs sont bien éloignés d'être d'accord sur l'origine du *storax liquide*; autant de savans, autant d'avis. Les uns pensent que c'est la colature de la myrrhe, à cause du nom de *stacté* que certains écrivains arabes lui donnent; mais outre la différence du goût & de l'odeur qui se trouve entre la myrrhe & le *storax*, il est clair que ce

font des choses entiérement différentes, parce que la myrrhe qui tient le milieu entre la gomme & les résines, se dissout en partie facilement dans toutes sortes de liqueurs aqueuses, & que le *storax liquide* ne se dissout que dans des liqueurs huileuses & grasses, ainsi que les résines.

D'autres écrivains croient que le *storax liquide* est fait du *storax* calamite dissous dans de l'huile ou du vin, mêlé avec de la térébenthine de Venise : cette décoction, disent-ils, étant refroidie, le *storax liquide* va au fond, & on enleve la substance huileuse qui surnage.

Quelques naturalistes imaginent que c'est une huile exprimée des noix de l'arbre, d'où découle le *storax* calamite ; mais d'autres adoptant en partie cette idée prétendent que le *storax liquide* se fait plutôt par la décoction des tendres rameaux, & des bourgeons du *storax*, ou du liquidambar.

D'autres enfin se persuadent que le *storax* calamite & le *storax liquide* sont le même suc, & qu'ils ne différent que par la consistence. Dale soutient en particulier, que tout ce que l'on vend chez les apoticaires de Londres pour du *storax liquide*, est un suc tout-à-fait factice.

Cependant Jacques Petiver célebre apoticaire anglois, de la société royale, & savant naturaliste, rapporte dans les Transactions philosophiques, *n°. 313*, que le *storax liquide* nommé par les Turcs & les Arabes *cotteo mija*, est le suc d'un arbre qui s'appelle *rosamallos*, lequel croît à Cobras, île dans la mer Rouge, éloignée de trois journées de la ville de Suez. On enleve, dit-il, l'écorce de cet arbre tous les ans, on la pile, & on la fait bouillir dans l'eau de la mer, jusqu'à la consistance du glu : ensuite on recueille la substance résineuse qui surnage. Mais comme elle contient encore beaucoup de crasse ou d'écorce en poudre, on la fond de nouveau dans l'eau de la mer, & on la passe. On renferme séparément dans des petits tonneaux cette résine ainsi purifiée, & cette espece de résidu épais qui reste après la purification, & on les transporte à Moca, célebre foire d'Arabie. Voilà les deux especes de *storax* que l'on trouve dans les boutiques. Il nous manque la description de l'arbre dont on tire le *storax liquide* ; mais on n'a pas été muet sur les vertus de son suc résineux ; qui tout calculé, ne valent pas celles des autres baumes. Celui qui est pur est très-bon pour arrêter le progrès de la putréfaction des plaies ; il est la base de l'onguent de styrax. Enfin les peuples de l'Orient font beaucoup d'usage de cette drogue. Le tonneau qui contient environ 400 livres, se vend dans le pays depuis 200 l. de notre monnoie jusqu'à 400 liv. selon que le *storax* est plus ou moins pur. *(D. J.)*

Storax solide, *(Hist. des drog. exot.)* résine appellée *storac* ou *lebni* par Avicenne, στύραξ par Dioscoride, & *storax solidus* par les médecins modernes. Nous en allons parler d'après M. Geoffroy. C'est une substance résineuse, seche, dont les anciens Grecs ont distingué deux especes, & qui sont encore connues de nos jours ; savoir, le *storax calamite* ou en larmes, & le *storax* ordinaire, on en masse.

Le *storax* calamite, στύραξ καλαμίτης, Græcor. *stirax calamita*, off. est une substance résineuse brillante, solide, un peu grasse, qui s'amolit sous les dents ; elle est composée de grumeaux ou de miettes blancheâtres & roussâtres, d'un goût résineux, un peu âcre, agréable, & d'une odeur pénétrante, sur-tout lorsqu'on le jette au feu ; il s'allume lorsqu'on l'approche de la flamme, & forme une lueur très-claire. On l'apportoit autrefois de Pamphilie dans des roseaux, selon le témoignage de Galien ; c'est ce qui fait qu'on l'a nommé *calamite* : il étoit très-estimé.

Le *storax* commun ou en masses, autrement dit la résine du storax, *storax vulgaris, seu in glebas compactus, off.* est une substance en masse, résineuse, d'un jaune brun ou rougeâtre, brillante, grasse, un peu gluante, & qui jette comme une liqueur mielleuse, parsemée de quelques miettes blancheâtres : elle a le même goût & la même odeur que le *storax* calamite.

Ces deux especes de résine ne different pas l'une de l'autre ; la premiere espece est la larme du *storax*, qui découle goutte-à-goutte des petites fentes, ou des incisions de cet arbre, & qui a été séchée aussi-tôt, & recueillie promptement. La seconde es-

pece eſt un ſuc qui coule plus abondamment des plus grandes inciſions, & qui ne s'épaiſſit qu'après beaucoup de temps, deſorte que le contact de l'air chaud la rend rouſſe ou noire avant qu'elle ſeche.

On choiſit les larmes du *ſtorax*, ou les morceaux qui ſont purs, brillans, odorans, ſans être mêlés d'aucune ſciure de bois, ou d'autre ſaleté. On nous apporte le *ſtorax* de la Syrie, & des autres pays des Indes orientales par la Hollande, ou par Marſeille. Enfin on vend chez les droguiſtes une certaine ſciure de bois, que l'on appelle *ſarrilles du ſtorax ;* elle eſt inutile pour la médecine, & on doit la rejeter.

Quelques auteurs arabes, & ſur-tout Sérapion, confondent le *ſtorax* liquide, qu'ils appellent *miha*, dont nous avons déja parlé, avec le *ſtorax* ſolide, ou le *ſtorax* des Grecs; cependant Avicenne les a diſtingués en parlant du *ſtorax* liquide, ſous le nom de *miha ;* & du *ſtorax* ſec, ou des Grecs, tantôt ſous le nom d'*aſtorac*, tantôt ſous celui de *lebni*.

P. Eginette, Nicolas Myrepſe, & quelques Grecs, font mention d'un certain *ſtorax ſtacté*, que pluſieurs perſonnes regardent comme une réſine particuliere & bien différente du *ſtorax :* d'autres au contraire, croient que ce n'eſt autre choſe que la réſine liquide du *ſtorax*, que l'on a ramaſſée & recueille avant qu'elle fût ſeche; Dioſcoride en a fait mention; peut-être auſſi que les Grecs ont donné ce nom au *ſtorax* liquide, ou au *miha* des Arabes. Il eſt difficile de décider ce problême, qui eſt d'ailleurs de peu de conſéquence.

L'arbre d'où découle le *ſtorax*, s'appelle *ſtyrax folio mali cotonei ;* dans C. B. P. 452, & dans les I. R. H. 598. Il eſt de la grandeur d'un olivier, & ſe trouve dans les forêts de la Provence, autour de la chartreuſe de Monrieu à Beaugencier, à Soliers, & entre la Sainte-Baume & Toulon.

Il reſſemble au coignaſſier par ſon tronc, ſon écorce, & ſes feuilles, leſquelles naiſſent alternativement, ſont arrondies, & terminées en pointe; elles ſont longues d'un pouce & demi, & un peu moins larges, vertes & luiſantes en deſſus, blanches & velues en deſſous.

Ses fleurs viennent ſur les nouvelles branches, quatre, cinq, ou ſix enſemble; elles ſont blanches, odorantes, ſemblables aux fleurs de l'oranger, mais d'une ſeule piece, formant un tuyau court par le bas, & découpé en maniere d'étoile par le haut, en cinq ou ſix quartiers, d'un demi-pouce de longueur.

Leur calice eſt creux, en forme de petite cloche, long de deux lignes; leur piſtil eſt arrondi, attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, & devient un fruit de la groſſeur & de la figure d'une noiſette: ce fruit eſt blancheâtre, charnu, douçâtre dans le commencement, enſuite un peu amer; il contient un ou deux noyaux très-durs, liſſes, luiſans, d'un rouge brun, renfermant une amande blanche, graſſe, huileuſe, d'une odeur qui approche beaucoup de celle de la réſine de *ſtorax*, & d'un goût âcre & déſagréable.

Ces arbres ne donnent que très-peu, ou point du tout de réſine, en Provence; mais on en retire beaucoup de ceux qui viennent dans les pays plus chauds. Auſſi le *ſtorax* dont on ſe ſert dans les boutiques, eſt tiré des arbres qui naiſſent en Syrie & en Cilicie.

Il eſt un peu plus pénétrant que le benjoin, parce qu'il contient plus d'huile très ſubtile; cependant il eſt moins déterſif, parce qu'il contient moins de ſel eſſentiel; ainſi le benjoin lui eſt préférable pour diſſiper l'engorgement des poumons dans l'aſthme humoral, & la toux opiniâtre qui vient de la même cauſe; mais le *ſtorax* peut récréer les eſprits, par ſa douce odeur, & calmer le mouvement déréglé des nerfs: on l'emploie intérieurement dans l'enrouement, à cauſe de ſes parties huileuſes: on le donne depuis demi-drachme juſqu'à deux drachmes: on l'applique ſur les parties qui tendent, faute de chaleur, à devenir paralytiques: on l'emploie fréquemment avec le benjoin, pour faire des parfums & des fumigations: on prépare avec le *ſtorax*, une huile odorante très-ſuave, en le macérant dans ſuffiſante quantité d'eau commune, pendant trois jours; on diſtille d'abord l'eau, & enſuite il vient une huile jaune; cette huile

eſt recommandée dans les ulceres internes de la poitrine, à la doſe d'une douzaine de gouttes. On fait une teinture de *ſtorax* par le moyen de l'eſprit-de-vin, de la même maniere que la teinture de benjoin, & qui a des propriétés ſemblables. On pourroit auſſi faire des fleurs de *ſtorax*, comme on en fait de benjoin. Le *ſtorax* ſolide entre dans la thériaque, le mithridat, le diaſcordium, pluſieurs onguens, emplâtres & paſtilles. *(D. J.)*

STORE, ſ. m. *terme de Sellier*, *&c.* c'eſt une ſorte de rideau que l'on met aux portieres des voitures ou des croiſées des appartemens; il ſe roule de lui-même ſur une tringle miſe en mouvement par un reſſort; quand on veut s'en ſervir pour ſe garantir du ſoleil, on le tire, & on l'aſſujettit à une agraffe qui eſt au bas de la portiere, ou de la croiſée; il ſe releve de lui-même dès qu'on l'ôte de l'agraffe. Les *ſtores*, quoique d'une grande commodité, & d'une petite dépenſe, ſont d'une invention toute nouvelle; on ſe ſervoit auparavant de rideaux qui n'ont point les mêmes avantages. *(D. J.)*

STOREA, *(Littérat.)* nom que donnoient les Romains à une eſpece de petit panier tiſſu de nattes, de paille ou de jonc; c'étoit dans ces ſortes de paniers qu'ils cueilloient les fleurs & les fruits de leurs jardins. *(D. J.)*

STORMARIE, *(Géogr. mod.)* pays d'Allemagne, au duché de Holſtein. Il eſt borné au nord par le Holſtein propre; à l'orient par la Wagrie, & le duché de Saxe-Lawenbourg; au midi & à l'occident, par l'Elbe, qui le ſépare des duchés de Luneboug & Brême. On peut auſſi dire que ce pays eſt renfermé entre cinq rivieres, l'Elbe, le Stoër, la Trave, la Bille, & le Schonbeck; il a titre de principauté; ſa longueur eſt de dix milles germaniques, & ſa largeur de ſept à huit milles. La ville de Hambourg en eſt regardée comme la capitale. Quelques auteurs ont écrit que la *Stormarie* avoit eu anciennement des ſeigneurs particuliers; mais il eſt certain que depuis pluſieurs ſiecles, elle n'en a point eu d'autres que les ducs de Holſtein. *(D. J.)*

STOURE LA, *(Géogr. mod.)* il y a quatre rivieres de ce nom en Angleterre, & qu'il faut bien diſtinguer.

La premiere qui eſt la principale, & qu'on nomme en anglois *Stower*, ſort de l'extrêmité orientale du comté de Suffolk, paſſe entre cette province & celle d'Eſſex, & va ſe jeter dans l'Océan par une large embouchure, près de Harwich.

La ſeconde, qu'on nomme *la petite Stoure*, en anglois *Stort*, ſépare la province d'Eſſex, du comté de Hartford, & ſe perd dans le Ley.

La troiſieme ſort du comté de Wilt, traverſe la forêt de Gillingham, & coule au ſud juſqu'à Stourminſter, où on la paſſe ſur un pont de pierre; enſuite elle tourne au ſud-eſt, & ſe perd dans la baie de Pool.

La quatrieme, en latin *Soarus*, prend ſa ſource dans la province de Leiceſter, coule au nord, entre enſuite dans le comté de Nottingham, ou après avoir baigné Stanford, elle va ſe perdre dans la Trent. *(D. J.)*

STOW-MARKET, *(Géogr. mod.)* ville d'Angleterre, dans la province de Suffolk, avec droit de marché, ſur l'Oſwell; c'eſt une ville riche par ſes manufactures d'étoffes. *(D. J.)*

STOW-OU-THE-WOULD, *(Géogr. mod.)* bourg d'Angleterre, dans Gloceſter-Shire, aux confins du comté de Warvvick, entre les rivieres d'Evenſode, & de Windrush. Ce bourg, bâti ſur une éminence, & expoſé à la fureur des vents, eſt remarquable par ſa ſituation ſur l'ancienne voie romaine, pavée de groſſes pierres, & connue ſous le nom vulgaire de *Foſſe-way*. *(D. J.)*

STOWER LA, *(Géogr. mod.)* riviere d'Angleterre au comté de Kent; elle y prend ſa ſource, & coulant au nord, ſe partage en deux bras pour entrer dans la mer; elle forme de cette maniere une île célebre, nommée *Thanet*. *Voyez* THANET. *(D. J.)*

STOZKOW, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne en Siléſie, ſur la Viſtule, entre Uſtronie & Rudzica; elle a ſes ſeigneurs particuliers. *(D. J.)*

STRABISME, ſ. m. *terme de Chirurgie*,

mauvaise conformation des yeux, qui consiste dans une direction dépravée du globe de l'œil, qui rend louche, qui fait regarder de travers, soit en haut, soit en bas, soit sur le côtés. L'on convient assez généralement que cette indisposition dépend de la contraction de quelques muscles de l'œil, & du relâchement de leurs antagonistes, & que les muscles contractés tirent le globe de leur côté, pendant que les muscles relâchés cedent à leur action. On donne pour preuve de ce sentiment, que les enfans sont sujets à devenir louches, par la faute de ceux qui les placent dans leurs berceaux, de maniere qu'ils ne voient la lumiere, ou certains objets remarquables, qu'obliquement; les muscles habitués à cette contraction, s'y affermissent & tournent les yeux de ce côté-là. Pour y rémédier, on change la situation des enfans, on met du côté opposé les objets qui les attachoient; on leur met des mouches de taffetas gommé, pour leur faire tourner l'œil de ce côté. Paul d'Ægine a inventé un masque qui couvre les yeux, & où il n'y a que deux petits trous cotrespondans au centre de la vue, pour recevoir directement les rayons lumineux : c'est ce que les modernes ont nommé *bésicles*. M. de Buffon a parlé du *strabisme*, dans les mémoires de l'académie royale des sciences, & a conseillé d'obliger les enfans de se regarder souvent dans un miroir, afin de se redresser la vue. Antoine Maître-Jean, fameux chirurgien & oculiste, prétend que le *strabisme* ne dépend pas de l'action des muscles, mais d'une mauvaise conformation de la cornée transparente, plus tournée d'un côté que de l'autre; que c'est un vice naturel, irréparable, & que tous les moyens proposés pour rendre la vue droite à ceux qui l'avoient de travers, ont été sans effets. Cette matiere offre encore un champ à des observations très-utiles. *(Y)*

STRACCIA-CAPPA, *(Géog. mod.)* petit lac d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au patrimoine de saint Pierre, entre le lac de Bracciano & celui de Bacano, environ à deux milles de chacun de ces lacs. C'est le *Papirius*, ou *Papirianus lacus* des anciens.

STRACTION, s. f. *terme d'Imprimerie*, il se dit particuliérement lorsqu'on ôte avec une pointe quelques lettres d'une forme déja imprimée, pour en remettre d'autres à la place, qui aient été lessivées, afin de les imprimer en rubrique, & que l'encre noire ne gâte point la rouge. En général *straction*, qu'il faudroit dire *extraction*, signifie tirer un caractere ou un quadrat, pour les remplacer par d'autres. *(D. J.)*

STRAFFORD, *(Géog. mod.)* *Voyez* STRATFORD.

STRAGENICK, s. m. *(Hist. mod.)* c'est le nom qu'on donne en Pologne à un officier général qui commande l'avant-garde de l'armée de la république.

STRAGONA, *(Géog. mod.)* ville de la Germanie, selon Ptolomée, *liv. II*, *chap. xj*. Quelques savans croient que c'est aujourd'hui Posnanie ou Posen, ville de Pologne. Il est du moins certain que Posen est fort ancienne.

STRALEN, *(Géog. mod.)* ville des Pays-Bas, dans le haut quartier de Gueldre, entre Gueldre & Venlo. Les François s'en saisirent en 1672, & en ruinerent les fortifications. *Long. 25, 50; latit. 51, 26. (D. J.)*

STRALSUNDE, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, sur la côte de la mer Baltique, vis-à-vis l'île de Rugen. Elle fut bâtie par les Danois l'an 1211, devint ensuite libre, impériale, & anséatique; c'est aujourd'hui une des fortes villes d'Allemagne, & la plus considérable du cercle de la Haute-Saxe. Elle jouit du privilege de battre monnoie, de nommer le gouverneur de l'île de Rugen, & de ne rien fournir lorsque l'empire est en guerre. *Long. 31, 10; lat. 54. 20. (D. J.)*

STRAMONIUM, s. m. *(Botanique.)* Tournefort établit douze especes de ce genre de plante, & nomme pour la premiere celle qui est à fleurs blanches & à fruit rond épineux. *I. R. H.* 118, *datura perricarpiis erectis*, *ovatis*, Hort. clif. 55, en anglois, *the round thorny fructed apple*, & vulgairement en françois, *pomme épineuse* : sa racine est grosse, blanche, fibreuse, ligneuse, annuelle. Elle pousse une tige à la hauteur de trois piés, quelquefois même à la hauteur d'un homme, grosse

comme le pouce, ronde, creuse, divisée en plusieurs branches tant soit peu velues: ses feuilles sont larges, anguleuses, pointues, ressemblantes à celles du solanum, mais beaucoup plus grandes, placées alternativement, sinuées sur leurs bords, attachées à des longues queues, molles, grasses, d'un verd foncé, d'une puanteur exécrable & assoupissante.

Sa fleur est une grande cloche blanche, soutenue par un calice oblong, découpé dans le haut en cinq dentelures, ayant dans le milieu cinq étamines, à sommets jaunes, applatis.

Lorsque cette fleur est passée, il lui succede un fruit comme une noix commune, encore vêtue de sa premiere écorce, presque rond, garni tout autour de pointes courtes, grosses, peu piquantes; ce fruit dans sa maturité s'ouvre en quatre parties égales, séparées par des cloisons membraneuses, où sont attachées plusieurs semences noires, un peu applaties, semblables à un petit rein, d'un goût désagréable.

On cultive cette plante dans les jardins; on la trouve quelquefois à la campagne dans des terrains gras; elle fleurit en été, & ses graines mûrissent en automne. Toute cette plante est narcotique & stupéfiante; on ne doit jamais l'employer intérieurement, pas même en lavement, à cause de ses mauvais effets, dont on a plusieurs observations. Le meilleur remede peut-être contre cette espece de poison, seroit d'employer la boisson du vinaigre, & d'autres acides; on conseille communément le vomissement, la thériaque, & les sels volatils. (*D. J.*)

STRAMULIPA *ou* STRAMUZUPA, (*Géog. mod.*) province de la Grece, aujourd'hui soumise aux Turcs. Elle a pour bornes au midi le pays d'Athènes, au nord de la province d'Ianna, à l'orient le détroit de Négrepont, & à l'occident la Livadie propre.

Cette contrée est l'ancienne Béotie, dont l'air passoit pour être épais, & les habitans pour des gens grossiers. C'est cependant sous cet atmosphere épais, qui donna lieu à tant de proverbes, qu'étoient nés *Pindare* & *Plutarque*, l'un le poëte le plus sublime, l'autre un des esprits des plus sensés & des plus déliés qui aient jamais paru; mais il ne faut pas croire que les habitans modernes de *Stramulipa* tirent vanité de ces deux beaux génies: loin de savoir qu'ils sont nés dans leur pays, ils n'en ont jamais entendu parler. (*D. J.*)

STRAND-FRISEN, (*Géog. mod.*) en latin *Frisia cimbrica*; c'étoit anciennement une grande contrée de la Chersonnèse cimbrique. Elle est maintenant renfermée dans le duché de Slesvic, en Jutland. (*D. J.*)

STRANGFORD, (*Géog. mod.*) havre ou port d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de Down. Ce havre est long de cinq à six milles; mais son entrée est traversée d'une barre de rochers, les uns cachés, les autres découverts, & qui tous sont fort dangereux. Vers le milieu de la longueur de ce havre, est un bourg qui lui donne son nom. (*D. J.*)

STRANGURIE, s. f. *en Médecine*, est une maladie qui occasione une émission d'urine fréquente & involontaire, mais en très-petite quantité, & pour ainsi-dire, goutte-à-goutte, accompagnée de douleurs violentes. *Voyez* URINE. Ce mot est formé du grec στράγξ *gutta*, goutte, & οὖρον *urine*.

La difficulté d'urine vient de la trop grande acrimonie de l'urine, qui picotant les parties nerveuses de la vessie, occasione une envie d'uriner perpétuelle.

La bierre nouvelle, & autres liqueurs qui n'ont pas bien fermenté, cause ordinairement cette maladie. La grande âcreté de l'urine dans la strangurie, produit quelquefois un ulcere dans la vessie. Quelques auteurs confondent la *strangurie* que les Latins appellent *urinæ stillicidium* avec l'*urinæ incontinentia*. La différence consiste en ce que dans la premiere l'urine sort avec douleur, & dans la derniere sans douleur. La premiere vient de l'âcreté de l'urine, & la derniere d'un relâchement ou paralysie du sphincter de la vessie qui ne peut plus tenir le cou de la vessie fermé. *Voyez* URINE.

La *strangurie* demande les remedes délayans, adoucissans, les diurétiques froids, *&c.* tels sont l'infusion de racine de guimauve, les fleurs de mauve, de bouillon-blanc,

blanc, les émulſions avec les ſemences froides, celle de pavôt & de graine de lin, les eaux de pariétaire, de mélilot, de camomille; l'eau de poulet & de veau émulſionnée, l'eau de gruau, la ſemouille, & autres alimens de cette nature, ſont les principaux remedes qui conviennent dans cette maladie.

Les lavemens émolliens, les demi-bains, les fomentations émollientes, les cataplaſmes adouciſſans appliqués ſur le bas-ventre ſont très-efficaces ici.

STRANTAWER, ou STRANTAVER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Gallovvay, au fond du golfe de Rian, au ſud-oueſt d'Edimbourg, *Long.* 12. 50; *lat.* 52. 18. (*D. J.*)

STRAPASSER, STRAPASSONNER, (*Peinture.*) ſe dit d'un deſſin ou d'un tableau, où le peu de beauté qui s'y trouvent paroiſſent plutôt l'effet d'une boutade, ſi l'on peut ainſi parler, que de la réflexion, dont preſque toutes les parties ſont forcées ou eſtropiées, & où regne enfin la confuſion, le déſordre & la négligence, au point que les choſes ne ſont, comme on dit, ni faites, ni à faire, quoiqu'elles ſoient cependant de façon à laiſſer voir que le peintre n'eſt pas ſans talent. On ne ſe ſert cependant guere que du terme *ſtrapaſſer*.

STRAPONTIN, ſ. m. *terme de Sellier*, petit ſiege qu'on met ſur le devant d'un carroſſe coupé, pour ſuppléer au défaut d'un ſecond fond; ce ſiege peut ſe lever & ſe baiſſer. (*D. J.*)

STRASBOURG, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de l'Alſace, ſur la riviere d'Ill, proche le Rhein, à 20 lieues au nord, de Baſle, à 28, eſt, de Nancy, à 36, ſud-eſt, de Luxembourg, à 44, ſud-eſt, de Mayence, à 145, oueſt, de Vienne, & à 102, au levant, de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 25. 21. 30; *lat.* 48. 35. 30.

Cette ville eſt une des plus conſidérables du royaume par ſa ſituation, & par l'importance des fortifications que Louis XIV y fit faire après s'en être rendu le maître en 1681. Comme la riviere d'Ill paſſe au travers de *Strasbourg*, avant que de ſe jeter dans le Rhin, il y a ſix ponts pour la communication des différens quartiers de la ville. Deux de ces ponts ſont de pierre, & les quatre autres ne ſont que de bois.

Ses principaux édifices ſont bâtis de pierre rouge, dure & ſolide, qu'on tire des carrierres qui ſont du côté de Saverne, ou le long du Rhin. On compte parmi les édifices publics, l'hôtel-de-ville, celui de l'intendant, l'évêché, la comédie, l'arſenal, l'hôpital des bourgeois, & celui des ſoldats.

Les habitans montent à environ vingt-huit mille ames. La ville a ſix paroiſſes & ſix couvens, trois d'hommes & trois de filles. L'égliſe cathédrale dédiée à Notre-Dame eſt belle & ancienne; ſa tour commencée en 1229, n'a été finie qu'en 1449; c'eſt une pyramide de 574 piés de haut, & on y monte par un eſcalier qui a 635 marches. L'horloge qui eſt dans l'égliſe eſt d'un grand travail auſſi composé qu'inutile.

L'évêché de *Strasbourg*, fondé vraiſemblablement dans le VII ſiecle, eſt le plus riche de France, & l'étoit encore davantage autrefois; cependant il vaut encore à préſent environ deux cents quatre-vingt mille livres, & a deux grands bailliages qui en dépendent. L'Evêque eſt ſuffragant de Mayence, & prince de l'Empire: quand ce ſiege devient vacant, ce ſont les douze chanoines capitulaires qui éliſent leur évêque, & c'eſt toujours conformément aux deſirs du roi.

Le chapitre de la cathédrale de *Strasbourg* eſt un des plus nobles qu'il y ait dans l'Egliſe. Ce chapitre eſt compoſé de 12 chanoines capitulaires, & de 12 chanoines domiciliers. Les capitulaires ont entrée & voix délibérative au chapitre: le revenu de leurs canonicats eſt d'environ ſix mille livres année commune. Les chanoines domiciliers n'entrent point au chapitre, mais ils parviennent par ancienneté aux places de capitulaires, à meſure qu'elles deviennent vacantes. Les chanoines capitulaires ne peuvent être admis qu'après avoir pris le ſouſdiaconat. Leur premiere dignité eſt celle de grand-prevôt; c'eſt le ſaint-ſiege qui y nomme, ſuivant le concordat ger-

manique passé entre le pape Nicolas V, & l'empereur Fréderic III, l'an 1447.

L'évêque de *Strasbourg* a son official, & le chapitre a le sien. Les revenus de la fabrique de la cathédrale peuvent monter à quarante mille livres par an, & sont distingués des revenus de l'évêque, & de ceux du chapitre. L'administration en appartient aux magistrats, qui les emploient aux réparations & à l'entretien de l'église.

L'université de *Strasbourg* a obtenu ses premiers privileges l'an 1566, de l'empereur Maximilien II. Elle est composée des quatre facultés, & régie par des professeurs luthériens.

Strasbourg est un gouvernement de place du gouvernement militaire d'Alsace; avec état major. Le roi a dans cette ville une forte garnison, dont les soldats sont logés dans des cazernes bâties aux frais des habitans.

Le premier auteur qui ait parlé de *Strasbourg* est Ptolomée, qui en étoit fort mal informé. Il la place dans le canton ou province des Vangions; mais elle appartient certainement aux Triboques. Les Vangions & les Triboques n'étoient pas même limitrophes, puisque les Németes devoient être situés entre ces deux peuples. Je ne dirai pas pour cela qu'*Argentoratum* ait commencé en ce temps-là seulement; (*) comme c'étoit une ville déja fameuse dans

(*) Feu M. Schœpflin, historiographe du roi, des différentes académies de l'Europe, a donné une belle histoire de l'Alsace & de sa capitale, en 1751, *in-folio*, sous le titre d'*Alsatia illustrata, Celtica, Romana, Francica* : ainsi trois état de l'Alsace, le premier sous les Celtes, le second sous les Romains, le troisieme sous les Francs. Nous ne nous occuperons que des deux derniers états.

La domination romaine commence sous César, 48 ans avant J. C. & s'étend jusqu'à Clovis en 496. Lorsqu'il établit la puissance des Francs en Alsace, aprés la bataille de Tolbiac, on partageoit l'Alsace en supérieure qui étoit l'ancien district des Séquanois, & en inférieure qui appartenoit aux Triboques. Selon Strabon, Auguste ne détacha point les Séquanois, les Rauratiens & les Helvétiens de la Gaule Celtique, pour les attribuer à la Belgique, comme l'a cru Pline. La grande province des Séquanois, *Maxima Sequanorum*, appartint toujours à la Celtique ou Lyonnoise, ainsi nommée par Auguste, à cause de Lyon qu'il aimoit & où il avoit demeuré. Les Triboques, peuples de Germanie, s'établirent dans l'Alsace inférieure durant la guerre de César & de Pompée. Il faut rapporter l'établissement de la province appellée *Germanie* en-deçà du Rhin *(Germania cis Rhenana)*, à l'an 726 de Rome, 26 ans avant J. C. Auguste par-là voulut faire voir que les Germains, qui n'avoient plié sous aucun prince, étoient devenus ses sujets : il voulut donner cet éclat à son regne.

Dans l'Alsace étoit la célebre colonie *Augusta Rauracorum*, appellée aujourd'hui *Augst*, & qui n'est plus qu'une bourgade à deux milles de Basle, & qui étoit la métropole des Rauraques. Auguste la fit décorer du titre de *colonie Romaine* par Mun. Plancus, l'an de Rome 740. Son théatre étoit plus petit que celui de Marcellus, plus grand que celui de Sagonte, & pouvoit contenir 12400 spectateurs. On y distingue aussi Basle connue avant le cinquieme siecle.

Strasbourg, *Argentoratus*, ne fut considérable que vers la fin du quatrieme siecle : elle avoit alors son comte, & étoit la seule ville des Gaules où l'on fabriquoit toutes sortes d'armes ; à Mâcon on faisoit des fleches, à Autun des cuirasses, à Treves des boucliers & des balistes : *Strasbourg* étoit un arsenal complet & universel.

Strasbourg, vers l'an 407, fut ravagée, détruite même par les Vandales, & ses habitans transportés en Allemagne. Saint Jérôme marque ce désastre dans une de ses lettres, écrite vers l'an 409 ; le deuxieme déstructeur fut Attila, en 451 ; un propréteur gouvernoit la Lyonnoise & la haute-Alsace qui en faisoit partie ; la basse-Alsace étoit du district du gouverneur de la haute-Germanie, à laquelle elle étoit jointe. Sous Constantin, on partagea les provinces en quatre préfectures, qui se divisoient en dioceses, & les dioceses en plusieurs provinces : ainsi la Gaule portoit le nom de *diocese*, & dépendoit d'un vicaire du préfet, résident à Treves.

Avec les loix romaines, l'Alsace reçut la religion de ses vainqueurs, c'est-à-dire, les dieux de toutes les nations ; car Rome étoit le centre du polythéisme : les Vosges virent les sacrifices de Mitra & d'Isis, on y érigea des autels de pierre, au lieu de ceux de gazon qu'avoient connus les anciens ; on y adora Hercule, Apollon, Vénus, Pallas, Mercure. Saint Irenée ne laissa pas sans instruction les cantons voisins du Rhin ; il dit même que de son temps l'évangile étoit connu parmi les Celtes & les Germains. Dans les actes du concile de Cologne, on voit en 346 le nom d'un évêque de *Strasbourg* ; du temps du concile de Sardique, saint Servais étoit évêque de Tongres.

le second siecle, où elle eut pour garnison une légion entiere, il ne faut pas douter qu'elle ne doive répéter son origine à de temps plus reculés. Cependant comme le nom d'*Argentoratum* paroît romain, je ne voudrois pas placer cette origine au-delà des temps de la conquête des Gaules par César. Il y a même apparence qu'elle étoit un des cinquantes châteaux ou forteresses que Drusus, beau-fils d'Auguste avoit bâties le long du Rhein, pour la défense du pays contre les Germains, & que c'est delà qu'elle a tiré son origine. L'empereur Julien, dans sa lettre aux Athéniens, nomme cette ville Ἀργένтορα, en quoi il a été suivi par l'historien Zosime.

Le nom de *Strasbourg* ne se trouve point avant le VI siecle; Grégoire de Tours est le premier qui en parle, l'appellant *Strateburgum*. Les fréquentes irruptions des Allemands dans les Gaules, au troisieme & quatrieme siecles, & des autres barbares, dans le cinquieme siecle, désolerent & ruinerent tellement cette ville, qu'elle perdit beaucoup de son lustre. Elle fut même plus maltraitée que les autres situées sur le Rhein, ce qui est cause que Worms, Spire, Mayence, peuvent encore montrer plus de restes d'antiquités romaines que *Strasbourg*.

Cependant cette ville se releva insensiblement, & acquit de la puissance. Elle se soumit avec peine à l'empereur Othon, ayant tenu avec son évêque Ruthard le parti du duc Giselbert, opposé à celui des empereurs. Les ducs d'Allemagne n'en étoient point souverains, quoiqu'ils commandassent dans la province; & les évêques même malgré leur crédit, n'en étoient pas seigneurs temporels, ou maîtres absolus.

L'empereur Lothaire le Saxon, ayant été couronné à Liége par le pape Innocent II l'an 1121, prit spécialement cette ville sous sa protection. Son exemple fut suivi par Maximilien I, qui lui donna le privilege de battre monnoie d'or. L'empereur Sigismond lui accorda le droit de tenir une foire franche. Enfin Maximilien II, Rudolphe II son fils, & l'empereur Sigismond l'honorerent encore de nouvelles faveurs.

Voici quelques hommes de lettres, dont elle est la patrie.

Eisenschmid (Jean-Gaspard) y naquit en 1656, & mourut en 1712. Il s'est fait connoître par un livre sur la figure de la terre elliptico-sphéroïde, & par un traité sur les poids, les mesures, & les monnoies anciennes.

Micyllus (Jacques), poëte & littérateur, s'acquit de la réputation par des commentaires sur Homere; une vie d'Euripide, & des poésies latines. Il mourut en 1558, âgé de 55 ans. Son véritable nom étoit *Molser*; mais il représenta si bien au college le personnage de Micyllus, que Lucien introduit dans son dialogue inti-

Il est sûr que les Francs se rendirent maîtres de l'Alsace, sous notre grand Clovis : conquête faite, non immédiatement sur les Romains, mais sur les Allemands, qui s'en étoient emparés dès les premieres années du cinquieme siecle. Les Francs sont venus d'au-delà de l'Elbe, ils se sont répandus de proche en proche dans la basse-Germanie; avec les temps ils ont passé le Rhin, & se sont emparés des Gaules.

L'Alsace fut comprise dans le royaume d'Austrasie, & en 843 elle tomba en partage à Lothaire, empereur & roi de Lorraine; en 870 Louis le Germanique en acquit la possession, & la réunit à son royaume de Germanie.

Argentoratus servoit d'entrepôt à la Gaule & à la Germanie, distinguée sur-tout par l'arsenal qu'on y entretenoit; les Allemands la ruinerent au cinquieme siecle; & à la place de ces ruines ils ne bâtirent que des cabanes, étendant ainsi à la Gaule les usages de leur nation, car il n'y avoit point de villes au-delà du Rhin; les Allemands y vivoient par peuplades, & erroient ça & là. Les Francs, maîtres de l'Alsace, fonderent près d'*Argentoratus*, *Strasburgum*, *Strasbourg*, bicoque dans ses commencemens, mais au sixieme siecle elle étoit déja la capitale de l'Alsace : nos rois y avoient un palais, l'enceinte étoit fort petite; mais Clovis fit la capitale de son empire, dès l'an 508, de Paris, renfermée dans une île de la Seine, qui n'avoit qu'environ 40 arpens de terre.

Nithard observe que Louis le Germanique & Charles-le-Chauve, s'étant trouvés à *Strasbourg* pour faire une ligue contre Lothaire, leur frere aîné, firent des tournois, c'est-à-dire, des courses, des combats de lance : c'étoit en 842. *(C)*

tulé le *songe*, qu'on s'accoutuma à lui donner le nom de *Micyllus*, qu'il porta toujours depuis.

Obrecht (Ulric) fut d'abord attaché aux intérêts de la maison d'Autriche, & publia quelques ouvrages pour les soutenir; mais après la prise de *Strasbourg* par Louis XIV, il changea de sentiment, & se fit catholique, ce qui lui valut la charge de préteur royal de sa patrie. Il mourut en 1701 à l'âge de 55 ans. Il a fait plusieurs ouvrages de politique, tant en latin qu'en françois, & quelques-uns de littérature; mais les uns & les autres sont tombés dans l'oubli.

Scheffer (Jean), né à *Strasbourg* en 1621, fut appellé tout jeune en Suede par la reine Christine, qui le fit professeur à Upsal, où il mourut en 1679. Il s'est distingué par d'excellens ouvrages; tels sont 1°. *Upsalia antiqua*; 2°. *Suecia litterata*; 3°. *de militiâ navali veterum*; 4°. *de torquibus antiquorum*; 5°. *de naturâ philosophiæ pythagoricæ*; 6°. *Laponiæ descriptio*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STRASBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'Uckermarck, aux confins de la Poméranie, sur le bord d'un petit lac, environ à trois lieues au nord de l'Uckersée.

STRASITES, s. m. (*Hist. nat. Lith.*) nom d'une pierre inconnue dont parlent quelques auteurs qui lui attribuent la vertu d'exciter à l'amour, & de faciliter la digestion; on ne nous en donne aucune description.

STRASTNITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, au cercle d'Olunitz, remarquable par ses eaux minérales, bien plus que pour avoir donné la naissance à Nicolas *Drabicius*, fameux enthousiaste du XVII siecle, qui par ses visions & ses prophéties, fit beaucoup de peine à la maison d'Autriche. Ses révélations extravagantes furent imprimées sous le titre de *lux in tenebris*, mais la cour de Vienne ayant su qu'il en étoit l'auteur, chercha les moyens de le punir; ensorte qu'il fut obligé pour éviter sa perte, de se sauver en Turquie où il mourut. Je ne crois pas que Ragotski ait ajouté la moindre foi aux prophéties de Drabicius; mais il a pu croire que c'étoit une puissante machine pour amener de grandes révolutions sur la scene, que d'y préparer les peuples par des visions publiées avec enthousiasme. (*D. J.*)

STRATA, *dans l'histoire naturelle*, sont plusieurs lits ou couches de différentes matieres dont le corps de la terre est composé. *Voyez* TERRE.

Les *strata* comprennent toutes les couches de terres, minéraux, métaux, pierres, &c. qui sont sous la derniere couverture ou lit, qu'on appelle *terre*. *Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MÉTAL, &c.

C'est sans doute dans le temps de la création, que ces différens lits ont été arrangés; à moins qu'on ne suppose avec quelques grands naturalistes, comme Stenon, le docteur Woodward, &c. que le globe de la terre a été dissous par les eaux du déluge. *Voyez* DÉLUGE.

En quelque temps que ce soit, dit M. Derham, que le globe terrestre ait été dans l'état de chaos, & que les particules terrestres se soient affaissées, ces différens lits ont été arrangés alors dans cet ordre commode dans lequel nous les voyons; & ils l'ont été, à ce qu'on dit, suivant les loix de la pesanteur, c'est-à-dire, de maniere que les plus bas sont toujours plus pesans que ceux qui sont au dessus.

Mais le docteur Leigh, parlant des mines de charbon, dans son histoire naturelle de Lancastre, nie que les *strata* soient placés suivant les regles de la pesanteur; & il observe que dans ce pays-là les couches sont arrangées ainsi; d'abord un lit de marne, ensuite trois lits de pierre, ensuite un lit de mine de fer, ensuite un de charbon, ensuite quelques autres lits, ensuite un autre lit de charbon, &c.

Cela détermina M. Derham à faire une recherche plus exacte sur cette matiere: en effet, en 1712 il fit fouiller la terre en différens endroits, mettant à part les différens lits, & ensuite il détermina bien exactement leur pesanteur spécifique. Le résultat fut qu'en un endroit les lits étoient par degrés spécifiquement de plus pesans en plus pesans, à mesure qu'ils alloient en avant; mais dans un autre endroit, il ne

put pas appercevoir de différence dans es pesanteurs spécifiques.

En ayant donné avis à la société royale, M. Hauksbée qui en est l'opérateur, reçut ordre d'examiner les lits d'une mine de charbon, qui étoit creusée à la profondeur de 30 lits. Il a donné dans les Transactions philosophiques une table de l'épaisseur & de la pesanteur spécifique de chacun de ces lits : & la conséquence qui en résulte, est qu'il paroît évidemment que les différens lits ne sont point rangés par ordre de pesanteur, mais purement au hazard comme ils se sont trouvés mêlés. *Voyez* VEINES, CHARBON.

STRATA, (*Géogr. anc.*) contrée de la Syrie ; ce pays, dit Procope Persicor, *l. II. c. j.* est proche de la ville de Palmyre ; & il est tellement brûlé du soleil, qu'il ne produit ni bled, ni arbres. (*D. J.*)

STRATAGEME, s. m. (*Art milit.*) ruse de guerre, ou artifice pour surprendre & tromper l'ennemi. Ce mot vient du grec *στρατηγέω*, *je commande une armée ;* les anciens employoient beaucoup les *stratagemes ;* mais les modernes font la guerre plus ouvertement ; Polyen & Frontin ont fait une collection des anciens *stratagemes* de guerre. *Voyez* RUSES MILITAIRES. *Chambers.*

STRATARYHMÉTRIE, s. f. (*Tactiq. milit.*) c'est l'art de ranger en bataille un bataillon sur une figure géométrique donnée, & de trouver le nombre d'hommes que contient ce bataillon, soit qu'on les voie de près, ou qu'on les voie de loin. (*D. J.*)

STRATARITHMOMÉTRIE, *en guerre*, est l'art de tirer le plan d'une armée entiere, ou de partie d'une armée sous quelque figure géométrique, & d'exprimer le nombre des soldats qu'elle contient, sur la figure, de même qu'il est sur le terrain, ou proche les uns des autres, ou à quelque distance donnée. *Harris.*

Ce mot est formé du grec *στρατος*, *armée*, *ἀριθμος*, *nombre*, & *μετρον*, *mesure*. *Chambers.* Ce mot n'est point d'usage, au moins en France. (*Q*)

STRATEGE, s. m. (*Antiq. grecq. & Médailles.*) *στρατηγὸς* ; c'est dans Démosthene le nom du général d'armée chez les Athéniens. Tous les ans sur la fin de l'année, les Athéniens en élisoient dix pour commander leurs armées ; & cette élection se faisoit dans le pnice, en meme temps que celle des magistrats.

Le mot de *στρατηγὸς* vint insensiblement à désigner tout chef, tout supérieur ; il arriva même qu'on donna ce nom à des hommes qui exerçoient des charges purement civiles ou sacrées. On trouve dans les actes des apôtres, *ch. xvj. v. 20*, ce mot employé pour signifier les magistrats d'une ville, *καὶ προσάγοντες αὐτοὺς τοῖς στρατηγοῖς*, c'est-à-dire, & *les amenant devant les magistrats.*

Remarquez aussi que le mot *στρατὸς*, d'où est dérivé *στρατηγὸς*, ne signifie pas toujours une *armée*, & qu'il désigne quelquefois plusieurs gens assemblés, & des spectateurs, comme dans l'Electre de Sophocle, *vers 750.*

Enfin, dans les siecles suivans, lorsqu'on voulut désigner un général d'armée, on ne se servoit plus du mot *στρατηγὸς*, seul, dont la signification étoit devenue trop vague ; mais on se vit contraint d'ajouter *ἐπὶ τῶν ὅπλων*, pour la déterminer & la restreindre. Cette pratique parut d'autant plus nécessaire ; qu'au généralat de l'armée, on joignit plusieurs autres charges qui n'étoient nullement militaires, telles qu'étoient l'édilité & l'intendance des grains.

On voit par ce détail que le mot *στρατηγὸς* a reçu deux significations, l'une militaire, & l'autre civile ; c'est dans cette derniere signification qu'il est employé sur les médailles des villes grecques, pour désigner un magistrat dont la charge répondoit à celle de préteur. Le nom de cette magistrature passa de la Grece en Ionie, où il se communiqua à plusieurs villes d'Asie ; les unes, dit Vaillant, ont eu des archontes pour magistrats, & les autres des *strateges.* L'expression de ce savant antiquaire ne paroit pas exacte dans la généralité, suivant la remarque de M. l'abbé du Belley ; parce que quelques villes ont eu l'une & l'autre magistrature, l'archontat & le *strategat.* M. Spanheim cite pour exemples, les villes d'Apollonis en Lydie, & celle de Milet. Il leur faut ajouter la ville de Sardes, comme il paroît par un médaillon de Ga-

racalla, & par une médaille d'Otacilia. Le *ſtratégat* étoit annuel, & comme il y avoit dans une ville pluſieurs archontes, il y avoit auſſi pluſieurs *ſtrateges*, ou préteurs. *(D. J.)*

STRATÉGIEN, MOIS, *(Calendrier.)* le mois *ſtratégien* étoit le neuvieme des Bithyniens; il repondoit, ſelon quelques chronologiſtes, au mois de Mai du calendrier Julien & grégorien. *(D. J.)*

STRATEGUES, *terme de Marine ancienne*, c'étoient des officiers chargés de nommer les triérargues. *Voyez* TRIÉRARGUES.

STRATELATE, ſ. m. *(Empire grec.)* nom d'un officier de guerre du temps de l'empire grec. Zozime & Jormandès en parlent, & il paroît que c'étoit le commandant des troupes d'un canton dans une province. *(D. J.)*

STRATFORD *ou* STRETFORD, *(Géog. mod.)* bourg à marché, d'Angleterre, dans Warvick-shire, ſur l'Avon, qu'on y paſſe ſur un fort beau pont de pierre de taille de quatorze arches, conſtruit aux dépens de Hugues Clopton, maire de Londres, qui voulut laiſſer à ſa patrie ce monument de ſon affection. Il n'y a pas long-temps qu'on montroit encore dans ce bourg, la maiſon où *Shakeſpeare* (Guillaume) étoit mort en 1616; on la regardoit même comme une curioſité du pays, dont les habitans regrettoient la deſtruction; tant ils ſont jaloux de la gloire de la naiſſance de ce génie ſublime, le plus grand qu'on connoiſſe dans la poéſie dramatique.

Il vit le jour à *Stratford* en 1564; ſon pere qui étoit un gros marchand de laine, ayant dix enfans, dont Shakeſpeare étoit l'aîné, ne put lui donner d'autre éducation que de le mettre pendant quelque temps dans une école publique, pour qu'il ſuivît enſuite ſon commerce. Il le maria à l'âge de dix-ſept ans avec la fille d'un riche payſan, qui faiſoit valoir ſon bien dans le voiſinage de *Stratford*. Shakeſpeare jeune, & abandonné à lui-même, vit des libertins, vint à Londres, & fit connoiſſance avec des comédiens. Il entra dans la troupe, & s'y diſtingua par ſon génie tourné naturellement au théatre, ſinon comme grand acteur, du moins comme excellent auteur. Ce ſeroit un plaiſir pour un homme curieux des anecdotes du théatre anglois, de ſavoir quelle a été la premiere piece de cet auteur; mais c'eſt ce qu'on ignore. On ne ſait pas non plus le temps précis qu'il quitta le théatre pour vivre tranquillement; on ſait ſeulement que ce ne fut qu'après l'année 1610.

Pluſieurs de ſes pieces furent repréſentées devant la reine Eliſabeth, qui ne manqua pas de donner au poëte des marques de ſa faveur. C'eſt évidemment cette princeſſe qu'il a eu en vue dans ſon *ſonge d'été*, quand il dit: « une belle veſtale couronnée dans l'occident »; & tout cet endroit eſt un compliment joliment amené, & adroitement appliqué à la reine. L'admirable caractere de Falſtaffe dans la piece de Henri IV lui plut ſi fort, qu'elle dit à Shakeſpeare de le faire paroître amoureux dans une autre piece; & ce fut-là ce qui produiſit les *commeres de Windſor*, piece qui prouve que la reine fut bien obéie.

Mais Shakeſpeare reçut des marques extraordinaires d'affection du comte de Southampton, fameux dans l'hiſtoire de ce temps-là, par ſon amitié pour le comte d'Eſſex. Ce ſeigneur lui fit à une ſeule fois un préſent de mille livres ſterling, pour l'aider dans une acquiſition qu'il ſouhaitoit de ſe procurer. Il paſſa les dernieres années de ſa vie dans l'aiſance & dans le commerce de ſes amis. Son eſprit & ſon bon caractere lui valurent la recherche & l'amitié de la nobleſſe & des gentilshommes du voiſinage.

M. Rowe dit qu'on raconte encore dans la comté, une hiſtoire aſſez plaiſante ſur ce ſujet. Il étoit particuliérement lié avec un vieux gentilhomme nommé *Combe*, très-connu par ſes richeſſes & par ſon caractere uſurier. Un jour qu'ils étoient en compagnie d'amis, M. Combe dit en riant à Shakeſpeare, qu'il s'imaginoit qu'il avoit deſſein de faire ſon épitaphe, en cas qu'il vînt à mourir; & que comme il ne ſauroit point ce qu'on diroit de lui quand il ſeroit mort, il le prioit de la faire tout de ſuite: ſur ce diſcours, Shakeſpeare fit quatre vers, dont voici le ſens: « Cy gît, dix pour cent; il y a cent contre dix que

fon ame foit fauvée : fi donc quelqu'un demande qui repofe dans cette tombe : Ho! ho! répond le diable, c'eft mon Jean de Combe. »

Ce M. Combe eft vraifemblablement le même, dont Dugdale dit dans fes *Anti-quités de Warwick-shire*, qu'il a un monument dans le chœur de l'églife de *Stratford*, avec l'épitaphe fuivante : « Ici eft enterré le corps de Jean Combe, écuyer, mort le 10 Juillet 1614. Il a légué diverfes charités annuelles à la paroiffe de *Stratford*, & cent liv. fterling pour les prêter à quinze pauvres marchands, de trois en trois ans, en changeant les parties chaque troifieme année, à quinze shellings par an, dont le gain fera diftribué aux pauvres du lieu ». Cette donation a tout l'air de venir d'un ufurier riche & raffiné.

Shakefpeare mourut lui-même deux ans après dans la cinquante-troifieme année de fon âge ; & laiffa très-peu d'écrits; mais ceux qu'il publia pendant fa vie ont immortalifé fa gloire. Ses ouvrages dramatiques parurent pour la premiere fois tous enfemble, à Londres, en 1623, *in-fol.* & depuis MM. Rowe, Pope & Théobald en ont publié de nouvelles éditions. J'ignore fi celle que M. Warburton avoit projetée, a eu lieu. Il devoit y donner dans un difcours préliminaire, outre le caractere de Shakefpeare & de fes écrits, les regles qu'il a obfervées pour corriger fon auteur, avec un ample gloffaire, non de termes d'art, ni de vieux mots, mais des termes auxquels le poëte a donné un fens particulier de fa propre autorité, & qui faute d'être entendus, répandent une grande obfcurité dans fes pieces. Voyons maintenant ce qu'on penfe du génie de Shakefpeare ; de fon efprit, de fon ftyle, de fon imagination, & de ce qui peut excufer fes défauts. Qu'on ne s'étonne pas fi nous entrons dans ces détails, puifqu'il s'agit du premier auteur dramatique d'entre les modernes.

A l'égard de fon génie, tout le monde convient qu'il l'avoit très-beau, & qu'il devoit principalement à lui-même ce qu'il étoit. On peut comparer Shakefpeare, felon Adiffon, à la pierre enchaffée dans l'anneau de Pyrrhus, qui repréfentoit la figure d'Apollon avec les neuf mufes dans fes veines, que la nature y avoit tracées elle-même, fans aucun fecours de l'art. Shakefpeare eft de tous les auteurs, le plus original, & qui ne doit rien à l'imitation des anciens ; il n'eut ni modeles, ni rivaux, les deux fources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. Il eft un exemple bien remarquable de ces fortes de grands génies, qui, par la force de leurs talens naturels, ont produit au milieu de l'irrégularité, des ouvrages qui faifoient les délices de leurs contemporains, & qui font l'admiration de la poftérité.

Le génie de Shakefpeare fe trouvoit allié avec la fineffe d'efprit, & l'adreffe à ménager les traits frappans. M. le Blanc rapporte un endroit fin de la tragédie de Céfar. Décius, parlant du dictateur, dit : « Il fe plaît à entendre dire, qu'on furprend les lions avec des filets, & les hommes avec des flatteries, *&c.* mais quand je lui dis, qu'il hait les flatteurs, il m'approuve, & ne s'apperçoit pas que c'eft en cela que je le flatte le plus ». Dans fa tragédie de Macbeth, il repréfente avec beaucoup d'adreffe l'impreffion naturelle de la vertu ; on voit un fcélérat effrayé fur ce qu'il remarque la modération du prince qu'il va affaffiner. « Il gouvernoit, dit-il en parlant de ce prince, avec tant de douceur & d'humanité » ; d'où il conclud que toutes les puiffances divines & humaines fe joindroient enfemble pour venger la mort d'un roi fi débonnaire. Mais il ne fe peut rien de plus intéreffant que le monologue de Hamlet, prince de Danemarck, dans le troifieme acte de la tragédie de ce nom : on fait comme M. de Voltaire a rendu ce morceau. C'eft Hamlet qui parle.

Demeure, il faut choifir, & paffer à l'inftant
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.
Dieux cruels, s'il en eft, éclairez mon courage !
Faut-il vieillir courbé fous la main qui m'outrage,
Supporter ou finir mon malheur & mon fort ?
Qui fuis-je ? qui m'arréte ? & qu'eft-ce que la mort ?
C'eft la fin de nos maux ; c'eft mon unique afyle ;
Après de longs tranfports, c'eft un fommeil tranquille ;

On s'endort, & tout meurt ; mais un affreux réveil
Doit succéder peut-être aux douceurs du sommeil !
On nous menace ; on dit que cette courte vie,
De tourmens éternels est aussi-tôt suivie.
O mort ! moment fatal ! affreuse éternité !
Tout cœur à ton seul nom se glace épouvanté.
Eh, qui pourroit sans toi supporter cette vie ;
De nos prêtres menteurs bénir l'hypocrisie ;
D'une indigne maîtresse encenser les erreurs ;
Ramper sous un ministre, adorer ses hauteurs,
Et montrer les langueurs de son ame abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue ?
La mort seroit trop douce en ces extrémités,
Mais le scrupule parle & nous crie, arrêtez ;
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide,

Par rapport au style, il est certain que ses expressions sont quelquefois sublimes. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la suite de Vénus ne sont pas représentés avec plus de grace, que Shakespeare n'en donne à ceux qui font le cortege de Cléopatre, dans la description de la pompe avec laquelle cette reine se présente à Antoine sur les bords du Cydneis ; mais à des portraits où l'on trouve toute la noblesse & l'élévation de Raphaël, succedent quelquefois de misérables tableaux dignes des peintres de taverne, qui ont copié Téniers.

Son imagination étoit vive, forte, riche & hardie. Il anime les fantômes qu'il fait paroître ; il communique toutes les impressions des idées qui l'affectent, & les spectateurs ont de la peine à se défendre de la terreur qu'inspirent les scenes des spectres de ce poëte. Il y a quelque chose de si bizarre, & en même-temps de si grave dans les discours de ses fantômes, de ses fées, de ses sorciers, & de ses autres personnages chimériques, qu'on imagine que s'il y avoit de tels êtres au monde, ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a représentés.

L'obscurité des oracles de Shakespeare n'est souvent obscurité que pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'en découvrir les beautés. Par exemple, dans le *songe d'été*, *acte II.* le roi des fées dit à son confident : « Tu te souviens du jour qu'assis sur le haut d'un promontoire, j'écoutois les chants d'une sirene portée sur le dos d'un dauphin ; elle remplissoit les airs d'accens si doux & si mélodieux, que la mer en fureur se calma aux charmes de sa voix, & que certaines étoiles se précipiterent follement de leurs spheres, pour prêter l'oreille aux sons harmonieux qu'elle faisoit retentir».

Le but de l'auteur dans cette allégorie a été de faire l'éloge & la satyre de Marie, reine d'Ecosse, en couvrant néanmoins les deux vues qu'il avoit. D'abord la maniere dont il place le lieu de la scene, montre que c'est dans le voisinage de l'île de la grande Bretagne ; car il représente celui qui parle, attentif à la voix de la *sirene*, dans le même temps qu'il voyoit l'attentat de l'amour contre la *vestale* (la reine Elisabeth).

La *sirene sur le dos du dauphin* désigne clairement le mariage de la reine Marie avec le *dauphin de France*. Le poëte la représente sous l'image d'une *sirene* par deux raisons ; & parce qu'elle étoit reine d'une partie de l'île, & à cause de ses dangereux attraits. *Remplissoit l'air d'accens si doux & si mélodieux* ; voilà qui fait allusion à son esprit & à ses connoissances, qui la rendirent la femme la plus accomplie de son temps.

Les historiens françois rapportent que pendant qu'elle étoit à la cour de France & dauphine encore, elle prononca une harangue latine dans la grande-salle du Louvre avec tant de grace & d'éloquence, que toute l'assemblée en fut ravie d'admiration.

Que la mer en fureur se calma aux charmes de sa voix ; par-là l'auteur entend l'Ecosse, qui fut long-temps contre elle. Ce trait est d'autant plus juste, que l'opinion commune est que les sirenes chantent durant la tempête.

Certaines étoiles se précipiterent follement de leurs spheres, pour prêter l'oreille aux sons harmonieux qu'elle faisoit retentir. C'est ce qui fait allusion en général aux divers mariages qu'on lui proposa ; mais cela regarde plus particuliérement la fameuse négociation du duc de Norfolk avec elle : négociation qui lui ayant été si fatale, aussi-bien qu'au comte de Northumberland & à plusieurs

à plusieurs autres illustes familles, on pouvoit dire avec assez d'exactitude, que *certaines étoiles se précipiterent follement de leurs spheres.*

Shakespeare possede à un degré éminent l'art de remuer les passions, sans qu'on apperçoive qu'il travaille à les faire naître, mais le cœur se serre & les larmes coulent au moment qu'il le faut. Il a encore l'art d'exciter les passions opposées, & de faire rire quand il le veut; il connoît les ressorts de notre tendresse & ceux de nos foibles les plus frivoles, & les ressorts de nos sentimens les plus vifs, comme ceux de nos sensations les plus vaines.

Il est ridicule de lui reprocher son manque de littérature, puisqu'il est certain qu'il montre dans ces pieces beaucoup de connoissances, & qu'il nous importe fort peu de savoir dans quelle langue il les a acquises. On voit qu'il avoit une bonne teinture de l'Histoire ancienne & moderne, de la Mythologie, & de ce qui constitue l'érudition poétique. Non-seulement l'esprit, mais les mœurs des Romains se trouvent peintes dans *Coriolan* & dans *Jules-César*, suivant les divers temps où ils ont vécu. Ses descriptions sont exactes, & ses métaphores en général assez justes. Il connoissoit les dramatiques grecs & latins, & l'on sait qu'il a emprunté de Plaute l'intrigue d'une de ses pieces. Il ne se montre pas quelquefois moins habile dans la critique qu'il fait des défauts de style ou de composition des autres auteurs. En voici deux exemples.

Dans la piece intitulée: *Tout ce qui finit bien, est bien*, acte V. scene II. *Parolles* représente ses malheurs au *paysan* par une métaphore sale & grossiere; voyant que le *paysan* se bouchoit le nez, *Parolles* dit: *Il n'est pas nécessaire que vous vous bouchiez le nez:* je parle par métaphore. Le *paysan* répond: *Si votre métaphore sent mauvais..... je me boucherai le nez pour les métaphores de qui que ce soit.*

Dans Timon, *acte V. scene III.* le poëte flattant *Timon* par ses invectives contre l'ingratitude de ses amis, dit d'un ton ronflant: *Je suis transporté de fureur, & je ne puis couvrir cette monstrueuse ingratitude d'aucune façon.* Timon répond: *Laissez la nue, on ne la verra que mieux.* La plaisanterie de cette réponse est excellente: elle renferme non-seulement un souverain mépris du flatteur en particulier, mais cette utile leçon en général, que les choses se voient de la maniere la plus claire, quand on les exprime simplement.

En admirant Shakespeare, nous ne devons pas fermer les yeux sur ses défauts; s'il étonne par la beauté de son génie, il révolte quelquefois par son comique trivial, ses pointes & ses mauvaises plaisanteries; une scene ridicule se trouve à la suite d'une scene admirable: cependant M. Pope croit qu'on peut en quelque maniere excuser de pareils défauts dans ce poëte, & en donner des raisons, sans quoi il est difficile de concevoir qu'un si grand génie y soit tombé de gaieté de cœur. Il écrivit d'abord pour le peuple sans secours, sans avis, & sans aucune vue de réputation; mais après que ces ouvrages eurent mérité les applaudissemens de la cour & de la ville, il perfectionna ses productions, & respecta davantage son auditoire.

Il faut encore observer que dans la plupart des éditions de cet auteur il s'y est glissé des erreurs sans nombre, dont l'ignorance a été la source. On a mis très-injustement sur le compte du poëte quantité de fautes, qui ne viennent que des additions arbitraires, des retranchemens, des transpositions de vers, & même des scenes, de la maniere dont les personnages ont été confondus & les discours de l'un attribués à l'autre; en un mot, de l'altération d'un nombre infini de passages, par la bêtise & les mauvaises corrections qu'ont faites les premiers éditeurs de ce poëte.

Pope conclud que malgré tous les défauts que la plus sévere critique peut trouver dans Shakespeare, & malgré toute l'irrégularité de ses pieces, on doit considérer ses ouvrages comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majestueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture réguliere. Ce dernier est plus élégant & plus brillant, mais le premier a quelque chose de plus fort & de plus grand. Il faut avouer qu'il y a dans l'un assez de matériaux pour fournir à plu-

ſieurs de l'autre eſpece. Il y regne plus de variété, & les appartemens ſont bien plus vaſtes, quoiqu'on y arrive ſouvent par des paſſages obſcurs, bizarrement ménagés & déſagréables. Tout ce qu'il y a de défectueux n'empêche pas que tout le corps n'inſpire du reſpect, quoique pluſieurs des parties ſoient de mauvais goût, mal diſpoſées, & ne répondent pas à ſa grandeur.

Comme je goûte beaucoup le jugement plein de délicateſſe & de vérité que M. Hume porte de Shakeſpeare, je le joins ici pour clôture. Si dans Shakeſpeare, dit-il, on conſidere un homme né dans un ſiecle groſſier, qui a reçu l'éducation la plus baſſe, ſans inſtruction du côté du monde ni des livres, il doit être regardé comme un prodige; s'il eſt repréſenté comme un poëte qui doit plaire aux ſpectateurs raffinés & intelligens, il faut rabattre quelque choſe de cet éloge. Dans ſes compoſitions, on regrette que des ſcenes remplies de chaleur & de paſſion ſoient ſouvent défigurées par un mélange d'irrégularités inſupportables, & quelquefois même d'abſurdités; peut-être auſſi ces difformités ſervent-elles à donner plus d'admiration pour les beautés qu'elles environnent.

Expreſſions, deſcriptions nerveuſes & pittoreſques, il les offre en abondance; mais en vain chercheroit-on chez lui la pureté ou la ſimplicité du langage. Quoique ſon ignorance totale de l'art & de la conduite du théatre ſoit révoltante, comme ce défaut affecte plus dans la repréſentation que dans la lecture, on l'excuſe plus facilement que ce manque de goût, qui prévaut dans toutes ſes productions, parce qu'il eſt réparé par des beautés ſaillantes & des traits lumineux.

En un mot, Shakeſpeare avoit un génie élevé & fertile, & d'une grande richeſſe pour les deux genres du théatre; mais il doit être cité pour exemple du danger qu'il y aura toujours à ſe repoſer uniquement ſur ces avantages, pour atteindre à l'excellence dans les beaux arts; peut-être doit-il reſter quelque ſoupçon, qu'on releve trop la grandeur de ſon génie, à-peu-près comme le défaut de proportion & la mauvaiſe taille donnent quelquefois aux corps une apparence plus giganteſque. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STRATH-ERNE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale. Cette province a pour bornes au nord, celle d'Athol; au midi, celle de Menteith; à l'orient, les provinces de Trife & de Perth; & au couchant, celle de Braid-Albain. Elle tire ſon nom de la riviere d'Erne, qui la traverſe dans ſa longueur; car dans l'ancienne langue du pays, *Strath* ſignifie une vallée ſituée le long d'une riviere. Les comtes de la maiſon de Drumond ont été long-temps gouverneurs héréditaires des provinces de Menteith & de *Srath-Erne*, avec titre de ſénéchal. (*D. J.*)

STRATH-NAVERN, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe ſeptentrionale, réunie à celle de Sutherland qui la borne au midi, comme celle de Cathuen à l'orient. Sa longueur eſt de trente-quatre milles, & ſa plus grande largeur de douze; c'eſt un pays entiérement montueux, & dont les montagnes ſont hautes & couvertes de neige; les forêts ſont peuplées de bêtes ſauvages, des cerfs, des daims, des chevreuils, & même de tant de loups, que les habitans ſont obligés d'aller chaque année, en corps de commune, à la chaſſe de ces derniers animaux. Les rivieres les plus conſidérables de cette province, ſont le Navern, le Torriſdail, l'Urredell, le Durenish, & le Hallowdail; ſes rivieres, les lacs, & les côtes de la mer, fourniſſent quantité de poiſſons à cette province; ſes habitans ſont forts, robuſtes, laborieux, accoutumés à ſupporter toutes ſortes de fatigues, le froid & le chaud, la ſoif & la faim; ce ſont de bonnes gens, francs, ſinceres, vertueux; ils ſe ſervent de la langue ancienne du pays, qui eſt une dialecte de l'irlandoiſe; ils n'ont ni villes, ni bourgs, mais des hameaux pour habitation. (*D. J.*)

STRATH-YLA, (*Géog. mod.*) petit pays d'Ecoſſe; dans la province de Banf. Il eſt arroſé par la riviere Yla, eſt fertile en pâturages, & abonde en carriere de pierre de chaux. (*D. J.*)

STRATIES, STRATIÆ, (*Géog. anc.*) ville de Péloponnèſe dans l'Arcadie. Quelques-uns ont cru, dit Pauſanias, *liv. VIII c. xxv.* que *Straties*, Eniſpe, & Ripe, dont

Homere fait mention, *Iliad. XIII. v. 606.* étoient des îles du Ladon; mais c'est une chymere; cette riviere n'est pas assez large pour avoir des îles comme on en voit sur le Danube & sur le Pô. *(D. J.)*

STRATIFICATION, s. f. *(Gram.)* en chymie, disposition de différentes matieres par lits. Il y a plusieurs opérations de chymie, au succès desquelles cette manœuvre est essentielle.

STRATIFIER, v. act. mettre par lits.

STRATIOTES, s. m. *(Hist. nat. Bot.)* nom d'un genre distinct de plante, suivant le systême de Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice est composé d'une membrane à deux feuilles, comprimées, obtuses, conniventes, & carennées de chaque côté. Outre cette écorce membraneuse, la fleur a son enveloppe particuliere, qui est formée d'une seule feuille, divisée en trois segmens; elle est droite & tombe; la fleur est composée de trois pétales, droits, déployés, faits en cœur, & d'une grandeur double de celle du calice; les étamines sont au nombre de vingt filets, de la longueur de l'enveloppe de la fleur, & inserées dans le réceptacle; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est porté sous le réceptacle du calice particulier de la fleur; il y a six styles fendus en deux parties, & qui sont de la longueur des étamines; les stigma sont simples; le fruit est une baie ovale, contenant six loges; les graines sont nombreuses, oblongues, crochues, & comme ailées; ce genre de plante ne contient qu'une seule espece. *Linnæi, gen. plant. p. 253. (D. J.)*

STRATIOTES, *(Botan. exot.)* plante qui croît en Egypte, dans le temps des inondations du Nil. Prosper Alpin, dit qu'elle ressemble à l'aizoon, avec cette seule différence que ces feuilles sont plus larges; nous ne savons pas cependant si c'est le *stratiotes* de Dioscoride. Celui des modernes nage sur la surface de l'eau, comme la *lenticula palustris*; il n'a point d'odeur, & est astringent au goût; c'est la *lenticula aquatica palustris, ægyptiaca, foliis sedo majore latioribus*, de C. B. P. 362. *(D. J.)*

STRATONICIE, *(Géog. anc.)* 1°. *Stratonicia*, selon Strabon, Polybe, Tite-Live, & Etienne le géographe; & *Stratonica* ou *Stratonice*, selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* ville de l'Asie mineure, dans la Carie & dans les terres, au voisinage d'Abanda & d'Alinda, à-peu-près entre ces deux villes. Strabon, *l. XIV. p. 66.* en fait une colonie de Macédoniens; mais de quels Macédoniens? apparemment des Syriens-Macédoniens, ou Séleucides; car cette ville avoit pris son nom de Stratonice, femme d'Antiochus Soter.

Tite-Live, *l. XXXIII. c. xxx.* nous apprend que *Stratonicie* fut donnée aux Rhodiens; elle fut réparée par l'empereur Adrien, selon Etienne le géographe, qui ajoute qu'on l'appelle à cause de cela, *Hadrianopolis*; mais l'ancien nom prévalut, même dans les notices épiscopales, & dans celles des provinces. On a une médaille de Géta, avec ce mot, Στρατονικεων; *Stratonicorum* ou *Stratonicensium*.

Auprès de la ville de *Stratonicie*, de Carie, il y avoit un temple dédié à Jupiter Chrysaoréen. Ce temple étoit commun aux Cariens, & c'est où se tenoit l'assemblée générale du pays, dans laquelle les *Stratoniciens* étoient admis, non qu'ils fussent Cariens d'origine, mais parce qu'ils possédoient des villages de la Carie; il y avoit aussi dans le territoire de *Stratonicie*, un fameux temple d'Hécate.

2°. *Stratonicie*, ville de l'Asie mineure, près du mont Taurus. Strabon, *l. XIV. p. 660.* l'appelle *Stratonicia ad Taurum*, pour la distinguer de *Stratonicie de Carie*; mais on ignore la province & le lieu où elle étoit située. *(D. J.)*

STRATONIS INSULA, *(Géogr. anc.)* île du golfe Arabique, selon Strabon, *l. XVI. p. 670.* & Pline, *l. VI. p. 29.* Elle étoit vers l'embouchure de ce golfe, & dans le golfe même. *(D. J.)*

STRATOPEDARCHA, *(Hist. des Emp. grecs.)* chef de la garde tzaconienne ou lacédémonienne, que les successeurs de Constantin entretenoient auprès de leur personne. Cette garde étoit armée de hallebardes, & revêtue de corselets qui avoient des figures de lions; elle portoit une capote de drap, & sur la tête un capuchon; leurs *pilatiticia* étoient à ce qu'on croit des masses d'armes, ou des

banderoles attachées au bout d'un javelot. *(D. J.)*

STRATOR, *(Antiq. rom.)* ce mot désigne quelquefois un officier de l'armée, chargé de veiller aux chemins, pour que rien n'arrêtât la marche des troupes; en conséquence, il faisoit raccommoder les ponts, applanir les hauteurs, couper les bois incommodes, & disposer toutes choses pour le passage des rivieres.

Quelquefois *strator* ne désigne que l'officier chargé de prendre soin des chevaux que les provinces fournissoient pour l'usage public.

Enfin *strator* signifioit dans les derniers temps, l'écuyer qui tenoit la bride du cheval de l'empereur, & l'aidoit à monter dessus; c'étoit le même homme que les Grecs nommoient *anaboleus*. *(D. J.)*

STRATOS, *(Géog. anc.)* 1°. ville de Grece dans l'Acarnanie, sur le fleuve Achéloüs. Thucydide, *liv. II. p. 154.* dit que *Stratus* est une très-grande ville de l'Acarnanie, & plus bas, en décrivant le cours du fleuve Achéloüs, il ajoute que dans la haute Acarnanie, ce fleuve arrosoit la ville de *Stratus*. Tite-Live nous apprend que cette ville étoit très-forte; il la met dans l'Etolie, parce qu'elle étoit aux confins de cette contrée, qui étoit séparée de l'Acarnanie par le fleuve Achéloüs: d'ailleurs les bornes de ces deux contrées ne furent pas toujours les mêmes; la puissance des Etoliens s'étant accrue, ils étendirent leurs frontieres aux dépens de leurs voisins. Strabon, *l. X.* donne la situation de *Stratum*, & sa distance de la mer: car il dit que pour arriver à cette ville, il falloit naviguer deux cents stades & plus sur le fleuve Achéloüs.

2°. Fleuve de l'Hircanie; c'étoit un de ceux qui prenoient leur source au mont Caucase; selon Pline, *l. VI. c. xvj.* ce fleuve que Ptolomée, *l. VI, c. ix.* nomme *Straton*, venoit de la Médie, couloit par le pays des Anarins, & se jetoit dans la mer Caspienne. *(D. J.)*

STRAUBING, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, sur le Danube, capitale d'un petit territoire, auquel elle donne son nom, à huit lieues au dessous de Ratisbonne; les Autrichiens raserent ses fortifications en 1743. *Long. 29. 40; latit. 48. 51.*

Naogeorgus (Thomas), naquit en 1511 à *Straubing*, & mourut vers l'an 1578. Il entendoit assez bien le grec, & traduisit de cette langue en latin, divers traités de Plutarque, Dion, Chrysostome, & les lettres de Synésius. Il fit aussi des poëmes en vers, qui ne plaisent ni aux catholiques romains, ni aux protestans qui ont un peu de goût. Tel est celui qui a pour titre, *Bellum papisticum*. Il le publia en 1553, & le dédia à Philippe landgrave de Hesse. Il composa des tragédies dans le même esprit, entr'autres son *Pammachius*, & son *Mercator*, le marchand converti, car cette derniere a été traduite en françois, & imprimée en 1591; le nom allemand de Naogeorgus, étoit Kirchmaier. *(D. J.)*

STRAVICO *ou* STRAVICHO, *(Géog. mod.)* petite ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, aux confins de la Bulgarie, sur le bord de la mer Noire, au fond d'un golfe de même nom, entre Mesembria & Sisopoli. *(D. J.)*

STREL, LA, *(Géog. mod.)* & par les Allemands *strig*, riviere de Hongrie, dans la partie septentrionale de la Transilvanie, qu'elle arrose pour se perdre ensuite dans la riviere de Muros, vers les confins de la Haute-Hongrie; c'est la *Sargetia* des anciens. *(D. J.)*

STRELEN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Brieg, sur la riviere d'Olaw. *(D. J.)*

STRÉLITS, *(Hist. de Russie.)* milice de Russie, cassée & abolie par le czar Pierre I, au sujet d'une grande rebellion qu'elle excita dans son empire. La milice des *Strélits*, comme celle des Janissaires, disposa quelquefois du trône de Russie, & troubla l'état presque toujours autant qu'elle le soutint. Ces *Strélits* composoient le nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages; ceux de Moscou vivoient en bourgeois, ne servoient point, & poussoient à l'excès l'insolence. Enfin après plusieurs révoltes ces *Strélits* marcherent vers Moscou pendant

que le czar étoit à Vienne en 1698 ; ils formerent le dessein de mettre Sophie sur le trône, & de fermer le retour à un czar, qui osa violer les usages, en osant s'instruire chez les étrangers. Pierre instruit de cette révolte, part secrettement de Vienne, arrive à Moscou, & exerce sur la milice des *Strélits* un châtiment terrible ; les prisons étoient pleines de ces malheureux. Il en fit périr deux mille dans les supplices, & leurs corps resterent deux jours exposés sur les grands chemins. Cette sévérité étoit sans exemple ; ce prince eût été sage de condamner les chefs à la mort, & de faire travailler les autres aux ouvrages publics, car ce furent autant d'hommes perdus pour lui & pour l'état ; & la vie des hommes doit être comptée pour beaucoup, sur-tout dans un pays presque désert, & où par conséquent la population demande tous les soins d'un législateur. Le czar au contraire ne montra dans cette occasion que de la fureur, par la multitude des supplices ; il cassa le corps des *Strélits*, & abolit leur nom ; ce qu'il pouvoit faire en les dispersant dans ses vastes états, & en les occupant à défricher des terres. *Hist. de l'empire de Russie* par M. de Voltaire. *(D. J.)*

STRELITZ, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté d'Oppelen, à 4 lieues environ de la ville d'Oppelen, entre les rivieres de Malpenaw & de Kladinitz. *(D. J.)*

STRENGENBACH *ou* STRENGBACH, LE, *(Géog. mod.)* riviere de France, dans la haute Alsace. Elle prend sa source près de Sainte-Marie aux Mines, & se perd dans le Fecht. *(D. J.)*

STRENGNES, *(Géog. mod.)* petite ville de Suede, dans la Sudermanie, sur la rive méridionale du lac Maler, & à 15 lieues au sud-ouest d'Upsal. Le roi Charles IX est inhumé dans la cathédrale. *Long. 35. 24 ; lat. 59. 28.*

Peringskiold *(Jean)*, savant antiquaire suédois, naquit à *Strengnes* en 1618, & mourut en 1720, âgé de 102 ans ; c'étoit le patriarche des hommes de lettres. Il a mis au jour de beaux & grands ouvrages pendant le cours de cette longue vie. On lui doit entr'autres celui qui est intitulé : *Historia regum septentrionalium*, & qui forme 14 vol. *in-fol. Voyez* le pere Nicéron, *Mém. des hommes illustres, t. I. p. 66. & suiv. (D. J.)*

STRÉNIE, s. f. *(Mythol.)* nom d'une déesse des Romains. C'étoit elle qui présidoit aux étrennes, c'est-à-dire aux présens qu'on se faisoit le premier jour de l'année. Elle avoit un temple à Rome dans la quatrieme région de la ville. Nonnus Marcellus dit qu'elle fut ainsi appellée de *strénitas*, valeur, parce que Tortius qui institua la coutume de donner des étrennes, les établit comme des présens destinés aux vaillans hommes. *(D. J.)*

STRETTO, *(Musiq. ital.)* ce terme italien s'emploie quelquefois pour marquer qu'il faut rendre les temps de la mesure serrés & courts, & par conséquent fort vites. *Brossard. (D. J.)*

STRIATURA, *(Architecture des Rom.)* ce mot se prend dans Vitruve pour les concavités des colonnes cannelées ; il désigne aussi dans cet auteur l'espace plat ou le listel, qui est entre chaque cannelure. *(D. J.)*

STRIBORD, TRIBORD, DEXTRIBORD, EXTRIBORD, *ou* TIENBORD, s. m. *(Marine.)* c'est le côté gauche du vaisseau quand on va de la poupe à la proue.

STRICT, adj. *(Gramm.)* exact, rigoureux. On dit d'un terme, qu'il faut le prendre dans un sens *strict*.

STRIDON, *(Géog. anc.)* ville située aux confins de la Dalmatie, au nord de la source du Ertius, & assez près de la Save, à la droite ; elle étoit par conséquent dans l'Illyrie : son nom moderne est Sdrigna, selon Biondo. Les Goths ruinerent cette ville, & saint Jérôme nous apprend lui-même que c'étoit sa patrie. Il y naquit vers l'an 340 de Jesus-Christ, & mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. J'ai assez parlé de ce grand docteur, au *mot* PERES DE L'EGLISE. *(D. J.)*

STRIES, s. f. *(Conchyl.)* rayures ou gravures en relief, qui se voient sur la robe d'une coquille ; elles sont différentes des rides qui forment des ondes irrégulieres, & des cannelures qui sont plus grandes & plus égales. *(D. J.)*

Stries, *dans l'ancienne Architecture*, sont les filets, rayons ou intervalles qui séparent les cannelures des colonnes. *Voyez* Striges & Cannelures.

STRIGA, *(Littérature.)* ce mot signifioit chez les Romains un espace de terrain vuide dans les champs, destiné à la promenade des chevaux; cet espace étoit long de cent vingt piés, & large de soixante. Mais le mot de *striga* signifie au propre une grande raie entre deux sillons, & dans l'arpentage, il signifioit une grande mesure de longueur. *(D. J.)*

Striga *ou* Striega, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Schweidnitz, sur le bord de la riviere de Polsnitz.

STRIGE, s. f. *dans l'ancienne Architecture*; c'est ce qu'on appelle *cannelure* dans l'architecture moderne. *Voyez* Cannelure.

On les appelle ainsi, parce qu'on suppose qu'originairement on les faisoit à l'imitation des plis des robes de femme, qu'on appelloit en latin *strigæ*. Les filets ou espaces qui sont entre ces plis s'appelloient *striæ*. *Voyez* Striæ.

STRIGILE, s. m. *(Gymnast.)* *strigile*, instrument de fer, de cuivre, d'argent, d'ivoire, de corne, *&c.* avec lequel les anciens se décrassoient le corps.

On distinguoit dans le *strigile* deux parties, le manche & la languette. Le manche, *capulus*, formoit ordinairement un parallélépipede rectangle, creux & oblong, dans le vuide duquel on pouvoit par les côtés engager la main dont on empoignoit de l'instrument. La languette, *lingua*, étoit courbée en demi-cercle, creusée en façon de gouttiere, & arrondie dans son extrêmité la plus éloignée du manche, ce qui faisoit une espece de canal pour l'écoulement de l'eau de la sueur, de l'huile & des autres impuretés qui se séparoient de la peau par le mouvement de cette sorte d'étrille. Le couteau de chaleur dont on se sert pour les cheveaux a quelque rapport avec le *strigile* des Romains.

Ce *strigile* étoit chez eux d'un très-grand usage, non-seulement dans les bains pour frotter ceux qui se baignoient, mais aussi dans les gymnases pour nétoyer la peau des athletes de l'espece d'enduit que formoit le mélange d'huile, de sueur, de sable, de boue & de poussiere, dont ils étoient couverts.

Presque tout le monde avoit de *strigiles* dans sa maison, & ceux à qui ils appartenoient, faisoient graver leur nom sur le manche, ainsi qu'il paroît par quelques-uns de ces instrumens qu'on a trouvés dans les ruines des thermes de Trajan. *(D. J.)*

STRIGMENTUM, *(Gymnastique.)* ce mot latin signifie dans Pline la *crasse* & les *ordures* qu'on enlevoit de dessus le corps dans les bains, & dans les lieux des exercices publics. *Strigmentum* désigne aussi dans le même auteur, la *crasse* qu'on ôtoit de dessus les murs, ou les statues qui appartenoient au public.

Il y avoit donc trois sortes de *strigmenta*; les unes qui provenoient des bains, étoient composées de sueur, d'huile & de crasse du corps. D'autres venoient de l'arene, & contenoient les mêmes choses, avec addition de la poussiere, qui avoit été répandue sur le corps, après qu'on avoit été frotté d'huile. Les troisiemes étoient détachées des murs & des statues du gymnase. Ces dernieres contenoient aussi de l'huile, avec des particules de la substance particuliere à laquelle elles étoient attachées, & dont par conséquent elles empruntoient quelque propriété. Si, par exemple, elles étoient détachées des statues de cuivre, c'étoit un mélange d'huile, de poussiere & de verd-de-gris. *(D. J.)*

STRIGONIE *ou* OSTROGON, *(Géog. mod.)* & par les Allemands Gran. *Voyez ce mot.* Cette ville est la capitale du comté de Strigonie, dans la basse Hongrie. Elle a des bains naturels dont la chaleur est modérée, & elle est la patrie de saint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie, mort à Bude en 1038.

Strigonie, *comté de*, *(Géog. mod.)* il est coupé en deux par le Danube. Il a les comtés de Comore & de Bars au nord, celui de Novigrad au levant, celui de Piliez au midi, & celui de Javarin au couchant. Ses principaux lieux sont *Strigonie* à la droite du Danube, & Pilsen à la gauche. *(D. J.)*

STRIKE, f. m. (*Com.*) eft une mefure qui contient quatre boiffeaux, & dont les deux font un quarter, ou huit boiffeaux. *Voyez* BOISSEAU & QUARTER.

Le *ftrike* de lin, eft la quantité de lin qu'on peut prendre en une poignée. *Diction. de Chambers.*

STRIPERTZ *ou* STRIPMALM, f. m. (*Hift. nat. Minéralogie.*) les minéralogiftes fuédois défignent fous ce nom une mine de plomb, dans laquelle ce métal fe trouve combiné avec de l'argent & de l'antimoine minéralifés par le foufre. Elle a la couleur de la mine de plomb, ou galêne ordinaire; elle eft compofée de ftripes ou d'aiguilles plus ou moins fines. On trouve cette mine dans la mine de Sahla en Suede; elle eft difficile à traiter, parce que ces fubftances fe nuifent les unes aux autres.

STRIURE, f. f. (*Architecture.*) il fe dit de la cannelure des colonnes, & de cet intervalle creux qui regne du haut en bas du fût de la colonne, pour la faire paroître plus groffe & plus agréable.

STRIX, f. m. (*Littérat.*) efpece d'oifeau de nuit dont parlent les anciens; nous ne le connoiffons point; eux-mêmes n'en favoient pas plus que nous du temps de Pline. Il eft certain qu'il ne paroiffoit que la nuit, & on le nommoit *ftrix* à caufe de fon cri. Ovide le dit dans le fixieme livre des faftes.

> *Eft illis* ftrigibus *nomen, fed nominis hujus*
> *Caufa quod horrendâ ftridere nocte folent.*

Nos auteurs traduifent *ftrix* par *chouette.* Les poëtes font entrer les œufs & les entrailles de cet oifeau dans toutes les compofitions que faifoient les magiciennes. Médée le dit dans Séneque.

> *Mifcetque & obfcænas aves*
> *Mæftique cor bubonis & raucæ* ftrigis
> *Exfecta vivæ vifcera.*

« Elle y mêle les chairs des plus funeftes oifeaux, le cœur d'un crapaud, & les entrailles qu'elle a arrachées à une chouette vivante ». Horace, *Ode V. liv. V.* dit que Canidie, la tête échevelée & entortillée de viperes fit préparer fur le feu magique, une compofition où elle mêla enfemble des racines de cyprès & de figuier fauvage déterrées dans un cimetiere, des plumes & des œufs de chouette, *nocturnæ ftrigis*, trempées dans le fang d'un crapaud, des herbes de Theffalie & d'Ibérie, pays fertiles en poifons, & des os arrachés de la gueule d'une chienne à jeun.

Ces détails de forcellerie plaifoient apparemment aux anciens; car nous voyons que leurs poëtes s'étendent volontiers fur cette matiere. Il faut pourtant avouer qu'Horace l'a fait avec modération; mais il n'en eft pas de même de Lucain, l'Erecto de fon fixieme livre eft réellement fort dégoûtante. Nous voulons que de pareilles images foient préfentées rapidement, & en peu de mots. Mais les œufs & les entrailles de l'oifeau *ftrix* entroient fi néceffairement dans les compofitions magiques, que les anciens nommoient *ftriges* toutes les forcieres. (*D. J.*)

STROBULUS, f. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une efpece de bonnet que portoient les barbares, & qui s'élevoit comme une pomme de pin par plufieurs circonvolutions en fpirale; le bonnet des Romains au contraire, s'élevoit en pointe toute droite.

STROEKS, f. m. pl. (*vaiffeaux mofcovites.*) petits vaiffeaux plats dont on fe fert fur le Volga pour le négoce d'Aftracan & de la mer Cafpienne. Les *ftrocks* contiennent environ trois cents balots de foie, qui font quinze lefts. Ils vont à voile & à rames, & ont pour cela feize rames, un feul mât, & une feule voile. Le gouvernail eft une longue perche, plate par l'endroit qui eft dans l'eau. Le patron le guide par le moyen d'une corde attachée entre deux ailes qui le tiennent en état, ils peuvent porter outre les marchandifes, 25 matelots & 60 paffagers. *Diction. de commerce.* (*D. J.*)

STROMA, (*Géog. mod.*) île d'Ecoffe, à 2 milles au nord de la pointe de Catneff, & l'une des îles qui font au midi de celles de Mailand. Cette île qui eft affez fertile, n'eft point comptée entre les Orcades, parce qu'elle eft trop près du continent de l'Ecoffe. (*D. J.*)

STROMATES, s. m. pl. (*Littérat.*) ce terme est grec, & signifie *mélanges*; il a servi de titre à plusieurs ouvrages. Plutarque & Origène l'ont employé; mais S. Clément d'Alexandrie a particuliérement illustré ce terme. Ses *stromates* sont un mélange de ses propres pensées, & de celles des meilleurs auteurs qu'il avoit lus. On y voit de l'histoire, de la littérature, de la critique, du sacré & du profane; enfin, ce mélange différent lui fit donner le nom de *stromates*. (*D. J.*)

STROMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Munster, chef-lieu d'un burgraviat, à 3 lieues de Lipstadt. *Long.* 25. 57; *lat.* 51. 43. (*D. J.*)

STROMBITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à des coquilles fossiles, que l'on nomme plus communément *turbinites*.

STROMBOL, LE, (*Géog. mod.*) montagne de l'île de Candie, à 2 lieues au couchant de la ville de Candie. Il sort de cette montagne une grosse source, dont les eaux sont salées. (*D. J.*)

STROMBOLI, (*Géog. mod.*) île de la mer de Sicile (*) au nord de cette derniere île, à laquelle elle semble appartenir, & à 30 milles de Lipari, au levant d'été. On lui donne 12 milles de circuit; mais elle est sans habitans, car ce n'est proprement qu'une montagne ronde qui brûle toujours, & qu'on découvre de loin. Les anciens l'ont appellée *Strongylos*. *Voy.* STRONGYLE, *géog. anc.* (*D. J.*)

STROMONA, LA, (*Géog. mod.*) autrement Radini, Ischar, Marmara, Veratasar; car tous ces noms indiquent le *Strymon* des anciens, riviere de la Turquie en Europe. Elle prend sa source dans les montagnes de la Bulgarie, traverse la province d'Iamboli, arrose ensuite Marmara & Tricala; enfin, elle vient se perdre dans le golfe de Contessa & les ruines d'Emboli, ou Chrysopolis. (*D. J.*)

STRONGOLI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur une haute montagne, à 9 milles au nord-est de Santa-Severina, dont son évêché est suffragant. *Long.* 32. 25; *lat.* 40. 41.

STRONGYLE, (*Géog. anc.*) île sur la côte septentrionale de la Sicile, & l'une des îles Eoliennes, aujourd'hui *Stromboli*; Strabon dit qu'elle fut appellée Στρογγύλη, *Strongyle*, à cause de sa figure ronde. Silius-Italicus, *liv.* 14. *v.* 260. écrit *Strongylos*; l'itinéraire d'Antonin, place cette île à 310 stades de Messine. (*D. J.*)

STRONGYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, dans la Carmanie; c'est une des branches du mont Taurus, & le nom moderne est *Techisanda*, selon Castald. (*D. J.*)

STRONS ou STRONZA, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecosse, & l'une des Orcades, au levant de l'île de Sanda, à 4 milles de celle de Heth. On lui donne 6 milles de longueur, & 3 de largeur. Son terroir est fertile, & très-peuplé. (*D. J.*)

STROPHADES, ILES, (*Géog. anc.*) îles de la mer Ionienne, sur la côte du Péloponnèse. Strabon, *liv. viij*. les met vis-à-vis & à l'occident de la ville Cyparissia, presque à 400 stades du continent, & cette situation leur avoit fait donner le nom de *Cyparissiorum insulæ*. Elles étoient au nombre de deux. Virgile, *Æneid*, *l. III. v.* 209. fait mention de ces îles, qu'il dit habitées par la cruelle Celœno & par les Harpyes:

Servatum ex undis Strophadum me litora primùm
Accipiunt. Strophadès *grajo stant nomine dictæ*
Insulæ Ionio in magno, quas dira Celæno
Harpyæ que colunt.

Etienne le géographe dit aussi que les *Iles Strophades* sont au nombre de deux. Quelques-uns, selon Pline, *l. IV. c. xij.* les appelloient *Plotæ*, & Apollonius donne à entendre qu'elles furent d'abord appellées *Plotæ*; & que dans la suite on les nomma

(*) C'est près de cette île que se donna un combat naval qui dura dix heures, entre la flotte de France, commandée par M. Duquesne, & celle de Hollande, sous les ordres de l'amiral Ruyter, le 8 janvier 1676.

Ce combat opiniâtre & sanglant ne fut pas décisif: les vaisseaux du roi tirerent plus de 35000 coups de canon; Ruyter fut obligé de dériver devant M. Duquesne. (*C.*)

Strophades, parce qu'elles flottoient & nageoient, pour ainsi dire, au milieu des flots, selon Apollonius, *l. II. v. 296.*

> *Στροφάδας δὲ μετακλείουσ', ἄνθρωποι*
> *Νήσους τοῖο γ' ἕκητι πάρος πλωτὰς καλέοντες*
> Strophadas *cognominarunt homines*
> *Insulas hujus causâ, priùs plotas nominantes.*

Les anciens feignoient que ces îles étoient le refuge des harpyes, dont le visage étoit de femme, & le corps de vautour. Les Grecs & les Italiens les appellent *Strofadi* ou *Strivali*. Ce sont deux petites îles fort basses, dont la plus grande n'a que 3 à 4 milles de circuit : mais dans un petit espace, elle ne laisse pas de porter une grande quantité de fruits excellens. Les sources y sont si abondantes, qu'on ne sauroit presque planter un bâton en terre, qu'il n'y sorte de l'eau. On dit que dans les fontaines de cette île, il se trouve souvent des feuilles de platane, quoiqu'il n'en croisse point là, mais seulement dans la Morée, qui en est éloignée d'environ 30 milles. C'est ce qui fait croire assez vraisemblablement, que ces sources viennent de ce pays-là par des canaux souterrains, que la nature a formés sous les abîmes de la mer.

Les habitans des *îles Strophades* ne se marient jamais, car il n'y en a point d'autres que des caloyers ou moines grecs, jusqu'au nombre de soixante ou quatre-vingt. Leur couvent est bâti en maniere de forteresse avec une terrasse au dessus, garnie de bons canons, & une sarrasinesque à leur porte, par la crainte qu'ils ont des corsaires. On dit néanmoins que les Turcs & les corsaires de Barbarie respectent ces bons vieillards, & qu'ils n'abordent leur île que pour y prendre de l'eau. *(D. J.)*

STROPHE, s. f. *dans la poésie grecq. & latine*, est une stance ou un certain nombre de vers qui renferment un sens complet, & qui est suivi d'une autre de la même mesure & du même nombre de vers dans la même disposition qu'on appelloit *antistrophe*. *Voyez* ANTISTROPHE.

La *strophe* est dans des odes, ce que le couplet est dans les chansons & la stance dans les poëmes épiques. *Voyez* COUPLET & STANCE.

Ce mot vient du grec στροφὴ qui est formé de στρέφω, *je tourne*, à cause qu'après qu'une *strophe* est finie, la même mesure revient encore ; ou plutôt, comme ce terme se rapporte principalement à la musique & à la danse, parce que le chœur & les danseurs, qui, chez les anciens, marchoient en cadence autour de l'autel, pendant qu'on chantoit les odes ou hymnes en l'honneur des dieux, tournoient à gauche durant qu'on chantoit la *strophe*, & à droite lorsqu'on chantoit l'antistrophe. *Voyez* ANTISTROPHE.

Dans notre poésie lyrique, une *strophe* ne sauroit être moindre que de quatre vers, ni en contenir plus de dix, & la premiere *strophe* sert toujours de regle aux autres *strophes* de la même ode pour le nombre, soit pour la mesure des vers & pour l'arrangement des rimes.

STROPHIUM, s. m. *(Antiq. rom.)* στρόφιον ; sorte de ceinture ou bandelette large ; dont les jeunes filles se serroient le sein, pour ne point paroître en avoir trop ; delà vient que *stropha*, dans Martial, signifie une *ruse*, une *finesse* ; l'ouvrier qui faisoit les bandelettes pour serrer le sein des jeunes filles, se nommoit *strophiarius* ; le mot *strophium* désigne aussi des guirlandes de fleurs attachées ensemble sur la tête en guise de bandelettes. *(D. J.)*

STROPPUS, s. m. *(Littérat.)* ce mot, dans Festus, désigne ou la couronne, ou le bonnet que les prêtres mettoient sur leurs têtes, dans les sacrifices & autres cérémonies religieuses. *(D. J.)*

STROUD, *(Géog. mod.)* gros bourg à marché d'Angleterre, en Glocester-shire, sur la riviere de *Stroud*, entre Glocester & & Bristol, à sept milles de la premiere, & vingt-neuf milles de la seconde. On voit dans ce bourg plusieurs moulins à foulon ; & l'on y teint le drap en écarlate, les eaux de la riviere étant favorables à cette teinture. *(D. J.)*

STROUD, *le (Géog. mod.)* riviere d'Angleterre, dans Glocester-shire ; elle sort des monts Cottefwold, traverse la pro-

vince de Glocester dans sa longueur, & se jette dans la Saverne. (*D. J.*)

STRUFERTARII, (*Antiq. rom.*) Festus nommoit ainsi les freres Arvaux, qui étoient employés à purifier les arbres foudroyés; ils faisoient dans cette cérémonie un sacrifice avec de la pâte cuite sous les cendres. Voici les termes trouvés à Rome, sur une table de bronze antique.

LIII. ID. DEC.
FRATRES. ARVALE.
IN LUCO. DEÆ. DIÆ.
VIA. CAMPANA. APUD. LAP. V.
CONVENER.PER.C.PORC.PRISCUM.MAG.
ET. IBI. IMMOLAV.
QUOD AB ICTU. FULMINIS.
ARBORES LUCI SACRI D. D.
ATTACTÆ ARDUERINT
EARUMQUE ADOLEFACTARUM
ET. IN. EO LUCO SACRO. ALIÆ
SINT REPOSITÆ.

Le dixieme jour de décembre, les freres Arvaux s'assemblerent au bosquet de Junon, sur le grand chemin de la Campanie, à cinq milles de Rome, par l'ordonnance de C. Porcius Priscus, doyen du chapitre, & là ils sacrifierent pour raison de quelques arbres du sacré bosquet dédié à la déesse, qui avoient été frappés de la foudre. (*D. J.*)

STRUMETA ou *STRUMITA*, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de la Turquie asiatique, en Anatolie, sur une montagne, dans la province de Mentezili, près de l'embouchure de la riviere de Mari, dans la mer de Caramanie. C'est à ce qu'on croit l'ancienne Myra, ville de Lycie, où S. Paul s'embarqua pour aller à Rome, sur un vaisseau d'Alexandrie. Le texte latin des actes 27. 5. porte *Lystram*, au lieu de *Myram* qui est dans le grec; c'est une faute, parce que Lystre étoit dans la Lycaonie, & ce n'étoit point une ville maritime. (*D. J.*)

STRUMTRUM, (*Luth.*) espece de guitare des Indiens; c'est ordinairement une moitié de citrouille, couverte d'une planche mince, sur laquelle ils tendent de cordes. *Voy.* GUITARE *Luth.* (*F. D. C.*)

STRUMUS, (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens naturalistes romains au *cucubalus*, morgeline baccifere. Cette plante fut ainsi appellée pour les vertus discussives qu'on lui attribuoit dans les tumeurs scrophuleuses. (*D. J.*)

STRUND-JAGER, s. m. (*Hist. nat.*) c'est le nom que les navigateurs hollandois donnent à un oiseau qui se trouve sur les côtes de Spitzberg; ce mot signifie *chasse-merde*; il lui a été donné parce qu'il suit fidellement l'oiseau nommé *kuytegef*, afin de se nourrir de sa fiente; il a le bec noir, crochu & épais; il n'a aux pattes que trois ongles liés par une peau noire, ses jambes sont courtes, & sa queue forme un éventail; il a les yeux noirs ainq que le dessus de la tête, un cercle jaunâtre autour du cou, les ailes & le dos de couleur brune, & le ventre blanc.

STRUTHIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) nom donné par les Grecs à la plante que les Latins appelloient *lanaria herba*, à cause de son usage dans les manufactures de laine. Dioscoride, en parlant du *struthium*, se contente de dire que c'étoit une espece de chardon, ou de plante épineuse, dont la racine étoit large, longue, de la grosseur de deux ou trois doigts, & qui poussoit des feuilles armées de petits piquans. Quoique ce détail ne nous fasse point connoître la plante dont il parle, il suffit néanmoins pour nous prouver que ce n'étoit point celle que les Romains appelloient *antirrhinum*, & que nous nommons en françois *muffle de veau*. Il seroit trop long d'indiquer toutes les conjectures des modernes, pour découvrir cette plante dans les écrits des Arabes; il paroît seulement qu'ils n'ont pas rencontré, en imaginant que le *struthium* des Grecs étoit le *candisi* de Sérapion & autres. (*D. J.*)

STRUTOPHAGES, (*Géog. anc.*) peuple de l'Ethiopie, sous l'Egypte, Strabon, *l. XVI. p.* 772. qui place ce peuple au voisinage des *Eléphantophagi*, dit qu'il n'étoit pas bien nombreux. Selon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxviij.* les *Strutophagi* habitoient au midi des *Eléphantophagi*. Agatharchide fait aussi mention de ces peuples & des guerres qu'ils avoient avec les

Ethiopiens, surnommés *Simi*. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* marque les *Strutophagi* à l'occident des Péchiniens. Le nom de *Strutophages* leur avoit été donné, à cause qu'ils ne s'occupoient qu'à la chasse des autruches, dont ils faisoient leur nourriture ordinaire; ils se servoient de leurs peaux pour s'habiller, & pour en faire des couvertures. *(D. J.)*

STRYCHNODENDROS, s. m. *(Hist. nat. Bot.)* nom que Ray donne à l'espece de *solanum*, nommé par Tournefort *solanum fruticosum bacciferum*. Cette plante s'éleve en arbrisseau haut de quatre ou cinq piés : son tronc pousse des rameaux verts, garnis de feuilles oblongues, plus étroites que celles du solanum ordinaire; sa fleur est une rosette blanche, découpée en cinq pointes; il lui succede un fruit rond, mou, rouge, semblable à celui de coqueret, plein de suc, & renfermant quelques semences applaties, d'un goût fade. Cette plante est cultivée dans les jardins. *(D. J.)*

STRYME, *(Géog. anc.)* ville de Thrace, selon Hérodote, *l. VII.* & Etienne le géographe. Suidas fait de *Stryme* ou *Stryma*, une colonie des Thasiens, & une place de commerce. S'il est vrai que c'étoit encore une île, comme il le dit, il falloit que cette île fût bien voisine du continent, à moins qu'il n'entende une île du lac d'Ismaride, qui séparoit *Stryme* de Maronée. On croit que les habitans de cette derniere ville avoient acquis quelque droit sur *Stryme*, en qualité de protecteurs ou de bienfaiteurs; ce qui donna lieu à de fréquentes contestations entr'eux, & les Thasiens fondateurs de *Stryma*. *(D. J.)*

STRYMON, *(Géog. anc.)* fleuve qui servoit autrefois de borne entre la Macédoine & la Thrace, selon le périple de Scylax. Pline, *l. IV, ch. x.* remarque la même chose, & ajoute que ce fleuve prend sa source au mont Hæmus. Le *Strymon*, selon Etienne le géopraphe, mouilloit la ville d'Amphipolis, & donnoit le nom de *Strymonii* aux peuples qui habitoient ses bords. Il avoit son embouchure sur la côte du golfe, qui delà avoit pris le nom de *Strymonicus sinus*.

Le nom moderne est *Stromena*, que d'autres appellent *Marmara*, *Radini*, *Ischar*. Il y avoit nombre de grues sur les bords de ce fleuve; elles y venoient à la fin du printemps, & en partoient à la fin de l'automne, pour se rendre sur les rivages du Nil; mais le *Strymon* est célebre dans l'histoire, parce que ce fut sur ses bords qu'une poignée d'Athéniens triompha des Medes, au-travers des plus longues fatigues & des plus grands dangers. *(D. J.)*

STRIMONICUS SINUS, *(Géogr. anc.)* golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine & de la Thrace, à l'occident du golfe Persique : on le nomme présentement *golfe de Contese*.

STUBN, *ou* STUBEN, *ou* STUBN-BAD, *(Géogr. mod.)* petite ville de la haute Hongrie; aux confins du comté de Zoll, & à trois milles de Neu-Zoll, & à deux de Cremnitz; elle est remarquable par ses bains chauds, & par les mines d'argent & de cuivre qu'on trouve dans des montagnes de son voignage, du côté de l'orient. *Long. 27. 31; lat. 48. 37.* *(D. J.)*

STUC, *ou* MARBRE FACTICE, *(Art méchan.)* le *stuc* ou *le marbre factice* est une composition dont le plâtre fait toute la base. La dureté qu'on fait lui donner, les différentes couleurs que l'on y mêle, & le poli dont il est susceptible, le rendent propre à représenter presque au naturel les marbres les plus précieux.

La dureté que le plâtre peut acquérir, étant la qualité la plus essentielle à cet art, c'est aussi la premiere à laquelle les ouvriers doivent s'appliquer. Elle dépend absolument du degré de calcination que l'on doit donner au plâtre; & comme la pierre qui le produit, est susceptible de quelques petites différences dans sa qualité intrinseque, suivant les différens pays où elle se rencontre, il faut tâtonner & étudier le degré de calcination qu'il faut lui donner, pour que le plâtre qui en viendra, prenne le plus grand degré de dureté qu'il est possible. On ne peut donner ici de notions sur cette méthode qu'en ce qui regarde le plâtre de Paris; ce sera l'affaire des ouvriers d'essayer de calciner plus ou moins les pierres gypseuses des autres pays, afin de trouver le plus

grand degré de dureté où l'on puisse porter le plâtre qu'elles produiront.

On casse les pierres à plâtre de Paris avec des marteaux, en morceaux à-peu-près gros comme un petit œuf, ou comme une grosse noix. On enfourne ces morceaux dans un four que l'on a fait chauffer, comme si on vouloit y cuire du pain; on bouche l'ouverture du four. Quelque temps après on débouche le four pour en tirer un ou deux des petits morceaux de plâtre que l'on casse avec un marteau. Si l'on s'apperçoit que la calcination a pénétré jusqu'au centre du petit morceau, de façon cependant qu'on y remarque encore quelques points brillans; c'est une marque que la calcination est à son point de perfection, & alors on retire du four promptement tout le plâtre par le moyen d'un rable. Si dans la cassure on remarquoit beaucoup de brillans, ou qu'on n'en remarquât point du tout, ce seroit une preuve dans le premier cas, que la pierre ne seroit point assez calcinée; & dans le second cas, qu'elle le seroit trop.

Quoique le plâtre devienne très-dur, lorsqu'il est calciné à son point, la surface se trouve cependant remplie d'une infinité de pores, & les grains sont trop faciles à en détacher pour qu'il puisse prendre le poli comme le marbre. C'est pour remédier à cet inconvénient, que l'on prend le parti de détremper le plâtre avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de la colle, qui remplissant les pores, & attachant les grains les uns aux autres, permet que, pour ainsi dire, on puisse user & emporter la moitié de chaque grain, ce qui forme le poli.

Cette colle est ordinairement de la colle de Flandre; il y en a qui y mêlent de la colle de poisson, & même de la gomme arabique. C'est avec cette eau chaude & collée que l'on détrempe le plâtre; mais comme le peu de solidité du plâtre, surtout lorsqu'il n'est point appuyé, demande qu'on donne une certaine épaisseur aux ouvrages, pour diminuer la dépense, on fait le corps de l'ouvrage ou le noyau avec du plâtre ordinaire, & on le couvre avec la composition de plâtre dont on vient de parler, en lui donnant une ligne & demie ou deux lignes d'épaisseur.

Lorsque l'ouvrage est suffisamment sec, on travaille à le polir, à-peu-près de la même façon que le véritable marbre. On emploie ordinairement une espece de pierre qui est assez difficile à trouver. C'est une espece de *cos* ou pierre à éguiser, qui a des grains plus fins que ceux du grès, & qui ne se détachent pas si facilement de la pierre; la pierre de ponce peut aussi y servir. On frotte l'ouvrage avec la pierre d'une main, & on tient de l'autre une éponge imbibée d'eau, avec laquelle on nettoie continuellement l'endroit que l'on vient de frotter, afin d'ôter par le lavage à chaque instant ce qui a été emporté de la surface de l'ouvrage; pour cet effet, il faut laver l'éponge de temps en temps, & la tenir toujours remplie d'eau fraîche. On frotte ensuite avec un tampon de linge, de l'eau, de la craie ou du tripoli. On substitue à cela du charbon de saule, broyé & passé très-fin, ou même des morceaux de charbons entiers, pour mieux pénétrer le fond des moulures, en employant toujours l'eau avec l'éponge qui en est imbibée. On finit par frotter l'ouvrage avec un morceau de chapeau imbibé d'huile & de tripoli en poudre très-fine, & enfin avec le morceau de chapeau imbibé d'huile seule.

Lorsqu'on veut un fond de couleur, il suffit de délayer la couleur dans l'eau de colle, avant de s'en servir à délayer le plâtre.

Il semble qu'on pourroit ajuster les pierres à polir dont on vient de parler, à des morceaux de bois faits en façon de varloppes ou d'autres outils de menuisier; les surfaces de l'ouvrage en seroient mieux dressées, & les moulures plus exactes; mais il faut se souvenir de laver toujours à mesure que l'on frotte.

Lorsqu'on veut imiter un marbre quelconque, on détrempe avec l'eau collée chaude, dans différens petits pots, les couleurs qui se rencontrent dans ce marbre; on délaye avec chacune de ces couleurs un peu de plâtre; on fait une galette à-peu-près grande comme la main, de chaque couleur; on met toutes ces galettes

alternativement l'une sur l'autre, en mettant celles dont la couleur est dominante, en plus grand nombre ou plus épaisses. On tourne sur le côté ces galettes qui étoient arrangées sur le plat; on les coupe par tranches dans cette situation, & on les étend ensuite promptement sur le noyau de l'ouvrage où on les applatit. C'est par ce moyen que l'on vient à bout de représenter le dessein bizarre des différentes couleurs dont les marbres sont pénétrés. Si l'on veut imiter les marbres qu'on appelle *des breches*, on met dans la composition de ces galettes, lorsqu'on les étend sur le noyau, des morceaux de différentes grosseurs de plâtre délayé avec la couleur de la breche; & ces morceaux venant à être applatis, représentent très-bien la breche. Il faut remarquer que dans toutes ces opérations l'eau collée doit être un peu chaude, sans quoi le plâtre prendroit trop vîte, & ne donneroit pas le temps de manœuvrer.

Si c'est sur un fond de couleur que l'on veut représenter des objets, comme des forêts, des paysages, des rochers, ou même des vases, des fruits & des fleurs, il faut les dessiner sur le papier, piquer ensuite les contours des figures du dessin, les appliquer sur le fond, après qu'il aura été presque achevé de polir, & les poncer avec une poudre d'une couleur différente du fond, c'est-à-dire du noir si le fond est blanc; & du blanc si le fond est noir. On arrête ensuite tous les contours marqués par le poncif, *voyez* PONCIF, en les enfonçant profondément avec la pointe d'une alene dont se servent les cordonniers; après quoi avec plusieurs alenes dont on aura rompu la pointe pour, en les aiguisant sur une meule, en former de petits ciseaux, on enlevera proprement toute la partie du fond qui se trouve contenue dans les contours du dessin qui est tracé; ce qui formera sur le fond des cavités à-peu-près d'une demi-ligne de profondeur.

Lorsque tout ce qui est contenu dans l'intérieur des contours du dessin, sera ainsi champ-levé, on aura plusieurs petits pots ou godets, dans lesquels on tiendra sur du sable ou de la cendre chaude de l'eau collée, dans laquelle on aura délayé différentes couleurs; on mettra un peu de plâtre dans la paume de la main, que l'on colorera plus ou moins, en y mêlant plus ou moins de cette eau colorée; on remuera bien le tout sur la paume de la main avec un couteau à couleur dont les peintres se servent, jusqu'à ce que l'on s'apperçoive qu'il commence à prendre un peu de consistance; alors on en prendra avec le couteau la quantité que l'on jugera à propos, que l'on placera dans un côté de l'intérieur du creux de la figure que l'on veut représenter, en pressant avec le couteau & unissant par dessus la partie du plâtre coloré que l'on vient de mettre, qui touche les contours de la figure.

On détrempera ensuite promptement dans la main un autre plâtre coloré, mais d'une nuance plus claire, qu'on placera dans le même creux, à côté de celui qu'on vient de mettre; on aura quatre ou cinq aiguilles enfoncées parallelement par la tête au bout d'un petit bâton comme les dents d'un peigne, avec lesquelles on mêlera un peu la derniere couleur avec celle qu'on a posée la premiere, afin que l'on n'apperçoive pas le passage d'une nuance à l'autre, & que la dégradation en soit observée. On continuera à poser ainsi des nuances plus claires du côté de la lumiere, jusqu'à ce que le creux de la figure que l'on veut représenter, soit exactement rempli. Après on applatira légérement le tout avec le couteau, & on laissera sécher.

Si on s'apperçoit, après avoir poli, que les nuances ne sont pas bien observées dans quelque endroit, on pourra ave une pointe faire des hachures dans cet endroit, & faire entrer dedans un plâtre coloré plus en brun & fort liquide; il faut que ces hachures soient assez profondes pour ne pouvoir être tout-à-fait emportées par le poli qu'on sera obligé de donner sur tout l'ouvrage. On se sert de cette derniere manœuvre pour découper les feuilles des arbres & celles des plantes, *&c.*

En général les figures indéterminées, comme les ruines, les rochers, les cavernes, *&c.* réussissent toujours beaucoup mieux dans cette façon de peindre, que

les figures qui demandent de l'exactitude dans les nuances, & de la correction de dessin.

On polit les peintures de la même façon que l'on a dit pour les fonds; & si l'on s'apperçoit, en polissant, qu'il se soit formé quelques petits trous, on les remplit avec du plâtre délayé très-clair avec de l'eau collée & de la même couleur. Il est même d'usage, avant d'employer l'huile pour le poli, de passer une teinte générale de plâtre coloré, & d'eau collée très-claire sur toute la surface, pour boucher tous ces petits trous.

Il faut choisir pour toutes ces opérations, le meilleur plâtre & le plus fin; celui qui est transparent, paroît devoir mériter la préférence.

Pour les couleurs, toutes celles que l'on emploie dans la peinture à fresque, y sont propres. *Voyez* PEINTURE A FRESQUE.

Comme il doit paroître singulier que dans cette façon de peindre on ait prescrit de se servir de la paume de la main pour palette, en voici la raison. Lorsqu'on détrempe le plâtre avec l'eau de colle colorée, on est obligé de mettre une certaine quantité d'eau qui s'écouleroit si on la mettoit sur une palette; au lieu que l'on forme un creux dans la main qui la contient, & qu'en étendant les doigts à mesure que le plâtre vient à se prendre, cette singuliere palette, qui étoit creuse d'abord, devient plate quand il le faut. On pourroit ajouter à cela que la chaleur de la main empêche le plâtre de se prendre trop vîte.

STUCATEUR, *s. m.* (*Archit. & Sculpt.*) un ouvrier ou un artiste qui travaille en stuc.

STUCIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne: Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque son embouchure sur la côte occidentale, entre *Cancanorum promontorium*, & l'embouchure du fleuve *Tuerobis.* Le manuscrit de la bibliotheque palatine lit *Stuccia*, au lieu de *Stucia.* Le nom moderne est *Seïous*, selon Villeneuve: mais Camden, à qui je m'en rapporte davantage en pareille matiere, dit que ce fleuve s'appelle présentement *Ifluyth.* (*D. J.*)

STUDIEUX, adj. (*Gram.*) qui aime l'étude. Un enfant *studieux*; un homme *studieux.*

STUDIOLO, s. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme à Rome un assemblage ou assortiment de différentes especes de marbres, tant antiques que modernes. Ils sont taillés en morceaux minces & quarrés, polis par un côté. On vend ces sortes d'assortimens aux curieux plus ou moins cher, à proportion qu'ils sont complets; cela est d'autant plus utile, que les Italiens donnent aux marbres, tant anciens que modernes, des noms assez bizarres & difficiles à arranger dans la mémoire. Il faut seulement prendre garde que quelquefois on mêle à ces collections, des marbres factices, que les Romains savent très-bien imiter.

STULINGEN, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Allemagne, avec le titre de *landgraviat*, dans le comté de Furstenberg, sur les confins du landgraviat de Nellembourg, & du canton de Schaffhouse. (*D. J.*)

STULPINI, (*Géog. anc.*) peuple de la Liburnie. Pline, *l. III. c. xxj*; compte ces peuples au nombre des quatorze cités qui composoient la nation. Le P. Hardouin lit *Stlupini*, parce que Ptolomée, *liv. II. c. xvij.* appelle leur ville Στλοῦπι, *Stlupi.*

STUPEUR, s. m. engourdissement causé par quelque bandage qui arrête le mouvement du sang & des fluides nerveux, ou par un affoiblissement dans les nerfs, comme dans une paralysie, &c. *Voyez* PARALYSIE.

STUPEFACTIF, adj. (*Gram.*) qui engourdit; il se dit des remedes qui donnent de la stupeur aux parties malades, & leur ôtent la sensibilité.

STUPEFACTION, s. f. (*Gram.*) engourdissement d'une partie qui la rend incapable de mouvement & de sentiment. Il se dit aussi au figuré de l'effet d'un grand étonnement. Delà *stupefier*, *stupefiant*, *stupefait*, *stupeur.*

STUPIDITÉ, DÉMENCE, s. f. (*Méd.*) c'est une maladie que la plupart des gens regardent comme incurable, quoique les médecins les plus fameux assurent qu'on peut la guérir parfaitement, ou du moins en partie, au moyen de remedes convenables.

Cette maladie provient de la mauvaise

conformation du cerveau, ou du mauvais état des esprits animaux, ou de ces deux causes ensemble.

Les causes générales de la *stupidité* sont la langueur des esprits animaux, l'obstruction des nerfs, leur humidité ou relâchement, la compression de leur origine; c'est pour cela que l'engorgement de sang dans le cerveau, les concrétions polypeuses, l'hydrocephale, l'apoplexie, la paralysie sont suivis de la *stupidité*.

Les causes plus éloignées sont la mollesse des fibres, leur laxité trop grande, leur défaut de ressort, & enfin l'épaississement des humeurs, l'aquosité & l'humidité, la froideur du sang & des sucs qui servent aux fonctions animales.

Delà vient que les gens qui habitent les montagnes, les lieux marécageux & aqueux, ceux qui sont endurcis au travail, qui transpirent plus des extrêmités que de la tête, sont fort sujets à la *stupidité*.

Delà vient aussi que ceux qui ont reçu une éducation honnête, qui ont été instruits dans les belles-lettres, accoutumés à la réflexion, sont moins sujets à la *stupidité* que les gens rustiques, en qui l'habitude de la réflexion ne s'étant pas formée, l'incapacité de la réflexion actuelle & du jugement paroît plus sensible. D'ailleurs le travail déterminant les esprits dans les muscles, les détourne des fibres du cerveau, qui étant moins vibratiles & moins actives, deviennent calleuses & insensibles aux trémoussemens que ces mêmes fibres produisent dans ceux qui ne sont pas affectés de même.

Les remedes indiqués dans la démence sont tous ceux qui peuvent réveiller les esprits, rétablir le ton des fibres, & rendre au cerveau ses oscillations; mais ces moyens ont peu d'effet dans la démence innée, & dans la démence accidentelle produite par l'apoplexie, la léthargie & la paralysie. *Voyez ces maladies.*

STURA, LA, (*Géogr. mod.*) ou la *Sture*, nom commun à trois rivieres d'Italie.

1°. *Stura*, riviere du Piémont. Elle prend sa source dans la partie orientale de la vallée de Barcelonette, coule dans le val de *Sture*, arrose la ville de Coni, celle de Fossano, & se rend dans le Tanaro, au dessous de la ville Cherasco.

2°. *Stura*, riviere de la province de Turin. Elle a sa source aux confins du Val de Morienne, dans la montagne de Groscaval, & se jete dans le Pô, au dessous de la ville de Turin.

3°. *Stura*, riviere du haut Montferrat. Elle naît près de Verrue, au sud-est, & vient se perdre dans le Pô, à quelques lieues au dessus de Casal. (*D. J.*)

STURII, (*Géog. anc.*) peuples de la basse Germanie. Pline, *l. IV. c. xv.* les compte au nombre des peuples qui habitoient les îles *Helium* & *Flevum-Ostium*, entre les embouchures du Rhin. On croit que ces peuples demeuroient dans le territoire de Staveren.

STURIUM, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée sur la côte de la Gaule Narbonnoise, selon Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une des petites Stæcades, aujourd'hui Ribaudon. (*D. J.*)

STURMINSTER, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Dorset, sur la riviere de Stoure, qu'on y passe sur un pont de pierre, au dessus de Blanford.

STUTGARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, capitale du duché de Wirtemberg, dans une plaine, proche le Necker, à 6 lieues de Tubinge, à 12 à l'est de Bade; c'est la résidence des ducs qui y ont leur palais. Elle a trois fauxbourgs, trois temples & cinq portes. *Long.* 26. 42; *latit.* 48. 39.

Borrhaus (Martin), naquit dans cette ville en 1499. Il voulut établir en Allemagne l'anabaptisme, & n'ayant pas réussi, il revint à sa premiere religion, enseigna la rhétorique & la théologie, mit au jour des commentaires sur plusieurs livres du vieux Testament, fut nommé professeur à Bâle, & y mourut de la peste l'an 1564.

Jæger (Jean-Wolfgang), théologien luthérien, naquit à *Stutgard* en 1647, & mourut chancelier de Tubinge en 1720 à 73 ans. Il a mis au jour en latin un grand nombre d'ouvrages théologiques, qu'on ne recherche plus aujourd'hui. Ses observations sur Grotius & Pufendorf ne montrent pas

un homme versé dans le droit de la guerre & de la paix. (*D. J.*)

STUYVER, s. m. (*Commerce.*) monnoie qui a cours dans les Provinces-unies des Pays-Bas, & dans quelques parties de la basse Allemagne. Elle vaut environ deux sous argent de France, vingt *stuyvers* font un florin d'Hollande.

STYGIENNES, EAUX, (*Chymie & Alchymie.*) quelques alchymistes ont ainsi nommé les acides ou dissolvans qu'ils employoient dans les opérations. *Voyez* DISSOLVANT & MENSTRUE.

STYLE, (*Gram. Rhétoriq. Eloq. Bel. let.*) maniere d'exprimer ses pensées de vive voix, ou par écrit : les mots, étant choisis & arrangés selon les loix de l'harmonie & du nombre, relativement à l'élévation ou à la simplicité du sujet qu'on traite, il en résulte ce qu'on appelle *style*.

Ce mot signifioit autrefois *l'aiguille* dont on se servoit pour écrire sur les tablettes enduites de cire. Cette aiguille étoit pointue par un bout, & applatie par l'autre, pour effacer quand on le vouloit : c'est ce qui a fait dire à Horace, *sæpe stylum vertas*, effacez souvent. Il se prend aujourd'hui pour la maniere, le ton, la couleur qui regne sensiblement dans un ouvrage ou dans quelqu'une de ses parties.

Il y a trois sortes de *styles*, le simple, le moyen & le sublime, ou plutôt le *style* élevé.

Le *style* simple s'emploie dans les entretiens familiers, dans les lettres, dans les fables. Il doit être pur, clair, sans ornement apparent. Nous en développerons les caracteres ci-après.

Le *style sublime* est celui qui fait régner la noblesse, la dignité, la majesté dans un ouvrage. Toutes les pensées y sont nobles & élevées : toutes les expressions graves, sonores, harmonieuses, &c.

Le *style* sublime & ce qu'on appelle le *sublime*, ne sont pas la même chose. Celui-ci est tout ce qui enleve notre ame, qui la saisit, qui la trouble tout-à-coup : c'est un éclat d'un moment. Le *style sublime* peut se soutenir long-temps : c'est un ton élevé, une marche noble & majestueuse.

J'ai vu l'impie adoré sur la terre :
Pareil au cedre, il portoit dans les cieux
Son front audacieux :
Il sembloit à son gré gouverner le tonnerre,
Fouloit aux piés ses ennemis vaincus :
Je n'ai fait que passer, il n'étoit déja plus.

Les cinq premiers vers sont du *style sublime*, sans être sublimes, & le dernier est sublime sans être du *style sublime*.

Le *style médiocre* tient le milieu entre les deux : il a toute la netteté du *style* simple, & reçoit tous les ornemens & tout le coloris de l'élocution.

Ces trois sortes de *styles* se trouvent souvent dans un même ouvrage, parce que la matiere s'élevant & s'abaissant, le *style* qui est comme porté sur la matiere, doit s'élever aussi & s'abaisser avec elle. Et comme dans les matieres tout se tient, se lie par des nœuds secrets, il faut aussi que tout se tienne & se lie dans les *styles*. Par conséquent il faut y ménager les passages, les liaisons, affoiblir ou fortifier insensiblement les teintes, à moins que la matiere ne se brisant tout-d'un-coup & devenant comme escarpée, le *style* ne soit obligé de changer aussi brusquement. Par exemple, lorsque Crassus plaidant contre un certain Brutus qui déshonoroit son nom & sa famille, vit passer la pompe funebre d'une de ses parentes qu'on portoit au bucher, il arrêta le corps, & adressant la parole à Brutus, il lui fit les plus terribles reproches : " Que voulez-vous que Julie annonce à votre pere, à tous vos aïeux, dont vous voyez porter les images ? Que dira-t-elle à ce Brutus qui nous a délivré de la domination des rois " &c ? Il ne s'agissoit pas alors de nuances ni de liaisons fines. La matiere emportoit le *style*, & c'est toujours à lui de la suivre.

Comme on écrit en vers ou en prose, il faut d'abord marquer quelle est la différence de ces deux genres de *style*. La prose toujours timide, n'ose se permettre les inversions qui font le sel du *style poétique*. Tandis que la prose met le régissant avant le régime, la poésie ne manque pas de

de faire le contraire. Si l'actif est plus ordinaire dans la prose, la poésie le dédaigne, & adopte le passif. Elle entasse les épithetes, dont la prose ne se pare qu'avec retenue : elle n'appelle point les hommes par leurs noms, c'est le fils de Pélée, le berger de Sicile, le cygne de Dircée. L'année est chez elle le grand cercle, qui s'acheve par la révolution des mois. Elle donne un corps à tout ce qui est spirituel, & la vie à tout ce qui ne l'a point. Enfin le chemin dans lequel elle marche est couvert d'une poussiere d'or, ou jonché des plus belles fleurs. *Voyez* POÉTIQUE, *style*.

Ce n'est pas tout, chaque genre de poésie a son ton & ses couleurs. Par exemple, les qualités principales qui conviennent au *style épique* sont la force, l'élégance, l'harmonie & le coloris.

Le *style dramatique* a pour regle générale de devoir être toujours conforme à l'état de celui qui parle. Un roi, un simple particulier, un commerçant, un laboureur, ne doivent point parler du même ton : mais ce n'est pas assez ; ces mêmes hommes sont dans la joie ou dans la douleur, dans l'espérance ou dans la crainte : cet état actuel doit donner encore une féconde conformation à leur *style*, laquelle sera fondée sur la premiere, comme cet état actuel est fondé sur l'habituel ; & c'est ce qu'on appelle *la condition de la personne*. *Voyez* TRAGÉDIE.

Pour ce qui regarde la comédie, c'est assez de dire que son *style* doit être simple, clair, familier, cependant jamais bas, ni rampant. Je sais bien que la comédie doit élever quelquefois son ton, mais dans ses plus grandes hardiesses elle ne s'oublie point ; elle est toujours ce qu'elle doit être. Si elle alloit jusqu'au tragique, elle seroit hors de ses limites : son *style* demande encore d'être assaisonné de pensées fines, délicates, & d'expressions plus vives qu'éclatantes.

Le *style lyrique* s'éleve comme un trait de flamme, & tient par sa chaleur au sentiment & au goût : il est tout rempli de l'enthousiasme que lui inspire l'objet présent à sa lyre ; ses images sont sublimes, & ses sentimens pleins de feu. Delà les termes riches, forts, hardis, les sons harmonieux, les figures brillantes, hyperboliques, & les tours singuliers de ce genre de poésie. *Voyez* ODE, POÉSIE, LYRIQUE & POETE LYRIQUE.

Le *style bucolique* doit être sans apprêt, sans faste, doux, simple, naïf & gracieux dans ses descriptions. *Voyez* PASTORALE, *poésie*.

Le *style de l'apologue* doit être simple, familier, riant, gracieux, naturel & naïf. La simplicité de ce *style* consiste à dire en peu de mots & avec les termes ordinaires tout ce qu'on veut dire. Il y a cependant des fables où la Fontaine prend l'essor ; mais cela ne lui arrive que quand les personnages ont de la grandeur & de la noblesse. D'ailleurs cette élévation ne détruit point la simplicité qui s'accorde, on ne peut mieux, avec la dignité. Le familier de l'apologue est un choix de ce qu'il y a de plus fin & de plus délicat dans le langage des conversations ; le riant est caractérisé par son opposition au sérieux, & le gracieux par son opposition au désagréable : *sa majesté fourrée, une Hélene au beau plumage*, sont du *style* riant. Le *style* gracieux peint les choses agréables avec tout l'agrément qu'elles peuvent recevoir. *Les lapins s'égayoient, & de thim parfumoient leurs banquets.* Le naturel est opposé en général au recherché, au forcé. Le naïf l'est au réfléchi, & semble n'appartenir qu'au sentiment, comme la fable de la laitiere.

Passons au *style* de la prose : il peut être périodique ou coupé dans tout genre d'ouvrage.

Le *style périodique* est celui où les propositions ou les phrases sont liées les unes aux autres, soit par le sens même, soit par des conjonctions.

Le *style coupé* est celui dont toutes les parties sont indépendantes & sans liaison réciproque. Un exemple suffira pour les deux especes.

« Si M. de Turenne n'avoit su que combattre & vaincre, s'il ne s'étoit élevé au dessus des vertus humaines, si sa valeur & sa prudence n'avoient été animées d'un esprit de foi & de charité, je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions ». Voilà une période qui a quatre membres, dont

le ſens eſt ſuſpendu. Si M. de Turenne n'avoit ſû que combattre & vaincre, *&c.* ce ſens n'eſt pas achevé, parce que la conjonction *ſi* promet au moins un ſecond membre; ainſi le *ſtyle* eſt là périodique. Le veut-on coupé, il ſuffit d'ôter la conjonction: M. de Turenne a ſu autre choſe que combattre & vaincre, il s'eſt élevé au deſſus des vertus humaines; ſa valeur & ſa prudence étoient animées d'un eſprit de foi & de charité; il eſt bien au deſſus des Fabius, des Scipions. Ou ſi l'on veut un autre exemple: « Il paſſe le Rhin, il obſerve les mouvemens des ennemis; il releve le courage des alliés, *&c.* ».

Le *ſtyle périodique* a deux avantages ſur le *ſtyle coupé:* le premier, qu'il eſt plus harmonieux; le ſecond, qu'il tient l'eſprit en ſuſpens. La période commencée, l'eſprit de l'auditeur s'engage, & eſt obligé de ſuivre l'orateur juſqu'au point, ſans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette ſuſpenſion eſt très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours eveillé & en haleine.

Le *ſtyle coupé* a plus de vivacité & plus d'éclat: on les emploie tous deux tour-à-tour, ſuivant que la matiere l'exige. Mais cela ne ſuffit pas à beaucoup près pour la perfection du *ſtyle:* il faut donc obſerver avant toutes choſes que la même remarque que nous avons faite au ſujet de la poéſie, s'applique également à la proſe, je veux dire que chaque genre d'ouvrage proſaïque demande le *ſtyle* qui lui eſt propre. Le *ſtyle* oratoire, le *ſtyle* hiſtorique & le *ſtyle* épiſtolaire ont chacun leurs regles, leur ton, & leurs loix particulieres.

Le *ſtyle oratoire* requiert un arrangement choiſi des penſées & des expreſſions conformes au ſujet qu'on doit traiter. Cet arrangement des mots & des penſées comprend toutes les eſpeces de figures de rhétorique, & toutes les combinaiſons qui peuvent produire l'harmonie & les nombres. *Voyez* ORATEURS *grecs & romains*, ELOCUTION, ELOQUENCE, HARMONIE, MÉLODIE, NOMBRE, *&c.*

Le caractere principal du *ſtyle hiſtorique*, eſt la clarté. Les images brillantes figurent avec éclat dans l'hiſtoire: elle peint les faits; c'eſt le combat des Horaces & des Curiaces; c'eſt la peſte de Rome, l'arrivée d'Agrippine avec les cendres de Germanicus, ou Germanicus lui-même au lit de la mort. Elle peint les traits du corps, le caractere d'eſprit, les mœurs. C'eſt Caton, Catilina, Piſon; la ſimplicité ſied bien au *ſtyle* de l'hiſtoire; c'eſt en ce point que Céſar s'eſt montré le premier homme de ſon ſiecle. Il n'eſt point friſé, dit Cicéron, ni paré ni ajuſté, mais il eſt plus beau que s'il l'étoit. Une des principales qualités du *ſtyle hiſtorique*, c'eſt d'être rapide; enfin il doit être proportionné au ſujet. Une hiſtoire générale ne s'écrit pas du même ton qu'une hiſtoire particuliere; c'eſt preſque un diſcours ſoutenu; elle eſt plus périodique & plus nombreuſe.

Le *ſtyle épiſtolaire* doit ſe conformer à la nature des lettres qu'on écrit. On peut diſtinguer deux ſortes de lettres; les unes philoſophiques, où l'on traite d'une maniere libre quelque ſujet littéraire; les autres familieres, qui ſont une eſpece de converſation entre les abſens; le *ſtyle* de celle-ci doit reſſembler à celui d'un entretien, tel qu'on l'auroit avec la perſonne même ſi elle étoit préſente. Dans les lettres philoſophiques, il convient de s'élever quelquefois avec la matiere, ſuivant les circonſtances. On écrit d'un *ſtyle* ſimple aux perſonnes les plus qualifiées au deſſus de nous; on écrit à ſes amis d'un *ſtyle* familier. Tout ce qui eſt familier eſt ſimple; mais tout ce qui eſt ſimple n'eſt pas familier. Le caractere de ſimplicité ſe trouve ſur-tout dans les lettres de madame de Maintenon: rien de ſi aiſé, de ſi doux, de ſi naturel.

Le *ſtyle épiſtolaire* n'eſt point aſſujetti aux loix du diſcours oratoire: ſa marche eſt ſans contrainte: c'eſt le trop de nombres qui fait le défaut des lettres de Balzac. Il eſt une ſorte de négligence qui plaît, de même qu'il y a des femmes à qui il ſied bien de n'être point parées. Telle eſt l'élocution ſimple, agréable & touchante ſans chercher à le paroître; elle dedaigne la friſure, les perles, les diamans, le blanc, le rouge, & tout ce qui s'appelle fard & ornement étranger. La propreté ſeule, jointe aux graces naturelles, lui ſuffit pour ſe rendre agréable.

Le *ſtyle épiſtolaire* admet toutes les figures de mots & de penſées, mais il les admet à ſa maniere. Il y a des métaphores pour tous les états; les ſuſpenſions, les interrogations ſont ici permiſes, parce que ces tours ſont les expreſſions même de la nature.

Mais ſoit que vous écriviez une lettre, une hiſtoire, une oraiſon, ou tout autre ouvrage, n'oubliez jamais d'être clair. La clarté de l'arrangement des paroles & des penſées, eſt la premiere qualité du *ſtyle*. On marche avec plaiſir dans un beau jour, tous les objets ſe préſentent agréablement; mais lorſque le ciel s'obſcurcit, il communique ſa noirceur à tout ce qu'on trouve ſur la route, & n'a rien qui dédommage de la fatigue du voyage.

A la clarté de votre *ſtyle*, joignez s'il ſe peut la nobleſſe & l'éclat; c'eſt par-là que l'admiration commence à naître dans notre eſprit. Ce fut par-là que Cicéron plaidant pour Cornélius, excita ces emportemens de joie & ces battemens de mains dont le barreau retentit pour lors, mais l'état dont je parle doit ſe ſoutenir; un éclair qui nous éblouit paſſe légérement devant les yeux, & nous laiſſe dans la tranquillité où nous étions auparavant; un faux brillant nous ſurprend d'abord & nous agite; mais bientôt après nous rentrons dans le calme, & nous avons honte d'avoir pris du clinquant pour de l'or.

Quoique la beauté du *ſtyle* dépende des ornemens dont on ſe ſert pour l'embellir, il faut les ménager avec adreſſe; car un *ſtyle* trop orné devient inſipide; il faut placer la parure de même qu'on place les perles & les diamans ſur une robe que l'on veut enrichir avec goût.

Tâchez ſur-tout d'avoir un *ſtyle* qui revête la couleur du ſentiment; cette couleur conſiſte dans certains tours de phraſe, de certaines figures qui rendent vos expreſſions touchantes. Si l'extérieur eſt triſte, le *ſtyle* doit y répondre. Il doit toujours être conforme à la ſituation de celui qui parle.

Enfin il eſt une autre qualité du *ſtyle* qui enchante tout le monde, c'eſt la naïveté. Le *ſtyle naïf* ne prend que ce qui eſt né du ſujet & des circonſtances: le travail n'y paroît pas plus que s'il n'y en avoit point; c'eſt le *dicendi genus ſimplex, ſincerum, nativum* des Latins. La naïveté du *ſtyle* conſiſte dans le choix de certaines expreſſions ſimples qui paroiſſent nées d'elles-mêmes plutôt que choiſies; dans des conſtructions faites comme par hazard, dans certains tours rajeunis, & qui conſervent encore un air de vieille mode. Il eſt donné à peu de gens d'avoir en partage la *naïveté du ſtyle*; elle demande un goût naturel perfectionné par la lecture de nos vieux auteurs françois, d'un Amyot, par exemple, dont la *naïveté du ſtyle* eſt charmante.

Il paroît aſſez par tous ces détails, que les plus grands défauts du *ſtyle* ſont d'être obſcur, affecté, bas, empoulé, froid, ou toujours uniforme.

Un *ſtyle* qui eſt *obſcur* & qui n'a point de clarté, eſt le plus grand vice de l'élocution, ſoit que l'obſcurité vienne d'un mauvais arrangement de paroles, d'une conſtruction louche & équivoque, ou d'une trop grande briéveté. Il faut, dit Quintilien, non-ſeulement qu'on puiſſe nous entendre, mais qu'on ne puiſſe pas ne pas nous entendre; la lumiere dans un écrit doit être comme celle du ſoleil dans l'univers, laquelle ne demande point d'attention pour être vue, il ne faut qu'ouvrir les yeux.

STYLE, *affectation de, dans le langage & dans la converſation*, eſt un vice aſſez ordinaire aux gens qu'on appelle *beaux parleurs*. Il conſiſte à dire en termes bien recherchés, & quelquefois ridiculement choiſis, des choſes triviales ou communes. C'eſt pour cette raiſon que les beaux parleurs ſont ordinairement ſi inſupportables aux gens d'eſprit, qui cherchent beaucoup plus à bien penſer qu'à bien dire, ou plutôt qui croient que pour bien dire, il ſuffit de bien penſer; qu'une penſée neuve, forte, juſte, lumineuſe, porte avec elle ſon expreſſion; & qu'une penſée commune ne doit jamais être préſentée que pour ce qu'elle eſt, c'eſt-à-dire, avec une expreſſion ſimple.

Affectation dans le ſtyle, c'eſt à-peu-près la même choſe que l'*affectation* dans le langage, avec cette différence que ce qui eſt écrit doit être naturellement un peu

plus soigné que ce que l'on dit, parce qu'on est supposé y penser mûrement en l'écrivant; d'où il s'ensuit que ce qui est affectation dans le langage ne l'est pas quelquefois dans le *style*. L'affectation dans le *style* est à l'affectation dans le langage, ce qu'est l'affectation d'un grand seigneur à celle d'un homme ordinaire. J'ai entendu quelquefois faire l'éloge de certaines personnes, en disant qu'elles *parlent comme un livre*: si ce que ces personnes disent étoit écrit, cela pourroit être supportable; mais il me semble que c'est un grand défaut que de parler ainsi; c'est une marque presque certaine que l'on est dépourvu de chaleur & d'imagination. Tant pis pour qui ne fait jamais de solécisme en parlant; on pourroit dire que ces personnes-là lisent toujours & ne parlent jamais. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ordinairement ces beaux parleurs sont de très-mauvais écrivains: la raison en est toute simple; ou ils écrivent comme ils parleroient, persuadés qu'ils parlent comme on doit écrire; & ils se permettent en ce cas une infinité de négligences & d'expressions impropres, qui échappent, malgré qu'on en ait, dans le discours; ou ils mettent, proportion gardée, le même soin à écrire qu'ils mettent à parler; & en ce cas l'affectation dans leur *style* est, si on peut parler ainsi, proportionnelle à celle de leur langage, & par conséquent ridicule. (*O*)

La *bassesse du style*, consiste principalement dans une diction vulgaire, grossiere, seche, qui rebute & dégoûte le lecteur.

Le *style empoulé*, n'est qu'une élévation vicieuse, il ressemble à la bouffissure des malades. Pour en connoître le ridicule, on peut lire le second chapitre de Longin, qui compare Clitarque, qui n'avoit que du vent dans ses écrits, à un homme qui ouvre une grande bouche pour souffler dans une petite flûte. Ceux qui ont l'imagination vive tombent aisément dans l'enflure du *style*; ensorte qu'au lieu de tonner, comme ils le croient, ils ne font que niaiser comme des enfans.

Le *style* froid vient tantôt de la stérilité, tantôt de l'intempérance des idées. Celui-là parle froidement qui n'échauffe point notre ame, & qui ne sait point l'élever par la vigueur de ses idées & de ses expressions.

Le *style* trop *uniforme* nous assoupit & nous endort.

Voulez-vous du public mériter les amours,
Sans cesse en écrivant variez vos discours;
Un style *trop égal & toujours* uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.
On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer,
Qui toujours sur un ton semblent psalmodier.

La variété nécessaire en tout, l'est dans le discours plus qu'ailleurs. Il faut se défier de la monotonie du *style*, & savoir passer du grave au doux, du plaisant au sévere.

Enfin, si quelqu'un me demandoit la maniere de se former le *style*, je lui répondrois en deux mots, avec l'auteur des principes de littérature, qu'il faut premiérement lire beaucoup & les meilleurs écrivains; secondement écrire soi-même & prendre un censeur judicieux; troisiémement, imiter d'excellens modeles, & tâcher de leur ressembler.

Je voudrois encore que l'imitateur étudiât les hommes; qu'il prît d'après nature des expressions qui soient non-seulement vraies, comme dans un portrait qui ressemble, mais vivantes & animées comme le modele même du portrait. Les Grecs avoient l'un & l'autre en partage, le génie pour les choses, & le talent de l'expression.

Il n'y a jamais eu de peuple qui ait travaillé avec plus de goût & de *style*; ils burinoient plutôt qu'ils ne peignoient, dit Denis d'Halycarnasse. On sait les efforts prodigieux que fit Démosthène, pour forger ces foudres, que Philippe redoutoit plus que toutes les flottes de la république d'Athènes. Platon à quatre-vingts ans polissoit encore ses dialogues. On trouva après sa mort, des corrections qu'il avoit faites à cet âge sur ses tablettes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STYLE, *harmonie du*. *Voyez* ORATOIRE, HARMONIE, ÉLOQUENCE. (*D. J.*)

STYLE, (*Logiq.*) le *style* des Logiciens & des Philosophes ne doit avoir d'autre but que d'expliquer exactement nos pensées

aux autres ; c'eſt pourquoi il convient d'établir quelques regles particulieres à ce genre de *ſtyle ;* telles ſont les ſuivantes.

1°. De ne s'écarter jamais des ſignifications reçues des termes.

2°. Que les mêmes termes ſoient toujours pris dans le même ſens.

3°. De fixer la ſignification des mots qui ont un ſens vague & indéterminé.

4°. De déſigner les objets eſſentiellement différens par des noms différens.

5°. Le logicien ou le philoſophe doit toujours uſer des expreſſions les plus propres, & ne point employer plus de mots que ceux qui lui ſont précisément néceſſaires pour établir la vérité de la propoſition qu'il avance. *Voyez* à ce ſujet Wolf. *Diſc. prélimin. de la Logique, c. v. (D. J.)*

STYLE ORIENTAL, *(Proſe & Poéſie.)* le *ſtyle oriental* a cet avantage, qu'il éleve l'ame, qu'il ſoutient l'attention, & qu'il fait lire avec une ſorte de plaiſir, des choſes qui pour le fond ne ſont pas toujours nouvelles. *(D. J.)*

STYLE, *Poéſie du, (Poéſie.)* la *poéſie du ſtyle*, comme M. le Batteux l'a remarqué, comprend les penſées, les mots, les tours, & l'harmonie. Toutes ces parties ſe trouvent dans la proſe même ; mais comme dans les arts, tels que la Poéſie, il s'agit non-ſeulement de rendre la nature, & de la rendre avec tous ſes agrémens & ſes charmes poſſibles ; la Poéſie, pour arriver à ſa fin, a été en droit d'y ajouter un degré de perfection, qui les élevât en quelque ſorte au deſſus de leur condition naturelle.

C'eſt pour cette raiſon que les penſées, les mots, les tours, ont dans la Poéſie une hardieſſe, une liberté, une richeſſe, qui paroîtroit exceſſive dans le langage ordinaire. Ce ſont des comparaiſons toutes nues, des métaphores éclatantes, des répétitions vives, des apoſtrophes ſingulieres. C'eſt l'Aurore, fille du matin, qui ouvre les portes de l'orient avec ſes doigts de roſes ; c'eſt un fleuve appuyé ſur ſon urne penchante, qui dort au bruit flatteur de ſon onde naiſſante ; ce ſont les jeunes zéphirs qui folâtrent dans les prairies émaillées, ou les nayades qui ſe jouent dans leurs palais de cryſtal ; ce n'eſt point un repas, c'eſt une fête.

La *poéſie du ſtyle* conſiſte encore à prêter des ſentimens intéreſſans à tout ce qu'on fait parler, comme à exprimer par des figures, & à préſenter ſous des images capables de nous émouvoir, ce qui ne nous toucheroit pas, s'il étoit dit ſimplement en *ſtyle* proſaïque.

Mais chaque genre de poëme a quelque choſe de particulier dans la *poéſie de ſon ſtyle ;* la plupart des images dont il convient que le *ſtyle* de la tragédie ſoit nourri, pour ainſi dire, ſont trop graves pour le *ſtyle* de la comédie ; du moins le poëme comique ne doit-il en faire qu'un uſage très-ſobre. Il ne doit les employer que comme Chrémès, lorſque ce perſonnage entre pour un moment dans une paſſion tragique. Nous avons déja dit dans quelques articles, que les églogues empruntoient leurs peintures & leurs images des objets qui parent la campagne, & des événemens de la vie ruſtique. La *poéſie du ſtyle* de la ſatyre doit être nourrie des images les plus propres à exciter notre bile. L'ode monte dans les cieux, pour y emprunter ſes images & ſes comparaiſons du tonnerre, des aſtres, & des dieux mêmes : mais ce ſont des choſes dont l'expérience a déja inſtruit tous ceux qui aiment la Poéſie.

Il faut donc que nous croyions voir, pour ainſi dire, en écoutant des vers : *ut pictura poeſis*, dit Horace. Cléopatre s'attireroit moins d'attention, ſi le poëte lui faiſoit dire en *ſtyle* proſaïque aux miniſtres odieux de ſon frere : ayez peur, méchans ; Céſar qui eſt juſte, va venir la force à la main ; il arrive avec des troupes. Sa penſée a bien un autre éclat ; elle paroît bien plus relevée, lorſqu'elle eſt revêtue de figures poétiques, & lorſqu'elle met entre les mains de Céſar, l'inſtrument de la vengeance de Jupiter. Ce vers,

Tremblez, méchans, tremblez : voici venir la foudre.

me préſente Céſar armé du tonnerre, & les meurtriers de Pompée foudroyés. Dire ſimplement qu'il n'y a pas un grand mé-

rite à se faire aimer d'un homme qui devient amoureux facilement ; mais qu'il est beau de se faire aimer par un homme qui ne témoigna jamais de disposition à l'amour ; ce seroit dire une vérité commune, & qui ne s'attireroit pas beaucoup d'attention. Quand Racine met dans la bouche d'Aricie cette vérité, revêtue des beautés que lui prête la *poésie de son style*, elle nous charme. Nous sommes séduits par les images dont le poëte se sert pour l'exprimer ; & la pensée de triviale qu'elle seroit, énoncée en *style* prosaïque, devient dans ses vers un discours éloquent qui nous frappe, & que nous retenons :

Pour moi, je suis plus fiere, & fuis la gloire aisée
D'arracher un hommage à mille autres offert,
Et d'entrer dans un cœur de toutes parts ouvert.
Mais de faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une ame insensible,
D'enchaîner un captif de ses fers étonné,
Contre un joug qui lui plaît vainement mutiné,
Voilà ce qui me plaît, voilà ce qui m'irrite.

Phedre, *acte II.*

Ces vers tracent cinq tableaux dans l'imagination.

Un homme qui nous diroit simplement : je mourrai dans le même château où je suis né, ne toucheroit pas beaucoup. Mourir est la destinée de tous les hommes ; & finir dans le sein de ses pénates, c'est la destinée des plus heureux. L'abbé de Chaulieu nous présente cependant cette pensée sous des images qui la rendent capable de toucher infiniment :

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumiere,
Bien-tôt au bout de ma carriere
Chez toi je joindrai mes aïeux.
Muses qui dans ce lieu champêtre
Avec soin me fîtes nourrir,
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bien-tôt vous me verrez mourir.

Ces apostrophes me font voir le poëte en conversation avec les divinités & avec les arbres de ce lieu. Je m'imagine qu'ils sont attendris par la nouvelle qu'il leur annonce ; & le sentiment qu'il leur prête, fait naître dans mon cœur un sentiment approchant du leur.

La *poésie du style* fait la plus grande différence qui soit entre les vers & la prose. Bien des métaphores qui passeroient pour des figures trop hardies dans le *style* oratoire le plus élevé, sont reçues en poésie ; les images & les figures doivent être encore plus fréquentes dans la plupart des genres de la poésie, que dans les discours oratoires ; la rhétorique qui veut persuader notre raison, doit toujours conserver un air de modération & de sincérité. Il n'en est pas de même de la poésie qui songe à nous émouvoir préférablement à toutes choses, & qui tombera d'accord, si l'on veut, qu'elle est souvent de mauvaise foi. Suivant Horace, on peut être poëte en un discours en prose ; & l'on n'est souvent que prosateur dans un discours écrit en vers. Quintilien explique si bien la nature & l'usage des images & des figures dans les derniers chapitres de son huitieme livre, & dans les premiers chapitres du livre suivant, qu'il ne laisse rien à faire, que d'admirer sa pénétration & son grand sens.

Cette partie de la poésie la plus importante, est en même temps la plus difficile : c'est pour inventer des images qui peignent bien ce que le poëte veut dire ; c'est pour trouver les expressions propres à leur donner l'être, qu'il a besoin d'un feu divin, & non pas pour rimer. Un poëte médiocre peut, à force de consultations & de travail, faire un plan régulier, & donner des mœurs décentes à ses personnages ; mais il n'y a qu'un homme doué du génie de l'art, qui puisse soutenir ses vers par des fictions continuelles, & par des images renaissantes à chaque période. Un homme sans génie, tombe bien-tôt dans la froideur qui naît des figures qui manquent de justesse, & qui ne peignent point nettement leur objet ; ou dans le ridicule qui naît des figures, lesquelles ne sont point convenables au sujet. Telles sont, par exemple, les figures que met en œuvre le carme auteur du poëme de la Magdelaine, qui forment souvent des images grotesques, où le poëte

ne devoit nous offrir que des images sérieuses. Le conseil d'un ami peut bien nous faire supprimer quelques figures impropres ou mal imaginées ; mais il ne peut nous inspirer le génie nécessaire pour inventer celles dont il conviendroit de se servir, & qui font la *poésie du style ;* le secours d'autrui ne sauroit faire un poëte : il peut tout au plus lui aider à se former.

Un peu de réflexion sur la destinée des poëmes françois publiés depuis cent ans, achevera de nous persuader, que le plus grand mérite d'un poëme, vient de la convenance & de la continuité des images & des peintures que ses vers nous présentent. Le caractere de la *poésie du style* a toujours décidé du bon ou du mauvais succès des poëmes, même de ceux qui par leur étendue, semblent dépendre le plus de l'économie du plan, de la distribution, de l'action, & de la décence des mœurs.

Nous avons deux tragédies du grand Corneille, dont la conduite & la plupart des caracteres sont très-défectueux, le cid & la mort de Pompée. On pourroit même disputer à cette derniere piece le titre de *tragédie ;* cependant le public enchanté par la *poésie du style* de ces ouvrages, ne se lasse point de les admirer ; & il les place fort au dessus de plusieurs autres, dont les mœurs sont meilleures, & dont le plan est régulier. Tous les raisonnemens des critiques ne le persuaderont jamais, qu'il ait tort de prendre pour des ouvrages excellens deux tragédies, qui depuis un siecle, font toujours pleurer les spectateurs.

Nos voisins les Italiens ont aussi deux poëmes épiques en leur langue; la Jérusalem délivrée du Tasse, & le Roland furieux de l'Arioste, qui, comme l'Iliade & l'Enéide, sont devenus des livres de la bibliotheque du genre humain. On vante le poëme du Tasse pour la décence des mœurs, pour la dignité des caracteres, pour l'économie du plan ; en un mot pour sa régularité. Je ne dirai rien des mœurs, des caracteres, de la décence & du plan du poëme de l'Arioste. Homere fut un géometre auprès de lui ; & l'on sait le beau nom que le cardinal d'Est donna au ramas informe d'histoires mal tissues ensemble qui composent le Roland furieux. L'unité d'action y est si mal observée, qu'on a été obligé dans les éditions postérieures d'indiquer, par une note mise à côté de l'endroit où le poëte interrompt une histoire, l'endroit du poëme où il la recommence, afin que le lecteur puisse suivre le fil de cette histoire. On a rendu en cela un grand service au public; car on ne lit pas deux fois l'Arioste de suite, & en passant du premier chant au second, & de celui-là aux autres successivement, mais bien en suivant indépendamment de l'ordre des livres, les différentes histoires qu'il a plutôt incorporées qu'unies ensemble. Cependant les Italiens, généralement parlant, placent l'Arioste fort au dessus du Tasse. L'académie de la Crusca, après avoir examiné le procès dans les formes, a fait une décision autentique qui adjuge à l'Arioste le premier rang entre les poëtes épiques Italiens. Le plus zélé défensenseur du Tasse, Camillo Pelegrini, confesse qu'il attaque l'opinion générale, & que tout le monde a décidé pour l'Arioste, séduit par la poésie de son *style*. Elle l'emporte véritablement sur la poésie de la Jérusalem délivrée, dont les figures ne sont pas souvent convenables à l'endroit où le poëte les met en œuvre. Il y a souvent encore plus de brillant & d'éclat dans ses figures que de vérité. Je veux dire qu'elles surprennent & qu'elles éblouissent l'imagination, mais qu'elles n'y peignent pas distinctement des images propres à nous émouvoir.

Il résulte de tout ce détail, que le meilleur poëme est celui dont la lecture nous touche davantage ; & que c'est celui qui nous séduit au point de nous cacher la plus grande partie de ses fautes, & de nous faire oublier volontiers celles mêmes que nous avons vues, & qui nous ont choqués. Or c'est à proportion des charmes de la *poésie du style* qu'un poëme nous intéresse. Du Bos, *réflexions sur la poésie. (D. J.)*

Style, *(Peint.)* le *style* appartient en peinture à la composition & à l'exécution; il y a des peintres qui travaillent dans un *style* héroïque, & d'autres dans un *style* champêtre. Pour ce qui concerne l'exécution, un tableau peut être d'un *style* ferme, ou d'un *style* poli. Le *style* ferme est une touche hardie, qui donne de la force & de l'action à l'ouvrage, tels sont les tableaux

de Michel-Ange. Le *style* poli finit & termine toutes choses : c'est à quoi se sont le plus attachés les Peintres hollandois. Le *style* ferme est quelquefois trop dur, & le *style* poli trop composé, trop travaillé, mais leur union fait les délices des amateurs. *(D. J.)*

STYLE, *en Musique*, est la maniere de composer, d'exécuter & d'enseigner. Cela varie beaucoup selon les pays, le caractere des peuples & le génie des auteurs ; selon les matieres, les lieux, les temps, les sujets & les expressions, *&c.*

On dit le *style* de Handel, de Rameau, de Lully, de Destouches, *&c.* le *style* des Italiens, des François, des Espagnols, *&c.*

Le *style* des musiques gaies & enjouées est bien différent du *style* des musiques graves ou sérieuses. Le *style* des musiques d'église n'est pas le même que celui des musiques pour le théatre ou pour la chambre. Le *style* des compositions italiennes est piquant, fleuri, expressif : celui des compositions françoises est naturel, coulant, tendre, *&c.*

Delà viennent les diverses épithetes qui distinguent ces différens *styles* ; on dit *style* ancien & moderne ; *style* italien, françois, allemand, *&c.* *style* ecclésiastique, dramatique, de la chambre, *&c.* *style* gai, enjoué, fleuri ; *style* piquant, pathétique, expressif ; *style* grave, sérieux, majestueux ; *style* naturel, coulant, tendre, affectueux ; *style* grand, sublime, galant ; *style* familier, populaire, bas, rampant.

Style dramatique ou récitatif, c'est un *style* propre pour les passions. *Voyez* RÉCITATIF.

Style ecclésiastique, c'est un *style* plein de majesté, grave & sérieux, & capable d'inspirer la piété.

Style de motet, c'est un *style* varié, fleuri, & susceptible de tous les ornemens de l'art : propre par conséquent à remuer les passions, mais sur-tout à exciter l'admiration, l'étonnement, la douleur, *&c.* *Voyez* MOTET.

Style de madrigal ; c'est un *style* affecté à la tendresse, à l'amour, à la compassion & aux autres passions douces. *Voyez* MADRIGAL.

Style hyporchematique, c'est le *style* qui convient au plaisir, à la joie, à la danse, *&c.* & plein par conséquent de mouvemens prompts, vifs, gais & bien marqués.

Style symphonique ; c'est le *style* des instrumens. Comme chaque instrument a sa destination particuliere, il y a aussi son *style*. Le *style* des violons, par exemple, est ordinairement gai ; celui des flûtes est triste, languisant, *&c.* celui des trompettes, animé, gai, martial, *&c.*

Style mélismatique, c'est un *style* naturel, & sur lequel on chante presque sans avoir appris ; il est propre pour les ariettes, les vilanelles, les vaudevilles, *&c.*

Style de phantaisie, ou phantaisie, *stylo phantastico* ; c'est un *style* d'instrument ou une maniere de composer & d'exécuter, libre de toute contrainte, *&c.*

Style de danse, *stylo choraïco* ; il se divise en autant de branches différentes qu'il y a de différens caracteres de danse. Il y a donc le *style* des sarabandes, des menuets, de passepiés, des gavottes, des rigaudons, des bourrées, des gaillardes, des courantes, *&c.* *Voyez ces mots.*

Les anciens avoient aussi leurs *styles* différens dont nous avons parlé aux *mots*, MODES, MÉLOPÉE, *&c.* *(S)*

STYLE, *(Littérat.)* *stylus*, c'étoit, comme je viens de dire, un poinçon, ou une grosse aiguille, avec la pointe de laquelle les anciens écrivoient sur des tablettes enduites de cire. *Voyez* TABLETTE *en cire.*

Quintilien conseille pour apprendre aux enfans à écrire, de faire graver toutes les lettres sur une planche, afin que la trace des caracteres dirigeât le *style*, & que la main trouvant une égale résistance aux extrêmités, ne sortît point de son modele ; par cette méthode l'enfant, à force dimiter des caracteres fixes, ne pouvoit manquer de rendre promptement sa main sûre, sans aucun besoin de maître pour la conduire ; car, ajoute notre judicieux critique, c'est une chose fort importante de savoir écrire bien, & vîte ; & c'est ce que les personnes de condition négligent un peu trop. Si Quintilien vivoit parmi nous, il auroit dit *négligent au point*, qu'on reconnoît un homme de qualité à son écriture

écriture illisible, & aux fautes d'ortographe. (*D. J.*)

Style, *en Chronologie*, (*Hist. mod.*) signifie une maniere particuliere de supputer le temps par rapport au retranchement de dix jours du calendrier dans la réformation qui en fut faite sous Grégoire XIII.

Le *style* est ancien ou nouveau.

Le vieux *style* est la maniere de compter selon le calendrier Julien; qu'on suit en Angleterre & dans quelques autres états protestans, qui ont refusé d'admettre la réformation. *Voyez* Julien.

Le nouveau *style* est la maniere de compter suivant le calendrier Grégorien, qui est suivi par les catholiques & par d'autres, en conséquence de la réformation. *Voyez* Grégorien.

Ainsi il y a une différence de dix jours entre le vieux *style* & le nouveau; le dernier avance beaucoup devant le premier, de façon que quand les catholiques, par exemple, comptent le 21 de Mai, nous ne comptons que le 11.

Cette différence de dix jours est accrue d'un jour en 1707, & est maintenant de 11 jours; par la raison que cette année n'étoit pas bissextile dans le vieux *style*, & qu'elle l'étoit dans le nouveau; desorte que le dixieme de l'un répondoit au vingt-unieme de l'autre.

Cependant il y a différens endroits, même parmi les protestans, où on a commencé à admettre le nouveau *style*; & il est assez vraisemblable qu'avec le temps, le vieux *style* sera tout à fait abandonné. A la diette de Ratisbonne, en 1700, il a été résolu par le corps des protestans de l'empire, qu'on retrancheroit onze jours du vieux *style* pour l'ajuster à l'avenir au nouveau: le même réglement a été fait depuis en Suede & en Danemarck; l'Angleterre est presque le seul état qui retienne le vieux *style*. *Voyez* Calendrier.

Style de chasse, *voyez* Chasse.

Style, (*Jurisprud.*) en terme de pratique signifie la maniere dont on a coutume de rédiger les actes; les notaires ont leur *style*, c'est-à-dire un certain ordre de discours, de certaines expressions qui leur sont propres. Il y a des clauses de *style*, c'est-à-dire, qui se trouvent ordinairement dans tous les actes de même espece; quelques-unes de ces clauses ne sont que de pur *style* sans rien ajouter aux conventions, comme le, promettant, obligeant, renonçant des notaires qui seroient sous-entendus, quand même on ne les auroit exprimés.

Le *style* judiciaire est la forme que l'on suit pour l'instruction & pour les jugemens dans les tribunaux; autrefois chaque tribunal avoit son *style* particulier: l'ordonnance de 1667 a eu pour objet de rendre par-tout la procédure uniforme; on avoit même dessein de faire des formules imprimées pour toutes sortes d'actes, afin de rendre par-tout le *style* uniforme; mais les difficultés que l'on trouva dans l'exécution de ce projet le firent abandonner, l'on se contenta de vendre le papier qui étoit destiné à contenir ces formules, que l'on timbre en tête d'une fleur-de-lis; telle fut l'origine du papier & du parchemin timbré, dont l'usage commença en France en 1673.

Malgré les précautions que les ordonnances ont prises pour rendre par-tout le *style* uniforme, il subsiste encore bien des différences dans le *style* de la plupart des tribunaux.

Nous avons plusieurs *styles* anciens & nouveaux, qui sont des instructions sur la maniere de procéder dans chaque tribunal; tels sont l'ancien *style* du parlement qui est dans les œuvres de Dumoulin, les *styles* civil, criminel & du conseil, de Gauret; le *style* de Gastier; le *style* du châtelet, *&c.* *Voyez* Forme, Formules, Ordre judiciaire, Papier timbré, Procédure. (*A*)

Style *mercantile*, (*Commerce.*) c'est celui qu'emploient les marchands & les négocians dans les affaires de leur négoce, & dont ils se servent dans leurs écritures pour eux-mêmes, pour leurs associés, leurs correspondans & leurs commissionnaires; il n'est pas étrange que le commerce ait son *style*, comme toutes les autres sciences, & il seroit honteux de ne le pas savoir, quand on a la sagesse d'embrasser cette utile profession. (*D. J.*)

STYLITES, s. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) est le nom qu'on donnoit à une sorte de

solitaires qui passoient le temps de leur vie sur le sommet d'une colonne pour mieux se livrer à la méditation. *Voyez* HERMITE, ANACHORETE.

Les auteurs ecclésiastiques citent beaucoup de solitaires qui menoient ce genre de vie, & l'on en trouve dès le second siecle. Le plus célebre d'entr'eux est S. Simon *Stylite* qui vivoit dans le cinquieme siecle, & qui demeuroit sur une colonne élevée de 36 coudées, où il passa sa vie dans les exercices d'une continuelle pénitence.

Le haut de ces colonnes ou la plate-forme qu'occupoient ces solitaires, n'avoit, dit-on, que 3 piés de diametre ; & étoit entourée d'une espece de balustrade ou de rebord qui leur venoit jusqu'à la ceinture ; mais il n'y avoit point au bas de quoi se coucher, & ils y habitoient en plein air. On dit que les fakirs ou moines des Indes imitent encore aujourd'hui ce genre de vie extraordinaire. *Voyez* FAKIR.

STYLO-HYOIDIEN, *en anatomie*, est une paire de muscles qui viennent de la partie inférieure de l'apophyse styloïde, & s'inserent à la base de l'os hyoïde proche la grande corne, où il se partage très-souvent en deux portions entre lesquelles passent le tendon du digastrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

STYLO-GLOSSE, *en anatomie*, est une paire de muscles qui s'attachent le long de l'apophyse styloïde d'où descendant obliquement en avant, ils s'inserent à la racine de la langue. Ces muscles viennent quelquefois de l'angle de la mâchoire inférieure, ou sont fortifiés par un trousseau de fibres qui viennent de cet angle.

STYLOIDE, *en anatomie*, est une apophyse de l'os des tempes ainsi nommée, parce qu'elle ressemble à un stile ou stilet. *Voyez nos pl. d'anatom. & leur explication. Voyez aussi les articles* GRAPHOÏDE *&* OS PETRÉ.

STYLO-KERATO-HYOIDIEN, *en anatomie* ; c'est le nom d'une paire de muscles, qui ne s'observent pas toujours & qui prennent leur attache de la partie moyenne de l'apophyse styloïde, & vont s'insérer à la petite corne de l'os hyoïde.

STYLO-MASTOIDIEN, *en anatomie*, trou situé entre les apophyses styloïde & mastoïde de l'os des tempes. *Voyez* TEMPORAUX.

STYLOMETRIE, s. f. *en architecture*, est l'art de distribuer & mesurer une colonne dans toutes ses parties pour en observer les justes proportions, du grec στυλος, *colonne*, & μέτρον, *mesure*.

STYLO-PHARINGIEN, *en anatomie*, est une paire de muscles qui viennent de l'apophyse styloïde & qui en descendant obliquement se dispersent dans les parties postérieures du pharinx & dans la face interne du cartilage thiroïde, où quelques fibres s'attachent.

STYLOBATE, s. m. (*Architect.*) *Voy.* PIÉDESTAL.

STYMMATA, (*Pharmac. anc.*) στύμματα ; ce mot dérive de στύφω, *resserrer*, ou *épaissir* ; en latin, *spissamenta*, corps épaissis. Les anciens appelloient ainsi leurs onguens les plus solides ; ils donnoient le même nom aux ingrédiens dont ils se servoient pour procurer à ces onguens de la consistance & de la solidité ; ces derniers épaississans étoient quelques simples odoriférantes, comme le costus, le nard, la marjolaine, l'amome, la menthe, & autres, capables de resserrer, de donner aux onguens une odeur agréable, & de les préserver de la corruption. Dioscoride dit que les *stymmata*, ou épaississans de l'huile rosat, sont le lentisque, le jonc, & l'asphalate. Les *stymmata* different des *hédysmata*, en ce que ces derniers sont liquides. (*D. J.*)

STYMPHALE, (*Géog. anc.*) *Stymphalus*, ville du Péloponnèse, dans l'Arcadie, aux confins de l'argolide, sur le bord d'un lac de même nom. Homere & Hésiche écrivent Στύμφηλος, *Stymphelus*. Il semble qu'il y avoit aussi une montagne nommée *Stymphalus* ; cependant Strabon, *l. VIII.* la passe sous silence, lorsqu'il décrit les montagnes de l'Arcadie ; mais Ptolomée, *l. III. c. xvj.* compte *Stymphalus* au nombre des montagnes du Péloponnèse, & une ville du même nom parmi celles de l'Arcadie.

Le lac étoit au pié d'une montagne, selon Pline, & sur le bord du lac étoit la ville *Stymphalus* ; dans le scholiaste d'Apollonius, *ad lib. II. v.* 1055, la ville est ap-

pellée *Stymphalus*, & le lac *Stymphalis* Ovide, *l. II. fast. v.* 27. en parlant du lac, dit *Stymphalides undæ*. Polybe, *l. II. c.* 55. appelle la contrée *Stymphalia* & les habitans *Stymphalii*. Strabon compte *Stymphalie* parmi les villes détruites; le fleuve qui sortoit du lac portoit aussi le nom de *Stymphalus*, jusqu'à l'endroit où il se cachoit sous terre; mais lorsqu'il reparoissoit dans l'Argie, il prenoit celui d'*Erasinus*. Pausanias, *l. VIII. c. xxij.* décrit ainsi la ville, le lac, & le fleuve *Stymphalus*.

Le mont Géronte étoit comme une barriere entre les Phénéates, & ceux de *Stymphale*. Ces derniers n'étoient plus censés du corps arcadique, depuis qu'ils s'en étoient volontairement séparés, pour ne plus dépendre que des états d'Argos.

Cependant Homere témoigne qu'ils étoient originairement Arcadiens, & on sait d'ailleurs que *Stymphale* leur fondateur, étoit petit-fils d'Arcas; ce n'est pas qu'Arcas eût été le fondateur de *Stymphale*, qui subsistoit du temps de Pausanias; mais il en avoit bâti un autre qui ne subsistoit plus. Ces peuples prétendoient que Téménus avoit habité l'ancienne *Stymphale*, qu'il y avoit élevé Junon, & qu'il lui avoit bâti ensuite trois temples sous divers noms, suivant les trois états où il l'avoit vue; l'un à Junon enfant, l'autre à Junon femme de Jupiter, & le troisieme à Junon veuve, après qu'elle eut fait divorce avec Jupiter, & qu'elle se fut retirée à *Stymphale*. Voilà ce qu'ils disoient; mais cela n'a rien de commun avec la nouvelle *Stymphale* dont il s'agit ici.

Aux environs de cette ville, il y avoit une fontaine, dont l'empereur Hadrien avoit fait venir l'eau jusque dans Corinthe. Cette fontaine formoit à *Stymphale*, durant l'hiver, une espece de petit lac, d'où le fleuve *Stymphale* se grossissoit; l'été ce lac étoit ordinairement à sec, & pour lors c'étoit la fontaine qui fournissoit de l'eau à ce fleuve, lequel, à quelque distance delà, se précipitoit sous terre, & alloit reparoître dans les terres des Argiens, non plus sous le nom de *Stymphale*, mais sous le nom d'*Erasinus*. On disoit que sur les bords du *Stymphale* il y avoit autrefois des oiseaux carnassiers qui vivoient de la chair humaine, & qu'Hercule les tua tous à coups de fleches. Pisandre de Camire dit qu'il ne fit que les chasser par le bruit des timbales.

Les déserts d'Arabie, qui engendrent tant de sortes de bêtes, continue Pausanias, avoient aussi des oiseaux nommés *stymphalides*, qui ne sont gueres moins à craindre pour les hommes, que les lions & les léopards; car lorsqu'ils étoient poursuivis par les chasseurs, ils fondoient tout-à-coup sur eux, les perçoient de leurs becs & les tuoient. Le fer & l'airain étoient de foible résistance; mais il y avoit dans le pays une écorce d'arbre fort épaisse, dont on se faisoit des habits; le bec de ses animaux rebroussoit contre, & s'embarrassoit de la même maniere que les petits oiseaux se prennent à la glu. Les stymphalides étoient de la grandeur des grues, & ressembloient aux cigognes, avec cette différence, qu'ils avoient le bec beaucoup plus fort, & qu'ils ne l'avoient pas recourbé.

Je ne puis décider, dit Pausanias, s'il y a eu autrefois en Arcadie des oiseaux de même nom que ceux qui se voient aujourd'hui dans l'Arabie, quoique d'une forme différente; mais supposé, ajoute le même Pausanias, que l'espece de stymphalides soit unique, & qu'elle ait toujours existé comme celle des éperviers, des aigles, & des autres oiseaux; je me persuade que les stymphalides sont des oiseaux d'Arabie, dont quelques-uns auront volé vers les rives du *Stymphale*, & que dans la suite la gloire d'Hercule & le nom des Grecs, beaucoup plus célebre que celui des Barbares, aura fait appeller ces oiseaux *stymphalides* dans l'Arabie même, au lieu qu'auparavant ils avoient un autre nom.

Il y avoit à *Stymphale* un vieux temple de Diane, surnommé aussi *stymphalie*. La statue de la déesse étoit de bois, & dorée pour la plus grande partie; la voûte du temple étoit ornée de figures d'oiseaux stymphalides. Sur le derriere du temple on voyoit des statues de marbre blanc, qui représentoient de jeunes filles avec des cuisses & des jambes d'oiseaux. On disoit que les habitans de *Stymphale* avoient éprouvé la colere du ciel d'une maniere terrible: la fête de Diane étoit négligée, on n'y observoit plus les cérémonies prescrites

par la coutume : un jour l'arcade qu'on avoit faite pour l'écoulement des eaux du *Stymphale*, se trouva tout à coup engorgée au point que l'eau venant à refluer, inonda toute la campagne l'espace de plus de quatre cents stades; un chasseur qui couroit après une biche, se laissant emporter à l'envie d'avoir sa proie, se jeta à la nage dans ce lac, & ne cessa de poursuivre l'animal, jusqu'à ce que tombés tous deux dans le même gouffre, ils disparurent & se noyerent; les eaux se retirerent à l'instant, & en moins d'un jour la terre parut séche. Depuis cet événement, la fête de Diane se célébra avec plus de pompe & de dévotion.

Voila le récit de Pausanias. La ville de *Stymphale* se nomme aujourd'hui *Vicisse*, d'autres disent *Vulsi*. M. Fourmont y passant en 1719, ne vit point dans le environs de ce lieu, & n'entendit rien dire aux habitans, des oiseaux stymphalides si célebres chez les poëtes, & dans Pausanias; mais M. Fourmont découvrit au voisinage de *Stymphale*, les ruines du tombeau de Térence, sur lequel il avoit fait espérer un mémoire particulier, qui n'a point vu le jour. (*D. J.*)

STYMPHALIE, (*Mythol.*) *Voy*. STYMPHALE.

STYMPHALIDES OISEAUX, (*Mythol.*) ce sont des oiseaux monstrueux qui, selon la fable, voloient sur le *Stymphale*, lac d'Arcadie. Les ailes, la tête & le bec de ces oiseaux, étoient de fer, & leurs serres extrêmement crochues: ils lançoient des dards de fer contre ceux qui les attaquoient: le dieu Mars les avoit lui-même dressés au combat; ils étoient en si grand nombre, & d'une grosseur si extraordinaire, que lorsqu'ils voloient, leurs ailes ôtoient la clarté du soleil. Hercule ayant reçu de Minerve une espece de tymbale d'airain, propre à épouvanter ces oiseaux, s'en servit pour les attirer hors du bois où ils se retiroient, & il les extermina tous à coups de fleches.

On croit qu'il s'agit ici de quelques troupes de brigands qui ravageoient la campagne, & détruisoient les passans, aux environs du lac Stymphale. Hercule trouva peut-être le moyen de les faire sortir de leur retraite, & les fit périr avec le secours de ses compagnons. (*D. J.*)

STYPTIQUE, adj. (*Physiolog. chirurg.*) ce mot vient de στύφω, *resserrer*. Les *styptiques* sont des remedes propres à arrêter les hémorrhagies. Quand une hémorrhagie considérable est arrêtée par des absorbans ou des *styptiques*, la cause de la suppression est toujours un grumeau de sang, contenu par la compression, de maniere que l'orifice du vaisseau en est bouché; ce grumeau a deux parties, dont l'une est en dedans, l'autre en dehors du vaisseau; celle qui est en dehors est formée par la derniere goutte de sang, qui en se coagulant, s'est incorporée avec la charpie, la mousse, & les poudres dont on s'est servi pour arrêter le sang; ces deux parties ne forment souvent qu'un grumeau tout d'une piece, qui, en dehors du vaisseau, forme comme un couvercle, & en dedans comme un bouchon: elles contribuent toutes deux a arrêter le sang au moyen de la solidité qu'elles acquierent par la coagulation, par leur adhérence en dedans, & avec les parties internes des vaisseaux, & en dehors, avec son orifice externe.

Lorsqu'on use de *styptiques* & d'escarotiques, le grumeau se forme plus vîte que quand on n'emploie que des absorbans, ou de simples astringens. Dans le premier cas, le grumeau occupe un plus grand espace dans la cavité du vaisseau, & le bouchon entre plus profondément; le couvercle, ou la portion externe du grumeau est aussi plus épaisse, parce qu'en même temps que les *stiptiques* & les escarotiques coagulent le sang, ils brûlent aussi une portion du vaisseau & de la chair adjacente, qui, s'incorporant avec le sang coagulé, forment avec lui un couvercle plus épais & plus large. Ces réflexions sont de M. Petit.

De tous les *styptiques*, le plus ordinaire, & peut-être le meilleur, c'est l'alcohol, ou l'esprit-de-vin pur; il arrête presque sur le champ les hémorrhagies, prévient la putréfaction, & forme une escarre solide quoique mince: delà vient qu'il est la base de tous les secrets les plus vantés pour arrêter les hémorrhagies; mais ce n'est point un *styptique* universel, ni qui convienne dans tous les cas: il en est de même du

styptique de Colbatch, du *styptique* balsamique, du docteur Eaton, du *styptique* royal, & du *styptique* nommé *boule médicinale*, composé de limaille d'acier, d'une égale quantité de tartre, porphirisés avec de la meilleure eau-de-vie de France. (*D. J.*)

STYRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eubée, au voisinage de la ville Carystus, selon Strabon, *l. X.* Pausanias, *l. IV. c. xxxiv.* dit que les habitans de *Styra* étoient Dryopes d'origine. (*D. J.*)

STYRAX, (*Jard. Bot.*) *voyez* STORAX.

STYRAX, (*Mat. méd.*) *voyez* STORAX.

STYX, s. m. (*Mytholog.*) étoit fille de l'Océan & mere de l'Hydre de Lerne, selon les poëtes, qui la changerent ensuite en fleuve d'enfer. Le *Styx*, dit Virgile, se repliant neuf fois sur lui-même, tient les morts pour toujours emprisonnés. Le serment par les eaux du *Styx* faisoit trembler les dieux même; Jupiter, avec toute sa puissance, n'osoit y contrevenir. Quand les dieux, dit Hésiode, osoient jurer par le *Styx*, ils devoient avoir une main sur la terre & l'autre sur la mer.

Le *Styx* étoit une fontaine de l'Arcadie septentrionale, près des monts Cylléniens, qui dégoutoit d'un rocher extrêmement élevé, & dont l'eau tomboit dans le fleuve Crathis. M. Fourmont, en voyageant dans la Grece en 1730, trouva la ville de Phénéos, après avoir passé le *Styx* : il appelle ainsi un torrent qui, descendant du Tricara, coule dans trois gros villages, & forme enfin cet étang dont les poëtes ont tant parlé.

La description qu'ils en font, dit M. Fourmont; n'a rien de plus surprenant, que ce qu'il présente aux yeux de ceux qui le considerent. L'eau claire du fleuve s'y métamorphose en quelque chose de très-hydeux. Des couleurs fort déplaisantes à la vue s'y mêlent les unes aux autres; une mousse épaisse d'un verd d'airain tacheté de noir se promene dessus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne ressemblent qu'au bitume & au goudron; le poisson ne peut vivre dans ce lac, les vapeurs qui s'en exhalent brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ses bords.

Après ce détail qu'on lit dans l'*hist. des Insc. IV. iv.* il ne faut plus s'étonner de ce que les poëtes grecs & Pausanias lui-même ont dit du *Styx*. (*D. J.*)

STYX, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, dans l'Arcadie, au territoire de Nonacris. Il sortoit du lac Phénée. Pausanias nous a donné la description de ce fleuve, & rapporte les endroits d'Homere & d'Hésiode, où il en est parlé.

Près des ruines de Nonacris, dit Pausanias, *l. VIII. c. xvij & xviij.* une partie de la montagne Chélydorée s'éleve prodigieusement, & de son sommet dégoute sans cesse une eau, que les Grecs nomment *l'eau du Styx.*

Hésiode, dans sa Théogonie (car quelques-uns lui attribuent cet ouvrage), fait *Styx* fille de l'Océan & femme de Pallas: l'on prétend que Linus dit quelque chose de semblable dans ses poésies. Pour moi, dit Pausanias, j'ai lu avec soin ces ouvrages, & je les tiens tous les deux supposés. Mais Epiménide de Crete dit aussi que *Styx* fut fille de l'Océan, & il ajoute que mariée à Piras (on ne sait pas trop qui étoit Piras), elle enfanta l'hydre. Pour Homere, c'est de tous les anciens poëtes celui qui a le plus souvent employé le nom de *Styx* dans ses vers, témoin cet endroit où il exprime ainsi le serment que fait Junon.

J'en atteste le ciel, la terre & les enfers,
J'en atteste de Styx *l'eau qui tombe sans cesse.*

Il semble qu'en homme qui avoit vu les lieux, le poëte ait voulu décrire l'eau qui dégoute continuellement de ce rocher. Dans un autre endroit, en faisant le dénombrement de ceux qui avoient suivi Gunéus, il parle du fleuve Titarésius, & en parle comme d'un fleuve qui étoit formé des eaux du *Styx*. Enfin quand il nous représente Minerve se plaignant à Jupiter, & lui reprochant qu'il a oublié que c'est par elle & par son secours qu'Hercule étoit si heureusement sorti des travaux qui lui avoient été imposés par Eurysthée, il fait de *Styx* un fleuve qu'il place dans les enfers.

L'eau qui dégoutoit de ce rocher près de Nonacris, après s'être fait une route

à-travers une grosse roche fort haute, tomboit dans le fleuve Crathis. Cette eau étoit mortelle aux hommes & à tout animal, & les chevres mouroient lorsqu'elles en avoient bu, mais on fut du temps à s'en appercevoir.

Un autre qualité fort surprenante de cette eau, c'est qu'aucun vase, soit de verre, soit de crystal, soit de terre cuite, soit même de marbre, ne pouvoit la contenir sans se casser. Elle dissolvoit ceux qui étoient de corne ou d'os, elle dissolvoit le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, l'ambre, l'argent & même l'or, quoiqu'au rapport de Sapho, la rouille ne l'altere jamais, ce qui est aussi confirmé par l'expérience. Cette même eau du *Styx* n'agissoit point sur la corne du pié des chevaux. Un vase de cette matiere étoit le seul où l'on en pût garder, & qui résistât à son impression. J'ignore, dit Pausanias, si Alexandre, fils de Philippe, fut empoisonné avec cette eau, mais je sais seulement qu'on l'a dit.

Pausanias auroit dû tenir le même langage de toutes les prétendues dissolutions qu'il vient de raconter, mais il faut pourtant convenir que le *Styx* inspire de l'horreur. C'est d'abord un gros torrent qui descendant du Tricara, passe dans trois gros villages de Wlaqs, & forme enfin un étang fort vilain. La description que les poëtes en font, n'a rien d'aussi surprenant que ce qu'il présente aux yeux de ceux qui le considerent. L'eau claire du fleuve, dit M. Fourmont, qui étoit sur les lieux en 1730, s'y métamorphose en ce qu'il y a de plus hideux, toutes les couleurs les plus déplaisantes à la vue s'y mêlant les unes aux autres; une mousse épaisse d'un verd d'airain tacheté de noir se promene dessus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne ressemblent qu'au bitume & au goudron. Le poisson ne peut vivre dans ce lac; les vapeurs qui s'en exhalent, brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ses bords.

2°. *Styx*, marais de la Thessalie. Pline dit que le fleuve Titarésius y prenoit sa source, ce qui est en quelque sorte confirmé par Homere, qui appelle ce fleuve *Titarésius*.

3°. *Styx*, fontaine de la Macédoine, selon Quinte-Curce, qui pourroit bien par-là entendre le marais *Styx*, que Pline met dans la Thessalie, ou bien le fleuve *Styx* dans l'Arcadie. (*D. J.*)

S U

SUABE, (*Géog. mod.*) prononcez *Souabe*, en allemand *Schwaben*, & en latin *Suevia*; grande province d'Allemagne, & un des six cercles de l'empire. Elle est bornée au nord par la Franconie, & le cercle électoral du Rhin, au midi par la Suisse, au levant par la Baviere, & au couchant par le Rhin qui la sépare de l'Alsace; c'est un pays fertile en bled, en vin & en pâturages. Ses principales rivieres sont le Necker, le Leck & le Danube.

Ce pays a été ainsi nommé des Sueves, peuple de la Germanie septentrionale qui faisoient partie des Wendiles, & qui s'étant avancés vers le Mein sous les derniers empereurs romains, s'établirent dans une partie du pays qui étoit habité par les Germains, & qu'ils étendirent depuis jusqu'aux Alpes. Ils furent d'abord gouvernés par des rois qui n'étoient proprement que leurs chefs; tels furent Alaric & Adalgeric.

Ce pays fut ensuite du partage de Thierry, fils aîné de Clovis, & il demeura sous l'obéissance des rois francs de la premiere race. Charlemagne y établit pour gouverneurs des officiers de sa maison, & leurs successeurs, profitant de la foiblesse des rois, en usurperent la souveraineté.

Les empereurs donnerent la *Suabe* à différens princes. Rodolphe I en investit Rodolphe son fils aîné en 1288; mais Jean, fils unique de Rodolphe, ayant assassiné l'empereur Albert I. son oncle, fut privé de ce duché; & depuis ce temps-là, les archiducs d'Autriche ont pris seulement la qualité de princes de *Suabe*.

Quelque grande que soit la *Suabe*, qu'on divise en *Suabe* autrichienne & *Suabe* impériale, le cercle auquel elle donne son nom, a encore une plus grande étendue. Ce cercle renferme le duché de Wurtemberg, le margraviat de Bade, la princi-

pauté de Hohen-Zollern, la principauté d'Œttingen, la principauté de Mindelheim, l'évêché d'Augsbourg, l'évêché de Constance, l'évêché de Coire, enfin divers comtés de l'empire, grand nombre d'abbayes immédiats d'hommes & de femmes, & les villes libres situées en *Suabe.*

L'évêque de Constance & le duc de Wurtemberg sont les directeurs de ce cercle, dont le contingent est de 343 cavaliers & de 2640 florins par mois. (*D. J.*)

SUADA ou SUADELA, s. f. (*Mythol.*) c'étoit la déesse insinuante de la persuasion & de l'éloquence, que les Grecs appelloient *Peitho.* Plutarque la met au nombre de celles qui présidoient au mariage. On la faisoit compagne de Vénus. Horace, par cette raison, les joint quelque part ensemble, *decorant Suadela Venusque*, dit-il dans une de ses épîtres: « J'aimerois cependant mieux prendre la chose en général, & dire que *Suadela* rend éloquent, & que Vénus rend aimable ». (*D. J.*)

SUAGE, s. m. *terme de Marine*; ce mot se dit du coût des suifs & graisses, dont de temps en temps on enduit les vaisseaux pour les faire couler sur l'eau avec plus de facilité. Dans la mer du levant, particuliérement à Marseille, on l'appelle *sperme*, d'où est venu *espalmer* ou *esparmer*, c'est-à-dire *enduire* un vaisseau de sperme; le *suage* des vaisseaux marchands se met au nombre des menues avaries. (*D. J.*)

Suage, s. m. (*Outil à l'usage de plusieurs ouvriers.*) celui des chaudronniers est un tas à plusieurs crans, dans lequel on resserre & on unit parfaitement le cuivre sur les bords qu'on met dans une piece.

Suager, v. act. (*Chaudronnerie.*) c'est tellement approcher le cuivre sur le bord de fer d'un chaudron, &c. par le moyen du *suage*, qu'il soit parfaitement uni partout, & qu'il n'y ait aucune espace entre le cuivre & le cordon de fer. *Voyez* Suage.

SUAIRE, s. m. (*Gram. & Critiq. sacrée.*) en grec σουδάριον, en latin *sudarium*, mouchoir, linge pour essuyer la sueur du visage, d'où est venu son nom. On lit dans les actes des apôtres, *xix.* 12. qu'on portoit sur les malades des mouchoirs de S. Paul, σουδάρια, & leurs maladies cessoient. Le mot *suaire* désigne encore une espece de voile, dont on couvroit la tête & le visage des morts, Jean *xj.* 44. Mais ce mot est particuliérement consacré à désigner le *voile* que le Sauveur avoit sur la tête dans le tombeau, Jean *xx.* 7. Plusieurs églises se disputent l'honneur d'avoir ce *suaire*, ce qui doit au-moins faire soupçonner qu'aucune ne le possede. On le montre à Turin, à Toulouse, à Besançon, à Sarlat, à Compiegne, sans parler des villes d'Espagne & d'Italie, où on le montre aussi. Celui de Turin a été confirmé pour le véritable par quatre bulles du saint siege, avec des indulgences en sa faveur; mais celui de Toulouse est autorisé par quatorze bulles des papes, à commencer par celle de Clément III. en 1190, c'est-à-dire sur la fin d'un des plus grands siécles d'ignorance & de barbarie. (*D. J.*)

SUANE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle s'étend jusqu'à la riviere du grand Kaketa, & comprend toutes les campagnes du nord du fleuve des Amazones. Elle a dans son sein une montagne qui produit de l'or; cette montagne est à 317 degrés de *longitude*, & à 2 degrés de *latitude australe.* (*D. J.*)

SUANES, les, ou les SOUANES, (*Géog. mod.*) peuples d'Asie. Ils habitent les montagnes du Caucase, où ils vivent indépendans entre les Tartares Circasses, & les peuples d'Imereti & de Carduel; ils vont travailler par troupes pendant l'été dans la Géorgie, & regagnent leurs montagnes au commencement de l'hiver.

SUANETES, (*Géog. anc.*) peuples que Pline, *l. III. c. xx.* met parmi ceux des Alpes, qui furent subjugués par Auguste. Le P. Hardouin soupçonne que les *Suanetes* sont les mêmes que les *Sarunetes*; ce sentiment est d'autant plus probable, que les *Suanetes* de Pline sont les *Suanitæ* de Ptolomée, *l. II c. xij.* qui se place dans la Rhétie. (*D. J.*)

SUANI, (*Géog. anc.*) peuples de la Colchide, selon Pline, *l. VI. c. iv.* & Cedrene. Agathias, *l. IV.* en fait une nation hibérique, au-delà du Caucase. Ils sont

comptés parmi les Laziques dans les authentiques. Ce sont les *Souani* de Ptolomée, *l. V. c. ix.* & les *Soanes* de Strabon, *l. II. p. 498.* & d'Etienne le géographe. Il y a apparence que c'est un reste de ces peuples que l'on connoît encore aujourd'hui dans les montagnes du Caucase, & qu'on nomme *Suanes*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SUANT, adj. (*Gram.*) qui est en sueur. *Voyez les articles* SUER & SUEUR.

SUANTE NILSON STURE, (*Hist. de Suede.*) administrateur en Suede. Jean, roi de Danemarck, prétendoit à la couronne de Suede en vertu du traité de Calmar & soutenoit ses droits les armes à la main. L'administrateur Steensture lui fermoit l'entrée du royaume. Jean excita secrettement les Russes à se jeter sur la Finlande; on leur opposa une armée commandée par *Suante Nilson Sture*. Ce général descendoit d'une des plus anciennes familles du nord & dont le sang se mêloit avec celui des rois: fier de sa noblesse, il refusa d'obéir à Steensture: cet administrateur pouvoit l'accuser d'indocilité, mais il l'accusa de lâcheté & de trahison; *Suante Nilson* comparut devant le sénat l'an 1497, se justifia, & fit déposer Steensture (*voyez ce mot*). Celui-ci fut cependant remonter au faîte des grandeurs dont il étoit tombé; mais il mourut l'an 1503, & la nation lui nomma pour successeur dans l'administration, ce même *Suante Nilson Sture*. Celui-ci suivit le plan que son ennemi lui avoit tracé, s'opposa au rétablissement de *l'union de Calmar*, fit la guerre au roi Jean, & l'empêcha de régner, pour régner lui-même sous les titres modestes de *protecteur* & d'*administrateur*. Le peuple le regarda comme le défenseur de la liberté publique; il montra en effet des vues plus droites, un patriotisme plus véritable, que l'ambition déguisée de Steensture. Mais s'il avoit plus de vertus que son prédécesseur, il avoit moins de talens, & la Suede, sous son administration, éprouva de plus grands ravages que sous celle de Steensture. Il mourut l'an 1512. (*M.* DE SACY.)

SUANTEWITH, s. m. (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les habitans de l'île de Rugen, dans la mer Baltique, & à qui ils consacroient le tiers du butin qu'ils faisoient sur leurs ennemis, parce qu'ils croyoient que c'étoit ce dieu qui les assistoit dans les combats. Quelques auteurs ont nié l'existence de cette divinité, & ont prétendu que le *Suantewith* des Rugiens étoit saint Wit martyr; mais il y a lieu de croire que cette opinion n'est point fondée, & que ce n'est qu'une certaine conformité dans les noms qui y a pu donner lieu. *Voyez* Keysller, *voyage*.

SUAQUEN, *ou* SUAQUIN, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, sur la côte occidentale de la mer Rouge, à peu d'éloignement de Babelmandel. Elle a environ 15 lieues de tour, qui renferment une petite ville de son nom. Son port est un des meilleurs de la mer Rouge, & il étoit fort commerçant avant que Moka lui eût enlevé son trafic. Les habitans de cette île sont turcs & arabes. *Longitude 55. 16. latit. 18. 45.* (*D. J.*)

SUAR, (*Géog. mod.*) petite contrée de l'Asie mineure, dans la petite Arménie. Son ancien nom est Méliterne, qui s'appelloit ainsi de sa capitale. *Suar* abonde en arbres fruitiers, & produit aussi de l'huile & du vin.

SUARDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, que Tacite comprend parmi les Sueves, & qui, selon la conjecture de Peucer, sont les mêmes que les Pharodeni de Ptolomée, *l. II. c. xj.* ils habitoient vraisemblablement une partie du duché de Stettin, & du territoire de la ville de Bardt. (*D. J.*)

SUASA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Pline, *l. VI. c. xxix.* 2°. ville d'Italie, dans l'Umbrie, qui étoit un municipe, selon une inscription rapportée par Gruter, *p. 469. n°. 5.* On prétend que les ruines de cette ville, se trouvent dans le duché d'Urbin, sur la riviere de Césano, dans un lieu appellé *Sasa*, environ à huit milles de Fossombrone. (*D. J.*)

SUASSE, s. m. (*Chymie Métall.*) c'est ainsi que l'on nomme dans les Indes orientales un alliage métallique dont on fait des bagues & des bijoux de toute espece. On dit qu'il entre de l'or, du cuivre & du fer dans cette composition, qui est d'une couleur plus vive que l'or pur. Quelques personnes ont cru que cet alliage étoit l'*electrum* des anciens.

SUAVE, adj. SUAVITÉ, s. f. (*Langue françoise.*) ces deux mots ne se disent plus qu'en matiere de dévotion, d'odeurs & de peinture. Moliere a dit ingénieusement :

J'aurai toujours pour nous, ô suave *merveille*,
Une dévotion à nulle autre pareille. Tartuffe.
Ces mots dans tous mes sens, font couler à longs traits
Une suavité *qu'on ne goûta jamais.*
Le même.

Mais ce mot est sur-tout d'usage dans les écrits de spiritualité. » Cet encens, dit M. Fléchier, que vous avez vu fumer sur vos autels, & monter vers le ciel en odeur de *suavité*, est le symbole de vos prieres. » Cette expression est prise de l'écriture, comme il paroît par la Genese, *viij*, *21*; Exod. *xxix*, *41*; Lévit. *ij*: *vers. 9*, *12*, *&c.* où l'on lit odeur de *suavité* pour odeur *suave*, parce que les Hébreux mettent souvent les abstraits pour les concrets. Nous disons la *suavité* des parfums; & en fait de peinture, un tableau plein de *suavité*; tels sont les tableaux de l'Albane & du Correge. (*D. J.*)

SUAVE, (*Peinture.*) couleur *suave*; se dit d'un tableau où la couleur a une certaine sérénité & une douceur qui affecte agréablement la vue sans la frapper trop vivement.

SUAVIARI, *OSCULARI*, (*Littérat.*) ces deux mots sont à peu près synonymes, & signifient *baiser tendrement*. Atticus en faisant à Cicéron les complimens d'Attica, lui dit dans un endroit, *osculatur te Attica mea*; & dans un autre, *tibi suavium dat Attica*. Cicéron en réponse dit: *Atticam nostram cupio absentem suaviari*. Il se sert du terme *suaviari*, parce qu'il s'agit d'un enfant. Ce terme auroit été un peu fort, si la fille d'Atticus avoit eu quelques années de plus. Dans une autre lettre en parlant d'elle, il dit, *ad osculum Atticæ*; au lieu qu'en parlant de Tullia sa fille, qui étoit une femme faite, il dit *ad complexum*. Epist. I, lib. XII. *Atque utinam continuo ad* complexum *meæ Tulliæ*, *ad osculum Atticæ possim currere.*

SUBALTERNE, adj. & subst. *Gouvernement.*) ce mot depuis quelque temps s'emploie pour désigner dans tous les états & dans toutes les professions, quelqu'un qui est subordonné aux ordres d'un supérieur. Par-tout les *subalternes* sont chargés de la besogne qui demande le moins de génie & le moins de talens. Ainsi se trompent les ministres d'état qui se persuadent qu'avec du zele, des notions générales, & le secours des *subalternes*, ils parviendront aisément à remplir l'objet de leur ministere. Le secours des *subalternes*, quelque grand qu'il soit, ne produit ni la réunion des vues, ni l'harmonie d'opération, qui fait la force d'une administration active, habile & éclairée. Ce secours même peut devenir dangereux, dès que les *subalternes* le sentent absolument nécessaire à leurs maîtres. La réalité du pouvoir ne tarde pas à passer dans leurs mains. Ils inspirent eux-mêmes les ordres dont on leur commet l'exécution, & le chef se trouve par amour propre obligé de les justifier, & de les soutenir. (*D. J.*)

SUB ASCIA DEDICAVIT, (*Littérat.*) on est fort embarrassé d'expliquer cette sorte d'inscription qu'on trouve quelquefois sur les tombeaux.

La loi des douze tables, qui ne fut point observée par les Romains dans le temps de leurs richesses, disoit, *rogum asciâ ne polito*, que le bois du bucher ne soit point poli avec l'outil nommé *ascia*; mais cette loi ne fournit aucune lumiere pour entendre l'inscription *sub ascia dedicavit*. M. Chorier a eu là-dessus une idée fort ingénieuse dans sa description des antiquités de Vienne en Dauphiné. Σκια, dit-il, signifie *ombre* en grec, d'où s'est fait le mot ἄσκια, & en latin *ascia*, qui veut dire *un lieu sans ombre*; conséquemment *sub abscia dedicare*, signifieroit *consacrer* un tombeau à découvert, ou dans un lieu sans ombre. (*D. J.*)

SUB-AUGUSTA, (*Géog. anc.*) ville de la Campanie, entre Rome & Tusculum. Elle devint évêché vers l'an 490, & a été détruite. On nomme aujourd'hui la place où elle étoit située, *Torre-Pignatura*. (*D. J.*)

SUBBIACO *ou* SUBIACO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle est bâtie sur une colline, près du Teverone, vers les frontieres du

royaume de Naples, à 10 milles de Palestrine, à 18 de Segni & d'Anagni, & à 35 de Rome : c'est l'ancienne *Sublaqueum*, bâtie peut-être des ruines de la maison de plaisance de Néron. *Long. 30, 32; latit. 41, 35;* (*D. J.*)

SUBDÉLÉGATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsque celui qui est délégué pour faire quelque chose, délégue lui-même quelqu'un pour le faire en tout ou en partie à sa décharge.

On entend aussi par *subdélégation*, la fonction de subdélégué, le temps pendant lequel il l'a exercée, quelquefois enfin l'étendue de son département. *Voyez* DÉLÉGUÉ, COMMISSAIRE DÉPARTI, INTENDANT, SUBDÉLÉGUÉ. (*A*)

SUBDÉLÉGUÉS, (*Gram. & Jurisp.*) est en général celui que le délégué a commis pour faire à sa place quelqu'une de ses fonctions.

On entend ordinairement par *subdélégué*, une personne que l'intendant ou commissaire départi dans une province commet dans chaque ville ou bourg de son département, pour y exécuter les ordres & mandemens qu'il lui adresse, pour y faire exécuter les ordres du roi, veiller à tout ce qui intéresse son service & qui est de la compétence de l'intendant, & lui en rendre compte. *Voyez* COMMISSAIRE DÉPARTI DANS LES PROVINCES, DELÉGUÉ, INTENDANT, SUBDÉLÉGATION. (*A*)

SUBDIVISER, verbe actif, SUBDIVISION, s. f. (*Gram.*) c'est l'action de diviser les parties d'un tout qu'on a déja divisé. Les biens de cet homme étoient considérables, mais on en a fait tant de *subdivisions*, que chaque portion en est devenue bien petite. L'action de *subdiviser* s'appelle *subdivision* : l'effet de cette action retient le même nom.

SUBER MONTANUM, (*Hist. nat.*) *Voyez l'article* LIEGE FOSSILE.

SUBEYT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, sur l'Omnirabi. Ses habitans commercent en cire, en miel, que les abeilles font dans les creux d'arbres du pays. (*D. J.*)

SUBGRUNDÆ, s. f. (*Archit. rom.*) nous disons aussi *subgronde* ou *seneronde*; c'est la partie de la couverture d'une maison, qui avance en dehors pour jeter les eaux pluviales au-delà du mur, & empêcher qu'elles ne l'alterent. Comme les anciens croyoient que les ames des enfans qui mouroient avant que d'avoir atteints quarante jours, étoient changés en dieux lares au dessous de la *subgronde*; ils appellent *subgrundarium*, le tombeau où ils enterroient ces petits enfans. (*D. J.*)

SUBHASTATION, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est une vente d'un ou plusieurs héritages d'un débiteur, qui se fait au banc de cour de la justice des lieux où les héritages sont situés, après qu'ils ont été publiés & criés trois jours consécutifs audit banc de cour, & la troisieme & derniere de ces criées.

Ces ventes ont été ainsi appellées parce qu'elles tirent leur origine des ventes judicielles usitées chez les Romains qui se faisoient *sub hastâ*; on plantoit une pique au lieu où la vente se faisoit à l'encan, pour marque de l'autorité, car cette vente ne se faisoit qu'en vertu d'une ordonnance du préteur.

Les *subhastations* sont usitées dans quelques provinces, comme Bresse, Bugey, Gex, & Valromey; elles ont été confirmées dans cet usage par des lettres-patentes de Novembre 1602, & par des déclarations des 3 Juillet & 6 Décembre 1702.

L'objet de ces *subhastations* est le même que celui de la vente par décret, mais elles ne purgent pas les hypotheques. *Voyez* Revel & Collet sur les *Statuts de Bresse*, & le *Traité de la vente des immeubles par décret*, de M. Dhericourt. *Voyez* CRIÉES, DÉCRET, SAISIE RÉELLE. (*A*)

SUBI, (*Géog. anc.*) fleuve d'Espagne. Pline *l. III, c. iij*; le met dans la Cossetanie. Le nom moderne est *Besos*, selon Clusius, & *Beles*, selon Moralès : c'est aujourd'hui, dit le pere Hardouin, la riviere qui passe à Tarragone : ce seroit donc le Francoli. (*D. J.*)

SUBJECTION, s. f. *figure de Rhétorique*, par laquelle l'orateur s'interroge & se répond à lui-même, ou répond lui-même à l'intérrogation qu'il fait à son adversaire, comme dans cet endroit de Cicéron dans la harangue *pro domo suâ*.

Tu meam domum religiosam facere potuisti, & quâ mente? quâ invaseras: quâ manu? quâ disturbaras? quâ voce? quâ incendi jusseras: quâ lege? quam non scripseras.

On l'appelle *subjection*, parce qu'elle fournit la réponse immédiatement après l'interrogation, *quia quæstioni statim responsum subjicit*.

SUBIGUE, (*Mythol.*) *subigus*, dieu des Athéniens, c'étoit celui qui la premiere nuit des noces soumettoit la jeune épouse à son époux.

SUBINTRANTE, FIEVRE, (*Médec.*) on appelle *fievres subintrantes*, les fievres intermittentes dans lesquelles l'accès commence avant que le précédent soit fini, ce qui rend de telle fievres continues, & requiert la même méthode curative. (*D. J.*)

SUBJONCTIF, VE, adj. (*Gram.*) proposition *subjonctive*, mode *subjonctif*; c'est sur-tout dans ce dernier sens que ce terme est propre au langage grammatical, pour y désigner un mode personnel oblique, le seul qu'il y ait en latin, en allemand, en françois, en italien, en espagnol, & apparemment en bien d'autres idiomes.

Le *subjonctif* est un mode personnel, parce qu'il admet toutes les inflexions personnelles & numériques, au moyen desquelles le verbe peut se mettre en concordance avec le sujet déterminé auquel on l'applique: & c'est un mode oblique, parce qu'il ne constitue qu'une proposition incidente, nécessairement subordonnée à la principale.

Quand je dis que le *subjonctif* ne constitue qu'une proposition incidente, je ne veux pas dire qu'il soit le seul mode qui puisse avoir cette propriété; l'indicatif & le suppositif sont fréquemment dans le même cas; par exemple, *achetez le livre que j'ai lu; vous tenez le livre que je lirois le plus volontiers:* je veux marquer par-là que le *subjonctif* ne peut jamais constituer une proposition principale; ce qui le distingue essentiellement des autres modes personnels, qui peuvent être l'ame de la proposition principale, comme, *j'ai lu le livre que vous avez acheté; je lirois volontiers le livre que vous tenez*. De cette remarque il suit deux conséquences importantes.

I. La premiere, c'est qu'on ne doit point regarder comme appartenant au *subjonctif*, un temps du verbe qui peut constituer, directement & par soi-même, une proposition principale.

C'est donc une erreur évidente que de regarder comme futur du *subjonctif*, ce temps que je nomme *prétérit postérieur*, comme *amavero*, j'aurai aimé; *exivero*, je serai sorti; *precatus ero* ou *fuero*, j'aurai prié; *laudatus ero* ou *fuero*, j'aurai été loué: c'est pourtant la décision commune de presque tous ceux qui se sont avisés de composer pour les commençans des livres élémentaires de grammaire; & l'auteur même de la *Méthode latine* de P. R. a suivi aveuglement la multitude des grammatistes, qui avoient répété sans examen ce que Priscien avoit dit le premier sans réflexion, *lib. VIII, de cognat. temp.*

Suivons au contraire le fil des conséquences qui sortent de la véritable notion du *subjonctif*. Ce temps peut constituer une proposition principale, comme quand on dit en françois, *j'aurai fini demain cette lettre:* il la constitue dans ce vers d'Horace, *II, sat. ij, 54, 55.*

> ..... *Frustrà vitium vitaveris illud*
> *Si te alio pravum detorseris.*

Car c'est comme si nous disions, *vainement aurez-vous évité ce défaut, si mal à propos vous tombez dans un autre;* & tout le monde sent bien que l'on pourroit réduire cette phrase périodique à deux propositions détachées & également principales, *vous aurez vainement évité ce défaut* (voilà la premiere,) *car vous tomberez mal à propos dans un autre* (voilà la seconde;) or la premiere dans ce cas se diroit toujours de même en latin, *frustrà vitium vitaveris illud*, & la seconde seroit, *nam te aliò pravum detorquebis.*

Concluons donc que le prétendu futur du *subjonctif* n'appartient point à ce mode, puisque toute proposition dont le verbe est au *subjonctif* est nécessairement incidente, & que ce temps peut être au contraire le verbe d'une proposition principale. Cette conséquence peut encore se prouver par un autre observation déja remarquée

au *mot* FUTUR : la voici. Selon les regles établies par les méthodistes dont il s'agit, la conjonction dubitative *an* étant placée entre deux verbes, le second doit être mis au *subjonctif*. A partir delà, quand j'aurai à mettre en latin cette phrase françoise, *je ne sais si je louerai*, je dirai que le *si* dubitatif doit s'exprimer par *an*, qu'il est placé entre deux verbes, & que le second *je louerai* doit être au *subjonctif* ; or *je louerai* est en françois le futur de l'indicatif (je parle le langage de ceux que je réfute afin qu'ils m'entendent ;) donc je mettrai en latin *laudavero*, qui est le futur du *subjonctif*, & je dirai, *nescio an laudavero*. . . . . Gardez-vous bien, me diront-ils, vous ne parleriez pas latin : il faut dire, *nescio an laudaturus sim*, en vertu de telle & telle exception ; & quand le verbe est au futur de l'indicatif en françois, on ne peut jamais le rendre en latin par le futur du *subjonctif*, quoique la regle générale exige ce mode : il faut se servir. . . . . . Eh ! messieurs convenez plutôt de bonne foi qu'on ne doit pas dire ici *laudavero*, parce qu'en effet *laudavero* n'est pas au *subjonctif*, & que l'on ne doit dire *laudaturus sim*, que parce que c'est-là le véritable futur de ce mode. *Voyez* TEMPS.

Ajoutons à ces considérations une remarque de fait : c'est qu'il est impossible de trouver dans tous les auteurs latins un seul exemple, où la premiere personne du singulier de ce temps soit employée avec la conjonction *ut* ; & que ce seroit pourtant la seule qui pût prouver en ce cas que le temps est du *subjonctif*, parce que les cinq autres personnes étant semblables à celles du prétérit du même mode, on peut toujours les rapporter au prétérit qui est incontestablement du *subjonctif*. Périzonius lui-même, qui regarde le temps dont il s'agit, comme futur du *subjonctif*, est forcé d'avouer le fait, & il ne répond à la conséquence qui s'en tire, qu'en la rejetant positivement & en recourant à l'ellipse pour amener *ut* devant ce temps. Sanct. *Minerv.* I, 13 ; *not.* 6. Mais enfin, il faut convenir que c'est abuser de l'ellipse : elle ne doit avoir lieu que dans le cas où d'autres exemples analogues nous autorisent à la suppléer, ou bien lorsqu'on ne peut sans y recourir, expliquer la constitution grammaticale de la phrase ; c'est ainsi qu'en parle Sanctius même, (*Minerv.* iv, 2 ;) avoué en cela par Périzonius son disciple : *Ego illa tantùm supplenda præcipio, quæ veneranda illa supplevit antiquitas, aut ea sine quibus grammaticæ ratio constare non potest.* Or, 1°. il est avoué qu'on ne trouve dans les anciens aucun exemple où la premiere personne singuliere du prétendu futur du *subjonctif* soit employée avec *ut* ; 2°. en considérant comme principale la proposition où entre ce temps, on en explique très-bien la constitution grammaticale sans recourir à l'ellipse, ainsi qu'on l'a vu plus haut : c'est donc un subterfuge sans fondement, que de vouloir expliquer ce temps par une ellipse, plutôt que d'avouer qu'il n'appartient pas au *subjonctif*.

Il y a encore deux autres temps des verbes françois, italiens, espagnols, allemands, &c. que la plupart des grammairiens regardent comme appartenans au mode *subjonctif*, & qui n'en sont pas ; comme *je lirois*, *j'aurois lu* ; *je sortirois*, *je serois sorti*. L'abbé Regnier les appelle premier & second futur du *subjonctif* ; la Touche les appelle *imparfait* & *plus-que-parfait* conditionels, & c'est le système commun des rudimentaires. Mais ces deux temps s'emploient directement & par eux-mêmes dans des propositions principales : de même que l'on dit, *je le ferai, si je puis*, on dit, *je le* FEROIS, *si je pouvois* ; *je l'*AUROIS FAIT, *si j'avois pû* : or il est évident que dans trois phrases si semblables, les verbes qui y ont des fonctions analogues sont employés dans le même sens ; par conséquent, *je ferois* & *j'aurois fait* sont à un mode direct aussi-bien que *je ferai* ; les uns ne sont pas plus que l'autre à un mot oblique ; tous trois constituent la proposition principale ; aucun des trois n'est au *subjonctif*.

II. La seconde conséquence à déduire de la notion du *subjonctif*, c'est qu'on ne doit regarder comme primitive & principale, aucune proposition dont le verbe est au *subjonctif* ; elle est nécessairement subordonnée à une autre, dans laquelle elle est incidente, *sous* laquelle elle est

comprise, & à laquelle elle est *jointe* par un mot conjonctif, *subjungitur*.

C'est cette propriété qui est le fondement de la dénomination de ce mode : *subjunctivus modus*, c'est-à-dire, *modus JUVANS, ad JUVANDAM propositionem SUB aliâ propositione* : ensorte que les grammairiens qui ont jugé à propos de donner à ce mode le nom de *conjonctif*, n'ont abandonné l'usage le plus général, que pour n'avoir pas bien compris la force du mot ou la nature de la chose ; *conjungere* ne peut se dire que des choses semblables, *subjungere* regarde les choses subordonnées à d'autres.

1°. Il n'est donc pas vrai qu'il y ait une premiere personne du pluriel dans les impératifs latins, comme le disent tous les rudimens de ma connoissance, à l'exception de celui du P. R. *amemus*, *doceamus*, *legamus*, *audiamus* ; c'est la premiere personne du temps que l'on appelle le *présent* du *sudjonctif* ; & si l'on trouve de tels mots employés seuls dans la phrase & avec un sens direct en apparence, ce n'est point immédiatement dans la forme de ces mots qu'il en faut chercher la raison grammaticale : il en est de cette premiere personne du pluriel comme de toutes les autres du même temps, on ne peut les construire grammaticalement qu'au moyen du supplément de quelque ellipse. Quelle est donc la construction analytique de ces phrases de Cicéron ? *Nos autem tenebras COGITEMUS tantas quantæ quondam*, &c. (*de nat. deor.* ij. 38.) &, *VIDEAMUS quanta sint quæ à philosophiâ remedia morbis animorum adhibeantur. Tusc.* iv. 27. La voici telle qu'on doit la supposer dans tous les cas pareils, *res ESTO ita ut COGITEMUS*, &c. *res ESTO ita ut VIDEAMUS*, &c. comme les verbes *cogitemus* & *videamus* sont au *subjonctif*, je supplée la conjonction *ut* qui doit amener ce mode ; cette conjonction exige un antécédent qui soit modifié par la proposition incidente ou *subjonctive*, c'est l'adverbe *ita*, qui ne peut être que le complément modificatif du verbe principal *esto* ; je supplée *esto* à l'impératif, à cause du sens impératif de la phrase, & le sujet de ce verbe est le nom général *res*.

Ce seroit le même supplément, si le verbe étoit à la troisieme personne dans la phrase prétendue directe. *VENDAT ædes vir bonus propter aliqua vitia quæ ipse novit, cæteri ignorent pestilentes SINT, & HABEANTUR salubres : IGNORETUR in omnibus cubiculis apparere serpentes : malè materiatæ, ruinosæ : sed hoc, præter dominum, nemo SCIAT. Off.* iij. 13. Il faut mettre partout le même supplément, *res esto ita ut*.

2°. Ceux de nos grammairiens françois qui établissent une troisieme personne singuliere, & une troisieme personne plurielle dans nos impératifs, sont encore dans la même erreur. Qu'ils y prennent garde, la seconde du singulier & les deux premieres du pluriel ont une forme bien différente des prétendues troisiemes personnes ; *fais*, *faisons*, *faites* ; *lis*, *lisons*, *lisez* ; *écoute*, *écoutons*, *écoutez*, &c. ce sont communément des personnes de l'indicatif dont on supprime les pronoms personnels : & cette suppression même est la forme qui constitue l'impératif, *voyez* IMPÉRATIF. Mais c'est tout autre chose à la prétendue troisieme personne ; *qu'il* ou *qu'elle fasse*, *qu'il* ou *qu'elle lise*, *qu'il* ou *qu'elle écoute*, au singulier ; *qu'ils* ou *qu'elles fassent*, *qu'ils* ou *qu'elles lisent*, *qu'ils* ou *qu'elles écoutent* ; au pluriel ; il y a ici des pronoms personnels, une conjonction *que*, en un mot, ces deux troisiemes personnes prétendues impératives, sont toujours les mêmes, dit M. Restaut, *ch.* vj. *art.* 3. que celles du présent du *subjonctif*.

Or, je le demande, est-il croyable qu'aucune vue d'analogie ait pu donner des formations si différentes aux personnes d'un même temps, je ne dis pas par rapport à quelques verbes exceptés, comme chacun sent que cela peut être, mais dans le systême entier de la conjugaison françoise ? Ce ne seroit plus analogie, puisque des idées semblables auroient des signes différens, & que des idées différentes y auroient des signes semblables ; ce seroit anomalie & confusion.

Je dis donc que les prétendues troisiemes personnes de l'impératif sont en effet du *subjonctif*, comme il est évident par la forme constante qu'elles ont, & par la conjonction qui les accompagne toujours :

j'ajoute que dans toutes les occaſions où elles paroiſſent employées directement, comme il convient en effet au mode impératif, il y a néceſſairement une ellipſe, ſans le ſupplément de laquelle il n'eſt pas poſſible de rendre de la phraſe une bonne raiſon grammaticale. *Qu'il médite beaucoup avant que d'écrire*, c'eſt-à-dire, *il faut*, *il eſt néceſſaire*, *il eſt convenable*, *je lui conſeille*, &c. *qu'il médite beaucoup avant que d'écrire* : *Qu'elles aient tout préparé quand nous arriverons ;* c'eſt-à-dire, par exemple, *je deſire* ou *je veux qu'elles aient tout préparé.*

Mais, dira-t-on, ces ſupplémens font diſparoître le ſens impératif que la forme uſuelle montre nettement ; donc ils ne rendent pas une juſte raiſon de la phraſe. Il me ſemble au contraire, que c'eſt marquer bien nettement le ſens impératif, que de dire, *je veux*, *je deſire*, *je conſeille* (*Voyez* IMPÉRATIF) : & ſi l'on dit, *il faut*, *il eſt néceſſaire*, *il eſt convenable ;* qu'eſt-ce à dire, ſinon *la loi ordonne*, *la raiſon rend néceſſaire* ou *impoſe la néceſſité*, *la bienſéance* ou *la convenance exige ?* Et tout cela n'eſt-il pas impératif ?

C'eſt donc la forme de la phraſe, c'eſt le tour elliptique qui avertit alors du ſens impératif ; & il n'eſt point attaché à la forme particuliere du verbe comme dans les autres perſonnes : mais la forme de la phraſe ne doit entrer pour rien dans le ſyſtême de la conjugaiſon, où elle n'eſt nullement ſenſible. Que je diſe à un étranger que ces mots *qu'il faſſe* ſont de la conjugaiſon du verbe *faire*, il m'en croira : mais que je lui diſe que c'eſt la troiſieme perſonne de l'impératif, & que la ſeconde eſt *fais*, je le dis hardiment, il ne m'en croira pas, s'il raiſonne juſte & conſéquemment. S'il connoît les principes généraux de la grammaire, & qu'il ſache que notre *que* eſt une conjonction, je ne doute pas qu'il n'aille juſqu'à voir que ces mots *qu'il faſſe* ſont du *ſubjonctif*, parce qu'il n'y a que des formes *ſubjonctives* qui exigent indiſpenſablement des conjonctions.

3°. Par-tout où l'on trouve le *ſubjonctif*, il y a, ou il faut ſuppléer une conjonction, qui puiſſe attacher ce mode à une phraſe principale. Ainſi dans ces vers d'Horace, *II. Ep. j. 1.*

Cùm tot SUSTINEAS & tanta negotia ſolus ;
Res italas armis TUTERIS, moribus ORNES,
Legibus EMENDES : in publica commoda PECCEM,
Si longo ſermone MORER tua tempora, Cæſar :

Il faut néceſſairement ſuppléer *ut* avant chacun de ces *ſubjonctifs*, & tout ce qui ſera néceſſaire pour amener cet *ut ;* par exemple : *Cùm* res eſt ita ut *tot SUSTINEAS & tanta negotia ſolus ;* ut *res italas armis TUTERIS*, ut res italas *moribus ORNES*, ut res italas *legibus EMENDES :* res erit ita ut *in publica commoda PECCEM*, ſi res erit ita ut *longo ſermone MORER tua tempora*, *Cæſar.*

Ferreus ESSEM, ſi te non AMAREM : (Cic. *Ep. xv. 21.*) c'eſt-à-dire, res ita jam dudum fuit ut *ferreus ESSEM*, *ſi* unquam res fuit ita ut *te non AMAREM.*

Pace tuâ DIXERIM : c'eſt-à-dire, ita concede ut *pace tuâ DIXERIM.*

Nonnulli etiam Cæſari nuntiabant ; quum caſtra moveri aut ſigna ferri JUSSISSET, non fore dicto audientes milites : (Cæſ. I. *Gall.*) c'eſt-à-dire, *quum* res futura erat ita ut *caſtra moveri aut ſigna ferri JUSSISSET.*

La néceſſité d'interpréter ainſi le *ſubjonctif*, eſt non-ſeulement une ſuite de la nature connue de ce mode, c'eſt encore une choſe en quelque ſorte avouée par nos grammairiens, qui ont grand ſoin de mettre la conjonction *que* avant toutes les perſonnes des temps du *ſubjonctif*, parce qu'il eſt conſtant que cette conjonction eſt eſſentielle à la ſyntaxe de ce mode ; *que j'aime*, *que j'aimaſſe*, *que j'aye aimé*, &c. Les rudimentaires eux-mêmes ne traduiſent pas autrement le *ſubjonctif* latin dans les paradigmes des conjugaiſons : *amem*, que j'aime ; *amarem*, que j'aimaſſe ; *amaverim*, que j'aye aimé, *&c.*

On trouve dans les auteurs latins pluſieurs phraſes où le *ſubjonctif* & l'indicatif paroiſſent réunis par la conjonction copulative, qui ne doit exprimer qu'une liaiſon d'unité fondée ſur la ſimilitude. (*Voy.* MOT, *art. ij. n°. 3.*) Les grammairiens en ont

conclu que c'étoit une énallage en vertu de laquelle le *ſubjonctif* eſt mis pour l'indicatif. Mais en vérité, c'eſt connoître bien peu juſqu'à quel point eſt raiſonnable & conſéquent ce génie ſupérieur qui dirige ſecretement toutes les langues, que de croire qu'il puiſſe ſuggérer des locutions ſi contraires à ſes principes fondamentaux, & conſéquemment ſi nuiſibles à la clarté de l'énonciation, qui eſt le premier & le plus eſſentiel objet de la parole.

L'énallage eſt une chimere inventée par les grammatiſtes qui n'ont pas ſu analyſer les phraſes uſuelles. (*Voyez* ENALLAGE.) Chaque temps, chaque mode, chaque nombre, *&c.* eſt toujours employé conformément à ſa deſtination; jamais une conjonction copulative ne lie des phraſes diſſemblables, comme il n'arrive jamais qu'*amare* ſignifie *haïr*, que *ignis* ſignifie eau, *&c.* l'un n'eſt ni plus poſſible, ni plus raiſonnable que l'autre.

Que falloit-il donc conclure des phraſes où la conjonction copulative ſemble réunir l'indicatif & le *ſubjonctif?* Par exemple, quand on lit dans Plaute: *eloquere quid tibi* EST, *& quid noſtram* VELIS *operam*; & ailleurs: *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* VENERIM, &c? Voici, ſi je ne me trompe, comment il falloit raiſonner; la conjonction copulative *&* doit lier des phraſes ſemblables; or la premiere phraſe *quid tibi* EST d'une part, ou *cujus juſſu* VENIO de l'autre, eſt directe, & le verbe en eſt à l'indicatif; donc la ſeconde phraſe de part & d'autre doit également être directe & avoir ſon verbe à l'indicatif: je trouve cependant le *ſubjonctif?* C'eſt qu'il conſtitue une phraſe ſubordonnée à la phraſe directe qui doit ſuivre la conjonction, dont l'ellipſe a ſupprimé le verbe indicatif, mais dont la ſuppreſſion eſt indiquée par le *ſubjonctif* même qui eſt exprimé. Ainſi je dois expliquer ces paſſages en ſuppléant l'ellipſe: *eloquere quid tibi* EST, *& ad quid* res eſt ita ut *noſtram* VELIS *operam*; & l'autre, *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* factum EST ita ut VENERIM.

Mais ne m'objectera-t-on point que c'eſt innover dans la langue latine, que d'y imaginer des ſupplémens de cette eſpece? Ces *res eſt* ou *erat*, ou *futura eſt*, ou *futura erat ita ut*, *factum eſt ita ut*, &c. placées par-tout avant le *ſubjonctif*, ſemblent être « des expreſſions qui ne ſont point marquées au coin public, des expreſſions de mauvais aloi, qui doivent être rejetées comme barbares ». Ainſi s'exprime un grammairien moderne dans une ſortie fort vive contre Sanctius. Je ne me donne pas pour l'apologiſte de ce grammairien philoſophe: je conviens au contraire qu'avec des vues générales très-bonnes en ſoi, il s'eſt ſouvent mépris dans les applications particulieres; & moi-même j'ai oſé quelquefois le cenſurer: mais je penſe qu'il eſt exceſſif au moins de dire que certaines expreſſions qu'il a priſes pour ſupplément d'ellipſe, « ne ſont les productions que de l'ignorance ». On ne doit parler ainſi de quelqu'un en particulier, qu'autant que l'on ſeroit sûr d'être infaillible. Je laiſſe cette digreſſion & je viens à l'objection.

Je répons, 1°. que ces ſupplémens ne ſont pas tout à fait inconnus dans la langue latine, & qu'on en trouvera des exemples, & la preuve de ce que je ſoutiens ici ſur la nature du *ſubjonctif*, dans les excellentes notes de Périzonius ſur Sanctius même. *Minerv. I. xiij.*

Je répons, 2°. qu'on ne donne point ces ſupplémens comme des locutions uſitées dans la langue; mais comme des développemens analytiques, des phraſes uſuelles; non comme des modeles qu'il faille imiter, mais comme des raiſons grammaticales des modeles qu'il faut entendre pour les imiter à propos.

Je répons, 3°. que dès que la raiſon grammaticale & analytique exige un ſupplément d'ellipſe, on eſt ſuffiſamment autoriſé à le donner, quand même on n'en auroit aucun modele dans la conſtruction uſuelle de la langue. Perſonne apparemment ne s'eſt encore aviſé de dire en françois, *je ſouhaite ardemment que le ciel* FASSE *enſorte que nous ayons bientôt la paix:* c'eſt pourtant le développement analytique le plus naturel & le plus raiſonnable de cette phraſe françoiſe, FASSE *le ciel que nous ayons bientôt la paix!* C'eſt une regle générale dans la langue françoiſe, & qui peut-être n'a pas encore été obſervée, que

quand un verbe est suivi de son sujet, il y a ellipse du verbe principal auquel est subordonné celui qui est dans une construction inverse. On en peut voir des exemples, (*article* RELATIF, *à la fin*), dans lesquels le verbe est à l'indicatif; & l'on a vu (*article* INTERROGATIF), que c'est un des moyens qui nous servent à marquer l'interrogation, sans charger la phrase de mots superflus qui la rendroient lâche. Il en est de même pour le sens optatif de la phrase en question; & l'ellipse y est indiquée non-seulement par l'inversion du sujet, mais encore par la forme *subjonctive* du verbe, laquelle suppose toujours un autre verbe à l'indicatif, qui ne peut être ici que le verbe *je souhaite;* l'adverbe *ardemment* que j'y ajoute, me semble nécessaire pour rendre l'énergie du tour elliptique; & *ensorte* est l'antécédent nécessaire de la conjonction *que*, qui doit lier la proposition *subjonctive* à la principale.

Pour ce qui concerne les temps du *subjonctif*, il en sera parlé ailleurs. *Voyez* TEMPS.

Remarquons en finissant, que le *subjonctif* est un mode mixte, & par conséquent non nécessaire dans la conjugaison; c'est pour cela que la langue hébraïque ne l'a point admis; & il est évident que M. Lavery se trompe dans sa Grammaire angloise dédiée à madame du Boccage, lorsqu'il veut faire trouver un *subjonctif* dans les verbes anglois: il ne faut pour s'en convaincre, que comparer les temps du prétendu *subjonctif* avec ceux de l'indicatif, & l'on y verra l'identité la plus exacte; ce sera la même chose en comparant le prétendu second *subjonctif* avec le prétendu potentiel; ils sont également identiques, & j'ajoute que ni l'un ni l'autre ne doit pas plus être compté dans la conjugaison angloise qu'on ne doit compter dans la nôtre; *je puis dîner*, *je pouvois dîner*, &c. *je veux dîner*, *je voulois dîner*, &c. *j'aime à dîner*, *j'aimois à dîner*, &c. ou telle autre phrase où entreroit l'infinitif *dîner*. Il me semble difficile de bien exposer les regles d'aucune Grammaire particuliere, quand on ne connoît pas à fond les principes de la Grammaire générale. (*E. R. M. B.*)

SUBJONCTION, s. f. (*Art. milit. Tactique des Grecs.*) Elle consistoit chez les Grecs, à mettre les armées à la légere sous les ailes de la phalange; ce qui donnoit à l'ordonnance générale la figure d'une porte. (*Voy. fig. 22.*) *Pl. de l'Art. milit. Tactique des Grecs. Voyez* PHALANGE. (*V*)

SUBIR, v. act. (*Gram.*) être exposé de gré ou de force; *subir* une loi dure; *subir* un châtiment; *subir* la rigueur du sort.

SUBIT, adj. (*Gram.*) qui s'exécute tout-à-coup; il y a des coups *subits*, des échecs *subits*, des bonheurs *subits*, des fortunes, des élévations *subites*. C'est alors qu'on considere les hommes élevés si subitement, & qu'on se demande comment cela s'est fait, sans pouvoir se répondre. On se rappelle seulement un endroit où Lucien introduit Jupiter fatigué des clameurs qui s'élevoient de la terre, mettant la tête à sa trape, & disant de la grêle en Scythie, un volcan dans les Gaules, la peste ici, la famine là; refermant sa trape, achevant de s'enyvrer, s'endormant entre les bras de Ganimede ou de Junon, & appellant cela gouverner le monde.

SUBJUGAL, adj. *terme de plein chant*, un ton *subjugal*, ou subordonné, tels que sont tous les tons plagaux. *Voyez* PLAGAL.

SUBJUGUER, v. act. vaincre, dompter, soumettre, courber sous le joug; c'est un homme *subjugué* par sa femme; les conquérans se plaisent à *subjuguer* les hommes; ce qu'ils n'exécutent pas sans en égorger un grand nombre. Philippe divisa les républiques de la Grece, pour les *subjuguer* plus facilement. Il a, je ne sais quel ascendant sur moi; il me *subjugue* malgré que j'en aie; la grace *subjugue* la passion dans l'homme religieux; l'âge, la raison, l'expérience, le dégoût dans le philosophe.

SUBLAPSAIRE, *ou* POST-LAPSAIRE, *ou* INFRA-LAPSAIRE, s. m. (*Hist. ecclés.*) qualification usitée parmi les calvinistes, pour désigner ceux d'entre leurs théologiens qui pensent que Dieu ne réprouve certains hommes, & ne les destine aux supplices éternels qu'en conséquence de la prévision de la chûte d'Adam. Ce sentiment est erronné, selon les catholiques, en ce

ce que les *sublapsaires* veulent que le péché originel, quoique remis par le baptême, soit la cause primitive & radicale de la damnation des hommes, & les porte nécessairement au mal. *Voyez calvin. Inst. lib. II. c. v. n°.* 1.

SUBLAQUEUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Pline, *l. III. c. VIII.* dit que l'Anio passe au travers de trois lacs fort agréables, qui avoient donné le nom à la ville de *Sublaqueum*. Tacite, *Annal. lib. XIV. p.* 227. appelle aussi *Sublaqueum* la maison de plaisance que Néron avoit fait bâtir dans ce quartier-là, & à laquelle il avoit donné le nom de la ville, car la ville étoit au bord d'un des lacs, & la maison de plaisance sur une élévation. Hermolaüs voudroit lire *Sublacum*, au lieu de *Sublaqueum*, parce que la maison de plaisance de Néron est appellée *Sublacensis villa*, dans Frontain, *de aquæduct. p.* 247. *Sublaqueum*, n'étoit pas beaucoup au dessous de la source de l'Anio. Paul Diacre le met à quarante milles de Rome. Le nom de ce lieu est aujourd'hui corrompu en celui de *Subiaco*. (*D. J.*)

SUBLAVIO, ONIS, (*Géog. anc.*) ville du Norique ou de la Rhétie, suivant l'itinéraire d'Antonin; mais Clavier croit qu'il faut lire *Sub-favione*, au lieu de *Sublavione*, & sa correction paroît juste. Quoiqu'il en soit, cette ville n'est plus aujourd'hui qu'un méchant bourg nommé *Siben* ou *Süben*, dans le comté de Tirol. (*D. J.*)

SUBLIMATION, s. f. (*Chymie.*) espece de distillation dont le caractere spécial est de ne fournir que des produits sous forme seche.

La forme, ou plutôt la consistance de ces produits est de deux especes, ou elle est ramassée en une seule masse solide, qu'on appelle quelquefois *pain* ou *gâteau*, tels que les gâteaux de sel ammoniac, les masses denses & liées de sublimé corrosif, *&c.* Les produits de la *sublimation* qui prennent cette consistence, retiennent spécialement le nom de *sublimé*. La seconde espece se présente sous la forme d'une couche rare & sans liaison. Ce produit est connu dans l'art sous le nom de *fleurs*; c'est ainsi qu'on dit *fleurs de souffre*, *fleurs de mars*, *fleurs de benjoin*, *&c.* Les vaisseaux sublimatoires les plus usités sont l'alambic à chapiteau borgne, les aludels, les matras, les bouteilles de verre mince, appellées dans les boutiques *phioles à médecine*; le pot de terre à double couvercle pour les fleurs d'antimoine en particulier, la cucurbite de terre basse surmontée d'un cone de papier pour celle de benjoin, *&c.* tous ces vaisseaux & appareils sont représentés dans les planches de chymie (*voyez ces Planches*).

La théorie de la sublimation & les loix manuelles de cette opération doivent se déduire absolument de la théorie & des loix manuelles de la distillation en général. *Voyez* DISTILLATION. La seule manœuvre particuliere dont l'artiste puisse être averti, c'est le moyen de donner de l'air ou de ménager une issue aux vapeurs qui se raréfient dans l'intérieur de l'appareil fragile du matras ou des phioles, & de tenir le col de ces vaisseaux ouverts pendant les premiers temps de l'opération, en rompant ou abattant le sublimé, ou les fleurs qui l'obstruent au moyen d'une baguette ou d'un fil-de-fer, *&c.* (*b*)

SUB-LUPATIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin, la marque entre *Silvianum* & *Canales*, à 21 milles du premier de ces lieux, & à 13 milles du second. Cette ville selon Holsten, étoit où est aujourd'hui la ville épiscopale d'Altamura. (*D. J.*)

SUBLIME, adj. (*Math. Transc.*) géométrie *sublime* ou transcendante, est le nom qu'on donne particuliérement à la géométrie infinitésimale, ou des infiniment petits. *Voyez* GÉOMÉTRIE, TRANSCENDANT, DIFFÉRENTIEL, *&c.* (*O*)

SUBLIME, *en Anatomie*, nom de deux muscles fléchisseurs des doigts, l'un de la main, & l'autre au pié, par opposition avec un autre caché par chacun d'eux, qu'on appelle *profond*. *Voyez* PERFORÉ.

SUBLIME, (*Art. orat. Poésie, Rhéthor.*) qu'est-ce que le sublime? l'a-t-on défini, dit la Bruyere? Despreaux en a du moins donné la description.

Le *sublime*, dit-il, est une certaine force de discours propre à élever & à ravir l'ame, & qui provient ou de la grandeur de la pensée & de la noblesse du sentiment, ou de la magnificence des paroles, ou

du tour harmonieux, vif & animé de l'expreſſion, c'eſt-à-dire, d'une de ces choſes regardées ſéparément, ou ce qui fait le parfait *ſublime* de ces trois choſes jointes enſemble.

Le *ſublime*, ſelon M. Sylvain (dans un traité ſur cette matiere, eſt un diſcours d'un tour extraordinaire, vif & animé, qui par les plus nobles images, & par les plus grands ſentimens, éleve l'ame, la ravit, & lui donne une haute idée d'elle-même.

Le *ſublime* en général, dirai-je en deux mots, eſt tout ce qui nous éleve au deſſus de ce que nous étions, & qui nous fait ſentir en même temps cette élévation.

Le *ſublime* peint la vérité, mais en un ſujet noble : il la peint toute entiere dans ſa cauſe & dans ſon effet : il eſt l'expreſſion ou l'image la plus digne de cette vérité. C'eſt un extraordinaire merveilleux dans le diſcours, qui frappe, ravit, tranſporte l'ame, & lui donne une haute opinion d'elle-même.

Il y a deux ſortes de *ſublime* dont nous entretiendrons le lecteur, le *ſublime* des images, & le *ſublime* des ſentimens. Ce n'eſt pas que les ſentimens ne préſentent auſſi en un ſens de nobles images, puiſqu'ils ne ſont *ſublimes* que parce qu'ils expoſent aux yeux l'ame & le cœur : mais comme le *ſublime* des images peint ſeulement un objet ſans mouvement, & que l'autre *ſublime* marque un mouvement du cœur, il a fallu diſtinguer ces deux eſpeces par ce qui domine en chacune. Parlons d'abord du *ſublime* des images, Homere & Virgile en ſont remplis.

Le premier en parlant de Neptune, dit

Neptune ainſi marchant dans les vaſtes campagnes,
Fait trembler ſous ſes piés & forêts & montagnes.

C'eſt-là une belle image, mais le poëte eſt bien plus admirable, quand il ajoute

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie :
Pluton ſort de ſon trône, il pâlit, il s'écrie ;
Il a peur que ce dieu dans cet affreux ſéjour,
D'un coup de ſon trident ne faſſe entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

Quels coups de pinceau ! la terre ébranlée d'un coup de trident ; les rayons du jour prêts à entrer dans ſon centre ; la rive du Styx tremblante & déſolée ; l'empire des morts abhorré des mortels ! voilà du *ſublime*, & il ſeroit bien étonnant qu'à la vue d'un pareil ſpectacle nous ne fuſſions tranſportés hors de nous-mêmes.

Homere toujours grand dans ſes images, nous offre un autre tableau magnifique.

Thétis dans l'Iliade va prier Jupiter de venger ſon fils qui avoit été outragé par Agamemnon ; touché des plaintes de la déeſſe, Jupiter lui répond : « Ne vous inquiétez point, belle Thétis, je comblerai votre fils de gloire, & pour vous en aſſurer, je vais faire un ſigne de tête, & ce ſigne eſt le gage le plus certain de la foi de mes promeſſes ». Il dit, du mouvement de ſa tête immortelle l'Olympe eſt ébranlé ». Voilà ſans doute un beau trait de *ſublime*, & bien propre à exciter notre admiration ; car tout ce qui paſſe notre pouvoir la réveille ; remarquez encore qu'à cette admiration il ſe joint toujours de l'étonnement, eſpece de ſentiment qui eſt pour nous d'un grand prix.

N'eſt-ce pas encore le *ſublime* des images, quand le même poëte peint la Diſcorde ayant

La tête dans les cieux, & les piés ſur la terre.

Il en faut dire autant de l'idée qu'il donne de la vîteſſe avec laquelle les dieux ſe rendent d'un lieu dans un autre.

Autant qu'un homme aſſis au rivage des mers,
Voit d'un roc élevé d'eſpace dans les airs,
Autant des immortels les couriers intrépides
En franchiſſent d'un ſaut.

Quelle idée nous donne-t-il encore du bruit qu'un dieu fait en combattant ?

Le ciel en retentit, & l'olympe en trembla.

Virgile va nous fournir un trait de *ſublime* ſemblable à ceux d'Homere ; le voici :

les divinités étant assemblées dans l'olympe, le souverain arbitre de l'univers parle : tous les dieux se taisent, la terre tremble, un profond silence regne au haut des airs, les vents retiennent leur halaine, la mer calme ses flots.

-- Eo dicente Deûm domus alta silescit ;
Et tremefacta solo tellus, silet arduus æther :
Tùm zephiri posuere, premit placida æquora pontus.

Les peintures que Racine a fait de la grandeur de Dieu, sont *sublimes*. En voici deux exemples :

J'ai vu l'impie adoré sur la terre,
Pareil au cèdre il cachoit dans les cieux
Son front audacieux.
Il sembloit à son gré gouverner le tonnerre,
Fouler aux piés ses ennemis vaincus,
Je n'ai fait que passer, il n'étoit déja plus.
Esther, sc. V. act. V. Racine.

Les quatre autres vers suivans, ne sont guere moins *sublimes*.

L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage,
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales loix,
Et du haut de son trône interroge les rois.

Un raisonnement, quelque beau qu'il soit, ne fait point le *sublime*, mais il peut y ajouter quelque chose. On connoît le serment admirable de Démosthene ; il avoit conseillé au peuple d'Athenes de faire la guerre à Philippe de Macédoine, & quelque temps après il se donna une bataille où les Athéniens furent défaits : on fit la paix, & dans la suite l'orateur Eschine reprocha en justice à Démosthene ses conseils, & sa conduite dans cette guerre, dont le mauvais succès avoit été si funeste à son pays. Ce grand homme, malgré sa disgrace, bien loin de se justifier de ce reproche, comme d'un crime, s'en justifie devant les Athéniens même, sur l'exemple de leurs ancêtres qui avoient combattu pour la liberté de la Grece, dans les occasions les plus périlleuses ; & il s'écrie avec une hardiesse héroïque : *non, Messieurs, vous n'avez point failli, j'en jure*, &c.

Ce trait, qui est extrêmement *sublime*, renferme un raisonnement invincible ; mais ce n'est pas ce raisonnement qui en fait la *sublimité*, c'est cette foule de grands objets, la gloire des Athéniens, leur amour pour la liberté, la valeur de leurs ancêtres, que l'orateur traite comme des dieux, & la magnanimité de Démosthene, aussi élevée que toutes ces choses ensemble ; enfin ce qui en augmente la beauté, c'est qu'on y trouve en petit toutes les perfections du discours rassemblées, la noblesse des mouvemens, beaucoup de délicatesse, de grandes images, de grands sentimens, des figures hardies & naturelles, une force de raisonnement : & ce qui est plus admirable encore, le cœur de Démosthene élevé au dessus des méchans succès par une vertu égale à celle de ces grands hommes par lesquels il jure. Il n'y avoit que lui au monde qui pût oser, en présence des Athéniens, justifier par les combats même où ils avoient été victorieux, le dessein d'une guerre où ils avoient été défaits. Parlons à présent du *sublime des sentimens*.

Les sentimens sont *sublimes* quand fondés sur une vraie vertu, ils paroissent être presque au dessus de la condition humaine, & qu'ils font voir, comme l'a dit Séneque, dans la foiblesse de l'humanité, la constance d'un Dieu ; l'univers tomberoit sur la tête du juste, son ame seroit tranquille dans le temps même de sa chûte. L'idée de cette tranquillité, comparée avec le fracas du monde entier qui se brise, est une image *sublime*, & la tranquillité du juste est un sentiment *sublime*. Cette espece de *sublime* ne se trouve point dans l'ode, parce qu'il tient ordinairement à quelque action, & que dans l'ode il n'y a point d'action. C'est dans le poëme épique & dans le dramatique qu'il regne principalement. Corneille en est rempli.

Dans la scene IV. du I. act. de Médée, cette princesse parlant à sa confidente, l'assure qu'elle saura bien venir à bout de ses ennemis, qu'elle compte même incessamment s'en venger ; Nérine sa confidente lui dit :

Perdez l'aveugle espoir dont vous êtes séduite,
Pour voir en quel état le sort vous a réduite.
Votre pays vous hait, votre époux est sans foi;
Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il?

A quoi répond Médée, *Moi;*
Moi, dis-je, & c'est assez.

Que Médée eût répondu : *mon art & mon courage;* cela seroit très-noble & touchant au grand; qu'elle dise simplement, *moi*; voilà du grand; mais ce n'est point encore du *sublime*. Ce monosillabe annonceroit de la maniere la plus vive & la plus rapide, jusqu'où va la grandeur du courage de Médée; mais cette Médée est une méchante femme dont on a pris soin de me faire connoître tous les crimes, & les moyens dont elle s'est servie pour les commettre. Je ne suis donc point étonné de son audace; je la vois grande, & je m'attendois qu'elle le devoit être; mais quand elle répete : *moi, dis-je, & c'est assez*; ce n'est plus une réponse vive & rapide, fruit d'une passion aveugle & turbulente; c'est une réponse vive, & pourtant de sang-froid; c'est la réflexion, c'est le raisonnement d'une passion éclairée & tranquille dans sa violence : *moi*, je ne vois encore que Médée : *moi, dis-je*, je ne vois plus que son courage & la jouissance de son art; ce qu'il a d'hodieux a disparu; je commence à devenir elle-même, je réfléchis avec elle, & je conclus avec elle; *& c'est assez* : voila le *sublime*; c'est particuliérement ce *c'est assez*, qui rend *sublime* toute la réponse. Je ne doute point un instant que Médée seule ne doive être supérieure à tous ses ennemis; elle en triomphe actuellement dans ma pensée, & malgré moi, sans m'en appercevoir même, je partage avec elle le plaisir d'une vengeance assurée. C'est ce que le *moi* tout seul n'eût peut-être pas fait. Je sais que M. Despreaux, suivi par plusieurs critiques, semble faire consister le *sublime* de la réponse de Médée, dans le seul monosillabe *moi*; mais j'ose être d'un avis contraire.

Vous trouverez un autre trait du *sublime des sentimens* dans la VI. scene du III. act. des Horaces. Une femme qui avoit assisté au combat des trois Horaces, contre les trois Curiaces, mais qui n'en avoit point vu la fin; vient annoncer au vieux Horace pere, que deux de ses fils avoient été tués; & que le troisieme se voyant hors d'état de résister contre trois, avoit pris la fuite; le pere alors se montre outré de la lâcheté de son fils, sur quoi sa sœur qui étoit là présente, dit à son pere :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

Il répond vivement :

Qu'il mourût.

Dans ces deux exemples, Médée & Horace sont tous deux agités de passion, & il est impossible qu'ils expriment ce qu'ils sentent, d'une façon plus pathétique. Le *moi* qu'emploie Médée, & à qui elle donne une nouvelle force, non-seulement en le répétant, mais en ajoutant ces deux mots, *& c'est assez*, peint au-delà de tout, la hauteur & la puissance de cette enchanteresse. Le sentiment qu'exprime Horace le pere, a la même sorte de beauté; quand par bonheur un mot, un seul mot peint énergiquement un sentiment, nous sommes ravis, parce qu'alors le sentiment a été peint avec la même vîtesse qu'il a été éprouvé; & cela est si rare, qu'il faut nécessairement qu'on en soit surpris, en même temps qu'on en est charmé.

Ne doutons point encore que l'orgueil ne prête de la beauté aux deux traits de Corneille. Lorsque des gens animés se parlent, nous nous mettons machinalement à leur place : ainsi quand Nérine dit à Médée, contre tant d'ennemis, que vous reste-t-il? nous sommes extasiés d'entendre ce *moi* superbe, & répété superbement. L'orgueil de Médée éleve le nôtre, nous luttons nous-mêmes, sans nous en appercevoir, contre le sort, & lui faisons face comme Médée. Le *qu'il mourût* du vieil Horace, nous enleve : car comme nous craignons extrêmement la mort, il est certain qu'en nous mettant à la place d'Horace, & nous trouvant pour un moment animés de la même grandeur que lui, nous ne saurions nous empêcher de nous énorgueillir tacitement d'un courage que nous n'avions pas le bonheur de connoî-

tre encore. Avouons donc que les impressions que font sur nous les *sublimes* dont nous venons de parler, nous les devons en partie à notre orgueil, qui souvent est fort sot & fort ridicule.

Une épaisse obscurité avoit couvert tout-à-coup l'armée des Grecs, ensorte qu'il ne leur étoit pas possible de combattre; Ajax qui mouroit d'envie de donner bataille, ne sachant plus quelle résolution prendre s'écrie alors, en s'adressant à Jupiter:

Grand dieu, rens-nous le jour, & combas contre nous.

C'est ici assurément le triomphe de l'orgueil dans un trait de *sublime*, car en goûtant une rodomontade si gasconne, on est charmé de voir le maître des dieux défié par un simple mortel. Nés tous avec un fond de religion, il arrive que notre fond d'impiété se réveille chez nous avec une sorte de plaisir; la raison vient ensuite condamner un pareil plaisir, mais selon sa coutume, elle vient trop tard.

Corneille me fournit encore un nouveau trait de *sublime des sentimens*, que je ne puis passer sous silence.

Suréna, général des armées d'Orode, roi des Parthes, avoit rendu des services si essentiels à son maître, s'étoit acquis une si grande réputation, que ce prince, pour s'assurer de sa fidélité, résoud de le prendre pour gendre. Suréna qui aimoit ailleurs, refuse la fille du roi, & sur ce refus le roi le fait assassiner. On vient aussitôt en apprendre la nouvelle à la sœur & à la maîtresse de Suréna, qui étoient ensemble, & alors la sœur de Suréna éclatant en imprécation contre le tyran, dit:

Que fais-tu du tonnerre,
Ciel, si tu daignes voir ce qu'on fait sur la terre?
Et pour qui gardes-tu tes carreaux embrasés,
Si de pareils tyrans n'en sont point écrasés?

Ensuite s'adressant à la maîtresse de Suréna, qui ne paroissoit pas extrêmement émue, elle lui dit:

Et vous, madame, & vous dont l'amour inutile,
Dont l'intrépide orgueil paroît encor tranquille,
Vous qui brûlant pour lui sans vous déterminer,
Ne l'avez tant aimé que pour l'assassiner;
Allez d'un tel amour, allez voir tout l'ouvrage,
En recueillir le fruit, en goûter l'avantage.
Quoi! vous causez sa mort, & n'avez point de pleurs?

A quoi répond Euridice, c'est-à-dire la maîtresse de Suréna.

Non, je ne pleure point, madame, mais je meurs!

Et cette malheureuse princesse tombe aussitôt entre les bras de ses femmes qui l'emporte mourante. Voilà sans doute un *sublime* merveilleux de sentimens, & dans l'action d'Euridice, & dans sa réponse. Finir ses jours en apprenant qu'on perd ce qu'on aime! être saisi au point de n'avoir pas la force d'en gémir, & dire tranquillement qu'on meurt, ce sont des traits qui nous illustrent bien quand nous osons nous en croire capables!

Je puis à présent me livrer à des observations particulieres sur le *sublime*; je crois d'abord qu'il faut distinguer, comme a fait M. le Batteux, entre le *sublime* du sentiment, & la vivacité du sentiment: voici ses preuves. Le sentiment peut être d'une extrême vivacité sans être *sublime*; la colere qui va jusqu'à la fureur, est dans le plus haut degré de vivacité, & cependant elle n'est pas *sublime*. Une grande ame est plutôt celle qui voit ce qui affecte les ames ordinaires, & qui le sent sans en être trop émue, que celle qui suit aisément l'impression des objets. Régulus s'en retourne paisiblement à Carthage, pour y souffrir les plus cruels supplices, qu'il sait qu'on lui apprête: ce sentiment est *sublime*, sans être vif. Le poëte Horace se représente la tranquillité de Régulus, dans l'affreuse situation où il est: ce spectacle le frappe, l'emporte, il fait une ode magnifique, son sentiment est vif, mais il n'est point *sublime*.

Le *sublime des sentimens* est ordinairement tranquille. Une raison affermie sur elle-même les guide dans tous leurs mouvemens. L'ame *sublime* n'est altérée ni des triomphes de Tibere, ni des disgraces de Varus. Aria se donne tranquillement un

coup de poignard, pour donner à ſon mari l'exemple d'une mort héroïque : elle retire le poignard, & le lui préſente, en diſant ce mot *ſublime*, Pætus, cela ne fait point de mal; *pœte, non dolet.*

On repréſentoit à Horace fils, allant combattre contre les Curiaces, que peut-être il faudroit le pleurer, il répond :

Quoi! vous me pleureriez mourant pour ma patrie?

La reine Henriette d'Angleterre, dans un vaiſſeau, au milieu d'un orage furieux, raſſuroit ceux qui l'accompagnoient, en leur diſant d'un air tranquille, *que les reines ne ſe noyoient pas.*

Curiace allant combatre pour Rome, diſoit à Camille ſa maîtreſſe, qui, pour le retenir, faiſoit valoir ſon amour :

Avant que d'être à vous, je ſuis à mon pays.

Auguſte ayant découvert la conjuration que Cinna avoit formée contre ſa vie, & l'ayant convaincu, lui dit :

Soyons amis, Cinna, c'eſt moi qui t'en convie.

Voilà des ſentimens *ſublimes* : la reine étoit au deſſus de la crainte, Curiace au deſſus de l'amour, Auguſte au deſſus de la vengeance, & tous trois ils étoient au deſſus des paſſions & des vertus communes. Il en eſt de même de pluſieurs autres traits de ſentimens *ſublimes*.

Ma ſeconde remarque roulera ſur la différence qu'il faut mettre entre le ſtyle *ſublime* & le *ſublime*; & cette remarque ſera fort courte, parce qu'on convient généralement que le ſtyle *ſublime* conſiſte dans une ſuite d'idées nobles exprimées noblement, & que le *ſublime* eſt un trait extraordinaire, merveilleux, qui enleve, ravit, tranſporte. Le ſtyle *ſublime* veut toutes les figures de l'éloquence, le *ſublime* ſe peut trouver dans un ſeul mot. Une choſe peut être décrite dans le ſtyle *ſublime*, & n'être pourtant pas *ſublime*, c'eſt-à-dire n'avoir rien qui éleve nos ames : ce ſont de grands objets & des ſentimens extraordinaires qui caractériſent le *ſublime*. La deſcription d'un pays peut être faite en ſtyle *ſublime*; mais Neptune calmant d'un mot les flots irrités, Jupiter faiſant trembler les dieux d'un clin d'œil, ce n'eſt qu'à de pareilles images qu'il appartient d'étonner & d'élever l'imagination.

Longin confond quelquefois le *ſublime* avec la grande éloquence, dont le fond conſiſte dans l'heureuſe audace des penſées, & dans la véhémence & l'enthouſiaſme de la paſſion. Cicéron m'en fournit un bel exemple dans ſon plaidoyer pour Milon, c'eſt-à-dire dans le chef-d'œuvre de l'art oratoire. Se propoſant d'avilir Clodius, il attribue ſa mort à la colere des dieux qui ont enfin vengés leurs temples & leurs autels profanés par les crimes de cet impie; mais voyez de quelle maniere *ſublime* il s'y prend, c'eſt en employant les plus grandes figures de rhétorique, c'eſt en apoſtrophant & les autels & les dieux.

« Je vous atteſte, dit-il, & vous implore, ſaintes collines d'Albe que Clodius a profanées; bois reſpectables qu'il a abattus; ſacrés autels, lieux de notre union, & auſſi anciens que Rome même; ſur les ruines deſquels cet impie avoit élevé ces maſſes énormes de bâtimens! Votre religion violée, votre culte aboli, vos myſteres pollués, vos dieux outragés ont enfin fait éclater leur pouvoir & leur vengeance. Et vous, divin Jupiter latial, dont il avoit ſouillé les lacs & les bois par tant de crimes & d'impuretés, du ſommet de votre ſainte montagne vous avez enfin ouvert les yeux ſur ce ſcélérat pour le punir. C'eſt à vous & ſous vos yeux, c'eſt à vous qu'une lente, mais juſte vengeance a immolé cette victime dont le ſang vous étoit dû »! Voilà de ce *ſublime* dont parle Longin, ou, ſi l'on veut, voilà un exemple brillant de la plus belle éloquence; mais ce n'eſt pas ce que nous avons appellé ſpécialement le *ſublime*; en le contemplant ce *ſublime*, nous ſommes tranſportés d'étonnement : *tùm olympi concuſſum, inæquales procellas, fremitum maris, & trementes ripas, ac rapta in terras præcipiti turbine fulmina, cernimus.*

Enfin le *ſublime* differe du *grand*, & l'on ne doit pas les confondre. L'expreſſion d'une grandeur extraordinaire fait le *ſublime*, & l'expreſſion d'une grandeur ordinaire fait le *grand*. Il eſt bien vrai que la grandeur ordinaire du diſcours donne beaucoup de plaiſir, mais le *ſublime* ne plaît pas ſimplement, il ravit. Ce qui fait le *grand*

dans le discours a plusieurs degrés; mais ce qui fait le *sublime*, n'en a qu'un. M. le Febvre a marqué la distinction du *grand* & du *sublime* dans un discours plein d'esprit écrit en latin, il dit : *Magnitudo absque sublimitate; sublimitas sine magnitudine nunquam erit : illa quidem mater est, & pulchra, & nobilis, & generosa, sed matre pulchrâ, filia pulchrior.*

Quant au *sublime* des sentimens, une comparaison peut illustrer mon idée. Un roi qui, par une magnificence bien entendue & sans faste, fait un noble usage de ses richesses, montre de la grandeur dans cette conduite. S'il étend cette magnificence sur les personnes de mérite, cela est encore plus grand. S'il choisit de répandre ses libéralités sur les gens de mérite malheureux, c'est un nouveau degré de grandeur & de vertu. Mais s'il porte la générosité jusqu'à se dépouiller quelquefois sans imprudence, jusqu'à ne se réserver que l'espérance comme Alexandre, ou jusqu'à regarder comme perdus tous les jours qu'il a passés sans faire du bien; voilà des mouvemens *sublimes* qui me ravissent & me transportent, & qui sont les seuls dont l'expression puisse faire dans le discours le *sublime des sentimens.*

Cependant comme la différence du *grand* & du *sublime* est une matiere également agréable & importante à traiter, nous croyons devoir la rendre encore plus sensible par des exemples. Commençons par en citer qui aient rapport au *sublime des images*, pour venir ensuite à ceux qui regardent le *sublime des sentimens.*

Longin cite pour *sublimes* ces vers d'Eurypide, où le soleil parle ainsi à Phaëton.

Prens garde qu'une ardeur trop funeste à ta vie,
Ne t'emporte au-dessus de l'aride Libie.
Là, jamais d'aucune eau le sillon arrosé,
Ne rafraîchit mon char dans sa course embrasé.
. . . .
Aussi-tôt devant toi s'offriront sept étoiles;
Dresse par-là ta course, & suis le droit chemin.
De ses chevaux ailés, il bat les flancs agiles;
Les coursiers du soleil à sa voix sont dociles,
Ils vont. Le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,
Pénetre en un moment les vastes champs de l'air.
Le pere cependant plein d'un trouble funeste,
Le voit rouler de loin sur la plaine céleste,
Lui montre encor sa route, & du plus haut des cieux
Le suit autant qu'il peut de la voix & des yeux.
Va par-là, lui dit-il, reviens, détourne, arrête.

Ces vers sont pleins d'images, mais ils n'ont point ce tour extraordinaire qui fait le *sublime* : c'est un beau récit qui nous intéresse pour le Soleil & pour Phaëton; on entre vivement dans l'inquiétude d'un pere qui craint pour la vie de son fils, mais l'ame n'est point transportée d'admiration. Voulez-vous du vrai *sublime*, j'en trouve dans le passage du *Ps. cxiij.* « La mer vit la puissance de l'Eternel, & elle s'enfuit. Il jette ses regards, & les nations sont dissipées ».

Donnons maintenant des exemples de sentimens *grands* & élevés, je les puise toujours dans Corneille.

Auguste délibere avec Cinna & avec Maxime, s'il doit quitter l'empire ou le garder. Cinna lui conseille ce dernier parti; & après avoir dit à ce prince que de se défaire de sa puissance, ce seroit condamner toutes les actions de sa vie; il ajoute :

On ne renonce point aux grandeurs légitimes,
On garde sans remors ce qu'on acquiert sans crime,
Et plus le bien qu'on quitte est noble, grand, exquis,
Plus qui l'ose quitter, le juge mal acquis.
N'imprimez pas, seigneur, cette honteuse marque
A ces rares vertus qui vous ont fait monarque.
Vous l'êtes justement; & c'est sans attentat
Que vous avez changé la forme de l'état;
Rome est dessous vos loix par le droit de la guerre;
Qui sous les loix de Rome a mis toute la terre.
Vos armes l'ont conquise; & tous les conquérans,
Pour être usurpateurs, ne sont pas des tyrans.
Quand ils ont sous leurs loix asservi des provinces,
Gouvernant justement, ils s'en font justes princes,
C'est ce que fit César; il vous faut aujourd'hui
Condamner sa mémoire, ou faire comme lui.
Si le pouvoir suprême est blâmé par Auguste,
César fut un tyran, & son trépas fut juste;

Et vous devez aux dieux compte de tout le sang
Dont vous l'avez vengé pour monter à son rang.
N'en craignez point, seigneur, les tristes destinées :
Un plus puissant démon veille sur vos années.
On a dix fois sur vous attenté sans effet,
Et qui l'a voulu perdre, au même instant l'a fait.

D'un autre côté, Maxime qui est d'un avis contraire, parle ainsi à Auguste :

Rome est à vous, seigneur, l'empire est votre bien.
Chacun en liberté peut disposer du sien.
Il le peut, à son choix, garder ou s'en défaire ;
Vous seul ne pourriez pas ce que peut le vulgaire,
Et seriez devenu, pour avoir tout dompté,
Esclave des grandeurs où vous êtes monté.
Possedez-les, seigneur, sans qu'elles vous possedent.
Loin de vous captiver, souffrez qu'elles vous cedent,
Et faites hautement connoître enfin à tous,
Que tout ce qu'elles ont est au-dessous de vous.
Votre Rome autrefois vous donna la naissance,
Vous lui voulez donner votre toute-puissance ;
Et Cinna vous impute à crime capital,
La libéralité vers le pays natal !
Il appelle remors l'amour de la patrie !
Par la haute vertu, la gloire est donc flétrie,
Et ce n'est qu'un objet digne de nos mépris,
Si de ses pleins effets l'infamie est le prix ?
Je veux bien avouer qu'une action si belle
Donne à Rome bien plus que vous ne tenez d'elle.
Mais commet-on un crime indigne de pardon,
Quand la reconnoissance est au-dessus du don ?
Suivez, suivez, seigneur, le ciel qui vous inspire.
Votre gloire redouble à mépriser l'empire,
Et vous serez fameux chez la postérité,
Moins pour l'avoir acquis, que pour l'avoir quitté.
Le bonheur peut conduire à la grandeur suprême.
Mais pour y renoncer, il faut la vertu même,
Et peu de généreux vont jusqu'à dédaigner,
Après un sceptre acquis, la douceur de régner.

On ne peut nier que ces deux discours ne soient remplis de noblesse, de *grandeur* & d'éloquence, mais il n'y a point de *sublime*. Les sentimens nobles qu'ils étalent ne sont que des réflexions de l'esprit, & non pas des mouvemens actuels du cœur, qui transportent l'ame avec l'émotion héroïque du *sublime*.

Cependant pour rendre encore plus sensible la différence du *grand* & du *sublime*, j'alléguerai deux exemples, où l'un & l'autre se trouvent ensemble dans le même discours. La même tragédie de Cinna me fournira le premier exemple, & celle de Sertorius le second.

Dans la tragédie de Cinna, Maxime, qui vouloit fuir le danger, ayant témoigné de l'amour à Emilie, qu'il tâche d'engager à fuir avec lui ; elle lui parle ainsi :

Quoi, tu m'oses aimer, & tu n'oses mourir !
Tu prétends un peu trop ; mais quoi que tu prétendes,
Rends-toi digne du moins de ce que tu demandes.
Cesse de fuir en lâche un glorieux trépas,
Ou de m'offrir un cœur que tu fais voir si bas.
Fais que je porte envie à ta vertu parfaite,
Ne te pouvant aimer, fais que je te regrette.
Montre d'un vrai romain la derniere vigueur,
Et mérite mes pleurs au défaut de mon cœur.

Le premier vers est *sublime*, & les autres, quoique pleins de *grandeur*, ne sont pourtant pas du genre *sublime*.

Dans la tragédie de Sertorius, la reine Viriate parle à Sertorius qui refusoit de l'épouser, parce qu'il s'en croyoit indigne par sa naissance, & qui cependant la vouloit donner à Perpenna ; & sur ce qu'il disoit qu'il ne vouloit que le nom de *créature* de la reine, elle lui répond :

Si vous prenez ce titre, agissez moins en maître,
Ou m'apprenez du moins, seigneur, par quelle loi
Vous n'osez m'accepter, & disposer de moi ?
Accordez le respect que mon trône vous donne,
Avec cet attentat sur ma propre personne ;
Voir toute mon estime, & n'en pas mieux user,
C'en est un qu'aucun art ne sauroit déguiser.

Tout

Tout cela eſt beau, tout cela eſt noble; mais quand elle vient à dire immédiatement après?

Puiſque vous le voulez, ſoyez ma créature;

Et me laiſſant en reine ordonner de vos vœux,

Portez-les juſqu'à moi, parce que je le veux.

Ces trois derniers vers ſont ſi *ſublimes*, & élevent l'ame ſi haut, que les autres vers tout *grands* qu'ils ſont, paroiſſent perdre de leur beauté; deſorte qu'on peut dire que le *grand* diſparoît à la vue du *ſublime*, comme les aſtres diſparoiſſent à la vue du ſoleil.

Cette différence du *grand* & du *ſublime*, me ſemble certaine; elle eſt dans la nature, & nous la ſentons. De donner des marques & des regles pour faire cette diſtinction, c'eſt ce que je n'entreprendrai pas, parce que c'eſt une choſe de ſentiment; ceux qui l'ont juſte & délicat, feront cette différence. Diſons ſeulement que tout diſcours qui éleve l'ame éclairée avec admiration au deſſus de ſes idées ordinaires de grandeur, & qui lui donne une plus haute opinon d'elle-même, eſt *ſublime*. Tout diſcours qui n'a ni ces qualités ni ces effets, n'eſt pas *ſublime*, quoiqu'il ait d'ailleurs une grande nobleſſe.

Enfin, nous déclarons que quand on trouveroit *ſublimes* quelques-uns des paſſages qui nous paroiſſent ſeulement *grands*, cela ne feroit rien contre le principe; & un exemple par nous mal appliqué, ne peut détruire une différence réelle & reconnue.

Comme les perſonnes qui ont en partage quelque goût, ſont extrêmement touchées des beautés du *ſublime*, on demande s'il y a un art du *ſublime* c'eſt-à-dire ſi l'art peut ſervir à acquérir le *ſublime*.

Je réponds avec M. Silvain, que ſi on entend par le mot d'*art* un amas d'obſervations ſur les opérations de l'eſprit & de la nature, ou ſur les moyens d'exciter à la production de ces beaux traits les perſonnes qui ſont nées au grand, il y a un art du *ſublime*. Mais ſi on entend par *art*, un amas de préceptes propres à faire acquérir le *ſublime*, je ne crois pas qu'il y en ait aucun. Le *ſublime* doit tout à la nature; il n'eſt pas moins l'image de la grandeur du cœur ou de l'eſprit de l'orateur, que de l'objet dont il parle; & par conſéquent il faut pour y parvenir, être né avec un eſprit élevé, avec une ame grande & noble, & joindre une extrême juſteſſe à une extrême vivacité. Ce ſont-là, comme on voit, des dons du Ciel, que toute l'adreſſe humaine ne ſauroit procurer.

D'ailleurs le *ſublime* conſiſte non-ſeulement dans les grandeurs extraordinaires d'un objet, mais encore dans l'impreſſion que cet objet a faite ſur l'orateur, c'eſt-à-dire, dans les mouvemens qu'il a excités en lui, & qui ſont imprimés dans le tour de ſon expreſſion. Comment peut-on apprendre à avoir ou à produire des mouvemens, puiſqu'ils naiſſent d'eux-mêmes en nous à la vue des objets, ſouvent malgré nous, & quelquefois ſans que nous nous en appercevions? ne faut-il pas avoir pour cela un cœur & un naturel ſenſibles? & dépend-il d'un homme d'être touché quand il lui plaît, & de l'être préciſément autant & en la maniere que la grandeur des choſes le demande?

Dans le *ſublime des images*, peut-on ſe donner ou donner aux autres cette intelligence vive & lumineuſe, qui vous fait découvrir dans les plus grands objets de la nature une hauteur extraordinaire & inconnue au commun des hommes? D'un autre côté, eſt-il au pouvoir d'un homme de faire naître en ſoi des ſentimens héroïques? Et ne faut-il pas qu'ils partent naturellement du cœur & d'un mouvement que la magnanimité ſeule peut inſpirer? Concluons que le ſeul art du *ſublime* eſt d'être né pour le *ſublime*.

Nous nous ſommes étendus ſur cette matiere, parce qu'elle ennoblit le cœur, & qu'elle éleve l'ame au plus haut point de grandeur dont elle ſoit capable, & parce qu'enfin c'eſt le plus beau ſujet de l'éloquence & de la poéſie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Mr. Marmontel a traité la même matiere, voici comme il s'exprime:

Ce qu'on appelle le *ſtyle ſublime* appartient aux grands objets, à l'eſſor le plus élevé des ſentimens & des idées. Que l'ex-

preffion réponde à la hauteur de la penfée, elle en a la fublimité. Suppofez donc aux penfées un haut degré d'élévation : fi l'expreffion eft jufte, le ftyle eft *fublime.* Si le mot le plus fimple eft auffi le plus clair & le plus fenfible, le *fublime* fera dans la fimplicité : fi le terme figuré embraffe mieux l'idée & la préfente plus vivement, le *fublime* fera dans l'image. « Tout étoit Dieu, excepté Dieu même (*Boffuet*) » : voilà le *fublime* dans le fimple. « L'univers alloit s'enfonçant dans les ténebres de l'idolâtrie (id.) » ; voilà le *fublime* dans le figuré.

Le rôle de Cornélie & celui de Joad font dans le ftyle *fublime* ; & pour fe monter à ce haut ton, il faut commencer par y élever fon ame. « Il n'y a point de ftyle *fublime*, dit un philofophe de nos jours ; c'eft la chofe qui doit l'être. Et comment le ftyle pourroit-il être *fublime* fans elle ou plus qu'elle ? » En effet, de grands mots & de petites idées ne font jamais que de l'enflure. La force de l'expreffion s'évanouit, fi la penfée eft trop foible ou trop légere pour y donner prife.

Ventus ut amittit vires, nifi robore denfæ
Occurrant filvæ, fpatio diffufus inani. (Lucret.)

De ce *fublime* conftant & foutenu qui peut régner dans un poëme comme dans un morceau d'éloquence, on a voulu, en abufant de quelques paffages de Longin, diftinguer un *fublime* inftantané qui frappe, dit-on, comme un éclair ; on prétend même que c'eft là le caractere du vrai *fublime*, & que la rapidité lui eft fi naturelle, qu'un mot de plus l'anéantiroit. On en cite quelques exemples, que l'on ne ceffe de répéter, comme le *moi* de Médée, le *qu'il mourût* du vieil Horace, la réponfe de Porus, le blafphême d'Ajax, le *fiat lux* de la Genefe ; encore n'eft-on pas d'accord fur l'importante queftion, fi tel ou tel de ces traits eft *fublime.* Laiffons là ces difputes de mots. Tout ce qui porte nos idées au plus haut degré poffible d'étendue & d'élévation, tout ce qui fe faifit de notre ame & l'affecte fi vivement que fa fenfibilité réunie en un point laiffe toutes fes facultés comme interdites & fufpendues ; tout cela, dis-je, foit qu'il opere fucceffivement ou fubitement, eft *fublime* dans les chofes ; & le feul mérite du ftyle eft de ne pas les affoiblir, de ne pas nuire à l'effet qu'elles produiroient feules, fi les ames fe communiquoient fans l'entremife de la parole.

Homines ad deos nullâ re propriùs accedunt quàm falute hominibus dandâ (Cic.) Il y a peu de penfées plus fimplement exprimées, & certainement il y en a peu d'auffi *fublimes* que celle-là ; & celle-ci, qui en eft le développement eft *fublime* encore : « Il eft au pouvoir du plus vil, comme du plus féroce des animaux d'ôter la vie ; il n'appartient qu'aux dieux & aux rois de l'accorder. » Cette maxime d'Ariftote : « pour n'avoir pas befoin de fociété il faut être un Dieu ou une brute », eft encore *fublime* dans la penfée, quoique très-fimple dans l'expreffion.

Dans le Macbeth de Shakespeare on annonce à Macduff que fon château a été pris, & que Macbeth y a fait maffacrer fa femme & fes enfans. Macduff tombe dans une douleur morne : fon ami veut le confoler ; il ne l'écoute point, & méditant fur les moyens de fe venger de Macbeth, il ne dit que ces mots terribles, *il n'a point d'enfans !*

Dans Sophocle, Œdipe, à qui l'on amene les enfans qu'il a eus de fa mere, leur tend les bras & leur dit : *approchez, embraffez votre*.... Il n'acheve pas, & le *fublime* eft dans la réticence.

En général, comme le *fublime* eft communément une perception rapide, lumineufe & profonde, un réfultat foudainement faifi de fentimens ou de penfées, il eft plus dans ce qu'il fait entendre que dans ce qu'il exprime. C'eft quelquefois le vague & l'immenfité de la penfée ou de l'image qui en fait la force & la fublimité. Telle eft cette peinture de l'état du pécheur après fa mort, *n'ayant que fon péché entre fon Dieu & lui, & fe trouvant de toutes parts environné de l'éternité* (La Rue) ; telle eft cette expreffion de Boffuet, déja citée, pour peindre le regne de l'idolâtrie, *tout étoit Dieu excepté Dieu même* ; tel eft l'*erravit fine voce dolor* & le *nec fe Roma ferens* de la Pharfale ; tel eft l'*utinam timerem !* d'Andromaque, &

cette réponſe encore plus belle de la Mérope de Maffeï.

O Cariſo, non aurian gia mai gli dei
Cio commendato ad una madre.

Dans un voyage de Pinto, je me ſouviens d'avoir lu ce récit terrible d'un naufrage. « Au milieu d'une nuit orageuſe nous apperçûmes, dit-il, à la lueur des éclairs un autre vaiſſeau, qui, comme nous luttoit contre la tempête; tout-à-coup, dans l'obſcurité, nous entendîmes un cri épouvantable; & puis nous n'entendîmes plus rien que le bruit des vents & des flots. »

Quelquefois même le *ſublime* ſe paſſe de paroles: la ſeule action peut l'exprimer: le ſilence alors reſſemble au voile qui, dans le tableau de Thimante, couvroit le viſage d'Agamemnon, ou à ces feuillets déchirés par la muſe de l'hiſtoire, dans le fameux tableau de Chantilly. C'eſt par le ſilence que dans les enfers Ajax répond à Ulyſſe, & Didon à Enée; & c'eſt l'expreſſion la plus *ſublime* de l'indignation & du mépris. Cela prouve que le *ſublime* n'eſt pas dans les mots: l'expreſſion y peut nuire, ſans doute, mais elle n'y ajoute jamais. On dira que plus elle eſt ſerrée plus elle eſt frappante; j'en conviens, & l'on en doit conclure que la préciſion eſt eſſentielle au ſtyle *ſublime* comme au ſtyle énergique & pathétique en général; mais la préciſion n'exclut pas les gradations, les développemens qui font eux-mêmes quelquefois le *ſublime*. Lorſque les idées préſentent le plus haut degré concevable d'étendue & d'élévation & que l'expreſſion les ſoutient, ce n'eſt plus un mot qui eſt *ſublime*, c'eſt une ſuite de penſées, comme dans cet exemple. « Tout ce que nous voyons du monde n'eſt qu'un trait imperceptible dans l'ample ſein de la nature: nulle idée n'approche de l'étendue de ſes eſpaces: nous avons beau enfler nos conceptions nous n'enfantons que des atômes au prix de la réalité des choſes: c'eſt un cercle infini dont le centre eſt partout, & la circonférence nulle part » (Paſchal). On cite comme *ſublime*, & avec raiſon, le *qu'il mourût* du vieil Horace, mais on ne fait pas réflexion que ces mots doivent leur force à ce qui les précede. La ſcene où ils ſont placés eſt comme une pyramide dont ils couronnent le ſommet. On vient annoncer au vieil Horace que de ſes trois fils deux ſont morts & l'autre a pris la fuite. Son premier mouvement eſt de ne pas croire que ſon fils ait eu cette lâcheté.

Non, non, cela n'eſt point; on vous trompe, Julie:
Rome n'eſt point ſujette, ou mon fils eſt ſans vie.
Je connois mieux mon ſang, il fait mieux ſon devoir.

On l'aſſure que ſe voyant ſeul il s'eſt échappé du combat. Alors à la confiance trompée ſuccede l'indignation.

Et nos ſoldats trahis ne l'ont pas achevé!

Camille, préſente à ce recit, donne des larmes à ſes freres.

HORACE.

Tout beau, ne les pleurez pas tous:
Deux jouiſſent d'un ſort dont leur pere eſt jaloux.
Que des plus nobles fleurs leur tombe ſoit couverte:
La gloire de leur mort m'a payé de leur perte.
Pleurez l'autre, pleurez l'irréparable affront
Que ſa fuite honteuſe imprime à notre front;
Pleurez le déshonneur de toute notre race,
Et l'opprobre éternel qu'il laiſſe au nom d'Horace.

JULIE.

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

HORACE.

Qu'il mourût

Ce qui eſt *ſublime* dans cette ſcene, ce n'eſt pas ſeulement cette réponſe; c'eſt toute la ſcene, c'eſt la gradation des ſentimens du vieil Horace, & le développement de ce grand caractere dont le *qu'il mourût* n'eſt qu'un dernier éclat.

On voit par cet exemple ce qui diſtingue les deux genres de *ſublime*, ou plutôt ce qui les réunit en un ſeul.

On attache communément l'idée de *ſublime* à la grandeur phyſique des objets, & quelquefois elle y contribue; mais ce n'eſt que par accident & en vertu de nouveaux rapports, ou d'un caractere ſingu-

lier & frappant que l'imagination ou le sentiment leur imprime ; leur point de vue habituel n'a rien d'étonnant ni pour l'ame ni pour l'imagination : la familiarité des prodiges même de la nature les a tous avilis; & dans une description qui réuniroit tous les grands phénomenes du ciel & de la terre, il seroit très-possible qu'il n'y eût pas un mot de *sublime*.

Ce qui, du côté de l'expression est le plus essentiel au *sublime*, c'est l'énergie & sur-tout la précision; ce qui lui répugne le plus, c'est l'abondance & l'ostentation de paroles. (*M. MARMONTEL.*)

SUBLIMÉ CORROSIF, *ou* MERCURE SUBLIMÉ CORROSIF. *Voyez* MERCURE, *Chymie*, & MERCURE, *Mat. médic.*

SUBLINGUAL, LE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties qui sont situées sous la langue. *Voyez* LANGUE.

Les glandes *sublinguales* sont au nombre de deux, placées de chaque côté sous la langue; elles versent dans la bouche la salive qu'elles séparent. M. Morgagni a décrit le prémier les conduits particuliers de ces glandes : ils sont situés entre la langue & les gencives, & s'ouvrent à peu de distance du frein. Rivinus les découvrit le premier dans les veaux en 1679, Bartholin les découvrit ensuite dans le lion en 1682; c'est pour cela que ce conduit se nomme le conduit de Rivin ou de Bartholin.

L'artere *sublinguale* est une branche de la carotide externe ? elle se distribue aux muscles hyoïdiens & glossiens, aux glandes *sublinguales*, & se plonge dans la langue, & s'anastomose aux environs de la pointe de la langue avec celle du côté opposé. *Voyez* CAROTIDE, LANGUE, *&c.* on l'appelle aussi *artere ranine. Voyez* RANINE.

SUBLUNAIRE, adj. (*Phys.*) se dit de toutes les choses qui sont sur la terre ou dans son atmosphere, au dessous de la lune : ainsi on dit les *corps sublunaires*, pour marquer tous les corps qui sont ici bas, tous les météores, *&c.* (*O*)

SUBMERGER, v. act. (*Gram.*) inonder, couvrir d'eau, noyer. Ce bâtiment a été *submergé ;* les rivieres se sont débordées, & toutes les terres voisines de leurs bords ont été *submergées*.

SUBMERSION PAR LE SABLE, s. f. (*Physique générale.*) les côtes de Suffolk sont exposées à être submergées par le sable. Leur voisinage est rempli de monticules entiérement sablonneux, & seulement couverts d'une fine herbe par dessus. Les vents violens qui surviennent, renversent cette herbe, & portent en forme de pluie le sable caché dessous, dans toutes les plaines voisines, où il s'accumule & forme de nouveaux lits. Rien n'arrête le progrès de l'inondation, ensorte qu'elle gagne sans cesse du terrain. Dans quelques endroits même, la situation du sol favorise le déluge de sable, & lui permet de couvrir des centaines d'arpens. Il descend des collines avec la plus grande rapidité, passe à travers les haies, s'éleve au dessus des côteaux, & quand il gagne un village dans son cours, il ensévelit en passant les chaumieres & les cabannes qui ne sont pas bâties à plus grands frais qu'elles ne valent. Il remplit les caves des maisons, & abat quelquefois par sa pesanteur, les murs qu'il trouve sur sa route. Mais il faut lire les détails curieux que M. Wright a donnés de ce déluge sec, dans les *Transact. philos. n°. 37.*

La portion du pays de Suffolk exposée à cette étrange *submersion*, est non-seulement sablonneuse par elle-même, mais située est-nord-est d'une partie d'un vaste terrain plat, exposé à des vents impétueux, qui emportent tout le sable qu'ils trouvent sur leur passage, & qui continuent d'agir avec leurs forces entieres, en parcourant sans être brisés ni interrompus, une grande étendue de terres.

On n'a point encore trouvé de meilleur secret pour garantir les habitations précieuses de cette *submersion*, que de les environner de haies de genêts épineux, qu'on plante serrés par gradation les uns au dessus des autres. Ceux qui ont eu le courage de faire ces sortes de plantations, ont eu le bonheur d'arrêter & de détourner le progrès du ravage, après avoir vu auparavant dans ces mêmes terres le sable élevé jusqu'à la hauteur de vingt piés.

Près de Thetford, ville de la province de Norfolk, plusieurs villages ont été entiérement détruits depuis plus de cent ans par les déluges de sable de Suffolk, & une branche de la riviere de l'Ouse,

appellée depuis la *riviere de Thetford*, en a été tellement bouchée, qu'il n'y a plus que de petits bâtimens qui puissent y passer, au lieu qu'auparavant les grands vaisseaux y navigeoient. Il est vrai que ce déluge de sable en se jetant dans la riviere, a préservé une partie de la province de Norfolk de la *submersion* sablonneuse, qui n'eût pas manqué d'y ruiner une grande quantité de son terrain plat, si fertile en bled.

Aux environs de S. Paul de Léon en basse Bretagne, il y a sur le bord de la mer un canton, qui avant l'an 1666 étoit habité, & ne l'est plus, à cause d'un sable qui le couvre jusqu'à une hauteur de plus de vingt piés, & qui d'année en année gagne du terrain. A compter de l'époque marquée, il a gagné plus de six lieues, & il n'est plus qu'à une demi-lieue de Saint Paul; desorte que, selon toutes les apparences, il faudra abandonner la ville. Dans le pays submergé on voit encore quelques pointes de clochers & de cheminées qui sortent de cette mer de sable : les habitans des villages enterrés ont eu du moins le loisir de quitter leurs maisons pour aller mendier.

C'est le vent d'est ou de nord-est qui avance cette calamité; il éleve ce sable qui est très-fin, & le porte en si grande quantité & avec tant de vîtesse, que M. Deslandes, à qui on doit cette observation, dit qu'en se promenant en ce pays-là pendant que le vent charrioit, il étoit obligé de secouer de temps en temps son chapeau & son habit, parce qu'il les sentoit appésantis. De plus, quand le vent est violent, il jette ce sable par dessus un petit bras de mer, jusque dans Roscose, petit port assez fréquenté par les vaisseaux étrangers : le sable s'éleve dans les rues de cette bourgade jusqu'à deux piés, & on l'enleve par charretées.

Ce désastre est nouveau, parce que la plage qui fournit ce sable, n'en avoit pas encore une assez grande quantité pour s'élever au dessus de la surface de la mer, ou peut-être par ce que la mer n'a abandonné cet endroit, & ne l'a laissé découvert que depuis un certain temps. Elle a eu quelque mouvement sur cette côte; elle vient présentement dans le reflux une demi-lieue au-delà de certains rochers qu'elle ne passoit pas autrefois. Ce malheureux canton inondé d'une façon si singuliere, ainsi que les déluges de sable de la province de Suffolk, dont nous avons parlé au commencement de cet article, ne justifient que trop ce que les anciens & les modernes rapportent des tempêtes excitées en Afrique, qui ont fait périr par des déluges de sable, des villes, & même des armées. *Histoire de l'académie des sciences*, 1722. (*D. J.*)

SUBORDINATION, s. f. (*Gram.*) est un terme relatif qui exprime les degrés d'infériorité entre une chose & une autre.

Il y a dans l'église différens degrés de *subordination*, comme des diacres aux prêtres, des prêtres aux évêques, & des évêques au pape, à cause de sa primauté d'honneur & de jurisdiction. *Voyez* PRIMAUTÉ. L'assemblage de tous ces ordres se nomme *hiérarchie*. *Voyez* HIÉRARCHIE.

SUBORDINATION, *la*, c'est *dans l'état militaire*, l'obéissance & la soumission que doit l'officier inférieur au supérieur pour toutes les choses qui concernent ses fonctions ou son emploi. C'est dans la *subordination*, renfermée dans ses justes bornes, que consiste principalement la discipline militaire, si importante dans les armées. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE & OFFICIERS. (*Q*)

SUBORNATION, (*Gramm. & Jurisp.*) est l'action de corrompre quelqu'un, soit par flatterie & caresses, soit par promesses ou par menaces; ce crime est mis dans la classe des différentes especes de faux.

Il y a deux sortes de *subornation*.

L'une est celle par laquelle on entraîne une personne dans la débauche.

L'autre est celle par laquelle on engage une personne à faire ou dire quelque chose contre la justice ou la vérité, comme lorsque l'on corrompt un juge ou autre officier public, pour lui faire faire quelque acte faux ou injuste.

La loi cornelia de *falsis*, prononçoit la peine de faux contre ceux qui subornent les juges, & contre les juges qui se laissent suborner : parmi nous ces peines dépendent de l'arbitrage du juge & des circonstances.

Le terme de *subornation* est principalement usité pour exprimer la corruption des témoins que l'on engage à certifier ou déposer quelque chose contre la vérité.

La preuve de ce crime est difficile à acquérir, parce que l'on ne fait pas ordinairement de convention par écrit pour corrompre quelqu'un : c'est pourquoi deux témoins qui accusent un tiers de les avoir voulu suborner, suffisent pour faire décréter l'accusé, même pour le faire condamner à la question, on peut même le condamner quand il n'avoueroit rien, si les deux dépositions sont uniformes & sur un même fait.

La peine de la *subornation* chez les Romains, tant pour le suborneur que pour les témoins subornés, étoit la peine ordinaire du faux, *ff. ad leg. Corn. de fals.*

Les ordonnances de France, notamment celle de 1531, prononcent la peine de mort contre ceux qui subornent les témoins, & contre les témoins qui se laissent suborner.

Le subornement des témoins, sur-tout si c'est pour faire perir un innocent, mérite une mort plus rigoureuse que les autres, telle que le supplice de la roue.

Suivant le droit canon le suborneur est excommunié, & celui qui se laisse suborner est déclaré incapable de porter témoignage, & est noté d'infamie. *Voyez* le *Traité des crimes* par M. de Vouglans. *(A)*

SUBREDAURADE, s. f. (*Hist. nat.*) on donne ce nom à la daurade lorsqu'elle a pris tout son accroissement. *Voyez* DAURADE.

SUBREPTICE, adj. (*Gram. & jurisf.*) est ce qui tend à ôter la connoissance de quelque fait ou de quelque piece que l'on a intérêt de dissimuler.

Des lettres de chancellerie sont *subreptices*, lorsque l'on a déguisé quelque fait essentiel qui eût empêché d'accorder les lettres.

Elles sont au contraire obreptices lorsqu'on y a avancé quelque fait contraire à la vérité, pour obtenir plus facilement ce que l'on demande. *Voyez* FAUX, LETTRES DE CHANCELLERIE, OBREPTICE, OBREPTION. *(A)*

SUBREPTION, (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsqu'on supprime artificieusement quelque fait pour obtenir du prince ou de la justice quelque chose que l'on demande. *Voyez* OBREPTICE, OBREPTION, & SUBREPTICE. (*A*)

SUBROGATEUR, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est l'ancien créancier qui en subroge un nouveau en son lieu & place, aux droits qu'il avoit contre son débiteur. *Voyez ci-après* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGATION, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est lorsqu'une personne succede & entre au lieu & place d'une autre pour exercer ses droits, ou lorsqu'une chose prend la place d'une autre, & est réputée de même nature & qualité, & sujette aux mêmes charges.

Quand il s'agit d'universalité de biens & de droits universels, la *subrogation* se fait indistinctement, soit des personnes l'une à l'autre, soit des choses, & la *subrogation* a toujours lieu de plein droit; elle est naturelle & conforme au droit commun.

Telle est la *subrogation* qui s'opere de l'héritier au lieu & place du défunt.

Telle est aussi la *subrogation* qui a lieu en fait d'universalité de biens, lorsque l'héritier grevé de fidéicommis a vendu quelque bien de succession, & en a employé le prix à l'acquisition d'autres héritages.

En fait de droits particuliers, il y a aussi *subrogation* de personnes ; mais la *subrogation* n'a lieu que dans les cas exprimés par la loi ou par la convention.

Un acquêt donné en contrechange d'un propre, devient propre par *subrogation*. *Voyez* PROPRE & COUTUME DE SUBROGATION.

Mais le terme de *subrogation* est plus usité pour exprimer la maniere dont un créancier prend la place d'un autre, & succede à ses privileges & hipotheques.

Cette *subrogation* s'opere de deux manieres ; l'une en vertu de la loi, l'autre en vertu d'une stipulation expresse. La premiere est appellée *légale*, & a lieu de plein droit ; l'autre est appellée *conventionnelle*.

La *subrogation*, soit légale ou conventionnelle, a lieu en plusieurs cas différens.

Le premier est celui de la cession, transport ou délégation au profit d'un autre. *Voyez* CESSION, DÉLÉGATION, MANDEMENT, TRANSPORT.

Le second est lorsqu'un créancier hypothéquaire rembourse un créancier antérieur à lui, ou même des créanciers postérieurs pour empêcher qu'ils ne consomment en frais les biens de leur débiteur commun. Il est subrogé de plein droit à leurs hypotheques, sans qu'il ait besoin de stipuler aucune *subrogation* ; mais un créancier chirographaire n'a pas le même droit.

Le troisieme cas est celui du tiers acquéreur qui paie les dettes du vendeur, au moyen de quoi il est subrogé aux hipotheques des créanciers qui la paient ; mais cette *subrogation* n'a son effet que sur l'immeuble acquis, & non sur les autres biens du vendeur.

Le quatrieme cas est lorsque l'héritier bénéficiaire ou le curateur aux biens vacans, paient les dettes de la succession, ils sont subrogés de plein droit aux créanciers qu'ils ont payé.

Le cinquieme cas est celui des co-obligés, cautions, & co-héritiers, qui sont contraints de payer pour autrui, soit par le moyen de l'action personnelle, soit par le moyen de l'action hypothéquaire. Ils ne sont pas à la vérité subrogés de plein droit ; mais ils peuvent obliger les créanciers qu'ils paient, de consentir la *subrogation*, ou, à leur refus, se faire subroger par justice : la loi leur permet même de refuser leur paiement jusqu'à ce que la *subrogation* ait été accordée, & leur donner pour cela une exception appellée *exceptio cedendarum actionum*.

Le réglement du parlement de Paris de 1690 porte que pour succéder & être subrogé aux actions, droits, hypotheques & privileges d'un ancien créancier sur les biens de tous ceux qui sont obligés à la dette, ou de leurs cautions, & pour avoir droit de les exercer ainsi, & en la maniere que les créanciers l'auroient pu faire, il suffit que les deniers du nouveau créancier soient fournis à l'un des débiteurs avec stipulation faite par acte passé devant notaire, qui précede le paiement, ou qu'il soit de même datte, que le débiteur emploiera les deniers au paiement de l'ancien créancier, que celui qui les prête sera subrogé aux droits du créancier, & que dans la quittance ou dans l'acte qui en tiendra lieu, lesquels seront aussi passés pardevant notaires, il soit fait mention que le remboursement a été fait des deniers fournis à cet effet par le nouveau créancier, sans qu'il soit besoin que la *subrogation* soit consentie par l'ancien créancier, ni par les autres débiteurs & cautions, ou qu'elle soit ordonnée en justice.

Le réglement du parlement de Rouen de 1666, *art.* 132 porte que l'obligation du plege (ou caution) est éteinte quand la dette est payée par le principal obligé, lequel néanmoins peut subroger celui qui a baillé les deniers pour acquitter les dettes à l'hypothèque d'icelle, sur ses biens seulement, & non sur ceux du plege. *Voyez* au code le tit. *de his qui in prior. credit. locum succedunt*, l'édit du mois de mai 1609 ; le traité de la *subrogation* de Renusson avec les notes, & les *mots* CAUTION, CRÉANCIER, CO-OBLIGÉ, DÉBITEUR, HYPOTHÈQUE, PRIVILEGE, TRANSPORT. (*A*)

SUBROGÉ, adj. & subst. (*Gramm.* & *Jurisprud.*) est celui qui est au lieu & place d'une autre personne, ou qui est en ses droits.

Un conseiller est subrogé à un autre lorsqu'on le nomme rapporteur d'un procès en son lieu & place. *Voy.* SUBROGATEUR.

Un créancier est *subrogé* à un autre, lorsque celui-ci lui cede ses droits & actions. *Voyez* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGÉ TUTEUR, est celui qui est nommé pour assister à l'inventaire & y servir de légitime contradicteur, lorsque c'est celui des pere & mere qui est survivant, qui est tuteur de ses enfans mineurs.

On nomme en ce cas un *subrogé tuteur*, à cause que les mineurs ont des intérêts à discuter avec leur tuteur ou tutrice.

La fonction du *subrogé tuteur* ne consiste qu'à assister à l'inventaire. *Voyez* CURATELLE, CURATEUR, INVENTAIRE, MINEUR, TUTELLE, TUTEUR. (*A*)

SUBSÉQUENT, adj. (*Gram.*) qui suit, qui vient après; les années *subséquentes* n'ont pas été également malheureuses; l'événement *subséquent* a un peu consolé des autres; le jour *subséquent*; les fêtes *subséquentes*; les chapitres *subséquens*.

SUBSIDE, *terme de Droit*, se dit en général de toutes les taxes & impositions que les sujets paient au roi ou à ceux qui gouvernent, pour subvenir aux besoins de l'état.

Les Anglois définissent le *subside* une taxe ou tribut accordé au roi par autorité du parlement, dans les besoins pressans de l'état, & qui se leve sur les sujets à proportion de leurs richesses ou du revenu annuel de leurs terres, biens, &c. *Voyez* TAXE, &c.

Tel est l'impôt sur les terres ou taxe royale, comme on l'appelle, qui monte ordinairement à deux, trois ou quatre schellings par livre pour le revenu des terres, & à deux schellings & huit sous pour les biens personnels, quand celui des terres est de quatre schellings. *Voyez* AIDES, &c.

Les anciens rois saxons n'avoient point de *subsides* qui se levassent réglément; mais au lieu de cela, il y avoit différentes coutumes par lesquelles on levoit des deniers ou des corvées sur le peuple pour réparer les villes, châteaux, ponts, pour les expéditions militaires, &c. qu'ils appelloient *burgote*, *brigbote*, *herefare*, *heregled*, &c.

Mais depuis que leurs terres furent envahies par les Danois, le roi Ethelred convint en 1007, de payer à ceux-ci tous les ans 10000 liv. pour racheter la paix: cette somme fut depuis portée à 36000 l. & enfin jusqu'à 48000 liv. & on l'appella *danegeld*, & on la leva sur les terres; chaque *hide* ou charrue étoit taxée au douzieme, excepté celles de l'Eglise. *Voyez* DANEGELD.

Delà ce tribut fut appellé *hidage*, nom qui par la suite devint commun à toutes les taxes & subsides qu'on imposoit sur les terres; comme celles qu'on imposoit sur les bestiaux furent appellées *hornegeld*.

Mais les Normans les appelloient quelquefois toutes les deux *taxes*, du mot grec τάξις; & quelquefois *taillage*, qui vient de leur propre langage, & quelquefois, suivant les usages d'au-delà de la mer *subsidia* & *auxilia*. V. *AUXILIUM*.

Depuis la conquête, il paroît que ces *subsides* ont été accordés encore sur un autre pié qu'ils ne sont à présent: comme chaque neuvieme agneau, chaque neuvieme brébis, &c. quelquefois la taxe étoit le dixieme, & quelquefois le quinzieme. *Voyez* QUINZIEME, &c.

En France le roi seul, de sa propre autorité, impose des *subsides* sur le peuple à sa discrétion. Ce que Grotius dit que ceux qui paient des *subsides* aux autres souverains pour les engager à les défendre contre des ennemis puissans, reconnoissent, en agissant ainsi, leur propre foiblesse, & que cette reconnoissance fait tort à leur dignité; ne doit s'entendre que de ces états qui sont trop foibles pour se défendre eux-mêmes, & qui, par rapport à cela, se rendent en quelque façon tributaires; & non pas de ceux qui subsistant par leurs propres forces, donnent des *subsides* à leurs voisins, qui sont plus foibles, pour les empêcher d'être accablés par les autres.

Tels sont, par exemple, les rois de France & d'Angleterre par rapport aux rois de Suede & autres princes, à qui ils accordent des *subsides* dans les traités qu'ils font avec eux.

Dans le rôle des taxes & impositions d'Angleterre, il y a plusieurs sortes de *subsides*: l'ancien *subside*, le supplément à l'ancien *subside*, le nouveau *subside*, le tiers du *subside*, & les deux tiers du *subside*. *Voyez* IMPÔTS, DROITS, &c.

Un homme de mérite a rassemblé sous un même point de vue l'apologie d'un des meilleurs auteurs politiques de nos jours, & la critique de quelques-uns de nos articles de finance. Son ouvrage, publié par lui-même, pouvoit certainement lui faire plus d'honneur, & nous causer plus de peine (s'il étoit si pénible de reconnoître ses erreurs), que n'en peuvent jamais

jamais attendre de leurs injurieuses & pauvres productions une infinité d'hommes obscurs, qui depuis 20 ans jusqu'à ce jour, depuis le plat Ch.... jusqu'à l'hypocrite abbé de S.... se sont indignement déchaînés contre nous.

Celui qui a écrit les observations suivantes, homme d'un caractere bien différent, nous les a envoyées à nous-mêmes, pour en faire l'usage qui nous conviendroit, & nous les imprimons.

M. de Voltaire s'est tout nouvellement chargé de nous venger des autres. Il a dit dans une de ses lettres, à propos de la brochure de cet abbé de S.... Quel est celui qui s'est occupé à vuider les fosses d'un palais où il n'est jamais entré?... Tel misérable petit architecte, qui n'est pas en état de tailler un chapiteau, ose critiquer le portail de S. Pierre de Rome. *Nous voudrions bien que ces comparaisons flatteuses, plus méritées de notre part, nous honorassent autant qu'elles doivent humilier nos ennemis.*

Notre siecle a produit plusieurs livres dangereux, & un grand nombre d'inutiles, comme le crient les déclamateurs: mais ce qu'ils ne disent point, c'est qu'il sort journellement des presses, des ouvrages précieux à la raison, dont ils étendent l'empire, à la saine philosophie qu'ils répandent, à la nature à laquelle ils nous rappellent, & à l'humanité dont ils réclament les droits.

Si le gouvernement profitoit des vues présentées par quelques gens de lettres, le regne présent seroit mis par la postérité beaucoup au dessus des regnes précedens, parce que les mœurs seroient plus séveres, les ames plus honnêtes, le systême de la bienfaisance mieux suivi, & les peuples conséquemment plus heureux.

Parmi les auteurs qui ont consacré leurs travaux à l'utilité publique, on doit citer avec reconnoissance M. de M....... Un rédacteur intelligent, semblable à celui qui a publié un des projets de l'abbé de S. Pierre, qui sauroit distinguer les maximes saines, lier les vérités, placer les réfléxions, écarter les paradoxes, supprimer des digressions vuides, des déclamations choquantes, & des ironies trop ameres, formeroit un excellent volume de tous ceux qui sont sortis de la plume de l'*ami des hommes*. Les *doutes* qui lui ont été adressés sur la *théorie de l'impôt*, n'ont point été conçus par une tête bien forte. On voit aisément l'esprit qui les a dictés; ce qui ne prévient pas en leur faveur: car cet esprit n'est point celui de la candeur & du patriotisme. Ce n'est pas d'ailleurs avec quelques figures de rhétorique qu'on peut triompher des écarts d'un génie bouillant. & vaincre les élans d'un cœur que le spectacle de la misere a déchiré.

M. de M....... doit savoir gré à l'anonyme qui a consolidé ses maximes en s'efforçant de les détruire.

Tel est l'effet des objections foibles; elles font présumer qu'un livre est hors de toute atteinte, parce qu'il a été mal attaqué, & que le vulgaire se persuade que le bouclier qui résiste est bon, tandis que c'est seulement le trait lancé qui manque de vigueur. Mais ce dont M. de M....... ne peut remercier son adversaire, c'est de cette politesse cruelle qui ne tend, en lui accordant des talens, qu'à le désigner comme un homme dangereux. N'est-il donc plus possible de critiquer sans rendre odieux? C'est une méthode bien noire & bien usitée que celle qu'on emploie contre presque tous les auteurs. On calomnie leurs principes, en leur attribuant des conséquences aussi détournées que funestes; & on parvient à intéresser la religion ou le ministere, dans des discussions qui leur sont étrangeres. Le délire d'un bon citoyen n'en fera jamais de méchans, surtout lorsqu'il ne s'exercera que sur des matieres qui ne sont qu'à la portée du petit nombre, la multitude seule pouvant devenir séditieuse ou fanatique.

Au reste, il importeroit peu de relever les erreurs renfermées dans un *in-12* obscur qui aura le sort des écrits polémiques, si elles n'étoient soutenues & garanties par d'autres erreurs qui se sont glissées dans un ouvrage immortel (1). Elles y sont, il est vrai, réparées par la promesse que les éditeurs de l'Encyclopédie ont faite (2) d'insérer, sous une autre lettre, le cor-

(1) L'Encyclopédie.
(2) Voyez l'observation qui suit dans l'Encyclopédie l'article *ferme*, (finance).

rectif néceſſaire aux mots *ferme*, (finance), & *financier*; mais les eſpérances qu'on avoit de la continuation d'un dictionnaire qui auroit honoré la nation, ſont malheureuſement aujourd'hui très-foibles (1). On ne ſe flatte plus guere de lire les articles *Régie* & *Régiſſeur*, qui euſſent ſans doute offert une réfutation complette de ceux qui contiennent des réflexions mal digérées, des aſſertions légeres & une critique peu judicieuſe de pluſieurs paſſages de l'*eſprit des loix*. Il faut donc tâcher de les détruire dans un morceau particulier, & d'empêcher que l'étranger ne ſe méprenne ſur les idées qu'ont les François du crédit & de la finance.

Un coup d'œil rapidement jeté ſur les *doutes propoſés à l'auteur de la théorie de l'impôt*, conduira naturellement à l'examen des mots *ferme* & *financier*, où l'on retrouve les mêmes principes de la citation entiere deſquels l'anonyme s'eſt ſervi contre l'ouvrage de M. de M.......

Je tombe *(p. 38.)* ſur une obſervation fauſſe & perfide: fauſſe, parce qu'elle donne à une phraſe un ſens dont elle n'eſt point ſuſceptible: perfide, parce qu'elle dénonce une expreſſion innocente ſous un rapport odieux. M. de M....... a dit: *lorſque les peuples reçoivent un chef, ſoit par élection, ſoit par droit héréditaire*, ſur quoi l'on obſerve avec affectation, que *recevoir ne peut s'entendre que de ce qu'on a droit de refuſer*: *or*, ajoute-t-on, *dans un royaume héréditaire, le choix ne dépend pas du peuple*. M. de M...... avoit-il laiſſé la moindre équivoque? En écrivant *droit héréditaire*, n'établiſſoit-il pas que le peuple ne pouvoit ni refuſer, ni choiſir, puiſque ſon ſouverain l'étoit *de droit?*

M. de M.... a témoigné *(p. 158, & 161.)* ſes allarmes *ſur l'abus qu'on pouvoit faire de la ſouveraineté*; on lui en fait un crime grave *(p. 140. des doutes)*. Eh quoi! cette appréhenſion contredit-elle la confiance qu'il a dans la bonté paternelle du ſouverain? Quand on voit la flatterie empreſſée à empoiſonner le cœur des rois; quand on réfléchit ſur la facilité & ſur le penchant qu'ont tous les hommes à être injuſtes, dès qu'ils ne ſont point arrêtés par le frein de la loi; quand on médite ſur les ſuites de *cet abus* fatal aux mœurs qu'il corrompt, à la liberté qu'il enleve, & à l'humanité qu'il dégrade, le vrai citoyen peut-il trop multiplier les avis, les prieres, les images & tous les reſſorts de cette éloquence qui maîtriſe l'ame?

« J'emploie, a-t-on dit dans la *théorie de l'impôt*, *(p. 187.)* cinq mille livres que rapporte ma terre, au loyer d'une maiſon; ſi le fiſc prétend encore ſon droit ſur cette location, il tire d'un ſac deux moutures ». Sûrement ce raiſonnement n'eſt point ſolide, mais la réplique ne l'eſt pas davantage: car ſoutenir *(p. 64. des doutes)*, que c'eſt le propriétaire de la maiſon & non le locataire qui paye l'impoſition, c'eſt avancer que c'eſt le marchand, & non l'acheteur particulier, qui eſt chargé des droits d'entrée, tandis que les loyers, comme les marchandiſes, augmentent en raiſon des impôts qu'ils ſupportent: il falloit ſe borner à prouver que la poſſeſſion qui donne un revenu, eſt très-diſtincte de l'emploi qu'on peut faire de ce même revenu; que la propriété d'un fonds eſt indépendante d'une location; & qu'ainſi les droits impoſés tombent ſur deux objets réellement différens, quoique réunis ſous la même main.

L'anonyme veut démontrer à M. de M.... *(p. 70.)* que le premier objet du contrôle des actes, eſt d'en conſtater la date & d'en aſſurer l'authenticité, *& que le droit qu'on a joint à la formalité, n'en change point la véritable deſtination*. L'anonyme s'eſt trompé: la quotité exhorbitante du droit contredit abſolument le but du légiſlateur, puiſqu'il eſt de fait que les particuliers aiment mieux encourir les peines de nullité & la privation d'hypotheque, en rédigeant leurs conventions ſous ſignature privée, que d'acquitter les droits immenſes auxquels ſont aſſujettis les contrats publics. Eſt-on quelquefois contraint d'en paſſer? on ne balance pas alors à s'expoſer aux dangers d'un procès, en ſupprimant des clauſes dont l'énonciation rendroit la formalité trop diſpendieuſe, ou en les em-

(1) L'auteur ne parloit pas ſans beaucoup de vraiſemblance. Les jéſuites exiſtoient encore lorſqu'il écrivoit.

brouillant pour tâcher d'en soustraire la connoissance aux yeux avides du traitant. C'est ainsi que la condition du sujet est devenue pire qu'elle n'étoit avant l'établissement du contrôle : si la sûreté étoit alors moins grande à certains égards, elle l'étoit plus à d'autres ; & certainement elle étoit plus générale : la mauvaise foi altéroit moins d'actes que la crainte des droits n'en annulle aujourdhui que les riches seuls peuvent s'y soumettre. Je dis la même chose de l'*insinuation* & du *centieme denier ;* en applaudissant à l'institution, je demande que la loi soit certaine, pour que la perception ne soit pas arbitraire ; qu'elle soit claire, pour que celui qui paye sache pourquoi il paye ; que le droit soit léger, pour que sa modicité permette de jouir de l'avantage qu'il procure ; qu'il soit volontaire, pour que le peuple conçoive que c'est en sa faveur, & non pas en faveur d'un fermier qu'il se leve & qu'il est établi. Le *centieme denier*, par exemple, dit l'auteur, *est représentatif de lods & ventes ;* je le prie de me dire pourquoi on en exige, lors même que les mutations ne donnent pas ouverture aux droits seigneuriaux ? Plusieurs questions de ce genre convaincroient que le légal des édits n'est qu'un prétexte, & que le bursal en est le motif.

Que veut-on dire par cette sentence énigmatique : *l'oisiveté a son utilité, ce qu'elle consomme est son tribut ? (p. 166.)* Ignore-t-on que quand quelqu'un ne fait rien, un autre meurt de faim dans l'empire ? qu'il ne peut y avoir dans un corps politique parfaitement sain, un membre qui reçoive sans donner ? que le tribut n'en sauroit être passif ? Voilà cependant ce que l'auteur *des doutes* appelle une vérité qu'*il faudroit méditer pour en découvrir d'autres ;* elles seroient probablement du même genre : on apprendroit, par exemple, que l'*oisif est maître de son loisir (p. 168.)* ce qui ne laisse pas que de composer un bon fonds pour asseoir un impôt.

On accuse aussi M. de M. de s'interdire les ressources *du crédit (p. 170.)*, & on raisonne à perte de vue d'après cette supposition qui est très-gratuite. L'*ami des hommes* exclut le crédit, qui ne consiste qu'en expédiens, qui ne vient que des pertes que le roi fait avec certaines compagnies, qui excede le degré fondé sur le revenu général de la nation ; qui détruit les arts, l'industrie, le commerce, après avoir anéanti la population & l'agriculture ; qui ayant desséché le germe de la prospérité d'un état ; le déshonore & l'expose à une révolution funeste ; mais il est le partisan de ce crédit qui naît de la confiance & d'une administration éclairée *(théorie de l'impôt, pag. 160.)*, qui est conséquent à ce principe : *faites p u d'engagem ns, & acquittez-les exactement.* En effet, la faculté d'emprunter, qui porte sur l'opinion conçue de l'assurance du paiement, constitue l'essence du crédit solide ; elle n'entraîne ni la création de nouveaux impôts, ni l'extension des anciens ; & voilà celle qu'adopte un ministre intelligent.

M. de M... a parlé de la cession des restes du bail des fermes générales *(p. 405. 406*, &c. *de la théorie de l'impôt) ;* il en sollicite une sévere liquidation. Son critique répond à ses plaintes sur ce sujet, en dissertant sur l'abus qu'il y avoit de les comprendre dans des affaires particulieres, comme on faisoit autrefois, au lieu de les réunir à la nouvelle adjudication, comme on fait depuis quelque temps. De ce que l'abus étoit très-grand dans la forme passée, s'ensuit-il que la présente n'en ait aucun ? Et si elle en a, n'est-on pas autorisé à s'en plaindre (1) ? N'est-il pas de l'injustice la plus criante de laisser subsister ces recherches interminables, contre lesquelles le citoyen ne peut jamais assurer sa tranquillité, & d'exiger des arrérages de vingt années, lorsqu'on restreint à deux les répétitions que les parties qui ont trop payé sont en droit de demander ?

« Ce mot de *liberté*, que chacun interprete ou confirme, admet ou rejette, fait aujourd'hui la base la plus générale des projets, des écrits & des conversations :

(1) Un ministre auquel un étranger demanderoit pourquoi il n'y a pas au moins dans la capitale une salle où l'on puisse représenter convenablement les chef-d'œuvres du théatre françois, répondroit-il en disant qu'autrefois une populace d'importuns se mêloit à un sénat romain, qu'Athalie avoit un panier, & que ces grossieretés ridicules sont abolies ?

on en a même fait une sorte de cri de guerre, un signal de combat; il nous est venu d'Angleterre, & peut-être n'est-ce pas là un des moindres torts que nous aient fait nos voisins ». Cet étonnant langage, qu'un esclave avili sous un despote de l'Orient auroit de la peine à prononcer, se trouve à la *page 186 des doutes*. N'est on pas indigné de tant d'humiliation? Un roi, le pere de ses peuples, peut-il être plus noblement loué que lorsque la liberté *fait la base des écrits, des projets & des conversations?* C'est l'éloge le plus pur & le plus attendrissant qu'on puisse faire d'un souverain, que de s'entretenir devant lui du plus grand des biens. On ne le prononce pas sous un tyran, ce mot sacré; il ne vient point de l'*Angleterre*; la nature l'a gravé dans tous les cœurs, il est le *cri* du plus mâle des sentimens. On ne comprend point comment on a pu se permettre, à ce sujet, une sortie contre des livres Anglois qu'on feroit très-bien d'étudier avant d'en hazarder dans sa propre langue.

Par une suite des grandes vues de l'anonyme, il ne s'en fie pas à l'intérêt pour éclairer les hommes sur l'espece de culture & de commerce qu'ils doivent choisir; il veut qu'on décide à Paris, si ce sont des oliviers qui conviennent à la Provence & des manufactures de soie à la ville de Lyon.

En voilà assez & peut-être trop, pour indiquer la maniere du contradicteur de M. de M... Il est temps d'abandonner une critique qui ne respire, ni la chaleur de la bienfaisance, ni le courage de la justice, pour s'attacher à effacer ce que l'*encyclopédie* offre de pernicieux sous les deux articles *ferme*, (finance) & *financier*.

Observations sur les articles ferme, finance, & financier *de ce dictionnaire*. " *Ferme du roi*, finance. Il ne s'agit dans cet article que des droits du roi que l'on est dans l'usage d'affermer; & sur ce sujet on a souvent demandé laquelle des deux méthodes est préférable, d'affermer les revenus publics ou de les mettre en régie?»

Premier principe de M. de Montesquieu. La régie est l'administration d'un bon pere de famille, qui leve lui-même avec économie & avec ordre ses revenus.

*Observations de M. P***.* Tout se réduit à savoir si dans la *régie* il en coûte moins au peuple que dans la *ferme*; & si le peuple payant autant d'une façon que de l'autre, le prince reçoit autant des *régisseurs* que des *fermiers*. Car s'il arrive dans l'un ou dans l'autre cas (quoique par un inconvénient différent) que le peuple soit surchargé, poursuivi, tourmenté, sans que le souverain reçoive plus dans une hypothese que dans l'autre; si le *regisseur* fait perdre par sa négligence, ce que l'on prétend que le *fermier* gagne par exaction, la *ferme* & la *régie* ne seront-elles pas également propres à produire l'avantage de l'état, dès que l'on voudra & que l'on saura bien les gouverner? Peut-être néanmoins pourroit-on penser avec quelque fondement, que dans le cas d'une bonne administration, il seroit plus facile encore d'arrêter la vivacité du *fermier*, que de hâter la lenteur de ceux qui *régissent*, c'est-à-dire qui prennent soin des intérêts d'autrui.

Quant à l'ordre & à l'économie, ne peut-on pas avec raison imaginer qu'ils sont bien moins observés dans les *régies* que dans les *fermes*; puisqu'ils sont confiés; savoir, l'ordre à des gens qui n'ont aucun intérêt de le garder dans la perception, l'économie à ceux qui n'ont aucune raison personnelle d'épargner les frais du recouvrement? C'est une vérité dont l'expérience a fourni plus d'une fois la démonstration.

Réponse. Si de la solution de cette premiere question dépendoit celle de la these générale, le principe de M. de *Montesquieu* auroit bientôt force de loi. Le régime le plus sage ne peut imprimer la perfection à aucun établissement, il ne peut que diminuer à un certain point, le nombre & la grandeur des abus. Laissons donc à la *régie* & à la *ferme* ceux dont elles sont susceptibles, & nous serons convaincus que le peuple paie plus dans la seconde que dans la premiere. La négligence ne *poursuit* ni ne *surcharge*; elle est lente, elle oublie; mais elle ne *tourmente* pas. Si elle fait perdre, c'est au souverain, qui

dans une bonne administration doit compter sur ces pertes légeres en elles-mêmes, utiles à plusieurs citoyens, par-là faciles à réparer; puisqu'elles laissent des moyens dont le gouvernement peut se ressaisir dans des temps orageux. Cette méthode ne peut donc avec son abus, nuire à l'état. Il n'en est pas ainsi de l'*exaction;* le petit nombre qui l'exerce est le seul qui en profite : un peuple est écrasé, & le prince ne s'enrichit point. Le royaume sera épuisé, sans que le trésor royal soit rempli : les gains extraordinaires attaqueront les ressources dans leur principe, & les enfans n'auront, dans les plus pressans besoins de leur pere, que des vœux stériles à lui offrir. Ceux qui connoîtront les hommes & les gouvernemens, avoueront que dans une monarchie, l'ardeur de l'intérêt particulier est bien plus impossible à réprimer, qu'il n'est difficile d'exciter le zele & de s'assurer de l'exactitude *de ceux qui prennent soin des intérêts d'autrui.* Accordons cependant, que l'un n'est pas plus aisé que l'autre, & il n'en sera pas moins évident que la paresse de la *régie* est préférable à la cupidité de la *ferme.*

Tout homme aime l'ordre & l'observe, tant que son intérêt ne s'y oppose point. C'est parce que le *régisseur* n'en a aucun à la perception, qu'elle sera juste : mais le *fermier*, dont les richesses augmentent en raison de l'étendue des droits, interprétera, éludera & forcera sans cesse la loi; seul il multipliera les frais, parce qu'ils déterminent le recouvrement qui est le mobile de sa fortune, & qui est, comme nous l'avons supposé, indifférent au *régisseur.*

Second principe de M. de Montesquieu. « Par la *régie*, le prince est le maître de presser ou de retarder la levée des tributs, ou suivant ses besoins, ou suivant ceux de son peuple.

Observations. Il l'est également quand ses revenus sont affermés, lorsque par l'amélioration de certaines parties de la recette & par la diminution de la dépense, il se met en état de se relâcher du prix du bail convenu, ou d'accorder des indemnités : les sacrifices qu'il fait alors en faveur de l'agriculture, du commerce & de l'industrie *se retrouvent dans un produit plus considérable des droits d'une autre espece.* Mais ces louables opérations ne sont, ni particulieres à la *régie*, ni étrangeres à la *ferme;* elles dépendent dans l'un & dans l'autre cas d'une administration, qui mette à portée de soulager le peuple & d'encourager la nation, *&c.*

Réponses. Il ne s'agit pas ici de savoir par quels moyens on parvient à la remise d'une partie des tributs : il est encore moins nécessaire d'établir qu'en accordant d'un côté, il faut reprendre d'un autre. Mais j'examine si le souverain, quand il peut & qu'il veut retarder la levée de l'impôt, est plus en état de le faire dans la *régie*, que dans la *ferme*; je me décide pour l'affirmative. En effet, s'il juge à propos d'accorder des modérations en affermant, il faut qu'il revienne sur un arrangement consommé, qu'il change des dispositions arrêtées, qu'il renonce à la destination déja faite de revenus fixes, & qu'enfin, il intervertisse l'ordre qu'il avoit établi : ce qui exige ainsi des opérations contraires à celles qui ont été faites, découle naturellement d'une *régie* qu'on presse ou qu'on retient conformément aux circonstances.

Troisieme principe de M. de Montesquieu. « Par la *régie*, le prince épargne à l'état les profits immenses des *fermiers* qui l'appauvrissent d'une infinité de manieres ».

Observations. Ce que la *ferme* absorbe en profits, la *régie* le perd en frais; ensorte que ce que l'état dans le dernier cas gagne d'un côté, il le perd de l'autre. Qui ne voit un objet que sous un seul aspect, n'a pas tout vu, n'a pas bien vu : il faut l'envisager sous toutes les faces. On verra que le *fermier* n'exigera trop, que parce qu'il ne sera pas surveillé; que le *régisseur* ne fera des frais immenses, que parce qu'il ne sera point arrêté. Mais l'un ne peut-il pas être excité, ne peut-on pas contenir l'autre ? C'est aux hommes d'état à juger des obstacles & des facilités, des inconvéniens & des avantages qui peuvent se trouver dans l'une & dans l'autre de ces opérations : mais on ne voit pas les raisons de se décider en faveur de la *régie* aussi promptement, aussi positivement, que le fait l'auteur de l'*Esprit des loix.*

Réponses. C'est sûrement ne pas tout voir, ne pas bien voir, que d'assurer que la *régie*

perd en frais, ce que la *ferme* abſorbe en profits. Il a été démontré plus haut que le *régiſſeur* fait peu de frais, parce qu'il n'a aucun intérêt au produit que rendent ces frais : à lumieres égales, ſon adminiſtration ſera donc plus douce & moins chere que celle du *fermier*. Que ſera-ce ſi l'on veut comparer ce que coûtent à l'état les profits de celui-ci, avec le montant des appointemens de l'autre ? Si c'eſt aux hommes d'état qu'il appartient de décider ſur cet objet, perſonne n'en conteſtera, je crois, le droit à M. de *Monteſquieu*. Dans cette occaſion il ne falloit que calculer ; il le fit, & il prononça.

Quatrieme principe de M. de Monteſquieu. « Par la *régie*, le prince épargne au peuple un ſpectacle de fortunes ſubites qui l'afflige ».

Obſervations. C'eſt moins le ſpectacle de la fortune de quelques particuliers qu'il faut épargner au peuple, que l'appauvriſſement des provinces entieres. Ce ſont moins auſſi les fortunes ſubites qui frappent le peuple, qui l'étonnent & qui l'affligent, que les moyens d'y parvenir & les abus que l'on en fait. Le gouvernement peut en purifier les moyens, & l'on eſt puni des abus par le ridicule auquel ils expoſent, ſouvent même par une chûte qui tient moins du malheur que de l'humiliation. Ce ne ſont point là des raiſons de louer ou de blâmer, de rejeter ou d'admettre la *régie* ou la *ferme*. Une intelligence, une induſtrie active, mais louable & renfermée dans les bornes de la juſtice & de l'humanité, peut donner au *fermier* des produits honnêtes, quoique conſidérables. La négligence & le défaut d'économie rendent le *régiſſeur* d'autant plus coupable de l'affoibliſſement de la recette & de l'augmentation de la dépenſe, que l'on ne peut alors remplir le vuide de l'une, & pourvoir à l'excédent de l'autre, qu'en chargeant le peuple de nouvelles impoſitions ; au lieu que l'enrichiſſement des *fermiers* laiſſe au moins la reſſource de mettre à contribution leur opulence & leur crédit.

Réponſes. Les fortunes exceſſives de quelques particuliers n'attriſtent pas par elles-mêmes, ce ſont les images qu'elles préſentent avec elles, la diſette du peuple & la dépopulation des provinces, les fondemens ſur leſquels elles ſont élevées, les matériaux dont elles ſont conſtruites, les moyens qui les conſervent & les augmentent ; voilà ce qui porte le déſeſpoir dans le cœur des ſujets. « La matiere des troubles, dit *Bacon*, eſt dans la miſere publique & dans le mécontentement univerſel ». Les émigrations, les terres en friche, le germe de l'état deſſéché ; telles ſont les conſéquences de ces richeſſes. Elles doivent donc inſpirer l'effroi : le ridicule ſuffit-il alors pour punir des abus auſſi violens ? Les riches ſont-ils ſuſceptibles d'une punition que tout le monde leur inflige au loin, mais que perſonne ne leur dénonce ? Ces maux ne ſe trouvent que dans la *ferme*. M. de *Monteſquieu* les a conſidérés ſous le même point de vue que le roi qui nous gouverne. « Les fortunes immenſes & précipitées des gens d'affaires (édit de 1716) l'excès de leur luxe & de leur faſte, qui ſemble inſulter à la miſere de nos autres ſujets, ſont par avance une preuve de leurs malverſations, & il n'eſt pas étonnant qu'ils diſſipent avec profuſion, ce qu'ils ont acquis avec injuſtice : les richeſſes qu'ils poſſedent ſont les dépouilles de nos provinces, la ſubſtance de nos peuples & le patrimoine de l'état, *&c* ». L'auteur de l'*Eſprit des loix* ne s'eſt pas, à beaucoup près, exprimé avec tant de ſévérité, mais ſes maximes étoient celles de l'édit. A l'égard de cette reſſource qui conſiſte à mettre les riches à contribution, il ſemble qu'elle n'ait été employée juſqu'ici que pour donner lieu à des gains plus rapides, & pour faire paſſer dans les mains de quelques-uns, les débris de la vexation. Pour le crédit, qui eſt-ce qui ignore à quelles conditions onéreuſes ils l'ont procuré ?

Cinquieme principe de M. de Monteſquieu. « Par la régie l'argent levé paſſe par peu de mains ; il va directement au prince, & par conſéquent revient plus promptement au peuple ».

Obſervations. L'auteur de l'*Eſprit des loix* appuye tout ce qu'il dit ſur la ſuppoſition que le *régiſſeur* qui n'eſt que trop communément avare de peines & prodigue de frais, gagne & produit à l'état autant que le *fermier*, qu'un intérêt perſonnel & des

engagemens considérables excitent sans cesse à suivre de près la perception; mais cette présomption est-elle bien fondée ? est-elle bien conforme à la connoissance que l'on a du cœur & de l'esprit humain ? est-il bien vrai d'ailleurs que les grandes fortunes des *fermiers* interceptent la circulation ? tout ne prouve-t-il pas le contraire ?

Réponse. M. de *Montesquieu* ne suppose pas (ce qui seroit absurde relativement à son axiome), que le *régisseur* retire du peuple autant d'argent que le *fermier* : il dit simplement ce qui est très-vrai, qu'il en remet davantage au trésor royal. Son idée, pour être entendue, n'avoit pas besoin de cet éclaircissement. Ce seul moyen paroît d'abord bien efficace pour moins intercepter la circulation : il n'est pas douteux qu'elle est bien plus vive quand le prince a l'argent qu'il est forcé de répandre promptement jusqu'aux extrêmités de son royaume, que lorsque des *fermiers* l'enfouissent dans leurs coffres, ou le prodiguent dans la capitale.

Sixieme principe de M. de Montesquieu. « Par la *régie* le prince épargne au peuple une infinité de mauvaises loix, qu'exige de lui l'avarice toujours importune des *fermiers*, qui montre un avantage présent pour des réglemens funestes pour l'avenir ».

Observations. On ne connoît en *finances*, comme en d'autres matieres, que deux sortes de loix; les loix faites, & les loix à faire : il faut être exact à faire exécuter les unes, il faut être réservé pour accorder les autres. Ces principes sont incontestables, mais conviennent-ils à la *régie* plus qu'à la *ferme* ? le *fermier* va, dit-on, trop loin sur les loix à faire; mais le *régisseur* ne se relâche-t-il pas trop sur les loix qui sont faites ? on craint que l'ennemi ne s'introduise par la breche, & l'on ne s'apperçoit pas que l'on a laissé la porte ouverte.

Réponses. Il a déja été prouvé que l'inéxactitude à faire observer les loix anciennes ne peut, dans aucun cas, être aussi funeste que l'avarice, qui chaque jour en obtient de nouvelles. Le *fermier* abuse également des unes & des autres : il interprete cruellement celles qui sont faites, il en propose sans cesse d'analogues à son avidité, de façon qu'il corrompt tout, le passé & le présent.

Septieme principe de M. de Montesquieu. « Comme celui qui a l'argent est toujours le maître de l'autre, le *traitant* se rend despotique sur le prince même; il n'est pas législateur, mais il le force à donner des loix ».

Observations. Le prince a tout l'argent qu'il doit avoir quand il fait un bail raisonnable & bien entendu. Il laissera sans doute aux *fermiers* qui se chargent d'une somme considérable, fixe, indépendante des événemens par rapport au roi, un profit proportionné aux fruits qu'ils doivent équitablement attendre & recuelllir de leurs frais, de leurs avances, de leurs risques & de leurs travaux.

Le prétendu despotisme du *fermier* n'a point de réalité : la dénomination du *traitant* manque de justesse; on s'est fait illusion sur l'espece de *crédit* dont il jouit effectivement, il a celui des ressources, & le gouvernement fait en profiter; il ne sera jamais despotique quand il sera question de faire des loix, mais il reconnoîtra toujours un maître, quand il s'agira de venir au secours de la nation, avec la fortune même qu'il aura acquise légitimement.

Réponses. Peut-on parler des *risques* que court le *fermier*, & des *travaux* qu'il essuye ? Ne le voit-on pas au moindre danger solliciter une indemnité ? est-ce là se charger des événemens ? Pour son travail, il le remet à des commis, & son opulence est d'autant plus scandaleuse, qu'elle est le prix de l'oisiveté : ses avances, au moyen de l'intérêt qu'elles lui valent, sont plutôt une charge ruineuse, qu'une ressource réelle pour l'état.

Je ne vois pas pourquoi la dénomination de *traitant* manque de justesse; elle convient à des gens *qui traitent avec le roi pour ses revenus.* Ce nom n'a pas par lui-même une acception odieuse; il ne la reçoit que par l'abus que ceux qui le portent font de leurs traités.

Une compagnie qui ne prête qu'à un fort intérêt, qui ne donne d'une main que pour qu'on lui laisse la liberté de saisir de l'autre des droits plus onéreux, qui répete que les moyens qu'elle fournit, dépendent du succès de ses engagemens, & que ce succès tient à tel ou tel réglement, doit

forcer le prince à lui accorder toutes les loix qu'elle desire. Elle est donc bien loin de la générosité patriotique qu'on s'efforce de lui attribuer ; elle est donc despotique : les expédiens qu'elle fournit, sont donc funestes à ceux qui les reçoivent, & n'ont d'utilité que celle que trouve un homme obéré, dans la bourse d'un usurier.

Huitieme principe de M. de Montesquieu. « Dans la république les revenus de l'état sont presque toujours en *régie* ; l'établissement contraire fut un grand vice du gouvernement de Rome. Dans les états despotiques où la *régie* est établie, les peuples sont infiniment plus heureux ; témoins la Perse & la Chine. Les plus malheureux sont ceux où le prince donne à *ferme* ses ports de mer & ses villes de commerce. L'histoire des monarchies est pleine de maux faits par les *traitans*.

Observations. Ce seroit un examen fort long, très-difficile, & peut-être assez inutile à faire dans l'espece présente, que de discuter & d'approfondir la question de savoir ce qui convient mieux, de la *ferme* ou de la *régie* relativement aux différentes sortes de gouvernement. Il est certain qu'en tout temps, en tous lieux, & chez toutes les nations, il faudra dans l'établissement des impositions, se tenir extrêmement en réserve sur les nouveautés, & qu'il faudra veiller dans la perception, à ce que tout rentre exactement dans le trésor public, ou, si l'on veut, dans celui du souverain.

Reste à savoir quel est le moyen le plus convenable, de la *ferme* ou de la *régie*, de procurer le plus sûrement & le plus doucement le plus d'argent. C'est sur quoi l'on pourroit ajouter bien des réflexions à celles qu'on vient de faire ; & c'est aussi sur quoi les sentimens peuvent être partagés sans blesser en aucune façon la gloire ou les intérêts de l'état ; mais ce qu'on ne peut faire sans les compromettre, ce seroit d'imaginer que l'on pût tirer d'une *régie* tous les avantages apparens qu'elle présente, sans la suivre, & la surveiller avec la plus grande attention : & certainement le même degré d'attention mis en usage pour les *fermes*, auroit la même utilité présente, sans compter pour certaines conjonctures, la ressource toujours prête que l'on trouve, & souvent à peu de frais, dans l'opulence & le crédit des citoyens enrichis.

Réponses. Il me semble qu'on ne pouvoit mieux s'y prendre pour débarrasser cette question des difficultés qui, à force d'être généralisées, deviendroient insolubles, que de rassembler des faits & d'en tirer des conséquences. L'expérience est un guide sûr, les inductions qui en naissent ne trompent point ; il n'étoit point inutile d'y avoir recours : cette méthode étoit nécessaire pour jeter un jour satisfaisant sur une matiere obscure. Pour détruire l'opinion de M. de M.... il falloit lui opposer des résultats historiques, contraires à ceux qu'il présente, nous montrer les revenus publics affermés dans quelque état que ce fût, & ce même état redoutable au dehors, florissant au dedans, & ne cherchant d'autre gloire que la félicité du peuple : il falloit, en combattant un grand homme, user du scepticisme décent, qui doit être le partage de ceux qui ne pensent pas comme lui : il falloit, dans un examen qui tient au bien de sa patrie, procéder avec l'impartialité d'un citoyen : il falloit que la prévention se tût : il falloit enfin sentir que peu de mots tracés sur un objet, par un génie vigoureux, étoient le fruit d'une méditation profonde ; qu'ils ne pouvoient être attaqués qu'avec un esprit patriotique, & non pas avec un esprit de *finance* ; qu'un critique devoit user d'une extrême circonspection sur la nature des preuves, & d'une bonne foi décidée dans le choix des raisonnemens.

Les défauts que l'on remarque dans la composition de cet article, reparoissent au mot *financier*, où l'on poursuit encore le respectable auteur de l'*Esprit des loix*.

« *Financier*, homme qui manie les finances, c'est-à-dire les deniers du roi, qui est dans les fermes de sa majesté, *quæstorius ærarii collector* ».

Principe de M. de Montesquieu. « Il y a un lot pour chaque profession ; le lot de ceux qui levent les tributs est la richesse ; & les récompenses de ces richesses sont les richesses mêmes. La gloire & l'honneur sont pour cette noblesse qui ne connoît, qui ne voit, qui ne sent de vrai bien, que

que l'honneur & la gloire. Le respect & la considération sont pour ces ministres & ces magistrats qui, ne trouvant que le travail après le travail, veillent nuit & jour pour le bonheur de l'empire.

*Observations de M. P***.* Mais comment un philosophe, un législateur, un sage, a-t-il pu supposer dans le royaume une profession qui ne gagnât, qui ne méritât que de l'argent, & qui fût exclue par état de toute autre sorte de récompense? *&c. &c. &c.* Un *financier* ne sera sans doute ni recompensé, ni respecté, ni consideré comme un *Turenne*, un *Colbert*, un *Seguier*... Les services qu'il rend, les sacrifices qu'il fait les vertus qu'il montre, ne sont ni de la même nature, ni du même prix; mais peut-on, mais doit-on décemment, équitablement, raisonnablement en conclure qu'ils n'ont aucune sorte de valeur & de réalité? & lorsqu'un homme de *finance*, tel qu'on vient de le peindre, & que l'on conçoit qu'il doit être, vient justifier l'idée que l'on en donne, sa capacité ne rend-elle pas à l'état des services essentiels? son désintéressement ne fait-il pas des sacrifices? & sa vertu ne donne-t-elle pas des exemples à suivre, à ceux-même qui veulent le dégrader?

Il est certain (& l'on doit en convenir en ami de la vérité), il est certain que l'on a vu dans cette profession des gens dont l'esprit, dont les mœurs, dont la conduite ont mérité qu'on répandit sur eux à pleine mains, le sel du sarcasme & de la plaisanterie; & ce qui devoit les toucher encore plus, l'amertume des reproches les mieux fondés. Mais ce corps est-il le seul qui présente des membres à retrancher? & refusera-t-on à la noblesse, au ministere, à la magistrature, les éloges, les récompenses? & les distinctions qu'ils méritent, parce qu'on a vu quelquefois en défaut dans le militaire le courage; dans le ministere les grandes vues; dans la magistrature le savoir & l'intégrité? On réclameroit avec raison contre cette injustice. La *finance* n'a-t-elle pas autant à se plaindre de l'*Esprit des loix*? & ne doit-elle pas le faire avec d'autant plus de force, que l'auteur ayant plus de mérite & de célébrité, est aussi plus dangereux pour les opinions qu'il veut accréditer. Le moindre reproche que l'on puisse faire en cette occasion à cet écrivain, dont la mémoire sera toujours chere à la nation c'est d'avoir donné pour assertion générale, une observation personnelle & particuliere à quelques *financiers*, & qui n'empêche pas que le plus grand nombre ne desire, ne recherche, ne mérite, & n'obtienne la sorte de récompense & de gloire, de respect & de considération qui lui est propre.

Réponse. Quel autre lot une ame libre & vraie pouvoit-elle assigner à une profession qui ne travaille que pour amasser de l'argent, qui n'a d'autre émulation que celle de grossir sa fortune, & qui tourne toute son industrie du côté des richesses? Si les services qu'elle rend sont la levée des tributs; s'il est démontré qu'elle ne fait de *sacrifices* que ceux dont elle obtient un retour usuraire; si les *vertus* qu'elle montre consistent à exécuter fidellement ses traités, qui peut sans aveuglement lui décerner d'autre récompense que la *richesse*? Cette récompense est proportionnée à la nature de ses soins, elle n'a aucun titre pour en exiger d'autres; lui en assigner de différentes, ce seroit confondre les principes, malheureusement ils ne sont que trop confondus dans le fait: car les cœurs nobles sont rares; & les vils flatteurs sont communs; ils sont venus à bout de faire évanouir les distinctions. La *capacité* du *financier* ne s'exerce que pour sa propre utilité: son *désintéressement* est un être de raison: & sa *vertu*, si elle donne des exemples à suivre, est celle du particulier, & non pas celle de son état.

M. de *Montesquieu* étoit trop integre & trop instruit, pour avoir rejeté les exceptions; il les admettoit telles qu'elles sont, c'est-à-dire dans le sens contraire à celui que son contradicteur indique: son principe, loin d'en être affoibli, en recevoit une nouvelle force: il y comprenoit, dans l'exception; non des gens dépravés, ineptes & méprisables, mais des hommes éclairés, justes, & bienfaisans; ce qui est conforme à l'opinion générale, & à celle que les éditeurs de l'*Encyclopédie* ont établie dans la note qu'ils ont mise à la fin de cet article. La différence des autres corps

à celui des *financiers* eſt ſenſible : dans les premiers, quelques membres iſolés manquent à leur devoir & ſont flétris ; dans l'autre c'eſt le petit nombre ſeul qui mérite l'eſtime ; & cela, parce que là l'eſprit général eſt celui de l'honneur, & qu'ici l'eſprit général eſt celui de la vexation. Il y a plus ; dans l'eſpece préſente, la nature même de la choſe réſiſte à une meilleure conſtitution. M. P*** en peignant le *financier* tel qu'il devoit être ſelon ſes principes, s'eſt attaché à une chimere, qu'aucun effort de la part du miniſtere ne pourroit réaliſer : la grande fortune eſt le fléau de la vertu, & ne la ſouffre point avec elle ? « Comment ſeriez-vous homme de bien, vous qui n'ayant pas eu de bien de votre pere, poſſédez de ſi grands tréſors » ? Cette queſtion d'un romain à *Sylla*, ne peut dans l'application ſouffrir de réplique. Quel eſt l'homme qui ait la tête aſſez froide & le cœur aſſez pur, pour conjurer la ſéduction des richeſſes ? Elles énervent le courage, aviliſſent l'ame, concentrent dans l'individu l'affection qu'il auroit étendue ſur ſes ſemblables. Le cœur endurci, les mœurs ſont bientôt corrompues ; le vice infecte également l'extrême miſere, comme l'extrême opulence : le pauvre a partout ſur le riche l'ineſtimable avantage de ne pouvoir faire le mal avec la même facilité.

Conſidérations ſur la finance. Qu'il ſoit permis de terminer l'examen que nous venons de faire, par quelques réflexions qui y ſont analogues. Elles ſeront peu nombreuſes, parce qu'il eſt difficile de préſenter des idées neuves ſur une matiere agitée depuis quelque temps par tant d'écrivains, & qu'il eſt rebutant de ne prendre la plume, que pour tranſcrire des volumes qui ont juſqu'ici cauſé plus d'ennui que de réforme.

I. Ce n'eſt point une médiocre preuve & une petite utilité de cet eſprit philoſophique qui doit ſon progrès à la perſécution, que la quantité d'ouvrages ſur l'agriculture, le commerce, & la finance ; mémoires, journaux, feuilles hebdomadaires, gazettes, livres de toute eſpece ; on feroit aujourd'hui un recueil immenſe de tout ce qui s'imprime ſur l'adminiſtration politique. Pluſieurs moraliſtes ſe ſont élevés contre le françois que l'amour de la nouveauté & la manie de l'imitation jettent tout d'un côté, & qui n'a pas un goût qui ne ſe tourne en paſſion. Mais ils ne comprennent pas que pour qu'il y ait aſſez dans de certains genres, il faut qu'il y ait trop ; qu'il n'y a preſque pas de mauvais écrit qui ne renferme quelque vue ſaine, quelque répétition qui ne grave un objet important dans la mémoire, & quelque paradoxe qui ne force à réfléchir. Les faiſeurs de ſyſtêmes ont engagé les vrais obſervateurs à tenter des expériences : enfin, il eſt heureux qu'on diſcoure ſur les choſes utiles, parce qu'à force d'en dire, on s'excite à en faire.

II. N'y a-t-il pas dans l'abbé de *Saint-Pierre* & dans M. de *M.* . . . . ces deux grands rêveurs, des idées excellentes ? J'ai déja dit ce que je penſois du dernier : mais, ce que je n'ai point remarqué, c'eſt que ſon intention bien reconnue étant d'encourager l'agriculture, il n'en charge pas moins ſon produit de tout le fardeau des impoſitions : ſa taxe porte ſur les beſoins réels qu'il veut favoriſer, & l'exemption ſur les beſoins d'opinion qu'il veut proſcrire (1). Ce qu'il y a encore de plus ſingulier, c'eſt que ſon adverſaire qui devoit faire valoir uniquement une contradiction ſi frappante, l'a négligée. De la ſeule expoſition qu'il en eût faite, dérivoient des conſéquences ſi oppoſées aux principes de l'*ami des hommes*, que la *théorie de l'impôt* étoit ruinée. Il eſt vrai que cela n'auroit pas fait un livre ; mais une note qui détruit une erreur, vaut bien trois cents pages de déclamation.

III. Un peuple ne doit s'attendre à aucun ſoulagement, quand ſes intérêts ſont dirigés par une main pareſſeuſe & timide, qui redoute les travaux qu'exige toute ré-

(1) Nous ne pouvons nous diſpenſer de remarquer ici que nous ne ſommes point du tout de l'avis de l'auteur de ces conſidérations. S'il y eut jamais un beſoin d'opinion, c'eſt la dentelle, par exemple : cependant qu'il calcule le prix énorme du chanvre manufacturé de cette maniere, le temps & le nombre des mains employées, & il verra combien ce beſoin d'opinion rend à la terre.

forme, & qui s'effraye des dangers qu'elle préſente. Il faut renoncer aux changemens, ſi on a réſolu de n'admettre que ceux qui ne ſont ſuſceptibles d'aucun abus : il eſt ſimplement queſtion de conſidérer ſi l'abus qu'on fait naître eſt paſſager, particulier & foible ; & ſi celui qu'on ſupprime eſt permanent, général & conſidérable : alors il n'y a point à balancer : *un mal léger & momentané pour un bien ſolide & durable.* Tel devroit être la maxime d'un miniſtre éclairé, laborieux & hardi.

IV. On a demandé ſi dans une monarchie il pouvoit exiſter un bon miniſtre (1), c'eſt-à-dire, un homme, qui ayant les moyens de faire le plus grand bien de l'état, en auroit auſſi la volonté. Ceux qui ont propoſé cette queſtion, ſont convenus qu'on découvriroit peut-être un génie rare, éclairé par l'étude, formé par la méditation, mûri par les voyages, & qui auroit raſſemblé, diſcuté & combiné une aſſez grande quantité de faits politiques, pour avoir acquis dans la vigueur de l'âge une expérience conſommée. Mais ils ont nié qu'un tel ſujet voulût porter ſes connoiſſances & ſes talens dans l'adminiſtration. Dans un royaume, ont-ils dit, la proſpérité de l'état n'eſt jamais liée à la fortune du particulier ; celle-ci ne peut même ſe faire très-ſouvent qu'aux dépens de l'autre ; le miniſtre réformateur n'obtiendra rien pour lui ; ni pour les ſiens ; car il ſera traverſé par une cour ſur laquelle porteront les premiers efforts de ſon économie, & il ne plaira point à un maître qu'il ne ſervira qu'au préjudice de ſes favoris (2). Il y a plus ; les innovations qu'il entreprendra, ne devant produire qu'un avantage éloigné, il ſera d'abord déteſté du peuple : il faudra qu'il ſacrifie ſa réputation actuelle, la ſeule dont il puiſſe jouir, à la juſtice de la poſtérité, qui ne s'élevera que ſur ſon tombeau. Enfin, il ne tiendra qu'à lui de preſſentir que la rage de la multitude profanera ſes cendres (3). Quel homme, après ces conſidérations, aura aſſez d'intrépidité pour immoler au bien public tout ce qu'il a de plus cher, & tout ce qui doit lui être le plus ſacré ? Je ne fais que répondre à des objections de cette nature ; tout ce que je ſais, c'eſt qu'il faudroit avoir la folie de la vertu pour braver des peines ſi ameres (4). Mais je ſuis perſuadé qu'un roi qui ne laiſſeroit à ſon miniſtre d'autre reſſource pour augmenter ſa fortune & ſatisfaire ſon ambition, que de travailler au bonheur de ſes ſujets, qui le ſoutiendroit contre ſes ennemis, qui le conſoleroit par une confiance entiere, de la haine aveugle ; je ſuis, dis-je, perſuadé qu'un tel prince auroit un miniſtre qui reſſembleroit beaucoup à un miniſtre patriote (5).

V. Il eſt des temps malheureux où l'homme le plus ſage eſt forcé de recourir à des expédiens qu'il condamne, pour ſubvenir à des dépenſes urgentes & inévitables. Mais ſi cet homme connoiſſoit mieux qu'aucun autre la finance de ſon pays & celle des deux états qui font ſur cette partie la deſtinée des deux mondes par leur banque, leur commerce, & leur crédit ; il faudroit bien ſe garder de céder à des cris ſtupides & à l'orage du moment, en le privant d'une place qu'il peut remplir dignement, qui, dans le fait, eſt la plus importante du royaume, & qui, quand elle eſt mal occupée, enleve à la guerre

(1) On conçoit que l'on ſatisfait mal à la queſtion, en citant d'*Amboiſe*, *Richelieu* ou *Mazarin* : on peut faire de grandes choſes, ſans être un *bon miniſtre.* Celui qui auroit vendu le royaume pour acheter la tiare, celui qui ſacrifioit tout à ſon orgueil & à ſa vengence, celui qui faiſoit ſervir ſon pouvoir à ſon inſatiable avarice, ne méritent point le titre de *bon miniſtre.*

(2) Si le bon, l'adorable Henri IV. s'aigriſſoit ſouvent contre le vertueux *Sully*, quel ſouverain pourra ſe promettre d'être plus inacceſſible que lui *aux calomnies travaillées de maints courtiſans.*

(3) On ſait juſqu'où la fureur du peuple pouſſa l'atrocité après la mort de *Colbert*, qu'on ne nomme aujourd'hui que pour en faire l'éloge.

(4) Je ne trouve dans l'hiſtoire de France que *Sully* qui ait conſtamment voulu le bien ; mais il étoit parvenu dans ces temps orageux qui forment les ames vigoureuſes & ſublimes : il avoit partagé les malheurs de ſon maître ; il étoit ſon ami, & il travailloit ſous les yeux & pour la gloire de cet ami.

(5) Si le maître ne s'étoit point trompé dans ſon objet, c'eſt-à-dire s'il n'eût pas pris pour la gloire ce qui n'en étoit que le fantôme, *Colbert* auroit préféré l'utilité à la ſplendeur.

sa gloire, à la marine son utilité, & toute considération aux affaires étrangeres.

VI. C'est sans doute une opération imparfaite, que celle par laquelle voulant convertir en espece l'argent ouvragé, on n'en remet cependant qu'une partie à celui qui apporte la matiere : car quel est le but de cette opération ? De faciliter les emprunts, de donner une plus grande activité au commerce, effets qui suivent l'augmentation de l'argent monnoyé. Or, si on ne satisfait qu'à une partie de la remise, quelque promesse que l'on fasse de l'entier paiement, on inspire la méfiance, on engage le particulier à la soustraction de son argenterie, & l'on manque le résultat qu'on s'étoit proposé.

VII. C'est encore une bien mauvaise opération, que la suspension du paiement de tous les papiers sur lesquels porte le seul crédit dont jouisse une nation, parce que son commerce, qui tient à une solvabilité prompte & sûre, en est interrompu pour le présent, & diminué pour l'avenir. Le négociant est long-temps arrêté par la crainte d'un événement qui nuit à ses expéditions, & qui met sa fortune à découvert. J'ajoute au sujet de cet expédient & du précédent, qu'ils prouvent qu'on est réduit aux dernieres ressources, & qu'ils peuvent ainsi dans un temps de guerre, rendre l'ennemi plus fier, & les conditions de la paix plus dures.

VIII. Mais si ces fautes sont excusées par les circonstances, si le travailleur qui les a commises a été forcé par des raisons antérieures à sa gestion ; si en chargeant le luxe conformément à ses principes, & l'agriculture malgré ses maximes, il conçoit que c'est le seul moyen d'éviter à la nation la honte & le désastre d'une banqueroute, qui, en tombant sur un grand nombre de citoyens, la discréditeroit chez l'étranger, on fera bien de ne rien reprocher à un tel ministre, & de s'abandonner aux soins de son intelligence. Continuant, puisque le sujet le comporte, le portrait que j'ai commencé plus haut, (*article 5.*) je dirai : si ce ministre joint à l'économie sévere, qui est la source de toute justice, le ressort de toute entreprise heureuse, & l'ame d'un régime vigoureux, & les connoissances les plus vastes ; s'il sait comment on doit encourager l'agriculture, sans altérer la concurrence ; s'il sait comment le laboureur pourra trouver l'aisance dans son travail, & ne la trouver que là ; s'il peut consulter dans la répartition de l'impôt, la fortune générale & la fortune particuliere ; si après avoir forcé la population par l'abondance, il doit porter ses vues sur le commerce intérieur & extérieur, en favoriser la branche avantageuse, gêner l'inutile, supprimer la plus dangereuse ; s'il doit garnir les manufactures sans dépeupler la campagne ; si dans les échanges, les traités, les retours, il fait pancher la balance du côté de sa nation ; si débarrassant l'exportation de toutes ses entraves, il tire parti de l'importation & de la réexportation ; s'il place utilement ses colonies ; s'il les entretient avec soin, & qu'il ne les applique qu'à la culture la plus fructueuse à la métropole ; s'il découvre lequel est le plus sage, de détruire la compagnie des Indes, ou de lui donner une meilleure direction ; s'il ne paye que des gens qui rendent plus qu'ils ne coûtent ; s'il a, sur toutes les parties de l'administration, des notions claires & précises ; s'il possede ce tact fin & prompt, qui distingue la liberté de la licence, qui apperçoit où confine l'usage & où commence l'abus ; s'il ne se méprend pas sur les cas qui sollicitent des gratifications, & sur ceux qui exigent des prohibitions ; certainement ce ministre assurera le bonheur du gouvernement auquel il présidera.

IX. Un auteur célebre (1), qui voit presque toujours si philosophiquement, dit que ceux qui attribuerent dans les temps malheureux de Louis XIV, l'affoiblissement des sources de l'abondance aux profusions que ce roi fit en tous genres, *ne savent pas que les dépenses qui encouragent l'industrie, enrichissent l'état.* Comment cet écrivain ignore-t-il que la richesse que procure à l'état la dépense de son souverain, ne tombe d'abord que sur un petit nombre, & sur ce petit nombre déja opulent, qui

(1) Essai sur l'histoire générale, *vol. VII. p.* 290.

n'a point de relation immédiate avec les denrées de premiere néceſſité ? Comment n'a-t-il pas vu que la circulation toujours lente ne vivifie le général de la nation des produits de la dépenſe royale, que long-temps après qu'elle eſt faite ? L'argent reſte même ſouvent enfoui dans les coffres de quelques particuliers. Or, dans des guerres ruineuſes, où le ſecours eſt indiſpenſable, comment le demander à ceux qui n'ont pas une ſeule partie des profuſions du monarque ? Comment retirer d'une bourſe ce qui n'y eſt point entré ? Comment reprendre en un jour ce qui n'a été acquis qu'à force de peine & de temps, & ce qui a été détourné par différens emplois ? D'ailleurs, il faut que l'argent reſte bien des années à la diſpoſition du peuple, pour que la population, l'agriculture & le commerce en rapportent l'intérêt. Enfin, il n'eſt que trop bien démontré par les faits, qui ſont les ſeules conſéquences qui puiſſent, quand il eſt queſtion de gouvernement, appuyer un principe, que lorſqu'une ſage économie ne préſide pas au fiſc, l'état eſt oberé, que les ſujets ſont foulés, qu'on eſt contraint de renoncer aux opérations fermes, pour s'attacher à des expédiens funeſtes, qu'on ne peut réformer aucun abus, qu'on eſt enfin l'eſclave & la victime de ceux qui ont l'argent, & qu'on réuſſit auſſi mal à ſe relever pendant la paix, qu'à ſe défendre pendant la guerre. Les regnes de Charles V. de Henri IV. de Louis XIV. lui-même dans ſes plus beaux momens, oppoſés aux exemples qu'il n'eſt que trop aiſé d'accumuler, prouvent ce que j'avance.

X. M. de V. dit encore (1) que « le roi de France eut en 1756 tout l'argent dont il avoit beſoin pour ſe venger des déprédations de l'Angleterre, par une des promptes reſſources qu'on ne peut connoître que dans un royaume auſſi opulent que la France : vingt places nouvelles de *fermiers généraux*, & quelques emprunts ſuffirent pour ſoutenir les premieres années de la guerre, tandis que la grande-Bretagne s'épuiſoit en taxes exhorbitantes ». M. de V. ſe trompe ici dans tous les points. D'abord, ces vingt places de fermiers généraux ne produiſirent aucun avantage, même paſſager, & elles cauſerent un mal à la circulation : leur création fut la ſuite de la ſuppreſſion des *ſousfermes*, dont la continuation auroit rendu ſûrement autant, & peut-être plus, que les nouvelles places : le miniſtre qui fit en 1756 le bail des *fermes*, livra à vingt perſonnes les profits qui ſe partageoient entre cinq cents particuliers. Voilà le réſultat de ſon opération, directement contraire à cette maxime qui établit, que dans une monarchie, *les fortunes diviſées valent mieux que les fortunes réunies.*

Secondement, quelques emprunts ne ſuffirent pas, puiſqu'il y eut un nouveau vingtieme en 1756, un doublement de capitation en 1760, précédé d'un troiſieme vingtieme impoſé en 1759. Ne ſont-ce pas là des *taxes exorbitantes*, & ne faut-il pas convenir que la guerre a été auſſi ruineuſe à la France qu'à l'Angleterre ?

XI. Quand j'ai diſcuté l'utilité de la *régie* & celle de la *ferme*, je n'ai point entendu qu'on fût actuellement maître de préférer l'un ou l'autre parti ; j'ai projeté pour l'avenir : lorſque le tréſor royal eſt épuiſé, & que les choſes ſont venues au point, que le crédit qui n'eſt plus dans le corps deſſéché de l'état, ne repoſe encore que foiblement ſur une compagnie opulente ; alors la *ferme* eſt forcée, parce qu'il faut des avances, & qu'il n'y a lieu ni à la réforme, ni à ces diſpoſitions des revenus, qui ſuppoſent les dettes liquidées & des fonds réſervés.

XII. On le voit clairement, que l'état n'a point de crédit, & que l'on redoute les propoſitions, les banques & les arrangemens qui viendroient de lui. Dans les contrats de prêt, à quelque titre que ce puiſſe être, le débiteur s'oblige à ne jamais rembourſer *en papiers* ou *effets royaux*. De telles conventions ſont la preuve d'un très-grand mal. *Emery* diſoit que *la foi n'étoit que pour les marchands ; & que ceux qui l'alléguoient dans les affaires du roi, méritoient d'être punis.* Ce diſcours du ſur-intendant des finances étoit d'une férocité

(1) Eſſai ſur l'hiſtoire générale, *vol. VIII. p.* 275.

ſtupide. Les étrangers reçoivent l'allarme d'une nation qui n'a aucune confiance dans ſon gouvernement : ainſi, en ſe diſcréditant au dedans, on ſe ruina au dehors.

XIII. On a voulu dans ce ſiecle encourager l'agriculture, & on a eu raiſon ; elle eſt la richeſſe de premiere néceſſité, & la ſource de toutes celles de convention : mais on s'eſt trompé ſur les moyens ; les ſociétés, les mémoires, les ordres des intendans ; tout cela, ou contrarie l'objet, ou n'y tend qu'imparfaitement. Il eſt queſtion de ramener & d'attacher les hommes à la terre ; ceux qui la travaillent, en leur faiſant trouver leur aiſance dans leur peine ; & ceux qui la poſſedent, ou qui ſont en état d'acquérir ; de défricher, d'améliorer, en leur préſentant dans leur poſſeſſion un revenu auſſi avantageux & plus sûr que celui qu'ils pourroient chercher ailleurs. On y parviendra en baiſſant l'intérêt de l'argent, & en augmentant le produit des terres. Tant qu'une ſomme rendra 6 pour $\frac{o}{o}$, & que l'immeuble n'en fournira que 2, on voit bien qu'on fera valoir ſon argent ſur la place. Mais ſi le taux de l'argent eſt réduit à 3 pour $\frac{o}{o}$, & que les terres, au moyen d'une exportation des grains non-ſeulement permiſe, mais encouragée, & d'une décharge d'une partie des taxes qui abſorbent près du tiers du revenu, donnent autant, ou à-peu-près autant ; alors les inquiétudes & les banqueroutes qui ſuivent le travail de l'argent, le feront rejeter. On deſirera une richeſſe plus douce & plus ſolide ; elle excitera le courage & l'attention du cultivateur, comme le zele & les obſervations du propriétaire. Je ne parle point ici de la ſupériorité qu'une réduction réfléchie de l'intérêt donneroit à une nation ſur les autres par les facilités & l'accroiſſement qu'elle communiqueroit à toutes les branches du commerce.

XIV. Tous les moyens de favoriſer la population & l'agriculture, dit un philoſophe anglois (M. Hume) ſont violens ou inutiles, excepté celui qui prend ſa force dans l'intérêt même du propriétaire des fonds.

XV. Le meilleur réglement qu'un ſouverain pourroit faire pour augmenter le commerce, ſeroit l'aſſurance d'un prêt ſans intérêt de ſommes conſidérables, à des négocians pour exécuter ou étendre des entrepriſes auxquelles leurs fortunes ne ſuffiroient pas. Tel eſt le moyen avec lequel Henri VII. quoiqu'avare, jeta les fondemens de la puiſſance de l'Angleterre : mais pour opérer ainſi, il faut avoir des fonds. Le grand principe de l'économie ſe démontre donc à l'homme d'état toutes les fois qu'il veut déraciner l'abus & commencer les établiſſemens fructueux.

XVI. Si une compagnie établie chez une nation, exporte ſon argent, pour acquérir dans des climats éloignés des marchandiſes, qu'elle revient vendre à cette ſeule nation, elle eſt certainement nuiſible. Si dans un autre royaume, une compagnie de la même eſpece répete les achats que fait l'autre ; mais que n'en limitant point la vente à ſes concitoyens, elle l'étende aſſez pour remettre dans l'état, par ſon gain, la quantité d'eſpeces qu'elle lui enleve pour l'emplette, cette compagnie eſt nulle. Mais, ſi dans une république qui poſſede les épiceries de l'Inde, une compagnie, au lieu de ſortir l'argent de ſa patrie, lui en rapporte de toutes les parties du monde où elle trafique avec ſes propres richeſſes ; cette compagnie eſt utile, & on peut ajouter qu'elle eſt le tréſor du gouvernement ſous lequel elle travaille.

XVII. Je parts, pour fixer la poſition de l'Angleterre, du calcul de M. *Davenant.* Je conviens qu'elle a parmi les puiſſances le plus grand profit de la navigation, & que ſon revenu peut monter à *onze cents trente millions :* Si on leve un ſeptieme de ce produit, il rendra à peu près 162,000,000.

Profit de la douane	11,600,000.
Total.	173,600,000.
Déduire pour les frais de régie	5,500,000.
Reſte net	168,100,000.

Examinons maintenant la dépenſe : l'état, ſuivant les Anglois, doit trois milliards quatre cents cinquante millions ; l'intérêt à 3 pour $\frac{o}{o}$, monte à . . . . . . 103,500,000.

Les papiers publics reconnoiſſent une dette cachée de 460,000,000. L'intérêt . . . 13,800,000.

Liste civile, c'est-à-dire, dépense ordinaire de l'état	23,000,000.
Entretien des troupes . .	23,000,000.
Marine	17,250,000.
Total de la dépense	180,550,000.

Donc, en temps de paix, la dépense excede la recette de plus de *douze millions quatre cents cinquante mille livres ;* puisque j'ai compris dans la recette le profit de la douane, qui n'a lieu qu'en temps de guerre, & que l'intérêt qui se paye à 4 pour $\frac{0}{0}$, n'a été porté qu'a 3. Donc, ce royaume, loin de pouvoir éteindre les capitaux augmentera ses emprunts pour suffire aux intérêts; donc il sera forcé à une banqueroute générale, s'il ne tire de son sein un revenu bien plus considérable par des moyens extraordinaires.

Si l'on compare à cette situation celle de la France, on verra qu'ayant un revenu de *trois milliards deux cents millions*, le trésor royal en reçoit un septieme qui est . . . . 457 millions.

Sur quoi déduisant les frais de régie, qui, proportion gardée à ceux de l'Angleterre, sont excessifs, puisqu'ils montent au moins à	57
Reste net	400 millions.
Les besoins en temps de paix	300
Les intérêts de quatre milliards, à 3 pour $\frac{0}{0}$	120

Ainsi la dépense excede la recette de vingt millions; & ce gouvernement n'a ni banqueroute à craindre, ni ressources violentes à mettre en œuvre.

Un meilleur systême d'économie suffiroit seul pour apurer en moins de quinze ans la dette nationale. Concluons encore, qu'aucune des deux nations ne peut continuer la guerre sans marcher à sa ruine, sur-tout si son argent passe à des mains étrangeres; comme il arrivera quelquefois à la France, & toujours à l'Angleterre, quand elle combattra sur terre (*n*).

XVIII. Jacques premier, dont l'ardeur pour le despotisme fut si funeste à son fils & à sa postérité, agitoit sans cesse des questions relatives à la puissance absolue. Il demandoit un jour à deux évêques qui dînoient avec lui, *si un roi pouvoit, sans autre loi que sa volonté, s'emparer de tout le bien de ses sujets.* L'un dit qu'il n'y avoit aucun doute, & que sa majesté pouvoit disposer de tout ce que possédoit son peuple : l'autre voulut éluder la question; mais pressé d'y satisfaire, il répondit: « Je crois que votre majesté peut prendre le bien de mon confrere qui le lui offre ». C'est ainsi que la nation voudroit qu'en usât son maître à l'égard de ces gens qui, partant du même principe que l'un des deux évêques avoit la bassesse d'admettre, imaginent sans cesse de nouveaux impôts, & osent en presser l'établissement : leurs mémoires deviendroient fort rares, si on commençoit par s'emparer de leurs biens, avant de charger les peuples des taxes qu'ils ont inventées.

XIX. On pourroit juger assez sûrement de la bonne ou mauvaise administration d'un état, par le plus ou le moins de perfection qu'on y auroit donnée aux taxes sur les consommations du luxe. Je ne définis point ici le luxe, que je prends dans l'acception la plus générale. Le systême du chevalier *Deker* sur cet objet, peut fournir à un ministre de très-heureuses parties. On a indiqué un projet pour remplacer à Paris la capitation & le dixieme d'industrie, impôts onéreux & arbitraires, par une taxe sur les domestiques & sur les fenêtres : mais on n'a pas suffisamment développé cette idée. Pour les domestiques, il faudroit accroître l'imposition en raison de leur nombre, de leur néceffité & de leur destination. A l'égard de fenêtres, on devroit aussi observer des proportions entre celles du devant, du premier, de la rue, du quartier; se régler sur la quantité & peut-être sur la forme.

(1) Quand les calculs énoncés dans cet article ne seroient pas justes, pourvu qu'ils ne s'éloignassent pas du vrai, de façon à présenter des inductions opposées, les raisonnemens que l'on fait conserveroient toujours la même force.

Mais comme on ne mettroit point de taxe, ou qu'il n'y en auroit qu'une très-légere pour les domestiques que la charge du maître rendroit d'une nécessité absolue, on exempteroit aussi les artisans qui ne tirent le jour que par un seul endroit. Voilà une petite branche du luxe imposée sans inconvénient, & même avec avantage, sur-tout la premiere qui renverroit à la culture des terres & dans les manufactures cette armée d'hommes forts ou adroits, qui surchargent insolemment les villes. Eh combien d'autres articles sur lesquels on pourroit détourner des impôts qui écrasent les fonds!

XX. On a bientôt fait en divisant & subdivisant tout en genres, en classes & en especes: le vrai philosophe rejette ces divisions puériles: un faiseur de systêmes politiques qui voudra renouveller l'idée que d'assez bons esprits ont eue (séduits par la simplicité & l'unité des moyens), de réduire tous les impôts à un seul, divisera une nation en vingt classes; il supposera qu'il y a deux millions de contribuables; il assurera que c'est bien assez de taxer cent mille personnes à un écu, que ce n'est pas trop d'en taxer cent mille autres à 750 liv. il ne verra pas qu'il impose plus de la moitié de la nation à plus de 400 liv. Ce plan sera saisi avec une espece d'enthousiasme par ceux qui ne sont point instruits de ce qui peut former la finance d'un état: quelques écrivains voudront corriger les vices de la premiere exposition du projet; ils tâcheront, en en conservant le fond, de le revêtir d'une forme réguliere: tous présenteront un total qui s'élevant à une forme excessive, leur fera penser qu'ils ont fait développer une découverte de génie: aucun de ces réformateurs ne se sera apperçu qu'il ne suit ni états ni facultés, ni ressources; qu'il ne distingue ni consommation, ni utilité absolue, ni besoin d'opinion; & qu'enfin une telle opération ne peut être admise dans une monarchie où il y a du luxe, de l'industrie, du commerce, une banque & une diversité de production, de revenus, d'occupations, de moyens & d'intérêts généraux & particuliers dont le détail seroit immense. Il est risible de considérer tant de gens qui ont la vue foible & mauvaise, qui n'ont ni ordre, ni justesse; qui sont incapables de sentir qu'un principe, quoique simple, a des résultats compliqués: & qu'un ensemble régulier est formé d'une multitude de parties sagement combinées; il est, dis-je, risible de les voir s'échauffer, prendre la plume, se croire inspirés, parce qu'ils ne peuvent se croire instruits, & s'ériger en législateurs.

Ces considérations, continue l'auteur, n'étoient point destinées à voir le jour, mais les circonstances ont paru trop convenables à sa publication, pour qu'il se refusât de mêler sa foible voix à celle que plusieurs bons citoyens font entendre sur les objets relatifs à la prospérité de l'état. On ne trouvera ici de prétention que celle de saisir le vrai: ce qui a paru tel, est énoncé sans la déclamation qui lui nuit, & avec le respect dû à l'administration publique qui ne l'altere pas. Le style de la discussion n'a point comporté la véhémence avec laquelle on s'exprime sur les matieres de finance dans un discours couronné par l'académie françoise; & la délicatesse de l'écrivain ne lui a pas même permis d'employer des traits aussi vigoureux que ceux qui sont répandus dans l'éloge éloquent de M. de *Sully*.

SUBSIDIAIRE, adj. & subst. (*Gram. & Jurisprud.*) est ce qui n'a lieu que comme un dernier recours, une derniere ressource.

L'hypotheque *subsidiaire* est celle que l'on accorde en certain cas sur des biens, qui naturellement ne devoient pas y être sujets, & au défaut de recours sur d'autres biens, telle que celle de la femme pour sa dot pour les biens substitués. *Voyez* HYPOTHEQUE & SUBSTITUTION.

Les conclusions *subsidiaires* sont celles que l'on prend pour le cas où l'on n'obtient pas l'adjudication des premieres conclusions.

Les moyens *subsidiaires* sont ceux que l'on fait valoir dans le cas où ceux que l'on a proposés les premiers ne réussiroient pas. (*A*)

SUBSIDIAIREMENT, adv. (*Gram. & Jurisprud.*) est ce qui est demandé ou employé au défaut d'une autre chose. *Voyez ci-devant* SUBSIDIAIRE. (*A*)

SUBSISTANCE, SUBSTANCE, (*Syn.*) le premier de ces mots veut dire proprement ce qui sert à nourrir, à entretenir, à faire subsister, de quelque part qu'on le reçoive. Le second signifie tout le bien qu'on a pour subsister étroitement, ce qui est absolument nécessaire pour pouvoir se nourrir, & pour pouvoir vivre.

Les ordres mendians trouvent aisément leur *subsistance* ; mais combien de pauvres honteux qui consument en douleur leur *substance* & leurs jours ? combien de partisans qui s'engraissent de la pure *substance* du peuple, & qui mangent en un jour la *subsistance* de cent familles ? C'est la Bruyere qui le disoit déja des partisans du dernier siecle. (*D J.*)

SUBSISTANCE, (*Art milit.*) il y a deux sortes de *subsistances* : les unes se trouvent dans le pays, comme les fourrages, & souvent les grains pour les distributions. Les autres se tirent de loin, comme le pain, le vin, la viande, & les menues fournitures de l'armée. Le bois & la paille sont des commodités indispensables. Nous parlerons de toutes ces différentes *substances*, dont un général a soin que son armée soit pourvue, parce que leur défaut a de dangereuses conséquences. Commençons par les fourrages.

Ils sont de la derniere nécessité dans une armée, & un général a l'attention de se camper de telle sorte que l'ennemi ne puisse les lui enlever, ni les lui rendre difficiles. Il est de sa prudence & de son intérêt de n'en pas laisser manquer à ses troupes. Il doit en empêcher le dégât, sur-tout s'il séjourne dans son camp un temps considérable. La consommation des fourrages verds est beaucoup plus grande que celle des secs, mais aussi la quantité en est beaucoup plus grande sur la terre, parce que l'ennemi ne la peut diminuer ; au lieu qu'il peut détourner les secs, les emporter, les mettre dans les places, & même les consumer par le feu.

La paille est utile en plusieurs occasions ; dans le commencement de la campagne, elle sert pour coucher les hommes : après la récolte on se baraque avec de la paille, on en fait des écuries pour les chevaux, parce que dans cette saison les jours deviennent pluvieux, & les nuits plus froides. A la fin de la campagne, quand les fourrages sont éloignés des camps, où l'on est obligé de séjourner long-temps, ou quand les mauvais chemins les rendent plus difficiles à être portés en trousse au camp, la paille hâchée pour les chevaux, & mêlée avec un peu de grain, est excellente. Il seroit même à souhaiter qu'on leur donnât cette nourriture pendant la campagne, il en périroit moins, ils seroient dans un meilleur état, & résisteroient plus long-temps à la fatigue.

Il faut du bois dans les armées, tant pour chauffer les hommes, quand les chaleurs sont passées, & pour cuire, que pour les essuyer après les pluies. On doit tenir la main à ce qu'on ne dissipe pas le bois des charpentes & des édifices, empêcher qu'on ne les brûle pour le chauffage ; & obliger l'officier & le soldat de prendre le bois dont ils ont besoin, dans les bois qui sont sur pié. Une armée s'en trouve mieux dans la suite de la guerre. Par ce moyen, les habitans reviennent après le départ de l'armée, ne cessent pas la culture de leurs terres, & l'on les trouve fertiles l'année suivante, si on y reporte la guerre.

Un général, autant qu'il est possible, campe auprès des rivieres & des ruisseaux pour empêcher que la maladie ne se mette dans son armée ; car les eaux coulantes sont les meilleures & les plus saines. Lorsqu'on se trouve près des ruisseaux, on empêche qu'on en interrompe le cours, & l'on prend garde qu'on n'y jette rien qui gâte ou corrompe l'eau. Pour les eaux d'une riviere, on ne peut les détourner que par des travaux immenses. On en rend les abreuvoirs aisés. On ne fait des puits que lorsque les eaux courantes se trouvent trop éloignées du camp, parce que les eaux n'en sont pas saines, & qu'elles se troublent par la quantité qu'on en puise.

Il y a différentes especes de légumes pour les *subsistances* ; les unes sont semées ou plantées, les autres sont produites par la terre sans beaucoup de culture. Celles qui sont plantées ou semées sont les pois, fèves & racines : celles que la terre produit avec peu de culture, sont

des especes d'herbes ou racines, qui sont recherchées par le soldat, & employées à lui faire de la soupe. Tous ces différens légumes fournissent une grande *subsistance* au soldat ; mais il faut qu'il les aille chercher avec ordre, à la suite des fourrages, & avec des officiers commandés, afin d'empêcher qu'il ne s'écarte, & qu'il ne sorte des enceintes du fourrage. Quand les légumes se peuvent prendre en dedans des gardes de cavalerie, ou des gardes fixes d'infanterie, on y conduit les soldats, qui sont toujours accompagnés d'officiers ou de sergens.

Les pays qui sont propres à la pâture, sont d'un grand soulagement à la cavalerie ; & un général peut rester plus longtemps dans son camp. Quand la cavalerie est remplie d'une quantité de jeunes chevaux, on met, si le service le permet, cette cavalerie sur des ruisseaux, & dans des prairies voisines du lieu où l'on veut assembler l'armée, mais à couvert des insultes de l'ennemi. On y met tous les chevaux à l'herbe plus ou moins longtemps, afin de leur faire perdre la mauvaise nourriture qu'ils peuvent avoir pris pendant l'hiver. C'est le moyen de les rafraîchir, & de les disposer à la nourriture du verd, avant que de les fatiguer. Cette pâture conserve beaucoup les chevaux pendant la campagne.

Il y a une autre espece de pâture qu'on donne aux chevaux, quand on est en corps d'armée ; elle sert à les rafraîchir de la nourriture des grains, qui les échauffe trop, & épargne les fourrages. On prend ces pâtures le long des ruisseaux proche de l'armée, & même dans les plaines fourragées où il revient de petites herbes ; c'est toujours avec des gardes générales de tout le camp, & particulieres de chaque corps qu'on couvre ces pâtures, afin que les petits partis des ennemis, & même le gros, ne puissent pas venir enlever les chevaux lorsqu'ils paissent.

Le pain est une *subsistance* indispensable dans une armée. La fourniture s'en fait au parc des vivres ; & elle est faite d'avance au moins pour quatre jours, lorsqu'on le peut avec commodité. Car souvent l'éloignement des lieux, d'où l'on tire le pain, ou la marche d'une armée d'un pays à l'autre, force le général à en faire distribuer pour six jours, & même pour huit, lorsqu'il prévoit qu'on en pourra consommer une partie dans le camp, & qu'on est obligé d'envoyer les caissons en avant pour rejoindre l'armée dans un nouveau camp. Mais on ne fait jamais cette distribution sans une nécessité indispensable, à cause que les soldats vendent leur pain. On le cuit dans les villes les plus proches, parce que les fours y sont en plus grande quantité. Il se cuit aussi à l'armée où on construit des fours, sur-tout lorsque les convois sont trop difficiles ; parce qu'une charrete porte en farine le triple de ce qu'un caisson porte en pain.

On fournit aussi quelquefois du biscuit au lieu de pain frais. L'usage en est très-utile, & sur-tout dans les longues marches au travers d'un pays ennemi. La ration a 24 onces, selon quelques-uns, n'est pas assez forte au commencement de la campagne. La terre n'a encore produit aucuns légumes ; & les deux premiers mois la ration devroit peser deux livres. Le soldat en soutiendroit mieux la fatigue ; & l'expérience apprend que les jeunes soldats meurent souvent d'inanition.

C'est à l'intendant de l'armée à avoir une attention particuliere sur le détail, la distribution, & la quantité de la viande. Il s'y passe une infinité de friponeries, dont le malheur tombe toujours sur le soldat, qui par-là se trouve privé d'une *subsistance* nécessaire. On donne pour ration de viande aux soldats une demi-livre. Outre les viandes que les entrepreneurs fournissent dans les armées, il y a encore une grande quantité de boucheries particulieres. On veille à la sûreté des marchands de l'armée, & de plus à leur garde, soit dans les marches, soit par la pâture de leurs bestiaux.

On pourvoit aussi à la sûreté des marchands de vin, d'eau-de-vie, de biere, & d'autres *subsistances*, à cause de la quantité des menus besoins dont ils soulagent les troupes. On les oblige à se joindre aux convois, afin que leur enlevement par les partis ennemis n'apporte pas la cherté dans l'armée. (*D. J.*)

Subsistance des pieces se dit *dans l'Artillerie* d'une certaine somme que le roi paye pour chaque piece de canon & de mortier, que l'on met en batterie dans les sieges. Il y a un prix fixé pour mettre chaque piece en batterie, & un autre pour sa *subsistance* chaque jour.

Le roi paye ordinairement 300 livres pour chaque piece de canon mise en batterie. Au siege de Philisbourg en 1734, il y eut 84 pieces de canon de 24 en batterie, 97 de 16, 2 de 12, & quatre de 8. Il a été payé 300 livres pour chaque piece de 24 & de 16, à l'exception de 14 mises en batterie dans l'ouvrage à corne, qui ont été payées 400 livres & 20 livres pour la *subsistance* pendant vingt-quatre heures de chacune de ces pieces. Il a été payé pour chaque piece de douze & de huit mises en batterie 200 liv. & 16 liv. pour leur *subsistance* aussi pendant vingt-quatre heures.

Après que les frais nécessaires pour les batteries sont acquittés, le grand-maître fait une répartition du revenant-bon, aux officiers & aux ouvriers qui ont servi aux batteries. *Voyez* les *mémoires* de S. Remi. (*Q*).

SUBSTANCE, (*Philos. Log. Métaph.*) c'est l'assemblage de plusieurs qualités, dont les unes subsistent toujours entr'elles, & les autres peuvent se séparer pour faire place à de nouvelles. Sous ce point de vue, rien n'est si simple que l'idée de la *substance* dont on a tant disputé, & dont on disputera encore, sans pouvoir rien dire de plus clair sur sa nature.

L'on veut donner un nom à cet assemblage de qualités; pour cela l'on néglige celles qui varient d'un moment à l'autre; l'on ne porte son attention que sur les plus durables. Elles deviennent pour le commun des hommes essentielles à l'être, ou plutôt à l'assemblage désigné sous le nom général de *substance*, & l'on les appelle elles-mêmes souvent mal-à-propos les *substances*, & mieux les *attributs essentiels*, tandis que les autres qualités qui varient, qui peuvent être ou n'être pas dans cet assemblage, ne sont regardées que comme des manieres d'être que l'on appelle *modes*. Voyez *l'article* Modes. Mais les philosophes, ou ceux qui cherchent à donner un sens plus resserré aux mots, ayant remarqué que parmi ces qualités durables de la *substance* il y en a de si essentielles, qu'elles ne se séparent jamais, & qu'elles sont même si inhérentes que l'on ne peut en concevoir la séparation, sans comprendre que l'être en seroit non-seulement changé, mais entiérement détruit; ils ont réservé le nom de *substance*, à désigner l'*assemblage* de ces qualités premieres, essentiellement inséparables; & quant aux autres qui sont durables, mais qui cependant peuvent être retranchées sans que les premieres soient anéanties, ils les ont nommées *substances modifiées*. Un exemple qui indiqueroit toute la gradation des qualités d'une *substance*, serviroit aussi à expliquer ce que l'on peut dire de plus simple sur ce sujet. Jetons les yeux sur un fleuve; nous verrons une vaste étendue d'eau qui résiste, mais foiblement, au toucher, qui est pesante, liquide, transparente, sans couleur, sans goût, sans odeur & en mouvement. Si tout à coup ce corps venoit à perdre sa transparence, & à se colorer d'un gris sale, ou d'un gris noir; pour un si léger changement, nous ne lui donnerions pas un nouveau nom, nous dirions seulement que le fleuve se trouble, qu'il charie; lors même qu'il acquérroit quelque goût, quelque odeur, ce seroit toujours un fleuve. Mais s'il venoit à perdre son mouvement, à rester pour toujours en repos, ce changement nous paroîtroit plus considérable, parce qu'alors ce fleuve deviendroit semblable à ces amas d'eau, que l'on nomme *lacs* ou *étangs*; ce ne seroit plus un fleuve, mais seulement de l'eau, un lac. Si ensuite la rigueur du froid agissoit, nous ne savons trop comment, sur cet amas d'eau, & lui faisoit perdre sa liquidité, il perdroit aussi son nom d'*eau* & deviendroit *glace*. L'été suivant, exposée aux ardeurs du soleil, cette eau quitteroit, pour ainsi dire, sa pesanteur, elle s'éleveroit dans l'air en vapeur; on ne la nommeroit plus *eau*, mais *vapeur*, *brouillard*, *nuage*. Cependant dans tous ces changemens elle a conservé son *étendue*, cette résistance que les Physiciens appellent *impénétrabilité*;

aussi a-t-elle toujours été corps. Mais si elle venoit à perdre cette étendue, cette impénétrabilité, que lui resteroit-il ? Rien du tout; car nous ne concevons ni la pesanteur, ni la fluidité, ni le mouvement sans étendue impénétrable. Aussi cette destruction de l'étendue & de l'impénétrabilité n'arrive point; ces qualités sont tout autrement durables que les autres, il n'est aucune force dans la nature qui puisse les produire ou les détruire; c'est pourquoi leur assemblage prend le nom propre de la *substance*. Le corps, c'est-à-dire, l'étendue impénétrable est une *substance*; mais la vapeur, la glace, l'eau, le fleuve sont ici des *substances modifiées*.

Remarquons dans cet exemple que la gradation des qualités d'une *substance*, qui fait que nous les regardons comme plus ou moins essentielles, est toute fondée sur leur dépendance mutuelle. Ici un fleuve c'est de l'eau courante; le cours de l'eau ne peut se concevoir que l'eau elle-même n'existe, l'eau est donc comme la *substance* du fleuve dont le mouvement est le mode. L'eau est un corps liquide, pesant. La liquidité, la pesanteur ne peuvent exister sans l'étendue impénétrable. C'est pourquoi le corps est regardé comme faisant la *substance* qui, modifiée par la pesanteur, par la liquidité, s'appelle *eau*. Nous ne voyons aucune qualité plus essentielle dont dépendent l'étendue & l'impénétrabilité, ce sont donc elles qui font la *substance* connue sous le nom de *corps*.

La raison s'arrête-là, parce qu'elle ne peut aller plus loin, en ne consultant que des idées claires. Mais l'imagination fait bien plus de chemin; & voici comme elle raisonne chez la plupart des hommes. Voyant, dans l'exemple dont nous nous servons de l'eau tantôt froide, tantôt chaude; jugeant d'ailleurs que l'eau refroidie est la même que l'eau qui étoit chaude peu auparavant, elle regarde l'eau comme un être distinct de ces deux qualités, le *froid* & le *chaud*, comme un sujet qui se revêt ou se dépouille alternativement de l'une ou de l'autre de ses qualités, qui, pour ainsi dire, sont des modes appliquées ou mises en usage sur un habit. Découvrant ensuite dans l'eau d'autres qualités, comme le mouvement, la transparence, la fluidité, dont les unes peuvent être séparées sans que l'eau cesse d'être eau, & dont les autres ne se trouvent pas dans tous les corps, l'imagination met toutes ces qualités dans le rang des modes ou des accidens, dont le sujet est revêtu jusqu'aux plus essentielles, telles que l'étendue, l'impénétrabilité; ensuite elle cherche un sujet qui soit comme le soutien, le nœud de cet assemblage, & ce sujet est bientôt nommé *substance*. Puis on vient à l'examiner de plus près, & l'on trouve qu'on ne sauroit lui attribuer en propre aucune qualité, puisque l'on a écarté de son idée toutes celles dont l'on s'imaginoit qu'il étoit simplement revêtu: car, dit-on, le sujet de l'eau n'est pas lui-même l'étendue, mais il est doué d'étendue; il n'est pas la fluidité, mais il possede cette qualité. Ne croyez pas que ce soit la pesanteur ou la transparence, mais dites qu'il a de la pesanteur & de la transparence; ainsi plus on étudie ce prétendu sujet, moins on peut le concevoir, parce qu'en effet, il n'est pas possible, après avoir dépouillé une chose de toutes ses qualités, de vouloir qu'il lui reste encore quelque chose. Ce sujet devient donc d'autant plus obscur, qu'on le regarde d'un œil plus attentif, desorte que l'on est forcé de conclure que les *substances* nous sont entiérement inconnues, & que nous n'en connoissons que les modes. M. Locke, ce grand métaphysicien, est allé jusques là, & fondé sur ce que les vraies causes des qualités sensibles nous étoient cachées, il en a conclu que les essences réelles des êtres ou les *substances* nous étoient entiérement inconnues. Il est vrai que nous ne connoissons pas toujours la liaison qui est entre ces qualités dont nous avons formé un assemblage, que nous ne pouvons pas savoir si cette liaison est nécessaire ou casuelle, parce que nous ne pouvons pénétrer jusqu'à la source d'où ces qualités dérivent, que jugeant par nos sens des êtres extérieurs, & ces sens ne nous montrant que la relation que ces êtres ont avec nous, ou les impressions qu'ils peuvent faire sur nous en agissant sur nos organes, il ne nous est pas facile de juger

ni de connoître les qualités originales ou substancielles, qui donnent l'être aux qualités sensibles. Nous éprouvons que le feu est chaud; mais qu'y a-t-il dans le feu qui ne se trouve pas dans la glace? & en vertu de quoi cet élément fait-il sur nos organes cette impression d'où naît la sensation de la chaleur? C'est ce qu'on ignore, & que les Physiciens ne savent guere mieux que les autres. En ce sens, on a raison de dire que les essences réelles ou les *substances* nous sont inconnues, que les idées que nous en avons, fondées sur des qualités sensibles, ne sont pas des images vraies, ni des ressemblances exactes des qualités primitives qui constituent la *substance*, qu'elles sont défectueuses & très-diverses chez la plupart des hommes, comme étant l'ouvrage de leur esprit. Cependant l'on ne peut pas dire absolument qu'elles soient de pur caprice, puisque ces qualités, à l'assemblage desquelles nous avons donné un nom & formé ainsi une *substance*, existent réellement ensemble & dans une union intime, si elles n'ont rien de contradictoire, ou qu'elles ne s'excluent pas mutuellement; & que n'y ayant que le qualités sensibles qui nous trompent, nous connoîtrons du moins l'essence des *substances* dans l'idée desquelles il n'entre aucune de ces idées sensibles, telles que l'ame & le corps pris en général & par abstraction; qu'ainsi leur essence que nous savons consister dans la réunion des qualités primitives & non sensibles, nous sera fidellement représentée par son idée, c'est-à dire, qu'elle nous sera connue tout comme celle des êtres qui sont purement de notre façon.

Nous pouvons dire que nous connoissons l'essence de l'ame, parce que nous avons une idée juste de ses facultés, l'entendement, l'imagination, la mémoire, la sensation, la volonté, la liberté; voilà ce que c'est que l'ame & son essence. Nous croyons qu'il ne faut pas y chercher d'autre mystere ni imaginer un sujet inconnu qui ne se présente jamais à nous, & que nous voudrions supposer être le soutien de ces propriétés qui se font connoître. Qu'est-ce en effet que l'entendement? sinon l'ame elle-même en tant qu'elle conçoit distinctement; & la volonté de l'ame, n'est-ce pas l'ame elle-même considérée en tant qu'elle veut? Donc celui qui sait ce que c'est que l'entendement, la volonté, connoît l'essence de l'ame. De même celui qui connoît l'étendue, la solidité & la force en général, connoît l'essence du corps. Comment se persuader que le corps soit un être différent de ses propriétés, auquel l'étendue, la force, la solidité soient comme appliquées, qui le couvrent, de maniere qu'elles nous cachent le sujet? N'est-il pas plus naturel, plus certain que l'étendue du corps n'est autre chose que le corps considéré par abstraction en tant qu'étendu, & sans faire attention à la solidité, à la force? Et peut-on se figurer un être étendu, solide, & capable d'agir, sans concevoir que c'est un corps? De ces deux *substances* qu'il nous soit permis de nous élever à la *substance* infinie, premiere cause de toutes les *substances* créées, ou de tous les êtres. Comment pouvons-nous la connoître que par ses attributs? Qu'est-ce que Dieu que l'être néceſſaire, ayant en lui sa propre existence, éternel, immuable, infiniment parfait? Cet être considéré sous toutes ces qualités, cet assemblage de perfections est la *substance* à laquelle nous donnons le nom de *Dieu*, & dont l'essence ne peut être connue, ni l'idée apperçue, qu'autant que nous avons celle de ses attributs ou de ses perfections.

Mettons cependant une réserve à ce que nous avons dit, que l'essence des *substances* nous étoit connue. Ce n'est pas à dire que nous connoissons à fond des êtres, tels que l'ame & le corps; car nous pouvons bien connoître les qualités essentielles, & ignorer en même temps les attributs qui en découlent, tout comme nous pouvons très-bien entendre un principe, sans qu'il suive delà que nous en découvrions toutes les conséquences. Le défaut de pénétration, d'attention, de réflexion, ne permet pas que nous envisagions un objet par toutes les faces qu'il peut avoir, ni que nous le comparions à tous ceux avec lequels il a des rapports: ainsi de ce que nous connoissons en général l'essence de l'ame & du corps, on ne doit pas en conclure que

nous connoissons l'essence de toutes les ames & de tous les corps en particulier. Ce qui fait la différence, ce qui distingue l'une de l'autre, c'est peut-être quelque chose de si fin & de si délicat, qu'il peut nous échapper facilement. Les essences des corps particuliers sont hors de la portée de nos sens, & nous ne les distinguons guere que par des qualités sensibles; dès-lors l'illusion s'en mêle : nous perdons de vue l'essence réelle, & nous ne sommes forcés à nous en tenir à l'essence nominale, qui n'est que l'assemblage des qualités sensibles auquel nous avons donné un nom. *Voyez* le *ch. vj du III liv.* de l'*Essai sur l'entendement humain* de M. Locke, & *plusieurs autres §§. de cet excellent ouvrage.*

Je ne sais si le peu que nous avons dit des *substances* en général, n'est pas ce qu'il y a de plus simple & de plus vrai sur un sujet que l'on couvre de ténebres à force de vouloir l'analyser. Cela même ne suffiroit-il pas pour faire sentir la fausseté de la définition que l'on a donnée des *substances*, comme *étant ce qui est en soi, & conçu par soi-même*, ou dont *l'idée n'a pas besoin pour être formée de l'idée d'autre chose?* En connoît-on mieux les *substances?* Apperçoit-on ici l'union de l'idée d'être avec celle d'indépendance de toute autre chose? Est-on fondé à ajouter à l'essence de la *substance* ce qui n'est point renfermé dans son idée; savoir, l'existence en soi & indépendante de ses attributs? Ce qui indique assez que ceux qui veulent bâtir un systême sur ce principe, & isoler la *substance* de ses qualités, n'ont d'autre but que de confondre tout sous l'idée d'une seule *substance* nécessaire, qui nous est & nous sera toujours inconnue, tant qu'on voudra la considérer comme un simple sujet existant sans ses qualités, & indépendamment de ses déterminations, que l'on ne peut en séparer ni les confondre entr'elles sans absurdité. *Voyez* sur le systême de Spinosa une ample réfutation dans un fort bon ouvrage, qui a paru nouvellement sous le titre d'*Examen du Fatalisme.*

SUBSTANCES ANIMALES, (*Chymie.*) je renfermerai sous cette dénommination générale, toutes les diverses parties des animaux que la chymie a soumises jusqu'à présent à l'analyse; & principalement leurs parties solides ou organisées, telles que les chairs (*Voyez* CHAIR, *Anatomie*,) les tendons, cartilages, os, cornes, ongles; les écailles proprement dites; les poils, les plumes, la soie, *&c.* & il sera d'autant plus convenable de traiter de toutes ces *substances* dans un seul article, que les chymistes n'en ont retiré jusqu'à présent que les mêmes principes, & par conséquent qu'elles ne sont proprement qu'un *même & unique* sujet chymique. Cette identité de nature, soit réelle, soit relative à l'état présent des connoissances chymiques, est principalement observée sur les animaux les plus parfaits, les quadrupedes, les oiseaux, les poissons, les reptiles. Quelques insectes ont une composition différente, mais plutôt entrevue jusqu'à présent que convenablement établie, excepté cependant sur un petit nombre d'especes, & nommément sur la *fourmi*, à laquelle nous avons accordé aussi un article particulier. *Voyez* FOURMI, *Chymie.*

Certaines parties fluides des animaux ont encore la plus grande analogie chymique avec leurs parties solides, c'est-à-dire, que l'analyse vulgaire les résout aussi dans les mêmes principes, à peu près. Il est même assez bien connu que l'humeur que j'appelle proprement *animale*, *fondamentale*, *constituante*, savoir la mucosité animale; & que l'humeur en laquelle celle-ci dégenere immédiatement; savoir, la lymphe, que ces humeurs, dis-je, sont au fond une même *substance* avec les parties solides ou organiques des animaux. Et cette vérité est non-seulement prouvée par l'identité des produits de leur analyse respective, mais encore par l'observation physiologique du changement successif de la mucosité, ou de la lymphe en diverses parties solides ou organisées; ce changement est sur-tout singuliérement remarquable dans la production de la soie, qui est sensiblement dans le ver sous la forme d'une masse uniforme de vraie mucosité, qui a la consistance d'une gelée *tendre* & légere, se résolvant très-aisément en liqueur, *&c.* & qui est immédiatement & soudainement changée en filets très-solides, en passant

par certaine filiere disposée dans la tête du ver. Ainsi analyser de la soie, analyser un cartilage, un os, un muscle, c'est proprement, & quand au fond, analyser de la mucosité, ou de la lymphe animale. Quelques-unes de ces *substances* solides ne different réellement de leur matiere primordiale, que par une différente proportion, ou plutôt par une surabondance de terre comme nous l'observerons dans la suite de cet article.

Il s'agit donc ici de la lymphe & des parties solides qui en sont formées. Quant à cette humeur générale, ou plutôt cet assemblage, cet océan (comme les physiologistes l'appellent) de diverses humeurs animales, connu sous le nom de sang, cette *substance* animale mérite d'être considérée à part, par cette circonstance même d'être un mélange très-composé, non-seulement chargé de la véritable matiere animale, c'est-à-dire, de la lymphe, & d'une partie qui lui paroît propre & qui le spécifie, savoir la partie rouge; mais encore de diverses matieres excrémenticielles, ou étrangeres à la matiere animale proprement dite, savoir divers sels, une eau superflue, ou la partie de la boisson *surabondante* à la *réparation* ou à la *nutrition*, les diverses humeurs excrémenticielles, bile, urine, salive, &c. ou du moins leurs matériaux, &c. Aussi trouvera-t-on dans ce Dictionnaire un *article* paticulier SANG, (*Chymie.*) *Voyez cet article.*

On trouvera aussi un *article* particulier GRAISSE, (*Chymie.*) & un *article* LAIT, (*Chymie.*)

Les divers excrémens des animaux, soit solides, soit fluides, soit généraux, communs, ou du moins très-ordinaires, comme la matiere fécale, la bile, la salive, l'urine, soit particuliers à quelques animaux comme *castoreum*, civette, musc, &c. ayant chacun une composition particuliere, il en est traité dans des *articles* particuliers. *Voyez* BILE, FÉCALE, MATIERE, SALIVE, URINE, &c. CIVETTE, MUSC.

Les chymistes n'ont point découvert encore la constitution chymique spéciale de la sémence des animaux; ils ne connoissent dans cette liqueur que les qualités communes de la lymphe.

Les produits pierreux de plusieurs animaux, tels que les coquilles, les tayes *crustæ*, les coquilles d'œuf, les perles, les pierres ou calculs, les béfoards, &c. doivent être rangés absolument dans la classe des pierres, & dans le genre des pierres calcaires. *Voyez* PIERRE & CHAUX, (*Chymie.*) Ces *substances* ne different des pierres calcaires vulgaires, qu'en ce que les premieres contiennent une plus grande portion de cette colle, *gluten*, si bien observée par M. Pott dans sa lithogéognosie; & en ce que le *gluten* de ces concrétions pierreuses animales, est plus sensiblement la mucosité animale: les os même, & leurs différentes especes; comme les cornes, l'ivoire, les dents, &c. ne different chymiquement (c'est-à-dire, sans avoir égard à l'organisation) de ces concrétions pierreuses que du plus au moins. Lorsqu'on a enlevé aux os par la décoction, ou qu'on a détruit dans les os par la calcination la matiere muqueuse qu'ils contiennent abondamment, ils ne sont plus qu'une pierre calcaire, ou de la chaux. Cette matiere muqueuse, dont ils sont naturellement remplis, ne masque même pas tellement leur charpente terreuse, que cette terre ne puisse être enlevée par l'application des acides aux os même récens & inaltérés. C'est à cause de l'enlevement d'une partie de cette terre, que les os ont été ramollis par l'application des acides foibles, que les anatomistes ont souvent pratiquée en travaillant à découvrir la structure des os; opération dont ils n'ont pas soupçonné la théorie, qui véritablement n'étoit pas de leur objet. Cette terre osseuse est surabondante à la mixtion muqueuse, ou plutôt lui est étrangere, & est déposée par une vraie secrétion très-analogue à celle qui fournit l'enduit ou la coque aux œufs, les coquilles, les tayes des crustacées, &c. L'identité chymique de ces matieres établit principalement cette analogie, qui mérite au moins que les physiologistes ajoutent à la doctrine des secrétions un chapitre ou un problême *de sectione terræ osseæ*. On trouvera quelques notions ultérieures sur tout ceci dans quelques *articles* particu-

liers. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN, *voyez* PERLE, *voyez* MERE DE PERLE, *voyez* HUITRE, &c.

La pierre ou calcul biliaire doit être distinguée des matieres pierreuses dont nous venons de faire mention. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN.

Une *substance* animale, telle que nous l'avons spécifiée, distinguée, circonscrite, étant soumise à l'analyse ancienne, c'est-à-dire, distillée sans intermede, fournit constamment, premiérement, au plus léger degré de la chaleur, & au bain-marie pour le plus sûr (*voyez* FEU, *Chymie*) une eau ou un phlegme insipide & proprement inodore (*voyez* ODORANT, PRINCIPE,) c'est-à-dire, non aromatique; mais chargé pourtant d'un *gas*, d'une émanation subtile, qui fait reconnoître, *redolet*, la matiere qui la fournit, & qui a un certain caractere du regne auquel cette matiere appartient. Cette premiere eau est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la partie la plus surabondante de l'eau naturellement surabondante dans le regne végétal & dans le regne animal, selon la doctrine de Becher. 2°. Au feu tant soit peu supérieur à la chaleur de l'eau bouillante, un phlegme un peu roussâtre, un peu trouble & fétide, c'est-à-dire, déja un peu huileux & un peu chargé d'alkali volatil, quoique si foiblement, que ce sel ne s'y manifeste point encore par ses effets ordinaires; 3°. de l'huile sensible & distincte, d'abord jaunâtre & assez claire, & qui s'épaissit & devient de plus en plus brune dans les progrès de la distillation, de l'alkali volatil résout, ou esprit volatil, & de l'air; 4°. de l'huile de plus en plus dense & noire, une liqueur trouble, aqueuse-huileuse; chargée d'alkali volatil & d'acide, de l'alkali volatil concret & de l'air. 5°. La derniere violence du feu présente souvent quelques traces de phosphore, un produit lumineux incoercible, ou plutôt *irramassable* par sa *paucité*; du moins plusieurs chymistes assurent la réalité de ce produit, dont d'autres nient l'existence : le sentiment des premiers est le plus probable. 6°. Enfin le produit fixe, ou le résidu de cette distillation est un charbon qui étant calciné, donne une cendre qui est une terre calcaire, & de laquelle, selon l'opinon la plus reçue, on ne retire point de sel par la lixiviation.

Cet acide que nous venons de compter parmi les produits de la distillation des *substances* animales, a été contesté, nié par la plus grande partie des chymistes. Ils disoient que l'alkali volatil étoit le produit propre & exclusif de l'analyse des *substances* animales, comme l'acide étoit le produit propre & spécial de l'analyse des végétaux. Ce dogme étoit une double erreur. *Voyez*, quant à la derniere assertion, l'*article* VÉGÉTAL, (*Chymie.*) & quant à la premiere, savoir à l'exclusion de l'acide obtenu par la violence du feu des *substances* animales distillées sans intermede, les *expériences* d'Homberg, *Mém. de l'ac. roy. des Scienc.* 1712, & celle de M. Pott, *Miscell. Berolin. tom. VI*, en prouvent inconteftablement l'existence. La coexistence d'un acide & d'un alkali dans une même liqueur, sans que ces deux sels y contractent l'union chymique, a été expliquée très-naturellement par l'état huileux de l'un & de l'autre sel, & par l'état semblable de la liqueur, dans laquelle ils sont dissous ou *résous*. Or que ces deux principes y existent ensemble, & tous les deux libres, nuds, ou si l'on veut très-superficiellement unis, cela est prouvé, non pas par le changement de quelques couleurs végétales allégué par Homberg & par Lemery le fils, mais assez bien par l'effervescence que cette liqueur subit également par l'éfusion d'un acide pur & par celle d'un alkali pur; & enfin très-bien par l'expérience de M. Pott, qui est en même temps le fait majeur & fondamental sur lequel porte son assertion de l'acide animal, *assertio acidi animalis* ce sont ses termes. Voici cette expérience : prenez la liqueur saline élevée dans la distillation à la violence du feu d'une *substance* animale : séparez-en exactement l'huile : rectifiez cette liqueur saline jusqu'à ce qu'il ne vous en reste qu'une petite portion : rectifiez de nouveau cette petite portion, selon le procédé d'Homberg, avec le résidu de la premiere distillation calciné, vous obtiendrez de l'acide, mais en petite quantité. L'auteur ne dit pas a quels signes il le reconnoît dans cette premiere voie de recherche;

recherche ; mais il le cherche encore dans cette petite portion de résidu de la premiere rectification, par la voie de la précipitation : il verse sur cette liqueur de l'alkali ou de la chaux vive ; aussi-tôt on sent naître, dit M. Pott, une odeur d'alkali volatil, que ne donnoit point auparavant cette liqueur ; preuve sensible de la présence d'un acide, qui s'est uni à l'alkali fixe ou à la chaux vive, & a laissé échapper un alkali volatil auquel il étoit joint. La vérité de cette induction est ultérieurement démontrée, en ce que si on a employé de l'alkali fixe, il se change en sel neutre, capable de crystalliser, *&c.*

On pourroit sans doute chicaner M. Pott sur tout ceci ; car enfin cette derniere expérience, qui est la seule qui soit énoncée clairement & positivement, ne démontre que du sel ammoniac dans les produits de l'analyse vulgaire des *substances animales*, ce qui n'est pas ce semble le point contesté. Vainement répondroit-on que le sel ammoniac contenant de l'acide, c'est donner de l'acide, que de donner du sel ammoniac. Ce seroit raisonner d'après une logique très-mauvaise en soi, mais éminemment vicieuse lorsqu'on l'appliqueroit en particulier aux objets chymiques : & pour s'en tenir au cas particulier dont il s'agit, il est si clair que ce n'est pas d'un pareil acide, de celui du sel ammoniac, dont il s'agit ; que le problême de l'acide animal a toujours été agité entre des gens qui admettoient dans les animaux des sels neutres ; au moins du sel marin, & qu'une objection faite long-temps avant le travail de M. Pott, au célebre anatomiste Vieussens, qui avoit retiré de l'acide du sang, c'est qu'il n'avoit obtenu que celui du sel marin contenu naturellement dans cette *substance*. Toute huile contient de l'acide, j'en suis convaincu avec M. Pott, je crois même, d'après des expériences particulieres, qu'elle est essentiellement composée d'acide comme de soufre. *Voyez* Huile. Les *substances animales* donnent de l'huile, & je fais retirer de l'acide de toute l'huile comme du soufre : si après avoir retiré ce produit d'une huile animale j'en déduisois l'assertion de l'acide animal, je croirois mal conclure, ou du moins m'exprimer très-inexactement ; en un mot je crois qu'on pourroit me rappeller cette regle générale de logique en méthode chymique, que ce sont les principes immédiats de la composition d'un corps tel, qui sont propres, qui appartiennent à ce corps, & non pas les principes éloignés ou les principes de ses principes. Une *substance animale* reconnoît-elle l'huile pour un de ses principes ? question utile à la connoissance chymique de cette *substance* ; cette huile employée à la composition de cette *substance* est-elle formée d'acide & cet acide peut-il par les tortures du feu, se manifester dans une analyse vicieuse & presque inutile d'ailleurs en soi en général ? question oiseuse, inutile à la découverte de la nature de cette *substance* ; vue vaine, pouvant induire à erreur, jetant les plus habiles dans des recherches inutiles, entortillées, dans des parallogismes, des sophismes, *&c.*

Mais M. Pott paroissant s'être borné à démontrer l'existence simple, absolue, générale de l'acide dans les animaux ; on ne peut disconvenir qu'il n'y ait réussi. Quant à la conclusion que ce célebre chymiste déduit de son travail, lorsqu'il dit §. XX. *que la santé consiste dans l'équilibre de cet acide avec le flegme, la terre, le phlogistique de nos humeurs*, par où il prétend formellement que cet acide est un principe immédiat de la mixtion animale : nous ne saurions embrasser ce sentiment, qui évidemment accorde trop à l'analyse par la violence du feu, que les chymistes modernes ont appris à mieux évaluer. *Voyez* Principes. L'analyse menstruelle démontre que cet acide n'est point un des principes immédiats de la composition des *substances animales* : mais l'effet du feu, & des diverses réactions qui surviennent dans les distillations à la violence du feu, est trop connu des vrais chymistes pour qu'on fasse, à l'acide de M. Pott, le reproche vague d'être un nouveau produit, ou une créature du feu, dont M. Pott l'a défendu plus sérieusement, ce me semble, qu'une telle objection ne le méritoit ; mais c'est de l'un des vrais principes de la *substance animale analysée* (je puis démontrer que c'est de l'huile), que cet acide est retiré ;

& voilà de quel reproche il falloit l'exempter, ce qui eût été & est encore véritablement fort difficile.

Les Chymistes n'ont encore rien publié sur les *substances animales* ou sur la *substance animale* dont il s'agit dans cet article, d'après son examen exécuté par l'analyse menstruelle, (*voyez* MENSTRUELLE, *analyse*), par conséquent ils n'ont sur cette matiere que des notions analogiques, des inductions, des pressentimens.

Les notions positives & exactes sur cette *substance* peuvent seules donner la connoissance fondamentale, premiere, vraiment élémentaire, intime, de la formation, de l'accroissement, de la réparation, des altérations spontanées, en un mot de la nature & de toutes les affections purement matérielles, & peut-être même de l'être formel des affections organiques des animaux. (*b*)

SUBSTANCE RÉSINEUSE, (*Hist. nat. Chirurgie.*) L'article RÉSINE ÉLASTIQUE étoit déja imprimé dans ce volume, quand le hazard m'offrit un autre moyen plus facile & plus précieux d'avoir des lanieres plus minces & conséquemment plus convenables à certaines opérations chirurgicales. Mais avant que de l'exposer, qu'il me soit permis de calculer la force de compression d'une bande de cette substance : une bandelette unie & sans raies, large de quatre lignes & d'une ligne & demie d'épaisseur s'est cassée par l'action d'un poids de 12 livres 9 onces 5 gros; par conséquent sa tenacité étoit de 25 liv. 3 onces 2 gros. Ces deux morceaux adaptés & collés ensemble ne se sont détachés que par un poids de deux livres. La portion de la bande qui restoit au-delà des boucles à deux vis, dont je me suis servi dans cette expérience pour en arrêter les extrêmités avec la plus grande force (*V.* RÉSINE ÉLASTIQUE); étoit longue de huit lignes. Le seul poids d'une livre une once six gros l'avoit alongée, avant qu'elle se cassât, de 12 lignes, c'est-à-dire d'un tiers plus que sa longueur naturelle; un autre poids semblable l'avoit alongée de seize lignes, c'est-à-dire de la moitié; & un troisieme de 24 lignes, c'est-à-dire de deux tiers. Par conséquent, si l'on avoit appliqué cette bande de résine alongée d'un tiers, sur quelques parties du corps, elles en auroient été comprimées, pressées avec une force de 2 liv. 3 onces 4 gros, c'est-à-dire double de la force que cette bande pourroit avoir dans son état naturel. Si on l'avoit appliquée tendue de la moitié, elles auroient été comprimées avec une force de 4 livres 7 onces : enfin si on l'avoit appliquée tendue de deux tiers, elles auroient été comprimées avec une force de six livres 10 onces 4 gros. Cette compression trop forte, comme j'ai dit dans le même article RÉSINE ÉLASTIQUE, pourroit disposer la plaie à l'inflammation & à la douleur dans les endroits où il y a dessous un point d'appui dur, c'est-à-dire un os : j'ai dit en même temps que les parties charnues étoient à l'abri de cet inconvénient, & que pour parer au premier cas je ne comptois que sur la facilité d'avoir d'Amérique de la résine plus mince. Mais pour l'amincir artificiellement, j'ai passé sur la surface des raies une plaque de fer rougi jusqu'à tant que toutes les inégalités furent détruites & que cette surface fût unie; j'ai ensuite essuyé ce peu de matiere qui s'étoit fondue, afin qu'elle ne fût pas salissante, & j'ai trouvé qu'en l'appliquant tendue de ce même côté sur la peau, elle se colloit fortement & de maniere qu'on pouvoit se passer de ruban parce qu'elle restoit ainsi toute seule en place. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'on puisse se passer toujours de ruban pendant tout le traitement des blessures ou du bec de lievre, parce que quoique la résine gagne la peau de cette maniere avec une grande force, elle doit être soutenue afin qu'elle ne soit pas décollée par l'action des muscles. Il faut que l'action du feu soit égale partout, parce que si une partie de la résine est plus affoiblie qu'une autre, celle-ci entraîne la moins forte & la rend de plus en plus foible : il faut joindre à cela que l'action même du feu affoiblit en général la ténacité de toute la résine. Cette force de se coller, acquise par le feu, dure très-long-temps : mais quand elle sera diminuée, pour la ranimer, on l'approchera

du feu ou on repaſſera deſſus légérement une plaque de fer bien chaud.

Pour le bec de lievre, il eſt infiniment plus avantageux de ſe ſervir toujours d'une bande de réſine préparée de la maniere que je viens de décrire. J'avois propoſé pour cet accident les deux bandelettes des figures 2 & 5 de la planche indiquée dans l'article RÉSINE ÉLASTIQUE ; mais l'uſage m'a appris, que la ſurface du viſage étant inégale, elles rouloient ſur elles-mêmes ; ſur-tout quand elles étoient trop épaiſſes, & ne contenoient pas exactement les levres de la plaie : elles peuvent cependant ſervir dans les bleſſures de toutes les autres parties du corps, elles ſont même indiſpenſables dans les grandes plaies. J'ai dit enfin que j'avois conſtruit des ſondes avec la *réſine élaſtique* ; les Américains en font de toile cirée, & ces ſondes ſont conſtruites avec du tafetas ciré de la même *réſine*. J'ai fait l'application de tous les bandages ſur moi-même & ſur quelques malades : je continuerai mes obſervations & j'en ferai part au public dans un ouvrage italien que je me propoſe de donner après en avoir perfectionné la pratique. (*Cet article eſt de M.* TROJA.)

SUBSTANTIAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccleſiaſtique.*) ſecte des Luthériens, qui prétendoient qu'Adam avoit perdu par ſa chûte tous les avantages de ſa nature.

SUBSTANTIF, adj. (*Gramm.*) ce terme eſt uſité dans le langage grammatical comme adjectif diſtinctif d'une ſorte de nom & d'une ſorte de verbe.

I. *Nom ſubſtantif.* Tous les Grammairiens, excepté M. l'abbé Girard, diviſent les noms en deux eſpeces, les *ſubſtantifs* & les adjectifs. « Le nom *ſubſtantif* dit l'abbé Regnier) *in*-12, *pag.* 165 ; *in*-4°, *pag.* 175), eſt celui qui ſignifie quelque ſubſtance, quelque être, quelque choſe que ce ſoit... Le nom adjectif eſt celui qui ne ſignifie point une choſe, mais qui marque ſeulement quelle elle eſt ». Les notions de ces deux eſpeces, données par les autres grammairiens, rentrent à peu près dans celles-ci. Queſt-ce donc que les noms en général ? Oh ! ils ne ſont point embarraſſés de vous le dire : puiſque la définition générale doit admettre la diviſion dont il s'agit, il eſt évident que les noms ſont des mots qui ſervent à nommer ou à qualifier les êtres.

Mais qu'il me ſoit permis de faire là-deſſus quelques obſervations. La réponſe que l'on vient de faire eſt-elle une définition ? n'eſt-ce pas encore la même diviſion dont il s'agit ? Aſſurément, la logique exige qu'une bonne définition puiſſe ſervir de fondement à toutes les diviſions de la choſe définie, parce qu'elle doit développer l'idée d'une nature ſuſceptible de toutes les diſtinctions qui la préſentent enſuite ſous divers aſpects ; mais loin d'exiger que la définition générale renferme les diviſions, elle le défend au contraire ; parce que la notion générale de la choſe fait eſſentiellement abſtraction des idées ſpécifiques qui la diviſent enſuite. Ainſi un géometre ſeroit ridicule, ſi pour définir une figure plane rectiligne, il diſoit que c'eſt une ſurface plane, bornée par trois lignes droites & trois angles, ou par quatre lignes droites & quatre angles, ou par, &c. Il doit dire ſimplement que c'eſt une ſurface plane, bornée par des lignes droites, & qui a autant d'angles que de côtés. Cette notion eſt générale, parce qu'elle fait abſtration de tout nombre déterminé de côtés & d'angles, & qu'elle peut admettre enſuite toutes les déterminations qui caractériſeront les eſpeces : les triangles, quand on ſuppoſera trois côtés & trois angles ; les quadrilateres, quand on en ſuppoſera quatre, &c.

Veut-on néanmoins que ce ſoit définir le nom que de dire que ce ſont des mots qui ſervent à nommer ou à qualifier les êtres ? Ceux qui ſervent à nommer les êtres ſont donc les *ſubſtantifs* : or je le demande, quelle lumiere peut ſortir d'une pareille définition ? Les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſervent à nommer les êtres, c'eſt dire, ce me ſemble, que les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſont des noms : définition admirable ! Que peut-elle nous apprendre, ſi elle ne nous conduit à conclure, que les noms adjectifs ſont ceux qui ne ſont pas des noms ? C'eſt en effet ce que j'entreprends de prouver ici.

J'ai déja apprécié ailleurs (*voyez* GENRE), les raiſons alléguées par l'abbé Fromant,

Suppl. aux ch. ij, iij & iv, de la II part. de la Gramm. gén. en faveur de la vieille distinction des noms en *substantifs* & adjectifs; & je dois ajouter ici, que dans une lettre qu'il écrivit à mon collegue & à moi le 12 novembre 1759, il eut le courage de nous dire du bien de cette critique. « La critique, dit-il, que vous avez faite au *mot* Genre, d'un endroit de mon supplément, est philosophique & judicieuse ». Cette louange si flatteuse n'est corrigée ensuite ni par *si* ni par *mais*; elle est dictée par la candeur, & elle est d'autant plus digne d'éloges, qu'elle est un exemple malheureusement trop rare dans la république des lettres. Je reprends donc le raisonnement, que je n'ai pour ainsi dire qu'indiqué au *mot* Genre, pour en montrer ici le développement & les conséquences.

La nécessité de distinguer entre les *substantifs* & les adjectifs pour établir les regles qui concernent l'usage des genres, est la seule raison que j'aie employée directement, & même sans trop l'approfondir : je l'ai examinée plus particuliérement en parlant du mot *article I*, & les usages de toutes les langues, à l'égard des nombres & des cas, n'ont fait que fortifier & étendre le même principe. L'analyse la plus rigoureuse m'a conduit invariablement à partager les mots déclinables en deux classes générales; la premiere pour les noms & les pronoms, & la seconde pour les adjectifs & les verbes : les mots de la premiere classe ont pour nature commune, de présenter à l'esprit des êtres déterminés; ceux de la seconde classe, de ne présenter à l'esprit que des êtres indéterminés. Les adjectifs sont donc aussi éloignés que les verbes de ne faire avec les noms qu'une seule & même espece.

Ce qui a pu induire là-dessus en erreur les Grammairiens, c'est que les adjectifs reçoivent, dans presque toutes les langues, les mêmes variations que les noms, des terminaisons pour les genres, pour les nombres, & des cas même pour les idiomes qui le comportent : la déclinaison est la même pour les uns & pour les autres partout où on les décline, en grec, en latin, en allemand, &c. Ajoutez à cela la concordance de l'adjectif avec le nom, & de plus l'unité de l'objet désigné dans la phrase par l'union des deux mots : que de raisons d'errer pour ceux qui n'approfondissent pas assez, & pour ceux qui se croient grammairiens parce qu'ils en ont appris la partie positive & les faits, quoiqu'ils n'en aient jamais pénétré les principes !

Les noms, que l'on appelle communément *substantifs*, & que je n'appelle que *noms*, sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise de leur nature : & les adjectifs sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par une idée précise qui peut s'adapter à plusieurs natures. *Voyez* Mot, *article 1*, & Nom. C'est parce que l'idée individuelle de l'adjectif peut être commune à plusieurs natures, & que le sujet en est indéterminé, que l'adjectif reçoit presque par-tout les mêmes accidens que les noms & d'après les mêmes regles, afin que la concordance des accidens puisse servir à constater le sujet particulier auquel on applique l'adjectif, & à la nature duquel on adapte l'idée particuliere qui en constitue la signification propre. Mais la maniere même dont se regle par-tout la concordance, loin de faire croire que le nom & l'adjectif sont une même sorte de mots, prouve au contraire qu'ils sont nécessairement d'especes différentes, puisqu'il n'y a que les terminaisons de l'adjectif qui soient assujetties à la concordance, & que celles des noms se décident d'après les vues différentes de l'esprit & les besoins de l'énonciation.

Je crois donc avoir eu raison de réserver la qualification de *substantifs* pour les seuls noms qui désignent des êtres qui ont, ou qui peuvent avoir une existence propre & indépendante de tout sujet, ce que les Philosophes appellent des *substances* : tels sont les noms *être*, *substance*, *esprit*, *corps*, *animal*, *homme*, *Ciceron*, *plante*, *arbre*, *pommier*, *pomme*, *armoire*, &c. La branche des noms opposés à ceux-ci, est celle des abstractifs. *Voyez* Nom.

II. *Verbe substantif.* Le verbe est un mot qui présente à l'esprit un être indéterminé, désigné seulement par l'idée précise de l'existence sous un attribut. *Voyez* Verbe. Un verbe qui énonce l'existence sous un attribut quelconque & indéterminé, qui doit

être ensuite exprimé à part, est celui que les Grammairiens appellent *verbe substantif* : c'est en françois le verbe *être*, quand on l'emploie comme dans cette phrase, *Dieu est juste*, où il n'exprime que l'existence intellectuelle, sans aucune détermination d'attribut, puisque l'on diroit de même *Dieu est sage*, *Dieu est tout-puissant*, *Dieu est attentif à nos besoins*, &c. *Voyez* VERBE.

La distinction des noms en *substantifs* & adjectifs, me semble avoir été la seule cause qui ait occasioné une distinction de même nom entre les verbes ; & cette dénomination n'est pas mieux fondée d'un côté que de l'autre. Je crois qu'il y auroit plus de justesse & de vérité à appeller *abstrait*, le verbe que l'on nomme *substantif*, parce qu'en effet il fait abstraction de toute maniere d'être déterminée ; & alors ceux que l'on nomme *adjectifs* devroient s'appeller *concrets*, parce qu'ils expriment tout à la fois l'existence & la modification déterminée qui constitue l'attribut, comme *aimer*, *partir*, &c.

SUBSTANTIVEMENT, adv. c'est-à-dire, *à la maniere des substantifs*. On dit en Grammaire qu'un adjectif est pris *substantivement*, pour dire qu'il est employé dans la phrase à la maniere des substantifs, ou plutôt à la maniere des noms : « Ce qui ne peut arriver, dit M. du Marsais (*Trop. part. III, art. j.*), que parce qu'il y a alors quelque autre nom sous entendu qui est dans l'esprit, par exemple, *le* VRAI *persuade*, c'est-à-dire, *ce qui est vrai*, *l'être vrai*, ou *la vérité* ; *le* TOUT-PUISSANT *vengera les* FOIBLES *qu'on opprime*, c'est-à-dire, *Dieu qui est tout-puissant vengera les hommes foibles* ».

Si, quand un adjectif est employé seul dans une phrase, on le rapporte à quelque nom sous-entendu qu'on a dans l'esprit, il est évident qu'alors il est employé comme tous les autres adjectifs, qu'il exprime un être indéterminé accidentellement par l'application actuelle à ce nom sous-entendu, en un mot qu'il n'est pas pris *substantivement*, pour parler encore le langage ordinaire. Ainsi quand on dit, *Dieu vengera les* FOIBLES, l'adjectif *foibles* demeure un pur & véritable adjectif ; & il n'est au pluriel & au masculin, que par concordance avec le nom sous-entendu *les hommes*, que l'on a dans l'esprit.

Il y a cependant des cas où les adjectifs deviennent véritablement noms : c'est lorsque l'on s'en sert comme de mots propres à marquer d'une maniere déterminée la nature des êtres dont on veut parler, & que l'on n'envisage que relativement à cette idée, en quoi consiste effectivement la notion des noms.

Que je dise, par exemple, *ce discours est* VRAI, *une* VRAIE *définition est le germe de toutes les connoissances possibles sur l'objet défini* ; l'adjectif *vrai* demeure adjectif, parce qu'il énonce une idée que l'on n'envisage dans ces exemples que comme devant faire partie de la nature totale de ce qu'on y appelle *discours* & *définition*, & qu'il demeure applicable à toute autre chose selon l'occurrence, à une *nouvelle*, à un *récit*, à un *systême*, &c. Aussi *vrai*, dans le premier exemple, s'accorde-t-il en genre & en nombre, avec le nom *discours* ; & *vraie*, dans le second exemple, avec le nom *définition*, en vertu du principe d'identité. *Voyez* CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Mais quand on dit, *le* VRAI *persuade*, le mot *vrai* est alors un véritable nom, parce qu'il sert à présenter à l'esprit un être déterminé par l'idée de sa nature ; la véritable nature à laquelle peut convenir l'attribut énoncé par le verbe *persuade*, c'est celle du *vrai* : & il n'est pas plus raisonnable d'expliquer le mot *vrai* de cette phrase, par *ce qui est vrai*, *l'être vrai*, *la vérité*, que d'expliquer le mot *homme* de celle-ci, *l'*HOMME *est sociable*, par *ce qui est homme*, *l'être homme*, *l'humanité* ; à moins qu'on ne veuille en venir à reconnoître d'autre nom proprement dit que le mot *être*, qui seroit, je pense, une autre absurdité.

Dans la langue latine qui admet trois genres, on peut statuer, d'après ce qui vient d'être dit, qu'un adjectif au genre masculin ou au genre féminin, est toujours adjectif, quoiqu'il n'y ait pas de nom exprimé dans la phrase.

Tu vivendo, bonos ; scribendo, sequare peritos.

Il faut ici sousentendre *homines*, avec lequel s'accordent également les deux adjectifs *bonos* & *peritos*.

Mais un adjectif neutre qui n'a, ni dans la phrase où il se trouve, ni dans les précédentes, aucun correlatif, est à coup sûr un véritable nom dans cette phrase; & il n'est pas plus nécessaire d'y sousentendre le nom *negotium*, que de sousentendre en françois *être*, quand on dit, *le vrai persuade*. Si l'usage a préféré dans ces occasions le genre neutre; c'est, 1°. qu'il falloit bien choisir un genre; & 2°. que l'espece d'êtres que l'on désigne alors n'est jamais animée, ni par conséquent sujette à la distinction des sexes.

Remarquez que l'adjectif devenu nom, n'est point ce que j'ai appellé ailleurs un *nom abstractif*, *voyez* NOM. C'est un véritable nom substantif, dans le sens que j'ai donné à ce mot; & c'est la différence qu'il y a entre le *vrai* & la *vérité*; la même qu'il y a entre l'*homme* & l'*humanité*. D'où il suit que l'adverbe *substantivement* peut rester dans le langage grammatical, pourvu qu'il y soit pris en rigueur. (*E. R. M. B.*)

SUBSTANTION, SUSTANTION, SOSTANTION, (*Géog. mod.*) ancienne, petite ville ou bourgade de la Gaule narbonnoise : elle ne subsiste plus. Catel assure que de son temps, on voyoit encore ses ruines à mille pas du grand chemin qui va de Montpellier à Nîmes, & à pareille distance de Montpellier, près des villages de Castelnau & de Clapiers. Cette ville a eu longtemps ses propres comtes, qui ne relevoient d'aucun autre seigneur. (*D. J.*)

SUBSTITUT, s. m. (*Gram. Jurisp.*) est un officier établi pour en remplacer un autre en cas d'absence, maladie ou autre empêchement.

On confondoit anciennement le titre de *substitut*, avec celui de lieutenant, & on donnoit l'un ou l'autre indifféremment à tous ceux qui remplaçoient quelque officier public, soit juge ou autre officier de ustice.

L'ordonnance du 23 mars 1302 porte, *art.* 22. que les sénéchaux, baillifs, viguiers, vicomtes, juges & autres officiers de justice exerceront leurs offices en personne, & qu'ils ne pourront commettre en leur place des *substituts* ou des lieutenans, qu'en cas de nécessité, comme en cas de maladie, ou qu'ils aillent au conseil; que dans ces sortes de cas ils prendront pour *substituts* des personnes du pays, sages & éclairées qui ne seront pas avocats, ou surchargés d'affaires, ni liées avec un trop grand nombre d'amis; qu'ils seront responsables selon droit & raison du fait de leurs *substituts*, & que ceux-ci prêteront serment de bien faire leur devoir.

Présentement on ne donne le titre de *substitut* qu'aux officiers établis pour aider le procureur-général, ou le procureur du roi dans leurs fonctions. Les procureurs au parlement ont aussi des *substituts*. (*A*)

SUBSTITUTS DU PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI : anciennement il n'en avoit point d'ordinaire, & en commettoit seulement dans les occasions où cela étoit nécessaire. On trouve dans les registres du parlement sous la date du 14 novembre 1390, que M. Sureau, procureur-général, ayant demandé la permission de s'absenter, la cour en le lui permettant, lui ordonna de laisser un *substitut* pour l'expédition des affaires.

La fonction de ces *substituts* ne duroit pas plus que la cause pour laquelle ils avoient été commis.

Dans la suite le procureur-général commit plusieurs *substituts* pour l'aider dans ses fonctions, & ceux-ci devinrent ordinaires. En effet, lorsque le parlement fut transferé à Poitiers, M. Angevin, procureur-général, eut l'attention de destituer ceux de ses *substituts* qui ne purent le suivre. La portion du parlement qui étoit retenue à Paris par les Anglois, commit M. le Tue, avocat-général, pendant l'absence de M. Angevin, pour exercer l'office de ladite *procure*.

Lorsque la place de procureur-général venoit à vaquer par le décès de celui qui en étoit pourvu, la cour confirmoit les *substituts* qu'il s'étoit choisis, & les commettoit pour en remplir les fonctions pendant la vacance.

Les choses demeurerent en cet état jusqu'au mois de mai 1586, que les *substituts* du procureur-général furent créés en titre d'office dans toutes les cours souveraines, comme ils sont encore présentement.

Au parlement de Paris ils sont au nombre de 18. Ils ont réuni à leur corps la

charge d'avocat-général aux requêtes du palais, qu'ils exercent par celui d'entr'eux qui est commis à cet effet.

Il y en a aussi dans la plupart des autres cours, mais le nombre n'en est pas par-tout égal.

Toutes leurs fonctions sont renfermées dans deux objets ; l'un, de soulager le procureur-général dans ses fonctions, comme de lui faire au parquet le rapport des instances, dans lesquelles il doit donner ses conclusions ; l'autre, de le remplacer dans le cas où il ne peut vaquer par lui-même à l'expédition des affaires dont ils est chargé.

Le procureur-général qualifie aussi de ses *substituts* les procureurs du roi des sieges du ressort de la cour, on en trouve un exemple dès 1344, dans l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois de juillet de ladite année, & en cas d'empêchement de leur part ; il commet des *substituts* pour les remplacer, lorsqu'ils n'en ont point ; mais dans leur siege & dans tous autres actes, les procureurs du roi doivent être qualifiés de ce titre de procureur du roi, & non de celui de *substituts* du procureur-général. (*A*)

Substituts du procureur du roi, anciennement les procureurs du roi n'avoient pas la faculté de se nommer des *substituts* pour exercer leurs fonctions, même en leur absence ou autre empêchement, cela n'appartenoit qu'au procureur-général. *L'art. 158* de l'ordonnance de Blois, défendit aux procureurs du roi, de commettre aucuns *substituts* en leur place, quand les avocats du roi seroient présens.

L'édit du mois de mai 1586, avoit créé en titre d'office, non-seulement des *substituts* des procureurs-généraux des cours : mais aussi tous les procureurs du roi dans les sieges inférieurs, pour faire toutes les fonctions des procureurs du roi en leur absence, négligence ou empêchemens ; & pour assister & être adjoints aux juges en tous actes de justice, où on avoit coutume de prendre un adjoint.

Mais ces offices n'ayant point été établis dans plusieurs des sieges inférieurs, & la plus grande partie de ceux qui avoient été levés, étant depuis restés vacans aux parties casuelles, Louis XIV. par un autre édit du mois d'avril 1696, créa de nouveau en titres d'office dans chaque bureau, des trésoriers de France, sieges présidiaux, bailliages, sénéchaussées, tables de marbres & sieges des eaux & forêts, maréchaussées, amirautés, prevôtés, vigueries, châtellenies, vicomtés, élections, greniers à sel & autres justices royales ordinaires, & extraordinaires, tel nombre de ses *substituts* des avocats & procureurs du roi qui seroit réglé, outre ceux d'ancienne création, qui étoient pour lors remplis & exercés, pour, en l'absence des avocats du roi, porter la parole en l'audience, & en l'absence du procureur du roi, donner des conclusions par écrit en toutes affaires sujettes à communication, & faire toutes les fonctions des avocats & procureurs du roi en leur absence, négligence ou légitime empêchement, ensemble pour jouir des autres prérogatives qui leur sont accordés par les édits & réglemens. (*A*)

Substituts des procureurs au parlement : avant que les procureurs fussent en titre d'office, on entendoit par *substitut* d'un procureur, celui que le fondé de procuration substituoit en son lieu & place.

Mais depuis long-temps les réglemens ont obligé les procureurs de nommer chacun pour leurs *substituts* deux de leurs confreres. L'arrêt du 23 juillet 1664, en prescrivant l'observation des anciens arrêts & réglemens, ordonne que suivant iceux, tous procureurs reçus en la cour, qui n'ont pas nommé des *substituts*, seront tenus dans trois jours de mettre au greffe des présentations, les actes contenant nomination de chacun deux *substituts*, pour les représententer & recevoir les significations au palais en cas d'absence ou de maladie, à peine contre les contrevenans de 24 liv. parisis d'amende, & d'être rayé de la matricule, leur fait défenses de signer pour autres procureurs que leurs *substituts*, à peine de faux & de pareille amende. *Voyez le recueil des réglemens concernant les fonctions des procureurs*, p. 91. (*A*)

SUBSTITUER, v. act. (*Gram.*) remplacer une chose par une autre : vous effacez ce morceau, mais qu'y *substituez*-vous ? qui *substituez*-vous à la place de cet homme ? *substituez* l'amitié à l'amour ; & vous y gagnerez.

SUBSTITUTION, s. f. *en algebre*, consiste à mettre à la place d'une quantité qui est dans une équation, quelqu'autre quantité qui lui est égale, quoique exprimée d'une maniere différente. Suppposons par exemple, que l'on ait ces deux équations $ax = yy$ & $x = b + c$; l'on aura par *substitution*, $ab + ac = yy$; en mettant dans la premiere équation, en la place de x sa valeur $b + c$. *Voyez* ÉQUATION. (*A*)

SUBSTITUTIONS, (*Calcul intégral.*) *Méthode des substitutions.* Cette méthode consiste en général à substituer dans une équation différentielle proposée à la place des variables qui y entrent, d'autres variables égales à des fonctions des premieres, & telles qu'après la *substitution*, la proposée devienne d'une forme donnée & pour laquelle on ait une méthode particuliere d'intégrer.

Cette méthode a été employée 1°. par plusieurs géometres, & particuliérement par M. d'Alembert, pour rappeller aux fractions rationnelles des fonctions d'une seule variable x qui contenoit des radicaux, & cela est possible toutes les fois que la fonction proposée est la somme de fonctions qui ne contiennent que $\frac{a + bx}{c + ex}$ sous un radical quelconque, ou $a + bx + cx^2$ sous le radical $\frac{1}{2}$; dans le premier cas, on fera $\frac{a + bx}{c + ex} = z^m$, & dans le second, $a + bx + cx^2 = \overline{\sqrt{c}x + z}^2$. Si on vouloit rechercher en général dans quels cas les fonctions sous le signe étant plus composées, on peut rappeller la fonction proposée aux fractions rationnelles; on commencera par examiner si en faisant $z = x^m$, la proposée contient de nouveaux radicaux quel que soit m, pourvu qu'il soit entier, ensuite si cela a lieu, on supposera $x = \frac{a + by + cy^3 \ldots}{a' + b'y + c'y^2 \ldots}$, ou si le contraire arrive $z = \frac{a + by + cy^2 \ldots}{a' + b'y + c'y^2 \ldots}$ & il faudra que la fonction qui multiplie dx soit aussi de cette forme; ainsi en supposant x ou z égal à une suite infinie, & par conséquent la fonction proposée à une autre, il faudra que toutes deux puissent à la fois être supposées récurrentes, ce qui n'arrivera pas toujours. Je ne crois même pas qu'on puisse par ce moyen rappeller aux fractions rationnelles la rectification des sections coniques, celui que j'ai indiqué à l'*article* QUADRATURE, est plus général. On pourra aussi rappeller des fonctions irrationnelles à des fonctions rationnelles, si on peut faire ici $dz = Y\frac{a + by + cy^2}{a' + b'y + c'y^2}dy$, & le coëfficient de dz égal à une fonction $Y'\frac{a_{\prime} + b_{\prime} y \ldots}{a_{\prime}' + b_{\prime}' y \ldots}$ Y, Y' étant des fonctions de y telles que YY' en soit une fonction rationnelle. Voyez le premier volume du *Calcul intégral* de M. Euler.

2°. La méthode des *substitutions* a encore été employée par M. d'Alembert, pour trouver la forme des différentielles dont l'intégration dépend de la rectification des sections coniques. L'utilité de ce travail est très-grande, quoiqu'on ne sache pas rectifier ces courbes, parce qu'on a à très-peu près la mesure de leurs arcs, & qu'on peut en déduire immédiatement les intégrales approchées des autres fonctions, sans avoir besoin d'une nouvelle approximation. Voyez le premier volume du *Calcul intégral* de M. de Bougainville, & le quatrieme volume des *Opuscules* de M. d'Alembert.

3°. C'est par la méthode des *substitutions* qu'on a trouvé les cas connus d'intégration pour l'équation de Ricati, l'intégration des équations homogenes, celle des équations linéaires du premier ordre, quelques cas particuliers de celles du second. Voyez les *Œuvres* de Jean Bernoulli, & les *articles* RICATI, HOMOGENES, LINÉAIRES.

4°. On s'est encore servi des *substitutions* pour rappeller à ces différens cas des équations qui paroissent s'en éloigner, pour séparer différentes équations particulieres, & pour trouver des cas d'intégration pour beaucoup d'autres.

Plus les formes des fonctions proposées sont générales, les *substitutions* simples, & la fonction qui en résulte d'une forme éloignée de celle de la proposée, plus la méthode a de mérite & d'élégance. Il n'y a aucune regle générale qui puisse servir à déterminer les *substitutions* convenables dans

dans les différentes circonstances. Souvent il paroît au premier coup d'œil que ce choix est l'effet d'une sorte de divination réservée aux grands maîtres ; mais en examinant avec attention, on trouvera toujours quelle chaîne d'idées les a conduits. Ainsi, quand le pere Castel reprochoit aux analystes modernes de prescrire des opérations dont ils ne disoient pas les raisons, il prouvoit sans le savoir qu'il ne voyoit dans leurs livres que le méchanique du calcul, & que l'esprit de méthode lui avoit échappé. Voyez sur ce sujet les exemples qui se trouvent dans l'ouvrage de M. Euler, sur les isopérimetres 1745, & les *Œuvres* de M. d'Alembert, sur-tout pour ce qui regarde les différences partielles. *(o)*

SUBSTITUTION, *(Jurispr.)* est l'institution d'un second, troisieme, ou autre héritier, pour recueillir au défaut d'un autre héritier, ou après lui.

Cette définition annonce que le nom de *substitution* est commun à deux sortes de dispositions.

L'une est celle par laquelle un testateur ayant institué un héritier, & craignant qu'il ne puisse ou ne veuille l'être, en nomme un autre pour recueillir l'hoirie au défaut du premier; c'est ce que l'on appelle *substitution vulgaire*.

L'autre sorte de disposition & *substitution* est celle qui fait passer les biens à un second héritier, après le premier qui les a recueillis : cette espece de *substitution*, qu'on appelle *fidei-commissaire*, est plus connue en droit sous le nom de *fidei-commis* simplement.

Néanmoins dans notre usage on se sert également du terme de *substitution*, pour désigner les *fidei-commis*, & les *substitutions vulgaires :* on les distingue seulement l'un de l'autre, en appellant les fidei-commis, *substitutions fidei-commissaires*.

Les regles de la *substitution* vulgaire, sont expliquées ci-après, à *l'article* SUBSTITUTION VULGAIRE. Celle-ci est beaucoup plus simple que l'autre.

Les loix romaines contiennent une infinité de dispositions, au sujet des *substitutions* fidei-commissaires, & la jurisprudence des différens parlemens, qui n'étoit pas uniforme sur cette matiere, a été fixée par l'ordonnance du mois d'Août 1741. Comme cette loi ne laisse pas d'être fort étendue, nous ne ferons ici l'analyse que de ses principales dispositions.

Toutes personnes capables de disposer de leurs biens, peuvent faire des *substitutions* fidei-commissaires, dans les pays où elles sont en usage.

Les biens immeubles de leur nature, peuvent être chargés de *substitution*, encore qu'ils fussent réputés meubles à certains égards, par la loi de la situation.

Les offices peuvent aussi être chargés de *substitution*, ainsi que les rentes constituées, soit que la loi qui les régit, les repute meubles ou immeubles.

Les effets mobiliers sont censés compris dans la *substitution*, lorsqu'elle est apposée à une disposition universelle, ou faite par forme de quotité, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné ; dans le premier cas il en faut faire emploi ; mais ils ne peuvent être chargés d'une *substitution* particuliere, que l'auteur de la *substitution* n'ait expressément ordonné qu'il en sera fait emploi.

Mais les bestiaux & utensiles servant à faire valoir les terres, sont toujours censés compris dans la *substitution* des terres, sans qu'on soit tenu de vendre ces effets, ni d'en faire emploi ; il suffit de les faire estimer, afin que l'on en rende d'une égale valeur lors de la restitution du fidei-commis.

Les meubles meublans d'un château ou maison, peuvent aussi être compris dans la *substitution*, même avec clause de les conserver en nature ; mais on ne peut substituer avec cette clause aucuns autres effets mobiliers, que les meubles dont il vient d'être parlé, & les bestiaux & utensiles dont on a parlé dans l'article précédent.

Les *substitutions* apposées aux donations entre-vifs, n'ont d'effet pour les effets mobiliers, qu'en cas qu'on en ait annexé à la minute de la donation, un état signé des parties, contenant une estimation : le tout à peine de nullité de la *substitution* pour les meubles. *Voyez* aussi *l'article XV*, de l'ordonnance des donations.

Le donataire de meubles avec *ſubſtitution*, doit en faire emploi.

Les *ſubſtitutions* faites par contrat de mariage, ou par donation entre-vifs, étant acceptées, ne peuvent plus être révoquées ni augmentées, diminuées ou changées, même du conſentement du donataire ; & s'il renonce à la donation, la *ſubſtitution* ſera ouverte au profit des appellés.

Il en eſt de même par rapport aux inſtitutions & *ſubſtitutions* contractuelles qui ſont également irrévocables, ſoit entre nobles ou roturiers.

Les biens donnés par contrat de mariage, ou par donation entre-vifs, ſans charge de *ſubſtitution*, ne peuvent en être chargés par une diſpoſition poſtérieure, encore que ce fût une donation du pere à ſes enfans, que la *ſubſtitution* comprît expreſſément les biens donnés, & qu'elle fût faite en faveur des enfans ou deſcendans du donateur ou donataire.

Lorſque la donation ou l'inſtitution contractuelle a été faite à la charge de remettre les biens donnés à celui que le donateur ou le donataire voudra choiſir, celui qui ſera élu ne pourra, ſous prétexte de l'élection faite en ſa faveur, être chargé d'aucune *ſubſtitution*.

Quand le contrat de mariage, ou la donation, contiendroit une réſerve par le donateur, de charger dans la ſuite de *ſubſtitution*, les biens par lui donnés ; cette réſerve eſt de nul effet depuis l'ordonnance.

Il faut pourtant excepter le cas où le donateur feroit une nouvelle libéralité avec charge de *ſubſtitution*, auquel cas le donataire acceptant la nouvelle libéralité, ne pourroit plus diviſer les deux diſpoſitions, ni renoncer à la ſeconde, pour s'en tenir à la premiere.

Les enfans qui ne ſont pas expreſſément appellés à la *ſubſtitution*, mais ſeulement mis dans la condition, ſans être chargés de reſtituer à d'autres, ne ſont en aucun cas regardés comme étant dans la diſpoſition, encore qu'ils ſoient dans la condition en qualité de mâles, que la condition ſoit redoublée, que les grevés ſoient obligés de porter le nom & armes de l'auteur de la *ſubſtitution*, & qu'il ait défendu de diſtraire la quarte-trébellianique, ou qu'il ſe trouve de conjectures tirées d'autres circonſtances, telles que la nobleſſe & la coutume de la famille, ou la qualité & la valeur des biens ſubſtitués, ou autres préſomptions auxquelles on n'a aucun égard.

Les appellés à une *ſubſtitution*, dont le droit n'a pas été ouvert avant leur décès, n'en tranſmettent point l'eſpérance à leurs enfans ou deſcendans, encore que la *ſubſtitution* ſoit faite en ligne directe par des aſcendans, & qu'il y ait d'autres ſubſtitués appellés à la même *ſubſtitution* après ceux qui ſeront décédés, & leurs enfans ou deſcendans.

La repréſentation n'a point lieu dans les *ſubſtitutions*, ſoit en directe ou en collatérale, & ſoit que les appellés le ſoient collectivement, ou déſignés en particulier, ſuivant l'ordre de leur parenté avec l'auteur de la *ſubſtitution*, à moins qu'il n'ait expreſſément ordonné que la repréſentation auroit lieu, ou que la *ſubſtitution* ſeroit déférée ſuivant l'ordre des ſucceſſions légitimes.

Dans les *ſubſtitutions* où les filles ſont appellées à défaut de mâles, elles viennent dans l'ordre réglé par la *ſubſtitution*, & ſi cet ordre n'y eſt pas réglé, les plus proches du dernier poſſeſſeur des biens, les recueillent, à quelque degré de parenté qu'elles ſoient de l'auteur de la *ſubſtitution* & encore qu'il y eût d'autres filles qui en fuſſent plus proches, ou d'une branche aînée.

Dans les *ſubſtitutions* faites au cas que le grévé décede ſans enfans, ce cas ſera cenſé arrivé, lorſque au jour du décès du grévé il n'y aura aucuns enfans légitimes & capables des effets civils, ſans qu'on ait égard à l'exiſtence des enfans naturels, même légitimés, ſi ce n'eſt par mariage ſubſéquent, ni à l'exiſtence des enfans morts civilement pour quelque cauſe que ce ſoit.

La *ſubſtitution* eſt ouverte par la mort civile du grévé.

La condition de ſe marier ſera cenſée avoir manqué ; & celle de ne ſe point marier (dans le cas où elle peut être valable), ſera cenſée accomplie, lorſque la

personne à qui la condition étoit imposée, aura fait profession religieuse.

Dans tout testament autre que le militaire, la caducité de l'institution emporte celle de la *substitution* fidéi-commissaire, si ce n'est qu'il y ait clause codicillaire.

La renonciation de l'héritier légataire ou donataire grévé, ne peut nuire au substitué, lequel en ce cas, prend la place du grévé; de même si le premier substitué renonce, le second prend la place.

Celui qui est appellé à une *substitution* fidei-commissaire, peut y renoncer lorsqu'elle est ouverte à son profit, ou même auparavant; mais en ce dernier cas, la renonciation doit, à peine de nullité, être faite en minute devant notaires, avec le grévé, ou avec le substitué appellé après celui qui renonce.

L'exhérédation prononcée par les peres ou meres, ne prive point les enfans deshérités, des biens qu'ils doivent recuillir en vertu de *substitutions* faites par leurs ascendans ou autres, à moins que l'auteur de la *substitution* ne l'eût ainsi ordonné, ou qu'ils ne fussent incapables de toute succession aux termes de la loi.

Toutes *substitutions*, par quelque acte qu'elles soient faites, & en quelques termes qu'elles soient conçues, ne s'étendent qu'à deux degrés, outre l'institution, & ce conformément à l'ordonnance d'Orléans; celles qui sont antérieures à cette ordonnance, s'étendent jusqu'à quatre degrés, suivant l'ordonnance de Moulins.

Dans les provinces où les *substitutions* avoient été étendues par l'usage jusqu'à quatre degrés, outre l'institution, la restriction à deux degrés n'a lieu que depuis la publication de la nouvelle ordonnance des *substitutions*.

Il y a cependant encore quelques provinces où les *substitutions* n'ont point été restraintes à un certain nombre de degrés, & à l'usage desquelles il n'a pas encore été dérogé;

Les degrés de *substitutions* se comptant par têtes & non par souches ou génération, chaque personne qui recueille l'effet de la *substitution*, est comptée pour un degré.

Le substitué n'est point saisi de plein droit, & ne gagne les fruits que du jour de la délivrance consentie à son profit, ou du jour de la demande.

La restitution anticipée du fidei-commis, ne peut nuire aux créanciers du grévé, ni à ceux qui auroient acquis de lui.

En cas d'insuffisance des biens libres, les femmes ont une hypotheque subsidiaire sur les biens substitués, tant pour le fond ou capital de la dot, que pour fruits ou intérêts.

On observe la même chose en faveur de la femme & des enfans, tant pour le douaire que pour l'augment de dot, ou autre gain de noces, qui en tient lieu; & si le douaire ou autre gain est préfix, cette hypotheque n'a lieu que jusqu'à concurrence du coutumier ou légal.

La femme n'a point d'hypotheque subsidiaire sur les biens substitués, pour le préciput, les bagues & joyaux, & autres libéralités semblables, ni pour son deuil.

Elle n'en a point non plus pour le remploi de ses propres biens dotaux qui ont été aliénés de son consentement, ni pour les dettes auxquelles elle s'est obligée volontairement.

La femme ne peut exercer son hypotheque subsidiaire contre les enfans d'un mariage antérieur au sien, lorsque ce sont eux qui recueillent la *substitution*.

Les dispositions concernant l'hypotheque subsidiaire ont lieu, soit que la *substitution* ait été faite par un collatéral, ou même par un étranger, pourvu que ce soit en faveur des enfans du grévé, ou en faveur d'un autre, en cas que le grévé décede sans enfans.

Les adjudications par décret ne purgent point les *substitutions* publiées & enrégistrées, encore que le substitué eût un droit ouvert avant le décret, & même avant la saisie réelle, & qu'il n'est point formé d'opposition, si ce n'est que le décret fût pour dette de l'auteur de la *substitution*, ou autres dettes antérieures.

Après le décès de celui qui a fait une *substitution* universelle ou particuliere, il doit être procédé dans les formes ordinaires à l'inventaire des biens de la succession, à la requête de l'héritier institué

& légitime, ou du légataire univerſel, & ce dans le temps de l'ordonnance ; & s'il ne le fait pas, celui qui doit recueillir les biens ſubſtitués eſt tenu dans un mois aprés d'y faire procéder ; & faute de ce, l'inventaire ſera fait à la requête du procureur du roi.

Il doit être fait par un notaire royal, en préſence du premier ſubſtitué, s'il eſt majeur, ou de ſon tuteur ou curateur, s'il eſt mineur & interdit, ou du ſyndic ou adminiſtrateur, ſi la *ſubſtitution* eſt au profit d'une égliſe, hôpital ou communauté.

On doit procéder à la vente des meubles par affiches & encheres.

L'emploi des deniers doit être fait d'abord au paiement des dettes, & le ſurplus en fonds de terre, maiſons, rentes foncieres ou conſtituées.

Toutes *ſubſtitutions* fidei-commiſſaires faites entre-vifs, ou à cauſe de mort, doivent être publiées en jugement l'audience tenant, & enregiſtrées au greffe du ſiege où la publication en eſt faite, & ce à la diligence du grévé de *ſubſtitution*.

La publication & l'enregiſtrement des *ſubſtitutions* doivent être faits au ſiege royal reſſortiſſant nuement au parlement ou conſeil ſupérieur dans l'étendue ou le reſſort duquel, l'auteur de la *ſubſtitution* avoit ſon domicile au jour de l'acte qui la contient, ou au jour de ſon décès, ſi c'eſt par une diſpoſition à cauſe de mort, & auſſi dans les ſieges de la même qualité où les biens ſubſtitués ſeront ſitués.

Si ce ſont des rentes ſur le roi, ſur les villes, états ou ſur le clergé, ou bien des offices, la publication & l'enregiſtrement ſe font dans les ſieges de la même qualité, tant du lieu où les rentes ſe payent, ou dans lequel ſe fait l'exercice de ſes offices, que du lieu du domicile de l'auteur de la *ſubſtitution*.

Les actes d'emploi doivent auſſi être publics & regiſtrés au ſiege royal du lieu où ſont les biens.

La publication & l'enregiſtrement doivent être faits dans 6 mois à compter de l'acte, s'il eſt entre-vifs, & du jour du décès, ſi c'eſt une diſpoſition à cauſe de mort.

La *ſubſtitution* étant duement publiée & regiſtrée, a effet même contre les créanciers & tiers-acquéreurs du jour de ſa date, ou du jour du décès, ſi la *ſubſtitution* eſt faite par acte à cauſe de mort.

On peut cependant faire publier & enregiſtrer les *ſubſtitutions* après les 6 mois ; mais en ce cas elles n'ont effet contre les créanciers & tiers-acquéreurs, que du jour de l'enregiſtrement.

Le défaut de publication & d'enregiſtrement ne peut être ſuppléé par aucun autre acte, ni aucune circonſtance, & peut être oppoſé à toutes ſortes de perſonnes, même aux mineurs, égliſes, communautés ; & ſauf le recours de ceux-ci contre leurs tuteurs & autres adminiſtrateurs.

Les donataires, héritiers, légataires de celui qui a fait la *ſubſtitution*, ni les donataires, héritiers & légataires de ceux-ci, ne peuvent oppoſer aux ſubſtitués le défaut de publication & d'enregiſtrement de la *ſubſtitution*.

Le grévé, ou celui qui prend ſa place, ne peut ſe mettre en poſſeſſion des biens, qu'en vertu d'une ordonnance du juge royal.

Toutes conteſtations concernant les *ſubſtitutions* fidei-commiſſaires, doivent être portées au ſiege royal, reſſortiſſant nuement au parlement ou conſeil ſupérieur. *Voyez* au *digeſte* & aux *inſtitutes* les titres *de vulg. & pupill. ſubſtitut.* & au code les titres *de impub. & aliis ſubſtit.* & *de inſtitut. & ſubſtit.* & *Voyez* auſſi les *traités des ſubſtitutions*, par Balde, Fuſarius, Péréginus, Champy, Vulſon, Ricard, & *le mot* FIDEI-COMMIS. *(A)*.

SUBSTITUTION ABRÉGÉE, eſt de deux ſortes, l'une qu'on appelle *bréviloque* ou *réciproque*, l'autre qu'on appelle *compendieuſe*. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, SUBSTITUTION COMPENDIEUSE.

SUBSTITUTION BRÉVILOQUE ; dans quelques provinces, comme au parlement de Toulouſe, cette dénomination eſt ſynonyme de *ſubſtitution réciproque* ; on l'appelle *bréviloque*, parce que le teſtateur ou teſteur en diſant qu'il ſubſtitue deux perſonnes réciproquement l'une à l'autre,

ſimplifie & abrege ſa diſpoſition, en évitant de faire deux *ſubſtitutions*, en ſuite l'une de l'autre. *Voyez* Maynard, *l. V. c. xxvij.* & *41.* & le *mot* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION CADUQUE, eſt celle qui ne peut avoir lieu, ſoit par le prédécès de l'appellé à la *ſubſtitution*, ſoit par quelqu'autre événement prévu par le teſtateur, & dans le cas duquel il n'a pas voulu que la *ſubſtitution* eût lieu.

SUBSTITUTION COMMUNE, eſt la même choſe que la vulgaire. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION COMPENDIEUSE, eſt celle par laquelle un pere ayant inſtitué ſon fils, lui ſubſtitue une autre perſonne, ſans s'expliquer davantage. Elle eſt ainſi appellée, comme qui diroit *abrégée*, parce qu'en peu de paroles elle comprend toutes les eſpeces de *ſubſtitutions* de ſorte qu'elle eſt valable, ſoit que le fils décede avant le pere, ſoit qu'il décede après avoir recueilli ſa ſucceſſion, mais en âge de pupillarité, ſoit enfin qu'il décede en âge de puberté, après avoir recueilli la ſucceſſion du pere : au premier cas la *ſubſtitution* ſera vulgaire, & le ſubſtitué n'aura que les biens du pere, & les aura ſans aucune diminution. Au ſecond cas, elle ſera pupillaire, & le ſubſtitué aura les biens du pere & du fils. Au troiſieme, elle ſera fidei-commiſſaire, & le ſubſtitué n'aura les biens du pere, qu'en déduiſant les quartes-falcidie & trébellianique. *Voyez* Argout, en ſon *inſtit. tom. I. liv. II. c. xiv.*

SUBSTITUTION CONDITIONNELLE, eſt celle qui n'eſt faite que ſous condition, & en cas que tel événement arrive ou n'arrive pas; par exemple, ſi la *ſubſtitution* eſt faite, en cas que l'héritier ne ſe marie pas, ou s'il n'a point d'enfant ou d'enfans mâles, *&c.* l'événement du cas prévu par le teſtateur, rend la *ſubſtitution* caduque.

SUBSTITUTION CONTRACTUELLE, eſt celle qui eſt faite par contrat entre-vifs, à la différence des autres *ſubſtitutions* qui ſont faites par teſtament ou codicile : la *ſubſtitution* directe ne peut pourtant, en général, ſe faire que par teſtament; mais comme les contrats de mariage ſont ſuſceptibles de toutes ſortes de clauſes; on y peut auſſi faire toutes ſortes de *ſubſtitutions*, ſoit directes ou fidei-commiſſaires. *Voyez* le *traité de convention de ſuccéder*, par Boucheul, *c. ij.* & le *mot* INSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION CONVENTIONNELLE, eſt la même choſe que *ſubſtitution contractuelle*. Voyez *ci-devant* SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION DIRECTE, eſt ainſi appellée, parce qu'elle ſe faiſoit en termes ſemblables à ceux de l'inſtitution, qualifiés en droit de termes directs, *verbis directis*, ſelon la forme des loix, *hæres eſto*. Elle fait paſſer les biens, droits & actions immédiatement, & comme des mains du teſtateur en celles du ſubſtitué, ſans que le premier héritier ait recueilli. On en compte de trois ſortes : la vulgaire ou commune, la pupillaire, & l'exemplaire, ou quaſi pupillaire : elle eſt oppoſée à la *ſubſtitution* fidei-commiſſaire, qui ne tranſmet les biens au ſubſtitué que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué. *Voyez* SUBSTITUTION COMMUNE, VULGAIRE, EXEMPLAIRE, PUPILLAIRE, FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION DOUBLE *ou* RÉCIPROQUE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION ÉTEINTE eſt celle qui a fini en la perſonne du dernier grévé de la *ſubſtitution* : ou par l'événement de la condition ſous laquelle elle étoit faite. *Voyez* SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION EXEMPLAIRE *ou* JUSTINIENE, *ou quaſi* PUPILLAIRE, eſt celle qui ſe fait par les pere & mere à leur enfant, qui eſt en fureur ou démence, au cas qu'il ne revienne point en ſon bon ſens.

On l'appelle *juſtiniene*, parce qu'elle a été introduite par Juſtinien en la loi *humanitatis, cod. de impuberum & aliis ſubſtitut.*

On lui donne auſſi le nom de *quaſi pupillaire*, parce qu'elle a été introduite à l'*inſtar* de la *ſubſtitution* pupillaire.

Comme elle eſt fondée ſur un motif d'humanité, la mere peut auſſi-bien que le pere faire une telle *ſubſtitution*.

Elle comprend tous les biens qui peuvent

advenir à l'enfant, tant qu'il est en démence.

Lorsque l'enfant qui est furieux ou en démence a des enfans ou des freres & sœurs, le pere doit les lui substituer, ou du moins l'un d'entr'eux, & non pas un étranger.

Cette *substitution* n'a lieu qu'en pays de Droit écrit.

SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE, autrement *fidei-commis*, est celle qui ne transmet les biens au substitué, que par l'entremise & les mains de l'héritier institué, pour ne les recueillir que successivement & après lui, à la différence de la *substitution* vulgaire qui est faite pour avoir lieu au profit du substitué, au cas que l'institué ne veuille ou ne puisse pas recueillir l'effet de l'institution. *Voyez* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION FINIE, est lorsque la *substitution* cesse d'avoir lieu, & que les biens substitués sont libres en la personne de celui qui a droit de les posséder. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE & SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, est celle où les héritiers présomptifs sont appellés à titre de *substitution* de degré en degré, c'est-à-dire, suivant l'ordre naturel de succéder. *Voyez* SUBSTITUTION LINÉALE & SUBSTITUTION MASCULINE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, RETARDÉE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RETARDÉE.

SUBSTITUTION INDIRECTE *ou* OBLIQUE, est la même chose que *substitution fidei-commissaire*. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION JUSTINIENE, est la même chose que la *substitution exemplaire*, que le pere peut faire à ses enfans étant en démence, elle fut aussi surnommée *justiniene*; parce qu'elle fut introduite par l'empereur Justinien par la loi *humanitatis* au code *de impub. & aliis substitut.*

SUBSTITUTION LINÉALE, est celle qui est faite suivant l'ordre des lignes, c'est-à-dire, sans intervertir l'ordre de succéder dans chaque ligne, & où les parens d'une autre ligne ne sont appellés, qu'au défaut de celle qui a le droit le plus prochain.

SUBSTITUTION LITTÉRALE & FORMELLE, est celle qui est expressément ordonnée par le testateur ou le donateur. *Voyez* SUBSTITUTION EXPRESSE.

SUBSTITUTION MASCULINE, est celle qui est faite en faveur des mâles seulement, où dans laquelle les mâles sont toujours appellés par préférence aux femelles.

SUBSTITUTION OBLIQUE *ou* INDIRECTE, est la même chose que *substitution fidei-commissaire*. *Voyez ci-devant* FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION OFFICIEUSE, est celle qui est faite pour assurer des alimens au grévé, & le fonds du bien à ses enfans, & empêcher par ce moyen que les biens ne soient la proie des créanciers du grévé; on l'appelle plus communément *exhérédation officieuse*. *Voyez* EXHÉRÉDATION.

SUBSTITUTION OUVERTE, est lorsque l'appellé est saisi du droit de recueillir la *substitution*, soit par le décès du grévé, soit par l'échéance de la condition. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE.

SUBSTITUTION PARTICULIERE, est celle qui ne comprend qu'un ou plusieurs corps certains des biens du testateur ou donateur, & non l'universalité de ses biens, ni une certaine portion ou quotité, comme la moitié, le tiers, le quart, *&c.* *Voyez* SUBSTITUTION & TRÉBELLIANIQUE.

SUBSTITUTION PERPÉTUELLE, est celle qui est faite pour avoir lieu à perpétuité & à l'infini, autant que la *substitution* peut s'étendre. En France, les *substitutions* sont réduites à deux degrés, non compris l'institution; on appelle néanmoins *perpétuelles* celles qui sont faites à l'infini, pour avoir lieu jusqu'à ce que le nombre de degrés fixé par les ordonnances, soit rempli. *Voyez* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE & SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION PRÉCAIRE *ou* FIDEI-COMMISSAIRE, est celle qui se fait non en termes impératifs comme la *substitution* directe, mais en termes de priere, & par laquelle les biens ne se transferent pas directement en la personne du substitué, mais passent ordinairement en la personne du premier institué, à la charge de les rendre au substitué; c'est pourquoi elle est désignée plus souvent en droit par le terme

de *restitution* & de *fidei-commis*, que par celui de *substitution*.

Justinien, par sa constitution au code *communia de legat. & fideic.* a supprimé la différence des paroles dont on usoit dans la *substitution* directe & dans la précaire, de maniere qu'il est indifférent présentement que le testateur exprime sa volonté en termes directs & impératifs, ou en termes obliques, précaires & fidei-commissaires.

Mais la différence qui étoit entre la *substitution* directe & la précaire ou fidei-commissaire, subsiste toujours quant au fond, en ce que dans la *substitution* directe le substitué prend les biens directement du testateur, au lieu que dans la *substitution précaire* ou *fidei-commissaire*, il les prend des mains du grévé.

Mais comme on n'est plus obligé de se servir de termes *précaires* pour ces sortes de *substitutions*, on les appelle plus communément *substitutions fidei-commissaires* : il y a cependant encore des pays où l'on se sert quelquefois du terme de *substitution précaire* pour désigner la *substitution fidei-commissaire*, comme à Bordeaux. *Voyez* les *consultations* de Cujas, 15, 19 & 22. Lapeirere, *lettre S. l'abrégé de la Jurisprud. rom.* de Colombet, & *les mots* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION PRÉSUMÉE, *voyez* SUBSTITUTION TACITE.

SUBSTITUTION PUPILLAIRE, est celle que le testateur fait pour son enfant impubere, au cas que cet enfant décede avant d'être parvenu à l'âge où l'on peut tester; c'est une extension de la puissance paternelle ; c'est pourquoi elle n'a lieu qu'en pays de Droit écrit, & ne peut être faite que par le pere ayant son enfant en sa puissance; il ne peut étendre cette *substitution* au-delà de la puberté. Il peut substituer ainsi à l'un de ses enfans, sans le faire à l'égard des autres.

Cette *substitution* est expresse ou tacite, expresse lorsqu'elle est écrite ; la tacite a lieu en vertu de la loi, lorsque le pere a fait une *substitution* vulgaire à son fils; on présume qu'il a aussi eu intention de lui substituer le même héritier, au cas que cet enfant décede avant l'âge de puberté. *Voyez* au *digeste* le tit. *de vulg. & pupill. substit.*

SUBSTITUTION *quasi* PUPILLAIRE, est la même que la *substitution exemplaire* ; c'est celle qui se fait à un majeur, furieux & imbécille. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION EXEMPLAIRE.

SUBSTITUTION RÉCIPROQUE, est celle par laquelle deux personnes sont appellées l'une au défaut de l'autre, comme si le testateur dit : « J'institue Jean & Jacques; & au défaut de chacun d'eux, ses enfans; & au défaut de l'un, & de ses enfans, ce sera l'autre, ou à son défaut les siens. *Voyez* SUBSTITUTION BRÉVILOQUE.

SUBSTITUTION RETARDÉE ou GRADUELLE RETARDÉE, est celle où pour prolonger indirectement le fidei-commis d'un degré, on nomme pour héritier le petit-fils, ne laissant au pere qu'un simple usufruit. *Voyez* les *traités* de M. Davot, *sur le Droit François*, *tom. V. p. 574.*

SUBSTITUTION SIMPLE, est une *substitution* fidei-commissaire où le fidei-commis ne doit opérer qu'une fois, à la différence de la *substitution* graduelle où il opere successivement au profit de plusieurs personnes l'une après l'autre. *Voyez* SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION TACITE, est celle qui, quoique n'étant point écrite, s'ensuit néanmoins de la disposition, soit par une présomption légale & de droit, soit par une présomption tirée des termes du testament ou de la donation; il y a des cas où l'on admet une *substitution* vulgaire, tacite, & quelquefois aussi une pupillaire tacite.

SUBSTITUTION UNIVERSELLE, est celle qui comprend tous les biens du testateur ou donateur, ou même seulement une portion ou quotité, ne fût-ce qu'un douzieme, un vingtieme, & la quarte-trebellianique ne se prend que sur la *substitution* fidei-commissaire universelle.

SUBSTITUTION VULGAIRE ou COMMUNE, est celle par laquelle le testateur ou donateur institue un second héritier au défaut du premier, pour empêcher que la premiere institution ne soit caduque. Cette seconde institution se fait pour avoir lieu seulement dans le cas où le premier

institué ne sera pas héritier, soit qu'il ne veuille pas l'être, ou qu'il ne le puisse; ce qui renferme le cas du prédécès, & toute autre capacité & le refus.

☞ On peut substituer de même un troisieme héritier au défaut du second, & même plusieurs autres.

☞ Quand le premier institué se porte héritier, la *substitution vulgaire* devient caduque, & ainsi du troisieme ou quatrieme héritier, quand le précédent accepte.

On peut substituer de même à un légataire.

Cette sorte de *substitution* a lieu principalement dans le pays de Droit écrit & autres, où les institutions d'héritier sont nécessaires pour la validité du testament; mais dans les pays coutumiers où les institutions d'héritiers ne valent que comme des legs universels, les *substitutions vulgaires* ne se pratiquent que pour subroger le substitué au lieu de l'institué, au cas que celui-ci ne veuille ou ne puisse recueillir l'institution ou legs fait à son profit. *Voyez* au *dig.* le *tit. de vulg. & pupill. substit. (A)*

SUBTERFUGE, s. m. *(Gram.)* moyen injuste & détourné dont on use pour échapper à la pénétration, à la justice, à la correction.

SUBTIL, adj. *en Physique*, signifie un corps extrêmement petit, fin & délicat; tels que sont les esprits animaux, les émanations des corps odorans, *&c. Voyez* ESPRIT, ECOULEMENS, EMANATIONS, *&c.*

Une portion de matiere n'est plus *subtile* qu'une autre, qu'en ce qu'elle se divise en parties plus petites; ces parties s'insinuent plus aisément dans les pores des autres corps. *Voyez* PARTICULE, *&c.*

Les Cartésiens prennent pour leur premier élément une matiere subtile. *Voyez* CARTÉSIANISME, ÉLÉMENT & MATIERE SUBTILE.

Ils la supposent si excessivement fine, qu'elle pénetre les plus petits pores du verre & des autres corps solides; & ils prétendent expliquer par son moyen la plupart des phénomenes de la nature. *Voyez* VUIDE, PLEIN, *&c. Chambers. (O)*

SUBTIL, MAL SUBTIL, *(Fauconnerie.)* maladie qui arrive aux oiseaux de proie, & dans laquelle ils sont affamés, quoiqu'on leur donne toujours à manger.

SUBTILES, *(Hist. nat.)* oiseaux de la nouvelle Espagne, qui sont des especes de corneilles; ils sont de la grosseur d'un pigeon; leur plumage est noirâtre; mais leur bec & le bout de leurs ailes sont jaunâtres; leurs nids sont suspendus à l'extrêmité des branches des plus grands arbres, auxquelles on croiroit qu'ils ne sont point attachés, ils n'y tiennent que par des fils ou brins d'une herbe fort longue, dont le nid lui-même est formé & est très-artistement entrelacé: à l'un des côtés du nid est une ouverture qui sert d'entrée à l'oiseau. On voit quelquefois jusqu'à trente de ces nids sur un même arbre.

SUBTILITÉ, s. f. *(Gram.)* qualité qui fait appeller une chose subtile. *V.* SUBTIL. Il se prend au simple & au figuré. On dit la *subtilité* de la matiere, la *subtilité* de l'eau, de l'air, du feu, de la poussiere; la *subtilité* de l'esprit; la *subtilité* du raisonnement. Il se prend plutôt en mauvaise part qu'en bonne. Dans les hommes, on se méfie de la *subtilité*; dans les choses, il s'oppose à la *solidité*, & il se joint à presque toutes ses acceptions une idée de petitesse.

SUBUCULA, s. f. *(Littérat. rom.)* c'étoit chez les Grecs l'habit de dessous, *indusium*, ὑποδύτης. Depuis que les Romains prirent une seconde tunique, on appella celle de dessus *tunica superaria*, ἐπενδύτης, & celle de dessous *tunica subucula*; celle-ci étoit de lin, & répondoit à nos chemises d'aujourdhui; une chemise de lin usée se nommoit *subucula trita. (D. J.)*

SUBVENIR, v. n. *(Gram.)* secourir, soulager. J'étois dans la détresse, il ne dédaigna pas de connoître ma misere & d'y *subvenir*. Ma grande-mere resta veuve à trente-trois ans, & elle avoit eu vingt-deux enfans, huit dans les quatre premieres couches; il lui en restoit dix-neuf vivans autour de sa table. Je ne sais comment elle parvint à les élever & à *subvenir* à tous leurs besoins, avec le peu de fortune qu'elle avoit. De tant d'enfans, aucun n'est parvenu au-delà de soixante & quinze ans: je n'en ai jamais vu que trois; je suis encore jeune, & au moment où j'écris, il n'en reste

reste pas un. Avec quelle vîtesse les hommes passent ! Comment la nature *subvient*-elle à une diminution si rapide de l'espece ?

SUBVENTION, s. f. (*Finance.*) tout impôt surajouté, pour fournir à de nouveaux besoins de l'état.

SUBUR, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolémée, *l. IV. c. j.* marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte de l'Océan atlantique, entre l'embouchure du fleuve Lixus & le golfe Emporicus. Pline, *l. V. c. j.* fait aussi mention de ce fleuve, dont le nom moderne est *Subu*, selon quelques-uns, & *Sus* ou *Cebit* selon d'autres.

Il sort du mont Ciligo ou Salego, au royaume de Fez, dans la province de Cuz, & se précipite si rapidement, qu'il entraîne avec soi des pierres qui pesent un quintal. Il y a sur cette riviere un pont de cent cinquante toises de long.

Après qu'elle a traversé beaucoup de montagnes & de vallées, elle arrose une plaine à deux milles de la ville de Fez. Elle fait la même chose dans la province d'Asgar, & se jete dans la mer auprès de la ville de Maroc. Ce n'est toutefois qu'après s'être grossie de l'eau de plusieurs rivieres, comme de Guarca, de Sador, qui descendent des monts Gomere & Errif; de celle de Fez, qui est le Fut de Pline, & le Pheut ou Theut de Ptolémée, & de celle d'Ynavan & de Bath dont la province d'Agascar est baignée.

2°. *Subur*, ville de l'Espagne Tarragonoise. Ptolémée, *l. II, c. vj*, la donne aux Cosetani, & la place sur la côte entre Barcinon & Tarracon. Cette ville est connue de Pomponius Mela, *l. II, c. vj*, qui la compte au nombre des petites villes, situées aux environ de Tarracone. Pline, *l. III, c. iij*, ne fait que la nommer. Les habitans de *Subur* sont appellés *Suburitani* dans une inscription trouvée auprès de Tarragone, & rapportée par Gruter, *p. 424.*

L. FVRIO L. F.
FAVENTINO.
SVBVRITANI.

(*D. J.*) Public.

SUBURA, (*Topog. de l'anc. Rome.*) quartier de Rome qui étoit entre le mont Esquilin, le mont Viminal & le mont Quirinal. C'étoit le quartier ordinaire des courtisanes, & le rendez-vous des jeunes débauchés. Quand je n'eus plus, dit Perse, autour de moi que des gens complaisans, & que j'eus pris la robe blanche, c'est-à-dire la robe virile, je promenois mes yeux avec pleine licence dans le quartier *Subura*.

Cum blandi comites, totâque impunè Subura.
Permisit sparsisse oculos, jam candidus umbo.

Dans Horace, *ode v. l. V.* Canidie invoque les divinités de la nuit, pour ameuter les chiens du quartier de *Subura* contre Varus, qui y alloit voir tous les soirs des filles de joie. Qu'ils décelent, ajoute-t-elle sa perfidie, & qu'ils le rendent la fable de toute la ville.

Senem quòd omnes videant adulterum,
Latrent Suburanæ *canes.*

(*D. J.*)

SUBURBANUM ou SUBURBANA, (*Littérat.*) en sous-entendant *domus* ou *villa*, signifioit chez les Romains une *maison de campagne* aux portes de Rome. Comme les sénateurs, & sur-tout ceux qui avoient beaucoup de part au gouvernement, ne pouvoient être long-temps absens de Rome; outre ces maisons de campagne si magnifiques qu'ils avoient dans les endroits de l'Italie les plus délicieux, ils en avoient encore d'autres moins considérables dans les dehors de Rome, qu'ils appelloient leurs *jardins*. Les vignes des grands seigneurs italiens ont pris la place de ces *suburbana*. (*D. J.*)

SUBURBICAIRES, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) les provinces qui appartenoient au vicariat de Rome furent appellées *suburbicaires*, *quasi sub urbe positæ*; ainsi que le démontre le P. Sirmond; & par une suite on appella aussi *églises suburbicaires* celles qui étoient renfermées dans le vicariat de Rome. Cependant Saumaise & quelques autres auteurs resserrent les provinces & les églises *suburbicaires* dans des bornes beaucoup plus étroites; ils préten-

dent que l'on ne doit donner ce nom qu'aux provinces qui étoient aux environs de Rome, dans la distance de cent milles; d'autres ont donné dans un autre excès, & se sont efforcés de prouver que, par le terme de *provinces suburbicaires*, on entendoit toutes les provinces soumises à l'empire romain, ou du moins celles qui étoient comprises sous ce qu'on appelle *occident*. Telle est l'opinion de Schelstrate & de Léon Allatius; mais M. Dupin, partisan de l'opinion du P. Sirmond, a démontré l'erreur des deux autres opinions, & a prouvé solidement que le titre de *suburbicaire* étoit donné aux provinces & églises comprises dans le vicariat de Rome. (*A*)

SUC, on donne le nom de *suc* à tous les fluides ou humeur du corps animal, ou du moins à la plus grande partie. *Voyez* FLUIDE, HUMEUR & CORPS.

Le *suc nerveux* est une liqueur qui, suivant quelques médecins, se trouve dans les nerfs, d'où elle a tiré son nom.

Glisson, Wharton & Willis sont les premiers qui aient parlé du *suc* nerveux. Ils croient qu'il sert de véhicule aux esprits animaux, dont il empêche la trop grande dissipation, & que les parties du corps en sont nourries. Mais la plupart des médecins modernes nient l'existence de ce *suc*. *Voyez* NERF, ESPRIT, &c.

Suc pancréatique, est une liqueur qui se sépare dans les glandes du pancréas. *Voyez* PANCRÉAS & PANCRÉATIQUE.

Suc gastrique, est une humeur ainsi nommée à cause qu'elle se sépare dans l'estomac ou ventricule, elle sert à la digestion.

Suc nourricier, est la matiere & l'étoffe de nos parties, il est différent, selon la qualité, la sécheresse des fibres & des humeurs. Dans les goutteux, il est goutteux; dans les écrouelleux, il est écrouelleux; dans les vérolés, il est vérolique; dans les scorbutiques, il est scorbutique; dans les galeux & dartreux, il est empreint d'un virus analogue à ces maladies: cela posé.

C'est la dépravation des *sucs* qui produit la cacochymie, la consomption & toutes les maladies lentes; il n'y a pas de remede dans aucun des vices qui en proviennent sans changer auparavant la qualité vicieuse du *suc* nourricier. Et comme celle-ci est occasionée par l'acrimonie de la lymphe, le vice des digestions de l'hématose & des sécrétions, il faut, avant toutes choses, penser à remédier à toutes ces causes, ainsi la cure thérapeutique de la dépravation du *suc* nourricier consiste à changer les fonctions naturelles, animales & vitales, s'il est possible.

SUC MOELLEUX, (*Anatomie.*) On appelle *suc moëlleux* cette substance huileuse qui se trouve répandue dans les cellules des os, & on donne le nom de *moëlle* à celle qui se trouve rassemblée dans les grandes cavités cylindriques des os longs; mais l'une ne differe de l'autre que pour la place qu'elles occupent, & elles sont comprises sous le nom commun de *moëlle*; cependant cette distinction n'est pas inutile; le *suc moëlleux* surpasse en quantité la substance même de l'os dans ses extrêmités; mais son corps a bien plus de matiere que la moëlle, y compris le *suc moëlleux* qui se trouve dans les interstices de ses lames: il faut en dire autant des autres os extrêmement compacts, tels que les os temporaux. Cependant le *suc moëlleux* est bien plus abondant que la moëlle, & l'un & l'autre surpassent en quantité toute la substance de l'os prise en général, comme on verra dans l'instant: ce qui doit s'entendre des os frais, parce que les os dissous par la durée du temps ou par la calcination, semblent être composés d'une très-petite quantité de terre, de maniere qu'on diroit que la plus grande partie de sa substance primitive étoit formée de parties fluides. Comme j'étois parvenu à faire régénérer des os longs, entiers, dans les animaux vivans par la seule destruction de la moëlle, (*Voyez* TIBIA.) je voulus voir de quelle maniere perspiroient le *suc moëlleux* & la moëlle dans les os encore frais des cadavres humains; quelle étoit leur quantité & celle de la substance osseuse; quelle impression l'air faisoit sur eux, & s'ils absorboient de l'humidité athmosphérique.

Le 4 du mois de mars 1774, je pris les deux tibia d'un homme qui étoit mort étique le jour précédent, je les dénuai exactement du périoste, des ligamens &

des autres parties molles, & je les laissai à l'air libre & au soleil. Je trouvai la surface extérieure de chacun de 57 pouces quarrés, & le poids d'une livre une once quatre gros vingt-deux grains, ou de 10102 grains. Le premier, qui resta entier, perdit dans l'espace de quatre jours 639 grains: dans ce temps, la chaleur de l'athmosphere étoit le matin de 52 degrés du thermometre de Fahrenheit; à midi, au soleil, de 80, & le soir en diminuant de 63, 62, 52; c'étoit à Naples que je faisois ces observations. Dans quatre autres jours le même os perdit 415 grains, & la chaleur étoit le matin de 52 à 57 degrés; à midi de 64 à 76; le soir de 62 à 64. Un même espace de temps lui fit perdre encore 367 grains: le thermometre étoit le matin de 49 à 57; à midi de 64 à 83; le soir de 59 à 62. Au bout de quatre autres jours l'os avoit perdu 198 grains; mais dans ce dernier temps il plut toujours. La nuit suivante il perdit encore dix grains; donc la perte totale qu'il fit dans l'espace de seize jours & une nuit, fut de 1629 grains.

Pour remarquer la différence qui se passoit entre les deux extrêmités qui sont spongieuses, & le corps de l'os qui est compact, je sciai ce dernier jour l'extrêmité supérieure de la longueur de 4 pouces & 11 lignes: elle pesoit 7 onces 5 gros & 12 grains, ou 4404 grains; le corps de l'os fut scié aussi de la longueur de 6 pouces: son poids étoit de 4 onces 2 gros & 20 grains, ou de 2468 grains; l'extrêmité inférieure, qui restoit, étoit longue de 2 pouces 6 lignes: elle pesoit 2 onces 6 gros 7 grains, ou 1591 grains. En additionnant ces trois quantités, & en les soustrayant du dernier poids de l'os entier, on voit qu'on a perdu 20 grains par la sciure. Quatre jours après, la premiere portion d'os avoit perdu 131 grains, la seconde 49, & la troisieme 54. Cependant la chaleur de cette saison tempérée fut bien moindre dans ces quatre jours, que celles des trois suivans. Dans ce dernier espace de temps, qui finit au 27 du mois de mars, la premiere étoit diminuée encore de 358 grains, la seconde de 72, & la troisieme de 78. Ainsi le poids qui restoit à la premiere, dans ce même jour, étoit de 3914 grains, à la seconde de 2347 & à la troisieme de 1459.

Je laissai au soleil ces trois portions d'os pendant tout l'été suivant qui fut bien chaud. Je les transportai avec moi à Paris, & je les repesai le 23 du mois d'août 1775: l'os n'étoit pas encore bien desséché. Je trouvai la premiere de 2200 grains, la seconde 1748 & la troisieme 864: elles avoient donc perdu depuis le 27 du mois de mars jusqu'à ce temps, l'une 1714 grains, l'autre 599, & la troisieme 595. En additionnant de nouveau les trois quantités 2200, 1748, 864, trouvées à ce terme, & en le soustrayant du poids primitif 10102 trouvé au quatre du mois de mars, on trouvera la perte totale de 5290 qui est plus considérable que la moitié de ce même poids primitif. Il résulte que le *suc moëlleux* & la moëlle surpassent en quantité la substance totale de l'os.

L'autre tibia fut également scié d'abord en trois portions comme le premier, & chacune d'elles ensuite en deux autres portions dans leur longueur: ce qui me donna six morceaux. Je ne parlerai que de la moitié de l'extrêmité supérieure qui étoit longue de 4 pouces 1 ligne; de la moitié du corps de l'os qui étoit long de 5 pouces 9 lignes; & de la moitié de l'extrêmité inférieure qui étoit longue de 3 pouces 7 lignes. Quant aux deux premieres, on voit les résultats des expériences dans la table suivante, où ces deux portions d'os sont indiquées simplement par les mots *premiere* & *seconde*. Je les pesai tous les jours depuis le quatre jusqu'au vingt-trois du mois de mars, le matin & le soir, pour remarquer la différence qu'y apportoient la nuit & le jour, quoique la nuit les os fussent couverts d'une planche. Le poids de la seconde augmentoit très-souvent à mesure qu'il tomboit plus ou moins de rosée. Ce surplus de poids & la quantité plus abondante de rosée ont été marqués dans la table avec le signe +. La premiere pesoit 4 onces 16 grains, ou 2320 grains: & la seconde 2 onces 1 gros 29 grains, ou 1253 grains.

Jours du mois de Mars.	Thermometre.			Perte pendant le jour.			Perte pendant la nuit.		
	Le soir.	*Le matin.*	*A midi.*	*De la premiere.*	*De la seconde.*	*Pluie.*	*De la premiere.*	*De la seconde.*	*Rosée.*
4	52						8	3	
5	57	68	83	115	44		10	3	
6	57	68	80	110	42		9	2	
7	63	52	80	28	10		0	+ 13	+ Rosée.
8	62	52	79	62	21		23	3	
9	60	52	70	44	7		+ 3	+ 3	
10	64	54	70	52	14		15	0	Rosée.
11	63	56	64	33	7		2	+ 3	Rosée.
12	59	57	76	44	14		9	+ 7	+ Rosée
13	62	57	83	41	7		3	+ 2	Rosée.
14	59	53	79	58	14		8	0	Rosée.
15	59	49	64	31	3		0	+ 3	Pluie.
16				6	0	Pluie.	0	+ 2	Pluie.
17				5	0	Pluie.	0	+ 3	Pluie.
18				6	0	Pluie.	0	+ 3	Pluie.
19				6	0	Humid.	0	+ 3	Pluie.
20				6	0	Pluie.	0	+ 3	Pluie.
21	59	59	82	50	14		17	5	
22	57	54	64	3	0	Humid.	0	+ 3	Rosée.
23	54	55	80	11	4	Humid.	3	+ 4	Rosée.

Il faut remarquer 1°. que quoiqu'un jour fût plus chaud qu'un autre, elles transpirerent plus ou moins à raison des vents qui régnerent avec force dans cette saison, & suivant que le temps étoit plus ou moins humide ; 2°. que la nuit du neuvieme jour fut sans rosée bien sensible, & que je laissai les deux morceaux de l'os à découvert ; 3°. que quand la premiere portion avoit perdu une bonne quantité de *suc moëlleux*, elle augmentoit aussi de poids pendant la nuit.

Je les pesai de nouveau le 23 d'août 1775 : je trouvai la premiere de 936 grains : son poids primitif étoit de 2320 grains : elle avoit donc perdu 1384 grains, & le *suc moëlleux* surpassoit la substance osseuse de 448 grains : la seconde se trouvoit de 822 grains, son poids primitif étoit de 1253 grains : elle avoit donc perdu 431 grains, & la substance osseuse surpassoit le *suc moëlleux* & la moëlle de 391 grains.

La troisieme portion de cet os, qui étoit la moitié de cette extrêmité inférieure, pesoit 1 once 2 gros & 66 grains, ou 886 grains. Je la renfermai dans un vase de verre qui fut fermé avec un bouchon de liége & avec de la poix. Dans les premiers jours le verre étoit obscurci par de très-petites gouttes qui suoient de l'os sous la forme d'une eau très-limpide qui se ramassoit ensuite au fond du vase. Vers le huitieme jour & les suivans, on voyoit sur la surface extérieure de l'os une grande quantité de très-petites gouttes de sang ; les mêmes suintoient des petits vaisseaux, lesquels pour être gonflés de sang, se montroient au travers des plaques osseuses, comme s'ils eussent été injectés d'une matiere colorée : on les voyoit aboutir aux pores dont la surface de l'os étoit garnie. C'étoit l'air de l'os développé & raréfié, qui avoit poussé le sang hors de l'os même ; il fit aussi une fente au verre le dixieme jour : on avoit vu la moëlle jusqu'à ce temps très-blanche, & même plus blanche que celle des autres portions qui étoient restées à l'air libre ; mais dès que le verre fut fendu & que l'air extérieur y pénétra, elle devint d'abord d'une couleur foncée, noirâtre & enfin noire. Au vingtieme jour je retirai l'os du vase. L'eau qui étoit ramassée au fond ne se condensoit pas à l'action du froid ; elle pesoit 153 grains qui font la perte de cette portion. Je repesai ce même fragment l'année suivante avec les autres portions, & je le trouvai de 418 grains ; son poids primitif étoit 886 grains ; donc la perte totale du *suc moëlleux* étoit de 468 grains : quantité qui surpasse de 50 grains le reste de l'os. (*Cet article est de M.* Troja.)

Suc, *en Pharmacie*, est une préparation faite avec les végétaux.

Le *suc* est une liqueur qu'on tire des végétaux par incision ou par expression ; on en tire aussi des animaux ; mais on leur donne d'autres noms.

Le *suc* qui se tire par incision est meilleur que celui qu'on retire par expression, parce que la presse fait couler beaucoup des parties terrestres avec la liqueur.

Pour avoir cette espece de *sucs* on fait les taillades à la plante ou à sa racine ; il sort peu à peu par ces ouvertures une humeur qu'on fait évaporer au soleil ou à une chaleur très-lente : c'est de cette maniere qu'on prépare l'aloës succotrin & le sang-dragon.

Les *sucs* se tirent par expression en pilant la plante, ses feuilles ou sa racine dans un mortier ; & l'exprimant fortement, il en sort une liqueur qu'on peut faire épaissir par la chaleur du soleil, ou par le feu : c'est ainsi que l'on prépare l'aloës caballin ; le méconium, que nous appellons *opium*; *l'acacia l'hypociste*, *l'elaterium*.

On tire davantage de *suc* de la plante, si, avant que de l'exprimer, on la laisse en digestion pendant quelques heures.

Plusieurs plantes sont naturellement si peu succulentes, qu'on doit les arroser de quelque liqueur appropriée lorsqu'on veut en tirer le *suc* : telles sont la petite centaurée, la verge d'or, l'armoise, l'euphraise & plusieurs racines.

Lorsqu'on veut garder les *sucs* en liqueur, on les dépure, soit en les faisant bouillir, soit en les coulant, soit en les laissant réposer un jour ou deux au soleil, & en les séparant ensuite de leur sédiment, on en remplira des bouteilles, on y ajoutera de l'huile d'amandes douces à

la hauteur de deux doigts, cela empêche l'action de l'air qui y occasioneroit la fermentation & la corruption.

SUCS ARSÉNICAUX, (*Chymie.*) les *sucs arsénicaux*, ou substances arsénicales, forment trois classes, qui sont *l'orpiment*, le *réalgar* & l'*arsénic* proprement dit. *voyez ces trois mots.*

Ces sortes de substances ont beaucoup d'affinité avec le soufre, aussi bien qu'avec les métaux. Elles conviennent avec le soufre en ce qu'elles se dissolvent dans les huiles, qu'elles brûlent, s'enflamment, & que pendant ce temps, ils repandent une odeur de soufre plus forte, souvent nuisible; de plus, elles s'élevent entiérement par la chaleur du feu en une légere fumée, ou, comme les Chymistes l'appellent, en une fleur volatile, sans qu'il reste rien ou très-peu de matiere metallique. Elles paticipent des métaux & sur-tout du mercure, puisqu'elles en ont l'éclat, ou qu'elles le reçoivent facilement; qu'elles laissent souvent après l'évaporation, un peu de métail, & que leurs exhalaisons blanchissent le cuivre, comme le font celles du mercure. (*D. J.*)

SUCS BITUMINEUX, (*Chymie.*) les Chymistes appellent *sucs bitumineux* des corps minéraux inflammables, qui se dissolvent, & se mêlent dans l'huile; on divise les *sucs bitumineux*, en bitumes proprement dits, qui sont liquides ou concrets en soufre & en arsenic. *Voyez* BITUME, SOUFRE, ARSENIC & SUCS ARSENICAUX. (*D. J.*)

SUC D'ACACIA, suc épaissi, gommeux, de couleur brune à l'extérieur, & noirâtre ou roussâtre, ou jaunâtre en dedans; d'une consistance ferme, dure, s'amollissant dans la bouche; d'un goût austere astringent, non désagréable, formé en petites masses arrondies du poids de quatre, six, huit onces, & enveloppé de vessies minces. On nous l'apporte d'Egypte par Marseille; on estime le meilleur celui qui est récent, pur, net & qui se dissout facilement dans l'eau. On tire ce suc des gousses non mûres d'un arbre appellé acacia *folio scorpioidis legumosæ*, C. B. P. C'est un grand arbre, & fort branchu, dont les racines se partagent en plusieurs rameaux, & se répandent de tous côtés, & dont le tronc a souvent un pié d'épaisseur, & égale ou même surpasse en hauteur les autres especes *d'acacia*. Il est ferme, garni de branches & armé d'épines; ses feuilles sont menues, conjuguées, & rangées par paires sur une côte, de deux pouces de longueur: elles sont d'un verd obscur, longues de trois lignes, & larges à peine d'une ligne; les fleurs viennent aux aisselles des côtes qui portent les feuilles, & sont ramassées en un bouton sphérique porté sur un pédicule d'un pouce de longueur; elles sont d'une couleur d'or & sans odeur, d'une seule piece en maniere de tuyau, grêle, renflé à son extrêmité supérieure, & découpé en cinq quartiers. Elles sont garnies d'une grande quantité d'étamines, & d'un pistil qui devient une gousse semblable en quelque façon à celle du lupin, longue de cinq pouces plus ou moins, brune ou roussâtre, applatie, épaisse d'une ligne dans son milieu, plus mince sur les bords, large inégalement, & si fort rétrecie par intervalle, qu'elle représente 4, 5, 6, 8, 10, & même un plus grand nombre de pastilles applaties liées ensemble par un fil. Elles ont un demi-pouce dans leur plus grande largeur, & la partie intermédiaire a à peine une ligne: l'intérieur de chacune est rempli par une semence ovalaire, applatie, dure, mais moins que celle du cormier; de couleur de châtaigne, marquée d'une ligne tout au tour comme les graines de tamarin, & enveloppée d'un mucilage gommeux, & un peu astringent ou acide & roussâtre. Cet arbre est commun au grand Caire; on arrose d'eau les gousses qui ne sont pas encore mûres; on les broie: on en exprime le suc qu'on fait bouillir pour l'épaissir, puis on les met en petites masses. Ce suc analysé donne une portion médiocre de sel acide, très-peu de sel alkali, beaucoup de terre astringente, & beaucoup d'huile ou subtile ou grossiere. On le place entre les astringens incrassans & repercussifs; il affermit l'estomac, fait cesser le vomissement, arrête les hémorrhagies & les flux de ventre: on le donne depuis ℈. B. jusqu'à ℈. J. sous la forme de poudre ou de bol, ou

dans une liqueur convenable. Les Egyptiens en ordonnent tous les matins à ceux qui crachent le sang, la quantité d'un gros dissoute dans une liqueur, &c.

Le suc *d'acacia* entre dans la thériaque, le mithridat, les trochisques de karabé, & l'onguent styptique de charas.

Il sert aux corroyeurs du Grand Caire pour noircir leurs peaux, à c'est *acacia* vrai, on substitue souvent *l'acacia nostras*. *Voyez* ACACIA NOSTRAS. le suc de *l'acacia nostras* est plus acide que l'autre ; on le tire des cerises de cette plante, récentes & non mûres ; il y a à peu près les mêmes propriétés que *l'acacia* vrai.

SUCAYACACA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur une haute montagne qui s'étend jusqu'à la mer, à l'endroit du golfe de Numidie, & à douze lieues de Constantine, du côté du Nord. On prétend que c'est la Tacacie de Ptolomée, à laquelle il donne 29 degrés de *long.* & 32. 30 de *latit.* (*D. J.*)

SUCCADANA, (*Géog. mod.*) petite ville des Indes orientales dans la partie occidentale de l'île de Bornéo à l'embouchure de la riviere de Lavi, avec un port que M. de Lisle nomme *Porto-Dato*. (*D. J.*)

SUCCASSES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule Aquitanique. C'est Pline *l. IV. c. 19.* qui en parle. M. de Valois p. 524, croit trouver des traces du nom de ce peuple dans *Secuts* ou *Saucats*, bourg situé entre la Garonne & l'Elyre, à trois lieues de Bourdeaux. (*D. J.*)

SUCCEDANÉE, adj. *en Pharmacie*, est un remede qu'on substitue à un autre qui avoit été prescrit d'abord, lorsqu'on ne peut pas se procurer les drogues nécessaires pour la composition de cet autre. *voyez* SUBSTITUT. Ce mot est formé du latin *succedo*, succéder, venir après. *Substitut* & *Succedaneum*, en portent la même idée, à moins qu'on n'aime mieux, avec quelques auteurs, employer le mot *substitut* pour un simple, qu'on met à la place d'un autre de pareilles vertus ; & *succedanée* pour un remede composé dont on se sert au lieu d'un autre.

SUCCÉDER, v. n. (*Gram.*) c'est se suivre ; les jours se succedent mais ne se ressemblent pas. C'est remplir la place qu'un autre à laissée vacante. Qui est-ce qui succédera à ce vieil abbé ? C'est régner tour-à-tour ; les passions se *succedent* tour-à-tour les unes aux autres, & forment le zodiaque de notre vie. C'est hériter ; un fils succede à toute la richesse de son pere. C'est avoir un bon ou mauvais succès ; cette entreprise vous *succédera* bien ou mal. *Voyez* SUCCESSEUR.

SUCCENTEUR, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) synonyme à *sous-chantre*.

SUCCENTORIÉ, adj. (*Anat.*) deux muscles du bas-ventre, appellés maintenant *pyramidaux*. *Voyez* PYRAMIDAUX.

SUCCÈS, s. m. (*Gramm.*) fin ou issue bonne ou mauvaise d'une affaire. Le *succès* d'une entreprise ne dépend pas toujours de la prudence. Cette vertu nous console seulement lorsqu'il ne répond pas à notre attente. Quel que soit le *succès* d'une chose, il vient de Dieu. Il n'arrive jamais que ce qui doit arriver. Si le *succès* étoit autre, il faudroit que l'ordre universel changeât. Lorsque l'Être tout-puissant gratifie une créature d'un bon *succès*, il fait un miracle aussi grand que quand il créa l'univers. Il faut la même puissance pour changer l'enchaînement universel des causes, que pour l'instituer. Si Dieu écoutoit nos souhaits, & qu'il nous accordât des *succès* tels que nous les desirons, il feroit marcher l'univers à notre fantaisie, & souvent il nous châtieroit séverement. Qui est-ce qui sait si le *succès* qu'il demande, est celui qui convient vraiment au bon sens ? Reconnoissons donc la vanité & l'indiscrétion de nos vœux, & soumettons-nous aux événemens.

SUCCESSEUR, s. m. (*Gram. & Jur.*) est celui qui remplace quelqu'un ; c'est un terme générique qui comprend différentes sortes de personnes qui succedent à des titres & à des objets différens.

Un héritier est un *successeur* à titre universel ; mais tout *successeur* n'est pas héritier.

On peut être *successeur* d'un défunt ou d'une personne vivante.

Les légataires universels & particuliers sont des *successeurs* à un défunt, l'un à

titre universel, l'autre à titre particulier; mais ils ne sont pas héritiers.

Un donataire entre-vifs, est un *successeur* à l'égard de son donataire, quant aux biens donnés.

Celui qui est pourvu d'un bénéfice, au lieu & place d'un autre, est le *successeur* du précédent titulaire, quant au bénéfice.

L'acquéreur d'un office est le *successeur* de son prédécesseur : dans les offices de procureur & de notaire, celui qui a acheté l'office & la pratique, s'appelle *successeur à l'office & pratique. Voyez* BÉNÉFICE, HÉRITIER, LEGS, OFFICE, PRATIQUE, SUCCESSION. *(A)*

SUCCESSIF, adj. *(Gram. & jurisprud.)* est ce qui est relatif à une succession, comme titre *successif*, droit *successif. Voyez* SUCCESSION. *(A)*

SUCCESSION, *en Philosophie*, est une idée qui nous vient en réfléchissant sur cette suite d'idées enchainées constamment les unes aux autres dans notre esprit, lorsque nous veillons.

La distance qu'il y a entre les parties de cette *succession*, est ce que nous appellons *durée.* Quand cette *succession* d'idées cesse, nous n'avons pas de perception du temps, ni de sa durée : mais le moment auquel nous nous endormons, & celui auquel nous nous reveillons, semblent joints ensemble.

Ceux qui pensent que nous aquérons l'idée de la *succession*, en observant le mouvement par le moyen des sens, tombent dans le sentiment de M. Locke & par-delà, quand ils considerent que le mouvement ne produit pas l'idée de *succession*, autrement qu'en produisant une suite continue d'idées qu'on peut distinguer les unes des autres.

Un homme qui considere un corps en mouvement, ne perçoit point le mouvement, à moins que le mouvement ne produise une suite constante d'idées successives.

Mais en quelque lieu qu'un homme soit placé, quoique tout soit en repos autour de lui; pourvu qu'il pense, il aura l'idée de la succession. *Voyez* TEMPS.

SUCCESSION, s. f. *(en Astronomie.)* la *succession* des signes, est l'ordre dans lequel ils se suivent, & suivant lequel le soleil y entre successivement. On appelle aussi cette *succession*, ordre des signes, & en latin *consequentia. Voyez* SIGNE. Cet ordre est exprimé dans les deux vers techniques qui suivent.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo;
Libraque, scorpius, arcitenens, caper, amphora, pisces.

Quand une planete est directe, on dit qu'elle va suivant l'ordre & la *succession* des signes, ou *inconsequentia*, c'est-à-dire, d'*aries* en *taurus*, &c. Quand elle est retrograde, on dit qu'elle va contre l'ordre & la *succession* des signes, ou *in antecedentia*, c'est-à-dire, de *gemini* en *taurus*, ensuite en *aries.* &c. *Voy.* DIRECTE RÉTROGADÉ, &c. *Chambers. (O)*

SUCCESSION, *(Jurisprud.)* en général, est la maniere dont quelqu'un entre en la place d'un autre, on recueille ses biens & ses droits avec leurs charges.

On succede à une personne vivante ou décédée dans un office, dans un bénéfice.

On peut aussi succéder aux biens, droits & charges d'une personne vivante, soit par donation, vente, échange, transport, subrogation ou autrement.

Mais l'on entend plus ordinairement par le terme de *succession*, la maniere dont les biens, droits & charges d'un défunt sont transmis à ses héritiers ou légataires.

On entend aussi par *succession* ou *hérédité*, la masse des biens, droits & charges qu'une personne laisse après sa mort.

Les *successions* aux biens & droits d'un défunt sont légitimes ou testamentaires; on appelle légitimes, ou *ab intestat*, celles qui dérivent de la loi seule; & testamentaires, celles qui sont fondées sur le testament du défunt.

On appelle *héritier*, celui qui recueille une *succession* en vertu de la loi, ou qui est institué héritier par testament. On appelle *légataire*, celui qui recueille une *succession* en tout ou en partie par testament; mais à titre de legs, & non à titre d'institution d'héritier.

Toute

Toute perſonne eſt habile à recueillir une *ſucceſſion*, à laquelle elle eſt appellée par la loi, ou par la diſpoſition de l'homme, à moins qu'il n'y ait dans l'héritier quelque cauſe d'incapacité d'héritier.

La *ſucceſſion* ne comprend pas toujours tous les biens dont jouiſſoit le défunt, mais ſeulement ceux qu'il a pu tranſmettre à ſes héritiers.

Il ſe trouve quelquefois dans une *ſucceſſion* plus de dettes & charges que de biens.

Une *ſucceſſion* peut même être ſans biens, ſoit qu'ils ſe trouvent abſorbés par les dettes, ſoit que le défunt n'en ait laiſſé aucuns : c'eſt à l'héritier à voir s'il lui convient d'accepter la *ſucceſſion*, & s'il eſpere y trouver quelque bénéfice préſent ou à venir.

Les charges des *ſucceſſions* ſont de trois ſortes ; la premiere de celles qui ſont dues indépendamment de la volonté du défunt, comme ſes dettes paſſives, la reſtitution d'un bien dont il n'avoit que l'uſufruit ; la ſeconde, de celle qu'il peut avoir impoſée ſur ſes biens, comme les legs ; & la troiſieme, de celles qui peuvent ſurvenir après ſa mort, telles que les fraix funéraires.

La *ſucceſſion* non encore acceptée repréſente le défunt.

Les héritiers préſomptifs ont trois mois pour faire inventaire des biens de la *ſucceſſion*, & encore quarante jours pour délibérer s'ils accepteront la *ſucceſſion*.

Cette acception eſt expreſſe ou tacite.

Elle eſt expreſſe, lorſque l'on prend la qualité d'héritier ; & tacite, lorſque l'on fait acte d'héritier, c'eſt-à-dire, que l'on s'immiſce dans la jouiſſance des biens de la *ſucceſſion*.

L'héritier qui craint que la *ſucceſſion* ne lui ſoit plus onéreuſe que profitable, a deux moyens de s'en garantir ; l'un, eſt de renoncer à la *ſucceſſion* ; l'autre, de l'accepter par bénéfice d'inventaire.

L'addition pure & ſimple d'hérédité, oblige indéfiniment aux dettes ; l'addition en acceptation par bénéfice d'inventaire, n'oblige aux dettes que juſqu'à concurrence de l'émolument.

Les dettes ſe diviſent entre les héritiers, à proportion de la part que chacun prend dans les biens.

Les biens d'une *ſucceſſion* ne s'eſtiment point, que déduction faite des dettes.

Le partage des biens de la *ſucceſſion*, ſe fait par ſouches ou par tête ; par ſouches, lorſqu'il y a lieu à la repréſentation ; par tête, lorſqu'il n'y a point d'héritier dans le cas de repréſentation.

Il y a trois ordres différens pour les *ſucceſſions* légitimes ou *ab inteſtat*, celui des enfans & autres deſcendans ; celui des aſcendans & celui des collatéraux.

Le premier ordre de *ſucceſſion*, eſt donc celui des enfans & petits-enfans, leſquels ſuccedent au défunt, par préférence à tous autres héritiers.

Les enfans ſuccedent par portions égales.

Les petits-enfans viennent par repréſentation avec les enfans du premier degré ; & auſſi entr'eux, quoiqu'il n'y ait point d'enfans au premier degré.

Suivant le droit romain, les pere & mere, & à leur défaut les autres aſcendans, ſuccedent à leurs enfans & petits-enfans décédés ſans poſtérité.

Les aſcendans les plus proches excluent les plus éloignés ; ils ſuccedent entr'eux par ſouches, & non par têtes.

Les freres-germains & les ſœurs-germaines, ſuccedent avec les aſcendans des neveux du défunt, ils peuvent auſſi concourir avec eux.

Au défaut des aſcendans, les collatéraux les plus proches ſuccedent au défunt.

En pays coutumier, à défaut de deſcendans du défunt, les aſcendans ſuccedent aux meubles & acquêts, & aux choſes par eux données ; mais les collatéraux ſont préférés aux aſcendans pour les propres de leur ligne.

Dans les pays de droit écrit, & dans les coutumes de double lieu, les freres-germains excluent les autres.

Les enfans des freres-germains concourent avec leurs oncles, ils excluent les freres conſanguins, & les freres utérins.

Les freres conſanguins & les freres utérins concourent enſemble.

Les enfans des freres & ſœurs viennent

par repréſentation avec leurs oncles & tantes.

Les autres collatéraux viennent ſelon leur proximité de degré.

L'égalité qui doit être obſervée entre certains héritiers, ſelon qu'elle eſt preſcrite plus ou moins étroitement par les loix & les coutumes, oblige les héritiers à rapporter à la ſucceſſion ce qu'ils ont reçu ; ce qui ſe fait en remettant effectivement les biens à la maſſe, ou en précomptant ſur leur part héréditaire ce qu'ils ont reçu. *Voyez* RAPPORT.

La matiere des *ſucceſſions* eſt particuliérement traitée dans le digeſte, depuis le commencement du *XVIII. livre*, juſqu'à la fin du *XXXVIII.* Elle comprend tout le *VI. livre* du code, excepté les huit premiers titres ; & dans les inſtitutes, elle commence au *tit. 10. du liv. II.* & finit avec le *tit. 13. du III liv.*

Voyez auſſi le *III & IV. liv. des ſentences* de Paulus & les *traités* de Graſſus, Barry, le Brun.

Sur ce qui concerne en particulier les *ſucceſſions* teſtamentaires, on peut voir les mots DONATION A CAUSE DE MORT, HÉRITIER INSTITUÉ, LEGS, TESTAMENT, CODICILE, FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION.

SUCCESSION ABANDONNÉE *ou* VACANTE, eſt celle qui n'eſt réclamée par aucun héritier ni par aucune autre perſonne qui prétende y avoir droit au défaut des héritiers. On dit plus ordinairement *ſucceſſion vacante. Voyez ci-après* SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION AB INTESTAT, ainſi nommée par abréviation du latin *ab inteſtato*, comme qui diroit *quæ ab inteſtato defertur*, eſt celle qui eſt déférée par la loi lorſque le défunt eſt mort *inteſtat*, c'eſt-à-dire ſans avoir diſpoſé des biens par teſtament ou autre diſpoſition à cauſe de mort. *Voy. ci-devant le mot* SUCCESSION.

SUCCESSION DES AFFRANCHIS, étoit celle qui étoit déférée au patron, à l'effet de recueillir les biens de celui qui avoit été autrefois ſon eſclave & qu'il avoit affranchi.

Les regles que l'on obſervoit pour cette *ſucceſſion* ſont expliquées aux inſtitutes, *lib. III. tit. 8. Voyez* AFFRANCHI & ESCLAVE.

SUCCESSION DES ACQUÊTS, eſt celle qui comprend les biens acquêts ; elle comprend auſſi ordinairement les meubles, mais cela dépend de la diſpoſition des coutumes. *Voy.* ACQUÊTS, SUCCESSION MOBILIAIRE, PROPRES, SUCCESSION DES PROPRES.

SUCCESSION DES AGNATS, *agnatorum*, étoit celle qui étoit déférée par la loi aux parens paternels *agnati*, au défaut des héritiers ſiens, & à l'excluſion des *cognati* ou parens du côté maternel.

Mais peu à peu l'on admit auſſi les cognats, & Juſtinien ayant enfin ſupprimé la différence que l'on faiſoit entre les *agnats* & les cognats, voulut qu'ils fuſſent admis également ſelon la proximité de leur parenté avec le défunt. *Voyez* la *loi des xij tables* ; la *nov. 18. ch. iij* ; la *nov. 118, ch. iv*, les *inſt. lib. III. tit. 2* & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION ANCIENNE, veut dire l'ancien patrimoine des biens propres. La coutume de Normandie ſe ſert de ce terme en ce ſens, art. 240. On en trouve pluſieurs autres exemples dans les coutumes. *Voyez* ACQUÊTS, HÉRITAGE, PATRIMOINE, NAISSANT, PROPRES.

SUCCESSION ANOMALE *ou* IRRÉGULIERE, eſt celle qui eſt déférée à quelqu'un contre le cours ordinaire des *ſucceſſions*, telles ſont les ſucceſſions des ſeigneurs par droit de déshérence, bâtardiſe ; la *ſucceſſion* du fiſc par droit de confiſcation.

SUCCESSION ANTICIPÉE, eſt celle dont on commence à jouir d'avance ; c'eſt ainſi que l'on qualifie quelquefois les donations qui ſont faites aux enfans par leurs pere & mere en avancement d'hoirie. *Voyez* AVANCEMENT D'HOIRIE, DONATION, HOIR, HÉRÉDITÉ, SUCCESSION.

SUCCESSION APPREHENDÉE, du latin *apprehendere* qui ſignifie *prendre*, eſt celle dont on a déja pris poſſeſſion.

SUCCESSION ASCENDANTE, eſt l'ordre ſuivant lequel les aſcendans ſuccedent à leurs enfans, & autres deſcendans qui meurent ſans poſtérité. *Voyez* SUCCESSION DESCENDANTE, SUCCESSION DIRECTE, SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE.

SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉ-

FICE D'INVENTAIRE, eſt celle que l'héritier n'accepte que ſous le bénéfice d'inventaire, c'eſt-à-dire ſous condition de n'être point tenu des dettes au-delà du contenu en l'inventaire. *Voyez* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, DETTES, HÉRITIER, INVENTAIRE.

SUCCESSION EN EAUX, eſt celle qui eſt réglée par la coutume locale du baillage de Caux, pour les biens régis par ladite coutume. *Voyez la coutume de Normandie à la fin.*

SUCCESSION DES COGNATS, étoit celle des parens du côté maternel appellés *cognati*, leſquels anciennement ne ſuccédoient point en vertu de la loi avec les agnats ou parens paternels, mais ſeulement à leur défaut, & en vertu de l'édit du préteur; mais depuis, la diſtinction des agnats & des cognats fut ſupprimée. *Voyez* SUCCESSION DES AGNATS.

SUCCESSION COLLATÉRALE, eſt celle qui paſſe du défunt à un héritier collatéral, c'eſt-à-dire qui n'eſt ni de ſes aſcendans ni de ſes deſcendans, & qui n'eſt ſon parent que *à latere*. *Voyez* COLLATÉRAL *& ci-devant* le *mot* SUCCESSION.

SUCCESSION CONTRACTUELLE, eſt celle dont l'ordre eſt réglé non par la loi, mais par un contract ou donation entre-vifs; telles ſont les inſtitutions & ſubſtitutions contractuelles. *Voy. le traité des conventions de ſuccéder* par Boucheul; DONATION, INSTITUTION CONTRACTUELLE *&* SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUCCESSION COUTUMIERE, eſt celle qui eſt déférée, non ſelon la diſpoſition de droit, mais réglée par la diſpoſition de quelque coutume. *Voyez* Berault *ſur le cout. de Normandie, tom. I. p. 510. col. 2.*

SUCCESSION DESCENDANTE, eſt celle qui eſt déférée en deſcendant aux enfans ou petits-enfans du défunt, ſelon la proximité de leur degré. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE *&* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DÉFÉRÉE, c'eſt-à-dire que la loi donne à quelqu'un. *Voyez* SUCCESSION DÉVOLUE.

SUCCESSION DES PROPRES, eſt celle qui comprend les propres ou biens anciens & patrimoniaux du défunt; on la diſtingue de la ſucceſſion des meubles & acquêts, parce que celle-ci appartient au plus proche parent, au lieu que la ſucceſſion des propres paternels & maternels appartient à l'héritier qui en eſt le plus proche du côté où les propres ſont échus au défunt. *Voyez* HÉRITIER, LIGNE, PROPRES.

SUCCESSION DÉVOLUE *ou* DÉFÉRÉE; ces termes ſont ſouvent ſynonimes, ſi ce n'eſt que par le terme *dévolue* on entend plus particuliérement celle qui d'un héritier a paſſé à un autre. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION, SUCCESSION DÉFÉRÉE.

SUCCESSION DIRECTE *ou* EN LIGNE DIRECTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne du défunt à ſon héritier, comme du pere au fils ou petit-fils, ou autre deſcendant, ou du fils ou petit-fils, au pere ou aïeul, ou autre aſcendant. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE *&* DESCENDANTE, SUCCESSION COLLATÉRALE.

SUCCESSION DIRECTE ASCENDANTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne des deſcendans aux aſcendans.

SUCCESSION DIRECTE DESCENDANTE, eſt celle qui paſſe en droite ligne des aſcendans aux deſcendans. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE *&* COLLATÉRALE.

SUCCESSION DROITE *pour* DIRECTE en l'ancienne coutume de Normandie. *Voyez* TERRIEN *&* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DU FISC, eſt lorſque le fiſc ſuccede au défaut d'héritier par droit de confiſcation. *Voyez* DÉSHÉRENCE, CONFISCATION, FISC.

SUCCESSION ÉCHUE, eſt celle qui eſt tombée ou dévolue à quelqu'un: une ſucceſſion échue eſt différente d'une ſucceſſion future, en ce que l'héritier a un droit acquis à la premiere, au lieu qu'il n'a qu'une eſpérance caſuelle aux ſucceſſions futures.

SUCCESSION EN DROITE LIGNE, eſt la même choſe que *ſucceſſion en ligne directe.*

On entend auſſi quelquefois par-là ce qui eſt échu par *ſucceſſion* immédiate à quelqu'un, quoiqu'en ligne collatérale, ou même par legs fait à un étranger; c'eſt une expreſſion impropre en ce ſens. *Voy.* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION EN PROPRE; la coutume

de Normandie se sert de ce terme pour exprimer la *succession* aux biens propres & ancien patrimoine, tant en directe, que collatérale. *Voyez l'article 235 & suivant.*

SUCCESSION FÉODALE, est celle par laquelle un fief est échu à l'héritier. On entend aussi souvent par-là, l'ordre que les coutumes ont établi pour succéder aux fiefs.

SUCCESSION FIDEI-COMMISSAIRE, est celle que l'héritier ne recueille que par forme de fidei-commis, c'est-à-dire, à la charge de la rendre à un autre héritier, soit de son vivant ou aprés sa mort, suivant les conditions apposées au fidéi-commis. *Voyez ci-devant* FIDEI-COMMIS, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUBSTITUTION FIDÉI-COMMISSAIRE, *& ci-après* SUCCESSION FIDUCIAIRE.

SUCCESSION FIDUCIAIRE, est la même chose que *succession fidei-commissaire*; c'est celle que l'héritier est chargé de rendre à un autre. *Voyez* FIDEI-COMMIS *&* SUBSTITUTION, SUCCESSION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUCCESSION FUTURE, est celle qui n'est pas encore échue, mais que l'on peut espérer de recueillir un jour à venir.

L'héritier présomptif ne peut pas en général disposer des *successions futures*, parce que *viventis non est hereditas*; il y a néanmoins des cas où l'on peut renoncer à une *succession future*. *Voyez* RENONCIATION A SUCCESSION FUTURE.

SUCCESSION JACENTE, du latin *jacere*, est la même chose que *succession abandonnée ou vacante*.

SUCCESSION IMMOBILIAIRE, est celle qui comprend les immeubles du défunt, tels que les maisons, terres, rentes, offices & droits réels; on distingue quelquefois la *succession immobiliaire* de la *succession mobiliaire*, parce que dans certaines coutumes, l'héritier des meubles & celui des immeubles ne sont pas toujours le même: en quelques lieux la *succession* mobiliaire doit acquitter l'immobiliaire des dettes.

SUCCESSION INDIVISE, est celle qui n'est point encore partagée entre les héritiers & autres qui peuvent y avoir droit, tels que la veuve du défunt, les donataires & légataires. *Voyez* PARTAGE *&* SUCCESSION.

SUCCESSION IRRÉGULIERE. *Voyez* SUCCESSION ANOMALE.

SUCCESSION LÉGITIME, est celle qui est dévolue à quelqu'un par le seul bénéfice de la loi, sans aucune disposition de l'homme; on en distinguoit de deux sortes, celle des héritiers siens, & celle des agnats: depuis, tous les enfans & petits-enfans furent mis au rang des héritiers siens, & les cognats furent mis au rang des agnats.

La novelle 118 introduisit trois ordres de *successions légitimes*; le premier est celui des descendans; le deuxieme est celui des ascendans; & le troisieme est celui des collatéraux.

La *succession* des enfans à leur mere, & celle de la mere aux enfans, étoit aussi une *succession légitime* déja introduite par les sénatus-consulte Tertyllien & Orphitien. *Voyez* SUCCESSION *AB INTESTAT*, HÉRITIER-SIEN, SIEN, SUITE, COGNATS, AGNATS, MERE, SUCCESSION DES MERES; & aux *institutes le titre de heredit. quæ ab intestato deferuntur.*

SUCCESSION LUCTUEUSE, *luctuosa*, est celle qui défere aux pere, mere, & à leur défaut aux autres ascendans en remontant, les biens de leurs enfans & petits-enfans décédés sans postérité. Cette sorte de *succession* est appellée *luctueuse*, parce qu'elle est contre l'ordre de nature, suivant lequel les enfans doivent succéder aux pere & mere, & non les pere & mere à leurs enfans. *Voyez* aux *institutes* de Justinien, *lib. III. tit. IV.*

SUCCESSION MAIN-MORTABLE, est celle d'une personne de main-morte qui est déférée au seigneur de la main-morte. *Voyez ci-devant* MAIN-MORTABLE, MAIN-MORTE.

SUCCESSION MATERNELLE, est celle qui provient à l'héritier, soit de la mere directement, soit du côté maternel. *Voyez* SUCCESSION PATERNELLE.

SUCCESSION DES MERES, est celle par laquelle les enfans viennent à la *succession* de leur mere décédée, & réciproquement la mere vient à la *succession* de ses enfans décédés sans postérité.

Par l'ancien droit romain, la conjonction féminine étoit si peu considérée, que les enfans ne succédoient point à leur mere

ni la mere à ses enfans. Le sénatus-consulte Orphitien appelle les enfans à la *succession de la mere*, & le Tertyllien à la *succession* de leurs enfans.

L'édit de Charles IX donné à Saint-Maur au mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, regle que les meres seroient réduites à l'usufruit des biens paternels avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faisoient pas partie; mais cet édit a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui a ordonné que les *successions des meres* à leurs enfans seroient réglées suivant les loix romaines, comme elles l'étoient avant l'édit de Saint-Maur.

Voyez aux *institutes les titres de S. C. Orphitiano & Tertylliano*, & *ci-devant* au *mot* EDIT, l'article *Edit des meres*.

SUCCESSION DES MEUBLES ET ACQUÊTS, est celle qui comprend le mobilier du défunt, & les immeubles par lui acquis.

Les coutumes reglent diversement la *succession des meubles & acquêts* & ses charges: l'usage le plus général est que cette *succession* appartient au plus proche parent sans distinction de côté ni ligne, à la différence de la *succession* des propres, laquelle est déférée suivant l'ordre de proximité dans la ligne de laquelle vient le propre. *Voyez* ACQUÊTS, MEUBLES, MOBILIER, PROPRES, QUINT, SUCCESSION MOBILIAIRE.

SUCCESSION MISÉRABLE, *successio miserabilis*, étoit chez les Romains une maniere d'acquérir en propriété, des biens à titre universel; elle avoit lieu lorsqu'un homme libre se vendoit lui-même, tous biens étoient acquis à celui qui avoit acheté sa personne.

De même aussi lorsqu'une femme libre qui avoit commerce avec un esclave ne s'en abstenoit point après trois sommations, tous ses biens étoient acquis au maître de l'esclave.

Mais ces sortes de *successions* furent abolies, l'une par l'empereur Justinien, l'autre par l'empereur Léon, surnommé le *sage*. *Voyez* aux *institutes, liv. III, tit. iij*.

SUCCESSION MOBILIAIRE, est celle qui comprend le mobilier du défunt; on comprend cependant quelquefois aussi sous ce terme la *succession* des acquêts, parce qu'elle suit communément le même sort que celle des meubles; mais il faut consulter là-dessus chaque coutume, cette matiere étant réglée diversement. *Voyez* ACQUÊTS, MEUBLES, MOBILIER, HÉRITIER DES MEUBLES, PROPRES, SUCCESSION DES MEUBLES & ACQUÊTS.

SUCCESSION NOBLE, est celle qui se partage noblement entre les héritiers; la qualité de la *succession* dépend en quelques coutumes de celle des biens: les *successions nobles* sont celles des fiefs & franc-aleux nobles, lesquels se partagent toujours noblement, même entre roturiers. Tel est l'usage à Paris, & dans le plus grand nombre des coutumes: dans celles d'Anjou & Maine, la qualité des *successions* dépend de celle des personnes & non des biens: cependant la *succession* d'un noble dévolue à des héritiers roturiers, se partage noblement pour la premiere fois; il en est de même des biens hommagés qui sont tombés en tierce foi, ils se partagent noblement entre roturiers. *Voyez* FIEF, FOI (*tierce*) NOBLE, PARTAGE, & les *coutumes d'Anjou & Maine, titre des partages*, & Dupineau *sur Anjou*.

SUCCESSION OBÉRÉE, est celle qui est chargée de dettes & autres charges. *Voyez* CHARGES, DETTES, LEGS.

SUCCESSION OUVERTE, est celle qui est échue à quelqu'un par le décès de celui *de cujus bonis*: on dit figurément la *succession* est *ouverte*, comme si l'entrée en étoit ouverte par le décès du défunt. *Voyez* SUCCESSION ÉCHUE.

SUCCESSION PATERNELLE, est celle qui est échue à l'héritier par le décès de son pere, ou autre ascendant du côté paternel; on l'appelle ainsi pour la distinguer de ce qui est échu du côté maternel. *Voyez ci-devant* SUCCESSION MATERNELLE.

SUCCESSION PRÉTORIENNE, étoit celle qui étoit déférée, non par la loi, mais en vertu de l'édit du préteur, dans les cas où l'on n'étoit pas appellé par la loi; telle étoit la *succession* des cognats, avant que Justinien les eût assimilés en tout aux agnats. *Voyez ci-devant* SUCCESSION DES AGNATS & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION PAR REPRÉSENTATION, est lorsque l'héritier ne vient pas à la *succession*

de son chef, mais comme représentant son pere ou sa mere prédécédés, qui auroient été en parité de degré pour succéder avec les co-héritiers du représentant. *Voyez* REPRÉSENTATION.

SUCCESSION RÉPUDIÉE, est celle à laquelle un héritier a renoncé. *V.* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION.

SUCCESSION ROTURIERE, est celle qui n'est composée que de biens tenus en roture, ou qui se partagent roturiérement entre les héritiers, soit nobles ou roturiers. *Voyez ci-devant* SUCCESSION NOBLE.

SUCCESSION PAR SOUCHES, *in stirpes*, est celle où plusieurs personnes sorties d'une même souche ou tronc viennent entr'elles pour une même portion par représentation de leur pere, mere, aïeul ou aïeule qui étoit en même degré que les autres héritiers. *Voyez ci-devant* REPRÉSENTATION, *& ci-après* SUCCESSION PAR TÊTES.

SUCCESSION PAR TÊTES, *in capita*, est opposée à celle qui se fait par souches, *in stirpes*; les héritiers qui succedent par têtes sont ceux qui viennent de leur chef à la *succession*, & non par représentation d'une personne décédée; on dit qu'ils succedent par têtes, parce qu'ils sont comptés chacun pour une tête dans la *succession*, au lieu que ceux qui viennent par représentation ne sont comptés tous ensemble que pour une tête. *Voyez ci-devant* REPRÉSENTATION *&* SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR TIGES, est la même chose que *succession* par souches. *Voyez ci-devant* REPRÉSENTATION *&* SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR VENTE SOLEMNELLE, étoit un moyen d'acquérir, usité chez les Romains, par lequel tous les biens d'un débiteur caché, & qui ne se défendoit pas, ou qui étoit condamné & ne satisfaisoit pas au bout de trente jours, étoient vendus de l'autorité du préteur, & acquis à l'acheteur à condition de satisfaire aux créanciers.

Mais depuis que tous les jugemens furent rendus extraordinaires, on supprima ces sortes de ventes, & il fut permis aux créanciers de posséder les biens de leurs débiteurs, & de les faire vendre de l'autorité du magistrat. *Voyez aux Instit. liv. III, le tit. 13*, & le *mot* CRÉANCIER, DÉBITEUR, DETTE, GAGE, HYPOTHEQUE.

SUCCESSION TESTAMENTAIRE, est celle qui est déférée, non par la loi ou la coutume, mais en vertu d'un testament ou codicille, ou autre disposition à cause de mort, à la différence de la *succession ab instat*, qui est déférée par la loi. *Voyez* SUCCESSION *AB INTESTAT*.

SUCCESSION VACANTE, est celle qui n'est réclamée par aucun héritier, ni par aucune autre personne, au défaut des héritiers.

Lorsque l'on a quelque action à diriger contre une *succession vacante*, on fait créer un curateur à cette *succession*, lequel représente l'héritier, mais sans être tenu personnellement des dettes & charges de la *succession*, il est seulement obligé de rendre compte de ce qu'il peut avoir touché. *Voyez* CURATEUR A LA SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION *UNDE VIR ET UXOR*, ainsi appellée parce qu'elle a lieu en vertu de l'édit, *undè vir & uxor*, est une *succession* particuliere, introduite originairement par le droit romain, & observée présentement par tout le royaume, en vertu de laquelle le survivant des conjoints par mariage succede au prédécédé à l'exclusion du fisc.

Pour que cette *succession* ait lieu, il faut que le prédécédé n'ait laissé ni descendans, ni ascendans, ni collatéraux capables de lui succéder.

Cette *succession* a lieu, non-seulement en cas de déshérence, mais aussi quand le prédécédé est bâtard ou aubain, même naturalisé, s'il ne laisse aucun héritier.

Cet usage est fondé sur ce que le fisc succede toujours le dernier, *fiscus post omnes*, il ne succede point tant qu'il y a quelque autre personne qui a quelque titre pour lui être préféré. *Voyez* au digeste le *titre undè vir & uxor*; Bacquet, *de l'aubaine*; Colombet, Henrys, Bretonnier. *(A)*

SUCCESSION A LA COURONNE, *(Droit politiq.)* l'ordre de *succession* dans un état, est fondé sur le bien de l'état, qui demande nécessairement que cet ordre soit fixé. La loi qui regle la *succession* des par-

ticuliers est une loi civile, qui a pour objet l'intérêt des particuliers; celle qui regle la *succession* dans une monarchie, appartient au droit politique, qui a pour objet l'avantage & la conservation de l'état.

Il suit delà, que lorsque la loi politique a établi dans un état un ordre de *succession*, & que cet ordre vient à finir, il est absurde de réclamer la *succession* en vertu de la loi civile de quelque peuple que ce soit.

Il suit encore delà, que lorsque la loi politique a fait renoncer quelque famille à la *succession*, il est absurde de vouloir employer les restitutions tirées de la loi civile.

Il est ridicule de vouloir décider des droits des royaumes, des nations, & de l'univers, par les mêmes maximes sur lesquelles on décide entre particuliers d'un droit de gouttiere, pour me servir de l'expression de Cicéron.

Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain ordre de *succession*, devient destructive du corps politique pour lequel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une autre loi politique ne puisse changer cet ordre; & bien loin que cette même loi soit opposée à la premiere, elle y sera dans le fond entiérement conforme, puisqu'elles dépendent toutes deux de ce principe, « le salut du peuple est la suprême loi ».

Si un grand état a pour héritier le successeur d'un grand état, le premier peut fort bien l'exclure par une nouvelle loi politique, parce qu'il est utile à tous les deux états que l'ordre de la *succession* soit changé. Ainsi la loi de Russie faite au commencement du regne d'Elisabeth, exclut-elle prudemment tout héritier qui posséderoit toute autre monarchie : ainsi la loi de Portugal rejette-t-elle un étranger qui seroit appellé à la couronne par le droit du sang.

Les loix politiques décident encore dans les monarchies purement électives, dans quel cas la raison veut que la couronne soit déférée aux enfans ou à d'autres. *Esprit des loix.* (*D. J.*)

SUCCIN, s. m. (*Histoire nat. Minéral. & Chymie.*) en latin *succinum*, *ambra citrina karabe chryselectrum*, *smatternium*, &c. c'est une substance résineuse, dure mais cassante, qui s'enflamme en répandant une odeur agréable : elle est d'un jaune plus ou moins foncé; il y en a d'opaque & de transparente : on la trouve en masses plus ou moins grosses.

Cette substance est la même que celle qu'on appelle *ambre jaune*; elle a été décrite dans le premier volume de ce Dictionnaire sous ce nom; cependant on a cru devoir suppléer ici à ce qui peut manquer à cet article, afin de présenter aux lecteurs quelques observations sur cette substance, qui paroît avoir été méconnue de la plupart des naturalistes.

Le *succin* se trouve par couches suivies en plusieurs endroits de la terre, & surtout dans le royaume de Prusse, sur les bords de la mer Baltique. Aux endroits où il se rencontre on voit d'abord à la surface de la terre une couche de sable, il vient ensuite une couche de glaise qui couvre une couche de bois résineux, presqu'entiérement pourri & réduit en terre, mais qui a encore la propriété de s'enflammer. Au-dessous de ce bois se trouve une couche de terre alumineuse & vitriolique; enfin on rencontre une nouvelle couche de sable, dans laquelle le *succin* est répandu par masses détachées, & en morceaux plus ou moins gros. M. Helwing, qui a eu occasion d'observer par lui-même la situation de cette substance dans le sein de la terre, remarque dans son ouvrage qui a pour titre *Litographia angerburgica*, que l'on trouve toujours du bois bitumineux, de la terre bitumineuse noire, & du gravier, dans le voisinage du *succin*, & que l'on y rencontre aussi du vitriol & du soufre; d'où il conclud, avec beaucoup de raison, que c'est un bois fossile & bitumineux qui doit être regardé comme la source d'où est venu le *succin*, qui se tire du sein de la terre, & que l'on nomme *succin fossile*, pour le distinguer de celui qui se tire de la mer; cependant cette distinction est mal fondée, vu que le *succin* qui se pêche avec des filets dans la mer, & que pour cette raison l'on nomme *succinum haustile*,

est précisément de la même nature que celui qui se tire de la terre. En effet, il ne se trouve dans la mer que parce que ces eaux poussées par les vents ont été frapper avec violence les côtes, ont miné le terrain, & en ont arraché des masses de *succin* qu'elles ont entraînées plus loin dans la mer. Ce qui prouve cette vérité, c'est qu'on ne trouve le *succin* en grande abondance dans la mer qu'à la suite des fortes tempêtes, & sur-tout de celles qui ont porté les flots avec violence contre les côtes qui contiennent des couches de cette substance : ainsi c'est une erreur de croire que le *succin* ait été produit dans le lit de la mer, ses eaux ne font que la détacher, & souvent on en trouve des morceaux qu'elles ont rejeté sur les bords.

En 1731, on découvrit une mine de *succin* en Saxe, dans le voisinage de Pretsch. Le terrain où l'on fit cette découverte est assez uni, quoique l'on y rencontre quelques buttes ou inégalités; il est composé d'un sable rougeâtre mêlé de cailloux & de gallets. Le sable rougeâtre peut avoir environ deux toises d'épaisseur, & couvre une couche de terre noire, qui est elle-même composée de deux bancs; le premier est un limon mêlé de sable & de parties talqueuses; en la portant sur la langue, on lui trouve un goût de vitriol, & en en jetant sur le feu il en part une fumée épaisse, & une odeur de bitume. Le second banc est une glaise grise, dans laquelle on trouve des morceaux de bois & des racines; elle est aussi vitriolique, mais moins que le banc précédent. Le *succin* se trouvoit à la partie supérieure du banc noir, qui renfermoit aussi une substance semblable à du jais, & à qui, pour cette raison, on donnoit mal-à-propos le nom de *succin noir*, dont elle differe considérablement; ce banc contenoit aussi différentes especes de bois bitumineux. Au-dessous de ces deux bancs étoit une glaise verdâtre qui ne contenoit rien de particulier.

Suivant le rapport de plusieurs auteurs, le terrain qui renferme ce *succin* de Saxe a souvent brûlé, & s'est embrasé, soit de lui-même, soit par différens accidens; on assure que pendant les grandes chaleurs de l'été, on s'apperçoit en ce lieu d'une odeur très-agréable.

Tout ce qui vient d'être rapporté prouve que le *succin* est une vraie résine, qui tire son origine du regne végétal, & qui vient des arbres résineux, qui par quelque inondation, ou quelque révolution du globe, ont été ensevelis dans le sein de la terre; origine qui lui est commune avec le charbon de terre, le jais, & tous les bitumes. La différence que l'analyse chymique fait trouver entre le *succin* & les résines ordinaires, ne paroît venir que du séjour qu'il a fait dans le sein de la terre, où les exhalaisons minérales sulfureuses & vitrioliques peuvent lui avoir donné des qualités que n'a point une résine purement végétale, & qui n'a point été enfouie en terre pendant plusieurs siecles. C'est à ces mêmes vapeurs que le *succin* paroît être redevable de sa dureté; car on ne peut douter que cette substance résineuse n'ait été molle & fluide dans son origine, comme toutes les résines que nous connoissons; ce qui prouve cette vérité, c'est que les morceaux de *succin* que l'on trouve dans le sable, sont remplis de petits trous qui y ont été formés par les grains de gravier, lorsque cette matiere étoit encore molle; ces petits trous, ou ces inégalités ne se trouvent point sur les morceaux de *succin* que l'on tire de la mer, parce qu'ils ont été roulés, & pour ainsi dire, polis par le mouvement des eaux. Ce qui démontre encore plus la fluidité primitive du *succin*, ce sont les insectes, les mouches, les araignées, *&c.* qui s'y trouvent renfermés, & comme embaumés; nous voyons tous les jours que la même chose arrive aux insectes qui s'attachent aux arbres d'où il découle de la gomme ou de la résine.

Concluons de tous ces faits que le *succin* est une véritable résine, qui a découlé des bois résineux & bitumineux qui se trouvent dans la couche qui est au-dessus; cette résine s'est filtrée au-travers de la couche alumineuse ou vitriolique d'où sa partie la plus pure a passé dans la couche de sable, où l'on trouve actuellement le

succin ; qui par la suite des temps, soit par une évaporation lente, soit par le concours des exhalaisons de la terre, a acquis une consistence dure qu'il n'avoit point originairement.

On demandera peut-être quel est l'arbre qui a produit cette résine ? Il y a tout lieu de croire que cet arbre est étranger à ce climat où l'on trouve aujourd'hui le *succin*. Ce sera peut-être dans les Indes ou dans quelque pays lointain qu'il faudra chercher une résine végétale analogue. Cela ne paroîtra point absurde, pour peu que l'on fasse attention que les bois & les plantes, dont on trouve les empreintes dans les pierres feuilletées qui accompagnent nos mines de charbon de terre, sont entiérement étrangeres à nos climats ; c'est une observation que M. de Jussieu a faite dans les mines de charbon de terre de S. Chaumont en Lyonnois, où il a trouvé le fruit de l'arbre triste, qui croît actuellement dans le Malabar. D'ailleurs, plusieurs naturalistes qui ne se bornent point à observer les choses superficiellement, ont remarqué que les insectes qui sont renfermés dans le *succin*, different de ceux de nos climats, & ont leurs analogues vivans dans des pays éloignés. Ainsi, pour rendre raison des événemens qui ont enterré les arbres d'où est provenu le *succin*, il faut recourir aux révolutions générales du globe qui ont bouleversé sa surface, & changé la position de ses parties. *Voyez les articles* FOSSILES, TERRE (*révolution de la*), &c. Ces insectes sont des mouches, des vermisseaux, des papillons, des chenilles, &c. Quelques auteurs ont été jusqu'à dire qu'il y avoit des morceaux de *succin* où l'on trouvoit des grenouilles, des viperes, des lézards ; mais il paroît constant que c'est l'art qui les a produits : en effet, quelques personnes ont eu le secret de fondre le *succin* sans lui ôter sa transparence qui même devient par-là plus grande.

On a encore des morceaux de *succin* qui renferment du bois, des feuilles d'arbres, de la mousse, &c. On sent aisément que plusieurs de ces morceaux peuvent être factices, & que ceux qui ont le secret de ramollir le *succin*, peuvent aussi y introduire tout ce qui leur plaît.

On prétend que Stenon & Kerckring ont eu le secret de réunir ensemble plusieurs petits morceaux de *succin* pour en faire un gros. Glauber faisoit pour cet effet dissoudre le *succin* dans de l'esprit-de-vin, que l'on enleve ensuite par la distillation, mais la masse qui reste est molle. On assure qu'en faisant bouillir le *succin* dans de l'huile de raves, il se durcit & perd sa couleur, ce qui peut venir de l'alkali volatil contenu dans cette huile.

Quelques artistes ont aussi le secret d'introduire dans le *succin* toutes les couleurs qui leur plaisent, & de contrefaire les pierres précieuses.

Dans le royaume de Prusse la pêche du *succin* appartient au roi seul, qui l'afferme à des particuliers. On trouve encore du *succin* dans plusieurs autres parties de l'Europe : en 1738 on en a découvert une couche abondante en Ukraine à peu de distance de Kiow ; il étoit, ainsi que celui de Prusse, dans du sable. On en a trouvé en France, après de Soissons, dans les fouilles qui ont été faites pour le canal de Picardie. On en a aussi trouvé en Sicile, & dans quelques endroits de l'Asie mineure.

Le *succin* varie pour la couleur ; il y en a d'un jaune de citron, d'un jaune d'or, d'orangé, de rouge, de blanc, de bleuâtre. Quelques auteurs font mention d'un *succin* noir ; mais il paroît qu'ils ont voulu désigner par-là du jais.

Le *succin* faisoit autrefois une branche de commerce assez considérable ; c'étoit un objet de luxe ; aujourd'hui le prix en est beaucoup diminué ; cependant les morceaux les plus gros ne laissent pas de se vendre assez cher.

La composition du *succin* n'a pas moins occupé les chymistes que son origine. Les amateurs de l'histoire naturelle, Pott, Neumann, M. Bourdelin, sont ceux qui paroissent l'avoir examiné avec le plus de succès. Nous allons rapporter leurs travaux tels qu'ils se trouvent décrits dans une dissertation de M. Stockar de Neuforn, imprimé à Leyde en 1760, sous le titre de *specimen chemico medicum inaugurale de succino in genere, & speciatim de succino fossili Wisholzensi*, dans laquelle cet auteur,

a ajouté plusieurs expériences neuves, & apprécié de la maniere la plus lumineuse, celles des savans chymistes que nous venons de nommer.

L'eau ne produit aucun changement dans le *succin*. Lorsqu'on l'expose long-temps à son action, elle contracte à la vérité une légere odeur, & se charge d'un peu de matiere mucilagineuse, & de quelque vestige de sel marin; mais on doit attribuer plutôt ces produits aux ordures qui adherent à sa surface, qu'à la décomposition de sa substance.

Si l'on verse de l'esprit-de-vin rectifié sur du *succin* réduit en poudre très-subtile, & qu'on les fasse digérer ensemble, on obtient une teinture rouge, qu'on peut préparer plus promptement; si, comme Boërhaave le prescrit, on empâte le *succin* réduit en poudre avec un alkali résout, qu'on desseche la masse, qu'on la laisse tomber en déliquium pour la dessécher de nouveau, ce qu'on répete trois ou quatre fois; ou, comme le prescrit M. Neuenham, dans les *mélanges d'observations*, publiés à Leipsick en 1755, qu'on broie le *succin* avec de la potasse & du sucre, & qu'on le mette à digérer ensuite dans l'esprit-de-vin; mais quoique l'on fasse, il n'y a jamais qu'une très-petite portion du *succin* qui se dissout, le résidu est mollasse, & on a beau y remettre de nouvel esprit-de-vin, on n'obtient plus rien.

Si l'on verse de l'eau sur ces teintures de *succin*, elles deviennent laiteuses, & le *succin* s'en sépare sous la forme d'une poudre blanche, si atténuée, qu'elle passe par le filtre avec l'esprit-de-vin; mais elle se précipite bientôt au fond. La teinture de *succin* a un goût très-agréable, & l'odeur du *succin*; on sent en même-temps qu'il s'en dégage une poudre qui adhere à la langue, & qui paroît être entiérement insipide.

Si l'on distille cette teinture de *succin*, on a un esprit-de-vin qui conserve le goût & l'odeur du *succin*, mais duquel l'eau ne dégage plus rien: il reste au fond du vaisseau un peu d'une matiere d'un rouge foncé, molle & tenace. Cet esprit-de-vin ainsi chargé de l'esprit recteur du *succin*, pourroit être d'une grande utilité pour la médecine: il est plus que vraisemblable qu'il a toutes les vertus qu'on a reconnues dans la teinture du *succin*, puisque le *succin* doit nécessairement s'en dégager dans l'estomac, où il ne trouve plus aucun menstrue capable de le dissoudre; du moins on pourroit se flatter d'augmenter la vertu de la teinture du *succin*, si on employoit pour la faire, de l'esprit-de-vin qu'on auroit retiré de dessus le *succin*.

Les sels, soit acides, soit alkalis, n'agissent point sur le *succin*, il faut en excepter le seul acide vitriolique qui le dissout en entier & en assez peu de temps: cette dissolution est claire & limpide, mais si aisée à déranger, que les acides, les alkalis, l'esprit-de-vin, l'huile de térébenthine, l'eau, &c. la décomposent; il s'en dégage une poudre grise très-fine, qui n'a plus l'odeur agréable du *succin*, mais plutôt celle de la poix.

Le sucre dissous dans l'eau, ni le plomb fondu, n'operent aucun changement dans ce bitume; il se ramollit un peu dans la cire & dans le soufre fondus; mais il reprend sa premiere dureté; si-tôt qu'il est réfroidi, il change seulement de couleur.

Hoffmann ayant renfermé du *succin* avec le double de son poids d'huile d'amandes dans la machine de Papin, le trouva réduit au bout d'une heure en une masse gélatineuse, transparente, au dessus de laquelle nageoit un peu d'huile. M. Stockar dit avoir mis du *succin* de différentes couleurs dans des vaisseaux de verre cylindriques, & avoir versé par dessus des huiles de raves, de pavot, d'amandes, d'olives, de noix, de laurier par décoction, de romarin, de casse, puis de *succin*, du baume de copahu & de térébenthine; il boucha bien ces vaisseaux & les mit en digestion au bain de sable; au bout de huit jours il trouva que le *succin* qu'il avoit mis dans le baume de copahu & de térébenthine s'étoit dissous en une liqueur d'un rouge foncé, laquelle étant réfroidie, forma une masse solide, fragile, de la même couleur. La dissolution faite dans l'huile de raves, étoit d'un beau jaune; l'huile de pavot en donna une d'un rouge jaunâtre; l'huile d'olives d'un beau rouge; celle de noix

étoit d'un rouge plus foncé ; il s'étoit déposé au fond une matiere mucilagineuse blanche ; la dissolution dans l'huile de laurier étoit d'un rouge pourpre ; elle avoit cela de singulier, que quoique cette huile ait ordinairement la consistance d'un beurre, la dissolution qu'elle avoit faite du *succin* resta liquide. La dissolution dans l'huile de lin étoit de couleur d'or ; celle dans l'huile d'amandes étoit d'un beau jaune ; l'huile de *succin* ne l'attaqua pas non plus que celles de romarin & de cajeput. M. Stockard conjecture que cela vient de ce que ces huiles s'évaporent. On peut accélerer ces dissolutions en les faisant dans des vaisseaux fermés.

Nous ajouterons à ces observations de M. Stockard, qu'on peut les faire en un quart-d'heure, en faisant fondre le *succin* réduit en poudre grossiere dans de la térébenthine qu'on tient à cet effet sur le feu, & en y versant de l'huile de lin cuite toute bouillante. C'est ainsi que M. Rouelle prépare le vernis dont il se sert pour faire son lut gras.

Toutes ces dissolutions se mêlent parfaitement avec l'huile de térébenthine, & on peut faire par ce moyen de très-beau vernis ; tel est celui qu'on emploie pour les tabatieres qui se fabriquent aux invalides. Elles ne se mêlent pas de même avec l'esprit-de-vin ; mais elles se dissolvent entiérement aussi-bien que les vernis qu'on en prépare dans l'huile de vitriol qui leur donne une couleur rouge foncée, les autres acides ne sauroient les attaquer.

Le succin détonne avec le nitre, & lorsqu'on en a employé une quantité suffisante, c'est-à-dire, dans la proportion de trois à quatre, on ne retrouve qu'un alkali pur ; au lieu que lorsqu'on suit la proportion indiquée par M. Bourdelin, de deux à quatre ; on retrouve encore du nitre entier qui n'a pas été décomposé ; calciné avec l'alun, il fait le pyrophore de Homberg. Ce pyrophore est jaune en dedans comme en dehors ; pour le bien faire, il faut commencer par dessécher l'alun, ensuite on le mêle avec le *succin* sans le calciner séparément, comme on fait quand on emploie la farine, & on les calcine ensemble jusqu'à ce qu'il ne s'en exhale plus de vapeur ; le reste du procédé se fait à l'ordinaire.

Si l'on expose le *succin* dans une cornue à l'action du feu, on obtient à un degré de chaleur assez léger du phlegme qui vient d'abord sans couleur, & qui peu-à-peu en prend une laiteuse, il passe en même temps quelques vestiges d'une huile très-limpide qui est d'abord mêlée au phlegme ; mais il s'en sépare par le repos en haussant le feu, la retorte & le récipient se remplissent de vapeurs blanches très-épaisses, on voit couler une huile pure, & il s'attache au col de la retorte quelques aiguilles salines qui augmentent peu-à-peu au point de boucher presqu'entiérement ce col. Lorsque tout ce sel est passé, le *succin* se fond, il vient en même temps une huile qui se colore & s'épaissit de plus en plus, au point que sur la fin elle adhere au col de la retorte comme de la poix fondue. Lorsque tout est passé, il reste dans la cornue un charbon très-spongieux qui fait à peine une douzieme du *succin* employé. Quant à la proportion des autres produits, elle varie selon que le *succin* est plus ou moins pur ; cependant on peut l'évaluer à peu près à un huitieme de phlegme, trois quarts d'huile, un vingt-quatrieme de sel & un douzieme de terre.

Passons maintenant à l'examen de ces différens produits. Le premier phlegme qui passe est une eau pure, celui qui le suit est chargé d'un peu d'huile qui s'en sépare par le repos, & d'une petite quantité de sel qui se manifeste avec le sirop de violette qu'il rougit, & avec les alkalis avec lesquels il fait effervescence ; on y trouve encore un esprit recteur que l'esprit-de-vin peut lui enlever ; cet esprit recteur n'est pas le même que celui que le *succin* entier donne à l'esprit-de-vin ; puisqu'il n'a pas même odeur, & que si on le rectifie, il devient puant. En distillant de l'esprit-de-vin sur ce phlegme de *succin*, on remarque un phénomene que nous ne devons pas passer sous silence ; l'huile qui est contenue dans ce phlegme monte avec l'esprit-de-vin, mais elle s'en sépare sur le champ, & tombe au fond du récipient.

Après le phlegme, vient comme nous l'avons dit, le sel concret. Les premiers

chymiſtes qui l'ont connu, tels que Maurice Hoffmann & Glaſer l'ont mis au rang des alkalis volatils déterminés par ſa volatilité ; mais il y a long-temps que Barchuſen & Boulduc ont démontré qu'il eſt acide. Les chymiſtes ſont peu d'accord ſur la nature de cet acide ; Neumann, Sendelius, Fréderic Hoffmann, &c. l'ont rangé parmi les ſels vitrioliques. M. Bourdelin veut qu'il ſoit de la nature du ſel marin ; le lecteur jugera par l'expoſé que nous allons faire de ſes propriétés, ſi ces prétentions ſont fondées ; mais il faut auparavant que nous indiquions le moyen de l'avoir le plus pur qu'il eſt poſſible.

On a propoſé différentes méthodes pour purifier ce ſel ; mais ſans entrer dans des détails inutiles, nous dirons que la voie la plus ſûre de l'avoir le moins chargé d'huile qu'il eſt poſſible, c'eſt de le détacher du col de la retorte avec de l'eau bouillante, avant que l'huile épaiſſe ait commencé à paſſer : car lorſqu'il en eſt une fois ſali, il eſt très-difficile de l'en dépouiller ; on fera enſuite évaporer cette eau, & on la mettra cryſtalliſer ; s'il n'eſt pas aſſez pur, on le diſſoudra de nouveau & on le fera cryſtalliſer une ſeconde fois. Ce ſel ainſi purifié, cryſtalliſé en priſmes triangulaires dont les pointes ſont tronquées, il eſt d'un goût manifeſtement acide & un peu aſtringent.

Il ſe diſſout très-difficilement dans l'eau froide, puiſqu'il en faut vingt-quatre parties pour diſſoudre une partie de ce ſel, au lieu qu'il ne faut que deux parties d'eau bouillante ; mais à meſure que cette eau ſe refroidit, la plus grande partie du ſel ſe dépoſe, il en reſte néanmois en diſſolution plus que l'eau froide n'en auroit pu diſſoudre.

L'eſprit-de-vin ne le diſſout, que lorſqu'il eſt aidé de la chaleur.

Expoſé à un degré de chaleur un peu ſupérieur à celui de l'eau bouillante, il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche, épaiſſe, qui incommode les poumons.

Il fait efferveſcence avec les alkalis, ſoit fixes, ſoit volatils, avec les terres abſorbantes & calcaires, & les diſſout : il rougit le ſirop de violette, ſoit qu'on l'emploie en forme concrette, ſoit qu'on prenne ſa diſſolution ou même le phlegme de *ſuccin*. Il ne fait point effervefcence & il n'en exhale aucune vapeur lorſqu'on verſe deſſus de l'huile de vitriol. Quelque choſe qu'on faſſe, il n'eſt pas poſſible de l'avoir ſous forme fluide comme les autres acides.

Si on ſature une diſſolution de ſel de *ſuccin* avec un alkali fixe bien pur ; qu'après avoir filtré la liqueur, on l'évapore à un léger degré de chaleur, on obtient des cryſtaux tranſparens qui ont la même figure que ceux du ſel de *ſuccin*. Ce nouveau ſel a une ſaveur qui lui eſt particuliere, il ſe diſſout aiſément dans l'eau froide, en quoi il differe eſſentiellement du tartre vitriolé. Il décrépite lorſqu'on le jette ſur les charbons ardens ; il y reſte fixe & ſans ſe décompoſer : les acides verſés ſur ce ſel neutre n'y produiſent aucun changement ; il ne change point l'eau forte en eau régale, il ne précipite pas l'argent diſſous dans l'eau forte ; il précipite à la vérité le vinaigre de ſaturne en une chaux blanche, mais il n'eſt pas poſſible de convertir cette chaux blanche en plomb corné.

Cette même diſſolution de ſel de *ſuccin* ſaturée d'alkali volatil forme un ſel ammoniacal, qu'on purifie en le ſublimant dans des vaiſſeaux fermés. Ce ſel eſt parfaitement neutre, il a un goût amer, & imprime un léger ſentiment de froid ſur la langue ; ſi on l'expoſe dans une cuillere d'argent ſur des charbons allumés ; il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche.

Le ſel de *ſuccin* jeté ſur du nitre en fuſion détonne plus ou moins vivement, ſelon qu'il eſt plus ou moins chargé d'huile, il ſe diſſipe avec l'acide du nitre, & il ne reſte qu'un alkali fixe & pur.

Si on le calcine avec parties égales d'alkali fixe bien pur & bien dépouillé de tout tartre vitriolé, il ne forme point un *hepar ſulphuris* comme il auroit dû faire, s'il eût été de nature vitriolique, & il ne reſte qu'un alkali fixe pur.

Le ſel de *ſuccin* diſtillé avec les accidesdu vinaigre, du ſel, du nitre, du vitriol, ſe ſublime ſous ſa premiere forme ; ces acides ne lui enlevent que ſon huile étrangere. Il

faut un certain degré de chaleur pour que ces acides puissent le dissoudre, il n'y a que l'acide vitriolique qui le dissout à froid. De quelque maniere qu'on l'unisse à l'acide nitreux, il ne lui donne pas la propriété de dissoudre l'or, preuve évidente qu'il n'est pas de la nature de l'acide du sel marin.

Dissous, avec parties égales de ce sel & distillé, il passe pur & dépouillé de son huile.

Si l'on mêle exactement ensemble parties égales de ce sel de *succin* & de fleurs de sel ammoniac & qu'on les distille, on obtient d'abord un peu d'une liqueur acide de couleur jaune, qui a toutes les propriétés de l'esprit de sel. Si l'on pousse le feu, ce qui reste de sel au fond de la cornue se sublime, de façon cependant qu'ils restent séparés & distincts; le sel de *succin* occupant la partie supérieure du col de la retorte, & le sel ammoniac l'inférieure: au sel de *succin* est unie la petite portion d'alkali volatil qui a perdu son acide du sel marin; il reste au fond du vaisseau un peu de charbon noir. M. Stockar à qui nous devons cette expérience dit, qu'en ajoutant toujours de nouveau sel de *succin* aux mêmes fleurs de sel ammoniac, il étoit parvenu à les décomposer presqu'entiérement.

La craie se dissout très-aisément dans la solution de sel de *succin*; & lorsqu'on a attrapé le point de saturation, ce sel perd son goût acide pour en prendre un amer. Si l'on filtre la dissolution & qu'on l'évapore, elle crystallise beaucoup plutôt que le sel de *succin* pur. Les crystaux qu'on obtient, conservent leur figure tant qu'ils sont sous l'eau: mais dès qu'on les a desséchés, ils tombent en poussiere & prennent une couleur grise. Ce sel ne s'humecte point à l'air, & n'est soluble que dans l'eau chaude. Les acides n'en font exhaler aucune vapeur. Les alkalis fixes & volatils & l'acide vitriolique dégagent la craie de ce composé, les autres acides n'y operent aucun changement. Le sel de *succin* ne précipite la craie que lorsqu'elle est unie à l'acide végétal; il n'a aucune action sur les dissolutions de cette terre dans les acides minéraux.

Le sel de *succin*, combiné de cette façon avec la craie, perd toute sa volatilité. L'acide du vinaigre le plus concentré distillé sur ce sel, ne peut pas en dégager le sel de *succin*. Le vinaigre passe pur, & la combinaison de sel de *succin* & de craie reste au fond de la cornue. La même chose arrive lorsqu'on distille ce sel avec l'acide du sel marin. Il n'en est pas de même, si au lieu de l'acide du sel on emploie une solution de sel ammoniac, car alors le sel de *succin* quitte la craie pour s'unir à l'alkali volatil, & l'acide du sel marin s'unit à la craie.

Si l'on traite de la même maniere ce sel cretacée de *succin* avec l'acide nitreux, on obtient d'abord cet acide pur; mais lorsqu'il s'est concentré jusqu'à un certain point, il détonne avec la partie huileuse du sel de *succin*, & brise tout l'appareil.

Si l'on distille l'acide vitriolique sur ce même sel, il le décompose, l'acide vitriolique s'unit à la craie, & le sel de *succin* passe pur.

Le sel de *succin* dissous dans l'eau, dissout le cuivre, le fer, l'étain & le zinc; il attaque plus difficilement le plomb & le bismuth; il ne touche pas à l'argent, au mercure, à la platine ni au régule d'antimoine. Ces dissolutions présentent quelques phénomenes particuliers: par exemple, l'acide vitriolique dégage le cuivre uni à ce sel, & n'en dégage pas le fer; l'étain se précipite de lui-même au fond de la dissolution, & il n'en reste rien dans la liqueur. Le plomb ne paroît que rongé a la surface, sans que la liqueur qui le surnage en paroisse rien contenir. L'alkali volatil versé sur la dissolulion du zinc lui donne une petite couleur rouge. Alors l'alkali fixe ne peut plus la précipiter; au lieu qu'il la précipite sous la forme d'une poudre blanche, lorsqu'on le verse le premier.

Nous avons déja dit que le sel de *succin* ne dégageoit point l'argent ni le mercure dissous dans l'eau forte; il ne dégage pas non plus le plomb de l'eau-forte ni de l'esprit de sel; mais il le dégage de l'acide du vinaigre; la poudre qu'on obtient par ce moyen, ne peut pas se changer en plomb corné.

Ces expérienes sont plus que suffisantes

pour démontrer que le sel de *succin* n'est pas un sel vitriolique, comme l'ont prétendu Neumann, Sendelius, *&c.* puisqu'il ne forme pas de soufre avec la poudre de charbon; ni un acide de la nature de l'acide du sel marin, puisqu'il ne convertit pas l'eau forte en eau régale, qu'il ne dégage pas l'argent ni le mercure dissous dans cette même eau forte, & qu'il ne fait pas de plomb corné. Est-on plus fondé à le regarder comme une espece de sel végétal? M. Pott seroit assez de ce sentiment, ce seroit aussi le nôtre; car quant à ce que M. Stockard objecte qu'il ne fait pas de tartre tartarisé avec l'alkali fixe, & qu'il chasse l'acide du vinaigre, de la craie & du plomb auxquels il étoit uni, on pourroit lui répondre, que ce sel n'étant pas un acide pur, puisqu'il a une forme concrete, peut avoir quelques qualités particulieres qu'il doit aux matieres hétérogenes qui lui sont unies; cela est si vrai que la crême de tartre & le vinaigre, quoiqu'ils soient un même acide végétal, forment des sels neutres différens avec l'alkali fixe & les terres absorbantes, & que l'acide du vinaigre & même le suc de citron, décomposent les différentes combinaisons de la crême de tartre avec les alkalis, les terres, & même les substances métalliques. D'ailleurs on trouve dans le regne végétal un sel concret acide qui paroît avoir la plus grande analogie avec le sel de *succin*, je veux parler des fleurs de benjoin.

Les chymistes paroissent s'être bien moins occupés de développer la nature de l'huile de *succin* que celle de son sel : à peine trouve-t-on quelques expériences sur cette substance; on a cependant travaillé à l'avoir aussi pure qu'il est possible, ce qu'on a obtenu par des rectifications répétées. Ces rectifications se font, ou sans addition, ou en y ajoutant différens intermedes : de ces intermedes il n'y a que l'eau, l'esprit-de-vin ou l'acide du sel marin qu'on puisse employer avec sûreté : les autres, ou décomposent l'huile de *succin*, ou en retiennent une grande partie.

Cette huile ainsi rectifiée est très-limpide, d'une odeur forte; elle est insoluble dans l'esprit auquel on l'unit; cependant par le moyen de différens intermedes, tels que le savon, le blanc de baleine, *&c.* & c'est le procédé que l'on suit ordinairement pour faire l'eau de luce, elle se dissout aisément dans l'huile de vitriol, l'esprit de térébenthine, les huiles & les baumes des végétaux. Il n'a pas été possible à M. Stockard de l'unir à l'alkali fixe, quoiqu'il les ait tenus en digestion pendant très-long-temps.

Le résidu qu'on trouve dans la cornue est plus ou moins abondant, selon que le *succin* qu'on a employé est plus ou moins pur. C'est une terre unie au phlogistique : celui-ci tient si fort, que la calcination la plus long-temps continuée ne sauroit l'en dégager, & qu'il détonne encore avec le nitre. On trouve dans cette terre quelques vestiges de fer que l'aiman en sépare, & quelquefois un peu de sel marin, surtout lorsqu'on a employé du *succin puisé* dans la mer.

Il nous reste à parler de l'emploi que l'on fait en médecine de cette substance & de ses différens produits, comme sa teinture, son huile & son sel essentiel. On fait entrer le *succin* préparé, c'est-à-dire réduit en poudre très-subtile dans les différentes compositions antispasmodiques & nervines; on l'emploie même seul pour arrêter les gonorrhées & les hémorrhagies. Sa teinture, par sa vertu antispasmodique & nervine, convient dans les maladies hipocondriaques & hystériques, & quelquefois dans les maladies convulsives, sur-tout dans les personnes d'un tempérament lâche & humide.

Le sel de *succin* bien purifié est rangé parmi les remedes céphaliques, détersifs, balsamiques, antiseptiques & antispasmodiques. Il agit par la voie des urines, & joint à petite dose aux diaphorétiques & aux purgatifs, il en augmente la vertu; combiné avec l'esprit volatil de corne de cerf, il forme un sel qu'on conserve en liqueur sous le nom de *liqueur de corne de cerf succinée*, qu'on emploie avec le plus grand succès à la suite des remedes apéritifs pour redonner aux parties le ton qu'elles ont perdu.

L'huile de *succin* est âcre, balsamique, vulnéraire, diaphorétique, emménagogue & antispasmodique; on l'emploie avec

succès dans les vieux ulceres & dans les maladies de convulsions.

Usage médicinaux du succin. L'huile de *succin* blanche & celle qu'on retire de l'huile noire par la rectification, sont regardées comme spécifiques contre les affections spasmodiques, & principalement contre la passion hystérique. Elles sont très-recommandées encore contre les maladies du systême nerveux & du cerveau, telles que la paralysie, l'apoplexie, &c. On l'ordonne communément par gouttes, & la dose la plus haute n'excede guere sept à huit gouttes. Il n'y a point d'inconvéniens à augmenter considérablement cette dose, à donner cette huile à un demi-gros, & même à un gros & davantage, si on l'unit à un jaune-d'œuf ou à du sucre en poudre. *Voyez oleo-saccharum.* Outre l'usage intérieur dont nous venons de parler, on l'emploie encore extérieurement contre les mêmes maladies, on en frotte les tempes, le dessous du nez, la nuque, l'épine du dos, dans les maladies nerveuses & convulsives, dans l'apoplexie, la paralysie. &c.

Dans les paroxismes des vapeurs histériques, on en applique sur les narines; on en fait flairer un flacon, & on en fait encore un usage fort singulier & vraissemblablement fort inutile, qui est d'en frotter le pubis & la vulve, & même d'introduire dans le vagin des pessaires qui en soient imbibés.

L'esprit & le sel de *succin*, sont comptés parmi les apéritifs diurétiques les plus efficaces: on croit que la matiere huileuse dont ce sel est empreint, le rend très-propre à déterger & à consolider les ulceres de la vessie & de l'uretre. Cet esprit & ce sel sont encore recommandés contre les maladies des obstructions & en particulier contre la jaunisse: on le vante aussi pour le traitement du scorbut; la dose commune de l'esprit est d'environ demi-gros jusqu'à un gros, dans une liqueur appropriée. Or en supposant l'esprit de *succin* comme une liqueur saline à peu près saturée, la dose du sel concret correspondante à un gros de liqueur, sera d'environ cinq grains: car une partie de sel de *succin* demande environ quatorze parties d'eau pour être dissoute; d'où l'on peut conclure que cette dose vulgaire d'esprit de *succin*, pourroit être très-considérablement augmentée: car certainement le sel de *succin* ne sauroit être regardé comme un remede actif. Au reste le sel & l'esprit de *succin* sont des drogues fort peu employées.

L'usage pharmacéutique le plus ordinaire de l'esprit de *succin*, c'est d'être employé à la préparation de la liqueur de corne de cerf succinée, qui se fait en mêlant jusqu'au point de saturation de l'esprit de *succin* & de l'esprit volatil de corne de cerf, ce qui constitue une liqueur saline ou lessive d'un sel ammoniac fort gras, & que plusieurs auteurs recommandent singuliérement comme un excellent remede, dans les maladies convulsives, principalement dans l'asthme, & dans les maladies d'obstructions, dans lesquelles il paroît en effet que ce remede doit très-bien faire, & qu'il devroit par conséquent être plus usité parmi nous dans ces cas.

Le *succin* en substance ou en poudre est aussi employé à titre de remede; mais il paroît peu propre à passer dans les secondes voies & à opérer un effet réel. La teinture qu'on en tire par l'esprit-de-vin, a un peu plus d'efficacité: d'abord parce que l'esprit-de-vin lui-même, qu'on y emploie, a une vertu médicamenteuse reconnue contre les maladies auxquelles on emploie cette teinture, & qui sont les mêmes pour lesquelles on recommande l'huile de *succin*; secondement, par l'état de dissolution, ou au moins de très-grande division, dans lequel le *succin* contenu dans cette teinture peut parvenir à l'orifice des vaisseaux lactés, quand même cette teinture seroit précipitée par les liqueurs digestives: au reste cette teinture de *succin* est très-peu chargée; l'esprit-de-vin ne dissout le *succin* qu'avec peine qu'en petite quantité, & peut-être que fort incomplétement. M. Baron dit dans ses notes sur Lemeri, que l'huile aromatique du *succin* est la seule partie de ce bitume dont l'esprit-de-vin puisse se charger. Si cette proposition au lieu d'être purement gratuite, étoit tant-soit-peu prouvée, il faudroit dire positivement que l'esprit-de-vin

diſſout le *ſuccin* qu'incomplétement, au lieu de dire que cela eſt *peut-etre* ainſi.

Quoi qu'il en ſoit, pour faire une bonne teinture de *ſuccin*, une teinture bien chargée, vraiment empreinte de la vertu médicamenteuſe du *ſuccin*, il faut avoir recours à l'intermede de l'alkali fixe, qui eſt capable non-ſeulement de diſpoſer le *ſuccin* à être plus facilement attaqué par l'eſprit-de-vin, mais même qui peut contracter avec ce bitume, une eſpece d'union ſous forme de ſavon, qui le rend très-propre à ſe diſtribuer parfaitement dans le ſyſtême vaſculeux, à ſe mêler à la maſſe des humeurs : l'alkali fixe opere l'un & l'autre effet dans la teinture de *ſuccin* d'Hoffman, dont voici la deſcription.

Teinture de ſuccin d'Hoffman ; eſſentia ſuccini præſtantiſſima, décrite dans les obſervations phyſico-chymiques de cet auteur, *liv. I. obſ. 17.* Prenez du ſel de tartre & du *ſuccin* choiſi & réduit en poudre très-fine, parties égales ; faites-les digérer dans un vaiſſeau convenable, avec ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, pour s'élever de quatre doigts au deſſus de la matiere ; diſtilez enſuite en un alambic de verre, vous obtiendrez un eſprit bien empreint de l'huile ſubtile & aromatique de *ſuccin*, qui ſera par-là bien plus propre que l'eſprit-de-vin ordinaire, à préparer la teinture ſuivante.

Prenez du *ſuccin* tranſparent en poudre, broyez-le ſur le porphyre, en verſant deſſus peu-à-peu une ſuffiſante quantité d'huile de tartre par défaillance, pour le réduire en conſiſtance de bouillie, que vous ſécherez doucement : alors mettez ce mélange dans un vaiſſeau convenable, verſez deſſus ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, bouchez convenablement le vaiſſeau, & digerez à une chaleur douce : on obtient par ce moyen une liqueur très-recommandable par ſon efficacité, ſon goût, & ſon odeur. Il eſt remarquable, dit Hoffman, que lorſqu'on la verſe dans de l'eau, elle n'eſt point précipitée comme les diſſolutions ordinaires des ſubſtances huileuſes & réſineuſes dans l'eſprit-de-vin ; ce qui ne prouve pas ſeulement que le *ſuccin* eſt parfaitement diviſé & atténué dans cette teinture, ſelon l'explication de M. Baron, note ſur la *chymie de Lemeri*, chap. *teinture de karabé*, (car la diviſion même radicale, celle que ſuppoſe la diſſolution chymique, n'empêche point les huiles & les réſines d'être précipitées du ſein de l'eſprit-de-vin, par l'eau : car le *ſuccin* le plus diviſé & le plus atténué, n'eſt point ſoluble dans l'eau) ; mais ce qui prouve que l'alkali fixe a contracté une union réelle avec le *ſuccin*, ou quelque principe huileux du *ſuccin* ; & a formé par-là un ſavon qui eſt ſoluble par l'eau, auſſi bien que par l'eſprit-de-vin. Cette idée eſt non-ſeulement établie par le phénomene même, mais encore par une expérience du même Hoffman, rapportée dans le même ouvrage *liv. II. obſ. 23.* ſavoir que le *ſuccin* ſe diſſout preſque tout entier dans une diſſolution alkaline.

Hoffman recommande ſon eſſence de *ſuccin*, priſe à la doſe de quelques gouttes avec du ſucre, du ſirop d'œillet, ou du ſirop de limon, le matin, pour fortifier l'eſtomac, la tête, & le ſiſtême nerveux, avalant par deſſus quelques taſſes de caffé ou de chocolat, à la maniere allemande. L'auteur dit qu'on peut le prendre encore pendant le repas, dans un vin de liqueur : il ajoute que c'eſt encore un bon remede pour faire couler les regles, pour arrêter les fleurs, & pour guérir les affections rhumatiſmales.

Sirop de karabé. On trouve ſous ce nom, dans la plupart des diſpenſaires modernes, un ſirop narcotique, dans la compoſition duquel entre le *ſuccin*, ou quelques-uns de ces principes à titre de correctifs de l'opium ; ce qui eſt, pour l'obſerver en une vue aſſez vaine, tant abſolument ou en ſoi, qu'en particulier : c'eſt-à-dire en ſe promettant cet effet du *ſuccin*, ou de ces principes. Voici ce ſirop, d'après la pharmacopée de Paris : prenez opium pur, coupé par morceaux, deux ſcrupules ; faites-le fondre dans un vaiſſeau de terre, ſur un feu modéré, dans douze onces d'eau commune ; paſſez la ſolution avec forte expreſſion ; clarifiez & cuiſez en conſiſtence de ſirop épais, avec une livre de ſucre blanc ; lorſque le ſirop ſera refroidi, mêlez-y exactement deux ſcrupules d'eſprit de *ſuccin*, gardez ce ſirop dans un vaiſſeau exactement

exactement fermé : la dose de ce sirop, correspondant à un grain d'opium, est d'environ demi-once : le *succin* entier, son huile & son sel, entrent dans un grand nombre de compositions officinales, tant externes qu'internes ; le *succin* entier, par exemple, dans la poudre antispasmodique de la pharmacopée de Paris ; dans le baume de Fioraventi ; l'huile & le sel dans la thériaque céleste ; l'huile seule dans les pilules hystériques, l'essence anti-hystérique, le baume hystérique, le baume acoustique, &c.

L'eau de luce n'est autre chose que de l'huile essentielle de *succin*, mêlée avec de l'esprit volatil de sel ammoniac. Pour faire ce mélange, on triture avec grand soin dans un mortier, de l'huile essentielle de *succin*, avec du blanc de baleine (*sperma ceti*). On met ce mélange en digestion avec de l'esprit-de-vin, qui par-là se charge de l'huile de *succin* : on verse quelques gouttes de cet esprit-de-vin dans de l'esprit volatil de sel ammoniac tiré par la chaux, ce qui lui donne une couleur laiteuse ou blancheâtre. C'est ce mélange qui est connu sous le nom d'*eau de luce*, qui est un remede souverain contre la morsure des serpens & des viperes, lorsqu'on en prend à plusieurs reprises dix gouttes dans un verre d'eau, ce qui produit une transpiration très-abondante. Il y a lieu de croire que ce remede auroit un effet très-heureux si on l'employoit contre la rage. *Article de M.* Roux, *docteur en Médecine.*

SUCCINCT, adj. (*Gram.*) il se dit d'un discours compris en peu de paroles, & quelquefois de l'homme qui a parlé succinctement. Soyez *succinct* ; les éloges ne peuvent être trop *succincts*, si on ne veut ni blesser la modestie, ni manquer à la vérité. Si l'éloge n'est pas mérité, celui à qui on l'adresse doit souffrir ; il doit souffrir encore s'il le mérite. Tâchons donc d'être *succinct*, afin de faire souffrir le moins de temps qu'il est possible : on dit aussi un repas *succinct*.

SUCCION, s. f. (*Phys.*) est l'action de succer ou attirer un fluide, comme l'air, l'eau, *&c.* par la bouche & les poumons. On suce l'air par la bouche, par le moyen des muscles du thorax & de l'abdomen, qui étendent la capacité des poumons & de l'abdomen. Ainsi l'air qui y est renfermé, est rarefié & cesse d'être en équilibre avec l'air extérieur, qui par conséquent pressé par l'atmosphere, est poussé dans la bouche & les narines. *V.* Respiration.

On suce l'air avec un tuyau de même qu'avec la bouche seule ; c'est la même chose que si la bouche étoit alongée de la longueur du tuyau.

La *succion* des liqueurs plus pesantes que l'air se fait de la même maniere, par exemple, quand on se couche par terre pour boire à une source, *&c.* on applique les levres précisement sur la surface de l'eau, & on les place de façon à empêcher l'air de s'y insinuer : ensuite on élargit la cavité de l'abdomen, *&c.* & l'air qui presse sur la surface de l'eau hors de la circonférence de la bouche, étant plus pesant que celui qui presse la surface de l'eau occupée par la circonférence de la bouche, l'eau est obligée de monter, par le même principe qui la fait monter dans une pompe. *Voyez* Air & Pompe.

Quand on suce une liqueur pesante comme l'eau, à travers un tube, plus le tube est long, plus on a de peine à sucer : & la grosseur & le diametre du tube augmentent encore la difficulté : la raison de cela est fondée sur les principes d'Hydrostatique.

En effet, si on veut sucer une liqueur, par exemple, avec un tuyau d'un pié de long, il faut que l'air extérieur ait assez de force pour porter par sa pression la liqueur à la bouche, & par conséquent pour soutenir cette liqueur à la hauteur d'un pié ; & plus le tube est gros, plus la quantité de la liqueur que l'air doit soutenir est grande : c'est pourquoi plus le tube est long & gros, plus il faut que la pression de l'air extérieur surpasse celle de l'air qui est dilaté dans les poumons, & comme la pression de l'air extérieur est toujours la même à très-peu près, il faut donc que l'air des poumons ait d'autant moins de force que le tube est plus long & plus gros, c'est-à-dire que l'inspiration ou la dilatation de l'air, doit être d'autant plus grande, & par conséquent la *succion* plus difficile.

De ce que nous venons de dire il paroît évidemment que ce que nous appellons *ſuccion*, ne ſe fait pas par quelque faculté active qui réſide dans la bouche, le poumon, *&c.* mais par la ſeule impulſion & par la preſſion de l'atmoſphere.

Succion, l'action de ſucer. Il y a dans les troupes du roi des ſoldats qu'on appelle ſuperſtitieuſement pour la cure des plaies, & principalement celles qui ſont faites par inſtrument piquant, & qui pénetrent dans la cavité de la poitrine ou du bas-ventre. Ces hommes n'ont aucune idée de la chirurgie; ils le ſignifient eux-mêmes: ils *panſent du ſecret*, c'eſt leur expreſſion. Ce ſecret conſiſte à ſucer les plaies, à y faire couler enſuite quelque peu d'huile & de vin, en marmotant quelques paroles & diſpoſant les compreſſes en forme de croix. On trouve des perſonnes aſſez depourvues de ſens pour ſe mettre entre les mains de ces ignorans & impoſteurs, & qui ſe laiſſent tellement prévenir par leurs promeſſes, qu'elles refuſent tout ſecours de la part de la chirurgie.

On ſent aſſez que les plaies du bas-ventre avec léſion des inteſtins, les plaies de tête qui exigent le trépan, les plaies des gros vaiſſeaux dans les extrêmités, & tant d'autres qui exigent une grande expérience & beaucoup de ſoins intelligens de la part du chirurgien, ſoit par leurs cauſes, ſoit par leurs complications, ne ſont pas ſuſceptibles d'une guériſon par un moyen auſſi ſimple que l'eſt la *ſuccion*.

La méthode de ſucer pourroit cependant être bonne dans quelques cas. Un coup d'épée dans une partie charnue, où il n'y a aucun vaiſſeau conſidérable d'intéreſſé, occaſione un épanchement de ſang dans tout le trajet du coup: on procureroit une prompte guériſon en ſuçant une pareille plaie, parce qu'on la débarraſſeroit du ſang dont la préſence devient une cauſe de douleur, d'inflammation & d'abſcès dans les interſtices des muſcles, accidens qui mettent quelquefois dans la néceſſité de faire des inciſions douloureuſes.

Les plaies de poitrine avec épanchement de ſang ſur le diaphragme, peuvent être guéries très-promptement par la *ſuccion*, pourvu qu'elle ſoit faite à temps, c'eſt-à-dire, avant la coagulation du ſang épanché.

M. Anel, docteur en chirurgie & chirurgien de madame royale de Savoie, biſaïeule de Louis XV. perſuadé de l'utilité de la *ſuccion* des plaies, dans les circonſtances que nous venons d'expoſer, a donné un moyen de le faire ſans ſe ſervir de la bouche. Il y a effectivement du danger à ſucer la plaie d'un bleſſé qui ſe trouveroit atteint de quelque maladie contagieuſe comme la vérole, le ſcorbut, *&c.* & les bleſſés qui ſeroient d'une bonne conſtitution ne riſqueroient pas moins de la part d'un ſuceur qui auroit quelque mauvaiſe diſpoſition.

L'invention de M. Anel conſiſte dans l'uſage de la ſeringue ordinaire à laquelle il a adapté des tuyaux d'une figure particuliere. *Voyez Pl. XXXI. fig. 4 & 5.*

Pour ſe ſervir de cette ſeringue, il faut dégorger l'entrée de la plaie des caillots de ſang, ſi elle en étoit bouchée. Si c'eſt, par exemple, une plaie pénétrante dans la poitrine, on introduit une ſonde juſque dans la cavité. Cette ſonde cannelée, *fig. 1. Pl. X.* ſera armée d'un fil; on étend ce fil à droite & à gauche pour qu'il ſe trouve engagé & preſſé par l'orifice du tuyau qui doit être appliqué ſur la circonférence de la plaie, en maniere de ventouſe: par ce moyen la ſonde eſt aſſujettie.

On ajuſte la ſeringue à ce tuyau, on en tire le piſton, & l'on pompe ainſi tout le ſang qui eſt épanché. On doit injecter enſuite dans la plaie un peu de baume tiede; & couvrir l'orifice externe de la plaie pendant un quart d'heure, avec une compreſſe trempée dans l'eau vulnéraire. Alors on ſuce la plaie pour la ſeconde fois, afin d'ôter le baume ſuperflu qui reſtant dans la plaie & écartant les parois, empêcheroit la réunion; & afin d'évacuer l'épanchement des humeurs qui auroit pu ſe faire depuis l'injection du baume. On applique une compreſſe & un bandage contentif, & on ne néglige point les autres ſecours qui peuvent favoriſer la guériſon, leſquels ſe tirent du régime & de l'adminiſtration des remedes convenables. (*Y*)

Succion, (*Phyſiolog.*) Je commence par l'organe de cette action.

Les quadrupedes ont ſeuls du chyle blanc,

& seuls ils ont des mammelles. Ceux qui n'en ont point de visibles les ont cachées dans des réservoirs formés par des replis de la peau, comme l'opassum, le phoca.

Le nombre de mammelles est toujours proportionné au nombre de fœtus de chaque animal. Les animaux herbivores ne font que deux petits, ils n'ont que deux mammelles ou tout au plus quatre.

La chauve-souris, qui seule de la classe des souris ne fait que deux petits, n'a que deux mammelles.

Les animaux carnivores font plusieurs petits, ils ont des mammelles nombreuses: le cochon est carnivore par l'une & par l'autre de ces propriétés.

Je ne connois point d'exception à ces regles, qui font foi d'un concert entre la structure & les besoins des animaux, que la seule sagesse a pu saisir & exécuter.

L'homme destiné à marcher droit, a les mammelles placées sur la poitrine; les quadrupedes les ont assez généralement placées près des piés de derriere.

La maniere dont l'homme jouit de la femme est différente de celle des animaux; elle a exigé cette différence. Dans l'éléphant on dit que la maniere de jouir est la même que dans l'homme, on ajoute que la femelle se suce elle-même; & porte son lait dans la bouche du petit animal; l'une & l'autre raison a pu exiger un emplacement différent de celui des autres animaux.

Les deux sexes sont doués de mammelles, & dans l'espece humaine, & dans le reste des animaux quadrupedes. Ces mammelles, dont le mâle fait rarement usage, sont cependant une ressource dans les cas d'un besoin extrême. La mammelle du mâle a tout l'essentiel de la mammelle de la femelle. Elle a ses glandes & ses conduits, elle a quelquefois la graisse, qui donne à la mammelle entiere une figure hémisphérique. Le fœtus mâle apporte en venant au monde les mammelles abreuvées d'un lait blancheâtre & dans l'homme & dans l'animal. Il est vrai qu'ordinairement cette glande ne prend pas les mêmes accroissemens à l'époque de la puberté; dans le mâle les nouveaux mouvemens de la nature paroissent s'employer à gonfler le larynx, à pousser la barbe & à rendre les organes de la génération capables de préparer & de verser la liqueur fécondante.

Dans la femelle ces mêmes mouvemens dilatent la matrice, l'arrosent de sang, & font gonfler les mammelles. Mais comme la structure est essentiellement la même, une irritation continuée du mamelon peut produire dans l'homme & dans le quadrupede mâle assez de lait pour nourrir un enfant. J'ai vu dans un homme de lettres, sans autre irritation que celle d'ôter la crasse qui couvre le mamelon du lait très-blanc & reconnoissable inonder le mamelon, & obliger ce vieillard, car il l'étoit, de réprimer ce lait par l'usage des remedes saturnins. La mammelle n'est donc pas inutile dans le mâle, elle sert de ressource comme les muscles du grand orteil, dont ordinairement on ne fait aucun usage, mais qui dans des hommes destitués de main, ont fait servir cet orteil à remplacer les offices du pouce, & à donner au pié les fonctions de la main.

La mammelle est faite différemment dans l'homme & dans les animaux, ceux du moins dont je connois la structure. Les quadrupedes ont une cavité dans chaque division de la mammelle, dans laquelle un grand nombre de conduits laiteux vont verser leur liqueur. Dans l'homme il n'y a aucune cavité pareille. La mere elle-même peut aider de ses mains son petit rejetton, & lui fournir en pressant la mammelle, une quantité suffisante de lait, sans le secours d'un réservoir.

Dans la femme la peau devient lâche dans ses plans les plus intérieurs, elle dégénere en cellulosité; de grandes lames blanches couvrent la graisse & la glande. Cette substance cellulaire ne doit pas être regardée comme une tunique musculaire capable d'exprimer le lait.

La graisse est placée en abondance sous la peau, elle enveloppe la glande, & se place même entre ses lobes; il n'y a que l'aréole sous laquelle il n'y ait qu'un tissu cellulaire assez serré. C'est cette graisse qui fait la plus grande partie du volume de la mammelle, & qui augmente considérablement au temps de la puberté. Bien des hommes doivent à la graisse seule une ap-

parence de sein, dont les anciens se croyoient si bien déshonorés, qu'ils faisoient extirper avec bien des douleurs une ressemblance de l'autre sexe d'ailleurs bien innocente.

La glande de la mammelle est la base de cette partie. Elle est formée dans le fœtus, diminue plus qu'elle n'augmente après qu'il a vu le jour, se gonfle au temps de la puberté, & grossit sur-tout vers le quatrieme ou cinquieme mois de la grossesse. Elle est de la classe conglomérée, à gros lobes arrondis & plats que sépare la graisse. Une enveloppe cellulease & faite en lames, l'enveloppe par dehors.

Chaque lobe se subdivise en grains livides un peu durs & solides, qui n'ont point de cavité apparente. Dans les hommes & dans les enfans qui viennent de naître, cette glande est mieux terminée, ronde & applatie.

Il m'a paru que la fille nouvellement née avoit cette glande un peu plus grosse qu'un garçon du même âge.

C'est de cette glande que naissent principalement les conduits laiteux, qui ne sont pas difficiles à découvrir dans une femme grosse dans une nouvelle accouchée, & même dans une femme qui a mis au monde un enfant plusieurs mois auparavant. Le lait s'y fige ordinairement, & y paroît sous l'apparence d'un ceré jaunâtre; ces mêmes conduits se trouvent dans le mâle, mais ils sont très-étroits.

Ils sont très-nombreux, délicats, blancheâtres, & presque transparens. Ils se dilatent aisément, & leur diametre est plus grand dans un endroit que dans l'autre; remplis d'une liqueur, ils peuvent avoir jusqu'à trois lignes de diametre. Ils sont sans valvules, ils se réunissent en petits troncs comme des veines; mais ces troncs sont plutôt moins larges que les racines dont ils sont formés.

Ils convergent de tous côtés contre l'aréole, & y forment un cercle, dont l'aire aussi bien que la circonférence est pleine de conduits laiteux. Ces troncs sont beaucoup plus nombreux que ne l'indiquent les auteurs; je ne les ai pas comptés; mais ils ne sauroient être en plus petit nombre que quarante.

Ils passent en ligne droite pas le mamelon & s'y ouvrent par des petits orifices cachés par les plis de la peau qui enveloppe le mamelon.

Ces conduits ne s'anastomosent par entr'eux & ne forment pas un cercle entier autour de l'aréole, comme l'ont cru plusieurs auteurs.

Il est bien naturel d'en tracer l'origine dans les arteres, quoique l'injection faite dans ces vaisseaux ne passe pas visiblement dans les conduits laiteux. Ils communiquent plus manifestement & avec les veines rouges & avec les veines lymphatiques des mammelles. Le mercure injecté dans les conduits laiteux passe dans les unes & dans les autres de ces veines, mais plus facilement dans les veines rouges. Il n'y a donc aucune obscurité dans la ressorption du lait qui rentre dans le sang, quand la nouvelle mere ne veut pas nourrir son enfant.

Il y a long-temps que j'ai vu des vaisseaux sortir des conduits laiteux, que j'avois injectés, & se continuer dans la graisse qui compose la base de la mammelle. Ces conduits donnent des branches; je ne les ai vues que dans des mammelles détachées, & je n'ai pu en suivre que les commencemens; ce sont apparemment des lymphatiques nés des conduits laiteux.

On a écrit assez généralement, que ces conduits laiteux s'ouvroient dans les glandes sébacées de l'aréole. Je crois être en droit de dire qu'ils ne s'y ouvrent jamais; ils ne seroient pas sujets alors aux effets que produit sur eux l'irritation du mamelon, & le lait se répandroit continuellement.

Le mamelon est un cylindre obtus, qui s'éleve du centre de la mammelle. Il est composé de l'épiderme, du corps réticulaire, de la peau même & d'un tissu cellulaire. Sa surface est ridée dans toute son hémisphere, & forme une infinité de petits plis.

Dans l'état ordinaire le mamelon est affaissé sur lui-même, les conduits laiteux

y ſont repliés, & leurs orifices comprimés par les tégumens.

Le chatouillement des levres de l'enfant, des doigts même, redreſſe le mamelon, il ſort, pour ainſi dire, de la mammelle, ſes plis diminuent, les conduits laiteux ſe développent & deviennent droits, tout le mamelon devient rouge & plus chaud, & le lait en ſort, il fait même un petit jet; cette érection ſe fait par un méchaniſme différent de celui des parties génitales, le ſang ne s'épanche pas d'une maniere viſible, je n'en ai jamais pu découvrir de traces, comme on en découvre aiſément dans le clitoris, plus petit que le mamelon. Le ſang paroît uniquement ſe jeter avec plus de force dans les vaiſſeaux du mamelon & les étendre. C'eſt au reſte aux nerfs que cette érection eſt due. Le mamelon eſt extrêmement ſenſible, & dans quelques animaux, comme dans la baleine, les houpes nerveuſes ſont extrêmement groſſes. Dans quelques animaux & dans le phoca, le mamelon eſt inviſible; il eſt caché dans une cavité cutanée, mais l'érection le fait ſortir & met le petit animal en état d'y appliquer la bouche.

L'aréole eſt un cercle d'une couleur différente qui environne le mamelon: il eſt rougeâtre dans les filles, auſſi bien dans les brunes que dans les blondes, il devient plus brun avec l'âge. On y trouve beaucoup de tubercules percés, couverts de glandes ſébacées, qui préparent une pommade néceſſaire pour défendre du frottement la peau extrêmement tendre de ces parties: des poils ſortent de la pointe de ces tubercules. Il y a dans le mamelon même des grains ſébacés de la même eſpece.

Une hypotheſe fort applaudie nous oblige à être un peu plus exacts ſur les vaiſſeaux des mammelles: ils ſont de pluſieurs claſſes. L'artere mammaire interne, qui du tronc de la ſouclaviere deſcend le long des cartilages des vraies côtes, en fournit en effet une partie. Elle donne par le premier intervalle des côtes, par le ſecond, par le troiſiemé, le quatrieme & le cinquieme, par chacun de ces intervalles une branche à la mammelle.

Celle du ſecond & du quatrieme intervalle m'ont paru les plus conſidérables. Ces arteres communiquent avec celles que je vais ajouter.

Elles naiſſent de la plus longue des thorachiques externes & de la brachiale. Cette derniere artere qui ſort de ſon tronc ſous le grand dorſal eſt généralement la plus grande des arteres de la mammelle.

L'épigaſtrique ne remonte pas juſqu'à la poitrine; mais un de ſes troncs, qui eſt placé entre le péritoine & le muſcle tranſverſal, communique avec les branches de la mammaire. Une autre branche qui va au nombril & même au foie; & d'autres branches même qui rampent ſur la ſurface poſtérieure du muſcle droit, communiquent de même avec les branches deſcendantes de la mammaire. Ce ſont ces dernieres dont les auteurs ont parlé, & ſur leſquels on a fondé une hypotheſe.

Les veines de la mammelle vont à la ſaphene, à l'axillaire & à la thorachique externe; il y a dans la mammelle même un cercle veineux paralelle à l'aréole.

On y découvre des vaiſſeaux lymphatiques, qui communiquent avec les conduits laiteux & qui vont au plexus axillaire & à la ſouclaviere.

Les nerfs de la mammelle ſont conſidérables. Ils naiſſent des troncs dorſaux unis avec les racines du nerf intercoſtal. Les nerfs extérieurs percent l'intervalle des côtes, le troiſieme ſur-tout va à la glande de la mammelle, & le quatrieme à la peau.

Les nerfs internes ſont les extrêmités des nerfs coſtaux qui reviennent à la partie antérieure de la poitrine: il y en a quatre paires, dont celle du cinquieme intervalle eſt le principal des nerfs de la mammelle & va au mamelon. Celui du ſixieme intervalle va à la peau de la mammelle, qui reçoit auſſi quelques filets du quatrieme nerf de la nuque. Le nombre & la groſſeur de ces nerfs explique la ſenſibilité des mammelles.

C'eſt cette ſenſibilité qui cauſe l'écoulement du lait. La mammelle le prépare naturellement dans le fœtus parvenu à ſa maturité, & dans l'enfant, mais il rentre dans le ſang ſans s'écouler, & on ne l'apperçoit plus. Dans la groſſeſſe, après le troiſieme mois, la glande de la mammelle ſe glonfle extrêmement, ſes vaiſſeaux & ſes conduits

se développent, & il se forme du lait ; dont toute la glande est abbreuvée ; mais ce lait reste comme enfermé dans les conduits, il s'en échappe seulement quelquefois quelques gouttes.

A la délivrance, les mammelles se trouvent plus remplies, & le lait plus formé. Dès que la mere applique son enfant à la mammelle, il saisit le mamelon, il l'irrite par de petits attouchemens, & il le suce en même temps en dilatant sa poitrine, & en faisant naître dans sa bouche un vuide, dans lequel le lait se répand avec facilité, & de lui-même & par la pression de l'air. Il faut pour y réussir, que l'enfant tienne le voile du palais abaissé, qu'il serre le mamelon entre les levres, & que l'intervalle de ces deux parties ne laisse point passer d'air. C'est une de ces fonctions, que la nature apprend à l'enfant, & qu'il fait sans tâtonnement, & sans être instruit par l'expérience.

C'est la maniere ordinaire dont la mammelle se décharge du lait : elle n'est pas la seule ; sans grossesse, sans accouchement, la seule irritation réitérée causée par le sucement d'un enfant, peut faire naître du lait dans le sein d'une vierge, d'une vieille femme incapable de concevoir, d'un homme même, & dans l'espece humaine & dans celle des animaux ; il y a là-dessus des exemples avérés & nombreux, qui ne laissent aucun doute.

Le lait formé dans ces personnes, si peu disposées en apparence à en fournir, est parfaitement semblable à celui qui suit l'accouchement, & également capable de nourrir un enfant. Il paroît donc que pour faire naître du lait, il ne faut qu'irriter doucement le mamelon pendant un certain temps, & que cette même cause suffit pour le faire couler.

On seroit tenté de conclure que le lait naît continuellement dans la vierge même, mais qu'il rentre aussi-tôt dans le sang par la communication aisée des conduits laiteux avec les veines rouges. Pour l'empêcher d'y rentrer, il semble qu'il faut rendre son écoulement par le mamelon plus aisé que la ressorption dans les veines, & l'on obtient cette facilité en redressant le mamelon, en donnant une direction rectiligne aux conduits, & en dégageant leurs orifices des rides qui les ferment.

Cette influence de l'irritation sur les mammelles ne doit pas nous surprendre ; l'action des nerfs seule peut supprimer en un moment le cours du lait, il ne faut qu'un effroi pour sécher les mammelles d'une nourrice & pour y faire naître des obstructions dangereuses à cause de la facilité avec laquelle le lait se caille, & forme une espece de ceré.

On entrevoit l'effet d'une irritation excitée dans la mammelle même. Il paroît plus difficile d'expliquer la maniere dont la grossesse & l'accouchement peuvent influer sur elle, & augmenter la formation du lait.

On a cherché cette cause dans les anastomoses des arteres épigastriques avec les mammaires. Par une seconde communication, les branches de l'épigastrique communiquent avec celles de la spermatique & de l'utérine. On a vu que le sang repercuté de l'utérus se portoit aux mammelles, & que réciproquement le lait se jetoit dans les lochies.

Je ne vois dans les anastomoses des mammaires avec l'épigastrique, que la structure générale de toutes les arteres voisines. Elles ne manquent jamais de communiquer ensemble, quand leurs branches ne sont pas séparées par quelque cloison. Ces anastomoses même si vantées sont si petites, & elles ne peuvent ajouter au sang des mammelles qu'un si petit nombre de gouttes de sang, qu'il est entiérement impossible de leur attribuer de grand effets.

L'analogie de l'utérus avec la mammelle suffit peut-être pour expliquer ce phénomene. Leur structure interne doit avoir beaucoup de ressemblance, puisque la matrice d'une jeune fille sépare une liqueur blanche très-ressemblante au lait, & qu'une liqueur pareille succede aux regles rouges dans un grand nombre de femmes.

Comme le lait est un véritable chyle, & que la secrétion d'une liqueur analogue se fait & dans la matrice & dans la mammelle, il est assez probable que le chyle se jette avec abondance dans celui des deux organes qui est le plus libre, & qu'il s'y jette avec plus d'abondance, lorsque

l'autre de ces organes est embarrassé dans sa secrétion. Le fœtus remplissant l'utérus, & les vaisseaux de cette partie s'attachant à ceux du chorion, le sang même passant de l'utérus au fœtus, la secrétion de l'humeur laiteuse de l'utérus n'a pas lieu dans la grossesse, & le chyle n'y trouvant pas de sortie se jette sur l'organe analogue; ce sont les mammelles. Quand l'utérus est vuide, & que la nouvelle mere réprime le lait en refusant le sein à son enfant, le même chyle reflue à l'utérus, & se mêle aux lochies. (*H. D. G.*)

SUCCISE, s. f. (*Botan.*) espece de scabieuse, nommée par Tournefort *scabiosa folio integro*. Elle pousse des feuilles oblongues, pointues, entieres, sans découpures, excepté qu'elles sont un peu crenelées en leurs bords. Sa tige haute de deux piés & plus, porte des sommets des fleurs semblables à celles de la scabieuse, de couleur bleue, quelquefois purpurine ou blanche. Sa racine est grosse comme le petit doigt, courte, & comme rongée tout autour. Elle croît aux lieux incultes, & son goût est amer. (*D. J.*)

SUCCOMBER, v. n. manquer de la force qu'il faut. On *succombe* sous un fardeau; on *succombe* sous le poids du malheur; on *succombe* à la tentation; on *succombe* dans une affaire, dans une entreprise, dans une dispute, dans un combat, au travail, à la honte, à la prospérité.

SUCCOSA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Ilergetes, & la place dans les terres. Quelques-uns croient que c'est à présent Ainsa dans l'Arragon, & d'autres veulent que ce soit Suz-de-Surta, au même royaume. (*D. J.*)

SUCCUBAR, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienfe. Pline, *l. V. c. ij.* lui donne le titre de *colonia Augusta*, & la place dans les terres. Les exemplaires imprimés lisent *Succubar*; mais tous les manuscrits portent *Succabar*. Dans une ancienne inscription, apportée par Goltz, qui appelle cette ville *Sugabaritanum municipium*, ajoute qu'elle étoit *Transcellensi monti accline*. C'est la ville Ζουχαββαρι de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* & c'est sans doute la ville Susazar de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SUCCUBE, s. m. (*Divination.*) terme dont se servent les démonographes, pour signifier un *démon* ou un *esprit* qui prend la figure d'une femme, & qui, dans cet état, a commerce avec un homme. *Voyez* DÉMON.

Quelques auteurs emploient indistinctement les mots *incube* & *succube*. Cependant on doit les distinguer: on ne doit se servir du mot *incube* que quand le démon prend la figure d'un homme, & qu'en cet état il a commerce avec une femme.

Delrio prouve sérieusement qu'un *succube* ne sauroit ni concevoir, ni engendrer, parce que, dit-il, les femelles contribuent beaucoup plus à la génération que les mâles; que la semence de ceux-ci ne forme pas tout-à-coup un corps organisé; & que le fœtus, pour être sustenté, demande dans la mere qui le porte, une ame végétative, ce que les démons, ajoute-t-il, ne peuvent faire avec le corps fantastique qu'ils empruntent pour faire l'office de *succubes*. On peut voir le détail de ces raisons dans ses *disquisitions magiques*, *l. II. quest. xv. p. 162.*

SUCCUBO, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne. Pline, *l. III. c. j.* la met dans la Bastitanie, & dit qu'elle étoit une des villes de l'assemblée générale de Cordoue. Hirtius, *de Bel. Hispan.* la nomme *Umbis*, & la place dans le voisinage d'Attegua. Capitolin nous apprend que Annius Verus, bisaïeul paternel de l'empereur Marc Antonin, *in M. Antonino*, étoit de *Succubo*, qu'il appelle *Succubitanum municipium*. Ambr. Moralès veut que cette ville soit présentement *Sierra de Ronda*. (*D. J.*)

SUCCUIR *ou* SUCHUR, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la grande Tartarie, au royaume de Tangut, capitale d'une contrée de même nom. Cette ville est peuplée, & plusieurs de ses maisons sont bâties de briques. Il croît aux environs, de la rhubarbe qui est estimée, & dont les habitans font trafic. (*D. J.*)

SUCCULENT, adj. (*Gram.*) qui est rempli de suc. On dit des viandes *succulentes*; un mets *succulent*.

SUCCURSALE, adj. (*Gram.*) église bâtie pour servir de secours à une paroisse trop étendue pour le service des ecclésiastiques, & les besoins des paroissiens.

Succursale, s. f. (*Gram.*) ne se dit que de l'église d'une paroisse qui sert de secours à une autre trop étendue. Ainsi S. Joseph est *succursale* de S. Eustache.

SUCEMENT, SUCER, (*Gram.*) termes qui désignent l'action d'attirer à soi, par le moyen de la bouche, des levres & de l'haleine. On les dit aussi des plantes; & au figuré, des opinions que nous avons reçues de bonne heure, *sucées* avec le lait.

Sucement *des plaies*, ou Succion *des plaies*, (*Médec.*) la réputation où étoient autrefois les psylles pour guérir la morsure des serpens par la *succion*, fit que quand les personnes d'un autre pays avoient été mordues d'un serpent, on employoit par préférence un psylle lorsqu'il s'en trouvoit quelqu'un sur le lieu pour sucer la plaie, & en épuiser le venin.

C'est ce qu'on pratiqua néanmoins sans succès par rapport à Cléopatre, qui, au rapport de quelques historiens & poëtes, Velleïus, Paterculus, Florus, Properce, Horace, *&c.* dont je ne garantis point le témoignage, s'étoit fait piquer par des aspics, pour ne point paroître au triomphe d'Auguste.

Celse remarque judicieusement que quiconque auroit eu la hardiesse d'un psylle pour tenter la même épreuve, auroit également réussi, & que même toute personne peut sans danger sucer une plaie produite par la morsure d'un serpent, pourvu que cette personne-là n'ait point d'ulcere ou d'excoriation dans la bouche. Cette remarque de Celse est confirmée par un grand nombre d'expériences que l'on a faites dans le siecle passé sur le venin des viperes, qui n'est nuisible qu'autant qu'il se mêle immédiatement avec la masse du sang.

Les femmes & les meres des Germains suçoient les blessures de leurs maris & de leurs enfans, & tâchoient ainsi de les guérir. Cette méthode de panser les blessures est assez naturelle, & son origine se perd dans l'antiquité la plus reculée. Homere en fait mention au quatrieme livre de l'Iliade. (*D. J.*)

SUCET, *voyez* Remore.

SUCHE, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie. Pline, *l. VI. c. xxix.* la place au voisinage du golfe d'Adulique. Elle tiroit apparemment son nom de *Suchus*, son fondateur. Strabon, *l. XVI. p. 770.* parle d'un château bâti par Suchus, & la place dans les terres. Le P. Hardouin veut que ce château & la ville *Suche* soient la même chose, & il ajoute que le nom & la situation conviennent également à la ville *Suaquem* d'aujourd'hui. (*D. J.*)

SUCHET, (*Géog. mod.*) montagne de la Suisse. Elle fait partie de la joux au dessus d'Orbe, & est fort élevée. (*D. J.*)

SUCHUEN, (*Géog. mod.*) province de la Chine. Elle ne cede ni pour la grandeur, ni pour l'abondance à aucune autre de l'empire. Le fleuve Kiang la coupe en deux parties. La province de Huquang se borne à l'orient, le royaume de Tibet à l'occident, la province de Xensi au nord, & celle de Junnan au midi. Elle produit beaucoup de fer, d'étain & de plomb. Cette province est la sixieme en rang. On y compte huit métropoles, six grandes cités, quatre villes militaires, une cité militaire, & plusieurs fortèresses qui en dépendent. Ching-Tu est la capitale de la province. (*D. J.*)

SUCHUTCH, (*Médecine.*) maladie à laquelle sont sujets les habitans de Kamtschatka. C'est une espece de gale qui forme comme une ceinture autour de la partie du corps qui est au dessous des côtes. On prétend que tout homme dans ce pays a cette maladie une fois en sa vie, comme parmi nous la petite vérole : elle est mortelle lorsque la gale n'entre pas en suppuration, & ne tombe pas ensuite d'elle-même.

SUCHZOW, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie de la Valachie soumise à la Porte, sur la riviere de Strech, avec un château, où les Turcs tiennent garnison. (*D. J.*)

SUCK, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province de Connaught. Elle sépare le comté de Roscommon du comté de Galloway, & se jette dans le Shanon. (*D. J.*)

SUÇOIR, (*Conchyliol.*) c'est dans un coquillage une partie concave qui a la faculté de se resserrer pour s'attacher au corps environnant, & pour pomper l'eau dans laquelle il nage. (*D. J.*)

SUCRE, s. m. (*Hist. nat. Art.*) personne n'ignore

n'ignore que le *sucre* est une substance solide, blanche, douce, agréable au goût, fort en usage dans les offices, les cuisines, & même en pharmacie pour la confection des sirops & la préparation de plusieurs remedes, se dissolvant parfaitement dans l'eau, à laquelle il donne une saveur gracieuse, sans lui communiquer ni couleur, ni odeur.

Quoiqu'il soit assez difficile de prescrire le temps auquel le *sucre* a commencé de paroître sous une forme concrete, il est cependant certain que les anciens l'ont connu, puisqu'au rapport de Théophraste, de Pline & autres, ils faisoient usage du *suc* de certains roseaux, qui vraisemblablement étoient des cannes à *sucre*, & dont Lucien entend parler lorsqu'il dit: *quique bibunt tenera dulces ab arundine succos.*

Mais nous ne voyons point que l'antiquité ait possédé l'art de cuire ce *suc*, de le condenser & de le réduire en une masse solide & blanche, comme nous faisons aujourd'hui; c'est ce dont il sera question dans cet *article*, après avoir parlé des cannes à *sucre* & de leur culture, des machines, des ustensiles & des ingrédiens nécessaires à la préparation de cette production exotique, qui fait un des principaux objets du commerce maritime.

Des cannes à sucre. La canne à *sucre*, ou canne de *sucre*, selon l'usage du pays, differe de certains roseaux creux, qu'on nomme *cannes d'Espagne*, en ce qu'elle est massive; ses nœuds sont plus rapprochés les uns des autres, son écorce est moins ligneuse, plus mince, & sert d'enveloppe à une multitude de longues fibres parallelement disposées, formant une espece de tissu célulaire, rempli d'un *suc* doux, agréable, un peu gluant, & ressemblant à du sirop délayé de beaucoup d'eau.

Le corps de la canne est divisé par nœuds, dont les intervalles croissent à proportion qu'ils s'éloignent du pié de la souche: c'est de ces nœuds que sortent les feuilles qui sechent & tombent à mesure que la plante acquiert de l'accroissement, ensorte qu'il n'en reste qu'un bouquet vers le sommet; elles sont longues, étroites, dentelées imperceptiblement sur les bords, partagées d'une seule nervure, & ressemblant à de grandes lames d'espadon: lorsque la plante fleurit, il sort du milieu de ses feuilles un jet ou fleche très-droite, longue de 30 à 35 pouces, grosse à-peu-près comme l'extrêmité du petit doigt, garni à son sommet d'un grand panache parsemé de petites houpes très-déliées, renfermant la semence.

Les cannes plantées dans une bonne terre croissent ordinairement de six à huit piés de hauteur, portant environ douze à quinze lignes de diametre; elles acquierent une belle couleur jaune en mûrissant, & le *suc* qu'elles renferment est savoureux. Celles que produisent les terrains bas & marécageux s'élevent jusqu'à douze & quinze piés même plus; elles sont presqu'aussi grosses que le bras; mais leur *suc*, quoiqu'abondant, est fort aqueux & peu sucré; les terrains arides au contraire donnent de très-petites cannes, dont le *suc* est peu abondant, trop rapproché, & comme à demi-cuit par l'ardeur du soleil.

Culture des cannes. Quoique la fleche ou fleur dont on a parlé renferme entre ses houpes une multitude de semences, on ne s'en sert point pour multiplier l'espece, l'expérience ayant appris qu'il est plus à propos de planter les cannes de bouture: cette méthode est plus prompte & plus certaine; c'est pourquoi on coupe le sommet des cannes par morceaux de quinze à dix-huit pouces de longueur, on les couche obliquement deux à deux dans chacune des fosses destinées à les recevoir; on jette de la terre par dessus, sans en couvrir les extrêmités; & si la saison est favorable, ce plan commence à pousser au bout de sept à huit jours: la quantité de broussailles qui levent en même temps, oblige de sarcler les cannes à cinq ou six reprises, jusqu'à ce qu'elles aient acquis assez de force pour étouffer les mauvaises herbes; les cannes étant parvenues à une certaine grandeur, sont quelquefois attaquées par un grand nombre de petits insectes, que les habitans appellent *puchons* ou *pucons*; les fourmis ne leur causent pas moins de dommages, & les rats en font un grand dégât.

Dans un bon terrain bien préparé & soigneusement entretenu, le plan subsiste douze

& quinze ans, même plus, sans qu'il soit besoin de le renouveller.

L'âge auquel on doit couper les cannes n'est point fixe, le temps de leur maturité étant souvent retardé par les variétés de la saison; on doit observer de ne jamais faire la récolte lorsqu'elles sont en fleurs, puisqu'elles ne peuvent pousser leurs jets ou fleches qu'aux dépens de leur propre substance, l'usage indique qu'il faut prévenir ce temps d'environ un mois, ou bien attendre autant qu'il soit passé.

Description des moulins à écraser les cannes. On en construit ordinairement de trois sortes, savoir, à eau, à vent, & à bœufs ou à chevaux.

Leur principal méchanisme consiste en trois gros rouleaux de bois de pareil diametre, rangés perpendiculairement sur une même ligne à côté l'un de l'autre, & couverts chacun d'un tambour ou cylindre de métal très-solide, ces rouleaux, ou rôles, ainsi qu'on les nomme dans les pays, sont percés, suivant leur axe, d'un grand trou quarré, dans lequel est enchâssé avec force un gros pivot de fer; dont la partie inférieure est garnie d'un cul-d'œuf bien acéré portant sur une crapaudine, & l'extrêmité supérieure étant de forme cylindrique, tourne librement dans un collet de métal. A quelques pouces au dessous des tambours ou cylindres, sont placés des hérissons, dont les dents engrenent les unes dans les autres. Il est facile de voir, par la disposition des trois rôles couronnés de hérissons, que celui du milieu étant mis en mouvement, doit faire agir à sens contraire ceux qui sont à ses côtés; c'est pourquoi la partie supérieure de ce principal rôle doit être considérablement prolongée dans les moulins à vent & dans ceux qui sont mus par des chevaux; mais dans les moulins à eau cette partie n'est élevée que de quelques piés: c'est ce qu'on appelle le *grand arbre* auquel la puissance est attachée.

Sous les rôles est une forte table, construite pour l'ordinaire d'un seul bloc, dont le dessus un peu creusé en forme de cuvette est garni de plomb, ayant une goutiere prolongée au besoin, par où le *suc* des cannes écrasées entre les tambours se rend dans la sucrerie; toutes ces pieces sont bien assujetties & renfermées dans un chassis de charpente très-solidement construit: dans les moulins à eau, à peu de distance au dessus du chassis, est une roue horizontale, qui pour axe a le grand arbre; les dents de cette roue étant disposées perpendiculairement, engrenent entre les fuseaux d'une lanterne mise en action par la grande roue à pots, verticalement disposée, & sur laquelle tombe l'eau de la conduite.

On fait qu'au lieu de roue à pots, les moulins à vent agissent par le moyen de grandes ailes. Quant aux moulins à bestiaux tout le monde en connoît le méchanisme.

Sucrerie, édifice, purgerie, étuve; voyez *ces articles à leurs lettres.*

Cases à bagasses. A quelque distance du moulin & de la sucrerie, on construit de grands hangards couverts de feuilles de cannes ou de roseaux, servant à mettre à l'abri de la pluie les bagasses ou morceaux de canne écrasés au moulin, dont on se sert pour chauffer les fourneaux de la sucrerie.

Les ustensiles de sucrerie, sont des chaudieres, dont on a parlé dans l'*article* SUCRERIE; un canot à vesou, espece de grande auge de bois d'une seule piece, destinée à recevoir le vesou ou suc des cannes provenant du moulin.

Des rafraîchissoires de cuivre rouge; ce sont de grandes bassines à fond plat, ayant deux anses pour les transporter.

Des becs-de-corbin, sorte de grands chaudrons à deux anses, ayant un large bec en forme de goutiere. *Voyez* BEC-DE-CORBIN.

Chaque garniture de chaudiere consiste en un balai de feuilles de latanier, une grande cuillere de cuivre rouge en forme de casserole profonde, & une large écumoire de cuivre jaune. Ces deux instrumens sont emmanchés d'un bâton de cinq piés de longueur: leur usage est évident.

Pour passer le vesou & le sirop, on se sert de blanchets; ce sont des morceaux de drap de laine blanche, soutenus par une grande caisse de bois percée de plusieurs trous de tarriere, & dont le fond fait en forme de grille est supporté par deux bâ-

tons dispofés en bras de civiere ; ces bâtons se posent en travers sur les bords du glacis lorsqu'on veut passer le vesou ou le sirop d'une chaudiere dans une autre.

On doit encore avoir plusieurs petites bailles ou baquets servant à recevoir les écumes.

Un cuvier élevé sur des piés & percé par le fond, servant à faire la lessive propre à la purification du *sucre*.

Un vase à préparer l'eau de chaux pour le même usage.

Des poinçons propres à percer le *sucre* dans les formes.

De grands couteaux de bois longs de trois piés, espece d'espatules, que les raffineurs appellent *pagaves*.

Les instrumens nécessaires pour le travail qui se fait dans la purgerie, sont des tilles, especes de petites herminettes à manche court, des truelles rondes, des brosses semblables à de gros pinceaux à barbouiller, des serpes, un bloc de raffineur, sorte de grande sellette à trois piés, & une bonne provision d'une terre préparée semblable à celle dont on fait des pipes à Rouen.

Il est indispensable d'avoir un nombre suffisant de formes garnies de leurs pots: ces formes sont de grands vases de terre cuite de figure conique, ouverts entiérement par leur base, & percés d'un trou à la pointe; leur grandeur differe beaucoup, les unes ayant trois piés & plus de hauteur & environ quinze pouces de diametre à la base; d'autres n'ont que dix-huit pouces sur un diametre proportionné. Il s'en trouve de moyennes entre ces deux grandeurs; mais autant qu'il est possible, il est bon d'avoir un assortiment pareil : chaque forme doit être accompagnée d'un pot proportionné.

Parmi les ingrédiens dont on se sert pour la fabrique du *sucre*, on emploie des cendres de bois dur, de la chaux, de l'alun, & quelques autres drogues dont on ne parlera pas, l'ignorance & le charlatanisme en ayant introduit l'usage.

Préparation de la lessive servant à purifier le sucre. Après avoir bouché légérement le trou du cuvier, on en garnit le fond avec des herbes & des racines coupées, fort estimées des raffineurs : sur ce premier lit, on établit une couche de cendre épaisse de quatre doigts, sur laquelle on met une pareille épaisseur de chaux vive : le tout se recouvre avec des herbes, & l'on continue cet ordre jusqu'à ce que le cuvier soit totalement rempli ; alors on y verse de l'eau bouillante, qui après s'être impregnée des sels de la cendre & de la terre absorbante de la chaux, s'écoule par le trou du cuvier dans un vase destiné à la recevoir ; cette eau doit être recohobée plusieurs fois, afin de la bien charger de sels ; comme il y a quelques remarques importantes à faire sur sa composition, on croit devoir les renvoyer à la fin de cet *article*, pour ne pas interrompre l'ordre qu'on s'est proposé.

Procédé concernant la fabrique des sucres. Le vesou provenant des cannes écrasées au moulin, peut être bien ou mal conditionné, suivant la bonne ou mauvaise combinaison de ses principes constituans ; la nature du terrain où on a planté les cannes, leur degré de maturité, & la saison dans laquelle on a fait la récolte occasionent des différences notables qu'il est essentiel de bien observer si l'on veut réussir.

C'est à l'inspection du vesou, lorsqu'on l'a fait passer du canot dans la grande chaudiere, que le raffineur décide du plus ou du moins d'ingrédiens qui doivent être employés, & dont la pratique seule indique les doses convenables. Si les principes salins, aqueux, terreux & huileux sont liés dans une juste proportion, le vesou se trouve parfait, & peut être travaillé facilement ; mais si au contraire les principes huileux & aqueux sont mal combinés avec les deux autres, l'acide se trouvant trop développé, le vesou alors doit être verd & gras ; c'est pourquoi il exige dans la chaudiere environ une pinte de cendre & autant de chaux en poudre très-fine bien délayée dans une suffisante quantité du même vesou.

Les vieilles cannes & celles qui ont souffert une grande sécheresse, donnent un suc noirâtre, épais, & comme à demi-cuit par la chaleur du soleil ; ce suc contient peu de principes aqueux, & l'acide n'y est plus sensible, s'étant, pour ainsi dire, neutralisé dans une portion du principe hui-

leux qui s'y rencontre alors par surabondance.

La constitution de ce vesou oblige quelquefois d'y mêler de l'eau claire, & l'on jette dans la chaudiere une pinte de cendre ; une chopine de chaux & un peu d'antimoine en poudre mêlé dans la lessive; la nécessité d'employer cette derniere drogue n'est pas bien démontrée : au surplus on n'en met qu'une quantité si médiocre, qu'elle ne peut pas faire de mal, & on ne s'en sert que dans la fabrication du *sucre* qu'on veut laisser brut sans le blanchir ensuite. *Voyez* la remarque *à la fin de l'article.*

Ces précautions étant prises & le vesou chauffant dans la chaudiere, il faut avant qu'il bouille en enlever exactement toutes les écumes, jusqu'à ce qu'il n'en paroisse plus à la surface ; on le laisse ensuite bouillir pendant une heure, après quoi on le vuide avec des cuilleres dans la seconde chaudiere nommée *la propre*, ayant soin de le passer au travers d'un blanchet soutenu de sa caisse percée ; la grande chaudiere se remplit de nouveau vesou, & l'on continue le travail sans interruption.

Le vesou qui a passé dans *la propre* commençant à bouillir, on y jette un peu de la lessive dont on a parlé, on écume avec soin, & l'on continue l'ébullition jusqu'à ce que la grande chaudiere soit en état d'être transvasée; alors, en faisant usage des cuilleres & du blanchet, le vesou de la propre doit être passé dans le flambeau, ou troisieme chaudiere, pour acquérir un nouveau degré de purification par la violence du feu & d'un peu de lessive qu'on y met à plusieurs reprises, écumant toujours à chaque fois.

Du flambeau, le vesou étant passé dans la quatrieme chaudiere perd son nom & se convertit en sirop par la force de l'ébullition, on continue de le purifier avec un peu de lessive, & on se sert d'une écumoire dont les trous sont étroits.

La batterie ou cinquieme chaudiere étant remplie de ce sirop, & très-violemment échauffée, on y met encore un peu de lessive ; les bouillons montent considérablement, & le sirop pourroit s'épancher par dessus les bords, si l'on n'avoit soin d'y jeter de temps en temps quelques petits morceaux de beurre ou d'autres matieres grasses en l'élevant avec l'écumoire pour lui donner de l'air. Cette manœuvre répétée fait baisser les bouillons & donne le temps d'écumer, ce qu'il faut faire avec tout le soin possible.

Le sirop approchant du degré de cuisson qu'il doit avoir, & le raffineur se rappellant les phénomenes qu'il a observés dans la grande chaudiere, on verse dans la batterie, s'il en est besoin, une pinte d'eau de chaux dans laquelle on a fait dissoudre une once d'alun, quelquefois même pour mieux dégraisser le *sucre*, on met dans la chaudiere un peu d'alun en poudre.

C'est à la figure & au mouvement des bouillons qu'on juge si le sirop est suffisamment cuit, & afin de mieux s'en assurer, on en met une goutte sur le pouce; y joignant l'index ou le doigt du milieu, & les écartant l'un de l'autre, il se forme un filet, dont la rupture plus ou moins nette & prompte, montre le degré de cuisson ; cela s'appelle *prendre la cuite*, laquelle étant à son juste point, il faut avec une extrême diligence retirer le sirop, crainte qu'il ne brûle; on le vuide dans le rafraîchissoire en le remuant avec la pagaye, après quoi on le laisse reposer ; au bout d'un quart d'heure ou environ, il se forme une croûte à la surface, on la brise pour la bien mêler dans le sirop, & on laisse encore reposer le tout sur les habitations, ou l'on se contente de faire le *sucre* brut, sans avoir intention de le blanchir; il suffit, au moyen du bec-de-corbin, de transporter le sirop du rafraichissoire dans un grand canot de bois, où après l'avoir remué un peu, on le laisse refroidir au point d'y pouvoir tenir le doigt; alors le bec-de-corbin sert à le verser dans de grandes bariques ouvertes par le haut, percées d'un trou par le fond, & posées debout sur les soliveaux de la citerne ; le trou de ces bariques doit être bouché d'une canne plantée debout, laquelle venant à se sécher un peu par la chaleur du *sucre* laisse un passage libre pour l'écoulement du sirop qui n'étant pas condensé fait divorce d'avec la masse du sucre.

Le *sucre* que l'on veut terrer & blanchir

exige d'autres précautions; on met à chaque chaudiere un ouvrier pour la soigner, & l'on ne met point d'antimoine dans la lessive; les formes dont on a parlé ayant trempé dans de l'eau claire pendant 24 heures, & étant bien nettoyées, on en bouche le trou fort exactement avec un tampon d'étoupes, & on les dispose dans la sucrerie la pointe en bas. Le tout ainsi préparé, on prend dans le rafraîchissoire une quantité suffisante de sirop pour en remplir le bec-de-corbin, cette quantité se partage par portions à peu près égales dans toutes les formes, dont le nombre est fixé suivant la capacité de la batterie; on continue ainsi de charger & de vuider le bec-de-corbin jusqu'à ce que les formes soient totalement pleines de sirop à la surface duquel se forme une croûte qu'il faut rompre & bien mêler avec ce qui est liquide, ce que l'on fait en remuant avec la pagaye, & ratissant l'intérieur des formes pour empêcher le *sucre* déja condensé d'y adhérer; cette opération se fait deux fois seulement dans l'intervalle d'une demi-heure, ensuite on donne le temps au sucre de s'affermir sans y toucher nullement.

Après quinze ou seize heures on débouche les formes, & l'on enfonce dans le trou un poinçon de sept à huit pouces de longueur, afin de percer la tête du pain de sucre, & faciliter l'écoulement du sirop superflu; on met la pointe des formes ainsi débouchées dans des pots faits exprès, & on les arrange le long d'un des côtés de la sucrerie où ces vases restent toute la semaine, tandis que l'on continue le travail des chaudieres nuit & jour.

Les sirops qui s'égouttent naturellement dans les pots s'appellent *gros sirops*, on les fait recuire pour en fabriquer du *sucre* nommé *sucre de sirop*, dont la qualité est inférieure à celle du précédent. Ce *sucre* de sirop étant mis à égoutter, donne un sirop amer servant à faire le taffia ou eau-de-vie de sucre.

Travail du sucre dans la purgerie suivant la capacité de l'étuve. On détermine le nombre de pains de *sucre* qui peuvent être soumis au travail, on commence par les visiter en les retirant l'un après l'autre de dedans les formes, & les remettant ensuite bien exactement chacun dans la sienne; les défectueux se rangent à part pour les refondre, & toutes les formes dont on a choisi les pains sont portées dans la purgerie où on les place bien perpendiculairement la pointe en bas dans de nouveaux pots vuides, observant de les ranger des deux côtés du bâtiment avec beaucoup d'ordre & par divisions de six formes de front sur huit à dix de longueur, suivant la largeur du terrain, lequel par cet arrangement se trouve partagé d'un bout à l'autre par un chemin d'environ quatre à cinq piés de large, & croisé d'autant de petites ruelles qu'il se trouve de divisions ou lits de formes; cette disposition ressemble assez à celle des lits de malades dans un hôpital.

Toutes les formes ainsi placées sur leurs pots demandent une préparation avant de recevoir la terre qui les doit couvrir; il faut, selon le langage des raffineurs, en faire le fond, c'est-à-dire enlever une croûte séche qui s'est formée sur le sucre, & au dessous de laquelle se trouve une autre croûte plus grasse séparée de la premiere par un vuide d'environ un pouce: la croûte séche se met à part pour être refondue avec le gros sirop, & la grasse n'est propre qu'à faire du taffia; le vuide qu'elles occupoient dans les formes étant bien nettoyé avec des brosses, on le remplit à un demi-pouce près du bord d'une suffisante quantité de sucre blanc rapé, un peu tapé & bien dressé de niveau au moyen d'une petite truelle de fer; le tout se couvre d'une couche de terre blanche bien nette & délayée en consistance de mortier clair.

Après cette préparation il faut fermer les fenêtres pour empêcher l'air extérieur de dessécher la terre; l'eau qu'elle contient se philtre insensiblement au travers des molécules du sucre, délaye le sirop superflu qui les coloroit, & le détermine par son poids à s'écouler dans les pots placés sous les formes; c'est le sirop fin qu'on fait recuire dans les chaudieres placées à cet effet à l'une des extrêmités de la purgerie.

Il est nécessaire de visiter souvent les formes terrées, l'humidité de la terre

pourroit agir inégalement, & former des gouttieres & des cavités dans l'intérieur du pain; le remede à cet inconvénient est de mettre un peu de sable fin dans les petits creux qui commencent à paroître sur la surface de la terre : ce sable absorbe l'humidité & l'empêche de se précipiter trop vîte dans cette partie.

Au bout de dix à douze jours la terre s'étant totalement desséchée d'elle-même, on doit l'enlever proprement, & en séparer avec un couteau le côté qui touchoit au sucre, le reste se mettant à part pour servir une autre fois.

La place que la terre remplissoit dans la forme étant bien brossée & nettoyée, on creuse un peu le dessus du sucre avec un poinçon pour l'égrainer d'environ un pouce dans toute sa surface; on le dresse avec la truelle, & on le couvre d'une nouvelle couche de terre délayée, en pratiquant ce qui s'est observé précédemment. Cette seconde terre acheve de précipiter le reste de la substance colorante dont la pointe du pain du sucre pourroit être encore impregnée, & lorsqu'elle a produit son effet, on ouvre les fenêtres pour donner de l'air, on nettoye le dessus des formes & on laisse reposer le *sucre* pendant huit à dix jours, & plus s'il en est besoin; ensuite on loche les formes, c'est-à-dire qu'on les renverse sur le bloc pour en retirer le pain dont la pointe doit se trouver blanche & séche, autrement on la sépare d'un coup de serpe, & on la met avec les croûtes séches, & les gros sirops qui doivent être recuits dans la sucrerie.

Les pains tronqués & ceux qui par leur bonne constitution sont restés dans leur entier, sont portés à l'étuve qu'on a dû nettoyer & chauffer quelques jours auparavant. Il faut observer pendant les deux ou trois premiers jours de donner un feu modéré & par degré. On doit aussi visiter les pains de sucre, & en séparer soigneusement les morceaux qui paroissent s'en détacher; s'il en tomboit quelque parcelle sur le coffre de fer qui sert de fourneau, cela occasioneroit un embrasement auquel il ne seroit pas facile de remédier. Le tout étant bien disposé, on ferme la trape & la porte de l'étuve, on augmente le feu jusqu'à faire rougir le coffre, & au bout de huit ou dix jours d'une chaleur continuelle, le *sucre* se trouve en état d'être retiré, alors on profite d'un beau jour pour le transporter sous les engards situés auprès de la purgerie, & on le pile dans de grands canots de bois faits exprès; s'il se rencontre encore quelques pointes moins blanches que le corps des pains, on les pile à part, & cela s'appelle *sucre de têtes.*

Le *sucre* bien pilé & passé au travers d'un crible, se met dans des barriques en le foulant à force de pilons; ces barriques étant remplies & foncées, pesent ordinairement huit, dix, jusqu'à douze quintaux. Les Portugais du Brésil se servent de grandes caisses, qu'ils appellent *cassa*, d'où le *sucre*, soit brut, soit terré, a pris le nom de *cassonade brune* ou *blanche*, dont les raffineurs d'Europe font le *sucre* rafiné, qu'ils mettent en petits pains pour le vendre aux épiciers.

Sucre rafiné à la façon des îles. Pour le faire, on emploie les débris du *sucre* terré, les têtes qui n'ont pas blanchi sous la terre, les croûtes séches, & quelquefois le *sucre* brut même.

Ayant mis dans une des chaudieres de la purgerie, poids égal de *sucre* & d'eau de chaux, on chauffe & l'on écume très-soigneusement, jusqu'à ce qu'il ne paroisse plus d'écume à la superficie de la liqueur, qu'il faut passer aussi-tôt au-travers d'un blanchet, & continuer de la faire chauffer, y jetant à plusieurs reprises des blancs d'œufs délayés & battus avec des verges, dans de l'eau de chaux, & observant d'écumer à chaque fois le plus exactement qu'il est possible; lorsqu'il ne monte plus d'ordures, & que le sirop paroît clair, on le passe une seconde fois au travers d'un blanchet bien propre, & on acheve de le faire cuire dans la chaudiere voisine, jusqu'à ce qu'il ait acquis la cuisson nécessaire pour être retiré de dessus le feu, & mis dans le rafraîchissoire; on le remue avec le couteau de bois, & après l'avoir saupoudré d'un peu de *sucre* rafiné, on le laisse reposer avant de le vuider dans les formes : du reste on procede comme il a

été dit, en parlant du *sucre* terré, & quand il a été bien égoutté naturellement, & ensuite par le moyen de la terre imbibée d'eau, on le transporte à l'étuve.

Ceux qui font une grande quantité de *sucre* raffiné se servent de sang de bœuf, au lieu d'œufs; cette méthode est moins dispendieuse, mais le *sucre* contracte souvent une très-mauvaise odeur.

Il est aisé de donner au *sucre* rafiné plusieurs degrés de perfection, en le faisant refondre & cuire dans de l'eau d'alun, & le purifiant toujours avec des blancs d'œufs: on le met ensuite dans de petites formes que l'on couvre de plusieurs petits morceaux de draps imbibés d'eau claire, qui font l'office de la terre dont on a parlé; & lorsqu'il est bien égoutté, on l'expose au grand soleil, sans le mettre à l'étuve, dont la chaleur pourroit le roussir. Ce *sucre* se nomme *sucre royal*, il acquiert beaucoup de blancheur & de pesanteur à l'égard de son volume; mais s'il gagne au coup d'œil, il perd considérablement de sa douceur primitive.

Observations essentielles sur les travaux précédens. Dans la composition de la lessive dont on a parlé, on a pour objet de retirer une liqueur impregnée d'un sel alkali, & d'une terre absorbante, l'un & l'autre provenant des cendres & de la chaux mises dans le cuvier entre des lits d'herbes auxquelles on attribue de grandes propriétés; l'eau bouillante qu'on verse dessus, dissout très-bien ce sel & cette terre; mais en même-temps elle se charge de la fécule & de la partie colorante des plantes & des racines, substances étrangeres, qui en colorant le vesou, lui communiquent une qualité nuisible à la perfection du travail. Il faudroit donc les supprimer comme inutiles & préjudiciables.

L'extrême chaleur de l'eau bouillante entraîne encore avec elle une huile grossiere contenue dans les cendres & dans les particules de charbon qui ont pu y rester; cette huile colorée empyreumatique donne un mauvais goût, & se mêlant d'ailleurs aux parties salines, elle les empêche d'agir sur l'acide & sur l'huile surabondante du vesou.

Il paroît donc qu'il vaudroit mieux se servir d'eau froide, sans employer les cendres chaudes sortant du fourneau, comme cela se pratique assez souvent; après que l'eau froide aura été recohobée plusieurs fois sur les cendres, on pourra y mettre une suffisante quantité de chaux à infuser, après quoi il sera bon de philtrer le tout, au travers d'une chausse bien serrée.

Si la lessive ainsi préparée ne paroît pas assez forte, on peut la concentrer en la faisant évaporer sur le feu, jusqu'à ce qu'une goutte étant mise sur la langue occasione une vive sensation; par ce moyen on aura une lessive très-alkaline, fort claire, & qui ne communiquera rien d'étranger au vesou ni au sirop.

La cendre qu'on met en substance dans la grande chaudiere, doit aussi par son huile grossiere, colorer & altérer le vesou; cette cendre n'agissant qu'en raison du sel qu'elle contient, pourquoi ne pas employer ce sel même dégagé des matieres hétérogenes nuisibles à son action? il est très-facile de s'en procurer en quantité, au moyen d'une lessive bien faite & évaporée jusqu'à siccité, ce sel n'étant pas de nature à crystalliser.

De la propriété qu'ont les alkalis fixes & les terres absorbantes, de s'unir intimément aux acides, & de se lier aux matieres grasses, il s'ensuit que le sel dont nous parlons, étant mêlé à l'eau de chaux & mis en proportion convenable dans les chaudieres, doit s'emparer de l'acide du vesou; ce que fait aussi la terre absorbante contenue dans l'eau de chaux; si l'on ajoute une nouvelle dose de sel & de terre absorbante, ces substances ne trouvant plus d'acide, agiront directement sur l'huile surabondante du *sucre*, & formeront un composé savonneux qui, par la chaleur venant à s'élever à la surface du vesou, en rassemblera toutes les ordures grossieres, que le raffineur pourra facilement emporter avec son écumoire.

Comme on ne peut penser que personne ait jamais eu intention de donner au *sucre* une qualité émétique ou diaphorétique, on ne voit pas quel autre effet peut produire l'antimoine employé dans la lessive, heureusement que la dose ordinaire de

cette substance est si petite, qu'elle ne peut pas faire de mal.

On observera en passant, que les alkalis fixes ont la faculté de se joindre au soufre de l'antimoine, avec lequel ils forment un composé connu sous le nom d'*hépar*, qu'on sait être le dissolvant des substances métalliques, & par conséquent de la partie réguline de l'antimoine; cela posé, & la lessive étant rapprochée, il peut en résulter un kermès minéral, émétique ou diaphorétique à une certaine dose; ce qui certainement doit être mieux placé dans les boutiques d'apoticaires, que dans les chaudieres à *sucre*.

Si l'alun en poudre qu'on jette dans la batterie contribue à dégraisser le sirop, il en reste toujours un peu dans la masse, lorsque le *sucre* prend corps: ainsi cette drogue en peut altérer la qualité, on ne doit donc l'employer qu'avec circonspection.

La terre dont on se sert pour blanchir le *sucre*, doit être grasse, blanche, sans aucun mélange de pierre ou sable, ne colorant point l'eau dans laquelle on la détrempe, & ne faisant point d'effervescence avec les acides; c'est une sorte d'argille semblable à celle dont on fait les pipes à Rouen.

On a dit plus haut que les pains de *sucre* portés dans la purgerie, n'ont été terrés que deux fois seulement; une troisieme opération seroit nuisible, puisque l'eau dont la terre est imbibée ne trouvant plus de sirop avec qui elle pût se mêler, agiroit directement sur le grain du *sucre*, & en dissoudroit une partie.

D'après le détail des opérations ci-dessus, il est aisé de connoître la nature du *sucre*, qui n'est autre chose que le sel essentiel de la canne réduit en masse concrete par le moyen de la cuisson & de la crystallisation: ce sel, par un nouveau travail, peut être formé en beaux crystaux solides, transparens, & à facettes, c'est ce que les confiseurs appellent *sucre candi*, dont voici le procédé, suivant l'usage de quelques particuliers des îles françoises de l'Amérique.

Ayant fait dissoudre du *sucre* blanc dans une suffisante quantité d'eau de chaux très-foible, on verse cette dissolution dans une bassine de cuivre rouge posée sur le feu, & la liqueur étant chaude, on y jette des blancs d'œufs battus, on clarifie, & l'on écume avec beaucoup de soin, ensuite de quoi on passe la liqueur au travers d'une chausse très-propre, & l'on continue de la faire cuire; il est à propos de préparer une forme dans laquelle on arrange plusieurs petits bâtons bien propres, les disposant les uns au dessus des autres en différens sens: on bouche légérement le trou de la forme avec un peu de paille, & on la suspend dans l'étuve la pointe en bas, ayant soin de mettre au dessous un vase propre pour recevoir le sirop qui s'égoutte.

Lorsque le sirop qui est dans la bassine se trouve suffisamment cuit, on le laisse un peu refroidir, après quoi il faut le verser dans la forme, dont on couvre le dessus, & le *sucre* en se refroidissant, s'attache autour des petits bâtons par groupes de beaux crystaux solides, anguleux, & transparens comme du verre, on présume que c'est sur ce même principe, que les confiseurs travaillent.

La disposition qu'ont les cannes à *sucre* de se gâter en vingt-quatre heures, si on néglige de les employer lorsqu'elles ont été coupées, & l'extrême rapidité avec laquelle elles passent de la fermentation spiritueuse à la fermentation acide, sont des sujets d'observation que la longueur de cet article ne permet pas de détailler: on en parlera convenablemement lorsqu'il sera traité des esprits ardens tirés du *sucre* par le moyen de la distillation. *Voyez* RHUM *ou* TAFFIA. *Article de M.* LE ROMAIN.

Raffinage du sucre dans nos raffineries. Voici à peu près comme je le conçois. Il y a dans le suc des cannes, comme dans plusieurs autres sucs de plantes, une partie qui crystallise, & une qui ne crystallise pas: (je dirai en passant, que cette partie du muqueux qui crystallise, pourroit bien être au corps muqueux en général, ce que sont aux résines les fleurs de benjoin & le camphre, & aux huiles essentielles, ce corps d'une nature singuliere, observé par Boyle, qui en trouble la transparence, lorsqu'elles sont gardées long-temps). Est-ce à l'huile surabondante,

surabondante, à l'acide, à la terre, qu'il faut attribuer la difficulté qu'a une partie du corps muqueux à cryſtalliſer ? Je n'en ſais rien. Quoiqu'il en ſoit, le *ſucre* que nous demandons pour nos uſages, le *ſucre* proprement dit, eſt cette partie du ſuc des plantes qui cryſtalliſée, miſe à part & dégagée du mélange de la mélaſſe ou ſirop qui ne cryſtalliſe pas; l'objet du travail des raffineries, eſt donc de ſéparer ces deux parties l'une de l'autre, & ce travail eſt tout entier renfermé dans deux points: 1°. faire cryſtalliſer la plus grande quantité de *ſucre* qu'il eſt poſſible: 2°. emporter le plus exactement qu'il eſt poſſible toute la mélaſſe. On atteint le premier point en faiſant évaporer l'eau ſurabondante, par la cuite; & le ſecond, en lavant le *ſucre* déja cryſtalliſé, avec de l'eau qui emporte toute la mélaſſe, parce que cette mélaſſe eſt incomparablement plus ſoluble que le *ſucre* cryſtalliſé. Il ne faut que ſuivre le détail de toutes les opérations du raffineur, pour voir qu'elles ſe réduiſent toutes à remplir ces deux points de vue.

1°. Le ſuc après avoir été exprimé des cannes, eſt mis dans des chaudieres où il s'évapore au-delà du point de la cryſtalliſation, c'eſt-à-dire que l'eau y reſte en trop petite quantité, pour qu'il ſoit tenu en diſſolution à froid, & qu'ainſi il ſe cryſtalliſe par le ſeul refroidiſſement, ſans évaporation ultérieure; chaque petit cryſtal eſt ainſi iſolé, ſans liaiſon avec les autres cryſtaux, environné de toutes parts d'un ſirop gluant, enſorte que le tout reſte friable & gras au toucher. Tel eſt l'état du *ſucre* brut ou moſcouade.

2°. Comme les petits cryſtaux, dans la moſcouade, ſont très-peu liés les uns avec les autres, & que la quantité de la mélaſſe eſt très-conſidérable, ſi l'on entreprenoit de faire paſſer de l'eau à travers la maſſe totale pour emporter la mélaſſe, la plus grande partie du *ſucre* ſeroit auſſi diſſoute & emportée avec la mélaſſe. Une nouvelle cuite donne plus de corps & de maſſe aux cryſtaux, & diminue la proportion de la mélaſſe dans le tout: on rediſſout le *ſucre* & on le remet à évaporer dans des chaudieres; on ſe ſert pour le diſſoudre d'eau de chaux, & on clarifie avec le blanc d'œuf, ou avec le ſang de bœuf. C'eſt un fait, qu'après cette opération, la proportion du *ſucre* & de la mélaſſe eſt changée; mais qu'elle en eſt la raiſon ? L'eau de chaux fournit-elle à une portion de la mélaſſe la terre qui lui manquoit pour cryſtalliſer ? Abſorbe-t-elle une partie de la matiere graſſe, ſurabondante, ou ne ſert-elle qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par la chaleur du feu ? Je penſerois volontiers que le *ſucre* eſt tout formé dans le ſuc de la plante, & qu'il ſe convertit plutôt par la ſuite en mélaſſe, que la mélaſſe en *ſucre*; la mélaſſe étant toujours ſoluble & fluide diſſout toujours un peu de *ſucre* qui y eſt plongé, & lui communique un léger commencement de fermentation qui en décompoſe une partie; c'eſt je crois à cette cauſe qu'il faut attribuer le déchet ou coulage que ſouffre le *ſucre* brut qu'on apporte des îles. Le *ſucre* même eſt ſujet à quelque déchet, ſi on le garde long-temps dans un lieu expoſé à l'humidité; il s'y excite un léger mouvement de décompoſition, il jaunit peu-à-peu, il devient gras, on eſt obligé de le raffiner de nouveau, & il s'y retrouve de la mélaſſe; je conjecture que la cuite, ſans augmenter la quantité du *ſucre* déja tout formé dans la plante, diminue la quantité de la mélaſſe & la décompoſe, préciſément comme le mouvement de l'ébullition décompoſe en général le mucillage & les extraits, dont une partie ſe réduit toujours en terre à chaque fois qu'on les repaſſe au feu pour les clarifier; cette terre forme l'écume & s'enleve par la deſpumation au blanc d'œuf: car il n'eſt pas vrai, comme M. R. le dit, que le blanc d'œuf ſerve à enlever la matiere graſſe ou mélaſſe; car, puiſqu'elle eſt plus ſolùble que le *ſucre* même, à plus forte raiſon doit-elle paſſer comme lui à travers le réſeau que forme le blanc d'œuf coagulé; elle ne peut être enlevée que lorſqu'elle eſt décompoſée & réduite en terre par la continuité des ébullitions; à l'égard de l'eau de chaux, je crois qu'elle ne ſert guere qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par l'action du feu, à l'empêcher de réagir ſur l'huile, & de donner à la matiere un goût empyreumatique; peut-

être aussi que cet acide, s'il restoit libre, pourroit agir sur le *sucre* même, & en décomposer une partie. J'attribue donc le changement de proportion entre le *sucre* & la mélasse, à ce que le mouvement de l'ébullition agit plus fortement sur la mélasse pour la décomposer, que sur le *sucre* : & je crois que les mêmes causes, la même perfection dans sa combinaison qui font crystalliser le *sucre*, & qui le rendent moins soluble, le font aussi résister davantage à sa décomposition : ce n'est pas que je voulusse décider absolument que l'eau de chaux ne contribue pas à faire crystalliser quelques portions de la mélasse, en leur fournissant de la terre; mais ce n'est-là qu'une conjecture vague; qui auroit besoin d'être prouvée, & qui est d'autant moins indiquée par les phénomenes, que la quantité absolue du *sucre* diminue plutôt que d'augmenter à chaque cuite.

3°. Nous avons vu tout ce que la cuite peut faire pour changer la proportion du *sucre* à la mélasse, & pour obtenir la plus grande quantité possible du *sucre* crystallisé. Il ne s'agit plus que de le faire crystalliser & d'en séparer la mélasse qui reste. On continue la cuite jusqu'à ce que le sirop soit au point d'avoir perdu toute son eau de dissolution, & ne conserve plus sa fluidité que par l'action de la chaleur. Si on évaporoit au-delà de ce point, la mélasse trop peu fluide deviendroit un obstacle à ce mouvement des parties du *sucre* qui doivent s'arranger en crystaux, & les deux substances resteroient confondues. Les raffineurs reconnoissent ce point précis par la consistance du sirop qu'ils font filer entre leurs doigts; il est évident que c'est-là une connoissance qu'on ne peut manquer d'acquérir par le simple tâtonnement : c'est pourtant en ce point qu'ils font consister tout le secret de leur art; c'est la derniere chose qu'ils apprennent à leurs éleves, & pour apprendre ce beau secret, il faut donner quatre cents francs. Le sirop une fois réduit à cette consistance, il ne s'agit plus que de le faire refroidir pour y faire crystalliser le *sucre*; on le verse pour cet effet dans des moules coniques renversés. Là le *sucre* crystallise, mais toujours au milieu de la mélasse. Dans cet état il forme une masse solide, mais criblée d'une quantité innombrable de pores dans lesquels la mélasse est retenue par la force du tuyau capillaire, augmentée par la viscosité qu'elle a acquise par la cuite du *sucre*, par l'évaporation de l'eau surabondante. Pour séparer cette mélasse, il faut lui rendre assez de fluidité pour qu'elle puisse s'écouler à travers la masse du *sucre*, comme à travers un filtre, & s'égoutter par le sommet du cône renversé, dans lequel le *sucre* s'est crystallisé. Ce sommet est percé à cet effet, & son ouverture est placée sur un vase destiné à recevoir la mélasse. L'eau versée sur la base du pain de *sucre* renversé, entraînera la mélasse en se filtrant entre les pores du *sucre*. Mais quoique le *sucre* soit beaucoup moins soluble que la mélasse, cependant si cette eau passoit en trop grande quantité, & trop rapidement entre tous ces crystaux, elle ne pourroit manquer d'en dissoudre aussi la plus grande partie, & de l'entraîner pêle-mêle avec la mélasse. Pour ne donner à la mélasse que la quantité précise d'eau nécessaire pour la rendre plus fluide, & pour l'entraîner sans attaquer le *sucre*, au lieu de verser de leau sur la base du pain de *sucre*, on y verse de l'argile détrempée & délayée à consistance de bouillie. Cette bouillie contient beaucoup plus d'eau que l'argile n'en peut soutenir; elle la laisse donc échapper, mais en petite quantité, avec lenteur. La mélasse supérieure humectée presse l'inférieure par son poids, celle-ci commence à s'égoutter, avant même que l'eau soit parvenue jusqu'à elle, de nouvelle eau s'échappe de l'argille & continue à laver le filtre en entraînant le reste de la mélasse. A mesure que l'eau a perdu plus de sa force par le chemin q'uelle a parcouru, & que l'argile en laisse moins échapper, la forme conique du vase la rassemble en plus grande quantité, à proportion de la mélasse qui se trouve dans les tranches inférieures du cône renversé. La mélasse la moins fluide a passé dès le commencement, pressée par la chûte de la mélasse des tranches supérieures; celle-ci plus fluide s'écoule toute seule, & il n'en reste

qu'une très-petite quantité au sommet du cone, où la force du tuyau capillaire la retient. Aussi le sommet du pain de *sucre* est-il moins beau que le *sucre* pris à deux ou trois doigts de distance. On voit par ce détail que la forme conique des pains de *sucre* n'est rien moins qu'indifférente pour l'écoulement de la mélasse. La bouillie d'argile a encore un autre usage que de donner de l'eau à la mélasse, c'est de former une croûte qui conserve son humidité & empêche l'évaporation de l'eau qui traverse le pain de *sucre*. On sent bien que la bouillie plus ou moins délayée, & formant une couche plus ou moins épaisse, détermine la quantité d'eau qui doit passer dans le pain de *sucre* ; & que le tâtonnement seul peut enseigner le point précis qu'il faut observer là-dessus, & qui doit varier suivant le degré de cuite du *sucre*, la forme & la hauteur du moule, la nature de l'argile qu'on emploie, *&c.* malgré l'inégale solubilité du *sucre* & de la mélasse, l'eau entraîne un peu de *sucre* avec la mélasse, & il reste aussi dans le *sucre* un peu de mélasse. Aussi recuit-on la mélasse pour en retirer encore le *sucre*, & le *sucre* pour achever de le raffiner de plus en plus. Celui qui n'a été raffiné qu'une fois s'appelle *cassonade* ou *sucre terré ;* on le repasse encore plusieurs fois pour en faire le *sucre* royal. On voit que la mélasse joue précisement le même rôle dans le raffinage du *sucre*, que l'eau mere dans la purification du nitre. Je ne sais pourquoi M. R. donne à cette mélasse le nom de *matiere grasse*, ni pourquoi il imagine que l'argile dégraisse le *sucre*, par la propriété qu'elle a de s'unir aux huiles. L'argile n'est appliquée qu'extérieurement au *sucre* déja crystallisé, & si on en mêloit avec le *sucre* dans la cuite, il seroit très-difficile, vu l'extrême division dont elle est susceptible & la viscosité du sirop, de l'en séparer.

Sucre des Arabes, (*Matiere médic. des arabes.*) les Arabes ont fait mention de trois especes de *sucre*, qui sont le *sacchar arundineum*, c'est-à-dire le *sucre* de roseau ou de cannes ; le *tabaxir* & le *sacchar allhusser* ou *alhussar*.

On prétend que le *sacchar arundineum* d'Avicennes, coule des cannes, & se trouve dessus sous la forme de sel. Il ne peut être différent du *sucre* des anciens, qui découloit de la canne à *sucre ;* on lui donnoit encore le nom de *tabarzed*, parce qu'on le trouvoit tout blanc.

2°. Le *tabaxir* du même Avicennes, semble n'être autre chose que le *sacchar mambu* des Indes, ou le *sucre* naturel des anciens qui venoient du roseau en arbre. Ce roseau qui leur étoit également connu, est l'*arundo mambu*. Pison Mant. Aromat. 185, *arundo arbor, in qua humor lacteus gignitur, qui tabaxir Avicennæ, & Arabicus dicitur*, C. B. P. 18. *Ili*, Hort. Malab. 1. 16.

Ses racines sont génouillées & fibrées ; il en sort des tiges fort hautes cylindriques, dont l'écorce est verte, & dont les nœuds sont durs ; ces racines sont composées de filamens ligneux blancheâtres & séparées aux nœuds par des cloisons ligneuses : de ces nœuds sortent de nouvelles branches & des rejettons, creux en dedans, garnis aussi de nœuds, armés d'une, de deux ou d'un plus grand nombre d'épines, oblongues & roides, les tiges s'élevent à la hauteur de dix ou quinze piés, avant que de donner des rameaux.

L'orsqu'elles sont tendres & nouvelles, elles sont d'un verd-brun, presque solides, remplies d'une moëlle légere, spongieuse & liquide, que le peuple suce avec avidité, à cause de son goût agréable. Lorsqu'elles sont vieilles, elles sont d'un blanc jaunâtre, luisantes, creuses en dedans, & enduites d'une espece de chaux : car la substance, la couleur, le goût & l'efficacité de la liqueur qu'elles contiennent se changent, & cette liqueur sort peu-à-peu ; elle se coagule souvent près des nœuds par l'ardeur du soleil, & acquiert la dureté de la pierre ponce : mais elle perd bientôt cette douceur, & devient d'un goût un peu astringent, semblable à celui de l'hivoire brûlé : c'est cette liqueur que les habitans du pays appellent *sacchar mambu*, & que Garcias & Acosta nomment *tabaxir*. Ce suc est d'autant meilleur, qu'il est plus léger & plus blanc ; mais il est d'autant plus mauvais, qu'il est plus inégal & de couleur cendrée.

Les feuilles sortent des nœuds, portées

ſur des queues très-courtes ; elles ſont vertes, longues d'un empan, larges d'un doigt près de la queue, plus étroites vers la pointe, cannelées & rudes à leurs bords.

Les fleurs ſont dans des épis écailleux, ſemblables à celles du froment, plus petites cependant, poſées en grand nombre ſur les petits nœuds des tiges ; elles ſont à étamines, & pendantes à des filamens très-menus.

On trouve quelques-uns de ces roſeaux ſi grands & ſi ſolides, que ſelon Piſon, on en fait des canaux en les coupant par le milieu, & on laiſſe deux nœuds à chaque extrêmité.

Les Indiens eſtiment beaucoup les nouveaux rejettons, qui ſont fort ſucculens & de bon goût, parce qu'ils ſervent de baſe à la compoſition qu'ils nomment *achar*, & qui fait leurs délices.

Quoique ces roſeaux ſoient remplis dans le commencement d'une liqueur agréable, cependant on ne la trouve pas dans tous les roſeaux, ni dans toutes ſortes de terres ; mais elle eſt plus ou moins abondante, ſelon la force du ſoleil & la nature du terroir. Or, quoique le prix de ce *ſucre* varie ſelon la fertilité de l'année, cependant Piſon rapporte qu'on le vend toujours dans l'Arabie au poids de l'argent ; ce qui en fait la cherté, c'eſt que les médecins des Indiens, des Arabes, des Maures, des Perſes & des Turcs, le regardent comme ſouverain dans les inflammations internes, les dyſſenteries bilieuſes, les ſtranguries & les gonorrhées.

Les anciens connoiſſoient cette eſpece de *ſucre*, qu'il ne faut pas confondre avec celui que les modernes tirent par art des cannes à *ſucre*. Les Perſes, les Arabes l'appellent encore *tabaxir*, mot que les nouveaux grecs & latins qui ont interprété les Arabes, ont rendu par celui de *cendre* ou de *ſpode*. Mais il faut obſerver que le ſpode des Arabes eſt bien différent de celui des anciens grecs ; car ceux-ci ont entendu par ce mot la cendre du cuivre, & les Arabes entendent par le même mot de ſpode, le *ſacchar mambu*, ou même le *ſucre commun*.

3°. Pour ce qui regarde le *ſacchar alhuſſer* ou *alhaſſer* ou *alhuſſat* des Arabes, nous n'en pouvons parler que par conjectures ; car tantôt ils lui ont donné le nom de *manne*, & tantôt celui de *ſucre*, ne ſachant eux-mêmes à quelle eſpece ils le devoient rapporter. Avicenne diſtingue le *zucchar alhuſſar* du *ſucre* que l'on tire des roſeaux.

Le zucchar alhuſſar eſt, dit-il, une manne qui tombe ſur l'alhuſſar, & il reſſemble aux grains de ſel : il a quelque ſalure & quelque amertume, & il eſt un peu déterſif & réſolutif. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt blanc, & l'autre tire ſur le noir : il appelle le blanc *iamenum*, & le noir *agizium* ; il eſt utile ; ſelon lui, pour les poumons, l'hydropiſie anaſarque, en le mêlant avec du lait de chameau ; il eſt encore bon pour le foie, les reins, & la veſſie ; il n'excite pas la ſoif, comme les autres eſpeces de *ſucre*, parce que ſa douceur n'eſt pas grande.

Quoique Avicenne appelle ce ſucre, *manne qui tombe du ciel*, peut-être parce qu'il eſt formé en petits grains qui reſſemblent à de la manne, cependant il ne vient point du tout de la roſée, mais il découle d'une plante appellée *alhuſſar*, de la même maniere que les pommes & la manne elle-même, comme Sérapion le reconnoît. L'alhaſſer, dit cet auteur, a des feuilles larges & il ſort du zucchar des yeux de ſes branches & de ſes feuilles ; on le recueille comme quelque choſe de bon : il a de l'amertume. Cette plante porte des pommes, d'où découle une liqueur brûlante, ſtiptique, & très-propre pour faire des cauteres : le bois de l'alhaſſer eſt poli, gros, droit, & beau.

On ne trouve point à préſent dans nos boutiques ce *ſucre* nommé *alhuſſer* : cependant il n'eſt pas inconnu en Egypte ni dans l'Arabie, car c'eſt une larme qui découle d'une plante d'Egypte, nommée *beid-el-oſſar*, par P. Alp. de plant. ægyp. 86. *Apocynum erectum, incanum, latifolium ægyptiacum, floribus croceis*, Herman. Par. Bat. *Apocynum ægyptiacum, lacteſcens, ſiliquâ aſclepiadis*, C. B. P. 304. *Beidelſar alpiei, ſive apocynum ſyriacum*, J. B. *II*. 136. Cette plante vient comme un arbriſſeau : elle a pluſieurs tiges droites qui ſortent de la racine, & s'élevent à la hauteur de deux

coudées : ses feuilles sont larges, arrondies, épaisses, & blanches, d'où il découle une liqueur laiteuse quand on les coupe.

Ses fleurs sont jaunes, safrannées : ses fruits sont pendans deux-à-deux, oblongs, de la grosseur du poing, attachés chacun à un pédicule de la longueur d'un pouce, courbé, épais, dur & cylindrique. L'écorce extérieure est membraneuse, verte; l'intérieure est jaune, & ressemble à une peau mince passée en huile, elles sont liées ensemble par des filets semblables aux poils de la pulmonaire.

Tout l'intérieur du fruit est rempli d'un duvet blanc, aussi mou que de la soie, & des graines de la forme de celle de la citrouille, mais moins grosses de moitié, plus applaties, brunes ; la pulpe en est blancheâtre intérieurement & d'un goût amer. Les tiges & les feuilles sont blanches, couvertes de duvet; enfin toute la plante paroît être saupoudrée d'une farine grossiere. L'écorce des tiges & la côte des feuilles, sont remplies de beaucoup de lait amer & âcre. Cette plante s'appelle communément en Egypte *offar*, & son fruit *beid-el-offar*, c'est-à-dire, *œuf d'offar*; Honorius Bellus n'a rien pu savoir sur le *sucre* que l'on dit qui se trouve sur cette plante, ou qui en découle, n'ayant pas pu l'observer sur les nouvelles plantes qu'il a cultivées : il a seulement remarqué que le lait qui découle de la feuille que l'on a arrachée, se fige avec le temps à la playe, & devient comme une certaine gomme blanche, semblable à la gomme adragan, sans avoir cependant de la douceur.

Il est vraisemblable que cette larme, ou cette espece de *sucre* découle d'elle-même seulement dans les pays chauds. Cette plante croît, selon P. Alpin, dans des lieux humides auprès d'Alexandrie, dans le bras du Nil, appellé *Nili-calig*, & au Caire près de Mathare, qui est presque toujours humide & marécageux à cause du Nil qui y croupit long-temps.

On se sert, dit P. Alpin, de ses feuilles pilées soit crues, soit cuites dans l'eau, en forme d'emplâtre pour les tumeurs froides. On fait avec son duvet des lits ou des coussins; on s'en sert aussi à la place d'amadou pour retenir le feu de la pierre à fusil. Toute cette plante est remplie d'un lait très-chaud & brûlant, que plusieurs ramassent dans quelques vaisseaux pour tanner le cuir & en faire tomber les poils; car si on le laisse quelque temps dans ce lait, tous les poils tombent. Ce lait étant desséché, produit des flux de ventre dyssentériques qui sont mortels. On l'emploie extérieurement pour dissiper des dartres vives, & autres maladies de la peau. Le temps nous apprendra peut-être si la larme qui découle d'elle-même, & qu'on nomme *sucre*, a la même acrimonie. (*D. J.*)

SUCRE ANTI-SCORBUTIQUE, (*Médecine.*) prenez une certaine quantité de suc de cochlearia; renfermez ce suc dans un vaisseau de verre bien fermé, jusqu'à ce que les féces soient précipitées; décantez la partie claire & la mettez dans un mortier de marbre avec une quantité suffisante de *sucre*, travaillez le tout ensemble & faites-le sécher doucement; versez derechef du suc sur le même sucre; travaillez le tout derechef & le faites sécher; réiterez sept fois la même opération, & gardez le dernier mélange pour l'usage.

SUCRE CANDI, (*Hist. mod. des Drogues.*) χάνδι ou χάνδιον par Myrepse, *saccharum candum officin.* est un *sucre* dur, transparent, anguleux, d'où lui est venu son nom. Il y en a de deux sortes, l'un est semblable au crystal, & s'appelle *crystallin*, qui se fait avec le sucre rafiné ou terré; l'autre est roux & ne devient jamais clair, il se fait avec la moscouade & la cassonade. Les uns choisissent celui qui est très-dur, sec, crystallin & transparent; d'autres préferent celui qui est roussâtre, comme étant plus gras & plus propre en qualité de remede.

Le *sucre candi* se fait mieux avec du *sucre* terré qu'avec du sucre rafiné, parce que le premier a plus de douceur. On fait dissoudre le suc qu'on y veut employer dans de l'eau de chaux foible, & après qu'on l'a clarifié, écumé & passé au drap, & qu'il est suffisamment cuit, on en remplit de mauvaises formes qu'on a auparavant traversées de petits bâtons pour retenir & arrêter le *sucre* lorsqu'il se crystallise. Ces formes se suspendent dans l'étuve déja chaude, avec un pot au dessous pour recevoir le sirop qui en sort par l'ouverture

d'en-bas, qu'on bouche à demi pour qu'il filtre plus doucement. Quand les formes sont pleines, on ferme l'étuve & on lui donne un feu très-vif : alors le sucre s'attache aux bâtons dont les formes sont traversées, & y reste en petits éclats de crystal : lorsque ce *sucre* est tout-à-fait sec, on casse les formes, & l'on en tire le *sucre candi*.

On fait du *sucre candi* rouge en jetant dans la bassine où l'on cuit le *sucre*, un peu du jus de pommes de raquettes; & si l'on veut lui donner du parfum, on jette quelques gouttes d'essence dans le *sucre* en le mettant dans les formes.

Cette maniere de travailler le *sucre candi* est du pere L'abat. Celle qui suit est du sieur Pomet dans son histoire des drogues, qui ne parle que de celui qui se fait en France, & particuliérement par quelques épiciers-droguistes & confiseurs de Paris. Ainsi on y trouvera quelque chose de différent de la maniere de le faire, rapportée par le missionnaire aux Antilles.

Le *sucre candi* blanc de France, dit Pomet, se fait avec du *sucre* blanc & de la cassonade de Brésil fondus ensemble & cuits à la grande poële. Il se candit à l'étuve, où on le porte enfermé dans des poëles de cuivre traversées de petits bâtons autour desquelles s'attachent les crystaux, à mesure qu'ils se forment. Le feu de l'étuve doit être toujours égal pendant quinze jours, après lesquels on tire le *sucre* des poëles pour l'égoutter & le sécher.

Le *sucre candi* rouge ou roux, comme on l'appelle à Paris, se fait comme le blanc, à la réserve qu'on emploie des moscouades brunes, qu'on cuit à la feuille ou à la plume, ce qui se fait dans des pots de terre.

Le *sucre candi* crystallin, réduit en poudre fine, soufflé dans les yeux, dissipe les tayes récentes de la cornée : il fait encore plus sûrement cet effet étant dissous dans l'eau d'eufraise, de chélidoine ou de fenouille. On le jette sur des charbons ardens & l'on en respire l'odeur & la fumée dans l'enchifrenement de la membrane pituitaire, mais son plus grand usage n'est pas pour les maladies. Les Hollandois en consomment beaucoup pour leurs boissons de thé & de café; ils le tiennent dans la bouche en buvant des liqueurs chaudes, & ils se perdent ainsi les dents. (*D. J.*)

On peut encore obtenir un vrai *sucre* de plusieurs arbres & plantes.

Sucre d'érable, (*Hist. nat.*) les sauvages du Canada & des autres parties de l'Amérique septentrionale, font une espece de *sucre*, avec une liqueur qu'ils tirent d'une espece d'érable, que les Anglois nomment pour cette raison, *sugar-maple*, c'est-à-dire, *érable de sucre*, dont il a été parlé à l'*article* Érable. Cet arbre fournit aux habitans de ces climats rigoureux, un *sucre* qui les dédommage en partie de ce que les cannes de *sucre* ne croissent point chez eux. Ray l'appelle *acer montanum candidum*, les Iroquois lui donnent le nom d'*ozeketa*. Il y en a encore une espece d'érable que Gronovius & Linnæus ont désigné par *acer folio palmato angulato, flore fere apetalo fossili, fructu pedunculato corymboso. Voyez* Gron. *flora virgin.* 41. & Lin. *hort. ups.* 94. on en tire aussi du *sucre*. Les François le nomment *érable rouge, plaine* ou *plane*, & les Anglois *maple*. Le *sucre* que fournit cet arbre, est d'une très-bonne qualité, & on le regarde comme fort sain; mais c'est l'érable de *sucre* qui en donne le plus abondamment. Il se plaît dans les parties les plus septentrionales & les plus froides de l'Amérique, & devient plus rare, à mesure qu'on s'approche du midi. Alors on ne le rencontre que sur de très hautes montagnes & du côté qui est exposé au nord; d'où l'on voit que cet arbre exige un pays très-froid.

Voici la maniere dont les Sauvages & les François s'y prennent pour en tirer le *sucre*. Au printemps, lorsque les neiges commencent à disparoître, ces arbres sont pleins de *suc*, alors on y fait des incisions, ou bien on les perce avec un foret; & l'on y fait des trous ovales, par ce moyen il en sort une liqueur très-abondante, qui découle ordinairement pendant l'espace de trois semaines; cependant cela dépend du temps qu'il fait, car la liqueur coule en plus grande abondance, lorsque la neige commence à fondre, & lorsque le temps est doux, & l'arbre cesse d'en fournir,

lorsqu'il vient à geler & quand les chaleurs viennent. La liqueur qui découle est reçue dans un auget de bois, qui la conduit à un baquet; quand on en a amassé une quantité suffisante, on la met dans une chaudiere de fer ou de cuivre que l'on place sur le feu; on y fait évaporer la liqueur, jusqu'à ce qu'elle devienne épaisse pour ne pouvoir point être remuée facilement: alors on retire la chaudiere du feu & on remue le résidu, qui en refroidissant devient solide, concret, & semblable à du *sucre* brut, ou à de la mélasse. L'on peut donner telle forme que l'on voudra à ce *sucre* en le versant dans des moules, après qu'il a été épaissi. On reconnoît que la liqueur est prête à se crystalliser ou à donner du *sucre*, lorsqu'on s'apperçoit qu'il cesse de se former de l'écume à sa surface, il y en a beaucoup au commencement de la cuisson, on a soin de l'enlever à mesure qu'elle se forme; on prend aussi du sirop épaissi avec une cuillere, & l'on observe si en se refroidissant, il se convertit en *sucre*. Alors on ôte la chaudiere de dessus le feu, & on la place sur des charbons; on remue sans-cesse, afin que le *sucre* ne s'attache point à la chaudiere & ne soit point brûlé; en continuant ainsi, le sirop se change en une matiere semblable à de la farine; alors on le met dans un lieu frais, & l'on a du *sucre* qui ressemble à la mélasse. Il est d'une couleur brune avant que d'être raffiné, & communément on lui donne la forme de petits pains plats de la grandeur de la main. Ceux qui font ce *sucre* avec plus de soin, le clarifient avec du blanc d'œuf pendant la cuisson, & alors ils ont un *sucre* parfaitement blanc.

On regarde le *sucre d'érable* comme beaucoup plus sain que le *sucre* ordinaire, & l'on en vante l'usage pour les rhumes & pour les maladies de la poitrine. Mais d'un autre côté il ne se dissout point aussi aisément dans l'eau que le *sucre* des cannes, & il en faut une plus grande quantité pour sucrer. Il y a lieu de croire, que si on le préparoit avec plus de soin que ne font les Sauvages & les François du Canada, on pourroit tirer de ce *sucre d'érable* un plus grand parti qu'on ne fait, & on le perfectionneroit considérablement. La liqueur que fournit l'érable, mise dans un barril, & exposée au soleil d'été, fait un très-bon vinaigre.

Les Sauvages & les François du Canada mêlent quelquefois le *sucre d'érable* avec de la farine de froment ou de maïs, & en forment une pâte dont ils font une provision pour les grands voyages qu'ils entreprennent. Ils trouvent que ce mélange, qu'ils nomment *quitsera*, leur fournit un aliment très-nourrissant, dans un pays où l'on ne trouve point de provisions. Les habitans de ces pays mangent aussi ce *sucre* étendu sur leur pain, chacun en fait sa provision au printemps pour toute l'année.

On fait aussi une espece de sirop avec la liqueur qui découle de l'érable, pour cet effet on ne la fait point bouillir aussi fortement que lorsqu'on veut la réduire en *sucre*. Ce sirop est très-doux, très-rafraîchissant & très-agréable au goût, lorsqu'on en mêle avec de l'eau; mais il est sujet à s'aigrir, & ne peut être transporté au loin. On s'en sert aussi pour faire différentes especes de confitures.

La liqueur telle qu'elle sort de l'arbre, est elle-même très-bonne à boire, & elle passe pour fort saine; celle qui découle des incisions faites à l'arbre au commencement du printemps, est plus abondante & plus sucrée que celle qui vient lorsque la saison est plus avancée & plus chaude; on n'en obtient jamais une plus grande quantité qu'à la suite d'un hiver rude, & où il est tombé beaucoup de neige; & lorsque le printemps est froid, & quand il reste encore de la neige sur la terre, & lorsque les nuits sont froides & accompagnées de gelée.

On a remarqué que durant les vents d'est, ces arbres cessent bien-tôt de donner de la liqueur. Ils en fournissent plus dans un temps serein, que lorsque le temps est couvert, & jamais on n'en obtient plus, que lorsqu'une nuit froide est suivie d'un jour clair & doux. Les érables d'une grandeur moyenne fournissent le plus de liqueur, ceux qui sont dans les endroits pierreux & montueux, donnent une liqueur plus sucrée que ceux de la plaine. Un bon arbre produit de 4 à 8 pintes de liqueur en un jour, & lorsque le printemps est frais, un seul arbre fournira de

30 à 60 pintes de liqueur, dont 16 pintes donnent communément une livre de *sucre.* Un même arbre fournit de la liqueur pendant plusieurs années, mais il faudra pour cela faire les incisions, percer les trous toujours du même côté, & les faire de bas en haut, & non de haut en bas, sans quoi l'eau de la pluie en séjournant dans l'ouverture, feroit périr l'arbre.

Tous ces détails sont dus à M. Pierre Kalm, de l'académie de Stockholm, qui a vu par lui-même le travail qui vient d'être décrit, & en a rendu compte à l'académie dont il étoit membre, dans une dissertation insérée dans le *t. XIII* de ses *mémoires, année 1751*; il conclud de ces faits, que l'on pourroit avec succès tirer le même parti des érables qui croissent dans les parties septentrionales de l'Europe. M. Gautier correspondant de l'académie des sciences de Paris, a pareillement rendu compte à l'académie, de la maniere dont se fait le *sucre d'érable*, dans un mémoire inséré dans le second volume des *mémoires présentés à l'académie t. II*, que l'on a aussi consulté dans cet *article.*

M. Kalm observe que l'on obtient pareillement du *sucre* d'une espece de bouleau, que les Anglois nomment *sugar-birch*, ou *black-birch*, *betula fol. ovali, oblongo acumine serrato.* Gron. *flor. virgin. 288*; mais le *sucre* qu'on en tire est en si petite quantité, qu'il ne dédommage point de la peine.

On tire aussi du *sucre* d'un arbre d'Amérique, appellé par les François le *noyer amer*, & par les Anglois *hickory*; *nux juglans virginiana alba minor, fructu nucis moschatæ simili, cortice glabro, summo fastigio veluti in aculeum producto*, Pluknet. Bhyt. La liqueur que donne cet arbre est très-sucrée, mais en très-petite quantité.

On obtient encore du *sucre* de la plante appellée *gleditsia*, par Gronovius & Linnæus, *hort. upsal 298.* Lawson dans son *histoire de la Caroline, p. 97*, dit qu'on en plante en Virginie dans beaucoup de jardins pour cet usage.

Le maïz ou blé de Turquie fournit aussi une liqueur propre à faire du *sucre* lorsqu'il est verd; on trouve dans la tige un suc limpide, qui est très-doux; les Sauvages d'Amérique coupent le maïz pour en sucer le suc. On peut encore obtenir du *sucre* de la ouatte, (*asclepias, caule erecto simplici annuo. Lin. hort. Clifford. 78.*) On en tire aussi des fleurs que l'on cueille de grand matin lorsqu'elles sont pleines de rosée, on en exprime un suc qui épaissi par la cuisson, donne du *sucre.*

Le P. Charlevoix dans son *histoire de la nouvelle France*, nous dit qu'on tire du *sucre* d'une liqueur que fournit le frêne; M. Kalm dit n'en avoir rien entendu dire dans l'Amérique septentrionale, & croit que le P. Charlevoix aura pris pour du frêne l'érable qui a des feuilles de frêne *acer fraxini foliis*, qui croît abondamment dans cette partie d'Amérique & que les habitans nomment *frêne.* Quand on y fait des incisions, il en découle une grande quantité d'un suc très-doux. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Suede, tom. XIII, année 1751.*

M. Marggraf célebre chymiste de l'académie de Berlin, a trouvé que plusieurs racines communes en Europe, étoient propres à fournir un vrai *sucre*, semblable à celui qui se tire des cannes. Il en a obtenu, 1°. de la bette-blanche, *cicla officinarum*, C. B. 2°. du chervi, *sisarum, dodonæi.* 3°. de la bette-rave. Toutes ces racines lui ont fourni un suc abondant, dans lequel à l'aide du microscope, on pouvoit découvrir des molécules crystallisées, semblables à celles du *sucre* ordinaire. Pour s'assurer de la présence du *sucre*, il a mis ces racines divisées en digestion dans de l'esprit-de-vin bien rectifié qu'il mit au bain de sable; il poussa la chaleur jusqu'à faire bouillir; il filtra la liqueur encore toute chaude, & la mit dans un matras à fond plat, qu'il plaça dans un lieu tempéré; au bout de quelques semaines, il trouva qu'il s'étoit formé des crystaux au fond du vaisseau; il les fit dissoudre de nouveau, afin d'avoir ces crystaux plus purs. Cette méthode est très-propre pour essayer si une plante contient du *sucre*, mais elle seroit trop coûteuse pour l'obtenir en grande quantité. Il sera donc beaucoup plus court de tirer le suc de ces racines par expression, de le clarifier avec du blanc d'œuf, & ensuite de l'évaporer sur le feu & de le faire crystalliser; en un mot, de suivre la même méthode que pour le *sucre* ordinaire,

ordinaire. M. Marggraf a aussi tiré du *sucre* des panais, des raisins secs, de la fleur de l'aloës d'Amérique. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Berlin*, *année 1747*.

En Thuringe, on tire des panais une espece de sirop dont les gens du pays se servent au lieu de *sucre*, ils en mangent même sur le pain. Il passe pour être un bon remede contre les rhumes de poitrine, la pulmonie, & contre les vers auxquels les enfans sont sujets. On commence par couper les panais en petits morceaux, on les fait bouillir dans un chaudron, jusqu'à devenir assez tendres pour s'écraser entre les doigts; & en les faisant cuire, on a soin de les remuer, afin qu'ils ne brûlent point. Après cela on les écrase & l'on exprime le suc dans un chaudron, on remet ce suc à bouillir avec de nouveaux panais, on exprime le tout de nouveau; ce qu'on réitere tant qu'on le juge à propos. Enfin on fait évaporer le jus, en observant d'enlever l'écume qui s'y forme; on continue la cuisson pendant 14 ou 16 heures, ayant soin de remuer lorsque le sirop veut fuir. Enfin, l'on examine si la liqueur a l'épaisseur convenable. Si l'on continuoit la cuisson trop long-temps, la matiere deviendroit solide, & formeroit du *sucre*. *Voyez* le *magasin d'Hambourg*, *t. VIII*. (—)

SUCRE PERLÉ, (*Pharm.*) autrement *manus christi*, est du *sucre* rosat, sur chaque livre duquel on a fait entrer demi-once de perles préparées: on l'appelle *saccharum perlatum*.

SUCRE A LA PLUME; (*Art du Confiseur.*) c'est le *sucre* qui a atteint le quatrieme degré de cuisson. On l'éprouve avec l'écumoire ou la spatule, comme le *sucre* à souffler; & toute la différence qui s'y rencontre, c'est que le *sucre* à la plume étant un peu plus poussé de chaleur, les bouteilles qui sortent de la spatule, en la secouant, sont plus grosses; & même dans la grande *plume*, ces bouteilles sont si grosses & en si grande quantité, qu'elles semblent liées les unes aux autres. Les apoticaires font cuire le *sucre à la plume*, pour les tablettes de diacartami; & ce qui est plus agréable, les confiseurs emploient le même *sucre* pour leur massepains. (*D. J.*)

SUCRE D'ORGE, *en Epicerie*, n'est autre chose que de la cassonade fondue dans de l'eau clarifiée: on le colore avec du safran.

SUCRE ROSAT, *parmi les Epiciers*, est un *sucre* blanc, clarifié & cuit dans de l'eau-rose.

SUCRE ROUGE, (*Pharmac.*) Le *sucre rouge* ou *de Chypre*, *saccharum rubrum offic.* est roussâtre ou brun, un peu gras, & fait du marc qui reste après que l'on a purifié la cassonade; on ne l'emploie que pour les lavemens, ou plutôt on n'en fait guere usage. (*D. J.*)

SUCRE ROYAL; c'est *en terme de Confiseurs*, ce qu'il y a de plus dur & de plus fin en fait de *sucre*: on le clarifie en Hollande où l'on a l'art de le faire meilleur qu'ailleurs.

SUCRE TAPÉ, (*Sucrerie.*) On appelle du *sucre tapé* du *sucre* que les affronteurs vendent aux îles Antilles pour du *sucre* royal; quoique ce ne soit véritablement que du *sucre* terré, c'est-à-dire, de la cassonade blanche préparée d'une certaine maniere. On l'appelle *sucre tapé*, parce qu'on le tape & qu'on le bat fortement, en le mettant dans les formes. (*D. J.*)

SUCRE TORS, (*Pharm.*) en latin *penidium saccharum*: on le prépare de la maniere suivante. On fait dissoudre telle quantité de *sucre* que l'on veut; on le clarifie avec un blanc d'œuf; on le coule, & on le fait épaissir peu à peu: quand il forme de grosses bulles, on le retire du feu jusqu'à ce qu'elles disparoissent; on le verse ensuite sur une planchette qu'on doit avoir frottée avec de l'huile d'amandes douces. Lorsqu'il est un peu réfroidi, on le prend avec un crochet & avec les mains saupoudrées d'amidon; enfin après lui avoir donné la forme convenable, on le garde pour l'usage. (*D. J.*)

SUCRERIE, s. f. (*Edifice*) c'est un bâtiment solidement construit, faisant partie des établissemens où l'on fabrique le sucre. Il est toujours situé auprès du moulin sa grandeur est plus ou moins considérable, suivant l'équipage, c'est-à-dire, le nombre des chaudieres qu'on y veut placer: quelques-uns en contiennent jusqu'à sept, d'autres quatre seulement, mais les plus ordinaires sont de cinq. Ce

nombre n'exige qu'un bâtiment de quarante à cinquante piés de long, sur une largeur de trente à trente-six piés, étendue suffisante pour placer les cinq chaudieres sur une même ligne le long du mur de pignon. Elles sont enchassées fort exactement dans un corps de maçonnerie très-solide, sous lequel sont disposés les arceaux, le fourneau & le canal par où se communique la chaleur sous chacune des chaudieres. Il est à remarquer que le corps de maçonnerie dont on vient de parler, surmontant considérablement le dessus des chaudieres, cet excédent doit être garni de carreaux de terre cuite, proprement joints & bien liés avec du ciment, formant des encaissemens quarrés, terminés insensiblement en rond à la partie inférieure qui joint exactement le bord de chaque chaudiere.

La surface de ce corps de maçonnerie se nomme le *glacis:* il doit avoir à peu près six à sept piés de largeur & environ six à sept pouces de pente insensible, à prendre du dessus de la plus petite chaudiere nommée la *batterie*, jusqu'au dessus de la grande : cette précaution étant nécessaire pour éviter que le vaisseau, autrement la liqueur qui bout en s'élevant considérablement, ne s'épanche des grandes chaudieres dans les plus petites, dont le sirop ayant acquis une supériorité de cuisson, seroit gâté infailliblement. Le contraire ne peut causer aucun dommage. Au devant du glacis on laisse un espace de dix piés pour la commodité des raffineurs. Le reste du bâtiment étant occupé en partie par un citerneau couvert d'un plancher volant, & en partie par les vaisseaux & ustensiles nécessaires au travail.

Sucrerie. (*Habitation.*) Les habitations où l'on fabrique le sucre, sont plus ou moins considérables, suivant les facultés des propriétaires : quelle que soit l'étendue du terrain d'une *sucrerie*, il doit être partagé en plantations de cannes, en savannes ou pâturages, en vivres & en bois. On divise ordinairement les champs de cannes par pieces de cent pas de large sur autant & même le double & le triple de longueur ; ayant attention de séparer ces pieces par des chemins bien alignés, d'environ dix-huit piés de largeur pour la commodité des charrettes ou cabrouets qui servent à transporter les cannes au moulin, lorsqu'on travaille à faire la récolte : dans toute autre saison, ces espaces peuvent être semés & plantés de manioc précoce, de patates, de pois & d'autres plantations utiles à la subsistance des esclaves. Il faut autant qu'il est possible, que la maison du maître & ses dépendances soient placées sur une hauteur d'où l'on puisse aisément découvrir ce qui se passe dans l'habitation, dont un des principaux avantages est d'être arrosée d'une riviere ou d'un ruisseau assez fort pour faire agir un moulin, auprès duquel doivent être situées la *sucrerie*, les cases à bagasses, la purgerie, l'étuve & la vinaigrerie ou l'endroit destiné à faire l'eau-de-vie de sucre : cette disposition s'observe toujours, même dans les établissemens où, faute d'une suffisante quantité d'eau, on est obligé de faire usage de moulins à vent ou à bestiaux. Les cases à négres doivent être situées à la portée des opérations journalieres, & disposées par rues fort larges & tirées au cordeau. On laisse entre chaque case un espace d'environ vingt piés, afin de remédier facilement aux accidens du feu, & ce vuide est toujours rempli de calebassiers ou d'autres arbres utiles.

Pour exploiter une habitation d'une grandeur moyenne, c'est-à-dire, de cent quarante ou cent cinquante quarrés, de cent pas de côté chacun, le pas étant de trois piés & demi à la Martinique, & de trois piés seulement à la Guadeloupe, il faut cent à cent vingt négres compris en trois classes : dans la premiere, sont les négres sucriers ou raffineurs. La seconde renferme les ouvriers de différens métiers, comme tonneliers, charpentiers, charrons, menuisiers, maçons, & quelquefois un forgeron très-nécessaire sur les grandes habitations.

Les esclaves de la troisieme classe sont les négres de jardin, ayant à leur tête un ou plusieurs commandeurs, suivant le nombre de troupes que l'on est obligé de disperser aux différens travaux ; c'est aussi du nombre de ces esclaves que l'on tire les cabrouettiers, les négresses qui fournissent les cannes au moulin, les gardeurs de bes-

tiaux, & ceux qui chauffent les fourneaux de la *ſucrerie* & de l'étuve.

Quant aux domeſtiques de la maiſon, ce ſont ordinairement de jeunes eſclaves des deux ſexes, en qui l'on apperçoit des talens & de la figure : on les entretient proprement, & les commandans n'ont aucune inſpection ſur leur conduite, à moins d'un ordre exprès du maître.

Il eſt peu d'habitations un peu conſidérables qui ne ſoient ſous la régie d'un économe blanc, lequel rend compte au maître des travaux qui ſe ſont faits dans le cours de la journée ou pendant la nuit.

Pour traiter les négres en cas de maladie ou d'accidens, il eſt bon d'avoir un chirurgien à gages, ſous les ordres duquel on met des négreſſes qui ont ſoin de l'infirmerie.

On a déja dit à l'*article* NÉGRES *conſidérés comme eſclaves*, que cette eſpece d'hommes eſt extrêmement vicieuſe, très-ruſée & d'un naturel pareſſeux. Les négres, pour s'exempter du travail, feignent des indiſpoſitions cachées, affectent des maux de tête, des coliques, *&c.* dont on ne peut vérifier la cauſe par aucun ſigne extérieur. Cette ruſe trop fréquente étant tolerée, pourroit cauſer beaucoup de déſordre, ſi les maîtres n'y remédioient par des châtimens qui d'ordinaire ſont trop rigoureux, inhumains, & même dangereux, car il peut ſe faire qu'un négre ſoit réellement incommodé. Le moyen le plus prudent & le plus conforme à l'humanité, eſt de faire enfermer le malade douteux dans une infirmerie bien cloſe, en le privant pendant vingt-quatre heures de toute nourriture, & ſurtout de tabac à fumer dont les négres ne peuvent ſe paſſer ; & comme ils abhorrent les remedes d'eau tiéde, il n'eſt pas hors de propos d'en faire donner trois ou quatre au prétendu malade, en lui laiſſant un pot de tiſanne dont il peut boire à volonté. Un pareil traitement ne doit pas ſatisfaire un homme en bonne ſanté, & devient un préparatif néceſſaire à celui qui réellement eſt malade : par ce moyen qui a été pratiqué pluſieurs fois avec ſuccès, on arrête le déſordre, & l'on ne commet point d'injuſtice. Les maîtres prudens, humains, & qui ſans baſſeſſe, entendent leurs intérêts, ne peuvent trop ménager leurs eſclaves ; ils y ſont obligés par la loi & encore plus par les ſentimens de leur conſcience. *Liſez l'extrait du code noir*, dans l'*article* NÉGRES *conſidérés comme eſclaves*.

Il eſt difficile de fixer au juſte le revenu annuel d'une *ſucrerie*. L'expoſition du terrain, l'inégalité des ſaiſons, les maladies des négres, pluſieurs accidens imprévus, & les variations du prix des ſucres occaſionent des différences conſidérables. Ainſi on ne croit pas pouvoir certifier, qu'une habitation de cent cinquante quarrés en bon état, ayant un moulin à eau, cinq chaudieres montées dans la *ſucrerie*, & bien exploitée par cent vingt négres, doit produire année commune, quarante-cinq à cinquante mille livres. *Article de M.* LE ROMAIN.

SUCRIER, ſ. m. (*Sucrerie.*) les *ſucriers* ſont des ouvriers qui travaillent dans les ſucreries ; il y a deux ſortes de principaux ouvriers dans les ſucreries des îles françoiſes de l'Amérique ; les uns que l'on appelle ſimplement *ſucriers*, les autres que l'on nomme *raffineurs* : les *ſucriers* ſont ceux qui purifient le veſou ou ſuc de cannes, qui le cuiſent, & qui en font le ſucre brut : les raffineurs ſont ceux qui travaillent ſur le ſucre blanc, c'eſt-à-dire, qui le raffinent. On appelle auſſi *ſucriers*, ceux qui font le commerce du ſucre, & qui ont une ſucrerie. (*D. J.*)

SUCRIER, (*Orfévrerie.*) vaiſſeau d'argent, d'autre métal ou de fayance, compoſé d'un corps, d'un fond & d'un couvercle fait en forme de dôme, lequel eſt percé proprement de petits trous au travers deſquels paſſe le ſucre quand on renverſe le *ſucrier*. Scarron reproche à ſa ſœur d'avoir fait apétiſſer les trous de ſon *ſucrier* par économie. (*D. J.*)

SUCRO, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Il eſt marqué dans le pays des *Conteſtani* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui place ſon embouchure entre le port *Illicitatus*, & l'embouchure du fleuve *Pallantia*. Strabon, *l. III. p. 158.* met à l'embouchure de ce fleuve une ville de même nom, que Ptolomée paſſe ſous ſilence ; mais Pline, *l. III. c. iij.* nous en

donne la raison, c'est que cette ville ne subsiste plus. *Sucro fluvius*, dit-il, *& quondam opidum*. Il ajoute que le *Sucro* faisoit la borne de la Contestanie, qui commençoit à Carthage la neuve; & il s'accorde en cela avec Ptolomée.

Cette riviere, selon Strabon, sortoit des montagnes qui s'étendent au nord de Malaca & de Carthage: on pouvoit la passer à gué, & elle étoit presque parallele avec l'Iberus, dont elle étoit un peu plus éloignée que de Carthage. C'en est assez pour nous faire connoître que cette riviere est présentement le Xucar. Le *Sucro* donna le nom à la bataille qui fut livrée entre Pompée & Sertorius, & qui fut appellée *sucronensis pugna*. (*D. J.*)

SUCU, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) espece de pommier fort commun à la province de Canton à la Chine. Son fruit est un peu plus gros que les renettes; il est presque rond, & de couleur rougeâtre; on le seche comme nos figues, afin de le conserver toute l'année.

SUCULÆ, (*Astron.*) nom des hyades; la plus belle étoile des hyades est aldebaran, appellée aussi *palilicium*, *lampadias*, *fulgens sucularum*, ou l'œil du taureau. (*M. DE LA LANDE.*)

SUD, (*Géogr. mod.*) l'un des quatre points cardinaux. Il est distant de 90 des points est & ouest, & de 180 du nord, auquel il est par conséquent diamétralement opposé.

Sud-est; c'est la plage qui tient le milieu entre l'orient & le midi. Le vent qui souffle de ce côté porte aussi ce nom, & ceux d'*euraster*, ou *notapépéliotes*.

Sud-est-quart-à-l'est; nom de la plage qui décline de 38°. 45'. de l'orient au midi. Le vent qui souffle de ce côté est ainsi appellé. On le nomme aussi *meseurus*.

Sud-est-quart-au-sud; c'est le nom de la plage qui décline de 33°. 45'. du midi à l'orient, & celui du vent qui souffle de cette partie du monde, & qu'on appelle aussi *hypophœnix*.

Sud-ouest; plage qui tient le milieu entre le midi & l'occident. Le vent qui souffle de ce côté, porte le même nom; en latin ceux d'*africus*, *notolybicus*, *notozephyrus*.

Sud-ouest quart-à-l'ouest; nom de la plage qui est à 33°. 45'. du midi à l'occident. C'est aussi le nom du vent qui souffle de ce côté, qu'on nomme en latin *hypafricus*, *hipolibs*, *subvesperus*.

Sud-ouest quart-au-sud; plage qui décline de 33°. 45'. de l'occident au midi. Le vent qui souffle de ce côté porte le même nom, & en latin celui de *mesolibonotus*.

Sud-quart-au-sud-est; nom de la plage qui est à 11°. 15'. du midi à l'orient, & du vent qui souffle de ce côté, connu aussi sous le nom de *mesophœnix*.

Sud-quart-au-sud-ouest; plage qui est à 11°. 15'. du midi à l'occident. Outre ce nom, le vent qui souffle de ce côté est encore connu sous celui d'*hypolibonotus* ou *alsanus*.

Sud-süd-est; nom de la plage de 22°. 30'. du midi à l'orient, & du vent qui vient de cette partie du monde qu'on nomme aussi *gangeticus*, *leuconotus*, *phœnicias*.

Sud-sud-est; c'est la plage qui décline de 22°. 30'. du midi à l'occident. Le vent qui souffle de ce côté, porte le même nom, & en latin ceux de *austro-africus*, *libonotus*, *notolybicus*. (*D. J.*)

SUD, COMPAGNIE ANGLOISE DU, (*Com. & Hist. mod. d'Angl.*) bien des lecteurs seroient fâchés de ne pas trouver ici un précis de l'histoire d'une compagnie qui a fait tant de bruit, ce qui peut-être dans son origine, fut moins un véritable établissement de commerce, qu'un systême de politique, pour trouver un secours prompt & suffisant dans les pressans besoins de l'Angleterre épuisée par ses longues guerres contre la France, & cependant animée du desir de les soutenir glorieusement par de nouveaux efforts, vu le succès de ses armes au commencement de ce siecle.

Quoiqu'il en soit, le parlement d'Angleterre tenu en 1710, sous la reine Anne, ayant pris connoissance des dettes de la nation, tâcha d'y pourvoir. On trouva que ces dettes montoient en capital à 8 millions 47 mille 264 livres sterl. environ 183 millions 84 mille 256 livres de France. On s'avisa donc pour y remédier de for-

mer une compagnie qui auroit le commerce des mers du *ſud* par préférence, & à l'excluſion de tous autres, à condition qu'elle ſe chargeroit d'acquitter les dettes de la nation, moyennant que le parlement lui accordât les fonds ſuffiſans pour payer les intérêts aux particuliers jusqu'au rembourſement du capital, qui ſeroit produit par ledit commerce. Ceux à qui appartenoient ces dettes publiques pourroient, à leur choix, être de cette compagnie préférablement aux autres, ou n'en être point.

L'ingénieux lord Harley, comte d'Oxford, fut l'auteur du projet, qui eſt une des belles choſes qu'on ait fait en ce genre, & la reine le nomma premier gouverneur de cette compagnie. Par cet établiſſement, avec l'idée des deux loteries, la premiere de 15 cent mille livres ſterl. la ſeconde de deux millions ſterl. qui furent remplies en moins de 8 jours, & par d'autres ſecours, les dettes furent preſque payées ; mais la nouvelle compagnie qui ſeroit peut-être tombée, n'ayant ni terrain, ni fortereſſes, trouva bien-tôt après les plus grandes reſſources, en entrant en poſſeſſion du traité de l'Aſſiente, c'eſt-à-dire de cette capitulation connue, par laquelle elle acquit du roi d'Eſpagne la permiſſion de porter pendant 30 années 4800 négres par an dans l'Amérique eſpagnole, & d'envoyer chaque année aux foires du Mexique un vaiſſeau de 500 tonneaux.

Perſonne n'ignore les avantages & les ſuites de ce traité, non plus que le triomphe chimérique qu'eurent les actions du *ſud* en 1720, leur prompte chûte en 1722, les dettes de la compagnie, qui montoient alors à plus de 30 millions de livres ſterl. (environ 670 millions de notre monnoie), l'infidélité des directeurs, la fuite des caiſſiers, & la punition de quelques-uns de ceux qui eurent part à tous ces déſordres.

On peut juger à quel excès ces derniers avoient porté leurs friponneries, puiſqu'on tira de la taxe à laquelle ils furentcondamnés, 2 millions 400 mille livres ſterling, plus de 40 millions de France. Enfin l'on ſait les ſoins que prit alors le parlement pour rétablir le crédit de cette compagnie, & l'heureux ſuccès de ces ſoins qui l'ont remiſe en 1724 dans ſa premiere ſplendeur, & qui la ſoutiennent encore dans un état floriſſant, ſes actions faiſant une des grandes circulations de la bourſe de Londres. Ces derniers événemens ſont les plus conſidérables du regne de George I. & la grande-Bretagne n'en perdra jamais le ſouvenir.

En 1736 le fond de la compagnie du *ſud* étoit de 17 millions ſterl. & en 1750 le roi d'Eſpagne devoit lui payer en dédommagement 2 millions 300 mille livres de notre monnoie. Voilà donc une compagnie qui peut fournir une ample matiere de ſpéculation & d'étonnement à ceux qui conſidéreront toutes ſes viciſſitudes jusqu'à ce jour, & ſeulement dans l'eſpace de 40 ans. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Compagnie angloiſe des Indes, (*Comm.*) de toutes les compagnies de l'Angleterre, & elle en a ſeule preſque autant que les autres nations de l'Europe enſemble, la plus conſidérable eſt celle de l'Orient ; mais il ſuffira d'en tracer ici l'hiſtoire abrégée, & de renvoyer le lecteur aux livres qui en parlent en détail.

Cette compagnie mérite toujours de tenir le ſecond rang, que M. Savary lui aſſignoit en 1723 parmi celles qui ſont établies en Europe pour le commerce des grandes Indes.

Elle ſe forma ſous les dernieres années du regne d'Eliſabeth en 1599, & parvint au plus haut point de ſa grandeur en 1662 ſous Charles II. qui lui accorda d'amples privileges, par pluſieurs chartes qu'elle paya ſous main libéralement ; elle perdit de ſa ſplendeur depuis 1680, fut prête de culbuter en 1691, & finalement ſe rétablit en 1699 dans un état plus glorieux que jamais, par ſon union avec une nouvelle compagnie.

Alors on nomma des commiſſaires pour ſon établiſſement nouveau, & pour recevoir les ſouſcriptions propoſées à ce ſujet de deux millions de livres ſterlings (environ 46 millions de France) qui furent remplis en quatre jours. Il eſt même très-probable qu'on auroit eu le double, & peut-être le triple de cette ſomme, ſi on

s'étoit moins hâté de fermer les livres, & qu'on eût donné le temps aux provinces & aux négocians étrangers de faire remettre leurs commissions à Londres. Ces fonds devinrent si considérables par cette incorporation, qu'en moins de deux ans, la compagnie avoit mis en mer jusqu'à 45 gros vaisseaux équipés pour son commerce.

Depuis ce temps-là, ses actions & son crédit ont toujours augmenté; je n'entends point parler ici de cette manie subite qui, en 1719 & en 1720, donna au cours de ces actions & à celles du sud, ce haut prix trop connu, qui a été si fatal à l'état & aux particuliers; désordre auquel le sage parlement de cette nation remédia bien-tôt après.

Cette compagnie a aujourd'hui outre Madras sur la côte de Coromandel, quatre principaux établissemens aux Indes; savoir, à Surate, au golfe de Bengale, en Perse, & à Sumatra, ce qui lui forme plusieurs comptoirs. Les trois quarts de la cargaison de ses vaisseaux sont en or & en argent, le reste en marchandises. Ses retours montent ordinairement par an à plus de vingt-six millions de notre monnoie, sans parler du bénéfice des navires de permission, & des pacotilles qu'elle accorde aux propriétaires des vaisseaux qu'elle frette, & aux officiers qui les montent; car sa méthode par rapport aux vaisseaux qu'elle emploie pour son commerce, est entiérement différente de celle de la compagnie orientale de Hollande. Celle-ci a une très-grande quantité de vaisseaux, & sa marine cede peu à celle de la république même. La compagnie d'Angleterre n'a en propre que quelques petits vaisseaux dans les Indes, & tous ceux qu'elle y envoie de l'Europe; elle les frette à mesure de ses besoins, souvent de ses propres directeurs, & cependant ce n'est pas manque de fonds. Est-ce que l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt public? Ou la compagnie trouve-t-elle, tout calculé, des avantages à louer à fret pour chaque voyage par une charte-partie conventionnelle, le nombre de vaisseaux dont elle a besoin?

On n'entrera point dans les autres détails de sa police, on ajoutera seulement, que le commerce de ses actions se fait en écritures; ensorte que la sûreté & la bonne foi de ce commerce, consiste dans la fidélité des livres qui sont tenus par la compagnie. Pour en être membre, il faut être Anglois ou naturalisé Anglois, & payer 5 liv. sterl. en se faisant recevoir. Tous les magasins de la compagnie sont à Londres; elle a vingt-quatre directeurs. Elle créa en 1733 pour un million de livres sterling de nouvelles actions. En 1743, elle avança un million de livres sterl. au gouvernement, en reconnoissance du renouvellement de sa charte pour quatorze ans. Ses privileges sont très-étendus, & au point qu'elle peut faire la guerre dans les Indes sans en attendre les ordres de la cour. Finissons par une réflexion qui s'offre ici.

Il est assez singulier que la Grande-Bretagne ayant une compagnie générale pour l'Asie, ait au contraire établi pour l'Amérique dont elle possede une portion considérable, presque autant de compagnies particulieres qu'elle a de cantons. Je ne veux pas attaquer par-là la politique de l'état, je pense bien différemment; je crois qu'il en résulte un bénéfice beaucoup plus grand pour la nation, puisque d'habiles gens ont calculé, que ce qui est apporté en Angleterre par ses compagnies particulieres des Indes occidentales, après en avoir pris ce qu'il faut pour l'usage du royaume, monte annuellement à 500 mille livres sterl. & que ce qui est apporté des colonies d'Amérique, & des parties septentrionales de ce continent, monte à 400 mille livres sterling par an, c'est-à-dire en un mot, à plus de 20 millions de notre monnoie chaque année. Voilà les fruits du commerce qui ne ressemblent point à ceux de la guerre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUDA, (*Géog. mod.*) petit golfe qui fait partie de la mer de Candie, sur la côte septentrionale de l'île, & du territoire de la Canée. Ce golfe ne mérite que le nom de *port*; mais c'est un port vaste & commode, connu des Italiens sous le nom de *porto-Suda*. (D. J.)

SUDAMINA, (*Médec. anc.*) sont des petites rougeurs semblables à des grains de millet, qui viennent sur la peau des jeunes gens, sur-tout de ceux qui sont d'un

tempérament chaud & qui font beaucoup d'exercice. *Voyez* SUEUR.

Ces pustules sont une suite des impuretés, soit bilieuses, soit salines, soit visqueuses qui attaquent & défigurent les glandes de la peau; elles sont fort incommodes dans l'été. Elles sortent avec la sueur; elles causent une grande demangeaison, & font grater beaucoup ceux à qui elles arrivent.

Les remedes sont les mêmes que ceux des dartres vives; les saignées, les purgatifs, les sudorifiques coupés avec les émulsions sont indiqués; l'acrimonie particuliere du sang & des humeurs peut faire varier ce traitement.

La répercussion en est fort dangereuse, de même que dans toutes les autres maladies cutanées.

SUDATOIRE, s. m. (*Hist. anc.*) est un nom que les anciens Romains donnoient à leurs étuves ou chambres chaudes, qu'on appelloit aussi quelquefois *laconia*. *Voyez* BAIN & GYMNASIUM.

Les *sudatoires* étoient une sorte d'etuves ou hypocausta. *V.* HYPOCAUSTUM, *&c.*

SUDATSES, LES, *terme de relation*, nom des Tartares méridionaux, tributaires du grand kan de Tartarie, & voisins des Tartares Zagatai, & du royame de Turkestan. (*D. J.*)

SUDAVIE, LA, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Prusse, dans le cercle de Natangen; elle est bornée au nord, par le cercle de Samland; au midi & au levant, par la Lithuanie; & au couchant, par la Bartonie. Lictk est le seul lieu un peu considérable de ce pays, qui est non-seulement rempli de lacs & de marais, mais entiérement dépeuplé. (*D. J.*)

SUDBURY, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans Suffolck-shire, aux confins de la province d'Essex; à 30 milles d'Ispwich, & sur la Stoure. C'est une ville riche, bien peuplée, & qui contient trois paroisses. Elle a droit de marché, députe au parlement, & fabrique beaucoup de draps. Ceux qui la nomment en latin *Colonia*, se trompent beaucoup. La *Colonia* d'Antonin est Colchester; du moins, c'est l'opinion de Cambden; & celle qui paroît la plus vraisemblable, quoique M. Gale pense autrement. *Long.* de *Sudbury*, *18. 20. lat. 52. 15.* (*D. J.*)

SUDERKOPING, (*Géog. mod.*) & dans quelques cartes géographiques *Soderkoëping*, ville de Suede, dans l'Ostrogothie, au fond du bras de mer, à 7 milles de Nordkoping, & à quinze de la mer Baltique. Quoique ouverte & sans murailles, elle est assez marchande. *Long. 35. 45. lat. 58. 7.* (*D. J.*)

SUDERMANIE, ou SUDERMANLAND, (*Géog. mod.*) province de Suede, dans la Suéonie, avec titre de duché; elle est bornée au nord par l'Uplande & par la Westmanie; au midi par la mer Baltique; au levant par la presque île de Toren, & au couchant par la Néricie. On donne à cette province 25 lieues suédoises de longueur, & 15 de largeur. Elle est des plus peuplées du royaume, contient dans son sein des mines de fer & de cuivre, & la terre y produit quantité de bled. Ses principales villes sont, Nikoping capitale, Strégnès, & Trosa. La *Sudermanie* a acquis de la célébrité, depuis que Charles son duc fut nommé à la couronne de Suede, le 15 de mai 1607, sous le nom de *Charles IX*, à la place de Sigismond roi de Pologne son neveu. (*D. J.*)

SUDERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, en Toscane, selon Ptolomée, *l. III. c. j.* qui la marque dans les terres; Léander dit que c'est à présent Maderno. (*D. J.*)

SUD-GOTHIE, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Suede, qui fait l'une des trois parties de la Gothie, en latin *Sud-Gothia*, ou *Gothia méridionalis*. Elle a l'Ostrogothie & la Westrogothie pour bornes au nord, & la mer aux autres endroits. On l'appelle quelquefois *Schonen* ou *Scanie*, qui est le nom de la plus considérable de ses provinces. Les autres sont le Bleking, & la Jallande: les Danois qui ont été long-temps maîtres de ce pays, le céderent aux Suédois par le traité de paix qui fut fait en 1658. (*D. J.*)

SU-DOMINANTE, (*Musiq.*) Suivant M. Rameau, c'est la note immédiatement au dessus de la dominante-tonique, c'est-à-dire la sixieme note du son régnant. (*F. D. C.*)

SUDORIFIQUE & SUEUR ARTIFICIELLE, (*Thérapeutique.*) les remedes qui excitent

la sueur sont appellés *sudorifiques*, *sudorifera*, *hydrotica*. *V*. SUEUR & TRANSPIRATION.

Cette sueur qu'ils excitent est appellée *artificielle*, pour la distinguer de celle que la nature opere quelquefois d'elle-même dans le cours des maladies, & de la transpiration qui est encore une espece de sueur naturelle & propre à l'état de santé.

L'évacuation cutanée ou la sueur, est de deux especes; savoir une insensible à laquelle appartient spécialement le nom de *transpiration* ou *perspiration*, (*voyez* TRANSPIRATION.) & une autre sensible, qui coule par grosses gouttes, & quelquefois même par petits ruisseaux, sur toute la surface du corps, & qui est appellée proprement *sueur*.

Les remedes qui excitent la transpiration insensible, ou plutôt les remedes capables d'exciter l'excrétion cutanée en général, considérés comme excitant la transpiration insensible, sont appellés *diaphorétiques* & *diapnoïques*; & les mêmes remedes considérés comme excitans la sueur proprement dite, sont appellés *sudorifiques* & *hidrotiques*.

Nous n'attachons point, comme on voit, les deux différentes vertus à des remedes différens: nous pensons au contraire que les mêmes remedes sont capables de ces deux effets, lesquels ne different que par le degré; ensorte qu'en variant la dose & quelques autres circonstances de l'administration, tout remede vraiment capable de procurer l'effet diaphorétique, est aussi capable de procurer l'effet *sudorifique*, & réciproquement.

Cela n'empêche point que la transpiration & la sueur proprement dite, ne soient communément des choses très-différentes: car la transpiration insensible n'est & ne peut être qu'une exhalaison purement aqueuse, ou du moins presque entiérement aqueuse; au lieu que la sueur est ordinairement chargée de matieres salines & de quelques autres substances qui ne sauroient s'exhaler avec la transpiration insensible; car ces matieres ne sont point volatiles comme elles devroient l'être pour pouvoir être évacuées sous cette forme.

Il est connu, principalement par les observations de Sanctorius, & par celles des auteurs qui ont observé d'après sa méthode, que la transpiration insensible qui est une évacuation très-copieuse, a une influence majeure sur la conservation de la santé, & que les dérangemens qui surviennent dans cette évacuation, causent sur le champ un grand nombre d'incommodités, & sont à la longue la cause de beaucoup de maladies très-graves. Il est connu encore que l'évacuation critique la plus générale & la plus sûre, par laquelle les maladies aiguës son terminées, c'est la sueur; & même, selon la doctrine des anciens, nulle fievre n'est parfaitement jugée sans sueur.

Enfin, l'utilité de cette évacuation dans un grand nombre de maladies cutanées, dans les douleurs de membres, & dans toutes les affections séreuses, chroniques, est généralement reconnue.

L'usage des *sudorifiques* se déduit aisément de ces trois observations.

On doit les employer où ils sont indiqués dans toutes les incommodités qui dépendent immédiatement d'une transpiration supprimée ou diminuée, telles que les rhumes, les enchifrenemens, les légeres fluxions sur les yeux ou sur les oreilles, sur le nez, *&c.* les légeres douleurs des membres, *&c.* lorsque ces incommodités surviennent après qu'on s'est exposé à l'humidité de l'air: dans les maladies aiguës qui se terminent éminemment par les sueurs, telles que les fievres proprement dites & les douleurs de côté, & en général, lorsque les signes de la sueur, & sur-tout le pouls, annoncent cette évacuation avec l'indication de l'aider. *Voyez* POULS. Enfin, dans les maladies chroniques, douloureuses, séreuses & cutanées, telles que les maux de tête invétérés, les rhumatismes, l'anasarque, les dartres, la gale, la lepre, *&c.*

Les *sudorifiques* ont été mis encore au rang des remedes éprouvés des maladies vénériennes. *Voyez* VÉROLE.

Les remedes *sudorifiques* considérés très-généralement, ou les moyens d'exciter la sueur, different beaucoup entr'eux.

1°. L'exercice du corps ou la fatigue, excitent cette évacuation; mais ce moyen ne sauroit être mis au rang des ressouces thérapeutiques, ou tout au plus peut-on l'employer

l'employer dans quelques maladies chroniques, comme douleurs rhumatiſmales, œdemes légers, &c. car en général les malades ſont peu en état de faire de l'exercice. Les perſonnes attaquées de rhume léger en ſont à peine capables ; cette maniere d'exciter la ſueur eſt beaucoup plus utile, comme ſecours diététique & préſervatif. *Voyez* EXERCICE, *médecine*.

2°. On excite la ſueur en expoſant le corps à une chaleur extérieure ; ſoit celle d'un air échauffé, comme dans les étuves ſéches, les laconicons des anciens, *voyez* LACONICON ; ſoit celle de différentes vapeurs aromatiques, ſulphureuſes, métalliques, &c. dans les fumigations, *voyez* FUMIGATION ; ſoit celle d'une vapeur aqueuſe, comme dans les étuves, eaux minérales, (*voyez ſous l'article* MINÉRALES *eaux*), ſoit enfin, celle de l'eau qu'on verſe en maſſe ſur le corps, ce qui s'appelle *donner des douches*, voyez DOUCHE, *ſous l'article* MINÉRALES *eaux* ; ſoit en plongeant le corps dans une eau chaude, comme dans les bains d'eau thermale, *voyez l'article* MINÉRALES *eaux* ; ſoit en couvrant le corps d'un ſable très-chaud, du marc de raiſin échauffé par la fermentation, ou du marc d'olive échauffé, par l'eau bouillante, dont il a été imbibé depuis peu ſur le preſſoir, & qu'on en a exprimé tout récemment.

On peut rapporter à cette derniere claſſe de *ſudorifique* l'impoſition des couvertures que les médecins ordonnent quelquefois pour faire ſuer les malades dans leurs lits, & les gros habits, les fourrures, &c. qu'ils preſcrivent à ceux dont ils veulent augmenter la tranſpiration ; les camiſoles d'Angleterre que l'on porte immédiatement ſur la peau dans cette vue, &c. Tous ces moyens équivalent à l'application réelle d'une chaleur extérieure : car l'homme vivant communément dans un milieu beaucoup moins chaud que ſa chaleur naturelle (*voyez* CHALEUR ANIMALE), & les couvertures empêchant la communication de ce milieu plus froid, & conſervant par-là autour du corps une chaleur égale à ſa chaleur propre ; il eſt clair qu'elles entretiennent autour du corps une chaleur inacoutumée & artificielle.

Enfin, un grand nombre de médicamens propres à être pris intérieurement, rempliſſent la derniere claſſe des *ſudorifiques*. Les végétaux fourniſſent un grand nombre d'eaux diſtillées aromatiques, d'huiles eſſentielles, de baumes, de réſine, d'eſprits alkalis volatils, ſoit ſpontanés, ſoit dus à la violence du feu de ſes eſprits ardens fermentés ; & enfin, pluſieurs plantes uſitées en ſubſtances, & qui doivent évidemment leurs vertus aux principes que nous venons d'indiquer. Entre ces ſubſtances végétales, le gayac, l'eſquine, l'un & l'autre très-réſineux, & le ſaſſafras très-aromatique & très-riche en huile eſſentielle, tiennent un rang diſtingué. L'azédouaire, l'angélique, la benoite, la ſauge, le charbon bénit, les fleurs de ſureau, &c. ſont auſſi au premier rang. *Voyez ces articles particuliers*.

Les chaux antimoniales abſolues, telles que l'antimoine diaphorétique, le bézoardique minéral, &c. qui ſont les *ſudorifiques* les plus renommés du regne minéral, n'ont à ce titre qu'une vertu fort douteuſe : la propriété *ſudorifique*, ou la vertu *ſudorifique* des fleurs de ſoufre & de l'eſprit ſulphureux volatil, ne ſont pas bien conſtatés non plus ; quant aux terres abſorbantes, aux terres ſcellées qui ſont au rang des argilleuſes & aux pierres précieuſes que les pharmacologiſtes comptent au rang des *ſudorifiques*, on peut prononcer hardiment que cette propriété qu'ils leur ont attribuée, eſt purement imaginaire. *V. l'article* TERREUX, & MATIERE MÉDICALE.

Le regne animal fournit les alkalis volatils ſous forme liquide, appellés communément *eſprits alkalis volatils*, tels que celui du ſel ammoniac, de la corne de cerf, de la foie, des viperes, du crâne humain, qui ſont les plus efficaces de tous les *ſudorifiques* ; ce regne fournit encore l'eſprit des fourmis, qui eſt un remede peu éprouvé, le ſang de bouquetin, plus uſité & plus efficace, les cloportes, les vers de terre, les écreviſſes, la chair de vipere & de ſerpent, & celle des tortues, toutes ſubſtances dont les vertus échauffantes, animantes, *ſudorifiques*, ne ſont pas encore ſuffiſamment conſtatées. *Voyez les articles particuliers*.

On ne doit point avoir meilleure opinion des matieres terreuses absorbantes de ce regne, que l'on trouve encore au rang des *sudorifiques* (telles que les coquilles, la mere de perles, la corne de cerf calcinée, la mâchoire de brochet, les bézoards, *&c.*), que des matieres terreuses du regne minéral.

On trouve encore dans les boutiques plusieurs compositions *sudorifiques*, tant sous forme solide que sous forme liquide; les esprits ardents aromatiques, les elixirs, les teintures, les mixtures balsamiques aromatiques, dont l'excipient est toujours un esprit ardent; les esprits volatils aromatiques, huileux; la liqueur de corne de cerf succinée; la thériaque, le mithridate, le diascordium, la confession alkermes, *&c.*

Les Médicamens *sudorifiques* se donnent ordinairement sous forme de tisanne. *Voyez* TISANNE. C'est sous cette forme que sont certains remedes *sudorifiques* de charlatans, tels que la tisanne de kalac ou calat, qui est à présent oubliée, vraisemblablement parce qu'elle est connue, & celle de vinache, qui est un des deux cents secrets actuellement en vogue à Paris, *voyez* SECRET, (*Médecine.*) & qui n'est vraisemblablement qu'une imitation, ou peut-être une copie de la tisanne de kalac, qui ressemble elle-même à toutes les tisannes *sudorifiques* composées, qu'on a dès long-temps employées au traitement des maladies vénériennes (*voyez* VÉROLE), & dont les ingrédiens sont ce qu'on appelle les *bois par excellence*, c'est-à-dire, le *gayac*, le *sassafras*, la *squine* & la *sarsepareille*, auxquels on ajoute quelquefois l'iris de Florence, la réglisse, dans laquelle on fait bouillir, assez inutilement, des chaux antimoniales, ou du mercure crud, & enfin à laquelle on ajoute quelquefois des purgatifs.

Les *sudorifiques* élevent le pouls, augmentent la chaleur naturelle, sont véritablement échauffans. *Voyez* ÉCHAUFFANT. Par conséquent on doit être très-réservé sur l'usage des *sudorifiques* chez ceux qui sont d'un tempérament vif, ardent, mobile, sec, ou sanguin, & très-plétorique, qui sont sujets à des hémorragies, qui ont la poitrine délicate ou quelque suppuration intérieure, & qui sont dans la fievre hectique; quoiqu'il ne faille pas croire que des sueurs abondantes & critiques ne puissent être utiles dans les cas ordinaires aux sujets ainsi constitués, nous voulons dire seulement que les fautes dans l'administration de ce secours peuvent être plus dangereuses pour eux que pour les autres.

Quant aux précautions pratiquées & aux contr'indications tirées de l'état de maladie, ces choses découlent d'elles-mêmes de la loi générale, de n'employer ce remede que d'après l'indication propre & directe levée de la tendance de la nature vers cette évacuation; tendance estimée principalement par le pouls. Nous observerons seulement que ceux qui se gouvernent par cette boussole, ne trouvent pas toujours les *sudorifiques* contr'indiqués par l'état de très-grande chaleur de fievre très-forte, d'inflammation, d'orgasme; car non-seulement cet état peut se trouver avec la sueur imminente, mais même la sueur imminente est ordinairement précédée de cet état & elle en est souvent la plus heureuse solution: tandis que les médecins qui se conduisent sous les indications artificielles redoutent cet état, méconnoissent l'événement qu'il présage, éloignent cet événement par des saignées ou d'autres remedes à contre-temps, *&c.* (*b*)

SUDSUTETE, s. m. (*Critiq. sac.*) ce mot est employé par saint Paul dans sa I. épître aux Corinthiens, *ch. j. v.* 20. ποῦ σοφός; ποῦ γραμματεὺς; ποῦ συζητητὴς τοῦ αἰῶνος τούτου; c'est-à-dire, où est le sage? où est le scribe? où est le rechercheur de ce siecle? συζητητὴς, *disquisitor*, de σὺν & ζητέω, *quæro*. Le rechercheur dont il s'agit ici, est le juif qui étudie la science énigmatique des prophéties, & qui prétend en découvrir le sens. Le passage de saint Paul s'explique par un passage analogue de l'Ecclésiastique, *c. xxxix. v. 1.* Le sage, le scribe, le savant, recherchera la sagesse de tous les anciens, s'occupera de l'étude des prophéties & du sens caché de leurs sentences; car il passe sa vie dans l'étude des paraboles énigmatiques. Les Juifs *syzéteres* se nommoient en hébreu *darschan*, & leurs explications *midrasch*. (*D. J.*)

SUEDE, (*Géog. mod.*) un des royaumes des plus grands & des plus septentrionaux

de l'Europe. Les terres qu'il renferme, font comprifes à peu près entre le *30.* & le *45. degré de longitude*, & entre les *55. & 70. degrés de latitude feptentrionale.* Il a ainfi dans fa plus grande longueur plus de 350 lieues du feptentrion au midi, & plus de 140 d'orient en occident. Il eft borné au nord par la Laponie norvvégienne ou danoife, & par l'Océan feptentrional; au fud par la mer Baltique & par le golfe de Finlande; à l'orient par la Mofcovie, & & au couchant par la Norvvege, le détroit du Sund & le Categat.

Ce royaume jouit d'un air fain, qui eft cependant fi froid & fi peu tempéré, qu'à l'hiver qui occupe les trois quarts de l'année, fuccedent durant deux mois des chaleurs exceffives. Il n'y a prefque point de milieu entre un froid très-violent & une chaleur étouffante; & par conféquent il n'y a que peu ou point du tout de printemps ni d'automne. Le foleil, dans fa plus grande élévation, eft dix-huit heures & demie fur l'horizon de Stockholm, & fait pendant quelques femaines un jour continuel; mais les jours d'hiver font bien courts à proportion, car le foleil n'y paroît que cinq heures & demie. La lumiere de la lune, la blancheur de la neige & la clarté du ciel dédommagent foiblement de l'abfence du foleil. On fe précautionne contre l'âpreté du froid par le moyen des poëles qui font dans les maifons, & par de bonnes fourures quand on eft obligé de fortir. Les pauvres même font obligés de fe fervir de peaux de mouton, & autres peaux femblables pour pouvoir réfifter au froid du climat. La négligence en ce genre feroit fatale, car on ne fauroit être mal vêtu en *Suede*, fans courir rifque de perdre le nez, les doigts des mains & des piés, & quelquefois même la vie.

La *Suede* fe divife en *Suede* propre, Gothlande, Nortlande & Finlande. La *Suede* propre eft fituée entre les Nordelles au nord, l'Oftrogothland au fud, la mer à l'orient, & les gouvernemens de Bahus, d'Aggerhus & de Drontheim vers l'occident; elle renferme cinq provinces, favoir l'Uplande, la Sudermanie, la Weftmanie, la Néricie & la Dalécarlie.

La *Suede* eft un pays arrofé de rivieres & entrecoupé de grands lacs, qui, avec les montagnes & les forêts, occupent plus de la moitié du royaume. La terre y eft ingrate en plufieurs chofes utiles à la vie. On y voit des campagnes à perte de vue, couvertes de chênes & de fapins d'une hauteur prodigieufe. La chaffe & la pêche produifent de quoi nourrir cette vafte contrée. On chaffe les bêtes fauves pour les manger; les loups, les renards, les chats fauvages pour en avoir les peaux, qui fervent à des fourrures. Il y a quantité d'aigles, de faucons & d'autres oifeaux de proie qui nous font inconnus. Les renards & les écureuils y deviennent grifâtres, & les lievres blancs comme la neige. Outre la mer, les lacs y fourmillent de poiffons qu'on ne connoît point ailleurs. On y prend quantité de ftréamlings, forte de poiffon plus petit qu'un hareng; on le fale, on l'encaque dans des barrils, & on le vend enfuite dans tout le pays. Le bêtail de la *Suede* eft en général petit, ainfi que dans les autres pays feptentrionaux. La laine que donnent les moutons eft extrêmement groffiere, & ne peut fervir qu'aux habits des payfans. Les chevaux, quoique petits, font légers, vigoureux, forts, & excellens pour le traîneau, qui eft l'unique voiture des habitans pendant la longue durée de l'hiver.

Les forêts produifent du bois de charpente & à brûler tant qu'on veut; on en fait un grand débit, tant pour les bâtimens que pour les mâtures des vaiffeaux. Les mines de cuivre & de fer font un objet de commerce confidérable. Il y a telle mine de cuivre dont on tire annuellement la valeur d'un million. Outre le fer qui fe confume dans le pays, il s'en tranfporte tous les ans chez l'étranger pour d'affez groffes fommes; mais voilà toutes les reffources de cette monarchie.

Son origine & fon commencement nous font inconnus. Les révolutions qu'elle a effuyées ont été exactement décrites par Puffendorf, & agréablement par l'abbé de Vertot. La *Suede*, probablement épuifée d'habitans par les anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, parut comme enfevelie dans la barbarie pendant les huit, neuf, dix & onzieme fiecles. Le chriftia-

nisme qui y fut prêché dès le neuvieme, n'y fit aucun progrès. Elle renonça au christianisme dans le siecle suivant, & dans le onzieme siecle, toutes les côtes de la mer Baltique étoient encore payennes.

Les premiers rois de cet état étoient absolus. Les *Suénones*, dit Tacite, sont tombés sous la domination d'un seul; ce n'est plus une monarchie tempérée, c'est le pur despotisme. Les *Suénones* sont les Suédois; je n'ai pas besoin d'en avertir, ni de remarquer que les choses ont bien changé. Les Suédois, ce peuple, de tous les Germains le seul esclave du temps de Tacite, & l'un des plus barbares dans les siecles d'ignorance, sont devenus de nos jours une nation du Nord des plus éclairées, & l'une des plus libres des peuples européens qui ont des rois. Outre que la monarchie y est mitigée, la nation suédoise est encore libre par sa belle constitution, qui admet les paysans mêmes dans les états généraux.

La couronne de *Suede*, anciennement élective, n'est devenue successive & héréditaire que sous le regne de Gustave I. Il fut résolu dans une assemblée de la noblesse, tenue à Stockholm en 1680, & confirmé à la diete 1682, que les filles succéderoient à la couronne, si les mâles venoient à manquer dans la famille royale.

Les états du royaume avoient beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en ont, depuis qu'on a changé la forme du gouvernement. Il consiste en quatre ordres, qui sont la noblesse, le clergé, les bourgeois, & les paysans. Ces quatre états composés d'un millier de gentilshommes, de cent ecclésiastiques, de cent cinquante bourgeois, & d'environ deux cents cinquante paysans, faisoient les loix du royaume.

On convoque ordinairement les états de quatre en quatre ans; & quand ils s'assemblent à Stockholm, c'est dans la grande salle du château. La noblesse a pour chef le maréchal de la diete, qui est nommé par le roi: elle est partagée en trois classes; la premiere est celle des comtes & des barons, la seconde, celle des maisons illustres par les charges de la couronne, ou par les emplois considérables, & la derniere est celle des simples nobles.

Cette distinction n'a été introduite que depuis que la couronne est héréditaire: car du temps de l'élection, il n'y avoit que la vertu & le mérite qui missent de la différence entre les gentilshommes. L'archevêque d'Upsal est à la tête du clergé, en qualité du primat du royaume. Les bourgeois ont ordinairement à leur tête le bourguemestre de Stockholm, & les paysans choisissent un président. Le roi congédie le plutôt qu'il peut l'assemblée des états, de peur qu'elle ne censure l'administration publique, & ne propose des réformations.

Le sénat est le corps le plus considérable du royaume après les états généraux. Le corps des sénateurs, aujourd'hui réduit à douze, étoit autrefois libre, juge des actions & de la vie du roi; il n'est plus aujourd'hui que le témoin de sa conduite, & quoiqu'il entre en connoissance de toutes les affaires d'état, sa fonction est de lui donner conseil, sans pouvoir lui rien prescrire.

Le roi seul a le droit d'établir les impôts, de régler les étapes pour les soldats des provinces, de faire battre la monnoie, & de faire creuser les mines de salpêtre, à moins qu'elles ne soient dans les terres ecclésiastiques. Il nomme à toutes les charges du royaume, & à toutes les magistratures; il lui est permis, en cas de nécessité, de lever le dixieme homme pour aller à la guerre; mais il prend en échange l'argent qui seroit employé à cette levée, & trouve, par ce moyen, le secret de ne pas dépeupler ses états; ce qui fait que les armées de *Suede* sont presque toutes composées de soldats étrangers, & particuliérement d'Allemands.

Outre les sénateurs, il y a dans ce royaume, cinq grands officiers de la couronne, qui sont régens nés du royaume pendant la minorité des rois. Ces cinq officiers sont le drossart, ou le grand justicier, le connétable, l'amiral, le chancelier, & le grand trésorier. Ils président chacun à une chambre, composée de quelques sénateurs; quand leur charge vient à vacquer, le roi la donne à qui bon lui semble, & ordinairement au plus ancien sénateur de la chambre.

Le grand justicier préside au suprême conseil de justice, auquel on appelle de

tous les autres ; c'eſt lui qui a le privilege de mettre la couronne ſur la tête du roi dans la cérémonie de ſon couronnement.

Le connétable eſt le chef du conſeil de guerre, & prend ſoin de tout ce qui regarde les armées. Aux entrées des rois, il marche le premier devant eux tenant l'épée nue ; & dans l'aſſemblée des états, il eſt aſſis devant le trône, à main droite.

Le pouvoir de l'amiral eſt fort conſidérable : il a le commandement des armées navales ; il a le choix de tous les officiers de guerre & des finances qui ſervent dans la marine, & auxquels il donne des proviſions. La juſtice de l'amirauté lui appartient, & ſe rend en ſon nom ; il a les amendes, les confiſcations, le droit de dixieme ſur toutes les priſes & conquêtes faites à la mer, le droit d'ancrage, l'inſpection ſur les arſenaux maritimes, & la diſtribution des congés à tous les vaiſſeaux qui partent des ports & havres du royaume. Il eſt préſident du conſeil de marine, qui connoît de toutes les entrepriſes de guerre, des abus & des malverſations commiſes par les officiers de marine ; enfin il juge définitivement & en dernier reſſort toutes les affaires qui concernent l'amirauté.

Le chancelier eſt le chef de la police, en corrige les abus, & fait tous les réglemens néceſſaires pour le bien public ; il eſt dépoſitaire des ſceaux de la couronne ; il expédie toutes les affaires d'état, & expoſe les volontés du roi aux états-généraux ; il préſide au conſeil de police, & c'eſt en ſes mains que le roi dépoſe la juſtice pour la faire rendre à ſes ſujets.

Le grand-tréſorier a l'adminiſtration des finances & des revenus du roi. Il fait rendre tous les comptes des fermes aux tréſoriers particuliers : c'eſt lui qui ſigne les ordonnances, & autres expéditions du tréſor, qui ordonne des fonds, & qui paie tous les officiers du royaume ; il préſide à la chambre des comptes, qui expédie tous les arrêts portant impoſition ſur les peuples, & où l'on rapporte toutes les affaires qui regardent les finances.

Le revenu des rois de *Suede* a été beaucoup augmenté depuis le changement de religion, par la poſſeſſion des biens du clergé, & par la réunion au domaine de tous ceux qui en avoient été aliénés. Le roi tire encore ſon revenu des droits qu'il leve ſur les mines du royaume, ſur les amendes, & ſur les marchandiſes.

La juſtice eſt adminiſtrée en *Suede* par quatre tribunaux ſouverains, qu'on nomme *parlemens*, qui connoiſſent des affaires civiles & criminelles en dernier reſſort dans leur juriſdiction. Ces quatre parlemens ſont, celui de Stockholm, celui de Jenkoping, celui d'Abo en Finlande, & celui de Wiſmar, qui a dans ſon département les états que le roi de *Suede* poſſede en Allemagne.

La religion luthérienne regne en *Suede*. L'égliſe de ce royaume eſt gouvernée par un archevêque & par dix évêques, qui ne ſont embarraſſés de l'adminiſtration d'aucune affaire particuliere, & qui ne ſont jamais appellés au conſeil que lorſque les états s'aſſemblent. Leurs revenus ſont fort médiocres. Ils ont ſous eux ſept ou huit ſurintendans qui ont tous autorité d'évêques, mais qui n'en ont pas le nom ; & ſur chaque dix égliſes, il y a un prévôt ou diacre de la campagne. Il a quelqu'autorité ſur les eccléſiaſtiques inférieurs qu'on compte par le nombre des égliſes, qui montent, tout au plus, à deux mille, tant dans le duché de Finlande, que dans la *Suede*. Les chapelains & les curés groſſiſſent le corps des eccléſiaſtiques de près de quatre mille perſonnes. Ils ſont tous fils de payſans, ou de ſimples bourgeois, & par conſéquent ils ſe contentent du petit revenu qu'ils tirent de leurs charges. Lorſqu'il meurt un évêque, le clergé de chaque dioceſe, propoſe trois perſonnes au roi, qui choiſit l'une des trois pour remplir la prélature vacante. Tous les chapitres du royaume donnent auſſi leurs ſuffrages pour l'élection d'un archevêque, mais la déciſion appartient au roi ſeul, qui deplus, a le patronage de toutes les égliſes, à la réſerve de quelques-unes, dont la nobleſſe diſpoſe.

On ne connoiſſoit point en *Suede*, en Danemarck, & dans le reſte du nord, avant la fin du ſeizieme ſiecle, aucun de ces titres de comte, de marquis, de baron, ſi fréquens dans le reſte de l'Europe. Ce fut le roi Eric, fils de Guſtave Vaſa, qui les introduiſit dans ſon royaume, vers l'an 1561

pour se faire des créatures ; mais ce fut une foible ressource, & ce prince laissa au monde un nouvel exemple des malheurs qui peuvent suivre le desir de se rendre despotique.

Le fils du restaurateur de la *Suede* fut accusé de plusieurs crimes pardevant les états assemblés, & déposé par une sentence unanime, comme Christiern II. l'avoit été en Danemarck ; on le condamna à une prison perpétuelle, & on donna la couronne à son frere Jean III.

Les forces militaires du royaume de *Suede* consistent sur terre à près de cinquante régimens, qui font 60 mille hommes. Chaque régiment est ordinairement de 1200 hommes, y compris 96 officiers dans chacun ; comme ces régimens sont toujours complets, on peut assembler en tout temps une armée de 20 mille hommes sur les frontieres de Danemarck & de Norwege. Outre les fonds ordinaires, on a affecte à chaque régiment vingt fermes surnuméraires, pour faire subsister les officiers qui ne sont plus en état de servir. On a aussi établi pour les soldats qui sont hors de service par leur âge, ou par leurs blessures, un hôpital général qui jouit d'un bon revenu, indépendamment duquel, chaque officier qui s'avance paie au profit de l'hôpital, une somme d'argent proportionnée au grade qu'il acquiert. Un colonel paie cent écus, & les autres officiers à proportion. Il y a à Stockholm un grand magasin d'armes toutes prêtes, & un autre au château de Jencoping, situé vers les frontieres de Danemarck.

Les Suédois sont grands, bien faits, d'une constitution vigoureuse, & capables de supporter toutes sortes de fatigues. La nature du climat & la bonne éducation leur procurent ces avantages. Leur génie les portant aux choses sérieuses, les fait réussir dans les études de ce genre. Depuis la réformation, les Lettres ont percé en *Suede*. Gustave Adolphe les protégea, & la reine Christine imita son exemple. Stockholm est aujourd'hui décorée d'une illustre académie des sciences ; & le premier botaniste de l'Europe est un Suédois. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUEL, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique. Pline, *l. III. c. j.* la met sur la côte. Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* nomme aussi cette ville. Ptolomée la marque sur la côte de la mer Ibérique ; mais le manuscrit de la bibliotheque palatine lit *Suea*, au lieu de *Suel*.

Dans une inscription rapportée par Reinesius, *p. 131.* on lit ces mots, *municipio suelitano ;* & comme cette inscription avoit été trouvée à Fuengirola, village à quatre lieues de Malaca, quelques-uns s'étoient imaginé que ce village étoit l'ancienne *Suel*. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment ; il soutient, mais sans en donner aucune raison, que l'inscription dont il s'agit est supposée & moderne, & ajoute que *Suel* est aujourd'hui le château de Molina, au royaume de Grenade, entre Marbella & Malaca.

Quoiqu'il en soit, voici l'inscription en entier, telle que la donne Bernard d'Aldrette dans ses origines de la langue castillane, *l. I. c. ij.*

Neptuno Aug. sacrum
L. Junius Putéolanus
VI. Vir. Augustalis
In Municipio suelitano.

(*D. J.*)

SVELTE, adj. (*Beaux Arts.*) ce terme tiré de l'italien *svelto*, & dont on fait usage en parlant du dessin, de la peinture, de la sculpture, & même de l'architecture, est l'opposé du goût lourd & écrasé ; il donne l'idée d'un morceau exécuté avec grace, avec légéreté, d'une maniere dégagée & un peu alongée. Delà vient que figure *svelte* est une figure déliée & d'une taille légere & délicate.

SUELTÉRIENS ; LES, (*Géog. anc.*) *Suelteri*, peuples de la Gaule Narbonnoise ; c'est Pline, *liv. III. c. iv.* qui en parle. Ils habitoient dans les dioceses de Fréjus, vers la riviere d'Argens, où sont aujourd'hui Brignole & Draguignan. C'est le sentiment d'Honoré Bouche, *l. VII. c. vij. p. 183.* qui est suivi par le P. Hardouin, & favorisé par la situation que la table de Peutinger

donne aux *Selteri*, qui sont les mêmes que les *Suelteri*. (*D. J.*)

SUENON, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, il étoit fils de Harald & d'Eso. Ce prince avoit introduit le christianisme dans ses états, *Suenon* impatient de régner, ne laissa pas échapper cette occasion de prendre les armes contre son pere; la défense de l'ancien culte fut le prétexte de sa révolte. Harald périt dans un combat; mais son armée fut victorieuse; & avant de couronner *Suenon*, lui imposa les conditions les plus dures. Il fut bientôt s'en affranchir; ce fut vers l'an 980 qu'il monta sur le trône. Politique aussi rusé que général habile, il rompit l'alliance projettée entre la Norwege & la Suede en promettant sa sœur au roi de Norwege à qui il la refusa ensuite avec mépris. Celui-ci voulut venger les armes à la main l'affront qu'il avoit reçu; mais son armée fut taillée en pieces. Vainqueur des Norwégiens, *Suenon* descendit en Angleterre, força le roi Ethelrede à lui payer tribut, revint en Danemarck, reparut dans la Grande-Bretagne, conquit des provinces, gagna des batailles, vendit à son ennemi une paix qu'il viola dès qu'elle fut signée, & ne dissimula plus le projet qu'il avoit formé de ranger toute l'Angleterre sous ses loix. Ethelrede, par des soumissions humiliantes, par des contributions énormes, crut détourner l'orage: il se trompa. *Suenon* reçut ses présens & lui arracha sa couronne. Ce prince avoit fait alliance avec Richard, duc de Normandie: il tenta le siege de Londres, mais en vain: il pénétra dans l'Ecosse, soumit quelques provinces, & fut reconnu roi d'Angleterre par une faction puissante; mais il ne régna jamais sur toute la Grande-Bretagne. Il mourut vers l'an 1014.

SUENON II, roi de Danemarck & d'Angleterre, étoit fils d'Ulph & d'Estrite, sœur de Canut, premier du nom. Après la mort de son oncle, il se fit reconnoître roi de la Grande-Bretagne, que les Danois avoient conquise depuis long-temps, Edouard se reconnut son tributaire; mais tandis que *Suenon* étoit occupé à soumettre le Danemarck dont Magnus, roi de Norvege, s'étoit emparé, Edouard fit égorger toutes les garnisons Danoises l'an 1043. La ruse parut à *Suenon* une voie plus sûre que celle des armes: pour arriver à son but, il gagna d'abord la confiance de Magnus qui le fit régent du royaume, puis celle du peuple qui le proclama roi de Danemarck l'an 1044. La fortune ne le seconda pas aussi bien que la nation: Magnus leva des troupes & remporta sur lui une victoire signalée; *Suenon* fut contraint de passer quelque temps dans l'obscurité; mais Magnus étant mort l'an 1047, *Suenon* remonta sur le trône. Harald, successeur de Magnus en Norwege, ne tarda pas à le lui disputer; le Danemarck se vit de nouveau en proie à toutes les horreurs de la guerre. Le peuple ne cessoit de crier qu'il étoit la victime des débats des deux rois, & qu'il falloit que *Suenon* les terminât par une victoire décisive ou qu'il renonçât au trône; un rendez-vous fut indiqué pour les deux flottes; mais au jour marqué *Suenon* ne parut point, Harald éclata en reproches, & le peuple en murmures, on se donna un nouveau rendez-vous; ce fut l'an 1051, & à l'embouchure du Gothelbe, que se donna cette bataille navale, l'une des plus sanglantes dont l'histoire ait parlé; *Suenon* fut vaincu & s'enfuit en Zélande. Mais comme les vainqueurs n'avoient tiré de leur triomphe d'autre avantage que celui de demeurer maître de l'embouchure du fleuve; il fallut en venir à un accommodement; & *Suenon* demeura sur le trône de Danemarck. On prétend que dans un accès de colere, il fit égorger au milieu de l'église de Roschild des courtisans qui l'avoient insulté; que lorsqu'il se présenta pour entrer dans l'église, l'évêque Guillaume lui donna dans la poitrine un coup de son bâton pastoral en lui disant: Arrête, bourreau, l'entrée de ce temple t'est interdite; on ajoute que le roi fit une pénitence publique, remercia l'évêque de la clémence avec laquelle il l'avoit traité, lui rendit ses bonnes graces ou plutôt lui demanda les siennes, & qu'ils vécurent ensuite dans la plus grande intimité. *Suenon* voulut en 1069 tenter la conquête de l'Angleterre, il fit partir le général Osbern suivi d'une flotte nombreuse; mais celui-ci se laissa gagner par les largesses de Guil-

laume, roi d'Angleterre, & rentra dans les ports de Danemarck. *Suenon* mourut l'an 1074 après avoir assûré la couronne à Harald, l'aîné de ses enfans naturels & réglé l'ordre de la succession entr'eux. Il ne laissa point d'enfans légitimes, mais les grands services que Harald & Canut avoient rendus à l'état sembloient effacer la tache de leur naissance.

SUENON III surnommé *Gratenhede*, roi de Danemarck. Eric ayant abdiqué la couronne en 1147, elle devint la proie de plusieurs concurrens; mais *Suenon*, fils naturel d'Eric Emund, fut préféré à ses rivaux; Canut, fils de Magnus, leva une armée, la guerre civile s'alluma; le jeune Waldemar I, embrassa la défense de *Suenon*. Celui-ci ayant fait enfermer l'archevêque de Lunden, fut contraint de lui rendre la liberté, & donna de grands biens à l'église, pour appaiser sa colere. Après avoir consacré ses armes aux progrès de la religion dans les contrées du nord encore idolâtres, *Suenon* les tourna contre Canut, gagna sur lui trois batailles célebres; Canut s'enfuit à la cour de l'empereur, dont il se confessa être le vassal afin d'intéresser l'ambition de ce monarque à le placer sur le trône de Danemarck. L'empereur attira *Suenon* & Waldemar à sa cour l'an 1153 sous le prétexte séduisant d'un accommodement. Mais il les força de se reconnoître vassaux de l'empire comme Canut l'avoit fait. Quel que fût le roi de Danemarck peu importoit à Frédéric pourvu qu'il lui rendît hommage. Les princes réclamerent bientôt contre un traité que la force leur avoit arraché; *Suenon* de retour en Danemarck fit avec Canut une paix simulée qu'il viola presque aussi-tôt. Waldemar indigné de sa perfidie, abandonna son parti & se jeta dans celui de Canut. *Suenon* voulut faire arrêter Waldemar, mais il ne trouva point de soldats assez hardis ou assez méchans pour oser porter leurs mains sur un prince si généreux & si brave. La guerre se ralluma, *Suenon* vaincu alla mendier des secours chez les peuples voisins, se fit reconnoître par ces mêmes nations qu'il avoit opprimées au nom d'un Dieu de paix, & trouva assez de force pour recouvrer une partie de ses états; mais il fallut en céder la plus belle moitié pour conserver le reste. Le royaume fut partagé, & Waldemar fut l'arbitre du partage. Le sombre & perfide *Suenon* résolut d'assassiner deux concurrens qu'il n'avoit pu vaincre. Les ministres de sa vengeance égorgerent Canut; mais l'intrépide Waldemar se fit jour à travers les assaillans, leva une armée, & présenta la bataille à *Suenon* qui périt dans la déroute de son armée l'an 1157. C'étoit un de ces rois que le ciel donne dans sa colere, cruel par penchant, commettant quelquefois par plaisir des crimes dont il n'attendoit aucun fruit; sans reconnoissance pour ses amis, sans respect pour les loix. Son nom devint si odieux qu'après lui aucun roi de Danemarck ne voulut le porter. (*M.* DE SACY.)

SUER, v. neut. (*Gram.*) c'est rendre de la sueur, *voyez l'article* SUEUR. Il se dit aussi métaphysiquement des murailles & de leur humidité. Les murs *suent*. *Voyez les articles suivans.*

SUER, (*Jardinage.*) se dit des bleds, des foins; c'est un reste d'humeur qui est en dedans du bled & du foin, & qui n'ayant pas encore perdu sa chaleur, en sort & jette cette humeur en s'évaporant.

SUER, v. a. (*Fabriq. de Tabac.*) pour *suer* les feuilles de tabac, on choisit un grenier sec où il y ait de l'air. Là au sortir de la pente, c'est-à-dire, après qu'elles ont seché pendues à des cordes, on en fait un lit sur le plancher de la longueur qu'on veut, sur la largeur de deux longueurs de feuilles. La maniere de les y placer est pointe contre pointe ou tête contre tête, en couvrant le premier lit de nouvelles feuilles, jusqu'à ce que le monceau ait environ trois piés de hauteur. En cet état, les feuilles s'échauffent & suent naturellement; après un certain degré de chaleur, on défait le tas, & on retourne les feuilles qu'on arrange comme la premiere fois: lorsque le temps est convenable, la sueur s'acheve en quinze jours; si elle tarde, on couvre les feuilles des planches, & on les charge de quelques pierres. Labat *Voyag.* (*D. J.*)

SUERCHER I, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede fut le premier qui fit bâtir des monasteres dans la Suede & les peupla de moines

moines étrangers. La Suede, long-temps barbare, lui fut long-temps gré de cette institution. *Suercher* avoit pour Jean son fils cette tendresse aveugle dont les effets ressemblent si fort à ceux de la haine. Son indulgence plongea le jeune prince dans les plus infâmes débauches; il viola la femme & la sœur d'un seigneur Danois: une guerre sanglante fut la suite de ce crime. Jean périt en brave scélérat, & *Suercher* fut assassiné l'an 1144. C'étoit un prince bon, mais foible, qui ne sut gouverner ni ses états, ni sa famille, ni lui-même.

SUERCHER II, roi de Suede. Il étoit fils de Charles Suercherson. Cette famille fut cruellement persécutée par Canut Ericson. Cependant *Suercher* lui succéda vers l'an 1192, & fut contraint de désigner pour son successeur, Eric fils de Canut. Il caressa d'abord la famille de son persécuteur. Mais il ne la laissa quelque temps tranquille dans sa retraite que pour lui porter des coups plus sûrs. Tous les descendans de Canut furent massacrés: Eric seul échappa au carnage; les Uplandois se souleverent en sa faveur; le feu de la révolte se communiqua bientôt à toute la Suede; *Suercher* vaincu s'enfuit en Gothie, il reparut à la tête d'une armée Danoise & eut le même sort; son courage ne l'abandonna point; rien ne lui sembloit digne de lui que le trône, la victoire ou la mort. Il vint près du même champ de bataille en présenter une seconde à son ennemi: mais il fut tué combattant au premier rang, comme tous les anciens rois du Nord. Ce fut le 17 juillet de l'an 1210, que sa mort assura la couronne de Suede à Eric Canutson. (*M. DE SACY.*)

SUERIE, s. f. (*Manuf. de tabac.*) c'est ainsi qu'on appelle en Amérique la case, la maison, le bâtiment où les plantes de tabac coupées sont apportées pour les faire ressuer & fermenter. On les étend dans la *suerie* les unes sur les autres, on les couvre de quelques méchantes toiles, ou nates avec des planches par dessus, & de pierres pour les tenir en sujétion; c'est ainsi qu'on les laisse trois ou quatre jours, pendant lesquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles, elles ressuent, après quoi on les fait sécher. (*D. J.*)

SUESSA ARUNCA, (*Géog. anc.*) ou *Suessa* simplement, ville d'Italie dans la Campagnie. On rapporte, dit Tite-Live, *l. VII. c. xv.* que les Arunces épouvantés abandonnerent leur ville, & se retirerent avec leurs femmes & leurs enfans à *Suessa*, qu'ils fortifierent. Cette ville fut nommée *Arunca* du nom de ces peuples, pour la distinguer de *Suessa* surnommée *Pometia*.

L'histoire ne nous apprend point que les Arunces aient été forcés dans *Suessa Arunca*. Quant à leur ancienne capitale, elle fut détruite par les Fidicins. Dans l'année 440 de la fondation de Rome, le sénat envoya une colonie à *Suessa Arunca*. Du temps de Cicéron elle avoit le titre de municipe. Il en fait cet éloge magnifique. *Lautissimum oppidum, nunc municipium honestissimorum quondam colonorum Suessam, fortissimorum militum sanguine* (Antonius) *implevit*. Cicéron ne lui donna point en cet endroit de surnom, & Silius Italicus, *l. VIII. v.* 498. en use ainsi, *detritaque bellis Suessa*. La raison en est que *Suessa Pometia* avoit été détruite auparavant.

Suessa Arunca devint pour la seconde fois colonie romaine sous Auguste, selon une inscription ancienne rapportée par Gruter *p. 1096*, où on lit *Ædilis colonia Julia felici classica Suessa*. Les habitans de cette ville sont appellés *Suessani* dans une inscription faite du temps de l'empereur Adrien, & rapportée par Holstenius p. 257. *Qui viam Suessanis Municipiis sua pec. fecit.*

Lucilius (Caius) chevalier romain, & poëte latin, naquit à *Suessa* au pays des Arunces, vers le commencement du septieme siecle de Rome, savoir l'an 605, & mourut à Naples vers l'année 660, âgé d'environ 55 ans. Il porta les armes sous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beaucoup de part à l'amitié de ce fameux général, & à celle de Lelius; c'est Velleius Paterculus, *l. II. c. ix.* qui nous l'apprend. *Celebre*, dit-il, *& Lucilii nomen fuit, qui sub P. Africano Numantino bello, eques militaverat*. Pompée du côté maternel étoit petit neveu de Lucilius, ainsi ce poëte étoit de bonne maison. Il commença trente livres de satyres où il censuroit nommément & d'une maniere piquante plusieurs personnes qualifiées. Il ne fut pas l'inven-

teur de la satyre parmi les latins; mais il en fut comme le restaurateur, par le nouveau tour qu'il lui donna, en se réglant sur le goût de l'ancienne comédie des Grecs; avec cette différence qu'il se servoit ordinairement de vers Pithiens, que les grammairiens appellent vers hexametres, au lieu que les poëtes comiques n'avoient employé que des vers ïambes ou coraïques. Il fit plusieurs autres ouvrages, mais il ne nous reste que des fragmens de ses satyres; ils ont été recueillis soigneusement par François Douza, & publiés à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient cependant bon besoin d'être encore mieux éclaircis par quelque savant critique, parce qu'on en tireroit beaucoup de lumieres en ce genre. On apprendroit bien des choses dans les autres œuvres de Lucilius qui se sont perdues.

Les anciens ont été fort partagés sur le mérite de ce poëte satyrique. On peut voir ce que dit Horace *sat. I. l. II. sat. IV. l. I. & sat. X.* qu'il emploie toute entiere à répondre aux admirateurs de Lucilius, protestant en même temps qu'il ne prétend pas lui arracher la couronne qui lui est si justement due. Quintilien étoit extrêmement prévenu en faveur de Lucilius; mais tous les critiques se sont déclarés pour le jugement d'Horace; cependant Lucilius a eu le bonheur de certaines femmes qui avec très-peu de beauté, n'ont pas laissé de causer de violentes passions. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Cicéron se soit contredit dans ses décisions sur le savoir de Lucilius. Il dit au premier livre de l'Orateur, c. 16: *Sed ut solebat C. Lucilius sæpe dicere homo tibi subiratus, mihi propter eam ipsam causam minus quàm volebat familiaris, sed tamen & doctus & perurbanus, sic sentio neminem esse in oratorum numero habendum qui non sit omnibus iis artibus quæ sunt libero homine dignæ, perpolitus.* Il lui donne le même éloge de docte au second livre du même ouvrage, & il le lui ôte au premier livre *de finibus*, c. 3.

Je n'ajoute plus qu'un mot sur Lucilius, parce que j'ai déja parlé de lui à l'*article* SATYRE. Il ne souhaitoit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans. Il est vrai que ces deux sortes de lecteurs sont quelquefois également redoutables; les uns ne voient pas assez, & les autres voient trop: les uns ne connoissent pas ce qu'on leur présente de bon; & l'on ne sauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. Cicéron ne veut point de lecteurs ignorans, il demande les plus habiles, déclarant ne craindre personne; mais combien peu de gens peuvent tenir le même langage? (*D. J.*)

SUESSA-POMETIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Strabon, *l. V.* lui donne le titre de métropole des Volsques; & Denys d'Halicarnasse *l. VI. p. 364.* l'appelle la premiere, ou la principale ville de ce peuple.

Cette ville fiere de sa puissance & de ses richesses, s'étoit cru permis de porter le ravage chez ses voisins; les Latins s'en plaignirent; mais lorsqu'ils en demanderent la réparation, ils n'eurent point d'autre réponse, sinon qu'on étoit prêt à vuider le différend par les armes. Tarquin saisit cette occasion de faire marcher ses troupes vers *Suessa*. L'armée des Suessans qui l'attendoit sur la frontiere, fut vaincue & prit la fuite. Tarquin ne tarda pas d'aller faire le siege de leur capitale. Il environna la place d'une ample circonvallation qu'il munit d'un large fossé, & poussa les attaques avec force. Les assiegés se défendirent courageusement, mais ne recevant ni convois, ni secours, & se voyant épuisés, ils préférerent de mourir sur leurs remparts, & de conserver leur liberté en périssant. A la fin leur ville fut prise d'assaut, tous ceux qui avoient porté les armes pour sa défense, furent impitoyablement massacrés. Les femmes, les enfans, les vieillards & les esclaves, dont le nombre étoit grand, devinrent la proie du soldat.

L'or & l'argent qu'on trouva dans cette ville opulente, furent seuls mis en réserve, & portés dans un endroit marqué. On en consacra la dixieme partie pour acheter le temple de Jupiter Capitolin. Toute la somme montoit à 40 talens d'or.

Cette ville se rétablit; car l'année 258 de Rome, la grandeur de son enceinte, la multitude de ses habitans, ses richesses & son luxe la faisoient encore passer pour la capitale des Volsques. Le consul Servi-

ſius la prit d'aſſaut, & l'abandonna au pillage de ſes troupes.

Cette ville fut nommée *Pometia* pour la diſtinguer de *Sueſſa-Arunca.* Quelquefois elle ſe trouve appellée ſimplement *Sueſſa*, parce qu'elle étoit la plus puiſſante des deux; & quelquefois on la nomme ſeulement *Pometia.* Elle fut colonie romaine. Virgile *Æneid. l. VI. v.* 775. déſigne cette ville ſous le nom du peuple.

Pometios, *caſtrumque Jani, Bolamque, coramque.*

(D. J.)

SUESSIONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique. Céſar, *bel. gall. l. VIII. c. vj.* les met ſous les *Rhemi*; *in fines Sueſſionum qui Rhemis erant attributi.* Les députés que les *Rhemi* envoyerent à Céſar, appellent les *Sueſſiones* leurs freres & leurs parens, qui ſe ſervoient des mêmes loix, faiſoient avec eux un même état, & avoient les mêmes magiſtrats: *fratres, conſanguineoſque ſuos, qui eodem jure, iiſdem legibus utantur, unum imperium, unumque magiſtratum cum ipſis habeant.*

Le nom de ces peuples eſt différemment écrit par les anciens. Les divers exemplaires de Céſar liſent quelquefois *Sueſſones* & quelquefois *Sueſſiones.* Cette derniere orthographe ſemble devoir être préférée, parce que le métafraſte grec lit conſtamment Σὐεσσίονες. Pline, *liv. IV. ch. xviij.* écrit auſſi *Sueſſiones*, de même que Tite-Live.

Les diverſes éditions de Strabon varient auſſi beaucoup; les unes portent, Σουεσσίωνες, & d'autres Σουεσσίωνες ou Σουεσσίονες; Lucain, *l. I. v.* 423. dit *Sueſſones.*

Et Bituris, longiſque leves Sueſſones *in armis.*

Ptolomée a oublié apparemment la premiere lettre du nom de ces peuples, car il les appelle Οὐέσσονες. L'itinéraire d'Antonin eſt pour *Sueſſones*, deſorte que l'orthographe eſt abſolument douteuſe. Il eſt plus ſûr que le peuple ainſi nommé habitoit le pays connu préſentement ſous le nom de *diocèſe de Soiſſons. Voyez* SOISSONS. (*D. J.*)

SUESSITAINS, LES, (*Géogr. anc.*) *Sueſſitani*, peuples de l'Eſpagne citérieure, ſelon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xx.* M. de Marca, *Hiſpan. l. II. c. xxix.* ne doute point que les *Coſetani*, ou plutôt une partie de cette nation, ne ſoit le peuple auquel Tite-Live donne le nom de *Sueſſitani.* Ce peuple, dit-il, allié du peuple romain, joignit ſes troupes à l'armée romaine pour prendre *Vergium*, fortereſſe des *Lacetani*, qui voiſins des *Sueſſitani* avoient ravagé leurs terres. Ce voiſinage avec les Lacétains, ne peut convenir à aucune autre nation qu'aux *Cocetani* & aux Ilergetes. Or ce ne peut point être ces derniers, puiſque Tite-Live fait mention d'eux dans le même chapitre que j'ai cité. Il ne reſte donc plus que les *Cocetani*, dont une partie du pays a été appellée *Sueſſétanie. Vergium* n'étoit pas la ſeule place des *Sueſſetani.* Tite-Live, *l. XXXIV. c. xxj.* leur donne une ville qui s'étendoit en longueur, mais qui n'étoit pas large; & ailleurs, *l. XXXXI. c. lxij.* il dit que A. Terentius prit d'aſſaut, dans le pays des *Sueſſetani*, une ville nommée *Corbio.* La queſtion ſeroit de ſavoir ſi cette ville de *Corbio* ne ſeroit point la même que la ville longue & peu large dont nous venons de parler. (*D. J.*)

SUESSULA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie. La table de Peutinger la marque entre Capoue & Nola dans l'ordre qui ſuit.

Capua IX. Sueſſula *ex Nola.*

Ses habitans ſont appellés *Sueſſulani* par Tite-Live, *l. VIII. c. xiv.* & par Pline *l. III. c. v.* Frontin nous apprend que Sylla y envoya une colonie: *Sueſſula oppidum muro ductum: colonia, lege Sullanâ eſt deducta*: cette ville eſt nommée préſentement *Caſtel di Seſſola.* (*D. J.*)

SUETOLT, BUFOLT, *orbis*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer, qui a derriere la tête, à l'endroit de la poitrine, un os fait en forme d'écuſſon, & le corps rond; la bouche eſt plus ſaillante & plus avancée que celle du flaſcopſaro, auquel il reſſemble par la forme du corps; il a ſur tout le corps; des os ovoïdes diſpoſés par rangées, & entre ces os il y a des aiguillons. Les yeux ſont petits & ronds; la bouche eſt garnie de dents plus petites que celles du flaſcopſaro. Le *ſuetolt* n'a que deux nageoires auprès des ouies, & une qui termine la queue; ſa chair n'eſt pas bonne à manger. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons*,

I. part. l. XV. c. ij. *Voyez* FLASCOPSARO & POISSON.

SUETRI, (*Géogr. ancienne.*) Pline parle des *Suetri* au dessus des Oxybii, & ceux-ci étoient voisins de la mer, entre Fréjus & Antibes. Les *Suetri* sont aussi nommés dans l'inscription du trophée des Alpes, où ils terminent l'énumération des peuples soumis par Auguste à l'obéissance romaine. M. d'Anville détermine leur emplacement dans la partie septentrionale du diocese de Fréjus. D'Anv. *Not. Gaul. pag. 620. (C.)*

SUETTE, s. f. *Voyez ci-après* SUEUR ANGLOISE.

SUEVES, LES, (*Géogr. anc.*) *Suevi*, nom général que Tacite, *Ger. c. xxxiij. & xlv.* donne non-seulement aux peuples qui habitoient au-delà de l'Elbe, & même dans la Sarmatie, au-delà des limites de la Germanie, mais encore aux habitans de la Scandinavie; & delà tous les vastes pays qu'occupoient ces nations nombreuses furent appellées du nom général de *Suevia*.

Selon le rapport de Pline, *l. IV. c. xiv.* les *Sueves* étoient compris sous les *Hermunduri*. Les peuples auxquels on donna le nom de *Sueves* ne se trouvent pas toujours dans la même région. Du temps de César, *Bel. gall. l. I. c. xxxvij. & xliv. l. IV. c. j. & ij. l. VI. c. ix. x. & xxix.* Les Cattes étoient réputés *Sueves*. Les *Narcomani*, les *Harudes*, & les *Sedusii*, furent compris ensuite sous le même nom; du moins ces peuples, lorsque Naraboduus les eut fait passer dans la Bohême, sont-ils comptés parmi les *Sueves*.

Strabon, *l. VII.* dit: la nation des *Sueves* est très-grande, car elle s'étend depuis le Rhein jusqu'à l'Elbe, & une partie même des *Sueves* habite au-delà de l'Elbe; mais depuis le troisieme siecle on voit le nom de *Sueves* se restraindre extrêmement à mesure que les peuples particuliers, compris auparavant sous ce nom général, se firent connoître par leurs victoires, comme les Goths, les Wandales, les *Longobardi*, & les *Burgundiones*.

On trouve que dans le cinquieme siecle, lorsque les *Sueves* passerent en Espagne, le nom de ces peuples étoit encore celui de diverses nations. Depuis ce temps-là les *Sueves* ne paroissent plus avoir été qu'un peuple particulier, fixé dans le pays des anciens *Hermunduri*. Jornandus, *de reb. Get.* en donnant les bornes du pays des *Sueves* dit, qu'il a les *Bajoarii* à l'orient, les *Franci* à l'occident, les *Burgundiones* au midi, & les *Thuringi* au septentrion. Il ajoute que les *Alemanni* étoient joints aux *Sueves*, & qu'ils étoient maîtres des Alpes rhétiques.

Enfin les *Alemanni* ayant abandonné entiérement la Germanie, les *Sueves* se mirent peu-à-peu en possession de leurs terres s'étendirent jusqu'aux sources du Danube, & jusqu'au lac de Constance, & donnerent à tout ce pays leur nom, qui s'y est conservé jusqu'à présent, quoiqu'un peu corrompu. Les Allemands l'appellent *Schwabenland*, & les François le nomment *Suabe*. (*D. J.*)

SUEUR, s. f. (*Physiolog.*) humeur plus ou moins tenue, séparée du sang, selon la plupart des Physiciens, &, selon d'autres, par les vaisseaux artériels de Ruysch.

Plusieurs raisons persuadent que la *sueur* est une liqueur absolument artérielle; 1°. elle sort par tout le corps, même où personne n'a vu des follicules subcutanées, comme à la paume de la main, à la plante, des piés, &c. 2°. l'injection des arteres & leur comparaison avec le velouté de l'estomac & les intestins, démontrent qu'une humeur aqueuse est poussée par un canal continu de tuyaux artériels cylindriques; 3°. quoiqu'un corps sain ne sue pas, la *sueur* vient en excitant le mouvement du sang artériel par quelque boisson chaude, ou par l'exercice. Et par conséquent, si la filtration de la *sueur* étoit glanduleuse, les follicules devroient prodigieusement se distendre dans un corps qui est plusieurs jours sans *sueur*, & se vuider promptement dans la *sueur*, comme ceux de la vessie & de l'urethre, par exemple, qui desséchés en peu de temps par l'usage des médicamens diurétiques, cessent de filtrer leur mucosité naturelle. 4°. Il paroît cependant vrai que les glandes cutanées, toutes les fois que la *sueur* abonde trop à la peau, ne séparent pas leurs sucs gras bien purs, mais mêlés d'eau, plus copieux, & joints à l'humeur artérielle; car la même détermi-

nation qui force les arteres cutanées à filtrer beaucoup de *sueur*, agit de la même maniere dans les arteres qui séparent sous la peau des matieres muqueuses. Delà vient qu'on sue davantage, & qu'on a une *sueur* grasse à la tête, aux aisselles, aux aînes & au visage; & c'est en ce sens qu'on doit admettre une *sueur* glanduleuse.

Après tout, soit que la *sueur* soit séparée du corps par les glandes miliaires, ou par les petits vaisseaux de Ruysch, il est toujours constant qu'elle est différente, selon les variétés de l'air, du climat, du sexe, de l'âge, du tempérament, du régime de vie, du temps de la coction, de la structure des excrétoires, de l'état de la santé, ou de celui de la maladie.

La *sueur* en général est aqueuse, un peu gluante, & d'une couleur qui panche vers le jaune, comme le linge le marque. De plus, elle est salée, & donne à peu près par la distillation les mêmes principes chymiques que l'urine; s'ils sont plus doux, c'est qu'elle n'a croupi dans aucun follicule. Si l'on joint à cela ces *sueurs* des pthisiques, on sera convaincu qu'elle est composée du *serum* dissous par une circulation réitérée, & de beaucoup d'eau chargée de sel humain. Ce n'est pas tout, il y a divers phénomenes sur l'écoulement de la *sueur* dont il importe de donner l'explication.

1°. Quand le chyle ne se change pas en sang comme dans les phthisiques, la masse des fluides qui circulent n'est presque que de l'eau; ainsi il n'est pas surprenant qu'elle s'échappe par les pores, & que les malades soient toujours baignés de *sueur*. Mais quand les vaisseaux se dilatent dans les chaleurs, quand le sang est poussé avec violence, comme dans les exercices violens, la *sueur* doit couler, puisque les engorgemens qui surviennent alors, ferment les conduits de la transpiration. Cependant si le sang est poussé trop violemment, les arteres compriment aussi les tuyaux sudoriferes; c'est pourquoi les cordiaux suppriment quelquefois la *sueur*.

2°. Dans l'agonie & la syncope, le sang s'arrête, delà vient que la partie aqueuse s'en exprime: les vaisseaux secrétoires qui sont alors relâchés, ne résistent pas à la force qui pousse le sang.

3° Dans la frayeur, il coule une *sueur* froide. Les nerfs sont agités par la puissance qui anime nos corps, & les diametres des vaisseaux capillaires se raccourcissent: alors ces vaisseaux ne reçoivent plus tant de sang; par conséquent les mouvemens de la chaleur y cessent, cependant la liqueur aqueuse qui étoit dans les organes secrétoires sort par cette contraction; elle est froide, puisqu'elle sort d'un lieu où la chaleur a été interrompue, & elle se refroidit encore en tombant sur une surface refroidie.

4°. Quand on entre d'un lieu chaud dans un lieu froid, on sue d'abord; la fraîcheur rétrécit la peau, en exprime la liqueur que la chaleur avoit ramassée dans les couloirs: cette liqueur sort en gouttes, au lieu que sans cette compression subite, elle seroit sortie en vapeurs.

5°. Si l'on descend dans un lieu profond, comme dans des mines, la *sueur* succede; cela vient de ce que dans cet endroit profond l'air est plus pesant; la peau est donc plus comprimée, & par conséquent l'eau ramassée dans les couloirs est exprimée.

6°. Si l'on relâche la peau, alors le sang ne trouvera pas tant de résistance dans les vaisseaux secrétoires; par conséquent la *sueur* ou l'humeur aqueuse se séparera & sortira par ces vaisseaux; on relâche les tuyaux de la peau par des vapeurs d'eau tiede & par des bains; on peut encore procurer le même relâchement par des remedes internes.

7°. Le sang & la lymphe sont des liqueurs trop épaisses; mais si on les divise, & si on les réduit par-là en une matiere assez fine pour entrer dans les tuyaux secrétoires, on procurera la *sueur*.

8°. Lorsque le sang se trouve arrêté dans quelque viscere, il doit nécessairement gonfler davantage les vaisseaux: la *sueur* pourra donc survenir dans les autres parties, par la même raison qu'elle paroît quand les muscles par leur contraction chassent le sang avec force de leurs vaisseaux dans d'autres.

9°. Si un corps a beaucoup de graisse, les vaisseaux seront comprimés, & par-là fort rétrécis; ainsi au moindre exercice le sang coulera dans ces vaisseaux avec rapi-

dité, la *sueur* surviendra donc aisément; d'ailleurs comme la graisse arrête la transpiration insensiblement, l'humeur aqueuse sera obligée de se déterminer par les gros tuyaux sudoriferes qui vont aboutir à la peau dès qu'il surviendra quelque mouvement. On peut ajouter une troisieme raison, savoir, que la graisse doit être regardée comme une couverture; il n'est donc pas surprenant qu'un corps gras sue facilement.

10°. Dans la fievre, les extrêmités capillaires sont bouchées par une matiere visqueuse; le sang qui ne peut pas passer librement à cause de cet obstacle, dilate davantage les vaisseaux, y excite des battemens plus forts & plus fréquens; mais dès que par le mouvement cette matiere a été divisée, il survient nécessairement des *sueurs*, parce que les passages se débouchent.

11°. La *sueur* ne coule que par quelque cause violente. Lorsque tout est tranquille dans le corps humain, elle ne paroît pas. De plus, la transpiration insensible, qui est la source de notre santé, se trouve interrompue par la *sueur*, qui n'est pas assez abondante pour tenir lieu de cette évacuation: on doit donc regarder le corps en *sueur* comme dans un état de maladie.

12°. La matiere de la *sueur* doit être plus grossiere que celle de la transpiration, car elle est filtrée dans des tuyaux plus grossiers; comme ces tuyaux viennent des vaisseaux sanguins, le sang pourroit y passer s'ils se dilatent jusqu'à un certain point; c'est aussi cette communication des vaisseaux sanguins avec ceux de la *sueur*, qui fait que quelques alimens communiquent à la *sueur* leur odeur & leur couleur. Il est rapporté dans les journaux d'Allemagne que la rhubarbe avoit coloré la matiere de la *sueur* à M. Mentzel. Salmuth & Bennet citent des exemples de personnes dont l'odeur de l'ail se faisoit appercevoir dans leur *sueur*. Pyrard raconte que la *sueur* des négres d'Afrique est si fétide quand ils sont échauffés, qu'il n'est pas possible d'approcher d'eux. Voilà les principaux phénomenes de la *sueur*.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot des désavantages de son abondance. Elle nuit toujours par son premier effet, & si quelquefois elle est utile, ce n'est que par accident. On sait que ce sont les mêmes vaisseaux qui transpirent & qui suent; s'ils se relâchent, ou que la circulation redouble, ce qui n'étoit qu'une vapeur d'eau, forme des gouttes; delà vient qu'on sue beaucoup dans toutes les dissolutions du sang, dans le scorbut, dans la phthisie, dans la défaillance & dans tous les maux chroniques. Il y a maladie, dit Hippocrate, où regne la *sueur*. Cette façon de penser est bien différente de celle de quelques médecins qui attaquent tant de maladies par la provocation artificielle des *sueurs*. Je ne parle point de ceux qui font usage des sudorifiques dans les maladies inflammatoires, & en particulier dans la petite vérole; cette pratique ne prendra jamais dans l'esprit des gens éclairés.

Cependant nous reconnoissons qu'il y a des *sueurs* vraiment critiques & salutaires; telles sont, par exemple, celles qui avec un signe de coction dans l'urine, prennent vers le septieme jour d'une maladie inflammatoire, & sont continuées sans jeter le malade dans la langueur. Hippocrate admet aussi de telles *sueurs* comme bonnes dans le causus ou fievre ardente, dans les fievres aiguës, dans les fievres remittentes & dans la pleurésie; mais en général les *sueurs* ne produisent aucun avantage dans le commencement de ces mêmes maladies, & n'en diminuent point la cause, parce qu'elles dépouillent le sang de la sérosité qui lui est nécessaire pour en surmonter la violence. *(D. J.)*

Nous sommes encore tentés de mettre ici Mr. le baron de Haller en parallele avec Mr. le chevalier de Jaucourt: Voici comme le premier s'exprime sur la même matiere.

La *sueur* est une humeur composée, mais visible, qui suinte de la peau. Le fond de cette excrétion est une vapeur exhalante, qui sort d'un nombre infini d'arteres, dont les orifices sont ouverts de tous côtés dans la peau. On imite aisément cette excrétion, après avoir enlevé l'épiderme par la macération. On injecte dans l'artere de la colle de poisson colorée avec

de la cochenille ; cette liqueur, dont la couleur est vive, sort de toute la surface de la peau en petites gouttes, qui formeroient de larges ampoules, si on avoit laissé l'épiderme à sa place : car dans le cadavre l'injection a de la peine à passer par les pores de l'épiderme, rétrecis apparemment par le froid, & par la dissipation de l'humidité.

Je ne refuse pas d'admettre entre les humeurs qui composent la *sueur*, la pommade que fournissent des glandes. Mais ces glandes ne sont pas démontrées encore dans toute l'étendue de la peau, & toute la peau peut suer. La secrétion glanduleuse est d'ailleurs essentiellement visqueuse : elle se délaie dans la liqueur aqueuse, mais elle seule ne feroit jamais une liqueur aussi claire & aussi fluide que la *sueur*. C'est elle qui donne à la *sueur* de la viscosité, de la couleur jaune & de l'odeur.

La graisse y contribue, elle suit les pores des cheveux, & revient se mêler à la *sueur*. On a vu le sang dans de certains sujets, & dans de grandes maladies, se mêler à la *sueur*.

La *sueur* n'est pas une fonction perpétuelle ; elle est toujours l'effet d'un excès, ou dans le mouvement du sang ou dans le relâchement de la peau ; elle prend alors la place de la transpiration, qui est l'humeur que la peau exhale naturellement. Dans les pays extrêmement chauds on sue presque sans cesse, mais on y languit. Elle accompagne un certain degré de chaleur au dessus de 106 de Fahrenheit, & elle paroît diminuer la chaleur ardente & la fréquence du pouls, quand elle succede à la chaleur seche. Les boissons aqueuses, aidées de l'exercice, portent la *sueur* aussi loin que le parfait repos d'un homme bien couvert ; la peau est alors rechauffée & relâchée par la vapeur qui en exhale, & que les couvertures retiennent, sur-tout lorsqu'elles sont tirées des animaux. Le visage sue plus que le reste du corps, & le front jusqu'au nez plus que le reste du visage. Les plantes des pieds & les paumes des mains ne suent presque jamais.

Naturellement assez claire & un peu trouble, la *sueur* se teint par la chaleur, par l'exercice, par la mal-propreté qui retient & accumule l'onguent des glandes, & par les fievres : elle prend aussi une teinture des alimens. Elle prend de la mauvaise odeur par les causes que je viens de nommer, & plus encore par les crises des fievres humorales putrides, dans lesquelles elle contracte une odeur particuliere, qui trahit la crise avant qu'elle se fasse. La *sueur* soulage alors lorsqu'elle a été préparée par plusieurs jours de fievre, & par la coction des humeurs qui causent la maladie. Elle est symptomatique & tout à fait sans utilité dans les commencemens des fievres, & dans leur crudité. Hippocrate connoissoit cependant la *sueur* critique, & la provoquoit lorsqu'il la jugeoit salutaire. Mais on est allé beaucoup trop loin dans le siecle passé : on vouloit guérir toutes les fievres aiguës par la *sueur*, on échauffoit sans se souvenir que les remedes augmentoient l'irritation & le mouvement du sang. (*H. D. G.*)

SUEUR, (*Médec. séméiotiq.*) l'examen de la *sueur* n'est point ou ne doit point être un objet indifférent pour le praticien, sur-tout dans le traitement des maladies aiguës ; les signes que lui fournit cette excrétion assez exactement vérifiés, peuvent lui aider à reconnoître quelques maladies, à en distinguer les différens états ; ils répandent principalement des lumieres sur le pronostic, partie plus brillante & non moins avantageuse ; non-seulement la *sueur* peut servir à annoncer un événement futur favorable ou pernicieux, mais souvent elle contribue à le produire ; une *sueur* abondante survenue un des jours critiques, n'est pas un simple signe passif de la guérison prochaine, elle en est la cause la plus efficace. Des *sueurs* continuelles en même temps qu'elles annoncent une maladie dangereuse, augmentent beaucoup le danger par le desséchement & l'épuisement qu'elles occasionent sûrement ; c'est pourquoi les signes qu'on tire de la *sueur* sont toujours assez certains, le mal ou le bien qu'ils annoncent étant le plus souvent l'effet de cette excrétion diversement modifiée ; c'est toujours dans les écrits d'Hippocrate qu'il faut puiser les observations, les faits sur lesquels ils sont établis, & les vérités ou les axiomes qui en résultent. Avant lui on auroit

inutilement cherché ces signes, & on ne les trouvera dans aucun des auteurs qui l'ont suivi, copié ou commenté, exposés avec plus d'exactitude & de précision. Prosper Alpin, dont les ouvrages seront toujours précieux aux vrais observateurs, a cependant trop raisonné la partie séméiotique qu'il a tirée d'Hippocrate. C'est un défaut qu'il doit sans doute à Galien dans les volumineux écrits duquel il me paroît avoir étudié la doctrine du divin vieillard plutôt que dans les ouvrages mêmes de cet illustre législateur de la médecine; laissant donc à part les aitiologies assez peu satisfaisantes qu'il propose d'après Galien, ne prenons que les faits, & tâchons de les présenter d'une maniere & dans un ordre convenables.

On peut, dans les *sueurs*, considérer la quantité, la qualité, les parties par où elle se fait, le temps du malade auquel elle a lieu, & l'état de la maladie qui l'éprouve. La quantité de la *sueur* peut être trop grande ou trop petite; la qualité varie principalement par rapport à l'odeur & à la chaleur. Quelques auteurs ajoutent fort inutilement par rapport au goût; car qui est-ce qui goûte la *sueur* de ses malades, & quel signe lumineux a produit l'attention à cette qualité? Les parties par où se fait la *sueur* peuvent être plus ou moins étendues; delà naît la division importante des *sueurs* en générales & particulieres. Le temps de la maladie les fait distinguer en critiques & symptomatiques. L'état du malade favorise la même distinction, & établit celle des *sueurs* bonnes, mauvaises & mortelles: ce sont-là les principales sources d'où découlent tous les signes qui se tirent de la *sueur*. Dans l'exposition que nous allons en faire, nous prendrons la méthode suivante; détaillant d'abord les signes heureux & critiques; 2°. ceux qui font craindre quelque symptome fâcheux déterminé; 3°. ceux qui sont en général mauvais, ou mortels.

I. On doit en général regarder comme avantageuses les *sueurs* qui paroissent, après la coction, un des jours critiques, qui emportent entiérement la fievre, & celles qui découlent de tout le corps, sont chaudes, forment de petites gouttes, & diminuent la violence des accidens. Hippocr. *prognost. lib. I, n°. 18.* Les jours auxquels les *sueurs* survenues sont bonnes, & même critiques, sont le 3, le 5, le 7, le 9, le 11, le 14, le 17, le 21, le 27, le 31 & le 34. *Aphor. 36, lib. IV.* Hippocrate n'a point fait à dessein mention du quatrieme jour, quoiqu'il passe ordinairement pour un des critiques, parce que, remarque Galien, les fievres très-aiguës ayant leur redoublement les jours impairs, la crise ne peut se faire que dans ce même temps; & Prosper Alpin ajoute qu'il n'a presque jamais observé ce jour-là des *sueurs* favorables. Les *sueurs* critiques sont ordinairement précédées de frissons; les fievres intermittentes en offrent des exemples très-fréquens, où l'on voit encore que la quantité des *sueurs* est proportionnée à la durée & à l'intensité du frisson; & quoiqu'elles soient inutiles *à critiquer* pour le fond de la maladie, pour la cause des accès, elles n'en sont pas moins critiques pour chaque accès particulier dont elles sont la terminaison ordinaire. Cette assertion se trouve aussi confirmée par les histoires de plusieurs malades qu'Hippocrate a rapportées dans ses *épidémies*, où il dit que les malades frissonnoient, avoient ensuite la fievre très-aiguë, ardente, πυρ, & suoient enfin très-abondamment: ainsi la femme qui demeuroit sur le rivage, eut un léger frisson le onzieme jour, qui fut suivi d'une fievre très-vive, la *sueur* survint, & la fievre cessa. Charion eut de même un petit frisson, la fievre & des *sueurs* entiérement critiques. C'est avec raison que Galien assure que les *sueurs* qui succedent aux frissons sont très-heureuses si elles paroissent avec des signes de coction. Il n'est pas moins avantageux que les *sueurs* soient chaudes & universelles; tous les malades qui en ont été soulagés ou guéris, dont il est parlé dans les *épidémies*, les ont éprouvées telles; Cléomastide, Meton, Mélidie, Anaxion, la femme qui demeuroit sur le rivage, le malade du jardin de Déalces, *&c.* Périclès eut sur le midi une *sueur* abondante & chaude, & qui découla de tout le corps; la fievre cessa & ne revint plus. Nicodeme éprouva la même chose; la vierge de Larisse frissonna, & bientôt après eut des *sueurs* copieuses, chaudes & universelles,

universelles, & fut parfaitement guérie, *epidem. lib. III, sect. 11; ægrot. 8, 10, 11 & 12.* Les *sueurs* venant peu à peu sont d'un grand secours dans les convulsions accompagnées d'extinction de voix durable, *coac. prænot. n°. 13, cap. xiv.* Les personnes grêles, maigres, qui crachent beaucoup, se trouvent très-bien de suer en dormant. Plusieurs malades sont aussi soulagés par les *sueurs*, *ibid. n°. 12, cap. x.* Les douleurs aux hypocondres avec extinction de voix dans le cours des maladies aiguës se terminent heureusement par les *sueurs*; & si cette crise n'a pas lieu, ces douleurs sont d'un mauvais caractere & très-dangereuses, *prorrhet. lib. I, sect. 11, n°. 57.* Les malades qui sont au commencement agités, ont des insomnies, rendent par le nez du sang goutte à goutte, qui soulagés, le sixieme jour, retombent pendant la nuit plus mal qu'auparavant, ont le lendemain des légeres *sueurs*, & tombent ensuite dans l'assoupissement & le délire; ces malades, dis-je, ont à la fin une hémorragie du nez très-abondante, *ibid. sect. 3, n°. 40.* Les délires avec refroidissement occasionés par la crainte, sont terminés par des fievres accompagnées de *sueurs* & des sommeils qui interceptent la voix, *coac. præn. cap. xxij, n°. 8.*

On a lieu d'attendre des *sueurs* critiques ou avantageuses dans les maladies aiguës, lorsque les signes généraux de coction ont paru, & qu'on observe ceux d'une crise prochaine, lorsque la peau est lâche & molle & qu'elle devient morte; que la chaleur du corps est humide; que le visage est très-rouge; que le frisson survient; que le ventre est resserré, les urines peu abondantes; que la saison est convenable, ce qui arrive sur-tout lorsque l'été est humide & semblable au printemps, *aphor. 6. lib. III.* Lorsqu'il y a eu des délires, & enfin ce qui est le signe le plus sûr & le plus constant, lorsque le pouls devient mol & ondulant; ce caractere du pouls, avant-coureur de la *sueur* critique décrit par Galien, a été copié machinalement par tous les auteurs qui l'ont suivi, & aucun jusqu'à Solano n'a imaginé que les autres évacuations critiques devoient naturellement être précédées & annoncées par un pouls particulier. Ce médecin espagnol a fort bien vu que le dévoiement & l'hémorragie du nez avoient leur pouls propre; mais il n'a vu que cela. Cette partie a reçu beaucoup d'accroissement & de perfection par les observations neuves & intéressantes de M. Bordeu. *Voyez l'article* Pouls. Solano a dit que le pouls de la *sueur*, qu'il appelle *inciduus*, étoit celui « dans lequel deux pulsations, trois ou quatre tout au plus, s'élevent non-seulement au dessus des autres, mais aussi par degrés chacune au dessus de la précédente, la seconde au dessus de la premiere, & ainsi de suite jusqu'à la quatrieme inclusivement; car Solano n'a jamais observé plus de quatre pulsations consécutives de cette sorte. » Galien avoit déja remarqué cette élévation graduée des pulsations. M. Bordeu prétend que ce pouls ondulant n'est pas simple, & qu'il tient toujours un peu du pectoral, & que le vrai pouls de la *sueur* est plein, souple, développé, fort; que quelques pulsations s'élevent au dessus les unes des autres, & vont en augmentant jusqu'à la derniere qui se fait distinguer par une dilatation, & une souplesse plus marquée que dans les autres pulsations, *Recherches sur le pouls, chap. xvj.*

II. Les *sueurs* n'annoncent pour l'ordinaire un symptome ou un accident déterminé que de concert avec quelques autres signes, & dans certains cas particuliers. Ainsi les *sueurs* abondantes sont rangées parmi les principaux signes d'une suppuration déja faite dans la poitrine, *prognost. lib. II, n°. 59*, & on observe dans ce cas que les *sueurs* commencent à se faire par la poitrine, & qu'elles y sont toujours en plus grande quantité; ce qui vérifie encore l'axiome, qui dit que le siege du mal est dans la partie par où se fait la *sueur*, *aphor. 38, lib. IV*, ou les *sueurs* copieuses, chaudes ou froides continuelles sont un signe que la maladie sera longue & même dangereuse, ou que le corps a trop d'humidité, & en ce cas elles indiquent les purgatifs émétiques, si le sujet est robuste; cathartique, s'il est d'une complexion délicate; & si ces causes n'ont

point lieu, ces *sueurs* dénotent que le malade mange trop, *aphor.* 42, 56, *lib. VII.* La fievre aiguë accompagnée de *sueur* survenue à un malade dont l'esprit n'est pas tranquille, annoncent & déterminent la phrénésie, *prorrhet. l. I, sect.* 1, *n°.* 17, les *sueurs* qui paroissent avec des tremblemens convulsifs, indiquent leur retour, *ibid. sect.* 3, *n°* 13, des légeres *sueurs*, ἰφιδρωσις, avec douleur de tête & constipation précedent & présagent les convulsions, *ibid. n°.* 23, ramollissement de la langue, dégoût, *sueurs* froides à la suite d'un dévoiement, sont des signes de vomissement de matieres noirâtres, *coac. prænot. c. vij. n°.* 4.

III. Les *sueurs* qui fournissent un pronostic fâcheux, ou même qui donnent lieu de craindre la mort, sont en général celles qui paroissent avant la coction, par conséquent aucun des jours critiques qui n'apportent aucun soulagement, qui sont en trop petite ou trop grande quantité, qui ne sont que partielles, qui sont froides & fétides, & qui enfin sont accompagnées de signes pernicieux; la *sueur* qui commence en même temps que la fievre dans les maladies aiguës est très-mauvaise, *coac. prænot. c. xxvj, n°.* 3, elle annonce une crise imparfaite & très-laborieuse, *epidem. lib. II, n°.* 2. Walsdmid assure que les *sueurs* abondantes qui viennent au commencement des petites-véroles, & qui sont accompagnées de beaucoup de foiblesse, sont mortelles; les *sueurs* qui n'ont aucun bon effet, sont censées inutiles, si elles n'ont d'ailleurs aucun mauvais caractere; mais elles deviennent dangereuses, si elles sont trop abondantes, ce qui peut arriver de deux façons, ou si dans peu de temps elles coulent en grande quantité, ou si elles persistent trop long-temps & sont continuelles. Les *sueurs* abondantes qui fatiguent sont toujours mauvaises; si la fievre ne diminue pas, elle en devient plus longue, *aphor.* 56, *lib. IV*, lorsqu'elles sont abondantes & chaudes, le danger est moins grand que lorsqu'elles sont en même temps froides, *aphor.* 42, *ibid.* La plupart de ceux qui tomberent malades pendant la constitution pestilentielle décrite, *epidem. lib. III, sect.* 11, *n°.* 18, moururent ou traînerent long-temps; les frissons étoient fréquens, la fievre aiguë & continuelle, & les *sueurs* copieuses presque toujours froides, paroissoient dans des temps peu convenables. Pythion eut le jour de sa mort le dixieme de sa maladie une extinction de voix, un froid vif, la fievre très-aiguë & des *sueurs* abondantes, *ibid. ægr.* 3. Les *sueurs* survenues même les jours critiques, si elles sont fortes, abondantes & rapides, sont dangereuses; il en est de même, si elles sortent du front comme des gouttes; & si elles sont froides & copieuses, elles ne peuvent paroître ainsi sans beaucoup d'effort & de violence, *aphor.* 4, *lib. VIII.* Ceux qui après le frisson, ont des *sueurs* abondantes, sont très-dangereusement malades, *coac. præn. c. j. n°.* 13. Les *sueurs* assidues, continuelles sont toujours symptomatiques & mauvaises, quand même elles ne seroient pas fort abondantes. Le phrénétique, dont parle Hippocrate dans ses épidémies, *lib. III, sect. ægr.* 4, vomissoit des matieres virulentes, avoit une fievre mêlée de frisson & des *sueurs* continuelles. Ce symptome est très-ordinaire, & mortel dans le troisieme degré de phthisie & dans les consomptions: les *sueurs* qui cessent trop tôt, ou qui sont trop légeres, les *désudations*, ἰφιδρωσις, ne sont pas moins dangereuses que les précédentes. Galien a fort judicieusement remarqué que les *sueurs* qui ont commencé à paroître & qui cessent ensuite tout à coup, sont très-mauvaises, *comment. un prorrhet. lib. I.* Ceux qui ne *suent* que peu, & sur-tout aux environs de la tête dans les maladies aiguës, & qui sont inquiets, sont dans un danger pressant, sur-tout si les urines sont en même temps noires; il en est de même, s'il ne peuvent dormir & si la chaleur revient, *prorrhet. lib. I, sect.* 11, *n°.* 18 & 33. De légeres *sueurs* sont sur-tout pernicieuses, si elles se font avec refroidissement à la suite d'un saignement de nez, *ibid. sect. III, n°.* 34. Si elles succedent à des horripilations fréquentes qui passent & qui reviennent souvent, à des frissons qui accompagnent l'assoupissement, l'ardeur du visage & les douleurs de tête; si elles se rencontrent avec lassitude, obscurcisse-

ment de la vue, vieille toux, & sur-tout si ces malades sont promptement rechauffés, & lorsque ces *sueurs* légeres paroissent après un frisson suivi de refroidissement, avec douleur de tête & du cou, & perte de voix, les malades meurent avec une gêne dans le gosier, qui empêche la libre sortie de l'air, *com. prænot. c. j. n°.* 12, 8, 7, 35, 36, 41, 42, 1. Le refroidissement ou le frisson qui succedent à ces légeres *sueurs*, les rendent presque toujours mortelles, sur-tout s'il y a de fréquentes alternatives de frissons & de *sueurs*, le ventre se relâche à la fin, & il se fait des suppurations, *ibid. n°.* 11 & 41. On peut voir combien fréquemment le frisson qui suit & intercepte les *sueurs*, annonce & précede la mort des malades, dans les histoires de la femme de Droméadus, *epidem. lib. I, n°. 34, p. 11*, de la fille d'Euryanoćté, du jeune homme qui demeuroit au marché des menteurs, *ibid. lib. III, sect. I, ægr. 6 & 8*, de la femme de Théodore, de celle d'Euxenius & d'Aristocrate, *epidem. lib. VII, n°. 45, &c.* Autant les *sueurs* générales sont avantageuses, autant celles qui n'ont lieu que par quelque partie du corps, par le front, la tête, le cou & les clavicules, la poitrine, *&c.* sont funestes & de mauvais augure, tous les malades dans lesquels Hippocrate a observé ces *sueurs* partielles sont morts, aussi les met-il au nombre des signes qui caractérisoient dès le commencement les fievres ardentes qui devoient avoir une terminaison peu favorable, *epidem. lib. I, passim.* Les *sueurs* froides sont les plus pernicieuses de toutes, sur-tout si elles ne sont pas générales, *prognost. lib. I, n°. 18*, on les observe souvent dans les derniers temps des maladies, lorsque les malades sont prêts à rendre le dernier soupir; si elles se rencontrent avec une fievre légere, elles n'annoncent que de la durée; mais si la fievre est aiguë, elles dénotent une mort prochaine, *aphor. 37, lib. IV*, elles viennent quelquefois à la suite des déjections noires, *coac. præn. c. xxviij, n°. 43*. Philiscus eut le cinquieme jour des *sueurs* froides, & mourut le lendemain. Dans Silenus, après l'apparition de ce symptome, la mort fut plus lente, mais non pas moins certaine, *épidem. lib. I, n°. 24 & 25, ægr. 1 & 2.* Enfin quoique les *sueurs* n'aient aucune mauvaise qualité, si elles paroissent en même temps que d'autres signes fâcheux, elles contribuent à confirmer le pronostic de mort, sur-tout si elles ne dissipent point ces accidens. Ainsi la femme d'Olympiade avoit la voix éteinte, l'orthopnée, mauvaise couleur, & *suoit* principalement des jambes & des piés, elle étoit déja à l'agonie & dans les bras de la mort, *ibid. lib. VII, n°. 36.* Erasinus dont la *sueur* étoit jointe à des convulsions, & qui avoit les extrêmités froides & livides, mourut le cinquieme jour, *ibid. lib. III, sect. 3, ægr. 8*, d'où l'on peut conclure que, quoique les *sueurs* soient des signes assez certains par elles-mêmes, on risqueroit souvent de se tromper si l'on s'en tenoit à ce seul signe, & l'on voit la nécessité de combiner tous les signes pour pouvoir porter un pronostic à peu près certain, c'est-à-dire, qui ait beaucoup de probabilité, toutes les parties de la *séméiotique* se prêtent un appui & une force réciproques; on ne peut sous quelque prétexte que ce soit, s'exempter de les approfondir toutes avec soin, la moindre négligence sur ce point est impardonnable; elle peut tourner au déshonneur du médecin coupable, & qui pis est au détriment du malade innocent. (*m*)

SUEUR ANGLOISE, (*Médecine prat.*) maladie particuliere aux Anglois, dont la *sueur* est le symptome principal & l'unique remede; elle est connue dans les différens auteurs sous les noms de *fievre sudatoire*, ἱδρωπυρετος, de *peste britannique*, d'*éphemere pestilentielle*, de *suette*, &c.

Cette maladie épidémique en Angleterre, n'y a pas été de tout temps; l'époque de son invasion dans ce pays, n'est pas bien déterminée : les écrivains qui la font remonter aux temps les plus reculés ne la placent pas avant l'année 1480; tels sont Surius, Cambden, Caïus, & Childrel : d'autres prétendent que cette maladie n'a commencé à faire des ravages qu'au commencement du sixieme siecle; mais ces prétentions sont détruites par les témoignages positifs des premiers, qui ne accordent cependant pas entr'eux, sur l'année précise de son invasion. Le sen-

timent le plus commun, & qui paroît le plus sûr, c'est celui de Caïus, qui assure que la *sueur angloise* se répandit pour la premiere fois, en 1483, dans l'armée d'Henri VII. roi d'Angleterre, dès qu'elle fut abordée au port de Milfort, dans la principauté de Galles; elle gagna ensuite Londres, où elle attaqua & tua un grand nombre de personnes, depuis le premier Septembre jusqu'à la fin du mois d'Octobre; alors les *sueurs* se calmerent, & l'on n'en ressentit aucune atteinte jusqu'à l'été de 1485; depuis elle reparut en 1506, & en 1518, & cette année elle fut si violente, qu'elle emportoit en trois heures les malades; aucun sexe, aucun âge, aucune condition, n'échappa à ses coups, plusieurs villes furent entiérement dépeuplées: elle revint avec un peu moins de furie en 1528; cependant les malades qui en étoient attaqués succomboient en moins de six heures à la violence du mal; elle prit la plupart de ces victimes parmi les gens de considération: Henri VIII. régnant alors, ne fut pas à l'abri de ses fureurs, il en fut frappé en 1529. Ce fut alors qu'elle se répandit dans les contrées maritimes de la Hollande, de la Zélande, ensuite à Anvers; delà dans la Flandre & le Brabant, & immola dans tous ces pays des milliers d'habitans; elle infecta aussi quelques provinces d'Allemagne, & interrompit à Marpurg, le fameux colloque de Zuingle & de Luther, sur l'eucharistie. Enfin cette terrible maladie reparut en 1551 avec tant de violence, qu'il mourut dans un seul jour cent-vingt personnes à Westminster. Ses ravages furent encore plus affreux à Shrewsbury, séjour du célebre Caïus, de qui nous tirons ces détails: ce canton fut presque entiérement dépeuplé. Les Anglois effrayés avec raison du danger prochain qu'ils couroient, cherchoient leur salut dans la fuite, remede assuré dans les autres épidémies; mais ce fut inutilement, le mal les suivoit & les attaquoit particuliérement dans les pays où ils se réfugioient; eux seuls étoient sujets à cette maladie, les autres nations n'en éprouvoient aucune atteinte, & suivant les observations bien constatées, aucun étranger voyageant ou établi dans leur pays, n'en fut attaqué. Ce fut cette année que l'épidémie épuisa ses fureurs; l'Angleterre en a été depuis ce temps exempte jusqu'à présent.

Les symptomes qui accompagnoient la *sueur angloise* étoient différens dans presque tous les sujets; elle s'annonçoit le plus ordinairement par une douleur dans quelque partie, dans le cou, les épaules, les bras, les jambes, *&c.* ou par une espece de vapeur chaude qui parcouroit ces parties; peu après une chaleur brûlante se répandoit dans l'intérieur, le malade étoit tourmenté par une soif inextinguible, par des inquiétudes, des langueurs d'estomac, des maux de cœur, quelquefois il survenoit des vomissemens; à ces accidens succédoient plus ou moins promptement des douleurs de tête, le délire, une langueur extrême, un penchant insurmontable au sommeil, le pouls devenoit vîte & véhément, & la respiration fréquente & laborieuse; ces symptomes étoient tout-à-coup suivis d'une *sueur* plus ou moins abondante, qui venant ensuite à cesser, jetoit les malades dans l'affaissement avant-coureur de la mort prochaine; dans les différentes constitutions épidémiques, & dans les différens sujets, la rapidité avec laquelle tous ces phénomenes se succédoient, varioient extrêmement en 1518, les malades avoient essuyé tous ces accidens, & étoient morts en trois heures; en 1528, leur durée s'étendoit jusqu'à six heures; en général les malades n'étoient pas sans danger jusqu'à ce que les vingt-quatre heures fussent expirées; c'étoit-là le terme le plus ordinaire de la *sueur angloise*, qui l'avoit fait appeller *peste éphémere*. On a observé que lorsque ses coups étoient moderés & portés ce semble avec choix, ils ne tomboient que rarement sur les pauvres, les vieillards, les enfans, les atrabilaires, & les personnes d'une constitution foible & délicate: les crapuleux, les personnes sanguines, celles qui faisoient un grand usage du lait, étoient les premieres victimes de sa fureur.

Plusieurs objets s'offrent ici aux recherches des théoriciens, 1°. qu'elle est l'origine de cette maladie, la cause de son invasion en Angleterre; 2°. pourquoi est-

elle si aiguë ? 3°. Pourquoi n'exerce-t-elle ses fureurs que sur le sang anglois, &c ? Presque tous les auteurs qui en ont écrit, Herman comte de Nvénare, Riquinus, Schiller, & Alexander Benedictus, s'accordent pieusement à regarder cette maladie comme un des fleaux par lesquels un Dieu irrité exerce sa vengeance sur les criminels humains. La *sueur angloise* a été principalement destinée à punir l'incrédulité, sans doute plus familiere aux Anglois, suivant ces vers de Pherntophius.

. . . . . Cœlestia numina nobis,
Nil sunt quam nugæ, fabula, verba, jocus;
Inde fames nobis, pestes, mars denique fontem
Hinc etiam inclemens ἱ ἀρσωνρετος habet
Sævum horrendum atrox genus immedicabile morbi,
Nostræ perfidiæ debitum, &c.

Et en partant de ces principes, on explique par la volonté de ce même Dieu, tous les autres phénomenes de cette maladie, & sur-tout son *endémicité* en Angleterre; mais ces explications ne sauroient satisfaire le philosophe médecin, quoique infiniment persuadé que Dieu est l'auteur & la premiere cause de tous les effets, parce qu'il sait que pour les opérer, l'Etre souverain se sert des moyens physiques dont les recherches lui sont permises, & que les lui attribuer toujours, ou comme on dit, recourir sans-cesse à la sacristie, n'est qu'une ressource de la paresse orgueilleuse & de la superstitieuse ignorance. Quelles sont donc les causes physiques de la *sueur angloise?* Schiller pense que l'influence des astres, sur-tout de Saturne, de Mars, & de Mercure, n'y a pas peu contribué. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Il ajoute que le changement considérable des saisons, le genre de vie, & la mauvaise qualité de l'air, doivent aussi être accusés; il tire une preuve de l'action de l'air, de l'observation faite sur les oiseaux qui étoient attaqués de cette peste, & qu'on trouvoit en grand nombre morts sur les arbres, avec des petits abscès sous les aisselles. Il n'est pas douteux que les mauvaises qualités de l'air ne soient la principale cause de toutes les maladies épidémiques, & par conséquent de la *sueur angloise*; mais ce qu'il n'est pas possible de déterminer, pourquoi cet air n'a-t-il été infecté qu'en 1483? pourquoi & comment cette infection s'est-elle renouvellée de temps en temps? Les mauvaises raisons qu'on en a données, laissent encore ces problêmes à décider. Pourquoi aussi les étrangers en étoient-ils exempts en Angleterre, & pourquoi les Anglois fugitifs dans les autres pays, n'étoient-ils pas à l'abri de ses coups? Y auroit-il dans le sang des Anglois une disposition sans laquelle on peut impunément s'exposer aux causes morbifiques: porteroient-ils en naissant le germe de cette funeste maladie, qui ne peut être développé que par la constitution analogue de l'air? cette disposition seroit-elle un effet de leur façon de vivre, de l'usage immodéré qu'ils font de la chair des animaux, & de l'état particulier de leur atmosphere? Voilà des questions qu'on auroit pu décider, si les auteurs qui ont écrit sur cette maladie, eussent été meilleurs physiciens & plus exacts observateurs. La crainte peut être regardée comme une des causes des ravages de la *sueur angloise*; dans toutes les pestes & les maladies épidémiques, elle joue un très-grand rôle; mais elle ne produit jamais l'épidémie, elle ne sert qu'à en accélérer les progrès; plusieurs auteurs se sont manifestement trompés, en généralisant cette cause *Voy.* PESTE.

Dès que cette maladie se déclaroit, il étoit très-important de la reconnoître, elle parcouroit ses temps avec une si grande rapidité, qu'il eût été dangereux de s'y méprendre; mais cette même rapidité en étoit un signe distinctif; d'ailleurs, lorsqu'une maladie est épidémique, il n'est pas à craindre qu'on la méconnoisse, quelques variés qu'en soient les accidens; il y a toujours un caractere commun qui frappe les moins éclairés, & que la crainte rend encore plus remarquable.

Le danger qui accompagnoit la *sueur angloise*, n'a pas été ni aussi pressant ni aussi certain dans tous les différens temps où elle a paru, les années les plus meurtrieres ont été comme nous avons vu, 1518,

1528, & 1551. La premiere année que cette maladie se fit connoître, en 1483, l'incertitude des médecins, & les méthodes de traitement peu apropriées qu'ils suivirent, n'ajouterent pas peu à la violence des accidens; & en effet, comme l'ont remarqué Herman, Erasme, & quelques autres, la *sueur angloise* presque sûrement mortelle dès le commencement, se calma au point que personne n'en mouroit que par le défaut ou l'ignorance du médecin; ceux qui succomboient étoient toujours morts avant vingt-quatre heures : aucun, dit Thomas Morus, n'a péri de cette maladie que le premier jour; Erasme a observé que les mêmes personnes étoient souvent attaquées trois ou quatre fois de cette maladie, jusqu'à ce qu'enfin elles devenoient hydropiques, *epist. 57. lib. XXVI.* la *sueur* qui paroissoit, étoit, suivant toutes les observations, plutôt une crise salutaire, qu'un symptome dangereux, sa cessation seule étoit l'accident le plus à craindre, la cause & le signe d'une mort prochaine; ceux, dit Herman, dans qui on repercutoit la *sueur*, mouroient en peu d'heures, & bientôt après leur cadavre détruit par la putréfaction s'en alloit en lambeaux & exhaloit une odeur insupportable.

La *sueur* étant l'unique remede de cette maladie, il paroît évidemment que le médecin n'a autre chose à faire qu'à seconder la nature, ou suppléer à son défaut si elle est trop foible; il ne faut négliger aucun secours pour faire *suer*, les frictions doivent d'abord être employées; si leur effet n'est pas assez considérable, il faut avoir recours aux sudorifiques internes; la maniere de les administrer est assez indifférente, peu importe qu'on les donne en opiate, en potion, en tisanne, *&c.* il faut bien se garder d'employer les préparations de pavot, qu'on est assez dans l'usage de mêler aux potions sudorifiques, pour en assurer & en augmenter l'effet; le sommeil que ces remedes occasionent est mortel dans ces maladies, & loin de l'exciter, il faut le prévenir & l'empêcher, en secouant le malade, en lui parlant à haute voix; cette précaution est recommandée par tous les auteurs, ils s'accordent aussi tous à défendre tout aliment solide ou liquide, à moins que la foiblesse ne soit extrême, & que la syncope ne soit à craindre : alors on peut permettre un potage, ou un peu de poulet rôti, & pendant tout le jour que dure, ou peut durer la maladie, il faut tenir le malade dans un lit bien chaud, bien couvert, sans cependant l'affaisser sous le poids des couvertures, avoir attention que l'air froid n'y pénetre pas; dans cet état on le laisse *suer* sans le changer de linge; dès qu'il a cessé & que les symptomes sont dissipés, on le frotte avec des serviettes chaudes, on lui met du linge blanc, & on le transporte dans un autre lit : on peut alors lui donner un bouillon, & le laisser dormir pendant quelques heures, après quoi il n'est pas indifférent de lui provoquer de nouveau la *sueur*, si elle ne revient pas naturellement; par ce moyen on prévient des rechûtes presque toujours funestes. Riquinus raconte qu'un paysan attaqué de la *sueur angloise*, méprisant les regles ordinaires de traitement, s'avisa de se jeter dans un four d'où l'on venoit de tirer les pains, il y *sua* prodigieusement, on l'en retira après quelque temps extrêmement foible, mais guéri; & ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que, s'il en faut croire cet auteur, les pains qu'on cuisit après dans ce four, prirent une qualité vénimeuse, & tous ceux qui en mangerent moururent enragés. Il paroît par-là qu'il n'y auroit pas de secours plus prompt & plus assuré dans la *sueur angloise* que de mettre les malades dans une étuve, si l'on n'avoit pas à craindre le même inconvénient : cette crainte est fondée sur une autre observation semblable, rapportée par Herman. Un médecin ayant des bubons pestilentiels, sous l'aisselle gauche, va comme pour se laver au bain public, il fait allumer plus qu'à l'ordinaire le feu des poëles, & dans cette espece d'étuve, il se fait frotter avec force par deux domestiques, pour exciter plutôt & plus abondamment la *sueur* qui ne tarda pas à couler de toutes parts : il remédie à la foiblesse quil éprouvoit par quelques verres de vin spiritueux, & sort ainsi du bain parfaitement guéri; mais sa *sueur* avoit tellement infecté le lieu du bain, que

celui qui en avoit la direction, ses domestiques, & tous ceux qui vinrent ensuite se baigner y moururent aussi-tôt; le gouvernement fut obligé de faire murer cet endroit, pour prévenir d'autres accidens aussi funestes.

La fuite étant un expédient observé inutile pour se garantir de la *sueur angloise*, les auteurs conseillent d'allumer de grands feux avec des bois odoriférans, dans les rues & les maisons, précaution conseillée par Hippocrate dans la peste & couronnée par le succès; de prendre des poudres & des infusions aromatiques, alexipharmaques, *&c.* & lorsqu'on a heureusement réchappé, il faut bien se garder du froid qui ne manque pas d'occasioner un cours de ventre presque toujours mortel, comme le prouve la triste expérience de ceux qui étant guéris, s'y sont inconsidéremment exposés. (*m*)

SUEUR, s. m. (*Corroyerie.*) ouvrier qui autrefois travailloit les cuirs au sortir de la main du tanneur. C'étoit celui qui les mettoit en suin ou en graisse, qu'on nomme alors *souin*; les *Sueurs*, comme on le voit dans les anciens statuts des Corroyeurs, faisoient une communauté particuliere, qui, aussi bien que celle des Baudroyeurs & des Cordonniers, a été réunie à la communauté des Corroyeurs. *Savary.* (*D. J.*)

SUEVUS ou SUEBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II. c. x.* Spener, *notit. Germ. ant. l. II. c. ij.* veut que ce soit une des embouchures de l'Oder: savoir celle du milieu appellée *Suine* ou *Sueve*, & qui approche plus du nom des Sueves qui ont anciennement habité dans ces quartiers. (*D. J.*)

SUEZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Egypte, sur la côte septentrionale de la mer rouge, à vingt lieues au Nord de Tor, avec un vieux château ruiné, & un petit port à trois journées du chemin du Caire.

Les anciens appelloient *Suez*, la ville des héros, *Héréopolis*; peut-être ne s'acquitelle un si beau nom qu'à cause de son commerce. Elle est cependant située dans un terrain fort stérile jusqu'à cinquante milles tout autour; elle manque d'eau, & son port qui a peu de fond, n'est qu'une vraie rade dangereuse: les soudans d'Egypte, & après eux les Turcs, ne l'ont point réparé; & d'ailleurs dans le temps même qu'ils y travailloient pour s'opposer aux progrès que faisoient les Portugais, il falloit qu'alors même les chameaux portassent tous les matériaux, depuis le Caire jusqu'à *Suez*. (*D. J.*)

SUEZ, *le golphe de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Heroopolites sinus*; c'est la partie la plus septentrionale de la mer Rouge, & l'endroit où vraissemblablement les Israélites la passerent à pié sec; ce golfe n'est séparé de la mer Méditerranée que par un isthme d'environ cinquante milles, qui joint l'Asie à l'Afrique, & qu'on appelle l'*isthme de Suez*; nous en allons faire l'article. (*D. J.*)

SUEZ, *isthme de*, (*Géog. mod.*) isthme qui joint l'Asie à l'Afrique. Cet isthme peut avoir cinquante milles d'étendue, quoique Plutarque ne lui en donne que trente-sept, jusqu'à l'endroit ou l'on s'embarque sur le Nil. Les rois d'Egypte considérant les grands avantages qui reviendroient à leur pays par la communication des mers, tenterent souvent de couper cet isthme, & de faire par ce moyen une île de toute l'Afrique. Sésostris, au rapport de Strabon, fut le premier qui forma ce dessein, & qui fit son possible pour l'exécuter. Darius, roi de Perse & d'Egypte, tenta la même entreprise, & conduisit son ouvrage jusqu'aux lacs Amers, nommés de la sorte à cause de l'amertume de leurs eaux. Le premier Ptolomée parmi les successeurs d'Alexandre, se proposa d'achever l'ouvrage, & l'abandonna cependant bientôt après. Les uns disent que ce fut par crainte d'inonder l'Egypte qui est plus basse de trois coudées que la mer Rouge. D'autres assurent que ce fut de peur que la mer en entrant dans le Nil, ne gâtât par son amertume les eaux de ce fleuve, & que pour comble de maux tout son pays ne devînt stérile, d'abord que ses campagnes se trouveroient arrosées des eaux de la mer.

Quoiqu'il en soit, on se contenta de creuser un canal qui joignoit le Nil à la mer Rouge. Ce fut alors que les ports de cette mer commencerent à être fameux. La ville de Coptos devint l'entrepôt de toutes les marchandises qui passoient des Indes en Egypte. Depuis que l'on a laissé détruire le

canal qui communiquoit le Nil avec la mer Rouge, on est obligé d'employer les chameaux pour transporter par terre les marchandises.

Cléopatre, après la perte de la bataille d'actium, vint à Alexandrie où se rendit Antoine, qui la trouva toute occupée d'un dessein fort extraordinaire. Pour éviter de tomber entre les mains d'Octave, présumant bien qu'il la poursuivroit, elle songeoit à faire transporter ses vaisseaux de la mer Méditerranée dans la mer Rouge par l'isthme qui a cinquante à soixante milles de largeur de Pharma à *Suez*. Elle projetoit ensuite de mettre ses trésors dans ses vaisseaux & dans les autres qu'elle avoit déja sur cette mer, pour aller chercher quelque retraite écartée ; mais elle abandonna ce dessein, dans l'espoir peut-être de faire encore la conquête de ce nouveau maître du monde. (*D. J.*)

SUEZIC, (*Géog. mod.*) par les Orientaux *Sueriah*, province voisine de la Colchide, dont les peuples nommés anciennement *Tzani* & *Lazi* habitoient la plus grande partie. (*D. J.*)

SUFFEGMAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger : elle prend sa source aux montagnes qui bornent le grand Atlas, & se jette dans la mer, au levant de Gigeri. C'est l'Ampsaga des anciens, ou l'Ampsagas de Prolemée. (*D. J.*)

SUFFETES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que l'on nommoit chez les Carthaginois les deux principaux magistrats de la république qui étoient élus parmi les sénateurs les plus distingués par la naissance, par la richesse, & par les talens. Leur autorité ne duroit que pendant une année, comme celle des consuls romains ; mais il ne paroît pas que les *suffetes* fussent chargés du commandement des armées pendant leur magistrature ; pour l'ordinaire leurs fonctions étoient purement civiles ; cependant nous voyons qu'Annibal, Himilcon & Magon ont commandé les armées des Carthaginois dans le temps même qu'ils étoient revêtus de la dignité des *suffetes* ; ils convoquoient le sénat auquel ils présidoient ; ils y proposoient les matieres sur lesquelles on devoit délibérer ; ils recueilloient les suffrages. Quelques auteurs croient qu'ils avoient le droit de vie & de mort, & d'infliger les punitious qu'ils jugeoient à propos.

Aucune loi ne pouvoit passer dans le sénat sans leur concours ; lorsqu'ils n'étoient point d'accord avec le sénat, le peuple décidoit. Chaque ville de la domination carthaginoise avoit des *suffetes*, à l'exemple de la capitale.

SUFFIBULUM, s. m. (*Littérat.*) ce mot, dans Festus, signifie le voile blanc que les vestales mettoient sur leurs têtes lors des sacrifices, & qui étoit attaché avec une agraffe. (*D. J.*)

SUFFISANCE, (*Gram.*) la *suffisance* est la bonne opinion que l'on a des choses qu'on dit ; c'est un défaut de l'esprit, qui naît de la présomption, & souvent de l'ignorance. Elle est insupportable dans la société, dont elle blesse les égards par son ton décidé.

On me fait haïr les choses vraisemblables, quand on me les plante pour infaillibles, dit Montaigne. J'aime ces mots qui amollissent & moderent la témérité de nos propositions. *A l'aventure*, *aucunement quelque*, *on dit*, *je pense*, & semblables : & si j'eusse eu à dresser des enfans, je leur eusse tant mis à la bouche cette façon de répondre. *Qu'est-ce à dire, je ne l'entends pas, il pourroit être, est-il vrai ?* desorte qu'ils eussent plutôt gardé la forme d'apprentifs à soixante ans, que de représenter les docteurs à dix ans, comme ils font. Qui veut guérir de l'ignorance, il faut la confesser.

SUFFISANT, SUFFISANCE, (*Lang. franc.*) lorsque *suffisant* est participe, il signifie seulement *qui suffit*, comme un ordinaire *suffisant*, des provisions *suffisantes* ; mais lorsqu'il est adjectif, il désigne un présomptueux, « rien de plus insupportable dans la vie que ces hommes *suffisans*, ces femmes *suffisantes*, qui décident de tout sans rien savoir. » Ce mot ne se prend en bonne part que quand il est joint à un autre qui en détermine la signification. Il ne faudroit donner les premieres places de l'état qu'à des gens *suffisans*, & capables de remplir les grandes charges de la couronne.

L'on

L'on doit faire la même remarque du mot *suffisance*; il se dit du vrai mérite & du faux mérite. Les riches gâtés par la fortune montrent ordinairement une *suffisance* orgueilleuse; mais l'adversité jointe au génie produit la grande capacité & la *suffisance* modeste.

SUFFISANT, IMPORTANT, ARROGANT, (*Synon.*) le *suffisant*, dit la Bruyere, est celui en qui la pratique de certains détails que l'on honore du nom d'affaires, se trouve jointe à une très-grande médiocrité d'esprit.

Un grain d'esprit & une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la composition du *suffisant*, font l'*important*; sotte & puérile confiance dans celui qui se croit tel! Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom : dès qu'on s'en plaint, c'est l'*arrogant*. (*D. J.*)

SUFFISAMMENT, ASSEZ, (*Synon.*) ces deux mots dit M. l'abbé Girard, regardent également la quantité : avec cette différence qu'*assez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, & que *suffisamment* en a plus à la quantité qu'on veut employer.

L'avare n'en a jamais *assez*; il accumule & souhaite sans cesse. Le prodigue n'en a jamais *suffisamment*; il veut toujours dépenser plus qu'il n'a.

On dit c'est *assez*, lorsqu'on n'en veut pas davantage; & l'on dit, en voilà *suffisamment*, lorsqu'on en a précisément ce qu'il faut, pour l'usage qu'on en veut faire.

A l'égard des doses & de tout ce qui se consume, *assez* paroît marquer plus de quantité que *suffisamment*; car il semble quand il y en a *assez*, ce qui seroit de plus, y seroit de trop; mais que quand il y en a *suffisamment*, ce qui seroit de plus, n'y seroit que l'abondance, sans y être de trop. On dit aussi d'une petite portion & d'un revenu médiocre, qu'on en a *suffisamment*, mais on ne dit guere qu'on en a *assez*.

Il se trouve dans la signification d'*assez* plus de généralité; ce qui lui donnant un service plus étendu, en rend l'usage plus commun, au lieu que *suffisamment* renferme dans son idée un rapport à l'emploi des choses, qui lui donnant un caractere plus particulier, en borne l'usage à un plus petit nombre d'occasions.

C'est *assez* d'une heure à table pour prendre *suffisamment* de nourriture; mais ce n'est pas *assez* pour ceux qui en font leurs délices.

L'économe sait en trouver *assez* où il y en a peu. Le dissipateur n'en peut avoir *suffisamment*, où il y en a même beaucoup. Girard, *synonim. françois*. (*D. J.*)

SUFFISANTE GRACE, (*Théol.*) la grace *suffisante*, selon les catholiques, est celle qui donne à la volonté un pouvoir véritable, dégagé & propre à vaincre la concupiscence, pour faire le bien méritoire de la vie eternelle.

Il est de foi que la grace est nécessaire, & que sans la grace on ne peut faire aucun bien qui soit méritoire de la vie éternelle. On convient aussi que Dieu ne refuse point les secours nécessaires, & tout le monde sait que l'homme ne fait pas ce qu'il devroit faire, & qu'il fait au contraire ce qu'il ne devroit pas faire.

De ces principes qui sont généralement avoués par toutes les sectes, quoique divisées à d'autres égards, il s'ensuit qu'il y a quelques graces de Dieu auxquelles l'homme résiste; quelques-unes avec lesquelles l'homme n'agit point, quoiqu'il puisse véritablement agir; quelques-unes enfin malgré lesquelles l'homme fait le mal, quoiqu'il puisse faire le bien. C'est ce secours que l'on appelle *grace suffisante*, parce qu'elle suffit pour que nous puissions agir, quoique nous puissions l'avoir sans agir.

En effet il est d'expérience qu'il y a des graces que l'homme prive par la résistance très-libre de sa volonté, de l'effet dont elles sont capables, eu égard aux circonstances où elles sont données, & que Dieu se propose de produire par leur moyen, dans le moment même qu'il les accorde. Tous les reproches que Dieu fait aux pécheurs dans l'Ecriture d'avoir été sourds à sa voix, de n'avoir pas correspondu à ses saints désirs, d'avoir résisté aux inspirations célestes, établissent évidemment ce point

de doctrine : autrement ces reproches seroient injustes & illusoires.

Mais les théologiens scholastiques sont partagés sur la nature de cette *grace suffisante.*

Les Thomistes appellent *grce suffisante* celle avec laquelle l'homme peut faire le bien, mais avec lequel il ne le fera jamais sans un nouveau secours qu'ils appellent *prémotion physique. Voyez* PRÉMOTION.

Les Augustiniens pensent de même ; mais au lieu de la prémotion physique, ils n'exigent qu'une prémotion morale. La *grace suffisante*, selon eux, donne assez de force à la volonté pour faire le bien, mais celle-ci ne le fera jamais sans une délectation victorieuse par elle-même & absolument.

D'autres qu'on nomme aussi *Augustiniens*, accordent qu'avec la *grace suffi sante* non-seulement on peut faire le bien, mais encore q'uon l'accomplit réellement dans certaines occasions faciles ; mais pour les œuvres plus difficiles, ils exigent une grace plus efficace.

Suarès & les Congruistes appellent *grace suffisante* celle qui n'est pas proportionnée aux différentes circonstances du temps, du lieu, ou de la personne à qui elle est donnée, & qui par cette raison n'a jamais son effet, quoiqu'elle donne toujours un pouvoir véritable & prochain pour agir.

Enfin les Molinistes appellent *grace suffisante* celle qui telle que Dieu la donne, confere à l'homme un véritable pouvoir de faire le bien, & dont il peut user par la seule détérmination de sa volonté sans aucun autre secours ultérieur, ensorte que s'il y consent, elle devient efficace, s'il y résiste, elle n'en a pas moins été *suffisante.*

Luther & Calvin ont rejeté la *grace suffisante*, & Jansenius l'a aussi rejetée en prétendant qu'il n'y a de véritable grace intérieure que celle à laquelle on ne résiste jamais.

Les théologiens catholiques prouvent que non-seulement Dieu ne refuse point la *grace suffisante* mais encore qu'il la confere, l'offre ou la prépare aux justes, aux fideles, aux pécheurs, aux endurcis, aux infideles & aux enfans qui meurent sans baptême.

SUFFISANTE RAISON, (*Métaphysiq.*) *principe de la raison suffisante.* C'est celui duquel dépendent toutes les vérités contingentes. Il n'est ni moins primitif, ni moins universel que celui de *contradiction.* Tous les hommes le suivent naturellement ; car il n'y a personne qui se détermine à une chose plutôt qu'à une autre sans une *raison suffisante*, qui lui fasse voir que cette chose est préférable à l'autre.

Quant on demande compte à quelqu'un de ses actions, on pousse les questions jusqu'à ce qu'on soit parvenu à découvrir une raison qui nous satisfasse, & nous sentons dans tous les cas que nous ne pouvons point forcer notre esprit à admettre quelque chose sans une *raison suffisante*, c'est-à-dire, sans une raison qui nous fasse comprendre pourquoi cette chose est ainsi plutôt que tout autrement.

Si on vouloit nier ce grand principe, on tomberoit dans d'étranges contradictions : car dès que l'on admet qu'il peut arriver quelque chose sans *raison suffisante*, on ne peut assurer d'aucune chose qu'elle est la même qu'elle étoit le moment d'auparavant, puisque cette chose pourroit se changer à tout moment dans une autre d'une autre espece ; ainsi il n'y auroit pour nous des vérités que pour un instant.

J'assure, par exemple, que tout est encore dans ma chambre dans l'état où je l'ai laissé, parce que je suis assuré que personne n'y est entré depuis que j'en suis sorti ; mais si le principe de la *raison suffisante* n'a pas lieu, ma certitude devient une chimere, puisque tout pourroit être bouleversé dans ma chambre sans qu'il y fût entré personne capable de le déranger.

Sans ce principe, il n'y auroit point des choses identiques ; car deux choses sont identiques, lorsque l'on peut substituer l'une a la place de l'autre sans qu'il arrive aucun changement par rapport à la propriété qu'on considere. Ainsi, par exemple, si j'ai une boule de pierre & une boule de plomb, & que je puisse mettre l'une à la place de l'autre dans le bassin d'une ba-

lance, sans que la balance change de situation, je dis que le poids de ces boules est identique, qu'il est le même, & qu'elles sont identiques quant à leurs poids: cependant s'il pouvoit arriver quelque chose sans une *raison suffisante*, je ne pourrois prononcer que le poids de ces boules est identique dans le temps même que j'assure qu'il est identique, puisqu'il pourroit arriver sans aucune raison un changement dans l'une qui n'arriveroit pas dans l'autre, & par conséquent leur poids ne seroit point identique; ce qui est contre la définition.

Sans le principe de la *raison suffisante*, on ne pourroit plus dire que cet univers, où toutes les parties sont si bien liées entr'elles, n'a pu être produit que par une sagesse suprême; car s'il peut y avoir des effets sans *raison suffisante*, tout cela a pu être produit par le hazard, c'est-à-dire, par rien. Ce qui arrive quelquefois en songe nous fournit l'idée d'un monde fabuleux, où tous les événemens arriveroient sans *raison suffisante*. Je rêve que je suis dans ma chambre occupé à écrire; tout d'un coup ma chaise se change en un cheval aîlé, & je me trouve en un instant à cent lieues de l'endroit où j'étois, & avec des personnes qui sont mortes depuis long-temps. Tout cela ne peut arriver dans ce monde, puisqu'il n'y auroit point de *raison suffisante* de tous ces effets. C'est ce principe qui distingue le songe de la veille, & le monde réel du monde fabuleux que l'on nous dépeint dans les contes des fées.

Dans la géométrie, où toutes les vérités sont nécessaires, on ne se sert que du principe de contradiction; mais lorsqu'il est possible qu'une chose se trouve en différens états, je ne puis assurer qu'elle se trouve dans un tel état plutôt que dans un autre, à moins que je n'allegue une raison de ce que j'affirme; ainsi, par exemple, je puis être assis, couché, debout, toutes ces déterminations de ma situation sont également possibles; mais quand je suis debout, il faut qu'il y ait une *raison suffisante* pourquoi je suis debout, & non pas assis ou couché.

Archimede passant de la géométrie à la méchanique, reconnut bien le besoin de la *raison suffisante*; car voulant démontrer qu'une balance à bras égaux, chargée de poids égaux restera en équilibre, il fit voir que dans cette égalité de bras & de poids, la balance devoit rester en repos, parce qu'il n'y auroit point de *raison suffisante* pourquoi l'un des bras descendroit plutôt que l'autre. M. de Leibnits, qui étoit très-attentif aux sources de nos raisonnemens, saisit ce principe, le développa, & fut le premier qui l'énonça distinctement & qui l'introduisit dans les sciences.

Le principe de la *raison suffisante* est encore le fondement des regles & des coutumes, qui ne sont fondées que sur ce qu'on appelle *convenance*; car les mêmes hommes peuvent suivre des coutumes différentes, ils peuvent déterminer leurs actions en plusieurs manieres; & lorsqu'on choisit préférablement à d'autres, celles où il y a le plus de raison, l'action devient bonne & ne sauroit être blâmée; mais on la nomme *déraisonnable*, dès qu'il y a des *raisons suffisantes* pour ne la point commettre; & c'est sur ces mêmes principes que l'on peut prononcer qu'une coutume est meilleure que l'autre, c'est-à-dire, quand elle a plus de raison de son côté.

Ce principe bannit de la philosophie tous les raisonnemens à la scholastique; car les scholastiques admettoient bien qu'il ne se fait rien sans cause; mais ils alléguoient pour causes des natures plastiques, des ames végétatives, & d'autres mots vuides de sens; mais quand on a une fois établi qu'une cause n'est bonne qu'autant qu'elle satisfait au principe de *raison suffisante*, c'est-à-dire, qu'autant qu'elle contient quelque chose par où on puisse faire voir comment, & pourquoi un effet peut arriver; alors on ne peut plus se payer de ces grands mots qu'on mettoit à la place des idées.

Quand on explique, par exemple, pourquoi les plantes naissent, croissent & se conservent, & que l'on donne pour cause de ces effets une ame végétative qui se trouve dans toutes les plantes, on allegue bien une cause de ces effets, mais une cause qui n'est

point recevable, parce qu'elle ne contient rien par où je puisse comprendre comment la végétation s'opere ; car cette ame végétative étant composée, je n'entends point delà, pourquoi la plante que je considere a plutôt une telle structure que toute autre, ni comment cette ame peut former une machine telle que celle de cette plante.

Au reste, on peut faire une espece d'argument *ad hominem* contre le principe de la *raison suffisante*, en demandant à Messieurs Leibnits & Wolf comment ils peuvent l'accorder avec la contingence de l'univers. La contingence en effet suppose une différence d'équilibre. Or, quoi de plus opposé à cette indifférence que le principe de la *raison suffisante* ? Il faut donc dire que le monde existe, non contingemment, mais en vertu d'une *raison suffisante*, & cet aveu pourroit mener jusqu'aux bords du spinosisme. Il est vrai que ces philosophes tâchent de se tirer d'affaire, en expliquant la contingence par une chose dont le contraire n'est point impossible. Mais il est toujours vrai que la *raison suffisante* ne laisse point la contingence en son entier. Plus un plan a de raisons qui sollicitent son existence, moins les autres deviennent possibles, c'est-à-dire, peuvent prétendre à l'existence.

Néanmoins le principe de la *raison suffisante* est d'un très-grand usage. La plupart des faux raisonnemens n'ont d'autres sources que l'oubli de cette maxime. C'est le seul fil qui puisse nous conduire dans ces labyrinthes d'erreur, que l'esprit humain s'est bâti pour avoir le plaisir de s'égarer. Il ne faut donc rien admettre de ce qui viole cette maxime fondamentale, qui sert de bride aux écarts sans nombre que fait l'imagination, dès qu'on ne l'assujettit pas aux regles d'un raisonnement sévere.

SUFFITIO, (*Littérat.*) espece de purification pratiquée par ceux qui avoient assisté à des funérailles ; cette purification consistoit simplement à passer promptement sur du feu, & à une légere aspersion d'eau lustrale. (*D. J.*)

SUFFOCATION, s. f. (*Physiolog.*) perte de la respiration, soit en tout, soit en partie.

La *suffocation* procéde de différentes causes ; mais nous n'expliquerons ici que la *suffocation* qui résulte, 1°. de la submersion ; 2°. de la privation d'air dans la machine du vuide ; 3°. lorsqu'on monte sur des lieux fort élevés ; 4°. quand on respire un air trop chaud, condensé, ou rempli de vapeurs nuisibles aux poumons. Les *suffocations* qui proviennent de maladies, dépendent de ces maladies qui sont fort variées.

Dans la submersion par l'eau, les noyés meurent comme ceux qui sont étranglés. Dans les uns & dans les autres, le passage de l'air est bouché. Ce n'est point l'eau qui suffoque en entrant dans les poumons, car l'ouverture, c'est-à-dire, la glotte, n'est qu'une fente très-petite : or l'eau qui couvre cette fente, ne permet point à l'air d'en sortir, par conséquent elle ne sauroit s'y insinuer ; cependant lorsque les cadavres viennent à flotter, l'eau n'y trouve pas toujours les mêmes obstacles ; car dans certaines situations, elle ne peut couvrir qu'une des extrémités de la glotte, tandis que l'autre répond à l'air ; ainsi dans ces situations, qui ne sont pas rares dans un corps qui flotte ; & qui ne garde jamais la même position, il est certain que l'eau pourra s'introduire dans les poumons, mais cela n'arrive que long-temps après la mort ; c'est pourquoi on ne trouve pas toujours de l'eau dans les poumons ni dans l'estomac des gens noyés, mais seulement quelquefois.

L'espece de *suffocation* artificielle, celle des animaux qui meurent dans la machine du vuide, n'est pas embarrassante à concevoir ; cependant pour la comprendre, il faut se rappeller que les rameaux des bronches sortent à angles aigus les uns des autres, & qu'étant élastiques, ils résistent quand on les écartera ; or on ne sauroit gonfler les poumons sans écarter les branches des tuyaux bronchiques ; mais les rameaux qui pesent les uns sur les autres, résistent à la force qui fait effort pour les éloigner. Ajoutez la contractibilité du tissu pulmonaire qui tend toujours à raccourcir

toutes les fibres ; contractibilité qui n'est pas même perdue dans les cadavres. Cela posé, mettez un animal dans la machine du vuide, pompez-en l'air, que doit il arriver quand l'air sera moins dense? Il est certain qu'il ne pourra point soulever les bronches, par conséquent elles se rapprocheront; & d'un autre côté, l'air qui est dans le tissu intérieur des poumons se dilatera : il y aura donc une dilatation & une contraction dans les poumons des animaux qui seront dans la machine du vuide, lorsque l'air en aura été pompé.

Il est évident que le mouvement progressif du sang sera difficile dans ces poumons, car d'abord l'air n'aura pas assez de force pour élever les rameaux bronchiques ; de plus les poumons seront tellement distendus par l'air du tissu intérieur, qu'il faudra de toute nécessité que les vaisseaux soient tiraillés, pressés, crevés ; ainsi les animaux qui seront dans la machine du vuide, seront dans des angoisses extraordinaires, mettront en jeu le diaphragme & leurs muscles intercaustaux ; mais l'action même de ces muscles leur sera pernicieuse, car quand les côtes agrandiront l'espace que renferme le thorax, le poumon se gonflera davantage, & les vaisseaux seront plus écartés les uns des autres. Pour avoir une idée de ce qui arrive alors, qu'on se souvienne que les vésicules des poissons crevent souvent dans la machine du vuide, & que les grenouilles se boursoufflent ; la même chose doit arriver aux poumons des animaux qui meurent dans le vuide.

Une troisieme espece de *suffocation*, est celle qu'on éprouve quand on monte sur des lieux élevés. Il faut regarder les lieux fort élevés comme des especes de machines du vuide car l'air y est très-rarefié; ainsi il ne peut plus contrebalancer l'air qui est dans le tissu intérieur des poumons. Il faut regarder les poumons comme une vessie d'air qu'on porte sur le sommet des montagnes ; or tout le monde sait que cette vessie se gonfle à proportion qu'elle est dans un lieu plus élevé : il en est de même des poumons ; ainsi les voilà exposés à un gonflement semblable à celui qui survient dans la machine du vuide. Ainsi on y remarquera les mêmes phénomenes, c'est-à-dire, que les poumons pourront laisser échapper les fluides qu'ils renferment, & qu'ils causeront par la dilatation une oppression considérable. On ne sera plus surpris à présent, de ce qui est rapporté par Acosta, lequel en passant par les montagnes du Pérou fut exposé à des accidens terribles ; l'estomac se bouleversa; les vomissemens furent énormes dans leurs efforts, qui lui firent rendre jusqu'au sang ; & il crut enfin qu'il alloit mourir. D'autres voyageurs ont observé que les corps sont alors comme des cribles, l'eau en découle de tous côtés, comme s'ils étoient dans une sueur des plus abondantes: la pression de l'air qui diminue à proportion qu'il est éloigné de la terre, doit produire tous ces symptomes.

Une quatrieme espece de *suffocation* arrive lorsqu'un animal est renfermé dans un lieu resserré, qui n'a pas commerce avec l'air extérieur ; c'est qu'alors l'air qu'on respire n'étant point renouvellé, se charge d'exhalaisons grossieres & pernicieuses à la respiration. Le fait suivant justifie cette explication, & prouve qu'on rétablit la respiration lésée, en impregnant l'air de nouveaux corpuscules qui l'améliorent.

Il est rapporté dans les écrits de Boyle, que Corneille Drebel fit un bateau pour aller sous l'eau ; mais il avoit un inconvénient bien fâcheux pour ceux qui hazardoient d'entrer dans ce bateau, c'est qu'ils manquoient d'air frais ; Drebel trouva le secret de remédier à ce défaut par une liqueur. Lorsque l'air étoit surchargé des exhalaisons qui sortoient de ceux qui étoient dans le bateau, & qu'il ne pouvoit plus servir à la respiration, on débouchoit une bouteille remplie de sa liqueur, & dans le moment il s'exhaloit de cette bouteille une grande quantité de corpuscules qui corrigeoient l'air, & le rendoient plus propre à la respiration durant quelque temps.

L'air chaud produit la *suffocation*, parce qu'un des principaux usages de l'air est de tempérer la chaleur du poumon. Enfin l'air chargé de vapeurs nuisibles, irrite par l'âcreté de ces vapeurs le tissu du poumon, & gêne par conséquent la respiration.

Quant aux autres phénomenes qui rendent la respiration difficile, courte, forte & fréquente, *voyez* pour les entendre, l'*article* RESPIRATION, *Physiolog.* (*D. J.*)

SUFFOCATION, (*Méd. lég.*) On peut entendre par *suffocation* dans le sens vulgaire, l'interception du mécanisme de la respiration comme cause de mort, quand même elle ne dépendroit immédiatement que de l'engorgement des vaisseaux du cerveau, comme il arrive le plus ordinairement dans ceux qu'on étrangle ou qu'on empêche de respirer.

Pour remplir l'objet du ministere d'expert en justice, il suffit d'établir la cause de la *suffocation* ou les moyens qui l'ont procurée, & dès-lors on apperçoit la différence qui peut se trouver entre les signes du suicide, de l'assassinat & de la mort accidentelle.

Dans les morts subites causées par certains vices intérieurs, comme abscès, polipes, anévrismes & quelques autres maladies qui attaquent notre existence par une marche d'autant plus à craindre, qu'elle est plus cachée; la seule ouverture du cadavre produit la plus entiere conviction. Il en est d'autres pour l'apoplexie, la syncope mortelle, qui ne sont pas caractérisées aussi évidemment par l'ouverture du cadavre; elle est même quelquefois inutile: on voit en effet assez constamment sur le cadavre des apoplectiques, une écume sanieuse qui sort par la bouche & par le nez, la face est livide, les yeux excessivement gonflés, toute la tête & la poitrine tuméfiées; en un mot, on remarque les mêmes signes qui s'observent sur ceux qui se sont étouffés, ou qui l'ont été par d'autres. Il n'y a donc dans ce cas que les signes commémoratifs de l'état primitif & habituel de la personne dont on examine le cadavre, & l'absence des signes qui annoncent violence extérieure, comme blessures, coups, lacérations d'habits, &c. qui puissent éclairer.

Il est même des especes d'apoplexies dans lesquelles on ne trouve ni vaisseaux du cerveau distendus par le sang, ni sérosités épanchées dans la cavité du crâne, on ne voit même à l'extérieur ni rougeur, ni enflure du visage, les yeux sont dans l'état naturel, &c. Ces morts si subites & si singulieres sont dues à un dégagement de l'air qui circule dans nos humeurs, & qui se ramassant en quelque quantité dans nos vaisseaux, y jouit de son élasticité ordinaire & s'oppose au cours du sang. Cette circonstance omise par la plupart des auteurs qui ont traité de l'apoplexie & des morts subites en général, est néanmoins consignée dans quelques observateurs, & est appuyée par des expériences triviales que j'ai répétées. On peut voir à ce sujet deux observations de Santorii & de Morgagni (*De caus. & sed. morborum per anat. indagand.*), & particuliérement celle de Philippe Conrad Fabrice. Enfin les expériences de Wepfer, Bruner, Camérarius, Sproegel & les miennes, prouvent qu'en injectant de l'air dans les vaisseaux sanguins d'un animal vivant, on le tue très-promptement.

On peut ranger parmi les causes accidentelles de *suffocation*, les vapeurs du vin fermentant, du charbon allumé, les mofetes & autres exhalaisons pestiférées ou suffocantes. Il est encore certaines épidémies régnantes qui peuvent causer les mêmes effets. *Voyez* MÉDECINE LÉGALE. C'est faute d'avoir eu égard à toutes ces circonstances qu'on a quelquefois commis de très-grandes fautes.

On a observé que les cadavres de ceux qui meurent de la vapeur du charbon allumé, ont ordinairement le corps plus gros d'un tiers que dans l'état naturel; le visage, le cou & les bras sont gonflés comme s'ils avoient été soufflés, & la machine semble dans un état de violence qu'auroit éprouvé quelqu'un qu'on auroit étranglé, & qui auroit long-temps combattu avant que de succomber. Ces signes prouvent l'extrême difficulté qu'il y auroit à décider par la simple inspection du corps, si c'est à une violence extérieure, ou à quelque vapeur pareille qu'on doit attribuer la mort; il faut alors avoir égard aux lieux où s'est trouvé le cadavre, & s'assurer s'il y auroit quelque vapeur nuisible capable de produire d'aussi funestes effets.

Il eſt encore des morts ſubites qui ſont cauſées par violence extérieure, ſans qu'il paroiſſe aucun ſigne ſur le cadavre qui puiſſe l'indiquer. Telle eſt l'obſervation rapportée par M. Littre, dans les mémoires de l'académie des ſciences. Un jeune criminel, pour éviter le ſupplice auquel il avoit été condamné, ſe précipita contre le mur de ſa priſon, la tête en avant, avec tant d'impétuoſité qu'il en mourut ſur le champ; ayant ouvert le crâne, on n'y trouva aucun dérangement, point de ſang extravaſé, point de fracture; on vit ſeulement que l'os pariétal s'étoit un peu écarté du temporal avec lequel il s'articule, d'où l'on jugea qu'il étoit mort d'un ſimple affaiſſement du cerveau.

Les commotions ou ébranlemens du cerveau tuent ſubitement lorſqu'elles ſont violentes, & ne laiſſent aſſez ſouvent ſur le cadavre aucun veſtige qui puiſſe les faire ſoupçonner. Les cauſes les plus légeres en apparence peuvent auſſi donner la mort ſelon les différens tempéramens ou les diverſes circonſtances; telle eſt l'obſervation d'Hippocrate au ſujet d'une fille qui mourut d'un ſoufflet qu'elle reçut en ſe jouant avec une de ſes amies.

On a encore vu des perſonnes tuées par la ſimple commotion excitée par le choc ou la chûte d'un corps mou, telle qu'une botte de foin, une maſſe ou balle de laine, *&c.* Enfin on voit des hommes qui tombant d'un peu haut, ſur des corps mous, tels que de la paille, du foin, *&c.* périſſent par la commotion ou l'affaiſſement du cerveau, ſans qu'on remarque au dehors la moindre contuſion ou la plus légere plaie. Tout paroît au contraire dans l'état le plus naturel.

Dans la *ſuffocation* par aſſaſſinat ou violence extérieure, les ſuites ſont pareilles à celles qu'on obſerve quelquefois à la ſuite de l'apoplexie & des autres maladies de ce genre. On trouve le viſage livide & gonflé ainſi que la poitrine; les yeux tuméfiés, quelquefois enſevelis ſous les chairs, la langue épaiſſe & noire, il ſort par la bouche & par le nez une écume plus ou moins abondante, la langue ſort quelquefois hors de la bouche, le cou & toutes les parties ſupérieures ſont parſemées d'équimoſes, *&c.* comme tous ces ſignes (quoique plus particuliers à l'aſſaſſinat) peuvent être communs à quelques autres cas, il eſt fort poſſible qu'ils en impoſent; mais ſi à ceux-là ſe joignent des marques de violence ſur le corps, comme les dents caſſées ou enfoncées, les levres meurtries, la luxation de la mâchoire inférieure, le déplacement des cartilages du nez ou leur diſtorſion; ſi l'on apperçoit des coups, des meurtriſſures dans les autres parties du corps, le déchirement des habits ou du linge; alors la preuve de l'aſſaſſinat eſt complette, tant parce qu'elle eſt démontrée directement par ces ſignes, que parce qu'elle l'eſt négativement par l'exclusion qu'ils donnent aux deux autres poſſibilités. *Voyez les articles* MÉDECINE LÉGALE *&* SUSPENSION. (*Article de M.* DE LA FOSSE, *docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*)

SUFFOLK, (*Géogr. mod.*) province maritime d'Angleterre, au dioceſe de Norvich. Elle eſt bornée au nord par le duché de Norfolck, au midi par le comté d'Eſſex, au levant par le Norfolck encore, & au couchant par la province de Cambridge.

La province de *Suffolck* eſt d'une figure approchante d'une demi-lune. Elle a vingt-cinq milles dans ſa plus grande largeur du nord au ſud, quarante-cinq de longueur de l'orient à l'occident, & cent quarante de circuit. Les anciens Icéniens habitoient cette province, ainſi que celle de Norfolck & de Cambridge. Les Saxons firent de tout cela un royaume, auquel ils donnerent le nom d'*Eſt-Angle.*

On compte dans la province de *Suffolk* vingt-deux hundreds ou centaines; vingt-huit villes ou bourgs à marché; cinq cent ſoixante & quinze paroiſſes, & environ un million d'arpens de terre. Il s'y trouve ſept villes ou bourgs à marché, qui ont droit de députer au parlement, ſavoir Ipſwich capitale, S. Edmondbury, Dunwich, Orford, Alborough, Eye & Sudbury.

L'air de cette province eſt fort doux & fort ſain. Son terroir eſt très-fertile, étant pour la plupart & d'argile & de marne. Il produit le meilleur beurre d'Angleterre. Les manufactures de drap & de toile de cette province, contribuent encore à y entretenir l'abondance. Elle a le titre de comté, érigé par Jacques I, en faveur de Thomas Howard, ſecond fils du duc de Norfolck.

Je n'épuiſerai point ici la liſte des hommes de lettres qu'a produit cette province; mais dans cette liſte j'en choiſirai quelques-uns qui ont fait du bruit par leur écrits, & d'autres que leurs ouvrages ont rendu célebres.

Robert Groſſe-tête, en latin *Capito*, l'un des plus grands théologiens, des plus illuſtres philoſophes, & des plus ſavans hommes du xiij ſiecle, temps d'ignorance & de barbarie, naquit de pauvres parens dans le comté de *Suffolk*. Il devint par ſa ſcience le premier docteur d'Oxford, puis archidiacre de Leiceſter, & enfin évêque de Lincoln, en 1235. Il remplit dignement les fonctions de l'épiſcopat, employant tout ſon temps au bien de ſon troupeau, à l'avancement des lettres & à compoſer des ouvrages. Il défendit avec zele la juriſdiction des ordinaires, tantôt contre les moines, tantôt contre le pape Innocent IV; & mourut en 1253; mais ſes écrits ont conſervé ſon nom. Il en a fait de profanes & de ſacrés. Son *Abrégé de la ſphere* a paru à Veniſe en 1504, & ſon *Commentaire ſur les analytiques d'Ariſtote*, a été imprimé dans la même ville en 1537 & en 1552. On a publié à Londres en 1652, un ouvrage de ce prélat touchant les obſervations légales; & M. Brown a fait imprimer pareillement à Londres en 1690, quelques-unes de ſes lettres dans le ſecond volume du *Faſciculus rerum expetendarum*.

Alabaſter (Guillaume), accompagna le comte d'Eſſex en qualité de ſon chapelain, à l'expédition de Cadix. Ebloui par la pompe des égliſes, il ſe fit catholique; cependant, bien-tôt après, ne trouvant point ce qu'il avoit eſpéré dans ce changement, il reprit ſa premiere religion. Il entendoit fort bien la langue hébraïque, comme le prouve ſon *Lexicon hebraicum*; mais il ſe gâta l'eſprit par l'étude de la cabale. Il étoit poëte, & fit une tragédie latine intitulée *Roxama*, dont la repréſentation dans un college de Cambridge, fut accompagnée d'un accident remarquable. Il y eut une dame à cette piece qui fut tellement épouvantée du dernier mot de la tragédie *ſequar*, *ſequar*, prononcé par l'acteur d'un air furieux, qu'elle en perdit l'eſprit pour toute ſa vie.

Bale (Jean), en latin *Balæus*, hiſtorien du xvj. ſiecle, quitta la religion romaine par les ſoins de mylord Wentworth, & peut-être auſſi, dit Nicholſon, par ceux de la belle Dorothée qu'il épouſa. Le roi Edouard VI. le nomma évêque d'Oſſory en Irlande; mais la reine Marie étant montée ſur le trône, il s'embarqua en 1553, pour paſſer la mer, & fut pris par des corſaires qui le vendirent. Ayant été racheté, il choiſit Baſle pour ſa demeure. Cependant ſous le regne d'Eliſabeth il revint en Angleterre, où il mourut en 1565, âgé de 68 ans.

Il a publié pluſieurs centuries latines des illuſtres écrivains de la Grande-Bretagne: *Scriptorum illuſtrium Majoris Britaniæ*, &c. *Catalogus*, *continens* xiv. *centurias*, Baſileæ, 1557 & 1559. Cet ouvrage a été proſcrit d'une façon très-particuliere dans l'*Indice*, imprimé *in-fol.* à Madrid en 1667, & c'eſt avec juſtice; car l'auteur fait l'hiſtoire de la religion catholique d'un ſtyle amer, cauſtique, plein d'invectives, & a inventé cent fauſſetés pour multiplier les ennemis de l'égliſe romaine. Tous les habiles & honnêtes gens qui ſe ſont attachés à l'étude de l'antiquité étant dans les mêmes vues, quoique de religion différente, ont toujours reſpecté la vérité, & n'ont jamais accommodé leurs hiſtoires à leurs opinions particulieres, comme Balæus & Pitſeus. Si l'on compare les odieuſes centuries de ces deux écrivains avec les excellens ouvrages de Leland & de Cambden, on s'appercevra bien-tôt de l'union intime qui ſe trouve entre le faux zele & l'ignorance, & entre l'érudition & la modération.

Boys (Jean), naquit en 1560 & mourut en 1643, âgé de 83 ans. Son premier deſſein,

dessein étoit d'apprendre la médecine, & dans cette vue il acheta quantité de livres sur cet art; mais comme en les lisant, il s'imaginoit quelquefois être atteint des unes ou des autres maladies dont ses lectures lui présentoient la description, cette crainte l'allarma, & lui fit abandonner une si triste étude. Il se tourna donc vers d'autres études, & devint par son application continuelle, bon grammairien, habile grec & savant théologien. Il fut nommé par son mérite pour être un des traducteurs de la bible, dont le roi Jacques I. ordonna la version en anglois, au commencement de son regne; & les livres apocryphes qui n'étoient pas les plus aisés à traduire, tomberent en partage à Boys. Il aida aussi de ses lumieres le chevalier Saville, pour l'exécution de sa belle édition des Œuvres de S. Chrysostome.

Messieurs *Echard* (Jean & Laurent) tous deux de la province de *Suffolk*, & tous deux théologiens, ont publié des ouvrages; mais dans un genre différent. Le premier naquit en 1635, & mourut vers l'an 1696. Il abusa de son esprit par un écrit anonyme & satyrique intitulé: *Recherches des causes du mépris qu'on a pour le clergé de la Grande-Bretagne, & pour la religion.* On lui répondit avec beaucoup de bon sens & de vérité, 1°. que dans un royaume où il y avoit huit ou neuf mille paroisses, & peut-être autant d'ecclésiastiques, il étoit mal de s'attacher à recueillir les fautes qui avoient pu échapper pendant soixante ans, & dans des temps d'anarchie, à quelques membres d'un corps si nombreux, & d'en faire un ouvrage peu propre à plaire aux honnêtes gens, & seulement amusant pour de jeunes libertains. 2°. Qu'il abusoit le lecteur, en attribuant à tout un corps les idées extravagantes de quelques fanatiques, sans caractere. 3°. Qu'il avoit confondu malicieusement les temps d'ignorance & de licence avec ceux de lumiere & de vertu.

En effet, la bonne morale & la théologie pratique, semblent aujourd'hui, pour ainsi dire, particulieres au clergé de la Grande-Bretagne. Les ouvrages d'érudition & de piété sortis depuis un siecle de la plume des ecclésiastiques de ce royaume, font l'admiration de toute l'Europe. Les choses étoient différentes avant le regne de la reine Elisabeth. Alors les universités mêmes étoient si dépourvues de clercs qui pussent prêcher d'une maniere édifiante, & la barbarie étoit si grande, qu'un sherif du comté d'Oxford, qui passoit pour un génie à cause de ses pointes, monta en chaire, & fit au défaut du prédicateur qui étoit malade, un sermon qu'on imprima, & dont voici le début.

« Arrivant au mont de Ste. Marie, sur le théatre graveleux où je suis à présent, je vous apporte, mes freres, quelques biscuits qui sont cuits au four de la charité, & que je réservois pour les poulets de l'église, les moineaux de l'esprit & les hirondelles du salut, *&c.* » Fuller Church, *history of Britan. lib. IX. p. 65.* Cet exorde ridicule enchanta ses auditeurs.

Echard (Laurent), étoit dans les ordres. Il s'est fait connoître avantageusement dans ce siecle, par des traductions de Plaute & de Térence; par une *histoire ecclésiastique universelle*, & par l'*histoire d'Angleterre*, en trois vol. *in-fol.* Ce dernier ouvrage est louable pour le style & la méthode, ainsi que pour plusieurs choses qui sont agréables & nouvelles; mais il a mérité, à d'autres égards, la juste censure du docteur Edmund Calamy & de M. Jean Odlmixon. Laurent Echard est mort en 1730, dans sa voiture, en allant prendre les eaux de Scarborough.

Calamy (Benjamin), théologien non-conformiste, naquit en 1638 & mourut en 1685, à 47 ans. On a deux volumes de ses sermons, dont il s'est fait sept ou huit éditions depuis sa mort.

Wotton (Guillaume), un des illustres savans de notre siecle, naquit en 1666, & mourut en 1726 dans la soixante-unieme année de son âge. Ses ouvrages montrent qu'il étoit profondément versé dans la connoissance des langues, & dans celle de la plupart des sciences. Son livre sur le savoir des anciens & des modernes, imprimé à Londres en 1694 *in-8°.* est plein de jugement & d'érudition. Il publia en 1701 *in-8°.* son *Histoire de Rome*, depuis la mort d'An-

tonin le Pieux, jufqu'à la mort de Sévere Alexandre; c'eft une hiftoire eftimée, parce que l'auteur a eu par-tout beaucoup d'égard à l'autorité des médailles, pour fixer l'époque des événemens les plus confidérables du regne de chaque empereur. Ses difcours fur les traditions & les ufages des fcribes & des pharifiens, parurent en 1718 en 2 vol. *in-8°*. Le but du docteur Wotton dans ce livre, eft de donner aux jeunes étudians en théologie, une idée de la littérature judaïque, d'en faire connoître l'autorité & l'ufage qu'on peut en tirer. Ceux qui ne font pas en état de lire les grands ouvrages de Selden & de Lightfoot, en trouveront ici le précis.

Le même Wotton a traduit en latin, & publié les anciennes loix eccléfiaftiques & civiles du pays de Galles, qu'il a illuftrées de notes & d'un gloffaire. Enfin il avoit conçu le deffein de publier l'Oraifon dominicale en cent cinquante langues; projet plus curieux qu'utile, mais projet qu'il pouvoit mieux exécuter que perfonne, parce qu'il entendoit lui-même la plupart des langues de l'orient & de l'occident. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUFFRAGANT, f. m. *fuffraganeus*, (*Gram. & Jurifprud.*) fignifie en général celui qui a droit de fuffrage dans une affemblée.

On donne ce titre aux évêques, relativement à leur métropolitain, parce qu'étant appellés à fon fynode, ils y ont droit de fuffrage; ou bien parce qu'ils ne peuvent être confacrés fans fon fuffrage ou confentement.

Chaque métropolitain a fes évêques *fuffragans*; par exemple l'archevêque de Paris a pour *fuffragans* les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orléans & de Blois.

L'appel des fentences rendues par les officiaux des évêques *fuffragans* fe releve pardevant l'official du métropolitain. *Voyez* Ducange & les *mots* ARCHEVÊQUE, EVÊQUE, MÉTROPOLITAIN, SYNODE. (*A*)

SUFFRAGE, f. m. (*Gram. & Jurifprud.*) fe prend en cette matiere pour la voix ou avis que l'on donne dans une affemblée où l'on délibere fur quelque chofe; en toute délibération les *fuffrages* doivent être libres dans les tribunaux; ces *fuffrages* uniformes de deux proches parens; favoir, du pere & du fils, de deux freres, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & celui des deux beaux-freres ne font comptés que pour un; c'eft le préfident de l'affemblée qui recueille les *fuffrages*: les confeillers donnent leur *fuffrage* de vive voix. Quand il s'agit d'une élection par fcrutin, on donne quelquefois les *fuffrages* par écrit.

Sur la maniere de compter les *fuffrages* uniformes, *voyez* l'édit du mois d'août 1669, celui du mois de janvier 1681, la déclaration du 25 août 1708, & celle du 30 feptembre 1728. *Voyez* auffi les *mots* DÉLIBÉRATION, OPINION, PARTAGE D'OPINIONS, VOIX. (*A*)

SUFFRAGE, (*Antiq. Rom.*) *fuffragium*, les Romains donnoient leurs *fuffrages* ou dans l'élection des magiftrats pour la réception des loix, ou dans les jugemens. Le peuple donna long-temps fon *fuffrage* de vive voix dans les affaires de la république, & le *fuffrage* de chacun étoit écrit par un greffier à la porte du clos fait en parc, & qui fe nommoit *ovile*.

Cet ufage dura jufqu'en l'an 615 de la fondation de Rome. Alors fous le confulat de Q. Calpurnius Pifo, & de M. Popilius Lenas, Gabinius tribun du peuple fit paffer la premiere loi des bulletins pour l'élection des magiftrats, qui ordonnoit qu'à l'avenir le peuple ne donneroit plus fon *fuffrage* de vive voix, mais qu'il jeteroit un bulletin dans l'urne, où feroit écrit le nom de celui qu'il voudroit élire. On appella cette loi *lex tabellaria*, à caufe qu'on nommoit les bulletins *tabellæ*.

Papirius Carbo, autre tribun du peuple, fit paffer une autre loi nommée *Papiria* l'an 625, par laquelle il fut ordonné que le peuple donneroit fon *fuffrage* par bulletins dans l'homologation des loix: enfin Caffius tribun du peuple obligea les juges par une loi expreffe de donner fa voix par bulletins dans leurs jugemens.

Toutes ces loix furent extrêmement agréables aux citoyens qui n'ofoient auparavant

donner librement leurs voix, de peur d'offenser les grands. *Grata est tabella quæ frontes aperit, hominum mentes legit, datque eam libertatem ut quid velint faciant :* & ces tablettes ou bulletins étoient de petits morceaux de bois ou d'autre matiere fort étroits, marqués de diverses lettres, selon les affaires dont on délibéroit. Par exemple, s'il s'agissoit d'élire un magistrat, l'on écrivoit les premieres lettres du nom des candidats, & on en donnoit autant à chacun, qu'il y avoit de compétiteurs pour la charge.

Dans les assemblées pour la réception de quelque loi, on en donnoit deux à chacun, dont l'une étoit marquée de ces deux lettres *U. R.* qui vouloit dire *uti rogat ;* & l'autre seulement d'un *A.* qui vouloit dire *antiquo*, je rejette la loi. Dans les jugemens on en donnoit trois, l'une marquée d'un *A.* qui signifioit *absolvo*, j'absous l'accusé ; l'autre d'un *C. condemno*, je condamne l'accusé ; & la troisieme de ces deux lettres *N. L. non liquet*, l'affaire n'est point suffisamment éclaircie.

Ces tablettes étoient données à l'entrée du pont du parc par des distributeurs nommés *diribitores*, & le bureau où ils les délivroient, *diribitorium*. Le peuple venoit ensuite devant le tribunal du consul, ou de celui qui présidoit à l'assemblée, *qui cistellam deferebat*, & il jetoit dans l'urne celle des tablettes qu'il vouloit, & alors la centurie ou la tribu prérogative qui avoit été tirée au sort la premiere pour donner son *suffrage*, étant passée, on comptoit les *suffrages*, & le crieur disoit tout haut *prærogativa renuntiat talem consulem ;* s'il s'agissoit d'une loi, *prærogativa legem jubet*, ou *non accipit*. Le magistrat faisoit ensuite appeller les centuries de la premiere classe, celles de la cavalerie les premieres, & celles de l'infanterie ensuite. Mais lorsqu'un candidat n'avoit pas un nombre suffisant de *suffrages* pour obtenir une charge, le peuple pouvoit choisir qui bon lui sembloit, & cela s'appelloit en latin, *non conficere legitima* suffragia, *& non explere tribus.*

On ne sera peut-être pas fâché de savoir encore quelle étoit la récompense de ceux qui poursuivoient les corrupteurs des *suffrages* pour arriver aux magistratures.

Il y en avoit de quatre sortes. La premiere, c'est que si les accusateurs avoient été eux-mêmes condamnés pour avoir eu des *suffrages* par subornation, ils étoient rétablis dans leurs droits, lorsqu'ils prouvoient suffisamment le délit de ceux qu'ils accusoient. Cic. *orat. pro Cluentio.* La seconde, c'est que l'accusateur ayant bien prouvé son accusation contre un magistrat désigné & élu, obtenoit lui-même la magistrature de l'accusé, si son âge & les loix lui permettoient d'y arriver. L'élection de Torquatus & de Cotta au consulat à la place de Sylla & d'Antonius qu'ils avoient poursuivis, en est une preuve, quoiqu'ils n'aient été désignés qu'aux comices qui se tinrent de nouveau après la condamnation de ces deux derniers. La troisieme récompense étoit le droit qu'avoit l'accusateur de passer dans la tribu de l'accusé, si elle étoit plus illustre que la sienne. Cic. *pro Balbo.* La quatrieme, c'est qu'il y avoit une somme qui se tiroit de l'épargne pour récompenser un accusateur, lorsqu'il ne se trouvoit pas dans le cas de profiter d'aucun des trois avantages dont nous venons de parler. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUFFRAGE *à Lacédémone*, (*Hist. de Lacédémone.*) le peuple à Lacédémone avoit une maniere toute particuliere de donner ses *suffrages*. Pour autoriser une proposition, il faisoit de grandes acclamations, & pour la rejeter il gardoit le silence ; mais en même temps pour lever touts les doutes en fait d'acclamations ou de silence, la loi ordonnoit à ceux de l'assemblée qui étoient d'un avis, de se placer d'un côté, & à ceux de l'opinion contraire, de se ranger de l'autre ; ainsi le plus grand nombre étant connu, décidoit la majorité des *suffrages* sans erreur, & sans équivoque. (*D. J.*)

SUFFRAGE SECRET, (*Histoire d'Athènes.*) c'étoit une des deux manieres d'opiner des Athéniens, ce peuple opinoit de la main dans les affaires d'état ; *voyez* ce que nous avons dit de cette pratique ; & il opinoit par *suffrage secret*, ou par scrutin, dans les causes criminelles. Pour cet effet, on apportoit à chaque tribu deux urnes, l'une destinée pour condamner, & l'autre pour

absoudre; la loi ne voulant point commettre ses ministres à la haine de ceux que le devoir ou la tendresse intéressoit en faveur de l'accusé, ordonna le *suffrage secret*, ou le scrutin, qui cachoit même aux juges l'avis de leurs confreres. Cet usage prévenoit encore les animosités dangereuses, qui souvent à cette occasion, passent des peres aux enfans & se perpétuent dans les familles.

SUFFRUTEX, *sous-arbrisseau, (en Bot.)* est un nom qu'on donne à la plus petite espece de plantes boiseuses, & qui durent toute l'année, qui ne jettent point de feuilles de leurs racines, & qui commencent à pousser des branches par le haut de leur tige. Tels sont la lavende, la rüe, la sauge, &c. *Voyez* PLANTE, ARBRE, *&c.*

SUFFUMIGATION, *(en Médecine.)* est la même chose que fumigation. *Voyez* FUMIGATION.

SUFFUSION, s. f. *(terme de Chirurgie.)* Maladie de l'œil, c'est la même chose que la cataracte. *Voyez* CATARACTE & EXTRACTION.

Fin du tome trente-unieme.

De l'Imprimerie de *JEAN-LÉONARD PELLET*, Imprimeur de la République. 1778.